E

EAU n. f. (du latin *aqua*, ou du provençal *aiga*. Autrefois on disait *aige*, *aigue*, *ege*, *ègue*). L'eau est un liquide transparent, sans odeur, très peu élastique et contenant en volume, une partie d'oxygène sur deux d'hydrogène et en poids 88,90 d'oxygène, sur 11,10 d'hydrogène. Elle est incolore en petite quantité, mais bleuâtre ou grisâtre sous grande épaisseur. Elle se solidifie et augmente en volume à une température qui a été choisie pour le zéro du thermomètre centigrade, elle prend alors le nom de *glace ;* quant à sa température d'ébullition, elle a été choisie pour le degré 100 du thermomètre centigrade.

Les eaux des océans, des fleuves, des rivières s'évaporent continuellement, et cette évaporation forme les nuages, qui, entraînés par le vent, se résolvent en pluie ou en neige, qui retombe sur la surface du globe et en partie s'accumule aux points les plus bas ; le reste s'infiltre plus ou moins dans la terre, ce qui donne naissance aux sources. Enfin, toutes les eaux retournent à la mer par la voie des rivières et des fleuves.

L'eau n'a pas toujours le même goût. Celle de la mer est salée ; l'eau provenant d'un amas de neige est fade, et celle d'un lac a une saveur différente de celle d'une source. Cela provient de ce que l'eau à l'état naturel n'est pas pure, et qu'au contact des terrains qu'elle traverse et au contact de l'air, elle se charge d'impuretés et de matériaux, parmi lesquels on trouve la chaux, des sels alcalins, des nitrates, etc., etc... On peut se rendre facilement compte des impuretés que véhicule l'eau. Si on laisse évaporer quelques gouttes d'eau de puits ou de rivière sur un morceau de verre, lorsque l'eau a disparu, il reste une tache blanchâtre formée par les matières solides que l'eau a déposées.

Toutes les eaux ne sont donc pas, à l'état naturel, propres à la consommation. Une eau potable doit être aérée (30 cm. cubes de gaz environ par litre), et ne pas contenir trop de matières solides (4 décigr. par litre au maximum), et surtout ne contenir aucune matière organique.

On appelle matières organiques des êtres vivants ou déchets d'être vivants, des microbes et des bacilles (typhoïde, choléra, dysenterie, etc...), ordinairement très dangereux. Pour libérer l'eau de ces parasites, il faut la faire bouillir. D'autre part, certaines eaux contiennent trop de sels de calcium, durcissent les légumes, et moussent difficilement avec le savon.

Une eau n'est pas purifiée sitôt qu'elle est en ébullition ; pour la rendre potable, il faut la faire bouillir pendant environ 15 ou 20 minutes, afin de bien tuer tous les germes qu'elle peut contenir ; l'ébullition fait disparaître également l'oxygène qui était dissous dans l'eau, et si l'on mettait des poissons dans de l'eau récemment bouillie, ceux-ci périraient asphyxiés.

Les eaux minérales sont celles qui contiennent des sels en quantité notable ; elles sont employées en médecine. Les principales sont : Eaux sulfureuses ; thermales : Bagnères-de-Bigorre ou Enghien-les-Bains, contre les rhumatismes, les maladies de la gorge et de la peau. Les eaux chlorurées sodiques contre le rachitisme et les fibromes utérins. Les eaux alcalines (Vichy), contre les maladies de l'estomac, du foie, des reins, etc. Les eaux magnésiennes (Contrexéville), contre la goutte et les affections vésicales. Les eaux ferrugineuses employées contre l'anémie et la chlorose.

Toutes ces eaux bienfaisantes ne sont, hélas, pas destinées à la consommation des pauvres bougres. Elles ont créé une véritable industrie exploitée aux profits des riches qui seuls peuvent se permettre d'en user pour les soins que nécessite leur état. Même l'eau n'est pas gratuite, car il est, en effet, impossible au travailleur d'avoir à son gré de l'eau de Vichy, si son estomac en réclame, et il lui est encore plus impossible de se baigner dans les eaux de Bagnères-de-Bigorre, s'il souffre de rhumatismes.

L'eau n'est pas seulement utile, elle est indispensable et l'on ne peut s'en passer, car elle concourt à tout instant aux commodités et aux besoins de l'existence. Les contrées qui en sont dépourvues sont misérables, et si les philosophes anciens la considéraient comme le principe fondamental de toute chose, ils n'avaient pas tout à fait tort, car elle est une source de richesse, de fertilité et de vie.

En dehors de l'usage que l'on en fait dans le ménage, pour l'alimentation et les soins d'hygiène, l'eau est l'élément indispensable au laboureur, pour que sa semence ne reste pas improductive ; c'est elle qui nous nourrit et qui nous désaltère ; sans eau nous ne pourrions vivre.

Il y a cent ans seulement, lorsque les voies ferrées ne sillonnaient pas le monde, la voie fluviale était la seule qui puisse permettre le transport de grosses quantités de marchandises de manière économique, et c'est encore l'eau qui faisait tourner le moulin qui broyait le grain récolté par le paysan.

C'est grâce à l'eau que l'industrie s'est développée. Lorsqu'en 1615, Salomon de Caus songea à utiliser la pression de vapeur d'eau comme moteur industriel, et lorsque 200 ans plus tard, en 1824, Stéphenson appliqua la chaudière tubulaire à la première locomotive, l'avenir était conquis.

Depuis, le progrès ne s'est pas arrêté. L'eau qui, transformée en vapeur, a permis aux hommes de traverser le monde par terre et par mer, se transforme maintenant en électricité. Demain, toutes les chutes d'eau, naturelles ou artificielles, nous fourniront une puissance et une force électriques suffisantes pour nous chauffer, nous éclairer, nous véhiculer, et le pauvre mineur, qui vit et qui crève au fond de son puits disparaîtra ou apparaîtra plutôt au grand jour et à la lumière, pour faire un travail aussi utile et moins pénible, et surtout moins dangereux. Où s'arrêteront les découvertes humaines ? Déjà des savants travaillent et espèrent arriver à capter les forces improductives des eaux de l'Océan. Que nous fourniront demain, toutes ces richesses naturelles ? Le bien-être sans doute, car il est impossible que bien longtemps encore, en face de toutes ces richesses, de tous ces facteurs de bonheur, le peuple reste dans l'esclavage et l'insuffisance. Il peut y avoir de la joie pour tous sur la surface du globe, et ce n'est

que par l'égoïsme et la méchanceté d'une poignée que nous sommes misérables.

C'est parce que notre société est mal organisée, parce qu'elle va à *vau l'eau*, que tout est à refaire, pour qu'enfin il n'y ait plus sur cette terre des hommes qui ont de trop alors que d'autres n'ont pas un verre d'eau à boire.

EBENISTE n. m. L'ébéniste est l'ouvrier qui construit et façonne les meubles. Il est le successeur spécialisé du charpentier, du huchier et du menuisier. Les tourneurs, sculpteurs, menuisiers en sièges, découpeurs, marqueteurs, tapissiers, ainsi que les ciseleurs et monteurs en bronze, relèvent de l'art de l'ébéniste.

Antérieurement, par le fait des guerres incessantes, les peuples se déplaçaient souvent, vivaient nomades. Pour enfermer et emporter les quelques objets constituant leur avoir, ils se servirent d'abord des coffres, ce fut le plus ancien mobilier.

Si on étudie le huchier sur les œuvres sorties de ses mains, on est dépourvu de documents pour l'époque romane en France, en Allemagne, en Espagne, en Lombardie. Il faut arriver au Moyen-Age français, au gothique, pour tabler sur des objets et des écrits qui nous renseignent sur l'artisan que fut le huchier. Les premiers ateliers sont établis dans les monastères et dans les châteaux, pour leur agencement intérieur en bancs et tables, en meubles de sacristie et en boiseries. Dès le Ve siècle, les corporations du bois se détachèrent des charpentiers et se différencièrent en coffriers-huchiers. Dans le milieu du Moyen-Age, en huchiers-imagiers, layetiers et menuisiers. Ce n'est que sous Philippe le Bel, à la fin du XIIIe siècle, que s'élaborent les statuts corporatifs qui établissent les métiers. Par décret, les huchiers sont substitués aux charpentiers. Un siècle plus tard, en 1371, le Tiers-Etat les confirme : huchiers-coffriers, bahutiers, layetiers, pour enfin, en 1382, être changés en menuisiers.

Pour ces époques déjà éloignées, ce qui se fit en France ne coïncide pas avec les mêmes dates dans les autres pays.

Aux Indes et en Chine, le travail de l'ébéniste s'exerça à des époques plus anciennes, sur lesquelles nous manquons de documentations exactes. Dans les Flandres, à la fin de la période romane, les sculptures et moulures ne sont pas exécutées par les huchiers (Screenworker), mais par des spécialistes sculpteurs (Boeldesnyder). En Italie, au XIIIe siècle, on signale des marqueteurs (Intarsiatori), qui emploient divers bois qu'ils teignent.

Au Moyen-Age, les buchiers faisaient les coffres en chêne, qui servaient de malles, qui se fermaient par un gros couvercle, faisant aussi office de tables. Une stabilité relative se révéla après les luttes du Moyen-Age, elle permit au mobilier de se développer, d'abord par les huches qui étaient des coffres pour pétrir la farine et conserver le pain, puis avec les tables, les bancs, les lits et les bahuts.

Des Chartes corporatives édictées en 1134, accordaient des privilèges à la Compagnie des marchands (hanse). Elle avait des ramifications avec les grandes villes européennes : Hambourg, Cologne, Anvers, Dunkerque, Amsterdam, Riga, Marseille, Naples, etc. Ces Chartes ne touchaient pas encore la corporation des huchiers, en 1290, quand les Statuts corporatifs furent remaniés et élaborés, on tint compte des métiers du bois, les huchiers y furent incorporés. Les statuts visaient la bonne construction du mobilier, les commissions veillaient à leur application et protégeaient les maîtres contre les revendications des compagnons désireux de sortir de leur indépendance et des apprentis qui étaient les conviables. A Paris, vers 1300, les huchiers étaient concentrés près de l'église St-Gervais. Dans les châteaux seigneuriaux, le luxe devint exagéré dès 1350 : lits somptueux, tables, huches et boiseries sculptées. Alors que le compagnon huchier et l'apprenti assujettis au maître, qui, lui-même dépendait du Seigneur, ne possédaient même pas un coffre, la paille étalée à terre ou sur des planches était leur lit, les apprentis couchaient dans l'atelier, sur les copeaux.

Les huchiers-imagiers (sculpteurs), façonnaient des huches décorées, pour y mettre les vêtements et le linge.

En 1400 apparaît la spécialité des échiquiers, distincte, pour la construction des tables à jeu d'échecs, des sujets et pions du Tric-trac. Pétrot à la fin du XIVe siècle, et Lucas en 1496, en furent les premiers artisans. Les écriniers qui confectionnaient les petits coffres pour y serrer les bijoux ne se séparaient pas des bahutiers, qui faisaient les cabinets qu'ils incrustaient d'ébène et de marbre. A Venise, au XVe siècle, on fit le filet en os incrusté dans le bois noir ; on fit aussi le piqué (certosino), marqueterie d'ivoire et de bois noirs divers, qui s'imita dans les monastères de divers pays.

Notons une ordonnance et statuts de 1580, contre le tâcheronat et le travail à façon : « *Nul ne pourra bailler à besongner à aucun varlet ou serviteur dedans la ville ou forsbourgs. Ains les pourra embesongner en sa boutique ou maison, sur peine de confiscation des ouvrages.* » Notons plus loin : « *Aucun varlet.* (compagnon) *ne peut sortir de son maître pour travailler chez un autre maître.* »

A Paris, sous Louis XIII, apparaissent les premiers meubles en ébène avec des incrustations d'ivoire, c'est de cette époque que se différencient les métiers du bois : les charpentiers construisant le gros œuvre du bâtiment immobilier ; les menuisiers construisant les portes, les auvents, les boiseries, les tables, les bancs ; les menuisiers-ébénistes façonnant tout ce qui est mobilier en bois massif : chêne, noyer, mérisier, acajou, ébène. Abandonnant en partie le bois de chêne, presque seul en usage en France, l'ébéniste se servit à la fois de tous les bois massifs et en placages. Puis, s'importèrent du Brésil, des Indes, de Madagascar, etc., le palissandre, l'amaranthe et différentes essences dures et colorées.

C'est en 1642 que la corporation des ébénistes établit son siège quai de la mégisserie. Les armes du blason sont : une varlope d'or à lame d'argent et à manche d'or. La bannière de Ste Anne qui était aussi celle des menuisiers était bénie tous les ans à l'glise des Billettes. Sous Louis XIV, les ébénistes formaient une caste avec ses statuts et ses jurés qui veillaient à leur application, auxquels étaient soumis les maîtres, les compagnons et les apprentis. L'esprit exclusiviste des règlements sanctionnait les inégalités dont les obligations les plus lourdes revenaient à l'apprenti. Pour entrer en apprentissage, il fallait payer le maître (patron), consentir six années sans aucune rétribution. A la fin de l'apprentissage exécuter un chef-d'œuvre selon l'ordonnance ; payer pour le droit du roi un écu soleil, pour chacun des jurés demi écu soleil, au receveur du métier six écus et à la Confrérie de Ste Anne un écu.

En instituant dans les Gobelins un atelier pour les ébénistes, un peu plus tard en le transférant au Louvre, en leur accordant des privilèges, Colbert ne fit que renforcer l'idée de caste corporative. Il en aperçut les défauts quelques temps après. Les familles qui pouvaient laisser leurs fils pendant six ans en apprentissage sans gagner un sou, qui, au contraire, versaient une forte redevance au maître, à la Jurande et à la paroisse en entrant et en sortant d'apprentissage, étaient déjà des familles de condition aisée et bourgeoise.

Cela fit naître chez les compagnons un esprit de supériorité sur le Serf de la plèbe, qui n'avait pas les

moyens d'apprendre un métier ; une tendance réfractaire aux idéologies sociales se fit et empêcha le compagnonnage de se mêler aux mouvements sociaux et révolutionnaires. Les rites religieux et les formules absolues compagnonniques détournèrent les disciples d'étudier le rôle humanitaire de l'individu, afin de le perfectionner pour transformer la société, tandis qu'ils se confinaient dans la science réduite à un seul métier. Par les Etats-Généraux qui accordèrent des libertés aux corporations reconnues, le compagnon menuisier-ébéniste, d'abord dépendant d'un couvent ou d'une seigneurie, se libéra en partie des tutelles du travail chez le consommateur, et les compagnons reçus voyagèrent librement.

C'est avec Boule, sous Louis XIV, que la spécialisation méticuleuse de l'ébéniste se confirme dans les meubles plaqués et incrustés de cuivre et de filets.

Sous Louis XV, un besoin d'air, de liberté se manifeste chez les compagnons du meuble, qui traitent d'aristocrates les ouvriers du Louvre et de St-Gervais. Se trouvant concentrés et trop esclaves des règlements qui régissent la corporation, ils s'en vont monter des ateliers plus libres, hors la Bastille, dans le faubourg St-Antoine. Des hôtesses et des mères pour les Gavots et les Dévoirants s'y établissent. Colbert les protège en les laissant échapper à l'application des Statuts. Les cabarets s'y montèrent aussi. Des historiens racontent qu'un des fils de Boule était poursuivi par les tenanciers auxquels il négligeait de payer son écot et qu'imitaient beaucoup de compagnons qui aimaient la dive bouteille. L'absence d'idéal social, la seule conception du métier, la pseudo indépendance qu'acquirent les ébénistes du faubourg, n'en firent ni des studieux, ni des érudits; d'une part, parce que les éducateurs étaient des religieux qui n'admettaient pas les recherches au delà de leur dogme ; ensuite, les possibilités de s'instruire n'appartenaient qu'aux classes nobles et privilégiées. Alors, comment s'étonner que les poussières du bois altérant les gosiers, les ébénistes soient ataviquement intempérants ?

Dans les nouveaux Statuts de la corporation des menuisiers-ébénistes de 1743, nous voyons, qu'outre le chef-d'œuvre, pour être reçu compagnon, il faut professer la religion catholique, apostolique et romaine ; être Français. L'apprenti ayant terminé l'apprentissage est tenu de servir le maître comme compagnon encore au moins trois années. Après les six ans d'apprentissage, payer au receveur 250 livres, au bureau 15 livres, à l'hôpital 3 livres, à l'étalonnage 12 livres, à la confrérie 6 livres. Il était difficile d'arriver à la maîtrise si l'on n'était pas fils de maître ; pour l'obtenir, en dehors du banquet, il fallait payer de 12 à 1.500 livres.

En 1776, Turgot abolit les corporations, les maîtrises et les jurandes disant que : « Le droit de travailler était la propriété de tous, et, la première, la plus imprescriptible de toutes. » Les maîtres et les jurés protestèrent, mais ne réussirent pas à conserver tous leurs anciens privilèges.

Après la Révolution et les longues guerres de l'Empire, un malaise général se fit sentir par une grande baisse dans le travail du mobilier, qui contribua au développement de l'artisanat, dans le faubourg Saint-Antoine, entre les rues de Charenton, de Charonne, et le couvent de Ste-Marguerite. Les gros fabricants n'existaient pas encore ; l'on ne savait pas ce qu'étaient les grèves. Les conflits qui se produisaient s'arrangeaient et n'avaient pas de suites fâcheuses. De 1830 à 1848, des fabriques de meubles occupant jusqu'à vingt ébénistes sont notées dans le faubourg. Un peu plus tard, c'est Krieger qui s'établit dans une cour en face la rue de Charonne, il ne tarda pas à être le plus gros exploiteur de Paris. En 1857, il occupait une cinquantaine d'ébénistes, des scieurs de long, des sculpteurs et des chaisiers. En se détachant du compagnonnage, l'artisan et l'ouvrier ébéniste prirent goût au nouvel affranchissement. Le lundi, ils allaient à la pêche en Seine ou chansonner sous une tonnelle de Charonne; ils ne dédaignaient pas les boules et les parties aux cartes. Krieger vit d'un mauvais œil cette licence, et le va-et-vient journalier dans ses ateliers. Il décida la pose d'une grosse cloche pour annoncer l'entrée et la sortie des ouvriers ; ce fut fatal, la première fois qu'elle sonna, aucun ébéniste ne rentra. Les ouvriers des alentours s'en rendirent solidaires, comprenant que c'était un retour au servage. La grève fut acclamée ; une barricade de pavés fut dressée devant la porte, et la circulation fut interrompue dans le faubourg. Le maître Krieger eut peur, et la cloche que l'on pouvait encore voir il y a quelques années, fut toujours muette et jamais ne sonna. Quelques années plus tard, Jeanselme, patron ébéniste et chaisier au Marais, voulut aussi avoir une cloche; elle n'eut pas plus de succès que celle à Krieger. Ces deux faits montrent la mentalité des ouvriers ébénistes.

En 1848, on faisait trois repas . le premier à 9 heures, de une heure ; le deuxième, à 2 heures, de trente minutes ; le troisième après la journée, qui était de douze heures de travail, pour un salaire de 3 fr. 50.

En 1857, après une grève, les salaires sont élevés à 4 fr. 50 pour douze heures. En 1867, le prix à l'heure fut fixé à 60 centimes, le travail aux pièces commença dans les spécialités. La grande grève de 1881 fit obtenir 80 centimes, et un pourcentage sur les anciens tarifs des forfaits. Le travail aux pièces, qui, depuis une vingtaine d'années, avait pris un essor considérable en concurrençant le travail à l'heure, fit diminuer le taux de celui-ci, au point que de nombreux patrons ne payaient que 70 et même 60 centimes l'heure. De 1889 à 1900, se manifesta une intense propagande pour ne travailler que dix heures et pour la suppression des travaux aux pièces ; elle réussit en partie dans les maisons qui fabriquaient le meuble de luxe et le bon commercial de commande. Après 1900, tout en luttant contre le travail aux pièces qui favorisait les forts et les doués, on revendiqua la journée de neuf heures. Quelques maisons anglaises, étant venues s'établir à Paris, y continuèrent la semaine finissant le samedi à midi ; elles facilitèrent la tâche pour les neuf heures. Des améliorations dans ce sens s'obtenaient quand arriva la grande boucherie de 1914, qui arrêta tout ce qui avait été acquis. A la fin de la guerre, par la force des événements et la surexcitation des travailleurs, sous l'influence de la peur, le Gouvernement décréta la loi de huit heures. On sait le regret qu'en eurent les dirigeants et les financiers et comment, unis au patronat, ils essayent, depuis, de la supprimer.

Dans les mouvements sociaux, les ébénistes furent toujours de l'avant ; la Commune de 1871 comptait ses plus ardents bataillons dans les quartiers de Ste-Marguerite et de Charonne. La répression de la Commune fit partir de nombreux ébénistes en Belgique, en Angleterre et en Amérique. A Londres, ils introduisirent la marqueterie, les filets et la monture en bronze dans le goût parisien, ce qui ne manqua pas de concurrencer le meuble français.

A Paris, le Syndicat, en gestation en 1869 avec l'Internationale, fondé en 1874, progressa continuellement. Tout d'abord radical-socialiste, il passa par les phases possibilistes pour arriver dans le socialisme autoritaire marxiste. Au début, ce fut la *Chambre Syndicale des ouvriers ébénistes.*

De nombreux menuisiers entrant dans la fabrication du meuble massif, en 1884, il se forma l'*Union corporative et syndicale du meuble sculpté.* Ces deux organisations étaient imbues de socialisme et avaient chacune un conseiller prud'homme ; les litiges étaient

très fréquents. En 1885, se fonda l'*Union syndicale des ébénistes*, en opposition de conceptions sociales aux deux autres syndicats. Ce dernier préconisait la grève générale pour la Révolution, l'abolition du salariat et les principes fédéralistes élaborés à St-Imier. En 1889, les deux premiers syndicats se réunirent pour n'en former qu'un seul qui est celui qui existe encore aujourd'hui. Après 1906, il adhéra à la Charte d'Amiens, et fit jusqu'en 1914, une saine propagande sociale. A Montmartre où de nombreux ateliers s'étaient montés, se fondait en 1904, l'*Union ouvrière de l'Ameublement*, elle comptait 200 adhérents. A tendances communistes-anarchistes, les questions de salaires étaient reléguées au second plan, pour ne s'occuper que de l'éducation dans le sens libertaire. Aucun fonctionnaire n'étant rétribué, le fond de caisse, provenant des cotisations mensuelles et des réunons, allait à la solidarité et à l'achat de brochures anarchistes qui se distribuaient gratuitement dans les ateliers. Différents journaux, issus des syndicats, aidèrent à l'éducation sociale des ébénistes. En 1890-91, le *Pot à colle* tirait à six mille exemplaires, se vendait 5 centimes dans le faubourg et à Charonne, sans aucun bouillonnage. A la fois corporatif et anarchiste, il enthousiasmait et était enlevé par toute la corporation du meuble. A la suite du premier Congrès de l'Ameublement, en 1900, parut l'*Ouvrier en Meuble*, organe de la Fédération, qui insérait indépendamment tous les écrits socialistes, anarchistes, etc. Les camarades libertaires en profitèrent pour diffuser leurs idées dans toute la France.

De fortes crises de chômage se firent sentir à Paris, conséquences dues à la surproduction et à la décentralisation des ateliers de fabrication. Des usines se montèrent dans les Vosges, pour les meubles massifs de salle à manger. En Saône-et-Loire, dans l'Oise, à Nancy, à Bordeaux, à Nantes, se firent tous les genres d'ébénisterie, concurrençant Paris par le bon marché. Le chômage s'intensifiant dans la capitale, les patrons en profitèrent pour réduire les salaires et allonger la journée de travail.

L'exportation du meuble diminua aussi quand se créèrent, en Allemagne, en Autriche, en Belgique et en Italie, de grandes fabriques qui copièrent les styles français, qui s'exportèrent un peu partout, et qui s'importèrent en France.

Une accentuation très prononcée se généralise dans la spécialisation des ébénistes depuis 1919. Précédemment, l'ouvrier ébéniste était capable d'exécuter un travail d'après le plan, depuis le débit du bois jusqu'au vernissage. Ces connaissances disparaissent chaque jour. Des techniciens qui sortent des écoles centrales et Boule, organisent les divisions en débiteurs, traceurs, corroyeurs, colleurs, plaqueurs, monteurs, ponceurs et vernisseurs. La taylorisation fait que chacun exerçant une spécialité, l'homme est une mécanique, l'esprit d'initiative disparaît. Le travail exécuté comme une corvée est sans aucun goût. Ce qui est un bien pour le capitalisme devient une calamité qui dégrade le producteur.

Dans une société libertaire, l'intense production serait un bienfait, parce qu'elle assurerait la consommation large de tous les produits en donnant l'aisance à toute la communauté. L'ouvrier ne serait occupé que quelques heures au travail mécanique abrutissant ; les autres heures se feraient en travaux plus agréables ou l'esprit s'exercerait. Aujourd'hui, par son âpreté au gain, l'ouvrier ébéniste abandonne le peu qu'il a conquis socialement : les 8 heures et le travail à l'heure. Avec un salaire supérieur à la moyenne des autres métiers, il travaille 9 et 10 heures, il capitalise et devient superficiel en perdant ses véritables conceptions émancipatrices sur la destruction de l'Etat et la suppression du salariat.

Quoique éprises de libéralisme, en général, les conceptions de l'ouvrier ébéniste sont superficielles et manquent de conviction. Peu studieux, impulsif, il s'enflamme d'un discours, d'un écrit de journal, s'influence sans analyse et sans réflexion.

La sympathie des ébénistes fut unanime quand éclata la Révolution en Russie. Ils voyaient dans les Soviets l'embryon du fédéralisme. En aveugles, après, ils approuvaient tout ce qui se passait en Russie et trouvaient méchantes les petites critiques de ceux qui ne pensaient pas comme eux. Ils glissèrent, tout comme par la Nep, la Révolution russe glissa et échoua dans les mains des financiers internationaux.

Leur croyance est fanatique au point de ne croire que ce que disent les quelques journaux à la solde du Comité directeur de Moscou.

Un travail de propagande est à recommencer dans le meuble, souhaitons qu'il aille vite. Déjà nombreux sont ceux qui avouent s'être trompés et avoir trop eu foi dans les manitous. La grande besogne de relèvement incombe aux jeunes syndicats autonomes. Ils remettront les ébénistes dans la bonne voie, en dehors des réformistes et des autoritaires, pour la conquête du travail libre, pour la vie libre, sans Etats et sans lois. — L. GUÉRINEAU.

ECART n. m. Action de s'écarter de la bonne direction ; faire un *écart*. En parlant d'un cheval : se jeter de côté par un mouvement brusque. « Ce cheval a fait un *écart*. » A certain jeu de cartes : action de mettre de côté une partie des cartes du jeu. « Ne touchez pas à l'*écart*. »

Au figuré, le mot *écart* signifie : digression, divagation, s'écarter du sujet que l'on traite : Le discours de cet orateur est rempli d'*écarts*. Les *écarts* du génie ; les *écarts* de la jeunesse. Action de s'éloigner de la voie ordinaire de la morale et de la raison. Le mot écart s'emploie également comme synonyme de : variation, différence. Les *écarts* du thermomètre.

A l'écart, locution adverbiale qui signifie dans l'isolement. Se mettre à l'*écart* de la politique, c'est-à-dire : se tenir au loin, ne pas s'intéresser à la politique. Mettre quelqu'un à l'*écart*, tenir quelqu'un à l'*écart*, l'empêcher de participer à une action quelconque. Il faut se méfier des vaniteux et des ambitieux et les tenir à l'*écart*, car ils sont rarement sincères dans leurs opinions et leurs sentiments. Mettre quelque chose à l'*écart*, c'est-à-dire la cacher, tenir en réserve. Cet individu simule la pauvreté, car il a mis à l'*écart* une grande partie de sa fortune. Mettre une question à l'*écart* ne pas traiter cette question, ne pas la juger digne d'intérêt.

Faire le grand *écart*, écarter les jambes jusqu'à ce que les cuisses touchent le sol. Nous voyons que le mot écart a diverses significations ; quant à nous, gardons-nous de faire des écarts qui nous éloigneraient du but que nous poursuivons, et que nous voulons atteindre le plus rapidement possible.

ECHAFAUD n. m. (du celt. *chafod ;* de *chad*, bois ; *bod* ou *fod*, élevé). L'échafaud est une construction provisoire en bois, formant une espèce de plancher, et utilisé plus particulièrement par les maçons et les peintres, pour la construction ou la réfection des immeubles, des monuments, et des édifices. Pourtant, ce terme est peu usité en ce sens, et les constructions en bois utilisées par les ouvriers lorsqu'ils travaillent sur des lieux élevés se désignent couramment sous le nom « d'échafaudages ».

Dans le langage courant, « l'échafaud » est l'appareil de supplice sur lequel on exécute les condamnés à mort. Mourir sur l'échafaud ; porter sa tête sur l'échafaud.

Dans le passé, les exécutions capitales étaient une source de divertissements pour le bas peuple. Selon le

mode d'exécution, des échafauds de formes différentes étaient dressés sur la place publique, et c'est au pied de l'échafaud que le bourreau prenait possession de sa victime. En vérité, cela a peu changé de nos jours ; cependant, le peuple n'accourt pas comme jadis pour assister au répugnant spectacle d'une exécution, et autour de l'échafaud on ne rencontre plus que quelques névrosés, plus à plaindre qu'à blâmer, à la recherche de sensations fortes susceptibles de fouetter leur sensibilité maladive.

« Le crime fait la honte et non pas l'échafaud », a dit Thomas Corneille, et ils sont, en effet, nombreux, les malheureux innocents qui montèrent à l'échafaud et furent exécutés par la main criminelle du bourreau. Toute la responsabilité de ces meurtres légaux retombe sur ceux qui, pour perpétuer l'erreur et maintenir le peuple dans l'esclavage, n'hésitèrent pas et n'hésitent pas à tremper leurs mains dans le sang. Quelque horrible et répugnant que puisse paraître l'être vil et abject qui consent à remplir l'ignoble fonction de bourreau, ce n'est pas lui pourtant qui dresse les échafauds ; ce sont ses maîtres. Il n'est, lui, que le bras qui mécaniquement exécute un ordre donné ; le véritable coupable est l'homme qui, en robe rouge, réclame la tête du condamné au nom de la société bourgeoise qu'il représente ; c'est toute la magistrature qui élève des échafauds, pour défendre les privilèges des exploiteurs, des despotes et des tyrans.

Et depuis toujours c'est ainsi ; et lorsque parfois, las de souffrir et de crever, le peuple se lève, et à son tour dresse des échafauds, malgré l'horreur du sang versé, malgré le respect que nous avons de la vie d'autrui, l'on ne peut que constater qu'il agit toujours à l'égard de ses ennemis avec plus d'humanité que ceux-ci en ont eue avec lui, et que jamais, quelque sanglante que puisse être une révolution, elle n'égalera en horreur les crimes de la bourgeoisie.

N'est-ce pas parce que les révolutionnaires se laissent souvent guider par le sentimentalisme, que les mouvements populaires échouent lamentablement ? On a reproché à Robespierre et à Saint Just d'avoir fait périr de nombreuses victimes et d'avoir régné par la terreur. Anarchistes, nous sommes contre toute dictature et adversaires, en principe, de toute violence, mais ce que nous, nous reprochons à Robespierre et à Saint Just, c'est de ne pas avoir su reconnaître les véritables amis du peuple et d'avoir fait exécuter de sincères défenseurs de la Révolution.

Une révolution n'est pas une comédie ; c'est un drame terrible où se joue tout l'avenir d'un peuple, d'un monde, et une erreur ou une indulgence détermine parfois des catastrophes.

La bourgeoisie, elle, ne pardonne pas. Robespierre et Saint Just l'apprirent à leurs dépens. Après avoir fait exécuter les hébertistes dont les tendances leur paraissaient exagérées, à leur tour ils furent condamnés à mort par les conspirateurs du 5 thermidor 1790. Ils moururent avec courage.

Saint Just « vêtu avec décence, les cheveux coupés, le visage pâle mais serein, n'affectait dans son attitude ni humiliation, ni fierté. On voyait, à l'élévation de son regard, que son œil portait au delà du temps et de l'*échafaud ;* qu'il suivait sa pensée au supplice comme il l'aurait suivie au triomphe, sachant pourquoi il allait mourir, et ne reprochant rien à la destinée, puisqu'il mourait pour sa fidélité à ses principes et à la mission qu'il s'était donnée. Il parut ainsi debout, au sommet de l'*échafaud :* grand, mince, la tête inclinée, les bras liés, les pieds dans le sang de Robespierre, dessinant sa haute stature sur le ciel éclairé du dernier crépuscule, et mourut sans ouvrir les lèvres, emportant sa protestation dans la mort. Il avait vingt-six ans et deux jours » (Lamartine).

Oh ! non, la bourgeoisie ne pardonne pas. Saint Just disait : « Les gens qui font des révolutions à demi, ne parviennent qu'à se creuser un tombeau ». C'est parce que la Révolution française fut une révolution inachevée, que des échafauds se dressèrent encore par les matins blafards et que, de nos jours, les machines sinistres et macabres poursuivent leur œuvre de mort.

Les révolutionnaires sont montés à l'échafaud, et y monteront probablement encore, et jusqu'au jour où la société que nous subissons ne sera pas détruite, il y aura des hommes, qui, pleins d'abnégation et de désintéressement, donneront leur vie, se sacrifieront pour le bonheur de l'humanité. Les anarchistes eurent, eux aussi, leurs victimes ; toutes moururent avec courage, et durant la période tragique qui s'écoula entre 1892 et 95, plusieurs des nôtres eurent leur tête qui tomba sous le couperet de la veuve.

Ce fut d'abord Ravachol, qui, le 10 juillet 1892, gravit les marches de l'*échafaud.*

« C'est en souriant », nous dit Henri Varenne, dans son ouvrage « de Ravachol à Caserio », et en jetant des airs de défi à la foule, qu'il marcha vers l'échafaud. A quelques pas de la guillotine, à plein gosier, il se mit à chanter, avec des ricanements, cet étrange couplet :

Pour être heureux, nom de Dieu,
Il faut tuer les propriétaires,
Pour être heureux, nom de Dieu,
Il faut couper les curés en deux.
Pour être heureux, nom de Dieu,
Il faut mettre le bon Dieu dans la m...

« Arrivé à la bascule, il s'interrompit :

« Citoyens, cria-t-il... » Et comme les aides le couchent sur la planche : « Mais laissez-moi, dit-il. Je veux... »

« ... La planche a basculé. Ravachol crie encore :

« — Vive la Ré... »

« Le couperet tombe, coupant le mot avec la gorge. »

Ce fut ensuite le tour de Vaillant, condamné à mort pour avoir lancé au Palais Bourbon, le 9 décembre 1893, une bombe qui ne tua personne et blessa légèrement quelques députés. Malgré la campagne de presse et la protection unanime de toute la population, Vaillant fut exécuté.

« Il mourut courageusement, simplement, aussi calme devant la guillotine, qu'il l'avait été devant le jury.

« Vive l'Anarchie ! Ma mort sera vengée, cria-t-il au moment du réveil. »

« Et au pied de l'*échafaud*, d'une voix retentissante, il prononça ces quelques mots :

« Mort à la société bourgeoise et vive l'Anarchie ! »

Il fut enterré au cimetière d'Ivry, et quelques jours plus tard, on trouva sur sa tombe, une superbe branche de palmier à laquelle était attachée une pancarte qui portait ces quelques vers :

Puisqu'ils ont fait boire à la terre,
A l'heure du soleil naissant,
Rosée auguste et solitaire,
Les saintes gouttes de ton sang,
Sous les feuilles de cette palme,
Que t'offre le droit outragé,
Tu peux dormir ton sommeil calme,
O martyr !... Tu seras vengé.

7 février 1894.

Puis ce fut Emile Henry, qui, à 21 ans, marcha à l'échafaud avec un rare courage pour un enfant de cet âge, et ensuite Caserio, un gamin de 20 ans, qui voulut, en supprimant le président Carnot, venger la mort de Vaillant.

Et tant d'autres que nous ne citons pas, ils sont trop nombreux, ont terminé ainsi leur misérable existence parce qu'ils avaient cru en l'amour et en la liberté.

Et ce n'est pas assez de sang versé, ce n'est pas encore assez de crimes perpétrés au nom de la morale et de la justice. La tragédie coutinue. De par le monde, pour des raisons et des causes politiques ou autres, les échafauds se dressent, et les miséreux y montent. Quand donc cela finira-t-il ? N'est-ce pas une honte en notre siècle, de prétendu progrès et de civilisation. Tuer pour tuer ! n'est-ce pas un signe de barbarie, et l'homme ne s'est-il pas libéré de sa cruauté ancestrale ? Ne comprendra-t-il jamais qu'il doit détruire les échafauds et ne pas permettre qu'au nom d'un code « infaillible », édicté par les privilégiés de ce monde, on arrache la vie à un être humain ?

Abolir la peine de mort, ce n'est certes pas suffisant, mais, tout de même, ce serait déjà un pas en avant qui nous ouvrirait la route vers l'avenir et nous ferait espérer les jours meilleurs où les murs des prisons s'écrouleront, rendant à la liberté et à la vie, tous les hommes devenus meilleurs dans une société fraternelle.

ECHANGE (Libre). Le « libre échange » est le nom que l'on donne à une certaine doctrine économique, qui considère comme nuisible aux intérêts directs du consommateur, la protection du commerce et de l'industrie par des prohibitions et des droits de douane.

A première vue, et si l'on ne pénètre pas au fond du problème, il ne viendrait évidemment à l'esprit de personne — à moins d'être particulièrement intéressé au maintien des tarifs douaniers — de contester que le protectionnisme est dommageable aux intérêts économiques d'une population ; et pourtant, les sociétés modernes et le capitalisme sont composés d'éléments si divers et donnent naissance à de telles contradictions, que, selon les époques, les périodes et les régions, le libre échange peut tour à tour être avantageux ou néfaste. D'autre part, le libre échange étant une doctrine reposant sur les principes fondamentaux du capitalisme, il ne peut logiquement être appliqué au sens absolu du mot, car il marquerait la fin d'une portion du capitalisme international et mènerait fatalement l'autre portion à la ruine.

Quelle est la thèse soutenue par les « libres échangistes » ? « La terre, avec ses innombrables richesses peut et doit satisfaire les besoins physiques, moraux et intellectuels de l'homme ; mais pour obtenir ce résultat, il faut que l'homme s'arme pour la lutte contre la nature, et arrache au sol tout ce qui est nécessaire à son existence : se nourrir, se vêtir, s'abriter, s'instruire et s'éduquer. Or, le monde est divisé en contrées, en nations, ayant chacune une constitution géologique particulière, et produisant des matières différentes. Telle région est riche en blé, en céréales, en or, en argent, en platine, telle autre en fer et en cuivre, telle autre encore en charbon et en pétrole. Tous ces produits gisent à différents endroits du globe, mais sont également indispensables à tous les individus vivant sur notre planète et, pour satisfaire à leurs besoins, les hommes ont organisé un service d'échange — qui s'appelle le commerce — et en se servant d'un intermédiaire qui est l'argent, tel pays riche en blé peut échanger celui-ci contre la surproduction en fer d'un autre pays. »

Présenté de cette façon, le libre échangisme a un aspect assez sympathique, et semble facile à réaliser, car les adeptes de cette doctrine, ou plutôt ses défenseurs, ne réclament nullement la fin du régime capitaliste, la suppression du commerce et la transformation de la Société ; ils demandent au contraire que le commerce soit entièrement libre et qu'aucun produit ou marchandise ne soit frappé d'un droit quelconque à l'entrée ou à la sortie d'un quelconque pays, et que soient abolies les barrières douanières qui gênent l'importation dans crtaines contrées de matériaux utiles à la vie de la population. Or, selon nous, un tel système est inapplicable sous un régime capitaliste et nous allons tenter d'en exposer les raisons.

Un industriel ou un commerçant ne sont pas des philanthropes qui traitent des affaires dans le but de pourvoir aux besoins de l'espèce humaine. Il leur importe peu que la population de la région qu'ils habitent souffre du manque d'un produit, aussi nécessaire soit-il, à la vie quotidienne, et ils se moquent bien que ce produit soit cher ou bon marché. Ce qu'ils veulent c'est faire jaillir de leur entreprise une source intarissable de profits et réaliser sur les fonds qu'ils engagent les plus gros bénéfices possibles. Ce ne sont pas des bienfaiteurs de l'humanité ; ce sont des « business men » et la base de toute affaire commerciale ou industrielle est *l'argent*, et son but unique *l'argent*.

S'il est vrai que certains pays sont privilégiés en ce qui concerne la production de certains matériaux, il n'est pas moins vrai que les autres pays n'en sont pas absolument dépourvus ; d'autre part, le monde est divisé par frontières et chaque nation a un statut politique, économique et social qui lui est propre ; mais dans toutes les nations du monde, en vertu même des principes sur lesquels repose le capitalisme et en ce qui concerne la répartition des matières nécessaires à la vie de l'individu, plus un produit est rare, plus il est cher. Supposons un instant que la France soit pauvre en avoine et que les demandes soient supérieures aux offres qui se présentent sur le marché. Immédiatement le cours de l'avoine s'élèvera, le commerçant n'étant pas, ainsi que nous le disions plus haut, un philanthrope mais un homme qui veut gagner de l'argent. Supposons encore que les producteurs, les marchands, les courtiers soient — c'est du paradoxe — des commerçants honnêtes qui refusent de se livrer à la spéculation et ne cherchent pas à bénéficier de la rareté du produit qu'ils détiennent et qu'ils maintiennent leurs prix en se contentant d'un bénéfice normal, mais que l'Angleterre ou l'Allemagne très riches en avoine jettent à un prix inférieur une grande quantité de cette marchandise sur le marché français. Voilà le commerçant français embarrassé et dans l'incapacité absolue d'écouler ses produits.

Naturellement le consommateur trouvera un avantage en achetant le blé allemand ou anglais, mais nous savons fort bien que l'intérêt de celui-ci n'entre en jeu que dans une faible mesure dans l'élaboration des lois économiques et plutôt que de tenir compte des bienfaits qui peuvent résulter de l'importation d'un produit à bon marché, les fabricants de lois, députés et ministres, construisent celles-ci afin que les capitalistes nationaux puissent nationalement imposer leurs prix à la population.

Que se produirait-il si le libre échangisme se pratiquait et qu'il soit impossible au producteur français de livrer son avoine au même prix que l'Allemand ? Ce serait pour lui la faillite. Or on n'a jamais vu un gouvernement favoriser la grande majorité de la population d'un pays au détriment de son capitalisme ; c'est toujours le contraire qui se produit. Ce que nous disons pour l'avoine s'applique à toutes autres marchandises naturelles ou manufacturées et c'est ce qui explique les droits prohibitifs qui frappent à l'entrée certains matériaux.

Dans ce premier exemple que nous citons nous présentons la population souffrant économiquement du système protectionniste qui est un facteur de vie chère.

Rappelons une fois encore que le capitalisme est une contradiction et que si le protectionnisme est nuisible, le libre échange ne vaut guère mieux, qu'il a, lui aussi, ses lacunes et qu'il ne peut en aucun cas être un facteur de bien-être universel.

Jetons un coup d'œil sur l'Angleterre, pays du libre échange par excellence, où l'expérience a été tentée et où, à nos yeux, les résultats furent négatifs, tout au moins en ce qui concerne la grande majorité de la population.

Très riche en pâturages, produisant peu de céréales et fournissant abondamment l'industrie du fer et de la houille, possédant le commerce le plus important du monde, la Grande-Bretagne n'est cependant pas un pays manufacturier. En dehors du tissage et de la grosse mécanique, elle faisait, il y a peu de temps encore, appel à l'extérieur et l'industrie de l'automobile, une des plus importantes du monde, y est toute récente. A peine avant la guerre, presque toutes les voitures étaient de provenance française ou allemande.

Possédant un empire colonial très étendu et le libre échange s'exerçant sur une grande échelle, la vie y était relativement bon marché, aucun droit ne venant frapper les marchandises importées. De cet avantage ne bénéficiait cependant qu'une partie de la population, car la production n'ayant pas besoin de bras, il y avait en Angleterre, un trop-plein de main-d'œuvre et le chômage y était intense.

De tout temps, il y eut en Angleterre une armée de sans-travail, formant un sous-prolétariat, et aussi éloigné de ce prolétariat que ce dernier l'est de la bourgeoisie.

Si l'ouvrier qualifié vivait relativement heureux, en comparaison de l'ouvrier français, par contre, l'éternel sans-travail menait une existence atrocement misérable.

Depuis la fin de la guerre, la situation n'a fait qu'empirer. Non seulement le libre échange est devenu un facteur de chômage, mais la devise britannique étant relativement élevée, le commerçant anglais a plus d'avantages à acheter ses produits dans les pays à monnaie dépréciée, et retire de ce fait le travail à son prolétariat national. De là la terrible crise qui sévit de l'autre côté de la Manche et qui se traduit par des conflits continuels entre le Capital et le Travail.

Nous venons de présenter brièvement sous deux aspects différents les conséquences du libre échange [illegible] et nous avons d'autre part traité au mot « douane » du protectionnisme. Quel système est préférable ? Aucun, répondrons-nous. Il n'y a pas de solution générale et logique au problème posé de la sorte.

Si on demande à l'ouvrier anglais qui crève de

ECHEANCE n. f. Terme auquel arrive à expiration une promesse. Date à laquelle doit être effectué un payement ou une dette. L'échéance d'un billet, l'échéance d'un fermage. L'échéance d'une lettre de change.

En matière commerciale ou financière, lorsqu'un effet porte comme date d'échéance : fin courant, ou fin février, mars, avril, etc..., l'échéance est le dernier jour du mois. Si ce jour est un dimanche ou un jour de fête légale, **le billet est présenté le lendemain au débiteur.** Dans la pratique, du moins en ce qui concerne Paris, un billet qui n'a pas été payé à sa présentation peut être sans frais retiré de la banque jusqu'au lendemain midi ; mais c'est une pure tolérance. Faire face à ses échéances. Etre embarrassé pour ses échéances.

Shakespeare, dans sa célèbre comédie : *Le Marchand de Venise*, nous présente le Juif Shylock, prêtant 3.000 ducats à Antonio, un riche marchand de Venise, à condition que ce dernier souscrive à cette clause terrible : de se laisser couper une livre de chair sur telle partie du corps qu'il plaira au créancier si la somme n'est pas réglée au jour de l'*échéance*.

Voici bien longtemps qu'on arrache au peuple sa chair et qu'on lui fait verser son sang. Il n'a cependant signé aucun billet. Mais tout a une fin et l'heure de l'*échéance* arrivera. Ce sera alors à la bourgeoisie et au capitalisme de payer leurs dettes et de répondre de toutes les misères qu'ils ont engendrées et dont a souffert toute l'humanité.

ECLAIRAGE n. m. Action d'éclairer, de provoquer un éclat lumineux, de remplacer l'obscurité par la clarté. Un éclairage vif ; un éclairage douteux ; un puissant éclairage. Le meilleur éclairage est celui qui nous est fourni par le soleil ; mais, pour la nuit, le génie humain a dû avoir recours à la lumière artificielle.

Depuis le jour où Promethée déroba le feu du ciel pour animer l'homme formé du limon de la terre, le mode d'éclairage a bien changé et même nos ascen[illegible]

[illegible] flot de lumière qui inonde la vie moderne.

Les anciens utilisaient pour s'éclairer des de bois enduites de poix ou de résine, ou e lampes de formes diverses, en argile, en b parfois en argent ou en or, alimentées avec d

Si on demande à l'ouvrier anglais qui crève de parfois en argent ou en or, alimentées avec de l'huile. Bien que de forme différente, la lampe à huile et les chandelles de suif furent pendant de longs siècles les uniques modes d'éclairage, et il faut attendre le dix-huitième siècle pour voir apparaître une lampe à éclairage un peu plus intense. C'est en 1784 que le physicien suisse, Argand, inventa la lampe à double courant d'air, où la mèche plate est remplacée par une mèche cylindrique, au centre de laquelle peut passer l'air pour activer la flamme. Cette lampe fut plus connue sous le nom de Quinquet, nom du fabricant, que sous celui de l'inventeur.

Bien que la lampe à pétrole fut introduite en Europe vers 1860, ce n'est que cinquante ans plus tard que l'on vit disparaître la lampe à huile.

La lampe à pétrole est encore en usage de nos jours. Mais, dans les grandes villes, elle cède de plus en plus la place à l'éclairage au gaz et à l'électricité. C'est l'électricité qui triomphera de tous les autres modes d'éclairage, car il est le plus propre, le plus pratique et le moins coûteux. D'autre part, l'électricité se transporte avec une facilité remarquable et ne nécessite pas comme le gaz des conduits coûteux ; c'est ce qui permet aux grandes entreprises de fournir de l'énergie et de la lumière dans les petites communes, ce qui est presque impossible en ce qui concerne le gaz.

L'électricité nous donne différents genres de lumière :

Education sociale

21.

L'Ecole nouvelle forme, dans certains cas, une *république scolaire.*

a) L'Assemblée générale prend toutes les décisions importantes concernant la vie de l'Ecole.

b) Les lois sont les moyens tendant à régler le travail de la communauté en vue du progrès spirituel de chaque individu.

c) Ce régime suppose une influence morale prépondérante du directeur sur les « meneurs » naturels de la petite république.

22.

A l'Ecole nouvelle, on procède à l'*élection de chefs.*

a) Les chefs ont une responsabilité sociale définie qui a pour eux une haute valeur éducative.

b) Les élèves préfèrent être conduits par leurs chefs plutôt que par les adultes.

c) Les professeurs se trouvent ainsi libérés de toute la partie disciplinaire et peuvent se consacrer tout entiers au progrès intellectuel et moral des élèves.

23.

L'Ecole nouvelle répartit entre les élèves les *charges sociales.*

a) Collaboration effective de chacun à la bonne marche du tout.

b) Apprentissage de la solidarité et de l'entr'aide sociale.

c) Sélection des plus capables qui seront choisis comme chefs.

24.

L'Ecole nouvelle agit par des *récompenses* ou sanctions positives.

a) Les récompenses consistent en occasions fournies aux esprits créateurs d'accroître leur puissance de création.

b) Les récompenses s'appliquent uniquement aux travaux libres et favorisent ainsi l'esprit d'initiative.

c) Il n'y a pas de récompenses basées sur la concurrence. Dans les jeux, le seul enjeu est le mérite de la victoire.

25.

L'Ecole nouvelle agit par des *punitions* ou sanctions négatives.

a) Les punitions sont, autant que possible, en corrélation directe avec la faute commise.

b) Les punitions visent à mettre l'enfant en mesure, par des moyens appropriés, d'atteindre le but bon qu'il n'a pas atteint ou qu'il a mal atteint.

c) Pour les cas graves, il n'y a pas de sanctions prévues dans le code, mais une action morale personnelle exercée par un adulte, ami du coupable.

Education artistique et morale

26.

L'Ecole nouvelle met en jeu l'*émulation.*

a) L'entr'aide, par appel aux services volontaires, a une efficacité de premier ordre.

b) Ce cas est le seul où registre peut être tenu avec notes appropriées.

c) Dans tous les cas, il faut comparer le travail actuel de l'élève avec son propre travail passé et non avec celui d'autrui.

27.

L'Ecole nouvelle doit être un *milieu de beauté.*

a) L'ordre en est la condition première, le point de départ.

b) Les travaux manuels, en particulier d'art industriel, qu'on pratique, ainsi que les œuvres de ce genre dont on s'entoure, contribuent à la beauté du milieu ambiant.

c) Enfin le contact avec les chefs-d'œuvre de l'art et, chez les élèves les plus doués, la pratique de l'art pur satisfont les besoins esthétiques d'ordre spirituel.

28.

L'Ecole nouvelle cultive la *musique collective :*

a) Par des auditions quotidiennes de chefs-d'œuvre après le repas du milieu du jour ;

b) Par la pratique quotidienne du chant en commun;

c) Par la pratique fréquente de l'orchestre ; ces activités concertées d'ordre affectif, chez ceux qui aiment la musique, contribuent à resserrer les liens collectifs par l'émotion qui émane d'elles.

29.

L'Ecole nouvelle fait l'éducation de la *conscience morale :*

a) En présentant chaque soir aux enfants des lectures ou récits empruntés à la vie fictive ou réelle.

b) En provoquant ainsi chez eux des réactions spontanées de leur conscience morale, véritables jugements de valeur.

c) En les liant ainsi pratiquement à ces jugements de valeur qui affermissent leur conscience et les déterminent au bien.

30.

L'Ecole nouvelle fait l'*éducation de la raison pratique :*

a) En suscitant chez les adolescents des réflexions et des études portant sur les lois naturelles du progrès spirituel, individuel et social.

b) En associant à ces réflexions, d'une part, la biologie, la psychologie et la physiologie, d'autre part l'histoire et la sociologie.

c) En faisant converger toute la vie de la pensée vers l'accroissement de puissance de l'esprit, ce qui est proprement, qu'on se place ou non à un point de vue confessionnel, l'éducation religieuse.

Ad. FERRIÈRE,
Directeur de la Section d'Education

***

Dans un autre écrit, le pédagogue suisse se demande comment l'Ecole peut tenir compte des intérêts des enfants, les préparer à l'activité solidariste et à la liberté réfléchie. Voici la solution qu'il recommande et qu'il a fait mettre en application à l'Ecole Internationale de Genève.

Quatre modes d'activité sont conduits de front :

1° *Travail indidividuel standardisé,* pour l'acquisition des techniques et portant sur un programme minimum. Le programme est divisé en étapes. Les élèves s'efforcent de franchir ces étapes en se servant de fiches ou de manuels. La durée du travail n'est pas indiquée, ce qui permet aux élèves d'avancer selon leurs aptitudes. Les élèves ne doivent passer à l'étape suivante qu'après s'être soumis avec succès à un test, ou épreuve, de connaissance.

2° *Travail individuel libre,* en tenant compte des goûts individuels et des aptitudes, chaque élève avançant à son pas. Au début, les élèves choisissent leurs travaux parmi une liste de travaux proposés par le maître ; dès qu'ils sont capables de plus d'initiative, les élèves soumettent des projets de travaux à l'approbation du maître.

3° *Travail collectif organisé* et leçons collectives se rapportant à un programme de centres d'intérêts : étude des besoins primordiaux de l'homme, de leur satisfaction dans le passé (histoire) et à travers le monde (géographie).

4° *Travail collectif libre :* excursions à but scientifique: organisation de jeux, de pièces théâtrales, de coopératives scolaires, etc...

Comme on le voit il y a tout de même un horaire, un emploi du temps, dans les écoles nouvelles ; mais il faut noter que cet horaire est plus souple et laisse beaucoup plus de liberté aux enfants que celui de l'école ordinaire.

Autre remarque : les pédagogues des écoles nouvelles croient que l'évolution de l'individu est une récapitulation abrégée de l'évolution de la race ; par suite, ils pensent que le régime scolaire doit aller de l'autorité avec les tout petits à la liberté avec les plus grands. A l'Ecole nouvelle, on organise ainsi un apprentissage de la liberté.

Ecole unique. — Cette expression nous vient du mot allemand, *Einheitschule.* Ce que l'on désigne par ce terme, assez peu précis, a été réalisé, au moins partiellement, en quelques pays : Allemagne, Suisse, etc...

Depuis la guerre, une vive campagne a été menée en France, pour ou contre l'Ecole unique, mais cette campagne répond à des préoccupations diverses et parfois contradictoires que l'on peut résumer ainsi brièvement :

1° Réaliser l'égalité réelle des classes sociales devant l'enseignement ;

2° Remettre de l'ordre dans une organisation scolaire chaotique ;

3° (Pour quelques-uns), préparer le monopole de l'Enseignement et combattre l'Enseignement religieux ;

4° (Pour d'autres qui veulent limiter la réforme), aspirer l'élite du prolétariat au profit de la bourgeoisie.

Malgré l'augmentation du nombre des bourses, l'injustice de notre organisation scolaire actuelle est évidente. Il est vrai que l'on justifie la non gratuité de certaines écoles en disant que celui qui peut payer doit payer; mais le paiement n'est qu'un trompe-l'œil puisque l'Etat subventionne les écoles (collèges, lycées, facultés, etc.) payantes. Il a été calculé qu'en 1910, un père de famille mettant un fils au lycée payait, en moyenne, le tiers de la dépense dont l'Etat fournissait les deux autres tiers. Ce calcul est d'un socialiste (Zoretti) mais nul ne l'a jamais démenti. Par suite du peu d'élèves de certains établissements, du traitement et du nombre des professeurs, etc., un petit bourgeois de dix ans, suivant les cours d'un collège payant, coûtera plus à l'Etat qu'un enfant d'ouvrier fréquentant l'Ecole primaire, soi-disant gratuite.

Ajoutons que, compte tenu des subventions actuelles de l'Etat et de la possibilité de supprimer certains établissements d'enseignement secondaire, la réalisation de l'Ecole unique entraînerait pour l'Etat des charges financières vraiment légères, comparativement à certaines dépenses improductives : plus de quarante millions, a déclaré un adversaire de la réforme.

Un universitaire, hostile à l'Ecole unique, Abel Faivre, réclame un enseignement parallèle, mais le mal est précisément dans le parallélisme actuel :

Gratuit	*Payant*
1er degré : Ecoles primaires.	Classes élémentaires des lycées et collèges.
2e degré : Ecoles primaires supérieures, écoles normales.	Enseignement secondaire.
3e degré : Ecoles nomales supérieures d'enseignement primaire.	Facultés, grandes Ecoles.

L'enseignement primaire ne devrait point se prolonger ainsi dans les 2e et 3e degrés et, par contre, l'enseignement du 2e degré devrait renoncer à cette doublure du primaire que sont les classes élémentaires des lycées et collèges.

Le désordre n'est pas seulement là. Des écoles techniques se trouvent placées sous la direction d'un Ministère du Commerce et de telles écoles s'efforcent parfois de préparer aux Brevets tout comme les Ecoles primaires supérieures, dépendant du Ministère de l'Instruction publique. Il est vrai que ces dernières écoles concurrencent à leur tour les précédentes, en tendant à avoir un caractère technique.

Une différenciation des Ecoles des 2e et 3e degrés est nécessaire par suite de la différenciation des études, conséquence elle-même de la diversité des professions ; mais, à une différenciation croissante doit correspondre une spécialisation de plus en plus étroite des écoles et non pas la concurrence et le chaos actuel.

Imaginons qu'une loi décide la suppression de ce désordre et réalise la gratuité de l'enseignement à tous les degrés. Cette simple hypothèse va nous permettre de montrer la complexité du problème. D'abord, peu de petits prolétaires pourront profiter des enseignements des 2e et 3e degrés. A cela deux raisons. Raison d'aptitudes d'abord : l'inégalité sociale cause l'inégalité physique et mentale ; l'enfant pauvre, né dans de plus mauvaises conditions, a de moindres chances d'un développement satisfaisant : alimentation, logement, soins, etc. Autre raison, surtout lorsqu'il reste des frères et sœurs à élever : l'enfant pauvre vient assez tôt à l'aide de sa famille.

Il est vrai que divers projets d'Ecole unique prévoient non seulement la gratuité absolue, mais encore des allocations familiales de remplacement pour les parents dont les enfants sont capables de continuer leurs études. On peut donc supposer que le nombre des enfants des classes pauvres devant poursuivre les études sera plus élevé que nous ne l'avons imaginé tout d'abord. Même si l'on pouvait bâtir rapidement des écoles, on ne pourrait trouver immédiatement des professeurs compétents. Si trente petits prolétaires doivent, par leurs capacités, prendre place dans le lycée d'une petite ville, c'est que trente enfants des classes aisées, mais moins aptes, leur cèderont la place. Les exclus iront renforcer l'Enseignement libre, c'est-à-dire religieux dans la plupart des cas, si l'on n'établit pas le monopole de l'Enseignement. Inutile de dire que ce monopole d'Etat ne nous dit rien qui vaille et que nous sommes partisans d'une véritable liberté de l'Enseignement. Cependant, imaginez les résultats d'une Ecole unique sans monopole : tel fils d'usinier se verra sans doute préférer le fils de l'un des ouvriers de son père et sera par suite obligé de poursuivre ses études avec l'aide de maîtres de l'enseignement libre ; au bout de quelques années, il est probable qu'il sera moins capable que l'autre enfant de diriger l'entreprise paternelle ; mais, à moins d'être tout à fait un cancre, il pourra la diriger tout de même tandis que, malgré ses études supérieures, le fils d'ouvrier devra se contenter de postes subalternes, ou faire un déclassé, parce que la plupart des bonnes places resteront dans les mains des fils à papa, des neveux, cousins, etc...

Parfois, cependant, un petit prolétaire parviendra à une situation mieux en rapport avec ses aptitudes ; mais, presque toujours, ce sera au prix du reniement de sa classe et, en définitive, son accession à la classe supérieure consolidera l'inégalité sociale.

En résumé, il est utopique de croire qu'une société basée sur l'inégalité sociale réalisera une véritable égalité des enfants devant l'instruction, car l'inégalité sociale renforce l'inégalité naturelle des capacités et la fortune, plus que les capacités, ouvre la porte des situations les meilleures.

Cependant si l'inégalité ne peut disparaître tout d'un coup ni tout à fait, on peut espérer qu'elle s'atténuera peu à peu.

A certains égards même, la classe privilégiée nous

paraît travailler à détruire son privilège. C'est ainsi qu'en s'efforçant de trouver des spécialistes pour ses usines, de réaliser l'orientation professionnelle, la classe capitaliste non seulement fournit un argument en faveur de la sélection des capacités, mais encore contribue à la recherche des moyens d'opérer une telle sélection.

Nous reviendrons plus tard sur la question de l'orientation professionnelle mais nous pouvons faire observer dès maintenant que, bien faite, elle devrait : 1° permettre de fournir à chaque profession (manuelle ou non) les travailleurs d'élite dont elle a besoin et à chaque postulant un emploi ; 2° guider les mieux doués, aptes à diverses professions vers celle qui exige, avec le plus d'aptitudes spéciales, le maximum d'intelligence.

Ecole unique et orientation professionnelle nouent le problème de la sélection des élites. Quand et comment cette sélection devra-t-elle être faite ?

Certaines aptitudes se manifestent tardivement et ce n'est qu'après la puberté que l'on pourra vraiment juger si des enfants seront aptes à des écoles supérieures.

Devrons-nous donc faire la sélection après 15 ou 16 ans comme le voudraient quelques-uns ?

Il semble raisonnable de croire qu'on devra sélectionner à ce moment, mais ce serait certainement une erreur de croire qu'on ne doit pas sélectionner plus tôt. Non pas seulement parce que certaines études, le latin par exemple, demandent à être connues hâtivement, mais parce qu'il importe qu'avant cet âge les élites ne perdent pas leur temps.

Dans certaines communes de la Suisse romande, une sélection se fait à sept ans, qui permet de trier les élèves des écoles en trois classes : anormaux, retardés et normaux ; les bons élèves des classes de normaux doivent parcourir le programe primaire en 4 années au lieu de 5, si bien qu'à onze ans cette élite doit choisir entre l'école secondaire qui conduit aux facultés et l'école primaire supérieure qui se continue par les écoles techniques.

Cependant, ce dernier mode de sélection ne nous satisfait pas mieux que le premier ; il est beaucoup plus favorable aux enfants précoces qu'aux enfants vraiment bien doués.

Comment donc faire pour ne pas écarter une partie des élites sans perte de temps ?

Evidemment l'individualisation de l'enseignement, l'école sur mesure, fournissent la meilleure solution de ce problème, si, de plus, on procède prudemment par sélections successives et de plus en plus serrées.

Dès l'âge de 6 à 7 ans, on peut écarter les anormaux et les retardés ; une nouvelle sélection s'impose entre dix ou onze ans, pas trop sévère non plus et avec une organisation scolaire assez souple pour permettre d'en corriger les résultats au besoin ; enfin ce n'est que vers 15 ou 16 ans que doivent se placer les épreuves définitives pour les enfants se destinant aux études supérieures.

Je dis épreuves et non examens, car les examens actuels tiennent moins compte des aptitudes réelles que de la mémoire des candidats.

Je touche là à une des difficultés de réalisation de l'Ecole unique. Ce n'est que depuis peu que l'on se soucie vraiment de la préparation de telles épreuves, c'est-à-dire des tests professionnels et des tests psychologiques et il ne s'agit pas seulement de reconnaître les aptitudes de chaque enfant, mais aussi de bien connaître celles qui sont nécessaires pour l'exercice convenable de chaque profession.

Toutes ces questions sont activement étudiées depuis quelques années et leur solution ne sera certainement pas sans influence sur la réalisation de l'Ecole unique.

D'autres causes encore influeront certainement dans le même sens et je veux seulement en signaler une dont l'importance me paraît encore aujourd'hui méconnue. L'école deviendra plus active et en particulier l'activité manuelle y occupera une plus large place. D'abord, parce que, dans un monde plus actif, plus industriel, plus scientifique, l'école ne peut qu'évoluer et s'écarter davantage de la scholastique moyenâgeuse. Ensuite, parce que les progrès de la psychologie et de la pédagogie nous démontrent aujourd'hui l'importance de l'activité et en particulier de l'activité manuelle pour le développement des facultés logiques et de la volonté.

Par suite, la différenciation des études dans l'enseignement primaire devra naître, non plus d'une différence dans les buts poursuivis, professionnels ou de culture, mais de la différence des aptitudes individuelles ; or, c'est précisément là un des buts que poursuivent les partisans de l'Ecole unique.

L'Ecole de l'avenir. — Plus d'un penseur a bâti cette école en utopie et en uchronie.

En 1891, un socialiste anglais, W. Morris, publiait ses « Nouvelles de nulle part », œuvre d'imagination où nous trouvons un tableau de l'éducation des temps futurs. Point d'écoles et cependant « la plupart des enfants, voyant des livres autour d'eux, parviennent à lire quand ils ont quatre ans ». Tout aussi facilement et aussitôt ces enfants apprennent l'anglais, le français, l'allemand, le gallois, l'irlandais, le grec, le latin, etc. Ne croyez pas que cet etc. renferme une langue internationale : espéranto, ido ou autre, W. Morris n'a point songé à cela. Incontestablement le socialiste anglais manquait de connaissances psychologiques sérieuses et, au point de vue qui nous occupe, son œuvre d'imagination est tout à fait fantaisiste.

Un anarchiste belge, Elslander, a lui aussi tenté d'imaginer ce que serait une éducation rénovée. Moins fantaisiste que Morris, il nous trace le tableau d'une école idyllique qu'il baptise Novella. A vrai dire Novella est une ferme dans laquelle les enfants vivent actifs et joyeux. Au contraire des enfants de « nulle part », ceux de Novella n'apprennent pas à lire et à écrire avant dix ans.

Ce seul détail de l'apprentissage de la lecture nous permet de saisir le gros défaut des œuvres dont nous venons de parler brièvement. Ni W. Morris, ni Elslander ne placent l'époque d'apprentissage de la lecture au moment le plus favorable ; l'un fait apprendre à lire à des enfants qui en sont encore incapables et l'autre laisse passer le moment le plus favorable — 6 à 8 ans — pour cet apprentissage.

Avoir beaucoup d'imagination ne suffit donc pas pour imaginer ce que pourra être l'école de l'avenir. Pour cela il faut connaître les progrès qui ont déjà été réalisés ou qui se réalisent peu à peu chaque jour dans tous les coins du globe. Ce n'est pas par souci d'historien que nous avons parlé de ces progrès dans les pages qui précèdent, mais parce que leur connaissance peut aider à imaginer une école meilleure.

Si la psychologie de l'enfant et la pédagogie expérimentale sont des sciences encore trop peu avancées pour nous permettre certaines précisions de détail, elles peuvent cependant nous apporter une aide tout aussi précieuse que la connaissance du progrès accompli ou en cours.

Il est certain, par exemple, que l'école continuera de tenir de plus en plus compte des intérêts enfantins, que de plus en plus elle s'efforcera d'être l'école sur mesure, celle qui s'adapte à chaque enfant, à ses goûts et à ses aptitudes. Ceci nous permet de penser que les écoles se différencieront de plus en plus, permettant la sélection des élites, l'orientation professionnelle, comme aussi le maximum d'éducation et d'instruction possible pour les plus mal doués.

Déjà et de plus en plus, les éducateurs s'efforcent

d'accroître la valeur individuelle de leurs élèves en cultivant leur spontanéité et en favorisant leur initiative.

Mais comment pourra-t-on parvenir à favoriser ainsi ce libre épanouissement des natures enfantines ?

En plaçant les enfants dans un milieu convenable et en leur assurant une bonne éducation par l'action concertée et éclairée des parents et des pédagogues.

Pour le petit enfant, le milieu convenable n'est pas la ville. Les music-halls, les cinémas, les étalages, la circulation, appartiennent à une civilisation trop avancée qui n'est pas à la mesure des enfants.

Ce qu'il faut, c'est un milieu naturel, vivant, qui fournisse aux enfants mille occasions d'agir sans trop de dangers, d'observer et d'expérimenter, où l'éducateur trouvera de nombreux prétextes pour faire penser, parler, dessiner, écrire, lire, calculer, etc.

L'école de l'avenir sera à la campagne, la culture, l'élevage ; les promenades permettront de voir la nature, d'observer les métiers simples, les machines les moins compliquées, les matières brutes, etc...

Dire que ce milieu convient le mieux au développement corporel et mental des enfants, cela suppose que l'école ne sera plus une prison, que le bâtiment scolaire sera un abri contre les intempéries, un atelier pour divers travaux et que la classe se fera souvent au dehors.

Pénétrons dans un de ces bâtiments. Le pédagogue n'étant plus celui qui surveille, commande, punit, fait des leçons, mais le compagnon plus âgé qui observe les enfants pour bien savoir ce qui leur convient, qui met sur leur chemin des occasions d'efforts fructueux, qui stimule et entraîne à l'occasion, ne trône plus dans un de ces massifs bureaux nécessaires aux pions de jadis.

Ici, les élèves sont libres. Les plus jeunes préfèrent travailler seuls le plus souvent ; mais les plus âgés s'associent librement et forment presque toujours de petits groupes qui se répartissent une œuvre collective formant ainsi l'image d'une société en miniature.

Cette organisation vivante et libre suppose un tout autre arrangement des classes, permettant des déplacements faciles, car de temps en temps l'un ou l'autre doit venir trouver le maître pour demander aide ou conseil, ou s'adresser à l'un de ses condisciples, ou aller chercher ailleurs un objet dont il a besoin. Ceci n'est possible qu'avec des locaux vastes et variés. Il en faut pour les travaux de ménage, pour ceux du bois, etc. On écrit, on lit, et on calcule ainsi dans notre école, on y écoute aussi le maître, bien qu'assez souvent ce soit un élève qui, ayant fait des recherches à propos d'un sujet d'étude — dans les livres de la bibliothèque ou au dehors — vient exposer à tous le fruit de ses travaux. Mais tout cela n'est plus l'occupation principale ; aussi, en place des tables de jadis, on a disposé des planches sur des trêteaux et chaque enfant a son siège individuel.

Les tables ainsi faites ne sont plus disposées face à la place du maître. La place du maître est tantôt ici, tantôt là, mais toujours où il y a besoin d'aider ou de stimuler quelqu'un. Ces tables, dis-je, sont placées en fer à cheval ou de toute autre façon, pourvu que leur disposition dans la vaste salle favorise l'activité tranquille des écoliers.

La salle n'est pas seulement vaste parce qu'elle doit permettre des évolutions faciles, mais aussi parce que, devant fournir de multiples occasions d'activité, elle renferme un riche matériel. Je ne veux pas dire par là que ce matériel est coûteux ; sa richesse, c'est son abondance, ce sont ses possibilités d'utilisation qui le font riche et précieux à mes yeux. Tout au contraire les maximes murales et tant de tableaux muraux qui ont fait la fortune de tant d'éditeurs ont été bannis de notre classe.

Cette classe est la salle des enfants et, si des rayons supportent de nombreux volumes, si on y trouve encore quelque matériel acheté, la plupart des objets que nous y pouvons voir ont été trouvés ou fabriqués par les enfants. L'ornementation des murs est leur œuvre Ils ont trouvé la salle presque nue avec des consoles et des étagères nombreuses et facilement accessibles. Ils ont aussi trouvé quelques caisses et les grands ont contribué à enrichir ce mobilier par leurs propres travaux : classeurs où seront recueillis des images et des articles découpés dans des journaux ou des revues, boîtes en carton pour les collections, etc... Tous ces travaux ont évidemment nécessité quelque réflexion, des dessins, des calculs, etc...

Parfois les parents des élèves ont apporté leur contribution : le charpentier une collection de bois, le charron une petite roue non serrée par le fer, etc. ; et ceci a contribué à établir le lien nécessaire entre l'école et la famille. L'Ecole, en effet, loin de vouloir supprimer l'influence familiale, s'efforce de lui restituer sa pleine valeur. Pédagogues et parents collaborent à l'éducation de la jeunesse.

Je ne veux point alllonger inutilement cette étude ; mais cependant avant d'y mettre le point final et de renvoyer pour compléments aux mots éducation, instruction, etc., je tiens à attirer l'attention du lecteur sur un fait. Cette école de l'avenir, que je viens de dépeindre, n'est pas une utopie. Si, parcourant le vaste monde, le voyageur visitait successivement la Maison des petits de l'Institut J.-J. Rousseau, à Genève, l'Orphelinat rationaliste et l'Ecole de l'Ermitage à Bruxelles, le gymnase de Bogota dans l'Amérique du Sud et d'autres écoles encore qui se multiplient peu à peu, il pourrait constater que je n'ai fait que rassembler, en mon tableau de l'Ecole de l'avenir, des fragments des écoles d'aujourd'hui.

Pour « l'enfance heureuse et libre » que rêva Ferrer, il ne cesse de se créer des écoles et ce nom est une raison d'espérer. — E. Delaunay.

ECONOMIE n. f. (du grec *oikos*, maison et *nomos*, loi). L'économie est le produit de l'épargne, ce que l'on soustrait de son revenu, du fruit de son travail. Avoir de l'économie. « C'est le travail qui chasse la misère et non l'économie. L'économie est le jugement appliqué aux consommations » a écrit J.-B. Say. Cela dépend comment on l'entend ; car, en réalité, le travail organisé tel qu'il l'est actuellement n'arrête pas la misère, qui pénètre malgré tout dans le foyer plébéien. Du reste il serait vraiment difficile au travailleur de faire des économies : l'exploitation qu'il subit lui permettant tout juste de vivre au jour le jour. L'économie chez le travailleur ne pourrait être vraiment que le fruit de l'avarice ou de privations encore plus grandes que celles qui lui sont imposées.

L'économie domestique est une qualité dont n'est pas dépourvue la femme du peuple, obligée par la force des choses de régler sagement ses dépenses et d'avoir de l'ordre dans la conduite de sa maison ou de son ménage. Cela nous fait sourire lorsque nous lisons à la troisième ou quatrième page des grands journaux bourgeois, les conseils d'économie domestique que donne quelque vieille bourgeoise en mal de copie et vivant probablement grassement de ses revenus. La ménagère qui n'a pour subvenir aux besoins d'une famille, que le modeste salaire de son compagnon, n'a, en vérité, que faire de ces conseils, et sait mieux que quiconque comment elle peut et doit s'arranger. Quant à faire des économies, il ne faut pas qu'elle y songe ; elle se considère déjà comme heureuse lorsque la maladie ne pénètre

pas dans le foyer, venant troubler la quiétude relative dans laquelle s'écoule la vie de sa petite famille.

« La richesse et la fortune, disent certains, sont le produit de l'épargne et de l'économie ». Nous savons ce que vaut une telle affirmation, et ceux qui la propagent seraient bien embarrassés de donner des preuves à l'appui de leur assertion. Où est-il donc ce pays rêvé, ce pays heureux, cet Eden où le travailleur a la possibilité de vivre et d'épargner une partie de son salaire ? Il n'existe pas évidemment, c'est un royaume des cieux pour les pauvres d'esprit. Non, la richesse n'est pas le fruit du travail et de l'économie, elle est le fruit de l'oisiveté et de l'expropriation ; elle est le produit du vol et de la rapine, elle est la conséquence du travail de la majorité au profit de la minorité. Si *économie* est synonyme *d'ordre*, eh bien ce n'est pas au peuple qu'il faut prêcher l'économie, mais à ceux qui le dirigent, qui le gouvernent, et qui pataugent en plein dans le désordre.

En toute sincérité et sans aucun parti-pris, peut-on qualifier d'ordonnée, l'économie politique et sociale des sociétés modernes? Si l'économie politique est « la science qui traite de la production, de la répartition des richesses, et l'économie sociale », la science de l'ensemble des lois qui régissent la société et ses intérêts », on peut dire que l'économie politique et sociale actuelle a fait totalement faillite et qu'en conséquence elle est condamnable.

Qu'est-ce que l'économie politique et sociale, ou plutôt que devrait-elle être ? Une science qui étudie les phénomènes découlant des transactions entre les hommes ; qui tient compte des besoins et des aspirations de la collectivité et de l'individu, et qui permette de maintenir l'ordre, au sein de la grande Cité commune que pourrait être l'humanité. Or, une telle science ne peut être féconde qu'à l'unique condition d'être à l'abri le toute autorité officielle, et débarrassée de tout parasitisme gouvernemental. C'est tout le contraire qui se produit dans l'économie politique et sociale moderne, et c'est au pouvoir central, au gouvernement que l'on confie la tâche économique d'assurer la prospérité de la nation et, par extension, du monde entier. Les exemples sont trop nombreux pour qu'il nous soit utile d'insister sur le rôle que joue un gouvernement. Dans l'entreprise qui lui est confiée et qu'il a la charge de mener à bien, il n'y a qu'une sorte d'intérêts qui le préoccupe, et ce sont ceux du capitalisme ; comment pourrait-il alors travailler utilement à satisfaire aux besoins de la collectivité ? Toute l'économie politique et sociale moderne est basée sur des principes faux et erronés et c'est pourquoi elle ne donne que des résultats négatifs.

D'autre part, la plupart des économistes furent et sont des livresques, qui ne touchent le peuple, le vrai, que de très loin et sont, par conséquent, incapables d'en connaître les besoins. Sans contester la valeur de leurs travaux, surtout au point de vue de la production, et tout en tenant compte de l'apport de leurs recherches, qui compose petit à petit le bagage intellectuel de l'humanité, c'est surtout sur le terrain social que leur économie se manifeste inopérante ; c'est qu'elle ne repose pas sur des bases solides, et que tous les économistes ou presque furent des réformateurs et non des destructeurs d'abord et des constructeurs ensuite.

Turgot, par exemple, fut un grand administrateur et un éminent économiste. Nous ne pousserons pas le ridicule jusqu'à lui reprocher de n'avoir pas été anarchiste. Ce fut pour son temps un homme de progrès. Intendant à Limoges, puis ministre des Finances de Louis XVI, il avait rêvé de grandes réformes et désiré mettre un peu d'ordre dans les caisses du roi de France. Adversaire de la routine — devant laquelle du reste il se brisa — il voulut établir la liberté du commerce et de l'industrie, abolir les corvées par tout le royaume, supprimer les abus de la féodalité.., etc. Ses projets étaient imbus d'une certaine indépendance, et cependant il ne put les réaliser, justement parce que toute son économie politique et sociale reposait sur « *la réforme* ». Ce qu'il ne put faire, lui, la Révolution française le fit à peine dix ans après sa mort. Le peuple moins instruit, moins éduqué, sut imposer par la violence, ce qui provoqua la disgrâce de Turgot, et pourtant il est probable que Turgot, baron de l'Aulne, noble par naissance, eût s'il avait vécu, soutenu et défendu la monarchie contre le peuple révolutionnaire.

Et c'est l'erreur grave de tous les économistes de chercher à vouloir confondre et associer les intérêts d'une collectivité alors que cette collectivité est séparée à sa base et est appelée à se diviser de plus en plus. Ce fut l'erreur de tous les économistes du passé et c'est encore l'erreur d'un des plus sérieux des économistes modernes : M. Charles Gide.

De nos jours plus que jamais l'économie politique et sociale du monde est dans le marasme. Les conflits se succèdent ; on leur trouve une solution provisoire, momentanée, mais ils éclatent ensuite avec plus de violence et de ténacité. La guerre entre le travail et le capital devient de plus en plus intense, plus brutale, plus terrible et naturellement, en connaissant les causes, les économistes, cherchent les remèdes. L'unique remède susceptible d'assurer la paix sociale, ils le rejettent avec dédain, bien que toutes les méthodes basées sur le réformisme aient définitivement échoué à leur application. Afin de calmer l'effervescence populaire on lui propose, de temps à autre, certaines modifications dans l'exploitation qu'il subit et c'est ainsi que, dans certaines industries, le travailleur a une participation aux bénéfices, qu'il lui est alloué une somme supplémentaire en raison de ses charges de famille, que se sont créées des coopératives de consommation et de production, etc., etc... Tous ces moyens sont restés et resteront inefficaces et ne peuvent qu'asservir le travailleur et le river un peu plus fortement à sa chaîne.

Dans un ouvrage qu'il fit paraître récemment, un ouvrier, H. Dubreuil, croit trouver dans ce qu'il appelle « la République industrielle » l'apaisement à tous nos maux. Son étude est digne d'intérêt, mais nous ne pensons pas cependant que là soit la solution du problème, car Dubreuil veut, lui aussi, améliorer le sort du travailleur en réformant le mode de production. « La crise économique ne peut être résolue que par le travail, mais ce travail ne peut être fécond que si l'ouvrier a sa liberté. Organisons donc le travail en « commandite d'atelier », tel qu'il existe déjà dans l'imprimerie, et la production en sera intensifiée.

Telle est la thèse soutenue par Dubreuil qui déclare à l'appui de celle-ci. « Quiconque est né et a vécu dans les couches les plus profondes de la classe ouvrière, sait combien il est commun d'entendre affirmer qu'on aime mieux y vivre de pain et de fromage, dans une situation indépendante, que dans un bien-être relatif en travaillant « chez les autres ».

Il est évident que la liberté dans le travail mettrait fin à bien des conflits, et si une telle formule était pratiquement matérialisable personne ne s'opposerait — du moins parmi les amis sincères et dévoués de la classe ouvrière — à l'application d'une telle méthode de production. Mais nous la croyons irréalisable en régime capitaliste et l'expérience nous donne raison.

Comme le démontre pourtant avec clarté Dubreuil, dans le premier chapitre de son ouvrage, le droit au travail n'existe pas dans les sociétés modernes. Ce qu'il faut ajouter, c'est qu'il n'existera jamais, qu'il ne peut pas exister, tant que subsistera une parcelle de capitalisme. Le droit au travail n'existant pas, la liberté dans le travail ne peut être que relative, subordonnée à un nombre incalculable de facteurs d'ordres écono-

miques, sociaux et politiques, et l'économie politique capitaliste — j'appelle économie politique capitaliste, celle qui entend régler l'ordre social par voie diplomatique, c'est-à-dire en dehors de toute action révolutionnaire — ne peut trouver pour équilibrer un ordre troublé que des palliatifs temporaires et des *pis aller*.

Prenons un exemple : dans une petite ville du Sud-Est de la France, le travail était organisé de telle façon que chacun était son propre maître. Les industriels — non pas par philanthropie, mais parce que ce mode de production leur paraissait avantageux, avaient divisé leurs usines en un certain nombre d'ateliers qu'ils sous-louaient aux travailleurs. L'industriel fournissait l'outillage, la machinerie et le travail dont le prix était débattu à l'avance. La plus grande, la plus large liberté était permise, accordée à l'ouvrier qui était en apparence son propre maître, venait et quittait son travail à l'heure qui lui plaisait, œuvrait selon son bon plaisir, quatre heures ou dix heures par jour et touchait à la livraison de son ouvrage le montant de la somme qui lui était dûe. La paix la plus absolue régnait au sein de cette communauté. Survient une catastrophe indépendante de la volonté des « ouvriers » et des patrons : la mode des cheveux courts pour les femmes. Or, dans la petite ville en question on ne fabriquait que du peigne et la nouvelle mode déclanche une perturbation sur le marché. Le manque d'ouvrage provoque l'abondance de main-d'œuvre, et l'abondance de main-d'œuvre la diminution du prix du travail ainsi que le chômage. Que devient alors la liberté du travail, alors que le droit au travail n'existe pas ? et jamais au grand jamais, un capitaliste — ce serait sa fin — ne consentira à employer de la main-d'œuvre lorsque celle-ci lui est inutile.

Lorsque le phénomène est local, il est de faible importance, mais lorsqu'il est national il provoque une énorme perturbation. Que peut l'économie politique moderne ? Pas grand'chose, rien. Le protectionnisme a été condamné de longue date par tous les économistes sérieux ; quant au libre échangisme, il ne donne pas et ne donnera pas les résultats que certains en attendaient. Voir le mot : *Echange (libre)*.

Quant à ce qui concerne l'Etat, son rôle dans tous les phénomènes économiques c'est d'assurer au capitalisme le maximum de bénéfice et le minimum de pertes.

L'interventionnisme, l'intrusion de l'Etat ignorant, aveugle et brutal dans le jeu des phénomènes économiques, est une conception rétrograde, absurde, barbare », écrit Urbain Gohier, et il a raison ; mais où nous ne sommes plus d'accord, c'est lorsqu'il ajoute : « L'interventionnisme, c'est proprement le socialisme. Le mot de socialisme ne signifie rien, s'il ne désigne l'intervention de l'Etat dans tous les faits sociaux, spécialement dans les faits économiques ».

« Mais s'il y a une excuse à l'intrusion de l'Etat dans les phénomènes économiques, ce ne peut être que la nécessité de protéger les faibles, de limiter et de réprimer l'avidité des puissants, de rétablir dans l'enfer social une apparence de justice et d'humanité. » (Urbain Gohier.) « La Révolution vient-elle ? » — *Le nouveau pacte de famine*.

Qu'Urbain Gohier nourrisse des illusions sur la possibilité d'un Etat indépendant et humanitaire en matière d'économie politique et sociale, nous autres anarchistes, nous sommes fixés à ce sujet et l'expérience russe nous suffit amplement pour affirmer que nous ne nous trompons pas. Nous restons convaincus que seule la disparition du capitalisme et de l'Etat peut donner naissance à une société harmonieuse, et que l'économie politique n'est qu'un tampon entre le capital et le travail, mais que ce tampon ne peut être avantageux que pour le capital.

Que faire alors ? La Révolution ? Mais les économistes sont des pacifistes qui ont une sainte horreur de la violence et qui voudraient que tout se passât dans le calme. Pas tant que les Anarchistes. « Nous aussi, nous avons horreur de la violence ; nous aussi, il nous répugne de verser du sang ; nous aussi, nous avons l'amour de la paix, de la joie et du bonheur, mais « lorsqu'on a souffert de cette société, dit Jean Grave, lorsqu'on a vu les siens souffrir de la faim, mourir d'épuisement, certains scrupules disparaissent, et lorsque la force vous opprime, qu'il n'y a plus que la force comme suprême argument, ceux-là qui ne maintiennent leur tyrannie qu'à l'aide de la violence, sont mal venus de se plaindre lorsqu'elle se retourne contre eux. »

« Lorsque la bête est acculée, elle voit rouge, fonce sur les assaillants, renverse ce qui lui fait obstacle ; tant pis pour ceux qui se trouvent sur sa route La responsabilité première en est à ceux qui la poussèrent au désespoir » (Jean Grave : *L'Anarchie, son but, ses moyens*).

Nous sommes des révolutionnaires parce que nous voulons la liberté : liberté sociale, liberté individuelle et liberté économique. Or, l'économie politique moderne ne peut nous donner satisfaction, puisqu'elle prétend rechercher un terrain d'entente entre le capital et le travail. Qu'elle poursuive ses recherches. Que les économistes bourgeois blanchissent à la tâche, qu'ils découvrent les apparences trompeuses qui retarderont peut-être l'heure de l'échéance, mais quoi qu'ils disent et quoi qu'ils fassent, la révolution viendra, entraînant avec elle le despotisme économique et la tyrannie politique. La société bourgeoise est puissante, elle a l'argent et avec l'argent tout s'achète ? C'est vrai.

« Il est fort l'homme qui dispose de quelques millions ; mais il est redoutable, l'homme qui n'a pas de besoins,, qui n'a pas de crainte, et qui garde une âme ferme, une pensée lucide, l'œil juste et la main prompte. » (Urbain Gohier.)

Tout passe ; la bourgeoisie a vécu plus qu'elle ne vivra et avec un peu de conscience, de raison et de courage, le peuple aura bientôt fait de se libérer de l'étreinte qui l'oppresse. Il pourra alors organiser son économie, librement, sans le concours des ruffians de la politique qui ne font qu'embrouiller la solution d'un problème qu'il serait si facile de résoudre. — J. CHAZOFF.

ECRITURE n. f. (du latin *scriptura*, même signification). L'écriture est l'art qui consiste à transmettre ou communiquer à l'aide de signes et de caractères conventionnels, la parole et les idées. Paul-Louis Courrier nous dit que « lorsque *l'écriture* fut trouvée, plusieurs blâmaient cette invention, non encore justifiée aux yeux de bien des gens ; on la disait propre à ôter l'exercice de la mémoire et à rendre l'esprit paresseux ». L'expérience a démontré une fois de plus que les adversaires du progrès étaient dans l'erreur puisque à tous les points de vue, l'écriture a amplement servi la cause de la civilisation.

L'écriture ne fut pas toujours ce qu'elle est aujourd'hui, et à l'origine pour rendre sa pensée on se servait de ce que nous appelons les *hiéroglyphes*. L'écriture hiéroglypique se divisait en hiéroglypes représentatifs, caractéristiques ou allégoriques. L'écriture hiéroglyphique représentative était la plus élémentaire et la plus simple. Pour transmettre l'idée, d'un chien, d'une table, d'un fleuve, d'une montagne, etc., on peignait simplement cet animal, cet objet ou cette chose de façon rudimentaire. Ainsi que son nom même l'indique, l'écriture hiéroglyphique caractéristique servait à peindre le caractère ; ainsi un lion, un tigre, signifiait la méchanceté, la barbarie ; un hippopotame la cruauté ; enfin l'écriture hiéroglyphique allégorique avait un caractère symbolique ; le soleil annonçait la divinité ; l'œil, un monarque, etc. On conçoit quelle difficulté on rencontrait pour transmettre sa pensée en utilisant de tels

procédés, et que seule une faible minorité était capable d'apprendre et susceptible d'écrire.

L'écriture phonétique n'exige, elle, qu'un nombre restreint de signes ou caractères auquel on donne un son conventionnel et dont l'assemblage dans des ordres différents permet à l'individu de transmettre toutes les idées qui germent en son cerveau.

On pense que l'écriture phonétique ou alphabétique est d'origine phénicienne et que ce fut Cadmus, le fondateur légendaire de Thèbes, qui porta aux Grecs les premières lettres. Par la suite, les peuples varièrent la forme des caractères et aussi leurs dispositions, et si les Orientaux écrivent, par exemple, horizontalement de droite à gauche, les occidentaux depuis fort longtemps, écrivent de gauche à droite ; quant aux Chinois, leur écriture est perpendiculaire et ils écrivent de haut en bas.

Quelle que soit la forme des caractères et la façon dont on les utilise, la nécessité de savoir écrire est incontestable, puisque c'est l'unique moyen qui existe de s'exprimer à distance et que l'écriture est un précieux intermédiaire entre les hommes. L'écriture est un facteur d'évolution et il est remarquable que les peuples analphabétiques, c'est-à-dire ceux où la grande majorité des hommes ne savent ni lire ni écrire, sont les plus arriérés au point de vue social.

On pourrait objecter que l'écriture est comme « les langues d'Esope » la meilleure, mais aussi la plus mauvaise chose qui existe ; que si elle est un facteur d'évolution, elle est aussi un facteur d'asservissement et qu'elle sert à traduire et à transmettre les bonnes et les mauvaises pensées ; que les maîtres, les chefs, les dirigeants, les bergers du peuple, par son intermédiaire, empoisonnent et corrompent la mentalité de ceux qu'ils veulent maintenir dans l'esclavage, pour mieux profiter du produit de leurs travaux. C'est une erreur. La lumière finit toujours par triompher de l'obscurité et une idée juste d'une idée fausse. Si l'écriture véhicule des idées fausses, elle véhicule également des idées nobles et grandes et petit à petit — c'est une question de temps — l'arbitraire et l'erreur s'estompent, s'effacent et disparaissent devant le flambeau de la vérité.

Et c'est pourquoi il est souhaitable que dans un avenir rapproché, chaque homme sache lire et écrire. Lorsque, sur tous les points du globe, il n'y aura plus un illettré et quand chaque individu sera capable de comprendre ce qu'il lit, alors il sera impossible de maintenir l'être humain dans l'asservissement et il se libèrera de toutes les chaînes qui le tiennent encore rivé à la barbarie ancestrale.

ECRIVAIN n. m. (du latin *scriptor*). Le mot écrivain, bien que peu usité maintenant en ce sens, sert à désigner celui qui fait son métier de l'écriture. Il y a peu de temps encore, alors que quantité de gens ne savaient ni lire ni écrire, il existait des écrivains publics, tenant échoppe tout comme des savetiers, et qui, moyennant rétribution, rédigeaient pour les illettrés, les lettres, les mémoires, les pétitions, etc...

En France du moins, ce métier a presque totalement disparu et le terme *écrivain* est couramment employé comme synonyme de : littérateur, homme de lettres, romancier. Un grand *écrivain ;* un bon *écrivain ;* un excellent *évrivain ;* un *écrivain* médiocre.

Pourtant il ne faut pas s'y tromper; quoique l'on désigne sous le nom d'écrivains tous ceux en général qui se mêlent d'écrire, gardons-nous de confondre : écrivain et littérateur, car il ne suffit pas pour être homme de lettres d'assembler des caractères, de composer un ouvrage, de le faire éditer et d'essayer de le lancer dans le public, faut-il encore dans cet ouvrage exprimer des pensées saines, claires et logiques. Il y a certainement plus d'écrivains que de littérateurs et cela s'explique facilement. Les métiers manuels étant considérés comme inférieurs par les classes possédantes, une partie de la bourgeoisie — tout le monde ne peut pas se lancer dans le commerce, la finance ou l'industrie — se jette dans les professions dites libérales. Or, celles-ci se divisent en deux catégories : Premièrement celles qui nécessitent des études sérieuses, profondes et suivies : la médecine, les sciences, etc..., qui fournissent les docteurs, les chirurgiens, les ingénieurs..., et dont l'exercice exige, plus que des diplômes : des capacités techniques ; deuxièmement, les professions libérales indéterminées, que chacun peut embrasser, qui produisent les politiciens, les journalistes, les écrivains, et qui groupent tous les ratés, tous les incapables, tous les rebuts intellectuels de la Société. En notre siècle de mercantilisme, la chance et le culot sont de plus sûrs facteurs de réussite que les connaissances ; mais l'assiette au beurre est relativement petite pour tous les appétits, et bien des affamés de gloire, d'honneur et de réputation n'arrivent jamais jusqu'à la précieuse table sur laquelle elle repose. Ils tentent cependant de sortir de l'ombre et comme chacun peut se dire écrivain et coucher sur le papier, les idées les plus saugrenues et les plus ridicules, ou encore écrire pour ne rien dire, le monde est infesté d'écrivaillons qui produisent des livres sans intérêt, que bien souvent personne ne lit et qui pourrissent dans les caves des éditeurs et des libraires.

Malheureusement, parmi les littérateurs sans talent, il est une minorité qui, s'assimilant les goûts du grand public d'ignorants, spécule sur cette ignorance, et par une prose infecte — qui obtient un succès retentissant — continue d'empoisonner l'esprit des foules. Ce qui peut de par le monde s'écouler de romans feuilletons est formidable. Le romancier, l'écrivain qui a le courage — ou la lâcheté — de se livrer à un tel sport, sport avantageux au point de vue intérêt — acquiert bien vite la réputation et la fortune ; et comme aujourd'hui tout s'achète et se vend, comme chacun n'a qu'un but : gagner de l'argent et jouir de la richesse ; comme la société n'est qu'un vaste comptoir commercial, l'écrivain stupide, trouve bien vite un éditeur, alors que le savant ou l'homme de lettres sérieux est — à part quelques exceptions qui s'imposent par leur génie — incapable de vivre de sa plume.

Les « Corneille », qui au déclin de la vie et après une existence de travail sont contraints d'attendre chez le savetier, n'ont pas disparu. Il y en a toujours, cependant que des Pierre Decourcelle et des Michel Morphy crèvent sur des montagnes d'or.

Peut-il en être autrement en un siècle où tout se négocie, se marchande, où l'on ensemence le cerveau du peuple, comme on ensemence un champ de betteraves, sans tenir compte de ce qui est bon ou mauvais à l'individu, mais en calculant simplement le rendement de l'opération.

L'écrivain, dont le rôle social devrait être de soigner et de guérir les esprits, comme le médecin soigne et guérit les plaies et les maladies, s'est prostitué à l'argent et n'est plus qu'un objet méprisable entre les doigts crochus du capital.

Mais quoi, « il est des célébrités factices auxquelles on travaille toute sa vie et qui finissent à la mort. Il y a des célébrités qui commencent à la mort et qui ne finissent plus ». L'écrivain médiocre ne sera jamais glorieux si l'on pense avec Voltaire « que la gloire est la réputation jointe à l'estime ». Il peut acquérir auprès des faibles et des ignorants une certaine popularité, mais son nom s'effaçe de l'histoire à mesure que le peuple s'éduque et comprend, et s'il ne se perd pas dans l'oubli, il ne subsiste que pour signaler une époque de bassesse et de lâcheté et est méprisé comme celui du criminel ou du général qui sont des glorieux sans gloire.

EDILE n. m. (du latin *ædilis*, de *ædes*, édifices). A l'origine les édiles étaient des magistrats romains dont les fonctions consistaient à prendre soin des édifices publics et particuliers. Ils furent créés à la même époque que les tribuns du peuple, c'est-à-dire en l'an de Rome 160 et étaient tout d'abord choisis uniquement parmi la plèbe. Ils étaient au nombre de deux ; mais à la fondation de Rome, par decret, le Sénat ordonna la création de deux nouveaux édiles choisis parmi les patriciens et il fut ainsi fait. Les édiles subsistèrent jusqu'au règne de l'empereur Constantin ; leurs fonctions et leurs pouvoirs étaient très étendus. Ils avaient la responsabilité de toute la sécurité de la ville ; ils visitaient les édifices, les temples, les bains, les maisons particulières et les immeubles afin de se rendre compte de leur solidité ou de leur état de délabrement et examiner s'ils n'étaient pas un danger à la sécurité du passant. Ce sont eux qui surveillaient les ventes au forum et brisaient les faux poids et les fausses mesures. Ils assuraient également la quiétude publique, condamnaient et bannissaient les prostituées et réprimaient la fraude et l'usure. En un mot leurs fonctions étaient à peu près semblables à celles qu'occupent actuellement un préfet de police et un préfet de la Seine réunis.

A présent on donne le nom *d'édiles* aux magistrats municipaux ; plus particulièrement à ceux de la ville de Paris et des grandes cités, parce que leurs fonctions comprennent certaines des attributions des édiles romains.

Dans les petites communes, si celles-ci étaient libres et non pas sous la tutelle d'un préfet et par conséquent du Gouvernement, les édiles pourraient être de quelque utilité. Mais actuellement, avec le statut qui régit les municipalités, ils n'ont aucun pouvoir et sont asservis ou écrasés par les puissances d'argent. Quant à ceux des grandes cités on sait que c'est la politique qui les fait agir et que l'on ne peut absolument rien en tirer de bon.

EDUCATION n. f. *Développement individuel et social. Hérédité et milieu.* — Les qualités physiques et mentales d'un individu dépendent en une certaine mesure de ceux qui l'on fait et pour le reste de l'influence d'un second facteur : le milieu.

Depuis fort longtemps, les savants se sont préoccupés de savoir quelle est l'importance respective de chacun de ces deux facteurs : hérédité et milieu, dans le développement des individus.

Il fut un temps où certains théoriciens, Condillac par exemple, nièrent l'influence de l'hérédité sur ce développement. Aujourd'hui, les savants ne discutent plus que sur l'importance respective de ce facteur.

« Personne, dit Duprat, ne soutiendra que les tout petits enfants sont tous semblables au point de vue de leurs dispositions permanentes : les nourrices diront que tel fut plus vif, tel autre plus endormi, tel plus « méchant » ou irascible, tel autre plus souriant et patient ou même endurant. »

« On a souvent remarqué, écrit Elslander, que, chez les races inférieures, les enfants qu'on envoie aux écoles ou qu'on essaie d'instruire montrent d'abord une facilité étonnante, mais qui s'arrête brusquement... Ces esprits sauvages sont comme des terres incultes, que le travail successif des générations seul peut défricher. C'est ainsi que, dans l'Inde, les enfants des brahmanes, issus d'une classe cultivée depuis longtemps, montrent de l'intelligence, de la pénétration, de la docilité, tandis qu'au jugement des missionnaires, les enfants des autres castes leur sont bien inférieurs à cet égard. »

De son côté le Docteur Govaerts déclare : « Les populations actuelles de l'Amérique sont, en grande partie, les descendants des nations et des peuples accourus il y a trois siècles de tous les coins du monde, pour coloniser une terre neuve.

« Malgré l'égale influence du milieu, chaque peuple a conservé les différences anatomiques, physiologiques et psychologiques particulières à son type ethnique et continue aujourd'hui à montrer une certaine similitude avec les habitants de son pays d'origine.

« Si l'influence du milieu avait agi, à l'exclusion de l'hérédité, on se trouverait aujourd'hui devant un type uniforme ; or, c'est la variabilité et l'hétérogénéité qui caractérisent les caractères biologiques de ce peuple. »

Il convient de remarquer que le Docteur Govaerts donne au mot *milieu* un sens étroit ; « Il faut, dit Claparède, comprendre dans l'influence du milieu les circonstances survenues au cours de la *gestation* (période intra-utérine) », une chute de la mère pouvant, par exemple, avoir comme conséquence l'idiotie de l'enfant.

Précisons le rôle de l'hérédité :

« L'hérédité » est, comme le dit Max Auliffe « l'ensemble des circonstances passées qui ont modelé l'être vivant avant sa formation proprement dite ; elle donne à l'individu qui naît, ses tendances, ses aptitudes, sa structure, sa configuration ».

« Le devenir de l'enfant dépend en grande partie de trois conditions :

1° Organisation ancestrale du germe ; 2° santé des générateurs ; 3° circonstances qui ont entouré le développement embryonnaire.

L'enfant est donc l'aboutissant de toute une lignée. Il tient de tel ancêtre, la taille ; de tel autre, la chevelure ; de celui-ci, les yeux ; de celui-là, l'esprit ; d'un troisième, le caractère ; d'un quatrième, la tendance professionnelle.

Il naît avec une puissance formée par le passé, avec laquelle il entre en contact avec tout ce qui n'est pas lui, c'est-à-dire le milieu. Il s'y adaptera le mieux qu'il pourra et par cela qu'il fonctionne, il tendra toujours à mettre en harmonie son rythme propre avec celui du monde extérieur.

« L'hérédité n'est donc pas une force mystérieuse condamnant l'enfant à l'immobilité et à l'invariabilité, c'est une limite assignée par la nature, limite que peut atteindre l'évolution d'un caractère de l'individu.

« L'hérédité a donné à l'enfant le thème dont le milieu forme les variations. (Mac Auliffe.) » (Docteur Govaerts, *L'hérédité, son rôle dans l'éducation*, p.p. 51-52.)

« Le développement psychique de l'enfant est ainsi la résultante de deux facteurs ; tendance mentale aux cellules cérébrales de se développer ; excitation de ces cellules par les impressions et vibrations extérieures. Le premier est l'éducabilité ou propriété de l'enfant de répondre au système d'éducation ou d'instruction, ou encore possibilité du développement mental.

La deuxième est l'ensemble des influences de l'enfant qui ne lui appartiennent pas et que nous appelons milieu.

Les fonctions mentales ne sont donc qu'une trame sur lequel le milieu brodera un dessin définitif ; elles sont en puissance chez l'enfant et l'étendue de leur développement sera fonction de cette puissance. » (Dr Govaerts, *L'hérédité et son rôle dans l'éducation*, p. 53.)

Ainsi les hommes ne naissent pas égaux et ce serait une faute de vouloir leur donner une même éducation.

L'hérédité limite donc les possibilités de développement des individus mais fournit à ceux-ci un héritage ancestral qui assure le progrès individuel et le progrès social.

« L'homme s'est élevé constamment au-dessus de l'animal parce que chaque génération a pu s'assimiler rapidement les connaissances acquises et les arts in-

ventés par les générations antérieures, et employer l'âge viril à ajouter aux vérités et aux richesses acquises. » (Dr Richard, *Pédagogie expérimentale*, p. 51.)

Il n'est pas inutile de rechercher quelques caractéristiques du progrès individuel et du progrès social. La plus importante à nos yeux est le développement de la personnalité qui caractérise tout à la fois le développement social et le développement individuel.

« Nos sociétés, dit Ch. Blondel, sont complexes. Des groupements familiaux au groupement national, elles se subdivisent en une foule de groupes religieux, politiques ou professionnels. Comme nous faisons tous partie d'un grand nombre de ces groupes sans jamais cependant faire partie de tous à la fois, la diversité des influences subies assure à chacun de nous une certaine individualité. Les sociétés primitives, au contraire, sont étroites et homogènes. Leur action pèse d'un poids à peu près uniforme sur tous leurs membres. Les individus ont peine et ne songent pas à s'y différencier. » D'après un autre auteur, M. Levy-Bruhl, dans les sociétés primitives les moins évoluées, l'individu aurait bien plutôt la conscience de son groupe que celle de sa propre personnalité. Dans la société primitive, l'homme est esclave de la tradition et la « contrainte sociale annihile autant que possible la part de l'initiative individuelle dans presque tous les domaines de la vie publique et privée ». (G.-L. Duprat.)

De même que les primitifs les moins évolués le petit enfant ignore son moi ; « il vit « tout hors de lui » ; il imagine des objets, il voit des êtres humains avant de s'imaginer lui-même. » Ce n'est que peu à peu, grâce à la vie sociale et au langage que l'enfant prend une conscience de plus en plus claire de sa propre personnalité.

Ce qui précède nous permet de comprendre ces lignes d'un sociologue : « Le développement mental de l'individu fait suite à la vie embryonnaire dans laquelle on voit unanimement une récapitulation du développement phylogénétique. *L'éducation est donc une récapitulation abrégée de la civilisation au profit du développement personnel, et réciproquement toute initiation à la civilisation est une éducation quand elle concourt au développement spontané d'une personnalité.* » (G. Richard, *Pédagogie expérimentale*, p. 92.)

Ainsi l'Education est avant tout une modification des individus due au milieu.

A l'encontre de ce que pensent beaucoup de parents cette modification se produit surtout dans le premier âge et par des moyens dont la plupart d'entre-nous ne se rendent pas compte.

Il n'est pas sans importance que dans ces premières années l'enfant puisse se débattre et jouer en un milieu qui lui offre des occasions d'exercer ses muscles et ses sens, et nous dirons plus loin ce que nous pensons de cette période éducative, mais ce qui contribue pour la plus large part à permettre à l'enfant de récapituler le développement de la race d'une manière abrégée, c'est le langage. « Pour apprendre, non pas seulement à juger et à raisonner, mais à sentir et même à percevoir comme nous, il lui faut apprendre à parler. Quels que soient les rapports de l'intelligence et du langage, il est trop évident que l'enfant va beaucoup moins des choses aux mots que des mots aux choses et que l'acquisition du langage lui impose d'accepter du dehors et sans contrôle la vision du monde propre à son milieu et à son temps. » (Ch. Blondel.)

Un autre psychologue exprime la même idée en disant que l'être humain doit « penser sa parole avant de parler sa pensée ». L'enfant doit d'abord apprendre le sens des mots et des expressions employés autour de lui et ce sens est fixé par l'usage collectif : le langage, instrument de la vie sociale doit permettre aux individus de se comprendre. « C'est pourquoi l'humanité civilisée substitue à l'arbitraire de chacun une sorte de décision stable, qu'enregistrent les dictionnaires, et qui fixe pour plusieurs générations au moins le sens des mots... » (Duprat.)

Or notre langage, j'entends le langage des peuples, civilisés, est un langage logique qui impose à l'enfant des idées abstraites et générales. Par exemple le nom que nous donnons à un objet ou à un animal est presque toujours un nom commun, ainsi le nom *chien* donné au toutou familier puis à toutes autres sortes de chiens amène fatalement l'enfant à porter son attention sur les caractères communs à tous les chiens, à concevoir que son toutou, outre certains caractères individuels en possède d'autres qui l'apparentent aux animaux de la même espèce ; le mot *bête* employé pour nommer non seulement les chiens mais aussi les poules, les lapins, etc., est un pas de plus dans la classification des êtres. Ainsi, « en apprenant à parler, l'enfant se forme à penser logiquement, avant même d'être en âge de comprendre ce qu'est la pensée logique et ce que sont ses lois ». De même donc que la science met partout sa marque dans le monde matériel où l'enfant grandit de nos jours, de même le langage qu'il apprend annonce la science par l'ordre et la distinction que les mots établissent entre toutes choses. » (Ch. Blondel.)

Pour bien saisir l'importance du langage dans le développement mental de l'enfant il faudrait opposer le langage des primitifs au langage des peuples civilisés. Le langage des primitifs offre lui aussi des classifications et des termes génériques mais alors que les nôtres reposent sur des caractères objectifs, que nous disposons par exemple du mot quadrupède pour désigner toutes les bêtes qui ont quatre pieds, ceux des primitifs sont fondés sur des représentations mystiques : des êtres fort divers mais auxquels les primitifs attribuent des propriétés mystiques identiques sont identifiés, c'est ainsi qu'un Huichol rapproche le blé, le cerf et le hikuli (plante sacrée de son groupe) au point de les identifier.

Il fut un temps, au XVIIIe siècle par exemple, où l'on admirait le « bon sauvage », l'homme primitif et où l'on prêchait le retour à la nature. Une connaissance plus exacte des groupements de primitifs nous permet aujourd'hui d'avoir une opinion toute autre, nos civilisations constituent un progrès, les progrès de la vie sociale permettent aux individus d'avoir une conscience de plus en plus nette de leur individualité et leur forgent un esprit de moins en moins mystique. Certes beaucoup d'individualités sont encore opprimées mais l'individu trouve dans la multiplicité des groupements de multiples moyens de défense ; l'on peut dire que l'oppression actuelle est une survivance du passé et qu'elle prouve seulement que nous ne sommes pas parvenus au terme du progrès. Certes la plupart de nos contemporains croient encore en Dieu, mais ils croient aussi en des lois naturelles. « Dans un monde auquel il a octroyé une charte, Dieu ne peut plus intervenir qu'exceptionnellement et par des miracles, sorte de coups d'Etat, durant lesquels il suspend la constitution sans l'abolir... Le surnaturel dont nos contemporains retiennent l'idée n'est donc pas dans la nature qui est naturelle toute entière. » (Ch. Blondel.)

Tout compte fait nos milieux sociaux sont plus utiles que nuisibles aux individus. Voir seulement l'action oppressive de ces milieux c'est n'apercevoir que le mauvais côté du progrès qui comporte aussi la réaction des individus d'où provient la formation des individualités.

En résumé l'éducation, en son sens le plus ample, comprend :

1° L'éducation involontaire de l'enfant par lui-même dont nous reparlerons par la suite ;

2° L'éducation involontaire par les choses et les individus — l'exemple que nous avons donné du rôle du langage permet de comprendre que cette éducation qui agit surtout dans les premières années de l'enfant est plus importante qu'on ne le pense d'ordinaire, d'où le devoir pour les parents d'être plus circonspects en ce qui peut agir sur le développement de leurs enfants ;

3° *L'éducation proprement dite, ou action systématique des adultes sur d'autres individus (d'âge variable mais généralement plus jeunes) en vue de modifier ces derniers ;*

4° L'auto-éducation volontaire (l'individu à éduquer étant son propre éducateur) qui ne s'applique évidemment pas aux tout jeunes enfants.

Education et milieu. — Les imperfections sociales et individuelles ont, de tout temps, entraîné certaines catégories d'individus à rechercher les moyens les plus efficaces de réaliser un progrès individuel ou social. Fallait-il changer les individus pour rendre le milieu plus parfait où fallait-il changer le milieu pour améliorer les individualités ? Devions-nous être des éducateurs ou des révolutionnaires ?

Dès que l'on aborde ces problèmes, il convient tout d'abord d'examiner ce qu'est l'éducation proprement dite et les limites des possibilités éducatives.

« L'éducation, dit Maurice Imbart, est la formation des esprits ; elle a pour but d'améliorer les mœurs, les caractères, la conduite ultérieure des individus ». Un autre auteur déclare qu'elle « consiste à enseigner à l'enfant l'usage normal et le soin de son corps ». D'autres se bornent à opposer éducation et instruction. « Le rôle du professeur, écrit Louis Prat, est d'enseigner les vérités qu'il sait ou qu'il croit savoir ; le rôle de l'éducateur est d'expliquer aux élèves l'usage qu'ils feront plus tard, dans la vie, des vérités qu'ils ont apprises ».

Ces définitions et beaucoup d'autres que nous pourrions citer ont le tort d'être incomplètes, celles de M. Imbart et de M. Prat négligent évidemment les points de vue hygiénique et physiologique auxquels se borne la deuxième des définitions citées.

Nous avons déjà dit que l'éducation était un effort des éducateurs en vue de *modifier* des individus. Ceci veut dire qu'aux yeux des éducateurs les individus soumis à l'éducation sont des *produits imparfaits de l'hérédité et du milieu,* soit que leur corps soit débile, soit que leur intelligence soit médiocre, au moins par quelque côté, soit que certaines de leurs tendances soient indésirables ou que désirables elles aient besoin d'être stimulées ; c'est donc le *développement entier* des individus sur lequel doivent porter les modifications : *développement mental* (intellectuel, affectif et volitif) et *développement physique.* L'éducation a donc pour but une *amélioration* des individus, soit en tant qu'individus, soit comme membres d'une société, il en résulte que *l'éducateur doit avoir un idéal* et si j'ajoute que cet idéal ne doit pas être une chimère, qu'il doit tenir compte des possibilités, il est évident qu'il faut que l'éducateur détermine cet idéal d'après les limites que lui tracent l'hérédité et le milieu.

Reprenant la définition que nous avons donnée précédemment et la complétant nous disons donc :

L'éducation est l'intervention systématique dans le développement mental (intellectuel, affectif, volitif) et physique des individus d'après un idéal fixé en tenant compte du développement de chacun d'eux et des milieux dans lesquels ils sont placés.

***

Il y a dans toutes les écoles du monde des éducateurs qui, plus ou moins habilement, s'efforcent de modifier des enfants. Ces enfants sont bien différents et il serait désirable que l'éducation tienne plus compte de ces différences qu'elle ne le fait d'ordinaire.

En moyenne les enfants des classes aisées sont physiquement supérieurs aux enfants des classes pauvres : ils dépassent ces derniers par la taille, le poids, le périmètre thoracique, la force musculaire, la résistance à la fatigue, la circonférence de la tête, la hauteur du front, la capacité du crâne, le poids de l'encéphale, etc. Les causes de l'infériorité physique des enfants pauvres, nous les trouvons dans la mauvaise alimentation, la mauvaise hygiène, les conditions de travail et le surmenage des femmes enceintes ; les logements insalubres, trop étroits (ou bien où vivent trop de personnes), certains soins de propreté difficiles ou impossibles à prendre. En moyenne également, les enfants riches sont intellectuellement supérieurs aux enfants des prolétaires et ceci s'explique par leur supériorité physique comme aussi par les meilleures conditions de milieu dans lesquelles ils se trouvent. De tout ceci nous pouvons déjà conclure qu'en donnant aux petits prolétaires une éducation aussi bonne que celle que reçoivent les enfants des riches on ne ferait qu'apporter une palliatif à l'inégalité sociale, que les modifications physiques et intellectuelles des déshérités limitées par l'hérédité et le milieu resteront partiellement inefficaces. Mais il s'agit aussi d'améliorations morales ; or, allez prêcher la justice aux individus lorsque l'injustice règne autour d'eux, invitez à une pudeur délicate une jeune fille élevée dans un taudis où toute la famille couche entassée.

A plus forte raison lorsque le milieu social assure, comme il le fait aujourd'hui, une meilleure éducation aux enfants des classes possédantes et dirigeantes, l'éducation donnée aux petits prolétaires reste impuissante et ne peut assurer à ceux-ci l'amélioration désirable. *Les possibilités éducatives ne sont pas moins limitées par le milieu que par l'hérédité.*

***

Le milieu social étant un obstacle au développement convenable de certains individus convient-il d'abandonner le projet de modifier les individus pour changer le milieu social et faut-il transformer ce milieu social pour pouvoir éduquer convenablement les individus.

Remarquons d'abord que ceux qui disent : Faisons d'abord la Révolution, nous ferons de l'éducation après ne nient nullement la nécessité de l'éducation, ils ne sont d'ailleurs ce qu'ils sont que parce qu'ils ont reçu une certaine éducation. Une révolution ne se fait pas sans révolutionnaires et l'individu révolutionnaire est pour une part un produit de l'Education.

A vrai dire, certains soutiennent qu'une toute petite minorité révolutionnaire suffit pourvu que la situation soit révolutionnaire. Pour préparer la Révolution il n'est plus guère question alors d'amener les masses à la conscience de leur servitude ; de développer en elles le désir de plus de justice ; de réfléchir à propos de l'organisation sociale : défauts de l'organisation présente, moyens d'y remédier par une organisation meilleure ; de soumettre leurs sentiments au contrôle de la raison ; de se forger un idéal individuel et un idéal social. Préparer une Révolution c'est alors : 1° s'efforcer d'augmenter le besoin de cette Révolution, donc ne pas tenter d'obtenir des réformes qui sont un replâtrage de la société actuelle mais : demander à *grand fracas* aux dirigeants de la société bourgeoise ce que ceux-ci ne pourraient accorder, même s'ils le voulaient (ce que les révolutionnaires eux-mêmes n'accorderaient pas aux masses si la Révolution était faite), favoriser *discrètement* toute action des dirigeants actuels qui aura pour résultat la baisse des salaires, le chômage, la misère ; 2° parler aux sentiments des masses, les tromper (dans leur intérêt),

faire appel à l'égoïsme, à la haine — nous aussi nous croyons à l'utilité de faire appel à la haine mais avec cette différence toutefois que cette haine n'est que la conséquence d'un amour très vif pour un idéal : nous ne haïssons pas pour haïr mais parce que l'objet de notre haine est un obstacle à notre idéal.

Evidemment des Révolutions se sont produites qui ont été rendues possibles par l'accroissement de la misère des masses, mais quel rôle les masses ont-elles joué dans ces Révolutions ? N'ont-elles point été un instrument passionné dirigé par des révolutionnaires moins misérables ? Ces Révolutions ont-elles apporté aux masses autre chose que des désillusions ?

Certes, la misère peut amener les masses à piller les marchés, dévaster les boutiques, pendre quelques mercantis, jeter les ingénieurs à la porte des usines mais il n'y a là qu'œuvre de destruction. Une Révolution qui ne sait que détruire et se montre incapable de construire est une Révolution qui fait faillite.

Pour qu'une Révolution puisse amener des changements heureux il faut avant tout qu'une élite révolutionnaire ait préparé le monde nouveau dans les esprits et dans les cœurs. La propagande, la vraie, la seule digne de ce nom, celle qui s'efforce d'améliorer les hommes n'est donc pas chose négligeable, elle est l'Education qui prépare la Révolution.

La Révolution préparée nécessairement par une évolution dans les idées et les mœurs, résultant elle-même pour une grande part de l'Education, est limitée également par l'état du développement des individus comme aussi par les possibilités de réalisations économiques dont ils disposent. Si la vente de l'alcool a repris en Russie, c'est que les masses russes n'étaient pas mûres pour une vie plus sobre et si les ouvriers italiens avaient été capables de faire marcher les usines qu'ils avaient conquises le sort actuel du prolétariat italien serait tout autre.

Lorsqu'une élite révolutionnaire impose aux masses un progrès qui n'a pas été préparé par l'éducation de ces masses un recul ne tarde pas à se produire et ce recul est d'autant plus important que l'éducation préalable a été insuffisante.

Les possibilités révolutionnaires se trouvent ainsi limitées par les réalisations éducatives qui ont précédé la Révolution.

***

Si l'on considère que l'Education ne peut être parfaite en un milieu social imparfait et que la création d'un milieu social parfait sans une éducation parfaite préalable est tout aussi impossible, on peut croire que la question du perfectionnement des individus et des sociétés est insoluble.

En fait ni l'Education, ni les Révolutions n'ont jamais permis d'atteindre la perfection individuelle et la perfection sociale.

Cependant le progrès individuel est un fait, tout comme le progrès social. L'un et l'autre sont même liés étroitement : c'est à une vie sociale plus intense que les individus doivent l'éveil puis l'accroissement des individualités et le développement des individualités est la condition du progrès social. L'individu est tout à la fois effet et cause du progrès social et réciproquement ce progrès est, lui aussi, effet et cause du progrès des individus.

Si l'on cesse de comparer ce qui est à notre idéal (individuel et social) pour le comparer à ce qui fut on constate qu'une double série d'actions et de réactions ont eu comme résultats des progrès manifestes. Le progrès n'est pas dans l'immobilité, l'état d'équilibre est l'exception ; c'est un mouvement rythmé qui caractérise le progrès.

L'éducation ne se borne pas à préparer l'adaptation des individus à leur milieu social, elle tend à former ces individus en vue d'un milieu social meilleur ; mais cette formation crée une désadaptation au milieu social présent qui se résout tantôt par l'évolution lente des institutions, tantôt par une Révolution.

A son tour la Révolution ne se limite pas à la création d'institutions nouvelles à la mesure de la masse des individus de son temps. Les révolutionnaires appartiennent à une élite et les institutions qu'ils créent dépassent souvent les possibilités éducatives et sont faites à la taille d'hommes plus parfaits.

Le progrès est une suite d'anticipations : tantôt celui des individus appelle un progrès social ; tantôt un progrès social provoque le progrès des individualités.

Ainsi Education et Révolution se complètent, un révolutionnaire conscient ne peut pas se désintéresser de l'Education et un bon éducateur ne peut oublier tout ce que l'Education doit aux Révolutions. Mais pour le progrès du développement individuel comme pour ceux du développement social est-ce l'Education ou la Révolution qui importe le plus ?

Pour nous la réponse n'est pas douteuse : l'Education est plus importante que la Révolution.

L'Education est utile en tous temps et en tous lieux ; la Révolution n'est qu'une crise éphémère qui permet de briser des obstacles que l'on a pu ou su écarter autrement.

Une Humanité plus civilisée aura plus encore que la nôtre besoin d'Education car au fur et à mesure que s'accroissent les progrès croît également l'importance de la récapitulation abrégée des progrès passés, œuvre de l'Education sans laquelle seraient impossibles les progrès futurs. Par contre la connaissance des lois psychologiques et sociales, comme aussi la transformation de l'égoïsme, qui se fait déjà peu à peu, permettront sans doute d'éviter les Révolutions tout comme la recherche scientifique systématiquement organisée rendra les inventions inutiles en les remplaçant par une suite de petits progrès.

N'anticipons pas trop sur un avenir encore éloigné et concluons à la nécessité présente d'une Education révolutionnaire pour assurer les progrès du développement individuel et du développement social.

***

LE BUT DE L'EDUCATION. — *But de l'éducation et but de la vie.* — Il convient de ne pas confondre ces deux buts, le but de la vie est une conception personnelle qui dépend du jugement, des goûts, des intérêts de chacun, l'un désirera être un savant, l'autre un artiste, la plupart accorderont leur préférence à des métiers manuels, etc. ; il n'appartient pas à l'éducation de fixer ce choix. Ce serait une erreur cependant de croire que l'éducateur doit se désintéresser du problème de l'orientation professionnelle, il serait un mauvais éducateur s'il ne s'efforçait pas de faire connaître à l'individu éduqué les carrières que celui-ci peut embrasser avec quelques chances de succès, celles pour lesquelles il n'a pas les aptitudes, la santé, etc., convenables.

Si le but de la vie est quelque chose de fort variable le but de l'Education est par contre quelque chose de très précis. A propos du mot coéducation nous avons déjà défini notre idéal éducatif en ces termes :

« *Nous voulons éduquer l'enfant pour qu'il puisse accomplir la destinée qu'il jugera la meilleure, de telle façon qu'en toute occasion il puisse juger librement de la conduite à choisir et avoir une volonté assez forte pour conformer son action à ce jugement.* »

Ceci veut dire, ajoutons-nous, que nous sommes respectueux de la personnalité de chaque enfant ; que nous nous refusons à préparer des croyants d'une religion, des citoyens d'un Etat et des doctrinaires d'un

parti. Il en résulte évidemment que notre idéal n'est pas de modeler des enfants selon l'idée que nous nous faisons d'un enfant modèle, mais d'aider à l'épanouissement de chaque individualité enfantine en tenant compte de ses intérêts et de ses capacités.

A la vérité, tout ce qui précède peut prêter à confusion pour qui confond le but à atteindre et les moyens d'y parvenir ou oublie que l'Education est une action de l'éducateur qui a pour résultat la modification de l'individu éduqué.

Si respectueux que nous soyons de la personnalité enfantine nous savons bien que chaque enfant a des tendances bonnes et mauvaises et qu'en définitive éduquer c'est favoriser le développement des premières — c'est-à-dire de celles qui peuvent être utiles à la réalisation de l'idéal que nous venons de définir — et étouffer ou dériver les dernières.

Enfin si nous sommes soucieux de former des hommes libres et capables de volonté, cela ne veut pas dire que les enfants doivent être les esclaves de leurs caprices et que nous devons toujours les laisser agir à leur guise. Croire ceci c'est : 1° ne pas se rendre compte de ce que sont véritablement la liberté et la volonté ; 2° ne pas savoir comment obtenir de tels résultats.

Par contre il est un point qui, nous semble-t-il, ne peut prêter à nulle équivoque : l'Education est faite dans l'intérêt de l'éduqué et non dans celui de l'éducateur.

C'est dire que ce dernier doit d'abord s'efforcer de ne pas nuire. S'efforcer de ne pas nuire paraît évident et facile, en réalité lorsqu'on y regarde de près on constate bien souvent des effets nuisibles de l'Education donnée aux enfants : ordres mal à propos, études inutiles ou prématurées ou surmenant les enfants, etc...

Le but de l'éducation et le développement de l'individu. — L'enfant n'est pas un homme en plus petit, il est aisé de voir par exemple que les proportions des différentes parties du corps sont bien différentes suivant qu'il s'agit d'un adulte ou d'un jeune enfant ; ce dernier a proportionnellement une tête beaucoup plus grosse et des jambes beaucoup plus courtes. Mentalement les différences ne sont pas moindres, c'est un fait connu que chaque âge a ses plaisirs et il est évident que les intérêts varient aussi selon les sexes.

L'enfant ne devient un adulte qu'à la suite d'une série de crises, comparables jusqu'à un certain point aux métamorphoses des insectes. Physiquement, il subit une série de crises de croissance entre lesquelles l'accroissement de sa taille et de son poids subit des arrêts ou ne se fait qu'à une allure beaucoup plus lente. La dernière de ces crises surtout est importante : c'est alors que se produit l'éclosion des fonctions sexuelles, et de grosses modifications dans le caractère. Cette période, à laquelle on a donné le nom de puberté, étant bien connue, nous n'insistons pas.

Non seulement le développement physique varie suivant les sexes mais il varie également suivant les individus.

Le développement mental a lui aussi ses crises de croissance et ses variations dont l'étude pourra être faite à propos du mot enfant.

Ce que nous voulons maintenant c'est montrer que l'enfant n'est pas un adulte en miniature, que les enfants diffèrent selon les âges et les sexes et qu'enfin il est des différences individuelles considérables.

Il en résulte évidemment *qu'une bonne éducation ne doit pas traiter les enfants comme des adultes, qu'elle doit présenter des étapes correspondant aux étapes de leur développement et enfin qu'elle doit être aussi différenciée que le sont les enfants eux-mêmes.*

But de l'éducation et développement physique. — Pour que l'enfant puisse se développer moralement et intellectuellement il faut qu'il soit en bonne santé physique.

Meumann écrit : « Il n'existe pas de limite entre le travail physique et le travail spirituel ; tout travail physique est en même temps un travail sprirituel... tout travail spirituel est en même temps physique ».

V. Rasmussen qui rapporte cette citation ajoute plus loin : « Les nombreuses expériences faites sur les enfants démontrent l'importance qu'a pour le développement intellectuel le développement physique. M. Stanley Hall dit ainsi dans « Adolescence, » p. 37 : « La plupart du temps, les enfants qui travaillent avec le plus de succès en classe sont ceux dont les mesures de tour de poitrine et de tête sont plus élevées que celles des enfants dont les progrès sont moindres ; et M. Meumann dit dans l'ouvrage cité ci-dessus, p. 52 : « L'enfant qui est insuffisamment nourri et qui est arriéré au point de vue du développement physique fournit, en général, un travail intellectuel moindre que l'enfant bien nourri et bien développé, et il semble être moins bien doué qu'il ne l'est réellement ».

L'accord qui règne à ce sujet, au moins en théorie, nous permet d'être brefs. Il faut préparer des hommes forts, souples et sains mais non des étalons de force et de vitesse. » En conséquence le développement physique ne doit pas être sacrifié à la culture intellectuelle.

But de l'éducation et développement mental. — Une question préalable se pose à nous : qui importe le plus des développements intellectuel, affectif et volitif ?

Il serait sans doute exact de répondre que ce qui importe c'est un développement harmonieux de tout l'individu. Un pédagogue américain a écrit : « Développez exclusivement l'intelligence de l'enfant, il deviendra un être sans cœur ; ne développez que son cœur, il deviendra un fanatique religieux ; ne développez que son corps, il sera un monstre ; ne formez que sa main, il deviendra une machine. L'école de demain doit donner une éducation universelle. »

Cependant une telle réponse ne tient pas assez compte de ce qui manque le plus aux hommes d'à présent, du développement mental de l'enfant et de l'importance des divers développements intellectuel, affectif et volitif chez l'adulte.

Il n'est pas besoin de nous reporter à un siècle en arrière et nous pouvons faire appel à nos propres souvenirs pour constater l'immense progrès matériel qui s'est produit dans le monde, la T.S.F., l'aviation, l'automobilisme, la modeste bicyclette même sont des conquêtes récentes et pourtant combien généralisées.

Par contre le progrès moral est presque nul, la grosse masse des prolétaires s'empresse de singer la classe bourgeoise en ce qu'elle a de pis : on se serre la ceinture pour aller au cinéma, se payer une toilette chic, etc...

Si, cessant d'observer la vie sociale, nous nous efforçons de rechercher les mobiles des actions de chaque individu, nous constatons sans peine la grande importance des sentiments. C'est dans la sphère affective du cerveau, dit Piéron, que se coordonne l'unité biologique de l'organisme et c'est cette sphère affective qui régit l'activité mentale supérieure. Ce sont nos sentiments et nos tendances qui dirigent notre attention, notre logique est toujours affective : « une suite de raisonnements, c'est-à-dire une pensée véritable, est toujours régie par des tendances ».

Sentiments, intérêts, tendances, constituent le moteur de notre activité. J'aurais beau avoir réfléchi sur toutes ces questions éducatives, je ne m'efforcerais évidemment pas de faire connaître mes idées sur la question si je n'avais le désir de voir donner une éducation meilleure. Je pourrais en d'autres circonstances écrire : par orgueil pour voir ma prose imprimée dans un ou-

vrage, par intérêt pour gagner quelque argent, etc., mais quel que soit le mobile de cette action, ce serait toujours un sentiment, un intérêt ou une tendance.

Par suite, développer l'intelligence d'un individu ayant d'éduquer son affectivité, c'est-à-dire de dériver ses tendances mauvaises ou de les réduire à l'impuissance en favorisant des tendances aux effets contraires, c'est le mieux armer pour des buts mauvais.

Enfin une troisième raison de songer d'abord et surtout à l'éducation de la partie affective de l'individu réside en ce fait que l'individu à éduquer est généralement un enfant dont le développement intellectuel fort peu avancé ne peut être accéléré et dont le développement affectif a besoin d'être surveillé de près.

Ainsi la culture des sentiments est l'essentiel de l'œuvre éducative. Or il est des sentiments dits égoïstes qui se rapportent au bien de l'individu lui-même alors qu'il est des sentiments sociaux qui paraissent opposés aux premiers.

Les uns et les autres sont nécessaires, l'égoïsme donne de la force à la personnalité et le jeune enfant qui a surtout besoin de développer ses forces est naturellement égoïste. Par contre les sentiments sociaux apparaissent plus tardivement, ce n'est que vers huit ans que l'enfant commence à s'intéresser aux jeux collectifs et ce n'est que vers douze ans que sa conscience sociale s'éveille.

Faut-il attendre si tard pour se soucier de l'Education des sentiments sociaux ? Evidemment non, l'amour des parents pour leurs enfants appelle l'attachement de ceux-ci à leurs parents, cet attachement de nature égoïste du début devient une seconde nature, l'enfant s'attache à d'autres individus et peu à peu l'attachement égoïste se transforme en un sentiment altruiste.

Préparer des individus sociaux quoique conservant une forte personnalité est donc à nos yeux l'œuvre éducative la plus importante.

A la culture de la bonté nous rattachons la culture du goût, nous voulons que les individus deviennent autant que possible capables de jouir des beautés musicales, artistiques, etc., celà contribuera à les rendre meilleurs.

***

Il ne faut pas confondre l'instruction qui meuble l'esprit et l'Education qui le forme.

Former l'esprit, c'est donner à l'individu « les habitudes solides et efficaces permettant de discerner les opinions dont la preuve est faite, de ce qui n'est qu'affirmation, supposition ou hypothèse... ; des principes de recherches et de raisonnement qui répondent à la nature des problèmes divers à résoudre... » (Dewey.)

Former l'esprit c'est le mettre en garde contre toutes les causes subjectives (intérêt personnel, amour propre, paresse, dépendance d'autrui, principes dogmatiques, goût du merveilleux) qui nous empêchent d'observer et de juger ou nous induisent en erreur dans nos observations et nos jugements.

C'est donc mettre l'esprit à même de juger objectivement, le dégager des influences mystiques ; l'habituer à penser qu'il n'est pas de cause sans effet, que la nature a des lois et que tout en lui et autour de lui est soumis à un déterminisme universel.

L'origine de toute connaissance vient de l'observation, c'est-à-dire des sens ; or, nos sens ont le grave défaut de nous tromper parfois ; chacun connaît cette illusion des deux lignes parallèles qui ne paraissent plus parallèles parce qu'en-dessus et en-dessous on a tracé des lignes obliques ; comme aussi ce fait qu'une image noire sur fond blanc ne paraît pas être de même grandeur que la même image, de même dimension, mais blanche sur fond noir. Il en est beaucoup d'autres, et c'est une des raisons pour lesquelles il faut éduquer les sens.

« L'école moderne fait bon marché de l'éducation des sens. Meubler l'esprit de la science des autres semble être l'unique souci de beaucoup d'éducateurs, qui mériteraient plutôt le nom générique de déformateurs. Leurs élèves apprennent *à voir par procuration*, alors que dans toutes les circonstances de la vie et dans tous les actes d'une profession, ils devront voir avec leurs propres yeux. » (Ch.-Ed. Guillaume.)

Or, les sens sont éducables : « Un marin distingue la forme et la structure d'un navire sur la mer, quand le passager ne voit encore qu'un point trouble et informe. Un Arabe, dans le désert, distingue un chameau et peut dire à quelle distance il se trouve, alors qu'un Européen ne voit absolument rien. » (Dr Emile Laurent.)

Il faut amener l'enfant à voir *juste*, c'est-à-dire à distinguer nettement les formes et les couleurs, *vite* et *beaucoup ;* à goûter les beautés musicales ; à se servir habilement de son toucher, de son goût, de son odorat ; il faut que ces sens soient affinés pour que les enfants ne trouvent pas leur plaisir dans des jouissances grossières qui provoquent des habitudes vicieuses.

Pour bien observer, comme aussi pour bien juger, il faut, avant tout, être attentif. La culture de l'attention est, par suite, l'un des buts principaux de l'éducation.

« L'établissement des connexions entre les organes des sens n'est pas moins important, et il en est, parmi elles, d'étonnamment précises. Alors qu'un joueur de boules appréciera difficilement à un mètre près la distance du cochonnet, il le piquera presque à coup sûr ; son habileté témoigne d'une coordination parfaite entre son estimation visuelle et son sens musculaire, coordination en partie inconsciente, que l'éducation a réalisée, et qu'utilise un mécanisme automatique...

« Si l'homme a appris à voler dans les airs, ce n'est pas seulement parce qu'il a su construire des machines volantes ; c'est, tout autant, parce qu'il a pris conscience de tous leurs mouvements dans le fluide décevant où elles évoluent. » (Ch.-Ed. Guillaume.)

Il ne suffit pas d'éviter les erreurs des sens pour observer le mieux qu'il est possible, il faut encore savoir remplacer nos sens imparfaits : un thermomètre mieux que notre main nous indiquera si un bain est à la température qui convient à un malade. C'est encore faire de l'éducation qu'habituer les individus à ne pas se contenter de l'approximatif fourni par les sens et à leur substituer la mesure. La science ne se serait pas développée sans les perfections successives de la mesure et il n'est pas moins utile de prendre l'habitude de mesurer pour la vie pratique : le cultivateur qui mesurera les rendements de diverses variétés de pommes de terre, par exemple, aura moins de chances de se tromper en son choix que celui qui se contentera d'une observation superficielle. On fera donc prendre aux enfants l'habitude de la mesure et on les exercera à mesurer avec précision, car ils ne le savent pas naturellement. Lorsque l'occasion s'en présentera, on en profitera pour leur faire constater les erreurs de leurs sens ou pour reporter sur un graphique les résultats observés.

L'observation des faits est, en un certain sens, le résultat du hasard : toute autre est l'expérimentation dans laquelle on modifie systématiquement les conditions dont dépendent les faits pour faciliter les observations. Une expérience est une question posée à la nature. Il est nécessaire d'apprendre à l'enfant comment on pose de telles questions. L'une des règles les plus importantes est celle de ne faire varier à la fois qu'une des conditions dont dépend un phénomène. En pratique, certaines expériences ne permettent pas de satisfaire pleinement à cette condition, mais l'on parvient cependant à un résultat satisfaisant en te-

nant compte d'un grand nombre de cas. Si, par exemple, je veux juger de l'influence des divers engrais chimiques sur la production du fraisier, je ferai porter mon expérience sur un assez grand nombre de pieds, tous de la même variété, pour éviter les erreurs provenant des différences de rapport qui dépendent de l'individu et de la variété.

Observer des faits n'est pas tout ; il faut encore les interpréter, il faut juger, il faut raisonner.

Faire l'éducation du jugement, c'est, évidemment, exercer l'individu à juger comme il convient, mais c'est aussi le mettre en garde contre tout ce qui peut fausser son jugement.

Pour bien juger, il faut d'abord s'efforcer d'être aussi objectif que possible, c'est-à-dire ne pas se laisser entraîner par la passion, l'intérêt, la colère, l'amour-propre. L'individu éduqué sait que ses sens, sa mémoire, son imagination peuvent le tromper et se défie des jugements où son intérêt est en cause.

Pour bien juger, il faut ensuite ne pas être sous la dépendance des autres. Or, on est sous la dépendance des autres de bien des manières : l'on y est lorsque l'on admet pour vrai les opinions de la masse des individus ou même celle de quelques individus. Combien d'erreurs n'ont-elles pas duré parce qu'au début elles ont eu l'approbation d'un savant en renom dont on n'a pas songé à suspecter le jugement. Le fait que l'éducateur a la confiance de l'éduqué crée au premier un devoir d'autant plus impératif que le second est un individu jeune et, partant, suggestionnable. Nous ne saurions mieux faire, à ce propos, que de citer les paroles d'un camarade au meeting qui suivit le Congrès de la Fédération de l'Enseignement (Brest, 1923) :

« Tout militant se sent porté d'instinct à faire de l'éducation un moyen de propagande en faveur de ses doctrines ; il voudrait faire des enfants autant de disciples ardents, prêts à la rescousse, prêts à remplacer les troupes épuisées ou meurtries.

« Eh bien ! nous pensons que c'est une erreur, nous disons qu'il faut résister à une telle tentation. Il est des vérités qui nous sont chères et que nous croyons certaines ; nous nous efforçons de les répandre partout, nous vivons par elles et nous souffrons pour elles ; nous les défendons avec une énergie farouche tant que nous avons en face de nous des hommes armés pour la résistance, pour la controverse et la discussion.

« Mais les enfants ? Quand nous arrive une de ces petites âmes encore vierges, que nous pouvons travailler et féconder presque à notre guise, comprenez-vous le scrupule qui nous étreint ? Comprenez-vous que nous hésitions sur le choix de la semence que notre enseignement doit lui confier avec l'espoir des moissons futures ?

« Et nous constatons, avec regret peut-être, qu'il est des vérités profondes, dont nous sommes intimement pénétrés, mais qui n'ont pas, qui ne peuvent pas avoir le caractère de certitude scientifique indispensable aux connaissances sur lesquelles doit se baser une éducation rationnelle.

« Et nous ne nous reconnaissons pas le droit d'inculquer aux enfants des notions qu'ils ne sont pas aptes à reconnaître eux-mêmes comme évidentes, ou que nous ne pouvons pas démontrer d'une façon simple et claire. Nous ne voulons pas acculer nos jeunes disciples à des actes de foi. Sur toutes les questions encore controversées parmi les hommes, nous pensons qu'il faut laisser planer le doute. Nous sommes persuadés qu'un esprit ainsi habitué à n'admettre comme vrai que ce qu'il constate ou comprend, à refuser tout ce qui ne s'impose pas de soi-même à la libre intelligence est armé désormais pour la conquête de toute vérité. » (F. Bernard.)

Ceci nous amène à la nécessité de combattre le goût du merveilleux et les principes dogmatiques.

« *Le goût du merveilleux*, écrit H. Le Chatelier, de l'incompréhensible est un besoin irrésistible de l'esprit humain et la source de beaucoup de nos croyances. Si l'homme cesse d'être religieux, au sens strict du mot, il croit aux tables tournantes, aux sorciers, au nombre 13, au quanta, à la relativité, sans, d'ailleurs, essayer, le plus souvent, de comprendre ce que signifient ces mots. Il a la foi du charbonnier ; il croit à quelque chose, mais n'a pas besoin de savoir au juste à quoi. »

Pour combattre cette tendance, il faut apprendre à juger et à raisonner en faisant juger et raisonner des enfants à propos de faits ou d'idées qui ne leur permettent pas — au moins au début de cette éducation — de mêler le sentiment à la raison. L'enfant trouvera, par exemple, sans peine l'absurdité des religions disparues auxquelles les religions actuelles ont emprunté une partie de leurs dogmes.

Il est nécessaire enfin, pour la même raison, de faire connaître aux enfants « *l'existence des lois* », c'est-à-dire de relations nécessaires entre les différents phénomènes. C'est encore par le travail personnel et manuel que l'on s'assimile le plus facilement cette notion. Un enfant qui se donne un coup de marteau sur les doigts comprend très vite qu'autant de fois il recommencera, autant de fois il se fera du mal. Cette notion peut être développée et précisée par des expériences faciles à réaliser avec les leviers, les poulies. De simples observations qualitatives suffisent même pour reconnaître l'existence des lois. Mettez deux haricots, l'un dans du sable sec et l'autre dans du sable mouillé, le premier ne germera jamais ; il y a donc une relation nécessaire entre la germination et la présence de l'eau.

« Pour entraîner une foi complète au déterminisme, il faut surtout s'attacher à montrer que les lois ne comportent aucune exception. Toutes les fois qu'une même expérience répétée deux fois donne des résultats différents, c'est que, sans nous en apercevoir, nous avons modifié une condition déterminante sur laquelle notre attention n'était pas attirée. » (H. Le Chatelier.)

En résumé, une bonne éducation intellectuelle tient beaucoup moins à la quantité des connaissances acquises qu'à la façon dont elles ont été acquises. Bien plus qu'autrefois, l'éducateur ne peut songer aujourd'hui à apprendre à son élève tout ce que celui-ci aura besoin de connaître pour la vie. Le meilleur éducateur est celui qui apprend le mieux à l'enfant à se passer de lui, qui le rend le plus capable de chercher la vérité lui-même, soit dans les livres, soit sans eux. Pour remplir sa tâche, il a des obstacles à vaincre, dont nous avons indiqué les principaux (intérêt, croyance, etc.) ; mais il trouve dans la nature de l'enfant des dispositions spontanées utiles (curiosité, besoin d'activité, etc.) qu'il encourage et dont il assure le développement, car il sait que l'éducation se fait beaucoup mieux en aidant à l'épanouissement des tendances utiles qu'en combattant directement les tendancs mauvaises.

***

Relisons maintenant la définition générale que nous avons donnée de notre idéal éducatif :

« Nous voulons éduquer l'enfant pour qu'il puisse accomplir la destinée qu'il jugera la meilleure, de telle façon qu'en toute occasion, il puisse juger *librement* de la conduite à *choisir*, et *avoir une volonté assez forte* pour conformer son action à ce jugement.»

Il nous reste évidemment à parler de cette partie de l'éducation qui a trait à la liberté et à la volonté des individus.

Mais, pourra-t-on dire, cette étude est superflue car les sciences nous enseignent que tout est soumis au déterminisme, par conséquent liberté et volonté n'existent pas. Il est bien vrai que la liberté absolue n'existe pas mais « il est bon d'envisager le problème de libre arbitre, en distinguant en lui le problème scientifique qui concerne le déterminisme psychologique des actes humains et le problème moral qui se rattache à leur jugement. » (F. Enriques.)

« ...en interprétant correctement l'intuition que nous avons des faits volontaires, liberté et déterminisme ne se contredisent pas. La thèse de la liberté de notre volonté, suivant l'attestation de notre conscience, affirme :

« 1° La possibilité pour chaque homme de faire, dans certaines limites, ce qu'il a décidé (liberté physique ou liberté extérieure) ;

« 2° La possibilité que chaque homme a d'influer, jusqu'à un certain point, sur le cours de ses pensées et de ses sentiments et de déterminer ou de modifier ainsi ses décisions ultérieures, en inhibant ou en renforçant l'action des motifs. Cette « liberté de la volonté » opposée à la « liberté de l'exécution », constitue la liberté morale ou liberté intérieure.

« Elle a, comme la première, une existence réelle. En elle, nous puisons notre confiance en nous-même. En elle, nous posons le vrai fondement de notre responsabilité, si bien que nous attribuons le plus haut degré de responsabilité aux actions voulues avec préméditation, comme conséquence d'une délibération mûrie, à laquelle nous avons subordonné une série d'actes, et, par conséquent, en connexion avec les caractères permanents de notre personnalité.

« Au contraire, nous croyons avoir moins de responsabilité lorsqu'il s'agit d'actions imprévues, tout en nous inculpant de ne pas nous être prémunis contre la possibilité d'une telle occurence, en en prohibant l'effet sur notre volonté. Si bien que cette responsabilité s'évanouit presque à nos yeux si l'action fut provoquée par un motif puissant et inattendu. » (F. Enriques.)

Autrement dit nos décisions personnelles sont toujours *déterminées* par plusieurs facteurs, notre personnalité toute entière (sentiments, volonté, etc.),, étant l'un de ces facteurs. Nous sommes *libres* dans la mesure du facteur personnel de la décision.

Ainsi, notre liberté dépend de notre développement intellectuel et sentimental d'une part, du développement de notre volonté de l'autre. L'individu qui ne peut prendre de décisions raisonnées ou qui est incapable de conformer sa conduite à son jugement par insuffisance de l'éducation de ses sentiments ou de sa volonté n'est pas libre ; il peut se croire libre mais il est en réalité l'esclave de ses faux jugements, de ses passions, de ses caprices.

Si nous examinons les conséquences de cela pour l'Education, nous constatons d'abord l'erreur de certains théoriciens qui, proclamant le droit de l'enfant à la liberté, croient qu'il faut, en tout, le laisser agir à sa fantaisie. « Les anarchistes, disait Malatesta, ont tellement souffert de l'autorité, ils en ont une telle haine, qu'ils en arrivent volontiers à penser que la meilleure méthode d'éducation à employer avec leurs enfants, consiste à les laisser grandir dans la liberté la plus absolue. Jamais d'observations, pas de fantaisies qui ne soient tolérées, l'insolence est respectueusement ménagée, la brutalité, la grossièreté même, la paresse est excusée et la gourmandise est absoute. A en croire ces très sincères mais malheureux camarades, cela s'appellerait : respecter l'individualité de l'enfant. En réalité, c'est la culture intensive des mauvaises herbes, et l'enfant se mue en grandissant en un parfait égoïste. Son père, croyant former une individualité, n'a réussi qu'à faire un enfant gâté. Malheur à ceux qui plus tard auront commerce avec cette brute. Il sera, selon les circonstances et selon son tempérament, soit un tyran, soit un vaniteux, soit un paresseux, quand il ne sera pas les trois à la fois ».

Une seconde conséquence de ce que nous avons dit de la nature de la véritable liberté, c'est qu'en réalité on ne l'éduque pas. *La liberté est le couronnement de l'édifice éducatif. L'individu dont les éducations physique et mentale sont faites est libre.* Bien entendu, sa liberté n'est que relative car il doit encore compter avec les contraintes sociales, mais au moins il a acquis toute la liberté qu'il pouvait obtenir par sa propre éducation.

De ce qui précède, il ne faudrait pas conclure que le bon éducateur ne laissera nulle liberté aux enfants. Un pédagogue a dit que la liberté ne consistait pas à faire tout ce qu'on veut, mais à vouloir tout ce qu'on fait. Formule heureuse que l'éducateur prendra pour guide. Ce qui importe le plus dans l'éducation des enfants, c'est d'user de la contrainte le moins qu'il est possible ; or, il est évident, d'autre part, que pour de nombreux actes de sa vie, l'enfant a besoin d'être guidé, commandé et qu'il faut qu'il obéisse. Mais il convient de remarquer qu'en de nombreux cas, l'enfant pourrait choisir entre deux alternatives, ou même plus, sans qu'il en résulte nul inconvénient. S'il pleut et qu'un enfant disposant d'un capuchon et d'un parapluie doive sortir pourquoi ne pas lui laisser la liberté de choisir entre l'un ou l'autre, si nulle raison particulière, autre que la fantaisie de l'éducateur, ne s'oppose à ce choix. Il est deux conditions essentielles à ce que l'enfant veuille ce que l'éducateur lui commande et obéisse ainsi sans contrainte : c'est d'abord que l'éducateur ait su gagner l'attachement de l'enfant et ceci n'est possible que s'il aime cet enfant ; c'est ensuite que l'enfant n'attribue pas ces ordres à la fantaisie de l'éducateur, donc que ce dernier ne donne pas d'ordres quand il n'est point nécessaire d'en donner, qu'il donne ces ordres en laissant le plus de liberté possible à l'enfant dans le choix des moyens d'exécution et enfin qu'il ne démontre pas lui-même l'inutilité de ses ordres en donnant des contre-ordres continuels.

Nous avons dit que la liberté de l'individu dépendait en partie de sa volonté ; il importe donc de préciser ce qui caractérise l'acte volontaire. Ce n'est pas seulement l'hésitation, la délibération et le choix, comme certains psychologues le supposent, c'est aussi la conscience qu'a l'individu de la personnalité de sa décision et, par conséquent, des responsabilités qui lui incombent. Faire l'éducation de la volonté ce n'est donc pas seulement faire celle de la pensée (hésitation, délibération, choix) puis appliquer cette pensée aux actes de la vie ; c'est encore préparer des hommes d'initiative et ayant le sentiment de leur propre responsabilité.

***

L'Education et la Vie. — Certes, j'admire fort les pédagogues de Cempuis, aussi bien Delon que Robin, mais l'admiration n'empêche point la critique et je veux faire une critique à leur conception de l'éducation. Ce qu'ils voulaient ? Une éducation intégrale, et « Par ce mot *d'éducation intégrale*, disait Robin, nous entendons celle qui tend au développement progressif et bien équilibré de l'être tout entier, sans lacune ni mutilation, sans qu'aucun côté de la nature humaine soit négligé ni systématiquement sacrifié à un autre ». Jusqu'ici, nous sommes presque d'accord et nous le serions même tout à fait si cette éducation harmonieuse se faisait en un milieu également harmonieux et bien équilibré, mais dans un milieu qui ne réalise pas cet idéal l'éducateur doit agir de telle façon que : 1° de l'action

combinée du milieu et de l'éducation résulte une éducation aussi intégrale que possible ; 2° l'éducation rétablisse l'harmonie du milieu. (Voir précédemment : « But de l'Education et développement mental. »)

Où notre désaccord est plus sérieux, c'est lorsque ces pédagogues proclament la nécessité de *l'instruction intégrale* « but et moyen de l'éducation ». Figurant l'ensemble des connaissances humaines par un grand cercle, plaçant au centre le point de départ ils figurent la marche de l'instruction par des cercles, ayant tous le même centre, de plus en plus grands. Ainsi, l'instruction intégrale est également développée dans toutes les branches du savoir humain, elle forme un tout sans lacunes, logique, continu, serré.

A une telle instruction, j'aurai à faire des objections de diverses natures, d'abord c'est que les connaissances humaines ne se sont pas développées avec une si belle harmonie : il est des sciences qui depuis des siècles ont acquis un degré relatif de perfection, il en est d'autres qui en sont encore aujourd'hui à leurs premiers pas. De même l'acquisition des connaissances par l'enfant doit tenir compte du développement mental et des intérêts de celui-ci ; l'âge des progrès en calcul est plus tardif que celui des progrès en lecture, par exemple.

Ensuite, de même qu'il y a de multiples façons de faire un bon repas, il y a de nombreuses manières d'assurer le développement de l'esprit. Il y a de multiples sujets d'étude qui éveillent la curiosité, retiennent l'attention, fournissent l'occasion d'observer, de juger, de réfléchir. Ajoutons que ces sujets varient selon les milieux et les individus.

Ainsi, une instruction spécialisée en une certaine mesure peut permettre de donner une éducation intégrale, alors qu'en certaines conditions une instruction intégrale ne le peut pas.

En résumé, ce que je reproche aux pédagogues de Cempuis, c'est de ne pas avoir tenu assez compte des réalités et de la variété des milieux éducatifs.

L'instruction et l'éducation ne doivent pas être les mêmes pour le petit paysan que pour l'enfant des villes parce que l'une et l'autre doivent plonger dans la vie, s'accrocher aux intérêts des enfants et leur faire comprendre leur milieu. Il ne s'agit point — avec des enfants du moins — de les adapter à ce milieu, mais de les rendre capables de s'adapter à des transformations possibles et capables aussi de coopérer à la transformation sociale, c'est-à-dire à l'adaptation de la société à l'idéal qu'ils se seront forgé.

Au point de vue social, l'éducateur, qui ne voit pas en la société une ennemie fatale des individus, mais le moule dans lequel se forgent et se trempent les individualités, a un double rôle ; il doit d'abord préparer les enfants à la vie sociale normale et saine, il doit ensuite leur faire observer la société telle qu'elle est, de façon qu'ils aient un jour le désir de la changer.

Préparer les enfants à la vie sociale, à cet entr'aide auquel Kropotkine a consacré tout un ouvrage, n'est pas précisément ce que fait l'école d'aujourd'hui, où l'entr'aide est un défaut, où il ne faut pas aider le voisin mais s'efforcer de le dépasser. Le régime actuel de l'école est la concurrence. « L'histoire de la pédagogie au cours des cinq derniers siècles présente trois phases principales : celle de la contrainte, celle de la concurrence et celle de l'intérêt spécifique. Ces diverses phases coexistent et se confondent. » (Wells.) Hélas, beaucoup plus d'écoles restent à la première phase que nous n'en trouvons à la dernière. Cependant, « lorsque, dit encore Wells, règne dans un établissement le système du tableau d'honneur, les élèves brillants sont enchantés qu'il se trouve parmi leurs condisciples des paresseux et des sots, qui leur facilitent la besogne en diminuant la concurrence ; mais dans une collectivité dont tous les membres poursuivent le même but, on ne tolère pas les paresseux. L'action stimulante est beaucoup plus profonde et elle va en grandissant. »

Ainsi, comme nous l'avons dit, à propos du mot Ecole, il faut, dès que cela est possible, faire une place aux travaux scolaires libres.

Enfin, il leur faut faire observer la société actuelle dans leur milieu d'abord : les ouvriers qui s'en vont pieds nus, toujours courbés à travers les rangs de betteraves qu'ils sarclent et binent ; plus tard les ouvriers chargeant les lourds tombereaux, l'onglée aux doigts ; ailleurs, les vachères qui s'en vont à travers les prairies couvertes de rosée. « Ce qu'un homme, dit Guieysse, a le plus de peine à connaître intelligemment, c'est sa propre vie, tellement elle est faite de tradition et de routine, le meilleur procédé pratique n'est pas de répandre des idées et des connaissances extérieures et lointaines, mais de faire raisonner la tradition par ceux qui s'y conforment, la routine par ceux qui la suivent. »

Il y a bien quelques parasites en tout milieu ; faisons observer aussi le parasitisme social. Combattons aussi, par des récits ou des lectures appropriées, l'action de ceux qui viendraient dresser les uns contre les autres les travailleurs de l'usine et de la campagne, de leur pays et d'ailleurs, montrons leur que, partout, il est des hommes qui peinent et qui souffrent. Mais ne concluons pas, ne nous mettons pas au service d'un Parti, l'éducateur qui tire des conclusions et s'empresse de les enseigner, manque de confiance en la valeur de ses propres conclusions ou en celle de la nature humaine.

Pour finir, nous ne pouvons mieux faire que de citer toute une page de Roorda :

« Le rôle de l'école est d'entretenir l'idéalisme dans l'âme humaine et, dans ce sens, son action ne peut être que révolutionnaire. Qu'elle ait donc le courage de dire aux puissants défenseurs de l'ordre actuel : « Ne comptez plus sur moi ! »

« Les forces conservatrices qui retardent les changements sociaux (les changements souhaitables comme les autres), sont considérables. Les formes du passé sont défendues par l'hérédité, en vertu de laquelle les enfants ressemblent à leurs parents ; par l'imitation, qui fait que les êtres nouveaux adoptent les formules et les gestes des anciens ; par la paresse humaine, car il faut plus d'efforts pour innover que pour conserver ses habitudes. Le passé est protégé par les lois et les gendarmes. Enfin, il est défendu par ceux qui défendent l'argent et par leurs domestiques.

Eh bien ! il ne faut pas que l'éducateur vienne encore donner son coup de main à toutes ces puissances et mette à leur service la docilité et la crédulité des enfants.

« Donnons aux enfants un élan pour la vie. Et si cet élan doit les porter au delà du point où notre lassitude et notre prudence nous ont fixés ; si, un jour, avec l'ardeur et la liberté d'esprit qu'ils nous devront, ils attaquent les dogmes de notre imparfaite sagesse, — tant mieux. » (Roorda, *Le Pédagogue n'aime pas les enfants.*)

***

La pratique et les étapes de l'Education. — Cette question, dont nous avions déjà parlé à propos des mots Coéducation et Ecole, que nous avons effleurée, dans les pages qui précèdent, ne peut être étudiée qu'après une étude approfondie de l'enfant, de son développement mental et physique. Nos lecteurs voudront bien se reporter au mot Enfant, à propos duquel nous compléterons le présent travail. — E. Delaunay.

BIBLIOGRAPHIE

CRITIQUE DE L'EDUCATION ACTUELLE
ET ESQUISSE D'UNE EDUCATION MEILLEURE

H. Roorda : *Le Pédagogue n'aime pas les enfants* (Payot)

A. Thierry : *Réflexions sur l'Education* (Librairie du Travail).
Ad. Ferrière : *L'Ecole active* (Editions Forum).
— *La pratique de l'Ecole active* (Forum).

EDUCATION DE LA PENSÉE

J. Dewey : *Comment nous pensons* (Flammarion).
H. Le Chatelier : *Sciences et Industrie* (Flammarion).

EDUCATION DES SENTIMENTS

Dr Bridou : *L'Education des sentiments* (Doin).
P.-F. Thomas : *L'Education des sentiments* (Alcan).

EDUCATION DE LA VOLONTÉ

G.-L. Duprat : *L'Education de la volonté* (Doin).

EDUCATION SEXUELLE. L'ensemble des moyens ayant pour objet de déterminer, chez les humains des deux sexes, des habitudes d'hygiène rationnelle et de prévoyance sociale, pour ce qui concerne les organes de la génération, et les fonctions de la reproduction. Cette éducation est d'une importance extrême, dont sont encore loin de se douter, au vingtième siècle, nombre de gens pour lesquels les choses de la sexualité ne représentent d'autre intérêt que celui qui s'attache à des sujets grivois. Ce n'est pas seulement la préservation individuelle et le bonheur conjugal qui sont en jeu, mais l'avenir de l'espèce et de la société. Pourtant, jusqu'à présent, cette partie si importante de l'éducation a été la plus négligée, on peut dire : la plus méprisée de toutes, par suite d'absurdes préjugés d'origine religieuse.

En présentant l'acte d'amour hors mariage comme une faute abominable, la nudité jeune et saine comme impudique, les organes de la génération comme honteux, et la volupté telle un divertissement d'enfer, la pudibonderie chrétienne n'a opposé aux excès qu'un faible correctif. Elle a favorisé principalement le vice solitaire, les déviations morbides, et la fourberie. Le rigorisme tout d'apparence qu'elle a engendre dans les mœurs n'a guère contrarié dans leurs ébats privés les gens des classes dirigeantes, mais causé, parmi les faibles et les sincères, une somme incalculable de souffrances inutiles, de remords injustifiés, de suicides et de crimes, à la fois pitoyables et grotesques.

Les données principales sur lesquelles se fonde l'éducation sexuelle, scientifiquement comprise, peuvent être résumées dans les propositions suivantes :

1° *Moralités générales.* — Il n'est pas, dans l'être humain, de fonction condamnable ni d'organes honteux. Ceux qui assurent la perpétuation de l'espèce ne sont pas moins dignes d'estime que ceux qui assurent la conservation de l'individu. Le désir charnel n'a pas pour origine le vice, mais les exigences physiologiques des organes reproducteurs lesquels, parvenus à maturité, réclament, à l'âge nubile, l'accouplement indispensable à la vie de l'espèce, comme les poumons et l'estomac réclamaient, dès la naissance, les aliments et l'air indispensables à la vie de l'enfant. Le vice n'est pas dans la recherche de l'accouplement à cause de la volupté qui en résulte, mais dans les excès qui peuvent en être la conséquence. Et l'on n'est fondé à prétendre qu'il y a excès que là où sont constatés médicalement, et comme effets durables : un affaiblissement sensible de l'intelligence, une moindre résistance de l'organisme, ou bien une dégénérescence de l'espèce.

Même lorsqu'il n'a pas pour but l'enfantement, l'amour sexuel, lorsqu'il ne nuit à personne, trouve dans le bonheur qu'il procure sa poésie et sa justification. Aimer d'amour sexuel, même sans l'assentiment de la magistrature et du clergé, n'est pas une faute, encore moins un crime. Les suites graves qui peuvent en résulter, particulièrement pour la femme, ne sont pas imputables à l'amour, mais bien à l'hypocrisie féroce et à l'organisation déplorable de notre société.

2° *Hygiène individuelle et familiale.* — Le mystère fait aux enfants, quant aux fonctions de la génération, a pour conséquence d'exciter leur curiosité, et de les amener à acquérir clandestinement, d'une manière incomplète et dangereuse, auprès de condisciples dépravés, les explications qui auraient pu leur être données scientifiquement, pour leur plus grand bien, en insistant sur le danger de certaines pratiques. Il appartient aux éducateurs d'instruire, progressivement et avec tact, les enfants et les adolescents. D'abord sur l'utilité de la propreté intime ; ensuite sur l'accouchement ; enfin, sur l'acte procréateur, les suites qu'il entraîne, et les dangers de contagion auxquels il expose.

La méticuleuse propreté des organes génitaux, grâce à des lavages journaliers, est une condition de santé. Pour l'enfant, parce que la négligence à cet égard est cause de démangeaisons qui occasionnent, à leur tour, de mauvaises habitudes. Pour les adultes, parce que ce manque de soins est éminemment favorable à la propagation des maladies vénériennes et de la syphilis. Etre parfaitement net, des pieds à la tête, et pas seulement sur le visage et les mains, est — surtout dans les relations amoureuses — une clause élémentaire de respect de soi-même et des autres.

La propreté n'est pas toujours suffisante pour conférer l'immunité, en cas de rapports suspects ou d'accouplements de hasard. Pour obtenir le maximum de garanties, il faut lui adjoindre des moyens de préservation qui sont : l'usage d'un condom pendant l'acte, ou bien, après l'acte, et en cas de rupture du condom, le recours à des injections et lavages avec une solution antiseptique, auxquels on peut ajouter, par surcroît, mais d'une façon occasionnelle, sans excessive fréquence, l'usage de la pommade de Metchnikoff, ou quelqu'un des produits qui en sont dérivés.

Les maladies vénériennes et la syphilis ne sont pas des maladies honteuses. Ce n'est pas la débauche qui les engendre, mais l'infection. Celle-ci est favorisée par les contacts intimes au cours des ébats amoureux. Mais ces derniers ne sont pas indispensables à la transmission du virus, dont peuvent être victimes des personnes parfaitement chastes, et même des enfants nouveau-nés. Apprendre aux jeunes gens des deux sexes à se défendre contre ces maladies, dont les conséquences, lorsqu'elles ne sont pas soignées à temps, peuvent être fort graves pour l'homme, comme pour la femme, et leur progéniture, ce n'est pas pervertir la jeunesse, mais la prémunir contre un redoutable danger.

3° *Procréation consciente.* — Goûter le plaisir d'amour n'est pas une faute. Ce qui est condamnable, c'est de procréer bestialement, au hasard, sans souci de la santé ou de la sécurité de la mère, ni de ce que deviendront les enfants. La santé et la sécurité de la mère doivent être prises tout d'abord en considération : Il est des cas où, par suite soit de maladie, soit de malformation, la maternité comporte, pour la femme, un péril de mort, tout au moins de graves complications. D'autre part, dans notre organisation sociale où la maternité pauvre est si mal secourue, la venue d'un enfant, pour une femme abandonnée, ou bien sans ressources suffisantes, représente trop souvent : pour le nourrisson, la maladie et la mort ; pour celle qui le berce, l'acheminement vers la prostitution, le suicide, ou l'extrême misère. La liberté de l'amour, et la recherche d'un plaisir très légitime en soi, ne doivent point servir de prétexte au rejet de tous scrupules.

Les enfants ressemblent physiquement et moralement à ceux qui les ont mis au monde. Ils héritent de leurs qualités, mais aussi de leurs tares. Ils portent même l'empreinte des dispositions plus ou moins heureuses dans lesquelles se trouvaient les géniteurs au moment de la conception. Il ne faut donc point se mettre dans le cas d'avoir des enfants tant que l'on est malade,

affaibli, en état d'ivresse, ou sous l'influence d'une intoxication, si l'on se fait un cas de conscience de ne donner le jour qu'à des être sains, utiles et intelligents.

Les jeunes gens, particulièrement les jeunes filles, devraient apprendre de bonne heure quelles sont les conditions nécessaires à une bonne procréation, et de quels soins éclairés doivent être l'objet les tout petits, dont l'existence fragile est si souvent compromise par la persistance de coutumes malpropres et de dictons absurdes. Ils devraient être éveillés à la conscience de leurs futures responsabilités à l'égard de la génération qui leur succédera.

L'amour n'est profitable et pur que lorsqu'il ne sème ni douleurs ni déchéances. La paternité comme la maternité ne se justifient que par le désir de créer à la fois du bonheur et de la beauté. — Jean MARESTAN.

EDUCATION SYNDICALE. L'éducation professionnelle est nécessaire à la formation intellectuelle et manuelle du bon ouvrier. De même l'Education syndicale est indispensable à la formation intellectuelle et morale de l'exploité.

Cette Education, il n'a besoin ni de maîtres, ni de patrons pour la lui donner : C'est la vie ouvrière elle-même qui se charge de lui faire une mentalité de revendicateur et parfois même de révolté ; de lui former une conscience de travailleur qui veut son indépendance et cherche la voie de son affranchissement. Il est indéniable que l'Education syndicale a su développer chez les syndicalistes l'esprit de révolte et hausser considérablement chez la plupart des ouvriers qualifiés la conscience de leur valeur et chez tous les salariés un besoin d'égalité en tout et pour tout avec leurs semblables, fussent-ils leur exploiteurs, leurs patrons, leurs maîtres. Il ne faut pas confondre cet état d'esprit, produit de l'Education syndicale, avec le simple esprit de démocratie bourgeoise. L'Education syndicale signifie bien enfin que l'ouvrier, le producteur, tend à vivre « sans Dieu ni maître », sans Etat, sans gouvernement et, par conséquent, sans tyrannie d'aucune sorte et sans tyrans d'aucune espèce.

Il a horreur de la Dictature, de quelque nom dont on la puisse affubler, de quelque masque dont se cache le visage un autoritaire politicien pour tromper son monde.

L'Education syndicale a fait des hommes de caractère et de principes. Il est des militants syndicalistes purs auxquels ne vint jamais à l'idée de changer d'opinions, suivant les événements politiques ou sociaux. Dès l'instant que le régime de l'exploitation subsiste, ils restent des révoltés et des révolutionnaires et s'il est impossible ou inutile d'élever la voix, ils savent se taire plutôt que de s'offrir stupidement aux représailles féroces ou de lâchement hurler avec les loups. L'éducation crée le stoïcisme, le généralise.

L'Education syndicale fait adopter le principe fameux que ni la guerre, ni la victoire ou la défaite, n'ont pu démentir... au contraire, et qui se traduit simplement par ces mots : « L'ouvrier n'a pas de patrie ». Chaque fois qu'il prend les armes pour d'autres intérêts que les siens, il est dupe et victime. Une seule guerre le réclame : « la guerre sociale... » Un seul combat est le sien, une seule lutte lui convient s'ils se rapportent à la Révolution sociale. Et c'est alors, plus que jamais, que lui aura été nécessaire l'Education syndicale susceptible de faire de lui, producteur, l'organisateur d'une Société libre ! — G. Y.

EFFET n. m. (de *effectus*, de *efficere* : faire, causer). Une des définitions les plus brèves et les plus claires de ce mot, nous semble être celle que nous donne Lachâtre et que nous lui empruntons. « Ce qui est produit par une cause, par un agent quelconque. Ces deux mots, *cause* et *effet*, sont correlatifs et présentent deux idées qui se déterminent l'une par l'autre. Toute cause n'est rien si elle ne peut être considérée comme productive d'effets, et l'on ne peut concevoir un effet sans cause. L'effet est ce qui est, a été, ou sera, parce qu'une cause s'exerce, s'est exercée ou s'exercera. L'esprit humain ne connaît les causes que par leurs effets. C'est par une appréciation vraie de ceux-ci qu'il s'élève à la notion supérieure des lois générales qui régissent les différents ordres de phénomènes ; c'est par leur étude approfondie, et à force d'inductions successives, qu'il acquiert la science, dont les résultats promettent à l'homme l'empire de la nature. Depuis que le savoir pour le vrai philosophe a signifié prévoir, il a été évident que l'observation des *effets* était la base, le fondement nécessaire de tout édifice scientifique, et que les causes hypothétiques ne peuvent être sérieusement admises que lorsqu'il y a des effets qui les confirment.

On ne peut, en effet, concevoir de cause sans *effets*. Mais on ne peut pas plus concevoir d'effets sans cause. Nous dirons alors qu'il n'y a pas de cause en soi, que si la cause détermine l'effet, elle fut elle-même déterminée par une autre cause et est conséquemment elle-même cause et effet. La cause est donc inhérente à l'effet comme l'effet est inhérent à la cause. Si l'on admettait qu'une cause puisse n'être qu'une cause, qu'elle ne fut jamais déterminée par une autre cause : ce serait admettre une cause première, ce qui à notre sens est ridicule, car cela nous entraînerait, ainsi que l'explique lumineusement S. Faure dans son « Imposture Religieuse », à imaginer des « Forces extra naturelles, des Puissances antérieures et supérieures à la nature, un pouvoir réglementant souverainement toute chose ». Ce serait reconnaître l'œuvre de création, le commencement de tout, ce serait sombrer dans l'idée d'un Dieu supérieur et maître absolu de toute chose. Admettre une cause en soi, c'est admettre Dieu.

Au mot « déterminisme » on trouvera le développement beaucoup plus étendu sur ce sujet et une démonstration beaucoup plus limpide des enchaînements de « *cause à effet* », et disons avec S. Faure : « Il est impossible de séparer l'effet de la cause dont il procède ; mais il est également impossible de séparer la cause de l'effet qui l'accompagne, qui la suit, qui en découle nécessairement et immédiatement.

EFFORT n. m. Acte par lequel le corps ou une partie du corps ou de l'esprit dépense une activité plus intense qu'à l'ordinaire. Physiologiquement, l'effort est un contraction des muscles dont l'objet est d'opposer une résistance à une puissance extérieure et dont le but est de vaincre cette puissance. Lorsque nous voulons soulever un fardeau, gravir une montagne, parcourir un chemin déterminé, en un temps relativement court ; chaque fois que nous voulons accomplir un geste qui nécessite une fatigue ou une peine, nous produisons un effort.

Lorsque un effort est trop violent et qu'il dépasse la tension que peuvent supporter certains muscles, il se produit diverses modifications organiques, et c'est ainsi qu'apparaissent les hernies, les ruptures tendineuses, etc..., etc...

A côté de l'effort volontaire, il y a l'effort instinctif, qui se manifeste par des mouvements convulsifs qui sont parfois des signes d'affaiblissement ou de maladie. Dans cet ordre, nous pouvons classer la toux, les vomissements, etc..., qui ne sont que des efforts aussi fatigants pour celui qui les produit, que les efforts volontaires.

Nous avons, également, l'effort intellectuel, spirituel. Lorsque nous voulons nous souvenir d'un événement ancien, nous produisons un effort de mémoire ; si nous voulons résoudre un problème difficultueux, nous dépensons une activité intellectuelle qui est un effort ;

lorsque nous essayons d'envisager l'avenir, de le déterminer, d'en tracer les grandes lignes d'après les exemples du passé, nous faisons un effort. Il y a donc peu d'actes dans la vie qui ne nécessitent des efforts.

Individuellement ou socialement, le progrès est la conséquence des efforts particuliers ou collectifs. Ce n'est qu'en faisant des efforts, qu'en employant toutes nos facultés pour atteindre le but que nous nous sommes tracés, que nous obtiendrons des résultats. Sans efforts il ne peut y avoir de progrès. L'homme qui reste passif, qui mène sa vie bestialement, ne faisant que les efforts musculaires indispensables à la conservation animale de son individu est un être incomplet. Pour être effectif, productif, l'effort physiologique de l'homme doit être associé à son effort intellectuel.

D'autre part, lorsque l'individu n'est pas assez puissant pour opposer sa résistance à une puissance extérieure, il joint son effort à celui d'autres individus. « L'union fait la force. » « L'homme fort, c'est l'homme seul » a prétendu certain philosophe. Quelle erreur. C'est de l'effort combiné de tous les individus qu'est fait le progrès et que la civilisation remporte ses victoires sur la barbarie. Les éléments d'asservissement et de domination sociale ont compris qu'ils devaient s'unir pour ne pas être écrasés par la plèbe. Quand les esclaves et les parias auront compris que leur libération ne peut être que le fruit de leurs efforts, qu'ils sauront s'associer pour lutter contre les puissances d'exploitation, ils verront leurs efforts couronnés de succès et pourront partir à la conquête de la société future.

EFFORT COMMUN. Syndicalement parlant, il consiste à savoir ne pas gaspiller sa force en démonstrations aussi individuelles qu'infécondes.

Quand, par exemple, un homme a de bonnes idées, ce n'est pas intelligent de sa part de n'en point faire profiter les autres. S'il a de l'enthousiasme, du courage et de la force, que fera-t-il de si belles qualités s'il s'obstine à ne les point joindre à celles d'autres hommes de sa classe, ayant à vivre et à souffrir comme lui de l'exploitation ?

Au contraire, n'eût-il que peu d'idées et pas beaucoup de force, s'il sait coordonner ce qu'il a de bon avec ses frères de misère, de leur effort commun peut surgir un effet spontané formidablement salutaire. — G. Y.

EGALITE n. f. Lorsque les chefs bourgeois de la grande révolution de 1789 ont mis ce mot dans la trilogie républicaine, ils connaissaient bien les aspirations des profondes masses populaires luttant pour leur affranchissement. De même, dans la récente révolution russe, lorsque les chefs bolchevicks ont pris comme mot d'ordre : « Tout le pouvoir aux Soviets », ils ne faisaient que traduire dans les mots ce que le peuple en révolte était en train d'accomplir dans les faits.

Que pouvaient, en effet, demander de plus, le serf courbé sous le joug des grands et petits seigneurs, l'ouvrier déjà exploité par la bourgeoisie naissante et tous les meurt-de-faim rivés à leur boulet de misère et à leur chaîne d'esclavage, sous l'arrogance et la domination des maîtres du jour ?

Egalité ! Mais cela voulait dire pour eux la fin de leur sujétion et de leur servitude, la fin de leur esclavage et de leur misère. Ils allaient être enfin les égaux de ceux qui, jusque-là, avaient vécu de leur sueur en les écrasant de leur mépris. Ils auraient enfin les mêmes droits, les mêmes possibilités de vie, la même liberté que ceux qui les avaient toujours asservis et pressurés. Ils pourraient enfin manger quand ils auraient faim, se reposer quand ils seraient fatigués. Ils ne seraient plus astreints à travailler au-dessus de leurs forces pour nourrir dans le luxe et l'opulence le seigneur et le curé. Ils allaient pouvoir eux aussi prendre part au banquet de la vie et du bonheur ! On comprend alors aisément que les sans-culottes aient pu s'enthousiasmer puor obtenir cette égalité. Et on comprend aussi facilement que ceux qui voulaient rester les chefs de la révolution, pour endiguer à temps le flot populaire, aient été contraints d'inscrire ce mot en tête de leur constitution afin de pouvoir plus facilement escamoter la chose.

Quant à ceux qui, avec Marat et Babeuf, ne se laissèrent pas tromper par les mots et voulurent pousser la révolution jusqu'à ce qu'elle ait réalisé cette égalité non seulement dans les mots mais dans les faits, jusqu'à ce qu'elle ait implanté ce sentiment d'égalité dans la vie économique et sociale, dans les moyens de vivre et de jouir de l'existence, leur voix fut vite étouffée par la réaction et la répression que permit le relâchement de l'activité révolutionnaire des masses profondes du peuple, fatiguées déjà de l'effort fourni, et confiantes dans les promesses que faisaient miroiter les grands mots de la devise républicaine. Hélas, ces trois mots qu'on lit encore sur les murs des mairies, des casernes, des hôpitaux et des prisons ne devaient servir que de paravent à un régime se contentant de remplacer la domination d'une classe par celle d'une autre classe — ou plutôt de réaliser à peu près la fusion de ces deux classes : noblesse et bourgeoisie (car la bourgeoisie prise fort les titres de noblesse et la noblesse ne dédaigne pas du tout les dividendes que procure le régime bourgeois) — sur l'exploitation des sans-propriétés qui allaient devenir ce qu'on appelle aujourd'hui le prolétariat.

Il n'en pouvait être autrement, car aucun gouvernement d'aucun Etat ne peut et ne pourra jamais réaliser l'égalité réelle, l'égalité sociale, l'égalité complète entre les êtres humains. Le principe d'égalité est essentiellement contraire au principe gouvernemental et étatiste. Qui dit : Etat, gouvernement, dit : hiérarchie ; et là où il y a hiérarchie il ne peut y avoir égalité. On peut même dire que ce principe d'égalité est essentiellement anarchiste. Il signifie que, considérés au point de vue social, tous les être humains ont le même droit à la vie et au bonheur et par conséquent à tout ce qui procure la vie et le bonheur, un égal droit de manger à sa faim des aliments sains et réconfortants, de se loger confortablement, de se vêtir, de circuler, d'aller et venir librement, un égal droit de puiser aux sources de la production ce qui leur est nécessaire ou utile pour vivre. Le rôle de l'organisation sociale doit être précisément de permettre à chacun de lui assurer la même possibilité de satisfaire tous ses besoins et de jouir de l'existence sous toutes ses formes.

Dans la société actuelle qui s'impose à l'individu, qui l'embrigade à sa naissance — sans lui demander avis d'ailleurs — et ne le laisse en paix qu'après sa mort, comment peut-on admettre, sans être soulevé par la révolte, qu'il soit dit à l'un : « Tu jouiras de toutes les richesses produites ou à produire sans jamais avoir à travailler, tu n'auras qu'à commander ce que tu voudras pour le voir de suite exécuter », et à l'autre : « Tu travailleras du matin au soir et d'un bout de l'année à l'autre, du commencement à la fin de ta vie ; tu obéiras aux ordres qui te seront donnés sans avoir à les discuter ni même à les comprendre, et tu n'auras droit, pour vivre, qu'à ce que le riche, ton employeur, voudra bien te donner » ? Celui qui se trouve ainsi repoussé du banquet de la vie par une société marâtre qui l'incorpore et le conserve de force dans ses rangs n'a-t-il pas le droit, je dirai mieux : le devoir, de se rebeller et de répondre ainsi à cette société : « Je ne te dois rien, tu m'a pris dans tes griffes pour me torturer tant qu'il te plaise de me tuer, mais je ne

veux rien te donner et dès aujourd'hui je te déclare une guerre acharnée. Ce sera entre nous une lutte à mort, car je ne veux pas être ton esclave. L'un de nous succombera. Je tomberai peut-être, d'autres tomberont après moi, mais il viendra bien un jour où sous les coups répétés des compagnons, ta vieille carcasse laissera s'échapper l'attirail de torture qu'elle renferme dans ses institutions scélérates, et où nous pourrons enfin instaurer sur tes ruines un milieu social où tous les individus connaîtront l'égalité ! » Car logiquement, aucune société ne peut exister, sans appeler la révolte de l'individu conscient de lui-même, si elle n'est pas basée sur l'égalité réelle, si elle ne réalise pas l'égalité économique et sociale de ses composants. Si l'égalité est violée au détriment d'un de ses membres, celui-ci ne peut que demeurer en état de révolte jusqu'à ce qu'elle soit rétablie.

Cependant, dans la société capitaliste actuelle où, suivant l'énergique expression de Sébastien Faure, les uns crèvent de faim pendant que les autres crèvent d'indigestion, on ose encore nous parler d'égalité sur les bancs de l'école ; les professions de foi des candidats à la députation sont assaisonnées de ce grand mot, ainsi que de tant d'autres d'ailleurs, qui servent, comme lui, à dorer la pilule et à faire prendre des vessies pour des lanternes ; nos gouvernants ne manquent pas, dans leurs discours, de s'en réclamer ; mais chaque fois qu'un malheureux, las de souffrir des iniquités sociales qui s'acharnent sur lui pour l'empêcher de vivre, essaie de rétablir un peu cette égalité à son profit en prenant sur la part des riches, on a vite fait de l'arrêter et de le mettre en prison en lui rappelant, ironiquement sans doute, que la loi est la même pour tous et que tous les hommes sont égaux devant elle.

Ah ! l'égalité devant la loi ! Cela sonne bien dans les discours de ces messieurs. Mais il nous faudrait savoir où elle commence, cette égalité devant la loi. Est-ce à la naissance des individus en donnant à chacun les mêmes possibilités de vivre et de se développer ? Que non pas ! Ce serait trop beau. Cela pourrait peut-être permettre l'élaboration d'une société où l'exploitation de l'homme par l'homme, d'abord réduite, arriverait à disparaître. La loi devant laquelle tous les hommes sont égaux commence par mettre d'un côté de la balance, celui du riche, tous les avantages, tout le bien-être, toute la fortune, toute l'instruction, toutes les bonnes places, toutes les faveurs. Puis, de l'autre côté, celui du pauvre, pour faire équilibre sans doute, elle met toutes les misères, toutes les douleurs, toutes les privations, tout l'abrutissement, tous les fardeaux, toute la servitude. Ayant ainsi délimité la part de chacun, elle dit alors à l'un comme à l'autre : « Allez dans la vie, vous êtes égaux, vous avez les mêmes droits. Pourvu que vous ne preniez pas la propriété d'autrui que j'ai charge de faire respecter et que vous obéissiez à mes ordres, vous avez le droit de vous comporter entre vous comme vous l'entendrez. Trompez vos semblables pour les rouler ou soyez francs avec eux si le mensonge vous répugne, profitez de leur détresse pour les dépouiller davantage ou venez-leur en aide lorsqu'il sont dans la misère, servez-vous de votre supériorité économique pour les exploiter et les dominer ou laissez s'échapper l'occasion d'arrondir votre fortune sous prétexte d'humanité, utilisez votre ruse, votre platitude et les faiblesses des autres pour vous enrichir à leur détriment ou bien mettez votre franchise et votre dignité au-dessus de l'amour de l'argent, tout cela est à vos risques ou profits. Soyez seulement assurés que si vous conservez ou acquérez la fortune, je vous prêterai mes gendarmes pour la défendre et mes soldats pour l'arrondir. Si vous restez sans fortune ou perdez celle que vous avez, mes gendarmes vous empêcheront impitoyablement de toucher à celle des autres, même s'il ne vous reste rien pour vivre ». Voilà le point précis où commence l'égalité devant la loi !

Et la loi, devant laquelle tous les hommes sont égaux est ainsi faite que s'il plaisait au capitaliste possédant la terre, l'usine ou le logement de dire : « La terre ne sera pas cultivée, l'usine restera fermée, le logement restera vide », la terre resterait inculte, l'usine ne produirait rien, le logement serait inhabité, le travailleur ne pourrait plus travailler, il ne pourrait plus manger, ni se vêtir, et il coucherait à la belle étoile — que dis-je ? non seulement cela serait, mais cela est, cela se voit chaque jour — sans que la loi ait à intervenir. Ou plutôt si, elle intervient, mais c'est pour arrêter le travailleur, chassé de partout, comme vagabond ou comme voleur. Et voilà le point précis où aboutit l'égalité devant la loi ! Il n'en peut être autrement, car la loi n'est faite que pour consacrer et perpétuer les inégalités et les iniquités sociales. (Voir *Loi.*) Parler de l'égalité devant la loi, c'est un non sens et une hypocrisie comme de parler d'humanité pendant la guerre.

Le sentiment d'égalité sociale existe à l'état latent dans le cœur des êtres humains et les siècles d'esclavage et de servage qui ont pesé sur lui de toute leur oppression n'ont pas réussi à le tuer. C'est donc dire qu'il ne saurait disparaître. Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à voir comment vibre la foule des opprimés lorsqu'on l'invoque devant elle, et comment se défilent ceux qui le combattent lorsqu'on leur demande de s'expliquer en public. On peut le voir encore plus sûrement si l'on éveille, sur ce sujet, le raisonnement de jeunes bambins de 8 à 10 ans sur lesquels la religion ou l'éducation familiale n'ont pas encore réussi à déformer le cœur et le cerveau. Si vous en trouvez, demandez-leur donc à qui la terre que personne n'a créée, à qui l'usine, construite et mise en œuvre par des ouvriers, devraient appartenir. Demandez-leur aussi si le droit de manger à sa faim doit être concédé à tous ou à quelques-uns seulement. Raisonnez avec eux, mais sans influencer leur jugement, et vous serez stupéfaits de leurs déductions simplistes, mais qui peuvent résumer toute la question sociale. Il m'est arrivé, en discutant là-dessus avec un patron, de voir son fils âgé de 8 ans, qui n'avait certainement jamais entendu parler de la question sociale, me donner raison contre son père qui le morigéna naturellement et dut lui enlever, par la suite, l'envie de se mêler aux conversations. Il est bien évident que, plus tard, lorsque la religion, le maître d'école, la famille, ont abruti ce jeune cerveau avec les devoirs d'obéissance envers Dieu, envers les lois, envers les riches, il ne reste pas grand chose de ce sentiment et que toutes ses manifestations sont étouffées. C'est ainsi que le régime d'oppression peut durer sans que ceux qui en souffrent en silence n'aient la force de se révolter. De braves gens miséreux s'en consolent philosophiquement en disant que ceux qui les ont dépossédés et les forcent à se priver du nécessaire, n'emporteront pas leurs biens dans l'autre monde, que toutes leurs richesses ne les empêcheront pas de mourir, tout comme les autres et, ajoutent-ils : « C'est bien là que nous l'aurons l'égalité qu'on nous refuse maintenant ». De la même façon que les croyants pauvres espèrent trouver au paradis une place égale à celle des riches.

Mais si cette notion d'égalité devant la mort peut satisfaire de malheureux résignés — de même que le suicide, pour ceux qui ne peuvent plus vivre en respectant la propriété d'autrui, peut être une façon de se libérer de la misère — elle ne saurait empêcher de sentir la criante iniquité qui écrase les êtres humains assoiffés de vie et qui réclament leur place au soleil. La nature, d'ailleurs, qui nous met tous égaux devant la mort, ne nous met-elle pas tous égaux devant la vie, quoi qu'en disent les défenseurs des aberrations

sociales ? N'avons-nous pas tous également besoin d'air, de nourriture, de vêtements, de logement, etc. ? Ce n'est pas la nature qui limite ou grandit nos besoins suivant notre position sociale. Elle ne dit pas à l'un : « Tu vivras sans manger », ni à l'autre : « Tu mangeras la part de dix ». Mais au pauvre comme au riche elle ordonne de manger à leur faim sous peine de dépérir et de mourir, de se vêtir sous peine de grelotter de froid et de geler, de se reposer lorsqu'ils sont fatigués sous peine de surmenage, d'abrutissement et de mort prématurée, etc., etc. Et s'il en est qui sont arrivés, par suite des conditions sociales, à se créer une quantité de besoins factices, anormaux, antihygiéniques, des besoins de lucre et d'orgueil que d'autres n'ont pas (voir *Besoins*), ce n'est pas la nature qui les leur a donnés, mais la société. Ce n'est pas la nature qui a donné à l'ivrogne le besoin de s'enivrer, ni à l'ambitieux le besoin de dominer. Donc, comme le but de toute société rationnelle n'est, ne doit être que de faciliter à chacun de ses membres la satisfaction de ses besoins rationnels, elle doit reconnaître pour tous le même droit à la satisfaction de ces besoins, le même droit à la vie et au bonheur. Nous ne pouvons nous contenter de cette lugubre consolation de résignés et d'esclaves qui attendent l'égalité devant la mort, mais nous proclamons bien haut l'égalité devant la vie. Nous ne voulons admettre comme règles que les limites naturelles des besoins de chacun.

Parmi ceux qui acceptent sans mot dire les inégalités sociales actuelles, il n'y en a plus guère qui le font par admiration, par une reconnaissance de véritable supériorité pour ceux qui commandent, exploitent et dirigent ici-bas. Beaucoup reconnaissent qu'une grande partie de ceux qui s'enrichissent en écrasant les autres sont de véritables crétins ou de sinistres bandits. Mais ils les saluent cependant bien bas soit pour s'attirer leurs faveurs ou pour éviter leur ressentiment et leur vindicte, pour conserver une maigre place, pour ne pas se créer d'ennuis ou encore pour... faire comme tout le monde. Et il y a aussi, il faut bien le dire, ceux qui tout en comprenant les mauvais effets des inégalités sociales, les acceptent et même les défendent avec l'espoir d'arriver à en être les profiteurs et, pire encore, avec la satisfaction de penser que d'autres en souffrent plus qu'eux. Ils trouvent une compensation à faire peser sur d'autres le fardeau des iniquités qu'ils subissent eux-mêmes. Et c'est parce que, dans le régime actuel, il y a une infinité de degrés et d'échelons dans les conditions de vie créés par les inégalités sociales que ce régime est si difficile à jeter bas et à remplacer par une organisation qui permettrait à chacun de jouir complètement de la vie. Les classes possédantes et dirigeantes s'entendent à merveille pour créer et entretenir chez les classes spoliées et exploitées des différences d'exploitation, des inégalités de condition de façon à maintenir la division parmi celles-ci. Dans la classe ouvrière, par exemple, il existe autant de catégories de salaires que de catégories d'ouvriers. Les salaires varient avec chaque corporation, et dans chaque corporation, ils varient encore avec chaque spécialité (ou avec chaque classe, chez les fonctionnaires). Cela est peut-être la plus grande cause d'asservissement de la classe ouvrière, mais celle-ci ne le comprend pas encore suffisamment, et dans ses revendications elle ne fait pas assez entrer ce principe en ligne de compte. Elle ne réclame pas des salaires uniformes pour l'ouvrier qualifié et pour le manœuvre, pour l'intellectuel et le manuel, etc., etc. La lutte engagée dans ce sens indiquerait une mentalité nouvelle, elle la ferait naître au besoin, cette mentalité, elle indiquerait une solidarité plus grande chez les exploités et permettrait d'envisager à brève échéance la fin des iniquités que nous subissons. Comment, en effet, réclamer pour les travailleurs et les spoliés, les mêmes conditions de vie, les mêmes possibilités, les mêmes avantages sociaux que pour les profiteurs si, entre eux, ces travailleurs ne se reconnaissent pas déjà ces mêmes droits, s'ils reconnaissent à un ouvrier qualifié le droit à une vie plus large qu'au manœuvre qui n'a souvent commis d'autre crime que d'avoir eu une jeunesse plus malheureuse, s'ils reconnaissent à l'ouvrier de telle profession une possibilité de vie deux fois, trois fois plus grande qu'à celui d'une autre profession moins favorisée, mais autant, quelquefois plus utile ?

Certes, des revendications posées dans ce sens seraient dures à obtenir et les patrons ne céderaient pas de si tôt, mais le fait de les poser serait déjà un grand pas en avant et resserrerait considérablement les liens de la solidarité ouvrière.

Il reste encore beaucoup à faire pour que le peuple arrive à comprendre le véritable sens que doit avoir le mot égalité. Il porte ce sentiment dans ses instincts, il vibre quand on lui en parle, mais il ne sait pas encore se représenter sa portée sociale. S'il connaît ce mot, il ne comprend pas tout ce qu'il doit permettre de réaliser. Les siècles d'asservissement qu'il a subis lui ont tellement inculqué l'idée de soumission, de résignation, de dégradation, de renoncement à sa personnalité, qu'il doute de lui lorsqu'il se compare à ses maîtres, qu'il doute qu'il puisse être vraiment autant que l'un quelconque d'entre eux. Ceux-ci lui en imposent trop par leur richesse, leur morgue, leur orgueil, leur train de vie, leurs beaux habits, leur luxe, leurs châteaux. Il aime l'égalité, mais ne peut arriver à la concevoir entière, complète, totale. Comme une lumière trop vive pour lui, il ne peut en supporter l'éclat. Il ne peut encore en voyant un riche, un chef, un maître, un gouvernant, se pénétrer à fond de cette idée : « Je suis autant que cet homme, il n'est pas plus que moi ! » Cela dépasse ses capacités actuelles, malgré qu'il lui vienne parfois cette réflexion : « Et pourtant cet homme est fait de chair et d'os comme moi, il est soumis aux mêmes lois naturelles, etc. ». Mais il lui manque la force nécessaire pour se dresser face à face et lui dire : « Tu n'es pas plus que moi ! J'ai autant que toi droit à la vie ! »

Développons chez tous les asservis, les opprimés, le sentiment d'égalité devant la vie, d'égalité devant le buffet, faisons-leur prendre conscience de leur personnalité, élevons leur dignité, incitons-les à ne plus se courber, à ne plus s'humilier devant l'arrogance des grands ; il viendra un jour où ils se redresseront, ils s'apercevront alors immédiatement que, comme l'a si bien dit La Böétie, les riches et les maîtres ne sont grands que lorsque les pauvres et les opprimés se mettent à genoux devant eux. Le sentiment d'égalité fera alors un tel progrès dans leur cerveau qu'il deviendra une force agissante irrésistible et permettra de faire table rase de la société actuelle et de toutes ses misères, pour instaurer enfin le régime égalitaire où tous les êtres humains pourront jouir pleinement de l'existence. — E. Cotte.

EGALITE ECONOMIQUE. Religion, Mariage, Famille, Patrie, Etat sont les institutions millénaires et sacrosaintes nées de l'ignorance et de la peur qui scindent la nature humaine en deux facteurs hostiles, le corps et l'esprit, établissent une morale d'hypocrisie et de contrainte, perpétuent le passé en maintenant la femme sous le joug de l'homme et les enfants, inégaux en droits selon qu'ils naissent naturels ou légitimes, sous l'autorité des parents, parquent l'humanité en nations et en races ennemies et cimentent artificiellement notre monstrueuse société, par l'organisation méthodique de la répression, de la coercition et d'une tyrannie astucieuse et implacablement féroce.

Toutes les cruautés et toutes les férocités, la soumission et l'esclavage, la misère et la faim, sont déter-

minées par la hiérarchie sociale et l'inégalité entre les hommes qui a sa source dans l'antagonisme des intérêts, dans le régime de la propriété privée, créateur de gouvernants et de gouvernés, d'exploiteurs et d'exploités, de riches et de pauvres.

La Révolution de 1789, très belle mais trop superficielle, n'a proclamé que l'égalité des droits, l'égalité morale. Elle est restée lettre morte. Elle n'a rien donné et il en sera toujours ainsi jusqu'à ce que l'égalité des droits soit consacrée par *l'égalité de fait, l'égalité économique.*

Un des précurseurs des moins utopistes et qui fut le plus profondément humain du XVIIIe siècle, l'ami du peuple, Jean-Baptiste Marat, a résumé dans son *Plan de Constitution*, l'intuition sublime de toute la vérité et de toute la sagesse en écrivant :

« Le but n'est pas de changer le vrai pour du nou-
« veau, mais de le constater par une application
« toujours plus radicale. »

Et plus loin cette pensée qui, réalisée, assurerait pour toujours la paix, le bonheur et la prospérité pour tous :

« *La nature a donné à chacun de ses enfants des*
« *aptitudes différentes quant à l'espèce, mais non iné-*
« *gales en valeur sociale.* »

La mise en pratique de cette vérité *fondamentale* sera la fin de tous nos préjugés et de toutes les injustices, parce qu'elle soudera dans une solidarité étroite et universellement consentie, la volonté, l'action et la réalisation humaine par la prise de possession et la mise en commun de la planète, de son sous-sol, son sol, son sur-sol et de tous les instruments de production, œuvre collective de l'humanité présente et de toutes les générations qui nous ont précédées sur la rondeur de notre monde sublunaire ; par l'équivalence de tous les travaux, manuels et intellectuels qui s'étayent et se complètent mutuellement ; et par l'assurance pour chacun et chacune de recevoir sa quote-part égalitaire sur le rendement social.

Ceci, qui réalisé nous paraîtra aussi simple et facile qu'à Christophe Colomb de faire tenir debout son œuf légendaire, *après lui avoir brisé sa coquille*, s'accomplira tout naturellement par la solidarisation de la production et de la consommation. Ce sera la fin de tous nos penchants esclavagistes pour une morale imposée, de l'obligation du travail renouvelée de la foi chrétienne de l'apôtre saint Paul et de la pratique du bagne ainsi que du fameux stimulant homicide, qui n'est qu'une forme de l'exploitation humaine, la concurrence.

L'égalité économique, *clé de voûte d'une humanité régénérée*, porte en elle sa propre loi, assure la continuité du travail volontaire dans l'intérêt de chacun, désormais solidaire de l'effort de tous et élève, également dans l'intérêt de *tous* et de chacun, le rendement social au maximum.

L'égalité économique, qui est l'Egalité intégrale, ouvrira à l'humanité renouvelée des perspectives insoupçonnées et illimitées de liberté, de prospérité et de bonheur. — Frédéric STACKELBERG.

EGLISE n. f. (lu latin *ecclesia ;* du grec *ekklêsia :* signifie étymologiquement réunion ou assemblée). Par extension : l'ensemble des fidèles d'un même culte, des personnes qui se rallient exactement à un même système idéologique. C'est dans ce sens que l'on a pu parler d'église socialiste, ou d'église anarchiste, pour indiquer que certains protagonistes de ces systèmes exagéraient dans la voie du sectarisme.

D'après les théologiens, l'Eglise englobe, non seulement le clergé, mais tous les adeptes, tous les croyants, même les plus humbles. Son chef — invisible — est Jésus-Christ. Il y a d'ailleurs une Eglise invisible, qui combat, dans l'ombre, à côté de l'Eglise visible et qui est formée de tous les saints trépassés, des anges, etc. Mais ceci est une autre histoire.

Au point de vue politique et social, la puissance de l'Eglise a toujours été concentrée dans le clergé, c'est-à-dire en la personne des hommes qui font profession de servir la religion. C'est pourquoi, il est d'usage de donner au mot Eglise une signification beaucoup moins étendue que celle que je viens d'indiquer. L'Eglise, pour quiconque ne s'embarrasse pas de théologie, c'est, avant tout, le groupement des prêtres d'un culte donné, avec sa hiérarchie et ses chefs. Combattre l'Eglise, ce n'est pas, à proprement parler, combattre tous ceux qui se réclament des idées de cette Eglise, c'est surtout combattre ses dirigeants et ses profiteurs, c'est *combattre les castes sacerdotales.*

Je me placerai donc à ce point de vue spécial et j'étudierai surtout la vie de l'Eglise en tant que *corporation.*

Les corporations de prêtres sont bien antérieures, cela va sans dire, aux religions modernes.

En Egypte (et cette admirable civilisation a vécu 5.000 ans), les villes et les provinces avaient leurs dieux particuliers — et leurs prêtres. Dès l'origine, ce fut le régime théocratique, c'est-à-dire le gouvernement des prêtres. Les institutions évoluèrent, ce fut une sorte de féodalité qui s'imposa. Enfin, l'ère des guerres étant venue (elles amènent toujours un renforcement de l'autorité), ce fut le régime de la royauté despotique. Mais sous tous ces régimes, les prêtres gardèrent leur puissance. Ces monarques absolus avaient besoin d'eux. Les rois n'étaient-ils pas considérés comme des héros, comme des demi-dieux ? On leur dressait des autels et on les adorait. Le culte des morts avait pris un développement incroyable et le peuple obéissait à une foule de superstitions. Aussi, chaque ville importante avait son grand prêtre, chef absolu du clergé, lequel, je le répète, était nombreux et indépendant, même sous le despotisme royal, lorsque le gouvernement théocratique proprement dit eut pris fin.

L'exemple de l'Egypte (la plus vieille civilisation humaine), nous permet de constater que le cléricalisme (domination du clergé), est un phénomène social ancien. Sans doute est-il aussi ancien que la religion elle-même. Les croyances, nées de la peur et de l'ignorance, eurent à peine été formulées qu'il se trouva des hommes, plus subtils et plus adroits que les autres, pour les exploités et en tirer profit. C'est le sorcier, le faiseur de pluie, celui qui sait conjurer les sorts et qui connaît le secret des destins : mots magiques, amulettes précieuses, incantations et prières.

Que les prêtres, dès l'origine, aient éprouvé le besoin de s'entendre entre eux, on ne peut en douter. Assurément, ils étaient rivaux et se disputaient la clientèle, mais une concurrence trop vive, en dévoilant aux profanes le secret de leur imposture, eût été très néfaste. Ils avaient le plus grand intérêt à se prêter la main, et ils constituèrent ainsi des associations qui allèrent en se développant, qui fixèrent le dogme, précisèrent les rites et formulèrent les règles selon lesquelles le troupeau des fidèles devait être conduit... et étrillé.

Ouvrons la Bible, au *Lévitique.* Nous y trouvons exposés les principes les plus rigoureux de la théocratie juive. Le peuple de Moïse était gouverné, et solidement, par ses prêtres (ou lévites). Tout est prévu dans cette charte d'Israël : la nature des offrandes à faire aux prêtres ; les péchés et les crimes réprouvés par Iaveh et les châtiments dont les coupables doivent être frappés. Et tout cela est dicté par Dieu lui-même, afin d'empêcher toute protestation.

Si nous nous transportions chez les Perses (sectateurs de Zoroastre), ou dans l'Inde de Brahma et de

Çakya Mouni, nous pourrions faire d'identiques observations. Les Brahmes ont fait peser sur le malheureux peuple indou une tyrannie aussi lourde et aussi cruelle que celle des prêtres de Quet-Zalcoatl de l'Ancien Mexique — ou du Pérou, ou de vingt autres peuples que nous pourrions énumérer.

Pour rendre nos critiques plus vivantes, bornons-nous à étudier les Eglises de nos pays d'Europe. Nous sommes plus familiers avec leur histoire et ma tâche sera facilitée (en raison du peu de place dont je dispose). Mais, je le répète, en tous les temps et dans tous les lieux, les prêtres ont formé des « églises » avides de pouvoir et d'argent, étroitement solidaires des puissances sociales, comme nous le verrons.

La plus importante — et de beaucoup — des églises qui ont régenté l'Europe (et dont l'activité s'est du reste exercée dans le monde entier) est sans contredit l'*Eglise Chrétienne*, également nommée *Eglise catholique, apostolique et romaine.*

Le christianisme, comme toutes les religions, a dû se défendre contre des déchirements intestins, des divisions, des schismes, des hérésies, que je ne pourrai indiquer que brièvement. Certains rameaux se sont détachés du tronc central. Indiquons rapidement, celles de ces « Eglises séparées » qui subsistent encore aujourd'hui (car nombreuses sont les sectes schismatiques qui ont complètement disparu, broyées impitoyablement et supprimées par le massacre et les pires violences).

Les Eglises orientales non catholiques comprennent quatre églises *mineures*, ainsi nommées parce quelles sont peu importantes. Ce sont : l'Eglise *arménienne ;* l'Eglise *syrienne* (ou jacobite) ; l'Eglise *chaldéenne* (ou nestorienne), et l'Eglise *copte* (dont le chef est le patriarche d'Alexandrie). Chacune de ces Eglises est indépendante et se dirige selon ses traditions propres.

A côté d'elles, et beaucoup plus importantes, il faut placer les différentes Eglises orthodoxes (ou byzantines, car elles prétendent continuer l'antique Eglise de Byzance). On les divise en trois branches : les *helléniques*, de langue grecque ; les *melkites*, de langue arabe ; les *slaves*, de langue russe. Elles englobent environ 150 millions de fidèles. Contrairement à l'Eglise romaine, l'Eglise d'Orient déclare ne faire aucune politique et se défend d'exercer la moindre pression sur les Etats. On peut douter de la sincérité de ces principes, quand on sait quelle place importante l'Eglise orthodoxe occupait en Russie sous le tsarisme. Les prêtres touchaient 50 millions de roubles par an (soit 150 millions de francs). Le Synode avaient en banque 70 millions de roubles en dépôt. Eglises et couvents possédaient d'immenses domaines : 2.300.000 déciatines de terre (soit environ 4 millions et demi d'hectares !) Il y avait en Russie 30.000 écoles paroissiales, avec 20.000 prêtres payés par l'instruction publique. Juifs, Musulmans et Catholiques payaient des impôts pour appointer les prêtres orthodoxes, au nombre de 65.000, sans parler des moines, nonnes et novices, qui étaient plus de 80.000. On voit que l'orthodoxie est une plante aussi envahissante et aussi parasitaire que la catholicité.

La guerre mondiale et la révolution russe ont porté un coup terrible à l'Eglise orthodoxe (dont le tsar était le chef). Le patriarche de Constantinople a été ruiné, lui aussi, et sa situation est restée ébranlée ; il préside toujours l'Eglise grecque, mais celle-ci est divisée en une infinité de petites Eglises nationales ayant leur propre chef. La Papauté s'est appliquée de son mieux à tirer profit de cette situation et à exploiter la déconfiture de ses rivales grecques et orthodoxes.

A côté du schisme grec, qui déchire les chrétiens depuis plus de 1.200 ans, il faut placer le schisme protestant, plus récent mais tout aussi redoutable pour Rome. La réforme est née en réaction contre les crimes et les turpitudes des prêtres catholiques, elle voulut assainir et purifier la vieille bâtisse et constitua pour l'Eglise une sérieuse menace, que les Papes n'hésitèrent pas à combattre par le fer et par le feu. Elle gagna rapidement l'Allemagne, l'Angleterre, la Suisse ; une partie de la France, les Pays scandinaves, etc. Aujourd'hui, les Eglises protestantes semblent perdre du terrain partout devant l'Eglise romaine, plus habilement organisée.

Les sectes protestantes actuelles (les principales, car il y en a des centaines !) sont les suivantes : D'abord, les *méthodistes* (secte fondée à Oxford en 1729, par les frères Wesley)), qui groupent 20 millions d'adeptes en Angleterre et aux Etats-Unis ; les *Anglicans* (Eglise *anglicane*), parmi lesquels se dessinent des courants très différents, les uns sont farouchement attachés aux traditions austères et bornées, les autres ont des velléités libérales et avancées. Cette Eglise renferme 25 millions d'adhérents, la plupart en Angleterre. Viennent ensuite les *Luthériens*, ou Eglise réformée d'Allemagne. La chute du Kaiser a porté un coup sensible à leur puissance.

Les Eglises réformées de Russie, de France, de Hollande, etc., se réclament plutôt de Calvin que de Luther. Elles sont aussi divisées ; les éléments démocratiques et pacifistes sont mal tolérés par les partisans des traditions réactionnaires. Le protestantisme libéral fait cependant de continuels progrès. mais, en réalité, il travaille involontairement pour la Libre Pensée, car il y a incompatibilité entre l'esprit religieux et l'amour de la liberté et du libre examen.

Je n'indique que pour mémoire l'Armée du Salut, les Mormons, les Scientistes (adeptes de la guérison par la suggestion, ou *Christian Science*). Ce sont les plus connues parmi les innombrables sectes protestantes qui pullulent en Angleterre et aux Etats-Unis.

Un rapide coup d'œil sur l'histoire de l'Eglise catholique nous fera voir comment elle est parvenue à conserver son unité et à briser les tentatives de scission. Les autres Eglises ont pu être aussi intolérantes et parfois aussi brutales que celle de Rome, mais, d'une façon générale, il faut reconnaître que celle-ci mérite la palme de la tyrannie. Son histoire sanglante est entièrement dominée par le souci de s'enrichir, de subjuguer les peuples et leurs dirigeants pour gouverner le monde à son seul profit.

Le développement du christianisme depuis ses origines est un phénomène extrêmement curieux qu'il est intéressant d'étudier avec soin. Nous voyons alors se former lentement et patiemment la plus lourde institution despotique que l'humanité ait jamais supportée.

Au début, les chrétiens se différenciaient à peine des Juifs ; ils demeuraient membres de l'Eglise israélite (comme Jésus lui-même, du reste. Celui-ci priait dans le Temple ; il a critiqué son organisation et il a demandé — d'après les évangiles, il va sans dire, car rien ne démontre qu'il ait véritablement existé — son amélioration, mais il n'a prêché à aucun moment la fondation d'une nouvelle église). Le christianisme serait aussi une petite secte juive, si l'épileptique Paul de Tarse (saint Paul) n'était venu lui donner une impulsion toute particulière.

Les religions romaines s'adressaient surtout aux riches et ne s'intéressaient guère à la plèbe. Celle-ci devait être facilement touchée par les arguments d'une secte qui prêchait l'égalité et le mépris des richesses. Car le christianisme fut, à son début, faute de mieux, un mouvement égalitaire, qui recruta ses adeptes dans les classes les plus humbles.

Paul était ouvrier tapissier et gagnait sa vie par son propre travail. Il disait : « Celui qui ne travaille pas ne doit pas manger ». Il n'y avait pas de prêtres ni d'évêques appointés, chez les premiers chrétiens.

Paul voyageait sans cesse, fondant un peu partout des groupes de fidèles, qui restaient en correspondance entre eux. Les adeptes se réunissaient pour prendre leurs repas en commun ; chacun apportait ses vivres. Des chrétiens dévoués (*diacres* et *diaconesses*) servaient leurs frères et leurs sœurs à table ; ils le faisaient gratuitement, par pur dévouement. Les premiers représentants de l'Eglise catholique ont donc montré un désintéressement... que nous ne retrouverons plus dans la suite des siècles. Chaque groupe avait une caisse commune, dans laquelle chacun versait *librement* son superflu ou son obole.

Les Juifs orthodoxes voyaient d'un mauvais œil le développement de la nouvelle secte. Paul faisait appel, ô abomination, à des non-circoncis ; il infligeait plus d'une entorse à la vieille loi hébraïque. On voulut se défaire de lui, et il s'en fallut de peu que le christianisme fût étouffé dans l'œuf. Entre juifs et chrétiens, ces frères ennemis, la querelle allait en grossissant ; on en venait même aux mains. Paul faillit être assommé. Il fut mis en prison, mais sa qualité de citoyen romain le sauva.

Après saint Paul, l'Eglise continua à se développer lentement. Jérusalem avait été détruite et les Hébreux dispersés. A défaut des polémiques entre Juifs et Chrétiens, les Chrétiens vont à présent polémiquer entre eux, avec une âpreté sans précédent jusqu'alors.

Ils formaient alors des associations quasi-clandestines et purement laïques. A côté des diacres et des diaconesses dont j'ai parlé, ils avaient bien des évêques (*episcopos*), mais ces personnages remplissaient tout simplement un rôle de surveillants dans les assemblées. On les appelait aussi les *Anciens*. Les Chrétiens se reconnaissaient à l'aide de signes mystérieux et s'entouraient volontiers d'obscurité, bien qu'ils ne fussent pas encore persécutés. On peut même penser que la haine du peuple fut, en partie, éveillée par le caractère secret du christianisme, qui suscita des méfiances et une forte animosité. De là à leur attribuer la responsabilité des événements fâcheux (pestes, incendies, etc.), qui pouvaient se produire, il n'y avait qu'un pas à franchir.

Les premiers chrétiens croyaient la fin du monde imminente. Jésus l'avait annoncée. Ils attendaient son retour d'un moment à l'autre. Cette croyance (dogme de la Parousie), explique leur mépris des choses matérielles, du mariage et de l'amour ; elle explique aussi leur communisme et leur souci de travailler uniquement à leur salut spirituel, afin d'être prêts à comparaître bientôt devant le grand juge.

Les premiers actes d'intolérance furent commis par les chrétiens eux-mêmes, qui allaient la nuit détruire et renverser les statues des « faux dieux », ce qui exaspérait la superstition populaire. Autrement, on était très libéral à Rome, en matière de religion et les cultes les plus différents y voisinaient fraternellement sans se contrecarrer. Tout cela changea avec le christianisme, qui ne tarda pas à attirer sur lui de terribles représailles.

L'ère des persécutions est souvent évoquée par les chrétiens modernes. Ils préfèrent nous parler des « martyrs chrétiens » que nous causer... des crimes de l'Inquisition, par exemple. Il faut bien dire que les premiers chrétiens n'ont jamais été persécutés d'une façon aussi odieuse, aussi systématique que le furent les hérétiques par l'Eglise. J'en donnerai une preuve : les chrétiens, en dépit de cette persécution, ont pu résister et développer leur Eglise, tandis que les Vaudois, les Albigeois et beaucoup d'autres ont totalement disparu devant la répression savamment organisée par les catholiques. Plus tard, le protestantisme fut étouffé complètement en Espagne et en Italie, par des moyens aussi barbares.

Une persécution absolue peut tuer une idée et la noyer dans le sang. Une demi-persécution la favorise au contraire, l'exalte et la stimule. Ce fut le cas pour le christianisme. Les Empereurs, menacés par les Barbares du dehors, n'avaient guère le loisir de le combattre assidûment.

Les chrétiens cherchèrent d'ailleurs à échapper à cette répression. Ils utilisèrent certaines lois, très libérales, sur les associations funéraires (Delaisi) et ils purent ainsi posséder légalement, recevoir des dons, etc. L'évêque ne fut plus simplement le surveillant, il devint l'administrateur et le trésorier, et comme il donnait tout son temps à ses fonctions absorbantes, il fallut le payer sur la caisse commune. Telle fut la véritable origine de la caste sacerdotale chrétienne. Les fonctionnaires appointés feront tous leurs efforts pour garder leur situation, augmenter leurs ressources et conquérir des prérogatives toujours plus grandes. C'est l'éternel phénomène que l'histoire de toutes les religions sans exception (et l'on pourrait même dire de tous les partis politiques et de tous les groupements sociaux) permet de constater.

A partir de ce moment, le rôle du clergé devint de plus en plus prépondérant. Mais chaque Eglise (ou chaque groupe) était autonome, obéissait aux prêtres quelle avait librement élus et se dirigeait à son gré. Les divers groupes n'étaient pas toujours d'accord, même en ce qui concernait les dogmes ; il en résultait de continuelles disputes entre toutes ces communautés, qui s'injuriaient de leur mieux.

Pendant les périodes de persécutions, le nombre des abjurations était d'ailleurs considérable. Bien peu de chrétiens avaient l'énergie de tenir tête à leurs persécuteurs. Ils faisaient semblant de se soumettre et attendaient tranquillement que la persécution ait cessé. La plupart des évêques donnèrent l'exemple de cet opportunisme.

Lesdits évêques étaient toujours élus, mais on exigea bien vite qu'ils fussent de « bonne naissance ». Progressivement, l'Eglise perdait son caractère démocratique.

Elle le perdit tout à fait le jour où les persécutions prirent fin. Les Empereurs avaient d'abord essayé de détruire la secte nouvelle ; n'y parvenant pas, l'un d'entre eux, Constantin, songea à s'en servir comme d'un moyen de gouvernement.

Ce Constantin, que l'Eglise a longtemps honoré comme un saint, est le type du gouvernant machiavélique et du criminel sans scrupules.

Au IVe siècle, le christianisme existait à peine, en tant qu'Eglise. Il n'y avait entre ses membres aucune unité de dogmes. En particulier, l'arianisme soulevait de perpétuels et violents conflits. Constantin sut exploiter cette situation.

On rougit presque de dire sur quelles insanités reposait la grande querelle *arienne*, qui retentit durant plusieurs siècles et engendra tant de luttes, souvent sanglantes... Arius se séparait de son collègue, l'évêque de Rome (il ne prenait pas encore le titre de *pape* ; par contre, plusieurs évêques orientaux se faisaient appeler papes, sans y attacher une idée de suprématie sur les autres évêques, prétention devant laquelle personne ne se serait incliné) sur la question de la consubstantialité de Dieu le Père avec Dieu le Fils (Arius ne l'admettait pas de la même façon...) Ces chicanes faisaient la joie des païens, ainsi que les polémiques que les chrétiens se livraient sur la nature et l'origine du saint Esprit, sur l'époque où il fallait célébrer la Pâque ; sur le Baptême (est-il valable lorsqu'il est administré par un hérétique ?), sur la personnalité de Marie, qui n'était pas encore promue au rang de mère d'un dieu, etc., etc. Telles

étaient les ridicules disputes qui passionnaient la chrétienté. On n'arrivait pas à se mettre d'accord, ni sur les dogmes, ni sur les rites. Un concile (Elvire, 305), ne condamnait-il pas la coutume païenne d'allumer des cierges ? Les chrétiens ont changé d'avis, depuis lors, puisqu'on vend 100.000 kilos de cierges par an, rien qu'à Lourdes.

Bref, Constantin — qui n'était pas chrétien — s'interposa pour remettre un peu d'ordre dans l'Eglise. Il blâma Arius « pour avoir imprudemment initié le peuple à des mystères qui n'étaient point faits pour lui (?!), il fit appel à la modération des uns et des autres et il convoqua (325), le premier concile *œcuménique* (c'est-à-dire universel). Il ordonna que les prêtres seraient transportés gratuitement à Nicée, où devait se tenir le Concile. 2048 évêques accoururent, de toutes les provinces, « gens à tel point simples, ignorants et grossiers », mais pleins d'orgueil de se voir protégés par l'Empereur — alors que les persécutions dioclétiennes étaient encore présentes à toutes les mémoires.

Constantin assista au Concile et participa aux discussions — je répète qu'il n'était toujours pas chrétien, c'était en qualité d'Empereur qu'il agissait ainsi, cherchant uniquement à mettre la religion au service de ses intérêts, ainsi que l'ont fait par la suite les monarques de tous les temps et de tous les lieux.

Arius fut exilé et Constantin se rallia aux consubstantialistes. Mais l'arianisme continua de se répandre et le madré Constantin ne tarda pas à rappeler l'hérésiarque, à donner son appui aux idées ariennes et à envoyer promener les orthodoxes.

Nous saisissons là, sur le vif, l'attitude gouvernementale à l'égard des cultes. Elle n'est pas dictée par la croyance ou la foi, mais par les calculs politiques. Ajoutons que c'est seulement à son lit de mort que Constantin se décida à recevoir le baptême. C'est néanmoins grâce à lui et à ses combinaisons intéressées que l'Eglise chrétienne avait été tirée du néant, qu'elle avait acquis quelque puissance et qu'elle commençait à en imposer aux populations crédules.

Il m'est impossible de relater par le détail tous les avatars de l'Eglise, ses luttes avec les pouvoirs établis, ses efforts pour réaliser son unité et développer sa puissance. De plus en plus, l'évêque de Rome chercha à imposer sa tutelle à l'ensemble de l'Eglise ; il ne se contenta plus de détenir une primauté théorique sur les autres évêques, mais il voulut gouverner tyranniquement le clergé et le soumettre entièrement à ses caprices et à ses intérêts.

Bien entendu, c'est le peuple, la masse des producteurs et des opprimés, qui fit toujours les frais de ces compétitions entre évêques, papes, rois et empereurs. Les bergers se disputaient la laine, mais le troupeau était toujours tondu.

Pour arriver à ses fins, l'Eglise se montra toujours intolérante. Les rebelles, les insoumis furent toujours impitoyablement réprimés. Il en fut ainsi dès les origines, puisque Constantin, pour complaire aux catholiques, édicta la peine de mort contre tous ceux qui posséderaient des écrits de l'hérésiarque Arius (en attendant de se réconcilier avec celui-ci, par calcul). Le christianisme donnait donc, dès le IVe siècle, l'exemple d'une férocité doctrinaire à laquelle le monde barbare n'avait pas été habitué.

Les successeurs de Constantin, en particulier Théodose, donnèrent à l'Eglise de Rome un appui très large et l'arianisme fut rapidement étouffé. Quant au paganisme, il subsista plus longtemps et il parvint même à pénétrer et à imprégner profondément les rites de la nouvelle religion.

A l'exemple de leurs empereurs, les riches romains se rallièrent au christianisme — les uns et les autres obéissaient au souci de conserver leurs privilèges. La religion du Christ avait été, au début, favorablement accueillie par les esclaves et les humbles, auxquels elle faisait entendre un langage vaguement égalitaire — se gardant bien, d'ailleurs, de leur conseiller la révolte. Au contraire, Saint-Paul avait dit : Esclaves, obéissez à vos maîtres, dans la simplicité de votre cœur, avec crainte et tremblement, comme à Jésus-Christ lui-même ». (Ephesiens, VI, 5). La plupart des premiers Pères de l'Eglise, Saint-Ignace, Saint-Cyprien, etc., tinrent le même langage et conseillèrent aux esclaves, à l'instar de Saint-Paul, « de servir encore mieux ».

Les nobles romains comprirent qu'ils n'avaient rien à craindre des chrétiens et que leurs privilèges seraient au contraire consolidés par cette religion toute de résignation. Effectivement, sous Théodose, empereur très chrétien, il y a toujours des esclaves et des maîtres, rien n'est changé au sort des opprimés. Plus tard, l'esclavage fera place au servage, mais ce phénomène sera la conséquence de l'évolution économique. Le serf restera attaché à la terre et sera aussi cruellement exploité que l'esclave antique — sous le regard complice de la Sainte Eglise.

Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Basile, Saint-Isidore, ont pris la défense de l'esclavage. Saint-Augustin y voit une juste punition du péché. Le doux Chrysostome lui-même, qui compatit aux souffrances des esclaves, n'en déclare pas l'illégitimité. Saint-Bernard proclame que les possesseurs de serfs ont le droit de les corriger. Saint-Thomas d'Aquin, le grand docteur catholique, dira plus tard que la nature a désigné certains hommes pour être esclaves et Bossuet légitimera l'esclavage par un prétendu droit de conquête guerrière. Touchante unanimité à travers les siècles ! Du reste, l'Eglise possédait aussi des esclaves et des serfs et ce n'étaient pas les mieux traités — on sait que cet état de choses s'est prolongé en France jusqu'à la Révolution de 1789 et que les derniers serfs étaient... dans un monastère.

Tout ceci n'empêche pas certains casuistes d'affirmer que l'Eglise a supprimé l'esclavage !

Non seulement elle n'a rien supprimé, mais elle a permis l'esclavage des noirs, qui n'existait pas avant le christianisme et qui se développa durant plusieurs siècles, sous son aile charitable ! ! L'Afrique fut décimée, le Nouveau Monde fut mis au pillage, des millions d'hommes, de femmes, d'enfants, furent violentés, asservis, torturés par des rois très chrétiens, des soudards et des marchands de chair humaine — tous munis des bénédictions et des encouragements de l'Eglise.

Lorsque l'Empire romain s'écroula définitivement, l'Eglise de Rome, qui s'était appuyée sur lui et sur son aristocratie, demeura un moment désorientée dans le chaos et la confusion qui régnèrent alors en Occident. Elle ne tarda pas cependant à perdre toute inquiétude. L'Eglise était une des rares forces organisées qui n'ait pas été emportée par la tourmente. Elle bénéficia au contraire de cet immense bouleversement. Il n'y avait plus d'empereur à Rome, mais il y avait toujours un pape et il héritait, en partie, du prestige des anciens Césars, aux yeux des peuples habitués depuis si longtemps à obéir aux directives romaines. L'unité romaine impériale était abattue et morcelée, mais l'unité catholique demeurait. C'est au Moyen Age, et particulièrement au Ve siècle, qu'elle connaîtra l'apogée de sa puissance et qu'elle fera trembler les peuples barbares et leurs chefs grossiers et ignorants, proie plus docile encore, pour le prêtre, que les aristocrates affinés du régime impérial.

C'est également le prestige conservé par Rome, l'ancienne ville des Césars, qui permit à la Papauté de s'imposer à l'Eglise. Les autres évêques durent subir

la loi de celui de Rome ; il leur fallait un chef unique, une direction centralisée. Où choisir ce chef, où placer cette direction, sinon dans la ville la plus célèbre du monde ? On ne fit intervenir que par la suite les arguments théologiques ; on fabriqua même de toutes pièces des documents. Par exemple, les *fausses décrétales*, 94 lettres papales, qui revendiquaient le pouvoir spirituel absolu pour la papauté ; la *fausse donation* de Constantin, qui fut invoquée pendant tout le Moyen Age, pour justifier la puissance temporelle des papes (d'après Guignebert ce document aurait été fabriqué dans la seconde moitié du VIIIe siècle). Pour le faux, le mensonge, la duplicité, l'autorité, le charlatanisme, l'Eglise grandissait en puissance et en richesse.

Dès ce moment (750 à 800), les Etats de l'Eglise sont constitués et possèdent à peu près la superficie qu'ils occupaient en 1870, lorsque le pouvoir temporel fut aboli.

En Gaule, l'Eglise n'avait pas tardé à s'appuyer sur les chefs barbares. La conversion de Clovis fut conduite avec habileté. Le roi des Francs fut manœuvré par sa femme Clotilde, dirigée elle-même par Rémi, évêque de Reims. Combien de fois l'Eglise a-t-elle utilisé la femme naïve et dévote ! Combien de crimes ont été commis par les rois et les princes, pour plaire aux confesseurs de leurs femmes !

Ce Clovis, qui fut l'élu des prêtres, était l'être le plus sanguinaire et le plus cruel que l'on puisse imaginer ; il fit assassiner perfidement tous les autres rois francs pour s'emparer de leurs terres. « Tout lui réussissait, dit Grégoire de Tours (qui fut béatifié par l'Eglise !) parce qu'il marchait le cœur devant Dieu ». Les évêques sont les meilleurs courtisans de l'assassin royal — et cela se comprend : à chacun de ses crimes, pour obtenir une facile absolution, Clovis faisait des largesses au clergé. C'est à ce moment qu'il faut placer l'origine de la fortune mobilière du clergé en France. L'Eglise reçut de Clovis des domaines immenses et sa fortune devint scandaleuse.

Elle en fut, moralement, la première victime, car le haut clergé fut profondément gangrené par l'amour du luxe. Il se vautra dans les pires débauches et commit tant d'excès que des efforts seront tentés, à maintes reprises, pour réformer l'Eglise, mais ces efforts seront toujours étouffés par l'oligarchie sacerdotale.

C'est au Ve siècle que se développe en Occident le monachisme. Les couvents, fondés parfois par des âmes sincères et justes, parfois par des fanatiques avides de dominer la société. Des milliers d'hommes et de femmes allèrent vivre dans les couvents et les monastères. Ces institutions étaient d'abord isolées et se gouvernaient elles-mêmes, sous la tutelle de l'Eglise, mais par la suite elles furent reliées et formèrent ces redoutables congrégations répandues dans le monde entier et obéissant à une direction centrale. Les congrégations et le monachisme ont contribué pour une large part à la puissance de l'Eglise. Inutile d'ajouter que la société n'y gagna rien. Le peuple eut à nourrir des centaines de milliers de fainéants et de mendiants qui passaient leur temps dans l'oisiveté ou dans la prière improductive. Trop souvent les couvents étaient le théâtre des pires turpitudes, de folles orgies et de débordements luxurieux.

L'Eglise s'adapta à la barbarie germanique, comme elle s'était adaptée naguère à l'impérialisme décadent de Rome, comme elle s'adaptera tour à tour, par la suite, à la féodalité, à la monarchie absolue, à la république parlementaire même, toujours soucieuse de faire valoir des « droits » et ne s'estimant jamais satisfaite des concessions obtenues.

A partir du Ve siècle, l'audace des Papes ne connaît plus de bornes. Ils veulent gouverner la terre entière et la soumettre à leur loi.

On connaît la théorie des *deux glaives*, proclamée par saint Bernard. Le glaive *spirituel* appartient à l'Eglise ; le glaive *temporel* appartient aux princes, mais sous le contrôle de l'Eglise. Celle-ci revendiquait donc, en somme, la direction absolue des âmes et des corps.

Les rois et les princes se sont toujours appuyés sur l'Eglise et la religion, pour maintenir les peuples dans la sujétion, mais ils ont toujours résisté aux empiétements du monde clérical — qui ne visait à rien moins, en dernier ressort, qu'à les déposséder.

Lorsque Charlemagne fait l'apologie de l'Eglise (« Nous ne pouvons comprendre comment ceux qui seraient infidèles à Dieu et à ses ministres, nous seraient fidèles à nous-mêmes », Laurent I, 195), il raisonne absolument comme Louis XIV dictant ses volontés dernières à son fils : « Vous devez savoir avant toute chose, mon fils, que nous ne saurions montrer trop de respect pour celui qui nous fait respecter de tant de millions d'hommes » (cité par l'*Action Française*, 20 mars 1926). Les rois ne peuvent se passer des prêtres, ni les prêtres des rois (à moins qu'ils ne soient rois eux-mêmes). Il est vrai qu'on a vu bien des rois se faire prêtres et même dieux... Excellent moyen de se faire adorer et d'imposer ses volontés !

Un grand sujet de querelle entre l'Eglise et le Pouvoir civil a toujours été la question des investitures, la nomination des Evêques. Le pape déclare posséder, de droit divin, la faculté de nommer les évêques. Pourtant, à l'origine, ils étaient élus par les fidèles, comme je l'ai dit plus haut. Mais les rois, à l'instar de l'empereur Charlemagne, voulaient nommer eux-mêmes les évêques. C'était pour eux une source de gros bénéfices et un moyen de caser leurs créatures. Précisément, parce que cette nomination produisait de fructueuses ressources, Rome entendait bien être seule à l'exercer. Le conflit était fatal et renaissait sans cesse. La « Simonie » régnait dans toute la chrétienté et les sièges d'évêques et d'archevêques étaient vendus au plus offrant. Que ce soit en Allemagne, en France, en Angleterre, etc., des luttes longues et rudes furent livrées autour de ces prébendes — et elles se terminèrent souvent... à Canossa, car les Papes étaient généralement supérieurs aux princes dans le génie de l'intrigue et du machiavélisme.

Le Moyen-Age est l'époque des Conciles. Les évêques se réunissent souvent et prennent d'un commun accord (parfois après de répugnants marchandages et de cyniques comédies) les décisions concernant la vie et l'organisation de l'Eglise, la définition des dogmes. De bonne heure, les Papes virent d'un mauvais œil cette autorité fonctionner à côté (et même au dessus) de la leur. Il y eut des conflits entre Papes et Conciles. Puis les Papes parvinrent à les rendre inoffensifs et à les régenter d'autant plus aisément que leur pouvoir personnel avait grandi et s'était fortifié.

Au sommet de leur tyrannie, les Papes avaient la prétention de déposer les rois, de leur enlever leur royaume pour en faire cadeau à des princes plus méritants. Ce triomphe fut éphémère et l'Eglise dut se montrer moins exigeante. Si elle avait réussi, l'humanité toute entière eut été soumise au régime effroyable d'une théocratie, dont le despotisme n'aurait connu aucune limite et n'aurait été modéré par aucun contrepoids.

Cependant, l'Eglise conserva son indépendance absolue et des privilèges très étendus. Les prêtres étaient exempts de toutes charges ; ils échappaient aux juridictions ordinaires et ne pouvaient être jugés que par leurs pairs, ce qui leur assurait l'impunité, la plupart du temps. L'Etat-civil était entre les mains des ecclésiastiques, qui instruisaient également un grand nombre d'affaires laïques, en particulier toutes celles qui intéressaient les « crimes » contre la religion, le blasphème, l'hérésie et même l'adultère.

L'Empereur d'Allemagne, Frédéric Barberousse, soutint une guerre épique contre la Papauté, qu'il dut renoncer à subjuguer.

Le roi de France Philippe le Bel lutta également contre les papes et parvint à leur arracher quelques bribes d'indépendance. (Il fut excommunié et le pape Boniface VIII eut même la prétention de « donner » le royaume de France à Albert d'Autriche.) Ce fut le germe du « gallicanisme ». A travers les siècles, d'innombrables efforts seront faits pour assurer au clergé de France (Gallican), une vie indépendante. Ces efforts tiendront en échec, pendant longtemps, la tyrannie romaine. C'est seulement au XVe siècle que celle-ci triomphera et que l'ultramontanisme supplantera le gallicanisme dans notre pays. On doit le regretter car ce dernier obéissait à des traditions plus libérales ; il était moins absurde et moins fanatique. La victoire du *romanisme*, l'assujetissement des clergés nationaux à la puissance internationale catholique (dirigée en fait par les Jésuites actuellement) a marqué une recrudescence de l'obscurantisme et de l'esprit réactionnaire.

Il est un domaine où l'Eglise et la Royauté surent toujours fraternellement s'entendre : je veux parler de la répression des hérésies. L'Eglise, par une suprême hypocrisie, déclarait ne pas vouloir verser le sang elle-même (elle le faisait pourtant dans les Etats de l'Eglise, et elle remettait les hérétiques au pouvoir civil pour qu'ils soient punis et châtiés. Odieuse comédie, dont personne n'est plus dupe. La responsabilité des hécatombes d'hérétiques incombe directement à l'Eglise et à son intolérance, dont les rois ont été les odieux complices.

Lors de leur sacre, l'Eglise imposait aux rois de France le serment solonnel d'exterminer les hérétiques.

Au lendemain du massacre de la Saint-Barthélémy, le Pape fit sonner les cloches à Rome et envoya ses félicitations à Charles IX, avec une médaille commémorative.

Des centaines d'exemples du même genre pourraient être donnés, si l'on n'était fixé sur la mansuétude et la douceur de l'Eglise — de ses inquisiteurs et de ses tortionnaires.

Cette Eglise, qui fera grise mine au mouvement libérateur des communes et cherchera à le contrecarrer partout où elle y aura intérêt, cette Eglise va donner toute sa mesure dans la répression des hérésies apostoliques, vaudoises, albigeoises, etc. Tous ces hérétiques sont des gens qui réclament naïvement la réforme d'un clergé pourri de vices. On les massacre sans pitié et le Pape excite à la dévastation de provinces entières. L'extermination des Albigeois dura 20 ans ; c'est une des pages les plus sanglantes de l'histoire.

C'est également la Papauté qui organise ces guerres imbéciles, ces criminelles expéditions connues sous le nom de *Croisades*. Elles dressèrent l'une contre l'autre deux civilisations faites pour s'équilibrer et engendrèrent une période de misères et de famines cruelles. Ces expéditions barbares sont la honte de l'Eglise du Moyen-Age.

En 1302, le pape Boniface publie sa bulle *Unam Sanctam* dans laquelle il déclare que la soumission au pontife romain est pour toute créature humaine une condition de salut. Déjà le Concile de Latran (1215) avait jeté les bases de l'Inquisition, pour briser l'hérésie par le mouchardage et la délation. L'Inquisition est une des institutions les plus néfastes que la malfaisance ecclesiastique ait imaginé.

Mais l'Eglise trop riche et trop puissante va être déchirée et divisée, en conséquence même de son avidité. Les cardinaux se disputent autour de la tiare divine ; leurs votes sont trafiqués, les compétitions s'enveniment, et c'est le grand schisme d'Occident : deux papes régnent en même temps, l'un à Rome, l'autre à Avignon. Ils ont chacun leurs partisans, rois, cardinaux et évêques, qui les soutiennent — ils ont chacun un troupeau de fidèles qu'ils oppriment et escroquent de leur mieux. A un moment donné, il y eut même trois papes à la fois... Mais l'Eglise n'en était pas moins féroce, puisque c'est à ce moment que le grand penseur tchèque Jean Huss fut condamné à mort par le Concile de Constance (1417), où il avait été traitreusement attiré (on lui avait promis la vie sauve s'il venait s'expliquer... et on l'envoya au bûcher. Voilà l'âme de l'Eglise !) Après la mort de Huss, de longues guerres religieuses éclatent en Bohème, préparant le terrain à l'esprit de révolte, qui produira plus tard la réforme et le protestantisme.

C'est encore à cette époque (1431) que l'Eglise Française encanaillée avec le roi d'Angleterre, fit brûler Jeanne d'Arc pour lui plaire. Toujours à la solde des puissants, l'Eglise s'associe volontiers à leurs crimes. Plus tard, les Anglais étant vaincus et le roi de France (Charles VII) ne voulant pas être considéré comme le complice d'une sorcière, l'Eglise acceptera de la réhabiliter. Depuis, elle l'a même canonisée et se sert de sa malheureuse victime pour exploiter la crédulité patriotique et remplir ses coffres.

Après la prise de Constantinople par les Turcs (1453), les savants et les artistes grecs se réfugièrent en Occident, où l'on sentait le besoin de réagir contre la torpeur interminable du Moyen-Age. Ce fut la *Renaissance*, qui vit le réveil des arts et de la pensée, l'épanouissement trop longtemps comprimé des facultés humaines.

Les Papes essaient encore de s'imposer aux rois. Le papes Jules II (1510) émet la prétention de donner le royaume de France au roi d'Angleterre. Il échoue. Par la suite, devenus plus subtils, les Papes renonceront à ces méthodes brutales ; ils se contenteront de gouverner les rois d'une façon occulte et sournoise.

D'ailleurs, c'est la Réforme qui éclate (1517), jetant l'anathème à la face d'une Eglise impure et corrompue. Les hontes du clergé, ses vols, ses crimes, sont marquées au fer rouge. Des peuples entiers (Allemagne, Angleterre, Pays scandinaves, Suisse, etc.) se séparent de l'Eglise. En France, une lutte implacable met aux prises les catholiques et les huguenots. Partout, le catholicisme est ébranlé, sans que ses chefs consentent à le reformer — ce qui donnerait raison à l'adversaire.

Le Concile de Trente (il dura, avec des intermittences, de 1545 à 1563), vint raffermir l'autorité chancelante de l'Eglise et serrer les rangs autour du Saint Siège. Ce Concile était composé des créatures du Vatican en majorité (189 Italiens contre 66 prélats seulement des autres nationalités). La direction de l'Eglise (et les profits qui en résultent !) se concentre ainsi de plus en plus entre les mains du clergé italien. Il en est encore de même aujourd'hui, et l'on sait que, depuis très longtemps, le pape est toujours de nationalité italienne.

Le Concile de Trente édicte des prohibitions sévères contre les hérétiques et leurs ouvrages. Il publie un catéchisme détaillé, qui inspire encore, en matière de foi, les théologiens catholiques. C'est également à cette époque (1600), que Giordano Bruno est brûlé vif à Rome, et que l'Eglise enferme et condamne (1633) le grand astronome Galilée.

En France, les luttes religieuses s'étaient calmées. Elles ne devaient pas tarder à reprendre, en raison de l'intolérance catholique, des excitations d'une société de fanatiques, la compagnie du Saint Sacrement et surtout d'une secte nouvellement créée par un ancien soldat espagnol Ignace de Loyola, sous le nom de Compagnie de Jésus.

Ce groupement, mi-religieux, mi-militaire, devint une phalange entièrement dévouée à la Papauté. Il exigeait de ses membres l'obéissance la plus servile et il domes-

tiquait leur conscience et leur volonté par des procédés abrutisseurs dont les Exercices spirituels nous offrent un vivant exemple.

Grâce aux Jésuites, la dissolution de l'Eglise fut arrêtée ; la lutte contre les protestants fut organisée plus efficacement ; les disciplines intérieures du clergé se resserrèrent. La mentalité des prêtres ne fut pas améliorée, loin de là, mais ils devinrent plus prudents, plus dissimulés. On n'assista plus aux débordements d'un Alexandre VI (Borgia), ce pape lubrique, empoisonneur et assassin, de ses acolytes et de ses successeurs. On ne vit plus un Léon X créer d'un seul coup 31 cardinaux, pour emplir ses caisses, qui étaient vides. Les formes furent mieux respectées et l'on sauvegarda les apparences.

Si l'on veut diviser l'histoire de l'Eglise en périodes, je propose la classification suivante :

1° La période héroïque, ignorante et miséreuse ; le dogme n'est pas encore défini et la cléricaille n'existe pas ;

2° La période d'adaptation, après Constantin. Le dogme est violemment discuté entre évêques qui recherchent les faveurs du pouvoir ;

3° Période d'épanouissement. L'Empire est tombé. L'Eglise manœuvre à travers les siècles barbares ; elle assujettit les princes ; elle amasse des richesses. Le pouvoir des Papes se dessine, très limité encore par les Conciles ;

4° La période du triomphe. Les Papes se grisent de leur puissance, essaient de briser les rois et de dominer le monde entier. Ils noient les hérésies dans le sang ;

5° La période de la jouissance. L'Eglise est en rut. Les festins et les orgies succèdent aux supplices de libres penseurs et d'hérétiques ;

6° La période du jésuitisme. Instruits par l'expérience, les chefs de l'Eglise ont appris à louvoyer et à mentir, à cacher leurs tares, à frapper dans l'ombre, à agir d'une façon souterraine pour diviser et dominer les peuples sans se compromettre.

Cette période dure encore aujourd'hui.

C'est grâce aux Jésuites et à leur enseignement perfide que ces méthodes ont été adoptées — non sans résistance, au début. (Un pape fut même obligé, sous la pression de l'opinion publique, de les dissoudre.)

Ces méthodes, nous les voyons à l'œuvre dans l'assassinat des rois Henri III et Henri IV, coupables de montrer un zèle trop modéré en faveur de l'Eglise ; nous les retrouvons dans la lutte menée contre les Jansénistes, violemment persécutés ; dans la Révocation de l'Edit de Nantes et la chasse aux protestants, torturés, envoyés aux galères, obligés de s'enfuir à l'étranger au nombre de 400.000 ! Cette épouvantable oppression valut à Louis XIV (dont les confesseurs étaient Jésuites et dont les maîtresses étaient également les instruments de l'Eglise) les remerciements du Vatican et les plats éloges du vil courtisan Bossuet.

Nous arrivons ainsi à la Révolution Française. Le peuple était las de ses misères ; la bourgeoisie aspirait à secouer le joug des nobles et des prêtres. L'Eglise était très puissante et le clergé était, en 1789, le premier ordre de l'Etat. « Il comprenait environ 130.000 individus, dont 60.000 religieux ou religieuses et 60.000 curés ou vicaires. Les domaines, au bas mot, valaient 3 milliards et donnaient un revenu net de 80 à 90 millions. La dîme en produisait à peu près autant. Avec les dons de toutes sortes, on peut estimer à 5.200 millions de livres les revenus du clergé. Il disposait ainsi d'une rente annuelle égale aux deux cinquièmes du budget de l'Etat. » (Desdevizes du Dézert, l'*Eglise et l'Etat en France.*)

« Notre budget étant, en 1925, de 30 milliards, le clergé percevrait donc par an douze milliards, si nous n'avions pas fait la Révolution. » (Dr Mariavé.)

De tels chiffres devraient faire réfléchir ceux qui ne sont pas encore convaincus de la malfaisance sociale de l'Eglise.

Le petit clergé était du reste exploité par ses évêques et ses archevêques ; beaucoup de curés de campagne virent d'un œil favorable le nouvel état de choses basé sur l'égalité et la liberté.

Au début, la Révolution ne fut pas dirigée contre l'Eglise. La plupart des révolutionnaires étaient du reste des croyants et des chrétiens convaincus. Toute leur ambition se bornait à restreindre les appétits dominateurs du haut clergé. Ils mirent la main sur les immenses domaines de l'Eglise et promulguèrent la constitution civile du clergé. Mais le Pape (Pie VI) poussa ses ouailles à la résistance ; pour conserver une source de revenus importants, il n'hésita pas à mettre la France à feu et à sang. L'insurrection catholique déchira la Bretagne, la Vendée et trente autres départements.

Puisque les curés agissaient en contre-révolutionnaires ardents, la Convention n'hésita pas à engager la lutte contre eux et à prendre des mesures contre l'Eglise d'abord, contre la Religion ensuite. Le nombre des athées allait d'ailleurs en augmentant, en dépit des efforts tentés pour fonder une « religion laïque », le culte de la Raison d'abord, la Théophilanthropie ensuite.

Mais la Révolution avortait dans les déchirements des factions et les rivalités des politicailleurs. Bonaparte prenait le pouvoir et songeait immédiatement à se servir de l'Eglise — bien qu'il fut personnellement incroyant et même anti-papiste. — L'Eglise accepta avec joie le Concordat qui lui était offert, et le Pape vînt sacrer Napoléon — chacun des deux confrères espérait bien rouler l'autre et garder pour lui-même tout le profit de l'entreprise. — Napoléon ne se laissa pas faire ; il eut à lutter avec l'Eglise (assez servile pour introduire la saint Napoléon au calendrier... mais toujours aussi avide et ambitieuse). Il alla jusqu'à faire enfermer le Pape. Néanmoins, l'Eglise avait retrouvé sa puissance disparue, et lorsque le brigand corse eut été abattu, ce fut elle la grande victorieuse. A travers le XIXe siècle, nous la voyons consolider patiemment ses positions, mettre la main sur l'enseignement (loi Falloux), couvrir la France du pullulement de ses congrégations voleuses et abrutisseuses. Nous la voyons s'adapter successivement aux divers régimes et passer indemne à travers les révolutions. En 1848, par exemple, l'archevêque de Paris, Affre, se hâte de reconnaître la République ; il est suivi par tout l'épiscopat français — et les curés bénissent les arbres de la liberté ! — Les Jésuites sont partout et font une propagande fructueuse ; les communautés religieuses se multiplient sous le regard niaisement favorable des républicains. Mais... dès le lendemain du coup d'Etat de 1851, l'Eglise faisait volte face et se prosternait aux pieds de Napoléon III. Il se trouvait même un évêque, celui de Nancy, pour prononcer la phrase cyniquement célèbre : « Monseigneur, vous êtes sorti de la légalité pour rentrer dans le droit ! »

Partout, l'Eglise retrouvait sa force. L'hérésie protestante avait cessé de se développer, et la plupart des rois, effrayés par la Révolution, mettaient toute leur confiance dans la religion — l'opium des peuples !

Cependant, l'Italie était travaillée par le désir de réaliser son unité nationale. Grâce à l'impulsion d'énergiques républicains athées (comme Garibaldi, Mazzini, etc.), le pouvoir temporel des papes fut aboli. C'était un rude échec pour l'Eglise. Mais le Vatican, loin de s'incliner, fit proclamer (1870), le dogme *de l'infaillibilité du pape.*

La Papauté n'a pu jusqu'ici reconquérir sa puissance temporelle, et il paraît improbable qu'elle y parvienne.

L'Eglise a du reste tiré très habilement parti de la situation qui est faite à son chef et s'est employée à en tirer une sorte d'auréole morale, qui a facilité la propagande catholique à travers le monde. Le rayonnement de l'Eglise s'est encore étendu.

Le protestantisme est en recul et en décroissance dans tous les pays d'Europe. A Genève (la « Rome » du calvinisme), les catholiques sont plus nombreux que les protestants. En Hollande, en Angleterre, dans les Pays scandinaves, l'Eglise romaine fait de continuels progrès. En France, les réformés ne sont qu'une petite minorité. Mais c'est surtout aux Etats-Unis que les catholiques ont travaillé, mettant à profit le libéralisme trop complaisant de la République américaine (si dure pour la classe ouvrière et si favorable à la clique romaine, qui en a profité pour s'insinuer partout et s'emparer de la moitié des postes de l'Etat). Les Etats-Unis sont à la veille de nouveaux conflits religieux ; ils devront briser la puissance catholique s'ils ne veulent pas être subjugués par elle.

En France, la situation de l'Eglise est moins compromise que ne le disent ses partisans. Après l'affaire Dreyfus, au cours de laquelle l'Eglise était apparue comme la fidèle associée de l'Etat-Major, la séparation des Eglises et de l'Etat fut votée, sous la pression d'une ardente campagne populaire. Mais cette loi, escamotée et viciée par un Briand, ne fut pas appliquée intégralement. Ses prescriptions concernant la formation des associations cultuelles sont restées lettre morte et l'Etat Français continue à laisser gratuitement à l'Eglise la jouissance des édifices qui appartiennent cependant à la Nation. Tandis que les travailleurs manquent de locaux et sont obligés de se réunir chez les marchands de vins, des centaines d'églises et de chapelles (propriétés nationales) sont abandonnées à l'Eglise — qui se dit persécutée, par dessus le marché — sans un centime de redevance ou de location.

C'est le Pape Pie X (1907), qui a empêché les catholiques français de former des associations cultuelles, sous prétexte que ces associations violaient les droits de la hiérarchie ecclésiastique, base essentielle de l'Eglise. On voit que le catholicisme entend demeurer ce qu'il a voulu être depuis Constantin, une monarchie absolue.

L'an dernier (1925), les cardinaux français ont publié un manifeste virulent contre les idées laïques. Ce manifeste mérite d'être considéré comme le prolongement des célèbres encycliques lancées par le pape Grégoire XVI le siècle dernier ; son esprit est identique à celui du Syllabus, publié en 1864, par Pie IX. L'Eglise maintient donc toutes ses prétentions. Entre elle et le monde moderne, l'esprit de libération scientifique, l'effort pour un monde plus juste et plus heureux, la lutte ne saurait prendre fin.

Certains efforts ont été tentés, au sein même de l'Eglise, pour atténuer son autoritarisme et pour la réconcilier avec les tendances libérales de la société. Ces efforts ont-ils été toujours sincères ? Ne constituent-ils pas, plus souvent, une subtile manœuvre destinée à donner le change aux naïfs, en les trompant sur les véritables sentiments de l'Eglise ? Le pape Léon XIII lui-même, en fin diplomate, a cru nécessaire de consentir quelques concessions superficielles (et purement verbales au surplus), aux idées du siècle. Lorsqu'il s'est agi de prendre position, Léon XIII lui-même, après avoir tergiversé et hésité, a désapprouvé formellement les tendances libérales.

Comment la Papauté pourrait-elle faire droit à certaines revendications libérales, à celles, par exemple, qui se plaignent que le pape, depuis la séparation, ait nommé les nouveaux évêques sans consulter le clergé français ? Ce serait la fin de son absolutisme — et elle a lutté pendant mille ans pour le cimenter !

Le catholicisme libéral a donc été vaincu et solennellement réprouvé à plusieurs reprises. *Le Sillon* fondé par Marc Sangnier a dû se soumettre également (il a laissé place à un mouvement de même inspiration, moins audacieux pourtant : la *Jeune République*, qui s'attache à entretenir l'équivoque et la confusion, pour empêcher les partis avancés de reprendre la lutte nécessaire contre le cléricalisme et l'obscurantisme religieux). Dans le domaine scientifique, les intransigeants l'ont également emporté sur les libéraux. Le modernisme fut condamné avec éclat.

Le libéralisme de ces catholiques d'avant-garde a toujours été très relatif, il faut le dire. Dès qu'il s'agit de défendre les privilèges de l'Eglise, ils y renoncent rapidement et font bloc avec les ennemis du progrès. N'a-t-on pas vu, en 1829, les libéraux s'indigner contre la nomination du protestant Guizot à la Sorbonne ? En 1862, ne s'élevèrent-ils pas contre l'entrée du libre-penseur Renan, au Collège de France, et Dupanloup ne prenait-il pas l'engagement de faire tout son possible pour le faire chasser de l'enseignement ? Il se disait pourtant libéral et on l'aurait indigné, ainsi que ses amis, en le traitant de clérical.

En 1910 — hier — Pie X ne faisait-il pas une orgueilleuse déclaration, faisant l'apologie du passé de l'Eglise (de ce passé honteux dont je viens de donner un très modeste aperçu), et n'osait-il pas prononcer les réactionnaires paroles suivantes:

« Qu'ils soient persuadés que la question sociale et la science sociale ne sont pas nées d'hier ; que, de tout temps, l'Eglise et l'Etat, heureusement concertés, ont suscité dans ce but des organisations fécondes ; que l'Eglise, qui n'a jamais trahi le bonheur du peuple par des alliances compromettantes, n'a pas à se dégager du passé et qu'il lui suffit de reprendre, avec le concours des vrais ouvriers de la restauration sociale, les organismes brisés par la Révolution et de les adapter, dans le même esprit chrétien qui les a inspirés, au nouveau milieu créé par l'évolution matérielle de la société contemporaine. Car les vrais amis du peuple ne sont ni révolutionnaires, ni novateurs, mais traditionalistes. »

Leurs traditions nous les connaissons. Je n'y insisterai donc pas. Il s'agit simplement de savoir si nous resterons indifférents devant cette institution néfaste — et si puissante encore.

M. Houtin dénombrait récemment l'armée catholique, d'après l'*Annuaire pontifical* pour 1924. Cette armée comprend 1.024 évêques latins, 87 évêques orientaux (dépendant de Rome), 18.304 jésuites, 17.000 frères mineurs, 9.650 capucins, 7.038 bénédictins, etc., etc. ; des curés et des vicaires par centaines de milliers, des congrégations innombrables et des missionnaires dans tous les pays du monde. De toutes les Eglises actuellement existantes, l'Eglise romaine est, sans contredit, et de beaucoup, la plus solidement organisée, la plus riche et la plus redoutable. Que sont, en face d'elle, les confréries de marabouts et de muezzins musulmans, les rabbins juifs, les pasteurs protestants divisés en nombreuses sectes hostiles ou les lamas du Thibet perdus dans leurs montagnes lointaines ?

Des centaines de milliers de femmes sont également domestiquées, fanatisées, suggestionnées par l'Eglise, au point de lui consacrer leur existence, de renoncer à l'amour et à la maternité et de se soumettre à la plus insupportable tyrannie dans les couvents et les maisons religieuses.

L'Eglise est devenue très habile. On l'a vu récemment, par son attitude à l'égard du dictateur Mussolini. Celui-ci ne peut gouverner sans l'Eglise et cet ancien socialiste révolutionnaire fait risette au Pape pour obtenir son concours. Quel rapprochement édifiant ! Comme Bonaparte autrefois, Mussolini aide

l'Eglise à abrutir le peuple — pour l'asservir plus facilement.

N'avons-nous pas vu, au cours de cette rapide et insuffisante promenade à travers l'histoire des peuples, que les Eglises — toutes les Eglises — ont toujours été associées aux autorités — à toutes les autorités ? Le prêtre n'est-il pas le complice du seigneur, du riche, du guerrier ?

Un monde meilleur restera chimérique aussi longtemps que les Eglises ne seront pas réduites à l'impuissance, que les castes sacerdotales ne seront pas dispersées sans pitié, que le cerveau de l'enfant ne sera pas radicalement et définitivement soustrait à leur déformation abêtisseuse. Toute faiblesse à l'égard de ces malfaiteurs serait une coupable faute pour l'avenir de l'humanité. — André LORULOT.

EGOISME n. m. (de *ego*, moi ; le suffixe *isme* marque la tendance). Tendance à tout considérer par rapport à soi. Opinion courante : vice de l'homme qui rapporte tout à soi, par suite d'une imperfection du « cœur » et de l'intelligence. On l'oppose à *altruisme*, *abnégation*, *oubli de soi*, vertu des « cœurs » bien placés. (*V. Altruisme.*)

Chacun n'ayant qu'un cerveau, s'en sert comme il peut pour trouver la règle de sa conduite. Quelle que soit cette règle, il est évident qu'elle aura son origine dans le sujet pensant : il n'y a pas d'homme *extérieur a soi-même*. Le patriote défend le pays qu'il croit le sien ; l'exploiteur, l'état de choses dont il profite ; l'individualiste entend préserver sa petite personne, les querelles entre Etats n'étant pas « son affaire » ; l'artiste sent « quelque chose » qui le pousse à s'exprimer... tous agissent par besoins d'agir, pour durer : par égoïsme. Pourtant, c'est faire montre d'une grande imprudence, ou d'un cynisme impardonnable, que d'assigner publiquement à l'égoïsme la place qui lui revient. On *veut* être trompé, même *consciemment ;* sur la place de village, il faut absolument que le charlatan dise qu'il n'a d'autre but que de soulager la pauvre humanité ; personne n'est dupe, et pourtant, il lui en coûterait cher que de se passer de cette formalité d'hypocrisie. Les progrès immenses de la science moderne ne font qu'effleurer les foules prostrées ; dans l'attente *intéressée* de leur salut, elles se laissent priver de tout droit à l'existence. Il n'est donc pas question de partisans ou d'adversaires de l'égoïsme ; l'altruisme n'est que le déguisement pris par la volonté de vivre, l'instinct de conservation, pour se rendre acceptable dans une société cimentée d'hypocrisie : l'homme, qui est un loup pour l'homme, trouve toujours avantageux de jouer au berger. Tant de personnes battent monnaie de l'exploitation de leurs « sentiments nobles » et de ceux de leurs congénères, qu'il semble sacrilège de les mettre en doute ; et comme les dupes préfèrent généralement leur innocente ignorance aux tracas de la lutte, le règne des *mots* semble bien loin de cesser. Le pis est que l'hérédité et l'adaptation au milieu semblent avoir incrusté certaines notions métaphysiques si profondément dans l'être humain, qu'il est commun de voir des personnes instruites et intelligentes s'efforcer de réhabiliter la morale, uniquement parce que l'évidence leur semble trop épouvantable. Et si les profiteurs de l'altruisme ont forgé de toutes pièces une conception du monde destinée à renforcer leur position, leurs victimes se sont montrées tout aussi consciencieuses, et pour parer leur déchéance, ont fabriqué par séries morales et théologies, toutes rivalisant de tracasseries et de subtilités. C'est cet imbroglio, casse-tête chinois capable de dégoûter du métier d' « être pensant », qui fit dire à Nietzsche : « Il faut d'abord pendre les moralistes ! »

La réalité est pourtant trop claire pour que le charlatanisme ait eu victoire facile, et jamais l'intelligence n'a tout à fait abdiqué ses droits. C'est l'histoire de la philosophie elle-même qu'il faudrait retracer pour donner une idée de ces luttes millénaires. La Grèce antique eut, comme protagoniste du plaisir, Aristippe, dont les théories, élargies et modifiées, furent magistralement exposées par Epicure (342-270 avant l'ère vulgaire. (*La morale d'Epicure*, (Alcan), J.-M. Guyau.) La vigueur de la pensée d'Epicure confond d'admiration, et ce n'est pas sans mélancolie qu'on mesure les vingt-trois siècles qui nous séparent de lui, quand on voit combien peu, de nos jours encore, ont su profiter de sa réconfortante sagesse. Son système fut surtout combattu par les Stoïciens, car la vertu n'a pas de place chez lui ; s'il fait ce qu'on est convenu d'appeler « le bien », c'est qu'il y trouve son compte ; s'il est sobre, c'est pour conserver sa santé, et aussi pour être plus libre, ayant moins de besoins. Il force l'admiration même de ses adversaires qui le prennent maintes fois comme exemple : on voit que tous les égoïstes ne sont pas du calibre de celui de La Bruyère, qui doit déguiser le sien en goujat pour nous le rendre haïssable : « ... Le jus et les sauces lui dégouttent du menton et de la barbe... ; il cure ses dents, et continue à manger ! » (*Caractères.*)

Erasme, Montaigne, Pascal, ont considéré la morale du bonheur — égoïsme, épicurisme — comme la seule qu'on puisse opposer à la morale « d'abnégation » du christianisme. — La Rochefoucauld (1613-1683) reconnaît, d'ailleurs avec regret, que tout n'est qu'égoïsme : « Les vertus se perdent dans l'intérêt comme les fleuves se perdent dans la mer ». (*Maximes.*) A force de travail, Gassendi reconstruit le système oublié d'Epicure ; à son tour, Spinoza tente d'unir les deux théories adverses, mais bientôt, avec Hobbes, Locke, Hume, Adam Smith, la théorie de l'égoïsme est définitivement remise en honneur. Cette résurrection, grâce surtout à Helvétius, a influencé beaucoup la Révolution française. Plus près de nous, c'est encore l'égoïsme — l'intérêt personnel — qu'avec Bentham, Stuart Mill, Spencer, la philosophie anglaise va considérer comme l'unique levier capable de faire agir l'humain. Bien que le socialisme, le syndicalisme, l'anarchisme, soient bien loin de s'exprimer avec la logique et la clarté souhaitables, s'encombrant trop souvent de la terminologie brumeuse de la métaphysique chrétienne, ces écoles n'ont pas d'autre fondement que l'égoïsme individuel ou collectif. « Vivre, tel est le premier ressort de l'être humain, le premier et l'ultime motif de toutes ses manifestations vitales. Nier l'égoïsme, c'est nier la vie. Il n'y a pas d'altruistes, le mot « altruisme » est un synonyme d'égoïsme, et non son antonyme » (John-Henry Mackay.) En passant, indiquons la ligne de démarcation — si ligne il y a — entre les anarchistes-communistes et les anarchistes-individualistes, ces derniers n'ayant pas, comme les premiers, foi en l'avenir pour « inspirer » à chacun un égoïsme marchant d'accord avec l'intérêt général. J.-M. Guyau tente de réconcilier individu et société : « La vie ne peut se maintenir qu'à la condition de se répandre », dit-il. « Il y a une certaine générosité inséparable de l'existence, et sans laquelle on meurt. » *Besoin* de générosité... altruisme égoïste... (*Essai de morale sans obligation ni sanction*, (Alcan), J.-M. Guyau.)

Aidée par la science, la philosophie aurait pourtant tâche facile pour ouvrir les yeux, si on ne préférait les mirages à la réalité. On conçoit que cette immuabilité de la bêtise ait provoqué des réactions violentes, comme celles de Max Stirner (1806-1856), (*L'Unique et sa Propriété* (Stock), Stirner), de Nietzsche (1844-1900). « Comment a-t-on pu *transformer* le sens de ces instincts au point que l'homme a pu considérer comme précieux ce qui va contre son moi ? Le sacrifice de

son moi à un autre moi ! Honte à ce misérable mensonge psychologique qui a eu jusqu'à présent le verbe si haut dans l'église et dans la philosophie infestée de l'Eglise ! (*La Volonté de puissance* (*Mercure de France*), Nietzsche.)

« Quelle sera la tâche que je me proposerai dans ce livre ? (*La Volonté de puissance.*) Ce sera peut-être aussi de rendre l'humanité « meilleure », mais dans un autre sens, dans un sens opposé : je veux lui dire de la *délivrer* de la morale, et surtout des moralistes — de lui faire entrer dans la *conscience* son espèce d'ignorance la plus dangereuse... Rétablissement de l'égoïsme humain ! »

.....

Un croisade pour le rétablissement de l'égoïsme ? Certes, elle est urgente ; il n'est que la santé épicurienne pour nous débarrasser de l'incohérence et de l'hypocrisie actuelles. Les milieux les plus avancés sont infestés de christianisme, l'abnégation — genre d'égoïsme accidentellement utile aux autres — reste la vertu par excellence ; on oublie que le « devoir » est relatif au but que l'on se propose, et qu'en renonçant au but, on se libère en même temps de toute obligation. Je fais de la propagande, parce que la misère et la bêtise ambiantes impressionnent, menacent, enlaidissent ma vie ; je ne bois pas d'alcool... parce qu'il détruit l'intelligence ! Aux uns des jouissances matérielles, aux autres le « raffinement » ; à chacun son plaisir...

Amener les gêneurs à partager ses ambitions, les entraîner vers des résolutions répondant à ses desseins, cela s'appelle « faire de la propagande ». La foule aime la dépendance qui lui épargne la responsabilité ? L'anarchiste, lui, aime la liberté, au point que, malgré sa répugnance, il tente souvent de l'inciter à l'effort libérateur ; de ses victimes, il se fait des alliés ! Egoïsme ? Altruisme ? — « Il faut d'abord pendre les moralistes ! »

.....

Détruire l'hypocrisie qui la cimente, — montrer les mobiles intéressés de toutes les actions — c'est peut-être désagréger irrémédiablement la société. Mais qu'importe ? Quoi qu'en dise Le Dantec, ce malthusianisme planétaire vaut mieux que des sociétés « mal venues ». Après avoir détruit, simplement en les expliquant, la valeur logique des notions métaphysiques — Dieu, Droit Loi, etc., — ce savant — Crainte de l'Inconnu? Inconscient vertige ? — ce savant justifie l' « hypocrisie nécessaire » au maintien de la société, avec toutes ses conséquences. (*L'Egoïsme* (Flammarion), Le Dantec.) Mais pourquoi continuer si le mal est sans remède ?

Que le cynisme — égoïsme sans masque — détruise la société, rien n'est d'ailleurs moins certain. Il ne peut guère s'y propager que par un lent processus, et qui sait si la société ne s'y adaptera pas à la longue ? La vie a le temps, ses formes sont innombrables et imprévisibles : qu'elle accomplisse elle-même ses destinées... Quant à nous, soucions-nous de la nôtre ; l' « Avenir » n'y peut rien perdre : des vivants jouissant de leur vie, n'est-ce pas là une magnifique leçon de choses pour les générations futures ? — L. Wastiaux.

EGOISME. Amour de soi. Telle est la définition conforme à l'étymologie. L'amour de soi n'est pas un sentiment condamnable, mais un sentiment nécessaire, tant qu'il se traduit par le souci de notre conservation, la recherche de ce qui est susceptible de nous rendre heureux et de nous éviter de la douleur, sans toutefois mettre en péril le droit et la faculté, pour autrui, de se comporter identiquement, en vue des mêmes avantages. Faute d'un minimum de sollicitude à l'égard de notre personne, la lutte pour l'existence perdrait sa raison d'être, les associations seraient dépourvues d'objet, et la vie elle-même deviendrait un bien méprisable. Considéré sous cet angle, l'amour de soi — volonté de vivre et d'être heureux parmi des heureux — est profitable à la fois à l'individu et à la société, sans dommage pour cette dernière.

Mais il n'en est plus de même lorsque la préoccupation de conserver notre existence, et de nous ménager des félicités sensuelles, se développe jusqu'à nous rendre indifférents à l'égard des souffrances et des deuils qui pourraient en résulter autour de nous. Loin de favoriser l'harmonie entre les humains, une telle déformation est éminemment destructrice de la confiance mutuelle et de la solidarité. Elle aboutit en retour, non sans fréquence, au pénible isolement ou à la mort de l'individu dont venait tout le mal.

Ainsi se trouve une fois de plus démontré que, de l'exagération d'une qualité, peut surgir un défaut. Rendus excessifs, l'amour-propre engendre la vanité ; l'économie détermine l'avarice ; la bonté se mue en faiblesse ; la prudence en lâcheté ; le calme en froideur. Cependant, alors que, dans chacun des cas ci-dessus, la langue met à notre disposition, deux mots non douteux, l'un pour désigner la qualité, l'autre, le défaut correspondant, il est à remarquer qu'il n'en est pas de même pour ce qui présentement nous occupe.

Est-ce parce que la religion chrétienne, ayant prêché l'abnégation, le moi a été rendu haïssable jusque dans ses aspirations les plus légitimes ? A part *égotisme*, peu usité, et qui se confond presque avec égoïsme, il n'est pas de mot synthétique pour désigner avec avantage ce qui, dans l'amour de soi, représente un ensemble de qualités utiles, sans opposition avec la morale rationnelle, et qui sont : la fierté, le désir de plaire, l'exaltation de la personnalité, le goût de l'indépendance, le culte raffiné des qualités propres, la combativité pour la défense des droits.

Le mot : égoïsme, dans le langage courant, n'est utilisé qu'avec un sens péjoratif, c'est-à-dire pour désigner l'ensemble des défauts qui résultent de l'exagération des caractères ci-dessus. Il signifie : Recherche des satisfactions personnelles sans souci des conséquences pour autrui. Et, s'il cessait d'être à notre disposition pour désigner cet état d'esprit peu louable, il faudrait en inventer un autre pour le remplacer.

Cette insuffisance de la langue est cause de confusions dangereuses : Des personnes devant lesquelles on fait l'éloge de l'égoïsme, par opposition à la résignation chrétienne, s'en trouvent avec juste raison scandalisées, en raison de la signification particulière que l'on accorde à ce terme. D'autres personnes, persuadées qu'une part d'égoïsme bien compris est chose rationnelle, en arrivent à faire de lui un système exclusif ; elles franchissent, sans qu'aucune limitation du sens des mots les mette en éveil, la frontière qui sépare l'amour de soi noblement conçu, de son ombre, ou de sa caricature : l'égoïsme antisocial, et poursuivent dorénavant comme le moyen de l'union des hommes ce qui, en réalité, contribue à l'entretien, parmi nous, des mœurs de la jungle.

Si le mot égoïsme doit demeurer seul en notre vocabulaire pour exprimer à la fois le contenu de ce qu'il signifie de juste et de moins excellent, ou même de détestable, sans doute serait-il nécessaire de distinguer entre l'égoïsme raisonnable et l'égoïsme inhumain, entre celui qui fait bon ménage avec l'altruisme — cette recherche du bonheur personnel dans le bonheur commun — et celui qui mène contre lui la guerre, à moins qu'il ne s'en serve comme d'un masque séduisant. — Jean Marestan.

ÉGOISME. Ce mot désigne simplement ce qui a rapport à soi. L'égoïsme procède de l'instinct de conservation, ce n'est pas plus un vice qu'une vertu ; c'est un fait. Comme la pesanteur !

L'égoïsme est nécessaire au fonctionnement harmonieux de l'individu autant que ses organes physiques.

Le sens exclusivement péjoratif que l'on prête à ce mot suffirait à donner la mesure de l'hypocrisie sociale. Les conventions reposent sur de tels mensonges que ce sentiment naturel est hypocritement répudié comme un vice. Et pourtant, l'égoïsme, en soi, n'est ni bon ni mauvais. Il est. Simplement.

Selon l'atavisme, le tempérament, l'ambiance et l'éducation des individus, l'égoïsme se qualifie. Il produit chez celui-ci de la violence, chez celui-là de l'avarice et chez cet autre de l'amour.

Prenons un exemple : Sous les yeux de Jean, de Pierre et de Jacques, Paul est enlevé par une vague ! Aussitôt, Jean fuit ce lieu dangereux et va se mettre à l'abri ; Pierre, au vêtement de qui Paul avait tenté de se retenir, l'a violemment repoussé dans l'abîme pour n'y être pas entraîné avec lui. Dans le même temps, Jacques, sans se soucier de son propre danger, s'est jeté dans les flots, il a lutté contre leur violence et ramené Paul à la vie.

Tous trois ont commis un acte égoïste.

Ces actes sont différents parce que chaque individu avait une sensibilité différente. La sensibilité de Jacques a rendu son égoïsme salutaire à Paul, c'est incontestable ; mais tout comme Jean et Pierre, il fuyait une souffrance, sa propre souffrance, faite par réflexe, des souffrances de Paul !

Cultivons donc notre sensibilité et éduquons-la pour que notre égoïsme soit plus agréable et bienfaisant à autrui, nous multiplierons ainsi mutuellement la somme de nos jouissances. Mais ayons la cynique honnêteté de nous reconnaître égoïstes.

L'antonyme *d'égoïsme* est *altruisme* et ce mot ne désigne rien qui soit. — Raoul ODIN.

ELABORER verbe (du latin, *labor*, travail). Préparer un travail, de longue main. Se dit surtout des opérations organiques qui transforment une matière animale en une matière d'une autre nature. *Le foie élabore la bile.*

Se dit également des travaux de l'intelligence. *Elaborer* un poème. *Elaborer* un roman. *Elaborer* un projet de loi. *Elaborer* des idées.

Afin d'atteindre la perfection, tout travail doit être élaboré, c'est-à-dire préparé avec soin et mét ode, surtout en ce qui concerne les ouvrages de l'esprit.

Que ce soit une œuvre littéraire ou scientifique, un exposé philosophique ou social, un discours ou une conférence, pour être clairs et précis, accessibles à la grande majorité des cerveaux, il est indispensable que ces divers travaux soient élaborés sérieusement avant d'être présentés au public. C'est bien souvent parce que l'on *n'élabore* pas suffisamment, que l'on reste incompris. Particulièrement dans le domaine social et chez les anarchistes, lorsqu'il s'agit de développer nos idées pour les faire partager aux profanes, on s'imagine que la sincérité suffit à atteindre le but que l'on se propose. C'est une profonde erreur. La sincérité n'est qu'un des nombreux facteurs, qui doivent nous permettre d'espérer l'appui des masses travailleuses, l'élaboration du plan de la société qui doit succéder à celle que nous subissons et qui se désagrège, en est un autre. C'est à ce travail d'élaboration qu'il faut s'atteler pour voir s'écrouler les murs crevassés du capitalisme.

ELECTEUR n. m. (du latin, *elector :* qui choisit). On désigne sous ce nom celui qui est autorisé par la loi de participer à une élection, c'est-à-dire choisir quelqu'un et l'élever à une charge ou à une fonction.

Autrefois on donnait ce nom aux princes allemands chargés d'élire l'empereur. Ils étaient au nombre de sept à l'origine (1356), mais par la suite ce nombre fut porté à neuf, puis à dix.

De nos jours et dans les pays gouvernés par le suffrage universel, tous les hommes ayant atteint un certain âge, fixé par une loi, sont électeurs ; il est même des pays qui commencent à accorder aux femmes le droit de vote.

En France avant 1848, était électeur tout citoyen ayant atteint 25 ans d'âge et payant au moins 200 fr. de contributions directes ; depuis cette date, tout français âgé de 25 ans et jouissant de ses *droits civils* et *politiques* peut concourir à une élection. Le droit de vote pour les femmes n'existe pas encore en France.

Lorsqu'en juin 1848, après la chute de Louis-Philippe le peuple français obtint le suffrage universel. — « Il a fait des révolutions pour obtenir ce droit », — il s'imagina avoir conquis le bonheur et la liberté. Il était enfin *électeur ;* tout allait changer. Le bulletin de vote était aux yeux du travailleur une garantie de justice et de liberté. Grâce à lui, tout comme un bourgeois, il allait avoir dans les assemblée locales ou nationales, dans les parlements, des représentants directs chargés de le soutenir et de le défendre. Electeur, le travailleur pensait devenir « le maître », son bulletin de vote le faisant l'égal de tous les citoyens ; et puisque le nombre des opprimés, des parias, des malheureux était supérieur à celui des privilégiés et des satisfaits, il n'était pas douteux que les représentants des misérables seraient les plus nombreux.

Quelle illusion !

Le principe électoral et le suffrage universel doivent leur fortune à des apparences et avoir fait admettre au peuple, au travailleur, qu'électeur il est maître de ses destinées, est peut-être la plus grande victoire remportée par la bourgeoisie sur la classe ouvrière. L'illusion a si profondément pénétré l'esprit de l'*électeur*, que c'est aujourd'hui un travail formidable que d'essayer de l'arracher à son erreur.

Le raisonnement de l'électeur est simpliste et ses arguments sont enfantins. Enfin, nous dit-il « nous sommes une population de quarante millions d'habitants ; il est impossible que tous les individus se réunissent ensemble pour discuter ; il est donc indispensable de nommer des délégués pour accomplir cette tâche. Etant électeur, j'ai la liberté de voter pour qui me plaît, et de choisir un représentant partageant mes opinions. Si le nombre d'électeurs du même avis que moi est en majorité, il est indéniable que je sortirai victorieux de la lutte que je mène contre mes adversaires. Le parlement m'appartiendra, et puis le gouvernement, et puis je serai le maître. Je ferai ds lois, je publierai des décrets, en un mot, je transformerai du tout au tout la société moderne. »

Telle est la théorie qui anime l'électeur. C'est depuis la révolution de 48, avons-nous dit, que chacun en France est électeur ; ce qui n'empêcha du reste pas le prince Napoléon de faire, le 2 décembre 1851, un coup d'Etat et de se faire nommer empereur des Français. Ce premier choc, à peine trois ans après un mouvement insurrectionnel eut dû faire réfléchir la population. Non pas ; trompée par les apparences, elle persista dans son aveuglement et dans son erreur. Elle continua à avoir confiance en ces assemblées de fantoches et de charlatans, complices intéressés de la classe bourgeoise.

Des années ont passé, les expériences se sont répétées, les exemples se sont multipliés, les trahisons sont devenues plus fréquentes, l'électeur vote toujours, sans se lasser, espérant toujours former un parlement

où il aura la majorité et où il pourra de sa puissance écraser la bourgeoisie.

Que de fois ne lui a-t-on dit que rien de bon ne pouvait germer du parlementarisme et que son action était stérile ; que de fois ne lui a-t-on prouvé la subordination du parlement par le capital ? Il ne veut pas comprendre, il ne veut pas entendre, il ne veut pas voir. L'électeur est un religieux qui veut rester plongé dans son obscurité.

« J'ai peut-être le droit, dit Laisant, de parler avec liberté du parlementarisme, ayant passé dix-sept années de ma vie au parlement (de 1876 à 1893). J'y étais entré à l'époque de ma jeunesse, au lendemain de la guerre, avec toutes les illusions, et j'en suis sorti de mon plein gré, après cette trop longue expérience. J'ai cherché à y faire du bien, et je n'y ai pas réussi. Bien certainement, je ne saurais avoir la prétention de m'être trouvé seul dans ce cas ; et je ne peux pas condamner ceux qui sont encore aujourd'hui les victimes et les dupes des illusions qui jadis furent les miennes, et que partagèrent mes électeurs. J'ai eu conscience de tenté de remplir mon mandat, d'empêcher les iniquités, d'introduire dans nos institutions un peu d'humanité et de justice. La chose était impossible ; le gouvernement de la bourgeoisie s'y oppose par sa nature même, et les lois n'ont pour objet que de régulariser l'injustice, d'assurer la domination des plus forts sur les plus faibles. Le système exige la cruauté, la férocité, alors même que les individus qui l'appliquent seraient humains et bons. » (A. Laisant : *L'illusion parlementaire.*)

Les anarchistes ont depuis longtemps déjà compris tout le mensonge électoral, et c'est en 1879 qu'ils se séparèrent des socialistes avec lesquels ils avaient marché jusqu'alors. Les socialistes d'hier, de même que les communistes d'aujourd'hui ne pardonnent pas aux libertaires de se livrer à une action anti-électorale et de chercher à éloigner l'électeur de la symbolique urne démocratique.

Au cours des campagnes électorales, alors que ne réclamant rien, nous venons auprès des *électeurs* pour les initier et leur faire partager nos aspirations, que de fois n'avons-nous pas été accusés d'être des agents de réaction et de division sociale. Et pourtant existe-t-il en France, parmi la classe ouvrière, un électeur, un seul, qui puisse prétendre que son action ait été profitable à la cause qui lui est chère ; que le bulletin de vote dont il s'est servi l'ait libéré de son esclavage et de la contrainte qu'il subit depuis si longtemps ; que l'intervention de son représentant ait amélioré son sort, diminué ses souffrances, élargi le domaine de sa liberté ?

Depuis près de 80 ans, qu'en France, tout citoyen âgé de 21 ans est électeur, est-il une conquête qui n'est pas le résultat de la lutte révolutionnaire, et les diverses réformes consenties par la bourgeoisie ne le furent-elles pas en raison directe de la puissance de l'action populaire ? Le parlementarisme s'est manifesté inopérant dans tous les domaines intéressant la classe ouvrière, et à maintes reprises, la critique en fut faite, avec talent, par des savants, des philosophes et ds écrivains.

Nous ne devrions pas avoir à revenir sur un sujet qui a soulevé bien des polémiques, et la faillitte du parlementarisme, et l'action électorale est si flagrante que nous sommes surpris qu'il y ait en France encore un homme assez naïf ou inconscient pour être fier d'être électeur.

Plus que jamais l'électeur devrait être fixé, aujourd'hui, sur la valeur de sa puissance et sur le cas que l'on fait de sa volonté. Les élections de 1924 ne furent-elles pas un symbole de fourberie et de trahison ?

Après dix ans de guerre atroce, après avoir consenti des sacrifices immaginables pour sauver sa liberté, après avoir consenti à se laisser gouverner aveuglément pour sauver la « Patrie en danger », le peuple dans la plénitude de ses droits, le 11 mai 1924, affirme sa volonté de voir se terminer une politique de rapine et de vol, de nationalisme dangereux ; il réclame pour ceux qui furent victimes de la folie d'un ministre lorrain, une amnistie pleine et entière, il demande qu'on le débarrasse du cléricalisme qui, petit à petit, envahit à nouveau le territoire, il affirme son désir de voir écraser les bandes fascistes qui commencent à l'exemple de l'Italie de terroriser la nation ; il balaye le « Bloc National » et, confiant dans les promesses de ses candidats unis dans un « Bloc des gauches », il vote librement, sincèrement, espérant voir la République se refaire enfin une virginité.

Deux ans s'écoulent, et les résultats sont là terrifiants. Deux ans s'écoulent, et malgré la volonté de l'électeur, l'homme de mort dirige encore et préside aux destinées de la France républicaine.

Les promesses ? Elles se sont envolées comme un brin de paille ; l'amnistie ne fut pas votée ; le cléricalisme est plus puissant que jamais et le fascisme fait de rapides progrès. Le peuple, l'électeur, avait demandé la paix ; il eut la guerre du Maroc, il eut la guerre de Syrie, il aura d'autres guerres demain ; il avait dit : « Nous avons faim et nous souffrons ». La vie est dure. Les impôts sont devenus plus lourds, le coût de l'existence a augmenté. Qu'a-t-on fait de ta volonté, pauvre électeur, pauvre imbécile, qui une fois de plus t'es laissé griser, leurrer, par les belles paroles de tes candidats ?

Cela suffit-il à t'éclairer ; es-tu fixé à présent ? Non. L'électeur a encore confiance. Après avoir voté pour le républicain, il a voté pour le radical, il a voté pour le socialiste, il vote maintenant pour le « communiste ». A qui le tour ensuite ? D'autres pantins viendront après ceux-là ; avec les mêmes paroles, avec les mêmes mensonges ils obtiendront les mêmes succès. A moins que...

Car tout de même, ce n'est pas en vain que chaque jour nous déchirons le rideau de la politique. L'accroc est devenu tellement grand que l'on voit maintenant ce qui se passe dans les coulisses, et dégoûté par la comédie, une minorité déserte déjà les urnes. Cette minorité va grandir, bientôt elle deviendra une majorité puissante qui s'imposera non plus par le bulletin de vote, mais par l'action.

Il ne suffit pas évidemment de ne pas voter. Celui qui, par lassitude, par dégoût, par paresse, ne vote pas et reste tranquillement chez lui, attendant d'un miracle la transformation de la société et l'amélioration de son sort, n'est pas plus intéressant que l'électeur inconscient. Il l'est moins, pourrait-on dire, car l'électeur croit remplir une action utile en accomplissant son acte ; il se trompe, mais l'esprit même de son erreur rend cette erreur respectable et une fois éclairé. il viendra grossir les rangs de tous les révoltés qui œuvrent sainement pour conquérir le bien-être et la liberté.

Electeurs, abandonnez les urnes. « Developpez-vous physiquement et cérébralement, prolétaires de tous les pays ; cultivez et appliquez la grande loi de la solidarité. Renoncez à l'illusion parlementaire, portez vos efforts sur l'organisation syndicale, sur l'association consciente. Et la libération désirée, l'avènement d'un régime moins cruel, seront moins éternellement reculés. Un sang généreux coule dans vos veines ; ne faites pas la folie de le sacrifier pour une chimère. » (C.-A. Laisant.)

Car ce n'est véritablement qu'une chimère, que le parlementarisme. Dans une société, dit Jean Grave « où l'activité de l'individu est bornée par la posses-

sion d'espèces monétaires, où tout se paie, tout se vend, il ne peut y avoir de liberté que pour celui qui possède. Et l'on aura beau reconnaître le plus solennellement possible, tous les droits voulus, à tous indistinctement, cela ne signifiera rien, tant que tous n'auront pas la possibilité d'user de ces droits ». Et cela est tellement vrai, que dans un pays, où seul le peuple ouvrier est électeur, où seul il a le droit de nommer des représentants, il est tout de même asservi à la classe bourgeoise.

En Russie, le bourgeois n'est pas électeur. Ce « privilège » n'est accordé qu'au paysan pauvre et à l'ouvrier. C'est ce qui permet au gouvernement russe de se parer du titre de « Gouvernement ouvrier et paysan ». Mais si l'on demandait à un bourgeois, à un exploiteur de changer sa position, sa situation économique et sociale avec celle de l'homme qu'il exploite et qui est électeur, il s'empresserait de refuser, car il comprend bien lui, que la force ne réside pas en un morceau de papier, mais en la puissance économique que l'on exerce.

Voilà, ce qu'il faut comprendre à ton tour, électeur opprimé. « Il faut conquérir la puissance économique. » La puissance politique est un leurre, et voterais-tu plus rouge encore que tu n'as jamais voté, tu resteras un esclave tant que tu n'auras pas aboli les causes de ton mal.

Organise-toi, électeur, avec tous ceux qui, comme toi, sont les victimes d'une société perfide pour « réaliser » l'émancipation intégrale de la classe ouvrière et, avec elle, de l'humanité toute entière.

ELECTION n. f. (du latin *electio*). Signifie choix fait par la voie de suffrages et, plus précisément, acte de la libre volonté appelée à se prononcer entre deux ou plusieurs candidats ou partis. Dans les pays à démocratie directe, en plus des élections proprement dites, nous avons un nombre considérable de votations sur l'abrogation, le changement ou l'introduction d'articles constitutionnels, sur les budgets, lois et règlements, et à la suite de l'exercice du droit d'initiative ou de referendum. Nous aurons l'occasion d'en reparler. N'envisageons ici que les élections de sénateurs et députés, de conseillers communaux et d'arrondissement, auxquels viennent s'ajouter, en Suisse, dans plusieurs cantons, l'élection également de toute la magistrature judiciaire, du gouvernement cantonal, parfois aussi de certains emplois, sans compter l'élection des administrateurs de biens de communiers ou de bourgeoisie.

L'élection devrait nous donner l'administration des plus dignes, capables et compétents ; or, c'est précisément le contraire qui arrive le plus souvent. A remarquer avant tout que les élus ne le sont pas uniquement pour s'occuper de telle ou telle branche qu'ils peuvent connaître, plus ou moins bien, mais pour décider d'une foule d'affaires dont ils n'ont qu'une vague connaissance. Cela suffirait à condamner le système électoral, même en dehors des marchandages et tripotages dont s'accompagne toute élection. Afin d'échapper au danger du règne de l'incompétence, une élection ne devrait se faire que pour la gérance bien déterminée d'une seule chose, et par ceux-là seuls qui y sont occupés et en connaissent le fonctionnement et les améliorations désirables. Personne n'oserait se présenter pour travailler comme maçon, cordonnier, typographe, etc., sans avoir fait un apprentissage correspondant, tandis que tout le monde n'hésite pas à s'improviser législateur et administrateur en toute matière, sans aucune préparation. Nous comprenons fort bien qu'il puisse y avoir nécessité de confier un mandat bien déterminé pour un but qui le soit aussi et par une assemblée de compétents. Mais il est absurde de remettre à quelques individus des pouvoirs pour tout l'ensemble de la chose publique. Le mal est quelque peu atténué par l'existence d'une bureaucratie, qui, à défaut de véritable science, a tout de même l'expérience de la routine et par le fait que dès qu'il s'agit de réalisation, les compétents sont interrogés, mais ces derniers ne s'en trouvent pas moins placés en sous-ordres vis-à-vis des incompétents. La solution anarchique qui, évidemment, présuppose avant tout la fin de l'opposition des intérêts privés à l'intérêt public par un ordre de choses où chacun recherchant son bien-être particulier, contribue au bien-être général, consistera à appliquer dans le domaine social ce qui se fait dans le domaine scientifique. Tous ceux qui s'adonnent à une science donnée poursuivent par la libre recherche et la libre expérimentation, leurs découvertes et applications, visant toujours à de nouveaux perfectionnements. Ceux-ci réalisés, il n'y a nullement besoin d'une force policière pour les imposer. Chacun se hâte de les appliquer à son tour et en même temps d'y faire des améliorations éventuelles. Par cette méthode l'humanité a déjà accompli des progrès merveilleux, sans nul besoin de procéder à des élections. Chacun s'est élu lui-même par son intelligence, son dévouement, son travail, par une lutte opiniâtre parfois contre d'anciens préjugés ou des intérêts inavouables. L'administration de la chose publique, dans toutes ses multiples branches, est aussi question de science.

Les intérêts de classe et de parti font que souvent celle-ci n'y joue pas le premier rôle, et c'est pour cela qu'au milieu de la civilisation moderne, le retour aux pires tyrannies du passé est toujours possible. Les élections n'ont vraiment rien de scientifique, voilà ce que devraient se dire tous les votards d'un socialisme qui se prétend tel. — L. BERTONI.

ELECTION. Action de choisir, d'élire quelqu'un par voie de suffrage. L'élection d'un député ; les élections municipales ; les élections sénatoriales, etc., etc...

Si la bêtise et la passion qui président aux diverses élections n'étaient pas des facteurs d'asservissement et de domination sociale, il nous faudrait rire de ces transports collectifs qui, à dates déterminées, soulèvent les foules. D'apparence, pour l'homme qui regarde, une élection peut sembler un vaudeville de premier ordre, monté par un metteur en scène plein de génie ; mais pour celui qui raisonne, qui ne s'arrête pas à la surface des choses, mais qui veut les pénétrer, c'est une terrible tragédie.

Les élections approchent. Et un vent de folie souffle au-dessus des hommes. Pendant quatre ans — si ce sont des élections législatives — la population est restée calme et tranquille ; pendant quatre ans, l'électeur jouissant de ses droits civiques et politiques s'est tenu à l'écart de tout ce qui se passait dans le pays ; il est resté sourd à tout les appels de ceux qui s'intéressent sincèrement à son sort ; mais les élections approchent, et tout à coup, comme mû par un ressort, il se souvient qu'il est le maître ; que rien ne se fait sans lui ; qu'il est le peuple souverain, qu'il fait des lois qu'il ignore, et sa valeur le gonfle d'orgueil.

Les élections approchent, et les murs se couvrent de placards multicolores, sur lesquels le candidat, les candidats, offrent et promettent à leurs électeurs un avenir plein de bonheur et de jouissance.

La foire électorale est ouverte. Les adversaires se mesurent, et nous nous garderons bien de rappeler toutes les insanités, toutes les ignominies, toutes les insultes, toutes les injures que se lancent mutuellement les nombreux candidats. C'est l'étalage le plus répugnant, le plus infâme, le plus honteux de toutes les bassesses et de toutes les tares individuelles. Ça ne

fait rien. C'est parmi ces hommes, qui n'hésitent pas à étaler leurs vices, que l'électeur doit choisir son représentant.

La place est bonne, car en dehors de la rétribution qui n'arrive certainement pas à payer les frais occasionnés par une élection, il y a les petits avantages cachés. N'est-ce pas un élu socialiste, du Conseil municipal de Paris, qui déclarait qu'un conseiller qui ne gagnait pas cent mille francs par an était un imbécile ? Que doit alors gagner un député ? La place étant bonne, on comprend que la bataille soit chaude.

L'électeur oubliant tout ce qu'il a souffert depuis des années, oubliant toutes les promesses qui lui furent faites précédemment et qui ne furent pas tenues — naturellement — se pâme devant l'éloquence de son candidat préféré. Il écoute avec avidité les paroles mensongères que lui débite son pantin, et alors que durant quatre ans il a vécu relativement en bonne harmonie avec son voisin, ce dernier devient tout à coup un ennemi parce qu'il entend porter ses suffrages sur le nom d'un autre forban.

Avec la diffamation, la corruption est un des plus puissants facteurs de réussite, aussi ne se gêne-t-on pas pour en user en période électorale. La sincérité n'a pas d'importance et n'entre même pas en jeu, et moins l'on est sincère, plus on a de chance de triompher. Tous les moyens sont bons et les consciences s'achètent comme une vile marchandise.

Et cela est logique ; car qu'est-ce, en réalité, une élection, sinon une bataille que se livrent des colporteurs qui représentent des maisons différentes. L'idée, la doctrine ne sont que des paravents derrière lesquels se cachent des appétits, et le candidat n'est jamais qu'un homme de paille au service d'une entreprise commerciale, industrielle ou financière. C'est cela que l'électeur ne veut pas admettre.

Arrive le jour du suffrage. Fier du rôle qu'il remplit, l'électeur va voter et attend dans la fièvre le résultat de son geste. Il est dans la même situation que le spectateur qui, n'ayant pas joué, attend sur un champ de course l'arrivée du gagnant. Que peut lui importer que ce soit l'un ou l'autre qui arrive le premier, que ce soit le rouge ou le noir qui franchisse le poteau, puisqu'il ne peut pas gagner ? Mystère. L'électeur éprouve probablement des sensations sue nous sommes incapables de ressentir ; il est peut-être pourvu d'un sens supplémentaire qui nous manque à nous, les profanes. Qui sait ? Bref, il attend, chez le marchand de vin le plus souvent, car l'élection est une occasion de beuverie, et lorsque arrive jusqu'à lui le résultat, c'est du délire et du désappointement selon que son candidat est vainqueur ou vaincu.

Il y a parfois match nul, alors la comédie recommence. Mais, dans les coulisses se prépare une mise en scène particulière, car la représentation ne peut avoir lieu que deux fois. Le scrutin de ballottage n'est qu'une question d'argent, et ceci est si brutal qu'il est inconcevable que l'électeur ne s'en aperçoive pas.

Supposons un candidat ayant obtenu au premier tour de scrutin un millier de voix, un second candidat 800 et un troisième 500. Le troisième candidat a peu de chance d'être élu au deuxième tour de scrutin. Mais s'il favorise le second, c'est-à-dire s'il engage ses électeurs à voter pour lui, voilà que le premier candidat arrive bon dernier. Et on assiste à des reviremements symboliques.

Tel aspirant député qui, lors de la campagne, accusait son adversaire de tous les délits, de tous les crimes, de toutes les infamies, se rapproche de lui au second tour et lui découvre des qualités politiques que l'on n'aurait pas imaginé une quinzaine plus tôt. Et l'électeur gobe tout cela, il l'accepte, il ne dit rien, il vote.

A quoi bon insister sur l'amoralité ou l'immoralité d'une élection. Il n'y a que celui qui le veut, qui ignore les tractations auxquelles donnent lieu les élections. Mais même au point de vue logique, en supposant qu'une élection offre toutes les garanties d'honnêteté, le résultat en est ridicule en soi. De nombreux exemples ont déjà été cités, dénonçant l'erreur sur laquelle repose le principe même de ce genre d'opérations ; ajoutons-en un à la liste déjà longue.

Le dimanche 12 décembre 1926, une élection partielle eut lieu dans le Nord. Il s'agissait de pourvoir au remplacement de trois députés. Quatre listes de candidats étaient en présence : la liste d'Union nationale républicaine, la liste socialiste ; la liste communiste et la liste des Républicains du Nord.

Or, voici les résultats de cette élection :

Inscrits : 516.148.

Suffrages exprimés : 431.683.

Liste d'Union nationale républicaine :

MM. Coquelle, 193.353 ; Carlier, 192.236 ; Coutel, 192.560. ELUS.

Liste socialiste :

MM. Inghels, 142.095 ; Salengro, 141.274 ; Delcour, 140.868.

Liste communiste :

MM. Thorez, 65.803 ; Bonte, 65.770 ; Declerq, 65.547.

Liste des Républicains du Nord :

MM. Desjardins, 30.548 ; Ceilic, 30.274 ; Derenne, 30.333.

Or, si nous faisons une moyenne, nous constatons que les candidats élus ne représentent qu'une minorité. En effet, les candidats de la liste d'Union nationale républicaine ont obtenu une moyenne de 192.716 voix, alors que leurs adversaires réunissent un total de suffrages donnant une moyenne de 237.596 voix. Poussons plus loin et ne calculons que les voix obtenues par ceux qui se réclament de la classe ouvrière, et nous constatons que les suffrages exprimés nous donnent une moyenne de 207.121 voix ; et cependant, ce sont les 192.000 voix qui triomphent et les 207.000 qui sont battues. Oh ! logique électorale !

Nous ne voudrions pas accuser en vain de démagogues, les chefs de partis ouvriers qui entraînent à la foire électorale une foule de moutons. Mais tout de même, l'exemple que nous citons ci-dessus est symptomatique. Si l'intérêt de la classe ouvrière était le seul sentiment qui anime les candidats, comment se fait-il que ceux du Parti socialiste ne se soient pas effacés devant ceux du parti communiste ou réciproquement ? Si le parlementarisme n'est pas une comédie — et c'est ce qu'ils affirment — alors les uns et les autres ont favorisé le jeu de la réaction en laissant pénétrer dans l'enceinte législative des adversaires des classes travailleuses.

Des faits semblables à celui-ci sont légion et il serait facile de les multiplier. Mais à quoi bon, celui-ci suffit et suffira, pensons-nous, à tous ceux qui cherchent à s'instruire et à œuvrer utilement à la rénovation sociale. Les élections n'ont qu'un but : tromper la population et lui faire croire qu'elle est maîtresse de ses destinées, et la population se laisse prendre à cette glu.

Il faut avouer que le peuple souverain commence à ne plus être dupe de tous ces simulacres et que de jour en jour, le nombre d'électeurs diminue et que le nombre d'abstentionnistes augmente. Les partis politiques sentent que leur autorité s'affaiblit et que bientôt le pouvoir qu'ils exercent leur échappera totalement. C'est pourquoi certains partis d'extrême droite ou d'extrême gauche empruntent une tactique électorale tout à fait inattendue. De même que nous avons les

militaristes-antimilitaristes, nous avons également les parlementaristes antiparlementaires. Il n'est plus rare, au cours d'une campagne électorale, d'entendre des orateurs, communistes ou fascistes, reconnaître qu'il n'y a rien à faire au Parlement, qui est un foyer de corruption. Mais ajoutent-ils, les élections sont pour nous une occasion de créer une agitation favorable au développement de nos idées et aussi un moyen de nous compter et de connaître les forces dont nous disposons.

Fort bien, et l'argument mérite qu'on s'y arrête. Proposons donc à nos parlementaristes antiparlementaires de poursuivre leur action électorale, mais demandons-leur de n'accepter aucun mandat et de se refuser à siéger aux Folies-Bourbons. Ils refusent tout naturellement en objectant que les avantages pécuniers dont bénéficient les députés permettent à ces derniers de faire une propagande active en faveur du parti qu'ils représentent. Lorsque l'on sait ce que coûte une élection et ce que rapporte un mandat de député — nous ne considérons, évidemment, que les rétributions avouées — on se rend bien vite compte que ce dernier argument est ridicule, car les sommes fantastiques englouties durant les périodes électorales permettraient d'entretenir un nombre de militants propagandistes bien supérieur à celui des députés élus par la classe ouvrière.

Une élection n'est donc qu'un trompe-l'œil, les anarchistes l'ont dit, ils le disent encore, ils le répéteront sans cesse.

Il est vrai que les élections sont favorables à la diffusion des idées. Les libertaires ne l'ignorent pas et en période électorale, ils sont au premier rang dans la bataille, se dépensant afin de faire comprendre à leurs frères de misère tout le vide de l'action parlementaire. Ils veulent éclairer l'électeur.

« Qu'on tâche d'éclairer ces hommes », dit Urbain Gohier dans « La Révolution vient-elle ? », « de les améliorer, de les élever : ils vous soupçonneront, vous abreuveront d'outrages ». « Mais la foire électorale ouverte, ils courent d'instinct aux charlatans les plus vils, aux malfaiteurs les plus cyniques. La bassesse les enchante ; plus les mensonges sont grossiers, plus avidement ils les gobent. »

Il est hélas trop vrai que la veulerie populaire lasse souvent le militant sincère qui se brise à la tâche et se sacrifie à une cause commune. Mais quoi, ne doit-on pas tenir compte de tout un passé d'esclavage empêchant le travailleur de s'instruire et de s'éduquer ? Le peuple vient à peine de s'éveiller, et si l'on jette un regard en arrière, si l'on considère tout le chemin parcouru depuis un siècle, on constate alors tous les progrès réalisés, toutes les transformations accomplies, tous les avantages arrachés petit à petit à la bourgeoisie rapace et jalouse de ses privilèges.

Bien des institutions barbares ont disparu. Les élections disparaîtront également un jour, car malgré tout, la méfiance a pénétré déjà dans le cerveau du travailleur, et c'est le commencement de la fin.

Poursuivons donc, anarchistes, notre œuvre, pour qu'enfin la raison saine et pure dirige l'humanité, et qu'avec les élections disparaisse le dernier esclave : l'électeur.

ELECTRICITE n. f. (du grec *élektron*, ambre). Propriété qu'on tous les corps d'attirer, dans certaines circonstances, les corps légers environnants, d'émettre des étincelles, de causer des commotions sur les humains et sur les animaux.

Il y a deux sortes d'électricité : l'électricité vitrée (verre frotté avec du drap) *positive*, et l'électricité résineuse (résine frottée avec une peau de chat) *négative*.

Pratiquement, il y a deux sortes d'électricité :

1° L'électricité statique ;

2° L'électricité dynamique.

Electricité statique : C'est le phénomène produit en frottant un corps quelconque : si le corps est bon conducteur, l'électricité se manifeste sur tous les points ; s'il est mauvais conducteur, elle se manifeste seulement à l'endroit frotté.

Il existe quelques machines produisant de l'électricité statique. Ces machines sont composées, en principe, de disques de verre tournant entre des coussins en feutre ; telle la machine de Wimshurt. Ces machines servent, tout au plus, à des expériences de laboratoire.

Electricité dynamique : C'est la formation du courant. Dans un vase rempli aux trois quarts d'eau, acidulée, plongeons une lame de zinc et une lame de cuivre. La réaction chimique qui se produit entre l'acide et le zinc détermine un fluide électrique dont on admet l'existence, une sorte de poussée qui le dirige vers le cuivre et une sorte d'aspiration du côté du zinc. Le fluide tend donc à s'échapper par la lame de cuivre, tandis qu'il est attiré extérieurement et à travers l'espace, par la plaque de zinc. L'air ne se laissant pas traverser par le fluide, tout mouvement cesse bientôt ; mais, si l'on réunit le cuivre au zinc au moyen d'un conducteur de l'électricité, et si on branche en série sur un circuit un appareil spécial appelé galvanomètre, on voit l'aiguille dévier dans un sens ou dans l'autre, suivant le sens du courant. Le fluide s'écoule par le cuivre et rentre dans le vase par le zinc. Cette expérience suffit donc à nous amener à parler de mesure du débit et, par conséquent, de quantité d'électricité.

Quantité d'électricité est analogue à quantité d'eau. On la mesure par le travail produit qui est, évidemment, proportionnel à cette quantité. L'unité pratique de quantité est le « coulomb », qui met en liberté dans le voltamètre 0 mg. 0104 d'hydrogenés. Coulomb (1736-1806) est un physicien français, né à Angoulème. Il est l'inventeur de la balance de torrion.

Intensité : L'intensité d'un courant électrique est la quantité d'électricité que ce courant débite en une seconde. L'unité pratique d'intensité est « l'ampère ». L'ampère est un coulomb à la seconde. On emploie comme unité l'ampère-heure, qui est la quantité d'électricité fournie par un courant d'un ampère pendant une heure. Sous-multiple : le milliampère, qui est la millière partie de l'ampère. L'appareil de mesure servant à mesurer l'intensité se nomme *ampèremètre*.

Ampère (1775-1836) trouva les principes de la télégraphie électrique et découvrit la loi fondamentale de l'électro-dynamique, d'après laquelle deux fils conducteurs, traversés par l'électricité, s'attirent ou se repoussent suivant que les courants s'y meuvent dans le même sens ou dans le sens contraire.

Corps bons conducteurs et mauvais conducteurs : L'électricité traverse la matière même des corps dits conducteurs de l'électricité. Les métaux sont généralement de bons conducteurs, tandis que les solides autres que les métaux sont mauvais conducteurs. Corps bons conducteurs : argent, cuivre, bronze, corps silicieux, etc. Corps mauvais conducteurs ou isolants : verre, porcelaine, caoutchouc, etc.

Les liquides, sauf le mercure, sont conducteurs de l'électricité ; mais ils offrent une plus grande résistance au passage du courant que les métaux.

Résistance : Les corps, même les meilleurs conducteurs, offrent toujours une résistance au passage du courant. On peut comparer le conducteur à une conduite d'eau et la résistance serait représentée par les parois de la conduite qui empêchent l'eau de circuler.

L'unité de résistance est « l'Ohm », au nom du physicien allemand (1787-1854). Un fil de cuivre de 1 m/m de diamètre et de 50 mètres de long offre une résistance de 1 *Ohm*.

Loi d'Ohm : L'intensité d'un courant est directement proportionnelle à sa force électromotrice et inversement proportionnelle à la résistance du circuit, d'où la célèbre formule :

$$I = \frac{E}{R}$$

Force électromotrice : Dans tout générateur électrique, il y a une sorte de pression qui agit sur le fluide pour le mettre en mouvement. On l'appelle la force électromotrice. L'unité de force électromotrice est le « volt » du nom du physicien italien Volta (1745-1827), auteur de la pile qui porte son nom.

Puissance : L'unité de travail mécanique est le kilogrammètre, qui est représenté par le travail nécessaire pour élever, en une seconde, à un mètre de hauteur, une masse de 1 kilogramme. La puissance d'une machine représente le travail qu'elle peut produire pendant une seconde. L'unité de puissance employée en mécanique est le cheval-vapeur ou H.P. En électricité, on emploie le watt comme unité de puissance. Le watt est la puissance d'une machine pouvant produire 1 ampère à la seconde sous une tension de 1 volt.

Applications de l'électricité : L'électricité a pris, dans la vie moderne, une place considérable, depuis la modeste pile jusqu'au moteur électrique de grande puissance, et le jour n'est peut-être pas éloigné où nous verrons la force « électricité » supplanter d'une façon absolue la machine à vapeur et toute cette chaudronnerie dont nous avons encore besoin aujourd'hui.

Piles : Nous avons vu dans notre première définition qu'une lame de zinc et une lame de cuivre plongeant dans une solution acidulée produisent un courant électrique. Nous avons là une pile simple ; c'est là le principe de la pile de Volta : le cuivre de la pile est le positif ou + ; le zinc est le négatif ou −.

Cette pile ayant le défaut de se polariser est pratiquement abandonnée.

Polarisation : L'hydrogène mis en mouvement par l'action chimique est entraîné par le courant sur le cuivre qu'il entoure bientôt d'une gaine gazeuse. Les gaz étant mauvais conducteurs de l'électricité, la résistance, à l'intérieur de la pile, se trouve considérablement augmentée ; par conséquent, le courant diminue d'intensité. Pour éviter cet inconvénient, on est arrivé à faire des piles à *dépolarisant :* pile Daniell et pile Callaud, dont le dépolarisant est le sulfate de cuivre ; pile Bunsen : dépolarisant l'acide azotique ; pile Leclanché : dépolarisant le bioxyde de manganèse.

Electro-chimie : Le voltamètre est un appareil qui sert à la décomposition de l'eau par un courant électrique. Il se compose d'un vase de verre dont le fond est traversé par deux fils ou électrodes. On place sur chacune des électrodes une éprouvette et on relie les deux fils à une pile. L'eau étant traversée par le courant, du gaz se dégage dans chacune des éprouvettes et le niveau de l'eau descend. L'eau se décompose et ses éléments constitutifs : hydrogène et oxygène, se portent chacun sur une électrode.

Ce phénomène est appelé électrolyse.

C'est en appliquant ce principe que l'on est arrivé aujourd'hui à faire la galvanoplastie : dorure, cuivrage, nickelage.

Accumulateurs : Une autre application de l'électrolyse a lieu dans les accumulateurs électriques. Dans un vase de verre ou de matière isolante : celluloïd, ébonite, sont placées des lames de plomb séparées les unes des autres. Les lames impaires sont reliées à une électrode négative ; les lames paires à une électrode positive. L'accumulateur est formé à la suite de charges et décharges successives. La densité de l'électrolyse est de 24 à 28° Baumé. L'usage des accumulateurs se répand de plus en plus ; ils ont sur les piles l'avantage d'un débit très intense.

Magnétisme : On appelle *aimants,* des corps ayant la propriété d'attirer le fer, l'acier, la fonte et tous *les corps dits magnétiques.* L'aimant naturel est un minerai de fer ou oxyde magnétique. Les aimants artificiels sont des barreaux droits ou recourbés en fer à cheval, trempés à saturation, et auxquels on communique les propriétés magnétiques par frottement avec un autre aimant ou par champ magnétique (induction).

Pôles : Un aimant droit, libre de se mouvoir autour d'un axe, dans un plan horizontal, prend une direction bien déterminée. L'une de ses extrémités se dirige vers le Nord ; on l'appelle pôle Nord, et l'autre pôle Sud.

Deux aimants de même polarité se repoussent ; deux aimants de polarité contraire s'attirent.

Electro-aimant : Une barre de fer doux, formant noyau d'une bobine, sur laquelle est enroulé du fil conducteur isolé de soie ou de coton, parcouru par un courant, devient un aimant très-puissant. Mais toute la force d'aimantation disparaît quand le courant cesse. Cet appareil se nomme électro-aimant. Toutes les applications de l'électricité découlent de ces phénomènes en magnétisme.

Sonnerie électrique : La sonnerie électrique se compose d'un électro-aimant et d'une armature portée, par une lame flexible, qui se trouve située à l'extrémité de l'armature, et terminée par un marteau qui peut frapper sur le timbre. Quand on appuie sur le bouton, le courant passe dans l'électro-aimant et l'armature se trouve attirée ; mais, à ce moment, le contact ayant cessé entre le ressort et la borne, l'armature est ramenée à sa position première par le ressort. Le courant circule à nouveau et le même phénomène se reproduit ; et, à chaque attraction, le marteau frappe sur le timbre.

L'électro-aimant est appliqué de même façon à la télégraphie : chaque fois que l'on appuie sur le manipulateur, l'armature de l'appareil récepteur est actionnée et imprime sur la bande les points ou traits de l'Alphabet Morse.

Induction : Un courant électrique, tournant dans un champ magnétique, produit un courant électrique. Les courants ainsi obtenus se nomment des courants *induits.* Toute machine produisant des courants induits se compose de deux parties :

1° L'organe créant le champ magnétique que l'on appelle *inducteur ;*

2° L'organe où se forment les courants induits et que l'on appelle *induit.*

Dynamos : La dynamo est une machine qui transforme l'énergie mécanique en énergie électrique ; elle se compose de deux parties : l'inducteur et l'induit.

1° L'inducteur est toujours un ou plusieurs électro-aimants fixés à même la carcasse de la machine. L'induit tourne entre les masses polaires des électro-aimants ;

2° L'induit se compose généralement d'un noyau en forme d'anneau ou tambour formé de rondelles minces en fer doux, fortement serrées les unes contre les autres. Pour éviter les courants parasitaires de *Foucault,* on intercale entre chaque rondelle des feuilles de papier verni.

Les sections d'enroulement sont placées sur le

pourtour de l'anneau ou dans des encoches creusées à même dans les rondelles feuilletées. Les courants engendrés sont alternatifs ; on les redresse au moyen du *collecteur*.

Le collecteur est formé de lames de cuivre isolées les unes des autres par des lames de mica. Le collecteur se fixe au bout de l'induit sur le même arbre. Les sections d'enroulement sont reliées aux lames de cuivre. Des balais en charbon frottent sur le collecteur et recueillent le courant redressé.

Moteurs : Les dynamos étant réversibles, si nous envoyons un courant dans une dynamo, celle-ci se mettra à tourner et retransformera l'énergie électrique en énergie mécanique.

Le moteur se compose des mêmes organes que la dynamo.

Les moteurs reçoivent une foule d'applications. Ils rendent de très grands services ; ils ont permis l'emploi de la force à de très grandes distances de la machine génératrice. L'utilisation des chutes d'eau actionnant des alternateurs ont permis d'employer la force à des distances considérables. La force électromotrice dans ces lignes est très élevée ; parfois, elle dépasse 150.000 volts.

Aux endroits où elle doit être employée, les courants sont transformés en haute et basse tension, au moyen des transformateurs.

Aujourd'hui, que ne fait-on pas avec le moteur électrique : métro, chemin de fer, tramways, machines d'extraction pour les mines, sous-marins utilisant les accumulateurs pour la plongée, etc. ?

On se sert beaucoup de petits moteurs pour usages domestiques : moteurs pour machine à coudre, aspirateurs de poussière, séchoirs électriques, ventilateurs, etc., etc.

Eclairage : On emploie l'électricité pour l'éclairage soit au moyen des lampes à arcs ou des lampes à incandescence. (Voir *Lampes électriques.*) Voir aussi : *télégraphe, télégraphie sans fil, téléphone et téléphonie sans fil.*

ELECTRICITE. Nom donné à la cause de certains phénomènes appelés *phénomènes électriques.*

La découverte des phénomènes électriques remonte à des temps très reculés. La *foudre* connue de tout temps en est une manifestation violente. Les Grecs connaissaient la propriété que possède l'ambre frotté avec un chiffon sec, d'attirer des corps légers (600 ans av. J.-C.). Au XVII[e] siècle, Gilbert démontra que d'autres corps peuvent s'électriser par frottement. Plus tard, on s'aperçut que les particules électrisées par l'ambre étaient ensuite repoussées par cette matière, alors que le verre les attirait, d'où l'idée de deux sortes d'électricité : *positive* et *négative*, et cette formule : « Deux électricités de nom contraire s'attirent, deux électricités de même nom se repoussent ».

Galvani découvrit beaucoup plus tard l'énergie électrique *d'origine chimique* en disséquant des grenouilles. L'expérience fut reprise et développée par Volta, qui trouva la pile *électro-chimique*. Laplace et Ampère appliquent leur génie à la recherche des lois de circulation des courants. Joule étudie leurs propriétés *calorifiques.*

Maxwell, dans une œuvre magistrale où l'on puise, même à présent, des renseignements précieux, traduit mathématiquement les phénomènes électriques. Lenz étudie la *dynamique* du fluide électrique, et bientôt, les découvertes se succèdent avec une rapidité inouïe. Edison nous donne la lampe électrique pratique. Ibertz découvre les lois de la propagation des ondes électriques qu'on assimile alors à celles de la lumière (vibration électro-magnétique).

Marconi reprend ses travaux et perfectionne le télégraphe. Branly, avec le cohéreur, lance la téléphonie sans fil. De Forest invente la lampe à trois électrodes. Gramine transforme *l'énergie mécanique* en *énergie élctrique.* Desprez transporte cette énergie à distance et l'utilise dans son moteur. Dès lors, le phénomène entre dans la voie des réalisations pratiques. Avec une rapidité formidable, naissent la *télémécanique*, la *télévision ;* des usines gigantesques débitent des quantités incroyables de cete énergie qu'Ampère étudiait, il y a cent ans à peine, avec les faibles moyens de son laboratoire.

Ainsi, dans l'espace d'une génération, l'électricité change la face du monde. Après une évolution lente mais continue, elle révolutionne l'univers en moins de cinquante ans. C'est un exemple frappant de la rapidité avec laquelle se propage une idée juste. Les premiers pas sont hésitants et incertains, mais sa progression devient inexorable quand elle atteint les gros chiffres. Lorsqu'une idée est juste, il n'est pas besoin de l'imposer, elle s'impose d'elle-même par la logique même. L'avènement de l'électricité en est la plus remarquable des preuves. Il convient d'insister sur le fait qu'il ne peut y avoir aucune manifestation d'énergie électrique, magnétisme ou autre qui se puisse produire sans que la matière en soit le siège. La matière est énergique et l'énergie matérielle c'est la substance. Ainsi parler d'énergie seule, c'est faire une abstraction au même titre que parler seulement de matière.

Ceci est tellement vrai, que c'est par le nombre de particules négatives (ions) entourant le noyau positif de l'atome (électron), que se distinguent les différents corps de la chimie, liant étroitement les propriétés électriques et chimiques des différents corps. De même les différentes énergies électriques, mécaniques, chimiques, etc. (qui ne sont que des manifestations diverses d'une même chose : l'activité atomique), se substituent les unes aux autres, suivant le processus infini du transformisme.

L'étude des phénomènes électriques comprend : l'électricité *statique* (électrostatique), qui étudie l'électricité à l'état d'équilibre : condensateurs, influence, etc. ; l'électricité *cinétique* (électrocinétique), ou ensemble des lois qui règlent les mouvements de l'électricité : lois d'Ohm, Joule, Wirchoff ; l'*électromagnétisme*, qui établit l'analogie des circuits parcourus par des courants électriques avec les aimants ; l'électricité *dynamique* (électrodynamisme), étudiant les effets mécaniques provoqués par les courants : machines électriques.

ELECTRIFICATION n. f. Adaptation de l'électricité à une exploitation quelconque (chemins de fer, usines, fermes, etc.). L'utilisation de la *houille blanche* a amené la construction sur place d'immenses usines qui produisent du courant électrique sous haute tension afin de le faire parvenir à une distance quelquefois très éloignée. Là, des transformateurs modifient le courant, ils diminuent sa tension, selon les besoins. L'électrification convient merveilleusement aux nations dont la production en charbon est très faible.

L'électricité qui est la dernière forme connue de l'énergie se transforme facilement en chaleur, travail mécanique, chimique et réciproquement.

Supposons une chute d'eau au fond d'une vallée étroite et profonde des Alpes, où l'on ne peut installer d'usines pour l'utiliser sur place. On recueillera le travail mécanique de la chute au moyen de turbines, puis on transformera ce travail en électricité qu'on transportera ensuite dans une région industrielle plus ou moins éloignée. Ensuite, avec l'électricité, on produira du travail mécanique pour actionner des machines-outils, de la chaleur, de la lumière, des réac-

tions chimiques pour les industries chimiques, de telle sorte que la puissance nécessaire à la vie industrielle de cette région sera fournie, avec de faibles pertes dans le transport et les transformations, par une chute qui peut en être situé à plus de 100 kilomètres.

Les applications de l'électricité ne se comptent plus, bien que la science électrique ne date que d'hier. Bientôt l'électricité fournie par les forces immenses que nous offre la nature : chutes d'eau, vents, marées, actionnera tous les ateliers, fera rouler les trains de chemin de fer, éclairera les villes, les villages, le moindre hameau, chauffera nos appartements, etc.

ELECTROCUTION n. f. C'est une électrolyse. Six milliampères courant continu traversant le corps humain provoquent la contraction des muscles, ceux des poumons, du cœur, etc. Il s'ensuit l'asphyxie. C'est la peau qui oppose la plus forte résistance au passage du courant ; c'est pour cette raison qu'aux Etat-Unis, dans l'exécution des condamnés à mort, on emploie le casque, afin qu'une large partie de la peau entre en contact. Une solution de continuité de celle-ci, par exemple une écorchure, une coupure, suffit pour qu'une personne soit électrocutée avec une pile Leclanché.

L'électrocution comme mode de supplice n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. Il est loin d'être rapide. On a constaté que les électrocutés ont des réflexes nerveux et que le coma dure très longtemps. Aussi, dernièrement, les journaux nous apprenaient que des expériences seraient tentées aux Etats-Unis sur des condamnés. Sacco et Vanzetti, nos deux chers camarades, en seront peut-être les premières victimes. La vie humaine, qu'importe ; cependant, de nombreuses protestations s'élèvent lorsque de pauvres cobayes sont employés pour la vivisection.

La foudre tue aussi les hommes et les animaux. Quant un nuage électrisé passe au-dessus du sol, il décompose par influence l'électricité neutre de tous les objets situés dans sa sphère d'activité, attire à leur surface l'électricité de nom contraire et repousse dans le sol l'électricité de même nom. Si la tension des deux électricités opposées du nuage et des corps terrestres n'est pas suffisante pour vaincre la résistance de l'air, et si le nuage s'éloigne, les corps terrestres repassent peu à peu à l'état naturel. Mais si le tension électrique entre le nuage et l'un de ces corps l'emporte sur la résistance de l'air, l'étincelle éclate et le corps est foudroyé directement. Voilà comment on expliquait, il y a plusieurs années, cette manifestation de l'électricité.

Aujourd'hui, d'après les hypothèses de Maxwell, on pense que ce sont les déplacements, les modifications de *l'éther* qui produisent ce phénomène. La condensation produirait l'électricité positive ; la raréfaction, l'électricité négative.

ELECTROLYSE n. f. Si une portion du conducteur parcouru par un courant est constituée par un corps composé à *l'état liquide* et *conducteur*, ce liquide est décomposé en ses éléments. C'est à ce phénomène que l'on donne le nom *d'électrolyse*. Le corps décomposé est l'électrolyte.

Tous les corps ne sont pas susceptibles d'être ainsi décomposés : seuls les *acides*, les *sels* et *hydrates basiques* semblent jouir de cette propriété. Mais les corps qui, à l'état liquide, ne sont pas décomposés, ne laissent pas passer le courant.

L'électrolyte doit être amenée à l'état liquide, soit par *fusion*, soit par *dissolution*.

Pour faire passer le courant au sein de l'électrolyte, on l'y amène à l'aide de conducteurs appelés *électrodes*.

L'électrode positive se nomme *anode*, l'électrode négative se nomme *cathode*.

Le métal, si on électrolyse un sel, l'hydrogène, si on électrolyse un acide, se retrouvent à la cathode, c'est-à-dire qu'ils suivent le sens du courant ; le reste se porte sur l'anode.

On appelle *ions* les deux produits de la décompositions ; l'ion qui se porte sur la cathode est le *cathion*. L'ion qui se porte sur *l'anode* est *l'anion*. Ex. : chlorure de cuivre fondu. Le cathion est constitué par du cuivre métallique ; l'anion par du chlore.

La première électrolyse fut celle de l'eau, réalisée en 1800 par Carlisle et Nicholson.

Les lois qui président à l'électrolyse sont les suivantes : 1° Le poids des dépôts est proportionnel à l'intensité du courant et à la durée de l'électrolyse ; 2° Une même quantité d'électricité libère aux électrodes, dans le cas où les dépôts sont des corps simples, des poids de matières proportionnels au quotient du poids atomique de chaque corps simple par sa valence. (Ce quotient s'appelle équivalent électrochimique.)

On utilise l'électrolyse dans le raffinage des métaux. On s'en sert dans la fabrication de nombreux produits chimiques, à la purification des alcools. On l'emploie pour la cémentation, etc. En *médecine*, l'électrolyse sert à décomposer les tissus organiques. (Voir *électrothérapie*.)

ELECTROMAGNETISME n. m. Les phénomènes électriques sont intimement liés à d'autres phénomènes appelés phénomènes magnétiques produits par des *aimants*. On sait qu'il existe un minerai de fer, *l'oxyde magnétique*, dont certains échantillons ont la propriété d'attirer le fer ; on leur a donné le nom de *pierres d'aimant*.

Un aimant ou un barreau aimenté est un barreau d'acier auquel un traitement spécial a donné cette même propriété et par suite a créé dans l'acier une propriété particulière qui se manifeste en présence du fer. On donne le nom *d'électro-magnétisme* à la partie de la physique qui a pour objet l'étude des actions réciproques des courants sur les aimants et des aimants sur les courants.

C'est Œrstedt, professeur de physique à Copenhague, qui fit le premier connaître, en 1820, l'action directrice des courants électriques sur l'aiguille aimantée. Voici sur quelle expérience fort simple repose cette importante découverte, qui a servi de point de départ à l'électro-magnétisme. Concevons que l'on ait réuni les deux pôles d'une pile par un long fil métallique, et qu'on approche une portion rectiligne de ce fil, maintenue dans le méridien magnétique (Sud-Nord), au dessus ou au dessous d'une aiguille aimantée mobile sur un pivot vertical ; l'aiguille se déviera aussitôt de sa position d'équilibre, et *tendra à prendre une direction perpendiculaire au courant*, c'est-à-dire *à se mettr en croix avec lui*.

Le courant électrique fait donc naître un champ magnétique autour du fil dans lequel il circule. Ce champ magnétique est formé par des *lignes de force* et ce sont ces lignes de force qui obligent l'aiguille à se mettre en croix.

Si le fil conducteur a la direction Nord-Sud magnétique, les deux forces qui agissent sur l'aiguille aimantée, l'une due au champ terrestre et l'autre au champ du courant, tendront : la première à maintenir l'aiguille parallèlement au conducteur, et la seconde à la mettre en croix avec ce conducteur.

Sous cette double action, l'aiguille déviera d'autant plus que le courant sera plus intense. Voilà ce qu'a montré Œrstedt. L'angle de déviation peut servir à mesurer l'intensité du courant.

Règle d'Ampère : On suppose un observateur regardant l'aiguille et couché le long du fil de façon que le courant aille des pieds à la tête : *le pôle Nord de l'aiguille se porte à la gauche de l'observateur.*

L'une des premières applications de l'électro-magnétisme, ce fut le *galvanomètre.* (V. *galvanomètre.*)

Aimantation par les courants : Lorsqu'on plonge dans de la limaille de fer un fil de cuivre traversé par un courant énergique, on voit la limaille s'enrouler avec force autour du fil et y rester adhérente tant que le courant subsiste. Mais vient-on à interrompre le courant, la limaille se détache et tombe à l'instant même. Ce fait capital, découvert par Arago, prouve que *les courants électriques agissent sur les substances magnétiques de manière à déterminer leur aimantation.* Le fer doux et l'acier trempé sont, de toutes les substances magnétiques, celles qui s'aimantent avec le plus d'énergie sous l'influence des courants.

L'électro-aimant est une application de ce principe, le télégraphe, les sonneries électriques également.

ELECTROTHERAPIE. Sans avoir, en médecine, autant d'importance que dans la vie industrielle et sociale, l'électricité n'y trouve pas moins une foule d'applications dans le traitement des maladies ; et toutes les formes sous lesquelles elles se manifeste y sont quotidiennement employées.

Une de ses utilisations les plus intéressantes consiste en la production des rayons X, cette merveilleuse manifestation de l'énergie cosmique. Mais ceux-ci présentent une activité tellement spéciale et une valeur intrinsèque si marquée, qu'ils déterminent une classe particulière d'agents curatifs désignée sous le nom de radiothérapie. De même les rayons ultra-violets, obtenus au moyen de la lampe à arc électrique, se rangent dans une catégorie propre appelée actinothérapie. L'électrothérapie introduit dans l'organisme l'énergie électrique telle que la lui fournissent les différentes sources aujourd'hui connues.

La *galvanisation* utilise le courant galvanique ou courant continu, obtenu : soit par une batterie de piles électriques ; soit par une batterie d'accumulateurs ; soit par prise sur le secteur urbain de lumière, au moyen d'un rhéostat si le courant du secteur est continu, au moyen d'une commutatrice si le courant du secteur est alternatif. Dans l'organisme, l'action du courant galvanique se traduit par l'augmentation de la circulation sanguine et lymphatique ; elle favorise ainsi la décongestion des tissus enflammés (arthrite, orchite), et la nutrition des éléments traumatisés (fracture, atrophies, œdèmes). Elle est surtout employée dans le traitement par l'électrolyse des rétrécissements de l'œsophage et de l'urèthre ; pour la destruction électrolytique des boutons d'acné, des angiomes ou « envies » de la peau, des poils inesthétiques par leur emplacement ou leur développement exagéré. Enfin, le courant continu sert à l'introduction locale des médicaments par ionisation : il dissocie les principes actifs de la solution pharmaceutique disposée sur une électrode en forme de tampon imbibé, et en assure la pénétration à travers la peau jusqu'aux organes malades sous-jacents (rhumatisme, goutte, névralgies).

La *faradisation* met en œuvre le courant faradique ou courant induit, qui dérive du courant continu fourni par une ou deux piles et transformé par l'appareil faradique avec ses trois éléments : bobine inductrice, bobine induite et interrupteur. Le courant faradique agit fortement sur les muscles dont il amène la contraction. Aussi son usage le plus fréquent se trouve-t-il dans les atrophies musculaires consécutives aux fractures et luxations, dans l'incontinence d'urine dûe à une faiblesse du sphincter de la vessie.

La *franklinisation* se pratique au moyen du courant statique produit par une machine statique à plateaux dont un des pôles va à la terre et l'autre à un tabouret isolant où s'asseoit le patient pour prendre un « bain statique ». Les effets en sont surtout sédatifs et favorables dans les états douloureux et nerveux (névralgies, neurasthénies).

Les courants sinusoïdaux proviennent d'un courant alternatif d'un secteur urbain qu'un transformateur amène à basse tension. De forme périodique, ils activent la circulation, décongestionnent les tissus et font contracter les muscles. D'où leur emploi dans les épanchements articulaires ou péri-articulaires, dans les œdèmes, les atrophies.

La *d'arsonvalisation* constitue une application des courants de haute fréquence obtenus soit au moyen du courant de haute tension d'un appareillage à rayons X chargeant les armatures d'une paire de condensateurs qui se déchargent dans un solénoïde, soit au moyen d'une bobine de Ruhmkorff et de deux bouteilles de Leyde ou condensateurs se déchargeant dans un solénoïde. En applications locales bipolaires, par l'effet de deux électrodes métalliques reliées à un petit solénoïde, la haute fréquence exerce une action calmante et décongestionnante sur les lésions de la peau ; en outre, elle élève la température des tissus profonds sous-jacents et combat efficacement les lésions inflammatoires dont ils sont le siège (diathermie) ; elle peut, par son intensité suffisante, causer une brûlure et une escarre profonde, une électro-coagulation utilisée pour détruire, sans incision préalable, des lésions situées dans l'intimité des tissus. Les applications générales, sur le malade inclus tout entier dans un grand solénoïde formant cage, constituent un traitement des maladies par ralentissement de la nutrition, diabète, obésité. Enfin, la projection d'une étincelle de haute fréquence sur des tissus altérés, cancers par exemple, en amène la destruction par fulguration.

La plupart des applications électriques médicales en sont encore à leur période de début. Il est légitime de prévoir le développement prochain des méthodes d'ionisation, de diathermie et d'électro-coagulation. — Docteur ELOSU.

ELEVAGE n. m. Action d'élever des animaux domestiques et de développer chez eux, par le croisement, l'alimentation rationnelle ou la sélection, les qualités particulières à leur race. Quel que soit le genre d'élevage auquel on se livre ; que ce soit l'élevage du cheval, du bœuf, du mouton, du lapin, de l'abeille ou du ver a soie, celui-ci nécessite des connaissances spéciales et l'éleveur doit étudier profondément le caractère de ses sujets, s'il veut que ses efforts ne restent pas stériles. Il arrive fréquemment que des travailleurs, ayant, par miracle, réalisé quelques économies, tentent de se libérer du patronat en se livrant à l'élevage de certains petits animaux domestiques ; plus particulièrement des animaux de basse-cour. Après avoir engagé leurs maigres ressources, ils échouent dans leurs tentatives ; cela n'est pas étonnant. L'élevage est un métier et exige de celui qui veut l'exercer un apprentissage sérieux, que, bien souvent, l'éleveur occasionnel n'a pas eu le temps de faire. D'autre part, les progrès de la science ont mis à la disposition de l'éleveur certains procédés techniques, un outillage qui coûte très cher, et que ne peut posséder le petit éleveur. En conséquence, il est sage que ceux qui désirent faire de l'élevage ne s'aventurent pas à la légère, car de nos jours, tout s'est industrialisé, et cette branche qui, il y a peu de temps encore, appartenait à la petite paysannerie, a été accaparée par les grands propriétaires du capital.

ELIMINER verbe (du latin *eliminare*). Expulser, faire sortir, évincer, effacer, écarter. Physiologique-

ment : chasser, expulser de l'organisme les matières nuisibles à l'entretien de la vie. Eliminer un « *candidat* », c'est-à-dire, l'éloigner, l'écarter, ne plus lui permettre d'être *candidat*. Eliminer un concurrent, un intrus, un gêneur, etc...

L'action d'éliminer est souvent nécessaire. Dans un concours, un examen, lorsque le nombre de candidats est supérieur à celui nécessité par un emploi, une charge, ou une fonction quelconque, on emploie le procédé d'élimination. On élimine les plus faibles des concurrents et le débat se poursuit entre les plus forts. Peut-être ne serait-il pas nuisible, non plus, de se livrer à un travail d'élimination dans le mouvement social, celui-ci étant infesté par un nombre incalculable de parasites. Si un jour le peuple, las d'être trompé, bafoué, vendu, éliminait de son sein tous ceux — et ils sont légion — qui ne songent qu'à exploiter sa naïveté et sa confiance, il arriverait plus rapidement au but qu'il poursuit.

Mais le peuple est aveugle, et ses yeux sont longs à s'ouvrir sur la vérité. Lorsqu'il comprendra, il éliminera tous les fantoches de la politique qui lui barrent la route de la liberté et de la justice.

ELITE n. f. Dans l'ancienne langue française, *eslite*, ou *esliture*, indiquait le choix de ce qu'il y avait de mieux, de meilleur, et aussi ce qui avait été choisi. On faisait l'élite d'une récolte, d'un troupeau, d'une bibliothèque. Dans le roman *Yver*, du XIII[e] siècle, on lit : « Puis fit élite entre les dames d'une qu'il estimait mieux mériter son service ». Dans celui de *Berte* : « Un mois vous doing l'ostel trestout a vostre eslite ». Montaigne a dit : « la prudence est l'élite entre le bien et le mal ».

A l'eslite signifiait : en bon état.

Mettre a l'eslite de, c'était : donner le choix d'une personne ou d'une chose.

L'adverbe *eslitement* correspondait à excellemment, parfaitement, extraordinairement, par choix.

Eliter avait, et a encore dans le langage populaire, le sens d'avilir, de déprécier par le choix qui fait retirer d'une marchandise ce qu'il y a de meilleur. Des *fruits élités* sont ceux qui restent après qu'on en a enlevé les plus beaux.

L'élite était donc, en vieux français, ce qui avait été reconnu le meilleur à la suite d'un choix. Aujourd'hui, on entend par *élite* « ce qu'il y a de meilleur et de plus digne d'être choisi. » (Dictionnaire de l'Académie Française). *Elite* n'est donc plus entendu comme le choix ou le produit d'un choix ; c'est ce qui est proposé au choix comme le plus digne. Mais proposé par qui et par quelle compétence pour désigner le plus digne ?... Cette définition absconse, quoique académique, qui nous présente l'excellence de l'élite comme le catéchisme nous affirme celle de Dieu, ne veut rien dire par elle-même. Elle dit beaucoup au contraire si on envisage l'application du mot « élite » dans le domaine social, car elle contient toute l'imposture de ceux qui se sont établis comme l'élite des hommes ; elle fait comprendre combien est conventionnelle et arbitraire la suprématie des prétendus « meilleurs », qui n'ont été nullement choisis, sauf par des pairs aussi indignes qu'eux d'être et de choisir les meilleurs.

Il existe indiscutablement une élite, ou plutôt des élites, parmi les hommes, suivant les différents plans où l'on recherche les meilleurs d'entre eux. Non seulement la nature ne les a pas faits tous égaux en qualités physiques — force, santé, beauté, — mais elle leur a distribué inégalement l'intelligence, le caractère et le sentiment. A chacune de ces qualités correspond un degré d'*esliture*, c'est-à-dire de *bonté* (voir ce mot), et les meilleurs, l'élite, sont ceux chez qui cette bonté prend sa plus complète expression.

Il y a une *élite physique*, celle des individus qui, aurait dit Bescherelle, « possèdent la bonté essentielle ds êtres et des choses dans les attributs qui les constituent tels qu'ils sont ». Ce sont eux qui, physiquement, représentent les meilleurs sujets d'une race ou d'un groupe. On cherche à multiplier cette élite, par les sports chez les hommes, par l'élevage chez les animaux; la fausse conception que l'on a de l'élite fait qu'on n'arrive le plus souvent qu'à les abrutir les uns et les autres.

Sur un plan plus élevé, que nous considérerons particulièrement chez l'homme, il y a une *élite intellectuelle*, celle qui élargit sans cesse le champ des connaissances humaines par ses recherches, ses observations, ses réflexions. Là encore, par la façon de répandre les connaissances de cette élite, afin de la rendre plus nombreuse, par le gavage intensif d'une foule de notions fausses et tendancieuses, on ne réussit qu'à former l'élite de l'abrutissement.

Il y a, enfin, sur un plan encore plus haut, *l'élite morale*. C'est seulement sur ce plan que se rencontre la véritable élite. Elle manque parfois de brillantes qualités physiques et intellectuelles, mais elle possède celles du cœur. La véritable élite est celle des hommes qui apportent les qualités des « meilleurs » dans leurs rapports avec leurs semblables — ce que Bescherelle appelait la « bonté relative » — et surtout la véritable bonté, celle qui emploie toute sa volonté et toutes ses forces à servir la vérité, la justice, la beauté, pour faire une œuvre utile aux hommes, au bien-être et au bonheur de tous.

Il n'est pas de véritable élite sans véritable bonté. On peut être un artisan obscur, un homme simple, un quelconque anonyme dans la foule, et être un individu d'élite, parce qu'on met dans son travail, dans sa vie privée, dans ses relations avec les autres, un souci constant de perfectionnement matériel et moral pour soi et pour autrui. Les époques les plus fécondes pour l'humanité ont été celles du travail anonyme où l'élite se confondait avec la foule et n'avait d'autre intérêt que le sien. Seules ces époques ont bâti des œuvres solides et durables, vraiment utiles aux hommes. Lorsqu'un individualisme orgueilleux a poussé certains d'entre-eux à se placer au-dessus des autres et à exercer une autorité, il n'en est résulté le plus souvent que le malheur de tous. Il est faux de dire que le chien est fait pour être attaché, parce qu'il se laisse mettre un collier ; il est aussi faux de prétendre que l'homme a besoin d'être tenu sous le joug, parce qu'il subit l'esclavage. Il n'est pas d'autorité, hors celle de l'intelligence universelle, à laquelle il participe, qu'il doive accepter. Toute tutelle ne peut que lui être ennemie, toute coercition qu'il n'a pas méritée par un abus doit exciter sa révolte. Proudhon a parlé quelque part d'un paysan qui disait : « Quand je vire mes sillons, je me sens roi ». L'homme est roi dans toutes les formes de son activité, à condition que cette activité soit libre ; il n'est alors aucune élite au-dessus de lui. Le principe essentiel de la vie, pour tout être, c'est la liberté ; avec elle, il peut tout, sans elle, il ne peut rien.

Lorsqu'on est nanti des attributs, des titres, de la fortune, de la puissance, de la gloire, spéciales à *l'élite officielle*, celle que l'Académie Française suppose descendre d'on ne sait quel ciel et choisie par on ne sait quels dieux, il est bien difficile qu'on appartienne à la véritable élite et qu'on ne soit pas à un degré quelconque, volontairement ou à son insu, un malfaiteur social. Il y a incompatibilité absolue entre les deux élites, celle des tréteaux, de la vanité, et celle du travail, de la bonté. Comme l'a dit Cœurderoy, à l'encontre du dicton populaire : « l'habit fait le moine ». Celui qui est bon et qui accepte la livrée de l'élite offi-

cielle se trahit et se renie lui-même ; comment ne trahirait et ne renierait-il pas les autres ?

Les hommes ont tellement pris l'habitude de l'esclavage, qu'ils n'ont plus qu'une idée fort confuse du bonheur auquel ils aspirent. Ils ne savent pas plus distinguer et choisir les meilleurs d'entre-eux, qu'ils ne savent ce qu'ils en attendent ; ils sont comme les grenouilles qui demandaient un roi. Aussi, s'en laissent-ils imposer par la fausse élite qui s'est érigée au-dessus d'eux, au moyen de la violence et du mensonge et qui s'y maintient par la terreur. Alors que l'état social, par une action bienfaisante, devrait corriger l'inégalité naturelle existant entre les hommes, il aggrave au contraire cette inégalité par les abus de son élite. Alors qu'il devrait faire le *bien de tous*, il ne fait que celui de cette élite privilégiée en perpétuant à son profit l'exploitation de l'homme par l'homme. Comment, accomplissant ainsi la pire des besognes sociales, cette élite serait-elle composée des meilleurs ? Ce n'est pas plus concevable que l'idée d'un Dieu de bonté affligeant les hommes du vomito-négro et de la peste. Mais on ne manque pas plus de sophismes pour justifier la souveraineté de la fausse élite que pour expliquer la bonté de Dieu. On dit que Dieu ne fait souffrir les hommes que par amour pour eux ; de même, c'est par charité que l'élite sociale « veut bien se dévouer » pour les gouverner, comme elle réduit les nègres en esclavage pour les « moraliser ». (Déclaration des esclavagistes, 1859). C'est encore par charité qu'on torturait les hérétiques. A la veille de la Révolution, un nommé Muyart de Vanglans écrivait une *Apologie de la torture* que le pape Pie VI approuvait spécialement et dont le roi Louis XVI acceptait la dédicace.

Malgré tous les sophismes, les faits sont là, innombrables, pour montrer le véritable rôle, à la fois odieux et ridicule, de la prétendue élite qui règne sur le monde. Aussi, convient-il, chaque fois qu'on le peut, de lui arracher son masque, de la dépouiller de ses oripeaux, de mettre à nu sa monstruosité et sa laideur. Il faut renverser cette idole de sang et de boue, montrer à tous son imposture, démonétiser sa fausse gloire, faire un pied de nez à sa grotesque majesté et lui dire, comme M. Maurice Barrès, avant qu'il lui eût apporté une adhésion sénile : « Soldats, magistrats, moralistes, éducateurs, pour distraire les simples de l'épouvante où vous les mettez, laissez qu'on leur démasque sous vos durs raisonnements l'imbécillité de la plupart d'entre-vous et le remords du surplus. Si nous sommes impuissants à dégager notre vie du courant qui nous emporte avec vous, n'attendez pourtant pas, détestables compagnons, que nous prenions au sérieux ces devoirs que vous affichez et ces mille sentiments qui ne vous ont pas coûté une larme ».

A l'origine, le besoin de se défendre qui arma le bras de l'homme produisit le parasite guerrier. Au lieu de prendre les armes aux seuls moments nécessaires de la défense, il ne les quitta plus, fit de la guerre un métier et devint un conquérant. Du guerrier est sorti le chef, le maître, le seigneur, le roi, l'empereur et... le président de la République.

A l'origine aussi, le besoin de savoir créa l'homme de pensée. Le savoir ne pouvait venir que de l'observation de la nature, de l'acquisition scientifique, du long travail de l'esprit. Il s'acquerrait trop lentement au gré de la curiosité impatiente des hommes. Des imposteurs inventèrent alors la fausse connaissance, les superstitions, les fallacieux mirages du surnaturel, du merveilleux, des religions révélées ; ils versèrent ces poisons ensorceleurs à la soif des hommes. Installés eux aussi en parasites, ils devinrent le sorcier, le prêtre, le rhéteur, le jurisconsulte, l'économiste, le politicien, l'histrion et... le snob.

Suivant les temps et les lieux, les deux espèces furent alliées ou hostiles, mais toujours maîtresses des hommes ; elles exercèrent le pouvoir ensemble ou séparément, lui donnant des formes diverses et changeantes, mais le fond resta le même. *Aristocratiques* ou *démocratiques*, les formes du pouvoir, si opposées qu'elles furent par définition, différèrent si peu dans leurs résultats, que souvent les peuples, excédés de la prétendue « souveraineté » dont on les affublait, lui préférèrent le « bon tyran » qui ne les appelait pas « citoyens », mais leur donnait au moins à manger.

L'aristocratie est, en principe, le gouvernement des « meilleurs », des *optimates*, comme disait Cicéron. Elle devait consacrer la suprématie de l'élite et diriger la République idéale, rêvée par Platon, que son élève Aristote définissait ainsi : « une république administrée par plusieurs citoyens de mérite et vertueux, les meilleurs. Une république où les chefs obéissent fidèlement aux lois établies et où tout est fait en vue du bien public, grâce aux lumières et aux vertus de ses administrateurs ». Mais, en même temps, Aristote devait constater combien il y avait loin de cette aristocratie idéale à celle qui se montrait dans la réalité, soit qu'elle fût plus oligarchique ou plus démocratique, soit encore, et c'était le pire, qu'elle fût de finance. La réalité était ce qu'Oresme devait dire de l'aristocratie lorsqu'il employa ce mot pour la première fois en France, au XIVe siècle : « Une espèce de policie selon laquelle un petit nombre de personnes ont princey et domination sur la communauté. » Pouvait-il en être autrement alors que ce système et l'organisation sociale établie par lui, avaient eu leur origine dans les violences et les rapines des hommes de guerre ? L'aristocratie avait été d'abord *de race*, composée des vainqueurs d'une autre race. S'étant emparée du sol, elle avait formé *l'aristocratie terrienne*. Ensemble, elles avaient fait *l'aristocratie de famille*, unissant les membres des familles conquérantes au-dessus des conquis. Elles s'étaient choisi des chefs d'où étaient sortis les rois. Comment fut désigné le premier ? Sans doute comme l'a raconté Jean de Meung, dans le *Roman de la Rose :*

Un grand vilain alors entre-eux
Ils choisirent, le plus nerveux,
Le plus large et gras qu'ils trouvèrent,
Et prince et seigneur l'acclamèrent.

A sa suite, s'établit la hiérarchie aristocratique qui devait atteindre sa plus complète expression dans la Féodalité, « affirmation brutale du droit du plus fort et négation complète de toute idée de justice ». (Jules Andrieu). Derrière les rois, suivirent ces « grands », à qui Coquillart disait, au XVe siècle :

Princes, qui tenez les tresgrans estatz
Sans regarder la façon et manière,
Vous courroucez tant de gens en ung tas
Que par vous va ce que devant derrière.

Croissant tous les jours en puissance et en orgueil, ces aristocrates, ces « grands », ces « nobles », étaient arrivés à se convaincre que leur sang n'était pas de même couleur que celui de leurs vassaux, qu'ils étaient des produits spéciaux de la divinité, parlant et gouvernant en son nom. Les héros grecs avaient eu ainsi leur parenté dans l'Olympe, comme les Niebelungen dans le Walhall, et les pillards qui furent les premiers Romains prétendaient descendre d'Enée ou d'Hercule. Sésostris se faisait sculpter en colosse devant tous les temples d'Egypte. Alexandre, qui ravagea tout le monde connu de son temps, se donnait le titre de « roi des rois », et se faisait déifier comme issu du dieu Amon aux deux cornes. Les Djenghis-Kan, qui ont laissé, en Asie, le souvenir des plus terribles massacreurs, s'égalaient à Dieu. L'un d'eux, Kuyuk, avait un sceau avec cette formule : « Dieu dans le ciel et Kuyuk sur la terre ».

César, bien que se disant « démocrate », prétendait être à la fois dieu et roi. De même, Octave, qui n'était pas moins démocrate, et qui se fit appeler Auguste, quand il troqua sa démocratie contre l'empire. Virgile, grand poète, mais caractère servile, a écrit *l'Enéide* en son honneur et lui a marqué une place dans les constellations célestes. Auguste alla plus loin en se présentant comme l'incarnation du Maître Universel ; des adorateurs se vouèrent à lui tels, aujourd'hui, ceux de l'Immaculée Conception et du Sacré Cœur. A Byzance, les empereurs se disaient Dieu lui-même. Ils apparaissaient aux foules « comme suspendus en l'air et nimbés d'une auréole ». Ceux qui les entouraient étaient des rayons de leur divinité. C'est de Byzance que sortit la monarchie de droit divin, légalisée par le code de Justinien, confondant la loi avec la volonté de l'empereur et aggravant chrétiennement le droit romain. Louis XIV, avec qui cette monarchie atteignit en France son apogée, se faisait appeler le Roi-Soleil et avait pris cette devise ridicule forgée par quelque mauvais cuistre latinisant : « *Nec pluribus impar* ». Napoléon, avec le concours des curés, qui s'étaient mis à son service, et qui devaient le vilipender après sa chute, faisait enseigner dans les écoles un catéchisme disant que servir l'empereur c'était servir Dieu.

La puissance illimitée des monarques en a fait des fous d'autant plus dangereux, qu'ils étaient entourés de flatteurs partageant leur aberration et la répandant parmi leurs sujets. La servilité des sénateurs de Rome faisait dire à Tibère : « Combien ces hommes sont faits pour la servitude ! » Ronsard appelait les courtisans :

Misérables valets, vendant leur liberté
Pour un petit honneur servement acheté.

Etre bâtard d'un Louis XIV équivalait à être issu de la cuisse de Jupiter. C'était un grand honneur d'être fait cocu par le roi ou, lorsqu'il allait poser culotte, comme un simple mortel, de le suivre en portant cet objet dont l'invention a fait la célébrité de Gargantua. Napoléon Ier, qui ne dut son triomphe qu'à sa connaissance supérieure de la sottise humaine, disait à ses contemporains : « Je vous achèterai ce que vous voudrez, mais il faut que vous soyiez tous vendus ». Quelques-uns résistaient, mais le plus grand nombre se vendait, arborant la Légion d'honneur dont Napoléon avait découpé l'insigne dans le bonnet rouge, comme les révolutionnaires renégats d'aujourd'hui le découpent dans le drapeau de l'Internationale ouvrière. Comment les puissants ne seraient-ils pas emportés par leur mégalomanie lorsqu'ils voient le monde entier à leurs pieds, dans l'adoration de leurs turpitudes ?

Sous l'influence de leur prétendue élite, il n'est pas de peuple qui ne partage l'orgueil maladif de ses maîtres jusque dans les pires aventures ; aristocrates ou démocrates les suivent aveuglément comme on l'a vu lorsqu'ils ont déclanché la pire des guerres, celle de 1914. *L'impérialisme*, jadis manifestation isolée des grands empires dévorateurs, est devenu permanent et commun à tous les pays, même les plus chétifs. N'a-t-on pas vu la Belgique, la « petite Belgique martyre » de la Grande Guerre, exercer sur les noirs du Congo la plus épouvantable des exploitations ? Les peuples qui se disent chrétiens sont non seulement convaincus qu'ils sont supérieurs aux autres, mais chacun prétend, à l'exemple des Hébreux et des Chinois, qu'il est « l'élu de Dieu », à l'encontre de son voisin. Le Dieu unique, universel, est subdivisé, dépecé en morceaux qui se dévorent entre eux pour satisfaire les rivalités nationalistes particulières. Pendant la Grande Guerre, il y avait le « Dieu français » et le « Dieu allemand », sans parler des autres ; leurs prêtres achevèrent d'écarteler Jésus sur sa croix. Combien, chez chaque peuple, y a-t-il d'individus réfractaires au malaxage habile de leur vanité particulière ? N'a-t-on pas vu, en même temps que des chrétiens, des pacifistes, des syndicalistes, des socialistes et des anarchistes se prendre pour des défenseurs de la liberté lorsqu'ils furent se battre pour des coffres-forts qu'on s'était bien gardé de mobiliser en même temps que leur peau ? Comme l'a constaté Gobineau, la vanité nationale dont les entrepreneurs de guerres, les Napoléon, les Poincaré, se sont servis si habilement, fait croire aux Français, depuis Louis XIV, que leur pays « marche à la tête des nations ». Les Allemands déclarent, à l'exemple d'Hegel, que « seuls ils comprennent la vérité et ont droit au titre d'hommes. » Les Anglais prétendent, avec les Cécil Rhodes et les Chamberlain, que « leur race est la première du monde et qu'elle est née pour commander aux peuples », etc... Ainsi, les fausses élites collectives correspondent aux fausses élites individuelles ; elles réunissent patriotiquement l'ivrogne illettré qui pérore devant le zinc et l'académisable M. Charles Maurras, dans le même mépris des métèques et dans l'élite du maboulisme.

Les rois, pour la plupart, n'ont laissé au monde qu'une histoire chargée de crimes et d'attentats contre les malheureux peuples qui leur ont été soumis. Leurs thuriféraires ne leur attribuent pas moins le mérite des progrès réalisés par l'humanité. *L'Action Française*, par exemple, se place sous l'égide des « quarante rois qui, en mille ans, ont fait la France » !... Elle semble ignorer que la France ne s'est faite que par la volonté persévérante de son peuple, malgré ces rois et le plus souvent contre eux. Elle oublie que ces rois n'eurent jamais d'autre souci que celui de leurs avantages personnels, de ceux de leurs familles et de leur caste, contre le peuple « taillable et corvéable à merci », depuis les premiers, les Clovis, les Clotaire, qui ne firent de « vastes Frances » que pour les partager entre leurs enfants, jusqu'à ces d'Orléans qui votèrent la mort de Louis XIV, dans l'espoir de prendre sa place sur le trône, et dont l'égoïsme sordide a si souvent défrayé la chronique. Un Louis XIV disant : « L'Etat, c'est moi ! » se moquait autant de la France que ses dignes successeurs, un Louis XV s'écriant : « Après moi, le déluge ! » un Louis XVI faisant appel à l'invasion étrangère pour sauver sa couronne et les derniers de la famille ne retrouvant cette couronne que grâce à cette invasion. Elle oublie aussi, l'*Action Française*, que si la France fut sauvée de l'Anglais, au XVe siècle, ce fut par Jeanne d'Arc et le peuple soulevé, mais non par le roi Charles VII allié de caste des Anglais et des Bourguignons, qui leur avait abandonné le pays et qui abandonna encore plus lâchement, pour être livrée au bûcher, celle à qui il devait sa royauté. Elle oublie enfin que les derniers rois de France furent chassés par des révolutions que provoqua leur incurie. La France fut faite, contre la fausse élite des rois, des guerriers et des courtisans, parasites insatiables et malfaisants, par la véritable élite de son peuple, de ses travailleurs, de ses savants et de ses artistes... Comme disait Auguste de Thou, aux gens de Sorbonne, qui poursuivaient l'imprimeur Henri Estienne : « Vous avez beau faire, un général qui a gagné vingt batailles et pris cinquante villes, a moins fait pour la France que cet imprimeur ». Faut-il rappeler que le moindre des défauts des rois est l'imbécillité sénile ? On voit ce que peut être cette élite des « meilleurs parmi les meilleurs », et combien leur royauté, si souvent usurpée et ridicule, est celle de l'âne qui se couvrait de la peau du lion. Constatons toutefois, pour demeurer dans l'équité, que le mal s'étend à tous les chefs de gouvernements. M. Alexandre Millerand, qui s'y connaît, ayant été nourri dans le Sérail, a dit : « Le Président de la République est l'incarnation vivante, le rejeton orgueilleux des grands bandits légaux qui ont détroussé

nos ancêtres par l'usure, par le monopole, par la savante mise en œuvre de tous les procédés que la loi, faite par eux, et pour eux, leur mit en main ». Tous les régimes ont leurs « ministres intègres qui pillent la maison » et leurs « gâcheurs politiques, lesquels s'imaginent qu'ils bâtissent un édifice social parce qu'ils vont tous les jours à grand'peine, suant et soufflant, brouetter des tas de projets de lois, des Tuileries au Palais-Bourbon et du Palais-Bourbon aux Tuileries ». (Victor-Hugo).

A côté de l'aristocratie de race, de terre et de famille, s'est formée, sous son aile, *l'aristocratie religieuse* avec ses dieux, ses prophètes, ses saints, ses *beati* de toutes catégories et sa hiérarchie ecclésiastique allant du pape jusqu'au dernier moucheur de cierges, tous avides de remplir leur escarcelle par l'usage du divin. L'origine de cette aristocratie est plus mystérieuse, plus invraisemblable que celle de l'autre ; elle n'en est pas plus reluisante car les turpitudes religieuses sont sans égales, mais la foi sanctifie tout. Les avatars de la vie des saints sont, comme la *Bible* et toute la littérature ecclésiastique, dignes de ceux qui les ont inventés et des pauvres cervelles à qui le paradis est promis.

L'aristocratie religieuse l'emporta souvent sur son aînée dans le gouvernement des hommes, ne se contentant pas de la puissance spirituelle mais revendiquant la temporelle avec une fureur singulièrement contradictoire de sa mission de paix et d'amour. Pendant des siècles, des peuples ont été gouvernés par des prêtres, les Orientaux en particulier. Depuis des milliers d'années l'Inde est sous le pouvoir de ses brahmes qui ont organisé la hiérarchie la plus opposée à cette égalité que prêcha Çakya-Muni, précurseur de Jésus. Le brahme, même mendiant, est supérieur aux rois, tandis qu'en bas la masse du peuple appelée « diables », « pourceaux », « chiens », subit la condition la plus misérable qu'on vît jamais. Les Egyptiens, les Hébreux, eurent des gouvernements religieux. Chez les Etrusques, ancêtres des Romains, les prêtres appelés « lucomons » terrorisaient ce peuple excessivement superstitieux. A Rome, la puissance des prêtres domina toujours ls pires tyrans. Il n'est pas d'exemple plus caractéristique de ce que peut produire collectivement le fanatisme religieux que le soulèvement guerrier des Arabes, peuple de pâtres, d'agriculteurs, de marchands essentiellement pacifiques, entraînés par le mahométisme à conquérir en dix ans un empire plus étendu que celui de Constantinople.

Les crimes des religions dépassent ceux des empires. L'histoire antique est pleine des guerres et des sacrifices humains qu'exigeaient des Moloch et des Jéhovah sanguinaires. Plus près de nous, l'Inquisition qui se manifeste encore chaque fois qu'elle en a l'occasion, est l'illustration la plus terrifiante de ce que « l'amour du prochain » peut comporter de haine et de cruauté de la part d'individus hors nature. Aux violences guerrières, les prêtres ont ajouté l'hypocrisie sacerdotale et la casuistique qui absolvent tous les dévergondages. La Renaissance a vu, avec les papes, les pires cruautés et les plus dégoûtantes débauches. A l'exemple des empereurs romains et des premiers rois de France, la plupart des papes n'arrivèrent au trône que par le poison et le meurtre. Ils faisaient, avec leurs évêques, le commerce le plus impudent des choses de la religion. Ils tiraient même profit de la prostitution et Sixte IV lui faisait payer patente. Des évêques disaient publiquement : « J'ai deux bénéfices qui me valent trois mille ducats par an, une cure qui m'en donne cinq cents, un prieuré qui m'en vaut trois cents, et cinq filles dans les lupanars du pape qui m'en rapportent trois cents cinquante ». (A. Castelnau. *La Renaissance italienne.*) Comme les prêtres de Cybèle dans la Rome de la décadence, les prêtres catholiques vendaient des indulgences pour toutes sortes de fautes. Ils faisaient tous les métiers, entre autres celui d'entremetteur d'amour ; non seulement ils favorisaient l'adultère, mais ils autorisaient les avortements et procuraient des avorteuses qu'ils allaient chercher dans des couvents. (Machiavel. *La Mandragore.*) Ronsard a dépeint dans son *Discours à Des Autels,* l'Eglise :

.. Riche, grasse et hautaine,
Toute pleine d'écus, de rente et de domaine.

Ses prélats :

Parfumés, découpés, courtisans, amoureux,
Veneurs, et fauconniers, et avec la paillarde
Perdent les biens de Dieu, dont ils n'ont que la garde.

C'est à propos de cette époque de La Renaissance que Gobineau a écrit ceci : « Il est assurément fâcheux que les basses classes d'une nation soient énervées et n'aient plus devant les yeux la considération d'aucun devoir ; mais il est bien plus déplorable encore de voir les classes supérieures de la société devenues complètement incapables de tenir leur rang et de servir au peuple de directrices et de guides ». Ce jugement est applicable à tous les temps et à toutes les classes prétendues supérieures. Dans la « vieille France », que regrettent les dernières douairières bien qu'elles aient trouvé des emplois dans la République, les abbés de cour partageaient avec les mousquetaires le cœur et la bourse des dames sentimentales et faciles. Les *Mémoires* des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles sont pleins de récits de la vie scandaleuse d'une élite oisive, prétentieuse, insolente, dont les personnages les plus considérables vivaient ouvertement de la prostitution de leurs femmes ou de leurs maîtresses et du jeu. Figaro pouvait constater ironiquement que cette aristocratie sans honneur et sans pudeur n'avait même pas les vertus qu'elle exigeait de ses domestiques.

Ce fut l'Eglise qui suscita les Croisades, entreprises de rapine qu'elle dirigea comme en 1900 le pillage de la Chine. En 1095, Urbain II prêchait déjà la croisade comme une expédition coloniale de nos jours ; « elle devait ouvrir des débouchés aux populations trop à l'étroit chez elles et dépourvues de richesses ». Alexis Comnène, empereur de Byzance, faisant appel au nom de l'Eglise aux barons d'Occident, disait : « Que leur cupidité soit tentée par l'or et l'argent détenus en abondance par les infidèles, qu'ils songent à la beauté des femmes grecques ! » Touts les entreprises contre les « hérétiques » eurent avant tout des motifs de pillage. Innocent III, commandant la Croisade des Albigeois, promettait le partage des biens de Raymond de Toulouse. Les Templiers, trop riches, furent victimes de la cupidité conjointe de Philippe le Bel et de l'Eglise. Les rois et les prêtres s'enrichissaient des dépouilles des victimes de l'Inquisition, de la confiscation des biens des protestants, de la traite des noirs et d'autres brigandages aussi productifs que pieux.

L'Eglise a exprimé l'élite de sa pensée lorsqu'elle a formulé son idéal de monarchie universelle en ces termes : « Une foi, une loi, un roi ! » C'est le programme qu'elle poursuivit avec l'Inquisition ; si elle avait réussi, c'en eût été fini de la pensée humaine et de toute véritable élite.

Mais l'aristocratie la plus puissante est celle de l'argent ; elle continue, en l'amplifiant, l'œuvre néfaste des autres. Elle confère les avantages de l'élite à qui n'en a même pas les apparences ; elle réalise l'égalité dans le puffisme et la sottise. Avec elle, savoir, talent, travail, intelligence, éducation, sentiment, tout disparaît devant la richesse. Le veau d'or est son symbole ; Ubu-roi est son grand homme. Elle s'est formée et développée surtout dans les démocraties comme la

rançon de l'imprudence démagogique. Elle a commencé par se confondre avec l'aristocratie guerrière en achetant des propriétés et des titres. Molière a parlé de ce paysan qui, ayant acquis une terre,

Fit creuser tout autour un grand fossé bourbeux
Et de Monsieur de L'Isle il prit le nom pompeux.

C'est ainsi que nombre de manants parvenus devinrent « gentilshommes », entrèrent dans « l'élite de la société », en reniant leurs pauvres diables de parents. De la même façon, on voit maintenant un quelconque Martin, succédant à un non moins quelconque Fouillopot dans la savonnerie ou les engrais, devenir Martin de Fouillopot.

L'aristocratie de l'argent est arrivée, dans la lente mais persévérante progression de la bourgeoisie, à se soumettre les autres aristocraties. Un Charles Quint était sous la dépendance financière des grands banquiers, les Doria de Venise, les Welser et les Fugger d'Augsbourg. Aujourd'hui, les banquiers sont les maîtres incontestés du monde ; les empereurs, les rois, les présidents de républiques, les ministres, toute l'élite officielle de la politique, de la science, des arts, de l'armée, de l'église, des salons, n'est composée que de pantins dont ils tirent les ficelles. Le pape lui-même est un personnage plus important comme actionnaire de la *Banca di Roma* que comme représentant de Dieu sur la terre. L'ancienne noblesse, déplumée depuis la Révolution française, a souvent redoré son blason en se mésalliant à la fille du bonhomme Poirier ou de quelque marchand de cochons de Chicago. Ducs, comtes, marquis, barons, ont perdu leur insolence devant les Jourdain, les Mercadet, les Thénardier, les Lechat, ceux-ci leur faisant l'honneur de les acheter comme gendres et de les admettre comme « pièges à gogos » dans les conseils d'administration de ces entreprises d'escroquerie que sont la plupart des sociétés financières. Si l'on n'a pas réalisé la fusion des classes qui sera l'œuvre de la véritable élite, on a fait celle des aristocraties dans les démocraties où les anciens traîne-savates, enrichis par les tripotages politiciens, forment avec les fils des preux ralliés à la « gueuse », cette « aristocratie républicaine » chère à M. Thomson. Ainsi, le « socialiste » Isidore Lechat se découvre, avec le marquis de Porcellet, une parenté remontant aux Croisades et, s'il jeta jadis « le Christ à la voirie », il fait aujourd'hui communier pieusement ses enfants.

La Grèce antique a fait les expériences les plus caractéristiques des deux formes de gouvernements, aristocratique et démocratique. Elle les a vues périr toutes deux des vices de leurs prétendues élites.

A Sparte, ce fut l'aristocratie. Il n'y en eut jamais de plus orgueilleuse et de plus barbare. Vainqueurs des Laconiens dont ils avaient envahi le pays et qu'ils avaient réduits en esclavage, les Spartiates n'avaient d'autre métier que la guerre. Les lois de Lycurgue les y entraînaient dès l'âge de sept ans, les excitant à la violence et à la rapine. Elles leur interdisaient d'apprendre à lire ; par contre, suivant la légende, un renard volé et caché sous le vêtement d'un petit spartiate pouvait lui ronger la poitrine sans qu'il poussât un cri qui l'aurait dénoncé. Les Ilotes travaillaient pour les vainqueurs qui apprenaient à leurs enfants à mépriser et à battre ces esclaves dont on tuait les plus forts et les plus beaux. Sparte succomba dans l'épuisement de cette aristocratie sanguinaire et stupide.

Athènes fit l'expérience de la démocratie. Si cette cité fut incomparablement grande par ses philosophes et ses artistes, elle fut abaissée politiquement au niveau de Sparte par son parti appelé des « meilleurs ». Le chef de ce parti, Dracon, est représenté dans l'histoire comme le premier organisateur démocratique, parce qu'il unifia la barbarie de la législation contradictoire des eupatrides et appliqua la peine de mort à tous les délits. A vingt-cinq siècles de distance, nos actuels pourvoyeurs de bagne et de guillotine continuent le « démocratisme » de Dracon. Sa législation montra la voie à celle de la République romaine d'où sortit ce « droit romain » que Cicéron trouvait déjà suranné de son temps, mais qui inspira le code aristocratique de Justinien et que Napoléon Ier alla chercher pour faire le Code français. Sa législation étant le fondement des sociétés, on voit par ces faits combien est illusoire la distinction entre aristocratie et démocratie. En 1876, par exemple, il eût suffi du déplacement d'une voix, lorsque la Constitution de la IIIe République française fut votée, pour qu'elle devînt la Constitution d'une royauté sans que rien n'y fût changé. Sous cette IIIe République, la liberté individuelle n'a pas plus de garanties que sous Louis XIV et on use encore contre elle de lois antérieures à la Révolution. (Voir *Liberté*.) Néron, dont Châteaubriand a célébré l'aristocratie, appuyait sa puissance impériale sur une véritable ochlocratie, celle de la populace du cirque qu'il flattait par la plus basse démagogie. L'histoire, qui célèbre le « démocrate » Dracon et n'est pas loin de considérer avec dédain le sage Solon, présente aussi comme des triomphes de la démocratie les dictatures militaires d'un César et d'un Napoléon qui établirent leur gloire sur des millions de cadavres, tout comme les Sésostris, les Alexandre, les Djenghis-Khan, les Attila, les Charlemagne, les Barberousse, les Charles Quint et les Louis XIV.

Du parti démocratique des « meilleurs » sortit aussi le tyran Pisistrate ; il poussa les Athéniens à l'abandon de leurs libertés pour tourner leur ambition vers la formation d'une « Grande Grèce », aux dépens des peuples voisins. M. Mussolini, qui prétend donner aujourd'hui une nouvelle formule de la démocratie en réalisant la « Grande Italie », n'a rien inventé. Les guerres qu'Athènes entreprit alors, le pillage des trésors de la Perse par Alexandre, lui apportèrent cet enrichissemnt qui la conduisit à sa décadence et à sa perte. La liberté fut étouffée sous l'argent. Comme l'écrivait Démosthènes : « Des enrichis achetaient toutes les terres, tandis qu'à côté d'eux le plus grand nombre des citoyens n'avaient plus même la vie du lendemain assurée ». Demosthènes dut s'empoisonner pour mourir libre. Ce fut le temps où, reniant honteusement la pensée de Socrate et de Platon, abandonnant les arts et prostituant les artistes, les Athéniens livrés à la débauche disaient : « C'est l'argent qui fait l'homme ! » Formule fatale qui fut leur « Mané, Thécel, Pharés », et celui de bien d'autres peuples. Elle fut celui des Romains de la décadence, des Néron, de leurs gitons, des plumitifs, prostituées et autres parasites qui leur faisaient escorte. Pétrone a dépeint cette élite faisandée dans son *Satyricon*. L'Espagne subit la même décadence lorsque, gorgée des richesses du Nouveau Monde, elle se laissa aller à une oisiveté voluptueuse qui la conduisit à l'état d'ignorance et de passivité fanatiques et sauvages où la tiennent encore le roi, le moine et le torero.

Plus que jamais, de nos jours, on considère que « c'est l'argent qui fait l'homme ». Les enrichis, qui ont ramassé leurs fortunes dans les misères de la guerre, enseignent à leurs fils que : « Les hommes les plus importants sont les millionnaires, étant donné que l'argent procure la puissance et domine le monde ». Avec leur argent, ils achètent tout, et surtout les consciences de ceux qui, par leur savoir, leur talent, leur situation, devraient réagir contre cette souveraineté des bas-fonds. « Elite du rebut et rebut de l'élite », ainsi les a marqués M. Michel Georges Michel. Sous l'influence des nouvelles couches que leur envoie

la mercante internationale et qui sortent des milieux les plus interlopes, assurés de l'impunité par la complicité des hommes de loi, l'imbécillité des foules et la lâcheté de leurs victimes, ils perdent de plus en plus toutes qualités, même cette politesse qui rendait l'ancienne aristocratie supportable, pour afficher une insolente goujaterie. Ils forment « la Confrérie des Puissants », comme a dit J. de Pierrefeu. Non seulement ceux qui ne se sont pas enrichis sont à leurs yeux de méprisables imbéciles, mais ce sont aussi des malfaiteurs dangereux, et les magistrats le font bien voir aux pauvres diables traînés devant eux, n'ayant pu fournir la caution nécessaire pour éviter la prison en attendant un non-lieu libérateur et une décoration réparatrice. Ils appliquent le « Væ Victis ! » de l'antiquité, le « silence aux pauvres ! » des répressions bourgeoises, avec une cruauté multipliée.

Il y a une autre prétendue élite qui, si elle n'est pas si puissante et si directement malfaisante que les hommes de guerre, d'église et d'argent, n'en assume pas moins la plus grande part de responsabilité dans leurs méfaits. C'est celle des « intellectuels » qui ont mis la pensée au service de la force, du mensonge et de la richesse, qui ont accepté d'être le cerveau de la malfaisance, de légitimer la force en la légalisant, de donner au mensonge la figure de la vérité et de se faire les prêtres du Veau d'Or. Nouveaux courtisans, ces empoisonneurs de l'esprit, ces flagorneurs de la puissance, sont descendus au rang de cette valetaille qui « applaudit toujours à l'orgie des maîtres quand ceux-ci laissent du vin dans les bouteilles ». (Claude Tillier.) Ils ont vendu la science qui devait soulager l'effort des hommes et guérir les souffrances de leur corps ; ils ont souillé d'argent l'art qui devait embellir la vie de tous en leur dispensant les joies pures de l'esprit ; ils trafiquent de tout ce qui devait être source de liberté, de bien-être et de bonheur humains. Ils ont fait de l'intelligence la pourvoyeuse de la servitude. Ils l'ont enfermée dans leurs temples, leurs écoles, leurs casernes, leurs laboratoires, leurs musées, leurs boutiques ; ils lui ont coupé les ailes, ont maquillé son visage, l'ont coiffée de perruques, de casques, de plumes, de bonnets carrés, ronds ou pointus, lui ont mis sur le nez des bésicles, sur le dos des uniformes de toutes les couleurs et des robes de tous les pelages, dans les mains des sabres, des goupillons, des codes, de pustuleux grimoires, tout l'arsenal de l'iniquité et des maléfices. Ils ont livré la science aux rhéteurs, aux savantasses, aux cuistres, aux charlatans, aux morticoles, aux « abstracteurs de quintessence », aux porteurs de reliques, aux inquisiteurs de la pensée, aux conservateurs de la sottise, aux Janotus, aux Brydoie, aux Perrin Dandin et aux Diafoirus. Ils ont fait de l'art la proie des histrions, des cabotins, des négriers de la plume, du ciseau et du pinceau, des rapetasseurs des talents éculés, des « charretiers qui ont de la besogne quand les princes bâtissent » (Schiller. A propos de Kant et de ses éditeurs), des « choucas qui fientent sur les frises du Parthénon » (L. Tailhade), des académiciens qui ont officialisé la sottise et lui ont fait un piédestal de haine contre la vie et la beauté. (Voir les mots : *Art, Beaux-Arts, Littérature, Musique.*)

Tout ce monde a mis l'idéal en bouteilles, en pilules, en pommades, en a fait des orviétans dont il tient comptoir comme les prêtres de leur Dieu. C'est cette tribu ignorantifiante qui obligea Socrate à boire la ciguë, envoya au bûcher les hommes et les livres non respectueux de son orthodoxie, fit le procès de Galilée, et condamna d'abord le cartésianisme devenu aujourd'hui la citadelle de son spiritualisme. C'est elle qui faisait encore enseigner dans les écoles, au temps de Stendhal enfant, le système céleste de Ptolémée qu'elle savait faux, qui s'est moquée des inventions les plus remarquables, la photographie et le phonographe par exemple, et traitait Daguerre et Edison de mystificateurs, qui déclarait gravement qu'il n'y aurait pas assez de fer pour faire des chemins de ce nom (M. Thiers), et qui, encore de notre temps, proscrit les théories darwiniennes au profit des stupidités publiques. Les bibliothèques sont pleines de l'histoire de cette sottise triomphante sanctionnée de sanglantes persécutions.

La prétendue élite intellectuelle a continué, depuis La Renaissance, les traditions établies par l'esprit d'individualisme qui détacha les hommes de pensée et les artistes du peuple au milieu duquel ils avaient vécu pendant le Moyen-Age. De plus en plus étrangère à la vie générale, s'écartant systématiquement de toutes les véritables sources d'humanité, cette élite ne pouvait trouver son élément que dans les formes arbitraires et conventionnelles des sociétés aristocratiques. Elle eut un idéal de plus en plus rétréci, cantonné dans les puérilités de « l'art pour l'art » quand elle ne s'abaissa pas à mentir à ses destinées naturelles pour se mettre au service des Puissants.

Plus réaliste depuis 1914, mais pas mieux inspirée, la jeunesse intellectuelle d'aujourd'hui s'embarrasse peu de « l'art pour l'art » et encore moins de certains scrupules sociaux manifestés par le snobisme anarchiste de 1894 et les intellectuels qui prirent parti « pour la justice » lors de l'affaire Dreyfus. Maintenant, la justice, comme la vérité et la bonté, est une vieille balançoire humanitaire qui fait sourire un monde où ne compte plus que la force. Cette jeunesse déclare « qu'elle n'est pas plus fière que ça d'appartenir à la bourgeoisie », mais elle reste avec elle parce qu'elle est encore la plus forte et qu'elle lui procure une vie facile et agréable. Dépourvue de scrupules, elle obtient par l'intrigue, à défaut du savoir, les diplômes et les situations de médecins, d'avocats, de professeurs, de magistrats, d'ingénieurs, qui lui permettent de se livrer impunément au sabotage social pour vivre dans le luxe en soutenant sa classe, celle des hommes d'argent.

Aussi peu artistes que possible, ces jeunes sont chasseurs de médailles et de prix littéraires, poulains dans les écuries des gros marchands et éditeurs, lècheurs de braguettes académiques, flatteurs des « chers maîtres », réclamistes, esbrouffeurs, écornifleurs. Tout en affichant une dignité grotesque, ils font les plus basses besognes pour une décoration ou une commande de l'Etat et, pour garder le « ton » de l'élite, ils sont royalistes, fascistes, catholiques, voire pédérastes et cocaïnomanes.

La pauvre élite a établi son règne sur le parasitisme qui méprise le travail mais vit à ses dépens. Elle est le lys qui ne sème ni ne tisse, la mouche du coche et le frelon dans la ruche sociale. Il a fallu attendre cinquante ans de République démocratique pour qu'on eût l'idée, en 1924, de mettre à l' « honneur », pour la première fois, un ouvrier manuel, un de ceux sans qui cette élite orgueilleuse en serait vite réduite à brouter ses excréments. Or, quel fut cet honneur ? Celui de ce ruban rouge qui distingue les « meilleurs » des parasites, et le malheureux esclave qui accepta ça se crut en effet honoré !...

Comment l'humanité n'a-t-elle pas disparu sous la direction multi-séculaire de pareilles élites ? C'est qu'à côté d'elles, et contre leur œuvre de mort, s'est manifestée, toujours renaissante, toujours ardente malgré les persécutions, la véritable élite, celle de la vie. La fausse élite a triomphé, aux acclamations des foules inconscientes, sur les charniers et dans des apothéoses de sang et de sottise ; la véritable élite, bafouée, traquée, mutilée, — trop souvent, hélas ! par ceux qui

auraient dû la défendre — a construit obscurément mais inlassablement l'œuvre d'amour et de beauté qui protège la vie contre ses dévorateurs et ses fossoyeurs. Ils sont à elle les hommes qui ont gardé la pureté de leurs conscience, n'ont pas voulu se vendre, ont lutté, souffert, sont morts pour avoir crié la vérité, dénoncé le crime, protesté au nom de la liberté et de la dignité humaines, défendu la pensée et l'art, opposé à la royauté égoïste des privilégiés les droits de l'humanité tout entière. C'est elle qui a suscité tous les cœurs généreux, les caractères indomptables qui se sont dressés contre l'arbitraire, ont donné l'exemple de la résistance à l'oppression dont le mythe de Prométhée en révolte contre les dieux symbolise le premier effort, et qu'ont continué les Ilotes revendiquant la « dignité de citoyens », les Bagaudes, les Jacques, les Gueux, les Camisards, les Sans-Culottes, les Quarante-huitards, les Communards, toutes les foules héroïques que l'histoire, courtisane de la puissance, a cherché vainement à ridiculiser et à flétrir. Elle a été, et elle est toujours, la phalange sacrée des hérésiarques, des réfractaires aux « convenances sociales », des précurseurs dont Elisée Reclus a dit : « Chaque individu nouveau qui se présente avec des agissements qui étonnent, une intelligence novatrice, des pensées contraires à la tradition, devient un créateur ou un martyr ; mais heureux ou malheureux, il agit et le monde se trouve changé ».

Dans tous les milieux et dans toutes les formes de l'activité humaine, la véritable élite peut et doit se manifester, exercer son influence. Mais c'est surtout dans le domaine social, dans la lutte pour le bien-être et pour la liberté que nous devons être attentifs à elle, provoquer ses manifestations, la soutenir, l'encourager de toutes nos forces et non la railler et la réduire au désespoir comme il arrive encore trop souvent. Car la vieille femme qui apportait son fagot au bûcher de Jean Huss n'est pas morte. Tous les jours, la foule ignorante rive ses propres chaînes et ses exploiteurs continuent à se frotter les mains en murmurant : « Sancta simplicitas ! »

Est de l'élite tout individu qui ne suit pas l'ornière commune où se traînent tous les préjugés avec toutes les rancœurs et toutes les résignations. Est de l'élite celui qui cherche à s'instruire, à voir la vérité sur la condition humaine, à comprendre d'où vient le mal social et à lui porter remède. Est de l'élite celui qui s'efforce d'instruire les autres, qui recherche avec eux les moyens de la libération commune et pratique la solidarité dans l'équité et la bonté. Est de l'élite celui qui prépare la révolution des cerveaux et des bras, de l'intelligence et des cœurs, pour échapper à la dictature parasite, renverser les idoles, briser les chaînes et fonder la société où la justice règnera pour tous les hommes. « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes », dit la charte du prolétariat. Cette émancipation ne sera pas le produit d'un coup de baguette magique qui fera se redresser brusquement les échines courbées sous l'esclavage. Elle sera l'œuvre des efforts individuels réunis dans l'effort de tous. Elle sortira de la formation intelligente et énergique d'une élite prolétarienne qui remplira d'autant mieux son devoir envers sa classe, sera d'autant moins encline à la trahir et à passer du côté de ses ennemis, qu'elle sera plus nombreuse et plus instruite, plus soutenue par ceux dont elle sera l'interprète et plus encouragée par la certitude de la réussite. Il n'est aucun travailleur qui ne puisse, par son effort si modeste soit-il, prendre sa place dans cette élite de pionniers défricheurs de la vie nouvelle, car plus que de science, il y faut du cœur et du dévouement. Il faut commencer par acquérir, en soi, le sens et la volonté inébranlable de sa propre liberté ; il faut ensuite s'employer à éveiller ce sens et cette volonté chez les autres. Alors, ne portant plus en lui des espoirs vains, des énergies inutiles, qu'il use lamentablement dans sa solitude et dans ses querelles intestines ; ayant foi dans son élite qu'il n'abandonnera plus aux bêtes et qu'il soutiendra de toutes ses forces : le prolétariat sera capable de s'émanciper. Alors, il pourra remplacer l'infamie d'un Ordre social où ne règnent que la violence et le mensonge par l'harmonie que propose à tous les hommes de bonne volonté l'Anarchie libératrice. — Edouard ROTHEN.

ELOQUENCE n. f. (du latin *éloquentia* formé de *e*, de loin ; *loquor*, je parle).

« Achète ce qu'il y aura de meilleur au marché », avait dit Xanthus à Esope ; et Esope n'acheta que des langues. A l'étonnement de son maître, l'esclave répondit : « Qu'y a-t-il de meilleur que la langue ? C'est « le lien de la vie civile, la clef des sciences, l'organe « de la vérité et de la raison ; par elle on bâtit des villes « et on les police, on instruit, on persuade dans les « assemblées ; on s'acquitte du premier de tous les « devoirs, qui est de louer les dieux. » — « Eh bien, « reprit Xanthus, demain, tu m'achèteras ce qu'il y a « de pire » ; et Esope apporta des langues, affirmant qu'il n'y avait rien de pire au monde. « C'est la mère « de tous les débats, la nourrice de tous les procès, « la source des divisions et des guerres ; si elle est « l'organe de la vérité, c'est aussi celui de l'erreur et, « qui, pis est, de la calomnie. Par elle on détruit les « villes ; si d'un côté elle loue les dieux, de l'autre « elle est l'organe du blasphème et de l'impiété. »

De même que les langues d'Esope — et du reste ne se rattache-t-elle pas à la langue ? — l'éloquence est la meilleure et la plus mauvaise des choses, car elle est l'art de bien parler, de s'exprimer avec facilité. « L'éloquence est la reine du monde » a dit Montesquieu. C'est une reine en vérité qui traîne derrière elle le fardeau de tous les crimes qu'elle a engendrés et qu'elle engendre encore.

L'éloquence est un art qui remonte à l'antiquité. Elle fut florissante en Grèce avec Périclès et Demosthène, à Rome avec Cicéron.

Le christianisme donna naissance à un nouveau mode d'éloquence : l'éloquence de la chaire ; et si les anciens divisaient l'éloquence en trois genres : le genre démonstratif ; le genre délibératif et le genre judiciaire, les modernes la divisent en cinq branches différentes, à savoir : l'éloquence de la chaire ; l'éloquence de la tribune ; l'éloquence du barreau ; l'éloquence académique et l'éloquence militaire.

L'éloquence est un facteur de popularité. Celui qui sait bien dire émeut et persuade et la foule, qui se laisse conduire plus par ses sentiments que par sa raison, est sensible à la belle parole. « La manière de donner vaut mieux que ce que l'on donne », dit un vieux proverbe ; ne pourrait-on ajouter que bien souvent : « La manière de dire vaut mieux que ce que l'on dit » ? C'est du reste ce qui explique que des hommes incapables et ignorants, ou sensiblement intéressés et dénués de tous scrupules, mais merveilleusement doués en ce qui concerne l'art de parler, occupent les plus hautes fonctions et trompent leurs semblables sur leurs qualités ou sur leurs aspirations réelles.

L'éloquence exerce une telle influence sur le peuple, que de tous temps des hommes s'exercèrent à la pratique et à se perfectionner en cet art. Sans l'éloquence, Demosthène serait resté plongé dans l'obscurité, puisque malgré ses profondes études, lorsqu'il se présenta au peuple pour la première fois, son bégaiement naturel et l'imperfection de sa diction provoquèrent les huées de la populace. Ce n'est que lorsqu'il eut perfectionné sa déclamation, se livrant à des exercices d'arti-

culation, en mettant, affirme-t-on, des petits cailloux dans sa bouche, qu'il reparut a la tribune, à l'âge de vingt-sept ans, et qu'il obtint un immense succès.

« On ne devient pas, on naît orateur », disait deux siècles plus tard, le plus éloquent des orateurs romains : Cicéron. Demosthène, par son exemple aurait démenti cette affirmation, car si l'éloquence exige certaines qualités particulières, elle se travaille pourtant et ce serait une erreur de penser que seul un petit nombre d'élus sont capables de s'exercer à cet art.

Si l'éloquence a soulevé des populations, si elle fut un facteur d'évolution, si elle déchaîna parfois l'enthousiasme des foules et provoqua des révoltes fécondes, elle fut aussi, et est encore, une arme terrible au service de l'erreur et des forces de réaction et de domination sociale. Grâce à elle, l'Eglise put, durant des siècles, tenir courbés sous son joug des millions et des millions d'êtres humains ; grâce à elle, les nouvelles religions politiques poursuivent leur œuvre d'asservissement, de contrainte et d'exploitation.

La définition que nous donne La Harpe, de l'éloquence, nous paraît complètement fausse : « L'expression juste d'un sentiment vrai », nous dit-il. Erreur. Il y a l'éloquence du cœur, de l'âme, mais il y a également l'éloquence de l'esprit, l'éloquence du comédien, qui ne traduit aucun sentiment réel et vivace et n'est qu'un moyen pour dominer, pour étendre sa puissance, pour gouverner, pour diriger les hommes et s'en servir à des fins inavouables et inavouées.

L'éloquence : « l'expression juste d'un sentiment vrai » ? Allons donc ! L'éloquence judiciaire n'est-elle pas là pour dénoncer cette définition ? La séduction, la richesse imaginative d'un Henri Robert, un des maîtres incontestés du barreau de Paris, est-elle le fruit d'un état d'âme et l'expression d'un sentiment profond, lorsque dans le prétoire, il défend le criminel, « la veuve ou l'orphelin » ? Mais non : simple gymnastique intellectuelle ou vocale ou l'éloquence de l'avocat, quelle que soit la cause qu'il défend, n'est destinée qu'à attirer l'attention du public et à obtenir ses applaudissements, comme l'artiste sur la scène d'un théâtre quelconque.

L'éloquence politique d'un Briand, dont la voix grave, mélodieuse, émotive, a monté toute la gamme du concert social, est-elle inspirée par un désir de paix, d'amour, d'humanité ? Non pas ; mais simplement par le désir de s'élever au dessus de ses semblables et de paraître le surhomme parmi les hommes. L'éloquence tapageuse d'un Millerand ne fut-elle pas aussi nuisible à Saint-Mandé qu'à Ba-ta-clan, et celle d'un Poincaré n'est-elle pas une des nombreuses causes de l'ignoble carnage.

Il est pénible de constater et de reconnaître que l'éloquence sincère, l'éloquence accidentelle, intermittente est presque toujours écrasée par le talent oratoire d'un professionnel de la tribune, et que le malheureux qui, dans des élans d'amour et d'humanité, laisse son cœur s'échapper est réduit à l'impuissance par l'orateur fougueux qui n'ignore rien de toutes les subtilités de l'éloquence.

Les humains se laissent conduire par des mots. Aussi regrettable que cela puisse être, cela est cependant, et qu'on le veuille ou non, on est bien obligé de composer avec les erreurs humaines ; aussi faut-il apprendre à dire ces mots, à les assembler proprement pour développer nos idées et les traduire éloquemment devant ceux que l'on veut convaincre.

C'est une faute grave de penser que seules la sincérité et la bonne foi peuvent faire échec à l'imposture et au mensonge. Un mensonge bien dit est plus éloquent, hélas, qu'une vérité mal interprétée. S'il en était autrement, la société bourgeoise aurait vécue.

Sachons être éloquents, apprenons à parler. Sans jouer les comédiens, sachons convaincre, par la parole, par le geste, par l'attitude, les auditoires qui nous écoutent et qui ne demandent qu'à comprendre. Notre éloquence révolutionnaire, à laquelle on peut ajouter l'espérance vivace de voir un jour se réaliser un monde meilleur, aura bien vite raison de l'éloquence pernicieuse de tous les forbans, de tous les tribuns qui, sur les tréteaux de la politique asservissent et exploitent un art qui eut dû rénover l'humanité.

La prêtraille qui, durant des siècles, a par la parole fait trembler des millions de pauvres êtres ignorants s'efface aujourd'hui, devant la puissance de la science ; l'éloquence de la chaire s'épanouissant avec Bossuet, Fléchier, Lacordaire, etc., etc., s'est irrémédiablement éteinte, et sa flamme ne s'allumera plus. Il faut maintenant s'attaquer à l'éloquence politique aussi néfaste que la précédente. L'éloquence ne peut être une source de bienfaits que si elle répond aux besoins matériels et moraux de l'homme et si elle n'est pas animée par un esprit de lucre et d'intérêts particuliers.

C'est là la seule éloquence bienfaisante, saine, raisonnable, logique, et elle triomphera, car il n'est pas possible qu'elle soit vaincue.

ELUCIDER verbe (du latin *elucidare ;* de *lucidus*, clair). Rendre clair ; rendre lucide. Elucider une question ; élucider un sujet ; élucider une idée ; élucider un texte ; élucider un passage, etc., etc...

Tout ce qui touche au travail de l'esprit nous arrive parfois entouré d'un nuage obscur ; c'est ce nuage qu'il faut éloigner, écarter, pour rendre intelligible le sujet qui nous occupe. Qu'il s'agisse d'un thème philosophique, d'un problème de mathématique ou d'une idée sociale, chaque fois qu'une chose ne nous paraît pas claire, nous nous livrons à l'élucidation de cette chose pour pénétrer le secret qu'elle nous cache. Une fois ce travail accompli, ce qui nous semblait entouré de mystère nous paraît lumineux.

Souvenons-nous du conseil de la fable : « Sans un peu de travail, on n'a pas de plaisir », et lorsqu'il nous arrive, penchés sur un texte ou un passage, de ne pas en saisir toute la valeur, ne jetons pas le livre en le déclarant impropre ou incompréhensible. Cherchons, au contraire, à pénétrer la pensée de l'auteur en élucidant ce que nous ne comprenons pas et nous serons payés de notre fatigue par la joie de découvrir et d'apprendre.

Faisons de même pour tout ce qui nous entoure et ne taxons pas de ridicules avant de les avoir approfondies, les idées que l'on nous présente. Celles-ci peuvent souvent être rendues lucides avec un peu de patience et de bonne volonté.

ELUDER (verbe, du latin *eludere*, se jouer de). Eluder est l'art d'éviter avec adresse une question ou un sujet embarrassant. Il est des hommes qui sont passés maîtres en cet art et qui échappent à toutes les difficultés de ce genre. Eluder des promesses est devenu un jeu d'enfants pour les politiciens de tout grade et de toute couleur et c'est également avec une remarquable sérénité qu'ils éludent les reproches mérités qu'on pourrait leur faire.

Faites une proposition gênante à un parlementaire. Avec grâce, doigté, et tout en affectant de vous écouter avec sympathie et intérêt, il s'écartera petit à petit de la proposition par un jeu de détours intelligents et, en fin de compte, ne répondra nullement à votre question. Il aura évité le fossé dangereux. Votre parlementaire est un *éludeur*.

L'action d'éluder se pratique également sur une grande échelle au barreau, et l'avocat cherche toujours à éluder ce qui est contraire à l'intérêt de son client. En général, on cherche toujours à éluder ce

qui nous gêne, mais, cependant, il est des sujets qui ne sont pas éludables et qui, tôt ou tard, s'imposent. La question sociale est de ceux-ci. Des deux côtés de la barricade, du côté des travailleurs comme du côté du capital, on a longtemps négligé l'âpreté de la lutte ; aujourd'hui, ce n'est plus possible, les événements ne le permettent pas et il faut prendre position. La question sociale ne peut plus être éludée, car la bataille entre les opprimés et les oppresseurs devient d'heure en heure plus serrée et tous y seront entraînés de gré ou de force.

EMANATION (n. f., du latin *emanatio*, effusion.) Action par laquelle les substances volatiles se détachent des corps animaux, végétaux ou minéraux et dégagent des fluides impondérables sans qu'aucune décomposition n'apparaisse sur les corps qui les produisent.

Toute odeur est le produit d'une émanation et il est des émanations qui sont dangereuses. Les fleurs dégagent des émanations.

Au sens figuré, l'émanation est la conséquence, l'effet d'une chose, d'un objet, d'un sujet. Emaner signifie tirer sa source de, tirer son origine de. La liberté émane de la volonté, du courage et de l'éducation des hommes. L'émancipation est *l'émanation* de la lutte entre les maîtres et les esclaves.

EMANCIPATION (n. f.). D'origine latine, de *emancipatio*, provenant du radical *mancipium*, esclave. Emanciper quelqu'un, c'est lui enlever le joug qui l'asservissait, le rendre libre, dégagé de toute servitude. S'émanciper, c'est se libérer, se dégager par ses propres efforts. Le mot émancipation signifie le passage de l'état d'asservissement à celui de liberté, l'acte de libération d'un individu, d'une nation, d'une classe.

EMANCIPATION DES MINEURS. — Les enfants des deux sexes sont, par la morale courante, et encore plus par le Code, sous la dépendance étroite et l'autorité absolue des parents et surtout du père. Combien de fois les parents s'imaginent que la tutelle naturelle qu'ils doivent remplir vis-à-vis de leur progéniture leur donne des droits absolus non seulement sur le présent, mais sur l'avenir de celle-ci? S'il est normal que l'enfant ait besoin d'être instruit, conduit, guidé, autant qu'aimé et choyé, c'est outrepasser les conditions naturelles de relations entre parents et enfants que de transformer la tutelle en domination, de déterminer, par exemple, quels seront les goûts futurs, la profession, et même les idées des petits. Sous le nom de traditions familiales, les préjugés les plus conservateurs et réactionnaires sont imposés à l'intelligence enfantine. A peine sont-ils arrivés dans l'existence qu'on les enferme dans une caste, qu'on les voue à certaines croyances, qu'on leur fixe d'avance leur vie future. Seule, une minorité, une élite, saura réagir par la suite. Les partis de conservation et de réaction comptent sur cela, et savent que, tenant l'enfance enfermée à travers la famille dans leurs préjugés, ils lient ainsi par avance la grande majorité des cerveaux humains. Il y a là évidemment un abus du droit des parents qu'on ne condamnera jamais trop. L'éducation et l'enseignement futurs s'occuperont davantage de donner aux petits l'instruction et le goût de l'initiative destinés à en faire des hommes de progrès, des individus libres, et non plus des prisonniers à vie des conceptions paternelles ou maternelles. D'ailleurs, on peut noter avec satisfaction que, dans la pratique de la vie familiale, la rigueur de l'autorité paternelle tend continuellement à s'adoucir, à se restreindre. Là comme ailleurs, la loi écrite, le Code, suit de très loin l'évolution de la morale humaine. En effet, nous en sommes encore à la vieille conception du droit romain. L'enfant mineur est, légalement, sous la dépendance absolue des parents. Il n'est émancipé que par la majorité (21 ans) ou par le mariage. Le Code prévoit bien qu'il suffit d'une déclaration du père et de la mère devant un juge de paix, pour émanciper un enfant à partir de 15 ans, ou s'il est orphelin, d'un conseil de famille présidé par un juge de paix pour l'émanciper à 18 ans. Dans la réalité, on ne se sert plus guère de ce formalisme juridique, et bien des jeunes gens s'émancipent de par leur volonté, ou avec le consentement tacite des parents. L'idée qu'un enfant est appelé à vivre son existence comme il l'entend gagne du terrain chaque jour en dépit des juges et législateurs et de leurs lois.

Cette évolution dans la morale se complètera par l'institution d'œuvres sociales au profit de l'enfant, quand la société humaine prendra toutes dispositions pour élever, instruire, les générations à venir, chose qui n'est nullement contradictoire avec l'amour paternel et maternel, tout au contraire, les parents pouvant s'associer pour organiser et contrôler les œuvres enfantines. Jadis, l'enfant naissait esclave de ses parents qui avaient sur lui un droit de vie et de mort, et disposaient à l'avance de sa vie. Demain, l'enfant sera destiné à être un homme libre et élevé avec la préoccupation constante de sa liberté.

EMANCIPATION DE LA FEMME. — Nous retrouvons ici le même problème que pour l'enfant. Dans la morale commune, et encore plus dans le Code, la femme est considérée comme un enfant mineur, en puissance d'autorité maritale, celle-ci remplaçant l'autorité paternelle. Elle est élevée avec ce souci d'en faire une épouse soumise, ne dispose, d'après le Code civil, que de droits très restreints.

Tout un mouvement, dit féministe, s'est créé en vue de l'émancipation de la femme. Malheureusement, c'est surtout un mouvement politicien, cherchant à faire accroire aux femmes qu'avec le droit de vote et le droit d'éligibilité, elles seraient les égales des hommes. Comme si l'expérience du vote masculin n'était pas concluante ? Est-ce que le suffrage universel a fait les ouvriers égaux de leurs patrons, les locataires du propriétaire, etc., etc.? Là comme partout, la politique tente de faire dévier le véritable mouvement d'émancipation, en cherchant à l'embourber dans les marécages parlementaires, tombeaux des plus généreuses idées. Le fait d'obtenir des droits civiques ou légaux ne changera rien à l'état d'asservissement réel et économique de la femme. L'histoire des sociétés nous apprend que la sujétion de la femme à l'homme, au point de vue social, est contemporain à l'origine de la propriété individuelle, laquelle eut comme conséquence la formation de la famille étroite et restreinte qui est encore la règle aujourd'hui. L'infériorité juridique et politique de la femme tient donc au régime économique lui-même, à la propriété personnelle qui, pour se maintenir et se perpétuer par l'héritage, a besoin d'un état familial groupé autour d'une tête, le chef de famille, l'homme, le père, maître de toutes les personnes et de tous les biens familiaux. En accaparant terres et richesses, en constituant un patrimoine personnel, s'il voulait éviter la dispersion de ce patrimoine, l'homme devait imposer un statut à la mère de ses enfants, statut de surveillance, de contrôle, d'autorité, d'asservissement, qui devint plus tard le statut légal de la famille, d'après la loi établie par la coalition des propriétaires, nobles seigneurs autrefois, bourgeois aujourd'hui.

L'émancipation réelle et complète de la femme ne pourra donc se faire qu'avec la disparition du régime de la propriété individuelle et du régime familial, sa conséquence directe.

Seul, un contrat social nouveau, mettant les biens

en commun, supprimant, par conséquent, tout héritage, assurant, d'autre part, l'existence des enfants avec ou sans le concours des parents, pourra émanciper la femme en en faisant l'égale, économiquement parlant, de l'homme. Esclave de la propriété individuelle, transmise par la famille; esclave des travaux du foyer que nécessite une mauvaise organisation sociale, la femme s'émancipera avec la disparition de ces deux principales causes de son asservissement.

D'ailleurs, là encore, l'évolution humaine va plus vite que celle des lois et des codes. Un peu partout, la femme cherche à gagner sa vie par elle-même, à se libérer de la sujétion du foyer. De plus en plus, des professions indépendantes sont envahies par les femmes. Travaillant, elles prennent l'habitude, sous la puissance de la nécessité, de discuter de leurs intérêts. Après s'être séparées de l'homme, lui avoir fait concurrence sur le marché du travail, elles le rejoignent peu à peu pour unir leurs efforts aux siens dans le but de faire aboutir certaines revendications. L'avenir, l'émancipation de la femme est là. Etre libre, être l'égale de l'homme dans les relations économiques. La société, considérant les soins et l'instruction première donnés aux enfants comme un travail social et utile, devrait considérer la mère comme une ouvrière, fabriquant l'avenir, créant et élevant la génération future.

Emancipation des esclaves. — L'humanité a connu — et connaît encore — l'ignoble institution de l'esclavage. Montesquieu a écrit que c'était la pitié qui avait créé l'esclavage ; pour ne pas tuer les prisonniers de guerre, on les faisait esclaves. En réalité, c'était plutôt parce que le travail était devenu sédentaire, l'agriculture naissant, on avait cherché à se procurer des travailleurs par la guerre. Le christianisme s'est vanté d'avoir aboli l'esclavage. L'histoire confond ce mensonge. Les nations chrétiennes se sont largement servies de l'esclavage dans les colonies, où, pourtant, il y avait de nombreux prêtres et missionnaires. En France, il a fallu des révolutions pour qu'en 1792 et en 1848, on abolisse légalement l'esclavage. Aux Etats-Unis, la guerre de Sécession (1860-1865) a réussi à abolir l'esclavage. Au Brésil, il a duré jusqu'aux dernières années du XIXe siècle. L'émancipation des esclaves ne s'est faite nulle part sans une farouche et souvent violente résistance des propriétaires d'esclaves, et l'Eglise fut toujours du côté des maîtres.

Ce qui a pu créer cette confusion dont profitent les prêtres, c'est que l'abolition de l'esclavage en Europe se fit à peu près en même temps que l'avènement du christianisme. La revendication des esclaves, en cette période fortement mystique, fut imprégnée de la nouvelle foi, et la bonne parole, l'Evangile, fut interprétée par les masses cherchant leur émancipation comme un mot d'ordre de libération. Mais, bien vite, l'Eglise, qui se constituait, s'est séparée du mouvement des asservis : « Rendez à César ce qui est à César », comme si les hommes pouvaient appartenir à un César, et non à eux-mêmes.

D'ailleurs, le servage qui se substitua à l'esclavage ne fut guère qu'une transformation d'étiquettes. Les esclaves de la Grèce, traités humainement, faisant partie de la famille, portés assez souvent à des postes importants, considérés comme des hommes malheureux par leurs maîtres qu'une adversité pouvait faire choir à leur rang, étaient mieux traités que les serfs des premiers siècles de l'ère chrétienne. Les tyrans consentent parfois à changer les étiquettes, pour tromper mieux les asservis, mais se résolvent difficilement à laisser porter atteinte à leurs droits et privilèges.

L'émancipation des esclaves mués en serfs fut une transformation de façade. Il a fallu de nombreux siècles, des luttes incessantes, des jacqueries dans les villages, le soulèvement des communes dans les villes, pour que le servage devienne un peu plus humain, et que quelques parcelles de liberté et de bien-être soient acquises par les malheureux.

De même, l'émancipation des serfs fut également une duperie, car elle a fait place au salariat. Celui-ci arrive très fréquemment à égaler ou dépasser en horreur le servage ou l'esclavage. On s'est affranchi du joug du seigneur pour retomber sous celui du patron. On a acquis la liberté de mourir de faim si on ne se courbe pas sous l'autorité patronale. Les institutions répressives de l'Etat sont toutes puissantes pour mâter les réfractaires à l'exploitation patronale. Là où les prolétaires n'ont pas assez de courage et de conscience pour résister, non seulement le patron exige d'eux un pénible travail pour un salaire dérisoire, mais encore il les traite en véritables esclaves, leur déniant, en dehors même du travail, toute liberté de conscience.

En réalité, les appellations différentes et les statuts juridiques n'ont jamais servi à l'émancipation des opprimés. Il a fallu à ceux-ci, dans le passé, comme il leur faudra dans l'avenir, des luttes constantes, acharnées et terribles pour faire disparaître ou amoindrir leur servitude.

Emancipation sociale. — C'est un mot dont se revendiquent tous les groupements ou partis d'avant-garde ou prétendus tels. S'émanciper, c'est s'affranchir d'un joug, se libérer de la servitude. Singulière contradiction, à moins que ce ne soit duperie de conscience, certains se proclament partisans de l'émancipation sociale et ne rêvent que d'instaurer un nouveau joug, une nouvelle servitude tout au moins aussi mauvais que les anciens qu'on veut abolir. L'émancipation ne peut qu'apporter toute la liberté, ou tout au moins une liberté plus grande, sinon elle n'est qu'un masque couvrant une imposture.

Les peuples sont actuellement, tous, dans un état de servitude morale, intellectuelle, politique et économique. Ils ne sont pas libres de leurs sentiments, jugulés qu'ils sont par une éducation malsaine, par de multiples préjugés religieux, patriotiques, civiques, moraux, etc. Ils ne sont pas libres de leur intelligence, car l'instruction est le monopole d'une classe, et l'on entretient systématiquement l'infériorité technique et intellectuelle des masses travailleuses. Ils ne sont pas libres politiquement, car de nombreuses lois, appliquées par de nombreux juges et policiers, suppriment toute véritable liberté. Ils ne sont pas libres économiquement, car les produits sortis de leurs mains ne leur appartiennent pas, et s'ils veulent vivre, il leur faut chercher et trouver un exploiteur.

L'émancipation sociale doit donc porter sur le domaine moral, intellectuel, politique et économique. Les hommes et les peuples ne pourront se dire totalement émancipés que lorsque toutes ces formes d'asservissement n'existeront plus, quand ils seront les maîtres de leurs sentiments, de leurs idées, quand ils pourront librement acquérir les connaissances désirées, quand aucun obstacle ne s'opposera plus à la diffusion des opinions, à la liberté de parole, de presse, de réunion, d'organisation ; quand, enfin et surtout, les fruits de leur travail ne leur seront plus confisqués par une classe de privilégiés, quand ils s'organiseront librement et à leur guise, tant pour régler entre eux les conditions du travail que pour répartir les produits.

Tel est le but auquel doivent viser tous les efforts vers l'émancipation des individus et des peuples. On commet généralement une grosse erreur. C'est de diviser l'autorité en autant de fractions différentes qu'elle

a d'apparences. C'est peut-être utile comme méthode scientifique de classification, pour la clarté des points de vue, mais ce n'est ni réel ni pratique. Que l'on considère, en effet, l'autorité sous ses apparences morales, intellectuelles, politiques ou économiques, on n'aura que des différences de points de vue auxquels on se place, pour la considérer, de même qu'une montagne vue de différents endroits ne présente pas le même aspect. C'est toujours la même montagne. Ici, c'est toujours la même autorité.

Le but de l'autorité est de permettre à certains hommes de tirer d'autres hommes les avantages de les exploiter, de vivre à leur détriment, de créer leur luxe sur leur misère, leur puissance sur leur avilissement, leur domination sur leur obéissance. De là, l'exploitation économique : le capitalisme, le patronat, la finance, le commerce, etc. ; de là la tyrannie politique : l'Etat gardien de l'ordre établi; de là, l'inégalité intellectuelle. On fait bien de temps à autre appel aux intelligences d'en bas, mais en les sélectionnant, en n'en appelant que quelques-unes pour pouvoir les absorber dans la classe des privilégiés, et en laissant dans l'ignorance la grande masse. De là aussi l'enseignement intense des préjugés : patrie, dieu, famille, civisme, respect de la propriété, des autorités ; ne leur faut-il pas hypnotiser les asservis pour qu'ils acceptent passivement leur sujétion ? L'autorité est une ; elle nous saisit par mille tentacules, toutes au service du même principe.

Que des événements sociaux éclatent et anéantissent une ou plusieurs des formes de l'autorité, mais en laissent quelques-unes ou même une seule ; et celle-ci, par voie de regroupement, reformera toutes les autres, et recréera l'ancienne tyrannie. Qu'on fasse une révolution politique, en laissant le pouvoir économique aux détenteurs actuels ou en le transmettant à d'autres, il se produira ce qui s'est toujours produit : les maîtres des richesses redeviendront les maîtres de l'Etat par corruption, pression économique, manœuvres de tous genres. Que l'inverse se produise, et que l'économie sociale, entre les mains du peuple, laisse subsister l'autorité politique ; celle-ci reconstitue une hiérarchie, une classe qui s'arroge peu à peu des avantages, des privilèges, des profits spéciaux, bref insensiblement refait à son bénéfice l'inégalité économique.

De même, il est indispensable que l'instruction ne soit par le monopole d'une caste. Chacun doit pouvoir poursuivre son développement intellectuel et technique ; autrement si c'est une caste qui la détient, elle devient vite maîtresse de la société, s'arroge à la fois, profitant de l'incapacité populaire, des privilèges économiques et des pouvoirs politiques, et tout redevient comme avant.

Egalement, tant que les humains conserveront leur morale d'aujourd'hui, toute imbue de préjugés, marques des institutions autoritaires, ils auront tendance à accepter l'asservissement comme conforme à leurs idées, à la volonté divine, etc..., etc...

Le problème de l'émancipation sociale n'est donc pas résoluble par fractions. Il exige d'être mené partout à la fois, aussi bien intellectuellement et moralement que politiquement et économiquement.

Nous devons considérer toutes les tentatives faites pour s'attaquer à une seule des apparences de l'autorité comme vouée à l'échec, si elle est sincère, ou, si elle ne l'est pas, comme n'étant que les marques de ceux qui ne recherchent qu'à se substituer aux maîtres du jour.

Qu'on fasse l'analyse de toutes les actions qui ont cherché à émanciper un peu plus les masses populaires. Les seules qui aient abouti à quelque chose d'effectif sont celles qui furent la conséquence d'efforts réalisés dans tous les domaines : intellectuel, moral, politique et économique. Au fur et à mesure que le prolétariat se libère des préjugés, développe ses connaissances générales et techniques, il veut jouir davantage de libertés et avoir plus de bien-être. De même que lorsqu'il réussit à avoir un peu plus de bien-être, il aspire à être plus libre, il étudie, prend l'habitude de raisonner, de critiquer, d'observer.

L'anarchisme, qui est la lutte pour la liberté complète, la disparition de toutes les tyrannies, exploitations, inégalités et préjugés, qui mène de front toutes les batailles contre l'autorité, est la plus haute et la plus parfaite conception que puisse suivre l'émancipation sociale. — Georges BASTIEN.

EMANCIPATION. Les bourgeois donnent à ce mot un sens différent de celui qui, pour nous, se rapporte à la fameuse prophétie de Karl Marx : « *L'Emancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.* » Cette signification simple et claire est adoptée par tous les véritables émancipateurs du prolétariat, par ceux qui ne se contredisent pas en s'adonnant à la politique électorale après s'être proclamés de la doctrine de l'Emancipation du Prolétariat par lui-même.

Toute la propagande des anarchistes vise à ce but : l'Affranchissement économique et social des individus, leur émancipation individuelle.

Toute la propagande des syndicats révolutionnaires vise au même but en spécifiant qu'ils veulent l'Affranchissement total des travailleurs, l'émancipation collective des producteurs.

Donc, les uns et les autres veulent l'intégrale émancipation de tous ceux que le système capitaliste exploite et asservit. Autant dire qu'ils tendent identiquement à une transformation sociale qui ne peut aboutir autrement que par une révolution comme on n'en vit point encore puisque la Commune de 1871 fut vaincue et que la Révolution russe n'a pu aboutir qu'à une Dictature du Prolétariat.

Préconiser l'éducation libertaire, entraîner les masses ouvrières des cités, de la mer et des champs à s'organiser librement, à s'administrer par l'entente, c'est créer une mentalité populaire adéquate à la conception de société libre de producteurs émancipés ; c'est dresser une génération d'individus capables d'organiser la vie libre pour des hommes libres.

C'est ainsi, pensons-nous, qu'il faut concevoir l'Emancipation sociale de tous. Mais pour émanciper les autres, il est indispensable de s'émanciper soi-même d'abord, en se débarrassant de tous les préjugés d'autorité, de hiérarchie, de discipline, etc., qui n'ont rien à faire avec la Liberté, l'Entente et l'Union pour la Vie. — G. YVETOT.

EMBRYON (n. m., du grec *embruon*, formé de *en* dans, et *bruon* je germe.)

Le mot embryon sert à désigner le produit immédiat de la conception et c'est à tort qu'il est parfois employé comme synonyme de fœtus. L'embryon est un fœtus qui commence à se former. Chez les humains, l'embryon n'est d'abord qu'un corps absolument privé de membres et l'on ne peut y distinguer ni le cœur, ni les muscles, ni les os, etc... Ce n'est qu'au bout de quarante jours que l'on commence à distinguer la tête et à trois ou quatre mois que l'embryon prend le nom de fœtus.

Le mot embryon sert également à désigner, en botanique, la partie essentielle de la graine des phanérogames, c'est-à-dire des plantes dont les organes de reproduction sont apparents et se dit aussi de tout état rudimentaire qui provient du développement d'un germe.

La science qui s'occupe de l'évolution des embryons s'appelle l'embryologie ; elle se divise en trois branches : l'embryologie générale, l'embryologie descrip-

tive et l'embryologie comparée. C'est donc la science de la vie, puisque l'embryon est le commencement de la vie. Mais ce n'est pas toute la vie et Le Dantec fait judicieusement remarquer « que l'œuf n'est qu'un des facteurs de la construction de l'organisme ».

En effet, si l'embryon est invariablement soumis aux lois de l'hérédité, à la suite de son évolution et de son développement et lorsqu'il s'est transformé en individu, il est soumis à des lois extérieures « et comme tous les caractères de l'individu sont le résultat de sa vie, il devient absurde de penser que ces caractères sont, dans leur intégrité, représentés dans l'œuf d'où sortira l'individu ». (Le Dantec, *La Lutte pour la vie.*)

Toutefois, il est aujourd'hui scientifiquement démontré que, dans les germes qui donnent naissance à l'embryon, sont véhiculés certaines tares, certains vices physiologiques et qu'en conséquence, l'individu hérite souvent des tares de ses ascendants. Nous savons, par exemple, que l'ivrognerie transmet des tares et des vices héréditaires et il faut donc en conclure que l'alcool n'est pas seulement nuisible à celui qui le consomme, mais aussi à la descendance de l'alcoolique et que son influence néfaste réside déjà dans l'individu à l'état embryonnaire.

Au figuré, le terme embryon désigne quelque chose qui est à l'état naissant. Un embryon de livre ; un embryon de liberté ; et se dit également d'un être de petite taille : « Un embryon d'homme ».

EMPHASE (n. f., du grec *emphasis*, apparence.) Affectation dans le discours, dans le ton, dans le geste, dans l'expression. Parler avec *emphase*. « Quel supplice, dit La Bruyère, que celui d'entendre prononcer de médiocres vers avec toute *l'emphase* d'un mauvais poète ».

L'emphase est le contraire, l'opposé, l'antidote du naturel et de la simplicité. Il faut se méfier de ceux qui prononcent des discours pompeux et exagérés, car ils sont rarement sincères. *L'emphase* dénote un esprit ambitieux et mesquin, dépourvu de mesure et d'intelligence. Exposons sans *emphase*, mais avec éloquence et clarté ce que nous voulons et nous serons compris.

EMPIRISME (n. m., du mot grec *empeiro*, j'essaye.) L'empirisme est un système philosophique qui attribue uniquement à l'expérience l'origine de toutes les connaissances humaines. Niant toute valeur à la méthode déductive, l'empirisme philosophique, scientifique ou social rejette, par conséquent, toute théorie, et ouvre un vaste champ d'action au charlatanisme. « Les empiristes, dit Jouffroy, ne connaissent d'autre autorité, en matière de connaissances, que celle des yeux et des mains. » Il ne faut pas confondre l'*empirisme* avec la méthode expérimentale, qui considère que l'esprit, l'intelligence, apportent également des éléments précieux à la réalisation des progrès scientifiques ou sociaux, et tout en attribuant une large part à l'expérience, ne condamne pas cependant le raisonnement et tous les bénéfices qui en résultent.

Le raisonnement et l'expérience se confondent et se complètent. Pour tous les domaines de l'activité humaine, l'un est aussi nécessaire que l'autre, car il existe des phénomènes qui ne frappent pas nos sens imparfaits, et nous sommes donc obligés d'avoir recours à la déduction pour les expliquer. D'autre part, sur le terrain pratique, l'empirisme présente un véritable danger. Médicalement, par exemple, une expérience, qui ne repose pas sur une théorie, permet toutes les erreurs, et tous les faux savants peuvent spéculer et se livrer au plus large charlatanisme en se réclamant d'un principe aussi absolu. Sur le terrain social, l'empirisme n'est pas moins néfaste. A nos yeux, l'expérience doit être consécutive à l'observation ; ce n'est qu'après avoir étudié, raisonné les chances de succès d'une action quelconque, que l'on doit se livrer à cette action. L'expérience en soi est généralement couronnée par le plus désastreux des fiascos, lorsqu'elle n'a pas été précédée de l'étude des conditions dans lesquelles elle doit s'opérer. Le dictionnaire Lachâtre emprunte à Et. Brochin la définition suivante de l'empirisme : « L'empirisme pris dans son acception étymologique rigoureuse et dans son sens sérieux, signifie cette méthode qui consiste à étudier, sans idée préconçue, tous les phénomènes qui se présentent à notre observation, et dans leur manifestation actuelle et dans les circonstances de leur production et de leur formation, ainsi que dans toutes les choses qui peuvent en changer ou modifier le cours ; à déduire des faits observés et de leur rapprochement les conclusions les plus rigoureuses, et à comparer ces conclusions entre elles, afin d'en faire découler des propositions qui ne soient que des déductions plus générales, mais tout aussi rigoureuses des faits eux-mêmes. C'est ce que l'on peut appeler, de nos jours, *l'empirisme raisonné*, ou, si l'on veut, une partie de la méthode expérimentale de Bacon ». Nous pouvons dire avec Brochin que si l'empirisme tout court nous paraît stupide et néfaste, *l'empirisme raisonné*, appliqué tout aussi bien à la science qu'à la sociologie, est un facteur de progrès et d'évolution.

On appelle *empiristes* ceux qui se réclament de l'empirisme, ou plutôt qui défendent ou soutiennent ce système ; quant au mot empirique, il est ordinairement employé au sens péjoratif et signifie routinier, rétrograde. Un procédé empirique ; un médecin *empirique*, pour un charlatan qui exerce la médecine.

EMULATION (n. f. du latin *aemulatio.*) Sentiment qui porte à rivaliser avec quelqu'un et à le surpasser en quelque chose.

Les moralistes prétendent que l'émulation est un aiguillon de la vertu et que c'est ce sentiment qui pousse les individus à atteindre au mérite de certains de leurs semblables. L'Emulation n'est pas toujours bienfaisante et bien souvent ce sentiment ne donne naissance qu'à de l'animosité et de la jalousie.

Que l'homme ait les yeux fixés sur ce qui lui semble supérieur et cherche à acquérir toujours plus de qualités ; c'est un bien. Mais ce qui est néfaste c'est de créer entre êtres un esprit de bataille, de concurrence, de rivalité qui détruit tous les bienfaits d'une émulation raisonnable.

On encourage l'émulation chez les écoliers parfois d'une façon ridicule sans atteindre le but que l'on se proposait, car on ne tient pas compte de tous les facteurs qui déterminent la vie de l'enfant et l'on ne se soucie pas de sa personnalité, de son individualité ; quant à l'émulation de la classe ouvrière en ce qui concerne sa production, nous savons que ceux qui la préconisent sont intéressés à la question, puisque ce sont eux qui profitent de tout le travail des exploités.

« Il faut toujours, disait Mignet, se proposer de grands modèles, pour avoir de hautes émulations. »

ENCYCLIQUE n. f. ou adj. Une encyclique : Circulaire du pape : lettre encyclique.

Bulle ou lettre solennelle adressée par le pape au clergé du monde catholique, ou seulement aux évêques d'une même nation.

Les décisions que renferment les encycliques en matière de foi et de morale sont irréformables, si le pape déclare les imposer à toute l'Eglise — ceci, mécaniquement, du fait de l'infaillibilité papale.

Souvent, le Souverain Pontife se propose non point de trancher une question dogmatique, mais seulement de donner des conseils.

Comme les bulles, les encycliques, sont généralement désignées par les premiers mots du texte latin qui les compose, et la date où elles ont été publiées.

Parmi les encycliques les plus importantes du XIXe et XXe siècle, le Larousse cite : *Diu satis*, 1800, ou Pie VII engage les évêques catholiques à maintenir l'unité de l'Eglise menacée par les troubles politiques ; *Mirari vos*, 1832 ou Grégoire XVI combat l'indifférentisme ; *Nostis et Nobiscum*, 1849, où Pie IX condamne les principes du Communisme et du Socialisme; *Quanto conficiamur*, 1863, où Pie IX affirme les droits du Saint-Siège sur les domaines de Saint-Pierre ; *Quanta Cura*, 1864, où il condamne les théories fondées sur le naturalisme (cette encyclique était accompagnée d'un Syllabus) ; *Œterni Patris*, 1879, où Léon XIII préconise l'enseignement de la philosophie de Saint-Thomas ; *Rerum Novarum*, 1891, sur la condition des ouvriers ; *Providentissimus Deus*, 1893, sur l'enseignement biblique ; *Vehementer nos*, 1906 et *Gravissimo officii*, 1906, où Pie X condamne la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France ; *Pascendi dominici gugis*, 1907, où il condamne les modernistes.

Les encycliques, sont une mine de documents que les historiens, les philosophes, les militants sérieux et toux ceux qu'intéresse le problème religieux, ont intèrêt à fouiller.

Nous citerons parmi ces dernières quelques extraits qui feront mieux voir toute l'importance de la connaissance de ces actes des Pontifes romains que les plus longs discours, et qui, d'autre part, permettront aux anti-religieux de s'armer pour leurs luttes prochaines, de traits invincibles.

Mirari vos, 15 *août* 1832, de Grégoire XVI :

« ...Et d'abord anathème, quiconque prétend améliorer et faire progresser l'Eglise, directement inspirée par l'Esprit-Saint. Comme il est constant, pour nous servir des paroles des Pères de Trente, que l'Eglise a été instituée par Jésus-Christ et ses apôtres, et qu'elle est enseignée par l'Esprit-Saint qui lui suggère incessamment toute vérité, il est tout à fait absurde et injurieux pour elle que l'on mette en avant une certaine restauration et régénération comme nécessaires pour pourvoir à sa conservation et à son accroissement ; comme si elle pouvait être sensée exposée à la défaillance, à l'obscurcissement, ou à d'autres inconvénients de cette nature. Le but des novateurs, en cela, est de jeter les fondements d'une institution nouvelle et de faire ce que Cyprien avait en horreur, que l'Eglise qui est divine, devienne toute humaine... »

« Anathème à la liberté de Conscience ; anathème à la liberté de la parole ou de la plume. De la source infecte de l'indifférentisme découle cette maxime absurde et erronée, ou plutôt ce délire, qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit la liberté de conscience. On prépare la voie à cette pernicieuse erreur par la liberté d'opinions, pleine et sans bornes, qui se répand au loin pour le malheur de la société religieuse et civile, quelques-uns répétant avec une extrême imprudence qu'il en résulte quelque avantage pour la religion. Mais, disait Saint-Augustin, qui peut mieux donner la mort à l'âme que la liberté de l'erreur ? En effet, tout frein étant ôté qui puisse retenir les hommes dans les sentiers de la vérité, leur nature, inclinée au mal, tombe dans un précipice ; et nous pouvons dire avec vérité que le puits de l'abime est ouvert, ce puits d'où Saint-Jean vit monter une fumée qui obscurcissait le soleil et sortir des sauterelles qui ravagèrent la terre. De là le changement des esprits, une corruption plus profonde de la jeunesse, le mépris des choses saintes et des lois les plus respectables répandu parmi le peuple ; en un mot, le fléau le plus mortel pour la vérité, puisque l'expérience a fait voir de toute antiquité que les Etats qui ont brillé par leurs richesses, par leur puissance, par leur gloire, ont péri par ce seul mal : la liberté immodérée des opinions, la licence des discours et l'annonce des nouveautés... »

« Anathème, trois fois anathème quiconque parle aux peuples de droits à revendiquer ; quelque soit le maître, malheur à qui ne veut pas courber la tête devant lui ; anathème à tous ceux qui ébranlent la fidélité et la soumission dues aux princes et qui allument partout les flambeaux de la révolte. Il faudra empêcher avec soin que les peuples ainsi trompés ne soient entraînés hors de la ligne de leurs devoirs. Que tous considèrent que, suivant l'avis de l'apôtre « il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu. Ainsi, celui qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui résistent s'attirent la condamnation à eux-mêmes ».

Ainsi, les lois divines et humaines s'élèvent contre ceux qui s'efforcent d'ébranler par des trames honteuses de révolte et de sédition la fidélité aux princes et de les précipiter du trône... »

L'encyclique du 15 août 1832, visait tout particulièrement le mouvement social-chrétien, créé par Lamennais. Les chefs du mouvement s'inclinèrent devant le pape ; mais la publication du livre de Lamennais « Paroles d'un croyant », provoqua l'encyclique *Singulari nos* du 7 juillet 1834, où nous retrouvons les mêmes propositions que dans celle de 1832 :

« Nous avons été vraiment saisi d'horreur, vénérables frères, au premier coup d'œil jeté sur ce livre, et, ému de compassion sur l'aveuglement de son auteur, nous avons compris à quels excès emporte la science qui n'est pas de Dieu, mais selon l'esprit du monde. En effet, au mépris de la foi, solennellement donnée par sa déclaration, il a entrepris d'ébranler et de détruire la doctrine catholique, soit sur la soumission due aux puissances, soit sur l'obligation de détourner des peuples le pernicieux fléau de l'indifférence, et de mettre un frein à la licence sans borne des opinions et des dicours, soit enfin sur la liberté absolue de conscience, liberté tout à fait condamnable, et sur cette horrible conspiration de sociétés composées, pour la ruine de l'Eglise et de l'Etat, des partisans de tous les cultes faux et de toutes les sectes. L'esprit a vraiment horreur de lire seulement les pages de ce livre, où l'auteur s'efforce de briser tous les liens de fidélité et de soumission envers les princes, et, lançant de toutes parts les torches de la sédition et de la révolte, d'étendre partout la destruction de l'ordre public, le mépris des magistrats, la violation des lois, et d'arracher jusque dans leurs fondements tout pouvoir religieux et tout pouvoir civil. Puis, dans une suite d'assertions aussi injustes qu'inouïes, il représente, par un prodige de calomnies, la puissance des princes comme contraire à la loi divine... et il flétrit des mêmes notes d'infamie ceux qui président aux choses divines aussi bien que les chefs des Etats, à cause d'une alliance de crimes et de complots qu'il imagine avoir été conclue entre eux contre les droits des peuples. N'étant pas encore satisfait d'une si grande audace, il veut de plus faire établir par la violence la liberté absolue d'opinions, de discours et de conscience ; il appelle tous les biens et tous les succès sur les soldats qui combattront pour la délivrer de la tyrannie, c'est le mot qu'il emploie. Dans les transports de sa fureur, il provoque les peuples à se réunir et à s'associer de toutes les parties du monde...

« ...De notre propre mouvement, de notre science certaine et de toute la plénitude de notre puissance apostolique, nous réprouvons, condamnons et voulons qu'à perpétuité on tienne pour réprouvé et condamné le livre qui a pour titre : « Paroles d'un croyant », où, par un abus impie de la parole de Dieu, les peuples sont criminellement poussés à rompre les liens de tout

ordre public, à renverser l'une et l'autre autorité, à exciter, à nourrir, étendre et fortifier les séditions dans les empires, les troubles et les rébellions ; livre renfermant par conséquent des propositions fausses, calomnieuses, téméraires, conduisant à l'anarchie, contraires à la parole de Dieu, impies, scandaleuses, erronées, déjà condamnées par l'Eglise, spécialement dans les Vaudois,, les Wicklefites, les Hussistes, et autres hérétiques de cette espèce. »

Cette fois, Lamennais releva le défi et rompit avec Rome.

Le successeur de Grégoire XVI, le pape Pie IX, continua la série des fulminations contre : la liberté de conscience, de parole, d'écrit, etc... Quelques-unes de ses encycliques méritent de passer à la postérité pour y être en témoignage du fanatisme constant de l'Eglise catholique :

Dans l'*Encyclique Qui pluribus du 9 novembre* 1846, Pie IX dénonce la conspiration ourdie contre la religion catholique et la société civile. Il montre l'Eglise et l'ordre social attaqués au nom du progrès. Il invite les gouvernements à sévir contre la Révolution. Il condamne les sociétés bibliques qui répandent la Sainte Ecriture, en lange vulgaire. Contre l'esprit du siècle, contre les philosophes :

« Nul d'entre vous n'ignore, vénérables frères, que, dans ce siècle déplorable, une guerre furieuse et redoutable est déclarée au catholicisme. Unis entre eux par un pacte criminel, les ennemis de notre religion repoussent les saintes doctrines, ils ferment l'oreille à la voix de la vérité, ils produisent au grand jour les opinions les plus funestes et font tous leurs efforts pour les répandre et les faire triompher dans le public... Ces implacables ennemis du nom chrétien, emportés par une aveugle fureur d'impiété, en sont venus à un degré inouï d'audace, ouvrant leur bouche aux blasphèmes contre Dieu, ils ne rougissent pas d'enseigner hautement et publiquement que les augustes mystères de notre religion sont des erreurs et des inventions humaines, que la doctrine de l'Eglise catholique est opposée au bien et aux intérêts de la société ; ils ne craignent pas même de renier le Christ et de renier Dieu. Pour mieux tromper les peuples, pour entraîner avec eux dans l'erreur les esprits inexpérimentés ils feignent de connaître seuls les voies du bonheur ; ils s'arrogent le titre de philosophes... »

Enfin, Pie IX, termine ainsi :

« Appliquez-vous à inculper aux peuples l'obéissance, la soumission due aux princes et aux puissances ; enseignez leur, selon l'avis de l'apôtre, qu'il n'est point de pouvoir qui ne vienne de Dieu, et qu'en résistant au pouvoir on résiste à l'ordre établi par Dieu, en provoquant sa condamnation, et que, par conséquent, nul ne peut violer sans crime le précepte d'obéir à l'autorité, à moins qu'elle ne lui commande des choses contraires aux lois de Dieu et de l'Eglise. »

L'*Encyclique du 17 mars* 1856, adressée aux évêques d'Antioche, peut se résumer ainsi : Anathème à l'indifférentisme et au rationalisme.

« Les hommes dédaignent avec fierté la foi, dont il est écrit qu'en manquer serait un motif de condamnation. La foi repose, non sur la raison, mais sur l'autorité ; malheur à qui ne s'en rapporte pas pleinement à Dieu sur Dieu, sur ce qu'il nous propose de croire et de savoir de lui. Le rôle de la raison est d'obéir ; elle n'est pas maîtresse, mais servante de la foi. »

L'Encyclique *Quanta Cura, 8 décembre* 1864, a eu un retentissement immense ; c'est le défi le plus complet qu'ait jeté l'Eglise au progrès, à l'esprit de liberté, à la culture moderne...

Cette encyclique est suivie d'un syllabus, ou résumé, contenant l'énoncé de 80 articles qualifiés « Erreurs principales de notre temps » et qui sont condamnés par Pie IX.

Voici quelques extraits de cette encyclique fameuse, promulguée selon toutes les conditions de « l'Ex-Cathédra ».

« Il vous est parfaitement connu, vénérables frères, qu'aujourd'hui il ne manque pas d'hommes qui appliquent à la société civile l'impie et absurde principe du « naturalisme », comme ils l'appellent ; ils osent enseigner que la perfection des gouvernements et le progrès civil exigent absolument que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas, ou, du moins, sans faire aucune différence entre la vraie religion et les fausses. De plus, contrairement à la doctrine de l'Ecriture, ils ne craignent pas d'affirmer que le meilleur des gouvernements est celui où l'on ne reconnait pas au pouvoir l'obligation de réprimer, par la sanction des peines, les violateurs de la religion catholique, si ce n'est lorsque la tranquillité publique le demande.

« En conséquence de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée... que la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme, qu'il doit être proclamé dans tout Etat bien constitué, et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole, par l'impression ou autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse limiter ce droit. Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent pas, ils ne considèrent pas qu'ils prêchent une liberté de perdition, et que, s'il est toujours permis aux opinions humaines d'entrer en conflit, il ne manquera jamais d'hommes qui oseront résister à la vérité et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité extrêmement nuisible, que la foi et la sagesse chrétiennes doivent soigneusement éviter, conformément à l'enseignement de N. S. J.-C.

« ...Mais qui ne voit, qui ne sent très bien qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice ne peut avoir d'autre but que d'amasser, d'accumuler des richesses, et, dans tous ses actes, d'autre loi que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de se procurer des jouissances ? »

Malgré les anathèmes et les excommunications contre le socialisme, et contre les revendications des peuples, socialisme et syndicalisme font leur chemin, aussi les papes doivent relâcher le mors.

Léon XIII adresse l'encyclique « *Rerum Novarum* », 15 *mai* 1891, sur les conditions des ouvriers.

Il traite des associations professionnelles, admet les syndicats : mixtes ou composés d'ouvriers seulement.

Cette encyclique est la charte des syndicats chrétiens et a de ce fait une grande importance. Elle commence par justifier les inégalités sociales les déclarant nécessaires :

« Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit accepter cette nécessité de sa nature qui rend impossible, dans la société civile, l'élévation de tous au même niveau... La vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions fort diverses ; et ce qui porte précisément les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout la différence de leurs conditions respectives.

« Pour ce qui regarde le travail en particulier, l'homme, dans l'état même d'innocence, n'était pas destiné à vivre dans l'oisiveté. Mais ce que la volonté eût embrassé librement comme un exercice agréable, est devenu, après le péché, une nécessité imposée comme une expiation et accompagnée de souffrances. « La terre est maudite à cause de toi. C'est par un travail

pénible que tu en tireras ta nourriture tous les jours de ta vie ».

« De même toutes les autres calamités qui ont fondu sur l'homme n'auront pas ici-bas de fin ni de trêve, parce que les funestes fruits du péché sont amers, âpres, acerbes, et qu'ils accompagnent nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir. Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité, et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir, ils n'y réussiront jamais, quelques ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu. S'il en est qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peines, toute adonnée au repos et à de perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le peuple et lui dressent des embûches d'où sortiront pour l'avenir de plus terribles calamités que celles du présent. Il vaut mieux voir les choses telles qu'elles sont et, comme nous l'avons dit, chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux. »

Le remède ? Le voici tel que le donne ce Pontife.

« 1° *Devoirs des ouvriers.* — Il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité. Il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne. Ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions. Il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes. »

2° *Devoirs des patrons.* — Etre charitables — rien de plus. Et comment feraient-ils la charité s'ils n'étaient riches ? Aussi le Saint-Père a-t-il soin de spécifier : « Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance imposent à sa personne. Nul en effet ne doit vivre contrairement aux convenances. (Saint-Thomas) ».

Voici comment l'Eglise résout la question sociale :

L'inégalité est nécessaire. — Le pauvre doit être fier de sa pauvreté. — L'ouvrier doit travailler. — Nul ne doit se révolter. — Le riche sera charitable autant qu'il aura plus qu'il ne peut dépenser : en bonne chère, grande vie, riches costumes, palais, etc...

Et le bon Dieu nous tient les mains,
Pendant qu'on fouille dans nos poches.

Mais les temps sont révolus où la Sainte Inquisition brûlait le philosophe. Avec l'Empire est mort son espoir de brûler encore le livre. On lâche du lest : En 1893 Léon XIII se rallie à la République. Mais quelle profonde duperie ! Le Pontife ne peut détruire quoi que ce soit de ce qu'ont fait ses prédécesseurs — infaillibles comme lui. Il se rallie à la République pour mieux l'étouffer. Que ceux qui conserveraient quelques doutes étudient l'enseignement des encycliques.

Que les hommes de science ne désertent pas l'arène où se joue l'avenir de la liberté de conscience. Nul effort ne se perd dans le temps. Le mouvement « moderniste de la fin du XIX^e^ siècle et du début du XX^e^, est un encouragement inouï à ne pas désespérer.

Les méthodes expérimentales et rationnelles ont soulevé au sein même de l'Eglise catholique une tempête qui ne s'éteindra qu'avec la fin du catholicisme. Nous sommes sur la bonne voie.

Le pape Pie X publia l'encyclique *Pascendi Domini Grégis*, 8 septembre 1907, contre les « modernistes », dans laquelle nous relevons ces passages, dignes d'une sérieuse attention :

« Quant aux idées profanes, il suffira de rappeler ce qu'en a dit fort sagement notre prédecesseur : Appliquez-vous avec ardeur à l'étude des sciences naturelles : les géniales découvertes, les applications hardies et utiles faites de nos jours sur ce terrain, qui provoquent à juste titre les applaudissements des contemporains, seront aussi à la postérité un sujet d'admiration et de louanges. Mais les études sacrées n'en doivent pas souffrir. » Sur quoi le même pape donne tout aussitôt le grave avertissement que voici : « Si l'on recherche avec soin la cause de ces erreurs, on la trouvera surtout en ceci : que plus s'est accrue l'ardeur pour les sciences naturelles, plus les hautes sciences, les sciences sévères sont allées en déclinant ; il en est qui languissent dans l'oubli ; certaines autres sont traitées faiblement et à la légère, et, ce qui est indigne, déchues de leur antique splendeur, on les infecte encore de doctrines perverses et d'opinions dont la monstruosité épouvante. Sur cette loi nous ordonnons que l'on règle, dans les séminaires, l'étude des sciences naturelles.

« ...Il faut procéder avec la même vigilance et sévérité à l'examen et au choix des candidats aux Saints Ordres. Loin, bien loin du sacerdoce l'esprit de nouveauté ! Dieu hait les superbes et les opiniâtres. Que le doctorat en théologie et en droit canonique ne soit plus conféré désormais à quiconque n'aura pas suivi le cours régulier de philosophie scolastique ; conféré, qu'il soit tenu pour nul et de nulle valeur. Les prescriptions faites par la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, dans un décret de 1896, aux clercs séculiers et réguliers d'Italie, concernant la fréquentation des Universités, nous en décrétons l'extension désormais à toutes les nations. Défense est faite aux clercs et aux prêtres qui ont pris quelques inscriptions dans une Université ou Institut Catholique de suivre, pour les matières qui y sont professées, les cours des Universités civiles. Si cela a été permis quelque part, nous l'interdisons pour l'avenir. Que les évêques... »

Enfin, l'*Encyclique Quas primas sur la Royauté du Christ, du 23 décembre* 1922, de Pie XI, vient bien à point pour rappeler au monde que l'Eglise catholique est toujours : avec les princes, contre les peuples.

« C'est à notre tour de pourvoir aux nécessités des temps présents, d'apporter un remède efficace à la peste qui a corrompu la société humaine. Nous le faisons en prescrivant à l'univers catholique le culte du Christ-Roi. La peste de notre époque, c'est le laïcisme, ainsi qu'on l'appelle, avec ses erreurs et ses entreprises criminelles...

« ...En imprimant à l'autorité des princes et des chefs d'Etat un certain caractère sacré, la dignité royale de Notre Seigneur annoblit du même coup les devoirs et la soumission des citoyens... Si les princes et les gouvernants légitimement choisis étaient persuadés qu'ils commandent bien moins en leur propre nom qu'aux lieu et place du Divin-Roi, il est évident qu'ils useraient de leur autorité avec toute la vertu et la sagesse possibles... Alors on verrait l'ordre et la tranquillité s'épanouir et se consolider ; toute cause de révolte se trouverait écartée ; dans le prince et les autres dignitaires de l'Etat, le citoyen reconnaîtrait des hommes comme les autres, ses égaux par la nature humaine, même s'ils étaient par quelque côté des incapables ou des indignes ; il ne refuserait point pour autant de leur obéir quand il observerait qu'en leurs personnes s'offrent à lui l'image et l'autorité du Christ Dieu et homme. »

Et pour qu'on n'y oublie pas les Jésuites :

« Nous prescrivons également que chaque année, en ce même jour, on renouvelle la consécration du genre humain au Sacré-Cœur de Jésus... »

La religion est le ciment qui relie toutes les forces d'oppression, dressées contre les forces de libération ; elle est l'Autorité que nous voulons abattre. Que la lutte soit sans merci. — A. LAPEYRE.

ENCYCLOPEDIE (n. f. du grec *en* dans : *kuklos*, cercle et *paideia*, enseignement.) Une encyclopédie est un ouvrage dans lequel est traité tout l'ensemble des connaissances humaines. En vérité un ouvrage semblable n'existe pas et ne peut pas exister de nos jours.

Chez les anciens, tout homme qui avait le souci de son intelligence et tenait à conserver sa réputation d'homme libre, apprenait ou plutôt suivait « l'encyclopédie », c'est-à-dire qu'il s'instruisait à toutes les branches des arts et des sciences. Mais à mesure que se développa le progrès et que les découvertes scientifiques, philosophiques, artistiques élargirent le cercle des connaissances générales, il devint impossible à l'individu d'emmagasiner dans son cerveau l'ensemble de ces connaissances et l'on renonça alors à l'étude de « l'encyclopédie ». Il devint nécessaire à l'homme de spécialiser ses études, en choisissant celles qui se rattachaient plus particulièrement à l'état que l'on désirait embrasser.

Ce fut François Bacon, le célèbre philosophe du XVII[e] siècle qui, le premier, « systématisa nos connaissances » en divisant les sciences et les arts en trois branches distinctes : la première comprenant les histoires sacrées, civiles, l'histoire naturelle, la géologie, la technologie, etc..., etc... ; la seconde, la théologie, la philosophie, la nature, la grammaire, la rhétorique, les mathématiques, la chimie, etc., et la troisième l'art dramatique, la musique, la peinture et la sculpture

Le premier ouvrage qui porte le nom d'encyclopédie fut réalisé par d'Alembert et Diderot au XVIII[e] siècle. C'est un puissant ouvrage auquel collaborèrent tous les hommes nouveaux de l'époque, les libres penseurs, les révolutionnaires, enfin tous ceux désirant modifier la société au point de vue politique et religieux et détruire les préjugés et les croyances du passé. Le « Discours préliminaire » de cette encyclopédie, rédigé par d'Alembert est un tableau remarquable des connaissances humaines à la veille de la grande Révolution française et constitue une des plus puissantes œuvres philosophiques du XVIII[e] siècle.

De nos jours les encyclopédies les plus renommées sont :

1° La grande encyclopédie publiée de 1885 à 1902 et qui forme un vaste recueil de 31 volumes. C'est en France l'encyclopédie la plus complète que l'on puisse trouver ; mais elle présente cette lacune, que n'étant pas tenue à jour, elle n'instruit pas sur toutes les transformations et progrès scientifiques et sociaux de ces vingt dernières années. C'est regrettable car depuis 1900 les découvertes furent nombreuses et le progrès rapide. Il faut donc chercher hors de cette encyclopédie les renseignements que l'on pourrait désirer.

2° L'Encyclopédie britannique en 24 volumes de Charles Black et Adam.

3° L'Encyclopédie allemande de Brokhaus en 17 volumes et celle de Meyer également en 17 volumes.

Comme ouvrage tenu à jour, il n'y a réellement en France que le Nouveau Larousse illustré en sept volumes publié de 1897 à 1904 sous la direction de Claude Augé ; un supplément fut publié en 1906 et depuis mars 1907, toujours sous la même direction parait une revue mensuelle encyclopédique qui enregistre toutes les manifestations de la vie contemporaine.

Les articles qui paraissent dans cette revue, d'ordre littéraire, artistique ou scientifique, sont classés avec soin et sont accompagnés d'une illustration documentaire. Mais il faut reprocher à ce qu'il est convenu d'appeler l'encyclopédie Larousse son caractère particulier et réactionnaire.

A côté des encyclopédies proprement dites qui embrassent, ou qui devraient embrasser le cercle des connaissances humaines, il y a les encyclopédies spéciales qui ne traitent que les notions utiles à un art ou à une science. L'encyclopédie médicale, comme son nom l'indique, est destinée aux hommes qui entendent étudier ou professer la médecine ; l'encyclopédie agricole, à ceux qui s'intéressent aux questions agricoles.

L'encyclopédie anarchiste est une encyclopédie spéciale. « Dans la masse des encyclopédies que l'on a publiées jusqu'à ce jour, déclarait Lachâtre, lorsqu'en 1856 il publia son Dictionnaire Universel, la plus importante, la plus nécessaire manquait, l'*Encyclopédie du Peuple* ; c'est cette lacune que nous avons l'espoir de remplir par la publication du dictionnaire universel et de ses compléments ».

C'est le même esprit qui anima notre camarade Sébastien Faure, lorsqu'il décida de publier l'Encyclopédie Anarchiste. Le Dictionnaire Universel de Lachâtre est un dictionnaire républicain, un dictionnaire social plein d'enseignements révolutionnaires, et qui soutenait la République à l'époque où celle-ci, écrasée par l'empire, semblait belle à ceux qui en attendaient la justice et la liberté. La République est sortie triomphante de la guerre de 1870 et aujourd'hui que de nouveaux désastres se sont abattus sur le peuple ; après bientôt soixante ans de régime républicain, nous pouvons faire le bilan des années qui se sont écoulées et il était nécessaire que le peuple puisse puiser, dans un ouvrage qui lui est destiné, l'exemple et l'expérience indispensables à sa lutte. L'Encyclopédie Anarchiste n'est pas un traité lexicologique, ce n'est pas un ouvrage où l'on trouvera développés tous les sujets scientifiques, littéraires ou artistiques comme ils le sont — imparfaitement du reste — dans les autres dictionnaires, mais le lecteur y pourra chercher ce qu'il ne rencontrera dans aucune autre encyclopédie ; le développement des divers mouvements sociaux, étudiés et transcrits avec logique, clarté, limpidité et surtout avec impartialité.

L'Encyclopédie Anarchiste n'est pas rédigée par des grammairiens, mais Sébastien Faure s'est attaché des collaborateurs soucieux du travail qui leur est confié et qui, dans un but de propagande par l'instruction et l'éducation, développent un sujet qu'ils connaissent profondément, avec précision et en termes susceptibles d'être compris par le plus humble des travailleurs.

Œuvre révolutionnaire au premier plan, l'Encyclopédie Anarchiste instruira le militant ouvrier sur tout ce qu'il ne doit pas ignorer dans la bataille quotidienne qu'il mène pour la libération de l'humanité. A sa lecture, il sera documenté non seulement sur l'évolution du mouvement anarchiste, mais aussi sur tous les mouvements sociaux qui visent au même but et empruntent pour l'atteindre des chemins différents et opposés. Le développement des diverses doctrines sociales y sont traitées par des hommes compétents appartenant à tous les partis et en conséquence l'Encyclopédie Anarchiste ne peut être taxée de partialité ; il est évident que l'exposé des espérances anarchistes y tient une grande place et que les conclusions sont parfois brutales pour les défenseurs du principe d'autorité. Mais est-ce la faute des Anarchistes si la critique de la société moderne s'impose par les vices exemplaires de cette société et si toutes les doctrines philosophiques ou sociales qui prétendent renover l'humanité ont fait faillite ?

L'Encyclopédie Anarchiste est une œuvre d'utilité sociale. Bien que ne formant pas un ensemble complet de connaissances, on y trouve résumé tout ce qui peut

intéresser l'individu qui cherche à connaître, à s'instruire, à s'élever et, à ce point de vue, elle constitue pour le peuple l'unique ouvrage écrit pour lui, l'ouvrage qui manquait : l'« Encyclopédie du Peuple ».

ENDORMEUR adj. Lorsque le chirurgien doit faire une opération douloureuse, il endort le patient afin que celui-ci, ne sentant pas son mal, se laisse faire sans bouger et facilite l'opération. Il a soin cependant d'avertir son client, de lui demander sa permission et de le réveiller une fois l'opération terminée. Dans l'opération sociale qui consiste à dépouiller le malheureux, à le pressurer, à l'affamer, à le faire produire beaucoup et consommer peu, à l'envoyer à la boucherie lorsque ses maîtres l'ont décidé, le malade, c'est-à-dire le peuple, doit être endormi sans le savoir et ne pas se réveiller. Pour le maintenir endormi, il y a tout un tas de sinistres gredins occupés continuellement à lui verser du chloroforme sur le crâne. Les endormeurs sont tous ceux qui travaillent à détourner son attention de sa misérable condition sociale, ou qui l'engagent à accepter celle-ci en le berçant d'espérances pour la vie future, ou qui lui demandent de leur confier ses intérêts pour qu'ils s'en occupent en ses lieu et place.

Endormeur : le curé, de quelque religion qu'il soit, qui fascine la foule avec des cérémonies grandioses, qui s'introduit partout pour maintenir l'autorité de l'Eglise, qui ordonne aux pauvres (qui n'ont rien) d'abandonner les biens de la terre aux riches (qui possèdent tout), avec l'espérance d'obtenir un bonheur sans limite dans l'autre monde, afin que les parasites puissent vivre en paix dans celui ci ; le curé qui répète sans cesse à ceux qui souffrent : « Supportez avec résignation cette épreuve que Dieu vous envoie pour votre bonheur éternel. Soyez humbles. Soyez soumis et priez Dieu ! »

Endormeur : le moraliste qui nous prêche l'obéissance aux parents, aux maîtres, aux chefs, aux patrons, aux gouvernants ; la soumission aux lois, aux coutumes, aux préjugés ; l'amour paternel, maternel, familial, etc..., comme si cela se commandait ; l'amour du pays, du drapeau, de la patrie, bref toutes les amours, sauf l'amour charnel qu'il charge d'entraves jusqu'au point de le détruire ; qui nous conseille le renoncement à la vie, le sacrifice à l'intérêt général, à la grandeur du pays, et enfin, la mort pour la patrie !

Endormeur : l'économiste qui ne voit dans le travailleur qu'un instrument de production qu'il faut alimenter avec le minimum de dépenses, qui, après avoir compté les calories nécessaires à son entretien, lui conseille de se nourrir de haricots ou de lentilles pour assurer la prospérité du pays, qui lui vante la beauté de l'épargne — que des malins lui escroqueront — et de la surproduction qui amènera le chômage, la misère et la guerre.

Endormeur : le journaliste qui empêche le lecteur de penser, qui l'abêtit avec les récits des combats de boxe, des championnats de lutte, de courses, de danses, qui le gave de littérature idiote et malsaine, qui le nourrit de l'horreur des crimes, des scandales, qui fait du bluff autour des discours creux des gouvernants, de leurs faits et de leurs gestes insignifiants, afin de mieux cacher leurs œuvres criminelles et s'ingénie à passionner le peuple par des affaires retentissantes, genre Landru ou autres, lorsque les coquins qui tirent les ficelles de la tragédie sociale préparent leurs plus mauvais coups.

Endormeur : le politicien qui flatte les travailleurs, plaint leur misère, regrette leurs privations, leur reconnaît le droit à davantage de bien-être, mais leur défend bien de prendre eux-mêmes leur dû, leur recommande d'être bien sages et bien tranquilles, vu que lui se charge de leur faire obtenir satisfaction s'ils lui accordent leur confiance, et leur enjoint surtout de ne pas agir par eux-mêmes, car ils feraient tout manquer.

Endormeur : le chef ouvrier, bien casé dans une fonction syndicale, inamovible, vivant tranquillement dans son fromage, entretenu par les gros sous de ses compagnons de travail, ne craignant rien plus que de perdre sa place et d'être obligé de reprendre l'outil ; qui fait des discours enflammés contre le patronat dans les réunions publiques, mais qui est toujours prêt à châtrer l'énergie des ouvriers, lorsque ceux-ci veulent faire un mouvement de grève ou d'action directe ; qui prétend toujours que le moment n'est pas venu, qu'il faut attendre, que lui saura donner le signal au moment opportun, qu'il va intervenir auprès du patron, des pouvoirs publics, etc., et qui finalement, lance les ouvriers qui lui ont donné confiance dans les bras des politiciens.

Enfin, *endormeurs* aussi : ces entrepreneurs de Révolution, qui, après avoir jugé et condamné le régime capitaliste, ont décidé de se substituer à lui en adoptant ses institutions et en s'y adaptant eux-mêmes ; qui excitent la colère du peuple contre ses profiteurs et lui demandent de leur accorder le pouvoir pour faire, eux seuls, la transformation sociale, le rôle du Peuple devant alors se borner à attendre la Révolution sociale avec une sorte de fatalisme, sans avoir à s'en préoccuper autrement que pour fournir des soldats à l'armée révolutionnaire que les chefs de parti utiliseront comme ils l'entendront...

Et le peuple ainsi endormi par tous ces charlatans, ne sent pas le mal qui le ronge, l'oppression qui le suffoque, la chaîne qui l'étrangle, l'iniquité qui le tue. Il ne vit pas assez pour cela ! Si parfois le mal devient si grand qu'il est obligé de l'apercevoir, il attend le guérisseur avec son baume et sa morphine, en l'occurence le politicien avec ses promesses et ses réformes illusoires. Avec ces calmants, il se rendort de nouveau.

Il est temps de réveiller ce peuple. L'opération qui le dépouille, qui l'opprime, qui l'asservit, qui l'anémie, qui le tue un peu chaque jour quand ce n'est pas d'une façon brutale, a assez duré. Mettons à nu ses plaies, ses misères, ses souffrances, aiguisons sa sensibilité au lieu de l'anesthésier. Il faut qu'il sente son mal pour le connaître et pouvoir le guérir. Il en souffrira davantage ? Soit ! Il ne tardera pas alors à se révolter et à se débarrasser de tous ceux qui l'endorment pour le torturer et l'empêcher de vivre. Montrons-lui le chemin de la libération, maintenons son activité en éveil, répétons-lui sans cesse « Si tu veux vivre, prépare ta vie toi-même ; produis, mais prends toi-même ce qui t'est nécessaire pour vivre ; si tu veux être libre, prends toi-même ta liberté ; si tu veux être heureux, puise toi-même aux sources du bonheur. La vie, la liberté, le bonheur ne se reçoivent pas ; ce sont des biens qu'il faut mériter et prendre. Le régime social actuel t'écrase et tu veux le voir remplacer par un autre ; attelle-toi à la besogne au lieu de compter sur ce que feront les autres. Détruis les institutions iniques, remplace-les par tes organisations à toi ; établis ton mode de vie sociale, mais n'oublie jamais que la Révolution ne sera que ce que tu la feras. Si tu restes endormi, si tu n'as pas la force ou le courage d'agir, tant pis pour toi ! Aucun autre ne peut agir à ta place. Ce n'est donc pas de te reposer sur nous que nous te demanderons, ni de nous donner ta confiance, mais d'agir avec nous, avec tous ceux qui souffrent, de travailler avec nous, d'étudier avec nous, d'élaborer avec nous une société qui sera ton œuvre comme la nôtre et dont personne ne pourra t'enlever les conquêtes et les avantages. Et une fois cela réalisé, ne crois pas que tu puisses laisser les endormeurs tranquilles.

Ils ne tarderaient pas à t'endormir de nouveau et à te replonger dans la servitude de l'esclavage. Il te faudra encore veiller sans cesse pour conserver les conquêtes de la vie. Le sommeil, c'est l'hiver, c'est la nuit, c'est la résignation, c'est la mort ! »— E. COTTE.

ENERGIE n. f. (du grec *energeia*, de *en* dans et *ergon*, action.) Puissance, force, fermeté. Physiquement l'énergie est la capacité de travail qu'un corps est susceptible d'effectuer. Elle revêt diverses formes : l'énergie mécanique, l'énergie thermique, l'énergie électrique, l'énergie chimique, l'énergie musculaire, etc... Le principe de la conservation de l'énergie est dû à Helmhâtz qui, le premier, en 1847, signala que dans un système, si aucune action extérieure n'intervient, l'énergie se conserve en quantité invariable.

L'énergie d'une expression ; l'énergie musculaire ; montrer de l'énergie ; avoir de l'énergie ; se défendre énergiquement ; un remède énergique ; agir énergiquement ; parler énergiquement.

A l'époque où la science n'avait pas encore capté les forces naturelles pour les mettre au service de l'humanité, l'énergie musculaire était presque seule utilisée pour répondre aux nombreux besoins des collectivités. A la contemplation de ce que nous a légué le passé, on reste sidéré de la somme d'énergie que durent dépenser les anciens pour exécuter les travaux indispensables à la vie des hommes et l'on se rend compte alors de ce que la civilisation doit au génie des chercheurs qui transforment leur intelligence en énergie mécanique, permettant à l'homme de triompher des obstacles inaccessibles à l'unique puissance musculaire.

L'énergie, quelle que soit la forme qu'elle emprunte est une source de progrès et il est faux, ainsi que le prétendent certains esprits rétrogrades, qu'elle soit un facteur d'asservissement social. Toute l'histoire oppose un démenti formel à une telle conception de l'énergie sur la vie des hommes.

Il n'est pas en notre pensée de louer la force en soi, quelles que soient ses manifestations. La force, a-t-on dit et répété maintes fois, prime le droit, et il est à redouter que longtemps encore il en soit ainsi. La force brutale, violente, incohérente est évidemment un facteur de domination sociale, cela est indiscutable, mais elle ne peut être combattue et détruite que par une force supérieure capable d'entraîner les homms vers leur libération. Or, c'est l'énergie, sous toutes ses formes qui réalisera ce miracle car c'est l'énergie qui détermine l'évolution et qui permettra d'atteindre au plus haut sommet de la civilisation humaine.

Energie intellectuelle, énergie sociale, énergie chimique, énergie mécanique, énergie électrique, toutes ces manifestations de l'énergie ne sont en réalité que de l'énergie transformée, et se confondant les unes dans les autres. L'énergie est unique, mais asservie aux hommes elle emprunte certains caractères et travaille à leur émancipation.

La capacité de travail de l'individu a une limite qu'il ne peut dépasser sous peine de mort. La force musculaire est restreinte et s'il est vrai que la civilisation a pour but, non pas la restriction des besoins de l'humanité, mais au contraire leur développement, afin que chacun puisse goûter sainement à toutes les joies, physiques, morales et intellectuelles, il devient nécessaire de chercher en dehors des forces physiques de l'homme, une puissance susceptible de se substituer à la sienne et de produire en un temps moindre une somme de travail beaucoup plus élevée.

Si l'on imagine ce que coûtèrent de souffrances l'édification des monuments anciens, la construction des villes et des cités, l'énergie dépensée musculairement pour assurer l'existence des grandes agglomérations humaines et que l'on considère la vie actuelle des sociétés, on ne peut pas dire que l'énergie ne soit pas une source, un facteur d'évolution.

Suppose-t-on seulement combien de vies sombrèrent dans la construction de la célèbre Pyramide de Cheops, dite la « Grande Pyramide » qui mesure 138 mètres de haut, a 227 mètres à sa base, et une arête de 217 mètres. Maîtres de la mécanique et de l'électricité dont on est arrivé à capter l'énergie, de nos jours, quelque colossales que soient ces exécutions, elles ne présenteraient pas les difficultés du passé. Des travaux d'une autre envergure ont été exécutés, sans que le travailleur soit réduit à l'état de bête de somme, comme dans l'antiquité. N'est-ce pas à l'énergie industrialisée qu'il doit ce succès ?

Et dans tous les domaines, les bienfaits de l'énergie se font sentir. N'est-ce pas grâce à elle qu'il est permis aujourd'hui à tous de se déplacer et l'énergie électrique ne permet-elle pas à l'individu de franchir en un laps de temps extrêmement court, des espaces que nos ancêtres directs auraient qualifiés de fantasmagoriques.

Et c'est encore à l'énergie industrialisée que nous sommes redevables, dans une certaine mesure, de la diminution progressive des heures de travail et par extension de la diminution de fatigue qui en résulte.

On pourrait certes objecter qu'aux manifestations bienfaisantes de l'énergie, on doit pour être juste, opposer tous ses bienfaits, et que si elle assure à l'homme d'aujourd'hui un bien-être relativement suepérieur à celui dont jouissaient nos ancêtres, elle est également un facteur de destruction, car elle possède la faculté d'abattre, de tuer, de ruiner avec une rapidité et une atrocité déconcertantes. S'il en est ainsi c'est que l'homme ne sait pas se servir de l'outil qu'il a entre les mains et qu'il se trouve dans la situation d'un enfant auquel on donnerait une locomotive à conduire sur une voie ferrée. Ce serait un désastre ; il en est de même avec l'énergie. L'homme n'a pas seûlement à son service une énergie musculaire, une énergie brutale, il a également une énergie cérébrale, intellectuelle, qu'il ne doit pas subordonner à l'énergie violente ; au contraire. C'est de sa fermeté, de son énergie morale que dépend tout son bonheur. Pour nous, et nous le disons déjà plus haut, l'énergie est un tout. Prise dans diverses formes qu'elle emprunte, elle peut paraître nuisible ; il est incontestable que l'énergie dépensée militairement ne peut être d'aucune utilité, mais c'est là justement que l'énergie sociale doit apparaître, se manifester hautement pour détruire l'énergie parasitaire qui envenime toutes nos sociétés modernes.

Le peuple peut, s'il le veut, disposer d'une somme d'énergie formidable ; il est le maître absolu de son avenir et, seul, il est responsable de la situation précaire dans laquelle il croupit. C'est à sa mollesse, à sa faiblesse qu'il doit s'attaquer s'il veut ne plus être un esclave, et avoir sa place au soleil. Si les travailleurs, les exploités, les opprimés, les asservis, les parias, dépensaient, pour leur libération, la dixième part de l'énergie qu'ils ont offerte au capitalisme et à la bourgeoisie, il y a longtemps qu'ils ne seraient plus des esclaves, mais des hommes libres.

L'énergie est une source de progrès, il faut savoir s'en servir. Industrielle, musculaire ou intellectuelle, c'est elle qui guide et dirige le monde. Les maîtres l'ont accaparée et s'en servent pour dominer leurs sujets. Que les peuples se lèvent, qu'ils se refusent à être un puits de richesses pour une minorité d'oisifs et de profiteurs, qu'ils conservent, pour se défendre, toute leur énergie et ils sortiront victorieux de la bataille que livreront les forces de liberté aux puissances de réaction et de conservation sociale.

ENERGIE. On dit qu'un corps ou système de corps possède l'énergie lorsqu'il est capable de produire du travail. Cette énergie peut exister dans les corps soit à l'état actuel ou *cinétique*, soit à l'état *potentiel*.

On entend par énergie actuelle ou cinétique celle que possèdent les corps en mouvement. Nous la trouvons dans la nature produite par les chutes d'eau, les vents, les mouvements de la mer. A cet état, nous savons plus ou moins facilement l'utiliser, c'est-à-dire lui faire produire le travail dont nous avons besoin, et nous devons le faire au lieu et à l'instant où elle se produit. L'énergie potentielle existe à l'état latent ou en puissance, dans certains corps ou systèmes de corps au repos, et peut apparaître à l'état d'énergie actuelle, c'est-à-dire être utilisée, en un lieu et à un moment quelconques. Pour provoquer cette transformation en travail, il suffit d'une faible dépense d'énergie primitive. Considérons, par exemple, une certaine quantité de charbon : le système des corps constitué par le charbon et l'oxygène de l'air possède une énergie potentielle. En effet, il suffira de porter une partie du charbon à une température convenable pour que la combustion, c'est-à-dire la combinaison avec l'oxygène, de toute la masse, se produise. Cette combustion permettra, comme on le sait, de vaporiser l'eau d'une chaudière et de mettre en mouvement une machine à vapeur qui produira le travail. L'énergie primitive qu'il a fallu dépenser pour transformer en travail l'énergie potentielle du système charbon-oxygène est représentée par la quantité de chaleur nécessaire pour porter une faible quantité de charbon à une température suffisante pour provoquer la combustion. Il y a différentes formes de l'énergie. On sait qu'on peut mettre en mouvement les machines d'une usine, c'est-à-dire produire du travail soit au moyen d'une chute d'eau, soit en utilisant la chaleur produite elle-même par la combinaison chimique de deux corps, carbone et oxygène (machine à vapeur), soit au moyen d'un moteur électrique alimenté par un courant. Donc, la chute d'un corps (torrent), la chaleur, les phénomènes chimiques, le courant électrique, sont des manifestations de l'énergie : énergie mécanique, thermique, chimique, électrique.

On trouve dans la nature, d'une part, la matière ; d'autre part, l'énergie. Pour utiliser convenablement la matière, nous devons la transformer. *Ex.* : transformation des minéraux en métaux, les calcaires en chaux, etc. De même, la forme de l'énergie doit être transformée pour être utilisée. La possibilité de cette transformation nous est donnée par la machine à vapeur. L'énergie potentielle *chimique* de l'ensemble carbone-oxygène s'est transformée en énergie *thermique* et elle-même en énergie *mécanique*. Cette énergie peut actionner une dynamo qui donnera de l'énergie *électrique*.

Toutefois, cette transformation nécessite une certaine complexité d'appareils et elle ne se fait qu'à condition de consentir à une perte énorme de l'énergie mise en jeu, environ 90 %. Cependant, on peut transformer l'énergie sans grande perte et on peut aussi la transformer facilement d'un point à un autre. Chacun sait que l'on peut transporter l'énergie produite par une chute d'eau et préalablement transformée en énergie électrique à plusieurs centaines de kilomètres, et l'utiliser à son point d'arrivée, sous différentes formes. (V. *Electrification.*)

On remarque que, dans un système, si aucune action n'intervient de l'extérieur, l'énergie se conserve en quantité invariable, quelle que soit sa transformation. C'est le principe de la *conservation de l'énergie*. L'énergie ne se crée ni ne disparaît : elle ne fait que se transformer. Si nous considérons une certaine quantité d'énergie électrique et que nous la transformions intégralement, partie en chaleur et partie en travail mécanique, la somme de ces deux dernières formes d'énergie sera rigoureusement égale à la quantité d'énergie première.

ENFANCE. n. f. C'est la première période de la vie de l'humain. Elle commence à la naissance, se termine à l'âge de la puberté. (Voir *puberté, enfant*). L'enfance a un charme auquel l'homme *sain*, en général, est très sensible. Dans une autre partie de cet ouvrage, il sera sans doute parlé des grands amis des enfants, des Vincent de Paul, des Tolstoï, mais ce qu'on ne pourrait rendre, c'est l'enthousiasme qui, depuis des millénaires, anime les artistes, les savants, les penseurs innombrables, tous ceux qui ont entrepris d'exprimer, d'aider, de défendre l'Enfance au charme infini...

Ce charme, l'anarchiste l'éprouve, j'ose le dire, plus que tout autre, car sa conscience d'anti-autoritaire y est préparée par son regret spécifique des faibles et des sans défense. La vue de l'enfance malheureuse est pour lui une source intarissable d'énergie, un stimulant continuel et puissant. Il écoute douloureusement l'écho des souffrances de cette humanité confiante, et, prévoyant ce qu'elle endurera encore demain, il s'efforce de l'équiper pour la lutte, de la rendre plus volontaire, plus indépendante, plus apte au bonheur (voir *Education*).

Je l'ai dit plus haut : d'autres que les anarchistes se sont mis au service de l'enfance, mais seuls, par définition, puisque anti-autoritaires, les anarchistes se doivent d'élever l'enfant pour l'enfant, ou, si vous le préférez, le mobile égoïste de l'anarchiste cherchant à aider l'enfant est d'un degré « supérieur » à celui de la moyenne de ses concurrents : ceux-ci, en effet, voient surtout dans la protection de l'enfance un moyen d'étendre dans l'avenir leur propagande en faveur de leur système politique ou de leur religion, alors que l'anarchisme bien compris ne forme que des hérétiques. Quoi qu'il en soit, il n'en a pas moins fallu des siècles d'efforts de bon ou de mauvais aloi pour acquérir les maigres résultats actuels ; bien d'autres siècles, sans doute, s'écouleront encore avant que la grande détresse des petits cesse d'arracher des larmes de compassion. Les bonnes œuvres se sont multipliées; la « protection légale de l'enfance » a réglé d'une manière moins inique le travail des enfants dans l'industrie : limite d'âge, du nombre d'heures de travail, suppression du travail nocturne, etc., ; la loi garde un œil ouvert sur les enfants en nourrice, appesantit sa main sur les parents indignes, — mais... la plupart de ces progrès restent théoriques, le capitalisme refuse à la grande majorité des enfants la nourriture matérielle ou intellectuelle indispensable, les relègue dans des taudis ; la Mère Patrie crée des bagnes d'enfants, au mépris de la Science et de son déterminisme (voir L. Roubaud : *Les Enfants de Caïn* (*Grasset*). La loi conçoit étrangement le mot « indigne », qu'elle applique trop souvent aux êtres dignes et indépendants, tout en distribuant des palmes aux fous dangereux, mystiques ou patriotes. Beaucoup plus « efficace » que sa protection légale est la prostitution légale et, par des primes et des distinctions, elle encourage une concurrence abominable dans la procréation parmi les misérables et les dégénérés, organisant ainsi le recrutement des armées de semi-humains nécessaires pour assurer un plus grand rendement à l'exploitation de l'homme par l'homme. L'Etat français — suprême honte — en organisant le blocus de l'immense mais faible Russie, en a fait, pendant des années, un enfer de l'enfance squelettique, un foyer de prostitution infantile dont les conséquences damneront encore plusieurs générations. Quant à l'enfance horrible de

nos « frères arriérés » des colonies, je renonce à la dépeindre : on n'en rapporte — voyez, entre autres, les ouvrages de Vigné d'Octon et de G. Anquetil, — qu'une hallucinante suite de viols et de tortures sans nom effectués par la grâce des drapeaux et des Bons Dieux de toutes sortes, de l'alcoolisme, du sadisme et du coffre-fort.

ENFANT n. m. L'enfant naît, masse ronde aux membres frêles et sans muscles. Seule, la respiration fonctionne chez lui comme chez l'adulte et pour qu'il se nourrisse normalement, sept années lui seront nécessaires. Vers 13 ou 14 ans, sous nos climats, des troubles nerveux et digestifs, l'apparition de poils sur les organes sexuels et aux aisselles révèlent qu'un mystérieux travail s'est accompli en lui : l'enfant est pubère, la fonction sexuelle a acquis une place importante dans sa vie organique et affective. Le squelette se développe rapidement, la graisse disparaît, les membres s'allongent, les muscles se forment. Vers la 23e année, — un peu plus tôt chez les filles, — le développement physique de l'enfant est achevé. Quant au cerveau, il se développe à peu près régulièrement jusqu'au seuil de la vieillesse.

Il convient de tenir compte de ces détails physiologiques. Chaque stade a besoin de son régime particulier. Le nouveau-né ne peut que respirer et — difficilement — digérer : procurons-lui de l'air pur, une nourriture adéquate. Puis, favorisons l'épanouissement sain de ses besoins sentimentaux et leur transition en besoin sexuel. C'est l'âge de l'activité modérée nécessaire aux muscles en formation : jeux, gymnastique, jardinage, sports légers, travaux de ménage, etc. Ce n'est qu'à l'âge adulte qu'il supportera les grandes fatigues. Quant à la nourriture intellectuelle, elle augmentera progressivement, comme le cerveau lui-même, pendant toute la vie. Ceci soit dit en général : le développement de chaque être étant soumis à un rythme particulier dont il faut aussi tenir compte.

Enfant et parents. — Ce n'est certainement pas pour le bien du petit à venir, dont on ne peut prévoir si les joies compenseront les peines, que les parents l'appellent à la vie ; force nous est d'admettre que c'est l'égoïsme qui en est cause : besoin affectif, quelquefois ; le plus souvent, ignorance de la préservation de la grossesse, peur de l'opinion et de la loi, résignation à un sort qu'on croit inévitable, bref : irresponsabilité. L'irréparable accompli, l'enfant une fois venu, il faut bien s'en accomoder et l'élever : les parents, d'ordinaire, s'en acquittent tant bien que mal. A ce titre, ils sont les premiers bienfaiteurs de l'enfant. Celui-ci, d'ailleurs, ne se figure guère que ces bienfaits pourraient lui manquer, et n'en éprouve de reconnaissance... qu'après des sommations réitérées. Au contraire, les parents forment d'abord exclusivement le *milieu* pour l'enfant, avec tout ce qu'il comporte d'hostile ; c'est à eux de le nettoyer, de le coucher, de lui refuser certaines choses, de lui en administrer d'autres de force... ils sont ses premiers ennemis. Cette hostilité peut s'atténuer par la suite, se transformer en reconnaissance, mais bien souvent, elle subsiste sous des formes différentes : hypocrisie, mensonge, obstination secrète à ne pas satisfaire l'ambition paternelle. Arrivés à point, les parents se voient continuellement obligés de recourir à la contrainte ; de plus en plus ils deviennent les ennemis de leurs enfants, bien que leurs préjugés moraux empêchent les uns et les autres de le reconnaître. La loi confère d'ailleurs généreusement aux parents le droit de châtier « justement » leur enfant, de le surmener par ambition, de décider contre son gré de son avenir, d'empêcher son mariage jusqu'à 21 ou 25 ans, de le faire interner s'il regimbe. Mieux : elle leur fait un devoir de l'empoisonner de religiosité, de patriotisme, au risque de lui enlever à jamais toute saine notion ds choses. Ceci pour l'enfant de bourgeois. Quant au jeune prolétaire, il grandit « comme l'herbe pousse », ses parents n'ayant pas la moindre notion de la puériculture, de pédagogie, incapables même de se nourrir intelligemment, comment pourraient-ils songer à s'écarter de leur routine ? Bon nombre de tout petits passent leurs jours de la semaine dans l'urine, les dimanches dans les bistros — car les ouvriers modernes et évolués « sortent » leur femme ! L'air enfumé rougit les tristes paupières, irrite la gorge sature les bronches... Tard dans la soirée, on s'en retourne à la maison. Chose étrange, le petiot n'a pas faim ; il est vrai qu'à plusieurs reprises, on lui a permis de boire — oh si peu ! histoire de calmer ses pleurs — au verre maternel, et qu'on lui a donné un bon gros morceau de charcuterie — il l'aime tant ! Que nous voici loin des principes énoncés tantôt : air pur, nourriture et culture choisies...

Enfant et Société. — Outre les droits que la Société confère aux parents, il en est qu'elle s'attribue à elle-même. Le plus abominable, bien que le moins combattu, tant on y est accoutumé, est celui d'imposer à l'enfant une nationalité.

On s'est à peu près affranchi de l'emprise officielle des religions, mais la religion nationaliste reste, et il semble même paradoxal de « refuser » une nationalité, comme on écarte de nos jours la religion. Il est interdit de refuser de payer, de la sorte, les dettes des autres. Nous sommes « amis » des habitants d'une contrée, « ennemis » de ceux de la contrée voisine. De même que les parents ont décrété tantôt que leur poupon sera marchand de vins et radical et protestant, l'Etat décrète qu'on haïra ses ennemis, et qu'on trimera pour équilibrer le budget ! Pour parfaire le tout, on force les enfants mâles à apprendre le métier des armes et à faire usage de ces nobles connaissances contre le premier désigné : chose d'autant plus grave que le conscrit est encore, légalement, un enfant, puisque mineur. Et de fait, bien peu de conscrits comprennent la gravité de cette participation à l'armée ; beaucoup prétendent plus tard qu'ils s'y seraient refusés, s'ils avaient su plus tôt...

L'enfant est aussi astreint, dans nombre de pays, à recevoir une instruction de premier degré. Le système d'enseignement varie suivant les pays, mais en tout cas, son but semble beaucoup plus être la propagande en faveur d'une doctrine sociale ou religieuse que le bien de l'enfant (v. enseignement).

L'Etat s'occupe avec une sollicitude touchante de la réglementation de la filiation. Les enfants nés de parents mariés ensemble sont légitimes, et ont des droits sur le patrimoine de leurs parents ; les autres sont... naturels ! Il y a d'ailleurs plusieurs façons de naître naturellement. En France, l'enfant naturel *simple*, — dont les parents n'ont pas d'engagements légaux ailleurs, — a droit, dans une certaine mesure, à leur succession ; il peut être reconnu et légitimé. Quant aux enfants nés de parents ne pouvant se marier ensemble, — étant liés ailleurs, — la loi en fait d'office des orphelins ; ils ne peuvent être ni reconnus, ni légitimés ; ils n'ont droit qu'à des aliments. Encore au-dessous de ces parias dans l'estime populaire, les enfants *naturels incestueux*, dont les parents, — ne serait-ce que par alliance, — sont de la même famille, jouissent des mêmes « droits » que les précédents...

L'enfant et les anarchistes. — Plus que tout autre, l'anarchiste s'intéresse au problème de l'enfance : le charme de celle-ci, les possibilités qu'elle porte en germe expliquent amplement ce fait. Par la force, l'enfant est irrémédiablement condamné à être la pro-

priété de quelque tuteur. Contre l'un de ses tuteurs, l'Etat, l'anarchiste a pris nettement position : institution néfaste, il n'y a qu'à le forcer à disparaître au plus vite (voir Anarchisme, Etat).

Restent les tuteurs naturels, — les parents. Ceux-ci ne sont guère qu'un « mal inévitable » pour l'enfant ; parents par malchance, ils considèrent leurs rejetons comme un fardeau haïssable : la propagande anticonceptionnelle diminue chaque jour le nombre des uns et des autres. Les anarchistes ont toujours été à peu près les seuls à la mener activement, les partis ouvriers la trouvant immorale. En France, elle est actuellement interdite. Un instinct puissant pousse d'ailleurs la plupart des parents à se soucier de l'intérêt de leur progéniture. Au nom de cet intérêt, l'anarchiste va s'adresser à ces derniers. Il leur montrera combien ils vont à l'encontre de leur but, en apprenant à l'enfant à tout sacrifier : fierté, indépendance, à une ambition à la vue courte, la plus grande richesse pour chacun étant de se sentir, *soi-même*, une valeur.

Aidée par la psychologie, la pédagogie moderne seconde d'ailleurs précieusement les anarchistes dans cette tâche. Depuis Froebel et ses « jardins d'enfants » jusqu'au système Dalton, elle accorde chaque jour plus d'autonomie à l'enfant. En haut lieu, on est peu pressé de mettre en pratique ces dernières acquisitions en matière pédagogique : c'est qu'elles poussent à l'individualisme. Aussi les anarchistes accordent-ils de plus en plus d'attention aux questions touchant l'enfance. — L. Wastiaux.

Bibliographie. — Dr Louis Genest : *Les maladies des enfants* (Drouin, éditeur) ; Dr Pascault : *Précis d'alimentation rationnelle* (Larousse) ; Bessède : *Initiation sexuelle ;* Lorulot : *La véritable éducation sexuelle ;* Ellen Key : *Le siècle de l'Enfant* et, pour la France : *La Laïque contre l'Enfant*, de *S. Mac Say.*

ENFANT n. (lat. *infans ;* de *in*, non et *fari*, parler). Il est d'usage de diviser la vie humaine en trois périodes : 1° *la jeunesse* qui comprend l'enfance et l'adolescence ; 2° *l'âge mûr* ou *âge adulte* ; 3° *la vieillesse.*

Autrefois l'enfant était considéré comme un adulte en réduction, un « homonculus », ses tendances particulières, ses manières propres de sentir, d'agir, de penser paraissaient être autant de défauts ou d'erreurs dont il fallait s'empresser de le corriger pour l'amener au plus tôt au degré d'adulte.

Aujourd'hui, seuls des parents plus aimants que clairvoyants, continuent d'admirer les enfants qui singent les grandes personnes et ont, en apparence, des raisonnements d'adultes. Physiologistes et psychologues savent bien que l'enfant n'est pas tout à fait une réduction d'homme bien qu'il ne soit pas absolument différent de ce qu'il sera plus tard, ils le considèrent comme un être qui évolue.

Le développement physique de l'enfant n'est pas uniforme, tantôt la croissance est ralentie ou arrêtée, tantôt elle est accélérée. Les accélérations rapides, crises de croissance, varient avec le sexe, la race, l'état de santé et les conditions sociales. Les enfants des familles pauvres ont un développement physique entravé par des conditions alimentaires et hygiéniques défectueuses.

Les crises de croissance en poids ne correspondent pas aux crises de croissance en taille : l'enfant grandit plus qu'il ne grossit tandis que l'adolescent grossit plus qu'il ne grandit.

La grandeur relative de la tête par rapport à l'ensemble du corps varie d'une façon importante ; proportionnellement le nouveau-né a la tête sept fois plus grosse que l'adulte. La rapidité de la respiration varie également dans de fortes proportions : le nouveau-né respire environ trois fois plus vite que l'adulte ; l'enfant de six ans environ deux fois plus vite.

Le nouveau-né est un être à actions réflexes, ces activités peuvent s'exercer sans l'aide du cerveau imparfaitement développé (voir : cerveau, p. 314, 2e col.).

Au point de vue psychologique l'enfant ne diffère pas moins de l'adulte : « l'enfant vit dans le présent ; l'adolescent découvre l'avenir ; l'adulte vit dans l'avenir ; le vieillard vit dans le passé ». F. Challaye.

L'enfant est, a-t-on dit, un être sensori-moteur. Les sensations et les mouvements occupent en effet une large place dans la conscience de l'enfant.

Les tendances enfantines, dont la satisfaction produit l'intérêt, naissent les unes après les autres en un ordre constant, elles n'apparaissent ni ne disparaissent subitement mais elles atteignent toujours un point culminant ; c'est ainsi que l'intérêt glossique (au langage) atteint un tel point entre deux et trois ans. De cette prédominance des tendances on a parfois retiré une classification de l'enfance en stades : du suceur, du regardeur, de l'attrapeur, du trotteur, du parlotteur, etc...

En résumé les enfants ne sont pas entièrement différents des adultes mais ne sont pas non plus des réductions d'adultes. Ce sont des êtres qui évoluent suivant une certaine périodicité qui varie sous l'influence de multiples facteurs : les sexes, les individus, etc.. Les classifications des âges de l'homme, des stades de l'enfance, de l'évolution des intérêts enfantins s'appliquent à des individus moyens qui n'existent pas en réalité ; elles nous renseignent sur l'évolution de l'espèce mais non sur l'évolution individuelle.

Tous les individus normaux d'un même âge ont des caractères communs : à un âge donné les enfants sont tous aux mêmes stades de leur développement, physique, affectif et mental et les lois de ce développement sont valables pour eux. Mais tous ces individus ont en propre des hérédités congénitales et ont été modifiés par des éducations différentes selon les sujets.

Il en résulte que chaque enfant présente une double évolution, spécifique et individuelle qui fait qu'il ressemble à tout autre enfant et en diffère.

Conséquences pédagogiques. — On sait bien que le développement physique de l'enfant exige qu'il ne soit pas traité comme un petit homme, que par exemple son alimentation doit différer de celle de l'adulte non seulement en quantité mais encore en qualité. Tout n'est certes pas parfait dans le mode d'alimentation et dans l'hygiène des enfants mais cependant on s'en préoccupe et l'on s'empresse de faire venir le médecin si la santé et le développement physique d'un enfant laissent à désirer.

Quelle différence en ce qui concerne le développement intellectuel et moral ! Les mêmes parents qui s'efforçaient de tenir compte du développement physique et de la santé du corps ne s'inquiètent point de ce qui a trait au bon développement intellectuel et affectif. Pour faire de l'enfant un homme on ne sait qu'ordonner et réprimer. Parents et maîtres sont généralement des despotes et l'enfant doit obéir sans discussion. La grande affaire n'est pas de savoir ce qui lui plaît, de connaître ses désirs et ses intérêts, mais de l'obliger à agir selon le bon plaisir des adultes.

Les anarchistes, vraiments conscients, qui ont souffert de l'autorité agissent parfois d'une façon tout à fait opposée à celle de ces parents tyranniques. Certains pensent que pour faire de leurs enfants des individualités libres il convient de les laisesr grandir dans la liberté la plus absolue.

Admis d'un côté des éducateurs qui veulent faire des hommes en traitant les enfants comme des esclaves,

qui veulent que chaque enfant réalise un idéal qu'ils se sont créé sans souci des intérêts et des possibiliés de l'enfant lui-même ; de l'autre, des éducateurs ennemis de toute contrainte et qui laissent l'enfant agir selon son caprice.

Ces éducateurs ont besoin de la leçon du jardinier. Lorsque cet artisan veut amener un arbre à fruit, il s'informe de son espèce, il étudie son mode de végétation, car il sait que les poiriers ne se traitent pas comme les pêchers, que parmi les poiriers certaines variétés exigent une taille ou plus courte ou plus longue et qu'enfin deux arbres d'une même variété présentent toujours des différences dont ils doivent tenir compte.

Or le jardinier ayant étudié chacun de ces arbres ne les laisse pas à l'abandon, il courbe, pince, taille, mais n'allez pas croire qu'il taille tout ce qui n'est pas bourgeon à fruit, il sait que chaque bourgeon à fruit ne devient pas tel du jour au lendemain et que tel bourgeon pourra devenir bourgeon à fruit ou bourgeon à bois selon la taille qu'il appliquera au rameau tout entier.

Ainsi font les bons éducateurs qui considèrent les enfants en leur devenir, en leurs possibilités. Pas plus que le jardinier ne se disait : ce bourgeon n'a pas de fruit, il faut le couper, ils ne se disent : cette tendance, cet intérêt ne sont pas utiles à l'homme, il faut les supprimer ; mais quels rôles peuvent-ils jouer dans l'évolution de l'enfant, de cet enfant ?

Pour faire vraiment des hommes libres aux individualités fortes, il faut d'abord se rendre compte de ce qui caractérise vraiment la liberté et la volonté et il faut ensuite savoir ce que peut chaque enfant, quels germes sont en lui qu'il faut soigneusement cultiver, développer pour le rendre capable d'être libre et lui apprendre à vouloir.

Etre libre, ce n'est pas faire tout ce qu'on veut mais vouloir tout ce qu'on fait et la liberté de chacun est limitée par la liberté des autres. Ceux qui ont une forte individualité ne sont pas ceux qui font tout ce qui leur passe par la tête, mais ceux qui sont capables de faire un choix raisonné parmi un certain nombre d'actions possibles et de se conformer à ce choix. Vouloir n'est pas seulement agir, c'est d'abord juger, déterminer l'action à faire en tenant compte des possibilités, des probabilités, des nécessités, etc. ; et c'est ensuite juger et déterminer encore à propos des moyens d'action à employer.

Par suite laisser à l'enfant — qui n'a pas encore acquis le développement intellectuel nécessaire — la liberté de faire tout ce qu'il lui plaît, rien que ce qui lui paît et quand cela lui plaît, ce n'est pas lui donner la possibiiter de vouloir et c'est sûrement lui faire acquérir l'habitude d'agir selon ses impulsions, le rendre esclave de ses tendances bonnes ou mauvaises.

L'homme esclave des mauvais penchants que lui ont légués l'hérédité et le milieu n'est pas plus notre idéal que l'homme esclave de la Société.

Il est un juste milieu entre la contrainte extérieure, l'abus de l'autorité et l'entière liberté qui apparaît clairement lorsqu'on considère l'enfant comme un être qui évolue. Pour préparer des hommes libres, des individualités fortes il faut tenir compte de la nature même des enfants. Il faut saisir toutes les occasions d'amener les enfants à agir, à se décider par eux-mêmes, à faire preuve d'intiative. Il faut par conséquent ne les guider, les servir, les commander, les dispenser d'efforts que dans la mesure où la chose est indispensable.

Les enfants doivent acquérir progressivement une capacité croissante d'efforts choisis et déterminés par eux. Parce qu'ils ne sont pas encore capables de juger et de se déterminer en toutes choses il est nécessaire que les adultes, dans leur intérêt, jugent parfois à leur place mais il doivent leur permettre de faire preuve d'initiative toutes les fois que la chose est possible.

Il est souhaitable que les enfants aient conscience que les ordres reçus ne résultent pas du caprice des parents ou des maîtres, qu'ils en comprennent les raisons et qu'enfin il leur soit laissé la plus large initiative dans le choix des moyens.

Les ordres bien définis, auxquels les enfants doivent obéir immédiatement devront être aussi rares que possible et il est désirable que les enfants comprennent qu'ils résultent d'une réelle nécessité ; par suite il faut éviter les ordres capricieux, irréguliers et contradictoires.

Les jeunes enfants, lorsqu'ils sentent qu'on les aime et qu'on les commande dans leur intérêt sont rarement désobéissants. L'enfant qui se sent incapable de bien juger obéit aisément, ce n'est que l'adolescent plus apte à reconnaître, à discuter et à raisonner qui obéit avec peine lorsqu'on n'accompagne pas l'ordre des raisons de l'exécuter.

La plupart des désobéissances des jeunes enfants proviennent des maladresses des parents qui n'ont pas su agir de telle façon que les enfants sentent qu'on les commande dans leur propre intérêt.

A vrai dire certains parents sont des tyrans égoïstes mais ce ne sont pas les seuls qui ne savent pas user de leur autorité.

Certains parents multiplient les ordres et interviennent à tout propos dans la vie de l'enfant, ne lui laissant nulle occasion d'agir de sa propre initiative ; d'autres substituent sans cesse des contre-ordres aux ordres donnés, soit que les contre-ordres du papa s'appliquent aux ordres de la maman ou vice-versa, soit qu'ils marquent la faiblesse de l'adulte en présence des pleurs, cris ou révolte de l'enfant.

Il ne suffit pas que les éducateurs permettent aux enfants de juger, de raisonner, de choisir, de se déterminer et d'agir d'après leur propre initiative toutes les fois que leur développement intellectuel et affectif le leur permet. Les éducateurs doivent encore s'ingénier à fournir aux enfants des occasions de développement ils doivent organiser un milieu éducatif dans lequel l'enfant pourra agir et où ses qualités individuelles et sociales pourront se développer.

Chaque enfant a des tendances, des intérêts qui pour le bon éducateur sont des points de départ ; il s'agit pour l'adulte de voir où ils peuvent mener l'enfant et de placer sur le chemin de ce dernier de multiples occasions d'agir, et par conséquent d'apprendre à juger, à se déterminer, à vouloir, conformément à ces intérêts. Il est évident que ces occasions que l'éducateur offre ainsi à l'enfant ne sont pas des occasions quelconques, qu'elles résultent d'une sélection faite par l'éducateur qui choisit tout ce qui peut stimuler l'épanouissement de l'individualité enfantine dans le sens convenable.

En résumé l'adulte ne renonce pas à intervenir dans la vie de l'enfant, mais il y intervient le moins possible, toujours dans l'intérêt de ce dernier et il s'efforce de développer progressivement la capacité de vivre sans l'autorité d'une contrainte extérieure.

⁂

Les psychologues divisent l'enfance en un certain nombre de périodes mais suivant le point de vue auquel ils se sont placés leurs subdivisions varient. Enfin les divisions et les subdivisions sont approximatives en raison des variations sexuelles et individuelles.

En se plaçant au point de vue de la croissance, Claparède établit les divisions suivantes :

1. *Première enfance*..	jusqu'à 7 ans	jusqu'à 6-7 ans
2. *Seconde enfance*....	de 7 à 12 —	de 7 à 10 —
3. *Adolescence*	de 12 à 15 —	de 10 à 13 —
4. *Puberté*	de 15 à 16 —	de 13 à 14 —

Au point de vue des intérêts le même auteur établit un plus grand nombre de divisions :

0 à 1 an ; 1 an à 3 ans ; 3 à 7 ans ; 7 à 12 ans ; 12 à 18 ans, etc...

Au même point de vue Nagy propose la division suivante : 0 à 2 ans ; 2 à 7 ans ; 7 à 10 ans ; 10 à 15 ans ; après 15 ans.

Halle a proposé trois divisions qui comportent d'ailleurs des subdivisions : 0 à 7 ans ; 7 à 15 ans ; 15 à 25 ans, etc...

Le Dr Bertillon divise la vie humaine en 17 périodes dont quatre pour la vie intra-utérine ; dans sa classification la première enfance, divisée en trois périodes, prend fin vers 7 ans.

Lacassagne propose : 0 à 7 mois ; 7 mois à 2 ans ; 2 ans à 7 ans ; 7 à 15 ans ; 15 à 20 ans. Verrier donne la division : 0 à 7 ans ; 7 à 14 ans ; 14 à 21 ans ; Sringer : 0 à 2 ans ; 2 ans à la puberté (10 à 12 ans), etc... ; Cruchet : 0 à 2 ans ; 2 à 7 ans ; 7 à 14 ans. La division de Luckey est plus intéressante :

1er Cycle : *Enfance*

1° de la naissance à 2 à 3 ans : stade affectif ;
2° de 2 à 3 ans à 7 à 8 ans : stade volitif.
3° de 8 ans à 12-13 ans : stade intellectuel.

2e Cycle : *Adolescence*

1° de 13-14 à 16 ans : stade effectif (nouvelle naissance, nouvelle croissance physique entraînant de nouveaux désirs, etc.) ;
2° de 16 à 18 ans : stade volitif ;
3° de 10 à 25 ans : stade intellectuel.

Ferrière propose une division semblable à celle que Claparède établit au point de vue de la croissance mais il subdivise cette division en se plaçant au point de vue de l'évolution des intérêts.

Si nous négligeons les différences que présentent ces classifications pour nous attacher aux ressemblances nous constatons que tous distinguent nettement l'enfance de l'adolescence, que presque tous placent dans l'enfance un point de division vers 7 ans et enfin qu'une autre subdivision vers 2 à 3 ans est proposée par la plupart.

En l'un des plus récents ouvrages consacrés à « La psychologie de l'enfant et de l'adolescent » le Dr Vermeylen propose la division suivante :

Première enfance : de 0 à 3 ans.
Deuxième enfance : de 3 à 7 ans.
Troisième enfance : de 7 à 12 ans.
Adolescence : de 12 à 18 ans.

Pour la commodité de notre étude nous adopterons cette division, en rappelant qu'elle est quelque peu arbitraire et que les âges indiqués ne sont qu'approximatifs.

***

La première enfance (0 à 3 ans). Dès les premiers jours de son existence l'enfant exprime quelques émotions : plaisir, déplaisir, désir, crainte.

La peur se manifeste très tôt et accompagne les impressions nouvelles brusques et intenses qu'il importe d'éviter à l'enfant : bruits violents, secousses brusques. Plus tard la peur est provoquée par des impressions visuelles : visages ou êtres inconnus. Tout d'abord les peurs de l'enfant ne sont pas motivées, l'enfant ne connaît pas le danger. Ensuite ses craintes deviennent plus motivées, l'imagination y joue un grand rôle.

L'éducateur doit s'efforcer de corriger les enfants de ce sentiment. D'abord ils ne le provoqueront pas eux-mêmes, donc pas de menaces, pas de violences, pas de railleries, pas de contes fantastiques ou d'histoires dramatiques. Ensuite par leur exemple, leur appel à la confiance, une action lente, méthodique, progressive pour les habituer à l'obscurité, aux bruits, par la suggestion, ils s'efforcent de guérir l'enfant et de le persuader qu'il n'est pas peureux.

Il en est de la peur comme de la colère, elle dépend en une certaine mesure des conditions physiques et il convient de s'attaquer à toutes ses causes ; il faut donc, lorsque besoin est, rendre l'enfant plus fort, mieux portant, plus souple soit par l'alimentation, soit par des exercices de gymnastique et des jeux de plus en plus violents, soit au besoin grâce à des médicaments fortifiants et toniques du système nerveux.

Certains enfants sont tout à la fois timides et peureux ; mais la vraie timidité est distincte de la peur et s'observe beaucoup plus chez les adolescents que chez les enfants. Dans la plupart des cas elle est le fruit d'une éducation trop sévère qui n'a pas permis le développement normal de la personnalité enfantine.

La colère ne se manifeste d'ordinaire que vers deux ou trois mois, elle est généralement brève et intense ; l'enfant trépigne, crie, frappe du pied, se roule par terre, veut donner des coups, etc... La colère dépend de la nervosité, de l'état atmosphérique, elle est souvent provoquée par les gronderies, les emportements des éducateurs (parents et maîtres) ou leurs faiblesses.

La guérison de la colère s'obtient en s'attaquant aux causes de la colère qui proviennent de l'enfant lui-même ou de l'extérieur.

En ce qui concerne l'enfant lui-même, il convient de distinguer les enfants neurasthéniques, de santé délicate aisément irritables, des enfants vigoureux, hypersthéniques. Les premiers ont avant tout besoin d'un régime fortifiant qui les guérisse de leur débilité, il leur faut des aliments riches en principes nutritifs mais non excitants, au besoin un peu d'huile de foie de morue l'hiver et des préparations phosphatées l'été ; il convient aussi de les habituer à mener une vie bien régulière : coucher et lever aux mêmes heures, etc... Les seconds ont besoin d'une alimentation moins tonique, plus végétarienne, d'une vie active au grand air ; des bains et l'emploi de certains médicaments (bromure de potassium, etc...) peut être utile.

Beaucoup d'enfant colères de cette dernière catégorie doivent leur tempérament à l'alcoolisme des parents.

En ce qui concerne l'influence du milieu, il est évident qu'il importe d'abord d'éviter les motifs de crise, de faire preuve d'un grand calme. Non seulement l'adulte ne doit pas donner l'exemple de la colère, mais il doit conserver son calme lors de la colère enfantine, en évitant tout ce qui pourrait entretenir la crise : ironie, punition (dans la mesure du possible et en tous cas jamais excessive mais toujours appliquée), coups, etc...

L'esprit de révolte qui est une des formes de la colère ne se manifeste d'ordinaire qu'après la première enfance ; il survient presque toujours chez l'enfant lorsque celui-ci constate qu'il va être, ou vient d'être, injustement puni. La bouderie est plus fréquente chez les jeunes, elle résulte des premières manifestations du sentiment de la personnalité en conflit avec la volonté d'un adulte. Il importe donc que les adultes évitent de tels conflits lorsqu'ils le peuvent et que, dans les cas où ils se produisent, ils fassent preuve de douceur, de patience et de fermeté.

Ce n'est que vers un mois et demi que l'enfant est capable de pleurer et ses premières larmes ne sont

qu'un simple reflexe déterminé par l'irritation du nez ou des yeux. Vers quatre ou six mois seulement les larmes de l'enfant peuvent provenir de la douleur morale.

Le sourire qui apparaît à la fin du premier mois est tout d'abord un reflexe ; la joie ne se manifeste pas avant le troisième mois ; enfin ce n'est qu'au bout de quatre ou cinq mois que l'enfant éprouve de la sympathie ou de l'antipathie.

Au moment de sa naissance l'enfant ne s'intéresse qu'à ses besoins organiques (besoin d'air, d'aliments, de chaleur, de repos, etc...) mais bien vite il éprouve le besoin de regarder, d'écouter, de tâter et jusqu'à six mois ce seront les intérêts perceptifs qui prédomineront. Ces intérêts continueront de se développer plus tard mais d'autres intérêts deviendront prépondérants à leur tour. Ce seront en premier lieu l'intérêt pour les mouvements que les petits associeront à leurs perceptions. L'enfant de six mois à deux ans s'intéresse surtout aux mouvements : il s'exerce à prendre, à commander à ses muscles, il apprend à marcher, etc... De deux à trois ans l'intérêt prédominant de l'enfant va au langage et le langage comprend aussi une acquisition motrice et le langage du jeune enfant est dans les débuts un mouvement d'un genre particulier, ce n'est qu'au bout d'un certain temps que l'enfant songe à l'utiliser comme moyen de communication de la pensée.

« La première période de la vie de l'enfant, s'étendant jusqu'à trois ans, est en somme occupée par l'acquisition des mouvements nécessaires à la mise en train des activités élémentaires de l'individu : préhension, marche, langage. L'enfant s'y intéresse presque exclusivement. L'acquisition des moyens d'action est le but final de ses mises en œuvre sensuelles, intellectuelles et affectives et on peut parler d'une période motrice vers l'âge de trois ans. C'est que le mouvement a une importance primordiale dans le développement de la vie psychique et qu'il constitue la base et le substratum de toutes les acquisitions ultérieures. Non seulement il peut seul assurer les réactions adéquates de l'individu, mais il pénètre toute notre vie représentative et affective, et même notre vie inconsciente... » (Dr Vermeylen.)

Rappelons une fois de plus que, par suite des grandes diversités individuelles, l'âge de trois ans n'est qu'approximatif.

Ajoutons que l'intérêt de l'enfant pour le mouvement se prolonge pendant toute l'enfance. D'abord l'enfant agit pour agir ; jusque vers cinq ans, nous le verrons ainsi traîner une brouette à cause du bruit qu'elle fait et de l'occasion de marcher ou de courir qu'elle lui procure. La satisfaction motrice passe avant tout : il coupe pour couper, frappe pour frapper, crie pour le plaisir de crier, etc... Il faut bien se garder de croire que tout cela est inutile, plus il agira, soit qu'il marche, coure, crie, frappe, coupe, déchire, etc... et plus il accumulera d'expériences personnelles. A force de voir certains actes provoquer certains effets, il utilisera ces actes dans le but d'obtenir les effets ou résultats correspondants ; il criera pour faire accourir sa mère, il traînera sa brouette pour porter plus commodément quelque chose, etc...

Après avoir agi instinctivement pour dépenser toute l'énergie qui est en lui, l'enfant agira avec réflexion en vue d'atteindre un but qui donne satisfaction à ses intérêts.

Conséquences pédagogiques. — La colère, la peur et tous les autres sentiments enfantins étant pour une large part le résultat d'une mauvaise santé physique, les parents doivent d'abord se soucier de leur rôle de procréateurs. Les enfants de parents malades, alcooliques, etc... sont les victimes de leurs parents. Après la naissance, les parents doivent continuer de s'efforcer d'assurer à leurs enfants une bonne santé physique. Beaucoup ne savent pas donner à leurs enfants l'alimentation convenable et les soins d'hygiène les plus nécessaires. Cependant les livres de puériculture ne manquent pas et les parents ont le devoir d'étudier de tels ouvrages.

La santé physique n'est pas seulement nécessaire à la santé morale ; elle est encore indispensable au bon développement intellectuel. La pensée naît de l'action. Pour qu'un enfant devienne intelligent, il est nécessaire que, dans son jeune âge, il multiplie les mouvements qui lui permettront d'acquérir un riche trésor de perception et d'expériences.

Plus l'enfant fera d'efforts pour marcher, parler, tâter, frapper, etc., et plus cette application soutenue le préparera à réaliser certains buts. La première éducation de la volonté consiste à permettre et à favoriser cette activité enfantine qui ne résulte pas encore de la volonté, mais qui éveillera la volonté tout comme les premières paroles prononcées sans but de communiquer la pensée éveillent l'idée du langage volontaire.

Ainsi donc le premier souci des éducateurs doit aller à la santé physique de l'enfant nécessaire à son développement moral et intellectuel. Leur second souci devant être de permettre et de stimuler l'activité enfantine. Il est bon que les tout petits enfants soient remuants, bruyants, bavards.

Ceci ne suffit pas pour assurer à l'enfant un développement convenable. Comme nous l'avons vu, les parents devront agir par leur exemple, ils devront éviter un excès de faiblesse qui permettrait à certains enfants de devenir de petits tyrans, il ne faut pas toujours prendre un enfant qui crie, car alors bien souvent l'enfant crie et pleure parce qu'il a constaté que ses cris le font enlever de son berceau ; d'autre part, il faut éviter un excès de sévérité ; il faut par exemple s'efforcer de reconnaître les cris qui proviennent de quelque souffrance.

Pour la santé physique et morale, il est nécessaire aussi d'assurer au petit enfant une vie aussi régulière que possible aussi bien en ce qui concerne les repos que pour les repas.

Enfin il faut au tout petit des règles simples et sans exception. Combien de parents, par exemple, qui, après avoir donné à leur enfant un vieux catalogue qu'ils l'ont vu déchirer en souriant, se fâchent et même donnent une fessée au bébé lorsque celui-ci agit de même façon avec un livre ou une brochure laissés à sa portée. Il faut que les parents apprennent à se placer au point de vue des petits. Pour bien des mamans avoir des ciseaux et découper dans un vieux torchon c'est bien, découper de même dans un mouchoir c'est mal, mais en faire autant dans la robe de la grande sœur c'est si mal que ça mérite une correction. De même jeter du sable sur le plancher non balayé ne tire pas à conséquence ; mais le faire cinq minutes plus tard provoque des cris sinon des coups. Ainsi, dans tous les cas où l'action d'un enfant nous paraît mauvaise il est légitime que nous songions à éviter le retour d'actions semblables mais nous devons nous efforcer d'y parvenir à l'aide d'une meilleure compréhension de l'enfant souvent moins coupable que nous.

⁂

La seconde enfance (3 à 7 ans). L'enfant de trois à sept ans s'intéresse surtout au monde extérieur dont il s'efforce d'acquérir une connaissance concrète plus étendue. « Il devra, pour cela, faire un usage toujours plus large de ses fonctions d'acquisition : attention, mémoire, association, et de ses tendances éducatives : curiosité, observation, imitation. » (Dr Vermeylen.)

La curiosité de l'enfant qui se manifeste bien avant trois ans est d'abord instinctive et s'attache presque

exclusivement aux objets ou aux personnes qui lui sont utiles pour la satisfaction de ses besoins primordiaux. Très tôt la curiosité devient affective, elle s'attache à ce qui produit de la peur, des impressions nouvelles. Enfin dans la seconde enfance la curiosité devient spéculative, l'enfant est curieux pour savoir.

La curiosité de l'enfant se manifeste alors de deux façons : le collectionnement, les questions. L'enfant ramasse tous les objets qu'il trouve et en bourre ses poches ; ceci est parfois désastreux pour ces dernières mais est fort utile au développement mental, car en rassemblant beaucoup d'objets comme il le fait l'enfant s'exerce à observer ce qui les distingue et plus tard en quoi ils se ressemblent .

L'enfant questionne surtout pour savoir « à quoi ça sert » et pour connaître l'origine des choses.

La curiosité enfantine, loin d'être un défaut et de devoir être réprimée est une tendance des plus utiles à l'acquisition du savoir.

Cependant il ne faut pas croire que nous devons agir de la même façon envers les questions d'enfants. Il est des questions qui ne sont point de vraies questions, l'enfant éprouvant le besoin de parler, parle pour le plaisir de parler et des questions se mêlent ainsi à son langage ; il est inutile alors évidemment de fournir des réponses qui n'intéressent l'enfant que comme motif d'un nouveau bavardage.

Il est d'autres questions que des enfants posent pour attirer sur eux l'attention des grandes personnes ; certains enfants se servent ainsi parfois de cet artifice pour montrer qu'ils savent ou même pour tenter de prendre les adultes en défaut. En ce cas, le plus sage est soit de se refuser à répondre, soit d'obliger le petit questionneur à fournir lui-même une réponse.

Mais il est également des questions provoquées par une curiosité vraie et alors il faut s'efforcer de satisfaire cette curiosité en tenant compte de la mobilité des intérêts enfantins, qui rend les longues explications mauvaises, et du développement de l'enfant qui ne lui permet pas de tout comprendre.

Parmi ces questions légitimes il en est auxquelles l'enfant pourrait lui-même donner une réponse s'il voulait s'en donner la peine. Il faut alors stimuler l'enfant dans la recherche de la réponse, soit en le faisant réfléchir, soit en le faisant observer, soit même à un âge plus avancé en lui indiquant un livre où il trouvera l'explication nécessaire. Dans le but de stimuler la curiosité enfantine, l'éducateur doit parfois se faire questionneur à son tour.

En d'autres cas l'enfant n'a pas atteint le développement suffisant pour que l'adulte puisse satisfaire sa curiosité. Nombre de gens s'en tirent par un mensonge ou éludent la question ; c'est une faute : il faut expliquer à l'enfant ce qu'il est capable de comprendre et pour le reste lui dire sans détours : « Tu ne pourrais me comprendre maintenant je t'expliquerai cela quand tu seras plus grand. »

Il est enfin un cas extrèmement fréquent : l'adulte est lui-même incapable de fournir une réponse, il n'est pas assez instruit pour cela. Il aurait tort de vouloir cacher son ignorance, il ne doit pas craindre de dire : « Je ne sais pas. » Il vaut mieux que les enfants constatent que leurs parents ou leurs éducateurs ne savent pas tout que de perdre confiance en eux.

L'enfant est observateur mais il ne l'est pas à la façon des adultes et à son observation se mêle beaucoup d'imagination, il n'a pas non plus de sens critique et, pour ces raisons, nous devons nous défier des témoignages d'enfants.

Tout d'abord l'enfant observe mieux les différences que les ressemblances, il perçoit fragmentairement les éléments d'un ensemble, il ne sait pas situer les objets et les êtres dans l'espace, les classer par ordre de valeur, en coordonner les éléments.

Pendant la seconde enfance il observe surtout ce qui agit ou ce qui lui permet d'agir.

A la fin de la seconde enfance et pendant la troisième enfance, l'enfant devient capable d'observer les relations des objets ou êtres entre eux ou de leurs éléments.

Enfin plus tard l'enfant observe d'une façon objective et, grâce à l'éducation, peut devenir capable de la véritable observation scientifique.

Il faut profiter de l'intérêt de l'enfant pour l'observation et le rendre plus habile à se servir de ses sens. C'est ainsi qu'on peut l'habituer à voir juste, en clouant des laines, des étoffes, des feuilles d'après leur couleur ou en comparant la longueur de quelques baguettes, lignes, etc... ; par d'autres moyens présentés sous forme de jeux on peut aussi l'exercer à voir vite et beaucoup. Des jeux et des chants peuvent également servir à l'exercice de l'ouïe et du toucher (Colin-Maillard par exemple). Les autres sens eux-mêmes devront être exercés autant qu'il sera possible, les enfants trouveront plaisir par exemple à deviner le nom d'une fleur grâce à sa seule odeur. Toutes ces observations sont favorables au développement intellectuel et peuvent rendre des services dans la vie pratique.

L'imitation se manifeste dès les premiers mois de la vie et est alors purement instinctive ; vers neuf ou dix mois l'enfant prend conscience de son imitation mais c'est surtout vers deux ans que l'enfant imite d'une façon intentionnelle. Plus tard vers six ans l'enfant fait un choix dans les actes qu'il imite ; il n'imite plus pour le plaisir d'imiter mais pour atteindre certains buts. L'imitation permet à l'enfant d'acquérir plus vite, avec moins de peine et plus sûrement certaines habiletés nécessaires à la vie d'adulte ; elle permet aux générations nouvelles de profiter de l'expérience des générations passées. Cependant l'hérédité et l'imitation ne sauraient seules assurer le développement harmonieux de l'individu qui n'acquiert une vraie personnalité qu'à l'aide de ses propres expériences.

Parents et éducateurs doivent prendre conscience de l'existence et du rôle de l'imitation. Par suite ils ne doivent fournir aux enfants que de bons exemples, inviter ceux-ci à choisir dans les exemples pris autour d'eux, favoriser l'évolution de l'imitation, c'est-à-dire le passage à l'imitation réfléchie et enfin dès que possible stimuler l'enfant aux expériences personnelles.

Le jeu tient une large place dans le développement de l'enfant. Il évolue avec les intérêts enfantins : jeux sensoriels, moteurs d'imagination, intellectuels et enfin sociaux. Il convient de favoriser l'activité ludique des enfants, soit en leur fournissant, dans la mesure du possible, des jouets qui répondent à leurs intérêts du moment, soit en leur enseignant des jeux, qu'on ne doit d'ailleurs jamais leur imposer, soit même en jouant avec eux. C'est un tort de croire qu'il faut acheter des jeux chers et compliqués, aux petits enfants il faut surtout des jouets simples, faciles à manier, à transformer et solides. L'imagination de l'enfant fait une poupée d'un chiffon, un cheval d'un bâton, etc...

Depuis un certain nombre d'années, des pédagogues se sont ingéniés à créer des jeux éducatifs et par là il faut entendre un matériel qui tout en amusant l'enfant lui permet de développer ses sens, d'acquérir une plus grande habileté motrice et même d'apprendre à lire, écrire, compter, etc...

Le dernier, tout comme les autres activités enfantines, est d'abord instinctif, il constitue pour l'enfant un moyen de dépenser un surcroit d'énergie ; plus tard l'enfant ayant constaté que certains de ses traits rappellent certaine image s'essaie au dessin intentionnel

et dessine pour représenter quelque chose. Le dessin devient un langage, mais ce langage n'est pas au début conforme à l'idée que nous nous faisons du dessin, non seulement parce que l'enfant est plus maladroit que nous mais encore parce qu'il ne voit pas les choses comme nous, qu'il ne s'intéresse pas aux mêmes choses que nous et qu'il comprend, tout d'abord, le dessin comme la représentation de ce qui est et non de ce qu'il voit. Ainsi le dessin spontané évolue et la connaissance de son modèle d'évolution est un moyen d'étudier et d'apprécier l'intelligence d'un enfant. Les enfants de quatre ans qui ne s'essaient pas à dessiner des bonshommes, ceux de cinq ans qui font des hommes sans tronc, etc., sont généralement des enfants retardés ou anormaux.

Le dessin libre, spontané est aussi un bon moyen de développer l'intelligence enfantine et on en fait de plus en plus usage dans les écoles.

Certaines fonctions psychiques d'acquisition ont, lors de la deuxième enfance, une importance de premier plan.

« Ce sont : l'*attention* qui sert à suivre l'expérience et à la fixer, la *mémoire* qui l'emmagasine et la conserve, l'*association* enfin qui unit diverses expériences et en prépare de nouvelles. » Dr Vermeylen.

L'attention dépend de l'état organique et plus particulièrement de l'état musculaire, respiratoire et circulatoire. Les petits enfants ne peuvent être très longtemps attentifs, parce qu'ils ont besoin de mouvement et que l'attention nécessite un arrêt dans le mouvement puis une transformation du mouvement. De plus l'attention nécessite chez l'enfant une modification de rythme respiratoire — ce qui provoque souvent des soupirs — qui ne peut être maintenue longtemps.

L'attention du petit enfant est purement passive, mais dès la fin de la première année et surtout pendant la seconde enfance, l'enfant devient capable d'une attention plus soutenue pour tout ce qui l'intéresse.

L'attention volontaire à des objets peut intéressants par eux-mêmes et nécessitant un effort est une acquisition plus tardive que prépare l'habitude de faire attention aux objets vraiment intéressants. Il est par suite possible de favoriser le développement de l'attention chez l'enfant en le faisant prendre part à des activités intéressantes et d'assez longue durée : jeux, observations d'images, dessins, etc...

Beaucoup d'adultes croient que les enfants ont une meilleure mémoire que les adultes ; ceci n'est exact qu'en ce qui concerne la mémoire brute, qui emmagasine les souvenirs tels quels, mais ne l'est plus de la mémoire organisée qui sélectionne et associe les souvenirs.

Pour ne pas donner au mot « enfant » une étude trop complète et trop savante, nous devrons laisser de côté l'association des idées ainsi que presque tout ce qui concerne le développement de la pensée. Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à ces questions auront avantage à se reporter à des ouvrages spéciaux et récents.

***

La troisième enfance (de 7 12 ans). Pendant la première et la seconde enfance l'enfant a vécu d'ordinaire dans le milieu familial ; lors de la troisième enfance le milieu scolaire jouera un grand rôle dans son développement.

Mais, qu'il s'agisse du milieu scolaire ou du milieu familial, des éducateurs, parents et maîtres doivent avant tout se préoccuper d'obtenir l'attachement de l'enfant. Nulle action éducative n'est possible si l'enfant n'aime pas les éducateurs.

Pendant la première et la seconde enfance, mais surtout pendant la première il s'agit surtout de donner à l'enfant de bonnes habitudes et de veiller à son développement sentimental et moral.

L'attachement est nécessaire à la culture de la soumission et un bon développement sentimental et moral permet un bon usage de l'intelligence.

Il convient de préciser ce que nous entendons par la soumission. Telle que nous la concevons, elle n'est pas la servitude. Se soumettre c'est prendre conscience d'une supériorité, ce n'est que vers sept ans que les enfants prennent une telle conscience ; tout petits, ils ne se rendent pas compte qu'ils sont moins forts, moins instruits, moins capables de se diriger que les adultes. Ainsi, la soumission que nous désirons obtenir de l'enfant peut se traduire par un refus d'obéissance de celui-ci en présence d'adultes qui se montrent inférieurs à lui intellectuellement et moralement. Ce que nous voulons obtenir, c'est la soumission volontaire. Nous voulons que l'enfant, ayant pris conscience des imperfections de son développement et de son savoir, recherche dans son entourage les personnes qui pourront l'aider de leurs lumières lorsqu'il n'aura pu découvrir par lui-même la bonne manière d'agir et nous voulons aussi qu'il obéisse aux adultes. Point n'est besoin d'ajouter qu'en revanche ces derniers doivent user de leur autorité d'une façon mesurée ainsi que nous l'avons indiqué au début de cette étude.

Depuis sa naissance jusqu'au milieu de la troisième enfance l'enfant est surtout un petit égoïste. L'égoïsme, ou plutôt l'égocentrisme de l'enfant, n'est pas un défaut car il donne de la force à la personnalité naissante. Vers huit ou neuf ans l'enfant commence à s'intéresser vraiment aux jeux collectifs et les adultes doivent favoriser de tels jeux qui non seulement le préparent à la vie sociale mais encore développent son individualité.

Si, dans la société actuelle, l'individu est trop souvent opprimé, il n'en faut pas conclure à la nécessité d'un individualisme antisocial. La volonté humaine est un produit de la vie sociale ou plus exactement de la réaction de l'individu contre le milieu.

Suivant ses tendances personnelles et celles de ses parents, l'enfant unique vivant dans le seul milieu familial devient sans peine un esclave ou un tyran. Au contraire, l'enfant parmi des enfants, à peu près de même âge et de même force, se sent moins faible, il ne s'habitue pas à une dépendance amollissante et comme ses petits camarades en font tout autant, comme il sent que des volontés, pas trop fortes, se heurtent à la sienne, sa propre volonté et son individualité se développent.

La troisième enfance marque aussi l'apparition des intérêts abstraits et le développement de la pensée logique. Ce n'est que vers 11 à 12 ans que l'enfant devient capable de véritables raisonnements logiques et l'école ne tient pas suffisamment compte de cet éveil tardif. Certes, bient plus tôt, les enfants font des problèmes avec « raisonnement » complexe mais en réalité leur « raisonnement » n'est la plupart du temps qu'un acte de mémoire et la répétition de formules apprises. Si on les interroge, ils répondent plutôt : « il faut faire une addition, une soustraction... » que par un raisonnement véritable.

On use trop tôt, à l'école, d'idées abstraites et générales que les enfants emmagasinent dans leur mémoire mais ne comprennent pas. Ceci n'est pas seulement inutile par suite du manque de compréhension, mais c'est encore dangereux parce que les idées dont la formule a été confiée à la mémoire sont considérées comme toujours vraies par l'enfant qui ne se donne plus la peine, plus tard, de s'efforcer de les comprendre. Les prêtres de toutes les religions le savent si bien

qu'ils s'efforcent d'enseigner leurs dogmes dès le plus jeune âge.

Pendant la dernière période de l'enfance, l'enfant est facilement suggestible, a une imagination vive et manque d'esprit critique. Il s'ensuit que les enfants de cet âge altèrent souvent la vérité sans le vouloir. Il faut évidemment que les adultes évitent de laisser passer de telles déformations involontaires de la vérité ; mais il importe aussi qu'ils les distinguent des mensonges vrais. Ce serait cultiver le mensonge que de punir des erreurs involontaires. Dans l'éducation de l'enfant, la punition doit être considérée comme un pis-aller et les éducateurs doivent s'efforcer d'en éviter l'emploi comme aussi, d'ailleurs, celui des récompenses.

Pour corriger ces « mensonges » involontaires, il faut s'attaquer à leurs causes en apprenant à l'enfant à bien observer, à formuler sa pensée avec précision, à régler son imagination, à faire usage de l'esprit critique.

A la fin de la troisième enfance, l'enfant devient un idéaliste, il s'intéresse aux grandes œuvres, aux nobles actions, à la vie des grands hommes. De cet intérêt enfantin il est évident que l'éducation doit tirer parti, soit en racontant de belles vies de travailleurs, de bienfaiteurs de l'humanité, de martyrs de la liberté et en particulier de la liberté de pensée ; soit en montrant les grandes œuvres réalisées par l'entr'aide ; soit aussi en montrant les méfaits des grands conquérants, des tyrans, etc... qu'on fait encore trop souvent admirer dans les écoles d'aujourd'hui.

Rappelons, pour finir, la nécessité des loisirs et celle des travaux libres, individuels ou collectifs dons nous avons parlé plus longuement au mot « Ecole ».

⁂

L'ADOLESCENCE (12 à 18 ans). L'adolescence est une période de profonde transformation chez l'enfant.

Au point de vue physiologique la crise de la puberté, qui en marque le début, est un ensemble de crises endocriniennes.

Les glandes endocrines qui produisent des sécrétions internes exercent une action considérable sur l'activité cérébrale et mentale, mais dont on n'a commencé l'étude que depuis un petit nombre d'années.

Lors de la puberté on peut constater : 1° une crise de la régression du thimus ; 2° une crise sexuelle caractérisée principalement par l'apparition de la faculté génératrice ; 3° une crise de croissance d'origine polyglandulaire (thyroïde, surrénale, hypophyse).

Au point de vue psychologique on constate alors surtout le besoin d'indépendance. Si les adultes n'ont pas, auparavant, préparé l'émancipation graduellle de l'enfant, un conflit se produit alors entre eux et l'adolescent qui devient indocile et révolté. C'est alors « l'âge ingrat » : l'adolescent ne veut plus se laisser conduire et est encore incapable de se conduire lui-même comme il faudrait.

L'adolescent s'intéresse aux problèmes moraux et sociaux ainsi qu'aux question ssexuelles. Mais si l'adolescence est marquée par certains caractères communs aux deux sexes : éveil de la personnalité, altruisme, développement de l'affectivité, mécontentement fréquent dans la famille, d'autres caractères viennent différencier les individus des deux sexes : alors que le garçon devient généralement hardi, bruyant, violent, querelleur, fanfaron, la fille au contraire devient moins expressive, elle intériorise davantage sa vie psychique, devient plus timide, plus modeste.

Les éducateurs doivent prévoir la crise de la puberté soit en préparant l'émancipation graduelle de l'enfant, soit en veillant à son hygiène, soit en faisant avec tact son éducation sexuelle.

L'adolescent rêve de l'avenir, il faut avec patience et tact s'efforcer de guider ces rêves, en s'efforçant de le détourner des faux idéals, du mysticisme par exemple.

⁂

ANORMAUX. — Le développement de l'enfant et de l'adolescent, tel que nous venons de l'étudier, ne s'applique évidemment qu'aux enfants normaux.

L'évolution des enfants anormaux varie trop pour que nous puissions l'étudier ici. Non seulement l'évolution intellectuelle de ces enfants est plus lente, mais encore elle manque d'équilibre.

A ces enfants convient par suite un enseignement individualisé et plus concret que sont seuls capables de donner des éducateurs patients, dévoués et éclairés.

G. DELAUNAY.

ENFER n. m. (du latin *inferi*, lieu bas). L'enfer est le lieu destiné aux supplices des damnés de Dieu. Nul n'ignore qu'en son infinie sagesse Dieu, maître suprême, a prévu, pour après la mort et le jugement dernier des hommes, la récompense pour les bons et le châtiment pour les méchants.

Dans sa remarquable étude sur l'*Imposture Religieuse*, Sébastien Faure nous dit que « l'Enfer est la négation de l'infinie Bonté » et il ajoute : « Je soutiens que l'existence de l'Enfer nie l'existence de Dieu, parce qu'elle proteste contre l'infinie Bonté », et il termine en ces termes : « Ou bien il n'y a pas d'Enfer, ou bien Dieu n'est pas infiniment bon ». Logique, raisonnement que tout cela, répondra l'Eglise, et l'on sait que l'Eglise ne s'embarrasse pas de logique et de raison. Elle affirme, c'est bien plus simple ; les naïfs n'ont qu'à croire.

Certains « philosophes » placent l'enfer au centre de la terre ; d'autres dans le soleil ; d'autres prétendent qu'il n'y a pas d'enfer. Plaçons-le dans l'imagination de l'homme, nous serons, je pense, dans la vérité.

Pourquoi, diront certains, s'arrêter à de telles niaiseries, et perdre son temps à dénoncer un « Enfer » qui n'effraie plus que les enfants en bas âge, et ne sert de thème qu'à des conteurs fantastiques ? Il serait à souhaiter qu'en notre siècle de science l'influence de l'Enfer soit nulle. La réalité est, hélas, tout autre, et l'enfer exerce toujours ses ravages sur les classes ignorantes.

Il est évident qu'à mesure que l'individu évolue cérébralement, que ses connaissances s'étendent, que son intelligence se développe, l'idée de l'enfer s'estompe, se localise, se cache dans un coin de son cerveau, mais elle a tellement pénétré l'esprit humain que nous voyons cette idée réapparaître, sitôt que l'individu est menacé par un danger mortel.

La peur de la mort n'est-elle pas, en réalité, la peur de l'Enfer ? Même pour celui qui s'affirme « libre penseur », la crainte du néant n'est, en vérité, qu'une peur incomprise et inexpliquée de l'Enfer. Chez le croyant qui fait appel, lorsqu'il arrive au terme de la vie, au concours du prêtre, et réclame de lui l'absolution de ses péchés, c'est l'espérance du ciel qui le fait agir et l'on conçoit encore la terreur qui l'anime. Il croit, lui, ouvertement, franchement, à l'existence d'un lieu de supplices où il aura à payer durant une éternité ses erreurs terrestres. Il cherche à échapper aux tourments infernaux qui le menacent. Mais, comment expliquer la peur de la mort, l'épouvante qui s'empare de celui qui se dit incroyant ? Eh bien, c'est toute l'hérédité, c'est toute l'éducation faussée qui revient à la surface, c'est l'incertitude du Néant, et cette incertitude, c'est l'Enfer.

Que de cerveaux puissants ont sombré face à cette inquiétude subite qui les tenaillait à l'approche de la mort ! Et comment s'en étonner, quand on sait l'histoire des religions, de quelle façon elles ont travaillé l'esprit des hommes à travers les âges, et les traces profondes qu'elles y ont laissées ?

« L'Enfer, c'est l'horrible vision qu'on évoque devant les enfants, les vieillards et les esprits craintifs à qui, pour les épouvanter, les terroriser et les mieux assouplir aux volontés du Clergé, on décrit, avec un luxe de détails incomparables, les horrribles tourments auxquels sont condamnés les réprouvés, sans qu'ils puissent seulement conserver l'espoir que leurs tortures auront une fin ; c'est le spectre qu'on installe au chevet des agonisants, à l'heure où l'approche de la mort leur enlève toute lucidité et toute résistance. » (Sébastien Faure, *L'Imposture Religieuse*, p. 80.)

L'Enfer est une invention sublime de l'Eglise et toutes les religions — bien avant la religion chrétienne — s'en sont servi pour asservir les hommes ; cependant, il faut rendre à César ce qui appartient à César, et reconnaître que c'est à l'Eglise chrétienne que revient « l'honneur » d'avoir décrit, par la plume de ses théologiens, tous les raffinements des supplices exercés dans le lieu maudit, créé par Dieu pour punir les infidèles.

Pourtant, quelles que soient l'épouvante et la terreur exercées par l'Enfer, même à l'origine de la Chrétienté, les infidèles, en leur naïveté, estimaient qu'une éternité de douleur, c'était payer bien cher quelques péchés terrestres. Le dogme de l'Enfer eut pu en souffrir et les représentants de « Dieu » sur la terre comprirent qu'il serait utile, dans l'intérêt même de la religion et de l'Eglise, d'ouvrir aux pécheurs une porte de salut. C'est environ vers le troisième siècle que le purgatoire vint se placer entre le Ciel et l'Enfer. Le purgatoire est l'antichambre du Ciel et les âmes des pécheurs peuvent se purifier en ce lieu si elles ne sont pas complètement damnées. Est-il besoin d'ajouter que le Purgatoire fut une source de richesses pour l'Eglise et pour le Clergé, ce dernier enseignant que les offrandes pouvaient libérer les âmes qui souffraient en attendant d'être admises au Ciel parmi celles des bienheureux ?

Et dire que sur de telles fantaisies se sont bâtis des mondes ! C'est que tout est humain dans la Société et que les fondateurs de religions sont des hommes. Ce n'est pas Dieu qui a « créé » l'homme à son image ; c'est l'homme qui a « créé » Dieu à son image, et comme l'homme s'offense, il a imaginé que Dieu pouvait également être offensé. La loi humaine prétend que toute « peine » mérite « châtiment ». Le châtiment est une défense, affirme le moraliste. L'Enfer est un châtiment. Dieu a-t-il donc besoin de se défendre ? « C'est se faire de Dieu une étrange idée », dit J. M. Guyau « que de se figurer qu'il pourrait ainsi lutter matériellement avec les coupables sans perdre de sa majesté et de sa sainteté. Du moment où la « loi morale » personnifiée entreprend ainsi une lutte physique avec les coupables, elle perd précisément son caractère de loi ; elle s'abaisse jusqu'à eux, elle déchoit ; un Dieu ne peut pas lutter avec un homme ; il s'expose à être terrassé comme l'ange par Jacob. Ou Dieu, cette loi vivante, est la toute puissance, et alors nous ne pouvons pas, véritablement, *l'offenser*, mais il ne doit pas nous punir ; ou nous pouvons réellement l'offenser, mais alors nous pouvons quelque chose sur lui, il n'est pas la toute puissance, il n'est pas l' « absolu », il n'est pas Dieu ». (J. M. Guyau. Esquisse d'une Morale sans obligations ni sanctions ; p. 228.)

« Les malheureux ne doivent-ils pas être, en tant que tels, sinon sous les autres rapports, les préférés de la bonté infinie ? » demande également Guyau. Mais non, les malheureux sont justement malheureux parce qu'ils ont cru et qu'ils croient encore en la bonté divine. A vouloir le royaume des cieux, ils gagnent l'Enfer ; l'enfer durant leur vie ; l'enfer après la mort ; les deux se tiennent.

Qu'a-t-il donc à craindre de plus terrible que son passage sur la terre, le pauvre bougre, le paria, le miséreux ? La terre n'est-elle pas pour lui une vallée de larmes et la cruauté du Dieu céleste peut-elle être plus épouvantable que celle des dieux terrestres ? « Dante n'avait rien vu » nous dit un écrivain bourgeois, Albert Londres, en décrivant les supplices endurés par les loques humaines victimes de la brutalité des chefs militaires, dans les bagnes d'Afrique.

Et c'est partout où se portent les regards, que l'Enfer nous apparaît sur cette boule ronde. L'Enfer, c'est l'usine, où le maître domine, où le travail est un esclavage qui ne nourrit pas celui qui l'accomplit ; l'enfer, c'est la caserne où l'individu ne devient qu'un numéro ; l'enfer, c'est la prison, c'est le bagne, où, pour s'être mis en marge de la loi injuste, des hommes sont enfermés durant des années et des années ; l'enfer, c'est la guerre, qui détruit toute une jeunesse virile, qui incendie villes et villages, et qui laisse derrière elle une population de veuves, d'orphelins et de criminels ; l'enfer, c'est la Société viciée, corrompue, pourrie, présidée par une poignée de parasites malfaisants : juges, ministres, députés, avocats, commerçants, financiers, industriels, prêtres et diplomates, qui vivent de la misère d'autrui et spéculent sur l'ignorance, qui est la faiblesse du peuple. Cet enfer-là, il n'est pas imaginaire. Il n'a pas germé en l'esprit d'hommes ivres d'autorité ; il est réel, palpable, matériel ; on le voit, on le touche, on le subit et on en souffre.

C'est cet enfer-là qu'il faut détruire, car il est une insulte à l'humanité et à la civilisation. Il charrie dans ses ruisseaux de boue et de sang les corps de millions et de millions d'asservis et d'exploités, qui ne sont considérés que comme une marchandise que l'on achète et que l'on vend, que l'on oppresse et que l'on tue.

Eteignons donc, par notre action, par notre lutte, par notre volonté, le feu de cet enfer. Sachons lever la tête et réduire la puissance d'un capitalisme qui est la cause primordiale de toutes les souffrances, de toutes les douleurs, de toutes les misères et de tous les supplices et, lorsque la terre sera un paradis construit par les hommes, sans craindre la mort, sans craindre l'enfer, les vieillards :

S'éteindront, béats, sous le ciel mystère,
Ayant bien vécu, loin de ses hauteurs.

ENGRAIS n. m. Dans le mot *Agriculture ;* nous avons donné d'amples détails sur ce qu'on appelle les engrais ; nous allons ici même compléter ces renseignements sur cette très importante question qui intéresse au plus haut point la production par le sol de toutes les denrées alimentaires dont se nourrit l'humanité, et de beaucoup de matières premières indispensables à la production industrielle, tels les textiles, les laines et les bois de toute sorte qui servent à fabriquer machines et outils. Les engrais, ce sont toutes les matières organiques ou minérales que l'expérience et la science ont montrées comme capables de fertiliser les terres, c'est-à-dire qu'une fois que ces matières, convenablement préparées, sont enfouies dans le sol ou épandues à sa surface, elles augmentent la quantité de matériaux que contient déjà ce sol qui sont en état de nourrir les divers végétaux qui le recouvrent pour leur procurer un développement normal. L'engrais le plus connu, même des temps antiques, c'est le fumier de ferme, provenant des déjections de nos divers ani-

maux domestiques, qui se mélangent petit à petit avec les litières qui leur servent de couche. Cet engrais contient en proportions diverses les quatre principaux éléments nécessaires à la vie et au développement des plantes ; à savoir : l'azote, le phosphore par l'acide phosphorique, la potasse et la chaux. Cet engrais est précieux et s'emploie pour toute sorte de cultures, soit enfoui dans le sol, soit en couverture sur les prairies, dans toutes les régions. Les soins à donner à ce fumier de ferme, à sa sortie des étables, lorsqu'on ne l'apporte pas immédiatement dans les champs, consistent à le placer en tas bien tassés, et à le tenir arrosé, soit avec du purin, soit avec de l'eau, afin de ralentir la fermentation qui se développe dans les tas qui, si elle était trop active, provoquerait l'évaporation des principes azotés. Les urines des animaux de la ferme, quelquefois recueillies à part par certains praticiens, au moyen de rigoles d'écoulement qui débouchent dans des bassins bien cimentés, constituent aussi un engrais riche ; elles sont employées comme engrais liquides, et répandues sur les terres ou les prairies. Toutes les matières provenant des déchets et détritus du règne végétal et du règne animal constituent ce qu'on appelle les engrais humifères, c'est-à-dire que lorsqu'ils sont parvenus à leur complète décomposition, ils se résolvent en cette poudre noirâtre qu'on appelle HUMUS, qui est très utile à la végétation, en ce sens que les calcaires de cet humus du fumier transforment les éléments fertilisants que nous mettons dans le sol en éléments assimilables, c'est-à-dire propres à la nutrition des végétaux en favorisant la multiplication des bons microbes. Les engrais chimiques, par exemple, ne peuvent donner leur effet complet que dans les terres qui renferment suffisamment de l'humus.

Parmi ces engrais humifères, à part le fumier de ferme, on distingue : les chiffons des tissus de laine, les poils des animaux, les plumes des volailles, les débris de corne que nous rend l'industrie du peigne ; tous ces débris constituent des engrais riches en azote organique, 15 à 16 % environ. Pour l'emploi des plumes de volaille ou autres, il est bon de les mélanger à l'avance avec du terreau ou de la terre bien pulvérisés et de les répandre sur le sol au moment de l'enfouissage ; sans cette précaution, le moindre vent les emporte. Tous ces engrais conviennent pour toutes sortes de cultures et spécialement pour la culture des choux qui demandent une dominante d'azote. Les jardiniers et tous ceux qui font des cultures maraîchères emploient très avantageusement la poudre ou les débris de corne très fins que nous vendent les fabricants de peignes. Ces engrais, enfouis dans le sol, sont très vite en état de nourrir les jeunes plantes qui n'ont qu'un temps très court à passer en terre.

Les jardiniers et maraîchers de la banlieue des villes emploient aussi avec succès le purin des fosses d'aisance en arrosages. C'est un engrais riche en tous les éléments qui entrent dans la nutrition des végétaux.

Le sang desséché et pulvérisé des animaux de boucherie constitue aussi un engrais riche avec dominante d'azote, pour toutes sortes de cultures.

La chair des animaux, lorsqu'elle est impropre à la consommation, constitue aussi un excellent engrais, que certains industriels préparent et nous revendent comme tel ; il en est de même des déchets de poissons de toute sorte qui se trouvent dans les villes où il y a de grandes pêcheries, et qu'on nous revend sous le nom de guano de poisson. Tous ces engrais contiennent en proportions diverses tous les éléments nécessaires au développement des végétaux.

Et les résidus de nos foyers, les cendres de bois, qui renferment la potasse, environ 7 % suivant les essences, en un état : le carbonate de potasse, qui est immédiatement propre à la nutrition des plantes.

Les os des animaux, après avoir été dégélatinés, renferment encore des phosphates qui nous donnent de l'acide phosphorique, et qu'on peut employer après avoir été moulus ou pulvérisés et enfouis dans le sol pour toutes sortes de cultures.

Les marcs de raisin, quand on a fait le vin, sont aussi un très bon engrais, à dominante de potasse, qui convient bien pour la culture de l'oignon ; mais comme c'est un excellent aliment pour les bestiaux, le mieux, c'est de le leur faire consommer, et ils nous le rendent ensuite dans le fumier qu'ils produisent.

A côté de ces engrais humifères, il y a l'importante série des engrais provenant du règne minéral que, par des procédés chimiques, on transforme et rend propres à la nutrition des végétaux, et que, pour cette raison, on appelle des ENGRAIS CHIMIQUES.

Les carrières de phosphates de France et les inépuisables gisements qui existent en Algérie nous fournissent des roches contenant du phosphore qui, pulvérisées ou moulues, et convenablement traitées par l'acide sulfurique, nous donnent des superphosphates dont l'acide phosphorique est soluble dans l'eau ou le citrate d'ammoniaque alcalin est à froid, et devant peu après son enfouissement dans le sol, ou son épandage à la surface des prairies, être propre à nourrir les plantes. On l'emploie pour toutes sortes de cultures ; le maïs en exige une dominante et le blé en a besoin pour pouvoir constituer des tiges assez rigides qui empêcheront la verse.

Dans certains terrains très acides, on emploie les phosphates aux mêmes usages que les superphosphates ; les puissants acides du sol ne tardent pas à rendre soluble l'acide phosphorique qu'ils renferment.

Les scories des phosphorations de la fonte renferment aussi de l'acide phosphorique et qui, finement moulues ou pulvérisées, s'emploient aux mêmes usages que les superphosphates.

Potasse. Les divers sels de potasse sont aussi contenus dans des roches qui gisent en carrières dans le sein de la terre, en certaines contrées ; l'Alsace, par exemple, en renferme des gisements excessivement importants. Parmi ces sels potassiques, on distingue : le chlorure de potassium, contenant environ 48 à 49 % de potasse ; le sulfate de potasse, qui en renferme de 44 à 45 % ; la sylvinite est aussi un bon engrais potassique qui renferme, suivant sa richesse, de 12 à 18 % de potasse. Le nitrate de potasse est un engrais chimique qui renferme à la fois de l'azote et de la potasse en quantités importantes.

Les engrais potassiques sont nécessaires à toutes les plantes ; ils font fructifier le blé, les pruniers ; et la vigne, dans un terrain qui manque de cet élément, ne donne que des récoltes dérisoires et de tout petits raisins. La potasse agit principalement sur le pigment vert des feuilles qu'on appelle la chlorophille, et comme l'action de cette chlorophylle est d'élaborer les hydrates de carbonne qui sont la fécule, le sucre, l'amidon, on peut dire que la potasse agit directement sur les fruits, blés, raisins, pommes de terre, prunes, etc., et qu'elle augmente leurs qualités. Les haricots ne fructifient abondamment que si leurs racines trouvent dans le sol une quantité suffisante d'engrais potassiques.

On remarque encore les engrais chimiques azotés, le sulfate d'ammoniaque contenant environ 20 % d'azote, le chlorydrate d'ammoniaque qui en contient environ 23 %, la cyanamide 15 % environ.

Pour qu'une culture puisse parvenir à donner un rendement normal, il est indispensable que la fumure qu'on lui a donnée pour la nourrir et la faire déve-

lopper renferme en quantités suffisantes les quatre éléments indispensables à la nutrition des végétaux ; si l'un d'eux manque ou s'y trouve en quantité insuffisante, l'échec est inévitable.

Tels sont les divers engrais dont l'emploi rationnel permet à notre agriculture d'obtenir les plus beaux rendements. Mais les agriculteurs ne doivent pas acheter isolément ces divers engrais chimiques dont ils ont besoin pour leurs cultures, s'ils ne veulent pas être volés comme sur un grand chemin ; ils doivent donner leurs commandes à leur syndicat communal ; les syndicats communaux fédérés les transmettent à un grand syndicat central, comme par exemple le grand syndicat de la Société des Agriculteurs de France, qui achète pour tous, sur un marché bien établi et sur garantie d'analyse. Ces frais d'analyse, et au besoin de procès pour faire rembourser les manquants se répartissant sur une très grande quantité de marchandises sont insignifiants, car il ne faut pas oublier que les industriels qui fabriquent les engrais ne sont pas plus scrupuleux que leurs congénères des autres industries et qu'ils volent, lorsqu'ils le peuvent, tant sur les dosages que sur la qualité des matières livrées.

Et maintenant il nous reste à expliquer, si possible, comment ces divers engrais parviennent à nourrir les végétaux et à en assurer le plus grand développement possible, c'est-à-dire à expliquer le mécanisme de la nutrition des plantes.

Nul n'ignore que l'accroissement de tous les êtres vivants, depuis leur naissance, soit végétaux, soit animaux, sans en excepter l'homme, provient de la nourriture qu'ils absorbent au cours de leur existence. Pour que ce phénomène puisse se produire, la nature a doté les uns et les autres des organes nécessaires pour pouvoir absorber tout d'abord cette nourriture et ensuite pour pouvoir la digérer et la rendre assimilable à leur organisme, ce qui en constitue le développement ; ainsi, tous les animaux, depuis le plus petit moucheron jusqu'au plus grand des quadrupèdes, ont une bouche qui leur permet d'absorber leur nourriture, solide ou liquide, et un ou plusieurs estomacs, et puis les intestins qui la digèrent, c'est-à-dire qui la rendent propre à passer dans leur sang qui, vivifié constamment par l'oxygène de l'air, au moyen de la respiration, va la déposer dans toutes les parties de leur corps et produit le phénomène de l'accroissement. Pour les végétaux, le phénomène de l'accroissement se produit d'une manière à peu près analogue ; les organes sont différents, mais la fonction est identique. L'être végétal comprend trois parties, à savoir : la tige proprement dite, ligneuse ou herbacée, se terminant supérieurement tantôt par de simples feuilles, tantôt par des branches plus ou moins ramifiées, sur lesquelles naissent les brindilles qui, à leur tour, portent les feuilles. Cette tige se termine inférieurement par les racines qui fixent la plante au sol et sur ces racines plus ou moins subdivisées naissent une infinité de petites radicelles terminées, chacune, par une petite ouverture qui remplit le rôle d'une bouche, par lesquelles la sève pénètre dans la plante, la nourrit, s'y assimile et en provoque le développement, l'accroissement.

Mais, pour que cette sève puisse nourrir la plante, et s'assimiler à son organisme pour en provoquer l'accroissement, il est indispensable qu'elle soit digérée par ce qu'on peut appeler les organes digestifs de la plante, et parvenue à un état comparable au Chyle du règne animal. Ces organes digestifs de la plante, c'est le sol lui-même dans lequel elle est fixée ; oui, le sol, c'est l'estomac qui digère les engrais, et les rend propres à nourrir les plantes de toutes sortes qui le recouvrent. Aussitôt que les divers engrais sont enfouis et mélangés au sol par un labour, ils y subissent à la fois l'action chimique des divers acides que contient ce sol, et l'influence des bons microbes qui s'y multiplient en abondance grâce à la présence d'une assez forte proportion d'humus et de calcaire, comme nous l'avons déjà dit, et l'action de l'air aidant, s'accomplit ce phénomène qu'on appelle NITRIFICATION, qui modifie la substance des engrais et la rend propre à la nutrition des plantes.

L'action que l'air atmosphérique exerce sur l'assimilation de la sève des racines par les plantes est aussi indispensable. Les feuilles sont les organes respiratoires des végétaux, et leur rôle, par l'action de l'air, assure la vigueur et le développement normal des plantes ; tout végétal privé de ses feuilles cesse de s'accroître, dépérit et meurt. Voici un exemple de l'importance de cette action de l'air sur les feuilles des plantes : on a constaté, dans la culture, que certaines plantes, pour acquérir leur développement normal n'avaient pas besoin d'engrais azotés, telles les légumineuses. Ces plantes ont la faculté d'absorber par le moyen de leurs feuilles l'azote de l'air qu'elles introduisent dans leur organisme pour en assurer le développement, et en absorbent même en excès et l'accumulent dans une infinité de petites nodosités (petits tubercules) qui recouvrent leurs racines et constituent une forte réserve de matière azotée ; ce qui a poussé les agriculteurs, pour améliorer leurs terres, à semer des légumineuses, trèfle violet, trèfle incarnat, fenugrec, vesces, etc., etc., et une fois ces plantes arrivées en pleine floraison et leur développement normal acquis, on enfouit ces légumineuses dans le sol. C'est ce qu'on appelle les ENGRAIS VERTS.

Pierre NAUGÉ, dit MAUGER.

ENNEMI, E n.m. (lu latin *inimicus*). « Qui hait quelqu'un et cherche à lui faire du mal, à lui nuire. » Telle est la définition que donnent, en général, tous les dictionnaires bourgeois du mot *ennemi*. Définition bien incomplète à notre point de vue, puisque, bien souvent, se considèrent comme ennemis des individus qui n'ont aucune raison de se haïr, et par conséquent de se nuire.

Quelles causes profondes ont donc bien pu faire du travailleur français un « ennemi » du travailleur allemand, et réciproquement ? C'est en vain que, posant la question à un ouvrier de France, d'Allemagne ou de tout autre pays, on attendrait une réponse saine et logique. Pourquoi se haïssent-ils ; pourquoi sont-ils ennemis ? Ils l'ignorent, puisqu'ils s'ignorent eux-mêmes. C'est une fausse éducation, savamment entretenue par un chauvinisme intéressé, qui perpétue un état d'esprit aussi insensé et permet aux maîtres de spéculer sur les sentiments ridicules des populations et déchaîner à l'occasion, lorsqu'ils y trouvent un quelconque intérêt, les plus terribles catastrophes.

« Notre ennemi, c'est notre maître », a dit La Fontaine. Voilà la vérité. Et peut-être est-il notre unique ennemi, puisqu'il est la cause initiale de tous les maux dont nous souffrons.

Et notre ennemi, c'est notre maître, non pas parce que le maître a de la haine pour le serviteur. Comment pourrait-il en être ainsi, alors que le serviteur, l'esclave se laisse exploiter, opprimer, déposséder pour permettre à son maître de jouir de toutes les beautés et de tous les bienfaits de l'existence ? « Notre ennemi, c'est notre maître », car c'est lui qui nous empêche de nous élever, de nous grandir, de vivre enfin, une vie normalement humaine.

La haine est mauvaise conseillère, car elle est trop souvent aveugle. C'est la raison qui nous porte à considérer notre maître comme un ennemi et à le com-

battre, profondément convaincus que, tant qu'il y aura un maître, l'harmonie sociale ne peut exister.

C'est parce que le peuple ne sait pas distinguer ses véritables ennemis qu'il est malheureux ; et lorsqu'il lui arrive de reconnaître ses erreurs, de voir clair dans le jeu de ses faux amis, alors, indulgent, il pardonne. C'est ainsi que vont les sociétés.

Le mot ennemi sert également à désigner celui qui a de l'antipathie pour une chose quelconque. Etre *l'ennemi* du bon sens ; être *ennemi* du travail ; un *ennemi* du socialisme ; un *ennemi* de l'autorité. Se dit aussi des choses qui sont opposées : l'eau est l'*ennemie* du feu.

S'emploie aussi comme adjectif. Des armées *ennemies*. Des peuples ennemis. Ces gouvernements faibles, peureux, *ennemis* de toute publicité. (P.-L. Courier.)

ENQUETE n. f. (du mot *enquérir*). Recherches, études, réunion de témoignages destinés à élucider une question douteuse. Faire une enquête ; ouvrir une enquête ; une enquête parlementaire ; une enquête judiciaire ; une enquête administrative ; une enquête commerciale.

Quel que soit le caractère de l'enquête poursuivie, les informations utiles doivent être prises à une source certaine ; ce n'est pas ce qui se produit d'ordinaire, en ce qui concerne les enquêtes officielles. Ces dernières n'ont du reste généralement d'autre utilité que de donner au peuple une satisfaction illusoire ; elles aboutissent toujours à un fiasco.

Par exemple, à diverses reprises, en raison de la vie chère, les gouvernements qui se sont succédé ont nommé des commissions chargées d'enquêter sur les causes de l'augmentation du prix des produits. Aucune de ces commissions n'a obtenu de résultats. Faut-il en être surpris ? Non pas, puisque les enquêteurs officiels appartenaient à la catégorie d'individus directement responsables de la vie chère. Une enquête impartiale et sérieuse arriverait facilement à découvrir le repaire où se cachent les coupables. C'est ce que l'on ne veut pas. Il en est ainsi de toutes les enquêtes gouvernementales, quel que soit leur objet.

N'attendons donc rien des enquêtes officielles. Dans la mesure de nos possibilités, enquêtons nous-mêmes sur tous les objets ou sujets qui nous paraissent obscurs ; tirons les conclusions logiques de nos découvertes, et les résultats obtenus ne tarderont pas à produire les plus heureux effets.

ENREGIMENTER verbe. Militairement : action d'incorporer dans un régiment, de former un régiment. *Enrégimenter* les jeunes recrues. En France, et dans de nombreux pays où le service militaire est obligatoire, on enrégimente de force les jeunes gens ayant atteint un certain âge. C'est ce qu'on appelle le régime de l'égalité militaire. En réalité, celui qui possède la richesse ne souffre nullement de l'enrégimentation, car tout s'achète avec de l'argent et la liberté s'acquiert facilement avec la fortune. Ce n'est donc que le pauvre qui souffre péniblement de l'enrégimentation.

Etre enrégimenté, c'est perdre toute personnalité et agir comme un automate, comme une machine dépourvue de pensée. Rien de surprenant à ce que la bourgeoisie enrégimente une partie de la population et la dirige à son gré et selon ses désirs, ses besoins et ses intérêts. Malheureusement, l'enrégimentation semble sortir des cadres du militarisme et déteindre sur les organisations civiles. C'est ainsi que nous voyons, sous le fallacieux prétexte de discipline dans la lutte sociale, des partis « d'avant-garde » enrégimenter les pauvres bougres ignorants du rôle qu'on leur fait jouer et qui servent de tremplin politique ou électoral à une poignée d'ambitieux et d'arrivistes,

Il ne faut pas confondre la discipline et l'enrégimentation ; ce sont deux choses bien différentes. Les anarchistes ne sont nullement les adversaires de la discipline, quoi qu'en pensent et quoi qu'en disent nos ennemis. S'ils luttent avec acharnement contre l'enrégimentation, c'est qu'un homme enrégimenté, dans un parti ou dans une armée, est contraint de suivre aveuglément toutes les directives qui lui sont, non pas suggérées, mais imposées par des chefs dont on ne discute pas les ordres.

On nous reproche, particulièrement, depuis la Révolution russe de 1917, de mener le combat contre les organisations communistes et contre la Troisième Internationale. C'est que la plupart des adhérents à l'Internationale de Moscou sont des êtres enrégimentés. Il suffit, pour s'en rendre compte, de suivre le mouvement et l'évolution des partis communistes internationaux.

La politique du gouvernement russe a changé à maintes reprises entre 1917 et 1926, et les dirigeants des P. C. ont évolué en différents sens. Mais le troupeau continue à accepter les variations de la politique et à se courber devant les chefs qui se succèdent.

Lénine, Trotsky, Zinoview, Staline, furent tour à tour chefs de cette armée de parias qui espèrent conquérir leur émancipation en s'enrégimentant. C'est là une erreur profonde ; l'émancipation ne découle pas d'une discipline aveugle et ridicule, mais de la liberté, et le « régiment » civil et militaire n'a jamais été que le repaire des serfs et des esclaves.

La discipline en pleine liberté, acceptée par des hommes conscients ? oui ; l'enrégimentation ? jamais, car elle est un facteur de régression sociale.

ENSEIGNEMENT n. m. Profession de celui qui enseigne ; qui donne l'instruction.

On distingue trois ordres d'enseignement : l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

L'enseignement primaire est régi par la loi de 1882 qui a fait la *laïcisation*. Obligatoire pour les enfants de six à treize ans, il est couronné par le certificat d'études primaires.

Il comporte la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, les éléments des sciences physiques et naturelles, l'instruction civique, etc...

Il est destiné aux enfants des ouvriers et des paysans dont il a pour mission de former des hommes et des femmes bornés, résignés à la condition sociale inférieure qui devra être la leur.

La *laïcisation* a été un progrès ; l'enseignement de l'instituteur est moins déprimant que l'enseignement du congréganiste, instrument passif d'une Eglise asservie tout entière au capital.

Néanmoins, la culture dispensée aux enfants prolétaires par la République bourgeoise a, elle aussi, pour but de les contenir et de les empêcher de se révolter contre une condition d'esclave.

L'histoire présente aux écoliers les temps passés comme une suite de guerres. Seuls, les rois et leurs serviteurs immédiats sont dignes d'intérêt. Rien de la vie des peuples.

L'instruction civique, mélange de morale et de sociologie simplistes, donne à l'élève une conception fausse de la Société où il devra vivre. Elle lui fait adorer la patrie et les généraux. On présente à l'élève les apparences des choses et il croit que tout est parfait dans la Société présente. Pensant que la richesse est la récompense du travail et de l'économie, il met des sous dans sa tirelire.

A l'école primaire, l'enfant coudoie des enfants du peuple comme lui-même. L'instituteur est aussi du peuple dont il forme l'élite. L'écolier ignore donc qu'il existe d'autres écoles où les enfants riches reçoivent un enseignement différent du sien. Dans ses rêves ambitieux, l'élève studieux ne voit que les *brevets* primaires.

Telle qu'elle est, l'école primaire est encore supérieure au milieu familial moyen de l'enfant du peuple.

Il y apprend des éléments d'hygiène, une morale de bonté ; il est stimulé à l'étude.

Rentré dans sa famille, tout cela se trouve contredit. Ses parents contestent l'utilité de l'instruction ; ils raillent l'hygiène. L'enfant voit dans la maison ouvrière la brutalité et l'alcoolisme à tous les étages.

A treize ans, il demande lui-même à quitter l'école. Ses camarades sont entrés à l'atelier et il veut faire comme eux.

Les rudiments qu'il a acquis s'oublient très vite. A vingt ans, il ne lui reste plus de l'arithmétique que l'addition. Il est incapable de coordonner ses idées pour écrire la lettre la plus simple ; aussi, écrire une lettre constitue pour lui un effort qu'il ne fait pas volontiers. De l'histoire, il n'en faut pas parler ; des conscrits ont fait de Jeanne d'Arc la femme de Napoléon Ier. Seule la lecture demeure à peu près intacte sur les ruines de la formation primaire. On a dit avec raison qu'elle permet au prolétaire d'être trompé ; mais elle lui permet aussi de s'instruire. L'ouvrier des villes qui lit quotidiennement un journal est très supérieur au moujik russe, aux ouvriers espagnols et italiens ; il comprend l'action syndicale. Mais il est encore très ignorant et cette ignorance est le plus grand obstacle à son affranchissement.

Enseignement secondaire. — De même que l'enseignement primaire vise à former des esclaves, l'enseignement secondaire forme les futures classes dirigeantes.

Réservé à la bourgeoisie, il se donne dans les lycées et collèges de l'Etat ainsi que dans les établissements particuliers dont beaucoup sont congréganistes.

Il n'est pas gratuit. Les bourses, il est vrai, peuvent le donner gratuitement ; mais l'enseignement n'en reste pas moins bourgeois. Très rarement l'ouvrier pense à demander une bourse de lycée pour son enfant. Les boursiers sont des fils de la petite bourgeoisie : instituteurs, fonctionnaires, etc...

L'enseignement secondaire, bien que visant à la formation des maîtres, est loin d'être parfait. Il a de la peine à se défaire du préjugé des langues mortes que les élèves apprennent pendant de longues années pour arriver à ne les savoir que très mal. Les langues vivantes ne sont que commencées ; les élèves ne sauraient, avec ce qu'on leur a appris au lycée, tenir une conversation un peu élevée dans une langue étrangère.

Le lycée enseigne aux enfants, outre les langues mortes et vivantes, l'histoire et la géographie universelles, la littérature ancienne et moderne, la composition française, les mathématiques, les sciences physiques et naturelles, la philosophie, etc...

L'histoire n'est plus, comme à la primaire, une chronologie des rois et des guerres ; l'élève apprend les mœurs et les coutumes du temps passé ; l'évolution de la civilisation.

Malheureusement, l'enseignement, donné de façon mécanique, s'adresse beaucoup à la mémoire et peu à l'intelligence.

Mais on ne s'y donne pas pour but de former les jeunes esprits ; il habitue au contraire ses élèves à prendre une haute idée d'eux-mêmes.

A la distribution des prix du Concours général, les plus hauts dignitaires de la République ne dédaignaient pas de venir couronner des lauriers scolaires les enfants des classes dirigeantes. Les lauréats, surtout les fils de grands bourgeois, ne croyaient pas alors trouver d'obtacles aux plus hautes visées d'avenir.

La moyenne des familles bourgeoises, cependant, tout en étant infiniment plus éclairées que les familles ouvrières, se désintéresse assez de la culture intellectuelle de leurs enfants.

Ce qui les pousse à les faire travailler, ce sont avant tout les sanctions de l'enseignement secondaire ; le *baccalauréat*, qui est exigé à l'entrée des écoles supérieures.

Entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur se placent les *grandes écoles :* Ecole Normale Supérieure, Ecole Polytechnique, Ecole Centrale.

L'Ecole Normale Supérieure prépare les professeurs de lycée et de facultés. Elle donne une culture très élevée dans les lettres et dans les sciences. Nombre d'hommes célèbres de la politique, de la science et de la littérature en sont sortis.

L'École Polytechnique forme des ingénieurs et des officiers d'artillerie ; c'est une école à demi-militaire ; les élèves ont un uniforme.

L'Ecole Centrale, d'un niveau un peu inférieur, forme les ingénieurs qui seront employés dans l'industrie.

Les Grandes Ecoles se recrutent par un concours d'entrée qui est très difficile. La préparation de ce concours exige un travail tellement intensif que l'élève en a ensuite, et pour la vie, le dégoût de l'étude.

Enseignement secondaire des Jeunes Filles. — Il se donne dans les lycées et collèges de jeunes filles. Son institution a été un progrès. Avant lui, les jeunes filles de la bourgeoisie étaient élevées dans des couvents où on les instruisait fort peu. Mais il restait très inférieur à l'enseignement des lycées de garçons. Comme pour l'enseignement primaire, son but était de comprimer bien plutôt que de développer les jeunes intelligences. On avait peur d'instruire les jeunes filles ; pensant, non sans quelque raison, que, une fois instruite, la femme voudrait s'affranchir.

L'enseignement secondaire des jeunes filles ne conduisait ni aux facultés, ni aux grandes écoles. Les facultés étaient d'ailleurs fermées aux femmes et les grandes écoles ne font que commencer à s'ouvrir pour elles.

L'étudiante entrait à l'Université avec un mauvais baccalauréat préparé à la hâte. Elle avait beaucoup de peine à se mettre au niveau des études ; étant en but à l'hostilité des professeurs et à la haine des camarades.

Depuis peu de temps, l'enseignement des lycées de jeunes filles a été mis au niveau de celui des lycées de garçons. Nombre de jeunes filles de la bourgeoisie passent aujourd'hui le baccalauréat.

Enseignement supérieur. — Il est donné dans les Facultés : Droit, Médecine, Sciences, Lettres, etc...

Il prépare les élèves aux carrières dites *libérales*, ce qui fait que les facultés sont avant tout des écoles professionnelles.

Longtemps, le baccalauréat classique, avec latin et grec, a été exigé à l'entrée des facultés. Aujourd'hui, on est moins rigoureux. Un jeune homme ou une jeune fille sortis de l'école primaire peuvent, avec quelques années de travail patient, devenir étudiants dans une faculté.

Outre les facultés, il existe des écoles particulières comme le Conservatoire des Arts et Métiers, l'Ecole des Travaux Publics qui font des cours soit le soir, soit par correspondance. Le jeune ouvrier peut, s'il le veut, atteindre, grâce à ces établissements, à une culture intellectuelle assez élevée.

L'enseignement des facultés ayant pour but la carrière se préoccupe très peu de la culture générale des élèves. Il s'adresse beaucoup à la mémoire et très peu à l'intelligence. L'élève studieux *s'abrutit* dans la préparation des examens ; il n'a même pas le temps de lire autre chose que ses manuels. Le professeur d'Université dans les grandes villes ne connaît pas ses élèves. L'étudiant est presque sans direction intellectuelle.

L'enseignement est tout entier à réformer.

Le Cartel des Gauches avait mis dans son programme de 1924 *L'Ecole Unique*, qui devait fondre ensemble le primaire et le secondaire et supprimer l'enseignement de classe. Mais, une fois élu, le Cartel a trouvé toutes sortes d'empêchements à l'*Ecole Unique* et il est probable qu'elle servira encore longtemps de tremplin électoral.

L'enseignement, dans la société future, aura pour but la culture intellectuelle de l'individu et non le désir de gagner de l'argent. La formation de l'esprit humain prendra toute l'importance qu'elle doit avoir.

Doctoresse PELLETIER.

ENSEIGNEMENT. C'est l'action, l'art, la profession de fournir des connaissances en vue d'un certain but ; ces connaissances elles-mêmes.

On le divise généralement en enseignement primaire, enseignement secondaire et enseignement supérieur ; il compte en outre des écoles spéciales ou professionnelles.

L'enseignement primaire fournit les quelques connaissances nécessaires et suffisantes pour le peuple : lecture, écriture, etc... Dans la plupart des nations civilisées, il est obligatoire (de six à treize ans en France), ce qui a tenu les gouvernements de le rendre gratuit, ou payant proportionnellement aux ressources des parents. Enfin, il est généralement laïc, c'est-à-dire neutre, concernant la religion.

La bourgeoisie complète ordinairement son instruction dans les collèges ou lycées. Cet enseignement secondaire, qui se termine par le baccalauréat, sert de transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur. Celui-ci embrasse les hautes études — lettres, sciences, langues (vivantes et mortes), philosophie, médecine, droit et théologie. En France, il se donne dans les Universités, et chaque branche d'enseignement forme une Faculté. Certains cours sont publics. Une série d'établissements scientifiques et d'enseignement supérieur relèvent directement du ministre de l'Instruction publique ; tels le Collège de France, l'Ecole normale supérieure, l'Ecole polytechnique, et l'Institut de France, réunion des cinq académies : Française ; des Inscriptions et Belles-Lettres ; Sciences morales et politiques ; des Sciences, des Beaux-Arts.

Chacun tend à durer, et réclame un enseignement correspondant à ses besoins. Le dévot demande à l'enseignement des exemples de piété pour édifier et fortifier l'âme ; l'artiste, les connaissances techniques indispensables pour s'adonner à l'art. L'homme du monde s'intéresse à ce qui fait briller, le « sauvage » à ce qui lui procure l'indépendance. Chacun abonde dans son sens. Suivant son intérêt ou ses opinions, il favorise plus ou moins la culture de la sensibilité, de l'intelligence ou de la volonté. De là, la tendance de toute institution à avoir un enseignement particulier, et les luttes dont l'enseignement a été et sera le théâtre. Ce fait explique aussi pourquoi chaque gouvernement n'est susceptible que d'un certain degré de rationalisme dans son enseignement, degré proportionnel à son libéralisme, et qu'il ne dépasse pas, sous peine de suicide, même quand la science et l'expérience ont démontré la nécessité d'une réforme.

L'enseignement officiel est donc foncièrement conservateur ; quant à l'enseignement privé — qualifié de « libre » — il n'est guère donné que par des sectes religieuses franchement réactionnaires. On comprend pourquoi l'enseignement est, d'une part, encombré d'un fratras inutile et désuet, et d'autre part, muet ou mensonger sur des chapitres de la plus grande actualité : on préfère la fortune à la révolution ! Il y a quelques années, en Hollande, j'eus l'occasion de causer tour à tour avec plusieurs soupirants au baccalauréat. Au sujet du socialisme, *tous*, de l'air supérieur de celui qui sait, me dirent à peu près la même chose : « Heu ! si chacun recevait un jour vingt florins comme sa part de la fortune générale, l'inégalité serait rétablie dès le lendemain, les uns ayant dépensé leur avoir, les autres ayant fait profiter le leur... » L'année suivante, un jeune bachelier français me dit la même chose ; à l'école primaire, j'ai entendu le même jugement de la part de mon instituteur ; cet « argument » avait fait sur la classe une grande impression, sur laquelle plusieurs élèves sont sans doute restés. Le socialisme mériterait pourtant qu'on l'examinât d'un peu plus près ! Quant à l'anarchisme, l'histoire fournit l'occasion d'exprimer l'opinion officielle à son sujet, grâce à l'assassinat du président Carnot : « Ce sont des criminels ne reconnaissant ni gouvernement ni patrie. » (Histoire de France, E. Lavisse.) Je serais pourtant curieux de savoir comment on en parle dans la République prolétarienne russe...

Pour le personnel récalcitrant, l'Etat dispose de mesures disciplinaires allant jusqu'à la révocation. On connaît le cas typique de l'illustre Michelet, dont les cours au Collège de France furent plusieurs fois suspendus et repris, suivant le flux et le reflux des événements politiques. C'est d'ailleurs le plus souvent avec fierté que l'instituteur se met au service de la conservation sociale. Sortant du peuple, il a le respect du bourgeois ; il est fier de raisonner comme lui, et affiche beaucoup de dédain pour l'ouvrier... Il montre volontiers patte blanche à ses supérieurs, à cause de l'avancement. Rappelé à ses origines ces dernières années par le malaise économique, il semble acquérir peu à peu une conception plus élevée de sa valeur : nous verrons ce que vaut cette évolution quand la pitance sera redevenue suffisante.

Puisque chacun conçoit l'enseignement au mieux de ses intérêts personnels ou de classe, il convient d'y regarder à deux fois avant que d'avoir recours à l'enseignement donné par ses ennemis. Les catholiques l'ont très bien compris, qui multiplient partout leurs écoles primaires, secondaires et supérieures, malgré toutes les garanties de neutralité données par l'Etat. C'est qu'un enseignement n'est jamais *neutre ;* on peut toujours interpréter les faits de manières diverses : il suffit de constater la division des savants, la contradiction de leurs théories et de leurs méthodes pour en être convaincu. Lès anarchistes ont aussi effectué plusieurs tentatives sur ce terrain. *L'Ecole moderne*, de Ferrer, la *Ruche* de Sébastien Faure, l'*Avenir social* de Madeleine Vernet, mais ces entreprises, bien que très intéressantes, ne sont qu'individuelles. Beaucoup de camarades croient avoir tout fait en arrachant l'enfant à l'influence du clergé : c'est un tort. La routine intéressée, la morale pestilentielle du christianisme gangrène presque autant l'enseignement de l'Etat : *il faut en préserver nos enfants.* (Voir à ce sujet l'étude substantielle de Stephen Mac Say : *La Laïque contre l'Enfant.*)

Je ne pense pas qu'on puisse « faire des hommes », selon l'expression courante, mais par contre, je suis certain que la négligence des parents en empêche beaucoup de le devenir. L'homme d'avant-garde devrait réfléchir à ce fait et, avant que de s'abandonner au

pessimisme, se demander : « Pourquoi laissons-nous capter à la source l'avenir de notre mouvement ? » Un besoin de propagande positive semble s'affirmer depuis quelque temps chez les anarchistes : vont-ils enfin se décider à entreprendre *le principal ?* Vont-ils enfin créer leur enseignement ? Dans cette optimiste attente, les parents de bonne volonté chercheront, dans les revues pédagogiques, de quoi corriger et compléter l'instruction primaire de leurs enfants et — pourquoi pas ? — de quoi l'entreprendre eux-mêmes... (Voir entre autres : *L'Ecole Emancipée*, à Saumur.) — L. WASTIAUX.

ENSOUTANÉ n. m. (de soutane). Le mot ensoutané est un terme populaire qui sert à désigner les ecclésiastiques, parce que ceux-ci portent une soutane.

En vérité, ce mot pourrait également s'appliquer aux juges, aux avocats, etc... qui revêtent aussi une soutane lorsqu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions. Jadis, les professeurs et les médecins portaient aussi la soutane, mais cette habitude a disparu depuis plus de deux siècles. Il n'y a plus aujourd'hui que dans certaines cérémonies universitaires que sont évoqués ces costumes particuliers.

La soutane varie de couleur, selon le grade de l'ensoutané. Elle est noire, violette ou rouge, et le pape porte une soutane blanche. Les ensoutanés de la justice portent une robe rouge ou noire, selon qu'ils appartiennent à la magistrature assise ou debout.

Cependant il n'y a vraiment en France que les prêtres de l'église catholique qui se couvrent continuellement de ce costume ridicule. Les magistrats, les avocats, etc..., ne portent la soutane qu'à l'intérieur des édifices où ils exercent leurs fonctions et revêtent pour sortir un costume civil. Les ensoutanés, comme les militaires, comme tous ceux qui portent un uniforme qui les place en dehors de la collectivité sont des êtres nuisibles et néfastes qui vivent sans produire, sur le travail de leurs semblables. Comme tous les parasites, ils faut les combattre jusqu'à ce qu'ils aient disparu de la surface du globe.

ENTENDEMENT n. m. Autrefois, le mot *entendement* signifiait : perception des sons. Il est aujourd'hui employé assez fréquemment comme synonyme de « intelligence ». L'entendement est la faculté de comprendre, de sentir, de juger. Un homme *d'entendement.* Avoir perdu l'entendement. Notre imagination, ni nos sens ne nous sauraient jamais assurer d'aucune chose si notre entendement n'y intervient (Descartes).

On appelle entendeur celui qui a de l'*entendement.* Mais ce mot est rarement employé, sauf dans quelques locutions proverbiales, telle : *A bon entendeur, salut.*

Avoir de l'entendement, c'est avoir un esprit éveillé, percevoir avec facilité les choses qui n'ont point de forme corporelle et qui sont du domaine de l'intelligence ; c'est la faculté de connaître et de concevoir.

Celui qui a de l'entendement, c'est-à-dire de l'intelligence, est un privilégié, car la lumière qui l'éclaire lui donne certaines joies qu'ignorent les pauvres d'esprit. Ces derniers ne seront heureux que « dans le royaume des cieux » ; les autres peuvent espérer conquérir le bonheur sur la terre

ENTENTE n. f. Bon accord. Entente familiale. *L'entente* est l'acte qui consiste à se mettre d'accord sur un point, sur un objet, sur un sujet déterminé. L'entente peut se réaliser sur une foule de choses. Elle peut être intégrale ou partielle, mais pour être harmonieuse, c'est-à-dire utile, il est indispensable — et surtout en ce qui concerne les questions politiques ou sociales — que le but poursuivi par les groupes ou individualités figurant dans cette *entente* soit le même.

« L'homme fort, c'est l'homme seul » affirme un adage, considéré presque comme un axiome par certains individus. Nous avons à maintes reprises tenté de combattre cette idée, qui nous semble fausse à sa base ; c'est dire, en conséquence, qu'à notre avis « L'Union fait la force » et que pour arriver à réaliser quelque chose, l'individu doit se joindre à d'autres individus, se grouper, s'entendre avec ses semblables.

Nous sommes donc de chauds partisans de l'*Entente*, sans toutefois nous laisser entraîner à commettre des erreurs dont les effets sont trop souvent désastreux. De même que, chimiquement, il existe des corps qui ne peuvent se mélanger, politiquement et socialement il existe des ententes qui paraissent impossibles. Vouloir les réaliser à toute force détermine des catastrophes.

Politiquement, en France, nous avons sous les yeux, en cette année de grâce 1927, l'image de ce que peut produire une entente composée d'éléments hétérogènes. Pourtant, politiquement, l'entente est plus facile, surtout sur le terrain électoral et parlementaire, car ce n'est pas ordinairement la sincérité qui est un lourd fardeau pour un candidat à la députation.

Nous savons que, pour combattre la « réaction », personnifiée par quelques ministres appartenant au « Bloc National », une entente fut établie à la veille des élections législatives de 1924 entre les divers éléments politiques de gauche. Cette entente prit le nom de « Bloc des Gauches », et triompha. Victoire éphémère. Tiraillés par des intérêts différents, les groupes de cette entente ayant une nature et un caractère particuliers, n'arrivèrent pas, par la suite, à maintenir un accord impossible et l'entente se désagrégea. Le programme du « Bloc des Gauches » s'envola comme une fumée et la réaction revint au pouvoir, représentée par les mêmes hommes qu'auparavant.

Si nous signalons cet épisode, c'est surtout pour démontrer que si « l'union fait la force », et que l'entente entre les hommes qui désirent accomplir une œuvre est indispensable, il ne faut pas s'enchaîner aveuglément à n'importe qui et à n'importe quoi. Les politiciens de 1924 n'étaient pas des contempteurs de l'Etat bourgeois. Tous étaient des défenseurs du capital et pourtant les résultats obtenus furent négatifs, car leur entente reposait sur des sables mouvants. Pour être plus solide, il eût fallu que les composants fussent non seulement d'accord sur le but poursuivi, mais sur les moyens primaires essentiels à employer pour atteindre ce but.

Socialement, le problème de l'entente est encore plus délicat et plus on étudie cette question plus elle semble complexe. Il serait évidemment souhaitable que la plus franche camaraderie existât entre tous les travailleurs, entre tous les exploités et que leur unique désir fût de se libérer du patronat et de la servitude. Mais il n'en est jamais ainsi. Ne prenons pas trop nos rêves pour des réalités. L'union de toutes les forces ouvrières est difficile à réaliser, mais qu'importe, puisque nous savons que tous les grands mouvements sociaux ont été accomplis par des minorités agissantes. Hélas ! l'entente n'existe même pas au sein de ces minorités et il apparaît au contraire que chaque jour, la division s'étend, annihilant les efforts de chacun.

Quel est ce phénomène ? D'où vient qu'une entente ne puisse s'établir entre tous les travailleurs révolutionnaires, adversaires de la bourgeoisie, et ennemis du Capital ? Ainsi que le prétendait Malatesta au congrès anarchiste d'Amsterdam de 1907, le syndicalisme ne serait-il pas révolutionnaire, et l'idéologie révolutionnaire au syndicat serait-elle un facteur de division tout comme l'idéologie politique ?

Au cinquième congrès des Bourses du Travail, tenu

à Tours du 9 au 12 décembre 1896, Fernand Pelloutier présenta un rapport duquel on peut extraire ces lignes : « La révolution sociale doit avoir pour objectif de supprimer la valeur d'échange, le capital qu'elle engendre, les institutions qu'elle crée. »

« Nous partons de ce principe, que l'œuvre révolutionnaire doit être de libérer les hommes, non seulement de toute autorité, mais aussi de toute institution qui n'a pas essentiellement pour but le développement de la production. Par conséquent nous ne pouvons imaginer la société future autrement que comme l'association volontaire et libre des producteurs. »

« Deux choses nous paraissent évidentes : la première c'est que la vie sociale se réduit à l'organisation de la production. Manger et penser : ce doit être là toute l'occupation humaine. »

Au septième Congrès des Bourses du Travail, tenu à Paris du 5 au 8 septembre 1900, la proposition ci-dessous, émanant de Constantine, fut adoptée à l'unanimité :

« Considérant que toute immixtion de la Fédération des Bourses du Travail dans le domaine de la politique serait un sujet de division et détournerait certainement les organisations syndicales du seul but qu'elles doivent poursuivre : l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes,

« Décide :

« Qu'en aucun cas la Fédération des Bourses du Travail ne devra adhérer à un groupement politique. »

Un quart de siècle s'est écoulé depuis que fut élaboré ce bref programme révolutionnaire, la guerre a passé, détruisant une partie de l'œuvre de nos ainés et à présent l'entente semble plus improbable qu'elle ne le fut à l'origine du mouvement syndical.

C'est que les syndicalistes révolutionnaires des premiers jours commirent cette faute grave de considérer le syndicalisme comme un but, alors qu'à nos yeux il n'est qu'un moyen.

Pour que la bonne harmonie règne au sein des organisations syndicales, que l'entente se réalise entre tous les travailleurs, il faut non seulement en chasser la politique, mais aussi ne prêter au syndicalisme aucune idéologie ; quelle qu'elle soit. Le syndicalisme est tour à tour réformiste et révolutionnaire. Il est réformiste par son organisation et son « *but* » qui n'est toujours qu'immédiat et il est révolutionnaire par son action. Les éléments qui le composent peuvent être hétérogènes si le syndicalisme n'a pas de but politique ; c'est impossible si on lui adjoint une idée, une doctrine, une philosophie. Il dvient alors un syndicalisme de secte, de parti, et l'entente est irréalisable. C'est ce qui s'est produit en France à la suite de la guerre.

A mes yeux — je sais que bon nombre d'anarchistes communistes ne partagent pas ce point de vue — le syndicalisme ne peut, dans sa forme, être que réformiste ; nous pouvons citer en exemple les grandes organisations, anglaises, allemandes ou américaines. C'est à la faveur des événements qu'il agit révolutionnairement, et non pas parce qu'il groupe un grand nombre de révolutionnaires. Pour s'opérer sur une large échelle, le recrutement syndical doit ne se réclamer de rien, sauf de la lutte en faveur de l'amélioration du travailleur. Sur ce point précis l'entente peut se faire et le syndicalisme peut grouper des hommes de toutes les tendances.

En ce qui concerne l'entente des partis politiques ou des organisations sociales et phisosophiques, c'est tout-à-fait différent, et nous pensons que l'entente ne peut s'effectuer qu'après mûre réflexion.

Dans un projet d'organisation des anarchistes paru en 1926 à la Librairie Internationale, P. Archinoff, secrétaire du Groupe d'Anarchistes russes à l'étranger, écrit une préface dont nous tirons ce passage :

« Nous rejetons comme théoriquement et pratiquement inepte l'idée de créer une organisation d'après la recette de la « synthèse », c'est-à-dire, réunissant des représentants des différentes tendances à l'Anarchisme. Une telle organisation ayant incorporé des éléments théoriquement et pratiquement hétérogènes, ne serait qu'un assemblage mécanique d'individus concevant d'une façon différente toutes les questions du mouvement anarchiste, assemblage qui se désagrégerait infailliblement à la première épreuve de la vie. »

Voilà ce que l'on peut appeler une conception courageuse de l'organisation anarchiste. Nous n'avons pas ici à porter une appréciation sur le contenu de la brochure, que tout Anarchiste a le devoir de lire ; mais le passage que nous citons plus haut signale un mal dont nous souffrons et qui menace de nous tuer.

L'Anarchisme est interprété de différentes façons et, à notre avis, il n'est pas suffisant de se dire et de se prétendre Anarchiste pour être un camarade avec lequel nous pouvons nous entendre et nous allier.

« Sans avoir l'outrecuidance, écrivait Jean Grave, de formuler un code de l'Anarchie, je crois cependant à la nécessité de passer en revue les divers moyens d'action ; j'y crois d'autant plus que l'idée ayant pris quelque extension, elle semble avoir perdu en profondeur et en intensité ce qu'elle a gagné en nombre. beaucoup venus à l'idée par dilettantisme, par entraînement, ne se rendent pas compte de la somme d'efforts et d'abnégation que demande une idée qui a à lutter contre tout l'état social.

« Venus avec toutes les idées fausses en politique, toute leur ignorance des causes réelles, des maux dont nous souffrons, ils ont apporté avec eux toute la pharmacopée politique et s'imaginent avoir changé d'idées, parce qu'ils ont mis une étiquette nouvelle. Cela fait que par certains côtés l'Anarchie semble vouloir dévoyer du chemin poursuivi jusqu'à présent.

« Je sais bien que ceux qui agissent ainsi prétendent que c'est par largeur de vue, déclarant que, pour eux, tout moyen est bon, pourvu qu'il nous mène au but, et que c'est faire œuvre de sectarisme, preuve d'étroitesse de vue en repoussant tel ou tel moyen.

« Seulement, à ce compte-là, il serait très facile de s'accorder un brevet de tolérance et de penseur universel, en acceptant d'incorporer dans sa philosophie, n'importe quelle idée, n'importe quelle action. Le mal est que lorsque l'on accepte tant de choses, c'est que l'on ne croit à rien ; cette philosophie peut bien vous faire tout accepter, tout excuser, mais elle ne vous mène pas à l'action contre ce qui est mauvais. » (Jean Grave, *L'Anarchie, son But, ses Moyens*, pp. 30, 31.)

Dussions-nous être accusés de dogmatisme, nous pensons que Jean Grave a raison et que l'entente de tous ceux qui se réclament de l'Anarchie n'est pas possible, et que, le serait-elle, elle n'est pas souhaitable.

Pour quelles raisons, nous objectera-t-on, l'entente entre tous les Anarchistes est-elle irréalisable, puisque tous les Anarchistes combattent le principe d'autorité et que tous aspirent à la liberté la plus absolue de l'individu ? Cela ne nous paraît pas suffisant. L'anarchisme, à nos yeux, n'est pas la synthèse d'aspirations philosophiques. Ce n'est pas de l'idéologie pure ; il doit reposer, à notre sens, sur un terrain matériel, c'est-à-dire un programme d'action.

« Les idées les plus abstraites, nous dit Bakounine, n'ont d'existence réelle que pour les hommes, en eux et par eux. Ecrites ou imprimées dans un livre, elles ne sont rien que des signes matériels, un assemblage de lettres matérielles et visibles dessinées ou imprimées sur quelques feuilles de papier. Elles ne devien-

nent des idées que lorsqu'un homme quelconque, un être corporel s'il en fut, les lit, les comprend et les reproduit dans son propre esprit ; donc L'INTELLECTUALITÉ EXCLUSIVE DES IDÉES EST UNE GRANDE ILLUSION ; elles sont autrement matérielles, mais tout aussi matérielles que les êtres matériels les plus grossiers. En un mot, tout ce qu'on appelle le monde spirituel, divin et humain, se réduit à l'action combinée du monde extérieur et du corps humain qui, de toutes les choses existantes sur cette terre, présente l'organisation matérielle la plus compliquée et la plus complète. » (M. Bakounine, *Œuvres*, Tome III, p. 346.)

Il en découle, SI L'INTELLECTUALITÉ DES IDÉES EST UNE GRANDE ILLUSION, qu'une entente intellectuelle ne peut être avantageuse que si elle se traduit par des actes correspondants à ces idées. Si les actes qui découlent de cette idée ou de ces idées sont multiples, et que, en raison des déductions particulières, ils s'opposent les uns aux autres, l'entente intellectuelle peut subsister, mais l'entente matérielle, positive, se trouve détruite. L'entente intellectuelle en soi est inopérante ; à quoi bon alors être d'accord sur un principe si l'on n'a aucune faculté de matérialiser collectivement la lutte pour la défense de ce principe ?

C'est ce qui se produit pour l'Anarchisme. L'Anarchisme n'est pas la seule conception sociale sur laquelle s'échaffaudent de violentes discussions. Lorsque nos adversaires politiques insinuent que nous ne savons pas ce que nous voulons, et que nous n'arrivons pas à réaliser un accord, ils oublient volontairement que tous les partis sont déchirés par des luttes intérieures, et qu'ils ne sont pas exempts de déviations et de batailles de tendances. Mais un parti a une charte, un programme et l'individu qui y adhère doit accepter cette charte ou ce programme.

Jusqu'à ce jour, ce fut la lacune du mouvement anarchiste de se refuser à élaborer un programme de base sur lequel puissent s'édifier les premières pierres d'une entente sérieuse entre les individus poursuivant le même but, et dont les divergences ne sont pas un facteur de dissociation et de désagrégation.

Quant à ce qui concerne l'entente de tous les « Anarchistes », c'est de la pure folie. Nous sommes séparés les uns des autres par des barrières beaucoup plus hautes que ne le sont les républicains de droite, des républicains de gauche. Vouloir associer nos divergences, c'est créer une atmosphère d'hostilité et de bataille au sein de notre organisation et perdre notre temps en des discussions nébuleuses, inutiles, nous empêchant de lutter efficacement contre notre puissant ennemi : le capital. Au Congrès Anarchiste de Fribourg, Elisée Reclus déclara : « Nous sommes révolutionnaires parce que nous voulons la justice... Jamais un progrès ne s'est accompli par simple évolution pacifiste et il s'est toujours fait par une évolution soudaine. Si le travail de préparation se fait avec lenteur dans les esprits, la réalisation des idées se fait brusquement. Nous sommes des Anarchistes qui n'ont personne pour maîtres et ne sont les maîtres de personne. Il n'y a de morale que dans la liberté. Mais nous sommes aussi des Communistes internationaux, car nous comprenons que la vie est impossible sans groupement social. »

Anarchistes communistes, nous ne pouvons qu'adopter les déclarations de Reclus. Non pas parce que Reclus est une idole et fut un des « maîtres » de l'Anarchisme — nous n'avons pas de maîtres — mais parce qu'elles nous paraissent logiques et répondent à notre conception de la lutte sociale. Or, quels rapports pouvons-nous entretenir avec ceux qui se refusent — à tort ou à raison — à participer à la lutte révolutionnaire, à la lutte insurrectionnelle, sous prétexte que celle-ci est inopérante, et poursuivent la culture de leur « moi », qui leur paraît seule susceptible de libérer l'individu des entraves de la Société bourgeoise ? Tel légumivore considère avoir fait sa révolution parce qu'il ne consomme que des végétaux, tel illégaliste espère combattre la Société en s'attaquant individuellement à la propriété privée, tel faux savant se prétend anarchiste parce qu'il plane au-dessus de ses semblables, dans les sphères éthérées de l'idée pure, inaccessibles aux pauvres humains — trop humains — que nous sommes. Quelle peut être l'utilité d'une alliance, d'une entente avec de tels hommes ? La « Liberté » pour nous anarchistes communistes ne peut être « individuelle ». Elle ne peut être que collective. Une révolution individuelle n'est pas une révolution, ou bien une telle conception de la révolution est essentiellement bourgeoise. La liberté individuelle puise sa source dans la liberté collective et cette liberté collective sera le produit de la révolution sociale. Aucune entente n'est possible avec quiconque se refuse d'adhérer — dans son esprit et dans sa pratique — à la participation d'un mouvement socialement révolutionnaire, provoqué par les événements et soutenu par le peuple en effervescence.

Au cours d'un discours prononcé en 1867 au Comité Central de la Ligue de la Paix et de la Liberté, Bakounine prononça ces paroles :

« Ne devons-nous pas nous organiser de manière à ce que la grande majorité de nos adhérents reste toujours fidèle aux sentiments qui nous inspirent aujourd'hui, et établir des règles d'admission telles que, lors même que le personnel de nos comités serait changé, l'esprit de la ligue ne change jamais ?

« Nous ne pourrons atteindre ce but qu'en établissant et en déterminant si clairement nos principes qu'aucun des individus qui y seraient, d'une manière ou d'une autre, contraires ne puisse jamais prendre place parmi nous. »

.....

« Il est évident, d'un autre côté, que si nous proclamons hautement nos principes, le nombre de nos adhérents sera plus restreint ; mais ce seront du moins des adhérents sérieux, sur lesquels il nous sera permis de compter — et notre propagande sincère, intelligente et sérieuse n'empoisonnera pas — elle moralisera le public. »

Ne devons-nous pas nous inspirer des sages pensées de ce grand révolutionnaire, qui fut non seulement un idéologue profond, mais un révolutionnaire pratique ayant le sens des nécessités organiques de la lutte sociale ?

L'entente est impossible parce qu'il n'y a pas de terrain d'entente, et c'est pourquoi la brochure du groupe d'Anarchistes Russes à l'étranger (Librairie Internationale, 1926) doit être acceptée avec joie par les Anarchistes de notre temps. Ce petit ouvrage est incomplet, mais il présente un programme sur lequel peut s'établir l'entente des Anarchistes communistes révolutionnaires. C'est la première fois qu'une telle position est prise. Plus que tous autres, les Anarchistes russes ont souffert terriblement, au cours de la Révolution russe, de l'inorganisation anarchiste ; ils ont vécu des heures douloureuses, sans profit pour la noble idée qu'ils défendaient. Sur le vif, ils ont saisi, ils ont compris les causes de leur échec. Ils savent aujourd'hui que c'est une utopie de vouloir unir les dissemblables et ils demandent qu'une entente se fasse, non pas dans le domaine des idées pures, mais sur le terrain social.

Dans cette ébauche d'organisation anarchiste, nous les seconderons des faibles moyens dont nous disposons, et, unissant nos efforts aux leurs, nous espérons que se réalisera un jour l'Entente anarchiste. En laissant les livresques à leurs profondes études et nous

rapprochant du peuple, attaché par la vie aux problèmes de la vie matérielle et sociale, nous travaillerons à l'évolution des hommes par la révolution sociale.

J. CHAZOFF.

ENTHOUSIASME n. m. (du grec *enthousiasmos ;* de *en,* dans : *theos* dieu ; et *asthma,* souffle). L'enthousiasme est un sentiment d'admiration extraordinaire, envers quelqu'un ou quelque chose. C'est une exaltation qui s'empare de l'individu, le transforme et le met hors de sa situation ordinaire.

« Rien ne se fait sans un peu d'enthousiasme », a dit Voltaire. Il est vrai que l'enthousiasme est un feu qui transporte les hommes et leur fait accomplir de grandes choses. On a vu, maintes fois, des foules, desquelles on n'espérait plus rien, se lever, enthousiasmées pour une idée, et partir à la conquête du monde. C'est l'enthousiasme du peuple qui a permis à la Révolution française de se défendre contre les hordes étrangères ; c'est à l'enthousiasme des parias que la Russie doit d'être délivrée du régime abject des Tsars

Mais l'enthousiasme des foules est souvent aveugle, et l'entraîne à commettre des erreurs dont elles sont les premières victimes. C'est que le peuple ne s'enthousiasme pas seulement pour une idée, mais aussi pour des hommes ; et de ces hommes, il fait des idoles qui le manœuvrent comme un troupeau.

Il faut espérer que, petit à petit, par l'exemple et l'expérience, les peuples ne se laisseront plus conduire uniquement par le sentiment, et lorsqu'à leurs élans d'enthousiasme ils joindront la raison, ils franchiront toutes les barrières qui les séparent de la liberté.

ENTOMOLOGIE n. f. (du grec *entomon,* insecte, et *logos, discours*). Partie de la zoologie qui traite des animaux articulés et spécialement des insectes. C'est Linné le premier qui, fondateur de l'entomologie, décrivit les genres et les espèces, et établit les divisions. L'entomologie a peu à peu progressé et son étude s'est développée à mesure que se précisaient les sciences agricoles d'abord (études des insectes nuisibles, dit *ravageurs*) et ensuite, en même temps que se perfectionnait l'exploitation de certains insectes (abeilles, vers à soie, etc...). Une chaire d'entomologie, un laboratoire d'études existent à Paris, au Museum d'Histoire naturelle. D'autre part, l'étude des moyens propres à lutter efficacement contre les ravageurs a conduit à l'installation de laboratoires spéciaux (stations entomologiques). Parmi les savants qui, depuis Linné, se sont illustrés dans l'étude de l'insecte, citons : Fabricius, Lataille, Réaumur, de Geer, Lepelletier de Saint-Fargeau, Fourcroy, Léon Dufour, V. Audouin, Espinas, Newport, J. Perez, Blanchard, Passerini, Brullé, Huber, Gledditsch, Bonnier, Emery, J. H. Fabre, Wheeler, Deegener, Forel, etc...

Nous sortirions du cadre de l'*Encyclopédie* en nous étendant trop largement sur l'entomologie. Cependant, nous croyons qu'il n'est pas inutile de souligner en passant ce que le savant professeur Bouvier a appelé : *Le Communisme chez les Insectes,* et les curieux rapprochements que l'on peut faire entre certaines sociétés d'insectes et les sociétés humaines. C'est, en effet, chez quelques insectes — et chez eux seulement — que l'on trouve, rigoureusement appliqué, un communisme parfait. Nulle part ailleurs (car nous ne pouvons pas considérer les organismes multicellulaires comme des sociétés) aussi bien chez l'animal que chez l'homme, nous ne pourrions trouver exemple aussi précis. Il est bien entendu que la comparaison à laquelle nous nous livrons ne peut être qu'artificielle et que nous n'entendons pas donner la ruche ou la fourmilière comme modèle de la société future. (On trouvera d'ailleurs plus loin notre conclusion.) Néanmoins, ce simple exposé pourra donner cours à des réflexions profitables.

Le communisme entre individus ne se rencontre que dans quatre familles d'insectes : les guêpes, les abeilles, les fourmis et les termites. Ces sociétés communistes comprennent deux groupes : 1° les sociétés maternelles, où les femelles restent seules après avoir été fécondées par les mâles qui meurent peu après (guêpes, abeilles et fourmis) ; 2° les sociétés conjugales « où les deux sexes restent en association constante, la présence des mâles étant nécessaire pour assurer le renouvellement des jeunes fécondateurs » (termites).

Voyons comment se comportent entre eux les individus d'une même société communiste d'insectes et quel en est l'esprit.

Ce qui frappe tout d'abord lorsque l'on considère une société communiste d'insectes, c'est l'absence de « dirigeants ». Il existe bien parmi eux des individus que les naturalistes ont appelés « rois » ou « reines », mais ici, ce vocable sert simplement à désigner les individus dont la fonction sociale est la reproduction et qui n'ont aucune espèce de pouvoir sur leur entourage. Les insectes communistes ne vivent ni en monarchie ni en république mais, ainsi que l'observe Forel, l'activité sociale qui les caractérise « leur permet de vivre sans chefs, sans guides, sans police et sans lois, dans une anarchie admirablement coordonnée. »

Examinons, par quelques brefs aperçus sur la vie de ces insectes, le mécanisme de leur existence sociale. Nous verrons que les hommes y pourraient souvent puiser un enseignement d'activité utile et de labeur sans contrainte.

Voyons d'abord l'abeille et laissons-nous guider par le savant professeur Bouvier : « Sitôt sortie du berceau, la jeune ouvrière reçoit l'accueil de ses sœurs qui la soutiennent, la lèchent, la brossent et lui offrent des lampées de miel. La voici réconfortée, mais non propre aux voyages de récolte ; elle va s'occuper au logis où la besogne ne manque pas... On savait depuis longtemps que la jeune ouvrière se livre à des travaux d'intérieur successifs, qui varient avec l'âge. Dans une étude récente, Roesch a voulu fixer la succession de ces travaux. La jeune abeille se fait d'abord nettoyeuse des alvéoles ; elle va ensuite se reposer et dormir des heures sur les cellules closes, qu'elle contribue sans doute à couver ; à partir du troisième jour, elle puise aux réserves de miel et de pollen, moins pour elle-même que pour les larves âgées dont elle se fait nourrice ; au bout du sixième jour, ses glandes péricérébrales entrent en fonctions et sécrètent la gelée qu'elle distribue aux jeunes larves, modifiant ainsi son rôle de nourrice qu'elle remplit jusqu'au quinzième jour ; alors, moins craintive, elle se rend sur le tablier de la ruche et s'essaye à des vols d'orientation au voisinage du logis, faisant avec ses compagnes ce que les praticiens désignent sous le nom de « soleil d'artifice » ; d'ailleurs, elle rentre assez vite pour s'occuper à prendre la charge des butineuses et à tasser dans les alvéoles à provisions le pollen qu'elles rapportent ; un peu plus tard, elle remplit les fonctions de gardienne et se tient alors sur le tablier, chassant les ennemis de la ruche, repoussant les intruses, en éveil surtout contre les abeilles pillardes. Au vingtième jour, enfin, elle prend son rôle pour tout de bon et, devenue récoltante, peut s'éloigner jusqu'à cinq kilomètres comme ses sœurs butineuses... »

Trouverait-on une société d'hommes aussi intelligemment policée, où le travail commun s'expédie sans heurt, sans chicane, en solidarité instinctive?

Mais baissons-nous encore sur la besogne des « cirières », jeunes abeilles qui travaillent à l'intérieur de la ruche. Huber nous les montre à l'œuvre dans une

ruche artificielle : copieusement nourries de miel, puis de sirop sucré, elles grimpèrent aux baguettes dont a été formée la voûte, s'y cramponnèrent par les griffes de leurs pattes antérieures, pendant que d'autres s'accrochaient à leurs pattes de la dernière paire avec celles de la première. Elles composaient de la sorte des espèces de chaînes fixées par les deux bouts aux parois supérieures et servaient de pont ou d'échelles aux ouvrières qui venaient se joindre à leur rassemblement ; celui-ci formait une grappe dont les extrémités pendaient jusqu'au bas de la ruche. Les cirières demeurèrent immobiles près de quinze heures, sécrètant la cire qui se montrait en lames blanches sous leur abdomen. Alors, une abeille se détacha de la grappe, monta au centre sous la voûte et cueillit une de ses lames avec les pattes antérieures qui la maintinrent entre les mandibules. Celles-ci réduisirent la plaquette en fragments qu'elles broyèrent avec de la salive, et la pâte ainsi produite fut fixée à la voûte en un petit bloc rectiligne. Ayant épuisé de la sorte ses huit lames, l'ouvrière rentra dans la grappe et céda la place à une de ses sœurs qui se comporta de même. Et ainsi de suite, le bloc prenant la forme d'une petite cloison verticale raboteuse...

Transposé sur le plan humain, combien un pareil travail comporterait-il de contremaîtres ? Là, rien ; chaque individu, conscient de la tâche à accomplir, s'en acquitte allègrement sans contrainte d'aucune sorte.

Chez les fourmis, nous pourrions faire des constatations analogues. Mais là, plus nombreux encore sont les rapports qui apparentent l'insecte à l'homme. Aussi bien dans l'ordre des défauts que dans celui des qualités. Ne nourrissent-elles pas des commensaux qui font la loi chez elles, détruisent leur progéniture et les mènent à la ruine, cela parce que ces commensaux sécrètent une liqueur dont les fourmis sont friandes ? Ce « symphylisme », ainsi qu'on l'appelle, devient alors une maladie sociale assez semblable à l'alcoolisme humain et qui conduit aux mêmes dégénérescences physiques et morales. Mais, par contre, les fourmis savent concurrencer l'homme sous des aspects plus intéressants. Il est en effet de véritables fourmis agricoles qui pratiquent la culture des champignons, et chez *l'Atta texana* (grande fourmi champignoniste du sud des Etats-Unis), Wheeler observe que « les plus petites ouvrières demeurent dans les jardins où elles nettoient soigneusement les pousses et empêchent la croissance de champignons étrangers qui pourraient être introduits par les récolteuses ; les ouvrières de moyenne taille coupent, transportent, triturent les feuilles et préparent le jardin ; tandis que les plus grandes, des soldats, font la garde du nid ». Chez certains termites on trouvera une culture analogue. Ces termites préparent des meules spongieuses étagées en chambres souterraines, faites, dit Bugnion, « de pâte de bois partiellement différée, émise du rectum des ouvriers sous forme de crotte brune, mais travaillée à nouveau par les pièces buccales et agglutinée au moyen de la salive ». Le mycelium, ajoute Bouvier « développe sur la meule une forêt de courtes tiges qui se dilatent en petites sphères appelées mycotêtes, ces mycotêtes développent à leur tour des sphérules et des buissons de conidies qui servent, comme les mycotêtes, à la nourriture des termites, surtout des jeunes larves ». Une autre industrie importante chez les fourmis est l'élevage des pucerons, lesquels pucerons constituent dans certaines ruches un véritable bétail donnant un miellat sucré dont les fourmis se régalent. Ces pucerons, les fourmis les soignent, les caressent, les changent de place comme un bétail précieux et accordent les mêmes soins à leurs œufs. Et ce n'est pas tout puisqu'il existe des fourmis filandières.

Nous n'avons pas la place d'étudier ici la vie des sociétés communistes d'insectes, leur genèse, leur évolution et le mécanisme de leurs groupements. Nous terminerons donc par quelques généralités, sans plus insister sur les ressemblances ou les différences qui existent entre sociétés humaines et sociétés d'insectes.

Wheeler est allé un peu loin en déclarant que « la société humaine et les sociétés d'insectes sont tellement semblables qu'il est difficile de trouver entre elles des différences biologiques fondamentales » (*Social Life anong the Insects*, 1922). Car des différences — surtout psychiques mais biologiques aussi — existent qui ne permettent qu'un parallèle artificiel quoique séduisant. Forel a eu raison de dire : « toute l'histoire des peuples humains prouve à satiété notre incapacité absolue de vivre dans l'heureuse anarchie si bien coordonnée que représente un fourmilière. » Elle est en effet une réalisation exagérée du *rousseauisme* et M. Adrien Roubier (alias Léon Werth) a pu écrire (*L'Impartial Français*, 12 nov. 1926) : « Toujours est-il que si l'on peut proposer à l'homme l'imitation de l'altruisme social des insectes, des guêpes, abeilles, fourmis et termites, tout au moins il faudrait beaucoup d'ingéniosité pour croire que son intelligence consentît au renoncement personnel auquel atteignent les insectes par instinct, sans évangélisme, sans kantisme, sans marxisme. Aussi bien, le communisme des insectes n'est-il point évangélistique puisque les individus sont impitoyablement sacrifiés, quand ils n'ont plus d'utilité sociale. Il n'est point davantage marxiste, puisqu'il n'a point pour origine un principe de lutte de classes... » Mais, toutes ces réserves faites, il ne nous déplaît pas de suivre l'avis du professeur Bouvier : « Sans doute il ne saurait être question d'imiter dans la Société humaine l'organisation des fourmillières et des sociétés communistes d'insectes... mais la subordination au bien social que les insectes communistes tiennent aveuglément de l'instinct, ne pouvons-nous l'instaurer librement nous-mêmes, en soumettant à une règle sage les hautes facultés de notre esprit ? Ce n'est pas une chimère : dans la subordination de l'intérêt individuel à l'intérêt général, il y a de grandes différences entre les peuples et ces différences suffisent pour montrer qu'une évolution heureuse peut se produire dans cette voie. »

Nous ajouterons : si la nature et l'instinct ont pu réussir chez des minuscules êtres cette « heureuse anarchie si bien coordonnée » dont parle Forel, sera-t-il dit que l'intelligence et la bonne volonté de l'homme ne parviendront pas à créer, à leur usage, une anarchie d'une autre essence mais aussi bien coordonnée, mais aussi profitable à chacun comme à tous ? Et la nature ne nous livre-t-elle pas un précieux exemple ? Nous le croyons. Et si nous n'y pouvons pas puiser un grand enseignement — trop différentes sont les sphères et trop différents sont les moyens — nous y pouvons cependant trouver un réconfort — disons le mot, (dussent les sceptiques en rire) : un encouragement. — Georges VIDAL.

ENTR'AIDE. Ce mot n'est pas signalé dans le *Dictionnaire Larousse* qui ne relate que le verbe *s'entr'aider* auquel il donne la brève signification : s'aider mutuellement.

Depuis le beau livre de Pierre Kropotkine portant ce titre, nous savons mieux ce que signifie réellement cette forme de la solidarité désignée sous ce nom : l'*Entr' Aide*. Nous en connaissons la pratique entre nous contre les maux sociaux.

Dans l'espèce animale, l'instinct de l'entr'aide est d'une observation facile et d'un exemple salutaire et vraiment instructif. De grands écrivains, de grands

savants ont écrit des pages admirables. De Michelet à Maeterlinck tous sont d'accord pour nous montrer le contraste flagrant entre l'organisation des bêtes et l'organisation des hommes. A toutes les espèces d'animaux sachant s'entendre et sachant se grouper pour mieux vivre, ou pour surmonter une difficulté naturelle, ou pour affronter un danger, ou pour se défendre d'un ennemi redoutable, comparez la bestialité des hommes ne sachant se grouper et s'entendre que pour s'entre-détruire.

« L'entr'aide, écrit Kropotkine, c'est un sentiment infiniment plus large que l'amour ou la sympathie personnelle ; c'est un instinct qui s'est peu à peu développé parmi les animaux et les hommes au cours d'une évolution extrêmement lente, et qui a appris aux animaux comme aux hommes la force qu'ils pouvaient trouver dans la pratique de l'entr'aide et du soutien mutuel ainsi que les plaisirs que pouvait leur donner la vie sociale. »

On retrouve des traces d'entr'aide entre les hommes à l'état primitif. L'étude attentive de la vie des sauvages contemporains nous les montre unis dans le clan, coordonnant leurs forces individuelles, si faibles, comparées aux moyens que le progrès a mis à la disposition des sociétés civilisées. Mais c'est pour jouir de la vie en commun que les sauvages savent s'entr'aider.

Cependant, l'homme n'est pas toujours réfractaire aux meilleurs penchants naturels. Après les sauvageries de la civilisation qui nous ont dotés de l'exploitation de l'homme par l'homme, de l'esclavage, du salariat et des horreurs sociales que sont l'Autorité, la Propriété, la Patrie, se traduisant par la Servitude, la Misère, la Guerre, nous pensons bien qu'ils finiront par s'entendre et se grouper contre tous les fléaux naturels et sociaux au lieu de les créer ou de les étendre.

Là est et demeure le but des anarchistes qui veulent l'affranchissement total des individus. Là est l'esprit du syndicalisme révolutionnaire qui veut l'émancipation des travailleurs par eux-mêmes.

C'est par l'Entr'Aide que les groupes d'hommes de bonne volonté s'acheminent vers un meilleur avenir d'entente et de liberté. C'est par l'Entr'Aide qu'ils se soutiennent et s'encouragent, s'excitent et se réconfortent. — Georges YVETOT.

ENTRAINEMENT n. m. Action d'entraîner ; état de ce qui est entraîné ; séduction. « C'est l'entraînement qui a fait de cet homme un ivrogne ». L'entraînement est l'influence morale que l'on subit. Cette influence peut être heureuse ou malheureuse. Selon les cas, elle est profitable ou néfaste à l'individu.

L'homme est un animal sociable et il se laisse facilement entraîner par ses semblables. Les plus malins entraînent les plus faibles. Hélas les plus malins ne sont pas toujours les plus honnêtes, bien au contraire, et c'est pourquoi les hommes sont asservis. Savoir être libre nécssite un entraînement, et l'individu a, depuis des siècles, été entraîné à la servitude. C'est toute une transformation qui doit s'opérer en lui ; ausi longue dût-elle être, cette transformation s'effectuera ; car chaque jour qui passe arrache une maille à la chaîne de l'esclavage et l'entraînement révolutionnaire brisera les dernières entraves.

Le peuple ne se laissera pas toujours entraîner dans les fossés boueux de la politique. Il s'aperçoit déjà de son erreur et s'écarte de plus en plus de tous les fantoches qui l'ont guidé et ont perpétué sa servitude. Les idées nouvelles l'entraînent et le triomphe de la liberté entraînera la ruine de la société bourgeoise et de son capitalisme.

ENVIE n. f. (du latin *invidia*, même sens). Ce mot a tant de significations diverses, qu'il est bien difficile d'en préciser exactement le sens.

Généralement, on s'en sert pour désigner un très vif sentiment qui pousse les individus à avoir du chagrin en constatant qu'un autre individu est plus heureux, plus riche, plus populaire qu'eux-mêmes et à vouer à cet individu une haine forte et profonde.

Mais on l'emploie aussi dans d'autres circonstances. Ainsi, l'on dit que l'on a envie de manger des cerises, de faire une promenade en tel endroit, de lire tel livre, de faire telle chose, etc..., ce qui signifie simplement qu'on éprouve un désir assez vif de ces différentes choses.

On dit aussi envie de vomir, de faire certains actes physiologiques indispensables, lorsque les fonctions naturelles du corps humain vous y obligent, et qu'on éprouve certaines nausées, indispositions qui provoquent le vomissement.

On parle également des envies des femmes en état de grossesse, sorte de désir vif, subit, et irraisonné qui les pousse à vouloir certaines choses.

Enfin, le mot est utilisé également pour désigner certaines taches sur la peau, que l'esprit populaire attribue, à tort ou à raison, à des désirs. De même ce nom est donné à un certain mal de la peau se détachant autour des ongles.

Mais l'envie, dans le langage, est surtout l'appellation du sentiment de haine, de jalousie, éprouvé envers autrui quand cet autrui a quelque chose qu'on n'a pas et qu'on voudrait avoir.

L'église chrétienne a fait de l'envie un péché formidable puni par les tortures de l'enfer. Alors qu'elle consacre toujours la plus odieuse exploitation, qu'elle sanctifie la guerre et le crime commis par les maîtres, c'est plutôt bizarre. Est-ce que, par hasard, en pourchassant le vil sentiment de l'envie, elle n'aurait pas eu pour objectif d'amener les pauvres à ne pas désirer d'être les égaux des riches, les esclaves ceux de leurs maîtres ? L'explication me semble assez plausible.

La mythologie grecque, plus poétique et souvent plus humaine que le Christianisme, représentait l'Envie, comme étant la fille de la Nuit et du Styx (rivière entourant les Enfers) ; ayant la forme d'une vieille femme maigre et décharnée, entourée de serpents dont l'un lui ronge le cœur. Ils l'avaient faite guide de la Calomnie, regardant d'un œil louche et sombre ce qui l'entourait. Evidemment, il faut voir dans cette allégorie la représentation, le symbole d'un sentiment parfois vil et méchant, qui attriste et torture celui ou celle qui le ressent et provoque les pires actions.

C'est généralement sous ces apparences que l'Envie est présentée. On la condamne unanimement... et cette unanimité peut nous sembler suspecte. L'Envie, comme la jalousie (je ne parle pas de la sexuelle), comme la haine, est regardée avec horreur par les moralistes. Il y aurait pourtant lieu de distinguer entre les mobiles qui poussent les humains à envier les autres, que les partisans de l'ordre établi à leur profit ont tout intérêt à mêler dans la même confusion, afin de les condamner tous en bloc ?

La femme du peuple, habillée de haillons, mal nourrie, traînant sa marmaille, regarde d'un œil d'envie la femme du patron qui passe dans son auto, luxueuse, insolente. Est-ce bien le même sentiment qui la guide que celui qui torture le cœur de l'envieux, incapable d'un effort d'intelligence, crétin fini, qui bave sur l'homme ayant su, par ses capacités, se faire une réputation ? N'y a-t-il pas, dans l'envie de la malheureuse ou du malheureux, du déshérité de la vie, une part du sentiment de justice ? Le crétin qui jalouse et qui calomnie l'intelligent est-il donc mû par le même mobile que l'intelligent qui se voit écrasé par un crétin

fortuné ou puissant, et qui en souffre ? L'homme qui travaille dur et vit dans un taudis est-il donc un vil esprit quand il sent la haine pousser dans son cœur, au spectacle d'un oisif se prélassant dans une riche demeure ? La condamnation de l'envie n'est-elle pas, aux yeux des moralistes bourgeois, une pierre à deux coups qui frappera en même temps les sentiments de justice et d'égalité ? « Ne soyez pas envieux ! » correspondrait-il à l'enseignement de la résignation, de la soumission ? Que de fois l'on a traité d'envie les plus nobles sentiments d'humanité, de justice sociale ? Nous devons prendre garde de ne pas emboîter le pas à ces moralistes d'un genre tout spécial. Nous ne devons pas cataloguer d'envieux et condamner sous cette appellation toute critique contre ce qui est élevé ! Au contraire, reconnaissons que cette critique fut souvent un facteur de progrès dans l'évolution humaine. Ce qui est injustement élevé, riche, puissant, on a raison de le critiquer et de vouloir le ramener au juste niveau. Combattre un privilège inique est bon et nécessaire.

L'envieux, le véritable envieux que nous méprisons, c'est celui qui veut briller, dominer, jouir ; c'est celui qui veut rabaisser les autres parce qu'il ne se sent ni le courage, ni la capacité de les égaler ; c'est celui qui ne dénigre les plus haut placés que lui que parce qu'il voudrait avoir leur place. Celui-là est un être de désagrégation sociale, une puissance de mal.

Quant à tous ceux qui veulent rabaisser ce qui est élevé par d'iniques procédés, qui veulent relever ce qui est en bas par conséquence de l'injustice, ce ne sont pas des envieux, mais des combattants au service d'un noble idéal. — G. Bastien.

EPHEMERE. a. (du grec *epi*, sur, et *hemera*, jour). Qui ne vit qu'un jour. Par extension : ce qui est passager ; de courte durée ; momentané ; qui n'a pas une longue vie. Un amour éphémère ; un bonheur éphémère ; une joie éphémère ; une victoire éphémère ; une croyance éphémère.

Que de choses sont semblables à ces insectes appelés « éphémères », qui volent auprès des rivières et qui meurent deux ou trois jours après leur éclosion ! Tout ce qui est humain n'est-il pas éphémère, et l'individu ne poursuit-il pas toujours un bonheur qui s'éloigne à mesure qu'il croit s'en approcher ? Le monde est dirigé par les passions et c'est sans doute pourquoi l'homme est bercé par des illusions qui ne lui procurent que des joies passagères.

Le « Pouvoir », la soif de dominer ses semblables, l'autorité malsaine, pour lesquels les humains s'entretuent, ne donnent à certains qu'un satisfaction éphémère, car leur puissance n'est toujours que relative et s'effondre au moindre vent.

Que de fois les peuples ont cru atteindre au sommet du bien-être et de la liberté, et ont dû déchanter face à la réalité brutale de la vie ! Bien-être éphémère ; liberté éphémère. Parce qu'ils le veulent bien. C'est à eux de bâtir leur maison sur des bases solides et non sur des sables mouvants.

Lorsque l'homme aura vaincu les préjugés qui pullulent en son cerveau, lorsqu'il aura chassé et écrasé tous les mauvais bergers qui le conduisent, son bonheur ne sera plus éphémère, mais réel et durable.

EPIDEMIE n. f. (du grec *epi*, sur, et *démos*, peuple). Maladie qui affecte dans une localité, dans un pays un grand nombre d'individus à la fois. Le choléra, la peste sont des épidémies redoutables : le typhus, la fièvre jaune, bien que moins cruelles, sont également dangereuses.

L'épidémie dépend de causes accidentelles, dans les pays occidentaux où le progrès a réalisé certaines mesures d'hygiène sociale. C'est ainsi que la peste et le choléra qui existent à l'état endémique dans les contrées de l'Asie ont presque totalement disparu de l'Europe. Hélas ! La vie moderne est une source d'autres misères, et aux maladies épidémiques du passé ont succédé d'autres fléaux. La tuberculose, l'alcoolisme, sont des épidémies qui ravagent les populations et chaque année un long cortège de miséreux s'ajoute aux millions de victimes qui payèrent hier leur tribut à la bourgeoisie. Et puis il y a la guerre qui affecte également des millions de parias et d'exploités ; et la tuerie ne s'effectue pas seulement sur les champs de bataille ; la population civile souffre également du carnage social. La « grippe espagnole » née de la guerre de 1914 causa de terribles ravages et le nombre de ses victimes, fut incalculable.

Contre l'épidémie, qui est un mal social, il est possible de lutter. La science médicale ne peut rien par elle-même. Guérir n'est pas suffisant. Il faut prévenir, et bien des maux disparaîtraient de la surface du globe si, au lieu de se déchirer, les humains cherchaient, dans un désir de paix, à rendre habitable, la vieille boule ronde.

EPIGRAMME n. f. (du grec, *epigramma*, même sens). Les Grecs appelaient épigrammes les inscriptions gravées sur les tombeaux ou sur les frontispices des temples et monuments publics. De nos jours, le mot épigramme se dit d'une phrase critique, mordante, railleuse qui se glisse dans une conversation ou un écrit. Une *épigramme* spirituelle ; une vive *épigramme*. Faire une *épigramme ;* adresser une *épigramme*. Se dit aussi de petits poèmes en vers se terminant par un trait d'esprit ou une satire. Boileau, Racine, Voltaire se distinguèrent par leurs épigrammes.

EPOPEE n. f. (du grec *epos*, discours, et *poiein*, faire). Une épopée est un poème de longue haleine, qui chante les aventures héroïques ou merveilleuses d'une époque, d'un peuple ou d'un individu.

L'Iliade, le célèbre poème d'Homère en 24 chants, qui nous décrit les combats livrés par les Grecs devant la ville de Troie, est un chef-d'œuvre de poésie épique. Cette épopée nous offre un tableau complet de la vieille civilisation grecque. L'*Enéide*, de Virgile, en douze chants, est une superbe imitation de l'Iliade, et nous initie aux aventures d'Enée et de ses compagnons depuis la prise de Troie, jusqu'au jour où ils s'établirent définitivement dans le Latium, ancienne région de l'Italie centrale.

La *Henriade* est une épopée composée par Voltaire sur Henri IV et sur la Ligue. C'est une des œuvres les moins heureuses du grand philosophe. La *Henriade* manque de vie, la poésie en est froide, pleine de sècheresse, bien que contenant quelques pages d'histoire.

Pourquoi faut-il que ce soit toujours la guerre qui inspire les poètes ? La plupart des épopées nous font vivre des époques glorieuses mais meurtrières et douloureuses. La grande tuerie de 1914 est une nouvelle épopée tragique que traduiront demain de nouveaux poètes.

Quand donc l'Humanité, dans une merveilleuse épopée, chantera-t-elle l'Amour, la Paix et la Liberté ?

EPREUVE n. f. (de *éprouver*). Action d'éprouver ; expérience que l'on fait d'une chose, essai. Faire *l'épreuve* d'une machine. Mettre quelqu'un à *l'épreuve*. Faire subir une *épreuve* à une personne, c'est-à-dire s'assurer qu'un individu possède les qualités qu'on lui croit. *Epreuve judiciaire :* coutume moyennâgeuse qui consistait à soumettre à certaines tortures les accusés, et les accusateurs afin de prouver les uns leur inno-

cence, les autres leurs accusations. La plus commune de ces épreuves était *l'épreuve* du feu. Les mains attachées à un anneau scellé dans le mur, on fixait les pieds du patient dans un appareil au-dessous duquel on faisait du feu. Les progrès de la civilisation ont mis heureusement fin à ces pratiques barbares.

Est-ce à dire que les individus ne sont plus soumis à de cruelles épreuves ? La marche de la civilisation est terriblement lente et l'humanité n'enfante que dans la douleur. Avant d'atteindre son but, l'humanité aura encore à subir de rudes épreuves, car ce n'est qu'à l'expérience que l'homme se façonne et apprend à se conduire.

Les dix dernières années que nous venons de traverser, furent lourdes de souffrances ; que cette épreuve nous soit salutaire ; qu'elle nous instruise, qu'elle nous éclaire, qu'elle nous apprenne qu'il n'y a de bonheur que dans la liberté et que, si le courage éprouvé du peuple n'était pas dépensé inutilement pour une mauvaise cause, la Paix rayonnerait sur le monde, mettant fin aux épreuves tragiques qui ensanglantent l'humanité.

EPURATION n. f. Action d'assainir ; l'épuration du sang ; l'épuration de l'air. Au figuré : épuration des mœurs ; épuration politique ; épuration d'un parti ; d'une organisation, d'une association, d'un groupe, etc..., etc...

L'épuration consiste à éliminer d'une organisation quelconque les éléments que l'on considère indignes d'en faire partie. Dans toute association se glissent des brebis galeuses qui enveniment tout le corps. L'épuration s'impose donc, elle ne peut être que salutaire. Il est des organisations, des institutions dont l'épuration est inopérante, inutile, car tout en elles est corrompu ; la destruction totale est l'unique ressource. C'est toujours en vain, que des hommes, en mal de politique, ont prétendu par exemple, essayer d'épurer les mœurs du Parlement. Peine inutile. Ils ont eux-mêmes été infectés du mal qu'ils voulaient combattre. Tout ce qui touche de près ou de loin à l'Etat ne peut-être épuré. Il faut abolir.

L'anarchisme, ou plutôt les milieux anarchistes souffrent parfois aussi d'une crise de moralité, et cela n'a rien de surprenant. Les hommes ne sont jamais que des hommes et non des Dieux. D'autre part, les Anarchistes, adversaires irréductibles de l'Autorité, ouvrent trop facilement la porte de leurs maisons aux parasites sociaux. L'Humanité est un composé de lutteurs et de déchets. Parmi ces déchets, victimes d'une organisation sociale imparfaite, se trouvent de pauvres hères qui, rejetés de partout, ont une conception fausse de la liberté, et sont encore esclaves des préjugés et des vices de la société moderne. Leur ouvrir notre porte est un danger.

On a cru pendant longtemps qu'il était possible d'associer tous les réfractaires à nos travaux ; mais depuis quelques années, les anarchistes se sont rendu compte de leur erreur. Ils ont compris que l'Anarchisme était autre chose qu'une association de mécontents, qui n'avaient pu trouver place autour de l'assiette au beurre ; ils ont appris qu'un mouvement sérieux devait reposer sur des bases philosophiques et sociales solides, et ils se sont attachés à éloigner d'eux tous les indésirables pour qui l'Anarchisme n'était qu'un paravent, susceptible de cacher leurs tares physiques et morales.

Ce travail d'épuration continuera jusqu'au jour où seront éliminés tous ceux qui ne veulent pas œuvrer sincèrement et loyalement à l'émancipation totale de l'individu.

Les anarchistes ne sont qu'un petit nombre. C'est vrai. Mais qu'importe. Il vaut mieux être peu, attablés autour du même ouvrage, travaillant harmonieusement à l'édification lente de la maison future, que d'être des milliers à bâtir une tour de Babel — qui s'écroule comme un château de cartes.

Epurons-nous ; sachons d'abord être individuellement sains de corps et d'esprit. Epurons-nous pour être meilleurs et donner à ceux qui nous entourent, qui nous regardent l'impression d'hommes sérieux, sincères et puissants, et notre épuration bienfaisante, entraînera tous ceux qui espèrent en des jours meilleurs et sont las de subir une société viciée jusque dans ses moindres organismes et qui ne subsiste que par la force du passé et de l'habitude.

EQUITE n. f. (du latin *æquitas*, même signification, de *æquus*, uni, égal). « Dans le monde il n'est rien de beau que l'équité » écrivait Boileau. Si l'équité est la droiture, la justice, alors il n'est rien de beau dans le monde car celui-ci est bâti sur l'iniquité et l'injustice.

De quelque côté que l'on se tourne, on assiste à l'arbitraire le plus choquant, à l'inhumanité la plus révoltante.

L'*équité*, nous dit Lachâtre, est la disposition à faire à chacun part égale, à reconnaître impartialement le droit de chacun. Mais le droit, en régime bourgeois, est une formule creuse. Le droit en société capitaliste c'est la force, c'est la violence, c'est la puissance, c'est l'autorité ; le droit, c'est la rigueur des lois, c'est le législateur, c'est le magistrat, c'est le gardien de prison. Peut-on demander à ces divers suppôts de l'organisme social de se faire les fidèles défenseurs de l'équité ?

Rien n'est équitable en ce bas monde, et l'injustice règne en maîtresse. La base même de l'organisation sociale est inique, comment les institutions qui en découlent et les hommes qui les dirigent seraient-ils probes et justes. Ce qu'il y a de plus effrayant, c'est que ceux qui souffrent de cette absence d'équité sont les premiers forgerons des chaînes qui les tiennent attachés au servage injuste qu'ils subissent inconsciemment.

L'iniquité sociale devient chaque jour plus flagrante cependant que le démocratisme déploie son étendard et proclame son désir d'équité humaine.

Tromperie que tout cela et le démocratisme est un mensonge. Point n'est besoin de fouiller bien profond pour s'apercevoir qu'il n'est pas un facteur d'*équité*.

Jetons un regard dans ce foyer de concussion qu'est le parlement. Il s'y commet les crimes les plus odieux et les plus méprisables. Ce n'est certes pas parmi cette association de malfaiteurs que l'on cherche à « reconnaître impartialement le droit de chacun ». Chargés de soutenir le « droit » et de défendre les intérêts de leurs mandants, les députés trafiquent de leurs mandats et font leurs propres affaires. L'équité pour eux est simplifiée : elle consiste à remplir leurs poches afin de vivre grassement sur le dos de leurs électeurs. Les lois qu'ils promulguent sont iniques — une loi ne peut être équitable — et favorisent toujours les classes possédantes qui dirigent tous les rouages de la société

Dans la répartition des lourdes charges de l'Etat, *l'équité* brille également par son absence. De même qu'au moyen âge le serf était contraint de suer sang et eau pour subvenir aux besoins et aux jouissances de son seigneur, le peuple aujourd'hui, esclave modernisé, est obligé de travailler pour payer directement ou indirectement les impôts servant à entretenir une armée de parasites.

« L'Equité rarement est l'arbitre des rois » dit Marmontel ; elle est aussi rarement l'arbitre des démocraties. Les monarchies et les démocraties reposent, les unes comme les autres, sur des principes d'inégalité

sociale, comment l'équité pourrait-elle y être souveraine ?

Pas plus d'équité dans la magistrature que dans le Parlement. « Quand les juges n'ont que l'ambition et l'orgueil dans la tête, dit Voltaire, ils n'ont jamais *l'équité* et l'humanité au cœur. »

Où se trouve-t-il ce juge parfait sans orgueil et sans ambition ? Issue de la bourgeoisie, la magistrature est là pour servir la bourgeoisie. Demander à un juge d'être équitable est une absurdité. Tout au plus peut-on espérer de lui une certaine modération dans ses jugements, et encore !...

La justice est injuste, comme l'équité légale est inique. Il ne peut y avoir d'équité dans la légalité et c'est la cause pour laquelle tous les réformateurs, qui espèrent en la loi pour rénover le monde, piétinent sur place sans rien changer à une situation qui se perpétue.

Tout est corrompu, tout est vicié, tout est pourri dans la société bourgeoise. Le capitalisme, pour conserver ses privilèges menacés par le désir chaque jour grandissant du peuple, emploie les moyens les plus iniques. Contre cela un seul moyen : la Révolution. Mais une révolution complète, entière, détruisant tous les germes du passé, abolissant l'autorité néfaste qui fit le malheur de milliers de générations ; une révolution qui permettra de jeter les bases d'une société fraternelle où l'équité ne sera pas un vain mot, mais une réalité.

EQUIVOQUE a. (du latin *æquus*, égal, et *vox*, voix). Ce mot signifie : qui a un double sens.

Un discours *équivoque*, une expression *équivoque*, un terme *équivoque*. Se dit aussi d'une personne dont le caractère, la réputation, la situation sont douteuses : un homme *équivoque*, une personne *équivoque*.

La franchise est une qualité qui, en notre siècle de marchandage et de mercantilisme se fait de plus en plus rare ; la fourberie et le jésuitisme sont les armes qui sont devenues à la mode. Tromper son semblable est de pratique courante, mais il faut le tromper adroitement et c'est par des propositions à double sens, qui peuvent être interprétées de différentes façons que l'on s'y emploie.

C'est surtout dans la politique que l'équivoque est en usage. L'électeur ignare se laisse prendre facilement aux subtilités de son candidat, et il reste surpris lorsque ce dernier lui démontre qu'en réalité il a tenu ses promesses et que par conséquent on ne peut rien lui reprocher.

L'équivoque, c'est le manque de précision, de clarté, de netteté, dans la parole, dans le discours ; c'est l'habileté à présenter une figure de façon à ce que celle-ci s'adapte selon les occasions et puisse être interprêtée différemment selon les besoins de la cause. C'est l'arme des suspects et des indésirables. Ceux qui usent de moyens équivoques sont équivoques eux-mêmes et il faut s'en méfier.

ERE n. f. (du latin *æra*, nombre, chiffre). L'ère est le point de départ, marqué par un événement remarquable, d'où l'on commence à compter les années chez différents peuples.

L'ère de la création, ou ère mondiale des Juifs remonte à 5508 avant Jésus-Christ. Est-il besoin de dire que cette date n'a rien de scientifique et est purement imaginative. Du reste, si selon l'église grecque l'ère de la création remonte à 5508 ans avant J.-C. d'autres la placent 4963 ans ou 4004 ans avant J.-C.

Parmi les ères qui offrent un caractère historique ou social, il faut citer : l'ère de Tyr, fondée le 19 octobre de l'an 125 avant J.-C. par les Tyriens en souvenir de l'autonomie qui leur fut accordée par le roi de Syrie, Bala. Ere Julienne, qui remonte à 45 ans avant J.-C. et fondée par Jules César qui réforma le calendrier romain. Ere chrétienne ou ère de l'incarnation dont le point initial est la naissance de Jésus-Christ. Cette ère est adoptée par tous les peuples occidentaux et par l'église latine bien que, selon les savants, elle doit commencer cinq ans plus tôt qu'on ne la commence réellement.

L'Ere des Arméniens le 9 juillet de l'an 532 à la suite de la séparation de l'église arménienne de l'église latine. Ere de l'hégire en usage chez les Mahométans remonte au 16 juillet 622, jour de la fuite de Mahomet.

En France, le 14 juillet 1789, on adopta l'*ère de la liberté* ; celle-ci fut de courte durée et remplacée le 22 septembre 1792 par l'ère républicaine. L'ère républicaine était divisée en 12 mois de 30 jours, suivis de 5 jours complémentaires. On ajoutait périodiquement un sixième jour complémentaire qui faisait les années bisextiles. L'ère républicaine subsista quatorze ans. En 1806 Napoléon rétablit l'ère chrétienne et remit en vigueur le calendrier grégorien.

On prête aujourd'hui à Mussolini le dictateur italien l'intention de fonder l'ère fasciste dont le point initial serait la marche sur Rome, par les « chemises noires ».

Que d'ères douloureuses l'humanité a traversées ! Les changements de dates, les transformations du calendrier n'ont pas réalisé le bonheur et la prospérité des hommes. Il faut encore lutter pour qu'un nouvel ordre de choses vienne remplacer le vieil état social qui commence à se disloquer.

L'ère de la liberté ne partira que du jour où les individus pleins de sagesse sauront s'unir et se libérer de l'esclavage qu'ils subissent depuis des siècles. L'esclavage physique et l'esclavage moral et intellectuel doivent disparaître. C'est à ce prix seulement qu'une ère féconde et glorieuse viendra illuminer d'un soleil nouveau les peuples réconciliés, au sein desquels chaque individu œuvrera pour le bonheur de tous.

ERREUR n. f. Opinion non conforme à la réalité, fausse. Fausse doctrine.

Il ne faut pas confondre erreur et mensonge. Le Mensonge est l'opposé de Vérité et suppose un menteur, un être conscient de dire l'opposé de ce qui est vrai. L'erreur n'est pas plus que le mensonge : Vérité, mais il sous-entend : ignorance et bonne foi.

On distingue deux classes d'erreurs :

1° Les erreurs de logique, ou sophismes.

2° Les erreurs d'interprétation des données sensorielles, ou erreur des sens.

Les premières sont dues à un exercice hâtif de notre faculté de raisonner ; tous les préjugés peuvent se ramener à des erreurs de logique.

Les principales causes d'erreur proviennent :

A. De l'attribution du même mot à plusieurs idées différentes.

B. De l'attribution d'une seule idée à plusieurs mots différents.

C. Une délimitation non assez nette, non assez précise de l'idée désignée par un même mot.

D. Confusion entre le sens propre et le sens figuré.

E. L'introduction d'une idée absurde dans la définition d'un mot.

Les deuxièmes, appelés improprement « erreurs de sens », sont dues à un état d'excitation ou de maladie de l'organisme, elles relèvent de la pathologie.

Quant aux erreurs de logique, on les évitera en étudiant la logique formelle, la logique appliquée ; en pratiquant les sciences mathématiques.

L'homme qui ne veut pas errer, s'appliquera à toujours penser, écrire, parler logiquement.

ESCLAVAGE n. m. Etat, condition d'esclave : Les Spartiates réduisirent en esclavage les Méséniens vaincus. Fig : Dépendance, assujettissement : être esclave de ses passions.

Fruit de l'oppression du faible par le fort, l'esclavage est apparu avec les premières sociétés humaines.

Dès que l'homme se stabilisa quelque part pour cultiver le sol, sa tribu eut à lutter contre d'autre tribus. Les plus forts l'emportèrent. D'abord, sans doute, ils durent massacrer les mâles et les femelles dont ils n'avaient que faire parce que trop âgées ou laides ou trop nombreuses. Mais déjà, la culture n'avait pas été sans amener des développements intellectuels assez considérables. De bonne heure, les chefs durent réfléchir qu'emmener les ennemis vaincus, au lieu de les tuer, les faire travailler et leur prendre le produit de leurs efforts, cela leur faciliterait l'existence.

Dans les civilisations qu'il nous est donné de connaître l'esclavage était courant. On ne trouve pas trace d'anciennes sociétés l'ayant méconnu. Il y avait des esclaves chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Romains, etc... Les esclaves des Lacédémoniens, traités avec une dureté exceptionnelle, portaient le nom d'Ilotes. Les Romains les recrutaient parmi les prisonniers de guerre et les peuples vaincus. Les marchands d'esclaves suivaient les armées, achetaient les captifs à l'encan, par grandes masses, et les envoyaient vendre au détail dans les marchés. Le nombre des esclaves excédait souvent le chiffre de la population libre, car l'enfant d'une esclave naissait esclave. A Rome, les esclaves formaient une classe avilie, réduite au rôle d'instrument d'utilité, de plaisir et de vanité. Au regard du droit civil, on peut dire qu'ils n'existaient pas : ils héritaient pour leur maître, ils recevaient des donations pour leur maître, mais jamais pour eux, de sorte qu'ils n'étaient que des instruments, des intermédiaires. Longtemps le maître eut droit de vie et de mort sur les esclaves ; aussi se révoltèrent-ils fréquemment, et les Romains eurent à soutenir contre eux, à plusieurs époques, des guerres redoutables.

La guerre des esclaves sous Spartacus qui put en réunir 70.000 sous ses ordres, mit Rome à deux doigts de sa perte. Même lorsqu'ils étaient affranchis, les esclaves n'étaient pas, dans l'ancien droit, sur le même pied que les hommes d'origine « ingénue », c'est-à-dire libres de naissance ; ils prenaient le nom de leur maître, qui devenait leur patron ; dans l'ordre politique, ils ne pouvaient aspirer à certaines dignités, ni contracter mariage avec des ingénus. Sous l'empire, le droit de « régénération » ou assimilation avec les ingénus leur fut accordé de plus en plus fréquemment et l'on vit certains d'entre eux s'élever aux hautes fonctions publiques. Ils exerçaient les professions commerciales et industrielles dédaignées par les ingénus. Quelques-uns, comme Narcisse, devinrent des conseillers des empereurs. D'autres brillèrent par leur génie ou leur talent : Térence, Esope, Phèdre, etc... Le célèbre poète Horace était fils d'un affranchi.

« Ce n'était point par humanité que quelques esclaves avaient été affranchis, mais par nécessité. En effet, la classe des nobles, des propriétaires, par devoir, dédaigne tout travail manuel. « Qu'aucun citoyen, dit Platon, ni même le serviteur d'aucun citoyen, n'exerce de profession mécanique. Le citoyen a une occupation qui exige de lui beaucoup d'étude et d'exercice : c'est de travailler à mettre, et à conserver le bon ordre dans l'Etat. »

Or, il y a du travail manuel, mécanique, dans l'exploitation de l'esclave.

Les nobles sont donc obligés de confier ce travail à des esclaves, auxquels ils transmettent un certain degré de pouvoir. Ils choisissent naturellement pour cet emploi ceux dont l'intelligence est le mieux développée ; ils développent même parfois expressément l'intelligence de quelques-uns d'entre eux, afin de pouvoir s'en faire mieux aider dans l'exploitation des masses.

Ces esclaves, auxquels est ainsi déléguée une certaine autorité, deviennent dès lors des affranchis.

« Les affranchis (Colins, Science Sociale, t. II) par le travail et l'industrie que la caste privilégiée leur abandonne comme ignobles, amassent, nécessairement, presque toute la richesse mobilière productive ; d'autant plus que la propriété territoriale leur est interdite autant que possible.

« Par la seule force de cet état de choses, les affranchis deviennent de plus en plus nombreux. Lorsque leur nombre les a rendus redoutables pour les nobles, contre lesquels ils pourraient soulever le peuple à l'aide de l'action plus directe et plus immédiate qu'ils exercent sur lui, il faut que la caste des nobles, pour engager les affranchis à continuer, à leur profit commun, le système d'oppression établi, les admette au partage des bénéfices du despotisme... »

«... C'est alors que les affranchis privilégiés prennent le nom de : bourgeois ; ils deviennent caste politique.

« La propriété bourgeoise se transmet, non par droit de primogéniture, mais par simple hérédité, avec faculté d'aliéner.

« Or, par suite de ces deux conditions, il arrive nécessairement qu'une partie des affranchis se trouve privée de propriété. Et ainsi s'établit, parmi eux, deux divisions plus ou moins tranchées : l'une de « propriétaires » l'autre de « prolétaires ».

Mais les bourgeois ne se contentent bientôt plus de partager les bénéfices de l'exploitation avec la classe supérieure, ils veulent tout avoir. Pour atteindre ce but, ils soulèvent, au moyen de sophismes, la masse des exploités contre les nobles et le clergé et parviennent ainsi à les renverser. Il suffit pour enlever toute influence sociale à la noblesse, de lui enlever le privilège de la propriété foncière, et d'abolir l'hérédité par primogéniture quand elle existe.

Voici comment s'exprime A. de Potter : « C'est pour leur grand intérêt que les despotes affranchissent certains de leurs esclaves, et donnent ainsi naissance au bourgeoisisme. Le même motif les guide dans la transformation graduelle qu'ils font subir à l'esclavage.

« Dès l'origine des sociétés, il y a des esclaves.

« Quand il y a trop d'esclaves, et que leur réunion, dans chaque intérieur domestique, les rend dangereux à la sécurité des maîtres, ceux-ci, pour les diviser par des intérêts, leur disent que les plus méritants d'entre eux vont cesser d'être esclaves. Alors ils en attachent une partie à la glèbe, sous le nom de « serfs ». Le serf est « libre » de la chaîne ; il ne peut plus être vendu « individuellement ».

« Quand les maîtres, propriétaires du sol, ont trop de serfs, vu l'accroissement des populations ; quand, vu cet accroissement, les terres rapportent plus, et plus facilement, par le travail d'hommes qui se croient libres, que par celui des serfs ; les maîtres — tant pour affermir leur autorité par des espèces de surveillants qu'ils s'adjoignent, que pour augmenter leurs revenus et s'emparer, au moyen de l'offre du rachat, du pécule des serfs — ils finissent par anéantir la servitude en faisant des «affranchis». L'affranchi est, en apparence, encore plus libre que le serf : il ne peut plus être vendu.

« Quand ensuite il y a trop d'affranchis ; quand une partie d'entre eux est devenue caste bourgeoise, et que, toujours par suite de l'accroissement de population et des communications qui en résultent, le nombre des affranchis restés sans propriété devient inquiétant pour la féodalité bourgeoise comme pour la féodalité nobiliaire, toutes deux, d'accord entre elles, ne reconnaissent plus que des « vassaux » et des « ouvriers ».

« Enfin quand il y a trop de vassaux et d'ouvriers relativement à l'intelligence, à la population et aux communications de l'époque, les bourgeois renversent la féodalité nobiliaire à l'aide du peuple, et s'emparent du pouvoir. Ils abolissent en même temps les diverses mesures, ou droits féodaux qui en étaient la conséquence et établissent ainsi, à les en croire, l'égalité, la libre concurrence entre tous les travailleurs. C'est seulement à partir de cette époque qu'il y a des « prolétaires » décorés par le bourgeoisisme du nom de travailleurs « libres ». Ce sont les esclaves de la propriété mobilière, du capital.

« L'esclave passe ainsi, toujours sous le nom « d'homme libre », aussitôt qu'il se trouve émancipé du servage, par les transformations « d'affranchi », puis de « vassal » sous un seigneur, ou « d'ouvrier » sous une corporation bourgeoise, puis enfin de « prolétaire ».

Mais il est un terme où ces émancipations illusoires qui, en réalité, sont des aggravations d'esclavage, doivent s'arrêter. Nous sommes précisément arrivés à cette époque. A chacune des émancipations dont nous parlons, le maître avait pu présenter à l'esclave un avantage apparent à changer de position, et avait retiré, lui, un profit réel de ce changement. Mais lorsque l'esclave, d'affranchissement en affranchissement, est tombé dans l'abîme du prolétariat, il n'en est plus ainsi. Existe-t-il maintenant, un nouvel avantage illusoire à offrir aux esclaves ? Aucun. Le prolétaire, en apparence, est libre comme l'air. Son travail, il est vrai, est indirectement pressuré. Mais directement, jamais il ne lui est demandé une obole. Le prolétaire a-t-il ensuite quelque chose à perdre qui puisse avantager ses maîtres ? Rien, absolument rien ! »

La prise du pouvoir par la bourgeoisie eut pour conséquence, par la liberté du commerce, de faciliter le passage des individus d'une classe à l'autre. Tel prolétaire s'enrichit et passe à la bourgeoisie ; tel bourgeois se ruine et est rejeté dans les rangs du prolétariat où il ne tarde pas à devenir un puissant ferment de révolte. La liberté d'opinion, facilite l'expansion des idées de justice, de fraternité, de liberté. L'écho des Révolutions, réveille jusque dans les pays les plus lointains, l'esprit de lutte. Les derniers remparts de l'esclavage tombent sous les coups du mouvement humanitaire du XIXe siècle.

Aux Etats-Unis, la guerre de Sécession, entre les Etats du Sud, esclavagistes, et ceux du Nord, abolitionnistes, qui avait commencé en 1860 se terminait en 1865 par la défaite des esclavagistes.

Dans les colonies françaises l'esclavage avait été aboli en 1848 ; en Russie, en 1861 ; au Brésil, en 1888.

Mais l'esclavage existe encore dans certaines parties de l'Afrique et nous pouvons lire dans « l'En Dehors » de janvier 1927 : Aux Etats-Unis... Les lynchages de nègres sont fréquents. Dans les villes, on les tient autant que possible séparés ; les hôtels, restaurants, théâtres, ayant une clientèle blanche, n'acceptent pas de noirs. Certains quartiers et tramways leur sont interdits. Il est des communes, de petites villes, et même des régions dont ils sont exclus absolument, et il n'est pas rare que les hommes de « couleur », non avertis, y soient assassinés.

«... Il y a quelque temps, à Miami, on voyait un petit monument, placé sur un trottoir de la première rue, sur lequel on pouvait lire : « C'est ici qu'il y a quelques années, un homme blanc fut trouvé, lequel avait été enduit de goudron et de plumes, parce qu'il avait prêché l'égalité pour les nègres. Si vous êtes un noir insensé, ou un blanc qui croyez à l'égalité sociale, vous êtes prévenu que ce comté n'a pas besoin de vous. »

« Dans l'Ouest, on a vu, en 1923, des commerçants et banquiers aller dans les champs, empoigner les Japonais pour les jeter sur des camions et les transporter ailleurs. »

L'esclavage, fruit de l'oppression du faible par le fort, n'est pas près de disparaître de notre globe. Cependant les anarchistes redoublent d'efforts afin d'allumer dans les esprits des opprimés, la flamme des fières résistances à l'oppression. Ils espèrent instaurer enfin une société où nulle trace d'esclavage, d'autoritarisme ne viendra enlaidir la vie des humains. — A. LAPEYRE.

ESCLAVAGE. La signification de ce mot est pour tout le monde celle-ci : Asservissement d'un ou plusieurs individus à d'autres plus forts ou plus malins. Il y a toujours eu des esclaves. Mais selon les époques, les pays et les conditions sociales, selon même le degré et les formes de civilisation, l'esclavage a différé dans son genre et ses méthodes.

Des volumes entiers ne suffiraient pas à décrire les souffrances des esclaves à travers les âges, dans tous les pays du monde ; rien ne peut résumer l'ignominie, la cruauté, le sadisme autoritaire des maîtres, surtout à certaines époques des civilisations disparues. Cela, dit-on, n'existe plus.

On sait pourtant que l'esclavage, sous des noms différents, a toujours existé, pour la honte de l'humanité. On sait qu'il existe encore plus ou moins. Il suffit de le vouloir pour le constater en pleine prospérité ignoble : dans les casernes, dans les colonies, dans les bagnes capitalistes, dans les établissements religieux, dans les couvents, les ouvroirs, les refuges philanthropiques et autres institutions hypocrites de prétendue charité...

D'une façon générale, dans la civilisation bourgeoise, actuelle, nous croyons inutile de démontrer en détail son existence : toutes les victimes de l'exploitation de l'homme par l'homme sont de malheureux esclaves.

Un brillant écrivain du XIXe siècle, Chateaubriand, a écrit : « Le salariat est la dernière forme de l'esclavage. »

Vouloir, comme le veulent tous les socialistes, la suppression de l'Esclavage, c'est donc vouloir la suppression du salariat. Il nous semble impossible de l'abolir sans abolir le Capitalisme et tout le système d'exploitation qui en découle, et tout le système autoritaire d'organisation sociale qui le maintient. Une révolution sociale peut, seule, en venir à bout par la Révolte consciente des esclaves. — G. YVETOT.

ESCROQUERIE n. f. L'escroquerie nous dit le Larousse, est l' « action d'obtenir le bien d'autrui par des manœuvres frauduleuses ».

L'escroquerie se différencie du vol proprement dit en ce que, dans le vol, le délinquant s'approprie le bien d'autrui à l'insu de ce dernier, alors que dans l'escroquerie la victime apporte elle-même son argent ou son bien au détrousseur qui l'a trompée sur la destination de ce dépôt ou sur l'usage qu'il comptait en faire.

L'escroquerie est un délit puni par la loi; mais les articles du Code sont tellement élastiques, qu'un escroc, adroit, puissant et intelligent, ne se laisse prendre que très rarement. D'autre part, la loi permet l'escroquerie lorsque celle-ci est exercée sur une grande échelle et bien souvent elle la favorise.

Légalement « Le délit d'escroquerie existe par la réunion de trois éléments : 1° l'emploi de moyens frauduleux, consistant dans l'usage d'un faux-nom ou d'une fausse qualité, ou bien dans des manœuvres tendant à tromper la victime choisie (le mensonge pur et simple ne suffit pas) ; 2° l'obtention de valeurs grâce à l'usage de ces moyens ; 3° le détournement ou la dissipation de ces valeurs » (Larousse ».

Or nous disons quelques lignes plus haut que la loi favorise l'escroquerie. Les deux premiers éléments de la

citation ci-dessus vont nous le démontrer si nous les étudions tant soit peu.

On n'escroque plus aujourd'hui sous un faux nom, car il y a vraiment trop de facilités d'escroquer légalement sous le couvert d'une société civile, commerciale ou anonyme. De plus, puisque le mensonge pur et simple ne caractérise pas le délit d'escroquerie, c'est ouvrir la porte à tous les abus, puisqu'en réalité l'escroquerie en soi repose sur un mensonge pur et simple.

Prenons un exemple courant en matière commerciale, industrielle et bancaire.

Un groupe d'individus décide de former une société anonyme en vue d'exploiter une industrie ou un commerce quelconque. Ils n'ont pas d'argent pour lancer leur affaire et, d'autre part, celle-ci est plutôt équivoque et les espérances sont aléatoires. Ils s'en vont trouver un banquier et lui demandent de bien vouloir mettre en circulation un certain nombre d'actions qui procureront les fonds nécessaires à l'entreprise.

Si le banquier accepte, il prélèvera sur chaque action placée, un bénéfice d'autant plus grand que l'affaire est douteuse. Dans une entreprise sérieuse le banquier ne demandera que 2, 3 ou 4 % ; dans une entreprise véreuse il réclamera 8, 9 ou 10 % et parfois plus.

Le banquier n'engage jamais son argent. Le marché conclu, par l'intermédiaires de ses démarcheurs, il cherchera des clients; leur vantant la marchandise qu'il présente, et leur faisant espérer des bénéfices mirifiques dans un temps rapproché, il sortira l'argent des poches des pauvres poires qui se laissent prendre aux offres alléchantes qui leurs sont faites et partagera avec ses complices le fruit de leur larcin.

Au bout d'un temps plus ou moins long, l'entreprise périclitera — car telle était sa destinée — l'action de cent francs ne vaudra plus que cent sous et le tour sera joué. C'est le mensonge des commerçants, de l'industriel et du banquier qui aura été cause de la perte sèche des actionnaires, mais l'affaire est légale, elle est couverte par la loi, il n'y a pas escroquerie et les « escrocs » sont à l'abri de toute poursuite.

Les combinaisons en matière d'escroquerie sont multiples et la banque est une association d'escrocs. Comment un gouvernement prendrait-il des mesures contre toutes ces organisations financières alors qu'il en est le prisonnier et qu'il a lui-même recours aux gens de la haute finance pour escroquer les deniers du public ? Toute escroquerie nationale se fait par l'intermédiaire de la banque. Le public, éternellement confiant, éternellement crédule, bien que volé des milliers et des milliers de fois, se laisse toujours prendre. Rien ne lui sert d'exemple ni d'enseignement. Il faudrait un ouvrage colossal pour citer tous les cas retentissants d'escroquerie, tous les scandales qui ont éclaté depuis la fameuse affaire de Panama remontant à 1889 et que Jaurès rappelait en ces termes à la séance de la Chambre, le 25 juillet 1894 :

« Est-ce que vous vous imaginez qu'il y a eu quelqu'un qui n'ait pu être touché, remué, bouleversé dans sa conscience, si isolé que vous le supposiez, lorsque pendant six mois, tout ce pays, toute cette Chambre ont été suspendus à la dramatique discussion de l'affaire que vous connaissez bien, lorsque le pays a appris tout à coup que sur les centaines de millions qu'il avait versés, près des deux tiers avaient été gaspillés d'une façon criminelle ; quand il a pu voir que cette corruption capitaliste et financière avait voisiné avec les Pouvoirs publics, quand le Parlement et la finance causaient dans les coins, trinquaient ensemble ? Est-ce que vous croyez que cela n'était rien quand il a appris que des ministres allaient être traduits en cours d'assises, quand il a appris que des dénégations hautaines, portées à la tribune ou devant la commission d'enquête, allaient être suivies de révélations écrasantes et de foudroyantes condamnations ; lorsqu'il y a eu un moment où, devant cette commission d'enquête, les uns comparaissaient la tête haute, les autres balbutiant, où, pour le public qui regardait, le Palais-Bourbon et la Cour d'Assises semblaient de niveau, où les puissants passaient des grands salons éclairés du pouvoir dans les couloirs obscurs de la justice et où, comme sur un disque tournant les couleurs se confondent, le pays vit se mêler sur le disque rapide des événements, la couleur parlementaire et la couleur pénitentiaire? » (Jean Jaurès, discours prononcé à la séance de la Chambre des députés le 25 juillet 1894.)

Comme dans toutes les escroqueries de haute école, dans l'affaire du Panama, les véritables coupables s'en tirèrent à bon compte ; et depuis quarante ans rien n'a changé. Le Parlement se corrompt chaque jour davantage et ses membres participent de plus en plus aux affaires louches et véreuses. Comme par le passé, l'escroquerie s'organise dans les couloirs du Palais-Bourbon et la magistrature assise ou debout innocente par ses arrêts les détrousseurs du Peuple.

Le tsar de toutes les Russies avec l'assentiment des divers gouvernements français qui se sont succédé depuis 1900 a escroqué au peuple plusieurs milliards. Aujourd'hui que le peuple russe, avec raison, se refuse à reconnaître les dettes contractées par l'impérial tyran, les porteurs de fonds russes, pour la plupart petits fonctionnaires et petits rentiers, se laissent de nouveau dépouiller de ce qui leur reste, par un autre despote : le tsar de Roumanie. Et la comédie continue. La Banque, le Parlement, la Presse, associés dans leur ignoble besogne participent à l'escroquerie. Le peuple ne voit rien, il n'entend rien, il ne comprend rien. De même qu'en matière électorale il porte ses suffrages sur le candidat le plus menteur — le meilleur ne vaut rien — en matière financière, il porte ses économies au plus voleur.

Et si, par hasard, éclairé d'une lueur de raison, il se refuse à donner son argent à l'Etat ou aux Etats qui le lui réclament, le peuple l'engloutit dans des sociétés mutuelles, dans des sociétés d'assurances, dans des sociétés commerciales qui ne sont également que de vastes entreprises de spéculation où l'on se charge de dilapider les fonds recueillis.

Le monde capitaliste est un vaste marché. Nous avons par ailleurs dénoncé le commerce comme un vol légal ; il est également une escroquerie tolérée et si parfois, à la suite d'un scandale retentissant, les juges condamnent les délinquants à des peines relativement minimes en regard des méfaits accomplis, c'est un accident, une exception qui confirme la règle.

Dans l'escroquerie commerciale, comme dans l'escroquerie financière, l'Etat et le Parlement ne sont pas ignorants des pratiques frauduleuses, et bénéficient des manœuvres malhonnêtes qui s'exercent ouvertement. En 1925, un pamphlétaire parisien dénonça dans la revue qu'il publiait, l'escroquerie monstrueuse organisée par une société commerciale empoisonnant le public français avec une eau soi-disant minérale qui n'était en réalité qu'une eau de rivière même pas purifiée. Les savants, à l'analyse, étaient unanimes à reconnaître que l'eau vendue au public ne possédait aucune propriété curative et ne provenait même pas de la source de laquelle elle était supposée jaillir. Cependant, cette société poursuit activement son entreprise. La presse, la Grande presse liée par des contrats de publicité, achetée pour garder le silence, est muette comme une carpe, et ladite société continue à écouler par année des millions et des millions de bouteilles de son eau de rivière.

L'Etat ne dit rien non plus et il n'y a pas lieu de s'en étonner car il touche 0 fr. 20 sur chaque bouteille ven-

due. Et c'est ainsi que, non seulement pour satisfaire aux appétits des mercantis, on escroque le pauvre monde, mais encore on livre à la consommation des produits nocifs et malfaisants.

La soif d'argent du capitalisme ne connaît pas de limites. La bourgeoisie profite de toutes les occasions pour grossir sa richesse. La guerre de 1914-1918 fut pour elle une source de profits. Cela ne fut pas suffisant et elle spécule sur l'après-guerre.

La destruction d'une partie du territoire français, les ravages causés dans les centres du Nord, la misère et la détresse des habitants, permit au capitalisme d'organiser l'escroquerie des « régions libérées ».

Sur une centaine de milliards de francs alloués pour la reconstruction des départements dévastés par la guerre, par un jeu de combinaisons admirables parfaitement licites, le petit fut dépossédé au profit du gros. Et c'est toujours la même histoire ; la société le veut ainsi.

Les formes d'escroquerie sont tellement nombreuses que l'on s'étonne qu'une société puisse subsister dans de telles conditions. Personne n'échappe aux tentacules de l'escroc, et les sans-travail, les chômeurs, les misérables à la recherche d'un emploi, sont eux-mêmes victimes des procédés indélicats d'êtres sans aveu qui leur soutirent les derniers sous qu'ils ont en poche, en leur promettant des places avantageuses qui ne viennent jamais.

Tenter de réformer un tel état de choses serait folie. Ce ne sont pas les Anarchistes qui sont des utopistes, ce sont tous ceux qui prétendent rénover par des moyens légaux l'ordre social actuel.

Qu'on le veuille ou non, seule la Révolution, balayant toute la corruption qui règne souveraine, peut transformer la Société.

Nous avons eu pendant des siècles l'escroquerie religieuse ; nous avons aujourd'hui l'escroquerie laïque, l'escroquerie civile, l'escroquerie collective ou individuelle qui découlent toutes du capitalisme. Tant qu'une société, par sa forme d'organisation, par ses rouages, permettra au plus malin de tromper son semblable pour en tirer profit ; tant que le monde sera gouverné et dirigé par le mensonge, l'escroquerie subsistera. Elle est une conséquence du régime capitaliste et ne disparaîtra qu'avec lui. C'est aux hommes conscients, éclairés, qu'il incombe d'accomplir la tâche d'assainissement qui s'impose et d'entraîner derrière eux toutes les victimes de l'escroquerie sociale.

ESPERANTO. Langue artificielle d'étude facile qui, sans se substituer au langues nationales, permet à des hommes de mœurs et de langage les plus différents de se comprendre et d'établir entre eux des relations.

Esperanto signifie : qui espère. C'est de ce pseudonyme que le Docteur Zamenhof, auteur de la langue qui a gardé ce nom, signa ses premiers ouvrages sur ce sujet. C'est qu'un grand espoir ranimait, en effet, ce chercheur lorsqu'il travaillait à son projet de langue universelle. (Voir ci-dessous Zamenhof.)

Origine et structure. — L'Esperanto n'est pas composé de mots et de formes arbitraires nés dans l'esprit de Zamenhof; il est le fruit d'un long travail de recherches et de comparaisons linguistiques.

Toutes les racines sont tirées des langues Indo-Européennes, le choix de l'auteur étant guidé par le seul souci de rechercher les plus répandues, sauf les cas où celles-ci offraient trop de difficultés de prononciation ou bien quand l'une d'elles, par trop de similitude avec une autre, pouvait prêter à confusion.

Pour la grammaire, elle est basée sur la plus simple : l'anglaise ; le vocabulaire est réduit au minimum par le jeu des affixes et des prépositions employées comme affixes.

Dans les verbes, le nombre de temps est limité à l'indispensable pour la clarté du discours.

Toute la grammaire tient en 16 règles sans aucune exception. Les voici en peu de lignes :

1° Un seul article défini : *la* pour tous les genres et pour tous les nombres, pas d'article indéfini.

2° Le substantif se termine toujours par *o* auquel on ajoute *j* au pluriel. Deux cas seulement : le nominatif et l'accusatif, ce dernier est indiqué par un *n* final, les *prépositions : de, al, per, por,* etc., remplacent les autres cas.

3° L'adjectif prend la finale : *a,* les cas sont indiqués comme au substantif. Le comparatif se forme au moyen du mot : *pli,* le superlatif au moyen du mot : *plej,* le *que* du comparatif se traduit par *ol,* le *de* du superlatif par : *el.*

4° Les adjectifs numéraux cardinaux sont invariables, on leur ajoute l'*a* de l'adjectif pour former les numéraux ordinaux, *obl* pour les multiplicatifs, *on* pour les fractionnaires, *op* pour les collectifs ; on place *po* avant les cardinaux pour indiquer les distributifs.

5° Les pronoms personnels sont : *mi* (je), *vi* (tu, vous), *li* (il), *si* (elle, *gi* (il, elle neutre), *si* (soi), *ni* (nous), *ili* (ils, elles), *oni* (on), précédés par *la* (le, la les) et, terminés par *a,* ils deviennent possessifs.

6° Le verbe n'a ni genre, ni nombre ; il prend les désinences suivantes : présent : *as,* passé : *is,* futur : *os,* conditionnel : *us,* impératif : *u,* infinitif : *i,* participe présent actif : *ant,* participe présent passif : *at,* participe passé actif : *int,* participe passé passif : *it,* participe futur actif : *ont,* participe futur passif : *ot.*

7° L'adverbe prend la finale : *e.*

8° Toutes les prépositions impliquent le nominatif.

9° Chaque mot se prononce comme il s'écrit.

10° L'accent tonique se place toujours sur l'avant-dernière syllable.

11° Les mots composés sont formés par la réunion de mots simples, le mot fondamental placé à la fin.

12° Si un mot de sens négatif se trouve dans une phrase, on supprime l'adverbe de négation : *ne.*

13° Si le mot indique le lieu où l'on se rend, il prend l'*n* de l'accusatif.

14° Chaque préposition a, en Esperanto, un sens très défini sauf une : *je* qui s'emploie dans les cas douteux où toute autre préposition ne s'impose plus.

15° Les mots étrangers, c'est-à-dire ceux que presque toutes les langues ont empruntés à la même source ne changent pas en Esperanto, ils prennent seulement l'orthographe et la terminaison de la langue.

16° Les terminaisons des substantifs et de l'article peuvent se supprimer et se remplacer par une apostrophe. Cette règle s'appliquant principalement en versification.

Diffusion de l'Esperanto. — De 1887, époque où Zamenhof fit éditer son premier manuel, jusqu'en 1905 date du premier Congrès espérantiste tenu à Boulogne-sur-Mer, l'Esperanto rencontra bien des difficultés, mais sa création et ses débuts sont si étroitements liés à la vie même de son auteur, qu'il est impossible de les séparer. L'histoire de la langue est l'histoire de l'homme.

Après Boulogne commença seulement la période de propagande et de diffusion dans tous les milieux. Chaque année, sauf pendant la guerre, un Congrès réunit les délégués des espérantistes de tous pays et de toutes tendances groupés dans *Universala Esperanta Asocio* (U. E. A.), Association Universelle Espérantiste.

Cependant, il faut reconnaître que, contrairement à l'espoir de Zamenhof, l'Esperanto pénétra beaucoup plus rapidement dans les milieux bourgeois qui l'employèrent

à des fins dépourvues d'idéalisme. Les commerçants surtout en comprirent toute l'utilité pour le développement de leurs affaires. Des bourgeois désœuvrés l'apprirent par snobisme. Les institutions catholiques se gardèrent de négliger cet outil qui pouvait si bien servir leur propagande. Les policiers, enfin, se hâtèrent d'en tirer parti. Hélas ! les chauvins eux-mêmes n'eurent pas de scrupules à l'employer pour leurs desseins pendant la guerre.

Plus lentement, mais de façon certaine, la nouvelle langue pénétra dans les milieux ouvriers et révolutionnaires. Les anarchistes et syndicalistes anarchistes qui formaient l'élément le plus nombreux dans les milieux espérantistes prolétariens d'avant-guerre se groupaient dans l'association internationale *Paco-Libereco*, « Paix-Liberté », qui éditait une revue courageuse *Internacia Socia Revuo*. Plusieurs traductions d'ouvrages anarchistes datent de 1907 et de 1908 et ont été édités par les soins de cette association.

Plus tard se constitua une autre organisation internationale réunissant les révolutionnaires de toutes tendances *Liberiga Stelo*, « L'Etoile Libératrice », tous les espérantistes d'avant-garde apportèrent leurs efforts à la nouvelle association.

Un grand mouvement se dessinait dans les milieux prolétariens pour se séparer totalement des espérantistes bourgeois.

En 1914, le 10e Congrès de U. E. A. devait s'ouvrir à Paris. Les révolutionnaires avaient projeté de profiter de la présence des délégués pour organiser un premier Congrès Ouvrier.

Le *Travailleur Espérantiste*, organe de l'*Union Espérantiste Ouvrière Française* offrit ses colonnes aux organisateurs de ce Congrès. Hélas ! la guerre vint et tout espoir dut être abandonné provisoirement.

Après la guerre *Le Travailleur Espérantiste* fit paraître un supplément en Esperanto *Esperantista Laboristo* qui devint l'organe officieux de *Liberiga Stelo*.

Puis vint le Congrès de Prague (1921). Le premier Congrès ouvrier préparé depuis 1914 put enfin avoir lieu à l'issue de celui de U. E. A. Là se consacra la scission. *Liberiga Stelo* devint *Sennacieca Asocio Tutmonda* (S. A. T.) Association Mondiale A-nationale. *Esperantista Laboristo* prit le nom de *Sennacieca Revuo* et devint l'organe officiel de la nouvelle association.

Cette association comprend actuellement 3.500 membres et fonctionne parfaitement, faisant paraître un hebdomadaire *Sennaciulo* tirant à 6.000 exemplaires et une revue mensuelle *Sennacieca Revuo* ayant plus de 3.000 abonnés.

Les anarchistes espérantistes, sentant à leur tour le besoin de faire entendre leur voix, d'exprimer librement leur pensée toute entière sur toutes choses, ont compris la nécessité de s'ouvrir un champ d'action qui leur serait propre et où aucune censure ne viendrait châtrer leur pensée, amoindrir la force de leur argumentation, ils ont rêvé d'un organe où ils pourraient ouvrir des débats d'idées sur les questions sociales, philosophiques ou autres du point de vue vraiment anarchiste et ainsi fut fondée en 1924 la *Tutmonda Ligo de Esperantistoj Senstatanoj* (T. L. E. S.), Ligue Mondiale des Antiétatistes Esperantistes, qui vient à son tour d'éditer son organe *Libera Laboristo*.

En dehors des organisations purement espérantistes, la langue internationale est utilisée par un nombre considérable de personnes et de groupements.

Des organisations bourgeoises telles que : Chambres de commerce, Comités des Foires internationales, Offices de Tourisme, etc... l'emploient avec d'heureux résultats. Le Bureau International du Travail l'emploie pour sa correspondance au même titre que les autres langues.

L'Esperanto est enseigné dans bon nombre d'écoles primaires et secondaires dans beaucoup de pays. Il est inutile de s'étendre sur les progrès qu'il a faits dans la T. S. F. et les services qu'il rend dans cette voie.

Mais c'est surtout dans les organisations ouvrières qu'il montre son utilité et devient chaque jour un auxiliaire plus précieux.

L'*Internationale de l'Enseignement* assure toute sa documentation sur le mouvement pédagogique mondial presqu'exclusivement au moyen de l'Esperanto. L'Esperanto est même si répandu chez les postiers qu'ils ont pu former une ligue *Internacia Ligo de Esperantistaj Pôst-Telegrafistoj* (I. L. E. P. T. O.), Ligue Internationale des Postiers-Télégraphistes Esperantistes, qui fait paraître une revue mensuelle très intéressante, *La Interligilo de l'P. T. T.* La *Fédération Internationale des Transports* l'utilise également pour ses rapports internationaux.

L'*Association Internationale des Travailleurs* publie un bulletin d'informations en Esperanto.

Toutes les organisations ouvrières japonaises utilisent l'Esperanto. Il faut remarquer qu'il est très répandu en Extrême-Orient : Chine, Japon, très répandu également en Russie ; que les pays centraux, Allemagne, Autriche, Tchécoslovaquie, etc., en comptent une proportion beaucoup plus forte que les pays occidentaux.

Actuellement cinquante journaux ou revues paraissent entièrement rédigés en Esperanto et cinquante-quatre partie en Esperanto partie en langue nationale.

L'Esperanto et les Anarchistes. — D'après le chemin parcouru par l'Esperanto en trente-huit ans, il est facile de se rendre compte qu'il répond à un besoin. La vie moderne n'est plus nationale, elle est devenue internationale, mondiale.

L'homme d'aujourd'hui ne peut plus ignorer ce qui se passe hors de son pays. L'anarchiste ne le peut ni ne le veut. Il ne peut se contenter des informations intéressées des journaux bourgeois. Des organismes se sont créés pour renseigner les camarades de façon impartiale, mais le temps passé en traductions et retraductions fait perdre de l'importance à toute information qui ne vient plus à son heure.

Nous avons besoin aujourd'hui de savoir tout et de savoir vite ce qui se passe dans le monde entier.

Nous avons besoin aussi de savoir quelle forme particulière prend l'idée anarchiste lorsqu'elle est étudiée et approfondie par des hommes chez qui les mœurs et l'éducation différentes des nôtres ont créé une mentalité également différente de la nôtre ; nous avons besoin de comparer les pensées et les œuvres de tous. Seul, l'emploi généralisé de l'Esperanto peut résoudre ces problèmes.

En l'utilisant pour ces fins, les anarchistes rendent à l'Esperanto toute sa valeur sociale ; c'est pourquoi ils ont voulu créer leur organisme propre T. L. E. S. Il leur appartenait de redonner à cette incomparable invention le but que lui avait assigné son auteur : *l'intercompréhension* entre les hommes, but qui, atteint, fera peut-être naître entre eux les sentiments de fraternité et d'amour. Mais ce but n'est-il pas aussi l'un de ceux que se propose l'*Anarchie?* Ainsi, sans le savoir, peut-être, Zamenhof, par son œuvre, collabora à l'œuvre anarchiste.

ZAMENHOF (Louis-Lazare). — Docteur et philologue, auteur de l'Esperanto, né en 1859, à Bielostock.

Placé par les hasards de sa naissance dans cette partie de la Pologne déchirée où vivaient, dans un perpétuel état de lutte plusieurs races possédant chacune leur dialecte propre, où les querelles nées de l'incompréhension éclataient à chaque instant, il fut souvent le témoin de scènes douloureuses entre Juifs,

Russes, Allemands et Polonais. La vue de ces malheureux opprimés se haïssant et s'entre-déchirant sans se comprendre l'attristait.

Profondément bon, et surtout ami de la paix et de la fraternité, il souffrit plus que tout autre au spectacle de cette image en raccourci de l'humanité ravagée par les guerres et à ce moment naquit en lui le désir d'apporter un remède à cet état de choses.

Cependant, il n'avait pas quinze ans. A partir de ce moment, cette question, sans cesse, occupa son cerveau. Il envisagea différentes solutions, mais une seule lui sembla digne d'être retenue : *le recours à une langue unique.* Mais laquelle ? L'inimitié qui divise les races s'oppose à l'adoption d'une langue vivante. Une langue morte : grec ou latin, ne possède pas un vocabulaire suffisamment riche pour servir de moyen d'expression aux hommes modernes, la vie d'aujourd'hui étant beaucoup plus compliquée. Il aurait été nécessaire de l'accommoder, de l'enrichir, à tel point qu'elle en aurait été complètement transformée. Il fallait à tout prix créer une nouvelle langue.

Cette conviction acquise, il résolut de se consacrer à l'élaboration d'une langue artificielle.

D'intelligence précoce et connaissant déjà le français et l'allemand, il se mit aussitôt au travail, étudiant le latin et le grec, puis l'anglais. La tâche était lourde, mais le rêve était grand, le but à atteindre si attirant ! Cependant, la besogne était difficile et délicate. Le jeune Zamenhof avait, en effet, la claire conscience de ce que devait être cette langue nouvelle : non pas seulement un langage pour les lettrés ou les gens d'instruction moyenne, mais aussi, mais surtout pour le peuple, pour l'ouvrier, qui n'a que peu de temps à sacrifier à l'étude ; il fallait que cette langue fût claire, très simple, pour pouvoir être rapidement apprise ; il fallait cependant qu'elle pût tout exprimer.

Après plusieurs projets abandonnés successivement, Zamenhof termina, en 1878, un premier essai très imparfait, mais établi déjà sur les bases de l'Esperanto actuel. Obligé, par la volonté paternelle, de renoncer à son projet, il cessa d'y travailler pendant les trois années qu'il passa à l'Université de Moscou comme étudiant en médecine, mais son rêve, *donner aux hommes le moyen de fraterniser*, l'habitait toujours et toujours il songeait à son projet.

Aussi, le reprit-il dès son retour à Varsovie. Pendant six ans, patiemment, obstinément, il travailla, se montrant peu, renonçant à toute joie extérieure, consacrant ainsi ses plus belles années à son œuvre.

Enfin, en 1887, il jugea son projet suffisamment à point pour voir le jour. Il avait mis dans l'élaboration de cette langue un peu plus que son savoir ; il y avait mis un peu de sa vie, de son idéal. Il voulait que la langue fût humaine, qu'elle pût traduire les sentiments profonds des hommes.

Il s'était astreint à penser dans sa langue, se faisant des lectures à haute voix, ce qui l'amena, dans bien des cas, à supprimer des formes plus rigoureusement scientifiques pour conserver plus d'harmonie ; la langue devant être non seulement écrite mais aussi parlée, la phonétique ne devait pas être sacrifiée à la rigoureuse logique.

L'*Esperanto* connut des débuts difficiles. Le premier livre d'étude parut en langue russe en juillet 1887 ; la même année, Zamenhof en fit paraître des traductions polonaise, française et allemande. La nouvelle langue s'appelait alors simplement : *langue internationale.*

Il faut noter que le temps et l'usage seuls lui ont donné son nom actuel. Les adeptes de la langue artificielle en firent d'abord : la *Lingvo de Esperanto*, puis la *Lingvo Esperanta*, enfin l'*Esperanto.*

La diffusion se fit lentement ; elle toucha d'abord quelques personnalités à qui les premiers livres avaient été envoyés, puis une société américaine : *American Philosophical Society of Philadelphia*, qui venait juste de rejeter le Volapük eut connaissance de la brochure de Zamenhof et son comité, trouvant dans cette œuvre une solution vraiment rationnelle du problème de la langue internationale la fit éditer avec un dictionnaire anglo-esperanto.

Ce fait remplit de joie l'auteur qui, modeste, ne désirait pas se mettre en vue. D'ailleurs, l'outil forgé par lui pour tous devait être, selon lui, perfectionné par tous ; la pratique, de plus en plus répandue, devait apporter elle-même les changements nécessaires. Pour cela même, il se refusa toujours d'augmenter lui-même son vocabulaire primitif. Il était, disait-il, « initiateur » et non « créateur » : « Une base est nécessaire, ma première brochure sera cette base ; elle contient toute la grammaire et un assez grand nombre de mots... Sur cette base doit se développer la langue comme croît le chêne sorti de l'humble gland... Le reste sera le fait de la Société humaine et de la vie, comme dans toutes les langues vivantes... Les mots incommodes disparaîtront d'eux-mêmes faute d'être employés, d'autres pénètreront dans la langue selon les besoins. »

Ainsi, en effet, se développa la langue, à mesure qu'elle se répandit. Alors que les dictionnaires contenaient à l'origine 918 racines, il y en a aujourd'hui plus de 4.000 communément employées.

L'une après l'autre, quelques personnalités s'intéressèrent à la langue. Enfin, en 1889, parut le journal *L'Esperantiste*, les premiers numéros d'abord en allemand et en esperanto, puis, par la suite, presqu'entièrement en esperanto. Quelques groupes amis se formèrent en Allemagne et en Bulgarie.

En 1891, existaient déjà trente-trois livres d'étude ou de propagande en douze langues, dix-sept auteurs avaient été traduits et déjà on comptait quelques petits ouvrages originaux. En 1893, Zamenhof fit paraître *L'Universala Vortaro*, dictionnaire qui contenait déjà 1.700 nouvelles racines puisées dans la littérature esperantiste, justifiant les prophéties de l'auteur.

En 1894, malgré l'effort de Zamenhof et de quelques amis dévoués, la parution de l'*Espérantiste* dut cesser. En même temps, le découragement se manifesta chez les premiers esperantistes. Cependant, de nouveaux clubs s'étaient formés.

En 1895, le club d'Upsola, en Suède, tentait un effort et mettait debout le journal *Lingvo Internacia* qui, en 1896, ouvrait un concours littéraire.

Zamenhof s'était fait oculiste, ayant abandonné la médecine générale. Il s'était installé dans un quartier pauvre de Varsovie et soignait surtout une clientèle nécessiteuse. Il passa ainsi toute sa vie, modestement et pauvrement, entre sa femme et leurs enfants. Malgré le dur labeur de la journée, il se remettait chaque soir à sa table, écrivant, traduisant une partie de la nuit. De 1900 à 1905, le mouvement avait pris plus d'ampleur : deux associations nationales existaient et éditaient des journaux. Mais, entre les années du début et cette date heureuse du premier Congrès Esperantiste, 1905, bien des difficultés se dressèrent devant l'Esperanto, en entravant la marche ; des projets et contre-projets de réformes sur lesquels n'arrivaient pas à se mettre d'accord les réformateurs gênèrent beaucoup la propagande. Aussi, à Boulogne, on en revint à la solution la plus sage, celle de l'auteur : Sur la base immuable du « Fundamento », laisser l'évolution s'accomplir d'elle-même.

Les années passèrent ; l'Esperanto se répandit de plus en plus, mais Zamenhof eut à souffrir de voir son

œuvre détournée de son but par une partie des esperantistes eux-mêmes. Vint 1914. Le Congrès devait se tenir à Paris, au début d'août. Zamenhof avait projeté de réunir, à l'issue du Congrès, une conférence des pacifistes ; les organisateurs du Congrès refusèrent de faire connaître son projet par crainte de représailles des chauvins qui, déjà, s'agitaient. Indigné et peiné, Zamenhof résolut de venir malgré tout à Paris et d'essayer, avec quelques amis, de préparer un Congrès de pacifistes en pays neutre.

Hélas ! lorsqu'il arriva à Cologne, les hostilités commencées l'obligèrent à renoncer à son voyage. Toute la nuit, les passages de troupes sur le Rhin lui rappelèrent l'odieuse réalité. L'image de la guerre se dressait devant ses yeux. Il arrivait trop tard, lui et son rêve de paix et de fraternité universelles. Il sentit quelque chose se briser en lui. Il revint à Varsovie après un voyage épuisant de huit jours dans des trains bondés, sans pouvoir s'asseoir, sans presque manger, toujours accompagné par sa dévouée compagne. Il rentra dans son logis qu'il ne quitta plus ; la maladie de cœur qui, trois ans plus tard l'emporta, venait de se déclarer, lui imposant l'inaction.

Déchiré, torturé de voir son grand rêve d'amour et de fraternité démenti par la plus hideuse des boucheries, il osa encore espérer en l'avenir. Il s'employa à la préparation d'un Congrès de Pacifistes. Puis il élabora un projet de convention internationale européenne qui, dans sa pensée, devait garantir la paix. Mais la guerre se prolongeait. Il souffrait pour tous et son mal empirait. Comme si cela n'était pas suffisant, il fut frappé dans ses affections. La Révolution russe avait apporté un peu d'espoir. Mais il s'éteignit le 14 avril 1917, en pleine guerre, tué par elle, après avoir voué sa vie à la cause de la Fraternité universelle.

Bibliographie. — Des livres d'étude de l'Esperanto existent dans trente-neuf langues, à savoir, en :

Allemand, anglais, arabe, arménien, bulgare, catalan, chinois, croate, danois, espagnol, esthonien, finnois, français, gallois, géorgien, grec, hébreu, hollandais, hongrois, islandais, italien, japonais, latin, letton, lithuanien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, ruthène, serbe, slovaque, slovène, suédois, tchèque, turc, ukrainien, visaïen.

Le nombre exact des ouvrages publiés manque pour plusieurs pays. Voici cependant une liste assez intéressante :

Allemagne, 50 manuels, 18 dictionnaires.
Angleterre, 27 manuels, 8 dictionnaires.
Bulgarie, 13 manuels, 4 dictionnaires.
Espagne, 36 manuels, 9 dictionnaires.
Catalogne, 5 manuels, 2 dictionnaires.
Finlande, 10 manuels, 4 dictionnaires.
France, 38 manuels, 8 dictionnaires.
Hongrie, 22 manuels, 6 dictionnaires
Italie, 18 manuels, 5 dictionnaires.
Pays-Bas, 29 manuels, 5 dictionnaires.
Portugal, 11 manuels, 4 dictionnaires.
Tchéco-Slovaquie, 2 manuels officiels, 15 manuels, 6 dictionnaires.
Japon, 5 manuels, 2 dictionnaires.

Le *Fundamento de Esperanto* ou premier ouvrage de Zamenhof, traduit déjà par l'auteur en cinq langues : *français, anglais, allemand, russe, polonais*, est également paru depuis en : *arménien, espagnol, juif-espagnol, flamand-hollandais, grec, hongrois, italien, roumain, tchèque, turc.*

A cela, il faut ajouter des ouvrages pour une étude plus approfondie de toutes les ressources qu'offre la langue Esperanto parmi lesquels il faut citer :

Fundamenta Krestomatio, de L. L. Zamenhof.
Kursa lerno-libro, de Ed. Privat.
La elementoj de la vortfarado, de E. Cefec.
Kondordanco de la vortoj de Ekzercaro, de A. Wackrill.

Enfin, des dictionnaires spéciaux qui sont des ouvrages fort intéressants :

Vortaro de Esperanto, de Kabe.
Plena Vortaro, de Emile Boirac.
Enciklopedia Vortareto Esperanto, de Ch. Verax.
Vocabulaire Technique et Technologique, de Ch.Verax.
Provo de Marista Terminoro, de Rollet-de-l'Isle.
Vade-Mecum de Internacia Farmacio, de Célestin Rousseau.

Pour la France, les manuels les plus répandus sont ceux de Th. Cart, Gabriel Chavet, Grosjean-Maupin, Demarcy, Aymonnier. Cependant, le *Cours Rationnel et Complet d'Esperanto* édité par la Fédération Esperantiste ouvrière, bien compris et très clair, se recommande à tous les ouvriers soucieux d'étudier la langue dans de bonnes conditions.

Les dictionnaires les plus pratiques et les plus simples sont ceux de Grosjean-Maupin :

Dictionnaire Usuel Français-Esperanto.
Dictionnaire Usuel Esperanto-Français.
Dictionnaire Complet Français-Esperanto.
Dictionnaire Complet Esperanto-Français.

Les autres dictionnaires sont :

Vocabulaire Français-Esperanto et *Esperanto-Français* de Th. Cart.
Dictionnaire Esperanto-Français de De Beaufront.
Dictionnaire Français-Esperanto de Gabriel Chavet.
Dictionnaire Complet Français-Esperanto et Esperanto-Français.

Un grand nombre de brochures de vulgarisation sur la langue internationale Esperanto ont été publiées dans tous les pays. En langue française, elles sont nombreuses, mais ces quelques-unes suffisent pour éclairer les camarades sur la question :

L'Esperanto et l'Avenir du Monde, de A. C. Laisant.
Les Anarchistes et la Langue Internationale Esperanto, de Chapelier et Gassy-Morin.
Où en est la question de la Langue Internationale ? de Archdeacon.
La Langue Internationale (Ce que tout militant doit savoir), de E. Lanty.

A ajouter une grosse brochure très intéressante grâce aux renseignements très précis qu'elle apporte :

L'Esperanto comme langue auxiliaire internationale, éditée par le Secrétariat de la Société des Nations.

Littérature Esperantiste. — Elle comprend évidemment beaucoup plus de traductions que d'originaux, cependant il est déjà possible de dresser une liste de ces derniers. Sans être complète, celle-ci donnera un aperçu.

D'abord, deux petits livres qui feront connaître les débuts de la langue Esperanto et aimer son auteur :

Historio de la lingvo Esperanto, de Ed. Privat.
La Vivo de Zamenhof, de Ed. Privat.

Puis, au hasard :

Cu li ? de Dr Valienne.
Kastelo de Prelongo, de Dr Valienne.
La Rompantoj, de F. Pujula Valjes.
Frenezo, de F. Pujula Valjes.
Misteroj de Amo, de Nadina Kolovra.
El la Proksima Oriento, de Ivan Krestanov.
La Bulgara lando kaj popolo, de Ivan Krestanov.
La hundo parolanta, de Daniel Eyquem.
Karlo, de Ed. Privat.
Tra l'silento (poèmes), de Ed. Privat.
Ginevra, de Ed. Privat.
Abismoj, de Jean Forges.
Saltego trans l'armiloj, de Jean Forges.
Stranga Heredajo, de H. A. Luyken.

Pro Istar, de H. A. Luyken.
Sableroj, de Marie Hankel.
La unna Ondo (poèmes), de Stanislav Schulhof.
Poezio, de Stanislav Schulhof.
Mondo kaj Koro (poèmes), de K. de Kalvesay.
Ho ! Tirij fremduloj (opérette), de F. Hiller.

Nous devons au Docteur Zamenhof les traductions de plusieurs ouvrages d'auteurs de divers pays :

Gœthe (allemand), *Ifigenio en Taùrido.*
Gojol (russe), *La Revizoro.*
Andersen (danois), *Fabeloj.*
Orzeszko (polonais), *Marta.*
Shakespeare (anglais), *Amleto.*
Molière (français), *Georges Dandin.*
Salom Alejhem (hébreu), *La Gimnazio.*
Henri Heine (allemand), *La Rabistoj.*

Quant aux autres ouvrages de traductions, ils sont trop nombreux pour être énumérés ici. La bibliothèque Georges Davidov, par exemple, compte aujourd'hui 9.000 volumes.

Les auteurs traduits en Esperanto sont de tous les temps et de tous les pays et certains noms suffiront pour montrer l'importance de la bibliothèque esperantiste.

Parmi les auteurs anciens : *Plaute, Virgile, Aristophane, Esope, Homère, Sophocle, Lucius Apulejus.*

Pour l'Allemagne : *Gœthe, Grimm, Heine, Schiller, Berthavon Suttner, Raabe, H. Zschokke, W. Hauff, Kant, F. Raimund, Reitzel, Karl Marx.*

Pour l'Angleterre : *Shakespeare, Edgar Poë, Oscar Wilde, Dickens, Byron, Golschmitt, Arnold Bennet. Mabel Wagnalls, J. M. Griesy.*

Pour l'Autriche : *Artur Schnitzler.*

Pour la Bulgarie : *Stamatov, E. Pelin.*

Pour l'Espagne : *Cervantès.*

Pour l'Esthonie : *Friedbert Tuglas.*

Pour la France : *Molière, Racine, La Fontaine, Beaumarchais, Bernardin de Saint-Pierre, Abbé Prévost, Ch. Perrault, Châteaubriant, Alfred de Vigny, H. de Balzac, Renan, Elisée Reclus, C. A. Laisant, Mirbeau, Pierre Louys, Tristan Bernard, Sébastien Faure, Romain Rolland, Barbusse, Delaisi.*

Pour la Hollande : *Stiprian Luïcuis, Hildebrand, Domela Nieuvenhuis.*

Pour la Hongrie : *Alexandre Petofi, Geza Gardoni, Bela Kun.*

Pour l'Italie : *Guiseppe Mazzini, Francisko Nitti.*

Pour le Japon : *K. Ossaka, Mazumi Hügü, Takeo Arisiche.*

Pour la Pologne : *Aleksy Pzevisky, Antoni Wyslouch, A. Niemojenski, A. Mickiewicz.*

Pour la Russie : *G. V. Avsejenko, Tugan, Baranovsky, Aleksandro Drozdor, Aleksandro Bloch, J. S. Turguenev, A. S. Ruskin, Vlas Dorosevic, Tolstoï, Kropotkine, Gorki, Putchkine, Gogol, Korolenko, Andreïeff.*

L'activité des esperantistes ne se ralentit pas et chaque semaine paraissent de nouvelles traductions ou d'autres œuvres originales.

Si l'on ajoute qu'il paraît actuellement une centaine de journaux et revues, le mouvement esperantiste apparaîtra alors comme un mouvement actif et susceptible de rallier bien des sympathies autour de lui.

ESPIONNAGE, n. m. (du latin *inspicere*, observer ; dont on a fait *espie*, puis *espier*. L'espionnage est l'action qui consiste à épier, à observer les gestes et les actes d'un individu ou d'un groupe d'individus afin d'être renseigné sur leurs intentions.

Ce mot est surtout usité dans le langage courant pour désigner le service attaché aux institutions de chaque pays et dont le rôle est de se rendre compte des ressources, de la puissance et des projets militaires des nations étrangères.

L'espionnage est l'action la plus vile et la plus infâme que l'on puisse concevoir, et les misérables qui s'y livrent sont désavoués même par ceux qui les emploient. Le service d'espionnage, dit le *Larousse*, « existe à l'état-major de presque toutes les armées... mais la plupart des espions sont des individus n'offrant aucune garantie de capacité et de fidélité, et qu'il convient de contrôler au moyen d'un service de contre-espionnage ».

Peut-on avouer plus cyniquement, dans un ouvrage bourgeois, combien est méprisable et dégradante l'action d'espionner ? Et n'est-ce pas avouer également l'infection d'une Société obligée d'utiliser de tels procédés ?

« L'espionnage serait peut-être tolérable s'il pouvait être exercé par d'honnêtes gens », dit Montesquieu. Non, l'espionnage ne peut pas être honnête ; il ne peut pas être propre, car un individu ayant une conception saine de la morale ne peut accepter de s'abaisser à jouer le rôle d'espion.

Il ne faut pas croire que l'espionnage est exercé simplement par des policiers amateurs ou accasionnels qui, sitôt découverts sont désavoués par les gouvernements auxquels ils vendent leurs services. Il y a dans cette institution toute une hiérarchie qui part du simple espion à l'attaché militaire et de l'attaché militaire à l'ambassadeur. L'ambassadeur est en réalité un espion accrédité auprès d'une nation étrangère par son gouvernement, auquel il doit fournir le plus de renseignements possible sur l'activité commerciale industrielle et surtout militaire de cette nation. Et cela est tellement vrai qu'un ambassadeur correspond avec son gouvernement de telle façon que le langage employé ne puisse être déchiffré par personne d'autre.

Comme dans tout ce qui compose l'ordre social bourgeois, l'espion de basse classe est considéré comme un individu sans aveu, alors que le ministre, l'ambassadeur qui l'occupe est un homme honoré, sinon honorable. A nos yeux, ils sont méprisables au même degré, et, s'il était possible de graduer le dégoût que nous inspirent de telles pratiques, le personnage haut placé mériterait d'être blâmé avec plus de force que celui qui est en bas de l'échelle sociale.

En régime bourgeois, on n'espionne pas seulement ses ennemis, mais aussi ses « amis ». Les divers groupes de capitalistes internationaux ont si peu confiance les uns dans les autres que, même lorsqu'ils sont alliés, ils s'épient mutuellement, de crainte d'être joués dans une entreprise quelconque. C'est ce qui explique que l'on rencontre en France, non pas seulement des espions allemands — ce qui, en vertu des principes qui dirigent les institutions bourgeoises, se comprendrait encore — mais des espions anglais qui sont, paraît-il, nos « amis ». Cela ne les empêche nullement de chercher à découvrir les secrets militaires du pays ; c'est réciproque, du reste, et les Français agissent de même.

Méfions-nous des espions ; ils ne sont pas employés seulement au service des informations militaires ; toute la haute politique, la police, la diplomatie ont leurs mouchards qui s'insinuent partout, cherchent à pénétrer les secrets les plus intimes, pour s'en servir comme arme lorsqu'il s'agit, pour ces organisations bourgeoises, d'abattre un adversaire. Nos milieux ne sont pas exempts d'espions que l'on dénomme vulgairement : mouchards (Voir ce mot).

Disons, pour terminer, qu'en France, l'espionnage au service d'une autre nation est un délit puni, en temps de paix, de deux à cinq années de prison et, en temps de guerre, de la peine de mort. La tentative

d'espionnage et le recel d'espions sont punis de la même peine.

ESPRIT n. m. (du latin *spiritus*, souffle). Comme le mot *âme* (voir ce mot) dont il a la même signification latine, le mot esprit est un terme vague, imprécis, dont la définition varie selon les doctrines philosophiques qui, toutes, s'y sont plus ou moins intéressées (Sébastien Faure, *E. A.*, p. 44).

Les divers dictionnaires que nous consultons nous disent que l'*esprit* est une substance incorporelle, immatérielle, le souffle vital qui anime les corps et les fait agir.

« C'est un mot », nous dit Voltaire, à la huitième question de son *Philosophe ignorant*, « qui, originairement signifie souffle et dont nous nous sommes servis pour tâcher d'exprimer vaguement et grossièrement ce qui nous donne des pensées. Mais quand, même par un prodige qui n'est pas à supposer, nous aurions quelque légère idée de la substance de cet esprit, nous ne serions pas plus avancés; nous ne pourrions jamais deviner comment cette substance reçoit des sentiments et des pensées. Nous savons bien que nous avons un peu d'intelligence, mais comment l'avons-nous ? C'est le secret de la nature ; elle ne l'a dit à nul mortel (VOLTAIRE.)

Aux mots *spiritualisme* et *matérialisme*, il sera traité plus profondément des diverses doctrines philosophiques et scientifiques qui se sont occupées à rechercher ce qu'était l'esprit ; disons ici, brièvement, que pour nous, l'esprit est une force née de la matière, inhérente à la matière et qu'il ne peut être la manifestation d'une puissance immatérielle détachée de toute substance corporelle.

Si l'on considère le corps humain comme un composé chimique, l'esprit est la flamme qui jaillit de ce corps, comme le jeu jaillit d'une allumette chimique par le frottement de celle-ci sur un frottoir approprié.

Voyons maintenant de quelle façon ce terme est usité généralement.

Le Saint-Esprit, selon le dogme catholique, est la troisième personne de la Trinité : *le père, le fils et le Saint Esprit*. On connaît la légende. C'est le Saint Esprit qui engrossa Marie, la femme de Joseph. « Maria « étant grosse par l'opération du Saint Esprit... et son « mari, Joseph, homme juste ne voulant pas la cou« vrir d'infamie, voulut la renvoyer secrètement. Un « ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit : « Joseph, fils de David, ne craignez point de revoir « votre femme Maria, car ce qui est en elle est l'œuvre « du Saint Esprit. Or, tout cela se fit pour remplir ce « que le Seigneur a dit par son prophète : Une vierge « en aura dans le ventre et elle fera un enfant, et on « appellera son nom Emmanuel. » (Evangile selon Matthieu, chap. I, v. 29.) Ne soulignons que de quelques mots l'absurdité d'une telle légende qui, cependant, forme la base de toute la religion chrétienne. Il est douteux qu'un homme, quels que soient son fanatisme et son attachement aveugle à l'idée d'un Dieu purement spirituel accepte de nos jours un telle explication de la grossesse de sa femme. Pourtant, logiquement, ce que le Saint Esprit fit hier il peut le refaire demain, sa volonté étant impénétrable pour les pauvres hommes que nous sommes et sa puissance étant infinie.

Mais si, idéologiquement, philosophiquement, le croyant accepte le dogme de l'église catholique, pratiquement il n'en est pas de même et le Saint Esprit est une puissance qu'il a adaptée à sa vie matérielle et qu'il veut bien adorer à la condition qu'elle ne vienne pas troubler son existence charnelle.

On donne également le nom d'esprits à tous les êtres « incorporels » du monde invisible, traités dans la science théogonique qui est l'étude sur la généalogie et la filiation des dieux. Dans toutes les vieilles traditions polithéistes on trouve trace de ce monde des esprits et Hésiode le poète grec du VIIIe siècle avant J. C. déclarait qu'il y avait 30.000 esprits qui dirigeaient et surveillaient les actions des hommes.

Les cabalistes donnaient à leurs « esprits », anges ou démons, des noms particuliers ; c'est ainsi qu'ils nommèrent sylphes les esprits de l'air ; gnômes, ceux de la terre ; ondins, ceux des eaux; salamandres, ceux du feu, etc., etc.

Toutes ces croyances anciennes, ces erreurs du passé, dues à l'ignorance n'ont pas été sans imprimer fortement d'un certain fanatisme les générations qui se sont succédées et si ce fanatisme disparaît au fur et à mesure que s'étendent les connaissances humaines, les progrès de la science et de la philosophie sont tellement lents que le cerveau humain est encore de nos jours imprégné de toutes les traditions ancestrales.

Bon nombre d'individus, sans être attachés à des croyances particulières, s'imaginèrent être sous l'influence des « esprits du bien ou du mal » qui déterminaient leurs actions, bonnes ou mauvaises. D'autres crurent sincèrement qu'après la mort l'esprit se détache du corps humain et va habiter le corps d'animaux inférieurs ; selon d'autres encore l'esprit plane au-dessus des hommes et descend parfois parmi eux et substituent leurs pensées à celles de certains hommes. Anarchistes, nous ne pouvons admettre une telle manifestation de l'esprit, car ce serait accepter la conception du « *spiritualisme* » qui reconnaît un esprit distinct de la matière et d'où découle fatalement la conception de l'immortalité de l'âme.

Le spiritisme qui est une « science » relativement jeune et qui étudie les conditions d'existence de l'esprit a donné naissance à un charlatanisme tel, qu'il est difficile de reconnaître les chercheurs sérieux des charlatans exploitant la crédulité humaine.

Nous devons cependant reconnaître qu'il existe des problèmes inconnus et par conséquent il serait puéril de rejeter impitoyablement sans les avoir appronfondies les démonstrations des esprits. Nous pensons cependant que le spiritisme est plus une doctrine occulte qu'une science et que, mieux que lui, la psychophysiologie ou physiologie psychologique arrivera à résoudre la solution du problème, en nous initiant aux rapports de l'âme, de l'esprit et du corps.

Dans le langage courant, on désigne par le mot esprit l'ensemble des facultés intellectuelles. « Dans le langage philosophique, dit La Harpe, l'esprit n'est que l'entendement, la faculté pensante. Dans l'usage commun, le manque d'expressions nécessaires pour rendre chacune de nos idées, a fait donner généralement le nom d'*esprit* à l'une de ces qualités, dont l'effet est le plus sensible dans la société, *à la vivacité des conceptions* ». Et Montesquieu nous dit que l'*esprit* consiste à reconnaître la différence des choses diverses et la différence des choses semblables. »

L'esprit, tel que ce mot est employé communément est donc la faculté de concevoir, de comparer, de juger, de raisonner, et c'est en effet dans ce sens qu'il est usité le plus souvent. Il est synonymes d'intelligence et on dit souvent « un homme *d'esprit* » pour un homme intelligent.

En outre le mot esprit est employé dans une foule de formules. Rendre *l'esprit :* pour mourir ; perdre *l'esprit:* avoir *l'esprit* du commerce ; la présence *d'esprit ;* un *esprit* brouillon ; un bel *esprit ;* un *esprit* fort ; *l'esprit* de famille, de corps, etc., etc...

Si avoir de l'esprit est une qualité, gardons-nous

cependant d'en faire à tout propos et hors de propos, car a dit Casimir Delavigne :

« *L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.* »

ESSAI n. m. (de l'italien *assayio*, même signification). Action d'essayer. Epreuve, expérience qu'on fait d'une chose afin de se rendre compte si elle convient à l'usage qu'on lui destine. *Essayer* une machine, faire l'*essai* d'une arme, d'un cheval ; prendre un domestique, un ouvrier *à l'essai*, c'est s'assurer par l'expérience qu'ils sont capables de remplir les fonctions que l'on désire leur confier. On donne aussi le nom d'*essais* à certains ouvrages de sciences ou de littérature, de politique ou de philosophie où le sujet n'est pas traité à fond.

Le mot *essai* est employée parfois comme synonyme de tentative. Faire un *essai* de colonie anarchiste. Les anarchistes ou plutôt des individualités anarchistes ont à diverses reprises essayer de se détacher de l'ambiance et de fonder des colonies au sein desquelles ils auraient vécu une existence plus en rapport avec leurs conceptions. Ces *essais* n'ont jamais été couronnés de succès et cela n'a rien de surprenant, car il est matériellement impossible de vivre en dehors de la société et celle-ci est organisée de telle façon que trop de facteurs concourrent à l'échec d'une semblable tentative. Un essai de société anarchiste en régime bourgeois est une erreur, tout individu, tout groupe, toute association étant sous la domination de cette bourgeoisie. Le travail des anarchistes est d'essayer d'ébranler les bases de la société moderne et, ensuite seulement, ils pourront faire l'essai d'une société sans autorité et sans contrainte.

ESSENCE n. f. (de *essentia*, même signification). Philosophiquement et théologiquement l'essence est ce qui constitue la nature d'une chose. Ce qui est, ce qui existe. « Nous ne sommes sûrs de connaître complètement l'essence de quoi que ce soit, a dit Lachâtre, si ce n'est des concepts de notre esprit. »

Pour ceux qui ramènent tout à Dieu, « Dieu est l'essence première de toute chose ». Un tel axiome permet évidemment toute les déviations philosophiques et est une explication simpliste pour ceux qu'anime le désir de savoir et de connaître, et nous préférons, anarchistes, accepter comme axiome la proposition suivante de Bakounine :

« Tout ce qui est, les êtres qui constituent l'ensemble indéfini de l'Univers, toutes les choses existantes dans le monde, quelle que soit, d'ailleurs, leur nature particulière, tant sous le rapport de la qualité que sous celui de la quantité, les plus différentes et les plus semblables, grandes ou petites, rapprochées ou immensément éloignées, exercent nécessairement et inconsciemment, soit par voie immédiate et directe, soit par transmission indirecte, une action et réaction perpétuelles et toute cette quantité infinie d'actions et de réactions particulières en se combinant en un mouvement général, constitue ce que nous appelons la vie, la solidarité et la causalité universelle : la NATURE. Appelez cela Dieu, l'Absolu, si cela vous amuse, que m'importe pourvu que vous ne donniez à ce mot Dieu d'autre sens que celui que je viens de préciser : celui de la *combinaison universelle naturelle, nécessaire et réelle*, mais nullement prédéterminée, ni préconçue, ni prévue, *de cette infinité d'actions et de réactions particulières que toutes les choses réellement existantes exercent incessamment les unes sur les autres.* » (Bakounine, *Système du Monde*, œuvres tome III, pp. 217, 218.)

Nous voyons par ce qui précède que Bakounine considère que la nature est l'essence de toute chose, et qu'il lui importe peu qu'on la dénomme Dieu, Absolu, ou qu'on la désigne sous tout autre terme. Le Dieu de Spinoza, le célèbre panthéiste du XVII[e] siècle, est également l'essence première de toute chose, mais bien que le système de Spinoza ait été interprété différemment par différentes écoles philosophiques, il apparaît que son Dieu n'est pas celui des croyants mais celui des athées, et que du spinozisme découle directement le déterminisme universel.

***

Chimiquement on donne le nom d'*essences naturelles* aux produits aromatiques extraits des végétaux. Essence de roses, essence de violettes, essence de menthe, ect... ; les essences artificielles sont des substances aromatiques obtenues par des compositions chimiques et destinées à remplacer certaines essences naturelles dont le prix de revient est trop élevé.

Les essences minérales que l'on emploie pour le chauffage, l'éclairage et aussi comme carburant dans les moteurs à explosions sont obtenues par distillation des pétroles bruts. En raison de son inflammation, la manipulation de l'essence minérale est des plus dangereuses.

L'essence minérale est donc un sous-produit du pétrole, et, malheureusement, ce produit si utile, si nécessaire à l'activité de la vie moderne, menace de mettre à nouveau le monde à feu et à sang. Les progrès de l'aviation provoquent une soif de pétrole dans les différentes nations du monde et comme en régime capitaliste ce ne sont pas les besoins mais les intérêts qui passent d'abord, chaque groupe de capitalistes internationaux se dispute les sources de pétrole actuellement contrôlées par l'Amérique et l'Angleterre. Il est probable que la prochaine guerre, et cela se dit ouvertement, sera la guerre du pétrole.

Espérons que les peuples qui ont versé tant de sang pour la défense des intérêts de leurs maîtres respectifs, se refuseront à l'avenir à s'entretuer pour un produit qui ne doit être la propriété de « personne » mais de tous.

ESSENTIEL adj. Ce qui est l'essence d'une chose. La partie *essentielle ;* la qualité *essentielle*. Le moteur est la partie *essentielle* de l'automobile ; l'oxygène et l'hydrogène sont les parties *essentielles* de l'eau.

Ce qui est nécessaire, indispensable. Le pain est la nourriture *essentielle* de l'homme, mais en notre siècle de rapine et de vol, où le bonheur des uns n'est que le fruit de la misère des autres, les humains manquent souvent de l'*esssentiel*. Les causes de l'inégalité sociale qui se manifeste chaque jour plus brutale, sont multiples, mais les premiers responsables de l'arbitraire économique imposé par les classes dirigeantes, sont les opprimés eux-mêmes. Les travailleurs ignorent leurs devoirs *essentiels*. Ils perpétuent l'erreur de leurs aînés, de ceux qui les ont précédés dans la lutte, et qui eurent confiance en la politique pour se libérer du joug de leurs maîtres. Il semblerait que le passé n'ait rien appris aux classes travailleuses. Ne comprennent-elles pas, ne comprendront-elles jamais que l'*essentiel*, pour vaincre est d'abandonner toute illusion politique et de s'organiser puissamment sur le terrain économique, le seul où se livre chaque jour la grande bataille entre le capital et le travail ? L'*essentiel*, pour que les opprimés puissent développer toute leur force pour l'opposer à celles de leurs oppresseurs, est qu'ils soient unis. Or, jamais ils ne seront complètement organisés, tant que la politique s'immiscera dans leurs organisations. La politique est upn facteur de division, de désunion et, par conséquent, dé défaite. Tout le passé n'est-il pas là pour le démontrer ? Que les travailleurs se souviennent de cette clause *essentielle :* « L'union fait la force », et rapidement ils sortiront victorieux de la bataille.

ESTAMPAGE n. m. Terme populaire servant à désigner l'acte qui consiste à abuser de la confiance des camarades pour leur soutirer de l'argent. On appelle *estampeur* celui qui se livre à cet exercice malhonnête et ce mot est devenu synonyme d'escroc.

Dans son esprit, le mot estampage ne renferme pas son origine. Nous pensons qu'il est usité dans le sens péjoratif qu'on lui prête de ce fait que : la monnaie étant de pièces frappées ou estampées, on a dénommé estampeur celui qui s'en procure en usant de certains moyens frauduleux.

L'estampage n'est pas le vol ; c'est plutôt un abus de confiance. Dans les milieux d'avant-garde, où la solidarité s'exerce sur une grande échelle, et où la sensibilité des individus est continuellement tenue en éveil, il n'est pas étonnant de rencontrer de faux camarades qui profitent du bon cœur des compagnons pour vivre sur le commun et se procurer des ressources de façon malpropre. Cela est certainement regrettable, mais il n'y a aucun moyen sérieux de pallier à cet état de choses. Toutes les organisations, quelles qu'elles soient, ont leurs paraites ; c'est une conséquence logique de la société bourgeoise qui repose sur le vol.

Etre victime de l'estampage ; se faire estamper ; être estampé, etc...

On appelle également estampage l'acte qui consiste à vendre une marchandise à un prix supérieur à sa valeur réelle. Le commerce (voir ce mot) n'est pas une chose honnête en soi ; nous l'avons démontré. De gros ou de détail, il donne naissance à un nombre incalculable de combinaisons plus ou moins louches ; mais c'est surtout en ce qui concerne le petit commerce que s'applique le mot *estampage*. Le monde pullule de charlatans qui, par leur bagoût, s'attaquent aux naïfs et aux crédules et leur placent des articles inutilisables présentés avec une certaine recherche. C'est du reste la présentation que l'on paie car l'article en général ne vaut rien. Ceux qui se livrent à ce genre d'estampage sont nombreux surtout dans les grandes villes.

En un mot, l'estampage est une maladie sociale qui puise son germe dans la société imparfaite que nous vivons.

Dans la mesure du possible, il faut, dans nos groupes et cercles anarchistes, éloigner les estampeurs, car en outre qu'ils arrachent aux camarades des ressources qui pourraient être employées plus utilement, leurs actes sont indélicats, ils trompent les compagnons sincères et dévoués et nuisent à la bonne harmonie qui doit régner dans nos organisations.

ESTHETIQUE n. f. (du grec *aisthetikos*, sentiment). L'esthétique, nous dit le Larousse est la « science qui traite du beau en général et du sentiment qu'il fait naître en nous. » C'est, en un mot, la philosophie de l'art. En vérité, si l'on veut considérer l'esthétique comme une science, il faut reconnaître que cette science permet une foule de spéculations, car il n'y a, en réalité, aucun critérium pour déterminer ce qui est beau et le séparer de ce qui est laid. Quantité de philosophes ont cherché à définir le « beau » et Aristote plaçait l'essence de l'art dans la nature ; il donnait ainsi une base à l'esthétique ; base peu solide, cependant, car tout ce qui est naturel n'est pas forcément beau. L'esthétique est, à notre avis, surtout une question de sentiment et de sensibilité. Tout ce qui touche à l'art est très complexe, et il est évident que, selon le point de vue où il se place, chaque individu peut avoir une conception particulière de l'esthétique. Ce qui apparaît beau à certains peut sembler laid à d'autres, et les sensations que l'on éprouve à la contemplation d'une œuvre d'art ou à l'audition d'un morceau de musique sont si multiples et si particulières, qu'il devient presque impossible me définir ce qui est esthétique ou ce qui ne l'est pas.

L'esthétisme n'est pourtant pas uniquement une question de sentiment ; c'est aussi une question d'éducation. Tel individu peut préférer une vulgaire chanson de rues à une symphonie de Beethoven ou encore rester impassible devant une peinture de maître, alors qu'il s'extasiera devant la croûte d'un rapin sans talent ; il n'en est pas moins incontestable que la musique de Beethoven ou la peinture d'un Raphaël ou d'un Corot sont des productions d'essence supérieure. Si la grande majorité des hommes ne vibrent pas et n'éprouvent aucune sensation devant une manifestation de l'art, c'est que le sentiment artistique n'a pas été, chez eux, développé et qu'ils ne sentent pas toute la différence, indéfinissable, qui existe entre le « beau » et le « laid ». Savoir discerner les caractères du beau suppose une certaine culture et c'est cette culture qui manque au peuple. Rien, en société bourgeoise, n'est fait pour développer le sentiment esthétique chez le peuple, et, à part quelques manifestations artistiques officielles, de caractère souvent archaïque, le peuple reste éloigné de tout ce qui est beau. C'est aux organisations d'avant-garde qu'il appartient de compléter l'éducation populaire. Etre révolutionnaire ne consiste pas simplement à renverser un ordre social périmé, mais aussi à transformer l'individu, à en faire un être supérieur, susceptible de comprendre toutes les productions de l'art, d'être émotionné à la lecture d'un beau livre ou à l'audition d'un chef-d'œuvre musical. La société ne sera vraiment idéale que lorsque l'homme sera, non seulement capable d'arracher à la terre ce qui est indispensable à sa vie matérielle, mais aussi un esthète, c'est-à-dire un être qui aime et qui pratique le beau.

ETAPE n. f. (du latin barbare *staplus* ou de l'allemand *stapel*, entrepôt). Autrefois on disait *estape* ou *estapple*. A l'origine, ce mot signifiait une foire, un marché public, une ville commerciale ; puis ensuite, il désigna l'endroit où les soldats s'arrêtaient en campagne pour se reposer et recevoir des vivres ou encore le gîte en route, pour le voyageur. De là viennent les expressions : doubler *l'étape ;* voyager par *étapes ;* faire deux étapes dans la même journée ; brûler les étapes, etc., etc.

Au sens figuré le mot *étape* est usité pour marquer un point d'arrêt sur le chemin qui mène au but que l'on poursuit. « La dictature du prolétariat est une *étape* sur le chemin du communisme. » C'est du moins ce qu'affirment les communistes autoritaires ; nous savons par l'expérience du bolchevisme que la dictature du prolétariat n'est pas une *étape* mais un but.

Il n'y a pas *d'étape* pour le révolutionnaire. La route doit être poursuivie sans arrêt et, pareil au Juif errant, il doit la parcourir jusqu'au jour où il aura atteint le but, qui ne peut être à notre avis qu'une société libertaire d'où auront disparu la contrainte et l'autorité.

ETAT n. m. L'aventure qui est arrivée, au cours de l'histoire humaine, à la réalité, et aussi à la notion : *Etat*, serait tout ce qu'il y a de plus amusant, si toutefois elle n'avait pas pris une tournure plutôt tragique.

Nous vivons dans un Etat. — Nous sommes, dit-on, servis par l'Etat. — Nous payons — nous le savons bien ! — un tribut à l'Etat. — Constamment — chacun de nous pourrait en raconter quelque chose ! — nous avons à faire avec l'Etat. Chacun de nous prétendrait savoir parfaitement bien ce que c'est que l'Etat...

Et cependant, celui qui supposerait que l'Etat est quelque chose de bien réel, de *définissable*, se serait trompé grossièrement.

Toutes les tentations de *définir* l'Etat d'une façon

précise, scientifique, nette, ont échoué, au moins jusqu'à présent.

Il existe toute une science consacrée à l'étude de l'Etat. Mais, l'objet même de cette science — l'Etat — reste introuvable.

Les définitions de l'Etat fournies par les dictionnaires n'ont aucune valeur sérieuse.

Rien d'étonnant que, souvent, les grands spécialistes mêmes de la science juridique et étatiste se voient obligés de constater que *l'Etat est, au fond, une fiction;* que tous les signes soi-disant distinctifs de l'Etat, même la fameuse *souveraineté*, sont applicables à d'autres phénomènes, et ne peuvent nullement servir à établir *la réalité spécifique* de l'Etat. (*L. Petrajitzky, Cruet, M. Bourquin*, et autres auteurs.)

Faisons-en tout de suite une déduction très importante : il existe *une forme de coexistence des humains* qui ne diffère pas beaucoup de certaines autres « collectivités organisées » (par exemple : Eglise, Nation, groupements politiques, caste et autres), mais qui a obtenu néanmoins, au cours des siècles une désignation spéciale : *Etat*, et à laquelle on attribue des qualités supérieures, souveraines, exceptionnelles. On prétend que cette organisation sociale se place au-dessus de toutes les autres, que son pouvoir est indiscutable, sacré, général. On l'impose à tout le monde. On lui doit une obéissance absolue et aveugle. C'est ainsi qu'on a créé une fiction, un fétiche.

Telle est notre première constatation.

Passons à la deuxième, qui n'est pas moins intéressante :

Si vous croyez que *les origines de l'Etat* sont connues, vous vous trompez encore. Là-dessus, on ne possède que des hypothèses plus ou moins vraisemblables ou invraisemblables. Les étatistes bourgeois, les étatistes socialistes ou communistes, les antiétatistes, — tous, — se représentent les origines de l'Etat d'une façon différente. Rien, ou presque rien, n'y est établi d'une façon précise, scientifique, nette.

Telle est notre deuxième constatation.

La troisième : le problème du *rôle historique de l'Etat* est l'objet de discussions interminables entre les étatistes de différentes nuances et aussi les antiétatistes. Là, non plus, rien n'est établi d'une façon définitive. (Voir : *Antiétatisme.*)

Placé devant ces faits, chacun devrait se demander : *Quelle est*, donc, *la raison* pour laquelle on m'oblige d'obéir, de me soumettre à une institution qui n'est, peut-être, qu'une fiction, dont les origines sont inconnues, et le rôle historique discutable ? *Pourquoi* veut-on que je reconnaisse, que je vénère une fiction?

N'est-ce pas amusant, en effet, de voir les gens prendre, durant des siècles, une fiction pour une réalité, et reconnaître, respecter, servir quelque chose *qui n'existe même pas ?*

Nous l'avons déjà dit : ce serait amusant, voire très amusant, si la chose n'avait pas pris, hélas ! une tournure tout à fait tragique.

Car, la fiction a coûté, elle continue de coûter, elle coûtera encore beaucoup de sang.

D'ailleurs, c'est toujours *pour des fictions* (Dieu ! Eglise ! Etat ! etc...) que l'homme s'est battu, et se bat encore. Les *réalités*, tout ce qui n'est pas fiction, lui échappent. Les fantômes l'entraînent, le guident, l'absorbent... N'est-ce pas tragique ?

Et l'on dit que *nous, les anarchistes*, sommes des utopistes, des rêveurs !...

Mille fois non ! Rêveurs, utopistes, sont certainement ceux qui croient aux fictions. Quant à nous, briseurs de fantômes, nous sommes, précisément, des réalistes... Eh oui ! Nous, les anarchistes, qui prétend-on, voguons dans les nuages, nous sommes, sans aucun doute, tout ce qu'il y a de plus à terre...

***

Eh bien ! En notre qualité de réalistes, qu'avons-nous à dire de l'Etat ? Comment expliquons-nous la puissance de ce fantôme, son influence formidable, sa « réalité » pour des millions de gens ?

La littérature anarchiste au sujet de l'Etat est très abondante. Cela se comprend, car la négation de l'Etat, la lutte contre l'Etat, au même point que celle contre le capitalisme, est la pierre angulaire de l'anarchisme. Les œuvres de *Proudhon*, de *Bakounine*, de *Kropotkine*, d'*Elysée Reclus*, de *Malatesta*, de *Jean Grave*, de *Sébastien Faure*, de *Pouget*, de *Stirner*, de *Rocker*, et de beaucoup d'autres libertaires moins connus traitent le problème à fond. Il serait superflu de les citer ici. Le lecteur cherchant à acquérir une érudition plus ou moins complète par rapport à l'Etat n'aurait qu'à s'adresser aux sources mêmes. Ce qu'il faut ici, c'est donner un résumé bref et net de notre point de vue.

Et d'abord, entendons-nous sur un point : étant donnée l'absence d'une définition précise et solide de l'Etat, nous comprendrons sous ce terme *un système de relations mutuelles — actions et réactions — entre un nombre d'individus plus ou moins importants, système dont l'étendue, l'influence, l'efficacité données sont limitées géographiquement, politiquement, économiquement, socialement, et dont la réalité n'est conçue qu'intuitivement par les individus qui y sont englobés.*

Quelle est, d'après les anarchistes, *l'essence même de ce système ?* C'est ce que nous allons voir.

1° *Les origines de l'Etat.* — Comme déjà dit, elles sont, hélas ! bien ténébreuses. Les établir, les reconstituer paraît impossible.

Il existe, cependant, *quelques points historiquement acquis*, sur lesquels on est parfaitement d'accord, notamment : 1° l'avènement de l'Etat signifie la fin décisive du communisme primitif, de cet état d'égalité économique et sociale où les peuples vivaient à l'aube de leur histoire ; 2° une lutte entre la communauté primitive et l'Etat avançant triomphalement eut lieu durant des siècles et se termina par la victoire complète de ce dernier ; 3° *Des liens intimes, organiques, existent entre la genèse de la propriété privée, de l'exploitation et de l'Etat.* L'histoire entière nous prouve que, toujours et partout, l'Etat fut un système social instaurant définitivement, légalisant et défendant l'inégalité, la propriété, l'exploitation des masses travailleuses. (Les fameuses despoties soi-disant « communistes » de l'ancienne Egypte, du Pérou et autres n'y font pas exception, puisque leur « communisme » consistait exclusivement en une régularisation étatiste minutieuse de toute la vie privée des « sujets »; mais, quant aux privilèges, propriété, castes exploitant et masses exploitées, tout ceci formait la base même de ces Etats).

C'est le dernier point qui, ici, nous intéresse le plus.

La cause *fondamentale* qui amena finalement à l'Etat fut donc la nécessité pressante, éprouvée par les classes naissantes dominatrices, privilégiées et exploiteuses, d'instaurer un système puissant qui sanctionnerait et défendrait leur situation. Les guerres, les conquêtes, les prérogatives politiques, les moyens matériels et autres, les aidèrent.

Le rôle historique de l'Etat. — Pour les sociologues bourgeois, le rôle historique de l'Etat est d'*organiser la Société*, de mettre de l'ordre dans les relations entre les individus et leurs divers groupements, de régulariser toute la vie sociale. C'est pourquoi, à leurs yeux, l'Etat est une institution non seulement utile, mais absolument nécessaire : seule institution pouvant assu-

rer l'ordre, le progrès, la civilisation de la Société. Le rôle de l'Etat fut et reste, pour eux, positif, progressif.

Ce point de vue est partagé par les socialistes étatistes, y compris les « communistes ». Tous, ils attribuent à l'Etat un rôle *organisateur* positif au cours de l'histoire humaine ; ceci, malgré l'abîme qui les sépare des étatistes bourgeois. Cet abîme consiste en ce que ces derniers considèrent l'Etat comme une institution placée au-dessus des classes, appelée précisément à réconcilier leurs antagonismes, tandis que, pour les socialistes, l'Etat n'est qu'un instrument de domination et de dictature de classe. Malgré cette différence, les socialistes prétendent, eux aussi, qu'au point de vue *évolution humaine générale*, l'avènement de l'Etat fut *un progrès*, une *nécessité*, car il organisa la vie chaotique des communautés primitives et ouvrit à la civilisation des voies nouvelles. En conformité avec cette conception de l'Etat comme d'un instrument d'organisation, de *progrès* (à certaines conditions), les socialistes prétendent que le système étatiste *peut être utilisé*, actuellement aussi, comme un facteur progressif, notamment : comme un instrument de libération des classes opprimées et exploitées. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que, d'une façon ou d'une autre, l'Etat bourgeois actuel soit remplacé par un *Etat prolétarien* qui sera l'instrument de domination, non pas de la bourgeoisie sur le prolétariat, mais, au contraire, du prolétariat sur les éléments bourgeois et capitalistes. (Voir : *Antiétatisme.*)

Donc, pour les idéologues de la bourgeoisie, le rôle historique de l'Etat est purement positif et progressif.

Pour les socialistes, ce rôle fut d'abord progressif ; il devint ensuite régressif ; et il peut redevenir progressif. L'Etat (comme l'Autorité) peut, à leurs yeux, être un instrument ou de progrès ou de régression. Tout dépend des *conditions historiques données*. En tout cas, l'Etat, disent-ils, a joué, dans l'histoire humaine, et il peut jouer encore, *un rôle positif :* celui d'organisation de la vie sociale, celui de création des bases d'une Société meilleure.

Un tel point de vue dépend de ce que les socialistes (les marxistes surtout) conçoivent la vie des sociétés humaines, l'organisation sociale, le progrès social, d'une façon en quelque sorte « mécanique ». Ils ne tiennent pas suffisamment compte des forces *librement créatrices*, se trouvant à l'état potentiel au sein de toute collectivité humaine dont chaque membre — l'individu — est, pour ainsi dire, une charge d'énergie créatrice (dans tel ou tel autre sens), et qui est toujours un ensemble formidable d'énergies créatrices diverses. Ce sont ces énergies qui, au fond, assurent et réalisent le véritable progrès.

Ne s'en rendant pas compte, concevant la vie et l'activité des sociétés plutôt mécaniquement, les socialistes ne peuvent se représenter l'organisation, l'ordre, l'évolution, le progrès humains autrement que par l'intervention et l'activité constante d'un facteur mécanique puissant : l'Etat !

La conception anarchiste se base, par contre, précisément sur *l'esprit et l'énergie de création*, propres à tout être humain et à toute collectivité d'hommes. Elle renie *totalement le* facteur mécanique, ne lui attribue *aucune valeur, aucune utilité*, à aucun moment historique : passé, présent ou futur.

De là, une tout autre conception du rôle historique de l'Etat chez les anarchistes.

1° *Jamais*, à leur avis, l'Etat n'a joué un rôle progressif, positif quelconque. Commencée sous forme d'une communauté libre, la Société humaine avait, devant elle, le chemin, tout droit, de l'évolution ultérieure, libre et créatrice, de la même communauté. Cette évolution aurait été, certainement, mille fois plus riche, plus splendide, plus rapide, si sa marche normale n'avait pas été arrêtée et déroutée par l'avènement de l'Etat. L'activité libre des énergies créatrices aurait amené à une organisation sociale incomparablement meilleure et plus belle que ne le fut celle à laquelle nous amena l'Etat. Le chemin de ce progrès normal était tout indiqué, lorsque certaines causes naturelles qui, *aujourd'hui, n'existent plus*, amenèrent à l'avènement des guerres, de l'autorité militaire et, ensuite, politique, de la propriété, de l'exploitation, de l'Etat.

L'avènement de ce dernier ne fut donc, à notre avis, qu'une déviation, une régression. Son rôle fut, dès le début, négatif, néfaste. L'Etat fut, immédiatement et indissolublement, lié à un ensemble de facteurs de stagnation, de recul, de fausse route.

2° Une fois installé et affermi, surtout après être sorti victorieux des luttes qu'il eut à soutenir contre la défensive de la communauté libre, l'Etat continua son action néfaste. C'est lui qui amena l'humanité à l'état lamentable de bêtes de somme bornées, sauvages, malades, dans lequel elle végète actuellement. C'est lui qui mécanisa toute la vie humaine, arrêta ou faussa son progrès, entrava son évolution, meurtrit son épanouissement créateur qui lui était pourtant tout indiqué. C'est lui, cet assassin de l'humanité libre, belle, pensante et créatrice qui, aujourd'hui encore, prétend guider et soigner sa propre victime : la Société humaine. Et c'est *lui toujours* qui prétend, par la bouche de fanatiques aveugles, comme par exemple, Lénine, et de leurs adeptes égarés, pouvoir sauver, ressusciter l'humanité qu'il assassina !... Et il se trouve encore des millions d'hommes qui sont prêts à croire à cet assassin masqué et à le suivre !..

Nous ne sommes pas de leur nombre.

Car, à part toutes les autres considérations, nous nous rappelons toujours des constatations de Kropotkine et de plusieurs autres historiens impartiaux qui prouvèrent que les époques d'un véritable progrès accomplis par l'humanité furent précisément celles où la puissance néfaste de l'Etat faiblissait, et qu'au contraire, les périodes d'épanouissement de l'Etat furent infailliblement celles où languissait le progrès créateur des sociétés humaines.

***

Revenons maintenant à la question posée au début de cette étude : Quelle est la raison pour laquelle on nous ordonne de croire, d'obéir, de nous soumettre à une institution qui n'est, quant à sa supériorité ou souveraineté, qu'une fiction, dont les origines sont inconnues, et le rôle historique si néfaste ? Comment expliquons-nous la puissance de ce fantôme, son influence formidable, la « réalité » de sa souveraineté pour des millions de gens ?

La réponse à cette question ne présente plus aucune difficulté.

Ayant réussi à tromper et à briser la communauté primitive et sa résistance, les premiers dominateurs, fondateurs de la propriété, des castes privilégiées et de l'exploitation, instaurèrent donc définitivement un système de coexistence humaine basé justement sur l'exploitation des masses travailleuses par les vainqueurs, leurs aides et leurs fidèles serviteurs. Le système dit *Etat* fut, est, et sera toujours un système d'exploitation. Afin de sanctionner hautement et solennellement ce système, afin de l'imposer définitivement et à tout jamais aux masses populaires, afin de lui donner l'air d'une institution supérieure, fatale, souveraine, nécessaire, se trouvant au-dessus du libre arbitre humain, ces castes dominatrices, ces exploiteurs organisés présentèrent ce système sous l'aspect d'une institution

divine, lui attribuèrent une puissance surnaturelle et surent, finalement, créer une telle force pour se défendre que toute lutte contre ce monstre, ce Léviathan disposant de richesses immenses, religieusement béni par les prêtres, armé jusqu'aux dents, soutenu par des forces organisées de privilégiés, de fonctionnaires, de magistrats, de geôliers, devint impossible. Il finit par s'imposer à un tel point, qu'on crut à sa souveraineté mystérieuse et que toute idée d'un autre système d'organisation sociale disparut pour longtemps de la mentalité humaine.

Ce monstre, ce fut l'Etat. En tant que *la plus formidable société anonyme d'exploitation*, et protectrice d'autres sociétés du même genre, quoique de moindre importance, il est une *réalité*. Mais, rien que comme telle. En tant qu'une *organisation supérieure, souveraine, sacrée, inviolable, éternelle de la société humaine, il est une fiction, un fantôme* qui sut s'imposer en fétiches.

La propriété, c'est l'exploitation. L'Etat, c'est la sanction de l'exploitation. Il la crée, il l'engendre ; il est né d'elle ; il vit d'elle ; il la bénit, la défend, la soutient... Il ne fut jamais, ne peut être, et ne sera jamais autre chose. Il est, en outre, un *mécanisme :* formidable, aveugle, meurtrier, qui étouffe toute activité *créatrice* libre, tout élan humain vers une vie véritablement humaine.

⁂

Après ce qui vient d'être dit, les réponses à d'autres questions concernant l'attitude des anarchistes vis-à-vis de l'Etat viennent d'elles-mêmes.

L'Etat est une forme *passagère* de la Société humaine, destinée à disparaître tôt ou tard.

D'autres formes d'organisation sociale — libres, libérées de la base d'exploitation, donnant tout l'élan à la création — *le remplaceront.*

L'Etat étant un instrument *d'exploitation*, il ne peut jamais, en aucun cas, sous aucune condition, devenir instrument de *libération* (erreur fondamentale des « communistes »).

L'Etat ne pourra jamais disparaître par la voie d'une *évolution.* Il faudra l'abolir par une *action violente*, de même que le capitalisme.

Il faut lutter à fond, immédiatement, contre l'*Etat*, en même temps que contre le *Capitalisme.* Car ce sont là *deux têtes du même monstre*, qui doivent être abattues *toutes les deux simultanément.* En n'en abattant qu'une seule, le monstre reste vivant, et l'autre tête renaît infailliblement.

Les moyens de lutte contre l'Etat sont les mêmes que ceux de la lutte contre le capitalisme.

L'abolition du capitalisme tout seul et le remplacement de l'*Etat bourgeois* par un *Etat prolétarien* est plus qu'une utopie : c'est un *non-sens.* L'Etat ne peut être que *bourgeois, exploiteur.* Il n'est pas utilisable dans la lutte émancipatrice véritable. Les masses travailleuses du monde entier finiront par le comprendre et l'expérience bolcheviste est justement là pour le démontrer bientôt, d'une façon palpable et définitive.

La lutte contre le Capital et l'Etat est une lutte simultanée, lutte unique, qui doit être menée sans relâche, jusqu'à la démolition simultanée et complète de ces deux institutions jumelles.

Ce n'est qu'alors que reprendront leur élan véritable : la Société humaine, la belle vie créatrice, le progrès, la civilisation.

Tel est le point de vue anarchiste. — VOLINE.

ETAT (du latin *status ;* de *stare*, être debout). — Situation durable d'une personne ou d'une chose. Telle est la signification générique de ce mot, qui est en usage dans des acceptions très variées. On dit, en effet : Cet homme est cordonnier de son état. L'état de santé de notre ami inspire des inquiétudes. Son état d'esprit est satisfaisant. Cette peuplade vit à l'état sauvage. Nous avons trouvé la maison en bon état. Nous ne sommes pas en état d'accomplir une aussi rude besogne. Il faut rédiger un état des services de cet homme. Cette personne scrupuleuse fait état des moindres détails.

Au point de vue social, celui qui nous intéresse le plus, il est utile, tout d'abord, de citer, en les expliquant, deux locutions ayant leur place dans l'histoire : les *Etats-Généraux* sont une assemblée nationale extraordinaire, composée de représentants de divers ordres ou classes de la société, réunis pour délibérer sur des intérêts communs. Le *Tiers-Etat* était, sous l'ancienne monarchie française, le troisième ordre de la société, composé du peuple et de la bourgeoisie, les deux premiers étant constitués par le clergé et la noblesse.

Nous mentionnons pour mémoire qu'un *Etat-Major* est le corps des officiers généraux commandant une armée ; que l'*Etat-Civil* est un service public, ayant pour objet d'enregistrer officiellement la naissance, la filiation, les mariages ou divorces, et le décès des habitants d'un pays. Et nous arrivons aux deux sens du mot : Etat, qui doivent le mieux retenir notre attention :

Politiquement parlant, un Etat est un importante collectivité d'individus occupant un territoire nettement délimité, régie par des lois particulières, et possédant une autorité chargée de les faire appliquer.

Une société, même nombreuse, ne constitue donc pas forcément un Etat. Les nations modernes organisées sont des Etats. Les hordes primitives, les tribus nomades ou sauvages ne sont que des sociétés rudimentaires.

Ce serait une erreur cependant de croire que les sociétés à type primitif, telles les tribus d'Indiens des deux Amériques, ou celles des nègres de l'Afrique Equatoriale, de ce qu'elles ne constituent point des Etats, sont dépourvues de hiérarchie et d'autorité. Elles possèdent des chefs, ordinairement cruels et despotiques. Le pouvoir religieux y est représenté par les sorciers. La législation, pour ne pas être consignée dans les livres, n'en existe pas moins sous forme de coutumes qui, sauf exceptions, dépassent en arbitraire les dispositions des codes civilisés.

Ce serait une erreur également de croire que toute société organisée, sous forme d'Etat, représente un peuple d'esclaves, doué des aspirations sociales les plus générales, et capable spontanément de réaliser l'ordre le plus fraternel, mais plié sous le joug d'une minorité tyrannique, comprimant par la force tous ses désirs.

Dans les républiques démocratiques, telles la France, les Etats-Unis ou la Confédération Helvétique, le prolétariat industriel et agricole représente la majeure partie de la population. Pour n'y pas être absolues, les libertés de la presse, de la parole et de l'association n'en existent pas moins, dans une très large mesure. Tous les citoyens, ou presque, y sont admis au vote et, quand ils votent, rien ne les empêche de se prononcer sur un programme plutôt que sur un autre.

Or, dans ces pays à majorités prolétariennes, et où il n'est pas un citoyen qui n'ait été touché — occasionnellement au moins — par une propagande révolutionnaire, à laquelle il avait faculté de s'intéresser, il se trouve que les programmes les plus en faveur sont d'un réformisme très modéré. Qu'il y ait des abstentions nombreuses ne modifie guère le résultat ; il suffit, en effet, de voir les très faibles tirages de la presse anarchiste — la seule qui soit abstentionniste —

pour se rendre compte que l'abstention électorale est le fait, beaucoup plus souvent, de l'indifférence et de la veulerie que d'une volonté d'action systématique. En France même, foyer de la grande Révolution de 1789-1793, l'expérience de plus d'un demi-siècle de république troisième nous offre le spectacle de consultations populaires, où la balance oscille, du conservatisme social pré-réactionnaire au radicalisme bon teint Le prolétariat insurrectionnel n'est, au sein même de la classe prolétarienne, qu'une minorité d'opposition, et le collectivisme, qui se déclare « pour le progrès dans l'ordre et la légalité », n'est point accueilli sans réserves.

Ces constatations n'infirment point cette donnée évidente : que les idées socialistes, communistes, syndicalistes et anarchistes se sont, depuis la fondation de la première Internationale, en 1865, développées dans le monde d'une façon considérable. Mais elles portent à conclure que le peuple ouvrier et paysan n'est pas, dans son ensemble, aussi ennemi qu'on pourrait le croire des formes sociales actuelles et que, s'il est entravé dans son émancipation, c'est plus encore par son ignorance et ses préjugés tenaces que par les exactions des classes dirigeantes.

Pourtant, même dans les républiques démocratiques, l'Etat, ce n'est pas l'ensemble de la nation. Dans la tribu primitive, les hommes tiennent conseil pour les décisions à prendre, et ils les appliquent eux-mêmes dans ce qu'ils croient être l'intérêt commun. Abstraction faite de l'opposition, toujours possible, du chef ou du sorcier, c'est le régime direct, avec tous ses avantages, ce qui ne veut pas dire qu'il s'inspire fatalement de sagesse et de douceur. Mais ceci n'est possible intégralement que dans des agglomérations peu nombreuses, avec des moyens de production et de consommation élémentaires, sur des portions de territoire très restreintes. Avec les multiples activités d'une capitale du XX^e^ siècle, groupant plusieurs millions d'habitants, il devient pratiquement impossible à la population entière — trouverait-elle pour cet office une enceinte assez vaste ! — de se réunir en congrès de tous les jours, ou presque, pour discuter et conclure sur les questions, fort nombreuses et diverses, que comporte la vie intense d'une cité moderne. Elle n'en aurait ni la compétence ni le loisir, et serait bientôt lasse de ce labeur en supplément des exigences de la profession. Force est donc bien d'opérer une division du travail, de créer des spécialités, de nommer des délégués, munis de pouvoirs, pour la défense des intérêts des groupes de citoyens qui les ont chargés de les représenter dans les assemblées où se traitent les affaires publiques.

Et, ce qui est vrai pour une grande ville l'est à plus forte raison pour un pays où les habitants se trouvent par dizaines de millions, à la fois solidairement associés pour les besoins les plus variés, et répartis sur des centaines de milliers de kilomètres carrés. Des centralisations administratives s'imposent donc, tout comme il en existe nécessairement pour le ravitaillement, le tri des lettres, les communications téléphoniques, ou la correspondance des réseaux de voies ferrées.

Mais ceci ne va point sans inconvénients : les administrés perdent de vue les principaux de leurs délégués, groupés dorénavant en un point central du territoire. Ces derniers, absorbés par leur fonction, se trouvent dans l'obligation d'attendre d'elle leurs ressources, et contraints d'abandonner leur ancienne profession. Ils forment désormais une caste à part, ayant ses intérêts particuliers, sujette à toutes les tentations que confère le pouvoir. Car leur mandat étant de plusieurs années, pendant lesquelles ils peuvent se livrer à tous les reniements, sans que le collège électoral ait faculté d'user à leur égard d'une sanction quelconque, leur rôle n'est plus à la vérité celui d'un délégué, mais d'un gouvernant, autrement dit d'un tuteur, muni d'un blanc-seing, lui donnant licence de disposer, non seulement des deniers et domaines nationaux, mais encore, dans une très large mesure, de la personne et des biens de ses pupilles : les simples citoyens.

C'est en raison de cette situation et de tous les abus qu'elle a entraînés que le mot Etat, qui aurait dû, dans les républiques démocratiques tout au moins, servir à désigner, politiquement parlant, la nation organisée, est employé surtout pour désigner quelque chose qui en est bien distinct, et demeure à chaque instant capable de l'opprimer, tout en s'exprimant en son nom : l'autorité législative.

Mais ces inconvénients ne sont pas tous inévitables. Si la vie d'une grande nation moderne rend nécessaires des centralisations administratives et l'entretien de délégués permanents, cela n'entraîne point qu'ils doivent être bénéficiaires de droits à caractères monarchiques, sur les collectivités qui les ont mandatés. Rien ne s'oppose à ce qu'ils soient, non seulement choisis parmi les compétences que représentent les Fédérations du Travail et de la Consommation, mais à ce qu'ils soient révocables et responsables, au même titre que les gérants d'une entreprise commerciale ou industrielle quelconque.

Dans ces conditions, l'Etat cesse d'être un organisme superposé à la nation, et dont la puissance arbitraire est faite de l'abdication de celle-ci. Dans ces conditions, l'Etat représente bien la société organisée par elle-même et pour elle-même et, si des règles imposées par l'évidente nécessité demeurent, du moins ne sont-elles plus l'émanation des conceptions particulières de quelques-uns.

L'Etat étant ainsi considéré, il apparaît que se comble en très grande partie l'abîme séparant les thèses socialistes et anarchistes, au moins pour ce qui concerne les plans d'une société nouvelle. A la condition, toutefois, que le socialisme ouvre un peu plus au bon soleil et au grand air de la liberté ses lourdes bâtisses à forme de casernes et de couvents. A condition que l'anarchisme renonce à certaines esquisses, un peu puériles, dans lesquelles le devenir et la préhistoire se trouvant confondus, le communisme de grande civilisation des cités de demain se trouve établi sur des bases analogues à celles de quelque village Hottentot où, d'une case à l'autre, on se rendrait bénévolement de petits services. — Jean MARESTAN.

ETERNITE. La première question que s'est posée de tout temps l'homme qui pense, qui réfléchit et analyse les causes et les effets est certainement celle-ci : Quels rapports y a-t-il entre moi et mes semblables, entre moi et les bêtes, les plantes, le règne minéral, entre moi et les astres, quel est le lien qui me relie à l'Univers ?

Cette pensée est à l'origine de toutes les religions, dont l'étymologie du mot latin vient du verbe *religare*, qui signifie lier.

Primus deos fecit timor

L'homme primitif était ignorant et, comme tel, dominé par la crainte — qui rend féroce — des phénomènes de la nature qu'il ne savait pas s'expliquer. Aussi se créa-t-il une religion anthropomorphiste grossière et à l'image de son cerveau rudimentaire.

Dieu naquit de son cerveau sous forme d'un être suprême que son imagination plaça — contradictio in adjecto — au-dessus de l'Univers, créé et gouverné par lui selon sa seule et unique volonté divine et despotique.

La notion absurde d'un Dieu au-dessus de l'Univers, du Grand Tout est l'image subjective de l'Eternité, mais, au point de vue objectif, qui est celui de l'Univers englobant temps et espace, la notion Eternité est non existante.

Ce Dieu féroce et tout-puissant, et comme tel responsable de tout ce qui existe, condamna sa création en naissant à la peine capitale, c'est-à-dire à la mort, et fit de la vie un incessant *struggle for life*, une guerre d'extermination de tous contre tous dans un monde hiérarchisé et peuplé de demi-dieux, de rois et de princes, représentants ici-bas de son règne arbitraire et autocratique...

Les millénaires succédèrent aux millénaires, les siècles aux siècles et, au fur et à mesure que l'humanité se dégagea de l'animalité et que la planète devint plus habitable, le fantôme Dieu recula devant la conscience humaine grandissante.

Athènes, la Renaissance, la Révolution Française, sont les trois points lumineux dans l'affreux cauchemar qu'est l'histoire de l'humanité et ce sont ces trois époques qui dessillèrent enfin nos yeux et permirent à la pensée scientifique, portée sur les ailes de la lumière, de vaincre Dieu et de prendre son vol vers l'infini.

Le grand XVIII[e] siècle, le siècle de l'Encyclopédie avec ses géants de la pensée : Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Diderot, Holbach, [e]Helvetius, Lavoisier, a, en parachevant l'œuvre de la Renaissance, définitivement ruiné la conception géo et anthropocentrique, qui voyait, d'après la Bible, dans notre Terre le centre de l'Univers et dans l'homme le but de la création. *La Révélation en est morte.*

Le XIX[e] siècle, le siècle des sciences exactes, a prononcé péremptoirement, de son côté, que rien ne se perd ni ne se crée, que l'Univers est d'unité constitutive, *simultanément cause et effet*, qu'il est éternel dans l'interdépendance du temps et de l'espace et que dans l'Univers, qui se gouverne lui-même sans maîtres, par des forces inhérentes à la matière éternellement en gestation, il ne saurait y avoir de place pour un être suprême et parfait en dehors et au-dessus de lui... *La donnée évolutionniste a vaincu le mythe créationniste et Dieu s'est évanoui à jamais, comme une brume malsaine.*

L'Univers illimité dans l'espace, éternel dans le temps et aux formes *essentiellement* passagères et fugitives que revêt la vie dans ses manifestations individuelles pose à notre esprit d'investigation ce point d'interrogation hardie : *Y a-t-il dans l'Univers une loi de Progrès éternel dont il est mû dans son ensemble ?*

La réponse affirmative à ce point d'interrogation énigmatique comporte pour un lointain avenir, encore impossible à déterminer, non certes la résurrection individuelle et personnelle de toutes les vies passagères, mais *leur survie impersonnelle dans l'universelle conscience d'un cosmos tellement évolué qu'il aurait une sorte de conscience collective de tout son passé, présent et avenir et jusque dans ses moindres détails.* Ce serait *l'immortalité consciente du Grand-Tout réalisant, sous une autre forme, les rêves étoilés et parfumés de vie éternelle que fait miroiter devant nos yeux notre instinct de conservation personnelle.* Dans le cas contraire, notre vie, exempte de toute théologie, n'est qu'une étincelle entre deux nuits éternelles et les morts sont bien morts et ne ressusciteront jamais de la poussière, c'est-à-dire de l'éther cosmique, leur demeure dernière.

L'hypothèse, ou pour mieux dire la parenthèse ainsi ouverte ressemble étrangement, en attribuant toutes les horreurs au passé et toutes les perfections à l'avenir, à l'ancienne croyance au Diable et à Dieu et n'est, en dernière analyse, qu'une métamorphose nouvelle du principe du Mal et du principe du Bien, *faux tous les deux.*

Ici, la synthèse du problème de « Dieu et du Diable », de la thèse du Bien et de son antithèse du Mal ne pourra être révélée que par la connaissance approfondie des *mouvements*, probablement sinusoïdaux, des *Voies lactées* et celle de la *propagation de la gravitation, dont la vitesse doit être infiniment plus grande que celle de la lumière, ce qui permettrait à un observateur hypothétique, mû par une telle vitesse, de voir les événements à rebours, c'est-à-dire les décès d'abord, les naissances ensuite. Quel complément imprévu et suggestif à l'interdépendance du temps et de l'espace !*

Quoi qu'on puisse dire et penser, l'homme évolue, c'est incontestable, l'humanité évolue, on ne saurait le nier. Notre terre évolue, les astres évoluent, c'est dans la logique.

Mais, dans ce cas, ne paraîtrait-il pas logique d'admettre également que les cieux, c'est-à-dire la succession des étoiles et l'éther, leur commune origine, évolueraient et progresseraient *éternellement*, la matière étant une et indivisible partout ?

La vérité objective, la vérité vraie, pouvons-nous la connaître ? Peut-elle exister ?

Relativement à nous, le présent mathématique est, pour ainsi dire, non existant et notre vie est faite de notre passé et du devenir de notre futur. *Pour l'Univers pourtant, c'est toujours aujourd'hui et l'Eternité n'existe pas.*

Une philosophie scientifique prétend qu'il n'y a pas de limites pour l'infiniment grand et que l'atome est théoriquement divisible à l'infini.

Pour les plus grands corps, les astres proprement dits, cette affirmation est erronée, les étoiles supergéantes connues, comme Betelgueuse et Antares, ayant respectivement des volumes valant 27 millions et 113 millions de fois celui de notre soleil.

Quant aux atomes, divisibles à l'infini et tourbillonnant les uns autour des autres avec des vitesses analogues et des distances en proportions minuscules égales à celles qui font graviter notre planète autour du soleil, les avis sont partagés, parce que des chimistes très compétents aussi prétendent qu'il y aurait 30 quintillions d'atomes dans un millimètre cube... et qu'à un moment donné — les spiritualistes ont beaucoup divagué à ce sujet — l'atome, en éclatant, se transformerait en électricité.

Mais l'électricité, c'est, comme la lumière, de la matière, de cette matière que nous sommes portés à considérer, relativement à nous, dans ses formations comme infiniment grandes et infiniment petites, mais qui, *en réalité, doit être une, continue.*

Et, avec tout cela, qu'advient-il de notre parenthèse d'immortalité matérialiste et de la loi du Progrès appliquée à la succession des voies lactées, déjà repérées à plus d'un million avec des milliards de soleils et qui, séparées les unes des autres par des millions d'années de lumière, naissent, meurent et renaissent après des quatrillions et des quintillions d'années d'existence éternellement du sein du cosmos, comme le phénix de la légende égyptienne ? !

En attendant que nous trouvions la réponse à notre question dans la manière de se comporter de ces grandes unités de systèmes de mondes que sont les voies lactées, molécules elles-mêmes d'agglomérations de soleils constituant leurs atomes, nous considérons d'ores et déjà comme acquise la certitude de l'unité du Grand-Tout se gouvernant, sans intervention d'une force extérieure et uniquement d'après des lois inhérentes à lui-même. Dans ces conditions, force nous est faite de placer *la recherche de la vérité* au-dessus de nos désirs et de nos craintes, en nous considérant

toujours comme solidaires de tout ce qui nous entoure, hommes, bêtes, plantes et choses, *solidaires du passé, du présent et de l'avenir*, de toute la nature organique et inorganique de laquelle le grand devin Gœthe a dit qu'elle « verkoerpert den Geist und durchgeistigt den Koerper », c'est-à-dire matérialise l'âme et divinise le corps.

Pour projeter un peu plus de lumière dans l'inextricable labyrinthe de l'éternel devenir, je me résume en précisant :

J'ai dit que l'Univers d'unité constitutive était simultanément cause et effet et qu'il était éternel dans l'interdépendance du temps et de l'espace. De ces affirmations, que temps et espace étaient des notions subjectives se rapportant à nous, êtres fugitifs, j'ai conclu qu'objectivement l'Eternité était non existante.

Du fait que l'homme et l'humanité évoluent, je déduis qu'il devrait également en être ainsi des astres, des voies lactées et de l'éther, matrice des mondes.

Je m'inscris ensuite en faux contre la conception qu'il n'y aurait pas de limites pour les corps infiniment grands et que l'atome serait théoriquement divisible à l'infini. Pour étayer cette affirmation, je cite les plus grands soleils connus et les atomes qui en éclatant se transforment en électricité, et j'arrive à la conclusion, aussi bien en me basant sur les radiations des étoiles que sur la transformation des atomes en électricité, que la matière est indivisible, une, continue.

Pour ce qui est d'une loi de progrès éternel, embrassant *l'ensemble* de l'Univers, ce qui sous-entend pour son passé lointain la plus insondable des horreurs — hypothèse qui ne tient pas debout — et pour son avenir l'universelle conscience jusque dans ses moindres détails, il est possible que j'aie été, en écrivant cela, involontairement le jouet de notre instinct de conservation, dont toute idée de survie n'est qu'un mouvement réflexe.

Notre existence humaine est l'image en raccourci de ce qui se passe dans l'ensemble de la nature et notre âme naît avec le corps dont elle fait partie, croît, arrive à son apogée, décline, se désagrège et retourne avec lui au Grand-Tout. C'est là, dans la Vie et dans la Mort, lois de l'Univers, qu'est toute l'explication de la légende de Dieu et du Diable, du principe du Bien et du Mal.

Les toutes dernières découvertes sur la structure de l'Univers nous mettent sur une voie qui permettra à un proche avenir de solutionner, sans recourir au miracle ni à la prestidigitation spiritualiste, les problèmes des atomes, des étoiles supergéantes, et aussi ce qu'il y a de vrai dans l'idée du progrès éternel et de l'immortalité.

Elucider est bien, mais n'est pas encore répondre et la question du *pourquoi*, n'en déplaise aux mânes de nofre grand précurseur, Louis Büchner, s'impose autant à nos recherches scientifiques que celle du *comment* dans un monde où, contrairement à Camille Flammarion, il ne saurait y avoir ni plan arrêté ni cause finale.

En attendant que la science nous fournisse les précisions qui nous manquent, nous pouvons cependant conclure dès maintenant :

Premièrement, que tout est matière et vie *en même temps* dans l'évolution immortelle et illimitée, progressive et régressive de l'ensemble de l'Univers, mais que seules les *manifestations individuelles* que revêtent la Matière et la Vie sont essentiellement temporaires, passagères et fugitives. C'est là le « Weltschmerz » *la douleur inhérente à la vie*, de Schopenhauer.

Deuxièmement, que l'éternité de l'Univers est démontrée inéluctablement, mathématiquement par le fait de son existence.

Nos calculs actuels révèlent une étendue du cosmos explorée dépassant un diamètre de 300 millions et une périphérie d'un milliard d'années de lumière et dont l'âge se chiffre par des quintillions de siècles.

Si cette fraction du Grand-Tout, avec son million de voies lactées aux dimensions comparables à la nôtre et qui se meuvent dans l'espace à raison de 600 à 1.000 kilomètres par seconde — les étoiles ne marchent, en moyenne, qu'à 40 et 60 km par seconde — était limitée, elle se serait depuis longtemps agglomérée *sous l'action de la gravitation*. Or, comme il n'en est pas ainsi, nous ne pouvons conclure qu'à *l'éternité de l'Univers*.

A ceux — et ils sont, hélas, nombreux — qui s'élèvent encore avec effroi et horreur contre la conception d'un monde sans Dieu ni immortalité personnelle, sans hiérarchie sociale ni sanction d'aucune sorte, sans sentiment du Devoir tutélaire et où les frontières du Bien et du Mal ne sont séparées par aucune cloison étanche, à tous ces timorés nous ferons simplement remarquer ceci :

Notre seul et unique objectif est la recherche de la Vérité et nous n'avons cure de plaire ou de déplaire à autrui ni à nous-mêmes.

Toutes les sociétés du présent ou du passé ont été basées sur une éthique de contrainte et de devoir et les persécutions de l'Inquisition catholique valaient celles de Néron, qui n'a pas fait périr autant de gens que la Guerre du Droit et de la Justice de 1914-1919 !

L'homme n'ayant pas demandé de maître et la vie n'ayant pas de but en dehors d'elle-même, le droit à l'existence doit précéder le devoir de travailler et le seul moyen pour chacun de vivre sa vie le plus heureusement et le plus utilement possible est d'assurer préalablement, pour tous les hommes et pour toutes les femmes, l'*Egalité économique*, clé de voute de l'affranchissement intellectuel et de la solidarité morale de l'espèce humaine. — Frédéric STACKELBERG.

ETERNITE n. f. Durée qui n'a ni commencement ni fin.

L'univers ne se conçoit que lié à l'idée d'Eternité : Dieu ou Matière, car il est évident : qu'un « commencement absolu » est une absurdité. On ne conçoit pas plus la création de quelque chose que sa perte totale : « Rien ne se crée, rien ne se perd. »

Longtemps, par ignorance et par foi, on a suppposé un Dieu créateur de l'Univers, nécessairement éternel. Cette qualité du Dieu, d'être éternel, a longtemps fait considérer l'Eternité comme inséparable de Dieu. Et ce préjugé est encore ancré en bien des esprits. Aussi, lorsque la philosophie, soutenue de plus en plus par l'expérience scientifique, déclara que l'Univers, en ses éléments constitutifs, était éternel, elle trouva une grande résistance chez les contempteurs même du Déisme.

Aujourd'hui, le mot Eternité est généralement accepté comme exprimant une durée sans commencement ni fin, absolument indépendant du sujet ; et la science moderne admet l'éternité de la matière.

ETHER n. m. L'éther est un état de la matière diluée à l'extrême degré accessible à nos moyens d'observations.

Après l'état solide, l'état liquide, l'état gazeux, l'état radiant, tous d'un ordre de grandeur différent les uns des autres, *l'état éthérique* se révèle aussi différent de l'état radiant que ce dernier l'est de l'état gazeux.

Les phénomènes dont ces différents états sont le siège ne sont pas comparables entre eux et doivent être étudiés séparément. En particulier les lois qui les régissent sont extrêmement différentes.

Ce que nous savons sur *l'éther*, c'est que c'est un

milieu dans lequel circule la matière plus dense (ions, électrons). Il a la propriété de transmettre les vibrations électromagnétiques — par ondes stationnaires — de même que la vague se propage à la surface de l'eau sans entraîner les corps flottants. L'*éther* a des propriétés, donc il existe, et son action n'a pas plus le droit d'être négligée dans l'étude des phénomènes qui sont de son ordre de grandeur (lumière-électricité), que le liquide pour l'étude des corps flottants, que le gaz pour l'étude du vol.

Faute d'avoir compris ces vérités élémentaires, les savants ont discuté longuement ces dernières années.

Michelson, en cherchant la vitesse de la lumière, trouve qu'elle est la même dans tous les sens : Ce qui semble prouver que l'*éther* est entraîné avec la terre.

L'observation des satellites de Jupiter montre au contraire que l'éther est fixe. Comment concilier ces hypothèses ? Lorentz établit alors des équations mitigées d'où il ressort que les corps se contractent dans le sens des déplacements de la terre dans l'éther. Hypothèse incontrôlable, puisque les instruments de mesure se contractent de la même manière.

Einstein, un peu choqué de cette hypothèse peu physique, explique alors que... tout se passe comme si les corps se contractaient.

Les équations traduisent correctement les phénomènes, mais leur explication est mauvaise.

Warnant et Miller, retenant une expérience de Fizeau qui montre l'entraînement de l'éther par les fluides, établissent à leur tour que l'atmosphère entraîne l'éther par ses mailles moléculaires, de telle sorte que le *vent d'éther*, qui est de 30 km/sec. à la limite de l'athmosphère devient nul à la surface de la terre — (Michelson) où il est totalement entraîné — le maximum du vent d'éther étant situé dans une direction faisant environ 40° avec l'horizon. Cette explication physique, réconcilie toutes les expériences en apparence contradictoires et élimine les considérations d'espace-temps ou de quatrième dimension, le temps n'étant pas une dimension puisqu'il est compris implicitement dans leur établissement.

On désigne aussi sous le nom *d'éther* un produit extrêmement volatil, obtenu par distillation du pétrole vers 60°.

Les *éthers sels* s'obtiennent par réaction d'un acide sur un alcool.

Les *éthers-oxydes* s'obtiennent par deshydratation des alcools par l'acide sulfurique.

Leur action sur l'organisme est semblable à celle de l'alcool, provoquant la turpitude, des nausées, et préparant la folie.

ETHNOGRAPHIE n. f. (du grec *ethnos*, nation, et *graphein*, d'écrire). L'ethnographie est l'étude des peuples des différentes nations du monde, abstraction faite des formes politiques qui les régissent. Au point de vue révolutionnaire, l'ethnographie est une des sciences les plus utiles, car elle nous fait connaître les caractères particuliers des peuples des différentes nations ; leur manière de s'alimenter, de se loger, leurs moyens d'échange, de transports, leurs jeux, leur commerce, leur industrie, leurs mœurs, etc., etc... En quelques mots, l'ethnographie est l'étude de toutes les manifestations matérielles de l'activité humaine. Si nous disons que les connaissances ethnographiques sont essentielles au révolutionnaire, c'est que, grâce à elles, il peut déterminer, non seulement ses relations avec ses frères étrangers, mais aussi ses moyens de lutte et de libération. La libération d'un peuple ou d'une race, est intimement liée à sa condition ethnographique et la lutte ne peut emprunter le même caractère, dans un pays de civilisation occidentale que dans les régions orientales où dominent encore les préjugés religieux ou familiaux. C'est en étudiant la culture intellectuelle et morale des peuples qui nous sont éloignés, que nous pouvons savoir dans quelle mesure nous pouvons leur être utiles et les aider dans leurs tentatives d'émancipation. Et c'est pourquoi les anarchistes communistes doivent étudier la vie de leurs frères étrangers. La *Géographie Universelle*, d'Elisée Reclus, est un des plus formidables monuments ethnographiques qui aient été produits jusqu'à ce jour.

ETHNOLOGIE n. f. (du grec *ethnos*, nation, et *logos*, discours). L'ethnologie est une science dont l'objet est l'étude des caractères physiques des races humaines. Bien que les classifications soient rendues difficiles par les nombreux mélanges qui se sont opérés à travers les siècles, on s'accorde au moins sur l'existence de trois races bien distinctes les unes des autres : la race blanche, la race jaune et la race noire. On suppose que de ces trois races sont nées les races intermédiaires qui sillonnent le globe.

L'ethnologie est une science qui ne se libère pas toujours de certains préjugés nationalistes, et les ethnologues ont souvent cherché à démontrer la supériortié de la race blanche, sur les autres. L'histoire, cependant, oppose un démenti formel à une telle prétention. Alors que la race blanche vivait encore à l'état de sauvagerie, la Chine avait déjà une civilisation qui dominait le monde, et même de nos jours, l'évolution rapide du Japon démontre indubitablement que la race jaune n'est en rien inférieure à la race blanche. En ce qui concerne la race nègre, elle sortira à son tour de l'obscurité dans laquelle elle est maintenue par les puissances colonisatrices, et prendra place également dans le grand concert humain. Tant que l'ethnographie se contente de classer les divers groupes d'après leurs affinités naturelles, elle n'est nullement nuisible ; mais il arrive souvent que, sous le couvert de « caractères ethnologiques », des nations se disputent la propriété d'un territoire, et alors l'ethnographie n'est plus que la complice d'une politique de vols et de rapines.

ETIQUETTE n. f. (de l'allemand *stechen*, piquer). L'étiquette est un petit écriteau que l'on place sur certains objets, sur des marchandises, des sacs, des fioles, pour en indiquer le prix ou le contenu.

Ce mot s'emploie au sens figuré, pour désigner la qualité ou la fonction d'un individu. « Se parer d'une étiquette révolutionnaire. » « Prendre une étiquette républicaine. » « L'habit ne fait pas le moine », dit un vieux proverbe ; nous pouvons dire que l'étiquette ne fait pas l'homme et qu'elle est bien souvent trompeuse.

Nous pouvons constater, en effet, que de nombreux individus s'étiquettent républicains, socialistes ou communistes, sans qu'aucun de leurs gestes ou de leurs actes soient en conformité avec le républicanisme, le socialisme ou le communisme. M. Aristide Briand, socialiste en son jeune âge, conserva toute sa vie l'étiquette socialiste, cependant que son action politique et sociale fut nettement conservatrice et réactionnaire. Malheureusement, le peuple se laisse encore subjuguer par les mots et se contente de regarder l'étiquette sans s'inquiéter de ce qu'elle couvre ou de ce qu'elle cache.

Les anarchistes souffrent également du malaise provoqué par l'étiquette que prennent certains individus n'appartenant ni de près ni de loin à nos organisations révolutionnaires. Quantité de nos camarades prétendent que cela n'a qu'une faible importance ; mais nous ne sommes pas de cet avis.

Si l'anarchisme a été discrédité, si, dans le peuple des campagnes, il est devenu synonyme de bandit, d'assassin et de criminel, c'est que *l'étiquette anar-*

chiste a été véhiculée par un tas d'individus qui sont plus près de la bourgeoisie que de l'anarchisme. Nous n'avons pas su réagir à temps contre un tel état de choses et il est difficile aujourd'hui de remédier au mal qui a été fait.

L'étiquette, à nos yeux, a une importance capitale pour un mouvement, car elle symbolise une idée, une action, des aspirations et un idéal. Il serait donc utile qu'à la faveur d'un travail organisé, suivi, sérieux, les anarchistes s'imposassent par leur droiture, leur sincérité, leur abnégation et inspirassent une confiance méritée à tous ceux qui, de nos jours encore, ont été et sont toujours trompés par les étiquettes qui ne cachent que le mensonge et l'indélicatesse.

Lorsque les travailleurs des villes et des champs sauront ce qu'est l'anarchisme et qui sont les anarchistes, *l'étiquette* ne les effrayera plus, notre parole sera écoutée et propagée, et nous récolterons abondamment le fruit de notre travail.

ETUDE. Pour arriver à connaître un objet, il faut y mettre de l'application : on appelle *étude* cette application de l'esprit à un objet (science, lettre, art). « Faire ses études » se dit communément dans le sens de « recevoir de l'enseignement », mais il est évident qu'on peut avoir reçu beaucoup d'enseignement et avoir peu étudié, c'est-à-dire appliqué son esprit.

Il fut un heureux temps où le génie semblait suppléer à tout ; quelques notions d'un art ou d'une science, alliées à une forte originalité, suffisaient à faire découvrir des horizons merveilleux. Pourtant, si l'on vit surgir, du sein de l'Europe christianisée, une Renaissance du sentiment et de la pensée antiques, c'est que l'imprimerie venait de mettre chacun en état d'étudier.

Le terrain conquis par l'étude est actuellement vertigineux. A l'infini, il s'étend devant nos regards ; personne ne peut plus se vanter de l'avoir tout parcouru. Chacun se voit obligé de se borner à en étudier un champ relativement très restreint : c'est l'ère des spécialistes. Des intelligences de premier ordre sont même absorbées, leur vie durant, par le travail d'emmagasinement, de classement de tous les lambeaux de vérité, butin journalier d'une armée de chercheurs. Dans les arts comme dans les sciences, dans les sciences appliquées aussi bien que spéculatives, longuement il faut préparer et documenter le moindre sujet avant que d'agir, si tant est que c'est la réalisation d'une œuvre de valeur qu'on ambitionne, et non le triste succès qu'accordent les foules aux hâbleurs qui pullulent.

Dans la lutte pour la vie, les connaissances acquises jouent un rôle prépondérant. Lutter, c'est comprendre son adversaire — personne ou milieu —, deviner ses actions futures en suivant ses raisonnements : plus on est instruit, plus on est à même de lutter... C'est ce qui semble asseoir sur le roc l'injustice dans la société, où tout favorise les études des uns et empêche ou entrave celles des autres. Quelle différence, en effet, entre le jeune bourgeois, bien nourri, bien vêtu, encouragé moralement et matériellement, pour qui on aplanit tous les obstacles, et le jeune pauvre pour qui ni lui-même, ni les autres, parents et instituteurs, n'osent avoir de l'ambition ! Il sait, chacun sait, ce que l'avenir lui réserve : travail, résignation. Même ses études primaires sont bâclées, car ce n'est pas dans les quartiers populeux ou les villages misérables qu'on envoie les bons instituteurs, le meilleur matériel d'enseignement. Le fils d'ouvriers, ni les siens, n'en souffrent guère d'ailleurs ; ils ne sont pas en état d'évaluer ce dont la Société les prive : sauf hasard, ils ne s'en indignent jamais.

Mais ce hasard se produit parfois ; il arrive qu'un enfant veut *savoir*, et c'est le drame. La vie l'étreint, l'empêche de retourner sur ses pas ; elle dit : « Sers ! » et le voilà machine à tuer... ; elle dit : « Travaille ! » et il courbe l'échine. S'il résiste, elle le bouscule ; s'il acquiert un peu de savoir et se révolte, elle lui vole son pain. Il lui faut une énergie inouïe pour se procurer, en cours de route, ce que le bourgeois savait à l'heure du départ. Telles sont les études de certains prolétaires-exceptions...

Il est pourtant indispensable que le prolétaire étudie, s'il veut « parvenir », quel que soit le sens que son déterminisme accorde à ce mot. Mais, d'autre part, trop de bonne volonté, trop d'enthousiasme et d'énergie se perdent dans une lutte inégale avec des ennemis plus instruits, à qui l'érudition permet facilement de dénaturer et ridiculiser les arguments. La collaboration et l'entr'aide pourraient grandement faciliter la tâche aux autodidactes. Et pourquoi ne pas retirer de l'enseignement officiel ce qu'il peut nous donner ? Partout, il y a des cours d'adultes ; beaucoup pourraient profiter de l'enseignement professionnel ; bien souvent, les Facultés ont des cours gratuits ouverts au public. Les « exceptions » doivent cesser de l'être — nombre de militants, dans nos milieux, sont de ces prolétaires-exceptions — mais des difficultés insurmontables les ont arrêtées en chemin. Tâchons donc de faciliter et d'organiser les études des nôtres, en attendant que soit résolu le problème de l'*Ecole anarchiste*.

ETYMOLOGIE n. f. (du grec *etymos*, vrai, et *logos*, discours). Origine d'un mot. L'étymologie est une science qui s'occupe à rechercher les dérivations des mots par rapport à leur racine. C'est une science très ancienne, puisque Platon, Aristote en Grèce, César et Cicéron chez les Romains, se livrèrent avec plus ou moins de succès à des recherches étymologiques.

« Les étymologies, dit Dumarsais, servent à faire entendre la force des mots et à les retenir par la liaison qui se trouve entre le mot primitif et le mot dérivé ; de plus, elles donnent de la justesse dans le choix de l'expression. »

EUNUQUE n. m. (du grec *euné*, lit, et *ekhein*, garder). Qui a la garde du lit. Un eunuque est un homme qui a subi la castration des parties sexuelles et qui en Orient était préposé à la surveillance et à la garde des femmes des harems.

Les mœurs barbares, inhumaines, qui consistaient à se mutiler pour obtenir une dignité ou simplement un emploi tendent à disparaître et l'on peut dire que dans les pays civilisés on ne fait plus d'*eunuques*. La Turquie qui était, en Europe, l'unique pays où la polygamie était officiellement, légalement autorisée, entre dans le modernisme et avec la fin des harems et l'émancipation de la femme disparaît cet être incomplet : l'eunuque.

Le christianisme eut également ses ennuques ; et à l'origine, des hommes se mutilaient volontairement par un raffinement d'ascétisme, mais ces pratiques furent condamnées par le concile de Nicée.

D'autre part, en Italie, la castration des parties sexuelles fut longtemps pratiquée afin de conserver aux hommes une voix de soprano, et de leur permettre de chanter dans les églises où les femmes n'étaient pas admises. C'est ainsi que l'on obtint les fameux Chœurs de la Chapelle Sixtine.

L'eunuque se distingue par la mollesse de ses chairs, ses traits et ses formes qui se rapprochent de ceux de la femme.

EUPHONIE n. f. (du grec *eu*, bien, et *phoné*, voix). Facilité de prononciation. Assemblage harmonieux de voyelles et de consonnes permettant de rendre une

prononciation douce et agréable. C'est par euphonie que l'on dit : *ira-t-il* pour *ira-il* ou *va-t-il* pour *va-il*, *mon épée* pour *ma épée ;* etc...

Le mot euphonie s'emploie également pour désigner le son d'une seule voix ou d'un seul instrument ; le mélange de plusieurs voix ou de plusieurs instruments s'appelle une symphonie.

L'antidote de *l'euphonie* est la dissonance et lorsque l'on est appelé à causer surtout en public il est indispensable de bien choisir ses mots et de bien faire attention de les joindre les uns aux autres le plus élégamment possible. Rien n'est plus désagréable qu'un assemblage dissonant de mots qui rebute l'auditeur et ne lui permet pas de saisir, de comprendre et de partager la pensée de l'orateur.

EVANGILE n. m. (du latin *evangelium ;* du grec *euaggelion*, bonne nouvelle). Doctrine du Christ. On appelle « évangile » les livres attribués à certains apôtres ou disciples du Christ et qui retracent sa vie, de sa naisance à sa mort.

Durant les premiers siècles de l'Eglise chrétienne, il parut un grand nombre d'évangiles « et les chrétiens des diverses villes écrivirent leurs évangiles qu'ils cachaient soigneusement aux autres juifs, aux romains, aux grecs ; ces livres étaient leurs mystères secrets. Chaque petite société chrétienne avait son grimoire qu'elle ne montrait qu'à ses initiés. » (Voltaire, *Dieu et les Hommes.*)

Fabricius nous cite 35 évangiles ; Voltaire déclare qu'il y en eut plus de cinquante d'une certaine importance ; mais, de tout cet amas de littérature indigeste et ridicule, quatre livres seulement furent reconnus par l'Eglise. Ce sont les évangiles selon saint Luc, saint Mathieu, saint Marc et saint Jean.

Les évangiles non officiels, c'est-à-dire non reconnus par l'Eglise sont dits : apocryphes ; les autres sont ceux que l'on appelle les évangiles canoniques et sont à eux seuls un suffisant tissu de contradictions, d'aberrations et de mensonges.

Il est douteux que les évangiles que l'on attribue à Luc, Mathieu, Jean et Marc soient réellement leur œuvre. Mathieu fut un des apôtres du Christ ; Jean, fils de Zébédée, un des douze apôtres, fut également un disciple de Jésus ; saint Marc et saint Luc vécurent également les premiers âges du christianisme. Tous quatre furent en un mot des contemporains du Christ et cependant de telles contradictions fondamentales se glissent dans leur relation de la vie de Jésus qu'il est impossible que les évangiles canoniques soient écrits par des hommes ayant vécu, vu, partagé la vie de l' « Homme Dieu ».

Du reste, jusqu'au troisième siècle, les dits évangiles furent non seulement méconnus mais inconnus et nous pensons qu'il est plus sage de croire qu'ils furent composés d'anecdotes recueillies par des théologiens de la fin du deuxième siècle de notre ère et qu'on les attribua à des contemporains du Christ pour leur donner plus de force.

S'il n'est d'aucune importance historique de rechercher et de connaître la généalogie de Jésus, au point de vue religieux c'est d'une importance primordiale, si Jésus est le Messie, « promis depuis des siècles par les prophètes ». C'est sur ce point que repose toute la religion chrétienne.

En effet, selon les prophéties bibliques, le Messie doit descendre en lignée directe du roi David et c'est pourquoi l'évangile de saint Mathieu tout comme celui de saint Luc cherche à décrire l'ascendance de Jésus. Or, nous nous apercevons que l'évangile pèche à sa base, car les évangélistes n'ont jamais pu démontrer que Jésus descendait du roi David.

Prenons par exemple le Protévangile attribué à « Jacques, frère du Seigneur », (Mathieu, ch. I, v. 19) au verset IX il est dit ceci : ... « Et le grand prêtre dit à Joseph : Vous êtes choisi par le sort divin, pour prendre la vierge du seigneur en garde chez vous. Et Joseph s'en défendait disant : J'ai des fils et je suis vieux, mais elle est très jeune ; de là je crains de devenir ridicule aux enfants d'Israël. » Et au *verset* XIII : « Au bout de son sixième mois, voici que Joseph vient de ses ouvrages de charpentier et, entrant dans la maison, il la vit enceinte et le visage abattu : il se jeta par terre et pleura amèrement disant : De quel front regarderai-je le seigneur Dieu ? Et quelle prière ferai-je pour cette petite fille, laquelle j'ai reçue vierge du temple du Seigneur et je ne l'ai pas gardée. »

Jacques était le frère de Jésus et nous voyons par ce qui précède que Joseph n'était pas l'époux de Marie, mais simplement son gardien. Et d'abord sur ce point les évangélistes sont d'accord à reconnaître que le Christ n'a pas été conçu par Joseph mais par la Vierge Marie et le Saint-Esprit.

Or les évangélistes et plus particulièrement saint Luc et saint Mathieu font bien descendre Jésus de David et d'Abraham, mais par Joseph ; seulement, alors que Mathieu compte cinquante-deux générations d'Abraham à Jésus, Luc en trouve cinquante-six. Et de suite une question se pose , simple à notre esprit : Si Jésus est le fils de Marie et du Saint-Esprit, il ne peut être le fils de Joseph et conséquemment il ne descend pas de David ; il n'est pas le Messie. S'il est le fils de Joseph, il n'a pas été conçu par le Saint-Esprit, et Marie n'est plus vierge ; et Jésus n'est plus le fils de Dieu. De ce dilemne, l'église tâche de sortir en déclarant que Marie appartenait également à la tribu de David ; mais alors, pourquoi les évangélistes se sont-ils efforcés de démontrer que Joseph descendait directement de David ? leurs recherches étaient vaines et inutiles ? Mystère, sans doute ? Naturellement.

Les évangiles sont si peu compréhensibles à la saine raison et fourmillent de tant d'absurdités que l'Eglise a cru devoir les commenter. Pourtant les commentaires ne détruisent pas ce qui est et conséquemment ne peuvent satisfaire que les croyants aveuglés par un fanatisme étroit, ou des imbéciles. N'est-ce pas la même chose ?

Pour l'individu avide de savoir et de vérité, l'explication des évangiles, canoniques ou non, sur la naissance, la vie et la mort de Jésus est trop enfantine pour faire croire en un Dieu et en son fils ; et si toutefois le Christ a existé — ce qu'il faudrait démontrer — nous pensons, avec Voltaire, que ce fut « un paysan grossier de la Judée, un peu plus éveillé que les habitants de son canton ».

S'il nous fallait reprendre le texte des différents évangiles et les commenter à notre tour, un ouvrage de plusieurs milliers de pages n'y suffirait pas. Nous nous contenterons de signaler brièvement quelques traits et quelques épisodes de la « vie de Jésus » qui nous paraissent particulièrement insensés et qui éveillent en nous le doute sur la valeur historique que l'Eglise accorde aux évangiles.

Mathieu nous dit (chap. II, v. 14) que, peu après sa naissance, Jésus fut emmené en Egypte par Joseph et Marie, et il ajoute (chap. II, v. 23) qu'après la mort d'Hérode, le petit Dieu fut ramené à Nazareth « afin que la prédiction des prophètes fût remplie ». Il sera appelé « Nazaréen ». Or, Luc, sur ce fait, dit absolument le contraire de Mathieu et prétend que l'enfant Dieu fut mené directement à Nazareth sans passer par l'Egypte.

D'autres évangiles signalent cependant le passage du « petit Jésus » en Egypte, et l'évangile de l'Enfance nous

apprend qu'il y realisa des miracles qui soulevèrent l'admiration populaire. Un de ces miracles attire particulièrement notre attention, c'est celui signalé aux versets XX et XXI de l'*Evangile de l'Enfance :* ... « Or la jeune fille disant : O mes dames, que ce mulet est beau ! Elles répondirent en pleurant et dirent : Ce mulet que vous voyez a été notre frère, né de notre même mère que voilà ; et notre père en mourant nous ayant laissé de grandes richesses, comme nous n'avions que ce seul frère, nous lui cherchions un mariage avantageux, désirant lui préparer des noces, suivant l'usage des hommes ; mais des femmes agitées des fureurs de la jalousie, l'ont ensorcelé à notre insu et une certaine nuit, ayant exactement fermé la porte de notre maison un peu avant l'aurore, nous vîmes que notre frère avait été changé en mulet comme vous le voyez aujourd'hui...»

...« Alors la divine Marie touchée de leur sort, ayant pris le seigneur Jésus, le mit sur le dos du mulet, et dit à son fils : Hé ! Jésus-Christ, guérissez ce mulet par votre rare puissance et rendez-lui la forme humaine et raisonnable telle qu'il l'a eue auparavant. A peine cette parole fut-elle sortie de la bouche de la divine Marie, que le mulet, changé tout à coup, reprit la forme humaine, sans qu'il lui restât la moindre difformité... »

Ce miracle n'est pas le seul à l'actif de Jésus. Il en accomplit d'autres non moins fantastiques. Justement ce qui surprend, c'est qu'aucun livre de l'époque, grec, romain ou égyptien ne relate ces faits qui eussent dû, s'ils étaient véritables, avoir un retentissement formidable.

Il est vrai que l'Eglise a rejeté l'évangile de l'Enfance, mais dans les évangiles canoniques il existe des choses non moins surprenantes. Au chapitre II, Mathieu nous dit : que Jésus nourrit cinq mille hommes, sans compter les femmes et leurs enfants avec cinq pains et deux poissons, dont il resta deux pleines corbeilles, et dans le même évangile au ch. XV, ce même Mathieu nous dit qu'ils étaient quatre mille hommes et que Jésus les nourrit avec sept pains et quelques poissons.

A quelque milliers près, il est vrai que c'est sans importance.

D'autre part, les évangélistes se signalent par leur ignorance. Saint Jean, ne prête-t-il pas à Jésus ces paroles : « En vérité, si le grain qu'on a jeté en terre ne meurt, il reste seul ; mais quand il est mort, il porte beaucoup de fruits. (Jean, chap. XII.) Qu'est-ce que cela veut dire ?

Et en ce qui concerne la bonté de Jésus : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. » (Mathieu, chap. X.)

Et sur son honnêteté : « Allez prendre une ânesse qui est attachée avec son ânon et si quelqu'un la trouve mauvaise, dites-lui : le maître en a besoin. » (Mathieu, chap. XXI, verset 5).

On pourrait à l'infini citer les incohérences des évangiles. Même sur la mort du Christ les évangélistes ne sont pas d'accord. Les uns prétendent qu'il est mort à trente et un ans, les autres à trente-trois. Or, d'après certains épisodes de sa vie, relatée par les évangiles canoniques, Jésus aurait vécu près de cinquante ans.

En effet, l'Evangile selon saint Jean fait dire à Jésus: « Votre frère Abraham a été exalté pour voir mes jours ; il les a vus et il s'en est bien réjoui » ; et les Juifs lui répondirent : « Es-tu fou ? tu n'as pas encore cinquante ans, et tu te vantes d'avoir vu notre frère Abraham. »

Comment se peut-il qu'en notre vingtième siècle des hommes, civilisés à ce qu'on dit, puissent croire à de telles bêtises ? Il est vrai que la croyance s'en va, et que le doute a pénétré le cerveau de l'homme, il a fait de rapides progrès.

« Le « croire » et le « savoir » ne peuvent pas s'ignorer, à moins que ce ne soit en théorie, dit notre camarade Sébastien Faure ; dans la pratique, ils ne peuvent pas rester indifférents l'un à l'autre ; il est fatal qu'ils se combattent. En dépit de sa résistance acharnée, le « croire » ne peut que perdre le terrain que conquiert le « savoir » et, tôt ou tard, il succombera sous les coups que lui porte indirectement ce dernier. » (S. Faure, l'*Imposture religieuse*, p. 305.)

Et lorsque le savoir aura triomphé nous pourrons alors tourner la dernière page des évangiles, pour ouvrir le grand livre de l'Humanité.

EVIDENCE n. f. (du latin *evidentia*, même signification). Caractère de ce qui est clair, incontestable et qui ne laisse aucun doute. Ce qui est évident. L'*évidence* appartient proprement aux idées dont l'esprit aperçoit la liaison tout d'un coup. » (D'Alembert.) *L'évidence* d'une chose, *l'évidence* d'une vérité, *l'évidence* d'une conception, *l'évidence* d'un axiome. Mettre en *évidence*, c'est-à-dire mettre en lumière, mettre en relief ; de la dernière *évidence*, pour ce qui est certain, indiscutable, incontestable. Se rendre à l'évidence : admettre une chose, un fait. Un péril *évident* c'est-à-dire qui ne peut être nié. Il est *évident* que, pour « il est clair que ». Il est *évident* que la misère humaine puise sa source dans l'exploitation de l'homme par l'homme et il est non moins *évident* que l'ignorance est un facteur d'asservissement social. Nous devons tous nous rendre à *l'évidence* que le bonheur de l'humanité est entravé par l'Autorité qui, depuis les premiers âges, préside aux destinées de la civilisation et est un continuel obstacle au progrès.

EVOLUTION. Certes, il n'y a pas d'explication de l'univers et de la nature plus simple, plus facile que celle exposée et imposée par les religions hébraïco-chrétiennes : l'origine du monde réside en la « création » par un Dieu tout puissant, des êtres et des choses sous la forme où ils se trouvaient au moment de cette conception de la « Genèse » dans l'Ancien Testament, et où d'ailleurs ils se trouvent encore de nos jours.

Par exemple, les animaux et l'homme, leur roi, furent créés de rien les quatrième, cinquième et sixième jour de la semaine laborieuse, avec leur apparence extérieure actuelle, leur organisation interne particulière, leurs attributs distincts, leur destinée individuelle rigoureuse. Le divin ouvrier n'eut pas une hésitation, n'esquissa pas de tâtonnements, ne marqua ni un arrêt ni un recul, ne commit pas une erreur. La perfection de l'auteur garantissait la précision et l'immutabilité de l'œuvre.

Cette cosmogomie et cette zoologie, pour frustes qu'elles fussent, pouvaient satisfaire l'esprit de routine et le parti-pris d'ignorance des bénéficiaires de la théocratie. Elles surprirent, puis révoltèrent les gens sagaces et réfléchis, qui constataient bien la diversité, la singularité des espèces animales, mais aussi leurs analogies et leurs affinités. Déjà, à l'époque même où s'affirmaient la foi et la loi mosaïques, vers le VII^e^ siècle avant J.-C., les philosophes de l'Ecole Ionienne enseignèrent la doctrine matérialiste pure : tous les organismes vivants dérivent de la matière brute par une suite de transformations ininterrompues. Et, au XVII^e^ siècle de notre ère, à Toulouse, Lucilio Vanini eut la langue coupée et fut brûlé à feu lent pour avoir écrit que les similitudes entre l'homme et le singe permettent de croire à une filiation directe.

Sans oser combattre ouvertement les dogmes établis, les naturalistes du XVIII^e^ siècle mirent en lumière les corrélations d'êtres en apparence très différents et y relevèrent une unité de plan dont ils ne voulurent pas voir la contradiction avec la théorie orthodoxe d'une mise

au monde purement arbitraire d'après les desseins impénétrables d'une puissance surnaturelle. En 1753, prudent et hardi à la fois, Buffon ne craignait pas d'écrire que « en créant les animaux, l'Etre suprême n'a voulu employer qu'une idée, et la varier en même temps de toutes les manières possibles, afin que l'Homme put admirer également et la magnificence de l'exécution et la simplicité du dessein. Dans ce point de vue, non seulement l'âne et le cheval, mais l'homme, le singe, le quadrupède et tous les animaux pourraient être regardés comme ne formant que la même famille. (D'après Cuénot.) »

Le créationnisme, formule rigoureuse et restrictive, implique fatalement la « fixité » des espèces, l'immutabilité de leur forme, de leurs aptitudes et de leurs fonctions dès leur apparition sur la terre jusqu'à leur disparition à époques parcellaires ou à la consommation des siècles. Or, les observateurs les moins prévenus ne manquent pas de remarquer la variabilité, l'instabilité de ces espèces réputées fixes. Au moyen de soins particuliers, d'engrais fertilisants, de nourriture intensive, par des croisements judicieux, les horticulteurs et les éleveurs parviennent à créer des races de plantes et d'animaux, dont quelques-unes, de par leurs caractères différenciés et transmissibles par hérédité, peuvent prétendre à la qualification de véritables espèces. D'autre part, dans des terrains autrefois superficiels et aujourd'hui enfouis, des investigateurs curieux découvrent des animaux et des plantes fossiles, que leurs caractères généraux, dominant les particularités propres, permettent de regarder comme les ancêtres de la faune et de la flore actuelles. Dès lors c'en était fait du dogme de la création ; et l'esprit humain, percevant les variations concomitantes dans l'espace et les variations antérieures dans le temps, y saisit la réalisation concrète d'un phénomène universel, celui de l'évolution.

Mais la contemplation de la nature et l'évocation de son passé dévoilent encore bien davantage que l'évolution subie par les espèces dans l'espace et dans le temps. L'homme s'émerveille à la variété, à la multiplicité des êtres vivants et aussi à l'intrication, à l'amalgame de leurs caractères spécifiques. Ainsi, durant son existence, la grenouille passe par deux états très distincts et même diamétralement opposés : au stade têtard, elle appartient à la classe des poissons, possède branchie et nageoire caudale, mène la vie exclusivement aquatique ; à l'âge adulte, elle perd ses organes ichtyoïdes, acquiert des poumons et des pattes, passe à l'habitat terrestre, se range dans la classe des amphibiens. Un mammifère comme la baleine peuple la mer. La chauve-souris est un mammifère qui vole ; le pingouin, un oiseau aquatique. Les poissons comptent des espèces aptes au vol, d'autres rampent sur terre et se nourrissent de graines. Enfin les singes s'étiquettent anthropoïdes à cause des affinités étonnantes qu'ils présentent avec l'homme. Il y a donc dans le monde visible non seulement passage des espèces d'une forme primitive à une actuelle de plus haute complexité, mais encore dérivation les unes des autres des espèces aux apparences les plus disparates, transformation d'une classe animale en une autre. Le phénomène d'évolution engendre une conception nouvelle : le transformisme.

Ce que l'intuition révéla d'une manière confuse aux philosophes de l'antiquité, ce qu'une inspection sommaire des êtres et des choses de la terre manifeste à un simple naturaliste amateur, la science le démontre avec une ampleur et une force admirables, prises dans l'anatomie, la paléontologie et l'embryogénie.

Tout d'abord l'étude de l'anatomie et de la physiologie de l'homme et des animaux accuse une telle similitude dans leur organisation générale, qu'elle entraîne la conviction d'une « unité de plan de composition » et par conséquent d'une « unité d'origine ». L'immense Embranchement des vertébrés, avec ses cinq classes : poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères, présente une foule de caractères particuliers, base de leur classification ; mais leur structure intime reste semblable. Avec des fonctions parfois différentes, leurs organes apparaissent identiques, situés à la même place dans le corps, avec, entre eux, des rapports uniformes : « Un organe est plutôt altéré, atrophié, anéanti que transposé. (Principe des connexions : Geoffroy Saint-Hilaire). » Un exemple classique et frappant compare et superpose l'aile de l'oiseau et le membre antérieur de l'homme, caractérise le processus de développement : une forme primitive; puis, variation individuelle transmise par l'hérédité et accentuée à chaque génération, jusqu'à une forme d'apparence nouvelle avec une constitution interne toujours analogues : évolution et transformisme.

Comment le créationnisme expliquerait-il la présence chez certains groupes zoologiques, d'organes rudimentaires inutiles, comme les deux doigts latéraux complets mais trop courts des porcins ; ou au contraire l'accroissement gigantesque, jusqu'au préjudice personnel, d'appareils encombrants, tels que les bois excessifs de poids, de ramification et d'envergure de divers cervidés, élans et rennes ? S'il implique la « fixité » des espèces, il a aussi pour corollaire la « finalité » dans leur réalisation, l'agencement harmonique des organes et des fonctions en vue d'un but précis, dans le sens d'un avantage ou d'un agrément. Car, sans conteste, l'œuvre divine ne souffre par essence aucune imperfection, n'abandonne rien à l'effet du hasard. A l'opposite, ces anomalies se comprennent lorqu'on y distingue des changements régressifs ou progressifs déterminés par des facteurs en eux-mêmes indifférents mais caractérisés par leurs résultats bons ou mauvais, ces changements se produisant au cours de plusieurs générations successives par gradation parfois légère mais toujours sensible depuis le modèle primitif jusqu'au type évolué.

D'ailleurs, à l'époque contemporaine, on retrouve et les formes intermédiaires entre les espèces les plus éloignées et des séries complètes entre les individus les plus différenciés d'une même espèce. Les lézards, sauriens à pattes, placés au trait d'union entre les amphibiens et les reptiles, offrent une variété à pattes rudimentaires et se mouvant uniquement par reptation ; les orvets ne possèdent plus de membres apparents mais en portent les os cachés dans le corps ; enfin le serpent boa conserve seulement des traces de bassin enfouies dans ses muscles. Dans l'espace si restreint du globe terrestre, il coexiste des amphioxus, maillon d'attache entre les invertébrés et les vertébrés, des poissons, des batraciens, des reptiles et des mammifères, extrémité proche de la chaîne ininterrompue des êtres. Chez les ruminants on suit toute la filière de la disparition des doigts latéraux depuis le hyœmoschus jusqu'à la brebis.

Les fonctions physiologiques générales parcourent un processus de développement aboutissant à une complexité et à une précision plus grandes, favorables à la survivance des bénéficiaires et à leur extension géographique. Ainsi en est-il de la régulation de la température du corps : nulle ou imparfaite chez les poissons, amphibiens et reptiles, animaux dits à sang froid, elle se constitue et se perfectionne chez les oiseaux et les mammifères, animaux dits à sang chaud, affranchis de la nécessité de vivre dans un milieu de degré thermométrique à peu près constant et capables de supporter sans encombre mortel les rigueurs de l'été comme celles de l'hiver. Le mode de perpétuation de l'espèce retrace une marche parallèle dans sa progression allant de l'oviparité des poissons à la viviparité des mammifères. Les premiers pondent des centaines d'œufs abandonnés

pour l'éclosion aux hasards de l'ambiance, et n'assurent leur pérennité que par la multiplicité de leur ovulation. Les oiseaux pondent des œufs peu nombreux, mais assurent leur éclosion par une couvaison assidue quoique soumise encore à bien des vicissitudes extérieures. Enfin les mammifères pondent en dedans d'eux-mêmes, couvent le produit de la conception dans leur propre corps et ne les mettent au jour que dans un état complet de développement. Un ordre de mammifères, les marsupiaux, se trouvent dans un stade intermédiaire : ils font des petits incomplètement formés et les insèrent dans une poche abdominale jusqu'à leur achèvement parfait.

Dès lors, puisque l'évolution se définit un phénomène continu, comment ne trouve-t-on que si peu d'exemples de transition et de séries zoologiques entières, et encore dont la plupart appartiennent aux mollusques, aux crustacés, aux insectes ? Que sont devenues les innombrables formes de passage des reptiles aux singes et aux hommes ? Elles disparurent sans laisser de traces connues *à ce jour*, parce que probablement, mal desservies par quelque point de leur structure externe ou interne, elles ne résistèrent pas comme les types plus évolués et préservés par leurs variations mêmes. D'autre part, sous nos yeux, l'homme se montre le très grand destructeur d'espèces animales dont une multitude sont ainsi perdues à jamais. Il a pu exercer cette activité néfaste contre ses prédécesseurs plus ou moins immédiats. Enfin, délivrée des doctrines scolastiques, la science biologique n'en est qu'à ses premiers balbutiements ; aux notions déjà connues et bien établies combien n'en ajoutera-t-elle pas d'autres ?

Déjà l'étude des animaux fossiles, ou « paléontologie » fournit une riche moisson d'observations positives. Beaucoup de formes intermédiaires, éteintes aujourd'hui, sont découvertes dans les diverses couches géologiques conservatrices de leurs squelettes ou carapaces. C'est ainsi qu'il a été possible de retrouver l'archœoptéryx, le ptérodactyle, des oiseaux à dents, types de passage entre les reptiles et les oiseaux ; de reconstituer en totalité la lignée ancestrale des chevaux et des éléphants. Cependant, le nombre des fossiles aujourd'hui connus, paraît infime à côté de celui des groupes zoologiques évanouis sans laisser de vestiges. Mais, outre que les êtres à corps mou ne produisent ni ossements ni empreintes, tous les terrains ne sont pas également aptes à la fossilisation, qui exige une somme de conditions physiques, chimiques, thermiques difficile à rencontrer. Par ailleurs, les espèces les plus capables de variation, de développement et par conséquent d'extension couvrirent une aire énorme de dispersion ; leurs débris subterrestres se répartissent sur un territoire immense. Et à peine si les biologistes géologues ont prospecté quelques kilomètres carrés.

Quant à la rareté des documents fossiles humains, le biologiste américain Dr George A. Dorsey l'évoque de très heureuse façon : « A moins d'être bien protégé ou d'être déposé soit dans des pays sans pluie comme le Pérou et l'Egypte, soit dans ce frigorifique qu'est le sol arctique, le corps succombe bien vite aux attaques des bactéries de la pourriture ou aux dents des loups et des hyènes. Pour que les os et autres tissus soient remplacés par des minéraux qui les pétrifient ou les fossilisent, il faut tout un ensemble de circonstances. Plus sage est l'animal, moins il y a de probabilités qu'il se laisse prendre dans les sables mouvants ou entraîner par le gravier et les boues des fleuves. L'homme primitif n'était pas plus enthousiaste que nous de se faire enterrer vivant. (Dr A. Dorsey : « Why we behave like Human Beings. »)

La distribution des fossiles dans les couches géologiques s'avère mathématiquement liée à l'âge des terrains; et la même classe d'animaux peuple les gisements d'une même époque. Les couches anciennes montrent des poissons ; les moyennes, des amphibies, des reptiles et des oiseaux ; les plus récentes des mammifères. Chaque ère géologique se caractérise par une faune et une flore déterminées, offrant ainsi la preuve de la sériation des espèces, depuis la période primaire jusqu'aux temps modernes. S'il n'y a pas de fossiles dans les terrains plus anciens, antérieurs au primaire, c'est que les êtres primitifs, unicellulaires ou paucicellulaires pour la plupart, ne possédaient pas une organisation assez forte pour supporter la température élevée des roches profondes et la formidable pression exercée par les couches supérieures.

La corrélation entre le genre de fossiles et l'assise qui le contient présente une telle constance qu'elle sert à son tour à identifier les terrains et à reconnaître les couches contemporaines dans les diverses contrées du globe. Dans le tableau de l'évolution de la terre, la paléontologie illustre la statégraphie.

L'apparition de formes nouvelles à chaque âge de la préhistoire est tout à fait incompatible avec la version d'une création unique. Aussi quelque adeptes de cette doctrine théologique allèrent-ils jusqu'à admettre vingt-sept créations successives. Pareille concession ne satisfait cependant pas l'esprit critique, car elle ne suffit pas à expliquer cette circonstance, que chaque assise d'une même période renferme quelquefois des espèces distinctes quoique de parenté évidente. Seule l'hypothèse d'une création continue serait soutenable, si elle ne se trouvait pas absurde par définition : une création continue est, ni plus ni moins, une évolution. De la masse variée de ses animaux pétrifiés, le monde souterrain écrase le créationnisme et atteste le magnifique phénomène de l'évolution.

Un troisième faisceau de preuves transformistes est fourni par l' « embryogénie », ou étude des états successifs de développement parcourus par tout être vivant durant sa vie d'embryon, depuis la fécondation de son œuf originel jusqu'à sa formation complète et définitive. Souvent ce développement se montre progressif, consiste en l'apparition et la croissance régulière des tissus et appareils du sujet parfait. Mais un certain nombre d'embryons acquièrent à un moment donné des organes qui disparaissent ensuite et n'existent pas chez l'adulte. D'autres, surtout des invertébrés, atteignent un stade déterminé et normal de larve, après lequel ils subissent une refonte brusque de l'organisme, une *métamorphose* régressive qui leur impose une structure définitive inférieure à celle de leur forme larvaire. L'observation révèle que les organes transitoires et les transformations subites des embryons reproduisent des organes et des formes présentés par des espèces voisines et parentes, vivantes ou éteintes, suivant ce que l'on a appelé la LOI DE PATROGONIE : « Dans son développement embryogénique, tout individu revêt successivement les diverses formes par lesquelles a passé son espèce pour arriver à son état actuel. »

Néanmoins, malgré ses allures lapidaires, cet énoncé biogénétique contient une valeur d'indication et non d'expression absolue. De toute évidence, pour parcourir un à un tous les cycles ancestraux, l'embryon prolongerait son existence pendant un chiffre d'années équivalent à celui des siècles d'évolution progressive. Plus simplement, il réalise en un raccourci saisissant les principales étapes du cycle évolutif, en esquissant quelques-unes, en brûlant d'autres. L'embryon humain possède, à intervalles échelonnés, une notocorde comme les amphioxus, une cœur tubuleux à deux cavités comme les poissons, des pentes brachiales comme les amphibiens, mais sans avoir jamais l'organisation intégrale d'un amphioxus, d'un poisson, d'un amphibien. Il n'en

est pas moins vrai que, en son embryogénie fragmentaire, il reconstitue la série biologique déjà délimitée par l'anatomie comparée et la paléontologie. De ce fait que l'étude scientifique a retrouvé dans les embryons des mammifères quelques-unes des particularités déjà relevées dans les embryons des invertébrés, des poissons, des amphibiens et des reptiles, il est légitime de conclure à une filiation de ces classes et de leurs espèces.

La métamorphose du têtard-poisson en grenouille-amphibien vient encore à l'appui de la thèse embryogénique. Tout aussi suggestive se montre l'histoire naturelle de l'ascidie, appelée vulgairement outre de mer, petit animal fixé, considéré comme un mollusque jusqu'au jour de la découverte de sa larve libre, organisée comme un vertébré avec une corde dorsale et un système nerveux mais subissant une métamorphose régressive dès l'instant de sa fixation.

Qui douterait, après ces exemples et cent autres, de la force de la thèse évolutionniste, affirmant la constance profonde et la continuité parfaite de la matière vivante organisée sous des apparences dissemblables ? A l'exception de quelques tardigrades entêtés de théisme, les savants du monde entier s'accordent à reconnaître la réalité du transformisme.

La conception des causes et facteurs de l'évolution ne soulève pas la même unanimité.

Les tout premiers évolutionnistes, Buffon, Geoffroy Saint-Hilaire, invoquaient surtout l'influence du milieu. La chaleur, le froid, le soleil, la sécheresse, l'humidité, ensemble de conditions extérieures changeantes par nature, exercent une action permanente mais variable sur les organismes qui doivent à leur tour se modifier pour y réagir efficacement et ne pas disparaître.

A ces causes de variation Lamarck en ajoute d'autres : le *régime*, ou manière générale dont se comporte l'être vivant pour sa nutrition, sa croissance et sa reproduction ; les *habitudes* qu'il contracte pour satisfaire aux besoins nécessités par le régime : le *développement* des organes le plus souvent employés ; et au contraire l'*atrophie* de ceux restant inutilisés (première loi de Lamarck : loi de l'usage et de la désuétude ou loi d'adaptation). Si le régime, les habitudes subissent des changements, ceux-ci retentissent sur l'individu et le transforment dans une ou plusieurs de ses parties.

Ces modifications, pourvu qu'elles soient communes aux deux sexes, sont transmises par l'individu à ses descendants (deuxième loi de Lamarck : loi d'hérédité). Continuant à agir sur la série des générations successives soit dans le sens de l'augmentation soit dans le sens de la diminution, elles arrivent à former des organes nouveaux adaptés à des fonctions déterminées et à supprimer les organes inutiles. Il s'est créé une nouvelle espèce d'individus.

Ainsi donc, pour Lamarck et ses adeptes le milieu, le régime, les adaptations imposent les variations. L'hérédité les transmet, les amplifie, puis les fixe temporairement ; elle commande l'évolution.

S'inspirant de la sélection artificielle communément pratiquée par les éleveurs, Darwin expose des vues très différentes. Pour lui, les variations apparaissent chez l'individu sans raison apparente. Si elles le rendent plus fort, plus leste, plus habile ou moins visible à ses ennemis, elles l'avantagent dans la lutte vitale, nécessitée par la disproportion entre la quantité des aliments augmentant en progression arithmétique 1, 2, 3, et le nombre des consommateurs croissant en progression géométrique 1, 2, 4, 8, (loi de Malthus, dont Darwin se réclame) ; elles améliorent aussi sa capacité de résistance aux conditions plus ou moins défavorables du milieu. Les concurrents les meilleurs éliminent ou détruisent leurs congénères, échappent aux agents extérieurs ou étrangers de destruction : climat, parasites, espèces venimeuses, et seuls survivent et se reproduisent, transmettant par hérédité leurs caractères particuliers, dont l'accentuation par les générations successives délimite une espèce nouvelle. Telle se manifeste la sélection naturelle.

En outre, dans un groupe déjà marqué par la vigueur de ses constituants, les mâles remarquables par leur puissance ou leurs attraits s'approprient les femelles de choix. Les qualités reproductives se fixent dans la descendance. La sélection sexuelle s'ajoute à la sélection naturelle, pour utiliser des variations fortuites et assurer l'évolution. Mais celle-ci reste surtout subordonnée à la lutte implacable pour les moyens d'existence entre individus de différentes espèces voisines et aussi de même espèce. La vie n'est qu'un perpétuel combat, où les plus forts triomphent.

Si l'évolutionnisme et le transformisme s'imposent par la seule contemplation de la nature, leur explication ne constitue par un dogme à opposer au créationnisme. Et les objections ne manquent pas au lamarckisme comme au darwinisme. Cependant, par ses suggestives intuitions, Lamarck aura eu le mérite de bien poser le problème. En procédant scientifiquement par l'observation et l'induction, Darwin indiqua et précisa la meilleure méthode : l'étude des phénomènes actuels renseigne sur les choses du passé ; aujourd'hui est le fils d'hier et le père de demain ; les enfants ressemblent aux parents. On est donc en droit de conclure du présent au passé.

Tout de suite apparaît prépondérante l'influence du milieu avec ses composants : la terre, la mer, l'atmosphère, la température, le magnétisme, les climats, les saisons, la lumière. Après l'avoir niée, quant à ses effets sur les variations, Darwin lui-même arrive à l'admettre : « L'homme expose, sans en avoir l'intention, les êtres organisés à de nouvelles conditions d'existence et des variations en résultent ; or des changements analogues peuvent, doivent même, se présenter à l'état de nature. (Darwin : « Origine des Espèces », édition française Schleicher, page 85.) » Les exemples abondent et les éleveurs en fournissent par milliers. L'expérimentation scientifique apporte ses preuves : ainsi les grandes différences constatées entre les truites de mer, les truites de lac et les truites de ruisseau sont dues à la seule influence du milieu ; une truite de lac se réadapte à la vie marine en prenant toutes les apparences de la truite de mer et *vice-versa*. Le froid et le chaud agissent puissamment sur la peau des animaux : dans nos climats, les mammifères à poil ras des régions tropicales se couvrent pendant l'hiver d'une bourre laineuse ; à l'inverse un climat chaud fait tomber les poils des chevaux et des chiens. La durée de la vie larvaire des grenouilles est de trois mois environ dans les conditions ordinaires de nourriture et de température ; en les alimentant peu dans de l'eau froide on arrive à faire persister le stade têtard pendant un à trois ans. Les changements saisonniers influent sur la couleur du pelage de certains animaux ; le lièvre variable du nord de l'Europe, brun en été, devient blanc en hiver. Dans les climats extrêmes se manifestent les phénomènes d'hibernation et d'estivation, durant lesquels la vie se ralentit, se suspend même pour quelques espèces, marmotte par exemple.

L'action de la lumière tombe sous l'évidence en colorant ou décolorant les individus qui y sont exposés ou soustraits.

L'alimentation exerce un pouvoir considérable sur le développement et les variations des individus. La fécondité croît avec la nourriture et les animaux domestiques se reproduisent beaucoup plus que leurs congénères sauvages : la cane sauvage pond douze à dix-huit œufs par an, la cane domestique quatre-vingts à cent. En Virginie les porcs blancs, mais non les noirs, qui

mangent de la racine d'une amaryllidée, ont les os colorés en rouge et perdent leurs sabots. Les larves de grenouilles nourries au corps thyroïde deviennent des grenouilles pygmées, de la dimension de mouches. Tous les éleveurs savent que, pour améliorer une race domestique, il faut commencer par amender et fertiliser le sol où elle pacage.

Mais ce que ne peuvent expliquer ni la différence des milieux, ni les changements de température, ni la quantité de lumière, ni le genre de l'alimentation, ce sont les formations purement ornementales sans aucune portée utilitaire, telles que les décorations complexes, les bigarrures si diverses, les expansions tégumentaires si esthétiques des coquillages, des insectes, des oiseaux, des mammifères. Dans ces cas, le sens de l'évolution se trouve fonction de causes fortuites ou du moins jusqu'ici inconnues.

La loi lamarckienne de l'usage et du non-usage semble, au premier abord, reposer sur des bases indiscutables. En effet, on voit chaque jour les organes viscéraux ou musculaires s'atrophier ou s'hypertrophier suivant l'arrêt ou au contraire l'exercice intensif de leur fonctionnement ; et personne n'ignore les résultats de l'entraînement progressif sur la physiologie des organismes. Et cependant bien des formations tout à fait inutilisées ne disparaissent pas ; beaucoup d'oiseaux ne volent plus et conservent leur empennage complet. Les mutilations pratiquées par les éleveurs, les caractères acquis par les individus sélectionnés et entraînés ne se transmettent pas par l'hérédité, ou dans une si infime proportion que tout autre cause fortuite paraîtrait pouvoir amener la même conséquence. Les naïvetés des premiers évolutionnistes prêtent à rire, et nul ne croit plus que la longueur du cou de la girafe a été obtenue par l'effort héréditaire de ses ancêtres vers une pâture haut placée. A l'inverse, les animaux de basse-cour ont perdu par la domestication l'habitude de voler mais non l'aptitude, puisque parfois une oie domestique prend son essor et va rejoindre une bande d'émigrants de passage. (Cuénot.)

D'autre part, maints organes : cornes, panaches, ramure, barbe, chevelure ne sont d'aucun usage et persistent indéfiniment, souvent même grandissent. Là encore le transformisme se constate mais ne comporte aucune explication valable dans tous les cas.

L'insuffisance démonstrative de ces interprétations naturalistes et les méthodes de sélection employées par les éleveurs incitèrent Darwin à édifier sa théorie de la sélection naturelle sur la lutte pour l'existence. Pourtant, cette conception n'échappe pas davantage à la critique. Tout d'abord, en prenant l'expression « combat pour la vie » dans son sens large, métaphorique, comme le veut Darwin lui-même (*loc. citato*, p. 68), dans le sens d'une adaptation générale aux conditions de l'ambiance, on répète simplement sans une autre forme l'opinion déjà émise par Buffon, Geoffroy Saint-Hilaire et Lamarck sur l'influence du milieu cosmique et de l'alimentation. D'autre part, si, s'autorisant de quelques observations sur le monde animal actuel, Darwin a écrit que « la lutte pour l'existence est plus acharnée quand elle a lieu entre des individus et des variétés appartenant à la même espèce (*loc. citato*, p. 82) », il ne s'ensuit pas que ce facteur d'évolution ait agi dans les débuts de la vie animale sur le globe. A ce moment-là, au contraire, la bataille pour les subsistances ne pouvait se produire à cause de l'abondance de la nourriture ; les végétaux ont apparu bien avant les animaux, puisque ceux-ci, incapables de puiser leurs aliments dans l'air ou dans le sol, devaient consommer ceux-là qui seuls accomplissaient les synthèses nécessaires à la transformation des éléments minéraux en matière organique. A l'aurore des temps préhistoriques, les individus et groupes zoologiques étaient herbivores ; et lorsqu'une région était rasée de toutes ses plantes comestibles, la lutte pour le maintien de l'existence se traduisait non par d'inutiles guerres de destruction entre les affamés, mais par une émigration en masse vers les territoires neufs et inoccupés. Cette dispersion sur d'énormes aires géographiques participa puissamment à l'évolution, en amenant les espèces à une adaptation à des milieux nouveaux. Aussi la prépondérance numérique appartient aux herbivores, qui sont troupeaux et légion à côté des quelques familles carnivores.

D'ailleurs, les éleveurs n'améliorent-ils pas les races précisément par la suppression de la plus grande partie de ce combat pour la vie, en leur fournissant une provende abondante et choisie et en les protégeant contre la compétition de leurs congénères et les perturbations nuisibles des climats et des saisons ? Et ici apparaît un facteur d'évolution, entrevu mais négligé par Darwin : l'association pour la vie, dont la domestication est une forme intéressée, créée par et pour l'homme. Il appartenait à Pierre Kropotkine, cette grande figure de l'anarchie, de restituer son immense valeur à la solidarité animale, soutien de la vie sur le globe, et de l'étudier d'une façon magistrale dans son ouvrage intitulé : « L'Entr'aide, un facteur de l'évolution », dont l'introduction renferme les lignes suivantes : « Il était nécessaire d'indiquer l'importance capitale qu'ont les habitudes sociales dans la nature et l'évolution progressive ; de prouver qu'elles assurent aux animaux une meilleure protection contre les ennemis, très souvent des facilités pour la recherche de la nourriture (provisions d'hiver, migrations, etc...), une plus grande longévité et par conséquent une plus grande chance de développement des facultés intellectuelles (page 15.) » L'auteur cite ensuite une multitude d'exemples d'association pour la vie, en regard des rares cas de lutte directe entre individus de la même espèce ou entre les espèces voisines citées par Darwin. L'entr'aide ne commande pas toute l'évolution, n'explique pas l'apparition des variations inutiles, ornementales, parfois néfastes ; mais elle domine de très haut la lutte pour l'existence, comme la paix domine la guerre. Les sociétés humaines, comme maintes autres sociétés animales (castors, abeilles, fourmis, termites, etc., etc...) se fondèrent, persistent et se développent par l'exercice de la solidarité et l'usage de la domestication.

Ainsi va la vie ; elle apparaît, évolue, se transforme ; se ralentit par la lutte, accélère sa marche par l'entr'aide, s'épanouit par l'amour. Pourquoi va-t-elle et où va-t-elle ? Qu'importe ! Belle et bonne pour quelques-uns, l'effort commun peut la rendre telle pour tous. L'anarchiste, facteur d'évolution, agit et espère. — Dr F. Elosu.

BIBLIOGRAPHIE

Anglas. — *Depuis Darwin.* 128 p., Stock, Paris, 1924.

Cuénot. — *La Genèse des espèces animales*, 558 p., Alcan, Paris, 1921.

Darwin. — *L'Origine des espèces.* 664 p., Schleicher, Paris.

Delage et Goldsmith. — *Les théories de l'Evolution.* 371 p., Flammarion, Paris, 1911.

Kropotkine. — *L'Entr'aide.* Traduction Bréal. 390 p., Hachette, Paris, 1910.

Matisse. — *Les Sciences naturelles.* 160 p., Payot. Paris, 1921.

Perrier, Remy. — *Zoologie.* 871 p., Masson, Paris.

EXACTION n. f. (du latin *exactio*, de *exigere*, exiger). L'exaction est un abus exercé au nom de l'Etat et qui consiste à faire payer un impôt, une somme, un droit qui n'est plus dû, ou supérieur à celui réellement dû. Etre coupable d'*exaction*. Un fonctionnaire enrichi par

ses *exactions*. Celui qui commet une *exaction* est un *exacteur* et avec raison ce dernier terme est devenu synonyme de collecteur, percepteur.

« Des bergers qui, couverts à peine de lambeaux, gardent des moutons infiniment mieux habillés qu'eux, et qui payent à un *exacteur* la moitié des gages chétifs qu'ils recouvrent de leurs maîtres » (Voltaire). Les choses ont peu changé depuis Voltaire et les hauts fonctionnaires de l'Etat ne commettent-ils pas de véritables *exactions* en faisant retomber sur les miséreux tout le poids des impôts et des taxes, dont le produit sert uniquement à satisfaire les appétits de tous les parasites sociaux ?

Le règne de l'argent donne inévitablement naissance à une foule d'*exactions*, et c'est pourquoi à notre sens *l'exaction* n'est pas un abus, mais une action normale, inhérente à une société qui repose sur le capitalisme.

Ce n'est qu'en nous libérant du capitalisme, que nous nous libèrerons de tout ce qui en découle et qu'une société égalitaire mettra fin aux multiples exactions dont nous sommes victimes.

EXAMEN n. m. Action d'examiner, de rechercher, d'observer. Se livrer à des investigations. Subir une épreuve : passer un *examen ;* les *examens* du brevet ; subir un *examen* de bachelier-ès-science. Faire son propre *examen*, c'est-à-dire examiner sincèrement et attentivement sa propre conduite. Dans le langage de l'Eglise, faire son *examen de conscience* signifie se préparer à la confession.

En philosophie, le *libre examen* est la faculté que possède chaque individu de n'accepter comme vérité que ce qu'admet sa raison et son expérience. Faut-il dire que cette faculté est troublée par une quantité de facteurs intérieurs qui empêchent l'individu de contrôler les phénomènes et les faits qui le frappent, de façon raisonnable ? Il en résulte que ce qu'il admet comme vérité n'est souvent qu'une stupéfiante erreur.

A la brutalité de la vie, la faculté d'observation de l'homme se développe cependant et l'examen historique de la vie sociale efface petit à petit toutes les erreurs accumulées à travers les siècles.

L'évolution des sociétés n'est que la résultante de l'examen des divers phénomènes scientifiques, économiques et sociaux, et lorsque le peuple, par l'éducation, arrivera à examiner sainement la place qu'il occupe et celle qu'il devrait occuper, les classes disparaîtront pour donner le jour à une association d'hommes libres dans une société libre.

EXCITATION n. f. (du latin *excitatio*, même sens). Action d'exciter, d'émouvoir, d'entraîner, d'animer, d'encourager. Excitation à la haine, au mépris ; excitation au courage ; excitation à l'étude ; excitation à la révolte, au pillage ; excitation au vol, au meurtre, etc., etc... L'*excitation* à la révolte est un crime puni par tous les gouvernements et cela n'a rien de surprenant ; ce qui l'est, c'est de punir pour excitation au vol ou au meurtre les militants révolutionnaires qui propagent leurs idées d'émancipation. Est-ce que l'étalage que la bourgeoisie fait de son luxe n'est pas la première des excitations au pillage ? Est-ce que la guerre n'est pas en soi une excitation au meurtre, au viol et à l'assassinat ? La bourgeoisie n'est-elle pas uniquement responsable de l'excitation qui s'empare périodiquement de l'esprit populaire et qui fait déborder le travailleur des cadres de la légalité ?

Certes l'arbitraire, l'inégalité, la misère, la pauvreté, sont des facteurs d'excitation à la haine, et il est normal que ceux qui ont compris qu'une autre forme de société permettrait à chacun de vivre selon ses besoins et de produire selon ses forces, initient les profanes à leurs espérances, à leurs rêves d'avenir, et qu'ils les excitent au courage pour lutter contre un monde infect qui n'a que trop duré. De l'excitation populaire naîtra la Révolution et de la Révolution une société harmonique.

EXCLUSION n. f. (du latin *exclusio*, même signification). Action d'exclure ; de mettre hors. *L'exclusion* d'un membre d'une association. Réclamer *l'exclusion* d'un candidat. *Exclusion* de l'armée. L'exclusion de l'armée est consécutive à une condamnation « infamante ». « Sont exclus de l'armée, mais mis à la disposition des ministres de la guerre ou des colonies, les individus condamnés à une peine afflictive ou infamante, certaines catégories de condamnés en police correctionnelle, les rélégués. » (Larousse). Si, aux yeux de la bourgeoisie, l'exclusion de l'armée est considérée comme infamante, nous ne partageons pas ce point de vue ; nous savons que les exclus de l'armée ne sont pas toujours des voleurs et des criminels, mais souvent des individus dont les opinions avancées, jugées subversives, les firent considérer comme indésirables sous les drapeaux. Bien plus infamante, à notre avis, est l'exclusion que l'on est obligé de prononcer, dans les organisations d'avant-garde, contre des « camarades » trahissant la cause commune. Il n'y a rien d'étonnant à ce que ce fait se produise. Les organisations révolutionnaires sont la terreur de la bourgeoisie, et cette dernière y glisse de ses agents afin d'être renseignée sur l'activité desdites organisations. L'exclusion de ces agents s'impose sitôt que l'on s'aperçoit de leur présence. L'exclusion des brebis galeuses, loin d'affaiblir un parti ou une organisation, lui donne plus de force et plus de puissance, car il est préférable d'être peu et unis, que d'être nombreux et divisés.

EXCOMMUNICATION n. f. Censure ecclésiastique qui a pour objet de retrancher de la communion et de l'usage des sacrements, les pécheurs et les hérétiques. L'excommunication peut être, dans l'Eglise catholique, prononcée par l'évêque dans son diocèse, l'abbé dans sa juridiction et par le pape et les conciles généraux dans toute l'Eglise. Dans la religion protestante, ainsi que dans la religion juive c'est le consistoire qui prononce l'excommunication. De nos jours cet acte a peu d'importance dans les pays occidentaux qui ont été touchés par les progrès de la science et de la philosophie, mais il fut un temps où l'excommunication était une arme terrible entre les mains des princes de l'Eglise. Il était interdit à tout chrétien d'avoir des rapports et des relations avec un excommunié et à une époque où le préjugé populaire faisait la puissance de la religion, le peuple se gardait d'enfreindre les arrêts de l'Eglise. Comme bien on pense, ceux que l'Eglise a de tous temps appelés des pécheurs et des hérétiques étaient généralement des savants qui ne voulaient pas accepter un dogme intangible et cruel ; en les excommuniant on éloignait d'eux le peuple. « Dans le bon vieux temps, dit Billaut, l'excommunication était une arme si terrible qu'on la regardait comme pire que la mort ; ainsi, l'on excommuniait un laïque qui avait tué un ecclésiastique, et l'on punissait de mort l'assassin d'une personne qui n'appartenait pas à l'Eglise. »

EXIL. Quand un individu gêne dans son pays d'origine, l'autorité l'en expulse : le voilà en *exil*. D'aucuns s'exilent volontairement, soit qu'ils préfèrent voyager que de subir les conséquences de leur insoumission économique ou militaire, soit qu'ils ne se trouvent plus en sécurité dans leur pays. (Voir : insoumis.)

Théoriquement, il n'y a pas d'exil pour l'anarchiste, comme d'ailleurs pour tout internationaliste conséquent. La patrie, c'est le pays où l'on est bien : mettant à profit ce proverbe il s'expatrie quand c'est nécessaire,

risque l'expulsion quand les nécessités de l'action l'y exposent. Ces déductions théoriques font que nombre de personnes s'exilent et déchantent bientôt. Le premier danger de l'exil, c'est la suggestion qui porte à désirer le retour au pays dès que cela devient impossible. Les objections de la famille, des amis plus ou moins intéressés, reviennent alors à l'esprit ; romantisme aidant, on s'aperçoit qu'on est très malheureux. La plupart des insoumis au service militaire tombent dans ce premier combat ; la porte leur restant ouverte — à condition de se soumettre — ils rentrent bientôt au bercail. Les juges ne prennent pas trop en mauvaise part leur petite fugue, qui servira de leçon à ceux qui pourraient avoir l'envie de prendre le même chemin. En général, l'exilé dispense d'ailleurs généreusement cette leçon autour de lui, pour des motifs trop faciles à comprendre.

Quant à ceux qui « continuent », les voilà aux prises avec toutes sortes de difficultés. Gagner son pain n'est pas chose facile — surtout pour les intellectuels — dans un pays dont on ignore la langue. Tout le monde n'est pas capable de s'assimiler une langue rapidement : la difficulté de s'exprimer et de comprendre provoque un ralentissement de la vie intellectuelle et affective, car la lecture et la correspondance ne suppléent pas à tout, et le « cafard » vient, mord... et un deuxième contingent des exilés rend les armes, prêt à reconnaître qu' « il y a tout de même quelque chose de vrai dans ces histoires de patrie ».

Les survivants n'auront plus qu'à se faire au climat de leur pays d'adoption, à ses mœurs — moralité publique, vêtements, cuisine ! — à se soumettre aux exigences du nouveau milieu en y laissant le moins possible de soi-même. La police guette ; elle surveille le courrier, fourre le nez dans la correspondance, menace par les journaux subversifs. Les familiers se méfient : — « Qu'a-t-il fait dans son pays ? — Pourquoi est-il ici ? » ; le patron se fait fort de vous faire coffrer et expulser en cinq sec si vous bronchez... « S'exiler pour échapper à Némésis ou à la Caserne, et rencontrer *ça*, c'est un marché de dupe » raisonnent les neuf-dixièmes du dernier contingent en réintégrant ses anciennes pénates.

Naturellement, l'exilé peut être bien sage, s'être expatrié pour trouver un emploi rémunérateur, emmener sa famille et ses meubles, fréquenter beaucoup l'église et pas du tout les réunions publiques ; avoir en poche passeports et lettres de recommandation. Celui-là ne rencontrera que des difficultés de second ordre, mais ce n'est pas de lui qu'il est question...

De ce qui précède, tirons des conclusions pratiques. Aux parents indépendants qui souhaitent et préparent le même caractère à leur progéniture, disons qu'il convient de tenir compte avec l'éventualité d'exil dans l'éducation des enfants. Mouvements révolutionnaires avortés, réaction, insoumission, ne leur donneront que trop d'occasion de s'expatrier. Beaucoup se sentent ankylosés à l'idée de faire un voyage à l'étranger : il faut les y habituer. L'étude préalable de langues, et un métier manuel aplanissent beaucoup de difficultés en cas d'exil. L'enseignement public est terriblement unilatéral ; de sa patrie, le moindre ruisseau ou coteau a de l'importance, mais on ignore tout des pays voisins : langue, industrie, mœurs, régime ; cela fait qu'on ne s'y sent pas « chez soi » : avis aux éducateurs !

Que les amis gardent leurs lettres larmoyantes : mieux vaut un mot gai, au besoin, un mandat ! S'informer du nouveau milieu de l'exilé, l'interroger sur ce qu'il observe, lui demander des chroniques pour journaux, etc..., il se verra forcer de s'extérioriser, de regarder autour de lui et finira par s'intéresser à sa nouvelle vie, échappera au découragement, à la nostalgie. Et que les amis négligents se souviennent que si, pour eux, une lettre n'a que peu d'importance dans le train de leur vie, elle est souvent pour l'exilé un événement capital.

Lorsque ses parents ne l'en ont pas pourvu, que l'exilé acquière par lui-même « l'éducation de l'exil ». Quoi de plus stupide pour celui qui ambitionne la vie rude de l'insoumis ou du militant, que de prendre par exemple un emploi aux contributions ? Ne serait-il pas plus sage d'apprendre le métier de charpentier, mieux encore : d'étudier sérieusement avant que de partir la langue et la littérature de son propre pays, afin de pouvoir l'enseigner à l'étranger ? (Voir Malato : *Joyeusetés de l'exil.*)

Une fois à l'étranger, ne pas oublier que la « mère-patrie » y entretient des espions, principalement les consuls, qui ne négligent rien pour se procurer des renseignements susceptibles de créer à l'exilé des ennuis avec les autorités. La *réaction* s'organise internationalement. J'aime à croire que les hommes d'*action* le feront bientôt à leur tour. Une vaste documentation sur les ressources matérielles et morales que présente chaque contrée (moyens de débrouillage, colonies, milieux sympathiques), des relations suivies de pays à pays permettront alors de vivre totalement en sans-patrie.

EXODE n. m. (du grec *exodos*, sortie). On donne le nom d'exode à un fort mouvement d'émigration. Ordinairement l'exode est déterminé par la misère qui règne en une contrée ou encore par la tyrannie des maîtres. Il est des exodes qui sont devenus légendaires, tel celui des Juifs qui furent conduits hors de l'Egypte par Moïse. Cette histoire de la sortie des Israélites a du reste donné son nom au second livre du Pentateuque : l'Exode.

Sous Louis XIV, à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, la fuite des protestants, vers une terre plus hospitalière que celle de la France, fut un véritable exode. Avant la guerre, le despotisme des tsars provoqua l'exode de milliers et de milliers de Juifs qui, pour échapper aux massacres se réfugièrent en France, en Angleterre et en Amérique. Les Irlandais soumis au joug de l'impérialisme britannique émigraient en foule également avec l'espérance de trouver une existence plus calme en d'autres contrées. De tous temps les peuples opprimés ont été contraints d'accomplir leur exode, et de nos jours encore, après la « guerre du droit et de la civilisation » qui coûta tant de vies humaines, les travailleurs italiens, espagnols, bulgares, roumains, accomplissent à leur tour leur exode pour ne pas être ensevelis sous le poids de la réaction qui les écrase.

EXORCISME n. m. (du grec *exorcismos*, conjuration). L'exorcisme est la cérémonie qui a pour but de faire sortir les démons du corps d'un possédé. Il y a deux sortes d'exorcismes : les ordinaires et les extraordinaires. Les exorcismes ordinaires sont préventifs et le baptême que l'on administre à un enfant nouveau-né, n'est en réalité qu'une sorte d'exorcisme qui a pour objet d'éloigner de lui le démon ; les exorcismes extraordinaires ont pour but de délivrer celui ou ceux qui qui sont déjà possédés par les démons.

La pratique de l'exorcisme remonte à la plus haute antiquité. Aux premiers âges de l'humanité, lorsque l'homme ignorant ne pouvait déterminer les causes d'un malaise ou d'une maladie, il attribuait ceux-ci à un mauvais esprit et pour l'en chasser, se livrait à des conjurations, des évocations, à certaines violences corporelles, à des exorcismes. Ces pratiques stupides et ridicules subsistent toujours et malgré les progrès de la science, l'Eglise exorcise encore à l'aide de prières, de signes de croix, etc... L'exorcisme est même codifié par

l'Eglise et il est dit qu'aucun exorcisme extraordinaire ne peut être fait sans l'autorisation de l'évêque. Cela n'empêche pas que de temps à autre éclate un scandale qui nous apprend que quelques fanatiques se sont livrés à des actes de violence sur un individu parce qu'ils le croyaient possédé des démons. L'exorcisme ne disparaîtra qu'avec la foi religieuse et des préjugés qu'elle perpétue.

EXORDE n. m. (du latin *exordium*, de *exordire*, commencer). On appelle exorde, la première partie, l'introduction, le commencement d'un discours. Un exorde doit être simple, clair, net et précis afin de préparer favorablement le public à l'audition des discours. On peut trouver son exorde dans l'idée même du discours que l'on doit prononcer ; c'est le système le plus simple, mais c'est souvent le meilleur, surtout lorsque l'on se trouve face à face avec un auditoire que l'on ignore, et avec lequel il est inutile d'user de fleurs de rhétorique. Un bon *exorde* prépare un bon développement. L'exorde et la *péroraison* sont les deux parties les plus importantes d'un discours, car c'est d'ordinaire, l'introduction et la conclusion qui touchent plus particulièrement le public. Il y a donc intérêt pour ceux qui se livrent par la parole à une certaine propagande de soigner leurs exordes comme leurs péroraisons.

EXPERIENCE (du latin *experientia ;* de *experire*, éprouver). Connaissance acquise par l'épreuve personnelle que l'on a faite d'une chose, soit volontairement par l'observation et la pratique, soit involontairement, par suite des circonstances dans lesquelles on s'est trouvé placé. Le mot expérience ne sert pas seulement à désigner le résultat de l'épreuve personnelle, quant à l'augmentation des connaissances acquises, mais le moyen par lequel ce résultat a été obtenu, c'est-à-dire l'épreuve elle-même. On dit : « C'est un homme d'expérience », en parlant de quelqu'un ayant eu l'occasion de beaucoup observer et l'avantage de beaucoup retenir. Mais on dit aussi : « Le talent de ce romancier s'inspire de ses expériences amoureuses » ; ou bien encore : « Les expériences de savant ont justifié toutes nos suppositions ».

Les vieillards se réclament volontiers des droits que leur donne l'expérience, pour essayer d'imposer leurs opinions à autrui. C'est là une prétention excessive. D'abord, parce qu'il suffit de questionner des vieillards sur maints sujets, notamment dans les domaines de la politique et de la religion, pour constater qu'ils sont loin d'être d'accord entre eux, ce qui ne manquerait pas de se produire s'il était vrai qu'il suffît d'avoir un grand âge pour acquérir, à l'égard de toutes choses, une sorte d'infaillibilité. Ensuite, parce que l'expérience de beaucoup de personnes âgées, dont l'existence fut surtout végétative, préoccupées chaque jour d'effectuer les mêmes gestes, en relation avec les mêmes personnes, dans un décor identique, n'est en vérité qu'une expérience insuffisante, pour apprécier la vie dans sa complexité. Enfin, parce que faire valoir, au cours d'une discussion, que l'on a les cheveux blancs, constitue une référence sans doute, quant au caractère sérieux des propos émis, mais ne devrait jamais dispenser une personne raisonnable de faire, avec des arguments plus positifs que celui-ci, la démonstration de ce qu'elle affirme.

On n'a pas forcément raison parce que l'on est âgé, ou parce que l'on est père de famille, ou parce que l'on a été soldat. On a raison quand on a pour soi la logique et l'observation des faits.

Sous réserves de ces remarques, il est exact que, si la jeunesse a pour elle la générosité des enthousiasmes, et le courage désintéressé, qui s'allient fréquemment à la candeur, l'âge mûr a pour lui le sens réaliste, et les prudentes méthodes suggérées par les difficultés graves que l'on rencontre dans la pratique. Encore ne faut-il point confondre ces avantages intellectuels avec la sécheresse de cœur, et l'esprit de routine, qui caractérisent tant de gens ayant traversé la vie sans voir et dont les jugements portent la marque de l'égoïsme et de l'irréflexion.

Dans le domaine scientifique, la méthode expérimentale, qui consiste dans le contrôle des idées par les faits, est la seule qui donne des résultats certains. Tant que l'on discute sur des données métaphysiques, ou d'après des convenances philosophiques personnelles, les systèmes s'affrontent sans grand profit, et l'on n'arrive point à conclure, du moins d'une manière satisfaisante pour tout le monde. La preuve par le fait évident pour quiconque ne se refuse point à ouvrir les yeux, est l'argument sans réplique. Il réduit à néant les thèses chimériques, et met un terme aux ratiocinations vaines.

C'est grâce à la méthode expérimentale, telle que la conçurent Galilée, Newton, Descartes, Claude Bernard, que la science, se dégageant des idées préconçues, nées de l'influence religieuse et des préoccupations abstraites, a donné de si merveilleux résultats, en ne s'inspirant désormais que de la libre recherche de la vérité.

Partout où elle peut s'exercer, la méthode expérimentale est, pour ce qui concerne l'enseignement, la meilleure et, en même temps, la plus honnête. Avec elle, il n'est point nécessaire, pour convaincre, de faire appel à l'autorité de la tradition, ni au témoignage des ancêtres en faveur d'une douteuse révélation. Il suffit d'inviter l'élève à se rendre compte par lui-même de la réalité des faits décrits par le livre. A l'écolier qui douterait de ceci : qu'un acide répandu sur un calcaire détermine une effervescence, il serait fâcheux de répondre : « Tu dois le croire parce que j'ai un diplôme et que je suis ton aîné ! » Il est beaucoup plus sage, et plus modeste, et plus affectueux, et plus convaincant aussi, de dire à l'enfant : « Voici du vinaigre et un morceau de craie. Verse donc sur la craie quelques gouttes de vinaigre, et décris-moi ce qui va se passer ! » — Jean MARESTAN.

EXPIATION n. f. (du latin *expiatio*, même signification). Action d'expier ; réparation ; châtiment ; expiation d'une faute, d'un crime, d'un délit. La loi de l'expiation fut sans doute la première loi répressive qui dirigea l'humanité. Caïn, d'après la légende, expia toute sa vie par la souffrance et la douleur le meurtre d'Abel. « Dieu » était alors moins cruel que ne le sont les hommes d'aujourd'hui, car les lois de l'expiation sont devenues plus pénibles.

« L'humanité, dit M. J. M. Guyau, a presque toujours considéré la loi morale et la sanction comme inséparables : aux yeux de la plupart des moralistes, le vice appelle rationnellement à sa suite la souffrance, la vertu constitue une sorte de droit au bonheur. Aussi, l'idée de sanction a-t-elle paru jusqu'ici une des notions primitives et essentielles de toute morale ». L'expiation, en vertu de cette loi « morale » est donc l'acte qui consiste à subir la sanction. Est-elle juste ; est-elle injuste ? Est-elle simplement morale ? « Existe-t-il, dit encore Guyau, aucune espèce de raison (en dehors des considérations sociales), pour que le plus grand criminel reçoive, à cause de son crime, une simple piqûre d'épingle, et l'homme vertueux un prix de sa vertu ? L'agent moral lui-même, en dehors des questions d'utilité et d'hygiène morales, a-t-il, à l'égard de soi, le devoir de punir pour punir, ou de récompenser pour récompenser ? » On pourrait objecter que l'expiation ne résulte pas nécessairement de l'idée de sanction et qu'elle peut n'être que la punition naturelle de celui qui viole les lois naturelles. Ce fut l'idée de Lamennais

qui déclare que : « Une loi fatale, inexorable, nous presse ; nous ne pouvons échapper à son empire : cette loi, c'est *l'expiation*, axe inflexible du monde moral, sur lequel roulent toutes les destinées de l'humanité. » Rien n'est plus faux à notre sens et c'est encore à Guyau que nous faisons appel pour détruire cette thèse.

« De même l'indigestion d'un gourmand ou l'ivresse d'un buveur n'ont dans la nature aucune espèce de caractère moral ou pénal : elles permettent simplement au patient de calculer la force de résistance que son estomac ou son cerveau peut offrir à l'influence nuisible de telle masse d'aliments ou de telle quantité d'alcool : c'est encore une équation mathématique qui se pose, plus compliquée cette fois, et qui sert à vérifier les théorèmes généraux de l'hygiène et de la physiologie. Cette force de résistance d'un estomac ou d'un cerveau variera d'ailleurs beaucoup selon les individus : notre buveur apprendra qu'il ne peut pas boire comme Socrate, et notre gourmand qu'il n'a pas l'estomac de l'empereur Maximin. Remarquons-le, jamais les *conséquences naturelles* d'un acte ne sont liées à *l'intention* qui a dicté cet acte : jetez-vous à l'eau sans savoir nager, que ce soit par dévouement ou par simple désespoir, vous serez noyé tout aussi vite. Ayez un bon estomac et pas de disposition à la goutte : vous pourrez presque impunément manger à l'excès ; au contraire, soyez dyspeptique, et vous serez condamné à souffrir sans cesse le supplice de l'inanition relative. Autre exemple : Vous avez cédé à un accès d'intempérance ; vous attendez avec inquiétude la « sanction de la nature » : quelques gouttes d'une teinture médicale la détournera en changeant les termes de l'équation qui se pose dans votre organisme. La justice des *choses* est donc à la fois absolument inflexible au point de vue mathématique et absolument corruptible au point de vue moral ». (J. M. Guyau ; *Esquisse d'une Morale sans obligation ni sanctions*, pp. 183, 184.)

Nous pensons donc que la loi de l'expiation n'est nullement naturelle, mais intimement liée à celle de la justice distributive, foncièrement *humaine*. Prenons par exemple la loi du talion, qui remonte à la plus haute antiquité, et fut la base de la législation mosaïque. Elle n'emprunte à nos yeux aucun caractère « d'expiation en soi », bien que, pour l'esprit simpliste, elle présente la forme de justice la plus logique. Pour que, moralement, il y ait expiation, il faudrait que l'expiateur reconnaisse, comprenne sa faute, son erreur, son crime. Il faudrait que cette erreur, cette faute, ce crime renferment en soi l'action primitive ; or, ce n'est pas le cas, et en dehors des cadres déterminés par une forme quelconque de société, il n'y a pas d'*expiation*. Tel criminel, s'il n'est pas découvert, jouira en toute quiétude du bénéfice de son forfait ; conséquemment, on peut dire que l'expiation naturelle est une simple formule et que, seule, l'expiation d'ordre, de caractère social, mérite notre attention.

Si le crime ne trouve pas sa sanction dans le crime même, faut-il conclure à la nécessité d'une justice distributive ? « C'est un devoir pour le pouvoir social, dit Lainé, de faire accomplir l'expiation dans une certaine mesure ; de là l'origine et la nécessité d'une justice pénale. » C'est là l'avis d'un grand nombre de philosophes et de sociologues. Ce n'est pas là le nôtre. Pour admettre la nécessité d'une justice pénale, il faudrait reconnaître l'utilité sociale de l'expiation ; or, l'exemple et l'expérience sont à nos yeux suffisamment probants pour nous permettre d'affirmer qu'en aucun cas, contraindre un individu à l'expiation n'a été d'un avantage quelconque pour la collectivité. Depuis des temps immémoriaux, la « justice » accomplit son œuvre sans que s'améliore, par son action le sort des sociétés humaines. Expier un délit par quelques mois de prison n'efface pas le délit et n'empêche pas l'individu d'accomplir un nouveau forfait, sitôt que l'occasion — ou le besoin — se présente. Expier un crime par la peine de mort n'efface pas le crime, et même si l'on acceptait ce principe que l'expiation est nécessaire pour l'exemple, il serait facile de démontrer, par la statistique, que le nombre de crimes ne diminue pas en raison du châtiment infligé, mais en raison d'une évolution consécutive à des facteurs extérieurs à toute justice pénale. Non seulement *l'expiation* n'efface ni le délit ni le crime, mais elle les sanctifie. Les *expiateurs* prennent souvent une figure de héros, et le but poursuivi par les moralistes partisans de la justice distributive s'éloigne de plus en plus à mesure que s'exerce cette justice distributive. Que faire alors ? Laisser le crime s'accomplir ? Absoudre et laisser en liberté tous ceux qui, pour une cause ou pour une autre, s'attaquent à l'individu, profitent de sa faiblesse pour le voler, le piller, le tuer ?

Il est évident que si l'on accepte une société élaborée sur des principes d'autorité et de propriété, on est également obligé d'accepter le principe de l'expiation. Mais alors, loin de remédier au mal, on le perpétue. L'anarchiste, plus que tout autre peut-être, parce qu'il a conscience des possibilités de vie harmonique, a le crime en horreur. Plus que tout autre, il voudrait voir s'effacer de la surface du globe tous les méfaits qui s'y accomplissent, et qui ne sont déterminés que par l'ignorance, les vices, les tares, les travers inhérents à une société mal constituée. Aussi ne s'arrête-t-il pas simplement aux phénomènes ; il en recherche les causes, et c'est parce qu'il pense les avoir comprises qu'il dit que *l'expiation* ne changera jamais rien à l'ordre des choses ; mais que, pour voir disparaître tout ce qui est une source de souffrance individuelle ou sociale, il faut transformer du tout au tout cette société. Tout l'appareil judiciaire est corruptif et immoral. Etablie par une caste pour défendre une caste, inféodée à une classe de privilégiés, la « justice » est injuste ; elle le fut, et elle le sera toujours ; et si l'expiation peut emprunter un jour un caractère de justice, ce ne sera que lorsque le peuple révolté fera expier à la bourgeoisie les crimes accumulés depuis des siècles et des siècles.

EXPLICITEMENT adv. De façon précise; de manière explicite ; en termes clairs et formels. Poser explicitement une question. Le mot *explicitement* est le contraire de *implicitement*. Dans un discours, dans un exposé, surtout lorsqu'on s'adresse à un public de culture rudimentaire, il est indispensable, si l'on désire être compris, de développer *explicitement* les idées que l'on propage. Le peuple, peu habitué aux subtilités du langage, ne comprend pas toujours les clauses, les conséquences, qui découlent *implicitement* d'une formule ou d'une proposition ; il faut donc, lorsqu'on s'adresse à lui, exposer ses idées et ses opinions de manière *explicite* et en termes qui ne permettent aucune confusion.

C'est en énonçant *explicitement* nos désirs, nos aspirations et nos espérances parmi la classe ouvrière, en lui démontrant de façon lumineuse les vices d'une société injuste et cruelle, que l'on arrivera à éveiller son esprit, obscurci par des siècles et des siècles de servage.

EXPLOIT n. m. On se sert de ce mot pour signaler une action éclatante, un fait remarquable de caractère militaire. Il s'est, hélas, de tout temps, et dès la plus lointaine antiquité, trouvé des poètes pour chanter les *exploits* d'hommes semant sur leur passage la misère et la mort. Notre siècle ne fait pas exception à à la règle et, malgré sa prétendue civilisation, il chante

les *exploits* des poilus de la « grande guerre du Droit », comme se chantèrent, il y a plus d'un siècle, les victoires napoléonniennes. De tels *exploits* conduisent l'humanité à sa ruine. Quel que soit le courage des hommes qui accomplissent des *exploits* guerriers, les conséquences de leur action sont néfastes et ce courage inutilement dépensé, pourrait l'être plus avantageusement à des œuvres de vie, alors qu'il ne l'est qu'à des œuvres de mort.

Malheureusement, dès son enfance, l'homme, et plus particulièrement l'homme du peuple, soumis à l'éducation de la classe bourgeoise, entend à l'école glorifier les *exploits* des guerriers de son pays, et il est difficile par la suite d'effacer en son esprit les traces d'une admiration inconsciente pour tout ce qui est militaire. C'est à nous, qui avons compris, d'empêcher nos petits de se laisser corrompre, et de leur démontrer que les *exploits* militaires ne sont que des crimes provoqués par une classe intéressée, qui spécule sur la naïveté, l'ignorance et la lâcheté humaines.

EXPLOITATION. Action par laquelle on utilise les capacités des personnes ou les ressources des choses, pour en tirer profit. Ce mot sert aussi à désigner le lieu où s'accomplissent les travaux, lorsqu'il s'agit d'arracher au sol ses richesses. L'exploitation d'une forêt consiste en la coupe des bois, pour les besoins immédiats ou pour la vente. Mais le chantier où se débitent les arbres, et s'apprêtent les expéditions, pourra être nommé aussi : l'exploitation.

Tant qu'il s'agit seulement de prendre dans la nature, pour le plus grand bien de la collectivité humaine, les métaux précieux, le charbon, et les multiples produits nécessaires à l'industrie, une exploitation n'est condamnable que lorsqu'elle aboutit au vandalisme, c'est-à-dire lorsqu'elle détruit, sans absolue nécessité, des merveilles naturelles, ou tarit, par ses stupides excès, d'abondantes sources de revenus.

Ce qui est particulièrement condamnable, et devrait disparaître de la civilisation, c'est l'exploitation de l'homme par l'homme.

Elle s'est exercée, tout d'abord, durant l'antiquité, et presque jusqu'à nos jours, par le moyen de l'esclavage, qui consistait à réduire en captivité des populations vaincues, et à les faire travailler pour le compte des vainqueurs. Les esclaves appartenaient au maître comme des animaux domestiques. Il pouvait disposer d'eux selon son agrément, les châtier suivant son caprice, et n'avait à pourvoir en échange qu'à leur entretien. Puis fut instauré, au moyen âge, le servage, offrant quelques maigres garanties de sécurité aux opprimés. Avec ce régime, les paysans avaient faculté de faire fructifier pour eux-mêmes la terre appartenant au seigneur. Mais c'était à condition de lui verser, en échange, de lourdes redevances. De plus, ils étaient attachés au sol qu'ils cultivaient, et pouvaient être vendus avec lui. Le servage ne disparut totalement en France qu'avec la Révolution de 1789. Il ne fut aboli en Russie qu'en 1865 ! On en retrouve les vestiges dans cette coutume, qu'ont encore aujourd'hui les Etats, de céder, acquérir ou échanger des territoires, sans tenir compte de la volonté des populations qui les occupent.

Avec le salariat, qui est la forme moderne de l'exploitation de l'homme par l'homme, le travailleur pauvre n'a pas l'avantage de la pitance assurée qu'avaient autrefois les esclaves. Il est libre, en revanche, de changer d'emploi, de voyager, de s'établir, d'accepter ou de refuser un travail, de disposer de sa personne et de son temps, dans la mesure où ses économies le lui permettent. Cependant, il ne gagne de quoi satisfaire aux exigences de la vie qu'autant que la noblesse d'argent, qui a succédé à la noblesse d'épée et détient presque tout, a besoin de ses services. Lorsque son travail n'est pas nécessaire, lorsqu'il peut être remplacé par celui d'un animal ou d'une machine, on le congédie sans souci de savoir ce qu'il deviendra. Encore le produit de son travail ne lui est-il point payé à sa juste valeur, c'est-à-dire selon le prix de vente au consommateur, abstraction faite de quelques frais généraux. Pour son bénéfice personnel, l'employeur perçoit une plus-value, c'est-à-dire qu'il opère une majoration de prix, souvent scandaleuse, sous prétexte de dédommagement de ses risques financiers, majoration que vient aggraver la série des intermédiaires du grand et du petit commerce. De telle sorte que, lorsque les produits du travail utile reviennent sous forme d'objets de consommation à la masse de ceux qui ont peiné pour les fournir aux entreprises patronales, c'est à des tarifs tels qu'ils ne peuvent les racheter qu'en partie, abandonnant le reste à la puissance d'achat des parasites — ou tout au moins des trafiquants en surnombre — enrichis de leurs dépouilles.

La disparition définitive de l'exploitation de l'homme par l'homme suppose deux conditions primordiales : la première, c'est que l'ensemble des moyens de production : champs, usines, ateliers, mines, carrières, etc., cessant d'être la propriété d'une minorité, fasse retour à la collectivité tout entière ; la seconde, c'est que les produits du travail livrés à la consommation le soient sans qu'il y ait eu possibilité pour la spéculation de s'exercer, c'est-à-dire sans que personne ait eu la faculté, par une opération quelconque, d'en majorer les prix de revient, sauf pour ce qui concerne d'inévitables frais généraux, réduits au strict minimum par le contrôle commun.

Il est à remarquer que, ces conditions réalisées, l'exploitation de l'homme par l'homme pourrait s'exercer encore, si des dispositions importantes dans la loi, ou mieux, dans les mœurs, n'intervenaient pour en compléter l'efficacité:

Avec le collectivisme d'Etat, qui serait une généralisation du fonctionnarisme, l'exploitation de la classe ouvrière pourrait être représentée par une bureaucratie exagérément nombreuse, que les producteurs de l'industrie et des champs seraient obligés d'entretenir dans une demi-fainéantise, et sous le poids de laquelle ils pourraient bien, une fois de plus, être accablés.

Avec le communisme libertaire le plus large, et une paperasserie réduite à sa plus simple expression, l'exploitation de l'homme par l'homme aurait licence de s'exercer encore, partout où des citoyens, consommant sans mesure et ne produisant qu'avec parcimonie, obligeraient, par cela même, leurs camarades, soit à diminuer leur consommation personnelle, soit à se charger de tâches supplémentaires pour que reste assuré le bien-être commun, ce qui, même après la disparition de tout numéraire, demeureraient, quant au fond, en rapport avec ce qui se passe aujourd'hui.

Pour prévenir ces abus, il est indispensable que soit développée, par l'éducation, une conscience morale, basée sur le sentiment de la responsabilité individuelle, et le respect du bien social. Tant qu'une telle discipline, librement consentie par tous les humains, n'assurera pas sans contrainte l'harmonie de la société ; il se produira inévitablement, contre les excès individuels, des réactions plus ou moins brutales de la part de ceux qui en seront les victimes. Sous une forme quelconque, législative ou insurrectionnelle, la force, mise au service de la règle nécessaire, deviendra une fois de plus la dure mais suprême ressource de la sauvegarde publique. — Jean MARESTAN.

EXPLOITATION. — Système odieux par lequel, avec l'appui de l'Etat, les possédants obtiennent de ceux qui

ne possèdent pas le maximum de production pour le minimum de salaire. Tout le système économique bourgeois de la Société actuelle a pour moteur le travail des salariés, producteur de la richesse sociale dont profitent les capitalistes.

Capital et Travail ; l'un dominant l'autre aboutissent à créer deux classes bien distinctes et de plus en plus antogoniques.

Il n'y a pas de conciliation possible qui ne soit une duperie nouvelle dont les exploités sont toujours les victimes. L'exploitation ne peut cesser que par une transformation sociale opérée par les exploités en révolte, s'émancipant soudain et organisant eux-mêmes la production en s'associant pour le travail, seule valeur sociale en société libre ! — G. YVETOT.

EXPLOITEUR n. m. (de : *exploiter*, verbe actif, du latin populaire : *explicitare*, mettre en œuvre, en valeur). Tel est le sens qu'avait exclusivement ce verbe ; il l'a conservé, d'ailleurs, bien qu'à côté de ce sens exact il ait pris, à l'usage, un sens péjoratif.

Généralement, quand il a pour complément direct un objet inerte, comme un terrain, une mine, un outillage, exploiter signifie simplement mettre en valeur. Quand le complément direct est humain, individu ou collectivité, le mot exploiter prend un sens péjoratif et signifie *exploiter parasitairement.*

De même, et toujours conformément à l'usage, quand on dit de quelqu'un qu'il est *l'exploitant* de ceci ou de cela, ce mot garde un sens *bénin*, tandis que le mot exploiteur a toujours un sens *malin.*

C'est en prenant le mot dans son sens le plus défavorable, le plus honni, que nous nous sommes posé cette question : qu'est-ce qu'un exploiteur ?

Et nous avons trouvé cette réponse :

C'est l'homme qui tire profit du travail d'un autre homme AU PRÉJUDICE DE CELUI-CI.

On peut aussi formuler ainsi la réponse :

C'est l'homme qui profite ABUSIVEMENT *du travail d'un autre homme.*

Nous avons souligné *au préjudice* et *abusivement*, car on peut profiter légitimement du travail d'un autre homme.

Enfin, n'oublions pas que le mot travail, dans chacune des deux réponses, peut être remplacé par bien d'autres mots comme, par exemple, ignorance, sottise, enfin tout ce qui place un des deux contractants en état d'infériorité.

Mais, pour que dans le profit tiré du travail d'un autre il y ait exploitation, encore faut-il qu'il y ait abus, duperie ou préjudice.

Exemple : dix sauvages habitent une caverne. Ils se protègent, la nuit, en roulant à l'entrée de leur caverne une pierre fort lourde.

Aucun de ces dix hommes n'étant assez fort pour rouler la pierre, chacun a besoin, pour être protégé, du concours des neuf autres. Donc, quand chacun, la nuit venue, repose en sécurité, il tire profit du travail de ses neuf compagnons.

Et cette coopération est indiscutablement légitime.

Si, parmi ces dix, se trouve un vieillard ou un infirme, il jouira encore légitimement de l'effort des neuf autres car, vieilliard, il a devancé les autres dans cet effort ou d'autres quelconques, et ses camarades ont profité de ses expériences.

Il a payé antérieurement.

Infirme ? il est probable que son infirmité a pour cause son effort dont ses camarades ont profité.

Donc, jusqu'ici, nous n'avons dans ces dix hommes que des profiteurs légitimes de l'effort des autres, du travail des autres, des expériences des autres.

Et c'est bien.

Mais voilà que, de ces dix, un compagnon plus robuste, plus fort, exerce sur ses camarades une autorité telle qu'il refuse de contribuer à l'effort dont, pourtant, il goûte ce fruit : la sécurité.

Celui-ci est un exploiteur parce que, dans sa façon de jouir de l'effort des autres, il y a abus et préjudice.

En voici un autre qui, lui aussi, veut jouir sans produire ; mais il n'a ni la force ni le courage de contraindre ses compagnons ; il recourt à la ruse, feint la faiblesse, la maladie, la blessure ou simplement la maladresse

Celui-là aussi est un exploiteur.

Mais, en voici un troisième qui, lui aussi, veut jouir sans faire d'apport. Il est robuste, mais il ne veut pas dominer parce que, dominer, c'est faire un effort. Il ne veut même pas ruser : ce serait encore un effort.

Il ne veut rien faire.

Il sait que les autres, ayant la volonté de dormir en paix, rouleront la pierre, quoique devenue plus lourde du fait des trois parasites. La volonté et la bonne volonté des sept autres garantissent à ce saligaud la sécurité gratuite.

Il s'est fait une arme de son inertie.

Ce troisième exploiteur est plus répugnant que les deux autres.

Les temps ont changé. Il n'y a plus de caverne, plus de pierre à rouler, plus d'ours à redouter. Tout cela est remplacé par l'usine, le tribunal, la gent d'armes, en un mot : la société... Mais les trois types d'exploiteurs demeurent ; nous les retrouvons partout à l'état pur ou combiné.

Le régime patronal est la première ou la seconde forme d'exploitation (force ou ruse) et quelquefois les deux combinées. On peut en dire autant de l'Etat.

Quant à la troisième variété d'exploiteur : l'inerte, elle se retrouve dans toutes les classes sociales : le moindre effortiste pourrit à tous les échelons.

Celui qui, parce qu'il a hérité de ses ascendants une fortune, ne produit pas et vit de la production des autres, celui-là est un exploiteur.

Parmi ceux qu'il exploite, il y a des équipes de travailleurs dont le salaire individuel est basé sur la production commune. L'ouvrier qui, comptant sur l'effort de ses camarades, réduit son propre effort au minimum, sachant que l'effort des autres lui assure son salaire, celui-là est aussi un exploiteur, mais plus odieux que le précédent.

Certes, les représentants des classes dominantes sont des exploiteurs, mais, outre ces exploiteurs d'en haut, il y a les exploiteurs d'en bas.

Passons sous silence l'exploitation de l'apprenti et de la ménagère par l'ouvrier.

Mais voici un autre cas : dans la même fabrique de chaussures, deux ouvriers du même âge ont débuté en même temps. L'un s'est contenté de faire ses quarante-huit heures par semaine ; il a pris son apéritif, son tabac et des distractions. Il vit au jour le jour sans souci du lendemain.

Et il a parfaitement raison. Personne n'a le droit de lui reprocher de prendre de la vie tout ce qu'il peut. Il ne nuit à personne.

Mais, depuis dix ans que ces deux ouvriers travaillent côte à côte, l'autre, qui ne fume pas, qui ne va pas au café, consacre deux heures par jour à réparer à son compte les chaussures des voisins. Grâce à cet effort, il a pu louer une boutique, acheter un outillage, quitter l'usine, et il fait maintenant de la chaussure sur mesures.

Ses affaires prospèrent ; la demande devient si pressante qu'il ne peut plus y suffire seul. Il propose à son ancien camarade de venir travailler avec lui et ils établissent ainsi son salaire : déduction faite des

frais généraux et de la matière première, l'affaire laisse un bénéfice hebdomadaire X ; la moitié est allouée au camarade.

Les voici tous deux gagnant plus qu'à l'usine et chacun profitant du travail de l'autre.

Celui qui a conçu et réalisé l'affaire, qui assume la responsabilité de sa bonne marche, va pouvoir consacrer plus de temps à son administration. Il est devenu « patron ».

Or, non seulement ce patron n'est pas un exploiteur, mais il est exploité par l'autre, qui reçoit aujourd'hui un meilleur salaire grâce aux dix années de préparation de celui-ci.

Pour que celui qui n'a pas fourni cet effort ne soit pas l'exploiteur de son camarade devenu patron, il faudrait qu'il fit à l'entreprise, et cela sous une forme quelconque, un apport, équivalent à celui de l'autre.

Ceci nous amène à dire que pour qu'il y ait exploitation, toujours au sens péjoratif, il faut qu'il y ait abus, contrainte, surprise ou préjudice.

Et encore : que ce n'est pas la situation sociale d'un individu qui le fait exploiteur, mais son tempérament. On naît exploiteur et on le demeure, que l'on soit salariant ou salarié.

Le tempérament de l'individu se transforme par l'éducation, non par la situation sociale, celle-ci ne jouant qu'en tant que facteur d'éducation.

Croire que l'initiateur de production qui rassemble de la main-d'œuvre librement contractante est, de ce seul fait, un exploiteur, c'est commettre une erreur préjudiciable à toute grande entreprise et au mieux-être.

Si un cordonnier indépendant gagne quarante francs par jour, deux cordonniers associés gagneront chacun cinquante ou soixante francs pour une somme égale de travail.

Il y aura donc mieux-être.

D'autres métiers exigent un effort collectif : un seul homme peut faire beaucoup de chaussures, mais il faut plusieurs hommes pour faire une seule locomotive, un seul navire.

Il convient donc de distinguer entre exploiteur et initiateur ou réalisateur. — Raoul Odin.

EXPLOSIF n. m. Corps susceptible de faire explosion.

D'après l'expérience courante, un explosif est un corps capable de réaliser, par sa décomposition, un violent déplacement de matériaux ; cet effet résulte d'une augmentation considérable du volume de l'explosif qui, pendant sa décomposition, passe brusquement de l'état solide ou liquide à l'état gazeux, en exerçant une forte pression sur les matériaux à déplacer.

De tels corps, capables d'une décomposition brusque, sont naturellement dans un équilibre moléculaire très instable, tandis que leur destruction violente donne naissance à des corps qui sont dans un équilibre moléculaire très stable : or, d'après les principes de thermochimie, un tel changement d'équilibre s'accompagne d'un grand dégagement de chaleur qui, portant à une haute température les gaz produits, augmente énormément leur pression et, par suite, la puissance de l'explosif ; nous retrouvons ainsi, en partant de notions de sens commun, la définition classique des explosifs donnée par Sarrau :

« On appelle *explosif* tout corps capable de se transformer rapidement en gaz à haute température. »

Il y a deux classes d'explosifs : les explosifs de chargement et les explosifs de détonation ou d'amorçage... Il n'y a d'ailleurs pas de différence essentielle entre ces deux catégories, et tel explosif, comme le coton-poudre par exemple, se classe dans l'une ou dans l'autre catégorie, suivant la forme physique qui lui est donnée.

Quelle que soit la stabilité relative des explosifs de chargement, quelle que soit la sécurité habituelle de leur emploi, on ne doit jamais oublier, en les manipulant, qu'un explosif, par sa définition même, est un corps en équilibre instable et dont la moindre imprudence peut provoquer la décomposition. (Paul Vérola : *Chimie et fabrication des explosifs*, A. Colin 1922) ». Les exposifs doivent présenter les qualités de stabilité suivantes :

1° Ne pas détoner entre bois et fer sous un choc inférieur à 2 kilogr. par centimètre carré.

2° Ne pas détoner par décomposition spontanée par suite de l'excès de l'un des réactifs ou d'une impureté de l'un de ceux-ci.

3° Résister pendant dix minutes au moins à une température de 700°.

Les matières premières utilisées dans la fabrication des explosifs peuvent être classées de la façon suivante :

1° *Matières combustibles :* charbon, soufre.

2° *Sels oxygénés :* Nitrate de potasse ou salpètre ; de soude ; d'ammoniaque ; de baryte ; chlorate de potasse ; fulminates ; picrates.

3° *Pyroxyles et matières organiques nitrées :* Fulmicoton ; fulmipaille ; fulmison ; fulmibois ; nitroglycérine ($C^3\ H^2\ [Az\ O^3\ H]^3$) ; nitrosaccharose ; nitromannite.

Jusque vers la fin du dernier siècle, il n'existait qu'un explosif : la poudre noire, et sa fabrication, améliorée au cours des âges, avait acquis une perfection telle que cet explosif s'adaptait à tous les besoins.

Aujourd'hui, ces poudres ne présentent qu'un intérêt très relatif pour les besoins de la guerre; mais elles servent encore pour les armes de chasse. D'ailleurs, elles présentent un certain nombre d'avantages : prix de revient minime ; fabrication facile et peu dangereuse, étant donné leur insensibilité partielle aux flottements et aux chocs ; stabilité considérable et conservation commode ne nécessitant que l'abri de l'humidité.

Voici quelques formules :

Poudre grise ordinaire : Salpètre 74,84. Charbon 13,32. Soufre 11,84. Salpètre 78,99. Charbon 11,17. Soufre 9,84.

Poudre de guerre : Canon = Salpètre 75. Soufre 12,5. Charbon 12.5. Fusil = Salp. 74. Soufre 10,5. Charbon 15,5.

Poudre de chasse : Salpètre 78. Soufre 10. Charbon 12.

Poudre de mine : Salpètre 65. Soufre 20. Charbon 15.

Poudre allemande de 1883 : Salpètre 76. Soufre 9. Charbon 15.

Poudre russe d'Ochta : Azotate de potasse 75. Soufre 10. Charbon 15.

Poudre de la marine italienne, dite H/57 : Salpètre 77. Charbon 20. Soufre 3.

Poudre Pebble : Salpètre 76.50. Soufre 10,25. Charbon 13,25.

On a proposé un grand nombre de modifications de la poudre grise ordinaire. Une des plus importantes est sans contredit la « poudre chocolat », poudre brune « brown powder », ou « cocoa powder » ; inventée en Allemagne en 1882.

Sa composition est la suivante : Azotate de potasse 79. Soufre 3. Charbon 18. A la même poudre se rattache la poudre sans fumée C. S. ou « Chilworth special powder ». Elle est formée de : Azotate de potasse 42. Azotate d'ammoniaque 38. Charbon rouge 20.

Poudre de Schwartz : Azotate de Potasse 48,6. Azotate de soude 26,5. Soufre 9,2. Charbon 15,7.

Poudre de Freiberg : Azotate de soude 64. Soufre 18. Charbon 18.

Poudre amide ou Gabe : Azotate de potasse 101. Azotate d'ammoniaque 80. Charbon de bois 40.

Poudre S. A. 152 : Azotate de potasse 62. Azotate d'ammoniaque 11. Charbon 24,3. Soufre 1,3. Résine 1,3.

Poudre Wynant : Azotate de Baryte 77. Azotate de potasse 2. Charbon de bois 21.

Poudre Küp : Azotate de baryte 80. Soufre 10. Charbon 10.

Xantine : Azotate de potasse 68,5. Xantate de potasse 27,4. Charbon de bois 4,1.

Poudres chloratées

D'une puissance beaucoup plus considérable que les poudres ordinaires, elles ont des effets trop brisants. Un choc ou un frottement suffisent à provoquer leur explosion :

Poudre Cossigny : Chlorate de potasse 75. Soufre 12,5. Charbon 12.5.

Poudre de Kohler : Chlorate de potasse 70. Soufre 20. Charbon 10.

Poudre Mundel : Chlorate de potasse 63,5. Soufre 31.5. Noir animal 1. Poudre de chasse ord. 4.

Poudre Hahn : Chlorate de potasse 36.7. Sulfure d'antimoine 169. Charbon 18. Spermaceti 46.

Rackarock : Chlorate de potasse 87,5, 83,4, 89,3, 23,5. Huile de naphte 12,5, 8,3. Nitrobenzine 8,3, 76,5. Térébenthine 10,7.

Poudre Gallica : Chlorate de potasse 75. Noix de galle pulvérisée 25.

Poudre Maréchal : Chlorate de potasse 84. Acide stéarique 16.

Poudre Monnier : Chlorate de potasse 71. Sucre 16. Charbon 6. Goudron de houille 7.

Bellfords powder : Charbon en poudre 19,5. Salpètre 68. Soufre 12,5.

Poudre blanche anglaise : Chlorate de potassium 50. Ferrocyanure de potassium 25. Sucre raffiné 25.

Poudre de Pohl : Chlorate de potasse 49. Ferrocyanure de potassium 28. Sucre de canne 23.

Poudre de Feutons : Chlorate de potassium 16. Ferrocyanure de potassium 4. Sucre 4.

Il y a encore une quantité considérable de poudres. On trouve dans le commerce des ouvrages très documentés. Si l'on en croit certains auteurs, les révolutionnaires ont la curiosité de savoir et la composition et l'emploi des explosifs ; ils trouveront des ouvrages de vulgarisation dans les livres du Génie militaire et de l'Artillerie. — A. LAPEYRE.

EXPORTATION n. f. (du latin *exportatio*, même signification; de *ex*, hors, et *portare*, porter). Le mot *exportation* est un terme commercial qui signifie : transporter et vendre à l'étranger des produits du sol ou des marchandises de l'industrie. Nous avons démontré par ailleurs qu'aucune nation du monde ne pouvait vivre sans le concours de ses voisines proches ou éloignées, la fertilité du sol ou la production industrielle étant conditionnées à une quantité de facteurs, tels que le climat, la situation géographique, ethnographique, etc. Le régime économique du monde repose donc sur l'importation, dont la contrepartie est nécessairement l'exportation. Il serait pourtant puéril de croire que seuls les besoins matériels d'une population jouent dans les importations et les exportations d'un pays ; les intérêts commerciaux, la plupart du temps contraires aux besoins des consommateurs, figurent comme un des facteurs principaux en ce qui concerne l'exportation des produits bruts ou manufacturés d'une nation. Nous savons qu'en ce qui concerne les importations, de nombreux pays, où ne s'exerce pas encore le libre-échangisme, les produits étrangers sont frappés à l'entrée de droits de douane prohibitifs, afin de permettre au capitalisme national d'écouler à un prix élevé ses propres produits. Nous avons traité de cette question au mot « douane » et démontré que le régime du protectionnisme ne pouvait que profiter aux exploiteurs de la misère humaine. Urbain Gohier, dans une étude déjà vieille, puisqu'elle date de 1906, intitulée « Le nouveau pacte de famine », nous éclairait lumineusement sur les désirs intéressés des protectionnistes : « Envisageons, disait-il, un groupe de cent une personnes : cent ouvriers, et le patron, individuel ou collectif.

« Le patron dit aux ouvriers: « A cause de la concur-« rence étrangère, je serai contraint de diminuer vos « salaires, si nous ne sommes pas protégés ; car je ne « fais plus que 300.000 francs de bénéfice net par an. « Donc, puisque vous êtes citoyens électeurs, exigez « de vos élus des lois de protection. » Les ouvriers n'hésitent pas ; ils ne savent pas en quoi consistera la chose ; ou bien ils croient qu'elle aboutira seulement à la prohibition du produit étranger, à l'obligation, pour tous les consommateurs, d'acheter l'objet qu'ils fabriquent. C'est si bon de se savoir « protégés » quand on est faible et, d'ailleurs, sans application pour étudier, sans intelligence pour comprendre, sans courage pour se défendre soi-même ! Etre défendu, n'importe comment, par l'Etat-Providence, par l'Etat-Dieu, au moyen d'une loi mystérieuse, d'un grimoire enchanté : quel rêve !

« Les cent ouvriers sont protectionnistes du coup ; ils élisent un protectionniste forcené, tantôt borné comme eux ; tantôt prêt à tous les métiers pourvu qu'ils rapportent, tantôt simple compère du patron. Les tarifs sont votés. Grâce à l'augmentation de 140 à 180 pour 100 des taxes, le patron relève ses prix ; au lieu de gagner 300.000 fraincs net ; il place à la fin de l'année 400.000 francs ; il a bénéficié de 100.000 francs.

« Mais les ouvriers ? On n'a pas diminué leur salaire, puisqu'on le leur avait promis ; on ne l'a pas augmenté non plus. Seulement, par le jeu de tout le système, leur vie est devenue plus difficile ; leurs vêtements ou leurs aliments leur coûtent plus cher ; avec la même somme, ils se trouvent dans une détresse plus profonde.

« Toutes les marchandises qu'ils consomment sont « protégées », c'est-à-dire qu'elles coûtent plus cher. Une seule reste au même prix : celle qu'ils vendent — leur travail. Ne recevant pas un sou de plus et dépensant beaucoup davantage, ils subissent indirectement une diminution de salaire. Leur salaire nominal n'a pas changé, mais il a perdu beaucoup de sa valeur utile. » (Urbain GOHIER, *La Révolution vient-elle ?* « Le nouveau pacte de famine », Paris, 1906.)

Nous voyons, par ce qui précède que, si l'exportation est généralement libre, elle est entravée par les droits d'entrée, qui frappent les marchandises à leur introduction dans un pays étranger, et que c'est le consommateur, en grande partie le travailleur, qui en souffre.

« Pendant de longs siècles, dit le Larousse, les Etats frappèrent les marchandises de droits très élevés, non seulement à l'entrée, mais aussi à la sortie ; il fallait, croyait-on, entraver l'exportation des produits, et particulièrement du blé, pour éviter des famines ou empêcher le pays de s'appauvrir. En France, les droits à l'exportation furent supprimés en 1860. »

Si les droits à l'exportation ont été supprimés, non seulement en France, mais dans presque toutes les nations du monde — exception faite pour certains pays de l'Amérique du Sud qui poursuivent cette politique économique — ce n'est pas que les grands producteurs ou les gros industriels aient considéré le problème sous son angle social et pensé que la famine ou l'appauvrissement de leur pays n'était plus à craindre. Comme toujours lorsqu'il s'agit du commerce, ils ne furent animés que par un bas intérêt particulier. Il est indéniable que les droits à l'importation entravent la liberté du consommateur, en haussant les prix des produits

nationaux. Ces produits, qu'il ne peut pas écouler intérieurement, il faut qu'il les écoule extérieurement. Il importe peu, au commerçant, à l'industriel ou au financier, que la population de son pays meure de faim, marche pieds nus et n'arrive pas à se vêtir : ce qu'il veut, c'est vendre cher, à n'importe qui. On nous avait dit que le régime de l'exportation était soumis à certains facteurs atmosphériques, climatériques ou géographiques. Prenons un exemple. Quelles que soient la volonté, le génie, l'intelligence du producteur français, il n'arrivera jamais à faire pousser sur son sol, du cacao ou du café ; pour consommer de ces produits, le peuple français aura recours à l'importation, ce qui comporte fatalement l'exportation des pays producteurs de ces produits. Et alors, se joue une double spéculation. Les pays producteurs, sachant que les pays importateurs ont absolument besoin d'eux, vendront leur marchandise au prix fort, ce qui, inévitablement provoquera la hausse dans le pays d'origine ; d'autre part, lorsqu'il s'agit d'un produit de consommation courante, tel le café, par exemple, l'Etat, le gouvernement du pays importateur le charge de droits de douane formidables afin de se procurer des ressources. Il apparaît donc évident qu'un régime qui repose sur le commerce, donc sur le vol légal, ne peut trouver dans la légalité, une mesure susceptible de mettre un terme à l'arbitraire de la spéculation commerciale.

Un autre exemple frappant nous est offert en France de ce qu'est le régime de l'exportation commerciale, et de la cupidité des exportateurs. La France est un pays de production vinicole, et le vin étant la boisson nationale, une grande partie de la production pourrait être écoulée sur le marché français. Le climat de l'Angleterre, par contre, ne permet pas la culture de la vigne et ce pays est obligé de s'adresser à la France pour sa fourniture de vin. Le propriétaire français en profite et l'Angleterre payant plus cher que la France, il préfère écouler ses produits de l'autre côté de la Manche. Il en résulte une hausse des prix dans le pays d'origine et le consommateur français paye cher un produit qu'il devrait pouvoir se procurer à un prix relativement bas. Il en est de même pour quantité d'autres denrées, entre autres : le lait, le beurre, les œufs, les primeurs, etc... De plus, depuis la guerre, les pays à monnaie dépréciée ont vu s'étendre le champ de leurs exportations, et les propriétaires et les industriels, sans tenir compte des besoins de la population, n'ont pas hésité à exporter les matières de première nécessité et à les échanger contre une monnaie saine, peu sujette aux fluctuations des spéculations et du change. En aucun cas, les gouvernements et plus particulièremnt les gouvernements français qui se succédèrent de 1919 à 1926, n'envisagèrent de mesures propres à arrêter l'exportation de produits indispensables à la vie de la population française ; qu'importe aux maîtres du pouvoir politique, représentants directs des maîtres du pouvoir économique, que le consommateur français réduise sa consommation au strict minimum, du moment que le capitalisme réalise des bénéfices scandaleux ? Parfois, cependant, l'exportation de certains produits est prohibée momentanément ; mais généralement, cette mesure demeure sans effet, car elle survient trop tard, une fois que l'exportation desdits produits est accomplie.

En vérité, on ne voit pas bien quelle réforme au statut commercial qui régit l'exportation et l'importation pourrait mettre un frein à un tel régime. Tout se tient dans la société bourgeoise et, même en supprimant les barrières douanières, on ne résoudrait pas le problème de l'exportation et de l'importation, qui provoque la hausse d'une matière, au gré du capitalisme qui la possède.

Que faire ? Pas grand chose en réalité dans le domaine de la légalité. Rien à attendre du Parlement, des ministères et des gouvernants. Le remède est en dehors de l'ordre social établi. Les échanges ne se font pas aujourd'hui, de nation à nation, en raison des besoins économiques de chaque nation, ou si le facteur « besoin » joue un certain rôle, le facteur « intérêt particulier » en joue un plus grand encore. Et il en sera ainsi, sous des formes différentes, tant que l'intérêt particulier ne sera pas subordonné à l'intérêt collectif, tant qu'un individu ou un groupe d'individus, pourront réduire la consommation de millions d'êtres humains pour satisfaire leur soif de bénéfice et d'argent. Notre conclusion ne peut être que ce qu'elle fut pour quantité d'autres questions se rattachant au régime social actuel. Seule la Révolution économique peut transformer la société ; seule la prise des moyens de production par les producteurs peut faire régner l'égalité dans la distribution et la répartition des richesses sociales. En dehors de cela, il n'y a rien de vrai ; tout n'est que bluff et démagogie. Les Parlements peuvent voter des lois, à l'importation ou à l'exportation. Ce ne sera qu'un trompe-l'œil pour les électeurs naïfs. Interdirait-on demain en France l'importation ou l'exportation des blés, les grands propriétaires se chargeraient bien vite de rarefier le produit pour en provoquer la hausse. Il n'y a rien à faire de véritablement efficace dans le domaine du régime actuel. C'est la roue qui tourne et apporte toujours de l'eau au moulin. Par la bêtise, l'ignorance et la lâcheté humaines, le capitalisme est plus fort et il en profite. Il tient le peuple courbé sous son régime économique, et ce dernier restera économiquement un esclave, tant qu'il n'aura pas conscience de sa force, de ses possibilités, de ses moyens, et qu'il ne se libérera pas par la Révolution de tout ce qui le tient enchaîné à une société qui est condamnée par tout être raisonnable, sensé, sincère et logique.

EXPULSION n. f. (du latin *expulsio*, même signification). Action de chasser, d'expulser des individus de leur résidence ; contraindre quelqu'un à quitter le lieu où il est établi ; évacuation d'un locataire de l'appartement qu'il occupe. Expulser d'une maison, d'une ville, d'un pays. L'expulsion, quel que soit son caractère, est une entrave à la liberté individuelle, et son action affecte politiquement et économiquement tous les déshérités de la société bourgeoise. Nous ne nous arrêterons pas à ce que l'on appelle l'expulsion locative. Chacun sait qu'en notre belle société le malheureux, réduit à la misère par le chômage ou la maladie, n'a pas le droit de se loger. Ne pas avoir d'argent est un crime et celui qui n'a pas de ressources pour payer le loyer périodiquement réclamé par le propriétaire rapace est impitoyablement expulsé de son logis. C'est normal et logique, conformément à la légalité. Mais il est une sorte d'expulsion plus terrible encore que l'expulsion locative c'est l'expulsion nationale, c'est-à-dire l'interdiction à un individu de résider sur un territoire. « Dès que le séjour d'un étranger » dit le Larousse « devient un danger ou une menace pour l'Etat qui l'a reçu, il peut être expulsé ». C'est la porte ouverte à tous les arbitraires, à toutes les infamies gouvernementales. En France, ajoute le Larousse, « l'expulsion a lieu en vertu d'un arrêté du ministre de l'Intérieur ou même du préfet dans les départements frontières, et l'étranger n'a aucune garantie contre la mesure dont il est l'objet ». Pour un dictionnaire d'esprit réactionnaire et à caractère officiel, c'est un aveu qu'il est bon d'enregistrer.

Avant la guerre, une seule nation en Europe ne pratiquait pas l'expulsion des étrangers : c'était l'Angleterre. Les étrangers jouissaient, comme les nationaux, de l'inviolabilité individuelle, et les mêmes lois étaient appliquées aux uns comme aux autres. En 1912, une

tentative d'expulsion, dont notre vieil ami Malatesta aurait été victime, souleva une telle protestation, non seulement dans la classe ouvrière, mais dans tout le monde libéral, que le gouvernement britannique céda devant la réprobation unanime de tous les hommes de cœur. Hélas ! tout cela a changé, et la « libre Angleterre » expulse aujourd'hui à son tour, trahissant tout un passé de libéralisme à l'égard de ceux qui cherchaient sur son sol un lieu de repos. Le dernier coin du globe où était respecté le droit d'asile a adopté les mêmes mesures répressives contre les étrangers que les autres nations et, à présent, le malheureux chassé d'une terre inhospitalière ne sait plus où aller pour trouver un refuge où la tranquillité et la sûreté lui seraient assurés.

Chaque nation, cependant, aussi réactionnaire soit-elle, prétend respecter la tradition du droit d'asile et n'user de l'expulsion que pour garantir la sûreté de l'Etat. Cela est complètement faux et l'on peut remarquer que ce ne sont d'ordinaire que des révolutionnaires que l'on chasse d'une nation. En dehors des liens qui existent entre les divers gouvernements mondiaux il y a une solidarité capitaliste lorsqu'il s'agit de lutter contre les forces de transformation sociale. Aussi divisé, nationalement ou internationalement, que puisse être le capitalisme lorsqu'il faut à certains de ses groupes défendre des intérêts particuliers, il est cependant uni dans sa lutte contre la Révolution. Un révolutionnaire italien ou espagnol est considéré comme nuisible aussi bien dans les autres pays que dans son pays d'origine et, quelle que soit la partie du monde où il posera les pieds, il sera poursuivi et chassé comme un malfaiteur par les classes dirigeantes. « Sûreté de l'Etat » veut dire simplement « Sûreté du Capitalisme » et c'est pourquoi l'homme d'avant-garde est condamné, comme le Juif Errant, à marcher toujours s'il ne veut pas se courber devant les forces de régression sociale.

La terre appartient à tous et l'expulsion d'un individu est la plus lâche des infamies, la plus terrible des agressions du capitalisme. Il existe des hommes qui sont condamnés à traîner une existence misérable parce qu'en vertu de leur passé, de leur action, aucune nation ne veut les recueillir, et qu'ils sont, en conséquence, continuellement obligés de se cacher, de se terrer pour échapper aux griffes de la police internationale. Le nombre de camarades que l'on arrache à la bourgeoisie, lorsque le scandale d'une expulsion par trop arbitraire éclate, est infime; et ils se comptent par milliers, les pauvres bougres que l'on expulse sans autre forme de procès qu'une simple signature ministérielle. En France, ce sera la honte de la démocratie de s'être servie de cette arme : *l'expulsion*, pour défendre les intérêts d'une caste de privilégiés.

Un projet de loi qui, probablement, sera voté dans le courant de l'année 1927, retirera aux ministres la possibilité d'expulser les étrangers. Ce soin incombera aux magistrats. Est-ce mieux ; est-ce plus mal ? A nos yeux, il ne peut y avoir de demi-mesure. Nous ne pouvons accorder ce pouvoir d'expulser qui que ce soit à un ministre ou à un magistrat. Si le législateur, en réformant une pratique gouvernementale, considère que l'expulsion ouvre la porte à tous les abus, il doit aussi comprendre que le magistrat est toujours un agent gouvernemental, et qu'il agira par ordre lorsque le besoin s'en fera sentir. Et c'est pourquoi ce n'est pas codifier « l'expulsion » qu'il faut, mais la supprimer et permettre à tout homme de vivre, là où il en a le désir.

EXTERMINATION n. f. (du latin *exterminare, anéantir*). Action de détruire, d'anéantir. *Extermination* d'un peuple ; *extermination* d'une race. Les tribus de race rouge habitant l'ancien territoire des Etats-Unis ont été totalement exterminées par les hommes de race blanche. Rien de plus répugnant que cette *extermination* qui s'accomplit sous le couvert de la civilisation. Pour s'emparer des richesses et des territoires appartenant aux « Indiens », les blancs les parquèrent, les empêchèrent de se reproduire, les massacrèrent en masse, et enfin arrivèrent au but poursuivi. De nos jours, les hommes rouges ont presque totalement disparu.

Une guerre *d'extermination ;* travailler à *l'extermination* d'une peuplade ; *l'extermination* d'une classe, *d'une caste, etc., etc...* La nature brutale et indifférente accomplit parfois un véritable travail d'extermination. Les raz de marée, les cyclones, les éruptions volcaniques sont des fléaux qui dévastent des contrées entières ; pourquoi faut-il que les hommes ajoutent encore à ces désastres en s'exterminant eux-mêmes ?. Plus féroces que les fauves, ils s'entre-tuent, se dévorent, s'arrachent, se détruisent, s'exterminent, alors qu'un peu de sagesse et de bonté leur permettrait de vivre en harmonie. La science ne sera-t-elle donc toujours qu'un facteur *d'extermination*, et jamais une source de bienfaits et d'amour ?

EXTRADITION n. f. (du latin *extraditio*, même signification ; de *ex, hors de* et de *tradere*, livrer). L'extradition est l'action qui consiste, pour un gouvernement, à livrer un individu réfugié sur son territoire à un autre gouvernement qui le réclame. Il ne faut pas confondre *extradition* et *expulsion*, car ce sont deux actions bien différentes. L'expulsion est un acte de police intérieure ; c'est un gouvernement qui chasse un individu qu'il considère indésirable, même s'il n'a pas commis d'actes répréhensibles. L'extradition, elle, ne s'applique qu'à la demande d'un gouvernement étranger et lorsque l'individu réfugié a commis une infraction de droit commun sur le territoire du gouvernement demandeur. L'extradition ne s'accorde généralement que pour des délits d'une certaine gravité et il est même certains Etats qui ne l'accordent que lorsqu'ils y sont contraints par un traité. En vertu d'une tradition, l'extradition n'est en *principe* jamais accordée, pour des faits d'ordre politique ou pour la désertion des soldats. Nous disons, en principe, car, en réalité, les gouvernements s'arrangent assez facilement entre eux pour se livrer mutuellement les réfractaires politiques ou militaires. Durant la « grande guerre », la Suisse, qui était pourtant un pays neutre, n'hésita pas à livrer à la France un grand nombre de déserteurs. Il faut aussi signaler cette différence entre l'extradé et l'expulsé, c'est que l'expulsé a le droit de choisir le pays où il veut se rendre, alors que l'extradé est livré à la police de la nation qui le réclame.

F

FABLE n. f. (du latin *fabula*, récit, de *fari*, parler). La fable se définit proprement un produit de l'imagination, une fiction d'ordre religieux, politique ou moral, portés, sous les dehors de l'histoire ou de la fantaisie, à la connaissance des hommes. A ce titre, elle est l'épopée, souvent poétique, des créations auxquelles les humains, depuis les âges reculés, prêtèrent des attributs divins, et embrasse tous les récits — dont l'*Iliade* d'Homère est le type immortel — qui véhiculent jusqu'à nous les mythes et légendes des primitifs et des antiques civilisations. Dans cette dernière acception, elle s'identifie à la mythologie (de *muthos*, fable) et atteint toutes les divinités imaginaires dont les peuples de tous les temps ont enrichi les cieux. *La Fable* (nom collectif, avec une majuscule) désigne l'ensemble des dieux mythologiques : Homère a été l'historien de la Fable...

Le caractère d'irréalité qui s'attache à la fable lui a valu quelques sens dérivés ou étendus que nous signalons au passage, tels : récit erroné présenté comme authentique, affirmation controuvée, inventions sans fondement. (Exemples : L'histoire, regardée comme le miroir des temps, apparaît souvent, à l'analyse, comme un tissu de *fables*... C'est avec des *fables* que l'on fait s'entretuer les peuples... Si l'on voulait dénombrer les *fables* répandues par la presse, combien de volumes ne faudrait-il pas ?...) Ou — figuré — sujet de médisance, de moquerie. « Nous allons servir de *fable* et de risée à tout le monde » (Molière). Ou encore — littérature — sujet, canevas, ensemble des faits qui constituent l'action d'un roman, d'une œuvre dramatique : « Si bien écrit que soit un roman, il pèche s'il est mauvais du côté de la fable » (Larousse).

Mais le sens principal, serrant d'assez près l'étymologie, et qui sera le leit-motiv de cette étude, est celui d'un récit, d'un conte emportant, sous le manteau de la fiction et par le truchement de l'allégorie, et dans le dessein de les rendre plaisants ou profitables, une abstraction rebelle, une vérité rébarbative ou, surtout, quelque précepte moral. Ainsi entendue, la fable — qui, par définition, ne comporte pas nécessairement de moralité — s'enferme généralement dans les bornes de l'apologue. « Un récit dont les personnages sont des animaux qui parlent et agissent comme des hommes, et une leçon tirée de l'exemple qu'ils nous proposent » telles sont, d'ordinaire, les deux parties essentielles de la fable-apologue. « C'est une façon particulièrement éloquente d'énoncer des idées par des images. Elle satisfait donc très bien notre esprit qui ne conçoit rien sans s'aider de comparaisons sensibles : c'est là pour lui une nécessité de nature. On sait, en effet, que même les mots les plus abstraits ont tous désigné, dans la fraîcheur de leur jeunesse, des choses concrètes. On ne s'étonnera donc pas que les hommes, pour exprimer leur morale, aient fait des fables dès la plus haute antiquité et dans tous les pays du monde » (J. Berthet : Introduction aux *Fables de La Fontaine*). On aperçoit en effet, à cette occasion, que les hommes, dès l'enfance de l'humanité, dans leur lutte contre les instincts désagrégateurs de sociabilité, ont essayé d'introduire dans leurs actions des règles directrices, et qu'ils ont fait appel à l'artifice de la fable pour en masquer l'aridité... Du chemin habile qu'elle est vers l'attention des hommes, du charme dont elle enveloppe les auditoires, pasteurs d'âmes et meneurs de foules ont su — d'intuition ou avec psychologie — depuis longtemps tirer parti. Les fabulistes eux-mêmes (Abstemius, Cousin, La Fontaine) nous en ont entretenu. La Fontaine, dans le *Pouvoir des Fables*, cite cet orateur qui, dans Athènes en danger, ne put se faire entendre du peuple, indifférent aux tons les plus directs de sa harangue, et vit enfin

« ... *l'assemblée*
Par l'apologue réveillée. »

La fable primitive

« L'apologue naquit en Orient, pays de l'esclavage et de l'imagination, c'est-à-dire de la métaphore dans la parole, de l'hiéroglyphe dans l'écriture, des allégories qui ne sont que des métaphores continuées, des mythologies qui ne sont que de grands systèmes d'allégories plus ou moins conscientes. Que l'on joigne à cela l'influence considérable que la doctrine de la métempsycose dut avoir dans l'Inde panthéiste sur le développement de l'apologue. Cette croyance que les âmes des morts passaient dans le corps des animaux, que ceux-ci étaient des frères malheureux en vertu d'une loi de justice, dut faire donner la plus grande attention à leur vie, à leurs actions et même à leurs moindres mouvements. Pour les Indiens, l'apologue n'a pas le caractère d'une fable : c'est l'expression de la réalité » (Larousse).

Sans remonter aux premiers balbutiements de la fable (naïfs symboles, fugitives métaphores, fragments épisodiques) rapprochons-nous des origines par l'évocation des fables orientales et des paraboles de la Bible. Rapportons, avec Voltaire, parmi les plus lointaines, la légende hébraïque qui figure au neuvième chapitre du *Livre des Juges* : « Il fallut un roi parmi les arbres ; l'olivier ne voulut point abandonner le soin de son huile, ni le figuier celui de ses figues, ni la vigne celui de son vin, ni les autres arbres celui de leur fruit ; le chardon, qui n'était bon à rien, se fit roi, parce qu'il avait des épines et qu'il pouvait faire du mal ». Quant à la parabole, cet exemple fabuleux par lequel s'enseigne la doctrine, image fleurie que Jésus, dès ses premiers entretiens, projette sur le cerveau des simples, inhabiles à accompagner sa pensée, les Evangiles l'ont recueillie d'abondance et insérée au cœur de la tradition chrétienne : Paraboles du trésor, de l'ivraie, du Samaritain, des deux fils, du vigneron, etc., parabole des *Semences* : « Celui qui sème s'en alla semer son grain et une partie de la semence tomba le long du chemin, où elle fut foulée aux pieds, et les oiseaux du ciel la mangèrent... Une autre partie tomba sur des pierres et, ayant levé, elle se sécha parce qu'elle n'avait point d'humidité... Une autre tomba au milieu des épines, et les épines, croissant avec la semence, l'étouf-

fèrent... Une autre partie tomba dans une bonne terre et, ayant levé, elle porta du fruit et rendit cent pour un... La semence, c'est la parole de Dieu » (Luc, VIII).

Soulignons particulièrement les fables indiennes, venues du sanscrit jusqu'à notre littérature, à travers le syriaque, l'hébreu, le turc, le persan et l'arabe. Œuvre considérable, dont les recueils les plus anciens sont le *Pantchatantra* et l'*Hitopadéça*, imputables à des transcriptions quelque peu légendaires (Vichnou-Carman — ou Sarma — en serait le plus remarquable). Mais l'ouvrage le plus célèbre est le *Calila et Dimna*, attribué par les traducteurs arabes du VIIIe siècle au brahmane PILPAY (ou Bidpaï). Ces contes, où foisonne le merveilleux, sont le fruit d'une débordante imagination. Mais des développements si prolixes s'y enchevêtrent que le conteur souvent s'égare, oublieux du thème poursuivi. Les hommes et les êtres les plus divers, les dieux et les démons, les animaux aussi — dans leurs analogies avec les humains — en sont les personnages. Dans ces fables touffues, mais déjà remarquables par la richesse poétique, se révèlent aussi des intentions moralisatrices.

LA FABLE ANTIQUE. LA GRÈCE : ESOPE

Dès que nous atteignons l'antiquité grecque et romaine, apparaît avec une insistance souvent excessive le souci d'influencer les mœurs. Le but moral s'appesantit comme la raison d'être de l'œuvre. « Tout ce qu'on demande aux fables est de corriger les erreurs des hommes », dira Phèdre. Aussi l'intérêt se ressent de cette préoccupation, et la poursuite constante du *bien* étouffe souvent la floraison du beau.

La fable grecque qui a ses sources propres et lointaines, et n'a rien, ou peu, reçu des narrateurs indiens voit dans HOMÈRE (IXe siècle av. J. C.), avec ses légendes poétiques des Lestrigeons, des Letophages et du Cyclope ; dans Archiloque de Paros (VIIe siècle) inventeur du vers ïambique (« cette arme de la rage », comme dit Horace) avec ses élégies, ses pamphlets imagés ; dans Stésichore (VIIe siècle) avec l'Aigle et le Renard ; et surtout dans HÉSIODE (IXe ou VIIIe siècle) ses premières productions durables. Le poème affabulé du *Faucon et du Rossignol*, volontiers cité, révèle en effet les traits essentiels du genre. Voltaire considère la fable de Vénus, reprise par Hésiode, comme une allégorie de la nature entière. « Les parties de la génération sont tombées de l'éther sur le rivage de la mer ; Vénus naît de cette écume précieuse ; son premier nom est celui d'amante de la génération... »

Cependant, la fable ne brille véritablement qu'à l'époque où des hypothèses situent l'existence d'Esope le Phrygien (VIIe ou VIe siècle av. J. C.). Cet ESOPE, la tradition nous le montre accablé de tels défauts physiques que « quand il n'aurait pas été de condition à être esclave, il ne pouvait manquer de le devenir », mais doué d'un si bel esprit que ses maîtres les plus durs finissent par subir l'ascendant de ce caractère propre à « exercer la patience du philosophe ». D'événements malheureux, dont les siens ne sortent d'ordinaire qu'au prix de cruels châtiments, Esope devient le héros loué pour sa finesse. On transmet avec agrément les aventures des figues dérobées, du fardeau, de la vente de Samos, du magistrat et surtout du repas des langues (la meilleure et la pire des choses), comme autant d'à-propos sagaces et parfois astucieux. « Son âme se maintînt toujours libre et indépendante de la fortune. » Affranchi plus tard par Xanthus — après l'incident de l'anneau des Samiens — il crible de ses traits, pour leur cupidité, les prêtres d'Apollon, récite aux Athéniens, après l'usurpation de Pysistrate, l'apologue des *Grenouilles demandant un roi*. Pour avoir comparé les Delphiens aux « *bâtons qui flottent sur l'eau* » il est condamné à être précipité et se défend par la menace de la *Grenouille entraînant le Rat sous l'onde* et en évoquant le sort de « l'*Aigle* insensible aux objurgations de l'*Escarbot* et que punit Jupiter... »

Avec Esope, la fable, orientée vers le proverbe final, concise et froide quoique subtile, et malgré que les animaux y soient aussi des auxiliaires, abandonne en couleur ce qu'elle gagne en clarté, et la sentence souvent nous prive du tableau. L'invention demeure, cependant, spirituelle, et un sens aigu du sarcasme qui font de la fable une arme incisive et durable. Des maximes ainsi persistent, qui devancent et préparent les vertus socratiques... Les *fables* dites ésopiques — qui embrassent vraisemblablement les œuvres de divers fabulistes et demeurèrent longtemps orales — sont groupées, en prose, au IVe siècle, par Démétrio de Phalène. Au XIVe siècle, un nouveau recueil, condensé et épuré, en est rédigé par Planude, moine de Byzance, auteur d'une *Vie* fantaisiste d'*Esope* dans laquelle La Fontaine puisera plus tard en invoquant la tradition. Citons, parmi les plus connues des fables d'Esope : *La Cigale et la Fourmi ; Le Loup et l'Agneau ; Le Lion et le Moucheron ; Le Lièvre et les Grenouilles ; Le Loup et la Cigogne ; Le Chat et un vieux Rat ; Le Singe et le Dauphin ; Le Chameau et les Bâtons flottants ; La Grenouille et le Rat ; Le Lièvre et la Tortue ; L'Aigle et l'Escarbot*, etc...

Au IIe siècle avant J. C. BABRIUS — après Socrate — versifie en grec un certain nombre de fables d'Esope et s'essaie lui-même agréablement à la composition. On transformera, au moyen âge, ses ïambes en quatrains et c'est sous cette forme que La Fontaine compulsera « Gabrias ». Notons de lui : *La Chauve-Souris et les deux Belettes ; L'Observateur des Astres et le Voyageur ; Philomène et Progné ; le Cheval et le Cerf ; Le Soleil et les Grenouiles*, etc... Au IIe siècle, Aristide Millet, un ancêtre du conte, groupe, dans ses *Milésiaques*, de vieux récits populaires d'Ionie. Traduits en latin par Sisenna, ces contes milésiens, tour à tour délicats et licencieux, alimenteront plus tard les auteurs de fabliaux et Boccace, Shakespeare, Rabelais, La Fontaine. *Aphtonius*, au Ve siècle, laisse quelques fables en prose dont on retrouve la trace chez ses successeurs : *L'Oiseau blessé d'une flèche ; Le Corbeau voulant imiter l'Aigle ; L'Ane et le Loup ; Le Cheval, la Chèvre et le Mouton*, etc...

LA FABLE LATINE : PHÈDRE

Parmi les Latins, on rappelle Ménénius Agrippa (Ve siècle avant J. C.) avec *Les Membres et l'Estomac* et Cicéron (IIe siècle) avec *Le Vieillard et les Trois jeunes hommes*. Mais, à part Horace (64-8 av. J. C.), fabuliste accidentel, dont *Le Rat de Ville et le Rat des Champs* témoigne de dispositions remarquables, PHÈDRE (esclave sous Séjan, Ier siècle de notre ère, ensuite affranchi, puis exilé pour ses écrits) est le seul qui donne au genre un véritable éclat. Moins créateur qu'Esope, qu'il imite fréquemment, mais d'une méthode plus littéraire, Phèdre est le premier metteur au point de la fable. Sa nature âpre et sensible l'amplifie, la fait vibrer d'une sourde révolte. Sous un masque que le lecteur averti déchire, monte l'anathème obscur encore et personnel, contre la tyrannie. Et sa verve caustique, sa satire sobre mais amère portent à un haut degré de combativité un genre déjà redouté des puissants. Par ailleurs, il ressuscite l'anecdote, trouve le pittoresque, ébauche l'analyse. Et le vêtement d'une forme élégante, nonobstant quelque sécheresse, assure à ses essais la survivance. La fable, trait rapide, ingénieux apophtegme, convenait aux contemporains de Phèdre et d'Esope. Ils n'exigeaient pas que son dessein fut vaste ni qu'elle s'enrobât d'enivrantes parures...

Les fables de Phèdre, qui occupent cinq livres, et sont écrites en sénaires iambiques, sont reproduites en France au XVI^e siècle par les frères Pithou. Citons quelques titres de celles dont le sujet paraît lui appartenir : *Les deux Mulets ; L'Allégorie de la Besace ; Les Frelons et les Mouches à miel ; La Lice et sa compagne ; Le Lion et l'Ane chassant ; L'Aigle, la Laie et la Chatte ; La Mouche et la Fourmi ; L'Œil du Maître ; Le Lièvre et la Perdrix ; La Cour du Lion,* etc...

Au II^e ou IV^e siècle, Avianus est l'auteur goûté de fables en vers élégiaques, parmi lesquels : *Le Lion abattu par l'Homme ; Le Pot de terre et le Pot de Fer ; Le Satyre et le Passant ; Phébus et Borée ; Le Statuaire et Jupiter,* etc...

La fable en France — Le moyen age

Mais gagnons, en France, le moyen âge. Nous y revoyons la fable, en latin, avec les œuvres des Babrius, des Romulus, des Avianus, toutes plus ou moins ésopiques de facture ou d'inspiration. « Les hommes de ce temps, médiocrement sensibles à la beauté poétique, goûtaient infiniment ces apologues simples et nets où la sagesse s'exprimait d'une façon si rapide et si plaisante. Ils aimaient les allégories ingénieuses, puisqu'ils en mettaient jusque dans la pierre de leurs cathédrales. » (J. Berthet.)... Le moyen âge, en effet, est, par excellence, l'époque des allégories. Tant les arts que les lettres trahissent cette prédilection vivace pour le symbole. Signe parfois invariable et de lointaine transmission, tel « l'orgueil, représenté par un roi chevauchant un lion et portant un aigle en sa main, l'avarice par un marchand à califourchon sur un sac d'argent et portant une chouette, la luxure par une dame assise sur une chèvre, avec une colombe sur son poing, etc... » (*Larousse.*) L'allégorie est comme un pont jeté par l'art naissant au peuple toujours jeune. Il s'y engage à la poursuite de l'image et rejoint le concept par l'intuition. Et l'imagination empruntera longtemps ces routes suggestives — mais à la longue compassées — de communication. Car elles s'affadissent dans l'aisance si ne s'y entretient la communion des sources fraîches et des formes d'expression, et deviennent banales par l'abus ou se dispersent en détours décadents...

Longtemps, sous la loi romaine, il n'y a — se substituant au celte lentement refoulé — d'autre parler populaire que les idiomes corrompus de la soldatesque, et une sorte de bas-latin colporté par cette cohue de races que l'empire charrie dans sa marche agrégeante. Il n'y fleurit d'autre langage châtié que la langue savante de l'envahisseur, d'autre culture que le latinisme. Puis, les barbares à nouveau triomphants, les Francs implantés à leur tour sur le sol bousculé des Gaules ; et les Romains partis, et avec eux tout ce qu'il y avait d'artificiel dans une civilisation imposée, peu à peu s'affranchissent d'une gangue aux confus amalgames, les éléments de cette langue nouvelle qui sera le français. Une littérature s'ébauche, encore serve et longtemps orale, qui, patiemment s'agglomère et s'incorpore le meilleur de ses influences, et aura demain sa vie propre et un éclat croissant...

Comme toute langue à son enfance, elle s'essaie bientôt aux œuvres d'imagination : contes, récits grossiers que la fantaisie pétrit avec la matière du cru, parfois celle de tous les temps. Et elle nous donne le fabliau, parent dissolu de la fable, précurseur de ces contes poétiques qui enjoliveront plus tard la littérature classique. Le fabliau (ou fableau) apparaît dès le IX^e siècle, mais n'atteint son apogée qu'avec les XII^e et XIII^e siècles. Il est, dans sa forme innovée, en vers, fort goûté de nos pères. De la Picardie à la Champagne, « dans toutes ces bonnes villes où l'homme ne peut se passer de son voisin, ni s'abstenir d'en médire » (G. Lanson), on en chérit la bonne compagnie, causeuse et luronne, et scabreuse à souhait. Prenant au terroir sa causticité, le fabliau se prête aux médisances sournoises, aux dérisions souvent paillardes. Il fait des classes et des individus sa cible familière. Et, sous le grotesque des tours et de la gaudriole, s'exhalent des rancœurs et des haines. Trois acteurs sont au premier plan : la femme, les clercs et les vilains. La femme, malicieuse, dissimulée, perfide, tout en esprit de perdition, est l'âme du fabliau. Le clergé alimente avec la bourgeoisie la verve du conteur, agrandit le champ des situations. Quant au vilain, trompé, volé, rossé, il prend, par la moquerie, une sourde revanche de sa condition. Et nous avons : le curé qui mange des mûres ; la vache à Brunin ; le vilain Mire (dont Molière tirera son *Médecin malgré lui*) ; le vilain qui conquit paradis par plaid, etc...

On aurait tort toutefois de supposer que le bavardage du fabliau prend figure inquiétante de critique. Plus farce que satire, il s'épanche en grivoiseries drôlatiques plus qu'en saillies dénonciatrices et ses égratignures s'effacent par des rires, ses coups d'estoc finissent en pirouettes. On ne peut dire davantage que les mœurs s'y reflètent en crudités véridiques et qu'il peint au réel ; non plus qu'une psychologie même sommaire y recherche le ressort intime des personnages, exception faite pour « le Valet qui d'aise à mésaise se met » et « la Veuve » (de Gauthier le Long) que reprendra plus tard si finement La Fontaine. Et cependant, malgré que la truculence bouffonne de beaucoup dépasse et élargisse les licences quotidiennes, et que le trait vaudevillesque y poursuive bien moins le commun que l'exception, ces œuvres, toutes de délassement, sont à l'étiage d'une époque, et la caricaturent...

Le fabliau, cependant, endigue peu à peu ses débordements. Ses façons relâchées se brident, sa faconde se tempère : il s'assagit. Même, il abandonne ses sujets, il emprunte au passé : il imite, et le voilà qui, déjà, moralise. Par les Bestiaires et les Ysopets se trouve renouée la tradition interrompue de l'apologue.

Les *Bestiaires* (XII^e et XIII^e siècles) sont des poèmes qui, sur un fond légendaire bien plus qu'observé, font se mouvoir des animaux. D'une vie d'ailleurs toute allégorique : un symbole apparente leurs gestes et leurs coutumes aux vices et aux vertus des hommes. Et une leçon s'en dégage, qui dit le but moralisateur. Les plus célèbres sont le *Bestiaire d'amour*, de Richard de Fournival, et le *Bestiaire divin*, de Guillaume de Normandie. Rutebeuf, l'amer ménestrel, nous donne au XIII^e siècle *Renart le Bestourné, La Voie de Paradis, L'Ane et le Chien*...

Plus proche de l'antiquité sont les *Ysopets* (petits Esopes), transposition des fables d'Esope vues à travers les compilations latines. Le *Dict d'Esope*, de Marie de France (XII^e siècle), avec le *Renard et le Corbeau*, en est le spécimen le plus remarquable. On y trouve l'art de la composition, la grâce, la simplicité, et des traits attendris et délicats qui font penser a La Fontaine.

Mais aucune tentative ne rend à la fable une couleur et une puissance depuis longtemps perdue comme le *Roman de Renart*. Cette vaste et plantureuse encyclopédie, éparse sur plusieurs siècles en quelque vingt-sept branches et quatre-vingt mille vers, et groupée sous des noms multiples (parmi lesquels on a conservé

ceux de Pierre de Saint-Cloud, Richard le Lion, Jacquemart Gicleg, et le curé de Croix-en-Brie), assemble les aventures disparates qui gravitent autour de Renart le Goupil, cheville ouvrière de l'œuvre, et seul lien d'unité. Dans une atmosphère de perpétuelle bonne humeur, pétille une malice insidieuse et fine, et, comme celle du fabliau, détachée de l'émotion. Une raillerie aiguisée de satire et nourrie d'irrespect s'y exerce à l'encontre du prochain. Une parodie incessante y promène sans scrupule la noblesse et l'Eglise, jusqu'au vilain. Et cela dans un style riche et inégal, souvent débraillé, parfois exquis, tantôt obscène. C'est la manière propre à l'esprit même de la race, et déjà entrevue dès les *Chansons de geste*, mais qui s'est accrue, à chaque étape, d'un piment nouveau, assouplissant son jeu, accumulant les pointes...

On sent dans la mise en scène l'influence de la tradition gréco-romaine. Les réserves désormais classiques de l'apologue sont mises à contribution. Mais aussi cette manne, inépuisable, du folklore populaire, grenier oral des générations. Nous revoyons — peut-être aussi psychologiquement arbitraires, mais autrement charpentés et vivants que dans les Bestiaires, et d'une autre envergure — les animaux favoris de l'allégorie. Outre *Goupil* (vulpeculus) ou Maître le Renard, malicieux et canaille, sans rival dans l'art de faire des dupes, avec dame Hermeline, sa femme, voici *Ysengrin*, le loup, la convoitise brutale et mal avisée, et sa compagne Herdant. Autour de ces vedettes s'agitent Noble le Lion ; Brun l'Ours, conseiller de Noble, grave, sournois, épais gastronome ; Bernard l'âne, archiprêtre de la cour, qui célèbre les morts illustres ; Tyber le chat, lequel

Se va jouant avec sa queue
En faisant grands sauts autour d'elle

et qui lutte d'adresse avec le renard ; Gimin le singe, imitateur et panégyriste du renard ; Chanteclerc, le coq, trompette ; dame Pinte, la poule... Parmi mille péripéties, Goupil est en lutte permanente avec Ysengrin (c'est le fond du poème) et l'habileté triomphe de la force, l'intrigue l'emporte sur la violence, l'hypocrisie sur le découvert. C'est ici — sous la forme gaie — l'apothéose de la ruse. Elle plane au-dessus de tous les épisodes, maîtresse unique et souveraine finale du monde. Grossissement de complaisance, artifice de scénario, mystification littéraire, dans une certaine mesure, certes. Mais, si nous sommes assez loin des idéalités inapprochées de la morale, nous côtoyons peut-être quelque face éternelle des réalités de l'Univers. Voici des traits : Renart, dans le puits, en sort en faisant descendre Ysengrin à sa place ; Renart mène Ysengrin à la pêche : il creuse un trou dans la glace, la queue d'Ysengrin y reste ; Renart excite le corbeau à chanter et lui vole un fromage. Il engage Tyber à remuer la cloche. Brun laissa sa peau dans la fente d'un chêne dont Renart a fait sauter les coins...

Le Roman de Renart, en sa prodigieuse diversité, ses ramifications désordonnées, son exubérance décousue, s'affilie au meilleur des fables primitives. Il a la vigueur inventive et la chaude concrétisation des fables indiennes. L'épopée burlesque de Renart, cette fable aux cent voix, où le rire s'insoucie de la moralité, demeure dans notre langue un monument de riche imagination fiancée à de précises qualités littéraires.

La Fable et la Renaissance

Avec la Renaissance (XV^e^ et XVI^e^ siècles), revit la vogue des fables latines. Abstemius, auteur italien du XV^e^ siècle, dans son recueil *Hecatomythium*, nous donne, tant par adaptation du grec que de son fonds personnel, des fables remarquables. Telles : *Conseil tenu par les Rats ; l'Aigle et le Hibou ; Le Chêne et le Roseau ; Le Lion s'en allant en guerre ; Le Charlatan ; L'Oiseleur et le Pinson ; La Mort et le Mourant*, etc... En France, Gilbert Cousin (Cognatus) 1506-1567, écrivain érudit, nous laisse, dans son *Narrationum Sylva*, des fables délicates comme l'oracle de Jupiter Ammon (*De Jovis Ammonis oraculo*) ; *Le Chat et le Renard*, etc... Signalons également, au XVI^e^ siècle, les fables de l'Italien Faërne et celles de l'Allemand Candidus. Ces fables, trop attachées, par les lettres et la documentation, à la tradition latine, ne font guère que prolonger, dans une forme plus raffinée, les productions du même ordre qui parèrent le moyen âge...

Mais, parallèlement, continue à se développer la fable de langue française. Ses auteurs, mieux dégagés de la culture livresque, cueillant à même dans le courant populaire, apportent à l'édifice grandissant de leur langue quelques solides joyaux. Rabelais (1483-1553) fournit au genre quelques verveux récits, « onguents pour la brûlure des soucis ». Rabelais, le païen plantureux de Gargantua et de Pantagruel, chantre des appétits de nature, thuriféraire de la libre joie de vivre :

Mieux est de ris que de larmes escrire
Pource que rire est le propre de l'homme.

Rabelais, pourfendeur des chaînes et des lisières, fondateur de Thélème, utopique abbaye de « Fais ce que vouldras » :

Cy n'entrez pas, hypocrites, bigotz,
Vieux matagotz, marmiteux, boursoufflés...
Cy n'entrez pas, maschefains, praticiens,
Clercs, basauchiens, mangeurs du populaire...
Cy n'entrez pas, vous, usuriers chichars,
Briffaulx, leschars qui toujours amassez...

Bonaventure des Périers (1500-1544), valet de chambre de Marguerite de Navarre, qui entre pour une bonne part dans les contes de cette princesse (Heptaméron), nous donne ses *Nouvelles récréations et joyeux devis*, vifs et enjoués, entre autres : *D'un Singe et d'un Abbé... ; Le Singe et le Savetier Blondeau ; La comparaison des Alquemistes à la bonne femme qui portait une potée de lait au marché* et qui, « en disant hin », comme « le beau poulain tout gentil » qu'elle caresse au sommet de ses bâtisses chimériques « se prend à faire la ruade » et met tous ses rêves par terre... Puis viennent les contes et discours d'Eutrapel, de Du Fail (1556), historiettes morales, les fables rimées de Corrozet, de Philibert Hégémont, et surtout les *Narrations fabuleuses de* Guillaume Guéroult (1558) ; *Le Coq et le Renard ;* la fable morale du *Lion, du Loup et de l'Ane* (qui deviendra, avec La Fontaine : *Les Animaux malades de la Peste*) :

Du riche le forfait
N'est point réputé vice ;
Si le pauvre mal fait,
Mené est au supplice !

Et les fables de Guillaume Haudent : de l'Héronde et des autres oiseaux ; d'un mulet et de deux viateurs ; d'un coq et du diamant ; d'un taon et d'un lion ; des membres humains vers le ventre ; d'un pasteur et de la mer ; d'un avaricieux ; de la goutte et de l'Yraigne, etc., la confession de l'âne, du renard et du loup :

Pas n'eût si tôt ce pauvre âne fini
Son dit propos, que le renard et loup
Ne soient venus à crier bien à-coup :
O meurtrier et larron tout ensemble...

Enfin, par sa culture demeuré moyen âge, à peine effleuré par la Renaissance, le poète aimable, mais sans chemins nouveaux, intelligence encore bien plus que sentiment ; le conteur au style élégant, parsemé de mots piquants du vieux langage, dispensant au rude esprit du passé une grâce à la mesure des cours, une clarté déjà voltairienne ; le CLÉMENT MAROT (1496-1544) des *Epitres* à son « ami Jamet, au roi pour avoir été desrobbé », et de la ballade de frère Lubin, tout en notes légères, en touches aisées, en ironies à peine appuyées ; le poète que Boileau consacre et qu'admire Fénelon, que La Fontaine appelle son maître ! Marot nous dit la belle fable :

C'est assavoir du lyon et du rat

dans laquelle lion

Trouva moyen, et manière, et matière,
D'ongles et de dents, de rompre la ratière
Dont maistre rat eschappe vistement,
Et, en ostant son bonnet de la teste
A mercié mille fois la grand beste...

ce qui, par bon retour, lui valut que le rat vint couper à son heure « et corde et cordillon » :

J'ay des cousteaux assez, ne te soucie,
De bel os blanc, plus tranchant qu'une sye ;
Leur gaine, c'est ma gencive et ma bouche :
Bien coupperont la corde qui te touche...

Tant fut

Qu'à la parfin tout rompt.
...Nul plaisir, en effect,
Ne se perd point, quelque part où soit faict.

Nous sommes à la Renaissance. Un effort vers les lignes profondes de la beauté antique tente d'arracher la philosophie à la desséchante scolastique, les lettres à la domesticité, la poésie à sa condition vulgaire d'amuseuse. Sur les bases d'un humanisme régénéré se dessine la délivrance de la pensée personnelle, qu'une expression adéquate va fixer, s'ébauche un art fier, réglé au rythme de l'âme, qui n'appellera plus le rire applaudissant. Cet élan de libération qu'impulsa Pétrarque, auquel participent, jusqu'à s'y égarer, Ronsard et la Pléïade, ramène au sentiment la source de la poésie « une naïve et naturelle poésie », capable d'exprimer avec sincérité les plus intimes réactions de l'individualité au contact de la vie, apte à devenir, comme dira Brunetière « la réfraction de l'univers à travers un tempérament »...

Si menus et accidentels que soient les apports directs de Ronsard (1524-1585) et de son école au genre de la fable, son évolution n'est pas sans se ressentir d'une influence qui ébranle toute la littérature... Des écrivains de ce groupe qui donnent quelques œuvres à l'apologue, citons ANTOINE DE BAIF (1522-1589), auteur des *Mîmes*, imitateur fécond mais un peu châtié de Théocrite et de Virgile, esprit érudit, poète naïf, au style trop facile, avec *Le Loup, la Mère et l'Enfant*...

Un enfant que sa mère
Menaçait pour le faire taire
De jetter aux loups ravissans

et VAUQUELIN DE LA FRESNAYE (1538-1608) poète agréable aimant la nature, attaché à suivre « Horace pas à pas », dit Sainte-Beuve. Il débute par des pastorales (*Foresteries, Idyllies*) et compose ensuite des satires (ou *épîtres morales*) qu'il regarde comme devant « défricher les vices et planter en leur lieu des vertus »...

Nous en tirons *Le Rat et la Belette*. Une belette,

De faim, de pauvreté, grêle, maigre et défaite
Qui, entrée par un pertuis dans un grenier à blé,
Gloute, mangea par si grande abondance
Que comme un gros tambour s'enfla sa grosse pance...

et dut entendre, d'un « compère de rat » le sage et dur conseil :

Si tu veux ressortir, un long jeûne il faut faire,
Que ton ventre appetisse il faut avoir loisir,
Ou bien, en vomissant, perdre le grand plaisir
Que tu pris en mangeant...

Puis vint MATHURIN RÉGNIER (1573-1613). Peintre averti des mœurs, il capte l'essentiel des physionomies, le projette en tons précis pris à même sa palette nourrie. En claires images, il nous renvoie ses visions, fixe en *satires lumineuses*, d'un objectivisme tout classique, le mouvement et les hommes de son temps. Du *Mulet, le Loup et la Lionne*, détachons :

Jadis un loup que la faim espoinçonne
Sortant hors de son fort, rencontre une lionne
Rugissante à l'abord, et qui montrait aux dents
L'insatiable faim qu'elle avait au dedans ;
Furieuse, elle approche, et le loup qui l'avise
D'un langage flatteur lui parle et la courtise ;

et survient le mulet, proie commune, que le loup tâche à circonvenir et qui...

...Etonné de ce nouveau discours,
De peur, ingénieux, aux ruses eut recours...

Cette fable en essor, que Marot affine de sa grâce, où la Pléïade éveille l'émotion, Régnier la fait riche de couleur : Biens valeureux, hélas ! qui s'échelonnent. Ornements toujours solitaires qui parent, certes, mais font dire : telle a de l'élégance, telle autre est sensible, celle-ci pittoresque ; du joli, dans les fables, se succède... De ces flambeaux, qu'un à un soulève le talent, et qu'une main, d'un bloc, jamais n'étreint, qui fera vivre ensemble les flammes, toujours mourantes au berceau de leurs sœurs?...

LA FONTAINE (1621-1695) ET LA FABLE

Mais le poète naît, qui joint les dons épars, allume en torche les flambeaux, dresse la fable aux multiples lumières... Seul — vingt siècles et plus ont passé — parfait l'idylle tâtonnante, allie, groupe rythmique, la trame à la forme imagée, marie enfin, dans l'harmonie, le style et le sujet, le Bonhomme génial qu'est Jean de La Fontaine. Dans sa tête balourde et ses yeux sans éclat mûrit le clair poème qui se rira des ans...

L'homme est une curieuse figure. Né dans l'aisance, mais dégagé des contingences, La Fontaine plane au dessus des matérialités et « mange son fonds avec son revenu ». Il est dans l'existence comme un enfant, « presque aussi simple que les héros de ses fables » dira Voltaire, et, son bien dilapidé, s'attable sans gêne chez ses nourriciers. Il s'abandonne au parasitisme par inconscience profonde sans en apercevoir l'indignité. D'abord marié, mais si peu mari, il oublie vite les exigences conjugales, que le sentiment ne sanctionne point, et retourne, en garçon, au libre-aller de sa jeunesse. Négligent et volage, et d'une étourderie décevante, il garde à ses protecteurs une fidélité désintéressée, revient, jusque dans l'exil, à ceux dont l'indépendance est un titre de plus à son amitié. A Fouquet, son bienfaiteur, que la préférence royale abandonne, il offre, geste osé, touchant attachement, son *Elégie aux Nymphes de Vaux*. Loin des salons officiels, il fréquente Mme de la Sablière, Mme de Sévigné, La Rochefoucauld, Saint-Evremond, favoris disgraciés, critiques à l'index... Ce qu'on appelle « son égoïsme n'est que l'instinct naturel, que l'éducation et la civilisation n'ont ni entamé, ni compliqué. Il ne contient ni ambition, ni avarice, ni intérêt : il est tout spontané et de premier mouvement. Le calcul et la réflexion en sont absents... le senti-

ment peut tout sur ce grand ingénu. Aucun devoir ne le retient, quand il n'aime pas ; aucun intérêt quand il aime ». (G. Lanson.)

Nous sommes au grand siècle. Côte à côte, avec toute une noblesse déracinée, une pléïade d'écrivains et d'artistes lumineux gravite dans le cercle d'une cour somptueuse, astres subalternes, satellites du Roi Soleil. Sous le lustre éclatant, après les empressements bas, l'intrigue sinueuse, il y a « bon souper, bon gîte, et le reste... ». Et, franchi le fil doré où cette quiétude en rond s'organise, vous guettent l'incertain et la bise, et la faim. La Fontaine n'échappe pas à l'attraction du centre. Il rejoint — non sans mollesse cependant — dans l'orbe du trône ses contemporains, s'essaie à conquérir l'attention du souverain. Mais son insouciance native, son humeur primesautière, son inaptitude au mensonge — « il n'a jamais menti de sa vie », dit son ami Maucroix — et surtout ces inadvertances légendaires en font un fâcheux courtisan. A la cour, d'autre part, il se faut contrefaire, contraindre ses penchants. Un malaise bientôt le gagne en tout ce convenu ; le tapage l'excède, et tant d'afféteries... Puis ce bohême, loup vagabond, s'accommode mal de la chaîne. D'impérieuses sollicitations montent de son instinct nomade...

Solitude, où je trouve une douceur secrète,
Lieux que j'aimai toujours, ne pourrai-je jamais,
Loin du monde et du bruit, goûter l'ombre et le frais?
Oh ! qui m'arrêtera sous vos sombres asiles ?
Quand pourront les neuf sœurs, loin des cours et des [villes
M'occuper tout entier...

(Le Songe d'un Habitant de Mogol.)

Aussi ses approches assez tôt se relâchent. Et il regagne, au large, l'étendue qui l'attire.

Les forêts, les eaux, les prairies,
Mères des douces rêveries,

suivi de la méfiance — inquiète au fond et sourdement hostile — du monarque.

On se gausse, en société, de ses méprises. Ses a-partés, ses absences amusent les convives. Et il faut, à table et dans les réunions, se contenter de cela. Car il vient mal à la conversation et son esprit n'y paraît point. Il est toujours en dehors du moment. De l'horloge aux cadences déconcertantes le balancier oscille à contretemps. Le désaccord entre ses mouvements et le rythme intérieur résonne en quiproquos. Et l'on parle du ridicule de cette « machine sans âme » dont on attendait des merveilles... Il est l'inconstance même. Des distractions sans nombre bousculent ses projets, se moquent de ses résolutions. Au sérieux un instant convaincu, on le revoit, la minute d'après, regagnant d'un pas serein la « faute » condamnée. Sa raison est dans son rêve, non dans les gestes quotidiens. Le songe est son milieu vibrant. Là, seul et retrouvé, lui tout à l'heure perdu dans le dédale de ses jours, il apparaît enfin dans la plénitude de lui-même...

De La Fontaine, disciple d'Epicure — il y a du Rabelais, un Rabelais plus artiste, dans son épicurisme — et qui s'écrie :

Volupté, volupté, qui fus jadis maîtresse
Du plus bel esprit de la Grèce,
Ne me dédaigne pas, viens-t-en loger chez moi ;
Tu n'y seras pas sans emploi ;
J'aime le jeu, l'amour, les livres, la musique,
La ville et la campagne, enfin tout...

(Psyché.)

Du Bonhomme distrait, jouisseur, d'aucuns — alors et plus tard — ont critiqué l'égocentrisme « immoral ». Que n'ont-ils, sans plus, interrogé la logique d'un tempérament ? Que n'ont-ils regardé, sous l'apparent dualisme, ce libre jeu : dans la vie quotidienne, toute en sensations, la mécanique à peine contrôlée des instincts ; dans la vie profonde (pensante et subpensante), thésauriseuse d'images, la filmation, sans frein, du génie ? Ils auraient vu que le bon animal — eh ! que sert-il, ici encore, de parler de moralité ! — a permis le bel artiste, que la *machine* a fovrisé la matière de l'*âme*, et qu'à l'intensité sensorielle nous devons la possibilité créatrice, et l'œuvre, qui importe avant tout à nos générations et sans laquelle, depuis longtemps, l'homme serait mort dans nos mémoires, eût-il été un parangon de vertu...

La Fontaine est un contemplatif. La flânerie l'appelle. Il s'y complait.

Errer dans un jardin, s'égarer dans un bois,
Se coucher sur des fleurs, respirer leur haleine,
Ecouter en rêvant le bruit d'une fontaine,
Ou celui d'un ruisseau roulant sur des cailloux,
Tout cela, je l'avoue, a des charmes bien doux.

(Songe de Vaux.)

De cette nature en perpétuel émerveillement, il palpite à l'unisson... Le voici dans sa retraite. Dans l'oubli sont descendus les bruits du monde. Mais le brin d'herbe susurre sa peine. Le ruisseau clapote son désir. Les arbres, bras dressés, bousculent leurs clameurs ou, mollement, confient. Et geint la terre ou palpite, énamourée. Et parlent, et vibrent, tous les compagnons des plaines, et de l'onde, et des bois : les bêtes éloquentes. Jusqu'aux infimes, riens animés gros de mystère. Et le rêveur sent frissonner leurs voix. A son cerveau, harpe tendue, elles montent et s'accordent, tableau animé de la fable... Il va l'emporter, en son intensité frémissante, sur la pellicule si impressionnable de son récepteur merveilleux. Et, dans la tension recueillie où l'œuvre s'élabore, quand son imagination, autour du thème arrêté, voltigera, il reviendra, à point détaché, prodigue d'éléments, généreux d'harmonies...

Car ce poète n'entend pas nous léguer, selon le caprice inné de son inspiration, le luxe de ses sensations accumulées. Cette fable, qui est au sommet d'une longue et patiente recherche — il lui a fallu dix lustres de sa vie pour y atteindre — et qui éclôt dans la maturité conquise de son génie, il la conçoit et la désire, en son scrupule et sa vision, pleinement belle. Le fablier fantasque est un fixateur laborieux. Il pratique de Boileau la méthode obstinée : jusqu'au parfait sur le métier remet l'ouvrage. La rigoureuse proportion, la gradation circonstanciée, la balance consonante ou contrariée du rythme, cette fluctueuse ou limpide poésie, il les tient d'une tâche consciencieuse d'artiste... Non seulement luxuriant, évocateur, original, mais cohérent, solide, mesuré est le chef-d'œuvre qu'il nous offre.

Avant d'aborder la fable, La Fontaine s'essaie aux compositions d'envergure : comédie, tragédie, épopée héroïque. Mais il laisse sur le chantier son *Achille*. Son *Eunuque* ne voit pas la rampe. Et son *Adonis* n'est — il le dit lui-même — qu'un « embellissement ». Aussi, aux Corneille, aux Racine, il abandonne bientôt la tragédie. Au génie de Molière, il renonce à disputer la comédie et délaisse le lyrisme au souffle soutenu. C'est sa nature : il n'a pas la ténacité des longues entreprises. « Les longs ouvrages me font peur », dit-il. Il s'en évade involontairement, ailleurs sollicité : « Ne pas errer est chose au-dessus de mes forces ». *Psyché*, *Philémon et Baucis* se ressentent aussi de ces dispositions. Il faut un genre adéquat à son génie papillonnant. Et il écrit, encore à la poursuite de son art, ses *Contes*, savoureux et galants, où il se

joue, dans le tour badin de Marot. Fils du terroir champenois, de cette terre même des fabliaux, ses contes — imités surtout de Boccace — en ont le sel et la gaillardise. Ils sont moins spontanés cependant, d'un artifice déjà littéraire et d'un libertinage plus abstrait que sensuel. Cependant qu'une malice spirituelle et plus pénétrante les allège jusqu'à relever parfois de satire le commun risqué du récit... Certains même, folâtrant d'aventure hors des alcôves d'Eros, où sévissent feintes et cocuages, prennent déjà le chemin de la fable. Ainsi : *Le Juge de Mesle, Le Glouton, Le Paysan qui avait offensé son Seigneur.* Puis le conte s'épure et se condense. Le « solide », comme dit La Fontaine, s'y dessine et le thème évolue, le style se libère. Et c'est la fable...

Dans cette « sorte de terrain vague à la porte de la cité étroite et rigoureuse gouvernée par Boileau (*Larousse*), il s'installe en enfant gâté du caprice qu'encourage l'appui souriant des Muses. Il va, vient, bouleverse le domaine et l'emplit tout entier, portant sa féerie en ses recoins éblouis.

Papillon du Parnasse ; et semblable aux abeilles
A qui le bon Platon compare nos merveilles :
Je suis chose légère et vole à tout sujet,
Je vais de fleur en fleur, et d'objet en objet...

(Discours à Mme de la Sablière.)

Et « telle fable est un conte, un fabliau, exquis de malice ou saisissant de réalité : *Le Curé et la Mort ; La Laitière et le Pot au Lait ; La jeune Veuve ; La Fille ; La Vieille et ses deux Servantes.* Telle une idylle : *Tircis et Amarante, Daphnis et Alcimadure.* Telle, une élégie : *Les deux Pigeons...* » (G. Lanson : *Littérature française*). Nombre sont encadrées dans des épîtres, des discours, des causeries. Telle s'attaque à l'astrologie, une autre à la théorie cartésienne, ici ode à la solitude, ailleurs églogue, partout lyrisme débordant... Tour à tour épique ou plaisante, dramatique et moqueuse, héroïque et familière, et souvent, dans le même temps, un peu tout cela, et supérieurement tissée de l'étoffe légère des contes, la fable prodigue son poème aux facettes mouvantes. Des sphères inventives aux sciences naturelles, de la farce bouffonne à la philosophie, et des confins de Plaute jusqu'aux rives du Dante, s'étend le champ fécond du genre rénové...

La Fontaine s'instruit. Il voyage dans le passé, remonte aux origines. Il connaît la fable indienne, rend hommage au « sage Pilpay ». Il loue Homère, « le père des Dieux ». Il s'entretient avec Hésiode, Horace et Théocrite. Il lit les *Bucoliques* de Virgile ; manie, de Novelet, le *Mythologica Esopica.* Il emprunte au trésor des meilleurs devanciers : les Esope, les Phèdre et leur savoir le guide et leurs erreurs le gardent. Il se penche, au moyen âge, sur Babrius, Avianus, s'intéresse aux Bestiaires et aux Ysopets, frôle les aventures de Goupil. La Renaissance le retient. Il s'arrête avec Rabelais, esprit ouvert, truculent diseur, et feuillette Bonaventure des Périers. Il interroge les fables d'Haudent. Il goûte de Marot « l'élégant badinage », et sa grâce l'influence, et le suivra ; converse avec Régnier au parler pittoresque. A leur commerce s'affine son langage, sa forme se précise... Nourri à ces banquets multiples : légendes primitives, mythologie polythéïste, traditions populaires, floraison classique, le voilà qui s'élance. Ces « inventions, si utiles et tout ensemble si agréables, malgré que l'apparence en soit puérile » il va, croit-il modestement, seulement les parer d'un attrait oublié. Estimant qu'après les fables de ces « grands hommes » dont il loue « la simplicité magnifique », il ne ferait rien « s'il ne les rendait nouvelles par quelques traits qui en relevassent le goût », il s'est mis en tête, se référant aux enseignements de Quintilien, de les *égayer* d' « un certain charme, un air agréable qu'on peut donner à toutes sortes de sujets, même les plus sérieux ». Et « faisant marcher de compagnie les grâces lacédémoniennes et les muses françaises », il entend « à la manière ingénieuse dont Esope a débité sa morale ajouter les ornements de la poésie »... Tant et si bien que ce *peu* qu'il apporte est une corbeille, à pleins bords, d'attributs inconnus et de beautés nouvelles. Et que la fable en est, à jamais, rayonnante...

Ne crée-t-il pas — il invente rarement le sujet — et prend-il leur thème aux Novelet, Esope, Avianus, Haudent, son talent prodigieux l'assimile et le fait sien, sans plagiat. Il possède cette faculté d'absorption qui lui permet d'incorporer tous les apports, jusqu'aux plus ternes, et d'en constituer, mêlés à ses propres matériaux, le plus imprévu des amalgames. Du creuset de son génie, ils sortent transfigurés, méconnaissables... Aussi loin de l'éparpillement des récits indiens ou moyen-âgeux que des discours trop froids et sermonneurs de l'antiquité, la fable de La Fontaine est une gerbe colorée aux propositions harmonieuses. Dans un cadre aux lignes décisives, elle se situe en des raccourcis saisissants. Les touches du décor sont nettes, sans vaines fioritures. Le milieu surgit, pittoresque, où s'affrontent, au naturel, des personnages intensément mobiles et vivants. Cette fable, à un haut degré, est action. Les héros favoris de l'auteur, des animaux pour la plupart — « hommes, dieux, animaux : tout y fait quelque rôle » — ne sont pas de pures silhouettes dont une narration minutieuse dessine les contours. Leur caractère, fréquemment, jaillit de leur jeu même, à travers des scènes alertes. Ce sont les péripéties, suggestives, qui en assurent le relief. Et quelque périphrase picturale en fixe d'ordinaire à jamais l'essentiel...

...dans la saison
Que les tièdes zéphyrs ont l'herbe rajeunie

ou :

Un jour, sur ses longs pieds, allait, je ne sais où,
Le héron au long bec emmanché d'un long cou...

ou encore :

Un dînier, son sceptre à la main,
Menait, en empereur romain,
Deux coursiers à longues oreilles...

Peintre paysagiste, peintre « animalier », peintre de caractères !...

Quant à la moralité, elle se dégage, le plus souvent, des attitudes, et comme un réflexe de nos sensitifs (Voyez : *Le Loup et le Chien, Le Chêne et le Roseau*). Lorsque, toujours rapide, elle surgit (exorde ou conclusion) elle n'apporte guère qu'une formule toute prête — résumé lapidaire de nos constatations — pour cristalliser notre jugement. (Ainsi, « La raison du plus fort est toujours la meilleure » ou « En toute chose il faut considérer la fin »). Et, sans l'épilogue du rideau, la fable, conte prenant, comédie complète, possède sa suffisance : il n'ajoute rien à sa gloire.

Et ce n'est pas non plus la similitude voulue, la parenté souvent exacte des états d'âme que le fabuliste anime chez nos frères inférieurs, ni les sentiments pareils aux nôtres que leurs conflits ébranlent, ni la pression — infuse ou proclamée — qui s'exerce, à la faveur de ces parallèles, sur notre conduite, ce ne sont pas ces rapprochements qui assurent aux fables de La Fontaine leur pérennité. Tant d' « histoires naturelles » du Bonhomme — d'un siècle où fut méprisée la nature — sont assez pittoresques ; tant de fresques assez représentatives ; tant de situa-

tions, de drames sont assez réalistes pour gagner la postérité sans leur symbole transparent. Et elles seraient — et elles sont à maintes occasions — d'une aussi sûre vitalité quand leur domaine est imaginatif et qu'elles projettent sur nous, combien vivifiées, des images factices !...

La Fontaine proclame demeurer fidèle à l'apologue.

Une morale nous apporte de l'ennui ;
Le conte fait passer la morale avec lui...

Comme le faisaient les maîtres antiques, il entend, pour la fable et la moralité « le corps et l'âme de l'apologue », comme il dit, trouver à chacun sa place, quoique d'une manière un peu différente... Regarde-t-il la moralité comme la compagne obligée de la fable ? Au point que leur présence solidaire, dans le genre, lui apparaisse comme une condition d'unité ? Ou sacrifie-t-il — par adhésion paresseuse ou par traditionnalisme — aux exigences d'une conception surannée ? On ne sait au juste. Et importent-ils. somme toute, la thèse première, ou les liens flous, même le dessein ? Nonobstant la résolution, l'agrément submerge le précepte, le relègue en quelque retraite exiguë. Il arrive même au conteur de s'en dispenser « dans les endroits, explique-t-il, où elle n'a pu entrer avec grâce et où il est aisé au lecteur de la suppléer ». La moralité ? Il l'emporte, *en fait*, comme un accessoire, et parfois elle l'embarrasse, ou il ne sait plus qu'il la convoie... Auxiliaire docile d'un code, rapetissée à son illustration ? La fable qui bouillonne en lui n'est pas là. Et elle ne s'y restreint. Sous sa magie, elle déborde du convenu, s'évade de la tradition Elle brise les cadres de l'apologue, s'affranchit des fins morales qui canalisent l'œuvre dramatique, et devient le faune lâché dans la forêt vive, insoucieux de nos menus destins...

L'apanage de La Fontaine, c'est sa vision et son génie évocateur. Ce qu'il y a de personnel et d'inimitable dans sa fable, c'est ce conte audacieusement encortégé de tous les genres, et ramassé, vivant, et c'est le style... Un style flexible et d'une extrême diversité qui se prête, avec une chaude et puissante mobilité, aux exigences de « l'ample comédie aux cent actes divers ». La forme accompagne étroitement le sujet, le pénètre avec aisance en ses changeants aspects. Des sonorités fluctuantes soutiennent l'expression, en infléchissant à point les nuances. Souvent imitatif, voici le style, heurté tout à coup, redevenu soudain caressant. La cadence épouse l'image et l'avive. Lame courte, vague ondoyante, la phrase se balance, se précipite, dit la fatigue :

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé..

la colère :

Le quadrupède écume et son œil étincelle...
Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs...

s'apaise avec la rivière :

Au sommeil doux, paisible et tranquille

avec le vent :

Se gorge de vapeurs, s'enfle comme un ballon,
Fait un vacarme de démon,
Siffle, souffle, tempête...

Au service d'une telle variété, il faut un instrument d'une souplesse appropriée. Lequel sera le plus fidèle, portera sans faiblir la riche manne poétique ? Le vers, sans doute... Mais, à la mode du temps ? L'alexandrin altier, prestigieux et sonore ? Ou le dizain, frère cadet ? tous deux pesants dans leur solennité... Ou le vers de six, de huit pieds, gracile et vif, messager prompt de l'ironie ? Que fera La Fontaine ? Des deux il voudrait bien retenir les vertus. S'il prend l'un aujourd'hui, l'autre, demain, lui manquera... Et il les fait venir ensemble, et encore d'autres plus menus, souffles légers, courriers rapides de l'idée. Pour élargir davantage la prosodie courante, qui l'enserre avec ses repos inflexibles, ses chutes régulières, il franchit l'hémistiche, déplace la césure, pratique l'enjambement, campe, en rejet, l'essentiel. Et s'écroulent les dernières barrières. Et les voilà « ces vers boiteux, disloqués, inégaux », comme dira plus tard Lamartine, les voilà (scandalisant l'époque, révolutionnant l'art poétique) installés dans la fable et s'y multipliant, de concert ou tour à tour, et de telle manière qu'ils y sèment des merveilles. Et ils l'accompagneront (réalisations peut-être de ce vers *polymorphe* « si apte à enregistrer toutes les nuances et comme les modulations d'une âme », G. Lanson) expressifs jusqu'au paroxysme et lui feront une musique encore inentendue...

Pour l'aider à ébranler ces personnages, si étonnamment réels jusque sous leur voile d'animaux, pour réaliser au maximum « les hommes de tout caractère et de toute condition : rois, seigneurs, bourgeois, curés, savants, paysans, orgueilleux, poltrons, curieux, intéressés, vaniteux, hypocrites » il appelle hardiment leur vocabulaire. Il capte les termes à vif en leurs significatives particularités, en fait vibrer, comme un écho de l'être profond, les intonations et les cris. Il remet en vigueur des mots de l'ancienne langue, tombés en désuétude malgré leur pittoresque et leur éloquence... Sa possession des finesses et de la correction antiques ne le retient pas à quelque rigide limitation. « Comme Molière, il refuse de s'enfermer dans le langage académique et l'usage mondain. Il lui faut des mots de toute couleur et de toute dignité. Il en prend au peuple, aux provinces, mots de cru et de terroir, savoureux et mordants il en va chercher chez ses conteurs du XVI^e^ siècle, chez son favori Rabelais. Il mêle tous ces emprunts dans le courant limpide de son style, et les plus vertes expressions, les plus triviales, et qui sentent la canaille et l'écurie, n'étonnent ni ne détonnent chez lui, tant elles sont à leur place, et justes, naturelles, nécessaires » (G. Lanson). Tout coopère à la constitution des types, si personnels en leur universalité, que n'entameront point les morsures du temps.

Interrogeons maintenant en sa morale — non parce qu'en art il est besoin, pour juger, de cet élément, mais pour être complet et porter, là aussi, notre analyse — la fable de La Fontaine. Qu'apercevons-nous ? Une œuvre où s'agitent côte à côte, dans le tumulte des courants contraires qui se les disputent, toutes les forces régnantes de la vie. A l'étalon moral : laides peut-être, belles c'est possible, mais telles et fort indifférentes à nos dosages en bien et mal, seulement motrices impénétrées de nos mystérieux mécanismes. Quels appareils mesureront la répercussion sur les mœurs de ces tableautins ingénieux, images renvoyées des mœurs ? Les fables, dans leurs bêtes humanisées, actionnent assez près du vrai toutes les dominantes de nos réactions animales. Leur fera-t-on grief de ce qu'elles nous peignent, triomphantes à l'occasion, des déterminantes qui s'affirment, à nos côtés et en nous, singulièrement victorieuses ? Doit-il, l'évocateur sincère, pour sympathiser avec l'anathème qu'on prononce autour de lui contre des attitudes et leurs mobiles, en taire la présence avoisinante, en disproportionner la vitalité ? doit-il dénaturer les réalités tangibles et quotidiennes ? Donnera-t-il le pas à l'éthique tourmentée des civilisations, avec ses impératifs abstraits aux formules insuivies, sur les injonctions sans code d'une nature en définitive obéie ?...

La Fontaine insiste sur l'*utilité* de son ouvrage. Il prétend multiplier, sous les dehors aimables de ses « badineries » des exemples que « les enfants — comme

le voulait Esope — suceront avec le lait », parce qu' « on ne saurait, dit-il, s'accoutumer de trop bonne heure *à la sagesse et à la vertu...* » Voit-il ainsi la fable, inséparablement liée, par définition et par essence, à l'éducation et à la morale, et souhaite-t-il lui conserver, par acceptation routinière ou conviction délibérée, ce caractère séculaire ? Ou, comme un rachat, veut-il seulement, lui qu'on accuse (et qui s'en dit coupable) de frivolité et de licence, faire œuvre pie, fournir preuve de sérieux ? Laissons la théorie, les investigations spéculatives : terrain fuyant, avec La Fontaine surtout. Scrutons les actes. Voyons si, plus loin que le drame exact, parfois critique, ponctué çà et là de conseils, la fable révèle, selon la ligne définie — terminologie vague des morales officielles — cet effort de redressement ? En découvrons-nous la trace et la persévérance ? Le sacerdoce du réformateur, qui brille d'un si ferme vouloir initial, est-il demeuré fidèle aux prémices ?

D'abord, La Fontaine est juste et, l'étant, ne peut céler la prédominance de ces victoires d'intérêt, de fourberie, de dureté, que nous avons croisées à l'étal dans le Roman de Renart. Et, de les connaître et de les traduire, c'est ce qui a si fort choqué Lamartine et Rousseau — impulseurs moralisants — leur a fait chercher des *leçons* là où il n'y a que de loyales *consignations*, et taxer d'immorale une œuvre en un sens étrangère à la moralité... Ensuite les fables sont trop représentatives des états d'âme du fabuliste pour ne pas être marquées des mêmes inconséquences morales qui parsèment ses jours capricieux. Et les attraits instinctifs ont sur lui trop d'empire pour ne pas, à son insu pour ainsi dire et à l'encontre même de ses vœux, envahir son œuvre et la troubler de leurs appels fréquents. Promesses, intentions ne résistent guère au bouillonnement impétueux de ce gouffre aux sensations. Et si quelque morale, en définitive, se précise c'est bien l'aspiration constante au plaisir d'une large et robuste gourmandise : c'est « un idéal de vie facile, naturelle, instinctive ; c'est quelque chose d'intermédiaire entre Montaigne et Voltaire, quelque chose d'analogue à la morale de Molière, avec moins de réflexion, de sens pratique et d'honnêteté bourgeoise, avec plus de naïveté, de sensibilité et de sensualité tout à la fois » (G. Lanson). N'est-ce pas, décidément, le serein laisser-aller de la nature, et, pour n'avoir pas d'autre direction morale que l'abandon aux oscillations incessantes de la vie, l'œuvre en est-elle moins belle ou moins grande ? N'est-elle pas plus riche, et plus vraie ?

Délaissant la morale, dirons-nous, sur le seuil de ce terrain brûlant, que La Fontaine apporte dans ses fables — et l'y exalte — cette indiscipline foncière de sa vie, les résistances d'un « sauvagisme » inadaptable aux conventions, l'impatience, au sein de mille encerclantes jugulations, de ce tempérament rebelle à toutes les astreintes limitatives ? Peignant par transparence les hommes et les mœurs de son temps, il en a certes dégagé, satiriquement, les caractéristiques. Mais a-t-il élargi sa critique, directe ou enveloppée, jusqu'à toucher l'armature du siècle, la société même en ses fondements iniques ?... En sociologie et en politique — pas plus qu'en morale — nulle part, chez La Fontaine et dans ses écrits, il n'y a de système, visible ou dérobé et il serait absurde de vouloir en découvrir, et il est heureux, pour la beauté libre de l'œuvre qu'il s'en soit gardé. Ce que nous apercevons de ses conceptions — fragments occasionnels, notations fugitives — nous les montre comme une aspiration désordonnée, réflexes toujours plus que raison. Conséquences en quelque sorte instinctives, résultantes des chocs en retour de l'existence, elles se traduisent et s'éteignent sans tenter de généralisation. L'époque non plus ne les y mène où l'on regarde à peine comme parentes les souffrances d'en-bas, où l'épanouissement du pouvoir et l'éjouissance des grands appellent — et *normalisent* — la détresse assujettie des masses, où malgré l'écart monstrueux des situations, l'antagonisme des conditions ne se marque qu'en sporadiques soubresauts...

Mais telles — secousses que ne prolonge le vouloir, expériences que ne coordonne aucune concentration — soulignons-les en leurs aspects sensibles, bien plus vérités que tendances...

La Fontaine dit sans ambages :

Je définis la cour un pays où les gens
Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents
Sont ce qu'il plaît au prince ou, s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paraître :
Peuple caméléon, peuple singe du maître...

et nous savons assez en quelle estime il tient les courtisans. La royauté ? La prudence l'engage à ne la point toucher sans mille formes. Et si le sceptre étend sur les têtes courbées sa maîtrise cruelle, nous verrons le lion — autre roi — plus despote que père, en porter l'attribut secrètement honni. Et le cercle des bêtes assemblé sous sa main, départir à ses vues la « justice » du trône... Un pâtre, quelque part, — berger, voix de sagesse — un jour pourtant osera dire :

Croit-on que le ciel n'ait donné qu'aux têtes couronnées
L'esprit et la raison ?

Impressionnable, La Fontaine peut-il échapper au spectacle de ces « animaux farouches, des mâles et des femelles... noirs, livides, et tout brûlés du soleil... attachés à la terre, qu'ils fouillent...» et qui « ont une voix articuée et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, montrent une face humaine » (La Bruyère) ? Il touche, d'un tel sort, la tonalité, voit de leur vie — sous l'angle de la joie — le profil sacrifié, songe, du manant :

Quel plaisir a-t-il eu depuis qu'il est au monde ?

Ailleurs, c'est un rustre — est-ce donc à dessein ? — ours grossier d'enveloppe, un paysan — du Danube et d'ailleurs — qui dit, face aux Romains, dans une courageuse apostrophe, et large, le malheur des siens que Rome opprime, et qui s'élève à réprouver, en raison, la servitude des peuples :

En quoi valez-vous mieux que cent peuples divers,
Quel droit vous a rendus maîtres de l'univers ?...

La répulsion pour la contrainte, jusque dans la domestication :

« De tout temps les chevaux ne sont nés pour les hommes », le prix de l'indépendance, ce bien « sans qui les autres ne sont rien », ils exsudent, avérés de ces deux fables : « Le loup et le chien ; le cheval s'étant voulu venger du cerf ». Et ce soupir, bonhomme, venu des fibres, les exhale :

Hélas que sert la bonne chère
Quand on n'a pas la liberté ?

Jusqu'à (de l'âne encore, souffre-douleur) ce cri — en approche de nous — presque une révolte :

Notre ennemi, c'est notre maître,
Je vous le dis en bon français.

Mais, revenons aux fables. Faisons côte à côte, parmi ces chants qu'a visités

Des neuf sœurs la troupe tout entière

une incursion qu'il faudra brève, malgré nous. Nous irons, résistant aux séductions des charmes répandus, et cueillant, à des parterres délicats, quelques fleurs parfumées...

Voici *Le Loup et le Chien*, ces frères aux destinées adverses. L'attaque serait risquée : ils causent. Et le dogue, en embonpoint, étale sa condition que « force reliefs » auréolent, où la gêne cependant persiste en sa conscience domestiquée, des stigmates de la chaîne.

Face au « sire » famélique, que l'évocation de ces festins faciles fait frémir d'espoir aux entrailles et qui,

Déjà se forge une félicité
Qui le fait pleurer de tendresse,

mais que ce « rien » — « peu de chose » — le collier ! soudain fait fuir... « il court encor ! » Peut-on mieux, sans qu'un mot la désigne, mettre au plus haut la liberté ?

Là, c'est encore *le loup*, cette fois prêt à fondre — *l'agneau* est sans défense ! — et « justifiant », par captieux arguments, sa cruauté. Ironie atroce des inégalités vitales, le faible a tort d'avance : le fort tient la *raison* suprême.

Par ici se traîne vers nous « Un pauvre bûcheron tout couvert de ramée, gémissant et courbé..., n'en pouvant plus d'efforts et de douleur », un pauvre homme accablé de tous les maux du peuple... Il appelle la mort, et sa délivrance. Elle vient :

C'est, dit-il, afin de m'aider
A recharger ce bois

Puissance de la vie !

Plutôt souffrir que mourir,
C'est la devise des hommes...

Là-bas, « serrant la queue et portant bas l'oreille », c'est *le renard*, maître ès-tromperie, qu'a joué, à revanche, *la cigogne*, et qui s'en va

Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.

A l'écart, ce labyrinthe : la chicane, d'où sort le plaignant dépouillé :

On fait tant à la fin que l'huître est pour le juge,
Les écailles pour les plaideurs.

Maintenant, sans prologue ni morale, un sobre drame. Entendez, *le chêne* s'apitoie, soie et velours, sur *le roseau :*

Vous avez bien sujet d'accuser la nature :
Un roitelet pour vous est un pesant fardeau...

puis se redresse, altier, solennellement suffisant :

Cependant que mon front au Caucase pareil,
Non content d'arrêter les rayons du soleil,
Brave l'effort de la tempête...

pour condescendre enfin, protecteur :

Encor, si vous naissiez à l'abri du feuillage...

Alors le roseau, sachant la majesté fragile :

Les vents me sont moins qu'à vous redoutables...
Vous avez jusqu'ici... mais attendons la fin

Elle est proche :

Du bout de l'horizon accourt avec furie,
Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût porté jusque-là dans ses flancs...

et s'abîme

Celui de qui la tête au ciel était voisine
Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts.

Le limpide et vivant poème ! Dites-moi, en est-il beaucoup de plus beaux, et d'un plus juste caractère, que cette simple fable, aux vers ruisselants d'harmonie ? N'est-ce pas là, ô chantre de Jocelyn, une musique sœur de la tienne ?...

Apparaissent : *le Lion*, de sa puissance infatué, superbement péjoratif : « Va-t'en, chétif insecte... », entouré de sa cour. Et *le renard*, capitaine cynique, enragé flatteur, si expert en feintes fertiles. Puis, quatre animaux divers : *le Chat*, « grippe-fromage » :

Marqueté, longue queue, une humble contenance,
Un modeste regard, et pourtant l'œil luisant

et qui a, dit le souriceau :

...des oreilles
En figure aux nôtres pareilles ;

« triste oiseau le *Hibou ;* Ronge-Maille le *Rat ;* dame *Belette* au long corsage : toutes gens d'esprit scélérat ». Puis c'est « la *Bique* allant remplir sa traînante mamelle » et le *Cochet* avec

Sur la tête un morceau de chair,
Une sorte de bras dont il s'élève en l'air...
La queue en panache étalée,

« les Filles du limon » devant « le Roi des astres » ; le *Lièvre*, poltron foudre-de-guerre ; la *Tortue* au train de sénateur ; « peuple *Vautour* au bec retors, à la tranchante serre » s'attaquant aux *Pigeons* « autre nation, au col changeant, au cœur tendre et fidèle »... ces pigeons dont l'amour nous vaudra ce délicat conseil :

Amants, heureux amants, voulez-vous voyager?
Que ce soit aux rives prochaines.
Soyez-vous l'un et l'autre un monde toujours beau,
Toujours divers, toujours nouveau...
Tenez-vous lieu de tout, comptez pour rien le reste...

Près du *Vieillard* qui dit la parabole des dards, enseignant que « toute puissance est faible à moins que d'être unie », voici l'*Avare* qu'un trésor vain possède, l'imprudent *Villageois*, le *Chartier embourbé*... Et passe une beauté, si *jeune, veuve* en larmes qui, elle aussi veut partir, d'abord pour l'autre monde, ensuite pour le cloître... Suivez le fil de son chagrin, si pareil à ceux d'aujourd'hui :

...Un mois de la sorte se passe ;
L'autre mois on l'emploie à changer tous les jours
Quelque chose à l'habit, au linge, à la coiffure :
Le deuil enfin sert de parure,
En attendant d'autres atours ;
Toute la bande des Amours
Revient au colombier ; les jeux, les ris, la danse,
Ont aussi leur tour à la fin ;
On se plonge soir et matin
Dans la fontaine de Jouvence.

Enfin la belle, à son père, voyant que plus il ne propose un autre époux :

Où donc est le jeune mari,
Que vous m'aviez promis, dit-elle.

Tant est, annonçait La Fontaine, malicieux philosophe, que :

On fait beaucoup de bruit, et puis on se console :
Sur les ailes du Temps, la tristesse s'envole,
Le Temps ramène les plaisirs.

Mais, sur ce fond noir, en assemblée, ces animaux prostrés, que la terreur rapproche ?

A chercher le soutien d'une mourante vie
On n'en voyait point d'occupés

Ce sont *les Animaux malades de la Peste.* Pour conjurer le mal, il faut, suggère le lion, que le plus coupable périsse... Et chacun se confesse. Le lion dénonce, avec ostentation, ses « appétits gloutons » :

J'ai mangé force moutons
Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger.

mais le renard, renchérissant, le trouve « trop bon prince » :

Manger moutons, canaille, sotte espèce..
...Vous leur fîtes, Seigneur,
En les croquant beaucoup d'honneur...

et sa harangue outrée éclipse ses rapines.

Le tigre, l'ours, jusqu'aux simples mâtins,
En leurs moins pardonnables offenses

sont « aux dires de chacun » trouvés « de petits saints ». L'âne vient à son tour, et dit sa faute énorme :

J'ai tondu de ce pré la largeur de ma langue.

Haro sur le baudet ! « ce pelé, ce galeux »... La mort

pour son forfait ! « Le plus beau des apologues de La Fontaine et de tous les apologues », s'est écrié Chamfort. Et Taine, et mains critiques unanimes. En quelque soixante vers, le dur visage de l'univers : les « droits » vainqueurs, béats, canonisés, en cascade sur la plèbe émissaire, la faiblesse, face ployée du « devoir ». Les animaux, les hommes, conseil sauvage et sociétaire. Souverain, courtisans, comparses sanguinaires, clercs au jargon habile. Tyran, escorte de tyran. La force, et tous les crimes de la force, couverts, légitimés, blancs d'innocence... Et ce pauvre âne — tout un peuple ! — coupable séculaire, pour une peccadille pendable, ah ! oui, victime expiatoire !...

Selon que vous serez puissants ou misérables,
Les jugements de cour vous rendront blancs ou noirs.

Que de stations ne ferions-nous pas, sans atteindre la satiété, et combien d'êtres si divers ne ferions-nous causer, sans lassitude, dans cette phrase modulée au timbre de la race... Mais il faut borner le voyage. Vous le reprendrez : un délice est sur vos pas...

Et comme l'on comprend, après avoir ainsi fréquenté l'homme et l'œuvre, les regrets de Fénelon, son contemporain, à la nouvelle de sa mort : « Pleurez, vous qui aimez la beauté naïve, la nature nue et toute simple, l'élégance sans apprêt et sans fard... Combien, à un style plus poli, préférons-nous sa précieuse négligence !... Pour l'agrément de son génie, nous l'inscrivons parmi les anciens . Ce sont les badinages d'Anacréon. C'est la lyre, ce sont les chants d'Horace. Les mœurs des hommes et leurs caractères, il les a représentés au vif. Le charme délicat de Virgile anime son œuvre légère. Ah ! quand est-ce que les poètes aimés de Mercure égaleront l'éloquence de ses bêtes ? »

La Fontaine a porté la fable à un niveau inégalé. Avant lui, aucun — même des plus grands — ne l'avait introduite, par d'indéniables chefs-d'œuvre, dans la cité littéraire. Il l'y installe à une place telle que ses droits à la postérité sont inébranlables. Et, malgré qu'il paraisse espérer « qu'il arrivera possible que son travail fera naître à d'autres personnes l'envie de porter la chose plus loin » lui qui « élève les petits sujets jusqu'au sublime, homme unique dans son genre d'écrire..., modèle difficile à imiter », comme dit La Bruyère, de ceux qui, maintenant et plus tard, dans son sillage, s'efforcent à le surpasser, aucun ne dotera la fable d'une fleur éternelle... Est-ce à dire que la fable, avec La Fontaine, a touché l'apogée, que désormais le cycle en soit révolu ? N'assisterons-nous pas à sa résurrection ? Ne la verrons-nous aborder, avec des feux nouveaux, des régions inconnues ?...

La fable après La Fontaine. La fable moderne

Du vivant de La Fontaine, ces imitateurs : Bensérade, Desmay, Furetière, Fieubet, Grécourt, Daniel de la Feuille, Le Noble, Sénecé, Mme de Villedieu, etc..., ne font guère que paraphraser petitement ses fables. D'aucuns en pénètrent le mérite et tentent d'y faire participer leurs œuvres : mesure libre du vers, alternance du simple et de l'épique, tour plaisant, intérêt porté à la nature. Mais ils sont trop près du tourbillon : ils ne savent plus s'éloigner, par ailleurs se reprendre, et ils plagient... Bensérade (1612-1691), bel esprit suspendu à la faveur des princes, possède l'art de mêler les allégories aux divertissements qu'il compose pour les distractions de la cour ; Furetière (1619-1688), ami de La Fontaine, observateur doublé d'un érudit, cultive aussi l'allégorie et écrit des fables avec une malice parfois personnelle ; *Senecé* (1643-1737), ingénieux et froid, est un conteur frisant la préciosité, mais non sans adresse, et ses épigrammes ont de l'esprit...

Mentionnons à part les *Fables* de Fénelon (1651-1715), récits en prose, d'inspiration modeste, mais gracieux et aimablement tracés. Précepteur du duc de Bourgogne, l'auteur a composé ces fables en vue de façonner le caractère de son élève. L'éducateur y domine le fabuliste et l'intérêt s'en trouve rétréci. Ce sont d'abord les aventures d'animaux familiers (l'Abeille et la Mouche ; les deux Renards ; le Rossignol et la Fauvette ; l'Ourse et son petit ; le Loup et le jeune Mouton, etc...), puis des sujets empruntés à la mythologie et à l'histoire et préparant *Télémaque* (Alexandre et Diogène ; Bacchus et le Faune, etc...).

A part aussi Ch. Perrault (1628-1703), un des champions (contre Boileau) de la fameuse querelle des *Anciens et des Modernes*. Esprit mondain, renvoyant aux pédants l'antiquité — habile couverture de l'ignorance bien accueillie des superficiels de son temps — Perrault unit « la légèreté décisive des salons à l'indépendance cartésienne ». Les plus durables de ses écrits, et les seuls d'ailleurs que nous retenions ici, sont les fameux *Contes de ma mère l'Oye*. Des féeries peuplées d'enchantements — prose ondulée, vers murmurants — dans lesquelles se complurent nos imaginations d'enfant et que nous relisons encore avec curiosité et quelque délice. Un merveilleux fantasmagorique, une fantaisie aisée et naïve y animent les Barbe-Bleue, les Belle-au-Bois-Dormant, les Peau-d'Ane, les Petit Poucet, les Chat Botté, etc..., sous les auspices, tour à tour chanceux ou maléfiques, de quelques magiciennes aux mirifiques baguettes. Des moralités parfois avisées et fines les clôturent. Ainsi :

Tout est beau dans ce que l'on aime ;
Tout ce qu'on aime a de l'esprit...

(Riquet à la Houppe.)

ou

Ayez de l'esprit, du courage, ils seront choses vaines,
Si vous n'avez, pour les faire valoir,
Ou des parrains, ou des marraines...

(Cendrillon.)

Aux œuvrettes de Perrault, rattachons les *Contes de fée* de Mme d'Aulnoy (de ce même XVIIe siècle) ; *l'Oiseau bleu ; la Princette Rosette ; la Belle aux Cheveux d'Or, etc...*

Si nous revenons aux fabulistes proprement dits, nous rencontrons Pannard (1674-1765), introducteur, dans la chanson, de la satire des mœurs. Par le négligé de l'existence contrastant avec la délicatesse de l'esprit, il fait penser à La Fontaine. Mais ses œuvres profuses ne prolongent pas ce parallèle et valent surtout par une bizarrerie heureusement amenée... Près de lui, Lamotte (1672-1731), est le spécieux contempteur des vers et des figures, et de tant d'ornements, dans l'art, regardés comme les entraves de l'idée. Ses fables se ressentent de cette froideur « raisonnable » (*L'Enfant et les Noisettes ; La Chenille et la Fourmi*, etc...). Les *Fables nouvelles* de Le Bailly (1756-1832) sont trop diffuses, magré leur bonhomie et l'élégance du style (*L'araignée et le Vers à soie ; Le Boiteux*, etc...) ; *Le Buisson et la Rose :*

Je laisse après moi bonne odeur,
Puis-je regretter quelque chose ?

Par ailleurs, Berquin (1747-1791), conteur familier, rend avec une grâce toute personnelle, — en ses « lectures » — des sujets pris aux littératures étrangères (*L'Ami des Enfants*, etc...).

Andrieux (1759-1833), poète comique, est le père du *Meunier-Sans-Souci*, et autres contes demeurés populaires. On cite de lui, comme classique, l'éloge du *Bonheur dans la médiocrité*... L. de Jussieu (1792-1866) est connu pour maints ouvrages d'éducation parmi lesquels les *Petits Livres du Père Lami, Fables et Contes* en vers où le moraliste efface trop souvent le conteur.

De Frédéric Jacquier, dont le pittoresque d'expression et la souplesse versique sont comme d'attachantes réminiscences, signalons : *Jupiter et la Brebis, Les deux Frères,* et *La Souris Persévérante* qui

Se dresse vers le trou, le gratte, le regratte,
Avec ses dents, avec sa patte,
Pour l'agrandir,
Et l'arrondir...

Avec les *Fables* de FLORIAN (1755-1794) nous abordons, un siècle après La Fontaine, la première œuvre qui se détache avec quelque relief sur une production menacée de grise uniformité. Non pas que nous regagnions l'espace où brillent les étoiles du Bonhomme. Rien du tumulte imagé qui fait, parmi les genres prodigieusement confondus, comme des cascades d'harmonie. Ce ne sont pas ici les orgues et leur orchestration, mais, sur un clavier modeste, simplement mélodieuses, des fables en demi-tons. Avec un sens avisé de ses forces, Florian ne s'expose pas à manier les tonnerres en cacophonie, à jeter le bouffon sur l'épique en bousculades ridicules. Plus sage qu'à la contrefaire, il laisse chanter sa note, qui est tendre et fine, et situe, sans défaillances, d'adroites compositions sur un plan moyen de charme étudié. Il n'évite pas les travers de l'époque, aggravés par les exigences de l'apologue. Il prêche volontiers, coiffant la grâce de ses contes d'une couronne austère de moraliste. Un sentiment, parfois fade et apprêté, mais souvent généreux et qui exhorte aux gestes solidaires, adoucit cependant ce rigorisme sermonneur. Ses fables claires s'assurent avec aisance la faveur du public. On connaît : *Les Deux Voyageurs ; Le Chien coupable ; La Guenon, le Singe et la Noix ; La Mère, l'Enfant et les Sarigues ; Le Vacher et le Garde-chasse* avec le dicton :

...Chacun son métier
Les vaches seront bien gardées.

et :

Aidons-nous mutuellement :
La charge des malheurs en sera plus légère...

de *L'Aveugle et le Paralytique ; La Carpe et les Carpillons ; Guillot* (le menteur puni) ; *L'Enfant et le Miroir ; Le Grillon ; Le Troupeau de Colas ;* et la médisante *Chenille...* commme autant d'apologues invétérés et populaires.

Déjà, les contemporains de La Fontaine, et quelques-uns de ses successeurs, avaient, en leurs subtilités, préparé la renaissance de la fable politique. VIENNET (1777-1868) la ressucite et l'étend, en ses apologues satiriques, pleins d'une verve piquante et spirituelle. La période mouvementée, pendant laquelle il joue son rôle en acteur courageux, marque son œuvre (et notamment ses *Fables* et ses *Epîtres* de remous agités. ARNAULT (1759-1833), qui cultive la tragédie, compose aussi des fables d'un tour épigrammatique. De son recueil, détachons : *Le Colimaçon, la Châtaigne et la Feuille,* qui va...

...Où va toute chose,
Où va la feuille de rose,
Et la feuille de laurier.

LACHAMBAUDIE (1806-1872), attaché au saint-simonisme et plus tard à Blanqui, doit à ses opinions la prison et l'exil. Et dans ses *Fables populaires,* qu'il mêle à la vie publique (il les dit lui-même dans les clubs, les concerts), il apporte les préoccupations démocratiques de sa vie militante. Dans sa forme soignée, son œuvre regagne, par-delà les siècles, pour la combativité de l'épigramme, les fables allusives de Phèdre. Elle n'en a pas cependant l'incisive virulence. Par contre, elle s'allume de quelques éclairs poétiques :

Or, la lune dorait le pli des vagues bleues...
(L'Enfant et les Bottes.)

Citons : *L'Hermine et le Rat ; L'Escargot et le Chien : L'Enseigne du Cabaret* (« demain on rasera gratis ») : *L'Enfant et la Pendule :*

Tu n'arrêteras pas, dans sa course éternelle,
Le temps qui fuit, rapide, et qui ne revient pas...

La fable, avec ces auteurs, prend part aux mêlées du forum et redevient, pour un temps, une arme, à peine enveloppée, contre le régime. Elle s'apparente au pamphlet pénétrant et frondeur. Mais, comme lui, et comme toutes les œuvres qui personnalisent l'attaque ou qu'envahit la doctrine, elle participe de la momentanéité qui fait du meilleur journalisme un art éphémère. Nonobstant sa valeur, et ses aspirations, elle survit avec peine à son objet et se traîne avec effort au-delà des hommes et des institutions qu'elle a visés...

De ces fabulistes de combat, Lamennais (1782-1854) est le frère, un frère plus large et, plus qu'eux tous, poète. Ce grand évangéliste, aux visions de prophète, brûlé d'une foi toute romantique, ne peut manquer d'appeler la parabole au secours de son ardent amour du peuple. Il en parsème ce cantique passionné que sont les *Paroles d'un Croyant :* la parabole des Ombres, de l'Oiseau nourrissant les orphelins de la couvée voisine, la parabole du rocher :

« Et ils se levèrent, et tous ensemble ils poussèrent le rocher, et le rocher céda, et ils poursuivirent leur route en paix.

Le voyageur, c'est l'homme, le voyage, c'est la vie, le rocher, les misères de la route... »

Hautes et frémissantes leçons d'entr'aide fraternelle !... Ces lueurs éteintes, la fable retombe dans la monotonie. Mentionnons Xavier MARMIER (1809-1892), traducteur du « Choix de Paraboles » de Krummacher, pour ses *Contes populaires de tous les pays,* remarquables par une connaissance approfondie de l'Europe du Nord, infatigablement visitée ; PLOUVIER (1821-1876), laborieux autodidacte, qui écrit des contes soignés, mais ternes : *Contes pour les jours de pluie ; La Buche de Noël,* etc... ; F. de GRAMMONT (1815-1897) qui fait revivre en France la sextine des latins et est l'auteur de récits, chants et rondes de l'enfance (*Bons Petits Enfants*) dont : *La Petite Fille et le Jardinier ; La Charité,* etc...

Ensemble, notons rapidement : ROYER, avec *L'Enfant à la Tartine* (*Voulez-vous donner, donnez vite* !) ; REYRE, prédicateur et pédagogue, de l'Ordre des Jésuites ; RICHER (1729) avec *Les Bergers ;* le duc de NIVERNAIS ; TOURNIER ; Amélie PERRONET (*L'art d'être Grand-Mère : Le Petit Fanfaron, Pan ! pan !*) ; l'abbé AUBERT (1731-1814) avec quelques fables bien construites et imagées ; G. de BOILLEAU, qui publie deux volumes de fables, plutôt effacées ; MANCINI-DUVERNOIS (1716-1876) ; Mme de la FÉRANDIÈRE (1736-1817), qui a de l'élégance (*Le Pinson et la Pie, Le Pinson et le Moineau,* etc...) ; E. CHASLES (1827-1895) : Contes de tous pays en prose (*Le Renard et la Grenouille,* etc...) ; A. de NAUDET ; Mme ACKERMANN (1813-1890) avec ses Contes en vers, etc...

Divers auteurs, de la fin du XIX^e^ siècle notamment, accentuent la tendance, déjà sensible, à amener la fable au diapason des intelligences enfantines. Retour, ou — sous un certain angle — évolution. Tentative en tout cas passionnante, mais délicate et pleine de périls. Ils ne montrent d'ailleurs sur le chemin qu'une bonne volonté obstinément trahie par les réalisations. Aucun n'y apporte cette maîtrise géniale qu'il faut pour saisir, en deçà de l'appris des hommes, l'esprit vivant de l'âge et le restituer, sans le grandir ni l'éteindre ; pour se libérer du factice et descendre à la vérité puérile, et, en même temps, ne pas perdre de vue le ciel fuyant de l'art et de la poésie... Aussi la fable, en s'infléchissant avec eux vers les jeunes perd surtout sa dernière verdeur et sa malice trépidante. Pauvre pastiche déco-

loré, elle s'affadit encore en s'amenuisant. Et sur cette naïveté — si grêle, hélas ! et toute pâle de convention — qu'ils éveillent avec effort, ils ne peuvent (vieillards dévorant la candeur) résister à jeter, en graines denses, l'herbe étouffante de la morale...

Dans les *Maternelles*, davantage récits attendris que fables, de Mme Sophie Hue, se détachent des pièces d'une simplicité touchante, comme *La Mère et l'Enfant*. Jean Aicard, poète familial, a côtoyé la fable avec sa *Chanson de l'Enfant*, son *Livre des Petits*. Des récits attrayants et émus y abondent, telle la simple histoire du *Rouge-gorge*. Louis RATISBONNE (1827-1900) est l'auteur officiellement prôné du répertoire de la jeunesse pour sa *Comédie enfantine*, recueil de récits et dialogues distractifs et de fables morales où les bêtes et les choses, et surtout les enfants (parfois saisis dans leur ingénuité) déroulent des scènes tour à tour simples et rieuses. Détachons cette mignardise : *Le Souhait de la Violette*, que Flore a doté des couleurs « les plus tendres de la palette » et de l'arôme « qui la trahit dans le sillon » et qui demande, fleurette modeste, « un peu d'herbe pour la cacher »... Les œuvres de Ratisbonne n'évitent pas l'écueil de l'artificiel, si proche de l'enfantillage, et traînent, comme un boulet, la résolution d'être « moralisatrices »...

LA FABLE ÉTRANGÈRE

Une incursion dans la littérature étrangère nous montre la fable, de la Méditerranée à la mer du Nord et de l'Atlantique à l'Oural, soumise au même processus dépendant : imitation primordiale de l'antiquité, imitation de La Fontaine ensuite, imitation, entre eux, des fabulistes d'un pays ; plan commun de convention, sujets remaniés ou similaires, même figure traditionnelle. Quelques trouvailles dispersées, les structures de l'idiome, des nuances ethniques, voilà tout l'apanage de cette fable de traduction... Les pays scandinaves, à l'écart des grandes foulées d'invasion, ne reçoivent — à part la Suède — qu'en ondes légères les influences extérieures. Aussi la fable s'y baigne-t-elle librement dans un folklore original intégré peu à peu au patrimoine national. A peine contrariée par d'infimes pénétrations, elle évolue selon son rythme propre, s'épanouit dans ce conte large et mélancolique, en incessant repli sur l'âme. Les légendes qui, de brume en brume, ont survolé le temps, une poésie naïve et pénétrée les berce et les affine, en fait comme la pulsation profonde et nostalgique d'un peuple. La fable rejoint ainsi, aux confins d'une rêverie lancinante, toutes les productions d'un climat.

En Italie, citons VERDIZOTTI (*Le Loup devenu Berger*) ; *La Femme noyée ; Jupiter et le Métayer ; Phébus et Borée*, etc...) ; PASSERONI (1713-1802), célèbre pour ses *Fabule esopiane ;* PIGNOTTI (1739-1812) dont les fables ont la clarté de l'historien qu'il fut avant tout, mais un peu de froideur ; BERTOLA (XVIII[e] siècle), etc...

En Espagne : JEAN RUIZ DE HITA (XIV[e] siècle) dans son *Libro de cantares*, un des monuments de la littérature archaïque de l'Ibérie, prodigue, à côté des lyriques *Canticas de serrana* et d'épisodes mêlés de prières, des *Exemplos*, apologues d'emprunt antique ou oriental. TOMAS DE YRIARTE (1750-1791) est le traducteur de l'Art poétique d'Horace ; ses fables sont ingénieuses et fines. Des œuvres littéraires de Samaniego (1745-1806), protagoniste de l'instruction populaire, survivent ses *Fabulas en verso castillano* qu'il mit au service de son prosélytisme.

En Angleterre, citons : MOORE (XVII[e] siècle), avec ses fables et satires ; GAY (1688-1732) qui, après les pastorales de *La Semaine du Berger*, écrit des fables pour l'éducation du duc de Cumberland. Sa nature indolente et bonhomme, une vie insoucieuse dont les grands assurent les dépens, lui donne avec La Fontaine quelques curieuses similitudes ; DOBSLEY ; JOHNSON (XVIII[e] siècle), etc... ; les *Contes sociaux* de Miss MARTINEAU (1833) ; les *Contes* de miss EDGEWORTH. En Hollande : JACOB, KATZ, etc...

En Belgique, nous rencontrons STASSART (1780-1854) dont les fables sont populaires (telles : *Le Dromadaire et le Singe*) ; en Suisse : J.J. PORCHAT (1800-1864), qui s'est attaché à écrire pour la jeunesse et a publié, entre autres, *Recueil de Fables*, *Glanures d'Esope*, *Fables et Paraboles*, etc... Il développe des sujets variés avec bonheur et naturel. Voici (dans *Les Poires*) un couple de paysans dont il campe avec vigueur et sobriété la rapacité matoise. Laborieusement décidés à l'offrande, afin d'appeler sur leur fils les bonnes grâces de l'intendant, ils ont, celles-ci les devançant, un tourné-court venu « du cœur » :

Brave homme, bon enfant ! dit le vieillard touché.
...Femme, portons demain ces poires au marché.

En Allemagne : de GILBERT (1715-1769) professeur d'éloquence, auteur de *Contes et Fables*, voire de cantiques, d'un talent dégagé et spirituel ; GLEIM (1719-1803), écrivain de l'école anachréontique, mécène des jeunes littérateurs, qui cultive la poésie badine, la pastorale et compose des fables où il imite La Fontaine ; G. LESSING (1729-1781), écrivain considérable, précurseur de la période classique, esprit exact et rationaliste, qui introduit dans ses *Fables* un louable souci de simplicité porté jusqu'à la sécheresse; M. LICHTEVER (1719-1783) qui imite Gellert et l'éclipse souvent par ses qualités narratives et sa personnalité. Son recueil : *Quatre livres de fables épisodiques*, très goûté, est traduit en français ; PFEFFEL ; HAGEDORN (XVIII[e] s.), avec ses odes, chansons, poésies morales où revit l'épicurisme d'Horace, et des *Fables* et contes en vers où se fait sentir l'influence de La Fontaine, etc... Rapprochons ici des fables proprement dites les *Contes d'enfants et de famille* des frères GRIMM, avec les légendes du folklore allemand, reconstitution naïve et délicate de la littérature primitive ; les contes de Wieland (1733-1813) contemplatif, puis voltairien, contes divers d'une gamme exquise et variée ; les contes fantaisistes de TIECK (1773-1853) — à la fois précis et romantique — dont l'ironie et la maîtrise dramatique témoignent d'un talent sûr et souple (*Contes populaires*, *Phantasus*, etc...) ; les contes populaires de MUSCŒUS (XIX[e] siècle), avec ses elfes et ses gnômes (*Rübezahl*) ; les contes moraux de MEISSNER (1802) et d'Aug. LA FONTAINE (1814) plutôt nouvelles et menus romans, etc...

En Russie, KRYLOW (1768-1844), fabuliste national, débute par deux adaptations de La Fontaine (*Le Chêne et le Roseau*, *La Fille*) et publie plus tard son recueil de trois cent fables (*Basni*) où figurent toutes les classes de la Société.

La Suède — la plus ouverte des Scandinaves — n'a, de longtemps, en propre, que les rudiments d'une ancienne poésie héroïque et des fragments de lois orales versifiées. A travers le Christianisme et la prédominance latine qui survit à la Réforme, des sympathies oscillant du classicisme français à l'Angleterre démocratique, les constitutives d'une langue originale s'ordonnent avec peine, et la littérature — même nationale — continue de payer au continent (jusqu'à ces derniers siècles où elle reconquiert un particularisme vigoureux) un assez lourd tribut d'influence. Dans une production confuse et mouvante, les genres les plus heurtés s'y disputent de passagères prépondérances. La fable y a pour représentants : GYLLENBORG (1731-1808) ; BELLMANN (1740-1795) avec ses *Satires Morales ;* VITALIS (Sjöberg) 1794-1828, dont les Poèmes, reflets de sa vie tourmentée, sont empreints d'une misanthro-

pique mélancolie. De ses *Fables*, relevons, dans *Le Paon et le Rossignol :*

...l'avantage ordinaire
Qu'ont sur la beauté les talents ;
Ceux-ci plaisent de tous les temps,
Et l'autre n'a qu'un temps pour plaire...

Mentionnons aussi SNOÏLSKY (1841-1903) avec ses *Légendes et Contes en vers* (*La Nouvelle Cendrillon, Ginevra*) etc...

L'âpre Norvège, affranchie des liens danois, voit se parfaire son indépendance littéraire (qu'ont assurée déjà les Wergelandet, les Welhaven) par l'effort des Asbjœrnsen et des Mœ, « tous deux rassembleurs zélés des vieux contes norvégiens, dont l'union féconde révèle au pays les trésors du folklore indigène ». ASBJŒRNSEN (1812-1885), un simple attaché à ses origines, recueille, des paysans, une précieuse moisson de légendes. Il traduit d'abord les Contes de Grimm, mais bientôt uniquement atetntif au miroir natal, dégage, avec Mœ, ses *Contes populaires norvégiens*, puis ses Légendes des Esprits de la Montagne... JŒRGEN MŒ (1813-1882) fouille au cœur des vieilles langues rustiques, écrit des poèmes, puis des chansons, des chants alternés en patois, enfin ces *Contes* — en collaboration — où s'épanouissent les richesses originales du terroir... De ces bâtisseurs, la littérature montera aux Bjœrnson et aux Ibsen, à la fois si Norvégiens et si humains...

Jusqu'au XVIII[e] siècle, la littérature danoise tient toute entière dans les « sagas » historiques et dans la mythologie de l'*Edda*, compositions plus ou moins mêlées aux « Chants populaires ». Puis, au XIX[e] siècle s'affirment, dans une note grave et inspirée, poètes, romanciers et conteurs. Parmi ces derniers émerge ANDERSEN (1805-1875) dont les *Contes*, imaginés ou légendaires, si caractéristiques et pensés, sont connus dans toute l'Europe (*Le Père, le Nid d'Aigle ; Le Briquet ; Petit Claus ; Le Coffre volant*, etc...).

LA FABLE ET SES LISIÈRES — CONCLUSION

On ne peut nier que la morale ait enlacé, comme une chaîne, ses guides autour du corps fragile de la fable et qu'elle ait si souvent poussé devant elle une hésitante prisonnière. Il n'a fallu rien moins que le génie pour la ravir à son étreinte et nous faire oublier, du moins un temps, qu'elle était la sœur captive des préceptes, pour nous montrer qu'elle pouvait, hors ses entraves, être aussi belle. Sans lendemain, le rapt heureux, à ce niveau (d'où elle eût pu monter encore) ne l'a pas conservée. Elle est, aux mains des sages, bientôt redescendue. Le dessein de peser sur la marche des hommes s'est acharné sur la destinée de la fable. Parce qu'il s'est penché sur son berceau et qu'elle lui doit, venue des nuits lointaines, d'avoir chevauché tant sur les siècles, lui pardonnerons-nous, sur son vol soutenu mais toujours en tutelle, l'interdit permanent des libres randonnées ? De vivre et de durer n'est pas l'espoir d'un art. Il lui faut l'étendue, dut-elle l'engloutir. Si tous les risques, la récompense possible de l'audace. La fable, qui sait ? oiseau vainqueur peut-être, aurait encore, précipitée, quelque immortel chant du cygne ?...

On reproche à la fable d'être, à cause de cette morale, une arme dangereuse entre les mains des pédagogues...

Il s'agit en effet — et ceci atteint le concept, quelqu'il soit, qui dépasse le plan de l'enfance, et toute tentative, d'où qu'elle vienne, d'embrigadement pour le triomphe des systèmes — il s'agit d'écarter des petits toute moralité, de sauvegarder l'enfant contre tout enseignement moral — ou doctrinaire — devançant l'expérience et la vie. Il importe d'empêcher qu'on n'aiguille, préalablement à ses constatations, sa conduite sur des voies à son encontre établies, qu'on ne violente ses généralisations futures par de précoces inductions, qu'on n'enferme son demain dans les opinions d'autrui. Et la fable-apologue est un agent dogmatique. Ses abstractions *a priori*, ses préceptes dominent l'enfant... Et l'éducateur — dont le scrupule respectueux garde avec vigilance la personnalité naissante — la tiendra en suspicion, ne l'appellera qu'avec doigté, à son heure...

Mais si — après cette condamnation de principe, et posées ces réserves, et ces précautions entendues — nous en venons à l'examen des fables et de leur esprit, si nous étudions les sentences et leur caractère, nous constatons que, dans l'ensemble, leur nocivité n'est en rien comparable à celle des récitations et historiettes, des lectures et des chants dont regorgent les manuels, à celle de l'histoire, cette fable des siècles. Car la fable — ce conte — au contraire des fragments (prose ou poésie) puisés tendancieusement dans les ouvrages favorables, au contraire des histoires « vraies » de l'histoire, n'est pas (sauf de rares exceptions fournies surtout par les auteurs médiocres) l'adulatrice d'un régime et ne peut être confondue avec les véhicules habituels du civisme. Elle n'est qu'accidentellement et par déviation la servante d'une organisation sociale définie et d'une morale passagère. Elle vise à la diffusion de règles générales qu'elle considère comme des vérités éternelles...

Et — en dehors des apparences et de nos illusions — qu'est-ce, au fond, que l'éducation morale de l'école, jusqu'où va sa répercussion ? Que décident ses « vérités générales » (dont ce n'est pas ici le lieu de discuter la légitimité) quand elles ne sont pas servies par les mœurs et que l'ambiance les contredit ? Elle est bien pauvre — et sa portée précaire — la moralité des livres et de la parole, quand elle n'est pas secourue par l'exemple et qu'autour d'elle tout conspire contre ses propos. C'est du milieu surtout (quand l'hérédité le veut bien, et les prédispositions natives personnelles) que viennent les orientations profondes. C'est dans l'atmosphère — familiale et sociale — où baigne l'enfance que se gravent, par une lente pénétration, les empreintes qui « moraliseront » l'avenir et que s'agrège, dans le sub-conscient, par une multitude de gestes imitatifs et d'attitudes répétées, le faisceau déterminant des actions futures...

Qu'est, à côté de la *conscience des faits*, la conscience enseignée ? la coalition des préceptes auprès des forces animées qui pétrissent les hommes ? Et que peut, dites-moi, la *théorie morale* contre ses démentis quotidiens, quand, au foyer, dans la rue, partout, en triomphe la négation permanente ? Tant freins que propulseurs, les vertus en lice ont-elles réduit et rénové l'être de proie ? Ou seulement contraint à des souplesses raffinées, fait faire patte de velours aux griffes de la brutalité ? Et n'est-il pas — refoulé seulement dans l'hypocrisie — demeuré le maître en définitive, félin manœuvrant derrière un paravent d'opérette ? En grand, la démonstration de la guerre n'est-elle pas là, toute proche ? L'humanité — si nous la regardons plus loin que ses jolies grimaces et que son masque de civilisée — s'est-elle dégagée du mensonge, de la tromperie, s'est-elle guérie de la vanité, a-t-elle dépouillé la cruauté, rejeté la domination, s'est-elle approchée de l'amour ?... Les instructions, les prêches, pourtant, depuis des millénaires, ne lui ont pas manqué. Philosophies, religions s'y sont dépensées. Sages et fanatiques ont accumulé mandements et conseils. Et la vie imperturbable continue à projeter sur le monde l'ironie de son désaccord et de ses réalités adverses...

L'enfant vient, en l'anecdote même ou sa moralité, de proscrire — ah ! ce renard perfide ! — les tortueux

détours. Près du lion (vraiment beau de puissance...) il a réprouvé jusqu'aux us de la force. Sa pitié s'est tournée vers l'agneau désarmé. En regardant les fils du laboureur, il a reconnu — le trésor sans doute en vaut la peine ! — l'utilité du travail, sinon ses joies... Et, « le naturel revenu au galop », il a menti, l'instant d'après, par instinctive lâcheté, lorsque les reproches menaçaient sa paresse, ou par bravade, ou pour paraître... Au jeu, la ruse a tressé son succès. Un plus faible a, sous son poing, découvert « la raison la meilleure », et désiré des muscles. Les « vertus » et les « vices » dont il fut tout à l'heure, à la mesure du récit, le témoin ébranlé ; l'injonction fausse, arbitraire, à califourchon sur cet « autrement » d'idéal qu'est la morale inobservée : imprécises fumées, gênantes apparitions. Des lèvres et par quelques gestes il fera sien, puisqu'on y tient tant, ce classement des actes que tout le monde accepte et dérisionne, que la multitude piétine... Et il en sera, lui aussi, vite allégé dans la réalité moqueuse de son être. L'oubli sera prompt et commode ; la vie vole à son aide. Il en emportera cependant — c'est l'usage — le fantôme et les rites, promènera comme un trophée obligatoire ce fictieux carnaval et, ainsi que ses pareils et que les hommes, ne sera *vrai*... que par delà l'écran de la moralité !

De la fable, avant tout, l'enfant reçoit — et garde — des images, de la couleur et du mouvement ; un cadre à sa hauteur, des animaux vivants. Son cerveau trie son bien, le concret, nous laisse nos sermons, nous renvoie le mirage. Vous qui me lisez, des bribes de nos fables au bord de vos mémoires, interrogez-vous. Persiste-t-il, dans vos souvenirs et sous vos pas, beaucoup de leur morale ?... Les gaies lucioles dansant dans le cimetière du passé que les contes menus de la fable ; régal inoublié des heures appesanties de nos primes études, le seul peut-être à portée proche de nos âmes, entr'ouvertes d'hier sur la vie. Tant de fadaises et de sornettes, suant la tactique et l'ennui, d'arrangements pompeux barbouillés d'expérience que nous avons — ô le soupir à vif de nos jeunesses délivrées ! — jeté par-dessus bord aux portes des écoles... alors que chantent encore, au léger appel vers l'antan, et si fraîches, et toutes mêlées de nos innocences, les vieilles fables du Bonhomme...

Quittant l'art et la pédagogie, dirons-nous pour conclure que la fable, évadée parfois de ses lisières, ou malgré elles, a racheté souvent les méfaits d'une morale tracassière par les réactions spontanées de sa nature ? D'Esope et de Phèdre à La Fontaine et à Lachambeaudie, la fable apparaît, à travers son enchaînement séculaire, comme le sursaut intermittent de la pensée assujettie. Enfant terrible de la littérature, elle emporte sous son aile un plein carquois de flèches pénétrantes. Par des chemins tout égayés d'allégorie, avec des carrefours peuplés de similitudes naïves qui désarment, elles croisent le maître : l'ennemi ; ses traits habiles touchent ce mal dont saignent tous les temps : la tyrannie. Plus loin que ses dehors plaisantins ou mignards, plus haut que sa moralité confuse et périssable, accompagnons sa cheminée tenace. Nous sentons que cette bohême aux ris enfantins mène souvent, à fleur de joie, un de nos combats les plus chers. Et pour cela aussi, avec les jouissances multiples répandues, et la richesse d'un trésor que, bambins devenus hommes, nous n'avons pu épuiser, la fable est chère aux esprits libres, et aimée reste sa voix familière. — STEPHEN MAC SAY.

FABLE, n. f. (du latin *fabula*, de *fabulari*, conter). Signifie, tout d'abord, étymologiquement : parole, récit, conversation.

Ce mot est employé en *Mythologie* où il signifie : 1° Système mythologique du paganisme de la Grèce et de Rome (ex. : les dieux de la Fable ; être savant dans la fable) ; 2° toute fiction se rattachant à un système mythologique quelconque (ex. : la fable de la naissance de Vénus, la fable de Psyché, etc... ; on dit aussi : les fables indiennes, les fables scandinaves, et ainsi de suite).

Dans la littérature, *fable* signifie surtout un court récit allégorique, en prose ou en vers, qui cache une sentence morale, philosophique, sociale, politique ou autre sous le voile d'une fiction naïve et ingénieuse où, d'ordinaire, les animaux sont les personnages, et dont le style doit être simple, familier, naturel, gracieux.

De même que le conte, la fable fut une des formes les plus anciennes et primitives de la création *populaire*. Les vieux recueils d'apologues tels que le *Patchatantra* (voir *Apologue*) ou autres, la Bible, les vieilles fables orientales, grecques, ect., sont des créations anonymes, collectives, commencées par quelques-uns, continuées ou modifiées par d'autres, achevées par d'autres encore, malgré qu'elles soient attribuées plus tard à tel ou tel autre auteur légendaire.

A l'époque postérieure, certains écrivains, dans presque tous les pays, surent composer, avec un talent remarquable, des œuvres merveilleuses du genre fable. C'est le fabuliste français La Fontaine qui en fut le plus puissant.

Il est à regretter que la majorité écrasante des fables, même celles dues à la plume des maîtres, n'offrent que des sentences banales, mesquines, n'ayant rien de commun avec les grands et graves problèmes qui passionnent l'humanité. La fable est un genre de littérature à part. Quelqu'un a dit du jeu des échecs : c'est trop sérieux pour pouvoir amuser ; c'est trop léger pour pouvoir être pris au sérieux. On pourrait qualifier la fable d'une façon analogue : c'est trop sérieux pour être traité à la légère ; c'est trop léger pour être pris au sérieux.

C'est en partie pour cette raison que, de nos jours, ce genre de création littéraire est tombé en désuétude. Incontestablement, il a vécu et ne présente plus qu'un intérêt historique. Les meilleures fables des anciens maîtres conservent, néanmoins, un grand charme, grâce à leurs beautés poétiques et leur esprit. C'est à ce point de vue plutôt qu'à celui d'éducation morale que l'étude des meilleures fables a une certaine utilité dans l'enseignement.

Autres significations de la fable :

1° Récit sans vraisemblance, ou sans vérité, par opposition à l'histoire ;

2° Aventure fausse, divulguée dans le public et dont on ignore l'origine ;

3° Conte, récit mensonger ;

4° Tout récit imaginaire ;

5° Sujet, canevas d'une œuvre littéraire. Ex. : la fable d'un roman, d'un drame ;

6° On emploie aussi le mot *fable* dans le sens de sujet de conversation et de risée. Ex. : être la fable du quartier ; se rendre la fable de la ville, de tout le monde.

FAÇADE n. f. (du latin *facies*, visage). La *façade* est la partie extérieure d'un édifice. Lorsque cet édifice a plusieurs *façades* on ajoute à ce mot un déterminatif et l'on dit : *façade* postérieure, *façade* latérale, etc., etc. Une belle *façade*, une riche *façade*, une *façade* décorative. Il est des *façades* qui sont de véritables chefs-d'œuvre d'architecture où se trouvent combinés le génie manuel et intellectuel. A Paris les *façades* du Louvre,

de l'hôtel de ville et de tant d'autres monuments, témoignent de la puissance artistique du peuple, capable de tailler dans la pierre brute une pensée, un visage, un symbole, qui non seulement par leur beauté, leur richesse, leur élégance, charment la vue, mais encore impriment pour les générations futures l'histoire tour à tour heureuse ou tragique du passé.

De même qu'il faut savoir lire entre les lignes d'un livre, il faut savoir comprendre tout ce que cache une *façade* et ne pas se fier aux apparences ; les façades sont souvent trompeuses. La pureté d'un style, le luxe extérieur d'un monument, la richesse architecturale d'un frontispice, signalent parfois, aux yeux éclairés et avertis, la tyrannie d'un despote et la souffrance d'un peuple. Les plus grandes œuvres artistiques du passé ont le plus souvent été enfantées dans la misère et dans le sang, et ce sont les larmes du peuple qui coulent le long de ces murs ciselés par le burin de l'artiste. Il faut s'en souvenir. Si dans la souffrance, le peuple a su accomplir de si grandes choses, que ne sera-t-il pas capable de faire le jour où il sera libéré de tous les soucis matériels et qu'il pourra occuper ses loisirs selon ses goûts et ses aspirations ! La vie ne sera plus belle qu'en surface mais également en profondeur.

Pour atteindre ce but, le peuple a une tâche à accomplir et qu'il ne s'arrête pas comme il le fait toujours à la *façade*.

C'est à contempler les *façades* qu'il se laisse griser par les mauvais bergers qui le conduisent et l'empêchent de voir ce qui se trouve à l'intérieur des maisons. Qu'il jette un regard derrière la *façade* « républicaine », « démocratique », « sociale », « communiste » et il verra qu'elles servent de paravent à une poignée de politiciens avides qui ne cherchent qu'à maintenir l'ignorance populaire pour jouir plus facilement.

Qu'il abolisse la *façade*, qu'il construise une grande maison, saine et aérée où l'intérieur sera aussi beau que l'extérieur, et le peuple vivra heureux ayant conquis son bonheur et sa liberté.

FAÇADE. On désigne sous ce terme l'extérieur d'un édifice vu sous l'un de ses quatre aspects : la façade du nord, la façade du midi, etc. On dit aussi, pour désigner une façade : façade sur la rue, façade sur la cour ; façade de la salle des fêtes, façade des bureaux, des écuries, et ainsi de suite. — Employé seul, le mot façade désigne surtout la façade principale, celle qui sert de frontispice à l'édifice et sur laquelle s'ouvre l'entrée d'honneur. — Les façades empruntent encore leur désignation aux motifs d'architecture. Ainsi, on distingue : la façade ionique, la façade corinthienne, etc...

Quand on bâtit un édifice, on a soin, habituellement, de faire la façade principale aussi belle que possible. Cette façade joue, donc, entre autres, un rôle décoratif, avec ses socles, balcons, marquises et autres ornements appelés à charmer l'œil.

Naturellement, les pièces, les objets et les choses les plus laides et répugnantes peuvent se trouver ou se passer derrière la plus belle des façades.

C'est pour cette raison qu'au sens figuré « façade » signifie l'extérieur attrayant, l'apparence belle et charmante d'une chose dont l'intérieur est, au contraire, vilain, et dont la façade n'est, par conséquent, qu'un trompe-l'œil.

Quand il s'agit d'un édifice, chacun comprend qu'il serait naïf de se fier à la façade, de ne supposer que de belles choses derrière une belle apparence. Mais lorsqu'il s'agit des choses de la vie, les naïfs ne manquent pas qui croient qu'un paradis doit se trouver nécessairement derrière toute façade qui nous charme. Pourtant, l'apparence de n'importe quelle chose peut être trompeuse. Souvent même, on fait une belle façade décorative exprès pour tromper les naïfs et les attirer. La nature même procède de la sorte. Telles certaines fleurs de rare beauté ou d'un parfum exquis, qui, à l'aide de cette façade trompeuse, attirent les insectes pour les dévorer. Tels certains animaux qui fascinent et attrapent leurs victimes avec des moyens analogues.

La vie humaine, la vie sociale surtout, abonde d'exemples de ce genre. « Liberté, Egalité, Fraternité », cette belle maxime gravée sur les édifices officiels en France, même sur les façades des prisons, n'est qu'une « façade trompeuse » au double sens : direct et figuré. Bien naïf serait qui s'y fierait. Et cependant, *des millions de prolétaires dans tous les pays du monde se laissent toujours tromper par toutes sortes de « façades sociales » que les dominateurs et exploiteurs de toute espèce dressent devant eux pour les fasciner et les égarer.* Telle, par exemple, la belle façade de la démocratie bourgeoise ou socialiste, qui trompe encore tant de « bonnes brebis » avec son parlement, ses élections, ses municipalités, sa fête nationale, ses cinémas et ses bistros... Telle aussi la façade magnifique de la « République Socialiste » russe, avec son « pouvoir ouvrier », sa « dictature du prolétariat », ses « soviets », ses drapeaux écarlates, son « Internationale », son « Armée Rouge », ses mots d'ordre et ses fanfares... Usines et écoles exemplaires, théâtres, clubs, meetings et manifestations savamment préparées et organisées, toutes ces choses et d'autres encore, font partie de la même « façade rouge » qui continue de tromper plus d'un naïf ne sachant pas voir l'imposture éhontée, la faillite totale et les horreurs qui se cachent derrière.

FACE n. f. Partie antérieure de la tête humaine, depuis le menton jusqu'aux sourcils. — En peinture et en sculpture, le mot *face* est employé dans le même sens. — On le dit aussi quelquefois de la partie antérieure de la tête d'un animal. — Se dit, dans le style poétique et figuré, en parlant de « Dieu » et des « êtres supérieurs » en général. — Par extension, toute la partie antérieure d'une personne.

Le mot *face* est employé dans des sens extrêmement variés et dans de très nombreuses locutions.

Citons les cas et les exemples les plus importants :

Face désigne souvent la partie antérieure d'un objet, d'un édifice, etc., celle qui est faite pour être offerte de préférence à la vue. Ex. : Montrer un objet de face. La face d'une maison.

Dans un sens plus étendu et moins rigoureux : Superficie, surface, extérieur, en parlant des corps. Ex. : La face de la terre. La face de la mer. La face des eaux.

Face signifie encore : Aspect, tournure, point de vue sous lequel une chose, une affaire peut être considérée. Ex. : Envisager l'affaire sous toutes ses faces. Cette découverte changea la face du problème.

On dit aussi *face* dans le sens : état, situation. Ex. : Changer la face de la fortune. Ce n'est pas avec l'aide de l'Etat, du pouvoir politique ou des partis politiques, que les travailleurs arriveront à changer la face du monde.

Dans l'anatomie, *face* désigne les parties qui composent la superficie d'un organe. Ex. : La face supérieure de l'estomac.

Dans l'architecture : Le devant, les côtés, le derrière d'un édifice. Ex. : Cette maison a tant de mètres de face sur tous les côtés. La face du côté du jardin.

Dans les beaux-arts : Mesure proportionnelle prise de la longueur de la face et applicable à toutes les parties de la figure. Ex. : On compte deux faces dans la longueur de la cuisse jusqu'au genou.

Dans la géométrie : Chacune des surfaces planes qui terminent un corps solide. Ex. : Les faces d'un prisme.

On appelle *face* le côté d'une pièce de monnaie ou d'une médaille, qui représente une tête.

Faire face : être vis-à-vis. — *Faire face à l'ennemi,* signifie lui présenter le front, l'attendre de pied ferme pour le combattre. — *Faire face à quelque chose :* pourvoir ou parer à quelque chose. — *Faire face partout :* se trouver en état de défense partout où est le danger. — *Face à...* Ex. : Les travailleurs doivent prendre une attitude nette face à la bourgeoisie, au fascisme, au bolchèvisme. — *Avoir deux faces, Etre à plusieurs faces,* signifie être faux, hypocrite. Ex. : Le bolchevisme est à plusieurs faces.

FACE n. f. (du latin *facies,* visage). Surface, superficie, façade. Visage, partie antérieure et principale de la tête humaine. Une *face* glabre ; une belle *face ;* se voiler la *face.* On compte dans la *face* quatorze os et un nombre considérable de muscles. Les parties essentielles de la *face* sont les yeux, la bouche et le nez ; ce sont elles qui traduisent les impressions les plus diverses ressenties par le corps humain. Tour à tour la *face* se transforme par des mouvements qui expriment la terreur, la gaîté, la douleur ou le bien-être, l'amitié ou le mépris, l'amour ou la haine.

Lisse et unie chez la femme, la peau de la *face* se couvre, chez l'homme adulte, aux joues et au menton de poils appelés « *barbe* ». Les traits de la *face,* chez l'homme sont d'autre part plus accentués que chez la femme. Si l'on peut, dans une certaine mesure, lire sur la *face* humaine les sentiments d'un individu, il faut pourtant se garder d'une trop grande confiance dans les altérations passagères subies par le visage humain. L'homme est un comédien doué de sublimes facultés et bien souvent les expressions de sa *face* ne sont qu'un jeu admirablement étudié pour tromper son semblable. Tel visage qui exprime la colère ou la révolte ne cache en réalité que l'indifférence et la sécheresse du cœur. Il ne faut donc pas se fier aux manifestations extérieures de la *face* pour juger un individu, mais chercher plutôt à analyser son caractère sur les actes qu'il commet.

Le mot *face* s'emploie également comme synonyme de « aspect ». « Etudier une affffaire sur toutes ses *faces.* » Au figuré : Faire *face* à un danger. Changer la *face* des choses. « Le cardinal Richelieu changeait alors la *face de l'Europe* » (Fénelon). *Etre face à face* avec la vérité, etc...

Avoir une double *face,* se dit d'un individu peu sincère, hypocrite. Avoir une *face* de carême, un visage blême. La Révolution sociale en libérant l'humanité chagera la *face* du monde.

FAÇONNER v. a. Au sens propre : travailler une matière, lui donner la façon qui la revêt d'une certaine forme. Ex. : façonner les pierres. — Donner la dernière forme à un ouvrage, y faire des ornements, des embellissements. Ex. : façonner un vase. — En agriculture : perfectionner par la culture. Ex. : façonner un champ, une vigne, des plantes. — On dit : façonner un cheval, ce qui veut dire : lui donner une allure régulière et gracieuse. *Au sens figuré :* former l'esprit, le cœur, les mœurs de quelqu'un, par l'éducation, l'instruction, l'usage, la propagande ou tout autre moyen. Ex. : Tous les partis politiques, tous ceux qui voudraient « guider » les masses travailleuses, prétendent les façonner — et façonner la révolution — à leur idée. — Habituer, accoutumer. Ex. : Je l'ai façonné à mes manières. — *Façonner* v. n. Faire des difficultés en acceptant quelque chose. Ex. : Pourquoi tant façonner ?

FACTIEUX (adjectif et nom du latin *factiosius,* qui fait beaucoup). Qui fait partie d'une faction. Le mot a une signification différente selon ceux qui l'emploient. Le Larousse nous dit qu'une faction est un « *parti de gens unis pour une action politique violente* » ; les factieux selon la définition du Larousse seraient donc des révolutionnaires. Ce n'est pas ainsi que nous l'entendons. Le Lachâtre n'est pas plus clair que le Larousse dans la définition du terme. Adjectivement il nous dit que « factieux » signifie : « *qui provoque, qui excite le trouble dans un Etat* » et substantivement « *celui, celle qui fait partie d'une faction, qui a un esprit de désordre* ». Or si, bourgeoisement, nous sommes considérés comme des « *factieux* », à notre sens les politiciens de tous grades et de toutes couleurs sont les véritables responsables du désordre social et en conséquence c'est avec raison et logique que nous devons leur retourner le qualificatif. Les hommes qui occupent le pouvoir dans un Etat quel qu'il soit, représentent la bourgeoisie et le capital qui sont un perpétuel facteur de trouble. Ce ne sont donc pas en réalité les révolutionnaires qui sont des *factieux,* mais bel et bien ceux qui veulent conserver une forme d'organisation économique et sociale contraire aux nécessités collectives et qui nuit à la libre expansion et à l'harmonie de l'humanité.

FACTION n. f. Il y a trois mots rapprochés par leur sens : cabale, faction, parti. Une *cabale* (voir ce mot) est surtout une intrigue, une menée conduite par un petit groupe d'hommes contre un autre. Un *parti* (voir ce mot) signifie une organisation plus ou moins importante, composée d'hommes professant les mêmes opinions et poursuivant les mêmes buts, politiques ou autres. Une cabale est toujours secrète. Un parti ne l'est pas nécessairement. La notion *faction* se place entre les deux et, partant, s'emploie de façon assez variée. D'une part, faction signifie une ligue d'individus qui veulent, dans tel ou tel autre intérêt, plutôt personnel et vil, abattre le gouvernement, bouleverser la société, l'Etat, etc... Pris dans ce sens, le mot « faction » se rapproche du terme « cabale » ; il implique une action, une machination secrète et a, en outre, quelque chose d'odieux. D'autre part, le mot faction peut s'employer dans un sens très vaste et général, plus vaste même (et surtout général) que le mot « parti ». On peut dire, par exemple : Deux grandes factions divisent le monde : celle des riches et celle des pauvres, celle des gouvernants et celle des gouvernés, celles des parasites et celle des prolétaires, celle des exploiteurs et celle des exploités.

Un *parti* séditieux, quand il est encore faible, n'est qu'une *faction,* dit un dictionnaire.

FACTION. Terme militaire qui désigne le guet que font les sentinelles à tour de rôle. Prendre la *faction,* être en *faction,* relever de *faction.* Au figuré une faction est une cabale, un parti qui se dresse contre l'Etat et cherche à l'attaquer par des moyens séditieux. Nous emprunterons au dictionnaire Lachâtre la définition de ce mot car elle nous paraît la plus claire et la plus simple.

« Une faction est une ligue d'individus qui veulent, dans leur intérêt personnel, bouleverser la société ou renverser un Etat ; un parti est une réunion de personnes qui professent en politique la même opinion. »

Il ne faut donc pas confondre parti et faction, mais nous ajouterons cependant qu'au sein même des partis politiques se forment des factions — avouées ou non — et que d'ordinaire les chefs ou les dirigeants des partis politiques sont des factieux qui travaillent uniquement dans leur « intérêt personnel ». La politique offre un terrain fertile à exploiter par les intrigants et les ambitieux et il ne faut pas s'étonner si des factions se forment pour s'emparer — même parfois par la violence — du pouvoir qui est une source de richesse pour ceux qui le détiennent.

FACULTE n. f. (du latin *facultas*). Puissance physique ou morale d'un individu. Aptitude à faire une chose. Pouvoir qu'à un individu de raisonner, de comprendre, de saisir, de sentir, de vibrer. Nos sens sont les premières *facultés* que nous remarquons (Condillac). « Avoir de brillantes *facultés*. Des *facultés* intellectuelles. De grandes *facultés*.

Aux premiers âges de 'humanité, les facultés physiques, qui se manifestaient par la violence, dominaient toutes les autres. L'homme était un animal aux facultés intellectuelles peu développées qui se laissait uniquement conduire par son instinct. Petit à petit sa puissance de raisonnement et d'observation se développe et à présent les facultés intellectuelles et morales gagnent chaque jour un peu plus de terrain. Si sous un vernis de civilisation l'homme primitif réapparaît parfois dans l'homme civilisé et que la puissance brutale l'emporte encore trop souvent sur la raison, il faut tout de même espérer que dans un avenir prochain la volonté, l'intelligence et la sensibilité écraseront définitivement la bestialité qui était une des facultés des hommes d'hier.

On donne aussi le nom de « *facultés* » dans les universités aux corps de professeurs dont les cours se rapportent à une même matière générale. Faculté de Droit, Faculté de médecine, etc., êtc...

FACULTE n. f. *Au sens général :* puissance, physique ou morale, qui rend un être capable d'agir. Ex. : les facultés physiques ; les facultés naturelles ; les facultés intellectuelles ; la faculté de penser, de raisonner, de juger ; la faculté de la mémoire. Se dit aussi de l'aptitude à faire une chose, du talent dont on est doué. Ex. : la faculté de bien parler ; c'est un homme doué de grandes facultés.

« La *faculté* est une certaine énergie personnelle, active et persistante ». (Dictionnaire Lachâtre.)

Tout homme est doué de telles ou telles autres facultés. La grande tâche, et aussi la grande difficulté, consiste à leur donner l'élan nécessaire : la possibilité, les moyens de leur plein épanouissement. Le véritable et profond sens de tout le problème social est, précisément, l'aspiration à résoudre cette tâche, à surmonter cette difficulté. L'humanité se rend de plus en plus compte de la nécessité absolue d'y arriver. On commence à comprendre que les humains ne pourront être vraiment libres, heureux et bons que lorsque chaque individu aura la facilité de développer pleinement et d'appliquer toutes les facultés qu'il possédera. On commence à saisir que le plus grand malheur de l'humanité jusqu'à notre temps, est justement l'absence de cette facilité pour l'immense majorité, sinon pour la totalité des hommes. La faculté la plus intéressante et la plus importante chez l'homme est, à notre avis, la faculté créatrice (voir *Création*). Or, de nos temps, les individus qui arrivent à la développer et à l'appliquer, sont de rares exceptions. De nos jours, nous ne pouvons guère que vaguement pressentir la grande beauté, la grande vigueur de la vie, de l'activité futures, qui seront l'expression et la combinaison vivantes des millions d'intitiatives et de facultés humaines développées et agissantes.

La situation des choses actuelles étant, d'une part, le résultat du développement des siècles passés, et d'autre part, engendrant les phénomènes qui vont suivre, une double question se pose, d'un intérêt primordial : Quelles furent les raisons fondamentales pour lesquelles les collectivités humaines ont dévié de la voie d'une évolution générale et harmonieuse dans le sens du développement et de l'application des facultés de tous les individus, voie qui paraissait pourtant tout indiquée comme celle de la véritable évolution progressive ? Quels seraient les moyens par lesquels l'humanité pourrait retrouver la bonne voie perdue ?

Ce problème se rapportant aux notions de l'*Evolution* et du *Progrès* (voir ces mots), son étude serait ici déplacée. Bornons-nous à constater que c'est dans le développement complet et l'application variée de toutes les facultés de chaque individu que nous reconnaissons le véritable sens du progrès et de toute l'évolution sociale. Et ajoutons que c'est l'Anarchisme qui s'attache le plus à ce problème.

Au sens strictement psychologique. — Habituellement on divise les phénomènes conscients en trois classes : les phénomènes sensibles, les phénomènes intellectuels et les phénomènes volontaires. On a donné à ces classes le nom de *facultés*. Si, en effet, on découvre en nous des phénomènes de sensibilité, c'est que nous pouvons sentir, que nous avons la faculté de sentir. On distingue trois facultés fondamentales : la *sensibilité*, *l'intelligence* et la *volonté*. Dans la vie et l'activité des hommes, ces trois facultés sont intimement liées entre elles. Leur division n'est pas une abstraction théorique. Seule, peut-être, la sensibilité peut exister sans intelligence et sans volonté. (Voir : *Psychologie*).

La science n'a pas encore établi avec la précision voulue l'origine ni la véritable essence des facultés : leur formation première, leur mécanisme, le rôle de divers facteurs (adaptation, répétition, exercice, hérédité, intuition, etc. et ainsi de suite). Le problème est, du reste, très compliqué, car il comporte des éléments biologiques, physiologiques et psychologiques.

« La force occulte et naturelle qui fait que les organes produisent ainsi leurs effets particuliers s'appelle *faculté*. » Cette formule de Fossati n'a pas encore vieilli.

En jurisprudence (droit civil), faculté désigne le droit de faire ou de ne pas faire. Ex. : la faculté de se marier, de contracter, de changer de domicile, de cultiver ou de ne pas cultiver le fonds, de faire usage de telle ou telle chose (ou de ne pas le faire), etc...

Dans le domaine de l'*instruction publique*, les *facultés* sont des établissements publics d'enseignement dit « supérieur » ou, autrement, des corps de « professeurs dans une Université », dont les cours se rapportent à une même matière générale : la faculté de droit, des lettres, de médecine (ou la Faculté), etc...

Le mot *faculté* est, enfin, employé dans le sens de vertu, propriété. Ex. : l'aimant a la faculté d'attirer le fer. — VOLINE.

FAILLITE n. f. Etat d'un commerçant qui a cessé ses paiements par suite d'événements imprévus ou de circonstances malheureuses. Donc, c'est un terme propre au système économique bourgeois.

D'après le droit commercial bourgeois, il ne faut pas confondre la *faillite* avec la *banqueroute* (voir ce mot). Celui qui fait *banqueroute* cause, par sa faute, par négligence ou par fraude, un préjudice à ses créanciers ; celui qui fait *faillite* est réputé la première victime des pertes dont les autres ressentent le contrecoup. La banqueroute est toujours répréhensible à quelque degré ; la faillite n'est souvent que malheureuse et, par conséquent « innocente ». La *faillite* devient *banqueroute* alors seulement qu'elle est accompagnée de certaines circonstances prévues et définies par le Code.

Toute personne qui fait faillite relève du tribunal de commerce qui, par un jugement, déclare et constate le fait. Le failli est privé de l'exercice de ses droits civils et civiques, et il se trouve dessaisi de l'administration de tous ses biens, qui est confiée à un *syndic* (voir le mot). Lorsque le failli est de bonne foi, il peut demander une *liquidation judiciaire*, qui aboutit à un *concordat*. Dans les cas où le failli finit par payer à ses

créanciers capital et intérêts, il obtient sa *réhabilitation* qui le réintègre dans tous les droits dont il jouissait antérieurement. Ajoutons que les incapacités dont le failli est frappé, dérivant du jugement déclaratif de la faillite, sont absolument indépendantes de toutes condamnations pénales.

Au sens figuré, *faillite* veut dire : échec, non-réussite, insuccès, chute, impuissance, décadence, disqualification. Exemples : Le bolchevisme fournit aux masses travailleuses du monde entier, et d'un seul coup, la preuve matérielle, palpable, de la faillite de la doctrine socialiste, étatiste, autoritaire et politique. Tel est son véritable sens historique. — La faillite morale du capitalisme, de la démocratie et du socialisme autoritaire, est le fait essentiel de notre époque. C'est le prélude indispensable de leur faillite matérielle, définitive et complète, faillite qui ne se fera plus attendre longtemps.

FAILLITE. Etat de tout commerçant qui suspend ses paiements. Etat de celui qui exerçant un commerce achète des marchandises payables à terme et ne se trouve pas en mesure d'en effectuer le paiement au jour prévu pour l'échéance. Etre déclaré en *faillite*, faire faillite. Lorsqu'un commerçant suspend ses paiements ou n'est pas en mesure de faire face à ses engagements, il a cependant la ressource de demander le bénéfice de la liquidation judiciaire en déposant son bilan au greffe du tribunal de commerce dans les quinze jours qui suivent la cessation de ses paiements. La liquidation judiciaire peut lui être accordée ou refusée. Dans le premier cas il poursuit et dirige ses affaires comme par le passé, mais avec l'assistance de liquidateurs et sous la surveillance d'un juge commissaire nommés par le tribunal de commerce. Le « liquidé » est obligé de traiter toutes ses affaires au comptant ne pouvant contracter aucune dette nouvelle. La liquidation judiciaire n'est pas infamante. Durant son exercice, le « liquidé » perd ses droits d'égibilité mais conserve ses droits d'électeur ; il peut être juré, tuteur, témoin.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne le failli. Lorsque le commerçant qui suspend ses payements n'a pas réclamé ou n'a pas obtenu le bénéfice de la liquidation judiciaire, il doit, dans les quinze jours qui suivent la suspension de ses payements, faire au greffe du Tribunal de Commerce la déclaration de son domicile et l'énumération de ses biens, de ses dettes, de ses profits et de ses pertes.

On constitue alors le personnel de l'administration de la faillite qui comprend un juge commissaire chargé de surveiller les opérations, les contrôleurs nommés par les créanciers et le syndic, représentant de la masse du *failli*.

La *faillite* peut aboutir au concordat, c'est-à-dire qu'une convention intervient entre le *failli* et la majorité de ses créanciers qui, sous certaines conditions, le remettent à la tête de ses affaires. Si aucun arrangement n'intervient, le syndic est chargé de procéder à la liquidation de l'entreprise, et convoque, à la suite de cette opération, les créanciers auxquels il rend ses comptes en présence du failli.

Il arrive fréquemment d'interrompre les opérations de la faillite, faute d'actif. On prononce alors *la clôture pour insuffisance d'actif*. Chaque créancier a alors le droit de poursuivre individuellement son débiteur.

Une *faillite* est simple ou frauduleuse. La *faillite* est frauduleuse lorsque le failli dissimule une partie de l'actif ou la détourne à son profit, ou s'il est reconnu débiteur de sommes qu'il ne devait pas. La faillite frauduleuse est punie de deux à cinq ans de prison, ou de cinq à vingt ans de travaux forcés.

Le failli simple ne peut être ni éligible ni électeur pendant trois ans, à dater du jugement déclaratif. Il ne peut exercer aucun commerce sous son nom tant qu'il ne s'est pas réhabilité envers ses créanciers. Cependant la loi réhabilite de droit les faillis lorsque dix années se sont écoulées après la déclaration de *faillite*. Les réhabilités au point de vue pénal peuvent, à leur demande, obtenir leur réhabilitation commerciale.

La faillite est une conséquence du commerce. On pourrait même dire qu'elle est inhérente au commerce. La centralisation du capital et de la richesse sociale l'accaparement de toute la production par les grosses sociétés financières, le contrôle de toutes les matières par de puissants trusts capitalistes rend chaque jour plus difficile la vie du petit commerçant. N'étant pas admis dans les syndicats groupant les gros financiers et les gros industriels, le petit commerçant achète ses produits à des intermédiaires qui prélèvent déjà un bénéfice, et ne peut, en conséquence, rivaliser avec ses puissants concurrents. Ses frais généraux, ses impôts sont relativement lourds en regard de ses bénéfices et il arrive qu'il ne peut équilibrer son budget. C'est la *faillite*. Si, au point de vue individuel, on peut plaindre le petit commerçant écrasé par la grosse entreprise, au point de vue social nous pensons que le petit commerce est une entrave à la Révolution, car il est plus facile de lutter contre le bloc capitaliste que contre ces forces éparses qui n'appartiennent ni au Capital, ni au Travail. D'autre part, il n'y a pas à s'apitoyer sur le sort du petit commerçant victime de la faillite. La centralisation des richesses sociales est une étape du Capitalisme, et c'est sans doute la dernière ; demain il n'y aura plus en présence que deux classes bien distinctes qui se livreront bataille et avec le capitalisme disparaîtra la faillite.

Il faut dire que, bien souvent, sans être déclarées frauduleuses, les *faillites* le sont cependant ; c'est-à-dire qu'elles sont provoquées et que le failli se retire des affaires en ayant eu soin, auparavant, de s'assurer une petite fortune. En ce qui concerne les banqueroutes frauduleuses, elles sont de moins en moins nombreuses puisque la loi bourgeoise, dans son esprit et dans sa lettre, permet toutes sortes de vols, d'escroqueries, sans aucun danger pour celui qui s'y livre, et lorsqu'un krach formidable soulève l'opinion publique, les hommes qui l'ont dirigé sont ordinairement déclarés irresponsables, comme ayant agi au nom d'un groupe ou d'une société anonyme.

Faillites, banqueroutes, liquidations judiciaires sont, sous différents noms, des formes d'escroquerie et c'est en dernier lieu toujours les travailleurs qui en sont victimes. Cela changera quand ils le voudront.

FAIM n. f. (du latin *fames*). Chacun connaît, par son expérience immédiate, la sensation de la faim (chez l'homme). Notons, cependant, que cette connaissance, cette expérience sont loin d'être les mêmes pour tous les individus, membres de la société moderne. Tandis que pour ceux des classes aisées, la faim est un besoin agréable, exempt de soucis, richement et régulièrement satisfait avec des mets abondants, elle dégénère trop souvent, chez les pauvres et les travailleurs, chez les parias de la Société, en une sensation physiologique extrêmement douloureuse, prolongée, même chronique, ne pouvant être soulagée, accompagnée, de plus, d'une angoisse morale, de la certitude qu'on ne peut, à volonté, faire disparaître le besoin dont il s'agit. En effet, la sensation de la faim n'est agréable qu'à condition d'être encore faible et de pouvoir la changer rapidement en celle de la satisfaction, de la satiété. Or, combien de gens, en notre société actuelle, ne peuvent pres-

que jamais manger « à leur faim » ! Pour combien de gens la faim, au lieu d'être la condition agréable, normale, même indispensable, de bien manger, de bien digérer, de soutenir les forces de l'organisme et sa santé, dont la faim normale est même l'une des preuves, pour combien de gens la faim n'est qu'une menace constante, une épouvante, une souffrance atroce physique et morale, poussant souvent au désespoir, au suicide, au crime !... Et combien de gens, d'autre part, souffrent plutôt de ne plus jamais avoir faim, à la suite d'excès de toute sorte, à force de manger toujours trop, de fatiguer, d'abîmer l'estomac et, surtout, de ne rien faire, *de ne pas fournir à l'organisme un travail sain et régulier*. Car, la condition essentielle d'une faim normale, agréable, saine, est *le travail :* la dépense régulière de nos forces, de notre énergie vitale, dépense dont la faim est l'enregistreuse, et le manger, le recouvrement. Normalement, ce n'est que le travailleur qui devrait connaître la véritable faim et pouvoir toujours la satisfaire. Dans notre belle société moderne, c'est le travailleur qui, souvent, épuisé par un travail excessif, forcé, fait à contrecœur et ayant lieu dans des conditions malsaines, finit par ne plus avoir faim du tout ; c'est le travailleur encore qui, souvent, épuisé par la faim, n'arrive pas à satisfaire celle-ci ou à en préserver les siens ; et c'est le parasite, le fainéant qui peut, lui, l'éprouver et la satisfaire à volonté.

Nous avons dit que la condition essentielle d'une faim normale était le travail. Hâtons-nous, cependant, de faire des réserves importantes et de constater que ce n'en est point la condition *unique*. D'abord, *quel travail ?* En effet, pour que le travail puisse engendrer une faim normale et saine, il faut que ce travail soit sain lui-même, qu'il soit volontaire, libre, agréable, gai, accepté en pleine connaissance de cause, exécuté dans une ambiance de camaraderie, dans des conditions parfaites d'hygiène et de sécurité. Le travail actuel, à l'exception peut-être de celui des champs, le travail accompli dans les horribles usines modernes, au profit de l'exploiteur, travail absorbant, pour de maigres salaires, tout le loisir, — que dis-je ? — toute la vie de l'ouvrier, un tel travail ne peut guère devenir la source d'une bonne faim saine, régulière, rénovatrice. Ensuite, cette bonne faim normale ne peut avoir lieu que chez des *organismes sains*, bien portants, en plein épanouissement des forces. Or, les hommes de la Société actuelle, les travailleurs comme les autres, vivent dans des conditions qui ruinent l'estomac, les intestins, les poumons, le cœur, les nerfs, etc., dès le plus bas âge. Empoisonné dès l'enfance avec des aliments de mauvaise qualité, fanés, souvent avariés ; alcoolisé méthodiquement ; respirant l'air malsain des grandes villes, des ateliers puants, des souterrains meurtriers ; soumettant, tous les jours, son système nerveux à des épreuves qui finissent par le rendre malade, quelle faim robuste, solide, naturelle, peut-il avoir, l'homme moderne dégénéré, meurtri, broyé, écrasé sous les misères et les vices de notre société mourante ?

On pourrait dire que l'homme moderne, à peu d'exceptions près, ne connaît pas la véritable faim saine et naturelle, comme il ne connaît point la véritable santé, le véritable travail, la véritable jouissance de la vie. C'est l'homme non « civilisé », l'homme « sauvage », qui a connu sans doute cette faim normale. Et ce sera peut-être l'homme de demain, *réellement* civilisé, qui l'aura retrouvée, en même temps qu'il profitera d'autres joies nouvelles, inconnues celles-là, de ses ancêtres.

***

En ce qui concerne *la définition scientifique, précise de la faim comme phénomène biologique*, c'est une tâche autrement difficile et compliquée. La science ne l'a pas encore résolue, en dépit des tentatives multiples n'ayant abouti, jusqu'à présent, qu'à de nombreuses hypothèses que nous trouvons superflu d'énumérer ici, en raison même de leur insuffisance. *On ne possède pas encore l'explication exacte de la sensation de la faim.* La seule chose qu'on peut constater, c'est que, chez la plupart des animaux, la faim (normale) est un certain état physiologique (et aussi psychologique, cérébral) de l'organisme, provoqué par le besoin pressant d'introduire des aliments dans l'estomac plus ou moins vide, besoin se traduisant par un désir aigu de « manger ». La cause fondamentale de cet état de l'organisme doit être la nécessité pour le corps de réalimenter ou de restituer certaines cellules épuisées ou usées, et aussi de recouvrer l'énergie dépensée. En somme, la faim avertit celui qui l'éprouve qu'il est temps d'ingérer des aliments dans les voies digestives afin de soutenir au niveau normal les processus vitaux de l'organisme.

Il se peut bien que lorsque la pleine lumière sera projetée sur le phénomène de la faim, sur ses causes et son essence, alors on pourra, se basant sur certaines découvertes biologiques et chimiques, modifier complètement le caractère de notre nourriture, *les procédés mêmes de l'alimentation de notre corps*, et qu'en conséquence la sensation de la faim subira également des modifications importantes. Si, par exemple, on arrive à remplacer les copieux repas de nos temps par quelques injections introduisant les substances nutritives directement dans le sang, la sensation de la faim devra certes changer de caractère. Ceci, d'autant plus que ces procédés nouveaux devront infailliblement aboutir à des transformations profondes, sinon à l'atrophie complète de tout le système digestif chez l'homme.

Il est, certes, des gens qui, jouisseurs grossiers et bornés de la vie charnelle contemporaine, ou pauvres myopes, pensent avec effroi à cet homme futur, à cet état de choses éventuel. Outre cette consolation qu'ils n'y assisteront pas, nous devons les rassurer : à la place des jouissances modernes matérielles, corporelles, les hommes de l'avenir tiendront à savourer d'autres joies : spirituelles, intellectuelles, *créatrices*, qu'ils préfèreront aux misérables plaisirs de nos jours. Tout le sens, toute la véritable justification de l'évolution humaine, de cette civilisation tortueuse et dénaturée, consiste en ce que l'homme s'éloigne, à l'aide de son génie créateur, de l'existence et des joies animales, pour s'approcher, — après avoir traversé l'ère pénible de la demi-civilisation que nous subissons en ce moment, — de la *vraie civilisation humaine :* d'une existence qui rendra possible, pour tout homme, les insondables, les intarissables joies spirituelles, les délices intellectuelles, la création illimitée, non sans posséder, en même temps, une santé parfaite et robuste, un corps sain, harmonieux, beau, bien que transformé. *C'est pour cette raison* qu'il faut certainement préférer à la bonne faim naturelle de l'homme primitif l'absence éventuelle de toute faim chez l'homme futur civilisé. *C'est pour cette raison* qu'en dépit des horreurs de la « civilisation » moderne, il faut, non pas reculer, non pas « retourner à la nature », mais toujours foncer en avant.

***

Très intéressante est, justement, l'étude du *rôle social de la faim.* (La faim comme facteur *social.* La faim comme problème *sociologique.*)

Quelle est la portée historique et sociale de la faim, c'est-à-dire de la nécessité imposée par la nature à l'homme, comme aux autres animaux, de se nourrir pour vivre et, par conséquent, de se procurer les aliments indispensables ? Quelle serait la juste appréciation de ce fait ? Cette nécessité est-elle un facteur posi-

tif, progressif ou, au contraire, négatif et régressif ? La faim attache-t-elle l'homme aux autres animaux, dans ce sens qu'elle l'empêche de s'en détacher définitivement et de réaliser entièrement son évolution véritablement *humaine :* spirituelle, intellectuelle, *créatrice ?* Ou, au contraire, est-ce précisément la faim qui, au fond, engendre et pousse le progrès humain ? Ainsi se pose le problème. Il est clair que sa solution s'entrelace avec celle de beaucoup d'autres problèmes importants (de celui, par exemple, si la science devra modifier, peut-être même supprimer, la nécessité en question ; de celui encore, si le véritable épanouissement de l'humanité est possible tant qu'existe cette nécessité ; de celui des autres forces motrices du progrès, en dehors de la faim, etc., etc...). Il est clair aussi que la solution du problème est intimement liée à la conception de l'*Evolution* et du *Progrès.* (Voir ces mots.)

L'opinion courante est que l'évolution de l'homme et la civilisation de la société humaine sont, *au fond,* les résultats de la nécessité pressante de satisfaire les premiers besoins matériels et des moyens dont l'homme disposait pour y faire face. La faim tenant une place honorable parmi ces besoins, elle serait donc l'un des facteurs principaux du progrès.

D'après cette conception, ce fut la faim, la nécessité de la satisfaire, qui, la première, poussa les humains à s'unir, à se grouper, à former des sociétés, à s'organiser. Car, tout seul, avec ses faibles moyens physiques, l'individu isolé ne pouvait guère se rendre maître de ces nécessités.

Ce fut la faim, aussi, qui, de pair avec d'autres besoins primordiaux, amena les premières découvertes et inventions, fit poser les premières pierres du progrès technique et scientifique.

C'est la faim, et les autres besoins matériels, qu'on trouve à la base de tout le progrès humain.

Personnellement, je ne suis pas de cet avis. Je conçois tout autrement l'évolution humaine. Je pense que les forces motrices du progrès de l'homme gisent ailleurs que dans les besoins matériels. Je pense que la faim et les autres nécessités matérielles héritées par l'homme des animaux, tout en lui prêtant *l'occasion,* à l'aube de son évolution, d'appliquer et de développer ses capacités (qui, théoriquement parlant, auraient pu s'éveiller, s'appliquer et se développer dans d'autres conditions également), devinrent rapidement, au contraire, *des entraves* à son progrès et restent telles jusqu'à présent. Je pense que le véritable progrès humain ne commencera que lorsque la science deviendra maîtresse complète de ces besoins et les réduira, pour ainsi dire, à néant.

L'analyse *à fond* de cette question dépasserait les cadres du présent sujet. Je me bornerai donc à quelques considérations rapides seulement.

1° Il n'y a pas que l'homme qui fut poussé, par les besoins matériels, à s'unir, à se grouper, à former des sociétés, à s'organiser. D'autres animaux le furent aussi. Cependant, ces animaux restent, au cours des millions d'années, sur le même niveau d'existence. Seul l'homme connaît le progrès historique. Conclusion : les besoins matériels seuls ne suffisent pas pour expliquer ce progrès. Il doit y avoir quelque chose de plus profond, des facteurs spéciaux, n'existant pas chez les autres animaux.

2° L'existence des autres animaux se borne à la tâche de satisfaire leurs besoins matériels, la faim surtout, tels qu'ils sont, sans chercher à les modifier en quoi que ce soit. Or, le progrès humain consiste, précisément, *à s'en débarrasser,* c'est-à-dire à pouvoir les satisfaire avec le moins de temps et d'efforts possible : preuve indirecte de ce que ce progrès n'est pas poussé par eux, et qu'ils n'expliquent nullement la civilisation humaine.

3° L'histoire de l'humanité fournit aussi pas mal de preuves directes de ce que l'activité et l'évolution humaines ont d'autres mobiles plus puissants et profonds que la satisfaction des besoins matériels, et que l'effet de ces mobiles se trouve, précisément, *entravé* par la nécessité de vaquer aux besoins d'ordre matériel.

4° Tout en pouvant être considérée comme une impulsion progressive au début de l'évolution humaine, la faim a joué, incontestablement, un rôle régressif aux époques ultérieures. A l'ère actuelle, c'est elle qui, au fond, accule les masses à l'esclavage et permet de les maintenir sous le joug épouvantable du système d'exploitation capitaliste. Elle est aujourd'hui l'ennemie de l'émancipation, du progrès, de l'évolution.

Donc, le rôle social de la faim varie au cours de l'histoire. Et l'on peut même prévoir l'heure où il deviendra nul. (C'est alors que commencera, à mon avis, la véritable évolution humaine.) Ceci prouve que, dans l'ensemble du processus d'évolution, ce rôle est secondaire, passager, et, pour ainsi dire, accidentel. Les facteurs primordiaux fondamentaux de cette évolution sont d'un tout autre domaine. — VOLINE.

FAIM. « La faim est la honte des hontes pour une société. » (E. BERGERAT.)

La faim est un besoin de nourriture qui se manifeste généralement par l'envie que l'on éprouve de manger ; c'est la misère et la privation de nourriture qu'elle impose, la souffrance qui en résulte.

« Il n'y a pas de nécessité plus impérieuse que la faim. » (HOMÈRE.)

Lorsque, par des titillations dans la région de l'estomac, l'être éprouve le besoin de manger, c'est-à-dire lorsqu'il a faim, il ressent un certain charme que crée ce désir ; mais celui-ci peut devenir bientôt douloureux, être plus ou moins aigu et occasionner, alors, un affaiblissement général, lorsque ce besoin n'est pas satisfait à temps ; dès que l'individu a ingéré quelques aliments, tout cesse et redevient normal.

Ce sont les tissus du corps devenus pauvres en matières nutritives qui provoquent le système nerveux, qui, en éprouvant le contre-coup, traduit généralement ce phénomène par une sensation que l'on a appelée *la faim.*

La faim peut varier d'intensité suivant l'âge, le sexe, le tempérament, le climat, etc., etc...

L'on doit se garder de confondre le mot faim avec celui d'appétit, qui semblent l'un et l'autre désigner à première vue une même sensation qui nous porte à manger.

La faim semble indiquer un besoin que l'on éprouve, par suite, d'une longue abstinence ou de toute autre cause, tandis que l'appétit semble être plus en rapport avec le goût, le plaisir que l'on va éprouver en songeant aux aliments qu'on se propose de prendre.

Ces deux sensations qui paraissent se trouver réunies dans la plupart des cas peuvent exister l'une sans l'autre.

La faim est plus vorace ; l'appétit, plus patient et plus délicat.

La faim indique donc un besoin physiologique plus ou moins urgent, tandis que l'appétit reste une impression périphérique sensuelle que provoque ordinairement la vue, l'odorat ou parfois même le souvenir des mets savoureux.

Certains physiologistes attribuent la faim au froncement de l'estomac, à la pression ou au frottement de sa tunique interne, à la lassitude de ses fibres musculaires contractées durant de trop longues heures, à la compression de ses nerfs, au tiraillement du dia-

phragme ou à l'action des sucs gastriques sur les parois qui les contiennent.

Ce sont des hypothèses ; rien n'a encore permis de conclure des lésions multiples que revêtent les êtres qui meurent de faim, ou plutôt d'inanition.

Généralement, la faim se manifeste chez l'individu lorsque la perte de poids du corps atteint 500 à 600 gr. environ, poids dans lequel il ne faut pas comprendre l'urine et les excréments expulsés par les voies naturelles.

Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, la faim n'est pas localisée au seul organe : l'estomac ; c'est une sensation générale. C'est ainsi que certains poisons du système nerveux (opium, nicotine, liqueurs) peuvent la diminuer, de même que les infections ou les fièvres la supprimer.

Dans certains cas de diabète, par exemple, la faim peut devenir tout au contraire exagérée (boulimie).

Deux ou trois fois en vingt-quatre heures, la faim se fait sentir chez l'adulte en bonne santé ; chez les enfants, les adolescents et les convalescents, elle peut se montrer plus souvent ; chez les vieillards et les individuse sédentaires et surmenés, beaucoup moins.

Certains animaux qui absorbent des aliments peu réparateurs, tels les lapins, mangent constamment.

Si, par l'absorption de matières alimentaires, on peut calmer la faim, il ne faut pas en conclure que le résultat cherché est obtenu, car on ne fournit pas toujours aux tissus les aliments nutritifs nécessaires à leur entretien et à leur réparation.

L'appareil digestif des jeunes enfants, si délicat parfois, ne peut pas toujours incorporer les aliments que nous leur donnons ; le résultat que nous désirons n'est donc pas atteint ; de même que les individus qui souffrent de faim chronique, tout en absorbant tout ce qu'ils trouvent, finissent cependant par mourir quand même.

Ces phénomènes, dits fréquemment d'inanition, se déroulent plus ou moins rapidement. Lorsque la faim est poussée à l'extrême, elle amène parfois la mort ; prolongée longuement, elle ralentit la respiration, la circulation, et occasionne des dérangements parfois très graves des facultés intellectuelles.

Quant aux perversions de la faim, bien distinctes des perversions de l'appétit, elles rendent les sensations douloureuses, déterminent un trouble cérébral profond qu'on dénomme faim angoissante ou phobique.

Sous le nom de faim canine on désigne les diverses altérations maladives de la faim : polyphagie, boulimie, cynorexie, anorexie, dysorexie, qui, le plus souvent, sont liées à des affections nerveuses des organes digestifs.

On n'arrête pas le murmure
Du peuple quand il dit : j'ai faim.
Car c'est le cri de la nature :
Il faut du pain !

P. Dupont.

Au sens figuré, le mot faim désigne ordinairement un désir ardent, une ambition, une ardeur de jouir de quelque chose ou de posséder cette chose.

C'est ainsi qu'on peut avoir faim de gloire, de richesses ou d'honneurs.

La faim, roman du grand écrivain norvégien Knut Hamsun, qui est un chef-d'œuvre.

Knut Hamsun y a dépeint les souffrances physiologiques d'un être en proie aux affres de la faim.

L'analyse y est donnée avec toute la pénétration, toute l'acuité qui font l'originalité même de l'œuvre entière de Knut Hamsun.

« Et maintenant, j'avais faim, je sentais mes boyaux se tordre comme des serpents ; et, je le prévoyais, il n'était pas écrit que je dusse manger ce jour-là. »

Cette étude faite sur soi-même, en quelque sorte, car comme « le héros » de son livre, Knut Hamsun a connu les souffrances psychologiques et physiologiques de la faim, est extraordinairement aiguë et intense et rappelle par plus d'un point une autre grande figure littéraire : *Dostoieswski.* — Hem Day.

FAIM (Grève de la). — Action qui consiste à refuser de prendre toute nourriture. La grève de la faim est l'ultime moyen de protestation employé généralement par les prisonniers d'Etat pour mettre fin à un cas d'arbitraire dont ils sont victimes ou pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur un objet digne d'intérêt.

C'est surtout avant la guerre, dans les prisons russes, et plus particulièrement aux heures tragiques qui succédèrent à la révolution de 1905 que les révolutionnaires détenus dans les geôles tsaristes employèrent ce moyen pour attirer l'attention du monde civilisé sur la cruauté du régime pénitenciaire qui leur était infligé. Depuis, tous les pays ont eu leurs grévistes de la faim, car tous les pays traversent, à certaines époques, des périodes de réaction durant lesquelles les prisonniers politiques ont de nombreuses raisons de protester.

Un cas de grève de la faim qui mérite d'être particulièrement signalé, est celui du maire de Cork, Mac Swiney, qui se laissa mourir de faim pour protester contre la tyrannie britannique qui s'exerçait en Irlande et contre l'emprisonnement et l'exécution de milliers d'Irlandais.

Le sacrifice de cet homme courageux et généreux, les pétitions signées en sa faveur par des milliers et des milliers d'individus appartenant à toutes les classes sociales, la réprobation unanime de tout le monde civilisé contre le despotisme exercé en Irlande par l'Angleterre n'apitoyèrent pas les dirigeants de la perfide Albion, qui laissèrent s'éteindre, après deux mois de souffrances, ce héros de la cause irlandaise. Le sacrifice du maire de Cork ne fut pas inutile. Si le peuple irlandais n'a pas encore conquis son entière liberté, son régime s'est cependant amélioré, et c'est, dans une certaine mesure, au sacrifice d'individualités comme celles de Mac Swiney qu'il le doit.

En France, pays démocratique par excellence, la grève de la faim fut employée à plusieurs reprises pour faire respecter des droits acquis par les usages et les coutumes. C'est à cette action que les « détenus politiques » doivent le bénéfice d'un régime spécial — plus supportable que celui du droit commun — qui fut supprimé durant la guerre et rétabli à la suite de la grève de la faim faite par un petit nombre d'anarchistes détenus à la prison de la Santé.

Bien que la grève de la faim n'ait que rarement une issue fatale pour celui qui la fait, elle nécessite un véritable courage et une réelle volonté. Les affres de la faim sont terribles, surtout lorsque, sans obligation, on se refuse à toute nourriture. D'autre part, ce n'est pas sans déclencher une révolution dans l'organisme que l'on reste plusieurs jours sans manger et ceux qui se livrèrent à cette protestation restèrent parfois toute leur vie sans pouvoir définitivement se rétablir.

Conséquemment, la grève de la faim ne doit être faite que lorsqu'il n'y a aucun autre moyen d'aboutir à un résultat ; mais celui qui la commence doit bien réfléchir auparavant, et sans fléchir aller jusqu'au bout de sa protestation.

N'est-il pas terrible de songer qu'au vingtième siècle des hommes soient contraints de se mutiler pour obtenir ce qui leur est dû légalement, et cela dans la France républicaine ? Eh non, il ne faut pas s'en étonner, quelle que soit la forme de gouvernement qui dirige

la chose publique, tant que le capital subsistera, il y aura des parlementaires, des magistrats et des prisons, et derrière les murs de ces prisons des hommes qui feront la grève de la faim pour s'élever contre l'injustice des lois et la tyrannie des puissants.

FAKIR ou **FAQUIR** n. m. (de l'arabe *fakara*, pauvre). Les Faquirs sont des ascètes musulmans qui se divisent en deux classes : les réguliers et les irréguliers. Les premiers, les *ba-char* appartiennent à un ordre et observent rigoureusement les règlements de cet ordre ; les seconds sont les *bi-char*. En Perse, en Turquie et dans le nord de l'Afrique, les fakirs sont désignés sous le nom de derviches. C'est surtout les ascètes hindous que l'on nomme faquirs.

Le costume des fakirs se compose d'un manteau de feutre blanc ou noir et d'une coiffure également en feutre. Leur existence est purement contemplative et ils ne vivent que d'aumônes. Pour les soutenir durant leurs contemplations, ils sont toujours munis d'une béquille en bois ou en fer sur laquelle ils reposent la tête ou le coude. Leur matériel se complète par une baguette en bois terminée par une main et qui leur sert à se gratter, car ils sont d'une crasse remarquable.

Pour mériter une félicité éternelle, les fakirs soumettent leurs corps à certaines pratiques cruelles et douloureuses. Ils restent parfois de nombreux jours sans manger et des nuits sans dormir, répétant sans cesse ces mots : *Lâ ilâha illâ allah* (Il n'y a d'autre Dieu qu'Allah). En un mot, ce sont des fanatiques, des fous, qui, malheureusement exercent encore une puissante influence en Orient, car les Musulmans ont pour eux une grande admiration.

FAMILISTERE n. m. Le mot *familistère* désigne un établissement où plusieurs familles vivent en commun, dans le système de Fourier, ou plus précisément : des familles, unies par des liens moraux et économiques et groupées en des habitations contiguës, qui apportent à la satisfaction de leurs besoins généraux le renfort et les bienfaits d'une organisation commune. Cette organisation est regardée comme fonction d'un milieu favorable à la naissance et au développement d'une nouvelle moralité sociale et le familistère devient la cellule initiale d'un régime appelé à substituer l'harmonie de l'association au désordre de la concurrence. Avant d'aborder, à ce propos et sur ce principe, l'examen de la plus typique et de la plus durable des tentatives qu'ait animé l'esprit fouriériste, il est bon, si nous voulons en suivre de plus près l'inspiration, que nous embrassions, à travers la première moitié du XIX^e^ siècle, le mouvement social à son éveil.

Les idées sociales au début du XIX^e^ siècle
Quelques précurseurs

La Révolution de 1789 — à part l'effort tardif et primaire de Babeuf et de sa *République des Egaux* — avait limité d'une part à l'abolition du servage et à la possibilité d'acquérir les biens nationaux, et, d'autre part, à la délivrance du métier du cadre des corporations, une tâche économique dont l'importance, par ailleurs, lui avait échappé. Dans une France foncièrement agricole, où l'industrie sommeillait encore dans l'artisanat, la libération des couches paysannes appelées à la propriété semblait ouvrir, avec une dispersion équitable de la richesse nationale, l'ère d'une harmonieuse prospérité. Le transfert opéré, souvent au profit d'habiles accapareurs, on s'aperçut qu'il ramenait à l'astuce et à la rapacité une partie des terres enlevées aux seigneurs et que s'ébauchait, au détriment de l'équilibre, une décevante concentration. En même temps, le réveil véritable de l'industrie qui arrachait à l'atelier et à l'échoppe toute une branche du travail et poussait l'ouvrier sous les fourches caudines du salariat faisait surgir de l'ombre une face encore insoupçonnée de l'esclavage. A l'observateur attentif apparurent les symptômes d'un mal grandissant, dont le prodigieux épanouissement mécanique du siècle allait précipiter les ravages. Et des chercheurs passionnés se lancèrent à la poursuite de remèdes dont l'urgence se poserait vite avec brutalité. De leurs chevauchées audacieuses et souvent chimériques, suivons le défilé succint...

Le premier en date de ces réformateurs sociaux est Saint-Simon (1760-1825). Des divers ouvrages qu'il écrit au cours d'une vie active et mouvementée se dégage le curieux principe d'une société toute scientifique où le déisme fait place au physicisme et dont l'organisation s'appuie sur le pouvoir des « sages », des savants. Mais surtout s'y affirme une philosophie (celle des Leibnitz, des Condorcet), demeurée abstraite jusque là, et dont Saint-Simon veut faire un facteur de progrès économique : c'est la perfectibilité, non seulement des êtres, mais de la société. « L'âge d'or, dit-il, est en avant, non en arrière ». Il rêvait, sur la fin de sa vie, de voir la religion s'élargir, elle aussi, sous la poussée de cette sollicitation universelle et gagner une réalisation étendue des maximes évangéliques. Il ouvre, par l'entrebâillement du dogme sur les sciences positives, la voie d'une part au catholicisme assoupli de modernisme et, par tactique, démocratique à ses heures et, d'autre part, à ce libéralisme chrétien qui, à travers Reynaud et Lamennais ira mourir à Marc Sangnier. Nonobstant leur dynamisme, ses idées sont, de son vivant, très peu remarquées. Mais ses disciples (Duvergier, Enfantin, Bazard, Pierre Leroux, Lechevalier, Jean Reynaud, H. Carnot, Auguste Comte, etc., et, pour un temps, Blanqui) lui assureront un glorieux retentissement.

Penchés sur le passé, non plus pour enfermer le présent dans la glace tombale des « vérités » retrouvées, mais pour en démêler les clartés qui jalonnent et les lois qui régissent le développement du genre humain, ils vont, élargissant le domaine des tâches de l'esprit jusqu'aux intérêts du peuple dont leur cœur rejoint la souffrance, et, pénétrés des enseignements de Condorcet, à savoir que « toutes les institutions doivent avoir pour but l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre », travailler à la régénération de l'humanité. Pour les saint-simoniens, l'association universelle (avec ses états organiques) doit se substituer à l'antagonisme (états critiques). « Tout homme doit travailler » et le principe « à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres » étagera, sous l'omniscience de l'Etat, toute la société. Mais, pour mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme, il faut d'abord récuser, en droit et en fait, la propriété héréditaire. « L'Etat héritera des richesses accumulées et répartira les instruments de travail suivant les besoins et les capacités. Une banque *centrale*, avec des banques *spéciales*, organisera la production méthodique sans disette ni encombrement. L'enseignement exercera *l'activité matérielle* de l'enfant pour *l'industrie*, *la faculté rationnelle* pour la *science*, la *sympathie* pour les *beaux-arts*. Il faut, d'autre part, une religion plus puissante que les religions antérieures, réhabilitant la matière actuellement sacrifiée à l'esprit. Les prêtres coordonneront les efforts des savants et des industriels : c'est vers une théocratie nouvelle que s'acheminera la Société. » (*Larousse.*) Et voilà Dieu et l'Etat (Providence en deux personnes) « scientisés » et promus guides suprêmes du nouveau char social...

Un des disciples sociaux — le plus original peut-être — de Saint-Simon, et longtemps un chef reconnu,

ENFANTIN (1796-1864) veut poursuivre la réformation des mœurs jusque dans le mariage et la famille, proclame « l'égalité de la chair devant l'esprit, le droit des amours mobiles égal à celui des unions constantes ». Et, sans parler de l'atteinte à l'immuabilité (sous les auspices divins) d'un mariage qui, dans la légalité même, s'ouvrira un jour sur le divorce, les théoriciens anarchistes reprendront plus tard cette réhabilitation païenne des sens refoulés par les contraintes monastiques. Certains étendront jusqu'à la pluralité les libertés de l'amour. Enfantin, par la renaissance du rôle et des droits du « prêtre », égare sa morale vers « le matérialisme mystique de certaines religions de l'antiquité ». Il met au service de cette résurrection un apostolat de « Messie » et ferme en Eglise la nouvelle école. Aussi l'ascendant du « Père » couvre-t-il mal l'étroitesse de la secte. Et le schisme en-brise la rigueur doctrinaire. En 1831, les « philosophes » : les Reynaud, Leroux, Carnot, Charton, Comte, au fond demeurés fidèles à la suzeraineté de l'esprit et distants, dans leur atticisme, d'une trop fruste moralité, s'échappent. par la liberté individuelle, vers le groupe d'études et d'élaboration. Ils laissent le pontife Enfantin disputer à Bazard les derniers tronçons du corps saint-simonien et ramener au cloître le cycle religiosâtre de ses réformations...

Mais l'influence de personnalités aussi puissantes survit à cette dislocation. De nouveau éparses à travers la société du temps, elles jettent autour d'elles bien des semences fécondes. De la perfectibilité, gagée par le libre-arbître universel, de l'auteur de « Terre et Ciel » au positivisme, retrempé dans le matérialisme, d'un Auguste Comte ; du socialisme chaotique d'un Leroux jusqu'à la coopération directe des uns ou des autres à ce progrès matériel qui demeure comme le lien tenace de leur panthéïsme commun, elles portèrent dans tous les domaines de l'idée et des mœurs de salutaires répercussions. « Beaucoup de gens, comme le dit Henri Martin, aujourd'hui ne savent pas qu'ils vivent, en grande partie, des idées mises en circulation, soit par Saint-Simon, soit par Enfantin et les siens, soit, plus souvent encore, par les adversaires d'Enfantin qui avaient été d'abord ses associés dans le saint-simonisme. Au fond, le saint-simonisme a été comme la préface d'un livre qui reste à faire : on pourrait dire que l'élaboration de ce livre continue sous des formes contradictoires qui, sans doute, trouveront un jour leur unité... »

Parallèlement au mouvement — surtout spéculatif — du saint-simonisme se développent, en Angleterre, les expériences hardies de ROBERT OWEN (1771-1858) qui, par les relations qu'il noue sur le continent, en précipitent le retentisement. Owen préconise « l'égalité absolue des droits et la communauté de tous les biens ». Devant le désordre social, il plaide l'irresponsabilité des hommes, incrimine le milieu, veut le rendre propice en le réformant. Du foyer de New-Lanark, les essais de coopératisme socialisant, auquel aboutit, dans la pratique, une sorte de communisme tempéré d'autorité patriarcale, gagnent les comtés surpris, inquiètent le gouvernement, s'exportent, en 1826, au Mexique (terre d'élection des colons sociaux) en « New-Harmony », pour, finalement, se désagréger et périr. Comme des lambeaux, seules, en flotteront quelques idées, bientôt assoupies. Et se les remémoreront, dans leur détresse, quelque vingt ans plus tard, les pauvres tisserands de Rochdale, pionniers modestes de ce mouvement coopératif anglais, de nos jours si puissant...

En France, un courant, lui aussi, en un sens, davantage effectif, porte plus avant les tentatives spécifiquement socialistes. Dans ses *Théories des Mouvements et de l'Unité universelle*, CHARLES FOURIER (1772-1837) jette les fondements de la doctrine sociale qui aboutit au *phalanstère*, fonde une école qui, sous des noms divers (harmonieuse, sociétaire, garantiste, etc...), fera sentir jusqu'à nous sa pénétrante influence. « Soumettant à un doute absolu toutes les notions que lui apporte la civilisation, le philosophe observe le monde et est frappé de l'harmonie universelle qui y règne, grâce à la loi d'attraction, découverte par Newton. Seul, l'homme fait exception à cet ordre, parce que, jusqu'ici, il a substitué à la loi d'attraction morale des caprices philosophiques. Pour le moment, il s'agit, pour l'humanité, qui a déjà traversé les périodes successives *d'édénisme*, de *sauvagerie*, de *patriarcat*, de *barbarie* et de *civilisation*, d'arriver à l'état de *garantisme*, auquel elle touche, et qui l'acheminera vers *l'harmonie* parfaite..

« La loi universelle se traduit dans le monde moral par l'*attraction passionnelle*. En vain les moralistes ont voulu réprimer les passions de l'homme. Il s'agit, bien au contraire, de modeler sur elles l'organisme social. Elles sont au nombre de douze, et peuvent se grouper en huit cent-dix caractères différents. Doublez ce nombre, vous aurez la certitude de trouver réunis tous les spécimens possibles de caractères. Ce sera donc d'environ seize cents personnes que se formera la *phalange*, unité sociale de la société future. Chaque phalange s'installera dans un palais, le *phalanstère*, au milieu d'un territoire qui lui sera réservé, et où elle se livrera à tous les travaux, chacun, selon ses goûts, s'enrôlant dans des *séries* de travailleurs diverses. Le travail, devenu attrayant, se fera sans effort et sera infiniment fructueux. Chaque phalanstérien aura droit à un minimum de bien-être. Le surplus de la production sera divisé en douze douzièmes, dont cinq rémunéreront le capital, quatre le travail et trois le talent. Ce système se généralisera en peu de temps sur le globe, qui formera un seul *empire unitaire*. (*Larousse.*)

Pour avoir, jusqu'à l'abusive assimilation, rapporté aux lois physiques et à leur régularité, les phénomènes du monde moral et leurs répercussions économiques, Fourier a précipité toute une portion des énergies sociales dans l'impasse de l'utopie. Mais, pour vains qu'apparaissent les essais de vie phalanstérienne que tentèrent, tant vers 1830, en France, qu'après 1848, en Amérique, quelques-uns de ses plus ardents disciples, la considération du mérite et, d'autre part, l'importance de l'attraction ne manqueront pas de préoccuper à nouveau les bâtisseurs qui, de Godin aux anarchistes, chercheront, par des chemins différents, à harmoniser production et répartition en dehors de l'ingérence de l'Etat. Malgré l'abîme où doit sombrer, dans la pratique, la mise en jeu, sans distinction de légitimité, sur le terrain social surtout, de toutes les passions « naturelles, générales, primitives, et les passions factices qui résultent des raffinements et des déviations des sociétés vieillies » (H. MARTIN) ; malgré le jugement de légèreté et d'artifice qui va attacher des expériences avortées aux notations profondes, motrices d'une théorie seulement ingénieuse, il n'en est pas moins vrai que Fourier y frôle, aux portes de la sociabilité, des conditions qui sont bien près d'être des déterminantes. Il introduit, dans la communauté mitigée qui est le milieu de la cellule nouvelle, un facteur libre du travail et un élément certain de concorde : l'affinité. Après lui, les systèmes autoritaires l'écarteront *a priori* comme étant à l'inverse du rendement et d'une introduction superflue à la base des rapports humains, la contrainte au service de l'intérêt général devant assurer à un degré suffisant ce minimum d'entente nécessaire à l'équilibre du corps social. Par sa *théorie des passions*, Fourier sauvegarde la liberté indi-

viduelle dont fera si bon marché, plus tard, le collectivisme. Il évoque, par ailleurs, par une aperception vigoureuse, le rôle futur de l'association, ce levier social, et il en cherche vers la cohésion volontaire la forme la plus susceptible d'assurer, dans l'abondance, l'indépendance de l'effort...

D'autre part, tandis que le pouvoir disperse à Ménilmontant les derniers fidèles d'Enfantin, interdit les groupes nouveaux, contraint à l'exil le fouriérisme dans la personne de Considérant, rejette dans la conspiration les sectes socialistes plus ou moins issues du saint-simonisme, l'activité des chercheurs sociaux, stimulée plus qu'entravée par les obstacles, ne cesse de se développer. Le communisme, assoupi depuis Babeuf, se remontre « tantôt pacifique, tantôt violent ». Populaire et matérialiste, et plein de réminiscences de la République de Platon, il gagne des adeptes à son système « moins grandiose que celui de Saint-Simon, moins ingénieux que celui de Fourier, mais le plus propre, par sa simplicité apparente, à séduire aisément les esprits peu cultivés ». (H. Martin). Il oscille du classique Louis Blanc à Cabet et Blanqui, ces romantiques, monte, à travers « l'Icarie », vers toutes les utopies égalitaires, d'essence poussé aux extrêmes. Par sa formule, les forces deviennent l'arbitre de l'effort, les besoins le barême de la répartition. Mais il rappelle, lui aussi — vertige du siècle — pour dispenser sa justice distributive, la toute-puissance de l'Etat, ramène sous sa tyrannie les ouvriers arrachés à la dépendance du ventre et « justifie » par la liberté — le paradoxe a peu vieilli — la dictature, ce corollaire de toutes les révolutions...

Fanatiques et désintéressés, touchant avec leurs fibres les souffrances d'une classe spoliée, les agitateurs du communisme ressuscitent, pour son triomphe, l'atmosphère jacobine, toute la violence des factions. La Révolution les retrouve aux faubourgs : Cabet dans les clubs, Blanqui menant l'émeute. En ces jours où le peuple a faim, le drapeau rouge couvre l'impérieux appel de la vie, devient, en sa seule couleur, comme le symbole d'unité d'une incoercible détresse et l'emblème d'une « société nouvelle qui rompt avec 89 comme avec l'ancien régime » et ouvre aux besogneux sans pain l'ère d'apaisants lendemains. La répression s'abat sur les hommes, exalte leur courage, en fait des apôtres. Faible par son système, prestigieux par ses actes, le communisme grandit par ses martyrs. Et Blanqui, « l'Enfermé », rayonne sur les simples en doctrine vivante...

Déjà, vers 1840 — et, de la période qui nous occupe, son influence n'atteindra que les dernières phases — se détache, à l'écart des partis et des sectes, une silhouette puissante. A la faveur d'un aphorisme retentissant, Proudhon (1809-1865) martèle les *impossibilités* — qui ne sont au fond que des incompatibilités provisoires — de cette propriété que « le travail détruit dans l'ordre de la justice ». Campé en marge des systèmes et des utopies (tour à tour « fantaisistes ou niveleuses ») qu'il poursuit pour leur invraisemblance ou leurs dangers et qu'il aiguillonne de ses aperceptions, sa violence dissèque imperturbablement les tendances et les hommes, tend à préserver des « archies » prochaines une société qui soulève à peine de séculaires astreintes. D'un individualisme irréductible (« petit-bourgeois » dira Karl Marx) mais au-dessus de l'appropriation, ni l'étatisme, ni le communisme — pour les tyrannies préalables ou finales qu'ils cèlent — ne trouvent grâce devant sa liberté. Et cette propriété « transformée, humanisée, purifiée du droit d'aubaine » à laquelle l'amènent sa raison et son cœur « ne sera plus sans doute l'antique domaine quiritaire, mais elle ne sera pas davantage la possession octroyée, précaire, provisoire, grevée de redevance, tributaire et subordonnée » (P.-J. Proudhon : *Théorie de la Propriété*). Publiciste infatigable et pamphlétaire vigoureux, aussi timides sont ses édifices qu'audacieuse est sa critique. Des apostrophes comme « *Qu'est-ce que la Propriété ?* » ou la mise à nu des « *Contradictions économiques* (sans parler d'une *Correspondance* capitale, des *Confessions* et de tant d'écrits : ouvrages, brochures, articles de presse que prodigue une activité intellectuelle ininterrompue) sont, en un sens, autrement constructives que ces solutions bâtardes de « mutualisme », de « réciprocité des services » et de « gratuité des crédits » de celui qui veut « des réformes toujours, des utopies jamais »... Plus que ses bâtisses « juste-milieu » s'ancrent dans les esprits de son temps — et d'après — ses dénonciations pénétrantes et ses âpres mises en garde. Et c'est là (car elles seules sont profondes et salutaires) qu'il faut chercher le rayonnement de cet « en-dehors » clairvoyant...

Ainsi le socialisme est d'abord sentimental dans ses alarmes et moral dans ses utopies fraternelles. Mais, si l'économie sociale s'y complique du maniement des impondérables, la bonne volonté de réduire les écarts du sort demeure le lot égal de tous les hommes. Avec l'intensité trépidante du machinisme et la poussée industrielle, l'accélération des concentrations de la richesse, la décadence précipitée de l'artisan, hier encore créateur, faisant place à cet agglomérat d'éléments laborieux voués à devenir les serviteurs passifs de l'outil, il va devenir davantage scientifique dans ses conceptions, catastrophique dans ses espérances et unilatéral dans ses manifestations. L'affluence du prolétariat le cantonnera peu à peu dans l'ouvriérisme et la sincérité de ses vues deviendra l'apanage d'une classe. De ne le voir que d'une couche sociale, et à travers les matérialités au premier plan, tranche durement un problème plus que de le résoudre. L'exclusivisme qui brusque les données ne condense qu'en brutalisant. Et dans le cadre étroit où s'affronteront — ennemis — les intérêts divergents, s'abîmeront bien des perspectives d'orientation solidaire. Surtout seront remises à la haine des tâches de raison et, dans le « prolétaire », oubliée *l'humanité*...

Au rappel des précurseurs — êtres de foi, phalange sincère — qui, de 96 jusqu'après 48, s'élancent, de tous les horizons de l'esprit et du cœur et de toutes les classes, pour affranchir l'avenir des angoisses de la misère et des sujétions du travail ; à l'évocation des théories subtiles et des constructions hasardeuses, des idées et des actes avant-coureurs dont tout le mouvement social moderne porte l'empreinte originelle, nous bornerons ce bref historique. Eux seuls ont pu, en effet, — nous verrons tout à l'heure lesquels et dans quelle mesure — influencer l'homme et l'œuvre que nous nous proposons d'examiner ici.

Godin. — Sa conception. — Ses expériences

Fils d'artisan, artisan lui-même, ayant touché sur le tour de France « la misère et les besoins de l'ouvrier » et emporté, du spectacle de leurs communes souffrances, la résolution de « chercher les moyens de lui rendre la vie plus supportable et de relever le travail de son abaissement », Godin (1817-1888) ouvre une âme toute prête aux influences du Saint-Simonisme et des écoles naissantes que le sort des humbles tourmente. A travers de durs et absorbants travaux, il parfait sa culture, en courageux autodidacte. Il s'initie aux théories des Saint-Simon, des Owen, des Cabet. Aucune ne le satisfait complètement. A vingt-cinq ans, attiré par la doctrine de Fourier, il découvre, dans la *Théorie de l'Unité Universelle*, un « vaste plan de régénération sociale fondé sur l'*association du capital, du travail et*

du talent, qui est pour lui une révélation. Il a trouvé désormais l'orientation de sa vie »... Plus et mieux qu'un philanthrope, il se rattache à la lignée des novateurs sociaux dont nous avons marqué les traits. Moins visionnaire que ses devanciers, d'une intelligence plus pratique que spéculative, il fut, plus qu'eux tous, un réalisateur — quelque chose, « toutes proportions gardées, comme le Lavoisier d'une chimie sociale dont ils n'ont été que les alchimistes » (J. Prudhommeaux). Quoique sentimental et anticipateur, c'est un homme positif et pondéré. La mesure froide des possibilités tempère en lui les aspirations du penseur, garde l'homme d'action des dispersions aventureuses. Godin est un illuminé, un croyant de l'espèce la plus digne, qui situe la religion sur le chemin de l'idéal actif et foncièrement humain jusqu'au plus irréel de sa métaphysique. « C'est sur une foi religieuse inébranlable qu'il a construit l'édifice de ses convictions morales et humanitaires » (J. Prudhommeaux). D'un déïsme plus kantien que révélé, avec l'hommage de prières toutes philosophiques ; d'une croyance que pénètre, assez avant, la théosophie de Swedenborg, la perspective d'une autre vie où s'emporte seul « ce trésor spirituel dont parle l'Evangile » et où chacun « se trouve en possession d'un organisme adapté au milieu nouveau qui est devenu le sien, et dont les conditions d'existence sont d'autant plus douces qu'il a été, ici-bas, plus préoccupé par tous ses actes du bien de la vie humaine en général » (Documents biographiques), éclaire l'effort essentiel de sa vie. La pensée de ces groupes supraterrestres auxquels ira s'agglomérer, affinitairement, l'impérissable de nos êtres, l'espérance d'aller rejoindre ceux qui, dans la joie du travail continué, poursuivent l'indéfini « développement des facultés intellectuelles et des capacités affectives » maintes fois galvanisera l'énergie de celui qui croit que « pour gagner le ciel l'homme doit commencer par réaliser ici-bas les vraies conditions de progrès physique, intellectuel et moral pour tous les autres hommes et qu'il n'arrivera à ce but que par le travail ». La conviction que « l'homme a reçu la vie pour se perfectionner lui-même et perfectionner tout ce qui l'entoure, afin de tout élever à Dieu » et que « son action, action d'amour et de raison, doit s'étendre de lui à ses semblables et à toutes les créatures terrestres, animales et végétales, pour tout faire progresser dans la vie » magnifie, en don attentif et permanent, la profusion généreuse des actes... Le travail, la plus haute, la plus agissante prière ! La vie, loi suprême, épanouissement divin de l'effort ! Dans l'amour, vers « Celui qui est amour », la progression solidaire ! Voilà, infuse dans les réalités quotidiennes et les animant, transportée, pour l'impulser, au cœur même de la vie sociale, toute la doctrine de la perfectibilité des Saint-Simon et des Reynaud... Que nous sommes loin des pratiques stériles des religions agenouillées ! Et quelle distance — un abîme de sincérité — sépare tous les adeptes d'un christianisme verbal, promenant à travers le monde leurs actes démenteurs, de celui qui fut un exemple de vie droite, conséquente, expansive...

Son industrie laborieusement édifiée, grandissante à la faveur d'inventions nouvelles, subit le contre-coup des crises périodiques qui montent du volcan mal éteint de la grande Révolution, menacent de leurs éruptions les monarchies provisoires. A travers la tempête des insurrections, par delà les régimes bouleversés et renaissants dont l'instabilité gagne en ondes d'inquiétude le pays tout entier, pilote consommé, il tient debout sa barque menacée, pare au chômage, plante de son rêve les premiers jalons... Proscrites, les idées sociales s'évadent vers le Nouveau-Monde. Considérant emporte au Texas les illusions du Phalanstère. Godin suit de loin les essais passionnés, y jette en partie son avoir. Et leur échec ne brise pas sa volonté de vaincre. Il éclaire seulement sa méthode, le confirme dans sa résolution de « réaliser lui-même l'ensemble des améliorations qui lui paraîtront compatibles avec l'état des choses et des esprits dans le milieu où les circonstances l'ont placé ». De l'émancipation du travail, sur lequel pèse « la vieille malédiction biblique », Godin voit les étapes et l'épanouissement en dehors des bouleversements où sombrent les patients édifices. De stratégie et de conception, son socialisme ne peut, en frère, s'approcher du blanquisme. D'ailleurs, aristocrate, au sens le plus épuré du terme, modelant en artiste les œuvres du cœur et les enfantements du travail, la démagogie, qui est la base tactique d'un communisme encore amorphe, en fait pour lui comme une sorte d'hébertisme économique : la conjuration faubourienne des appétits lésés. Autant que de l'égalisation décevante de son but, il se méfie de l'atmosphère où baignent ses moyens. Ces dispositions « irritées », qu'entretiennent avec complaisance les agitateurs et qui brisent sa ligne d'ordre et d'amour, il en soulève la superficialité. Et, tourné avec inquiétude vers cette « haine du mal » qui n'est pas assez la « science du bien », il redoute les spasmes réacteurs des solutions de la violence...

Avant de réaliser, dans le cadre de la vie familistérienne, le plan de réorganisation sociale qu'il a conçu, Godin entend se livrer à toute une gamme d'expériences préparatoires — qui constituent ce que l'on peut appeler la période d'incubation de l'association familistérienne — qui en aménageront le terrain en même temps qu'elles seront la pierre de touche de ses hypothèses. Même lorsqu'il donnera corps à ses solutions favorites, il les regardera, non comme un terme et une apothéose, mais comme une lueur et un tremplin... Il poursuit la suppression du salariat — c'est-à-dire de cette convention unilatérale dans laquelle l'ouvrier, contre un salaire sans rapport avec la valeur (intrinsèque ou marchande) de l'objet fabriqué, abandonne sur l'œuvre tous ses droits — et son remplacement par une organisation où le travail peut récupérer la part qui aujourd'hui lui échappe. Dès lors le résultat de l'effort vient, dans l'estimation, contrebalancer l'énergie dépensée. Et la vente apparaît comme le régulateur d'une rétribution proportionnelle. Par l'association du capital et du travail, le salarié de la veille devient l'auteur et le vendeur du produit en même temps que possesseur des instruments de travail. Mais, admis aux avantages de l'exploitation, il en supportera de même les aléas et les responsabilités. Or, l'entreprise nouvelle, pour résister à la concurrence extérieure, ne peut assurer son rendement par les moyens courants du capitalisme. Si le patron, intéressé unique et direct, descend jusqu'aux plus dures compressions, manie des « atouts » tyranniques, les facteurs d'arbitraire et de coercition sont, de par son caractère, interdits à l'association. En attendant la prédominance, dans les entreprises aujourd'hui rivales, des vertus spécifiques qui, présentement, l'infériorisent dans la lutte pour les débouchés, elle devra, pour sauvegarder son existence même, quantitativement et qualitativement, produire au maximum « faire toujours plus et mieux ». Et voilà, au bénéfice de la collectivité, une anticipation du « taylorisme », d'un taylorisme où le « ressort spirituel » l'emporte sur le « moteur humain » et qui — perspectives chères à Godin comme à Fourier — par les « courtes séances » et « l'alternance des fonctions » qu'il favorise, entr'ouvre sur l'horizon l'ère du travail attrayant... D'autre part, pour réaliser ce « to do his best », il est indispensable qu'à toutes les phases de la fabrication correspondent des procédés de plus en plus perfectionnés, que l'association soit toujours à l'avant du progrès technique. Il faut aussi que, des ressources de l'homme comme de celles de la matière,

rien ne soit perdu, qu'il soit tiré le plus judicieux parti de tous les biens comme de toutes les dispositions. Et nous sommes conduits, tant pour éveiller et stimuler les facultés inventives que pour installer « the right man in the right place » à la recherche des capacités...

C'est dans l'espoir de les découvrir (pour les rétribuer un jour dans la justice) en associant déjà, par l'initiation et la discussion, les travailleurs à la marche de l'entreprise ; c'est pour amener les travailleurs à la conscience de leurs aptitudes afin qu'une fois reconnues « ils les cultivent et les emploient au mieux de l'intérêt général » que Godin institue l'expérience — d'idée fouriériste — des *groupes* et *unions de groupes*. Mais, décidé à sauvegarder « par de prudentes limitations une industrie édifiée par quarante ans de labeur », non seulement il n'y introduit rien de la dispersion chaotique des « touche-à-tout » de la Phalange, mais il circonscrit l'activité même des groupes au cadre précis d'une « fabrique d'appareils de chauffage et à la bonne administration d'une cité ouvrière » et, sans lui accorder l'initiative des décisions, borne leur tâche « à une mission d'examen et d'études ». Quoique fidèle aux principes de la *série* fouriériste, il n'en abstrait pas les éléments, se préoccupe au contraire de les mettre en œuvre dans un milieu courant, susceptible par son assimilation ou ses réactions, de faire apparaître ou l'erreur ou la perspicacité de ses conceptions. Il crée des groupes correspondant aux multiples services élémentaires, tant du Familistère que de l'usine, et attachés à leur perfectionnement (116 à l'usine, 46 au Familistère)...

A l'entrée et pour base à leur fonctionnement, il y a l'*attraction*, seul facteur entraînant l'adhésion, quelle que soit la spécialité professionnelle. « Il faut que chacun s'interroge librement et découvre vers quels travaux le portent ses tendances naturelles. » (Doc. biog.) En pénétrant dans le groupe où l'appellent ses affinités et où rien ne l'emprisonne pour le lendemain — la papillonne de Fourier retrouve ici sa place — chacun pourra porter ses préoccupations dans des branches fermées, par le métier, à son activité quotidienne. « Le travailleur cesse d'être l'automate vivant qui se désintéresse de tout ce qui n'est pas la tâche fastidieuse que lui a imposé la division du travail »(J. P.). Appelé à faire, à la faveur du groupe, des incursions dans tous les compartiments du travail, il en saisira les rapports et la dépendance, apercevra les liens qui rattachent son effort — pour lui isolé jusque là et comme incohérent — à ceux des autres catégories de travailleurs. Au sein du groupe s'effacent également, devant le souci des intérêts solidaires, la hiérarchie des fonctions extérieures. Et, dans la confraternité des situations un instant confondues, apparaît l'attachement partagé à l'œuvre commune et à la charge suprême de ses destinées... D'autre part, à ces groupes primaires se superposent les unions, constituées par les bureaux élus des groupes. Dans l'esprit de l'animateur, ces groupes coordonnés doivent conduire à la représentation équitable des travailleurs dans les « Conseils supérieurs de l'association ». Ainsi, de proche en proche, s'élevant au-dessus de cette spécialisation du producteur, si souvent incompatible avec ses goûts et ses dispositions, le travailleur peut être appelé jusqu'au « gouvernement de la chose commune ». En même temps, par le suffrage, les pairs deviennent « juges des capacités et de leur rétribution ». Et voilà étendues à l'administration industrielle les conquêtes de la politique, et préparée l'accession de cette démocratie économique, prévue par les harmonies fouriéristes.

D'un autre côté, ayant appris à l'école de Fourier à mesurer le pouvoir sur l'âme humaine de ces mobiles inférieurs que sont « l'ambition, l'intérêt, la vanité, l'amour de la notoriété », il s'ingénie à mettre en jeu cette émulation, appelle à son secours la *cabaliste*. Sachant que les modernes sont demeurés, comme les primitifs, attachés aux colifichets et aux distinctions, il continue à distribuer les « satisfecit » (Tableau d'honneur, couronnement des meilleurs ouvriers, médailles, diplômes, etc...) « en récompense de la valeur et de l'initiative ». Enfin, la rétribution des séances, les « gratifications proportionnelles aux services rendus », la participation (amorcée) aux bénéfices industriels constituent l'entraînement propre de l'intérêt... Il espère aussi que, par les causeries utiles auxquelles le groupe lui donne l'occasion d'assister, se développera chez l'ouvrier le goût d'une culture appropriée à ses fonctions. Il se garde ainsi d'avance de l'écueil qui guettera les *Universités populaires* et toutes créations qui, loin du métier autour duquel gravitent ses soucis, tenteront d'entraîner, sans transition, le travailleur dans le monde étranger des connaissances générales...

Les femmes, mêlées aux pénétrations spéciales du Familistère, intéressées, par leur fonction domestique, aux appareils ménagers que fabrique l'usine, « sont invitées à apporter dans les conseils leurs aptitudes toutes spéciales ». Ainsi sera en partie comblé — par l'attachement de tout le groupe familial à l'œuvre productrice « le fossé que la vie d'atelier a créé entre l'usine et le foyer »...

Enfin et surtout, « les qualités professionnelles, suscitées ou développées par la pratique des groupes, doivent s'épanouir en vertus sociales » (J. P.) ces vertus sociales qui seront l'assise la plus ferme de « ce premier temple où le culte de la vie humaine sera pratiqué pour le plus grand bien de tous les hommes » (Doc. biogr.). Car, répète Godin (et ce thème est comme le leit-motiv de ses « homélies » à son personnel) l'association, vers laquelle est orienté tout un faisceau de tâches convergentes, « suppose entre ses membres plus que le simple lien d'intérêt. Elle est une application pratique de la morale suprême, l'amour de l'humanité. Il faut donc que cet amour soit éveillé dans le cœur des hommes pour que ceux-ci soient réellement propres à instituer entre eux ce mode supérieur d'organisation... Nous avons, pour nous attacher au régime de l'Association, des motifs autrement puissants, larges, féconds, pleins de consolation et d'espérance que ceux d'une répartition problématique de bénéfices »... Mais hélas ! le fervent évocateur constate combien, « plus que les notions de doctrine générale, quelque importantes qu'elles fussent pour l'orientation morale de leur vie, les intéressent les éclaircissements rapprochés de leur bien-être immédiat ». Au lieu de « cette interpénétration, de cet échange perpétuel d'hommes, de lumière et de services » dont il avait prévu le rejaillissement fécond, une pâle sollicitude se crispe aux barreaux du métier... A quelle coupe d'amertume incessamment remplie s'abreuvera celui que, plus encore qu'en matière, passionne la survie de son œuvre en esprit ! Devant l'inaptitude foncière de ceux qui l'entourent à s'élever au-dessus de l'angle habituel du salariat et à voir l'entreprise autrement qu'en rouage incompétent, passif et routinier, que d'énergie et de foi ne faudra-t-il pas pour maintenir tendue sa volonté d'aboutir ! Les désillusions répétées qui, pendant plus de vingt ans, attendront l'initiateur, le déchireront à entendre tant de fois sa voix résonner seule dans cette foule ; les multiples aspects des étapes (règlements d'atelier, désignation des surveillants, détermination du mérite et des capacités, fixation des salaires par les intéressés, améliorations dans les conditions du travail ou de la fabrication, manifestations inventives, etc...) qui sont comme d'inlassés rappels à la vie, d'une activité suspendue en fait aux interventions continues d'un homme ; l'existence anémique et précaire à laquelle sont condamnés les groupes, malgré la transfusion permanente d'une bonne volonté obstinée, tous

ceux qui, à quelque degré, s'efforcent d'amener les masses jusqu'au cœur de leur propre bien les ont déjà senties ou devinées...

Certes, le caractère presque exclusivement consultatif de leurs décisions, le champ restreint laissé à leur initiative, l'involontaire chevauchement des services aux attributions distinctes avec les achoppements et les conflits qui en résultent, en en desséchant pour ainsi dire l'attrait, contribuent à la disparition des groupes. De même l'incompréhension, l'apathie fondamentale, les incompatibilités extérieures, la méfiance à l'égard de la nouveauté, l'impréparation, la résistance des « sujets » soumis à l'expérience et qui, sentant confusément qu'ils sont, à certains égards, des moyens utilisés en vue d'une fin qui leur échappe, entrent en lutte, ouvertement ou sourdement, contre l'intelligence dominatrice qui les fait agir » (J. P.) ; autant de facteurs qui concourent à l'échec, sans infirmer en rien d'ailleurs la valeur de la tentative. Ce n'est pas, cependant, sans un serrement de cœur que, vers 1878, au seuil de la vieillesse et soucieux de fixer dans les œuvres toute la partie solide de son rêve, Godin devra renoncer à ces recours aux suffrages, à ce mouvement des groupes et unions sans en avoir pu obtenir, si précieuses fussent-elles, que des espérances et des indications, sans avoir pu amener les futurs associés à embrasser d'un regard averti et plus large ce berceau où s'éveille un travail peu à peu désenchaîné. Il se verra « obligé de prendre seul toutes les initiatives et de substituer une simple *Charte octroyée* au pacte social dont il eût aimé débattre librement les clauses avec son personnel émancipé » (J. P.). Mais la confiance qu'il conserve, pour l'avenir de l'association, dans le rôle salutaire des groupes, lui en fait prévoir, aux statuts, la résurrection. Et Mme Godin — sa veuve, dépositaire de sa pensée et héritière de ses vues — la regarde comme une des idées auxquelles le temps appartient...

Cependant, ces groupes, dont se détachent ainsi les intéressés, ne sont pas des voiles dressées sur un océan d'abstraction. Aux espérances fondées sur eux pour donner à l'association une *âme* qui, sans cesse se dérobe n'est pas limité le plan harmonieux et étendu de Godin. Les groupes sont liés à tout un ensemble d'institutions qui les préparent et les complètent. « Ils font partie d'un système : ils apportent un élément, le plus utile peut-être, à l'atmosphère de bien-être, de sécurité, de dignité, d'entr'aide, de sympathie que le travailleur respire au sein de l'Association, mais ils ne sont pas toute l'Association » (J. P.). Certes, « c'est surtout dans le sens d'une élévation progressive du personnel à la saine compréhension et au sage gouvernement de ses intérêts collectifs que les expériences de Godin ont été nombreuses, persévérantes, et riches en enseignements... Mais, combien de créations que le fondateur du Familistère a conçues, préparées, ébauchées et qui n'ont pu vivre par la faute des hommes ou la résistance des choses »... (J. P.) — *petites bandes* d'enfants contribuant à de menues besognes d'entretien général, restaurant, annexes agricoles, etc... — tentatives, pour la plupart, d'inspiration fouriériste...

D'autre part, dès 1861, une aile du Familistère reçoit les premières familles, et se constituent les premiers conseils élus des deux sexes « chargés de représenter tous les habitants dans les questions d'économie domestique commune » (Doc. biog.) et s'organisent les premiers magasins coopératifs. A l'usine, toujours à la recherche des capacités, Godin s'emploie à développer les procédés mécaniques de contrôle (gabarit, pesées, chronométrages, etc...) susceptibles de le documenter sur le niveau professionnel. En même temps, la généralisation du travail aux pièces, « en laissant, dit-il, à l'ouvrier toute liberté d'activer ou de ralentir à son gré ses efforts producteurs » aura pour effet d'abréger progressivement la durée de la journée de travail. « A un ouvrier qui lui demande de reculer d'une heure ou deux la fermeture des ateliers quand les commandes affluent, au lieu d'embaucher des ouvriers nouveaux, Godin répond en évoquant le temps où, simple compagnon serrurier, il maugréait contre le labeur épuisant qui, le tenant douze heures et plus courbé sur l'étau, l'empêchait de parfaire son instruction dont il ressentait cruellement les lacunes » (J. P.). Il caresse l'espoir que la vie des groupes sera heureusement influencée par cette conquête du loisir, qui va permettre à l'ouvrier de s'intéresser à tout ce qui peut relever son état. Par ailleurs, il distribue les premiers titres de participation qui, par les voies matérielles contribueront à l'amener plus avant dans l'entreprise... Aile par aile, le Familistère s'édifie, malgré les charges nouvelles d'un mandat de cinq ans à l'Assemblée nationale où il est élu contre l'Empire. En 1880, le Palais social s'est augmenté de tout un groupe de constructions nouvelles et Godin, impuissant à revivifier les groupes, après tant de recherches, d'espoirs coupés de clartés cruelles, s'apprête, après une dernière mise au point des statuts, à donner à l'Association qu'il a mûri l'existence de fait et la consécration légale...

Il y arrive, « impatient de payer sa dette aux ouvriers dont le travail l'a aidé dans sa rude ascension » (J.P.), mais il ne regarde pas son œuvre comme circonscrite au cercle de ses collaborateurs immédiats. S'il estime que, pour ceux-là, « la meilleure manière de ne pas être en reste avec eux est de les diriger, tous ensemble, vers les lumineux sommets qu'il a eu tant de peine à gravir » (J. P.), sa sollicitude, « par-delà les murs de sa fabrique et de sa petite ville, s'élance vers la foule innombrable des déshérités de la vie » (J. P.) « Mon œuvre n'a pas été conçue en vue de vous seuls » dira-t-il un an plus tard à son personnel. « Si je n'avais eu d'autre but que de créer des avantages à votre seul profit, il y a longtemps que votre incrédulité et votre insouciance m'eussent lassé et découragé au point de me faire renoncer à mes projets. Mais je sentais qu'en travaillant pour vous je travaillais pour le monde, qu'en luttant contre tous les obstacles qui se sont dressés de toutes parts sur mon chemin, je luttais pour tous les travailleurs, pour l'humanité elle-même ; et ce sentiment m'a soutenu, m'a fait avancer dans une voie où d'autres, moins convaincus, se fussent arrêtés. » (Doc. biog.)

Le Familistère. — L'Association du Capital et du Travail

Nous allons maintenant examiner le *Familistère de Guise*, considéré à la fois comme le type le plus étendu et le plus viable, sinon le plus représentatif, des réalisations fouriéristes et supérieur aux acclimatations nébuleuses du Phalanstère, et comme un pas — d'élan tout moderne — vers la synthèse du travail et du capital, par voie d'association progressive. Nous y frôlerons à peine l'attrait, non pas qu'il en ait été rejeté comme indigne, mais parce qu'on a jugé mortelles (elles l'ont prouvé) ses manifestations dans le cadre d'un groupe isolé. Il lui faut l'immensité mouvante de la production généralisée. Il ne peut apporter que des incohérences perturbantes dans une œuvre — déjà comme un îlot sur la mer perfide — qui vise, pour des démonstrations d'un autre ordre, à la perduration. Si, avec les groupes, s'en est allé, presque en totalité, l'effort vers la pénétration harmonique des travaux, nous retrouverons des institutions qui tendent à rendre tangibles la solidarité et qui — dans leur lettre, et, en fait, sur un plan — ont survécu. Nous y verrons la

coopération, tournée non seulement vers la consommation mais, en cela chez nous novatrice, vers la production ; et cette immixtion — au moins statutaire — du travail dans des rouages jusque là demeurés l'apanage du capital. Par cette participation, et par des droits toujours plus étendus aux revenus de l'entreprise, s'ébauchera l'association que le socialisme modéré regarde comme la cellule du futur corps social qu'une évolution pacifique va multiplier...

Pour amener le travailleur au niveau de cet embryon modèle, il faut, Godin le sait, « à la fois élever ses conditions d'existence et accroître sa valeur professionnelle et sociale ». Pour « émanciper le producteur et lui donner les vertus nécessaires à sa condition nouvelle » nous l'avons vu « attaché patiemment, et cela dès le premier jour, — et pendant près de quarante années — à modifier le milieu dans lequel l'ouvrier évolue. Impuissant à agir sur les conditions qui président à la procréation de l'être humain — un Noyes seul, jusqu'ici, a eu cette audace — il a voulu du moins faire servir à sa libération économique et à son élévation morale les trois ambiances qui ont une influence prépondérante sur le commun des hommes : l'éducation, l'habitation et le métier » (J. P.). Ainsi s'explique cet ensemble d'institutions solidaires qui, dans l'association nouvelle, doivent préparer la libération, non seulement du producteur, mais de l'être social qui, dans l'atmosphère de la sociabilité, s'achemine, par le travail, vers les destinées conformes aux postulats divins. Godin se défend d'être un utopiste et situe hors des extravagances du siècle ses réalisations positives. Que le fouriérisme l'ait influencé, la nature de ses créations et jusqu'à la terminologie de ses préoccupations directrices révèlent assez dans quelle mesure. Mais, pour cette association qui doit être, dans sa conception, « le point de départ de la rénovation sociale à laquelle ont aspiré tous les penseurs », il répudie, du moins dans les conditions présentes, les fondements de la Phalange. Il ne « croit plus guère aux *séries passionnées* ». (Lettre au fouriériste Howland, 1872) et au travail par elles s'harmonisant. Pour lui, le travail réclame le secours de « la science et de la volonté humaine et il s'organisera surtout à mesure que l'homme se pénétrera de l'idée religieuse que le travail est le tribut le plus sacré qu'il doit à la vie, c'est-à-dire à lui-même, à ses semblables et à Dieu » (Doc. biog.). Il entend s'appuyer sur la responsabilité sans laquelle tous les organismes — de quelque principe qu'ils se réclament — verront s'infériorier une production dont les conditions modernes exigent que pas une force ne soit gaspillée ou mal employée. A cette production, Godin — comme tous les associationnistes et les saint-simoniens, comme Proudhon, comme les syndicalistes révolutionnaires et les anarchistes — entend conserver son autonomie. Il lui laisse « son caractère spécifiquement économique »...

« L'ère des grandes expériences est close. Des balises, dont les coups de sonde du passé ont déterminé la place, indiquent le chenal » — hélas ! combien rétréci — « qui mène à l'association du capital et du travail... Ne rien changer au régime des salaires ; s'efforcer seulement de les « pondérer » avec une rigueur toujours plus grande par l'enregistrement méthodique et, si possible, *mécanique* du travail effectué, de la capacité mise en œuvre ; compléter les sommes versées périodiquement aux travailleurs (les salaires n'étant, à les bien prendre, qu'une *avance* faite aux ayants-droit sur le produit de la vente de leur travail) par une participation aux profits de chaque exercice ; proportionner cette participation au salaire lui-même, puisque celui-ci peut être considéré, après la « pondération » dont il vient d'être question, comme l'expression aussi rapprochée que possible des services rendus ; récompenser enfin par des allocations supplémentaires, comportant elles-mêmes participation aux bénéfices, les « travaux exceptionnels » et les « innovations sanctionnées par la pratique », telle était la méthode de répartition qui, après tant d'expériences décevantes, s'imposait à l'esprit de Godin « comme serrant de plus près l'équité » (J. P.)... ».

Après l'esprit et les bases pratiques de l'association — si éloignées déjà, malgré lui, des aspirations du fondateur — abordons-en les modalités. Passons en revue l'ensemble des établissements et institutions qui la constituent. Nous y relevons cinq branches essentielles soit, d'une part, pour le Familistère proprement dit : les habitations unitaires, les magasins coopératifs et un service d'éducation ; et, d'autre part, l'usine, avec un système de participation aux bénéfices et un système de mutualité.

Trois spacieux pavillons dont un central flanqué de deux ailes attachées à ses arêtes — enfermant dans leur rectangle de grandes cours centrales (ou bétonnées et vitrées, ou ornées de pelouses à ciel ouvert) forment le bloc des habitations. Dans ces pavillons, des logements aérés et lumineux, dont le loyer varie avec la hauteur et l'orientation, sont répartis sur trois étages. Tournés d'un côté vers l'extérieur, ils ouvrent, de l'autre, sur une triple rangée de galeries conjuguées. Aux quatre encoignures : escaliers d'accès, fontaines d'eau potable, trappes d'évacuation des ordures ménagères, lavatories, etc... (la piscine et les salles de bain, les lavoirs-buanderie sont en dehors, ainsi que les parcs et jardins). Voilà, en bref, les ruches monumentales qui abritent, au total, quelque douze cents personnes. L'entretien des services généraux, le nettoyage des galeries, passages communs, water-closets, etc... sont confiés à des personnes rétribuées par l'administration et non à la bonne volonté des particuliers...

Au rez-de-chaussée des pavillons sont les magasins coopératifs d'approvisionnement : épicerie, boulangerie, boucherie, mercerie, étoffes et vêtements, ameublement, alimentation, boissons, combustibles, etc...

Regardant la façade principale, et par-delà l'élargissement où s'élève maintenant la statue de Godin, voici les groupes éducatifs et récréatifs : le théâtre et les écoles. A part, contigus à l'habitation unitaire, à laquelle les relie un passage vitré : la nourricerie et le pouponnat.

Le Familistère qui, « avec son habitat confortable, ses facilités collectives, son atmosphère familiale, ses édifices publics, etc..., est comme l'hommage d'une consécration au « village modèle » rêvé par Fourier, « n'est pas, dans les intentions de son fondateur, l'immeuble banal qu'un patron généreux ou habile met à la disposition de ses ouvriers pour leur permettre d'épargner quelques sous sur leur logement ou pour les lier plus sûrement à son industrie » (J. P.) — acception trop courante et comme usurpée dans laquelle on enferme aujourd'hui le mot familistère. « Godin voit en lui comme une sorte de vaste atelier complémentaire de l'usine proprement dite, destinée à devenir le véritable instrument du bien-être et du progrès commun, appelé à vivre par l'usine, mais en même temps à assurer le progrès indéfini et la prospérité de celle-ci. Là doivent s'élaborer, par la participation quotidienne des habitants aux mêmes devoirs, aux mêmes conditions d'existence, aux mêmes avantages, ces vertus sociales : la sobriété, la régularité, l'ordre, l'amour du travail, la bienveillance mutuelle, le respect des droits d'autrui, sans lesquelles l'association de plein exercice qu'il rêve est vouée à un échec certain. » (J. P.) N'oublions pas « qu'il accorde au milieu (*the surrounding circumstances*, comme dit Owen) une influence prépon-

dérante sur l'être humain (il accordera plus tard une part plus grande à l'*innéité*). Habiter le Familistère, c'est donc — à ses yeux — à la fois se proposer et se préparer pour l'association future, c'est accepter ouvertement la direction intellectuelle et morale du fondateur et consentir, par un acte de foi méritoire, à faire voile avec lui vers un nouveau monde social ». (J. P.) Ainsi s'expliquent, et les considérations qui l'ont guidé dans le recrutement de la population du Palais social, et les prérogatives (grosses de conséquences) qui s'attachent — et resteront attachées — au séjour dans ses locaux. « Les gens qui l'habitent, dit-il, peuvent être considérés comme présentant les garanties générales élémentaires pour être admis dans l'association. » (Godin à son personnel : 1878.) Dès lors, rien de plus naturel qu'au moment de prononcer le *Dignus es intrare* dans le noyau primitif de l'association, il se tourne avec prédilection vers les anciens habitants du Familistère comme aussi vers ceux — trop rares — qui l'ont suivi avec quelque élan dans l'expérience des groupes. Certes, en droit strict, rien ne peut trancher la valeur comparative des vétérans et des nouveaux venus. Le hasard a pu tenir ceux-ci éloignés jusque là et ils pourront demain se montrer supérieurs à ceux qu'une longue assiduité va favoriser. Quels mobiles secrets ont, d'autre part, retenus à l'usine ou au Familistère ceux dont l'ancienneté devient un titre probant à la confiance ? Routine peut-être, escompte de quelque privilège, jouissance banale des avantages que présente, du point de vue courant, l'usine de Guise sur d'autres foyers industriels, etc...? Mais Godin pouvait-il, en fait, à moins d'errer vers les pires probabilités, s'entourer de plus sûres données que celles des meilleures apparences ?...

« Les magasins coopératifs du Familistère diffèrent des magasins coopératifs proprement dits en ce que le capital n'est pas versé par les acheteurs. C'est l'Association elle-même qui fournit le fonds de roulement de ces services comme elle fournit celui de l'usine. » (*Le Familistère illustré.*) La vente est au comptant, contre espèces ou sur carnet d'achat délivré contre provisions préalables. « Les acheteurs sur carnets ont, seuls, droit à la répartition annuelle des bénéfices. » Notons que, de 1881 à 1889 inclus, le total des ventes a dépassé onze millions, entraînant plus d'un million de bénéfices distribués, d'ailleurs, non en espèces, mais sur carnets de crédit. Ces avantages compensent approximativement, pour les intéressés, les sommes versées en loyer. Il n'y a pas, d'autre part, obligation d'acheter au Familistère et sur deux millions de salaires annuels — à l'époque — moins d'un million fait retour aux magasins...

Passionnément attaché à tout ce qui regarde le sort de la vie humaine, considérée comme « la plus haute manifestation, sur terre, de la vie universelle », ayant pénétré d'autre part combien les adultes resteront, sinon irréductibles, au moins longtemps réfractaires à l'introduction de nouvelles méthodes dans les rapports du capital et du travail, Godin accorde une importance exceptionnelle à l'éducation. Désireux de favoriser le complet développement de l'enfant, « espoir social de demain », il conçoit en même temps le besoin de ces pépinières d'éléments prédisposés aux futures formes sociales. Il fonde au Familistère ces écoles « dont la mission, comme le voulait Fourier, est de révéler les vraies aptitudes de l'adolescent qu'elle prépare à la vie » et qui donneront — il l'espère — à l'Association des générations compréhensives de ses vertus, garantes morales de sa prospérité. Sans contraindre à la fréquentation scolaire dans les locaux du groupe (par contre, seuls les enfants habitant le Familistère peuvent fréquenter les écoles de la Société) il exige — par clause statutaire — que les enfants reçoivent l'instruction jusqu'à quatorze ans, et « les charges qui en résultent sont couvertes par un prélèvement sur les profits bruts du travail, avant toute répartition ou affectation de bénéfices ». Rien d'essentiel, dans l'éducation et la culture, ne différencie des écoles primaires du temps, l'école particulière du Familistère. Les mêmes succès poursuivis et obtenus attestent, entre elles, le parallélisme des méthodes et la parenté étroite de l'esprit. Un fonds commun de moralité générale et de civisme actualiste en limite l'horizon. Seuls des prêches moraux et des cantiques du travail, le concours plus copieux des agents objectifs inférieurs (récompenses, punitions, etc...) au système classique de l'émulation, et, dans le domaine technique, une place spéciale accordée au dessin industriel, toutes innovations mêmes, au reste, doivent contribuer à créer un milieu adéquat à l'association et orienter la jeunesse vers ses fins idéalistes. A signaler cependant à part un essai de justice distributive par les intéressés (le *Petit Conseil :* 1884-1888) qui est un acheminement vers ce « self-government » aujourd'hui si en vogue aux Etats-Unis. D'après une pédagogie de la volonté, appuyée sur le suffrage, Godin y appelle les écoliers au gouvernement de l'école, les fait juges, en dernier ressort, des sanctions et des récompenses... Cependant, si faibles qu'y soient les créations spécifiques (nous ne nous arrêterons pas ici aux impulsions morales précoces et contestables, non plus qu'aux errements transplantés de l'école officielle) il est particulièrement agréable de souligner, dans l'éducation du Familistère, certains traits de la méthode (sensibles dans les formations du premier âge) qui constituent, surtout à l'époque de leur introduction, une véritable originalité...

La nourricerie et le pouponnat sont, à cet égard, caractéristiques et m'avaient frappé, dès ma première visite — il y a quelque vingt ans — par leur intelligente nouveauté. Dans ce pays où l'éducation physique a pour symbole, aujourd'hui encore, la momification du maillot, des mesures d'élevage pratiques et hardies y surgissaient à mes yeux comme d'heureuses anticipations. Une réconfortante parenté les unissait devant moi aux tableaux de claire et audacieuse hygiène de la *nursery* américaine. Et les mines épanouies, la saine carnation des enfants complétaient ma prédilection d'un éloge vivant, spontané. Profusion de l'air, méticuleuse propreté des corps et des locaux, régularité des fonctions d'entretien, faveur donnée aux ébats, etc.., sont autant de titres à l'attention sympathisante de tous ceux qu'intéresse le problème total de l'enfance. Je m'en voudrais de ne pas citer, pour typiques : le berceau de son et la pouponnière Delbrück. Ce berceau, simple couchette d'un nettoyage facile et complet, est une grande et sobre poche ovale de coutil dans laquelle on a répandu, en masse mouvante, le son étuvé. Sur un modeste petit drap, le bébé y repose librement, la tête sur son oreiller de crin. Quant à la pouponnière, elle permet au bambin, derrière la protection d'une double rampe circulaire, de s'exercer seul à la marche (où êtes-vous, pauvres lisières restrictives, pauvre chariot !) sans autres sollicitations que celles de son instinct et de l'exemple, et — premiers pas du *self-conduct* — sans autre appui que ses forces naissantes... Dans le pouponnat, antichambre de l'école maternelle, « les petits de deux à quatre ans trouvent les soins et les amusements qui leur sont nécessaires. Leur vie se passe le plus possible en plein air... La disposition des bâtiments s'y prête à merveille. Une pente douce amène les bébés sur la pelouse toutes les fois que le temps le permet. Quand le froid ou la pluie les prive du gazon et de l'ombre des grands arbres, ils s'amusent dans une vaste salle munie de tous les jeux appro-

priés à leur âge, en attendant le retour d'une température plus favorable ». (Le Fam. ill.)

C'est à l'école maternelle (où les enfants séjournent de quatre à sept ans (ce n'est pas ici le lieu de reprendre la critique de l'enseignement prématuré) qu'entrent en jeu — témoignant d'une sûre orientation vers le concret comme la base la plus vivante des connaissances à leur essor — les adaptations frœbeliennes aux initiations arithmétiques de Mme Marie Moret et la lecture *tangible* par les caractères mobiles de Mme Dallet. Ils y apportent cet élément fouriériste de l'attrait dont on n'est pas près d'épuiser la richesse. C'est ici peut-être plus qu'en tout autre endroit qu'il convient de rendre à la compagne de Godin un hommage sans lequel toute étude sur le Familistère, si brève soit-elle, serait injuste. Avec des dispositions innées de pédagogue et un sens souvent perspicace de la nature des méthodes qui conviennent au jeune âge, la collaboratrice assidue de Godin (par ailleurs si compréhensible de son œuvre et si propre, par ses qualités, à lui apporter le réconfort de son affection et le secours de son intelligence) « s'était proposée, en introduisant de façon pratique dans les classes ces procédés d'enseignement — qui s'étendent jusqu'aux notions essentielles des quatre première règles et des fractions, aux rudiments des travaux manuels — de permettre à toute personne, même novice en la matière, d'enseigner expérimentalement aux enfants la véritable valeur des nombres et la raison d'être des diverses règles qui président aux opérations, toutes notions qui sont trop souvent confiées à la mémoire seule et appliquées par routine... Afin d'augmenter l'attrait de cet enseignement, le matériel mis à la disposition des élèves comprend des objets de formes diverses : buchettes pour la numération et l'addition, briquettes pour la soustraction, carrés pour la multiplication et la division, cubes entiers et divisés pour l'étude des fractions. Après la leçon, les mêmes éléments, combinés pour former des modèles de constructions, dessins, mosaïques, etc.., servent à développer par le jeu l'adresse et le goût des futurs travailleurs ». (Emilie Dallet : *In Memoriam.*) A l'école maternelle, en un mot, on se préoccupe d'initier les enfants aux connaissances élémentaires — calcul, lecture, écriture, orthographe — « par l'enseignement attrayant et sans surmenage ou fatigue intellectuelle »...

Au sortir des classes enfantines, les cours obéissent de plus près, nous l'avons vu, aux procédés et aux programmes de la laïque d'Etat. Néanmoins, la classe reste mixte, « disposition qui offre cet avantage que tous les élèves assistent aux mêmes exercices et grandissent côte à côte dans une habitude de fraternité qui fait de l'école ce qu'elle devrait être partout, une sorte de foyer domestique agrandi ». (Le Fam. ill.) Et malgré les restrictions qui, dans la pratique, en mitigent encore l'application (telle la séparation, dans l'école, des filles et des garçons) il est réconfortant de noter que la réunion dans les mêmes locaux n'est pas un simple pis-aller matériel, mais un effort — timide sans doute, mais voulu — de coéducation.

Des cours complémentaires prolongent l'instruction au-delà des années de la scolarité régulière. Les jeunes gens qu'y portent leurs aptitudes trouvent d'ordinaire auprès de l'Association une aide pécuniaire suffisante (prélevée sur le budget des *capacités*) pour étendre leurs études, notamment professionnelles, dans les grandes écoles de l'Etat. Une bibliothèque offre aux membres de l'Association ses trois mille volumes, des journaux et des revues littéraires et scientifiques...

Ce sujet n'étant pas spécifiquement lié à notre tâche d'aujourd'hui, nous ne nous appesantirons pas sur l'usine elle-même. Disons seulement qu'elle occupe — dès 1900 —, avec sa filiale de Shaerbeek (Belgique) — qui comporte, elle aussi, un Familistère, réduction de celui de Guise — à la fabrication de quelque deux mille modèles, plus de seize cents ouvriers (4.000 modèles et 2.500 ouvriers en 1926). Par le secours d'inventions répétées et connexes, par la richesse et l'application de procédés perfectionnés qui vont du coulage à l'émaillage, elle porte jusqu'à l'art toute une gamme d'appareils de chauffage et de cuisine universellement réputés. Elle y ajoute maints articles de ménage et de bâtiment, des appareils sanitaires et médicaux, etc... La valeur marchande de ces produits atteint — taux d'avant guerre — quelque quatre millions et demi sur lesquels plus de deux millions sont versés en salaires. C'est avant tout sur cette florissante industrie qu'est assise la vie matérielle de l'association. Les autres ressources (revenus locatifs, suppléments commerciaux des économats, etc...) ne constituent, en somme, qu'un appoint.

En 1880, le fonds social est estimé à quatre millions et demi et, en 1926, à onze millions. La cession (et non le don, car Godin tient à ce que les futurs propriétaires de tout le patrimoine de l'Association le deviennent par l'acquisition du travail et non le doivent à quelque arbitraire philanthropie, d'ailleurs sans valeur démonstrative) se fait sous la réserve expresse « que les bénéfices annuels ne seront pas distribués en argent, mais *remis aux ayants-droit sous forme de titres d'épargne.* Chaque année, en fin d'exercice, les travailleurs vont donc toucher en titres d'épargne les bénéfices qui leur reviennent et le capital que ces titres représentent restera entre les mains du vendeur (le fondateur lui-même) pour le rembourser par annuités, de la cession de son établissement. Il est en outre stipulé que, dès que le capital primitif sera remboursé en totalité, ce système de distribution continuera à fonctionner comme par le passé. Les plus anciens titres d'épargne seront alors remboursés en espèces et remplacés par de nouveaux titres distribués aux nouveaux ayants-droit. Grâce à cette combinaison, chaque génération de travailleurs possède à son tour l'établissement dans la proportion des bénéfices qu'elle a pu réaliser par son activité et est appelée à jouir des *équivalents de la richesse.* La propriété de l'usine reste ainsi, d'une façon en quelque sorte automatique, entre les mains de ceux qui y sont employés ». (Le Fam. ill.) Dès 1888, les ouvriers possèdent, en titres, la valeur de près de deux millions. La propriété entière du Familistère passe, en 1902, aux mains de l'Association.

Nous allons étudier — tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui : dans le cadre légal d'une « société en commandite simple » — les divers rouages de l'organisation générale qui règle les rapports du capital et du travail. Nous verrons si, malgré la lettre observée des statuts, ils se trouvent en communion avec la conception même du fondateur... Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'instruit par une observation de tous les instants et par les probantes expériences dont il a été question, Godin a traduit, dans les textes définitifs adoptés pour le pacte social, le souci de régulariser à la fois les enthousiasmes et les défaillances dont les incohérences rencontrées lui signalaient le danger et de parer aux risques futurs d'un état d'esprit qui menace l'existence même de l'œuvre... Quand on sait l'indifférence ou le misonéïsme témoignés à l'égard de ses investigations les plus étroitement liées au sort futur de l'ouvrier ; quand on connaît en particulier le détachement significatif dont firent preuve les « unions » lors de l'élaboration du cadre des fonctions de la « Constitution des Travailleurs sociétaires » ; quand on sait que même la rédaction de ces statuts qui vont fixer leurs droits et leurs attributions n'ont pu éveiller l'intérêt des asso-

ciés de demain, appelés à intervenir en une sorte de constituante, on comprend sans peine quelles espérances le fondateur pouvait fonder sur leur sollicitude pour entretenir, dans leur vitalité et selon son esprit, les institutions. Mais cette obligation cruelle d'assurer le *moins* paralysera davantage une œuvre dont c'est le devoir et l'âme de s'élever *toujours plus*, d'être, plus encore qu'un modèle d'industrie, un exemple social...

Pour Godin, nous le savons, « en association, les capacités doivent être mises à leur vraie place et les salaires distribués en fonction directe des capacités ». Mais nous avons vu — l'expérience des groupes est, à cet égard, édifiante — quels obstacles entravent la découverte des aptitudes et, par conséquent, leur meilleure utilisation. Nous n'ignorons pas non plus combien, à son tour, est difficile, presque impossible, en l'état actuel, avec les pauvres éléments dont on dispose, l'absence de précédents dont on puisse compulser les données, l'évaluation du mérite. Et à quel point la détermination du salaire (rétribuant chaque fois qu'il est possible, un travail à tâche ou aux pièces) reste (insuffisantes comme le sont, dans la pratique, les « pondérations » actuellement réalisables) dans une large mesure, soumise à l'appréciation du chef d'entreprise et sujette — malgré sa conscience — à d'appréciables erreurs. Nous sommes, d'autre part, avertis que ce n'est pas par hasard, ni par routine, mais après de laborieux tâtonnements allant jusqu'à la consultation des intéressés (dont les réponses furent, en l'occurrence, singulièrement conservatrices. C'est, « désespérant de trouver une forme supérieure qu'il fondera l'association *en lui donnant pour base le partage des bénéfices au prorata des salaires touchés par les ayants-droit* » (J.-P.)... Il convient de rappeler ces considérations avant d'aborder le mécanisme de la participation aux bénéfices dont le système de répartition est ainsi fonction de la rétribution, c'est-à-dire qu'il accentue, par sa proportionnalité, l'arbitraire initial des appointements et salaires...

Sur les bénéfices industriels bruts constatés par les inventaires (cet exposé est résumé d'après la *Notice* de la Société du Familistère, publiée en 1926) il est défalqué, à titre de charges sociales :

1° Prélèvement statutaire pour les amortissements ;
2° Subvention aux diverses assurances mutuelles ;
3° Frais d'éducation et d'instruction de l'enfance ;
4° Intérêts payés au capital (5 %, payables en espèces).

Ce qui reste constitue le dividende (bénéfice net) attribué :

1° Au fonds de réserve (25 %) ;
2° Au capital et au travail (50 %, payables en espèces pour le capital et en parts d'intérêts (titres d'épargne) pour le travail) ;
3° Aux capacités (25 % ainsi répartis) en titres d'épargnes : *a*) à l'Administrateur-Gérant : 4 % ; *b*) au Conseil de gérance : 16 % ; *c*) au Conseil de Surveillance : 2 % ; *e*) en espèces, préparation et entretien aux écoles : 1 %.

Pour fixer par quelques chiffres l'importance des opérations financières que comportent les attributions aux facteurs essentiels de l'Association « du capital, du travail et du talent », relevons que, de 1880 à 1900, il a été distribué au travail, en titres d'épargnes, une somme totale de près de trente-neuf millions, qui se décompose ainsi :

Aux ouvriers et employés, et aux capacités, environ trente-trois millions ;

A l'assurance des pensions (part des Auxiliaires, etc.) environ six millions.

Dans cette même période, le montant total des salaires s'est élevé à plus de 166 millions. Le travail a donc reçu, tant en salaires (166 millions) qu'en bénéfices (39 millions) le total de 205 millions. Et le capital : en salaires (11 millions), en bénéfices (1 million), soit 12 millions. On voit que la part revenant au travail, en dehors de ses salaires, se trouve de beaucoup supérieure à la part totale du capital ; que, de plus, le capital étant représenté lui-même par les parts d'intérêts acquises par le travail, c'est, en réalité, au travail que tous les bénéfices ont été distribués. Nous verrons tout à l'heure le revers social de cette médaille séduisante... Pour l'instant, notons encore ces documents. Depuis la création du Familistère jusqu'au 30 juin 1925, le chiffre total net d'affaires industrielles, pour les deux usines, s'est élevé environ à 350 millions. Le montant net des aaffires commerciales dans les économats a atteint la somme de 37 millions. Depuis la fondation, la Société a versé 9 millions en subvention aux diverses assurances mutuelles. Les frais d'éducation et d'instruction de l'enfance donnent un total de 1 million 1/2. Enfin, les remboursements de capital effectués sur les titres anciens se sont élevés à quelque 27 millions.

Voyons, rapidement, en quoi consiste le système de mutualité destiné à parer à la maladie (allocations et services médicaux), à la vieillesse (retraites), à l'invalidité (pensions), et à garantir aux habitants du Familistère le nécessaire à la subsistance. Il prévoit l'aide aux veuves et aux orphelins des associés et sociétaires. Il comprend deux branches-mères d'assurances *ad hoc* et un fonds de pharmacie. La caisse de secours en cas de maladie est alimentée — pour le principal — par les retenues sur les salaires des ouvriers. Celle des retraites garantit pour beaucoup des besoins posthumes. Car il faut avoir soixante ans révolus pour être admis à en bénéficier. Déjà, à partir de 1852, Godin avait introduit pour son personnel, par la constitution de caisses spéciales, un ensemble de garanties mutuelles complétées et fixées, en 1880, par les statuts de l'association. De 1880 à 1900, la caisse d'assurances contre la maladie a reçu au total près de 881.000 francs et versé 875.000 francs...

Notons enfin, en terminant, pour fixer complètement les ressources de l'association, qu'à sa mort — en 1888 — Godin lui a laissé par testament tout le disponible de sa fortune.

L'organisme directeur comprend :

1° L'Administrateur-gérant, nommé par l'Assemblée générale des associés et choisi parmi les membres du Conseil de gérance, sans limitation de durée de son mandat, sauf révocation ;

2° Un Conseil de gérance composé — outre l'Administrateur-gérant — de trois associés (élus pour un an par les associés), dix Directeurs ou chefs de services (membres de droit de par leur fonction) ;

3° Un Conseil de surveillance (trois membres élus par l'Assemblée générale).

Les travailleurs se divisent en quatre groupes :

1° Les *auxiliaires* ou arrivants. Ce groupe comprend, outre le « personnel flottant » de l'usine, ceux qui attendent le premier titre, évalué selon le rendement du demandeur ;

2° Les *participants*, c'est-à-dire admis à posséder un titre de participation, qui touchent une part sur les bénéfices ;

3° Les *sociétaires*, qui reçoivent une part et demie. Ils peuvent être élevés à ce degré après trois ans de « participation » ;

4° Les *associés*. Ils ont droit à deux parts et doivent exciper de cinq ans de présence dans les habitations du Familistère.

Cet échelonnement — choquant dès l'abord — où Godin, malgré tout, voyait, dans une collaboration constante et l'accession possible aux plus hautes fonctions, l'œuvre sous la garde vigilante des intéressés, voyons, dans les réalités même, où il en est — après plus de 40 ans — ce qu'il a produit et dans quel sens l'association a pu « durer et même se développer »...

L'embauchage est sous le contrôle direct du gérant et les opinions subversives du sollicitant (socialiste, communiste, anarchiste) ne constituent jamais pour lui une recommandation. Les auxiliaires qui peuvent, en droit, prétendre, après un an à l'octroi d'un titre de participation, le doivent, en fait, — il est seul juge de l'opportunité — à la décision du gérant. Un exemple. Les non-associés sont en force — et les éléments révolutionnaires y sont assez nombreux — pour en imposer par un arrêt momentané du travail. C'est ainsi qu'une grève eut lieu en 1925 et une forte agitation en 1926. Or ceux qui y ont été mêlés n'ont pas reçu de titre cette année-là... Les participants ne décrochent ainsi leur premier grade qu'après deux ou trois ans d'attente. Pour devenir sociétaire, il faut au moins vingt ans de présence à l'usine, pour les gens du dehors. Ceux qui habitent les locaux du Familistère, plus heureux, y arrivent bien avant. Toutes ces catégories sont, enfin, tenues à l'écart des assemblées. Les sociétaires voient à leur tour subordonnée aux aléas de vacances — et de l'admission — dans les logements l'entrée dans la catégorie suprême. Et cette condition est cause que rares sont les mouleurs (métier éprouvé) qui vivent assez pour en connaître les douceurs et la gloire et que les émailleurs (condamnés à l'anémie, à l'asphyxie, à l'empoisonnement lent par les composés de plomb : produits toxiques qu'avait proscrits Godin) sont réduits à en caresser le rêve. Les associés (minorité princière et détestée : ils sont trois cents environ sur deux mille ouvriers) sont intrônisés par l'Assemblée générale, sur la proposition du Gérant. Ils sont l'unique groupe admis « au gouvernement de la chose commune ». Ils ont seuls — si l'on peut dire — « voix au chapitre », c'est-à-dire qu'ils sont seuls appelés — une ou deux fois l'an — à prêter l'oreille à l'exposé de la situation générale. Leurs attributions, en dehors de quelques élections (conseils de gérance, de surveillance) qui sont autant d'acquiescements ou de maintiens automatiques, consistent en des approbations de gestion (qui, s'il la conteste, ose la discuter ?) Le champ de leur curiosité est d'ailleurs circonscrit à l'ordre du jour établi par le Gérant... avis pris du Conseil de gérance. On sait, d'autre part, que ce Conseil de gérance, en dehors de trois Familistériens, ne comporte que des directeurs de service, c'est-à-dire, dans la pratique (devant les interventions problématiques de l'Assemblée générale) des subordonnés ou collaborateurs étroits du gérant, plus ou moins suspendus à son bon vouloir et attachés à sa fortune. Le dit Conseil décide — sur la proposition du Gérant — sur les admissions des travailleurs aux diverses catégories, les acceptations ou les renvois dans les logements du Familistère, les exclusions de la Société (celles-ci, sauf ratification de l'Assemblée générale) et sur diverses questions secondaires (de mutualité, d'éducation, etc..) et... donne son avis sur « les opérations industrielles et commerciales et autres questions intéressant la Société ». Ce Conseil, dont on comprend trop bien l'effacement, qui n'est pas même un Comité de Contrôle, quoiqu'il « embrasse dans son attribution tous les intérêts de l'Association », les abandonne en fait entre les mains du gérant. Bien illusoire aussi le rôle du Conseil de surveillance, qui veille sur les statuts, « s'assure de la bonne tenue des écritures, vérifie les comptes et bilans soumis par l'Administrateur à l'Assemblée générale des associés... Dans ces Conseils, seuls apportent une véritable culture (technique et générale) et des capacités administratives les directeurs et le gérant. Les autres — en peut-il être autrement, en général, pour un ouvrier ? — n'ont qu'une instruction rudimentaire. Ils sont, par le vote de leurs pairs, amenés pour ainsi dire automatiquement, à l'âge et à leur tour, à prendre place dans les Conseils. Le voudraient-ils, que devient, dans l'incompétence parfois totale, la collaboration active à leurs travaux, la participation *intelligente* aux rouages supérieurs ?...

Quant au gérant, il nomme et révoque tous les employés et fonctionnaires dans les conditions prévues par les statuts. Il délègue à un ou plusieurs membres du Conseil de gérance (pour l'usine de Guise) à un sous-directeur (dans l'usine de Bruxelles), à un économe (pour les services du Familistère) une partie de ses attributions. « L'action morale de l'Administrateur-Gérant — dit la *Notice* — doit être considérable. Surveillant d'une manière générale les établissements et les affaires de l'Association, *il unit et concentre tous les pouvoirs*. Par les qualités du cœur et du caractère, il doit maintenir la correction des rapports entre les fonctionnaires, être l'âme de la concorde entre les chefs de services, les employés, les ouvriers et les membres de la Société. Il veille au respect et à l'application des statuts... » Ainsi, plus qu'un directeur de société anonyme dont le Conseil de Gérance n'est pas même un Conseil d'administration, le Gérant voit ramener en sa personne toute l'autorité et les prérogatives de la direction. Et nous voici revenus au patronat d'élection à titulaire inamovible. Dans les limites des statuts, toujours interprétables et souvent compressibles, une souveraineté véritable s'établit, à laquelle le prestige de la « raison sociale » met une sorte d'auréole. Dès lors, qu'il n'ait pas la large compréhension d'un Godin, qu'il n'emploie pas son influence à maintenir, puis à pousser l'œuvre sur les voies prévues par le fondateur, que subsiste-t-il de *l'esprit* de l'Association ?

Ce n'est pas tout. Cette unité morale — sans laquelle l'Association n'est qu'une vulgaire et superficielle agglomération, avec le succès pour facteur unique de cohésion — est brisée dans l'œuf par les écarts formidables de la rétribution. Voici des chiffres. Les mouleurs, ajusteurs, émailleurs, etc... — grâce à l'intensité du travail aux pièces — réalisent un salaire journalier de 25 à 50 francs (en moyenne 25 à 30) auquel s'ajoutent les bénéfices correspondants. Par exemple, un « fignoleur », qui fait les modèles en fonte, gagne à peine 30 francs par jour, plus 80 fr. pour cent heures de travail (par quinzaine) supplément dit de « vie chère. Il est jeune, celui-là, et cependant associé (il en est qui, habitant le Familistère, ont pu l'être à vingt-six ans). En 1926, son « boni » s'est monté à quelque 3.800 francs... Un contremaître gagne environ 900 fr. par mois, plus la part proportionnelle. Les directeurs touchent de 1.500 à 2.000 francs par mois et participent aux bénéfices pour 60 à 70.000 francs par an. Quant au Gérant, il recevait, en 1921, en appointements, 15.000 fr. par an, en parts diverses 96.000. En 1926, il lui revient, d'une part, 37.000 francs, et, en bénéfices, 240.000 francs.

Les redressements préconisés par certains — et plus ou moins étranglés d'avance par les statuts — ne seraient, en l'occurence, si désirables soient-ils, que d'insuffisants correctifs. Tels : présence pendant cinq ans dans les catégories expectantes et admission, de droit, au titre d'associé dans la sixième année ; réduction du temps de présence à l'usine (avec salaire journalier égal à celui du métier le mieux rétribué) pour les ouvriers qui se livrent à des travaux épuisants ou insalubres ; revision de tous les appointements et salai-

res et du pourcentage de répartition pour en corriger les disproportions ; renouvellement, tous les cinq ans, par tiers successifs (et par l'Assemblée générale) de tous les membres du Conseil de Gérance, avec rééligibilité mitigée ; extension des attributions et contrôle effectif du dit Conseil, participant, aux côtés du Gérant, avec des droits définis, à la direction de l'entreprise ; fixation à dix ans de la durée du mandat de l'Administrateur-Gérant, rééligible seulement, le cas échéant, après une période égale d'interruption ; réorganisation de l'éducation sur des bases modernes et en dehors de principes officiels manifestement en désaccord avec le plan social du Familistère ; prélèvement important sur les bénéfices pour le développement des habitations unitaires ; éditions de vulgarisation des œuvres de Godin et des siens ; commissions d'études sociales et économiques ; création d'un Conseil supérieur chargé d'étudier les directives du fondateur en vue d'adapter à son but social l'orientation de l'Association, etc., etc...

De la présentation, concise mais exacte, que nous avons faite ressortent les vices qui, le fondateur disparu, vont envahir et submerger l'Association. Les facteurs d'intérêt — qu'abrite çà et là le talent — auxquels, dans la crainte de voir l'œuvre périr matériellement, Godin a accordé un rôle exagéré, y conquerront sans peine la prédominance. Le principe même des avantages stimulant et récompensant les capacités — et qu'il regarde comme inhérent à la mentalité humaine — déjà porte en lui la renaissance des suprématies. Elles seront bientôt tyranniques. L'erreur tactique fondamentale est d'avoir, sur les bases de l'importance du mérite, laissé s'établir un tel déséquilibre dans la répartition qu'il équivaut en fait à la consécration savante — et ajourd'hui scandaleuse — de l'injustice et du privilège. Par une graduation qui s'affirme en brutales catégories se trouve remis en suspens — dans l'association comme au sein même des entreprises capitalistes — toute la question de l'inégalité, non seulement en face des risques et de l'effort (qui vont jusqu'à modifier la longévité) mais devant l'abondance et devant la joie, sinon devant les aspirations profondes de la vie. Par la porte inconsidérément ouverte de la participation proportionnelle sont rentrées toutes les tares qui corrompent à la source les régimes d'intérêt et dessèchent jusque dans leur germe les élans fraternels. Cette *hiérarchie du profit* que, de son vivant, Godin dominait de toute l'envergure de son esprit et de sa belle passion d'idéaliste, a repris d'assaut une place toute préparée. Seule la tenait éloignée, non les institutions, mais « cette idée haute, infatigable, humaine et courageuse » dont parle le Philosophe. Parti ce grand croyant, dont la lumière les tenait dans l'ombre, sont réapparus les démons griffus qui, dans les profondeurs de l'être humain, attendent l'heure — prodigue — de leur règne. Si les « continuateurs » (tout en matérialisme centripète) n'ont pas failli pour l'industrie — une prospérité prodigieuse et comme éclaboussante le dit assez — personne ne s'est levé pour reprendre et projeter, sur l'œuvre, sa pensée comme un flambeau. Godin, apôtre du travail, en menait les vaincus, relevés, sur les pentes du ciel. Ceux-là, sur eux, gouvernent, en tirent *des affaires*... Dire que, depuis la mort de Godin, le Familistère a duré et évolué dans un sens socialiste serait mentir. On y paie les ouvriers mieux que partout ailleurs pour un travail fatigant. Le titre est une consolation qui vient à point tous les ans. Depuis la guerre, la Société a produit beaucoup et gagné ce qu'elle a voulu... Plus loin que la carence morale des successeurs (d'ailleurs, on apporte en naissant, bien plus qu'on ne l'acquiert, le sentiment aigu et frémissant de l'équité et rares sont ceux qui, nantis de tous les biens, souffrent plus d'être seuls à les détenir qu'ils ne jouissent de leur possession) plus loin que les fondements vicieux de l'Association, par delà ces statuts inévitablement — étriquer ou périr ! — douloureusement restrictifs, il y a (cause aussi, sinon seule et première) l'incoercible apathie de la masse et son insoulevable inertie...

Revenons à une réalité que Godin connut trop et que les sociologues, après lui, n'ont pas fini de rencontrer. Le Familistère en renouvelle l'exemple. Elle est partout présente dans les œuvres qui tentent d'appeler le peuple au gouvernement de ses affaires et semble bien près d'être irréductible. Elle est faite — et c'est son danger le plus grave — bien moins d'ignorance révisable que d'originelle inertie. C'est cette apathie collective, qui est comme le mal fluidescent des masses et que les plus belles façades de nos espérances adornent en vain de leur optimisme. Les sociétés, tant économiques que politiques, tous les groupements d'action en voient surgir le spectre invariablement régresseur. Elles cèlent le vice inexorable qui fait des plus prometteuses démocraties des monarchies à peine éparpillées, fausse d'autocratisme le règne fallacieux des capacités. Par delà l'apparence de leur contrôle délibérant — à défaut d'activité créatrice — les assemblées *sacrifient* à quelques individualités volontaires ce pouvoir qu'elles semblent *déléguer* de leurs voix souveraines. Et s'établit, en fait, cette dynastie des occupants — valeureux ou non, mais prestigieux — qui promènent sur la foule opinante leur sceptre incontesté... Usinier, société administrée, coopérative autoritaire : du maître héréditaire et des chefs irrévoqués aux fonctionnaires inamovibles, tous sont les tenants du règne d'un même capitalisme inébranlé. A part la faible distance du patronat omnipotent — l'Empire — au Conseil dirigeant — ce Directoire, où déjà quelque empereur émerge — où sont, sur le plan de la libération du travail et de sa participation effective et compétente à la gérance de la production, les différences décisives ? En quoi la mentalité sociale de l'ouvrier — je ne parle pas de son bien-être, que peut agrandir, comme pour toute corporation avantagée, une rétribution supérieure — est-elle élargie dans le sens de l'émancipation solidaire et relevé son niveau humain, lorsqu'il gravite, avec la même passivité profonde, dans le cercle inchangé d'un labeur sans pensée ?...

De ce *Familistère* qu'une pleine existence a péniblement, amoureusement enfanté, que reste-t-il ? L'Association — dans le sens où elle intéresse les sociologues et les penseurs, et Godin lui-même — l'Association est déjà mort-née dans les groupes. Godin le sent, et il le sait quand il dit : « Je suis resté près de vous, travaillant sans cesse à votre seul bien, et vous n'aurez pas su me comprendre. Combien la postérité, qui juge les hommes en dernier ressort s'étonnera de mon isolement et des difficultés qui m'auront assiégé jusqu'au milieu de vous !... Quant à moi, je suivrai ma route, quels que soient les obstacles que j'y rencontre. Je n'en dévierai pas et *si je ne puis réaliser avec vous toute l'œuvre que je porte en moi*, j'aurai du moins travaillé pour l'avenir et jeté dans le monde des germes féconds qui ne failliront point à porter leurs fruits » (5 avril 1878). L'Association, il ne fait plus qu'en enfermer le squelette dans les statuts. Jusqu'à sa mort, il lui prêtera sa chair et lui donnera, sous son souffle brûlant, un semblant de vie. Mais, après lui, retombera sur ce cadavre toute la poussière de son rêve...

Du haut en bas de l'échelle des favorisés, chacun fait — ou laisse faire — des affaires. Il s'agit avant tout de produire, afin de beaucoup récolter. Les attentions, comme les agrandissements, vont d'abord à l'industrie. La prospérité entretient l'insouciance, accen-

tue le conservatisme. De grands revers — épreuve héroïque — secoueraient-ils cette somnolence ? Donneraient-ils quelque flamme à ce corps refroidi ? Ramenés de l'aisance aux difficultés, réincorporés à la masse, les avantagés du jour se sentiraient-ils enfin les frères de ceux qui, autour d'eux, n'ont pas droit au vote des assemblées, ont le moins de garantie et sont les plus surmenés ? Leur solidarité regagnerait-elle — par delà les murs de ce Familistère devenu la prison de leur cœur — cette grande famille ouvrière qui peine dans la pénitence ?... Ou ne sortirait-il de ce malheur que la dispersion et la mort dans le déchirement des appétits soudain contrariés ?

Chez les dirigeants, trop belle est la situation de parvenus pour en troubler les digestions par des chimères incongrues ? Tout le bien possible n'est-il pas fait ? Vont-ils, après Godin, se remettre à chevaucher l'utopie ? Qu'on les laisse administrer en paix la maisonnée...

Il y a, parmi les associés, de rarissimes exceptions (assez comparables à celle que fut Godin lui-même dans le monde industriel et bourgeois) qui s'intéressent au sort des *catégories inférieures* et qui disent : « Nous faisons fausse route. Il faudrait reprendre et développer l'œuvre de Godin, chercher à étendre le bien-être à tous... » Mais ceux-là n'ont pas accès aux sphères directrices et leur rappel timide se perd dans le bourdonnement « bienfaisant » de l'usine... Le reste est détaché de telles préoccupations. Pour eux, associés, c'est le rêve, le Familistère. Où aller pour trouver mieux ? « Vous, messieurs les grincheux, qu'avez-vous de plus consistant à nous offrir ? Des idées sociales maintenant, à quoi bon ! Pas de syndicats : nous sommes tous patrons. Pourquoi de nouvelles folies qui viendraient contrarier les bénéfices futurs ? Socialiste ? On l'a été quand la Société se développait et que les os étaient maigres. Aujourd'hui, ça va. Inutile de chercher « crabouille » dans le paradis Godin... » Les avantages conquis — acquis est plus juste — ne suscitent guère en eux le désir d'élever à leur condition les infériorités du labeur. Ils s'en targuent au contraire comme d'une supériorité qui les autorise au détachement, voire au mépris. S'ils s'arrachent à leur indifférence, et s'ils se penchent, de leur balcon petit-bourgeois, ce n'est pas pour tendre la main à leurs compagnons d'en bas. S'ils jettent, hors de la zone souriante où les a portés, malgré eux le plus souvent, l'initiative prévoyante du fondateur, un regard accidentel, ce n'est presque jamais pour mieux ouvrir leur cœur à ces rumeurs qui répercutent — murmure encore — l'insatisfaction des foules. C'est bien plutôt dirigés par la crainte qu'avec « leurs grèves » insolites, et tous ces coups de bélier — horreur ! prodromes révolutionnaires ! — elles n'arrivent à bousculer la quiétude de leur Eldorado. Sans qu'il leur en coûtat d'ailleurs autre chose que l'acceptation et l'accoutumance, ils ont fait — si l'on peut dire — leur « révolution ». Autour de leur vie moutonnière se sont agrégées toutes ces menues matérialités qui constituent le bloc confus de leur idéal. Et dans cet Etat où d'autres besognent et grondent — ô les empêcheurs de durer la fête ! — il a suffi qu'ils aient leur Etat pour que la question sociale ne soit plus qu'un tracas retourné dans l'ombre. Et cela est dans la norme rétrécie des cloisonnements sociaux. Le privilège a déplacé l'axe de la victoire. Et, dans le cercle admis où la propriété est un dieu qu'on défend plus qu'un bien qu'on partage aussi « l'espoir changea de camp, le combat changea d'âme ». Pareil à ces déracinés dont l'instruction fait des transfuges du peuple, l'ouvrier qui croit avoir gravi un échelon du capitalisme — et tel est l'angle sous lequel le Familistérien juge son ascension — en épouse l'esprit et les objectifs. Il cesse de partager les aspirations d'intérêt du prolétariat. Cette « conscience de classe », comme disent les communistes, cesse d'animer sa solidarité et il ne peut rester fidèle — ou revenir — à la cause humaine du travail que par la sensibilité de ses fibres ou l'adhésion de sa raison... Les associés du Familistère illustrent, d'une manière au moins inattendue de Godin, la thèse des « circonstances ambiantes », attestent une fois de plus, par leur exemple, cet axiome social, repris ailleurs par Marie Moret (*Histoire des Pionniers de Rochdale*), à savoir que « si les ouvriers deviennent » (ou s'imaginent être devenus) « des patrons, ils agissent » (ou trouvent bien que pour eux on opère) « comme les chefs d'industrie dont hier encore ils se plaignaient... »

Il n'y a pas d'harmonie dans le favoritisme. On n'en a pas atteint le principe lorsqu'on élève au privilège quelques centaines d'individus. La question sociale reste posée, et dans les mêmes termes que partout ailleurs. Et l'injustice se complique, dans l'œuvre même, pour tous ceux demeurés en dehors de ses avantages comme d'une sorte de frustration. La solidarité du travail, espérée par le fondateur, n'est guère ici que la rencontre factice de clans voisinants. La hiérarchie des faveurs fait des catégories statutaires des coalitions de haine ou d'envie. Plus même peut-être qu'une « représentation libéralement consentie à l'intérieur de l'atelier » qui sait si l'application de « l'élever pour diviser », adjuvant du « diviser pour régner » n'aurait pas pour effet de prolonger, pour une durée indéterminée, l'existence de ce capitalisme contre lequel s'élèvent aujourd'hui de si furieuses colères » (J. P.).

Godin n'avait pas prévu, lorsqu'il appelait à la vie du Familistère ceux qu'il jugeait les plus aptes à porter plus loin son effort, que les élus, dépourvus des ailes de son idéal, glisseraient, par la force des choses, au service du passé, camperaient devant son horizon posthume la barrière de leur satisfaction personnelle. Dans le Familistère, entrevision d'un grand idéaliste, la tâche rêvée ne pouvait durer et grandir que par le soutien viril d'un même idéal. Plus d'une fois, l'animateur, sentant devant lui l'avenir déjà se dérober, a dû se retenir à l'espérance qu'à défaut d'une main pour reprendre à la sienne le flambeau, les institutions, enchâssées dans l'armature des statuts, vivraient assez pour donner naissance à quelque héritier de l'idée. Improbable clarté qui, d'ailleurs, ne verrait, elle aussi, que l'étape d'un homme. Par essence, les édifices d'intérêt ne sont pas générateurs d'idéalisme. Et ils n'en peuvent permettre l'éclosion que si, atteignant la Société même, ils écartent du même coup, pour les individus, placés en face d'identiques possibilités, tous les mobiles de basse compétition...

Le problème social ne se résout pas par agrégations successives. C'est un problème d'ensemble qui appelle des solutions générales. Les mieux intentionnées des tentatives particulières — pareilles à ces défenseurs du prolétariat enlisés lentement dans le marais parlementaire et légaliste — s'étiolent en compromissions, voient se pervertir leurs directives dans une réincorporation progressive aux formes ambiantes qui les enserrent de toute la puissance de l'âge et du nombre et de ce faisceau d'acceptations commodes qui lie l'individu aux choses établies. Etre convaincu que « le succès serait assuré si l'on parvenait à dresser, de pied en cap en quelque sorte, un specimen d'association qui, par la seule force de l'exemple, s'imposerait de proche en proche à l'imitation universelle » (J. P.) rêve inaccédé des Fourier et des Godin. Ilots perdus du mieux-être, ils ne suscitent pas assez vite la floraison d'autres essais solidaires et se voient décimer pour avoir tenté la bataille en ordre dispersé. Et qu'est-ce,

lorsque la flamme, dès l'aube, les a quittés et qu'ils ne tendent qu'à adapter aux sollicitations courantes un mécanisme déjà dénaturé, quoique prévu pour d'autres fins ; quand la coopération n'est plus qu'une canalisation ingénieuse et moderne des aspirations du prolétariat vers les ormes du capitalisme... Partie sous de tels auspices, l'œuvre devait périr — et elle est morte, nonobstant l'affaire qui perdure — dans l'impasse où la menait son évolution logique. Et nous devions revoir, là aussi, ce couronnement : le hissement final d'une caste opulente sur l'éternel bétail besogneux...

Tel que nous le connaissons, le Familistère apparaît surtout, à notre époque et dans l'ordre et le cadre bourgeois où le situent son organisation générale et son mode de répartition, comme un formidable édifice de coopération. Il enseigne ainsi que, dans la société présente, *dureront*, plus que les coopératives socialisantes qui ne sont qu'un capitalisme sans tête, celles où, appuyées sur les étais solides des statuts, des administrateurs pourront se conduire en patrons. Mais, si puissant soit-il en ses réalisations matérielles, et si original en quelques tendances, si florissante commercialement que se révèle une production appuyée sur une technique supérieure, si important qu'apparaisse, en dépit de tares innées et s'aggravant, son bilan d'institutions, le Familistère s'inscrit en courbe fléchissante sur le tableau des espérances du travail, et se dégage, du meilleur de ses intentions et du plus durable de ses créations, la preuve de son insuffisance sociale et de son égarement...

Ce qui élève sur un plan spécial l'œuvre de Godin et en assure, pour longtemps, la répercussion, c'est que — en cette matière vive, changeante et souvent insaisissable qu'interroge la sociologie — elle est une expérience loyale, ardente, ininterrompue, qui dépasse ce que l'on regarde d'ordinaire comme le seul positif de son effort. Et s'il n'a pas résolu — lui non plus — la compression de ces inégalités sociales qui blessent tous les esprits justes et raisonnables et font saigner les cœurs sensibles, il a du moins rassemblé — et les chercheurs s'en souviendront, qui poursuivent la tâche inachevée — des matériaux et des clartés qui sont une contribution précieuse aux fondements ardus de la Cité.

Considérations générales

Le problème du Travail et de la Production

Il n'est pas dans notre intention de rabaisser la valeur, tant intrinsèque qu'éducative, de l'association de production, ni de préjuger de la désirable substitution, dans une société de l'avenir dont rien ne révèle la proximité, de « l'administration des choses au gouvernement des hommes » selon la formule de Godin. Nous voulons même accorder que ce mode d'association « représente l'effort le plus heureux de l'esprit démocratique pour résoudre le problème de l'organisation du travail (J. P.) sans aller cependant, après l'exemple caractéristique qui nous permet d'en inférer à l'insuffisance des formes actuelles, jusqu'à dire que « le mécanisme de l'association est impeccable » — et vérifié — « quoiqu'il attende encore » — *avec les moyens* — « les mains expérimentées qui le mettront en mouvement » (J. P.). Nous n'ignorons pas, certes, combien de systèmes, triomphants dans l'unilatéraiisme de leurs abstractions, gagneraient à subir, dans *l'anima vili* du corps social de telles épreuves riches de lumière. Et qu'ils y apprendraient — leçon précieuse de modestie — qu'on n'y meut pas les forces économiques avec cette souriante aisance qui préside aux manipulations des masses dans l'atmosphère docile de la théorie, et que les dogmes savants de l'économie politique voient se désagréger leur perfection au contact des souveraines et dissolvantes réalités. Mais nous savons assez (n'avons-nous pas vu ?) que les essais isolés — qu'ils soient « milieux familistériens » ou « clairières anarchistes » — restent inséparés, parce qu'inséparables, d'une ambiance générale qui en vicie les principes, en dénature le sens et, tôt ou tard, en annihile les efforts. Et qu'ils sont aussi à la merci de toutes les tares d'individus inévolués, tares parfois assoupies mais toujours renaissantes, en dépit des vouloirs et des convictions. Et qu'ils ne peuvent, non seulement vivre assez selon leur *âme* pour s'élever jusqu'à être des preuves, mais que les meilleurs ne nous abusent sur leur durée que lorsque nous n'en fouillons pas, sous les apparences, le caractère. Nous voulons cependant caresser un instant l'espoir qu'il soit possible d'apporter à l'œuvre-type du Familistère les redressements nécessaires et les maintenir, et en même temps lui conserver sa viabilité, dans les conditions d'ambiance et de mentalité (pour ne parler que des plus saisissantes) où elle est appelée à évoluer. Nous reconnaissons d'autre part que la Société cherche sa sécurité dans l'équilibre de ces deux activités (production et consommation) de l'unique cellule humaine, activités qui aujourd'hui s'ignorent jusqu'à l'inimitié, et, indifférentes à la mesure de leurs répercussions réciproques, s'épuisent à conquérir, chacune sa part, des avantages que l'autre, inconsciemment, déchire. Nous présumons aussi que le groupement de production n'échappera à l'étranglement des débouchés qu'avec la collaboration solidaire des organisations de consommation, celles-ci appelées à devenir les régulateurs logiques de celui-là. Mais, à supposer (qui ne voudrait vrai ce réconfortant augure ? qui, s'il le croit évitable, est assez criminel pour souhaiter le heurt sanglant des hommes ?) que puisse, par la multiplication des associations de ce genre et leur coordination se réaliser — pacifiquement — cette harmonie économique vers laquelle s'orientent, par des chemins divers, les systèmes au premier abord contradictoires, comment admettre que les ouvriers, même s'ils utilisent « selon la méthode rochdalienne, leur formidable puissance de consommation », parviennent jamais au rachat des instruments de production qui est, dans l'évolution légale prévue par le réformisme, — en dehors d'une nuit du 4 août chimérique — la seule porte ouverte à la possession ? Or, pour porter sa tâche à ses confins logiques, la solution associationiste, tout comme les panacées subversives qui prétendent avec elles à la résorption finale des antagonismes économiques, ne peut se passer du transfert total de l'organisme producteur aux mains des artisans de la production. La difficulté d'une telle opération qui naîtrait de « cette indigence de la classe ouvrière qui ne lui permet pas d'épargner les fonds nécessaires à la mise en train des entreprises » nous ne la voyons résolue — en un demi-siècle ou plus — ni par la coopération, ni par « une organisation meilleure du crédit public ». (Godin lui-même n'a-t-il pas reconnu que « quiconque veut faire avancer son époque doit s'attendre à toutes les résistances, à toutes les persécutions de la part de ceux qui ne pensent pas comme lui ». Et que « parmi ces adversaires, les plus dangereux seront naturellement ceux qui occupent le pouvoir », que « vu leur situation, ils imposeront leur volonté et empêcheront, dans la mesure du possible, les novateurs d'ouvrir la voie où les gouvernements ne veulent pas voir la Société s'engager » (Doc. biog.). Non seulement il apparaît aux esprits clairvoyants que cette difficulté serait insurmontable, même si tout tendait à son effacement, mais ils savent que l'appropriation progressive du travail est, au regard du capitalisme, une incompatibilité, qu'il ne peut souffrir une coexistence qui vise à son

dévorement, et qu'il en broie d'ailleurs chaque jour les espérances sous son formidable appareil. Mieux : ne fût-il pas flagrant que si quelque danger sérieux menaçait dans leurs prérogatives somptueuses les détenteurs actuels de l'avoir social, ils sauraient y opposer le bloc de leurs résistances intéressées ; leur neutralité fût-elle assurée, et toutes conditions favorables sauvegardées ; et, par la coopération ou tout autre secours pécuniaires, possible un jour cette intégrale *acquisition* (laquelle, ne l'oublions pas, implique une iniquité : le travail rachetant ses propres biens, soldant de ses deniers ce qu'il a déjà payé de son effort) que la récupération ne pourrait être à temps consommée. Car il est un élément de fait qui tient sous son inconnu et menace dans son processus la lente incorporation du travail au capital, c'est l'impatience légitime d'une classe spoliée, dont il est vain de prétendre à canaliser les soubresauts, voire l'irrésistible emportement. Dès lors, par la voie des réalités, là où ses rivales le devancent par l'hypothèse, le transformisme réformiste se trouve ramené en face du problème pendant de la propriété. Il n'en éludera ni l'urgence ni l'acuité et devra, comme tant d'autres — et quelle que soit, après le précédent des révolutions politiques, son appréhension des chocs-en-retour régrescents — ou se démettre et pactiser avec le conservatisme ou admettre (prêt à en adoucir les aléas) les reprises précipitées de la force...

Au lendemain d'une reprise des instruments de production que, pour la *santé* de l'humanité, nous voudrions consentie (d'intelligence, sinon de sensibilité) par les bénéficiaires du régime actuel — dont Godin, adversaire de l'héritage, limitait déjà le droit de propriété — apparaîtra avec une évidence et une rigueur décisives la connexité des problèmes de la production et de la consommation. Peut-on admettre, avec certaines écoles anarchistes, que l'équilibre de ces deux facteurs s'établira *dans la liberté*, par le jeu naturel des affinités et la claire notion des interdépendances, par l'accordance et comme l'enchevêtrement harmonieux de ces individualités que nous savons si complexes et mouvantes ?...

Le peuple — et Fourier est avec lui — est de plus en plus entraîné vers ce maximum de jouissances objectives qu'il regarde comme l'excellence du bonheur et qui comporte — il en fera contre lui l'expérience — le maximun de servitude. Il croit — sur les espérances et l'avidité de toutes les matérialités qui, à cette heure, lui échappent et qu'intensifient ces mille ramifications modernes des besoins que l'on regarde comme autant de progrès vers la satisfaction véritable — que sa libération s'agrandit dans la proportion de ses ambitions et que l'apogée de la joie est au faîte de la possession. Il n'apercevra que plus tard que jamais on n'est autant l'esclave des perfectionnements dont on aspire à profiter que le jour où on croit les tenir sous sa dépendance. Il n'abandonnera — et encore ! — qu'à la satiété les attraits trompeurs d'une fiévreuse multiplicité et reviendra par la lassitude au bonheur dans la simplicité. Mais qui *garantira* le stade dévorant pendant lequel opéreront contradictoirement la faim de tout l'inobtenu d'hier et le dégoût de cet effort séculairement regardé sous l'angle de la contrainte ; quand l'artificielle sous-consommation due aux inégalités limitatives de la répartition fera place à la sur-absorption d'un libertarisme sans frein ? La foule — c'est sa nature — pour longtemps indifférente aux délices immatérielles, détournée non seulement de l'ascétisme, mais de la modération dans les débordements objectifs, aura tôt fait de dissiper le leurre rassérénant de la surproduction. Le dogme de la pléthore des ressources totales ne couvrira même pas la suffisance des besoins généraux. Si accélérée que puisse être la progression du machinisme (et si providentielle que soit sa capacité productive) dont certains escomptent la mirifique collaboration, l'avidité décuplée de toutes les bouches simultanément ouvertes et de tous les désirs débridés, exacerbés, aura tôt fait de le gagner de vitesse. Quand on sait à quel point l'humanité, même la masse retenue sous le contrôle d'airain de l'impuissance des salaires, dilapide son bien, on ne peut supposer qu'elle apportera, dans l'irresponsabilité des licences de consommer, la sagesse préliminaire d'une indispensable économie. L'individu, dégagé des astreintes directes, plongé dans la béatitude de la libre jouissance, s'attendra à autrui pour en garantir l'exercice par le maintien des réserves. La formule « à chacun selon ses besoins » qui, en l'absence d'un absurde barême, sera tout bonnement « à chacun selon ses appétits » impose au régime qui l'arbore l'obligation implicite de faire face aux plus larges nécessités de l'être humain comme à l'infinie diversité de sa désirance. Mais l'individu, d'abord, et uniquement, préoccupé des avantages généreux de la répartition, cesse pour ainsi dire spontanément de s'intéresser au rendement de la production dont l'inéluctabilité personnelle lui échappe. La loi du moindre effort l'appelle à la dissociation de ces deux facteurs parallèles et étroitement solidaires. La consommation ne lui apparaît plus sous la dépendance de l'énergie productrice. Hypnotisé par l'assouvissement, il en oublie les conditions, perd le rapport de ses exigences avec leur possibilité, foule aux pieds l'axiome : qu'il ne peut y avoir les bienfaits pour tous sans le don de chacun. Comme disait Jules Simon : « Dans cette immense communauté, personne ne poursuit un but prochain ; la récompense ne suit pas immédiatement — ni directement — le travail comme sous le régime de la propriété. Le grand travailleur n'est qu'une grande dupe. L'égoïsme consistait, dans la propriété, à ne travailler que pour soi ; et il consistera, dans la communauté, à ne pas travailler du tout ».

Prêterons-nous bénévolement à l'individu à la fois la conscience soudaine de ce que ses droits appellent de devoirs en contre-partie et la libre acceptation de l'effort qu'ils impliquent ? Nous est-il permis d'espérer qu'il pénètrera à temps, à quel point la fortune de l'humanité (ce réservoir où pourront puiser, à pleins besoins, jusqu'aux plus défavorisées jusque là des unités humaines) est liée indissolublement à l'activité intelligente et sans défaillance de tous ceux qui peuvent ? S'élèvera-t-on assez vite à cet « altruisme, qui n'est après tout que de l'égoïsme bien compris », mais qui a le défaut grave, pour la masse, de ne pas se présenter sous l'aspect coutumier d'une récompense directe de l'effort ? La loi si puissante d'inertie, dans une société débarrassée de la hiérarchie du labeur et du garant des institutions, ne sera-t-elle pas la triomphatrice ? Quand on connaît l'impuissance des hommes, dans leur ensemble, à fixer dans le vague d'une solidarité collective leur ténacité (et, pour les anarchistes, l'expérience des « colonies », pourtant restreintes, et cependant si tôt agonisantes dans le relâchement, corrobore durement cette assertion) on comprend à quel point les plus lucides et les meilleurs seront les seuls à pénétrer les raisons de la production et à en conserver la volonté. Dès lors, à moins de vivre sur ce paradoxe de l'élite alimentant la masse, renaîtront, par urgence vitale, soit les obligations, soit le mobile effectif et visible de l'intérêt personnel. Et je n'évoque ici — et à dessein — que ce qui touche au plus intime de mon sujet. Et je laisse à l'écart toutes les modalités déterminantes qui devront suppléer aux injonctions disparues, faire que, dans le régime de l'autorité évanouie, la liberté ne soit pas en danger, pantelante aux mains de la force...

Godin disait : « Cette partie de la théorie de Fourier » — l'attrait dans le travail — « est-elle juste, serait-elle vérifiée par l'expérience ? Je n'en sais rien. Il ne m'était pas possible d'en aborder la pratique, puisqu'il faudrait tout d'abord opérer avec des hommes habiles à remplir des fonctions très diverses et que nous sommes bien loin de posséder ces capacités. Il faudrait, en outre, modifier si profondément le régime actuel de l'industrie, que bien d'autres progrès seraient à réaliser d'abord pour faciliter cette modification... » Et cependant, à moins d'attendre, dans un âge susceptible de coïncider avec la disparition de la planète, la perfection des hommes — le dilemne est là, pressant. Ou vous réunirez — autour du travail nécessaire — et sans perdre un instant, toutes les séductions les plus efficaces de l'attrait, vous ébranlerez dans l'agrément toutes les aptitudes, et vous monterez, d'un coup pour ainsi dire, aux sommets de la production — le communisme libertaire ne peut vivre, ne l'oubliez pas, sans l'excédent des réserves — et si vous n'y atteignez pas, c'est, peu importe le délai, avec d'incalculables répercussions, la catastrophe du Phalanstère étendue à la Société tout entière. Ou, nonobstant vos idéologies, vous ferez appel, sans détours incompris de la masse, aux sollicitations perceptibles de l'intérêt et vous ramènerez la jouissance sous le contrôle de l'effort, et le travail, dans les associations de production, redeviendra fonction de la consommation. La production et la consommation : les deux pôles de l'économie sociale, enfin harmonisés dans une coopération d'autonome mais incohérente, devenue fédérale et solidaire. La consommation — seul arbitre logique en définitive — réglant désormais la production et celle-ci, gage et condition de la répartition, capable de devenir la pourvoyeuse attentive et docile des besoins humains.

Mais « quel que soit le régime économique de l'avenir » — coopératif, collectiviste, syndicaliste, anarchiste, peu importe — « la socialisation du travail vers laquelle nous allons d'un élan irrésistible ne pourra s'établir et durer » qu'en « individualisant » dans une assez large mesure les fruits de ce travail. Produisez en commun, soit « puisque les progrès de la technique et la loi du moindre effort l'exigent, mais une fois le produit fabriqué » et évalué, que chacun en retrouve la jouissance dans la liberté... « Production associée et rétribution individualisée, c'était déjà la formule des Saint-Simoniens et de Fourier avant d'être celle de Godin » (J. P.). C'est aussi, avec des nuances d'application, celle des anarchistes — individualistes qui reconnaissent pour indispensable (ou admettent) l'association dans la production et repoussent le communisme de la répartition, n'acceptant de restrictions à leur liberté que celles qui peuvent, par ailleurs, en garantir l'épanouissement...

Retenons, au moins en son principe, cette solution comme étant la plus rationnelle, et peut-être la seule capable d'assurer, dans le minimum de contrainte inévitable, le maximum de liberté compatible avec la sociabilité. Nous voici donc hors du capitalisme, dans une société délivrée de l'héritage et de l'accaparement individuel. Mais nous devons, plus que jamais, pour consommer, produire. Et nous sommes tenus à la qualité, comme à la quantité. L'irréprochabilité, voire la perfection, nous soucient comme l'abondance. Et, par l'obligation d'intéresser l'individu, d'entretenir et d'exciter sa productivité, nous sommes revenus à l'emploi judicieux et à la mesure de l'effort, aux recherches et à la mise en action des capacités, et à cette rétribution de la conscience et du mérite par lesquels, dans l'œuvre de Godin, l'injustice est rentrée... En nous gardant de redescendre aussi, à sa faveur, les pentes du passé, il va falloir, si nous voulons produire à profusion et bien « élever le labeur, condition de la richesse, le pénétrer d'intelligence et de responsabilité, exalter au plus haut degré les facultés créatrices de l'homme ». Il va falloir aussi « saisir sur le vif de l'ouvrage le mérite effectif et le récompenser par une méthode qui soit pour la Cité source de prospérité et principe d'harmonie » (J. P.) et qui laisse les différences à l'écart de la haine. Investigations ardues, dosages pleins de périls « double problème dont Godin nous a montré l'importance et précisé les termes » et en face duquel devront nous garder les erreurs dont son œuvre porte la trace douloureuse... » Quel que soit le mode d'organisation de la Cité future, il faudra, par une évaluation aussi exacte que possible de la contribution de chacun à l'œuvre collective, arriver à une équitable rémunération du travail, que celle-ci se fasse en nature, en argent. en bons de consommation, ou par tout autre procédé » (J. P.). Que de la production globale, généreusement calculée sur la consommation et gagée par une collaboration correspondante des individus, estimée, si l'on veut, en heures de travail, nous fassions par exemple, trois parts : une pour les *besoins vitaux* (répartie également entre tous, qu'ils travaillent ou non) ; une pour les *services publics* — services toujours plus étendus, englobant les distributions courantes des habitations particulières (chauffage, éclairage, etc.) gagnant, par delà les déplacements, voyages, les spectacles et divertissements, etc. — dont seraient admis à profiter, sur le même plan, tous les travailleurs, plus les invalides et les incapables et, pour un minimum, les « réfractaires » (avoués ou officieux) ; une pour les *satisfactions personnelles* à laquelle donneraient droit, sur une base proportionnelle : l'effort pénible ou dangereux, la tâche supplémentaire (volontaire ou limitée), la productivité, l'invention, le talent, etc. Qui, le pouvant, ne consentira, *en fait*, avec la perspective de jouissances tant publiques que privées liées à sa décision, à accorder au travail effectif le temps de présence nécessaire (d'autant plus réduit que plus d'individus — et mieux — travailleront) à l'atelier ou ailleurs ? Qui se dérobera à fournir sa portion attendue de labeur ? Combien, au contraire, seront, d'eux-mêmes, sollicités à l'accentuer, à affiner leurs capacités, à développer, dans un sens productif (nous donnons avec ce mot sa définition la plus large), toutes les ressources de l'effort... Que nous choisissions tel mode d'organisation, ou tout autre meilleur (et il n'en doit pas manquer), il importe en tout cas que nous nous gardions de frustrer un seul homme des biens primordiaux et d'écarter de quiconque les éléments de bonheur et, qu'en laissant aux individus assez de motifs pour se *dépenser*, courageusement ou intelligemment, nous animions l'intérêt sans créer le favoritisme, sans enfanter la division. Alors, peu à peu, par l'attrait sagement réintroduit, peut-être regagnerons-nous, sur un plan plus idéaliste, l'harmonie un instant confiée aux mobiles inférieurs et trouverons-nous — tout de délice infus — le travail librement offert et gage d'équilibre...

Le travail, sachons-le bien, ne sera don — un don large, limpide et comme naturel — que dans la sérénité de l'amour. Et il ne montera peu à peu à cette détente bienfaisante et chaude qu'en même temps que se desserreront de tous ses membres les tentacules innombrables de la contrainte. Pour le réhabiliter dans le cœur et dans l'esprit des hommes, il est indispensable de l'affranchir toujours plus et d'en renouveler l'attrait. On ne peut demander que son visage reste dur et ses modalités repoussantes et qu'il soit enveloppé de tendresse... D'autre part, dans l'industrialisme autocratique, qui a rendu le labeur à la fois glacial et comme avilissant, l'ouvrier a perdu ce goût délicat qui faisait de l'artisan le frère cadet de l'artiste. Le machi-

nisme, au service d'une production trépidante dont il sent que la raison l'abandonne, a repoussé de sa vie quotidienne, avec cet apport de soi qui retient à l'œuvre, jusqu'au temps du fini, ravalé à l'exécution un effort qui fut novateur... Si nous ne pouvons, avant longtemps sans doute, espérer que le travail prendra « douce et belle figure » assez pour qu'on s'y attache avec élan et plus pour sa joie que pour son objet, rappelons-le, du moins, inlassablement, dès le temps du capitalisme où il se meut de nos jours, à ses hautes et claires destinées. Arrachons-le à la démagogie — cette « aristocratie d'orateurs », comme disait Hobbes — qui, pour ses desseins de domination, en couvre et favorise les déchéances, funestes aux sociétés de demain plus qu'à celles du temps. La conscience de l'ouvrage (qui est un pas vers sa perfection), même en tant que facteur d'élévation du niveau de la production et du bien-être qui en redescendra sur tout le corps social, est une des garanties des richesses de l'avenir. Certes, le « culte du travail bien fait » (d'essence ici toute utilitaire, pris en dehors du sentiment artistique, aujourd'hui comme adynamique) » qui est — ou devrait être — la vertu par excellence du producteur, ne peut plus avoir, à notre époque, d'autre fondement, outre l'intérêt bien entendu » — en attendant qu'il participe de l'amour même du travail — « que l'amour de l'œuvre entreprise » (J. P.). Et cet amour lui-même, que nous savons difficilement compatible avec le salariat », nous n'en pouvons caresser l'épanouissement que dans l'atmosphère assainie où, de concert, œuvreront un jour, nous l'espérons, les associations de production. Et il ne peut être, jusque dans l'association « qu'éphémère, impuissant ou maladroit, si l'intelligence ne l'éclaire pas, si le travailleur, par delà sa spécialité, ne sait pas embrasser d'un regard d'ensemble toute l'organisation, apercevoir la liaison de ses diverses parties, leur importance relative et les points sur lesquels doit porter le principal effort de défense, d'amélioration ou de développement » (J. P.). Cependant, si précaires qu'en apparaissent les possibilités dans cet enchaînement qui fait de l'ouvrier, comme le disait Godin, si sensible à ses maux, comme « un instrument matériel, peut-être n'est-il pas vain d'en appeler de réconfortantes prémices ? Par devant l'époque imprécise où, ses biens recouvrés, le travail, dans la production associée, grandira, même à l'écart de toute mystique moralite, jusqu'à être aimé... et beau, est-ce utopie que d'évoquer, dès le présent, le producteur, déjà tourné vers ses responsabilités actuelles et prochaines, s'élevant, à travers le maniement de ses rouages créateurs, jusqu'aux conditions générales de la production ; l'ouvrier, averti de son rôle social et s'y préparant, menant la bataille économique sur le plan de la libération de l'humanité ; le travail situant sa délivrance plus haut que le privilège et les classes et sachant qu'il devra être, à tous égards, au-dessus des régimes d'artifice et de proie dont il dénonce et poursuit l'oppression ?...

Stephen Mac Say.

Ouvrages a consulter. — De J.-B.-André Godin : *Solutions sociales ; La Politique du Travail et la Politique des Privilèges ; Mutualité sociale et Association du Capital et du Travail ; Le Gouvernement et le vrai socialisme en action ; La République du Travail et la Défense parlementaire.* — De Mme Marie Moret, Vve Godin : *Documents pour une biographie complète de J.-B.-A. Godin.* — De M. J. Prudhommeaux (neveu et l'un des exécuteurs testamentaires de Godin) : *Les Expériences sociales de J.-B.-A. Godin ; Le Familistère illustré.* — De Mme Dollet : *Marie Moret* (in memoriam). — De F. Bernardot : *Le Familistère de Guise.* — De la Société du Familistère : *Notice* (générale et industrielle).

FAMILLE. Le développement de la famille et celui de la société sont en raison inverse l'un de l'autre. Chez les peuples peu civilisés où la société est faible, la famille est un petit état régi despotiquement par le *Pater Familias*. Elle est alors très nombreuse : comprenant, outre le couple et les enfants, les ascendants, les collatéraux, les clients et les esclaves.

Dans la famille antique, l'individu trouve tout ce qui est nécessaire à sa vie matérielle et morale. Elle a sa religion, le culte des ancêtres qui continuent dans la mort à protéger leurs descendants. On les honore en entretenant le « foyer » ou feu sacré, symbole de la vie éternelle.

L'industrie est familiale, tout se fait dans la maison ; non seulement on y cuit les aliments, on y ravaude les vêtements, mais on y file et tisse la toile et la laine avec lesquelles on confectionnera les habits et le linge.

L'autorité du père est absolue ; les enfants, même devenus adultes, lui obéissent. La société ne les considère pas comme responsables des délits commis par eux, même hors de la maison ; c'est le père qui est leur juge, un juge qui a le droit de prononcer et d'exécuter des sentences de mort.

La femme, fille ou épouse, n'a pas de personnalité ; elle doit obéir toute sa vie, car elle ne deviendra jamais chef de famille. Son principal honneur est d'avoir procréé des garçons. Vieillie, elle exerce une certaine autorité ménagère sur ses filles et ses brus ; mais elle n'a pas d'existence sociale. Derrière les murs sans fenêtres des maisons romaines ou musulmanes, les hommes peuvent la torturer et la tuer, sans avoir de comptes à rendre à personne.

Ces mœurs, avec des variantes dans les détails, sont celles des grands Etats barbares. On les retrouve aussi bien dans la Rome antique que dans la Chine moderne.

La famille romaine s'est perpétuée chez nous à travers le Moyen-Age jusqu'à l'époque actuelle, mais en se désagrégeant peu à peu.

Au Moyen-Age, la puissance du mari et du père est encore très grande. Les enfants ne tutoient pas leurs parents, et il semble bien que, vis-à-vis d'eux, le respect ait le pas sur l'affection. Dans les pièces de Molière, les fils, encore moins les filles, n'osent enfreindre la volonté du père pour se marier avec le conjoint de leur choix. C'est par la ruse et les stratagèmes que l'on parvient à triompher de l'opposition paternelle ; l'enfant n'ose pas imposer directement sa volonté.

Tout près de la grande Révolution, Mirabeau est encore, durant toute sa jeunesse, emprisonné par ordre de son père, sous les griefs de prodigalité et de mœurs dissolues.

La grande Révolution, aurore de la vie moderne, a précipité la désagrégation de la famille. La suppression du droit d'aînesse, c'est-à-dire le renversement de la monarchie familiale, a séparé les enfants, transformant le petit Etat en une pluralité de groupes d'importance beaucoup moindre. La notion de l'individu et de ses droits, développée par les philosophes durant tout le dix-huitième siècle, a sapé à petits coups la puissance paternelle.

Après le fils, c'est l'épouse qui, elle aussi, a voulu s'affranchir. Timidement, mais avec persévérance, les idées du droit de la femme à l'existence personnelle se sont affermis durant tout le cours du dix-neuvième siècle. Malgré les oppositions de l'Eglise, le divorce a eu raison de l'indissolubilité du mariage. L'idée de la recherche du bonheur s'est répandue peu à peu dans les mentalités de toutes les classes de la société.

Les esprits rétrogrades ne tarissent pas en éloges de l'institution de la famille et envisagent sa désagrégation comme le pire cataclysme. Membres des classes

dirigeantes, ils n'envisagent qu'elles et considèrent le peuple comme un vil bétail de travail dont il n'y a pas à tenir compte. C'est, en effet, dans la bourgeoisie que la famille a conservé le plus de force ; c'est là qu'elle est, à beaucoup d'égards, salutaire à l'individu.

Le ciment qui retient unis les parents bourgeois est l'argent. Tant que le père est vivant, il dispose du capital. Il ne peut plus, il est vrai, comme le père de Mirabeau, obtenir une lettre de cachet contre son fils révolté, mais il peut lui couper les vivres ; cette considération suffit pour maintenir les enfants, sinon dans le respect, du moins dans ses marques extérieures. Le père dispose en outre d'un capital corollaire de l'autre : son influence sociale. La plupart du temps l'avenir de son fils dépend de lui ; le fils est donc plein de considération pour un père qui peut, à sa volonté, faire de lui un homme riche et puissant, ou un déclassé, condamné à la gêne, si ce n'est à la misère.

L'héritage et les espérances qu'il fait naître retient dans l'union les membres de la famille. C'est dans l'espoir d'en hériter que l'on fait de temps à autre une visite à la vieille tante revêche et ennuyeuse ; c'est pour ne pas être frustré que l'on joue la comédie de la tendresse aux vieux parents dont on souhaite, au fond du cœur, la mort rapide.

Des sociologues ont dit que la famille môderne n'était plus qu'un groupe d'affection. Elle l'est parfois, en effet, mais souvent aussi les parents, bien loin de s'aimer, se haïssent, et la cohabitation forcée ne fait qu'augmenter la haine qui va parfois jusqu'au crime. Mais le plus souvent le groupe subsiste parce que l'intérêt matériel de chacun des parents dépend de sa prospérité. Tel qui, en famille, peut se permettre une vie luxueuse serait condamné à la médiocrité s'il devait vivre seul avec son avoir particulier. Il supporte donc le père dont l'autorité le révolte, la sœur dont il méprise les idées et les goûts, la femme dont il est las depuis longtemps et la bonne éducation, en adoucissant les heurts, rend la vie acceptable.

Dans les classes pauvres, le ciment de l'intérêt n'existant plus, la famille se réduit au couple et aux petits enfants. Dès que le jeune homme et même la jeune fille sont en état de gagner leur vie, le joug familial leur pèse et ils s'en vont fonder, avec ou sans mariage, un autre foyer. Les vieux parents sont une charge que l'on n'assume pas volontiers ; souvent les frères et les sœurs se perdent de vue définitivement.

La famille, comme tous les groupements, est bienfaisante à bien des égards. D'abord, dans l'organisation sociale actuelle, elle est indispensable au jeune enfant. L'adulte peut y trouver une protection contre la misère, des soins dans ses maladies, une affection qui l'aide à vivre.

Mais comme tout ce qui protège, la famille opprime. La vieille conception de l'autorité maritale pèse encore sur la femme du vingtième siècle. Seul l'homme a le droit de se choisir sa vie et de la vivre à sa guise. La femme, dès qu'elle commet la faute de se marier, perd son indépendance.

Une triste vie de devoirs ennuyeux s'impose à elle. Elle se doit d'abord à son mari, son devoir est de lui plaire et, pour ce faire, elle doit masquer sa tristesse, dissimuler sa mauvaise humeur, taire même ses maladies pour paraître une compagne agréable. En Angleterre, jusqu'à ces derniers temps, dans la petite bourgeoisie, la femme se mettait tous les soirs en toilette décolletée pour attendre son mari retour du bureau ou de l'usine.

Quelqu'effort qu'elle fasse, il arrive que l'homme est mécontent parce qu'il est las d'elle au point de vue sexuel. Aussi les femmes habiles emploient-elles toutes espèces d'artifices pour combattre cette satiété ; elles tentent d'être plusieurs femmes en une seule: Honteux esclavage !

La maternité enchaîne la femme à ses enfants. Une croyance généralement admise veut que les enfants ne peuvent être laissés seuls et que la mère ne doit pas les quitter. La venue du premier enfant a donc pour effet de confiner la femme au logis. Plus de sorties, plus de spectacles, plus de visites ; toute la jeunesse est sacrifiée.

La grande bourgeoise, bien qu'on l'en blâme pour la forme, s'affranchit de la servitude maternelle. Elle a des nourrices, des bonnes d'enfants et des institutrices qui, moyennant salaire, la déchargent de ses devoirs. Elle peut ainsi aller dans le monde et se créer, selon sa conception, une vie heureuse ; mais dans les classes moyennes, plus encore dans les classes pauvres, la maternité est un fardeau écrasant ; c'est une des raisons pour lesquelles on la réduit le plus possible.

Dans les grandes villes, un ménage d'employés, de professeurs ou de commerçants, ne sait que faire de ses enfants. Il n'a qu'un petit appartement, quand encore il n'est pas contraint d'habiter en meublé. La bonne, rare et chère, est hors de ses moyens. Dehors toute la journée pour contribuer aux gains du ménage, la femme n'a pas le temps d'élever les enfants. Aussi est-elle heureuse quand elle a une parente à la campagne à qui les confier.

La petite fonctionnaire qui est mère court de son bureau à son logis, toujours inquiète au sujet de l'enfant laissé seul pendant quelques heures. Pour être un peu chez elle, elle abuse des congés de maladies qui lui sont payés dans la plupart des administrations. C'est une façon, il est vrai, de mettre les enfants à la charge de l'Etat, mais on pourrait trouver mieux, tant dans l'intérêt de l'enfant que dans celui de la mère. L'ouvrière, plus insouciante, laisse son bébé à la charge d'une grande sœur de cinq à six ans. Lorsque l'enfant peut marcher, il traîne dans les escaliers, les cours, les rues et dans la promiscuité des autres il donne et prend la vermine, les maladies et les mauvais exemples.

L'enfant de la paysanne s'élève tout seul, comme un petit animal ; il grouille dans la cour pêle-mêle avec la volaille, le porc, au milieu du purin ; les maladies infantiles le déciment.

Les réactionnaires n'ignorent pas ces faits, mais ils s'en réjouissent ; plus les prolétaires sont incultivés, plus il est facile de les avoir à bon marché. Pour le principe traditionnaliste, ils déclarent que le sort de l'enfant serait meilleur si la femme restait à la maison. Paroles vaines : les femmes mariées ne demandent pas à aller à l'atelier et à l'usine ; elles y vont contraintes par la nécessité. La femme, en travaillant au dehors, apporte l'aisance à la maison ; ses qualités de ménagère ne sauraient presque jamais équivaloir à un salaire ou à un traitement normal.

Les préjugés relatifs à la famille et à ses devoirs sont encore très forts. L'idéologie du clan antique pèse sur la famille en ruines de l'époque actuelle ; elle pèse particulièrement sur la femme, millénaire esclave.

Lorsqu'on voulut adapter à la scène française la Nora d'Ibsen, aucune artiste ne voulut être Nora. Elles acceptaient volontiers des rôles de fourbes, de voleuses, d'empoisonneuses, mais personne ne voulait être Nora qui abandonne son mari et ses enfants pour reconquérir sa liberté.

La famille est mauvaise pour les enfants. Les auteurs qui prétendent le contraire ont toujours devant les yeux les classes riches ; ils oublient systématiquement que les ouvriers et les paysans forment la grande majorité de la population (sur le sort de l'enfant du peuple,

Jehan Rictus : *Les soliloques du pauvre.*) L'amour maternel est un luxe ; la femme qui peine du matin au soir, qui est battue par un mari ivrogne et brutal, qui se demande où elle prendra l'argent du loyer, comment s'acheter des chaussures, par quel artifice de langage elle trouvera du crédit chez l'épicier auquel elle doit déjà de l'argent, n'a ni le loisir, ni la volonté de couvrir de caresses sa progéniture. Brutalisée, elle est brutale elle-même ; ses enfants lui sont plus une charge qu'un élément de bonheur. Insouciante, elle les laisse sans soins lorsque la maladie n'est pas aiguë ; les petits grandissent avec les tares de leur hérédité et de leur mauvais élevage.

L'éducation morale de la famille populaire ne vaut pas mieux que son élevage matériel. L'enfant a le spectacle de son père qui, rentré ivre, démolit le mobilier, bat sa mère et lui-même. Il entend les reproches, les injures, les gros mots de ses parents ; leurs batailles dans l'escalier avec les voisins et le concierge. L'école primaire corrige dans une certaine mesure le milieu familial ; c'est pourquoi certains ont pensé à garder les enfants à l'école le plus d'heures possible, de sorte qu'ils puissent ne rentrer chez leurs parents que pour y dormir. Déjà des infirmières scolaires suppléent la mère, conduisent au médecin l'enfant malade, le débarrassent de ses parasites par un nettoyage approprié.

Mais la famille garde quand même son influence, l'enfant voit en elle la réalité, alors que l'école lui apparaît comme quelque chose d'artificiel qui n'est pas la vie.

Chez les paysans, l'enfant est avant tout un objet de rapport. Sans la pression de l'Etat, ils ne leur feraient donner aucune instruction, et ils échappent, autant qu'ils le peuvent, à l'obligation scolaire. Le bébé croupit dans la malpropreté. Dès qu'il a quatre ans, on l'utilise pour la garde des bêtes. Mal nourri, battu, peu ou pas soigné dans ses maladies, il continuera, s'il échappe aux mille causes de mort, la primitivité de ses pères et mères ; à la campagne, le progrès est un vain mot.

Dans toutes les classes, la famille transmet les préjugés. La plupart des gens réfléchissent très peu ; ils se contentent de répéter ce qu'ils ont entendu dire. De là l'importance du milieu où s'est passée notre enfance. Si l'évolution idéologique est si lente, cela tient à ce que l'institution familiale transmet les idées de génération en génération. Un village d'Auvergne ou de Bretagne ne diffère pas beaucoup de ce qu'il était au Moyen-Age ; sans les chemins de fer qui amènent des étrangers, il n'en différerait pas du tout. En dépit des connaissances de l'hygiène acquises depuis longtemps, les gens continuent d'être sales et d'en mourir. On peut vivre comme les parents ont vécu, et pour faire adopter l'amélioration la plus élémentaire, on a les plus grandes difficultés (opposition des campagnes à l'heure nouvelle).

La bourgeoisie, surtout la grande, a moins de préjugés. Sa culture, son oisiveté, ses voyages, lui permettent une vue plus large que celle du paysan confiné dans son village ou de l'ouvrier des villes, borné à sa maison et à son quartier. Souvent même les classes dirigeantes se piquent de favoriser le progrès, surtout le progrès matériel (automobilisme, aviation). Mais lorsqu'il s'agit des idées, la famille et la tradition pèsent lourdement sur les esprits. Alors que les classes pauvres en France s'affranchissent de la religion, les classes riches continuent à fréquenter les églises. Il y a beaucoup d'intérêt réactionnaire dans l'attachement des bourgeois à un culte périmé ; mais, quand même, la bourgeoisie a encore des croyants, surtout parmi les femmes, tenues plus étroitement que les hommes par le lien familial.

La famille rétrécit la vie. Elle condamne à la cohabitation des gens dont les idées, les goûts sont parfois très différents et qui se détestent. Au lieu d'être une source de bonheur, elle est souvent un enfer auquel la solitude est bien préférable. Pour se rendre compte de la vérité de nos assertions, on n'a qu'à se rappeler les disputes, les injures, les railleries blessantes échangées, parfois tout le long du jour, entre époux, entre parents.

Ah ! si vous saviez comme on pleure !
De vivre seul et sans foyer.

On pleure, il est vrai, dans le célibat, mais on pleure davantage lorsqu'on se sent rivé à des gens pour lesquels on n'a que de la haine.

Que de personnes, nées pour briller au point de vue intellectuel ont été maintenues dans la médiocrité par leur famille! L'homme supérieur, plus encore la femme, détonne dans son milieu familial. Les parents ne comprenant la vie que dans les routines qu'ils ont suivies, sont bouleversées lorsqu'un des leurs, véritable merle blanc, prétend donner à son existence une orientation différente. Et le plus souvent, le jeune homme, surtout la jeune fille, renonce à son idéal pour vivre selon la tradition.

La famille précipite les effets de l'âge sur la torpeur mentale. Grands travailleurs dans leur jeunesse, des penseurs cessent très tôt d'avoir des idées nouvelles parce qu'ils ont dû livrer contre leurs proches un combat de tous les instants. A la fin, c'est la médiocrité familiale qui l'emporte, le sujet d'élite est vaincu.

La famille est naturelle, elle est fondée sur l'acte sexuel et on en retrouve les rudiments chez les animaux.

En se développant lui-même, l'homme la développe. De l'union temporaire qui maintient ensemble le mâle, la femelle et les jeunes, il fait le clan, petite société organisée.

Mais, le développement humain allant plus loin, l'importance du groupe familial décroît parce que, peu à peu, la société le remplace. La religion se dégage du spiritisme ancestral pour devenir une cosmogonie et une morale que professent des milliers d'individus. Du foyer, le culte passe dans le temple.

L'industrie, de familiale, devient sociale aussi. La ménagère qui savait tout faire tant bien que mal, cède le pas à l'artisan spécialisé qui fait beaucoup mieux, et l'artisan lui-même cède le pas à la grande industrie qui, grâce au machinisme, fait encore mieux et surtout beaucoup plus vite.

L'école, specialiste de l'instruction, enlève les enfants aux parents.

La société commence à prendre à sa charge le vieillard pauvre, elle soigne le malade dans ses hôpitaux. Il est de toute évidence qu'elle supplante peu à peu la famille dans la protection de l'individu.

Rousseau et ses disciples ont tort lorsqu'ils veulent ramener l'humanité à la nature comme à la source de tout bien. Le progrès nous éloigne de la nature ; peut-être grâce à lui aura-t-on une vie deux fois plus longue, avec des organes pris aux jeunes animaux et mis à la place de nos organes usés par l'âge. La famille animale et sexuelle, comme tout ce qui est naturel, devra donc disparaître pour laisser la place à la *Famille cérébrale.*

La plupart des maux dont nous souffrons du fait de la famille tiennent à notre développement intellectuel. La femme sauvage et barbare, quoique très malheureuse (malheureux comme une femme) supporte son

terrible esclavage. Sans doute elle trouve naturel de porter de lourds fardeaux, alors que son seigneur et maître ne porte que ses arcs et ses flèches.

Le paysan trouve sans doute naturel les gros mots et les coups échangés entre parents pour des questions d'intérêt. Après s'être injuriés et frappés, les parents se réconcilient ; c'est la vie.

Dans les classes cultivées, la famille fait souffrir davantage. Les repas, la fonction sexuelle même ne constituent plus la chose capitale de la vie. Le cerveau est devenu prédominant ; c'est par lui que nous vivons, c'est par lui que nous sommes heureux ou malheureux.

Un sociologue contemporain Lapie ; *La femme dans la famille*, a comparé la famille à un hôtel. Nous nous plaignons peu de l'hôtel parce que nous ne lui demandons pas la nourriture de l'âme ; en revanche nous la demandons à la famille ; c'est pourquoi nous souffrons lorsque cette famille n'est plus qu'un hôtel banal.

La société qui instruit l'enfant dans ses écoles qui le soigne dans ses hôpitaux, fera un pas de plus et le prendra entièrement à sa charge.

Les études de puériculture que l'on fait faire aux petites fillles dans les écoles sont à peu près illusoires La mère pauvre n'aura pas le moyen de les mettre en application, car il lui faudrait de la place, de l'argent et du temps, ce qui précisément lui manque.

Au lieu de vulgariser l'esprit des petites filles en leur faisant entrevoir un avenir irrévocable de servantes laveuses de couches, mieux vaudrait leur donner une culture intellectuelle sérieuse et créer pour les nourrissons des pouponnières, où des infirmières les élèveraient beaucoup mieux que les mères.

Des pouponnières les enfants passeraient dans les internats où ils seraient instruits.

L'internat n'est pas obligatoirement une salle d'école aux murs tristes. On peut les édifier à la campagne et y mettre de grands jardins, alterner les heures de sport et de jeu avec les heures d'étude. Malgré tout ce qu'on a pu dire de l'internat, ce sont les internes qui travaillent le mieux ; chaque fois que l'on a voulu des études sérieuses et fortes (Polytechnique, Normale) c'est le régime de l'internat qui a été jugé le plus adéquat.

L'inconvénient de l'internat est que l'enfant est un peu livré à lui-même. On pourrait pallier dans une certaine mesure ce mal en instituant à la fin de la journée une heure de conversation familière entre le professeur, le répétiteur et les élèves. Ces entretiens, sans programme arrêté d'avance, rouleraient sur les événements de la journée. L'élève pourrait confier au maître ses préoccupations, ses soucis. Le maître servirait d'arbitre impartial dans les différends survenus entre élèves ; de bons effets moraux se dégageraient de ces entretiens.

Somme toute, il faudrait former les maîtres à traiter leurs élèves non comme des numéros, mais comme des personnes humaines.

Déchargée de l'élevage de ses enfants, la femme sera libre. Aujourd'hui une femme ne peut vivre sa vie qu'à la condition de renoncer à l'amour, et surtout à la maternité.

Au lieu d'être la femelle penchée sur sa couvée comme une mère chatte, la femme sera un être pensant, artisan indépendant de son bonheur.

L'homme sera affranchi aussi, car la plupart du temps, la famille, loin de le réjouir, lui pèse. Seul le devoir social des enfants à élever le force à faire acte de présence au logis familial. Dans les classes riches, il rompt la monotonie du foyer en en ayant plusieurs ; dans les classes pauvres, il déserte le logement pour le marchand de vins où il peut converser avec des camarades qui le comprennent.

La suppression de la famille agrandira le rôle de l'amitié. La famille actuelle proscrit l'ami comme un Etranger. Le groupe d'amis formera une véritable *Famille cérébrale*, bien autrement intéressante que la famille sexuelle.

La famille cérébrale pourrait vivre en commun en habitant par exemple la même maison. L'escalier ne présenterait plus le spectacle de ses portes fermées et hostiles. Des portes ouvertes viendraient les éclats de voix, les rires joyeux des locataires réunis par des goûts communs, des études identiques, un même idéal.

Les échecs répétés des colonies anarchistes montrent qu'il est très difficile aux hommes de vivre les uns avec les autres. Cela est pour beaucoup le fait de la mauvaise éducation, des instincts combatifs qui nous portent à voir dans tout être humain un ennemi à humilier, à vaincre et à asservir.

Les bourgeois, grâce à la politesse, s'entendent beaucoup mieux ; aujourd'hui, dans les maisons riches, on vend les appartements ; la maison tout entière forme une sorte de coopérative du logement et, en général, elle marche très bien.

Mais tout n'est pas à adopter, il s'en faut, dans la civilité puérile et honnête. La galanterie qui est pour la femme une insulte déguisée, doit disparaître ; le décolletage, qui fait des salons de véritables marchés de chair féminine esclave. Tout le code des visites, bonnes seulement à vaincre l'ennui d'une vie désœuvrée. Mais la société future devra avoir son code de politesse. Il ne faudra pas se borner, comme l'ont fait les bolcheviks, à supprimer la politesse, comme une niaiserie bourgeoise. Il faut réagir contre le mauvais naturel de l'homme et donner au moins une bonté artificielle à ceux qui n'en ont pas de réelle.

La politesse deviendra l'art de vivre en société ; il est tout entier à créer.

Ne pas vouloir imposer partout son moi, considérer que le voisin a aussi une personnalité et qu'il faut en tenir compte. Il faut apprendre à s'intéresser à autrui, sinon par une charité évangélique illusoire, du moins par curiosité intellectuelle. Ne pas vouloir toujours dominer ; ne pas faire des conversations des batailles dans lesquelles il faut qu'il y ait un vainqueur et un vaincu. Le vainqueur, en discussion, est loin d'être toujours celui qui a raison ; c'est, d'ordinaire le plus habile et le plus tenace.

De même que la guerre matérielle les détruit, la guerre intellectuelle désunit les hommes. On doit, dans les discussions, rechercher à s'instruire et non à triompher puérilement d'un interlocuteur dont on se fait un ennemi.

C'est l'instinct de l'antagonisme qui rend la vie commune insupportable. Chacun veut montrer que lui seul a toutes les supériorités et toutes les vertus. Les femmes, plus fines que les hommes, excellent dans cette guerre de langue qui a pour effet de transformer en enfer tout groupe humain, familial ou amical. La plus jeune fait entendre à la plus âgée qu'elle est déjà vieille et ne saurait prétendre à rien ; la belle — ou qui se croit telle — fait comprendre à sa meilleure amie qu'elle aurait tort de prétendre à la beauté. Chacune, à l'entendre, est un ange de bonté, une fleur de générosité; le reste du monde est égoïte et mauvais. Et ces flèches de Parthe sont toujours enrobées dans des mots dorés, de telle sorte que l'adversaire puisse difficilement frapper à son tour.

Les bolchevistes, nous l'avons dit, ont supprimé la politesse comme un préjugé bourgeois, mais ils ont eu le tort de ne pas la remplacer. Leur prétendue franchise est désastreuse dans les relations. L'égoïsme et la volonté de puissance, que la politesse, si imparfaite soit-elle, enrayait un peu, s'étalent sans frein ; ce qui fait qu'un bourgeois sec, froid, mais poli, est plus supportable qu'un « camarade » qui croit devoir se faire

votre juge et vous jeter à la figure tout le mal qu'il pense de vous.

La Famille cérébrale aura une cuisine commune. La ménagère qui passe tant d'heures à faire son marché, à préparer les repas, à laver la vaisselle, ressemble au petit artisan du Moyen Age. Pour diminuer sa peine on a inventé récemment des machines coûteuses à blanchir le linge, à laver la vaisselle ; mais, pour faire fonctionner ces machines, il faut encore beaucoup de travail. La grande industrie doit pénétrer dans la cuisine comme dans l'atelier. Les repas seront une occasion de réunion entre les locataires d'une même maison ; chacun parlera de ce qu'il a vu dans la journée ; le repas, au lieu de se passer morne et triste entre trois ou quatre personnes boudeuses, aura tous les attraits des banquets qui réunissent de temps à autre les membres d'une même association.

Les travaux ménagers sont devenus périmés. Les femmes du peuple ne veulent plus de la profession de bonne à tout faire, ce qui met les classes moyennes dans un grand embarras. Cette pénurie de bonnes se fait sentir beaucoup plus fortement encore aux Etats-Unis, où les bourgeois en viennent à se passer de meubles pour ne pas avoir à nettoyer.

De même que la cuisine, le ménage doit donc être industrialisé. La famille cérébrale, habitant une maison entière, pourra avoir un personnel assurant la propreté et qui serait pourvu des engins mécaniques nécessaires (nettoyage électrique). Ces nettoyeurs et nettoyeuses, traités en employés, avec la journée de six heures, n'auraient plus rien de commun avec ces demi-esclaves que sont les domestiques.

L'enfant est aujourd'hui la principale raison d'être du mariage. Lorsque la société se chargera de lui, on pourra supprimer cette formalité. Vu d'une civilisation plus haute, le cérémonial actuel du mariage avec la robe blanche, la fleur d'oranger symbolisant la virginité, apparaîtra suranné et ridicule.

L'acte sexuel étant considéré comme une fonction physiologique ni plus noble, ni plus honteuse qu'une autre, on ne s'occupera plus des relations amoureuses entre individus. La femme pourra avoir un amant sans déchoir, comme l'homme aujourd'hui a une maîtresse. Cela n'empêchera pas les liaisons durables, il pourra même y en avoir qui dureront toute la vie, et elles seront d'autant plus heureuses que rien ne les contraindra.

Mme Kollontai qui, en Russie, s'est occupée d'élaborer un nouveau Code des mœurs, fait une obligation de l'acte sexuel. Ce n'est pas de ce côté qu'il faut aller, à mon avis ; le but de la vie est le bonheur et le bonheur est avant tout la liberté. C'est d'ailleurs la tendance des partis d'extrême-gauche d'exalter la sexualité, sans doute par réaction contre la religion qui en fait un péché.

L'acte sexuel reste un acte animal, dans une civilisation supérieure ; il n'a donc pas plus à être exalté que l'acte de manger ou de boire. Il participera de l'intimité et, tout en étant licite, il sera bon de le cacher sous un voile de pudeur.

La cellule sociale de l'avenir sera non la famille, mais l'individu. Le nom même de cellule est impropre, car il implique la dépendance. Plus l'humanité sera éclairée, plus elle aura le respect de la personnalité individuelle. Elle comprendra que l'individu n'est pas fait pour la société, mais au contraire la société pour le bonheur de l'individu. — Doctoresse PELLETIER.

FAMILLE (du latin *familia*). Ce mot sert à désigner, d'une façon générale, tout groupement de personnes ou de choses ayant une même origine, ou présentant, pour le moins, des caractères d'analogie, ou de solidarité, en conformité avec ceux qui sont ordinairement le résultat d'une commune origine. Grammaticalement parlant, une famille de mots représente l'ensemble des mots possédant la même racine, tels les mots : société, sociétaire, social, sociologie, etc... Les animaux, les végétaux et les minéraux sont classés par familles, par les naturalistes, en raison des ressemblances qu'ils présentent avec tel ou tel type bien nettement déterminé. Le chat est, par exemple, l'animal type correspondant à la famille des félidés. Dans la société humaine, on dit communément de catégories sociales qui ont des intérêts ou des mœurs identiques, qu'elles constituent une grande famille. Ainsi l'ensemble des travailleurs manuels, sans distinction de sexe ni de nationalité, constitue « la grande famille ouvrière ». Dans l'antiquité romaine et au Moyen-Age, étaient compris dans la famille tous les serviteurs dépendant d'un seul maître et vivant dans sa maison.

A notre époque, le mot famille est surtout usité dans le sens d'association de personnes unies par les liens de la parenté. La famille actuelle est ordinairement composée du père, de la mère, des enfants, des petits-enfants et des grands-parents, c'est-à-dire d'une lignée directe, à laquelle s'ajoutent, en second plan, les collatéraux : oncles, cousins, etc...

Dans les groupements à caractère primitif, comme chez les indigènes de la Polynésie, où le partage des moyens de subsistance offerts par la nature est de règle, la plupart de ces distinctions comptent peu. D'abord, en raison du régime de la polygamie, sinon de la promiscuité sexuelle, d'après lequel la progéniture peut être issue d'un même père et de mères diverses, ou réciproquement. Ensuite, parce que tout ce qui n'est point étroitement associé par le désir, en vue de la procréation, ou par l'instinct des géniteurs, en vue de la protection de l'enfance en bas-âge, tend à se confondre pour autrui avec le reste de la tribu. Il est probable que les premiers hommes ne vécurent point autrement, et que les hordes qui les réunissaient étaient, à l'exemple des troupeaux, de plus en plus rares, vivant à l'état sauvage, dans la brousse équatoriale, ou les prairies américaines.

L'importance donnée au mariage et à la parenté, même très éloignée, est en rapport étroit avec le développement de la propriété individuelle, laquelle comporte le partage des biens, à l'occasion des héritages, et reporte, s'il le faut, sur de vagues alliés, en l'absence de notoires consanguins, ce qui eût dû être le lot d'une directe et légitime descendance. Ne pouvant compter sur l'ensemble de la société pour assurer sa subsistance et celle de ses enfants, la femme est nécessairement portée à rechercher, dans le contrat légal avec un homme capable de pourvoir à son entretien, des garanties de sécurité que les liaisons de hasard ne lui confèrent pas. L'homme, de son côté, veille sur son épouse avec un soin d'autant plus jaloux que les enfants qu'elle pourrait avoir avec d'autres galants seraient pour son budget, pendant des années, une lourde charge. Quant aux parents, ils ne peuvent se désintéresser totalement de la conduite de leurs filles dès l'instant que, conservées vierges jusqu'aux épousailles, et bien casées, elles peuvent devenir pour eux une source de beaux revenus, ou que, jetant par-dessus les moulins leurs bonnets, elles risquent de rester au foyer paternel de coûteux laissés-pour compte, avec sur les bras des « bâtards » dont, à part l'Assistance, ou quelque brave cœur, personne ne voudrait.

La constitution de la famille actuelle n'est donc pas seulement une question de préjugés. Elle est liée à une situation économique, dont les exigences sont beaucoup trop graves pour que l'on puisse songer à modifier très sensiblement les mœurs familiales, tant que cette situa-

tion économique n'aura point été elle-même soumise à de profondes modifications, grâce à des assurances sociales mutuelles, que seule peut garantir l'exploitation, par la collectivité tout entière, des moyens de production et de consommation. Ce retour vers le communisme primitif, quoique avec des formes considérablement différentes, ne nous ramènerait point forcément à la promiscuité brutale, et aux habitudes de rapt, du troupeau contemporain de la pierre polie. L'être humain s'est, depuis cette époque, affiné suffisamment par le culte de la science et des arts, et les préoccupations intellectuelles de tout genre, pour s'être rendu apte à de plus courtoises et poétiques relations.

La famille, qui représente un petit état dans l'Etat, est ordinairement à l'image de la société dont elle est une partie constitutive. Le père y fait fonction de souverain. Despotique jadis, jusqu'à conférer le privilège de disposer de ses enfants et même d'avoir sur eux droit de vie et de mort, son rôle est devenu plus modeste, à mesure que la femme prenait dans la vie publique une importance plus grande, et que la jeunesse s'émancipait au souffle des conceptions démocratiques et révolutionnaires.

Quand auront disparu les contraintes d'ordre économique et juridique qui liaient les uns aux autres, souvent bien malgré eux, des êtres d'aspirations incompatibles, il est probable que les humains se réuniront en raison de leurs sympathies intellectuelles et sentimentales, beaucoup plus qu'en vertu d'autres motifs, et qu'ils vivront librement par groupes où la consanguinité sera d'une importance secondaire. — Jean MARESTAN.

FAMILLE. Dans son beau livre *La Femme et le Socialisme*, le grand sociologue allemand, Auguste Bebel fait dater l'amour des Croisades. Je n'ai jamais compris au juste ce qu'il a voulu insinuer par là. Elisée Reclus, par contre, écrit dans son œuvre monumentale, *L'Homme et la Terre*, que les Egyptiens des premiers âges avaient parfaitement compris le langage de l'amour.

J'estime, quant à moi, que l'amour est la flamme vivifiante de l'Univers illimité et éternel, qui, d'après Goethe, serait « *Kern und Schaale, aller mit Einemmale* », c'est-à-dire cause et effet à la fois et que, dans le cosmos incréé, l'amour, force d'attraction, aurait encore le plus de droit de proclamer : *le but de l'existence c'est moi, geste créateur de vie et de conscience !*

Dans « *Nouvelles de nulle part* », le poète anglais William Morris conclut que l'homme du XIXe siècle hait la vie et redoute la mort, tandis que l'homme affranchi de l'avenir aimera la vie et saura faire face à la mort. Je crois qu'il en sera également ainsi de ce *coin du ciel*, volé par la religion qu'est l'amour, trait d'union entre le passé et l'avenir, lorsque Eros se sera enfin dégagé de la gangue des souillures et des préjugés spiritualistes. Alors, jalousies et meurtres passionnels disparaîtront et, dépouillé de l'égoïsme morbide qui l'annihile et du péché originel qui le dégrade, son auréole lumineuse éclipsera jusqu'à la mort elle-même dans son rayonnement de douce et bienfaisante volupté...

Tous les socialistes conscients, communistes relevant de l'idée anarchiste ou de la méthode marxiste et convaincus, comme Montaigne, que le geste de l'amour, qui crée la vie est aussi respectable que la pensée qui véhicule l'humanité vers plus de bien-être et de conscience, pensent, avec Victor Hugo, qu'il faut briser les barreaux de la cage familiale pour mettre en liberté l'Amour.

Certes, à moins d'être insensé ou fou, il ne viendra jamais à l'esprit d'une personne équilibrée de vouloir séparer les parents et les enfants, si leur vie commune est basée sur l'affection mutuelle.

Mais, neuf fois sur dix, pour ne pas dire quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, il n'en est pas ainsi. La femme, qui doit obéissance à son mari (§§ 213, 214, 215 du Code Civil) est sa subordonnée ; les enfants qui, à tout âge (§ 371 du Code Civil) *doivent* honneur et respect aux parents, sont leurs sujets, et notre famille hiérarchisée constitue l'embryon de la monarchie.

Dans la Rome antique, grande et odieuse, filles et garçons pouvaient, avec le consentement de leur famille, se marier dès 12 et 14 ans, mais il fallait à *tout âge*, pour contracter « les justes noces », le consentement du chef de famille, du grand-père, et s'il était décédé, du père.

En France, à Abbeville, en 1610, Jeanne Duret fut condamnée à être fouettée publiquement par « trois dimanches de suite », sur le marché en face de l'église, pour s'être laissé épouser clandestinement, elle, fille du peuple, par un jeune chevalier qui fut quitte pour un an de prison.

Sous nos quarante rois qui, en mille ans ont fait, d'après Maurras, l'unité française, l'homme ne pouvait se marier contre la volonté de ses parents qu'à 30 ans, et après trois sommations respectueuses, et cela sous peine d'exhérédation pour lui et huit années de galères pour le prêtre qui aurait béni son union.

Par le décret du 16 août 1790, la Grande Révolution française supprima tout consentement des parents pour se marier à partir de 21 ans pour les deux sexes, et la Convention, de glorieuse mémoire, fixa l'âge minimum pour se marier à 13 ans pour les filles et à 15 ans pour les garçons.

Bonaparte, assassin de la République et fléau de l'Europe, exigea par le Code qui porte son nom maudit, 21 ans pour la femme et 25 ans pour l'homme, afin de pouvoir se marier contre la volonté des ascendants, et encore fallait-il, depuis cet âge jusqu'à 25 ans pour la femme et 30 pour l'homme, faire trois sommations respectueuses, réduites à une pendant toute la vie après 25 ans pour la première et 30 pour le second.

La loi du 21 juin 1907 autorise tous les français, hommes et femmes, à se marier à 21 ans contre la volonté de leurs parents, et, après 25 ans, sans qu'on soit obligé d'avertir ses ascendants de ses projets matrimoniaux.

Tous les pays de l'Europe et de l'Amérique ainsi que la Chine et le Japon nous ont précédé dans cette voie, et partout aujourd'hui on peut se marier à 21 ans contre la volonté de la famille. En Russie, la majorité matrimoniale, politique et économique a été fixée à 18 ans, et aux états de New-York, New-Jersey, Pensylvania, Kentucky, Louisiania, Virginia, Floride, Maryland, Rhode Island, Tennessee, Colorado, Idaho, Maine, et Mississipi de l'Amérique du Nord, les mineurs de 18 et même de 16 ans peuvent se marier sans aucune autorisation préalable. Dans ces pays où l'âge minimum pour contracter mariage est de 12 ans pour les filles et de 14 ans pour les garçons, il y a, à l'heure qu'il est, 667.000 personnes qui ont été mariées à cet âge.

Au point de vue sexuel, la famille est généralement une honte, une torture, une horreur.

En enseignant aux enfants que le geste de la vie est impur et criminel, la famille, par la contrainte sexuelle qu'elle impose, propage l'onanisme qui fait des êtres sans volonté, des déviés et des crétins. Les pratiques lesbiennes et la pédérastie sont aussi, pour la plus grande part, dues à la chasteté exigée par notre infâme morale spiritualiste.

La famille, qui veut et doit être un bon placement de père de famille, est l'ennemi de l'amour. Elle contrarie cette sélection naturelle, la *mésalliance heureuse*, et est la cause première qui pousse la jeune fille dans la voie

de la prostitution... un bon et honnête père de famille devant se faire un cas de conscience de répudier sa fille quand elle s'est « déshonorée », en se donnant hors du mariage, *librement, sans calcul*, au « premier venu » qui a su lui plaire.

La polygamie et la monogamie sont toutes les deux des chaînes forgées par le régime de la propriété, et nullement conformes à la nature humaine. La première, privilège des hommes riches, n'a jamais existé qu'à l'état d'exception malfaisante, et cela pour la bonne raison qu'il nait sur terre environ autant d'individus d'un sexe que de l'autre. La seconde est aussi tyrannique pour l'homme que pour la femme, le désir inavoué mais général de la plupart des êtres humains étant pour que les rapports sexuels, fondés sur l'amour ou la sympathie mutuelle, puissent être aussi libres, variables et multiples que les rapports intellectuels ou moraux entre les individus. *L'incompatibilité absolue de la monogamie avec la physiologie* résulte, du reste, de ce seul fait, que la plupart des adolescents aiment des femmes plus âgées qu'eux, que les hommes de vingt à trente ans convolent avec des femmes de leur âge et qu'après quarante ans, les hommes recherchent les jeunes filles.

Par surcroît de malheur dans notre société d'antagonisme économique et d'hypocrisie sexuelle, la prostitution est une nécessité de fer, parce que soupape de sûreté de la famille et de sa responsabilité artificielle.

Le prolétariat d'amour est aussi indispensable à la sécurité de l'honnêteté bourgeoise que la misère de l'ouvrier à l'opulence du capitaliste.

Le mariage n'est pas une solution.

D'essence indissoluble, il est une association qui engage non seulement les intérêts matériels, mais encore les personnes mêmes des associés, et devient souvent ainsi la plus odieuse des prostitutions, la prostitution patentée par l'Etat et bénie par l'Eglise.

Irrésiliable à la seule volonté d'un des contractants, le mariage est purement et simplement un esclavage.

Il est le pire des esclavages, car il dispose de l'avenir après avoir enchaîné le présent et projeté son ombre funeste jusque sur ce qu'il y a de plus beau et de plus grand : les unions librement amoureuses.

L'institution du mariage est aussi nuisible à l'intérêt des parents qu'à celui des enfants.

En violant les lois de la sélection naturelle, elle attente à la liberté et à la dignité de l'homme et de la femme. En faisant de la paternité conventionnelle, au lieu de la maternité certaine, le pivot du groupe affectif, elle crée, artificiellemet, trois catégories d'enfants, inégaux en droits, selon qu'ils naissent légitimes, naturels ou adultérins.

Seuls les enfants légitimes héritent de leur père et jouissent, comme tels, de tous les avantages que leur famille peut leur procurer.

La situation des enfants illégitimes, c'est-à-dire des enfants nés d'un homme et d'une femme non mariés entre eux et non mariés en dehors, se règle d'après celle de leur mère, et est généralement déplorable.

Le père d'un enfant naturel n'est pas tenu par la loi de pourvoir à ses besoins, à moins d'une recherche de paternité hérissée d'obstacles. S'il reconnait ses enfants naturels et à condition qu'ils ne soient en concurrence avec aucun enfant légitime, les enfants dits « naturels » ont les mêmes droits que les enfants légitimes. Dans le cas contraire, ils n'ont plus droit qu'à la moitié de ce qu'ils auraient eu s'ils étaient légitimes. Sous l'Empire, ils n'avaient droit qu'au tiers.

Cette criante injustice qui frappe les enfants naturels n'est nullement accidentelle. L'infériorité sociale que le Code leur assigne est étroitement liée au maintien du mariage. En disqualifiant les enfants nés en dehors du mariage, la société a voulu garantir l'existence de cette institution néfaste. *Le châtiment qu'elle inflige aux enfants issus de l'union libre est par conséquent une mauvaise action voulue, un crime social prémédité.*

Quant aux enfants adultérins, la situation qui leur est faite par le mariage, se retourne, dans sa souveraine injustice, aussi bien contre l'enfant que contre le mari.

Que le mari soit en état de prouver — ce qui ne saurait être qu'extrêmement rare — que l'enfant de son épouse n'est pas de lui, la loi lui donne le droit de ne pas le reconnaître. Dans ce cas, il est, sans doute, dispensé de l'obligation de subvenir aux besoins de l'enfant de sa femme légitime, mais l'enfant qui ne devrait pas être rendu responsable des actions de sa mère, est un paria. Si, au contraire, le mari reconnait l'enfant adultérin de sa femme, l'injustice ne frappe plus l'enfant, mais le mari.

Pour sortir de ce labyrinthe d'iniquités et réaliser l'égalité de l'homme et de la femme, ainsi que l'égalité de tous les enfants, il n'y a qu'un moyen : *Socialiser l'Education et faire de la mère le pivot de la famille, ou mieux du groupe affectif.*

La famille décline. Le nombre des unions libres et des enfants naturels augmente, et nous constatons que *partout la société et la famille sont dans des rapports inverses, et que cette dernière est appelée à diminuer en raison de la marche ascendante de l'humanité.*

Les enfants étant élevés par et pour la famille, c'est le passé qui empiète sur l'avenir et lui dicte la loi.

Les familles n'ont, en outre généralement, ni les loisirs ni les capacités pour être de bonnes éducatrices, elles sont, relativement aux enfants, des groupements passagers, tandis que la société, elle, est éternelle et peut trouver dans son sein des femmes et des hommes de vocation et d'aptitudes nécessaires pour l'éducation rationnelle.

En attendant que la société communiste libertaire (*mise en commun de toutes les richesses sociales et organisation de la production sur la base de l'équivalence des travaux*) ait intégralement émancipé la femme, libéré l'homme et sauvegardé l'enfance, nous demandons :

1° L'abrogation de tous les articles du Code établissant l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme. *Abolition de cet esclavage dégradant : la police des mœurs ;*

2° La mise à la charge de la société de l'éducation et de l'instruction de tous les enfants ;

3° L'égalité absolue pour tous les enfants, quelle qu'en soit la provenance ;

4° La suppression totale du consentement des parents pour se marier, ainsi que l'abaissement, pour les deux sexes, de la majorité à dix-huit ans ;

5° L'assimiliation de l'union libre au mariage ;

6° Le divorce par consentement mutuel et sur la volonté d'un seul. — Frédéric STACKELBERG.

FAMINE n. f. (du latin *fames*, faim). Manque absolu de nourriture dans une contrée, un pays ou une ville. « La cause la plus générale de la famine, dit le Larousse, est l'insuffisance de récoltes alimentaires. » Explication simpliste et complètement fausse de ce fléau qui, de nos jours encore, décime des populations entières.

La famine a pour causes directes ou la raréfication des produits alimentaires provoquée par la spéculation de quelques affameurs, ou encore la mauvaise et arbitraire organisation économique du régime capitaliste en ce qui concerne la répartition de la richesse sociale et des produits de consommation indispensable à la vie de l'homme. La misère, qui est une des conséquences du capitalisme, est également une des causes de famine.

Si l'intérêt ne jouait pas un rôle primordial dans l'alimentation de la population, la famine disparaîtrait avec rapidité de la surface du globe, car la terre est capable de fournir suffisamment de nourriture pour subvenir aux besoins de tous ses habitants.

Malheureusement, les possesseurs de la richesse sociale s'inquiètent peu de la misère et du dénuement de leurs contemporains ; pour eux, l'exploitation de la terre et de ceux qui la travaillent n'est pas considérée comme une nécessité sociale, mais comme un moyen propre à leur assurer tous les privilèges et toutes les jouissances. Or, la famine puise sa source dans le parasitisme social. Il n'est pas d'exemple plus frappant de la culpabilité des possédants, en ce qui concerne la famine, que celui de l'Irlande que ce fléau a dépeuplée. Et pourtant, l'Irlande n'est pas un pays éloigné, inaccessible. Sa terre est riche, fertile, susceptible de nourrir la population ; mais cette terre a été accaparée par les grands seigneurs anglais, et de vastes étendues furent transformées en terrains de chasse. Pendant ce temps, aujourd'hui encore, l'Irlandais crève de faim. Si la famine ne règne plus dans ce pays, du moins la population se trouve dans un perpétuel état de pauvreté qui ne lui permet pas de se sustenter normalement.

Dans les pays occidentaux, la famine, c'est-à-dire le manque absolu de nourriture n'existe plus, car le capital n'a pas intérêt à ce que le travailleur meure littéralement de faim. Il a compris que pour arracher à l'individu le maximum de production, il était indispensable de lui assurer un minimum de nourriture, et puis, il faut dire que le progrès, les chemins de fer, la navigation ont largement contribué à écarter cette calamité. Mais dans les pays orientaux, la famine subsiste, et il n'est pas une année ou elle ne fait un nombre incalculable de victimes. Une des famines contemporaines des plus meurtrières fut celle qui sévit aux Indes en 1900, et qui toucha plus de 50 millions d'Hindoux. Le gouvernement indien ne put en secourir quotidiennement que 3 millions environ. La mortalité fut terrifiante, et cela se conçoit, puisque le septième de la population était touché par le fléau. Les causes de cette famine, affirme-t-on, furent les mauvaises récoltes des provinces centrales et occidentales. Cela est bien possible, mais ce qui est inadmissible, c'est qu'aucun remède n'ait pu être apporté pour soulager le mal. La famine n'est pas un malaise, une épidémie qu'on ne peut soigner : on sait ce qu'il faut pour la guérir et, si les affamés ne sont pas secourus, seul le capitalisme est responsable de cette atrocité.

Comment ! Alors qu'en certaines contrées du monde les récoltes sont d'une abondance telle qu'on ne sait pas quoi en faire, en d'autres pays, des humains meurent littéralement de faim sans qu'il soit possible de faire quoi que ce soit pour mettre un terme à une situation aussi inhumaine ? Quelque chose est possible, mais non en régime capitaliste. Et, en effet, lorsque la famine s'abat sur une contrée quelconque, le premier soin serait d'orienter sur cette partie du monde la surproduction d'une contrée plus favorisée, sans être arrêté par de misérables questions d'argent. C'est toujours cette odieuse monnaie, ce bas intérêt qui dresse des barrières et empêche l'individu de voler au secours de son semblable. Des hommes ont faim, là-bas, au centre de l'Asie ou au centre de l'Afrique ; l'Amérique regorge de vivres. Quoi de plus simple, semble-t-il, de déplacer cette abondance au profit des déshérités et des malheureux ? Mais celui qui possède ne donne pas pour rien ce qu'il possède. Il ne le donne qu'en échange de monnaies bien sonnantes, et alors la vie des affamés est subordonnée à leur puissance d'argent. C'est normal et c'est juste en régime capitaliste ; en un mot, c'est criminel.

Lorsqu'au lendemain de la guerre et de la Révolution, le peuple russe fut acculé à la plus noire misère, lorsque la famine couchait des millions de femmes et d'enfants, dans le Sud-Amérique on brûlait du blé. Les frais de transport étaient trop élevés pour transporter ce blé dans la Russie affamée et, d'autre part, la Russie n'avait pas d'argent pour le payer. N'est-ce pas terrible, surtout lorsque l'on sait que dans une certaine mesure, cette famine fut provoquée par le capitalisme occidental, qui voulait, par la faim, étouffer le foyer d'incendie qui s'était allumé à l'Est ?

La famine, on ne le répètera jamais assez, est un mal social qui découle du capitalisme, et le capitalisme ne fait rien pour en éloigner les horreurs. Seule une transformation totale de l'organisation économique peut mettre fin à une calamitée indigne d'un monde civilisé. Il n'y a pas lieu de se réjouir outre mesure, si la famine a à peu près disparu de ce que l'on appelle les pays civilisés. La disette subsiste en plus d'une contrée de l'Europe, et ils sont nombreux ceux qui, chaque jour, ne mangent pas à leur faim. Si elle est moins brutale que la famine, la disette n'est pas moins meurtrière. C'est un mal lent qui fait également de nombreuses victimes, et qui détruit des générations. Bien souvent, la rareté des vivres est voulue par les spéculateurs avides, et il n'est pas inutile de rappeler l'odieux monopole des blés, désigné sous le nom de « pacte de famine » qui, de 1765 à 1789, désola la France. Le pacte de famine avait pour but d'acheter à vil prix tous les blés en période d'abondance, de les exporter ou même de les détruire afin de provoquer la hausse durant les années médiocres. La Révolution a passé ; 48 a succédé à 93, et 71 à 48. La grande guerre du droit et de la civilisation devait ouvrir une ère de progrès et de liberté, et aujourd'hui, en France, un nouveau pacte de famine a été signé par tous les grands mercantis, maîtres absolus de la République.

Le peuple a faim, le peuple a faim partout, parce qu'il plait aux magnats de la finance, aux rois de l'or de raréfier les produits de première nécessité, afin de provoquer la hausse. Ce n'est pas la famine, mais c'est la disette. Le peuple commence à s'habituer à ne pas manger à sa suffisance. Huit ans après la grande guerre, plus d'un million de chômeurs en Angleterre se nourrissent imparfaitement. En Autriche, en Roumanie, en Russie, en Bulgarie, on manque de pain, et en France, l'année 1927 s'ouvre lourde de menaces. Et pourtant, la terre est là qui ne demande qu'à être fécondée et à nourrir l'humanité. Mais la terre appartient à ceux qui l'on volée, et les outils sont la propriété d'une bande de malfaiteurs. Et c'est pour cela que le peuple a faim, qu'il aura faim demain, qu'il aura faim toujours, s'il ne veut pas comprendre que tout est subordonné à sa volonté et à son courage, et qu'il ne cessera de souffrir des affres et des horreurs de la famine que lorsqu'il arrachera à son exploiteur la terre et la machine.

FANTASMAGORIE n. f. (du grec *phantasma*, fantôme et *agoreuein*, parler). Art qui consiste à faire apparaître dans l'obscurité, des figures lumineuses à l'aide d'illusions d'optique. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il existe des individus qui croient encore à la fantasmagorie et à l'apparition des fantômes. Il est vrai que l'on fait croire tant de choses au peuple qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de sa crédulité.

Les politiciens, mieux peut-être que tous les illusionnistes qui s'exibent sur les scènes des théâtres et des music-hall, sont passé maîtres dans l'art de la fantasmagorie. Les extravagances qu'ils débitent à leurs électeurs nous rempliraient d'admiration, si nous n'étions pas obligés de faire les frais de toute la comédie. Car

c'est une véritable comédie à laquelle le peuple se laisse prendre, même lorsque le politicien opère en plein jour et en pleine lumière. Sous sa parole tout se transforme, les choses les plus infâmes, les plus ignobles deviennent des merveilles, et l'électeur, plongé comme en un rêve, aperçoit le paradis qu'il n'atteindra hélas jamais en réalité. Et puis tout s'estompe ; le charlatan a terminé sa séance. Le peuple est gros jean comme devant. Ce n'était qu'une illusion. Et il retournera cependant se nourrir de cette illusion malfaisante, car le peuple aime la fantasmagorie, il adore les fantômes et c'est ce qui fait son malheur.

FANTASTIQUE adjectif (du grec *phantastikos*). Qui n'existe que dans l'imagination ; qui est créé par la fantaisie. Un récit fantastique ; un conte fantastique, un voyage fantastique, un pays fantastique. La réalité brutale de la vie est tellement laide que l'homme se laisse facilement entraîner dans le fantastique et le surnaturel. Tant qu'il n'abandonne pas la proie pour l'ombre, ce n'est que demi mal ; mais bien souvent il se laisse accaparer par le fabuleux auquel il sacrifie la réalité. Alors, il devient une victime de son imagination. Et cela est d'autant plus dangereux qu'autour de l'individu évolue toujours une nuée de charlatans prêts à exploiter sa crédulité. N'est-il pas fantastique d'avoir fait croire à des millions d'hommes, en 1914, qu'ils allaient se faire tuer pour le bien de l'humanité, et n'est-il pas plus fantastique encore qu'après cet immonde carnage on ose encore non seulement parler de guerre, mais préparer une nouvelle boucherie ? N'est-il pas fantastique que le peuple, qui est le nombre, qui a la force et la puissance, se laisse exploiter par une minorité de fainéants et de parasites ? Qu'attend-il pour se libérer de tous ses oppresseurs ? Des messies, des revenants, des fées ? Ceci existe dans la littérature *fantastique*, dans les contes pour les petits enfants, mais si l'homme veut vivre, il faut qu'il lutte, ce n'est qu'à ce prix qu'il achètera sa liberté.

FANTOCHE n. m. (de l'italien *fantoccio*, poupée). Un fantoche est une petite marionnette articulée que l'on meut à l'aide de fils. Il existe des théâtres de fantoches, et c'est une réjouissance pour la vue que d'assister au spectacle de ces petits personnages sans vie, mais qui, selon les capacités de l'artiste qui les anime, prennent des poses et des attitudes des plus comiques.

Ce qui est moins comique, cependant, c'est de penser que le monde ressemble beaucoup à ces théâtres de marionnettes, et que la grande majorité des individus sont des fantoches dont tous les membres sont attachés à des ficelles que tirent une poignée d'opérateurs.

N'est-ce pas un fantoche, c'est-à-dire une poupée, ce militaire qui tourne à droite ou à gauche, marche ou s'arrête, avance ou recule, selon le bon plaisir de son officier ? Un fantoche ce travailleur, qui produit ou qui chôme à la guise de son patron ? Un fantoche l'électeur qui se laisse conduire par son député ? Des fantoches en un mot tous les suppôts de la société bourgeoise, tous les fervents du suffrage universel, qui abandonnent leur volonté pour n'être plus que des mannequins à la merci de leurs dirigeants ? Le plus terrible, c'est qu'ils entraînent avec eux ceux que révolte un tel état de choses, et qui veulent rester des hommes dans un monde de fantoches. Combien de révolutions faudra-t-il faire pour mettre un peu d'esprit dans le crâne de toutes ces marionnettes ?

FANTOME n. m. (du grec *phantasma*, apparition). Apparition fantastique, spectre. Certaines gens sont convaincues que les morts viennent de nuit rôder à l'entour ou à l'intérieur des habitations, et apparaissent aux vivants vêtus généralement de longs voiles blancs. Est-il besoin de dire que le fantôme est un personnage fictif et ne peut être le produit que d'une imagination maladive ?...

Les histoires des maisons hantées, visitées par des revenants, ne devraient plus, en notre siècle de science, être accueillies que par un sourire de mépris ou de pitié ; mais le préjugé de la mort est si profondément ancré dans le cerveau de l'individu, l'homme traîne avec lui un si lourd fardeau d'éducation faussée par la religion, qu'il ne s'est pas encore libéré de toutes les croyances ancestrales ; et chaque fois qu'un charlatan quelconque ou un pauvre d'esprit prétend avoir reçu la visite de fantômes, une foule d'imbéciles acueillent comme vérité indiscutable ces élucubrations.

Heureusement, à mesure que l'homme approfondit ses connaissances et étend son savoir, ces apparitions deviennent moins fréquentes et elles disparaîtront bientôt totalement, lorsque l'image de la science aura remplacé celles de l'Eglise et de la religion.

FASCISME n. m. Néologisme désignant un mouvement politico-social de féroce réaction, dépourvu de tout scrupule d'humanité et même de légalité, né en Italie, en 1919, de la terreur de la bourgeoisie devant la révolution qui semblait imminente, et devenu peu à peu maître du pays. Par extension de sens, on appelle fascisme le mouvement international de réaction qui est en train de se développer dans tous les pays, contre le prolétariat et contre la liberté, avec un caractère très net de militarisme et de violence et un vernis d'idéologie antidémocratique dans le sens automatique et absolutiste des gouvernements antérieurs à 1789.

Le mot fascisme n'a pas, en lui-même, de signification précise. Il dérive du mot « fascio » (faisceau), souvent employé autrefois, en Italie, dans les milieux prolétaires et populaires, pour désigner des groupes, des unions de personnes associées dans un but de lutte et d'émancipation. De 1870 à 1890 environ, les « fasci ouvriers » italiens constituèrent les premiers noyaux politico-syndicaux, dont se séparèrent peu à peu en se développant et se précisant, les divers mouvements internationalistes, socialistes, anarchistes, corporatifs, etc...

En 1892-94, on parla beaucoup des « *fasci des Travailleurs* » de la Sicile qui eurent un caractère nettement révolutionnaire et dont le mouvement fut étouffé par les proclamations d'état de siège, les fusillades et les emprisonnements, sous le ministère Crispi.

Vingt ans plus tard, quand éclata la guerre européenne, et que Benito Mussolini, alors directeur socialiste de l'*Avanti* ! et adversaire acharné de la guerre et de l'intervention italienne, devint tout à coup interventioniste et fonda, avec l'argent du Gouvernement français, *Il Popolo d'Italia* pour seconder l'agitation destinée à pousser l'Italie à la guerre, il se forma des « *fasci interventionistes d'action révolutionnaire* », composés de tous les éléments des divers partis populaires et prolétaires acquis à l'idée de guerre, (républicains, socialistes, syndicalistes et anarchistes). Leur chef fut Mussolini. Très peu d'anarchistes adhérèrent à ce mouvement et presque tous, pour diverses raisons, s'étaient depuis longtemps séparés des camarades et étaient avec eux en opposition violente. Ces « fasci » conservèrent pendant la guerre un certain vernis révolutionnaire et socialiste, cachant assez mal, sous son langage démagogique, une politique soumise au militarisme et aux castes dominantes, mais suffisant pour séduire quelques éléments sincères parmi les jeunes. Ils furent la pépinière d'où, la guerre finie, devait venir le fascisme actuel.

Le fascisme actuel commence en 1919, avec la fondation, à Milan, par Benito Mussolini et quelques autres,

des « *fasci italiens de combat* », qui eurent, au début, un programme avoué et public fort confus, sans but précis, parlant surtout de « *valorisation de la victoire italienne* », de la guerre à peine terminée, de revendication des droits des producteurs et des combattants, de démocratie à tendances républicaines, d'assemblées constituantes, d'abolition du Sénat, d'amputation du capital, de terre aux paysans, etc...

Les journaux furent « *Il Popolo d'Italia* » et d'autres petites feuilles que personne ne lisait, écloses ça et là, à travers l'Italie.

Ce mouvement, à son début et jusqu'à la fin de 1920, fut constitué par une infime minorité ; son plus fort noyau était formé d'anciens révolutionnaires internationistes, aigris par la haine dont la grande majorité du prolétariat les avait entourés pendant la guerre. Il s'y ajoutait quelques déçus de la guerre : officiers et sous-officiers licenciés et sans emploi, encore pleins des fumées guerrières et de désirs inassouvis et, d'autre part, un assez grand nombre de types louches, d'aventuriers, déclassés qui, jusque-là, avaient surtout fréquenté les maisons de prostitution et les tripots de cocaïnomanes, de demi-fous, etc. Il n'y manqua pas non plus, comme toujours en de tels mouvements, de jeunes gens d'évidente bonne foi, quelques-uns à peine âgés de 15 ou 16 ans, étudiants pour la plupart, courageux, mais d'esprit corrompu par la stupide littérature de guerre et par l'infâme bourrage de crâne pratiqué dans les écoles, dès 1915. Ils prétendaient « *sauver l'Italie du bolchevisme* ». C'est à eux, exclusivement, que sont dus les quelques épisodes de déplorable courage (tant vantés, exagérés et multipliés depuis), des premiers moments du fascisme, les morts de Ferrare, Modène, Bologne et quelques autres lieux, alors que les forces de l'Etat encore hésitantes entrèrent par exception en conflit avec leurs futurs alliés ou lorsque l'agression contre les prolétaires ne fut pas, comme toujours, dans la proportion de vingt armés contre un désarmé. Sur ces éléments, l'exaltation nationaliste devait avoir prise. Elle était entretenue en eux par la phraséologie de d'Annunzio, œuvre d'art, mais vide et antihumaine, et par son entreprise militariste de Flume.

Tant qu'ils furent un très petit nombre, les fascistes se déchaînèrent contre le socialisme, l'appelant *panciafichista*. (Ce mot *panciafichista* vient du dicton italien : « *Salvar la pancia pès fichis* », (Sauver l'estomac par les figues), s'appliquant à tout individu excessivement peureux, qui redoute le moindre danger, lui reprochant de ne pas oser faire la révolution ; mais, en même temps, ils attaquaient avec violence les requins, les nouveaux riches, le Gouvernement. On comprit, plus tard, qu'il s'agissait en partie d'une feinte, en partie d'un chantage, quand on sut que plusieurs « *requins* » passaient en sous-main de l'argent au fascisme et que les autorités de la police et de l'armée commençaient à aider les fascistes et à leur fournir armes et munitions ; mais l'Etat, officiellement, semblait encore neutre et quelquefois hostile. Cet ensemble de faits fournit des facilités ou des prétextes à tous les partis politiques bourgeois, pour venir tour à tour renforcer le fascisme. Ils agirent par intérêt de classe et plus encore en haine du parti socialiste alors très fort en nombre, très violent en paroles et de peu d'égards pour les autres partis. Ceci est vrai non seulement des nationalistes, des cléricaux et conservateurs libéraux, mais aussi des démocrates, des populaires-catholiques et même, (en Romagne), d'un certain nombre de républicains.

La première manifestation typique du fascisme, presque une anticipation, fut l'assaut donné à l'*Avanti* de Milan, quotidien du parti socialiste, le 15 avril 1919. Une bande pénétra dans les bureaux du journal, brisa, brûla tout ce qui concernait la rédaction et l'administration. Le fait passa, rencontrant la plus grande indulgence des autorités. Mais la force réelle du fascisme ne date que de l'issue lamentable de l'occupation des fabriques, en août 1920, où l'on eut la preuve de l'impuissance, de l'incapacité de résistance du mouvement socialiste, en dépit de son énorme force numérique. La véritable attaque armée commença à Bologne, le 21 novembre 1920, à l'occasion de l'installation d'une nouvelle administration socialiste à la tête de la commune. Le guet-apens fasciste, d'ailleurs annoncé et organisé, d'accord avec la police locale, eut un plein succès. Les ouvriers résistèrent peu et mal, puis se dispersèrent. Immédiatement commença le système des bâtonnades, des coups de revolver, de l'incendie des locaux ouvriers, des expéditions punitives, des bannissements.

Immédiatement, les forces des fascistes se multiplièrent parce que d'innombrables peureux de la veille s'unirent à eux. De Bologne, comme une tache d'huile, le fascisme s'étendit à Ferrare, puis à Modène, puis dans la Polésine, puis en Toscane ; des villes il prit pied dans les campagnes. L'aveugle et sourde bourgeoisie agraire de la vallée du Pô en devint tout de suite enthousiaste, puis celle de Toscane. Après une brève période d'arrêt, spécialement après les élections de 1921, encore très favorables aux socialistes, après une stupide tentative de pacification, due à l'initiative du président de la Chambre, le mouvement fasciste reprit sa marche avec l'adhésion, maintenant avouée et toujours plus complète, soit du parti nationaliste et du parti libéral, soit de la bourgeoisie incolore particulièrement celle des banques. Le gouvernement monarchique feignait toujours d'être neutre ou hostile, mais de plus en plus il laissait voir son jeu : il cherchait à éviter les conflits retentissants, mais s'il s'en produisait, les forces de la police étaient toujours contre les prolétaires. Les expéditions punitives étaient suivies par la police, qui n'intervenait qu'au cas où les fascistes avaient le dessous ; dans le cas contraire, elle se bornait à faire une enquête ! Fort souvent, les choses se passaient ainsi : la police envahissait une bourse du travail, y perquisitionnait de fond en comble, emportait les armes quand elle en trouvait ; une heure plus tard, l'expédition punitive fasciste arrivait, sûre de trouver des gens sans défense, et brisait et brûlait tout.

Voici comment s'accomplissaient ces expéditions punitives : à une date convenue, ordinairement vers le soir, les fascistes de plusieurs localités, sur un ordre donné, se rendaient en camions et voitures automobiles en un lieu désigné pour leur concentration ; dans la nuit, tous partaient par ces rapides moyens de transport et envahissaient, à l'improviste, la ville ou le village visé. Le fracas des camions, les coups de revolver, l'éclatement de bombes terrifiaient les habitants dès les premiers instants.

Tous les gens attardés, rencontrés dans les rues, étaient reconduits chez eux à coups de bâton. Si quelque fenêtre s'ouvrait, on criait de fermer et l'ordre était appuyé d'une décharge d'armes à feu. Alors commençaient les opérations : sur les indications des dirigeants, déjà renseignés, les sièges des organisations ouvrières, des cercles politiques d'opposition, des coopératives, etc..., étaient méthodiquement et littéralement mis à sac et détruits ; si quelques locaux étaient propriété d'une organisation, on y mettait le feu. Pendant ce temps, une escouade se rendait au domicile des militants les plus connus et les plus redoutés, se faisait ouvrir de force, terrorisait la famille, et si celui qu'elle cherchait était trouvé, il était bâtonné, quelquefois tué. Puis toute la troupe remontait dans les camions avec les drapeaux confisqués, quelques pièces du mobilier ou quelque tableau comme trophée et,

moins en vue, ce que l'on emportait de plus positif, particulièrement des coopératives. Puis, au milieu de nouvelles décharges, à l'aube, l'expédition retournait à son point de départ, suscitant l'horreur et la terreur sur sa route, dans les bourgs et les villages qu'elle traversait maintenant en plein jour.

Les fascistes partis, arrivait, poussive, sur d'autres camions, la police : agents et carabiniers ! Constatations, enquêtes, interrogatoires. On invitait les victimes à porter plainte ; on leur promettait justice (dans les premiers temps, plus tard, on les arrêtait). Mais personne ne connaissait les coupables, disparus ; les fascistes de l'endroit, qui ne participaient presque jamais à l'action dans leur propre localité, protestaient, eux aussi, et même publiaient un manifeste pour déplorer les faits, surtout si l'expédition s'était tragiquement terminée dans le sang de quelque assassinat. Dans ce dernier cas, on allait jusqu'à opérer des arrestations qui, presque jamais, ne tombaient sur les coupables et, un peu plus tôt, un peu plus tard, tout finissait par la libération triomphale des accusés, qui rentraient ou acquittés ou simplement relâchés. Quand, par hasard, par contre temps, la police arrivait la première, elle persuadait, parfois, les fascistes de s'en retourner et l'affaire était remise à une autre nuit. Mais, fréquemment, la police se retirait en bon ordre, ou bien assistait, impassible, sous prétexte d'impuissance, aux opérations. Il est arrivé, aussi, que quelques expéditions punitives aient été faites d'un commun accord par les fascistes et la police. Quand les faits prenaient une tournure par trop tragique, quand il y avait plusieurs morts, spécialement dans les grandes villes, alors arrivait de Rome l'ordre... de sauver un peu mieux les apparences. Les coupables étaient arrêtés pour de bon, et restaient en prison quelques mois, au lieu de quelques jours. Mais, finalement, leur libération était toujours assurée.

Parfois, quelque conflit survenait entre les fascistes et la police ou parce que les ordres venus du centre étaient confus et contradictoires, ou parce que la police perdait sa patience de commande ou parce qu'elle était imprudemment attaquée par les fascistes. Mais ce sont là d'exceptionnels épisodes, qui entraînaient la destitution ou le déplacement de préfets et de commissaires de police et des sanctions contre les fonctionnaires. Pendant les derniers temps, peu avant la marche sur Rome, les expéditions de grand style se combinaient entre le fascisme et l'autorité, soit à la Préfecture, soit au bureau de police, soit même à la caserne des carabiniers, ainsi qu'il advint dans certaines régions plus rebelles : en Romagne et dans les Marches. A Ancône, en 1922, le plus important de l'action fut exécuté par les carabiniers et les agents de police. Les « subversifs » étaient déjà dispersés quand arrivèrent les fascistes, dont plusieurs étaient des carabiniers qui avaient échangé la jaquette et le calot contre la chemise noire et le fez, mais avaient conservé le pantalon d'uniforme et sortaient, ainsi costumés, de leur caserne.

Le peuple aurait voulu résister au flot montant de barbarie, mais il y fut impuissant. Il serait trop long d'expliquer pourquoi ; mais la première cause de son impuissance fut celle même qui, en 1920, avait permis qu'il soit chassé des fabriques occupées : c'était le manque de confiance en ses propres forces, inoculé par la politique parlementaire réformiste des uns et par le révolutionnarisme fataliste et discoureur des autres. Il fallait avoir patience, faire preuve de constance, lui disait-on du côté des politiciens ; le phénomène ne pouvait durer, il finirait de lui-même. L'organisation manquait donc, même chez ceux qui désiraient et tentèrent la résistance. Ici un village, un bourg pensait se sauver par soi-même, on armait des bataillons, on préparait des munitions, on restait en sentinelle, jour et nuit, pendant une semaine ou un mois, puis, quand on pensait le péril conjuré et que la vigilance cessait, par une néfaste nuit, ce village, ce bourg, eux aussi, étaient « *conquis* ». Beaucoup, même parmi les plus audacieux, étaient désarmés par le système de représailles adopté par les fascistes : ceux-ci ne se contentaient pas de s'en prendre directement à qui leur résistait, mais ils envahissaient les maisons, les saccageant, bâtonnant, tuant quelques fois ceux qu'ils y rencontraient, ou ils recherchaient et massacraient les amis et les camarades de leurs adversaires, même passifs et inoffensifs.

Des expéditions punitives ont été entreprises uniquement comme représailles : les « *squadristi* » (« *squadristi* », de « *squadra* », escouade), membres des bandes adonnées au terrorisme, les plus violents, les plus féroces, appelés par télégrammes souvent des plus lointaines régions de l'Italie, pour y prendre part, étaient parfois spécialement enivrés d'alcool ou de cocaïne.

Alors, dans les régions qui avaient eu le tort, quelques jours plus tôt, de se défendre contre une première expédition et de contraindre les fascistes à fuir en laissant quelqu'un des leurs sur le terrain, se déroulaient des scènes de sauvagerie inouïe, véritables massacres, tels que ceux de Toscane. Quelquefois, les représailles étaient une feinte, un prétexte. On prétendait à une provocation où il n'y en avait pas eu, ou bien, comme pour les massacres de Turin, (décembre 1922), et de Spézia, (janvier 1923), on assassinait les victimes désignées à la suite d'une rixe, pour motifs d'ordre privé ou pour affaire de femmes (Turin) ou survenue entre fascistes et fascistes (Spézia).

Toute cette lutte dirigée contre les partis et les institutions populaires, contre les collectivités, s'étendant souvent à des régions entières, était constituée, précédée et suivie par la méthodique chasse à l'homme, au subversif, à l'adversaire, avec l'usage du bâton si particulièrement révoltant en Italie, où vit encore le souvenir des dominations étrangères, du temps où les policiers tudesques et croates bâtonnaient les patriotes lombards-vénitiens. Dans les plus petites bourgades comme dans les grandes villes, il y avait des escouades d'assommeurs, souvent des dilettantes, qui se chargeaient gratis de bâtonner les adversaires du fascisme, (seules, les escouades régulières recevaient une solde). Quelquefois, les bâtonnades étaient ordonnées par le « *fascio* » local ou par celui du chef-lieu ; quelquefois, par Rome. Alors les victimes désignées étaient assaillies et égorgées ou assommées de jour ou de nuit, à l'endroit même, quel qu'il soit, où elles étaient rencontrées.

Souvent aussi, on bâtonnait par divertissement, sur l'initiative de tel ou tel fasciste, par antipathie, par erreur, etc.., ou encore, par vengeange personnelle, par intérêt privé, par mandat de Pierre ou de Paul. L'escouade volante commençait sa tournée le soir, tard ou dans les rues les plus solitaires, et malheur à l'adversaire du fascisme ou simplement à la figure suspecte qui la rencontrait. Cafés et auberges fréquentés par les subversifs, étaient fréquemment envahis, saccagés, et patrons et clients bâtonnés.

Si, au centre des grandes villes, on avait encore une certaine sécurité, dans les faubourgs, dans les petites villes, les villages et les campagnes, c'était la terreur. Il suffisait de donner la moindre activité à n'importe quel mouvement opposé au fascisme, de recevoir des journaux antifascistes, etc.., pour être sûrement désigné au bâton et obligé à l'exil ; pour en courir le risque, il suffisait de ne pas être fasciste ou d'avoir un passé révolutionnaire, même si l'on gardait le silence et si l'on s'abstenait de toute activité politique. Pendant les deux ou trois permières années, s'était établi l'usage infâme d'humilier certains adversaires particu-

lièrement haïs, en les contraignant à boire un verre d'huile de ricin. Et nous passons sous silence un certain nombre d'autres insultes aux personnes, nous ne parlons pas du noir de fumée dont on barbouillait les femmes, ni de certains épisodes particulièrement révoltants et immondes, d'une impudicité perverse, contre nature, peu nombreux, heureusement, mais suffisants pour donner le caractère de tout un mouvement d'où tout sens moral et humain sont absents.

Le fascisme se vante d'être l'antidote du bolchevisme, de l'anarchisme et de la révolution, mais, en réalité, c'est à toute la civilisation qu'il est opposé. Non seulement il renie et foule aux pieds toutes les libertés même les plus élémentaires que les peuples ont conquises pendant le dernier siècle par les révolutions ou par des progrès civiques, mais il renie l'esprit même de libre examen, d'élévation intellectuelle, de revendications de l'individu, l'esprit de la Renaissance, gloire de l'Italie. Mieux encore, il renie et sacrifie au Moloch *Etat* les principes les plus essentiels de dignité humaine, d'individualité, sanctionnés par le christianisme. Et c'est peut-être là une des principales raisons (quoique au premier plan il y en ait d'autres beaucoup plus matérielles et contingentes), pour lesquelles des catholiques et quelques prêtres sont au nombre des victimes du fascisme.

A mesure que le fascisme devenait plus fort et multipliait ses succès, l'Etat — tout en continuant à se dire libéral et démocratique — en devenait plus complètement et plus ouvertement complice. L'hostilité théorique et toute formelle de quelques députés, comme Amendola, ne comptait pour rien ; ce qui comptait, c'était l'organisme en soi, qui *marchait* désormais presque automatiquement, poussé par ses forces internes, dérivées du principe d'autorité que le fascisme semblait devoir renforcer et par des forces extérieures puissantes, comme celles de la haute finance, qui entendaient mettre définitivement le prolétariat sous le joug. D'ailleurs, voir dans le fascisme l'antithèse du libéralisme bourgeois et du parlementarisme démocratique, c'est une erreur ; il en est au contraire la conséquence logique, historique ; tout au plus est-il le revers de la même médaille, l'autre plateau de la balance dans le jeu des forces capitalistes et étatistes.

Le fascisme a été l'aboutissement inévitable d'un siècle et plus de libéralisme et de démocratie c'est-à-dire de continuelles transactions entre autorité et liberté, entre privilège et misère ; il est le tombeau d'une liberté plus formelle que réelle, liberté particulière et non générale, partielle et non totale, de quelques-uns et non de tous : cela devait finir ainsi !

Ceux qui, en Italie, souhaitent la fin du fascisme pour le simple retour au régime libéral d'avant-guerre, pour la même structure étatiste et capitaliste de la société, nous les comprenons, car qui souffre désire la fin de sa souffrance ou son allègement à tout prix ; mais, s'ils ne réussissaient pas à autre chose, s'ils ne renversaient pas avec le fascisme tout le régime monarchico-bourgeois, ils n'arriveraient qu'à faire remonter un peu l'autre plateau de la balance destiné à redescendre plus tard ; ils recommenceraient le cercle vicieux qui les reporterait à l'état d'avant-guerre, puis à une nouvelle guerre, puis à un nouveau fascisme ! Mais revenons au fait historique, laissant à part toute discussion...

Après une courte pause dans la seconde moitié de 1921, (partielle du reste, car, dans une grande partie de l'Italie centrale les violences ne cessèrent pas), l'offensive fasciste recommença plus impitoyable et sur une plus vaste échelle, au printemps de 1922, aussitôt après le départ des membres de la Conférence internationale de Gênes, de cette année-là. Des villes entières furent occupées militairement par les escouades que l'on y concentra ; les violences individuelles et collectives se multiplièrent. La Romagne, entre autre, jusque-là à peu près épargnée, fut entièrement envahie. On y brisa la résistance passive et en beaucoup d'endroits, assez indulgente des républicains, désormais rudement traités en ennemis.

La « *tendance républicaine* », jusque-là miroir aux alouettes démocratiques, et menace exploitée par le capitalisme contre la monarchie pour en prévenir les scrupules constitutionnels, fut définitivement mise de côté. Le fascisme qui, déjà, en son congrès de Rome, fin 1921, avait revendiqué comme siens et proclamés intangibles les principes de la propriété individuelle et de l'autorité de l'Etat, s'affirma ouvertement monarchique et se constitua gardien de la maison de Savoie.

Une dernière résistance de caractère populaire et ouvrier fut tentée, au début de 1922, par la constitution, sur l'initiative du syndicat des cheminots, de l'*Alliance du travail*, entre toutes les forces syndicales des diverses organisations, sans distinction de tendances ; son premier et dernier effort fut la grève générale de protestation dans toute l'Italie, aussitôt après les violences fascistes de Ravenne, en juillet 1922. La grève réussit assez bien, mais non complètement, elle manqua de l'énergie nécessaire pour retourner la situation et il ne pouvait en être autrement. La débâcle alors se précipita. D'autres forces bourgeoises, soi-disant légalitaires, prirent prétexte de la grève, dont elles se prétendirent effrayées, pour s'unir au fascisme. Le fascisme en profita pour redoubler de violence et c'est alors que fut prise d'assaut la municipalité socialiste de Milan avec le concours de d'Annunzio, qui s'agitait encore et montra que le titre de *Paillasse d'Italie*, d'une publication anarchiste du temps, lui convenait parfaitement.

Les Marches furent envahies et Ancône eut ses massacres (où quelques anarchistes perdirent héroïquement la vie), puis une longue période de véritable étouffement et de martyr. Les Abruzze et les Pouilles avaient aussi été domptées ; l'antifascisme désormais ne résistait plus que sur quelques territoires du Midi, à Naples, en Sicile, à Turin, à Gênes, à Milan, à Rome et dans quelques autres centres.

Il ne manquait plus au fascisme que de marcher sur Rome et de s'emparer du pouvoir. Il ne s'agissait guère que d'une formalité, d'un acte fait pour l'apparence, propre à décharger de toute responsabilité personnelle les gouvernants et le roi. Feignant de se concentrer à Naples, pour un Congrès, les escouades fascistes se mobilisèrent militairement, vers la fin d'octobre, elles envahirent les préfectures sans défense, montèrent sans opposition dans les trains et se réunirent autour de Rome. Le ridicule ministre Facta voulut alors se donner l'air de résister : il proclama l'état de siège, mit carabiniers, soldats et barrages sur les voies conduisant à Rome. Mais le roi refusa de signer l'état de siège, il appela Mussolini à Rome, et remit entre ses mains le pouvoir de l'Etat. Les barrages furent enlevés, les carabiniers et les soldats firent la haie aux escouades fascistes en chemises noires entrant dans Rome. Des scènes de dévastation et de violence se déroulèrent dans les quartiers populaires des faubourgs, aux sièges des partis politiques et des journaux d'opposition. Le quotidien anarchiste, *Umanità Nova*, dirigé par Malatesta, en ces journées, fut attaqué pour la seconde fois et subit une destruction totale (28-31 octobre 1922).

En dehors de quelques conflits isolés, à la périphérie, de quelques escarmouches aux portes de Rome, de la prise d'assaut, à Bologne, d'une caserne de carabiniers et de quelques autres épisodes de moindre importance, où tombèrent quelques fascistes, la conquête de l'Etat par le fascisme fut une remise de pouvoirs, un

passage de l'autorité d'une main à une autre, plutôt qu'une conquête.

Mussolini constitua le premier ministère fasciste avec le général et l'amiral, considérés comme ayant gagné la guerre contre l'Autriche (Diaz et Thaon de Revel), avec le rénégat de la philosophie et de la libre-pensée qu'est Giovanni Gentile, avec des nationalistes et des libéraux conservateurs et même avec une représentation du parti populaire-catholique et de la démocratie. Une véritable union nationale contre le prolétariat.

Le Parlement, où les députés fascistes étaient une insignifiante poignée, où la grande majorité se composait d'éléments hostiles au fascisme, avec une forte minorité de 150 députés socialistes, communistes, républicains, ce Parlement s'inclina devant le pouvoir nouveau de la façon la plus vile. Exception faite de quelques déclarations individuelles empreintes de dignité, et des passifs votes d'opposition des socialistes, des communistes et des républicains, le Parlement parut être devenu comme par enchantement tout fasciste. Il ne réagit pas aux outrages du premier ministre, il vota tous les pleins pouvoirs, toutes les lois et décrets que celui-ci lui demanda et jusqu'à une plaisante loi électorale, qui signifiait le suicide du Parlement.

Aucun député n'osa démissionner, aucun ne protesta contre l'amnistie totale, premier acte du gouvernement fasciste, pour tous les crimes, de la simple contravention à l'incendie, du vol à l'assassinat, pourvu qu'ils aient été commis pour des « *fins nationales* ».

Le gouvernement fasciste mena, à partir de ce moment, une double politique : d'un côté, il cherchait à compromettre, aux yeux du peuple, hommes et partis du régime précédent, pour s'en faire des complices à pouvoir jeter par-dessus bord quand ils cesseraient d'être utiles ou quand ils auraient des velléités de révolte ; d'autre part, il poursuivait la destruction de toute liberté de la classe ouvrière par la violence et l'arbitraire policier, sans cesser pour autant les violences illégales, c'est-à-dire contraires à la loi même qu'il avait acceptée et sanctionnée. Corrompre autant d'hommes que possible, rendre la vie intenable à ceux qui montraient quelque fermeté de caractère, tel était son double but.

Maître du pouvoir gouvernemental, le fascisme put pénétrer dans des organismes qui lui étaient jusque-là demeurés fermés ; de fortes institutions économiques : coopératives de crédit, de bienfaisance, de mutualité, etc..., restées jusque-là indépendantes, furent privées, peu à peu, de leur relative autonomie. Et quand, en avril 1924, on appliqua la nouvelle loi électorale, le fascisme se crut arrivé à l'apogée de la puissance.

C'est alors qu'il secoua les partis de « *soutien* » : les monarchistes-démocrates et les populaires-catholiques, qui, bon gré mal gré, passèrent à l'opposition. Les élections donnèrent au fascisme l'inévitable victoire ouvertement préparée, bâton et revolver en main. Un député fasciste avait annoncé à la Chambre que ce serait là les « *élections du gourdin* ». Les violences furent inouïes. Avant et pendant les élections, expéditions punitives, bâtonnades innombrables, meurtres sans compter les fraudes électorales, déjà notables précédemment, multipliées et intensifiées. Cependant, ces élections ne satisfirent pas entièrement le fascisme. Malgré les pressions exercées et malgré un nombre très important d'abstentions, les opposants eurent encore deux millions de voix. Aussi, au lendemain du scrutin, nouvelles violences de représailles, nombreuses destructions de cercles et d'institutions même catholiques. Dans le Parlement fasciste, Giacomo Matteotti, socialiste réformiste de grand courage, osa dénoncer les violences de la période électorale, rappeler celles qui l'avaient précédée, déclarer la consultation électorale sans valeur devant la conscience civique et, en pleine Chambre, contredire et convaincre de mensonge Mussolini. Quelques jours plus tard, un groupe d'assassins fascistes ayant son siège au Ministère de l'Intérieur, assaillait dans une rue déserte le député Matteotti, le jetait dans une automobile et pendant que celle-ci s'éloignait à travers la campagne romaine, l'y massacrait à coups de poignards, puis cachait le cadavre.

Comment se découvrit immédiatement le crime qui remplit d'horreur l'Italie et le monde, les faits qui suivirent, la campagne de la presse indépendante, la révolte de la conscience publique, puis la découverte du cadavre, les manifestations populaires, etc..., ce sont là des faits connus qu'il serait d'ailleurs trop long de rapporter ici. Fascisme et gouvernement eurent un instant de désarroi et cherchèrent à se laver les mains du sang de Matteotti. On promit justice, mais un certain nombre d'actes incohérents confirma la conviction de tous que le crime était l'œuvre des chefs du fascisme. L'indignation populaire était telle et le trouble si profond dans les milieux fascistes qu'un acte d'audace et de résolution d'un parti d'opposition quelconque, fût-il une petite minorité, aurait provoqué la chute du fascisme.

Mais personne ne fit rien de positif. L'opposition parlementaire « se retira sur l'Aventin », acte efficace tout d'abord et qui fut interprété par le plus grand nombre comme l'aveu que seule l'action directe du peuple pouvait sauver le pays ; mais comme aucun autre acte ne le suivit, il devint en peu de mois stérile, lassa l'attente populaire et finit par se résoudre en une pure perte. L'opposition parlementaire eut l'aveuglement et l'ingénuité de se fier à l'initiative du roi, qui avait promis de renvoyer le ministère fasciste dès qu'auraient été publiés les documents prouvant que le chef du gouvernement était complice d'assassinat. Quand la publication eut lieu, et alors qu'à Rome on prononçait déjà les noms de nouveaux ministres, le roi, à la fin de l'année 1924, confirma sa confiance à Mussolini et l'autorisa à prendre *toutes les mesures nécessaires* pour faire face à l'opposition. Celle-ci fut immédiatement désarmée et l'on eut ainsi deux leçons à la fois : d'abord que se fier à la parole d'un roi est une stupidité, ensuite qu'attendre quelque chose d'efficace d'une opposition parlementaire et de politiciens qui prétendent vaincre uniquement par des discours et par les intrigues de couloirs et de coulisses est une sottise. Seul le peuple peut affranchir le peuple, seul le prolétariat peut affranchir le prolétariat.

Au début de 1925, le gouvernement fasciste rejeta complètement le masque. Il assuma pleinement, devant la Chambre fasciste, la responsabilité du meurtre de Matteotti et de tous les autres crimes fascistes. D'ailleurs, par les rues et sur les places des villes italiennes, se poursuivaient encore destructions, incendies, bâtonnades, meurtres. Il est bon de rappeler que l'affaire Matteotti n'a été ni le seul, ni le plus horrible de tous les crimes commis par le fascisme officiel, même après son arrivée au pouvoir. Les massacres de Turin et de La Spézia, les assassinats qui précédèrent et suivirent les élections, d'autres homicides isolés, ceux qui firent suite à l'assassinat de Matteotti et toute une innombrable série d'autres violences contre les personnes et les choses, obligent à se demander si ce ne fut pas une erreur de concentrer toute l'attention sur le seul meurtre de Matteotti, comme le fit, pendant un certain temps, l'opposition ; de telle sorte que, cet écueil franchi, le fascisme devait se trouver hors de la tempête qui aurait dû l'emporter.

L'absence absolue de sens moral du gouvernement et du parti leur permit de dominer assez facilement une crise qui n'était que trop exclusivement morale, une révolte toute spirituelle, une opposition n'ayant pour arme que des paroles imprimées. Cette arme vint bien-

tôt à manquer aux opposants légalitaires. La liberté de la presse, déjà réduite par la censure appliquée depuis juillet 1924, fut, en janvier, réduite encore par la faculté donnée aux préfets de séquestrer les journaux sans motif, pour raison « *d'ordre public* ». Puis vinrent d'autres restrictions, par des lois et ordonnances de police, concernant la direction et la gérance des journaux ; d'autres encore apportées au droit de réunion, d'organisation, de grève. De nouvelles organisations furent dissoutes, quelques journaux supprimés, purement et simplement, des institutions économiques indépendantes, parfois sans couleur politique, furent séquestrées et confiées arbitrairement à des chefs fascistes.

Sur ce dernier fait, il est bon de s'arrêter un instant pour montrer que, si le fascisme se donne comme défenseur du « droit de propriété », ce droit il le reconnaît seulement à la classe actuellement dominante, et qui gouverne. La propriété des adversaires, même propriété particulière, celle de la classe ouvrière et des partis qui en émanent, a toujours été menacée d'être impunément détruite ou saccagée illégalement ou d'être légalement confisquée, séquestrée et passée à d'autres propriétaires. Depuis 1920, c'est l'incendie, la dévastation par les expéditions et les représailles fascistes de centaines et de centaines de millions de richesse italienne : sièges de coopératives et de cercles, maisons particulières, magasins de tissus, de chaussures, de denrées alimentaires, machines à écrire, commerces d'objets précieux, laboratoires, entrepôts de bois, boutiques d'artisans, etc..., etc... Monté au pouvoir, le fascisme laissa continuer le vieux système illégal partout où celui lui servait, mais il y ajouta la violence légale et policière. Propriétés immobilières, capitaux considérables appartenant à d'anciennes sociétés d'assistance, à des mutuelles, etc..., furent simplement expropriés et donnés aux associations fascistes.

Même pratique pour quelques propriétés ayant autrefois appartenu à des partis politiques, mais devenues, depuis, propriétés privées, n'appartenant même plus à des collectivités. Des banques, des établissements de crédit aux mains d'opposants bourgeois et catholiques, se sont vu imposer des conseils d'administration fascistes, sans le consentement des actionnaires : il y eut deux manières de procéder : ou des fascistes armés faisaient irruption dans une assemblée d'actionnaires et, par des menaces et revolver au poing, imposaient la nomination de fascistes ; ou cette nomination était imposée par l'autorité gouvernementale, pour les plus étranges raisons d'ordre administratif et de tutelle. Plusieurs établissements, sous cette nouvelle tutelle, firent une prompte faillite et, quelques-uns, avec si peu d'habileté, que les administrateurs fascistes furent arrêtés et mis en jugement par les autorités fascistes. On peut dire d'une manière générale qu'il n'y eut pas, en Italie d'établissement ayant accumulé un peu d'argent sur qui les sangsues fascistes ne se soient précipitées pour sucer et dévorer.

Cette réaction multiple, qui pesait, toujours plus opprimante, sur toute l'Italie, non seulement sur l'Italie ouvrière et subversive ,mais sur l'Italie indépendante ou indifférente, devait forcément susciter l'idée d'actes de révolte individuelle, cherchant à suppléer à l'impuissance et à l'inertie collective. Dans la nuit du 4 au 5 octobre 1925, « la nuit de Saint-François », Florence avait été le théâtre de nouveaux massacres, suite d'un conflit où des fascistes ayant envahi le domicile d'un chef de la Franc-Maçonnerie, avaient laissé un mort sur le carreau, des hommes connus de l'opposition furent assassinés dans leur lit ou dans la rue, les actes de violence, destruction, pillage, furent innombrables. Ces faits provoquèrent dans les âmes un sentiment de sombre désespoir, d'où l'éclair de la vengeance pouvait jaillir d'un instant à l'autre. Le gouvernement le comprit et pensa prévenir le mal en le dirigeant lui-même de manière à en éviter le danger et à en retirer un profit politique. On eut ainsi, au commencement de novembre, le coup de théâtre de la prétendue découverte d'un complot contre la vie de Mussolini, complot dont la police était informée depuis la première heure, puisqu'elle l'avait fomenté et l'aidait de la coulisse par des agents provocateurs et des traîtres exploitant — hypothèse la plus vraisemblable, mais hypothèse — l'aveuglement, la légèreté, l'imprudence d'un ex-député socialiste : Zamboni, qui se serait montré disposé à frapper le chef de l'Etat (affaire Zamboni) D'autres soutiennent qu'il n'y eut là qu'une invention de la police, Zamboni n'ayant eu l'intention que de faire une manifestation sans armes contre le fascisme ; d'autres encore sont convaincus que Zamboni participa, par vénalité, à la trame policière, et que, instrument aux mains de la police (elle suivait et dirigeait tous ses actes par un confident en qui Zamboni avait entière confiance), il servit inconsciemment à compromettre un grand nombre de personnes et à monter toute une comédie au bénéfice exclusif du fascisme.

En effet, le fascisme en profita pour une mise en scène d'artificielles manifestations populaires en sa faveur, pour de nouvelles violences contre ses ennemis et en particulier pour opprimer et séquestrer encore des organisations et des journaux et faire voter par la Chambre et par le Sénat, de nouvelles lois restrictives, dont quelques-unes dirigées contre les adversaires réfugiés à l'étranger.

Mais l'idée que la liberté italienne pouvait être sauvée par un attentat, était lancée dans le grand public et entra dans quelques cervelles que l'on pouvait y croire réfractaires, telle la riche et mystique Irlandaise Gibson, qui, en avril 1926, au Capitole, tira sur Mussolini, le blessa légèrement, mais dont le coup de revolver dévié de quelques centimètres, eût été mortel. (Au sujet de l'attentat Gibson, nous avons cette autre version : l'Irlandaise avait dirigé son arme contre la tempe de Mussolini, lorsqu'un chirurgien de Venise lui frappa sur le bras ; l'arme même fit une éraflure au nez de Mussolini et la balle se perdit dans le vide).

Puis on eut, en septembre 1925, à Rome, l'attentat de la place Porta Pia, par l'anarchiste Gino Lucetti, qui lança une bombe Sipe (grenade à allumage) contre l'automobile de Mussolini. Il s'en manqua de peu que la bombe n'entrât et n'éclatât dans la voiture. Le 31 octobre suivant, l'attentat encore inexplicable d'Anteo Zamboni, à Bologne. Mussolini aurait été tué si une cuirasse n'avait protégé sa poitrine. Quelques-uns mettent en doute l'authenticité de cet attentat, parce que le jeune Zamboni était de famille fasciste ou fascistophile et que, lui-même, avait été dans les organisations des jeunesses fascistes et ne fréquentait pas d'éléments révolutionnaires. Mais il nous semble plus juste de le tenir pour véritable et de penser que ce garçon de 15 ans est allé volontairement au suprême sacrifice — son coup de revolver à peine tiré, il fut criblé de coups de poignards par les militants fascistes — parce que sa jeune conscience s'était éveillée à l'amour de la liberté et à la haine des tyrans. Nous en avons l'indice dans les notes publiées sur les lectures qu'il préférait et dans certaines phrases sur la fin violente des oppresseurs des peuples à travers l'histoire, qui se sont trouvées écrites sur ses cahiers scolaires.

Ce qui est certain, c'est que ce dernier attentat a poussé au paroxysme la fureur fasciste. Les violences, destructions, pillages et meurtres, qui avaient déjà suivi les attentats précédents, devinrent, cette fois, innombrables. Pendant une dizaine de jours, dans beaucoup de villes d'Italie, ce fut une véritable chasse à l'homme, avec des centaines de victimes ; de nom-

breuses maisons particulières furent envahies et mises à sac, jusqu'à celle du grand philosophe Benedetto Croce, d'idées ultra-modérées et sénateur, que l'on sait adversaire du fascisme, mais qui s'abstient de toute activité hostile et demeure complètement hors de la vie politique, uniquement adonné aux études. On peut alors imaginer ce qu'il en a été des ennemis déclarés, des opposants actifs, des pauvres et obscurs ouvriers que rien ne met à l'abri de la violence et de l'arbitraire.

Puis le gouvernement compléta officiellement l'œuvre des escouades fascistes en faisant opérer des milliers d'arrestations. On vota, tambour battant, de nouvelles lois restrictives et des mesures de salut public, dont il résulte qu'aujourd'hui tous les partis, toutes les organisations non fascistes, sont supprimés et supprimée du même coup toute la presse antifasciste ou étrangère au fascisme. Toute propagande des idées des partis dissous est prohibée et punie par des années de prison. Est donc prohibée la propagande non seulement du socialisme, de l'anarchisme, ou du républicanisme, mais celle même du constitutionalisme monarchique ! Enfin, toutes les plus élémentaires libertés et facultés des citoyens, même tout à fait étrangères à la politique, — qu'il s'agisse de domicile, de correspondance épistolaire, de voyages, de s'expatrier, de commerce, d'études, de métier ou profession, de sport, etc., — toutes sont soumises non seulement à des taxes énormes, mais au contrôle, à l'arbitraire, aux vexations de la police et des fascistes et peuvent être complètement supprimées.

Pour ces mesures liberticides, le gouvernement fasciste a non seulement réappliqué des systèmes de répression déjà mis en usage par le gouvernement italien en d'autres temps, comme l'*ammonizione* (perte partielle de la liberté), la surveillance spéciale, la relégation, l'interdiction de séjour, mais il a ressuscité et mis en œuvre les méthodes si longtemps maudites des Bourbons, des Papes, des Autrichiens. Il en a pris d'autres au tzarisme, (par exemple celle de faire des concierges autant d'agents de police) ; d'autres encore au bolchevisme russe. Il serait trop long d'entrer dans le détail. A tout cela s'ajoute un régime fiscal, qui écrase littéralement la masse des contribuables, un régime spirituel, qui rend, en fait, aux Jésuites toute l'organisation scolaire et prétend plier à la superstition catholique et à la superstition nationaliste toutes les consciences, en agissant de l'école maternelle à l'université. Les adversaires du fascisme, même s'ils restent passifs et muets, sont, peu à peu, chassés des emplois publics, de l'enseignement, de l'armée, des professions libérales ; les ouvriers qui ne s'inscrivent pas aux syndicats fascistes, sont chassés du travail, et à ceux qui, privés de pain et de liberté, veulent passer à l'étranger, on refuse un passeport ; s'ils tentent de s'évader quand même de cette Italie devenue une véritable geôle, ils peuvent être arrêtés et punis par plus de trois ans de prison, si toutefois ils ne sont atteints et condamnés à mort par quelque coup de fusil des miliciens fascistes, autorisés à tirer sur qui franchit la frontière, par les sentiers défendus.

De plus, une loi a rétabli la peine de mort, abolie en Italie, avec le code Zanardelli, entré en vigueur en 1891. Cette abolition de la peine de mort, c'était un des progrès civiques dont se glorifiait le plus l'Italie du vieux libéralisme, maintenant, cette petite gloire est, effacée, elle aussi, de l'histoire italienne ; la peine de mort est de nouveau prévue par la loi de la maison de Savoie, même pour les délits politiques ou plutôt spécialement pour les délits politiques.

A l'extérieur, le gouvernement fasciste suit une politique d'agents provocateurs. Provocateurs en grand sur le terrain diplomatique, où, par des combinaisons d'alliances et de contre-alliances, on cherche à semer partout des germes de guerre, à susciter partout des agressions contre les peuples ; provocateurs en petit, les stupides agents payés comme Riccioti Garibaldi et Newton Canovi, qui se donnent, à l'étranger, pour antifascistes et échafaudent, sur commande, des complots pour envoyer leurs victimes subir en Italie les pires supplices.

Comme « pendant », une politique économique de protectionnisme, de parasitisme, d'emprunts forcés, de compression fiscale, de taxes sur les industriels et les ouvriers, de famine générale qui fait remonter un peu la lire italienne, mais abaisse de beaucoup le taux de vie des Italiens, parmi lesquels augmentent le chômage, la misère et la faim. Comme unique remède, on remplit les prisons et les îles de milliers de prisonniers et de relégués, parmi lesquels en très grand nombre nos camarades anarchistes.

Ainsi, l'Italie est privée du fruit de toutes les révolutions de son « *Risorgimento* » ; toutes leurs conquêtes littéralement annulées, elle est retournée aujourd'hui à l'absolutisme le plus arbitraire, à côté duquel les gouvernements passés du Pape, des Bourbons, des Habsbourg, étaient des modèles de correction et de légalité. Pour trouver quelque chose de semblable, il faudrait remonter jusqu'à la domination espagnole, corrompue et corruptrice du XVI^e^ siècle, avec ses « *bravi* », ses tyranneaux ignorants, couverts de clinquants, avec ses hommes de loi sans scrupules, tels que nous les a décrits Manzoni, dans son classique roman *Les Fiancés*.

Et tout cela se passe avec l'approbation et la complicité directe et nécessaire du roi, qui cependant avait juré la Charte constitutionnelle ; avec la bénédiction du pape, qui cependant a vu massacrer par les fascistes plus d'un de ses prêtres ; avec la contribution et l'adhésion de la haute banque, de la grande finance, de la grosse bourgeoisie terrienne et industrielle qui espère, au prix d'un peu de sujétion, de souplesse... et d'argent, faire une bonne affaire par la possibilité d'exploiter impunément et sans limites la classe ouvrière, réduite à un état d'entière servitude. C'est pour cette dernière raison que les finances de l'Italie officielle prennent une apparence d'amélioration. C'est aussi pour cette raison que certains gouvernements et gouvernants étrangers, précédemment sans égards pour le fascisme et craignant encore aujourd'hui son fol esprit d'aventures guerrières et coloniales, ne lui marchandent cependant pas les compliments ni les faveurs, à vrai dire d'ordre infime.

Ceci nous amène à rappeler ce que nous avons dit au début : que le fascisme, sauf en ses traits spécifiques tout particuliers à l'Italie, est dans son caractère général un phénomène international. Beaucoup des méthodes inhumaines et féroces dont nous avons parlé ont été d'abord expérimentées ailleurs qu'en Italie, en Allemagne et aux Etats-Unis par exemple ; de plus, on peut dire que l'Espagne, la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie, la Lettonie, etc., sont gouvernées à la manière fasciste et que le bolchévisme s'est servi et se sert encore de méthodes fascistes. En outre, dans des pays où le fascisme n'est patronné que par une petite minorité et où son influence directe semble encore repoussée, il exerce cependant une puissante action en ce que le capitalisme en use comme d'un chantage pour empêcher le prolétariat de s'élever et de s'émanciper intégralement.

L'anarchie, exaltation du principe de la liberté, est l'antithèse parfaite du fascisme, exaltation du principe d'autorité. Anarchisme et fascisme sont les deux pôles de l'évolution sociale, deux ennemis irréconciliables et peut-être les seuls ennemis vraiment et radicalement irréconciliables. Contre le fascisme, les anarchistes invoquent que la solidarité du prolétariat soit aussi com-

plète que possible ; mais ils pensent que pour le vaincre définitivement il faut une révolution sociale qui mette fin à toute domination de caste ou de classe, à toute exploitation patronale ou étatiste, à toute autorité coercitive de l'homme sur l'homme, en un mot la révolution de la liberté. — Jacques BONHOMME.

FASCISME. LA DOCTRINE FASCISTE. — Y a-t-il une doctrine fasciste ? Certes, le fascisme, mouvement démagogique sans but bien déterminé à son origine et devenu ensuite, sous la poussée des événements, mouvement groupant toutes les forces de réaction, n'a aucun caractère original propre et n'a affirmé aucun principe nouveau ou tout au moins renouvelé dans le monde. Mais il n'est pas sans intérêt de constater la doctrine qu'il a été amené à se donner pour achever la contre-révolution préventive que se proposaient tous ceux qui l'ont appuyé et favorisé plus ou moins directement.

Etablissons d'abord, dans ses lignes essentielles et négligeant les détails, quelle a été la marche de l'idée politique à partir de la Révolution française. Celle-ci est venue proclamer à la place du droit divin des rois, le droit humain des peuples. Que ce droit ait été escamoté en grande partie par une nouvelle féodalité d'argent, le fait historique n'en demeure pas moins d'une très grande importance et les conséquences en ont été considérables.

Pratiquement, les droits de l'homme se sont surtout résumés dans un droit de critique, de contrôle et de limite du pouvoir de l'Etat. Les réactions thermidorienne, napoléonienne et de la Sainte-Alliance n'ont guère réussi à supprimer ce droit. En 1830, la révolution du libéralisme conservateur l'assure d'abord à la classe possédante et cultivée. La révolution démocratique de 1848 ne tarde pas à l'étendre, au moyen du suffrage universel, à tous les citoyens. Tout cela d'une façon plutôt théorique et formelle que pratique et réelle.

Vint ensuite non pas le socialisme, mais ce qu'on a fini par appeler de son vrai nom la démocratie sociale (*Sozialdemokratie*). Celle-ci s'est proposé non pas la transformation des formes de la propriété et de tous les rapports sociaux, mais simplement d'appliquer au Capital le même droit de critique, de contrôle et de limite déjà exercé envers l'Etat. Toutes les lois préconisées par les divers partis socialistes dans les parlements ne visent pas à autre chose : contrôler et borner, au moyen de l'Etat, le pouvoir des capitalistes.

Le fascisme a remonté ce courant historique, logique en somme, malgré son insuffisance à résoudre le problème de l'émancipation du travail et des travailleurs. Il s'en est pris d'abord à la démocratie sociale (organisations syndicales, coopératives et politiques des travailleurs), puis à la démocratie radicale bourgeoise et, enfin, au libéralisme conservateur lui-même, pour revenir à l'Etat absolu, ne tolérant ni critique, ni contrôle, ni limite à son pouvoir.

Pour ce faire, quelle doctrine le fascisme a-t-il dû invoquer ? Celle d'un pouvoir fort, qui, pour être tel, ne saurait tolérer d'être critiqué, contrôlé et limité par les citoyens n'ayant ainsi d'autres droits que ceux que l'Etat veut bien leur reconnaître dans son intérêt, quitte à les supprimer dès qu'il juge bon de le faire. Une telle doctrine ne peut que nier les droits de l'homme pour faire retour au droit divin. C'est ce que l'organe de la papauté, *L'Osservatore Romano*, ne manqua pas de faire ressortir en soulignant que la doctrine fasciste s'accorde avec la catholique dans « la con- « damnation d'un système qui, en repoussant les prin- « cipes absolus et transcendentaux, donne des bases « tellement instables à l'ordre social, qu'il est permis « d'établir que même le conservatisme libéral est logi- « quement lié aux extrêmes conséquences révolution- « naires ».

Une fois admis que l'autorité peut être discutée, il est loisible d'en arriver à sa négation ; aussi doit-elle s'imposer au nom de la divinité même, indiscutable. La tyrannie ne peut donc que se réclamer forcément d'un caractère divin. C'est ce qui explique le cléricalisme fasciste.

L'Etat absolu ne saurait ensuite tolérer aucune autonomie locale. La commune s'administrant avec quelque indépendance et nommant son Conseil et son maire fut supprimée et il n'en resta plus qu'une division administrative, avec un podestat, sorte de dictateur local, nommé par le pouvoir central et entièrement à sa dévotion. La suppression des Conseils communaux entraîna celle des Conseils provinciaux (Conseils généraux en France), le préfet devenant à son tour dictateur provincial. A remarquer toutefois qu'à côté de l'autorité officielle, il y a aussi celle des *Fasci* locaux, auxquels podestats et préfets, sans compter l'organisation judiciaire elle-même, ne peuvent le plus souvent résister.

Nous ne dirons rien du Sénat et du Parlement italiens. Toute opposition y est interdite et ils ne se réunissent plus que pour sanctionner tout ce qui leur est soumis et pour fournir à Mussolini et à ses ministres l'occasion de quelques grands discours. Ils vont d'ailleurs être réformés aussi sur la soi-disant base des corporations.

Car le fascisme se proclame lui-même un Etat corporatif et d'aucuns ont eu la naïveté d'y voir une expérience intéressante. De quoi s'agit-il en réalité ? Un pouvoir, pour être vraiment absolu, doit aussi dominer toute la vie économique. De là cette idée de soumettre au contrôle de l'Etat toute activité économique et d'empêcher ceux qui ne font pas ouvertement acte d'adhésion au régime d'en exercer aucune. A cet effet, rien ne peut mieux servir que des corporations créées par l'Etat, après avoir interdit toute association libre ou lui avoir ôté les fonctions qui en font sa raison d'être.

Déjà, aux temps de l'ancienne Rome existaient des corporations ouvrières. Levasseur, dans son *Histoire des classes ouvrières avant* 1789, nous dit :

« Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire ou dans la tradition on trouve à Rome des associations, et particulièrement des associations de métier, désignées par les écrivains sous les noms de *collegium*, *corpus*, *sodalitas*, *sodalitium*, etc... »

Leur rôle est ainsi défini par Waltzing :

« En résumé, la religion, le soin des funérailles, le désir de devenir plus forts pour défendre leurs intérêts, pour s'élever au-dessus du commun de la plèbe, le désir de fraterniser et de rendre plus douce leur pénible existence; telles étaient les sources diverses de cet impérieux besoin d'association qui travaillait la classe populaire ».

Levasseur, après avoir retracé ensuite les différentes phases par lesquelles ces organisations plus ou moins libres, autorisées ou tolérées ont passé, nous conte comment elles devinrent enfin institution d'Etat et instrument de la tyrannie impériale :

« Les empereurs en vinrent, au IVe siècle, à considérer le travail industriel non comme un droit qu'ils devaient protéger, mais comme un service public, dont ils pouvaient exiger l'accomplissement et les collèges comme les organes de ce service. Ils l'exigèrent d'autant plus rigoureusement que le service intéressait davantage la subsistance de Rome et des grandes cités ; de là, les obligations qui pesèrent sur les collèges de naviculaires, de boulangers, et aussi les immunités qui en étaient la compensation. Au IVe siècle, quand, l'industrie s'alanguissant, les artisans cherchèrent à

se dérober à un travail devenu sans doute improductif, les empereurs, considérant ce travail comme une fondation d'Etat obligatoire, retinrent par la force les membres dans leur collège, et le collège devint ainsi une sorte de prison.

« Les manufactures de l'Etat, réputées plus nécessaires encore que les industries de l'alimentation, étaient une véritable prison pour les hommes libres comme pour les esclaves qui y étaient attachés ; on les marquait d'un fer rouge comme le bétail.

« Au lieu d'être une personne se mouvant et se groupant librement dans le cadre d'une organisation économique qui le protégeât, l'individu n'était plus qu'une pièce d'un grand échafaudage vermoulu, laquelle ne pouvait pas se déplacer, ou qu'il fallait immédiatement remplacer, de crainte que l'ensemble du système se faussât et que le tout s'écroulât. »

Ce n'est pas la seule fois que nous voyons dans l'histoire la tyrannie s'emparer ainsi de l'organisation économique. La monarchie féodale en fit de même pour vaincre et asservir les Communes libres. De ces corporations indépendantes qui avaient fait leur force et leur grandeur, elle fit une institution royale et dès lors elles ne pouvaient plus être qu'une arme de la tyrannie. C'est ce que le même Levasseur nous fait remarquer :

« C'est par ignorance de l'histoire que des publicistes ont attribué à l'ancienne corporation le mérite d'avoir été la protectrice de l'ouvrier : faite par les maîtres, elle protégeait les maîtres, et, d'accord avec la police royale, elle tenait en général l'ouvrier dans une dépendance étroite. La corporation était une sorte de coalition tacite et permanente contre la hausse des salaires, quoiqu'elle n'eût pas la puissance d'empêcher complètement le jeu de l'offre et de la demande. »

Mussolini ne fait donc qu'essayer par ses corporations d'Etat, après destruction des associations libres, ce que d'autres tyrannies poursuivant le même but d'absolutisme avaient déjà fait. Ici encore rien de nouveau, n'en déplaise à certains renégats du syndicalisme italien qui prétendent le contraire.

En résumé, la doctrine fasciste est cléricale, centraliste et étatiste. Inutile de faire ressortir qu'en matière de politique étrangère, ele ne peut être qu'impérialiste, d'autant plus que le fascisme n'est qu'un nom d'occasion du nationalisme.

Une dernière remarque. Pour combattre notre antiétatisme, les socialistes ont souvent prétendu que nous n'étions que des alliés du libéralisme bourgeois visant aussi à la diminution du pouvoir de l'Etat. Laissons de côté tout ce qu'il y a d'inexact et même d'entièrement faux dans cette affirmation, et constatons que la pire forme de réaction, le fascisme, se prononce pour l'omnipotence de l'Etat. « Tout par et pour l'Etat, rien en dehors de l'Etat. » C'est pourquoi l'antifascisme ne saurait en somme signifier avant tout et surtout qu'antiétatisme. — L. Bertoni.

FASCISME. Actuellement, le fascisme est la force contre-révolutionnaire la mieux organisée, la plus active. Le mot fascisme est italien, mais la chose est d'ordre international. Comme l'hypocrisie est l'hommage rendu par le vice à la vertu, le fascisme est l'aveu de l'extrême danger dans lequel se trouve le régime capitaliste sérieusement menacé par la révolution. C'est, avec le socialisme dit réformiste, la dernière cartouche de la bourgeoisie aux abois.

Quand la bourgeoisie se croit au bord de l'abîme, à la veille d'une victoire révolutionnaire, elle rejette sa propre légalité, détruit sa propre démocratie, envoie au diable toutes ses idéologies, toutes ses « grues métaphysiques » (liberté, droits de l'homme, respect des formes juridiques, etc.) : elle se met à tuer, à incendier, à torturer, à détruire illégalement toutes les organisations légales. Elle congédie le Parlement, supprime ou enchaîne la presse, même sa propre presse démocratique. La dictature capitaliste ou bancaire se déshabille publiquement et se promène dans sa nudité affreuse. Le « mur d'argent » devient un mur d'airain contre lequel se brisent toutes les velléités réformistes et démocrates. En un mot, *le fascisme, c'est le capitalisme menacé se défendant par tous les moyens légaux et illégaux.* C'est le gendarme doublé d'un bandit. C'est la violence sans frein, sans limites.

Déjà, dans la Rome antique, lorsque les patriciens, les gros propriétaires étaient menacés de la révolte de la plèbe, la dictature s'installait en souveraine toute-puissante pour mater la classe exploitée par des représailles impitoyables. Mais les dictateurs des temps anciens gardaient encore un reste de pudeur. Ils limitaient leur pouvoir extraordinaire par des délais (six mois, par exemple). La dictature fasciste ignore la pudeur : elle est illimitée dans le temps et dans l'espace.

Toute lutte des classes aboutit aux répressions, à la dictature, masquée ou ouverte. Thermidor, Bonaparte les fusillades sous la Restauration et la Monarchie, les journées sanglantes de juin 1848, le massacre des Communards en 1871, les lois scélérates représentent, à des époques et des degrés différents, la dictature des classes dominantes qui se défendent par tous les moyens.

Mais ainsi que la dictature de la Rome antique, la dictature bourgeoise a eu jusqu'ici un certain respect des formes. Elle attendait, pour s'exercer, le moment d'un soulèvement populaire ouvert quand les barricades se dressèrent sur les places publiques. Elle se proclamait alors en état de défense légitime et se déclarait en état de siège, en état *exceptionnel.*

Le fascisme de nos jours, c'est la dictature préventive, le congé brutal donné à toute légalité régulière. C'est le gouvernement se cachant derrière une bande de *bravi*, d'assassins soudoyés. C'est l'alliance de la férocité organisée avec la lâcheté souterraine, sournoise. C'est le *carabiniero* paradant sur la place publique et faisant, à la dérobée, signe à l'assassin embusqué dans l'ombre pour assaillir le passant qui ne se doute de rien.

Déjà, le tzarisme, aux environs de la première révolution russe de 1905, inaugura ce système de défense clandestine, illégale, doublant et complétant le formidable appareil légal. La police secrète avait ses imprimeries, ses organisations et sa littérature illégales, ses agents provocateurs, ses sicaires. La majesté de l'Etat et de ses lois solennelles descend dans les cavernes de Cartouche, d'Ali Baba et s'abaisse jusqu'à la situation d'un malfaiteur vulgaire... Mussolini n'a rien inventé. Il a singé Nicolas Raspoutine qui se trouve hors d'état de lui réclamer ses droits d'auteur.

Même dans notre République très démocratique, très légaliste, au moment de la grève générale des cheminots, une théorie fasciste a été esquissée du haut de la tribune parlementaire. « J'irai jusqu'à *l'illégalité* » pour défendre l'ordre capitaliste, a dit le chef du gouvernement d'alors.

Une autre caractéristique du fascisme : il érige la violence en système. Il a le culte de la violence, de la violence en elle-même. C'est en cela que la violence *réactionnaire* se distingue, *entre autres*, de la violence *révolutionnaire*. Le révolutionnaire a le respect de la vie humaine et n'a recours à la violence que forcé par la violence du régime qu'il combat. Son idéal est la solidarité de tous, de tous les producteurs, la fin de *toute* iniquité, de toute exploitation. Le révolutionnaire ne saurait être un défaitiste du progrès humain. Il croit en un meilleur avenir de l'humanité, en un avenir sans classes, donc sans violence de classe.

Le fascisme, au contraire, défendant le régime de

l'exploitation et de la violence, croit ou feint de croire que la violence est éternelle, bienfaisante, réconfortante (voir Joseph de Maistre, de Bonald, Proudhon, Nietzsche, Georges Sorel, Bernhardi, Foch et autres hommes de guerre et de réaction plus ou moins illustres). Il cherche à éterniser le régime des classes antagonistes opposées, et, avec elles, le règne de la violence.

La guerre, avec son culte de la violence « bienfaisante, nationale et patriotique », a été la meilleure préparation fasciste. Quand nous disions et écrivions que la guerre mondiale impérialiste marquerait le retour à la barbarie du moyen-âge, avec son *Faustrecht*, son droit du plus fort, c'était l'exacte vérité, que le fascisme se charge de justifier à chaque pas.

Nous n'avons pas le droit de quitter le fascisme sans noter qu'en dehors de la guerre, c'est le socialisme réformiste qui lui a préparé le terrain favorable. En effet, en désarmant le prolétariat moralement, intellectuellement et politiquement par sa propagande des illusions démocratiques, il a livré les masses aux bandes fascistes qui savaient d'avance qu'elles ne rencontreraient aucune résistance effective.

Les réformistes confondent l'idéal, le but final socialiste avec les moyens, le point d'arrivée avec le point de départ. Oui, notre but final est l'harmonie, la solidarité, la paix définitive, la fraternité même.

Mais avons-nous le droit d'oublier que nous vivons dans une société basée sur la lutte des classes, armée jusqu'aux dents, et ne prêchant la non-résistance au mal qu'aux faibles, qu'aux opprimés et aux exploités ?

Désarmer le prolétariat, c'est armer les fascistes. Dire aux prolétaires qu'il suffit d'attendre le coup des majorités parlementaires, c'est livrer la classe ouvrière aux coups de main fascistes.

Même si le prolétariat a la majorité au Parlement, la classe capitaliste ne cèdera pas. Elle brisera, par la force, sa propre légalité parlementaire. Le fascisme deviendra mondial. Nous voyons chaque jour la tache noire fasciste s'élargir, s'étendre sur un grand nombre d'Etats. Avec les progrès du prolétariat, le fascisme grandit et se développe. Le dissimuler, c'est trahir la classe ouvrière ou être dupe de sa propre ignorance, de ses illusions « démocratiques ».

Autre trait du fascisme : il s'adresse de préférence aux anciens socialistes, en leur confiant la direction. Mussolini est un ancien militant socialiste. Millerand aussi. Et j'en passe. Le fascisme, c'est le rendez-vous de tous les crimes, de toutes les vilenies, de toutes les trahisons.

Tout en jetant bas son masque démocratique et légaliste, le fascisme a tout de même, pour entraîner les foules inconscientes, besoin de se draper d'un intérêt général. C'est l'ordre. C'est la patrie. Le coffre-fort se dissimule dans les plis du drapeau national et de l'ordre sacré.

On peut aisément démontrer que les autres forces contre-révolutionnaires, en soutenant et en préconisant ces mêmes devises : ordre et patrie, doivent fatalement, qu'elles le veuillent ou non, aboutir aux mêmes tactiques, aux mêmes actes que le fascisme, qui joue le rôle de précurseur et de modèle à tous les défenseurs quand même du régime capitaliste et impérialiste. *La contre-révolution est une et indivisible.* — Charles Rappoport.

FASCISME. Le Fascisme Economique. — Avant de devenir une véritable doctrine de gouvernement, le fascisme, dont les origines et le processus politique sont exposés ici, a dû, nécessairement, se donner des bases économiques solides. Il est même permis de dire que, sans ces assises, le fascisme n'aurait jamais pu vivre.

Il est possible d'ailleurs que son évolution, à la fois économique et politique, ne soit pas terminée dans le pays même où il a pris naissance : *en Italie.*

L'origine de ce mouvement, la qualité de ses aspirateurs, démontrent bien que le fascisme est d'ordre économique.

En effet, il est surtout l'œuvre des grands industriels italiens de Milan, de Turin, etc...

Ce sont eux qui, les premiers, perdirent confiance dans le pouvoir politique représenté à ce moment par le vieux libéral Giolitti, lors de la prise des usines en 1920.

S'ils s'en remirent à Mussolini, pour éviter le retour de pareils faits, ce fut surtout pour bouleverser de fond en comble l'ordre économique existant, à l'aide d'un système de « collaboration forcée », dont la caractéristique essentielle serait d'empêcher, à l'avenir, le heurt des antagonismes de classe.

Mussolini exécuta d'abord la partie politique et défensive de sa mission. La marche sur Rome, la restauration du pouvoir de l'Etat, son exercice avec le consentement du roi, furent, pour Mussolini, et ses inspirateurs, des tâches dont l'accomplissement immédiat s'imposait pour sauver le capitalisme menacé jusque dans ses fondements, mais toutes ces mesures n'étaient que purement défensives. Sous peine de disparaître dans un chaos indescriptible, Mussolini et les grands industriels devaient *créer.*

Ce n'est pas, comme on le croit généralement, la violence et toutes les manifestations qu'elle comporte qui constituent le fascisme. Cette violence n'est que *le moyen* par lequel le gouvernement fasciste impose sa domination. Il semble même qu'en dehors de l'Italie, le fascisme n'existe réellement nulle part ailleurs.

L'Espagne, la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne, la Lithuanie, gémissent sous la poigne brutale et sanglante de gouvernements réactionnaires, de dictateurs militaires et civils, mais on ne peut dire que les régimes de ces pays soient fascistes. Ils n'ont, jusqu'à présent, de fasciste, que la violence.

L'Italie, seule, possède un régime fasciste parce que, dans ce pays, une nouvelle économie : celle qui caractérise vraiment le fascisme, est à *la base* du nouvel ordre social.

C'est là, en effet, que les industriels, en constituant *« les faisceaux »*, eurent l'idée géniale de rassembler *sur le plan de l'exploitation capitaliste* toutes les forces actives qui concourent à la vie des Sociétés : la *main-d'œuvre, la technique et la science.* A ces forces, ils ajoutèrent — c'est parfaitement logique, dans un tel régime — le *capital*, c'est-à-dire : *les patrons, les banquiers.*

Les *corporations fascistes*, qui sont les piliers du régime, les cariatides du nouvel ordre de choses, permettent de réaliser, au besoin par la force, la collaboration de tous ces éléments sur le plan industriel à l'échelle locale, régionale (provinciale) et nationale.

Ces *« corporations »* n'ont rien de commun avec celles du Moyen-âge, disparues en France vers 1786. — Ce ne sont pas des forces périmées d'association que l'épreuve du temps condamnera sans appel.

Elles sont, au contraire, l'armature moderne et perfectionnée du capitalisme, dont elles ont mission de réaliser, sans encombre, l'évolution nécessaire.

Pourquoi ce système fasciste est-il si redoutable ?

1° *Parce qu'il est, sur le plan capitaliste, une adaptation dangereuse du syndicalisme ouvrier ;*

2° *Parce qu'il réalise « concrètement » le système d'intérêt général des démocrates syndicaux ;*

3° *Parce qu'il dépasse, apparemment, par l'application pratique, et immédiate, le socialisme d'Etat à tendance réformiste.*

Ce sont ces caractéristiques qui font la force du fascisme et le rendent redoutable.

En tirant la leçon, à leur manière, de 50 années d'expériences sociales ouvrières, les industriels italiens — avec lesquels, en France, les Motte, les Martin-Mauny, les Valois et les Arthuys, sont en parfait accord — ont su renforcer économiquement et politiquement leur puissance. Ils ont fait franchir une nouvelle étape au capitalisme. Ils ont su réaliser ce tour de force : *assouplir un système en le concentrant ; renforcer l'exploitation en la masquant sous les traits de la collaboration : imposer comme réel un intérêt général inexistant ; diriger vers des buts de conservation du capitalisme des forces destinées par excellence à faire disparaître ce régime.*

Et ce tour de force s'est accompli sous les yeux ébahis du prolétariat universel, sans que celui-ci en saisisse toute la signification, toutes les conséquences.

Il a été longuement préparé et exécuté de main de maîtres. La mise en tutelle de tous les Etats par la finance et la grande industrie internationale a précipité l'avènement du fascisme. Et on peut tenir pour certain que les industriels italiens avaient derrière eux, avec eux, tous les grands potentats bancaires et industriels, surtout ceux d'Angleterre et d'Amérique. La contribution financière de ces magnats à l'œuvre du fascisme est aussi évidente que le contrôle qu'ils exercent sur l'industrie italienne est réel. Mussolini n'est, en somme, que l'exécuteur des desseins du grand Etat-Major capitaliste mondial. L'Italie n'est que le lieu d'une expérience qu'on veut aussi décisive que possible *avant de la généraliser.*

Voilà, à mon point de vue, comment la classe ouvrière doit considérer le fascisme. C'est le *système social nouveau du capitalisme, ayant à la fois de très fortes bases économiques et une expression étatique renforcée.*

Ce mouvement est d'autant plus dangereux qu'il vient à son heure : au moment où, dissociées, les forces ouvrières bifurquent vers des buts différents ; au moment où, abandonnant définitivement leurs objectifs, de classe, une partie de ces forces apportent au capitalisme le concours sans lequel celui-ci ne pourrait franchir, dans les circonstances actuelles, le défilé difficile qu'est toujours le passage d'un stade d'évolution à un autre stade ; au moment, enfin, où la faillite de tous les partis politiques, dans tous les pays, s'avère irrémédiable aux yeux de ceux qui comprennent la signification, la portée des événements économiques, politiques et financiers qui se déroulent à travers le monde.

Il n'est donc pas surprenant que le fascisme, habilement présenté aux diverses couches populaires, réussisse à entraîner vers lui toutes les dupes des partis, tous les trompés, tous les désabusés, tous les partisans des doctrines de force que la guerre a remises au premier plan. Ceci pour le plan politique.

Economiquement, les corporations fascistes, en réunissant dans un même organisme toutes les forces d'une même industrie : *patrons, techniciens, savants et ouvriers, réalisent la gageure de faire croire à l'existence* d'un intérêt général.

Et cette conception n'est-elle pas, en fait, *pour le compte du Capitalisme,* l'affirmation de la thèse soutenue par la Fédération Syndicale d'Amsterdam et ses plus brillants représentants sur le plan ouvrier.

Il n'y a qu'une seule différence. C'est celle-ci : *Jouhaux et ses amis prétendent réaliser l'intérêt général, en utilisant le capitalisme, au profit des travailleurs, tandis que Mussolini le réalise au profit du capitalisme, en utilisant le prolétariat.*

Des deux, un seul est logique : *Mussolini.* C'est là, en grande partie, la force essentielle du fascisme. Non seulement, il institue à son profit un régime d'intérêt général, mais encore il s'assure, pour cette tâche, le concours indispensable d'une partie de la classe ouvrière.

Qu'on ne croie pas que le fascisme supprime les classes, qu'il les nivelle. Non, il les *superpose,* mais cela lui permet de faire disparaître les antagonismes brutaux et permanents du Capital et du Travail, au nom de leur intérêt corporatif et général.

De cette façon, il supprime à la fois : *la grève,* arme ouvrière, et *le lock-out,* arme patronale, par *l'arbitrage obligatoire,* arme à la fois gouvernementale et patronale, puisque l'Etat n'est que *l'expression* collective de la classe dominante.

Si la « corporation fasciste » réalise une sorte de solidarité d'intérêt, nul ne peut prétendre que cette solidarité implique l'égalité sociale des « associés ».

Voyons, en effet, quelles sont les caractéristiques essentielles de ces corporations :

1° AU SOMMET : une direction technique assumée par le patron, l'industriel et, invisible mais présente, une autre direction, occulte, morale, suprême, la vraie direction : les *grandes banques ;*

2° AUX ÉCHELONS : *Les Savants,* dont les travaux sont dirigés, orientés par la direction, par la force qui paye ; *les techniciens,* qui sont chargés d'appliquer les découvertes des savants sur le plan industriel ; *les agents de maîtrise,* qui ont pour mission de faire exécuter, selon les règles de la corporation, dans « l'intérêt général » de celle-ci, les travaux élaborés, mis au point par le corps des techniciens. — *Savants, techniciens, agents de maîtrise,* reçoivent, à des degrés divers, des « délégations » qui font d'eux les représentants de la direction. Ils n'en sont pas moins contrôlés constamment par celle ci ;

3° AU BAS DE L'ÉCHELLE : *les ouvriers, les employés, les manœuvres,* c'est-à-dire *les exécutants,* qui sont placés sous la direction des agents de maîtrise, qui obéissent aux instructions du « Bureau » et n'ont à faire preuve d'aucune initiative. Ils ne jouissent, en fait, d'aucun droit.

En somme, on peut dire que la Corporation est placée *sous l'autorité d'un seul maître,* en deux personnes : *l'industriel et le financier,* le second commandant au premier. Le reste constitue une armée de parias, plus ou moins bien rétribués et considérés, dont les efforts conjugués n'ont qu'un but : *enrichir le premier en asseyant ses privilèges, en les perpétuant.*

C'est ce que le fascisme appelle la « collaboration des classes » dans un but « d'intérêt général ».

Les salaires, la durée du travail, les conditions d'exécution de celui-ci, sont fixés localement, par industrie, par la Corporation intéressée, c'est-à-dire, en réalité, par le patronat qui prend grand soin de faire avaliser ses propositions par les « représentants » des autres « associés », habilement choisis par lui, avant de les faire légaliser par le « podestat », qui est le magistrat politique, le représentant direct du pouvoir d'Etat.

Ce système est encore incomplet, mais, d'ores et déjà, il constitue la base solide qui supporte tout l'édifice fasciste. Lorsque Mussolini, avec le temps, aura réussi à se débarrasser du Parlement élu et du Sénat, désigné par le roi — et ce ne sera pas long — il constituera des parlements provinciaux et un parlement national, où siégeront les représentants qualifiés des Corporations, c'est-à-dire des « grands intérêts » du pays.

Ces assemblées locales, provinciales et nationales, constamment placées sous le contrôle du pouvoir central, formeront l'appareil politique du pays.

Le fascisme sera alors réalisé : politiquement et économiquement.

Il lui restera à accomplir la tâche pour laquelle il fut présenté : *Tracer les nouvelles lois économiques du*

Capitalisme, généraliser le système de renforcement de l'Etat mis au point en Italie.

Les grandes crises économiques et financières actuellement en cours n'ont pas d'autre but.

J'ai indiqué ailleurs que les crises économiques qui se déroulent dans tous les pays n'avaient pas pour *causes réelles* les crises financières qui n'atteignent et n'affectent que certains d'entre eux. J'ai démontré que ces crises économiques sévissaient aussi bien dans les pays à change haut, moyen ou bas, que dans ceux où les crises financières étaient terminées, en cours, ou bien ne s'étaient pas encore produites.

La crise financière est, certes, un facteur, mais *un facteur artificiel*, qui permet de rendre ici ou là, la crise économique plus aiguë. C'est *un moyen*, dont use avec art la finance internationale, mais ce n'est pas *une cause*.

Quant à la conséquence de ces crises économiques, c'est le *chômage*, aujourd'hui général dans le monde. Quelle que soit la situation financière des pays, le chômage y règne et on constate qu'il est, généralement, d'autant plus considérable et, aussi, permanent, que la situation du pays est, financièrement, meilleure. La Suisse, l'Angleterre, l'Allemagne, sont, à ce sujet, des exemples probants.

Le chômage n'est, en somme, qu'une sorte de *lock-out*, qui a pour but d'introduire dans la production de nouvelles règles, dont le *fascisme* et le *taylorisme* semblent constituer les grandes lignes sur tous les terrains (exécution du travail et forme de sa rétribution).

L'ensemble de ces nouvelles règles constitue ce qu'on appelle la « *rationalisation* ». Ce mot, qui a une importance considérable, à notre époque, sera étudié à sa place.

Mais, dès maintenant, il convient de dire que la *rationalisation*, actuellement en cours, dans tous les pays industriels, — et déjà partiellement réalisée dans certains d'entre eux — a pour but de faire passer le capitalisme d'un stade terminé, révolu, à un autre stade correspondant à l'évolution actuelle.

Les Corporations fascistes seront les agents d'exécution de ce plan, sous le couvert de « l'intérêt général ».

Et, en France, on assistera vraisemblablement, en raison de l'histoire de ce pays, à ce spectacle prodigieux de voir le fascisme réalisé par la C.G.T. ou plutôt par ses dirigeants, aidés par les chefs socialistes, lesquels, dans nombre de pays, et notamment en Pologne, ont montré qu'ils avaient, à ce sujet, d'étonnantes dispositions.

En effet, quiconque peut s'apercevoir que la bourgeoisie réactionnaire française a l'infernal talent de faire présenter, soutenir et défendre ses projets d'asservissement par les leaders politiques du Parti socialiste et les chefs syndicaux de la C. G. T.

C'est ainsi que Paul Boncour, au nom du Parti socialiste, présenta et fit voter le projet de loi instituant la nation armée et la militarisation des syndicats, avec l'agrément de la C.G.T.

C'est ainsi, encore, que celle-ci, alors que le chômage permanent implique la réduction du temps de travail, se cramponne à la journée de 8 heures, devenue trop longue.

Le Capitalisme poursuivra-t-il sa besogne de transformation profonde, jusqu'au bout, en utilisant les chefs socialistes et syndicaux, déjà rivés à son char ? Réalisera-t-il, avec eux, le fascisme — quelle qu'en soit la forme — ou se décidera-t-il, le moment venu, à se débarrasser de « ses auxiliaires », après les avoir usés ? Nul ne le sait, du moins en ce moment, pas même l'intéressé.

Mais il est cependant certain que, de quelque manière que ce soit, et avec qui ce soit, la haute finance poursuivra son but sans défaillance.

Une force, une seule : le *syndicalisme révolutionnaire* me paraît capable de barrer la route au capitalisme, en voie de transformation.

Comme son adversaire, mais à l'état libre, il dispose, *sans limite*, des facteurs qui assurent la vie sociale.

C'est, en définitive, entre le syndicalisme révolutionnaire et le fascisme — et tous ses alliés, politiques et syndicaux — que se livrera la bataille finale, pour laquelle tous les ouvriers devraient déjà être prêts.

De l'issue de cette bataille dépend toute la vie des peuples.

Selon que l'un ou l'autre triomphera, ce sera la liberté ou l'asservissement, l'égalité sociale ou l'exploitation illimitée, qui règneront universellement. — Pierre BESNARD.

FATALISME n. m. Doctrine philosophique qui attribue tout au destin, considère que tous les événements sont fixés à l'avance par une cause surnaturelle et doivent fatalement s'accomplir. Conséquemment, le fatalisme nie le libre arbitre, c'est-à-dire la doctrine philosophique qui présente l'individu libre de ses gestes et de ses actes et, en conséquence, responsable de ceux-ci ; mais il combat également le déterminisme qui conditionne une chose à une autre et prétend que toutes les actions de l'individu sont les résultantes d'effets et de causes qui s'enchaînent les unes aux autres.

A notre avis, et s'il est vrai que les problèmes philosophiques exercent une influence sur la vie sociale des hommes, nous pensons que le fatalisme est une doctrine de paresse, d'impuissance et de mort, surtout en ce qui concerne le *fatalisme vulgaire* des musulmans. Pour ce qui est du *fatalisme pantheiste* de Spinoza, nous croyons qu'il a ouvert de larges horizons au déterminisme.

Si nous disons que le fatalisme est une doctrine de mort, c'est, qu'en effet, si la vie de l'homme est définitivement réglée, si rien ne peut changer le cours tracé de son existence, toute lutte est alors inutile et l'individu n'a plus qu'à attendre les événements puisqu'il ne peut rien contre ceux-ci.

« Dans les âges primitifs, quand un héros était dévoré par un cancer, on le croyait mangé par un Dieu ; on offrait au Dieu de la viande fraîche, on supposait qu'il l'aimerait mieux que la chair du malade et qu'il lâcherait celui-ci ». (Renan, Dialogues philosophiques.) Une semblable illusion ne peut être permise au fataliste. Dans le même cas, il n'a qu'à se laisser mourir et il n'a même pas la ressource de la prière pour espérer apitoyer son Dieu sur son sort misérable, puisque c'est ce dieu qui, irrévocablement, à tracé ce sort ; en cette circonstance, tout ce que le fataliste peut espérer, c'est la félicité dans un monde meilleur.

Une telle conception philosophique si contraire aux lois scientifiques annihile inévitablement toute volonté et toute énergie et ne peut être admise par les anarchistes qui considèrent la vie comme une lutte continuelle.

Pas plus que le fatalisme, nous ne pouvons admettre le libre arbitre. Nous savons que l'homme n'est pas libre, qu'il est le produit de circonstances, d'événements, d'effets et de causes, de l'ambiance et de l'hérédité. « Etre véritablement libre, écrit Voltaire, c'est pouvoir. Quand je peux faire ce que je veux, voilà ma liberté ; mais je veux nécessairement ce que je veux ; autrement je voudrais sans raison, sans cause, ce qui est impossible. Ma liberté consiste à marcher quand je veux marcher et que je n'ai point la goutte ». (Voltaire, le philosophe ignorant).

Mais, diront les adversaires du déterminisme, votre déterminisme se rapproche sensiblement du fatalisme

vulgaire. Qu'importe que les causes soient multiples, ou que la cause soit unique, si le résultat est le même et que l'individu déterminé par des causes extérieures à lui-même ne peut rien changer à sa destinée ? Argument simpliste, raisonnement à l'absurde.

Dans ses dialogues philosophiques, Ernest Renan fait ainsi parler un de ses sujets : « Hors de notre planète, l'action de l'homme peut être considérée comme nulle, puisque notre planète n'agit guère dans l'ensemble de l'univers que par la gravitation ; or, l'homme n'a pas changé et ne saurait changer la gavitation de sa planète. Cependant, la moindre action moleculaire retentissant dans le tout, et l'homme étant cause au moins occasionnelle d'une foule d'actions moleculaires, on peut dire que l'homme agit dans le tout d'une quantité qui équivaut à la petite différentielle qu'il y a entre ce qu'est le monde avec la terre habitée et ce que serait le monde avec la terre inhabitée. On peut même dire que l'animal agit lui-même dans l'univers à la façon d'une cause ; car une planète peuplée seulement d'animaux verrait se produire à sa surface des phénomènes naissant de la spontanéïté de l'animal et différents des purs phénomènes mécaniques, où ne se décèle aucun choix ». Et, en effet, si nous abandonnons le terrain purement philosophique et abordons le terrain social, nous disons : bien que déterminé, l'individu apporte dans l'ordre des choses une part de lui-même, une part qui lui est propre, une part qui lui est individuelle. Et cette part particulière, associée à celle de ses semblables peut changer la face des choses, le cours des événements.

Lorsque nous disons que la Révolution est inévitable, qu'elle sera violente, ce n'est pas parce que *fatalement* elle doit être violente. S'il plait aux hommes qui détiennent la richesse sociale d'abandonner leurs privilèges et de participer à l'organisation d'une société plus humaine, la violence ne s'exercera pas ; ce n'est pas parce que nous croyons au *fatalisme* que nous disons que la Révolution sera violente, mais justement parce que cette violence sera déterminée par le refus des classes oppressives d'accéder aux désirs du populaire. Le capital a le pouvoir — parce que lui aussi est déterminé et détermine — de changer le cours des événements, de même que le peuple a possibilité de transformer du tout au tout l'ordre social actuel. Cette possibilité n'est pas seulement consécutive aux causes qui déterminent le peuple, mais aussi aux effets dont le peuple est la cause.

Il y a un fossé entre le fatalisme et le déterminisme, et nous pouvons dire que le déterminisme est l'antidote du fatalisme.

Au mot déterminisme, on trouvera une explication plus étendue de ce que nous entendons par déterminisme, mais pour nous, il n'exclut pas la responsabilité.

Il est simpliste de prétendre que l'homme étant déterminé, il est entièrement irresponsable. S'il en était ainsi, je ne serais pas déterministe. Chaque individu a une part de responsabilité. Le juge qui condamne, le bourreau qui exécute sont peut-être le produit de la société, ils sont les effets d'une foule de causes, c'est entendu ; mais ils apportent aussi un peu d'eux-mêmes dans chacun de leurs actes et en conséquence, leur responsabilité, si elle n'est pas absolue, est tout au moins partielle. Et puis, la lutte sociale ne permet pas de s'arrêter à de telles subtilités. Sur le terrain philosophique, il est permis de se livrer à une gymnastique intellectuelle pour rechercher la part de responsabilité de chacun ; sur le terrain social, il faut batailler pour vivre et arracher à ceux qui nous oppriment la part de bonheur à laquelle nous avons droit.

Eloignons de nous cette idée que rien ne peut changer, que tout ce qui arrive est fatal, que tel événement ne pouvait pas ne pas se produire, que les fléaux sont inévitables, et pensons avec Louis Blanc que « jusqu'à présent » la civilisation a fait fausse route ; et dire qu'il n'en saurait être autrement, c'est perdre le droit de parler d'équité, de morale, de progrès. — J. CHAZOFF.

FATALITE n. f. (du latin *fatalitas*). Destinée inévitable. Ce qui ne peut pas ne pas arriver. Une sombre *fatalité ;* une terrible *fatalité ;* être poursuivi par la *fatalité.* La « Fatalité » suppose une puissance occulte qui détermine le sort de chacun et contre lequel l'individu ne peut rien. Empruntons à P.-J. Proudhon une belle page sur la Fatalité.

« C'est à connaître et à pénétrer la fatalité que tend la raison humaine ; c'est à s'y conformer que la liberté aspire. Je ne demanderai plus : Comment l'homme a-t-il le pouvoir de violer l'ordre providentiel, et comment la Providence le laisse-t-elle faire? Je pose la question en d'autres termes : Comment l'homme, partie intégrante de l'Univers, produit de la fatalité, a-t-il le pouvoir de rompre la fatalité ? Comment une organisation fatale, l'organisation de l'humanité, est-elle adventice, antilogique, pleine de tumultes et de catastrophes? La fatalité ne tient pas à une heure, à un siècle, à mille ans ; pourquoi la science et la liberté, s'il est fatal quelles nous arrivent, ne nous viennent-elles pas plus tôt ? Car, du moment que nous souffrons de l'attente, la fatalité est en contradiction avec elle-même ; avec le mal, il n'y a pas plus de fatalité que de Providence. Qu'est-ce, en un mot, qu'une fatalité démentie à chaque instant par les faits qui se passent dans son sein ? Voilà ce que les fatalistes sont tenus d'expliquer, tout aussi bien que les théïstes sont tenus d'expliquer ce que peut être une intelligence infinie qui ne sait ni prévoir ni prévenir la misère de ses créatures. »

FAUCILLE n. f. (du latin *falsicula*, de *falx*, faux). Instrument composé d'une lame d'acier courbée en demi cercle, et d'une poignée en bois, qui sert à couper les céréales.

Depuis la Révolution russe, les bolchevistes ont fait de cet outil un symbole, et il figure entrelacé avec un marteau, sur tous les emblèmes ou drapeaux de la République des Soviets. Est-ce à dire que la Russie est un état dirigé par les travailleurs des champs et des usines ? Nous savons ce que valent les symboles. De même que la *Marseillaise* fut prostituée en France au lendemain de la Révolution, la faucille l'est à l'heure actuelle par les dirigeants russes et les conducteurs des divers partis communistes nationaux. En Russie, ce n'est pas celui qui manie l'outil — faucille ou marteau — qui est maître de la situation, et nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que celui qui se sert là-bas de la faucille ne bénéficie pas du travail qu'il fait. Une paysannerie exploiteuse est née dans l'U. R. S. S., et elle est aujourd'hui le plus ferme soutien du gouvernement bolcheviste. C'est à son profit que la faucille fauche les récoltes, et le travailleur des champs comme celui des usines est un exploité rétribué, semblable à celui de nos pays démocratiques occidentaux. Et il en sera ainsi tant que le travailleur n'aura pas absolument aboli la propriété et l'exploitation.

FAUNE n. f. On désigne sous le mot de faune, l'ensemble des animaux d'une contrée ou d'un continent, vivant à l'état naturel ou sauvage. La *faune* australienne, la *faune* américaine, la *faune* asiatique. La faune varie selon les régions, le climat, etc... L'Asie est peuplée de tigres, de panthères, d'ours, d'éléphants de l'Inde, de rhinocéros, de tapirs de chameaux,

de buffles, de vautours ; l'Afrique produit des éléphants, des lions, des autruches, des chacals et de nombreuses variétés de singes ; l'Amérique donne des jaguars, des pumas, des ours, des tapirs, des bizons, des cerfs, des lamas, des castors, etc..., etc...

Certains de ces animaux sont un véritable danger pour l'homme, et leur destruction s'impose ; mais il en est parmi eux qui, une fois domestiqués, rendent d'énormes services, en raison de leur force et de leur intelligence. Tel est l'éléphant. Malgré tout le travail que peut produire ce pachyderme et son utilité, la race menace cependant de s'éteindre, grâce à la bêtise humaine. Il est, en effet, impitoyablement chassé pour l'ivoire de ses défenses et la faune africaine commence à s'en dépeupler.

FAUNE n. m. (du latin *faunus*). Nom donné chez les Latins, aux divinités champêtres qui défendaient le bétail contre les loups et protégeaient l'agriculture.

FECONDITE (du latin : *fecunditas*). La fécondité est la qualité de ce qui est fécond, c'est-à-dire apte à la procréation. Une femme est dite féconde lorsqu'elle est capable d'avoir des enfants. On dit également des femelles des animaux et des végétaux qu'elles sont fécondes lorsqu'elles peuvent servir à la reproduction de l'espèce à laquelle elles appartiennent. Par extension, on dit d'une terre qu'elle est féconde, lorsqu'elle est susceptible de fournir en abondance des produits de culture. Au figuré, il est admis de dire qu'une matière est féconde lorsque l'on peut s'en inspirer pour de multiples ouvrages de l'esprit. Au figuré, encore, on peut employer le mot fécondité, en parlant d'un auteur, pour désigner sa puissance de production littéraire.

Soulignons, à ce propos, que de pouvoir, en quelques heures, sans effort apparent, noircir, d'une plume hâtive, tout un cahier et, en quelques années, remplir de gros volumes une bibliothèque, est un talent d'ordre plus que secondaire. Ce qui, en effet, compte principalement pour un écrivain, c'est l'originalité du style, la nouveauté des idées, la valeur de l'observation personnelle, et non l'importance numérique des pages écrites. Il n'est pas rare que de remarquables écrivains, tels Gustave Flaubert, travaillent avec une difficulté extrême et s'attardent très longuement sur un feuillet, Si Honoré de Balzac, Victor Hugo, Emile Zola, ont été à la fois des hommes de génie et des auteurs d'une fécondité impressionnante, il n'en est pas moins vrai que les grands records de la production se constatent surtout parmi les artisans peu consciencieux, les brouillons, d'esprit médiocre, nourris de lieux communs. Il en est des œuvres d'art comme de la génération humaine : pour celles-là, comme pour celle-ci, la quantité n'est estimable que lorsqu'elle s'allie à la qualité, et met en relief cette dernière, sans se développer toutefois à ses dépens.

Pour n'atteindre point à celle des microbes, inexactement dénommés « les infiniment petits », qui peuvent, en très peu de temps, par bourgeonnement, ou scissiparité, se reproduire par milliards, la fécondité des végétaux n'en est pas moins très remarquable. Une simple tige de maïs porte 2.000 graines ; un pavot, 32.000 ; un platane, 100.000 ; un orme, 300.000. Le pin en répand par millions, avant de périr de vétusté.

Les poissons et les insectes fournissent des nombres en rapport avec ceux des végétaux. Les araignées pondent chacune une centaine d'œufs ; la mouche, 150 ; les pucerons ont jusqu'à dix générations et plus, toutes considérables, en une seule année. Une abeille mère fait 8.000 œufs, en une seule ponte, et la femelle du termite dix fois plus dans sa journée. La perche donne 10.000 œufs, et l'éperlan, 25.000 ; le hareng, 36.000 ; la carpe, 350.000 ; la tanche, 40.000. Et nous n'atteignons pas le record pour les habitants des eaux, car la sole, avec un million, et la morue, avec sept millions d'œufs, sont encore dépassées par l'esturgeon, cet empereur des pères de famille, qui se donne, en une seule année, 10 millions de descendants !

Pour être très sensiblement inférieure, la fécondité des mammifères est digne encore de retenir l'attention : Le chat peut engendrer, avant l'âge d'un an, et s'accoupler toute sa vie, c'est-à-dire pendant neuf ou dix ans, pendant lesquels il pourra avoir, chaque année, de 8 à 12 petits en deux portées. Il en est de même, à peu près, pour le chien. Une truie peut reproduire, à l'âge de dix mois, et donner pendant plusieurs années deux portées par an, de 6 à 16 petits chacune. Une souris est capable de mettre bas de 4 à 6 petits, tous les mois. Enfin, le lapin, ce modèle des citoyens prolifiques, le lapin, qui vit huit ou neuf ans, et peut produire, dès l'âge de cinq ou six mois, se trouve suffisamment doué pour être père, en cinq à six portées, de 40 à 60 petits par année.

Les espèces sont, à part quelques exceptions, d'autant moins prolifiques, qu'elles occupent un degré plus élevé dans l'échelle des êtres, et que sont moins grandes leurs chances de destruction. L'espèce humaine, qui justifie cette règle, est très peu féconde par rapport aux insectes, aux poissons, et même à la plupart des mammifères. Cependant, sa puissance prolifique naturelle, lorsque nul obstacle n'intervient pour la limiter, est suffisante pour peupler, et surpeupler, en un petit nombre d'années, de considérables espaces. Une femme normale, c'est-à-dire en bonne santé, et qui ne fait rien pour éviter la maternité, est apte à concevoir depuis l'âge de seize ou dix-huit ans jusqu'à celui de quarante-cinq ans, parfois plus, c'est-à-dire pendant près de trente années, et, si elle s'unit tôt à un homme jeune et robuste, elle peut avoir de lui douze enfants. C'est là une moyenne qui n'a rien d'exagéré. Beaucoup de femmes en ont eu quinze, d'autres une vingtaine. On cite même une Canadienne qui en eut trente-deux !

Cette moyenne de douze enfants par famille a été observée, au début de la colonisation, dans tous les pays neufs et salubres, où des couples vigoureux ont été s'établir en pleine nature, et y ont fait souche sur de vastes territoires, où ne manquaient ni la place, ni les ressources en subsistances, et où le grand nombre des enfants, au lieu d'être un facteur de misère, était une condition de prospérité.

Si, dans les grandes nations modernes, les familles de douze enfants et plus constituent un fait exceptionnel, cela tient à deux sortes de causes bien différentes. Chez les riches, la recherche du luxe, et le goût de l'intellectualité, le souci de conserver des formes juvéniles, et de ne pas morceler en trop de parts les héritages, éloignent les femmes de la maternité. Chez les pauvres, la crainte de charges familiales venant compliquer une situation déjà précaire, maintient beaucoup de gens dans le célibat ou, mariés, les fait recourir à la fraude sexuelle ou aux terribles procédés de l'avortement clandestin. Et puis, les taudis, la misère physiologique, les tares alcooliques, syphilitiques ou tuberculeuses des parents se chargent de pratiquer des coupes sombres parmi l'enfance des bas quartiers.

Pourtant, malgré ces fléaux divers, auxquels viennent s'ajouter la guerre, la famine, les épidémies, et l'émigration, la population, contrairement à ce qu'affirment les nationalistes, continue partout à s'accroître, même en France, quoique avec une lenteur de plus en plus marquée. C'est ce phénomène de réduction progressive dans le taux de la natalité que l'on est convenu, dans les sphères officielles, de nommer improprement « la dépopulation ». Il n'a pas empêché la collectivité européenne de doubler en bien moins de cent ans, au cours du XIXe siècle. Il est donc évident que si une révolu-

tion, collectiviste ou communiste déterminait présentement en Europe une honnête aisance pour tous les habitants, la fin des conflits armés, et la possibilité du mariage jeune sans inquiétude pour l'avenir, c'est tous les trente ans, environ, que l'on verrait doubler le nombre des humains, sur un continent dont la surface n'est pas extensible, et dont le rendement, comme produits alimentaires, peut être augmenté par les méthodes scientifiques, sans pouvoir être néanmoins indéfiniment accru. Il en résulterait que la société nouvelle se trouverait, à très bref délai, en présence de difficultés vitales graves que seule la procréation consciente et volontairement limitée serait à même de résoudre. — Jean MARESTAN.

FEDERALISME. — Le fédéralisme est une forme d'organisation sociale, qui a pour but d'assurer : 1° *les rapports des individus entre eux ;* 2° *les rapports de l'individu avec le groupement ;* 3° *les rapports des groupements entre eux.* Il a pour bases essentielles : 1° *la liberté de l'individu ;* 2° *l'indépendance et l'autonomie du groupement.*

Il repose sur une grande loi naturelle : l'ASSOCIATION, dont les fondements moraux sont : la SOLIDARITÉ ET L'ENTR'AIDE.

Les principes qui se dégagent de l'application de cette loi naturelle consacrent, sans conteste possible, l'interdépendance absolue de l'individu et du groupement.

Et c'est de cette constatation qu'est issu le fédéralisme, comme forme d'organisation sociale, basée à la fois sur la nature et sur l'observation scientifique des faits.

Nul ne peut échapper à cette loi : ni les êtres animés, ni les êtres appelés, par erreur, inanimés.

Non seulement les hommes doivent s'y plier, *pour vivre, se développer et se défendre* contre les éléments ou les autres espèces qui leur disputent la possession de la terre, mais il apparaît clairement que les végétaux et les minéraux, comme les animaux, ne peuvent se soustraire à la loi d'association.

Ce n'est pas par hasard que les forêts existent, que les gisements de minéraux se rencontrent, que les animaux se groupent. La seule loi d'attraction ne suffirait pas à expliquer ces phénomènes de groupements, cette *classification en espèces :* animales, végétales, minérales.

Ces espèces se rassemblent, *pour vivre,* sous l'influence des éléments.

Ce n'est qu'en se groupant par catégorie qu'elles ont la possibilité de se défendre contre les autres espèces, de se donner en commun des conditions de vie.

D'autres l'ont dit et prouvé bien avant moi.

Il était donc naturel que les hommes, ces animaux supérieurs, paraît-il, obéissent, eux aussi, à la loi d'association, *pour le bien comme pour le mal.*

L'association s'est imposée à l'homme dès qu'il a voulu accomplir une tâche au-dessus de *ses seules forces,* dès que ses semblables ou les éléments lui ont imposé cette tâche.

Pour que l'association soit *viable,* il faut que les associés poursuivent un but commun et qu'ils soient d'accord sur les moyens à employer pour atteindre ce but.

Ceci les oblige à accepter tacitement un contrat, *écrit ou non,* qu'ils s'engagent à respecter *volontairement* et *mutuellement,* pendant toute la durée de l'association, que celle-ci soit limitée ou illimitée.

Il est clair qu'en s'associant avec d'autres hommes, avec lesquels il conclut un acord précis, nettement défini par le contrat qui le lie à ses associés, l'individu abandonne forcément quelques préférences personnelles qu'il *conditionne,* en quelque sorte, l'exercice de sa liberté. De même, il subordonne *volontairement* son intérêt particulier à un intérêt collectif, auquel donne tout naturellement naissance la constitution de l'association.

Il se crée donc *des droits et devoirs.* Ses droits, c'est ce qu'il reçoit et doit recevoir des autres associés, pour sa collaboration à l'œuvre commune. Ses devoirs, c'est ce qu'il doit à ses associés, pour leur participation à cette même œuvre.

S'il doit exiger l'intégralité de ses droits, il doit aussi remplir scrupuleusement ses devoirs.

A la spécification du but à atteindre, à la détermination des moyens à employer qui constituent la *doctrine* de l'association, viennent s'ajouter l'énonciation des droits et des devoirs de chacun, qui forment *le Statut, la Charte* de l'association, qui se meut désormais dans le cadre des principes adoptés par *l'ensemble* des associés.

A partir de ce moment, toutes les décisions prises par les associés devront être *en accord* avec les principes fixés.

A cet instant précis de ma démonstration, je tiens à établir la différence qu'il convient de faire entre le principe : *immuable,* et la décision : *circonstancielle.*

En effet; si le *principe,* base de la charte, ne peut être modifié que du consentement *unanime* des associés, la *décision* peut être prise par la *majorité* de ces *associés.*

Une seule condition suffit pour que la *décision* soit valable : *Il faut qu'elle soit en accord avec le principe ou les principes sur lequel ou lesquels l'association a été fondée.*

Une décision est valable — et doit être appliquée — jusqu'à ce qu'une autre décision se rapportant au même sujet, à la même question, soit venue *automatiquement* remplacer la première, toujours dans le cadre des principes, bien entendu.

S'il en était autrement, si une partie des associés ou un associé seulement prétendait passer outre à la décision, l'association serait menacée dans son existence. Elle ne pourrait jamais atteindre les buts pour lesquels elle a été constituée.

Pour sortir de cette situation, il n'y a que deux solutions : *ou l'associé part de son plein gré ou les autres associés lui notifient son départ.*

C'est le résultat même de l'application du Statut de l'association, de la charte, à laquelle tous les associés ont accepté, *par avance,* de se discipliner *volontairement.*

C'est aussi la conséquence de l'application de la *loi du nombre,* qui oblige l'individu, associé à d'autres individus, à accepter de travailler selon les décisions de l'ensemble ou de la majorité.

Et tant que cette loi *inexorable* ne pourra être remplacée par une autre plus juste, plus logique, plus équitable, il devra en être ainsi.

On pourra dire de *cette loi du nombre* qu'elle est injuste, qu'elle paralyse la marche en avant, qu'elle asservit un individu à l'ensemble, une minorité à une majorité.

Ce qu'il importe de faire, c'est de trouver mieux avant de l'abolir. Or, on n'a, jusqu'ici, rien trouvé. On peut aussi dire que toutes les objections sont plutôt d'ordre sentimental. Raisonnablement, pratiquement, elles sont sans valeur. Si on les acceptait, il n'y aurait aucune association possible et, seul, l'individualisme s'imposerait.

S'il est évident que l'individu compose le milieu, pour partie, il est non moins évident que l'individu ne peut *pratiquement* se dissocier du milieu ; qu'il en dépend au même titre que tous les organes d'un même corps dépendent de ce corps et sont solidaires l'un de l'autre.

On doit donc admettre comme exacte l'*interdépendance absolue* du groupement et de l'individu, aussi

longtemps que le second demandera quelque chose au premier, *qu'il ne pourra se suffire complètement à lui-même.*

Puisqu'il est obligé de s'associer, qu'il en reconnaît la nécessité, il est obligé de respecter le contrat auquel il a souscrit. Ceci implique forcément que l'individu accepte les décisions de l'ensemble, que la minorité accepte celles de la majorité, dans les limites du contrat, suivant le Statut.

On peut, évidemment, dire que la minorité a toujours raison, que l'individu est plus éclairé que la majorité. Ceci n'est pas toujours exact. De même que les majorités, les minorités ou l'individu peuvent être dans l'erreur.

Il convient de dire aussi qu'il y a deux sortes de minorités et d'individus : *celles ou ceux qui marchent en avant et celles ou ceux qui restent en arrière.*

Si on a affaire à une minorité — individuelle ou collective — qui voit plus juste et plus loin que la majorité, il n'est pas douteux qu'elle aura rapidement raison, que son point de vue, rejeté hier, sera adopté demain, après expériences, puisque *aucune opposition d'intérêts* ne dresse l'une contre l'autre la majorité et la minorité et que toutes deux, au contraire, tendent à réaliser une même chose, à atteindre un même but.

La minorité deviendra donc majorité. Détentrice de la vérité, elle sera un élément de succès, à la condition, toutefois, qu'elle accepte les décisions de la majorité, qu'elle les applique, qu'elle agisse dans leur cadre.

Ce sont les événements eux-mêmes qui lui donneront raison. Elle doit être disciplinée. Elle comprendra d'autant mieux la nécessité de cette discipline, qu'il est certain d'avance qu'elle donnera elle-même naissance, un jour prochain, à une majorité issue de son propre sein.

N'est-ce pas là le résultat d'une évolution naturelle incontestable contre laquelle aucun argument ne peut être apporté? Si, au contraire, on a affaire à une minorité d'arrière-garde retardaire, figée, convient-il de l'écouter ? Non. Il faut s'efforcer de la faire évoluer, sans la brimer et de l'amener à rythmer son action sur celle de la majorité d'avant-garde, sans la brusquer, en utilisant, pour cela, la *leçon des faits.* Les événements ne tarderont guère à lui démontrer son erreur.

La loi du nombre est donc la seule qu'une association puise accepter. Et ceux qui ne l'admettent pas ne peuvent participer effectivement à l'œuvre commune.

Cela veut-il dire que l'individu abdique toute liberté, toute initiative ? Du tout ; au contraire, l'individu est pleinement libre de discuter sur toutes les questions qui se refèrent à la vie de l'association ; il a le droit d'exprimer son point de vue, son opinion sur toutes les questions et de tenter de faire prévaloir cette opinion, ce point de vue.

Mais lorsque tous les associés qui désirent user de ce droit — qui est en même temps un devoir — ont discuté et qu'il faut *décider,* la discipline s'impose à tous.

La décision de la majorité ne souffre aucune discussion. Il faut l'appliquer. Ainsi, en pleine souveraineté, l'association a *discuté et décidé.* Il lui reste à *agir.* Tous les associés doivent le faire, dans le cadre des principes d'abord, suivant les décisions ensuite.

Discussion, décision et *action* caractérisent donc les stades successifs que traverse toute idée dont l'association a reconnu la nécessité d'application pratique.

Au premier stade se place le *droit,* au deuxième, *l'expression de ce droit,* au troisième, *le devoir.*

Ce n'est qu'en *utilisant* le premier, qu'en *exprimant* le second et en *acceptant* le troisième, que les associés pourront permettre à l'association de vivre, de se développer naturellement et normalement, en marchant constamment vers ses buts.

La *solidarité et l'entr'aide,* bases morales de l'association permettront à l'individu de recevoir de ses associés ce qui lui est dû, en même temps qu'elles assureront à ces derniers le concours du premier.

On peut donc dire que *l'association* est la loi fondamentale, parce que naturelle et scientifique, qui s'impose aux hommes qui *veulent* vivre en société.

Quant aux autres, s'ils ne veulent rien devoir au milieu, ils doivent, en revanche, ne rien lui demander.

C'est l'évidence même.

L'association engendre *automatiquement* l'alliance, le fédéralisme.

En effet, si une association est forcément limitée à un milieu restreint, un très grand nombre d'associations peuvent avoir une communauté de vue, d'intérêts matériels et moraux, immédiats et futurs.

Ceci les oblige à se réunir, à reconnaître l'identité de leurs buts, à déterminer les moyens à employer pour les atteindre, à se donner une doctrine commune, à établir un contrat, à dresser un statut pour agir ensemble.

A ce moment, le fédéralisme est né. Les nécessités économiques, à chaque époque, lui assignent la forme convenable.

C'est ainsi que, de nos jours, le monde, partagé en deux classes rivales, est obligé de se donner une organisation fédérative, que les syndicats, patronaux et ouvriers, sont devenus la *forme-type* de cette association. Les uns œuvrent pour conserver les privilèges capitalistes, les autres pour établir l'égalité sociale.

C'est entre ces deux forces, qui représentent les classes en présence, que se livrera la véritable bataille sociale. Le *succès* de l'une sera fait de *l'écrasement* de l'autre. Celle qui triomphera sera celle qui aura le mieux compris le *fédéralisme associatif.*

En dehors d'elles, rien d'autre n'existe vraiment. Tout leur est obligatoirement subordonné, et l'accessoire : le *politique* tend de plus en plus à disparaître devant le principal : *l'économique.* Et le jour n'est pas éloigné où les partis : *bourgeois ou ouvriers,* de même que les gouvernements qui en sont les conséquences, devront disparaître devant les classes ayant rassemblé toutes leurs forces : politiques, économiques et sociales dans de vastes associations, fédérées entre elles, chacune sur son propre plan.

Il n'est pas exagéré de dire dès aujourd'hui que le *syndicalisme révolutionnaire et anti étatiste* exprime la synthèse de la force de classe ouvrière, comme il est déjà la synthèse du mécanisme social de l'avenir.

Il a dû, tout naturellement, se préparer à la tâche qui lui incombera et s'efforcer de fonctionner dès maintenant, selon les principes qu'il veut appliquer intégralement plus tard.

Il s'est donc donné, pour cela, une structure adéquate à la besogne à accomplir et dotée des organismes qui doivent lui permettre de réaliser sa tâche.

Ces organismes sont : le *syndicat* fonctionnant sur la base des comités d'atelier et des conseils d'usine ; l'*union locale,* l'*union régionale,* la *confédération générale du travail et l'internationale syndicale.* Pour accomplir la partie technique de son programme, il a institué *des fédérations nationales et internationales d'industrie* qui doivent, dès que possible, donner naissance à un comité *économique du travail,* sur le plan national et international.

Tous ces rouages se meuvent suivant les principes fédéralistes, *de la base au faîte et du faîte à la base,* accomplissant ainsi *un cycle complet* formé de deux courants : l'un *ascendant,* l'autre *descendant.*

Le courant *ascendant* va de l'individu à l'internationale, en passant de l'unité au nombre, du simple

au complexe, par l'intermédiaire des rouages existants, en *désindividualisant* de plus en plus *l'intérêt particulier* pour le transformer de plus en plus en intérêt collectif social.

Le second, *descendant*, va de l'internationale à l'individu, en passant du nombre à l'unité, du complexe au simple, par l'intermédiaire des mêmes organismes, en restituant à chacun des rouages sa liberté d'action dans le cadre général et en donnant à chaque rouage et, en définitive, à *l'individu*, une pleine liberté, dans le cadre particulier de son activité, en complet accord avec les principes et les décisions de l'association à ses divers degrès.

C'est ainsi qu'on retrouve à tous ces degrès les trois principes qui se dégagent du fédéralisme : *discussion, décision* et *action*, dont la continuation constante assure la bonne marche pratique de l'organisation.

Pour que les individus associés puissent participer comme il convient à la vie de l'association constituée par eux, on procède de la façon suivante :

Dans le syndicat, tous les syndiqués *discutent* en assemblée générale les questions qui les intéressent. Après *ample discussion*, l'assemblée prend une décision, *à l'unanimité ou à la majorité*, en ayant soin de se tenir dans le cercle des principes déterminés par le groupement général fédératif, auquel le syndicat appartient.

Dès que cette décision est prise, tous les syndicats *doivent l'appliquer* dans leur sphère d'activité, et mettre tout en œuvre par atteindre les buts fixés. Il n'y a plus de majorité, ni de minorité, mais un groupement tout entier qui *agit* après avoir *discuté* et *décidé*.

En ce qui concerne l'*union locale*, qui est composée de tous les syndicats d'une même localité et de ceux qui appartiennent à sa zône de rayonnement préalablement déterminée, les syndiqués participent à la vie de cet organisme par *une représentation directe* nommée par les assemblées générales des syndicats, et contrôlés *constamment* par ces assemblées.

Toutefois, dans les localités de peu d'importance, il ne serait pas mauvais que les délégués fussent nommés par l'ensemble des syndiqués réunis en assemblée, et même que tous les syndiqués pussent participer *directement* à la gestion syndicale ou sociale.

Les décisions prises au sein de l'union locale soit par les délégués directs *dûment mandatés* ou par tous les syndiqués sont applicables par l'ensemble des syndicats et des syndiqués composant l'union locale, suivant les principes déjà exposés pour le fonctionnement du syndicat. La vie de l'union régionale et le fonctionnement de cet organisme sont assurés de la même façon que ceux de l'union locale et les décisions prises sont appliquées de la même manière, dans les mêmes conditions.

Toutefois, on comprendra que, devant l'impossibiilté de réunir tous les syndiqués d'une région, on soit dans l'obligation de s'en tenir aux *délégations directes des syndicats, nommées et contrôlées par les assemblées générales*.

Enfin, de même que tous les syndicats d'un pays se réunissent en *congrès fédéral industriel* pour fixer leur action sur plan et préparer la besogne technique de l'ensemble de l'association, ces syndicats se réunissent, dans les conditions fixées par eux lors de l'établissement du statut de l'organisation, en *congrès confédéral national*.

Dans ces assises, où les syndicats sont représentés par des délégués directs nommés par les assemblées générales des syndiqués, on discute et on décide de la *ligne de conduite générale* de l'organisation, de l'association de tous les syndiqués. On établit un plan d'action général, en laissant place aux *formules régionales, locales* et *syndicales* qui, de proche en proche, viendront s'ajouter à ce plan et en faciliter l'application par le jeu des unions régionales et locales, des syndicats, conformément aux nécessités, et suivant la situation particulière des régions, unions locales et syndicats.

Pour fixer l'action internationale de la classe ouvrière de tous les pays, dont *la solidarité doit être totale dans tous les domaines*, les centrales nationales, les groupements de tous les syndiqués de chaque pays affilié, se réunissent en congrès international et là, *par le canal des délégués nommés par les congrès nationaux*, s'établit le *plan d'action international* de tous les associés, unis sans distinction de nationalité.

Les décisions prises sont d'ordre général. Elles sont applicables à l'ensemble des associés dans tous les pays.

C'est la première partie du cycle, le courant *ascendant* qui a permis de *discuter et de décider* à tous les échelons, suivant les mêmes méthodes. Et on peut dire que, *directement ou par des délégués nommés par lui et constamment contrôlés, l'associé participe à la marche de l'association et au contrôle de tous ses rouages.*

Pour que s'accomplisse la seconde partie du cycle, par le courant *descendant*, après avoir *discuté et décidé*, il faut que les associés *agissent*. Ils le font par la mise en mouvement *en sens inverse* de tous les rouages fédérés, sur le plan social et sur le plan industriel, dans le cadre des principes de l'association, et suivant les décisions prises.

C'est ainsi que l'Internationale syndicale indique à la C. G. T. de chaque pays l'action générale à entreprendre et que cette dernière détermine, dans le cadre arrêté par le Congrès international, la forme d'action particulière qui correspond le mieux à la situation de ce pays qui constitue le lieu de son activité.

De même, étant mises en possession de la décision de l'Internationale et du plan national arrêté par le Congrès national confédéral, chaque fédération, dans le domaine industriel, et chaque région, dans le domaine social, établit en conformité des décisions prises, sa formule d'action la plus appropriée.

Les unions locales et les syndicats opèrent de façon identique. Ainsi, dans le cadre des décisions d'ordre général, de l'Internationale syndicale viennent prendre place normalement, *à leur heure précise*, toutes les décisions particulières prises successivement par les C. G. T., unions régionales et locales, fédérations et syndicats, organes de consultation et de liaison de l'association *de la base au faîte et du faîte à la base*.

A ce moment, le syndiqué se trouve, en pleine communauté avec tous ses associés, en possession de toutes les décisions prises par eux. Il lui reste à *agir* suivant les principes et les décisions, à se diriger vers les buts indiqués en utilisant les moyens d'action indiqués, par *ordre descendant*, par les divers rouages de l'association.

Il dépendra alors complètement de *lui*, de son intelligence, de son courage, de sa compréhension, de son initiative, du sentiment qu'il aura de sa responsabilité, que le succès ou l'insuccès couronne ses efforts.

En définitive, l'associé seul *agit*, mais il agit en accord avec *tous* les autres associés avec lesquels il s'est *préalablement* uni et on peut déclarer que *l'initiative et la responsabilité*, qui sont les facteurs essentiels à la réalisation de toute œuvre, quelle qu'elle soit, lui appartiennent constamment, que c'est lui, avec ses associés et fédérés, qui *exerce, dirige* et *exécute*.

Mais, pour que le fédéralisme porte tous ses fruits, un tel système doit fonctionner sans à-coups, normalement et à plein rendement.

Pour cela, *chaque associé, chaque groupement, doit accomplir intégralement sa tâche, toute sa tâche, mais*

rien que sa tâche, sans empiéter sur celle du voisin d'à-côté, au-dessous ou au-dessus.

Toute négligence d'un associé, tout arrêt dans le fonctionnement d'un rouage, tout ralentissement ou tout rythme trop vif dans le foncionnement d'un rouage *risquent de rompre* l'harmonie de l'ensemble.

Cette négligence, cet arrêt, ce ralentissement, ce rythme désordonné, auraient pour conséquence fatale de détraquer le système infiniment sensible qu'est ce fédéralisme.

L'insouciance des associés d'un syndicat, d'une union locale et régionale, leur désintéressement de la bonne marche de l'association, du respect des décisions prises auraient pour conséquence l'établissement, *par voie de substitution*, d'une sorte de dictature collective, qui pourrait fort bien, par la suite, se transformer pour les mêmes raisons, en dictature de clan — ou de parti — pour aboutir *à une véritable dictature individuelle*.

Donc, pour naturel qu'il soit, le fédéralisme est bien le système le plus difficile à appliquer, parce qu'il requiert, pour cela, *l'activité constante* de tous : *individus et groupements*.

Adversaire irréductible de la théorie du moindre effort, il nie l'utilité et surtout la *possibilité* d'existence des messies, des hommes-providence. Il n'attend de réalisations que de l'individu et de ses associés, et il affirme ne pouvoir rien obtenir que par eux.

Lui seul garantit la liberté dans le groupement et ne limite pas son expansion ; lui seul permet d'établir entre les individus, entre les groupements et les individus, entre les groupements entre eux, des rapports véritablement normaux.

Il apparaît comme le système de l'avenir très proche. L'humanité ne sera libérée que par son application, et la société de demain ne verra la suppression des classes, l'abolition du salariat, la disparition de l'inutile Etat, par le nivellement des classes, l'intégration de tous les individus dans la production, que par le fédéralisme, seul capable d'assurer à la fois, la liberté de chacun et le bien-être de tous dans l'harmonie et l'égalité sociale réalisées. — Pierre BESNARD.

FEDERATION n. f. (du latin *fœderatio*). Union de plusieurs Etats en un seul Etat collectif. Les Etats-Unis d'Amérique, la République helvétique, l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont des fédérations. L'Empire germanique était également une fédération de petits royaumes. Dans une fédération d'Etats, chaque état fédéré conserve une certaine autonomie locale, mais la politique générale est conduite par le centre et, dans les mesures considérées d'intérêt commun, l'indépendance disparaît et chaque Etat est astreint à respecter les décisions prises par les dirigeants de la fédération. La fédération d'Etat n'a rien de commun avec ce que l'on entend par « fédéralisme ». Le fédéralisme d'Etat est ce qu'il convient d'appeler du fédéralisme centraliste et repose sur l'idée et l'esprit démocratiques. C'est, en effet, une fédération d'Etat, un gouvernement unique, central et une diplomatie commune à tous les états fédérés. Si nous prenons en exemple les Etats-Unis ou la Russie, nous nous apercevons de suite que la politique de ces pays est générale et dirigée non pas par chaque état particulier, mais par le centre.

On donne aussi le nom de fédération à l'ensemble des groupes politiques ou corporatifs s'associant dans un but commun. Chaque organisation nationale a ses fédérations, et l'association de ces diverses fédérations s'appelle une confédération (voir ce mot).

Les fédérations d'industrie sont les organismes qui groupent les syndicats corporatifs de la même industrie. Les fédérations régionales sont composées par l'ensemble des syndicats d'industrie diverses de la même région. Dans les différentes organisations politiques et sociales actuelles, la fédération est un organisme de centralisation, et fait organe d'office dirigeant. Ce n'est pas ainsi que les fédéralistes anarchistes comprennent la fédération. A leurs yeux, celle-ci ne doit être que le reflet des aspirations venant de la cellule, c'est-à-dire le groupe ou le syndicat, et ne doit servir qu'à relier entre elles les diverses organisations qui y adhèrent. La fédération ne peut être réellement fédéraliste que si elle n'a aucun pouvoir décisif et s'inspire toujours de la base. On trouvera au nom fédéralisme une démonstration plus complète de la fédération, telle que la conçoivent les anarchistes.

FEDERATION (fête de la). Fête qui fut célébrée à Paris le 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille. Les délégués de 83 départements français formant une armée de 60.000 hommes s'y trouvèrent réunis. Cette fête se célébra sur le Champ-de-Mars et, devant toute cette foule, La Fayette prononça le serment de fidélité à la Constitution, auquel le roi souscrivit.

FEMINISME (du latin *femina*, femme). Le féminisme est une doctrine ayant pour objet de faire admettre universellement, pour les femmes, des droits égaux à ceux des hommes dans la société humaine. Aucune doctrine n'est plus que celle-ci conforme à un élémentaire esprit d'équité. Cependant, elle a rencontré, et rencontre encore, nombre d'oppositions, dictées par la routine, le fanatisme religieux, ou plus simplement par l'intérêt. Dans beaucoup de milieux qui se prétendent « avancés », c'est-à-dire ayant la prétention de précéder notablement leurs contemporains sur la voie du progrès, on fait beaucoup de réserves sur la question de l'égalité des sexes. La crainte de compétitions plus nombreuses autour des urnes électorales, et de surprises désagréables quant au résultat du scrutin, paraît être surtout en jeu. Cependant, on dissimule cette appréhension derrière des considérations philosophiques : On prétend que la femme est inférieure à l'homme, physiquement et intellectuellement ; qu'elle est dépourvue de sens administratif, et incapable de se diriger elle-même ; enfin, que son éducation sociale n'est pas faite. Examinons ce que valent ces arguments :

La femme est, *en moyenne*, de taille et de musculature plus faibles que l'homme, c'est exact. Mais ce qui est une condition rédhibitoire pour des travaux de force, tels le terrassement ou la forge, ne l'est nullement pour d'autres tâches aussi utiles, telles la couture, les soins ménagers, l'infirmerie, ou l'enseignement, pour ne citer que ces exemples. On pourrait même dire que, à notre époque où, de plus en plus, la puissance mécanique remplace avantageusement l'effort musculaire, la collaboration des bras solides est de celles qui offrent de moins en moins d'intérêt pour la production. Le manœuvre disparaît progressivement devant le technicien. Et ce qui fait le technicien, c'est le savoir et l'ingéniosité, non la rudesse de la poigne. Sauf pour ce qui est de la carrière militaire, on ne demande pas aux jeunes hommes qui sortent des grandes écoles un minimum de taille et de tour de biceps. On exige d'eux simplement une suffisante connaissance des matières du programme. Alors qu'un débile, doué, du sexe masculin, peut être reçu dans ces conditions, pourquoi la fragilité féminine, si souvent unie, d'ailleurs, à l'intelligence et à la beauté, serait-elle une infranchissable barrière ?

La plupart des grandes découvertes scientifiques, et des magistrales œuvres d'art, sont dues au sexe

masculin. C'est exact encore. Mais leurs auteurs ne sont qu'une infime minorité dans l'espèce humaine. L'immense majorité est représentée par des ouvriers, des artisans, des comptables, aux professions à peu près équivalentes pour les deux sexes. Au manuel qui sollicite une carte syndicale, on ne réclame pas le brevet d'une invention. Au citoyen qui se présente à la mairie, pour avoir sa carte d'électeur, on ne demande ni un certificat médical d'aptitude, ni même la preuve qu'il sait lire. Pourquoi donc des travailleuses habiles, des institutrices, des doctoresses, des poétesses, des artistes de talent seraient-elles tenues à l'écart, alors qu'est reconnu digne de prendre part, à la gérance des affaires publiques, n'importe quel crétin illettré, pourvu que l'état-civil ait témoigné qu'à son bas-ventre était appendu le douteux ornement d'un pénis, alourdi de testicules ?

Pourquoi faut-il que le langage populaire ait fait de ces objets l'emblème du courage civique, dans le même temps que la discrète entrée des paradis charnels ne demeurait prise que pour emblème de la stupidité ?

Pour ce qui est de la thèse de l'incapacité des femmes à régir quoi que ce soit, et se suffire à elle-mêmes, l'expérience de la grande guerre en a fait bonne justice. Pendant que des millions d'hommes étaient mobilisés, des millions de femmes qui, pourtant, n'avaient, en très grande partie, fait aucun apprentissage sérieux de leurs nouvelles fonctions, étaient appelées à les remplacer à l'usine, au bureau, à l'atelier, aux champs, dans les hôpitaux, à la direction de quantité d'entreprises industrielles et commerciales. Or, elles surent fort bien s'adapter à ces exigences imprévues de la vie sociale. Ce qui éloigne surtout la femme de nombre d'activités, qui semblent devoir être éternellement l'apanage du sexe masculin, ce n'est ni la débilité mentale, ni la faiblesse physique, mais bien l'absorbant souci du ménage, et principalement de la maternité, qui a pour mission de perpétuer la vie, et devrait, dans une organisation bien construite être à elle seule suffisante pour conférer, au sein de la société, une place honorable et des égards.

C'est un lieu commun de prétendre que, dans la famille, l'épouse représente, par excellence, l'élément volage, dépensier, frivole. En vérité, ceci ne résiste pas à l'examen des faits. L'homme est aussi fréquemment que sa compagne joueur, débauché, égoïste, prodigue. Il est en revanche, d'ordinaire, beaucoup moins sobre. Ce qui ne doit point signifier que le sexe féminin puisse être pris pour modèle des vertus de l'espèce. La préoccupation de guerroyer pour le droit des plus faibles ne justifie ni l'injustice ni les contre-vérités !

Cependant, discuter sur le féminisme en recherchant qui, de l'homme ou de la femme, a le plus contribué à la prospérité humaine, c'est discuter à côté de la question. De deux choses l'une : Ou, pour être admis à défendre ses intérêts et se prononcer dans les assemblées publiques, on doit être en possession de brillantes facultés intellectuelles, et d'un minimum de savoir, et alors, seule, une élite d'hommes et de femmes, instruits et capables, aura qualité pour s'occuper de l'organisation sociale, les autres citoyens des deux sexes n'auront qu'à obéir. Ou bien seront jugés dignes de défendre leurs droits et d'exprimer une opinion tous ceux qui participent, à un titre quelconque, à l'activité de la société, en tant que travailleurs manuels ou intellectuels, et alors tous ceux qui se rendent utiles, et sont de bonne volonté, doivent être également pris en considération par l'ensemble. Ce n'est plus le sexe, masculin ou féminin, qui doit compter, mais la qualité de travailleur. Ce n'est plus la forme des génitoires qui doit être retenue, en vue d'une sélection pour un emploi quelconque, mais l'aptitude physique ou intellectuelle à remplir convenablement cet emploi.

On prétend que l'éducation sociale de la femme est en retard. Mais est-elle bien sérieuse, celle du citoyen « conscient » qui ne possède, en fait de connaissances, d'autre bagage sociologique que la lecture de quelques brochures et de son journal préféré ? Les citoyens ne s'expriment-ils pas en conformité de leurs besoins personnels et immédiats, beaucoup plus qu'en raison de données historiques qu'ils ignorent, d'ailleurs, presque tous ? Et si le droit de prendre part aux décisions dans la collectivité c'est le droit, finalement, de faire valoir ses revendications et d'exposer ses doléances, comment pourrait-on admettre, contre toute évidence, que la femme, même si elle n'avait à s'exprimer qu'en tant que fille, épouse et mère, serait seule, dans le genre humain, à n'avoir rien à dire ?

Rien n'a fait plus de mal au féminisme, rationnellement compris, que cette sorte de masculinisme de fait, sinon de théorie, dans lequel se sont complu certaines militantes féministes, en s'efforçant de contrefaire les hommes presque dans la coupe de leurs vêtements, jusque dans leurs vices et leurs laideurs. Une telle attitude n'est pas en faveur du sexe féminin — que l'on semble répudier tout en se faisant son avocat — mais au contraire tout à la louange du sexe masculin — dont on paraît regretter de ne point faire partie tout en le décriant.

Les véritables féministes sont trop épris des qualités particulières et des charmes inhérents au sexe féminin, trop convaincus de leur importance considérable dans les destinées humaines, pour souhaiter leur disparition, en faveur de quelque type nouveau d'humanité ridicule et hybride. Prôner l'égalité des sexes, c'est reconnaître en eux des vertus complémentaires, également nécessaires au bonheur commun ; c'est vouloir les exalter, sans accorder aux unes plutôt qu'aux autres la prééminence. C'est, sans avilir l'homme, rétablir, au profit d'Aphrodite libérée, un culte disparu. — Jean MARESTAN.

FEMINISME. — Doctrine qui revendique l'émancipation sociale et politique des femmes. Il y a beaucoup de sortes de féminisme comme il y a bien des espèces de socialisme. Le féminisme peut être timoré et se borner à la revendication pour la femme des droits civils, excluant les droits politiques ; il peut être intégral et prétendre à l'égalité complète de la femme et de l'homme dans la société.

Le féminisme, comme le pacifisme et le socialisme, est très ancien. Dès l'aurore des civilisations, il s'est trouvé des femmes supérieures et aussi des hommes épris de justice pour s'élever contre l'esclavage dans lequel la moitié féminine de l'humanité était tenue ; mais on peut dire que le féminisme conçu comme un mouvement d'ensemble est de formation relativement récente, il est une conséquence de la démocratie.

Pendant la grande révolution française, le mouvemen féministe a atteint de très fortes proportions. A côté des clubs masculins, il y avait des clubs de femmes, et ils couvraient toute la France. Ces réunions discutaient des questions de l'actualité politique, mais aussi des revendications spéciales aux femmes. A la déclaration des Droits de l'Homme, Olympe de Ganges opposa la déclaration des Droits de la Femme.

En 1830 et en 1848, nous voyons l'agitation révolutionnaire atteindre aussi les femmes. Elles se joignent aux hommes dans les émeutes de la rue ; mais elles tentent aussi de profiter du mouvement d'affranchissement populaire pour obtenir l'émancipation politique et sociale de leur sexe. En 1848, Jeanne Deroin imposa à l'attention de tous, les revendications du féminisme.

Durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, le féminisme prit les proportions d'un mouvement mondial, quoique à la vérité timide et en général assez peu actif.

Presque partout il a été un mouvement bourgeois ; en ce sens qu'il était dirigé et suivi par des bourgeoises. Cela s'explique fort bien. Seule la femme de la bourgeoisie était assez instruite et éclairée pour comprendre la situation inférieure dans laquelle était placé son sexe et vouloir la modifier. La masse des ouvrières et des paysannes, plongées dans l'ignorance, élevées dans les préjugés, subissaient sans murmure le millenaire esclavage dans lequel était tenu leur sexe.

Sans agitation violente, le féminisme obtint peu à peu des succès ; victoires au compte-gouttes si l'on peut ainsi dire. Les universités ouvrirent l'une après l'autre leurs portes aux jeunes filles. Tout d'abord très peu en profitèrent ; les mœurs étaient à cet égard en arrière des lois ; la bourgeoisie ne voyait pour ses filles d'autre carrière que le mariage ; seules, quelques exceptions ; personnalités supérieures ou plus simplement filles de savants, de professeurs osaient s'asseoir à côté des jeunes gens sur les bancs des facultés.

La grande guerre a précipité la victoire du féminisme universitaire comme du féminisme en général.

La situation des classes moyennes devenue instable par la crise des changes ; le mariage rendu plus problématique par la grande hécatombe de jeunes hommes déterminèrent la bourgeoisie a donner à ses filles une profession libérale qui leur permît, au besoin, de vivre sans le secours d'un homme. Les jeunes filles envahirent les universités où elles étaient parfois durant les années de guerre plus nombreuses que les jeunes gens. L'étudiante longtemps mal tolérée, considérée par les professeurs et les collègues comme une *originale*, a obtenu aujourd'hui droit de cité ; le baccalauréat est devenu la sanction des études secondaires pour les deux sexes.

Depuis le milieu du dix-neuvième siècle, des états de l'Amérique avaient accordé aux femmes le vote politique ; mais le movement était lent.

L'Angleterre, où déjà Stuart Mill avait obtenu en faveur du vote des femmes une forte minorité à la Chambre des Communes réussit à donner au mouvement dit des « Suffragettes », une extension inconnue jusque là à aucun mouvement féministe. Sans atteindre à l'émeute sanglante qu'elles repoussaient en principe, les féministes anglaises firent pendant une dizaine d'années une propagande des plus actives. Une suffragette sacrifia délibérément sa vie en se jetant sous un cheval du Derby d'Epsom, afin que sa mort serve à la cause du vote des femmes. C'est là une forme originale de propagande par le fait.

La guerre, qui mobilisa pour la première fois les hommes par millions força les états à recourir à la main-d'œuvre féminine. La ménagère déserta sa cuisine pour l'usine et l'atelier, où, pour la première fois, elle eut le plaisir de gagner de hauts salaires dont elle pouvait disposer à son gré, puisque les hommes étaient absents.

L'ouvrière commença alors à comprendre le plaisir de la vie indépendante, même lorsque cette indépendance est chèrement achetée par un long séjour à l'atelier.

Dans l'industrie, dans les emplois divers où on voulut bien l'accepter, les femmes montrèrent qu'elles étaient une force sérieuse de production. Bien des préventions anti-féministes tombèrent, et nombre de pays ont accordé aux femmes le droit de vote, et même l'éligibilité.

Aujourd'hui, les femmes votent, même en Turquie, le pays des harems, où il y a seulement quinze ans, les femmes ne pouvaient sortir que voilées.

La France, à cet égard, reste en arrière, ce qui prouve que nous sommes en réalité un pays très conservateur.

Les anarchistes, qui ne reconnaissent pas la valeur du suffrage universel, ne s'intéressent pas aux revendications politiques des femmes. Mais la société présente n'est pas l'anarchie, et il est naturel que les femmes éprises de justice et d'égalité, revendiquent le droit dans la société d'être ce que sont les hommes.

Si les Françaises n'ont pas eu de succès jusqu'ici sur le terrain politique, la guerre a marqué dans les mœurs un mouvement très net d'affranchissement féminin.

Les modes, tout en restant très féminines, se sont en partie affranchies de tout ce qui dans la mise entravait les mouvements de la femme. Plus de lourds chignons, mal retenus par des épingles ; plus de corsets baleinés qui comprimaient la taille ; plus de jupons empesés ; plus de longues robes incommodes.

Par le sport, la jeune fille a cessé de mettre sa coquetterie dans la faiblesse. Nombre de sports réputés masculins, sont pratiqués par des femmes ; elles forment des sociétés et briguent des championnats.

Enfin, la jeune fille, renonçant aux vieux préjugés, se détermine à vivre la vie sexuelle. La vieille fille éternellement vierge, n'existe plus guère aujourd'hui. Nombre de jeunes personnes, loin de mettre en le mariage tout l'espoir de leur existence, le repoussent, au contraire, comme un esclavage. Mais, à défaut de mari, elles prennent volontiers un *ami* et elles ont appris à éviter les charges de la maternité. — Doctoresse PELLETIER.

FENIAN n. m. (d'un vieux mot irlandais, *fiami*, qui servait à désigner une caste de guerriers). Les fenians étaient les membres d'une asociation révolutionnaire nationaliste, qui se forma secrètement, en 1861, et dont le but était d'arracher l'Irlande à la domination anglaise. Les fenians eurent leur époque héroïque. De 1865 à 1868, ils se signalèrent par des attentats contre les fonctionnaires du roi et la lutte, ouverte et franche, leur étant interdite, ils usèrent de l'action directe. Ils furent naturellement vaincus par des forces supérieures et leur association s'éteignit. Mais l'idée subsista ; elle fut reprise d'abord par la ligue des Invincibles, ensuite par la ligue agraire et, en dernier lieu, par les Sinnfeiners, qui luttent courageusemnt pour l'indépendance irlandaise.

FEODALITE n. f. — I. Comme vivant sous le régime féodal, on classe assez souvent des peuplades comme Abyssins, Albanais, Druses, Kurdes, Rifains, etc. Dans l'antiquité, les anciens Gaulois, les anciens Germains, les Achéens (c'est-à-dire les Grecs avant Homère) avaient le même régime social. Le plus souvent, avec le temps, cette organisation disparaît, ou, tout au moins, ne persiste que dans quelques pays montagneux, dont la nature favorise l'indépendance des tribus, et, au point de vue économique, maintient la vie pastorale.

La féodalité primitive, que j'appellerai ainsi, pour l'opposer à la féodalité proprement dite, celle du moyen-âge européen, comporte la division de la peuplade en tribus ou clans (ou gentes, chez les latins primitifs) indépendants. Chaque clan ou tribu groupe des familles d'hommes libres sous l'autorité d'un chef héréditaire (pater latin, roi ou seigneur) ; et tous se considèrent comme descendants d'un même ancêtre, ont les mêmes emblèmes (ou totems).

Les tribus sont souvent en dispute et en guerre, les unes contre les autres. Il n'y a accord, dans la tribu, ou entre les tribus, que lorsqu'il s'agit d'organiser un

coup de main pour aller piller une tribu voisine, ou pour faire une expédition en pays plus éloigné, ou bien lorsqu'il faut défendre la fédération contre un ennemi menaçant. Alors, la tribu, ou l'ensemble des tribus, choisit un chef d'expédition, un roi des rois, un chef de guerre (Agamemnon, Samson, Vercingétorix, Abd el Krim, etc...), dont l'autorité d'ailleurs est précaire et temporaire. C'est pourquoi quelques écrivains ont donné le nom de république à ces groupes sociaux.

Dans ces sociétés primitives, chaque seigneur, ou chef, ou pater latin, ou roi est indépendant. Ce hobereau est à la tête d'hommes libres, plus ou moins nombreux, parfois une douzaine, parfois quelques centaines, ou bien davantage. Mais la condition d'homme libre s'entend par rapport à la condition d'esclave, lesquels sont d'ailleurs très peu nombreux. Il n'y a pas de liberté véritable chez les primitifs. L'homme libre ne peut pas sortir de la tribu. Dans les temps les plus lointains, il est lié d'obéissance au totem, à la coutume, plus tard, à celui qui a accaparé la puissance du totem, c'est-à-dire au chef de la tribu.

La *vassalité* caractérise le régime féodal. Quand le royaume parvient à se constituer, les chefs de tribu deviennent les vassaux du chef de la fédération. Prérogatives et rapports sociaux sont *héréditaires* et fixés par la tradition.

Ce qui caractérise cette féodalité primitive, c'est encore le caractère familial des rapports sociaux. La hiérarchie est compensée par une certaine familiarité. Le seigneur est le protecteur de ses vassaux et de ses clients. Les mœurs appartiennent au régime patriarcal, qui n'est pas essentiellement idyllique, car il comporte tous les abus d'une autorité monopolisée par une seule famille et non contrôlée, et où la violence sans espoir est le seul recours contre l'injustice.

L'appropriation individuelle existe déjà. Les familles nobles sont les plus riches, c'est-à-dire qu'elles possèdent la plus grande partie des troupeaux. Les forêts, landes, friches, pâturages, continuent à rester indivis. Lorsque la culture apparaît. chaque famille cultive ce qu'elle peut. Le seigneur s'approprie la plus grande partie des terres cultivables, que ses esclaves ou serfs, ou ses métayers, cultivent pour lui. Cette appropriation a toujours tendance à s'acentuer aux dépens des pauvres, qui passent à la condition de colons ou métayers, ou serfs.

II. — Féodalité proprement dite. — L'invasion des Barbares détruit le cadre administratif de l'empire romain. Il n'y a plus d'Etat. Tout le système fiscal, qui pesait si lourdement sur les populations, s'écroule. Chaque chef de clan s'établit sur la terre conquise, comme seigneur à peu près indépendant, sauf rapport de vassalité, souvent assez vague, avec le roi. Il a le droit de justice dans son domaine. S'il s'est établi dans une région où la vie commerciale est importante, il prend le droit de battre monnaie, qui, dans la suite des temps, est toujours une fausse monnaie (la monnaie du roi ne vaut pas mieux). Ses hommes s'installent comme seigneurs de moindre importance, ou comme francs alleutiers (propriétaires libres et indépendants).

L'établissement des Barbares n'est pas définitif immédiatement. Des bandes parcourent longtemps le pays en conquérants. Un des fils de Clovis, Thierry, fait deux expéditions en Auvergne, qui fait partie de ses Etats, pour donner à ses troupes l'occasion de piller. Les envahisseurs ne se fixent que lentement. En fait, l'organisation féodale ne se réalise qu'à l'époque carolingienne. A ce moment, si l'on cherchait les origines de l'aristocratie, on trouverait, parmi ses ancêtres, les conquérants de race étrangère, descendants des chefs de clan, et aussi les chanceux, les débrouillards, devenus serviteurs, truchements et compagnons des chefs barbares, et encore les gros propriétaires gallo-romains ayant pu traiter avec les envahisseurs (au moment de l' « hospitalité », on partage des terres). Les simples hommes libres, d'origine germanique, les francs alleutiers du début ont disparu sous la pression des conditions sociales, trop faibles pour se protéger eux-mêmes dans les guerres et les compétitions incessantes.

Sous l'autorité des seigneurs, le peuple travaille et peine. La bourgeoisie est peu importante : quelques artisans et marchands dans les villes dépeuplées. Toute la vie économique est agricole. Or, déjà, sous le Bas Empire, la classe rurale moyenne avait complètement disparu. Sous la dépendance de très gros propriétaires, il n'y avait plus que des colons, asservis à la terre. La conquête barbare n'a pas beaucoup changé les conditions sociales. Ces colons sont devenus pour la plupart de véritables esclaves (servus ou serf veut dire en latin esclave), des serfs de la glèbe, véritables bêtes de somme, sans aucun droit, subissant le droit du bon plaisir, du plaisir sexuel (droit de cuissage, racheté plus tard), de tous les caprices d'un pouvoir absolu. Ce sont des esclaves, et c'est tout dire. Il est remarquable que l'Eglise chrétienne n'a fait aucun effort pour libérer les serfs. Elle est devenue féodale, et toute sa politique a tendu à accaparer des biens et des richesses. Elle s'est montrée souvent plus dure pour ses serfs que les seigneurs laïcs.

Aucun espoir pour le serf de se libérer. Il n'a pas le droit d'entrer en cléricature. Les couvents accueillent des vilains, des bourgeois, des nobles, mais pas des serfs ; ceux-ci appartiennent à leur seigneur. Les prêtres, même s'ils sont d'humble extraction, sont, eux aussi, de libre origine ; ils se recrutent parmi les enfants bien doués des vilains, des bourgeois surtout, parmi les cadets des familles nobles, et à ceux-ci sont réservées les grasses prébendes ; quelquefois un fils de serf (peut-être un bâtard), protégé par le maître et affranchi, sera, avec son consentement, instruit pour entrer dans les ordres.

Il y a certes souvent des maîtres passables, parfois de bons maîtres. Mais il faut se souvenir de la brutalité des mœurs de cette époque où comptent pour rien la souffrance et la vie humaines. Malgré le triomphe du christianisme, malgré la puissance de l'église, l'état de guerre est permanent. Ce qui le prouve, ce sont les châteaux-forts, ce sont les bourgs fortifiés, les églises fortifiées. Tout le monde se garde. Les seigneurs font métier de faire la guerre pour en tirer profit.

Plus tard, avec l'adoucissement des mœurs, cette guerre pourra devenir un sport ; il y aura des règles d'honneur et de courtoisie entre les chevaliers, mais pas vis-à-vis des gens du peuple. A ce moment, quand la vanité de paraître l'emporte sur la brutalité, ce sont les serfs et les vilains qui pâtissent des dépenses démesurées. Le domaine doit pourvoir aux dépenses du maître, et c'est aux dépens de l'entretien du travailleur. Le luxe avec une technique peu évoluée (donc à faible rendement) a pour conséquence la misère des producteurs (note de Christian Cornelissen).

La condition des serfs change au cours des temps. Taillable et corvéable à merci, à la merci du maître, le serf n'avait la propriété, ni la disposition de rien : ni de son pécule, ni, non plus, d'un bien, si minime fût-il, à laisser à ses enfants. Lui mort, le seigneur pouvait reprendre la vache qui aurait fait vivre les orphelins. Mais travail d'esclave n'est pas profitable. Peu à peu les maîtres se rendirent compte qu'ils avaient intérêt à laisser au travailleur une part de la production en toute propriété. Le serf devenait vilain, toujours attaché à la terre, mais libre de son pécule, maître du petit bien qu'il pouvait avoir ; il travaillait mieux et le seigneur y trouvait profit.

Car la servitude économique ne changeait guère. Le

vilain a l'illusion de travailler pour lui, et il s'acharne à la peine. Mais il reste soumis à des redevances abusives, par exemple à toutes les obligations des *banalités :* obligation, moyennant payement d'une taxe, d'aller moudre son blé au moulin du seigneur, de se servir exclusivement du four banal, du pressoir banal, de la forge banale, etc. Il n'a pas le droit de vendre son vin avant que le seigneur ait vendu le sien, etc. Tout cela, sans compter les corvées, les taxes et les dîmes. L'avidité des maîtres, avidité qui croît avec les besoins et la vanité, les conduit à l'exploitation abusive des pauvres gens, d'autant plus facilement qu'ils ont droit de justice et qu'ils sont ainsi, à la fois, juges et partie.

Les paysans, malgré des révoltes sporadiques (jacqueries) restent sous la domination des seigneurs. Ils sont trop isolés et trop faibles pour s'affranchir. L'effort de libération est parti des villes. Par l'effet des besoins grandissant et aussi de l'ingéniosité des hommes, un essor économique avait développé les cités et fait prospérer les corporations d'artisans. L'effort de ces corporations contre l'oppression féodale, qui s'est appelé le mouvement des Communes, a commencé au x^e^ siècle. Les chartes de franchise s'étendirent au cours du xi^e^ et du xii^e^ siècle ; elles sont générales aux xiii^e^. La bourgeoisie est née. Les bourgeois ont la libre disposition de leur personne ; la charte leur permet de fixer l'impôt, elle les met à l'abri du caprice éhonté du suzerain (seigneur ou abbé) dans l'établissement des taxes et redevances. On a dit que le pouvoir royal a favorisé le mouvement communal. C'est faux. Il s'y est opposé de toutes ses forces sur son propre domaine. Plus tard, il s'en servit pour saper le régime féodal.

S'il y eut une civilisation féodale, cette civilisation, qui eut en France son plein épanouissement au xiii^e^ siècle, coïncida avec l'effort d'affranchissement du peuple. C'est le peuple qui construit les cathédrales, c'est grâce à la bourgeoisie naissante que se fondent et se développent les universités, que fleurissent les arts et les travaux de l'esprit. Les progrès spirituels amènent l'adoucissement des mœurs. Tant que la féodalité a été souveraine maîtresse, elle n'a rien produit.

Le roi, c'est-à-dire le plus puissant seigneur féodal qui arrive à imposer sa suzeraineté à ses rivaux, finit à la longue par évincer les autres seigneurs féodaux. Il y est aidé par l'effort de la bourgeoisie. La féodalité disparaît ainsi peu à peu. En France, elle se perd insensiblement à l'avènement du xvi^e^ siècle. L'administration, la fiscalité, la justice passent aux mains du pouvoir royal. Mais les coutumes et les servitudes (banalités, dîmes, etc.) persistent jusqu'à la Révolution. L'affranchissement des paysans ne date que de 1789, et, à cette date encore, il y avait des serfs de mainmorte sur les domaines de l'abbaye de Saint-Claude. C'est l'église qui a maintenu l'esclavage le plus longtemps.

Pour conclure, on peut dire que ce qui caractérise la féodalité, c'est que les seigneurs possédaient, *à titre héréditaire,* tous les pouvoirs administratifs, judiciaires, et, bien entendu, fiscaux. Il a fallu des siècles avant que le peuple prît conscience de cette iniquité : l'héritage donnant des droits sur autrui. Et pourtant, aujourd'hui existe une nouvelle féodalité capitaliste, en ce sens qu'elle détient par droit héréditaire, elle aussi, tout le pouvoir économique. — M. Pierrot.

FER n. m. (du latin *ferrum*). Le fer est un métal d'un gris bleuâtre. On le rencontre combiné soit avec du souffre, du nickel, de la magnésie, etc..., dans presque toutes les formations géologiques. Sa densité est de 7,8, c'est-à-dire qu'il pèse 7,8 fois plus que l'eau et qu'un mètre cube de fer pèserait 7.800 kilos. Le fer fond à la température de 1.500°, et bout à celle de 2.400°. C'est un métal très résistant quoique très malléable. Il est connu depuis la plus haute antiquité. Son symbole chimique est *Fe.*

Les minerais qui contiennent du fer sont traités dans les hauts fourneaux par le charbon, et produisent la fonte. Cette fonte, débarrassée de son excès de carbone et de ses impuretés par le puddlage, donne le fer. La fonte n'est, en réalité, autre chose qu'un carbure de fer contenant 95 p. 100 de fer et 2 à 5 p. 100 de carbone.

L'acier est un fer combiné avec une faible quantité de carbone ; il s'obtient soit en carburant le fer dans la proportion de 1,5 p. 100, soit en décarburant la fonte. Par la décarburation de la fonte, on obtient l'acier naturel ; par la carburation du fer, on obtient l'acier de cémentation. L'acier est plus dur que le fer ; on le rend plus dur encore par la trempe. On obtient encore différents aciers en incorporant divers métaux au fer.

En outre, le fer entre dans de nombreux alliages et se trouve en un mot à la base de toute l'industrie métallurgique. Est-il besoin d'énumérer ses diverses utilités ? Nous ne le pensons pas. Chacun sait aujourd'hui les usages que l'on fait du fer, et il est devenu si indispensable à l'industrie moderne, que différents groupes de capitalistes internationaux se disputent le contrôle et le monopole de cette matière.

Les gisements de fer sont surtout exploités en Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne et en France, et la production en serait probablement suffisante si elle était employée à des fins utiles. Mais une grande partie de cette production sert à la fabrication d'engins de meurtre : navire de guerre, obus, canons, etc..., et tout naturellement, au détriment des objets de nécessité publique. D'autre part, s'il est des puissances qui manquent totalement de fer, il en est d'autres qui sont susceptibles d'en exporter. En 1921, l'Angleterre a produit 6 millions de tonnes de fer. L'Allemagne, 5 millions. En 1920, l'Amérique en a produit 68 millions de tonnes, et en 1922, la France a produit 20 millions de tonnes, cependant que l'Italie a du mal à élever sa production à plus de 400.000 tonnes. On peut dire que la production totale du fer est contrôlée par les Américains, les Allemands, les Anglais et les Français, et que ce sont eux qui disposent à leur guise de cette matière de première nécessité. Nous avons dit, d'autre part, que les intérêts du capitalisme étaient divisés quelles que soient les apparences. Nous savons que pour le pétrole et le caoutchouc, les Anglais et les Américains se font une guerre acharnée. En ce qui concerne le fer, l'unité est loin d'être réalisée sur le terrain capitaliste. Avant la guerre, ou plutôt au début de la guerre, les capitalistes allemands escomptant la victoire de leurs armées, espéraient pouvoir s'approprier le bassin de Briey, qui est un des plus riches bassins miniers du Nord-Est de la France, et de cette façon, concurrencer avantageusement l'Angleterre et l'Amérique. Le plan fut déjoué par l'entrée dans le conflit de ces deux puissances. L'Allemagne fut vaincue, et aujourd'hui les intérêts de l'industrie lourde allemande sont intimement liés à ceux de la France.

Les gros capitalistes français craignent autant que les gros capitalistes allemands la concurrence anglo-américaine. Aussi ont-ils engagé la bataille. Le « Cartel de l'Acier » ayant à sa tête Schneider et Thyssen, de Wendel et Krupp a été réalisé vers la fin de 1926, dans le but de lutter contre les prétentions et les menaces anglo-américaines. Certains économistes démocrates ont considéré la réalisation de ce cartel comme un événement historique susceptible d'assurer la paix en Europe. C'est une erreur.

Le Cartel de l'acier démontre simplement que la haine est un sentiment inspiré au peuple par le capitalisme

en raison directe de ses intérêts. Cette haine se déplace selon les besoins de la cause. Hier, on poussait à la haine de l'Allemand, demain on poussera à la haine de l'Anglais, et le « Capital » fera battre le peuple français ou allemand contre l'Angleterre ou l'Amérique, pour le fer, s'il le juge utile.

Un autre danger, encore plus immédiat que celui de la guerre, découla du « Cartel de l'Acier », qui va s'étendre, dit-on, à toute l'Europe Centrale ; c'est que ce monopole international, dont les dirigeants auront seuls autorité pour fixer les prix, permet une surenchère dont souffrirait nécessairement la classe ouvrière. Ce danger fut signalé en ces termes dans le grand journal démocrate allemand, le *Vorwaerts* : « La classe ouvrière allemande, moins que tout autre, parce qu'elle est dans sa plus grande partie employée dans l'industrie de transformation, ne devra jamais sous-estimer le danger que représente pour elle la mainmise de puissants groupements internationaux sur le monopole de certaines matières premières. Pour l'industrie de transformation, la matière première est un des principaux facteurs du prix de revient. Toute augmentation ou toute exagération du prix de la matière première équivaut à mettre sur le pavé de grandes masses d'ouvriers. C'est pourquoi il est nécessaire de s'opposer par tous les moyens possibles, à une trop grande tension des prix, provoqué par de tels monopoles internationaux »...

« ... Des offices de cartel nationaux et internationaux devront être créés, pour éviter que ces organisations purement capitalistes n'assurent leurs bénéfices qu'en faisant supporter aux consommateurs et aux ouvriers le poids de tous les risques. »

Nous voyons que le dilemme reste entier en ce qui concerne le fer et toutes les autres matières premières, et que la monopolisation ou autrement dit : le centralisme capitaliste menace le prolétariat d'abord en tant que producteur en le contraignant au chômage, ensuite en tant que consommateur, ne lui permettant pas de se munir de ce qui est indispensable à la vie. Et, pour couronner cet arbitraire, la guerre reste toujours là, au cas où les divers groupes de capitalistes n'arrivent pas à s'entendre et à concilier leurs intérêts particuliers.

La course au fer, au caoutchouc, et au pétrole sont les trois dangers les plus immédiats. Il ne semble pas que la classe ouvrière se rende compte du péril. La guerre marocaine de 1926 n'eut d'autres causes que la possession du sol marocain par divers groupes de capitalistes avides d'en exploiter les richesses souterraines. En régime capitaliste, le fer et l'acier, qui ne devraient servir qu'à la fabrication de machines et d'outils, qui pourraient être une source de richesse et de fécondité pour l'humanité, sont des sources de carnage et de destruction. Et cela, pour l'unique raison qu'ils sont en la possession d'une poignée de parasites qui dirigent le monde.

Il n'y a pas de palliatifs à un tel état de choses. La puissance économique du monde est dirigée par un capitalisme avide qu'il faut abattre, si l'on veut que cela change. Il n'y a pas d'autre remède que la révolution pour atteindre ce but. C'est au peuple de la faire, s'il ne veut pas être écrasé et être livré au plus terrible des esclavages.

FERMAGE n. m. Le fermage est la redevance, le loyer, qu'un locataire d'un bien ou d'une propriété agricole doit verser au propriétaire pendant toute la durée du bail fixé d'un commun accord entre le locataire et le propriétaire. Le locataire s'appelle le fermier.

Le fermier peut se comparer au tâcheron, avec cette différence qu'il a beaucoup plus de risques que celui-ci. En effet, un tâcheron accepte de faire à la tâche un travail déterminé, alors que bien souvent dans les contrats de fermage, le fermier s'engage à verser à son propriétaire, soit en argent soit en nature, une valeur supérieure à ce que la terre et sa ferme lui rapporteront. Il est à la merci d'une bonne ou d'une mauvaise récolte et, ayant toutes les charges de la ferme, il n'en a pas les bénéfices. Le fermage, qui, au lendemain de la Révolution française, devait s'éteindre par suite de la répartition de la terre entre les petits paysans, s'étend aujourd'hui de plus en plus. La terre devient une industrie comme l'automobile ou l'aviation, et est exploitée par des puissances d'argent qui en tirent des ressources incalculables. D'autre part, les descendants de la vieille aristocratie française achètent à prix d'or toute la terre qui se trouve à vendre, et la grosse bourgeoisie ne dédaigne pas non plus cette catégorie de revenus. Cependant, ni la bourgeoisie, ni l'aristocratie ne consentent à abandonner la ville pour la campagne ; ils afferment donc leurs propriétés agricoles pour une somme déterminée, à charge pour l'affermataire, s'il veut réaliser des bénéfices, de fournir un rendement, une production supérieure à la valeur du fermage.

Il est évident que l'affermateur cherche à retirer de son exploitation le plus large revenu possible, et le fermier qui ne possède ni terre, ni bétail est contraint d'accepter toutes les conditions, aussi onéreuses soient-elles, qui lui sont imposées. Il en résulte que, la plupart du temps, le fermier ne travaille uniquement que pour son propriétaire, car une fois qu'il a payé son fermage, il ne lui reste plus rien. Et c'est ainsi que, toute son existence, il arrachera des richesses à la terre, sans jamais en profiter, sans jamais avoir à lui un petit lopin.

Il y a plusieurs catégories de fermiers : les gros et les petits. Les gros sont naturellement du côté des propriétaires et exploitent également les petits. C'est dans l'ordre des choses. Le petit fermier, quoi qu'il fasse, ne peut être qu'écrasé en régime capitaliste où tout s'achète avec de l'argent. La Révolution française, en distribuant la terre, n'a pas aboli la propriété, et il était inévitable qu'à la longue cette terre retournât aux possédants de la richesse sociale. Le « fermage », tel qu'il s'exerce dans nos pays démocratiques, démontre qu'une révolution qui repose sur le principe de la propriété et qui laisse subsister après elle la puissance d'argent, est une révolution incomplète, puisqu'elle laisse la possibilité d'acquérir et de reconstituer ce qu'elle entendait détruire. Le fermage : c'est la féodalité, et l'affermateur est un véritable seigneur, qui ne fait rien et qui n'a d'autres soucis que d'encaisser le produit du travail des autres.

Dans l'industrie, un usinier peut prétendre fournir un travail quelconque représentant une certaine valeur ; dans le fermage, le propriétaire ne peut rien invoquer, sinon sa propriété. Il gagne de l'argent sans rien faire. C'est logique, puisque nous sommes en société capitaliste.

Faut-il dire que la situation précaire du fermier rend plus misérable celle du simple travailleur des champs ? Tiraillé par les exigences du propriétaire, le fermier devient à son tour exigeant en ce qui concerne ses ouvriers. Pour arriver à boucler son budget, il demande à ceux qu'il emploie, de longues heures de travail pour de maigres salaires, et cela explique peut-être l'abandon de la terre par la jeunesse campagnarde. Si le fermage n'était pas une honteuse exploitation, il est probable que la culture ne manquerait pas de bras, ainsi qu'on se plaît à le dire.

FERMENTATION n. f. Transformation qui s'opère dans les matières organiques, dans les corps, dans les

liquides placés dans des conditions déterminées et mises en présence d'un agent spécifique (ferment). La *fermentation* du jus de raisin produit du vin ; la *fermentation* des liqueurs contenant du sucre donne de l'alcool.

Au figuré : agitation de l'esprit, excitation. La misère du peuple est un *ferment* de révolte. Les passions se déchaînent à la suite d'une longue fermentation, provoquée par l'insolence des puissants à l'égard des malheureux. Les facteurs de *fermentation* révolutionnaires sont nombreux au sein de la société capitaliste, et sont alimentés par l'arbitraire qui régit les sociétés modernes. De même qu'un liquide fermenté fait parfois éclater le flacon qui le contient, l'injustice, *ferment* de haine, fait éclater le populaire, qui déborde des cadres de la légalité pour obtenir ce dont il a besoin. C'est alors la révolution qui était en fermentation et qui se déchaîne, entraînant avec elle et derrière elle tout le flot des parias et des opprimés.

FERTILITE n. f. (du latin *fertilis*, fertile). Etat, qualité de ce qui est fertile, abondant, fécond. Ce qui produit beaucoup. La fertilité d'un champ, d'un pays, d'une campagne. « Cette contrée doit sa richesse à la fertilité de son terrain. » Les pays de craie et de pierre calcaire sont beaucoup moins *fertiles* que ceux d'argile et de cailloux vitreux (Buffon). La terre intelligemment exploitée serait suffisamment fertile pour nourrir tous ses habitants ; et, s'il existe des hommes qui sont dans le plus complet des dénuements, c'est que sa fertilité est entravée par les accapareurs, les spéculateurs et les oisifs.

Au figuré : qui produit abondamment. La fertilité d'un écrivain ; la fertilité d'une matière, d'un sujet, c'est-à-dire qui prête au développement. Une grande fertilité d'esprit ; la fertilité de l'imagination. Au figuré et surtout en ce qui concerne le travail de l'intelligence, fertilité est synonyme d'abondance et de fécondité, mais ne suppose pas qualité supérieure. Il est quantité d'écrivains et de littérateurs qui sont très fertiles, mais dont la qualité de l'œuvre est détestable. Il est peu d'individus qui produisent beaucoup et bien, et des hommes possédant une *fertilité* semblable à celle d'un Voltaire ou d'un Hugo sont excessivement rares.

FERVEUR n. f. (du latin *fervor*, chaleur). Zèle, ardeur, pour les exercices de piété, de dévotion et de charité. Prier avec ferveur. La ferveur n'est pas, comme on pourrait le croire, une manifestation de la sincérité de celui qui s'y livre, et les marques de dévotion ne sont souvent que de l'hypocrisie. En matière religieuse, lorsque la ferveur est sincère, elle signale alors un fanatisme étroit et un esprit rétrograde.

Au figuré, on donne le nom de *ferveur* à toute ardeur extrême, aux sentiments qui portent au dévouement de soi en faveur d'une chose, d'un objet, d'une idée. Etudier avec *ferveur*. Défendre une idée avec *ferveur*, avec passion. Combattre avec *ferveur* ; lutter avec *ferveur*. Soutenir une cause avec *ferveur*. La *ferveur* est une qualité qui appartient à la jeunesse, car lorsque l'on avance en âge on acquiert un esprit de modération, et la *ferveur* se refroidit. C'est sans doute la raison pour laquelle les grands mouvements historiques et sociaux furent en tous les temps déclenchés par des hommes jeunes. La *ferveur* n'est cependant pas un signe et une preuve de vérité, et l'on peut avec *ferveur* — c'est ce qui se produit fréquemment — se dévouer pour une cause injuste et erronée. Il est donc sage, avant de se jeter dans une bataille quelconque, de s'assurer de son utilité, pour ne pas agir aveuglément et sans but.

FETICHISME n. m. (de *fétiche*). Les fétiches sont des idoles grossières, des animaux, des pierres, des arbres, auxquels la superstition et la crainte prêtent une certaine puissance, et qui sont adorés comme des dieux par les « sauvages ». Le fétichisme est le culte des fétiches. Le fétichisme est très répandu en Orient, et surtout dans le centre de l'Afrique, parmi les populations nègres. S'il est vrai que « le fétichisme est la première religion des hommes encore dans l'enfance de l'intelligence » (Virey), il faut en conclure que l'intelligence de l'humanité prise en son ensemble n'a que peu sensiblement évolué, car les peuples modernes sont tout autant que les peuples des premiers âges imbus de fétichisme. Les fétiches ont changé, mais l'esprit d'adoration est resté le même. Quelle différence y a-t-il entre ce chrétien civilisé qui adore l'image de la vierge, ou qui égrène son chapelet, et ce nègre du Dahomey qui réclame l'assistance d'un petit monstre en pierre pour chasser les génies invisibles et malfaisants ? Y a-t-il plus d'intelligence chez ce juif moderne qui se couvre, pour faire ses prières, d'une écharpe appelée *taleth*, et dont il embrasse les franges avec adoration, que chez cet habitant de l'Asie centrale qui n'a pas encore été touché par les progrès de la science ? Chez les uns comme chez les autres, ce fétichisme est une marque indélébile d'ignorance. Cette adoration aveugle des fétiches déborde même des cadres de la religion. Le peuple est imbu de fétichisme et ses superstitions se manifestent également sur le terrain politique et social. Il n'adore plus les fleuves, les rivières et les morceaux de bois, mais il se découvre avec piété devant un morceau de chiffon Le drapeau est un fétiche devant lequel il courbe le genou, et pour lequel il s'est fait, se fait et se fera encore tuer. « Ce qui distingue le fétichisme de l'idolâtrie », nous dit le Larousse, c'est que les idoles ne sont, au moins pour la partie éclairée de leurs adorateurs, qu'une représentation de la divinité, un symbole au-dessus duquel plane l'esprit divin. » Question de nuances sans aucune importance en regard du résultat. Que le fétiche soit considéré comme une divinité ou comme le représentant ou le symbole de cette divinité, le fétichisme n'en est pas moins absurde, ridicule, et la vénération d'un être ou d'un objet dont le pouvoir est purement imaginaire est un facteur de régression sociale.

Le culte des fétiches subsiste encore dans les nations qui se parent d'un vernis de civilisation, et c'est ce qui permet toutes les spéculations honteuses de la religion et de la politique qui visent au même but : l'asservissement du peuple. Il faut combattre tous les fétichismes, ce sont des sources d'abrutissement et d'esclavage.

FEU n. m. (du latin *focus*, foyer). Le feu est un phénomène calorique ou lumineux produit par la combustion de certains corps. Un *feu* de charbon, un *feu* de paille, un *feu* de bois. Selon la légende, c'est Prométhée qui, après avoir dérobé le feu du ciel pour animer l'homme formé du limon de la terre, enseigna à celui-ci l'usage du feu. Le feu était considéré par les anciens comme possédant des facultés créatrices, et était adoré par un grand nombre de peuples. Les Perses en faisaient la base de leur religion et lui vouaient un véritable culte. Le soleil était à leurs yeux le symbole du *feu* pur, ils le saluaient chaque matin et, dans leurs sanctuaires, ils entretenaient un feu sacré qui ne devait jamais s'éteindre.

Les usages du *feu* sont multiples, et son utilité n'est plus à signaler. Pour obtenir du feu, on était obligé, dans le passé, de battre le briquet. Le progrès de la chimie a mis fin à cet exercice. Depuis 1809, le feu s'obtient avec facilité par le frottement des allumettes chimiques .

Allumer du *feu*, attiser le *feu*, faire du *feu*, un grand

feu, un beau *feu*. Le *feu* ne procure pas seulement de la chaleur, il procure aussi de la gaîté. Dans certaines régions, les fêtes populaires sont toujours agrémentées par un feu de joie autour duquel chante et danse la population. Les feux d'artifices, par leurs effets agréables et pittoresques, sont également une source de réjouissance. Hélas ! le feu n'est pas toujours à la portée du pauvre, et il existe des malheureux qui, faute de ressources, n'ont pas de *feu*, l'hiver, pour alimenter leur foyer. Etre sans domicile, sans logis, être sans feu ni lieu :

Mais moi, grâce au destin, qui n'ai ni feu ni lieu,
Je me loge où je puis et comme il plaît à Dieu.

BOILEAU.

Incendie, embrasement. Il y a le feu ; le feu est à tel endroit ; les pompiers ont lutté durant deux heures contre ce feu. Faire feu, c'est-à-dire tirer, se servir d'une arme à *feu*, d'un revolver, d'un fusil, d'un canon. S'emploie aussi comme synonyme de chaleur : les feux de l'été.

Locutions proverbiales : Mettre sa main au *feu*, c'est-à-dire affirmer être certain. Il n'y a pas de fumée sans *feu*.

Violence, ardeur, dans les sentiments et les passions. « Sondez bien votre cœur, et voyez s'il est possible d'éteindre le *feu* dont il est consumé. » (J.-J. Rousseau). Le supplice du *feu*. Supplice qui consistait à brûler les individus qui étaient accusés de crimes contre la religion. On brulait en même temps les livres ou les écrits qui gênaient les autorités ecclésiastiques.

La religion catholique, non contente d'avoir supplicié par le feu des milliers d'êtres humains, promet aux infidèles les tourments de l'enfer et les condamne au *feu* du purgatoire.

Au figuré : générosité, courage, ardeur ; entretenir le *feu* sacré de la liberté. Manquer de feu. Feu !... Ordre par lequel on oblige les militaires à tirer sur... En joue ! Feu ! Le feu de la guerre. A côté de tous les bienfaits qui peuvent en résulter, le feu a dans son histoire des pages noires. Ce sont celles de la guerre, des guerres, qui depuis des siècles et des siècles ravagent l'humanité. Faut-il donc, quelle que soit la répugnance que l'on puisse avoir pour la violence, user des mêmes moyens que nos oppresseurs, et les obliger par le *feu* et par le sang à desserer l'étau de fer dans lequel ils étreignent le peuple ? C'est parce que la bourgeoisie et le capital le veulent, que le monde est une vallée de larmes, et ce sont eux qui seront responsables des incendies qui s'allumeront demain. Car du peuple jaillira le feu qui éclairera l'aube de la liberté...

FEU (Le). — Roman vécu, dû à la plume de Henri Barbusse, le célèbre écrivain français, qui sut traduire en termes simples et émouvants les affres et les souffrances du soldat durant la guerre de 1914. C'est une œuvre sociale d'une valeur littéraire incontestable et d'une haute portée morale.

FIASCO n. m. (d'origine italienne). Echouer complètement dans une entreprise. Faire *fiasco* ; c'est un *fiasco*, un véritable *fiasco*. La guerre de 1914 fut pour les peuples « vainqueurs » comme pour les peuples « vaincus », un *fiasco* retentissant. Les mouvements ouvriers aboutissent bien souvent à un *fiasco ;* cela tient à la division qui règne en maîtresse dans les rangs prolétariens et à la mauvaise organisation des travailleurs. La politique qui se glisse dans toutes les associations de prolétaires est un facteur de *fiasco*, et neuf fois sur dix, lorsque les travailleurs échouent dans leurs luttes, c'est qu'ils se laissent conduire par de mauvais bergers, pour qui la classe ouvrière n'est qu'un moyen propre à satisfaire toutes leurs ambitions.

Toutes les tentatives d'affranchissement aboutiront à des *fiascos*, tant que la classe laborieuse ne s'inspirera pas de cette vérité contrôlée par l'expérience : que de sa force seule dépend son avenir, et que sa libération est subordonnée à sa volonté de se détacher de l'emprise patronale. Toutes les victoires politiques sont des *fiascos*, malgré les apparences. Seules les conquêtes économiques comptent dans la vie des travailleurs. Nous en avons un exemple frappant si l'on considère l'organisation actuelle de la Russie, où la victoire politique de la classe ouvrière n'en est pas moins un fiasco au point de vue économique.

FIDELITE (du latin *fidelis*, de *fides*, foi). La fidélité est la constance dans les affections. C'est aussi l'exactitude à remplir ses engagements. Dans ces deux cas tout au moins, il s'agit bien d'une qualité précieuse, et non d'un préjugé. Une amitié fidèle est une amitié que ni le temps, ni l'adversité, ne peuvent affaiblir. Il n'est pas de plus grand réconfort au cours d'une existence tourmentée. Un amour fidèle est un amour qui domine toutes les circonstances de la vie et, malgré les ans et les déceptions, demeure attaché à son objet. Qui donc ne souhaiterait d'être aimé ainsi ? La fidélité a un idéal, c'est la lutte persévérante à son service, malgré les obstacles qui s'opposent à sa réalisation. Lui préférerait-on le caprice des snobs ou le mercantilisme des « girouettes » ? Quant au respect de la parole donnée, il est la condition indispensable de l'harmonie dans une société libre. Le loisir peut, en effet, demeurer sans grand inconvénient à la merci de la fantaisie, non la production industrialisée. La lutte collective, par vastes associations, pour la conquête quotidienne du maximum de bien-être, avec le minimum d'efforts, comporterait — sous peine de misère générale à bref délai — l'observation stricte de dures règles de présence et de travail, imposées non par l'arbitraire, mais par l'inéluctable nécessité. Qu'un trop grand nombre de travailleurs ne se fassent pas de l'observation de ces règles un cas de conscience, et ce serait, inévitablement, d'abord le gaspillage et la gêne, les tâches rendues plus longues ; ensuite, la révolte légitime des bonnes volontés contre l'insouciance et le parasitisme ; finalement, le recours à des moyens de force — c'est-à-dire à l'autorité — pour la préservation de la sécurité publique, les citoyens trouvant, une fois de plus, meilleur bénéfice à se replacer sous le joug de lois sévères, qu'à continuer de subir, dans une liberté toute théorique, les licences de leurs voisins.

Le mot fidélité est employé fréquemment pour désigner la qualité de ce qui est de bonne foi, ou conforme à la vérité. On dit, par exemple, d'une personne qu'elle est un témoin fidèle, lorsqu'elle décrit, sans en altérer le caractère et la portée, avec le souci dominant de la réalité des faits, les événements auxquels il lui a été donné d'assister. Voici une vertu d'autant plus digne d'estime qu'elle est plus rare. C'est, en effet, un travers commun à beaucoup trop de gens que de décrire les choses — non telles qu'elles sont — mais telles qu'ils voudraient qu'elles fussent pour le mieux de leurs convenances personnelles. Ceci n'aboutit qu'à faire perdre du temps au monde, car l'illusion masque la réalité, mais ne la modifie point, et, tôt ou tard, la vérité se révèle à tous les yeux, tel le soleil dissipant les brumes.

Dans le code du mariage, le mot fidélité se rapporte à l'obligation légale faite aux conjoints, mais tout particulièrement à la femme, de n'avoir de rapports sexuels qu'entre eux, à l'exclusion de toutes autres personnes. Et voici, en raison des circonstances qui président aux épousailles, un cas où la fidélité mérite

incomparablement moins notre admiration que dans ceux qui précèdent. Certes, c'est un droit absolu pour des amants brûlant d'un amour unique, de se vouer l'un à l'autre sans partage. C'est encore leur droit de se jurer — imprudemment ! — un amour éternel, et de s'efforcer de tenir parole.

Mais, dans le mariage légal, il n'est pas question de cela. La loi n'exige aucun serment de ce genre, et ne s'inquiète pas des motifs qui ont pu déterminer deux êtres à s'unir. Ils peuvent se détester dans quarante-huit heures, et se tromper en pensée tant qu'ils le voudront, elle n'en a cure.

Ce qu'elle sanctionne — et c'est là le méprisable de la chose — c'est un véritable contrat d'achat, par lequel une femme — qui agit parfois contre son désir, et sera tenue dorénavant d'obéir à son mari — se résigne à n'appartenir qu'à lui, en échange d'une garantie de protection et d'entretien, quelle que soit la conduite future de l'époux, quels que puissent être, par la suite, ses propres sentiments, tant que n'aura pas été rompu par la mort, ou par la décision de magistrats indifférents en l'occurrence, le lien qui les a réunis.

Il ne s'agit plus du don joyeux de soi-même, de la part de gens qui se sont accordés longuement, sans cesser de s'appartenir, mais bien de l'acceptation passive d'une chaîne que l'on sera contraint de subir encore, même lorsqu'elle n'inspirerait plus qu'un dégoût profond.

Tout ceci se trouve, évidemment, en fonction des conditions actuelles de la propriété, de la responsabilité paternelle, et des dispositions concernant l'héritage. Aussi n'y a-t-il pas lieu de jeter la pierre à ceux qui s'y soumettent, surtout lorsqu'ils réduisent, en fait, l'alliance à une formalité d'assurance sociale, et à une simple cérémonie conventionnelle. Mais il n'est pas inutile de souligner que, si la fidélité sexuelle librement consentie n'a rien de ridicule et peut-être un élément de bonheur à deux, celle qui est imposée par la force, même en accomplissement de certaines nécessités économiques, n'est qu'un vestige d'esclavage. — Jean MARESTAN.

FIDUCIAIRE (du latin *fiducia*, confiance). Ce mot a une popularité relativement récente, et ce n'est que depuis la « paix » qu'il a pénétré dans le peuple. Ce mot « se dit, nous enseigne le Larousse, de valeurs fictives fondées sur la confiance de celui qui les émet ». La monnaie fiduciaire ; la circulation fiduciaire. En principe, chaque billet de banque mis en circulation par un gouvernement est une valeur fictive, et doit avoir son équivalent en or dans les caisses du Trésor. C'est-à-dire que si un Etat a une encaisse or de 5 milliards de francs, il ne doit pas y avoir une circulation fiduciaire supérieure à 5 milliards de francs, de manière à ce que les détenteurs de billets soient en mesure de les échanger à leur gré contre la valeur équivalente en or. On comprendra donc facilement que la circulation fiduciaire repose uniquement sur la confiance d'une population, car si celle-ci est supérieure à l'encaisse or et que la population en réclame — ainsi qu'elle en a légalement le droit — le remboursement, l'Etat serait acculé à la plus sombre faillite.

Avant la guerre, il y avait déjà dans de nombreux pays une circulation fiduciaire supérieure à l'encaisse or de l'Etat, mais cette monnaie fictive s'est accrue, pendant et après la guerre, dans de telles proportions, qu'elle a déséquilibré toute l'organisation économique du système capitaliste et les gouvernants de plusieurs nations sont obligés de recourir à des pis aller pour tenter de retrouver une stabilité, tout au moins provisoire.

Nous allons, afin de bien déterminer la situation financière des divers états du monde, après la guerre, dresser un tableau indiquant leur encaisse or et leur circulation fiduciaire en 1923 :

PAYS	MONNAIE	ENCAISSE OR	Circulation fiduciaire
France	Franc	5.500.000.000	40.000.000.000
Allemagne	Mark	1.200.000.000	520 quintillions
Belgique	Franc	266.000.000	7.000.000.000
Brésil	Milrès	128.000.000	5.000.000.000
Gde Bretagne	Livre St.	4.000.000.000	10.000 000.000
Canada	Dollar	800.000.000	1.000.000.000
Australie	Livre St.	570.000.000	1.200.000.000
Espagne	Peseta	2.500.000.000	4.300.000.000
Etats-Unis	Dollar	15.000.000.000	10.000.000.000
Italie	Lire	1.000.000.000	17.000.000.000
Japon	Yen	3.000.000.000	8.500.000.000
Pays-Bas	Florin	1.240.000.000	2.200.000.000
Suisse	Franc	641.000.000	981.000.000
Turquie	Livre t.	1.300.000.000	4 000.000.000

On remarquera que, seule, de tous les états du monde, la République des Etats-Unis d'Amérique du Nord a une encaisse or supérieure à la valeur des billets en circulation. Tous les autres pays et particulièrement ceux qui eurent à souffrir directement de la guerre ont une encaisse or terriblement inférieure à la somme de billets de banque jetés sur le marché par des gouvernements à court d'argent. Il en résulte fatalement un desaxage dans les finances publiques, et c'est le travailleur qui, le premier, souffre d'un semblable état de choses.

On s'étonnera peut-être, en constatant, sur le tableau que nous avons tracé, l'énormité de la circulation fiduciaire de l'Allemagne en 1923. C'est qu'au lendemain de la guerre, l'Allemagne poursuivit une politique financière particulière. N'ayant que peu de dettes extérieures, elle considéra qu'elle pouvait jouer sur une monnaie dépréciée, jetée sur le marché pour les besoins de la cause, et de cette façon se libérer assez rapidement des lourdes charges contractées durant ce carnage. Cette opération accula le prolétariat allemand à la famine. La valeur du mark changeait avec une rapidité inconcevable en 1922, et entraînait une augmentation continuelle du coût de la vie. Cette augmentation était si rapide qu'un ouvrier qui, le samedi, touchait le salaire de la semaine écoulée, ne pouvait pas, le lundi, avec le nombre de marks qu'il possédait, acheter ce qui était nécessaire à la vie d'une journée. Il faut dire que la situation de l'Allemagne était exceptionnelle et voulue par les dirigeants. Car, si la situation fiduciaire joue directement un rôle sur la valeur des produits d'importation, en ce qui concerne les produits de provenance intérieure, un gouvernement qui a la faculté d'imposer une valeur à une monnaie fictive, aurait, s'il n'était pas intimement lié à toute entreprise financière commerciale et industrielle, la possibilité — et le devoir — d'imposer de la même façon le prix des marchandises.

Nous avons dit qu'en France, la circulation fiduciaire était, en 1923, de 40 milliards de francs. Si l'on ajoute à cette somme toutes les autres valeurs fictives lancées par l'état, et qui, n'ayant pas directement une puissance d'achat, peuvent être échangées contre des billets de banque, la circulation fiduciaire augmente immédiatement, et nous allons voir que la position financière d'un état ou d'un gouvernement est, de la sorte, subordonnée aux grandes entreprises d'exploitation financière ou industrielle.

En 1923, la dette française par tête d'habitant était

de 8.250 francs, et la valeur du franc était de 80 francs à la livre sterling. A 40 millions d'habitants, la dette totale de l'Etat français était donc de 330 milliards de francs. Cette dette totale se répartit en dette à court terme et dette à long terme (voir le mot dette). Dans la dette à court terme, on comprend les Bons de la Défense nationale, les Bons du Trésor, dont le remboursement peut être exigé presque immédiatement par ceux qui les détiennent. Or, ces bons, directement ou indirectement, sont entre les mains des grosses associations financières ; et, selon l'attitude du gouvernement, ils les renouvellent ou en réclament l'échange contre des billets de banque qui ont une puissance directe d'achat. Lorsque l'Etat n'est pas en mesure de rembourser, il a recours à l'inflation, c'est-à-dire qu'il fait imprimer à nouveau de la monnaie fiduciaire ; mais on conçoit que ceci ne s'opère pas sans inconvénient, et que la panique s'empare assez rapidement de la population, lorsque la monnaie se déprécie. La haute finance spécule sur ce sentiment populaire, et la crainte de l'ouvrier ou de l'épargnant de voir la puissance d'achat de son argent s'affaiblir, permet à la finance et à l'industrie de tenir sous leur coupe les gouvernements, à quelque parti qu'ils appartiennent. D'autre part, un gouvernement ne peut se livrer à l'inflation sans le concours et la complicité des maîtres de la finance. En effet, comme nous le disons plus haut, la circulation fiduciaire repose sur la confiance ; or, la finance qui détient le monopole de la presse, qui a un pouvoir de propagande formidable, aurait tôt fait de briser cette confiance, si un gouvernement lui résistait. Et une population refusant les billets mis en circulation acculerait l'Etat à la banqueroute.

La population d'un pays est généralement impressionnée par la hausse ou la baisse de la devise nationale, sans saisir exactement les causes de ces fluctuations continuelles. Certains économistes démocrates conseillent la stabilisation de la monnaie pour mettre fin à la spéculation facilitée par une monnaie instable ; mais sur ce terrain, lès groupes financiers ne sont pas d'accord, leurs intérêts étant différents et, impuissant, le peuple assiste à une bataille financière dont il paie tous les frais.

En réalité, si certains groupes de financiers sont adversaires d'une revalorisation ou d'une stabilisation de la monnaie, ce n'est que provisoire. Ils en seront partisans le jour où, avec cette monnaie dépréciée, ils auront acquis une plus grande puissance économique en la transformant en propriétés. Une revue française signalait en décembre 1926, le cas d'un syndicat financier international, qui se porta acheteur de 8 à 10 milliards de francs, ce qui provoqua la hausse de cette valeur de 50 p. 100.

« Quel est donc l'intérêt qui fait agir le syndicat international ? demandait cette revue. Il est peu probable que ce soit dans l'unique but d'améliorer la cote du franc sur le marché mondial, ou, d'autre part, de provoquer une crise économique, industrielle et commerciale en France ? C'est uniquement l'espoir d'une opération fructueuse qui l'a décidé à acheter ces masses de francs... »

« Il est possesseur d'une masse considérable de francs, mais s'il fait monter notre devise en l'achetant, ne risque-t-il pas de l'anéantir au jour où il voudra dénouer l'opération ? »

D'autre part, cette masse de monnaie fiduciaire permet aux groupes de capitalistes qui la possèdent d'accaparer les richesse sociales, et l'on peut être certain qu'au jour où leurs opérations seront terminées, ils ne s'opposeront plus à la revalorisation ou à la stabilisation.

Ces vastes questions financières sont complexes et peu accessibles à l'esprit populaire qui n'en ressent que les contre-coups, sans en connaître les causes ; cependant, la large circulation fiduciaire nous aura démontré ceci : c'est que l'argent ou la monnaie en soi n'a aucune valeur réelle, mais simplement une valeur spéculative. Lorsque le peuple s'inspirera de cette idée que la monnaie est une entrave à la vie, et que, loin d'améliorer les procédés d'échange, elle les complique, un grand pas sera fait vers l'organisation d'une société économique plus libre. Supprimer toute la monnaie, c'est permettre à chacun de vivre selon ses besoins, et c'est le but le plus près que nous devons atteindre.

FILATURE n. f. (de *filer*). Etablissement où l'on transforme en fil, la soie, la laine ou le coton. Action de filer. La filature des textiles se divise en deux classes : celle de la laine et du coton, et celle de la soie. Avant d'être transformé en fil, la laine comme le coton doivent subir de nombreuses opérations. Le coton est d'abord soumis à l'action de certaines machines qui le débarrassent de ses impuretés ; il est ensuite étiré et transformé en ruban ; ce ruban est à nouveau étiré afin de l'amincir, et s'en va ensuite au métier à filer. La laine, elle, avant d'être livrée au métier à filer, doit être lavée, cardée et peignée.

La filature de la soie est une industrie particulière. Tout d'abord, le cocon est plongé dans l'eau bouillante, puis battu avec des rameaux de bruyère, pour accrocher l'extrêmité du fil. Ces fils sont ensuite passés à la filière et débarrassés de la gomme dont ils sont imprégnés en les plongeant dans des bains d'eau savonneuse. Ils subissent ensuite le cordage sur des machines appelées moulins à tordre, et enfin, les écheveaux sont livrés au teinturier et au tisserand. Chaque cocon donne environ 300 mètres de fil de soie.

L'industrie de la filature entièrement liée à celle du textile, s'est formidablement développée depuis cent ans, grâce aux progrès du machinisme, et l'on est bien loin, aujourd'hui. de l'époque où l'on filait à la quenouille et au rouet. A présent, de puissantes usines se sont montées dans tous les pays, et plus particulièrement en France, en Angleterre, en Russie, dans lesquelles le coton, la soie et la laine sont traités mécaniquement et avec rapidité. Le développement de la filature et de l'industrie textile, comme du reste le développement de tout autre corps d'industrie a donné naissance à un prolétariat qui a à lutter contre les gros magnats de la laine, du coton et de la soie, qui entendent naturellement bénéficier de la plus grande partie — sinon de la totalité — des apports de la science ; et les grands centres textiles du Nord de la France, comme du Centre de l'Angleterre sont souvent agités par des mouvements qui dressent les travailleurs contre leur patronat. La filature, cette industrie si nécessaire, si indispensable à la vie de l'homme, ne sera vraiment prospère, elle ne répondra aux besoins de l'humanité, que lorsqu'elle sera entre les mains des travailleurs filant et tissant utilement pour le bien-être de tous.

Au figuré : filature signifie suivre, espionner. « Prendre en « *filature* » un individu suspect. » La police prend généralement les individus en « *filature* » avant de les arrêter. Etre filé, c'est-à-dire être suivi. Faites attention, prenez garde, vous êtes filé ; vous êtes pris en filature.

FILIATION n. f. (du latin *filiatio, de filius*, fils). Descendance en ligne directe de père en fils. On distingue trois espèces de filiations : la filiation légitime, la filiation naturelle et la filiation adoptive. La filiation est légitime lorsque l'enfant est né pendant le mariage, et qu'il a été régulièrement inscrit sur les registres de l'Etat-Civil ; dans tous les autres cas, la filiation

est naturelle. La filiation des enfants naturels peut se justifier par l'acte de naissance ou par un acte de reconnaissance. Mais les enfants adultérins ne peuvent jamais se réclamer de leur ascendance paternelle. La filiation ne se justifie qu'au point de vue légal ; physiologiquement, qu'elle soit légitime ou naturelle, elle est aussi fictive que la filiation adoptive.

Bien que pour l'homme sensé jugeant un individu sur sa personnalité et non sur son nom, la filiation soit de peu d'importance, le peuple est encore imbu de certains préjugés en ce qui concerne la reconnaissance légitime des enfants, et un bâtard est encore à ses yeux un être méprisable, comme s'il était responsable des actes de ceux qui lui donnèrent le jour. Ce préjugé disparaîtra avec l'éducation du peuple.

Par extension, on emploie le mot filiation pour désigner la liaison, l'enchaînement d'une chose avec une autre. La filiation des mots ; la filiation des idées. « On voit chez les Grecs une belle filiation d'idées romanesques. » (Voltaire.)

FILIERE n. f. Instrument utilisé dans l'industrie métallurgique pour étirer les fils mécaniques. Outil d'acier servant à fileter en vis.

Au figuré : suite d'épreuves à travers lesquelles on passe avant d'atteindre un certain but ou obtenir un certain résultat. « Passer par la filière administrative. La filière judiciaire ; la filière parlementaire. La société capitaliste dans son organisation administrative, peut être comparée à un instrument percé d'un nombre incalculable de trous qu'il faut traverser avant de voir se réaliser ses désirs. Que ce soit pour obtenir un emploi ou une fonction administrative, judiciaire, diplomatique, il faut passer par la *filière*, et donner des preuves de respect pour tout ce qui compose la hiérarchie sociale. Elle est une garantie pour la classe bourgeoise qui évince, par les épreuves consécutives auxquelles elle soumet ses agents, tous ceux qui ne marquent pas des attaches profondes aux institutions modernes. La filière est un filtre qui éloigne de la direction de la chose publique toute individualité logique, intelligente qui ne veut pas se courber devant la routine monotone et stupide de l'administration. Seuls, peuvent passer à travers la filière les lâches et les pleutres, ou les hommes sans scrupules pour qui la fin justifie les moyens, et qui abandonnent leur personnalité pour satisfaire leurs ambitions.

FILLE n. f .(du latin *filia*). Enfant du sexe féminin. Nom que l'on donne à la femme qui n'est pas mariée ; une jeune fille, une vieille fille. Dans l'ordre familial : petite *fille* : *fille* du fils ou de la *fille*, par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. *Belle-fille :* bru ou fille née d'un premier mariage, par rapport à l'époux nouveau, lorsque l'un des premiers époux se remarie à la suite d'un décès ou d'un divorce. Qui est née à : les *filles* du désert ; les *filles* d'occident ; les *filles* de France.

Fille-mère : nom que l'on donne à une femme non mariée et qui a un enfant non reconnu par le père. La lâcheté et la bêtise humaine rendent la vie difficile à la fille-mère. En vertu de préjugés stupides, on lui reproche d'avoir écouté son cœur et de s'être donnée sans préalablement en avoir informé un officier ministériel. C'est bien la honte d'une société, où tout n'est qu'hypocrisie, de faire grief à une femme d'avoir un enfant, alors que l'homme qui commet l'infamie d'abandonner la mère et le petit continue à jouir de l'estime de ses semblables.

Fille publique ou *fille de joie :* femme qui s'adonne à la prostitution. N'est-ce pas une ironie d'appeler fille de joie ces malheureuses obligées de vendre leur corps et de se livrer au passant, quel qu'il soit, pour arriver à vivre ? La prostitution est un vice qui découle directement de la mauvaise organisation sociale, et la *fille de joie* est une victime de la société bourgeoise. La *fille de joie* a servi de trame à des romans, à des pièces de théâtre, à des chansons, et elle fut exploitée dans son corps et dans son esprit. En termes sanglants, brefs et brutaux, le célèbre chansonnier populaire Jules Jouy a, dans un poème intitulé « *Fille d'ouvriers* », décrit le calvaire de ces malheureuses. Edmond de Goncourt, le grand romancier, a, dans sa « *Fille Elisa* », tracé l'histoire d'une fille publique qui, dans un élan d'amour et de pudeur, tue son amant. L'œuvre de Goncourt est une violente protestation sociale. Est-ce suffisant ? Non. La prostitution, la vie de la fille publique sont étroitement liées à une société où tout se négocie, où tout s'exploite, même l'amour ; et ce n'est qu'en détruisant la cause du mal, que disparaîtront la prostitution et les filles publiques.

Filles soumises : les *filles* soumises sont des prostituées inscrites sur les livres de la police, et astreintes à une visite médicale à périodes fixées. Exploitées par les souteneurs, elles le sont également par les agents des mœurs, qui sont les véritables rois de la rue et spéculent sur leur autorité pour leur arracher soit de l'argent, soit des faveurs. Aussi répugnant que soit le commerce de la prostituée, il l'est encore moins que celui de cette police des mœurs, vivant sur le dos de la fille soumise, et se livrant à son expoitation, à l'abri des lois et avec l'appui de toutes les institutions sociales de la bourgeoisie.

FILM. n. m. Bande pelliculaire, en usage dans les appareils photographiques. Le film sur lequel s'enregistrent les vues prises par l'appareil est formé d'un support transparent, souple, résistant, généralement en celluloïd, et portant une couche sensible photographique. Ce support ayant l'inconvénient d'être inflammable et de présenter ainsi de graves dangers, peut se remplacer par des préparations dérivées de l'acétate de cellulose, beaucoup moins combustibles.

On appelle film : le scénario photographique lui-même. Un beau film. Tourner un film, c'est-à-dire enregistrer une scène de cinéma.

La représentation des images sur l'écran ; l'étude des mouvements, par le ralenti, la coloration et le relief des images, font du cinéma, un art beaucoup plus vivant et riche de promesses que le théâtre.

L'art muet — ainsi qu'on le nomme — évolue sans arrêt et des expériences récentes permettent d'espérer la reproduction, non seulement de la voix — les personnages parleront — mais de tous les bruits, qui seront entendus des spectateurs. Les bruits seront enregistrés sur la bande pelliculaire comme sur un disque de phonographe, et répandus dans la salle par hauts-parleurs.

Ainsi, pour le plaisir des yeux, des oreilles, le film créera des chefs-d'œuvre inouïs.

Mais qui peut dire tout ce que nous réserve l'application rationnelle du cinéma à l'éducation de tous : enfants dans les écoles ou foules dans les salles de spectacles ? Il y a beaucoup de réalisations dans ce sens déjà, mais les Etats sont toujours chiches de crédits pour l'enseignement. Seule une société qui aura tué la guerre et l'autorité sera assez riche pour mener cette œuvre jusqu'à ses ultimes limites. — A. LAPEYRE.

FILON n. m. Nom que l'on donne à un amas de matières contenu entre les couches d'une nature différente. Un *filon* d'argent ; un *filon* de houille. Découvrir un filon ; exploiter un filon. Les deux faces du *filon*

s'appelent des solbandes, et les parois se nomment les épontes.

Au figuré, ce mot signifie avoir trouvé une combinaison agréable, avantageuse, sans danger. Avoir le filon ; c'est un mauvais *filon*. Il existe des gens qui sont toujours à la recherche du « *filon* ». Désintéressés de tout ce qui les entoure, agissant avec un égoïsme féroce, ils ne cherchent dans la vie qu'à satisfaire leur petite personnalité, même, s'il le faut, au détriment de leurs semblables. Il est évident que dans une organisation sociale basée sur l'autorité et sur le vol, il existe pour l'homme sans scrupule des *filons* à exploiter. On ne peut le faire sans nuire à son prochain. Tout se tient dans la société, et il est faux qu'un individu puisse se libérer, seul, de l'étreinte de celle-ci. Celui qui découvre un *filon* et qui, alors satisfait, se retire de la lutte constante, ininterrompue, que se livrent les exploiteurs et les exploités, prend consciemment ou inconsciemment position en faveur des premiers contre les seconds. On ne peut rester neutre dans la bataille sociale ; et, pour la classe ouvrière, pour le travailleur, il ne peut y avoir de *filon*, sinon celui de la Révolution sociale, qui assurera le bien-être et la liberté à tous les hommes.

FIN n. f. (du latin *finis*). Terme, extrêmité, bout. Le commencement est la partie que l'on considère comme la première, la *fin*, celle que l'on considère comme la dernière. La *fin* de la guerre ; la *fin* d'un voyage ; la *fin* d'un livre, la *fin* du jour ; la *fin* d'une conspiration ; la *fin* d'un discours. « En toutes choses, il faut considérer la fin » (La Fontaine). Au figuré : le but que l'on se trace. « La plupart des hommes, pour arriver à leurs *fins*, sont plus capables d'un grand effort que d'une grande persévérance » (La Bruyère). Proverbes : « La *fin* justifie les moyens. Qui veut la *fin* veut les moyens ».

« La *fin* du monde. » D'après l'évangile, la *fin* du monde, c'est-à-dire la destruction de la terre et du genre humain surviendra à une époque indéterminée, et sera suivie par un jugement général et public. L'église avait déjà annoncé la *fin du monde* pour l'an 1.000 ; elle s'était trompée. Aussi, aujourd'hui est-elle plus sage et ne fixe-t-elle pas de date. De cette façon, elle ne craint aucune erreur et peut reculer cette *fin* du monde indéfiniment.

L'homme est un animal paresseux. Une chose le frappe particulièrement : la mort ; et comme bien souvent il ne s'explique pas ce phénomène, il en conclut que tout doit mourir. L'homme a cru pendant des milliers et des milliers d'années que le monde avait été créé pour lui, et par conséquent il ne concevait pas que, lui ayant un commencement et une *fin* en tant qu'individu, le monde pût n'avoir ni commencement ni fin. Sur l'ignorance, il fut aisé de bâtir toutes les religions, et il n'est pas étonnant que durant des siècles l'humanité ait été aveuglément dirigée par un être supérieur, d'une puissance surnaturelle. Il coule de source que, si l'on accepte le principe de la création, on accepte forcément celui de la *fin*. Les deux n'en forment qu'un seul. Admettre un commencement, c'est prétendre qu'à une époque aussi lointaine que puisse la calculer l'imagination humaine, *rien* n'existait, et qu'un jour, une heure, de ce *rien* fut créé le tout, par la simple volonté d'un « Créateur ». « Avec rien, on ne fait rien, on ne peut rien faire, nous dit Sébastien Faure dans son *Imposture religieuse ;* de rien, on ne fait rien, on ne peut rien faire, et l'inoubliable aphorisme de Lucrèce : *ex nihilo nihil*, demeure l'expression d'une certitude indéniable et d'une évidence manifeste. »

« Je pense qu'on chercherait en vain une personne douée de raison qui puisse concevoir et admettre que de rien on puisse tirer quelque chose, et qu'avec rien il soit possible de faire quelque chose. » (S. Faure, l'*Imposture Religieuse*, p. 22.)

Et, en effet, cela est inconcevable. Logiquement, raisonnablement, il faut donc conclure que si rien n'a été créé, il n'y eut pas de commencement, qu'il n'y aura pas de fin, que le monde a toujours existé, qu'il existera toujours, mais qu'il subira indéfiniment des transformations.

L'espèce humaine n'est pas l'unique qui peuple la terre, et l'individu qui rapporte tout à soi et ne peut concevoir l'extinction de la race humaine sans y associer immédiatement la « fin du monde », ne se base pas sur la science et la raison, mais sur l'erreur et l'ignorance. Le globe a subi et subira encore des modifications. La forme de la vie n'a pas toujours été ce qu'elle est aujourd'hui, elle ne sera peut-être pas la même demain. « Il est difficile d'avoir toujours présent à l'esprit, écrit Darwin, le fait que la multiplication de chaque forme vivante est sans cesse limitée par des causes invisibles, inconnues, qui, cependant sont très suffisantes pour causer d'abord la rareté et ensuite l'extinction. On comprend si peu ce sujet, que j'ai souvent entendu des gens exprimer la surprise que leur causait l'extinction d'animaux géants, tels que le mastodonte et le dinosaure, comme si la force corporelle seule suffisait pour assurer la victoire dans la lutte pour l'existence. La grande taille d'une espèce, au contraire, peut entraîner dans certains cas, ainsi qu'Owen en a fait la remarque, une plus prompte extinction, par suite de la plus grande quantité de nourriture nécessaire. La multiplication de l'éléphant actuel a dû être limitée par une cause quelconque avant que l'homme habitât l'Inde ou l'Afrique. » (Darwin, L'*Origine des espèces*, pp. 395, 396.)

L'homme qui prétend possible la destruction de la terre et du genre humain, raisonne comme aurait raisonné un mastodonte ou un dinosaure prétendant que tout allait finir parce que son espèce s'éteignait. Le mastodonte et le dinosaure ont disparu, le monde existe toujours, comme il existera encore si l'espèce humaine s'éteint à son tour. Il n'y a pas eu de commencement, il n'y aura pas de fin. Dieu n'a pas créé l'homme, il n'a pas créé la terre, il n'a rien créé, il ne peut rien détruire. Seule la nature indifférente, agit sans but, sans raison, parce que c'est sa nature d'agir, parce qu'elle est immense et que ce qui est immense n'a pas de but. « Si nos yeux, dit Guyau, pouvaient embrasser l'immensité de l'éther, nous ne verrions partout qu'un choc étourdissant de vagues, une lutte sans *fin* parce qu'elle est sans raison; une guerre de tous contre tous. Rien qui ne soit entraîné dans ce tourbillon ; la terre même, l'homme, l'intelligence humaine, tout cela ne peut nous offrir rien de fixe à quoi il nous soit possible de nous retenir, tout cela est emporté dans des ondulations plus lentes, mais non moins irrésistibles ; là aussi, règnent la guerre éternelle et le droit du plus fort. » (Guyau, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*. p. 52.)

La vie de l'homme a un terme, comme elle a un commencement, mais la vie de la nature est éternelle ; et c'est parce que nous savons que la nature est infinie et indifférente, qu'après sa mort l'individu est entraîné, englouti par cette nature, que la mort de l'homme est la fin de « l'homme en soi », qu'il ne peut y avoir pour lui de jouissances ultra terrestres, de paradis ni d'enfer, qu'il entre dans le grand tout, que sa vie spirituelle est intimement liée à sa vie corporelle et matérielle, que nous voulons que durant son court passage sur le globe en tant que personnalité, en tant qu'individu fini, il partage avec ses semblables toutes les jouissances que peut procurer la nature. Incroyants, athées, nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas

attendre l'illusoire jugement dernier, la *fin* du monde, pour gagner le paradis. La *fin* du monde ne vient jamais, ne viendra jamais, mais ce qui vient, c'est la fin de l'homme. Nous voulons qu'il goûte au bonheur durant sa vie, et à cette *fin* nous travaillons sans cesse pour voir se réaliser une société où l'humanité enfin rénovée sera infiniment heureuse.

FINALITE n. f. Doctrine philosophique qui reconnaît l'existence d'une cause finale et admet que tout ne se fait qu'en vue d'une fin voulue et déterminée. Sociologiquement, les anarchistes communistes ne peuvent pas, à notre sens, ne pas admettre une « cause finaliste », c'est-à-dire un but à atteindre. Pour nous, la finalité, sociologiquement, c'est la transformation, totale, complète, de la société moderne, et l'organisation d'une société nouvelle, élaborée sur les principes du communisme anti-autoritaire.

Considérant l'état d'évolution des sociétés modernes, et le temps nécessaire à réaliser une telle transformation, les négateurs de l'anarchisme communiste peuvent objecter que la vie humaine, que la vie d'une génération ne peut pas suffire à une telle entreprise, et que conséquemment une croyance finaliste est ridicule. Nous ne le pensons pas. L'individu a des besoins et des désirs immédiats, mais il a aussi des aspirations. La vie de l'homme est un tout ; elle ne se compose pas uniquement de nécessités matérielles, mais aussi d'espérances ; or, on peut considérer l'espérance humaine comme un voyage de l'esprit dans l'avenir. L'être imprécis, qui ne sait pas ce qu'il veut est aussi un être indécis dans la lutte, et si l'on juge que l'amélioration du genre humain ne peut être obtenue que par une lutte constante et méthodique, il est indispensable d'envisager un but, et de mener le combat pour essayer de l'atteindre et de s'en rapprocher.

D'autre part, nous pensons que l'individu a besoin d'un idéal. Cet idéal est ce que l'on peut appeler « la finalité ». Est-il intangible ? Ce n'est pas ce que nous affirmons, mais nous croyons que de cet idéal dépendent toute son action, toute son activité, et toute sa vie collective et sociale. Or, pour nous, anarchistes communistes, qui, sans nier la valeur individuelle, prétendons cependant que l'individu est le produit de la collectivité, qu'économiquement il sera toujours subordonné à cette collectivité, nous supposons que sa libération ne peut être que le résultat de la libération économique de toute la collectivité. De là à se tracer un but, il n'y a qu'un pas, et nous avons raison de dire que sans ce but la lutte est inexistante ou tout au moins différente. Et, en effet, l'individu estimant qu'il peut dans la société actuelle trouver un bonheur relatif mais satisfaisant, orientera son action autrement que celui qui juge différemment. L'homme guidé par un égoïsme particulier et personnel, qui n'envisage que le présent le plus immédiat, ne sera jamais un révolutionnaire, au sens que nous donnons à ce mot, mais un individualiste bourgeois n'hésitant pas à user de tous les moyens pour satisfaire aux besoins de son individu.

En vérité, chacun conçoit une finalité, c'est-à-dire une cause finale, un but. Un homme qui traverse la vie sans but est semblable à un animal dépourvu de toute intelligence. Selon nous, ce qui différencie l'homme de la bête, c'est justement que le premier se crée indéfiniment de nouveaux besoins matériels, intellectuels et moraux, et provoque ainsi l'évolution de l'humanité, alors que le second n'a apparemment que des besoins spécifiquement matériels. L'homme est sorti de la trivialité et de la bestialité parce qu'il a conçu une cause finale et que toujours il a cherché à l'atteindre. Plus cette cause finale, ce but est généreux, plus il signale une conquête de l'esprit sur la matière, de l'intelligence sur la force brutale. Chimère, diront certains ! Mais non. La civilisation marche à pas lents, mais elle marche, et il nous faut espérer qu'un jour, las de se déchirer, les hommes fraterniseront et tendrement unis, vivront en paix dans un monde harmonique.

Poursuivront-ils un autre but, alors ? Qui sait !

FINANCE n. f. (du saxon *fine*, amende, et du vieux mot français *finer*, qui veut dire payer). Se dit de l'état de ceux qui s'occupent des revenus d'une nation ou qui traitent des grandes affaires d'argent. Un homme de finance. Etre dans la finance. Les finances de l'Etat. Un ministre des finances. Gérer, administrer ses finances. Se dit aussi pour désigner l'état de fortune d'une personne. Somme d'argent, que dans le passé, on payait au roi pour la levée d'une charge. Bref, la finance est l'ensemble des questions et des opérations relatives à l'argent.

Le culte de l'argent et de la propriété ont donné à la finance une puissance formidable. C'est elle qui dirige le monde, c'est elle qui, dans la société bourgeoise, est le moteur de toute l'activité sociale. Le développement du commerce et de l'industrie capitalistes, les progrès du machinisme, l'intensification de la production ont encore ajouté à sa force et à sa puissance, car son sort est intimement lié à celui de ces deux formes d'exploitation bourgeoise. La concentration du capital s'accentue chaque jour, car les moyens et les procédés de production modernes sont tels qu'il n'est pas permis à la petite industrie de lutter contre la concurrence des puissantes organisations industrielles et, tout naturellemnt, la petite industrie s'éteint avec rapidité. Il en est de même en ce qui concerne le petit et le gros commerce, ou plutôt la petite et la grosse entreprise commerciale. Mais aux vastes entreprises il faut de gros capitaux, et quelle que soit la richesse d'un groupe d'individus, elle ne suffirait pas aux nécessités du mouvement industriel et commercial des sociétés modernes. C'est alors qu'entre en jeu la *finance*. Son rôle est de fournir au capitalisme les capitaux nécessaires à ses exploitations.

« Le développement de la production capitaliste, dit Karl Marx, enfante une puissance tout à fait nouvelle : le crédit, qui, à ses origines, s'introduit sournoisement comme une aide modeste de l'accumulation, devient bientôt une arme nouvelle et terrible de la guerre de la concurrence, et se transforme enfin en un immense appareil social destiné à centraliser les capitaux ».

Afin de bien faire comprendre le puissant facteur qu'est la *finance*, dans la société capitaliste, il nous faut souligner le passage que nous citons ci-dessus. Avant que la *finance* ne fut puissamment organisée, le développement industriel et commerical était subordonné à l'accumulation. L'accumulation est « l'augmentation graduelle du capital » d'un individu ou d'un groupe d'individus. « Mais il est évident, dit encore Karl Marx, que l'accumulation, l'augmentation graduelle du capital, au moyen de sa reproduction sur une échelle croissante, n'est qu'un procédé lent, comparé à la centralisation, qui, en premier lieu, ne fait que changer l'arrangement quantitif des parties composant le capital social. Le monde se passerait encore du système des chemins de fer, par exemple, s'il eût dû attendre le moment où les capitaux individuels se fussent assez arrondis par l'accumulation, pour être en état de se charger d'une semblable besogne, que la centralisation du capital, au moyen des sociétés par actions, a accomplie pour ainsi dire en un tour de main ». (Karl Marx, *Le Capital*). La finance est donc en un mot l'organisation du crédit en faveur du capitalisme. Aucun capitaliste, en effet, ou aucun groupe de capitalistes ne seraient susceptibles, comme

le fait si judicieusement remarquer le grand sociologue allemand, de se livrer à de grandes entreprises industrielles et commerciales sans le concours de capitaux extérieurs. Les capitaux disséminés sont impuissants ; centralisés, ils sont une force, mais une force surtout pour ceux qui les gèrent, qui les administrent, et c'est la finance qui remplit ce rôle. Nous disons donc que plus une société est industrialisée, et plus son commerce est étendu, plus la circulation de l'argent est nécessaire, plus sa centralisation est indispensable et plus le règlement des affaires exige — en société capitaliste naturellement — le concours de la *finance*.

Il fut un temps où le petit commerçant, le petit artisan, le petit paysan, qui avaient réalisé quelques économies, les conservaient jalousement au fond de leur « bas de laine ». Ce temps n'est plus. Aujourd'hui, et surtout depuis la guerre, chacun veut jouir brutalement, rapidement, et goûter les plaisirs que procure la richesse. C'est la course à l'argent, et la finance offre aux avides des possibiltés de s'enrichir... ou de se ruiner. Avec l'espérance de toucher de gros dividendes, chacun se démunit de son pécule, le livre à la finance, qui en dispose, qui le gère, qui l'exploite. Du jour où l'individu s'est séparé de son argent pour le remettre entre les mains du financier, ce dernier devient à ses yeux un Dieu. Toucher à l'argent est un crime, toucher au financier en est un autre. Conçoit-on alors la puissance de cette organisation, qui est soutenue par tous ceux qui possèdent en leur portefeuille — et ils sont nombreux — une valeur de 100, de 1.000, ou de 10.000 francs ?

En 1896, Urbain Gohier écrivait un pamphlet sur l'argent, dont nous extrayons ces lignes :

« Le Parlement peut tout ; mais il ne peut toucher à l'argent. Les citoyens soumettent à mille investigations humiliantes tous les actes de leur vie et toutes les parties de leur foyer ; mais ils dissimulent leur argent avec une indomptable énergie. Ils ouvrent leurs caves et leurs magasins aux gabelous, aux rats de caves ; leurs habitations, leurs meubles, aux juges et aux mouchards ; ils déclarent leurs mariages, la naissance de leurs enfants, le décès de leurs proches, leurs ventes, leurs achats ; ils énoncent leurs voitures, leurs chevaux, leurs chiens, leurs billards, leurs bicyclettes ; placés pendant vingt-cinq ans sous la surveillance de la haute police, et numérotés sur des registres, comme des forçats, ils ne peuvent quitter leurs maisons sans avertir les gendarmes ; ils écrivent sur les feuilles du recensement leur confession générale. Mais le chiffre de leur revenu doit demeurer impénétrable... »

... « On a pu violenter ce qui leur restait de cœur et de conscience ; outrager leur Dieu, traquer leur religion, détruire leurs libertés essentielles, décimer leurs enfants : ils n'ont rien dit ; on a voulu mettre un impôt sur la rente et connaître le chiffre des fortunes : ils ont résisté. Leur corps n'a point de pudeur, et leur âme point de dignité ; ils ne gardent le respect ni de leur personne, ni de leur foyer ; mais ils respectent leur argent ; la dignité de leur argent, la pudeur de leur argent ne sauraient souffrir une atteinte. » Et c'est, hélas ! vrai. Or, tout cet argent, est entre les mains de la finance. Il n'est donc pas étonnant que la finance soit chose sacrée et qu'elle exerce une influence considérable sur la vie économique des sociétés. »

Nous avons dit plus haut que la finance était étroitement liée au commerce et à l'industrie. C'est elle, en effet, qui engage dans les entreprises industrielles et commerciales de haute envergure les capitaux qu'elle recueille en se réservant, naturellement, une part de bénéfice. Est-il utile d'ajouter que c'est la part du lion ? D'autre part, la liaison est tellement étroite entre la finance, le commerce et l'industrie, que nous retrouvons à la tête de ces trois institutions les mêmes dirigeants, les mêmes groupes de capitalistes.

Dans l'étude de J. Poirey Clément, sur Schneider et le Creusot, nous lisons ceci : « Les grands industriels de la sidérurgie française, les Schneider et les de Wendel, ont compris que, malgré leurs capitaux personnels, ils devaient, pour se garantir dans leurs entreprises et donner de l'extension à celles-ci, s'appuyer sur les financiers. C'est pourquoi ils s'allièrent à l'Union Parisienne, cette autre banque du Comité des Forges, qui permit à Schneider la main-mise sur les entreprises minières et métallurgiques de l'Europe Centrale et aux de Wendel, déjà propriétaires des « Steinhohlenzèche », de Ham (Westphalie), d'acquérir le contrôle de la *Hohenlohe Werke A. C.*, située en Silésie, dans les districts Nord et Sud de Kattowitz et de signer un contrat avec H. Stinnes, pour le coke.

Ce qui se produit en France, se produit également dans les autres nations, sur la même échelle, car la finance n'a d'autre but que de centraliser, — nous l'avons déjà dit, — les capitaux, au profit et au bénéfice de certains groupes capitalistes. Comment s'opèrent ces bénéfices ? Chacun sait ce qu'est une société par actions. Les sommes sont souscrites dans le grand public, par les établissements financiers et la répartition des bénéfices se fait chaque année, chaque souscripteur recevant une somme de dividende relative au nombre d'actions souscrites. En soi, l'opération n'a rien d'irrégulier ni d'amoral — si nous nous plaçons sur le terrain de la bourgeoisie — et serait honnête si elle s'accomplissait avec la simplicité signalée. Mais ce n'est pas ainsi que l'opération se traite. Toujours dans la brochure de Poirey Clément, nous puisons un exemple sur le trafic des requins de la finance : « Récemment, le capital des Etablissements Schneider et Cie, qui était de 50 millions, a été porté à 100 millions, par la création de 125.000 actions de 400 francs, dont une moitié est souscrite par divers groupes. (Lisez : réservée aux administrateurs et à certaines banques et firmes industrielles, qui recevront des titres, sans fournir de capitaux, et l'autre offerte aux actionnaires atuels à 1.150 francs, à titre irréductible ou à titre réductible, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes possédées, et ultérieurement, au public, à titre réductible, dans la mesure des disponibilités laissées par l'exercice des droits des actionnaires actuels.) Ce qui revient à dire que l'augmentation de capital de 50 millions de francs équivaut à un apport de 25 millions de francs d'argent neuf, et qu'en réalité, si 50 millions de francs de titres ont été distribués, 25 millions de francs de ces titres ont été donnés à certaines banques ou à certains administrateurs, qui, sans avoir versé un sou, participeront à la répartition des bénéfices. C'est légal, c'est normal, il n'y a rien à dire, c'est l'escroquerie autorisée.

Si le commerce et l'industrie ont besoin de la finance pour exercer leur exploitation, la finance n'a pas moins besoin du commerce et de l'industrie, pour se livrer à ses louches entreprises. Dans l'organisation du vol légal, ces éléments d'activité capitaliste se complètent.

Il n'existe pas un individu, aussi dépourvu de bon sens, aussi naïf soit-il, qui consentirait, par exemple, à échanger un billet de 100 francs pour une somme de 50 francs. Pour faire accepter une telle opération à son client, la finance est obligée de se reposer sur le commerce et l'industrie et de faire entrer dans ses opérations le facteur marchandise. « Echanger, dit Karl Marx, 100 louis, je suppose, contre 100 louis, serait une opération assez inutile, le mouvement (argent-marchandise-argent) ne peut donc avoir une raison d'être que dans la différence quantitive des deux sommes d'argent. Finalement, il sort de la circulation plus d'argent qu'il n'en a été jeté ; la forme complète de ce mouvement

est, par exemple (100 louis — 2.000 livres de coton — 110 louis) ; il aboutit à l'échange d'une somme d'argent, 100 louis, contre une somme d'argent 110 louis ». (Marx, *Le Capital.*)

Ce principe élémentaire du commerce donne, par son développement, naissance à une foule de combinaisons d'ordre financier, dont le profane n'a aucune idée. Cependant, il ne suffit pas à la finance de trouver des capitaux ; encore faut-il, pour que le mouvement de circulation d'argent et de marchandise s'opère régulièrement et produise une plus value, que ces capitaux soient utilisés industriellement ou commercialement.

« Le mouvement : vendre pour acheter, qui vise à l'appropriation de choses propres à satisfaire des besoins, écrit encore Karl Marx, rencontre, en dehors de la circulation, une limite dans la consommation des choses achetées, dans la satisfaction des besoins ». Ce qui revient à dire que pour vendre, il est indispensable que la production s'écoule indéfiniment, sans quoi la production s'arrête et les capitaux ne trouvent pas leur emploi. Et c'est alors que la finance, l'industrie et le commerce pénètrent dans le domaine politique, à la recherche de débouchés propres à satisfaire aux besoins d'écoulement des marchandises produites, lorsqu'il s'agit d'une surproduction nationale, ou encore pour acquérir des privilèges territoriaux dans des contrées possédant des richesses non encore exploitées.

Nous savons que les puissances d'argent, pour se livrer en toute liberté à leurs manœuvres, dépensent des sommes formidables et que ce sont elles qui dirigent, par l'intermédiaire d'hommes de paille, les grandes institutions d'une nation. Nous avons démontré, d'autre part, (voir Capital. Capitalisme), que la plupart des parlementaires étaient des agents de la finance et de l'industrie, et personne n'ignore que toutes les élections législatives ou municipales sont subordonnées à la propagande dont l'argent est le nerf principal. Pourtant, il est une chose qui pourrait gêner, dans ses opérations, le monde de la finance : c'est l'opinion publique. On peut acheter 100, 200, 500, 1.000, 10.000 personnes, on ne peut acheter toute une population. Cette population, il faut donc la tromper, l'aveugler de façon qu'elle ne se rende pas compte comment on la dépouille. Pour accomplir cette œuvre, la presse était tout indiquée, et elle remplit son rôle à merveille. La publicité financière alimente les caisses des grands journaux, à condition que ceux-ci se taisent sur le dessous des opérations auxquelles se livre la finance. On peut dire qu'en 1927, il n'y a pas en France et de par le monde, un seul journal quotidien qui puisse vivre par les ressources qui proviennent de sa vente et qu'il est obligé d'avoir recours à la publicité. Vers la fin de 1926, une petite révolution de palais éclata au sein d'un grand quotidien parisien, et ce journal publia une petite brochure, dans laquelle il tentait d'expliquer ce qu'est la publicité financière. Nous en extrayons ces lignes : « Publicité financière », est une expression vague, qui, dans le monde des journaux, en est venue à englober toutes sortes de publicité, bien différentes les unes des autres.

« Le tarif que vous voyez figurer quelquefois à la sixième page des journaux, pour les coffres-forts que louent les établissements de crédit, on appelle cela de la publicité financière.

« Or, ces réclames n'ont rien de financier. Pas plus que le tarif des différents genres de parapluies que vend un marchand. Elles sont payées par les établissements financiers, qui les font insérer, voilà tout.

« L'annonce des assemblées générales des grandes sociétés anonymes, la liste des numéros gagnants dans les tirages de valeurs à lots, on appelle cela de la publicité financière.

« Mais, qu'y a-t-il là de spécifiquement financier ? Rien...

... « C'est que, voilà : ces réclames sont assez fréquemment le moyen par lequel certaines entreprises, certains services publics, essayent de se concilier la presse, de façon à ce qu'elle ne s'avise jamais de signaler leurs abus ».

« Autre danger : les textes de cette publicité, publiés quelquefois en placard, dans les annonces, quelquefois dans le *Bulletin financier*, peuvent, en exerçant d'adroites pesées sur les esprits, créer des courants favorables aux pires opérations de finance ou de politique.

« Ceux qui dirigent un journal, quelque avisés et vigilants qu'ils soient, ne peuvent pas être toujours sûrs de discerner les idées de derrière la tête de ceux qui payent ces insertions ».

Est-ce clair ? La finance, par le truchement de la publicité, asservit la presse. Mais cela ne lui suffit pas. Comme ce n'est pas une garantie suffisante, toutes les grandes entreprises de crédit ont leurs journaux à eux ; chaque groupe de gros financiers a son journal. Ayant dans des coffres l'argent de la population, ayant entre ses mains les principaux organes d'information et de propagande publique, est-il besoin de dire que la finance fait l'opinion publique, que c'est elle qui dirige la politique, et que les gouvernements, quelles que soient leurs couleurs ou leurs tendances, ne sont que les plats valets des puissants établissements de crédit et des vastes entreprises d'exploitation sociale ? Comment s'étonner alors, qu'un ministère, qu'un gouvernement, qu'un parlement, soit par essence même conservateur et qu'ils agissent dans l'intérêt du Capital ? Il fut des gouvernements qui tentèrent de résister à l'emprise de la finance sur la politique. Ils furent brisés. Même, s'il était possible de supposer qu'un gouvernement fût honnête, il serait dans l'incapacité absolue de faire quoi que ce soit ; car, immédiatement, se dresseraient contre lui toutes les forces coalisées du capital : finance, commerce et industrie, qui détiennent toutes les richesses économiques et actionnent tous les rouages de la machine sociale.

Les conséquences de cet état de choses sont désastreuses pour les classes asservies, cela se conçoit. Toutes les actions politiques d'un Etat, sont orientées vers la conservation des privilèges à ceux qui les détiennent et à la poursuite de l'exploitation de l'homme par l'homme. Les finances d'une nation qui, si la démocratie n'était pas un trompe l'œil, un mensonge, une erreur, devraient être alimentées par ceux qui détiennent la fortune, le sont par les misérables travailleurs, honteusement exploités par les forces de régression sociale. (Voir impôt). L'argent que recueille un gouvernement, en pressurant la classe ouvrière, ne sert, en sa grande partie, à perpétuer des institutions susceptibles de défendre et de soutenir les privilèges acquis par la rapine, le vol et l'assassinat. C'est pour la finance que sont entretenues, dans tous les pays du monde, des armées colossales. C'est pour la finance que s'organisent les expéditions coloniales. C'est pour la finance que se font tuer, sur les champs de bataille, des millions de travailleurs.

Monstre tricéphale qui a déjà englouti tant de générations d'êtres jeunes et forts, combien de temps encore le capital accomplira-t-il ses méfaits ? Le peuple n'en a-t-il pas assez et ne se résoudra-t-il pas bientôt à mettre fin, par la révolution, à cette triple aberration que sont le commerce, l'industrie et la finance ? Ce n'est, cependant, qu'à ce prix qu'il peut espérer vivre un jour libre et heureux au sein d'une société où le travail sera enfin libéré de tous les parasites inhérents au capitalisme. — J. CHAZOFF.

FINANCIER (n. m. de *finance*). Celui qui s'occupe de finance. Personne qui fait des opérations de banque, de bourse, qui spécule, qui traite des affaires d'argent. Un grand *financier*, un habile *financier*, un *financier* véreux, un riche *financier*. « *Les financiers* gouvernent la France, dit le Lachâtre. Il pourrait dire le monde. Et il ajoute : « La révolution a plutôt augmenté que réduit leur influence. Il n'y a plus de traitants, de fermiers, de maltotiers ; mais il y a encore des capitalistes, des banquiers, des fournisseurs. C'est la haute finance et la grande propriété qui, à quelques exceptions près, occupent aujourd'hui, dans la hiérarchie sociale, la place de l'ancienne aristocratie ».

Nous avons vu, d'autre part, (voir les mots : banque, capitalisme, finance), l'influence exercée par l'argent dans le monde moderne ; il n'y a donc pas lieu d'être surpris si les financiers sont si puissants et si ce sont eux qui dirigent toute l'activité économique et politique d'une nation. Responsable de toutes les plaies sociales dont souffre l'humanité, le financier est un parasite qui crée du parasitisme, car il traîne derrière lui toute une armée d'inutiles qui ne donnent absolument rien en échange de ce qu'ils reçoivent de la collectivité. A mesure que se développe le capitalisme, les gros financiers sont de moins en moins nombreux et l'on peut dire que toutes les finances publiques ou privées sont de nos jours gérées par une infime poignée de magnats, véritables despotes, détenant en leurs mains les destinées du monde et jouant sur la paix ou sur la guerre des peuples, selon les intérêts des groupes de commerçants et d'industriels auxquels ils appartiennent.

Dans l'orbite de ces puissants seigneurs évolue toute une multitude de petits bourgeois, coulissiers, remisiers, etc..., véritables valets qui se contentent d'un os à ronger et sont toujours prêts à traiter les affaires plus ou moins louches qui n'intéressent qu'en second la haute finance. Les uns et les autres sont aussi néfastes, aussi dangereux. La vie du financier étant étroitement enchaînée à celle de l'ordre bourgeois, toute la gent financière est réactionnaire et conservatrice à l'excès. Malgré la hiérarchie qui existe dans le monde de la finance, un esprit de corps n'en existe pas moins au sein de cette horde, et si, parfois, par accident, un scandale éclate à la suite de l'abus d'un financier, trop rapace ou pas assez malin, immédiatement la solidarité joue, et l'impossible est fait pour étouffer ce scandale.

Essayer d'affaiblir le financier serait peine perdue. Il est le maître, avons-nous dit, le maître absolu de tout ce qui se décide politiquement, socialement et économiquement sur notre terre. Pour que sa puissance s'écroule, il faut détruire la finance et ses causes, et c'est alors seulement que le travailleur pourra, sous son talon, écraser le financier.

FISC n. m. (du latin *fiscus*, panier). Les anciens mettaient leur argent dans une sorte de panier appelé *fiscus ;* de là l'origine du mot fisc, qui signifie maintenant : trésor. Le fisc est une des institutions de l'Etat. C'est l'appareil chargé de la perception des impôts votés par le Parlement ; c'est l'institution qui centralise les revenus d'une nation. Le *fisc* est l'organisme le plus important du ministère des finances, et par extension, le plus ferme soutien de l'Etat bourgeois, puisque en exécutant les lois financières, c'est lui qui assure les ressources d'une nation. Tyrannique et impitoyable, pour ceux qui ne peuvent se défendre, c'est-à-dire les petits, il est d'ordinaire assez indulgent pour les « gros », qui échappent assez facilement aux exigences de cette administration. Rien de plus naturel du reste, si l'on admet qu'en régime copitaliste, toutes les charges d'un Etat doivent retourner en fin de compte sur le dos des masses productrices. Les droits du fisc sont très étendus et ont été dénoncés par tous les hommes d'esprit libéral. J.-B. Say, le célèbre économiste français du XIXe siècle, disait : « C'est une chose toute naturelle que chaque homme prenne l'esprit de son état ; et c'est en même temps une chose assez fâcheuse quand ce même esprit pèse sur la société. La position des agents du fisc, depuis le ministre des finances jusqu'au dernier employé, les rend perpétuellement hostiles envers les citoyens. Tous considèrent le contribuable comme un adversaire, et les conquêtes que l'on peut faire sur lui comme légitimes. Il arrive même que les employés trouvent, à vexer le redevable, une certaine satisfaction d'amour-propre, un plaisir analogue à celui que ressentent les chasseurs, lorsqu'ils réussissent, par force ou par ruse, à se rendre maîtres du gibier. Cet esprit de fiscalité se traduit le plus souvent par l'interprétation judaïque des lois de finances dans les instructions ministérielles ou les règlements auxquels elles donnent lieu, de sorte que le législateur ne saurait trop bien préciser sa pensée. Il est, en outre, surexcité par le système qui proportionne tout ou partie du traitement des fonctionnaires au montant des recettes, et c'est un grand malheur ».

J.-B. Say se trompe, lorsqu'il s'imagine que dans une certaine mesure, le législateur peut améliorer le régime fiscal ; il faut, pour cela, supposer un législateur libre, et indépendant, non soumis aux fluctuations de la politique et détaché de tout intérêt économique. Nous savons que c'est impossible. Les débats financiers d'une assemblée législative sont généralement les pus mouvementés, car ce sont eux qui déterminent les revenus nécessaires à l'Etat et répartissent les charges de chacun. Or, chaque législateur est l'agent indirect d'un groupe d'électeurs, et son mandat est subordonné à l'attitude qu'il prend en certaines circonstances. Si, politiquement, il est possible au député de biaiser, financièrement, cela lui est plus difficile, car, lorsqu'il est question d'argent, lorsqu'il faut ouvrir son portefeuille pour alimenter les caisses du fisc, le plus conciliant des électeurs devient rébarbatif et jamais il ne pardonnerait à son représentant de ne pas avoir tenté d'amoindrir ou d'alléger sa participation aux charges de l'Etat. Si l'on sait qu'un gouvernement est le représentant politique des puissances économiques, et que le Parlement n'est qu'un composé — à part de rares exceptions — d'hommes de paille de la bourgeoisie, on comprendra que ni le gouvernement, ni le parlement, ne veulent contrarier la classe dominante, dont ils sont chargés de défendre les intérêts, et que, sous forme d'impôts (voir ce mot) directs ou indirects, ils puisent leurs ressources là même où se trouve le moins d'argent : dans le peuple. C'est donc le peuple qui est la principale victime du fisc, bien que les apparences laissent croire que c'est la bourgeoisie qui est la plus touchée, car c'est elle qui reçoit généralement les feuilles du percepteur, ; cela ne doit cependant pas nous tromper, puisque nous ne pouvons ignorer que tous les impôts directs sont répartis par le commerçant ou l'industriel à son compte frais généraux et que c'est le consommateur qui paie tout cela.

Où le fisc se montre particulièrement avide, c'est lorsqu'il fait sévir contre les malheureux. Alors, il n'a plus de mesure. Qu'un travailleur se refuse à payer l'impôt sur le salaire, qu'il ne trouve pas de fonds pour payer une amende, et c'est la saisie ou la prison. Combien de pauvres bougres ont déjà vu vendre leurs quelques meubles aux enchères publiques, parce qu'ils ne pouvaient soustraire de leurs maigres salaires la forte somme exigée par l'agent du fisc ? Combien de travailleurs n'ont-ils pas payé, par des jours de prison, le « crime » de n'avoir pas d'argent ? Non seulement le régime fiscal est arbitraire, parce que c'est la classe productrice qui en fait tous les frais, mais

le fisc est l'administration la plus cruelle à l'égard des infortunés. Et il ne semble pas que cela aille en s'améliorant, bien au contraire ; huit ans après la guerre, le fisc se montrait d'une cruauté sans précédent, au point de faire exercer la contrainte par corps à ceux qui ne pouvaient payer les amendes civiles ou politiques auxquelles ils avaient — à tort ou à raison — été condamnés.

Nous ne croyons pas en conséquence, que le législateur puisse apporter un remède à cet état de chose. De tout temps, les lois fiscales ont avantagé les possédants, et il en sera ainsi tant qu'il y aura des lois, des impôts, des imposants et des imposés, des travailleurs et des parasites, des exploiteurs et des exploités, en un mot un régime capitaliste. Les démocrates, les socialistes, les libéraux, peuvent échaffauder des monuments de lois fiscales, ils ne changeront rien, sinon les apparences ; car l'égalité économique ne peut sortir d'un parlement. Chaque année, la même comédie recommence dans les assemblées législatives ; chaque année les mêmes paroles sont prononcées et le peuple paie toujours au fisc, à la sueur de son front, pour entretenir le char de l'Etat. Et il en sera ainsi jusqu'au jour où il fera sauter et le char et le parlement.

FLAGORNER v. On n'est pas exactement fixé sur l'étymologie de ce verbe et de ses dérivés : *flagornerie, flagorneur*. Peut-être, comme le suppose Littré, la syllabe *fla*, qui semble se rattacher à *flatter*, a été une des causes qui lui ont fait prendre son sens actuel. Mais si l'origine du mot est obscure, son sens est bien clair. Flagorner, c'est flatter souvent et bassement. On flagorne quelqu'un. On se flagorne mutuellement avec d'autres.

La flagornerie est un moyen d'exploitation de la vanité humaine. Sont des flagorneurs en puissance tous les complaisants, les courtisans, les flatteurs, les adulateurs « qui vivent de bassesse et d'intrigue » (P.-L. Courier), car, pour réussir, ils sont obligés de répéter de plus en plus souvent et toujours plus bassement leurs complaisances, leurs courtisaneries, leurs flatteries, leurs adulations. « Tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute », a dit La Fontaine. Mis en goût par un premier succès et son ambition grandissant, le complaisant devient facilement un courtisan. Celui-ci, pour arriver, doit être un flatteur, et il ne réussit complètement qu'en se livrant à la flatterie répétée et sans mesure, c'est-à-dire à la flagornerie.

La vanité humaine a des formes nombreuses et étendues. Elle est le fond principal de cette sottise dont la mesure donnait à Renan l'image de l'infini. (Voir *Sottise*.) Elle ouvre un vaste champ à la flagornerie. Aussi fait elle que « la société n'est proprement qu'un commerce de mensonges officieux et de fausses louanges, où les hommes flattent pour être flattés ». (Fléchier.) Dans cette société, la flagornerie trouve des ressources illimitées. Il n'en faut pas moins une certaine adresse pour réussir dans ce métier ; il faut autant de ruse que d'absence de scrupules. Le vaniteux n'est pas toujours un imbécile, un lourdaud qu'on « achète » par quelque grosse flatterie. Il peut être aussi un puissant qui se vengera cruellement s'il voit qu'on s'est moqué de lui. Les flagorneurs les plus marquants se recrutent parmi ce qu'on appelle les « gens d'esprit » ; ils exploitent à la fois la vanité des puissants et la sottise publique. Les puissants sont leurs « patrons », du latin « patronus », comme on appelait déjà dans la Rome antique ceux qui protégeaient ces « parasites » appelés « clientis (clients), hommes à tout faire pour leurs protecteurs », gens de finance et de gouvernement. Ces « gens d'esprit » appartiennent généralement à la corporation aussi nombreuse qu'indéterminée des « gens de lettres ». (Voir Lettres.) En raison de la publicité indispensable au plein rendement de leur besogne, ils écrivent dans des livres, revues, journaux, prospectus, et ils pérorent encore plus qu'ils n'écrivent, au parlement, à l'Académie, au théâtre, au radiophone, dans les réunions publiques, partout où ils peuvent avoir un auditoire. Ils flagornent en haut les prétendues élites dirigeantes (voir *Elite*) ; en bas, la foule ignorante que leur démagogie entretient inlassablement dans l'illusion de sa souveraineté. Ils sont des acarus qui vivent sur les hontes et les misères sociales.

Pour donner l'idée de la flagornerie dans ses variétés, rien ne vaut les exemples dont l'histoire abonde. Un des plus caractéristiques est dans le réseau d'intrigues qui se forma, il y a quelques vingt-cinq ans, autour d'un nommé Chauchard, qui avait fait fortune dans la camelote d'un grand magasin. Ce Chauchard fut certinement l'imbécile le plus intégral de son époque, et une nuée de parasites vécurent de l'exploitation de son incommensurable vanité. Il n'est pas certain que tout ce qu'on a raconté à propos du personnage soit vrai ; c'est en tout cas vraisemblable. On attribue entre autres à certain ministre ce mot renouvelé du danseur Vestris : « Il y a eu trois grands hommes au XIXe siècle : Napoléon, Pasteur et Chauchard ». Chauchard crut que c'était arrivé et fit du ministre son légataire universel. Si le mot n'est pas certain, il est digne du ministre qui décora ce calicot enrichi et qui fit entrer au Louvre la collection de « croûtes » appelée « donation Chauchard ». Flagorneurs ministériels et académiques ne manquèrent pas, à ce nouveau M. Jourdain qui, lorsqu'il recevait ces gens, en les payant fort cher, avait l'air d'un maître-d'hôtel égaré parmi les invités de son maître. Paris s'amusa fort des funérailles carnavalesques de Chauchard ; mais ce jour-là, ce ne fut pas le « pauvre mort » qui fut le plus grotesque ; la dignité ministérielle et académique laissa son dernier reflet dans cette chienlit.

Comme a dit Larousse : « De tout temps, les princes ont eu des courtisans, les gens en place des complaisants et les riches des flatteurs ». Tous, courtisans, complaisants, flatteurs, furent des flagorneurs. Et Larousse a ajouté : « Capitulation devant les mauvais instincts, perte de tout respect de soi-même, de tout sentiment de pudeur, recours à l'intrigue, à de basses et viles complaisances pour obtenir une fortune et des honneurs. Ce sont là les caractéristiques de ces espèces ».

Les courtisans de Denys le Jeune faisaient semblant d'être myopes comme lui. Ceux d'Alexandre portaient la tête penchée, pour l'imiter. Anaxarque, le philosophe, entendant gronder le tonnerre, disait au même Alexandre : « Fils de Jupiter, n'est-ce pas toi qui as tonné ? »

Philippe, roi de Macédoine, avait perdu un œil ; Clésophus parut devant lui avec un emplâtre sur le même œil. Quand Philippe fut blessé à une jambe, Clésophus boîta.

Un comte de Saxe était si gros que son abdomen débordait sur la table. Ses courtisans se bourraient le ventre de fourrures pour paraître aussi gros que lui.

Un astrologue avait dit à Charles IX qu'il vivrait autant de jours qu'il pourrait tourner de fois sur un talon dans l'espace d'une heure. Tous les matins, ce roi se livrait à cet exercice, et les gens de cour, jeunes et vieux, des généraux, des magistrats, faisaient comme lui.

Le duc d'Uzès répondait à Louis XIV, lui demandant quand sa femme accoucherait : « Sire, quand vous voudrez ! » Le même, de qui la reine voulait savoir l'heure qu'il était, faisait cette réponse : « L'heure qu'il plaira à Votre Majesté ». Un chimiste du XVIIIe siècle qu'un roi avait visité, faisant une expérience

devant lui, dit : « Sire, ces deux gaz vont avoir l'honneur de se décomposer en présence de Votre Majesté ». Le duc d'Uzès aurait ajouté : « Si Votre Majesté le permet ».

Le maréchal La Feuillade faisait brûler jour et nuit des lampes aux pieds de la statue de Louis XIV, place de la Victoire.

On confondait souvent, au XVII[e] siècle, les mots *gros* et *grand*. Louis XIV ayant demandé que l'Académie déterminât exactement leur sens, Boileau lui dit : « Votre Majesté n'a rien à craindre. La prostérité distinguera toujours Louis le Grand de Louis le Gros ». Le même Boileau, sous prétexte d'imiter Pindare, écrivit pour flatter Louis XIV l'*Ode sur la prise de Namur*. On lui doit aussi des vers comme ceux-ci :

Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.

.....

Puisqu'ainsi dans deux mois tu prends quarante villes,
Assuré des beaux vers dont ton bras me répond,
Je t'attends, dans deux ans, aux bords de l'Hellespont.

C'est en vivant dans une atmosphère constante de flagornerie que les puissants de la terre en sont arrivés à croire qu'ils étaient des êtres exceptionnels, issus de la divinité qu'ils représentaient, et comme le plus souvent ils n'étaient que de pauvres hommes physiquement dégénérés, superstitieux, ignorants, inacessibles à tout sentiment qui n'était pas celui de leur puissance, on comprend qu'ils aient suivi les voies d'une domination sans limites où les poussaient les flatteurs, conseillers criminels, et où ils s'engagèrent presque tous. Ils ne seraient pas longs à compter ceux qui ne rêvèrent pas de gloire militaire et d'un vaste empire, ceux qui ne désirèrent pas voir toutes les têtes courbées devant leur autorité, ceux dont le caprice admit que quelque chose fût impossible. C'est certainement un flagorneur qui a dit que le mot « impossible » n'est pas français. Dans tous les pays, ce sont les flagorneurs de l'esprit national qui ont créé la sauvagerie nationaliste. Pour en revenir aux puissants, c'est en vain que la nature leur rappelait qu'ils n'étaient que des hommes ayant à satisfaire les nécessités les plus basses, soumis plus que quiconque aux maladies, en raison d'hérédités lamentables et appelés comme tous à mourir, car :

La garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend point nos rois. Malherbe.

Tout cela ne suffisait pas à leur montrer combien monstrueuse et ridicule était leur prétendue divinité. Ils n'admettaient pas que :

Si grands que soient les rois, ils sont ce que nous [*sommes ;*
Ils peuvent se tromper comme les autres hommes.
Molière.

On leur prêtait le pouvoir de guérir les maladies contre lesquelles la science humaine était impuissante. Les rois d'Angleterre et de France guérissaient, disait-on, les écrouelles. Voltaire a raconté à ce sujet que le roi Louis XI avait fait venir auprès de lui, pour le guérir des suites de son apoplexie, celui dont on a fait saint François de Paule. Ce saint demanda de son côté au roi la guérison de ses écrouelles. Les deux augures furent aussi impuissants l'un que l'autre à se soulager mutuellement.

Que pouvait-on espérer de raisonnable et de sensé d'un Denys l'Ancien se laissant convaincre par le flagorneur Damoclès, qu'il était plus grand poète que Phrynicus, Stésichore et Pindare ? Il ne pouvait être que ce qu'il fut : tyran de Syracuse. De même d'un Caligula qui fit battre de verges le mime Pâris ne lui répondant pas assez vite que lui, Caligula, chantait mieux que Jupiter ? Il fut le plus cruel et le plus stupide de tous les empereurs romains.

Aucun roi n'a été aussi bassement flatté, et entouré de flagorneurs si nombreux et si habiles que Louis XIV. L'adulation ne suffit pas de son vivant. Après sa mort, grâce à Voltaire, s'établit la mystification du *Siècle de Louis XIV* (voir *Plutarquisme*), qui continue encore aujourd'hui, entretenue et renouvelée par des écrivains d'ancien régime. Intelligence médiocre, âme de cabotin avide de bruit et de flatterie, caractère égoïste jusqu'à l'inhumanité, Louis XIV, comme presque tous les rois, a devant l'histoire cette excuse qu'il fut spécialement dressé pour être un sot malfaisant. On sut remarquablement développer et exciter ses mauvaises passions, étouffer celles qu'il pouvait avoir de bonnes. Lui-même ne put s'empêcher de remarquer que « parmi les courtisans il est beaucoup d'intrigants et peu d'amis ». Il ne sacrifia pas moins les amis aux intrigants. Exemple : la disgrâce de Colbert et la fortune de Chamillard qui devint ministre parce qu'il se laissa gagner au billard par le roi !... Devenu vieux, Louis XIV ne devait pas se faire ermite, comme le diable ; il se livra aux jésuites, ce qui fut pire. Ses courtisans ne purent moins faire qu'en exagérant dans cette voie. Aucune cour n'afficha plus de vertu hypocritement effarouchée en pratiquant plus de vices que la sienne. Elle fut la cour où triompha Tartufe ; c'est tout dire.

Cachez ce sein que je ne saurais voir,

disait le saint homme ; il n'en fourrageait que mieux sous les jupes.

Xavier Marmier a vu, à Saint-Pétersbourg, les cahiers d'écriture de Louis XIV enfant. Dès l'âge de cinq ans, on lui faisait écrire, répétées de nombreuses fois, des phrases comme celle-ci : « L'hommage est dû aux rois ; *ils font tout ce qui leur plaît* ». Louis XIV n'eut jamais une belle écriture, ce qui aurait été indigne de lui, mais on sait comment il fit régner son « bon plaisir ». Plus tard, il devait écrire lui-même pour l'instruction de son fils : « Je possède la fortune de mon peuple en toute propriété ». S'il avait eu une hésitation à écrire ça, son confesseur, le jésuite Tellier, l'eût rassuré en lui apportant cet avis de docteurs en Sorbonne : « Tous les biens de ses sujets étaient à lui en propre ; et, quand il les prenait, il ne prenait que ce qui lui appartenait ».

Si, comme a dit Saint Simon, Louis XIV était né bon et juste, ses éducateurs se chargèrent de lui faire perdre ces qualités, indignes, elles aussi, d'un roi de la tradition. S'il alimenta des échos de ses amours, la chronique scandaleuse du temps, c'est surtout parce qu'il n'y eut autour de lui, parmi les plus grands, que des gens lui offrant leurs femmes ou leurs filles. Un seigneur de Villarceaux, sollicitant une charge pour son fils, proposait en même temps au roi, sa nièce pour maîtresse. Si l'on en croit Dion Cassius, flatteur d'Auguste, le monstrueux privilège appelé *droit de cuissage*, qui a été un des plus odieux de la société féodale et qui s'exerce encore hypocritement dans la société actuelle, aurait été établi par flatterie pour les puissants, et ne résulterait nullement de leur violence. L'origine en serait dans le droit que le sénat de Rome aurait offert à César « de coucher avec toutes les dames qu'il daignerait honorer de ses faveurs ». La mentalité des courtisans de Louis XIV, entremetteurs de la prostitution des femmes de leurs maisons, confirme l'exactitude de cette explication du droit le plus révoltant.

Il n'était pas de sentiment de dignité, d'honneur ou d'amitié qui résistât chez les courtisans devant la possibilité d'une quelconque faveur. Un duc de Gesvres était un des intimes du surintendant Fouquet. Quand le roi fit arrêter ce ministre, il en chargea d'Artagnan. Le duc de Gesvres pleura de douleur, non de la dis-

grâce de son ami, mais de ce qu'il n'avait pas été chargé de l'arrêter !... Lorsque le clergé parvint à faire révoquer l'Edit de Nantes, grâce à l'influence déterminante des jésuites, voici comment Bossuet salua ce parjure de ce crime de Louis XIV : « Touchés de tant de merveilles, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis ; poussons jusqu'au ciel nos acclamations et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine : « Vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques : c'est le digne ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère ! » Massacres, spoliations, proscriptions, voilà ce qu'un flagorneur religieux trouvait de plus digne pour caractériser le règne de Louis XIV, et ce flagorneur était Bossuet « l'aigle de Meaux », une des « lumières de l'Eglise » !...

Louis XIV ayant été opéré d'une fistule à l'anus, tout le monde à la cour voulut avoir sa fistule et offrir son derrière au bistouri des chirurgiens qu'on assaillait. Mais ce qui montre plus que tout le degré de basse servilité où était capable de tomber cette prétendue élite de la noblesse, c'est le privilège de « porter le coton », qui était consacré par le *brevet d'affaires* permettant d'assister le roi et de lui présenter le torchecul quand il était sur sa chaise percée !...

Finissons-en avec ces mœurs qui sentent plutôt mauvais et avec Louis le Grand — pauvre Boileau ! — en citant ce mot du maréchal Villeroy, aussi pitoyable maréchal que cynique courtisan : « Il faut tenir le pot de chambre aux ministres tant qu'ils sont en place, et le leur verser sur la tête quand ils n'y sont plus ». C'est, en style lapidaire, tout le secret de la réussite des flagorneurs. Celui qui reste fidèle à l'infortune et ne sait pas, à propos, lancer le coup de pied de l'âne, ne réussit pas dans la vie qu'ils ont faite.

Louis XV fut encore plus mal élevé que son aïeul. Les « grands hommes », les savants, artistes, éducateurs, tous « intellectuels d'élite » ne manquèrent pourtant pas, si nous en croyons l'histoire, à la fin du « grand siècle » qui vit l'adolescence de ce roi. Barbier, qui « idolâtrait » Louis XV enfant au point d'écrire dans son *Journal* ceci : « ... Il a pris de l'émétique, *ce qui a fait une évacuation charmante* », ce Barbier peu suspect par conséquent de médisance, écrivait aussi : « On commence à craindre que le caractère du roi (alors âgé de treize ans), ne soit mauvais et féroce », et il racontait comment le roi avait tué lui-même, sans autre motif que son caprice, une biche blanche qui venait manger dans sa main. « On a trouvé cela très dur », dit Barbier. Mais n'avait-on pas fait tout ce qu'il fallait pour que le futur Louis XV arriva à cette dureté ? A six ans, on lui donnait le divertissement de voir réunis dans une vaste salle un millier de moineaux au milieu desquels on lâchait les oiseaux de la fauconnerie qui tuaient tout. Et le jeune prince s'amusait fort de l'affolement des moineaux, de leurs cris de détresse, de leur agonie et de la vue du sang. Comment s'étonner que Louis XV eut une si violente passion pour la chasse, qu'il y participa plus de cent fois par an, et qu'en vingt-cinq ans il tua lui-même plus de deux mille six cents cerfs ? Comment s'étonner aussi que cette férocité se soit exercée jusque sur des enfants qui lui étaient livrés pour de sadiques plaisirs ? Comment s'étonner enfin de cet égoïsme qui lui faisait dire : « Après moi, le déluge » ? Le déluge, ce fut la Révolution qui sortit de la misère du peuple et des turpitudes dirigeantes qu'une aristocratie décadente et pourrie rendait encore plus odieuses. Les plus clairvoyants la voyaient arriver et l'annonçaient, cette Révolution ; les flagorneurs du régime s'appliquaient à la nier.

Napoléon, qui singea Louis XIV dont il envia la prétendue grandeur étant sans doute bien peu sûr de la sienne, ne manqua pas non plus de flagorneurs. Il les recherchait pour s'entendre dire qu'il était un « grand homme », et il les payait cher. Cyniquement, il leur disait qu'il les savait à vendre, mais l'espèce n'ayant aucune pudeur en était flattée. C'est sur Napoléon Ier qu'a été écrite ce que Larousse appelle « la plus complète monographie du courtisan » ; les *Mémoires* de M. de Beausset, préfet du palais impérial. Dans ces *Mémoires*, il est écrit qu'il n'y avait à la cour de Napoléon que des gens et des choses adorables. M. de Beausset était tellement enchanté de son maître, qu'il lui trouvait, entre autres qualités, la « modération », la « franchise politique » et « une bonhomie qui s'infiltrait dans tous les cœurs ». D'autres *Mémoires*, ceux de Mme de Rémusat, disent ce qu'il faut penser de tout cela. M. de Beausset va jusqu'à dire que Napoléon fut dépourvu d'ambition : « S'il eût été ambitieux, serait-il tombé sur l'homicide rocher de Sainte-Hélène ?... » On est désarmé devant cette ingénuité, et elle est certainement sincère, car les *Mémoires de M. de Beausset* ne parurent qu'en 1927, en un temps où Napoléon ne pouvait plus rien pour lui. Celui-là, au moins, avait gardé la reconnaissance des bienfaits reçus ; il ne « vidait pas le pot de chambre » sur la tête de son maître vaincu.

Les rois plus ou moins constitutionnels du XIXe siècle eurent aussi des flagorneurs sous les espèces de ces courtisans, que P.-L. Courier a si vigoureusement cinglés du fouet de sa satire. Ils ne manquèrent pas non plus autour de Napoléon III et des aventuriers, gens de sac et de corde, qui perpétrèrent avec lui le crime du 2 décembre.

On a raconté que Guillaume II, le sinistre kaiser qui mena l'Allemagne à la guerre de 1914, traitait ses courtisans de « vieux ânes... vieux cochons », et ces fantoches, sanglés dans leurs uniformes étincelants, harnachés de plumes et de panaches, étaient tous fiers de ces grossièretés familières ; elles étaient pour eux de nouveaux brevets de noblesse.

Aujourd'hui, les flagorneurs pullulent autour des puissances d'argent, souveraines sur toutes les autres, dans les cénacles académiques, les salons littéraires, les boutiques d'art, à la Bourse, dans les ministères, dans les journaux, partout où s'étale la vanité. Ils opèrent publiquement. Leurs flagorneries emplissent des colonnes de papier. Pour le profit de leurs « patrons », ils pétrissent, façonnent, dirigent l'opinion, suivant les indications qu'ils en reçoivent. Ils ont développé et étendu leurs procédés avec les moyens modernes de publicité. A la platitude devant les maîtres distributeurs de sportule et de décorations, ils ont ajouté le chantage quand ils n'obtiennent pas assez vite satisfaction. Ils se donnent alors des airs indépendants, audacieux, qui font plaisir aux « démocrates », bons imbéciles qui vous disent : « Croyez-vous qu'un Louis XIV aurait supporté de telles façons ?... Ils retombent vite sur les genoux lorsqu'ils ont obtenu ce qu'ils voulaient. C'est ainsi que le personnel de ce qu'on appelle la « démocratie » s'enfonce peu à peu dans la vase des reniements et des compromissions aussi sales que ceux d'ancien régime.

Le flagorneur, parasite malfaisant, est le produit naturel du milieu de décomposition sociale que forme l'élite dirigeante. Il se développe dans ce bouillon de culture comme le microbe dans un organisme infecté, comme l'asticot sur la charogne. Le jour où une véritable élite se manifestera et prendra sa place, il n'y en aura plus pour les flagorneurs, les larbins, les lèche-bottes, ceux qui ont l'échine trop souple et les genoux trop ployants. Ils disparaîtront avec les faux-croyants, les faux-savants, les faux-artistes, les faux-

intellectuels et avec les exploiteurs, les dictateurs, les surhommes qui, dans toutes les branches de l'activité humaine, imposent la tyrannie de leur imbécillité et de leur puffisme. Seul le véritable mérite sera honoré suivant les services qu'il rendra ; seuls recevront l'hommage de la reconnaissance publique ceux qui auront travaillé pour tous les hommes, et cet hommage sera simple et digne dans une société où chacun aura retrouvé sa dignité. — Edouard ROTHEN.

FLAMBEAU n. m. Appareil servant à porter des bougies ou des chandelles. Un flambeau d'argent ; un flambeau de cuivre ; un flambeau richement ciselé. L'application du gaz et de l'électricité ont aboli l'usage des flambeaux. Flamme artificielle dont on s'éclaire dans les ténèbres. Sortir à la lumière des flambeaux.

Au figuré : ce qui guide, ce qui excite, ce qui anime. Le flambeau de l'esprit ; le flambeau de la critique ; le flambeau de la raison. La course des flambeaux : jeu de l'antiquité grecque dans lequel le vainqueur devait atteindre un but en portant un flambeau allumé. Ce jeu avait un caractère symbolique. Partis d'un certain point, les concurrents devaient atteindre une étape à laquelle ils remettaient leurs flambeaux à des partenaires. Ces derniers poursuivaient la route jusqu'à la prochaine étape et ainsi de suite jusqu'à l'arrivée au but final. Les flambeaux symbolisaient les idées ; les coureurs, les générations. C'étaient les lumières qui se transmettaient indéfiniment pour le triomphe de la civilisation. La bourgeoisie a cru devoir de nos jours s'emparer de ce symbole et le prostituer sur l'autel de la patrie. En France, une « Course du flambeau » est organisée chaque année entre Verdun et Paris afin de perpétuer l'image des atrocités guerrières et la haine de l'Etranger. Espérons que ces flambeaux n'arriveront pas à ranimer les vieilles rancunes inconscientes qui divisent les hommes et que seuls les flambeaux de la science éclaireront demain une humanité régénérée.

FLAMME n. f. (du latin *flamma*). Corps lumineux qui s'élève à la surface, combustion. La *flamme* d'une bougie ; la *flamme* d'une lampe ; une belle *flamme ;* une *flamme* légère ; un feu sans *flamme*. Le supplice des *flammes*. Périr dans les *flammes ;* se jeter dans les *flammes*. Le supplice des *flammes*, c'est-à-dire du bûcher, qui se pratiquait au moyen-âge, a disparu de nos jours. Les *flammes* de l'Enfer et du Purgatoire.

Au figuré, ce mot est employé dans une foule d'expressions. Mettre un pays à feu et à *flammes :* y porter la guerre, l'incendie, le détruire, l'exterminer. La *flamme* de l'amour, du génie, de la poésie ; c'est-à-dire, l'ardeur, la vivacité, l'éclat. Faire partager sa *flamme*.

La « Flamme du Souvenir » : « Feu sacré » déposé à Paris sous l'Arc de Triomphe de l'Etoile, entretenu et ranimé chaque soir par des sociétés patriotiques françaises en souvenir du carnage de 1914. Les fauteurs de guerre estiment qu'il ne faut pas oublier l'horrible tuerie qui, durant près de cinq ans, ravagea l'Europe. Dans un autre ordre d'esprit, nous sommes également de cet avis. Mais ce souvenir ne nous rappelle pas uniquement les actes de barbarie germanique, mais tous ceux dont se rendirent coupables les classes dominantes de tous les pays. Et pour cela point n'est besoin de « *flamme* ». Le peuple qui a fait tous les frais de l'horrible fléau se souvient, et ne consentira probablement plus jamais un tel sacrifice.

FLÉAU n. m. (du latin *flagellum*, fouet). Le fléau est un instrument d'agriculture servant à battre le blé. Battre le blé au fléau. Le fléau n'est plus guère utilisé dans les pays industriels et de grande culture où l'on emploie des machines agricoles d'un rendement beaucoup plus grand et d'une production plus rapide.

Au sens figuré on désigne sous le nom de fléau, une grande calamité, un désastre, une catastrophe qui affligent le genre humain. La peste, le choléra, la guerre sont des fléaux.

Il fut un temps où les hommes s'imaginaient que les fléaux étaient des châtiments exercés sur une population par la « Providence ». Le fléau était considéré comme une vengeance des « Dieux ». Ces croyances stupides disparaissent de plus en plus dans les pays occidentaux grâce aux progrès réalisés par la science et à l'instruction et à l'éducation des grandes masses d'hommes. On sait aujourd'hui les causes déterminantes de certains fléaux et on les combat avec acharnement. Les fléaux disparaîtraient avec rapidité si toute l'activité des savants était orientée vers la réalisation du bonheur universel. Malheureusement une grande partie des découvertes scientifiques est prostituée au Capitalisme, ce qui retarde d'autant plus l'heure de la libération humaine. On sait, d'autre part, que certains *fléaux*, comme la tuberculose, par exemple, puisent leur germe dans les usines et les taudis insalubres, où fourmille une armée de travailleurs. On sait que si le prolétariat se nourrissait de façon normale, s'il habitait des logis aérés, ce fléau ne ferait pas ses terribles ravages ; on peut donc dire que la tuberculose est un fléau déterminé par un mauvais organisme social et que ses causes directes sont l'exploitation, le capital et la propriété. Il en est de même pour la guerre, pour la famine, qui font à travers le monde de sinistres ravages. Les fléaux humains ne sont pas combattus parce qu'ils sont provoqués par la rapacité de la classe dominante, qui spécule et vit sur la misère de la classe productrice. A part certaines catastrophes naturelles, la plupart des *fléaux* sont d'ordre social, et c'est donc en réformant, en transformant l'ordre social que l'on peut espérer leur disparition.

Il est, par conséquent, nécessaire que les hommes appartenant aux classes opprimées et qui sont les premières victimes des redoutables calamités qui pèsent sur le monde, s'organisent pour la lutte ; ce n'est que de l'union de tous les asservis que pourra sortir un jour une société débarrassée de tous les maux dont souffre aujourd'hui l'humanité et on éloignera les *fléaux* lorsqu'aura disparu l'exploitation de l'homme par l'homme.

FLIBUSTERIE n. f. (de *flibuster* qui signifie se livrer au métier de flibustier). On donna, au XVII^e^ siècle, le nom de flibustier à des aventuriers, des pirates, des corsaires qui opéraient dans les mers américaines et s'attaquaient particulièrement aux vaisseaux espagnols. Ils formaient une association et étaient alliés aux *boucaniers*, autre catégorie d'aventuriers, qui chassaient le bœuf sauvage en Amérique et se livraient au commerce des peaux. « Imaginez des tigres qui auraient un peu de raison, voilà ce qu'étaient les flibustiers », dit Voltaire. L'association des flibustiers disparut vers le commencement du XVIII^e^ siècle.

Par extension, on donne aujourd'hui le nom de flibustier aux voleurs, aux brigands, et la flibusterie est l'action de flibuster. Il est évident que les flibustiers du XVII^e^ siècle étaient peu intéressants et que leur action était condamnable, mais est-il plus logique de soutenir les flibustiers modernes ? Les guerres coloniales, les conquêtes que les gouvernements dits civilisés font sur des peuplades inoffensives qui ne demandent qu'à vivre en paix, n'est-ce pas de la flibusterie ? La seule différence qui existe entre les conquérants modernes et les flibustiers de jadis est que ces derniers risquaient leur vie, alors que ceux de nos jours risquent la vie des autres pour s'emparer des richesses et du bien d'autrui. A tout prendre, la flibusterie était plus courageuse hier qu'aujourd'hui.

FLUCTUATION n. f. (du mot latin *fluctuatio*, de *fluctuare*, flotter). Instabilité, mouvement de hausse et de

baisse. S'emploie au propre et au figuré. La fluctuation d'un liquide ; la fluctuation des idées, des opinions. Agitation, variation, alternatives. La fluctuation des changes. Tant dans le domaine social que dans le domaine politique, économique, ou dans le domaine des idées, la guerre a ouvert une ère de fluctuation. Les peuples de la vieille Europe occidentale croyaient, en 1914, avoir atteint au suprême bonheur et se reposaient dans la quiétude. Les quelques incidents provoqués périodiquement par la lutte des classes ne troublaient pas profondément les esprits et chacun vivait avec cette certitude que c'en était fini des calamités et des catastrophes qui avaient ravagé les générations antérieures. La guerre est venue, le rêve s'est effacé et la réalité brutale est apparue aux yeux de tous. Cette lumière a désorienté le monde. Les formules de 1913 paraissent aujourd'hui erronées et, à la recherche de formules nouvelles plus adéquates à la crise née du désaxage universel, l'individu subit moralement, intellectuellement, politiquement et socialement les fluctuations d'une période troublée. Où allons-nous ? Devant la force et la puissance des événements, nous sommes entraînés dans un tourbillon, et il n'est pas toujours facile de reconnaître sa route. La Révolution russe, en laquelle les classes travailleuses du monde entier avaient placé toutes leurs espérances, a subi un recul formidable depuis 1918 ; elle aussi fut soumise à une quantité de facteurs économiques et moraux qui influèrent sur sa stabilité, et les fluctuations qu'elle traversa, qu'elle traverse encore, ne sont pas sans créer une certaine agitation dans les esprits. Chacun aujourd'hui, quelles que soient ses aspirations, est à la recherche de la vérité. L'individu est perdu. Il ne sait où s'arrêter, à qui s'attacher, à qui se confier. Balloté de droite et de gauche, il regarde, il tâtonne, brûlant le soir ce qu'il adorait le matin, combattant aujourd'hui ce qu'il défendait hier, et il suit le mouvement de *fluctuation*, prenant ainsi part à la danse furieuse qui s'est emparée de l'humanité. La période que nous traversons est révolutionnaire et c'est pourquoi nous assistons à tant de *fluctuations*. Le Capital, ou plutôt les capitalistes, ne sont pas moins désorientés que les travailleurs. La guerre a transformé le monde et la victoire du capitalisme s'avère incomplète et provisoire. Or, le capitalisme sait fort bien qu'une victoire incomplète est pour lui un danger, et dans la terreur d'une révolution détruisant tout un passé de vol et de brigandage, il cherche ses assises afin de pouvoir mener de front la lutte contre le prolétariat.

En la circonstance, profitant des alternatives de hausse et de baisse que subit le capitalisme, des fluctuations et du déséquilibre de l'état social, il serait heureux que les classes opprimées et asservies ne perdîssent pas leur sang-froid. Certes, le problème est complexe, et il est compréhensible que l'homme sincère soit troublé devant la grandeur des événements. La révolution ne se fait plus aujourd'hui à coups de fourches et de pelles. La révolution moderne n'est pas une Jacquerie. Le capitalisme est outillé, puissamment organisé pour la bataille, il possède des armes d'élite, une armée formidable, autant de facteurs dont il nous faut tenir compte, qu'il nous faut étudier afin de n'être pas pris au dépourvu lorsque la lutte se manifestera violente. Ce sont tous ces problèmes qui provoquent des fluctuations dans les idées des masses laborieuses, et il n'y a pas lieu de s'étonner si les anarchistes, eux aussi, ont un mouvement sujet à fluctuations. Chaque jour apporte quelque chose de nouveau, et chaque jour, nous sommes donc contraints de reviser notre manière d'agir. L'application des anciennes méthodes de lutte ne répond plus aux nécessités présentes, et il est souvent difficile de concilier ses sentiments, ses aspirations avec les besoins pressants de la bataille. Mais qu'importent les *fluctuations*, si toujours et sincèrement on travaille pour atteindre le but poursuivi ! Lorsque l'heure viendra et que nous serons, de gré ou de force, jetés dans la mêlée sociale, unis dans le même désir, malgré les divergences idéologiques, les anarchistes useront de toute leur énergie pour mettre fin à un régime d'opprobre et d'autorité.

FOI n. f. (du latin *fideo*, engagement, lien). La foi est la croyance, la confiance aveugle en quelque chose. La foi religieuse ; mourir pour la foi ; croyance aux vérités de la religion. « La foi, dit Lachâtre, est la croyance que les faits et les préceptes présentés par les religions sont vrais et viennent de Dieu. Cette croyance n'est pas raisonnable, le plus souvent même elle est stupide, puisqu'elle admet des faits et des idées que la raison humaine ne peut jamais vérifier et que, très souvent, elle démontre être absurdes. Le musulman qui a la *foi* croit, par exemple, que Mahomet a fait un trou dans la lune lors de son voyage dans le ciel ; le chrétien, à ce propos, se rit de la bêtise du sectaire arabe ; à son tour, le chrétien qui a la foi croit que saint Denis porta sa tête entre ses mains, après avoir été décapité, chanta un cantique et fit une lieue dans cet état ; mais le fidèle mahométan trouve aussi que le chrétien n'a pas le sens commun. Comme on le voit la foi, théologiquement parlant, est une adhésion irréfléchie de la croyance à tout ce qui plaît aux prêtres d'enseigner. »

Disons de suite que la foi religieuse repose sur l'ignorance et que c'est sur cette ignorance que se sont échafaudées toutes les religions. La foi est un sentiment aveugle, qui ne se résiste pas à l'analyse et que refuse de discuter celui qui la possède. L'Eglise agit du reste intelligemment en interdisant toute discussion des articles de foi. La discussion, c'est la porte ouverte à la clairvoyance et au doute, et le doute c'est l'ébranlement de la foi. La foi, quelle que soit la religion qui l'inspire, suppose la croyance en un être suprême, supérieur, infaillible, qui préside aux destinées des hommes et est fondée en ce qui concerne les religions monothéistes sur la théorie de la révélation. Qu'elle est cette théorie ? Salomon Reinach nous l'enseigne brièvement dans son étude critique des religions : « En donnant l'être à nos premiers parents, Dieu leur enseigna par lui-même ce qu'ils avaient besoin de savoir ; il leur révéla qu'il est le seul créateur du monde, en particulier de l'homme ; qu'ainsi il est leur seul bienfaiteur et leur législateur suprême. Il leur apprit qu'il les avait créés à son image et à sa ressemblance, qu'ils étaient par conséquent d'une nature très supérieure à celle des brutes, puisqu'il soumit à leur empire tous les animaux. Il leur accorda la fécondité par une bénédiction particulière, et il fut bien entendu qu'ils devaient transmettre à leurs enfants les mêmes leçons que Dieu daignait leur donner. Malheureusement, les hommes, à l'exception d'un très petit nombre de familles, furent infidèles aux leçons divines et, abandonnant le culte d'un Dieu unique, tombèrent dans les égarements du polythéisme. Toutefois le souvenir d'un si haut enseignement ne se perdit pas entièrement. Ainsi s'explique que l'idée même d'une divinité tutélaire se retrouve, sous des formes diverses, chez tous les peuples. Ce n'est pas aux lumières naturelles de la raison, mais à la révélation seule que l'humanité est redevable de la connaissance de Dieu et de la religion. » Doctrine étrange, ajoute Reinach, qui a cependant pour elle l'autorité de tous les grands théologiens de l'Eglise.

Si l'on accepte les principes d'une telle théorie, si peu scientifique, rien d'étonnant à ce que l'on accepte également toutes les stupidités de certains dogmes. Si la promulgation de la loi mosaïque sur le mont Sinaï, si le long pèlerinage des juifs et leur séjour de quarante ans dans le désert semble une invraisemblance pour l'esprit éclairé, si l'histoire de la manne et des cailles qui tombent du ciel pour nourrir le peuple élu de Dieu paraissent inadmissibles à l'être sensé, cela est tout

naturel pour l'homme touché par la foi. Tout naturel aussi : la naissance du Christ par l'intervention du Saint-Esprit, et la mort et la résurrection de Jésus. Et comme l'on comprend que l'Eglise ne veuille pas soumettre le dogme à l'analyse, de crainte de le voir s'écrouler ! Il faut croire, sans chercher à comprendre le pourquoi et le comment ; il faut accepter toutes les bêtises, toutes les niaiseries enseignées par les religions, sans quoi la foi serait bien vite ébranlée, mettant fin à l'ignoble spéculation des prêtres et de tous les princes de l'Eglise.

« L'Eglise possède à un degré supérieur, écrit Sébastien Faure, le sens pénétrant de ce qui plaît à la nature humaine ; elle a la connaissance approfondie de ce qui empoigne les imaginations ; elle a poussé très loin et à l'aide de moyens exceptionnellement favorables et qui lui sont propres, la pénétration des sentiments qui agitent, des émotions qui étreignent et des passions qui bouleversent les cœurs. Aussi a-t-elle pressenti, deviné, que pour faire la conquête de l'Humanité et pour n'avoir pas à défendre incessamment le bénéfice de cette conquête une fois réalisée, il ne suffisait pas de proposer, d'imposer à la crédulité des foules la *foi* en un Dieu perdu dans l'épaisseur des nuées, entouré de Gloire, de Puissance et de Majesté, incompréhensible et mystérieux, Artiste génial ayant conçu et créée l'Univers, Géomètre prodigieux et incomparable, Architecte ayant tout merveilleusement calculé, mesuré, consolidé, équilibré » (S. Faure, *L'Imposture religieuse*, p. 159). Et c'est alors que pour étayer cette *foi*, l'Eglise a construit une doctrine en groupant une foule de mensonges qui constitue le fond de la religion, de toutes les religions.

A partir du XVIIIe siècle de nombreux penseurs ont cherché à combattre l'ignorance populaire perpétuée par l'Eglise et se sont attaqués à la foi, objet de toutes les impostures. Malgré les coups qui lui furent portés, l'Eglise est cependant sortie victorieuse, dans une certaine mesure, de la lutte grandiose qui lui fut et qui lui est toujours livrée par la science. C'est que la foi s'est profondément imprimée dans l'esprit de l'individu et que la paresse des hommes les entraîne plus facilement à accepter avec passivité ce qu'on leur enseigne que de rechercher par eux-mêmes la vérité. « Un homme qui reçoit sa religion sans examen, ne diffère pas d'un bœuf qu'on attelle », écrit Voltaire ; et il continue : « Cette multitude prodigieuse de sectes dans le christianisme — cela peut s'appliquer également à toutes les autres croyances — forme déjà une grande présomption que toutes sont des systèmes d'erreurs. L'homme sage se dit à lui-même : Si Dieu avait voulu me faire connaître son culte, c'est que ce culte serait nécessaire à notre espèce. S'il était nécessaire, il nous l'aurait donné à tous lui-même, comme il a donné à tous deux yeux et une bouche. Il serait partout uniforme, puisque les choses nécessaires à tous les hommes sont uniformes. Les principes de la raison universelle sont communs à toutes les nations policées, toutes reconnaissent un Dieu : elles peuvent donc se flatter que cette connaissance est une vérité. Mais chacune d'elles a une religion différente ; elles peuvent donc conclure qu'ayant raison d'adorer un Dieu, elles ont tort dans tout ce qu'elles ont imaginé au delà.

« Si le principe dans lequel l'Univers s'accorde paraît vraisemblable, les conséquences diamétralement opposées qu'on en tire paraissent fausses ; il est naturel de s'en défier. La défiance augmente quand on voit que le but de tous ceux qui sont à la tête des sectes est de dominer et de s'enrichir autant qu'ils le peuvent, et que depuis les daïris du Japon jusqu'aux évêques de Rome, on ne s'est occupé que d'élever à un pontife un trône fondé sur les misères des peuples, et souvent cimenté de leur sang. » (Voltaire, Avant-Propos à *L'Examen important de Milord Bolingbroke*). Pour pouvoir se livrer à la conquête du monde, pour pouvoir impunément exploiter les populations du globe, il fallait que l'Eglise, par l'affirmation ou la violence, inculquât une foi profonde à ses sujets. Ce n'est qu'à la faveur de l'obscurantisme le plus profond que les religions évoluèrent et arrivèrent à dominer le monde. La foi est le plus ferme soutien de l'oligarchie cléricale. Sans elle tout s'effondre ; elle est une entrave à la civilisation, et la civilisation s'oppose à l'erreur religieuse. C'est pourquoi l'Eglise combat la science, barre la route à toute tentative de recherches, à toute extension des connaissances humaines. La *foi*, à travers les âges, a été un ferment de crimes, de massacres, de pillages. La religion et l'Eglise les ont toujours excusés parce que c'est sur la *foi* que repose toute sa puissance.

Nous n'en sommes plus cependant aujourd'hui à l'époque moyennâgeuse et, grâce à une relative liberté de penser, acquise à la faveur des luttes sociales et des découvertes scientifiques, la *foi* est menacée. Il serait pourtant puéril de songer qu'elle est complètement éteinte. Le fatalisme religieux exerce encore une colossale influence, car l'individu est toujours imprégné des vieux préjugés ancestraux. Il faut poursuivre la bataille. Il faut éclairer les « fidèles » sur l'inconséquence de leurs croyances ; il faut leur démontrer combien est ridicule cette *foi* aveugle qui les guide et qui est si peu conforme à la raison et à la logique. Petit à petit, la lumière jaillira alors dans les cerveaux et la foi, en disparaissant, permettra d'atteindre plus rapidement à l'affranchissement du genre humain.

En dehors de la théologie, on donne le nom de *foi* à l'espérance fondée sur des doctrines philosophiques ou scientifiques auxquelles on accorde sa confiance. Avoir *foi* en la Révolution, c'est-à-dire confiance en la Révolution. Avoir *foi* en l'Anarchie. Perdre sa *foi*, etc...

FOLKLORE n. m. (de l'anglais *folk*, peuple, et *lore*, science). Ce mot, qui ne date que de 1846, signifie : la science des usages et des traditions populaires. L'étude du *folklore* s'appelle le *folklorisme*. S'il est vrai que le caractère d'une nation, d'une contrée, d'une région ne se manifeste que par les mœurs populaires, le folklore offre un intérêt primordial, tant au point de vue historique qu'au point de vue social. En recherchant les traditions, les usages, les chants, les poèmes, les jeux des générations écoulées, on arrive à reconstituer la vie des hommes du passé, ce qui est d'une grande importance, car c'est de la connaissance du passé que l'on peut espérer commettre moins d'erreurs dans l'élaboration de l'avenir. Si le mot folklore est relativement jeune, la science en elle-même est plus ancienne, et déjà vers la fin du XVIIe siècle, Percy et W. Scott, en Angleterre, se livraient à l'étude scientifique du folklore, ainsi que Herder et les frères Grimm en Allemagne. En France, le folklorisme ne date que du XIXe siècle. Il faut citer, parmi les folkloristes distingués : Flauriel, Marmier, Sébillot, ce dernier auteur du *Folklore de France*. Nous possédons aujourd'hui en France une quantité de recueils folkloristes et plus particulièrement des chants et des poèmes populaires du passé d'un intérêt incontestable et d'une facture significative.

FOMENTER verbe (du latin *fomentare*). Au sens propre, ce mot signifie : Appliquer un médicament chaud ayant des propriétés fortifiantes ou adoucissantes. Employé au sens figuré, « fomenter » signifie exciter, préparer des troubles en sous-main. Fomenter la discorde ; fomenter la guerre civile. « Il y aura toujours des barbares et des fourbes qui fomenteront l'intolérance. » (Voltaire). Ce mot est généralement pris en mauvaise part et couramment on accuse les révolutionnaires d'être des fomentateurs de troubles. En vérité, les révolutionnaires n'ont jamais nié ou caché leurs aspirations et ne sont pas choqués de « l'accusation » que l'on porte contre eux. Ils appellent le peuple

à la révolte, c'est vrai, mais les véritables fomentateurs de guerres civiles, sont les privilégiés, les exploiteurs, les ploutocrates qui vivent de la misère humaine. Ce sont eux qui entretiennent et font durer l'arbitraire qui règne dans les sociétés capitalistes. Ce sont eux qui fomentent la pauvreté et perpétuent le mal au lieu de chercher à le guérir. Ce sont eux qui provoquent les guerres et tous les grands cataclysmes sociaux ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner de ce que toutes ces inégalités soient un ferment de révolte, et lorsqu'à certaines époques la coupe déborde, il n'est pas besoin de *fomentateurs* pour que le peuple se révolte et monte à l'assaut de la citadelle bourgeoise.

FONCTION n. f. (du latin *functio*, même sens ; de *fungi*, s'acquitter). Exercice d'une charge. Acte par lequel on s'acquitte des obligations attachées à un emploi. Remplir ses *fonctions*. Entrer en *fonctions*. Une fonction civile ; une fonction militaire ; une fonction publique ; une haute fonction ; les fonctions syndicales. Dans le domaine de l'administration publique il est à remarquer que si les hautes fonctions, les plus inutiles, sont grassement rétribuées, les fonctions « inférieures » assumées par les prolétaires qui assurent la marche et la vitalité d'une nation, sont payées misérablement. S'il fallait récapituler toutes les charges, tous les emplois, toutes les fonctions dont son nantis un nombre incalculable de parasites et d'incapables, en régime capitaliste, il nous faudrait tout un volume. C'est le contribuable qui débourse, et c'est avec l'argent des impôts que l'on paye toutes les *fonctions* onéreuses et inutiles. Le régime bourgeois est une source de désordre ; c'est pourquoi les ressources d'un Etat sont englouties par des fonctionnaires dont on se passerait facilement. Dans une société bien organisée, le nombre des fonctions publiques serait réduit au strict minimum et seules subsisteraient celles indispensables à la vie économique et sociale de la collectivité.

FONCTIONNAIRE n. m. (de fonction). Qui remplit une fonction. Celui ou celle qui occupe un emploi dans une administration, ou un poste responsable dans une organisation politique ou sociale. Un fonctionnaire public ; un fonctionnaire syndical ; un fonctionnaire indélicat ; un haut fonctionnaire.

Dans le langage courant on donne le nom de fonctionnaire à tout individu qui remplit une fonction publique, c'est-à-dire qui est un agent appointé de l'Etat. Le nombre des fonctionnaires est formidable et le plus clair des ressources d'une nation est englouti par cette armée de parasites, composée, de par la fonction même, des plus fermes soutiens du régime capitaliste et des gouvernements qui le dirigent. Il est évident qu'une partie des fonctionnaires publics est indispensable à la vie de la collectivité, et nous pouvons citer parmi ceux-ci : les fonctionnaires des postes et des télégraphes, ceux attachés aux services des eaux, de l'électricité, de la voierie ; les instituteurs, professeurs, etc., etc... Mais à côté de ces fonctionnaires utiles nous trouvons ceux des douanes, des organismes financiers, militaires, policiers et, sans crainte de se tromper, on peut affirmer que les trois quarts des fonctionnaires n'apportent absolument rien à la collectivité en échange de ce qu'ils en reçoivent.

Nous disons que le fonctionnaire, et surtout le fonctionnaire socialement, économiquement inutile est le plus puissant soutien de l'Etat et du régime capitaliste. En effet la fin du régime capitaliste et par extension de l'Etat, marquerait également la fin du fonctionnarisme. On ne peut logiquement concevoir une société libre et débarrassée de toutes les plaies sociales que nous subissons dans les organisations étatiques modernes, sans qu'immédiatement se présente à notre esprit la suppression totale de certains organismes parasitiques néfastes en soi et inhérents au régime capitaliste.

Que le désordre administratif d'un Etat, quel qu'il soit, nécessite le concours d'une nuée de fonctionnaires, ce n'est un mystère pour personne. Or, instinctivement et inconsciemment, le fonctionnaire, et plus particulièrement le fonctionnaire parasite, sait que la fin du régime capitaliste mettrait fin à sa fonction ; et comme, lié au présent, il n'envisage pas la possibilité d'utiliser son savoir ou ses compétences dans des emplois plus conformes aux nécessités collectives, il imagine que sa vie est intimement attachée à celle de l'Etat, et soutient et défend celui-ci qui lui imprime une mentalité réactionnaire et conservatrice. L'observation la plus simple, démontre que le fonctionnaire fut de tout temps à l'arrière de tous les mouvements sociaux et qu'il est adversaire de toute tentative de réforme violente, de révolution. Même dans ses organisations de classe — à part de rares exceptions — il se manifeste terriblement réformiste et réprouve toute action révolutionnaire ; il est vrai que l'Etat patron entretient cette mentalité par des mesures adroites qui font du fonctionnaire un esclave. Economiquement, ce qui maintient l'esprit rétrograde du fonctionnaire, c'est le régime des retraites qui lui est appliqué. Il abandonne la proie pour l'ombre. La perspective d'être à l'abri du besoin dans ses vieux jours l'écarte de toute lutte révolutionnaire et à mesure que les années passent et qu'il s'encrasse dans sa fonction, il est plus difficile de l'associer aux intérêts de ses frères de misère. D'autre part, la crainte d'être démissionné influe profondément sur la mentalité du fonctionnaire. Un fonctionnaire ne se considère pas comme le commun des travailleurs ; si un prolétaire quelconque perd son emploi, simplement il en cherche un autre ; il n'en est pas de même en ce qui concerne le fonctionnaire : lorsqu'il est révoqué il invoque certains « droits » qu'il aurait sur l'administration publique qui l'occupait, sans se rendre compte que ces « droits » supposent également des « devoirs ». Certes nous comprenons qu'il est une catégorie de fonctionnaires qui, une fois chassés de leur emploi, ont de grandes difficultés pour trouver le travail indispensable à leur existence ; par exemple les mécaniciens des chemins de fer, certains ouvriers des postes, etc., etc...; mais il est un grand nombre de fonctionnaires, et c'est la majorité, dont les capacités sont utilisables dans l'industrie privée et dont la fonction n'offre aucune particularité. Ils restent cependant en dehors de toute l'activité sociale de leur classe. Un comptable du ministère des finances ou de tout autre organisme d'Etat ne s'associera pas avec les autres membres de la même corporation appartenant à l'industrie privée ; il ne débordera pas du cadre du fonctionnarisme et cela crée un esprit de corps profondément néfaste à l'évolution du mouvement social. Le capitalisme a tellement compris que le fonctionnaire était un facteur de conservation sociale, que presque toutes les grandes administrations privées adoptent de plus en plus le statut qui régit les fonctionnaires d'Etat, et s'attachent ainsi un personnel susceptible de battre en brèche les tentatives de libération prolétarienne. Les grandes entreprises banquaires se « fonctionnarisent » sans que le prolétariat en faux-col s'aperçoive qu'il est en train de forger les chaînes dont il ne pourra que difficilement se délivrer ; et même dans le prolétariat manuel, libre jusqu'à présent de l'entrave du fonctionnarisme, la menace se fait sentir. Ne voyons-nous pas certaines grandes usines fonctionnariser son personnel ouvrier en lui assurant, sous certaines conditions, un travail continuel et la retraite pour les vieux jours ? Tiraillé par les besoins immédiats, l'assurance relative d'être à l'abri du chômage, et la perspective d'une croûte à rompre dans la vieillesse, semble une offre alléchante pour le travailleur ignorant les causes et les effets des

manœuvres économiques et sociales du capitalisme. En se laissant fonctionnariser, le prolétariat s'amoindrit, s'affaiblit, se détruit en tant que classe ; il abdique son indépendance et, se faisant un agent inconscient de la machine bourgeoise, il éloigne l'ère des grandes transformations économiques.

Ce qui caractérise encore le fonctionnaire des autres exploités, c'est la hiérarchie à laquelle ils sont obligés de se soumettre et à laquelle également ils aspirent à appartenir. Tout comme à l'armée, en ce qui concerne les grades inférieurs, chez les fonctionnaires, les chefs ne se recrutent généralement pas en raison des compétences dont ils font preuve, mais en raison de l'ancienneté et des bonnes notes acquises durant le service. Tout naturellement, est considéré comme bon fonctionnaire celui qui accepte aveuglément le régime routinier et rétrograde de l'Etat et des gouvernements qui se succèdent, et comme les salaires varient selon la position que l'on occupe dans les cadres du fonctionnarisme, il va de soi que la grande majorité des fonctionnaires, dans la crainte de ne pas obtenir d'avancement, s'abstiennent de toute lutte sociale condamnée par les autorités comme révolutionnaire.

Cependant petit à petit, malgré les mesures prises par les maîtres, une minorité d'indisciplinés est née chez les fonctionnaires. Il est évident que l'action de cette minorité est hésitante, mais elle est servie par les événements économiques et par la désagrégation de l'Etat incapable de recouvrer sa stabilité d'avant-guerre. Il serait pourtant puéril d'espérer avant longtemps une action vraiment efficace des fonctionnaires. Bien qu'ils soient également touchés par les phénomènes économiques et sociaux, leur évolution sociale est plus lente que celle des autres exploités et ce n'est que lorsqu'ils auront compris que leur sort est étroitement lié à celui de toute la classe ouvrière, lorsqu'ils n'élèveront plus une barrière entre eux et les autres travailleurs, que s'écrouleront l'Etat et le Capitalisme dont ils sont l'un des plus puissants pilliers.

Il n'y a pas que les organismes d'Etat ou les grandes entreprises capitalistes qui occupent des « fonctionnaires ». Toute organisation politique ou sociale ont aussi les leurs. Bien qu'adversaire de ce qu'on appelle péjorativement le « fonctionnarisme », il faut cependant reconnaître qu'il est indispensable aux diverses associations d'individus d'avoir des fonctionnaires. Le travail administratif d'un groupement ne se fait pas tout seul et il est simpliste de prétendre poursuivre une œuvre en comptant uniquement sur le concours bénévole de certaines personnalités. On confond vraiment trop facilement, et plus particulièrement dans les mouvements d'avant-garde : fonctionnaire et fonctionnarisme. Certes il est utile de combattre dans les organisations syndicales ou révolutionnaires les fonctionnaires inamovibles qui considèrent leurs fonctions comme des sinécures, et manœuvrent bassement et lâchement pour conserver la place qu'ils occupent. Mais il faut également comprendre que toute organisation sérieuse a besoin d'avoir à son service des hommes qui, bien que sincèrement dévoués à la cause qu'ils défendent, ont une vie matérielle à satisfaire et que si tous leurs instants sont consacrés à une organisation, celle-ci a le devoir de leur assurer la subsistance.

Nous savons que bien des abus ont légitimé l'opinion répandue dans les masses travailleuses, à l'égard des fonctionnaires. Ce sont cependant les classes travailleuses elles-mêmes qui sont responsables de ce qui se passe. C'est au prolétariat à veiller à ce que ses fonctionnaires ne se transforment pas en petits rois, et c'est à lui à savoir, dans ses organisations, élaborer un statut le mettant à l'abri des fonctionnaires parasites et indélicats et du fonctionnarisme.

FOND n. m. (du mot latin *fundus*, même signification). L'endroit le plus bas d'une chose creuse. Le *fond* d'un sac ; le *fond* d'un abîme ; le *fond* d'un vase ; le *fond* de la mer ; le *fond* d'une bouteille. Dans la marine, la partie la plus basse de l'intérieur d'un navire : *fond* de cale. Partie la plus profonde d'une étendue d'eau. Couler à *fond* se dit d'un navire qui s'enfonce dans l'eau. Cette rivière a peu de *fond* pour : cette rivière est peu profonde.

Au figuré, le mot *fond* signifie : entièrement, profondément, radicalement. Aller au *fond* des choses. Etudier un sujet à fond. Pousser une question à fond. Le *fond* des idées ; le fond de la pensée. Les connaissances de cet individu sont superficielles et l'on s'aperçoit rapidement qu'il n'a pas de *fond*. De fond en comble, locution adverbiale qui signifie : totalement, entièrement. Ce qui constitue l'essentiel d'une chose : le fond d'une affaire, le *fond* d'un procès, *plaider* à fond, *plaider* sur le fond. Complètement : posséder une science à *fond ;* connaître son métier à *fond*. Le mot fond s'emploie également comme synonyme de « après tout », « en réalité ». Au *fond*, cette personne a peut-être raison de soutenir cette thèse.

Pour bien défendre une idée et la propager il est nécessaire de l'étudier et de la connaître à fond.

FONDAMENTAL adj. Le principal, l'essentiel. Ce qui sert de fondement, de base. Une maxime *fondamentale ;* une idée *fondamentale ;* une loi *fondamentale ;* une *vérité fondamentale*. Ce qui entrave l'évolution et la libération des travailleurs, c'est qu'aucun accord *fondamental* n'a pu être réalisé en ce qui concerne leurs aspirations politiques et sociales. Pour les anarchistes, la vérité *fondamentale* réside en ce fait que la société est divisée en deux classes bien distinctes qui se combattent ; l'une d'elles pour améliorer son sort misérable, et l'autre pour conserver les privilèges acquis au prix de crimes, de vols et de pillages. Tant que les exploités n'accepteront pas comme principes *fondamentaux* que leur intérêt est de s'unir en dehors de tout organisme politique qui ne crée que la confusion ; que, seuls, sur le terrain économique, ils sont susceptibles d'ébranler, de détruire et d'abattre les sociétés modernes ; que l'autorité est non pas un facteur capable d'engendrer la liberté, mais un facteur d'exploitation et de servitude ; les hommes resteront des esclaves et seront victimes des mauvais bergers spéculant sur leur naïveté et leur ignorance. La pierre *fondamentale* de l'édifice social que veulent construire les libertaires communistes, doit être la liberté. Sans la liberté aucune société ne peut assurer à la collectivité qui la compose le maximum de bien-être auquel a droit chaque individu. « Ni dieu, ni maître » : tel est le principe fondamental qui anime les anarchistes.

FONDATION n. f. (du latin *fundatio* fait de *fundare*, fonder, établir). Action de fonder, d'établir, de commencer. La fondation d'une ville, d'un édifice, d'un hôpital, d'une colonie. La fondation de Rome. La *fondation* de Paris a demandé plusieurs siècles.

En architecture on désigne sous le nom de *fondation* la base sur laquelle repose un édifice. De solides fondations ; des fondations qui s'écroulent. S'il est indispensable en architecture qu'un édifice soit construit sur de puissantes fondations, il en est de même lorsque l'on veut reconstruire l'édifice social. Les *fondations* du vieil ordre capitaliste sont rongées et ne tarderont pas à s'abattre, entraînant avec elles tout le régime qu'elles soutiennent. Aux travailleurs appartiendra alors la tâche de jeter les fondations d'un ordre nouveau. La maison qu'ils bâtiront vaudra ce que vaudront les ouvriers. La Révolution est un moyen, ce n'est pas un but. C'est un outil dont l'ouvrier doit apprendre à se servir pour la *fondation* de la cité nouvelle. Sans nier

les bénéfices recueillis par les diverses révolutions qu'ont fait les peuples depuis 150 ans, il faut reconnaître cependant que le but est loin d'être atteint. Espérons que la prochaine Révolution sera plus heureuse et que les travailleurs sauront élaborer la société future sur des *fondations* qui ne permettront pas le retour de l'esclavage et de l'exploitation de l'homme par l'homme.

FONDEMENT n. m. (du latin *fondamentum*, même signification). Ce qui constitue le fond, le soutien, l'appui, la base d'une chose, d'un objet, d'un sujet, d'une idée ; ce qui est la cause, le motif. Détruire les fondements d'une doctrine. Une accusation sans fondement.

En architecture le mot fondement a la même signification que : fondation (voir ce mot). Par extension, ce qui est à la base d'une entreprise, d'une affaire : « Nous avons jeté les *fondements* d'un grand commerce (Voltaire). Les *fondements* d'un empire, d'une république, d'une monarchie. Saper les *fondements* de cette organisation malfaisante que constitue le régime capitaliste serait un bienfait pour l'humanité.

FONDERIE n. f. Usine où l'on fond les métaux. Il y a deux catégories de *fonderies ;* la première est celle où l'on transforme directement le minerai en fonte, et la seconde celle où la fonte est épurée et devient ce que l'on appelle *fonte de seconde fusion*. Une *fonderie* de fer, une *fonderie* de cuivre. Le développement de l'industrie métallurgique fait de la *fonderie* un des organes essentiels de l'activité économique du monde, et les progrès réalisés dans toutes les branches du mouvement rendent la *fonderie* indispensable à la vie des sociétés modernes. La fonderie ne transforme pas seulement le minerai brut en métal utilisable, elle transforme également ce métal en objets dont on ne peut plus aujourd'hui se passer, et l'arrêt des *fonderies* d'une nation provoque immédiatement une perturbation dans tout le domaine économique.

C'est grâce à la *fonderie* que l'on arrive à confectionner, à un prix relativement modique, une quantité d'objets d'utilité ménagère, en étain, en aluminium, en cuivre, etc., c'est elle qui permet le développement de l'industrie électrique et mécanique et, par extension, de toutes les autres industries. Malheureusement la *fonderie* ne produit pas que des choses utiles. Exploitée par le grand capitalisme, elle produit aussi des outils de meurtre et de carnage. Les canons, les obus, qui sortent en grande quantité et avec une rapidité effrayante de la fonderie déciment en quelques heures des populations entières ; c'est qu'hélas ! en régime capitaliste aucune chose n'offre un caractère d'utilité complète et totale, et tout ce qui pourrait être une source de bienfaits devient, entre les mains de la ploutocratie, un facteur de méfaits et de malheurs.

La *fonderie* se trouve à la base de toute l'industrie métallurgique et est de nos jours exploitée par une minorité de grands magnats internationaux, maîtres absolus du marché mondial. En France, les maîtres fondeurs sont groupés en de puissants syndicats devant lesquels se courbent les gouvernants, à quelque couleur qu'ils appartiennent. Une des plus importantes fonderies de France est le Creusot, autrement dit les Etablissements Schneider et Cie qui, rien qu'au Creusot et aux environs, occupent 20.000 ouvriers. « Le Creusot produit par an environ 100.000 tonnes de fonte, un millions de tonnes d'acier dont 600.000 tonnes d'acier Martin, et un million de tonnes de laminés. » J. Poiret-Clément, qui a étudié particulièrement les usines du Creusot nous dit dans son étude sur les rois de la métallurgie, qu'en 1923 il y avait au Creusot « 4 hauts fourneaux de petite capacité dont 3 en activité ; 8 fours Martin, 2 de 40 tonnes et 6 de 60 tonnes, tout à fait modernes ; 2 fours électriques de 15 tonnes et plusieurs fours au creuset pour les aciers fins ; 2 fours électriques de 10 tonnes et de 5 tonnes pour pièces d'acier moulées ; 12 trains de laminoirs, laminant depuis 8 m/m jusqu'aux plus grands diamètres, situés aux anciennes forges où fonctionne le fameux marteau-pilon de 100 tonnes ; 1 train blooming et un gros train à blindage avec machine reversible de 1.200 chevaux, situés aux grosses tôleries ; des fours à coke. »

En nous rapportant toujours à cette même étude nous voyons que cet outillage est loin de produire un travail utile. « Les travaux en cours actuellement (fin 1923) comportent la construction de 100 locomotives électriques pour le P.-O., de 120 locomotives à vapeur pour le P.-L.-M. et de 25 pour l'Est ; de turbines pour torpilleurs et différentes usines ; de 400 réservoirs de torpilles ; de 400 réservoirs d'avions de 400, 200 et 150 litres ; la fabrication de bombes d'aviation, d'obus de rupture de 130 m/m (marine) et de blindage de navire porte-avion. »

Il est donc facile de constater par ce simple exposé qu'une bonne partie du métal fourni par la fonderie est utilisé pour des œuvres de mort, alors que le peuple aspire à la quiétude et à la paix. Mais la bourgeoisie et le capital sont les ennemis de la paix et les fonderies qui leur appartiennent ne préparent que la guerre. La paix ne sera plus un rêve, mais une réalité, que lorsque les travailleurs, refusant de fondre le métal qui les tuera, s'empareront des usines et, par la Révolution, aboliront le capitalisme qui perpétue un régime de boue et de sang.

FONDS n. m. (du latin *fundus*). Le sol d'une terre, d'un champ. Ensemencer un *fonds ;* cultiver un *fonds ;* un bon *fonds ;* un mauvais *fonds*. Etablissement de commerce : un *fonds* de boulanger ; un *fonds* d'épicerie, de charcuterie. Au pluriel ce mot s'emploie couramment comme synonyme de « capital » ou pour désigner une somme d'argent destinée à un certain usage. Mettre des *fonds* dans une affaire industrielle ; être démuni de *fonds ;* placer ses *fonds* en actions. Faire un appel de *fonds*. Etre en *fonds*. Manger son *fonds*. Les *fonds* publics.

« On appelle « Fonds secrets », dit le *Larousse*, ceux dont l'emploi, en raison de leur destination (défense nationale, service diplomatique, police politique) ne doit pas être livré à la publicité et qui sont distraits du contrôle ordinaire des dépenses publiques. Ils sont actuellement inscrits au budget de l'Intérieur sous le titre de « dépenses de sûreté générale ». Autrement dit, ce « fonds secret » est une somme d'argent que le Ministre de l'Intérieur est autorisé à dépenser sans contrôle et aux fins qui lui semblent utiles. Est-il besoin de dire que cet argent alimente les caisses des organes de propagande favorables à un ministre, et que c'est grâce à cet argent que la presse bourgeoise garde le silence que lui achète le gouvernement sur certains incidents susceptibles d'émotionner le public. C'est avec l'argent des fonds secrets que sont payés les espions intérieurs et extérieurs, ainsi que les mouchards qui pénètrent dans les milieux d'avant-garde pour y recueillir des renseignements pouvant intéresser les maîtres du pouvoir. Les « fonds secrets » permettent aux gouvernants de poursuivre tranquillement leur travail abject de corruption. Ils achètent avec cet argent les âmes et les consciences de tous les lâches prêts à se vendre aux plus offrants et engraissent une armée de parasites pour lesquels on ne peut avoir que le plus profond mépris. « L'argent n'a pas d'odeur », dit un proverbe, et il importe peu à celui qui touche aux fonds secrets de commettre des bassesses ; mais à nos yeux, quel qu'il soit, il ne peut être qu'un être répugnant.

La bourgeoisie a bien organisé sa défense. La fin, pour elle, justifie les moyens, et tous les moyens, propres ou malpropres, susceptibles de consolider sa puissance, lui semblent bons. Pour lutter contre toute l'orga-

nisation bourgeoise, qui repose sur la finance, les révolutionnaires n'ont, hélas ! que leur sincérité, car chez eux les fonds manquent. Et pourtant l'argent est le nerf de la guerre. Ce n'est qu'avec lui que l'on peut intensifier la propagande et propager les idées de libération qui nous sont chères. Et c'est pourquoi, malgré la situation précaire des travailleurs, les libertaires sont continuellement obligés de faire des appels de fonds afin de pouvoir poursuivre leur action et éclairer les hommes sur tous les vices et infamies du capitalisme.

FORÇAT n. m. (de l'italien *forzato*). On appelle forçat un homme condamné aux travaux forcés. Autrefois, les forçats étaient utilisés sur les galères, bateaux de guerre ou de commerce longs et bas, allant à la voile ou à la rame et étaient particulièrement occupés pour ramer. La somme de travail qu'ils étaient obligés de fournir était formidable et de là est venu que le mot galère est aujourd'hui employé familièrement comme synonyme de bagne et travaux forcés. (Voir les mots bagne, galère, etc.).

Par la suite, les galères n'existant plus, les forçats — tout au moins en ce qui concerne la France — furent employés dans les arsenaux et enfin déportés dans des colonies aménagées à leur usage. Il y a peu de temps encore les forçats étaient marqués au fer rouge sur l'épaule, mais cette pratique barbare a disparu, ce qui ne veut pas dire du reste que le sort du forçat se soit sensiblement amélioré. De nos jours, les criminels condamnés aux travaux forcés à perpétuité ou à temps, sont transportés dans la Guyane, contrée de l'Amérique du Sud, en bordure de l'océan Atlantique. Le sol de cette colonie est montagneux et marécageux ; le climat chaud et humide rend cette colonie particulièrement insalubre et, à part le travail que le forçat est obligé de fournir, la simple résidence en cette contrée est un véritable enfer. Quel que soit le peu d'intérêt que l'on puisse porter à la majorité des forçats, la cruauté inutile dont ils sont l'objet soulève de dégoût et de mépris le cœur de tous les hommes sensibles. Rejetés hors l'humanité qui les a vomis, ils auraient tout au moins droit à la pitié, mais il semble que la bourgeoisie les persécute à plaisir. Condamnés à construire des routes, sur un terrain marécageux, soumis à une température tropicale, peu nourris et mal vêtus, simple jouet entre les mains de chefs et gardiens barbares et absurdes, dont l'unique plaisir, en ces contrées lointaines, est de jouir de la souffrance d'autrui, peu de forçats résistent longtemps au régime qui leur est imposé. La bourgeoisie qui les transporte là-bas n'a pas même, pour couvrir son infamie, une excuse utilitaire, car les conditions de vie sont telles dans les bagnes de Guyane, que le forçat produit un travail absolument inutile et que, depuis des années et des années qu'il est employé à construire des routes, aucune route encore n'a pu être terminée. La peine prononcée contre le forçat varie d'ordinaire entre 5 ans et 40 ans de travaux forcés, mais une mesure odieuse d'administration publique l'empêche à jamais de se relever ; c'est ce que l'on appelle couramment le *doublage*. A partir de sept ans de travaux forcés, le forçat, une fois sa peine terminée, est condamné pendant un laps de temps égal à celui de sa peine, c'est-à-dire qu'il est obligé de résider, « librement », dans la colonie pénitentiaire et de répondre à deux appels annuels afin que sa présence puisse être constatée par les autorités responsables.

Le régime et la vie du forçat libéré sont encore plus terribles que celle du forçat proprement dit. Dans un pays où il n'y a ni commerce, ni industrie, ni comptoir, il lui est impossible de trouver du travail et de gagner ce qui est indispensable à son existence ; l'unique ressource qui lui reste est de commettre un crime afin d'être condamné à nouveau et de ne pas crever de faim ou de maladie. C'est généralement ce qu'il fait. C'est ce que le capitalisme appelle sans doute relever le moral de l'individu. Faut-il s'étonner d'un tel état de chose, alors que le capitalisme repose lui-même uniquement sur le vol et sur le crime ?

Il n'y a pas que des forçats civils, il y a aussi des forçats militaires : ces derniers sont à Biribi. Leur sort n'est pas plus enviable que celui de leurs frères de misère qui résident à la Guyanne. Ce sont des « fortes têtes », diront les bourgeois. Qu'ont-ils fait ? Pas grand'chose ; parfois rien du tout. Mais l'armée est une institution féroce. Quelle est la vie de ces forçats ? Terrible. Laissons la parole à un grand journaliste bourgeois qui a visité les bagnes et qui, dans un livre qu'il écrivit à son retour : *Dante n'avait rien vu*, nous fait frémir d'horreur. « Le supplice des condamnés militaires — nous dit Albert Londres dans son éloquent ouvrage — n'est pas un mythe, elle est écrite sur la pierre dure. L'une des bases de l'institution est le relèvement par le travail. Le travail est un fait : quant au relèvement, il se pratique de préférence à coups de botte.

Lorsqu'il n'y a pas de *fourbi*, la ration pour ces hommes jeunes est suffisante : les faméliques peuvent même trouver leur compte parmi les restes. On désigne par fourbi le bon accord entre acheteurs et vendeurs de denrées. Le fourbi a pour but d'engraisser le sergent et de dégraisser la gamelle.

Le général Poeymirau passait un jour devant l'un des camps.

— Que donnez-vous à manger à vos hommes aujourd'hui ? demanda-t-il à l'adjudant.

— Des fevettes, mon général.

— Qu'ont-ils eu hier ?

— Des fevettes, mon général.

— Qu'auront-ils demain ?

— Des fevettes, mon général.

Discrètement, Poeymirau rappela à ce destructeur de légumes secs l'existence des bêtes à cornes. (A. Londres, *Dante n'avait rien vu*, pages 55, 56).

Et plus loin :

— Pourquoi êtes-vous puni ?

— Le sergent m'a mis une dame dans la main. J'avais les mains en feu, j'ai demandé une pioche. « Vous avez une dame, vous travaillerez la dame », qu'il répondit. Ça me cuisait trop. J'ai jeté la dame sur la route.

Au suivant :

— Moi, dit-il, je suis orphelin.

On ne lui tira pas un mot de plus. C'est la seule réclamation qu'il voulut faire à la société.

Au suivant :

Celui-là, le plus petit, ne provient pas des bataillons d'Afrique. Aucun antécédent. C'était un zouave. Un coup de poing à son sergent et ce fut cinq ans de travaux publics.

— Toujours un 18, toujours un 30, toujours un 60 (il veut parler des jours de cellule qui pleuvent), et cela pourquoi ? Je n'en sais rien, mon capitaine, on ne peut pas se garer, il en tombe de partout.

— Vous êtes des malheureux. Prenez une bonne fois la résolution de ne plus attirer la foudre sur vous, et vous en sortirez.

— Oui, nous sommes des malheureux, mais il en faut sans doute, et nous le serons toute notre vie, puisque c'est le sort. Ce n'est pas contre cela que je proteste. Je proteste parce qu'on ne nous fait pas notre droit.

Une dernière image :

— Mon capitaine, dit Véron, moi j'ai à me plaindre.

— Allez.

— On m'a mis aux fers pendant deux heures.

— Pendant deux heures ? fait le capitaine à l'adjudant.

— Mais non !

Les fers se composent de deux morceaux, l'un pour les mains, l'autre pour les pieds. Les mains sont placées

dos à dos et immobilisées dans l'appareil par un système de vis. Pour les pieds, deux manilles fixées à une barre, le poids fait le reste. Les fers ne doivent être appliqués qu'à l'homme furieux et maintenus un quart d'heure au plus. Il y a aussi une corde qui relie parfois les deux morceaux et donne à l'homme l'apparence du crapaud. Nous n'avons pas trouvé cette corde dans le livre 57, mais au cours de ce voyage, sur la route.

— Procédons par ordre, dit le capitaine. Pourquoi cet homme a-t-il été puni ?

— Il a été surpris sortant d'un marabout qui n'était pas le sien et tenant à la main un objet de literie ne lui appartenant pas. De plus, il y eut outrage envers le sergent. Il a dit au sergent : « C'est toi qui es un voleur, il y a longtemps que tu as mérité cinq ans ! »

— C'est exact ?

— Parfaitement ! je l'ai dit, répond solidement Véron.

— Pourquoi les fers ?

— L'homme était furieux.

— J'étais furieux, c'est vrai, répond Véron.

— L'avez-vous laissé deux heures aux fers ?

— Au bout d'un quart d'heure, j'ai dit au sergent D... : « Allez lui enlever les fers. »

— Oui, le sergent est venu dans le marabout, mais au lieu de les enlever, il m'a « resserré ».

— Faites venir le sergent D...

Le nom de ce sergent m'était connu. Je l'avais souvent entendu prononcer par les hommes de route. Ce sergent était le héros d'une histoire dégoûtante. Il faisait coucher un détenu par terre, puis ordonnait à des hommes de se servir de la figure du malheureux comme d'une feuillée.

Boutonnant sa veste, il apparut doux et peureux. J'imaginais les dompteurs plus fiers.

— Racontez exactement ce qui s'est passé lorsque l'adjudant vous a dit de retirer les fers à cet homme.

Le gradé se sentit pris à la gorge et bafouilla.

— Eh bien, racontez !

— J'ai fait ce que l'adjudant m'avait dit de faire.

— Alors, vous lui avez retiré les fers ?

— Pro... probablement.....

(A. Londres, *Dante n'avait rien vu*, pages 61, 62, 63, 64).

C'est tout le livre de Londres qu'il nous faudrait citer. La vie du forçat civil ou militaire ? La faim, la soif, la misère, la brutalité et la torture, et c'est tout.

« Depuis vingt ans, dit encore Albert Londres dans la conclusion de son ouvrage, le monde a fait beaucoup de progrès : on voyage dans les airs, on se parle à travers l'océan et sans fil ! L'homme est en marche, du moins il le croit ! Seule, en France, la justice est pétrifiée !

« Nous avons de la répression l'idée qu'en possédaient nos grands-pères du Moyen-Age et même du Premier Age.

« De belles phrases encombrent les projets de lois de nos corps législatifs. Mais ceux qui font des lois ne les appliquent pas et ceux qui les appliquent se moquent de ceux qui les font.

« Un dresseur, qui loin de corriger les instincts sauvages de son animal, ne ferait que les aggraver, ne serait lui-même qu'un incapable et stupide animal. Le sergent de Biribi est ce dresseur.

« Comment procédons-nous pour guérir le condamné du vertige du mal ? Nous le saisissons par la peau du cou et le maintenons au bord du précipice, sans oublier de lui botter le derrière avec délectation et assiduité.

« L'heure est venue de voir plus clair en notre raison. »

M. Albert Londres est un bourgeois et nous ne sommes pas d'accord avec lui quant aux remèdes qu'il propose. Le forçat est un déchet de l'humanité. On ne peut que réprouver — tout au moins en ce qui concerne le forçat civil — les actes dont il s'est rendu coupable. Mais il faut en toute impartialité aller au fond des choses. Le « criminel » n'est-il pas lui-même la victime d'une société criminelle, qui permet et provoque, par son organisation même, tous les crimes et tous les délits ? « La société se défend, diront les moralistes, et d'ordinaire les forçats sont peu intéressants, ils ne méritent pas l'attention et l'intérêt que certains voudraient soulever en leur faveur. » Profonde erreur. Tout se tient, et le crime n'est que la conséquence d'un état de chose arbitraire qui s'étend du bas au haut de l'échelle sociale. Le forçat mérite d'être soutenu et défendu, car c'est un homme vivant et, en toute logique, personne ne devrait avoir et exercer le droit de le faire souffrir. Nous savons que le forçat ne verra réellement la fin de son calvaire que lorsque, la société ayant été transformée, le nouvel ordre social, en mettant fin à l'inégalité, mettra fin également au crime et, par extension, à la répression. Pourtant, dans les cadres actuels de la société, il est possible de faire quelque chose pour ces malheureux dévoyés mis au ban de l'humanité. Le contrôle populaire devrait s'exercer pour que cessent la torture et les souffrances inutiles du forçat et qu'il soit tout au moins traité humainement. En France, des campagnes furent menées afin que les forçats, au lieu d'être exilés dans de lointaines colonies, puissent rester dans la métropole. Malgré les promesses faites à ce sujet par plusieurs législateurs et par certains hommes d'Etat, le bagne civil est toujours en Guyane et le bagne militaire en Afrique, dans des contrées lointaines où les gardiens peuvent sans crainte se permettre toutes les iniquités et tous les abus.

Ce sera la honte de la démocratie de s'être rendue complice de la cruauté exercée contre les adversaires conscients et inconscients de la propriété, mais c'est au peuple qu'appartient le devoir de faire cesser, par son action continue, les souffrances injustifiées des forçats. Et en premier lieu ce sont les forçats militaires qu'il doit arracher des griffes des brutes galonnées, car c'est un outrage à la classe ouvrière que de punir aussi cruellement les hommes coupables de délits ou de crimes militaires. En attendant que la Révolution épure la vieille société qui se meure, immédiatement il faut faire cesser les gémissements du forçat et lui rendre la vie, sinon douce, du moins humainement supportable.

Au figuré, on donne le nom de forçat à un homme qui est astreint à une condition pénible. Un travail de *forçat*. Les *forçats* du travail. Les *forçats* de la mine. En vérité, combien sont-ils, en société bourgeoise, qui sont obligés d'accomplir un travail de forçat pour arriver à se nourrir, eux et leur famille ? Des légions. La bourgeoisie n'est pas plus indulgente pour ses exploités que pour ses *forçats*.

FORCE n. f. Matière incorporelle, considérée comme « cause » d'un mouvement. Matière impondérable, qui ne se présente pas à nous sous les trois dimensions.

« La force, dit Lewes, constitue l'aspect dynamique de la matière, et la matière l'aspect statique de la force. »

Dans son ouvrage remarquable : *L'Evolution de la Matière*, Gustave Le Bon décrit les expériences qui lui ont permis de démontrer que : les corps ne sont qu'un certain équilibre de la matière, un phénomène, et que les forces sont des particules de matière en non équilibre relatif, des corps « dématérialisés ». Ce terme est inexact d'ailleurs puisque, selon Le Bon, corps et forces ne sont qu'une modalité de la matière qui est en perpétuel mouvement.

La science a maintenu longtemps, sous l'inspiration de l'Eglise, que la matière était inerte, que les forces existaient indépendamment des corps, mais Grove (cité par Büchner, *Force et Matière*) a prouvé jusqu'à l'évidence que le mouvement constitue l'état de force ou d'activité le plus manifeste de la matière, et que « la nature ne nous montre nulle part de repos absolu » ; « la matière tout entière non seulement prise en masse,

mais encore envisagée dans sa structure la plus intime ou moléculaire, est dans un état de mouvement incessant, tout changement de température provoque une modification moléculaire dans la masse entière, chauffée ou refroidie ; de faibles activités chimiques ou électriques, des phénomènes lumineux ou des activité rayonnantes invisibles sont continuellement en jeu, de sorte que, en réalité, il n'y a pas une seule particule de matière dont on puisse affirmer qu'elle soit dans un état de repos absolu.

« Le mouvement doit donc être considéré comme une propriété éternelle de la matière, dont il est inséparable. La matière ne peut pas plus exister sans le mouvement qu'une substance sans force ; le mouvement ne peut pas plus exister sans matière qu'une force sans substance. Le mouvement ne peut pas non plus dériver d'une force, puisqu'il est lui-même l'essence de la force ; par conséquent, il ne peut pas avoir pris naissance, mais il doit être éternel et universel. Le mouvement est partout dans le monde, dans tout ce qui est grand, comme dans tout ce qui est petit. L'idée d'une matière inerte, ou privée de mouvement, ne se peut soutenir ; elle n'existe que sous forme abstraite, mais non réelle, de même que l'idée d'une matière sans forces. Frédéric Engels dit que cette idée de l'état de la matière sans mouvement est « une des conceptions les plus vides et les plus absurdes, une vraie fantaisie d'imagination maladive. » D'après lui, le mouvement est la manière d'être de la matière. Jamais et nulle part il n'y a eu, il ne saurait y avoir de matière sans mouvement. Mouvement dans l'espace, mouvement mécanique des petites masses dans les corps, mouvement moléculaire sous forme de chaleur, de courant électrique ou magnétique, de combinaison ou de décomposition chimique, de vie organique, — dans l'une ou l'autre de ces formes de mouvement ou dans plusieurs à la fois, se trouvent engagés, à tout moment, tous les atomes de l'univers. Le repos, l'équilibre sont choses relatives, n'ayant de sens que par rapport à telle ou telle forme de mouvement. Un corps peut être en repos au point de vue mécanique, tout en prenant part au mouvement de la terre et à celui de tout le système solaire ; pas plus que cela n'empêche ses plus petites particules d'exécuter des vibrations en rapport avec sa température, ou ses atomes d'être en proie à des processus chimiques.

« Pas plus par le raisonnement que par l'expérience, de fait en aucune façon, nous ne pouvons nous faire une idée d'une matière ou d'un corps sans mouvement. Lorsqu'un corps solide est soutenu par un autre et persiste dans un état de repos apparent, ce repos n'est qu'apparent, en effet ; en réalité, ce n'est qu'un mouvement contenu, ou plutôt ce sont deux mouvements de force égale, mais en sens contraire, faisant effort l'un contre l'autre. Par la suppression de l'obstacle, la force latente peut, à tout instant, se transformer en force active. Il en serait de même pour un ressort tendu, pour l'air comprimé, etc. Le repos n'est donc pas l'absence de mouvement ; il est comme la résultante de deux mouvements faisant effort en sens contraire. Ce corps qui semble ainsi en repos, ne l'est pas en réalité ; il ne l'est que par rapport à son voisinage immédiat. Car non seulement il suit la terre dans son mouvement de rotation sur son axe, mais il tourne encore avec elle autour du soleil et, avec celui-ci, autour du grand point central de la voie lactée. » (Büchner, op. cit. p. 53. Ed. Schleicher).

La Science, dans son étude des forces, avait commencé par donner une origine spéciale à chacune d'elles : électricité, chaleur, lumière, etc. ; elle est arrivée, actuellement, quant à l'origine des forces, à une théorie commune à toutes les forces, qui est la théorie vibratoire. Je vais m'expliquer par un exemple très simple, celui du son. Si l'on prend une lame d'acier, et qu'on la fixe par une de ses extrémités, en imprimant un mouvement d'oscillations à l'autre extrémité, on produit un son. Le son résulte donc des vibrations d'un corps, ces vibrations se propagent à travers l'air, et de l'air aux divers organes qui constituent notre oreille, et enfin aux filaments du nerf acoustique qui les conduit à une certaine partie du cerveau. Ces vibrations, nous les percevons sous forme de sons.

Frappez, avec une règle, un verre en cristal qui repose sur une table, un son est produit, vous l'arrêtez immédiatement si vous vous emparez de ce verre : vous empêchez, en effet, les vibrations de se poursuivre.

S'il est des vibrations que nous percevons sous la forme de son, il en est d'autres que nous percevons sous la forme de chaleur, de lumière, etc. C'est la quantité de vibrations produites pendant une seconde qui déterminent les perceptions diverses que ces vibrations provoquent en nous. Pour bien comprendre la théorie des vibrations, il faut se reporter au tableau que l'on trouvera dans tous les manuels de physique et chimie. Ce tableau donne : Son, Electricité, Inconnu, Chaleur, Lumière, Inconnu, Rayons X, Inconnu, etc. Le Son, ayant moins de vibrations et l'électricité plus, mais moins que la lumière, etc.

En résumé, les forces sont une modalité du mouvement. Corps + Forces = Matière = Mouvement. — A. Lapeyre.

FORFAIT n. m. Le mot *forfait* a différentes significations bien particulières les unes des autres. Commercialement, le *forfait* est un marché par lequel une des parties s'engage à livrer à l'autre ou aux autres, à perte ou à gain, une marchandise quelconque, ou encore à accomplir un travail dont le prix a été fixé et accepté à l'avance par les parties contractantes. Traiter à forfait. Une vente à forfait. Un marché à forfait.

En matière sportive on appelle *forfait* la somme que doit payer le concurrent qui n'exécute pas ses engagements. Un concurrent qui se retire avant une épreuve est déclaré *forfait*.

Enfin le mot *forfait* (de *fors* et *faire*), signifie également : un crime énorme, audacieux. Un horrible *forfait ;* un forfait atroce ; se noircir par des *forfaits*. La bourgeoisie et le capitalisme ont à leur actif un nombre incalculable de *forfaits*, mais ceux-ci ne peuvent s'accomplir que grâce à la passivité des classes opprimées. Lorsque le peuple comprendra que la puissance et l'insolence des riches n'est faite que de l'ignorance et de la lâcheté des pauvres, il sera facile de mettre un terme aux odieux *forfaits* dont se rendent cyniquement coupables les dirigeants du monde.

FORGE n. f. (du latin *fabrica*, fabrique). Fourneau muni d'un soufflet, utilisé par les serruriers, les maréchaux ferrants, etc., etc., et destiné à chauffer le fer et à le rendre maléable et susceptible d'être ensuite travaillé au marteau sur l'enclume.

Usine où l'on fond le minerai de fer tiré de la mine, et où l'on transforme ensuite la fonte en fer proprement dit. Les établissements où se fond le minerai sont de nos jours de vastes entreprises exploitées par les dirigeants des puissants cartels sidérurgiques et, dans toutes les grandes nations du monde, les maîtres de forges forment une association qui exerce, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique, une influence considérable sur la vie des peuples.

En France, les maîtres de forges sont groupés au sein du Comité des Forges, organisme d'une puissance colossale, dirigé par les Schneider, les de Wendel, les de Curel, qui écrasent de leur autorité les petits industriels du fer qui ne veulent pas ou ne voudraient pas se courber devant la volonté de ces magnats du fer. Le Comité des Forges est un des plus puissants organismes capitalistes de France, et le prolétariat métallurgiste s'est souvent brisé dans sa lutte contre ce Moloch. Ce n'est

qu'en s'organisant également puissamment que la classe ouvrière peut sortir un jour victorieuse de toutes ces puissances, et il n'est pas inutile de lui conseiller de prendre exemple plus particulièrement sur le Comité des Forges en ce qui concerne l'unité des forces en présence dans la bataille sociale.

Le Comité des Forges est à l'avant-garde du capitalisme organisé. Il est composé d'hommes d'une valeur indiscutable et s'entoure, tant pour sa politique ouvrière que pour son développement industriel, de techniciens d'une compétence remarquable. Les maîtres de forges forment donc ce qu'il est convenu d'appeler le capitalisme de lutte. Nier la force du Comité des Forges serait ridicule. Si le prolétariat métallurgiste a si souvent subi des échecs, c'est qu'il méconnaissait et dédaignait son adversaire. C'est une faute grave dans la lutte sociale. Les maîtres de forges ont leurs représentants dans toutes les grandes administrations économiques et politiques ; ils ont leurs députés et leurs ministres, et par leurs associations avec les grandes entreprises financières, ce sont eux qui dirigent presque toute l'activité du pays. On verra aux mots *fer*, *métallurgie*, jusqu'où s'étend leur influence et comment, selon leurs intérêts, ils obligent les puissances politiques d'une nation à faire la paix ou la guerre. Faut-il dire que ce n'est que sur le terrain économique que les classes travailleuses doivent s'organiser, pour livrer bataille au Comité des Forges et à toutes les associations d'ordre secondaire qui évoluent contre lui ? Le peuple a trop confiance en la politique pour se libérer de ses maîtres, et pourtant l'exemple du passé aurait dû lui être salutaire. Qu'il réfléchisse.

FORGER verbe (de forge). On appelle forger, l'action qui consiste à donner une forme à un métal quelconque par le moyen du feu et du marteau. Forger une épée. Forger un outil. Forger un fer à cheval. Forger à froid, signifie travailler un métal avec un marteau sans l'avoir auparavant soumis à l'action du feu.

Au figuré : forger signifie inventer, supposer, faire, produire, s'imaginer. Forger des nouvelles. Forger un mensonge. Se forger des idées. Se forger des chimères.

Ils sont hélas ! nombreux les hommes qui, au lieu d'étudier simplement la vie dans sa brutale réalité, se forgent des espérances et des chimères. La croyance et la confiance que les hommes ont en la politique et les politiciens, n'ont-elles pas été forgées dans le mensonge d'êtres avides et sans scrupules, n'ayant d'autre désir que celui de jouir ? Si le vieux proverbe est vrai et que « c'est en forgeant que l'on devient forgeron », le travailleur devrait être initié à son rôle et aux moyens propres à se libérer du servage et de l'exploitation qu'il subit depuis des siècles et des siècles. N'en a-t-il pas assez de la vie misérable qu'il mène ? n'a-t-il pas forgé suffisamment de bonheur pour les autres et ne serait-il pas temps qu'il songeât un peu à lui ? Ne va-t-il pas cesser un jour de se forger des fers et ne se mettra-t-il pas à l'ouvrage pour forger enfin l'outil qui le libérera de l'exploitation dont il est victime et qui est une honte pour un monde qui se prétend civilisé ?

FORMALISME n. m. Le formalisme réside en un attachement immodéré aux formes, soit en matière judiciaire, soit en matière d'étiquette, de préséance, de politesse, de bienséance. Le formaliste a le travers d'attribuer une importance excessive à des futilités de langage et d'attitude qui ne se recommandent que de l'usage, de la règle établie, du protocole mondain ou de la procédure. Le formaliste pousse jusqu'au ridicule le respect de l'âge, de la hiérarchie, des attitudes extérieures.

En philosophie, le Formalisme est un système qui consiste à nier l'existence de la matière, en ne lui reconnaissant que la forme.

FORMALITÉ n. f. Manière de procéder, de remplir certains actes administratifs ou judiciaires, selon les formules prescrites et consacrées. La France est par excellence le pays des formalités, et toute l'existence du Français en est empoisonnée. Rien en France ne se fait sans un nombre incalculable de *formalités*, et de la naissance à la mort on perd un temps, souvent précieux, pour remplir des *formalités* ridicules et totalement inutiles. Quel que soit l'acte auquel on se livre on se trouve obligé de remplir des formalités. Une naissance, un mariage, un décès, une transaction commerciale, nécessitent une foule de *formalités*. « Il ne faut point de formalités pour voler, et il en faut pour restituer », a dit Voltaire, et pourtant l'Etat nous vole, nous pressure, et c'est par la somme de *formalités* qu'il nous oblige à remplir qu'il nous soutire notre argent. Il est évident que l'Etat, agent dévoué du capitalisme, n'emploie aucune *formalité* pour nous dépouiller. Mais lorsqu'il s'agit, pour une cause ou pour une autre, d'avoir recours aux caisses de l'Etat ; lorsqu'un vieillard impotent et misérable demande un secours ; lorsqu'un malade réclame son admission dans un hôpital, alors il faut user de tant de formalités que, bien souvent, les malheureux abandonnent leurs requêtes. On emploie également le mot formalité pour signifier un acte de civilité : accepter une invitation sans aucune formalité.

FORME n. f. (du latin *forma*). Configuration des corps qui frappe immédiatement le sens de la vue ou du toucher. Forme extérieure d'un corps, d'une chose. *Forme* ronde, ovale, carrée. Une forme triangulaire. La forme d'un chapeau ; la forme d'un habit. Une *forme* élégante. « En peinture, c'est le dessin qui donne la forme aux êtres, c'est la couleur qui leur donne la vie. » (Diderot).

En chimie, le mot *forme* signifie *état*. L'eau se présente sous trois formes : la *forme* solide, la forme liquide qui est sa *forme* habituelle, son état naturel, et la *forme* gazeuse.

Manière de s'exprimer, de causer, d'écrire, d'agir, de se comporter. Un style de *forme* peu varié. Ne pas mettre de *forme* dans son langage. Le capitalisme ne met pas de formes pour exploiter le prolétariat. Caractère d'un gouvernement. *Forme* républicaine, *forme* monarchique, *forme socialiste*. Quelle que soit sa *forme*, un gouvernement est un gouvernement et est, par essence, autoritaire. Vouloir changer la *forme* d'un gouvernement n'est pas agir révolutionnairement. L'expérience du passé a démontré amplement que le bonheur de l'humanité n'est pas relatif à la *forme* du gouvernement qui dirige la chose publique, et c'est pourquoi les libertaires communistes persistent à vouloir, non pas changer la *forme* politique de l'Etat, mais détruire l'Etat, pour élaborer une société de forme économique où chacun produira selon sa force et consommera selon ses besoins.

FORMULE n. f. (du latin *formula*, diminutif de *forma*, forme). Expression qui contient les termes précis, formels dans lesquels un acte doit être conçu. Une *formule* mathématique. Une *formule* philosophique. Une *formule* claire. Une *formule* vide de sens. Une *formule* intégrale.

En ce qui concerne la *formule* philosophique ou sociologique, sa qualité consiste à résumer une idée, un système, un point de vue. Il est donc indispensable, pour être comprise, qu'elle ne soit pas ambiguë, mais au contraire claire et précise. Il faut qu'en peu de mots, avec brièveté et simplicité, elle condense tous les éléments de l'idée, du système ou du point de vue qu'elle prétend contenir. Lorsque Proud'hon concluait son fameux livre *Qu'est-ce que la Propriété ?* par cette formule lapidaire : « La propriété, c'est le vol ! », il formulait en quelques mots une idée développée dans tout un ouvrage.

On donne aussi le nom de *formule* au résultat d'un calcul algébrique qu'on peut utiliser dans un grand nombre de cas, et en chimie la formule est la lettre symbolique par laquelle on signale brièvement la composition qualitative et quantitative d'un corps composé. Le mot *formule* s'emploie également pour désigner certaines expressions cérémonieuses. Il est d'usage de terminer une missive par une formule de politesse.

FORUM n. m. (mot latin). A l'origine, ce mot servait à désigner toute place découverte. Par la suite, à Rome, on donna le nom de forum à la place où se dressait la tribune aux harangues et où le peuple venait discuter publiquement des affaires l'intéressant. Au *forum* se débattaient toutes les grandes causes politiques ou judiciaires et des tribunes s'écoulaient des flots d'éloquence. C'est au forum que les tribuns venaient tromper le peuple. C'est aussi au forum qu'on célébrait les fêtes religieuses, qu'on organisait des réjouissances et des festins publics.

Le mot *forum* est employé aujourd'hui péjorativement pour désigner un parlement ou toute assemblée d'hommes prétendant représenter le peuple et où se discutent les affaires publiques. Il n'y a pas grand'chose de changé au point de vue politique depuis que s'est écroulée la civilisation romaine et si, dans le passé, on trafiquait et on spéculait sur la misère du peuple en pleine place publique, aujourd'hui on trafique et on spécule à l'intérieur des palais qui servent de repaires à d'audacieux parasites. Le Palais-Bourbon, le Sénat, n'ont rien à envier au Forum de l'antiquité. Les parlements modernes ne sont que des *Forums* où tout se vend, où tout s'achète, même les consciences ; ce ne sont que de vastes foires où le peuple, hélas ! envoie encore des mandataires qui le grugent.

FOULE n. f. Grande multitude ; agglomération de personnes assemblées dans un même lieu et qui se pressent les unes contre les autres : « *Une grande foule. Une foule énorme, compacte, considérable, innombrable. Se tirer de la foule. Se jeter dans la foule. Il y a foule à ce spectacle. Percer la foule.* » Etc...

Au figuré, on dit : « Une foule d'idées, d'impressions, de souvenirs. » Par extension, en parlant des choses : « Une foule de réclamations, de pétitions, de décrets, de mesures, de compétitions, d'ambitions, de plaisirs, etc., etc. »

Quand le mot *Foule* est isolé et précédé seulement de l'article la : « *la Foule* », il signifie le vulgaire, le commun, la multitude, la masse, et, en argot, le *populo*. Il est, alors, le plus souvent, pris dans un sens péjoratif. C'est ainsi que, fréquemment, on dit : « La foule ignorante, crédule, veule, superstitieuse, servile, etc. »

Que de fois j'ai entendu, en réunion publique, prononcer contre *la Foule* les réquisitoires les plus violents, dont l'âpreté frisait l'exagération et, partant, l'injustice ! Pour l'orateur chez qui le désir de se tailler un succès l'emporte sur la volonté d'exposer et de développer une idée, une thèse ou une doctrine, c'est un procédé commode ; et celui qui, s'adressant à l'assemblée, *engueule* (qu'on me pardonne ce mot) les auditeurs et les traite de crétins, d'idiots, d'abrutis et de lâches, a l'avantage de se faire frénétiquement applaudir par ceux-là même qu'il accable de ses invectives. On peut même affirmer — fait étrange, mais exact — que plus ses reproches sont cinglants, plus ses insultes sont grossières, plus il est ovationné.

Lorsque, prêt à l'action et pénétré de l'urgence et de la nécessité de celle-ci, un militant constate que la foule demeure sourde à ses appels, je conçois qu'il en ressente une profonde irritation et que, celle-ci, doublée d'une légitime indignation, lui arrache des paroles de flétrissure et des cris de réprobation. Mais est-ce à dire qu'il est juste et utile de recourir, en toutes circonstances, à propos de tout et de rien, à de tels procédés oratoires ?

J'ai recherché la cause de l'état d'esprit que je signale et qui est très répandu dans les milieux d'avant-garde.

Cet état d'esprit procède d'un regrettable et injuste dédain de la masse, dédain qui va, chez certains, jusqu'au mépris et, chez d'autres, jusqu'à la haine.

A force de répéter et d'entendre dire que la foule est ignorante, qu'elle est lâche et servile, qu'elle n'a, au fond, que le sort qu'elle mérite, on a fini par en concevoir le mépris. Découragés par les risques et les difficultés de la lutte quotidienne et, enfin, par la lenteur des résultats de la propagande, beaucoup de militants en ont trop hâtivement conclu que la foule est irrémédiablement passive, stupide et veule, et qu'il n'y a décidément rien à attendre d'elle.

Je prie nos camarades de comparer nos forces à celles de notre adversaire : le Capitaliste.

Pouvoir, Richesse, Presse, Ecole, Caserne, Eglise, celui-ci possède tout. Nous, nous ne possédons rien que notre profonde conviction et l'excellence de notre cause.

Nous sommes une poignée, sans argent, sans situation, presque sans journaux, surveillés, traqués, persécutés, mis à l'index, marqués à l'encre rouge.

Nos adversaires ont des ressources énormes, des situations de tout repos, tous les journaux à fort tirage ; ils disposent de toutes les puissances de ténèbres et de toutes les forces de mensonge, sans compter le feuilleton, le théâtre, le cinéma, le dancing et le cabaret. Nous sommes dans la situation d'un enfant de cinq ans ayant en main un mauvais pistolet de vingt sous et luttant contre un colosse armé d'une mitrailleuse.

La lutte est prodigieusement inégale. Nous devrions être écrasés presque sans combat.

Et, cependant, nous gagnons du terrain, lentement, péniblement, mais nous en gagnons. Et pourtant, nous entamons la masse, difficilement, insensiblement, mais nous l'entamons.

Y a-t-il lieu de nous décourager, de désespérer ? Evidemment non. Je prie en outre les camarades de se livrer à un scrupuleux examen de conscience et de se demander s'ils n'ont aucun reproche à s'adresser. Chacun de nous a-t-il fait, pour la propagande, tout ce qu'il a pu faire ? N'a-t-il négligé aucune occasion de s'affirmer ? A-t-il, en toutes circonstances, accompli son devoir, tout son devoir ? Peut-il se rendre à lui-même le témoignage que, pour éclairer cette foule à qui il ne ménage pas le reproche, pour l'éduquer, pour la convaincre, pour l'amener à nous, il a fait tout l'effort de patience, de persévérance, d'énergie et de prosélytisme dont il est capable ?

Enfin, est-il bien assuré que si la foule, cette foule à qui il jette si délibérément le blâme, est aussi ignorante, aussi moutonnière, aussi lâche qu'il le prétend, il ne lui en revient pas la moindre responsabilité ?

N'oublions pas que l'homme est ainsi bâti, qu'en présence d'un fait qui le chagrine, l'inquiète ou nuit à ses intérêts, il en cherche toujours la cause hors de lui-même et qu'il ne consent à s'en accuser que lorsqu'il ne peut plus faire autrement.

Gardons-nous de dédaigner, de mépriser et, plus encore, de haïr la foule. En maintes circonstances, elle a prouvé qu'elle ne méritait ni d'être haïe, ni d'être méprisée, ni d'être dédaignée ; elle a montré qu'elle valait mieux qu'on ne le croyait, qu'elle était supérieure à l'opinion qu'on avait d'elle et que, si elle a bien des défauts, elle possède aussi de précieuses qualités, de merveilleux ressorts et qu'elle est, à certaines heures, capable des élans les plus admirables et des vertus les plus fécondes.

Au cours de ma vie déjà longue et fort mouvementée, j'ai observé les milieux bourgeois et les milieux populaires ; j'ai pu les comparer et je n'hésite pas à dire que

les milieux bourgeois sont bien plus corrompus, hypocrites, obséquieux, lâches, cupides et méchants que les milieux populaires. Je n'hésite pas à déclarer que les masses ouvrières sont, le plus souvent, supérieures en intelligence, en activité, en courage, en solidarité, en désintéressement, à ceux qui les mènent et en ont le dédain, le mépris ou la haine.

Moi, j'aime la foule parce que je sais qu'elle est la grande persécutée, l'éternelle victime. Je l'aime, parce que je sais qu'elle recèle, à son insu, d'incalculables trésors de bonté, de dévouement et d'héroïsme. Je l'aime, parce que je sais qu'un jour viendra où cette éternelle victime se révoltera et puisera dans son héroïsme et sa vaillance la force de terrasser ses bourreaux. Je l'aime, parce que je sais que, si je fais, pour l'affranchir, tout ce qu'il m'est possible de faire, c'est elle qui, bientôt, je l'espère, en s'émancipant elle-même, me libérera. — Sébastien FAURE.

FOYER n. m. (du latin *focus*). Le foyer est le lieu, l'endroit de la pièce où l'on fait le feu. Le feu lui-même. Allumer un *foyer*. Eteindre un *foyer*. Le *foyer* de la cheminée. Le *foyer* du fourneau. Par extension on donne le nom de *foyer* à la maison, la demeure, le domicile, l'endroit où l'on réside, le lieu où se trouve réunie la famille, ou encore à la famille elle-même. Se créer un *foyer ;* aimer son *foyer ;* être attaché à son *foyer*. « Que d'idées antiques et touchantes s'attachent à notre seul mot de foyer », dit Chateaubriand. C'est en effet au foyer familial qu'après une rude journée de labeur, le travailleur trouve un peu de bonheur ; c'est là qu'il se repose des fatigues et des misères de la vie, et c'est là aussi qu'il rencontre la sympathie, l'amitié et l'amour de la compagne et des enfants. L'homme n'est pas un animal solitaire, il a besoin de s'accoupler, de s'associer matériellement et sentimentalement à des êtres qui lui sont chers. Il a besoin d'une compagne, il a besoin d'un foyer. C'est au foyer qu'il partage ses joies et ses souffrances, ses espérances et ses déboires, ses désirs et ses aspirations. C'est au sein de la famille, du foyer qu'il panse les plaies douloureuses de son cœur et qu'il puise le courage nécessaire à poursuivre la lutte contre toutes les forces mauvaises qui écrasent l'opprimé. Quelle misère pour l'individu qui n'a pas de foyer et vit isolé, détaché de toute attache familiale ! A l'aube de la vie, l'homme jeune peut dans une certaine mesure se passer du *foyer*. Le besoin d'activité, de mouvement, le désir de savoir et de connaître l'entraîne parfois hors de la maison ; mais un âge arrive où l'homme a déjà parcouru la plus grande partie de sa route et alors il est heureux de trouver un asile pour reposer sa tête et ses membres las. Certains absolutistes prétendent que le foyer familial est une entrave à la liberté. C'est une profonde erreur. Certes, les anarchistes ne sont pas sans ignorer que bien souvent le militant est déchiré entre son foyer et la lutte pour l'émancipation. Mais la cause en est l'exploitation féroce que subit la classe productrice et, si la division règne au foyer, toute la cause en incombe encore à la bourgeoisie. L'anarchiste ne conçoit pas la famille et le foyer tels que les conçoivent les ignorants imbus de préjugés et de croyances ; il a une conception particulière et libre de la vie familiale, et s'il ne peut pas toujours mettre ses principes en application, c'est que la société ne permet pas la libre évolution de l'individu. Tout se tient dans la société, qui imprime son autorité sur les moindres actes, sur les moindres gestes de la vie des hommes, et si le foyer prolétarien retentit parfois de disputes, c'est que la misère y pénètre et que l'on n'y trouve pas toujours du pain dans le buffet et du bois dans l'âtre. Sans crainte de se tromper, on peut dire que la plupart des discordes qui divisent les familles ouvrières sont d'ordre économique et puisent leurs sources dans la misère qui étreint les malheureux. Un foyer où il y a, non pas l'abondance, mais l'aisance, est un *foyer* heureux, car le *foyer* prolétarien n'est pas encore corrompu comme l'est celui de la bourgeoisie, et n'est pas constitué à la suite d'un marchandage honteux entre deux parties qui s'unissent. Mais, hélas ! bien souvent, trop souvent, quand le chômage ou la maladie pénètrent dans le foyer et que les économies péniblement amassées sont englouties, lorsqu'au bien-être fait place une situation désespérée, alors tout se détache, tout se brise et le foyer est détruit. Dans une société bien organisée, d'où aura disparu l'inégalité économique, où chacun pourra travailler et consommer librement, les foyers n'offriront plus le spectacle de la désunion. Ce sera l'association d'êtres animés l'un pour l'autre de sentiments réciproques et pouvant librement se donner sans crainte de voir leur union brisée par de mesquines questions d'ordre matériel.

On donne également le nom de foyer à certaines maisons où les miséreux viennent chercher un asile. Ce sont généralement des œuvres créées et soutenues par des œuvres philantrophiques, mais on sait trop que la philantropie est une action inopérante en raison même du nombre de misères qu'il faudrait soulager en régime capitaliste. D'autre part, aucune liberté n'est tolérée au sein de ces « foyers » et il faut se soumettre, lorsque l'on y est admis, aux règlements souvent arbitraires qui régissent ces maisons. En Angleterre et en Amérique où « l'Armée du Salut » exerce une influence considérable, cette organisation protestante a créé pour les sans-famille des refuges auxquels on a donné le nom de « *foyers* ». Quelques-uns de ces « foyers » ont également été établis en France par la même organisation. En vérité, l'Armée du Salut est une entreprise commerciale et ses *foyers* ne sont en réalité que des casernes qui ne rappellent en rien la demeure familiale. Ce sont des hôtels d'un prix un peu plus modique que les autres.

On emploie encore le mot foyer comme synonyme de centre actif, de siège principal : un *foyer* de révolte ; un *foyer* d'épidémie. Au théâtre, on appelle *foyer* l'endroit où se réunissent les auteurs, les acteurs et où sont également admis quelques privilégiés. Le *foyer* du théâtre ; le *foyer* de la danse.

FRACTION n. f. (du latin *fractio*, rupture). Portion. Partie. La fraction est une partie d'un tout. Le centime est une *fraction* du franc. « Les individus, dit Lachâtre, sont des *fractions* souffrantes de l'humanité. » C'est justement parce que le peuple est divisé en *fractions* que le capitalisme qui l'exploite se permet tous les abus. Ce travail de fractionnement de la classe ouvrière est l'œuvre de la politique. C'est elle qui a divisé le prolétariat, c'est elle qui l'a fractionné afin de mieux s'en servir pour des fins inavouables. Aujourd'hui la classe ouvrière est brisée. Une fraction est organisée en France au sein de la C.G.T. (Confédération générale du Travail), une autre fraction adhère à la C.G.T.U. (Confédération générale du Travail Unitaire), et enfin une fraction adversaire de toute politique socialiste ou communiste a formé la C.G.T.S.R. (Confédération générale du Travail Syndicaliste Révolutionnaire). Mais la plus large fraction des travailleurs français reste inorganisée. Alors que le capitalisme, en raison même du développement économique, se centralise de plus en plus, il est pénible de constater que les classes laborieuses continuent à se déchirer au lieu de faire bloc contre l'ennemi commun. Tant que la classe ouvrière sera divisée en fractions, la bourgeoisie aura encore de beaux jours à vivre, car ce n'est que dans l'union que les travailleurs trouveront la force de vaincre.

FRANCHISE n. f. (de franc). Sincérité, loyauté. Parler avec *franchise*. « La franchise est une sincérité

sans voiles. » (Vauvenargues). La *franchise* est une belle qualité, surtout en notre siècle de fourberie et de mensonge, où les hommes francs deviennent de plus en plus rares. La fausseté, la dissimulation, l'hypocrisie règnent en maîtresses sur le monde, à un tel point que l'homme du peuple habitué à être trompé ne veut plus écouter celui qui lui parle loyalement et avec franchise. Le jésuitisme a pénétré partout et le mensonge a été élevé en symbole. « La fin justifie les moyens » et pour atteindre le but on n'hésite plus à mentir et à tromper. C'est le résultat de la morale bourgeoise enseignée depuis des siècles. Ce qu'il y a de plus horrifiant, c'est que des organisations d'avant-garde, des organisations se réclamant du prolétariat et faisant figure révolutionnaire considèrent également la *franchise* comme une faiblesse et, par leur propagande, poursuivent consciemment ou inconsciemment, une œuvre de corruption sociale. Le peuple s'apercevra-t-il, avant qu'il soit trop tard, de son erreur, et se tournera-t-il enfin vers ceux qui lui sont attachés, qui le défendent, et qui, en toute occasion, agissent avec probité et franchise ?

FRANCHISME. Mot créé par Jean Barral, directeur de la Revue *L'Ecole Franchiste*, défendant les thèses se rattachant à « l'ordre naturel de l'économie sociale ». Cet « ordre naturel de l'économie sociale » se base sur l'introduction du sol, du numéraire (monnaie) et du commerce *francs*, connus sous les lettres lapidaires de F.F.F.

F.F.F. — Sol *franc*, Monnaie *franche*, Economie (commerce) *franche*.

INTRODUCTION. — *La question sociale ou de l'exploitation.* — Demandez aux individualistes, anarchistes, communistes ou même aux bourgeois, ce qu'ils entendent par réformes sociales, et votre analyse de fond découvrira qu'ils renonceraient volontiers (à part les fanatiques) à leurs revendications de titre, pourvu que soient réalisées leurs exigences économiques. Intuitivement ils se rendent compte que ce sont ces exigences économiques qui forment la pierre fondamentale de leur « milieu ».

Les sociologues qui n'apportent pas leur attention primordiale à l'égoïsme naturel de l'homme et, par extension, de la masse, font fausse route. Dans cet égoïsme naturel de l'homme sont comprises toutes ses aspirations. Elles sont en tout premier lieu des aspirations ou besoins physiologiques primordiaux, tels que : satisfaction sexuelle, manger, boire et dormir. Viennent ensuite les besoins que crée et développe la civilisation à différents degrés.

Dans notre économie sociale capitaliste — et les révolutionnaires ne s'en rendent généralement pas assez compte — nous jouissons de toutes les libertés imaginables, pourvu que nous possédions les moyens de les « payer ». (Quand la bourse est vide, c'est alors qu'on pousse le cri de liberté !). C'est ça que sentent instinctivement les prolétaires (c'est-à-dire les exploités, travailleurs de n'importe quel métier), sans s'en rendre compte au juste, et de là leur pensée, leur esprit « capitalisé ». Il n'y en a que fort peu ayant saisi la question de l'exploitation dans ses vraies causes. Ce sont aussi les seuls qui sauront montrer le bon chemin pour l'avènement de la société en accord avec nos tendances anarchiques naturelles.

Les milieux dits avancés stigmatisent le programme capitaliste par : exploitation de l'homme par l'homme. La première question à solutionner reste donc toujours ; comment, par quoi et quand se fait-elle cette exploitation ? Ensuite, quels sont les meilleurs moyens pour anéantir les causes de l'exploitation et comment devra être le système économico-social naturel ? Car un tel système doit garantir des bases égales de lutte pour la vie, enfin la libre concurrence pour tous. Cette société nouvelle portera inscrit sur son seuil : « A chacun selon ses efforts ».

Exploitation et revenu sans travail sont synonymes. — Là où il n'y a pas d'exploitation il ne peut y avoir de revenu sans travail et inversement. Ce revenu du travail est une partie frustrée (50 % jusqu'à 75 % et plus suivant les périodes de hausse ou de baisse économiques) sur le *revenu intégral du travail.* C'est sur le pourcentage de ce prélèvement qu'on pourra mesurer, pour ainsi dire, la somme de misères des classes laborieuses. La question du revenu du travail est l'être ou le non être de l'exploité. Mais peut-on mesurer et fixer le revenu intégral du travail ? Certes, c'est par le libre jeu de l'offre et de la demande que se fixera et se mesurera librement et individuellement ce revenu intégral. Dans la société (économie) capitaliste, la concurrence libre n'existe pas, et c'est pourquoi il y a exploiteurs et exploités. Le revenu du travail n'est ni le produit du travail (machine, pièce détachée, labourage, écrit, musique, etc.), ni le numéraire ou la monnaie en compensation de ce travail. Le revenu intégral ou partiel du travail est la quantité de produits qui peuvent être utilisés, consommés en échange du travail fourni. Ce n'est donc pas le produit du travail qui intéresse l'ouvrier en général, vu qu'il ne saura l'utiliser directement (à part peut-être le produit agricole), et le salaire n'est pas, non plus, le revenu du travail ,puisque les prix des marchandises sont variables.

Si tous les produits que nous consommons ou utilisons (et ils passent par une foule de manipulations partielles : à la mine, à la fabrique, au transport, à la vente, etc.), n'étaient vendus qu'au prix, comprenant uniquement les salaires pour les travaux multiples exécutés à la confection, vente, etc., de ceux-ci, nous n'aurions plus à subir d'exploitation, vu que nous payerions alors seulement les travaux effectivement rendus, et tout travail vaut salaire ou compensation. Cependant nous payons bien plus et nous subissons l'exploitation. Donc nous devons analyser le prix des produits, à savoir si, en dehors des salaires de travail, y sont contenus d'autres éléments. Pour répondre à cette question il nous faut partir, non d'un individu isolé, mais de la collectivité des producteurs, respectivement de la totalité du revenu collectif. Maintenant il s'agit de connaître les lois qui régissent la répartition du produit intégral de l'économie sociale, afin de savoir qu'elles peuvent être les déductions en dehors des salaires effectifs ?

Les lois de la répartition du produit collectif dépendent des trois facteurs principaux de l'économie sociale, à savoir :

a) *Sol et sous-sol*, y compris les matières premières ;
b) *Capital* (monnaies, moyens d'échange, de production, etc. ;
c) *Travail.*

Nous savons maintenant que le produit se réalise par l'entente de ces trois facteurs et nous allons aussi comprendre plus loin que le marxisme, dont se réclament, directement ou indirectement, presque tous les socialistes, est sur une fausse route. Aussi, l'hypothèse bien marxiste de ce que le capitalisme était à son apogée, qu'il se tuait soi-même, qu'il disparaîtrait de par la loi inhérente en lui, etc., est absurde. Ce capitalisme ne nous causerait probablement, à l'heure actuelle, plus de souci, si Marx avait eu raison. Le fait est le contraire : le capitalisme est aujourd'hui plus puissant que jamais et les crises économiques et politiques ont plutôt l'air de le rajeunir et de le fortifier.

Donc, le partage de la production collective se fait par ces trois facteurs :

a) Sol et sous-sol..... Rente foncière.
b) Capital..... Intérêt sur le capital.
c) Travail..... Salaire.

La production sociale totale doit donc laisser deux parts aux éléments improductifs qui sont :

1°) *La rente foncière* que perçoivent les propriétaires du sol et du sous-sol ;

2°) *L'intérêt sur le capital*, que perçoivent les détenteurs du capital et seulement une part reste à la disposition du travail productif. Cette troisième part (revenu par le travail) de la production totale ne se partage pas plus équitablement entre les travailleurs (producteurs), car le partage est faussé par le système même qui a créé le « monopole » de l'éducation, la douane et tant d'autres restrictions artificielles à la libre concurrence.

Le droit arbitraire de disposer des richesses du sol et du sous-sol, enfin des richesses naturelles et du capital (prélèvement d'intérêt), donne aux propriétaires de ces deux facteurs économico-sociales le pouvoir sur tout ce qui dépend de l'économie à base de division du travail. Le travail peut se faire seulement quand le sol (et sous-sol) et le capital le permettent. Cette permission est la réalisation du revenu sans travail (rente foncière et intérêt sur capital), mais au dépens du revenu par le travail. Rien n'échappe, tout doit payer son tribut, l'Etat lui-même, le consommateur, le producteur, enfin tout. Ce que représentent les tributs réclamés par le rentier et le capitaliste est mis en lumière par ces quelques considérations et exemples : le sol et sous-sol avec ses richesses naturelles appartiennent à tous les hommes sans exception, car ils ne sont pas créés par eux et ainsi leur bien propre ; mais ils leur sont laissé *naturellement* et « pour rien » de par la Nature (je ne veux pas discuter ici la valeur du terme « Nature », sans importance pour la question). Le prix que l'homme paye pour le sol ou le sous-sol à un prétendu propriétaire représente la « rente foncière capitalisée », de même aussi le loyer, etc., pour l'exploitation du sol et des matières premières. Le « prix » d'une propriété se base sur le calcul suivant :

Exemple : Revenu annuel sans travail (rente foncière) : 15.000 francs. Taux d'intérêt : 5 %. Prix du terrain : 15.000 × 100 : 5 = 300.000 francs.

Ou inversement, lorsqu'il faut payer une propriété 300.000 francs le successeur prendra le taux d'intérêt du jour, dans ce cas 5 %, et saura que le terrain, etc., doit rapporter 15.000 francs de revenu sans travail, en dehors du travail productif qu'il y rendra ou fera rendre. La propriété lui doit représenter une sorte de banque, où, son capital de 300.000 francs déposé, lui sont garantis les mêmes 15.000 francs, augmentés de 5 %. De là aussi l'interchangeabilité du sol et du capital. Les banques, par exemple, prennent le plus volontiers des sûretés foncières.

Le capitaliste prête son argent (capital-monnaie) à l'économie sociale quand il rapporte, c'est-à-dire quand le taux d'intérêt du jour (qui sera toujours aussi haut que le marché le permet) lui est garanti (y compris les dividendes ou l'intérêt hypothécaire), sans cela il se retire et les travaux (la production) ne se font pas.

Un autre exemple probant est fourni par les loyers des demeures qui se composent généralement de 4/5 de rente foncière et d'intérêt sur capital et 1/5 seulement est affecté par l'usage et suffirait à la restitution des salaires et matériaux. A noter que, la restitution faite, elle sera liquidée et ne resteront plus que les frais occasionnés par la détérioration naturelle; mais la rente foncière et l'intérêt sur capital continuent leur vie parasitaire.

Le fait le plus probant vient encore : Prenez n'importe quel pays en exemple et voyez quelle est l'évaluation de la fortune nationale. Quelle soit par exemple de 500.000 millions de francs « or », si vous préférez. Et maintenant ? C'est facile, au taux d'intérêt de 5 % (le soi-disant taux normal, puisque assez constant depuis des siècles) nous trouvons *qu'annuellement* les travailleurs, sans exception, doivent laisser de leur *revenu du travail* 25.000 millions « or » en forme de rente foncière et d'intérêt sur capital, c'est-à-dire cette somme formidable est contenue dans les prix des marchandises et directement payée par les consommateurs, dont font partie en nombre infime et avec une consommation minime (quoique relativement très grande) les classes des exploiteurs. Ce n'est pas tout : dans l'espace de tous les 20 à 25 ans tous les ouvriers (manuels et de tête) doivent produire à nouveau aux capitalistes et rentiers fonciers la fortune nationale entière, c'est-à-dire : fabriques, maisons, chemins de fer, vaisseaux, mines, enfin tout. Encore si ce n'était que cela ! Ces sommes formidables de revenu sans travail ne sont rien contre l'autre côté du mal que font le rentiérisme et le capitalisme à l'économie sociale tout entière. Car pour qu'ils puissent se maintenir ils ont besoin d'une armée constante de sans-travail (chômeurs) qui maintiennent, par leur seule présence, les salaires au niveau voulu ; ils ont besoin que l'économie sociale côtoie toujours les crises économiques ou qu'elle s'y engouffre. Si l'on compte un peu ce que peut être la quantité d'objets utilisables dont la production a été empêchée, la somme de bien-être perdue par les crises économiques chroniques ou aiguës, les frais énormes (inclus dans les prix des marchandises) occasionnés par les difficultés faites à l'échange des produits, alors nous aurons une idée des méfaits du capitalisme-rentiérisme.

Jamais encore il n'y a eu « surproduction » ! Ceux qui prétendent cela sont ou bien des ignorants ou des « intéressés » ! Quand le dernier des hommes a-t-il pu satisfaire tous ses besoins (seulement matériels) et même davantage ? Alors ?...

Le progrès vers la lumière, vers le bien-être, vers la liberté et l'âge noir de l'homme primitif, l'ignorance et la misère, balancent autour de l'état économique de l'humanité.

La production sans frein, toujours croissante, c'est la mort du capitalisme. — Wenn alle Raeder laufen, muss das Kapital ersaufen ! — Quand toutes les roues marcheront, les capitalistes (le capitalisme) se noyeront !

C'est au génial Silvio Gesell que nous devons enfin la connaissance parfaite des causes de l'exploitation. Nous savons maintenant qu'elle a sa source dans le capital primitif (capital par excellence) et dans la propriété privée du sol et du sous-sol. Mais Silvio Gesell nous a donné un cadeau encore plus précieux, le plus précieux que l'humanité puisse désirer : ce sont les moyens pour rendre impossible à jamais l'exploitation et pour donner un nouvel essor à la production humaine, voire à son ascension vers ses plus chers idéaux. Qu'est-ce que c'est qu'une invention, si le capital et le sol refusent leur concours ? Que sont les aspirations humaines dans le domaine intellectuel, moral ou matériel, si capitalisme et rentièrisme n'y voyent leur intérêt ou qu'ils y risquent la peau ?

Les théories F.F.F. de Silvio Gesell peuvent se résumer à peu près en ces deux grandes lignes :

1°) Abolition de l'exploitation par intérêt sur capital et les profits de hausse et de baisse, en introduisant la *monnaie franche*, liée à une *cotisation stable*. Cette dernière travaillera de concert avec une *Société Internationale de Change* (*cotisation*). — (I.V.A. ou International Valuta Association) ;

2°) Abolition de l'exploitation par la rente foncière privée en déchirant les titres de propriété arbitraire sur le sol, le sous-sol et leurs richesses naturelles (non créées par l'homme), c'est-à-dire en faisant la *terre franche*.

Avec ces deux lignes vont de pair le *commerce libre* et la *dissolution de l'Etat* (comme résultantes) et, comme conclusion : expansion et appréciation de l'individualité ; liberté du domicile (aller et venir franc), concurrence libre sur des bases égales pour tous : « A chacun selon ses efforts ! »

La Monnaie Franche. — *Le problème de la monnaie et*

sa solution. — L'économie primitive (producteur et consommateur en la même personne) ne permettait guère de satisfaire des désirs outre les besoins vitaux primordiaux. En faisant lentement place à l'économie à base d'échange, le travail, resp. les produits devenaient un objet de commerce. Tant que l'écoulement des produits devait s'opérer directement par échange entre consommateur et producteur à la fois, il y avait encore énormément de frein à l'évolution humaine. L'usage d'un *moyen d'échange conventionnel* a donné du coup un essor vigoureux au développement humain et a permis d'accomplir ce que l'économie primitive ne pouvait faire et ce que l'échange direct ne faisait encore possible qu'en partie infime.

Point de culture, aucun progrès humain sans division du travail ; point de division du travail sans monnaie (moyen d'échange), et j'ajoute : *plus ce moyen d'échange reste neutre, c'est-à-dire limité dans ses fonctions désignées, davantage aussi s'assurera le bien-être du producteur.*

Nous nous servons actuellement de la monnaie métallique et en papier que l'Etat déclare comme tel et qu'il protège contre les falsifications. C'est une erreur de croire que la monnaie soit « couverte » ou « garantie » en *or*. Cette prétendue « sûreté métallique » est un vaste bluff. L'unique sûreté de la monnaie est et reste sur le marché des produits, où l'on peut échanger (acheter) ce numéraire contre des marchandises (objets utilisables). Si la *sûreté mercantile* (des produits) vient à faire défaut, la meilleure des cotisations en or ne pourra nous servir de quelque chose.

Des équivalents de monnaie (chèque, traite, etc.) se basent eux-mêmes sur la monnaie et n'ont pas du tout les avantages d'une circulation directe de monnaie.

Ce qui intéressera le travailleur quant à son budget, ce sera le *prix moyen* des marchandises (nombre, indice ou index), duquel il peut partir pour savoir si son revenu du travail s'est amélioré ou non.

En temps de *hausse* la production va en s'intensifiant, les prix montent et les fabricants et commerçants ont confiance et tout le monde trouve un gagne-pain. Il s'agit ici d'une hausse normale, qu'il ne faut pas confondre avec l'inflation monétaire (hausse de circulation ou de quantité monétaire) telle qu'elle a passé et passe encore sur les Etats européens. En temps de hausse, la monnaie circule plus vite ; les banques ne détiennent que la quantité de monnaie indispensable ; tout le monde veut acheter, espérant de vendre mieux — on spécule ; les chômeurs deviennent moins nombreux, car la production est en mouvement ascendant.

Par contre, en temps de *baisse* il y a chute des prix ; les banques regorgent de monnaie ; les crédits sont refusés et révoqués (méfiance commerciale) ; la monnaie circule plus lentement ; on n'achète plus (*ergo* on ne produit plus), car demain déjà on peut réaliser meilleur marché ; le chômage s'accentue, c'est la misère qui s'accroît.

Il y a hausse quand la quantité de monnaie en circulation (monnaie métal ou monnaie papier reste, en principe, indifférent) est augmentée. Effet : prix moyen croissant. Les découvertes de mines d'or le prouvent. L'inflation, par exemple le temps des assignats ou celui d'après-guerre, où les machines à imprimer les billets de banque travaillaient jour et nuit. En Allemagne (le pays de l'inflation monétaire par excellence) où, depuis 1914 à 1923, l'office monétaire jetait de plus en plus fiévreusement de la monnaie papier en circulation, la quantité monétaire en juillet 1914 était d'environ 5.760 millions de marks, pour atteindre, fin 1923, environ 400 quadrillions (environ 70.000 millions de fois plus), pendant que les prix des marchandises montaient graduellement à environ 1 billion et demi de fois. L'accroissement des prix, plus considérable en pour 100 que celui de la quantité monétaire, était dû à la diminution graduelle de la production et avant tout à la vitesse de circulation monétaire qui allait dans l'impossible.

En diminuant la quantité de monnaie disponible d'un pays, l'index diminue également ; il y a baisse. Le passé en fournit des preuves sérieuses. Le moyen-âge et le manque de mines d'argent (l'argent était alors la matière monétaire) sont inséparables. Les falsifications monétaires (Schinderlinge : pièces dont le poids en argent était moindre) des seigneurs apportèrent un relèvement ; l'époque glaciale dans la culture humaine allait se terminer. La période de 1907-1908 était caractérisée par une formidable crise économique mondiale, dont le fomenteur était Pierpont Morgan. Il avait retenu d'énormes quantités d'or monéifié et déclenché une chute de prix inquiétante. Qui de nos sociologues s'est douté, en dehors des physiocrates, que la crise économique mondiale actuelle (elle date surtout de 1920) est due à ce que l'Entente et des pays neutres ont retiré une partie de l'argent dépensé en cours de guerre ? Et la politique de déflation, responsable de stabilisation ? Et les Etats-Unis de l'Amérique ? Le dollar-or a subi une dépréciation notable, car actuellement le nombre indice vacille autour de 150 % contre 100 % d'avant-guerre. En Allemagne, il est environ 135. Ces deux chiffres se réfèrent à l'index du commerce général, car pour l'Allemagne l'index de cherté de vie est même à 145. Consultons les statistiques des pays et nous saurons qu'elle est la baisse du bien-être en pour % moyens depuis la guerre... Mais que veut dire tout cela ?... Qu'en Amérique il faut donner en moyenne 160 dollars de ce qui coûtait avant la guerre environ 100 dollars, et ainsi de suite. Les oscillations autour du nombre indice sont la mare aux spéculants et agioteurs. Cependant ce n'est aucunement améliorer la chose que de punir ces derniers ; il suffit de changer dûment la monnaie et ils disparaîtront tout seuls, sans peine ni rien. La moindre augmentation, même en % de l'index apporte des profits fabuleux à la haute finance (voyez la fortune nationale) et des pertes égales aux travailleurs, dont le salaire ne suit pas, et de même aux créditeurs, dont la valeur intrinsèque de leur monnaie prêtée diminue. L'inflation est l'orgie des rapaces de la haute finance.

Le prix de la marchandise dépend de la quantité de monnaie disponible (effectivement en circulation — la monnaie dans les coffres-forts ou bas de laine, ou l'or en bijoux, sont *morts*) et de la vitesse de circulation. En opérant savamment avec les deux facteurs « quantité » et « vitesse de circulation » on tient la clef des crises. Les deux facteurs peuvent opérer seuls ou en conjonction.

De ce qui précède on sait que la matière (métal ou papier), dont est faite la monnaie, n'est pas l'essentiel, au contraire, c'est uniquement l'administration scientifique de la monnaie. Cependant, pour la fabrication de la monnaie, il est préférable de se servir du papier, car le métal se prête plus facilement à des usages étrangers (donc dangereux) qu'à la vraie mission du numéraire, pendant que le papier imprimé devient comme tel sans valeur. Les accapareurs de la monnaie (or, argent) faussent le marché, où marchandises et monnaie doivent s'échanger ; ils sont directement criminels pour l'économie sociale.

La monnaie franche est enfin la liquidation radicale avec le système monétaire actuel, cause de toutes les misères. La monnaie franche est administrée de façon à maintenir toujours le nombre indice au même niveau. La façon pour ce faire a été indiquée déjà plus haut : réglementation scientifique de la quantité et de la vitesse de circulation monétaire.

La monnaie franche est un pur moyen d'échange, donc aucun « objet de valeur », aucun « capital ». A cet effet elle a subi une dépréciation continuelle sur la

« valeur nominale ». Elle n'a plus rien de supérieur quant à la marchandise qu'elle doit aider à écouler mieux. Pendant que les marchandises subissent des dépréciations de toutes sortes (elles diminuent de poids, de qualités, sont rongées, pourrissent, occasionnent des frais d'emmagasinage, etc.), la monnaie or (monnaie capitaliste) rapporte au contraire. Avec la monnaie franche qui se déprécie lentement, mais sûrement, tout le monde, par pur intérêt (ô, comme l'égoïsme est bienfaisant !) cherchera à se procurer des marchandises (la production s'amplifiera), pour éviter la perte sur la valeur nominale de son bien monétaire. Le taux de dépréciation nominale est de 5 %, car l'histoire nous montre que ce taux de 5 % ou à peu près, a été toujours la condition capitaliste depuis de longs siècles. La forme de la monnaie franche est ou bien tabellaire (les taxes de dépréciation respectant la valeur nominale est indiquée sur le billet aux différentes dates, par exemple chaque semaine ou quinze jours), ou bien elle porte des carrés avec dates hebdomadaires ou de quinze en quinze jours, dans lesquels seront collés des timbres équivalant à la dépréciation nominale. C'est surtout l'expérience qui décidera laquelle des deux formes sera la meilleure. Le jeu des agioteurs, etc., sera fini ; qu'ils amassent la monnaie franche (ce qui ne va pas sans pertes préalables) et ils n'auront encore rien de gagné, car l'office monétaire, sous le contrôle de tous les intéressés, — et ce sont les producteurs et les consommateurs — n'aura qu'à émettre plus de monnaie ou augmenter le taux de dépréciation (ce qui accélère la vitesse de circulation). Lorsque les ennemis des producteurs, c'est-à-dire les défenseurs du revenu sans travail voudront déverser leur stock de monnaie franche, afin de déclencher une crise économique, leur tour sera déjoué, du moment que l'office monétaire retirera la quantité nécessaire de billets (le ralentissement de la circulation par baisse du taux de dépréciation agit aussi dans ce sens).

Par la monnaie franche il n'y aura plus de chômeurs en dehors de ceux qui ne voudront pas travailler, et ces derniers ne pourront exister. Un autre bienfait économico-social sera l'usage de payer comptant (pour éviter la perte), rabaissant ainsi les frais de commerce et augmentant de ce fait le revenu du travail. La monnaie franche ne sera donc plus « capital » ou « moyen d'économie », mais la possibilité d'économiser ne sera pour cela point du tout enlevée, bien au contraire. Aujourd'hui l'ouvrier qui porte la moindre somme d'argent à la banque et qui reçoit de l'intérêt contre, est-ce qu'il sait qu'il vole le surplus à lui-même et aux camarades ? Ne devrait-il pas le faire ? L'homme est égoïste, est intéressé ; alors, inutile de le blâmer d'une qualité qui lui est naturellement innée ! Oui, on peut aussi et mieux économiser en économie franche, car le revenu du travail étant intégral et les marchandises moins chères, l'on peut placer ses épargnes dans des entreprises ou bien les porter à la banque, où seront vendus des titres (obligation). Pendant que la monnaie diminue en valeur le pécule en banque gardera sa valeur nominale. Aujourd'hui on distingue à la Bourse des papiers valeur « al pari « (pair) au-dessus ou au-dessous du pair, c'est-à-dire la valeur nominale de 500 francs, par exemple, peut rapporter à la vente en Bourse soit 500 francs (au pair), soit moins ou plus (suivant le cours « au-dessous ou au-dessus du pair »). Le même papier peut subir d'énormes « changements de valeur ». La banque, en économie franchiste, délivrera des papiers à valeur nominale, c'est-à-dire qu'ils porteront l'intérêt du jour, mais ne baisseront jamais au-dessous de la valeur nominale, et celle-ci garde toujours sa puissance d'achat par les opérations de l'office monétaire, c'est-à-dire *par le nombre indice constant.*

A mesure que l'économie franche sera sortie du gâchis social (dettes, etc.) occasionné par le capitalisme, à mesure baissera le taux d'intérêt pour descendre à zéro. Cela veut dire à mesure que baissera le taux d'intérêt en économie franche, à mesure augmentera la somme du bien-être des franchistes. Les sommes formidables que doivent verser annuellement les contribuables ne sont englouties qu'en infime partie (que les révolutionnaires réfléchissent bien) par l'administration, le militarisme, les constructions de voies de communications, écoles, etc. *C'est le capitalisme-rentièrisme qui dévore la plus grosse part sous forme de rentes et intérêts sur capital, sur les dettes publiques.* L'Etat est une bonne vache à lait et fait en même temps encore les services de garde champêtre. Et qu'est-ce que c'est que l'Etat en somme ? Les dettes publiques ne sont pas à ignorer par l'économie franche, du moins tant qu'elle n'est pas générale ; mais un impôt unique dans le pourcentage nécessaire sur les valeurs mobilières y remédiera.

Pour les relations internationales, il faudrait encore quelques mesures spéciales, dont se chargera l'Association internationale de cotisation, mesures très simples et efficaces, cependant, pour plus de détails, il faudrait consulter la littérature physiocrate déjà nombreuse. Je peux à peine dessiner ici le plus saillant du revenu intégral sur travail, eu égard à la place limitée d'une Encyclopédie.

TERRE FRANCHE (sol et sous-sol avec richesses naturelles). — L'introduction de la monnaie franche ne sera qu'une œuvre imparfaite sans « terre franche ». Le sol et sous-sol avec ses richesses naturelles est directement la seule possibilité à l'existence humaine et de ce fait nous avons comme « terriens » un *droit absolu* à la « terre ». Cependant le *droit romain* met notre existence entre les mains des propriétaires privés. Les bienfaits par la monnaie franche seront accaparés en grande partie par le rentiérisme si nous ne faisons pas table rase de ce côté-ci. La terre (à entendre tout ce qui n'est pas créé par l'homme) doit être reconnue propriété collective, avec droit absolu pour chaque humain d'en profiter. La rente foncière ne pouvant disparaître entièrement, elle sera socialisée ou collectivisée et l'exploitation du sol et sous-sol passera aux mains privées par voie d'enchère publique. La rente foncière ne peut être abolie parce que la terre est restreinte, c'est-à-dire nous ne pouvons augmenter la quantité de sol disponible. Celle-ci est régie par l'offre et la demande. La demande va naturellement en s'accentuant avec la population croissante et la rente en sera plus forte. Pour anéantir la rente foncière, il faudrait anéantir les avantages naturels des différents terrains, enfin toute culture et civilisation — c'est absurde ! Si l'on ne peut détruire la rente foncière, on peut du moins lui enlever le pouvoir de rendre les hommes esclaves, justement par l'abolition de la propriété privée, en la transformant en « *rente de mères* ».

Les mères du pays la recevront proportionnellement au nombre d'enfants qu'elles auront à élever. Ce droit de rente pour un enfant pourra aller jusqu'à l'âge de 16 ans de celui-ci. Les mères ont un droit naturel sur cette recette, vu que la naissance des enfants est le facteur qui garantit et augmente aussi la rente foncière.

Les propriétaires fonciers actuels ne peuvent être punis pour leur position, car ce n'est pas eux qui ont créé cet état de chose, ils en profitent seulement. Les deshérités ne valent en rien mieux qu'eux — que feraient-ils à leur place ? Il ne s'agit donc pas ici d'un vol aux propriétaires actuels au profit des autres citoyens ; ce serait changer le titre de propriété privée quant au nom du possesseur ; non, le sol franc sera constitué par voie de simple expropriation. Des obligations à valeur nominale (voir plus haut sous monnaie

franche) formeront le rachat pour autant de ce que la liquidation des dettes publiques aura pu laisser.

Les guerres ont toujours été de nature économique et la dernière plus encore que les autres n'a servi qu'aux appétits du capitalisme et rentiérisme. Le sol franc est la réalisation de la paix. Sans lui il n'y a pas la liberté d'aller et de venir, sans lui pas de commerce franc (libre), parce que les douanes, les restrictions de toutes sortes en forme de passeports, droit d'importation et d'exportation, etc., etc., enfin cette affreuse protection du commerce national, etc., ne sont que des moyens qu'emploient les rentiers pour protéger et garantir leur puissance, voir : « le revenu sans travail ».

Pour plus de détails, et pour approfondir les aperçus généraux ci-dessus, je renvoie à nouveau à la lecture de la littérature franchiste (physiocrate) et je peux dire que :

La réalisation du revenu intégral par le travail, c'est la solution de la question sociale, il n'y en a pas d'autre.

Charles RIST.

BIBLIOGRAPHIE

Die natuürliche Wirtschaftsordnung durch Freiband und Freigeld, de SILVIO GESELL.

(Cette œuvre fondamentale est en traduction dans différentes langues).

Dr Th. Christen, Fritz Schwarz, Han Barral et d'autres ont écrit des brochures diverses.

FRANC-MAÇONNERIE n. f. Dans l'opinion vulgaire, que l'Eglise romaine a créée et contribue à répandre dans les pays soumis à son influence, la franc-maçonnerie est une association composée d'hommes liés entre eux par des serments mystérieux, par une étroite discipline et obéissant à un mot d'ordre et à des directives communes. Soumis en apparence aux lois de leurs pays respectifs, ne reconnaissant en réalité d'autre autorité que celle des chefs de leur « secte », les francs-maçons chercheraient à assurer leur domination sur les gouvernements, et ils poursuivraient comme but principal tout au moins la disparition des religions, principalement du christianisme, et aussi, disent les prêtres, l'anéantissement des institutions qui constituent le fondement de la société actuelle, la famille, la propriété, etc.

De cette opinion vulgaire à la réalité, et même à une opinion plus éclairée, qu'influence moins la rumeur superstitieuse issue des confessionnaux, il y a très loin /

Comme nous le verrons, les origines de la franc-maçonnerie paraissent un peu obscures, en raison d'innombrables fables et d'histoires fantastiques, imprimées dans une copieuse littérature, principalement au XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. Cette littérature, émanant tantôt d'amis enthousiastes, tantôt d'adversaires fanatiques, tantôt de simples fumistes ou de publicistes cherchant à satisfaire par des inventions quelconques la curiosité du public, n'est pour l'historien qu'une source d'informations des plus suspecte. Mais lorsqu'il s'agit non plus des origines, mais de l'organisation actuelle de la franc-maçonnerie, de sa constitution et de ses règlements, de sa composition, des ordres du jour, des discussions et des décisions de ses assemblées, de son programme et de ses moyens d'action, de ses projets et de ses méthodes, nous avons une documentation tellement abondante et tellement précise que rien ne reste dans l'ombre de tout ce qui concerne cette association. Sa constitution, ses règlements, ses rituels, tout est imprimé et à la disposition du public. En France, les comptes rendus sténographiés de ses assemblées, les ordres du jour des réunions des loges, les travaux des Conseils directeurs, font l'objet de publications périodiques que l'on trouve facilement partout.

Surveillée et espionnée par diverses organisations beaucoup plus « secrètes » qu'elle-même, la franc-maçonnerie a compté souvent parmi ses membres, même dans ses organismes centraux, des hommes qui l'ont « trahie » et qui ont pu raconter les prétendus mystères de cette vieille institution. Lorsqu'au début de ce siècle, l'une des associations maçonniques, le Grand-Orient de France, a été sollicitée de donner son concours aux pouvoirs publics pour leur fournir des renseignements utiles à la politique anticléricale, le rôle joué à cette époque par le Grand-Orient a été vite connu, et a fait l'objet de ce qu'on a appelé le scandale des fiches.

On peut affirmer aujourd'hui qu'il n'y a pas au monde d'association travaillant plus au grand jour que l'association maçonnique. La moindre société commerciale, artistique, littéraire ou de bienfaisance, possède plus de « secrets » qu'un groupement qui fait promettre à ses adeptes, lors de « l'initiation », de *conserver le secret*.

Rien donc n'est plus facile que de rechercher, avec d'innombrables documents facilement contrôlables, ce qu'est et ce que veut la franc-maçonnerie. Et nous le répétons, la réalité ne correspond guère à l'opinion ou aux préjugés répandus un peu partout.

I

La franc-maçonnerie apparaît sous la forme d'un gand nombre de petites associations portant le nom de loges ou d'ateliers et qui se régissent avec la plus entière autonomie. Chaque loge porte un titre distinctif et procède aux admissions ou radiations de ses membres. Tantôt les loges sont isolées et tantôt — c'est le cas le plus fréquent — elles sont unies à d'autres par un lien fédéral comportant une administration centrale. La Fédération porte le nom de « Grande loge » ou de « Grand-Orient ». Les Grandes loges sont parfois unies entre elles par des rapports plus ou moins étroits, plus ou moins fréquents. En général, ces rapports consistent dans l'envoi de délégués à des fêtes, banquets ou cérémonies maçonniques, dans l'échange des imprimés ou publications émanés de chacune d'elles, et dans la promesse mutuelle de ne pas constituer d'ateliers dans la région ou dans le pays que chacune prétend avoir sous son « obédience ». Il ne s'agit donc pas là d'un lien fédéral à proprement parler. Tous les documents maçonniques montrent que ces Grandes loges, jalouses de leur autorité, de leur méthode, de leurs usages particuliers, n'ont aucun administration centrale susceptible d'organiser une action commune.

Sous réserve de ce que nous dirons à la fin de cette étude, à propos des tentatives d'organisation de Congrès ou d'Association maçonniques internationales, il apparaît donc que, contrairement aux préjugés en cours, la franc-maçonnerie n'obéit pas à une directive, à un mot d'ordre donné par une autorité supérieure qui régirait tous les francs-maçons du monde. Il apparaît, au contraire, que beaucoup de « Grandes loges » ont des tendances philosophiques diverses ou contradictoires qui ne leur permettent d'avoir entre elles aucune espèce de rapports. Il est par exemple de notoriété publique que les Grandes loges anglaises ou américaines placées sous l'invocation du « Grand Architecte de l'Univers », sont essentiellement religieuses et traditionnalistes. Les candidats doivent prêter serment sur la Bible ; la croyance en Dieu et dans l'immortalité de l'âme constituent pour tous leurs membres un article de foi. Les réunions de ces Grandes loges commencent par des prières et sont exclusivement consacrées au cérémonial maçonnique. Les controverses sur des sujets philosophiques, économiques ou politiques n'y ont pas la moindre place. Ces réunions ne constituent que des cérémonies consacrées à des admissions, d'après les rituels en usage, et généralement suivies de banquets.

Ces Grandes loges (anglaises ou américaines) prétendent être restées fidèles à la véritable tradition maçonnique, et elles considèrent avec une sorte d'horreur les

organisations maçonniques plus émancipées, qui ont écarté de leurs constitutions ou de leurs rituels toute formule religieuse, toute obligation de croyance, et qui ont peu à peu introduit dans leurs réunions l'étude des problèmes philosophiques, scientifiques et autres que pose l'évolution des sociétés humaines.

Entre ces Grandes loges et les dernières, il n'existe, croyons-nous, aucune espèce de rapports officiels ni officieux. C'est ainsi que les maçonneries latines, et plus spécialement la principale d'entre elles, le Grand-Orient de France, ne sont pas reconnues par la plupart des Grandes loges anglo-saxonnes. C'est ce qu'indiquent les annuaires de ces diverses associations et les comptes rendus de leurs assemblées générales ou convents.

Nous ignorons si ces divergences sont de nature à s'atténuer ou à disparaître, et si leur disparition donnerait à la franc-maçonnerie une force et une autorité plus grandes, qu'elle ne recherche peut-être pas. Nous y avons fait allusion uniquement pour démontrer que la franc-maçonnerie ne constitue pas une association, ayant un but, une programme, une méthode, des moyens d'action concertés, mais un ensemble de groupements tantôt reliés les uns aux autres, tantôt indépendants et s'ignorant ou se combattant mutuellement.

Et cependant il y a un lien qui semble unir les membres de toutes ces association, de tous ces groupements, et qui constitue le caractère spécifique ou, si l'on veut, l'orginalité de la franc-maçonnerie.

Ce lien consiste principalement dans l'origine commune des associations maçonniques. Nous aurons un peu plus loin l'occasion de donner sur ce point quelques renseignements historiques.

De cette origine commune, les francs-maçons du monde entier tiennent tout d'abord cet esprit d'étroite fraternité qui est à la base même de leur institution. Les maçons, pour symboliser cet esprit, s'appellent entre eux « frères » et leurs constitutions proclament qu'ils ont pour devoir de s'aimer, de s'entr'aider et de s'éclairer mutuellement. Elles proclament aussi « qu'il est du devoir de la franc-maçonnerie d'étendre à l'humanité toute entière les liens fraternels qui unissent ses membres ». (Article 1er de la Constitution du Grand-Orient de France).

Pour atteindre ce double but, la franc-maçonnerie demande à tous ses membres une bienveillance et une tolérance mutuelles basées sur le respect de la personnalité et de la liberté individuelles. Elle veut agir non par la contrainte mais par la persuasion et par l'exemple. Elle laisse à chacun de ses membres la liberté de ses conceptions ou de ses opinions. Une seule réserve, nous l'avons vu, dans les règlements de certaines associations maçonniques, c'est le respect de certaines traditions, à leur point de vue essentielles, et sans lesquelles, dit-on, la maçonnerie cesserait d'être la maçonnerie : la croyance dans l'être divin et dans l'immortalité de l'âme.

C'est un beau et splendide programme. Pour le réaliser, la maçonnerie entend n'admettre parmi ses membres que des hommes parfaitement honnêtes et droits ; elle veut que ces hommes, par la pratique des cérémonies maçonniques, par leur fréquentation mutuelle, s'efforcent d'élever leur cœur, leur caractère, leur intelligence, et qu'ils puissent ainsi devenir des exemples et des guides pour les autres hommes, pour les « profanes ». Elle veut que les maçons soient les hommes « les meilleurs et les plus éclairés » et qu'ils préparent ainsi l'avènement d'une humanité elle-même meilleure, elle-même plus éclairée.

La franc-maçonnerie, ainsi conçue, ne vise pas à conquérir la puissance publique. Elle est au-dessus des sectes, des partis, des religions, des intérêts qui séparent les peuples ou les classes sociales. Sa force ne réside pas dans son influence sur les gouvernements des nations. Et c'est peut-être la raison pour laquelle elle n'a pas recherché ou n'a pas considéré jusqu'ici comme essentielle une centralisation, une unité plus grande de ses efforts, et la création d'un organisme central ou d'une autorité commune à tous ses adeptes. Elle veut convaincre et non pas gouverner. Elle veut améliorer les hommes et non les dominer. Elle s'adresse à l'individu et non aux groupes sociaux ou nationaux.

La franc-maçonnerie est ainsi amenée à proclamer l'égalité de tous les hommes et c'est en effet un principe qu'elle a inscrit dans ses constitutions et dans ses rituels, bien avant la Révolution française. Tous les « frères » maçons à quelque nation, à quelque condition sociale qu'ils appartiennent, sont considérés comme égaux. Sans doute, et c'est là l'une des originalités de l'institution, provenant elle aussi de ses origines, il y a une hiérarchie maçonnique, il y a des « grades ». Dans la loge, il y a des apprentis, des compagnons et des maîtres. Dans des ateliers dits « supérieurs », il y a des frères qui possèdent des dignités ou des grades. Mais les constitutions et les règlements de toutes les « Grandes loges », de toutes les « obédiences » proclament qu'il s'agit d'une hiérarchie de devoirs et non d'une hiérarchie de droits. Tous les documents que nous avons pu consulter, qu'ils soient contemporains ou des siècles précédents, insistent sur l'égalité des frères au sein de la loge, sous la seule réserve des attributions conférées aux « officiers », c'est-à-dire aux membres du bureau chargés des fonctions administratives et qui sont choisis par leurs frères suivant des modalités diverses.

Ceci dit, il est certain qu'il existe dans tous les « ateliers maçonniques » cette distinction entre apprentis, compagnons et maîtres, qui semble constituer l'un des caractères essentiels de toute organisation se réclamant de la franc-maçonnerie. Le titre de franc-maçon, et les degrés ou grades que nous venons d'énumérer, sont acquis au moyen de « l'initiation » qui révèle au candidat les formes, les signes, et les symboles en usage dans les cérémonies maçonniques.

L'usage du symbole, c'est encore l'originalité spécifique de la franc-maçonnerie, le lien qui paraît unir tous les francs-maçons quelle que soit l'organisation à laquelle ils appartiennent.

Les symboles maçonniques, eux aussi, se rattachent à l'origine historique de la franc-maçonnerie. Ils sont empruntés presque toujours à l'art de bâtir auquel se consacraient, ainsi que nous le verrons, les premiers francs-maçons, les francs-maçons opérateurs du moyen-âge.

Nous plaçant, dans cette notice, à un point de vue purement objectif, nous n'avons pas à nous occuper des critiques faciles que la franc-maçonnerie a pu s'attirer par des usages et des pratiques que l'on a cherché souvent à ridiculiser, que des hommes pourtant sympathiques à tout effort de progrès social jugent inutiles ou même parfois puérils et qu'ils donnent comme la raison ou le prétexte de leur refus de solliciter leur admission dans les loges.

Il ne nous appartient pas de rechercher si, parmi ces formes symboliques, parmi ces signes et ces cérémonies traditionnelles, certains ne sont pas devenus plus nuisibles qu'utiles au rôle que la franc-maçonnerie s'est donné dans le passé et entend encore assumer dans l'avenir.

Nous cherchons seulement à définir ce qu'est la franc-maçonnerie, et ce qui, au travers des divergences et des dissentiments auxquels nous avons fait allusion, réunit sous des idées ou des principes communs les hommes affiliés, dans tous les pays du monde, aux diverses organisations qui se réclament de l'Ordre maçonnique. C'est la tâche, et c'est la seule tâche qui s'impose au rédacteur d'un article de dictionnaire, qui a pour mission

de renseigner le lecteur, en lui laissant le soin de critiquer ou de juger.

La vérité est que, dans tous les documents maçonniques que nous avons pu consulter, l'attachement aux symboles, le respect des formes traditionnelles de la franc-maçonnerie, sont considérés comme le devoir élémentaire du franc-maçon.

Ces formes, pour tous les francs-maçons, quelle que soit leur « obédience », quelle que soit leur nationalité, pour les libres penseurs comme pour ceux qui paraissent encore attachés aux religions du passé, symbolisent l'œuvre même, la raison d'être et le but de leur institution.

Elles ont séduit les francs-maçons des siècles précédents. Elles surprennent peut-être au début les nouveaux « initiés ». Mais il faut croire qu'elles contiennent en elles une force et une influence singulières, puisqu'ils arrivent à les aimer, à les pratiquer et à les défendre contre toutes les injures. Peut-être même s'y attachent-ils en raison directe de ces attaques et de ces injures. Au moins, dans leur pensée, ces formes et ces symboles contiennent-ils pour ceux qui les emploient un enseignement fécond et une espérance, tandis que tant d'autres formes et tant d'autres symboles, qu'ils soient en usage dans la vie courante, ou qu'ils soient employés par les sectes religieuses, n'ont pour résultat que de contribuer à maintenir les hommes dans l'esclavage, dans l'abrutissement, dans l'ignorance et dans la routine.

La truelle, le marteau, l'équerre, le niveau, le compas, la règle, tous les outils employés par le tailleur de pierres, par le maçon, par l'architecte, autant d'outils symboliques que les rituels maçonniques mettent, suivant les grades, dans les mains de l'initié. Au moyen de ces outils, le franc-maçon collabore à la construction du temple. Il ne s'agit plus, comme au moyen-âge, de bâtir des cathédrales, mais, ainsi que nous l'expliquent les innombrables écrits maçonniques depuis deux siècles répandus dans le public, il s'agit de construire un temple idéal, qui ne sera jamais achevé, parce que l'homme devra toujours chercher à s'élever dans l'échelle des êtres ; il s'agit de préparer une société meilleure, où régneront de plus en plus la fraternité, la tolérance, la bonté, la paix entre tous les hommes.

Ainsi tous ces outils, tous ces signes, toutes ces formules, symbolisent et stimulent l'effort individuel ; ils signifient pour les maçons l'efficacité de la méthode qui nous est déjà apparue comme la méthode propre de la franc-maçonnerie, celle qui veut provoquer et réaliser le progrès de la société et de l'humanité par le travail persévérant, patient, continu de l'être humain, confiant dans son effort et dans ses destinées.

Il n'est pas surprenant que ce symbolisme puisse donner lieu à des interprétations diverses, dont nous trouvons la trace dans les écrits maçonniques. Il n'est pas surprenant que les diverses associations de francs-maçons ne soient pas toujours d'accord sur la route à suivre, sur les moyens à employer, sur les principes même parfois. Mais, au fond de tout ce symbolisme, il y a un hymne au développement de la personnalité humaine et c'est cela surtout, beaucoup plus peut-être que la ressemblance des pratiques et des usages, qui constitue, malgré tant d'oppositions et de malentendus, l'unité et, suivant l'espérance de ses adeptes, la pérennité de l'Ordre maçonnique.

Peut-être *un rapide historique* des origines de la franc-maçonnerie moderne permettra-t-il de préciser encore mieux les tendances de l'institution et d'apprécier le rôle qu'elle joue dans la société contemporaine.

II

Il n'est plus guère contesté aujourd'hui que la franc-maçonnerie tire son origine des collèges de maçons constructeurs ou tailleurs de pierre du moyen-âge. L'art de bâtir comportait des connaissances, ou, comme on disait autrefois, des « secrets » grâce auxquels les architectes ou constructeurs étaient entourés d'une considération particulière (V. au mot architecture) dans l'antiquité. Vitruve, qui dédia à l'empereur Auguste son *Traité d'architecture*, exige chez l'architecte non seulement des connaissances techniques, mais des connaissances en médecine, en jurisprudence, en rhétorique, en mathématiques, en géométrie, en physique, en histoire, etc. Plus tard, au XVIe siècle, Philibert Delorme reconnaît aussi ces études comme indispensables à l'architecture. Ce fut le métier le plus prisé de l'antiquité, et dès lors les bâtisseurs jouissaient de privilèges dûs à la particularité de leur art.

Au moyen-âge, les maçons constructeurs, depuis une époque très reculée, étaient groupés en guilds et en confréries. Ils avaient des signes de reconnaissance, inconnus des profanes et des simples ouvriers qui ne possédaient aucun secret. Ils allaient où on les appelait. N'appartenant généralement pas au pays où ils travaillaient, ils étaient des maçons *libres*, des *freemasons*. Ils avaient des franchises que ne connaissaient pas les autres corps de métier. Ils étaient soumis à des juridictions spéciales qui, en France, furent confirmées par les rois Charles IX, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Par eux furent bâties les cathédrales du moyen-âge, par exemple la cathédrale de Strasbourg. Auprès de chacun de ces monuments, les maçons se trouvaient réunis dans une baraque en planche, hutte ou lodge. La loge, qui plus tard est devenue le titre distinctif des groupements maçonniques, c'était donc primitivement l'endroit où ils se réunissaient, peut-être même où ils habitaient, pendant l'édification de l'ouvrage entrepris.

Les francs-maçons possédaient la considération publique et il semble qu'ils s'efforçaient de la mériter par la dignité de leurs coutumes. Dans les traités du XVIe siècle qui parlent de leur art, on leur recommande, en plus de la science requise pour l'exercice de leur métier, la probité, la franchise, la délicatesse. Ils étaient liés entre eux par une solidarité étroite qui se manifestait dans de nombreuses circonstances, solidarité qui d'ailleurs n'était pas un caractère particulier de leurs confréries.

Ils comprenaient des apprentis et des maîtres compagnons qui étaient « initiés » au secret de l'art.

Enfin il y avait dans certaines villes des Mères-loges, comme celle de Strasbourg, qui possédait sur les autres ateliers une sorte de juridiction.

Il paraît certain aussi que les caractères particuliers de la profession, les connaissances qu'elle nécessitait, les déplacements fréquents des compagnons tailleurs de pierre, peut-être aussi l'orgueil de traditions et d'usages qu'ils prétendaient faire remonter à une haute antiquité, avaient donné aux membres de cette corporation une sorte d'indépendance, des notions de libéralisme et de cosmopolitisme, qu'ils se transmettaient de génération en génération. Quelques-uns de leurs ouvrages en portent la trace. C'est ainsi que dans la galerie supérieure de la cathédrale de Strasbourg une procession d'animaux a été taillée dans la pierre. Elle est conduite par un ours qui porte la croix. Un loup tenant un cierge allumé y précède un porc et un bélier chargés de reliques ; tous ces quadrupèdes défilent pieusement, tandis qu'un âne figure à l'autel, disant la messe.

Revêtu d'ornements sacerdotaux, un renard prêche à Brandebourg devant un troupeau d'oies.

Les exemples de cette nature abondent. On rencontre en particulier des jugements derniers parfois fort subversifs, en ce sens que, parmi les damnés, figurent couramment des personnages couronnés ou mitrés. Le pape lui-même, coiffé de la tiare et flanqué de cardinaux, a été voué aux flammes éternelles sur le portail du munster de Berne. Les maçons constructeurs prétendaient,

au point de vue religieux, ne relever directement que du pape. On voit cependant qu'ils n'étaient pas toujours respectueux de cette autorité suprême.

La considération dont jouissaient les francs-maçons avait poussé depuis longtemps de grands personnages à les protéger et même à faire partie de leurs corporations à titre de membres honoraires. L'usage se répandit de plus en plus *d'accepter* dans les confréries ou loges de maçons des membres étrangers à la profession et que pour cette raison l'on appelait des *maçons acceptés*. M. Lantoine, dans son *Histoire de la Franc-Maçonnerie* à laquelle nous empruntons quelques-uns des détails donnés plus haut, cite une décision prise en 1703 par la loge *Saint-Paul*, de Londres : « Les privilèges de la maçonnerie ne seront plus désormais le partage exclusif des maçons constructeurs, mais, comme cela se pratique déjà, des hommes de différentes professions seront appelés à en jouir, pourvu qu'ils soient régulièrement approuvés et initiés par l'Ordre. »

L'art de bâtir, tel qu'il était pratiqué par les anciennes corporations ou loges de francs-maçons, avait subi depuis le XVI^e^ siècle une décadence progressive. L'architecture religieuse, avec ses procédés et ses secrets de métier, faisait place à l'architecture moderne.

Les corporations franc-maçonniques cessèrent d'être les organismes nécessaires des grands travaux de construction.

Dans les loges, dès la fin du XVII^e^ siècle, il semble d'ailleurs que les maçons acceptés, les non professionnels, étaient beaucoup plus nombreux que les anciens maçons opérateurs. Insensiblement les traditions tendaient à s'effacer et à se perdre. C'est le moment où va naître la franc-maçonnerie spéculative faisant suite à la franc-maçonnerie opérative, lui empruntant sous forme de symboles, ses usages, ses outils, son langage, et surtout ses traditions de libéralisme et de fraternité.

En 1717, quatre loges de Londres, qui depuis longtemps ne célébraient plus leur fête annuelle, se réunissent, se constituent en Grande loge et élisent un Grand Maître. Le nouveau gouvernement maçonnique charge un de ses membres, le pasteur Anderson, de recueillir les anciennes traditions et les usages de la corporation. Et en 1723 il publie ce travail en un ouvrage : le *Nouveau Livre des Constitutions des Francs-Maçons*.

Certains passages de ce livre ont fait l'objet de discussions ardentes depuis deux siècles entre les diverses sociétés maçonniques. Nous ne pouvons pas, dans cette courte notice, retracer l'histoire de ces controverses. Citons seulement le passage concernant les religions. Peut-être explique-t-il l'attitude violemment hostile que l'Eglise catholique romaine a prise dès le début, en France, contre les loges maçonniques.

« Bien que, dans les temps anciens, les maçons aient été, dans chaque pays, soumis à l'obligation de pratiquer la religion dudit pays, quelle qu'elle fût, on estima désormais plus convenable de ne leur imposer d'autre religion que celle sur laquelle tous les hommes sont d'accord et de leur laisser toute liberté quant à leurs opinions particulières ; il importe donc qu'ils soient bons, loyaux, gens d'honneur et de probité, quelles que soient les confessions ou les croyances qui les distinguent. De la sorte, la maçonnerie devient le Centre d'Union et le moyen d'établir une amitié sincère entre personnes qui, autrement, resteraient à jamais étrangères les unes aux autres. »

Les loges maçonniques, dès lors, se multiplient et se développent. Des Anglais proscrits, dit-on, comme partisans des Stuarts, fondent en France en 1725 la première loge maçonnique. Un grand nombre d'autres « ateliers » se constituent. L'esprit frondeur qui gagne les esprits dans la noblesse, dans le clergé, dans la bourgeoisie, sans doute aussi l'attrait du mystère, le goût de la magie, de l'occultisme, la curiosité de connaître par l'initiation les secrets dont tout le monde parlait, tout cela mit, dès les débuts, la franc-maçonnerie à la mode. Elle se répandait en Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Scandinavie ; elle y conservait un caractère quasi-religieux qu'elle n'a pas encore perdu de nos jours. Elle n'y est restée remarquable que par le grand nombre de ses adhérents, pris le plus souvent parmi les représentants des « hautes classes » de la société. Il est sans autre intérêt d'insister sur l'histoire de l'Ordre maçonnique dans ces pays.

Rappelons seulement que d'innombrables légendes commencèrent dès lors à circuler sur l'origine de « l'institution ». Ces légendes n'ont eu généralement d'autre but que d'expliquer soit la fondation de nouvelles Grandes loges cherchant à discuter les titres de celles qui existaient déjà, soit la création de grades ou de dignités maçonniques. C'est toute une histoire, confuse et complexe, reproduisant des traditions ou des symboles que l'on fait parfois remonter à une antiquité prodigieuse. Tout cela est sans intérêt pour nous.

Mais pendant que dans la plupart des pays étrangers, la franc-maçonnerie restait, ce qu'elle est encore aujourd'hui, une sorte de vaste société de secours mutuels, attachée à de vieilles coutumes et à des cérémonies symboliques traditionnelles, elle suivait, en France et dans quelques pays voisins, sous le coup de fouet de la haine et de la persécution religieuses, une évolution remarquable, sur laquelle il est nécessaire d'insister pour comprendre la situation actuelle de cette association, telle que nous l'avons décrite au début de cette étude.

III

L'Eglise romaine aperçut vite le danger que pouvait présenter, pour sa domination sur les consciences, une association qui, sans combattre la religion, proclamait pour l'individu les droits de la conscience et plaçait à la base de son institution des devoirs de fraternité indépendants de tout dogme religieux.

Dès 1738, le pape Clément XII, dans sa bulle *In eminenti*, condamne et défend les Assemblées de francs-maçons et interdit aux fidèles, sous peine d'excommunication, toute espèce de rapports avec leurs associations.

Cette bulle devait rester sans effet en France, les magistrats du Parlement de Paris en ayant constamment refusé l'enregistrement. Elle ne fut donc jamais légalement promulguée dans les Etats de Sa Majesté très-chrétienne, pas plus que la Constitution apostolique de 1751 qui contenait des dispositions analogues.

Comment lutter contre la mode ? Et il était de bon ton d'entrer dans les loges. Prêtres, nobles et bourgeois sollicitent à l'envi leur « initiation ». Lorsque se fonde la Grande loge de France, devenue plus tard, en 1773, le Grand-Orient de France, de grands seigneurs, des princes du sang, acceptent de se mettre à la tête de l'Ordre. C'est le duc d'Antin, pair de France, qui, selon la tradition, prononce, à la fête de l'Ordre, en 1740, un discours dont certains passages ont été souvent cités, comme constituant une sorte de catéchisme de la maçonnerie nouvelle.

Les bulles du Pape n'excommuniant pas nommément les francs-maçons, de hauts membres du clergé se rencontrent dans les loges, malgré toutes les défenses, avec de simples prêtres, des magistrats du Parlement, des littérateurs, des officiers et même de simples soldats : la plus haute noblesse et la plus basse roture se coudoient.

En 1773, à la suite de dissensions sans grand intérêt pour nous, le Grand-Orient de France se constitue ; il adopte pour le choix des « vénérables » de loges le système électif et il proclame pour devise la fameuse trilogie : *liberté, égalité, fraternité*.

Le nombre des loges se multiplie. L'une d'elles, la loge des « Neuf sœurs » (les neuf muses) compte parmi

ses membres, à côté de représentants de la meilleure « noblesse » tout ce que la science, la littérature, la philosophie compte de noms connus à l'époque. Voltaire est initié en grande pompe dans les dernières années de sa vie. Lalande, Diderot, d'Alembert, Franklin, Condorcet, font partie des loges.

De grandes dames, curieuses de pratiquer « l'art royal », ne veulent pas se contenter de participer aux fêtes que donnent les loges maçonniques. Comme l'accès des loges régulières leur est interdit par les traditions et les statuts de l'institution, on crée pour elles ce qu'on appelle encore aujourd'hui des loges d'adoption.

Enfin l'armée royale elle-même est gagnée par le mouvement. Dans chaque régiment se constitue une loge maçonnique, où parfois un sous-officier remplit les fonctions de vénérable. A la veille de la Révolution, il y a en France près de 700 loges maçonniques et, sur 110 régiments, il y en a 69 qui possèdent leur loge. Et l'état du Grand-Orient de France, imprimé à la veille de la Révolution, indique même, sous le titre de loge des « Trois Frères », à l'Orient de la Cour, un atelier composé de personnages et sans doute principalement de militaires, appartenant au personnel de la Cour. « Les Trois Frères » comprennent le roi Louis XVI et ses deux frères, le comte de Provence, depuis : Louis XVIII, et le comte d'Artois, depuis : Charles X. Nous ignorons d'ailleurs s'ils ont été réellement initiés ou s'ils ont jamais assisté à une cérémonie maçonnique. Toujours est-il que, à la Restauration et malgré l'adulation dont la maçonnerie fit preuve à l'égard de Napoléon Ier, malgré les souvenirs de la Révolution, Louis XVIII et Charles X laissèrent vivre les loges maçonniques qui, d'ailleurs, brûlant allègrement ce qu'elles avaient adoré, se prosternèrent aux pieds du nouveau pouvoir.

Revenons à la Révolution. L'influence de la franc-maçonnerie sur la préparation et sur le développement de la Révolution française a fait l'objet de nombreuses controverses. Il est certain qu'un grand nombre de membres des Assemblées révolutionnaires, parmi les plus connus, avaient appartenu aux loges maçonniques. Il est non moins certain qu'un grand nombre de membres de la noblesse et du clergé, émigrés dès les premières années de la tourmente, en faisaient également partie. Il est enfin de notoriété que les loges maçonniques, de 1789 à 1795, ont cessé toute réunion et toute manifestation. Que conclure ?

Il n'apparaît pas qu'il ait pu y avoir une action concertée, ou même de simples travaux ou des études quelconques, dans les loges maçonniques, en vue de préparer les grands événements de la fin du XVIIIe siècle. Il y avait dans les loges trop d'éléments divers ou même opposés, pour qu'un travail de ce genre ait pu être fait sans qu'il eût soulevé des protestations, des discussions, dont la trace serait venue jusqu'à nous. Les encyclopédistes, comme Diderot, les philosophes et les littérateurs comme Voltaire, et tant d'autres qui d'après les Annuaires imprimés ont appartenu aux loges, les d'Alembert, les Lalande, les Helvetius, paraissent avoir été initiés à la fin de leur carrière. Ils ont seulement apporté à la franc-maçonnerie un peu de leur autorité et de leur célébrité. Et quant aux orateurs et aux acteurs de la Révolution, rien ne prouve qu'ils aient puisé dans la fréquentation des loges maçonniques leur formation intellectuelle ou les idées qu'ils ont plus tard jetées du haut de la tribune des Assemblées.

Nous ne nous attarderons pas plus longtemps à ce jeu puéril. La franc-maçonnerie n'a pas fait la Révolution : elle est elle-même un produit de l'évolution qui devait y aboutir. Pour rester dans la vérité scientifique et, sans doute aussi, dans la vérité historique, disons seulement que beaucoup d'hommes ont trouvé dans les loges des sentiments, des idées, des usages et même des formules qui les ont préparés aux événements formidables dont ils ont été ou les simples témoins, ou parfois les auteurs et quelquefois les victimes.

Les sentiments d'égalité répandus dans les réunions maçonniques ont peut-être constitué l'un des éléments qui ont facilité, après le 20 juin 1789, la réunion de la noblesse et du clergé au Tiers-Etat. Peut-être aussi l'existence dans la plupart des régiments de loges maçonniques a-t-elle, dans une certaine mesure, provoqué les résistances qui, à certains jours de la Révolution, au 12 juillet 1789 par exemple, ont empêché la Royauté de jeter l'armée sur le peuple. Il y a là trop de points obscurs pour que l'historien puisse présenter des affirmations.

Mais ce qui reste certain, c'est que la phraséologie révolutionnaire, dans l'ensemble, se rapproche singulièrement des discours, des « morceaux d'architecture » des loges. La Révolution a traduit en actes ou en lois les idées qui avaient cours dans la partie la plus éclairée de la nation, et notamment dans les groupements maçonniques qui couvraient à cette époque le territoire. A ce point de vue sans aucun doute, les loges maçonniques ont contribué largement à la préparation du mouvement révolutionnaire, et il serait aussi faux de nier leur action que de leur attribuer dans le développement des faits et des événements, une influence qu'il leur était impossible d'avoir.

La Révolution vaincue, les loges, peu à peu, ouvrent de nouveau leurs temples. Napoléon hésite et finit par prendre le parti de tolérer la franc-maçonnerie en la surveillant de près. C'est aussi à ce parti que se résoudront, avec quelque regret semble-t-il, les gouvernements qui se succèdent pendant le cours du siècle jusqu'au 4 septembre 1870. Aucun document certain ne permet de dire si le vieil esprit révolutionnaire, si même l'esprit libéral de la franc-maçonnerie du XVIIIe siècle dominait pendant cette période dans les loges. Notons seulement qu'après la Révolution de février, les loges vont en corps à l'Hôtel de Ville, féliciter le Gouvernement provisoire, dont les membres, paraît-il, appartenaient tous ou presque tous à l'Ordre. En 1871, pendant la Commune, nous voyons encore la maçonnerie se manifester publiquement. Elle prêche la concorde entre le Gouvernement du peuple et celui de Versailles. Elle va, geste symbolique, mais inutile, planter ses étendards sur les fortifications, entre les deux armées. Ces quelques faits connus, d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, permettent d'affirmer que le personnel des loges maçonniques s'est peu à peu modifié au cours du siècle. Sous la pression violente et haineuse du haut clergé, inféodé à Rome, les prêtres ont cessé peu à peu de fréquenter les loges. D'ailleurs « l'infaillibilité » du pape, proclamée par le Concile du Vatican en 1870, donne une autorité plus grande aux condamnations et aux excommunications de l'Eglise. D'autre part, l'ancienne noblesse, la bourgeoisie riche, et aussi celle des classes dites libérales, qui garnissent les bancs de la Constituante, de la Législative, de la Convention, sont retombées sous l'influence des congrégations dont le développement atteint des proportions que n'avait jamais connues l'ancien régime. Ce ne sont plus les livres des philosophes, ce sont les enseignements du *Syllabus* qui forment le cerveau de l'immense majorité des jeunes gens dans l'Enseignement secondaire ou même supérieur. Napoléon Ier a su d'ailleurs imposer des méthodes et des programmes d'éducation qui donnent toutes garanties au Pouvoir. L'enseignement public comme l'enseignement privé n'ont d'autre grande préoccupation que d'écarter toute pensée, toute idée « subversive ». Les souvenirs des journées révolutionnaires, les agitations et le mouvement d'idées qui ont précédé et suivi la Révolution de 1830, plus tard les journées de Juin, enfin plus récemment *la Commune*, ont rejeté la bourgeoisie, par peur des innovations qu'elle redoute, dans

le conservatisme le plus étroit, le plus sectaire. Les « grands bourgeois » aujourd'hui encore, après cinquante ans de forme républicaine, haïssent et dénigrent la République, malgré qu'ils sollicitent et qu'ils obtiennent, pour leurs enfants, les postes les plus enviés, les fonctions publiques les plus honorées, les plus rétribuées, celles qui permettent d'agir le mieux sur la direction de la politique intérieure ou extérieure, et de faire la paix ou la guerre suivant les intérêts des industriels et des financiers, présentés comme étant les intérêts essentiels du pays, ceux qu'il faut sauvegarder même au prix du sang.

Cette évolution de l'esprit bourgeois au cours du dernier siècle, si souvent retracée, et à laquelle nous avons dû faire une allusion rapide, permet d'expliquer en partie comment le recrutement des loges maçonniques a, lui-même, peu à peu évolué. Plus qu'au XVIIIe siècle, c'est la petite bourgeoisie, à tendances plus libérales, plus « avancées », qui garnit les « colonnes » des ateliers. Joseph de Maistre est un des derniers catholiques militants qui ait appartenu à la franc-maçonnerie. Sous l'influence des anathèmes des prêtres et des moines, des calomnies, des injures, on peut dire que les catholiques désertent peu à peu les temples. Ils y laissent la place aux frères dégagés des dogmes religieux, à ceux qui appartiennent à d'autres confessions religieuses. Et la nécessité de se défendre dresse de plus en plus la franc-maçonnerie en ennemie de l'Eglise romaine. Si, en Angleterre, aux Etats-Unis, les Eglises protestantes avaient suivi la même politique, il est facile d'admettre ou que la franc-maçonnerie s'y fût éteinte, ou qu'elle y fût devenue peu à peu, comme en France, la plus puissante des Associations de libre pensée.

Le Grand-Orient de France adopte encore, en 1849, une Constitution dont l'article premier rend obligatoires pour les maçons la croyance en Dieu et dans l'immortalité de l'âme. Peut-être allait-on ainsi plus loin qu'Anderson lui-même dans les primitives Constitutions dont nous avons parlé. Mais, en 1877, le Convent du Grand-Orient a supprimé dans ses statuts cette formule. Par voie de conséquence l'invocation « A la gloire du Grand Architecte de l'Univers » que nous trouvons en tête de tous les vieux documents maçonniques imprimés, disparaît depuis cette époque ; nous ne la retrouvons plus sur les publications ou documents plus récents.

Certaines maçonneries étrangères, notamment celles de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, paraissent avoir rompu toutes relations, à la suite de ces votes, avec la Grande Association française. Cette dernière, dans de nombreuses brochures, dans de nombreux discours publiés depuis, a expliqué que les décisions de 1877 ne signifiaient pas du tout que les francs-maçons français condamnaient telle ou telle opinion religieuse ou philosophique, encore moins qu'ils entendaient à l'avenir refuser l'admission d'un candidat en raison de sa religion ou de ses conceptions quelles qu'elles fussent. On soutient au contraire qu'en supprimant dans sa Constitution où elle ne figure d'ailleurs que depuis 1849, la nécessité d'une croyance religieuse déterminée, la franc-maçonnerie française s'est conformée étroitement aux plus pures et aux plus anciennes traditions de la franche maçonnerie, aussi bien qu'à un principe élémentaire de liberté de conscience.

En raison du caractère purement objectif de cette étude, nous éviterons de prendre parti dans cette querelle. Aussi bien, nous l'avons déjà dit, il n'y a là sans doute, de la part des obédiences étrangères, qu'un prétexte, et les divergences qui paraissent les séparer de la maçonnerie française reposent-elles sur des causes autrement profondes, disons même autrement graves, que ces discussions d'ordre théologique. Le Grand-Orient de France et les sociétés maçonniques qui obéissent à son influence, ont ajouté, sinon un idéal nouveau au vieil idéal proclamé par les ancêtres du XVIIIe siècle, tout au moins peut-être des méthodes nouvelles. Il a cessé d'être une maçonnerie purement mystique et contemplative, ne s'occupant que du perfectionnement de l'individu et attendant de cette unique méthode, de cet unique moyen d'action si l'on veut, les progrès de l'humanité. Sous la poussée violente de l'attaque cléricale, il s'est efforcé de s'organiser pour la propagande et pour l'action extérieure, pour le rayonnement au dehors des idées, des travaux maçonniques. C'est cette évolution nouvelle que nous chercherons à définir pour terminer cette étude.

IV

Comme à l'époque qui a précédé la Révolution de 1789, la plupart des hommes qui ont participé, après le 4 Septembre 1870, à la constitution et à l'organisation de la nouvelle république avaient appartenu aux loges maçonniques. Aux prises non seulement avec les anciens partis monarchiques, plus ou moins camouflés sous une étiquette républicaine ou libérale, mais plus encore avec les représentants de l'Eglise romaine révoltés contre la législation dite laïque, les hommes de la troisième République ont cherché dans la franc-maçonnerie un appui pour l'œuvre politique et sociale qu'ils avaient entreprise, et qui n'était que l'application des principes de liberté de conscience et de solidarité proclamés par cette grande association.

Les loges maçonniques elles-mêmes, laissant peut-être une place moins grande aux cérémonies purement symboliques, ont de plus en plus volontiers abordé, dans leurs réunions, l'étude d'une multitude de problèmes non seulement philosophiques ou moraux comme autrefois, mais d'économie politique, de sociologie et même parfois de pure politique. Les ordres du jour publiés dans les Revues maçonniques, les comptes rendus officiels des Assemblées générales annuelles ou Convents, permettent de suivre cette évolution. Sans doute paraît-il y avoir des francs-maçons qui considèrent ces changements avec une certaine inquiétude. Ils préfèrent « l'ancienne méthode », celle qui n'a trait qu'au perfectionnement individuel par la pratique du symbolisme. Mais la grande majorité des francs-maçons d'aujourd'hui pousse l'Ordre dans le sens de l'action extérieure et cherche à augmenter son influence et son autorité au dehors. Les conférences faites dans les loges sont répandues au moyen de tracts ou de brochures ; des « tenues blanches » auxquelles le public est convié, sont organisées ; des revues périodiques publient les travaux considérés comme les plus intéressants.

Les organismes directeurs de la maçonnerie, dans toutes leurs publications ou manifestations extérieures, évitent d'ailleurs avec soin tout ce qui pourrait placer l'Association sous l'influence d'un groupe ou d'un parti quelconque. Il semble bien, à cet égard, que tous les maçons soient d'accord pour sauvegarder l'indépendance de l'Ordre et pour rester ainsi fidèles à ses plus anciennes traditions. Mais ils estiment qu'ils ont le devoir d'agir, lorsque les destinées de « la démocratie laïque » paraissent en péril.

C'est ainsi que la franc-maçonnerie s'est livrée, depuis trente ans, à diverses manifestations contre l'antisémitisme, contre le nationalisme chauvin des antidreyfusards, contre la politique de régression qui a été pratiquée sous l'étiquette du Bloc National. Nous avons fait allusion déjà à la fameuse affaire des fiches. Trahi comme il l'est encore aujourd'hui par ses hauts fonctionnaires, par ses magistrats, par ses officiers, le gouvernement républicain, à l'époque de Waldeck-Rousseau et de Combes, semble bien, d'après les documents publiés par le Grand-Orient lui-même, avoir fait appel aux membres des loges pour obtenir des renseignements sur la mentalité et sur l'attitude politique de certains fonctionnaires. Livrées par la trahison d'un employé, les

fiches ainsi rédigées provoquèrent dans le clan réactionnaire une explosion de fureur et de vertueuse indignation qui fut très habilement entretenue et répandue par la grande presse. Les francs-maçons n'avaient fait évidemment que ce que pratiquent avec des moyens d'action bien plus puissants et bien plus efficaces les groupements réactionnaires et ce que l'Eglise romaine a toujours fait elle-même. La grande bourgeoisie était prise la main dans le sac, combattant d'un côté la République, mais sollicitant et obtenant les faveurs et les postes qui lui permettent en réalité de la diriger conformément à ses préjugés, à ses passions et à ses intérêts.

En somme, la franc-maçonnerie française estime que, sans rien abandonner des traditions et des principes essentiels de l'Ordre, l'évolution de la société peut l'amener, pour réaliser l'idéal de ses fondateurs, à ajouter à l'action purement individuelle, jusqu'ici seule envisagée, ce que nous pourrions appeler une action collective organisée. L'étude et le travail maçonniques, à l'intérieur des ateliers, seraient complétés par l'action extérieure, indépendante de toute influence purement politique, et se manifestant dans le sens des idées générales d'évolution et de progrès social que les premiers grands maîtres de la maçonnerie ont proclamées il y a deux siècles, et qui sont contenues en puissance non seulement dans les Constitutions d'Anderson, mais dans l'esprit qui animait les maçons opérateurs du moyen-âge.

Il semble bien que la franc-maçonnerie française, en évoluant et en s'organisant ainsi, ait la prétention d'être beaucoup plus fidèle aux véritables traditions et au but véritable de l'Ordre, que certaines maçonneries étrangères, qui la combattent et qui la taxent d'hérétique, de fausse maçonnerie et d'association profane déguisée sous l'étiquette maçonnique.

V

Bien que nous ne voulions pas sortir du cadre que nous nous sommes tracé, c'est-à-dire d'un simple exposé des faits, il est intéressant de rechercher si, pour l'action collective, telle que nous venons de la définir et telle que les francs-maçons paraissent la concevoir, la franc-maçonnerie possède des organismes suffisamment puissants et des moyens d'action suffisamment efficaces.

Tant qu'il est question de perfectionnement de l'individu, de pratique de la solidarité, de cérémonies symboliques, l'organisation décentralisée, l'autonomie des loges, la coexistence dans le même pays, en France par exemple, de différentes Grandes loges ou « puissances maçonniques » indépendantes les unes des autres, non seulement ne présentent aucun inconvénient, mais peuvent être considérées comme avantageuses, en permettant aux individus de se grouper en petit nombre suivant leurs affinités, de mieux se connaître, et de mieux pratiquer ce qu'on appelait autrefois « l'art royal ». La force de l'Ordre, et peut-être pour tous les maçons, ce qui reste la force essentielle de l'Ordre, c'est l'individu et non pas la collectivité. L'Eglise et les jésuites l'ont bien compris, et par tous les moyens, par l'intimidation, par le boycottage, par les fables les plus grossières répandues à profusion, par la délation même et le chantage (notamment la publication des noms et des adresses des membres des loges), ils ont toujours cherché non seulement à empêcher le recrutement maçonnique, mais à intimider les francs-maçons et à leur interdire, dans le milieu auquel chacun d'eux appartient, toute action individuelle de propagande.

Mais lorsqu'il s'agit d'action extérieure collective, la faiblesse de l'organisation maçonnique apparaît d'une manière éclatante, si on la compare aux formidables moyens d'action dont disposent les ennemis de la liberté.

L'existence de différentes associations indépendantes les unes des autres supprime l'unité complète de vues et de direction qui est la condition d'une action collective de ce genre. De là une dispersion d'efforts et, peut-être aussi, bien des dépenses inutiles ou faisant double emploi.

Au sein de chaque association, l'autonomie des loges, dont chacune s'efforce d'organiser sa propagande, est également de nature, autant qu'on puisse en juger de l'extérieur, à multiplier peut-être les manifestations, mais à leur enlever leur efficacité.

En outre, la maçonnerie ne paraît pas avoir su utiliser suffisamment, pour ses œuvres de solidarité et de propagande, l'influence de la femme. La vieille règle, qui interdit aux femmes l'initiation maçonnique, reste encore en vigueur, tout au moins dans les deux principales associations maçonniques de France : le Grand-Orient, dont le siège est rue Cadet, à Paris, et la Grande Loge de France, dont le siège est rue Puteaux. La création, il y a une trentaine d'années, d'une troisième grande fédération : « le Droit Humain », où les femmes sont admises et constituent même peut-être la majorité, ne paraît pas encore avoir donné à ce point de vue des résultats suffisants.

D'autres groupements, tels que la Ligue des Droits de l'Homme, se sont d'ailleurs constitués, qui, à certains points de vue, mènent une action parallèle à celle de la maçonnerie, avec plus de méthode et de continuité.

Mais la raison principale, qui nuit au rayonnement extérieur de l'institution maçonnique, c'est qu'elle ne dispose pas des énormes capitaux que la haute bourgeoisie met à la disposition des œuvres cléricales et des partis de réaction. La grande presse affecte de l'ignorer ; le grand public et même une partie de la démocratie lui restent indifférents ou hostiles, la connaissent mal et ne la comprennent pas. Elle reste isolée, pour lutter contre l'œuvre d'accaparement des cerveaux poursuivie avec plus de tenacité que jamais par sa grande ennemie : l'Eglise. Le pays se couvre de plus en plus d'un immense réseau d'œuvres d'enseignement, de patronage, d'éducation civique, de sociétés de sport, de gymnastique, de préparation au service militaire, d'institutions de bienfaisance, d'orphelinats, d'asiles de malades et de vieillards, d'associations professionnelles ; tout cela, avec des étiquettes souvent trompeuses, inspiré, dirigé, mené par les prêtres et par les auxiliaires de Rome, avec les inépuisables ressources qu'ils savent se procurer et mettre en œuvre ; tout cela, pour préparer des générations qui permettront à l'Eglise de perpétuer sa domination, et à la bourgeoisie possédante de maintenir ses privilèges.

Pour lutter contre cette force énorme, agissante, résolue, habile, toujours prête à crier à la persécution lorsqu'on lui conteste la domination du monde, la franc-maçonnerie dispose de moyens d'action qui paraissent bien faibles et semble s'attarder, au milieu d'une gigantesque bataille, à des divisions et à des controverses qui la gênent et l'entravent dans son action. Comme le poilu français de 1914, elle lutte avec des bras contre une armée pourvue d'un formidable matériel. Et elle reste cependant, malgré tout, contre les forces du passé, l'une des raisons d'espérer.

Elle n'a pas vu venir la guerre. Elle n'a pas eu la puissance de lutter contre la criminelle et stupide diplomatie, contre la politique extérieure imprévoyante et coupable qui, dans tous les pays, ont préparé l'immense massacre. Taxée d'antipatriote, d'organisation à la solde de l'étranger, elle a couru, elle aussi, aux frontières ; elle est fière parfois de proclamer que les exemples « d'héroïsme » et « d'abnégation patriotique » cités dans les communiqués et, depuis, dans les manuels scolaires, ont été donnés non pas par les braillards et les énergumènes des ligues dites nationales ou patriotiques, mais par des francs-maçons militants : les Jacquet, les

Collignon, les Surugue, et tant d'autres. Et cependant, malgré l'imprévoyance et la faiblesse dont elle a donné la preuve, elle reste, contre les forces de guerre aussi, l'une des raisons d'espérer ; c'est du moins ce que croient et ce que proclament ses membres.

La franc-maçonnerie, malgré ses faiblesses, reste le cauchemar de tous les oppresseurs et de tous les aspirants à la dictature. Moscou la proscrit et interdit aux membres du parti communiste de fréquenter les loges. Primo de Rivera, Mussolini, ferment les temples, exilent, emprisonnent ou font assassiner les militants francs-maçons. Et en France les milices fascistes sont prêtes.

Si la franc-maçonnerie française se borne à être l'Association contemplative, ouverte sans doute à certaines idées généreuses ou libérales, mais indifférente aux révolutions politiques, que rêvent peut-être certains de ses membres, et que veulent en tout cas rester, comme nous l'avons vu, la plupart des fédérations étrangères, il lui sera permis sans doute de ne rien changer à ses vieilles méthodes, et même d'abandonner les tentatives déjà faites.

Si elle doit entrer résolument dans la voie de l'action, où elle semble s'être engagée depuis un demi-siècle, en France tout au moins, elle devra, semble-t-il, faire un effort considérable d'organisation et d'unification.

Il apparaît bien que des tentatives sont faites en France pour amener soit la fusion soit une coordination plus étroite entre les diverses grandes fédérations maçonniques. Combien les divergences au sujet du Grand Architecte de l'Univers, ou au sujet des questions de préséance ou d'amour-propre, apparaissent choses minuscules ou même puériles, auprès du grand résultat à atteindre !

Il apparaît aussi, mais sur ce point notre documentation est incomplète, qu'un embryon d'association maçonnique internationale cherche à rapprocher sinon toutes les organisations maçonniques, ce qui paraît une tâche bien difficile, tout au moins certaines d'entre elles, afin d'établir des rapports amicaux entre leurs membres.

A l'époque où les mouvements de quelque envergure — nous entendons par là ceux qui sont de nature à peser sur les destinées humaines — revêtent un caractère de plus en plus international ; à l'heure où, par rayonnement, interdépendance ou répercussion, d'immenses courants d'Idée et d'Action englobent les divers pays parvenus au même niveau de développement et d'organisation, ce rapprochement entre toutes les organisations maçonniques n'est pas seulement désirable : il nous paraît nécessaire. — Georges BESSIÈRE.

FRANC-MAÇONNERIE. Société fermée, très répandue dans diverses contrées du monde. Les origines de la franc-maçonnerie sont plutôt vagues. Certains prétendent la faire remonter à l'époque du roi juif Salomon et la rattachent à Hiram, architecte du Temple de Jérusalem. Aucun document sérieux ou fait historique n'appuie cette thèse et ne permet de donner une telle paternité à la franc-maçonnerie. D'autres font sortir la franc-maçonnerie des mystères de l'Egypte et de la Grèce, mais cette légende est également sans fondement. Si certaines sectes franc-maçonniques présentent quelques analogies avec d'anciens ordres égyptiens, c'est, dit Salomon Reinach, que « la franc-maçonnerie a été compliquée et pervertie, au XVIII^e siècle, par toutes sortes de simagrées et d'impostures. On créa des grades supérieurs, ceux des Templiers, des Rose-Croix et de la maçonnerie égyptienne, avec la folle prétention de faire remonter ces ordres aux chevaliers du Temple, aux Rose-Croix du moyen-âge et à l'enseignement mystique des prêtres égyptiens. L'ordre égyptien, ou copte, fut fondé par le chevalier Joseph Balsamo (1795), se disant comte de Cagliostro. Le spiritisme, la recherche de la pierre philosophale et mille autres chimères vinrent s'ajouter au déisme maçonnique et à ses principes de philanthropie tolérante. » S. Reinach, *Histoire générale des Religions*, p. 572). Nous pensons, avec Salomon Reinach, que l'origine égyptienne de la franc-maçonnerie est une pure légende, et il nous paraît plus sérieux et plus logique de faire remonter l'existence de cette institution aux environs du VIII^e siècle, époque à laquelle naquit une confrérie de maçons, dont les membres voyagèrent à travers l'Europe et construisirent des basiliques gothiques. En France, on retrouve trace de francs-maçons, voyageant de ville en ville et constitués en une confrérie dont le centre était à Strasbourg. Cette confrérie n'était cependant qu'une association corporative et disparut rapidement. Les associations de maçons furent beaucoup plus puissantes en Angleterre qu'en France et subsistèrent assez longtemps, et « le grand incendie de Londres (1666), qui obligea de reconstruire la ville, en accrut l'activité. Après l'achèvement de Saint-Paul (1717), les quatre derniers groupes de maçons formèrent, à Londres, une *Grande loge*, destinée, non plus à l'exercice d'un métier, mais à l'amélioration de la condition matérielle et morale des hommes. A côté et au-dessus des temples de pierre, il s'agissait de construire le temple spirituel de l'humanité. Dès la fin du XVI^e siècle, des hommes qui n'étaient pas maçons avaient été admis dans ces conventicules, modifiant ainsi le caractère primitif de l'institution. » (S. Reinach, *Histoire générale des Religions*, p. 570).

Si l'on s'en rapporte à ce qui précède, le rôle social et politique de la franc-maçonnerie ne s'exerça qu'à dater du XVII^e siècle. Au début, l'organisation franc-maçonnique était secrète, et cela se conçoit, car elle était une menace contre les institutions établies. La première loge maçonnique française fut fondée en 1725 par quelques nobles anglais résidant à Paris. Louis XV prononça sans succès l'interdiction contre cette association nouvelle et, malgré les entraves et les embûches qui furent dressées sur sa route, la franc-maçonnerie prit son essor. Par la suite, malgré l'adhésion de rois et de princes à la maçonnerie, l'Eglise se prononça contre cette institution. En 1737 une loge fut fondée à Hambourg, admettant en son sein le prince héritier de Prusse et, plus tard, Frédéric-le-Grand. Lorsque ce dernier devint roi, il fonda la première loge maçonnique de Berlin et en fut nommé grand maître. Jusqu'à Frédéric III, tous les rois de Prusse présidèrent cette loge. Le pouvoir catholique persista cependant dans son attitude. « Le catholicisme ne pouvait naturellement pas admettre une société à tendances religieuses où l'on prétendait se passer de lui ; le pape condamna la maçonnerie dès 1738. Un édit du cardinal secrétaire d'Etat, du 14 janvier 1739, prononça la peine de mort, non seulement contre les francs-maçons, mais contre ceux qui essaieraient de se faire recevoir dans l'ordre ou qui lui loueraient un local. » (Lea, *Inquisition of Spain*, édition anglaise, tome IV, p. 299).

La papauté n'a cessé de renouveler ces prohibitions. Léon XIII le fit avec une solennité particulière dans son encyclique du 20 avril 1884.

Si l'on considère que toutes les grandes idées se développent dans la douleur et la souffrance, que la persécution s'exerce toujours contre les précurseurs, on arrive à expliquer le caractère secret des organisations maçonniques des premiers jours, dans les pays catholiques. L'interdit prononcé par l'Eglise contre cette institution d'esprit humanitaire fut un facteur de son développement ; l'organisation maçonnique s'étendit avec rapidité et ne tarda pas à exercer une puissante influence politique, surtout dans les pays où la franc-maçonnerie se libéra de toute emprise religieuse, quelle qu'elle soit. Organisée tout d'abord internationalement et unifiée, la franc-maçonnerie se divisa en 1877, lorsque l'élément

français déclara que la croyance en Dieu n'était pas nécessaire pour acquérir la qualité de maçon. Le Grand-Orient de France, fondé en 1772, abandonna alors ce que l'on appelle le *Rite* anglais et s'orienta de façon différente. En 1801, un nouveau Rite fut fondé : le Rite écossais. Ce sont ces deux rites qui prédominent en France, et le *Rite* anglais domine surtout en Allemagne du Nord et en Angleterre. En France, et surtout depuis 1870, la franc-maçonnerie a joué un rôle politique considérable et s'est surtout livrée à une puissante campagne contre le cléricalisme et l'Eglise. On ne peut nier qu'elle fut à cette époque un facteur d'évolution sociale ; mais, comme un grand nombre d'organisations sociales, elle a été corrompue par la politique.

Quels sont les buts de la franc-maçonnerie ? et son action politique et sociale l'oriente-t-elle vers ces buts ? Nous ne saurions mieux faire que de reproduire un texte officiel de la franc-maçonnerie (Rite du Grand-Orient) qui, bien que n'étant qu'un résumé, nous renseigne sur les aspirations des frères maçons :

« ...L'Ordre des francs-maçons est composé d'hommes libres et de bonnes mœurs, réunis pour la recherche de la vérité et du bien absolus et répandus sur toute la surface du globe.

« Quelle que soit la loge dans laquelle ils ont été initiés, tous les maçons sont frères et contractent entre eux les mêmes obligations de solidarité qu'envers les membres de leur loge. Ils sont assurés, tant qu'ils savent en rester dignes, de rencontrer appui et protection auprès de tous les maçons de l'un et de l'autre hémisphère.

« La franc-maçonnerie, institution essentiellement philosophique, philanthropique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et l'exercice de la bienfaisance. Elle a pour principe la liberté de conscience et la solidarité humaine.

« Elle ne se contente pas de ce principe négatif de la morale ordinaire : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse » ; mais, plus affirmative et plus énergique, elle dit à tous : « Fais pour autrui ce que tu veux qu'on fasse pour toi. » Elle regarde la liberté de soi-même comme un droit propre à chacun et n'exclut personne pour ses croyances philosophiques ; mais elle est nettement anticléricale ; elle a pris et maintient pour devise : LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Dans la sphère élevée où elle se place, la franc-maçonnerie respecte les opinions de chacun de ses membres ; elle leur rappelle que leur devoir, comme maçons et comme citoyens, est de respecter les lois du pays qu'ils habitent.

« La franc-maçonnerie considère le travail comme l'une des lois impérieuses de l'humanité ; elle l'impose à chacun selon ses forces et ses moyens ; elle proscrit en conséquence l'oisiveté volontaire. Elle recommande l'exercice des devoirs envers la famille, la paix intérieure et la pratique de toutes les vertus qui peuvent assurer le bonheur de l'humanité.

« La franc-maçonnerie aspirant à étendre à tout et à tous les liens fraternels qui unissent les maçons sur toute la surface du globe, la propagande maçonnique, par la parole, les écrits et le bon exemple, est recommandée à tous les maçons.

« Il est prescrit aux maçons d'aider et de protéger son frère en toutes circonstances, de le défendre contre l'injustice, fut-ce même au péril de sa fortune et de sa vie.

« Sous l'abri tutélaire de ces généreux principes, les loges travaillent et s'appliquent à exercer, sur tout ce qui les entoure, une influence régénératrice par la moralisation et par la diffusion des idées de progrès. Elles en préparent les éléments dans leur sein pour les répandre au dehors comme une semence féconde ; elles enseignent au maçon qu'il est forcé d'appliquer son intelligence et son esprit à les apprendre et à en pénétrer le sens ; qu'il est né pour le travail et qu'il doit toujours travailler à se perfectionner.

« Au sein des réunions maçonniques, tous les maçons sont placés sur le niveau de la plus parfaite égalité ; il n'existe d'autres distinctions que celles de la vertu, du savoir et de la hiérarchie des offices qui sont électifs chaque année. »

Si l'on étudie dans son esprit le programme ci-dessus, tracé brièvement, et qu'on en excepte la partie qui déclare que le devoir du maçon est de respecter les lois de son pays, la franc-maçonnerie présente un caractère révolutionnaire incontestable. Ajoutons tout de suite que, dans la pratique, elle s'est manifestée conservatrice. Internationale au sens le plus absolu du mot, de par ses statuts, elle s'est montrée nationaliste à l'excès, lors de la grande tourmente de 1914, et toutes les espérances que certains avaient fondées sur cette organisation se sont écroulées. Nous avons dit plus haut que c'était la politique qui avait corrompu la franc-maçonnerie ; cela est vrai et plus particulièrement en France, surtout depuis l'affaire Dreyfus et sa conclusion qui fut un échec retentissant pour les partis de l'Eglise.

Cette vaste association libérale était un champ d'action tout ensemencé qui attira tous les spéculateurs politiques, et les ambitieux y trouvèrent matière à exploitation. Petit à petit, la franc-maçonnerie perdit son caractère purement social pour épouser les rancunes des partis et, tout en restant foncièrement antireligieuse, elle se livra aux partis politiques de gauche, et radicaux et socialistes s'en servirent comme d'un tremplin électoral. Certains de ses membres devinrent ministres et, dès lors, ce fut la décadence morale de la franc-maçonnerie. Lorsque la guerre éclata, dans chaque pays les sections nationales engagèrent leurs membres à aller défendre la « Nation », et les dirigeants se refusèrent à écouter les faibles voix qui s'élevaient timidement contre cette monstruosité : la guerre. La franc-maçonnerie se déclarant nationaliste et patriote, marquait idéologiquement la fin de la franc-maçonnerie.

Cependant l'organisation franc-maçonnique subsiste toujours, mais elle est imprégnée d'un esprit politique. Elle exerce un pouvoir occulte sur l'orientation politique du pays, et plus de 200 députés appartenant à divers groupes politiques de gauche sont membres de la franc-maçonnerie.

Elle a conservé, malgré tous les travers qu'on peut lui reprocher, un certain esprit libéral. Elle poursuit un travail d'éducation qui n'est pas à dédaigner, et il faut reconnaître que, au sein des loges, chaque individu a le droit d'exprimer sa pensée et, sur toutes les questions à l'étude et en discussion, de développer son point de vue avec une liberté et une tolérance que l'on ne rencontre nulle part ailleurs.

Nous n'insisterons pas sur certaines pratiques et sur certains symboles maçonniques qui n'ont été conservés que par tradition et auxquels il ne faut attacher aucune importance. Les francs-maçons se réunissent régulièrement en des lieux appelés *loges* ou *ateliers*, et l'estrade ou la tribune d'où parle l'orateur est « l'Orient ». La hiérarchie maçonnique compte 33 grades ou degrés ; il y a les apprentis, les compagnons, les maîtres, etc... Le président d'une loge est dit « vénérable ».

Disons, pour terminer, que la franc-maçonnerie n'est plus une société secrète et que l'on y adhère assez facilement. On ne s'y livre à aucun exercice ou pratique tels que le colporte la légende qui s'est accréditée chez le populaire. Malgré son caractère légal, la franc-maçonnerie a été dissoute, en 1926, en Italie, par le dictateur Mussolini, et l'Internationale communiste en interdit l'accès à ses membres. Certains anarchistes militèrent jusqu'en 1914 dans la franc-maçonnerie, mais il n'y en a plus guère aujourd'hui.

FRATERNITÉ n. f. (du mot latin *frater*, frère). Ce mot qui implique les relations de frère à frère, ne peut avoir une signification sociale qu'à condition de sortir du cercle étroit de la famille où il a pris naissance. D'ailleurs, le sentiment qu'il représente a dû exister bien avant que ne fut créée la famille qui n'eût sa raison d'être qu'avec l'individualisation de la propriété et sa transmission par héritage. De sorte que si c'est l'idée de famille qui a créé le mot fraternité, ce n'est pas elle qui a fait naître ce sentiment, bien au contraire : elle n'a pu faire que de le restreindre. Et à mesure que le sentiment de fraternité se développe et s'agrandit, il s'éloigne de plus en plus de l'esprit de famille jusqu'à le contredire nettement. Certes, on peut aimer les membres de sa famille sans haïr le reste des humains ; mais, si on considère les êtres humains comme des frères, on considère ses propres frères comme les autres êtres humains et, alors, on a perdu l'esprit de famille. Il n'y a pas à sortir de là. Le sentiment de fraternité est donc en contradction avec l'esprit de famille qui lui a donné son nom. Et c'est probablement ce dont ne se doutent pas tous les sinistres gredins qui se servent et abusent de ce grand mot pour tromper la confiance du peuple, tout en étant les plus acharnés défenseurs de la famille et de son esprit étroit. Il est vrai que, pour eux, le mot fraternité a un tout autre sens, comme on le verra plus loin.

La fraternité unit surtout les membres des groupements qui se forment par affinités, par goût ou par besoin, mais à la condition que les participants soient libres de se grouper ou non, qu'il n'y ait dans ces groupements ni ambitieux qui veulent dominer, ni orgueilleux qui veulent se pavaner, ni roublards, ni aigrefins qui veulent profiter de leurs compagnons et les exploiter, et qu'au sein de ces groupes ou organisations, il y ait égalité entre les membres. L'idée de fraternité implique donc celles de liberté et d'égalité. On ne reconnaît pas la domination, la suprématie, l'autorité d'un frère sur un autre frère. Même dans l'esprit étroit de la famille actuelle, les frères se considèrent comme égaux.

Mais si le sentiment de fraternité demeurait enfermé dans le cadre du groupement d'affinités, s'il ne le dépassait pas, s'il ne cherchait pas à en sortir, il arriverait à créer un esprit de secte qui ne tarderait pas à devenir aussi étroit, aussi rabougri que l'esprit de famille exclusif. Les multiples relations entre les hommes, les mille et mille manifestations de la vie le font sortir de ce cercle, et, pour se développer, il demande à s'étendre et à s'envoler par-dessus toutes les barrières qui sont dressées devant lui. De sorte qu'il arrive à s'étendre à l'humanité toute entière. N'est-ce pas par un sentiment de fraternité que nous sommes émus lorsque nous apprenons que, très loin de nous, sur n'importe quel coin du globe, des êtres humains sont dans la misère, dans la souffrance, qu'ils sont malheureux ? N'est-ce pas par un sentiment de fraternité que nous arrivons à souffrir de la souffrance d'hommes que nous ne connaissons pas autrement que par le récit de leurs malheurs ? Et voilà bien la véritable fraternité qui ne connaît pas de barrières, pas d'exclusivisme, qui, loin de rapetisser le cœur humain, de le refermer sur les membres de la famille, de la secte, de la caste, de la religion, de la nation, de la race, lui permet de s'épanouir et de s'adresser à tous les êtres humains !

Comme tous les mots qui peuvent toucher le cœur du peuple, définir ses aspirations ou faire impression sur lui, le mot de fraternité a été galvaudé et sali par quantité d'ambitieux et de coquins pour le faire servir à leurs plus néfastes dessins. Les prêtres et les politiciens en ont usé et abusé pour asseoir leur domination et perpétuer la servitude.

La religion — je parle de la religion catholique parce qu'elle est mieux connue, mais les autres ont joué et jouent à peu près le même rôle — a voulu se baser sur la fraternité en faisant descendre tous les hommes d'un même père céleste ; mais comme la fraternité qu'elle prêchait était basée sur l'esprit de famille, elle ne pouvait aboutir qu'à... ce qu'elle est aujourd'hui. Dès son début, déjà, elle a consacré les inégalités sociales. Elle a toujours prêché aux pauvres le respect de la propriété des riches, elle leur a toujours conseillé les privations, la soumission à leurs frères riches, en leur promettant une récompense dans le ciel et, après la mort, elle place les uns dans un lieu de délices et de félicité, alors que d'autres, leurs frères, rôtiront éternellement dans les flammes de l'enfer ! Bel esprit de fraternité ! Aux pauvres qui seraient tentés, pour vivre, de prendre ou de garder une partie de la propriété des riches, elle ordonne : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » Elle a donc toujours été en contradiction avec elle-même en appelant les hommes des frères alors qu'elle consacre des uns la fortune, la suprématie, la domination, des autres la soumission, l'exploitation, la servitude. Quant à la charité qu'elle a toujours prêchée et qu'elle prêche aujourd'hui avec les philanthropes bourgeois, cela n'a rien de commun avec la fraternité, parce qu'on ne fait la charité, l'aumône qu'à quelqu'un que l'on considère et que l'on veut conserver d'une classe au-dessous de soi dans l'échelle sociale, car la charité humilie et asservit toujours celui qui la reçoit. On ne fait pas la charité à un frère, à un égal ; on lui reconnaît le droit, on lui laisse la possibilité de prendre ce qui est nécessaire et utile à son existence comme on peut le faire soi-même ; on partage avec lui son morceau de pain, son logement, parce qu'on lui reconnaît le même droit à la vie et au bonheur que l'on a soi-même. Si l'on regarde ensuite la religion dans son histoire, si on lève le voile sur les horreurs, les crimes et les atrocités qu'elle a commis ou fait commettre, on est stupéfait de l'entendre encore parler de fraternité. Quand on l'a vue, hier, dans la grande guerre mondiale, pousser ses propres membres au massacre les uns contre les autres, de chaque côté des frontières, on se demande comment ses prêtres peuvent trouver assez de cynisme et de fourberie pour oser parler encore de fraternité et prêcher aux fidèles l'adoration d'un seul Dieu, le père tout-puissant ! Et cependant le sempiternel : « Mes très chers frères ! » descend toujours du haut de la chaire, sur le pauvre cerveau du croyant abêti.

Les patriotes, qui veulent nous faire tous des « enfants de la patrie », notre mère commune, — qu'ils disent, — imitent les curés et ne leur cèdent point dans l'imposture. Eux aussi se servent plein la bouche du mot de fraternité qu'ils salissent et déshonorent. Comme les curés, ils veulent faire de « leur patrie » une grande famille, mais où il y aura également des frères riches et des frères pauvres, des frères maîtres et des frères esclaves, des frères bourreaux et des frères victimes. Ils vont même parfois jusqu'à agrandir encore cette famille et nous trouver des « nations sœurs » lorsque les combinaisons diplomatiques et financières amènent les dirigeants de plusieurs nations à s'unir pour préparer la guerre contre d'autres nations. Mais, souvent, telle nation qui, hier, était « sœur », devient aujourd'hui l'ennemie qu'il faut détruire sans que les « enfants de la patrie » ne sachent ni pourquoi, ni comment, lorsque les intérêts des « maîtres de la patrie » le commandent. Et ce qu'il y a de plus frappant et de plus terrible dans cette nouvelle religion, c'est que la patrie ne devient vraiment grande et n'acquiert son plein épanouissement que pendant le massacre de ses enfants. Plus le massacre est grand, plus la patrie est belle ; et l'esprit de fraternité est si développé au sein de cette grande famille, que lorsqu'un de ses membres refuse de participer à la tuerie, il trouve toujours des frères pour

l'arrêter, le condamner, l'attacher au poteau d'exécution et le fusiller.

Enfin tous les ambitieux, tous les arrivistes, tous les politiciens ne manquent pas d'exploiter le mot de fraternité en le faisant sonner dans leurs discours en même temps que d'autres grands mots qui font encore vibrer le cœur du peuple, mais hélas, si l'idée de fraternité, ainsi que celles de liberté et d'égalité, a toujours représenté les aspirations du peuple opprimé, si ces trois mots ont pu définir l'idéal révolutionnaire des sans-culottes de 1793, ils sont encore loin, très loin d'être réalisés dans la vie sociale. Il faut avoir toute l'astuce et la fourberie d'un politicien pour parler au peuple de fraternité, lorsque l'on admet que de gros magnats de l'industrie ou de la finance possèdent à quelques-uns ce qui est nécessaire à tous pour vivre, qu'ils puissent de la sorte disposer de la vie même de leurs semblables ; lorsqu'on admet que les uns crèvent de misère, de privations, à côté d'autres qui disposent pour eux seuls de quoi faire le bonheur de milliers de déshérités. Peut-on parler de fraternité lorsqu'on réclame et fabrique des lois pour faire mettre en prison tous ses malheureux frères qui, las de souffrir de la misère, cherchent à arracher un morceau de pain à ceux qui les ont dépouillés, lorsqu'on fait des lois plus spécialement terribles pour ceux qui veulent changer un régime qui incarne ces monstruosités sociales ?

Pour qu'il y ait fraternité au sein de la société humaine, il faut que tous ses membres trouvent les mêmes possibilités de vivre suivant leurs aspirations, il faut qu'il y ait égalité. (Voir ce mot). Comme la société actuelle est divisée en classes perpétuellement en lutte les unes contre les autres, la fraternité n'y a point de place. Le mot peut être écrit, avec ceux de liberté et d'égalité, sur les murs des prisons et des casernes, ainsi que sur les pièces de monnaie, cela n'empêchera pas les déchirements entre les hommes, dans une société remplie d'iniquités.

En voyant le mot de fraternité galvaudé et sali par tant de coquins, les anarchistes peuvent avoir une certaine tendance à le leur laisser pour compte et à lui préférer celui de solidarité qui, en ayant un caractère moins intime, peut mieux se prêter à une plus grande extension et avoir une portée plus humaine, après tout.

Mais il n'empêche que les idées anarchistes sont les seules qui soient véritablement imbues du sentiment de fraternité. L'anarchiste se reconnaît, se sent le frère de tous ceux qui souffrent, peinent et gémissent, qui sont écrasés sous le fardeau de l'exploitation et de la servitude. Il veut leur redonner de la dignité, de la volonté, de l'énergie pour briser leurs chaînes et se libérer, pour conquérir une vie heureuse. Par contre, il peut sembler anormal, répugnant à des anarchistes, de traiter de frères les exploiteurs, les gouvernants, les policiers, les magistrats, les politiciens, les financiers, mais cela n'a rien pourtant qui soit contraire à nos idées. Si l'on est prêt à aider un frère dans la misère, à porter le fardeau d'un frère qui peine, on doit être prêt à combattre le frère qui vous dépouille, qui vous trompe, qui vous torture, qui vous écrase, qui vous tue. On ne conçoit pas qu'entre frères, les uns accaparent tout le patrimoine et que les autres soient dépossédés ; que les uns commandent et que les autres obéissent. Entre frères, on veut avoir les mêmes droits au bien-être et à la liberté. Entre frères, on veut être égaux, et les anarchistes veulent l'égalité dans la société. Que les membres des classes opprimées considèrent les membres des classes dominantes comme leurs frères au lieu de les considérer comme leurs maîtres et leurs protecteurs ; qu'ils leur disent : « Oui, nous sommes frères, et, pour cette raison, nous voulons, comme vous, goûter les douceurs de l'existence, nous voulons que, comme nous, vous travailliez à produire ce qui est utile à la vie, nous voulons partager les plaisirs et les peines, les joies et les souffrances ! » Qu'ils tiennent et appliquent ce langage et le régime d'oppression sociale aura vécu ! C'est alors que, suivant l'expression d'Etiévant, l'énigme : Liberté, Egalité, Fraternité, posée par le sphinx de la Révolution, étant résolue, ce sera l'anarchie. — E. COTTE.

FRATERNITÉ n. f. Lien qui unit les enfants de même père ou mère. *Figuré :* Union intime, solidarité entre les hommes, entre les membres d'une société. Pris dans ce dernier sens : Fraternité est un de ces mots creux qui résonnent délicieusement au cœur des hommes et dont se masquent hypocritement gouvernants, prêtres et riches, pour maintenir dans l'asservissement le prolétaire en lui suggérant qu'il est le frère de la grande famille (?) qu'est la Patrie.

C'est au nom de la Fraternité qu'il travaille et est dépouillé du produit de son effort ; au nom de la Fraternité, qu'il tue l'autre gueux.

« Fraternité ! dit Proudhon, frère tant qu'il vous plaira, pourvu que je sois le grand frère et vous le petit ; pourvu que la société, notre mère commune, honore ma progéniture et mes services en doublant ma portion... Vainement vous me parlez de fraternité et d'amour ; je reste convaincu que vous ne m'aimez guère et je sais très bien que je ne vous aime pas. »

Liberté, Egalité, Fraternité : trilogie sublime que ne réalisera véritablement qu'une société où l'intérêt de tous sera identique à l'intérêt de chacun. Alors, sans doute, bien de doux sentiments pourront éclore sans se heurter constamment à la cruelle réalité du combat pour l'existence...

... Quand les hommes ne seront plus des loups pour les hommes... — A. LAPEYRE.

FRAUDE n. f. (du latin *fraus*, au génitif : *frausdis*). Action de frauder, de tromper, de frustrer, d'induire en erreur.

Bien que réprimée par la loi — bien faiblement du reste, lorsqu'elle s'exerce sur une grande échelle — la fraude n'en est pas moins un des caractères essentiels du commerce. Tromper sur la valeur d'une marchandise, falsifier les produits livrés à la consommation est de pratique courante dans toute transaction commerciale, le commerce n'étant en réalité que le vol organisé et protégé par la loi. Afin de se procurer ou d'augmenter la somme de ses bénéfices, le commerçant — et en général à quelque catégorie qu'il appartienne — fraude sur tous les articles qu'il livre à la consommation et même les denrées alimentaires n'échappent pas à cette pratique criminelle. On fraude sur le lait, sur le vin, sur la viande, sur tout ce qui ne permet pas d'être contrôlé directement par l'acheteur, et c'est ainsi que le marché est envahi par du lait coupé d'eau, par de la viande avariée, par des objets falsifiés, dont l'espèce, l'origine, la qualité ou la quantité sont mensongères.

Nous disons que la répression ne peut rien contre un tel état de chose, car la qualité primordiale du commerçant est de savoir mentir, de savoir voler, de savoir *frauder*. L'expérience, du reste, démontre suffisamment l'inopérence de la loi en la matière et, d'autre part, on peut ajouter que si, apparemment, le législateur a fait montre d'une certaine inquiétude en ce qui concerne la fraude et qu'auprès de certains ministères — tel celui de l'Agriculture — fonctionne un « Service de Répression des fraudes », en réalité la magistrature et les tribunaux se rendent ordinairement complices de la fraude. L'indulgence des juges, envers les fraudeurs de haute envergure, permet aux infractions à la loi de se multiplier, et il est par exemple de notoriété publique que pas un fournisseur aux armées n'hésite à livrer des produits de qualité douteuse avec la certitude de l'impunité.

La fraude n'est véritablement réprimée que lorsque

c'est un petit qui s'en rend coupable ; et, même lorsqu'elle s'exerce directement au détriment de l'Etat par un individu ayant quelque influence politique, économique ou sociale, elle reste à l'abri de toute poursuite.

Qui donc ignore aujourd'hui que des hommes appartenant à la haute banque ou à la grande industrie fraudent régulièrement le fisc en ne déclarant pas les énormes bénéfices qu'ils réalisent, et que le fisc garde le silence sur les infractions dont il est victime ? Certes, nous ne sommes nullement étonnés d'une telle attitude, car elle souligne, comme tant d'autres choses, qu'en notre siècle de ploutocratie, où l'unique souci de certains individus est de faire de l'argent par n'importe quel moyen, les représentants des institutions bourgeoises sont à plat ventre devant la fortune, et que les puissants peuvent, sans inquiétude, se permettre toutes les fraudes.

FREIN n. m. (du latin *frenum*). En mécanique on donne le nom de *frein* à tout appareil destiné à ralentir ou à arrêter le mouvement d'une machine, d'une voiture, etc., etc... Il y a plusieurs types de freins, depuis le frein ordinaire à sabot, fixé sur les roues des rustiques charrettes, jusqu'au frein électrique ou à air comprimé. Pour la traction automobile on utilise le plus couramment des freins à ruban, dans lesquels le serrage est obtenu par le frottement d'une bande sur un tambour fixé sur les roues de la voiture. Ces freins se manœuvrent à la main par un levier placé sur le siège du véhicule à proximité du conducteur. Dans les chemins de fer on utilise les freins à air comprimé et les freins électriques qui permettent de bloquer automatiquement en quelques secondes toutes les roues des voitures composant le train. En France, le type de frein le plus employé est le frein à air comprimé, système Westinghouse.

Au figuré, le mot frein est également employé assez fréquemment et il signifie également : arrêter, retenir, enrayer. Mettre un *frein* à ses passions. Mettre un *frein* à sa langue, c'est-à-dire se retenir de parler. Ronger son *frein*, pour réprimer le dépit que l'on éprouve.

Quand donc le capitalisme mettra-t-il un *frein* à sa cupidité, et le travailleur un *frein* à sa crédulité et à son ignorance ?

FRICTION n. f. (du latin *frictio*). Action de frictionner. Médicalement : frottement que l'on fait sur une partie quelconque du corps pour exciter et activer les fonctions de certains organes. Nettoyage du corps ou d'une partie du corps à l'aide d'une lotion aromatique. Une *friction* à la quinine ; une *friction* à l'eau de Cologne ; une *friction* à l'alcool.

Par extension, on emploie le mot *friction* comme synonyme de : heurt, désaccord, dispute. Les causes de *friction* sont multiples au sein de la classe ouvrière, et cela tient à ce que les routes empruntées par certains groupes de prolétaires sont diamétralement opposées à celles suivies par les autres. La politique qui s'est immiscée dans les associations ouvrières et qui a détourné le prolétariat de son but n'est pas un des moindres facteurs de *friction* qui divisa et divise encore les exploités. Pourtant le but à atteindre, c'est-à-dire la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme, ne peut être atteint que par le concours de toute la classe ouvrière et par l'union des forces de tous ceux qui sont victimes de l'oppression politique, économique et sociale de la bourgeoisie et du capital.

Certes l'unité est loin de régner dans les rangs du capital, mais dans les heures de lutte sociale, lorsque le capital se dresse devant le travail, il n'y a aucune friction parmi les capitalistes : tous sont d'accord pour écraser la classe ouvrière. Cette dernière ne trouvera-t-elle jamais un terrain d'entente pour écraser son adversaire ?

FRIPOUILLE n. f. Mot populaire qui signifie : canaille, voleur, escroc. Une fameuse *fripouille*, une grande *fripouille*. Le mot est entré dans la langue et est maintenant utilisé assez couramment. Il serait erroné de penser que la fripouille ne se recrute que dans les basses classes de la société, dans ce que l'on peut considérer comme les déchets d'humanité. La fripouille se rencontre partout et l'on peut dire que la bourgeoisie a un contingent de *fripouilles* bien supérieur à celui que l'on rencontre dans les bas-fonds des grandes agglomérations.

Naturellement la haute *fripouille* ne présente pas les mêmes caractères que la basse pègre, mais elle est plus dangereuse, car elle se couvre du masque de l'honnêteté et de la probité. La *fripouille* capitaliste n'attend pas sa victime au coin d'une rue pour lui soutirer sa bourse ; elle opère beaucoup plus adroitement et aussi avec plus de chance de succès et moins de danger. C'est dans les combinaisons financières qu'elle exerce son génie malfaisant et les malheureux qu'elle dépouille de leurs faibles économies sont nombreux. De temps à autre, mais rarement, à la suite d'une maladresse, un de ces grands escrocs tombe sous le coup de la loi ; il se tire généralement d'affaire à bon compte et reprend ses occupations, honoré de tous, car aujourd'hui chacun se courbe devant la richesse, et l'homme qui sait se procurer de l'argent, fût-il une fripouille, mérite la considération de ses semblables. Cela marque la fin d'un régime qui se perd dans la corruption.

FROMAGE n. m. (pour *formage*, de forme). On donne le nom de *fromage* à tous les sous-produits du lait, obtenus de différente façon, mais le plus généralement par la coagulation du lait qui produit le caillé.

Au sens figuré le mot fromage est employé comme synonyme de sinécure. Ce terme est usité dans ce sens depuis assez longtemps déjà, puisque La Fontaine, dans ses Fables, s'en servait assez fréquemment. « Se retirer dans un fromage » est devenu maintenant une locution proverbiale.

Dans les milieux populaires et plus particulièrement dans ceux d'avant-garde, on appelle « fromagiste » celui qui abuse de la crédulité de ses semblables et qui, ayant obtenu une place, une fonction, un « *fromage* », cherche à s'y maintenir par n'importe quel moyen. Les fromagistes ne manquent malheureusement pas dans les organisations ouvrières, et si les fonctionnaires sont utiles dans les associations prolétariennes, il est regrettable de constater que, trop souvent, la fonction se transforme en *fromage*, et que celui qui la détient ne vise uniquement qu'à la conserver, même si son organisation doit en souffrir.

Pour mettre un terme à un état de chose si nuisible au prolétariat, certaines organisations ont pris des mesures statutaires pour se libérer des fromagistes, mais il ne semble pas que jusqu'à ce jour elles aient été efficaces, car les fromagistes sont encore nombreux dans toutes les organisations de travailleurs.

FRONT (unique) n. m. Le front unique ou « unité de front » est la tentative proposée par certains organismes d'avant-garde d'opposer à la force organisée du capitalisme de bataille, la force organisée du travail. Cette expression « front unique » est relativement récente, puisqu'elle ne date que de l'époque où les forces du travail se divisèrent non seulement dans leurs organisations, mais surtout en raison des moyens de lutte préconisés et employés par les différentes écoles sociales et révolutionnaires.

Nous avons à maintes reprises déclaré qu'à notre avis

le triomphe du prolétariat sur la bourgeoisie ne pouvait être consécutif qu'à l'union de tous les travailleurs sur le terrain économique, de manière à pouvoir opposer à la puissance capitaliste un bloc compact susceptible de résister à ses attaques. C'est dire assez qu'en principe, l'unité de front, ou le front unique, nous apparaît comme une condition *sine qua non*, indispensable à la victoire prolétarienne.

Il faut cependant étudier dans quelle mesure ce front unique est réalisable. Les facteurs qui, au lendemain de la guerre, déterminèrent la division des forces prolétariennes, subsistent encore en 1927, et quelle que soit sa nécessité, le front unique ne semble pas pouvoir se réaliser avant longtemps. D'autre part il convient de remarquer que, dans l'esprit de quantité d'individus qui le réclament avec intensité, le front unique n'est qu'un pis-aller qu'il ne faut pas confondre avec l' « *Unité* » tout court. Les différentes organisations qui président aux destinées de la classe ouvrière considérant qu'en raison même des principes qui leur servent de base, l'unité organique est matériellement impossible, certaine de ces organisations préconise le « front unique », c'est-à-dire l'union momentanée, circonstancielle, occasionnelle, pour un but déterminé, de tous les travailleurs, quelle que soit l'organisation à laquelle ils appartiennent.

Présenté sous un tel jour, le front unique paraît évidemment souhaitable, et bien fol serait celui qui, sincèrement révolutionnaire, refuserait de s'associer à une telle tentative. Mais avant de s'engager idéologiquement et pratiquement dans une aventure, il est prudent de rechercher si telle proposition qui à première analyse paraît généreuse, n'est pas une façade destinée à cacher des buts inavoués ; si seul l'intérêt de la classe ouvrière anime les parties susceptibles de s'associer et enfin si, en certaines circonstances, le « front unique » loin d'être un facteur d'unité, ou plutôt de réconciliation prolétarienne, n'est pas un facteur de désagrégation ouvrière.

On trouve, autre part, dans cette même encyclopédie, l'étude sur le mouvement prolétarien en France, son évolution, et plus particulièrement l'historique de la « Confédération Générale du Travail » et de la « Confédération Générale du Travail Unitaire ». (Voir ces mots).

En 1926 se forma, en France, un troisième organisme prenant le nom de Confédération Générale du Travail Syndicaliste Révolutionnaire, qui, se réclamant des vieux principes du syndicalisme révolutionnaire, se traça comme tâche de regrouper les travailleurs qui, lassés de la collusion existant entre le mouvement syndical et le mouvement politique, ne trouvaient pas place dans les deux premières Confédérations.

Bien que déplorant la naissance continuelle de nouveaux organismes, ce qui caractérise l'affaiblissement des classes laborieuses, les anarchistes communistes qui vécurent les heures troubles de 1920 à 1926 — tout au moins ceux des anarchistes qui considèrent le syndicalisme comme un facteur révolutionnaire — crurent devoir applaudir à la création de la C.G.T.S.R. C'est qu'en réalité il est encore préférable de voir les travailleurs groupés en plusieurs organisations que de les voir absolument désorganisés. Il faut avouer pourtant que la création de nouvelles organisations prolétariennes rend plus difficile à résoudre le problème de l'unité et du front unique. Ce problème semble insoluble en vertu même des nombreuses contradictions qui éloignent les travailleurs les uns des autres. Or une question se pose : les contradictions qui divisent la classe ouvrière sont-elles réelles ou superficielles ? Ne sont-elles pas savamment entretenues pour éviter la reconstitution d'un bloc prolétarien ? Une chose est certaine : c'est que tous les travailleurs, organisés ou non — et c'est ce qui devrait être leur force — quelles que soient leurs opinions politiques ou philosophiques, ont un intérêt commun indéniable, incontestable : c'est l'affaiblissement progressif des classes dirigeantes qui doit déterminer finalement la chute définitive du capitalisme et la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Même pour ceux qui ne veulent pas s'embarrasser des problèmes d'avenir et qui envisagent l'action et le mouvement social simplement dans le présent et pour les bénéfices immédiats que l'on peut en tirer, les chances de succès des travailleurs, dans la lutte quotidienne qu'ils mènent contre le capitalisme, sont relatives à la puissance de ce dernier.

Or nous sommes convaincus que l'affaiblissement du capitalisme de bataille ne peut être obtenu que par la lutte sur le terrain économique, et l'expérience, et toute l'histoire du passé est à ce sujet significative et ne permet aucun doute.

Comment se fait-il, alors, qu'animés par les mêmes désirs, luttant pour un but identique, la réalisation d'un front unique et par la suite d'une unité organique de tous les travailleurs, paraisse impossible ?

Nous disons que jamais une amélioration, une transformation, une réforme — favorables naturellement à la classe productrice — ne furent le résultat d'une intervention spécifiquement politique. La politique et les politiciens peuvent trouver un bénéfice dans la lutte économique des travailleurs, jamais les travailleurs n'ont acquis et n'acquerront des avantages par leurs luttes politiques. Mais chaque fois qu'une action prolétarienne fut couronnée par un succès, des politiciens, par d'habiles subertfuges, une fois le travail accompli, se présentèrent comme les provocateurs de la victoire, pour en récolter les bénéfices moraux. De cette tradition il résulte que, malgré les nombreux exemples qui illustrent l'histoire politique et sociale des classes laborieuses, le prolétariat est encore, par préjugé et par ignorance, et aussi par paresse, étroitement attaché à tout ce qui touche à la politique. Il est fermement convaincu que les faibles améliorations qu'il obtient sont dues à l'intervention de ses politiciens et l'on peut dire qu'il accorde une plus grande confiance à la lutte politique qu'à la lutte économique.

C'est cet état d'esprit qui fut une cause de division et qui est encore aujourd'hui une entrave à l'unité et au front unique.

S'il était possible d'effacer toute trace de politique dans les organisations syndicales, l'unité serait un fait accompli. Nous n'en sommes malheureusement pas là et nous savons que les ravages exercés par la politique au sein des associations ouvrières s'étendent de plus en plus. Et pourtant, plus que jamais, l'union de tous les travailleurs est nécessaire. L'impérialisme se développe avec une rapidité déconcertante et menace chaque jour d'entraîner l'humanité vers de nouvelles catastrophes. Des foyers d'incendies couvent aux quatre coins du monde ; à peine terminée l'aventure marocaine, à laquelle participèrent la France et l'Espagne, l'Angleterre et les Etats-Unis développent leur action dans la Chine, en pleine période d'évolution. Mussolini a les regards fixés sur la Yougo-Slavie, et le besoin d'expansion italienne est une épée de Damoclès suspendue sur l'Europe. Plus qu'en 1914 la guerre est là qui nous guette et ce ne serait pas trop de toute l'énergie et de toute la volonté de tout le prolétariat pour résister au terrible fléau que nous prépare le capitalisme.

Mais comment réaliser ce front unique, comment réunir les forces éparses des travailleurs, et qui donc entrave l'accomplissement d'une telle œuvre ? La politique encore et toujours. Nous avons dit plus haut qu'un anarchiste ne pouvait pas, s'il était révolutionnaire, ne pas être partisan de l'unité de front contre les forces déchaînées du capital ; mais faut-il encore que ce front unique ne soit pas un tremplin destiné à servir les appé-

tits d'une minorité de parasites qui spéculent sur le mouvement ouvrier. Souventes fois, les anarchistes, malgré les désaccords profonds qui les séparaient de certains partis politiques, consentirent à faire cause commune, pour un but déterminé, avec certains de leurs adversaires, dans l'espoir de voir la classe ouvrière sortir triomphante de la bataille. Hélas ! l'expérience ne fut pas heureuse, et chaque fois la classe ouvrière fut détournée de son chemin, malgré tous les efforts des révolutionnaires sincères. L'on est donc obligé de constater que, parfois, ceux qui réclament l'organisation du front unique, ne le font que pour empêcher certains éléments d'entreprendre une action qui pourrait gêner une autre tentative préconçue et inavouée, et que dans de telles conditions le front unique, loin d'être profitable à la classe ouvrière, lui est néfaste. Le front unique ne peut se réaliser que si une profonde sincérité, sans aucune arrière pensée, anime ceux qui sont chargés de l'organiser. Or une telle garantie ne nous est nullement fournie par les hommes qui sont actuellement à la tête des deux grandes organisations ouvrières, liées l'une et l'autre à des associations politiques.

Faut-il donc désespérer de voir la classe ouvrière unifiée et capable de se dresser menaçante devant la folie meurtrière du capitalisme ? Devons-nous espérer que le front unique s'organisera automatiquement à l'heure du danger et que, devant la terrifiante réalité, les travailleurs, dans un éclair de raison, briseront les barricades qui les séparent ? Il est difficile de répondre, et pour celui qui a assisté à la désorientation des éléments révolutionnaires de 1914, il est douteux qu'en l'état de chose actuel il en soit différemment. Les travailleurs ne semblent pas avoir appris grand'chose de la guerre, ils se laissent encore guider comme par le passé par des formules sentimentales qui ne sont plus d'actualité. Cependant que le capital profite de toutes les expériences et s'organise pour parer à toutes les difficultés, le prolétariat reste stationnaire et s'imagine qu'en changeant les noms et les mots il change les choses. Il n'est pas suffisant de dire que les chefs qui le dirigent sont corrompus, car en vérité lui seul est responsable de cette corruption. C'est à lui de savoir choisir ses hommes et de s'organiser de façon à pouvoir être prêt à répondre à toutes les attaques du capital. L'organisation instantanée du front unique est une utopie qui ne se réalisera jamais, et même en supposant qu'un tel phénomène se produise, le prolétariat serait encore victime des malins et des audacieux qui chercheraient et réussiraient à le détourner de son action.

Le problème à nos yeux est entier. Ce n'est pas le front unique qu'il faut provoquer, c'est l'unité de la classe ouvrière, et cela est un travail de longue haleine. C'est tout le problème du syndicalisme qui se pose à nouveau ; c'est le syndicalisme qu'il faut organiser sur de nouvelles bases, car dans le syndicalisme seul résident toutes les aspirations prolétariennes. Seul le syndicalisme, détaché de toute emprise philosophique et politique, est susceptible d'accomplir le tour de force qui consiste à renfermer dans une organisation unique tous les exploités à quelque catégorie qu'ils appartiennent. C'est dans le syndicalisme que nous devons placer toutes nos espérances, mais nous ne concevons pas le syndicalisme ainsi que nombreux de nos camarades anarchistes qui lui prêtent une idéologie révolutionnaire. Ce qui, selon nous, a justement nui au développement du syndicalisme dans les pays latins, c'est son esprit. Le syndicalisme est un mouvement de masse ; or la masse n'est pas révolutionnaire dans son esprit mais elle le devient dans son action. Le syndicalisme est donc révolutionnaire, ou plutôt le devient selon les circonstances, même s'il se réclame du plus pâle réformisme. Et cela est tellement vrai, que même des organisations syndicales chrétiennes, voire fascistes, furent entraînées parfois dans l'action révolutionnaire en raison des circonstances et des événements. La première nécessité du syndicalisme et sa première force est le nombre. Si les organisations syndicales anglaises ou américaines obtiennent des succès, c'est grâce à leur force numérique. Or, jamais cette force numérique ne pourra être atteinte dans nos pays latins si nous n'abandonnons pas cette prétention de vouloir donner au syndicalisme une idéologie révolutionnaire. Et nous le remarquons dans toutes les campagnes de recrutement syndical. Bon nombre de travailleurs refusent d'adhérer à la C.G.T.U. parce que cette dernière est animée par un esprit politico-communiste, comme ils refuseraient d'adhérer à une organisation d'inspiration anarchiste ou socialiste. Le travailleur qui entre dans une organisation n'a aucun programme d'avenir, il a des besoins immédiats. C'est pour les soutenir, les défendre, qu'il s'associe à ses frères de misère. Il n'a pas d'autre but. Quant à nous, anarchistes, il me semble que ce but nous doit paraître suffisant et que nous ne pouvons pas concevoir un syndicalisme suffisant à tout, sans quoi nous ne serions pas anarchistes. C'est justement, ainsi que l'a déjà lumineusement développé il y a longtemps notre vieux camarade Malatesta, parce que nous considérons que le syndicalisme ne suffit pas à tout, que nous voyons la nécessité de nous organiser entre anarchistes et que nous menons une action particulière, une action anarchiste en dehors des cadres syndicaux.

Sur le terrain syndical, uniquement syndical, débarrassé de tous les parasites qui le rongent, les travailleurs peuvent reconstituer leurs forces. Et que l'on ne pense pas que ce serait amoindrir le rôle du syndicalisme, ce serait l'étendre au contraire. Il est possible de faire quelque chose avec des forces compactes, il est impossible de faire quoique ce soit avec des forces éparses.

Que les travailleurs y songent. Leur avenir est entre leurs mains et c'est d'eux que dépendent leur vie et leur mort. Toute lutte du travail contre le capital est révolutionnaire. Chaque amélioration, aussi faible soit-elle, que le travailleur arrache à son exploiteur, est une partie de la victoire, une partie de la révolution. La révolution est de chaque jour, de chaque heure, de chaque minute. Que les travailleurs s'organisent sur le travail et pour le travail et le front qu'il opposera à ses maîtres sera unique et puissant. — J. CHAZOFF.

FRONTIÈRE n. f. Limite de deux pays. Lignes fictives tracées sur les cartes du monde et qui enclosent un certain territoire appelé pays ou patrie. Bien des phénomènes président au tracé des frontières : droit du premier occupant ; droit du plus fort : conquête par la guerre, le vol, l'assassinat ; traités imposés ou subis ; unions de princes ; dots ; héritages, etc...

C'est l'affirmation du droit de propriété par une collectivité sur le sol, les instruments de travail.

Les frontières sont gardées par des postes de douane. La douane est un des moyens despotiques de comprimer l'examen des bases d'ordre d'un pays. Il est en effet absolument indispensable aux gouvernants d'une nation d'empêcher l'examen de la révélation (Droit divin) sur laquelle se base l'autorité du Prince ; ou du sophisme (Droit des majorités) sur lequel se base l'autorité de l'Etat. Il faut pour cela, empêcher les confrontations des bases d'ordre d'un pays avec celles de l'autre pays. Les douanes ont longtemps rempli cette fonction et la remplissent encore en surveillant le passage des habitants d'un pays à l'autre, en le gênant (passeports), en supprimant les imprimés jugés séditieux, etc...

Les douanes ont en outre une autre fonction. Elles permettent, par la perception d'un droit d'entrée sur

les marchandises étrangères, l'exploitation la plus absolue des prolétaires du pays « protégé », par leurs propres capitalistes. En effet, elles suppriment ainsi la concurrence pour la vente des produits que le consommateur devra payer le prix que voudront bien les capitalistes.

Les frontières jouent un grand rôle dans l'exaltation du « patriotisme », autre moyen despotique d'empêcher l'examen. (V. au mot *Patrie*). — A. LAPEYRE.

FRUGIVORE adj. (du latin *fruges*, fruit, et *vorare*, manger), qui mange des fruits, qui se nourrit de fruits ; par extension : qui consomme uniquement des fruits à l'exclusion de tout autre aliment. FRUGIVORISME, théorie ou système basé sur la croyance que l'alimentation exclusivement fruitarienne convient à l'humanité.

La découverte des vitamines (ou plutôt la découverte du rôle important joué par les vitamines dans la nutrition de l'organisme humain) est venue rappeler à beaucoup de personnes, qui l'avaient oublié, le bienfait de l'alimentation fruitarienne.

Il semble bien, cependant, que cette alimentation ait été particulièrement goûtée de nos ancêtres, si nous en croyons les traditions et les légendes de l'antiquité. Chacun sait que la pomme joua un grand rôle dans la vie de nos premiers parents, si l'on s'en rapporte à ce burlesque récit qui s'appelle la Genèse. Tous les Anciens semblent avoir tenu les fruits en haute estime. Les jardins des Hespérides étaient aussi renommés, avec leurs pommes d'or jalousement gardées par un dragon féroce, que le comique Paradis d'Adam et Eve. La pomme et le raisin ont inspiré bien des poètes (ainsi que le vin et les fumées de l'alcool, hélas...).

Les enfants qui vivent sous nos yeux n'ont-ils pas conservé un goût très vif pour les fruits de toutes sortes, alors qu'ils éprouvent souvent de la répugnance pour les viandes ? Il y a là une indication précieuse, car c'est l'instinct naturel (trop souvent faussé de nos jours) qui nous la fournit.

Pour nous, libertaires, *a priori*, nos sympathies vont au frugivorisme. Il évoque la vie au grand air, en liberté, au soleil. Il nous fait rêver d'harmonie fraternelle et de cadres verdoyants. Sa réalisation s'accompagne de joie, de paix, d'amour, tandis que le carnivorisme rend nécessaire de répugnantes tueries, des « abattoirs » nauséabonds et entretient au cœur de l'homme l'instinct de la destruction sanguinaire.

Il s'agit de savoir si nous sommes constitués pour nous alimenter uniquement de fruits. A côté du sentiment humanitaire qui doit nous inspirer, interrogeons aussi la science médicale et l'hygiène alimentaire.

Je ne rappellerai que pour mémoire les célèbres querelles qui ont divisé les physiologistes, surtout en ce qui concerne l'interprétation de notre dentition.

Les omnivores prétendent que l'homme est constitué pour manger de tout, sous prétexte que nous avons des dents incisives (comme les rongeurs), des dents canines (comme les carnassiers), des dents molaires (comme les frugivores). L'homme serait donc, à la fois, rongeur, carnivore et frugivore. Les végétariens et les frugivores objectent à cette argumentation que les canines humaines sont courtes, comme celles des singes anthropoïdes et n'ont pas la longueur de celles des véritables carnassiers (les grands singes sont, on le sait, frugivores). Aux yeux des frugivores, les canines humaines seraient simplement un instrument de défense dans la lutte pour la vie, — il en serait de même pour les canines des grands singes, qui constituent la variété animale la plus rapprochée de l'espèce humaine.

Cette explication paraît vraisemblable, surtout lorsqu'on la rapproche de l'étude de notre intestin, dont la longueur (trop grande) rend si pernicieuse pour nous l'ingestion de la chair animale.

Une autre controverse a fait couler beaucoup d'encre : celle de la valeur des aliments en albumine et en azote. On croit de moins en moins, pourtant, à la nécessité d'absorber de grandes quantités d'aliments très « nourrissants », car on s'est aperçu que l'homme n'avait besoin, pour vivre, que de très faibles rations. Certains jeûneurs ont pu résister pendant plusieurs semaines, sans absorber aucun aliment. On peut vivre et se bien porter en mangeant très peu. Les gros mangeurs deviennent invariablement malades et ils meurent jeunes. Les personnes qui arrivent à un âge avancé, les centenaires, sont presque toujours très sobres et s'abstiennent de viande, de tabac et d'alcool.

On groupe ordinairement les fruits en trois catégories : 1° *les fruits à pulpe*, qui contiennent une grosse quantité d'eau et de faibles quantités de sucre. Ce sont les cerises, les raisins, les poires, les pommes, etc., etc. Cette variété est extrêmement riche et fournit à nos palais, pendant toute la belle saison, une gamme inépuisable de saveurs agréables et de parfums délicats. Ces fruits, riches en eau, sont très diurétiques et très laxatifs. Ils sont donc recommandables pour tout le monde et à plus forte raison pour les malades, les fiévreux, les convalescents, auxquels ils seront particulièrement bienfaisants en raison de leur digestibilité ; 2° *les fruits farineux*, dont le type est la châtaigne. La valeur nutritive de la châtaigne (et du marron) est bien connue. Tous les intestins ne la tolèrent pas d'une façon parfaite ; en ce cas, il est tout indiqué de la consommer sous forme de purées ou de farines. Des populations entières (celles du Limousin, de l'Auvergne, de la Corse, par exemple) ont longtemps trouvé dans la châtaigne leur principale alimentation. Malheureusement notre capitalisme imbécile et inconscient détruit chaque jour les superbes châtaigneraies, car... on extrait du bois de châtaignier un produit utilisé dans l'industrie de la chaussure. Nous regrettons ces hécatombes, car les châtaigniers assuraient au paysan — sans travail à fournir — une farine de premier choix, plus nutritive que les meilleures viandes ; 3° *les fruits oléagineux*, ainsi nommés parce qu'ils sont riches en corps gras. Ce sont les plus nourrissants de tous les fruits : noix, noisettes, amandes, olives. Il est prudent de les mastiquer suffisamment, afin de faciliter le travail stomacal. (Inutile d'ajouter que tous les fruits doivent être soigneusement lavés, et si possible essuyés, afin de les purifier des innombrables poussières et impuretés dont ils sont recouverts, surtout... lorsqu'ils ont passé entre les mains de nos ineffables commerçants).

De ce qui précède, on pourrait conclure qu'il est possible de se nourrir uniquement avec des fruits, en ayant soin d'associer les fruits farineux et oléagineux, qui sont nutritifs, aux fruit aqueux, qui ne le sont presque pas.

En théorie, la chose est certainement possible. Mais j'aperçois deux écueils dans la pratique :

1° D'abord, une telle alimentation serait insuffisamment variée. On ne peut pas se nourrir d'un bout de l'année à l'autre avec des noix et des marrons. La satiété viendrait vite. Nous sommes plus gourmands que les animaux, qui mangent la même herbe pendant leur vie entière (ou qui, du moins, varient très peu leurs sensations gustatives). On peut le regretter, mais il est possible que cette recherche du plaisir dans la variété des mets soit un stimulant digestif et un facteur de santé — lorsqu'il reste, bien entendu, dans les limites rationnellement fixées par la physiologie ;

2° Ensuite... il faut bien avouer que les fruits sont très chers, horriblement chers. Pour se sustenter avec des bananes, des pommes, des oranges, du raisin, il faudrait être riche, très riche, surtout en hiver.

Je crois donc, personnellement, que la sagesse nous

conseille de ne pas rejeter les légumes (qui sont excellents, soient crus, soient cuits), ni même certains produits d'origine animale, tels que le beurre, le lait, les fromages, le miel. Associés aux fruits et consommés en quantités raisonnables, ils ne peuvent que nous être très utiles. On se passera alors de viande sans la moindre difficulté, au contraire, puisqu'on évitera de s'empoisonner et de s'intoxiquer avec le plus malsain des aliments.

J'estime, contrairement à certains fruitariens, que la consommation du pain est toute indiquée avec les fruits. Le pain (*rassis*, ou, mieux encore, *grillé*) complète très heureusement la valeur alimentaire des fruits. Pour obtenir au maximum les résultats bienfaisants que peut nous procurer l'ingestion de ceux-ci, il ne faut pas oublier qu'il est préférable de les consommer au début du repas. On les digère alors beaucoup mieux et l'on profite intégralement de leurs propriétés dépuratives.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur la question. Je renvoie aux livres de Rancoule, de Maurice Phusis, du Dr Carton, du Dr Durville, qui se sont occupés de la question sérieusement, ainsi qu'aux publications de nos amis du Foyer Végétalien (40, rue Mathis, Paris). Il y a là les éléments d'une philosophie rationnelle de l'alimentation. Assurément, ni le frugivorisme, ni le crudivorisme (alimentation constituée, intégralement ou en grande partie, de fruits ou de légumes crus) ne suffiront à modifier le monde actuel. Ce ne sont pas des panacées (il n'y en a pas, au surplus). Mais ces mouvements ont leur place, et leur grande raison d'être, dans le grand courant d'idées et d'efforts libérateurs qui vise à créer une société moins brutale et moins servile, au sein de laquelle l'homme saura vivre sainement, sobrement et consciemment. — André Lorulot.

FRUGIVORE. Celui qui ne se nourrit que de fruits, de végétaux. Quantité d'animaux sont *frugivores*, bien que certains ne se nourrissent pas essentiellement de fruits, mais de différentes substances végétales. Il y a même des carnassiers qui ne dédaignent pas les fruits et les végétaux.

« L'homme, nous dit Cuvier, est par ses dents *frugivore* aux trois cinquièmes et carnivore pour le reste. L'écureuil est un *frugivore*. »

On donne à l'individu qui se nourrit de *fruits* le nom de végétalien ; il est du reste excessivement rare de rencontrer des hommes qui ne mangent que des fruits ; à part quelques sectaires, presque tous les végétaliens acceptent d'absorber différentes substances végétales. Nous n'avons pas à discuter des goûts de chacun, et quiconque est libre, en vérité, de se nourrir à sa guise de viande, de légumes ou de fruits ; mais certains végétaliens veulent faire du végétalisme une doctrine sociale, ce qui nous paraît ridicule.

Scientifiquement, d'autre part, il n'a jamais été démontré que le végétalisme produisait physiquement, moralement ou intellectuellement, des individus supérieurs, et que les carnivores eussent à souffrir de leur système d'alimentation. Au point de vue sentimental, le végétalisme ne se soutient pas plus qu'au point de vue scientifique, car si l'on se place sur le terrain du « droit à la vie » pour les animaux, il n'y a pas plus de raison de ne pas respecter l'existence du lion, du tigre, du serpent, du rat ou de tout autre animal nuisible, que celle de la poule ou du mouton. Nous pensons donc que le végétalisme est une question individuelle et non pas une question sociale. Nous croyons cependant qu'à l'origine l'individu fut plutôt carnivore que végétarien et cela se manifeste encore de nos jours par la pratique de certaines peuplades arriérées qui se livrent à l'antropophagie, lorsqu'elles ne trouvent pas pour se nourrir d'autre chair que celle de l'homme.

Nous devons encore ajouter, pour ceux qui se placent sur le terrain sentimental pour soutenir les principes « humanitaires » du végétalisme, qu'en certaines contrées la destruction de certains animaux — tel le lapin, par exemple — est d'une absolue nécessité, et que sans les battues et les chasses qui s'organisent périodiquement, la reproduction intensive de ces animaux deviendrait pour l'homme un véritable fléau.

Laissons donc le frugivore à ses fruits, le végétarien à ses légumes, et le carnivore à sa viande, en ayant soin cependant de ne contraindre personne et de n'empiéter sur la liberté de qui que ce soit. On trouvera aux mots : végétarien, végétalien, végétarisme et végétalisme, une étude plus profonde sur ce sujet qui intéresse certainement un grand nombre de camarades anarchistes, car le problème du végétarisme fut très discuté dans les milieux d'avant-garde. Il y a des sujets autrement troublants cependant qui doivent inquiéter tout révolutionnaire sincère et, végétarien ou carnivore, nous croyons que l'homme, le travailleur, a, dans la situation précaire que lui fait le capitalisme, des difficultés à vivre et que les uns et les autres doivent s'unir pour acquérir leur bien-être et leur liberté.

FUMISTE n. m. et adj. Qui s'occupe de fumisterie. Ouvrier fabriquant des appareils de chauffage ou chargé d'entretenir les cheminées en bon état.

Au sens figuré, le mot *fumiste* sert à désigner un mauvais plaisant, un mystificateur, un individu en qui l'on ne peut avoir confiance. « C'est un fumiste ; c'est une fumisterie », pour : « C'est une plaisanterie ridicule, grotesque ». Les fumistes ne manquent pas et on en rencontre dans tous les milieux. « L'art » d'abuser de la crédulité humaine est très répandu et il ne s'exerce pas simplement pour s'amuser aux dépens d'autrui. Les *fumistes* vivent souvent de leurs mystifications et leurs victimes sont nombreuses. L'ignorance, la bêtise, la peur, la lâcheté sont des terrains propices à être exploités par les fumistes, et le pauvre monde souffre terriblement de tous ces parasites qui, siégeant dans les parlements, dans les cours de justice, dans les grandes administrations, poursuivent leur action néfaste et entretiennent un état de chose arbitraire entre tous. La société moderne est une vaste *fumisterie*, mais elle n'est pas simplement grotesque, elle est tragique, et c'est une plaisanterie grossière que de vouloir faire croire à l'individu que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'il ne peut en être autrement.

Combien de temps cela durera-t-il encore ? Combien de temps les *fumistes* pourront-ils encore tromper et berner les classes opprimées ? Que ceux qui peinent et qui souffrent regardent autour d'eux, qu'ils écoutent, qu'ils comprennent et, en chassant tous les fumistes, ils mettront fin à la grande fumisterie sociale.

G

GACHIS n. m. (de gâcher). Au sens propre on appelle *gâchis* une espèce de mortier composé de chaux, de sable, de plâtre ou de ciment, délayé dans l'eau et employé généralement dans la bâtisse. On emploie ce mot par extension pour désigner quelque chose de confus, d'embrouillé : « Le gâchis social, le gâchis politique ».

Il en est qui, adversaires de toute transformation sociale, se signalent comme les défenseurs de l'Etat bourgeois et de la société capitaliste, prétendent que la révolution ne peut être que le *gâchis*, c'est-à-dire le désordre, et affirment avec une certaine outrecuidance que l'organisation autoritaire de la bourgeoisie est une manifestation de l'ordre le plus parfait.

Il faut être ou aveugle ou le plus parfait des crétins, à moins d'être intéressé et profiter de l'état social actuel, pour tenir un tel langage, car la société moderne, surtout depuis la guerre de 1914, nous offre le spectacle du plus profond *gâchis*. Ce *gâchis* est tel que les dirigeants de la bourgeoisie et du capitalisme en sont eux-mêmes débordés et ne savent plus de quelle façon sortir du bourbier dans lequel ils se sont enlisés. Le *gâchis* politique, le *gâchis* parlementaire, le *gâchis* économique, dans tous les domaines de l'activité, c'est la confusion la plus obscure, et ce gâchis total, absolu, est le résultat de l'appétit toujours grandissant des classes dirigeantes qui se laissent entraîner dans les aventures les plus périlleuses. A la faveur de ce *gâchis*, il faudrait que la classe ouvrière sût se livrer en bon ordre à l'attaque de la citadelle capitaliste déjà ébranlée, pour se libérer d'un seul coup de ses maîtres et de ses oppresseurs, et organiser enfin une société nouvelle illuminée par la liberté.

GAFFE n. f. La *gaffe* est un instrument composé d'un manche d'environ deux mètres de long et d'une pointe métallique munie d'un ou de deux crocs et dont se servent les marins pour pousser les embarcations, pour accrocher, accoster ou aborder.

Populairement, ce mot s'emploie fréquemment comme synonyme de « maladresse », « d'erreur ». Faire une *gaffe ;* c'est une *gaffe* qui est cause de tout ce trouble. Il ne fait que des *gaffes*. Personne n'est à l'abri de faire des *gaffes*, car chacun peut se tromper. Lorsqu'elle n'engage que l'individu qui la commet, la *gaffe* est excusable ; elle l'est moins lorsqu'elle engage tout un groupe, toute une association ou toute une organisation. Et c'est pourquoi un homme qui se trouve à la tête d'un organisme quelconque doit toujours, avant d'accomplir un geste ou un acte, en mesurer tous les effets, toutes les conséquences, afin de ne pas faire de *gaffes* et entraîner, dans son erreur, toute une collectivité.

Il ne faut jamais oublier que les gaffes, commises à certaines époques par des hommes qui dirigeaient le mouvement prolétarien, furent fatales à la classe ouvrière. Sans remonter à 1914, où l'attitude de certains chefs ne peut pas être qualifiée de *gaffe*, mais de crime, nous trouvons, dans l'histoire sociale d'après-guerre, un nombre incalculable de *gaffes* sincèrement commises qui déterminèrent la désunion des classes travailleuses. Faisons donc en sorte d'en faire moins à l'avenir, en profitant des exemples et des expériences du passé, et la tâche que nous avons à cœur de mener à bien nous paraîtra plus légère.

GAGE n. m. Le gage est un objet que l'on donne à un créancier en garantie d'une dette, d'un emprunt, etc...

Le prêt sur gage est autorisé par la loi, « et, à défaut de payement à l'échéance, le créancier peut, huit jours après une simple signification au débiteur (ou au tiers bailleur de gage), faire procéder à la vente publique par le ministère des agents de change ou des courtiers. » Des dispositions spéciales ont été prévues par la loi en ce qui concerne les gages immobiliers.

En certaines villes, la municipalité fait elle-même office de prêteur sur gage, par l'intermédiaire de ses « Monts de Piété ». Dans les périodes de crise, de chômage, il est pénible de voir les misérables se détacher d'objets qui leur sont parfois, non seulement chers et utiles, mais indispensables, et les offrir en gage, en échange des quelques francs qu'on leur prête avec intérêts et qui leur permettront, pendant quelques jours, de ne pas crever de faim.

Il n'est pas besoin de dire que les prêteurs sur gage ne travaillent pas gratuitement et que, d'ordinaire, ils ne prêtent leur argent qu'à un taux usuraire.

On emploie également le mot *gages* comme synonyme de salaire, appointement (voir ces mots), mais plus particulièrement en ce qui touche le personnel domestique. Dans ce sens, le mot *gages* ne s'emploie qu'au pluriel. Avoir de bons *gages*. Etre satisfait de ses *gages*.

GAIN n. m. (de *gagner*). Le gain est le profit, le bénéfice réalisé dans une affaire, une entreprise, ou encore l'avantage obtenu sur un concurrent ou un adversaire. Un gain considérable ; un gain licite ; un gain médiocre ; le gain d'une bataille ; avoir gain de cause ; être âpre au gain.

L'amour du gain, qui anime un grand nombre d'individus, est une des causes primordiales des batailles continuelles que se livrent les hommes. La course vers la fortune qui permet, à celui qui la possède, toutes les jouissances, fait de l'humanité un vaste champ de carnage où les humains, semblables à des bêtes féroces, se déchirent et se dévorent mutuellement.

Les économistes bourgeois prétendent que le gain est un facteur d'énergie, qu'il concourt au développement économique de la société et qu'il est une source de génie, que c'est grâce à lui que l'homme poursuit ses recherches, que c'est pour obtenir les avantages d'un gain matériel qu'il étudie, qu'il découvre et qu'enfin il part à la conquête du monde. Rien n'est plus faux, à notre avis. Nous n'ignorons certes pas, qu'en ce qui concerne le commerce, la finance ou l'industrie, l'appât du gain n'est pas étranger à leur développement, mais n'oublions pas que ni le commerce, ni l'industrie ne sont des facteurs d'évolution sociale et que, ordinairement, le véritable artisan du progrès, le chercheur, le savant, travaille sans aucun esprit de lucre, et que ses décou-

vertes, dont il ne bénéficie matériellement que rarement et dans une faible mesure, sont presque toujours accaparées par les spéculateurs qui s'enrichissent honteusement du travail et de la pensée d'autrui.

Non, l'appât du gain ne fait pas jaillir la lumière et, en aucun cas, il n'est un facteur de civilisation. Au contraire, l'appétit insatiable des capitalistes, l'amour du gain toujours plus grand, plus considérable, les pousse dans des aventures guerrières dont la classe ouvrière paie tous les frais. C'est pour que leurs maîtres accumulent des gains considérables, que les travailleurs sont contraints de produire pendant de longues heures, pour des salaires de famine, et de se faire tuer sur les champs de bataille, lorsque leurs exploiteurs, pour arrondir leurs gains, cherchent des débouchés dans les pays coloniaux ou à l'étranger. Le gain, en réalité, c'est le produit du vol licite, du vol légal et, au sens propre du mot, il ne peut être moral.

Tant qu'une société, quelle qu'elle soit, même si elle se réclame de tendances, de principes socialistes ou révolutionnaires, admettra ou permettra le « gain », la question sociale ne sera pas résolue. Ce n'est que lorsque tous les organismes des vieilles sociétés bourgeoises seront détruits et que l'industrie travaillera pour satisfaire les besoins de tous et non pas pour satisfaire aux exigences immodérées d'une minorité de ses semblables, que la révolution sera un fait accompli. Le gain ne sera plus alors le fruit d'une spéculation ou d'une exploitation, mais le résultat d'un travail profitant à toute la collectivité humaine.

GALÈRE n. f. (de l'italien *Galera*). Navire de guerre des anciens, à un, deux ou trois rangs de rames. Les plus petits de ces navires avaient, à chaque rang et de chaque côté, dix rames ; les plus grands en avaient cinquante. En France, les premières galères furent construites sous le règne du roi Charles IV. Le mot galère est aujourd'hui usité comme synonyme de « bagne ». Cela tient à ce qu'il fut un temps où les forçats accomplissaient leur peine sur les galères. « C'était, dit le Lachâtre, la peine la plus communément usitée. Les femmes ne pouvaient être condamnées aux galères. On commuait cette peine tantôt en une détention à temps ou à perpétuité, le plus souvent en celle du fouet et du bannissement. Voici comment s'exécutait cette peine : Les condamnés, après avoir été préalablement fustigés et flétris, étaient transférés dans une prison jusqu'à ce qu'ils fussent en nombre suffisant pour former une chaîne. On leur passait alors un anneau de fer au cou, un autre au bas de la jambe ; on reliait ces deux anneaux par une chaîne qui tenait, d'une part, à l'un des poignets, de l'autre à la grosse chaîne, à laquelle les galériens étaient attachés deux à deux, l'un à droite, l'autre à gauche. Ils marchaient ainsi à pied, de ville en ville, sous la garde de chiourmes, jusqu'au lieu de leur destination où, étant arrivés, on les détachait de la grosse chaîne pour les enchaîner dans la galère, chacun à son banc. En 1748, les navires à rames ayant cessé d'être en usage dans la marine, les galériens furent employés aux travaux des ports et des arsenaux. »

De nos jours, il ne reste donc plus des « galères » que le nom. Les forçats ne sont même plus employés dans les arsenaux, mais expédiés dans de lointaines colonies pénitenciaires et livrés, sans contrôle, à la brutalité des garde-chiourmes. (Voir les mots *bagne*, *travaux forcés*, *forçat*).

Le mot galère est également usité à présent, au sens figuré, pour signaler une condition désagréable ou une situation pénible. Une vie de *galère*. Un travail de galère. Il n'est pas besoin d'aller au bagne pour voir des hommes condamnés à la galère perpétuelle. Face à la richesse insultante des riches, il est des êtres qui fournissent un travail au-dessus des forces humaines et mènent une véritable vie de *galériens*. Il faut avoir visité certaines contrées minières ou pénétré dans certaines grandes usines métallurgiques pour se rendre compte de ce que le capital exige de son prolétariat, en échange d'un salaire insuffisant pour vivre ; l'existence de certains manœuvres, qui travaillent sur les grands navires commerciaux, n'est pas non plus de beaucoup supérieure à celle des galériens de jadis ; à part les chaînes elle est à peu près identique. Que de chemin il reste encore à parcourir pour que la terre, qui est un paradis pour une minorité, ne soit plus une galère pour la grande majorité ! C'est au prolétariat, parce que c'est chez lui que se recrute le galérien, qu'il appartient de transformer tout cela. Avec un peu d'énergie, de volonté et de courage, il le peut ; mais il faut aussi pour cela qu'il se libère de tous les préjugés qui le tiennent, comme un *galérien*, rivé à la chaîne.

GALERIE n. f. (du latin *galeria*). On donne le nom de galerie à une pièce, ordinairement plus longue que large, et qui sert à donner des fêtes, des concerts, à réunir ou à exposer des tableaux et autres objets d'art. Les galeries d'un palais ; les galeries d'un musée ; une galerie de peinture. Au théâtre, on appelle galerie tout ce qui n'est pas le parterre. C'est un balcon fourni de banquettes pour les spectateurs. La première galerie ; un fauteuil de troisième galerie. On donne aussi le nom de galerie aux routes que les mineurs creusent au fond de la mine. On distingue plusieurs catégories de galeries. Une galerie inclinée qui suit le gite, c'est-à-dire une masse de minerai, s'appelle *enlevure*, *montagne*, *montage*, etc. ; une galerie très inclinée prend le nom de *fendue ;* celle qui amène l'air dans tous les coins de la mine est la *galerie d'aérage*.

Au figuré, on donne le nom de *galerie* à ce que l'on considère comme l'assistance ; travailler pour la *galerie*, c'est-à-dire pour ceux qui observent, qui regardent. Il est quantité de gens qui ne vivent que pour la *galerie* et qui s'inquiètent toujours de ce que l'on pense de leurs gestes et de leurs actes. Ils empoisonnent ainsi leur existence. Il en est d'autres qui ont certaines attitudes pour la *galerie* et dont la vie est un éternel mensonge. C'est pour la galerie que nos politiciens se disputent durant des heures dans les parlements, car c'est toujours dans les coulisses que se traitent les grandes affaires politiques. La *galerie*, c'est le peuple, et le peuple se laisse tromper aisément. Les politiciens en profitent.

GALIMATIAS n. m. Discours confus, embrouillé, inintelligible. Le Lachâtre nous dit que ce mot provient « du quiproquo d'un avocat qui, plaidant en latin pour le *coq de Mathias*, a force de répéter *gallus Mathiae*, en vint à dire *galli Mathias*, ce qui fit rire tout l'auditoire, de manière que l'expression se conserva pour signifier un discours embrouillé. »

Rien n'est plus désagréable, pour un auditeur, que d'être obligé d'écouter un discours obscur, où les idées sont sans suite, les pensées développées sans aucun ordre, et qui est souvent inintelligible même pour celui qui le fait.

A celui qui veut propager une doctrine, qui cherche à faire partager ses sentiments ou ses opinions à ses semblables, la sincérité, la volonté et le courage ne suffisent pas ; il faut aussi de la clarté. « La profondeur donne à penser ; l'obscurité donne à deviner ; le *galimatias* est une attrape dont souvent l'auteur est la première dupe », dit Levis. Ayons donc soin, chaque fois que nous avons à charge de présenter au public nos idées, nos aspirations, nos espérances, de parler clairement, posément, simplement, afin d'être compris de tous et de toutes, pour que l'on ne puisse pas dire en nous écoutant : « Quel galimatias ! »

Laissons tous ceux qui se perdent dans la démagogie débiter leur *galimatias* et poursuivons notre chemin sans nous en écarter ; nous arriverons un jour à être entendus et compris, et on verra alors finir le *galimatias*, qui préside encore aujourd'hui aux destinées de l'humanité.

GALVANISME n. m. Moyen de développer de l'électricité dans les substances animales. C'est au docteur Louis Galvani, physicien, né à Bologne en 1737 et mort en 1798, que l'on doit la découverte du galvanisme, qu'il appelait, lui, l'électricité animale. C'est le hasard, qui fait tant de choses, qui lui valut cette découverte. En 1789, Galvani ayant disséqué des grenouilles pour en étudier le système nerveux, les avait suspendues à un balcon de fer, au moyen de petits crochets de cuivre, traversant les nerfs lombaires. Il s'aperçut que chaque fois que les nerfs touchaient le fer du balcon, les grenouilles, bien que mortes, éprouvaient des convulsions, et Galvani attribua ces convulsions à un fluide particulier. Volta démontra, par la suite, que ce phénomène n'était nullement dû à un fluide particulier et que l'on se trouvait simplement en présence de phénomènes électriques. C'est cependant grâce à la découverte de Galvani que Volta construisit sa pile, dite pile de Volta, et que les savants ont ensuite fait du galvanisme une science nouvelle.

GARANTIE n. f. Sûreté contre une éventualité quelconque ; ce qui garantit une chose. Engagement qui garantit les possessions d'un objet. Moyen de protection. Un acte de *garantie ;* un contrat de *garantie*. Constatation légale des matières d'or et d'argent. La garantie de ces métaux précieux est la marque ou poinçon dont sont revêtus les objets au titre légal.

La *garantie individuelle* est la protection que la loi est supposée assurer à chaque citoyen. Nous savons que cette *garantie* est une supercherie et que la liberté individuelle ou collective n'est nullement assurée par la loi et ceux qui sont chargés de l'appliquer ou de la faire respecter. Bien au contraire, les agents de l'Etat et plus particulièrement ceux de la police, peuvent impunément violer les prétendues lois de garantie, sans craindre les sanctions d'une « justice » asservie au capital et à la bourgeoisie. La police, comme presque toutes les institutions des sociétés modernes, ne sert de garantie qu'à la bourgeoisie contre le travailleur.

Taxe pour fond de garantie. — Selon la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, à défaut, par les chefs d'entreprise débiteurs ou par les sociétés d'assurances et syndicats de garantie, d'acquitter au moment de leur exigibilité les indemnités mises à leur charge à la suite d'accidents ayant entraîné la mort ou une incapacité permanente de travail, le payement en est assuré aux intéressés par les soins de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, au moyen d'un fonds spécial de *garantie* alimenté par les centimes additionnels à la contribution des patentes.

GARROTTE n. f. (de l'espagnol *garrote*). Appareil de supplice employé en Espagne pour l'exécution des peines capitales. La garrotte fait mourir le patient par strangulation. La garrotte est composée d'une plateforme au centre de laquelle est fixé un poteau et, à ce poteau, un siège sur lequel est assis le condamné. Celui-ci a le cou pris dans un collier de fer réuni à une vis qui traverse le poteau. En serrant cette vis on ramène le collier vers le poteau et le condamné meurt étranglé. La garrotte est un supplice horrible. Il n'y a certes pas de critérium pour déterminer s'il est plus terrible que tous les autres supplices imaginés par les immondes valets de la bourgeoisie. La peine de mort, en soi, est une horreur et un crime. Que ce soit la guillotine, la chaise électrique, la pendaison ou la garrotte qui provoque la mort d'un homme, l'acte de supprimer par vengeance un être humain sans défense, est une lâcheté.

Nous connaissons l'antienne : « Il est des individus qui ne méritent pas de vivre, qui sont des dangers sociaux, et qui sont eux-mêmes chargés de crimes. Leur laisser la vie, c'est les mettre à charge de la collectivité, de la société et, en conséquence, il est préférable, à tous les points de vue, de les supprimer. » Philosophie d'imbéciles ou de jouisseurs, mais non d'hommes sensés ou raisonnables. S'il fallait garrotter tous les inutiles, tous les criminels, tous les assassins qui évoluent dans les hautes sphères de la finance, du commerce, de l'industrie et de la politique, il faudrait un nombre incalculable de bourreaux. Mais ce sont ordinairement les victimes inconscientes que l'on garrotte, alors que les véritables coupables jouissent en paix de la considération des hommes.

GAZ n. m. On donne le nom de gaz à tout corps invisible, élastique qui, sous l'influence de la pression atmosphérique, reste à l'état de fluide. Gaz d'éclairage ; gaz pauvre ; gaz à l'air ; gaz asphyxiant.

C'est bien à tort que l'on prête à l'ingénieur français Philippe Lebon l'invention des gaz d'éclairage. En réalité, dès 1667, les expériences du chimiste anglais Boyle avaient démontré la combustibilité des gaz provenant du bois et de la houille. Philippe Lebon ne fit que poursuivre les travaux de ses prédécesseurs et de trouver des applications pratiques d'utiliser les gaz pour l'éclairage. En France, on ne voulut pas l'entendre, et il alla porter ses découvertes en Angleterre et, lorsque ce système d'éclairage passa en France, il était déjà très répandu de l'autre côté de la Manche. Le gaz a rendu et rend encore d'immenses services, tant au point de vue domestique qu'au point de vue industriel ; mais l'utilisation du gaz, tout au moins en ce qui concerne l'éclairage et la force motrice, doit faire place à l'électricité, plus moderne, plus pratique et plus propre. Pour le chauffage, l'électricité, quant à présent, ne menace pas le gaz, mais il n'est pas douteux qu'avec le progrès, l'électricité sera le mode de chauffage de demain et que le gaz trouvera une autre utilisation.

Disons que les gaz d'éclairage et de chauffage sont des sous-produits de la houille.

A côté de ces gaz utiles à tous, il y a les gaz inutiles, les gaz criminels, destinés à détruire l'humanité, et que le génie malfaisant de l'homme a mis au service des dieux de la guerre. « Les gaz de guerre ou de combat, dit le Larousse, proviennent de substances diverses, les unes naturellement gazeuses, d'autres liquides ou solides, mais susceptibles de se volatiliser plus ou moins rapidement à l'air. Ils ont été utilisés sous forme de vagues, ainsi que dans les projectiles de tranchées, de canon et d'obusier. Parmi les substances employées, les unes sont *suffocantes*, déterminant la toux et la mort par asphyxie (chlore, brome, bromacétone, chlorosulfonate de méthyle, chloroformiate de trichlorométhyle, ou palite, phosgène, rationite) ; d'autres sont *toxiques*, agissant par arrêt d'un organe fonctionnel (acide cyanhydrique, chlorure de phénilcarbine) ; *lacrymogènes*, provoquant le larmoiement (chlorure et bromure de benzile, chloropicrine, iodacétone, acroléine) ; *sternutatoires* (éthylcarbazol, cyanure de diphénylarsine). Beaucoup de ces substances possèdent les pouvoirs suffocants et lacrymogènes ; le sulfure d'éthyle dichloré ou ypérite, est à la fois suffocant, lacrymogène et vésicant. Pour garantir le combattant, on a utilisé des masques protégeant les yeux et les voies respiratoires. »

On se garde bien, dans la grande presse, d'initier le peuple aux ravages qui résulteront de l'emploi des gaz

asphyxiants en temps de guerre. On trouve, dans cette encyclopédie, au mot « désarmement » (pp. 527, 528, 529 et 530), des rapports officiels établis par des maîtres de la science pour la Société des Nations, et qui attirent l'attention des hommes d'Etat sur l'impossibilité matérielle qu'il y aurait à garantir les populations civiles contre ces gaz. Malgré cela on continue, dans toutes les grandes nations, à fabriquer des gaz asphyxiants, bien que sachant que leur emploi conduirait le monde à la ruine.

Contre de tels procédés de barbarie, prémédités, préparés consciemment par les forces mauvaises de la société, la classe ouvrière ne fait rien, parce qu'elle ignore et, ceux qui savent, se rendent complices, par leur silence, des crimes monstrueux qui se préparent.

Comment peut-il se trouver encore, dans des pays civilisés, en un siècle où les hommes savent lire, et surtout à une époque qui a été bouleversée par le plus terrible des cataclysmes pendant quatre ans et demi, des ouvriers qui consentent à fabriquer des gaz asphyxiants ? Comment peuvent-ils ne pas être troublés à la pensée que ces gaz sémeront la mort sur leur passage, que leurs femmes, que leurs enfants en seront les premières victimes et qu'ils fabriquent eux-mêmes leur plus terrible outil de guerre ? Et comment comprendre que des chimistes, des physiciens, des savants, soient assez lâches pour mettre leur savoir à la disposition de minorités grisées par leurs appétits et qui n'hésiteront pas demain à détruire la moitié de l'humanité pour conquérir de nouveaux privilèges ? Si la classe ouvrière n'y prend garde, rien n'arrêtera ses maîtres, ses oppresseurs sur le chemin du carnage, et les gaz qu'elle fabrique ne serviront pas seulement en temps de guerre, mais aussi pour écraser le peuple lorsqu'il voudra se révolter et mener la lutte contre son patronat.

GENDARME n. m. (pour *gens d'armes*). Autrefois, homme de guerre ayant sous ses ordres un certain nombre d'hommes à cheval. C'est Charles VII qui, en 1445, institua le corps des gendarmes. De nos jours, le gendarme est un soldat policier chargé d'exercer une surveillance dans la campagne et sur les voies de communication, et de « veiller à leur sécurité ». Le gendarme est placé sous les ordres du ministre de la guerre, mais il dépend également, de par ses fonctions, du ministère de l'intérieur, de la justice et des colonies. Bref, c'est un homme à tout faire. Les officiers de gendarmerie sont également officiers de police judiciaire et, en conséquence, les auxiliaires directs du procureur de la République.

Le gendarme, tout comme le policier, est un précieux agent de l'Etat et un ferme défenseur de la propriété. C'est lui qui, sur les routes de France, fait office de flic et chasse, poursuit et arrête les chemineaux et les misérables. Les gendarmes se recrutent parmi les engagés ou les rengagés, ayant au moins trois ans de service ; la plupart sont des anciens sous-officiers et c'est assez dire ce que peut être leur mentalité. A Paris, le gendarme prend le nom de garde républicain. La garde républicaine compte trois bataillons d'infanterie et quatre escadrons de cavalerie. Ce sont les gardes républicains que les travailleurs trouvent en face d'eux dans les manifestations. Ce sont les gardes républicains, les gendarmes de Paris, qui viennent prêter main-forte à la police proprement dite, lorsque les ouvriers se révoltent contre leurs maîtres. Le gendarme est toujours sans pitié, et il faut le placer sur le même rang que tous les autres policiers. Il ne vaut pas mieux.

GÉNÉALOGIE n. f. (du grec *genos*, race, et *logos*, discours). La généalogie est la science qui a pour objet d'établir le dénombrement des ancêtres d'un individu, la filiation d'une famille jusqu'à son premier auteur. Dans la noblesse, en vertu d'un préjugé ridicule qui subsiste encore de nos jours malgré les progrès du démocratisme, un individu qui connaît ses origines lointaines et peut produire des titres les établissant, est considéré comme un être d'essence supérieure. Le roturier est celui qui ne connaît pas ses origines.

Voltaire a, sur la *généalogie*, écrit une page pleine de satire et d'ironie : « Aucune *généalogie*, dit-il, n'approche de celle de Mahomet ou Mohammèd, fils d'Abdallah, fils d'Abd'-all-Moutabeb, fils d'Ashem ; lequel Mahomed fut, dans son jeune âge, palefrenier de la veuve Cadisha, puis son facteur, puis son mari, puis prophète de Dieu, puis condamné à être pendu, puis conquérant et roi d'Arabie, puis mourut de sa belle mort, rassasié de gloire et de femmes. Les barons allemands ne remontent que jusqu'à Vitikind, et nos nouveaux marquis français ne peuvent guère montrer de titres au delà de Charlemagne ; mais la race de Mahomet ou Mohammed, qui subsiste encore, a toujours fait voir un arbre généalogique dont le tronc est Adam, et dont les branches s'étendent d'Ismaël jusqu'aux gentilhommes qui portent aujourd'hui le grand titre de cousin de Mahommed. Nulle difficulté sur cette généalogie, nulle dispute entre les savants, point de faux calculs à rectifier, point de contradictions à pallier, point d'impossibilité qu'on cherche à rendre possible. Votre orgueil murmure de l'authenticité de ces titres ? Vous me dites que vous descendez d'Adam, aussi bien que le grand prophète, si Adam est le père commun ; mais que cet Adam n'a jamais été connu de personne, pas même des anciens Arabes ; que ce nom n'a jamais été cité que dans les livres juifs ; que, par conséquent, vous vous inscrivez en faux contre les titres de noblesse de Mahomet ou Mohammed. Vous ajoutez qu'en tout cas, s'il y a eu un premier homme, quel qu'ait été son nom, vous en descendez tout aussi bien que l'illustre palefrenier de Cadisha ; et que, s'il n'y a point eu de premier homme, si le genre humain a toujours existé, comme tant de savants le prétendent, vous êtes gentilhomme de toute éternité ? A cela, on vous réplique que vous êtes roturier de toute éternité, si vous n'avez pas vos parchemins en bonne forme. Vous répondez que les hommes sont égaux, qu'une race ne peut être plus ancienne qu'une autre ; que les parchemins auxquels on fend un morceau de cire sont d'une invention nouvelle ; qu'il n'y a aucune raison qui vous oblige de céder à la famille de Mohammed, ni à celle de Confutzée, ni à celle des empereurs du Japon, ni aux secrétaires du roi du grand Collège. Je ne puis combattre votre opinion par des preuves physiques, ou métaphysiques, ou morales. Vous vous croyez égal au daïri du Japon, et je suis entièrement de votre avis. Tout ce que je vous conseille, quand vous vous trouverez en concurrence avec lui, c'est d'être le plus fort. »

De nos jours, cependant, il ne suffit plus d'avoir un nom, et de connaître ses origines, pour briller dans le monde. La généalogie d'un individu ne suffit pas si cet individu n'est pas en puissance d'argent. Mais la bourgeoisie est encore tellement imprégnée de vieux préjugés, tellement jalouse de la vieille noblesse déchue, qu'elle n'hésite pas parfois à échanger son argent contre un titre de noblesse et à acheter une *généalogie*. Le travailleur, le plébéien, n'a pas besoin de connaître le nom de ses ancêtres ; il n'a pas besoin de fouiller le passé pour connaître ses ascendants. Il sait. Il sait qu'il a faim depuis toujours, que son père, son grand-père, son aïeul eurent faim et que, depuis la plus lointaine antiquité, dans tous ses ancêtres il fut honteusement opprimé et toujours dépossédé du fruit de son travail. Qu'importe le nom des esclaves qui le précédèrent. Ce furent des esclaves et c'est tout. Mais, si le peuple ignore le nom de ceux qui le précédèrent dans la souffrance et dans la misère, il a compris que ce n'est que

par la révolte qu'il arrivera à transformer une société qui l'opprime et l'empêche de conquérir le bonheur. Et il sait que, demain, il triomphera de la bataille gigantesque qui se livrera et que toute la noblesse, toute la bourgeoisie, toute la ploutocratie verra son règne se terminer pour le plus grand bonheur des hommes.

GÉNÉRALISER verbe. Rendre général. Généraliser une idée, un principe, une doctrine, une opinion, une méthode. L'individu a toujours une tendance presque instinctive à généraliser. « Un enfant, dit Condillac, est naturellement porté à *généraliser*, parce qu'il lui est plus commode de se servir d'un nom qu'il sait que d'en apprendre de nouveaux ; il *généralise* donc sans avoir le dessein de *généraliser* et sans même remarquer qu'il *généralise*. » Quantité d'hommes sont, à ce sujet, comme des enfants. L'ignorance, la paresse, les entraînent à tout *généraliser*, sans même vouloir supposer que chaque chose, chaque objet, chaque être, a un caractère particulier qui mérite l'attention. Il ne faut pourtant pas porter « la particularisation » à l'absolu et tomber dans l'erreur contraire à la *généralisation*. En ce qui concerne les idées, les systèmes, et surtout dans la lutte sociale, on est parfois obligé de *généraliser* pour coordonner les efforts, les rapports d'individus à individus. L'absence de *généralisation* sur ce point supposerait l'égoïsme et l'individualisme le plus étroit et nuirait à ce que nous entendons par « organisation sociale ». En conséquence, nous pensons qu'il est indispensable de se former des idées générales reposant sur l'expérience et l'observation, en respectant toutefois les idées et le caractère particulier de chaque individu, si ces idées et ce caractère ne sont pas une entrave à la liberté et à la libre évolution de la collectivité.

GÉNÉRATION n. f. (du latin *generatio*, de *generare*, engendrer). Action par laquelle les êtres vivants se reproduisent et perpétuent leurs espèces. La *génération* des hommes ; la *génération* des insectes. « Le cheval est, dit Buffon, de tous les animaux celui qu'on a le plus observé, et on a remarqué qu'il communique, par la *génération*, presque toutes ses bonnes et mauvaises qualités, naturelles ou acquises. » Il en est de même pour tous les êtres vivants, hommes, bêtes, et même les plantes.

Il y a deux modes de *génération :* la génération agame, qui ne nécessite qu'un seul individu pour reproduire des descendants, et la génération sexuelle, où deux individus de sexe différent se fondent et produisent l'œuf qui, en se développant, forme un individu ; mais que la génération soit agame ou sexuelle, les descendants héritent des caractères et des particularités de leurs parents, et il n'est pas concevable que la vie puisse être produite autrement que par la vie elle-même, qui se transmet perpétuellement de génération en génération. Il faut être imbu de croyance et de fanatisme, pour accepter les thèses des différentes églises qui prêtent à un Dieu tout-puissant la création des différentes espèces qui peuplent le monde. La science a depuis longtemps détruit une telle hypothèse, qui ne repose que sur l'ignorance, et démontré qu'il est absurde de croire à la génération spontanée, consécutive à la volonté d'un être suprême. « Nul animal, nul végétal, dit Voltaire, ne peut se former sans germe ; autrement une carpe pourrait naître sur un if et un lapin au fond d'une rivière, sauf à y périr. » L'être humain n'échappe donc pas à la grande loi de la génération et l'espèce humaine ne se conserve qu'en se reproduisant. Est-ce à dire que l'homme ne change pas et que, héritant des caractères physiques, moraux et intellectuels de ses ascendant, il est aujourd'hui ce qu'il était il y a dix mille ans ? Il n'en est pas ainsi : l'individu se transforme, non pas seulement au cours des siècles, en raison de révolutions brutales, mais chaque jour, au cours de sa propre vie, à tout instant de son existence. Il se transforme sans s'en apercevoir, de même que la maman ne s'aperçoit pas des transformations et du changement qui s'opère sur le bambin qu'elle voit tous les jours. Et c'est ce qui explique que l'individu d'aujourd'hui n'est pas absolument identique à celui d'hier et qu'il présente des caractères distinctifs avec l'individu d'il y a cent ans, d'il y a mille ans.

Si l'on admet que le descendant est l'héritier de l'ascendant, il faut, pour se conserver, qu'une race, qu'une espèce soit saine, qu'elle évolue physiquement comme moralement, sans quoi elle tombe en dégénérescence et se détruit d'elle-même. Et il en est de l'individu comme de la race. L'être sain, qui se reproduit, peut donner à la société un descendant utile, heureux, alors que le malade, l'ivrogne, l'alcoolique ne peuvent reproduire que des rejetons tarés, vicieux, qui traînent une vie misérable et sont une charge pour la collectivité. Sans pousser à l'absolu et demander, comme le faisaient les anciens, que l'on supprime à la naissance les individus difformes, nous pensons qu'en notre siècle de science et de progrès, l'homme devrait avoir assez de conscience pour savoir qu'il n'a pas le droit de jeter dans la vie des êtres qui, en raison de leur ascendance, sont voués à la souffrance continuelle et à la misère. La bourgeoisie, férocement égoïste, qui n'envisage nullement l'avenir, mais ne vit que dans le présent et cherche à conserver le plus longtemps possible, pour elle et ses descendants les plus directs, les privilèges acquis par des siècles de rapines et de crimes, profite de l'ignorance du peuple sur le problème de la génération. Elle favorise la reproduction dans les classes laborieuses qu'elle exploite honteusement car, pour la servir, il lui faut une génération d'asservis et d'esclaves. Le peuple, trop souvent hélas ! se laisse prendre dans les filets que lui tendent ses maîtres, et c'est ainsi que la génération présente, née de la guerre, vieille avant l'âge, semble être une fin de race, que l'on grise de promesses et qui se contente du pain et du cirque que lui accordent ses tyrans.

Nous avons dit, par ailleurs, que des civilisations aussi puissantes que la civilisation moderne se sont écroulées ; que la guerre, source d'esclavage et de misère, avait, en d'autres temps, dévasté des régions riches et prospères ; nous avons nous-même, pendant 52 mois, souffert de l'inconscience et de la folie qui s'étaient emparées de l'humanité. Allons-nous léguer à ceux qui nous succéderont demain, tout ce passé de larmes et de sang ? Il faut que le peuple sorte de sa torpeur et que, dans un sursaut d'énergie, il efface l'orgie d'hier pour ouvrir à la génération qui vient la route de la paix et de la liberté.

GÉNÉROSITÉ n. f. (du latin *generositas*). La générosité est le penchant qui pousse l'individu à secourir, à soutenir et à aider son prochain ; c'est une disposition à la bienfaisance et à la libéralité. La générosité ne consiste pas uniquement à aider pécuniairement son semblable ; on peut être généreux tout en étant pauvre, par la noblesse de l'esprit et par les sentiments louables qui nous animent.

La libéralité, d'ailleurs, n'est pas toujours de la générosité ; elle n'en est souvent qu'un artifice. Lorsque la bourgeoisie, dans ses fêtes de charité, dans ses expositions, fait semblant de secourir le malheureux, ce n'est pas par générosité qu'elle agit, mais par intérêt ; combien est plus noble la générosité du misérable qui partage son pain et sa souffrance avec un autre misérable, que celle de ce capitalisme taré et lâche qui ne sait faire le « bien » qu'en s'amusant.

La générosité n'est pas seulement la solidarité du porte-monnaie, c'est aussi la solidarité de l'âme ; c'est

comprendre non seulement les souffrances physiques et matérielles, mais aussi les souffrances morales de ceux qui sont autour de nous, et chercher à les alléger par notre courage et notre énergie. Que de misères pourraient être soulagées si les hommes savaient être généreux et ne se laissaient pas pervertir par un égoïsme étroit et mesquin ! Que les libertaires donnent l'exemple de la générosité ; que partout, face à la bassesse et à la lâcheté, ils se dressent en hommes libres et généreux, et leur action sera féconde dans le présent et dans l'avenir.

GENÈSE n. f. (du grec *genesis*, origine, naissance). On donne le nom de *genèse* à l'ensemble des faits qui ont concouru à la formation de quelque chose. La *genèse* de la Révolution ; la *genèse* de la guerre ; la *genèse* d'un drame.

La « *Genèse* » est également le titre du premier livre du Pentateuque qui, en cinquante-deux chapitres, traite de la création du monde jusqu'à la mort du patriarche Joseph, c'est-à-dire durant une période de 2.700 ans environ. Ce livre, d'inspiration « divine », est bien à tort attribué à Moïse, le grand prophète juif, dont l'existence elle-même est douteuse ; mais de même que les chrétiens prêtent à Luc, à Marc ou à Jean la rédaction de leurs évangiles canoniques, les juifs crurent devoir, bien avant l'ère chrétienne, attribuer à Moïse un livre qui fait autorité dans la religion judaïque. Rien cependant n'est moins vraisemblable ; et même, en supposant que Moïse ait existé, il ne peut être l'auteur d'un ouvrage fabuleux, fantastique, tel que le Pentateuque, car il y a de telles contradictions dans cet ouvrage « d'inspiration divine », qu'il est impossible d'en attribuer la rédaction à un seul homme.

La création du monde est, dans la « Genèse », racontée de deux façons différentes. Dans le premier récit, « Dieu » est appelé « Elohim », dans le second « Jahveh ». On a donc donné le nom de « Elohiste » et de « Jehoviste » à chacun de ces récits. A titre de spécimen, nous donnons quelques passages de ces deux récits ; on remarquera que la création d'Eve, que le péché d'Adam n'existent que dans le récit Jehoviste.

Récit Elohiste. — I. — 1. Au commencement, Elohim créa les cieux et la terre. 2. La terre était un chaos ; le souffle d'Elohim se mouvait sur les eaux. 3. Elohim dit : « Que la lumière soit ! » Et la lumière fut. 4. Et Elohim vit la lumière, qu'elle était bonne, et Elohim sépara la lumière d'avec les ténèbres. 5. Et Elohim nomma la lumière jour, et les ténèbres nuit ; et il fut soir, et il fut matin ; un jour. 6. Elohim dit : « Qu'il y ait un firmament entre les eaux ! »... 9. Elohim dit : « Que les eaux qui sont sous les cieux se rassemblent et que le sec apparaisse. »... 11. Et Elohim dit : « Que la terre produise la verdure, l'arbre fruitier portant le fruit suivant son espèce. »... 14. Elohim dit : « Qu'il y ait des luminaires dans le firmament pour diviser le jour d'avec la nuit. »... 20. Elohim dit : « Que les eaux fourmillent de vie et que les oiseaux volent sur la terre. »... 21. Et Elohim créa les monstres marins et tous les êtres dont fourmillent les eaux, et tout oiseau ailé. 22. Et Elohim les bénit en disant : « Soyez féconds, multipliez et remplissez les eaux des mers, et que l'oiseau multiplie sur la terre ! ». 24. Et Elohim dit : « Que la terre produise des êtres vivants suivant leurs espèces. ». 26. Et Elohim dit : « Faisons l'homme à notre image » ; mâle et femme, il les créa. 28. Et Elohim les bénit et il leur dit : « Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre et l'assujettissez ! ». 29. Et Elohim dit : « Voici, je vous donne toute herbe portant semence et tout arbre qui a un fruit... pour votre nourriture. »

II. — 1. Et furent achevés les cieux et la terre et toute leur armée. 2. Et Elohim acheva au septième jour son œuvre ; et au septième jour il se reposa. 4. Ceci est les généalogies des cieux et de la terre, lorsqu'ils furent créés.

Récit Jehoviste. — II. — 4. Au jour que Jahveh Elohim fit la terre et les cieux. 5. Aucun arbuste n'était encore sur la terre, aucune herbe n'avait encore germé, parce que Jahveh Elohim n'avait pas encore fait pleuvoir sur la terre, et il n'y avait pas d'hommes pour cultiver le sol. 6. Mais une nuée s'éleva de la terre et arrosa le sol. 7. Et Jahveh Elohim forma l'homme de la poussière du sol et souffla dans ses narines le souffle de vie. 8. Et Jahveh Elohim planta un jardin dans l'Eden et y plaça l'homme qu'il avait formé. 9. Et Jahveh Elohim fit pousser du sol tout arbre agréable, et l'arbre de vie au milieu du jardin et aussi l'arbre de la science du bien et du mal. 15. Jahveh Elohim prit l'homme et l'établit dans le jardin d'Eden pour le cultiver et le garder. 16. Et Jahveh Elohim ordonna à l'homme, en lui disant : « De tout arbre du jardin tu peux manger ». 17. Mais de l'arbre de la science du bien et du mal tu ne mangeras pas, car au jour où tu en mangeras tu mourras de mort. 18. Et Jahveh Elohim dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; je lui ferai une aide qui lui corresponde ». 21. Alors Jahveh Elohim fit tomber un profond sommeil sur l'homme, il prit une de ses côtes et en ferma la place avec de la chair. 22. Et Jahveh Elohim forma le côté qu'il avait pris à l'homme, en femme, et il l'amena à l'homme...

III. — 1. Le serpent était rusé par-dessus tous les animaux des champs et il dit à la femme : « Jahveh Elohim a-t-il réellement dit : Vous ne mangerez aucun arbre du jardin ? » 2. Et la femme dit au serpent : « Nous mangeons les fruits des arbres du jardin ». 3. Mais quant au fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Elohim a dit : « Vous n'en mangerez pas et n'y toucherez pas pour ne pas mourir ». 4. Et le serpent dit à la femme : « Vous n'en mourrez pas... 5. Car Elohim sait qu'au jour où vous en mangerez vos yeux s'ouvriront et vous serez comme Elohim, connaissant le bien et le mal. » 6. Et la femme... prit du fruit de l'arbre et en mangea, et elle en donna à son mari, près d'elle, et il en mangea... 8. Et ils entendirent la voix de Jahveh Elohim qui parcourait le jardin à la brise du soir. Et il dit : « De l'arbre dont je t'avais défendu de manger, est-ce que tu en as mangé ? » 12. Et l'homme dit : « La femme m'a donné du fruit de l'arbre et j'ai mangé. » 13. Et Jahveh Elohim dit à la femme : « Pourquoi as-tu fait cela ? » Et la femme dit : « Le serpent m'a séduite et j'ai mangé. » 14. Jahveh Elohim dit au serpent : « Puisque tu as fait cela, tu es maudit... tu marcheras sur ton ventre et tu mangeras la poussière. 15. J'établirai une inimitié entre toi et la femme, entre ta race et sa race ; celle-ci t'écrasera la tête et tu lui blesseras le talon. » 16. A la femme il dit : « J'augmenterai la peine de la grossesse ; tu enfanteras dans la douleur. » 17. Et à l'homme il dit : « Tu mangeras dans la peine tous les jours de ta vie. 19. Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage, jusqu'à ce que tu retournes au sol d'où tu as été pris ; car tu es poussière et tu retourneras à la poussière... » 22. Et Jahveh Elohim dit : « Voici l'homme est devenu comme l'un de nous pour la connaissance du bien et du mal ; mais maintenant qu'il n'étende pas sa main pour prendre de l'arbre de vie, manger et vivre éternellement. » 23. Et Jahveh Elohim l'expulsa du jardin de l'Eden pour qu'il cultivât le sol d'où il avait été pris.

Examinons tout d'abord une des contradictions essentielles de ces deux textes. Les versets 27 et 28 du texte élohiste nous disent que « Elohim créa l'homme à son image ; homme et femme, et les créa », alors que dans le texte Jéhoviste la femme est formée d'une côte prise sur l'homme. D'un côté Dieu bénit l'homme et la femme et leur dit de peupler la terre et de l'assujettir, alors que, dans le second texte, l'enfantement est pour la

femme une punition à ses péchés. Il semble donc absolument impossible que le même auteur ait pu rédiger ces deux récits.

Poussons plus loin l'analyse de ces textes qui sont acceptés, non seulement par la religion juive, mais également par toutes les autres religions occidentales, et voyons sur quoi repose cette idée, d'un dieu créateur, d'un dieu tout-puissant, qui, depuis des siècles, domine le monde. Tout d'abord, le récit Jéhoviste nous apprend qu'à l'origine le serpent parlait, et il en était probablement ainsi de tous les autres animaux peuplant la terre ; de plus, il nous faut supposer qu'il avait des jambes et était constitué physiquement comme l'homme, puisque c'est sa séduction qui lui valut la peine infligée par Dieu. C'est peut-être une explication simpliste de la variété des individus, mais certains s'en contentent. Pour nous tout cela est, en vérité, un joli conte susceptible peut-être de distraire un enfant ; mais qu'au vingtième siècle, des êtres sains d'esprit, à ce que l'on prétend, soient encore attachés à de telles croyances, c'est ce qui nous paraît inconcevable.

D'autre part, nous ne voyons pas bien quelle est la puissance de ce Dieu qui dit : « Voici l'homme devenu comme l'un de nous par la connaissance du bien et du mal », et qui le chasse du jardin de l'Eden, de crainte que, mangeant du fruit de l'arbre de vie, il ne vive éternellement. Dans l'esprit comme dans la lettre, cela veut dire que si l'homme avait mangé du fruit de l'arbre de vie, Dieu se fût trouvé dans l'incapacité de punir l'homme par la mort.

En outre, le pluriel employé, dans le texte de la « Genèse », nous porte à croire qu'il ne s'agit pas d'un Dieu, mais de plusieurs « Dieux » et, par conséquent, de « Créateurs » multiples. Les juifs devaient, en effet, être polythéistes à l'origine et le mot Elohim lui-même nous le prouve. *Elohim*, en hébreu est, en effet, un pluriel dont le singulier est : *eloah*. Que devient alors cette idée d'un « Dieu » unique, puissant, d'un Créateur maître de toutes choses, maître du monde ?

Il n'est même pas besoin de se placer sur le terrain scientifique de l'origine des espèces pour détruire la *Genèse ;* elle se détruit elle-même, dans l'esprit d'un homme sain, par ses absurdités.

Signalons également que la « Genèse » n'est pas une création particulière des Juifs et que d'autres religions, bien antérieures au judaïsme, avaient imaginé la création du monde de façon fantasmagorique.

« Tous les peuples dont les Juifs étaient entourés, dit Voltaire, avaient une *Genèse*, une *Théogonie*, une *Cosmogonie*, longtemps avant que ces Juifs existassent. Ne voit-on pas, évidemment, que la *Genèse* des Juifs était prise des anciennes fables de leurs voisins ?

« Jaho, l'ancien dieu des Phéniciens, débrouilla le chaos, le Khautereb ; il arrangea Muth, la matière ; il forma l'homme de son souffle, Calpi ; il lui fit habiter un jardin, Aden ou Eden ; il le défendit contre le grand serpent Ophienée, comme le dit l'ancien fragment de Phérécide. Que de conformités avec la « Genèse » juive ! N'est-il pas naturel que ce petit peuple grossier ait, dans la suite des temps, emprunté les fables du grand peuple inventeur des arts ?

« C'était encore une opinion reçue d'Asie que Dieu avait formé le monde en six temps, appelés chez les Chaldéens, si antérieurs aux Juifs, les *six gahambârs*.

« C'était aussi une opinion des anciens Indiens. Les Juifs, qui écrivirent la *Genèse*, ne sont donc que des imitateurs ; ils mêlèrent leurs propres absurdités à ces fables, et il faut avouer qu'on ne peut s'empêcher de rire quand on voit un serpent parlant familièrement à Eve, Dieu parlant au serpent, Dieu se promenant chaque jour, à midi, dans le jardin d'Eden, Dieu faisant une culotte à Adam et un pagne à sa femme Eve. Tout le reste paraît aussi insensé ; plusieurs Juifs eux-mêmes en rougirent ; ils traitèrent dans la suite ces imaginations de fables allégoriques. Comment pourrions-nous prendre au pied de la lettre ce que les Juifs ont regardé comme des contes ? ». (Voltaire, *Le Tombeau du Fanatisme, ou l'Examen important de Milord Bolingbroke*).

La *Genèse* est donc définitivement condamnée pour tout être sérieux, sensé, logique. Elle est condamnée par le raisonnement d'abord et par la science ensuite. L'Eglise, cependant, ne désarme pas et elle poursuit son œuvre de corruption intellectuelle. Pétrissant le cerveau des enfants, le bourrant d'anecdotes mensongères et ridicules, elle fait des bambins qui lui sont confiés des êtres incomplets, incapables de penser sainement et de se conduire librement dans la vie.

L'enfant est un petit être curieux et confiant. Dès son plus jeune âge il cherche à savoir et à s'expliquer tous les phénomènes de la vie. Son esprit éveillé le porte à questionner ; il veut savoir le pourquoi de toutes choses et est toujours porté à admirer ce qui lui paraît grandiose. C'est pourquoi il aime tous les contes de fées. Il admire la force et la puissance de ces êtres surnaturels, lui qui se sent si petit et si faible, et l'explication simpliste de la création du monde, qui lui évite de fouiller et de chercher, le satisfait pleinement. C'est la force de l'Eglise de savoir profiter de l'inexpérience de la jeunesse, et c'est pourquoi l'Eglise est dangereuse. Une fois que le poison a pénétré dans le cerveau d'un gosse, il est difficile de l'en extirper ; même lorsque l'enfant a atteint l'âge d'homme, un flottement, une incertitude subsistent, et cela engendre la crainte de l'inconnu qui est un facteur de lâcheté et d'esclavage. Gardons-nous donc nous-mêmes de conter aux enfants des histoires qui peuvent paraître inoffensives et cependant font des ravages. Tâchons, petit à petit, de leur expliquer les phénomènes de la vie, détruisons systématiquement toute idée légendaire de la création et nous arriverons rapidement à la genèse d'une ère nouvelle. — J. CHAZOFF.

GÉNIE n. m. Le génie est la plus haute expression de la supériorité intellectuelle caractérisée par des inventions, des découvertes, des œuvres philosophiques, scientifiques, littéraires ou artistiques, une action politique ou sociale qui intensifie notre connaissance de l'univers et contribue au progrès de l'humanité.

On a beaucoup divagué à propos du génie. Lombroso et ses disciples en ont fait un état anormal voisin de l'épilepsie et de la folie. Cette opinion ne faisait que justifier une vieille croyance.

Nihil est ingenium sine aliqua stultitia, dit un proverbe latin ; il n'est pas de génie sans quelque grain de folie.

Il est possible que, les forces humaines étant limitées, l'hypertrophie d'une ou de plusieurs facultés intellectuelles soit compensée, chez l'homme de génie, par la déficience des autres. Mais il est difficile d'avoir à ce sujet une documentation sérieuse. Les tares, apparentes chez l'homme de génie, qui est un point de mire, passent inaperçues chez la masse des hommes ordinaires. L'épilepsie d'un Dostoïewsky frappe tout le monde ; mais il ne faut pas oublier que la presque unanimité des épileptiques n'ont rien de génial.

L'inspiration géniale a aussi fait dévier bien des auteurs. On l'a comparée à une hallucination.

Newton, génie lui-même, réfute cette opinion lorsqu'il nous dit que « le génie n'est qu'une longue patience » et qu'il a découvert la gravitation « en y pensant toujours ».

Il n'est pas d'ailleurs, lui non plus, dans la vérité. Certes, les découvertes géniales ne tombent pas du ciel comme une communication médianimique. Celui qui n'a pas étudié une science n'y découvre jamais rien. Mais, en revanche, on peut penser longtemps à une question sans y rien découvrir de nouveau. Il faut renverser

l'assertion de Newton. Si Newton est un génie ce n'est pas parce qu'il a eu la patience ; il a, au contraire, eu la patience parce qu'il avait du génie.

Il n'est pas donné à tout le monde de poursuivre pendant toute une vie la solution d'un grand problème abstrait.

Le génie est inné : l'enfant l'apporte en naissant, sous l'influence de causes qui nous sont inconnues. L'hérédité, tout en y jouant un rôle, est insuffisante à le produire. D'abord il faudrait que le couple fût génial et non pas seulement un des deux conjoints ; condition en pratique irréalisable.

La plus haute instruction, la meilleure éducation ne sauraient donner du génie à qui n'en a pas. Néanmoins, si l'instruction ne donne pas de génie, elle est la condition indispensable de son développement. C'est ainsi qu'on trouve parfois dans la classe ouvrière des hommes extraordinairement doués qui, parce qu'ils ont eu le malheur d'avoir des parents pauvres, ne produiront jamais rien de grand. Il en est qui refont des découvertes déjà faites depuis des siècles, mais qu'ils ignoraient. Le monde stupide et barbare se moque d'eux et les traite volontiers de toqués ; ils auraient été de grands hommes si la société avait été plus juste.

La société actuelle ne fait rien pour le développement des génies. L'intelligence n'est estimée que de manière secondaire ; ce qui domine tout, c'est l'argent. Pour permettre le développement d'un génie, il faut donc, outre les dons naturels, des circonstances heureuses qui sont seulement le lot d'un petit nombre de privilégiés.

On dit souvent que les obstacles favorisent les génies. C'est une erreur grossière. Il est des génies qui triomphent en dépit des obstacles ; mais on oublie tous ceux qui sont vaincus et que, par suite, on ne peut connaître, car le génie, c'est le succès.

« Le peuple n'aime pas les sages ; il supporte plus difficilement l'aristocratie de la raison que celle de la naissance et de la fortune », a dit justement Renan.

Seul, l'homme de génie qui a conquis la gloire, les honneurs et l'argent s'impose au public. Mais encore, à moins que la spécialité de l'homme illustre ne la touche directement, — Pasteur qui guérit la rage, — la masse n'aime pas les supériorités. Lombroso s'est fait l'interprète de cette masse lorsqu'il impute aux hommes de génie tous les méfaits et tous les vices. D'après l'auteur italien, ils sont impérieux, égoïstes, cruels ; les rares femmes de génie avaient de mauvaises mœurs.

Il y a cependant une part de vérité dans ces opinions malveillantes. De même que le pouvoir politique a une influence détestable sur le caractère, le pouvoir moral de l'homme illustre a pour effet de le rendre parfois insupportable dans la vie privée. Grisé par sa popularité, le génie se croit facilement au-dessus de l'humanité et il a une tendance à traiter en esclaves le reste des hommes.

Tout en admirant les hommes de génie qui sont le ferment du progrès humain, il ne faut pas les adorer sans réserves.

D'abord il ne faut pas oublier que l'homme universellement génial n'existe pas. La plupart des grands hommes ne sont que de grands spécialistes. Pasteur, génial en bactériologie et en cristallographie, n'avait pu s'affranchir de la religion.

De tels hommes doivent être écoutés avec déférence dans la matière dont ils se sont occupés mais, pour le reste, leur opinion ne saurait prévaloir. Il ne faut pas croire en Dieu parce que Pasteur y croyait.

Dans la société de l'avenir, l'intelligence sera mise à la place occupée aujourd'hui par l'argent. L'instruction, donnée libéralement à tous les enfants, permettra l'éclosion en beaucoup plus grand nombre des hommes et des femmes de génie. — Doctoresse PELLETIER.

GENRE n. m. (du grec *genos*, race). Le genre est le caractère commun que présentent plusieurs espèces. Le genre animal ; le genre végétal ; le genre humain. « La nature, dit Buffon, n'a ni classe, ni *genre ;* elle ne comprend que des individus ; les genres et les classes sont l'ouvrage de notre esprit. » C'est, en effet, l'esprit humain qui a groupé en classes, en *genres*, les diverses espèces d'individus ayant entre eux des ressemblances importantes. Le genre, cependant, n'est qu'une idée générale que l'on se fait des différentes espèces ayant des caractères communs, et l'on est obligé de le subdiviser en variétés qui deviennent *genre* à leur tour. Lorsque nous parlons, par exemple, du *genre* animal, nous supposons les différentes espèces d'animaux qui peuplent la terre ; mais ces différentes espèces présentent des caractères particuliers, ce qui nous oblige à dire que « le loup est une espèce du *genre* chien ; que le lion est un animal du *genre* félin », etc. Grammaticalement, le *genre* est la propriété que possède un mot pour désigner le sexe réel d'une chose, d'un objet, d'une personne ; le genre masculin ; le genre féminin. En français, il n'y a pas de genre neutre. Le mot *genre* s'emploie aussi comme synonyme d'affectation : « Se donner un genre ». On dit aussi un genre de marchandises pour une sorte de marchandises. Marchandises en tous *genres*. Se dit également d'un mode de style, ou d'une spécialité dans les arts : « Le genre épique ; le genre didactique », etc., etc.

GÉOGRAPHIE n. f. (du grec *geo*, terre, et *graphein*, décrire). Description de la terre sous tous ses aspects et sous tous ses rapports. La géographie est la science qui a pour objet l'étude et l'enseignement des différentes parties de la terre, tant au point de vue économique que politique ou historique. On appelle géographie physique la partie de la géographie qui traite de la terre sous le rapport du sol et du climat ; la géographie économique s'occupe de la production du sol et la géographie politique étudie la terre sous le rapport des races, des langues, des pays, etc. Quant à la géographie mathématique, elle décrit la place qu'occupe le globe relativement aux autres planètes.

La géographie serait donc une des sciences les plus complètes, puisqu'elle étudie, fouille, cherche tous les phénomènes de la vie et se propose, non seulement de les décrire, mais aussi, par extension, de rendre habitable notre planète par les victoires consécutives de l'homme sur la nature.

« La géographie, dit Lachâtre, est la science descriptive de la terre. Cette définition explique à la fois quelle est l'étendue et quelles sont les limites du domaine affecté à la géographie. La terre, toute la terre, sans rien omettre de tout ce qui lui appartient : sa figure et sa grandeur ; les lois qui la meuvent dans l'espace et dans le temps ; la disposition relative des formes variées et la nature diverse des éléments qui la constituent ; les phénomènes constants, périodiques ou accidentels de son existence ; la distinction des êtres organisés, adhérents ou mobiles qui la couvrent et se la partagent ; enfin sa possession par l'homme, avec les démarcations multiples dont il l'a empreinte, suivant les caractères physiques et moraux, les langages, les croyances religieuses, les coutumes traditionnelles, les nationalités politiques des populations sans nombre répandues à sa surface, et tout cela dans le présent et dans le passé. Voilà quel est le domaine de la géographie. »

Ce domaine est immense comme on voit, et l'on comprend que l'étude de la géographie soit nécessaire, voire indispensable à la connaissance de la vie. Car la vie ne se manifeste pas seulement sur le petit coin du globe où nous sommes nés ; de l'autre côté des monts et des océans, des hommes luttent aussi pour leur existence, pour arracher au sol, à la nature ce qu'il leur faut pour

se vêtir, pour se nourrir et pour se loger. Or, s'il est vrai que l'harmonie ne peut naître que de la solidarité entre les humains, il faut connaître ces frères qui ne sont éloignés de nous que par la distance. C'est la géographie historique et politique du monde qui nous permet de nous rapprocher de nos semblables qui, vivant en d'autres contrées, soumis à des phénomènes atmosphériques différents, peuvent avoir d'autres mœurs, d'autres caractères, mais n'en sont pas moins des hommes qu'il faut étudier pour les faire bénéficier de nos connaissances et de nos progrès et profiter des leurs.

N'est-ce pas en parcourant le monde, attiré par ses travaux géographiques, que Kropotkine est devenu anarchiste ? Il suffit de lire son admirable ouvrage sur *L'Entr'aide* et son autobiographie *Autour d'une vie*, pour s'en convaincre. Et encore, dans son dernier ouvrage, *L'Ethique*, on aperçoit que c'est à la connaissance des hommes et des animaux qui peuplent la terre qu'il doit cette clairvoyance et cette haute philosophie humaine qui se dégagent de ses travaux. Il en est de même en ce qui concerne notre grand Elisée Reclus, que la bourgeoisie accapare maintenant qu'il est mort, cependant qu'elle le contraignit à mener une existence d'exilé. Pour nous, anarchistes, Reclus n'est pas seulement grand par ses travaux sur la philosophie anarchiste et sur la Révolution, mais surtout par le monument de connaissances qu'il a emmagasinées dans la *Géographie Universelle* et dans *L'Homme et la Terre* qui sont, à nos yeux, de véritables productions révolutionnaires, si l'on considère que la connaissance de la terre et de ses habitants est un facteur d'évolution et de transformation sociale.

Il est regrettable que la géographie que l'on apprend dans les écoles primaires ne soit que de la géographie physique nationale et qu'on tienne les enfants presque ignorants de ce qui se passe chez nos voisins, ou dans les pays et régions assez éloignés. Mais la bourgeoisie, qui préside à l'instruction et à l'éducation de nos enfants, n'a-t-elle pas intérêt à faire ressortir les qualités de son pays, pour faire naître, dans l'esprit des petits, un nationalisme petit et mesquin ? Dans la mesure du possible, essayons de donner à nos petits les connaissances que leur refuse la bourgeoisie ; apprenons-leur la géographie ; faisons-les, par les livres, voyager à travers le monde, pour leur enseigner l'amour du prochain et en faire des hommes.

GÉOMÉTRIE n. f. (du grec *géo*, terre, et *metron*, mesure). La géométrie est la science qui a pour objet l'étude de la ligne, de la surface et du volume, c'est-à-dire l'étendue considérée sous tous ses aspects. Il y a plusieurs branches de *géométrie ;* d'abord la géométrie élémentaire, qui comprend la *géométrie plane*, et la *géométrie dans l'espace*, traitant des propriétés du cylindre, du cône et de la sphère. Dans un ordre plus élevé, nous avons la *géométrie analytique*, la *géométrie infinitésimale*, etc., etc.

La géométrie est la plus ancienne des sciences et a probablement pour origine l'observation des choses et des objets qui nous entourent. L'application de la *géométrie* est indispensable dans quantité de travaux et c'est pourquoi cette science est si répandue. Un architecte est un grand géomètre et l'architecture une application de la géométrie. C'est encore la *géométrie* qui vient à notre secours lorsqu'il faut arpenter un terrain et en fixer la figure sur le papier. Bref, nous avons recours à la géométrie à tout instant de la vie, lorsque nous voulons concevoir les volumes, les surfaces ou les lignes en dehors des corps auxquels ils appartiennent. C'est ce qui explique le nombre immense de géomètres dans le passé et dans le présent. Citons, dans l'antiquité : Archimède ; plus près de nous : Pascal, Liebnitz et Newton ; d'Alembert au XVIII^e^ siècle et, presque nos contemporains : Biot, Cauchy et Arago, qui se signalèrent par leurs études et leurs découvertes géométriques.

GÉRANCE n. f. (du latin *gerere*, faire, porter). Fonction de celui qui gère, qui dirige, qui conduit. Obtenir une gérance ; avoir la gérance d'un magasin, d'une entreprise industrielle, d'une coopérative ; la gérance d'un journal. Le *gérant* est un employé, un fonctionnaire, dirigeant une entreprise, une affaire, qui ne lui appartient pas en propre, pour le compte du ou des propriétaires. Commercialement il n'est pas responsable devant la loi et ne doit des comptes qu'aux propriétaires de l'affaire qu'il dirige. Il n'en est pas de même en ce qui concerne la gérance d'un journal, où le gérant est légalement le propriétaire et le premier responsable devant la loi.

En France, pour avoir droit et qualité pour remplir les fonctions de gérant dans un organe de presse, il faut être Français et jouir de ses droits civils. La demande d'autorisation de gérance doit être faite sur papier timbré et remise au bureau de la presse, à la préfecture de police.

Il va sans dire que la *gérance* des organes révolutionnaires et plus particulièrement des organes libertaires, est confiée à des camarades susceptibles de prendre les responsabilités inhérentes à la fonction et de revendiquer l'attitude du journal, lorsqu'ils ont à comparaître devant les tribunaux. La gérance d'un journal anarchiste n'est pas longtemps exercée par le même camarade, la bourgeoisie les emprisonnant les uns après les autres, et une gérance ne pouvant légalement être assumée par un prisonnier.

GERMINAL n. m. Dans le calendrier républicain, Germinal était le septième mois de l'année.

« Le peuple, a dit Michelet, se souviendra de la Convention, de la grande assemblée humaine, bienfaisante, de celle qui entreprit d'ouvrir l'ère de fraternité, de celle qui, d'un si grand cœur, prodigua son sang pour le droit. » Michelet peut ainsi juger de la Convention ; mais nous, malgré le recul de l'Histoire, tout en reconnaissant les bienfaits qu'elle eut en certains instants le désir d'accomplir, nous ne pouvons pas oublier que, par les erreurs de Robespierre, de Saint-Just et de leurs amis, c'est au sein de la Convention que se trama la terrible journée du 9 Thermidor, si funeste à la Révolution. La réaction thermidorienne était une provocation au peuple, et celui-ci, qui avait applaudi à l'exécution de Robespierre, s'aperçut bien vite que la fin du dictateur profitait surtout à la bourgeoisie qui l'avait préparée. Et le peuple des faubourgs se souleva. La journée du 12 Germinal, An III (1^er^ avril 1795), fut sanglante. Le peuple fut vaincu. Mais, aujourd'hui, il se souvient encore des luttes et du sacrifice de ses aînés, et le mot « Germinal » symbolise pour lui toutes les espérances qu'il met en la Révolution libératrice, qui l'arrachera à l'esclavage imposé par ses maîtres et ses tyrans. Il nous faudra sans doute subir encore bien des journées terribles, mais nous vaincrons un jour parce que nous avons pour nous le droit et la raison, et aussi la force, et « Germinal » sera alors l'aube d'un printemps qui nous remplira de bonheur et de liberté.

GHETTO n. m. (d'origine italienne). Le *ghetto* est le quartier de Rome que le pape Pie VI, à la fin du XVI^e^ siècle, assigna aux Juifs habitant la ville, avec interdiction pour eux d'en sortir la nuit, sous peine de mort.

Ecrire l'histoire des ghettos ce serait écrire l'histoire lamentable du peuple juif, depuis le triomphe du christianisme jusqu'à nos jours. Nous nous bornerons, ici, à

en tracer brièvement les origines et les conséquences qui découlèrent de leur établissement.

En un âge de croyances, d'ignorance absurde et de fanatisme criminel, lorsque le cruel décret du pape Pie VI fut connu, chaque grande ville chrétienne de l'Europe qui comptait des Juifs parmi sa population les parqua dans des quartiers infects, leur défendant tout commerce avec les chrétiens, leur interdisant d'employer des domestiques catholiques et les obligeant à porter sur leurs vêtements des signes distinctifs qui les différenciaient du reste de la population.

Ce que fut, durant des années et des années, le calvaire gravi par le peuple juif, nomade et vagabond, est indescriptible, et il n'y a pas d'excuses aux mesures odieuses prises contre les israélites.

Les ghettos ne tardèrent pas à se multiplier. Enfermés dans leurs camps, les Juifs essuyèrent les persécutions les plus cruelles, les plus humiliantes, les plus inhumaines ; et « comme l'homme est ainsi fait, dit Maurice Muret dans *L'Esprit Juif*, qu'il s'attache à ce pour quoi il souffre », ils perpétuèrent le judaïsme avec ses rites, ses coutumes, ses mœurs, qui sont encore de nos jours les mêmes que ceux des premiers âges.

Rien ne pouvait faire prévoir une amélioration au triste sort des Juifs, parqués dans leurs ghettos, lorsqu'un événement historique, indépendant de la volonté juive, vint changer la destinée de ce peuple de parias. La Révolution française passa, balayant de son souffle puissant les vieilles erreurs ancestrales. Elle jeta une lumière éblouissante sur ces pauvres êtres chargés de toutes les iniquités, de tous les opprobres et, en abolissant la féodalité, en libérant le peuple du joug seigneurial, elle libéra aussi les Juifs, qui purent enfin sortir de leurs ghettos, prendre les mêmes places et revendiquer les mêmes droits que les autres citoyens français.

Une révolution n'est jamais spécifiquement nationale, si l'on considère la révolution comme un événement, un accident qui remue les vieilles couches de l'état social. L'idée qui inspire une révolution franchit tous les obstacles, elle passe au-dessus des frontières et si, au XVI^e^ siècle, l'exemple de Pie VI fut malheureusement suivi par les autorités civiles et ecclésiastiques des autres nations, en 1789, l'ouverture des ghettos français précéda l'ouverture des ghettos étrangers.

Hélas ! la marche de la civilisation est terriblement lente, et certains pays, tels l'Allemagne, la Russie, la Roumanie, etc., se refusèrent à accorder aux Juifs les droits et les libertés dont bénéficiaient les autres nationaux. Cependant, on cessa de parquer les Juifs dans des quartiers spéciaux, sauf en Russie où un régime arbitraire subsista jusqu'en 1917.

« En Russie, où ils sont plus de 7 millions, les persécutions n'ont pas cessé, malgré les dispositions tolérantes d'Alexandre II (1855-1881). L'avènement d'Alexandre III fut marqué par des scènes de pillage, à la suite desquelles le ministre Ignatieff fit promulguer les lois dites *provisoires* de mai 1882, qui aggravèrent la condition des Juifs, déjà astreints à la résidence dans certaines provinces ; on leur interdit d'habiter hors des villes (par conséquent de se livrer à l'agriculture) ; on expulsa du pays ceux qui ne possédaient pas la nationalité russe. Ces lois, appliquées surtout depuis 1891, ont motivé une énorme émigration. Mais la situation devint encore pire sous Nicolas II, conseillé comme son père par le procureur du Saint-Synode, Pobedonoszew, que Mommsen a flétri du nom de « Torquemada ressuscité ». Avec la complicité tacite du gouvernement et la coopération active de la police, les Juifs suspects de tendances révolutionnaires furent assommés en foule à Kichineff, à Odessa, à Kiew, dans cent vingt autres villes ou bourgades. Des femmes et des enfants furent hachés en morceaux. L'Europe, qui avait laissé Abd-ul-Hamid massacrer en pleine paix 300.000 de ses sujets arméniens (1896), se contenta de ne pas applaudir à ces nouvelles tueries. Un homme de cœur, le comte Jean Tolstoï, ancien ministre de Nicolas II, réclama en 1907 l'égalité des Juifs russes devant la loi, et cela dans l'intérêt même de la Russie où les lois d'exception contre les Juifs perpétuaient la corruption et l'arbitraire. Ces lois d'exception n'ont disparu qu'avec l'autocratie (avril 1917). » (S. Reinach, *Histoire générale des Religions*, pp. 307-308).

Les ghettos russes ont donc disparu, et l'on pouvait espérer qu'à la suite du terrible carnage de 1914, qui fit couler tant de larmes et de sang, les hommes, unis dans un unanime désir d'amour et de paix, briseraient les barricades religieuses qui divisaient l'humanité.

Il n'en fut rien. Et malgré les progrès de la science, de la philosophie, qui eussent dû détruire le fanatisme, facteur d'esclavage et de cruauté, des ghettos se dressent encore en certaines contrées de l'Europe. On persécute, aujourd'hui comme hier, les Juifs en Roumanie, en Bulgarie, en Arménie, etc., etc.

Naturellement, les ghettos n'empruntent plus maintenant les mêmes caractères que ceux du passé, dont on a encore des vestiges dans les grandes villes d'Europe, où les Juifs persécutés de Pologne, de Roumanie, de Bulgarie, se sont réfugiés. Même dans les pays où ils sont les plus misérables, on n'oblige pas les Juifs à habiter un lieu déterminé, mais l'oppression crée un lien de solidarité entre les opprimés, et c'est d'eux-mêmes, alors, que les Juifs se groupent et forment des ghettos.

Il n'est pas possible de parler des ghettos, sans déborder un peu des cadres et rechercher quelles sont les causes de cet acharnement sur une catégorie d'individus ni meilleurs, ni plus mauvais que les autres. La cause moderne de l'oppression des Juifs est toute politique. L'antisémitisme n'est jamais sincère et si, par hasard, il l'est, c'est par stupidité. Politiquement, il s'explique et il est facile à comprendre.

De même qu'il y a des athées qui estiment qu'une religion est indispensable au peuple, il est des politiciens qui considèrent que l'antisémitisme est nécessaire pour distraire le peuple, l'occuper et l'empêcher de s'intéresser aux problèmes sociaux et économiques d'une actualité et d'une réalité souvent brutales. C'est à la faveur de l'antisémitisme que Nicolas II put gouverner son peuple ignorant. Lorsque, cependant, malgré la main de fer de la police, le peuple russe menaçait de se soulever, alors jésuitiquement on faisait circuler le bruit que les Juifs étaient cause de la misère ou de la famine, et le peuple, déchaîné, pénétrait dans les quartiers juifs, dans les *ghettos*, pillait et massacrait sans merci, sous l'œil complice des cosaques. C'est cette même politique qui inspire les gouvernants roumains à l'heure actuelle. Le Juif est un morceau de choix que l'on jette à la populace affamée. Mais le jeu est dangereux pour la bourgeoisie et elle peut être prise demain à son propre piège.

Bref, ces persécutions consécutives, qui se perpétuent depuis des siècles à travers le monde, ont donné naissance à un certain nationalisme juif : le sionisme, dont il nous faut dire quelques mots. Le sionisme repose sur l'idée de restauration de la nation juive. Nous savons que certaines tentatives antérieures à la guerre échouèrent et que, l'orsqu'en 1896, le docteur Herzl publia son ouvrage *L'Etat Juif*, une division de tendances s'opéra au sein du mouvement sioniste, certains éléments estimant que seule la Palestine pouvait servir de refuge aux Juifs opprimés de Russie, de Roumanie et de Pologne.

Les causes de division ont aujourd'hui disparu, le traité de Sèvres ayant jeté les bases d'un foyer juif en Palestine. Quantité de révolutionnaires militent en

faveur de cette réalisation. Nous pensons que c'est une erreur.

Nous comprenons le sentiment honorable qui anime certains propagandistes du sionisme. Ils souffrent moralement du sort douloureux de leurs frères opprimés de Roumanie, de Bulgarie, d'Arménie, etc... Ils veulent arracher des griffes des bourreaux les malheureuses proies de l'ignorance, de la lâcheté et de la méchanceté des hommes, et ils veulent rendre un peu de vie, un peu de soleil, un peu de liberté à ces déchets d'humanité en qui la douleur a annihilé toute force et toute volonté. L'intention est louable et il n'est pas un être sensible pour ne pas applaudir à un tel programme. Est-ce une raison suffisante pour fonder une nation juive ? Non.

Les Juifs sont persécutés, objectera-t-on. C'est vrai, mais ils ne sont pas les seuls et ils ne sont pas les plus nombreux. Leur sort n'est-il pas absolument identique à celui des nègres d'Amérique qui, eux non plus, ne jouissent pas des mêmes droits et des mêmes privilèges que leurs frères blancs. Les nègres ont, eux aussi, leurs ghettos dans la « libre » Amérique du Nord. Leur sort, comme celui des Juifs, est lié à celui de toutes les minorités nationales auxquelles est appliqué un régime spécial, et qui sont victimes d'un état social imparfait qui, cependant, s'améliore et se transforme chaque jour, grâce aux progrès de la civilisation.

Et puis, est-ce vraiment l'époque de fonder une nation, alors que tout nous appelle à l'internationalisme au sens le plus complet de ce mot ? D'autre part, l'oppression ne crée, parmi les opprimés, qu'une affinité passagère, superficielle, qui disparaît avec la cause. Que les travailleurs juifs ne quittent donc pas leurs ghettos modernes pour partir dans des régions inconnues, où leur sort ne sera vraiment pas plus enviable.

Un fait subsiste cependant. Des hommes gémissent parce qu'il plaît à certains gouvernements de spéculer sur la bêtise humaine et d'élaborer leur politique sur l'antisémitisme, comme il a plu à d'autres gouvernants, hier, de spéculer sur le protestantisme. Allons-nous les abandonner à leur pénible condition ?

Quelle que soit leur religion, nous devons les défendre, les soutenir, les encourager dans la lutte qu'ils mènent contre la tyrannie et pour la liberté. A côté d'eux, près d'eux, nous devons être toujours, car leur bataille est notre bataille, leur vie est notre vie, leur mort serait notre mort. Travailleurs, nous avons nous aussi, en France, nos ghettos, et nous œuvrons chaque jour pour en ébranler les murailles. Que les prolétaires juifs viennent avec nous, ils nous aideront et nous les aiderons. Mais alors que nous sortons du plus terrible des carnages qu'ait enregistré l'Histoire, que les causes de cette effroyable guerre sont les frontières nationales qui séparent les peuples, il serait fou et criminel de penser à élever de nouvelles barrières et à fonder de nouvelles nations : ce serait alimenter la source de nouveaux conflits.

Que les Juifs opprimés sortent de leurs ghettos. La Révolution ne leur offre pas la Palestine, elle leur offre le monde libéré. Avec tous les hommes de cœur, avec tous ceux qui travaillent pour étancher leur soif d'idéal, avec tous ceux qui espèrent en une humanité meilleure, avec tous ceux qui pensent voir un jour se réaliser leurs rêves d'avenir, qu'ils viennent. Nous partirons ensemble à la conquête de la civilisation. — J. CHAZOFF.

GIROUETTE n. f. (du latin *gynare*, tourner). On appelle girouette une plaque légère, placée à une certaine hauteur, autour d'un axe vertical, pour indiquer la direction du vent. On donne aux girouettes des formes diverses, mais le plus souvent celle de la flèche, du coq ou du drapeau. La girouette tournant à tous les vents, au sens figuré on se sert de ce mot pour désigner une personne qui change fréquemment d'avis ou d'opinion. Nous ne pensons pas qu'il soit utile de rappeler les noms de tous les hommes politiques qui, durant ces trente dernières années, sacrifièrent leurs convictions à leurs intérêts et qui, véritables girouettes, se laissèrent guider par les vents de la politique. Certains de ces politiciens, débutant dans le socialisme pour finir dans la réaction, resteront célèbres. S'ils laissent leur nom à la postérité, ce sera plus en raison de la rapidité avec laquelle ils renièrent les idées qui les rendirent populaires et les firent sortir de l'obscurité, que par le travail utile qu'ils auront accompli durant leur existence.

La girouette proprement dite tourne d'autant mieux qu'elle est plus haut placée. En ce qui concerne les girouettes politiques, il faut qu'elles sachent tourner lorsqu'elles sont en bas pour pouvoir espérer se placer bien haut dans l'échelle sociale. N'est-ce pas le but de tous ceux qui quémandent les suffrages des électeurs naïfs, de gravir un jour les marches du Pouvoir ? Dans tout député, il y a l'axe de la girouette, et tous les parlementaires sont prêts, le cas échéant, à aller de la gauche à la droite, si cette évolution doit être pour eux source d'honneurs et de richesses.

Le peuple ne s'apercevra-t-il jamais que si les girouettes tournent au vent, les girouettes parlementaires, elles, ne donnent que du vent ?

GISEMENT n. m. On donne le nom de gisement aux masses de minéraux disposées en couches dans le sein de la terre. Des *gisements* de fer ; des *gisements* de houille. On distingue plusieurs catégories de *gisements* : 1° les *gisements en couche*, dont la formation s'est opérée au sein de l'eau ; 2° les *gisements en filon*, qui sont des crevasses remplies de matière utilisable ; 3° les *gisements en amas*, qui ont ordinairement la forme d'un œuf.

Nous savons que la terre renferme en son sein des richesses incalculables, et la géographie économique nous a enseigné tout le parti que l'on pouvait en tirer. Chaque contrée du globe possède des richesses particulières. Si l'Angleterre et l'Allemagne sont riches en gisements de houille, par contre la France tient la première place en Europe pour le fer, et les pays de l'Est, tels la Russie et la Roumanie, sont les plus fortes contrées pétrolifères d'Europe. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, eux, dépassent de beaucoup les contrées d'Europe pour la production de la houille et du pétrole.

Cependant tous les gisements de matière utilisable que renferme la terre sont loin d'être exploités, et l'extraction de minéraux, indispensables à la vie de l'homme, pourrait s'intensifier, si elle n'était pas entravée par une organisation sociale dans laquelle les intérêts privés dominent les intérêts collectifs. C'est ainsi, par exemple, que la Russie, qui pourrait subvenir aux besoins pétrolifères de l'Europe, n'est pas en mesure d'exploiter tous les gisements qui se trouvent sur son territoire, parce que les moyens mécaniques lui manquent pour extraire le précieux liquide et que divers capitalismes nationaux se disputent les bénéfices qui pourraient résulter de cette exploitation.

Il en est des gisements, comme de toutes les richesses sociales de la terre. Entre les mains du capitalisme, la production est ralentie et c'est le peuple qui en souffre. Lorsque le travailleur sera maître de sa machine et que le peuple présidera lui-même à ses destinées, un rendement intensif de la production rendra chacun plus heureux et plus libre.

GLAIVE n. m. (du latin *gladius*). Arme à deux tranchants parallèles, terminée par une pointe et munie d'une simple poignée, dont se servaient les anciens. Par extension, on donne le nom de glaive à toutes sortes d'épées. Dans le passé, le glaive étant à peu près l'arme

unique utilisée dans les corps à corps, au sens figuré, *tirer le glaive* signifiait déclarer la guerre. Cette expression s'est conservée jusqu'à nos jours.

On se sert aussi de ce mot pour désigner la Justice, la Puissance, la Force, etc., etc. Le Glaive de Dieu. Proverbe : « Celui qui se servira du glaive, périra par le glaive ».

GLÈBE n. f. (du latin *gleba*, morceau de terre). Au moyen-âge, on désignait sous le nom de glèbe un fonds de terre appartenant à un seigneur et auquel le serf était attaché. Le serf, véritable esclave du régime féodal, n'avait pas le droit de quitter sa glèbe. Lorsque le seigneur vendait sa terre, comme un vil bétail il vendait son esclave avec, et ce dernier était obligé de travailler cette terre durant toute sa vie.

Bien que nous n'ayons nullement à nous glorifier du régime social que nous subissons présentement, il faut cependant reconnaître que les diverses révolutions qui ont ébranlé le monde depuis le moyen-âge ont permis au travailleur agricole de sortir de la situation misérable qu'il a subie durant des siècles. Certes, nous sommes loin de prétendre que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, et nous savons fort bien que nous avons un travail formidable à accomplir pour libérer tous les esclaves de la terre ; mais nous savons aussi que ce n'est qu'à force de révoltes successives des masses travailleuses que nous arriverons à arracher l'exploité à la glèbe capitaliste. Que les négateurs de l'évolution, que ceux qui nient les bienfaits de la Révolution, jettent un coup d'œil en arrière, qu'ils comparent la vie des serfs du moyen-âge avec celle de nos travailleurs des campagnes, et qu'ils nous disent si la situation est la même.

Aujourd'hui encore, le travailleur des villes et celui des campagnes est attaché, l'un à sa machine et l'autre à la terre de ses maîtres ; mais l'un et l'autre, de haute lutte, ils ont acquis ce droit de changer de maître, de ne plus se laisser vendre comme un animal et, ce droit, ils l'ont acquis par les jacqueries successives, par les guerres qu'ils ont livrées aux détenteurs de la richesse. Lentement, mais sûrement, les travailleurs se libèrent et, demain, quand ils auront chassé définitivement leurs maîtres, la glèbe ne sera plus qu'un souvenir du passé lointain et les hommes nouveaux s'étonneront que leurs ancêtres aient pu subir un tel esclavage.

GLOIRE n. f. (du latin *gloria*). Au sens bourgeois du mot, la gloire est un honneur, une célébrité que l'on acquiert en accomplissant des actes éclatants présentant de grandes difficultés à surmonter. Et pourtant, la gloire n'est pas toujours, loin de là, la conséquence d'actions louables et vertueuses, si l'on se place sur le terrain social et humanitaire. La gloire qu'un homme de guerre conquiert sur les champs de bataille, en sacrifiant des milliers et des milliers de vies humaines, nous apparaît, à nous révolutionnaires, abominable ; et, si la postérité est acquise aux grands généraux, ce ne devrait être que pour signaler aux générations futures l'erreur et la barbarie qui les guidaient vers le crime monstrueux de la guerre.

Heureusement pour l'humanité que la gloire n'est pas toujours le fruit de l'assassinat et du meurtre. Des philosophes, des chercheurs, des penseurs, des savants, des littérateurs, sont portés vers la gloire en accomplissant des œuvres utiles à leurs semblables. Et ceux-là, à nos yeux, sont vraiment glorieux. Mais hélas ! en notre société de rapines et de vols, le plus souvent les bienfaiteurs de l'humanité n'acquièrent la gloire qu'après leur mort, alors que, de leur vivant, ils n'avaient même pas de quoi subvenir aux besoins les plus élémentaires de l'existence.

Combien de gens sont aveuglés par la gloire et combien se rencontre-t-il de gloires surfaites. C'est un des grands défauts de l'homme de vouloir être admiré de ses semblables, et l'individu, pour satisfaire son ambition, sa vanité, son orgueil, commet fréquemment des bassesses. Un être vraiment grand n'aime pas la *gloire*, n'est pas avide de *gloire*. Il y est appelé involontairement mais ne la recherche pas, et c'est en cela qu'il est vraiment grand, car il trouve sa satisfaction et sa récompense, non pas dans l'admiration qu'il provoque, mais dans la jouissance du travail utile accompli.

Les libertaires ne glorifient personne et, pour eux, la gloire ne peut être que le souvenir que laissent en leur esprit les gestes, les actes, les travaux des hommes qui se sont signalés par leur savoir, ou qui se sont sacrifiés pour le bonheur de l'humanité.

GLORIOLE n. f. (du latin *gloriola*, diminutif de *gloria*). La gloriole est une vanité, un orgueil excessif que l'on tire de petits faits et d'actions mesquines. La *gloriole* est une parodie de la gloire et, une foule de gens qui ne peuvent aspirer à la gloire, ne sont pas insensibles à la *gloriole*. De même qu'un être véritablement valeureux ne recherche pas la gloire, un homme réellement intelligent reste sourd à la *gloriole*. « La *gloriole* des arlequins politiques est grande, lorsqu'ils paradent dans les cérémonies publiques », dit d'Alembert. C'est que la gloriole des politiciens n'est pas toujours une simple vanité, mais le plus souvent un sentiment intéressé pour dominer ceux qu'ils ont besoin de tromper.

L'éducation du peuple est longue à faire et son ignorance le pousse à admirer aveuglément ce qui dépasse sa compréhension. Lorsque les hommes auront appris et qu'ils sauront juger ceux qui veulent les guider, toute gloriole sera vaine et les fantoches de la politique ne pourront plus se glorifier de petits faits insignifiants et ridicules qu'ils exploitent aujourd'hui pour tromper la foule des électeurs naïfs et confiants.

GLOSE n. f. (du grec *glôssa*, langue). Explication des mots obscurs d'un texte par d'autres mots plus compréhensibles. On donne aussi le nom de *glose* aux commentaires qui accompagnent certaines œuvres inintelligibles. C'est surtout dans le passé, lorsque les philosophes et les poètes n'écrivaient que pour une minorité de lettrés, que la glose était indispensable pour donner un peu plus de clarté à leurs œuvres. En ce qui concerne les écritures saintes de toutes les religions, les théologiens et les chefs de l'Eglise *glosèrent* — et *glosent* encore — à perte de vue, afin de donner une interprétation acceptable à toutes les contradiction et toutes les âneries qui fourmillent dans les œuvres religieuses ; mais on peut dire que le but poursuivi ne fut pas atteint ; car, le plus souvent, la glose était encore plus obscure que le texte original ; c'est du reste la raison pour laquelle toutes les religions sont obligées de s'appuyer, non sur la raison et sur la logique, mais sur la violence et l'autorité.

Au sens péjoratif, on se sert de ce mot comme synonyme de critique, de commérage, de médisance : *Gloser* sur ses voisins, sur ses camarades. Les *gloses* des concierges.

GNOSTICISME n. m. (de *gnostique*, du grec *gnôstikos*). Le *gnosticisme* est un système de philosophie religieuse professée par certains docteurs et théologiens au début de l'ère chrétienne. En opposition avec les autorités chrétiennes se fondèrent, pour diffuser les principes et les opinions des gnostiques, une trentaine d'écoles qui ne tardèrent pas à être fermées, sans pour cela arrêter la propagation du *gnosticisme* qui laissa des traces jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Le *gnosticisme* est un amalgame ahurissant des reli-

gions perses, juives et chrétiennes. Il se divisa, du reste, en plusieurs sectes dont les unes furent nettement hostiles au christianisme, alors que les autres étaient particulièrement hostiles au judaïsme.

Le *gnosticisme* repose sur ce principe essentiel que le monde est sorti d'un Dieu indicible, c'est-à-dire qui ne peut s'exprimer par la parole ; qu'il était, à l'origine, composé de pur esprit et qu'ensuite seulement est venue la matière, principe et source du mal. Les gnostiques méprisaient, en conséquence, tout ce qui se rattachait à la chair et tout ce qui n'était pas la vie spécifiquement spirituelle.

En réalité, le *gnosticisme* trouve sa plus parfaite expression dans la doctrine de Mani qui fonda, au début du IIIe siècle, la religion manichéenne. « L'idée dominante de la doctrine de Mani, nous dit Salomon Reinach, dans son *Histoire générale des Religions*, est l'opposition de la lumière et des ténèbres, qui sont le bien et le mal. Le monde visible résulte du mélange de ces éléments éternellement hostiles. Dans l'homme, l'âme est lumineuse, le corps obscur ; dans le feu, la flamme et la fumée représentent les deux principes ennemis. De là découle toute la morale manichéenne, qui a pour but l'affranchissement des parties lumineuses, celui des âmes qui souffrent dans la prison de la matière. Quand toute la lumière captive, quand toutes les âmes des justes seront remontées au soleil, la fin du monde arrivera à la suite d'une conflagration générale. Dans la pratique, les hommes se divisent en « parfaits ou élus » et en simples fidèles ou « auditeurs ». Les premiers forment une sorte de clergé, doivent s'abstenir du mariage, de la chair des animaux (sauf toutefois des poissons), du vin, de toute cupidité et de tout mensonge. Les fidèles sont soumis aux mêmes règles morales, mais ils peuvent se marier et travailler comme les autres hommes ; seulement ils ne doivent ni accumuler des biens, ni pécher contre la pureté. »

On comprendra, par ce qui précède, que le *gnosticisme* fut combattu par les puissants de l'Eglise chrétienne. On prétendit, pour persécuter les manichéens, qu'ils avaient des mœurs infâmes ; mais ce ne sont là que des calomnies. Ce qui a nui principalement au *gnosticisme* et ce qui fut sa faiblesse, ce fut sa diversité de sectes. On n'en compte pas moins de 70, et cela permit au christianisme d'en avoir facilement raison. Serait-ce suffisant pour démontrer, une fois de plus, que des forces éparpillées ne peuvent rien contre des forces unies ? Il faut, du reste, souligner que le *gnosticisme* a été un des facteurs indirects de l'unification de l'église chrétienne ; c'est pour combattre les diverses sectes qui évoluaient autour du christianisme, pour mettre un frein à la propagande décousue de certaines écoles, que les théologiens se mirent à élaborer un code intangible qu'il fallait respecter si l'on ne voulait pas être accusé d'hérésie. « C'est à Marcion, vers 150, que l'Eglise eut la première idée d'un *canon*, d'un recueil autorisé des écrits concernant la Nouvelle loi », dit encore S. Reinach. « C'est pour répondre aux gnostiques qu'elle fut amenée à formuler ses dogmes, sa profession de foi (dite à tort *symbole des apôtres*) et, sans doute, de publier l'édition définitive des quatre évangiles dont elle affirma l'inspiration. »

Nous voyons donc qu'à son origine même, l'Eglise chrétienne eut à lutter contre une foule de petites organisations qui gravitaient autour d'elle et qui, parfois, pénétraient en son sein. Nous avons dit plus haut que si les *gnostiques* furent vaincus, bien que dans la pratique le *gnosticisme* présentât un caractère plus humanitaire que le christianisme orthodoxe, cette défaite fut surtout due à la division des *gnostiques* en face de l'ordre et de la persévérance de leurs adversaires. Que les libertaires s'inspirent de ce passé et qu'ils se rendent compte des ravages que provoquent la désorganisation et le désordre ; qu'ils s'unissent pour être une force, et ils ne pourront pas alors être écrasés par les Eglises modernes comme le furent les *gnostiques* dans le passé.

GOUPILLON n. m. (du vieux français *goupil*, renard, le goupillon étant fait, autrefois, d'une queue de renard ou, suivant d'autres, de guipon. [Larousse].)

Tige garnie de poils, ou baguette métallique, surmontée d'une boule creuse à petits trous, qui sert à l'Eglise pour faire des aspersions d'eau bénite.

Voici ce que dit Malvert, dans *Science et Religion*, du goupillon :

« Dans les anciens sacrifices païens, le prêtre, habillé de blanc, purifiait d'abord le temple et les fidèles en les aspergeant d'eau lustrale, remplacée depuis par l'eau bénite, avec un goupillon fait de crin (*aspergilium*). Le goupillon est resté tel qu'on le voit dans la main d'un prêtre païen, sur une peinture du temple d'Isis, à Pompeï (Musée Guimet, salle égyptienne). Les vases d'eau lustrale, placés à la porte des temples, dont les fidèles s'aspergeaient, sont remplacés par les bénitiers. Aux mystères de Mithra, la prêtresse trempait un rameau, emblème du phallus, dans du lait dont elle aspergeait les assistants par trois petits coups réitérés, pour simuler l'éjaculation séminale, symbole de la fécondité universelle. Les trois petits coups éjaculatoires ont été conservés. »

L'eau bénite dont à l'aide du goupillon, on asperge les assistants, a la propriété de purifier, d'absoudre, d'apporter la bénédiction de Dieu sur l'aspergé. Or, c'est par ce geste que, toujours, le prêtre bénit les drapeaux et absout les porteurs de sabres des massacres qu'ils ont commis au nom de la Patrie ou de l'Ordre. C'est, accompagnés de la bénédiction, que les soldats s'en vont tuer et mourir, d'où ce proverbe éternellement vrai : L'Autorité est l'union du sabre et du goupillon. — A. LAPEYRE.

GOUVERNEMENT n. m. Action de conduire, d'administrer, de diriger, de gouverner. Le *gouvernement* est l'organisme qui se trouve à la tête d'une nation, d'un Etat. Un *gouvernement* républicain ; un *gouvernement* impérial ; un *gouvernement* monarchiste. Il y a plusieurs formes de *gouvernement* dont les deux principales sont : le *gouvernement* absolu et le *gouvernement* représentatif. Dans le premier cas, le Pouvoir est exercé par un souverain, un monarque ou un chef, qui ne sont soumis à aucune règle, sauf celle du bon plaisir, et à aucun contrôle ; dans le second cas, le Pouvoir est confié par un Parlement à des délégués supposés représenter la majorité de la nation. Nous verrons, par la suite, qu'il n'y a, en réalité, que peu de différence entre ces deux formes de *gouvernement*.

De nos jours, il n'y a plus, à proprement parler, de gouvernements qui s'avouent absolus ; presque tous se réclament de la démocratie et prétendent être l'émanation de la volonté populaire. Ce qu'il y a de plus paradoxal, c'est que, généralement, les peuples ne s'aperçoivent pas que les gouvernements changent d'étiquette mais que la chose reste la même.

La première question qui se pose est de savoir si le *gouvernement* répond à un besoin social et s'il est possible de se passer de *gouvernement*. Nous ne tiendrons pas compte des arguments apportés en faveur du principe de *gouvernement* par les éléments de conservation sociale, puisque ces derniers se condamnent eux-mêmes en empruntant des drapeaux qui ne sont nullement le reflet de leurs opinions. Ce qui est intéressant à considérer, c'est la thèse soutenue par les hommes de progrès, d'avant-garde, qui, malgré les enseignements de l'Histoire, restent des chauds partisans du principe d'autorité et, par conséquent, en matière sociale, du principe de *gouvernement*.

Une des meilleures apologies que nous ayons lues en faveur du *gouvernement*, ou plutôt du principe *gouvernemental*, est celle que développe Lachâtre dans son *Dictionnaire Universel*, et dont nous reproduisons quelques passages afin de mieux combattre ensuite cette idée de *gouvernement* qui nous apparaît comme une erreur séculaire que l'on veut perpétuer. « Lorsque l'on prend la nature humaine non dans l'idée, mais dans le fait, dit Lachâtre, on est frappé du plus affligeant spectacle. L'homme, hélas ! qui devait faire les délices de la société, est devenu le scandale et l'effroi de son semblable. La passion triomphant des nœuds les plus doux, des amis, des frères, des époux, ne peuvent vivre ensemble sans trouble et sans discorde. Que dire des haines déclarées et de la guerre ouverte ? Les hommes, changés en bêtes féroces, se dévorent entre eux : l'homme est un loup pour l'homme. Insociables par leurs vices et exposés à tant d'attaques, les hommes ne vont-ils pas se fuir d'une fuite éternelle ? Mais l'instinct social parle plus haut que les périls : le besoin d'aimer et d'être aimé rapproche les cœurs, malgré tous les défauts. D'ailleurs, la terre a des bornes, il faut s'entendre pour la cultiver. De la diversité des aptitudes naît spontanément la division des travaux et, celle-ci établie, les individus ne peuvent se quitter sans périr. Dès lors, il ne s'agit plus de renoncer à l'état social, mais de l'affermir contre la corruption humaine : c'est l'objet des gouvernements. A l'idée de droit se lie naturellement celle d'inviolabilité. Le droit n'existe pas s'il est permis de l'outrager impunément ; il renferme la faculté de repousser les atteintes qu'on lui porte et c'est ce qui fonde l'emploi légitime de la force. Le droit de défense et de punition, comme tout autre droit, réside primitivement et ne peut résider que dans les individus ; mais ces individus sont des êtres sociables et, comme tels, ils sont tenus de l'exercer, autant que possible, en commun. »

. . . . . .

« Cependant, la défense commune n'est réellement assurée que quand tous se concertent d'avance pour constituer un centre de protection sociale, une force publique redoutable aux malfaiteurs, et, par la certitude d'une répression énergique, prévenir la plupart des attentats. Dès lors, à la société naturelle ou exclusivement fondée sur la raison et les affections, vient s'ajouter la société positive, appelée aussi société politique ou Etat. Selon l'idée la plus générale qu'on s'en puisse former, c'est l'organisation permanente et régulière de la force au service de la justice. »

. . . . . .

« Le *gouvernement* n'est, en réalité, que l'organisation sociale du droit de punir. Or surveiller, réprimer, punir, c'est faciliter l'action libre des bons citoyens ; ce n'est point se substituer à eux pour agir à leur place. » (Lachâtre).

Voilà donc la thèse que soutenait, il y a un peu plus de cinquante ans, un savant révolutionnaire, et que soutiennent encore tous les révolutionnaires, qui affirment que les hommes ont besoin d'être dirigés et gouvernés ! Car il faut avouer que la grande majorité des humains ne conçoit pas l'organisation d'une société sans autorité ni *gouvernement*, et c'est ce qui explique que l'on a fait du mot Anarchie le synonyme de désordre. Les Anarchistes sont, par conséquent, les seuls qui combattent l'idée de *gouvernement*, et ils s'appuient, pour cela, non seulement sur la logique et le raisonnement, mais aussi et surtout sur l'exemple et l'expérience du passé.

Deux formules sont surtout à souligner sur l'idée que se fait Lachâtre du *gouvernement* : 1° « *C'est l'organisation permanente et régulière de la force au service de la justice.* » Or la justice et la force sont deux principes qui ne peuvent se mêler, s'associer et qui, bien au contraire, se combattent. En aucun cas la justice ne peut reposer sur la force. La violence momentanée, provisoire, accidentelle, peut être un moyen pour lutter contre l'arbitraire et l'injustice, et c'est le cas pour ce que nous appelons la révolution ; mais sitôt que la force, la violence, sont érigées en principes, qu'elles se confondent pour former une organisation permanente, même au service de la plus noble des causes, elles deviennent un facteur de régression et de répression, au lieu d'être un facteur d'évolution et d'humanité.

L'erreur primaire de tous ceux qui croient en la faculté progressive et civilisatrice d'un *gouvernement*, est de s'imaginer que l'égalité et la justice peuvent s'exercer dans les cadres de la légalité. Par extension ils deviennent fatalement partisans de la loi, de ceux qui la font et de ceux qui sont chargés de la faire respecter. Or, il a été, à maintes reprises, démontré que la loi n'était nullement un facteur de progrès, mais qu'au contraire, elle sanctionnait ordinairement des mœurs passées et bien souvent tombées en désuétude. Ce n'est qu'en se dressant contre la loi, contre les gouvernements et contre l'ordre établi, que se poursuit l'évolution des sociétés. Si nos ancêtres ne s'étaient jamais dressés contre les gouvernements monarchiques, jamais la république n'aurait vu le jour et jamais nous n'aurions bénéficié des bienfaits indiscutables, bien qu'incomplets, que nous a légués la Révolution française.

Un *gouvernement* est, par essence, conservateur ; il ne peut pas ne pas l'être, et il coule de source qu'il ne peut pas être alors révolutionnaire. C'est un paradoxe d'être en même temps révolutionnaire et *gouvernemental*, car un *gouvernement* est toujours adversaire de la révolution ; s'il en était autrement, le *gouvernement* lutterait contre lui-même et signalerait ainsi son inutilité ; ce qui est ridicule.

« Le gouvernement, dit ensuite Lachâtre, n'est, en réalité, que l'organisation sociale du droit de punir. » C'est la plus belle formule qui, à notre esprit, démontre le rôle régressif que jouent tous les gouvernements, quels que soient leurs drapeaux. En effet, c'est bien là le rôle essentiel de tous les gouvernements. Mais ce qu'il faudrait démontrer, c'est que le droit de punir, dans les cadres de la loi, est conforme au droit d'égalité, de justice et d'humanité. Punir ? Mais punir qui ? Ceux qui se mettent en marge de la loi, ceux qui considèrent que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, et qui se révoltent contre l'injustice qui règne en maîtresse sur toute la surface du globe. Nous avons dit et nous ne cesserons de répéter que la loi, dans une société reposant sur des principes de propriété, ne peut être que favorable à ceux qui possèdent et que la répression ne peut s'exercer que contre ceux qui ne possèdent pas. Il en résulte donc que le droit de punir, qui incombe au gouvernement, ne s'exerce, en fait, que contre ceux qui ne possèdent rien, et la formule de Lachâtre, pour être complète et raisonnable, devrait être : « Le gouvernement est l'organisation sociale du droit de punir ceux qui ne possèdent pas de richesses sociales. » Il suffit, du reste, d'ouvrir les yeux sur tout ce qui nous entoure pour se rendre compte qu'un gouvernement est toujours asservi à une classe et que cette classe est toujours la classe possédante. Et il ne peut pas en être autrement, puisque le gouvernement est une formation politique et que la politique n'est que l'organisation de l'économie sociale au profit de la richesse. Et c'est pourquoi nous paraît ridicule l'espérance que nourrissent certains révolutionnaires en un gouvernement prolétarien. En quelque nation que ce soit, une formation gouvernementale suppose un désaccord entre les divers éléments sociaux de la population. Nul n'ignore que le désaccord fondamental est de caractère économique, puisqu'il réside en l'inégalité économique

des individus ; or il est matériellement impossible à un gouvernement de se situer en faveur des éléments les moins favorisés de la population ; même le voudrait-il, il ne le pourrait pas, et nous en avons eu la preuve en ce qui concerne le gouvernement bolcheviste. Du fait même que la société est divisée en classes, le gouvernement est contraint de défendre la classe privilégiée ou de céder sa place à un autre. Et c'est là toute l'erreur du bolchevisme comme doctrine révolutionnaire. Oh ! nous ne contestons pas aux bolchevistes qui résident hors la Russie une certaine activité révolutionnaire ; mais ce que nous contestons, c'est la valeur révolutionnaire du gouvernement bolcheviste russe, qui ressemble, à s'y méprendre, à tous les autres gouvernements. Un gouvernement prolétarien n'est d'aucune utilité au prolétariat, et nous nous en rendons compte lorsque nous lisons, dans *La Vie Ouvrière* du 7 mars 1924, qui est pourtant un organe communiste, l'entrefilet suivant : « Au cours des derniers temps, plus de 600 ouvriers à domicile ont participé aux grèves dans l'industrie des cuirs et peaux. Toutes ces grèves se terminèrent par la victoire complète des ouvriers à domicile et la conclusion de contrats collectifs. » Il faut en conclure que, dans ce pays à gouvernement prolétarien, le gouvernement fut incapable de faire respecter ou d'imposer les revendications prolétariennes, puisque les travailleurs furent obligés d'user de la vieille arme classique : la grève, pour obtenir satisfaction. Ce n'est donc pas sans raison que Chazoff dit, dans son *Mensonge bolcheviste :* « Pour nous, un gouvernement est un gouvernement, qu'il soit rouge ou qu'il soit blanc. Partout où la bourgeoisie exerce encore son influence, le gouvernement la soutient, — en Russie comme ailleurs, — et toutes les institutions sont mises à son service pour la défendre. Et c'est ce qui explique la répression dont sont victimes des centaines de révolutionnaires qui gémissent dans les bagnes et les prisons bolchevistes. »

Incontestablement, quelles que soient les aspirations et les idées sociales ou philosophiques des hommes qui le dirigent, un *gouvernement* est réactionnaire et conservateur. S'il nous en fallait une dernière preuve, nous n'aurions qu'à prendre le *gouvernement* démocratique français, issu des élections législatives du 11 mai 1924. Le peuple français, confiant en sa souveraineté, envoya au Parlement des hommes de gauche, espérant mettre un frein à la politique belliqueuse d'un gouvernement nationaliste. M. Poincaré lâcha le Pouvoir et le remit entre les mains de M. Herriot ; mais rien ne changea, les forces obscures de la finance et de la grosse industrie étant plus puissantes que les forces politiques d'un *gouvernement.* Le Bloc des Gauches, constitué pour appliquer un programme démocratique, s'écroula piteusement, et les électeurs n'eurent, pour se consoler, que le souvenir des belles promesses qui leur furent faites.

« C'est entendu, diront certains adversaires de l'anarchisme ; tout gouvernement est imparfait et ne répond pas à nos désirs ; mais par quoi le remplacer et que feriez-vous, si vous assumiez la responsabilité de diriger l'Etat ? » C'est mal poser la question. Il est évident que si, dans l'ordre social actuel, il nous prenait la fantaisie de diriger les affaires publiques, nous ne ferions pas mieux que les autres. C'est la raison pour laquelle les anarchistes sont révolutionnaires. Ils savent fort bien que, tant que subsistera le capitalisme, que tant que le monde sera divisé en classes, l'existence d'un gouvernement se légitimera. Une société sans gouvernement suppose tout d'abord la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme et l'égalité économique de tous les êtres. Tant que ceci ne sera pas acquis, le *gouvernement* subsistera. « Vous ne réaliserez jamais votre programme », nous objectera-t-on. Ce ne sont pas les anarchistes seuls qui le réaliseront, mais le peuple, car chaque jour qui passe discrédite un peu plus les diverses formes de gouvernement qui se sont manifestées incapables de réaliser l'union entre les hommes. Le Capital s'écroulera, il a atteint son point culminant et, maintenant, sa chute sera rapide. Et lorsqu'aura disparu la propriété; qui est la source principale des divisions humaines, les gouvernements s'éteindront et disparaîtront d'eux-mêmes pour faire place à l'harmonie et au bonheur universels.

GOUVERNANT n. m. Qui gouverne. Ce mot ne s'emploie qu'au pluriel, lorsqu'il sert à désigner ceux qui gouvernent un Etat. Pris dans ce sens, il devient synonyme de ministres. Les gouvernants de France se réclament tous de l'esprit républicain. Nous avons dit, au mot *Gouvernement,* qu'un gouvernement ne peut être que d'essence bourgeoise et qu'il ne pouvait défendre que les intérêts des classes privilégiées. Il ne nous paraît donc pas utile d'insister sur ce fait que la plupart des gouvernants sont d'origine bourgeoise et qu'ils font dans l'Etat la politique de leur classe. Du reste, les gouvernants, tout comme les députés et autres politiciens, ne sont que des mannequins entre les mains de la ploutocratie de leur pays qui, elle, dirige dans les coulisses les affaires économiques et politiques de la nation. Il est un fait cependant à souligner : c'est qu'à de rares exceptions, les gouvernants sont choisis parmi les plus corrompus et les moins sincères de tous les politiciens. Cela se comprendra du reste assez facilement lorsque l'on saura que les places de ministres sont relativement rares, et qu'il faut savoir intriguer pour obtenir un portefeuille. Ne nous étonnons donc pas de la basse moralité des gouvernants. Pour être à la tête de la nation, récolter tous les avantages avoués, et surtout inavoués, d'une telle position, il est indispensable de se dresser contre tous les aspirants avides de pouvoir, et c'est au plus malin et au moins scrupuleux, à celui qui n'hésite devant aucun moyen, même le plus abject, que revient alors l'honneur de gouverner les hommes.

Le peuple n'a donc rien à attendre de ses gouvernants, que du mal. Guidés par l'ambition et l'intérêt, une fois en possession du Pouvoir, les gouvernants n'ont qu'une crainte : c'est de le perdre ; et, pour le conserver, aucune action ne leur semble blâmable, et cela explique toute l'ignominie des luttes politiques, où les besoins et les intérêts du peuple n'entrent même pas en ligne.

Les hommes ne seront heureux que lorsqu'ils sauront se passer de gouvernants. En réalité, la plus grosse part de responsabilité dans la corruption politique qui nous étouffe, incombe au peuple qui permet à ses gouvernants de se jouer de sa misère. Le travailleur perpétue, par sa propre faute, un état social condamné depuis longtemps par tous ceux qui pensent sainement et ont compris l'incohérence du régime capitaliste. Prétendre que les gouvernants sont indispensables pour maintenir l'ordre dans une société, est une aberration, un préjugé entretenu savamment dans l'esprit populaire, pour maintenir le peuple dans l'esclavage. Les gouvernants sont des fauteurs de désordre et il n'y a pas de précédent de gouvernants ayant agi avec probité et loyauté pour le bien du peuple. Le peuple est assez vieux, il doit savoir se passer de gouvernants et diriger lui-même ses propres affaires. Elles ne sont du reste pas si difficiles à gérer, et point ne lui est besoin de maîtres pour qu'il sache qu'il lui faut, pour vivre, du travail et du pain. Les gouvernants sont une entrave à la libération de l'homme et, à ce titre, il est indispensable de les combattre, jusqu'au jour où ils seront engloutis sous les décombres des gouvernements.

GRADATION n. f. On appelle *gradation* l'augmentation par degrés, l'accroissement progressif d'une chose. La *gradation* de la lumière, de la chaleur, etc., etc. En

toute chose il faut une mesure, et ce n'est que par *gradation* que l'enfant devient homme et qu'il acquiert les connaissances de la vie. En musique, on appelle gradation la progression insensible d'un ton à un autre ton, et, en rhétorique, on donne ce nom à une figure présentant un assemblage de mots ou de pensées suivant une progression ascendante ou descendante. Boiste, le célèbre savant du XIXe siècle, nous offre un bel exemple de gradation littéraire. « Les besoins, les désirs, les passions assiègent le cœur de l'homme. Vous ignorez mes peines, mes chagrins, ma misère. L'humeur mène à l'impatience, l'impatience à la colère, la colère à l'emportement, l'emportement à la violence et la violence au crime ; et, par cette gradation, on va d'un fauteuil à l'échafaud. »

GRADE n. m. (du latin *gradus*, degré). Dignité ; chacun des échelons d'une hiérarchie. Obtenir des *grades* universitaires. C'est surtout à l'armée que le grade signale le chef à ses inférieurs. Dans la carrière militaire on distingue deux sortes de *grades :* les *grades* inférieurs et les *grades* supérieurs. En France, seuls les hommes titulaires de *grades* supérieurs ont le titre d'officier, et l'appellation de leur *grade* doit être précédée du terme : *mon*. On dit : *mon colonel, mon commandant, mon général ;* mais on dit : *sergent, caporal,* ces derniers n'étant titulaires que de grades inférieurs. Par contre, on dit : *Monsieur le maréchal, monsieur le médecin-major*, etc., etc. Est-il besoin de dire que le grade — et à l'armée plus qu'ailleurs — confère à celui qui en est pourvu une autorité arbitraire sur ses semblables ? Si l'on peut admettre que les *grades* universitaires supposent de ceux qui les détiennent des connaissances supérieures et que, de ce fait, ils peuvent exercer une certaine autorité morale sur ceux qui les entourent, il n'en est pas de même en ce qui concerne les *grades* militaires, et surtout pour ce qui est des *grades* inférieurs. Cependant, à l'armée, le *gradé* est un petit roi dont les ordres ne doivent pas être discutés et sont exécutés sans la moindre protestation ou la moindre critique. Que de malheureux ont payé de leur liberté et, parfois, de leur vie, leur geste de révolte contre la bêtise et la méchanceté des gradés ! Nous avons dit, par ailleurs, ce que nous pensons de l'armée ; nous avons souligné tout ce qu'avait de ridicule cette discipline devant laquelle devait se courber, sans broncher, des milliers et des milliers d'êtres humains ; le respect du galon, du grade, est le fondement de toute discipline. Qu'importe, si celui qui possède un *grade* est un dégénéré ou un ignorant, le grade lui confère l'intelligence, la clairvoyance, et sa supériorité devient incontestable. C'est ainsi qu'est constituée notre belle société qui se prétend démocratique.

Combien de temps devrons-nous lutter encore pour détruire, dans l'esprit du peuple, le respect des titres, des galons et des *grades*. Ce n'est, en vérité, que lorsque les hommes se seront libérés de toute admiration pour les héros d'opéra-comique, portant sur leurs manches ou sur leur poitrine leurs distinctions honorifiques, qu'une égalité saine et bienfaisante pourra régénérer l'humanité.

GRAMMAIRE n. f., d'un mot grec qui signifiait : peinture, trait, ligne, lettre. Littéralement, la grammaire est l'art de tracer des signes qui fixent la pensée. C'est l'écriture. Elle est le langage écrit et elle est née, non seulement bien après le langage parlé, mais aussi bien après la poésie et l'éloquence, qui ont été les premières formes de l'art de parler. Elle n'en a pas moins été produite, comme l'a dit Voltaire, par « l'instinct commun à tous les hommes », instinct « qui a fait les premières grammaires sans qu'on s'en aperçût. »

Les premières écritures, ou grammaires, furent symboliques, créées par des civilisations qui se bornèrent à l'*idéographie*, reproduisant l'image des choses. Ainsi se forma l'écriture hiéroglyphique ou picturale des Egyptiens, des Mexicains, des Chinois, insuffisante pour suivre la pensée et la langue dans leurs modifications et produisant, a dit Ph. Chasles, « une matérialisation intellectuelle qui pèse toujours sur ces peuples. » Le même auteur ajoute : « Jamais nation n'est parvenue à un développement social grandiose et vrai sans décomposer les sons qui forment les mots, sans transformer ces mêmes sons en caractère, sans recomposer la parole qui vole et fuit, sans l'immobiliser à jamais sur une substance solide au moyen de lettres juxtaposées : immense et incroyable travail. » Le moyen de ces opérations fut l'*alphabet*, dont Ph. Chasles dit avec enthousiasme : « Il n'y a qu'une création dont l'esprit humain doive être fier : l'alphabet. » Et il l'appelle : « père des sociétés, seul moteur de tout perfectionnement. »

On a cru pouvoir fixer l'époque de la plus ancienne écriture ; des découvertes nouvelles l'ont toujours reculée. Les hommes écrivirent sur du fer, du marbre, de l'airain, du bois, de l'argile. Dans l'Inde, en Scandinavie et ailleurs, des rochers sont couverts d'inscriptions. On employa ensuite des peaux tannées, puis des plaques de bois recouvertes d'une couche de cire, des tablettes d'ivoire sur lesquelles on écrivait avec un crayon de plomb, des feuilles de plomb où l'écriture se marquait avec un poinçon de métal. Vinrent ensuite l'usage du parchemin et celui du papyrus, devenu le papier. L'invention de l'alphabet est généralement attribuée aux Phéniciens. L'Anglais Isaac Taylor composa, en 1883, un ouvrage pour démontrer que toutes les écritures alphabétiques sont dérivées de Phénicie. Mais Taylor était insuffisamment informé. L'écriture alphabétique ne fut pas la création spontanée d'un peuple ; elle se forma lentement, chez plusieurs, en suivant le développement de leur civilisation. Depuis Taylor, on a découvert des inscriptions alphabétiques plus anciennes que l'écriture phénicienne et indépendantes d'elle. Les pays du bassin méditerranéen en possèdent des traces préhistoriques.

L'écriture n'arriva à donner toute sa contribution au développement social que lorsque l'imprimerie permit de la répandre à l'infini. L'imprimerie, dont la découverte est attribuée à l'époque de Gutenberg, était connue des Romains qui employaient des caractères mobiles gravés pour apprendre à lire aux enfants. Ce qui manquait pour la répandre, c'était le papier à bon marché, qu'on inventa au XVe siècle.

« L'imprimerie, c'est la mémoire du genre humain fixée. » (Ph. Chasles). Mais, pour fixer exactement cette mémoire dans la forme imprimée, il faut d'abord l'étudier et la fixer dans les formes de la pensée. C'est par ce travail que la grammaire étendit son premier domaine, celui de l'écriture, à l'observation de la pensée pour être d'abord l'art de la bien exprimer, dont Platon a parlé, puis l' « ars legendi et scribendi » de Diodore de Sicile, c'est-à-dire l'art de lire et d'écrire, qu'on appela *Grammatistica* après qu'Aristote et Théodecte en eurent donné les premiers principes.

Dépassant la *grammatistica*, — science grammaticale, — la grammaire devint l'art du langage dans un sens de plus en plus étendu. Parmi les sept arts libéraux des anciens, elle engloba tout ce qui était littérature. Par la suite, en se développant encore, l'étude du langage se divisa en plusieurs branches spéciales. La grammaire proprement dite revint à son premier emploi : l'art de parler et d'écrire selon des règles. C'est celui qu'elle a encore aujourd'hui.

Dans l'antiquité, au moyen-âge et jusqu'au XVIe siècle, on appela *grammairiens* tous ceux qui s'occupaient de belles-lettres et étaient savants dans tous leurs genres, sans même s'intéresser spécialement à la grammaire.

On donnait cette qualité comme un titre d'honneur à tous ceux qui se distinguaient dans les travaux de l'esprit. En 1580, elle fut décernée au jurisconsulte italien Thomas d'Aversa, bien qu'il n'écrivit jamais que sur le droit. Cela n'empêchait pas de railler les grammairiens étroitement préoccupés des règles, d'autant plus tyranniques qu'elles étaient plus fausses. L'écrivain satirique Pontano faisait dire à Virgile qu'il montrait fuyant devant ces pontifes : « O grammairiens, que vos lettres humaines sont inhumaines ! » Trop souvent les grammairiens, tout en rendant au langage des services incontestables, se sont montrés ridicules par des exigences arbitraires et ont justifié la méfiance et la raillerie. Un auteur écrivait en 1530 :

Qui se fie en sa grammaire
S'abuse manifestement :
Combien que grammaire profère
Et que lettre soit la grand'mère
Des sciences...

Il est peu de grammairiens qui n'aient pas justifié cette méfiance et il faut arriver à Littré pour en rencontrer un d'un esprit parfaitement objectif, ayant su dégager les richesses véritables de la langue française et montrer leur emploi judicieux.

Trop souvent, en grammaire, le mauvais usage l'a emporté sur des vieux principes qui s'accordaient avec la raison. Trop souvent aussi, le pédantisme a fait sacrifier le bon sens de l'usage général et condamner la simplicité, la clarté, la grâce naturelle à des excentricités, des formes artificielles et des modes éphémères. Le XVI^e^ siècle, qui fut l'époque des études les plus sérieuses sur la langue française, avant celles du XIX^e^ siècle, et le temps du plus magnifique épanouissement de cette langue dans les œuvres des Rabelais, Ronsard, Amyot, Montaigne, vit aussi les pires horreurs du langage et n'a été en cela dépassé que par notre époque d'après-guerre. (Voir *Etudes sur le* XVI^e^ *siècle en France*, par Ph. Chasles, et voir notre article *Langage*). Il y a, entre l'observation rigide des principes et la liberté sans frein, un juste milieu qu'il est nécessaire d'observer pour ne pas conduire les principes à une momification et la liberté à une licence aussi funestes l'une que l'autre. En grammaire, comme en toutes choses, ce juste milieu a été trop souvent inobservé. Trop souvent les grammairiens, comme les écrivains de tous genres, ont oublié que les seules mais véritables fautes, dans l'emploi d'une langue, sont les locutions qui l'obscurcissent, la rendent équivoque, incompréhensible, ne lui font pas dire nettement et clairement ce qu'elle a à dire, même lorsqu'elle exprime les nuances les plus subtiles des sentiments.

Rivarol, occupé à écrire une grammaire, disait : « Je ressemble à un amant obligé de disséquer sa maîtresse. » Mais, en même temps, il apprenait à rendre cette maîtresse plus belle. R. de Gourmont a dit de lui : « Il ne faut pas oublier que, comme presque tous les écrivains exacts, Rivarol était grammairien ; il n'aimait les idées nues que pour avoir le plaisir de les couvrir de vêtements beaux, élégants et inattendus. » A. France n'a formulé qu'une boutade lorsqu'il a écrit : « Je tiens pour un malheur public qu'il y ait des grammaires françaises. Apprendre dans un livre aux écoliers leur langue natale est quelque chose de monstrueux, quand on y pense. Etudier comme une langue morte la langue vivante : quel contre-sens ! Notre langue, c'est notre mère et notre nourrice, il faut boire à même. » A. France est un des plus purs écrivains de langue française ; il n'a pu le devenir que par l'observation des règles communes à tous ceux qui parlent cette langue, mais s'il a pu observer ces règles dans la langue même, en dehors de l'œuvre des grammairiens, tous ne peuvent s'en passer, même pour ne connaître que très incorrectement le français. Car la langue, la mère, la nourrice, ce n'est pas, pour la plupart des Français, surtout ceux de la campagne, le langage d'A. France ; c'est le patois local qui est, suivant les régions, plus étranger au français qu'à l'espagnol, à l'italien, à l'allemand. S'il n'y avait pas eu des grammairiens pour réunir un vocabulaire commun, dégager les règles communes du langage dispersées dans les diverses régions qui ont formé l'unité française, comment se serait faite cette langue si variée, si riche d'expression, si harmonieuse et si plastiquement belle, dans laquelle pensent, parlent et écrivent quarante millions de Français ?

Voltaire a raillé fort justement les « enfileurs de mots » qui prétendent faire, défaire et refaire la langue ; mais il a reconnu dans la grammaire « la base de toutes les connaissances », et dans le grammairien, tel qu'on l'entendait dans l'antiquité, « l'homme de lettres » proprement dit qui les possédait toutes. A. Karr a pu dire aussi : « Les grammairiens, en général, manquent d'esprit et, la plupart du temps, sont des écrivains fruits secs qui sont restés à la grammaire faute de pouvoir s'élever plus haut. » Mais il n'y a pas de grand orateur ou de grand écrivain qui n'ait été grammairien, c'est-à-dire qui n'ait sérieusement étudié sa langue, avant de parler ou d'écrire. Epicure fut grammairien avant d'être philosophe. Les grands orateurs et écrivains ont été ces « grammairiens de génie à qui les hommes d'une race doivent d'avoir gardé un peu le sens de la beauté de leur langue. » (R. de Gourmont).

La grammaire n'est dédaignée qu'aux temps de décadence du langage. Grégoire le Grand se faisait gloire de manquer à ses règles. Il n'était pas le seul à son époque, aussi la langue littéraire était-elle devenue un véritable jargon. Il en est de même aujourd'hui. Le titre de « grammairien » est presque péjoratif, surtout auprès de ceux qui auraient le plus besoin de connaître la grammaire. Les grammairiens sont considérés comme des Brid'oisons desséchés dans la conservation des formes désuètes du langage. Ceux qui s'occupent de la langue ont pris, en renouvelant leur science, les noms plus distingués de *philologues*, *linguistes*, *paléographes*, *lexicologues*, etc... Ces titres ronflants offrent-ils plus de garantie de bon savoir que celle de grammairien ? Qu'on en juge par ces deux traductions d'un même texte assyrien données par deux *assyriologues* différents. La première dit : « O Eulil, qui, comme le fleuve du pays, te dresses puissamment ; ô héros, tu leur parles ; ils ont le repos.» Et la seconde : « Eulil, comme constructeur d'un canal de montagne, mettant des pierres dans le courant, les a placées au fond. » Les textes assyriens sont-ils changeants comme ce nuage d'Hamlet qui avait successivement les formes d'un chameau, d'une belette et d'une baleine ?...

La littérature ne fait plus partie de la grammaire. Elle tend même à l'ignorer complètement, aussi devient-elle la plus bizarre des choses, le langage littéraire consistant surtout dans un galimatias composé de toutes les langues et auquel personne ne comprend rien. Mais c'est, paraît-il, l'expression de cette « clarté » qui, dans les temps « réalisateurs » d'après-guerre, oppose l'intelligence à la sensibilité. Et la littérature française est aujourd'hui aussi « claire » que la comptabilité d'un profiteur de la guerre.

L'art de lire et d'écrire se développa avec la formation de ses règles et leur observation, avec la recherche des origines des langues, avec l'explication des différents auteurs. Il constitua l'étude du langage qui, dit M. Mondry-Baudouin, a un double but : « 1° Découvrir les lois des faits qui constituent le langage ; 2° parler, écrire, comprendre les textes écrits dans les différents idiomes. » (*Grande Encyclopédie*).

La première forme de la grammaire, l'écriture, avait laissé des monuments des anciennes langues disparues.

La nécessité de comprendre ces monuments fit naître de nouvelles formes chez les Indiens, pour l'interprétation des Védas, chez les Grecs, pour l'explication des poèmes homérides. Successivement, cette science passa des Indiens chez les Chinois, des Grecs chez les Romains, les Syriens, les Persans, les Arabes. Chez les Grecs, après Platon, Aristote et Théodecte, Epicure, Chrysippe et les stoïciens ajoutèrent à la grammaire. Elle atteignit sa perfection avec les philosophes d'Alexandrie : Aristophane de Byzance, Aristarque, Denys de Thrace, Apollonius Dyscole, Hérodien, « réputés pour bien entendre la grammaire », dit Moreri, et dont les ouvrages sont demeurés les meilleurs éléments de l'enseignement du grec.

Chez les Latins, l'enseignement de la grammaire fut introduit à Rome par Caatès Mallote. Ils eurent de nombreux grammairiens, entre autres Donat, le maître de saint Jérôme (IVe siècle), et Priscien, professeur à Constantinople (VIe siècle). Tous les grammairiens du moyen-âge ont puisé chez eux. Un abrégé de l'*Ars minor*, de Donat, a été en usage jusqu'au XVIe siècle pour l'enseignement du latin.

L'esprit scolastique du moyen-âge s'occupa de l'étude théorique de la grammaire et des ouvrages qui faisaient autorité plus que de l'art de parler et d'écrire. La Renaissance, en étendant le champ des études antiques, rechercha au contraire cet art dans les usages des écrivains anciens et d'après leurs œuvres. Lorenzo Valla renouvela ces études suivant la formule de Denys de Thrace : « La grammaire est la connaissance expérimentale de ce qui se rencontre le plus communément chez les poètes et chez les prosateurs. » Il appliqua ce principe au latin. Ses traditions, continuées au XVe et au XVIe siècle, furent utilisées par Lancelot dans sa *Grammaire latine de Port-Royal* (1644). Les mêmes traditions furent établies pour le grec par les grammairiens humanistes : Chrysoloras, Théodore Gazis, puis Lascaris, continués par le flamand Clénard, le toscan Canini et les savants du XVIe siècle. De tous ces travaux, Lancelot s'inspira pour faire sa *Grammaire grecque de Port-Royal* (1655).

Par la suite, les études grecques et latines devenant plus complètes, les travaux des grammairiens devinrent plus scientifiques. Ils s'étendirent à la connaissance d'autres langues anciennes, comme le sanscrit, et des langues modernes étrangères.

Ce n'est qu'au XVIe siècle qu'on se mit à étudier la langue française. Elle n'avait pas eu de grammairiens au moyen-âge ; elle avait été une luxuriante végétation qui s'était développée en toute liberté, puisant sa sève dans de nombreuses traditions, mais surtout dans la terre, le climat et l'instinct populaire. On se mit à l'étudier d'abord, à la réformer ensuite, pour extraire du parler populaire le langage académique. La forêt inculte et échevelée devint un jardin à la française. (Voir *Langue*). L'étude, commencée par l'Anglais Palsgrave, en 1530, et le Français Giles de Wez, son contemporain, fut continuée par Jacques Dubois dit Sylvius, Meigret qui voulait « renverser toute l'ancienne orthographe et rétablir entre la parole écrite et le langage parlé une complète harmonie » (Ph. Chasles), Ramus, Robert et Henri Estienne, du Bellay, Ronsard qui donna « à la fois une syntaxe et un vocabulaire poétique » (*id.*), et tous les grands écrivains de la Renaissance qui enrichirent la langue et la grammaire. La réforme qui suivit trouva sa formule classique dans Vaugelas, dont les *Remarques sur la langue française* parurent en 1647. Elle fut basée sur le « bon usage », c'est-à-dire non sur l'usage fait jusque-là par les écrivains français qui avaient plus ou moins écrit ou modifié la langue populaire, mais sur celui des écrivains de cour. Le travail de Vaugelas fut adopté par ces écrivains réunis dans l'Académie Française qui publia, en 1694, la première édition de son *Dictionnaire*. Vaugelas était un médiocre grammairien ; il négligea les origines et le développement naturel et historique de la langue pour établir des règles trop souvent arbitraires. Les académiciens étaient encore au-dessous de lui sur ce sujet. Ménage essaya bien de donner à la grammaire des bases plus scientifiques, mais il avait plus de bonne volonté que de savoir et il échoua.

L'Académie fit de la grammaire, suivant la définition de son *Dictionnaire :* « l'art qui enseigne à parler et à écrire correctement », c'est-à-dire en respectant le bon usage et d'une manière exempte de fautes contre les règles et le goût fixés par elle. Par la suite, la grammaire fut complétée suivant les mêmes directives par d'Olivet, Dumarsais, de Wailly, Domergue et d'autres au XVIIIe siècle. Girault-Duvivier, au commencement du XIXe siècle, fit la *Grammaire des grammaires* qui les réunissait toutes. L'Académie Française, malgré ses fonctions qui devraient être celles de conservatrice de la langue, fut rarement soucieuse de la grammaire. Le monde et la politique l'intéressent plus que les belles-lettres. Elle a toujours eu le dédain des grammairiens, espèce d'hommes peu bruyants et insuffisamment décoratifs qui ne se trouvent pas parmi les maréchaux, les ducs et les prélats dont elle fait sa parure. Aussi s'attira-t-elle d'assez dures semonces, entre autres celle-ci, de Bescherelle, lui reprochant de ne voir dans les grammairiens que ceux qui enseignent la grammaire et d'ignorer leurs travaux : « Nous engageons l'Académie à être un peu moins irrévérencieuse envers une classe de savants qui ont rendu de si grands services à la philosophie du langage, et qui, certes, seraient beaucoup mieux placés à l'Académie que certains grands personnages que leur inutilité complète peut seule faire remarquer, et Dieu fasse grâce à tous ceux qui sont dans ce cas. »

Durant le XIXe siècle, des travaux plus complets et plus sérieux furent faits par les savants qui s'occupèrent de la grammaire dans ses différents genres, savoir : la grammaire proprement dite, la grammaire générale, la grammaire comparée et la grammaire historique.

1° GRAMMAIRE PROPREMENT DITE. — D'une façon générale, on appelle *grammaire* un livre qui formule les règles d'un art ou d'une science. Au point de vue du langage, la grammaire proprement dite ou *grammaire particulière*, est celle qui expose les règles d'une langue. Elle comprend trois parties : la *phonétique*, qui traite des sons et des articulations de la langue et donne les lois de leurs combinaisons ; la *morphologie*, qui est l'étude biologique de la langue dans la forme des mots (*étymologie*), et leurs transformations (morphologie proprement dite) ; la *syntaxe*, qui est la construction et l'arrangement des mots pour l'expression de la pensée. La syntaxe est la partie principale de la grammaire, celle qui est à sa base et d'où sont sortis tous ses développements. Elle est, dans la grammaire, la véritable grammaire ; elle présente les règles du langage dans leur ordre à la fois logique et pratique et les accords des différents genres de mots. C'est elle qui :

> ..... *du verbe et du nominatif,*
> *Comme de l'adjectif avec le substantif*
> *Nous enseigne les lois.....* MOLIÈRE.

La syntaxe s'inspire de l'*orthologie*, qui est la manière de bien parler, et de l'*orthographe*, qui est la manière de bien écrire ; elle est un de leurs éléments par l'examen des mots réunis, comme la *lexicologie* par l'explication des mots séparés.

Alors que la syntaxe et l'étymologie ont été les premières recherches de la grammaire, la phonétique et la morphologie n'y ont été introduites que bien après. Elles ont créé ses formes nouvelles et ont pris une impor-

tance qui ne remonte généralement pas plus loin que le XIXe siècle.

2° GRAMMAIRE GÉNÉRALE. — Est celle qui s'occupe des règles communes à toutes les langues, qui les recherche dans leur essence première, dans leur structure intérieure, pour déterminer leur rapport avec les opérations de l'esprit. Cette grammaire est appelée aussi *philosophique*. La première fut celle de Port-Royal (1660). Elle s'efforça d'établir que les diverses langues sont sorties d'un type unique, mais elle s'inspira plus des principes d'Aristote que de l'observation scientifique. Dans la même voie continuèrent, au XVIIIe siècle, Dumarsais, Beauzée, Condillac, Destutt de Tracy, et d'autres. Leur système empirique perdit de plus en plus de sa valeur devant les découvertes des langues primitives et orientales, particulièrement du sanscrit, qui firent naître la grammaire comparée.

3° GRAMMAIRE COMPARÉE. — Son point de départ fut la connaissance du sanscrit, à la fin du XVIIIe siècle. Elle recherche les affinités des langues entre elles, leurs ressemblances et leurs différences pour les classer en groupes ou familles, en trouver les types primordiaux et suivre l'évolution de chacune. Ce sont ces études qui ont formé la *linguistique* proprement dite, étude scientifique des langues, principalement par la méthode comparative qui permet de découvrir le fonds commun d'où elles sont sorties et les transformations particulières qu'elles ont subies. (Voir *Langue*). La grammaire comparée a apporté à la grammaire proprement dite une contribution importante par le développement qu'elle a donné à la phonétique et à l'étymologie.

Franz Bopp fut le premier qui écrivit une *Grammaire comparée du sanscrit, du zend, du grec, du latin, du lithuanien, du gothique et de l'allemand*, parue de 1833 à 1852 et traduite en français par Michel Bréal en 1865. Elle étudia la commune origine des langues indo-européennes. Les travaux de Bopp ont été successivement complétés par Schleicher, Brugmann et Delbrüc . D'autre part, les langues romanes furent spécialement étudiées par Frédéric Diez, puis par Meyer-Lübke. On est beaucoup moins avancé dans les recherches sur les autres familles de langues, celles des groupes ouraloaltaïque et chamito-sémitique. On l'est encore bien moins dans celles relatives aux langues des peuples primitifs.

4° GRAMMAIRE HISTORIQUE. — A été la forme primitive de la grammaire comparée appliquée à une seule langue. Elle en est aujourd'hui une des parties en ce qu'elle étudie les différents moments des langues et leur enchaînement pendant toute leur durée. Elle se sert de la *diplomatique*, science assez restreinte qui examine les documents officiels de tous les temps pour authentifier les indications qu'ils fournissent, et de la *paléographie*, science plus récente et plus étendue, qui procède à la recherche des anciennes écritures et à l'art de les déchiffrer. C'est la paléographie qui donne l'histoire de l'écriture et de ses transformations vers des formes devenues tellement personnelles que la *graphologie* prétend révéler le caractère des individus par leur écriture.

La grammaire se complète de la *lexicologie* qui s'occupe des formes des mots, de leur nomenclature selon ces formes et de leur définition dans des ouvrages appelés *vocabulaires, glossaires, lexiques* ou *dictionnaires*. La *lexicographie* est la science de la composition de ces ouvrages.

On donne le nom de *vocabulaire* à des listes de mots accompagnés d'explications succinctes et qui sont particuliers à une profession, un art ou un auteur.

Le *glossaire* énumère et explique les mots anciens ou peu connus d'une langue. Le *Glossaire de Reichenau* (VIIIe siècle) a facilité l'étude des langues romanes.

Le *lexique* est un dictionnaire abrégé ou spécial aux formes rares ou difficiles d'une langue. Il est aussi un vocabulaire réservé aux locutions propres à un auteur.

Des vocabulaires, glossaires, lexiques ou dictionnaires furent écrits dès l'antiquité. Trois siècles avant J.-C., Callimaque composait son *Musée*. On a encore le *lexique latin* de Verrius Flacus (Ier siècle) d'après l'abrégé de Festus, le *lexique grec* d'Harpocration Valérius (IIe siècle), l'*Onomasticon* de Julius Pollux (même époque), et d'autres. Au XIe siècle, Suidas fit son *Lexicon* et Papias son *Vocabularium*. La Renaissance vit plusieurs auteurs de lexiques, latins pour la plupart. Les Estienne, au XVIe siècle, commencèrent les travaux de lexicographie les plus sérieux sur les langues grecque et latine. Leur *Thesaurus græcæ linguæ* est devenu le lexique grec le plus complet avec les additions qu'Ambroise Didot lui apporta au XIXe siècle. Au XVIIIe, Forcellini composa un lexique latin très complet aussi, et Du Cange publia, en 1678, un ouvrage de la plus grande valeur sur le latin du moyen-âge.

Ce n'est qu'en 1638 qu'on entreprit de faire un dictionnaire de la langue française. Ce fut l'Académie Française qui se mit à cette œuvre sous la direction de Vaugelas. Depuis la première édition (1694), l'Académie n'a pas cessé de s'en occuper ; plusieurs éditions ont suivi. Malgré le temps qu'elle y emploie, le nombre et l'illustration de ceux qui y travaillent, son œuvre est médiocre ; elle est loin d'avoir, auprès des lettrés, l'autorité qui devrait être la sienne. Le *Dictionnaire de l'Académie Française* est fait avec si peu de sérieux, sans doute par des gens qui ont le sentiment de la vanité de leur travail, que ses définitions sont, dans la plupart des cas, incomplètes et insuffisantes, quand elles ne sont pas inexactes et contradictoires. C'est ainsi qu'en 1878, année de la 7e édition de ce dictionnaire, ses auteurs n'avaient pas encore pu s'entendre pour savoir lequel, du chameau ou du dromadaire, n'a qu'une bosse !... On lit, dans cette édition :

« *Bosse.* — La bosse d'un chameau, les deux bosses du dromadaire.

« *Chameau.* — Quadrupède qui a deux bosses.

« *Dromadaire.* — Chameau qui a une seule bosse. »

A côté de l'Académie Française, d'autres firent des œuvres plus sérieuses : Moreri avec son *Grand Dictionnaire historique* (1674), les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (1704), mais surtout Bayle avec son *Dictionnaire historique et critique* (1696) et, au XIXe siècle, Littré dont le *Dictionnaire de la langue française* (1877-1878) est, à tous les points de vue, l'ouvrage le plus parfait.

Dans le dictionnaire de Bayle, Voltaire, qui fit le *Dictionnaire philosophique* (1764), voyait non seulement un recueil de littérature et un ouvrage très savant, mais surtout une « dialectique profonde » qui en faisait « un dictionnaire de raisonnement encore plus que de faits et d'observations. » C'est ainsi que l'œuvre de Bayle renfermait en germe l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

Citons encore, parmi les dictionnaires :

Le *Dictionnaire National*, de Bescherelle (1843-46), qui fut le meilleur avant l'apparition du Littré. Il est demeuré intéressant à consulter pour certaines appréciations originales et les très nombreuses citations d'auteurs qui en font un « ouvrage vivant » et non un « squelette », selon le mot de Voltaire sur les « dictionnaires sans exemples ».

Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, par Godefroy (1881).

Le *Dictionnaire de la langue française du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours*, par Darmesteter, Hatzfeld et Thomas (1889).

Nous reparlerons des dictionnaires au mot *Langue*.

Il y a, enfin, les ouvrages encyclopédiques qui sont des dictionnaires étendus à toutes les connaissances humaines. On comprend qu'ils doivent être de plus en plus considérables pour suivre le développement de ces connaissances, et il y a longtemps qu'ils n'y suffisent plus. Les encyclopédistes ne peuvent que se borner à une œuvre d'enseignement général et de vulgarisation plus ou moins étendue, même lorsqu'ils se spécialisent dans une science ou un art pour faire, par exemple, une encyclopédie du droit, de la médecine, de la peinture ou de la musique, etc...

Au Ve siècle, il y avait déjà une certaine présomption dans l'idée de Marcianus Capella de réunir en un seul ouvrage toutes les connaissances humaines. D'autres suivirent avec la même prétention et on eut *Les Etymologies* ou *Origines*, d'Isidore de Séville (VIIe siècle), le *Dictionarium universale*, de Salomon de Constance (IXe siècle). Vincent de Beauvais fit, au XIIIe siècle, un ouvrage semblable. Au XVIIe siècle, plusieurs tentatives encyclopédiques se produisirent. Les travaux de Mathias Martins, d'Alsted, de Bacon, furent d'utiles éléments que Chambers employa pour son *Cyclopedia* ou *Dictionnaire des arts et des sciences*, publié en 1728, à Londres. C'est cette œuvre qui donna à Diderot l'idée de l'*Encyclopédie* dont l'esprit fut celui du dictionnaire de Bayle et des philosophes, ses principaux collaborateurs : Voltaire, Montesquieu, J.-J. Rousseau, etc... Le *Discours préliminaire* de l'*Encyclopédie*, écrit par d'Alembert, est toujours une belle introduction à une étude raisonnée des connaissances humaines.

L'*Encyclopédie méthodique*, de Panckoucke, commencée en 1781, terminée en 1832, suivit. Mais on peut négliger ce gros ouvrage, et d'autres d'importance quelconque, pour arriver aux deux plus remarquables du XIXe siècle. Le premier est le *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, de Pierre Larousse, publié de 1866 à 1876. Il a été composé dans un esprit qu'on regrette de ne plus trouver dans ceux qui sont présentés comme le continuant, tel le *Nouveau Larousse illustré*, réduction encyclopédique qui paraît conçue pour fournir aux gens du monde les notions conventionnelles et « bien pensantes » qu'ils doivent avoir de toutes choses. Le second, la *Grande Encyclopédie* (1885 et années suivantes), est l'œuvre encyclopédique française actuellement la plus complète. Des travaux du même genre et aussi importants ont été publiés à l'étranger, particulièrement en Angleterre et en Allemagne. — Edouard ROTHEN.

GRANDEUR n. f., de grand. Ce qui est grand ; ce qui est étendu. La *grandeur* d'un pays, d'une ville, d'un parc. La *grandeur* d'un bâtiment, d'un vaisseau, d'un immeuble. De même taille, de même *grandeur*. Le frère et la sœur sont de même *grandeur*. En mathématique, on appelle *grandeur* tout ce qui est susceptible d'être augmenté ou diminué.

Le mot grandeur s'emploie souvent au figuré pour désigner l'autorité et la puissance. La *grandeur* d'un monarque. La supériorité : la *grandeur* d'âme. Un air de *grandeur*, c'est-à-dire un air fier et dédaigneux. *Grandeur* est également le titre que l'on donne aux princes de l'Eglise : *Sa Grandeur* l'évêque de Paris.

« Pouvoir, dignité, honneurs. La philosophie nous met au-dessus des grandeurs ; rien ne nous met au-dessus de l'ennui. » (Mme de Maintenon).

GRANDILOQUENT adj. (du latin *grandis*, grand, et *loqui*, parler). Qui parle ou qui écrit avec grandeur, avec emphase et affectation. Un discours *grandiloquent ;* un style *grandiloquent*. La *grandiloquence* n'est pas le caractère du grand orateur ou du grand écrivain, au contraire. Le plus souvent, la *grandiloquence* ne couvre que de l'ignorance et de la présomption.

L'éloquence est une qualité, la *grandiloquence* est un défaut. L'homme simple et sincère s'exprime modestement, sans faste et sans pompe, et de façon à être compris par tous, tandis que l'individu *grandiloquent* ne dit fréquemment que des choses banales et vides de sens qu'il entoure d'exagérations. Soyons toujours sobres dans nos paroles comme dans nos écrits et gardons-nous d'être *grandiloquents ;* nous serons mieux compris.

GRAND-LIVRE n. m. On appelle Grand-Livre la liste établie par le Ministère des Finances en vertu de la loi du 24 août 1793 et qui contient le nom de tous les créanciers de l'Etat et tout ce qui a trait à la Dette publique. Si l'on tient compte de toutes les opérations financières auxquelles se livrent les gouvernements ; si l'on considère l'accumulation toujours plus importante de la Dette publique, on peut s'imaginer ce que signifie le *Grand-Livre*. Ce qui n'empêche pas, du reste, les conservateurs sociaux de déclarer que toute cette paperasserie est une manifestation de l'ordre. Nous ne sommes pas de cet avis et, sans contester l'utilité qu'il y a, et qu'il y aura toujours à tenir des comptes, nous pensons cependant que ceux-ci pourraient être singulièrement simplifiés dans un organisme qui ne présenterait pas le caractère désordonné de l'Etat bourgeois et capitaliste.

Commercialement, le Grand-Livre est un registre sur lequel on classe par compte toutes les opérations du Journal. MM. O. Garnier et C. Pinsart, professeurs de cours commerciaux, nous décrivent, dans leur *Cours pratique de Comptabilité*, l'utilité du Grand-Livre. « Le Grand-Livre, bien que livre auxiliaire, n'est pas moins indispensable que les livres obligatoires ; c'est un des plus importants au point de vue comptable. »

En effet, si, à un moment donné, le commerçant veut, soit établir sa situation générale, soit dresser le compte d'un tiers, il peut évidemment, à cet effet, avoir recours au Journal, qui contient toutes ses opérations ; mais celles-ci y étant inscrites par ordre de date, sans aucun classement méthodique, le travail à faire sera long et difficile. Ce dernier inconvénient disparaîtra complètement par l'emploi du Grand-Livre, où les opérations relatives à une même valeur ou à une même personne sont centralisées au compte correspondant.

Le Grand-Livre est, en conséquence, un outil indispensable à tous ceux qui entretiennent des relations commerciales avec leurs semblables et qui sont obligés, par cela même, de tenir des comptes. Il est évident que dans une société où sera abolie l'exploitation et d'où aura disparu l'argent, cause de tant de bassesses, le crédit n'ayant plus de raison d'exister, la comptabilité sera réduite à sa plus simple expression et ne sera plus embarrassée par une foule de *Grand-Livre* qui ont aujourd'hui leur utilité, mais qui la perdront demain.

GRAPHIQUE (adj., de *graphie*, du grec *graphê*, action d'écrire). Se dit de tous les objets, descriptions, opérations qui, au lieu d'être simplement énoncés, sont représentés par des dessins, des lignes ou des figures. Les signes *graphiques* d'une langue sont les caractères de l'écriture de cette langue. On trace un *graphique* pour établir une ligne de chemin de fer et la marche des trains sur cette ligne ; pour déterminer la marche d'une machine, etc. Le mot *graphique* est également employé comme synonyme de *diagramme ;* dans ce cas il n'est plus adjectif mais *nom masculin* et désigne le tracé que décrivent certains appareils enregistreurs.

En minéralogie, on donne le nom de *graphique* à des minéraux dont la forme rappelle celle des caractères d'écriture ou qui sont assez tendres pour servir de crayon.

GREDIN (**E**) n. Race de petits chiens appelés couramment *Epagneuls d'Angleterre* parce qu'ils sont originaires de ce pays. C'est surtout au sens figuré que

ce terme est connu et employé dans le langage populaire pour désigner un individu sans scrupule, une personne vile et sans moralité. « A quoi cela servirait-il, si les gredins triomphent encore ? », disait d'Alembert. Le fait est que si la Révolution française a exécuté une quantité de gredins, d'autres se sont enfuis pour échapper au juste châtiment du peuple ; depuis, la République a donné naissance à une nouvelle catégorie de canailles, et la gredinerie s'exerce sur une grande échelle. La grande guerre du « Droit et de la Civilisation » a permis aux gredins de se multiplier et, aujourd'hui, leur nombre est incalculable. On les remarque dans toutes les branches de l'activité humaine. Ils ne se cachent pas : le monde leur appartient. Sans probité, sans honneur, sans amour-propre, sans scrupules, on les voit partout où il y a à piller, à rafler, à voler. Rien ne les arrête ; ils sont certains de l'impunité, puisqu'ils ont leurs complices dans les parlements et jusque sur le banc des gouvernements.

Jamais satisfaits ; avides toujours de plus de richesses et de plus de jouissances, ils participent à toutes les opérations louches et sales qui sont susceptibles de leur apporter quelques bénéfices. Ils espionnent et ils trahissent, et ils n'ont d'amis que dans la mesure où cela leur rapporte. Les gredins sont les maîtres de la terre. Par leurs rapines ils ont conquis le globe. Pour acquérir plus de puissance encore, lorsque leurs privilèges sont menacés ils jettent les hommes les uns contre les autres dans des guerres meurtrières, et dans le sang de leurs victimes ils récoltent encore des honneurs et des richesses.

Mais tout a une fin ; la gredinerie a atteint son apogée et les peuples se rendent compte, à la longue, qu'ils sont honteusement exploités par les *gredins* qui dirigent la chose publique. Ivres de liberté, les asservis se révoltent aux quatre coins de la terre contre tous les bandits qui, depuis des siècles, les grugent en les grisant de belles paroles. L'évolution et la Révolution accomplissent leur besogne historique et l'heure ne tardera pas à sonner, ou, tous les *gredins* étant définitivement châtiés, la terre ne sera plus peuplée que d'hommes probes et honnêtes.

GREFFE n. m. (du latin *graphium* et du grec *graphion*, stylet à écrire). On appelle greffe l'endroit où l'on dépose et où l'on conserve toutes les pièces et documents ayant trait à un jugement. Tous les actes, jugements, arrêts, rapports déposés au greffe y sont sous la responsabilité d'un greffier. On donne également le nom de greffe aux bureaux des prisons où se fait tout le travail administratif des maisons pénitentiaires.

En matière judiciaire, le greffier est un fonctionnaire public dont le travail consiste à écrire les actes dictés par le juge et à en assurer l'expédition. Il assiste parfois le juge en certaines occasions.

GREFFE n. f. (du latin *gravare*, imposer). Action qui consiste à unir une partie d'une plante à une autre plante sans arrêter la végétation de cette dernière. Cette opération a pour but la reproduction ou la multiplication d'arbres à fruits ou à fleurs. La greffe ne se fait pas seulement entre des plantes de même nature, mais fréquemment on greffe sur un arbuste une branche d'un arbre de nature différente, et ce rapprochement produit des fleurs ou des fruits d'un caractère particulier. Il existe au moins 200 façons de *greffer ;* mais les trois types classiques de greffe sont : la *greffe* par approche ; la *greffe* par rameau détaché, et la *greffe* par œil ou bouton.

La *greffe* ne s'exerce pas seulement sur les arbres, mais aussi sur les êtres vivants. C'est un médecin italien de la fin du XVI^e^ siècle, Tagliacozzi, qui inventa cet art médical, consistant à rétablir sur le corps humain, au dépens des parties voisines, les parties détruites. La chirurgie a, depuis cette date éloignée, fait d'immenses progrès et, de nos jours, les maîtres de la science chirurgicale accomplissent de véritables miracles. Lors de la dernière guerre, qui provoqua tant de ravages physiques, les savants purent, par la greffe, arracher à une vie misérable une quantité de pauvres victimes de la bêtise humaine. Par leur science, ils allégèrent sensiblement les souffrances physiques et morales de milliers d'hommes. Pourquoi faut-il que tout ce savoir soit mis au service de la brutalité et du crime ? Notre siècle de connaissances ne devrait-il pas assurer à chacun le maximum de bien-être et de liberté ?

GRENOUILLE n. f. (du latin *ranuncula*, diminutif de *rana*, grenouille). Les *grenouilles* sont des petits batraciens de la famille des ranidés, qui sont répandus sur toute la surface du globe. Il y en a 117 espèces, mais trois seulement sont communes en France : la grenouille verte, la grenouille rousse et la grenouille agile. Il y a, en Amérique du Nord, une catégorie de *grenouilles* surnommées *grenouilles taureaux* et qui atteignent 50 centimètres de longueur. Les membres postérieurs de la grenouille sont comestibles et constituent un mets délicat très recherché des gourmets.

Au sens figuré et dans le langage populaire, on donne le nom de *grenouille* à une caisse commune ; de là l'expression *manger la grenouille*, qui signifie que le dépositaire de l'argent contenu dans la caisse a volé les fonds qui lui étaient confiés par ses camarades. En argot, on nomme *grenouilles* les femmes qui se livrent à la prostitution.

GRÈVE n. f. La grève est l'acte par lequel tous les travailleurs ou une partie d'entre eux signifient au patronat, à l'employeur : *Etat ou particulier*, leur volonté de cesser le travail, soit pour obtenir des conditions, matérielles ou morales, de vie meilleure ; soit pour protester contre l'arbitraire patronal ou gouvernemental ; soit encore pour déclencher une action de classe ayant pour but de transformer le régime par la voie révolutionnaire.

Il y a plusieurs sortes de grèves. Ce sont : *la grève professionnelle, la grève de solidarité, la grève de protestation, la grève industrielle et inter-industrielle, la grève générale insurrectionnelle et expropriatrice.*

Chacune de ces grèves peut revêtir les aspects suivants : *local, régional, national, international*, selon le cadre qui est fixé à son déroulement.

Grève professionnelle ou de métier. — Une grève de cet ordre est presque toujours locale. Encore qu'elle tende à disparaître, une telle grève n'englobe souvent que les ouvriers d'un même métier et travaillant pour un seul patron. Il peut se faire cependant que la grève professionnelle ou de métier intéresse la plupart ou tous les ouvriers d'un même métier, d'une même localité et, parfois, de plusieurs localités voisines.

La grève professionnelle est, généralement, motivée par une demande d'augmentation de salaire non satisfaite par le patronat, par une revendication d'ordre général non accueillie, par la violation d'une loi de protection ouvrière, par l'inapplication d'un règlement d'administration publique, etc.

Cette sorte de grève devient de plus en plus rare et difficile, en raison de la « cartellisation » et la « trustification » des entreprises patronales qui créent une solidarité très grande, parfois absolue, entre les exploitants d'une spécialité ou d'une industrie de base ou de transformation.

De toute évidence, la grève professionnelle est en voie de disparition, pour faire place à la grève industrielle et inter-industrielle.

Grève de solidarité. — La grève de solidarité est

déclenchée par tous les ouvriers d'une localité, d'une région, d'une industrie, d'un pays, de tous les pays, pour appuyer l'action qui se déroule dans l'un de ces cadres et qui intéressent un ou plusieurs métiers, une ou plusieurs industries, un ou plusieurs pays.

La pression exercée par les autres ouvriers pour amener le triomphe de leurs camarades engagés dans la lutte a généralement pour but de hâter la fin d'un conflit ou de démontrer au patronat intéressé, que tous les ouvriers sont décidés à lutter aux côtés de leurs frères des métiers, industries, régions ou pays en conflit.

Les grèves de solidarité sont le plus souvent limitées : 24 ou 48 heures. Elles peuvent, cependant, être illimitées et ne prendre fin qu'avec le conflit initial.

Grève de protestation. — La grève de protestation a pour but de protester contre un acte arbitraire, une injustice, une iniquité du pouvoir ou du patronat, contre une mesure draconienne ou une menace dangereuse dirigée contre une partie de la classe ouvrière ou contre cette classe tout entière.

Comme la grève de solidarité, la grève de protestation est généralement limitée à 24 ou 48 heures.

De même, elle peut être locale, régionale, nationale ou internationale.

Grève industrielle et interindustrielle. — Prolongement normal de la grève professionnelle de métier, la grève industrielle est relativement récente. Elle est devenue une nécessité par suite de la transformation des entreprises patronales.

En effet, sauf en ce qui concerne la petite et la moyenne industrie, les entreprises patronales de nos jours affectent la forme de firmes à succursales multiples tant pour l'extraction, la transformation que pour la vente.

C'est ainsi qu'une entreprise a des établissements dans toutes les régions qui dépendent d'un Conseil d'administration unique.

Cette nouvelle organisation de la production a nécessairement eu pour conséquences d'élargir, dans une même proportion, les conflits entre les ouvriers et les patrons. Les uns et les autres, obéissant à la loi d'association, défendent leurs intérêts au moyen de syndicats, qui sont à la fois des organismes de défense et d'attaque sur le terrain local, régional et national, dans le cadre industriel.

Il n'est pas rare que le patronat esquisse une bataille dans le Nord pour lutter dans le Nord, pour tenter de battre les ouvriers du Sud-Ouest ou de l'Est, et *vice-versa*. De leur côté, les ouvriers sont forcément obligés de pratiquer la même tactique.

Pour être victorieuse, la grève industrielle doit être sérieusement organisée par les Fédérations d'industrie et leurs Régions industrielles. *C'est une grève de statistiques, de renseignements, autant que d'habileté et de cohésion !*

Il faut, pour lutter avec chances de succès, qu'une Fédération connaisse l'ensemble des Firmes qui composent l'industrie, ainsi que toutes les filiales que ces firmes possèdent sur tout le territoire d'un pays.

Le temps n'est pas éloigné, s'il n'est déjà révolu, où les luttes sociales ne se livreront plus que sur le terrain international.

En effet, de même que l'industrie a éliminé le métier et donné aux conflits un caractère national, le cartel et le trust élimineront l'industrie. Et les ouvriers de Brest, par exemple, pourront avoir leur sort lié avec ceux de Varsovie ou de Hambourg, dans une même industrie et plus étroitement que les ouvriers d'une même région exerçant des métiers différents.

De toute évidence, une telle évolution du capitalisme, qui lui permet de faire effectuer ses commandes à tel ou tel endroit, si tel autre est en grève, — et sans que les ouvriers le sachent, — a complètement bouleversé toute la tactique des grèves employée jusqu'à ce jour.

De même qu'il faudra — qu'il faut déjà — envisager l'arrêt des entreprises d'une façon différente en paralysant la production par l'abandon du travail par les seuls ouvriers qualifiés et en laissant au compte du patron tout le personnel non qualifié, il faudra aussi envisager la lutte nationale et internationale contre le cartel et le trust.

La première condition du succès sera de connaître la composition exacte de ce cartel ou de ce trust, afin de faire porter l'action partout et, en premier lieu sur son entreprise de base, puis de grande transformation et, en dernier lieu, sur les firmes de finissage et de vente.

Une telle conception de la grève s'appliquera parfois sur des bases régionales ; d'autres fois, sur des régions voisines ou très éloignées l'une de l'autre ; parfois en des pays différents.

Dans tous les cas, le but essentiel à atteindre doit être double :

1° Paralyser complètement l'entreprise (cartel ou trust) dans toutes ses parties, par l'arrêt du travail effectué par les ouvriers qualifiés qui constituent l'armature du système patronal ;

2° Laisser à sa charge les frais les plus élevés possibles en ne débauchant pas les ouvriers et le personnel qui ne peuvent travailler et produire sans le concours des ouvriers et du personnel qualifiés.

Cette tactique nouvelle, que l'expérience seule permettra de mettre au point, suppose que les Fédérations internationales fonctionneront réellement et seront en mesure de renseigner les industries intéressées dans chaque pays et de coordonner l'action des Fédérations nationales.

C'est donc une véritable révolution qu'il faut effectuer en matière de grèves industrielles et interindustrielles.

Avec les trusts en largeur, la tactique pourra être celle que j'expose ci-dessus. Avec les trusts en profondeur, c'est-à-dire avec les groupements de plusieurs industries différentes mais dépendant l'une de l'autre, qui vont souvent depuis le minerai jusqu'à la presse et la banque, il sera encore plus difficile d'organiser la lutte et une étude toute particulière de la question doit être, dès maintenant, envisagée par les organisations ouvrières.

Un adversaire de cette taille sera presque insaisissable et invulnérable, si on ne connaît pas, *dans toutes ses parties*, son organisation, son fonctionnement et son point faible.

On voit par là, quelle besogne gigantesque incombe aux Fédérations nationales et internationales d'industrie.

Tant qu'elle ne sera pas menée à bien, toute méthode ne sera qu'empirique et tout succès demeurera problématique, presque impossible.

La grève industrielle peut se transformer en grève générale et englober toutes les industries d'un pays et s'étendre, même, à plusieurs pays.

Jusqu'à ce jour, ces grèves se sont, cependant, limitées à un seul pays, mais il n'est pas douteux que la forme nouvelle que prend chaque jour le capitalisme en voie de concentration définitive, sous la direction de l'état-major bancaire, va obliger les ouvriers à envisager très sérieusement la nécessité de recourir à des grèves générales industrielles ou générales internationales.

Il y a là toute une étude à faire par les organisations intéressées et je ne puis, au pied levé, aborder ici un tel problème dont l'examen et les solutions demanderont des années d'efforts et de nombreuses expériences, au cours desquelles, à la lueur des faits, des tactiques se modifieront et s'élaboreront.

Les grèves les plus importantes furent, en France :

la grève des po'tiers en 1909, celle des cheminots en 1910, puis encore des cheminots en 1920, suivie d'une grève générale déclenchée par la C.G.T. pour la nationalisation des chemins de fer.

En Angleterre, la grève des mineurs en 1922, et la grande grève des mineurs en 1926, transformée en grève générale par le Conseil général des Trade-Unions et rendue à sa première destination après l'abandon des mineurs par les autres corporations.

En Italie, en 1920, la grève générale aboutit à la prise des usines que les ouvriers durent abandonner par la suite.

En Espagne, à Barcelone, les grèves se succédèrent sans interruption de 1918 à 1923. Elles s'étendirent à toute l'Espagne.

En Suède, en Norvège, aux Etats-Unis, de très importants conflits eurent également lieu. Ils sont si nombreux qu'il est impossible de les relater.

En Allemagne, la grève générale fut déclenchée par la C.G.T., d'accord avec le gouvernement, pour barrer la route aux fascistes en 1923.

La grève générale. — Examinons maintenant la grève générale insurrectionnelle et expropriatrice.

Avant tout, il importe de donner une définition aussi exacte que possible de ce moyen de lutte.

Donc, qu'est-ce que *la grève générale expropriatrice ?*

C'EST LA CESSATION CONCERTÉE, COLLECTIVE ET SIMULTANÉE DU TRAVAIL PAR TOUT LE PROLÉTARIAT D'UN PAYS. Elle a pour but :

1°) *de marquer l'arrêt total et la fin de la production en régime capitaliste ;*

2°) *de permettre à ce prolétariat de s'emparer des moyens de production et d'échange et de propagande ;*

3°) *de remettre en marche tout l'appareil de production et d'échange pour le compte de la collectivité affranchie ;*

4°) *d'abattre le pouvoir étatique et d'empêcher l'instauration de tout pouvoir nouveau.*

La grève générale expropriatrice, *premier acte révolutionnaire*, sera nécessairement *violente*.

Elle peut être décrétée par les Syndicats soit :

1°) *Pour déclencher eux-mêmes l'action révolutionnaire ;*

2°) *Pour répondre à un coup de force politique de droite ou de gauche ;*

3°) *Pour répondre à une tentative fasciste de prise du pouvoir.*

La grève générale expropriatrice est une arme spécifiquement syndicaliste. Elle ne peut être maniée par aucun groupement politique.

Elle peut régler décisivement toutes les situations révolutionnaires, quels qu'en soient les facteurs initiaux.

Elle s'oppose directement à *l'insurrection*, seule arme des partis politiques.

Elle est, de beaucoup, plus complète que celle-ci. En effet, tandis que l'insurrection ne permet que de prendre le pouvoir, la grève générale donne la possibilité non seulement de détruire ce pouvoir, d'en chasser les occupants, d'en interdire l'accès à tout parti, mais encore elle prive le capitalisme et l'Etat de tout moyen de défensive en même temps qu'elle *abolit* la propriété individuelle pour instaurer la propriété collective.

En un mot, elle a un pouvoir transformateur immédiat et ce pouvoir s'exerce au seul bénéfice du prolétariat, auquel la possession de l'appareil de production et d'échange donne le moyen de modifier *radicalement* l'ordre social.

La grève générale expropriatrice, par l'usage forcé de la violence, est d'ailleurs nettement *insurrectionnelle*. Son action se fait sentir à la fois sur le terrain politique et sur le plan économique, tandis que l'insurrection ne permet d'agir que sur le plan politique.

Ceci suffit à expliquer que, de tout temps et dans tous les pays, les partis politiques ouvriers aient constamment tenté d'asservir les syndicats, afin que ceux-ci, commandés et dirigés par ces partis, *appuient* le mouvement insurrectionnel par une grève générale, sans laquelle toute insurrection est, désormais, irrémédiablement vouée à l'échec.

Les tentatives constantes de main-mise des partis sur les syndicats n'ont pas peu contribué à faire comprendre à ceux-ci qu'elle était la force qu'ils représentaient et la véritable puissance de cette force.

C'est ainsi que les syndicats, force essentielle, seule force véritable du prolétariat révolutionnaire, se sont trouvés conduits à revendiquer l'autonomie et l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis de tous les autres groupements politiques et philosophiques.

Aujourd'hui, malgré la réussite partielle et momentanée qui vient de couronner les efforts des partis socialiste et communiste, les syndicats révolutionnaires de tous les pays, groupés au sein de l'*Internationale de Berlin* (A.I.T.), ne se contentent plus de réclamer leur indépendance et leur autonomie. Ils affirment leur doctrine et l'opposent à celle des partis sur tous les terrains.

Il ne s'agit plus de « mendier » une neutralité plus ou moins bienveillante des partis vis-à-vis des syndicats, mais, pour ces derniers, de déclarer la guerre aux partis et de réaliser la formule de la I^re^ Internationale, fortifiée par l'expérience : *la libération des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.*

De même que les syndicats opposent :

1°) *L'action directe des masses au bulletin de vote ;*

2°) *L'organisation sociale par les travailleurs au gouvernement des partis,*

ils ne pouvaient manquer *d'opposer la grève générale expropriatrice et insurrectionnelle à l'insurrection.*

La grève générale, arme syndicaliste et seulement syndicaliste, est l'acte suprême par lequel le prolétariat se libérera. *Il lui suffit de le comprendre et de le vouloir.*

***

Voyons, maintenant, quelles sont les caractéristiques de la grève générale.

J'ai dit qu'elle marquait, d'abord et avant tout, la cessation de la production, l'arrêt du travail, en régime capitaliste.

Cela veut dire que les ouvriers, puis les paysans, doivent simultanément abandonner le travail.

Ceci implique-t-il qu'ils doivent quitter le lieu du travail, l'abandonner aux patrons ? Non. A l'encontre de ce qui se passe généralement en cas de grève, les ouvriers devront, en même temps qu'ils cesseront le travail, *occuper* le lieu de production, en chasser le patron, *l'exproprier* et *s'apprêter* à remettre en marche l'appareil arrêté, mais au compte de la révolution.

La cessation du travail, l'arrêt de la production n'ont donc pour but que *d'exproprier* les possédants capitalistes et de prendre en mains les instruments de production et d'échange, en même temps qu'on se débarrassera du pouvoir étatique.

De la durée de cet arrêt dépendra, tout l'avenir du mouvement révolutionnaire.

Il conviendra donc :

1°) *De réduire le temps d'arrêt au strict minimum ;*

2°) *De reprendre, aussi rapidement et aussi complètement que possible, les échanges entre les villes et les campagnes, et vice-versa.*

Il ne faudra pas renouveler les expériences passées, perdre son temps à fêter la victoire. Il faudra l'organiser et immédiatement.

Du fait de la révolution, les besoins seront considérablement accrus. Il faudra les satisfaire aussi largement que possible.

De nos jours, une révolution qui ne permettrait pas d'augmenter rapidement la production, de réaliser un progrès tangible et presque instantané, serait infailliblement vouée à l'échec.

On peut en conclure que, selon que les syndicats seront ou non capables d'accomplir les tâches ci-dessus, la révolution VIVRA OU MOURRA. C'est toute la révolution qui se jouera donc dès les premiers jours.

Comment peut-on réduire au strict minimum le temps d'arrêt de la production et reprendre au plus vite les échanges ?

En utilisant immédiatement, *sur le plan syndical*, les forces conjuguées qui, de tout temps, ont assuré et assureront la vie de la société : *les manœuvres, les techniciens et les savants.*

Si cette conjugaison est opérée *au préalable*, toutes les forces de la production seront *à pied d'œuvre* et immédiatement — aussitôt *la dépossession* — la remise en marche de l'appareil de production et d'échange s'effectuera, sans à-coups, normalement, pour satisfaire les besoins de tous, *pour donner à manger à la révolution.*

Si cette concentration des forces n'est que partielle, le succès sera plus lent, plus difficile, moins complet. La vie de la révolution pourra être en danger. — Si ces forces ne se soudent pas au plus tôt ; si, enfin, la conjonction n'est pas commencée, *si les manuels, les techniciens et les savants* n'opèrent pas, TOUT DE SUITE, leur groupement *au sein du syndicat*, c'en sera fait de la révolution. L'insurrection politique triomphera et, avec elle, un nouveau pouvoir étatique.

Il n'y a, à ce sujet, aucun doute à garder, aucune illusion à conserver. *Le peuple se sera donné de nouveaux maîtres.* Sa libération ne sera pas encore pour cette fois.

***

En examinant la question des techniciens, j'ai déjà exposé les raisons essentielles qui devaient inciter tous les travailleurs : *manuels, techniciens et savants*, à réaliser étroitement et aussi rapidement que possible la fusion de tous les éléments de la production, sans attendre l'ouverture de la période révolutionnaire pratique.

J'y reviens avec la plus grande insistance et j'insiste avec plus de force que jamais auprès des éléments dont il s'agit pour que tous les travailleurs fassent au plus tôt leur *unité de classe.*

Cette *unité de classe* est le facteur décisif de la lutte qui s'engagera lors de la déclaration de *grève générale insurrectionnelle et expropriatrice, premier acte de la révolution.*

La suppression *de la propriété individuelle* qui permet, seule, *de réaliser l'égalité sociale*, par le nivellement des classes, obligera les travailleurs à jeter immédiatement les bases d'un nouveau système, dont le syndicat sera le fondement industriel et l'union locale (ou commune) le fondement social.

Le nouvel ordre social, comme tous ceux qui l'ont précédé, sera conditionné par le caractère de la production, par son organisation, sa répartition, son utilisation, son échange.

C'est donc essentiellement sur le plan du syndicat, dans son sein, suivant ses directives, que doit s'effectuer le groupement de tous les éléments qui concourent à la production, à l'échange.

Si l'on veut bien se rappeler que la révolution doit abolir la propriété individuelle dès le premier jour, on conviendra que *tout individu valide*, quel que soit le genre de son activité, *doit trouver place dans un syndicat.*

En période révolutionnaire, et longtemps après, toujours peut-être, le syndicat doit être et sera la cellule essentielle de l'ordre nouveau.

C'est lui qui aura charge, non seulement de provoquer l'arrêt du travail par la grève générale ; d'occuper, par ses membres, le lieu de la production ; d'organiser la production, sous le contrôle de l'Union locale ; mais encore de défendre les instruments de travail, *par les armes*, contre les entreprises réactionnaires.

Il est l'agent d'exécution permanent, *dans tous les domaines*, des décisions locales, régionales et nationales sur son plan particulier, dans toute l'étendue de sa sphère. C'est lui qui, *pratiquement*, organisera la grève générale, suivant les décisions prises. C'est donc un organe complet, qui doit continuer à être la base du système nouveau, comme il est la base de notre organisation ouvrière actuelle.

Les Conseils d'usine, les Comités d'ateliers ne doivent être que les agents du syndicat, constamment contrôlés par lui. C'est le syndicat qui coordonne l'action des Conseils d'usine et centralise leurs renseignements. Le syndicat est un organisme industriel. Le Comité d'atelier et le Conseil d'usine, de chantier, de magasin, de bureau, de gare, de port, etc., ne sont que des sous-organismes *industriels*, de métier. Cette différence suffit à assigner aux uns et aux autres leur véritable place dans l'ordre industriel et social.

***

Après cette digression nécessaire, revenons à la grève générale elle-même.

Je déclare tout de suite qu'elle doit être préparée soigneusement par *un Comité de grève générale*, secret autant que possible, fonctionnant au sein de tous les organismes syndicaux : syndicats, Unions locales, Unions régionales et C.G.T.

Chacun de ces organismes, guidé par les décisions des Congrès et des Assemblées syndicales à tous les degrés, a pour mission de préparer, sur son plan, l'action générale du prolétariat.

A *la C.G.T.*, il appartient de dresser le plan général et de le transmettre à l'Union régionale ; à *l'Union régionale*, il incombe de dresser le plan d'action de la région, en accord avec les directives confédérales ; *aux Unions locales*, il est dévolu d'organiser l'action locale, selon les indications du plan régional ; *aux syndicats*, est réservé le rôle d'exécuter l'action locale, en utilisant les moyens qui leur paraîtront les meilleurs.

C'est la deuxième partie du cycle du mouvement fédéraliste qui s'accomplit. *A la discussion succède la décision et à celle-ci succède l'action.* Cette dernière est la conséquence des délibérations des syndicats réunis en Assemblées générales et en Congrès, dont les Unions locales et régionales et la C.G.T. sont les organes d'exécution des décisions.

On comprendra aisément que je n'entre pas ici dans le détail de l'organisation, à tous les degrés de la *grève générale insurrectionnelle et expropriatrice.*

Je me borne à demander *très instamment* aux organismes qualifiés de préparer ce travail *aussi activement* que possible.

De la façon dont sera préparée la grève générale expropriatrice et insurrectionnelle dépend le salut de la classe ouvrière. — Pierre BESNARD.

GRIMOIRE n. m. (de *grammaire*). Livre dont se servaient les sorciers et les magiciens pour se livrer à des opérations surnaturelles et évoquer les démons. Les charlatans ont existé de tous les temps et les sorciers des siècles passés prétendaient, en consultant leurs *grimoires*, composés avec des signes cabalistiques et des mots étranges, dévoiler le présent, le passé, et l'avenir. Les naïfs et les ignorants se laissaient influencer par cette comédie.

Il ne faut pas trop se moquer de nos ancêtres qui

croyaient en la puissance révélatrice des magiciens. Nous assistons, de nos jours, à des stupidités aussi grossières et les gens qui consultent les cartomanciennes pour connaître leur destinée, ne sont nullement supérieurs à leurs aînés qui consultaient les sorciers. Et puis, toutes les paroles prononcées dans les églises par les prêtres de toutes les religions, et auxquelles une foule de gens accordent une certaine vertu, ne sont-elles pas dignes de figurer au *grimoire*, qui est l'évangile de tous les imbéciles ?

Au figuré, on appelle *grimoire* une écriture ou un texte difficile à déchiffrer. Les lois que votent nos parlementaires sont généralement de véritables *grimoires*. Les textes en sont si obscurs, que les magistrats qui sont obligés de les appliquer ne sont jamais d'accord sur l'interprétation qu'il faut leur donner, et tout naturellement c'est le peuple qui a à subir ces lois, qui en est victime.

GRIPPE-SOU n. m. Autrefois, on donnait ce nom à celui qui recevait les rentes moyennant une petite remise. Aujourd'hui, ce terme s'adresse à l'individu, homme ou femme, qui cherche à gagner, à soutirer, à dérober de l'argent en employant de petits moyens sordides. Il ne faut pas confondre le grippe-sou et l'avare. L'avare a un amour immodéré de l'argent et, lorsqu'il en a en sa possession, il ne le laisse pas échapper, mais il n'usera pas forcément de moyens condamnables pour s'en procurer. Au grippe-sou, tous les moyens sont bons. Le mendiant qui use de subterfuges, de tromperies, de ruses, pour apitoyer le passant et lui soutirer quelques pièces de monnaie, est un grippe-sou.

GRISERIE n. f. (de griser). La *griserie* est une demi-ivresse. Lorsqu'un individu n'est plus dans son état normal par suite d'une consommation excessive de boissons alcoolisées, sans pour cela avoir perdu conscience de ses actes, on dit de lui qu'il est gris. L'état dans lequel il se trouve est la *griserie*.

La *griserie* est souvent accidentelle ; si elle se répète trop fréquemment, elle devient de l'ivresse, et l'individu qui s'y livre est un ivrogne. On ne se grise pas seulement avec des boissons alcooliques. L'emploi de certains soporifiques, tels l'opium, la morphine, la cocaïne, vous jette également dans un état de griserie. Un grand nombre d'êtres faibles et désabusés se laissent entraîner à la griserie pour les sensations qu'elle procure, sans s'apercevoir que, petit à petit, ils s'orientent vers la folie et la mort.

Le mot griserie s'emploie aussi au figuré pour désigner l'état de surexcitation et d'exaltation morale dans lequel se trouve un individu. La *griserie* du succès ; la *griserie* de l'espérance. C'est une véritable griserie qui s'empare d'une population au moment des élections et qui lui fait accomplir, malgré l'expérience et l'exemple du passé, l'acte ridicule et inutile du vote. Faut-il tant s'en montrer surpris lorsque l'on sait tous les procédés employés par les candidats pour *griser* les foules ? Espérons que l'heure est proche où les peuples, enfin *dégrisés*, ne seront plus composés que d'hommes sains d'esprit, débarrassés du narcotique politique, et qu'ils pourront poursuivre ainsi la marche ascendante de la civilisation.

GRISOU n. m. (nom wallon). Le *grisou* est un gaz hydrogène carbonné, mélangé plus ou moins d'azote et d'acide carbonique. Il est moins combustible que tous les autres gaz, mais il devient explosif lorsque, dans un certain espace, il forme plus que la treizième partie de l'air atmosphérique auquel il est mélangé.

Formé dans les pores de la houille par la décomposition de matières végétales, le grisou s'accumule et séjourne dans des poches naturelles existant au sommet des couches de charbon. Lorsqu'une de ces poches crève, le grisou s'en échappe et le moindre contact avec la flamme produit l'explosion.

Comme il est impossible au mineur de travailler sans lumière, on comprend tout le danger que comporte ce métier. Des milliers et des milliers de malheureux esclaves du sous-sol ont déjà laissé leur vie au fond de la mine et chaque jour la liste macabre s'allonge. Le grisou fait à chaque moment de nouvelles victimes malgré la lampe inventée en 1815 par Davy et qui, dans une certaine mesure, met le mineur à l'abri des coups du grisou.

Il faut dire que, bien souvent, les catastrophes minières sont dues à la négligence coupable et intéressée des compagnies exploitantes. Les bénéfices scandaleux réalisés par les possesseurs du sous-sol devraient permettre de donner aux travailleurs le maximum de garanties ; mais les compagnies minières ne sont touchées que par les sommes de profit réalisé et n'hésitent pas à pousser la production au point de mettre en danger l'existence du personnel. Chaque fois qu'un coup de grisou se produit au fond d'une mine, jetant sur le pavé veuves et orphelins, des promesses sont faites assurant les travailleurs que, dans l'avenir, toutes précautions seront prises pour que de semblables catastrophes ne se reproduisent plus. Mais le temps passe, l'oubli aussi, et les morts s'ajoutent aux morts. Le grisou poursuit ses ravages.

Quand donc les progrès de la science seront-ils mis au service de la collectivité ? La houille blanche pourrait de nos jours, si des intérêts particuliers n'entraient pas en jeu, répondre aux besoins des populations et ainsi se terminerait l'effrayant cauchemar du grisou. Notre société bourgeoise et capitaliste, conservatrice à l'excès, semble ignorer toutes les richesses naturelles qui, sagement exploitées, n'obligeraient plus le mineur à travailler dans la profondeur de la nuit, pour arracher à la terre, la lumière et la chaleur.

C'est justement parce que la société moderne, mûe par des intérêts particuliers, ne veut pas mettre au service de la collectivité tout ce qui pourrait être utile aux humains, que nous sommes des révolutionnaires. Il serait, certes, fou de prétendre que, dans les conditions présentes, au lendemain d'une révolution victorieuse, la nouvelle société serait immédiatement à l'abri de toutes catastrophes minières et que le grisou ne ferait plus de victimes. Mais nous pensons que, dans une société organisée sagement, les catastrophes seraient de moins en moins fréquentes, tous les progrès de la science étant mis au service du travailleur et toutes les précautions étant prises pour garantir la vie de ceux qui œuvrent péniblement pour assurer le bien-être de l'humanité.

GROTESQUE adj. (de l'italien *grottesco ;* de *grotta*, grotte). Caractère de ce qui est inharmonique et incohérent. Image ou figure qui rend risible la nature en la contrefaisant. Une peinture *grotesque ;* un dessin *grotesque*.

Au figuré, le mot *grotesque* s'emploie comme synonyme d'extravagant ou ridicule. Un homme *grotesque ;* une idée *grotesque*.

Tout ce qui est *grotesque* ne porte pas toujours à rire. En ce triste monde, il y a une foule de personnages *grotesques* émettant des idées stupides et dangereuses pour le bien de l'humanité, qui sont pris au sérieux par le pauvre peuple ignorant. Les *grotesques* ne se rencontrent pas seulement sur la piste du cirque ou sur la scène du théâtre. On les trouve aussi dans les couloirs et sur les bancs des parlements ; on peut les voir dans les prétoires et dans les chambres de justice où ils jouent la plus sinistre des comédies humaines ; on les rencontre dans toutes les armées, chamarrés d'or,

de médailles et de galons, travaillant à préparer les futures boucheries. Et lorsque l'on songe à tout le mal qu'ils ont fait, qu'ils font et qu'ils feront encore, le sourire se traduit par des larmes amères.

« Le ridicule tue », dit un proverbe. Si cela était vrai, il y a longtemps déjà que nous serions débarrassés de tous les *grotesques* qui nous entourent et que nous pourrions vivre heureux dans un monde régénéré et libre.

GROUPEMENT n. m. (du mot italien *groppo*). On appelle *groupement* un ensemble d'individus partageant les mêmes opinions ou liés par les mêmes intérêts. Un *groupement* politique ; un *groupement* industriel ; un *groupement* social.

De plus en plus, à la faveur des événements, par l'étude et par l'observation, et cela dans toutes les branches de l'activité humaine et sociale, les individus se rendent compte que l'isolement leur est néfaste et que, seule, l'association peut leur permettre de soutenir et défendre les intérêts qui leur sont propres. Que ce soit politiquement, socialement ou économiquement, l'individu est sacrifié à la collectivité et, à mesure que se développeront les progrès de la science et de l'industrie, cette immolation s'accentuera et s'intensifiera démesurément.

Nous n'en sommes plus à l'époque légendaire où l'homme partait seul à la conquête du monde. L'âge est passé où l'individu, travailleur, négociant ou artisan, pouvait, dans une certaine mesure, vivre entouré uniquement de sa famille, détaché de toute l'ambiance. Le siècle du travail individuel est passé. Les découvertes nombreuses qui ont enrichi l'humanité depuis une centaine d'années, leur application à l'industrie, le développement du commerce, ne permettent plus à l'individu d'ignorer ses semblables. Il est obligé, à moins de se laisser écraser, de rentrer dans la grande association humaine et de participer au concert collectif.

Le capitalisme, le premier, fut obligé d'avoir recours au *groupement* pour se développer. Quel serait, aujourd'hui, l'homme assez puissant, assez riche, pour financer à lui seul les immenses réseaux de chemins de fer qui sillonnent le monde ; où trouverait-on le Crésus qui serait susceptible d'entreprendre l'exploitation de toutes les richesses souterraines : charbon, fer, pétrole, dont l'intensité de la vie moderne a développé les besoins ? Les grandes compagnies, les sociétés anonymes, ont remplacé le patronat isolé, le patronat individuel, car aucun homme n'est assez grand pour entreprendre seul, et à son seul profit, l'exploitation de toutes les richesses sociales.

Nous savons que la situation économique d'une puissance influe directement sur sa situation politique ; nous avons dit, d'autre part, que les parlements n'étaient que des institutions subordonnées à la ploutocratie financière et industrielle d'une nation, et de même que le capitalisme fut obligé de se former en *groupements*, le parlement se divise en groupes, chacun d'eux représentant une fraction du Capital.

Cette situation de fait a automatiquement déterminé tous ceux qui souffrent de l'ordre social établi à rechercher les moyens propres à lutter contre les forces d'exploitation qui ne se présentaient plus sous le même angle que dans le passé. On ne bataille pas contre le patronat organisé et groupé, de la même façon qu'on bataillerait contre un patronat individuel. A une force organisée, il faut opposer une force organisée, et c'est ce qui a entraîné le prolétariat à fonder sur le terrain économique, c'est-à-dire dans les cadres de la corporation, des syndicats groupant, à quelque tendance qu'ils appartiennent, les travailleurs qui, individuellement, seraient incapables de se dresser contre les prétentions de ceux qui, non seulement détiennent la richesse économique, mais qui dirigent aussi tous les rouages des sociétés modernes.

Nos lecteurs trouveront par ailleurs (voir *Confédération générale du Travail*, etc., etc.) tout ce qui peut les intéresser et les initier sur les différentes formes de groupements de travailleurs. Nous ne pouvons, une fois de plus, que déplorer que les divisions politiques, qui sont nées au sein de la classe ouvrière, ne permettent pas l'union de toutes les forces travailleuses en un vaste *groupement* unique, capable de résoudre en une formule lapidaire les buts qu'il se propose et les moyens dont il dispose pour les atteindre.

Le *groupement*, en une seule organisation, de toutes les forces prolétariennes, n'empêcherait du reste pas l'existence d'autres groupements d'avant-garde, luttant pour un but précis et bien déterminé. Pour les libertaires communistes, qui considèrent le syndicalisme comme un moyen et non comme un but, l'unification des forces ouvrières ne serait pas une raison suffisante pour dissoudre leurs groupements. Nous avons, à maintes reprises, déclaré que les *groupements* syndicaux ne pouvaient s'étendre et se développer que s'ils ne se couvraient d'aucune étiquette politique et philosophique, de façon à ce que chaque adhérent se sente bien chez lui, quelles que soient ses opinions politiques ou philosophiques. Chaque travailleur, s'il est exploité et, par conséquent, victime de la forme économique arbitraire de notre société, a sa place dans le groupement syndical. Le syndicalisme, à nos yeux — et nous l'avons déjà dit — est d'essence réformiste ; il devient révolutionnaire à la faveur des événements, parce que les événements sociaux sont déterminés par la situation économique qui évolue de façon méthodique ; quant à donner une couleur révolutionnaire, un esprit révolutionnaire au syndicalisme, ce fut une erreur qui se perpétue encore de nos jours et qui entrave le développement du syndicalisme mondial.

Et c'est précisément parce que nous ne prêtons aux *groupements* syndicaux aucun principe révolutionnaire, mais seulement une valeur révolutionnaire, que nous sommes des anarchistes communistes et que nous considérons que, quelle que soit l'activité bienfaisante du syndicalisme, il nous faut intensifier notre propagande pour former, plus nombreux toujours, des *groupements* d'anarchistes.

Il en est de l'anarchisme comme de toutes les autres opinions philosophiques, économiques, politiques ou sociales. Il fut un temps où certains paradoxes trouvaient chez nous une oreille sympathique. La formule : « l'homme fort, c'est l'homme seul », ne fera plus maintenant de ravages dans nos rangs. Les anarchistes qui, plus que tous autres peut-être, étudient les problèmes de la vie, se sont rendu compte que ce n'était que par le *groupement* de leurs forces qu'ils pouvaient espérer exercer une influence, et ils ont entrepris, ces dernières années, de s'organiser sérieusement et méthodiquement.

Certes, il y a un certain flottement qui se manifeste encore au sein des *groupements* anarchistes. L'anarchisme sort à peine de son stage philosophique et idéologique ; il a cherché sa voie ; il s'est trouvé en butte à une foule de difficultés qu'il a cependant réussi à surmonter et, maintenant, il n'est pas un mouvement d'avant-garde qui ne soit obligé de compter avec les forces de l'anarchisme qui s'organise.

La peur des mots et des formules nuit encore présentement au développement des *groupements* anarchistes. Ceux qui n'ont rien appris de la catastrophe de 1914, les « en dehors », ceux qui perpétuent la confusion et se refusent à reconnaître à l'anarchisme un rôle social et révolutionnaire, rendent difficile la besogne à laquelle se livrent les libertaires communistes, en interprétant d'une façon erronée leurs gestes et leurs paroles.

On prétend que l'organisation est une forme de l'au-

torité et qu'il ne peut y avoir organisation s'il n'y a pas autorité. Cela est une profonde erreur et tous les anarchistes communistes se refuseraient à participer à un mouvement élaboré sur des bases unitaires. Mais nous pensons cependant qu'un *groupement* anarchiste ne peut pas être le refuge de tous les dévoyés, de tous les mécontents, de tous les rebuts de la société bourgeoise, vomis de toutes les autres organisations.

La vie d'un *groupement* n'est possible que si chacun accepte un minimum de discipline sans laquelle il est matériellement impossible de faire œuvre utile. Nous avons cru, un moment, qu'un *groupement* composé d'éléments anarchistes de différentes tendances était viable ; nous nous sommes trompés et nous reconnaissons notre erreur. Que les anarchistes se groupent ; une fois bien déterminé le genre d'action et de propagande auxquelles ils veulent se livrer, que rien ne les arrête, puisque les décisions sont prises en commun. Est-ce là faire de l'autorité ? Nous ne le pensons pas. Personne n'est contraint par la force d'entrer dans un *groupement* anarchiste ; mais une fois qu'un membre adhérent a pris un engagement, il est de son devoir de le tenir, ou de se retirer de l'organisation, du *groupement* avec lequel il n'est plus en accord.

Personne ne conteste plus aujourd'hui l'utilité du *groupement*, et le plus farouche individualiste se trouve lui-même désorienté lorsqu'il est seul. Le groupe est le pilier sur lequel reposent les sociétés autoritaires, parce que les puissants ont compris qu'il était de leur intérêt de s'unir pour retarder le plus possible le démembrement et l'écroulement de la société bourgeoise. Il nous faut, si nous voulons vaincre, et si le révolutionnarisme n'est pas qu'un vocabulaire utilisé par les politiciens pour tromper le peuple, que nous nous groupions pour organiser la société de demain.

L'individu libre dans son groupe et le groupe libre dans la société, ce n'est pas, que nous sachions, une formule autoritaire ; mais pour pouvoir réaliser cela demain, il nous faut aujourd'hui avoir le moyen de diffuser nos idées, de les faire comprendre, de les faire admettre par le plus grand nombre d'individus, et c'est pourquoi il est indispensable que les anarchistes communistes se groupent, pour trouver, en joignant leurs efforts, les ressources financières et morales que nécessite un tel travail.

Ayons confiance en l'avenir ; les *groupements* anarchistes deviendront de plus en plus nombreux, de plus en plus féconds. A mesure que la faillite des partis politiques se développe, que les politiciens perdent la confiance que le peuple leur accordait, l'anarchisme gagne en surface et en profondeur et sera demain maître du monde, parce que seule la forme communiste anarchiste d'une société peut assurer à l'humanité la stabilité et la paix. — J. CHAZOFF.

GUERRE n. f. On fait la guerre « pour gaigner », disait Blaise de Montluc. Ces paroles résument les causes de toute guerre. Chez les primitifs, disséminés en tribus isolées, ce sont des coups de main organisés par des jeunes gens aventureux dans le dessein de piller. Les montagnards, vivant chichement dans leurs rochers, descendent en plaine, après les moissons, pour razzier les récoltes, amassées par les cultivateurs. Les nomades du désert, les pirates de la mer, font aussi des incursions rapides dans les territoires civilisés et riches, et s'enfuient en emportant leur butin. La guerre d'aventure s'est perpétuée à travers les âges ; mais dans les temps modernes elle devient de plus en plus difficile ; la guerre est maintenant une industrie officielle, réservée aux grandes puissances.

Il y a aussi, chez les primitifs, de grandes guerres d'émigration. La surpopulation oblige partie d'un peuple à essaimer ; ou bien une tribu ou un ensemble de tribus, vivant sur un sol appauvri, part à la conquête d'un territoire fertile en vue d'un nouvel établissement. Les peuples primitifs ont chacun leur religion strictement nationale, avec des rites et des initiations qui interdisent toute assimilation, tout mélange. Ils sont férocement xénophobes. Ils refoulent les autochtones, ou, comme les anciens Israélites, les massacrent jusqu'au dernier.

D'autres asservissent les populations conquises. Le mode de conquête dépend d'ailleurs de la masse des envahisseurs, ou plus précisément, du rapport des densités des populations aux prises. S'il s'agit d'une émigration en masse, elle fait territoire net. Si les conquérants sont peu nombreux, ils deviennent parasites des vaincus, tout en conservant leurs dieux, leurs coutumes, leurs totems particuliers ; ils forment une caste privilégiée et rejettent les vaincus dans une caste inférieure avec laquelle il est interdit de se mélanger par mariage. Pourtant, si les vaincus ont une civilisation supérieure, les nouveaux maîtres se contentent d'imposer leurs dieux au-dessus des divinités indigènes, et finissent assez souvent par s'amalgamer à la population conquise, tout au moins par en prendre les mœurs.

Dans les temps modernes, lorsque les conquérants européens arrivent dans un territoire habité par une population dense et industrieuse, ils en font une colonie d' « exploitation ». Quand ils se trouvent en présence d'une population clairsemée et arriérée, ils la refoulent peu à peu, comme il est arrivé des Peaux-Rouges et des Australiens, et s'installent à sa place. Il faut toutefois tenir compte du facteur climatique ; les régions équatoriales ne peuvent pas être des colonies de peuplement, elles restent colonies d'exploitation.

Lorsque, dans l'histoire des peuples, les royaumes se sont constitués, que les populations, fixées au sol, ont acquis une technique leur permettant de vivre de la culture, la guerre devient affaire de princes. Les seigneurs et les rois font la guerre pour acquérir profit d'abord, et gloire ensuite. Si, parfois assez longtemps, subsistent les mœurs primitives, mœurs effroyables, sans merci pour les vaincus, condamnés en bloc à mort ou à l'esclavage, les conquérants arrivent à comprendre que leur intérêt bien entendu est de laisser travailler les populations librement, au moins en apparence, et de leur imposer redevance. Les rois cherchent à tirer rançon de leurs rivaux et, mieux encore, à les réduire en vassaux et tributaires. La classe noble vit, elle aussi, de la guerre. Elle la considère comme le seul métier qui lui convienne. Elle tire profit du pillage, elle tire aussi profit des rançons obtenues des adversaires de son rang. Le métier des armes arrive à être pratiqué comme un sport, avec une règle de jeu, mais seulement entre gens de la même caste, et de caste aristocratique. La période féodale, chez presque tous les peuples, a donné des récits de défis, de combats singuliers, de prouesses individuelles. Gentillesse, courtoisie, loyauté sont l'apanage des chevaliers bien nés, à quelque nation qu'ils appartiennent — vertus, bien entendu, idéalisées par les poètes. Le pauvre peuple, exposé aux massacres, aux violences et au pillage, aux dépens duquel se fait la guerre, qui paye rançons, tributs et redevances, dûs par ses maîtres, est considéré comme un vil bétail. Quant aux soudards et simples gens de pied, qui font le gros des armées, ce sont, pour la plupart, individus sans aveu et voleurs professionnels.

Le résultat de toute conquête est d'augmenter les ressources du roi vainqueur, en augmentant le nombre de ses tributaires. L'impôt n'est pas autre chose qu'un tribut dû au monarque, au seul usage du monarque, d'essence divine, et destiné à l'entretien et à la splendeur de la maison royale, un gouffre. Un roi n'est jamais rassasié de richesses. Il conquiert pour l'agrandissement de sa puissance et de son faste. Un conquérant

heureux crée un empire qui s'écroule un jour, disloqué par la coalition des peuples menacés ou par la révolte des peuples asservis.

Les empires tiennent plus longtemps, au fur et à mesure qu'ils s'appuient sur une civilisation plus développée et une administration mieux comprise. Quand la République romaine a étendu sa domination, les conquêtes se sont faites non d'après le caprice d'un roi, mais soi-disant dans l'intérêt du peuple, au début intéressé directement aux guerres d'offensive ou de défense, en réalité d'après la politique et le profit d'une aristocratie. L'assimilation a suivi la conquête. Le soutien et le maintien de l'empire romain reposent sur cette assimilation et sur la participation des classes moyennes et des classes riches de toutes les provinces à la civilisation gréco-romaine. L'empire s'est écroulé plus tard par l'effet d'une inégalité sociale excessive, devant l'invasion des Barbares.

Il ne pouvait guère y avoir de sentiment national, ni de patriotisme, dans un tel empire étatisé, ni même de rivalités provinciales, puisque l'assimilation était générale. Le patriotisme et le sentiment national ont continué à faire défaut sous la féodalité, où la religion était individuelle et universelle à la fois, où les guerres étaient affaires de princes et non du peuple. La renaissance du sentiment national et du patriotisme s'est faite avec la Révolution française, avec la formation des démocraties modernes. Ce sont les guerres de Napoléon qui ont fait surgir les nationalismes actuels, avec ce sentiment de supériorité sur les autres peuples qui est une reviviscence de la mentalité des primitifs.

Le sentiment patriotique a été un admirable instrument pour l'ambition politique des rois, ou, dans les pays constitutionnels, pour la cupidité des oligarchies capitalistes gouvernantes. De nouveaux impérialismes sont nés. Mais ils ont pu difficilement se développer et s'étendre en Europe même, à cause de l'existence et de la résistance des nationalismes voisins et concurrents, surtout dans l'occident du continent. Ils se sont en grande partie développés sous forme d'empires coloniaux. Cette sorte d'impérialisme a d'ailleurs existé à différentes époques de l'histoire humaine, mais à des époques relativement modernes. Une oligarchie de marchands a entrepris des conquêtes, souvent fort éloignées de la métropole, pour s'assurer des monopoles de matières premières, des marchés et des débouchés. Sa politique s'est affirmée avec autant de cruauté et de mauvaise foi, mais avec moins de brutalité et plus d'habileté que celle des conquérants de caste guerrière. Carthage dans l'antiquité, Venise et Gênes au moyen-âge, l'Angleterre et la France dans les temps modernes, sont des exemples de cet impérialisme.

Les conquêtes coloniales ont heurté les peuples dans l'antiquité (Carthage et Rome), au moyen-âge (Venise et l'empire d'Orient). Elles sont une possibilité de conflit général à l'époque moderne. Les Etats-Unis d'Amérique et les grandes puissances européennes affrontent leurs impérialismes. Et il faut compter maintenant avec l'éveil des populations asservies. Déjà celles d'Asie paraissent vouloir conquérir leur indépendance.

La guerre de 1914. — La guerre de 1914 est justement née du heurt des impérialismes, s'efforçant d'imposer leur hégémonie à leurs rivaux. Nous n'avons pas souhaité cette guerre, nous avons fait toute la propagande possible contre le militarisme et le nationalisme. Mais devant le fait accompli, quelle attitude convenait-il de prendre ? celui des tolstoïens, celui des individualistes ou celui des ouvriéristes à la façon marxiste ? Je dirai ici le point de vue de Kropotkine, qui apparaîtra dans cette encyclopédie comme un point de vue hérétique. Les idées de Kropotkine ne sont pas des idées de circonstances, il les avait depuis longtemps exprimées et notamment lors de son dernier voyage à Paris en 1913.

« Ce serait un recul pour toute la civilisation européenne que le triomphe du militarisme allemand, militarisme modèle, que s'efforcent d'imiter les militarismes rivaux et qui est, sinon leur raison d'être, du moins la raison de leur force et de leur splendeur. Le triomphe du militarisme allemand serait celui de l'Autorité et la prédominance de l'esprit d'obéissance et de discipline, qui règnent en Allemagne, même chez les social-démocrates. C'est l'Allemagne qui est la citadelle de la réaction en Europe. Son progrès technique couvre une véritable servitude morale ; les conquêtes morales de la grande Révolution ne l'ont pour ainsi dire pas entamée. Or le facteur moral a une importance énorme pour le progrès humain. C'est pourquoi la France doit être défendue. — Le tzarisme, tout aussi réactionnaire que l'autocratie allemande, est beaucoup moins à craindre, car il ne dispose que d'une civilisation technique très arriérée, et il ne peut vaincre que grâce à l'appui des démocraties occidentales. Même victorieux, il sera fortement ébranlé et il ne peut rien imposer. Mais ce serait un danger immense pour l'Europe que la Russie passât sous la tutelle allemande. La victoire germanique restaurerait l'autorité tzariste et le régime des hobereaux avec une administration plus serrée, plus stricte, plus méthodique, avec une organisation technique moderne au service de la réaction féodale, qui scelleraient pour des siècles la servitude des moujiks et le silence effrayé du monde entier. »

Les rivalités impérialistes n'ont pas disparu après la guerre de 1914-1918. Mais sans doute ne pourront-elles pas reproduire un tel cataclysme. Certes, les expéditions coloniales continueront, tant que les peuples exotiques ne seront pas arrivés à l'esprit d'émancipation. Mais les grandes guerres demandent argent et crédit, un crédit énorme. Elles ne payent pas. Elles sont un jeu dangereux. Elles obligent les gouvernements à armer la nation toute entière. En cas de démoralisation, c'est-à-dire en cas où le sentiment d'obéissance faillirait (ce qui se produit avec la défaite), les gouvernements risquent d'être balayés, et le régime capitaliste en même temps. Voilà pourquoi le risque des grandes guerres paraît écarté en Europe.

Que reste-t-il au bénéfice de la guerre, en général ? Peut-être celui d'avoir brassé les peuples et d'avoir aidé aveuglément à la disparition des vieilles coutumes et à la suppression de quelques barrières. Le progrès humain peut désormais utiliser consciemment d'autres moyens. — M. Pierrot.

GUERRE Nous entendons, par le mot « guerre », un état d'hostilité déclarée, entre deux peuples, ou groupes de peuples, et qui comporte des luttes armées.

Ce mot désignait, dans le passé, deux sortes de conflits armés : les uns, entre nations différentes, appelés guerres étrangères, ou guerres internationales ; les autres, entre deux fractions importantes d'une même population, appelés guerres civiles.

Autrefois, les guerres entre provinces avaient, en effet, les mêmes caractéristiques que les guerres entre nations, l'organisation féodale ne comportant pas la centralisation ni l'unification des pouvoirs. Chaque seigneur pouvait lever une armée, sa vassalité à l'égard du souverain n'entraînant pas sa sujétion ou sa subordination complètes.

Mais, aujourd'hui, la guerre civile se distingue très nettement de la guerre internationale, tant par son caractère intrinsèque que par la nature des groupes qu'elle met en présence. Elle exprime, le plus souvent, des conflits entre classes sociales. C'est donc, à présent, la guerre internationale, la guerre entre peuples, qui est la guerre proprement dite, et que doit désigner le

mot *guerre* lorsqu'il n'est accompagné d'aucun qualificatif.

Remarquons qu'au sens juridique du mot, il n'y a guerre que lorsqu'il y a un état d'hostilité entre Etats.

Nous ne pouvons accepter cette définition, qui a notamment comme résultat de ne pas faire considérer comme guerres les actes de brigandage colonial contre des peuples non reconnus comme nations.

C'est pourquoi nous faisons remarquer que, pour nous, la guerre est l'état d'hostilité et de lutte armée *entre peuples*.

Notons aussi que le mot *guerre* est pris quelquefois dans un sens figuré et qu'il signifie alors un état d'hostilité durable entre individus ou entre petits groupes, alors même qu'aucun acte de violence ne se manifeste.

C'est par la confusion, parfois involontaire, et parfois volontaire, entre ces deux acceptions du même terme, que certains détracteurs des idées pacifistes nient la possibilité de supprimer la guerre entre les nations, tant qu'elle existera entre les individus et les familles.

Ajoutons, enfin, que le terme *guerre de classe* désigne soit une guerre civile, c'est-à-dire un état de discorde entre deux classes sociales d'une même population, comportant des combats à main armée, soit simplement la lutte de classes se manifestant avec un certain degré de violence.

La *guerre*, au sens propre du mot, c'est-à-dire le violent conflit international, est devenue aujourd'hui le pire des fléaux, dépassant considérablement en horreur toutes les formes de guerres aux sens dérivés ou figurés.

Une nouvelle grande guerre européenne, avec les moyens nouveaux de destruction (gaz asphyxiants, microbes, tanks, avions, canons géants à longue portée), pourrait causer la mort de 80 millions d'êtres humains et entraîner la ruine de notre civilisation.

En face de la guerre, trois attitudes morales sont possibles.

La première tend à justifier la guerre en général, la prétendant moralisante et bienfaisante.

M. de Vogüé écrivait, à la fin du dernier siècle : « Je crois, avec Darwin, que la lutte violente est une loi de nature qui régit tous les êtres ; je crois, avec Joseph de Maistre, que c'est une loi divine ; deux façons différentes de nommer la même chose. Si, par impossible, une fraction de la société humaine — mettons tout l'Occident civilisé — parvenait à suspendre l'effet de cette loi, des races plus instinctives se chargeraient de l'appliquer contre nous : ces races donneraient raison à la nature contre la raison humaine ; elles réussiraient, parce que la certitude de la paix — je ne dis pas la paix, je dis la certitude de la paix — engendrerait avant un demi-siècle une corruption et une décadence plus destructives de l'homme que la pire des guerres. J'estime qu'il faut faire pour la guerre, loi criminelle de l'humanité, ce que nous devons faire pour toutes nos lois criminelles : les adoucir, en rendre l'application aussi rare que possible, tendre tous nos efforts à ce qu'elles soient inutiles. Mais toute l'expérience de l'Histoire nous enseigne qu'on ne pourra les supprimer, tant qu'il restera sur la terre deux hommes et du pain, de l'argent, et une femme entre eux. »

Rares sont ceux qui osent soutenir de telles idées sous une forme aussi accentuée, depuis la guerre de 1914, qui a montré expérimentalement le caractère profondément démoralisant des boucheries humaines, ce que les autres guerres, plus courtes, avaient moins fait ressortir.

Aujourd'hui même, les nationalistes prétendent considérer la guerre comme un mal, mais employer, pour l'éviter, de meilleurs moyens que les pacifistes.

La deuxième attitude morale, est celle qui condamne certaines guerres et en admet d'autres :

a) La théologie catholique distinguait entre les guerres justes et les guerres injustes.

Selon saint Augustin, « on a coutume d'appeler guerre juste, celle qui a pour but de venger des injustices, lorsqu'il faut châtier une ville ou une nation qui n'a pas voulu punir une mauvaise action commise par les siens, ou restituer ce qui a été pris injustement. »

b) Le mouvement pacifiste d'avant-guerre proclamait que les nations n'ont pas le droit, plus que les individus, de se faire justice elles-mêmes, mais affirmaient leur droit de légitime défense. C'est aussi l'idée d'une très grande partie des socialistes et des démocrates.

En conformité avec ces derniers principes, l'assemblée des délégués de la Société des Nations de 1927 a proclamé que toute guerre d'agression était un crime.

c) Les communistes et certains socialistes révolutionnaires condamnent les guerres de défense en régime capitaliste, mais acceptent de prendre les armes pour défendre un régime prolétarien. Ils admettent aussi les guerres de libération de populations coloniales opprimées par les impérialismes.

La troisième attitude morale consiste à condamner toute guerre, quels que soient son but et son motif, à proclamer que tous les combats meurtriers sont criminels.

Ceux qui pensent ainsi sont aujourd'hui de plus en plus nombreux. En France, notamment, une évolution importante s'est produite depuis la grande guerre.

Autrefois, seuls étaient intégralement antimilitaristes les anarchistes, certains socialistes révolutionnaires antipatriotes, et quelques rares chrétiens tolstoïens, interprétant selon leur lettre les principes évangéliques.

Aujourd'hui, on trouve des démocrates, des socialistes réformistes, qui sans nier la nécessité et l'importance de l'indépendance nationale, n'admettent plus la guerre comme moyen de la défendre ; ils considèrent qu'à présent, les guerres défensives causent au peuple même qui se défend, un préjudice plus grand que celui qu'elles ont pour but d'éviter. De plus, l'expérience de la dernière guerre a également confirmé la difficulté de reconnaître l'agresseur et de départager les responsabilités au moment même où se déchaîne le conflit.

Nous affirmons qu'il est possible de supprimer les guerres, mais nous considérerions comme chimérique d'espérer, à bref délai, l'universalisation du refus de combattre, malgré l'évolution que nous signalons plus haut. La nécessité s'impose donc d'apporter des solutions positives au problème de l'organisation de la paix ; ces solutions, en tant qu'elles comportent le désarmement des Etats et la Fédération des Peuples, doivent avoir toute la sympathie des adversaires de l'autorité, puisqu'elles enlèveront aux pouvoirs nationaux une grande partie de leurs moyens d'oppression.

Tout transfert de souveraineté du national à l'international doit être approuvé, même par ceux dont l'idéal est l'abolition de toute souveraineté.

Pour rendre les guerres impossibles, les uns disent qu'il suffit d'obliger les nations à soumettre leurs conflits à un règlement juridique ; les autres disent qu'il faut supprimer complètement toutes les causes de conflit. Nous croyons que c'est à une solution moyenne qu'il faut tendre.

Rendre obligatoire la soumission de tous les différends entre nations à un arbitrage et enlever aux Etats le moyen de se faire justice eux-mêmes, constituerait, certes, un grand progrès ; mais la vraie paix devra être surtout fondée, non sur la force, même pas celle d'une puissance internationale, mais sur l'apaisement et le consentement. La garantie suprême du désarmement matériel, ce sera le désarmement moral, et celui-ci ne pourra être complet que lorsque, par l'organisation de la solidarité politique et économique des peuples, les causes essentielles des conflits auront disparu.

Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour nous rapprocher du jour où tous les peuples du monde seront unis en une Fédération Politique, Economique et Intellectuelle. — René VALFORT.

GUERRE (*La guerre et le point de vue anarchiste*). Du 17 au 22 août 1926, s'est tenu, à Bierville (France), un Congrès dit : « *Congrès sur la Paix par la Jeunesse* ». Trente nations y étaient représentées par cinq mille délégués. Mais, hormis quelques rares délégués appartenant aux partis et groupements d'avant-garde révolutionnaires, tous les délégués appartenaient à la bourgeoisie capitaliste.. Des vœux fervents en faveur de la Paix y ont été déposés et acceptés. De vibrants réquisitoires contre la Guerre y furent prononcés et accueillis de façon enthousiaste. Quelques moyens favorables à la lutte contre la Guerre y ont été proposés et votés. Diverses mesures destinées à favoriser l'avènement de la Paix y ont été proposées et consenties. Mais le fond même du débat n'a point été abordé ; on peut même affirmer que pas un délégué n'a prononcé sur les causes fondamentales et profondes de tout conflit armé, en cette époque d'Impérialismes rivaux et déchaînés, les paroles décisives qu'il fallait à tout prix faire entendre. Tous ces pacifistes purement sentimentaux se sont plus ou moins bornés à stigmatiser les horreurs de la Guerre et à célébrer les beautés de la Paix. Pas un n'a exprimé la conviction que la Guerre est inhérente au régime politique, économique et moral découlant du principe d'Autorité. C'est cette vérité que j'ai tenu à mettre en lumière, c'est cette impardonnable lacune que j'ai voulu combler, dans la lettre suivante, que j'ai adressée, le 20 août 1926, aux cinq mille congressistes :

« Messieurs,

« Vous vous proposez de jeter *les bases de la Paix par la Jeunesse.*

« Travailler pour la Paix est une des œuvres les plus augustes et les plus urgentes qu'il soit possible d'imaginer, et faire appel à la Jeunesse, c'est confier sagement à l'avenir le soin de réaliser cette œuvre magnifique.

« Comme l'enfer, Messieurs, vous êtes pavés d'excellentes intentions et il ne peut venir à personne l'idée de vous refuser l'hommage que méritent ces intentions admirables.

« Mais permettez à un homme qui possède quelque expérience et qui, depuis de nombreuses années, se penche, fervent et angoissé, sur le problème de la Paix, de vous faire connaître, loyalement et sans ambages, le résultat de ses longues cogitations.

« Et d'abord, vous apprendrai-je quelque chose en vous disant que je n'ai jamais rencontré quelqu'un — homme ou femme — se déclarant, en principe, pour la Guerre ? Je ne pense pas et je ne dis pas que personne ne veut, n'appelle, ne désire la Guerre ; je dis simplement que personne n'ose, *en temps de paix*, s'affirmer ennemi de la Paix et partisan de la Guerre.

« Il serait, au surplus, plus que jamais prodigieux qu'il en fût autrement : la Guerre maudite de 1914-1918 a laissé dans toutes les mémoires des souvenirs si horribles que, d'instinct, la conscience de chacun envisage comme une épouvantable calamité le retour d'une telle catastrophe et que, d'instinct aussi, tous forment des vœux en faveur de la paix.

« Haine de la Guerre ; amour de la Paix » ; si on fouillait dans les cœurs, ce sont deux sentiments qu'on trouverait à peu près dans tous.

« Il serait donc banal et inutile de vous réunir en Congrès par centaines et par milliers, si vous deviez vous borner à vous affirmer partisans de la Paix, à pousser des acclamations, à chanter des hymnes, à organiser, en faveur de la Paix, de solennelles et grandioses cérémonies.

« Je ne vous fais pas l'injure, Messieurs, de penser que ce soit là tout votre programme.

« Votre programme doit avoir, il a certainement pour but d'étudier et d'arrêter les moyens *pratiques* propres : 1° A empêcher la Guerre ; 2° A fonder un régime de Paix stable et, si possible, définitif.

« C'est ainsi, Messieurs, que se pose le problème de la Paix : tout le reste n'est que mise en scène, décor, solennité, faconde, attitude et pose sans sincérité, sans courage, sans signification précise, et sans influence sur le cours des événements d'où sortira demain ou la Guerre ou la Paix.

« Il s'agit donc avant tout, et même uniquement, *d'empêcher la Guerre.* Un seul moyen s'offre à toute personne sensée. Ce moyen consiste à rechercher loyalement la cause véritable, profonde, essentielle, fondamentale des guerres et, cette cause étant découverte, à travailler de toutes ses forces à sa suppression.

« Il est évident que, tant que ne sera pas abolie la cause, l'effet persistera.

« Il sera possible, en certaines circonstances, de prévenir un conflit imminent et d'en ajourner le déclenchement ; mais cette victoire, purement occasionnelle, n'aura en aucune façon fortifié la cause de la Paix, celle-ci restant à la merci du lendemain.

« Il est donc tout à fait indispensable, et avant toutes choses, de découvrir la cause véritable et essentielle d'où sort la Guerre, afin de dénoncer publiquement, de combattre et d'abattre cette cause.

« Eh bien ! Messieurs, cette cause est aujourd'hui connue et, depuis plus d'un demi-siècle, les Anarchistes la dénoncent sans se lasser et sans qu'il ait été possible d'en nier sérieusement l'exactitude.

« Cette cause, c'est le principe d'Autorité : principe qui, d'une part, fait surgir les conflits et, d'autre part, les résout et, au demeurant, ne peut les résoudre que par la force, la contrainte, la violence, la Guerre, indispensables corollaires de l'Autorité.

« Car c'est l'Autorité, dans sa forme *économique* présente : le *Capitalisme*, qui suscite les convoitises, exaspère les cupidités, déchaîne les compétitions et dresse en bataille les impérialismes effrénés et rivaux.

« Et c'est l'Autorité, dans sa forme *politique* actuelle : l'*Etat*, qui, ayant partie liée avec le Capital, manœuvre diplomatiquement et agit militairement sur le plan tracé par la Finance internationale ; puis, l'heure venue, prépare, chauffe, entraîne les esprits, décrète la mobilisation, déclare la Guerre, ouvre les hostilités, établit la censure, réprime l'insoumission, emprisonne ou fusille les hommes courageux qui, s'étant affirmés contre la Guerre en temps de Paix (ce qui est fréquent et sans risque) persistent à se déclarer contre la Guerre *en temps de Guerre* (ce qui est rare et périlleux).

« Je vous le répète, Messieurs, la cause de toutes les guerres, à notre époque, c'est l'Autorité : c'est le Capital et l'Etat.

« Aussi, de deux choses l'une : ou bien, franchement, loyalement, vaillamment, inlassablement, vous pousserez vos recherches jusqu'à la découverte de la cause que les Anarchistes vous signalent et, dans ce cas, vous ne vous séparerez pas sans avoir pris l'engagement d'honneur de dénoncer publiquement cette cause et de la combattre par tous les moyens en votre pouvoir jusqu'à ce qu'elle ait été totalement et définitivement anéantie.

« Ou bien, reculant devant l'immensité, les difficultés, les périls et les conséquences de la lutte implacable à entreprendre contre l'Autorité, vous vous arrêterez à mi-chemin, peut-être même dès les premiers pas ; et, dans ce cas, je vous le dis tout net, Messieurs, et sans la moindre hésitation, tellement j'ai la certitude de ce

que j'avance : vous quitterez Bierville sans avoir rien fait et, par la suite, vous ne ferez rien qui soit de nature à empêcher la Guerre de demain et à fonder la Paix sur des assises de quelque solidité.

« Au surplus, Messieurs, si vous êtes réellement et sincèrement des adversaires résolus de la Guerre, et des partisans irréductibles de la Paix, si vous ne l'êtes pas seulement en paroles et du bout des lèvres, mais en fait et du fond du cœur, vous ne vous séparerez pas sans que chacun de vous ait signé le serment que voici : « Je « jure, en toute conscience, de consacrer désormais au « triomphe de la Paix le plein de mes efforts et si, pour- « tant, la Guerre vient à éclater, je prends l'engagement « sacré de répondre à l'ordre de mobilisation par un « refus formel ; je jure de ne prendre, ni au front ni à « l'arrière, ni directement, ni indirectement, une part « quelconque aux hostilités ; et je m'engage à lutter, « quels que soient les risques courus, contre la conti- « nuation de la tuerie et en faveur d'une paix immé- « diate. »

« Messieurs,

« Si, de votre Congrès, sortait la double décision dont je viens de parler : lutte contre l'Autorité (l'Etat, le Capital), source de toutes les guerres ; et serment unanime et sacré de se refuser catégoriquement à prendre une part quelconque aux hostilités ; ah ! Messieurs, quel retentissement auraient, aux quatre points cardinaux, vos assises de Bierville ! Et, d'ores et déjà, quel coup mortel vous porteriez à la Guerre infâme et quel pas immense vous feriez faire à la cause de la Paix !

« Sébastien FAURE. »

Plusieurs camarades anarchistes firent le voyage de Paris à Bierville pour y distribuer aux congressistes cette lettre, tirée à un grand nombre d'exemplaires. Mais les faux apôtres du pacifisme bourgeois interdirent cette distribution et firent expulser les distributeurs. Nous présumions qu'il en serait ainsi ; car nous savions que prenaient part à ce Congrès nombre d'hommes d'Etat et de chefs de partis politiques, de curés et de pasteurs, de mercantis et d'industriels, peut-être même — ô formidable hypocrisie ! — des fabricants de canons, de munitions et d'outillage de guerre. Nous étions certains d'avance que, en dépit du battage de la presse mondiale, il ne sortirait de ce Congrès que comédie, verbiage, mariage symbolique de drapeaux de toutes nationalités, pompes oratoires, congratulations, accolades et balivernes de même insignifiance pratique. L'événement a confirmé nos prévisions.

La Paix ne viendra pas d'en haut, mais d'en bas. L'intérêt des classes possédantes et gouvernantes de tous les pays, la sauvegarde des privilèges qu'elles détiennent, le maintien du régime social dont elles sont les cyniques bénéficiaires exigent que persiste le régime de paix armée d'où sort fatalement et périodiquement la Guerre.

L'abolition du principe d'Autorité, cause de la Guerre est, seule, de nature à en faire cesser l'effet. Les peuples commencent à comprendre que la Guerre est une folie et un crime : folie de la part des peuples qui consentent à la faire, bien qu'ils ne peuvent qu'en mourir ; crime, de la part des Gouvernants qui en vivent.

Cette vérité qui, de nos jours, atteint l'éclat de l'évidence, les prolétaires de toutes les nationalités sont appelés à la percevoir de plus en plus nettement. Quand cette vérité pénétrera assez profondément la conscience des foules odieusement immolées sur les champs de carnage, alors, mais alors seulement, la Guerre disparaîtra, parce que la colère des masses laborieuses, en tuant l'Autorité, tuera du même coup la Guerre. — Sébastien FAURE.

GUET-APENS n. m. (de l'ancien français *guet apensé*, *guet prémédité*). Action d'épier, d'attendre, durant un temps plus ou moins long, le moment propice d'accomplir une mauvaise action au détriment d'un ou de plusieurs individus. Action de dresser des embûches pour voler ou assassiner quelqu'un. Le *guet-apens* suppose donc la préméditation et est un crime puni par la loi.

Tous les *guet-apens*, ou plutôt ceux qui les organisent, ne sont cependant pas toujours déférés devant la justice. On pourrait même dire qu'ils se dressent avec la complicité de la magistrature. Le *guet-apens*, tout comme le complot, est une arme fréquemment utilisée par les agents de la bourgeoisie pour écraser, au moment opportun, la révolte ouvrière. Les provocations honteuses auxquelles se livrent les policiers au service du capitalisme, ne sont que des *guets-apens* que ne savent pas éviter toujours ceux qui en sont les victimes.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que ce soient toujours contre les organisations d'avant-garde et contre leurs militants les plus actifs que s'échafaudent des *guets-apens ;* nous devons donc veiller à ne pas tomber dans les embûches qui nous sont tendues et à nous méfier de ceux qui cherchent à nous entraîner dans des aventures douteuses.

Que les opprimés fassent le guet et ils tomberont moins souvent victimes des *guets-apens* de la bourgeoisie et du Capital.

GUEUX n. et adj. (mot d'origine argotique). On appelle *gueux*, le malheureux, le misérable, le nécessiteux qui ne trouve pas de quoi satisfaire aux besoins les plus élémentaires de l'existence et qui en est réduit, pour vivre, à avoir recours à la charité publique. Sans foyer et sans famille, le *gueux* traîne sa lamentable personne dans les coins obscurs des grandes villes ; il est l'hôte habituel des asiles de nuit, lorsque ceux-ci veulent bien, pour quelques heures, lui donner l'hospitalité ; sans quoi on le retrouve sous les ponts, déguenillé et sale, cherchant dans le sommeil un peu d'oubli à ses misères.

Le jour il vagabonde, espérant trouver au hasard du chemin la croûte de pain qui lui permettra de ne pas crever de faim. Sous le soleil brûlant, sous le froid glacial, ou sous la pluie qui pénètre ses pauvres hardes en loques, il attend, durant des heures, à la porte des soupes populaires, pour consommer le bol d'eau grasse que l'assistance publique lui accorde quotidiennement. Véritable déchet humain, animé par aucune espérance, car son sort ne peut pas changer, chaque jour se répète pour lui aussi misérable, aussi terriblement vide. Les *gueux* ne se révoltent pas ; ils ne peuvent pas se révolter ; ils sont tombés trop bas ; ce ne sont plus des hommes.

La société ne devrait-elle pas rougir de comprendre en son sein de tels êtres ? Quoi ! la terre est fertile et capable de nourrir tous ceux qui l'habitent ; les magasins regorgent de vivres et, chaque jour, se perdent des millions de tonnes d'aliments, et il est encore des êtres humains qui crèvent littéralement de faim ! Et c'est cela que l'on voudrait nous faire accepter comme une manifestation de l'ordre ?

Qui donc ne s'est pas senti profondément émotionné à la lecture de la belle œuvre du poète qui a mal tourné : Jean Richepin, *La chanson des gueux ?* Qui n'a pas senti monter en lui un ferment de colère, de pitié et de révolte en lisant les poèmes si vivants de Jehan Rictus ? Mais ceci est de la vie pourtant, de la vie vraie, de la vie vécue, et ce n'est pas une légende qu'en notre vingtième siècle il existe des hommes qui ne mangent pas, qui ne dorment pas, qui n'ont rien, qui ne possèdent rien et qui ne posséderont jamais rien.

Non, il n'est pas possible que cela dure ; une organisation sociale qui permet une telle inégalité, qui accepte que des êtres vivants n'aient pas le nécessaire, l'indispensable, alors que d'autres se vautrent dans l'opulence

et le superflu, une telle société est appelée à disparaître.

Il ne faut pas croire que les *gueux* sont tous des êtres ignorants et incapables de se rendre utiles. Ce sont presque toujours des faibles. Il faut savoir jouer des coudes dans notre belle société, et celui qui ne sait pas se faire valoir est impitoyablement écrasé. Et c'est pourquoi les *gueux* sont nombreux. Pauvres errants, ils n'ont rien à attendre de l'organisation sociale actuelle, sinon la mort. La philanthropie et la charité ne sont que des pis-aller qui, loin d'adoucir le sort des *gueux*, perpétuent leur calvaire, et ce n'est que dans la transformation totale de la société que l'on peut trouver un remède à ce mal social.

La bourgeoisie, qui est responsable de cette *gueuserie*, prétend que les *gueux* ne sont que les victimes de la paresse et de l'ivrognerie ; c'est une lâche calomnie à laquelle il n'est même pas utile de répondre, car la bourgeoisie se sent bien incapable d'ouvrir une porte aux *gueux* qui peuplent la terre. Et lorsque nous assistons à toute cette misère qui s'étale pitoyablement, lorsque nous rencontrons sur notre route, ces *gueux* qui sont nos frères, nous sentons se développer en nous, plus intensément encore, notre désir de révolte, puisque c'est par la révolution seulement que l'on pourra mettre un terme à ce régime d'injustice et d'inégalité qui nous étreint.

GUIDE n. m. (du latin *guida*, même signification). Ce qui sert à guider. Celui ou celle qui dirige, qui conduit, qui montre le chemin. Un bon *guide ;* un *guide* expérimenté ; un *guide* fidèle. Dans les excursions, dans les ascensions dangereuses, on emploie des *guides* qui connaissent le pays que les voyageurs veulent explorer.

Pour s'orienter sur la voie de sa libération et de son émancipation, le peuple a, lui aussi, besoin de *guides*. Malheureusement il ne sait pas toujours les choisir, et c'est l'unique raison pour laquelle il s'égare et s'éloigne si souvent de la bonne route. La plupart de ceux qui acceptent de servir de *guides* au peuple ne cherchent, en réalité, qu'à devenir leurs maîtres pour profiter de son ignorance. Mais le peuple a si souvent été trompé qu'il s'aperçoit à présent de ses erreurs et se détache petit à petit de ses mauvais *guides*.

A force d'emprunter les mauvais chemins où le conduisaient des *guides* intéressés, il a trouvé la bonne route et n'a plus maintenant qu'à la poursuivre. Qu'il se détache de la politique et, bientôt, ses efforts seront couronnés de succès.

GUILLOTINE n. f. Instrument de supplice utilisé en France pour les exécutions capitales. Empruntons au *Larousse* sa brève description de la guillotine : « L'échafaud se compose essentiellement de deux montants élevés sur des madriers posés en croix sur le sol. Entre les deux montants descend une lame triangulaire, dont la chute est commandée par un simple bouton. Le corps du patient, posé sur une planche, est amené sous le couteau, de façon que le cou soit pris et maintenu entre deux planches dont la supérieure est mobile et qui, au moyen d'un évidement semi-circulaire de chacune d'elles, forment un trou (la lunette).

C'est bien à tort que l'on attribue à Guillotin l'invention de la guillotine. Le médecin Guillotin était membre de l'Assemblée Constituante et proposa, le 10 octobre 1789, de soumettre tous les condamnés à mort au même supplice, et demanda qu'une machine simple et rapide soit substituée au bourreau. Il ne fournit aucune description de cette machine.

La *guillotine* était déjà utilisée depuis le début du XVI^e^ siècle dans certaines contrées du Midi de la France et en Italie. Ce n'est que vers la fin de 1791 que l'ordre fut donné à un célèbre chirurgien de l'époque, le docteur Antoine Louis, de faire construire une machine pour trancher les têtes. Ce dernier adapta la machine en usage dans le Midi de la France et que l'on appelait la mannaja et commença ses expériences.

Le 19 avril 1792, le docteur Louis écrivait au ministre Rolland : « Les expériences de la machine de Schmitt ont été faites à Bicêtre sur trois cadavres, qu'elle a décapités si nettement qu'on a été étonné de sa force et de la célérité de son action. » Ajoutons que c'est un facteur de pianos, nommé Schmitt, qui avait fourni le modèle rénové de la *guillotine*. La première exécution eut lieu à Paris, le 25 avril 1792.

Combien de pauvres diables ont, depuis, mis la tête sous le couperet ? Nous n'insisterons pas sur la nécessité brutale des exécutions en période révolutionnaire. Nous savons, et nous le regrettons, qu'une révolution ne se fait pas sans effusion de sang. La révolution est une manifestation violente de l'évolution, et il ne tient qu'à ceux qui détiennent arbitrairement toutes les richesses sociales, de ne pas pousser les opprimés à la violence.

Mais en période de calme, et non pas seulement en nous plaçant au point de vue anarchiste, mais seulement au point de vue humain, la peine de mort est une iniquité sans nom.

Qu'importent les moyens employés pour arracher la vie d'un individu. Certains semblent glorifier la *guillotine*, prétendant que trancher la tête avec une machine est moins barbare que de la couper avec une hache. Ce n'est simplement qu'une question visuelle, que nous ne voulons même pas discuter, car nous voyons plus haut. Nous disons que personne n'a le droit de disposer de la vie d'autrui ; qu'il n'appartient pas à un individu, quel qu'il soit, d'ordonner la mort d'un de ses semblables, et si un crime est horrible, le châtiment qui se traduit par un autre crime n'est pas moins horrible. Et les peuples feraient bien de penser à faire abolir, dans leurs pays respectifs, la peine de mort, qui est une honte pour une humanité qui se targue d'être civilisée.

H

HABITATION n. f. (du latin *habitatio*, même signification). L'*habitation* est le lieu où l'on habite ; c'est la maison, la demeure, l'appartement que l'on occupe habituellement.

« L'*habitation*, dit le *Larousse*, correspond au degré de civilisation de ceux qui l'habitent. » En ce cas, avouons que nous n'avons pas, en France, à être bien fiers de notre civilisation, car on y *habite* de façon détestable.

Aux âges primitifs, les *habitations* étaient de grossières constructions faites de branchages et de terre et installées au bord des lacs et des rivières. C'est là que l'homme s'abritait en revenant de la chasse ou de la pêche, qui étaient ses uniques ressources. A cette époque lointaine, les grottes et les cavernes naturelles servaient également d'*habitations*. Il ne faut pas croire que ce genre de demeures a totalement disparu ; en certaines contrées de la Russie et de la Sibérie, on retrouve encore des villages entiers, éloignés de tout centre commercial ou industriel, composés uniquement de ces huttes primitives. Pour l'hiver, afin de s'abriter du froid et de la neige, les indigènes de ces régions creusent en terre des cavernes qu'ils recouvrent de branchages et de gazon.

L'*habitation* s'est, naturellement, transformée au cours des siècles et en suivant son développement et sa transformation à travers l'Histoire, on peut étudier ainsi l'évolution des hommes. Et si, de nos jours, il existe encore des habitations qui rappellent celles des premiers âges, avec les moyens de communication modernes, les régions les plus lointaines peuvent être touchées par les progrès de la science et de la civilisation, et les vieilles huttes qui abritaient nos ancêtres disparaîtront de plus en plus de la surface de la terre.

Durant ces deux derniers siècles, un progrès considérable s'est effectué dans le domaine de l'*habitation*. Malheureusement et plus particulièrement en France, le peuple n'en a que faiblement bénéficié. Le développement de l'industrie, qui amène à la ville une population de plus en plus dense, et le manque de place, de terrain, ont poussé automatiquement à l'édification d'*habitations* hautes, puissantes et solides, susceptibles d'abriter tant de monde. L'*habitation* en pierre et en briques a donc remplacé les vieilles habitations en bois.

D'autre part, l'architecture moderne, tout en ne négligeant pas le point de vue artistique, se remarque par un réel souci de l'hygiène et s'attache à développer le confort à l'intérieur des *habitations* Lorsque l'on songe que, malgré tout son luxe et ses richesses, le palais de Versailles ne possédait ni salle de bains, ni même de water-closet, on est obligé de reconnaître qu'il y a tout de même quelque chose de changé.

Naturellement, ce sont surtout les classes privilégiées qui ont profité des améliorations apportées dans l'*habitation*, et le peuple de travailleurs, dans sa majeure partie, habite encore dans des taudis infects et sordides. Et plus que tous, le travailleur devrait cependant avoir une *habitation* saine et agréable. L'ouvrier passe, en effet, la moitié de sa vie dans son *habitation*. Une fois terminée sa rude journée de travail, c'est en sa demeure qu'il retrouve sa famille et qu'il peut goûter un peu de calme, de joie et de repos.

On s'étonne parfois du nombre incalculable de cafés, de bistrots, de bouges, que l'on rencontre dans certaines grandes villes. Il n'y a cependant rien de surprenant lorsque l'on sait de quelle façon est logé le travailleur, à ce que celui-ci déserte son foyer qui, ordinairement, n'a rien de souriant et d'agréable. Paris, en tant que capitale, tient peut-être la première place, en ce qui concerne les vieilles masures dans lesquelles sont entassés les ouvriers.

Lorsque les étrangers viennent à Paris, et plus particulièrement les Anglais et les Américains, on se fait une gloire de les promener à travers les rues élégantes du quartier Monceau ou des Champs-Elysées ; on leur montre le Louvre, la Tour Eiffel et l'Arc de Triomphe. On les loge dans de chics hôtels dans lesquels rien ne manque, où tout est à la portée du voyageur, et ceux-ci, contents et satisfaits, déclarent que Paris est la première ville du monde.

Que ne les transporte-t-on plutôt dans les quartiers populeux, dans les contrées inconnues et jamais foulées par les pieds délicats et finement chaussés des riches et des heureux? Que ne leur fait-on voir Belleville, Saint-Ouen et la Villette ? Ils pénétreraient alors dans des taudis ignobles, dans des foyers d'épidémie où les miasmes pestilentiels vous étreignent et vous étouffent. Ils verraient des familles entières logées dans de petites pièces étroites et malsaines ; ils verraient de pauvres petits bougres qui s'étiolent parce qu'ils ont faim de pain et de soleil, et ils sauraient ainsi que tout le monde en France n'est pas heureux et ne demeure pas dans des *habitations* princières.

L'ivrognerie, la tuberculose et tant d'autres maladies dont souffre le peuple, puisent leurs germes dans les *habitations* infectes qui abritent les travailleurs. Nous disions, plus haut, que Paris tient la première place en ce qui concerne les maisons et les *habitations* malpropres. En effet, l'Allemagne, l'Angleterre, logent leur prolétariat d'une façon sensiblement supérieure à celle de la France.

Lorsque l'on traverse la Manche, on est frappé d'apercevoir ces petits pavillons en briques, bâtis tous sur le même modèle et qui sont habités par des ouvriers. A Londres, le travailleur est autrement logé que ne l'est son frère français. Il a sa petite maison, son jardin, son « home » en un mot, muni de tout le confort moderne, et le travailleur britannique serait bien surpris s'il savait comment habite le travailleur de France.

Que de travail ne reste-t-il pas à faire pour atteindre le but que nous poursuivons. Quoi ! le prolétariat ne se rend-il pas compte, lorsqu'il voit les belles *habitations* des riches, que lui aussi a droit à tout ce bien-être ? N'en a-t-il pas assez de sortir de l'usine pour entrer dans un logis obscur dans lequel il n'a même pas le cubage d'air indispensable à sa vie ? N'a-t-il pas assez de voir ses enfants s'affaiblir et se mourir de tuberculose parce que les *habitations* prolétariennes sont de véritables étables ? Surtout qu'au jour libérateur de la Révolution, que le peuple ne se rue pas sur les palais,

sur les châteaux pour les détruire ; qu'il brûle les vieilles masures qu'il habite depuis longtemps et qu'il laisse debout les belles *habitations* des riches, qui seront demain les *habitations* des travailleurs.

HABITUDE n. f. Ce mot désigne couramment une manière d'être usuelle. La coutume de certaines attitudes, un penchant vers certains actes et comme une facilité naturelle à les accomplir, constituent des habitudes, classées d'ordinaire en bonnes ou mauvaises, d'après leur répercussion ou par rapport à la moralité.

La psycho-physiologie connaît des habitudes qui sont des dispositions permanentes de l'organisme, acquises par la répétition d'actes donnés. Dans le sens pathologique, l'habitude (ou *habitus*) désigne l'aspect extérieur, la manière d'être habituelle du corps. « L'*habitus* comprend les attitudes, les gestes, le volume du corps, la coloration de la peau, la rigidité ou le relâchement des tissus, les modifications du rythme et du caractère de la respiration, l'éclat augmenté ou diminué des yeux, l'aspect extérieur des organes des sens, etc. Le *facies* est un « habitus » de la face ; le *decubitus* est l' « habitus » du malade couché. L' « habitus » trahit non seulement les états pathologiques, mais le tempérament et le caractère. » (*Larousse*).

En biologie, l'évolutionniste Lamarck (1744-1829) formule, dans sa *Philosophie zoologique*, la *loi de l'habitude* selon laquelle « les organes se développent par l'habitude (travail, exercice : habitude active) et s'affaiblissent par le défaut d'usage dans tout animal qui n'a pas dépassé le terme de son développement. » Cette découverte n'est pas circonscrite à une évolution fermée dans le cycle individuel. Si la loi de l'habitude est une conséquence immédiate de l'*assimilation fonctionnelle ;* si, selon une expression saisissante, « la fonction crée l'organe », les caractères acquis ne disparaissent pas : ils se retrouvent dans la descendance et s'y accentuent à la faveur de la même activité. Ils régressent au contraire si la répétition cesse d'en entretenir le processus et vont jusqu'à l'atrophie et la disparition. La dentition comparée des rongeurs, des carnassiers et des herbivores, le rapport des ramifications de l'intestin et de la tâche de digestibilité que lui impose l'alimentation *habituelle* de l'animal, la résorption, aujourd'hui critique, de l'appendice vermiculaire constituent des exemples faciles et rapprochés. Par l'hérédité, la théorie de Lamarck gagne le transformisme, atteint, dans l'évolution, la sélection des espèces et cette souplesse de l'adaptation vitale des êtres à des conditions qui en brisent la ligne normale et l'habitude, en même temps qu'elle souligne cette remarquable docilité organique aux injonctions du besoin...

Le droit pénal regarde certaines infractions, dites infractions *d'habitudes* ou collectives, comme seulement poursuivables quand une série de faits en démontrent le caractère habituel. Tel est le délit d'habitude d'usure. L'organisme répressif, enclin à examiner les actes dits « délictueux » comme accomplis dans la sérénité du libre arbitre et soucieuse d'appuyer ses sanctions sur le « solide » des responsabilités personnelles, tient en général pour aggravantes les circonstances d'*habitude* qui, près de celles du milieu, expliquent et *atténuent* la gravité de certains actes. Combien d'habitudes, contractées par des individus déjà héréditairement prédisposés et dont l'existence malheureuse respire quotidiennement les miasmes endémiques du vice, sont parmi les déterminantes de gestes qui n'eussent jamais été accomplis autrement. Comme impulsée par un sadisme de vindicte, l'organisation pénale que l'on nomme « justice » préfère punir que chercher dans le crime un mal social qui comporte des précautions et des soins. Peu lui importe que son glaive symbolique frappe en définitive l'innocent dans cette « résultante » qu'une société coupable lui livre... Et son châtiment même alourdit le fardeau écrasant des habitudes, maintient l'atmosphère où elles durent et s'enveniment, mène à la récidive lorsqu'elle pourrait écarter.

La philosophie définit l'habitude une disposition contractée à la suite d'un changement survenu dans un être. Ce changement peut être apporté du dehors ou venir de l'être lui-même : l'habitude est ainsi la conséquence d'une action subie ou accomplie par un agent. Elle est subie lorsque l'action est exercée par une cause externe (la température extérieure modifie nos organes tactiles) ; elle est accomplie lorsqu'elle est le fait de l'homme ou d'un animal, c'est-à-dire d'un être en possession de l'activité et de la spontanéité d'action propres aux êtres vivants. La condition principale de l'habitude est la répétition rapprochée des mêmes actes : une action répétée a plus d'influence qu'une action unique. Si le premier acte ne modifiait pas l'activité et ne laissait pas en elle une tendance à le reproduire, il en serait évidemment de même du second et de tous ceux qui viendraient ensuite, car chacun de ceux-ci seraient encore premiers par rapport à l'habitude et inefficaces au même titre. L'habitude naît donc avec la première action et dès le premier moment de cette action. L'habitude est ainsi proportionnelle à l'action. Et elle n'est pas seulement sous la dépendance du nombre et de l'échelonnement des actes, elle n'est pas uniquement fonction de leur multiplicité et de leur fréquence, mais aussi de leur intensité et de leur durée, elle est soumise à leur dynamisme. Une action prolongée a plus de répercussion qu'une action passagère. Un seul acte, s'il est suffisamment énergique et soutenu peut, du premier coup, donner naissance à une habitude déjà vivace...

Deux théories s'opposent quant à la nature de l'habitude. L'une, qui remonte à Aristote, voit dans l'habitude une loi de l'activité, commune à tous les êtres vivants, en vertu de laquelle ces êtres tendent à persévérer dans leur être même, c'est-à-dire dans leur action et, par conséquent, à maintenir ou à reprendre ce qui vient d'eux-mêmes, à écarter, à annuler ce qui leur vient du dehors. L'habitude n'est ainsi possible que chez les êtres vivants parce qu'en eux seuls existe une activité à la fois une et identique, capable de conserver le passé dans le présent et de continuer celui-ci dans l'avenir. L'autre doctrine, qui peut être rapportée à Descartes, voit dans l'habitude un phénomène de passivité. D'où cette définition de Rabier : « l'habitude est la modification plus ou moins persistante produite dans un être par toute action exercée sur lui. » L'idée essentielle éveillée par le mot habitude, c'est une manière d'être relativement stable et dépassant en durée la cause qui l'a produite. L'habitude est commune à tous les êtres matériels, vivants ou non, qui peuvent recevoir d'un phénomène passager une altération durable qui est l'habitude. L'habitude se ramène à l'inertie : c'est la loi en vertu de laquelle tout changement imprimé par une action quelconque continue d'être si nulle action contraire ne s'y oppose... Auguste Comte voyait ainsi dans l'inertie l'habitude elle-même. Il s'ensuit que l'habitude est plus visible, plus parfaite dans l'être le plus passif. Si l'homme, bien qu'essentiellement actif, est le plus capable d'habitudes, c'est que, par tous ses organes, toutes ses facultés (la volonté excepté), il obéit à la loi de passivité et d'inertie. Dans cette hypothèse, il semble que l'habitude ne soit pas proprement du domaine de l'esprit. Elle réside tout entière dans les organes qui seuls se modifient par l'usage. Cette doctrine, conforme à l'unité du matérialisme scientifique, apparaît à la fois trop exclusive et systématique. En effet, l'assimilation des habitudes *contractées* par les vivants aux modifications *conservées* des êtres inorganiques est contestable. Dans ceux-ci il semble n'y avoir qu'une *permanence* toute passive et, dans ceux-là, une *persistance* active, un effort de recons-

titution, une propension croissante au renouvellement. Au point de vue psychologique, cette théorie ne rend pas compte de la tendance ou du besoin qui est à la fois le fond même de l'habitude et la caractéristique de l'activité. Elle néglige également l'affaiblissement progressif et l'effacement final des impressions passives, lesquelles semblent témoigner de la nature essentiellement active de l'habitude...

Ces diverses considérations nous amènent à la définition suivante de l'habitude : tendance de l'activité à reproduire les mêmes actes, d'autant plus facilement qu'ils ont été plus souvent produits. On distingue néanmoins deux catégories d'habitudes : les habitudes passives, qui ont plutôt rapport à la sensibilité, et les habitudes actives qui se rattachent à l'intelligence et à la volonté. L'habitude active est une disposition à reproduire de plus en plus les mêmes actes et l'habitude passive est une disposition à ressentir de moins en moins les mêmes états de sensibilité. Cependant, comme l'observe justement Rabier, cette distinction porte plutôt sur les causes et les effets de l'habitude que sur son essence. On peut citer, comme exemples d'habitudes actives : marcher, danser, faire du sport, etc. Les habitudes du fumeur, de l'ivrogne, appartiennent aux habitudes passives... Descartes, dont on connaît l'ingénieux automatisme des « esprits animaux », expliquait l'habitude par la constitution de *chemins* tracés par leur action mécanique. La physiologie moderne a substitué « l'*influx nerveux* aux esprits animaux et des processus chimiques expliquent la constitution des chemins. Tout fonctionnement des cellules aboutit à des prolongements qui unissent des cellules à d'autres et créent ainsi des passages, des chemins, condition physiologique de l'habitude. » (*Larousse*).

Voyons maintenant les effets de l'habitude. « L'habitude, dit Ravaisson, exalte l'activité et rabaisse la passivité. » L'habitude accroît l'activité. Tout phénomène qui se produit dans un être, quelles que soient la nature, l'origine de ce phénomène, laisse, en disparaissant, cet être dans un état tel qu'il se trouve moins éloigné de ce phénomène qu'il n'était auparavant. C'est comme un résidu, un vestige de phénomène, tout au moins une trace, un canal qui conduit vers sa reproduction. De là diverses conséquences. L'habitude a deux effets principaux. Elle rend les actes plus faciles ; elle les rend plus nécessaires. C'est d'abord la diminution de l'effort. « Les habitudes sont dues à une limitation des influences subies, à un passage d'une activité diffuse à une activité concentrée. La force de l'organisme, au lieu de se répandre au hasard, se porte entière au point précis où elle est utile. Ainsi l'enfant qui apprend à écrire remue tout son corps ; l'habitude une fois contractée, la main seule entrera en mouvement. » (Larousse)... Pour reproduire un phénomène déjà produit, une moindre quantité de causalité est nécessaire. Par conséquent, s'il s'agit d'un acte qui dépend de nous, il faudra moins d'effort : plus l'acte se répète, plus diminue l'énergie dépensée. Et elle ira toujours en diminuant avec les progrès de l'habitude ; à la fin l'acte s'accomplit pour ainsi dire de lui-même. C'est pourquoi, par l'habitude, l'acte devient plus rapide. En même temps, il devient obscur, la réflexion s'en retire de plus en plus, il semble tendre vers l'inconscience. De même, la volonté, nécessaire à la formation de certaines habitudes et d'abord chargée de commander, de surveiller les actes jusqu'à leur complet achèvement, s'en trouve peu à peu dispensée par l'habitude. Quand l'habitude est prise, nous exécutons donc presque machinalement, sans hésitation et avec célérité, les actes les plus compliqués : ils deviennent, en quelque sorte, automatiques...

D'autre part, plus l'acte devient facile, plus deviennent difficiles les actes contraires ou très différents, plus s'accroît par cela même la catégorisation de nos actions, qui tendent à devenir prisonnières de nos habitudes. L'acte s'exécutant à moins de frais, s'il suffit pour l'amener d'une moindre excitation, il se répétera plus souvent, et s'accroîtra à mesure son aptitude au renouvellement. A l'origine, il fallait faire intervenir notre volonté pour l'accomplir : ce n'est pas trop maintenant de notre vigilance pour l'éviter. La limite de ce progrès, c'est le besoin, la nécessité de l'habitude, véritable inclination acquise qui a ses plaisirs et ses peines propres dans la satisfaction ou la contrariété. La place conquise par l'habitude dans la vie humaine où elle se renforce d'hérédité et finit par côtoyer l'instinct au point de nous abuser sur son caractère, a fait dire à Aristote qu'elle était « une seconde nature ». Elle en acquiert parfois les tyrannies et l'irrésistibilité... Ainsi, facilité croissante à se reproduire, propension toujours plus grande à agir, telles sont les phases successives par lesquelles passe plus ou moins complètement toute habitude. On aperçoit dès lors les rapports de l'habitude avec l'instinct et la volonté. « Elle part de l'une et aboutit à l'autre par une série indéfinie de degrés intermédiaires. C'est une sorte d'instinct qui succède à la volonté comme l'autre instinct la précède, l'instinct de recommencer ce qu'on a fait, l'instinct de se répéter, de s'imiter soi-même. » Elle paraît ainsi agrandir le champ de nos instincts primitifs, qu'elle seconde et prolonge, affranchit la volonté d'une multitude d'interventions secondaires qui l'accapareraient au détriment de l'aide qu'elle doit apporter à l'effort novateur, libérer l'attention qui, sans elle, resterait attachée aux manifestations les plus banales de la vie.

L'effet de l'habitude sur la conscience est une dégradation. Tout ce qui devient habituel s'affaiblit dans la représentation. En effet, la conscience est proportionnelle à l'intensité et à la durée des actes. Or, nous l'avons vu, par cela même que l'habitude rapproche la faculté ou l'organe de l'acte devenu habituel, cet acte n'exige plus, pour se produire, qu'une moindre dépense de force et un moindre temps. De même toute sensation qui se prolonge devient de moins en moins perceptible pour la conscience. On ne sent plus une odeur que l'on porte toujours sur soi. Le meunier n'entend plus le bruit de son moulin... En ce qui concerne la sensibilité, l'habitude émousse toutes les sensations purement physiques : elles se heurtent à l'accoutumance organique, affectent avec une intensité décroissante les centres coordinateurs. Il en est de même des impressions morales, du sentiment. Le plaisir ou la douleur qui se renouvellent trop fréquemment ou soumettent nos fibres à une vibration exagérée s'affaiblissent et s'éteignent. Le médecin, parfois crispé d'angoisse à ses débuts, accompagne plus tard dans l'indifférence les pires ravages de la maladie ; le chirurgien ne connaît plus le trouble qui nous bouleverse, il atteint, par l'habitude, à cette absence de frémissement, à ce sang-froid qui choquent notre émotivité, mais garantissent — avec la liberté de l'esprit, la sûreté de l'œil et de la main — le succès de ses interventions. On s'endurcit au spectacle de la souffrance. Les afflictions mêmes qui nous frappent, si elles ne nous abattent, lentement et comme à notre insu, se détachent de nous. « Les douleurs ne sont point éternelles, disait Châteaubriand, c'est une de nos grandes misères, nous ne sommes mêmes pas capables d'être longtemps malheureux. » Les plaisirs les plus entraînants n'échappent pas à ce nivellement. Des secousses excessives — qu'elles apportent le désespoir ou prodiguent l'ivresse — désaccordent l'équilibre vital et nous n'en pouvons longtemps supporter la tension. Qu'il s'agisse des intempérances de la table ou des dérèglements de la chair, ils abandonnent à la monotonie leur charme et leur frénésie, en même temps que la lassitude, qui est comme la réaction de conservation de l'organisme saturé ou surmené, tend à le préserver par le

dégoût. Les autres, les chagrins violents au sein desquels on se complaît jusqu'à vouloir en aviver l'acuité, se fondent dans une sorte d'âpre jouissance qui est comme une ironie de la nature et s'éloignent, avec elle, de leur objet, se dérobent à la volonté par l'accoutumance. Les peines, comme les joies, retournent à la normale qui ne supporte l'ininterrompu et n'entretient la vivacité que par l'alternance, ou sombrent dans l'habitude qui est comme le refuge suprême de l'être contre un accaparement qui l'épuise...

Le désir suppose une certaine distance entre la faculté et la fin qui est le bien de cette faculté. L'aversion suppose de même une certaine distance entre la faculté et la manière d'être opposée qui est la privation du bien ou du mal. Or, la possession habituelle d'un bien diminue ou supprime cette distance ; donc le désir et l'aversion tendent à s'éteindre par la possession ou la privation habituelle de leurs objets. Mais si l'habitude passive réduit la conscience, elle augmente le besoin. Ainsi, le goût de l'ivrogne s'émousse par l'abus, mais son besoin de boire s'accroît sans cesse. La sensation de moins en moins ressentie devient de plus en plus indispensable. Par cela même, au plaisir primitif, origine de l'habitude, se substitue un autre plaisir, effet de l'habitude : le plaisir de la satisfaire. Il apparaît ainsi comme d'ordre négatif. Ce n'est plus le délice duquel on s'approche dans la liberté, mais plutôt la quiétude d'avoir satisfait à des injonctions auxquelles on sent qu'on ne peut se soustraire. D'autre part, par processus inverse, des sensations d'abord pénibles peuvent devenir agréables et appeler la continuité si l'on en contracte l'habitude. L'acte du fumeur, qui commence dans la nausée pour s'épanouir dans la sollicitation tyrannique est, de ce genre d'habitudes, un exemple typique...

Les sentiments, les inclinations ont leurs habitudes qui ne sont pas encore nettement comprises. En effet, si la plupart des sentiments s'émoussent, d'autres semblent s'aviver par la répétition même. Certains penchants meurent de satiété ; d'autres deviennent d'autant plus insatiables qu'ils se satisfont davantage. Ces effets ambigus, exceptionnels, tiennent sans doute à la complexité de ces phénomènes où se mêlent l'activité et la passivité. La passion, qui est une inclination exaltée et dominante, croît d'autant plus rapidement que la sensibilité est plus vive et l'imagination plus puissante, et l'habitude l'enracine peu à peu dans les âmes et la rend finalement invincible. Mais toutes les passions n'ont pas un titre égal à notre bienveillance. S'il en est qui favorisent l'expansion de l'individu et, décuplant le courage et la volonté, en portent au paroxysme les qualités, en amplifient la richesse profonde et la lumière généreuse, d'autres sont destructives de sa vigueur et de son harmonie et le retiennent en deça de sa conscience et de sa lucide possession. Or, toute passion est exclusive et jalouse : elle est tellement absorbante qu'elle empêche toute passion contraire de naître. Nous devons donc les surveiller dès l'origine et les soumettre à notre critérium, ne leur permettre de s'introduire en nous et de s'y établir par l'habitude que sous notre contrôle et la reconnaissance éclairée du droit de cité. L'homme est trop éloigné de ses états primitifs pour s'en remettre à ses instincts du soin de régler ses passions. Une raison chancelante et faillible, égarée par les civilisations, est cependant le seul garant de nos réserves et de nos possibilités. Si séduisant et, en apparence, naturel que puisse sembler l'octroi d'un blanc-seing spontané et la consécration de légitimité aux passions qui cherchent à s'emparer de notre activité, pareil détachement nous expose aux pires dissociations de la personnalité. Et quiconque s'imagine, en y cédant, se libérer, risque fort de se mettre, par avance, à la remorque des penchants...

L'habitude pénètre non moins avant dans le domaine de l'intelligence. Celle-ci est soumise à l'habitude aussi bien dans les plus humbles de ses fonctions (mémoire, perception, imagination) que dans les plus élevées (élaboration de la connaissance). C'est une des conditions les plus importantes de la mémoire : elle agit surtout sur la conservation des idées. En effet, plus la même sensation ou la même opération mentale se répète, plus l'idée qui lui correspond accroît sa force de conservation. Que la répétition soit volontaire ou non, il n'importe : l'effet est toujours le même. C'est ce qui a fait dire quelquefois que la mémoire, ou du moins la conservation des idées, n'est qu'un cas particulier de l'habitude : la commune habitude de l'intelligence et du cerveau. La loi de l'association des idées : la loi de contiguïté, c'est, en somme, la loi de la mémoire et de l'habitude, lesquelles, en reproduisant les idées antérieures, les reproduisent naturellement dans leur ordre et avec leurs connexions primitives. Plus la contiguïté a été fréquente, plus l'association est forte et durable. Deux idées se présentant toujours à notre esprit, une habitude se forme et nous devenons incapables de les penser l'une sans l'autre : c'est le cas de l'association inséparable par laquelle l'école anglaise a tenté d'expliquer les principes directeurs de la connaissance...

Toute sensation est immédiatement suivie d'une perception, et plus la sensation est distincte et familière, plus la perception est parfaite. La part que prend l'habitude dans le perfectionnement de la perception extérieure en général est plus considérable encore quand il s'agit des perceptions acquises, car celles-ci sont le résultat d'une éducation, par suite d'une habitude. La perception n'est que l'interprétation des sensations. D'une sensation donnée, nous concluons à l'existence d'un objet ou à la présence d'une certaine qualité de l'objet. Mais cette conclusion, fondée sur l'habitude, n'est nullement infaillible. Vraie dans la majorité des cas, elle est en défaut dans des cas exceptionnels, contraires à cette habitude : ce sont les erreurs des sens... Dans l'imagination, l'intervention de l'habitude est moins apparente. Soit que l'imagination soit reproductrice et, par suite, une des formes de la mémoire, soit qu'elle soit combinatrice ou créatrice, c'est-à-dire dépendant de la raison et de la sensibilité morale, l'habitude est présente, soit directement comme partie intégrante de la mémoire, soit indirectement pour rendre plus faciles et fréquentes les conceptions hardies de l'imagination...

Les grandes opérations intellectuelles, celles qui ont rapport à l'élaboration de la connaissance (abstraction, généralisation, jugement, raisonnement), se servent de l'habitude, soit en ce qu'elles ont pour matière des opérations inférieures qui doivent en partie leur existence à l'habitude, soit par elles-mêmes, quand elles empruntent à l'habitude l'aptitude au renouvellement, une plus grande aisance, une durée moindre d'exécution, et font ainsi de l'habitude une des conditions du perfectionnement de la science. Mais il est bon de remarquer que l'habitude ne commence rien. Elle ne fait que conserver et consolider ce qui a d'abord été produit sans elle, et l'empirisme a le tort de l'oublier... L'habitude accroît donc la puissance de toutes les facultés intellectuelles, mais si on n'y prend garde, elle les spécialise et obscurcit de plus en plus la conscience de leurs diverses opérations. Ces effets fâcheux peuvent être neutralisés, pourvu qu'on s'étudie à exercer également toutes les facultés et dans tous les sens, pourvu aussi qu'on s'efforce de tenir l'attention en éveil toutes les fois qu'il est nécessaire...

Enfin la volonté, en même temps qu'elle est le principe de toutes les habitudes dites volontaires, contracte elle aussi des habitudes selon la façon dont elle s'exerce et les motifs par lesquels elle se détermine. On s'habitue à vouloir promptement, obstinément, on s'habitue à se déterminer par des motifs d'intérêt, de passion, de

devoir, etc. D'une part, l'habitude affermit et étend l'empire de la volonté sur toutes les autres facultés et sur le corps lui-même ; d'autre part, la volonté est-elle engagée dans une voie, bonne ou mauvaise, l'habitude l'y maintient et l'y pousse de plus en plus. C'est ainsi qu'on a pu dire, quel que soit par ailleurs le fondement de la morale, que la vertu est l'habitude du bien. « Un acte vertueux ne fait pas plus la vertu qu'une hirondelle ne fait le printemps », disait Aristote. Les habitudes morales ont des répercussions considérables : elles peuvent avoir un rôle bienfaisant ou redoutable selon le caractère des actes qu'elles favorisent. Mais que l'on situe le bien dans l'idéalisme des tendances ou de la perfectibilité, dans l'*a priori* de la révélation ou la raison des postulats, dans le réalisme ou la foi, dans la loi rigide ou la vie mouvante, l'habitude n'en peut être aveugle et à l'écart de la connaissance. Qui appareille sur la foi des injonctions sera demain, dans l'incompris de son acceptation, absent de ses actes les plus graves et comme un marin sans boussole sur l'océan trompeur. Quelle que soit notre morale personnelle, c'est-à-dire la ligne de conduite mûrie, voulue et constamment révisable à laquelle se rapportent nos actions ; quelle que soit la nature des actes — néfastes ou profitables — dans lesquels nous fixons provisoirement et conventionnellement les notions si souvent arbitraires du bien et du mal ; si large que soit le sens du mot vertu appliqué aux orientations et aux attitudes les plus conformes à nos conceptions directrices ; si éloignés que nous nous tenions — en notre constant relativisme — des absolus où se fige et s'immuabilise une « morale » sur laquelle les sociétés ont porté la dérision de leurs foulées séculaires, il importe que là aussi nous tenions sous notre surveillance constante des habitudes capables, nous le savons, de s'opposer, le cas échéant, aux redressements nécessaires. Tant à leur origine qu'à travers leur développement, elles doivent demeurer, non seulement éclairées, mais volontaires. De leur aide à leur emprise sachons garder la marge salutaire... N'oublions pas, cependant, que sont froides, austères et insuffisamment humaines les régions de la pure raison. Ne craignons pas d'envelopper de sentiment les habitudes qui nous relient à nos semblables : la rectitude sans émoi parfois glace la justice, rend distante la générosité, annihile jusqu'à la richesse du don. Elles gagneront à cet adoucissement de la souplesse et de l'aisance. La chaleur que nous apportons à l'accomplissement de nos actes en augmente le potentiel et en élargit la portée. Nos vérités ne seront jamais aussi bien accueillies que dans la vivante approche de nos cœurs ; elles ne seront jamais aussi pénétrantes. Si la vertu, sèche et sévère avec Kant, et toute raison, est, avec P. Janet, « l'habitude d'obéir librement, avec lumière et amour, à la loi du devoir », qu'elle soit, dans la joie, l'offre meilleure de nous-mêmes aux desseins les plus clairs que nous avons conçus. Que l'habitude de notre bien expansif en accroisse le rayonnement, en attendrisse les abords, prépare avec autrui la communion...

L'habitude est donc coextensible à toutes nos facultés et son rôle est immense. Elle est la condition de la continuité de la vie humaine et affirme ainsi l'identité et la substance du moi. Force conservatrice, « par elle l'être hérite sans cesse de lui-même et thésaurise, pour ainsi dire, les résultats sans cesse accrus de son activité. » Accumulant les matériaux de nos efforts, elle permet à notre tâche de se porter vers de nouveaux objets. Elle nous évite de continuels retours sur le passé, libère par la *mécanique* la plupart de nos facultés, laisse disponibles nos réserves d'énergie. Comme le remarque W. James, « si l'habitude n'économisait pas la dépense d'énergie nerveuse et musculaire, les actes les plus simples : s'habiller, se déshabiller, marcher, absorberaient tout notre temps... » Par l'acquis qu'elle permet et retient, elle est la condition du progrès, car « aucun progrès n'est possible si tout recommence sans cesse. En effaçant des actes anciens la complication et la difficulté, l'habitude rend possibles de nouveaux actes de plus en plus compliqués et difficiles. » L'attention minutieuse et réfléchie, la tension physique ou volontaire, débarrassées des mille préoccupations secondaires de la vie courante, peuvent porter sur d'autres points leurs ressources précieuses. L'habitude permet donc à l'esprit humain d'étendre ses conquêtes au lieu de s'épuiser dans une vaine réacquisition. Mais leurs aspirations ne sont plus que routine si, vers elles tournées, nous consentons à scander le piétinement de nos habitudes, si nous livrons à leur ronde monotone toute notre activité. Dans le cercle clos des habitudes souveraines, le jeu des cerveaux les plus riches devient comme le somnambulisme circulaire d'une civilisation endormie. Elles assurent, et c'est assez, notre propension. Mais leur cycle est révolu : hors d'elle est l'inconnu nécessaire et tentant, le mouvement fécond de la vie. C'est dans le renoncement aux poussées hasardeuses, aux aventureux défrichements, semés de souffrances et de délices, que Châteaubriand plaçait le regret de son jeune héros désenchanté, René : « Si j'avais encore la folie de croire au bonheur, je le chercherais dans l'habitude »... Si le bonheur est dans le non-sentir et le non-penser, s'il consiste à abîmer dans l'indifférence toutes les forces de l'être, si le bonheur est un désespéré qui n'ose demander au suicide l'accès du vrai repos et met, sur son visage et dans son âme, tous les attributs de la mort, alors, oui, l'habitude aussi est la félicité, comme déjà le nirvâna cesse d'être la vie... Le bonheur n'est pas dans l'abandon ou l'attente béate. Il est dans l'effort, et le don averti et continu de soi, et la poursuite du but indéfini, et c'est folie que de rêver, pour soi-même et les peuples, d'un Eldorado stagnant. Le bonheur — ou son fantôme — n'est pas au port : il est sur le chemin. Il flotte dans la brise qui nous caresse au passage. Il est parfois notre compagnon inattendu et berce ça et là les étapes de notre marche ininterrompue. Mais n'essayons pas de nous immobiliser avec lui : nos bras n'étreindraient bientôt que le vide...

Il n'est guère de modalité de critique et d'action qui, autant que l'anarchisme, se heurte à la multitude paralysante des habitudes. L'élan qui tend à accroître — en lui et autour de lui — le domaine de l'individu, à l'approcher de la connaissance et de la possession éclairée de ses moyens, à assurer la franchise de son sentiment, le jeu lucide de sa raison et la maîtrise de sa volonté, la conscience et le contrôle d'une évolution personnelle est, dans son essence, voué à la lutte contre les emprises de l'accoutumance. Habitudes intellectuelles : paresse de l'esprit, opinions de l'ambiance, jugements coutumiers, calquage, préjugés ; habitudes religieuses (qui ne sait à quel point les religions établies ont perdu le soutien de la foi et doivent la persistance de leur prestige à l'armature vivace des habitudes, qui ne trébuche chaque jour sur l'idolâtrie sans cesse renaissante ?) ; habitudes de violence : habitudes ancestrales de la lutte pour les besoins devenues les habitudes raffinées de l'appropriation pour les appétits, habitudes de l'individu de proie, habitudes des foules prises de la folie collective du massacre et de la guerre ; habitudes d'obéissance, d'ordre, de discipline, si chères aux conducteurs d'hommes et qu'utilisent pour leurs fins les partis et les sectes, si libérales soient leurs tendances, si ouvertes leurs voies, si souples leurs cadres ; habitudes morales, sociales, publiques et privées, particulières et générales qui renforcent les erreurs des générations d'une sorte d'hérédité, adossent leurs étais au flanc des idées vieillies, des mensonges pieusement embaumés, des mœurs déjà périmées, des formes à jamais révolues : le cimetière de la pensée, le marécage

où s'enlise la vie ; tout le faisceau des respects et des acquiescements, des provisoires stabilisés, des institutions crispées aux vertus de l'usage ; habitudes à l'infini ramifiées auxquelles la loi du moindre effort, la passivité, l'ignorance, la lâcheté font une haie d'honneur valeureuse, accordent les prérogatives dangereuses de la *prime* nature... Que ce soit dans la famille, dans la rue, partout dans la société, à chaque pas dans la vie, qu'elles étranglent l'enfance, ligotent les adultes, enterrent les cadavres ; qu'il s'agisse du savoir, du travail ou de l'amour, des figures les plus pures de la joie ; qu'intervienne l'éducation, l'intérêt, les rouages emprisonnants de l'économie domestique et sociale ; qu'elles traînent à grand fracas la croix des dieux défunts ou qu'elles brandissent les parchemins de la propriété ou les tables de la loi, les habitudes aux mille chaînes, à nos corps enlacées comme des pieuvres, harcèlent sans merci les novateurs et nous font payer durement l'acquis du passé. — Stephen Mac Say.

Ouvrages a consulter. — Ravaisson : *De l'habitude ;* Maine de Biran : *Influence de l'habitude sur la faculté de penser ;* Albert Lemoine : *L'habitude et l'instinct ;* Malebranche : *Recherche de la vérité* (liv. II) ; Dumont : *Revue philosophique* (t. I) ; Rabier : *Leçons de psychologie* (chap. XLI) ; Ribot : *L'hérédité ;* Boirac : *Philosophie ;* Guyau : *Hérédité en éducation ;* G. Tarde : *Les lois de l'imitation ;* A. Bain : *La science de l'éducation*, etc.

HARMONIE n. f. (du grec *Harmonia*, arrangement). Concours ou suite de sons. Science des accords. L'harmonie est la base fondamentale de la musique. (Voir ce mot).

Au sens figuré s'emploie pour symboliser l'accord parfait d'un tout : *harmonie de l'Univers.*

Fourrier entrevoyait la possibilité d'un état social dans lequel le bonheur et l'accord règneraient. Il dénommait cet état social : *harmonie.*

Les anarchistes pensent qu'au lendemain d'une transformation sociale l'harmonie pourrait régner entre les humains. On les traite souvent d'utopistes. Néanmoins, il est certain que si les causes principales de dissensions, d'envie, de jalousie, de haine même, disparaissaient, les hommes en viendraient tout naturellement à pratiquer la grande loi d'entr'aide que Kropotkine a magistralement exposée dans son ouvrage, malheureusement introuvable aujourd'hui : *L'Entr'aide, base de toute société.*

De fait, c'est bien la propriété, créant la monstrueuse inégalité sociale, qui fait naître, au cœur des parias, l'envie à l'égard de ceux qui possèdent. C'est bien la pitoyable éducation, pleine d'erreurs et de préjugés, qui fait des jaloux, des haineux. C'est la misère qui rend le cœur des miséreux ulcéré et méchant.

L'*Anarchisme* (voir ce mot), en résolvant le problème social, en supprimant les causes d'antagonisme, amènera chaque jour un peu plus d'harmonie entre les hommes.

La littérature anarchiste en donne de multiples et irréfutables preuves.

HASARD n. m. Au mot *Axiome*, nous avons esquissé la théorie philosophique ou notre théorie philosophique du hasard. Le hasard est la coïncidence ou l'identité de deux effets dont les causes n'ont pas été calculées pour produire cette coïncidence ou cette identité.

La chance réside dans le fait que l'événement dont nous ne pouvons ni calculer ni supputer les causes se produise ou ne se produise pas. Si nous avions la connaissance complète des causes, nous saurions avec certitude qu'il doit ou non se produire.

Ces études sont importantes, car elles peuvent influencer la conduite de notre vie. Le pilote doit connaître les eaux dans lesquelles il navigue, les courants qui s'y dessinent, et les fonds sur lesquels il passe, pour assurer à sa barque son tirant d'eau. L'analyse du hasard nous amène à l'analyse de la probabilité.

Un orage éclate : je me réfugie sous un chêne. La foudre le frappe : j'ai le bras paralysé. Voilà un événement, pour moi du moins ; pour moi, c'est même un sinistre. Il est venu d'une coïncidence : ma présence sous l'arbre au moment précis où la disposition des nuages et leur choc a fait jaillir dans ma direction l'éclair. La nature indifférente, pour laquelle mon accident ne compte guère, n'a pas calculé ses coups pour m'atteindre, je ne les ai pas calculés pour les prévoir et les éviter. Je suis foudroyé : c'est l'effet du hasard.

Pourtant, j'aurais dû me souvenir que les pointes et les cimes, même celles des arbres, attiraient, comme on le dit vulgairement, le tonnerre. Cette cause connue, le hasard décroît. Si mon ignorance des autres causes était progressivement éliminée, l'événement *possible* deviendrait *probable* et pourrait même s'annoncer comme *certain.*

Un comité, réuni le 15 janvier, décide de donner, dans le cours de l'année, une grande fête, avec cavalcade, joutes sur l'eau, illuminations et feux d'artifice. Quelle date choisir ? le 15 avril ou le 25 juillet ?

Si ce comité, par hypothèse, n'avait aucune donnée quant au régime des saisons, il se tiendrait ce raisonnement : Il y a autant de chances pour que notre fête coïncide à une date ou à une autre avec un jour de beau temps. Et cependant, au moment où le comité délibère, la question est déjà résolue par l'univers.

L'état de l'atmosphère et la température ne dépendent pas d'un caprice accordé aux éléments ou permis aux dieux, mais de la translation terrestre, des courants magnétiques qui affectent notre planète, de l'influence qu'exercent sur elle le soleil, volcan de rayons, ou la nébuleuse, foyer de rayons X. Ces causes s'enchaînent et déduisent les uns des autres leurs anneaux. Au moment où le comité délibère, le résultat final est acquis. La chance du beau ou du mauvais temps n'existe que par rapport aux votants, dont la décision constitue un pari, car ils ne peuvent établir l'équation qui donnerait immédiatement la valeur de l'inconnue.

Mais le comité qui s'est réuni en hiver n'ignore pas qu'en été la terre est davantage favorisée par les rayons du soleil, que les vicissitudes du vent y sont plus stables et la *probabilité* se dessine en faveur du 25 juillet. La connaissance des causes qui peuvent produire le beau temps a diminué le hasard. La probabilité croîtra, si les vents sont stables, aux abords du jour fixé.

Beaucoup de nos contemporains font sur les hippodromes — triste école ! — l'apprentissage des principes qui sont les règles élémentaires du hasard.

Un ami m'amène sur le champ de courses et je suis invité à parier. Deux chevaux se présentent dans l'épreuve : Pigeon bleu et Canard mauve. Je ne les connais ni l'un ni l'autre. J'ai autant de chance à miser sur l'un que sur l'autre, car je n'ai aucune raison, aucun moyen de choisir entre eux. Mais les initiés savent que Pigeon bleu est un as, tandis que Canard mauve est un veau. C'est bien, n'est-il pas vrai, l'argot du lieu ?

Pour les initiés donc, pour ceux qui peuvent calculer les causes de l'événement, la chance de voir gagner Pigeon bleu n'est pas égale à la chance de voir gagner Canard mauve, et la probabilité du premier événement surpasse celle du second. Elle atteindrait même à la certitude sans la « glorieuse incertitude du turf », car l'as peut se croiser les jambes en prenant mal le tournant et tomber, tandis que le veau franchira comme une antilope le winning-post, — dans un fauteuil. Matché avec Rossinante, l'âne de Sancho conserverait encore une chance, Rossinante nourrie de rêve, pouvant flageoler sur ses jambes et s'affaler avant l'arrivée. Ana-

lysons cette course sensationnelle : l'événement envisagé c'est la coïncidence de la victoire avec la désignation du parieur ; les conditions de la victoire sont la supériorité de l'animal et la constance des conditions matérielles qui assurent la régularité de la course. Ces causes connues et calculées, notre ignorance est très déblayée. Nous arriverions à la certitude, — c'est encore un mot du turf, — mais il reste un élément d'inconnu : nous ne pouvons savoir exactement quel effort musculaire produira le cheval, quel parcours, à un millimètre près, il fera sur la piste, et si sa déviation légère ou son élan rectiligne ne l'amèneront pas en contact avec un caillou dont nous ignorons l'existence et qui produira la chute. Cette marge d'incertitude suffit au hasard ; si toutes les causes étaient connues, les effets seraient discernés et le hasard n'existerait pas.

On voit par là que la *probabilité* est plus ou moins grande, qu'elle présente une quantité, que les chances sont plus ou moins multiples et peuvent s'exprimer par un nombre. Le hasard a son arithmétique : c'est le calcul des probabilités.

Le calcul des probabilités a été créé, en tant que science, au XVII^e siècle, par Pascal ; son ami le chevalier de Méré, disent les historiens, lui ayant demandé de résoudre certaines questions que le jeu avait fait naître. Je crois que le premier de ces différends lui avait été soumis par les joueurs eux-mêmes : il n'importe. La sagacité géniale de Pascal fut requise de s'appliquer à quelques problèmes dont voici le principal : Deux joueurs d'égale force ont convenu que le gagnant serait celui qui, le premier, aurait gagné dix parties. Le tournoi se trouve interrompu, lorsque l'un des joueurs a gagné 7 parties et l'autre 8. Comment doivent être partagés les enjeux ? Tel est le problème qui a été appelé le problème des partis (style du temps), nous pouvons dire : le problème des enjeux. Pascal, pour le résoudre, supposa jouées les parties restantes, et considéra les droits des deux adversaires, selon que le premier ou le second aurait été gagnant dans les manches supprimées. Le travail auquel il se livra, l'amena à construire le tableau des chances sous la forme d'un triangle qui a été appelé le triangle arithmétique de Pascal. C'est une figure utile comme la table de multiplication et qui indique à première vue quel est le nombre de chances pour qu'un événement se réalise, quand il est soumis à des conditions multiples.

Après Pascal, des hommes de talent ou de génie s'intéressèrent à cette mathématique nouvelle : Buffon, Euler, Jacques Bernouilli, et Laplace qui lui donna son plein épanouissement, au XVIII^e siècle.

Nous ne saurions ici exposer le système de Laplace, auquel il n'a peut-être manqué qu'un nom plus sonore et une méthode moins claire, moins cartésienne, pour changer en gloire sa renommée. Laplace était parti d'une idée courageuse et admirable.

Il n'y a pas de certitude absolue, même dans la vérité scientifique, même dans la vérité mathématique. Nous tenons pour vrai que la terre tourne autour du soleil. Pourquoi ? Parce que nous expliquons ainsi les phénomènes cosmiques dont nous sommes les témoins et notamment celui du jour et de la nuit.

Mais les mêmes phénomènes se produiraient si, la terre étant immobile, l'univers cosmographique tournait autour d'elle. Comme l'a dit Henri Poincaré, c'est la seconde hypothèse : la première est plus commode. Il paraît absurde que l'univers puisse tourner autour de la terre : quelle vitesse vertigineuse et démente faudrait-il prêter aux sphères supérieures de l'Infini ! Et pourquoi l'Infini, avec une condescendance injustifiée, tournerait-il autour de ce microcosme qu'est notre sphéroïde, grain de café dans l'Immensité ? Mais il suffit que la seconde hypothèse soit théoriquement possible pour qu'elle limite la certitude pure comme l'hypothèse des singes dactylographes qui, tapant à l'aventure sur cent mille claviers pendant cent mille ans, se trouveraient avoir, au cours de leurs élucubrations et par une manœuvre désordonnée, composé l'Eneïde.

Laplace s'est donc proposé de démontrer la vérité scientifique par la probabilité poussée à ses extrêmes.

Le calcul des probabilités n'est pas à dédaigner. Il est pratique pour l'existence courante. C'est à lui que nous devons les assurances, car l'assurance est fondée sur la notion de chance et suppose un pari.

Comment fonctionne l'assurance ? Prenons son cas le plus simple : l'assurance simple sur la vie. Je souscris un contrat aux termes duquel mon épouse touchera 25.000 francs à mon décès : j'ai 48 ans. La Compagnie fait un calcul : mon tableau de probabilités me permet de considérer que vous pouvez normalement mourir à 57 ans. Donc, pendant 9 ans, vous me paierez une prime. C'est en considération de cette prime que je fixe l'indemnité dont je devrai payer le montant à votre mort.

La probabilité est calculée d'après la connaissance acquise sur la durée de la vie humaine, selon des statistiques qui groupent les décédés.

Certes, si la Compagnie n'avait qu'un assuré, son calcul serait aléatoire, et son calcul valable pour la majorité des cas pourrait tomber en défaillance pour une espèce particulière. La Compagnie perdrait à son pari. Mais le calcul des probabilités démontre que la détermination des probabilités est plus certaine lorsque les cas qui ont servi à les déterminer sont plus nombreux. Les causes du décès importent moins lorsque l'on se fonde sur les causes des décès en général. Il suffit à l'intéressé de tabler sur la moyenne ; prêt à compenser une perte par un gain, il ne faut pas porter son pari sur une chance isolée, celle d'un décès nominatif, mais sur la chance globale.

Le calcul des probabilités est passionnant ; il constitue une science dont nous donnerons seulement un échantillon. Elle emprunte au jeu ses problèmes les plus frappants, car le jeu est établi sur l'idée de chance ; nous voulons parler des jeux qu'on appelle : les jeux de hasard.

Dans une urne, je dépose, hors votre vue, deux billes, l'une blanche et l'autre noire. Quelle chance avez-vous de tirer la blanche ? Le calcul des probabilités répond : une chance sur deux, c'est ce qu'on appelle une chance simple.

Remarquez que si je connaissais la position des deux boules dans l'urne, si, compte tenu de la direction que vous donnez à vos doigts pour la prise, je pouvais calculer le résultat de la manutention à laquelle vous allez vous livrer pour appréhender une boule et la ramener au jour, je pourrais, à coup sûr, vous dire avant de l'avoir vue, quelle boule vous ramenez. Le hasard n'existerait donc plus pour moi. Ce qui le produit pour vous, c'est que n'ayant aucune raison de calculer votre manipulation puisque vous manquiez d'indices, c'est-à-dire de connaissances préalables pour le faire, vous ayiez accompli certains gestes plutôt que d'autres dont le résultat mécanique eût été différent.

Nous jouons à pile ou face, quelle chance avez-vous pour que la pièce retombe et s'immobilise sur l'avers ou sur le revers ? Le calcul des probabilités vous répond : une chance sur deux.

En réalité, quand la pièce est lancée, étant donné la force musculaire que vous avez employée, le mouvement libratoire ou giratoire que vous imprimé au disque métallique, et le ressaut que sa pesanteur jointe à la densité et aux aspérités du sol produira, le résultat est certain et ne peut plus rien avoir de fortuit. Le hasard tient uniquement dans la concordance de la position prise par la pièce retombée avec sa position souhaitée et préalablement invoquée et dans le fait que cette con-

cordance a été obtenue sans que vous ayez voulu ou pu calculer les moyens mécaniques et statiques qui, par l'impulsion, le jet et le rebondissement, ont déterminé la stabilisation sur une de ses surfaces planes du corps solide projeté.

Mais une très grave difficulté va se présenter. Vous avez joué une première partie de pile ou face. Vous tenez toujours la pièce qui est retombée face. Avez-vous, si vous recommencez incontinent une seconde partie, une chance égale, c'est-à-dire une chance sur deux de voir votre pièce retomber face ?

Sans doute, répondent les savants. Une partie terminée ne peut avoir d'influence sur la suivante. M. Borel fait observer que nous voulons prêter à la pièce une mentalité d'homme, et M. Bertrand qu'elle n'a pas de mémoire.

Cependant, si un profane, je veux dire un visiteur qui ne serait ni maître de conférences ni académicien, entrait dans une salle de jeux et voyait à la roulette la rouge sortir sans intermittence pendant une heure, il lui viendrait à la pensée que cette invraisemblable série, loin d'obéir au hasard y déroge.

Qui a raison, du savant ou du simple mortel ? Le simple mortel a, selon nous, scientifiquement raison. Le savant oublie, en effet, une des conditions, pour ne pas dire une des données du problème.

Si le joueur à pile ou face employait, pour lancer la pièce, un appareil de précision, si cet appareil donnait toujours au disque pesant la même impulsion, l'élevait à la même hauteur, le faisait doucement basculer sur lui-même et retomber sur un molleton, cette action calculée restant égale produirait des effets égaux sinon absolument identiques ; l'effigie pouvant retomber devant le joueur, droite, oblique ou renversée, circonstances indifférentes d'après la règle du jeu.

Mais, dans la pratique, la pièce est lancée à la main, et la main, qui ne peut doser mathématiquement son action, la varie, involontairement ou intentionnellement à chaque coup. La probabilité que des causes différentes (ces mouvements variés) produiront des effets identiques ou similaires s'affaiblit graduellement.

Cette importance de l'impulsion balistique initiale, génératrice du résultat, s'accentue au jeu de la roulette où la bille, lancée en sens inverse de la rotation imprimée à la cuvette, heurte des butoirs, et où tout est combiné pour briser incessamment la courbe décrite ou la ligne suivie par le mobile avant son immobilisation sur un numéro de la couronne intérieure.

Abordons un problème plus complexe, sinon plus compliqué.

Je bats un jeu de 32 cartes ; j'étale les cartes sur une table, comme pour une partie, leur dos étant seul apparent. J'appelle un ami qui n'a rien vu de ces préparatifs et qui ne peut avoir aucun renseignement sur la position respective des cartes. Je lui demande d'en choisir une. Quelle chance y a-t-il pour que cette carte soit le roi de trèfle ? La réponse est facile : une chance sur 32.

Mais j'étale deux jeux de 32 cartes, chacun sur une table, et avec le même mystère. Quelle chance a l'expérimentateur de retourner le roi de trèfle dans le premier jeu et de le retourner aussi dans le second ?

Ce double event, pour parler comme les Anglais, constitue ce que le calcul des probabilités appelle le concours ou l'occurrence de plusieurs événements simultanés, et l'arithmétique des probabilités fournit la réponse à notre question.

La chance pour l'opérateur, de réussir son doublé est non pas $\frac{1}{32}+\frac{1}{32}$, mais $\frac{1}{32\times 32}$

A première vue, cette solution semble surprenante. On s'attendait à additionner les deux chances et non à les multiplier l'une par l'autre. Comment cette conception s'accorde-t-elle avec cette affirmation que deux coups successifs sont indépendants, que le coup joué ne peut avoir d'influence sur le coup à jouer, une carte retournée ne pouvant laisser aucun sillage sur la route du destin ?

Mais analysons les données du problème :

Quand je choisis une carte dans le premier jeu, la chance me sourit, je retourne le roi de trèfle : j'ai, *à ce moment-là*, pour retourner l'autre roi de trèfle dans l'autre jeu, la chance normale de $\frac{1}{32}$

Si la chance ne m'a pas favorisé dans la première épreuve, j'ai toujours, pour réussir dans la seconde, une chance normale de $\frac{1}{32}$, mais cette chance est inutile, puisque déjà j'ai perdu : elle équivaut à 0. C'est la convention du résultat à obtenir qui lie les parties. La fraction $\frac{1}{32\times 32}$ exprime la chance du joueur au départ ; on ne peut lui donner, dans la seconde partie, que la fraction de chance attribuable à sa fraction de chance dans la première, ce qui implique la multiplication effectuée par la formule.

Il est inutile d'accumuler ou de creuser ces théorèmes pour admirer la beauté de l'œuvre qui ramène le hasard à sa forme concrète et à sa mesure géométrique. Ne regrettons ni le « C'était écrit » fataliste et décevant, ni l'humiliante et fabuleuse providence d'un Dieu digne d'être adoré par les Papous. Ne déplorons ni la faillite d'Allah, ni la déposition de Jehovah, ni le Roi Sommeil, ni le Roi Soleil.

Le hasard, tel que se le représentait la fable, n'était qu'une idole sur son piédestal naturel : l'ignorance. Le hasard n'est pas le Sphynx : le hasard est la Pyramide.

Il est large à sa base parce qu'il repose sur la non-connaissance des causes. Il va en s'amenuisant. Lorsque tous les plans des causes inconnues se sont rétrécis ils se terminent en un point commun : le hasard est fini. — Paul Morel.

HÉCATOMBE n. f. (du grec *hécaton*, cent, et *bous*, bœuf). Sacrifice solennel de cent bœufs, puis, plus tard, de cent animaux divers, que les Anciens faisaient pour être agréables aux dieux.

Depuis, par analogie, on appelle hécatombes les guerres où des centaines et des milliers d'hommes sont tués. Ce sont, en effet, de véritables hécatombes. Pour servir leur dieu : l'*or*, les puissants n'hésitent pas à envoyer à la mort des quantités effroyables d'êtres humains. (Voir les mots : *Armée*, *Défense nationale*, *Guerre*). Ce sont, naturellement, les gueux qui remplacent les bœufs de l'antiquité.

Cependant, de plus en plus, la classe ouvrière en vient à se rendre compte du rôle qu'elle joue dans les guerres, et le jour approche où elle se révoltera contre ceux qui l'envoient trop souvent à la mort.

HÉGÉMONIE n. f. Suprématie d'une ville dans les anciennes Fédérations grecques.

Depuis le développement considérable du commerce et de l'industrie, les grandes puissances modernes sont en lutte ouverte pour l'établissement de leur hégémonie sur le monde. (Voir *Impérialisme*).

De là découlent toutes les guerres.

HÉMISPHÈRE n. m. Moitié de sphère. Chacune des deux parties du globe terrestre séparées par l'*Equateur*.

L'hémisphère nord, ou *hémisphère boréal*, possède la majeure partie des terres. Il est de beaucoup le plus peuplé. Il comprend, en effet : l'Asie, l'Europe, une

grande partie de l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale et la pointe nord (Vénézuela, Colombie, Guyanne) de l'Amérique du Sud.

L'autre hémisphère se dénomme *hémisphère austral.*

En 1654, un physicien de Magdebourg, *Otto de Guericke,* au cours d'études sur la pression atmosphérique, eut l'idée de fabriquer deux calottes métalliques de forme hémisphérique et creuses, s'appliquant exactement l'une à l'autre et dans lesquelles il fit le vide complet.

N'étant plus soumises qu'à la pression de l'air extérieur, elles adhérèrent si fortement qu'il fallut atteler plusieurs chevaux à chaque hémisphère pour arriver à les séparer. Cette expérience, qui eut des résultats considérables dans la science pneumatique, est citée dans tous les ouvrages de physique. Elle est appelée l'expérience des *hémisphères de Magdebourg.*

HÉRÉDITÉ n. f. Du point de vue juridique, l'hérédité est le droit que possède une personne, en raison de sa parenté, de recueillir l'héritage laissé à son décès par un ascendant. Ce droit résulte de conventions injustes et antisociales. Si, dans une certaine mesure, on peut admettre, en effet, qu'un individu dispose du produit de son travail en faveur d'une institution ou d'une personne de son choix, il apparaît immoral, sans contestation possible, que des jeunes gens, n'ayant rien produit d'utile, puissent jouir de l'existence dans un joyeux parasitisme, alors que tant d'ouvriers actifs, tant d'inventeurs ou d'artistes de talent, sont voués à la pauvreté pour l'existence entière.

Dans une organisation sociale rationnelle, nul ne devrait être admis, d'ailleurs, quels que fussent les services rendus à la collectivité, à cette licence de pouvoir accaparer des biens qui font partie des richesses offertes à tous par la nature, ou sont les produits du patient labeur des humains à travers les siècles. Pour tout être humain valide, il n'est d'autres biens légitimes que ceux qui sont le résultat du travail personnel, dans la mesure où leur acquisition ne constitue point un péril pour l'ensemble de la société, et ne la frustre point de ce qui doit demeurer dans le patrimoine commun.

Du point de vue physiologique, l'hérédité c'est la transmission, aux descendants, des caractères physiques ou moraux de ceux qui les ont engendrés. Cette transmission n'est pas fatale, sauf pour ce qui concerne les caractères génériques de l'espèce elle-même. On ne peut prétendre que les descendants sont la reproduction exacte, inévitable, des ascendants. Mais il est de toute évidence qu'ils leur ressemblent dans une proportion remarquable, et qu'ils ont de très grandes chances d'hériter de leurs qualités comme de leurs défauts, de leur vigueur comme de leurs dispositions maladives.

C'est grâce à cette observation, faite sur l'ensemble des êtres vivants, que les agriculteurs et les éleveurs sont parvenus, par élimination des produits inférieurs, et par des sélections poursuivies de génération en génération, à perfectionner de telle manière certaines espèces animales et végétales qu'elles présentent des types nouveaux, très éloignés comme caractères de ce que furent, à l'origine, les sujets prélevés dans la nature.

Dans l'espèce humaine, où l'on ne s'est guère soucié, jusqu'à présent, d'appliquer à la reproduction les règles scientifiques qui ont donné, pour l'horticulture et l'élevage, de si merveilleux résultats, on a constaté cependant que, par suite d'unions favorables, dues au hasard de l'attraction sentimentale, des familles devenaient de véritables pépinières d'artistes — comme les Vernet, — ou de savants — comme les Reclus. Si les gens de génie ne procréent pas toujours des êtres à leur image, il s'en faut, il n'est pas d'exemple qu'un homme de génie soit né d'un couple de crétins.

Les caractères physiques sont chez nous transmissibles, de même que chez les végétaux et les animaux. Il est des familles d'hommes et de femmes aux formes picturales, et des familles de rabougris ; il en est de noble stature, et d'autres composées de nains. Et c'est pourquoi les hommes et les femmes, qui ne s'accouplent pas seulement en vue de plaisirs sexuels stériles, mais en vue de la procréation, devraient avoir, un peu plus qu'ils ne l'ont, conscience des responsabilités qu'ils assument, au regard du progrès général, et du bonheur des êtres dont ils s'apprêtent à faire des éléments de la société de demain.

Produire de l'intelligence, de la joie et de la beauté, est une tâche digne d'éloge. Mais il est un soin plus urgent encore : ne pas perpétuer la maladie, ne point multiplier les tares. Celles qui sont les plus transmissibles et les plus redoutables dans leurs effets, sont : l'alcoolisme, la syphilis, la chorée, l'épilepsie, la tuberculose, la scrofule, la cécité, la surdi-mutité, le rachitisme, l'aliénation mentale, l'arthritisme grave, les maladies du cœur, le cancer, les intoxications par le phosphore, le plomb, ou l'habitude des stupéfiants.

Il est important de remarquer que les mutilations, par suite de blessures, sont sans inconvénient pour la descendance. Un aveugle ou un manchot, par exemple, dont l'infirmité provient d'un accident, n'ont pas à craindre que leurs enfants en soient éprouvés. Depuis des siècles, on circoncit les Israélites peu après leur naissance, mais leurs fils ne naissent pas pour cela dépourvus de prépuce. Ce qui est héréditaire, c'est ce qui résulte du caractère de la race, ou d'une perturbation maladive des fonctions.

Si la tuberculose n'est point par elle-même héréditaire — du moins dans la plupart des cas — il n'en est pas moins vrai que les enfants des tuberculeux naissent avec des prédispositions spéciales qui, surtout s'ils sont appelés à demeurer auprès de leurs parents, en font des victimes toutes désignées pour le terrible mal. On observe chez eux du retard de la dentition et de l'insuffisance dans l'ossification. Leurs omoplates sont saillantes, leurs muscles respiratoires sont grèles, leur poitrine étroite, comme rétrécie.

Non seulement les syphilitiques non guéris donnent à leurs enfants la maladie qu'ils ont contractée, mais encore ils les vouent à la débilité, au rachitisme, à des malformations, des troubles par arrêt de développement. Les enfants des syphilitiques en activité semblent, en général, de petits vieillards proches de la tombe, et il en est qui présentent de véritables monstruosités.

Les alcooliques invétérés soumettent leur descendance à une déchéance non moins affreuse : Au premier degré on remarque de la faiblesse, de la nervosité, une propension à la cruauté, au mensonge, à la précocité vicieuse, aux dépravations sexuelles, en même temps qu'une disposition très marquée à la tuberculose. Ensuite, la passion mauvaise se transmettant d'une génération à l'autre, c'est l'imbécillité, le sadisme, la folie furieuse et incendiaire. La famille alcoolique aboutit, en fin de compte, plus ou moins rapidement, à des idiots d'un degré au-dessous de l'animalité, et chez lesquels la puberté n'apparaît point.

D'une façon générale, on peut dire qu'il n'est pas de maladie ou d'infirmité grave des parents qui n'ait son retentissement sur la descendance, surtout lorsque les deux époux sont atteints du même mal. S'ils ne lèguent point toujours à leurs enfants avec certitude les affections ou infirmités dont ils souffrent, ils en font en tout cas des candidats aux mêmes maux, et il faut un concours avantageux de circonstances pour les en préserver. Quand la tare héréditaire n'apparaît point dès les premiers ans, il ne faut pas croire pour cela qu'elle est évitée. Il se peut qu'elle demeure latente, jusqu'au jour où un choc, un surmenage, une autre maladie, lui four-

niront l'occasion de se manifester. Fréquemment, d'ailleurs, elle attend, pour se montrer, l'âge où elle a fait son apparition chez les parents.

Le lecteur pensera sans doute que, si l'hérédité morbide avait autant d'importance que celle que nous lui attribuons, notre espèce ne serait depuis longtemps composée que de grands tarés et de mal venus, alors qu'elle présente encore, dans son ensemble, d'assez belles qualités de forme et d'endurance. S'il en est ainsi, ce n'est point que l'hérédité soit chose imaginaire, c'est que la nature se charge, quoique d'une façon imparfaite, d'éliminer de l'espèce les produits par trop malsains, soit en les rendant stériles, soit en les vouant à une mort prématurée.

Ceci est remarquable particulièrement lorsqu'il s'agit de tares très graves, comme la syphilis et l'intoxication par le plomb. Le Dr Alfred Fournier, dans son ouvrage sur *Le Danger social de la Syphilis*, affirme avoir personnellement constaté ce qui suit, et non à l'hôpital, mais dans le milieu très aisé de sa clientèle particulière : 90 femmes, contaminées par leurs maris, sont devenues enceintes pendant la première année de la maladie. Or, sur ces 90 grossesses, 50 se sont terminées par avortement, ou expulsion d'enfants mort-nés ; 38 par naissance d'enfants qui se sont rapidement éteints ; 2 seulement par naissance d'enfants qui ont survécu.

Le Dr C. Paul, ayant observé 141 cas de grossesse, avec intoxication saturnine, a enregistré comme résultat : 82 avortements ; 4 naissances avant terme ; 5 mort-nés. Sur les 50 enfants qui vinrent au monde viables, 36 périrent avant d'avoir atteint l'âge de 3 ans. Quant aux survivants — 14 sur 141 ! — ils étaient voués aux convulsions, à l'imbécillité, à l'idiotie, tout au moins à des troubles nerveux notables.

L'élimination n'est pas toujours aussi rapide. Lorsque les sujets sont résistants et que le mal, ou l'empoisonnement, qui ont atteint la famille, ne sont pas d'une violence extrême, il arrive qu'elle ne s'éteint définitivement qu'après plusieurs générations, par suite d'hérédité morbide progressive. L'œuvre d'assainissement de l'espèce est accomplie, mais après combien de souffrances qui auraient pu être évitées !

Dans les cas les plus favorables, lorsque les enfants n'ont été que faiblement touchés par les tares parentales, et qu'ils grandissent dans de bonnes conditions, pour peu qu'ils se marient bien, c'est-à-dire avec des personnes ne présentant pas les mêmes défauts physiques, il y a affaiblissement progressif de la tare, d'une génération à l'autre, et même, dans certains cas, comme la syphilis, immunisation relative chez les descendants, en ce sens que, s'ils contractent le mal à leur tour, ils n'en sont pas aussi désastreusement affectés que leurs ancêtres, l'organisme ayant acquis de lui-même, dans sa lutte victorieuse contre le poison, des éléments de résistance en cas de nouvelle attaque.

Ainsi donc, si la lèpre, la grande vérole, la tuberculose et le reste n'ont pas abâtardi l'humanité entière, c'est parce qu'elle se trouve, grâce à une extinction plus ou moins rapide, purgée de ses déchets chaque fois qu'ils dépassent une certaine limite de dégénérescence, et parce qu'elle se trouve, d'autre part, guérie peu à peu, par des croisements salutaires, dans la personne des plus aptes à la survivance.

Cette loi naturelle, cruelle dans ses moyens, est profitable dans ses résultats. Sans cette élimination des inaptes, la terre se transformerait en sanatorium, et il ne resterait bientôt plus assez de gens valides pour s'occuper de calmer les souffrances et de prolonger la vie des infirmes. Cependant nous avons faculté d'amender cette règle impitoyable dans ses effets. Là où l'intervention médicale est impuissante à guérir les tares humaines, elle peut faire la part du feu, c'est-à-dire devancer l'œuvre d'élimination naturelle, en la rendant plus circonscrite et moins douloureuse. Les incurables, les malformés, les demi-fous, ou les débiles définitifs, pourraient être soumis à la stérilisation opératoire — par l'ovariotomie chez les femmes, la vasectomie chez les hommes — ce qui leur permettrait de continuer à jouir des plaisirs sexuels, sans risquer d'infliger leurs disgrâces à des enfants. L'avortement dans les hôpitaux pourrait être autorisé, non seulement lorsque la continuation de la grossesse met en péril la santé de la mère, mais encore lorsque serait en jeu la santé de l'espèce, par la venue au monde d'un monstre ou d'un dégénéré. Enfin, pour ceux chez lesquels l'inaptitude à une saine procréation ne serait que momentanée, se trouverait indiqué le recours temporaire à des moyens de préservation anticonceptionnels. Seuls seraient invités à faire de nombreux enfants les couples choisis pour l'esthétique de leurs formes, et leurs belles qualités morales et intellectuelles, leur parfaite santé physique.

Nous sommes encore loin de cet idéal biologique, auquel s'opposent, non seulement l'ignorance et l'inconscience du populaire, mais encore l'hypocrisie religieuse et les soucis militaristes des classes dirigeantes. — Jean MARESTAN.

HÉRÉSIE n. f. (du grec *hairesis ;* de *hairein*, choisir). Doctrine condamnée par l'Eglise catholique.

Dès qu'elle fut en possession d'une certaine puissance, du fait de sa reconnaissance par les rois et les empereurs, l'Eglise romaine oublia toutes les persécutions auxquelles furent en butte ses fondateurs.

Sitôt armée de sa redoutable influence sur les monarques et les seigneurs, elle livra une guerre impitoyable et sanglante aux hommes qui ne se plièrent pas à ses commandements. Les quinze siècles au cours desquels elle régna en incontestable maîtresse en Europe ne sont qu'une longue suite de crimes qu'elle perpétra et qu'elle commit au nom de la Religion. Il y eut de véritables massacres de populations entières.

Les plus célèbres sont : le Massacre des Albigeois (XIIIe siècle) ; les guerres de la *Réforme* (voir ce mot et *protestantisme*) ; la Saint-Barthélemy (1572) ; les *dragonnades* des Cévennes (voir ce mot) ; le Massacre des Innocents.

Le Concile de Vérone (1183) ordonna aux évêques lombards de livrer à la justice les hérétiques qui refusaient de se convertir. Un peu plus tard, fut établi un tribunal secret : l'*Inquisition* (voir ce mot), pour la recherche et le châtiment des hérétiques. Jusqu'au dernier siècle, ce tribunal envoyait au bûcher, après d'effroyables tortures, les gens soupçonnés d'hérésie. En 1766, un jeune homme de dix-neuf ans, *le chevalier de La Barre*, fut décapité, puis brûlé, pour ne pas avoir salué une procession et pour avoir été soupçonné d'avoir mutilé un crucifix.

Depuis une cinquantaine d'années, l'Eglise a perdu une grande partie de son influence et, à part en Espagne, où elle sème encore la terreur, elle est presque totalement désarmée contre l'hérésie. Ce qui est un grand bien.

Tout ce qui constituait un acheminement vers le Progrès était, par l'Eglise, considéré comme hérésie. Ne vit-on pas Galilée, mathématicien italien, pour avoir écrit un livre dans lequel il expliquait que le soleil est le centre du monde planétaire et non la terre, que celle-ci tourne autour du soleil comme les autres planètes qui réfléchissent sa lumière ; ne vit-on pas cet homme, âgé de 70 ans, obligé d'abjurer à genoux, en 1633, sa prétendue hérésie ? Et ne périt-il pas aveugle des neuf ans de demi-captivité que l'Inquisition lui fit subir ?

L'Eglise, au Concile de Trente (1545-1563), créa une *Congrégation de l'Index*, qui a pour objet d'examiner les livres parus et de les condamner s'ils sont jugés

dangereux. Jusqu'au XIXe siècle sa condamnation avait pour effet de faire brûler le livre... et quelquefois l'auteur ! Cette Congrégation existe encore ; heureusement, ses jugements sont inopérants.

L'hérésie, comme on le voit, contenait presque toujours une grande partie de vérité.

Au reste, la définition qu'en donnent les dictionnaires bourgeois suffirait à affirmer le caractère révolutionnaire de l'hérésie.

« Opinion fausse ou absurde », est-il écrit dans le *Larousse*.

N'est-ce pas ainsi que tous les privilégiés ont qualifié les opinions des penseurs qui concluaient en la nécessité de la révolte et de la réorganisation totale de la société ?

L'Anarchisme est donc considéré, par tous les partis politiques, comme une hérésie, parce qu'il démontre la nocivité et la duplicité de toutes les prétendues doctrines sociales des politiciens de toutes couleurs.

Mais c'est une hérésie qui parviendra à prévaloir et qui finira par ruiner tous les commandements des Eglises religieuses ou politiques.

HÉRITAGE n. m. Biens transmis par voie de succession. Ce que l'on tient de ses parents, des générations précédentes, ce qu'on a d'eux ou comme eux.

L'héritage est l'illustration la plus flagrante de la monstrueuse iniquité du principe de *Propriété* (voir ce mot). Il suffit d'étudier à fond l'usage successoral pour reconnaître qu'il n'est qu'un long enchaînement de vols et de spoliations.

Basé sur un principe foncièrement injuste, il ne peut exister que dans une société à base autoritaire. Pour que l'héritage subsiste, il faut que deux classes existent : *la classe privilégiée et la classe pauvre*. Il faut que la propriété, la finance, le commerce, le patronat règnent en maîtres ; il faut que la spéculation enrichisse d'aucuns au détriment du reste de la population. En un mot, il faut que la fortune publique s'accumule entre les mains d'une minorité.

L'héritage n'a de raison d'être que dans une société à base propriétaire. En effet, à quoi peut servir d'hériter soit d'une maison, soit d'une fortune, soit d'usines ou entreprises ? — à pouvoir passer son existence dans l'oisiveté ou dans une aisanse augmentée ; à pouvoir jouir des bonnes choses de la vie ; à ne plus être ou ne pas être obligé de se livrer à des travaux pénibles et exténuants ; en un mot, à faire partie de la classe des privilégiés.

Il est évident que son utilité disparaîtrait le jour où la société actuelle ferait place à un milieu social où tout serait à la disposition de tous, où la production permettrait à chacun de satisfaire amplement tous ses besoins.

Dans ce milieu social, hériter ne signifierait pas augmentation de bien-être, cela ne permettrait ni de se mieux vêtir, ni de se mieux nourrir, ni de se mieux loger ; puisque chacun pourrait se nourrir, se vêtir, se loger comme bon lui semblerait, — puisque chaque individu jouirait du maximum de bien-être adéquat à l'époque à laquelle il vivrait.

Il n'y a véritablement que dans la classe possédante que l'héritage a de l'importance. Que peut léguer un ouvrier ? Rien, si ce n'est quelques meubles et quelque minuscule épargne.

Chez les riches, un héritage est toujours le produit du vol. La fortune n'est acquise que grâce à la spéculation ou au bénéfice tiré par le patronat sur le travail d'ouvriers spoliés et rétribués maigrement. C'est le fruit du travail d'autrui que le patron lègue à ses héritiers. C'est quelquefois le produit de véritables crimes et d'abus de confiance sans nom. L'héritage est le plus grand destructeur d'amitié et d'affections. Les futurs héritiers attendent, espèrent et quelquefois provoquent même la mort du parent de qui ils convoitent la fortune. Entre les héritiers c'est une jalousie, une haine parfois poussée à son paroxysme, des procès sans fin où l'on voit les frères essayer de se dépouiller les uns les autres.

Dans les familles riches il n'est pas rare de voir un frère faire enfermer son frère, un fils faire interner son père ou sa mère dans un asile d'aliénés, pour posséder plus tôt ou davantage.

L'héritage, c'est le déchaînement de la cupidité dans tout ce qu'elle a de plus abject et de plus vil. Cette sorte d'héritage disparaîtra avec la société actuelle le jour de la Révolution sociale.

***

Il y a d'autres héritages que celui-là.

La longue suite d'oppression, d'esclavage, de guerres, de crimes, de spoliations, d'impitoyable répression que l'avidité, la cupidité, la licence sans frein des classes possédantes ont fait peser sur les gueux, nous lègue un lourd héritage de misère qui s'abat pesamment sur la classe ouvrière.

L'ignorance, le mensonge, l'hypocrisie, l'intolérance que la Religion a fait régner en maîtres durant de longs siècles, nous vaut un non moins lourd héritage d'erreurs et de préjugés qui obstruent encore pas mal de cerveaux.

Cet héritage de misères, d'erreurs et de préjugés qui nous vient aussi en partie de la trop longue résignation du prolétariat ; cet héritage onéreux, nous nous en débarrasserons par la révolte et par l'éducation.

Les Babeuf, les Bakounine, les Kropotkine, les Blanqui, les Varlin, les Malatesta, les Cafiero, les Pini, les Elisée Reclus et tous les grands révolutionnaires, par leurs écrits ou leurs actes, nous ont légué l'héritage de révolte qui nous incite à liquider l'héritage de misère.

Les Auguste Comte, les Proudhon, les Darwin, les Haeckel, et tous les philosophes et les savants, nous ont légué un héritage de science qui nous aidera à nous débarrasser de l'héritage de mensonges, d'erreurs et de préjugés.

Les Berthelot, les Pasteur, les Curie et tous les grands savants de la médecine et de la chimie, nous ont légué un héritage précieux, et chaque jour amène de nouvelles découvertes qui seront l'héritage de tous quand la médecine cessera d'être commercialisée.

Les inventeurs, les techniciens, les penseurs, les économistes, par leurs travaux, amènent chaque jour des perfections scientifiques qui constituent un précieux héritage qui nous aidera à solutionner les problèmes de la production dans une société libertaire.

Les théoriciens et les agitateurs anarchistes nous ont légué un héritage précieux qui nous permettra de nous débarrasser du plus lourd héritage que nous avons du passé : *l'Autorité*.

L'histoire des mouvements révolutionnaires de ces trois derniers siècles nous lègue un héritage riche d'observation, de leçons de faits qui nous prouve que chaque fois que le Peuple a confié le sort de sa révolte aux politiciens de quelque parti qu'ils se réclament, le mouvement tourna toujours au seul avantage des politiciens et au détriment des révoltés qui se trouvèrent n'avoir fait qu'un changement de personnel dirigeant mais être restés rivés aux chaînes de servage.

C'est l'héritage légué par les savants, par les philosophes, par les penseurs, par les théoriciens, par les révolutionnaires et par l'Histoire de ces derniers siècles que nous devons apprécier ; car c'est lui qui nous permettra de pouvoir hâter le jour où, brisant toutes nos chaînes, nous chasserons les maîtres, ainsi que tous ceux qui rêvent de le devenir.

Travaillons de tout notre cœur, de toutes nos énergies

pour la Révolution sociale ; décrassons les cerveaux, stimulons les énergies, éveillons dans le peuple l'esprit de révolte, mettons-le en garde contre les fourbes et les ambitieux qui le veulent dominer, et nous nous serons nous-mêmes donné un héritage précieux : le Bien-Etre et la Liberté.

HÉROISME n. m. « Ce qui est propre au héros. Acte de héros. » Telles sont les définitions que nous donnent les dictionnaires.

L'héroïsme, pour mériter vraiment son nom, doit comporter dans son action une grande somme de courage et de désintéressement.

Toutes les actions que l'on propose à notre admiration comme actes d'héroïsme pur rentrent-elles dans la définition ci-dessus ? Y a-t-il beaucoup d'actes pouvant donner lieu au qualificatif d'actes héroïques ?

En vérité, l'héroïsme officiel est loin de pouvoir être comparé à l'héroïsme tout court.

Le savant qui, poursuivant ses recherches avec ténacité, est victime de ses études. Celui, par exemple, qui tel le radiographe *Vaillant* voit petit à petit la radiotermite ronger ses membres et qui, nonobstant la perte de ses mains, puis de ses bras, persévère dans ses études ; le médecin qui, pour sauver un malade, n'hésite pas à faire la succion d'une plaie, au risque d'être contaminé ; l'interne d'hôpital qui offre à plusieurs reprises son sang pour le transfuser à un malade, — ceux-là pourraient, à la rigueur, avoir droit qu'on dise d'eux qu'ils font montre d'héroïsme.

Mais celui qui tue beaucoup d' « ennemis » ; celui qui risque souvent sa vie pour pouvoir tuer ; celui qui « meurt pour la patrie », — ceux-là ne font même pas montre du pur et simple courage.

En général, abreuvés d'alcool avant l'attaque, soumis à l'ambiance meurtrière dès qu'ils arrivent sur le lieu de carnage, les soldats ne sont plus des êtres normaux. Enivrés par la boisson et rendus fous par l'ardeur de la bataille ils vont sans savoir ce qu'ils font. Ils tuent pour ne pas être tués, ou tout simplement parce que d'autres tuent à côté d'eux et qu'ils subissent la folie collective. S'ils risquent leur vie, ils ne s'en aperçoivent même pas et, pour ma part, je connais beaucoup de gens qui furent soldats pendant la dernière tuerie ; beaucoup de ceux qui firent des « actions d'éclat ». Tous m'ont avoué ne pas avoir été de sang-froid, avoir agi tout à fait malgré eux. Tous aussi m'ont dit que, de sang-froid, ils n'eussent pas osé seulement penser faire ce qu'ils avaient accompli.

L'héroïsme du soldat n'existe pas. On trouve dans ses actes : de la bestialité, du crime, de l'inconscience : — c'est tout.

Arriver à trouver une excuse au soldat, c'est déjà suffisamment difficile. Il ne peut entrer que dans le cerveau des criminels qui se servent des soldats l'idée de louanger des hommes au moment précis où ils cessent d'appartenir à l'Humanité pour se ravaler au niveau de la brute.

Les anarchistes — et avec eux tous les hommes sensés — répudient l'héroïsme officiel. C'est une étiquette qui ne peut plus tromper personne sur la qualité de la marchandise. Il y a trop de sang, trop de cadavres et trop de ruines pour que — sinon les fous, les fourbes et les criminels — les hommes n'en viennent pas tout naturellement à se méfier et à haïr de toutes leurs forces cet héroïsme-là.

HÉROS n. m. (du grec *hêrôs*). Nom que les Grecs donnaient à leurs grands hommes divinisés. Par extension, on qualifie de héros, maintenant, beaucoup de gens dont le moindre défaut est d'avoir accompli des actions tout à fait dépourvues de valeur morale quelconque.

Où l'on applique le plus souvent le terme de héros c'est en parlant des batailles.

« Les poilus sont des héros. Les morts pour la Patrie sont des héros... etc., etc. »

En vérité, il n'est pas si facile que cela d'être un héros. Pour notre part, nous ne croyons pas qu'un homme, quelque grand fût-il, puisse mériter ce titre.

Les humains, jusqu'aujourd'hui, ont eu et conservent ce grave défaut d'éprouver le besoin de se créer des idoles.

C'est ainsi que les chefs d'Etat, les chefs d'armée et, par amplification, les membres de l'armée, furent mis au rang de héros par tout un peuple à qui les prêtres surent déverser adroitement le mensonge.

Pour obtenir du populaire le respect et la vénération des grands il fallait mettre ceux-ci à une autre échelle que le vulgaire. L'Eglise en fit des saints, des envoyés de Dieu, des héros, — et le pauvre Peuple, en son éternel besoin de prosternation, accepta tout cela comme argent comptant.

Ensuite, avec le temps, la légende amplifia les gestes du Passé. Ce qui n'était qu'un banal fait d'armes devint une bataille gigantesque, ce qui n'était qu'un acte de volonté passa pour acte d'héroïsme flagrant.

Mais où l'on fit véritablement un abus du mot, ce fut à partir de Bonaparte.

Les soldats qui ravageaient l'Italie, qui dépouillaient les villes, terrorisaient les populations transalpines sous les ordres du général ambitieux, devinrent des héros nationaux.

Quand Bonaparte revint d'Egypte, ce fut le héros du jour, et il accomplit son coup d'Etat sous les acclamations d'une foule idolâtre.

« Les héros de la Grande Armée, les héros d'Algérie, les héros de 70 et, plus près de nous, les héros de la Grande Guerre », telles sont les épithètes employées pour parler des pauvres pantins qui allèrent tuer et se faire tuer pour la plus grande gloire des chefs et le plus grand profit des financiers et industriels.

Pour développer le chauvinisme au sein des masses on abusa de ce qualificatif.

Cependant des écrivains n'hésitèrent pas à dire ce qu'ils pensaient de ces fameux héros. C'est ainsi qu'à l'occasion du centenaire de Voltaire, en 1878, un poète qui en son jeune âge célébra la gloire militaire : *Victor Hugo*, prononça les paroles suivantes :

« Dans beaucoup de cas, le héros est une variété de l'assassin.

« Tuer un seul homme est un crime ; tuer beaucoup n'en peut pas être la circonstance atténuante. Que l'on soit revêtu de la casaque du forçat ou de la tunique du guerrier, on n'en est pas moins un criminel aux yeux de Dieu. »

Les chauvins de toutes nations : ceux qui profitent toujours largement des guerres qu'ils ne font jamais, entonnent encore des hymnes laudatifs en l'honneur des héros morts.

Pauvres victimes immolées à l'appétit insatiable des grands !

Il se trouve même des anciens combattants qui ne se rendent pas compte du grotesque dont ils se couvrent en prenant au sérieux le titre de « héros de la Grande Guerre ».

On les appela héros tant que l'on eut besoin d'eux. Tant qu'il fallut faire de leurs corps un rempart aux coffres-forts, tant que les grands eurent besoin que des esclaves aillent se transformer en assassins ou en assassinés, on décerna aux combattants la palme des héros.

Hélas ! de combien de milliers d'existences le peuple a-t-il été privé pour expier ce mot ?

Maintenant les « héros » sont rentrés chez eux... et ils paient les frais de la guerre qu'ils ont faite au profit de leurs maîtres.

Le héros ? — maintenant c'est toujours une victime.

C'est l'homme transformé en bétail que l'on envoie à l'abattoir.

C'est aussi un criminel : c'est celui que l'on envoie tuer ses semblables.

Pauvre type qui, durant quatre ans, endura la boue, le froid, la vermine, qui subit en silence tous ses maux, qui devait l'obéissance passive sous peine de cour martiale, qui voyait chaque minute comme pouvant être la dernière de son existence ; pauvre type qui était une véritable loque soumise à tous les caprices du haut-commandement ; que l'on envoyait se faire tuer à heures fixes et que l'on menait aussi à la ruée meurtrière, qui tuait tout ce qui se trouvait sur son passage !

Le héros ? — c'est l'homme que l'on changeait en bête malfaisante, qui ravageait les champs de culture, qui réduisait le village en ruines, qui changeait les plaines nourricières en vastes nécropoles.

Le héros ? — c'est cette brute malfaisante, dévastatrice et criminelle : le soldat.

C'est l'éternel outil de domination du maître.

Il faut que nous fassions une active propagande dans le peuple pour arriver à ce que tous les prolétaires refusent désormais qu'on les transforme en héros.

L'homme doit se consacrer à des œuvres de vie. Par son labeur, par ses études, il doit travailler à enrichir l'Humanité de ses découvertes et de sa production.

C'est au prix d'efforts pénibles et de recherches ardues que l'œuvre de vie se perfectionne un peu chaque jour.

Il faut haïr le héros, cet être dangereux qui détruit souvent en une seule journée tout le labeur de plusieurs années.

Ce n'est que dans la paix et par la paix que tous nos efforts peuvent produire leurs fruits.

Quand les grands et les privilégiés, qui ne s'enrichissent que par la guerre, viendront nous demander d'être des héros, refusons-leur !

Restons des hommes et travaillons de toutes nos énergies pour que vienne le temps où tous les hommes vivront libres et heureux dans une humanité fraternelle d'où seront bannis les maîtres et les héros. — Louis Loréal.

HÉROS. Dans la Mythologie, le héros est un demi-Dieu, c'est-à-dire : fils d'un Dieu et d'une femme, ou d'une déesse et d'un homme. Leurs grands hommes étaient divinisés par les Grecs et prenaient le titre de héros : Léonidas, Lycurge, Hippocrate, Homère, Aristote, etc. Au héros, on offrait des sacrifices ; on célébrait régulièrement sa fête dans les sanctuaires dits : nerôon. Quelques héros, surtout Hercule, étaient l'objet d'un culte dans la plupart des pays helléniques ; mais généralement cette religion était locale. Chaque cité rendait un culte public à son héros éponyme ou fondateur.

Se dit aujourd'hui d'un individu qui a montré un courage et une abnégation extraordinaires dans l'accomplissement d'une chose considérée comme : Bien. Le fait que le : Bien, est chose si différente selon les pays ou les individus, implique que le : Héros est chose assez indéfinissable. D'autre part, l'héroïsme peut être, est presque toujours : inconscience ou apparence, donc le héros n'est pas réel. C'est ainsi qu'en l'armée, on appelle Héros, un soldat qui a beaucoup tué, volé, violé, risquant sa vie, alors que le plus souvent cet être n'a agi ainsi que par peur ou inconscience.

Ce Héros est un bluff, que nous appellerons d'ailleurs quand il est vrai : un ignoble individu.

Pour qui connaît le fond de l'acteur, il n'y a que bien peu de : Héros. C'est pourquoi le proverbe est si vrai qui dit : « Il n'y a point de héros pour son valet de chambre. » — A. Lapeyre.

HÉTÉRODOXE adj. (du grec *heteros*, autre, et *doxa*, opinion). Qui est contraire aux opinions et aux doctrines officielles.

De tous temps, les puissants réprimèrent sévèrement ceux qui ne se pliaient pas aux enseignements mensongers donnés par l'Etat ou par l'Eglise. Le plus piquant de l'histoire, c'est que l'Eglise romaine, qui fut la plus féroce et la plus tenace dans l'extermination des hétérodoxes, n'est elle-même que le résultat d'une hétérodoxie.

Le Christ (si toutefois il exista, ce dont nous doutons assez fortement), le Christ de la légende biblique fut, en effet, un des plus grands hétérodoxes. Les discours qu'on lui prête, les actes qu'on lui attribue sont, du premier au dernier, en opposition flagrante aux lois, aux écritures et aux enseignements et de l'Eglise juive et des gouvernants d'alors. Cette hétérodoxie fut (toujours d'après la légende évangélique) punie de la crucifixion.

Les premiers chrétiens furent, durant près de trois siècles, soumis aux supplices les plus cruels. Devenus les maîtres, ils en usèrent avec leurs contradicteurs comme on en avait usé avec eux dans leurs débuts.

Dès l'an 310, un prêtre d'Alexandrie, *Arius*, devenait hétérodoxe. Il créa l'*Arianisme*, qui combattait le dogme des trois personnes (le Père, le Fils et le Saint-Esprit) en une seule (Dieu). Il soutenait que le Christ était parfait, mais il niait sa divinité.

Durant de longs siècles, l'*arianisme* contrebalança les forces de Rome. Soutenu par divers empereurs de Constantinople, le patriarche de cette ville jouait à peu près, et avec presque autant d'influence, le rôle du Pape de Rome. Condamnés par le Concile de Nicée, en 325, les ariens se maintinrent jusqu'en 1204, date à laquelle les soldats de la quatrième Croisade prirent et ravagèrent Constantinople. Depuis, persécutés, mis à mort, ils disparurent peu à peu.

D'autres sectes hétérodoxes virent le jour.

Parmi les plus importantes citons : les *Albigeois*, écrasés en 1229 par les troupes royales ; les *hussistes* (du nom de leur chef *Jean Huss*, brûlé vif en 1415), qui furent exterminés en Bohême vers 1471.

Puis vinrent les *Luthériens*, les *Calvinistes* (voir les mots : *calvinisme*, *luthérianisme*, *protestantisme*, *Réforme*). Ils furent combattus comme on le sait au cours des Guerres de Religions qui ensanglantèrent la France pendant quarante ans. Malgré les persécutions sans nom qu'ils subirent jusqu'en 1789, les protestants ne purent être réduits à merci et, aujourd'hui, les Eglises protestantes (car il y a plusieurs sectes) sont nombreuses par le monde.

Un hétérodoxe célèbre : *Etienne Dolet*, pour avoir nié l'existence de Dieu, fut brûlé vif à Paris en 1546.

Tous les précurseurs furent hétérodoxes.

Ne pas admettre les doctrines officielles ; rêver d'une société plus harmonieuse ; combattre les dogmes des partis ; ne pas accepter les yeux fermés tout ce que les écoles enseignent ; refuser de croire vraies toutes les théories avant de les avoir examinées en détail ; disséquer, soupeser, approfondir les idées et tracer résolument, soi-même, sa propre voie — : c'est être hétérodoxe.

Ne pas être esclave des traditions et savoir rompre avec elles quand elles semblent néfastes ; nier Dieu ; nier la Patrie ; nier le droit pour d'aucuns d'imposer leur autorité à d'autres ; s'élever contre l'exploitation de l'homme par l'homme et son hideux résultat : le salariat ; ne rien attendre des politiciens ; ne rien espérer de chefs ou d'élus ; se faire soi-même l'artisan de son propre salut — : c'est être hétérodoxe.

N'accepter ni la loi de la majorité, ni celle de la minorité ; ne vouloir être gouverné par personne et revendiquer son droit absolu à l'autonomie ; n'accepter ni loi, ni règlement, ni contrainte d'aucune sorte ; ne

rien vouloir imposer aux autres ; proclamer la vertu de l'entr'aide ; combattre tous les préjugés — : c'est être hétérodoxe.

Œuvrer de toutes ses forces pour l'avènement d'un milieu social où tout reposera sur la bonne volonté de chacun des composants, où le travail sera uniquement œuvre de vie et non plus source de richesses pour quelques-uns et esclavage pour d'autres, où les frontières auront disparu, où tous les êtres vivront libres, égaux et fraternels, où les humains réaliseront en paix la doctrine : « Bien-Etre et Liberté » — : c'est être hétérodoxe.

Les anarchistes sont donc des hétérodoxes : ceux qui ne pensent pas comme tout le monde. C'est pourquoi ils sont persécutés dans tous les pays et par tous les partis politiques. C'est pourquoi leurs faits et gestes, leurs théories et leurs militants sont ignoblement calomniés par tous ceux qui veulent régir le monde d'après leurs orthodoxies particulières qui se rencontrent toutes au carrefour de l'Autorité.

Etre hétérodoxe, c'est vouloir être libre, indépendant, heureux et fraternel : c'est la raison d'être des anarchistes. — Louis LORÉAL.

HÉTÉROGÈNE adj. (du grec *heteros*, autre, et *genos*, race). Qui est de nature différente. On emploie ce mot pour qualifier une dissemblance : *des caractères hétérogènes*. On dira d'un groupe comprenant des membres de différentes tendances qu'il est composé d'éléments hétérogènes.

HIÉRARCHIE n. f. (du grec *hieros*, sacré, et *arché*, commandement). Ordre et subordination des divers pouvoirs ecclésiastiques, civils ou militaires.

La hiérarchie est à la base de tout principe autoritaire. Partir du chef pour arriver à l'exécutant, en passant par toute une échelle de différents agents d'exécution ; créer une multitude de grades qui confèrent, au fur et à mesure qu'on monte un degré, une partie toujours plus grande du pouvoir ; diviser à l'infini la puissance de l'Etat en lui donnant de par sa multiplicité et sa variété une force de résistance plus grande ; organiser dans l'Etat toute une gradation des prébendes, des bénéfices et des privilèges : tels sont en effet les théories gouvernementales.

La soif de paraître, de commander, de dominer, est une passion qui agite hélas ! encore pas mal d'individus. Dès qu'un régime autoritaire s'établit sur les ruines de l'ancien, son premier soin est de combler les partisans d'honneurs, de revenus et de postes de commandement.

Tel qui n'est aujourd'hui que simple citoyen rêve d'être conseiller municipal ; tel autre rêve d'être général ; tel autre encore, qui n'est qu'ouvrier, est rongé par l'ambition de devenir chef d'équipe ou contremaître.

Tous les partis autoritaires cultivent cet esprit de hiérarchie — même les partis dits ouvriers. Car c'est en faisant naître des ambitions au cœur des hommes que les gouvernants ou aspirants gouvernants parviennent à les duper et à en faire leurs jouets.

Les anarchistes sont contre toute hiérarchie : soit morale, soit matérielle. Ils lui opposent le respect de la liberté et l'autonomie absolue de l'individu.

Et s'ils conçoivent un Milieu Social futur, c'est un milieu dans lequel tout être humain aura des droits égaux à ceux de ses contemporains.

Il faut détruire du cerveau des hommes le sentiment de la hiérarchie et le remplacer par l'amour de l'anarchie.

HIEROGLYPHE n. m. (du grec *hieros*, sacré, et *glupheim*, graver). Système d'écriture en pratique chez les anciens Egyptiens. Dès le début, les caractères représentaient les objets ou les êtres mêmes qu'ils voulaient désigner. Pour écrire homme ou lion, on dessinait un homme ou un lion. Plus tard, bien que conservant les mêmes signes, on leur attribua un autre sens. Au lieu de signifier le mot qu'ils représentaient, ils ne signifièrent plus que la première syllabe ou même la première lettre du mot. Certains signes, cependant, continuèrent à représenter un mot tout entier. C'était là une écriture fort compliquée, avec des centaines de signes. Seules les classes privilégiées pouvaient s'adonner à son étude. De là vient son nom : *caractères sacrés*. Cependant, pour les registres des employés, qu'il fallait écrire vite, on fut amené à simplifier peu à peu les signes. Néanmoins l'écriture resta toujours difficile à lire pour les Egyptiens eux-mêmes. Beaucoup de ces signes hiéroglyphiques se sont conservés jusqu'à nos jours sur les monuments de l'ancienne Egypte, mais, il y a cent cinquante ans, personne au monde ne les pouvait déchiffrer.

Quand, en 1798, Bonaparte conquit l'Egypte, il fit accompagner son armée par quelques savants français qui découvrirent de nombreuses ruines du passé, sur lesquelles étaient gravées des inscriptions. Dans des tombeaux d'anciens Egyptiens, ils trouvèrent des statues et des papyrus. Trente ans plus tard, un jeune professeur, *Champollion*, après avoir étudié avec acharnement les caractères égyptiens, finit par les déchiffrer.

Depuis lors, de nombreux savants consacrent leurs efforts à étudier l'ancienne Egypte qu'ils nous font connaître chaque jour davantage. Cette branche d'études scientifiques est dénommée : *égyptologie*. La difficulté de leur lecture a fait, depuis longtemps, comparer ces caractères aux choses qu'on a de la difficulté à lire ou à comprendre. Tel écrivain fait dire de lui : « Ses romans sont de véritables hiéroglyphes. » Chercher, par exemple, de la logique dans la loi est une besogne plus ardue que celle de déchiffrer les hiéroglyphes.

HISTOIRE n. f. Le mot histoire est généralement entendu comme le récit des faits, des événements, des institutions, des mœurs, relatifs aux peuples en particulier et à l'humanité en général, et c'est dans ce sens que nous allons l'étudier. Nous mentionnerons cependant que son assimilation fréquente — et trop souvent justifiée par les lacunes de l'histoire et son caractère fabuleux — avec un récit *quelconque*, aussi bien mensonger qu'authentique, donne au mot histoire, dans le langage courant, une extension qui souligne sa vastitude et ses difficultés. Nous entendrons ici l'histoire comme opposée — dans le dessein et l'effort, sinon toujours dans le résultat — à la pure fiction, et attachée à des objets dont elle tend à garantir l'exactitude et l'enchaînement au moins chronologique. Elle participe à la fois de la science par sa documentation et de la littérature par sa représentation. Sa méthode, moins fermée que celle des sciences dites exactes, accorde à l'intervention imaginative et à l'intuition une place à côté de l'analyse et de l'expérimentation. Selon les âges et l'individualité de l'historien, chaque facteur accuse sa marque et nous assistons comme à un flux et reflux de prépondérance. L'art pénètre dans le domaine de l'histoire par l'imagination, par sa peinture, sa suggestivité, la délicatesse des exposés et la richesse émotive des évocations. Mieux : par les moyens préhensibles, il étend son rôle jusqu'au cœur de l'investigation. Les diverses branches d'activité des recherches historiques ont leurs dénominations adéquates : on dit l'histoire ancienne, ou contemporaine, la philosophie de l'histoire, l'histoire générale, l'histoire de l'art, la préhistoire, etc.

Le problème de l'histoire comporte deux faces qui ont leur matière et leurs inconnus propres comme leurs cas de conscience et leur technique. L'une regarde la *constitution*, la réalisation de l'œuvre historique, l'autre sa diffusion, sa *vulgarisation*. Et la tâche de celle-là est au-dessus des visées de celle-ci. Elle n'a pas à s'inquiéter de ce qu'on fera d'elle, ni de sa portée, ni de son utilité,

ni de sa morale. L'*histoire*, la formation historique — impartiale agglutination — n'est pas sous la dépendance de son enseignement.

Sans en poursuivre ici les attaches, sans réveiller tout ce que ses prémices ont pu comporter de réminiscences, — toutes considérations qui n'en changent ni l'état ni les répercussions, — nous ne pouvons mieux voir l'évolution de l'histoire et l'affirmation de son esprit que dans le temps, à travers les historiens.

L'histoire de langue française ne date guère que du x^e^ siècle. Les productions littéraires qui préparent cette appellation ne sont au début qu'un aspect des légendes héroïques et comme « un rameau détaché des chansons de gestes ». Longtemps — thèmes offerts à la fantaisie poétique — les faits « historiques » apparaissent uniquement comme la riche matière des développements imaginatifs et l'aliment de l'épopée. Mais peu à peu, de la souche des narrations épiques aux contours encore fuligineux, se dégage — à travers les poèmes cycliques, histoires particulières, biographies, chroniques, mémoires, etc. — cet effort vers la proportion véridique qui est la marque première de son caractère spécifique. Et elle abandonnera le vers — cadre distractif de la pensée — pour demander à la prose sérieuse et précise de dessiner sa forme propre et d'accuser son genre...

Des rappels positifs de *Villehardouin* (XII^e^ siècle), politique et soldat, aux tableaux curieux de *Joinville* (XIII^e^ siècle), hagiographe émerveillé, — et tous deux Champenois, — le nord de la France sera son berceau. Au XIV^e^ siècle la féodalité s'émiette. Du suzerain, sa force passe au souverain. Le catholicisme, que le schisme va déchirer, cède insensiblement à la royauté le règne temporel. Il y a, dans cette concentration, comme un dessèchement et l'appel au cœur se traduit par un malaise anémique des membres. FROISSART, bourgeois d'Eglise enivré de noblesse, éloigne la chronique des racines nourricières, laisse l'humble écrivain des *Quatre premiers Valois* remuer seul, avec Jean de Venette, la moëlle du vilain, porte à la tête un mérite hypertrophié. De la seule compagnie en qui nul geste n'est indigne, il fera, dans l'inconscience, le « dict » honnête d'*aventure*. Et les racontars de ses preux honorables, les dehors des mêlées et des fêtes prendront, dans cette Flandre ripailleuse et grasse, quelque chose du relief truculent des bousculades de Téniers. Des prouesses des nobles aux *décors* chevaleresques, il est l'admiratif imagier... A la prudence de COMMYNES (1445-1509), Villehardouin mûri, écrivant sous Charles VIII la vie de Louis XI, nous devons, dans l'histoire, le premier effacement sérieux de la personnalité de l'historien et les premiers pas notables d'une marche appesantie vers l'objectivité. L'éclat restitué, le superficiel en avant, ce bruit et ces couleurs en fresque plantureuse, vaste comme un écran, tous les renvois sensibles de Froissart, Commynes les écarte — ou les pourfend — dont ils gênent la pénétration. Il ne s'émeut point de cette apparence imagée. Il en touche, sur le chemin de l'analyse, la disproportion. Et, d'un sourire glacé, son intelligence la déchire. Le fait, débarrassé de son mirage, s'enrichit avec lui de ses éléments. Scruté, décomposé, l'événement nous livre quelques-uns de ses moteurs cachés : l'intérêt s'y démêle, et le hasard puissant, et, dans le fond des âmes, la pression de quelques durs penchants... Ascendance et conséquence déjà se dépouillent aux yeux du psychologue qui entr'ouvre ainsi le pourquoi. Et l'art mesuré du diplomate — Machiavel édulcoré — les consigne en traits habiles.

A travers le seizième siècle s'accentuent les spécialisations. Les recherches se cantonnent. D'autre part, la Renaissance, élargissant l'individuel, fait entrer, dans l'existence agrandie, les aspirations de la personnalité. Et les *mémoires* — à point favorisés par les agitations de la Réforme et les grandes guerres du temps — répondent à ce désir brûlant de se fixer sur le plan immortel. Les tentatives en abondent, plus ou moins heureuses. *Montluc*, moins peintre que Froissart, moins fouilleur que Commynes, nous donne, — soldat réduit à l'inaction qui dicte à la postérité « la Bible du Soldat » — à mi-chemin, des *Commentaires* d'un pittoresque vibrant. Ailleurs, Vieilleville exalte son conseil auprès des princes régnants. Puis, c'est BRANTÔME, guerrier, courtisan, dont l'accident brise la chevauchée et qui, sans que de vains dosages de morale viennent contrarier la fraîcheur de ses impressions, nous dit, en anecdotes piquantes, et avec la même chaude sympathie, la *Vie des dames galantes* et celle des *Grands capitaines*.

Nous retrouvons, au XVII^e^ siècle, la même histoire fragmentée, actualiste, personnelle, mais avec plus de finesse dans l'énergie colorée, une curiosité poussée vers l'homme plus avant. Incarnons en un seul ses essais dispersés, retenons les *Mémoires* du CARDINAL DE RETZ, intrigant malchanceux, tout tissé de ruse et de force d'âme. Le grand rôle dont l'insuccès a privé sa vie, ses écrits lui en prêteront les vertus et il en campera, pour l'avenir, le personnage. Pour marquer en tout de la puissance, il fera saillir jusqu'à ses défauts et cette immoralité laisse subsister, sous le grossissement, un équilibre des réalités. Avec la même vigueur que lui-même il projette son époque, ses contemporains, fait « grouiller » l'émeute. Tumulte suggestif qui s'accompagne de nouveaux attributs historiques : les raisonnements politiques et les portraits. Actionnés l'un et l'autre par une psychologie avisée, une évaluation sûre des rapports, ils entrebâillent, en arrière de la perfidie, la porte sur les combats intérieurs, les réactions complexes des intérêts et des sentiments, font chercher dans l'histoire les mobiles humains...

Plus débordante déjà par l'étendue, quoique participant du thème et du cadre des mémoires, sera l'œuvre touffue de SAINT-SIMON (1675-1755), d'intelligence féodale, moderne de tempérament. Son histoire vise au document et rien ne l'y prédestine aussi peu que ses apports incontrôlés. Ses matériaux, si abondants, comme ses jugements, se ressentent de la partialité commune aux écrits qui sont, par quelque côté, des autobiographies : les uns sont des procès, les autres un fatras. L'auteur y manque du recul qu'il faut pour trier net, pour peser juste... Mais Saint-Simon a ouvert à l'histoire un ciel en apparence incompatible avec une tâche sévère : il l'a fait rentrer dans l'art. Car ce borné est un vibrant qui, par l'intuition, joint Thierry, frôle Michelet, s'avance vers nous. Nerveux et frémissant, « il vole partout en sondant les âmes ». Atteignant dans leur jeu sensible les composantes actives de la vie morale, il en touche le *chiffre* que sa raison ne verrait pas. Si prévenu soit-il, il est impuissant à se dérober aux attractions de sa nature et la réalité entre en lui, plus forte que ses théories. Tout ce qui est capable d'impressionner reprend, à travers ses sensations, la figure même de la vie. Silhouettes, tableaux, portraits ne sont pas seulement expressifs, ils sont mouvants. Et tels aspects différents de Fénelon, ou du grand roi, seront vrais, dans le changeant de l'âge. Et les masses — comme l'être, fourmillent... Son style bouillonne de contrastes heurtés, de poussées brusques, de flexions relâchées comme si la matière, directement, brutalement, voulait se dire. Ah ! « les traditions, les règles qui emmaillotent l'inspiration des pauvres diables faiseurs de livres » ne sont pas pour lui. Il a le graphique de ses nerfs. Et il entasse les mots avec passion, brasse les périodes, fait crier la phrase comme dans la rage de leur donner l'ampleur palpitante et le feu du réel...

Sur les confins de l'histoire et de la théologie, nous croisons *Bossuet*, avec le *Discours sur l'Histoire universelle*. Et *Montesquieu*, avec l'*Esprit des Lois*, trace aux générations prochaines — contrôlée par une docte phi-

losophie juridique — la mécanique législative des Etats et les règles naissantes du Droit. Mais plus encore il nous ouvre, par l'*Essai sur les Causes* la considération du facteur tempérament dans l'analyse des événements, soulève l'influence des milieux (physique et moral) et la théorie des climats qui étendront le champ des diagnostics communs à la physiologie, à la philosophie et à l'histoire.

En ce dix-huitième siècle, dans lequel Saint-Simon est comme un anachronisme, l'histoire tient toute dans la lumineuse sobriété de VOLTAIRE. Et elle sort des localisations partiales du passé au point qu'on a pu dire, du *Charles XII* : « C'est la première histoire (qui ne soit qu'*histoire*) qui compte dans notre littérature. » Charpenté, balancé, lucide, expurgé des oiseux détails, l'ouvrage à quitté la zone des broussailleuses compilations médiévales pour la clarté et la rigueur classiques. Et un respect attentif des situations originales, l'ordonnance scrupuleuse des faits, la tonalité fidèle d'un sujet dont rien ne force le niveau, l'apportent au goût des sages qui demandent à l'historien le désintéressement. Et *Le Siècle de Louis XIV*, au moins dans sa méthode essentielle et sa minutieuse documentation, rappelle ces qualités précises. Voltaire, qui chérit l'art, trouve dans le grand règne — et c'est pour cela qu'il l'a choisi — à la fois cette galerie unique de beautés littéraires et artistiques et cette « exacte administration » qui plaît, en lui, au « bourgeois positif »... Mais à l'histoire de Voltaire, si élevée d'intention et d'un esprit si travaillé, si foncièrement honnête dans le choix et l'arrangement de ses matériaux, si séduisante en la loyauté de sa recherche et de ses notations, à cette histoire il manque (en plus de l'étal vrai de cette brutalité fréquente, de cette violence *réelle* que lui fait écarter comme un « parti pris aristocratique » et une sorte de pudeur littéraire à remuer une grossièreté toute plébéienne), il manque la sève exubérante, le fluide d'un Saint-Simon, *il manque la vie*... Ce n'est pas tout. Il entre dans sa conception un élément nouveau et un dessein qui l'apparentent à l'historiographie moderne : le progrès humain. Et la pente de cette large philosophie va le conduire au péril qu'à chaque pas côtoie l'histoire guidée par un principe : l'intervention critique et sa déformation. Dès l'ébauche, son aristocratisme artiste et régulateur tend à enfermer dans les bornes restrictives du « despote éclairé » l'agent décisif de cette grande époque, prend pour axe abusif une attribution de causalité à la personne de Louis XIV...

En 1739, l'*Histoire du Siècle*, virtuellement prête, embrasse l'histoire générale de l'Europe, la vie et l'administration du grand roi, le couronnement suprême des lettres et des arts. Mais un arrêt du Conseil en suspend la publication. Et quand, vers 1750, Voltaire reprend son œuvre, elle apparaît toute bouleversée par l'évolution de sa philosophie. L'esprit qui présidait à l'esquisse parallèle de l'*Histoire universelle* introduit dans celle du *Siècle* les modifications de sa métaphysique. Voltaire athée supprime la Providence ordonnatrice, mais fidèle au progrès, la « marche inégale, hésitante de l'humanité sera le résultat de deux contraires, l'ignorance superstitieuse, fanatique, stupide et la raison éclairée, bienfaisante ». Deux courants pour lui se disputent le siècle, et la sottise religieuse met un pan d'ombre sur son rayonnement. La religion le gâte par ses « retorderies », la raison directrice a manqué à la plénitude de sa gloire... Sous cet angle, l'ouvrage peut s'incorporer logiquement dans l'*Essai sur l'Histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations*. Mais la curiosité qui porte Voltaire hors de France et d'Europe, l'entraîne jusqu'en Chine, en Arabie ; l'intérêt qu'il porte aux acquisitions de l'esprit humain sont comme desséchés par son âpre incrédulité. Pour s'approcher de ces peuples noyés de mysticisme ou courbés sous l'attente fataliste, pour saisir le mouvement de ce moyen-âge tout pétri de religiosité, il manque à Voltaire l'intelligence ouverte — sinon la sympathie — sans lesquelles il n'est pas de compréhension véritable. Et son regard sceptique n'en ramène que raillerie facile, que persiflage et que sarcasme. Et, si singulièrement novatrice dans son embrassement de portions lointaines de l'humanité, si scrupuleusement alimentée de recherches originales, son histoire — avec l'étoffe d'un chef-d'œuvre et les vertus d'un clair génie — saigne (ô paradoxe, retour d'ironie voltairienne) de son parti pris de raison... Nous allons quitter ainsi le XVIII^e^ siècle, que Voltaire aurait pu doter d'une Histoire digne de ce nom. Et, sur plusieurs siècles, parmi les histoires élargies au delà du moment, nous n'aurons rencontré, avec les ébauches sans force que sont les *Chroniques* et *Annales* des Gilles, des Dupleix, des Velly, des Anquetil, des Mably, les apologies de d'Aubigné, les pages expressives et sensibles au peuple mais pauvres de Mézeray, que cette mise en jugement — sur un fond limpide de richesse historique — devant le tribunal sectaire de l'esprit...

Le romantisme, cette Renaissance de l'enthousiasme, dont la flamme enveloppe tout le XVIII^e^ siècle, va réchauffer l'histoire. Nous en avons, dans les fibres de Saint-Simon, senti passer les prémices, chaotiques, en bouffées de braise ardente. En voici le grand feu éruptant, l'embrasement ample et rythmé...

Sans être un historien, au sens limitatif de ce terme, — il ne laissera de positif que les « paysages historiques » d'un impressionniste — CHATEAUBRIAND situe le diapason de la nouvelle histoire : il en est l'obscur accordeur. Du *Génie du Christianisme* à l'*Itinéraire* et aux *Martyrs* se développe l'appel pathétique, encore inégal, à la délivrance de l'imagination et s'essorent les sentiments qui palpent plus loin que l'idée. L'Encyclopédie — avec sa trilogie puissante de penseurs — avait, en jetant sur les écoles en dispute autour de Dieu, la douche de son libre-examen, froidi jusqu'aux pulsations de la foi, transi les élans vibratiles et prolongateurs. Et l'être attendait, comme recroquevillé sur son désenchantement. Car le doute avait touché, à travers l'architecture artificieuse des prêtres et les invraisemblabilités du supra-substantiel, les arcanes d'où bondit l'idéal. Mais l'analyse, qui poursuit jusque dans le refuge de la conscience, l'enfantillage des idéologies, s'arrête, hésitante, et cherche l'arme appropriée devant le christianisme de chair des grands croyants. Le Dieu des tabernacles et le divin des métaphysiques, qui se réduisent ou chancellent sous le rire du bon sens ou la dissection du chercheur, prennent leur revanche dans le panthéïsme immense de la vie. Et la foi chassée du cerveau par la raison remonte au cœur par l'amour. Equivoque subtile et troublante... Penseur médiocre, Châteaubriand s'est trompé quand il a cru relever par la suggestion un catholicisme tombé par la logique. Son art émotif n'en a qu'un temps resoulevé l'armature aux irrémédiables faiblesses. Mais il a renoué le contact de l'être et de la nature, rétabli l'évidence du grand courant sensible qui relie, à travers le temps, les particules infiniment diversifiées de l'univers et fait de la vie le balancier mystérieux du monde... Son histoire inspirée, que cadence une prose musicale, souple comme un vers libre, c'est Thierry, rêvant sur les ténèbres de la Gaule franque, c'est Michelet tâtant, pour se mettre à l'unisson, « l'âme », à rappeler, du passé...

AUGUSTIN THIERRY, embrassant d'un regard les essais antérieurs, squelettiques et incompréhensifs, saisit quelle lacune immense persiste dans nos connaissances comme dans notre littérature... Un livre des « Martyrs » ébranle sa vocation d'historien. Il sera le premier grand évocateur dans cette montée vers l'histoire par le chemin double et heurté des sens et des idées. Passons ici sur

les tâtonnements préliminaires, les recherches abstraites d'une loi unique régissant les enchaînements graduels dans le développement des peuples... Thierry en découvre l'aridité et la limitation et, démêlant en lui les attirances du concret, *sent* la voie possible dans la capacité propre de sa nature et « se met à aimer l'histoire pour elle-même ». Plus loin que le dessein politique d'une confuse réhabilitation des classes moyennes, une passion des réalités l'accapare, un besoin de vérité totale le possède. Rien ne révèle mieux cette droiture chaleureuse que ses *Récits Mérovingiens*, où les barbares à cheveux roux, parmi de rauques sonorités, bousculent leurs types colorés, pleins d'une belle rudesse dramatique... Mais la forme, en dépit de la sincérité attachée au sujet, demeure fléchissante, plus bourgeoise qu'artiste et trop lentement narrative. Et une certaine survivance — dans une personnalité manquant de l'envergure qu'il faut pour marier les contraires — de ses premières poursuites abstraites lui fait caresser l'espérance d'allier « au mouvement largement épique des historiens grecs et romains la naïveté de couleur des légendaires, et la raison sévère des historiens modernes ». Car l'heure de la synthèse est prématurée qui doit unir — dans une reconstruction sans vide — la somme des trouvailles de l'esprit au bloc revivifié des époques. Et se consument ses moyens trop frêles dans une conciliation déjà lourde au génie et son caractère s'y fond en tiède juste-milieu...

Guizot pose au temps l'interrogation du philosophe, manie l'exacte analyse, épure et soude les matériaux en intellectuel. Et son *Histoire de la Révolution d'Angleterre*, ses *Histoires de la Civilisation* campent en démonstration des « vérités » qui sont des thèses et une transposition du particulier dans le système, qui placent l'orthodoxie sous le règne des idées générales... Plus sereinement impartial, du haut de cet observatoire d'où il suit, dans les destinées humaines, les vues providentielles, *de Tocqueville* est frappé des incompatibilités provisoires et d'ordre politique ou conventionnel, des confusions qui, sur le plan des luttes contemporaines, donnent à l'accidentel figure d'irréductible. Une société nouvelle, à ses yeux, s'y élabore qui cherche sa stabilité. Et sa *Démocratie en Amérique* est une « consultation », une sorte de large interview auprès d'un peuple incorporé à son régime. Il soutient, dans *l'Ancien Régime et la Révolution*, la continuité du devenir de l'arbre social, en germe dès la naissance de la patrie, et voit la Révolution française comme un fruit mûr qui se détache, une conséquence, non comme la lutte de deux antagonismes et le triomphe d'un esprit nouveau... Grave, austère conception de l'unité du développement humain, mais théorie quand même que ce désintéressé plaidoyer.

Mais, cramponnée à cette « bonne et forte base : la terre », berceau unique des générations, voici, aux mains du colosse, la vacillante tentative de Thierry. La vision s'agrandit, se fond avec l'attouchement passionné, et les races remuent, perdent leur entité, que Michelet empoigne et unit dans la lente incubation de la patrie. De cette *Histoire de France*, avec laquelle il vécut quarante ans, détachez ce bloc dantesque, prodigieux qu'est *le moyen-âge ressuscité*. C'est en ces siècles troubles où se tordent, dans l'enfantement d'une âme populaire, les couches plébéïennes que Michelet a donné, dans le plein embrassement de la pitié, la mesure inimitée de son génie. Ne cherchez pas ailleurs autour de nous — ni chez lui — histoire plus complète en ses possibilités actuelles, plus digne d'une émulation tourmentée. Car les mille impondérables animés, agissants qui ébranlent les mouvements profonds de l'histoire, un Michelet, qui les approche avec toute sa vivante réceptivité et ramène, d'eux à lui, toute l'énergie de la vie, est plus qu'un autre à même d'en percevoir l'essence et la portée et d'en marquer, dans son équilibre, le rôle inconsigné. D'un passé qui fut organique, il n'a point rétréci l'histoire à une minéralogie. Il en a cherché la figure *vraie* ailleurs que dans les ombres glacées des photographies. En ses reconstitutions passionnées, il n'a pas modelé l'absolu mais il a fait passer, à travers les êtres et les choses, l'appel solidaire de l'humain. Et l'histoire a plus gagné peut-être en possibilités véridiques, en *puissance de vrai*, à ce qu'il entre ainsi au cœur des temps disparus pour en restituer la chair palpable en un bloc émouvant, que s'il fût resté, front serein, sang placide, à manier le scalpel des chirurgiens froids de l'idée. Les antres où l'on enterre une deuxième fois le passé — musées, bibliothèques — n'ont-ils pas assez de poussière ? Et n'est-elle pas plus belle, jusqu'en ses erreurs ardentes, *l'histoire* de ce Michelet *refait peuple* pour en vivre l'histoire et s'y plongeant, non pas pour exhumer quelque somptueuse fresque funéraire d'une Histoire de France marmoréenne, mais pour réveiller et remettre en émoi toute la glèbe et toute la plèbe assoupies sur leur fond patiné de tragique médiéval ?... Avec d'autres conquêtes sur l'inconnu, des fluides disciplinés serviront peut-être un jour nos aperceptions, viendront peut-être d'autres chemins, avec d'autres moyens. Mais on n'oubliera pas qu'amener le passé dans notre champ d'intellection est un rêve si nous ne rendons à son visage la carnation, à son âme l'intensité, à tout son corps le mouvement circonstancié de la vie...

Oui, je sais, il y a la contre-partie de ce don d'âme par lequel on fait l'histoire animée. Michelet est entré trop avant, avec toute sa flamme, dans ce peuple en gestation, pour qu'il n'exerce pas, sur sa frémissante individualité, les mille réactions de sa force resoulevée. Et les compressions, les étreintes, les déchirements, qui happent et pétrissent sa matière sensible s'exhalent en cris profonds, grondants, sincères, et spontanés comme des réflexes. Sa détresse et sa meurtrissure, elles sont en lui. Et les aspirations, obscures encore, qui montent de la nuit, elles passent, de sa chair angoissée à son cerveau tendu en haletante lucidité. Du frère en douleur, le cœur cède sous l'afflux : il saigne. Et l'intelligence — qui voit — se refuse à être complice des forces accroupies, étouffantes, sur la poitrine et sur l'esprit du peuple-enfant. Et elle traduit, en révolte, des angoisses et des besoins dont elle devait projeter le sourd murmure. Et l'historien se retourne, non seulement déchiré, mais vengeur. Et il bondit, en médecin, en philosophe. Vous qui sentez, à chaque pas, s'ouvrir en vous la plaie des humbles, vous qui tentez, à doigts fébriles, d'écarter la pierre encore sur leurs fronts, condamnez-le !... Michelet sociologue s'érige en juge, le Michelet des luttes politiques, redescend au justicier. Son œil aigu, son doigt crispé torturent, féroces. La passion saine et sympathique de l'historien frère se retire et passe — obnubilée, injuste — au militant. Hallucination peut-être déjà que la forme première de son approche, mais pas amplitude de réceptivité et d'adduction. L'autre s'exacerbe en haine. Elle y sombre, et la question « Qu'avez-vous fait du peuple ? Qu'avez-vous fait pour le peuple ? » a le son des voix égarées qui demandent aux seuls échos de leur délire la clé d'absurdes réponses... Ah ! certes, nous lirons, épris, en toutes ses pages son *Histoire de France*. Et *La Révolution française* nous prendra, impérieuse, dans le branle sanglant de ses passions — hautes souvent — accumulées. Nous revivrons la Terreur, oppressés. Et nous souffrirons souvent comme d'une exhumation qui ranimerait des cadavres et se tromperait dans le dosage de leurs particularités. Mais derrière les agrandissements horrifiés, nous n'oublions pas que demeure — intacte — la loyauté de la recherche, que n'a pas fléchi la conscience du document. Et qu'il n'a cessé — « à la base la science, l'art au sommet » —

d'asseoir sur le fait jusqu'aux divagations du poète... Et si l'amour, un jour — un amour fait d'action, d'élans rajeunis, non de fade christianisme — gagne notre humanité, nous comprendrons davantage un Michelet, *historien d'amour*, car un prolongement étrange d'amour — la rage de ne pas pouvoir aimer — palpite jusqu'au fond de ses haines.

Avec le fixateur du naturalisme, qui va chercher « de tous petits faits bien choisis, importants, *significatifs*, amplement circonstanciés et minutieusement notés », comme « la matière de toute science » — j'ai nommé Taine — et donne pour base à l'histoire « la psychologie scientifique », les recherches historiques ne peuvent être autre chose que des observations qui visent à dégager les caractères *essentiels*, *dominateurs*, à noter — en reportage — des déterminants physiologiques, le correspondant psychologique fugitif. La race, le climat impriment leur sceau aux croyances, aux productions. Individus, littérature, institutions sont les *résultantes* de facteurs ambiants décisifs. Et il apercevra les manifestations humaines à travers ce principe malgré tout préconçu avec une déconcertante et peut-être artificielle fixité. L'homme est toujours, comme à la préhistoire, « le gorille féroce et lubrique » en dépit de la superposition d'éléments multiples. La civilisation nous a fardés, recouverts, dit Taine, mais le noyau est intact sous les couches successives. Il y a dans « l'identité des forces » et « l'immutabilité des substances » que cette analyse comporte, une synthèse subtile et séduisante que menace l'arbitraire. Et sa certitude s'enferme dans une assurance d'abstraction qui revêt les dehors d'un habile symbolisme... Le procédé de recherche cèle les vices de l'absolu et laisse en histoire des traces caractéristiques. Les petits faits accumulés ne sont parfois que les apparences des preuves véritables. Et la prudence nous oblige à garder caution des plus tentantes explications. *Les Origines de la France contemporaine* groupent en notations adroites et profuses les actes et les situations symptômatiques. Mais y transperce une rigidité systématique qui fixe dans un inéluctable excessif des portraits durement campés. En venant vers eux avec une méfiance toute scientifique ils nous fourniront cependant de riches et nombreux éléments... D'ailleurs, ce n'est pas tant dans son œuvre propre que Taine a laissé des traces profondes : la marque accusée de « son intelligence », affranchie de toute intuition, s'est imprimée sur les générations littéraires de la fin du siècle...

Notant — dans le cadre matériellement limité de *l'Encyclopédie* — à traits rapides, parmi ses bâtisseurs impulsants, la manière et la substance de l'histoire, je ne m'arrête pas ici à maints historiens valeureux par quelque côté et personnes souvent sous l'influence : les Mignet, les Thiers, les Henri Martin, les Quinet, les Villemain, les Duruy, les Renan, les Coulanges, et, tout près de nous, les Aulard, les Monod, les Mathiez, etc. Je retiens seulement ce qui est de nature à éclairer d'un jour précis la marche tâtonnante de l'histoire... D'après la conception, qui prévaut chez les modernes, de *la science historique*, « l'historien n'a qu'un droit, qu'un devoir, c'est d'exposer les faits avec une impartialité rigoureuse, objectivement, de rechercher les causes, le mécanisme et les effets d'une série d'événements, après avoir minutieusement exploré les sources qui nous les rapportent, de ne jamais prendre parti dans le jeu des passions humaines, de ne pas tenter de constituer sur l'étude, même désintéressée de l'aventure des hommes, une philosophie de leur histoire qui ne saurait exister » (Seignobos et Langlois). On ne peut pas, sans une anticipation extra-scientifique et sans incorporer l'hypothèse à la certitude, assimiler, dans l'état présent de nos *moyens* historiques, l'histoire à une science. Le fait historique appartient à une matière sur laquelle l'observation directe, ou l'expérience, n'ont pas de prise assez sûre pour que l'historien puisse leur demander la vérité exacte du savant. Les armes scientifiques ne peuvent lui en donner que l'approximation... Le temps viendra peut-être où nous toucherons d'assez près, scientifiquement, en leur réalité, les événements historiques pour que, au sommet de leur rigueur accessible, la confiance que nous faisons à la science cesse d'être — humainement — abusive. L'historien va-t-il s'arrêter là ?... Qu'il y ait (comme le voyait Michelet) « dans le combat désespéré que nous soutenons depuis notre berceau contre les impulsions primitives ou en faveur des besoins nouveaux qui brisent à chaque minute le rythme social, une *tendance* à réaliser la liberté qu'elle désire » ou le seul affrontement confus de toutes les réactions vitales, sans harmonie de progressivité ? Que si le triomphe d'une force, malgré tout, plutôt qu'une autre, se dessine, nous croyions devoir y attacher une loi — pure cristallisation peut-être de la réussite — que nous regarderons comme la ligne d'une évolution cosmique ? Que, par voie d'analyse ou constatation de fréquence, ou sur la foi d'un final épanouissement, nous y cherchions la cadence d'un devenir ? Que de ce rythme nous essayions — selon la tendance fermée de notre esprit à fixer un terme ou un but aux activités — de découvrir quelque puissance motrice ou ordonnatrice et l'asseyions dans une moralité originelle ou une idéalité conséquente ?... ce sont là — quelque possibilité infuse qui puisse résider en elles — autant d'hypothèses jetées comme une sonde dans le temps. Mais que l'historien, en artiste, sans rien altérer des lignes honnêtes de l'histoire, mêle, à son mouvement, l'effluve sympathique de son être, c'est une garantie de *vérité vivante*... On peut d'ailleurs, dans la prédilection de ses affinités ou le réfléchi de ses convictions, donner le pas à la dominante de telle ou telle méthode. On peut même, *en raison*, accorder son crédit à une histoire plus sévère et en attendre plus de lumière. Mais on ne peut refuser à *celle qui aime* une zone magnétique — encore insondée — de compréhension et nier son dynamisme. Et la preuve dernière n'est pas faite que la jonction synthétique, sans laquelle l'histoire n'est qu'un monôme de chroniques, ne s'opèrera pas plus vite avec elle...

L'histoire ? Il n'est pas un peuple qui n'ait tenté d'échafauder ce monument de son passé. « Tous les peuples, dit Voltaire, ont écrit leur histoire dès qu'ils ont pu écrire. » Mais pas un qui ne s'y soit glorieusement campé et, dans les situations les plus basses, les plus avilies, n'ait trouvé quelque face qui lui permit — par une amplification trop naturelle — de se donner figure de la vertu meurtrie ou de la raison triomphante... Depuis que nous avons quitté « les temps bénis où Dieu dictait lui-même l'histoire d'un peuple cher », nous sommes exposés, avec nos sens imparfaits et déformants, nos jugements troubles et mal assis, nos existences au regard limité, à entasser des in-folio d'hypothèses, à accumuler des déductions, à grossir, par des erreurs nouvelles, la montagne suspecte de nos devanciers. Certes, presque partout, le style est demeuré divin. Mainte phrase y est fleurie des agréments de la révélation. La plume sur la conscience, en chapitres pâmés, des théories d'historiens renforcent « l'authentique » château de cartes des générations disparues... L'histoire vraie ? Ecoutez Rousseau, ses arguments n'ont rien perdu de leur fraîcheur. « L'histoire montre bien plus les actions que les hommes parce qu'elle ne saisit ceux-ci que dans certains moments choisis, dans leurs vêtements de parade ; elle n'expose que l'homme public qui s'est arrangé pour être vu : elle ne le suit point dans sa maison, dans sa famille, au milieu de ses amis ; elle ne le peint que quand il représente : c'est bien plus son habit que sa personne qu'elle peint... L'histoire ne tient registre que de faits sensibles et marqués, qu'on peut fixer par des noms, des lieux, des dates, mais les causes

lentes et progressives de ces faits, lesquelles ne peuvent s'assigner de même, restent toujours inconnues. On trouve souvent dans une bataille gagnée ou perdue la raison d'une révolution qui, même avant cette bataille, était déjà devenue inévitable. La guerre ne fait guère que manifester des événements déjà déterminés par des causes morales que les historiens savent rarement voir. »

S'il en est — parmi nos contemporains studieusement penchés sur les choses d'autrefois et ne se satisfaisant pas d'apparence et de faux reflet — qui conservent la foi dans ce que l'histoire peut apporter de solide sur les événements du passé, c'est qu'ils ont oublié de regarder la manière dont on triture, à deux pas d'eux, les matériaux capables de nous éclairer sur les antécédents, les abords et les prémices de la dernière épopée. Tout est là, en principe, sous nos yeux. Nous avons vécu les faits, le conflit nous a remué jusqu'aux entrailles. L'Europe en a été secouée jusque dans ses fondements. Et cependant, si près que nous soyions, les mobiles, tant immédiats que lointains, nous en demeurent cachés ou tachés de lourdes obscurités. Ils ont été habilement dissimulés, les textes les plus compromettants détruits, les autres truqués, tronqués, et ce qui s'étale à notre portée est la plus fallacieuse et la plus fourbe des apologies unilatérales. Nos descendants auront la distance et le sang-froid de l'impartialité, mais nous tenons — et les retrouveront-ils ? — les circonstances encore chaudes de la guerre et le vrai nous échappe. Comment voulez-vous que, d'un passé où tant d'intéressés n'ont pas manqué de faire disparaître les documents susceptibles de les desservir auprès des justiciers du temps, puisse s'opérer la synthèse de toutes les lumières dispersées ? Chaque nation a son histoire : le faisceau de mensonge dont elle enveloppe ses ressortissants et où ses vices et ses crimes revêtent les aspects touchants et méritoires du sacrifice et du droit, l'histoire que l'on bâtit avec les légendes d'abord, les fables colportées, les récits controuvés assis au rang de l'indiscutable, avec les données des cours ensuite, les livres falsifiés des chancelleries enfin et qui bénéficie du crédit public. Ne peut-on dire, de ce que nous croyons trouver d'évidences globales dans les écrits de nos ascendants, ce que Chamfort disait des vérités qui regardent les hommes : « Jamais le monde n'est connu par les livres, et la raison la voici : c'est que cette connaissance est un résultat de mille observations fines, dont l'amour-propre n'ose faire confidence à personne, pas même au meilleur ami, quoique ces petites choses soient très importantes au succès des plus grandes affaires. » Les petites choses qu'on a tues ou qui se sont perdues ont été souvent, elles aussi, souvent décisives dans « les grandes affaires » de l'histoire.

Les phénomènes sociaux qui, du fond des siècles, roulent les flots changeants de l'histoire « apparaissent comme des mécanismes extrêmement compliqués, étroitement hiérarchisés et où la simplicité ne s'observe guère. L'évolution des peuples est aussi complexe que celle des êtres vivants. » (G. Le Bon). L'histoire renouvelle incessamment les situations où les peuples paraissent — en leurs masses influençables et grégaires — à la merci des impulsions adroites de leurs conducteurs. Les secrets de cet incessant reflux vers la barbarie à la faveur d'entreprises dominatrices ou spoliatrices résident à la fois dans deux facteurs qui, à certaines heures critiques, trouvent l'un dans l'autre leur correspondant : l'avidité égoïste de l'individu, la malléabilité crédule de la foule. Pénétrer la psychologie de ces deux forces, en mesurer les réciproques répercussions éclairerait — plus que de vaines et superficielles nomenclatures — le jeu des institutions et des hommes dans les remous du temps. L'histoire, attentive aux ondulations, au fracas des vagues, et si longtemps préoccupée des apparences et du bruit, n'aura chance de s'arracher aux voies sans issue vers lesquelles elle égare la confiance générale, que si elle consent à chercher la raison du choc des peuples et de l'identité de son étiage moral dans les ressorts cachés de l'être séculairement assujetti aux pressions obscures du Cosmos. Quelles que soient les hauteurs prometteuses de l'isolé, il n'est — rejeté dans le bloc de l'espèce — qu'une fraction docile et primaire et ses actions, noyées en elle, revêtent l'ampleur brutale et incomprise de tous les groupes mouvants de l'univers. A quelle puissance irrésistible obéit l'homme qui, dans la foule, rapporte au primitif le plus éclairé de lui-même ? Mystérieuse subjugation des peuples aussi qui, à l'encontre de leurs joies quotidiennes et de l'évidente raison de vivre, s'anéantissent avec une sorte d'ivresse sous le signe concordant d'individuelles injonctions. Psychologie de l'homme et des masses, étude des réflexes et des persistances instinctives, superficialité des acquisitions civilisatrices, discernance du sens évolutif, rattachement du flux humain au mouvement universel, investigations débarrassées de ce fatalisme de progrès qui dénature la vision, fausse de préconçu les notations, prépondérance des recherches données aux courants de fond qui bouleversent et pétrissent les sociétés, etc., voilà — incomplet — un champ sur lequel l'histoire ne s'est encore penchée qu'à demi. La verrons-nous, audacieuse et sagace, orienter sa tâche vers ces ardus problèmes ? Nous sommes las de la voir enrouler les peuples dans l'écheveau sanglant de ses légendes, écraser l'humanité sous un fatras d'atrocités et porter en triomphe aux temps futurs le vide décevant des hommes...

La véritable histoire qu'il s'agit d'écrire est peut-être celle dont Condorcet a tracé comme une esquisse parallèle, à savoir l'histoire non tant de l'esprit, que de la *nature* humaine. Encore faudrait-il que deux conditions fussent réunies, aujourd'hui grosses encore d'inconnu : la possibilité de mesurer les étapes de cette nature et de toucher la certitude qu'elles correspondent à une marche en avant « vers la vérité ou le bonheur ». Car si les hommes ne sont pas meilleurs ni plus vrais — et le sont-ils ? — si les apports, dont a pu, à travers les siècles, s'enrichir leur intelligence, n'ont pas ajouté à quelque sincérité ou ébauché quelque harmonie, vaines sont les lumières qu'ils ont groupées. Chaque jour ils la feront servir aux destructions et à la tyrannie. Et le patrimoine d'une prétendue civilisation ne sera que l'art nuancé de préparer des ruines... Suivre, à travers les changements matériels, les modifications de l'esprit et constater si cette maîtrise grandissante de l'homme sur les choses, qui constitue la plus remarquable conquête scientifique, s'accompagne de la possession croissante et éclairée de soi-même et de son don généreux ! Empire qui constituerait l'extension vraiment bienfaisante de notre nature et l'élévation conséquente des rapports humains... Mais jusqu'ici l'orgueil a étourdi le conquérant et, la science n'a fait, semble-t-il, que favoriser (avec des moyens toujours plus ingénieux de les satisfaire) l'éclosion et les exigences d'appétits nouveaux. Et l'homme se présente, du haut de la civilisation, comme une brute savante écrasant son semblable. « Lorsque l'on considère, dit Chamfort, que le produit du travail et des lumières de trente ou quarante siècles a été de livrer trois cents millions d'hommes répandus sur le globe à une trentaine de despotes, la plupart ignorants ou imbéciles, dont chacun est gouverné par trois ou quatre scélérats, quelquefois stupides, que penser de l'humanité, et qu'attendre d'elle à l'avenir ? »... Il est possible que l'instinct belliqueux soit un des plus impérieux de la nature humaine, mais en dépit de certaines affirmations, la preuve ne me paraît pas faite que « la certitude de la paix engendrerait avant un demi-siècle, comme le prétend M. de Voguë, une corruption et une décadence plus destructives que la pire des guerres. » Il est exact, d'autre part, que les découvertes

dans les sciences, même si elles ont contribué à réduire la fréquence des luttes entre les peuples, en ont favorisé l'ampleur et qu'elles les ont rendues plus meurtrières. Les hécatombes récentes et celles vers lesquelles nous entraînent de nouvelles techniques, en soulignent assez d'elles-mêmes, non seulement l'horreur, mais (vue du point de vue général et humain) la stérilité, pour que nous hésitions à les considérer comme la condition d'un plus sûr devenir. Les oppositions hostiles nous semblent évoluer davantage vers l'anéantissement des arts et la mise au tombeau des merveilles mêmes de l'industrie qu'en soutenir l'essor et, plutôt qu'ouvrir l'apogée d'une civilisation, la guerre en préparer le suicide. Mais peut-être est-ce là le cycle déconcertant des créations humaines que de se précipiter à l'abîme avec les générations qui lui ont prêté leur génie ? Si des siècles de douloureux redressements ressuscitent sur leurs ruines une civilisation nouvelle, les fouilles de l'histoire lui permettront d'enregistrer « le grand rôle qu'elles ont joué dans la marche du progrès... »

Nous venons de soupeser le corps de l'histoire et d'en tâter l'humanité. Autre chose est L'ENSEIGNEMENT... La latitude nécessaire, féconde, laissée au chercheur — jusqu'aux extrêmes limites de sa nature — de prospecter et d'ébranler, partout et par tous les moyens, les réalités, devient un danger quand l'histoire, de reconstructive va se faire diffusante, quand, condensée en manuels, elle doit revenir à l'enfance et au peuple, quand nous passons à la répartition de ses connaissances. Ici, plus de fantaisie expérimentale, plus de projections imaginatives, mais la plus circonspecte agglomération et l'appel égal et méfiant des *thèses*, sans élection, sans — pour aucune — un importun droit de cité... Car, cette fois, nous consignons des « résultats ». Et nous allons les apporter, les communiquer... Et nous risquons d'offrir *l'erreur*, partout pendante...

Pouvons-nous, devons-nous enseigner l'histoire aux enfants ? Et, dans l'affirmative, quel sera l'esprit des ouvrages qui en contiendront les notions, la méthode des maîtres qui les accompagneront ? L'opportunité de cette instruction se présente sous deux aspects : les circonstances de l'âge, l'utilité d'un enseignement historique. D'une part, la période ordinairement consacrée à l'éducation infantile permet-elle d'aborder l'étude de l'histoire : 1° sans dogmatisme ; 2° sans prématurité ; 3° sans propagande ; 4° sans mensonge. D'autre part, quelle peut être, au regard de l'avenir de l'enfant, l'avantage de l'enseignement de l'histoire : 1° en tant que facteur du développement de ses facultés ; 2° en tant que document pratique ; 3° comme élément de culture générale. Enfin, comment, dans le milieu restrictif de l'école officielle, devons-nous mettre l'enfant en présence de l'histoire ?... Je pose à la base de cet exposé (réserve théorique, précision nécessaire) la conviction — partagée avec la plupart des éducateurs de large esprit moderne et avec maints précurseurs, et qui se rattache à notre conception de l'éducation en général — que l'éducation n'a pas à s'enfermer dans le cadre d'une école. Mais j'admets, en présence des faits ambiants : 1° que les circonstances contraignent, la plupart du temps, à départir l'éducation dans ce milieu spécial ; 2° que l'école, pis-aller général, est mal faite ; 3° que pour longtemps encore elle sera le terrain courant de l'éducation publique ; 4° qu'elle risque d'y rester de même sous le contrôle souverain des Etats ; 5° que la durée de la scolarité publique est un obstacle à certaines réformes dont les gouvernements tolèreraient l'introduction parce qu'ils ne les jugent pas directement dangereuses (reculer l'âge d'enseignement de l'histoire, par exemple) et dont bénéficieraient les méthodes ; 6° que les conditions sociales, qui éloignent de l'étude l'enfant du peuple à l'âge où elle lui serait le plus profitable, condamnent toute espérance d'élargir — dans la société actuelle — le temps de présence à l'école... C'est donc à l'école surtout que nous allons examiner l'histoire enseignée, son esprit, ses visées, ses procédés, ses répercussions, là que nous en noterons les bienfaits ou les ravages et signalerons, le cas échéant, les attitudes réactives qu'elle entraîne et le caractère des résistances qu'elle soulève... Nous ne présenterons ici que l'essentiel des questions d'un problème complexe et, par divers côtés, souvent troublant. Et nous mettrons en garde nos lecteurs contre ce que certaines idées, par suite des lacunes inévitables de ce raccourci sans nuances, pourrait, à tort, présenter d'absolu...

Cette histoire incertaine, même transfusée loyalement dans les manuels, fidèlement transmise par les pédagogues, faut-il — et devons-nous — l'enseigner ? Et d'abord, qu'enseigne l'histoire ? Et quel but poursuit-on ? Les deux questions se tiennent : le pourquoi explique la matière exigée par les programmes scolaires. Ce qu'elle offre, il est avant tout dans *les manuels*... En les abordant, soulèverai-je, après Rousseau, Lacombe et d'autres, un procès toujours pendant, dans lequel l'histoire n'est pas l'accusé le moins considérable. A la question du manuel historique, mis de bonne heure, comme un catéchisme entre les mains des petits, rattacherai-je les dangers généraux des connaissances jetées *a priori*, avec l'écrit, — et servies par son aisance, son prestige, — sur le chemin de l'enfant ? Agiterai-je encore la question de la prématurité du livre en éducation ?... N'oublions pas cette forte pensée de Chamfort : « Ce qu'on sait le mieux, c'est : 1° ce qu'on a deviné ; 2° ce qu'on a appris par l'expérience des hommes et des choses ; 3° ce qu'on a appris, non dans les livres mais par les livres, c'est-à-dire par les réflexions qu'ils font faire ; 4° ce qu'on a appris dans des livres ou avec des maîtres. » Je pense, avec Jean-Jacques, qu' « un des meilleurs préceptes de la bonne culture est de tout retarder autant qu'il est possible », qu'il ne faut rien précipiter, et surtout ne point apporter en face de l'enfance les notions douteuses sur lesquelles aura déjà tant de peine à s'exercer le jugement de l'homme fait. Ainsi l'histoire. Quand l'âge aura donné aux regards de l'esprit — que diable, laissez auparavant travailler la rétine ! — toute leur acuité et que la vie aura contrebalancé d'observations et d'expériences les affirmations de l'imprimé, lorsque vous présenterez devant le jeune homme les tables de l'histoire, il sera frappé, lui aussi, « du nombre de cordes et de poulies » qui, sur la scène de l'univers, abusent les spectateurs... Laissez, en l'enfant, se prolonger l'animal. Nous sommes toujours à dompter la nature, à la chasser au plus vite de la vie des enfants — possédés qu'on exorcise ! — comme si nous n'avions pas d'autres victoires à remporter. Quittons ce catholicisme de l'éducation qui, dès l'aube, déjà poursuit les sens. Dans l'enfant, et autour de lui, laissez subsister aussi longtemps que vous pourrez le concret et le vivant — et se développer les instruments du concret et s'organiser en lui la vie. — Ne le troublez pas avec cette hâte par les interventions de votre logique savante, si éloignée de la logique de ses instincts. Qu'opèrent *d'abord* ses préhensions, ses perceptions, non vos idées, vos abstractions. Faire un enfant « raisonneur, disputeur, critique ? » Attendez, n'étouffez pas la vie ! Faire un enfant « érudit », accumuler dans son petit cerveau le chaos de « mille choses toutes faites, de choses mortes, et par fragments morts, sans qu'il en ait jamais l'ensemble » vivant ? Attendez, n'assassinez pas son esprit !... Ecoutez parler d'abord — avant d'enseigner — ses droites, ses autonomes découvertes. Effaçons-nous (nous, les « maîtres » et vous, les livres) avec notre prétendue sagesse, notre *expérience*. Assez tôt, trop tôt, se tissera la sienne, comme une chape de brume sur sa vie claire. Ecoutons-le d'ailleurs. Il a beaucoup à nous apprendre. Et nous avons, à ses ques-

tions, beaucoup à corriger de nos réponses. Et il démolira, de ses imprévus problèmes, la hâte de nos solutions. Et maints fétiches, dans nos crânes, tout charpentés de dialectique, s'abîmeront, poussière, sous sa chiquenaude naïve. Ecoutez-le surtout, vous qui cherchez dans l'enfance du peuple la voix de son histoire. Vous *sentirez* comment « les peuples enfants ont dû narrer leurs dogmes en légendes et faire une histoire de chaque « vérité » morale... Car l'enfance n'est pas seulement un âge, un degré de la vie, c'est un peuple, le peuple innocent » (Michelet). Développer le jugement ? « il y a pour cela la manière d'Homère qui n'avait point de livres... Ni Thucycide non plus, car il n'aurait eu ce sens si vrai et si profond : cela ne s'apprend point dans les écoles » (P.-L. Courier)... Et, de grâce, vous qui conservez quelque passion d'art et le souci d'un vrai vivant, et les voulez largement, librement animés, ne tuez pas, avec vos ouvrages assommants ou futiles, vos nomenclatures sans flamme, vos récits fourbes et cuisinés, vos *histoires* sauvages et menteuses, l'attachement aux claires et pleines sculptures intérieures qui réagissent sur le monde en beauté ; ne découragez pas la saine, la lente, patiente construction de l'humain. Laissez plutôt sans aliment l'envie de lire. Portez l'attention de l'enfant vers les formes animées de la vie. Laissez aux adolescences trop liseuses encore mais déjà plus sûres, laissez à l'homme mûr le soin de remuer les natures mortes des bibliothèques. Nous traînons bien assez de cadavres en nous... « L'école », hors des murs ! Les livres, loin de l'enfant !

Que met-on, en fait d'histoire, dans les manuels ? Qu'entre-t-il, à la faveur des programmes, dans les cerveaux ? Son *pourquoi* va nous le dire... Si je consulte les textes officiels, j'apprends qu'elle a *pour but* de « faire acquérir des connaissances et former le jugement et le patriotisme »... On commence à gaver les tout petits avec la bouillie des biographies. On les entretient de César, de Vercingétorix, du grand Charlemagne et de Jeanne d'Arc... Des *récits* témoignent de leurs hauts faits et de leurs vertus glorieuses. On procède — venez dire après cela que l'enseignement manque de vie — selon la forme anecdotique. Voici Duguesclin, enfant querelleur, batailleur... Quel est l'enfant qui résistera au désir de faire ce qu'il a fait ? Le plus brutal se croira un héros. Tout à l'heure, à la sortie, il réunira ses camarades pour jouer à la guerre. Ainsi se développeront les instincts belliqueux de l'enfant... « L'histoire lui apporte, dans les horreurs commises autrefois, comme une excuse à ses petites méchancetés. Homme, il abritera derrière les mêmes précédents les actes les plus injustes et les plus révoltants »... Et voilà un coin de la moralité. L'éducation historique n'est pas toujours aussi attristante. Elle prend quelquefois une allure comique. « Un jour, dit un instituteur, j'interrogeais mes élèves sur ce même Duguesclin. L'un d'eux récitait : « Le roi lui donna une armée pour faire la guerre aux « Anglais. » Armée ! quelle belle réponse. Je complimentai mon petit prodige. J'eus cependant un soupçon et je questionnai : « Mais qu'est-ce que c'est qu'une « armée ? » Il me répondit : « Monsieur, c'est un bâton « avec un fer au bout. » Et voilà pour le jugement... « Le résultat de tant de figures évoquées, me disait un autre instituteur, c'est qu'à la fin de l'année, les élèves n'ont retenu que quelques noms qui ne représentent guère pour eux. Et un an après avoir quitté l'école, il ne leur en reste heureusement plus rien. » En tant que connaissance, quelquefois peut-être, mais comme empreinte !...

Plus tard, l'enfant verra revivre les Louis XI, les Richelieu, toute la kyrielle des souverains, des ministres et de leurs œuvres (pourquoi n'y joint-on pas les favorites ? elles ont eu leur rôle), les guerres de Louis XIV et des Napoléon... Et, bien entendu, comme en géographie, il n'y a que la France qui compte. Et que ce soit Clovis, Henri IV ou Bonaparte, c'est toujours « la cause de la France » qui se confond avec celle des princes et l'enfant qui doit en être, à toutes les époques, solidaire. C'est toujours la patrie — agrégat laborieux d'éléments dissemblables — même avant la guerre de Cent ans, quand seulement l'idée n'existait pas. Et certes, par-delà le défilé artificiel des pouvoirs successifs, l'échelonnement des lignées de droit divin et les compétitions des couronnes et des Etats, l'arbitraire sanglant des guerres et des remaniements de territoire, rien ne bruit du grouillement inarticulé des bas-fonds de servitude. A travers le heurt brillant — factice souvent — des ambitions d'en haut ne transparaît pas la séculaire compression, la vie latente et l'effort de l'humanité d'en bas. L'histoire peut-elle d'ailleurs connaître — nous l'avons vu — les mille imperceptibles manifestations de tant d'obscures activités ? Et si les faits saillants, qu'elle étudie comme décisifs, en sont parfois comme la synthèse explosive, ne sont-ils pas souvent de simples accidents qui se superposent à elles et entraînent toute une série d'événements sans entamer les profondeurs ? Ne sont-ils pas même, en maintes occasions, de simples éclats voisinants ?... L'histoire peut-elle être véridique ? Et même est-elle possible ? Problème troublant... Et pourtant, quand des hommes mûrs et documentés, impuissants à démêler les raisons secrètes de tant d'actes confus, sont travaillés de ce doute, l'école a la prétention de « faire de l'histoire » !...

Dans la majorité des ouvrages classiques, tant de faits cités dans le programme sont mentionnés. Dans plusieurs livres récents, on s'attache moins aux dates et aux menus détails, on substitue des récits aux nomenclatures, on introduit des aperçus des « progrès de la civilisation »... Ces essais, du reste, sont davantage une révision de la manière qu'une modification de l'esprit. « Sans doute, dit une *Introduction*, ce serait fausser l'histoire et peut-être briser l'un des ressorts du courage que de supprimer l'histoire des batailles... Mais on conviendra qu'il est inutile de remplir la mémoire de noms aussi vite oubliés qu'appris. » Histoire allégée, soit, mais encore conventionnelle, où seule la violence est admirable... qui a réussi. La prise de la Bastille — insurrection qui porte au pavois le Tiers-Etat — sera apologiée. Mais les insurgés de Juin seront de « malheureux égarés », la Commune un « souvenir douloureux », et les anarchistes d'aujourd'hui des « criminels ». Des *histoires*, au service d'un régime... Leur intention n'est pas, du reste, d'atténuer les mauvais effets de l'enseignement historique mais, en jetant par-dessus bord le superflu, en évitant un encombrement qui empêchait que soient retenues les notions jugées essentielles, de permettre à cet enseignement de laisser trace durable dans les cerveaux, de mieux influencer ultérieurement les individus. Ils répudient parfois le chauvinisme, patriotisme exaspéré et intempérant qui se mine par ses excès mêmes, mais c'est pour entretenir « silencieux, vrai, actif » un patriotisme autrement profond et redoutable. Leurs « audaces » d'ailleurs sont goûtées en haut lieu. Leur histoire ne réalise-t-elle pas ce dessein de « faire comprendre (pardon : apprendre !) à l'enfant du peuple la patrie française, de la lui faire aimer et de le préparer à bien remplir ses devoirs civiques » en tenant compte que « pour atteindre ce but, il est nécessaire de ne présenter à son esprit que les grands faits, ceux qui comportent ces leçons de patriotisme, et cela de telle sorte qu'il s'en souvienne toujours, car le patriotisme, comme disait Duruy, est surtout fait de souvenirs ? » Si vous demandez, en définitive, pourquoi l'école officielle se cramponne à « son histoire », ne cherchez pas ailleurs que dans la nécessité d'entretenir « le culte de la Patrie ». A peine l'enfant entrevera-t-il, parmi les carnages d'épopée et les racontars de courti-

sans de « cet enchaînement de sottises et d'atrocités qu'on appelle histoire » (P.-L. Courier), la civilisation qui dégage douloureusement d'entre les décombres ses bras meurtris. Mais il « saura reconnaître tout ce qu'a fait pour lui la République », dernière en date des aventurières de l'histoire... C'est là tout le « jugement » que l'on cultive !... « Supprimer l'histoire, me répliquait avec ébahissement un directeur d'école, mais ce serait nous ramener avant Duruy ! » Ou vous entraîner plus haut que vos partis, Monsieur !

Devons-nous enseigner l'histoire ? Tolstoï trouve cet enseignement *préjudiciable ;* Spencer, dans le classement des connaissances par ordre d'importance décroissante, situe l'histoire au quatrième rang et encore (il la considère en philosophie) comme « l'étude des phénomènes du progrès social ». Pour Charles Delon, « l'histoire n'est pas une science d'enfants, mais une science d'hommes faits et de penseurs »... L'histoire suppose des généralisations que répudie l'esprit enfantin. Pour lui aride en est la matière et si la leçon d'histoire met en joie l'écolier, c'est parce qu'elle est la porte ouverte sur les *belles histoires* et qu'elle est une évasion de l'école. Il se moque de l'*histoire* de ses ancêtres et bâille à nos abstractions, qui l'ennuient : rien n'est plus caractéristique que l'accueil sans grâce qu'il fait aux chapitres d'histoire politique et aux variations dynastiques. L'histoire est une anticipation sur la maturité de son esprit et le niveau de ses assimilations intellectuelles... L'exaltation permanente — l'exposé objectif n'en écarterait pas l'empreinte — de l'astuce et de la violence constituent d'autre part une pression de la plus basse immoralité. Car l'histoire en même temps qu'une chronologie rebutante qui exaspère la mémoire... est un étalage de tous les vices et de tous les crimes. On n'est pas très sûr, on l'est même fort peu, de l'exactitude des faits, mais on s'attache à la précision des dates. Et l'on s'efforce de concentrer l'attention sur un certain nombre d'individus d'apparence providentielle, en choisissant, dans les actes de ces individus, les plus répugnants et les plus abominables pour en faire la substance de l'enseignement. Ce ne sont que guerres, massacres, parfois ruses diplomatiques ; les supplices, les persécutions, les assassinats agrémentent le récit et viennent en rehausser l'intérêt... On ne voit guère que cela dans l'histoire telle qu'elle est enseignée aux enfants, en sorte qu'au point de vue moral, on peut affirmer que c'est l'enseignement le plus déplorable et le plus funeste de tous, car il en ressort la glorification continuelle de la violence contre la faiblesse, de l'imposture contre la vérité. Si, comme le disait Leibnitz, on peut, « avec l'éducation, transformer un peuple en cent ans », quelle formidable pesée régressive doit exercer sur les peuples l'histoire que nous connaissons. L'enseignement de l'histoire participe du reste — je l'ai souligné déjà — de « cette erreur pédagogique qui consiste à croire qu'il faut faire de l'enseignement à l'école, j'entends surtout cet enseignement livresque ou verbal de choses que l'enfant ne peut ni s'assimiler ni comprendre. » (J. Fontaine). Tant que l'éducation, d'ailleurs, sera aux antipodes de ce principe de Ruskin : « donner de l'éducation à un enfant, ce n'est pas lui apprendre quelque chose qu'il ne savait pas, c'est faire de lui » (l'aider à se faire) « quelque chose qu'il n'était pas », l'enseignement ne sera, sur l'enfant, qu'une trompeuse accumulation de mots sous lesquels les hommes se débattront longtemps. Ecoutez le conseil de praticiens avisés : « Ce n'est pas à l'école primaire — ne recevant que des enfants de 6 à 13 ans — qu'on doit donner cet enseignement (histoire, morale, instruction civique), parce que ce sont là des enseignements de propagande dont la place n'est pas à l'école élémentaire, parce que nul n'a le droit d'imposer, ou seulement de proposer, à l'enfant, sur les questions dont ils traitent, des opinions toutes faites. » (Déclaration de la Fédération de l'Enseignement, 1910)... Si vous la donnez à l'école (solution provisoire, pis-aller de contrainte, *sacrifice de circonstance*), quelle que soit l'histoire que vous offrez, ne la faites pas descendre au-dessous des dernières années de la scolarité et soupesez-en incessamment, scrupuleusement, du point de vue de la puissance d'homme qui réside en l'enfant, les méthodes d'initiation. Et sauvez non seulement l'enfant des histoires mensongères de l'histoire, mais gardez-le le plus possible de tout ce qu'elle comporte de généralisation, de prononcé prématuré, de vieillesse raisonneuse. Si vraisemblables que vous apparaissent les documents apportés, ils vont — vous ne pourrez qu'adoucir le mal : c'est la substance même qui ne devrait pas être là — à tort se lier sous vos yeux. Vous êtes au delà des bornes qui séparent, pour l'enfant, le bien personnel de l'écho répéteur. Regardez derrière vous souvent, pour ne les dépasser que dans la mesure de l'inévitable... Donnez aux enfants des anecdotes, des faits parlants, l'image au moins de la vie. Mais pas d'enchaînements de cause à effet, pas d'autres rapprochements que les matérialités qui, dans le champ de l'enfant, s'appellent. Pas de coordination précipitée... Même non formulées, deux opinions, déjà, planent, malgré vous, sur l'exposé : celle du livre, et la vôtre ; ne jugez point. Pour l'enfant, les pires éducateurs, comme, pour un jeune homme, les pires historiens, sont ceux qui jugent. Et presque aussi dangereux sont ceux qui, insidieusement, influencent le jugement. Qu'on puisse faire de vous un éloge analogue à celui que Rousseau fait de Thucydide : « Ils rapportent *les faits* sans les juger ; mais ils n'omettent aucune circonstance propre à laisser (maintenant ou plus tard) juger par soi-même... Ils ne s'interposent pas, et ils dégagent le manuel, entre les événements et l'enfant : ils les mettent sous ses yeux, et ils se dérobent, pour qu'il voie... » Vous aurez ainsi conscience de faire œuvre moins mauvaise, malgré tout.

L'école d'Etat — qui, de nos jours surtout, se complique d'une école de classe — enseigne non pas l'histoire (en ce qu'elle a de consciencieux et de loyal), mais une histoire faite pour les besoins et les services de sa cause et la consolidation du privilège régnant. Réussir à écarter l'histoire de l'école apparaît comme un des plus beaux triomphes de la cause de l'enfant. Mais l'Etat y est trop attaché par ses intérêts pour se laisser dessaisir. Réagir, à l'école même, est une tâche pleine de périls, pour l'instituteur d'abord, pour l'enfant ensuite qui devient le champ clos où s'affrontent les adultes. Et cependant, au dedans de l'école, comme hors d'elle, dans la vie, la néfaste et criminelle circonvention s'accomplit. L'histoire du plus fort décrit autour de l'enfant des enveloppements d'oiseau de proie... Elle le tient... Faut-il laisser le mensonge s'implanter, la déformation s'accomplir ? Notre conscience d'homme nous jette en avant, nous crie de réagir. Qu'allons-nous faire ? Que vont faire surtout (à l'école ou dans ses parages, au sein des familles, en lectures) pour desserrer les griffes implantées, faire reculer le ravisseur, que vont faire nos instituteurs qui aiment l'enfant plus que la patrie ?... Ils défendront pied à pied la cause enfantine. Attentifs à ne pas blesser les jeunes dans leur personnalité; dans leur future conviction, ils appelleront courageusement — en face des faits altérés, des « arguments » apologétiques, la mise en garde de la circonspection, le redressement de certaines évidences. Ils opposeront la résistance de l'examen, la « tranchée d'arrêt » des documents vérifiés. Et quand ceux-ci leur manqueront, ils suspendront, au-dessus des *vagues d'assaut* de l'histoire, le doute critique, la loyale, la nécessaire *réserve*... Tâche complexe, ardue, délicate pour ceux qui pensent que la tâche de l'éducateur n'est pas de faire sur cette ombre la clarté tremblante de *ses propres vérités*. Car ils ne peuvent, adversaires de la propagande à

l'école, des enseignements de propagande auprès de l'enfant, « que s'employer à rendre la compression doctrinaire la moins efficace possible ». Car il ne peut être pour eux question — trop long serait d'en débattre ici les raisons qui déjà se dégagent de cette étude — de jeter, en contre-offensive, l'autre histoire de classe, adaptée aux besoins du prolétariat, d'apporter, en contre-poison, d'autres « opinions toutes faites » qui pousseront l'enfant sur d'autres voies, meilleures peut-être pour les hommes, mais, pour lui, prématurées, et *qu'il n'a pas choisies*. Car c'est *un enfant*, cet auditeur coincé, broyé entre deux systèmes, et une préférence en lui ne se décide pas : elle *s'impose !* Nous sommes passionnément — mais lucidement — attachés à la libération du peuple. Et nous voulons qu'elle soit autre chose que l'éternelle bascule de la domination, le seul changement des tenants de l'oppression. Et nous nous méfions de l'histoire — de la contre-histoire — à nouveau brandie et des ravages qu'elle réentreprend. Car, fût-elle vraie pour les grands, la doctrine, dans l'enfant, apporte tous les méfaits du mensonge ; elle opère toutes les désagrégations du dogme. Elle s'implante, à la faveur de leur faiblesse, dans les cerveaux puérils, et c'est des mentalités de *partisans* qu'elle façonne, et de nouveaux croyants. Et le chemin ne nous semble pas conduire à la réduction, dans les hommes, de l'esprit de gouvernement et des édifications tyranniques qu'il engendre, ni susceptible d'assurer à l'humanité des conquêtes qui vaillent et qui durent.

Nous n'avons pas à attendre des Etats les concessions de fond qui seraient comme l'abdication de leur souveraineté. Car — ils le savent — la libre éducation est le dissolvant spécifique du règne. Ils ne les feront ni aujourd'hui (Etat capitaliste) ni demain (Etat communisant). Et, à côté de la France bourgeoise, l'exemple est là de la Russie soviétique. « Quand on veut faire de la politique et des institutions, disait Gambetta parlant de l'instruction primaire, il faut faire des institutions conformes aux principes que l'on veut faire triompher. » Ou, plus explicitement, transposant dans le nouveau régime les conditions vitales de l'ancien, on dira, avec un autre républicain : « Par cela même qu'un gouvernement républicain (ou bolcheviste) existe et que sa forme est la seule digne des peuples (chacun le pense ainsi de la sienne), s'appuyant sur la théorie de la lutte pour l'existence, le gouvernement a le droit d'user de tous les moyens. Le plus noble (disons : le plus efficace) est l'instruction. Ce n'est que par son organisation que nous parviendrons à la stabilité de cette République (de France ou des Soviets) dont la conquête nous a coûté si cher... » Institutions de consolidation et culture d'approbation, voilà l'œuvre scolaire — et éducative — des gouvernements. Aucun ne veut perdre le fruit de sa révolution victorieuse. Et, dans sa volonté de consolider des positions durement conquises, il n'a garde de négliger les fortifications sur lesquelles l'adversaire, hier, étayait sa défense. L'armature est là, toute prête, et admirablement conditionnée. Le vainqueur du jour en videra le contenu : le passé, devenu *officiellement* nocif, mais il se gardera d'y laisser pénétrer — sinon à son corps défendant — l'avenir, par essence *subversif*. Cristallisateur, il meublera le cerveau des générations, dont il veut se faire un rempart, des vérités d'Etat dont il vient d'assurer la victoire, ou de celles qui lui paraîtront de nature à équilibrer sa fortune. Et il assoiera — en interdisant à autrui l'emploi — son règne dans la doctrine, unilatéralisme de l'histoire et de l'économie. Plaçant sa durée au-dessus de l'évolution, sa qualité plus haut que la lumière à venir, il continuera, par un intérêt de l'espèce la plus vulgaire, mais normal, à jeter l'enfance à éduquer dans le moule, classique, de sa congrégation... Mais nous n'avons pas, nous qui voulons donner — non aux Etats, nos maîtres — mais à chaque enfant aujourd'hui, à chaque homme, à tous les hommes demain, leur empire, nous n'avons pas à épouser sa logique de conservation...

L'aveu de la raison d'Etat, il est là d'ailleurs, formel, dans l'esprit et les méthodes de l'école russe. L'histoire est passée sur l'autre rive d'un *tendancionisme* regardé comme une inévitable relativité humaine et dont l'*actualisme* est le pivot centripète. Abandonné sur le terrain de lutte où s'affrontent les classes — l'une encore fardée d'impartialité, l'autre à visage découvert — l'objectivisme (condition éducative du dynamisme de l'enfant, cellule humaine) cherche entre les partis une stabilité qui se dérobe. Et l'histoire, à l'école, ne cesse pas d'être un film unilatéral aux fins attendues de combat.

(J'ai groupé, dans cette étude, les idées maîtresses d'un ouvrage en préparation : *L'Histoire devant l'homme et devant l'enfant*). — Stephen Mac Say.

HISTOIRE. — I. *Utilité et dangers des études historiques.*

Les rois et les empereurs faisaient autrefois apprendre l'histoire à leurs enfants pour qu'ils deviennent de bons gouvernants. Les gouvernements actuels font, aujourd'hui, apprendre l'histoire aux enfants du peuple pour que ceux-ci deviennent de sages gouvernés.

En 1923, un instituteur, Clémendot, en un Congrès du Syndicat National des Instituteurs, se prononça en faveur de la suppression de l'enseignement de l'histoire à l'école primaire. Aussitôt les réactionnaires s'empressèrent de manifester leur indignation et, l'année suivante, les camarades de Clémendot prirent non moins vigoureusement la défense de cet enseignement.

Ainsi, sauf de très rares exceptions, les individus sont d'accord sur l'utilité de faire apprendre l'histoire aux enfants.

Mais quelle histoire ? Ici, il y a désaccord complet, car chacun veut que l'on enseigne une histoire qui justifie ses croyances religieuses ou politiques. Les hommes de la génération actuelle veulent que l'on enseigne l'histoire parce qu'ils désirent que les générations futures soient prisonnières de leurs propres conceptions et ne se déterminent pas en pleine liberté.

Si, au début de cette étude, nous tenons à montrer que les décisions relatives à cet enseignement tiennent avant tout à des raisons sentimentales, nous n'en voulons pas moins étudier les raisons logiques, les seules vraiment raisonnables, de l'utilité et aussi du danger des études historiques.

Il convient d'abord de tenir compte du fait que l'histoire, en tant que science, est à ses débuts, c'est-à-dire pleine d'incertitudes.

L'historien se propose d'étudier le passé pour mieux comprendre le présent et prévoir l'avenir, ou mieux, pour préparer l'avenir. Or, dans cette étude du passé, il s'aide de la connaissance du présent qui, lui aussi, éclaire le passé. L'histoire s'appuie ainsi sur de multiples sciences dont certaines, la psychologie et la sociologie, par exemple, sont, tout comme elle, des sciences jeunes et fort imparfaites.

Or, les historiens se résignent difficilement à toutes : à défaut de certitudes ils ont des croyances, et certaines hypothèses sont, par eux, trop hâtivement considérées comme des vérités démontrées. Pour certains, l'histoire s'étudie en se plaçant au point de vue marxiste, hors de ce point de vue il n'est pas de vérité.

Il est évident que la conception matérialiste de l'histoire de Karl Marx n'est pas totalement fausse, elle permet de mieux comprendre la plupart des faits historiques d'une époque, mais non tous les faits historiques de cette époque, ni toute l'évolution de l'humanité. A vrai dire, les marxistes n'essaient pas de faire appel à cette conception pour expliquer l'histoire des peuples primitifs qui ne connaissaient pas la propriété privée,

et cela permet de comprendre que leurs théories ne sauraient tout expliquer pour aucune période de l'histoire, puisque, dans la mentalité des hommes d'aujourd'hui, on retrouve des survivances de ces primitifs.

Lorsqu'on examine la société actuelle, on y retrouve, non seulement des traces de mysticisme inexplicable du seul point de vue marxiste, mais encore des germes d'une société future que le marxisme n'expliquera pas davantage.

Un exemple nous permettra de préciser. La science des civilisés est tout d'abord née de la croyance des primitifs, ou plutôt la croyance primitive a subi une différenciation qui a donné naissance à la religion (croyance non vérifiée) et à la science (croyance vérifiée). Ainsi l'origine de la science n'a rien à voir avec la conception matérialiste de l'histoire. Il n'en fut pas de même, il est vrai, par la suite, et on nous dira que la géométrie se développa à cause de la nécessité de mesurer le sol, l'anatomie et la physiologie du besoin de se maintenir en bonne santé, la chimie du besoin industriel (teinture, métallurgie, etc.). Les marxistes préciseront en disant que les recherches de Lavoisier furent provoquées par des questions industrielles, celles de Pasteur par les insuccès rencontrés dans la fabrication de l'alcool de betterave, la maladie des vers à soie, etc.

Nous ne nions pas l'exactitude de ces faits, nous savons bien que les savants ont souvent poursuivi des études intéressées, mais nous constatons aussi que nombre de découvertes de la plus haute importance, nombre de progrès industriels ont une origine évidemment désintéressée. « Quand Volta, Galvani faisaient leurs expériences sur la pile, quand Ampère étudiait longuement l'action réciproque des courants électriques et des aimants, quelqu'un pouvait-il se douter que ces expériences sans portée pratique renfermaient en germe la merveilleuse application qu'est la machine dynamo-électrique ?

« Mieux encore, quand les mathématiciens introduisaient dans la science une notion aussi purement idéale que la notion de nombre imaginaire, on aurait pu leur reprocher — on leur reproche quelquefois encore aujourd'hui — de perdre leur temps à d'agréables fantaisies ; et pourtant les travaux de Maxwell sur l'électro-magnétisme utilisent cette découverte... il est à peu près impossible de citer une seule découverte, de celles qui passionnent le public, parce qu'il en profite et qu'il en voit la portée, au sujet de laquelle il ne soit possible d'établir la dépendance où elle est d'une théorie scientifique purement spéculative : téléphonie, télégraphie sans fil, rayons X, matières colorantes, autant d'exemples. » (Zoretti).

S'il ne s'agissait que d'expliquer le passé rapproché ou le présent, nous nous préoccuperions peu du fait que l'histoire matérialiste, marxiste, n'est qu'approximative, mais il s'agit de préparer l'avenir qui sera évidemment fait non seulement par des survivances du présent, mais encore par des germes de ce présent, dont les marxistes ne tiennent pas compte parce qu'ils ne cadrent pas avec leurs hypothèses.

La connaissance de l'histoire peut-elle vraiment être un instrument de progrès et permettre de prévoir et de préparer l'avenir ?

Un historien, M. Fustel de Coulanges, déclare : « Un homme d'Etat qui connaîtra bien les besoins, les idées et les intérêts de son temps, n'aura rien à envier à une érudition historique plus complète et plus profonde que la sienne, quelle qu'elle soit. Cette connaissance lui vaudra mieux que les leçons trop préconisées de l'histoire. » Et un autre historien, non moins connu, M. Lavisse, « imagine qu'un véritable historien serait un homme d'Etat médiocre, parce que le respect des ruines l'empêcherait de se résigner aux sacrifices nécessaires. »

H. Piéron, actuellement directeur de l'Institut de Psychologie de l'Université de Paris, écrit à ce propos : « Le poids croissant du passé et des traditions impératives, religieuses, morales, etc., s'impose avec une force invincible aux individus ; et... la force excessive de la morale sociale devient réellement dangereuse pour l'individu qu'elle emprisonne et qu'elle stérilise.

« Les créations, les combinaisons nouvelles sont rendues impossibles pour les esprits, qui ont peine à porter le fardeau des traditions imposées par les générations disparues ; on risque ainsi d'être de plus en plus gouverné par les morts, d'en être de plus en plus étroitement le prisonnier.

« C'est ainsi que nous voyons, dans l'histoire des civilisations, le progrès enrayé par la charge de plus en plus lourde des acquisitions antérieures que doivent traîner les générations nouvelles. C'est son passé qui a stérilisé la Chine, et notre Moyen-Age n'a été que le pâle reflet de la tradition aristotélicienne, dont l'origine fut admirable et les conséquences funestes...

« ...Heureux, en un sens, les peuples qui n'ont pas d'histoire et ne peuvent regarder que dans le présent et dans l'avenir. Tout leur effort est fécond, et l'envolée grandiose, à l'heure actuelle, de la science et de l'industrie américaines, tient en grande partie à l'absence de tout héritage déprimant.

« La prédominance, en France, des études historiques paraît bien constituer, en revanche, une des principales causes de notre décadence relative ; c'est par la science que se fait le progrès social, et il est stérilisant de s'adonner à la connaissance bien souvent vaine du passé ; à trop voir ce qui s'est fait, on oublie de rien faire, et la Grèce, qui vit de souvenirs, se croit encore aujourd'hui un grand peuple. » (H. Piéron : *L'Evolution de la Mémoire*).

Selon Maurice Charny, « Elle (l'histoire) crée, en effet, ou développe, une mentalité routinière.

« Que nous apprend-elle ?

« Que, dans telles circonstances passées, telles solutions ont été appliquées à des problèmes sociaux, politiques, artistiques ou scientifiques, par des hommes qualifiés de « grands » et, par suite, proposées à l'imitation des générations futures...

« Prisonnier de notre savoir historique et des dogmes qu'il traîne après soi, nous sommes incapables de nous évader hors des « précédents ».

De ce qui précède nous nous garderons bien de conclure que les études historiques sont inutiles et même nuisibles à la prévision et à la préparation de l'avenir.

Ce qui est nuisible, c'est de croire que la science historique, en son état d'imperfection actuel — et même lorsqu'elle sera perfectionnée — peut, *à elle seule*, guider les individus désireux de contribuer au progrès social.

En réalité, si on se garde des exagérations, les connaissances historiques peuvent contribuer non seulement à ce progrès, mais aussi à celui des individus.

Déjà, à propos des mots « Education » et « Enfant », nous avons montré ici le parallélisme qui existe entre le développement de l'individu et le développement social. Haeckel a ainsi formulé sa « *loi biogénétique fondamentale* » : *ontogénèse* (développement de l'individu) = phylogénèse (évolution de la race).

Bien que ce parallélisme ne soit qu'approximatif, l'étude de l'enfant a pu être éclairée par les connaissances historiques, et les pédagogues ont pu ainsi profiter indirectement du progrès des connaissances historiques. (Voir à « Education » la « loi de récapitulation abrégée », etc.).

Pour ne pas être incomplet, nous devons ajouter que l'enseignement de l'histoire peut contribuer à la formation de l'esprit, surtout dans l'enseignement supérieur où le maître fait pratiquer à l'élève les procédés de la

méthode historique. Il est juste de dire que d'autres études peuvent se prévaloir du même avantage.

II. *Quelques opinions sur l'histoire et son enseignement.*

« Si Michelet déforme la vérité, c'est par besoin esthétique ou pour moraliser : Taine la déforme pour étonner. » (A. Aulard).

« Les sciences historiques sont de petites sciences conjecturales qui se défont sans cesse après s'être refaites. » (Ernest Renan).

« L'histoire n'est pas une science d'enfants. » (Charles Delon).

« Ce que l'histoire nous a appris, c'est surtout à nous haïr les uns les autres. » (Fustel de Coulanges).

« L'histoire, Jean-Jacques Rousseau le dit avec raison, si judicieusement qu'on l'écrive, est une terrible démoralisatrice. » (Emile Faguet).

« Les historiens montrent leurs amis borgnes du bon côté, leurs ennemis du mauvais, et font ainsi paraître les premiers clairvoyants, les seconds aveugles. » (Bourdeau).

« ...Dans l'histoire, depuis le temps de l'antique Egypte et de l'antique Chaldée, trônent, couronnés de tiares et de lauriers, célébrés par des monuments grandioses, admirés entre tous les hommes, les grands tueurs d'hommes que furent les « seigneurs de la guerre. » (E. Lavisse).

Un psychologue et pédagogue américain, Dewez, a consacré une étude de réelle valeur à l'enseignement de l'histoire à l'école primaire.

Selon Dewez, nous n'avons pas à nous occuper du passé comme passé, mais comme moyen de comprendre, en les analysant, les conditions sociales présentes. « La structure de la société actuelle est extrêmement complexe. Il est pratiquement impossible que l'enfant l'aborde *en masse* et qu'il s'en fasse une représentation définie. Mais des phases typiques découpées dans le développement historique des sociétés montreront, comme agrandis par un télescope, les facteurs constitutifs essentiels de l'ordre social. La Grèce, par exemple, représente le rôle de l'art et des pouvoirs d'expression individuelle ; Rome nous fait voir sur une grande échelle les éléments et les forces déterminantes de la politique. Ces civilisations sont déjà relativement complexes, et une étude encore plus simple de la vie des chasseurs, des nomades, des agriculteurs, des civilisations débutantes, celle des effets produits par l'introduction des outils de fer, servira à réduire l'extrême complexité de la vie sociale aux éléments les plus facilement saisissables pour l'enfant. »

Dewez nous montre également les difficultés de cet enseignement, comment les maîtres doivent tenir compte des intérêts enfantins, utiliser les biographies, etc.

Un psychologue et pédagogue belge, le Dr Decroly, tenant compte des mécanismes de l'esprit de l'enfant et répartissant le travail scolaire en : 1° observation ; 2° association (dans l'espace : géographie ; dans le temps : histoire) ; 3° expression (par le langage, le dessin, l'écriture, etc.), propose de supprimer l'histoire en tant que matière d'un enseignement systématique. C'est en fait à peu près la même proposition que celle de Clémendot qui demandait la suppression de l'histoire enseignée à heures fixes et son remplacement par des explications historiques occasionnelles.

L'association dans le temps dont parle le Dr Decroly est plus et moins que l'histoire.

Plus : parce que, surtout avec les jeunes, on s'efforce de donner les notions de temps, de durée : temps employé à remplir un seau de charbon, à nettoyer le poêle, à l'allumer, que dure la combustion d'une allumette, que le poêle est allumé chaque jour, pendant combien de jours il est allumé chaque semaine, pendant combien de mois il est allumé dans l'année.

Moins : parce que certaines parties de l'histoire : maisons vieilles et maisons neuves, vêtements employés par les vieux et les jeunes, sont du domaine de l'observation.

Le Dr Decroly recommande de profiter de l'imagination enfantine pour faire revivre les temps écoulés.

Une citation précisera ce qui précède : « Après avoir, à la leçon d'observation, étudié la chandelle et la bougie, à la leçon d'association ils ont cherché les avantages et les inconvénients de ces deux modes d'éclairage, leurs usages, leurs applications. Après cela, ils ont étudié l'histoire de la chandelle et ils ont déterminé où se trouvent les différentes matières qui entrent dans sa fabrication.

« Ces leçons d'association n'ont pas simplement pour but de lier les notions acquises entre elles, mais elles ont aussi une grande importance au point de vue moral et social. Grâce à elles, l'enfant acquiert la notion de ce qu'il doit à ses semblables et, petit à petit, il se rend compte que, sans la contribution de chacun il lui serait impossible de vivre. Ces leçons d'association développent donc le sentiment de la solidarité humaine et disposent l'esprit à une sympathie mutuelle.

« Elles ont un troisième but : faire connaître le « déterminisme des choses ». Comment, en effet, faire comprendre à un enfant pourquoi un objet a telle forme, pourquoi il est fait de telle substance ? Or l'enfant qui a confectionné ces différents objets trouve souvent l'explication immédiate. »

Un pédagogue suisse, Ferrière, tenant compte de l'évolution des intérêts enfantins, tout en conservant pour les jeunes enfants la division du Dr Decroly, propose les étapes suivantes :

1° Pour l'enfant de 7, 8 et 9 ans : exercices d'association partant des besoins ;

2° Pour l'enfant de 10 à 12 ans : emploi des biographies ;

3° Pour l'enfant de 13 à 15 ans (âges approximatifs) : « faire ressortir les enchaînements psychologiques et sociaux, les actions et les réactions de l'individu sur la société et de la société sur l'individu. »

Un écrivain, Maurice Charny, a émis, à propos de l'histoire, une suggestion qui nous paraît heureuse :

« Il ne faut pas cesser d'enseigner ce que fut la réalité ; mais il faut la corriger par l'enseignement du rêve... qui sera la réalité de demain, puisqu'il y a du rêve d'hier dans la réalité d'aujourd'hui...

« L'étude bien conduite des utopies fournirait d'abord le fondement d'une morale autrement humaine et vivante que celle des petits traités de civisme kantien... »

Ensuite il serait aisé de montrer qu'au point de vue social certaines « utopies » sont devenues des réalités : réduction des privilèges nobiliaires, etc.

Enfin, au point de vue scientifique, cet enseignement de l'utopie prouverait que « les modernes ont pu non seulement atteindre partiellement, mais dépasser les imaginations des anciens. »

Tout ceci aurait pour résultat d' « aiguiller les générations futures vers cette idée que les sociétés vivent dans un perpétuel devenir et qu'elles doivent se préparer à abandonner certaines de leurs convictions les plus chères, comme nos ancêtres ont progressivement abandonné les leurs. La marche de l'évolution morale et sociale en serait peut-être accélérée ; l'inévitable renouvellement des croyances ne serait plus du moins ralenti par la conviction stupide que « tout est dit ».

En résumé, il nous semble que les éducateurs devront s'efforcer d'obtenir pour l'école primaire :

1° La réduction des études historiques en les restreignant aux faits dont la connaissance prépare le mieux l'enfant à comprendre la société actuelle sans y voir le terme définitif du progrès social caractérisé par la différenciation des individus — c'est-à-dire le développement de la personnalité — et leur concentration volon-

taire — c'est-à-dire l'accroissement de l'entr'aide, des groupements libres : syndicats, coopératives, etc. ;

2° La culture de l'idéalisme, de l'enthousiasme, de l'initiative, de l'audace réfléchie, réalisée en partie par la biographie des grands hommes — non de tous ceux que l'histoire officielle actuelle qualifie comme tels parce que rois, généraux, ministres, etc., — et en particulier des précurseurs méconnus, comme aussi par l'étude des utopies ;

3° La suppression de l'histoire, en tant qu'enseignement distinct, et l'enseignement des faits historiques, d'après une méthode qui tienne compte du mécanisme de l'esprit et des intérêts des enfants.

III. *Les groupements syndicalistes et l'enseignement de l'histoire.*

Depuis de nombreuses années la Fédération de l'Enseignement se proposait de préparer un livre d'histoire, pour les enfants, qui ne soit pas chauvin comme le sont encore nombre d'ouvrages, et fasse place à l'histoire des travailleurs. Ce livre, longtemps attendu et qui est d'inspiration marxiste, est paru en 1927. On lit sur sa première page :

« Enfant,

« Etudie cette petite histoire de ton pays. Elle a été faite pour toi.

« Elle n'a pas oublié les paysans, les ouvriers d'autrefois qui ont peiné, qui ont souffert. Nous voudrions que leurs peines et leurs souffrances te fassent mieux aimer les paysans et les ouvriers, tous les travailleurs d'aujourd'hui.

« Sache bien que, sans ces travailleurs, les grands personnages de l'histoire n'auraient pu accomplir leur œuvre. C'est le travail qui est à la base de tout dans la vie d'un pays.

« Aime l'histoire. Sois curieux du passé de ton village, de ta ville. Pose aux grandes personnes, à tes parents, à ton maître, les questions que te pose à toi-même ton livre.

« Lis des récits d'autrefois. Tu comprendras mieux ensuite, un jour, ton travail et ton rôle futur de citoyen.

« Tu aimeras davantage la justice, qui veut que chaque travailleur ait un sort heureux.

« Tu aimeras davantage la paix, qui conserve pour l'avenir les bienfaits du travail. »

Le Syndicat national des institutrices et instituteurs publics a fait preuve de moins d'activité. En 1924, l'un de ses membres, auteur de manuels d'histoire, Clémendot, soutint avec vigueur sa proposition, longuement motivée, puis résuma sa longue série d'articles sous forme du questionnaire suivant :

1. — Est-il vrai que la folie encyclopédique et sa conséquence, le gavage abrutissant, sévissent plus que jamais à l'école primaire, et que le prétendu raccourcissement des programmes n'apporte aucun remède à ce mal s'il ne l'aggrave ? Est-il vrai que, selon l'expression de Lavisse, à vouloir tout enseigner, on arrive à n'enseigner rien ?

2. — Est-il vrai que la suppression totale de l'une des matières des programmes (si cette matière est inutile ou nuisible) ferait réaliser avec une absolue sûreté un gain de temps fort précieux pour l'emploi des procédés de la méthode active ?

3. — Est-il vrai que les examens primaires et secondaires démontrent que les résultats de l'enseignement historique sont lamentables ? Est-il vrai qu'ils sont plus lamentables encore chez l'immense foule d'élèves qu'on ne présente pas même au C. E. P. ?

4. — Est-il vrai qu'il est impossible que l'enseignement historique puisse donner des résultats satisfaisants parce que :

a) L'observation n'ayant rien à y voir, il s'adresse presque exclusivement à la mémoire qu'il surcharge outrageusement de façon à y engendrer le chaos ;

b) Comme l'ont affirmé J.-J. Rousseau, Volney, Charles Delon, Gaufrès, Roger Pillet, Georges Vidalenc, Henri Flandre, l'histoire n'est pas une science d'enfants, mais d'hommes faits.

5. — Est-il vrai que les heures innombrables consacrées à cet enseignement sont gaspillées en pure perte ?

6. — Est-il vrai qu'un enseignement dont les résultats sont nuls, quand ils ne sont pas néfastes, ne saurait en aucune façon être considéré comme fournissant un complément de culture ?

7. — Est-il vrai que, comme l'a dit Renan, « les sciences historiques sont de petites sciences conjecturales qui se défont sans cesse après s'être refaites » ? Est-il vrai qu'hier comme aujourd'hui « Plutarque a souvent menti » ?

8. — Est-il vrai que sur des sujets considérés comme très importants, tels que les Croisades, Jeanne d'Arc, Colbert, Louis XVI, les Girondins, Danton, Robespierre, Napoléon, le prétendu coup d'éventail, le prétendu faux d'Ems, la Commune, Thiers, les historiens professionnels sont en complet désaccord ?

9. — Est-il vrai qu'en se bornant à énoncer des faits incontestés, comme l'exécution de Danton ou celle de Lavoisier, sans en faire connaître les causes, on accomplit une besogne plus mauvaise que si l'on n'enseignait rien ?

10. — Est-il vrai que, si l'on veut exposer lesdites causes, on se heurte à des thèses radicalement opposées ?

11. — En particulier, faut-il enseigner, avec la plupart de nos manuels, que Colbert fut un homme généreux, désintéressé, qui aurait vendu tout son bien pour la gloire de la France, ou bien, avec Duruy, qu'en vingt-deux années de charge, Colbert amassa dix millions de fortune ? Faut-il enseigner, avec les mêmes manuels, qu'il favorisa l'agriculture, ou bien, avec Michelet, que, sous Colbert, il y eut famine de trois ans en trois ans ?

Faut-il enseigner, avec Albert Malet, que Danton fut, de tous ses contemporains, celui qui eut le plus des qualités qui font les grands hommes d'Etat ; avec Calvet, que nulle mort ne fut plus préjudiciable à la Révolution que celle de Danton ; ou bien, avec Albert Mathiez, que Danton était un démagogue affamé de jouissances, qui s'était vendu à tous ceux qui avaient bien voulu l'acheter, à la Cour comme aux Lameth, aux fournisseurs comme aux contre-révolutionnaires, un mauvais Français qui doutait de la victoire et préparait dans l'ombre une paix honteuse avec l'ennemi, un révolutionnaire hypocrite qui était devenu le suprême espoir du parti royaliste ?

Faut-il enseigner, avec Aulard, que, ce que l'on entrevoit de l'âme de Robespierre fait horreur à nos instincts français de franchise et de loyauté, qu'il fut un hypocrite et qu'il érigea l'hypocrisie en système de gouvernement ; ou bien, avec Albert Mathiez, que Robespierre a incarné la France révolutionnaire dans ce qu'elle avait de plus noble, de plus généreux, de plus sincère, qu'il a succombé sous les coups des fripons, et que la légende, astucieusement forgée par ses ennemis, qui sont les ennemis du progrès social, a égaré jusqu'à des républicains qui ne le connaissent plus et qui le béniraient comme un saint s'ils le connaissaient, ou encore, avec Jaurès, que Robespierre a rendu des services immenses en organisant le pouvoir réactionnaire et en sauvant la France de la guerre civile, de l'anarchie et de la défaite ?

12. — Est-il vrai qu'en parlant de Colbert, de Danton, de Robespierre, et d'une foule d'autres personnages, nous parlons de gens que ni nous, ni d'autres, ne connaissons suffisamment, et que nous contribuons ainsi, comme l'a fait remarquer Volney, à former des babillards et des perroquets ?

13. — Est-il vrai que l'enseignement de l'histoire à l'école primaire est surtout une œuvre politique, ainsi que le démontre d'une part la condamnation de certains

manuels par les évêques, et, d'autre part, l'interdiction d'autres manuels par le gouvernement ?

14. — Est-il vrai que cet enseignement est une cause de conflit entre les familles et les maîtres, et qu'en particulier il a déterminé de nombreuses grèves scolaires ?

15. — Est-il vrai qu'il a motivé des poursuites disciplinaires contre certains maîtres ?

16. — Est-il vrai que, comme l'a affirmé Fustel de Coulanges, ce que l'histoire nous a appris, c'est surtout à nous haïr les uns les autres ?

17. — Est-il vrai que, comme l'a soutenu J.-J. Rousseau, approuvé depuis par Faguet, l'histoire est une terrible démoralisatrice ?

18. — Est-il vrai que, selon le mot d'Alain, l'histoire est la bonne à tout faire de tous les partis ?

19. — Nombre d'historiens professionnels, tels que Thureau-Dangin, Albert Vandal, Pierre de La Gorce, Frédéric Masson, Jacques Bainville, Jean Guiraud, étant des réactionnaires notoires, est-il vrai que l'histoire n'a nullement la vertu de former spécialement des républicains ?

20. — Est-il vrai que l'histoire, ne pouvant passer sous silence les luttes des peuples les uns contre les autres, engendre forcément la haine de l'étranger, l'esprit de revanche, et est l'un des plus grands obstacles à la fraternité des nations et au règne de la paix ?

21. — Est-il vrai qu'en se bornant purement et simplement à supprimer « l'histoire-bataille », on mutile l'histoire ?

22. — Est-il vrai que la foule des faits politiques, administratifs, judiciaires, financiers, économiques, sociologiques, scientifiques, littéraires, artistiques, qu'on englobe sous le nom d'histoire de la civilisation, n'est pas plus à la portée des enfants que l'histoire militaire ?

23. — Est-il vrai que les allusions historiques rencontrées dans les journaux, les livres et les œuvres d'art ne justifient pas plus l'enseignement de l'histoire de France que les allusions bibliques n'ont justifié l'enseignement de l'histoire sainte dont la suppression s'est heurtée jadis au même argument ?

24. — Est-il vrai que la suppression de l'histoire, comme matière enseignée à heures fixes, n'empêcherait pas plus les explications historiques « occasionnelles » que l'inexistence de l'astronomie ou de la mythologie, comme matières des programmes primaires, n'empêche, à l'occasion, les explications astronomiques ou mythologiques ?

La proposition de Clémendot était trop hardie pour les membres du Syndicat national. Il faut remarquer, d'ailleurs, qu'elle était beaucoup plus destructive que constructive. Il eût mieux valu traiter la question en la considérant comme partie du problème beaucoup plus vaste de la transformation des programmes dans le sens indiqué par Decroly et Ferrière. Clémendot ne fut pas suivi et le Congrès du Syndicat national, en 1924, se borna à demander des réformes dans le contenu et la méthode de l'enseignement historique.

L'Internationale des travailleurs de l'Enseignement se préoccupe actuellement de la préparation d'un livre d'histoire internationale à l'usage des maîtres. Les discussions engagées montrent que, malgré certaines résistances, on a de grandes chances d'aboutir à la confection d'une histoire écrite en se plaçant à ce point de vue marxiste dont nous avons montré les inconvénients au début de cette étude. — E. DELAUNAY.

HOLOCAUSTE n. m. (du grec *holocaustos*, brûlé tout entier). Offrande que les anciens (et surtout les Juifs) faisaient à leur Dieu, dans laquelle la victime choisie était entièrement consumée par le feu. Selon la Bible, *Abraham* se vit demander par l'Eternel l'offrande de son fils unique *Isaac*. Pour prouver à son Dieu sa fidélité et son obéissance, il prépara un bûcher et se disposait à brûler son fils quand l'Eternel fit grâce. Il faut, bien entendu, faire toutes réserves sur l'authenticité de cette fable, mais il n'en est pas moins significatif de constater que même les adorateurs du Dieu juste et bon l'imaginent assez cruel pour torturer moralement un père en lui demandant la vie de son fils unique. Chez les Gaulois de l'Armorique, on offrait chaque année en offrande à *Teutatès*, une vierge de l'Ile de Sein qui était brûlée vive sur un bûcher dans la forêt de Karnak après que les Druides l'avaient chargée de commissions diverses pour les morts qu'elle allait retrouver. La religion brahmanique faisait une obligation à la veuve de s'offrir en holocauste sur le même bûcher qui consumait le cadavre du mari défunt. Diverses peuplades sauvages avaient la coutume d'offrir en holocauste les ennemis faits prisonniers.

Au sens figuré, le mot holocauste signifie offrande, sacrifice.

C'est ainsi que l'on dit couramment que le meilleur de la jeunesse fut, de 1914 à 1918, offerte en holocauste pour le plus grand profit des financiers et des industriels internationaux.

HOMME n. m. (du latin *homo*). L'homme est « un mammifère bimane, à station verticale, doué d'intelligence et de langage articulé. » (Larousse). Nous pourrons dire de lui, parodiant Pascal, qu'il a les entrevisions de « l'ange » et les quotidiennetés de la « bête » et que ses évasions idéales ont plus fardé la brute que réalisé l'homme...

Partie de l'idée ancienne d'évolution vers la mutabilité et la sériation des êtres, à travers la *parenté idéale* de Linné, la voie scientifique de la *parenté réelle* fut servie par les observations de Descartes sur les conditions extérieures et de Buffon sur les milieux. Et les études sur l'essence et les prémices de l'homme devaient en être influencés. Le *transformisme* (ébranlé par Lamarck, repris et mis au point par Darwin, vulgarisé et amplifié par Haeckel, Huxley, Giard, Kropotkine, etc.) a émis, sur l'origine et la filiation des espèces — et l'espèce humaine notamment — des théories qui ont bouleversé les données de la science et les échafaudages de la théologie. Il a aussi porté un coup terrible à la position royale de l'homme, dans cet univers où il conservait la prétention de monopoliser l'intelligence. Si l'homme se rattache à un type primitif, s'il a sa souche en quelque espèce de transition, si les éléments de sa structure et de ses facultés sont en germe dans l'ascendance, s'il n'est que l'échelon supérieur des séries animales, un des chaînons provisoires d'une vitalité infiniment diversifiée, tombent à la fois et l'orgueil de tenir un rang à part dans la nature et le pavois où l'avaient dressé la Genèse, à mi-chemin de la matière et du divin, et les transcriptions révélées de la Bible ne sont plus qu'une pauvre invention romanesque. Mais s'éclaire — sur les ruines de la « création » mystique — d'une lumière précieuse les origines et le processus de la vie et l'interdépendance généalogique des êtres animés. Des hauteurs du « règne homme » au stade modeste de « primate », quelle chute pour ce raccourci céleste « qui se souvient des cieux » et dont la côte généreuse a engendré la femme !...

De l'embryon amorphe au complexe agrégat humain, du protoplasme initial à notre merveilleuse architecture cellulaire, quelle formidable et saisissante évolution cependant, et quel champ ouvert à nos curiosités, à notre admiration. Et quelle joie, quitte à oublier Dieu, de connaître un peu l'homme !

Aux ouvrages scientifiques spéciaux et documentés nous renvoyons tous ceux qu'attire ce passionnant problème. Quel que soit notre désir, et si tentant soit le sujet, nous laisserons de côté — au moins en tant qu'étude générale — anatomie humaine (descriptive et comparée), physiologie, biologie, anthropologie, ethno-

logie, ethnographie, etc. Nous frôlerons à peine ici l'homme préhistorique dont les traces fossiles apparaissent dans les formations tertiaires. Nous citerons, sans plus, l'homme quaternaire, voisin continental du renne, du mammouth, de l'ours des cavernes, du rhinocéros de Merck, etc., assez éveillé déjà pour manier, informes, l'arme et l'outil, animant des rudiments de civilisation. Nous côtoierons, avec le néolithique, les contemporains de la *pierre polie*, assez méthodiques et réfléchis pour substituer l'élevage prévoyant aux chasses précaires, assez industrieux pour dégrossir et aiguiser le minéral. Nous traverserons l'âge de bronze, du fer, antichambres de la période historique... Des documents grecs nous transportent cette fois vers 776 avant notre ère. Des « archives » hébraïques remontent à quarante siècles. Nous atteignons, avec les Chinois, 45 siècles, 50 avec les Egyptiens. Si l'on interroge la tradition, berceau flottant de l'histoire, elle nous entretient de faits qui se seraient passés « il y a 20.000 ans dans l'Inde, 30.000 ans en Egypte, 130.000 en Chine » !...

Ainsi, si nous sommes toujours à l'enfance de l'homme sociable, à l'évocation de l'homme « libre et fraternel », notre humanité témoigne, dans le passé, d'une prodigieuse longévité. Si vaste soit le chemin parcouru par le génie inventif des générations disparues, immense demeure la route ouverte aux réalisations — timides et comme contradictoires — qui tendent à faire de la planète un séjour « harmonieux et sain ». Et des siècles précipiteront leur implacable théorie sur nos lents et douteux « progrès »... *Homo homini lupus !* Verrons-nous se réduire cet adage de malédiction et, de loup, l'homme devenir l'ami de l'homme ? Penché sur ses frères inférieurs, en paix au sein des espèces, apercevra-t-il enfin, pour son salut, leur solidarité lointaine ? En fera-t-il l'assise de ses mœurs, la trame de ses institutions ? Délivré des épuisantes luttes intestines, des alarmes de la défense et des déviations du rapt, arcbouté sur le roc de l'entr'aide éclairée, son demain garanti par un social intelligent, bondira-t-il d'un élan décuplé vers les conquêtes sans bornes de la sagesse et du savoir ? D'une existence végétative, harcelée d'âpres sollicitations négatives, et comme à l'ancre sur les eaux conservatrices, tournera-t-il enfin une proue d'audace lumineuse vers la vie pleine, généreuse, illimitée ?...

A travers les terres habitées du présent, bousculées par les appétits, les mêmes hommes de proie heurtent durement leurs convoitises. Et les accalmies civilisatrices sont davantage le recueillement pour les chocs amplifiés et savamment, sauvagement exterminateurs, que des quiétudes agrandies par le vouloir des hommes et des espoirs tendus vers la sécurité. Les races qui se *disputent* le globe n'ont pas encore refoulé en elles le « gorille », si je puis dresser sans injure les sobres et *vitales* batailles ancestrales de l'anthropopithèque en face des guerres canailles, atroces — et vaines en somme — du profit et de la thésaurisation. L'apalissement du teint, cette mièvre carnation, dont l'Europe s'enorgueillit comme de l'emblème de quelque supériorité, n'est pas l'indice que notre continent est, moins que les autres, sanguinaire. Chaque « tronc » (qu'il soit mongolique, caucasique, éthiopien), chaque race, qu'elle soit noire, ou jaune, ou blanche, a connu ses flambées glorieuses mais passagères et ses carnages, imbécilement destructeurs. Des tranches de « civilisation » ont couru sur l'écran du monde comme des météores. Et de leurs volcans éteints subsistent surtout des cendres d'orgueil... Egyptiens, Chinois, Perses, Grecs, Romains ont allumé, pour les assauts barbares, des feux intermittents. Et l'homme continue de passer, à travers la beauté, comme un génie dévastateur. Sa malfaisance raffinée domine les espèces, subjugue ses pareils. Si vraiment, comme disait Fénelon, « l'homme s'agite et Dieu le mène », plaignons le guide et le troupeau, l'ilote sans boussole... et le créateur. Car il nous a donné là moins qu' « un chef et qu'un roi », plutôt, sur une œuvre confuse, le « méchant animal » de Molière... Et laborieuse et lente est la gestation d'un « homme nouveau » qui ne soit plus, comme l'*homo novus* des Romains, le premier d'abord aux honneurs !...

Dans cette *Encyclopédie*, aux tâches mesurées malgré son ampleur, nous trouverons cependant l'homme étudié en la plupart de ses particularités, de ses besoins, de ses aspirations. Nous verrons, çà et là dispersés, ses traits distinctifs, ses caractères spécifiques, ses facultés maîtresses, ses tares réductibles, ses promesses gagées. Il nous apparaîtra campé dans le présent (trouble mélange de soleil et de boue), projeté sur l'avenir : espérances dépouillant leur gangue. Nous ferons appel à tout ce qu'il y a de meilleur dans ses possibilités, de plus droit dans ses aperceptions, de plus sûrement intelligent dans son humanité. En particulier l'enfant sera — on l'a vu déjà — un des objectifs de notre tâche vers l'homme meilleur et plus complet. « Faites des hommes et tout ira bien », disait Michelet. Des hommes et non des ombres, des hommes et non des marionnettes, des hommes et non des copies, des stéréotypes de l'humain. L'enfant est le chemin de l'individu, de « l'homme seul », de l'homme *total* cher à l'anarchisme. Et la cellule humaine sera partout, dans cet ouvrage, l'objet de notre attention et de nos méthodes averties. Et nos efforts tendront, pour la laisser s'épanouir, à la désentraver... Nous accompagnerons l'homme assidûment, de l'individuel au social, de l'éducation à l'économie, de l'éthique à la sociologie... Les sociétés révolues — à part, en un sens, cette claire Hellade — comme celles du temps (lourdes de matérialités) ont trop négligé l'homme, passif et douloureux rouage. Nous œuvrons pour le relever à son plan, qui est premier. — S. M. S.

QUELQUES OUVRAGES INTÉRESSANTS A CONSULTER POUR L'ÉTUDE DE L'HOMME. — Ch. Darwin : *La Descendance de l'Homme ; L'Origine des Espèces.* — E. Haeckel : *Histoire de la création naturelle ; Anthropogénie ou Evolution humaine.* — A. Giard : *Histoire du transformisme.* — Delage : *La Structure du protoplasma et les probl. de la biologie.* — Le Dantec : *Lamarckiniens et Darwiniens ; Théorie nouvelle de la vie ; Les lois naturelles ; La stabilité de la vie*, etc. — Cl. Bernard : *Les Phénomènes.* — H. Spencer : *Principes de biologie.* — G. Le Bon : *La Vie ; L'Homme et les Sociétés.* — Kropotkine : *L'Entr'aide.* — Ch. Letourneau : *La Biologie.* — G. Mortillet : *La Préhistoire.* — Dr Topinard : *L'Anthropologie.* — Dr Roule : *L'Embryologie générale.* — Dr Laumonier : *La Physiologie.* — Th. Huxley : *Les Problèmes de la Biologie.* — C. Flammarion : *Le Monde avant l'apparition de l'Homme.* — Elisée Reclus : *L'Homme et la Terre.* — De Quatrefages : *L'Espèce humaine.* — G. Piat : *La personne humaine.* — Schmidt : *Descendance et Darwinisme.* — Alf. Binet : *Les altérations de la personnalité*, etc.

HOMOGÈNE adj. (préfixe *homo*, et grec *genos*, race). Se dit d'un corps dont toutes les parties intégrantes sont de même nature et, par extension, d'un corps dont les parties sont solidement liées entre elles. On dit d'un groupement qu'il est homogène, quand il comporte seulement des adhérents d'une seule tendance, ou bien quand il est régi par des statuts et règlements rigides, quand la minorité doit se plier et appliquer les résolutions adoptées par la majorité, quand la Commission exécutive ou le Comité directeur impose ses vues. L'homogénéité dans un groupement est presque toujours une cause d'autorité. On pensera sans peine que les anarchistes ne peuvent pas constituer de groupements homogènes, car ils sont trop respectueux de la liberté et de l'autonomie de chacun pour penser un seul ins-

tant pouvoir obliger tous les membres d'un groupe à avoir le même point de vue.

Le groupe anarchiste est plutôt synthétique et seuls quelques partis d'extrême-gauche ou d'extrême-droite sont homogènes. On peut se rendre compte par les exclusions et sanctions de toutes sortes appliquées à leurs membres récalcitrants, que ce n'est qu'à force d'autorité intensive qu'ils peuvent demeurer homogènes.

HOMONYME n. et adj. (préfixe *homo* et grec *onuma*, nom). Se dit des mots qui se prononcent de même, bien que leur orthographe diffère, comme *saint, ceing, sein, ceint ;* ou des mots de même orthographe mais qui expriment des choses différentes, comme *coin* qui signifie à la fois un angle, un instrument à fendre du bois, un poinçon, etc. (Ces derniers sont appelés *homonymes homographes*).

N. m. Celui qui porte le même nom qu'un autre sans toutefois être de la même famille : *les deux Rousseau étaient homonymes.*

HONNÊTETÉ n. f. (du latin *honestus*, honnête). Probité, modestie, pudeur, bienséance, politesse, bienveillance, obligeance. En ses diverses acceptions, ce mot est un de ceux que l'on a le plus galvaudé de par le monde et qui couvre un tas d'actes malpropres, vils, répugnants et quelquefois criminels. Que penser, par exemple, de cette admirable phrase : *l'honnêteté d'un commerçant, d'un homme d'affaires ou d'un politicien ?* Qu'en penser, quand on sait que le commerce n'est qu'un vol légalisé, que les « affaires » ne sont que des coups d'esbrouffe et que, seul, le plus rusé peut réussir ; quand on sait que la politique n'est qu'une perpétuelle duperie et que chaque politicien ment, promet, renie, abjure et se livre à mille palinodies aussi répugnantes les unes que les autres pour avoir sa part de l'assiette au beurre ? Qu'en penser sinon que cette « honnêteté » n'est qu'une étiquette couvrant la plus vile marchandise ! Que dire de l'honnêteté d'une femme, parce qu'elle n'a de rapports sexuels qu'avec son mari ou son compagnon ; parce qu'elle rougit ou baisse les yeux quand on lui parle de questions sexuelles ; parce qu'elle ne se montre jamais avec d'autre homme que celui avec lequel elle vit ? Que dire de cette honnêteté, quand on sait que la plupart des femmes qui se montrent en public sous un jour prude, vertueux et même rigoriste, sont, dans le privé, assez généreuses de leur corps ? Que dire, sinon que cette honnêteté n'est qu'un masque destiné à tromper le public !

Et puis, en quoi une femme qui se donne où, quand et avec qui il lui plaît, est-elle moins honnête que celle qui n'accorde ses faveurs qu'à un seul homme ? Ce que les conventions stupides appellent : *honnêteté* n'est que la consécration de préjugés et d'hypocrisies.

L'agence de renseignements privés qui donne au mari des détails précis sur les actes de sa femme, grâce auxquels il peut tuer ou son rival heureux ou sa femme ; cette agence de renseignements qui, comme on le voit souvent, hélas ! depuis la guerre, est responsable de meurtres, est considérée comme agence honnête parce que ses renseignements sont vrais ; alors que son honnêteté consiste à donner les moyens à un jaloux de commettre un crime.

Les anarchistes repoussent de tout leur mépris l'honnêteté bourgeoise. Pour eux, cette honnêteté est un mot vide de sens qui n'est que basse flagornerie à l'égard des riches et des puissants et une flatterie à l'adresse des « bons et dociles serviteurs ». Etre honnête, pour un anarchiste, c'est être franc, sincère et loyal.

L'honnêteté consiste à ne pas se mentir à soi-même, ni aux autres ; à se juger sans indulgence pour ses défauts, à les combattre et à tout mettre en œuvre pour les vaincre. L'honnêteté, c'est mettre en accord ses actes avec ses idées, ses paroles ou ses écrits. C'est revendiquer sa complète liberté et laisser tous les êtres agir librement. C'est rompre avec les préjugés et les traditions. C'est savoir se dresser même contre ses amis, quand ceux-ci s'engagent dans une mauvaise voie. C'est être bon et fraternel non seulement en paroles, mais en action. C'est savoir rester indulgent pour les petits travers des autres parce que tout être a ses défauts et a besoin que les autres lui soient indulgents. Mais c'est être impitoyablement dressé contre tout acte vil, mesquin, autoritaire, criminel ou dangereux soit pour son idée, soit pour les autres. L'honnêteté c'est rester toujours conséquent avec soi-même, c'est ne rien accomplir de contraire aux principes et aux idées que l'on professe.

L'honnêteté consiste à démasquer énergiquement les fourbes et les hypocrites qui, sous ce mot, cachent leurs ignobles desseins. Elle ne peut régner que dans un milieu et chez des êtres moralement sains. L'honnêteté sera la règle générale dans une société ou le lucre, le luxe et la domination de l'homme sur l'homme auront cessé d'exister.

HONNEUR n. m. (du latin *honor*, même signification). Un des mots les plus stupides, les plus vides de sens. Un de ceux au nom de qui on accomplit un nombre incommensurable de crimes. Pour donner une idée exacte de ce mot, il n'est que de citer les définitions qu'en donnent les dictionnaires bourgeois : « Gloire, estime qui suit la vertu ou les talents. Probité, vertu, considération, réputation, démonstration d'estime ou de respect. Distinction. En parlant des femmes : pudeur, chasteté. »

C'est au nom de l'honneur du drapeau, de la Patrie, que toutes les guerres se sont faites et se font encore. Que de sang versé, que de victimes accumulées ! L'honneur du drapeau, l'honneur de la Patrie ; ces mots cachent les ténébreux desseins, les convoitises, les ambitions, les appétits insatiables des financiers, des industriels, des diplomates et des gouvernants de toutes les couleurs.

L'honneur du nom, de la famille, de la caste : que de palinodies, que de bassesses, que de crimes on commet en leur nom ! Un mari tue sa femme pour venger son honneur outragé (!) ; un père renie son fils parce que celui-ci s'engage dans une voie qui porte atteinte à l'honneur de sa famille ! Un bourgeois se livre à toutes les bassesses envers les puissants pour être décoré et ainsi relever l'honneur de son nom ! Une mère conseille à son fils de se suicider parce qu'il a manqué à l'honneur !...

Témoin ce fait-divers cueilli dans *Le Matin* du 28 février 1924 :

« TRAGIQUE ARRESTATION. — Le sieur Sarlat, secrétaire « de mairie à Bassens, avait commis plusieurs détour- « nements au préjudice de la commune. Sur la plainte « du maire, des agents de la sûreté se présentaient hier « à son domicile pour l'arrêter. Ce fut la mère qui vint « leur ouvrir et, en apprenant le mobile de leur visite, « elle cria à son fils qui était dans sa chambre : « *On* « *vient pour t'arrêter, tue-toi !* » Sarlat prit alors un « revolver et se logea une balle dans la tête. Les poli- « ciers, au bruit de la détonation, se précipitèrent dans « la chambre et trouvèrent l'indélicat employé gisant « dans son sang et râlant. *La mère les supplia d'ache-* « *ver son enfant !* »

N'est-ce pas atroce de voir cette mère préférer son enfant mort plutôt que « déshonoré ». Que de la voir, parce qu'il ne mourait pas sur le coup, supplier les flics de l'achever ? L'honneur ! voici seulement ce qu'elle envisagera. Pas un cri de pitié ou de douleur ne sortit de ses lèvres ; aucun élan affectueux ne vint dicter à cette « mère » une parole de pardon. L'honneur ! il fallut ce mot pour ravaler une femme plus bas que la

bête qui, elle, au moins, défend et protège la chair de sa chair.

Ne vit-on pas, pendant la guerre, des femmes dénoncer leur fils ou leur mari déserteur ? N'en vit-on pas d'autres, en apprenant qu'un être cher venait d'être tué au front, éprouver un sentiment de fierté et tenir à honneur d'être la mère ou la compagne d'un « mort pour la patrie » ?

L'honneur ? Si un pauvre diable dérobe un pain pour se nourrir, il est déshonoré. Si un financier extorque plusieurs millions, même en ruinant sa clientèle, il sera taxé de « banquier de génie » et se verra comblé d'honneurs !

« *L'honneur tient dans l' carré d' papier d'un billet d' mille* », écrivait un jour Gaston Couté. Ce n'est pas là une boutade de pamphlétaire. L'homme qui possède une fortune peut se permettre tous les actes vils ; s'il obtient en résultat l'augmentation de son capital, il verra, en même temps, s'accroître ses droits à la considération de ses contemporains.

On couvre d'honneurs un général meurtrier, un politicien sans vergogne qui est un des responsables de massacres humains ; un mercanti qui s'est enrichi en vendant de la marchandise avariée ; un financier qui ne doit sa fortune qu'à de louches spéculations ; un grand usinier qui exploite durement ses ouvriers, les brime et ne leur accorde qu'un salaire de famine ; un flic qui s'est distingué par sa sauvagerie dans la répression ; un gouverneur de colonie qui fait massacrer impitoyablement les indigènes ; un soldat parce qu'il a exterminé un grand nombre d' « ennemis ».

Mais les savants, mais les artistes auront toute leur vie une misérable existence et on attendra qu'ils soient morts à la peine pour les couvrir d' « honneurs » ! Mais le mineur qui risque chaque jour le grisou, mais le marin qui court journellement le risque du naufrage, mais l'ouvrier qui peine de sa prime jeunesse à son extrême vieillesse pour enrichir le monde du produit de son travail, — tous ceux-là n'ont pas droit aux honneurs, ce sont des êtres de la « basse classe » dont on se sert en les méprisant. Il n'y a pas encore bien longtemps qu'on aurait fait rire les gens de la « haute société » si on leur avait dit qu'un ouvrier avait un cœur et un cerveau comme eux !

L'honneur d'une femme ! N'est-ce pas à éclater de rire en pensant qu'une femme qui, en dehors du mariage, se livre à l'acte d'amour est considérée comme ayant perdu son « honneur » ! N'est-ce pas Montaigne qui disait : « Ah ! vous avez trouvé une drôle de place pour loger l'honneur d'une demoiselle ! » La fille-mère n'est-elle pas encore une source de « déshonneur » pour sa famille... et tout cela parce qu'elle n'a pas sollicité le concours du maire pour aller coucher avec l'élu de son cœur ! L'honneur ? quelle vaste blague ! Ne vit-on pas un Alexandre Millerand, renégat, parjure, escroc de l'Etat pour près d'un milliard dans la liquidation des biens des Congrégations ; ne vit-on pas cet homme, qui est vraiment le symbole de la vilenie, de la malhonnêteté, grand maître de l'ordre de la Légion d' « honneur » ! Et cette légion d' « honneur » n'est-elle pas accordée qu'aux massacreurs, qu'aux financiers spéculateurs, qu'aux politiciens sans scrupule, qu'aux commerçants détrousseurs, qu'aux plumitifs menteurs et asservis aux puissances d'argent ? L'honneur n'est qu'un prétexte à tous les crimes ; c'est le mot avec lequel on fait marcher les foules ; c'est le mot vide de sens qui rend le cœur humain inaccessible à la pitié et même à l'affection véritable ; c'est au nom de l'honneur que l'on fait s'entretuer des gens qui ne se connaissaient pas la veille ; c'est un mensonge odieux et criminel. Défions-nous de ceux qui nous parlent d'honneur : ce sont des gens qui en veulent à notre vie ou à notre bourse. Reléguons ce mot à l'endroit où Villon accrochait les lunes mortes. Soyons bons et fraternels — et, pour ce faire, rejetons loin de nous ce mot : honneur, source de haine, de meurtre et de méchanceté ; vocable qui ne peut avoir place que dans la bouche d'un fou ou d'un criminel. — Louis Loréal.

HOPITAL n. m. (du latin *hospes*, hôte). Etablissement où l'on soigne les malades. Le principe fondamental de l'hôpital était la gratuité ; et ce fut surtout pour la classe pauvre qu'on créa cet établissement. Le prix coûteux des médicaments et des visites médicales, l'impossibilité de s'entourer de l'hygiène et des soins nécessaires à domicile étaient, pour l'ouvrier, une grande cause de misère et de mortalité. Aussi l'hôpital fut-il créé, dans lequel quiconque, assez gravement malade, sollicitait son admission, était soigné gratuitement.

A côté du service hospitalier proprement dit fonctionnait le service des consultations médicales gratuites. On peut affirmer, sans risquer de démenti, que le principe de gratuité qui présida à la fondation des hôpitaux a presque totalement disparu. Très peu de malades ont droit à l'hospitalisation gratuite. Pour jouir de cette « faveur » il faut se munir d'un véritable amas de certificats et d'attestations de toutes sortes prouvant la situation d'indigent. Dans certaines villes de province le candidat à l'hospitalisation doit verser une caution, sans quoi il lui faut attendre que la municipalité soit certaine de son indigence pour qu'il soit soigné. Un individu, dénué de tout argent, qui serait, alors, en proie à une attaque exigeant des secours médicaux immédiats, se verrait refuser l'entrée de l'hôpital, s'il n'est pas muni de ces certificats de pauvreté, et comme il faut au moins 24 heures à l'administration pour faire son enquête et son rapport, le malade risque fort d'être passé de vie à trépas au moment où son admission est accordée.

A Paris, des ouvriers ayant été soignés à l'hôpital, se sont vus réclamer, sous menace de saisie par huissier, une indemnité de 25 francs par journée de traitement. Même les simples consultations médicales ont été taxées à cinq francs, ce qui est un véritable scandale.

Jusqu'en 1906, c'étaient des religieuses qui avaient la charge de gérer les hôpitaux. Depuis cette époque, date de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, la direction en est passée à l'administration de l'Assistance Publique et, en principe, c'est un personnel laïque qui remplit les emplois d'infirmiers. Néanmoins il existe encore beaucoup de villes en province où les religieuses ont été maintenues en fonction.

La plus grande partie du budget étant consacrée soit aux réparations ou aux indemnités des dommages de la guerre, soit à l'armée et à la préparation de la prochaine « dernière », l'Etat pensa tout naturellement à prendre une partie des dépenses occasionnées par les apprêts bellicistes sur les crédits des hôpitaux. Au lieu de moderniser ces établissements, de leur procurer les derniers perfectionnements de la Science, de transformer en bâtiments hygiéniques les vieilles bâtisses sales et lépreuses, d'agrandir les hôpitaux qui deviennent insuffisants pour les besoins de la population, l'Etat refuse impitoyablement tout nouveau crédit au budget hospitalier.

Ce manque continuel de crédits, l'exiguité et la vétusté des locaux, les conditions d'hygiène véritablement révoltantes dans lesquelles travaille le personnel hospitalier, toutes ces choses font que les malades sont soignés en dépit du bon sens.

Dans certaines villes de province le service d'ambulance est tout à fait illusoire. C'est ainsi qu'à Orléans, notamment, en 1928, il est impossible de pouvoir transporter deux malades à la fois à l'hôpital, une seule voiture ambulancière existant (et encore, quand elle n'est pas en réparation !)

On récrimine souvent contre le personnel — et c'est à grand tort. Il faut affirmer qu'un véritable dévouement

est nécessaire aux hommes et aux femmes qui exercent le métier d'infirmier, pour résister et persister dans leur vocation. Le personnel n'est pas négligent : il est débordé par l'insuffisance numérique, par la vétusté du matériel et par la routine qui règne dans cette administration, comme dans toutes les autres, du reste. L'organisation actuelle des hôpitaux en France est une honte pour la société. N'a-t-on pas vu certains établissements manquer, en période d'épidémie, des médicaments nécessaires ! La santé publique devrait être la première préoccupation de ceux qui ont à charge d'administrer une collectivité. L'admission dans les hôpitaux devrait être un droit absolu pour chaque individu malade. Tous les efforts devraient tendre au maintien de la santé de chacun. Mais il s'agit bien de cela ! Tout l'argent que l'Etat demande et exige des contribuables, toutes les découvertes de la science sont au service des institutions meurtrières. Au lieu de conserver la vie aux individus, on met tout en œuvre pour la leur enlever lors de la prochaine guerre.

Dans une société organisée rationnellement, l'hôpital devra être un lieu sain, bien aéré, muni de tout le confort moderne et doté de tous les perfectionnements de la Science.

Tous les sacrifices nécessaires seront accomplis pour que chaque membre de la société ait tous les soins que réclame son état de santé. L'hôpital ne sera plus un bâtiment sale, vieux et triste, dans lequel on s'imagine être en prison, dans lequel on sent à chaque pas l'atmosphère de la mort et où l'on n'entre qu'après de ridicules formalités. Ce sera un lieu agréable, propre, bien situé, entouré de jardins ou de bois. Ce sera le lieu où l'on viendra avec confiance se faire soigner, où l'on respirera chaque jour l'atmosphère de la vie qui se maintient grâce aux soins de tous, d'où l'on espèrera sortir guéri et non, comme maintenant, en sujet d'opérations dans l'amphithéâtre. Aujourd'hui, tout est mis en œuvre pour la mort. Demain, tout sera employé pour préserver la vie.

HORTICULTURE n. f. (du latin *hortis*, jardin, et de culture). Art de cultiver un jardin. Dans l'horticulture, il faut non seulement de la technique, mais encore que l'horticulteur soit, en même temps que cultivateur, un artiste, afin de présider à l'arrangement de son jardin. Certains, comme Le Nôtre, nous ont donné de véritables petits chefs-d'œuvre qui enchantent l'œil, tant par l'arrangement des fleurs que par les dessins variés et l'ordonnance générale des parcs.

Malheureusement il faut aujourd'hui être rentier pour pouvoir s'adonner à cet art. Les beaux parcs que l'on contemple dans les propriétés privées ou publiques sont l'œuvre d'horticulteurs salariés. La cherté du terrain, la longueur des journées de travail, la médiocrité des salaires font que les ouvriers n'ont ni le temps ni les moyens de se livrer à cet art, non plus qu'à posséder un jardin bien ordonné. S'ils contemplent des merveilles d'agencement horticole, celles-ci ne sont pour lui que de belles choses qu'il a le droit de voir, mais non pas de toucher.

En une société libertaire, où le terrain serait la propriété de tous, où les taudis auraient disparu, où l'*urbanisme* (voir ce mot) serait dirigé vers la satisfaction de tous, où les heures de travail seraient relativement minimes, chaque homme devrait avoir la possibilité de faire de sa maison un lieu riant et confortable, entourée de jardins, où il pourrait se livrer au plaisir de l'horticulture.

HOSPICE n. m. (du latin *hospitium*, de *hospes, itis*, hôte). Maison d'assistance où l'on reçoit les orphelins, les infirmes, les vieillards, etc. Qu'ils soient sous une direction d'administration publique ou d'entreprises privées, les hospices d'enfants, de vieillards et d'infirmes sont, actuellement, des lieux où l'on souffre, où l'on se sent constamment à la merci de la direction, d'où la liberté est presque totalement bannie. Sauf quelques très rares exceptions, l'hospice fait porter à ceux qu'il héberge un costume-uniforme de la maison, la discipline y est assez rigoureuse et — surtout dans les établissements de l'Etat — la nourriture y est insuffisante, tant par sa quantité que par sa qualité.

Les orphelins y sont exploités ignoblement au profit soit de l'œuvre, soit des entrepreneurs civils qui les font travailler péniblement pour un salaire dérisoire. Quant aux vieillards, leur condition est si mauvaise, qu'ils sont, pour la plupart, obligés de se livrer à quelques menus travaux au dehors pour pouvoir passer leurs derniers jours plus que modestement. Comme les hôpitaux (voir ce mot), les hospices actuels sont une véritable honte pour la société. Les orphelins devraient être à la charge de la communauté, ils devraient être élevés comme tous les autres enfants, entourés de la même affection et des mêmes soins attentifs, jouir du même bien-être. Les vieillards, après avoir donné toute leur jeunesse, toutes leurs forces au profit de la collectivité, ne devraient pas être obligés de solliciter leur admission dans un hospice (et encore, cette admission ne leur est-elle accordée qu'après maintes démarches) pour finir leurs derniers ans. Ayant participé au labeur commun, ayant coopéré à la richesse générale, ils devraient, eux aussi, être à la charge de la communauté, jouir des mêmes droits, des mêmes joies, des mêmes libertés que leurs cadets. Entourés de l'affection de tous, ils devraient pouvoir passer la fin de leur existence dans une atmosphère de bonheur et de sécurité fraternelle.

Les hospices n'ont de raison d'être que dans une société où toute misère devient prétexte à charité. Ce n'est pas soulager la misère qu'il faut ; c'est la supprimer, *en en détruisant les causes.*

HOSPITALISER v. a. Admettre quelqu'un dans un établissement hospitalier.

En France, où règne ce que certains pamphlétaires ont appelé la *République des Camarades*, il faut faire des démarches innombrables, aller trouver une foule de personnages divers pour posséder la recommandation nécessaire à l'hospitalisation.

Le pays qui inscrit sur tous ses monuments publics le mot : fraternité, est un de ceux où l'on a le plus de peine à entrer dans un hospice. Le mot n'aura plus sa raison d'être quand nous nous serons débarrassés de l'autorité, rempart du capitalisme, cause de la misère.

HOSPITALITÉ n. f. (du latin *hospes*, hôte). Abri, logement, asile, refuge que l'on offre gratuitement à quelqu'un. Les anciens, en général, avaient en honneur le culte de l'hospitalité. L'étranger était accueilli cordialement et, pendant toute la durée de sa présence, l'hôte était considéré comme sacré. Depuis, cette habitude tend de plus en plus à disparaître de nos mœurs. Les conditions d'existence faites aux hommes les ont rendu méfiants. Néanmoins, dans la classe pauvre, on accorde encore assez facilement l'hospitalité.

C'est une des plus belles manifestations de solidarité humaine qui soient. Elle suffirait à démontrer que, contrairement aux dires des casuistes de l'Eglise, l'homme n'est pas foncièrement méchant et égoïste. Quoi de plus beau, de plus noble, que cette confiance accordée par quelqu'un à un être qu'il ne connaît pas et à qui il offre sa maison et, quelquefois, sa table ? Certes, il arrive que des individus sans scrupules abusent de l'hospitalité et en profitent pour voler leur hôte. Il se trouve partout des êtres anormaux. Mais jamais l'homme bon et fraternel ne refusera son toit à celui qui se trouve sans abri. Jamais l'ouvrier ne laissera un de ses camarades coucher dehors. Pendant la guerre, beaucoup de cama-

rades offrirent l'hospitalité aux déserteurs et aux insoumis — ce faisant, ils encouraient une véritable responsabilité ; mais le sentiment de solidarité était assez solidement ancré en eux pour risquer la prison en hospitalisant un de leurs amis (quelquefois un inconnu) qui ne voulait pas se soumettre à l'assassinat collectif.

Donner l'hospitalité ! ces mots ne sont-ils pas à eux seuls la condamnation du régime présent ? Comment ! il se trouve encore des hommes, des femmes et même des enfants sans domicile, alors qu'il y a tant de locaux (palais, sièges d'administrations, ministères, banques, casernes, églises, châteaux, hôtels particuliers habités seulement une saison, etc.) qui se trouvent vacants ou employés pour des besognes malfaisantes ? Il est permis qu'un être, parce qu'il ne possède aucun argent, ne puisse, en arrivant dans une ville, trouver une chambre où coucher ? Et cet être n'est-il pas passible de prison ? (Voir *Vagabondage*.) Certes, il est des cas où l'hospitalité n'est pas le fait de la société. Quand, par exemple, un camarade se rend d'une localité à une autre et qu'il va loger chez un de ses amis — mais là, ce n'est pas un cas spécifique d'hospitalité ; c'est un acte de camaraderie pure.

Nous travaillons fermement et de toutes nos forces pour l'avènement d'une société où il ne se trouvera plus de sans-abri, où le logement sera assuré à tous. L'hospitalité, alors, aura vécu et ne sera plus qu'un souvenir de la solidarité des hommes au temps où l'iniquité régnait.

HUISSIER n. m. Le mot est ancien : la fonction aussi, hélas ! Le mot vient de huis, qui signifie porte, et qui se retrouve encore dans l'expression usuelle : à huis clos.

Il y a une grande différence entre le portier et l'huissier. Le portier, préposé à la porte extérieure, ouvre à qui s'annonce par le tintement de la sonnette ou le heurt du marteau, sauf vérification ultérieure si le visiteur est indésirable et ne doit point passer le seuil. L'huissier a la garde de la porte intérieure qui donne accès dans un cabinet, un appartement ou une antichambre. Il écarte l'importun. Il admet et introduit l'ayant droit. Chacun sait que les huissiers, avec ces fonctions, se sont perpétués dans les administrations, les ministères, à la Présidence de la République et au Parlement. S'ils portent la chaîne, c'est en souvenir de la monarchie dont toutes les démocraties aiment à conserver les usages au bénéfice de leurs seigneurs. Sous la royauté, les huissiers de la Grande Chancellerie et du Conseil portaient au cou la chaîne d'or avec la médaille du roi. On les appelait les *huissiers à la chaîne*. La chaîne n'est plus en or, la médaille y cliquette toujours : l'effigie en est changée, et les huissiers à la chaîne ne sont pas exclusivement réservés aux nobles salles ou salons de la Place Vendôme ou de l'Elysée.

Que la justice eût besoin d'huissiers pour le service de ses prétoires, rien de plus naturel. Aujourd'hui encore, elle a ses *huissiers audienciers*, ainsi appelés parce qu'ils assurent le service de l'audience. Ils font l'appel des causes et l'appel des témoins. Ils occupent une tribune basse au pied du tribunal, et à côté du greffier. Ils revêtent la robe noire sans épitoge. L'épitoge est le bandeau qui se porte en sautoir sur l'épaule et qui est bordé d'hermine. L'hermine est le signe du grade : un rang d'hermine pour le licencié, deux rangs pour le docteur. Quand la licence en droit n'est pas exigée pour l'exercice de la fonction, les titulaires de cette fonction n'arborent pas l'hermine, ni son support l'épitoge, quand bien même ils seraient pourvus du grade qui la confère. C'est une règle de bienséance : la confraternité exige cette égalité. Les avoués, quoique tous licenciés en droit à Paris et dans les villes importantes, portent la robe sans épitoge, car l'un d'entre eux pourrait, théoriquement, n'avoir qu'un diplôme inférieur. Les avocats, tous licenciés, leur statut l'exige, prennent l'hermine, mais les docteurs renoncent au deuxième rang qui est leur deuxième galon.

La robe noire de l'huissier à l'audience n'est pas sa tenue officielle de cérémonie. Le décret du 14 juin 1813 qui est toujours la charte fondamentale de la corporation, a constitué ainsi le costume de ses membres : « habit noir à la française, avec manteau de laine noire revenant par devant et de la largeur de l'habit. » On sait combien Napoléon Ier se montra jaloux d'accorder ou d'imposer l'uniforme même aux académiciens. Encore oublia-t-il de leur dessiner un manteau. Lorsque les immortels enterrent un de leurs confrères, il n'est pas rare de voir, aux obsèques, sous des pardessus de ratine, grelotter dans des « habits verts » des assistants ratatinés.

Le protocole vestimentaire du Premier Empire n'est pas tombé en désuétude. Dans les audiences solennelles du Tribunal, pour l'installation du Président ou du Procureur, on pouvait contempler hier encore la délégation des notaires en habit à la française et culotte courte, le chapeau à cornes sous le bras.

Le décret de 1813 donne à l'huissier une baguette noire, symbole de coercition. Cette baguette, tenue à la main, était, sous les Bourbons, une baguette fleurdelysée, semblable à un bâton de maréchal, mais, au Moyen-Age, une verge analogue à celle dont une tradition contestable arme le poing de Bridoison, dans la pièce de Beaumarchais. Les huissiers se distinguaient, dès leur origine, en *huissiers à cheval* et *huissiers à verge*. Les premiers seuls avaient le droit d'instrumenter dans tout le royaume, les autres dans les limites de leur résidence. Instrumenter, c'est délivrer des exploits, dresser les constats, procéder aux saisies.

C'est qu'en effet la justice, pour qu'un défendeur soit mis en état de comparaître et de faire valoir ses droits, ou pour que les décisions rendues soient exécutées par une contrainte légale et licite, a besoin de confier ses missions à des mains sûres. C'est ainsi que les huissiers des prétoires ont paru tout désignés pour cet office ; et, par la suite, d'autres auxiliaires leur ont été adjoints. Il faut remonter à Charles VI pour trouver la première organisation des huissiers. Les lettres patentes de 1402 prescrivent qu'une information préalable soit faite de leur suffisance et loyauté.

« Leur suffisance » c'était un souhait vague, à défaut d'un programme précis. Les Etats Généraux de Tours, en 1484, expriment le vœu que l'huissier sache lire, écrire et mettre en termes honnêtes les citations de leurs exploits. C'était beaucoup demander ! L'ordonnance de 1563 intervient pour exiger qu'ils sachent au moins écrire leurs noms.

Les candidats étaient nombreux ; on comptait, en 1790, 934 huissiers à cheval et 236 à verge. On était loin de l'ordonnance d'avril 1498 qui avait réduit le nombre des huissiers à 220. La profession, aussi divisée, n'était pas très lucrative. L'huissier s'adjoignait volontiers à son office un commerce. Le décret du 14 juin 1813 lui fait défense de tenir auberge, cabaret, café, tabagie ou billard.

La plupart des auteurs n'établissent aucune différence entre l'*huissier* et le *sergent* que le XVIIe siècle a également connus. Les sergents descendaient en droite ligne des *huissiers d'armes* chargés de veiller à la sûreté du roi. Le répertoire de Dalloz qui résume la saine doctrine dans toutes les questions juridiques, enseigne que les huissiers procédaient devant les cours souveraines et les sergents devant les juridictions inférieures.

La distinction est-elle exacte ? Il faut la demander au théâtre classique, à Racine dans *Les Plaideurs*.

Chicaneau et la comtesse de Pimbesche, deux plaideurs forcenés, ont ensemble une conversation qui commence comme l'entretien de Vadius et de Trissotin par des condoléances mutuelles, sinon par des congra-

tulations, et qui se termine, comme cet entretien, par une brouille et des invectives. Chicaneau n'a plus qu'un désir : faire constater les violences auxquelles se porte son adversaire : la comtesse qu'une préoccupation : assigner son ennemi.

De là le vers final :

Chicaneau. — « Un sergent, un sergent ! » La comtesse. — « Un huissier, un huissier ! »

Un sergent a le pouvoir de dresser un constat ; un huissier a seul qualité pour délivrer l'assignation en justice.

Continuons la pièce :

L'Intimé, au fait de l'incident, l'exploite pour approcher Chicaneau et, faux huissier, vient remettre à l'enragé un faux exploit : Chicaneau s'emporte et frappe.

L'Intimé. — « Tôt donc...
Frappez ; j'ai quatre enfants à nourrir. »

Un soufflet le récompense :

— « Un soufflet ! Ecrivons :
Lequel Hieronyme, après plusieurs rébellions,
Aurait atteint, frappé, moi *sergent*, à la joue.
C'est bien cela... »

L'huissier, sous Louis XIV, confond en lui deux origines. Il descend des anciens huissiers d'armes, il détient une parcelle de leur autorité, il est sergent ; mais en plus il descend des huissiers préposés par la justice à la délivrance des citations et il ajoute une attribution nouvelle à son pouvoir. Il y a un sergent dans un huissier, un huissier déborde un sergent.

Disons pour être complet que l'*exempt* était un officier subalterne du guet ou de la maréchaussée, investi d'un pouvoir de police et délégué pour des opérations de police, notamment les arrestations. C'est un exempt qui, dans *Tartufe*, vient, au nom du roi, prendre au collet le fourbe et amener le dénouement. Nous avons ainsi ces trois personnages utiles à connaître... historiquement : l'huissier, le sergent et l'exempt. L'irascible Chicaneau s'est porté à des voies de fait sur le messager pour ne pas dire le mandataire de justice. C'étaient les petits inconvénients de la profession et parfois, comme l'indique l'Intimé, ses petits bénéfices à cause du dédommagement obligatoire.

Mais l'histoire connaît des huissiers qui ont été molestés plus gravement ou qui ont subi un sort dont ils n'ont pu tirer profit ni récompense.

Edouard, comte de Beaujeu, a été décrété de prise de corps pour avoir jeté par la fenêtre un huissier qui lui notifiait un exploit. Le marquis de la Séglière aurait ôté son chapeau à cet ancêtre. Ils étaient, l'un et l'autre, de ces temps où le noble s'estimait supérieur aux lois ou à la loi.

En 1322, Jourdain de Lille fut frappé d'une peine moins nominale et moins symbolique : il fut bel et bien pendu, mais il avait tué l'huissier qui lui délivrait l'assignation.

Enfin Dalloz rapporte que sous Louis XIII un jeune seigneur ayant cassé le bras à un huissier, le souverain parut au Parlement le bras en écharpe, pour attester que le coup porté au mandataire de l'autorité royale avait atteint le roi lui-même.

***

Telles sont les origines, tels sont les ancêtres de nos huissiers modernes.

Pour être huissier, il faut remplir les conditions suivantes : être Français, avoir au moins 25 ans, avoir satisfait aux devoirs du recrutement, justifier d'un stage (2 ans chez un notaire ou un avoué, ou bien 3 ans dans un greffe du Tribunal ou de la Cour). Il faut avoir obtenu de la chambre de discipline un certificat de moralité et produire une expédition de la délibération du Tribunal qui constate l'admission du candidat. La fonction d'huissier est incompatible avec toutes les fonctions publiques. L'huissier ne peut être défenseur officieux devant les tribunaux où le ministère de l'avocat n'est pas obligatoire. Cette prohibition n'est guère observée dans les justices de paix cantonales, au moins dans certains départements.

Les huissiers ont dans leurs attributions : les citations, les notifications et significations nécessaires pour l'instruction des procès, et généralement tous actes et exploits requis pour l'exécution des ordonnances de justice, jugements et arrêts. Dans les villes où il n'existe pas de commissaires-priseurs, ils procèdent aux ventes mobilières.

S'il s'agit de délivrer une assignation à bref délai, c'est-à-dire en dehors du délai normal et quand la citation en conciliation a été supprimée par dispense de justice — s'il y a lieu de signifier un jugement par défaut, dans d'autres cas encore qui sont spéciaux, l'huissier procédant doit avoir été commis par le Président ; il prend le titre d'huissier commis et l'habitude est que le Président, en pareille occurrence, désigne un huissier audiencier. Les huissiers ne peuvent procéder ni délivrer les exploits les jours fériés ; les jours ordinaires ils doivent observer les heures légales, et s'abstenir :

Du 1er octobre au 31 mars avant 6 heures du matin et après 6 heures du soir ;

Du 1er avril au 30 septembre, avant 4 heures du matin et après 9 heures du soir.

Quelques amoureux illégitimes emploient à rebours l'horaire légal pour ne pas être surpris par la sommation consacrée : « Au nom de la loi », mais certains d'entre eux ont oublié à leur dam qu'une permission du juge pouvait autoriser les constats ou les intrusions légales en dehors des heures légales. Nous indiquerons, à l'honneur de la corporation, qu'elle a une Bourse commune (le législateur qui l'a prévue mérite d'être félicité). Cette Bourse subvient aux dépenses de la Compagnie, à la distribution des secours aux huissiers indigents... le cas est extrêmement rare... elle a des clientes parmi les veuves et les orphelins des huissiers décédés.

Elle serait mise à contribution s'il fallait couvrir d'urgence une carence de fonds par la défaillance d'un membre de la Compagnie, mais le cas est purement hypothétique.

On sait que, dans *Les Plaideurs*, l'Intimé a signé Lebon son faux exploit, et Chicaneau de s'écrier, non sans à-propos :

— « Lebon, jamais huissier ne s'appela Lebon. »

Certes, si la justice a sa raideur et son tranchant chirurgical, l'huissier ne procède point par la persuasion et l'urbanité de ses manières ne va pas jusqu'à la suavité. Toutefois, l'huissier à verge n'a jamais porté le faisceau des licteurs. Et nous connaissons même de ces honorables officiers ministériels qui, sans trahir les intérêts de leurs requérants, tempèrent l'ardeur du créancier, désarment par des représentations utiles la mauvaise volonté du débiteur. Il y a des huissiers, et même des huissiers non audienciers, qui, moralement, ont leurs élégances... Il est préférable de n'avoir pas à se louer de leur adresse ou de leur mérite dans l'exercice de leurs fonctions. — Paul Morel.

HUISSIER. L'huissier, dont c'est *le métier* de tirer rendement des *exploits* (protêts, assignations, contraintes, etc.) et que l'intérêt porte en général à envenimer la chicane qu'il monnaie au pourcentage, se présente d'ordinaire assez peu paré des adoucissements de la pitié. Il n'est que par accident messager de la conciliation et ne temporise guère que par calcul. Quand on ne peut « tondre un diable » parce qu'il « n'a plus de cheveux » et que la procédure risque de rencontrer le vide, il est parfois de bonne guerre d'attendre que le

poil repousse quitte à l'arracher au fur et à mesure... Sa morale, d'ailleurs, tant sociale qu'individuelle, le prédispose à la rigueur plus qu'à l'indulgence. *Devoir* et ne pouvoir payer constitue une incartade et une dérogation aux règles et aux fondements de l'honnêteté conventionnelle qu'il a pour mission de sauvegarder. C'est là avant tout un titre à sa méfiance et qui situe l'intéressé malheureux ou malchanceux sous sa désapprobation ou son mépris, très peu souvent dans la zone de l'excuse et de la tolérance. Sa « grandeur d'âme » tenterait davantage la plume d'un Courteline ou d'un Balzac qu'elle ne soulèverait l'enthousiasme reconnaissant des humbles. Un sceau fatal désigne la demeure marquée pour sa visite : on y a commis le crime d'être désargenté !...

Imbu de l'importance légale d'une fonction coercitive, il est enclin à en élargir les attributs et à en accentuer les interventions. Aussi il use davantage des prérogatives de sa charge pour la poursuite fructueuse qu'il ne les emploie à écarter des défavorisés sociaux les conséquences pénibles de leur état. Jargon d'étude et de prétoire, finasseries et « retorderies » juridiques masquent surtout les embûches et précèdent les saignées pécuniaires, voire les expulsions, et l'huissier demeure un agent de pressuration aux interventions redoutées. Mandataire de la fortune en service de recouvrement, il se garde d'oublier qu'il arrondit sa propre escarcelle sur le chemin même où s'assouvissent les créances. Les « frais » sont à l'actif de ses affaires et agrémentent sa situation. L'huissier, qui, dans les ménages de travailleurs aux budgets difficiles, se présente porteur du « papier timbré » fatidique donne presque toujours le signal des catastrophes domestiques. Il précise les embarras accrus, la rupture d'une semi-quiétude provisoire, la gêne davantage maîtresse au foyer, le fléchissement et parfois la chute d'une économie laborieuse. Il est, dans un état social de souffrance, un instrument de la peine multipliée et de la détresse. Les privations font cortège à ses présentations. Et l'huissier, qui jette à la rue et fait vendre à l'encan les meubles et les hardes du pauvre est — comme tout l'appareil judiciaire tendu devant les victimes unilatérales de « l'ordre social » en un traquenard permanent — honni avec raison du populaire. — LANARQUE.

HUMANITARISME n. m. Ce mot, surtout dans les pays occidentaux, est employé plutôt comme adjectif ; comme substantif, il a une signification générale imprécise. Dans la presse il circule sans norme, sans gêne. Il faut expliquer une équivoque. L'humanitarisme n'est pas une notion sans contenu réel ; ce n'est pas un mot commode à la portée de chacun. Dans quelques livres, particulièrement dans *L'Humanitarisme et l'Internationale des Intellectuels* (la première édition a paru à Bucarest en 1922), je me suis efforcé à donner à ce mot une signification positive, dont devraient tenir compte tous ceux qui emploient ce mot. Les uns considèrent l'humanitarisme sous une forme personnelle seulement, le réduisant à cette urbanité qu'ils croient inhérente, cachée dans le cœur, et qui ne peut souffrir une « exprimation sociale », c'est-à-dire son affirmation par des actes collectifs ou seulement par certains principes selon lesquels elle serait guidée à travers les réalités sociales. Ceux qui craignent que l'humanitarisme, exposé sous la forme de doctrine, devienne un dogme, — et par conséquent contrarie la liberté de conscience et l'action de l'individu, — ceux-là craignent inutilement. L'humanitarisme ne peut pas être un dogme, un cadre restreint et fixe dans lequel nous devons nous limiter en nous déformant. Ceux qui examinent bien les principes humanitaristes, peuvent se convaincre qu'ils n'ont pas d'autres limites que celles de l'espèce humaine elle-même — (non pas une classe, une nation, une race) — et que ces limites ne sont pas définitives, augmentant en même temps que le progrès biologique, technique, économique, culturel et spirituel de l'humanité.

Parmi les mouvements qui sont nés après la guerre de 1914-1918, le mouvement humanitariste procède du désir même de salut de l'humanité entière ; et planant au-dessus des intérêts éphémères, reste dépourvu de toute ambition de domination. L'humanitarisme n'est pas une simple expression verbale, vaguement idéaliste, mais résume les tendances au progrès de toute l'humanité. L'humanitarisme intuitif et moral préconisé par les vieilles religions a pris, à l'aide de la science moderne, une ampleur et une clarté qui le rendent accessible à ceux qui obéissent à la voix du cœur, aussi bien qu'à ceux qui suivent les impératifs de la raison. L'humanitarisme est une conception générale de la vie humaine, une doctrine pratique qui, nous le répétons, ne deviendra jamais un dogme, pour la raison que ses bases ne sont ni politiques, ni strictement sociales. L'humanitarisme est une expression de l'évolution biologique, économique, technique et culturale de l'humanité qui, elle, est un organisme unitaire, dans lequel les races, les nations, les classes et les individus peuvent vivre en harmonie, ayant chacun sa tâche spéciale dans le cadre d'un seul intérêt commun. Cet intérêt commun est : *le progrès pacifique, par voie internationale, de l'activité créatrice des diverses catégories de travailleurs intellectuels et manuels.*

L'humanitarisme est donc basé sur les idéals permanents et intégraux de l'homme et sur les tendances naturelles de l'évolution humaine. Il embrasse le passé de l'humanité, plein de victoires sur la nature ; son présent, dominé par la toute-puissance de la machine, et son avenir qui verra la réalisation d'une harmonie définitive entre la matière et l'esprit. La malédiction que constitue le dualisme social (maîtres et exploités), le dualisme sexuel, le dualisme religieux, et les multiples mensonges idéalisés, doit prendre fin par le retour à l'unité générique : à l'humanité organisée économiquement et techniquement, mais au sein de laquelle l'individu gardera toute la liberté de ses aspirations, de ses convictions et de ses manifestations esthétiques, scientifiques, morales. Car l'humanitarisme ne s'adresse pas à une classe ou à une nation, mais à l'homme, à tout individu qui connaît ou veut connaître sa destinée de paix et de sociabilité au milieu du groupe, de la classe, de la nation, de la race, de l'humanité dont il fait partie. Aussi vieux que l'espèce humaine, l'humanitarisme se présente sous une forme qui résiste à toutes les recherches scientifiques et répond aux consciences les plus compliquées et les plus vastes.

***

Quelle est l'essence de l'humanitarisme moderne ? Les dix principes suivants suffisent, croyons-nous, pour indiquer les points de repère de l'humanitarisme :

I. — « *Je suis homme !* », c'est la réponse qu'il nous faut donner à notre propre conscience et à ceux qui nous questionnent sur la nationalité, la confession ou l'Etat auxquels nous appartenons. Et cette réponse signifie : Je sais que je suis le produit de l'évolution biologique ; qu'il y a en moi le singe, l'animal, la plante, le minéral ; je sais aussi que je dois développer en moi mon humanité grandie par les efforts des générations disparues : conserver la culture et la civilisation héritées et les parfaire autant qu'il est en mon pouvoir. Car, je prévois l'avenir en contemplant le passé : et c'est en m'humanisant moi-même que je bâtis pour mes descendants un degré nouveau sur l'échelle du progrès.

II. — Deux notions, qui sont deux réalités, forment la base de mon humanité, ce sont : *l'individu et l'espèce*, la cellule et l'organisme. La liberté peut toujours s'harmoniser avec la nécessité : ma volonté d'individu trouve un champ d'action créatrice dans le cadre de l'espèce.

C'est en les reconnaissant, que nous devenons les maîtres des fatalités naturelles. Et quant aux fatalités sociales, elles n'existent que pour ceux qui n'ont ni conscience individuelle, ni conscience de l'espèce.

Il n'y a, entre l'unité simple de l'homme et la suprême unité de l'humanité, pas d'autre unité naturelle intermédiaire, mais seulement des formes sociales et politiques : la famille, la tribu, la classe, la nation, l'Etat, la race... Ce sont des formes artificielles, transitoires : nous ne les reconnaissons pas de manière absolue. Libérons-nous de leur tyrannie, si elles viennent à paralyser notre personnalité et si elles ne correspondent pas aux tendances vers le progrès de l'humanité.

III. — *La croyance au progrès* est la sève de mon humanité. Ce n'est pas une croyance mystique ou simplement idéaliste. L'idéal naît de réalités, non pas de rêves. L'élan de vie de la nature, devenu conscient par l'homme, trouve des expressions toujours plus parfaites, malgré toutes les catastrophes cosmiques et toutes les débâcles provoquées par la guerre. Le principe de tous les progrès matériels et spirituels est dans le progrès du cerveau : une idée supérieure ne germe que dans un cerveau pur des brouillards de l'ignorance, des fantômes de la superstition, des obsessions fétichistes. La majorité de l'humanité a le cerveau en léthargie ; éveillons, par une éducation libre et positive, les possibilités qu'il recèle. L'humanité qui est dans nos cœurs, verra et agira mieux, quand elle sera dirigée par l'intelligence.

IV. — Le commandement de la conscience humaine est celui-ci : *que l'idée devienne acte.* C'est ainsi que l'on connaîtra notre sincérité et que nous connaîtrons notre pouvoir. Ce commandement nous mène d'ailleurs à la loi naturelle de l'harmonie. Car humanité veut dire harmonie des contraires. Que toujours nous serve d'exemple le dualisme de la nature, où tout cependant concourt à une harmonie unitaire.

Matière et esprit ? — spiritualisons la matière !

Individu et foule ? — personnalisons la foule !

Art et travail brut ? embellissons l'effort créateur !

Religion et science ? — apportons la foi à la vérité !

Prolétariat et capital ? — socialisons les moyens de production !

Barbarie et culture ? — civilisons les peuples !

Dieu et l'Eglise ? — divinisons l'homme !

Que toutes les activités humaines, tout en demeurant dans les limites qui leur sont assignées par la nature, gardent entre elles les liens vitaux : qu'elles tendent, toutes, chacune par son effort particulier, au développement omnilatéral de l'humanité individualisée.

V. — *Le pacifisme* est l'axe premier de l'humanitarisme. Soyons persuadés non seulement de la destinée pacifique de l'homme mais aussi de son origine pacifique : la sociabilité primordiale, à l'époque de ses ancêtres simiesques et l'anatomie du corps humain démontrent que l'homme primitif n'avait d'autres armes que la solidarité numérique et son intelligence.

Que l'action pacifiste poursuive en premier lieu le réveil du pacifisme primaire. La haine est venue se greffer dans le cœur de l'homme par suite de la multiplication des guerres. C'est par la connaissance de l'origine humaine, des conditions de développement des civilisations et surtout par la conscience que nous avons de « l'organisme de l'humanité » que nous fortifions en nous le pacifisme individuel. En expliquant à tous que les guerres, surtout à notre époque, sont vaines à tous les points de vue, puisqu'elles donnent des résultats contraires à ceux qu'on poursuit, nous fortifions le pacifisme dans l'âme du peuple.

Basés sur des principes scientifiques — biologiques, économiques, etc. — nous pouvons donner au pacifisme la force de conviction qui détermine l'action. Le commandement de la conscience : *Tu ne tueras point* — (ce qui signifie respecter la vie, toute la vie) — s'unira alors au souhait du cœur : *Paix à vous !* — (ce qui signifie fraternité entre individus et harmonie entre *les intérêts* des peuples libres).

VI. — *L'internationalisme* est le deuxième axe de l'humanitarisme. Il a son origine dans le pacifisme comme les branches dans le tronc de l'arbre. Il a toujours existé, sous diverses dénominations. La solidarité de horde ou de race, les alliances entre nations ou classes sociales, les associations entre des groupes dispersés sur tous les continents — et même la division du travail entre les individus et les peuples, — ne sont que des formes (les unes embryonnaires, les autres hybrides) de l'internationalisme, ou plutôt de l'interdépendance.

L'intérêt prime partout et toujours. — L'internationalisme économique est reconnu par tout le monde, bien qu'il revête encore la forme de l'impérialisme politique. — L'internationalisme technique se relève avec chaque progrès des avions, par exemple, ou de la machine qui remplace le travail brut de l'homme. — L'internationalisme de la science est incontestable : la vérité afflue de tous les points cardinaux, comme le chant des poètes, comme le verbe des prophètes...

La culture et l'art des diverses nations ont une essence commune ; les mêmes racines leur servent à puiser la sève dans le même sol : il n'y a que les fleurs et les parfums qui sont différents. Et c'est ce qui fait la splendeur du jardin de l'humanité, où s'harmonisent, dans la soumission à la même destinée, les individualités nationales, sociales ou personnelles.

VII. — *La tendance à l'unité :* voilà la signification essentielle du pacifisme et de l'internationalisme. La paix entre les organes et l'interdépendance de leurs fonctions produisent la saine unité de l'organisme individuel. La paix entre les nations et l'internationalisme économique, technique, scientifique, cultural, préparent l'unité suprême de l'humanité. La tendance à l'unité admet les progrès les plus divers : la variété dans l'unité.

C'est par l'unité morale, dont la loi est l'accord entre l'idée et l'acte ; — par l'unité psychophysique, c'est-à-dire l'équilibre entre le corps et l'esprit ; — par l'unité sociale, qui est l'harmonie des intérêts des diverses classes non parasitaires ; — par l'unité nationale, synthèse des unités individuelles et sociales d'une certaine région géographique et sans caractère agressif pour d'autres nations ; — par l'unité de race ou l'unité continentale qui comprend les unités nationales liées entre elles par la même civilisation, par le « patriotisme cultural » ou par la nécessité d'une expansion économique pacifique ; — c'est par toutes ces unités progressives que nous nous dirigeons vers l'unité planétaire de l'humanité.

La tendance à l'unité de l'espèce existe dès les origines de l'homme ; elle prend sa source dans la réalité de « l'organisme de l'humanité ». Soyons conscients de cette tendance : toutes les activités humaines convergent vers la création de l'Etat *unique* de l'humanité ; cet « Etat universel » sera l'expression sociale de la réalité biologique de l'humanité et du progrès technique, économique, cultural et spirituel de celle-ci.

VIII. — *Evolution civilisatrice :* voilà la méthode de l'humanitarisme. Elle résulte des autres principes et n'est qu'une continuation de l'évolution naturelle, dirigée par l'intelligence et la force de l'homme.

Le fruit ne pousse pas avant qu'il y ait eu des racines, un tronc, des branches, des feuilles, des fleurs et surtout avant d'avoir puisé la sève de la terre. Il en est de même de l'individu, du peuple et de l'humanité. Il leur faut tous les éléments et le temps nécessaire. Chaque chose en son temps ! C'est par une ascension graduelle, d'un sommet à l'autre, que l'idéal se réalise. Mais jamais définitivement : toujours par des transforma-

tions insensibles, par des élans naturels, par le fait d'une volonté consciente...

Il n'y a pas de perfection — il n'y a qu'une tendance à la perfection. La méthode révolutionnaire appartient à ceux qui croient que l'idéal peut être conquis intégralement, qu'il est possible d'anticiper sur l'avenir. Une révolution donne naissance à une autre révolution, de même que d'une guerre en surgit une autre. La vraie révolution n'est que le terme final de l'évolution.

Les utopistes et les traditionnalistes sont esclaves de l'Absolu. Le présent doit être une synthèse vivante du passé et de l'avenir ; — que le singe et le surhomme fraternisent dans l'homme actuel, simple anneau dans la chaîne de la vie qui monte en un cercle spiralé infini.

IX. — *Amour et liberté :* voilà « les armes » de l'humanitarisme, maniables suivant une loi unique : Connais-toi toi-même ! C'est en s'émancipant soi-même d'une tradition devenue parasitaire, et de l'amour égocentriste qui ne se manifeste que par la haine, — c'est en se purifiant dans le vaste fleuve de la vie humanisée, qu'on peut arriver à véritablement aimer son prochain et à défendre la liberté de celui-ci comme la sienne propre.

La force dans le domaine social et l'intolérance dans le domaine moral ou intellectuel, n'ont d'autres effets que de déterminer une force et une intolérance contraires. Les tyrans — classes, Etats, races — qui opprimaient la majorité de l'humanité, ont péri par leur propre gigantanasie. Ils ont grandi démesurément, oubliant ou se refusant à savoir qu'il y a aussi d'autres tendances de croissance et de conservation. C'est le fardeau de leur propre force qui les a étouffés.

Les doctrinaires, — laïques ou ecclésiastiques, — les tyrans de l'âme et les bourreaux de la libre pensée, ont cru (et croient encore) que l'âme et l'esprit de l'humanité peuvent être enserrés dans des moules sociaux ou spirituels. S'il ne correspond pas aux méandres que se creusent naturellement les tendances de l'individu et de l'espèce, — le moule « idéal » se brise. Le progrès de la civilisation dépasse de trop le progrès moral ; — que ton humanité intérieure et celle de toute individualité sociale corresponde à l'humanité réelle de la planète.

X. — *C'est aujourd'hui — non pas demain* que tu commenceras à t'humaniser. N'attends pas l'ordre d'autrui, obéis allègrement à ton propre commandement ; il y a tant de générations qui murmurent dans ton cœur et tant de trésors réunis autour de toi — qui attendent à se réfléter dans ta conscience.

Libère-toi, même si des fers alourdissent tes pieds : — que peut un corps libre si l'esprit est enchaîné ?

Aime et éclaire ton prochain sans répit : — que peut un esprit libre dans une société ignorante et asservie ?

Sois homme, et aussi multilatéral que possible, — mais surtout applique-toi à faire ta tâche quotidienne. Et tu pourras dire à n'importe qui et n'importe quand :

Je me suis élevé au-dessus de ma propre *Individualité*, lasse de mauvais héritages ;

je me suis élevé au-dessus de la *Classe*, dans laquelle me rangeait mon travail ;

je me suis élevé au-dessus de *l'Etat*, dont la contrainte me pèse ;

je me suis élevé au-dessus de la *Patrie* où je suis né par hasard — et au-dessus de la *Société* qui spécule sur tous mes besoins et sur tous mes actes ;

je me suis élevé au-dessus de la *Race* qui m'a modelé — et ne conservant de tout cela que ce qui est beau, vrai et bon, j'ai tout confondu dans mon humanité, qui demeure active et pieuse sur cette terre où mon espèce a poussé ;

Et si quelqu'un te demande ton acte de nationalité, réplique-lui, simple et résolu :

— Je n'en ai pas. Mais je veux être — et me sens, *Citoyen de l'humanité*.

Nous insistons sur deux caractéristiques essentielles de l'humanitarisme : il est *anti-étatiste*, donc *a-politique*.

Quelle que soit sa définition idéaliste, la politique a été et sera toujours une lutte de domination par force armée. Elle forme « l'occupation » des classes parasitaires qui veulent se maintenir au-dessus des masses toujours laborieuses. La politique est l'expression prothéique de cette « soif de puissance » qui trompe les utilitaires, les médiocres et les lâches, sur l'immense vide de leur existence. Comme nous l'avons indiqué, l'humanitarisme est une réaction contre la politique ; il proclame les idéaux intégraux et permanents de l'humanité, contre les idéaux partiels et transitoires des classes sociales. Nous ne connaissons pas d'autre remède contre la malédiction du dualisme social. Ce dualisme — dominateurs et dominés — durera autant que les classes sociales continueront la lutte pour le pouvoir, autant qu'elles refuseront de connaître réciproquement leur légitimité organique et leurs limites d'activité créatrice, conformément aux aptitudes spéciales de chacun, qu'ils subordonneront à l'intérêt commun.

L'a-politicanisme des humanitaristes est une conséquence naturelle de leur anti-étatisme. L'humanitarisme, qui compte parmi ses principes « la tendance vers l'unité », nous informe que, grâce au pacifisme et à l'internationalisme, les divers Etats de nos jours fusionneront en « Fédérations d'Etats », pour se transformer ensuite en Etats continentaux, jusqu'à ce qu'ils arriveront à « l'Etat unique » de l'humanité. Admettant, avant tout, les lois naturelles d'évolution de l'espèce humaine, les humanitaristes affirment que, malgré sa force et son autorité, l'Etat est un organisme parasitaire.

La conception de « l'organisme de l'humanité » n'est pas abstraite ; en réalité, l'humanité est dès maintenant un organisme unitaire, malgré sa division en tant d'Etats nationaux. Quand l'Etat unique sera réalisé, l'humanité ne deviendra pas un organisme unitaire, mais prendra pleinement connaissance qu'elle l'a *toujours été*. L'humanité s'apercevra alors que l'Etat — qui dans toute société sera toujours un organe administratif et exécutif aux pouvoirs centralisés dans les mains d'une minorité de dominateurs — aura toujours le même caractère oppressif et parasitaire.

L'organisme de l'humanité, une fois réalisé du point de vue économique, technique et cultural, l'Etat unique pèsera sur l'humanité comme une carapace inutile ; elle tâchera de s'en libérer par ce que certains ont nommé « lente désintoxication de l'Etat ». L'anti-étatisme des humanitaristes ne tient pas de l'avenir ; ils l'ont manifesté dès maintenant, abolissant le fétichisme de l'Etat. Les socialistes ne s'en sont pas encore libérés. Reconnaissant le procès historique du capitalisme, les humanitaristes désapprouvent néanmoins la méthode politique du socialisme qui, dans certains pays, fait usage de force et d'intolérance tout comme les politiciens réactionnaires. Une vérité que tous, et surtout les socialistes, doivent prévoir, est celle-ci : l'humanité arrivera à conduire elle-même sa destinée économique, technique et culturale, sans la protection forcée de l'Etat.

***

L'humanitarisme sentimental et moral existe de longue date. Au cours des siècles, le mot de l'homme a toujours résonné comme encouragement pour les opprimés et avertissement pour les bourreaux. Néanmoins, aujourd'hui, après le massacre des peuples européens, ce mot paraît avoir moins d'influence que jamais. Nous sommes convaincus que la faiblesse pratique des humanitaristes consiste justement dans le fait que l'humanitarisme est resté un terme sentimental et moral — qu'il n'a pas encore été précisé, valorifié au point de vue scientifique et social.

Aujourd'hui, l'humanitarisme tend à sortir de la nébuleuse sentimentale, s'affirmant comme conception, comme doctrine basée sur éléments réels d'évolution biologique de l'entière espèce humaine — comme sur l'entier progrès de la civilisation et de l'esprit humain. Cet essai entrepris par un petit nombre est considéré utopique même par les socialistes. Nous rappelons à ceux-ci ce qu'était le socialisme il y a 70-80 ans. Les manifestes rédigés alors par quelques idéalistes dans une modeste chambrette, dominent et tourmentent aujourd'hui le monde. Maintenant que le socialisme commence à être réalisé, nous voyons que — malgré sa lutte au nom des idéaux humanitaires — il les ignore en grande partie, autant que la bourgeoisie qui se croit le défenseur « du droit et de la civilisation ».

Toute doctrine et tout mouvement naît au moment fixé par l'évolution cérébrale, économique ou spirituelle de l'humanité. L'humanitarisme paraît maintenant comme une doctrine (et non pas un dogme) qui embrasse tous les autres idéaux socialistes, esthétiques, scientifiques et religieux, harmonisés et contrôlés d'après les principes positifs résultant de l'étude d'évolution de toute l'espèce humaine. Car il y a une vérité qui perce toutes les situations locales et toutes les idéologies restrictives. Malgré ses erreurs guerrières, ses luttes nationales, ses conflits de classe, l'humanité tend vers cette pacification imposée par son origine et son but mêmes — essentiellement pacifiques. Elle aspire à cette internationalisation qui n'est qu'une nouvelle expression de la solidarité ancestrale, et une nécessité résultant de la loi du progrès cérébral, technique et cultural de l'homme moderne.

***

Indiquons en peu de mots la genèse de l'humanitarisme d'après-guerre. Dans la *Biologie de la Guerre* (parue en 1917), à laquelle Romain Rolland a consacré une longue étude dans *Les Précurseurs*, son auteur, le professeur George F. Nicolaï, a démontré les deux axes de l'humanitarisme : le pacifisme et l'internationalisme ; mais il ne nous a pas démontré l'humanitarisme même. *Le Décalogue de l'Humanité*, inclu dans la *Biologie de la Guerre*, contient une vingtaine de lignes de sentences morales, résultant de la constatation scientifique de ces deux lois de progrès. Comme naturaliste, G.-F. Nicolaï s'est limité au domaine biologique ; il n'a pas voulu étendre ses recherches au domaine social. Son but était de donner au pacifisme et à l'internationalisme une base inébranlable ; c'est pourquoi il voulut prouver leur existence biologique. Il réussit à rattacher à ces deux axes de l'humanitarisme la conception de « l'organisme de l'humanité », conception assez vieille, qu'il rajeunit par la précision des faits naturels et par la découverte des tendances d'évolution de l'espèce humaine.

Ceux qui furent pénétrés de l'immense importance des vérités proclamées par Nicolaï, sentirent le besoin d'avancer encore. Du domaine biologique ils durent passer au domaine social ; ce n'est qu'ainsi que ces vérités pouvaient devenir fertiles. Voilà pourquoi, après avoir résumé dans une édition populaire *La Biologie et la Guerre* (1921), j'écrivis *L'Humanitarisme et l'Internationale des Intellectuels*, préfacé par G.-F. Nicolaï. Ce livre est la suite naturelle de la *Biologie de la Guerre*.

L'humanitarisme devait être transplanté dans d'autres domaines sociaux, dans le domaine technique, économique, cultural, esthétique ; mais ses racines résident dans les vérités biologiques. L'humanitarisme sentimental des vieilles religions est aujourd'hui une cruelle erreur. L'humanitarisme moderne ne peut avoir d'expression pratique, si son contenu n'est pas présenté sous une forme organisée. Evidemment, sa racine réside dans la conscience individuelle. Sa meilleure propagande est celle d'individu à individu, privée du formalisme qui paralyse tant de cercles, tant de groupements et fédérations. *L'Appel aux Intellectuels libres et aux Travailleurs éclairés*, que j'ai lancé en 1923, en sept langues, proclama « les principes humanitaristes », indiquant que le dernier but des cercles humanitaristes est de former des citoyens de l'humanité.

Néanmoins, pour accroître, guider et hâter d'une manière consciente l'influence de l'humanitarisme, un instrument est absolument nécessaire : sans la main qui la réalise, l'idée est morte. Dans la seconde partie de mon livre *L'Humanitarisme et l'Internationale des Intellectuels*, étudiant les mouvements d'après-guerre des intellectuels, je suis arrivé à la conclusion que, seule, l'Internationale des Intellectuels peut être l'expression pratique de l'humanitarisme, tout comme l'Internationale des Prolétaires est l'instrument réalisateur du socialisme. Cette Internationale existe maintenant sous forme fragmentaire, en divers groupements, ligues et fédérations, dont chacune lutte pour quelques-unes des idées humanitaristes. Aucune de ces organisations existantes n'a encore présenté les idées humanitaristes comme conception intégrale. La tendance vers cette fin est évidente, car les organes de l'Internationale des Intellectuels existent et les éléments d'une doctrine humanitariste ont déjà été formulés ; c'est cette doctrine-là que j'ai tâché d'esquisser dans mon livre. *Les Principes Humanitaristes* résument *L'Humanitarisme et l'Internationale des Intellectuels*. Quelle que soit la forme dans laquelle l'Internationale des Intellectuels basée sur l'humanitarisme, sera réalisée, *Les Principes Humanitaristes* synthétisent pour leur auteur les vérités qui dureront, autant que cette humanité martyrisée continuera à lutter pour ses idéaux scientifiques, techniques, économiques, esthétiques et moraux. — Eugen RELGIS.

HYMNE n. m. (du grec *humnos*, chant). Chez les anciens, l'hymne était un poème en l'honneur des dieux ou des héros. Dans la lithurgie catholique, c'est un poème religieux que l'on chante à l'église. En général, un hymne est une pièce de vers dans laquelle l'auteur exprime des sentiments d'exaltation et d'admiration. Nous avons trop entendu, jusqu'aujourd'hui, des hymnes aux dieux, aux héros, à la Patrie ; trop d'hymnes de stupidité ou de haine ont retenti par le monde. Si les hommes raisonnables composent ou chantent des hymnes, ce sont des hymnes d'amour, de fraternité et de révolte — et ces hymnes-là honorent davantage la poésie et l'humanité.

HYPERBOLE n. f. (du grec *huper*, au delà, et *ballein*, jeter). Figure de rhétorique qui consiste à exagérer pour impressionner l'esprit. L'hyperbole est une grande ressource en poésie et en littérature. Malheureusement, sur le plan social, c'est un grave défaut qui est cause de bien des maux. Nous aimons nous créer des idoles, voir de grands hommes où il n'y a qu'homme simplement. Nous allons, ainsi, vers beaucoup de désillusions.

La foule voit des grands chefs, des gouvernants ou des politiciens de génie — alors qu'il n'y a que généraux assassins, politiciens combinards et retors prêts à toutes les crapuleries pour arriver ou se maintenir au Pouvoir. Au reste, les journalistes savent de mains de maîtres manier l'hyperbole pour encenser les hommes qui financent leurs feuilles ; et le pire, c'est que le lecteur arrive très souvent non seulement à croire, mais encore à amplifier l'hyperbole.

En géométrie, l'hyperbole est le lieu des points dont les distances à deux points fixes ont une différence constante.

HYPOCRISIE n. f. (du grec *hupokrisis*, rôle joué). L'hypocrisie consiste à affecter une vertu, un sentiment louable qu'on n'a pas. Hélas ! combien l'hypocrisie joue encore un grand rôle dans notre siècle. Le « bon »

patron qui est plein de mansuétude pour ses ouvriers — alors qu'il les endort par ses paroles doucereuses pour les mieux exploiter ; le politicien qui ne trouve que larmes et colères pour parler du sort du prolétariat — alors qu'il s'en moque pas mal et ne cherche qu'à décrocher un mandat électoral ; les dames riches qui organisent des bals « de charité » — alors qu'elles n'ont encore que l'occasion de déployer leur luxe et montrer leurs belles toilettes ; le prêtre qui répète la parole du Christ : « Aimez-vous les uns, les autres » — alors qu'il exalte la guerre, qu'il défend la propriété et le patronat et qu'il prêche la résignation aux spoliés ; le philanthrope qui fonde une institution en faveur de la classe pauvre — alors qu'il ne doit sa fortune qu'à avoir volé et dépouillé les pauvres ; le général qui envoie ses soldats à l'assaut « pour la Patrie » — alors qu'il ne pense qu'au bâton de maréchal ; bref, tous les actes et les paroles publiques des privilégiés de la société en faveur de l'amélioration du sort de la classe ouvrière — alors que tous ne vivent qu'en volant cyniquement cette classe ouvrière, — tout cela constitue l'hypocrisie.

C'est de cette hypocrisie que vivent les rastaquouères de la politique qui, en faisant croire au peuple qu'eux seuls peuvent lui donner le bonheur, qu'ils ne luttent que pour son bien, qu'ils sont prêts à vaincre ou mourir pour la défense de ses intérêts, mettent sur leurs faces le masque de l'hypocrisie pour cacher leur soif avide d'honneurs, de pouvoir et de prébendes.

HYPOTHÈQUE n. f. Droit réel dont est grevé un immeuble, pour garantir le paiement d'une créance. L'hypothèque est un droit accessoire, qui suit le sort de la créance principale : elle est pour les immeubles ce qu'est le gage pour les meubles.

L'hypothèque, faute de paiement, donne au créancier le droit d'exiger la tradition effective de l'immeuble, et de le revendiquer même contre les tiers. En cas de vente de fonds, elle lui attribue : 1°) *Un droit de préférence* sur le prix, c'est-à-dire qu'il sera payé avant tous les autres créanciers qui n'ont pas une hypothèque antérieure à la sienne ; 2°) *Un droit de suite*, c'est-à-dire de forcer le détenteur de l'immeuble, à quelque titre que ce soit, d'abandonner l'immeuble, ou d'en subir l'expropriation, s'il ne préfère acquitter le montant intégral de la dette.

La loi déclare seuls susceptibles d'hypothèque : 1°) les immeubles par nature, y compris les mines concédées ; 2°) les immeubles par destination, qui ne peuvent être hypothéqués séparément du fonds dont ils dépendent ; 3°) l'usufruit de ces immeubles ; 4°) les actions de la Banque de France immobilisées.

L'hypothèque ne peut frapper les meubles, sauf les navires.

La forme extérieure à laquelle est assujettie la convention d'hypothèque est un acte authentique devant deux notaires, ou devant un notaire et deux témoins.

Les créanciers qui ont le privilège ou hypothèque sur un immeuble le suivent en quelque main qu'il passe, afin d'être payés suivant l'ordre de leurs créances ou inscriptions.

La nature même de l'hypothèque en fait, entre les mains d'un créancier habile, un véritable permis d'exploitation.

C'est grâce à l'hypothèque, que l'on pouvait prétendre qu'en France, la propriété était très morcelée et échappait à la concentration capitaliste.

Cette affirmation, exacte en apparence, pour certaines régions, ne résiste pas à un instant d'examen.

Certes, il y a bien un nombre considérable de petits propriétaires, et il y a une tendance très marquée vers leur augmentation. Mais ce que l'on oublie de dire, c'est que presque toutes ces propriétés sont grevées d'hypothèques. Que le propriétaire a dans sa poche un « acte de propriété » ; mais que le banquier, le capitaliste, a dans la sienne un autre « acte » qui annule le premier et rend le propriétaire tributaire du capitaliste.

Manquant de capitaux, soit pour exploiter sa propriété, soit pour pallier aux suites des mauvaises récoltes, aux fluctuations du commerce, le propriétaire est obligé de les emprunter. Il devra payer chaque année des « intérêts » très élevés et avoir constamment suspendue sur sa tête, l'hypothèque qu'il a consentie et qui peut être présentée au remboursement du jour au lendemain et lui faire vendre sa propriété.

Il n'est pas rare de voir des propriétaires et commerçants réduits à un état beaucoup plus misérable que celui de commis ou d'ouvrier.

Du point de vue de l'organisation sociale actuelle, l'hypothèque est une merveille :

1°) Elle permet aux capitalistes de « faire produire » leurs capitaux sans travailler, ou faire travailler directement ;

2°) Elle assure — à cause des intérêts à payer — un travail relativement considérable, sans contrainte apparente sur le travailleur (propriétaire), par acceptation volontaire de celui-ci, par conséquent sans crainte de grèves ;

3°) Elle assure à l'état social établi, des défenseurs qui croient qu'il est de leur intérêt — parce que propriétaires — de maintenir le *statu quo*. Aussi est-ce sur cette classe que compte le capitaliste, pour résister à la Révolution. — A. LAPEYRE.

I

ICONOCLASTE n. et adj. (de *eikôn*, image, et *klazein*, briser). Signifie proprement briseur d'images. (L'appellation d'image s'appliquait, dès l'antiquité, à toutes les figures peintes ou sculptées). Il désigne particulièrement les personnes ou les sectes opposées à l'adoration des images et en poursuivant la destruction. L'iconoclastie appartient de ce fait à l'histoire des religions qui ont admis et pratiqué le culte des images et à toutes les manifestations qui en ont poursuivi, à travers le temps, les apparentements religiosâtres...

La loi de Moïse proscrivait, pour leurs réminiscences païennes, les hommages aux représentations de la divinité. Elle tentait ainsi d'atteindre toutes les dispersions dites idolâtres qui, du fétichisme au sabéïsme et à leurs multiples dérivés, montaient jusqu'à l'anthropolâtrie et l'invocation des esprits. Les anathèmes et les injonctions du Décalogue visaient dans le polythéïsme les formes qui, par leur épuration relative, menaçaient le plus l'unité nouvelle, risquaient, par la confusion de pratiques similaires, d'amoindrir le prestige du Dieu révélé. On connaît le martyre du néophyte Polyeucte, soldat romain, qui, au IIIe siècle, renversa en Arménie les idoles des dieux. — Tirant de la légende de cet iconoclaste chrétien, une tragédie aux puissants caractères, Corneille, le premier, portera plus tard la religion sur le terrain profane du théâtre. — Mais le christianisme ne va pas tarder à reprendre à son compte, voilées des prétextes du souvenir, les coutumes des religions polythéïstes. La substitution des images sacrées aux figurations adverses nourrira maints épisodes de la guerre des suprématies. Et l'exaltation mystique, grandie dans le sang des arènes et des gibets, vouée par sa tension même à l'effondrement, y retrouvera des éléments précieux de longévité...

Le soutien du concret est un élément dont ne peuvent longtemps s'affranchir les plus ingénieuses constructions de la théogonie. La foi des peuples et l'enthousiasme des foules ont besoin d'étreindre l'objet de leur amour. Les croyants ne font d'incursions durables dans l'impalpable et l'abstrait qu'à travers les embrassements de la matière où s'incarnent leurs déités. Les souffrances du Dieu *fait homme* et les formes corporelles de sa résurrection ont, plus que toutes les mystiques paradisiaques, *parlé* à l'âme des éternels enfants de la terre. Si prometteur soit le séjour des extases, il ne peut flotter en délices imprécises sur un fond fuyant d'immensité. De confuses ripailles bousculent en ondes plantureuses le lac trop lisse des contemplations infinies. Les inférences de la vie portent jusqu'au ciel les festins et les ruts, toute la sensualité païenne d'ici-bas. Et il faut sur la terre des temples et de l'encens, des statues et des flammes, des images et des voix. Ah ! Dieu est partout ! Mais le cœur des humbles le rendrait vite aux régions mortelles de l'ombre s'il ne pouvait sur les autels en dresser la chair fulgurante, suivre en chemins de croix les étapes saignantes du Golgotha, tâter sous la plastique des marbres le palpitement des béatitudes, par-delà les tableaux qu'un sobre nimbe idéalise, apercevoir le frémissement humain des bienheureux...

Dès le IIIe siècle, les premiers chrétiens écartent l'anathème du Sinaï et retrouvent l'anthropomorphisme irrésistible du Fils de l'Homme et des martyrs. Gravie l'ère des persécutions, les maisons du Seigneur crient au firmament l'ardeur physique de leur attachement. Avides de porter au grand jour un prosélytisme à l'étroit sous les cryptes et d'aller « dans son temple adorer l'Eternel », ils y portent le Messie et les saints, compagnons voisinants, éloquentes images, jusqu'aux tables du sacrifice. L'Orient, berceau de la couleur et de l'extériorisation, souffrait plus que tout autre d'une subjectivité sans aliment, s'étiolait dans l'ascétisme du tabernacle intérieur. La contrainte écartée, il épanche en floraisons matérielles sa passion concentrée, prodigue les sculptures et les figurines, les tableaux et les icônes, répand les tons luxuriants de sa palette sur les saints enfin revivifiés, fond sous les effluves lumineux la glace des perpétuations éthérées... La galerie des douloureux canonisés répond en mirages chatoyants aux espérances des fidèles. Les horizons célestes se rapprochent et la main les frôle aux voûtes des églises. L'éternité enveloppe de chaude et tangible sollicitude les séjours provisoires hier encore désolés...

La profusion réaliste des objets de vénération finit par porter ombrage aux empereurs, ralliés davantage par politique que par conviction au christianisme envahissant. De Léon III partent les premières interdictions. L'ordre de « détruire les images dans tous les édifices sacrés ou profanes » va, pour plus d'un siècle, porter le trouble dans l'Eglise d'Orient, agiter de secousses sanglantes les temples décorés. Le surnom d'*Iconoclaste* flagelle — de père en fils — la tyrannie des persécuteurs. Du Saint-Synode, docile et apeuré, Constantin Copronyme obtient, en 754, la condamnation officielle des pratiques poursuivies. En 780, Irène, impératrice régnante, amorce la pacification, tend la main au Saint-Siège. Le deuxième concile œcuménique de Nicée, en 787, réhabilite le culte des images, en proclame la légitimité, distingue « les honneurs qu'il est convenable de leur rendre, du culte de *latrie*, réservé à Dieu seul ». Mais, avec plus ou moins de violence, le parti des iconoclastes étend jusqu'au milieu du IXe siècle son hostilité et ses destructions, que couvre souvent l'encouragement des empereurs. L'apaisement ne se fait qu'avec la régence de Théodora...

A Rome, le droit d'image, d'abord propre au patriciat, s'amplifie bientôt grâce à l'accession des enhoblis de la plèbe aux magistratures curules. Les *images* — statues, bustes de cire peinte ou taillés dans le bois, le bronze ou le marbre — ornent l'*atrium* et participent à la pompe des cérémonies, se mêlent aux cortèges funéraires. De leur vivant, les images des empereurs sont honorées à l'égal de celles des divinités. Elles figurent sur les enseignes des légions, appellent des hommages tout religieux. Et les soldats chrétiens vont au martyre pour les avoir méprisées, pour s'être refusé à des devoirs qu'ils réservent aux attributs du Seigneur...

Au Moyen-Age, d'imposantes images continuent à décorer les palais et les édifices sacrés. Plus réduites, les images d'intérieur, devenues meublantes (images de la Vierge, du Christ et des saints patrons) cessent d'être l'apanage des manoirs seigneuriaux et des riches demeures bourgeoises. Elles président — grossières pro-

tectrices — au lourd repos des humbles... Au XIIe siècle, le culte des images est de nouveau controversé. Les *cathares* (sectes puritaines qui périront avec les Albigeois) en condamnent l'hérésie, l'écartent de leurs mœurs comme impur. Au XVIe siècle, les protestants, à leur tour, le comprennent dans les coupes sombres du révisionnisme. La doctrine catholique, cependant, opportuniste et d'une psychologie plus avisée que le schisme, en maintient l'exercice. En 1545, le concile de Trente, disputant d'une part le terrain au protestantisme, précisant d'autre part les directives de la foi noyées dans le confusionnisme des tendances, résume en un décret l'attitude du traditionnalisme chrétien : « Il faut garder et retenir, surtout dans les temples, les images de Jésus-Christ, de la Vierge et des autres saints. Il faut, en même temps, leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus, non que l'on croie qu'il y a en elles quelque divinité ou vertu, ou qu'il faut leur demander quelque chose ou mettre sa confiance en elles, comme faisaient les païens pour leurs idoles, mais parce que l'honneur que l'on rend aux *images* se rapporte aux origines qu'elles représentent. » Ce point de vue — tant dans l'Eglise officielle romaine que dans la branche orthodoxe — n'a plus, depuis, été sérieusement contesté. Il a cessé d'être en butte aux assauts du pouvoir, aux entreprises agressives des partis et des chapelles. Et l'iconoclastie n'eut guère, dès lors, au moins dans les actes, que des adeptes isolés... Mais, quoique incorporé au rituel et habilement délimité, vaines sont, quant au caractère du culte des images, les subtilités de la théologie. Les adorations hystériques des Cordicoles, la mise en exploitation des apparitions aux *images* persistantes, les miracles des statues animées et saignantes, l'enrichissement quotidien du musée mondial des fétiches sacrés (par tonnes les fragments de la vraie croix, des pyramides d'ossements authentiques) tenus pour doués de propriétés salvatrices, attestent la survivance, en pleine société moderne, d'un culte total d'essence singulièrement idolâtre...

Les laïcs, après quelques expurgations toutes scientifiques, n'ont pas manqué de canaliser vers leurs glorifications des préjugés et des coutumes si fortement enracinés. Ils ont immortalisé dans le marbre leurs personnages préférés, nimbés d'héroïsme ou de vertu, entouré leur culte de pratiques commémoratives. Et leurs portraits tapissent les écoles et les édifices publics. Ils ont conservé les emblèmes et tout le simulacre des adorations. Les drapeaux sont demeurés (de style et d'hommages) « l'image vivante des patries ». Les chefs d'Etat, les généraux constellés d'amulettes paradent en demi-dieux sur le front des foules, exigent la remise des existences sur les autels de la nation. Les Panthéons groupent les cendres cataloguées des morts illustres. Sous les Arcs où se fige le Triomphe de la bestialité, ils ont, magiciens funéraires qui savent que les vivants oublient sur les morts le salut de leur propre sort, assemblé quelques os de martyr, image anonyme du sacrifice... Au pays des icônes, voilà saint Lénine truqué, momifié, offert en vitrine aux regards des moujiks aberrés. Et pèlerins et rois mages s'acheminent, en théorie inlassée, vers l'étoile du premier ciel bolcheviste... Le culte des images — avec son succédané le culte des grands hommes — erre aux portes de l'anarchie, pousse des incursions dans la cité, hisse des pavillons, veut dresser des statues. Il reprend les voies classiques des religions et des doctrines. Il esquisse des agglomérats où s'abdique l'unique, sonne l'appel aux voies endormies des troupeaux, songe à galvaniser des masses *entraînées* pour de nouveaux règnes grégaires...

Les illuminés des religions lointaines — celles du temps n'ont plus que des habiles — prompts à bousculer les colonnes des temples, à mettre en pièces les statues, à fouler aux pieds les images, s'imaginent ouvrir ainsi la voie aux « justes croyances », préparer l'avènement de la « divinité légitime ». Ceux qui se regardent comme les détenteurs de la « Vérité » peuvent justifier devant leur conscience la brutalité de cette tactique de délivrance. Les mêmes bases des dieux tombés seront les assises des leurs. Le fanatisme de leurs convictions parfois déplace à leur profit l'axe de la crédulité. Et s'ils ont pu dévier vers eux les courants favorables, s'ils tiennent toutes prêtes, et capables de plaire, les idoles de remplacement, les peuples, impulsifs et suggestionnables, embrasseront peut-être les religions servies par l'audace... Mais nous désirons le seul empire lucide de l'homme sur lui-même et nous savons que rien de libre ne se fonde sur la violence, rien d'éclairé sur le dogme. Nous n'offrons ni culte rajeuni, ni dieu sensationnel et ne bâtissons d'espoir ni sur l'élan des masses ni sur leur soumission. Qu'il n'y a pas dans les matérialités de la foi comme un envoûtement de l'humanité et que de les détruire ouvrirait les esprits, les siècles en ont disséminé la preuve. An fond des êtres veillent en germe les idoles et celles que nous aurons abattues demain renaîtront — ou d'autres, leurs sœurs — si elles conservent dans le cerveau des hommes leur berceau inébranlé... Nous ne pouvons être, *comme ceux-là*, des iconoclastes. C'est au fond de nous que nous brisons d'abord les images, le reliquat des fétiches anciens, les idoles tapies dans la caverne de nos crânes, que nous désagrégeons les fondations de l'église. Et nous aidons autrui à secouer l'hallucination des images, à promener la torche et la pioche dans son propre temple. Et nous lui disons : « Méfie-toi des divinités et des cultes, guéris-toi des glorifications idolâtres, cherche et agrandis le domaine de l'humain. En frères — et non en prêtres ou en dieux : à ce signe reconnais-les — te donneront leur clarté les hommes lumineux... » — S. M. S.

ICONOCLASTE. Vers le premier quart du VIIIe siècle, une secte religieuse se fonda qui avait pour objet de briser toutes les images des saints et d'interdire le culte qu'on leur rendait. Cette secte des « Iconoclastes » fut d'abord approuvée par le concile de Constantinople, en 754.

Approuver ses actes, c'était rendre en grande partie impossible la tâche de l'Eglise romaine qui a toute une armée de saints plus ou moins miraculeux à proposer à la vénération des fidèles. Aussi, le concile de Nicée (787) et ceux qui suivirent, condamnèrent-ils impitoyablement la secte — qui disparut au commencement du siècle suivant. Plus tard, les Albigeois, les Hussistes, les Vaudois et les Calvinistes reprirent les pratiques iconoclastes — car ils ne reconnaissaient pas la « sainteté » des apôtres.

Etendant le sens du mot, lui donnant une signification plus complète, les anarchistes se disent iconoclastes. Le compagnon Percheron, dans une chanson *La Ronde des briseurs d'images*, avait expliqué d'une manière très exacte le pourquoi d'une telle affirmation. Voulant briser non seulement les images des saints, mais celles de tous les faux dieux, de toutes les idoles, de tous les préjugés ; ne s'inclinant devant aucune autorité morale ou matérielle, les anarchistes veulent démolir de fond en comble la vieille société qui nous régit. C'est pourquoi, avec tout leur irrespect pour les choses établies, ils s'attachent à briser toutes les images (Etat, religion, politique, propriété, patronat, patrie, etc.) avec lesquelles on leurre encore le peuple aujourd'hui, et qui font durer son esclavage.

Reconnaissant la haute portée morale, la grande valeur bienfaisante de certaines vies d'hommes dévoués à la Science, à la Philosophie, à la Révolution, les anarchistes citent quelquefois en exemple et comme enseignement les œuvres de ces précurseurs. Mais, ne voulant voir aucune prédestination en n'importe quel homme, ils se dressent contre toute tentative, d'où qu'elle émane, de faire de certains des personnages

légendaires. Et ils brisent toutes les images des faux dieux laïcs ou révolutionnaires que certains — en mal d'adoration et pour des fins peu recommandables — proposent à la vénération des foules.

IDÉAL, n. m. et adj. Tout homme qui possède un certain degré de sensibilité, qui pense et acquiert ainsi une certaine force de volonté et de raison ne saurait plus se contenter des idées communément admises, enseignées, souvent même concrétisées, passées dans le domaine des faits. Il ne veut plus croire ni accepter, mais il critique, puis émet ses idées personnelles, fruits de son expérience et de sa réflexion.

Il substitue à la réalité imposée et stagnante son propre idéal. Cet idéal est relatif à chacun; il dépend de la nature du sujet, de son esprit et aussi de l'influence de son époque et de son milieu. Il ne saurait, chez un penseur, être définitif, fixé, ni exactement réalisé.

L'idée ne saurait s'arrêter, même lors de sa propre réalisation, mais elle repart constamment en avant.

Les chercheurs, les idéalistes qui préparent, en leurs esprits, la possibilité de réalités meilleures, rencontrent dans la vie sociale, dans la lutte pour la satisfaction matérielle de l'existence, le plus terrible obstacle à l'étude et à l'expansion de leurs découvertes ou de leurs productions.

Et ceci s'applique à tous : savants, s'occupant plus spécialement des sciences exactes; philosophes, qui étudient les questions si complexes de la psychologie ou tentent de résoudre les insolubles problèmes de la métaphysique; artistes, qui, par la plume, le ciseau ou le pinceau, s'efforcent de fixer, de reproduire et d'interpréter, sous une forme durable, les fugitives beautés qui se présentent à nos sens; propagandistes, qui, par la parole et par l'écrit, expriment et répandent les idées de mieux-être, de liberté et se dépensent pour inciter leurs semblables à plus de dignité, à une plus haute conception de la vie.

Mais la vie se venge cruellement parfois de tous ces penseurs, de tous ces rêveurs, car la vie — notre vie actuelle — c'est la triste soumission sociale, l'obligation du jeune âge à la décrépitude de besogner pour satisfaire ses stricts et naturels besoins, non pas à des travaux auxquels votre aptitude vous convie, mais aux occupations qui vous seront assignées par le hasard de votre milieu et de votre condition sociale.

Aussi combien de nobles et belles idées furent ainsi étouffées par l'écœurement, la fatigue ou l'ennui! Et l'homme dominé par son inactif besoin de vivre, de satisfaire ses immédiates nécessités matérielles, se voit, hélas! contraint de taire ses pensées, de laisser inculte son talent ou parfois même, plus lâche, il met ses capacités, son savoir au service de sa marâtre : la société, contribuant à renforcer la hideuse laideur de celle-ci et n'hésitant pas, pour sa seule satisfaction, à contribuer au maintien de la souffrance et de la misère humaines.

Antagonisme, constant conflit entre la beauté idéale, la vie intellectuelle d'une part et la triste réalité, la vie sociale, matérielle.

La plupart des recherches scientifiques réellement utiles demeurent complètement ignorées. Combien de découvertes furent perdues par suite des difficultés matérielles qu'éprouvèrent les savants. Nous ne saurons jamais le nombre d'individus, excellemment doués, qui eussent pu fournir d'utiles travaux scientifiques, mais qui, par leur situation sociale, se virent contraints à d'imbéciles ou inutiles occupations qui les empêchèrent d'œuvrer et de réaliser leur possibilité scientifique.

Mais, par contre, les mécaniciens ou les chimistes qui mettent leur science au service du meurtre, qui fournissent aux dirigeants des engins de destruction plus horriblement efficaces, sont comblés d'honneur et d'argent!

Alors qu'un obscur savant crève de faim dans son laboratoire en y cherchant un sérum pour sauver les êtres souffrants, nous voyons, hissé sur un piédestal et admiré de tous, le triste inventeur du « rayon » destiné à faire mourir les hommes!

N'en est-il pas de même pour les arts ? Les théâtres jouent, les éditeurs lancent et les salons exposent de remarquables inepties qui s'imposent grâce à la possibilité financière de leurs auteurs, alors que des œuvres sincères et belles restent totalement ignorées. Et souvent aussi de jeunes artistes ne purent jamais produire ce que leur esprit portait en gestation de noble et de beau, l'imbécile vie sociale les contraignant à d'abrutissants travaux. Et si quelque artiste parvient à la gloire, se voit considéré comme un génie, cette officielle reconnaissance n'étouffera-t-elle pas en lui l'originalité, source de son réel talent ? Trop souvent l'artiste disparaît, remplacé par le bonze académicien.

En ce qui concerne le propagandiste, l'antagonisme est encore plus réel.

Je n'appelle pas propagandistes ceux qui, salariés d'un pouvoir, en chantent les louanges, ni même ceux qui, valets d'un parti, travaillent à l'ascension au pouvoir de leurs maîtres, car, pour les uns et les autres, la réalité est le seul facteur qui compte, la vie matérielle est assurée; leur idéal est absent, leur propre pensée ne compte plus. Mais j'appelle propagandiste l'écrivain ou l'orateur qui, par sa plume ou sa parole, tente de sortir de l'ornière ses semblables, veut défricher les esprits, les inviter à penser pour mieux agir. Celui-là sera en but à la haine des gens du pouvoir.

Il sera le paria parmi les parias, ses frères. Mais, soutenu par son propre idéal, il luttera, face aux tristes réalités sociales. Précurseur, il ne saurait vivre de ses idées, mais préfère en souffrir pour avoir l'ultime joie de les répandre ! — A. B.

IDÉAL. C'est l'ensemble des principes qui constituent une doctrine, une philosophie, une forme économique, un état social ayant un but déterminé, et les moyens que cet idéal permet d'employer pour l'atteindre.

Idéal bourgeois ou idéal capitaliste. — C'est celui d'une poignée de forbans, qui, par la force ou par la ruse, par le vol et l'assassinat, érigés par eux à la hauteur d'un droit, sont parvenus à accaparer, et détiennent dans leurs mains, tous les biens de la terre, toutes les richesses du sol et du sous-sol, tous les revenus du travail tant agricole qu'industriel, tous les moyens de transport, de production et d'échange, tous les bienfaits des découvertes scientifiques qui ont permis la création du machinisme moderne, lequel permet de quintupler, et plus, le rendement, tout en diminuant dans une proportion énorme le prix de revient des produits, et qui n'a jamais servi dans leurs mains à augmenter les loisirs ni le bien-être des travailleurs ; ne laissant au reste du genre humain, à ces innombrables foules de travailleurs de toute catégorie, que le droit d'être les esclaves de cette classe dite privilégiée, de travailler et de produire tout à son profit afin de la faire vivre dans l'oisiveté, l'opulence et le luxe le plus effréné, et pour eux-mêmes, en échange de ce labeur pénible et sans fin, d'avoir à endurer toutes les souffrances d'une vie misérable, remplie de privations de toutes sortes. Et cette classe bourgeoise, capitaliste, dite classe privilégiée, a la prétention et l'insolence d'affirmer que cette différence de situation des êtres humains sur cette terre est conforme à la Nature et n'est que l'expression des lois de celle-ci ; et elle fait prêcher et enseigner par des imposteurs qu'on appelle les *prêtres de toutes les religions*, que c'est par la volonté de Dieu qu'il y a ici-bas des riches et des pauvres. On ne saurait pousser plus loin le cynisme, et ceci nous montre clairement que les moyens que cet idéal bourgeois permet d'employer pour atteindre son *but infernal : l'asservissement de l'humanité,*

sont tous bons, quels qu'ils soient ; ainsi, on a tenu les classes *prolétariennes* dans l'ignorance la plus crasse, sachant bien que l'ignorant ne saurait défendre et faire valoir normalement ses droits. Puis ce sont les superstitions religieuses : par les religions et l'enseignement des prêtres, on est parvenu à faire croire aux foules ignorantes, à l'existence, pour l'être humain, d'une vie d'outre-tombe, d'une vie paradisiaque, dans laquelle ils seraient d'autant plus heureux qu'ils auraient plus souffert ici-bas ; que la résignation (voir ce mot) est la vertu suprême pour gagner le ciel, et une infinité d'autres calembredaines analogues, capables d'endormir leurs esclaves et les empêcher, par la revendication légitime et énergique de leurs droits, de venir troubler la digestion de leurs maîtres. Et lorsque tous ces moyens employés pour maintenir docilement dans leurs chaînes cette humanité de travailleurs ne suffisent pas, que des cris de révolte se font entendre, que des soulèvements se produisent, que l'insurrection vient effrayer ces bourgeois jouisseurs, ceux-ci n'hésitent pas à employer la fusillade contre les foules en révolte, et à enfermer dans leurs prisons et leurs bagnes les propagandistes qui les avaient soulevées. Car, ne l'ignorez pas, la bourgeoisie capitaliste prétend avoir droit de vie et de mort sur le reste du genre humain, et elle l'exerce, ce prétendu droit, sans restrictions ni réserves La cupidité bourgeoise est insatiable, et si les capitalistes du monde entier s'entendent parfaitement pour l'exploitation du prolétariat, ils cessent d'être d'accord lorsque leur cupidité les pousse à vouloir s'emparer des biens qu'ils convoitent et qui sont détenus par leurs voisins ; ils n'hésitent pas alors à se déclarer des guerres sanglantes dans lesquelles ils font massacrer par millions les fils des prolétaires, témoin la guerre atroce 1914-1918. Cette mentalité de la bourgeoisie est inférieure à celle des fauves, car si les fauves dévorent leur proie, du moins ils n'attaquent pas leur propre espèce. Quelle plume serait assez éloquente pour décrire toutes les horreurs, toutes les monstruosités dont cette classe dite privilégiée se rend coupable envers le reste de ses semblables ? Son orgueil est incommensurable ; son hypocrisie, sa lâcheté et sa cupidité dépassent toutes les bornes et ses crimes sont innombrables ; voyez plutôt cette poignée d'individus (ils ne sont qu'une poignée relativement au reste des masses humaines) qui détiennent dans leurs mains toutes les richesses mondiales ; ils vivent souvent dans l'oisiveté, étalent insolemment un luxe effréné sous le nez des prolétaires. Leur table est chargée des mets les plus recherchés, des vins les plus exquis, des desserts les plus rares, des liqueurs les plus délicieuses, en un mot de tout ce qui pourrait flatter le palais d'un Lucullus. Leurs vêtements sont tissés des étoffes les plus précieuses, perles et diamants attestent l'insolence de leur richesse. Ils habitent des demeures somptueuses. D'opulentes limousines les emportent dans leurs promenades récréatives. Ils pasent la saison d'hiver dans les stations favorisées par le climat, où tous les plaisirs les attendent ; quand vient la belle saison, ils vont respirer l'air de la campagne dans leurs riches villas, et en été, ils partent en villégiature aux villes d'eaux ou sur les plages maritimes où ils dépensent en agréments de toute sorte l'argent que leur procure le travail des prolétaires. Ils jouissent du paradis sur la terre, de tout ce que peut souhaiter un Sybarite. En face de cette vie de délices se dresse le spectre de la géhenne prolétarienne, qui enclôt toute l'humanité des travailleurs sans espoir d'en sortir jamais, attachés qu'ils sont à un travail pénible et sans fin et réduits aux privations. La nourriture la plus grossière est pour eux, et heureux encore lorsqu'ils en ont à satiété. Souvent mal vêtus, ils habitent les taudis, leur vie tout entière est une vie de forçats, de damnés.

Tel est le désolant spectacle que nous présente le monde depuis les temps les plus reculés : d'un côté une infime minorité de jouisseurs effrénés, planant au pinacle des honneurs, du bien-être et de tous les plaisirs, mais dont le cœur est inaccessible à tout sentiment de pitié à la vue de l'incommensurable misère du reste du genre humain *crucifié* sur le calvaire de toutes les douleurs humaines. Cette mentalité de la bourgeoisie, qui fait de l'être humain besogneux une épave dans l'humanité, n'est qu'un effet, une résultante, dont la cause efficiente est dans les institutions sociales ; la société capitaliste, en effet, a pour base le *principe de la propriété individuelle* ou *personnelle ;* et c'est précisément dans ce fait, pour l'individu, de pouvoir accumuler dans ses mains les richesses, que réside l'irrésistible tentation qui fait choir l'être humain dans les bas-fonds de la plus avilissante dégradation. Il faut considérer, en effet, que si le cerveau de l'être humain a été doué par la nature d'intelligence et de raison, facultés qui, développées et cultivées avec soin, élèvent sa mentalité jusque dans les hautes sphères où planent les êtres qui constituent l'humanité supérieure, il n'en est pas moins vrai que ses sens, favorisés par les facilités de la richesse, étendent leurs jouissances jusqu'à la passion que, bientôt, l'homme ne peut plus vaincre.

Le principe de la propriété individuelle ou personnelle est, en outre, le plus antisocial qu'il soit possible de concevoir, puisqu'il met en opposition les intérêts personnels de chacun avec celui de tous ses semblables. Une telle société ne saurait produire que : la spoliation, le vol et l'assassinat continus. Pour rendre durable une telle société où la majorité des individus sont lésés, il a fallu l'asseoir sur une autre base, sur un autre principe, autant ou plus nocif encore que le principe de la propriété individuelle, c'est le *principe* D'AUTORITÉ. Désormais cette société devient le règne de la force, c'est le seul « droit » qui reste, tous les autres sont méconnus ; désormais, les individus atteints dans leurs droits personnels, ne pourront plus s'enfuir de la société; ils seront réduits au silence par la force armée qui asservit, pille et assassine toutes les nations du monde, constitue le renfort ingénieux et puissant de l'organisation spoliatrice d'aujourd'hui. Tous les êtres humains aspirent au bien-être et au bonheur, et tous ont également droit à ce bonheur et à ce bien-être, et *commet un crime horrible, monstrueux*, celui qui se crée un bien-être, un bonheur, aux dépens de ses semblables, celui dont le bonheur et le bien-être sont faits du malheur, des privations et de la souffrance des autres. La réalisation de l'Idéal bourgeois ou capitaliste est la perpétration permanente, continuelle, journalière d'un crime monstrueux envers l'humanité des travailleurs.

Tel est l'Idéal bourgeois ou capitaliste.

L'Idéal anarchiste. — C'est l'antipode de l'Idéal bourgeois ou capitaliste ; autant ce dernier n'est *parvenu* qu'à assurer le bien-être d'un petit nombre de privilégiés au détriment de tout le genre humain, autant l'idéal anarchiste procurera le bien-être et le bonheur à tous, sans distinction d'individus, ce sera l'avènement du bonheur universel. L'être humain qui vivrait isolé, loin de ses semblables, n'ayant aucune communication avec eux, serait essentiellement malheureux, parce que seul, isolé et privé de tous les secours de l'entr'aide, il lui serait impossible de satisfaire ses besoins. C'est pour obvier à ce grave inconvénient de l'isolement que les hommes, en vue de l'amélioration du sort commun, ont établi entre eux des sociétés. Pour atteindre à la plus grande somme de bien-être et de bonheur, l'homme est obligé de vivre en société avec ses semblables. Mais les sociétés passées et celles qui existent actuellement sur la terre, ont été et sont loin d'apporter aux hommes bien-être et bonheur. Organisées par une coterie d'aigrefins fourbes et crapuleux, elles sont constituées en vue de donner satisfaction à quelques-uns seulement, réservant la misère, les privations et la souffrance au plus grand nombre.

Dans la société antique il y avait les maîtres et les esclaves ; ceux-ci étaient malmenés et frappés par leurs maîtres, et la Bible elle-même rapporte qu'un maître qui a frappé son esclave n'est pas répréhensible si celui-ci ne meurt pas dans les trois jours ; au Moyen-Age la société était composée des nobles seigneurs d'un côté, et d'autre part des serfs qui, attachés à la glèbe, étaient vendus avec la terre elle-même. Ceux-ci étaient plus malheureux encore que les esclaves, qu'il fallait acheter au marché pour une somme d'argent, et que la cupidité des maîtres empêchait de laisser mourir inutilement. Les serfs connaissaient la famine toute leur vie ; ils mangeaient des raves à défaut de pain, en Limousin des châtaignes, et ils broutaient l'herbe quand ils n'avaient pas autre chose à se mettre sous la dent ; pendant ce temps, les nobles seigneurs faisaient ripaille dans leurs châteaux et faisaient danser les catins dorées dans les salons du Roi-Soleil.

Actuellement, c'est la société capitaliste, composée d'une poignée de bourgeois qui détiennent dans leurs mains toutes les richesses mondiales, et des innombrables légions de parias, de prolétaires qui ne possèdent rien ou peu de chose, quoique produisant tout par leur travail et dont les bénéfices sont accaparés en vue de ses fins par la classe régnante.

Aucune de ces associations n'a donc réalisé le but pour lequel l'homme s'est senti obligé de vivre dans la société de ses semblables pour être plus heureux ; au contraire, les masses humaines ont été bien plus malheureuses d'être obligées de vivre dans ces sociétés, que si elles eussent vécu dans l'isolement individuel ; et de plus, toutes ces sociétés basées sur de mauvais principes, les principes les plus antisociaux (propriété, autorité), ont exalté et développé dans le cœur des individus tous les mauvais penchants, tous les vices, toutes les passions qui déshonorent l'humanité et font un monstre de l'être humain. La société à laquelle aspire l'homme en vue d'augmenter son bonheur, n'a jamais encore été réalisée et ne le sera que lorsque l'humanité, parvenue enfin à l'usage de la raison et jouissant de tout son bon sens, aura le courage et la sagesse de chasser tous ceux qui se disent ses maîtres : bourgeois, gouvernants, parasites malfaisants qui la grugent et la martyrisent, et en prenant possession d'elle-même et du globe sur lequel elle vit, sans dieux ni maîtres, instaurera le règne du bon sens, de la raison et de la justice, et alors naîtra cette société parfaite basée sur la solidarité, l'équité, la raison et la fraternité universelle, la bonté, les sentiments d'humanité, c'est-à-dire sur tous les principes scientifiques qui constituent la vraie science sociologique, et qu'on appelle *l'idéal libertaire ou anarchiste*.

S'appuyant constamment sur les données acquises de la science, l'idéal anarchiste correspond à la plus puissante et la plus rationnelle organisation de la production tant agricole qu'industrielle, qui est indispensable pour pourvoir à tous les besoins matériels de l'humanité. Dans cet état social, le travail étant exécuté en commun, par tous les valides sans exception, et avec la machine dans la mesure du possible, on obtient le maximum de rendement avec le minimum d'effort personnel, ce qui donne le maximum de bien-être pour les travailleurs, bien-être qui ira toujours croissant, grâce au progrès scientifique constant.

Cette société future, cette société libertaire évoluera, grâce à la volonté de tous ses membres, vers un perfectionnement indéfini. Comme toute société, elle implique des obligations pour tous ses sociétaires ; mais ces obligations, ses devoirs sont très doux à remplir, puisqu'ils consistent à faire à ses semblables tout le bien dont on est capable, pour en recevoir en échange, du bien, de bons offices ; à les aimer et à vivre fraternellement avec eux. Dans cette société, tous les membres jouissent de toute cette liberté qui n'a de limite que la liberté d'autrui, de nos semblables, qui doit être aussi sacrée pour chacun de nous que la nôtre propre. Dans cet état social, émanation de l'idéal anarchiste, l'être humain, sans distinction de personnes, vit intégralement sa vie matérielle, réalise toutes ses possibilités intellectuelles et morales. Ici, plus de parasites qui consomment sans rien produire, tous les valides à la besogne. Les infirmes, les enfants et les vieillards vivront des produits du travail de la collectivité. Le travail y est collectif, comme nous l'avons déjà dit, pour obtenir un plus grand rendement avec moins d'effort, mais la consommation y est familiale, chacun vit tranquillement chez soi. Chaque unité sociale, ou groupe social, commune ou soviet, peu importe le nom, tant agricole qu'industriel, doit comprendre un assez grand nombre d'habitants pour que les travaux de tout genre puissent être exécutés en temps opportun et convenable.

Nous n'avons pas besoin de dire que le principe nocif de la propriété individuelle n'est pas admis dans cette société, la propriété y est collective, tout appartient à tous, par conséquent les intérêts personnels de chacun se confondent avec ceux de tous ses semblables ; il n'y a plus aussi ni or ni argent, ni aucune espèce de monnaie ; tout cela a été remplacé par l'échange direct des produits, d'un groupe communal à l'autre, ou entre groupes agricoles et industriels, ou entre les diverses contrées qui composent la grande république universelle anarchiste. Toute société humaine digne de ce nom a pour obligation stricte d'assurer le développement intégral de toutes les facultés des individus qui la composent. La société anarchiste, plus que toute autre, s'acquittera entièrement de cette obligation, et les individus qui composeront cette société ne seront pas, comme le furent leurs vieux ancêtres, une population vouée à l'ignorance. Dans cette société future, l'instruction, la science, ne seront plus l'apanage d'une classe privilégiée ; l'Ecole sera ouverte à tous les enfants du peuple, et tous pourront acquérir, en raison de leurs facultés, toutes les connaissances scientifiques, philosophiques, mathématiques, littéraires, etc., etc., l'Ecole à tous les degrés d'enseignement sera pour tous. A dix-huit ans, ceux qui voudront apprendre une carrière dite libérale, médecin, pharmacien, vétérinaire, ingénieur, architecte, ingénieur-agronome, etc., etc., entreront dans les écoles spéciales préparatoires à ces professions. Les heureuses populations de ces temps-là seront suffisamment instruites pour vivre leur vie du cerveau, pour goûter à toutes les délices de la vie intellectuelle.

Les heureux composants de cette société y vivront également sans entraves leur vie sexuelle, assurée par liberté intégrale dont eux-mêmes et tout leur entourage peuvent user. Le mariage, cette monstrueuse institution de la société capitaliste, sera aboli. Dans cette société, où les intérêts pécuniaires seront inconnus, les âmes sœurs se rechercheront et lorsqu'elles se rencontreront, elles organiseront entre elles la vie commune. C'est là la constitution rationnelle de la famille anarchiste.

C'est ici le lieu de parler du crime passionnel ; il serait étonnant que parmi cette population instruite, consciente par conséquent, et jouissant de la plus entière liberté, il se trouvât des individus, assez irrespectueux de la liberté d'autrui pour user de violences à l'égard de leurs semblables. S'il s'en trouvait, les individus qui s'en rendraient coupables, seraient soignés, rééduqués dans des établissements appropriés, non plus enfermés dans les prisons où l'être achève de se dégrader.

Nous voici arrivés au moment de nous entretenir des sentiments affectifs de nos heureux sociétaires. Ces sentiments sont inconnus à nos bourgeois. Les institutions de la société capitaliste permettant le cumul des richesses personnelles, font naître en eux une cupidité et un égoïsme féroces qui les empêchent d'aimer autre chose que leur personne. Il n'en est pas de même des composants de notre société libertaire ; les sentiments affectifs

occupent une place très large dans leur vie. Dans cette société, où ne comptent plus les intérêts pécuniaires, les unions des partenaires sexuels ne seront pas dictées par l'intérêt, mais seulement par leur attachement réciproque, par la similitude des pensées, des sentiments, des principes, etc., etc. D'un autre côté, l'attachement des parents pour leurs enfants sera aussi sans bornes, car dans cette société instruite de tout ce qu'elle doit savoir, il ne naîtra pas, ou que très peu, d'indésirables ; tous les enfants qui viendront au monde seront les enfants de l'amour, qui, de leur côté, auront pour les auteurs de leurs jours, la plus tendre, la plus vive affection, motivée par tous les bons soins dont ils seront constamment entourés. Et tous les rapports des hommes entre eux, dans cette société, seront empreints de la plus grande cordialité parce qu'ils seront basés sur les principes de la plus étroite solidarité. Chacun s'empressera de faire pour son prochain tout ce qu'il pourra pour lui être agréable et utile, et toutes les relations humaines seront empreintes de la plus franche cordialité, ce qui augmentera dans une très large mesure le bonheur de tous.

Dans cet état social, les cœurs sensibles et généreux ne seront jamais affligés par le triste spectacle de la misère et des privations, parce que l'organisation rationnelle et scientifique de la production permettra l'aisance pour tous ; alors les découvertes de plus en plus merveilleuses des savants ne seront plus employées à la destruction de l'humanité, comme cela a lieu dans la société capitaliste actuelle, mais exclusivement à augmenter son bien-être et son bonheur ; ils n'y seront jamais affligés non plus par le hideux spectacle de la souffrance infligée, même à nos animaux domestiques, qui seront partout et toujours humainement traités, et ces sentiments d'humanité doivent même s'étendre à tous les êtres sensibles, quels qu'ils soient, qui sont capables de souffrir.

Cet idéal anarchiste est la seule philosophie qui soit capable d'élever véritablement la mentalité humaine et permettre à l'être, doué par la nature d'intelligence et de raison, de réaliser le rôle qu'il doit jouer en ce monde.

Tel est l'idéal anarchiste ; sa réalisation permettra, seule, la libération intégrale de l'humanité. L'anarchie, c'est le soleil intellectuel dont les doux rayons éclaireront et réchaufferont le cœur des générations futures ; c'est le phare étincelant, à la lumière duquel l'humanité suivra la voie de sa libération intégrale. Dans son discours de Montflanquin (Lot-et-Garonne), M. Leygues, député et plusieurs fois ministre, disait à ses concitoyens assemblés autour de lui : « L'ennemi le plus dangereux pour les sociétés démocratiques, c'est l'*Anarchie.* » M. Leygues avait parfaitement raison ; toutes ces sociétés démocratiques, à formes plus ou moins diverses ; société capitaliste, républicaine ou monarchiste, suivant les nations, société *soviétique*, dite à tort communiste, société socialiste, toutes étatistes, toutes puissances de *malfaisance sociale*, sont appelées à disparaître et à laisser la place à la *société anarchiste* qui mettra fin à tous les privilèges, à l'exploitation de l'homme par l'homme, à toutes les coercitions autoritaires ; et qui sera le règne de la justice et de la raison et assurera à tous les êtres humains bien-être, bonheur et liberté.

Tel est l'idéal anarchiste. — P. Naugé (*paysan anarchiste*).

IDÉALISME n. m. Si nous prenons la définition philosophique du mot, nous voyons que « l'idéalisme est une doctrine qui nie la réalité individuelle des choses distinctes du « moi » et n'en admet que l'idée ». Cette doctrine fut soutenue avec retentissement par Emmanuel Kant dans ses ouvrages : *Critique de la Raison pure et Critique de la Raison pratique* » ; « *Poursuite de l'idéal dans les œuvres d'art.* » Cette définition ne laisse pas que d'être incomplète. L'idéalisme est cette force innée en beaucoup d'individus, qui les pousse à se tracer un idéal, puis à chercher à s'en rapprocher d'abord, à la réaliser enfin.

On a longtemps reproché aux anarchistes d'être des idéalistes ; on a dit que leurs doctrines étaient du pur idéalisme en opposition avec la réalité. En vérité, notre idéalisme est fait d'une certitude. Nous savons que tôt ou tard les hommes en viendront à comprendre que leur intérêt est de se passer de maîtres. Et si nous recherchons chaque jour à nous rapprocher davantage de notre *idéal* c'est parce que celui-ci est bâti sur la pleine raison.

On dit : « l'idéalisme d'un poète, d'un penseur, d'un chercheur » pour spécifier qu'il se détache des contingences et ne pense qu'à sa poésie, sa recherche ou sa pensée. L'idéalisme est pris, à ce moment-là, dans le sens de désintéressement, isolement des choses extérieures.

Pour nous, l'idéalisme, c'est la marche continue vers l'idéal de liberté et de fraternité : l'anarchie. Et cet idéalisme-là vaut mieux que le « réalisme » de ceux qui ne cherchent qu'à tirer parti de toutes les situations pour se tailler une part de profits.

IDÉALISME (et *Matérialisme*). On a mille fois constaté que les hommes avant d'arriver à la vérité, ou à ce qu'ils peuvent atteindre de vérité relative dans les divers moments de leur développement intellectuel et social, tombent habituellement dans les erreurs les plus diverses, regardant des choses tantôt une face, tantôt une autre, et passant ainsi d'une exagération à l'exagération opposée.

C'est un phénomène de ce genre et qui intéresse hautement toute la vie sociale contemporaine que je veux examiner ici.

Il y a quelques années, on était « matérialiste ». Au nom d'une science qui était la dogmatisation de principes généraux de principes déduits de connaissances positives trop incomplètes, on prétendait expliquer **par** *les simples besoins matériels élémentaires* toute la psychologie de l'humanité et toutes les vicissitudes de son histoire. Le « facteur économique » donnait la clef du passé, du présent et de l'avenir. Toutes les manifestations de la pensée et du sentiment, toutes les fluctuations de la vie : amour et haine, bonnes et mauvaises passions, condition de la femme, ambition, jalousie, orgueil de race, rapports de toute sorte entre individus et entre peuples, guerre et paix, soumission ou révolte des masses, constitutions diverses de la famille et de la société, régimes politiques, religion, morale, littérature, arts, sciences... tout n'était que la simple conséquence du mode de production et de répartition de la richesse et des instruments de travail prévalant à chaque époque.

Et ceux qui avaient une conception plus large et moins simpliste de la nature humaine et de l'histoire, étaient considérés, autant dans le camp conservateur que dans le camp subversif, comme des gens arriérés et à court de « science ».

Cette manière de voir influait naturellement sur la conduite pratique des partis et tendait à faire sacrifier tout idéal, même le plus noble, aux questions économiques, même de la plus minime importance.

Aujourd'hui, la mode a changé. Aujourd'hui, on est « idéaliste ». Chacun affecte de mépriser le « ventre » et considère l'homme comme s'il était un pur esprit pour qui, manger, se vêtir et satisfaire les besoins physiologiques sont choses négligeables dont il ne doit pas se préoccuper sous peine de déchéance morale.

Je n'entends pas m'occuper ici de ces sinistres farceurs pour qui « l'idéalisme » n'est qu'hypocrisie et instrument de tromperie : du capitaliste qui prêche aux ouvriers le sentiment du devoir et l'esprit de sacrifice,

afin de pouvoir, sans rencontrer de résistance, réduire les salaires et augmenter ses propres profits; du « patriote » qui tout enflammé de l'amour de la patrie et d'esprit national, dévore sa propre patrie, et s'il peut, celle des autres; du militaire qui pour la gloire et l'honneur du drapeau exploite les vaincus, les opprime et les foule aux pieds.

Je parle pour les gens sincères et spécialement pour ceux de nos camarades qui ont maintenant tendance à restreindre ou, si l'on veut, à élever notre activité à l'éducation et à la lutte proprement révolutionnaire, et à abandonner par dégoût toute préoccupation et toute lutte économique parce qu'ils ont vu que la lutte pour les améliorations économiques avait fini par absorber l'énergie des organisations ouvrières au point d'empêcher une réserve de force révolutionnaire de se créer, et parce qu'ils voient une si grande partie du prolétariat se laisser arracher docilement jusqu'à la trace de la liberté et baiser, fût-ce à contre-cœur, le bâton qui frappe dans le vain espoir du travail assuré et de la bonne paye.

Ce problème principal, le besoin fondamental, c'est la liberté, disent-ils; or, la liberté ne se conquiert et ne se conserve qu'à travers les luttes pénibles et des sacrifices cruels. Il faut donc que les révolutionnaires ne donnent pas d'importance aux petites questions d'amélioration économique, qu'ils combattent l'égoïsme des masses, propagent l'esprit de sacrifice et, plutôt que de promettre le pays de Cocagne, il faut qu'ils inspirent aux foules le saint orgueil de souffrir pour une noble cause.

Parfaitement d'accord, mais n'exagérons pas. La liberté, la liberté pleine et entière est certainement la conquête essentielle, parce qu'elle est la consécration de la dignité humaine et l'unique moyen par lequel peuvent et doivent se résoudre à l'avantage de tous les problèmes sociaux. Mais la liberté n'est qu'un vain mot si elle n'est pas accompagnée de la puissance, c'est-à-dire de la possibilité d'exercer librement notre propre activité. La parole : « Qui est pauvre est esclave » reste toujours vraie, et il est également vrai que « Qui est esclave est ou devient pauvre et perd toutes les meilleures caractéristiques de l'être humain ».

Les besoins matériels, les satisfactions de la vie végétative sont peut-être bien d'ordre inférieur et même méprisables, mais ils sont la base de toute la vie supérieure, morale et intellectuelle. Mille motifs de nature diverse font agir l'homme et déterminent le cours de l'histoire, mais... il faut manger. *Primum vivere, deinde philosophari.*

Un morceau de toile, un peu d'huile, un peu de terre colorée, voilà pour notre sens esthétique de bien misérables choses à côté d'un tableau de Raphaël ! Mais sans ces choses matérielles et relativement sans valeur, Raphaël n'aurait pas pu réaliser son rêve de beauté.

Je soupçonne que les « idéalistes » sont tous gens qui mangent chaque jour et ont une raisonnable assurance de pouvoir manger le jour suivant; et il est naturel qu'il en soit ainsi, car pour avoir la possibilité de penser, d'aspirer à des choses plus élevées, un certain minimum de bien-être matériel est indispensable. Il y a eu, et il y a des hommes qui se sont élevés aux plus hauts sommets du sacrifice et du martyre, des hommes qui affrontent avec sérénité la faim et la torture, et qui, au milieu des plus terribles souffrances, continuent à lutter héroïquement pour leur cause, mais ce sont des hommes qui se sont développés dans des conditions relativement favorables et qui ont pu accumuler une certaine somme d'énergie latente, prête à agir quand la nécessité l'exige. Telle est du moins la règle générale.

Je fréquente depuis de très longues années les organisations ouvrières, les groupes révolutionnaires, les sociétés éducatives, et j'ai toujours vu que les plus actifs, les plus zélés, étaient ceux qui se trouvaient dans les moins tristes conditions, ceux qui étaient moins attirés par leur propre intérêt que par le désir de coopérer à une œuvre élevée, et de se sentir ennoblis par un idéal. Les plus réellement misérables, ceux qui semblaient le plus directement intéressés à un changement de choses immédiat, ou étaient absents, ou formaient un élément passif.

Je me rappelle combien la propagande était difficile et stérile en certaines régions d'Italie, il y a trente ou quarante ans, alors que les travailleurs des champs et une bonne partie des ouvriers des villes vivaient vraiment comme des bêtes, dans des conditions que je voudrais croire à tout jamais améliorées, mais dont il y a tout lieu de craindre aujourd'hui le retour. Je me souviens d'avoir vu des mouvements populaires provoqués par la faim, se calmer subitement par l'ouverture de quelque « cuisine économique.» et la distribution de quelques gros sous.

De tout ceci, je déduis que, au commencement, c'est l'idée qui doit animer la volonté, mais que certaines conditions sont nécessaires pour que l'idée puisse naître et agir.

Il reste donc confirmé, notre vieux programme, qui proclame l'indissolubilité de l'émancipation, morale, politique et économique, et la nécessité de mettre la masse dans des conditions matérielles qui permettent le développement des aspirations idéales.

Luttons pour l'émancipation intégrale, et en attendant et préparant le jour où elle sera possible, arrachons aux gouvernements et aux capitalistes toutes les améliorations politiques et économiques qui peuvent améliorer pour nous les conditions de la lutte, et augmenter le nombre de ceux qui luttent consciemment, et arrachons-les par des moyens qui n'impliquent pas la reconnaissance de l'ordre actuel et qui préparent les voies de l'avenir.

Propageons le sentiment du devoir et l'esprit de sacrifice, mais n'oublions pas que l'exemple est la meilleure des propagandes, et que l'on peut mal prétendre des autres ce que l'on ne fait pas soi-même. — ERRICO MALATESTA.

IDÉE n. f. (du grec *idea*, aspect, image, ou encore : ressemblance, simulacre). L'idée apparaît comme la représentation d'une chose dans l'esprit, la notion quintessenciée des images extérieures, ou la fixation plus ou moins épurée de nos créations imaginatives. Elle comporte donc, en général, que ce travail nous appartienne en propre ou que nous en apportions l'acquis héréditaire, la transposition, dans le domaine du subjectif, par le canal relatif des aperceptions humaines, de réalités saisies, hors de nous, en leur figure essentielle, ou la « naturalisation » de fictions vivifiées par le truchement de l'esprit.

Avant d'aborder, philosophiquement, l'étude de l'idée, rappelons, en bref, quelques acceptions fréquentes de ce mot : Les idées, dans tout système déiste, ont, dans le sein même de Dieu, leur étalon immuable : « L'Etre suprême abrite le « type éternel » des *idées* de toutes choses »... « Se faire telle *idée* d'un peuple ou d'une contrée » exprime couramment le bloc plus ou moins coordonné des documents rassemblés à leur endroit ou l'extériorisation de l'hypothèse que nous en échafaudons... D'un projet caressé, ou seulement entrevu, on tracera, en esquisse, l'*idée*... Et c'est en donner une *idée* que d'en dessiner les traits caractéristiques, réserves faites ou non sur leur véracité... Les régions où s'élabore le travail de l'esprit sont aussi les sphères de l'*idée*... Dans le sens étendu d'opinion, de croyance ou de système, on parlera de l'instabilité, ou de la logique, des *idées* de quelqu'un. D'un autre on dira qu'il défend âprement ses idées, ou qu'il leur témoigne une indéfectible fidélité. L'*idée* anarchiste, — autre exemple, —

comme toutes les forces idéalistes, a suscité des sacrifices d'ordre mystique. Combien des nôtres, en martyrs, sont morts pour l'*idée*, qu'ils voyaient prochaine et positive, comme en un flamboiement... L'*idée* est un levier puissant. L'*idée* saint-simonienne a ébranlé tout le dix-neuvième siècle... D'artistes ou d'écrivains, les œuvres qui manquent de profondeur ou d'assise intellectuelle, voire de coordination, seront regardées, malgré leur vêture séduisante, l'apparat de leur présentation, comme faibles d'*idée*... On évoque, dans le souvenir, une *idée* chère, précieuse ou familière... Dans la zone incontrariée du rêve, on goûtera les joies sans heurt de l'*idée*, forme sûre du bonheur... On y caressera aussi la chimère, autre *idée*, etc., etc...

Rappeler que, dans l'activité intellectuelle, tout le mouvement de la pensée humaine est compris dans ces trois opérations, savoir : concevoir des idées, lier ces idées (ou juger), lier ces jugements (ou raisonner), c'est dire l'importance primordiale de l'idée.

L'idée est un fait intellectuel simple, par suite indéfinissable. L'idée exprime « quoi que ce puisse être (fantôme, notion, espèce) qui occupe notre esprit lorsqu'il pense. » (Locke). Elle se présente comme « la pensée représentative d'un objet par un mot ou un signe équivalent. » (Delarivière). « Les idées sont-elles — ou ne sont-elles pas — des choses distinctes de l'esprit, lesquelles existent en lui et auxquelles il s'applique pour connaître les objets, dont ces idées sont les représentations, les images ou les types ? » De l'idéalisme au matérialisme purs, pôles extrêmes, les écoles philosophiques, selon les bases de leur système général, en envisagent différemment la nature: Echelonnées entre ces absolus et leur empruntant peu ou prou de leurs données constitutives, oscillent de multiples conceptions intermédiaires, plus ou moins préoccupées d'unité ou élargies de relativisme... L'idée nous paraît être la représentation des objets extérieurs, mais certains philosophes prétendent que l'objet lui donne naissance par la sensation, tandis que d'autres, s'appuyant sur cette affirmation que la pensée est naturellement objectivante, soutiennent que l'idée seule existe et qu'elle pose en dehors d'elle la réalité d'un objet dont l'existence est toute subjective. Admettre que certaines idées nous sont fournies *a priori* par la raison et que nous en acquérons d'autres par l'expérience, répond aux diversités *apparentes* de nos idées et en souligne l'aspect sans en découvrir l'essence. Quoique le problème de celles-ci demeure pendant, nous pouvons néanmoins, d'après leur caractère, leur objet, leurs qualités, leur valeur logique, en discerner des variétés suffisamment distinctes pour établir une classification provisoire propre à en faciliter l'étude. Ainsi sériés leur type conventionnel, leur rôle et leurs répercussions réciproques devient possible le maniement de ces joyaux premiers de la pensée.

L'idée est un élément constitutif de la connaissance. Il n'y a pas de savoir sans l'idée correspondante, quel que soit l'acheminement de la chose connue. « C'est improprement qu'on dit d'une chose : j'en ai bien l'idée, mais je ne puis la rendre ; car ce qui manque est véritablement l'idée. Il est, au contraire, exact de dire : je sens mieux cela que je ne puis l'exprimer. Car on peut avoir le sentiment d'un objet sans connaître le mot et, par conséquent, l'idée qui le représente. » (Delarivière.)

L'idée est présente également dans nos sentiments : elle détient les principaux traits de l'objet et en fixe, pour ainsi dire, le raccourci mental. Elle est à l'aboutissant de nos perceptions, assure le fondement de nos opérations intellectuelles, accompagne les manifestations actives de toutes nos facultés. Elle constitue, en ce sens, une manière d'être commune à tous nos modes d'existence sans être, à chacune, indissolublement mêlée. Elle a souvent, *en fait*, dans l'esprit — et cela ne préjuge en rien de son essence, ni de ses sources — comme une réalité propre. Et nous l'utilisons, dans sa forme distincte, abstraite, oublieux de ses attaches, exactes ou supposées, avec la substance et les modalités environnantes. Simple appréhension, pure représentation, effectivité spirituelle ou synthèse épurée, schéma caractéristique, principal de nos échanges, de nos réceptions, de nos interprétations, elle évolue dans notre vie pensante comme une personne émancipée dont les actes ne rappellent pas nécessairement l'ascendance ni n'évoquent la filiation...

Selon l'angle sous lequel nous les examinons varie le *caractère* des idées. Si nous considérons *leur état* en l'esprit, ou en elles-mêmes, elles sont ou « obscures-confuses » — et cette qualité peut appartenir à « toutes les idées spontanées et primitives » — ou « claires-distinctes », s'il s'agit d'idées « réfléchies et développées ». Elles sont aussi actuelles ou habituelles selon qu'on envisage l'acte même qui produit l'idée ou dans la faculté de la produire à toute occasion. Etudiées dans *leur objet* elles sont ou « contingentes » ou « nécessaires » (l'infini, l'espace, le temps étant admis parmi ces dernières). Et les premières se subdivisent en « spirituelles » (beauté, vertu, etc., etc.), « sensibles » (solide, son, couleur) et « intellectuelles » (rapports, lois, substances), puis, en « simples » (indécomposables : idée de solidité) et « complexes » (idée de corps ou de substance); en « abstraites » (sans correspondant dans le monde réel : idée de triangle) ou « concrètes » (non séparées des objets auxquels nous les voyons liées couramment : idée d'objets triangulaires) — autre exemple : on dira que « l'idée de substance et de solidité sont abstraites et que celle de substance solide est concrète. » (G.-Ar.) — en « individuelles » (ou particulières : Paris, la Seine) et « générales » (étendues à un plus ou moins grand nombre d'individus, idée de ville, de fleuve). Examinées dans *leur rapport avec leur objet*, les idées se divisent en « réelles-vraies-complètes » et en « chimériques-fausses-incomplètes »...

Quant à la question si controversée de leur *nature*, nous l'aborderons tout à l'heure à propos des idées générales. Disons seulement que, des conditions et du processus de leur formation, de la prédominance accordée aux facultés correspondantes, certains philosophes en ont inféré une essence adéquate, faisant participer leur substance du milieu évolutif ou originel. Les idées, pour les uns, se ramènent à des images. Pour d'autres elles se confondent avec les mots. Matérialisées ou non, elles sont, dans un système, regardées comme d'ordre sensible. Elles seront par ailleurs spécifiquement intellectuelles ou (plus ou moins apparentées au divin, ou issues de lui) uniquement d'ordre spirituel. De leur subjectivité — attribut circonstancié — on conclura à leur éternité dans la substantialité indivise de l'âme et de Dieu, et l'humanité n'en sera plus que le réceptacle accidentel, et peut-être apparent. A nos corps elles prendront seulement leurs modes et leurs qualités fugitives et se serviront d'eux comme de voies d'échange et de pénétration. Ici elles se réfugieront vers les stériles théologies, là elles se tiendront en contact vivant avec les recherches fécondes de la science. Toute une gamme de théories emprunte aux généralisations hâtives, aux assimilations abusives et aux oppositions parfois logomachiques de leurs parcelles de possibilités, quelques faces de vraisemblance. Et nos « vérités », avec elles encore, demeurent chancelantes...

En ce qui concerne leur *acquisition*, nos idées sont usuelles (ou expérimentales) ou philosophiques (scientifiques). Les premières — les plus fréquentes — sont celles que nous devons aux usages de la vie, aux circonstances. Ce sont celles que chacun, en plus ou moins grand nombre, est en mesure de se procurer. Les autres, fixées par des caractères précis qui les élèvent au rang de principes, sont le résultat d'un enseignement théorique. Telles les idées d'être, de substance, l'idée collective, les idées de substance fictive (idées d'espace et de

lieu, de durée et de temps), les idées de mode, de fini et d'infini, de nombre, de rapport, etc... D'autre part, les idées, quant à leur réciproque *subordination*, peuvent être envisagées sous le rapport de la compréhension ou de l'extension (étendue) : idées générales et particulières, idées simples ou composées. Les idées de « genre, espèce, différence, propre et accident » étaient jadis célèbres sous le nom de cinq *universaux*.

La *définition*, qui analyse et groupe les éléments de la compréhension de l'idée comporte deux séries d'opérations : la première consiste en leur énumération, la seconde les ordonne et les classe. La définition est soumise à ces deux règles qui en sont les conditions : 1° elle doit « convenir à tout le défini et au seul défini » ; 2° elle se fait « par le genre prochain et la différence spécifique ». Ces règles traduisent par leurs termes mêmes l'impossibilité où nous sommes de définir « les idées simples, les genres suprêmes, les idées des êtres et des événements individuels ». Peuvent l'être seulement celles « qui ont une compréhension multiple et fixe ». Là où nous est interdite la définition, faute d'essence propre à l'être à définir, nous avons recours à la description, qui en est la représentation par le discours.

Par *détermination* des idées on entend les attributs distinctifs qui constituent sa personnalité et en assurent la précision. Elle s'applique davantage à l'objet de l'idée qu'à l'idée elle-même et, par l'énoncé, relève plus de la logique de la métaphysique. Les *qualités* de l'idée peuvent se réduire à trois qui sont : vérité, clarté, distinction. Elles portent à la fois sur sa valeur intrinsèque (psychologie, métaphysique) et son extériorisation (aspect et terminologie : logique)...

La *liaison* de chaque idée avec ses composantes est toujours ce qui la distingue des idées usuelles. Il faut donc spécifier, dès qu'il s'agit d'expliquer une idée, s'il est question de « la valeur qu'elle a dans le commerce ordinaire de la vie ou de la place qu'elle tient dans un système de science ». En effet, dans le premier cas, « l'idée représente immédiatement son objet, indépendamment de tout autre » et ne se préoccupe pas des caractères communs qui peuvent l'apparenter aux choses de l'environ. Dans le second cas, « ce n'est point un objet que l'idée représente, mais deux autres idées dont la dernière est souvent composée ». Ainsi l'idée de l'or, en son acception usuelle, nous apparaît indépendamment de toute comparaison et de toute analyse. Mais en histoire naturelle, elle s'accompagne d'attributs essentiels. L'idée de l'or est celle « d'un métal, brillant, jaune, dur, sonore, etc. Le métal est un minéral fusible, etc. Le minéral est un corps solide, etc. Le corps est une matière douée de forme. La matière est une substance susceptible de tomber sous le sens. La substance est un être capable d'une existence distincte de toute autre. » (Delarivière.)

Par *origine* d'une idée, on entend « les circonstances dans lesquelles on l'a eue d'abord, primitive, spontanée ; et celles dans lesquelles on l'a eue ensuite : développée, réfléchie. » (Gat.-Arn.) On réserve parfois, pour la première catégorie l'appellation d'origine, donnant à la seconde le nom de formation. A sa naissance, toute idée est plus ou moins confuse-obscure. Et l'attention est l'atmosphère indispensable à son passage — accompagné, à quelque degré, de conscience — à l'état de claire-distincte. Intégrée d'abord dans la connaissance dont plus tard l'esprit la tire (abstraction) elle n'a pas un autre milieu originel. Ainsi « les idées du beau et du laid » (seconde classe des idées spirituelles) ont la même origine que la perception esthétique, etc. Quant aux connaissances elles-mêmes, elles empruntent leur origine à la fois à leur nature propre et à nos voies d'acquisition. « Toute perception extérieure, par exemple, a son origine dans une sensation ; ainsi la perception de solidité n'a pas d'autre origine que la sensation du toucher ; or, cette perception renfermant l'idée de cette solidité, on a par là même l'origine de l'idée. » (Gat.-Arn.) Mais si l'on entend autrement l'origine et qu'on y cherche « la cause efficiente » des idées, leur berceau primitif, le moment et le moyen de leur entrée dans l'esprit, celui-ci devient arbitrairement un magasin d'images ou de mots et les systèmes préposés à son ameublement s'enferment dans deux réponses exclusives. L'une comporte des *idées acquises* par les sens, au cours de l'existence, l'autre des *idées innées* (déposées en nous, par Dieu, avec la vie). Mais du fameux adage « *Nihil est in intellectu, quod non prius fuerit in sensu* » (il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait été au préalable porté dans les sens) l'interprétation varie avec les siècles.

Epicure identifie l'idée au réel à travers la sensation, fait des sens le premier critère de la vérité. Locke, à côté de la primordiale sensation, accepte des produits de la réflexion. Condillac voit dans l'idée une sensation transformée... Les Cartésiens, d'autre part, et les écoles dérivées admettent non tant les idées *a priori*, préexistantes à la naissance des hommes, que la faculté originelle — et toute interne — de les produire sans le secours du monde extérieur. Les idées d'être, d'infini, de parfait auraient été ainsi déposées, en germe ou en puissance, dans la raison humaine, par Dieu. Leibnitz voit aussi l'âme en possession, dès l'aube, de « toutes ses représentations ultérieures »... Les modernes se sont essayés à rendre raisonnables ces privilèges de l'âme et de la raison. Les uns y ont vu le produit de l'habitude (tel Stuart Mill, reprenant le principe de Hume). Spencer, s'appuyant sur l'évolutionnisme, fait intervenir « antérieurement à l'expérience individuelle, un pouvoir organisateur de l'expérience qui s'exerce conformément à certaines lois innées, résultant des expériences accumulées par les générations »... Kant, à un autre point de vue et par un autre chemin, établissant les modalités de la pensée, en avait déduit la « nécessité et l'universalité des formes de la sensibilité » (espace et temps) et proclamé l'a-priorisme des « catégories de l'entendement », affirmant ainsi l'existence de certaines lois préalables qui, « conditions de l'expérience, ne pouvaient en provenir »... Et les théories, après eux tous, n'ont rien résolu en définitive qui posent l'innéité de « lois formelles » (sinon des notions, des représentations) résultant, « soit de notre nature intellectuelle, soit de notre structure cérébrale », et qui seraient indispensables à la connaissance, mais demeureraient neutres, improductives « sans le secours des sens »...

Les signes — considérés spécialement dans le *langage* humain — jouent dans la vie des idées un rôle considérable. Ils donnent comme un corps à ces vapeurs, rendant fixables — et maniables — ces ombres flottantes. Leur influence s'exerce sur leur formation, leur conservation, leur échange... La parole est un organe à la fois analytique et synthétique qui ouvre aux individus les chemins de la connaissance. De la perfection du langage dépendent ainsi la netteté et la pureté initiales de nos idées. Et une langue nourrie et bien équilibrée en facilite l'assimilation et en accroît la richesse. Les termes — ou mots — qui sont l'expression verbale des idées et correspondent aux idées dont ils sont les signes, en constituent justement les limites. Ils en circonscrivent le champ et en précisent les propriétés. Et la mémoire retient avec plus de force les idées bien amenées et nettement situées. Le langage, d'autre part, unit dans un hymen presque indissoluble les mots et les idées, consolide par ceux-là la durée de celles-ci. Dans le jeu actif des rapports humains où les mots se frôlent et s'accompagnent incessamment, les idées se trouvent avec eux rappelées et s'en renforce, ainsi ravivée, leur conservation. Enfin rien ne donne aux idées leur dynamisme effectif et n'en élargit la portée comme l'aisance assurée à leur communication par le secours du langage. Véhicule infatigable de la pensée, le langage, mal-

gré ses obscurités, ses réticences, ses artifices, jette entre les cerveaux ce pont merveilleux sans lequel balbutierait dans l'impuissance leur mutuelle compréhension. Par les voies d'accès du langage, qui opère d'individu à individu — puis de peuple à peuple — les mutations et les apports, les idées s'affrontent et se pénètrent, et de leur entrechoquement jaillissent des clartés imprévues, se détachent, paillettes insoupçonnées et parfois lumineuses, des idées nouvelles... Aide plus particulièrement précieuse à la formation des idées est le langage parlé ; admirable instrument d'expansion est pour elles le langage d'action, le langage écrit... Dans la pratique, nous opérons sur les noms comme sur les idées elles-mêmes. Nous assimilons mentalement, nous identifions l'expression à l'objet, la forme à l'être, le terme à l'idée. Nous tenons le signe pour adéquat au concept et jugeons et raisonnons avec lui, en logique, comme s'il était son incarnation. C'est ainsi que les termes ont les qualités et les attributs des idées et sont ou abstraits ou concrets, positifs ou négatifs, contraires, contradictoires, particuliers, généraux, etc., et enferment, entre les mêmes bornes, leur extension et leur compréhension.

Nous avons vu que l'*idée générale* est celle qui est capable de s'appliquer à une multiplicité indéfinie de choses. Soit, par exemple, l'idée de rose. Elle ne désigne pas seulement une rose particulière, déjà vue, et dont la couleur, la forme, la beauté me sont encore présentes à la mémoire. Elle s'étend à toutes les roses possibles, à toutes les roses passées que je n'ai pas vues, à toutes celles qui fleuriront après ma mort et que je ne verrai pas... L'expérience me montre une pluralité d'objets, tous différents, distincts les uns des autres. L'esprit les examine, établit entre eux une comparaison, sépare par l'abstraction les différences particulières à chacune d'elles et ne retient plus que leurs ressemblances, leurs caractères communs. Cette représentation spéciale est un concept. Il suffit d'une nouvelle démarche de la pensée qui affirme que ce type conçu représente non seulement les objets que j'ai devant les yeux, mais un nombre infini d'objets semblables, pour que le concept devienne une idée générale.

Un double problème est impliqué dans la théorie des idées générales : celui de leur nature psychologique et celui de leur valeur métaphysique. Qu'y a-t-il dans notre esprit quand nous pensons une idée générale ? Qu'y a-t-il dans la réalité qui corresponde à nos idées générales ? C'est cette question : « Les genres et les espèces existent-ils en soi ou seulement dans l'intelligence ? Et, dans le premier cas, sont-ils corporels ou incorporels ? Existent-ils à part des choses sensibles ou confondues avec elles ? » qui fut appelée, au Moyen-Age, le problème des universaux et que Porphyre posait, ainsi, devant la scolastique. Le nominalisme prétend ramener les idées générales à des images ou à des mots, le réalisme leur attribue une existence objective...

On aperçoit, dans Antisthène le Cynique, répondant à Platon « qu'il voit bien le cheval, non la chevalité » les prémices du *nominalisme*. On le retrouve chez les stoïciens et les épicuriens. Mais il eut au Moyen-Age son essor véritable. Professé par Roscelin (XI^e siècle) et repris par G. d'Okkam (XIII^e siècle) puis, de nos jours, par Hobbes, Berkeley, Hume, Condillac, et enfin Stuart Mill, Taine et Spencer (toute théorie empirique de la connaissance implique la fictivité et la postériorité de l'universel), le nominalisme soutient que, la diversité étant partout, il ne peut y avoir de réel dans la pensée que les sensations particulières, hétérogènes, correspondant aux individus particuliers donnés par l'expérience. Toute idée est ainsi nécessairement particulière, individuelle et n'est que l'image de tel objet particulier dont les qualités sont arbitrairement étendues. Les « universaux » sont des « êtres de raison ». L'idée générale n'est qu'un nom, un souffle de voix (*flatus vocis*) capable d'évoquer la représentation de tel ou tel individu. Bien plus, le nom seul est général, parce que l'esprit peut l'appliquer indifféremment à tous les individus d'une même classe.

Les idées peuvent-elles se ramener à des images ou à une série indéfinie d'images ?... Sensations et images ne sont que la matière de la pensée. Penser, c'est saisir les rapports des choses, transformer les images en idées, en concepts. Sans doute, quand nous pensons une idée (triangle, cheval), cette idée est accompagnée d'une image : celle-ci la soutient, mais ne se confond pas avec elle. Ce qui constitue l'idée, c'est avant tout un cadre mental, une sorte de mouvement de l'esprit, en corrélation avec une activité circonstanciée du cerveau. L'idée est un fait intellectuel, l'image un fait sensible : l'écho de la sensation. Il y a, d'ailleurs, des idées qui ne sont accompagnées d'aucune image... En fait, l'idée générale se réalise chaque fois dans notre esprit par le moyen d'images particulières, plus ou moins différentes, et cependant nous avons le droit de la penser comme étant la même, parce que dans toutes ces images se retrouvent des caractères communs qui en réalisent l'identité. Notre esprit fixe exclusivement son attention sur certains éléments des images et pense ces éléments comme toujours identiques à eux-mêmes dans quelque combinaison qu'ils puissent entrer. Cette affirmation de l'identité avec l'abstraction qui en est la génératrice, voilà l'essence même du concept. Et il suffit que nous la pensions dans son invariabilité caractéristique — en dépit de la divergence de ses multiples aspects accidentels, ou de l'écart de ses correspondants sensibles — pour qu'une idée ait toute la généralité désirable. Son existence, dans l'esprit, devient indépendante de l'image. Une fois établie, elle y persiste sans que nous ayons besoin de recommencer le travail de la comparaison et l'affirmation de généralité. Perduration qui n'implique d'ailleurs ni à-priorisme, ni réalité en soi et n'appelle point d'immortalité conséquente. Présence originale qui ne participe en rien d'un dualisme de nos forces psychiques ou mentales et de la prédominance d'un immuable étranger au-dessous duquel évoluerait, asservie, notre vitalité pensante.

D'autre part, malgré le rôle important joué par le langage *artificiel* (ou articulé, parlé : par opposition au langage naturel fait surtout de mouvements, de toucher et de cris grossièrement modulés) dans la préparation, le développement et la communication des idées, et quoique l'idée épouse souvent le mot comme l'eau épouse le vase, et qu'elle lui doive à la fois son état civil et sa configuration, et la possibilité de ses confrontations, on ne peut davantage réduire les idées à des mots. L'idée peut exister sans qu'il y ait de mot pour la représenter. Exprimant les rapports d'une pluralité d'objets, le concept pourrait bien sans doute subsister tant que les images particulières seraient présentes à la pensée, mais s'évanouirait dès qu'en serait détournée l'attention de l'esprit. Son existence serait ainsi précaire, mal assurée. L'intelligence devrait recommencer sans cesse le même travail et sans plus de succès : tous ses progrès, faute de points de repère évocables, seraient enrayés. Grâce à la dénomination, elle évite ce grave inconvénient. Après avoir dégagé les conformités, les analogies, elle les associe à un mot, les y incorpore, et il suffit de conserver ce mot dans la mémoire pour que, par association, il rappelle les ressemblances extraites par la pensée. Le mot est donc le signe, l'étiquette de l'idée, il lui sert d'attache. L'esprit l'ayant créé à l'occasion de l'idée, il n'a d'existence que par et pour elle. L'idée disparaissant, il n'a plus de raison d'être : c'est un assemblage de lettres, inutile et sans valeur. Supprimer l'idée, c'est donc supprimer le mot...

On ne peut pas dire non plus que nous ne pensons que des mots. Les mots n'ayant aucune qualité propre, aucune signification intrinsèque, ce serait introduire le psittacisme dans la pensée, et par suite anéantir la

pensée elle-même. S'il nous arrive de penser avec des mots, comme en arithmétique ou en algèbre, c'est là une acquisition révocable de l'habitude et la transposition, dans l'usage, d'une convention de praticabilité. Si les mots peuvent ainsi — à des fins de célérité — se substituer aux idées, c'est qu'ils leur ont été primitivement associés. Le mot n'est donc pas l'idée, puisque celle-ci lui est antérieure. Il en est comme le complément ; c'est l'enveloppe indispensable dont elle se vêt pour demeurer reconnaissable. Et il assure — avec la possibilité des opérations de l'esprit et de leur extériorisation — la constitution de la science et la continuité de ses étapes... Le nom implique donc l'idée qui en fait le sens et cette idée ne consiste pas dans une simple image ou énumération d'images, mais dans l'affirmation nécessaire de certains éléments de l'image, distingués et isolés par l'abstraction. De plus, en prétendant que le nom seul est général, le nominalisme se contredit lui-même, car le nom est, lui aussi, chaque fois qu'il est prononcé, entendu, écrit ou lu, une sensation nouvelle et singulière, une représentation particulière au même titre que toutes les autres représentations. Il ne peut donc être général sans devenir lui-même une idée générale, un concept.

La doctrine du *réalisme*, que l'on pourrait appeler le fatalisme des idées générales, assez spécieusement dérivée de Platon, et soutenue au Moyen-Age par saint Anselme (1033-1109) et Guillaume de Champeaux (fin du XI[e] siècle) enseigne que les *universaux* (les idées générales) correspondent à des réalités, des types intelligibles, des archétypes éternels, distincts des individus et plus réels que ces individus même auxquels ils communiquent l'existence intellectuelle et les caractères essentiels. Ils sont « les modèles des choses, la parole intérieure de Dieu ». Le réalisme place la présence continue de ces modèles immuables dans un séjour supérieur que Platon appelle « le Paradis des Idées ». Ainsi l'idée générale d'homme, représentant « l'homme en soi », subsiste à part de tous les hommes particuliers, qui sont morts ou qui naîtront... La preuve, dite « ontologique », de l'existence de Dieu, invoquée par Anselme, est une conséquence naturelle de sa théorie : l'idée — réalité — présuppose Dieu réel, père des idées. De Champeaux, élargissant la doctrine vers le panthéïsme, va jusqu'à accorder aux universaux une présence essentielle à tous les individus, lesquels ne se différencient plus que par des accidents. Après lui, Duns Scot reconnaît aux individus une existence propre et, à la *quiddité* (essence générale) ajoute l'*eccéité* (caractère particulier)... Le réalisme est manifestement impossible. D'abord, il n'existe aucune preuve de l'existence de ces types : ce n'est qu'une réalisation, une « animation » d'abstraction. Bien plus, cette existence est contradictoire. Toute existence est nécessairement particulière ; un être général, indéterminé, est une monstruosité.

Entre ces deux théories se place le *conceptualisme*, qui rappelle certains traits de la doctrine d'Aristote et semble avoir été inventé au Moyen-Age par Abélard pour concilier les deux précédentes. Pour lui, l'universel est une « conception de l'esprit » qui exprime la nature essentielle de la pensée. Il ne constitue ni une réalité suffisante, ni le simple reflet dépendant des choses, ni leur intégration nominale. Ni abstraction vivante, ni image, ni mot. Comme le prétend le nominalisme, il n'y a dans la réalité que des individus et il n'est pas dans le monde deux objets absolument identiques, mais il n'est pas non plus deux choses absolument différentes. Deux êtres entièrement hétérogènes, sans aucune relation entre eux, ne pourraient faire partie du même univers ni être pensés par la même conscience. Il faut donc reconnaître qu'il y a dans ces objets, dans ces individus, des caractères partagés, des essences communes, et que ce n'est pas arbitrairement que notre pensée les rapproche et les range dans une même catégorie, les embrasse dans un même concept. Les universaux sont ainsi des formes de la pensée humaine qui correspondent à cette parenté, à ce rapport des êtres. Ces rapports sont même, en un sens, plus réels que les individus : ce sont des lois à un certain point de vue antérieures et supérieures aux termes particuliers auxquels elles s'appliquent et, quoique inséparables des choses dont elles établissent les relations, elles subsistent, alors que celles-ci passent... Système juste-milieu, théorie d'attente qui fait à l'innéisme sa part et ne méconnaît pas le formidable rôle de l'univers sensible dans la gestation et le jeu des éléments de la pensée, mais n'éclaire encore que d'un jour blafard d'hypothèse la nature des matériaux premiers de l'intelligence... Nonobstant l'ingéniosité du conceptualisme, la philosophie moderne retourne à la négation de toute existence propre de l'idée générale en qui elle ne voit qu' « un mot ou une combinaison de sons articulés, associée d'une façon artificielle avec les attributs communs à un groupe d'objets ». Elle serre plus étroitement, par-delà leur visage accessible, les réalités, dont elle tente assidûment le contrôle, ramène aux faits et aux objets particuliers la pensée dont le réalisme, par le détachement, préparait l'évasion, renoue l'être aux palpitations ambiantes, poursuit l'intellection des multiples forces cosmiques et de leur possible unité hors du domaine étroit de la théocratie. — Stephen Mac Say.

Documents. — Reid : *Facultés intellectuelles ;* Locke : *Essai sur l'entendement humain ;* Condillac : *Gram. Logique*, et *Traité des sensations ;* Descartes : *Principes, Méditations ;* Stuart Mill : *Système de Logique, Philos. de Hamilton ;* H. Spencer : *Premiers principes, Principes de psychologie ;* Kant : *Critique de la raison pure ;* Taine : *De l'intelligence ;* A. Fouillée : *La Philos. de Platon ;* Renouvier : *Logique ;* Bain : *Les sens et l'intelligence ;* Th. Ribot : *L'évolution des idées générales ;* Leibnitz : *Nouveaux essais ;* A. Lefèvre : *La Philosophie ;* Gatien-Arnoult : *Logique ;* Em. Chauvet : *Les théories de l'entendement humain dans l'antiquité ;* J. Gottlieb-Buhle : *Hist. de la Philos.;* Delarivière : *Nouvelle logique classique ;* V. Cousin : *Hist. de la Philosophie ;* Darmsteter : *La vie et les mots ;* Schopenhauer : *Principe de la raison suffisante.*

IDÉE. Représentation d'une chose dans l'esprit. Manière de voir ; conception littéraire, artistique, philosophique ou politique. Fausse ou raisonnée, issue d'erreurs ou d'expériences, résultat de préjugés ou de spéculations — l'idée se présente à tout cerveau humain sur toute chose, tout événement ou tout individu. On peut avoir une idée stupide, injuste, acrimonieuse, indifférente, passionnée, distante — on ne peut pas ne pas avoir d'idée du tout. La vue d'un objet, d'une personne, d'un être quelconque fait naître en nous une idée — idée d'aspect, de couleur, d'appréciation, de critique, etc. Nous recevons de nos parents, de nos instituteurs, de nos amis des idées toutes faites — et quelquefois radicalement fausses sur ce qui nous entoure.

Un philosophe, *Descartes*, pensait que pour avoir des idées approchant la vérité, il fallait une fois dans sa vie se défaire de toutes les idées reçues et reconstruire de nouveau, et dès le fondement, tous les systèmes de ses connaissances.

Il est de fait que nous devons revoir toutes nos idées, les passer au crible du raisonnement, les soumettre à l'épreuve de la discussion et de l'expérience. Il nous faut, chaque jour et sous la poussée des événements, corriger, modifier nos idées. Eviter d'adopter d'enthousiasme les idées des autres — ce qui rend beaucoup plus pénible la tâche de se faire une idée propre. Pour avoir une idée saine, il faut qu'elle soit étayée sur un examen minutieux, sur une analyse attentive. Il ne faut jamais craindre d'avoir une idée neuve ; ne pas s'effrayer de l'audace de sa pensée. Quand il s'est fait

une idée sur les hommes, les événements, la société, etc., l'être humain doit essayer de la faire partager aux autres hommes. Il ne faut jamais cacher son idée ou la camoufler. Il ne faut, non plus, jamais hésiter à abandonner une idée quand les faits et l'analyse en démontrent la fausseté.

L'homme sincère et probe envers lui-même n'hésitera pas à mettre tout en jeu : liberté, situation, pour assurer le triomphe de son idée. Les anarchistes sont même prêts à risquer leur vie pour que triomphe l'idée de liberté, d'amour et de bien-être qu'ils ont adoptée après mûre réflexion, parce qu'elle leur semble la seule juste et la seule compatible avec la dignité d'homme.

On dit aussi : j'ai quelque chose en l'idée — le mot est alors pris dans le sens d'esprit qui conçoit.

Le mot idée est pris aussi dans le sens : de souvenir, image, imagination (être heureux en idée), anticipation (idée sur la société future).

L'*idée fixe* est une pensée dominante dont on est obsédé.

***

IDÉE GÉNÉRALE *de la Révolution au* XIX^e^ *siècle.* — Un des ouvrages les plus solides de Proudhon, dans lequel l'auteur, avec maîtrise, fait la critique du gouvernement et expose ses vues sur la tactique révolutionnaire et où il affirme avec force la suppression du gouvernement par l'organisation économique anarchiste.

IDENTITÉ n. f. (du latin *identitas*). Ce qui fait qu'une chose est la même qu'une autre : l'*identité de deux propositions.* Etat d'une chose qui demeure toujours la même : l'*identité de la personne humaine.*

En Mathématiques : Egalité dont les deux membres sont identiquement les mêmes, ou encore dont les deux membres prennent des valeurs numériques égales, quelles que soient les valeurs numériques attribuées aux lettres.

En Philosophie : Principe d'identité, principe logique de la connaissance, qu'on formule ainsi : A est A, ou : Ce qui Est, Est.

En Droit : Ensemble de circonstances qui font qu'une personne est bien telle personne déterminée.

Dans la matière, où tout est changement, apparence, mouvement, phénomène, l'identité n'existe pas. Il n'y a pas deux êtres qui soient absolument identiques, qui soient absolument les mêmes. Deux cheveux pris sur la même tête, deux feuilles sur le même arbre, ne sont pas identiques : ils ne sont que semblables.

Si l'on dit : « Ces deux sœurs portent les mêmes robes, des robes identiques », *mêmes*, exprime la similitude ; *identiques*, est employé au figuré. Dans la matière, il n'existe donc pas deux êtres identiques ; mais non plus, un être n'est identique à lui-même dans le temps. Pour peu sensibles que soient les modifications qu'il subit, elles existent.

Aussi, en sciences naturelles, ne procède-t-on jamais par *identités*, mais par *analogies.*

En Mathématiques, si on raisonne par *identités*, c'est qu'on a d'abord posé en principe que A est identique à lui-même, qu'il représente un absolu : A=A. Mais la question reste posée : A représente-t-il vraiment un *absolu*, ou restera-t-il toujours : *une convention ?*

Si l'Univers est tout matière, il n'y a pas d'identités, pas d'absolus et A=A est une erreur.

Si Dieu existait, lui seul serait égal à lui-même, identique. Mais une identité, qui n'existe qu'en soi, qui n'a pas d'autre identité en regard, ne peut nous être d'aucune utilité. — A. LAPEYRE.

IDÉOLOGIE n. f. (du grec *idéa*, idée, et *logos*, discours). Science des idées. Système qui considère les idées prises en elles-mêmes, abstraction faite de toute métaphysique.

Les gens « bien pensants » appellent *idéologie*, en donnant à ce mot le sens de *chimère*, toute spéculation philosophique, toute tentative d'émanciper le peuple. Ex. : *l'idéologie libertaire.*

Nonobstant les railleries et les quolibets, nous pensons que l'idéologie est une chose très utile qui amène chaque jour plus de compréhension et plus de raisonnement chez l'individu.

Il est, certes, beaucoup plus facile de s'assimiler tout le fatras d'idées toutes faites sur lesquelles reposent la religion, l'autorité, la propriété, etc. Aussi l'on conçoit admirablement bien pourquoi les détenteurs de privilèges font mine de dédaigner les idéologues.

Les anarchistes sont donc des idéologues. Ils pratiquent l'idéologie — ou science des idées — parce qu'ils estiment que les idées doivent être non des choses abstraites, mais des observations et des spéculations basées sur l'expérience et la raison.

Quand les hommes auront pris l'habitude de penser d'après le résultat de leurs réflexions, qu'ils voudront avoir une idée exacte sur toute chose et que le savoir sera pour eux un besoin aussi urgent que le manger, alors ils n'auront pas assez de mépris pour ceux qui cachaient leur ignorance, leur bêtise, leurs préjugés et leur soif de domination sous le masque du dédain de l'idéologie. Ceux qui ont intérêt à maintenir le peuple dans une infériorité intellectuelle, qui se dressent de toutes leurs forces de conservation sociale contre les coups répétés du progrès humain auront beau faire. L'idéologie sera une science de plus en plus cultivée, de plus en plus vulgarisée ; elle sera la fossoyeuse de l'obscurantisme.

L'idéologie libérera le peuple moralement et l'aidera à se libérer socialement.

IDIOME n. m. (du grec *idiômas ;* de *idios*, propre). Langue propre à une nation. Langage particulier à une région plus ou moins étendue.

La diversité des idiomes est un des faits qui est le plus à déplorer pour la classe ouvrière.

Alors que les classes aisées peuvent donner à leurs enfants l'enseignement de plusieurs langues étrangères, dans la classe ouvrière on n'a même pas toujours les moyens d'apprendre correctement son idiome national.

Il s'ensuit que si les capitalistes peuvent correspondre entre eux par le monde entier, il est très difficile à des travailleurs de pays différents de se comprendre.

Aussi quelques savants linguistes épris d'internationalisme, ont imaginé divers idiomes auxiliaires : *Volapük, esperanto, ido*, etc. (voir ces mots) qui, appris en très peu de temps, pourraient permettre aux ouvriers du monde entier de se comprendre.

Le *volapük* n'est plus maintenant. On ne peut que regretter que, pour des raisons personnelles, les propagateurs de l'*esperanto* et de l'*ido* ne soient pas arrivés à s'entendre pour doter la classe ouvrière d'un idiome international unique qui faciliterait énormément la besogne révolutionnaire mondiale.

IDO. « Langue fondée sur le même principe que l'Esperanto mais où ses principes ont été appliqués avec plus de rigueur. » (A. Meillet : *Les Langues dans l'Europe Nouvelle*, Paris 1918.)

Ces lignes du savant professeur de linguistique au Collège de France montrent que l'Ido n'est pas autre chose qu'une mise au point de l'Esperanto. Ce travail a été commencé en octobre 1907 par la « Délégation pour l'adoption d'une langue internationale » et continué par l'Académie Idiste en tenant compte de la critique publique faite pendant six années, de 1907 à 1913, dans la Revue mensuelle *Progreso*, par les idistes pratiquants de tous pays.

La langue internationale ainsi obtenue diffère de l'Esperanto sur les points suivants :

1° Alphabet : suppression des 5 lettres surmontées d'un accent circonflexe (*c, g, j, h, s*), « très grave obstacle pour la diffusion de la langue », écrivait si justement Zamenhof en 1894. L'alphabet Ido est l'alphabet anglais de 26 lettres, c'est-à-dire l'alphabet français, y compris le *w*, mais sans aucun accent grave, aigu, flexe, ni tréma, ni cédille. Il peut donc être imprimé et dactylographié partout sans difficulté ;

2° Suppression de l'accord de l'adjectif, difficulté inutile, comme le montre l'anglais ;

3° Suppression de l'accusatif obligatoire. En effet, comme le constate le Professeur Meillet, « c'est une impardonnable erreur que d'instituer, comme le fait l'Esperanto, une distinction de l'accusatif et du nominatif, distinction qui embarrassera tous les individus de langue romane et de langue anglaise et qui est inutile aux autres ;

4° Remplacement des particules fabriquées de toutes pièces (*chiuj, kial, kiam*, etc.) par des mots reconnaissables (*omni, pro quo, kande*, etc.), ce qui, vu la fréquence de ces termes, rend les textes compréhensibles à première vue ;

5° Régularisation de la dérivation en appliquant le principe que les racines doivent toujours avoir le même sens, quel que soit le dérivé dans lequel elles se trouvent ;

6° Remplacement des composés compliqués et imprécis (*malkruta marbordo, elrigardi, tagnoktegaleco*, etc.) par des mots internationaux (*plajo, aspektar, equinoxo*, etc., etc.) ;

7° Application rigoureuse du principe du maximum d'internationalité pour le choix des racines.

Il est utile de développer ce point, car nous sommes là au nœud du sujet. Les Idistes estiment que la question du choix d'une L. I. (abréviation de Langue Internationale) ne se pose même pas, car la L. I. n'a qu'une seule et unique solution, celle qu'on obtient en appliquant le principe du maximum d'internationalité. Dix sociétés savantes, s'ignorant les unes les autres, si elles appliquent ce principe, aboutiront toutes à la même racine pour la même idée (*tabl, regret, esforc, plant*, etc.). On peut donc affirmer que les racines de l'Ido sont définitives puisque, présentant le maximum d'internationalité, il est impossible de les remplacer par d'autres plus internationales.

La plupart de ces réformes avaient déjà été proposées en 1894 par Zamenhof lui-même dans son journal *Esperantisto*, et dans ces termes : « Je montrerai quelle forme je donnerai à la langue si j'en commençais la création maintenant, ayant après moi déjà six ans et demi de travail pratique et d'essai et ayant déjà entendu tant d'opinions et de conseils reçus des personnes, journaux et sociétés les plus divers et des plus divers pays du monde. » Le 1er novembre 1894, par 157 voix contre 107, les espérantistes décidèrent « de conserver la langue telle quelle, sans aucun changement ». Depuis ce moment, Zamenhof ne voulut plus entendre parler de modifications, si bien que ce n'est qu'en 1907, et malgré lui, qu'une partie des espérantistes adoptèrent des réformes et propagèrent l'Esperanto ainsi mis au point sous le nom d'Ido, pendant que l'autre partie restait groupée autour de Zamenhof.

Le résultat de la réforme, comme le déclare l'éminent linguiste Danois Jespersen « est une langue que chacun peut apprendre très facilement : elle a, sur les autres langues artificielles, cet avantage d'être fondée sur des principes scientifiques et techniques rationnels, et, par suite, elle n'a pas à craindre d'être remplacée un beau jour par une langue meilleure et essentiellement différente qui emporterait finalement la victoire. »

Nous donnons ci-dessous un texte de Zamenhof et sa traduction en Ido pour qu'on se fasse une idée des réformes effectuées :

ESPERANTO	IDO
Kiam la suno eklumis super la maro, s'i vekig'is kaj sentis fortan doloron, sed rekte antaŭ s'i staris la aminda juna reg'ido, kiu direktis sur s'in siajn okulojn nigrajn kiel karbo, tiel ke s'i devis mallevi la siajn, kaj tiam s'i rimarkis, ke s'ia fis'a vosto perdig'is kaj ke s'i havis la plej graciajn malgrandajn blankajn piedetojn, kiujn bela knabino nur povas havi. Sed s'i estis tute nuda, kaj tial s'i envolvis sin en siajn densajn longajn harojn. — ZAMENHOF.	Kande la suno brileskis super la maro, el vekis e sentis forta doloro, ma rekte avan el staris l' aminda yuna rejido, qua direktis ad el sa okuli nigra quale karbono, tale ke el devis deslevar la sui, e lor el rimarkis, ke el perdis sua fishal kaudo e ke el havis la maxim gracioza mikra blanka pedeti, quin bela puerino povas havar. Ma el esis tote nuda, e pro to el envolvis su en sua densa longa hari.

Le mécanisme de l'Ido est tellement simple que 10 leçons d'une heure dans le *Petit Manuel Complet* de 32 pages sont suffisantes pour commencer à pratiquer la langue. En voici du reste un aperçu :

EXPOSÉ DU SYSTÈME IDO

Prononciation. — Toutes les lettres se prononcent comme dans l'alphabet. C=ts, CH=tch, SH=ch, E=é, U=ou. S comme dans sou et G toujours dur.

L'*article* défini (le, la, les, français) se traduit par LA.

Les terminaisons suivantes indiquent : O, le substantif singulier ; A, l'adjectif (invariable) ; E, l'adverbe ; I, le pluriel.

Conjugaison (une seule). — *Esar :* être. — *Me Esas :* je suis. — *Tu Esas :* tu es. — *Il Esas :* il est. — *Ni Esas :* nous sommes. — *Vi Esas :* vous êtes. — *Ili Esas :* ils sont.

Les autres terminaisons verbales sont : *Is*, passé de l'indicatif ; *Os*, futur ; *Anta, Inta, Onta*, participe actif, présent, passé et futur ; *Ata, Ita, Ota*, participe passif, présent, passé et futur ; *Ez*, impératif-subjonctif ; *Us*, conditionnel.

En ajoutant aux racines les préfixes et suffixes suivants, on forme un vocabulaire très riche :

PRÉFIXES

arki-, degré supérieur : *arki-duko*, archiduc.
bo-, parenté par mariage : *bo-patrulo*, beau-père.
des-, contraire : *des-espero*, désespoir.
dis-, dissémination : *dis-semar*, disséminer.
ex-, ancien : *ex-ministro*, ex-ministre.
ge-, réunit les deux sexes : *ge-frati*, frères et sœurs.
mi-, à moitié, demi- : *mi-klozita*, mi-clos.
mis-, de travers, par erreur : *mis-duktar*, égarer.
ne-, négation : *ne-utila*, inutile.
par-, jusqu'au bout : *par-lektar*, lire jusqu'au bout.
para-, qui protège contre : *para-vento*, paravent.
pre-, avant : *pre-dicar*, prédire.
retro-, en arrière : *retro-irar*, rétrograder.
ri-, répétition : *ri-dicar*, redire.
sen-, privation : *sen-barba*, imberbe.

SUFFIXES

-ach, péjoratif (terme de mépris) : *popul-ach-o*, populace.
-ad, fréquence, prolongation *dans-ad-o* (la) danse.
-aj, ce qui est fait de, ce qu'on..., ce qui... : *lan-aj-o*, lainage ; *lekt-aj-o*, lecture ; *rezult-aj-o*, résultat.
-al, relatif à : *nacion-al-a*, national.
-an, membre : *senat-an-o*, sénateur.
-ar, collection : *vaz-ar-o*, vaisselle.
-ari, qui reçoit l'action : *legac-ario*, légataire.

-atr, qui tient de : *sponj-atr-a*, spongieux.
-e, qui a la couleur, l'aspect : *tigr-e-a*, tigré.
-ebl, qu'on peut : *vid-ebl-a*, visible.
-ed, ce que contient : *bok-ed-o*, bouchée.
-eg, augmentatif : *bel-eg-a*, superbe.
-em, porté à : *venj-em*, vindicatif.
-end, qu'on doit : *pag-end-a*, payable (*à payer*).
-er, qui pratique : *dans-er-o*, danseur.
-eri, établissement : *distil-eri-o*, distillerie.
-es, état, qualité : *fort-es-o*, force.
-esk, commencer, devenir : *dorm-esk-ar*, s'endormir ; *pal-esk-ar*, pâlir.
-et, diminutif : *mont-et-o*, éminence.
-estr, maître : *skol-estr-o*, maître d'école.
-ey, lieu affecté à : *dorm-ey-o*, dortoir.
-i, domaine, ressort : *parok-i-o*, paroisse.
-id, descendant : *sem-id-o*, sémite.
-ier, caractérisé par : *rent-ier-o*, rentier.
-if, produire : *frukt-if-ar*, fructifier.
-ig, rendre, faire : *bel-ig-ar*, embellir ; *dorm-ig-ar*, endormir.
-ik, malade de : *ftizi-ik-o*, phtisique.
-il, instrument pour *bros-il-o*, brosse.
-in, féminin : *frat-in-o*, sœur.
-ind, digne de : *kondamn-ind-a*, condamnable.
-ism, doctrine : *katolik-ism-o*, catholicisme.
-ist, professionnel : *pian-ist-o*, pianiste.
-iv, qui peut : *instrukt-iv-a*, instructif.
-iz, munir, garnir : *vest-iz-ar*, vêtir.
-oz, qui a ce que dit la racine : *por-oz-a*, poreux.
-ul, mâle : *kat-ul-o*, matou.
-ur, produit de l'action : *skult-ur-o* (une) sculpture.
-uy, contenant : *ink-uy-o*, encrier.
-yun, petit ou jeune (animal) : *bov-yun-o*, veau.

En application, voici un texte en Ido qu'on déchiffrera facilement :

« L'experienco montras ke nula fluvio, nula oceano, nula monto, pozas inter homi obstaklo tam granda kam du diferanta lingui. En la kongresi internaciona on uzas plura idiomi ed on komprenas apene l'unu l'altru. Se on volas tradukar libro vizanta omna populi di la mondo, on sakrifikas granda kapitali ed on obtenas rezultajo mizeroza. On bezonas organo internaciona por korespondar inter su sen jeno. Or nula linguo nacionala povas servar por tala rolo : 1, on ne obtenus voto konkordanta, pro ke omna populo elektus sua propra linguo e ne volus cedar ad altra ; 2, linguo nacionala ne esas facila mem por sua naciono, ol ne esas do facila por altri. Or linguo nefacila havas nula chanco por divenar internaciona. En tala kondicioni restas, kom sole adoptebla, artificala linguo pro ke ol prizentas la du avantaji esar : 1, komplete neutra ; 2, extreme facila. »

Historique du mouvement Idiste. — La Délégation pour l'adoption d'une L. I., fondée en 1901, avait reçu l'approbation de 310 sociétés savantes et de 1.250 membres des Académies et Universités, lorsqu'elle élut, en 1907, le Comité International qui, au mois d'octobre, adopta en principe l'Esperanto, « sous réserve de certaines modifications », en cherchant à s'entendre avec le Lingva Komitato espérantiste. Mais, le 18 janvier 1908, Zamenhof refusa toute entente. Il fut alors procédé à la mise au point de la langue qui recueillit l'adhésion d'éminents espérantistes, tels que Charles Lemaire en Belgique, Schneeberger en Suisse, Ahlberg en Suède, Pfaundler en Autriche, Kofman en Russie, Lusana en Italie, etc., ainsi que des partisans d'autres systèmes, tels que Schmit de Nurenberg, un des premiers espérantistes, passé ensuite à l'Idiom Neutral, et Bollack, l'auteur de la Langue Bleue. Le 29 mars 1908, Zamenhof ayant demandé de ne pas employer pour la langue le nom d'Esperanto (pour lui rendre hommage, elle était propagée sous le nom d'esperanto simplifié), on accéda à son désir, et le nom d'Ido (pseudonyme sous lequel de Beaufront avait déposé le projet de réformes) fut adopté quelque temps après.

L'Ido continua de se répandre et de recruter des adeptes, à la fois parmi les espérantistes et parmi le public jusque-là indifférent. C'est ici qu'il faut signaler une épreuve à laquelle n'a été soumise aucune autre L. I. De 1908 à 1913, toutes les propositions d'améliorations de l'Ido ont été présentées à la critique publique des adeptes dans *Progreso*, l'organe officiel de l' « Uniono por la Linguo Internaciona ». Les 3.600 pages que constitue la collection des 80 fascicules de cette revue sont une mine inépuisable de remarques linguistiques pratiques permettant d'affirmer que la question a été examinée sous toutes ses faces, qu'aucun point n'a été laissé dans l'ombre. Les Idistes pensent donc que l'Ido n'a plus à craindre aucun concurrent, d'autant plus que, toujours prêt à accepter les améliorations, forcément très minimes, qu'on lui démontrerait évidentes, il ne peut être remplacé par un système meilleur, puisqu'il accepterait de s'incorporer les supériorités de ce système.

Le premier congrès en Ido devait se tenir à Luxembourg, en août 1914. L'immonde tuerie l'empêcha et il n'eut lieu qu'à Vienne, en 1921. Il fut suivi des congrès de Dessau, Cassel, Luxembourg et Prague. Inutile de dire que la seule langue employée est l'Ido, puisque c'est la seule qui soit commune à tous les congressistes.

L'Ido a reçu des applications dans tous les domaines. Certaines maisons de commerce l'emploient pour leur réclame internationale. Des dictionnaires techniques, tels que les *Eléments de machines et outils usuels*, de Schloman, ont été traduits en Ido. En 1924, un dictionnaire de 250 pages, uniquement consacré à la radio, a paru en Ido, avec définitions et explications en Ido. Du reste, plusieurs stations font des émissions en Ido, notamment celle de Kiew.

Dès 1909, des propagandistes de l'Esperanto dans les milieux ouvriers passèrent à l'Ido. Le groupe intersyndical idiste fut fondé et un cours, qui subsiste toujours, fut ouvert à la Bourse du Travail de Paris. Le mouvement se développa également hors de France et, en mai 1911, parut le premier numéro de *Kombato*, bulletin trimestriel d' « Emancipanta Stelo », Union internationale des travailleurs idistes.

Chez les Anarchistes. — Comme il était à prévoir, les anarchistes, pour lesquels n'existe aucun dogme intangible, ni linguistique ni autre, furent les premiers à exercer leur esprit critique de libre examen dans ce domaine. Jusqu'en 1908, le « Grupo esperantista libertaria » propagea l'esperanto par des cours publics et par correspondance. Mais en 1909, gagné aux réformes, le groupe fut dissous. Quelques mois plus tard, le « Grupo libertaria idista » se forma et ouvrit, en novembre 1909, à la Coopération des Idées, le premier cours public d'Ido à Paris. En même temps, il annonçait dans les journaux anarchistes l'envoi de 2 manuels de 32 pages, l'un d'esperanto et l'autre d'ido, à tous les camarades désireux de connaître la question. Le « Grupo libertaria idista », qui est la section anarchiste d'Emancipata Stelo, créa en 1922 son propre organe, *Libereso*, revue trimestrielle rédigée par des anarchistes idistes de tous pays.

En 1921, la résolution du Congrès anarchiste de Lyon sur la question de la L. I. fut la suivante : « Les anarchistes reconnaissent l'utilité d'une langue internationale (les avantages de celle-ci ne sont pas à exposer ici). N'étant pas capables d'apprécier en connaissance de cause la valeur respective de l'Esperanto et de l'Ido, ils se refusent à se prononcer sur l'adoption de l'un plutôt que de l'autre. Ils confient au prochain Congrès international anarchiste le soin de trancher cette question. »

Le Congrès international anarchiste se tint à Berlin, du 25 au 31 décembre 1921, et, très sagement, décida ce qui suit : « Le Congrès, après l'intervention d'un certain nombre de délégués, reconnaît la nécessité d'une L. I. et recommande aux camarades l'étude de l'Ido et de l'Esperanto, sans se prononcer pour l'un ou l'autre de ces idiomes. » Pas plus que le Congrès de Lyon, celui de Berlin ne pouvait, en effet, se prononcer en connaissance de cause, n'ayant pas procédé aux études, expériences et essais nécessaires. Cela doit être l'œuvre des camarades que la question intéresse, et les documents sur la L. I. sont assez nombreux pour qu'ils puissent eux-mêmes résoudre la question. Pour l'Ido, nous leur signalons les ouvrages suivants : *Petit Manuel Complet en 10 leçons* (32 pages) ; *Rapport du Grupo libertaria Idista aux Congrès anarchistes ; La Langue Internationale et la Science* (de Couturat, Jespersen, Ostwals, Pfaundler et Lorenz) ; *Le Prolétariat et la L. I.*, de Legrand ; *Langue auxiliaire, laquelle ?* par de Beaufront.

IDOLATRIE n. f. (du grec *eidôlom*, image, et *latreuein*, servir). Adoration des idoles. Amour excessif.

L'idolâtrie remonte à la plus haute antiquité. Dès que l'être humain, se dégageant de l'animalité pure, vit naître en lui la Pensée (sous une forme vague, il est vrai), il accorda une importance plus grande aux faits qui se déroulaient autour de lui.

La moindre chose qui se produisait anormalement, par exemple : un rocher se détachant de la montagne, avait pour résultat de le jeter dans un profond étonnement. Son cerveau inculte ne lui permettant pas de se livrer à des investigations méthodiques sur les causes de l'événement, il en vint tout naturellement à diviser les faits en deux catégories : *les faits heureux ou favorables*, et *les faits malheureux ou nuisibles*.

C'est ainsi qu'il classa dans la première catégorie : le jour, le soleil qui amène le beau temps propice aux cultures, etc., et dans la deuxième catégorie : la nuit (qui permettait aux bêtes féroces de rôder près de son habitat sans qu'il puisse les voir), la pluie abondante qui cause les inondations, etc.

Seulement il remarqua que, si le soleil était utile pour les cultures, il devenait un véritable cataclysme dans les années de sécheresse. Il fit aussi la remarque que si la pluie abondante était nuisible, elle était un véritable bienfait sous forme d'ondées pour la vitalité des plantes.

Alors il imagina que le soleil était un être surnaturel qui était son ami dans les années d'abondances, son ennemi dans les années de sécheresse. Aussi rendit-il un véritable culte à ce Dieu. Il lui faisait des présents, il lui adressait des prières afin que le soleil voulut bien lui être toujours favorable. Puis il eut l'idée de représenter son dieu par des images. Ce furent des bouts de bois taillés grossièrement, des images tracées maladroitement sur les parois des cavernes, sur les arbres, etc. De là naquit l'idolâtrie (ou adoration des images).

Il n'entre pas, dans cet article, de décrire le processus de l'idolâtrie en général. Naturellement, l'être humain en vint à avoir d'autres idoles que le soleil : la lune, les étoiles, le vent, la pluie, des arbres, et autres objets ayant joué un rôle dans sa vie ou dans celle de ses proches, — mais cela entre plutôt dans le cadre d'un article sur l'origine des religions. Un philosophe, mort hélas ! trop jeune : Marc Guyau, donne sur le culte et l'origine des idoles des explications vraiment intéressantes dans son ouvrage *L'Irréligion de l'avenir*, que nos amis consulteront avec grand profit.

Au fur et à mesure que la culture intellectuelle se développa chez l'être humain, l'idolâtrie, loin de perdre du terrain, se développa parallèlement. Seulement elle prit des formes plus artistiques. La sculpture, la peinture, l'architecture, la littérature et la poésie virent, dans les grands courants de renaissance, leurs meilleures manifestations se dérouler en faveur de l'idolâtrie.

Cependant, vers le XV^e^ siècle, alors que les arts, patronnés par les papes et les monarques, voient leur essor prendre une magnifique envolée dans le domaine idolâtre, la science et la philosophie commencent à paraître sur leur véritable terrain : l'investigation. Et, petit à petit, des idées se font jour qui, une à une, viennent ronger les fondements sur lesquels les religions établissent leurs cultes idolâtres. Si bien que si au début du XVIII^e^ siècle on se prosterne encore devant les crucifix, les loges de saints, les statues de rois, on ne le fait plus qu'ostensiblement, publiquement — de manière à ne pas donner au *vulgum pecus* l'exemple de l'impiété et du « sacrilège ». Mais tous les feux éclairés ont, en fait, éteint l'idolâtrie de leur cerveau.

Quand, en 1792, le coup décisif est porté contre la royauté et contre les cultes religieux, il semble que l'idolâtrie va être définitivement ruinée dans l'esprit populaire.

Hélas ! il n'en était rien. Ceux qui renièrent les dieux et les monarques, qui se refusèrent à célébrer les cultes, — ceux-là furent en prise à une autre idolâtrie : l'idolâtrie humaine.

Le besoin d'adorer, de magnifier quelqu'un ou quelque chose fit que le peuple se détacha des dieux pour s'en créer de nouveaux — plus près d'eux, ceux-là : les chefs de partis, les grands tribuns, les hommes d'opposition, les généraux, etc., etc.

Les Mirabeau, les Danton, les Marat, les Robespierre, les Saint-Just, etc., se virent en butte à un véritable culte du temps de leur puissance.

Mais cette idolâtrie devait atteindre son point culminant, tourner au véritable délire mystique collectif en faveur d'un homme qui se signala à l'attention publique par quelques victoires remportées en Italie : *Napoléon Bonaparte*.

Durant quinze ans, pour la presque totalité du peuple français, cet homme fut un véritable Dieu. Adoré jusque dans ses crimes, jusque dans son despotisme, ce tyran qui fut un général ambitieux et cruel, qui rêvait de dominer le Monde, qui amoncela des monceaux de cadavres, qui saigna à blanc le meilleur de la jeunesse du début du XIX^e^ siècle, vit encore l'idolâtrie dont il était l'objet grandir en acuité lors de son transfert à Sainte-Hélène.

Une fois abattu, l'être que l'on commençait à appeler l'Ogre de Corse en 1814, regagna toute la popularité perdue, devint un martyr. Les poètes chantaient sa gloire (même Béranger !), les littérateurs d'opposition célébraient son génie, les peintres vendaient très cher des tableaux le représentant.

Mais où cette idolâtrie devait atteindre son point culminant, ce fut en 1840, quand Louis-Philippe demanda à l'Angleterre le retour des cendres de Napoléon en terre française.

Alors, l'enthousiasme populaire ne connut plus de bornes. Victor Hugo lança l'*Ode à la Colonne*, les bourgeois portaient des cannes dont la poignée sculptée représentait l'empereur ; la presse en général, la littérature et le théâtre, même, célébrèrent la « Grande (?) Epopée ».

On oubliait les cadavres, les mutilés, les ruines, — on ne pensait plus qu'à l'Empereur, le « Petit Caporal ». Et il ne fallut rien moins que le règne de la loque qui se disait son neveu : Napoléon III ; il ne fallut rien moins que ce personnage falot et ridicule, dénommé Badinguet par la foule, pour que l'idolâtrie napoléonienne s'atténuât.

Mais encore, combien, parmi le peuple, admirent le grand empereur ? — Les livres d'histoire distribués à l'école ne vantent-ils pas tous, ou presque, le génie du Corse ?...

La politique amena pas mal d'idoles : Hugo, Louis Blanc, Lamartine, Gambetta, Jules Favre, Thiers, Ranc, Clemenceau, Ferry, Millerand, Briand, Jaurès, etc., etc., — et chose singulière (à part Hugo qui s'orientait de plus en plus vers le peuple à la fin de ses jours, à part aussi Jaurès — que la mort a peut-être sauvé de la triste fin de Guesde) tous ces politiciens idolâtrés par le peuple l'ont trahi, bafoué et même tyrannisé, et ont fait couler son sang dans la répression.

Les milieux ouvriers ne se sont pas, hélas ! débarrassés de l'idolâtrie. Même dans les groupements révolutionnaires l'idolâtrie exerce ses démoralisants ravages. Ne voit-on pas des pantins comme Cachin, Vaillant-Couturier et autres être l'objet de l'acclamation d'une foule en délire quand ils parlent dans un meeting communiste ?

Ne voit-on pas Karl Marx et, surtout Lénine, monopolisés par une nouvelle Eglise, idolâtrés comme des dieux, reproduits de toutes les façons et par toutes les manières (images, statues, médailles, etc.), encensés par toute une littérature ? Le mausolée de Lénine à Moscou n'est-il pas l'objet d'un véritable pèlerinage accompli en grande pompe par les délégués mondiaux du parti bolcheviste ou de ses annexes ?

⁂

Les anarchistes s'élèvent de toutes leurs forces, combattent par tous les moyens en leur pouvoir toutes les idoles : religieuses ou politiques. Ils disent au peuple :

« Guéris-toi des individus ! Méfie-toi de ceux qui sont candidats à ton adoration ! N'écoute pas ceux-là qui voudraient faire de toi des croyants d'une église quelconque, — qui t'endorment pour mieux te gruger.

« Méfie-toi surtout de toi-même ! L'être humain est, hélas ! ainsi fait qu'il lui faut meubler son cerveau de multiples adorations et laisser aller son esprit à la remorque d'un homme ou d'une catégorie d'hommes qui pensent pour lui. La pensée humaine se reporte constamment sur l'œuvre du passé, non pas tant pour y puiser des enseignements que pour y prendre, sans les passer au crible de l'analyse, des idées toutes faites dont elle fait son *credo*. »

En effet, quand on commence à adopter une conception d'un homme qui, lui, fouilla et bouleversa tout le domaine des déductions philosophiques pour arriver à mettre au point son système idéologique — lorsque l'on adopte ses conceptions, on ne le fait jamais sans qu'aussitôt le penseur prenne à nos yeux le rang de surhomme.

Tous ceux qui ont laissé des travaux, soit dans la branche des spéculations métaphysiques, soit dans les hypothèses scientifiques, soit dans n'importe quelle catégorie de ce qui forme l'ensemble des connaissances humaines ; tous ceux-là ont vu aussitôt se former autour d'eux une petite secte de partisans qui ne tardèrent pas à se muer en disciples ou en adorateurs. Ce n'est plus le savant, ce n'est plus le guide moral que l'on admire ; c'est alors l'homme entier ; l'homme, c'est-à-dire l'être empli de qualités mais aussi de défauts et de tares. de faiblesses et d'erreurs.

Non seulement les disciples vantent l'œuvre du penseur, mais ils en arrivent à encenser jusqu'aux plus pitoyables abdications de l'individu.

Oh ! ces choses douloureuses auxquelles nous assistons depuis deux siècles — ces multiples trahisons d'hommes d'élite qui firent commettre tant et tant de crimes collectifs. La foule moutonnière, quand celui dont elle avait fait son pasteur change son fusil d'épaule, cette foule suit les « rectifications de tir » et accomplit les actes les plus stupides.

⁂

Il n'y a pas là de quoi s'étonner outre mesure, non plus qu'à s'indigner de la veulerie avec laquelle les adulateurs persistent dans leur magnification des hommes inconstants envers leurs principes — il n'y a là, au contraire, rien qui ne soit strictement naturel : des hommes adorent d'autres hommes, au détriment des idées représentées par ces derniers. Les adorateurs se créent des Dieux parce qu'il faut à toute force qu'ils aient des objets d'adoration.

Suivre les données philosophiques ou scientifiques d'un homme lorsque, par comparaison avec un autre système, on découvre la véracité d'une doctrine, c'est là chose obligatoire. Mais transposer l'adoption dans le domaine personnel et, au lieu par exemple d'être un disciple de Proudhon, devenir un Proudhonien, — voici ce que nous devons nous attacher à éviter.

Habituons-nous à ne plus adorer les hommes ; accoutumons-nous à dépeupler notre esprit de toute idée magnificatrice ; adoptons une méthode de raisonnement qui ne nous fasse regarder dans un système que le système lui-même et ignorer l'individu qui en est l'auteur. Démeublons notre cerveau non seulement des dieux du Ciel, mais encore de ceux de la Terre.

L'homme doit s'habituer à penser par lui-même, — il doit prendre chez autrui les rudiments de sa doctrine, mais seulement cela. Habituons notre cerveau à penser tout seul et à se former d'une manière originale. Evitons de copier la pensée d'autrui et ne faisons pas de nous-même une contrefaçon intellectuelle, — car ce ne sera jamais qu'une contrefaçon.

Le vieil apophtegme de Pythagore est toujours vrai : « *Sois toi-même ton propre Dieu !* » Mettons-le en pratique.

Et alors, malgré toutes les turpitudes et faiblesses, nonobstant toutes les abdications et apostasies, nous échapperons à cette vague d'erreurs qui fait que des foules entières, prosternées devant les hommes qu'elles classent en génies, suivent et commettent les mêmes inconséquences que ces pseudo-guides.

Combattons l'idolâtrie sous toutes ses formes et faisons comprendre au gueux que son bonheur ne peut venir que de lui-même. C'est la tâche la plus urgente à accomplir. — Louis LORÉAL.

IGNORANCE n. f. Le Larousse dit : « Défaut général de connaissances, de savoir, d'instruction : Le despotisme perpétue l'ignorance et l'ignorance perpétue le despotisme. » Ce qui revient à dire que l'ignorance perpétue l'esclavage.

Les anarchistes désirant l'émancipation complète de l'humanité, luttent de toutes leurs forces contre l'ignorance. Parce que plus le peuple élèvera ses connaissances scientifiques et sociales, plus il aura le désir de connaître au delà, d'encore savoir et se perfectionner, davantage il aura l'amour de la liberté et de la solidarité.

La molécule humaine est si infime dans l'infini, qu'elle en est forcément plus ou moins ignorante, l'immensité des phénomènes échappent à sa compréhension. Elle en est réduite à ne connaître superficiellement que ce qui est dans son ambiance et dans l'attraction de la Terre. Chaque jour, l'humanité se perfectionne en étudiant et en analysant tout ce qui apparaît, ce qui la fait sortir de l'ignorance, du mysticisme et de l'instinct animal de nos premiers aïeux. Elle apprend ainsi à se mieux connaître. Si l'obstination continue l'erreur, la volonté de chercher la vérité détruit l'ignorance.

Pendant de longs siècles le savoir fut le don des castes dirigeantes qui s'attribuèrent le droit de domination ; les rois et les prêtres se réservaient l'instruction et tenaient les peuples sous leur dépendance ; la plèbe avait le devoir d'obéir et d'être exploitée par les maîtres qui la maintenaient dans l'ignorance. C'est l'ignorance qui fait que le peuple est dans l'esclavage. Toutefois, des progrès appréciables se sont accomplis, surtout depuis la généralisation de l'imprimerie ; aujourd'hui encore, les gouvernants, aidés des théologiens et des

pédagogues de la classe possédante, enseignent le respect, la soumission aux lois, qui ne sont édictées que pour la conservation de l'ordre établi par les dirigeants exploiteurs sur les gouvernés travailleurs. Le pauvre, forcé de travailler pour subsister, ne peut étudier ni fréquenter les grandes écoles. Les anarchistes, conscients de l'ignorance populaire, se révoltent contre le favoritisme de l'instruction supérieure. Ils veulent faire comprendre aux spoliés, aux ignorants, qu'ils sont des êtres semblables aux exploiteurs, et aussi aptes à acquérir toutes les connaissances. Les anarchistes luttent pour supprimer les classes qui constituent des catégories supérieures et inférieures dans l'humanité. Ils disent au peuple de se révolter contre l'inégalité, pour ensuite créer une société nouvelle d'harmonie, où chaque individu aura le droit de tout apprendre, afin que l'ignorance disparaisse à tout jamais, et après former dans la solidarité la vraie société humaine. — L. G.

IGNORANCE. Défaut général de connaissances. Manque de savoir. Défaut de connaissance d'une chose particulière. Je ne sais plus quel écrivain a dit que l'ignorance était la meilleure gardienne de l'autorité, mais c'est une vérité profonde. Ce n'est qu'en maintenant de toutes leurs forces les foules dans l'ignorance que les puissances ecclésiastiques et monarchiques sont arrivées à se maintenir si longtemps au Pouvoir. C'est en entravant par tous les moyens l'éducation du peuple que les privilégiés firent peser durant des siècles leur autorité sur le Monde. Naturellement, plus le peuple est ignorant, plus il est facilement la proie des superstitions, des mensonges de toute sorte avec lesquels prêtres et rois dominaient dans l'esprit de l'humble.

Plus l'ignorance des découvertes scientifiques, des spéculations philosophiques, des hypothèses métaphysiques ; plus cette ignorance se maintenait, plus il était facile de continuer à faire adorer et craindre Dieu, à faire croire en ses saints, à faire respecter et vénérer ses pseudo-envoyés. Plus il était facile de spéculer sur les « miracles » accomplis par les apôtres.

L'ignorance est le plus dangereux ennemi de l'ouvrier. Par elle on le maintient dans la misère et le servage, par elle on fait peser sur le populaire toutes sortes de croyances malsaines et on fait patienter les victimes par une soi-disant fatalité.

Par ignorance, en l'an mille, le peuple crut en la fin du monde et laissa les campagnes incultes, amenant ainsi une épouvantable famine dont il fut la première victime. Par ignorance, en 1099, une multitude de pauvres diables partit avec Pierre l'Ermite et Gauthier Sans-Avoir pour aller, à pied ! en Palestine délivrer les Lieux Saints (?). Par ignorance, la foule lapidait les alchimistes et autres savants, dont les recherches étaient appelées *sorcellerie*. Par ignorance, les sorciers, le diable, les lutins, les farfadets et autres balançoires, terrorisaient les simples et les mettaient sous la coupe des gens d'Eglise qui abusaient ignoblement de cette ignorance superstitieuse.

Que de crimes furent commis par ignorance !

Aussi avec quelle ténacité l'Eglise et le Pouvoir combattirent-ils tous les essais d'instruction du peuple. Combien de savants furent persécutés pour n'avoir pas commis d'autres crimes que de lancer en circulation des vérités qui ruinaient les sophismes et les mensonges des grands. Lorsque Galilée annonça que la Terre tournait, quand Etienne Dolet affirma qu'il n'y avait pas de Dieu créateur, quand Descartes inaugura son système philosophique, ne furent-ils pas tous trois persécutés ? L'ignorance ne fit-elle pas reculer de près de cinquante ans les applications de la vapeur dans la locomotion ? Que d'exemples on pourrait citer d'inventions géniales méconnues ou sciemment enterrées dans les archives par ignorance ou pour maintenir l'ignorance. Les guerres ne sont, elles-mêmes, possibles que par l'ignorance dans laquelle on maintient le peuple. L'autorité ne peut durer qu'à la condition que les gouvernés soient maintenus dans l'ignorance la plus complète.

Aussi, si maintenant en France, l'instruction publique est obligatoire, il faut voir de quelle façon elle est donnée ! Tous les problèmes sociaux, tous les faits qui pourraient porter à réfléchir sont soigneusement évincés des manuels. On y maintient, en revanche, tous les lieux-communs avec lesquels depuis toujours on maintient le peuple sous le joug. Cette instruction-là est tout bonnement une falsification dans le but de continuer le règne de l'ignorance.

Pas un mot de la question sexuelle. Les enfants doivent rester dans l'ignorance officielle la plus complète sur des organes essentiels à la reproduction, et qui jouent un grand rôle dans l'existence d'un être. Aussi, combien de jeunes gens contracteront des maladies vénériennes, combien de jeunes filles deviendront mères, uniquement par ignorance criminelle.

N'est-ce pas aussi par ignorance que le pauvre peuple espère toujours pouvoir se libérer avec l'aide des politiciens qui sollicitent ses suffrages ? — Electeur simplet qui croit que le mal vient des personnes, alors qu'il vient des institutions elles-mêmes ; tous les ambitieux, les fourbes, les cupides, les hypocrites, les sacripants et les criminels vivent aux dépens de l'ignorance générale.

Même les partis dits d'extrême-gauche maintiennent le peuple dans une ignorance relative afin de le pouvoir toujours dominer.

Aussi, c'est pourquoi tous les partis, toutes les églises persécutent et calomnient les anarchistes, — parce que les anarchistes veulent intégralement dissiper l'ignorance, parce qu'ils veulent que tout ce qui est du domaine du savoir (comme du reste en tous les autres domaines) appartienne et soit largement dispensé à tous. Parce que les anarchistes veulent détruire tous les préjugés, tous les mensonges, toutes les légendes, et qu'ils font une guerre à mort à l'ignorance.

Les anarchistes sont des révolutionnaires parce qu'ils ne conçoivent pas de changement sociétaire sans résistance de la part des privilégiés actuels. — Mais ils sont surtout éducationnistes — parce qu'ils fondent tous leurs espoirs en l'individu libéré des croyances et des erreurs ; parce que, attendant tout de l'individu, ils savent que le résultat sera d'autant plus grand que l'individu sera évolué intellectuellement.

Il faut combattre de toutes nos énergies l'ignorance : source de tous les crimes, de toutes les erreurs, de tous les esclavages.

IGNORANTIN. Cet adjectif est celui que s'étaient donné, eux-mêmes, les *frères de la charité*, dont l'ordre fut fondé en 1495 par le Portugais Jean de Dieu, et introduit en France, en 1601, par Marie de Médicis. Une chronique de 1604, citée par l'*Intermédiaire* du 25 juillet 1864, signalait leur présence à Paris en ces termes : « Dans le faubourg Saint-Germain-des-Prés, se sont établis les *Frati ignoranti*, autrement dit de *Saint Jean*, lesquels sont très savants ès-remèdes de toutes maladies ; ils s'appellent ainsi par une façon de modestie, et ne cherchent pas les disputes de paroles. »

L'ordre des *frères de la charité*, ou *frères ignorantins*, avait été créé pour secourir les malades pauvres ; c'est encore, aujourd'hui, le but de ses institutions connues sous le titre d'*Œuvres de Saint Jean de Dieu*. Par la suite, ces frères s'occupèrent de l'éducation des enfants pauvres. (Dictionnaires Bescherelle et Littré.)

Le Dictionnaire de l'Académie Française désigne, sous le qualificatif de *frères ignorantins*, ceux de la congrégation de Saint Yon ou des *frères des écoles chrétiennes*, qui fut fondée par J.-B. de la Salle, chanoine de l'église de Reims. Antérieurement à cette fondation, le père Barré, minime, avait institué la communauté des *frères et sœurs des écoles chrétiennes et charitables de l'Enfant*

Jésus, pour donner l'instruction gratuite aux enfants pauvres. J.-B. de la Salle s'était d'abord occupé des rapports de ces frères et sœurs avec les enfants pauvres et avait contribué à faire ouvrir des écoles. En 1679, il fonda la maison qui devait former des maîtres pour ces écoles. Les élèves de cette maison prirent, en 1684, le titre et le costume des *frères des écoles chrétiennes ;* en même temps, ils firent vœu de chasteté. M. Vollet a remarqué à ce sujet, dans la *Grande Encyclopédie*, que : « cet institut est peut-être, de toutes les congrégations religieuses, celle qui a payé la rançon du vœu de chasteté par les plus nombreuses condamnations pour attentats aux mœurs. Quelques-unes de ces condamnations, comme celle du frère Léotade (viol et assassinat de Cécile Combette) appartiennent à l'histoire des Causes Célèbres. » L'affaire du frère Flamidien n'est pas moins célèbre, et tous les jours la chronique scandaleuse nous apporte de nouveaux échos de cette aberration appelée « vœu de chasteté » chez ceux qui ont eu l'inconscience ou l'hypocrisie de le prononcer. Une récente communication de la Fédération des Libres Penseurs a fait connaître qu'en une seule année, des religieux de tous ordres, parmi lesquels tant de maîtres-fourbes crient à l'immoralité de l'école sans Dieu, ont été condamnés à 142 ans de travaux forcés pour des actes contre nature. Et on ne parle pas de tous ceux qui demeurent impunis, grâce au silence de leurs victimes ou aux complicités de leurs supérieurs et de magistrats « bien pensants ».

D'une façon générale, avant la Révolution, le qualificatif d'*ignorantins* était donné à tous les membres des congrégations s'occupant de l'éducation des enfants pauvres et tenant des écoles élémentaires, congrégations qui étaient celles de *Saint Jean de Dieu*, de *Saint Yon*, de l'*Enfant Jésus* et aussi celles des *Sœurs de la Miséricorde*.

Tout cela est d'autant plus utile à connaître qu'aujourd'hui, avec cette bonne foi qui les caractérise, les polémistes cléricaux des *Croix*, des *Pélerin* et autres journaux, prétendent que le mot : *ignorantin* est une injure inventée par les laïques pour discréditer l'enseignement des écoles chrétiennes.

Ce mot, en dehors du monde religieux, eut toujours un sens péjoratif à l'égard des frères. Ce n'était pas sans raison. L'Eglise, qui sait si remarquablement discerner les intelligences et les employer, ne se servit jamais, dans les humbles fonctions de précepteurs du peuple, de ses élèves les plus brillants. Les frères représentent le prolétariat dans la hiérarchie ecclésiastique. Recrutés dans les classes ouvrière et paysanne, chargés de donner aux enfants de ces classes aussi peu d'instruction que possible, il n'était pas nécessaire qu'ils en eussent beaucoup eux-mêmes ; il fallait même qu'ils n'en eussent pas pour ne pas être tentés d'en trop donner.

C'est ce principe, dans le choix, jadis, des éducateurs ignorantins, qu'on retrouve aujourd'hui à la base de l'inconcevable incurie législative et administrative qui abandonne ce qu'on appelle « l'enseignement libre » aux plus incroyables directions et le laisse sans contrôle. L'enseignement public ne peut être donné que par des maîtres offrant des garanties rigoureuses de savoir et de moralité ; mais grâce à une loi du 21 juin 1865, reliquat de la loi Falloux de 1850, n'importe qui peut ouvrir en France une école privée et y donner l'enseignement libre. Il n'est pas nécessaire d'avoir des diplômes ; il est encore moins nécessaire d'avoir un casier judiciaire net. Un scandale qui s'est produit, après bien d'autres, en 1926, a révélé qu'une de ces écoles était dirigée par un individu n'ayant même pas un certificat d'études primaires ! Toutes ses connaissances pédagogiques étaient dans le maniement d'une trique dont il usait sur le dos de ses élèves terrorisés. Il avait, parmi son personnel enseignant, un commissaire de police révoqué qui avait subi neuf condamnations pour escroqueries !... On entend d'ici les protestations des vertueuses personnes qui crient à « l'immoralité de l'école laïque » si on découvrait jamais dans le personnel des instituteurs publics un personnage de cette envergure, ou de celle de ces religieux qui enseignent le catéchisme selon les pratiques du marquis de Sade.

L'organisation de l'enseignement libre est celle de l'enseignement ignorantin. Elle persiste dans la loi et dans les mœurs, grâce aux complicités qu'on retrouve dans tous les régimes pour la conservation de ce qui fait œuvre d'empoisonnement public et entretient ce qu'un ministre, M. Herriot, a appelé « le mensonge immanent des sociétés ». Les livres employés dans les écoles privées ne sont pas plus contrôlés que la science et la moralité des professeurs. « Ils sont bourrés d'erreurs grossières incroyables », écrit Emile Glay. « Marchands de soupe », comme on a qualifié avec mépris les directeurs de ces « boîtes », et entrepreneurs d'*ignorantisme* (voir ce mot) : voilà ce que sont la plupart des dirigeants d'établissements d'enseignement libre. Certains sont, de plus, des bourreaux et des corrupteurs de l'enfance. Alphonse Daudet n'a rien exagéré lorsqu'il a dépeint dans *Jack* la « Pension Moronval », de même Octave Mirbeau montrant dans *Sébastien Roch* l'œuvre de perversion des jésuites.

Sous la Restauration, au lendemain de la Révolution qui avait, malgré tout, apporté certaines lumières dans les esprits, le système ignorantin devait paraître aussi suranné que les pompes de l'ancien régime qu'on cherchait à rétablir. Le père Loriquet, qui identifiait ce système et prétendait escamoter au profit des rois toute la période révolutionnaire et napoléonienne, n'a laissé que le souvenir d'un historien ridicule. On cherche bien vainement à le réhabiliter aujourd'hui parmi les ignorantins d'*Action Française*. Les libéraux de la Restauration raillèrent les ignorantins en attaquant l'*obscurantisme*. Béranger ne leur ménagea pas les sarcasmes :

> C'est nous qui fessons,
> Et qui refessons
> Les jolis petits, les jolis garçons,

faisait-il chanter aux *Révérends pères* qui voulaient ramener l'école sous la férule d'Escobar. S'ils n'avaient fait que fesser les « jolis garçons », il n'y aurait eu que demi-mal.

M. Dupanloup disait plus tard, constatant ainsi la qualité d'*ignorantins* que se donnaient les frères : « Qui ne se souvient encore aujourd'hui du dédain avec lequel on parlait autrefois des écoles chrétiennes et des frères ignorantins ? » Il disait cela lorsque l'Eglise, réduite à réclamer pour elle la liberté qu'elle avait refusée aux autres, avait été obligée de s'adapter à des méthodes plus modernes que l'ignorantisme moyennâgeux dans lequel elle s'était si longtemps tenue en enseignant des sornettes périmées depuis des siècles. Mais elle n'avait fait que jeter du lest, et Victor Hugo ne s'y trompait pas lorsque, combattant le projet de cette loi Falloux dont les effets se font encore sentir aujourd'hui, il disait dans une énergique protestation contre le parti clérical : « C'est un vieux parti qui a des états de service. C'est lui qui monte la garde à la porte de l'orthodoxie. C'est lui qui a trouvé pour la vérité ces deux étais merveilleux : l'ignorance et l'erreur. C'est lui qui fait défense à la science et au génie d'aller au delà du missel et qui veut cloîtrer la pensée dans le dogme. Tous les pas qu'a faits l'intelligence de l'Europe, elle les a faits malgré lui. Son histoire est écrite dans l'histoire du progrès humain, mais elle est écrite au verso. *Il s'est opposé à tout...* Et vous voulez être les maîtres de l'enseignement ! Et il n'y a pas un poète, pas un écrivain, pas un philosophe, pas un penseur que vous acceptiez ! Et tout ce qui a été écrit, trouvé, déduit, illuminé, imaginé, inventé par les génies, le trésor de la civilisation, l'héritage séculaire des générations, le patrimoine commun des intelligences, vous le rejetez !

Si le cerveau de l'humanité était là devant vos yeux, à votre disposition, ouvert comme la page d'un livre, vous y feriez des ratures ! »

Si les religieux ignorantins ne sont plus toujours des ignorants, il demeure dans leurs fonctions d'enseigner l'erreur qui est pire que l'ignorance, et de pratiquer la méthode la plus détestable de l'ignorance qui est l'ignorantisme. Ils sont ceux dont il est dit dans l'Evangile « qu'ils possèdent la clef de la connaissance mais, incapables de l'employer eux-mêmes, ils interdisent aux autres de s'en servir, bien qu'elle permettrait peut-être d'ouvrir la porte du royaume de Dieu. » Les hommes enclins à la liberté ne peuvent demeurer dans leurs rangs ; les Renan, les Loisy, des centaines d'autres ont dû se séparer d'eux.

Il y a donc toujours eu et il y aura toujours un rapport très étroit entre la qualité de ces hommes et leur enseignement. Aussi, le qualificatif d'*ignorantins* ne leur sera-t-il jamais appliqué dans un sens trop péjoratif. Ils sont les instruments de l'obscurantisme qui, de tout temps, a entravé le progrès humain. L'*ignorantin* est de la famille des *obscurants*, des *obscurantins*, des *obscurantistes*. Les ignorantins sont parmi « les obscurants qui veulent abrutir les peuples. » (Fourier.) — Edouard ROTHEN.

IGNORANTISME. Ce mot est un néologisme qui vient de *ignorant*. L'ignorantisme est « le système de ceux qui prônent les avantages de l'ignorance, ou qui soutiennent que la science est mauvaise en soi. » (Littré.) C'est « le système de ceux qui repoussent l'instruction comme nuisible. » (Larousse.) L'ignorantisme a un corollaire dont on ne peut pas le séparer : l'*obscurantisme* (du néologisme *obscurant*), qui est non seulement « l'opposition aux progrès des lumières et de la civilisation » (Littré), mais aussi l'enseignement de l'erreur et du mensonge. Boite a vu l'explication de l'obscurantisme dans ce passage de l'Ecriture : « Celui qui agit mal hait la lumière. »

Bescherelle a dit qu'il est deux sortes d'ignorance : « l'une, naturelle à l'homme, est celle dans laquelle il naît, et qui ne peut être dissipée que par l'instruction qui lui est donnée ; l'autre est celle des grands et bons esprits qui, par leur instruction même, ont appris à respecter les limites imposées aux connaissances humaines. » L'ignorance des « grands et bons esprits » est celle des hommes qui reconnaissent l'insuffisance de leur savoir comparé à tout ce qu'ils auraient encore à apprendre. « Reconnaître son ignorance est un beau témoignage de jugement », a dit Charron, et Voltaire a ajouté : « Nous sommes tous des ignorants ; quant aux ignorants qui font les suffisants, ils sont au-dessous des singes. » Mais on ne peut appeler « grands et bons esprits » ceux qui souscrivent à cette idée singulière qu'il peut y avoir « des limites imposées aux connaissances humaines ». Si sincères qu'ils soient, si bonnes que puissent être leurs intentions, — l'enfer, dit-on, est pavé de bonnes intentions, — ils sont des esprits petits et dangereux qui, consciemment ou non, participent à la besogne de l'ignorantisme et de l'obscurantisme. Car, admettre que l'esprit humain ne peut dépasser un certain degré de connaissance, n'est qu'une forme captieuse de l'obscurantisme. Ce n'est pas s'opposer à la science, mais c'est lui dire : « à partir de tel moment, tu n'iras pas plus loin », c'est marquer l'heure de ce qu'on a appelé sa « faillite ». Comme conséquence, c'est borner les espérances de l'humanité, c'est aggraver ses motifs de désespoir en lui montrant le néant d'une rédemption par son propre effort. Et c'est, au nom de l'ignorance, prétendre en savoir plus que la connaissance humaine en apprendra peut-être jamais. C'est ainsi que l'ignorance des « grands et bons esprits » dont parle Bescherelle, a toute l'hypocrisie de l'humilité ignorantine, toute l'audace de l'imposture obscurantiste, qui opposent les impudentes affirmations de l'erreur aux scrupuleuses hésitations du doute.

L'ignorantisme a été l'œuvre des prêtres depuis le début des sociétés humaines. Il s'est organisé avec les religions, avec leurs mystères qui devaient rester impénétrables aux non initiés, à la masse des hommes, pour s'imposer à eux par la terreur et non par la raison. Ce sont ces motifs mystérieux qui font croire aveuglément aux dogmes et à leurs absurdités contre les vérités apportées par la science. L'ignorantisme, moyen des religions, était trop commode pour ne pas devenir celui des gouvernements. Les hommes ignorants sont plus faciles à gouverner que les hommes instruits. Leur ignorance les livre également au despotisme et à la démagogie des fausses démocraties, plus empressées à construire des casernes et des prisons que des écoles. Le même principe ignorantiste qui fait employer le latin dans les cérémonies de l'Eglise pour que les foules n'y comprennent rien, préside aux délibérations de la diplomatie secrète des Etats qui fait décréter ces mobilisations qui ne sont pas la guerre, mais envoient les peuples à la boucherie sans qu'ils sachent jamais pourquoi. L'ignorantisme a toujours été le plus sûr moyen de domination. C'est lui qui a formé cette patience et cette résignation des classes laborieuses sur lesquelles, disait Mme de Staël, « l'ordre social est basé tout entier. » Il a fait les « bons esclaves » de l'antiquité, les « bons serfs » du Moyen-Age. Il fait toujours les « bons croyants » fidèles de l'Eglise, les « bons ouvriers » soumis au patronat, les « bons citoyens » dévoués à l'Etat, les « bons soldats » défenseurs de la Patrie. Il fait les « bons civilisés » qui répandent la dévastation dans le monde au nom de Dieu, de la Liberté et du Droit. Voltaire demandait : « Pourquoi, seul de tous les animaux, l'homme a-t-il la rage de dominer sur ses semblables ? Pourquoi et comment s'est-il pu faire, que sur cent milliards d'hommes, il y en ait eu plus de quatre-vingt-dix-neuf immolés à cette rage ? » Il aurait pu répondre : « C'est par l'ignorantisme que cela a pu se faire. » Mais lui-même ne professait-il pas cet ignorantisme en disant qu'il fallait « une religion pour le peuple » ? Il fallait une religion pour le maintenir dans l'ignorance, mère de la soumission, qui lui inculquait la rage de l'immolation de sa race.

L'ignorantisme dans lequel les prêtres et les despotes ont toujours tenu les hommes, a trouvé son principal argument dans le dogme du péché originel. L'homme a été chassé du Paradis Terrestre parce qu'il a voulu goûter au fruit de l'Arbre de la Science. De cette ténébreuse histoire sont sortis tous les maux de l'humanité. Aussi, pour redevenir pur et digne de Dieu, l'homme doit-il bannir toute science. « Heureux les pauvres en esprit », ils goûtent la première des béatitudes. A la connaissance, qui est la source de ses malheurs, il doit substituer la foi, la confiance aveugle qui ne raisonne pas et qui est d'autant plus méritoire qu'elle ne s'exprime que par l'adoration. *Credibile quia ineptum est*, disait Tertullien à propos de la résurrection du Christ : « il faut le croire parce que cela est contre la raison. » Voilà le principe. Il a un défaut qui en marque souverainement l'imposture, c'est qu'il n'est qu'à l'usage des naïfs, des « ânes à deux pieds », comme disait Manzolli, qui se laissent prendre aux embûches des « ministres de fourberie ».

Dès les premiers temps du christianisme et pendant tout le Moyen-Age, cet ignorantisme a fait la guerre à la science, détruit les œuvres et les bibliothèques, banni la culture grecque qui dut se réfugier pendant quinze siècles chez ceux qu'on appelait les « barbares », falsifié la pensée et la langue latines, persécuté les savants et brûlé leurs œuvres quand il ne brûlait pas les auteurs en même temps. Tout ce qui était nouveau était une invention du diable, particulièrement l'imprimerie qui

allait permettre de propager la pensée à l'infini. Ph. Chasles a dit de l'imprimerie : « L'indépendance de l'esprit en est la conséquence nécessaire et la facilité de l'insurrection s'y rattache. Tout comprendre, tout savoir ! l'arbre de la science accessible à tous ! » Il n'en fallait pas tant pour qu'elle fût abominable, aussi : « Dès le commencement du XVI^e siècle, les puissants virent ce qu'elle était. Ils en eurent peur... On détruisit les livres et même les imprimeries ; on brûla et l'on pendit à Londres, à Paris, à Rome, à Naples, à Sarragosse ; résistance frivole et impuissante, prolongée inutilement pendant deux siècles. » (Ph. Chasles : *Le Moyen-Age.*) A la veille de la Révolution, on brûlait encore les œuvres de J.-J. Rousseau, de même qu'on brûlait le chevalier de La Barre. Aujourd'hui, comme l'a démontré une récente enquête du journal *Comœdia*, il y a toujours des gens qui veulent brûler des livres, ceux de Rousseau en particulier. C'est une tradition qui s'est transmise dans les collèges catholiques et les séminaires depuis la Restauration, attribuant tous les malheurs de la France (lisez, de ces privilégiés) aux Encyclopédistes.

Il est tombé par terre,
C'est la faute à Voltaire ;
Le nez dans le ruisseau,
C'est la faute à Rousseau.

Les cléricaux disent volontiers que l'Eglise a organisé l'enseignement puisque c'était elle, jadis, qui tenait les écoles. Ils devraient dire qu'elle a organisé l'ignorantisme. Les écoles ont été d'abord uniquement destinées à former des religieux, à recruter des adeptes, « le besoin de perpétuer les traditions religieuses et de transmettre les rites ayant rendu nécessaire une préparation méthodique des clercs destinés à recueillir la doctrine et le culte, longtemps avant que le prix de la culture pour elle-même fût reconnu des particuliers et qu'elle s'imposât aux cités comme un objet d'intérêt public. » (H. Marion : *La Grande Encyclopédie*). Lorsque, sous la poussée d'un esprit universitaire laïque, l'Eglise fut tenue d'adopter une certaine science, pour ne pas rester trop en arrière du progrès et ne pas perdre tout crédit, elle prétendit renfermer la connaissance dans ces limites dont parle Bescherelle et que les « grands et bons esprits » respectent. Elle adopta l'*aristotélisme*, science d'Aristote qui avait été, de nombreux siècles avant, l'homme qui « savait tout », mais que l'antiquité elle-même avait dépassé bien avant que le christianisme fût né, et elle s'y attacha désespérément, le défendant pied à pied contre le flot toujours montant du progrès.

Toutes les découvertes scientifiques ont vu l'Eglise dressée contre elles pour défendre l'édifice artificiel de la science prétendue « divine » établie par ses docteurs. On connaît l'histoire de Galilée ; elle est la plus caractéristique de la lutte de l'Eglise acharnée contre la vérité. Les conceptions de Galilée n'étaient pas nouvelles. Sans remonter aux pythagoriciens qui avaient déjà montré que le système de Ptolémée de la fixité de la Terre était faux, dès le XV^e siècle, le belge Nicolas de Cues avait enseigné que la Terre tournait. Cinquante ans avant Galilée, sa théorie était celle de l'allemand Widmanstadt et de l'italien Célio Calcagnini ; enfin, elle était à la base du système de Copernic. Tout cela n'empêcha pas l'Eglise de traiter Galilée en « hérétique » et de l'obliger à se rétracter parce qu'il avait dit que la Terre tournait ! Depuis, d'autres découvertes ont démontré surabondamment que Galilée disait vrai et que l'Eglise « infaillible » errait : elle n'en persista pas moins, autant qu'elle le put, contre cette évidence scientifique. Stendhal a raconté à ce sujet une anecdote amusante dans la *Vie de Henri Brulard* qui est son antobiographie. Il avait eu pour précepteur un abbé Raillane. « Un jour, dit Stendhal, mon grand-père dit à l'abbé Raillane :

— Mais, monsieur, pourquoi enseignez-vous à cet enfant le système céleste de Ptolémée que vous savez être faux ?

— Mais il explique tout, et, d'ailleurs, est approuvé par l'Eglise. »

Tout le procédé de l'ignorantisme est là, révélé par cette anecdote. Stendhal ajoute que cette réponse de son précepteur, répétée souvent par son grand-père, acheva de faire de lui « un impie forcené ». A côté de Stendhal, combien recevaient le même enseignement qui n'avaient pas un aïeul capable de leur montrer la tromperie et qui, sur ce sujet comme sur tous les autres, devaient devenir les victimes des « ministres de fourberie » !.... Certes, dans ses grandes écoles — (et c'est une des nombreuses contradictions de ses principes avec son intérêt, du « spirituel » avec le « temporel ») — l'Eglise affecte d'être plus que quiconque au courant de la vérité scientifique et de l'enseigner, se réservant seulement par sa casuistique, d'en dénaturer le véritable sens ; mais encore aujourd'hui, combien d'enfants pauvres, que leurs parents sont contraints d'envoyer dans les écoles libres s'ils ne veulent pas être privés de travail par des patrons « bien pensants », apprennent toujours d'un ignorantin que la Terre est le centre de l'univers de même que Dieu a fait le monde en six jours ! On peut ainsi se faire une idée de ce que devait être l'enseignement lorsque l'Eglise en était entièrement maîtresse.

Le plus longtemps possible, l'Eglise n'ouvrit des écoles que pour former des clercs. Lorsque, malgré elle, l'éveil des esprits fit de l'instruction une nécessité d'Etat et que, sous Charlemagne, en 789, exactement mille ans avant l'éclatement de la Révolution française, furent créées les premières écoles pour les nobles et les hommes libres, elle s'assura le privilège de tenir ces écoles. Après, quand les villes et des particuliers en ouvrirent à côté des siennes, son privilège s'étendit sur elles pour leur surveillance et pour la vérification de leur enseignement. De tout temps l'enseignement de l'Egilse fut dénoncé comme celui de l'ignorantisme et de l'obscurantisme par ceux qui cherchaient la vérité. Ce fut, d'abord, dans les querelles scolastiques, par les montanistes, les ariens, les iconoclastes, les sabelliens, qui furent « les premiers protestants », dit Ph. Chasles. Puis, dans la jeune Université qui opposa Aristote à l'Eglise avant qu'elle l'adoptât, Dun Scott, Abélard, Arnaud de Brescia, Occam et Thomas d'Aquin lui-même avant qu'on en eût fait un saint et « le maître par excellence de la théologie et de la philosophie. » Dans les œuvres des troubadours, les prêtres étaient appelés *fals prophetas* (faux prophètes), *maistres mensongiers* (maîtres mensongers), *ministros de tenebras* (ministres des ténèbres), *sperits d'erros* (esprits d'erreur), *arbres auctomnals morts* (arbres d'automne morts). Dante, Pétrarque, Boccace et bien d'autres, en Italie, les jugeaient avec la même violence ; bien avant Luther, le pape fut appelé par eux *l'antechrist*. L'Eglise n'en parvenait pas moins à faire condamner ses adversaires comme hérétiques par la justice des parlements, et cela jusqu'à la Révolution. Le prétendu gallicanisme de Louis XIV ne l'empêcha pas de révoquer l'Edit de Nantes. Les rois avaient trop besoin de l'Eglise pour tenir les peuples dans la soumission. Malgré tous les démêlés qu'ils eurent avec les Jésuites, les collèges de ces derniers ne cessèrent de prospérer. Lorsqu'on chassait les jésuites par la porte, ayant changé d'habit ils rentraient par la fenêtre. On le savait et on laissait faire, sachant aussi que, suivant ce qu'écrivait le cardinal d'Ossat à Henri IV : « eux seuls ont-ils plus d'industrie, de dextérité et de moyen pour contenir les peuples en l'obéissance et dévotion que les sujets doi-

vent à leur roi, que n'ont possible tous les autres ordres et religions ensemble. »

Car le but de l'école ignorantiste n'est pas d'instruire ; il est d'apprendre à obéir. Pour cela, elle met à sa base l'infaillibilité de ses professeurs et de son enseignement ; elle interdit la discussion, combat l'esprit critique et le libre examen ; elle commande la foi et l'obéissance passive. Obéir ! Pour obtenir ce résultat, l'école ignorantiste emploie tous les moyens de dressage, depuis la privation de dessert au réfectoire jusqu'à la torture dans les cachots. Saint Augustin disait au Ve siècle : « Plutôt la mort que le retour à l'école de notre enfance ! » Au XXe siècle, on fait faire à des fillettes des croix de langue sur des sièges de cabinets, on retrouve encore de petits cadavres dans des placards, et des malheureux traînent toute leur vie les stigmates d'ignobles tortures subies dans leur enfance. C'est par un système de terreur et d'abrutissement continus qu'on arrive à la soumission absolue du jésuite qui n'a plus de pensée, de conscience, d'activité personnelles, et qui est livré à ses maîtres *perinde ac cadaver* (comme un cadavre). L'ignorantisme d'Etat n'est pas moins abrutissant pour obtenir l'obéissance complète du soldat. Comme disait Larousse : « On pourrait inscrire le *perinde ac cadaver* sur la porte de toutes les casernes. »

C'est pour lutter contre le *protestantisme* que Barré fonda les *écoles chrétiennes*. (Voir *Ignorantin.*) Ce protestantisme, après avoir jeté un flot de lumière dans les basses-fosses de l'obscurantisme catholique, se rallia peu à peu à l'ignorantisme en même temps qu'au conservatisme social. Il y a longtemps qu'il ne proteste plus. Genève se montra trop souvent digne de Rome dans l'intolérance et la persécution de la pensée. La monstrueuse célébrité de Torquemada semble avoir empêché Calvin de dormir.

Les Indépendants, les Anabaptistes anglais, au XVIIe siècle, étaient hostiles à l'instruction : « bien qu'ils eussent parmi eux des lettrés accomplis tels que John Milton, le colonel Hutchinson, et d'autres, il régnait dans leurs rangs une défiance profonde à l'égard de l'instruction, et elle a été constatée par des écrivains de toutes les nuances politiques. Dans ses *Sermons*, le Dr South fait remarquer que toute instruction était décriée au point que chez eux les meilleurs prêcheurs étaient les gens qui ne savaient pas lire, les meilleurs théologiens, ceux qui ne savaient pas écrire. Dans toutes leurs prédications, ils avaient de si hautes prétentions à l'Esprit-Saint que certains d'entre eux étaient incapables de déchiffrer une lettre. Pour eux, l'aveuglement était la qualité essentielle d'un guide spirituel... Une *Ballade loyaliste* disait ceci :

> Nous détruirons les Universités,
> Où l'on répand l'instruction,
> Parce qu'elles emploient et encouragent
> Le langage de la Bête.
> Nous mettrons les Docteurs à la porte,
> Ainsi que les talents, quels qu'ils soient ;
> Nous décrierons tous les talents, toute l'ins-
> [truction,
> Et hola ! alors nous nous éleverons.
>
> (Conan Doyle : *Les Recrues de Monmouth.*)

On retrouve cet état d'esprit dans certaines déclarations « ouvrièristes » de notre temps.

L'Eglise continue, avec une persévérance inlassable, l'œuvre d'ignorantisme poursuivie à travers les siècles par toutes les religions. Elle est l'aigle légendaire qui ronge sans cesse le foie de Prométhée, père de la civilisation qu'elle tient enchaînée dans les superstitions et qu'elle empêche de se développer librement et pour tous. C'est le même esprit d'obscurantisme qui fit déchirer Orphée par les Ménades, boire la ciguë à Socrate, périr Hypathie au Ve siècle, brûler Etienne Dolet au XVIe, qui, au XXe, prêche encore le massacre des hérétiques à Notre-Dame de Paris et même la lutte contre l'école laïque qu'il appelle « l'école du vice » ! Et c'est, quoi qu'on en puisse dire, le même esprit qui dirige le mouvement néo-catholique manifesté depuis la Grande Guerre grâce à ce triple concours : désarroi moral des classes laborieuses déséquilibrées par le détraquement général ; offensive capitaliste contre toutes les idées et revendications de justice sociale ; corruption des « intellectuels » asservis à l'argent et au succès. Dans tout cela, très peu de science et encore moins de conscience, malgré les apparences dont les charlatans religieux enrobent leurs pilules. Ce sont d'abord les conversions bruyantes, sinon carnavalesques, de cabotines à la mode, mûries dans la galanterie après une carrière aussi longue que tourmentée. Ce sont aussi celles d'anciens hommes de lettres, plus ou moins anarchisants, qui disaient jadis, avec Adolphe Retté, le plus violent d'entre eux : « Ayant la République, nous avons la gale. Ayant la monarchie cléricale et militaire, nous aurions la peste. Nous préférons la gale. » Aujourd'hui, comme Retté, ils préfèrent la peste et ils travaillent pour la ramener. Mais ce sont surtout, dans le domaine de l'ignorantisme supérieur, les jeunes « intellectuels » qui avancent en escadrons de plus en plus serrés, pour « défendre la liberté dans les disciplines romaines », celles de l'ancien empire romain (lisez fascisme), et celles du catholicisme (lisez inquisition), pour retrouver une ère de foi et d'unité dans la « spiritualité d'un nouveau Moyen-Age » qui serait la soumission à Dieu, le « surrationnalisme » et l'internationalisme « dans le règne de grâce divine qui seule concrétise la vie. » C'est ce pathos, dont la formule est donnée dans des livres récents, qu'on développe dans des centaines de volumes et de conférences, qui est présenté comme la science nouvelle. Il n'a rien d'original, car il nous ramène aux temps où la vraie culture étant bannie, et la véritable science étant considérée comme sorcellerie, les théologiens discutaient de gloses fuligineuses comme celle-ci : « Savoir si une chimère, bombinant dans le vide, peut manger les intentions secondes. » Mais il satisfait admirablement le snobisme. Et celui-ci « bombine dans le vide » tout à son aise, tel un chœur de crapauds bombinants (*bombinator igneus*), au restaurant, aux courses, au dancing, chez le manucure, comme à l'église ; en prenant le thé, en fumant des drogues, en faisant l'amour comme en se confessant. Il parle indifféremment, dans la plus spirituelle des confusions, du boxeur, du danseur, du couturier, du coiffeur, de l'escroc à la mode et des pères de l'Eglise ; il mêle upercut, charleston, ondulation, cochons argentés et sermons. Les matches de boxe, les revues nègres, les boîtes de nuit, les garçonnières, les prédications de Carême, réunissent les mêmes clients au luxe trop raffiné, aux mœurs trop douteuses, aux cervelles trop vides. Ce snobisme fut jadis « anarchisant » ; il fut ensuite « bergsonien » ; il est devenu « thomiste », et Thomas d'Aquin est son prophète entre une « championne » de tennis et une danseuse noire qui s'habille avec des bananes. Tel est le tryptique symbolisant la foi nouvelle et qu'un peintre du jour devrait réaliser pour remplacer dans l'imagerie sulpicienne les *Ecce Homo*, les *Angelus*, les *Pieta*, et autres sujets démodés de « l'art religieux ». Le « docteur angélique » (Thomas d'Aquin) serait plutôt éberlué s'il se voyait parmi de tels disciples. Un saint Jérôme constaterait que sa satire ne servit pas à grand'chose, bien qu'elle cingla vigoureusement la corruption des faux chrétiens qui, de son temps, allaient chercher la volupté païenne jusque dans le désert.

Voilà le nouvel avatar des modernes sophistes qui oublient, ou feignent d'oublier, que pour amener la régression sociale à laquelle ils s'emploient, il faudrait l'aveuglement d'une foi que le catholicisme lui-même a éteinte par ses agissements. On pourrait leur répéter

ce que Voltaire disait au *Pédagogue chrétien* et aux loueurs de chaises de sa paroisse : « Vous ne sauriez croire quel tort vous faites à la religion par votre ignorance, et encore plus par vos raisonnements. On devrait vous défendre d'écrire, à vous et à vos pareils, pour conserver le peu de foi qui reste dans le monde. » La foi de tous ces bons apôtres, soucieux uniquement d'attitudes avantageuses, se mesure à l'importance de leur compte en banque, à la voracité de leurs appétits et à leur défaut total de charité et d'humilité.

La besogne de l'ignorantisme catholique actuel puise son inspiration dans l'Encyclique *Quanta Cura*, du 8 décembre 1864, où la liberté de conscience est qualifiée de « délire et de liberté de perdition », et dans l'Encyclique *Quas Primas*, du 11 décembre 1925, disant que « la peste de notre temps, c'est le laïcisme, ses erreurs et ses tentatives impies. » Ce sont ces Encycliques complétant le *Syllabus* qui donnent les mots d'ordre de toute la campagne de ruse, d'intimidation et de violence menée par l'Eglise contre l'enseignement qui n'est pas le sien. On voit que depuis dix-neuf siècles sa mentalité n'a pas changé malgré les apparences de son opportunisme.

Mais, qui veut trop prouver ne prouve rien, et il ne suffit pas de menacer les gens d'excommunications plus ou moins majeures ou du bûcher, lorsqu'on dispose de ce moyen, pour avoir raison. « Frappe mais écoute », a dit Thémistocle. Il faut empêcher l'Eglise de frapper et, si elle ne veut pas écouter, ça n'a aucune importance pourvu que ses victimes puissent entendre. L'Eglise reproche entre autres choses à l'école laïque d'être « emplie du fléau de la dépopulation ». Quand on pense que la chasteté est ce qu'elle recommande comme l'état de grâce le plus parfait, on se demande comment elle peut concilier deux choses aussi contraires : chasteté et repopulation. Car il faut choisir l'un ou l'autre ; on ne peut être chaste et avoir des enfants. Une seule femme a réussi ce miracle, et encore devons-nous le croire sur parole, avec la foi non avec la raison. Le dilemme est impitoyable, sauf pour l'Eglise qui a des explications. Mais elles ne sont pas pour ceux qui doivent croire aveuglément, pour les pauvres gens à qui un curé promet l'enfer s'ils n'ont pas beaucoup d'enfants et qui ira, lui, en paradis parce qu'il n'en aura pas.

Il arrive alors, par un juste retour des choses, que l'ignorantisme abêtit non seulement ceux qui le subissent, mais aussi ceux qui le professent. La faute des ignorantistes porte son châtiment en elle-même. Et que les bêtes nous pardonnent quand nous parlons d'abêtissement, elles ne tombent jamais si bas que ces messieurs, lorsque la vilaine bête qui est en eux se manifeste contre leur prétention à la chasteté (voir *Ignorantin*), ou qu'ils falsifient leur catéchisme pour envoyer les hommes à la guerre. Il en est de même pour les ignorantins supérieurs. « Ce n'est pas impunément qu'on lit de mauvais livres », disait Victor Hugo ; ce n'est pas impunément, non plus, qu'on en écrit et qu'on en répand la substance. Les « intellectuels » qui, en 1914, ont laissé « mobiliser leurs consciences », comme l'a montré Demartial dans un livre vengeur, se sont à jamais disqualifiés, souillés dans l'océan de boue et de sang où ils ont contribué à précipiter les hommes. Seul, celui d'entre eux qu'ils ont voulu chasser, déchirer, flétrir, parce qu'il resta pur au-dessus de leur impureté, humain en dehors de leur bestialité, Romain Rolland, laissera un nom que la mémoire des hommes conservera avec toujours plus d'amour et de reconnaissance. On a honte pour ces savants, ces penseurs, ces artistes, devant les divagations où les a conduits leur intellectualité en délire et surtout leur lâcheté de caractère. Ils ont mobilisé avec leurs consciences la science, la pensée, l'art qu'ils prétendaient pompeusement représenter. Ils ont fait français, allemand, anglais ou turc, suivant les nations encerclées par le fer et la sottise, ce qui était, au-dessus de tout, universel. Dieu lui-même fut mobilisé, mis au service des gouvernements ; les églises s'emplirent de drapeaux et des chrétiens portèrent la croix de guerre. Ils soutiennent aujourd'hui, dans l'Europe mutilée, des sophistications qui, si on les laisse faire, la ramèneront à la décomposition et à la pourriture où sombra l'empire romain.

A côté des savants véritables, ne recherchant que la vérité et faisant cette union de « science et conscience » réclamée par Rabelais, il y a les savants d'église. M. Guignebert écrivait à leur sujet (*Œuvre*, 19 avril 1927), à l'occasion de la célébration des soixante-dix ans d'Alfred Loisy : « En principe, l'Eglise aime la science et de cet amour elle proteste en toute occasion, la main sur son cœur, mais il ne s'agit jamais que de la science définie et régentée par elle, celle dont elle escompte les services ou, à tout le moins, la neutralité bienveillante. Pourtant la science n'est rien, elle n'est pas là où elle ne trouve point la liberté absolue de sa recherche, la libération totale de toute autorité, la pleine sécurité de ses conclusions. Lui reconnaître les droits qu'elle réclame, ce serait, pour le dogmatisme nécessaire de l'orthodoxie, accepter son propre suicide. Durant quelques années, sous l'œil soupçonneux de censeurs vigilants et d'espions zélés, Loisy a essayé de gagner l'impossible gageure : servir à la fois la science désintéressée et l'Eglise romaine. Sa sincérité était parfaite et il croyait encore que les autorités qui gouvernaient le grand corps catholique finiraient par se rendre compte qu'il ne suffit pas de décider pour avoir raison et que les faits positivement reconnus portent en eux une force de persuasion contre quoi il n'est pas de théologie qui puisse prévaloir. Et, quand il a dû quitter son illusion, quand il a été rudement mis en demeure de choisir entre ce qu'on lui affirmait et ce qu'il avait appris à la sueur de son front, c'est la science qu'il a suivie. Il n'a pas cherché à résister à la volonté de sa conscience et il a enduré le déchirement affreux de ses affections contraires jusqu'au jour où, au terme du progrès ininterrompu de ses réflexions, il a trouvé le repos dans une autre certitude : celle qu'apporte à tout homme qui cherche âprement le vrai l'assurance de l'avoir trouvé. »

Nous constatons donc que le fondement de l'ignorantisme et de son corollaire l'obscurantisme, se trouve dans les religions, dans leur imposture, dans leur haine de la vérité scientifique et de la liberté humaine. Grâce à leur concours, les puissants de la terre ont pu organiser l'ignorantisme d'Etat qui sévit dans toutes les formes de gouvernements, autocratiques ou démocratiques, religieux ou laïques, car, à peu d'exceptions près — et ici, dans les faits, l'exception confirme la règle, — il n'y a dans les gouvernements, comme dans toutes les prétendues élites préposées à la conservation de l'ordre social, que de ces « prétendus penseurs », comme a dit Larousse, « gens égoïstes et prudents, qui se mettent en garde, par la propagation de l'obscurantisme, contre les dangers que la diffusion des lumières peut faire courir aux positions injustement acquises, et conservées par l'ignorance des masses. » (*Larousse Universel*).

Pour se rendre compte de la puissance de l'ignorantisme, il n'est que de l'observer à travers les siècles dans la survivance des superstitions. On rit des nègres qui portent à leur cou des amulettes ou qui frappent sur des calebasses pour faire fuir les mauvais esprits ; mais on porte sur soi des médailles et des scapulaires et on fait des processions pour amener la pluie. Au temps des Croisades, des troupeaux humains semaient de leurs os les routes de Terre Sainte ; ils continuent à se grouper à Rome, à Lourdes, dans tous les lieux de pèlerinages. Dieu voulait la guerre, jadis ; aujourd'hui la veulent avec lui les grands principes républicains : Liberté, Justice, Droit, dont on a fait, comme de Dieu, des entités

maléfiques. Au nom de la Paix, l'ignorantisme a établi la sophistique nationaliste : *Si vis pacem para bellum* — « Si tu veux la paix prépare la guerre » — et il vient de lui donner sa suprême consécration par la loi militaire Buat-Boncour qui, de l'aveu même des journaux conservateurs les moins suspects de démagogie, tel le *Temps*, livre au militarisme et à la guerre tous les Français des deux sexes, depuis le berceau jusqu'à la tombe. D'accord avec les ignorantistes religieux du passé, ceux du présent, démocrates, libres penseurs et pacifistes officiels, soutiennent que cette loi est en harmonie, non seulement avec les principes pacifistes, mais encore avec ceux du socialisme et de l'Internationale Ouvrière !... On voit par là que les sophismes politiciens sont dignes des sophismes religieux ; ils se complètent en se rejoignant pour la même besogne obscurantiste. Les partis politiques de toutes les opinions, les journaux de toutes les nuances, la poursuivent pour l'abrutissement populaire. Le cabaret, le cinéma, le dancing, servent l'alcool, la fausse sentimentalité, le cabotinage, qui abrutissent triplement. Ils détournent la jeunesse de l'étude, des bibliothèques, des musées ; ils l'excitent aux violences sportives, qui ne sont que des entreprises de préparation militaire, et font se repaître la foule des brutalités appelées athlétiques et de la sanglante barbarie des *corridas de toros*. On perpétue aussi des spectacles de férocité et de lâcheté comme les *chasses à courre*. Sous la haute présidence d'une duchesse devenue lieutenant de louveterie de la République, et comme sous le « Grand Roi », on invite les foules à assister à la curée du cerf ! On voit alors dix mille « citoyens », comme disent les flagorneurs de cette populace, accourir pour applaudir à l'étripement d'une bête, comme on y voyait jadis dix mille « manants » et comme, bien avant encore, dans les cirques romains, des milliers d' « esclaves » s'amusaient en regardant dépecer ceux d'entre eux qu'on livrait aux bêtes. Composée d'esclaves, de manants ou de citoyens, la foule humaine a toujours la même inconscience et la même cruauté entretenues par le même ignorantisme.

L'ignorantisme cumule la crasse physique sur les corps et la crasse morale dans les cerveaux. On entend des mères dire des poux qui grouillent dans les tignasses incultes de leurs progénitures : « C'est un signe de santé !... » Pauvres gosses, qui ont une telle santé ! Encore au berceau, ils sont déjà la proie de parasites. On leur fait prendre ainsi l'habitude pour plus tard, lorsque s'abattra sur eux la vermine patronale, militariste et politicienne. C'est le culte de la crasse .Il n'est pas encouragé seulement par les religieux, qui ignorent ou condamnent les soins de propreté et proposent à l'admiration publique l'exemple de saints et de saintes qui furent dévorés d'ulcères et se nourrirent d'excréments. Il l'est aussi par les propriétaires « philanthropes » qui tirent de larges revenus des taudis sans air et sans lumière où les prolétaires entassés vivent dans l'ordure et sont la proie de toutes les maladies. Et des « esthètes » admirent les tignasses pouilleuses et les vêtements en loques sur des corps crasseux. Des « artistes » protestent contre la démolition des vieilles bâtisses où les maladies sociales continuent leurs ravages. Des « amateurs d'âmes » s'extasient et tomberaient à genoux si les cailloux n'étaient si durs, devant les théories de pèlerins portant des cierges et chantant des cantiques. « N'est-ce pas vraiment une cruauté que d'apporter des lumières à cette barbarie si poétique et d'opposer les conclusions glaciales de la science à tant d'illusions consolantes », disent avec M. Henry Eon (*Paysages Bretons*) tous ces « grands et bons esprits » qui aiment tant la saleté, la misère et l'ignorance pour les autres.

Si l'enseignement n'est plus le privilège de l'Eglise, l'ignorantisme n'en continue pas moins son œuvre dans l'éducation et l'instruction. Elle se poursuit non seulement dans les écoles libres, mais aussi dans les établissements officiels, à l'humble école primaire même où tant d'instituteurs, âmes ardentes et cœurs généreux qui voudraient répandre la lumière dans les jeunes cerveaux prolétariens, sont obligés, par les programmes qui leur sont imposés, à « bourrer les crânes » laïquement et à faire besogne d'ignorantins de robe courte. (Voir *Instruction populaire*). L'ignorantisme sévit tout particulièrement, et cela se conçoit, dans l'enseignement de l'Histoire. De la plus petite école de village jusqu'en Sorbonne, on « plutarquise » plus ou moins grossièrement. M. Bouglé, un des professeurs les plus « avancés » de l'Université, — il est du moins vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, — écrivait dernièrement qu'il serait « prématuré » de demander un enseignement de l'Histoire « enfin réformé, qui ferait prédominer sur les haines nationales, dans l'esprit des citoyens du monde de demain, le sentiment de la solidarité humaine ». M. Bouglé ajoutait : « On ne trouverait en tout cas, à l'heure actuelle, aucune autorité morale — fût-ce celle de la Société des Nations — pour le recommander. Ni non plus aucune autorité scientifique. » (*Œuvre*, 3 avril 1927). M. Bouglé se trompe ; il y a eu des « autorités morales et scientifiques » non seulement pour recommander, mais pour entreprendre, un enseignement d'honnêteté et de sincérité, de vérité et de solidarité, un, entre autres, qui fut Elisée Reclus et qui a laissé cette œuvre impérissable : l'*Homme et la Terre*. Mais ils sont ignorés ou méprisés des savants officiels, religieux ou laïques également dévoués au mensonge, qui font passer les « convenances d'Etats » avant l'exactitude historique. C'est ainsi que les mêmes faussetés enseignées sur les origines de toutes les guerres ont été répétées à propos de la guerre de 1914 pour entretenir chez les peuples les haines nationales indispensables aux intérêts des impérialismes souverains. L'heure n'est pas venue — elle ne vient jamais pour les gouvernements et pour les historiens mercenaires — de dire aux hommes une vérité qui leur ouvrirait les yeux sur les entreprises criminelles de leurs exploiteurs. Si on veut connaître cette vérité sur la Grande Guerre, il faut lire, non l'histoire écrite par les pontifes officiels, mais les ouvrages des Mathias Morhardt, Demartial, Dupin, pour ne citer que des écrivains français, qui ont dénoncé et prouvé les falsifications et toute l'œuvre ténébreuse des criminels internationaux responsables de cette guerre et décidés à continuer l'œuvre d'obscurantisme qui amènera la prochaine.

Dans toute société basée sur l'autorité, c'est-à-dire dans tous les Etats modernes, l'instruction officielle est une forme de l'ignorantisme. Elle peut être laïque et même anticléricale, elle n'entretient pas moins les individus dans l'ignorance de la vérité qui seule peut fournir une base solide à leur bonheur en leur enseignant les vrais devoirs qui leur incombent envers eux-mêmes et envers les autres. Elle les berce dans l'illusion d'une souveraineté de carnaval pour les livrer *perinde ac cadaver*, comme jadis le faisaient les hommes noirs, aux profiteurs de l'imposture.

Seule, une société où ne régnera d'autre autorité que celle de la science mise au service de la justice et de la bonté, pourra faire disparaître l'ignorantisme et l'obscurantisme. Les hommes ignoreront toujours beaucoup de choses ; tout au moins, dans une société où ils n'emploieront plus leur savoir à s'exploiter les uns les autres, pourront-ils travailler efficacement à s'instruire pour obtenir plus de bonheur. Leur lutte contre l'ignorance sera d'autant plus productive que, comme tout savant scrupuleux, ils sauront pratiquer le *doute*, ce « mol oreiller » de Montaigne, qui interdit d'affirmer ou de nier ce qu'on ignore, et qu'ils se garderont de l'*erreur*, instrument de l'ignorantisme et de l'obscurantisme, qui affirme ou nie sans preuve et a produit ainsi toutes les servitudes, toutes les douleurs, toutes les

hontes dans lesquelles l'humanité est toujours plongée. — Edouard ROTHEN.

ILLÉGALISME. *Le caractère anti-légaliste de l'anarchie devant être traité aux mots* loi *et* légalité *nous n'examinerons ici, sous le vocable « illégalisme » que l'activité hors loi, le mode d'existence qu'ont choisi certains anarchistes, lesquels se procurent, en marge du code, les ressources nécessaires à leur subsistance. Cette attitude — en son essence — est indépendante des voies secrètes, extra-légales, que revêtent, à certaines heures et dans certaines conditions, voire en permanence, la propagande et l'action anarchistes. L'illégalisme « matériel » (si l'on peut dire) est uniquement un moyen individuel d'organiser la vie quotidienne. Il ne comporte pas,* en soi, *l'affirmation d'une philosophie, tout comme le fait de travailler à l'usine n'implique pas d'opinion « a priori ». Le pratiquent d'ailleurs, sans différenciation, des gens totalement étrangers à l'anarchisme.* — S. M. S.

ILLÉGALISME (*Le vol*). La propagande pour l'illégalisme et le vol peut avoir quelque influence sur de jeunes écervelés. Elle expose ceux qui se laisseraient aller à ce moyen, commode en apparence, de « se débrouiller » à gâcher lamentablement toute leur existence. Même à ce point de vue personnel, au point de vue purement égoïste de se tirer d'affaire, le moyen ne vaut rien. Nous l'avons vu, il y a une douzaine d'années. Sauf exception rarissime, il ne donne aucun résultat. Le métier de joueur ne vaut pas grand chose. Celui de voleur est bien pire, car aucun enjeu ne vaut la perte de la liberté.

Un bourgeois vivra de ses rentes, c'est-à-dire en parasite. Mais un pauvre diable d'individualiste qui ne veut pas se prostituer dans le travail salarié, comment fera-t-il ? Il sera forcé de vivre d'expédients, c'est-à-dire que lui aussi vivra en parasite... J'ai entendu souvent discuter sur la légitimité ou non de la reprise individuelle, sur l'utilité de certains gestes. Or, il y a un critérium très commode et que je n'ai jamais vu énoncer clairement. Pour juger si un homme vit d'une façon sympathique, il suffit de savoir s'il vit ou non en parasite : que ce soit un rentier, comme un bourgeois, ou que ce soit un simple estampeur, un escroc, un souteneur, etc. Tout être qui vit en parasite ne peut avoir notre sympathie. Il faut que chacun travaille selon ses forces. Les enfants, les vieillards, les malades, les convalescents, etc. sont dispensés d'un travail productif. Ce qui froisse notre sentiment de justice, c'est l'existence du parasitisme social. C'est contre ce parasitisme que nous nous élevons ; ce n'est donc pas en ajoutant un parasitisme à un autre qu'on créera une nouvelle morale.

Notre morale, celle que nous opposons à la morale du parasitisme, est celle du travail Bien entendu, il s'agit de travail productif, je veux dire de travail utile au point de vue social et non au point de vue du profit individuel. C'est ainsi qu'il ne suffit pas de travailler, il faut encore se rendre compte de la destination du travail. Un ouvrier qui fabrique des canons, un maçon qui participe à la construction d'une prison, un gardien de cette même prison, font du travail nuisible. Les travailleurs utiles sont exploités, c'est vrai, mais notre libération à tous et la possibilité d'une nouvelle morale sont justement dans l'effort des travailleurs contre cette exploitation. Il faut que le travail utile, le travail nécessaire (dont les humains ne peuvent s'affranchir, puisque notre vie en dépend) il faut que ce travail ne soit plus exploité par une classe parasite.

Le vol reste un moyen précaire et *temporaire* d'échapper à la faim et à la mort — il faut bien vivre — et, dans ce cas, la morale chrétienne absout le vol. A plus forte raison nous, anarchistes, n'avons pas contre les voleurs la répulsion que professent les honnêtes gens. Nous savons, d'ailleurs, que la vie de ces honnêtes gens est fondée sur le vol et le parasitisme. La seule différence, c'est que le vol des bourgeois est légal. Un voleur nous semble donc tout aussi « honorable » qu'un financier, par exemple. Mais quant à faire du vol (illégal) un système, ce serait reconnaître le parasitisme ce serait élever à la dignité d'une *morale de révolte* un moyen individuel de se tirer d'affaire, sans que le principe de propriété en souffre la moindre atteinte... Le vol ne s'attaque pas *à la cause* de la propriété : il ne s'attaque pas aux conditions du travail. Le vol s'en prend à la propriété, à la richesse, une fois constituées, ou du moins à une infime partie de cette richesse. Mais il ne s'oppose pas à la naissance, au développement et à la reproduction de cette richesse, au contraire. Les pertes subies à la suite d'un vol ne font que pousser le patron à pressurer davantage le travail de ses ouvriers. Le voleur professionnel n'a même pas intérêt à anéantir la richesse bourgeoise : il en vit, à peu près comme le larbin de grande maison vit sur le coulage de l'office... Les voleurs n'ont jamais eu une action sociale. Ce n'est pas non plus en prenant l'habitude de faire du tort à autrui, quel qu'il soit, qu'on devient révolutionnaire....

Une société humaine, quelle qu'elle soit, ne peut vivre que par le travail, chacun travaillant à son métier, chacun solidaire et dépendant du travail d'autrui. Une société ne peut pas être fondée sur le vol. Comment vivrait-elle ? Le vol ne produit rien. Les richesses produites par le travail attirent l'appétit des fainéants et des voleurs. Dans toute société il y a des voleurs légaux, des parasites. Nous cherchons à nous en débarrasser. Est-ce pour admettre d'autres parasites, les illégaux ?

Sous prétexte que la société est mal faite, quelques voleurs se posent en champions des opprimés ; ils se vantent de récupérer les richesses mal acquises (reprise individuelle). Mais ils ne changent rien à l'ordre social existant. Leur activité (si j'ose dire) ne supprime pas les causes du parasitisme ; au contraire, ils en profitent... Le vol entre au compte des profits et pertes dans toute entreprise capitaliste, mais, en définitive, c'est aux dépens des travailleurs...

Les illégalistes ne peuvent pas non plus se vanter de travailler au progrès moral : la duperie ne peut engendrer que la méfiance. Ils n'ont pas non plus à se parer d'une auréole héroïque. Pour vivre, pour réussir (temporairement) ils cherchent naturellement le moindre risque. Ils n'ont pas l'ambition de cambrioler Rothschild, c'est impossible ; donc ils cambrioleront les chambres de bonnes au 6e, ils refileront de la fausse monnaie à de pauvres ménagères, ils abuseront de la confiance naïve de leurs propres camarades. Je n'invente rien. L'expérience du passé est là. — M. PIERROT.

ILLÉGALISME. Rien ne sert de le dissimuler, car, qu'on le reconnaisse ou non, il y a des anarchistes qui résolvent leur question économique de façon extra-légale, c'est-à-dire par des moyens impliquant atteinte à la propriété, par l'usage constant ou occasionnel de différentes formes de violence ou de ruse, la pratique de métiers ou professions que la police ou les tribunaux désavouent.

C'est en vain que les doctrinaires anarchistes communistes — et pas tous— veulent se désolidariser des « illégalistes », tonner contre « la reprise individuelle », qui remonte cependant aux temps héroïques de l'anarchisme, à l'époque des Pini, des Schouppe, des Ortiz, des Jacob. C'est en vain que les doctrinaires de l'anarchisme individualiste, tels les Tucker, combattront l'*outlawry* anarchiste : il y a eu, il y aura toujours des théoriciens de l'illégalisme anarchiste, spécialement en pays latins.

Avant de nous enquérir de ce que disent ces « théoriciens » qui sont surtout des camarades qui cherchent à

expliquer et à s'expliquer la tournure d'esprit de l'illégaliste annarchiste, il convient de faire remarquer que la pratique de l'illégalisme n'est ni à prôner ni à propager ; il offre de redoutables aléas. Il n'affranchit économiquement à aucun point de vue. Il faut des circonstances exceptionnelles pour qu'il n'entrave pas l'épanouissement de la vie individuelle ; il faut un tempérament exceptionnel pour que l'illégalisme ne se laisse pas entraîner et finisse par être réduit au rang de déchet social.

Ces réserves faites et proclamées à son de trompe, s'il le faut, s'ensuit-il que le camarade qui se procure son pain quotidien en recourant à un métier stigmatisé par la coutume, interdit par la loi, puni par « la justice », ne doive pas être traité en « camarade » par celui qui accepte de se faire exploiter par un patron ?

Somme toute, tout anarchiste, adapté ou non, est un illégal, parce qu'il nie la loi. Il est illégal et délinquant toutes les fois qu'il émet et propage des opinions contraires aux lois du milieu humain où il évolue.

Entre l'illégaliste intellectuel et l'illégaliste économique, il n'y a qu'une question d'espèce.

L'anarchiste illégaliste prétend qu'il est tout autant un camarade que le petit commerçant, le secrétaire de mairie ou le maître de danse qui ne modifient en rien et pas plus que lui les conditions de vie économique du milieu social actuel. Un avocat, un médecin, un instituteur peuvent envoyer de la copie à un journal libertaire et faire des causeries dans de petits groupes d'éducation anarchistes, ils n'en restent pas moins les soutiens et les soutenus du système archiste, qui leur a délivré le monopole leur permettant d'exercer leur profession et aux réglementations duquel ils sont obligés de se soumettre s'ils veulent continuer leur métier.

La loi protège aussi bien l'exploité que l'exploiteur, le dominé que le dominateur, dans les rapports sociaux qu'ils entretiennent entre eux et, dès lors qu'il se soumet, l'anarchiste est aussi bien protégé dans sa personne et ses biens que l'archiste ; dès lors qu'ils obtempèrent aux injonctions du « contrat social » la loi ne fait pas de distinction entre eux. Qu'ils le veuillent ou non, les anarchistes qui se soumettent, petits artisans, ouvriers, fonctionnaires, employés, ont de leur côté la force publique, les tribunaux, les conventions sociales, les éducateurs officiels. C'est la récompense de leur soumission ; quand elles contraignent l'employeur archiste à payer demi-salaire au salarié anarchiste victime d'un accident de travail, les forces de conservation sociale se soucient peu que le salarié, intérieurement, soit hostile au système du salariat ; et la victime profite de cette insouciance.

Au contraire, l'insoumis, le réfractaire au contrat social, l'anarchiste illégal a contre lui toute l'organisation sociale, quand il se met, pour « vivre sa vie », à brûler les étapes. Il court un risque énorme et il est équitable que ce risque soit compensé par un résultat immédiat, si résultat il y a.

Tout anarchiste, soumis ou non, considère comme un camarade, celui d'entre les siens qui refuse d'accepter la servitude militaire. On ne s'explique pas que cette attitude change quand il s'agit du refus de se laisser exploiter.

On conçoit fort bien qu'il y ait des anarchistes qui ne veuillent pas contribuer à la vie économique d'un pays qui ne leur accorde pas la possibilité de s'exprimer par la plume ou par la parole comme ils le voudraient, qui limite leurs facultés de réalisation ou d'association dans quelque domaine que ce soit. Tout bien considéré, les anarchistes qui consentent à participer au fonctionnement des sociétés où ils ne peuvent vivre à leur gré, sont des inconséquents. Qu'ils le soient, c'est leur affaire, mais qu'ils n'objectent pas aux « réfractaires économiques ».

Le réfractaire à la servitude économique se trouve obligé, par l'instinct de conservation, par le besoin et la volonté de vivre, de s'approprier une parcelle de la propriété d'autrui. Non seulement cet instinct est primordial, mais il est légitime, affirment les illégalistes, comparé à l'accumulation capitaliste, accumulation dont le capitaliste, pris personnellement, n'a pas besoin pour exister, accumulation qui est une superfluité. Maintenant qui est cet « autrui » auquel s'en prendra l'illégaliste raisonné, conscient, l'anarchiste qui exerce une profession illégale ? Ce ne sera pas aux écrasés de l'état de choses économiques. Ce ne sera pas non plus à ceux qui font valoir par eux-mêmes, sans recours à l'exploitation d'autrui, leur « moyen de production ». Cet « autrui », mais ce sont ceux qui veulent que les majorités dominent ou oppriment les minorités, ce sont les partisans de la domination ou de la dictature d'une classe ou d'une caste sur une autre, ce sont les soutiens de l'Etat, des monopoles et des privilèges qu'il favorise ou maintient. Cet « autrui » est en réalité l'ennemi de tout anarchiste — son irréconciliable adversaire. Au moment où il s'attaque à lui, — économiquement, — l'anarchiste illégaliste ne voit plus en lui, ne veut plus voir en lui qu'un instrument du régime archiste.

Ces explications fournies, on ne saurait donner tort à l'anarchiste illégaliste qui se considère comme trahi lorsque l'abandonnent ou s'insoucient d'expliquer son attitude les anarchistes qui ont préféré suivre un chemin moins périlleux que celui sur lequel lui-même s'est engagé.

A l'anarchiste révolutionnaire qui lui reproche de chercher tout de suite son bien-être au point de vue économique, l'illégaliste lui rétorque que lui, révolutionnaire, ne fait pas autre chose. Le révolutionnaire économique attend de la révolution une amélioration de sa situation économique personnelle, sinon il ne serait pas révolutionnaire ; la révolution lui donnera ce qu'il espérait ou ne le lui donnera pas, comme une opération illégale fournit ou ne fournit pas à celui qui l'exécute ce qu'il escomptait. C'est une question de date, tout simplement. Même, quand la question économique n'entre pas en jeu, on ne fait une révolution que parce que l'on s'attend personnellement à un bénéfice, à un avantage religieux, politique, intellectuel, éthique peut-être. Tout révolutionnaire est un égoïste.

Quant aux objections de ceux qui font un travail de leur goût, qui exercent une profession qui leur plaît, il suffira de leur opposer cette remarque que me fit personnellement Elisée Reclus un jour qu'à Bruxelles, je discutais la question avec lui : « Je fais un travail qui me plaît, je ne me reconnais pas le droit de porter un jugement sur ceux qui ne veulent pas faire un travail qui ne leur plaît pas. »

L'anarchiste dont l'illégalisme s'attaque à l'Etat ou à des exploiteurs reconnus n'a jamais indisposé « l'ouvrier » à l'égard de l'anarchisme. Je me trouvais à Amiens lors du procès Jacob qui s'en prit aux églises, aux châteaux, aux officiers coloniaux ; grâce aux intelligentes explications de l'hebdomadaire *Germinal*, les travailleurs amiénois se montrèrent très sympathiques à Jacob, récemment libéré du bagne, et aux idées de reprise individuelle. Même non anarchiste, l'illégal qui s'en prend à un banquier, à un gros usinier, à un manufacturier, à une trésorerie, etc., est sympathique aux exploités qui considèrent quelque peu comme des laquais ou des mouchards les salariés qui s'obstinent à défendre les écus ou le papier-monnaie de leur exploiteur, particulier ou Etat. Des centaines de fois, il m'a été donné de le constater.

Bien que je ne possède pas les statistiques voulues, la lecture des journaux révolutionnaires indique que le chiffre des emprisonnés ou des tués, à tort ou à raison, pour faits d'agitation révolutionnaire (dont la « propagande par le fait ») laisse loin derrière lui, le nombre

des tués ou emprisonnés pour faits d'illégalisme. Dans ces condamnations, les théoriciens de l'anarchisme, du communisme, du socialisme révolutionnaire ou insurrectionnel ont une large part de responsabilité, car ils n'ont jamais entouré la propagande en faveur du geste révolutionnaire des réserves dont les « explicateurs » sérieux entourent le geste illégaliste.

Dans une société où le système de répression revêt le caractère d'une vindicte, d'une vengeance que poursuivent et exercent les souteneurs de l'ordre social sur et contre ceux qui les menacent dans la situation qu'ils occupent — ou poursuit l'abaissement systématique de la dignité individuelle — il est clair qu'à tout anarchiste « l'enfermé » inspirera plus de sympathie que celui qui le prive de sa liberté ou le maintient en prison. Sans compter que c'est souvent parmi ces « irréguliers », ces mis au ban des milieux fondés sur l'exploitation et l'oppression des producteurs, qu'on trouve un courage, un mépris de l'autorité brutale et de ses représentants, une force de résistance persévérante à un système de compression et d'abrutissement individuels qu'on chercherait en vain parmi les réguliers ou ceux qui s'en tiennent aux métiers tolérés par la police.

Nous nourrissons la conviction profonde que, dans une humanité ou un milieu social où les occasions d'utiliser les énergies individuelles se présenteraient au point de départ de toute évolution personnelle, où elles abonderaient le long de la route de la vie, où les plus irréguliers trouveraient faculté d'expériences multiples et aisance de mouvements, les caractères les plus indisciplinés, les mentalités les moins souples parviendraient à se développer pleinement, joyeusement, sans que ce soit au détriment de n'importe quel autre humain. — E. ARMAND.

ILLÉGALISME. « Exercice de métiers hasardeux non inscrits aux registres des professions tolérées par la police. » — E. ARMAND.

En principe, tous les anarchistes sont des illégaux, ou plus exactement, des a-légaux. Négateurs de l'autorité, des lois, ils tendent vers leur destruction et s'ingénient en attendant l'an-archie, à échapper à leurs contraintes.

En fait, une grande partie des anarchistes, tout en préparant la disparition progressive ou simultanée de tous les articles du Code des Lois, s'adapte au fait social, le subit. C'est ainsi qu'ils se plient aux lois sur la propriété, aux lois sur le service militaire, aux lois sur les mœurs, etc. L'attitude de ces anarchistes : illégaux par principe et légaux en fait, leur est dictée soit par le sentiment de leur impuissance devant les foudres de la loi, soit par préjugés, ou traditions, ou morales, soit par tempérament.

La critique des bases d'autorité, au service de tempéraments combatifs, logiques, débarrassés des préjugés courants sur la morale et l'honnêteté, a donné naissance à une catégorie d'anarchistes, qui ont affirmé une théorie de vie illégaliste.

A la force sociale ou gouvernementale, ils opposeront leur audace, leur science et leur ruse. Ce qu'ils ne peuvent réaliser socialement, ils le réaliseront individuellement. Face à l'autorité qui fait le Bien et le Mal, qui commande au nom de sophismes ou de sa force, tout est Bien, pourvu qu'on soit le plus fort ; il n'y a de Mal que d'être insuffisamment armé. Si l'exploité voulait, il n'y aurait plus d'exploitation. Attendre qu'il le comprenne, et ose se refuser à être exploité, c'est apporter, ou au moins conserver, sa part d'acceptation à l'édifice autoritaire. Or, eux, ont compris, ils oseront, ils vivront en dehors de la loi, contre la loi.

Travailler, c'est consolider l'Etat ; être soldat, c'est défendre le Capital. Ils veulent que disparaisse l'Etat et le Capital : ils ne seront pas soldats ; ils ne travailleront pas. Personnellement, ils s'insurgent ; ils n'acceptent pas la loi. Ils n'ont pas d'instruments de production, pas de matière première sur laquelle exercer leur activité. Ils prendront leur part de la richesse sociale, du capital produit, amassé, par les générations disparues et monopolisé par quelques individus.

Et comme l'actuel possesseur de ces capitaux ne voudra pas se laisser exproprier, on employera les moyens adéquats : tantôt des moyens directs : le vol ; tantôt indirects : escroqueries, fabrication de fausse monnaie, etc., etc. Nul n'est obligé, en droit, de se soumettre à un contrat unilatéral, qu'il n'a pas été appelé à discuter, qu'il n'a pas contresigné.

D'autre part, le minimum de bien-être et de liberté, nécessaire à tout individu évolué, ne peut être que très rarement acquis par des procédés légaux. De ce fait, le produit du travail de chacun ne lui reste pas intégral, et le travail devient une duperie. C'est ainsi que Guizot a pu dire avec juste raison : « Le travail est une garantie efficace contre la disposition particulière des classes pauvres. La nécessité incessante du travail est le côté admirable de notre société. Le travail est un frein ! »

Fatigué, exténué, sale souvent, l'ouvrier, le travailleur, rentre dans un logis dont le loyer n'est pas trop élevé, c'est-à-dire : un taudis. Pas de place, pas d'air, pas de meubles ; une nourriture insuffisante ou de mauvaise qualité ; le souci continuel de ne pas dépenser plus que ce qu'il gagne ; la maladie qui le guette, le chômage ; enfin la continuelle et terrible insécurité du lendemain.

Ah ! échapper au salariat ; être propriétaire de son champ, de son atelier, de sa maison ! Le travail ne pouvant nous libérer, nous nous débrouillerons en dehors des limites de la loi.

Pour vivre la vie libre que nous voulons, il nous faut mener une campagne de tous les instants contre les institutions sociales. Il nous faut créer un milieu de « nôtres » considérable ; émanciper le plus grand nombre possible de cerveaux, afin d'être plus forts pour résister à l'oppression. Mais notre presse est chlorotique : *faute d'argent ;* nos conférenciers ne peuvent se déplacer : *faute d'argent ;* nos livres ne peuvent être édités : *faute d'argent ;* nos écoles ne peuvent subsister : *faute d'argent. Faute d'argent*, telle est la litanie ; car le travailleur, qui a déjà grand peine à se nourrir, se vêtir, se loger avec son salaire, ne peut distraire pour la propagande que des sommes ridiculement minimes.

Ah ! si nous avions de l'argent ; si nous pouvions disposer de ce levier formidable pour révolutionner les esprits, comme notre vie pourrait s'épandre. Or, nous voulons vivre, et tout de suite. Il n'y a pas de Ciel ni d'Enfer pour nous recevoir après notre mort. Il faut vivre maintenant !

Par le travail rarement la libération est possible ; nous serons donc : *illégalistes.*

Mais ici, il est bien nécessaire de s'entendre. L'illégalité ne pose pas ses actes comme révolutionnaires. Il sait : qu'une escroquerie, un estampage, un vol, etc., ne modifient en rien les conditions économiques de la société. Il sait qu'en ne se rendant pas à la caserne, il n'a pas détruit le militarisme. Non plus, l'illégaliste, parce qu'échappant à l'usine, à l'atelier, ou à la ferme, parce que ne « travaillant » pas, n'est un paresseux.

L'illégaliste-anarchiste choisit un travail non accepté par les lois, donc dangereux, comme moyen de vie économique, comme pis-aller. Il est toujours prêt à faire un travail utile, à condition qu'il puisse jouir du produit intégral de ce travail.

Aussi, il est entendu que « en tous cas, jamais la pratique des « gestes illégaux » ne saurait, à nos yeux, diminuer intellectuellement ou moralement qui s'y livre. C'est même le « critérium » qui permettra de savoir à qui on a affaire. Nul individualiste n'accordera sa confiance au soi-disant camarade qui se targue « d'illégalisme », ne pense qu'à bombances et fêtes, indiffé-

rent aux besoins de ses amis, insouciant de la marche du mouvement des idées qu'il prétend siennes. Il lui sera plus sympathique qu'un autre, voilà tout, car le réfractaire, l'irrégulier, le hors-cadre, même inconscients, même impulsifs, attireront toujours l'individualiste anarchiste. « Entre Rockfeller et Cartouche, c'est Cartouche qui a sa sympathie. » (E. Armand : *Initiation individualiste*, p. 131.)

Ainsi donc, il y a deux sortes d'illégalistes : l'Illégaliste anarchiste, qui lutte illégalement, par raison et par tempérament, qui accomplit des « actes illégaux » de la même manière que travaille chez un patron quelconque l'anarchiste non « illégaliste », c'est-à-dire en s'appliquant à sauvegarder son intégrité intellectuelle et éthique ; l'Illégaliste bourgeois qui s'insoucie totalement du milieu social, du bien-être de ses compagnons, qui ne lutte pas contre l'Autorité sauf pour son cas tout spécial, qui « se débrouille » par tempérament sans plus.

Seul le premier nous intéresse réellement. Ce n'est point la profession, mais la mentalité, qui fait d'un individu : notre camarade.

La théorie illégaliste apparaît souriante à l'anarchiste : lutte active contre les lois ; profits permettant une plus sérieuse propagande ; évasion de ces enfers abrutisseurs que sont l'usine et l'atelier ; plus de patron. Mais il faut bien comprendre que tout cela ne va pas sans de sérieux inconvénients. La société est trop bien organisée, trop anciennement policée pour qu'elle n'ait pas prévu cette porte de sortie pour les salariés. Aussi est-elle terriblement armée contre les réfractaires et féroce dans la répression.

Pour l'illégaliste, même avec des qualités et un tempérament extraordinaires, il y a infiniment plus de chances pour qu'il ne réussisse pas que pour le succès de son entreprise. La conséquence, c'est l'échafaud parfois ; la balle d'un policier souvent ; en tout cas c'est l'emprisonnement. Pour vivre plus libre, quatre murs ; pour bien vivre, du pain et de l'eau. Et la satisfaction ultime de cracher un dernier « blasphème » à la gueule de la société, ne vaut pas, certes, toutes les possibilités qui vont s'éteindre.

Mais l'illégaliste-anarchiste n'a pas agi à la légère ; il sait les risques, connaît bien son ennemi, se sent bon lutteur : il va.

Il aura à terrasser un ennemi bien plus subtil que la police, s'il veut rester anarchiste. Comme toute fonction sous un régime autoritaire, l'illégalisme déforme son homme, lui donne des habitudes, des tendances, et il est évident que le passage de l'illégalisme-anarchiste à l'illégalisme-bourgeois est des plus aisés. Nous pensons cependant avec E. Armand, que « se placer sur le terrain de la « déformation professionnelle » pour critiquer la pratique de l'illégalisme comme l'entendent les individualistes, n'est pas non plus ni très adroit, ni très concluant. L'individualiste qui a choisi comme pis-aller le travail exploitation subit une déformation professionnelle aussi marquée que « l'illégal ». Se dissimuler sans cesse et toujours devant l'exploiteur, accepter, par crainte de perdre son emploi, tous les caprices, toutes les fantaisies de l'employeur, demeurer silencieux devant les actes d'arbitraire, de tromperie, de canaillerie dont on est témoin, de peur d'être mis à la porte de l'atelier ou du chantier où on travaille, tout cela crée des habitudes dont l'exploité n'a guère à faire étalage.

L'illégaliste-anarchiste est donc notre camarade, au même titre que l'anarchiste-ouvrier, l'anarchiste-écrivain, l'anarchiste-conférencier, etc. Quand les anarchistes-moralitéistes auront révolutionné la société, ils seront tout surpris de trouver au premier rang des producteurs les illégalistes-anarchistes. — A. Lapeyre.

ILLÉGALISME. (*Son aspect, sa pratique et ses aboutissants.*) Le vol ? le crime ?... D'un côté le larcin — illégal, et individuel, et désordonné — du miséreux sans pain, du chômeur sans ressources, du travailleur à l'index, du misérable aussi que sa naissance y prédestine, le vol, somme toute, du pauvre volant pour vivre. De l'autre, le rapt — *légal*, habile et socialement organisé — des bénéficiaires d'un régime accumulant le superflu : les riches volant pour emplir des coffres-forts. D'un côté les hécatombes des antres du dividende, du taudis, de la guerre qui, par privation, surmenage, consomption, violence, immolent, sur l'autel du *profit*, les multitudes abusées ; l'assassinat, méthodique et quotidien, d'une société pour qui les affaires valent plus que les hommes. De l'autre, le geste isolé de quelque malheureux que les circonstances entraînent à l'acte criminel et qui, en petit, renouvelle à la vie d'autrui des atteintes partout regrettables... Pour les uns — les maîtres — l'approbation des codes et des mœurs, la considération de l'opinion. Pour les autres — les esclaves — l'anathème public et la rigueur des lois. Honneur au vol, au crime d'en-haut : contre ceux d'en-bas, répression féroce !... Nous laissons aux hypocrites morales le privilège des réprobations unilatérales ; nous laissons aux « honnêtetés » officielles les démarcations qui, comme par hasard, sont des justifications intéressées d'appétits ; nous laissons aux régimes d'arbitraire une « justice » qui toujours poursuit dans le faible un délinquant, absout et encense les puissants ; nous laissons aux professionnels du jugement le triste courage et la honte du châtiment : leurs consciences et les nôtres ne connaissent pas les mêmes tourments... Nul n'a plus que nous, anarchistes, la préoccupation aiguë — et générale — de la vie humaine. Mais, dans la balance de la justice véritable — laquelle ne s'asservit ni aux intérêts, ni aux classes, ni aux haines — combien les vols et les crimes des déshérités sont légers et menus en définitive — et plus près des vitales exigences — en regard des vols et des crimes, et des maux sans nombre, que multiplie la rapacité souveraine des grands...

Il ne s'agit donc ici, à aucun moment et sous quelque face, d'épouser l'âme du juge et de faire des dosages de criminalité entre ceux qui, las d'être écrasés, se retournent contre la société qui les broie, et rusent et soustraient, frappent parfois, et ceux qui, quotidiennement, honorés et le sourire aux lèvres, dans la normale des conditions actuelles du travail, râflent, volent et font périr des milliers de leurs semblables. Il est question moins de morale d'ailleurs que de pratique et moins de responsabilités que de conséquences. Et nous étudions l'illégalisme systématique bien plus que l'accidentel et la *décision* de celui qui, privé des richesses amoncelées sous ses yeux et insultant à son droit, demande aux voies « délictueuses » des satisfactions qui se dérobent, plutôt que l'attitude de celui qui ravit par hasard et sous la poussée impérieuse des nécessités... Situant la voie, à peine choisie que les forces de « l'ordre » lui reprochent, un illégaliste déclare : « Je n'ai pas à hésiter, lorsque j'ai faim, à employer les moyens qui sont à ma disposition, au risque de faire des victimes ? Les patrons, lorsqu'ils renvoient des ouvriers, s'inquiètent-ils s'ils vont mourir de faim ?... Que peut-il faire, celui qui manque du nécessaire en travaillant, s'il vient à chômer ? Il n'a qu'à se laisser mourir... Alors on jettera quelques paroles de pitié sur son cadavre. C'est ce que j'ai voulu laisser à d'autres. J'ai préféré me faire contrebandier, faux-monnayeur, voleur, etc., etc. J'aurais pu mendier : c'est dégradant et lâche et c'est même puni par vos lois, qui font un délit de la misère... J'ai travaillé pour vivre et faire vivre les miens ; tant que ni moi ni les miens n'avons pas trop souffert, je suis resté ce que vous appelez honnête. Puis le travail a manqué et avec le chômage est venue la faim. C'est alors que cette grande loi de la nature, cette voix impérieuse qui n'admet pas de réplique, *l'instinct de la conservation*, me poussa à commettre certains des crimes et délits que vous me reprochez... » Et il ajoute :

« Si tous les nécessiteux au lieu d'attendre, prenaient où il y a et par n'importe quel moyen, les satisfaits comprendraient peut-être plus vite qu'il y a danger à vouloir consacrer l'état social actuel où l'inquiétude est permanente et la vie menacée à chaque instant... »

Aux repus et aux privilégiés du régime, aux ouvriers que la chance — si l'on peut dire — favorise d'un travail régulier, à tous ceux à qui le hasard du sort ou les circonstances rendent faciles, ou possibles, l'existence paisible — sinon heureuse — dans la légalité, il opposait — illégalité involontaire — l'argument de la vitalité éclairée qui regimbe et qui, « lorsque règne l'abondance, que les boucheries sont bondées de viande, les boulangeries de pain, que les vêtements sont entassés dans les magasins, qu'il y a des logements inoccupés », dresse le droit naturel en face des défenses monstrueuses qui briment la vie, invoque la légitimité du recours suprême et passager aux détournements illégaux...

Mais d'autres vont plus loin. Pour eux, l'illégalisme est aussi l'argument de l'individualité lésée qui, en face d'un contrat social qui met à la charge des uns le plus lourd de la production et ne leur consent que le plus minime de la répartition, se refuse à contresigner plus longtemps un marché draconien. Déniant au système en vigueur (qui, sans débat préalable et sans libre acceptation, le rive à un labeur sans contre-partie équitable), le caractère de consentement mutuel qui en justifierait l'observance, ils réclament — et là commence le sophisme — au nom de l'expansion totale de leur être, sinon le droit de dérober, du moins l'excuse de puiser — par pratique constante — à même les biens entreposés. Si elle comporte déjà cette critique de l'état social, cette dénonciation de son iniquité fondamentale, cet appel aux droits égaux de tous les humains à jouir, sans contrainte, des possibilités de la vie, par quoi l'anarchisme s'affirme, cette argumentation ne vise cependant à élever le vol à la hauteur d'un principe ou d'une propagande et aux vertus *positives* d'une rénovation que dans le domaine individuel. Il demeure un moyen — amené au niveau évidemment contestable du métier — tendant à assurer le sort agrandi de son commettant. Il ne prétend qu'à une résolvation limitée, étroitement particulière, de la « question sociale ». Et nous verrons tout à l'heure qu'il renferme *en fait* une manière d'accommodement, un acquiescement de convenance aux formes égoïstes de l'appropriation capitaliste et que seuls l'en séparent le danger et l'absence de consécration sur le plan de la légalité...

D'autres, enfin, font du vol une arme de la sociologie. Ils le situent, en fait comme en revendication, parmi les moyens de transformation collective et tendent à le placer, comme mode d'affranchissement, sous l'égide d'une idée et le patronage d'une école. Ils revendiquent le passage, au nom d'une philosophie, à une attitude d'illégalisme permanent, et en quelque sorte révolutionnaire, qui s'étend, plus loin que le manque, à tous les desiderata de l'élément humain au détriment duquel fut rompue l'harmonie sociale. C'est la thèse de ceux qui demandent à leurs convictions idéologiques, non seulement en face d'une infériorité économique imposée et dont ils sont les victimes personnelles, mais en recherche de stabilité, en réaction réformatrice contre un déséquilibre général et organique, la justification de leur entrée dans les magasins prohibés de la richesse.

Et l'acte illégal ainsi nous préoccupe, non plus uniquement du point de vue de son réflexe d'instinctive conservation, ni de par ce sentiment d'élémentaire solidarité humaine, générateur d'indulgence et de compréhension envers tout ce qui tend à sauvegarder de la mort une unité menacée (sentiment qui peut nous être commun avec maints idéalistes religieux ou sociaux), mais il met, en propre, les anarchistes en présence d'une double interprétation doctrinaire, aux fins individuelles et sociales, et d'un problème tactique dont ils ne peuvent — tant pour son esprit que pour ses aboutissants, tant pour sa théorie que pour le concret des actes qu'il pose — éluder l'examen...

***

Un individu, plutôt que d'être un salarié, privé souvent du nécessaire d'abord et des éléments équitables de la joie ensuite, plutôt que de se prêter à une besogne parfois repoussante, ou crispé d'une révolte impossible à contenir, plutôt que de toucher une infime partie du produit de sa tâche, cesse tout effort. Il donnait et récupérait à peine. A présent il refuse sa collaboration, mais néanmoins s'approprie les fruits du labeur continué d'autrui. A part une question d'échelle et de mesure et le risque de l'énergie dépensée (une énergie non moins que productive), et l'excuse d'avoir été longtemps la victime, en quoi son procédé diffère-t-il de celui du patron (ou mieux du détenteur de coupons, de l'actionnaire) qui, pour assurer leur « petite vie » jouisseuse, puisent en leur coffre-fort l'argent qu'y poussent les ouvriers ? L'un draîne à l'abri de la loi et la considération l'enveloppe. L'autre s'empare, en marge des textes, et la vindicte le poursuit... Nous ne pouvons nous rendre à cette argumentation simpliste — et d'ailleurs évidemment inexacte — qui nous présenterait comme spécifiquement *nôtre* tout ce que les codes réprouvent. La contre-partie des institutions légalistes ne constitue pas mécaniquement l'édifice de notre idéologie. N'est pas anarchiste tout ce que dénonce et traque la société bourgeoise. Et les difficultés, et les brutalités répressives, et les souffrances démesurées, quoique unilatérales — si elles nous rapprochent d'un homme — ne modifient pas la valeur intrinsèque d'une opération. Pour nous, qui observons les situations en dehors des considérants ordinaires et des prohibitions officielles, en quoi l'acte qui dépossède le producteur au profit d'un privilégié et au détriment de la collectivité est-il changé parce que le second larron a dupé — en soutirant, aux fins d'utilisation personnelle, l'équivalent monétaire du produit — le premier ravisseur ? Y a-t-il là autre chose qu'une substitution nominale qui laisse intacte la nature de la frustration ?...

Le vol illégal — tout comme le vol-métier que régularise la loi et qu'encense l'opinion et qui jouit, dans la morale courante, d'un droit de cité de vertu et d'honnêteté — est en désaccord avec les dénonciations et les fins de l'anarchisme. Il blesse aussi en nous le sentiment de la justice. Nous le rencontrons sous notre critique et il encourt notre réprobation à l'examen des inégalités, des incompatibilités économiques. Il manque à l'illégaliste anarchiste — tout comme au patron, au commerçant anarchistes, entre autres — cette clarté, cette logique et cette propreté individuelles en lesquelles nous situons l'*honnêteté* (très éloignée de celle que prônent les manuels d'une éthique asservie) indispensable à la droiture des rapports humains, état presque introuvable aujourd'hui. Et l'illégalisme s'oppose, en matière de recherche sociale, à cette aspiration fondamentale de l'anarchisme qui veut que les biens issus de la productivité générale cessent d'être l'apanage de quelques-uns et, à plus forte raison, des non-producteurs...

La jouissance sans production (il n'est nullement question, je le répète, de contester le droit — imprescriptible — de toute unité humaine *à ne pas périr*, et nous ne visons pas ici le *vol vital*) est un pis-aller accidentel, un expédient momentané ; chronique, elle n'est qu'une variante, audacieuse sans doute, mais *conservatrice*, de la consommation sans apport. Elle n'introduit avec elle aucun élément dissociateur, aucun ferment révolutionnaire. Elle tend plutôt à renforcer la pressuration générale des créateurs besogneux de la richesse puisque ses tenants attaqués, dépouillés des biens détenus, n'ont rien de plus pressé que d'en poursuivre — avec une frénésie accrue — la récupération...

Le mérite est minime et les peines morales moindres en définitive pour celui qui peut animer son énergie productrice dans le sens de ses idées. Mais peu nombreux sont les hommes qui peuvent éviter de laisser quelque lambeau d'eux-mêmes sous les fourches caudines du gagne-pain. Que les intermédiaires qui font profession d'échange et de négoce, que les artisans qui œuvrent, en de multiples branches, à des productions nocives ou même superflues, que ceux qui, de quelque manière et à quelque degré, élaborent de l'a-social ou de l'anti-social soient aussi, à des titres divers, des agents et complices de l'exploitation, nous le savons et, étant anarchistes, ils ne l'ignorent point eux-mêmes. Mais, s'il serait arbitraire de faire entrer dans l'anarchisme le commerce et le salariat, il ne l'est pas moins d'y incorporer le « débrouillage » du *réfractaire économique* plus ou moins conscient. Il y a là, de part et d'autre, pour chacun, toute une série de moyens particuliers propres à sauvegarder son existence d'abord, quelques libertés et quelques possibilités d'action ensuite dans une société qui tient en réserve, pour tous les humains, des chaînes à la meule de son esclavagisme. Mais, quand nous défendons ainsi le champ actuel de notre être, il n'y a qu'en incidence et accessoirement manifestation d'anarchisme et plus dans les détails et les modalités que dans le fond. Notre opposition réside non dans la nature de notre activité, mais dans les mobiles et l'arrière-pensée, aussi dans les abords et le sens de notre mouvement et ses fins attendues. Mais nous ne nous insurgeons pas *en cela*, de par le *métier* adopté, contre l'état social : nous le subissons. Et c'est à nous de veiller, au contraire, à ce que les contraintes subies et les sacrifices, faits à la force et au milieu sous les injonctions de nos besoins ou la sollicitation de nos perspectives ultérieures ou simultanées d'action, ne diminuent pas le potentiel de notre anarchisme. Et c'est surtout lorsque nous lui aurons rendu par ailleurs, et dans les mille formes que nous aurons choisies, en manifestations multipliées de *vie anarchiste* (en nous et autour de nous, dans nos rapports avec les nôtres et, plus loin, en réaction et en propulsion, jusque dans les mœurs, en interventions éducatives et sociales et en efforts de propagande), l'équivalent de notre abdication circonstanciée que nous aurons conscience d'avoir — dans le domaine des relativités — reconquis l'équilibre que nous ont fait perdre nos *adaptations* et nos inflexions dépendantes...

⁂

Que l'anarchiste qui demande le soutien de son existence aux artifices et aux recours illégaux demeure, en principe, autant notre camarade que ceux des nôtres qui, à leur corps défendant, assoient leur vie matérielle sur une carrière ou un métier essentiellement parasitaire, sans doute. Notre jugement, en pareil cas, à l'égard des uns et des autres, dépend de nombreux cas d'espèces et les événements, et l'atmosphère et le cadre de leurs actes dictent notre attitude à l'égard des individus. Mais nous présenter les pratiquants de l'illégalisme comme d'une *qualité* anarchiste supérieure à celle de tout autre adapté social, c'est rompre la balance des situations. Car — j'y reviens à dessein — la « reprise », tout comme le patronat ou le commerce, le propriétarisme de rendement, est une adaptation, et son milieu hors code et ses dangers, et la répression dont elle est l'objet (toutes formes extérieures à elle et étrangères à sa nature) ne changent rien à ce caractère. L'illégaliste est un adapté en ce qu'il bénéficie des richesses sociales créées par le capitalisme et que seuls d'avec les appropriateurs légaux, le différencient des modes de ravissement et d'accaparement. Il jouit, lui aussi, des biens iniquement répartis ou accumulés, et frustre — quoique par préhension secondaire — les autres hommes de l'avoir social. Il ne vise pas au redressement des répartitions disproportionnées d'un système et au rétablissement de l'harmonie. Il ne concourt (toujours en tant qu'illégaliste « terre-à-terre », bien entendu) ni à la réduction du désordre ni à l'instauration d'un ordre nouveau. Il se tire d'affaire, il assure sa subsistance, son aisance s'il le peut, il fait sa place : il s'adapte. Avec lui, tout comme avec le négociant ou l'employeur, le propriétaire loueur, le salarié même, etc. (j'étudie ici en elles-mêmes les situations et non dans l'emploi que peuvent faire les uns et les autres des richesses indûment acquises), les bases du régime demeurent incontestées et inébranlées.

En la quotidienneté illégaliste de sa vie, sa révolte non plus ne paraît guère. Sous le couvert se préparent ses approches tactiques et l'ombre, le coup fait, est le plus sûr garant d'une impunité qu'il ne peut dédaigner. Il ne mettra pas son geste, ni, à cette occasion, ses principes à l'étal. Il n'en revendiquera point quelque légitimité. Il a tout intérêt à ne pas attirer l'attention, à s'évanouir, et il ne fera pas le commentaire public de ses actes. Réflexe de tempérament ou riposte d'idéologie, adoption de nécessité ou de protestation, engouement irréfléchi ou préférence délibérée, sa « carrière » demeurera cachée, inavouée. Ses « réactions spécifiques » contre le milieu et l'artifice social ne dépasseront pas le cadre fermé de ses agissements spéciaux et clandestins. Ni le dépouillé, ni l'entourage, ni quelque portion du corps social, pas même un cercle un peu étendu de sympathiques n'auront l'éclaircissement qui fait la propagande. Et il se confondra, dans le même clan tapi et inquiet, avec les illégaux sans idéal. Son illégalisme, au mieux, pour durer, sera neutre et discret. L'illégaliste ne sera *anarchiste* que sorti du réseau enlaçant de son illégalisme, et le silence appesanti sur celui-ci. Plus d'une fois même la prudence (dont dépend la liberté du lendemain) d'un métier qui ne cesse d'être compromettant par-delà les « heures de travail » le fera s'écarter de la propagande ouverte. Redoutant le coup de filet et la reconnaissance, il aura tendance à éviter les groupes, la part d'imprévu que comportent certaines diffusions, voire l'identification anarchiste. Et l'indépendance pour l'action, la vie selon et pour ses convictions sera, comme pour tant d'autres, un mirage. Partout le risque l'accompagne et, comme tant d'insoumis, de déserteurs — autres réfractaires, et de philosophie parfois plus avérée cependant, et de plus sûre base anarchiste — ils seront *perdus* pour l'idée. Toutes ces voies (nous tâchons de garder des superficielles préconisations et des choix précipités : nous ne condamnons point et chacun reste juge de ses options), toutes ces voies sont en réalité presque toujours des impasses sociales et des suicides individuels. Les meilleurs, trop souvent, s'ils n'y périssent, s'y dessèchent sans rayonnement. La loi de conservation y paralyse les résolutions, vient à bout des principes. Et l'homme se referme afin que l'être se prolonge. Ainsi l'ambiance hostile nous réserve de paradoxales destinées et nombre qui, au départ, en louvoyant, voulaient vivre, se sont éteints dans ses bras.

Rares sont ceux qui pratiquent la « reprise », surtout d'une manière suivie, par conception et protestation anarchistes. *Tout* ce qu'ils prélèvent en ce cas fait retour à la propagande ou à la collectivité. Et l'illégalisme n'est plus un expédient personnel et étroitement intéressé, mais une arme et un moyen de lutte, c'est un aliment de l'idée et un aspect du terrorisme. La « période héroïque » nous a fourni quelques types de cet aspect exceptionnel de militantisme...

A part ces cas de mainmise extra-individuelle, la « reprise » qu'exerce l'illégaliste demeure — avec des méthodes différentes de celles de l'adapté légal — une exploitation indirecte du producteur et consolide l'inégalité sociale. Et le fait qu'il opère en dehors et sous la menace des lois ne doit pas nous abuser sur le caractère de ses actes. Plus souvent qu'il ne les nourrit ou les impulse, l'argument philosophique en est l'adjuvant

justificatif ou l'abusif pavillon... Le vol d'ailleurs, même en dehors du blanc-seing, étendu déjà, de la légalité, est pratiqué sur une large échelle par le capitalisme normal (les sphères financières où opèrent des chantages d'envergure sont, sur ce point, particulièrement significatives). Il n'y a de différence que dans le traitement subi par les opérants. Contre les uns, le régime (dont ils sont une force et l'avéré soutien) évite de tourner les rigueurs de ses lois prohibitives ; mais il n'épargne pas les autres : le menu fretin et les en-dehors.

Pour donner le change d'abord (haro sur le baudet !), par logique de puissance ensuite, pour étouffer toute concurrence aussi et se garder d'inquiétantes généralisations, pour sauver enfin la façade d'une morale (tournée vers le peuple, comme la religion) qu'il a besoin d'entretenir chez autrui pour maintenir libre le jeu de l'illégalisme princier et assujettir les cadres de ses opérations, le capitalisme bourgeois, à la faveur d'une feinte garantie de l'honnêteté, prend parmi les voleurs pauvres ses boucs émissaires...

Mais si l'illégalisme d'en bas — qu'anime ou non une philosophie de révision sociale — porte atteinte, çà et là, aux fondements ou au prestige de la propriété (ses gestes sont, la plupart du temps, incompris et honnis), si ses attitudes sont parfois à cet égard satiriques et génératrices d'irrespect, s'il recueille au passage quelques confuses et circonspectes sympathies, ce sont celles qui entourent l'adresse et la ruse triomphantes par hasard des embûches et des lourdes défenses du pouvoir, c'est cette secrète revanche des humbles contre les maîtres et les accapareurs que nous avons connue dès l'enfance du vilain et qu'exaltaient déjà les fabliaux et le Roman de Renart. Cet illégalisme s'apparente, pour la masse, à l'éternelle réaction frondeuse contre le règne et les choses établies et traduit sourdement le fondamental individualisme de notre race. Mais l'anarchisme de ses commettants n'y est pour rien et il n'en retire ni bénéfice moral ni clarté. Il semble y perdre au contraire du fait des similitudes et des compromissions qu'ébranle l'illégalisme. Et tels qui, déjà, sont faussement impressionnés par l'attentat politique ou idéologique, le sont davantage encore par l'illégalisme qui, pour des fins individuelles, expose la reprise jusqu'aux circonstances criminelles. Et l'anarchisme traîne après lui — plus ombre que lumière ! — la paradoxale auréole d'une doctrine de banditisme et d'assassinat. La portée d'accidents tactiques retentissants s'avère comme de nature à en troubler l'intellection plus qu'à en faire aimer les desseins. Et l'anarchie — dressée en libératrice contre la spoliation et le meurtre permanents, revendiquant la vie fière et fraternelle — frappe surtout les esprits comme un faisceau de brutalités vengeresses, agrippeuses et sans scrupules...

***

Je ne dirai qu'un mot de ce que l'exercice de l'illégalisme comporte, éducativement, d'énergie, de bravoure, d'initiative, de tendances irrégularistes, etc. Il a sa contre-partie de mensonge, de dissimulation, de fourberie et de violence... Ses tares et ses déformations contre-balancent d'ordinaire la trempe du caractère et l'indépendance, plus apparente que réelle, de l'allure. La délivrance de certaines habitudes s'accompagne souvent d'une mise à la merci d'enchaînements tout aussi déformants. Et l'illégaliste ne s'affranchit guère de nos dépendances coutumières que pour s'assujettir aux exigences d'impératifs insoupçonnés. Reconnaissons toutefois que la pratique de l'illégalisme, même chez l'illégal fruste et vulgaire (cambrioleur, contrebandier, etc.) n'annihile pas forcément le respect du bien légitime d'autrui, ni ne tarit l'élan généreux et le don désintéressé. Un certain détachement de la propriété caractérise d'ordinaire les aventuriers et, les tenant à l'écart de la thésaurisation, les rend plus aptes à l'aide large et spontanée. On a cité souvent des traits de sacrifice et de dévouement qui dénotent que leur genre de vie ne tue pas nécessairement le sens moral essentiel de la sociabilité. Si de lâches dénonciations — nombreux sont les réguliers qui ne leur cèdent rien en laideur policière — ont amoindri en maintes occasions la couleur romanesque de leurs campagnes, des fidélités inflexibles et des confiances intrahies jusque dans la mort ont aussi souvent élevé les bandits à un niveau de loyauté droite et d'abnégation qui ne fleurissent pas d'abondance — il s'en faut — chez maints desséchés légalistes, honorables tenants de rapine et chevaliers d'usure avec garantie de l'Etat. Et des reflets de chaude humanité illuminent ainsi d'une flamme inattendue quelques figures proscrites et méconnues... Disons, pour conclure cet aperçu, qu'autant qu'à l'anarchiste illégaliste qui lutte pour conserver à sa personnalité les caractéristiques qui, pour nous, le retiennent sur un plan de tolérance ou de sympathie, il faut souvent du courage et de la ténacité — et sa tâche s'accompagne aussi d'une résistance morale de tous les instants — à l'anarchiste « régulier » qui asseoit sa carrière au sein de contingences acharnées à le reconquérir. Et que, pour être moins éclatantes, les batailles qu'il livre à l'emprise d'une ambiance insidieuse et envahissante, et le maintien final de convictions quotidiennement disputées, n'en sont pas moins valeureuses...

S'il ne cesse pas de nous intéresser en tant qu'homme et que portion évolutive du corps social, l'illégaliste (tout comme les acceptants de certaines fonctions ou situations d'ordre bourgeois, tout comme les pratiquants plus ou moins incorporés à diverses catégories légalistes) n'est pas néanmoins, lui non plus, pour et *à cause* de son genre de vie, un anarchiste. S'il conserve, lui aussi, cette qualité, s'il sauvegarde son potentiel anarchiste, c'est bien plutôt *malgré* son illégalisme et par une insurrection intérieure continuelle de son tempérament et de sa philosophie. Où sont d'ailleurs ceux dont la vie courante, dans le cadre actuel, est vraiment une réalisation anarchiste, pure de compromissions ? Dans quel milieu est-elle dès aujourd'hui possible, puisque tous sont hostiles à ses desseins et que nous ne pouvons vivre, les uns et les autres, sans amputer, dans une mesure variable, notre idéal ?... Si un individu ne cesse pas forcément parce qu'illégaliste, d'être anarchiste, ce n'est pas davantage, lorsqu'il l'est ou le demeure, à son illégalisme qu'il le doit. Car l'anarchie, en son essence, est don : elle ne peut être dol et frustration ; elle est loyauté, au fond des êtres et partout dans leurs approches : elle ne peut être altération ; elle est solidarité : elle ne peut être parasitisme. Et tout ce qui s'oppose à ce qu'elle soit ainsi dans le monde (pratiques légales ou illégales) nous avons à le vaincre et à le repousser. L'illégalisme de l'économie quotidienne — aussi bien que le légalisme — est dans la nature et la vie d'un anarchiste comme un anachronisme : c'est un étranger, corrupteur d'anarchisme, avec lequel il est obligé de lutter pour se conserver... Nous ne pouvons, aux uns et aux autres, d'ailleurs — légaux ou illégaux — accorder ce caractère anarchiste sur la foi d'allégations superficielles et de confusions nominales et sur la similitude des terminologies. A qui prétend être des nôtres, nous demandons — au moins pour un minimum qui est notre critérium et notre garantie morale — dans la mentalité générale et l'esprit critique, dans le jugement et les contacts avec l'environ, dans ce qu'il a — en lui et autour de lui — réduit d'oppressive autorité et animé d'anarchisme, dans son effort d'élévation intime et de propension généreuse, dans la dominante de ses mœurs et dans ce qui nous intéresse, anarchiquement, de son activité, la *preuve* des sympathies et des fidélités proclamées... Et si nous demeurons, à quiconque, et par-delà les tares ou les déformations qui font plus ou

moins leur proie de tous les hommes, ouverts avec indulgence et simplicité, nous ne gaspillons pas à tout réclamant une appellation qu'à nos propres yeux nous avons tant de peine à mériter...

***

Il est un facteur — un facteur réaliste — qui doit nous rendre circonspects à l'égard de l'illégalisme et pleins d'une sage défiance pour les tentations, à certains yeux riantes, de ses abords. A l'encontre d'affirmations entachées de légèreté et insuffisamment documentées, l'individu qui s'engage dans la voie pleine de périls de l'illégalisme, une voie semée de tous les traquenards et de toutes les coercitions d'un privilège qui, âprement, se défend, ne le fait presque jamais en pleine connaissance de cause. Il ne sait, la plupart du temps, à quelles innombrables perturbations sa décision sans base a livré son avenir et quelle meute il vient — par un seul parfois, mais irréparable premier acte — de jeter à ses trousses. Il n'a pas, généralement, soupçonné, évoqué surtout dans leur fréquente réalité, la trame d'inquiétudes et d'angoisses, la tension haletante et la fièvre, et la sécurité révolue, et le final hallali de la bête traquée. Les jeunes surtout — recrues courantes et faciles — n'en ont vu que les dehors aisément triomphants et la séduction d'une trompeuse — et hélas ! combien précaire — liberté ! Et quand ils y ont engagé leurs espérances naïves et qu'ils sentent peser sur eux la chape écrasante d'une forme seulement diversifiée de l'esclavage, compliquée d'aléas redoutables, trop tard il est souvent pour ressaisir leur jeunesse prise dans l'engrenage...

Combien, pour avoir (dans l'ignorance ou la confiance abusée de leur adolescence) accordé un choix prompt et irraisonné aux menées hasardeuses de l'illégalisme, ont vu, irrémédiablement, leurs espérances abîmées, leurs jours mêmes compromis, s'anéantir jusqu'aux perspectives du retour à la plus banale des vies contemporaines. Que de forces gâchées, que de fortes et précieuses individualités sont tombées pour des peccadilles et furent à jamais perdues pour notre amitié et la tâche de nos idées chères. Qui dénombrera les malheureux jeunes gens égarés par des apologies inconsidérées — parmi lesquels se glissent parfois peut-être quelques manœuvres canailles de police — et qui, pour quelque rapt « en bande » (association de malfaiteurs), pour quelques papiers contrefaits et jetés dans la circulation (émission de fausse monnaie : « crime contre la sûreté de l'Etat », le bougre tient à ses prérogatives !) ont *payé* par des années de bagne leur geste terriblement enfantin quand on songe aux conséquences ? Combien y ont laissé leur pauvre corps, ou leur santé, la fleur de leur vie et le meilleur d'eux-mêmes ? Les uns ont donné leur tête au bourreau, d'autres agonisent dans les pénitenciers, se consument dans les geôles. O jeunesse sacrifiée ! Pour un vol de ciboire — en groupe — dans une église — un ciboire vendu cent sous à un recéleur ! — j'en sais qui sont *morts* à la Guyane ! Pour l'écoulement de quelques coupures, d'autres sont allés se pourrir dans les Centrales et, en fussent-ils revenus, sont morts aussi, en face d'eux-mêmes et pour nous. *Et il n'est pas vrai qu'ils savaient...*

A l'âge où l'on se précipite dans les bras accueillants de l'illégalisme (ce sont des enfants encore, la plupart n'ont pas vingt ans) on ne sait pas, on *croit* savoir. Et l'on ne soupèse, ni ne mesure : *on s'illusionne*. Et c'est avec la foi et l'ardeur juvénile du bonheur prochain et de la vie totale qu'on s'élance sur les sentiers perfides où l'illégal, tardivement éveillé, succombe. On a, devant leurs yeux ouverts encore sans réserve à l'impression, leurs cerveaux superficiellement ou maladroitement meublés, leurs volontés aisément désaxées, on a fait miroiter la dorure unilatérale de la réussite et de l'avenir sans attaches. La prison et sa dure et déprimante claustration, la « défense » brusquement posée devant la fuite du cambrioleur, la « précaution » ou la riposte qui mènent au couperet, c'est pour les autres : les maladroits, et *chacun*, s'interrogeant en beau, ne voit jamais en lui l'incapable, ni le malchanceux. C'est comme à la guerre : s'il n'en revient qu'un, il sera celui-là... On a aussi répété devant lui que le travail était un leurre, voire, pour « l'homme libre », une déchéance. On a représenté le laborieux, l'ouvrier, comme la brute ignare, l'imbécile et la poire. Et l'on a fait, de l'herbe dans la main, la culture de la dignité. Et le moindre effort (car il n'en est pas un qui n'ait vu l'illégalisme *moins* fatigant que l'atelier) ; et la paresse même (l'illégalisme ? mais pour beaucoup il va n'être qu'un jeu pimenté d'émotions, une promenade romanesque, dispensatrice finale de butin) ; et cette sotte griserie de « supériorité », cet esthétisme dégénéré du moi — faits de fatuité puérile et de chétive vanité, et de faux intellectualisme — les éducations et les aberrations conjuguées, servies par un mal social évident, ont fait d'eux les adeptes inéclairés et sans conscience de l'illégalisme mangeur de jeunesse et la proie des vindictes aux aguets... Rien n'est plus traître, d'ailleurs, et ne vous enlace plus perfidement, et ne vous rend, si chèrement payée, la faculté de vos mouvements que l'illégalisme. Pas une branche d'activité peut être où le passé pèse sur vous plus lourdement et s'acharne à votre perte, pas de rêts qui tiennent mieux « leur homme » et l'empêchent de se reconquérir... Des nôtres égarés sur les pentes fatales de l'illégalisme bien peu remontent le courant, nous reviennent. Ou la chance qui les y retient les « professionnalise », ou la chute les enfonce : la société, presque toujours, les achève ! — Stephen Mac Say.

ILLÉGITIME adj. Qui n'a pas les qualités requises par la loi. Qui est injuste, déraisonnable.

On emploie souvent le mot illégitime dans le mariage ; par exemple on appelle un enfant illégitime l'enfant né hors du mariage.

S'il fallait tracer une limite entre ce qui est légitime et ce qui est illégitime, on serait souventes fois bien embarrassé. Prouver d'abord la légitimité de la loi serait une besogne ardue et sujette à maintes controverses. Pour nous, anarchistes, est illégitime tout ce qui est en dehors de la raison, de la logique et qui s'impose par autorité. Le patronat, la propriété, le commerce, l'autorité (Voir ces mots.) sont illégitimes. Tout ce qui fait pression sur l'individu, tout ce qui le régente, l'exploite, le spolie, le brime, mutile son autonomie est illégitime.

ILLOGIQUE adj. Ce qui est contraire à la logique Comme ce qu'on appelle la logique (voir ce mot) est une chose fort complexe, eu égard que chacun a, à peu près, sa logique particulière, il est fort malaisé de définir ce qui est illogique.

Tel acte, telle chose peuvent paraître à d'aucuns parfaitement logiques, alors qu'à d'autres, suivant leur objectivité particulière, ils semblent foncièrement illogiques.

Cependant certains faits semblent, pour qui veut bien se donner la peine de réfléchir, d'un illogisme flagrant.

N'est-ce pas, par exemple, illogique que de se donner toute une multitude de représentants dans d'innombrables assemblées délibérantes alors qu'on pourrait tout aussi bien s'en passer ? N'est-ce pas illogique d'accumuler armements sur armements pour obtenir le maintien de la paix universelle, alors qu'il serait beaucoup plus simple de supprimer totalement les armées ? N'est-ce pas illogique que le maçon qui construit des maisons habite dans un taudis ? etc., etc. Du reste, tout ce qui se passe dans la société actuelle, la société elle-même, les hommes qui la composent ne sont-ils pas illogiques ?

Faire appel à la simplicité dans nos rapports et dans notre manière de vivre, éviter tout appareil compliqué de l'existence, voilà la meilleure façon de supprimer l'illogique.

ILLUSION n. f. (du latin *illusio ;* de *illudere*, tromper). Erreur des sens ou de l'esprit qui fait prendre l'apparence pour la réalité. Pensée chimérique.

Le cerveau humain est un véritable laboratoire d'illusions — l'homme aime à se forger des mensonges avec lesquels il garnit son existence. On dirait qu'il a peur de contempler la vie sous son véritable jour.

Il y a des illusions collectives qui sont bien les plus néfastes et les plus préjudiciables au progrès social. Telle est l'illusion parlementaire (voir les mots : *abstention*, *élection*, *parlement*, etc.) qui fait que des nations entières, malgré qu'elles aient été trompées, bafouées, dupées, exploitées, saignées plusieurs fois par les hommes en qui elles avaient eu confiance, croient encore pouvoir par les élections transformer leur sort et l'améliorer. C'est particulièrement dans le peuple que cette illusion est néfaste — car elle est le frein qui l'empêche de se révolter.

— FAIRE ILLUSION A QUELQU'UN : le tromper. Exemple : les politiciens d'extrême-gauche font illusion à la classe ouvrière en se présentant comme des révolutionnaires qui cherchent à assurer le bonheur du prolétariat, alors qu'ils ne rêvent qu'à décrocher des mandats législatifs et les portefeuilles ministériels.

Perdre ses illusions à l'égard de quelqu'un : reconnaître que tel qu'on croyait intègre ou bon n'est qu'une crapule ou un méchant.

Beaucoup de gens désabusés ou enrichis qui, jadis, par snobisme ou jeunesse militaient, et qui, après position faite, se sont retirés, disent : « Oh ! j'ai perdu mes illusions. » Le mot illusion a, dans cette phrase, le sens de combativité, espoir, conviction — car l'homme qui parle ainsi ne veut que fournir une raison à sa désertion de la lutte ou à la disparition de sa foi dans l'idéal.

Mais cet homme ne fait illusion à personne, car l'on sait très bien que ses « illusions » ne furent jamais ancrées bien solidement en lui et que son égoïsme est la seule cause de sa béatitude ou de son indifférence présentes.

« Avoir perdu ses illusions » dans ce sens, c'est avoir acquis une mentalité de résigné... ou de jouisseur.

IMAGINATION n. f. Faculté de se représenter les objets par la pensée. Faculté d'inventer, de créer : on vante, par exemple, l'imagination d'un écrivain.

Chose imaginée ; idée, conception : l'imagination d'une société anarchiste — c'est-à-dire vivre, par la pensée, une société libertaire.

Au sens figuré, le mot imagination veut dire opinion sans fondement. Exemple : croire que de l'autorité peut naître la liberté, c'est une pure imagination.

Dans la vie courante, l'imagination échafaude des faits qui n'ont pas existé et qui, cependant, sont offerts sous les auspices de la véracité. Ici intervient souvent la vanité (la sotte gloriole de faire croire *qu'on a vu* ou *qu'on sait*) ou la malfaisance (intention de nuire) parfois même, et d'autant plus souvent que le cas est plus grave, plus saisissant, la suggestion. On a vu, sous son empire, des individus, après avoir vulgarisé des récits de toute fausseté, être pris à leur propre piège et arriver à se tromper eux-mêmes à force d'entrer « dans la peau du personnage ». Parfois la part volontaire de l'imagination disparaît même totalement et, de bonne foi, dominés par la suggestion seule, des gens garantissent l'authenticité des événements qu'ils décrivent, des spectacles dont ils croient avoir été le témoin. La conscience elle-même se trouve ainsi abusée et le mensonge des faits imaginés se déroule dans la plus complète irresponsabilité. Dans maintes causes célèbres, les tribunaux ont été influencés par des dépositions de cet ordre et il n'est pas rare que des innocents, enveloppés à la fois dans le réseau des imaginations calomnieuses et les dénonciations sincères de la suggestion, aient payé de leur liberté ou de leur vie la légèreté d'accueil des professionnels du jugement. L'impressionnabilité des névropathes, la coalition malsaine et moutonnière du voisinage hostile ont donné prestige d'évidence à des apparences ou des coïncidences malencontreuses. Et des tracés fictifs, des précisions d'ordre imaginatif ont trouvé, dans l'insouciance sereine des « machines à condamner » ou dans le bloc influençable d'un jury qui vient, lui aussi, « de la rue », les conditions et l'atmosphère d'un nouveau crime...

Les faibles d'esprit sont, plus que d'autres, à la merci des divagations de « la folle du logis ». Ils se créent, par son jeu, des périls et des maux imaginaires... La superstition — élément de la thaumaturgie et alliée naturelle des religions — rend, par les voies du miracle et du surnaturel (apparitions, confidences, prophéties, simples déclarations) des visites intéressées à la crédulité. Et les fantaisies de l'imagination, en l'occurrence, (relations tendancieuses du passé, mensonges enrôlés, présent altéré, « accommodé », propos et attitudes falsifiés, agencements et hypothèses *post-mortem*, etc.), les combinaisons fantasques et incontrôlées des règnes, des ambitions et des sectes quittent les sphères de l'invention particulière pour celles de la « certitude » générale. Et la fable, à travers les religions et les religiosités, portée par l'ignorance et la passivité des masses, devient l'histoire...

En philosophie, on appelle imagination (ou *imaginative :* faculté d'imaginer) la faculté de se représenter mentalement des choses absentes. C'est la propriété de l'esprit qui permet le rappel de l'image et la capacité de dissocier les éléments des sensations conservées pour échafauder des constructions purement fictives, ordonner des conceptions sans correspondant réel et, par la suite, plus ou moins concrétisées. L'imagination revêt plusieurs formes ou caractères (classification spéculative, bien entendu, sériation d'étude) selon la nature et l'étendue de ses opérations. Elle est tour à tour reproductrice, destructrice, combinatrice ou créatrice.

Dans le premier cas (*reproductrice*) elle est dite aussi passive et se confond pour ainsi dire avec la mémoire (voir ce mot) dont elle est un des aspects. On ne pourrait d'ailleurs sans subtilité la distinguer que par la *vivacité* de l'image, en laissant à la mémoire le privilège de la localisation, du rejet dans le temps. L'imagination reproductrice (ou mémoire imaginative) ne fait que rappeler en son intégralité — le rappel incomplet n'est ici qu'un vice, une faiblesse de la faculté imaginative — la sensation première, et non seulement des formes et des couleurs, mais encore des sons, des contacts et même des saveurs et des odeurs, etc., ainsi que les événements psychiques passés. C'est l'image telle que nous l'avons emmagasinée lorsque l'objet nous est apparu ou que les faits nous ont frappé. Telle l'image complète d'un cheval... L'image, violente au point de se confondre avec la sensation initiale et d'être prise pour elle s'appelle *hallucination*. La succession des images dans le sommeil constitue le *rêve* (voir ce mot). Dans l'état de veille, les images (traces des sensations anciennes) peuvent se mêler aux sensations présentes et former un tout actualiste plus ou moins conscient : nous avons alors les *illusions*, les *rêveries*, l'*extase*, etc.

L'imagination est davantage active (ces dénominations d'active et de passive conservent un sens relatif, mais facilitent l'exposé) dans les trois autres cas qui sont l'imagination proprement dite. L'imagination *destructrice* ou analytique décompose les images réelles en leurs différentes parties. Elle distinguera par exemple le buste humain et le corps du cheval. L'imagination *combinatrice* assemble dans un ordre quelconque, et

non nécessairement harmonieux, les éléments fournis par l'imagination destructrice. Ces deux opérations sont le plus souvent mêlées au point de nous apparaître comme simultanées. On obtiendra ainsi, en unissant le corps du cheval au buste humain, l'image du Centaure. On combine de même la chimère, la sirène, l'aigle bicéphale, etc. En un certain sens, le rêve est un résultat de l'imagination combinatrice mais dont l'action, toute automatique, se déroule dans l'inconscient, ou du moins dans le sub-conscient. L'imagination combinatrice d'exercice volontaire est apte aux manifestations de l'art, mais elle demeure une transposition fragmentaire du réel, la coordination fantaisiste d'éléments exacts reconnaissables...

L'imagination *créatrice* (où l'esthétisme a son domaine le plus étendu) est une forme intensifiée, et souvent idéalisée, de l'imagination combinatrice. Elle a en celle-ci ses bases et sa naissance, mais elle s'enrichit d'un facteur nouveau. Elle groupe, elle aussi, après dissociation préalable des réserves imagées, les éléments de la réalité, mais à un tel degré, parfois, qu'elle en rend impossible l'identification. Et elle opère d'après une ordonnance rationnelle (raison propre à l'individu créateur, à l'artiste) et dans un dessein esthétique. Le tout imaginé — orienté par une idée directrice — comporte son harmonie, ou au moins sa recherche, sa tendance. Il doit exprimer une idée, traduire un sentiment, éveiller, du sensuel au cérébral, les vibrations les plus variées, faire naître l'émotion, la joie, l'enthousiasme, suggérer aussi l'inhabituel, etc. L'œuvre d'art devient ainsi un symbole, car un signe matériel représentant une idée immatérielle (*sit symbolum translucens*) ce n'est plus une combinaison, un « jeu de patience » en quelque sorte, l'ingéniosité sans boussole de quelque arlequinade, c'est une harmonie dans le sens platonicien, un arrangement dont la raison accuse la maîtrise et balance et fixe la ligne... La poésie, le roman, les arts picturaux et plastiques, la religion, la sociologie, etc., ont recours aux artifices imaginatifs. Les agglomérations, les agrégations nouvelles, imprévues, originales et en même temps expressives et, en principe, sensées de l'artiste ou du théoricien sont parfois de véritables anticipations. Les sources scientifiques ou les données rationnelles des « imaginations » d'un Jules Verne, d'un Bellamy, d'un Wells, laissent une porte ouverte à leur probabilité. Et la féerie — sans être prescience — peut se trouver d'accord avec l'avenir...

Malgré la parenté originelle de l'imagination et de la mémoire, et bien que l'imagination soit, à proprement parler, la faculté des images, et que ce terme soit emprunté au sens de la vue, on peut dire qu'il y a une imagination de tous les sens. Il y a une imagination des notions auditives, comme de la gamme chromatique. On se rappelle mentalement les airs que l'on a entendus et un musicien compose de tête. L'art musical de la composition arrive à s'affranchir de la *présence* du son... Il y a même une imagination du tact. L'aveugle reconnaît les lettres au toucher ; l'aveugle de naissance peut être géomètre, il a une géométrie tangible, comme nous avons une géométrie visible. Sans doute on évoque difficilement une saveur, une odeur. Cependant le dégustateur, au moment où il goûte un vin, se représente le bouquet d'autres vins et compare la sensation actuelle à la sensation antérieure retenue par la mémoire imaginative...

Ce serait trop nous étendre ici que d'analyser l'imagination, d'en scruter minutieusement la matière et le mécanisme. Retenons que partout elle est, comme les Grecs le disaient des Muses, « fille de Mnémosyne ». Plus riche sera notre magasin sensoriel, plus nous aurons entreposé d'images, et plus sera aisée et féconde l'activité de « la reine de la fantaisie »... Elle étend ses matériaux du physique au mental, de l'extérieur à l'interne. Elle met à contribution le sentiment, comme la raison. L'intelligence la seconde, qui l'épure et en ordonne le champ. L'habitude en assouplit l'usage... Outre qu'elle est toute-puissante dans l'art, l'imagination favorise aussi l'essor des sciences abstraites comme celui des sciences de la nature. Elle manie l'hypothèse, comme l'expérience. Elle est la mère des plus délicates — comme des pires — inventions. Elle est, avec l'art, sur le chemin des préhensions sensibles qui élargissent et tonifient nos connaissances. Elle vient en aide, dans la vie, aux bâtisseurs d'utopie, ces réalités de demain. Car elle est, au premier chef, la faculté de l'idéal... Le savoir véritable en restreint les dangers, en discipline les écarts, met un frein de vérité à ses vagabondages erronés. « Moins l'esprit comprend, dit Spinoza, plus grande est la faculté qu'il a de feindre ; et plus il comprend, plus cette faculté diminue. » L'imagination demeure, pour l'homme sain, le vaste monde inexploré, la zone sans borne des jouissances affinées. Elle est, pour l'homme enchaîné, la région où l'acharnement même des bourreaux ne peut se saisir de sa liberté. Jusqu'au sein des prisons l'homme, dans la vie imaginative, trouve le refuge suprême qui souvent lui conserve la vie... Et pourtant, si nous lui devons « la parole ailée », l'imagination a servi la découverte de ces horreurs destructives que sont les « gaz asphyxiants », triomphe des hécatombes prochaines. Et cependant, quand nous nous penchons sur l'environ résigné et que nous voyons, prostrés en cohortes innombrables, les malheureux dont les religions, les politiques ont, comme disait Fournière, « chloroformé leur douleur de vivre » par la promesse de demains apaisants et d'au-delà compensateurs, nous ne pouvons nous empêcher de penser que si elles n'avaient pu, — ces victimes, — par l'illusion imaginative, s'échapper parfois de la souffrance et de la médiocrité où elles languissent, elles en auraient depuis longtemps tari les causes. Et la révolte elle-même, leur salut pourtant, n'aurait plus d'objet... — S. M. S.

OUVRAGES A CONSULTER. — H. Spencer : *Psychologie.* — Th. Ribot : *L'Imagination créatrice.* — Bain : *Les Sens et l'Intelligence.* — Rabier : *Philosophie.* — G. Séailles : *Le Génie dans l'Art.* — Taine : *L'Idéal dans l'Art.* — Wundt : *Psychologie Physiologique.* — Boirac : *Philosophie.* — Guyau : *Esthétique.* — P. Janet : *L'Automatisme psych.* — Luys : *Le Cerveau et ses fonctions.* — J. Sully : *Les Illusions des Sens et de l'Esprit*, etc.

IMBROGLIO n. m. Mot italien qui veut dire confusion, embrouillement. Situation confuse et très compliquée. Exemple : le recueil des lois est un véritable imbroglio dans lequel même les légistes se perdent. Tel aussi l'imbroglio, à point renforcé par les intéressés, des responsabilités de la guerre.

IMITATION n. f. (du latin *imitatio*). L'imitation consiste dans la reproduction d'une chose semblable : mouvement, œuvre, etc. Parmi les êtres animés qui avoisinent l'homme, le singe nous donne les exemples les plus parfaits, aux confins de la conscience, de l'imitation humaine susceptible d'éducation. On obtient de curieuses imitations du même ordre avec les animaux les plus divers : chiens, chats, chevaux, oiseaux, otaries, jusqu'aux grenouilles. Chaque catégorie d'animaux a, du reste, ses imitations spécifiques. Mais l'imitation qui nous intéresse le plus ici est celle qui se fait parmi nos semblables... Elle est, pour l'enfant, aux portes mêmes de la vie et parmi les premières effectivités de la connaissance. Avec elle se vainquent les premières timidités et se fait l'apprentissage de l'action, les tâtonnants essais du langage. L'imitation le poursuit d'ailleurs inéluctablement. Jusqu'au terme éducation qui désigne la codification savante de ses influences et renferme le dessein d'*amener à imiter*. Tout concourt à retenir la jeunesse dans les lisières de l'imitation et

l'homme fait ne s'en évade jamais complètement... L'imitation est à l'origine de presque tous nos édifices et c'est une condition de nos habitudes. Les arts mêmes lui doivent leur essor. « L'esprit d'imitation a produit les beaux-arts », rappelle Rousseau. Peinture, sculpture ont conservé cette désignation même « d'arts d'imitation ». Néanmoins l'art, qui, dans ses éléments, ne peut couper les ponts autour de lui, s'élève et s'épure à mesure qu'il se personnalise et conquiert ses propres formes d'expression comme la liberté même de ses sujets. « Trop d'imitation éteint le génie », disait Voltaire...

« La faculté d'imitation est tellement inhérente à la nature humaine qu'on la considère généralement comme le résultat d'un mécanisme tout simple. Or il n'en est pas de plus complexe dans la physiologie. C'est une question encore controversée que de savoir, dans telle manifestation d'un individu quelle est la part de l'hérédité et quelle est la part de l'imitation. Beaucoup d'auteurs ont affirmé que les oiseaux, par exemple, chantent et font leur nid par simple instinct héréditaire. Wallace prétend, au contraire, que les jeunes oiseaux apprennent de leurs parents le chant spécifique et la nidification... Quoi qu'il en soit, si l'on ignore encore quelle est la part de l'hérédité dans le chant spécifique des oiseaux, du moins est-il bien certain que beaucoup d'oiseaux peuvent apprendre à chanter comme d'autres oiseaux, quand ils sont assez jeunes. Là, il y a sûrement imitation, comme dans le cas de l'enfant qui apprend à parler la langue qu'on lui enseigne, même si ce n'est pas la langue de ses parents. » (Larousse.)

Si féconde, à l'aube, soit l'imitation, il faut savoir, dans la vie individuelle et sociale, s'affranchir de sa paralysie, de sa stagnation. Rien ne mesure la faiblesse d'une époque, d'une race comme l'étendue de sa capacité imitative : « N'attends rien de bon du peuple imitateur », disait La Fontaine. Il entendait ainsi la foule, telle encore que nous la connaissons aujourd'hui, avec ses terribles flux et reflux moutonniers. Le grand nombre a besoin qu'on lui trace un chemin, qu'on lui assigne un but, qu'on l'enserre dans une série de gestes collectifs, qu'on galvanise sa marche par des exemples. L'humanité suiveuse (cette vaste enfance), qui se regarde dans autrui et y cherche le signe de son destin, enferme son horizon aux bornes de la copie. La masse amorphe, crédule et tremblante, encline à s'immobiliser dans les préjugés et l'accoutumance, attachée à dire, à reproduire imitativement plus qu'à modifier, à innover, à révolutionner, n'a guère qu'une vie répéteuse et sensiblement mécanique. Les anarchistes se heurtent, en l'esprit d'imitation, à un des obstacles les plus sérieux dressés devant leur propagande. Penser, agir par soi-même exige des intéressés la mise en œuvre d'une somme d'énergie que la plupart trouve plus commode (loi du moindre effort) d'user en contraintes au jour le jour. L'imitation, si elle a pour rançon la souffrance collective, la misère et l'oppression, ne leur demande pas de sortir du troupeau. Elle n'appelle pas un acte volontaire qui est pour eux un véritable arrachement. Elle répond au contraire à leur apathie foncière, à un besoin insurmontable peut-être — du moins insurmonté — d'effacement, de nivellement. Ceux-là qui sortent de la masse en arrivistes ne cessent pas, à leur manière, d'être des imitateurs quoiqu'ils mettent quelque ténacité à resserrer leur zone — une zone admise — d'adaptation. Car l'idée d'émerger *vraiment*, d'être autre, d'être *un*, de s'exposer aux feux croisés du sarcasme et de la réprobation, de la répression peut-être, donne à la généralité le vertige. Elle s'étonne d'ailleurs qu'on dépense son courage pour une originalité dont elle n'a pas le goût et dont elle conçoit à peine les joies... Augmenter toujours le nombre de ceux que *passionne* une vie personnelle, fière et libre, est cependant la tâche à laquelle est lié l'avenir même de l'anarchisme. — LANARQUE.

A CONSULTER. — Le Dantec : *Le Mécanisme de l'Imitation.* — P. Bonnier : *L'Orientation.* — G. Tarde : *Les lois de l'Imitation,* etc.

IMMIGRATION n. f. Action de venir dans un pays pour s'y fixer.

En de certaines périodes, l'immigration changea complètement l'aspect de divers pays. L'Amérique n'est actuellement que le produit de l'immigration européenne qui commença voici trois siècles. L'immigration espagnole et portugaise se fit principalement en Amérique du Sud, en Amérique Centrale et au Mexique. Les Etats-Unis et le Canada sont surtout le produit des immigrations anglaise et française. Les immigrants devinrent les véritables maîtres des Amériques, et les peuplades autochtones brutalisées, décimées, y ont à peu près disparu.

Depuis 1919, l'immigration fut une véritable arme dont le patronat français se servit pour faire pièce au prolétariat.

Au lendemain de la guerre, les classes privilégiées, par peur d'un mouvement de révolte et à la suite de multiples grèves, accordèrent diverses améliorations (loi de huit heures, augmentation de salaires, semaine anglaise, etc.) à la classe ouvrière. Le pitoyable échec de la grève générale en 1920 redonna un peu de courage et de combativité à ce patronat qui avait bien cru sa dernière heure venue. C'est alors qu'il organisa avec méthode l'immigration ouvrière.

Dans certains pays pauvres, où la population ouvrière était trop dense pour les nécessités de la main-d'œuvre locale (tels la Pologne, la Hongrie, l'Italie), les envoyés des grandes firmes françaises, patronnés par le gouvernement et les représentants diplomatiques français, se livrèrent à un racolage d'ouvriers manœuvres. Par des promesses mirifiques, leur faisant voir l'existence en France comme idyllique, leur donnant à croire que le coût des denrées était minime, ils leur firent signer des contrats par lesquels ceux-ci s'engageaient à venir travailler en France pendant deux ou trois ans pour des salaires dérisoires. Ce furent de véritables « arrivages » de travailleurs étrangers en France. Les ouvriers français, dans certaines entreprises, furent licenciés pour faire de la place aux étrangers ; dans d'autres on proposa aux ouvriers de diminuer leurs salaires ; ceux-ci, pour la plupart, n'acceptèrent pas, se mirent en grève — et les patrons firent entrer les étrangers qu'ils tenaient en réserve.

Cette immigration eut pour résultat qu'au bout d'un an le prolétariat français se vit dépouillé de presque tout ce que le patronat lui avait accordé par peur en 1919 (les salaires diminués, la loi de huit heures violée). Tous les mouvements de revendication, sauf de rares exceptions, échouèrent après, quelques fois, de longues semaines de lutte.

Malheureusement, les ouvriers français ne virent pas tout de suite la manœuvre. Au lieu de démasquer les véritables responsables : les patrons, ils en vinrent à concevoir une sourde animosité contre le prolétariat étranger qui, pourtant, était victime au même titre que lui de cette organisation patronale. Le chauvinisme eut tendance à renaître et les ouvriers français trouvèrent même tout naturel que le patronat payât à des tarifs réduits les étrangers, ne se rendant pas compte que, par leur acquiescement à l'exploitation forcenée des immigrants, ils se forgeaient des armes contre eux-mêmes. Quelques organisations syndicales entreprirent des campagnes malheureuses contre l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, donnant un aliment hélas ! trop facile au préjugé patriotique. Dans la métallurgie et dans le bâtiment, il faut convenir que la main-d'œuvre étrangère créa un véritable malaise dans la classe ouvrière, mais cependant la faute n'en était pas aux immigrés.

Défendre au patronat d'employer des ouvriers parce que ceux-ci ne sont pas nés du même côté de la frontière, c'était, on l'avouera sans peine, une position singulièrement scabreuse et équivoque pour des organisations ouvrières qui se targuaient d'internationalisme. Le patronat baisse-t-il les salaires ? c'est de la faute aux étrangers ! Y a-t-il du chômage ? c'est encore de la faute aux étrangers ! Tout ce qui arrive de préjudiciable aux ouvriers est ainsi mis sur le compte de pauvres bougres exploités aussi durement, sinon plus, par le patronat rapace qui avait réussi au delà de ses prévisions, dans sa manœuvre réactionnaire. (Quand je dis que le patronat avait réussi *au delà* de ses prévisions, je ne m'avance pas à la légère. Son emploi abusif de la main-d'œuvre étrangère créa une telle situation de chômage que le gouvernement s'émut et, en fin 1926, pas mal de ces malheureux qu'on avait amenés en France pour abuser de leur détresse furent reconduits à la frontière.

Cette immigration intensive créa un tel état d'esprit dans la classe ouvrière française contre les étrangers que même les exilés politiques qui furent obligés de quitter leur pays (Italie, Espagne, Pologne, Balkans, etc., etc.) dans lesquels la dictature infâme leur aurait fait un mauvais parti, que ces mêmes exilés se virent l'objet de l'animadversion.

Enfin les organisations syndicales en vinrent à considérer le problème sous son véritable jour. Une propagande intensive fut faite dans certains endroits pour que les ouvriers français se rendent enfin compte de la véritable situation, qu'ils cessent de nourrir de l'animosité contre leurs frères étrangers, qu'ils entrevoient enfin que le seul, l'unique responsable du chômage *voulu et organisé* c'est le patronat.

Ce qu'il fallait faire, dès le début de cette immigration, c'était une propagande méthodique parmi les éléments étrangers, leur faire comprendre le rôle qu'on leur faisait jouer, la cynique exploitation dont ils étaient les premières victimes. Il fallait, au lieu d'entourer de préventions hostiles les ouvriers étrangers, leur faire comprendre que nous les considérions comme nos frères de misère et que nous étions prêts à les seconder dans tout mouvement de revendications qu'ils pourraient entreprendre.

Cette tâche a déjà été accomplie en partie, — malheureusement, certains partis politiques se servent de cette situation pour gagner de nouveaux adhérents, victimes toutes désignées.

Ce qu'il faut faire comprendre aux ouvriers étrangers, c'est qu'ils doivent travailler aux mêmes tarifs que les ouvriers français, c'est les gagner aux syndicats dans lesquels ils doivent avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs que les syndiqués français. Ce qu'il faut, c'est créer un esprit de solidarité étroite entre tous les travailleurs de toutes nationalités ; faire cesser la distinction entre français et étrangers ; entreprendre une vaste campagne pour que les contrats que l'on a fait signer aux étrangers par tromperie soient révoqués comme de véritables abus de confiance qu'ils sont.

Quand le patronat sera obligé de payer les ouvriers étrangers au même tarif que les ouvriers du pays, alors il n'aura aucune raison d'employer l'immigration. Faire respecter les tarifs et les avantages obtenus par la classe ouvrière au prix de dures luttes ; faire appliquer ces tarifs et ces avantages à tous les ouvriers sans distinction de nationalité — voilà les mesures à prendre pour que l'immigration n'ait plus le caractère antisocial qu'elle a encore aujourd'hui.

Inutile d'ajouter que l'immigration raisonnée sera un bienfait au lendemain d'une révolution sociale où les « villes tentaculaires » devront de plus en plus disparaître. — Louis Loréal.

IMMISCER (S') verbe pronominal (du latin *in*, dans, et *miscere*, mêler). Se mêler, s'ingérer sans droit ou mal à propos.

On peut dire que dans l'organisation sociale actuelle l'Etat s'immisce dans nos affaires. Et cela existera dans n'importe quelle société à base autoritaire.

Prenons en exemple le mariage. Dans ce qui ne devrait regarder que deux personnes : les deux conjoints, quantité de personnes : parents, témoins, maire, s'immiscent et font de ce qui est uniquement (ou du moins devrait être uniquement une affaire d'amour) une comédie ridicule, quand elle n'est pas répugnante par ses dessous.

Il serait long et fastidieux d'énumérer tous les cas où la loi entraîne ou force les gens à s'immiscer dans la vie d'autres personnes. L'immixtion est permanente, c'est le principe même de l'autorité. Il nous faudra supprimer la cause pour en tuer l'effet.

IMMORALITÉ n. f. Opposition aux principes de la morale. Absence de ces principes.

La moralité ou l'immoralité de quelqu'un ou de ses actes, voilà qui peut prêter longuement à la controverse. Définir les normes de la morale est une chose qui est au-dessus des moyens de tout être sincère. Chacun a sa morale : ce qui est *bien* pour d'aucuns est *mal* pour d'autres, et vice-versa.

Il y a, d'ailleurs, tellement de morales (voir ce mot) qu'il est bien difficile, quoique l'on fasse, de ne pas être taxé d'immoralité par quelqu'un.

L'immoralité consiste, au juste, à combattre les préceptes autoritaires, les commandements moraux, les conventions hypocrites, les erreurs et les préjugés, les maximes légalitaires ou propriétaires avec lesquelles on endort le peuple depuis pas mal de siècles. L'immoralité — du point de vue bourgeois s'entend — c'est ne pas se plier docilement à toutes les injonctions hypocrites ou malsaines de la morale officielle.

Cependant, si les anarchistes sont très circonspects en ce qui concerne l'immoralité ; s'ils estiment en très grand honneur certains actes dits immoraux : tels la désertion, l'insoumission, les actes de révolte, d'impiété, etc., etc.; s'ils sont contre la morale autoritaire, ils ne sont pas pourtant (les anarchistes communistes, du moins) adversaires de toute moralité.

Dans un opuscule assez bien venu, Kropotkine (*La morale anarchiste*) exposait notre conception de la moralité.

L'immoralité ? — mais elle est dans les mœurs bourgeoises. Elle réside dans la propriété, dans le patronat, dans l'autorité, dans le commerce, dans le parlementarisme, dans le népotisme (voir ce mot) qui règne dans toutes les administrations étatistes.

L'immoralité ? — elle est dans ce fait que tous les hommes d'Etat ne parviennent qu'en mentant, qu'en se reniant, qu'en détroussant à la faveur de la crédulité publique.

L'immoralité ? — c'est de voir des gens avoir du superflu pendant que tant de pauvres hères n'ont pas le nécessaire.

L'immoralité ? — c'est de voir glorifier la Patrie, source de guerre ; de voir célébrer les hauts faits de la soldatesque meurtrière ; d'entendre encore des gens se vanter d'avoir fait la guerre ; c'est de voir toute une nation se donner à l'œuvre de mort — les hommes soldats, les femmes et les enfants fabricant des munitions — sur le simple commandement de ministres ; c'est de voir des gens accumulant des fortunes à l'occasion d'une guerre.

L'immoralité ? — c'est de voir un patronat vivre grassement avec ce que gagnent les ouvriers qu'il vole ; c'est de voir toute une classe ouvrière se prosterner devant ce patronat et, quelquefois, le légitimer.

L'immoralité ? — c'est de voir les prêtres et les poli-

ticiens (autre sorte de prêtres) vivre de la crédulité d'autrui et exploiter bassement cette crédulité.

L'immoralité ? — c'est tout ce qui constitue les fondements sur lesquels repose la société capitaliste et autoritaire. C'est l'Etat, c'est la propriété, c'est le salariat, le patriotisme.

L'immoralité ? — c'est la morale officielle, source d'imposture, amas de mensonges.

Que les gens vertueux et moralistes prennent garde ! Le jour où l'immoralité disparaîtra, ce seront tous leurs privilèges qui crouleront avec elle.

IMMORTALITÉ n. f. Etat, qualité de ce qui ne meurt pas. Les peuplades de l'antique Egypte et de l'Inde croyaient que l'âme des personnes ne mourait pas et se transmigrait dans un autre corps, soit d'être humain, soit d'animal. Cette croyance à l'immortalité et à la transmigration de l'*âme* (voir ce mot) fut importée en Grèce par Pythagore. Plus près de nous, Fourier et Jean Reynaud ont encore soutenu cette thèse qui arrivait à condamner l'usage des viandes sous le prétexte que l'homme se nourrissant de viande s'exposait à manger la chair d'un des siens.

Cette croyance spéciale est appelée *métempsycose* (voir ce mot).

Depuis très longtemps la croyance en l'immortalité de l'âme est incrustée dans les cerveaux. Ceux qui n'adoptent pas la métempsycose croient tout de même qu'une fois l'être humain décédé il y a quelque chose de lui qui reste vivant (voir les mots : *âme*, *spiritualisme*, *matérialisme*).

La doctrine chrétienne, et principalement le catholicisme, expose que lorsque l'homme est mort son âme est appelée à aller au paradis si l'homme fut bon, au purgatoire s'il commit des fautes, en enfer s'il commit des péchés mortels.

Ce fut cette croyance en l'immortalité de l'âme qui donna tant de sérénité aux premiers martyrs chrétiens, qui étaient persuadés que leur supplice leur assurait le Paradis.

Hélas ! malgré la science, beaucoup de gens sont encore aujourd'hui persuadés de l'immortalité.

Qui dira combien d'erreurs, de mensonges, d'absurdités, d'hypocrisies et de crimes, même, fit commettre cette croyance ! Ne voit-on pas dans les hôpitaux les prêtres s'acharner comme sur une proie auprès des malheureux agonisants qu'ils veulent administrer pour leur faire gagner le paradis !

Depuis la guerre, une recrudescence se manifeste dans les milieux les plus divers en faveur d'une doctrine de l'immortalité de l'esprit, qui détaché du cadavre, se manifeste et correspond avec les vivants. Cette croyance est dénommée *spiritisme* ou *métapsychique* (voir ces mots). Des gens à prétention scientifique affirment le plus sérieusement du monde avoir assisté à des manifestations d'existence, à des conversations tenues aux vivants par des esprits d'êtres humains décédés ! Et leur croyance qui touche quelquefois au fanatisme est pleine de pitié, voire de mépris pour les pauvres diables que nous sommes qui restons incrédules et dubitatifs devant ces prétendues manifestations. Le véritable protagoniste, le fondateur de l'école métapsychique fut Allan Kardec.

— On appelle aussi immortalité la vie perpétuelle dans le souvenir des hommes. Victor Hugo, Voltaire ont atteint à l'immortalité par leurs œuvres. Le mot immortalité est pris alors dans le sens de *postérité* (voir ce mot).

Combien de petits hommes dont le nom n'est connu que de leurs proches, aspirent à l'immortalité pour des actes dont, dans un mois, personne ne se souviendra.

Mais aussi, hélas ! combien d'autres, tels les Néron, les Louis XIV, les Catherine de Médicis, les Napoléon, ont atteint l'immortalité par les crimes sans nom qu'ils commirent ou firent commettre de leur vivant !

IMMUNITÉ n. f. (du latin *immunitas ;* de *immunis*, exempt). Exemption d'impôts, de devoirs, de charges, etc. En France, jusqu'en 1789, le clergé et la noblesse ne payaient pas les impôts, ni les redevances : c'était l'*immunité féodale*.

Depuis la Révolution, les députés au Parlement français sont couverts pendant toute la durée des sessions de l'*immunité parlementaire*. Outre qu'ils ne paient pas d'impôts pour leur traitement de représentants, on ne peut arrêter ni poursuivre un député ou un sénateur (sauf en cas de flagrant délit) sans l'autorisation de la Chambre à laquelle l'élu appartient. C'est ce qui permit à un Léon Daudet d'insulter, de calomnier pendant quatre ans tous ses contemporains — la Chambre ayant toujours refusé de lever son immunité.

Au temps du scandale de Panama, puis pendant la guerre sous le ministère Clemenceau, et enfin depuis le retour de Poincaré aux affaires, plusieurs députés et sénateurs virent lever leur immunité parlementaire pour permettre au gouvernement de les poursuivre devant les tribunaux.

Les diplomates sont, dans tous les pays, couverts par l'*immunité diplomatique*.

— On appelle immunité la propriété d'un être vivant d'être à l'abri d'une maladie déterminée. Une première atteinte d'une maladie infectieuse confère souvent une immunité plus ou moins longue.

IMPARTIALITÉ n. f. Caractère, action de celui qui est impartial.

En réalité, l'impartialité n'existe pas. Il est impossible à un homme de juger, d'apprécier une chose sans que cette appréciation, ce jugement ait été déterminés par une foule de contingences : éducation, opinions, préjugés héréditaires, etc.

Au reste, il n'est pas à souhaiter que l'impartialité existe. Demander à un homme d'être impartial, c'est lui demander d'abdiquer pendant un laps de temps plus ou moins court ses opinions politiques, philosophiques, scientifiques, artistiques, littéraires ou autres.

Certes quand un fait se produit qui démontre l'erreur d'une conception, il est du devoir de tout être de faire la constatation et d'en tirer les enseignements adéquats, mais quelle que soit la bonne volonté dont l'homme peut être doué, il ne peut en aucune manière se flatter d'être impartial. L'être humain est trop déterminé (voir *déterminisme*) pour pouvoir se vanter d'avoir la faculté d'être impartial.

L'impartialité dont se targuent certains n'est qu'une hypocrisie. Quand on pense que des magistrats se vantent d'être impartiaux — alors que l'on sait qu'ils jugent toujours selon les ordres donnés à eux par le Pouvoir ou selon l'esprit de classe qui les anime — on ne peut que rire avec mépris de l'*impartialité judiciaire*.

Quand on sait que les historiens quels qu'ils soient ne cherchent qu'à faire servir les documents ou les faits qu'ils citent à la conception qui leur est chère, on doit être très circonspect en ce qui concerne l'*impartialité de l'Histoire*.

Défendons, propageons nos idées, analysons les théories, examinons les faits et les hommes d'une manière objective la plus exacte possible, mais n'oublions pas que notre objectivité dépend de trop de considérations pour qu'elle soit impartiale.

L'impartialité est un mot qui a été inventé par des gens qui cherchaient des circonstances atténuantes à leurs actes. Elle n'est qu'un paravent dont se servent certains hommes qui n'ont pas le courage suffisant pour affirmer qu'ils jugent et apprécient suivant leurs idées.

Nous autres, anarchistes, nous passons tous les faits, tous les événements, toutes les doctrines philosophiques, religieuses ou politiques, au crible de la critique anarchiste. Nous ne nous targuons pas d'impartialité parce que ce serait mentir à nous-mêmes qui savons que dans tous nos actes, dans toutes nos pensées nous essayons de rester le plus possible en accord avec les théories anarchistes.

IMPARTIALITE. Il y a une impartialité *minimum* à laquelle nous demeurons scrupuleusement attachés et qui se traduit par l'examen aussi judicieux et la présentation aussi exacte que possible des idées et des actes d'autrui. L'impartialité de relation doit s'accompagner d'un essai consciencieux et circonstancié de compréhension si nous voulons éviter la déformation des thèses ou des attitudes qui n'ont pas nos préférences ou ne nous sont point familières. De cette absence d'impartialité la critique prodigue en général un exemple courant, qui se donne vaniteusement en spectacle à travers les œuvres qu'elle a pour rôle de présenter au public et qui encense ou fielleusement condamne — parmi d'autres légèretés et des vices — sur le criterium arbitraire de ses vues... Nous entendons faire — aussi bien vis-à-vis de nos adversaires que de nos proches — l'effort juste et en même temps généreux (au sens le plus riche du terme) qui consiste à nous transporter par la pensée dans le camp des activités étrangères pour en saisir mieux les mobiles et l'inspiration, pour pénétrer le caractère des gestes et, derrière l'argumentation, l'esprit même des théories. En ce sens, nous visons à entourer nos jugements — si dépendants soient-ils de notre déterminisme propre — de cette documentation, de cette atmosphère d'authenticité sans laquelle nos convictions ne seraient que d'aveugles et grossiers actes de foi...

Si pénétrés que nous soyons que nos intentions les plus pures sont impuissantes à nous arracher assez de nous-mêmes, à nous dédoubler au point d'assurer une impartialité rigoureuse, absolue, nous n'en affectionnons pas moins cette envergure des opérations intellectuelles — prélude d'actes adéquats — assez dégagées des sphères restrictives où se débat le moi coutumier pour être, au dehors, d'abord de probes incursions, ensuite des tentatives capables de se muer en lumineuses moissons. Nous aimons telles qualités dont s'entourent nos approches relatives et qui décèlent l'avance ouverte, nous aimons cette quiétude morale et les bienfaits positifs des voyages tentés dans la mentalité d'autrui. Car elles sont de nature à nous garder de l'injustice et de l'erreur, et elles sont aussi susceptibles de favoriser la découverte de quelques clartés inattendues. Il faut avoir le courage d'aller au-devant des démentis justifiés dût en crouler le cher et reposant bagage de nos « vérités » enregistrées, il faut avoir la volonté d'exposer à l'étincelle peut-être destructrice cet édifice de nos idéologies favorites, cet assemblage de conceptions et de méthodes qui, en nous, à la longue, finissent par se cristalliser et auxquelles nous tenons pour elles-mêmes, par adhésion conservée, par mécanique, par mille chaînes inconscientes. Rien ne nous exerce à nous tenir en éveil, en alerte permanente contre nous-mêmes, à maintenir sur le salutaire qui-vive un libre-examen que les enlisements de l'existence ont tendance à rendre somnolent, comme d'aller délibérément, désentravé de ces restrictions mentales qui sont des ombres embusquées sur le chemin de notre indépendance, au-devant des chocs désillusionnants de la pensée voisine. Malheur au *convaincu* refermé sur ses convictions et qui tremble pour leur légitimité, cramponné peureusement à leur bien-fondé ! Malheur à la *sincérité* qui cèle, pour une paix menteuse, l'éclair destructeur d'un plausible purement provisoire et qui, devant l'erreur patente, se refuse à l'abandon. L'unité de l'être, ce jour-là, n'est plus qu'un fossile autour duquel l'abdication se serre en sédiments. On admire peut-être, au dehors, sa ferveur immuable. Mais l'homme libre est mort et survit seul, homme replié, le partisan...

Sans cet élémentaire souci d'impartialité qui nous fait rechercher la vérité — et la dire — partout où elle se trouve, l'anarchisme ne pourrait prétendre s'élever au-dessus des préventions étroites des partis et du *credo* fermé des sectes. L'impartialité — la tendance en tout cas à tout ce qu'il nous est humainement possible d'en réaliser — réside dans la volonté éclairée de sortir assez de soi pour voir autrui sous le jour qui lui est particulier. Et elle participe ainsi à la fois de la loyauté dans les rapports humains et de la fécondité des investigations affranchies du parti-pris. C'est une des vertus de l'anarchisme (critérium avant que d'être l'instrument de la doctrine), et celle qui assure sa jeunesse dans le temps, que de diriger sa lucidité et un esprit critique aussi dégagé qu'il se peut des préventions et des faiblesses, jusqu'au cœur de ses théories les plus chères et d'être résolu à les dénoncer délibérément si les faits, la science ou la raison en révèlent la caducité.

Il n'est pas question, par contre, de préconiser pour l'homme l'instabilité absurde de celui qui flotte entre les opinions, comme l'âne de Buridan entre ses bottes de foin, sans parvenir à opter ou sans oser prendre parti. Pareille « impartialité » comporte l'inaction et frise l'inertie. C'est elle qui faisait dire à Renouvier : « Un homme impartial est un homme neutre. Un homme neutre est un homme nul. » Si le doute et la circonspection sont, dans le domaine de la connaissance, la prudence du sage, et si la réserve doit faire cortège même à l'évidence, il est des choix qui s'imposent et des interventions qu'on n'évite pas sans déchéance. L'indifférence est une abdication de la personnalité. Nous ne pouvons tenir pour nôtre l'impartialité qui ne serait qu'un amorphisme intellectuel ou une impuissance de la volonté. L'homme fort ne peut être une épave aboulique... — LANARQUE.

IMPASSIBILITÉ n. f. (du latin *impassibilis*). Insensibilité à la douleur ou aux émotions. Qualité de ce qui n'est pas susceptible de souffrance. Elle constitue aussi ce calme dont l'émotion n'obscurcit la lucidité ni ne paralyse le pouvoir d'action, et qu'on appelle le sang-froid. L'impassibilité du chirurgien garantit la sûreté heureuse de sa main...

Les classes privilégiées, malgré quelques déclamations hypocrites, furent toujours impassibles devant la souffrance et les misères des prolétaires. Les chefs militaires et les gouvernants restent impassibles devant les spectacles horribles que sont les guerres.

Les magistrats, les gardiens de prisons ou de bagnes, les politiciens sont impassibles devant la misère et la souffrance de ceux qu'on appelle les « délinquants » quand ces délinquants sont d'origine pauvre.

La répression la plus sanglante, la terreur, les exactions laissent les révolutionnaires indignés ; mais c'est avec impassibilité qu'ils narguent et les lois et les prisons et les supplices en continuant leur besogne d'affranchissement social.

Face à la douleur, à la souffrance d'autrui, les anarchistes ne font jamais preuve d'impassibilité. Compatissants et fraternels, ils essaient, chaque fois que l'occasion leur en est offerte, d'atténuer ou de supprimer la douleur et la souffrance. Mais non contents de s'attaquer aux effets mêmes, ils cherchent par tous les moyens à détruire les causes de nos maux.

« L'impassibilité face à sa propre souffrance est une marque de grandeur de caractère ; mais l'impassibilité devant la douleur d'autrui est une preuve de manque d'humanité. »

Ce qu'écrivait La Bruyère est toujours vrai. L'impassibilité devant la douleur d'autrui souligne l'absence de sensibilité naturelle, ou la dureté acquise par l'accou-

tumance. Elle est la marque de la satisfaction étroite et privilégiée et la rançon de l'habitude et du métier. Elle est souvent une altération, une restriction de la personnalité.

IMPÉRIALISME n. m. (du latin *imperium ;* de *imperare*, commander). Doctrine visant à l'expansion de l'influence, de la domination d'un pays.

Bien que depuis le siècle dernier on parle couramment de l'impérialisme des grandes-puissances, l'impérialisme ne date malheureusement pas de l'époque dite contemporaine.

Il y a plusieurs sortes d'impérialismes : l'*impérialisme militaire*, l'*impérialisme colonial*, l'*impérialisme financier*. Le premier a abouti au second qui, conjugué avec le troisième, forme l'*impérialisme capitaliste*.

L'IMPÉRIALISME MILITAIRE, ou impérialisme d'Etat, naquit de l'ambition démesurée de certains monarques ou chefs militaires avides de lauriers et assoiffés de domination.

C'est ainsi qu'en 559 avant Jésus-Christ, le roi des Perses, nommé *Cyrus*, s'empara du royaume des Mèdes, puis en 554 de la Lydie. Se retournant ensuite contre ses alliés, les Chaldéens, il s'empara de Babylone (538). Bientôt il devint le maître incontesté de toute l'Asie occidentale. Ses successeurs, *Cambyse* et *Darius Ier*, continuèrent son œuvre de domination et, sous ce dernier l'Empire des Perses comprenait, outre les conquêtes de Cyrus, l'Egypte, le Pendjab, le bassin de l'Indus et une partie de la Scythie. Cependant l'impérialisme perse devait se heurter à la ténacité d'un petit peuple : les Grecs. Cette lutte entre l'esprit de despotisme et celui d'indépendance donna lieu aux *guerres médiques*. Pendant quarante ans les Spartiates et les Athéniens unis pour leur liberté, résistèrent aux tentatives faites par Darius, Xercès, Artaxercès, d'annexer la Grèce à leur empire. Finalement les impérialistes furent vaincus.

Cent ans plus tard, un roi de Macédoine, *Philippe*, songea à se créer un vaste empire. Il conquit la Thrace, s'empara des villes grecques du côté de la Mer Egée. En 338 il défit les Athéniens à Chéronée, et cette défaite marqua la fin de l'indépendance hellénique. Ce roi fut exécuté par Pausanias au moment où il se préparait à marcher contre les Perses.

Phillippe laissa un fils, *Alexandre*, qui hérita des ambitions de son père.

Alexandre soumit peu à peu tous les pays qui obéissaient au roi des Perses : c'est-à-dire tout l'ouest de l'Asie et l'Egypte. Cette conquête fut d'ailleurs vivement appuyée par la classe des commerçants grecs, qui voyaient dans les visées d'Alexandre une excellente opération financière. En effet, l'empire perse conquis, c'était toute l'Asie occidentale ouverte au commerce hellénique. Deux faits marquent de façon apparente l'influence des commerçants grecs sur l'expédition : la destruction de *Tyr*, le grand port phénicien, rival des grandes cités commerçantes de Grèce, et la construction, aux bouches du Nil, sur la Méditerranée, du grand port d'*Alexandrie*, destiné à ouvrir le marché égyptien aux marchands hellènes.

Comme on le voit, la race des profiteurs de guerre date de loin !

Les consuls romains eurent aussi l'ambition de faire de Rome un vaste empire. Durant trois siècles (350-50 avant J.-C.) les armées romaines conquirent successivement l'Italie, la Grèce, le monde gréco-oriental. En 146, Carthage fut détruite. Enfin tout le bassin occidental de la Méditerranée : l'Afrique du Nord, l'Espagne, la Gaule, fut soumis à l'impérialisme romain. Dès le milieu du premier siècle avant l'ère chrétienne, le monde romain s'étendait autour de la Méditerranée — entre l'Atlantique et le Tigre, entre la Germanie et le Sahara.

Après chaque victoire, au moment du partage du butin, les généraux se taillaient la part du lion ; sortis de charge, ils recevaient des provinces à gouverner, et quand un peuple était vaincu, on lui enlevait celles de ses terres qui avaient appartenu à ses rois ou à l'Etat et elles devenaient les terres du domaine public romain.

Ces terres étaient affermées. Les riches, ayant seuls de l'argent, étaient seuls en état de les prendre à bail. Ils finissaient par ne plus payer le loyer et s'appropriaient alors les domaines. La classe pauvre du pays vaincu était réduite à l'esclavage.

L'impérialisme romain fut à son tour maîtrisé, réduit. Ce sont surtout les peuplades germaines qui donnèrent le coup de grâce à l'Empire tombé en décadence et, vers 476, il ne restait plus de toutes ces conquêtes qu'un vague empire bizantin, qui se réduisait à Constantinople (anciennement Byzance) et sa banlieue européenne et asiatique.

A la fin du VIIIe siècle un roi franc, *Charlemagne*, eut l'ambition de reconstituer l'ancien empire romain d'Occident. Il conquit le nord de l'Italie sur les Lombards, le nord de l'Espagne sur les Arabes, et la Germanie entre le Rhin et l'Elbe sur les tribus germaniques. En 800, il se fit couronner empereur romain par l'évêque de Rome. Il eut des ducs, des comtes pris parmi ses compagnons d'armes, il créa des inspecteurs ambulants pour faire exécuter les lois. Mais à sa mort (814) son empire s'écroula.

Plus tard, sous Charles VII, furent inaugurées en France les armées permanentes avec, comme but, l'agrandissement du royaume. Sous Louis XI, l'impérialisme militaire fut un impérialisme nationaliste, mais sous Charles VIII, puis sous Louis XII et François Ier l'impérialisme s'orienta dans le sens des conquêtes, et ce furent les guerres folles et ruineuses qui durèrent soixante ans, et que l'on connût sous le nom de *guerres d'Italie*.

Sous François Ier, l'impérialisme français s'affronta violemment avec l'impérialisme autrichien, personnifié par Charles-Quint. Plusieurs contrées furent ravagées par la guerre pour la seule ambition de deux princes qui rêvaient le sceptre de Charlemagne !

Sous Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, l'impérialisme des monarques, principalement des deux derniers, mirent la France dans un état de misère et de famine épouvantables.

Napoléon Ier fut vraiment le dernier représentant de l'impérialisme militaire. L'histoire n'est pas si reculée du règne de l'Ogre de Corse pour qu'il soit besoin, dans ce court raccourci historique, de rappeler les quinze ans de guerres ruineuses, et en argent et en hommes, qu'amena la folle ambition de cet homme néfaste qui rêvait d'être le maître de l'Europe.

L'IMPÉRIALISME COLONIAL se manifesta pour la première fois chez les romains. Ce fut bien, en effet, une transformation de l'impérialisme militaire en impérialisme colonial que cette habitude prise par les vainqueurs de répartir le butin et les territoires entre les chefs militaires.

Comme on l'a vu plus haut, Rome donnait à ses généraux des provinces à gouverner. Comme pendant longtemps ils n'eurent d'autre contrôle à subir que celui d'hommes de leur classe, ils ne se gênèrent pas pour rançonner leurs administrés. C'était une grande somme de profit et l'occasion de se tailler une fortune que de conquérir une contrée. D'autre part, les riches s'appropriaient de beaux domaines et les commerçants romains établissaient de fructueux comptoirs dans les pays conquis.

Le Portugal, du XIVe au XVIe siècle, se crée un véritable empire colonial, l'Espagne, durant la même période l'imite en Amérique, l'Angleterre suit la marche. Au XVIIe siècle, les Pays-Bas s'emparèrent d'une

grande partie des colonies portugaises pour y établir des comptoirs commerciaux.

En France, sous Henri IV, Champlain prit possession de Terre-Neuve et du Canada (qui devaient être repris par l'Angleterre). Sous Louis XIV, un ministre, Colbert, perfectionna l'organisation de la marine, et Cavelier de La Salle occupa le bassin du Mississipi (Louisiane), vendue plus tard aux Etats-Unis ; l'Inde fut déclarée terre française, une compagnie de commerce fut autorisée à avoir une armée et des fonctionnaires. Mais à côté de la compagnie française des Indes, il y avait une compagnie anglaise qui, au bout de cent ans, arriva à obtenir la possession britannique de l'Inde.

Mais, là encore, l'occupation des terres coloniales n'atteignit pas le degré de sauvagerie et d'arbitraire qu'elle devait atteindre au XIXe siècle. Jusque-là, il s'agissait simplement d'établir des comptoirs, de vendre ou donner les terres à des colons volontaires. Au commencement du XIXe siècle, le commerce se développant prodigieusement, l'industrie naissant, l'impérialisme colonial devait avoir une vogue prodigieusement accrue parmi toutes les grandes puissances. Il fallait à tout prix arriver à s'assurer des comptoirs dans le plus grand nombre de contrées possible pour écouler la marchandise. Il fallait aussi, au fur et à mesure que l'industrie se développait, aller chercher des territoires riches en matières premières et en main-d'œuvre presque gratuite.

C'est ainsi qu'en 1830, sous un prétexte puéril, les gouvernements de Charles X, puis de Louis-Philippe, se lancèrent à la conquête de l'Algérie. C'était un pays fertile, plus grand que la France, où des richesses sans nombre étaient à accumuler pour le commerce. Durant dix-sept ans, une guerre impitoyable et sauvage fut livrée aux Algériens, au cours de laquelle des scènes odieuses furent provoquées par les colonisateurs. Citons le colonel Pélissier qui enfuma 800 Arabes, hommes, femmes et enfants, qui s'étaient réfugiés dans les grottes du Dahra.

Vers la même époque, l'impérialisme espagnol subit un coup mortel. Ses colonies se soulèvent et réussissent à s'affranchir du joug odieux.

Puis, vers 1860, l'Angleterre se lance dans toute une série de guerres coloniales qui s'étend jusqu'à nos jours. La révolution accomplie vers cette époque dans l'industrie par l'introduction du machinisme, fait que les capitalistes ont besoin de colonies nouvelles pour faire monter les actions des usines, des mines, des compagnies de navigation, pour accaparer les mines d'or du Transvaal, un autre jour le marché chinois, etc., etc., — ce qui donna lieu à l'appellation d'*impérialisme anglais* qui était monnaie courante avant 1914.

La France, avec Jules Ferry, encouragé par les généraux, les amiraux et les officiers épris d'avancement, par les grosses maisons de commerce avides de se créer des débouchés pour leurs produits, d'écouler du matériel de guerre ou de transporter des troupes et des munitions dans des conditions lucratives, favorisé par l'enseignement trompeur donné à l'école qui éveillait les passions belliqueuses qu'entretenaient les journaux, la France se lance dans le colonialisme à outrance. Que de sang versé, que de tortures infligées, que de pays ravagés, que d'argent dépensé dans ces expéditions lointaines où la troupe se conduisait ignoblement, encouragée dans la bestialité et dans la cruauté par les chefs.

Seulement, en France, on n'avouait pas directement le but comme en Angleterre. Ici, on disait que c'était pour civiliser des peuplades barbares, pour leur apporter les bienfaits de notre civilisation, que nous entreprenions ces aventures. Il faut lire tous les livres, tous les rapports publiés par différents auteurs sur ces expéditions, pour se rendre compte de la monstrueuse hypocrisie des gouvernants prétendus démocratiques.

Il faut voir aux budgets des années d'expédition combien de millions furent dépensés pour permettre à une catégorie de requins de s'enrichir.

L'IMPÉRIALISME FINANCIER était né sous couleur de civilisation et presque de croisade, au déclin du XIXe siècle. L'Eldorado africain et asiatique fit fureur, comme jadis celui d'Amérique enthousiasma l'Espagne. « Au lieu de s'entre-détruire pour des jalousies mesquines ou des annexions payées trop cher, le partage grandiose de la planète. »

Sur les routes de la haute mer où siègent les orages, dans les profondeurs du Globe assimilé par des équipes d'avant-garde, de promptes enquêtes permettent d'estimer les meilleurs lots. Ceux-là, les lions et les aigles de la famille des nations se les adjugent, suivant le code souverain de la jungle : *ego nominor leo.*

Sous les yeux avides des gouvernements, s'entassent tous les trésors convoités, exposés avec le prix courant et le tarif d'achat au tableau de la curée : l'or, le blé, le riz, la houille, le fer, le caoutchouc et le pétrole, le coton, les diamants et les pêcheries, sans parler des métaux, des marchandises de luxe qui se rangaient autrefois dans le compartiment des épices. On devine pourquoi le capitalisme industriel et commercial des grands syndicats est prêt à jouer le tout pour le tout. S'ils ne sont pas arrivés bons premiers, ils ne songent qu'à enlever leur place aux voisins. Par cette voie sanglante se sont enflammés, tour à tour, les cinq parties des deux hémisphères. A côté d'une foule de petites campagnes locales contre les tribus indigènes, émergent des guerres assez importantes pour retentir sur le destin des groupes européens et réagir sur leurs rapports. De ce nombre furent les expéditions anglaises, au sud et au nord de l'Afrique, pour anéantir le Transvaal, pour supprimer les Madhistes. Du même type colonial relève la guerre des Italiens en Abbyssinie, la guerre des Etats-Unis pour arracher Porto-Rico et Cuba à l'Espagne, la guerre de la Russie en Mandchourie qui embrasa l'impérialisme japonais, les conquêtes de Madagascar, du Tonkin, du Maroc, etc.

Les grandes associations financières avaient trop de profit dans toutes ces aventures pour que l'Allemagne n'entrât pas en jeu et, au début du XXe siècle, elle voulut, elle aussi, participer au festin. Et c'est du conflit de cet impérialisme naissant avec le tout-puissant impérialisme anglais que sortira la plus effroyable catastrophe : la guerre de 1914-1918. On peut s'ingénier à masquer les origines du conflit mondial, rien ne pourra tenir devant les faits. L'Angleterre était déjà contrebalancée au point de vue commercial et industriel par les produits allemands. Devant la volonté allemande de constituer à son tour un domaine colonial, les financiers anglais, tout-puissants (comme en tous les pays, au reste) mirent tout en œuvre pour parer à ce danger. Il fallait que l'Angleterre restât la maîtresse des mers pour le plus grand bien des financiers britanniques. Le gouvernement anglais, plus que tout autre, peut-être (à part les Etats-Unis), émanation directe de la finance, s'affola à la pensée que l'Allemagne pourrait un jour contrebalancer son impérialisme. Il fallait, par tous les moyens, empêcher cela.

L'amiral Fisher, qui fut premier lord de l'Amirauté anglaise et le favori d'Edouard VII, a publié, en 1919, des *Mémoires* dans lesquels on peut se faire une idée de la véracité de ce que j'avance.

Voici, sous le titre *Pour Copenhaguer à la façon de Nelson*, un monument de franchise qui en dit long :

« En mai 1907, l'Angleterre possédait sept dreadnoughts, prêts pour la bataille, l'Allemagne pas un. Et l'Angleterre entretenait des flottilles de sous-marins spécialement adaptées aux mers germaniques, peu profondes. L'Allemagne n'en avait pas.

« En 1908, presque en même temps que j'écrivais au roi Edouard, je vis Sa Majesté et lui citai quelques aphorismes appropriés de M. Pitt sur la destruction

d'un ennemi probable, avant qu'il ne devienne trop fort. Il fut admis que l'acte de Nelson d'attaquer et de détruire la flotte danoise à Copenhague sans avertissement préalable, n'avait rien de très chevaleresque ; mais « la raison du plus fort est toujours la meilleure ».

« Donc, en face du dessein bien connu de l'Allemagne de faire hésiter sur mer, même la puissante flotte anglaise, il me semblait que pour l'Angleterre, c'était tout simplement une opération prévoyante de supprimer la flotte allemande, surtout quand l'accomplissement de l'opération — telle que je l'ai tracée pour Sa Majesté — était facile et probablement sans effusion de sang.

« Mais, hélas ! le plus petit chuchotement autour de cet acte souleva contre le Premier Lord Marin, supposé belliqueux, quand il était réellement pacifique, une telle fureur que le projet fut abandonné. Et pourtant le moment favorable était bien celui où la non-préparation de l'Allemagne rendait opportune la répétition du coup de Nelson à Copenhague.

« Hélas ! nous n'eûmes ni un Pitt, ni un Bismarck, ni un Gambetta pour donner l'ordre. »

Devant l'impossibilité de détruire la flotte allemande, l'impérialisme anglais fit alliance avec l'impérialisme français et l'impérialisme russe.

La guerre, devenue inévitable, éclata en 1914. On sait que les puissances « alliées », par des traités secrets, s'étaient assurées le partage des dépouilles du vaincu. La révolution russe vint déranger tous ces plans.

Depuis 1910, un autre impérialisme s'est déclaré qui, depuis 1917 surtout, a pris une grande place dans la compétition : l'impérialisme yankee. Aussi rapace, aussi implacable, aussi cruel que tous les autres impérialismes, il tente de profiter des suites de la guerre pour dominer le marché mondial.

Et c'est maintenant, entre l'Angleterre et les Etats-Unis, une course folle aux armements maritimes. Ces impérialismes financiers, ces impérialismes capitalistes sont des dangers de guerre permanents.

Il suffit d'une étincelle pour rallumer un feu mal éteint. Il suffirait d'un heurt entre les impérialismes rivaux pour ramener sur le monde une guerre interminée par des traités imbus d'impérialisme.

Cinq puissances sont, actuellement, impulsées par un impérialisme forcené : l'Angleterre, l'Amérique, la France, l'Allemagne et l'Italie. Elles cherchent, chacune de son côté, à dominer les petites nations pour les entraîner dans leur orbe. La Société des Nations n'est actuellement que le champ clos dans lequel se livre sourdement une bataille âpre et impitoyable entre les cinq impérialismes.

D'autre part, le gouvernement de l'U.R.S.S. cherche, lui aussi, à implanter sa domination partout. Le parti communiste mondial cherche et travaille par tous les moyens, à former une immense confédération internationale soumise aux dictateurs du Kremlin. C'est ce que l'on pourrait appeler l'impérialisme bolcheviste, forme nouvelle, mais à coup sûr imprévue, du marxisme, du socialisme autoritaire.

Tous les impérialismes modernes ont à leur disposition : la *diplomatie* avec laquelle on crée les incidents internationaux, et la *presse*, qui trompe le peuple et l'endort avec des phrases à la Briand, et distille, en des articles largements rétribués, toute la littérature patriotique. Civilisation, droit des peuples, honneur national, prestige national — et toutes autres calembredaines sont les motifs sur lesquels les virtuoses de la plume et du verbe se livrent à d'innombrables variations et qui cachent les appétits insatiables des impérialisme insatisfaits de la dernière tuerie et prêts à déclencher de nouveau le cataclysme effroyable pour l'assouvissement de leurs désirs.

Les impérialismes anglais et français qui ont remanié la carte de l'Europe pour le mieux de leurs intérêts, ont créé une catégorie de petites nations dont les frontières ne les satisfont pas. Aussi l'Europe actuellement est-elle un véritable volcan prêt à l'éruption. Chaque nation renforce ouvertement ou clandestinement ses armements ; une odeur de bataille plane dans l'atmosphère, et divers incidents qui se produisirent depuis 1920 et qui mirent en vedette des problèmes non encore solutionnés ou bien solutionnés de manière insatisfaisante, ont montré que le danger de guerre subsiste plus intense que jamais.

Il faut à tout prix entreprendre une vaste propagande au cours de laquelle tous les impérialismes seront démasqués. Il faut montrer au peuple que tant que le capitalisme existera, tant qu'un gouvernement subsistera, l'impérialisme pourra créer les mêmes méfaits que ceux qu'il créa depuis vingt-cinq siècles. Il faut bien pénétrer les gens de cette idée que la révolution, que tant d'esprits timorés redoutent, ne sera qu'une escarmouche (si terrible qu'elle puisse être) à côté des guerres impérialistes — et que seule elle pourra nous délivrer à jamais des guerres, en abolissant l'Autorité, la Propriété, la Finance, sources de tous les impérialismes. — Louis Loréal.

IMPIÉTÉ (préfixe *im*, et du latin *pietas ;* de *pius*, pieux). Mépris pour les choses de la religion. Action, discours impie. Mépris pour ce que les erreurs traditionnelles, les préjugés et les êtres « bien pensants » disent devoir être respecté.

En tout temps ceux qui par leurs découvertes ou par leurs spéculations métaphysiques détruisaient un préjugé, démontraient l'inanité et la nocivité de certains concepts surannés se sont vus taxés d'impiété. Ne pas saluer un drapeau, un corbillard ; ne pas admettre le patriotisme et combattre le militarisme ; contester le droit à certains hommes de juger leurs semblables et montrer le ridicule et la malfaisance de toute espèce de tribunal ; nier l'autorité et combattre tous les gouvernants ou aspirants gouvernants ; douter de l'existence de Dieu et flétrir les églises et leurs actes criminels ; se rebeller devant l'autorité familiale ; haïr les fourbes ; dénoncer la propriété, le commerce et la finance comme des institutions malfaisantes et scandaleuses ; adopter les idées darwiniennes et celles qui en découlent sur l'origine des espèces ; en un mot se rebeller contre tous les mensonges, toutes les hypocrisies, tous les préjugés, toutes les conventions établies à la faveur de l'ignorance, — c'est commettre une impiété.

L'impiété fut toujours sévèrement réprimée. La mort, les galères, la prison, le supplice furent appliqués aux auteurs d'impiété. Une loi dite du *sacrilège* (voir ce mot) fut même édictée, sous Louis XVIII, qui établissait des pénalités très fortes pour les irrespectueux de l'Eglise.

Toutes les lois sur la presse, la censure, la répression de la propagande anarchiste, révolutionnaire et antimilitariste n'ont pour but que de combattre les impiétés que nous lançons en circulation.

L'impiété signifie toujours idée de progrès. Les fourbes, les hypocrites et les réacteurs auront beau faire ; ils pourront déchaîner la répression la plus féroce ; ils n'empêcheront pas que dans les cerveaux, enfin éclairés des hommes, ne pénètre l'impiété libératrice qui amènera la Révolution sociale.

IMPONDÉRABLE adj. et n. Se dit de toute substance qu'on ne peut peser, qui ne produit aucun effet sensible sur la balance la plus délicate, comme le calorique, la lumière, le fluide électrique et le fluide magnétique. Ces substances ne se présentent donc pas, comme les corps, sous les trois dimensions : ce sont les forces (voir *force*.) Au figuré : les impondérables de la politique, etc. On commence à rechercher, par delà les événements de l'histoire, la poussée souvent décisive, la coalition

obscure et maintes fois déterminante, des « impondérables ». De ces inconnus puissants les actions humaines subissent fréquemment la pression encore impénétrée...

IMPOPULARITÉ n. f. Etat de ce qui n'est pas conforme aux désirs du peuple ; qui déplaît au peuple.

Les actes d'arbitraire, de despotisme amènent, en général, l'impopularité pour leurs auteurs. Quels que soient les moyens employés, si zélés soient les laudateurs stipendiés et suborneurs, pour essayer de légitimer ces actes, il arrive toujours un moment où, malgré les mensonges et les plaidoyers hypocrites, les hommes qui emploient la répression pour se maintenir au Pouvoir deviennent impopulaires.

Certains, tels Néron, Charles IX, Catherine de Médicis, Louis XIV, Louis XV, Napoléon III, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, Thiers, Gallifet, Mac Mahon, Clemenceau, Mussolini, Rivera, Alphonse XIII, Millerand, les gouvernants bolchevicks et même dans une certaine mesure Poincaré, — n'ont pas attendu le verdict de l'Histoire pour être entourés d'une impopularité chaque jour grandissante. Le peuple subit la contrainte du pouvoir, supporte la dictature grâce à la terreur employée par les gouvernants, mais en maugréant, en maudissant tout bas les dictateurs.

Le parlementarisme, de par son impuissance et la vénalité dont il fait preuve, s'attire peu à peu une impopularité qui amènera fatalement un soulèvement du peuple contre les fourbes et les corrompus qui le gouvernent encore aujourd'hui. Le gendarme est un type foncièrement impopulaire, certains en firent cruellement l'épreuve à Verdun durant la dernière boucherie. Le mouchard, les flics ont acquis une somme d'impopularité qui s'exprime par des qualificatifs très énergiques.

Le méchant, l'envieux, le fourbe sont impopulaires, — témoin l'impopularité qui s'attache à ces maîtres de la dissimulation que sont les Jésuites.

L'impopularité de certains gouvernants amena souventes fois des révoltes. On peut dire que ce fut l'impopularité de Guizot qui coûta le trône à Louis-Philippe. Les thuriféraires du Pouvoir auront beau faire, l'instinct de liberté qui est inné chez les individus fera s'amplifier chaque jour davantage l'impopularité des lois, des gouvernements et de tous les moyens de contrainte avec lesquels on maintient encore aujourd'hui la classe ouvrière dans le servage.

Sitôt après la prise de la Bastille, le marquis de Launay, gouverneur de la forteresse, et le prévôt des marchands Flesselle virent leur impopularité poussée à l'extrême et leurs têtes furent promenées au bout des piques dans les rues de Paris par le peuple en révolte. Si une révolte avait lieu demain, bien des personnages qui se font encenser aujourd'hui par la presse à leurs gages, pourraient bien payer aussi cher leur impopularité.

IMPORTATION n. f. Action d'introduire dans un pays des choses provenant de pays étrangers.

Aux mots *douane*, *exportation*, nous avons exposé comment tous les pays vivent, au point de vue économique, dans une situation d'interdépendance étroite et la nécessité dans laquelle ils se trouvent d'échanger des produits. On lira aussi, aux mots : *commerce*, *concurrence*, *échange* (*libre*), *protectionnisme*, des études documentées sur les matières qui se rattachent à l'importation et à l'exportation.

D'innombrables entraves sont mises par les gouvernements à l'importation des produits qui, quelquefois, sont de première nécessité. Les tarifs douaniers et le protectionnisme qui tend de plus en plus à s'acclimater dans tous les pays font que, pour permettre aux commerçants d'une nation de s'enrichir, on impose abusivement une marchandise de façon à ce que son prix de vente devienne plus fort que celui de la même denrée produite par la nation importatrice.

C'est ainsi que pendant la guerre, alors que la France manquait de blé, le froment argentin se vit taxer, à la demande des cultivateurs français, de droits d'entrée quasi prohibitifs. C'est encore ainsi que, pour permettre aux vignerons de France de maintenir haut et ferme les cours du vin, on contingenta les vins algériens et tunisiens en ne permettant l'importation que d'une quantité déterminée. Comme l'exportation, l'importation n'est pas réglementée suivant les besoins de la population, mais uniquement par les exigences des producteurs et des commerçants nationaux qui, étant des électeurs influents, font voter par les parlementaires ou décréter par les ministres toutes les lois nécessaires pour leur monopole de fait.

Seul le communisme libertaire, en supprimant le commerce et l'Etat, permettra à l'importation de jouer son véritable rôle de coopération internationale.

IMPOT n. m. (du latin *impositum*). Contribution exigée des citoyens pour assurer le service des charges publiques. Charge quelconque incombant à un citoyen pour le service de l'Etat.

Dans son *Système des Contradictions Economiques*, PROUDHON a magistralement décrit le caractère de l'impôt. Donnons-lui la parole :

« L'impôt, dans son essence et sa destination positive, est la forme de répartition de cette espèce de fonctionnaires qu'Adam Smith a désignés sous le nom d'*improductifs*. Par cette qualification d'*improductifs*, Adam Smith entendait que le produit de ces travailleurs est négatif et qu'en conséquence la répartition suit à leur égard un autre mode que l'échange.

« Considérons, en effet, ce qui se pose, au point de vue de la répartition dans les quatre grandes divisions du travail collectif : *extraction*, *industrie*, *commerce*, *agriculture*. Chaque producteur apporte sur le marché un produit réel dont la qualité peut s'apprécier, la quantité se mesurer, le prix se débattre et, finalement, la valeur s'escompter soit contre d'autres services ou marchandises, soit en numéraire. Pour toutes ces industries, la répartition n'est donc pas autre chose que l'échange mutuel des produits, selon la loi de proportionnalité des valeurs.

« Rien de semblable n'a lieu avec les fonctionnaires dits *publics*. Ceux-ci obtiennent leur droit à la subsistance, non par la production d'utilités réelles, mais par l'improductivité même ou ils sont retenus. Pour eux, la loi de proportionnalité est inverse : tandis que la richesse sociale se forme et s'accroît en raison directe de la quantité, de la variété et de la proportion des produits effectifs fournis, le développement de cette même richesse, le perfectionnement de l'ordre social, supposent au contraire, en ce qui regarde le personnel d'Etat, une réduction progressive et indéfinie. En un mot, le salaire des employés du gouvernement constitue pour la société un *déficit ;* il doit être porté au compte des *pertes* que le but de l'organisation industrielle doit être d'atténuer sans cesse.

« La théorie synthétique de l'impôt c'est de faire vivre cette cinquième roue du char de l'Humanité qui fait tant de bruit et qu'on appelle, en style gouvernemental, l'Etat. — L'Etat, la police, ou leur moyen d'existence l'impôt, c'est, je le répète, le nom officiel de la chose qu'on désigne, en économie politique, sous le nom d'improductifs, en un mot de la domesticité sociale.

« L'idée originaire de l'impôt est celle d'un *Rachat*. Comme, par la loi de Moïse, chaque premier-né était censé appartenir à Jéhovah et devait être racheté par une offrande, ainsi l'impôt se présente partout sous la forme d'une dîme ou d'un droit régalien par lequel le propriétaire rachète chaque année de l'Etat le bénéfice d'exploitation qu'il ne tient que de lui.

« Tous les impôts se divisent en deux catégories : 1° l'impôt de *répartition*, ou de privilège : ce sont les plus anciennement établis ; 2° impôts de consommation ou de *quotité*, dont la tendance, en s'assimilant les premiers, est d'égaliser entre tous les charges publiques.

« La première espèce d'impôts — qui comprend chez nous l'impôt foncier, celui des portes et fenêtres, les patentes et les licences, les droits de mutation, centièmes deniers, prestations en nature et brevets — est la redevance que l'Etat se réserve sur tous les monopoles qu'il concède ou tolère. Sous ce régime, l'impôt n'est qu'un *tribut* payé par le détenteur au propriétaire ou commanditaire universel : l'Etat.

« La deuxième sorte d'impôts comprend en général tous ceux que l'on désigne, par une espèce d'antiphrase, sous le nom de contributions *indirectes*, boissons, sels, tabacs, douane, en un mot toutes les taxes qui affectent *directement* le produit. Quoi qu'il en soit de la signification de l'impôt de répartition ou de l'impôt de quotité, une chose demeure positive et qu'il nous importe de savoir : c'est que pour la proportionnalité de l'impôt, l'intention du Souverain a été de faire contribuer les citoyens aux charges publiques au marc le franc des capitaux.

« En deux mots, le but pratique et avoué de l'impôt est d'exercer sur les riches, au profit du peuple, une reprise proportionnelle au capital.

« Or, l'analyse des faits démontre : que l'impôt de répartition, l'impôt du monopole, au lieu d'être payé par ceux qui possèdent, l'est presque tout entier par ceux qui ne possèdent pas ; que l'impôt de quotité, séparant le producteur du consommateur, frappe uniquement sur ce dernier, ce qui ne laisse au capitaliste que la part qu'il aurait à payer si les fortunes étaient absolument égales ; enfin que l'armée, les tribunaux, la police, les écoles, les hôpitaux, hospices, maisons de refuge, les emplois publics, payés d'abord et entretenus par le prolétaire, sont dirigés ensuite contre le prolétaire ou perdus pour lui ; en sorte que le prolétariat qui, d'abord, ne travaillait que pour la classe qui le dévore, celle des capitalistes, doit travailler encore pour la caste qui le flagelle, celle des improductifs.

« Ces faits sont désormais si connus, et les économistes les ont exposés avec une telle évidence, que je m'abstiendrai de reprendre en sous-œuvre leurs démonstrations. Ce que je veux mettre en lumière, et que les économistes ne me semblent pas avoir suffisamment compris, c'est que cette condition faite au travailleur par cette nouvelle phase de l'économie sociale n'est susceptible d'aucune amélioration tant que l'Etat existera, quelque forme qu'il affecte, aristocratique ou théocratique, monarchique ou républicaine.

« D'après la théorie que nous venons de voir, l'impôt est la réaction de la société contre le monopole. Peuple et législateur, économistes, journalistes et vaudevillistes, traduisant chacun dans sa langue la pensée sociale, publient à l'envi que l'impôt doit tomber sur les riches, frapper le superflu et les objets de luxe, et laisser francs ceux de première nécessité. Bref, on a fait de l'impôt une sorte de privilège pour les privilégiés. Pensée mauvaise, puisque c'était par le fait reconnaître la légitimité du privilège qui, dans aucun cas et sous quelque forme qu'il se montre, ne vaut rien.

« D'après l'opinion générale et d'après le témoignage des économistes, deux choses sont avérées : l'une que, dans son principe, l'impôt est réactionnaire au monopole ; l'autre que, dans la pratique, ce même impôt est infidèle à son but, qu'en frappant le pauvre de préférence, il commet une injustice. »

Mais laissons-là Proudhon disserter sur la manière la plus logique de prélever l'impôt. Pour nous autres, anarchistes, cela n'a qu'une importance secondaire. Que ce soit un impôt de capitation ou un impôt progressif ; qu'on le nomme impôt sur le revenu ou impôt sur le capital, l'impôt est une chose inique et insoutenable aux yeux de tout être sincère et loyal.

L'impôt qui pèse lourdement sur le peuple — et qui, de quelque façon qu'il soit prélevé, retombera toujours sur les épaules du peuple — l'impôt n'a de raison d'exister que dans les sociétés policées, étatisées. L'impôt n'existe que parce que la propriété, le salariat, le commerce, l'autorité, — en un mot l'exploitation matérielle ou morale de l'homme par l'homme, — existent.

Contribution des citoyens aux charges publiques ? — Non pas ! Contribution du prolétariat aux charges des institutions qui sont uniquement dirigées contre lui.

L'impôt sert à payer toute cette armée de gouvernants : députés, sénateurs, ministres et chefs d'Etat — ainsi que leur cohorte de fonctionnaires, employés d'administration, flics, mouchards, soldats, qui vivent de leur nocivité. L'impôt sert non seulement à payer les improductifs, il sert encore à faire vivre les destructeurs. L'impôt fait vivre l'armée, les fabriques de munitions ; l'impôt rend seul possible les guerres ruineuses et dévastatrices. L'impôt, c'est ce dont l'Etat frustre le consommateur au profit de la mort, de la répression et de cet abus de confiance qu'est la politique.

Dans tous les pays, même en Russie où règne un gouvernement prétendu prolétarien — l'impôt, c'est cette « princesse » qui paie tous les achats de conscience, toutes les sportules, toutes les munificences avec lesquelles les politiciens se congratulent, toutes les dépenses somptuaires, toutes les réceptions spectaculaires de souverains ou visiteurs étrangers. L'impôt, c'est ce que le peuple paie pour entretenir une police, une gendarmerie, une magistrature, un système pénitentiaire, l'armée ; toutes institutions renforcées pour réprimer impitoyablement et même exterminer le peuple en cas de révolte.

Aux mots *budget*, *dette publique*, *grand-livre* (voir ces mots), il est démontré que la plus grande partie des impôts vont aux œuvres de guerre, de police et de fonds secrets. Les impôts qui devraient servir à l'entretien des hôpitaux, des travaux publics, à toutes les œuvres d'amélioration sociale, les impôts sont accordés avec ladrerie, on marchande, on lésine pour donner des crédits à l'Assistance publique, aux laboratoires, à l'instruction. Tout est destiné à l'armée et à la répression en général. L'impôt ne sert qu'à forger des chaînes avec lesquelles on maintient le prolétariat dans son sort misérable. *Tout par le peuple et contre le peuple ;* voilà la vérité. L'impôt disparaîtra, au lendemain de la révolution, avec l'argent, la propriété, le patronat et l'autorité. Dans une société libertaire, l'impôt sera remplacé par la coopération volontaire de tous les individus aux œuvres d'intérêt public.

Il y aussi l'*impôt du sang*. Mot pompeux inventé par les hystériques de la patrie pour désigner l'obligation du service militaire. Comme les autres impôts, c'est encore le peuple qui en fait tous les frais, contre lui-même. Des êtres courageux et clairvoyants opposent à cet impôt du sang l'*objection de conscience* (voir *conscience* et *objection*). Ce serait, en effet, un pas en avant de fait que l'obtention du droit de ne pas être soldat pour qui professe des idées antiguerrières. Mais nous n'attendons pas grand'chose du législateur. L'impôt du sang cessera d'exister le jour où les frontières et l'autorité auront disparu. — Louis Loréal.

IMPRÉCATION (du latin *imprecatio ;* de *in*, contre, et *precari*, prier). Malédiction ; reproches véhéments.

Nous ne devons pas manquer d'imprécations contre les fauteurs de guerre et les auteurs de répression.

En rhétorique, le mot imprécation a un sens plus absolu. Il veut dire : souhaiter des malheurs à celui à qui ou de qui l'on parle.

IMPRÉGNER verbe (du latin *imprægnare*, féconder). Faire pénétrer dans un corps les molécules d'un autre corps.

Au sens figuré, le mot imprégner veut dire : impressionner vivement, pénétrer.

S'IMPRÉGNER : se pénétrer d'une pensée, se mettre intimement en accord avec une doctrine. Nous devons nous imprégner de la doctrine anarchiste si nous voulons abolir toute autorité.

IMPRESSION n. f. (du latin *impressio ;* de *imprimere*, empreindre). Action d'imprimer. Marque ; empreinte.

Au sens figuré : effet produit sur l'esprit, le cœur, les sens. Des choses et des gens produisent sur nous, à première vue, une impression agréable ou désagréable.

La vue du malheur d'autrui, d'un accident, du sang versé produit sur nos sens et sur notre esprit une impression de sollicitude et de pitié ; un acte d'arbitraire, une injustice quelconque commis devant nos yeux nous impressionne dans un sens de révolte. On peut juger de la qualité d'esprit et de cœur de quelqu'un à la faveur d'un fait, suivant les impressions manifestées par cet homme. Il faut bien se garder de se fier à la première impression que laisse en nous l'apparition d'un être. Ce n'est que par les actes que l'on peut apprécier exactement quelqu'un; et encore faut-il n'agir qu'avec circonspection. Certains journalistes nous ont laissé des *impressions d'audiences* qui méritent d'être lues : telles celles de *Varenne* lors du procès des anarchistes au moment de la période dite : héroïque. Elles ridiculisent à jamais la magistrature et flagellent un public venu là uniquement pour jouir d'un spectacle inédit.

On emploie souvent, dans le langage populaire, le mot impression pour pressentiment, prescience. Ainsi on dira : « j'ai l'impression que telle chose va arriver ». Il faut bien se garder de prendre cette impression pour la réalité.

IMPRIMERIE n. f. (de imprimer, lat. *imprimere ;* de *in*, sur, et *premere*, presser). Art de multiplier l'écriture au moyen d'empreintes provenant de caractères mobiles. Lieu où l'on imprime. Commerce, état, connaissances de l'imprimeur.

L'invention de l'imprimerie, le plus beau titre de gloire du XV^e^ siècle, et peut-être de tous les siècles, le fait le plus mémorable du savoir universel, ce merveilleux procédé, vainqueur du temps et de l'espace, qui reproduit à l'infini les travaux de l'esprit et les inspirations du génie, qui doit avoir pour mission de rendre la barbarie impossible et la vérité immortelle, devait retenir particulièrement notre attention.

« Trois phases, a écrit Paul Dupont, ont marqué les progrès des connaissances humaines : 1° le langage, qui sert aux hommes à exprimer leurs pensées par l'organe de la voix : 2° l'écriture, qui peignit la parole ; 3° l'imprimerie, appelée à multiplier les signes des pensées et à les rendre impérissables. » La découverte de l'imprimerie, pour reprendre le mot de A. Firmin-Didot, sépara le monde ancien du monde moderne et ouvrit un nouvel horizon au génie de l'homme. L'imprimerie, plus que les autres découvertes dont les répercussions sont du domaine matériel, a élevé d'une façon générale le niveau de l'intelligence humaine. L'instruction, qui était autrefois le privilège de quelques riches, a été mise au service des pauvres grâce à l'imprimerie qui a également permis à toutes les applications de la science de se répandre à travers le monde.

« L'Imprimerie ! qui dira sa puissance et son influence sur les destinées de l'humanité ? Avant cette découverte, la science était un sanctuaire impénétrable au plus grand nombre. On comptait les adeptes initiés à ses mystères. Sous le nom de sciences occultes, l'erreur et l'imposture avaient aussi les leurs. L'Imprimerie paraît et la face du monde intellectuel est changée. Un nouveau flambeau, allumé pour les yeux de l'esprit, court répandre le jour chez tous les peuples de la terre. L'Imprimerie, rayonnant en tous sens dans le vaste domaine de l'intelligence, en perce les profondeurs, en dissipe les ténèbres. Dès lors, on n'eut plus à redouter ces retours de la barbarie victorieuse sur la civilisation expirante. Dès lors, les secrets du savoir, étalés sous les yeux de tous, furent en principe accessibles à chacun. Le besoin de s'instruire s'accrût en proportion des moyens de le satisfaire. De leur abondance naquit l'esprit de discussion et d'examen, qui a mis au néant tant de préjugés et remis tant de vérités en honneur. Les livres, aidés de la liberté qui fut en partie leur ouvrage, ont opéré cette heureuse révolution parmi les hommes. » (C. Michaux).

Que dire du rôle social de l'imprimerie ? C'est Philarète Chasles qui semble le définir de la façon la plus concise : « Quelle volupté délicate s'offrit tout à coup aux intelligences quand elles purent disposer en souveraines de tout ce que le monde a jamais produit d'idées !... Les vrais et grands résultats de l'Imprimerie se trouvent ailleurs. Elle appartient essentiellement au peuple ; elle popularise les connaissances en atomes imperceptibles, elle les répand dans l'atmosphère comme un arôme subtil qui pénètre en dépit d'elles-mêmes les intelligences les plus vulgaires. L'indépendance de l'esprit en est la conséquence nécessaire et la faculté de l'insurrection s'y rattache. Tout comprendre ! tout savoir ! l'arbre de la science accessible à tous ! Dès le commencement du XVI^e^ siècle, les puissants virent ce que c'était que l'Imprimerie ; ils avaient eu d'abord pour elle une grande admiration, ils en eurent peur... Une fois la lumière faite, comment l'éteindre ? Que tenter contre cette seconde délivrance de l'homme, comme l'appelait Martin Luther ? »

L'admiration des hommes envers l'œuvre de Gutenberg et de ses disciples se perpétue jusqu'à nos jours. Nous ne saurions citer de plus belle page à la gloire de l'Imprimerie que les paroles prononcées par M. Georges Renard, professeur au Collège de France, au cours de sa leçon d'ouverture de l'histoire du Travail :

« On ne saurait trop magnifier l'importance de la révolution que l'Imprimerie opéra dans les choses de l'esprit. Les historiens s'accordent à signaler la Typographie comme une découverte d'une portée incalculable, comme un bienfait immense, comme une fontaine de Jouvence renouvelant le monde de la pensée... Dès son apparition, elle est saluée de cris de colère et de cris d'enthousiasme. Elle est maudite par l'armée des copistes qu'elle ruine et condamne presque à mort. Elle est, par le reste de la population, prônée, vantée, célébrée comme une merveille plus divine qu'humaine... Avant tout, elle est la conservatrice de ce qu'ont fait et pensé les générations disparues. Les hommes, de tout temps, ont essayé d'entrer en rapports avec les morts et ceux de nos jours, encore, n'ont pas renoncé à les évoquer. Eh bien ! l'Imprimerie nous met en communication avec ces êtres invisibles ; elle ressuscite pour nous les esprits ; elle perpétue, en les multipliant, les œuvres qu'ils ont conçues ; elle assure la durée à la connaissance des phases qu'a traversées la civilisation humaine ; elle est l'auxiliaire la plus précieuse de l'histoire ; elle doue d'une vie illimitée les documents à demi-effacés qui nous arrivent du fond des âges...

Grâce à elle, les trésors d'expérience amassés par nos ancêtres ne risquent plus d'être perdus. On l'a parfois appelée l'invention-mère des temps modernes, parce qu'elle fait naître d'autres inventions en répandant celles qui sont déjà connues.

...La grande vulgarisatrice a reproduit par milliers,

par millions d'exemplaires les rêves des poètes, les méditations des philosophes, toutes ces productions du génie humain qui font les délices et la consolation des lettrés, qui peuplent la solitude et remplissent de voix le silence du liseur enfermé dans son cabinet de travail, qui charment, exaltent et inspirent les nouveaux venus du monde intellectuel. Elle a mis à la portée de tous, en popularisant les œuvres d'art, des jouissances qui semblaient l'apanage d'une petite aristocratie.

« Sur le présent, l'Imprimerie exerce une influence tout aussi considérable. Elle est la grande informatrice ; elle donne des ailes à la pensée ; elle est, comme disait Sieyès, pour l'immensité de l'espace ce qu'était la voix de l'orateur sur les places publiques d'Athènes et de Rome ; elle porte la parole humaine par-dessus les montagnes et les mers jusqu'aux confins de la planète. Puis elle incite au savoir et elle le facilite ; elle a de toutes parts fait surgir les écoles. Elle transfigure la bête à deux pieds que fut l'homme primitif en un être de plus en plus cérébral ; elle tend à faire prédominer l'intelligence sur la force brutale, le pouvoir de la raison sur celui des épées. Mais surtout elle est créatrice de l'avenir. Elle est une semeuse d'idées et d'aspirations nouvelles. Sans son aide, Luther eût été brûlé comme le fut Jean Huss, la Révolution française n'eût été qu'un feu de paille. N'est-ce pas Rivarol qui, frappé de sa puissance combative, la dénommait : l'artillerie de la pensée ?

« ...Elle est un instrument de progrès indéfini qui peut sans doute être détourné de sa véritable et bienfaisante fonction mais qui, manié comme il faut, a produit et produira encore de quoi réjouir, consoler et guider les hommes, de quoi les rendre plus maîtres de la nature et d'eux-mêmes, plus justes, plus heureux et meilleurs. »

C'est bien là notre désir le plus cher et aussi notre espoir le plus vif. Il ne faut pas que l'Imprimerie demeure ce qu'elle est : le meilleur instrument de conservation sociale mis au service des gouvernants. L'Etat qui, en réalité, détient le monopole de l'enseignement, éduque les enfants au moyen de livres appropriés, et le Capital, qui détient le monopole de la presse, inculque à la foule les préceptes propres à la domestiquer. Ainsi que l'a fort bien dit Voltaire : « C'est un grand inconvénient attaché au bel art de l'imprimerie que cette facilité malheureuse de publier les impostures et les calomnies. »

Quoi qu'il en soit, nous faisons confiance à l'avenir. L'imprimerie est dans une faible mesure au service du peuple ; elle le deviendra tout à fait. Après avoir contribué à obscurcir les cerveaux en répandant les absurdités théologiques, après avoir servi les forces de régression sociale, elle apportera la lumière aux générations futures et, suivant le mot de Sieyès, changera la face du monde.

Historique. — L'Imprimerie qui a le plus contribué à fixer les faits de l'Histoire, est restée entourée de mystère, quant à ses origines. Les érudits ne sont d'accord ni sur la date, ni sur le lieu, ni sur l'auteur de cette découverte, et nous en sommes encore à chercher la solution de ce triple problème. Ce qui est certain, c'est que cette invention est intimement liée à la xylographie ou gravure sur bois, en usage chez les Chinois dès le VI^e^ siècle et introduite en France au XII^e^ siècle. Les cartes à jouer reproduites par ce procédé furent inventées vers l'an 1376 et furent gravées en Allemagne vers l'an 1400. La plus ancienne gravure sur bois, accompagnée de texte, et qui ait une date, est celle d'une image de saint Christophe. Elle est datée de 1423. De la même époque, et gravés par le même procédé, citons les célèbres *donats* ou livres de grammaire, et la fameuse *Bible des pauvres*, dont un exemplaire se trouve à la Bibliothèque Nationale.

On fait remonter la naissance de l'imprimerie vers la moitié du XV^e^ siècle. Si nous nous reportons à la majorité des bibliographes qui, jusqu'à ce jour, ont cherché à faire la lumière sur cette énigme, voici quelle est la thèse généralement admise :

Vers l'an 1437, Jean Gensfleich, ou Gutenberg, originaire de Mayence et vivant à Strasbourg, imagina de substituer au travail long, dispendieux et souvent imparfait des scribes et des copistes, un procédé mécanique qui permît de multiplier à l'infini les copies d'un ouvrage. S'inspirant de la xylographie déjà répandue à l'époque, il entreprit de graver sur des planches de bois des lettres en relief qui, enduites d'une encre spéciale et mises en contact avec une feuille de papier, devaient produire une empreinte analogue à celle de l'écriture.

Les premiers essais épuisèrent rapidement ses ressources pécuniaires. Il dut chercher un collaborateur. En 1444, il quitta Strasbourg et se rendit à Mayence. Là il s'associa avec l'orfèvre Jean Fust. Celui-ci, frappé de l'imperfection des planches gravées par Gutenberg, conçut l'idée d'en composer avec des lettres isolées dont la combinaison variable pût assurer une application infinie. Malheureusement, le bois, qui était la substance de ces caractères, n'avait pas la solidité et la régularité nécessaires pour permettre une grande reproduction d'ouvrages. Gutenberg et Fust imaginèrent alors de faire des types métalliques. Pierre Schaeffer, domestique de Fust, fut chargé de graver des poinçons en relief avec lesquels il frappa des matrices. Ces matrices, ajustées dans des moules en fer, servirent à la fonte des caractères, composés d'un alliage à base de plomb. Grâce à ce procédé, Gutenberg et Fust réussirent à faire une Bible latine, dite Bible de 1450, dont la Bibliothèque Nationale possède deux exemplaires.

En résumé, trois périodes marquent les débuts de l'invention : 1° la gravure des planches fixes, inspirée de la xylographie ; 2° la gravure des types en bois mobiles pour en généraliser l'emploi ; 3° la gravure du poinçon et la confection du moule qui multiplient les lettres de métal à l'infini avec une rigoureuse identité. C'est, en réalité, de cette période que date l'imprimerie proprement dite. Il n'y avait eu, jusque-là, que les « informes essais des cartes à jouer, puis des images avec légendes, puis des donats imprimés d'abord sur des tables de bois, puis sur des lettres de bois mobiles, puis en caractères de métal, soit sculptés sur pièce, soit retouchés au burin après avoir été coulés. » (A.-F. Didot).

La découverte de Gutenberg, Fust et Schaeffer n'acquit de la publicité que quelques années plus tard. Ils réussirent pendant quelque temps à vendre comme manuscrits ce qui n'était qu'une contrefaçon, mais leur secret fut divulgué par les personnes de leur entourage. L'association ne dura pas longtemps. Fust se rendit en 1462 à Paris pour y vendre sa Bible imprimée avec Schaeffer. Il la vendit d'abord au prix des manuscrits, puis finit par la vendre au vingtième de sa valeur primitive. A la surprise, succéda la fureur dans le camp des copistes et des enlumineurs. L'ignorance de ce temps fit croire à un sortilège. On accusa Fust de magie et il fut conduit en prison, mais Louis XI lui rendit la liberté à condition qu'il fit connaître les moyens employés pour reproduire dans une telle proportion les copies d'un même livre.

Nous avons noté, dans les lignes qui précèdent, les faits les plus vraisemblables quant à l'origine de l'imprimerie, mais d'autres villes et d'autres auteurs revendiquèrent la gloire de cette invention. Les Hollandais prétendent que Laurent-Jean Coster, de Harlem, inventa l'imprimerie vers 1430, qu'il se servit d'abord des planches fixes en bois et qu'il se mit ensuite à tailler des

poinçons en acier, à frapper des matrices et à fondre des lettres en métal. Ils affirment que Gutenberg, son collaborateur, lui déroba ses instruments et s'enfuit à Mayence où il passa pour être l'inventeur de l'art qui nous occupe. Les habitants de Strasbourg, de leur côté, revendiquent la paternité de l'invention pour leur concitoyen Jean Mentelin. Mais tout cela reste à prouver. L'ancienne tradition qui place le berceau de l'imprimerie en Chine, est aussi erronée. Certes, l'imprimerie tabellaire était connue dans cet empire dès le VI^e^ siècle, mais on sait que les types métalliques y furent introduits par les Européens. Par ailleurs, l'usage des planches en bois n'y est pas entièrement abandonné.

Aussitôt que le secret des inventeurs fut divulgué, une foule d'imprimeries se créèrent dans les grandes villes de l'Europe. En 1470, Gering, Crantz et Friburger, qui avaient travaillé chez Fust, commencèrent à imprimer dans le collège de la Sorbonne, à Paris. Il y avait dans cette ville, à la fin du XV^e^ siècle, deux cents établissements dont les produits, qualifiés d'incunables, attestaient le mérite de l'invention. Au début du XVI^e^ siècle, les Estienne, aidés du graveur célèbre Garamond, donnèrent des éditions remarquables. A cette époque, l'imprimerie était encouragée, et les maîtres imprimeurs jouissaient de privilèges, ce qui contribua à l'essor de l'invention. Malheureusement, un peu plus tard, François I^er^, poussé par la Sorbonne, défendit, le 13 janvier 1533, d'imprimer sous peine de la hart. Cet édit stupide fut rapporté ensuite et il n'en resta d'autre souvenir que celui de « proscripteur de l'Imprimerie » donné au roi par quelques historiens. Il faut ajouter aux méfaits de ce roi la barbare exécution de l'érudit imprimeur Etienne Dolet, accusé d'athéïsme. Sous les régimes qui suivirent, on continua de fouetter, de pendre, de brûler vifs les imprimeurs accusés d'avoir propagé quelque hérésie.

Au XVIII^e^ siècle, l'art typographique fut illustré en France par les Didot, les Barbou, les Crapelet.

En Italie, Rome, Venise, Milan et d'autres villes s'empressèrent d'accueillir l'art dont la naissance venait d'étonner l'Europe et qui devait contribuer à répandre les immortels chefs-d'œuvre de Dante, de Pétrarque et de Boccace. En 1469, Nicolas Jenson, à Venise, grava le caractère dit romain, qui devait remplacer le caractère « gothique », en usage au début de l'imprimerie. Dans la même ville, Alde Manuce grava le caractère aldin, ou italique. Parmi les imprimeurs les plus connus de l'Italie, il faut citer, à la fin du XVIII^e^ siècle, Bodoni, imprimeur de Parme

Les éditions hollandaises eurent aussi une grande célébrité au cours des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Citons parmi les typographes les plus réputés : Christophe Plantin, établi à Anvers en 1560, à qui Philippe II d'Espagne décerna le titre d'archi-imprimeur, et, plus tard, les Elzévir.

En Angleterre, l'art typographique est resté longtemps stationnaire. L'imprimeur le plus connu fut Baskerville, au milieu du XVIII^e^ siècle. L'Espagne reçut la première presse en 1474, mais elle n'a guère produit d'éditions dignes de retenir l'attention, à part celles d'Ibarra au XVIII^e^ siècle. Ce fut cent ans seulement après son invention que l'imprimerie pénétra en Russie ; la fabrication des livres y rencontra du reste une foule d'obstacles, cette nation étant alors plongée dans l'ignorance et la barbarie.

La machine à papier continu et la stéréotypie, deux inventions des Didot, ont fait de l'imprimerie une puissance sans rivale. Les perfectionnements des presses mécaniques ont permis à cette industrie de diriger absolument la pensée universelle par le livre et par le journal. Il n'existe plus, à l'heure actuelle, que quelques contrées barbares où elle n'a pu pénétrer et porter le germe de la civilisation.

TECHNIQUE. — Dans son sens général, l'imprimerie comprend la *lithographie* (ou impression sur pierre) et la typographie, qui est le procédé de reproduction graphique le plus employé et que nous nous bornerons à traiter ici. Elle comprend la composition et l'impression. Le compositeur manie des caractères mobiles qu'il prend dans une casse munie de cassetins correspondant aux lettres et signes. Il assemble ces caractères en lignes dans un outil appelé composteur et réunit ensuite les lignes en paquets. La composition manuelle est de plus en plus remplacée par la composition mécanique, tout au moins en ce qui concerne le journal et le livre. On utilise des machines munies d'un clavier comme la machine à écrire et d'un creuset destiné à fondre le plomb.

Dans la linotype, la plus répandue de ces machines, un seul opérateur suffit pour composer, clicher les lignes et distribuer. Les paquets étant composés, on en fait une première épreuve destinée à la lecture par le correcteur. Après correction, le metteur en pages dispose les paquets sur une longueur déterminée, ce qui forme les pages ; celles-ci sont ensuite mises en châssis, c'est-à-dire imposées dans l'ordre convenable pour l'impression.

L'impression a pour objet de transposer l'empreinte des lettres ou des clichés sur le papier. Le tirage est précédé de la mise en train pour régulariser le foulage et l'encrage. Quand on a obtenu une « bonne feuille » on tire le nombre d'exemplaires voulus et, ensuite, on distribue le caractère mobile ou en envoie à la refonte les lignes, s'il s'agit de composition mécanique.

L'impression avait lieu autrefois au moyen de la presse à bras. Celle de Gutenberg et de ses successeurs immédiats était en bois et fonctionnait au moyen d'une vis verticale comme celle d'un pressoir. Elle a été remplacée par les presses avec marbre et platine en fonte, puis simplifiée par l'Anglais Stanhope vers 1800.

Le rouleau typographique, inventé en 1819, remplaça les balles en usage jusque-là. Il contribua, dans une large mesure, au développement de l'impression mécanique. L'ingénieuse machine de l'Allemand Kœnig conçue au début du XIX^e^ siècle, acquérait une vitesse moyenne de 700 feuilles à l'heure, ce qui semblait fantastique à l'époque. Par la suite, les presses se perfectionnèrent. Des machines en blanc et des machines à retiration, on passa aux rotatives qui impriment sur des clichés cylindriques et qui fournissent en quelques heures des centaines de mille de journaux.

LÉGISLATION. — A l'origine de l'imprimerie, l'Université, composée exclusivement d'ecclésiastiques, exerçait un contrôle rigoureux sur l'imprimerie. Suivant un édit de Henri II (1555), aucun ouvrage ne pouvait être imprimé sans l'autorisation de la Sorbonne, et ce, sous peine de mort contre l'imprimeur, le libraire ou le distributeur. La peine de mort fut remplacée en 1728 par le carcan et les galères. Plus tard, l'Assemblée Constituante, par un décret du 17 mars 1791, accorda la liberté à l'imprimerie comme elle l'avait accordée au commerce et à l'industrie. Mais des restrictions furent apportées à nouveau par le décret du 5 février 1810 qui limita le nombre des imprimeurs pour Paris à 60, puis ensuite à 80. Le Ministre de l'Intérieur était libre d'accorder ou de refuser les brevets. Il pratiquait d'une façon abusive le droit de censure. En 1813 et 1814, la surveillance devint encore plus rigoureuse et la loi du 21 octobre 1814 supprima un grand nombre d'imprimeries. La Restauration, à son tour, ne manqua pas de persécuter les imprimeurs et retira les brevets de Paul Dupont et Constant Champie, deux des plus forts imprimeurs de la capitale. Firmin Didot et Benjamin Constant s'élevèrent avec vigueur contre un tel état de choses qui ramenait l'imprimerie aux plus mauvais jours de François I^er^.

La législation ne fut guère modifiée par la suite. Le

coup d'Etat du 2 Décembre 1851 renforça la répression en matière de délit de presse ; l'imprimeur partageait la responsabilité avec le gérant pour les journaux sortis de ses presses et son brevet lui était retiré par simple mesure administrative. Le décret du 10 décembre 1870 rendit la profession libre en supprimant le brevet pour les imprimeurs et les libraires, mais obligea ceux-ci, toutefois, à une déclaration préalable, avant toute publication, au ministère de l'Intérieur.

La loi du 29 juillet 1881 sur la presse a proclamé la liberté presque complète de l'imprimerie en abrogeant toutes les lois antérieures ; elle exige cependant que tout imprimé, à l'exception des travaux de ville dits « bilboquets », porte le nom et le domicile de l'imprimeur, sous peine d'amende et, en cas de récidive immédiate, de prison. De plus il doit être fait, au moment de la publication de tout imprimé, sauf pour les catégories précitées, un dépôt de deux exemplaires destinés aux collections nationales. Ce dépôt a lieu, pour Paris, au ministère de l'Intérieur et, pour les départements, à la préfecture ou à la mairie. La loi du 19 mai 1925 sur le dépôt légal a apporté quelques modifications à cet état de choses. L'imprimeur n'est plus tenu qu'au dépôt — toujours aux mêmes bureaux administratifs — d'un seul exemplaire, mais doit faire accompagner ce dépôt d'une déclaration faite en double. De même, l'éditeur ou le client doit à son tour déposer un exemplaire avec une double déclaration à la Régie du dépôt légal à la Bibliothèque Nationale.

Le dépôt a lieu « dès l'achèvement du tirage ». Toutefois, pour les affiches, il doit être immédiat. Pour les écrits périodiques, il doit être fait, avant publication, une déclaration de gérance sur papier timbré, au procureur de la République du lieu d'impression ; chaque numéro publié devra porter le nom du gérant. Un dépôt de deux exemplaires signés du gérant devra être fait à chaque publication au procureur de la République. Sous peine d'amende pour le gérant pareil dépôt sera fait, pour Paris, au ministère de l'Intérieur, pour les départements à la préfecture, sous-préfecture ou mairie.

IMPROVISER verbe (préfixe *in* et du latin *provisus*, prévu). Faire quelque chose séance tenante et sans préparation. C'est la marque des esprits faibles, paresseux ou superficiels que d'improviser en toute occasion. C'est aussi, hélas ! le signe de notre époque.

Nous avons vu des hommes d'Etat qui, pris de court par une guerre terminée avant leurs calculs, ont improvisé une paix qui demeure, en l'espèce du traité de Versailles, un document monstrueux d'inconséquences et de possibilités de guerres futures. Nous avons assisté, après la débâcle financière française de 1925, au spectacle d'hommes reconnus pour leur compétence obligés d'improviser toutes sortes de systèmes, aussi inopérants les uns que les autres, pour solutionner un problème délicat entre tous.

L'improvisation, en quelque circonstance qu'elle se produise, est toujours quelque chose de bâclé et d'incomplet. Combien de parlementaires, réputés bons orateurs, ont improvisé des discours merveilleux à la lecture, dont leurs discours n'auraient donné qu'une piètre opinion de leur talent s'ils n'avaient pas eu la possibilité de les retoucher avant de les donner à imprimer. Il suffit d'assister à tous les essais de chanson improvisée et de voir les affreux résultats obtenus, pour se rendre compte des méfaits de l'improvisation.

C'est surtout auprès des militants révolutionnaires que nous insistons sur le danger d'improviser. Vouloir, dans une conférence, voire même dans une simple causerie, traiter un sujet sans avoir minutieusement préparé ce que l'on va dire, sans avoir prévu et soupesé toutes les objections qui pourraient être présentées, improviser le discours, la conférence ou la causerie, cela donne de pitoyables résultats. Combien de fois des camarades, doués de la parole, auraient pu donner un bon exposé et ne traitèrent la question que d'une façon incompréhensible ou incohérente, parce qu'au lieu d'aborder un sujet étudié en un discours ordonné, préparé, ils avaient improvisé ! N'improvisons jamais. Que nos actes, comme nos paroles, soient le produit de la méditation et de l'expérience.

Lors de la révolution sociale, au moment de la période de reconstruction, nous n'improviserons pas. La réorganisation de la société sera faite d'après les études, les constatations et les prévisions de toute une génération qui se penche sur les problèmes du devenir. Ce sera l'expérience du passé et les matériaux dressés pendant le présent qui serviront au milieu social futur. Travaillons ferme, dès aujourd'hui ; étudions les graves problèmes économiques et sociaux pour que nous ne soyons pas obligés d'improviser. L'imprévu aura, certes, sa part, mais faisons-la lui la moins grande possible.

IMPUDENCE n. f. (préfixe *in*, et latin *pudere*, avoir honte). Effronterie sans pudeur. Action ou parole impudente. Les personnages qui représentent le mieux le type de l'impudent sont les prêtres et les politiciens. Ces gens-là, en effet, mentent avec un cynisme, une effronterie que rien ne peut égaler. Les prendre en flagrant délit de mensonge ne peut même pas avoir pour effet de faire naître en eux de la confusion. Leur impudence est telle qu'ils nient jusqu'à l'évidence, qu'ils nient jusqu'aux faits archi-prouvés.

L'impudence du « bon patron », du philantrope qui plaint la pauvre classe ouvrière tout en l'exploitant dûrement, l'impudence de ces républicains qui emprisonnent les révolutionnaires au nom de la liberté ; l'impudence du Grand Quartier Général et du Gouvernement pendant la dernière guerre quand, par exemple, ils appelaient une défaite un *repli stratégique*, quand ils niaient le nombre effroyable des morts, quand ils parlaient de la « liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes » alors que, par des traités secrets, ils avaient déjà réglé le sort de ces peuples ; l'impudence des prélats français qui avaient tronqué du catéchisme le commandement : « Tu ne tueras point ! » ; l'impudence des diplomates et des journalistes à leur solde qui trompaient, avec de faux documents, le peuple sur les responsabilités de la guerre ; l'impudence des politiciens qui criaient contre les expéditions d'avions allemands sur Paris alors qu'ils toléraient que les avions français allassent bombarder les villes allemandes ; l'impudence des journaux qui racontaient (sachant qu'ils mentaient) l'histoire des enfants aux mains coupées ; l'impudence des bolchevicks qui niaient l'emprisonnement des révolutionnaires pour faits purement de propagande, alors que l'on publiait des noms et des lieux, — tous ces faits sont patents de l'impudence des prêtres et des politiciens de tout acabit.

Leur impudence leur assure encore le pouvoir ou les faveurs populaires. Allons, toutes les fois qu'il nous est loisible de le faire, démasquer ces impudents. Leur effronterie seule leur permet de dominer ; la colère de ceux qu'ils ont trompés et qu'ils trompent encore sera grande le jour où les pauvres dupes s'apercevront de toute l'ignominie des impudents ; la révolution les mettra hors d'état de continuer leurs exploits. Nous ne garantissons pas, par exemple, que certains ne paient très cher leur impudence.

IMPULSIF adj. Qui donne ou produit l'impulsion (par exemple : la force impulsive de la poudre). Qui agit sans réflexion, en cédant aux impressions du moment. On appelle, en général, impulsif, celui qui est coléreux, qui s'énerve pour un rien, qui se fâche dès que quelque chose le contrarie, qui, dans la discussion, usera de violence en place d'arguments. Le contraire de l'être

impulsif, c'est l'être pondéré ; c'est-à-dire celui qui sait, en toute circonstance, garder son sang-froid.

Dans le domaine social, les anarchistes sont des impulsifs, en ce sens qu'ils donnent l'impulsion au mouvement révolutionnaire ; dans le domaine moral, ils doivent être des hommes pondérés, car ils doivent toujours garder leur sang-froid à seule fin de n'accomplir, autant que faire se peut, que des actes conscients et raisonnés.

IMPULSION n. f. (du latin *impulsus*, poussé). Mouvement communiqué par le choc d'un corps solide ou la dilatation d'un fluide (la vapeur donne l'impulsion à la locomotive). Force qui pousse à faire un acte. Le plus souvent l'impulsion est une chose irraisonnée, instinctive, qui est loin de produire de bons résultats. Céder à son impulsion dans une dispute, dans une discussion, dans certains cas déterminés, c'est n'avoir plus conscience de sa personnalité propre et obéir à un instinct querelleur et batailleur qui, hélas ! existe encore à l'état latent chez la plupart des hommes. Cependant il est des cas où on doit écouter son impulsion. Les personnes d'un certain âge ou bien que la vie a désabusées, essaient toujours de retenir les jeunes dans ce que la jeunesse a de meilleur : l'opposition spontanée, la révolte. Devant certains actes d'injustice, devant certains faits écœurants, notre impulsion nous incite à manifester hautement notre colère et notre indignation. Cette impulsion, provenant de sentiments nobles et généreux, est une impulsion bonne à suivre.

Au sens figuré, on appelle impulsion la force donnée à des idées par une propagande ou certains hommes. C'est ainsi que l'on dira que Bakounine et la *Fédération Jurassienne* donnèrent l'impulsion à l'idéal anarchiste par leur propagande antiautoritaire et anticentraliste. Les anarchistes, par leur constante agitation, par leur propagande systématique, par leur révolte permanente contre toute autorité, donneront l'impulsion à la classe ouvrière et l'amèneront à la révolution qui la libèrera de cette sujétion dans laquelle la maintiennent les profiteurs du capitalisme et de la politique.

IMPUNITÉ n. f. Absence de punition. Un fait à remarquer dans notre Société codifiée de toutes manières, c'est qu'alors que les révolutionnaires sont impitoyablement traqués par tous les gouvernements, les agioteurs, les tripoteurs, les mercantis, les commerçants falsificateurs, les ministres concussionnaires, les hauts fonctionnaires prévaricateurs jouissent d'une impunité presque totale. Les ministres et les généraux qui envoient journellement des hommes à la mort sont aussi protégés par l'impunité.

On emploie souvent ce mot dans le sens d'immunité. (Voir les mots *immunité*, *punition*, *répression*).

IMPUTATION n. f. (du latin *imputare*, porter en compte). Inculpation, fondée ou non. Attribution d'actes blâmables. Bien souvent l'imputation n'est qu'une calomnie (voir cet mot). Combien de gens, par envie, par rancune, par haine, ont fait envoyer leurs semblables en prison, au bagne même, par des imputations qu'animait uniquement un dessein de vengeance ou de nuisibilité. Que de personnes se livrent encore couramment à des imputations sur ceux qui les entourent, provoquant ainsi des dénouements quelquefois tragiques...

Il faut se garder de faire une imputation à la légère. Il faut tenir en suspicion les imputations qui ne sont pas accompagnées de preuves évidentes, irréfragables, ne s'y livrer soi-même qu'à bon escient et sous la réserve du doute, et en dehors de toute hostilité préconçue. Le bon sens, l'examen critique sont les premiers obstacles à dresser devant les imputations inconsidérées ou méchantes. Seules la démonstration, la lumière de la vérité, une volonté arrêtée de défense réduiront à l'impuissance l'arme souvent empoisonnée de l'imputation ignorante, maladive ou malfaisante.

INACTION n. f. Absence de toute action, de toute activité. Dans le domaine scientifique, l'inaction n'existe nulle part. Depuis le minéral jusqu'à l'être animal, tout se meut, tout s'agite. L'air, l'eau, le feu, la terre, tout ne donne que spectacle de vitalité et d'activité continuelles. La mort même de l'être ne confère pas au corps une inaction totale. La Nature est dans un perpétuel état de gestation ; la matière engendre la matière, les fluides eux-mêmes ne sont que le champ d'activité extraordinairement dense des molécules qui les composent.

Dans le domaine social, il n'en est malheureusement pas de même. Alors que les politiciens de toutes nuances s'agitent, se démènent, complotent, s'insinuent, pour arriver à leurs fins ; alors que le patronat s'arme, se fortifie et se prépare pour la répression au moindre mouvement de revendication ; alors que tous les privilégiés font peser plus lourdement que jamais leur talon de fer sur la classe ouvrière, il en est qui restent, drapés dans leur splendide isolement, en dehors de la mêlée ; il en est d'autres, timorés, que toute action effraye ; il en est encore, résignés, qui trouvent que « cela pourrait aller plus mal ».

La classe ouvrière doit mener une lutte incessante contre ceux qui l'asservissent ; à chaque minute qui s'écoule doit correspondre un effort de propagande dans le but d'éclairer le prolétariat sur son intérêt, sur sa tâche et sur sa voie. Il faut constamment lui indiquer l'action à mener pour son émancipation et celle de l'humanité.

Les meneurs des partis politiques d'extrême-gauche exhortent véhémentement les ouvriers à l'acte de révolte, mais quand va se déclancher le mouvement, à l'heure de passer aux actes, ils disent : « Soyez calmes ! n'écoutez pas les provocateurs ! », prêchant ainsi une inaction coupable à l'instant décisif.

Par la parole et par l'action les anarchistes font constamment œuvre révolutionnaire. Ils disent aux exploités : « Défiez-vous des politiciens qui veulent bien accepter tous les profits d'un mouvement de révolte, mais qui font tout pour n'avoir pas à en supporter les inconvénients. Les discours, les protestations écrites ou verbales, les manifestations en vase clos ne peuvent, en aucune manière, amener de changement social. Seule compte l'action, — conditionnée par une éducation préalable, — car seule l'action énergique et décidée fait hésiter les capitalistes, comme seule elle peut transformer la société. » Aussi les anarchistes sont-ils combattus vivement par tous les politiciens qui se contentent de l'agitation verbale et vivent grassement de l'inaction de leurs victimes. L'inaction, c'est l'acceptation du fait accompli. Une action directe, autonome, révolutionnaire, sera seule salvatrice du monde du travail.

INAMICAL adj. Contraire à l'amitié. Ne pas avertir quelqu'un d'un danger dont on le sait menacé, ne pas l'informer des bruits malveillants qui circulent sur son compte, ne pas prendre la défense d'un camarade accusé faussement ou ne pas demander de preuves décisives de cette imputation, ne pas lui venir en aide quand il est dans le besoin, — tout cela constitue des actes inamicaux. Profiter de l'absence d'un camarade pour se substituer à lui dans une affaire ou une place avantageuses, ne pas dire à un ami franchement ce que l'on pense de lui, ne pas l'avertir de ses travers pour qu'il puisse s'en corriger, — ce sont encore des actes inamicaux.

L'acte inamical devient non seulement illogique, mais

théoriquement impossible dans un milieu de solidarité et de franchise.

INAMOVIBILITÉ n. f. Qualité de la fonction, du poste dont le titulaire ne peut être relevé. C'est ainsi que la magistrature française est inamovible parce que les juges ne peuvent être relevés de leurs fonctions par voie administrative.

Les petits fonctionnaires des ministères sont inamovibles. Une fois entrés dans cette carrière, ils y restent généralement jusqu'à la fin de leurs jours. C'est cette inamovibilité des fonctionnaires qui fait que n'importe quel changement de ministre n'amène aucun dérangement dans les us et coutumes du lieu et des services. L'incompétence ordinaire d'un homme politique appelé à détenir les portefeuilles les plus disparates rend indispensable l'inamovibilité du personnel préposé aux rouages essentiels des ministères. C'est lui, en réalité, qui, rompu aux besognes de la charge, en assure, contre un perturbateur passager, l'équilibre et l'homogénéité. « Un ministère passe, les bureaux restent »...

Pour éviter l'envahissement du Sénat par les partis de gauche, l'Assemblée Nationale, en 1875, nomma des sénateurs inamovibles. Le Sénat continua cette tradition jusqu'en 1884, tous les sénateurs promus à l'inamovibilité étant, bien entendu, pris parmi la droite réactionnaire de cette assemblée.

L'inamovibilité des fonctionnaires ou des parlementaires disparaîtra, avec le régime qui les maintient, lorsqu'on instaurera la gestion du travail par les seuls travailleurs et qu'on supprimera tous les intermédiaires sociaux qui sont les excroissances d'une société parasitaire.

INCAPACITÉ n. f. Défaut de capacité, d'aptitude, d'intelligence, d'habileté ; manque de qualités suffisantes.

La plupart des politiciens se sont montrés, quand les circonstances les ont portés au pouvoir, dans l'incapacité — compliquée d'ailleurs d'intéressé mauvais vouloir — d'appliquer leur programme. Les théories réformistes ou révolutionnaires à base autoritaire : radicales, socialistes ou communistes, ont montré, plus encore que l'incapacité des chefs et des membres des partis, l'insuffisance flagrante de leur programme dans la solution du problème social.

Tous disent, car ils entendent bien en être les chefs, que la classe ouvrière est incapable de se conduire seule, qu'il faut une élite, un parti politique, une assemblée d'hommes suffisamment intelligents pour la diriger. Mais si le milieu social paralyse son éducation et rend difficile sa culture générale, des hommes, issus d'elle et demeurés parmi elle, ont, dans le domaine propre de la production, des connaissances et des ressources techniques auquel ne peut suppléer le verbiage des meneurs professionnels. Et leur compétence pratique en face des problèmes du travail, leur capacité organisatrice sont des qualités précises qui manquent à la plupart des dirigeants, éloignés par leur situation des véritables intérêts du peuple.

Les radicaux et les républicains-socialistes mettent leur confiance dans la démocratie sociale parlementaire ; les socialistes révolutionnaires et les communistes proposent au lendemain de la révolution une dictature d'Etat exercée par leur parti au nom du prolétariat.

Radicaux et républicains-socialistes ont été et sont encore, en France, politiquement régnants : les travailleurs n'en continuent pas moins à être aussi malheureux qu'auparavant.

En Russie, les bolchevicks sont au pouvoir depuis dix ans passés ; et les tentatives d'application du socialisme d'Etat ont démontré que la classe ouvrière continuait à être, là aussi, tenue en état de vassalité. Il y a là, d'ailleurs, outre l'inaptitude et l'impuissance à transporter d'emblée, dans les faits, des systèmes prisonniers de doctrines artificielles, la désagrégation des meilleures volontés par l'atmosphère des cimes et l'impossibilité d'élever et de maintenir tout un corps d'institutions nouvelles qui ne soit la consciente émanation des masses intéressées.

Par ses coopératives de production et de consommation, la classe productrice a, au contraire, fait la démonstration formelle (encore qu'elle ait été faussée par le système actuel de la coopération) qu'elle avait les capacités nécessaires pour assurer la gestion de ses œuvres. (Voir *Coopérative*).

L'incapacité, pour les ouvriers, de gérer l'usine sans techniciens, est encore une affirmation gratuite. La plupart, pour ne pas dire tous, des progrès réalisés dans le machinisme, ne sont pas les œuvres d'ingénieurs diplômés. Ce sont les ouvriers eux-mêmes qui, en travaillant, ont imaginé pour leur facilité de travail ou pour le plus grand rendement de leur production, le plus grand nombre des perfectionnements apportés dans l'industrie. Le grand usinier Ford en fait du reste l'aveu dans son livre de mémoires.

AU POINT DE VUE JURIDIQUE, l'incapacité consiste en la privation de l'exercice de certains droits. C'est ainsi que les femmes mariées et les mineurs sont frappés d'incapacité juridique : ils n'ont pas le droit d'intenter une action judiciaire. Les femmes sont incapables civiquement, car elles n'ont pas, en France, le droit de vote, ni d'éligibilité.

Cette incapacité civique de la femme ne nous attriste pas : c'est assez de l'obstination des hommes dans l'impasse de la politique. La femme a, du reste, comme l'homme, toujours la faculté de se révolter. Que ne l'y entraîne-t-elle sur le chemin de leur commune égalité ?

INCARCÉRATION n. f. (du latin *in*, dans, et *carcere*, prison). Emprisonnement. La plus grave atteinte et le plus formel démenti à la liberté dont se targuent les gouvernements.

Au point de vue strictement légal, l'incarcération est une mesure préventive ou répressive, suivant qu'elle a lieu avant ou après la condamnation. Quand on sait sur quelles faibles bases reposent les accusations, sur quels faux principes repose l'administration de la justice par les magistrats (voir *justice*, *magistrature*, *prison*, *répression*), on ne peut qu'être indigné du pouvoir laissé à quelques hommes d'incarcérer qui bon leur semble, au seul gré de leur fantaisie ou des intérêts de ceux dont ils dépendent.

L'incarcération préventive, surtout, est un véritable scandale. Sur un simple soupçon, sur une dénonciation anonyme, sur un stupide rapport de concierge ou de gens qui nourrissent à votre égard quelque ressentiment, vous pouvez être plongés dans une ergastule. Le bon plaisir du juge d'instruction peut vous faire rester plusieurs années en prison malgré qu'aucune charge sérieuse ne pèse sur vous. Rappelons le cas de l'ex-député Paul Meunier qui resta incarcéré près de quatre ans préventivement, par haine politique, et que l'on rendit à la liberté avec un non-lieu pour cause d'innocence.

L'incarcération pour faits de propagande est une honte qui rejaillit sur tous les gouvernements, car dans tous les pays, quel que soit le système gouvernemental : monarchique, démocratique, communiste ou socialiste, les opposants à la politique du gouvernement sont persécutés et incarcérés. Les anarchistes sont ceux qui, dans le monde entier, subissent l'incarcération politique. Rappelons-nous, aussi, l'incarcération douloureuse que l'on fit subir durant sept ans à nos camarades Sacco et Vanzetti, incarcération ignominieuse durant laquelle nos malheureux compagnons eurent la menace

de mort continuellement suspendue sur leurs têtes.

L'incarcération répressive — c'est-à-dire après la condamnation — a pour but de punir et de corriger le détenu. Or, on sait que le résultat n'est jamais atteint, au contraire.

La population des géôles se compose d'éléments hétérogènes ; mais en ne considérant que ceux qui sont habituellement désignés sous le nom de criminels proprement dits, on est particulièrement frappé par ce fait que l'incarcération, qui est considérée comme un moyen préventif contre les délits antisociaux, est justement ce qui contribue le plus à les multiplier et à les aggraver, par suite de l'éducation pénitentiaire que reçoivent les détenus. Chacun sait que la mauvaise naissance, la misère, une ambiance corrompue, le manque d'instruction, le dégoût de tout travail régulier (aujourd'hui presque toujours pénible et parfois répugnant), contracté dès l'enfance, l'incapacité physique d'un effort soutenu, l'amour des aventures, la passion du jeu, l'absence d'énergie et de volonté, ainsi que l'indifférence à l'égard du bonheur d'autrui, etc., sont parmi les multiples causes qui amènent cette catégorie d'individus devant les tribunaux. On retrouve chez les détenus la plupart des tares et des déchéances de la nature humaine. La prison — milieu claustral et corrupteur — ne les atténue pas : elle les aggrave. Elle répand une contamination redoutable, fait peser plus lourdement sur les malheureux et les égarés ses douloureuses déterminantes...

L'incarcération prolongée détruit, en effet, fatalement, inexorablement, l'énergie d'un homme, et elle tue plus encore en lui une volonté dont la prison ne lui offre pas l'exercice. Etre volontaire, pour un détenu, c'est se préparer avanies et souffrances. D'ailleurs, la volonté du détenu *doit* être brisée, et elle l'est. On trouve encore moins l'occasion de satisfaire le besoin d'affection, car tout est organisé pour empêcher tout rapport entre le détenu et ceux pour lesquels il éprouve quelque sympathie, soit au dehors, soit parmi ses camarades. Physiquement et intellectuellement, il devient de plus en plus incapable d'un effort soutenu. Et s'il a eu, autrefois, de la répulsion pour un labeur suivi, ce dégoût ne fera que s'accroître pendant les années de détention. Si, avant d'entrer pour la première fois en prison, il se sentait éloigné d'un travail monotone, rude ou exténuant, l'impossibilité d'un apprentissage l'ayant tenu souvent à l'écart du métier, ou s'il avait de la répugnance pour une occupation mal rétribuée, c'est maintenant de la haine qu'il éprouve contre l'effort même qui lui serait salutaire. S'il avait encore quelques doutes touchant l'utilité des lois morales courantes, il en fait litière désormais, dès qu'il a pu juger les défenseurs officiels de ces lois et apprendre de ses co-détenus leur opinion à ce sujet. Et si le développement morbide de ses penchants passionnels et sensuels l'a entraîné à des actes excessifs et délictueux, ce caractère s'accentue davantage quand il a subi pendant quelques années le déprimant régime de la prison. C'est à ce point de vue, le plus dangereux de tous, que l'éducation pénitentiaire est la plus funeste.

Après l'emprisonnement, le voleur, l'escroc, le brutal, etc., est plus que jamais orienté vers les expériences annihilantes du passé. Les anciens errements le reprennent, la récidive le guette. Car les attraits de « l'irrégularité » ont aiguisé pour lui leurs séductions. Par la pensée et à la faveur des promiscuités de la détention, ne s'est-il pas davantage enfoncé dans une fange où s'enlisera sa vie ?... Des initiations nouvelles ont enrichi son vice, perfectionné sa méthode, et il va pouvoir, croit-il, se rire des embûches et des sanctions. Singulière ambiance de « relèvement » que toutes les circonstances liguées pour achever un homme... Il sort plus acharné contre la société et il trouve une justification plus fondée à se révolter contre les lois et les usages. Il doit nécessairement, inévitablement, de nouveau commettre les actes antisociaux qui l'ont amené une première fois devant les tribunaux ; mais les fautes qu'il commettra après son incarcération seront plus graves que celles qui l'ont précédée ; il est condamné à finir sa vie en prison ou au bagne.

L'incarcération n'est qu'un reste barbare de la loi du Talion. La vindicte sociale est monstrueuse, mesquine, et elle reste sans effet sur les gens qu'elle prétend corriger ou guérir. Elle est fonction même de l'autorité qui ne peut vivre sans répression

Nous aurons, en même temps qu'à supprimer l'organisation de la « justice », à jeter bas toutes les prisons, à rendre impossible cette brimade cruelle et absurde, ce supplice à la fois moral et physique (et, dans tous les cas, inopérant) qu'est l'incarcération. — Louis Loréal.

INCARNATION n. f. (du latin *incarnatio*). Union à la chair. Théologiquement, démarche caractéristique (qui fait l'objet d'un des principaux mystères de la religion catholique) par laquelle la Divinité a témoigné de son attachement à la créature et coopéré à sa rédemption, en s'unissant à un corps humain. Jésus-Christ est le Dieu incarné des chrétiens. « Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. » (Saint Jean). Le dogme de l'Incarnation, attaqué par de nombreuses hérésies (Apollinaire, Nestorius, Eutychès, etc.) et formulé par les conciles d'Ephèse, de Chalcédoine et de Constantinople (680), est demeuré, au XVIe siècle, à l'écart du grand schisme. Luther et Calvin ne l'ont pas contesté. Et les tendances réformatrices issues du protestantisme ont respecté l'essentiel de la doctrine... (Noël est la fête de l'Incarnation).

Sur ce point comme en beaucoup d'autres, le christianisme n'a fait qu'emprunter, en la rajeunissant, une des formes de leur culte aux religions du passé. Les animaux sacrés de l'Egypte — le bœuf Hâpi, notamment — étaient des incarnations divines. Le brahmanisme avait ses descentes sur terre, ses *avatars* : Vichnou s'est, à plusieurs reprises, incarné... L'incarnation participe d'une tenace anthropolâtrie. Et les religions, en donnant à Dieu — même accidentellement — des attributs corporels familiers, et plus spécialement humains, répondent à cet irrésistible besoin des foules dont le mysticisme n'abandonne jamais le concret et qui prêtent volontiers au « maître de leurs destinées » leurs traits plus ou moins idéalisés...

Pour le spiritisme, l'incarnation est l'opération par laquelle un esprit prend possession d'un corps et l'anime. Le spiritualisme a ressuscité, pour des besoins de finalité qui ne sont souvent que les tergiversations de la foi, une sorte de métempsychose et voit la perfectibilité des âmes à travers le processus des réincarnations. Il a abandonné, pour le seul réceptacle humain, l'habitat hétéroclite des Hindous. Certaines philosophies idéalistes voient la progression des âmes, après le passage terrestre, se réaliser dans l'immatériel en une ascension indéfinie vers Dieu. Il y a, en toutes ces théories, une préoccupation commune de survie plus ou moins accompagnée de conscience. Elles cherchent à y retrouver, en accord avec leur ligne préconçue, le cours d'une évolution en travers de laquelle la mort jette d'indifférentes solutions de continuité. La dispersion matérialiste de l'effort les effraie dans son hétérogénéité, et elles cherchent au fond de leurs aspirations la concordance apaisante d'une harmonie divine...

Au figuré, incarnation veut dire représentation — dans un être humain — la plus complète ou la plus significative d'un type, d'une qualité. Louise Michel fut l'incarnation du dévouement à la cause du peuple. C'est, pour une force, un esprit dominant, prendre une forme

matérielle et visible. « Toute grande époque s'est incarnée dans un homme », a dit E. de Girardin. C'est une extériorisation, la preuve parfois d'une activité insoupçonnée. « Les faits humains sont l'incarnation des idées humaines », disait Proudhon. — L.

INCOHÉRENT adj. (préfixe *in* et latin *cohærens*, adhérer avec). Qui manque de liaison, d'accord, de suite, de logique.

On appelle métaphores incohérentes celles qui réunissent deux images incompatibles. L'incohérence s'observe dans les propos, les actes, la conduite, le raisonnement, etc.

La Chambre des députés, comme toutes les assemblées législatives, est un assemblage incohérent de bavards présomptueux et ambitieux. Un ministère formé selon la règle parlementaire est un composé incohérent de tous les chefs ou hommes influents des partis qui se ruent à la curée des places et des honneurs. Les politiciens sont des hommes incohérents parce qu'ils ne disent jamais la même chose et que, n'ayant pour but que de participer aux prébendes, l'esprit de suite dans les idées et plus encore l'accord des promesses et des œuvres serait néfaste à leur carrière acrobatique.

Les militants, avant de prendre la parole dans une réunion publique, devront bien se pénétrer du sujet qu'ils vont traiter, car l'improvisation d'un discours rend bien souvent l'exposé incohérent... Que de fois n'avons-nous pas fait cette expérience ?

Au sens péjoratif le mot incohérent veut dire insensé, dément. On dira d'un fou qu'il prononce des paroles incohérentes, pour dire qu'il profère des mots inintelligibles.

INCOMPATIBILITÉ n. f. Opposition, contrariété qui fait que deux personnes ne peuvent s'accorder. Telle est l'incompatibilité de goûts, d'humeur, de caractère. Entre l'homme et les choses il peut y avoir aussi incompatibilité. « Coriolan, l'homme le plus incompatible avec l'injustice, mais le plus dur et le plus aigri », disait Bossuet. Il y a incompatibilité entre deux choses qui ne peuvent coexister, soit qu'elles s'excluent, soit que l'une soit destructrice de l'autre. Des incompatibilités ainsi sont absolues, d'autres relatives. Un témoignage ne peut être véridique s'il présente des assertions incompatibles. Si dans un régime et au sein de mœurs autoritaires, « la liberté, comme disait Vauvenargues, est incompatible avec la faiblesse », il y a incompatibilité essentielle entre la liberté et la tyrannie, entre la justice et le privilège. Certaines incompatibilités n'existent que par rapport à un système, une doctrine, une religion. « Le plaisir et la gloire dans cette vie sont incompatibles », disait Bourdaloue. Et Proudhon : « Il n'y a pas incompatibilité entre le droit et la destinée du genre humain. »

Au point de vue légal, en jurisprudence, etc., il y a incompatibilité dans l'exercice simultané de certaines fonctions (entre les fonctions administratives, par exemple, et les fonctions judiciaires ou militaires, entre la situation de fonctionnaire et l'état de commerçant. On ne peut être en même temps député et sénateur, etc.). La parenté crée certaines incompatibilités légales : deux frères ne peuvent être juges dans un même tribunal. Il y a des incompatibilités algébriques (quand deux équations ne peuvent être vérifiées pour un même système de valeur des inconnues), des incompatibilités pathologiques (des affections s'opposent au développement de certaines maladies, constituant une sorte d'immunisation ; mais le plus souvent il y a davantage obstacle à l'évolution qu'incompatibilité proprement dite). On triomphe indirectement des incompatibilités physiques qui s'opposent à certains mélanges (comme celui de l'eau et des corps gras, obtenu par émulsion). En médecine et en pharmacie, connaître les incompatibilités chimiques est indispensable, la rencontre de certains produits isolément curatifs pouvant donner naissance à des composés toxiques ou explosifs. Pour le malade non documenté qui se soigne sans le secours du technicien, la prudence doit présider à l'emploi de médicaments administrés simultanément.

INCOMPRÉHENSION n. f. Pour un linguiste le mot est un barbarisme. Pour un profane, il paraît, dans certains cas, répondre à incompréhensibilité. L'incompréhension est plutôt l'état d'esprit de celui qui écoute un discours, qui lit un sujet ; en peu de mots qui cherche à comprendre une proposition et n'y parvient pas. Il peut y avoir incompréhension foncière ou momentanée.

Cependant il arrive que ce qui est incompréhensible pour certains est, au contraire, fort simple et compréhensible pour d'autres.

Le degré d'intelligence et de savoir importe beaucoup pour la compréhension. Cependant des gens intelligents se montrent inaptes à certaines compréhensions. Avec l'ordre actuel, où tout est relatif, dans une incohérence constante, bien des propositions paraissent mystérieuses et incompréhensibles, pour certains, alors que d'autres considèrent les mêmes propositions comme admissibles et mêmes vraies... Les classes sociales font respectivement preuve d'incompréhension dans leur façon de concevoir l'humain. Car l'homme lucide, vaste et vraiment riche, n'est pas plus réalisé dans le bourgeois que dans le prolétaire. Et dans la jouissance et la tyrannie de l'un comme dans la peine et l'écrasement de l'autre, il y a la déformation des lignes profondes de la vie. La compréhension d'un devenir solidaire est cependant le gage d'une existence harmonieuse...

En général des mœurs bizarres, certaines pratiques plus ou moins extravagantes, des actions désordonnées constituent un bagage de faits incompréhensibles pour la plupart des humains.

Les régions de l'incompréhensible sont les préférées des religions. Leur royaume s'y étend, par les fidèles incontesté. « Le grand mystère de l'incompréhensibilité de Dieu » (Bourdaloue) asseoit, mieux que d'habiles raisonnements, sur l'âme des foules, le prestige du Divin. L'état d'incompréhension des masses est le plus sûr élément d'une docile crédulité...

Dans une société qui n'obéit qu'à des intérêts antagoniques, où les mots ont la magie de cacher des faits autres que ce qu'ils expriment, il y a incompréhension pour plusieurs. C'est logique ; comme c'est dans l'ordre et la justice que le langage pourra être compris de tout le monde parce que les mots seront en harmonie avec les faits. — E. S.

INCONSCIENCE n. f. Le sens absolu de « défaut de perception » est en opposition avec le relativisme universel... Si la conscience est, chez un être, comme le réflexe de la connaissance, l'enregistrement immédiat et plus ou moins lucide des phénomènes, si la sub-conscience est l'impression descendue au degré où cesse l'identification et la localisation, et subsiste à peine la sensation, l'in-conscience commence au niveau où les réactions de ces phénomènes ont cessé d'être *normalement* perceptibles. Cependant le nombre étendu des faits tombés dans « l'inconscience » par l'accoutumance doit nous mettre en garde contre toute théorie qui tendrait à classer comme inconscients tous les phénomènes d'infime dynamisme comme à vouloir envisager, au sein de la vitalité, un domaine propre et fermé où règnerait « l'inconscient » (métaphysique de Hartmann).

Si la puissance infinitésimale d'un choc nous laisse *complètement* insensible, comment ces chocs totalisés nous troubleraient-ils ? Le mugissement de la mer est fait d'une multitude de sonorités qui, isolément, *sem-*

blent insuffisantes pour frapper notre appareil auditif et leur conjonction cependant nous ébranle... Les « petites perceptions » ou *perceptions insensibles* de Leibnitz sont davantage de menue conscience que d'inconscience. Et le « côté nocturne de l'âme » est une région mouvante qui fait avec la conscience proprement dite de continuels échanges. Des réflexes descendent à l'inconscience au cours de l'évolution des espèces. Des mouvements prennent, par l'habitude, chez l'individu même, ce caractère... Plus l'acquis de l'être se développe et plus s'accroît le champ de ses richesses « inconscientes ». Les possibilités que nous assure l'inconscient sont étroitement liées au mécanisme des habitudes (voir *habitude, instinct*). « L'éducation consiste à former des habitudes, à surcharger d'une organisation artificielle l'organisation naturelle du corps, de façon que des actes demandant d'abord un effort conscient finissent par devenir inconscients et s'effectuent machinalement. » (Huxley). Des réserves inconscientes redeviennent pour nous sensibles par l'attention. L'inconscience est davantage le mouvement ralenti de nos connaissances que leur état de repos, et leur rappel est plus une accélération qu'un réveil. La perceptibilité n'est ainsi ravivée, si l'on peut dire, qu'au seuil de cette vitesse d'accordance où se manifeste, aux limites du contrôlable, l'énergie suffisante de nos volitions... Mais l'être ne pourrait supporter la tyrannie formidable et le harcèlement continu des phénomènes sans nombre qui s'agitent autour de nos organes s'il en recevait tous les contre-coups au diapason aigu de la conscience. Et leur « assourdissement » est une condition de sa résistance. Il se détend dans l'habitude et l'inconscient d'une présence *réelle* épuisante, s'y débarrasse du fardeau du savoir et des titillations de la sensation, et n'anime qu'à point vers eux son rythme circonstancié.

L'immense grenier de l'inconscient est la base d'opération de notre activité intellectuelle. « La perception extérieure suppose des raisonnements inconscients ; la mémoire est due à l'accumulation de faits psychologiques qui sont en nous à notre insu. L'habitude nous montre des actes, primitivement réfléchis et difficiles, devenus automatiques et inconscients. Le rôle de l'inconscient apparaît plus important encore lorsqu'on étudie les phénomènes étranges que révèlent l'hystérie, l'anesthésie systématisée, la suggestion post-hypnotique. Des actes, des systèmes d'actes intelligents s'accomplissent sans que la conscience normale les aperçoive. » (Larousse). L'étendue et la diversité du jeu multiple de l'inconscient lui donnent synthétiquement l'*apparente* indépendance d'un moi distinct, obscur et mécanique. Et nous paraissons assister, en le considérant dans son ensemble, à un véritable dédoublement de la personnalité. Mais il n'y a là qu'un dualisme d'aspect et les zones du conscient et de l'inconscient n'ont pas d'incompatibilités essentielles : elles ne se diversifient que dans l'opposition théorique de leurs extrêmes. Elles sont tour à tour l'habitat de nos biens intérieurs, et nos actes se déplacent de l'une à l'autre comme à l'appel de densités en constante recherche d'équilibre...

Nous employons souvent, dans la terminologie courante de notre propagande, le mot inconscience dans le sens étendu d'ignorance, celle-ci accompagnée de passivité. L'individu inconscient est pour nous celui qui n'a pas la notion avertie de sa véritable position dans le social et des revendications qu'elle implique. Si les hommes quittaient l'inconscience de leur état pour s'élever à une conception équitable de leurs droits, à la compréhension de leur rôle, il suffirait de la cohésion de leurs volontés pour porter l'humanité à ce niveau de stabilité élémentaire que nous poursuivons. Eclairer non seulement le peuple, qui s'incline et pâtit, mais aussi le bourgeois, qui domine et jouit, pour les amener tous deux à la conscience de la *médiocrité* humaine de leurs situations réciproques, est une des tâches propres de l'anarchisme. Il s'élève en cela au-dessus du moment, dépasse la conscience de classe, pivot d'action temporaire d'un mouvement qui doit aux *circonstances* sociales d'être « prolétarien » et s'oriente vers une entente intelligente de toutes les portions d'humanité, par-delà leurs cloisonnements arbitraires. — LANARQUE.

A CONSULTER. — Bouillier : *La conscience ;* Bertrand : *L'aperception du corps humain par la conscience ;* Stuart Mill : *Philosophie de Hamilton ;* P. Janet : *L'Automatisme psychologique ;* Taine : *De l'intelligence ;* Colsenet : *La vie inconsciente de l'esprit ;* Hartmann : *La philosophie de l'inconscient ;* Bergson : *Les données immédiates de la conscience*, etc.

INCONSÉQUENCE n. f. (du latin *inconsequentia*). Défaut de conséquence. Désaccord entre les propos et les actes, les promesses et les réalisations, la suite et les prémices. C'est un illogisme des attitudes et des situations. L'inconséquence se manifeste dans les mots, les idées, le style, comme dans les procédés et les mœurs. Elle est d'ordre littéraire et artistique comme du ressort domestique ou social. Par extension, s'engager dans une affaire sans en supputer les développements constitue une inconséquence : c'est proprement un degré de l'étourderie et une marque d'imprévoyance, compliquée d'incapacité ou d'un manque de sens pratique. En matière de mœurs l'inconséquence d'une femme, par exemple, est plutôt un attribut de légèreté due au jeu d'un tempérament versatile. Plus graves sont, chez l'être humain, les inconséquences du caractère, obstacles à cette cohésion de la personnalité qui est le gage des rapports normaux. Dans le raisonnement, l'inconséquence se traduit par une insuffisance de parenté entre les termes posés et les déductions : elle engendre le syllogisme boiteux...

Des tares originelles, des dispositions natives prédisposent à l'inconséquence ; des circonstances les aggravent après en avoir favorisé l'essor. L'insuffisance volontaire, l'ignorance, la superficialité de l'esprit, une tendance — acquise ou héréditaire — à la duplicité, la poussée des passions (« les passions rendent inconséquents », dit Genlis ou — La Chaussée — « l'amour rend comme un autre un sage inconséquent ») sont des facteurs d'inconséquence. La corruption des mœurs, les troubles ambitions, les appétits vulgaires sont — individuellement et socialement — le bouillon de culture de l'inconséquence.

Du point de vue particulier de l'anarchisme, ceux-là qui, ayant touché les vices de l'état social et l'iniquité de ses principes, les couvrent cependant de leur silence approbateur, ceux qui ont reconnu, proclamé même la nocivité des institutions du temps et continuent à leur apporter le concours de leur collaboration ou à en demeurer les bénéficiaires, font preuve d'inconséquence. La politique est par excellence le terrain de l'inconséquence endémique, à la fois sereine et canaille. Les manifestations électorales en marquent la floraison régulière, sanctionnée par une décevante approbation populaire. Du candidat à l'élu, du programme aux légiférations s'étend la trame prévisible de la plus cynique inconséquence. Et tel qui, *a posteriori*, invoquera l'impuissance de sa résolution isolée, les obstacles ligués contre son bon vouloir, sait, au plus fort de ses proclamations initiales, que son effort est tout entier dans l'artifice oratoire, que l'inconséquence est le signe de ses « travaux » de demain, et ses mandants prochains ses dupes obligées...

Du délégué au parlementaire et du chef de groupe au gouvernement s'affirme, sous les auspices de la démagogie et avec la complicité veule des masses, le prestige d'une inconséquence souveraine et systématisée. Cons-

ciente et acclimatée, l'inconséquence politicienne s'installe dans les esprits lucides qu'elle obnubile, les volontés qu'elle désagrège, les natures droites dont elle brise la ligne. Elle ne provoque, d'une part, sur la face des foules trompées, que le sourire blasé des déceptions attendues. Et, d'autre part, le remords édulcoré de l'élu — s'il surnage en quelque remous — pimente plus qu'il ne trouble les béatitudes. L'inconséquence est ainsi le renfort du scepticisme stérilisant. Elle en appesantit le détachement, propice aux tyrannies admises comme une fatalité parasitaire... « Tout peut se soutenir, excepté l'inconséquence », argumentait Mirabeau aux temps de foi des assemblées. Aujourd'hui, l'inconséquence est devenue un des *mensonges conventionnels* de la démocratie et le règne se soutient par l'inconséquence comme la religion par l'absurde — L.

INCONSISTANCE n. f. Manque de stabilité, de solidité. En gastronomie, l'inconsistance d'un plat, celle d'une opinion en sociologie ou en politique. En physique, absence de liaison des molécules. L'inconsistance d'un bien, d'une affaire sont des facteurs de fragilité ou d'impuissance Un ouvrage où fait défaut le fond, dont le plan se dérobe, un caractère mou, insuffisamment trempé, sont dits inconsistants. Aussi un manque de suite, de coordination dans les idées, marqué de faiblesse et d'incapacité et considéré en dehors de toute fourberie ou relâchement volontaire : l'inconsistance, par exemple, d'un parti, d'un gouvernement, d'une personnalité régnante. Un Charles VII, un Louis XVI, un Nicolas II, ont été des types royaux inconsistants. Sur les individus inconsistants, nous ne pouvons fonder l'espoir d'une activité avertie, ferme, cohérente, et nous perdons auprès d'eux nos efforts de propagande. L'inconsistance les retient ou les ramène à la masse et ils peuvent tout au plus constituer l'élément flottant et l'appoint aléatoire des partis. A leur point critique les révolutions ont eu plus d'une fois cependant la balance de leur succès commandée par ces forces amorphes. Et nulle sociologie ne peut se désintéresser de l'inconsistant, négliger les pesées soudaines et les réactions de ses marées spasmodiques.

INCORRUPTIBLE adj. (employé aussi substantivement), du latin *incorruptibilis*. Se dit des corps inaccessibles aux altérations des agents corrupteurs, internes ou extérieurs : le bois de cèdre est incorruptible. Mais le sens s'en étend aux hommes dont le caractère, la vie résistent aux influences qui tendent à les écarter de leur ligne et à annihiler leurs vertus. Les institutions mêmes, les œuvres qui ne se laissent entamer par les assauts du temps peuvent ainsi, et quoique relativement, être regardées comme incorruptibles. A plus forte raison certaines présences qui, dans l'univers, semblent affranchies du transitoire. Diderot nous entretient de « l'incorruptibilité de la loi naturelle ». « De l'immutabilité de la lumière naît son incorruptibilité », dit le P. Ventura.

L'absence d'ambition est, dans la société humaine, le premier gage d'incorruptibilité. Des êtres d'exception opposent, naturellement, un roc rebelle aux forces malignes en quête de désagrégation. Mais la raison est, au-dessus de l'accidentel, le refuge vaste et sans surprise où l'individualité se rit des solliciteuses aux présents frelatés qui font sonner de si pauvres appels à la relâche et à la discontinuité. Des passions exigeantes, des besoins étendus, l'esprit de domination sont les chemins familiers de la corruption. Sur le plan politique sont, parmi les personnages directeurs, de plus en plus rares l'ascétisme du sacrifice ou la simplicité du don. Petit est le nombre de ceux qui, au pavois des partis modernes, sont, de par la trempe de leur caractère ou la sérénité de leur attachement doctrinal, à l'abri des séductions destructrices. Un Blanqui, un Lénine, longtemps un Guesde, ont offert aux matérialités l'impénétrable limpidité d'une vie simple, ardente, pour qui la conviction fanatique est l'essentiel aliment. Des hommes en qui le peuple voit des apôtres et des saints pour l'analogie de leur abnégation avec celle des grands religieux du passé (« Rappelons des chrétiens le culte incorruptible », disait Voltaire), peuvent impunément baigner dans les courants corrupteurs sans qu'en souffre la rectitude d'une volonté dressée vers l'idéal. Mais qui accepte de porter son activité sur le terrain où sévit de nos jours, en fléau, l'achat des consciences — j'ai nommé la politique — y fait par avance le sacrifice du renom le mieux mérité d'incorruptibilité. Politicien est devenu synonyme de discoureur vénal, d'intrigant sans scrupule. Dans la mare aux mandats les réussites s'assurent à la faveur de la corruption, et les pots-de-vin sont, ensuite, la monnaie convenue des complaisances servies, à lois ouvertes et à secrets offices, à une astucieuse ploutocratie d'affaires. La première de nos Républiques elle-même, enfance enthousiaste de notre vie politique, a connu les fléchissements avant-coureurs. Un Mirabeau, un Danton ont été des énergies circonvenues à la faveur de leurs appétits ou de leurs mœurs. A côté d'eux, un Robespierre — selon certains : idéaliste aux besoins matériels effacés, pour d'autres : hypocrite tenacement drapé dans la moralité ; car telle est, à un siècle d'éloignement, la sûreté de l'histoire — s'auréola de l'épithète d'*Incorruptible*... — L.

INCRÉDULITÉ n. f. (du latin *incredulitas*). L'incrédulité c'est le manque de croyance, la répugnance à admettre ce qui n'est pas prouvé, c'est en réalité un synonyme de scepticisme, théorie du doute de tout ce qui n'est pas évident. C'est donc tout le contraire de la crédulité, de la superstition.

Les anarchistes peuvent affirmer que l'incrédulité est la tendance de l'esprit qui a fait faire le plus de progrès moral, scientifique, intellectuel, au monde. C'est ce que nous allons chercher à démontrer.

Les peuples qui ne sont pas encore sortis de l'état rudimentaire croient qu'ils sont entourés d'esprits qui les menacent, qui leur infligent des maladies, qui doivent être propitiés pour qu'ils ne détruisent pas les êtres humains. Les hommes tremblent devant l'inconnu, ils ne cherchent pas à se débarrasser de cette peur instinctive, abjecte. On voit même actuellement, en France, des personnes qui ne voudraient pas s'asseoir à une table où il y aurait 12 autres convives, et cela parce que, dit-on, il y avait 13 personnes au dernier souper de Jésus, être mythique qui n'a jamais eu de dernier souper. D'autres ne voudraient pas partir pour un voyage ou commencer une entreprise un vendredi, parce que ce même personnage mythique aurait été mis à mort un vendredi ; tandis que si ces personnes crédules étaient chrétiennes, elles devraient se réjouir de la crucifixion de ce sauveur qui resta 6 heures sur la croix (on parle de 3 jours, ce qui est absolument contraire aux récits des évangiles). Les hommes qui ne sont pas affranchis des croyances religieuses, croient aux mascottes, aux porte-bonheurs, au trèfle à cinq feuilles, etc. ; d'autres craignent de passer sous une échelle, d'entrer dans une chambre où il y a trois lumières, de laisser tomber un parapluie ou une canne, ou se figurent qu'un miroir brisé est une sûre prédiction d'un long malheur, etc. Les esprits timorés vivent dans une crainte constante et pourtant ne font rien pour effacer de leur cerveau ces croyances surannées. Chez les catholiques romains, le signe de croix, le rosaire répété à satiété, les prières ineptes, les litanies stupides occupent les mains ou les lèvres, et les croyants ne font rien pour améliorer leurs connaissances ou leur état social. La crédulité est donc funeste au progrès.

« Les masses, dit Félix Sortiaux (*Foi et Science au Moyen-Age*), ont accepté les croyances sans les discuter, sans chercher à leur trouver un sens. » Tandis qu'un petit nombre d'esprit plus ou moins indifférents aux disputes religieuses ont retrouvé et perpétué la tradition scientifique de l'antiquité et ont fait éclore les premiers germes de la science moderne.

Le christianisme, avec ses doctrines plus ou moins absurdes, n'a pas été embrassé au midi par enthousiasme religieux, la mythologie grecque étant beaucoup plus poétique, plus vivante aux yeux des peuples d'alors que la mythologie chrétienne avec ses demi-dieux ou saints innombrables, son ascétisme anti-humain, sa haine des plaisirs sains, ses anachorètes, etc. Le christianisme a été imposé vers l'année 337 par Constantin en Grèce, par Vladimir en Ukraine, avec une violence épouvantable. Clovis et Pépin le Bref, en Gaule, ont versé des torrents de sang pour supprimer les religions auxquelles ils avaient appartenu, mais si le christianisme était adopté dans la vie extérieure, les croyances païennes persistaient et persistent encore. Les anciens dieux étaient devenus des démons, des êtres malfaisants ou des fées, qu'il faut invoquer. Les couriganes, les anciens dieux, sont encore révérés en Bretagne et ailleurs. Les statues d'anciens dieux protecteurs ont été affublées de noms de saints. Les cérémonies antiques ont été transférées au christianisme : le baptême, les autels, les encensoirs, les images, les processions, le carnaval, sont de faibles imitations des cultes de l'antiquité. Il en est de même des rogations, etc. J'ai vu dans le Valais, en Suisse, de longues processions parcourant les prairies et les alpages en criant à haute voix : « Donnez-nous de l'eau ! » Leur Dieu était sourd, car il fallait hurler ces paroles pour qu'elles montassent au ciel. Les Valaisans auraient mieux fait de creuser des canaux (comme il y en a déjà dans certaines vallées) pour amener l'eau des torrents et des glaciers. Dans quelques endroits où la superstition a presque disparu, on voit les progrès matériels, car les hommes ne s'occupent plus guère de prières et de rogations. Dans les pays protestants, presque partout plus prospères, plus progressifs, plus riches, la crédulité a bien diminué ; on ne voit plus guère d'hommes dans les temples, et ceux qu'on y voit n'y vont qu'à contre-cœur, parce qu'ils auraient peur de perdre leur clientèle si on ne les voyait pas le dimanche parmi les fidèles. Chez les femmes, l'incrédulité ne se répand guère ; de tous les temps les femmes ont été les dernières à abandonner les anciennes croyances. On les voit aller consulter des devineresses, des tireuses de cartes, s'adresser à des rebouteurs plutôt qu'à des médecins, etc. Elles sont fières de se proclamer chrétiennes.

Qu'est-ce donc que le christianisme ? C'est un système de doctrines empruntées à l'Ancien Testament et au Nouveau, où ont été incorporées une infinité de superstitions, de cérémonies, prises à d'autres cultes.

Ce christianisme, si profitable aux prêtres, a su s'infiltrer dans les mœurs et devenir un tout puissant moyen de domination et d'exploitation. Cette religion a versé plus de sang que les anciens cultes, elle a abruti des peuples pendant des siècles. Elle fait encore croire aux miracles les plus idiots, comme ceux de Lourdes, où l'adultère Mme Paillasson a joué le rôle de l'Immaculée-Conception aux yeux d'une petite déséquilibrée, Bernadette. Elle envoie encore des superstitieux venus de tous les pays catholiques pour boire une eau contaminée qui répand les maladies un peu partout. Ici la crédulité est nettement nuisible à la santé physique et morale, mais elle rapporte tant d'argent que les gouvernements, même radicaux-socialistes, n'osent pas empêcher ni même contredire cette exploitation inepte de la bêtise humaine.

Mais les catholiques n'ont pas été les seuls à tyranniser au nom de la religion. Les protestants ont été aussi cruels en Irlande que Louis XIV dans les Cévennes.

Au XVII^e^ siècle, les Quakers anglais, qui n'admettent pas de prêtres, pas de guerres, étaient fouettés et emprisonnés en Angleterre, parce qu'ils différaient de la croyance générale. En Amérique, ces mêmes Quakers, apôtres de la paix, étaient persécutés par les Puritains qui avaient fui l'Angleterre afin de pouvoir adorer leur Dieu à leur guise. Ces Puritains brûlaient des sorcières. En Suisse même on a brûlé des sorciers jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, ce sont les idées semées par les sceptiques français qui ont mis fin à ces atrocités.

Le célèbre savant anglais Huxley a écrit : « La croyance à la possession par l'esprit mauvais, à la sorcellerie, a amené aux XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles la persécution, par les chrétiens, d'innocents hommes, femmes et enfants, persécutions, tortures plus générales, plus cruelles, plus meurtrières que ne furent les persécutions des chrétiens par les païens durant les premiers siècles du christianisme.

Il ne faut pas oublier que les persécutions exercées par les Romains avaient leur origine dans la politique, les chrétiens refusant de reconnaître le gouvernement romain ; ils attendaient le retour immédiat du Messie, qui devait les sauver tous en détruisant l'empire romain.

Huxley ajoute : « Nous sommes tous, depuis notre enfance, abrutis par des histoires de diables, de sorcellerie, dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Pour la plupart d'entre nous on ne nous enseigne rien qui puisse nous aider à observer exactement et à interpréter nos observations avec le soin nécessaire. »

Le décret de Jacques 1^er^ d'Angleterre condamnait à mort toutes personnes invoquant les esprits malins, les consultant, les employant, etc., en général pratiquant les arts infernaux. Les inventeurs du téléphone, de la lumière électrique, des chemins de fer, de la navigation aérienne, de la T.S.F., les découvreurs des rayons Herz et des rayons X auraient subi le martyre il y a 280 ans.

« Nous pouvons déclarer, dit Bradlaugh, que l'incrédulité a guéri les pieds ensanglantés de la science et qu'elle a ouvert la route pour la marche en avant. »

Pendant des siècles les exorcismes, le fouet, les chaînes ont été les châtiments plutôt que les remèdes des maladies mentales. C'est l'incrédule Pinel qui a fait connaître les atroces traitements infligés aux malades d'alors. Les églises ne faisaient rien pour les guérisons scientifiques. Pour les croyants, les maladies étaient infligées par Dieu, et l'on se gardait bien d'appeler le médecin. Encore de nos jours les partisans de la doctrine stupide nommée « Christian Science » croient que la prière et la foi suffisent pour guérir tous les maux. Des sectaires appelés Peculiar People (drôles de gens) sont souvent emprisonnés parce qu'ils laissent mourir leurs proches, enfants ou parents, sans faire venir un médecin. Triste effet de la crédulité.

L'étude des lois de l'hygiène, l'antiseptie et l'application de la science médicale ont fait plus pour la santé du peuple que toutes les prières ; elles ont fait presque disparaître la peste et les grandes épidémies. La grippe infectieuse est venue de l'Espagne, elle s'est répandue en Suisse dans le Valais catholique par les soldats qui apportaient les germes de la maladie. Les prières n'ont rien fait pour sauver les malades. La crédulité répandait les bactéries, comme on l'a vu dans beaucoup d'endroits, où les autorités ont fait fermer les églises, lieux de contamination, mais les croyants allaient assister dehors à la messe et y attrapaient la grippe, comme on l'a vu même à New-York, où les autorités avaient interdit les services religieux, et des milliers de pauvres fous allaient invoquer une relique de sainte Anne. Là encore l'incrédulité aurait été utile.

On se rappelle la récente histoire des mauvais traite-

ments infligés au curé de Bombon par des superstitieux qui l'accusaient de jeter des sorts. Cette croyance aux mauvais sorts cause assez fréquemment des assassinats, des incendies de maisons habitées par de pauvres femmes accusées d'être sorcières, etc. Partout la crédulité fait du mal.

Les prêtres sont toujours du côté des persécuteurs chrétiens.

Le grand historien anglais Buckle, auteur de l'*Histoire de la Civilisation en Angleterre*, a écrit : « Tant que les hommes attribuent le mouvement des comètes au doigt de Dieu, tant qu'ils croient que les éclipses sont un des moyens par lesquels la divinité exprime son courroux, ils ne seront jamais coupables de la présomptions blasphématoire, de chercher à prédire de telles apparitions surnaturelles. Avant de pouvoir étudier les causes de ces phénomènes mystérieux, il fallait croire ou du moins supposer que ces phénomènes eux-mêmes pouvaient être expliqués par l'esprit humain. »

De même qu'en astronomie, en géologie le progrès n'est venu qu'à mesure que les théories chrétiennes ont été rejetées. En ethnologie, en anthropologie, il a fallu que l'incrédulité détruisît la croyance au récit de la genèse pour que ces sciences pussent se développer. Il y a encore de nombreuses personnes qui croient à la création du monde il y a quatre mille ans, alors que la science a prouvé que la terre existait déjà il y a des centaines de milliards d'années. Aux Etats-Unis, il y a des Etats qui interdisent l'enseignement de la théorie de l'évolution, du Darwinisme, comme on l'appelle à tort.

Le christianisme a persécuté les Juifs jusqu'à la Révolution française en France, jusqu'en 1830 en Angleterre, on les persécute même à présent en Pologne, en Hongrie, en Ukraine, etc. Triste effet de la crédulité. On massacrait, on expulsait de pauvres innocents parce qu'on croyait que leurs ancêtres avaient fait mourir un dieu, ou plutôt un fils de Dieu, qui n'a jamais existé ! Les Juifs eux-mêmes se persécutaient mutuellement parce que d'autres Juifs avaient d'autres idées religieuses.

Les Mahométans massacrent les Hindous qui massacrent à leur tour les Musulmans quand ils le peuvent.

En Angleterre, on condamne encore à la prison pour blasphème. On prétend encore que c'est le christianisme qui a aboli l'esclavage, mensonge évident par lequel les prêtres jettent de la poudre aux yeux des croyants. Il y a quelques mois, l'évêque de Fuharry, en Suisse, est venu à Lausanne faire une conférence où il prétend qu'un des grands services du catholicisme a été l'abolition de l'esclavage. Or les prêtres chrétiens, catholiques ou protestants, en se fondant sur la Bible, ont toujours été d'ardents adversaires de l'abolition. Ce sont les incrédules qui ont assuré ce grand progrès.

C'est le roi chrétien d'Espagne, *Charles-Quint*, et un moine, qui ont commencé la traite des nègres. Il y a cent ans encore, les très croyants armateurs de *Bristol* et de *Liverpool* s'enrichissaient en vendant des esclaves.

L'athée *Condorcet*, avant la Révolution, avait noblement attaqué l'esclavage, alors que les planteurs français faisaient travailler leurs esclaves à coups de fouets. C'est la proclamation des *Droits de l'Homme* qui a fait abolir l'esclavage dans les colonies françaises, esclavage rétabli par Napoléon et supprimé définitivement grâce aux efforts d'athées comme Scholleher. Il a donc fallu des incrédules pour mettre fin à une des plus grandes iniquités dont les croyants furent toujours des défenseurs acharnés

Pour terminer, voyons ce qu'un homme intelligent doit faire. Il doit commercer par faire table rase, selon l'expression de Descartes, de toutes les idées préconçues dont l'éducation, l'influence des milieux, surtout des familles, ont bourré le cerveau. Il ne faut croire à rien qu'on n'ait d'avance observé soigneusement, ne conclure qu'après avoir vu le pour et le contre, par l'analyse et la synthèse. On s'élèvera peu à peu à une croyance solide, en dehors de toute foi religieuse, de toute superstition atavique.

L'homme incrédule n'adoptera pas les doctrines politiques hasardées, les programmes des beaux parleurs qui veulent profiter de l'assiette au beurre, il n'élira pas des représentants qui se moquent bien de leurs promesses. L'incrédule restera *lui*, il sera un vrai anarchiste. — G. Brocher.

INDÉFINI adj., accidentelt subs. (du latin *indefinitus*). Qui n'est pas délimité, soit dans l'absolu, soit au regard de nos connaissances. L'humanité nous paraît susceptible d'un développement indéfini, mais ce progrès n'est pas nécessairement conditionné par l'infini divin. En philosophie, l'indéfini désigne l'indéterminé, non l'infini. « Il s'oppose à défini, comme infini à fini. Il signifie ce qui n'a pas de limites que notre esprit conçoive, mais qui peut en avoir dans la réalité. L'idée d'*indéfini* exprime une expérience possible, celle d'*infini* traduit une idée posée *a priori*. » (Larousse). Une idée qui manque de définition est dite indéfinie. Le terme indéfini désigne en logique la proposition qui convient au général non au particulier. En grammaire, il exprime une idée vague qu'on n'applique point à un objet précis, à une époque déterminée : article, adjectif, nom, sens, sujet, passé indéfinis. L'infinitif, le participe, modes sans personnes, sont des modes indéfinis. En chimie, les combinaisons indéfinies sont celles qui se font en toutes proportions.

INDÉPENDANCE n. f. « C'est, dit Littré, l'absence de *dépendance*. » (Voir ce mot). Est indépendant qui ne dépend de personne.

L'individu ne peut être indépendant que lorsqu'il trouve en lui-même, soit d'instinct, soit par l'observation et la réflexion, les mobiles de ses actes, et lorsque sa propre industrie lui fournit les moyens de se passer du concours des autres ou, tout au moins, de n'y recourir que dans la mesure des rapports indispensables. L'individu indépendant se refuse à toute sujétion volontaire et défend avec opiniâtreté sa *liberté individuelle* (voir ce mot). Il n'admet avec les autres que des relations harmonieuses où la personnalité de chacun est respectée ; sinon, il les repousse. L'indépendance n'est, le plus souvent, que dans la solitude. « L'homme le plus fort est celui qui est le plus seul », a dit Ibsen. Cet homme est le plus fort parce qu'il trouve ses forces en lui-même et a moins besoin des autres. Il est, pour la même raison, le plus libre et le plus indépendant.

C'est par l'esprit que l'homme est indépendant plus que par sa situation sociale. On peut tourner la meule sous le fouet et demeurer le plus libre des hommes parce qu'on porte en soi une force d'âme qu'aucune coercition ne vaincra. On peut être un grand seigneur et le plus vil des esclaves, parce qu'on n'est qu'un courtisan n'attendant rien que du prince. Blanqui, qui passa quarante ans de sa vie en prison, fut le plus libre des hommes ; il était plus indépendant que les gens au pouvoir et que les valets qui l'emprisonnaient.

C'est une erreur profonde, une grossière tromperie, de dire : « La fortune *seule* donne l'indépendance. » Cette formule est bien représentative de l'esprit « bourgeois » ; elle est l'exact reflet de ceux qui rapportent tout à l'argent, qui n'attendent rien que de lui et qui ajoutent non moins faussement : « Sans argent, point de bonheur ! » Combien il serait plus exact de dire : « Grâce à l'argent, tous les esclavages et tous les malheurs », la possession de l'argent étant de toutes les monstruosités sociales la plus fatale au bon équilibre des rapports entre les hommes !... La fortune traîne après elle

tout un cortège de basses passions et de vilenies. Intrigants, solliciteurs, flagorneurs, parasites de toutes les espèces s'accrochent à elle comme les poux aux crinières sales pour importuner ceux qui la possèdent. Ceux-ci, d'ailleurs, ne trouvent là que ce qu'ils ont cherché. Ils espéraient sans doute que le cortège serait plus brillant ; mauvais psychologues, ils n'ont pas compris que la fortune est comme la plus belle fille du monde et ne peut donner que ce qu'elle a, souvent bien peu de choses.

Plutôt que de donner l'indépendance et le bonheur, la fortune les supprime. Elle crée des sujétions de plus en plus tyranniques, d'abord pour l'acquérir, ensuite pour la conserver et l'augmenter. Elle ne peut donner l'indépendance à qui ne la porte pas en lui. Si l'homme fortuné échappe aux soucis matériels, il est parfois dans une dépendance plus lamentable par son hérédité, son éducation, son milieu. Il y a quelque chose de vrai dans cette opinion de M. Paul Bourget que « la souffrance des riches dépasse en intensité celle des pauvres ». Leur souffrance est aggravée de la déception qu'ils éprouvent en constatant que le bonheur ne s'achète pas plus que la santé, l'amour et l'amitié. Une telle souffrance n'est pas précisément signe d'indépendance. S'il échappe au joug du salariat, l'homme riche est l'esclave de la complexité de ses passions. Il n'y a qu'à lire tous les jours les faits-divers des journaux, racontant les turpitudes où la fortune plonge tant de ceux qui la possèdent, pour voir tout ce qu'il y a de faux dans la prétendue indépendance qu'elle leur procure.

Evidemment, dans une société où tous les rapports sont basés sur la puissance de l'argent — une autre est possible, heureusement ! — la fortune est une garantie d'indépendance matérielle ; mais quelles longues et basses servitudes, négatrices de toute indépendance, n'exige-t-elle pas pour l'acquérir ? Seul, le « gros lot » qui échoit par un hasard quelconque, est susceptible de créer une indépendance enviable s'il favorise un homme intelligent, actif, scrupuleux, à qui il donne le moyen de s'occuper suivant ses goûts. Mais pour un de ces hommes intelligents, combien de sots, d'orgueilleux, de malfaiteurs et de maniaques plus ou moins dangereux pour qui la fortune n'est que le moyen de satisfaire de folles ambitions, d'assouvir de malpropres passions, et dont l'indépendance ne se manifeste que dans une licence vile et déshonorante ! Et encore, si pure que soit l'origine et si bon que soit l'usage de la fortune, elle établit toujours, entre celui qui la possède et le désordre social, une solidarité compromettante pour un homme véritablement indépendant.

Certes, nous n'avons pas à repousser la fortune si elle se présente. Comme le chantait Béranger :

> « La richesse, que des frondeurs
> Dédaignent, et pour cause,
> Quand elle vient sans les grandeurs,
> Est bonne à quelque chose. »

Mais ce n'est pas parce qu'elle nous échoiera qu'elle sera bonne ; elle ne vaudra que par l'usage que nous en ferons et elle ne nous apportera une véritable indépendance que tout autant qu'elle ne nous mettra pas sous le pouvoir de la sottise dont elle s'accompagne le plus souvent.

La vérité est du côté de Bossuet disant : « Il n'y a rien de plus libre et de plus indépendant qu'un homme qui sait vivre de peu. » Doctrine d'humiliation, de résignation, ricanent certains. — Non, doctrine de sagesse qui, si Bossuet l'avait suivie, n'aurait pas fait de lui un des plus bas flagorneurs de Louis XIV. Doctrine qui fit un Diogène indépendant d'un Alexandre, lui permettant, dans son dénuement, de mépriser l'orgueilleux despote qui venait mendier son admiration et à qui il ne demanda que de se lever de son soleil. Ce jour-là, moins que jamais, Diogène ne trouva l'homme qu'il cherchait.

La fortune ne peut échoir qu'à un certain nombre de privilégiés, profiteurs de l'exploitation humaine. Il ne peut y avoir des riches que parce qu'il y a des pauvres sur lesquels ils exercent leur violence. L'indépendance que procure la fortune a pour corollaire la dépendance de ceux qui la produisent. Et voilà tout ce que des économistes bourgeois, qui prétendent former l'élite des hommes, viennent nous proposer comme le *seul* moyen d'indépendance !...

Pour le groupe humain, l'indépendance est dans la liberté d'association des individus suivant leurs besoins communs et les possibilités de satisfaire ces besoins, tant matériels qu'intellectuels et moraux. Là encore, l'état de violence et d'iniquité, le droit du plus fort et les exigences de la sottise se sont imposés. La guerre a placé des groupes sous la dépendance d'autres groupes comme la loi du groupe s'est imposée à l'individu. Peu à peu s'est établie pour les groupes une indépendance factice, conventionnelle, appelée « nationale ». L'indépendance propre à chaque groupe a été absorbée comme celle de l'individu par l'agglomération successive dans la famille, le village, la région, le pays, au point de se confondre aujourd'hui dans celle des populations des grands Etats.

Les peuples ont souvent lutté pour leur indépendance, surtout au début de leur existence. Ils n'ont réussi qu'à changer les formes de leur dépendance. Plus ou moins brutalement, les plus forts ont absorbé les plus faibles et il en continue toujours ainsi. Les principes du droit international ne disent-ils pas qu'il y a des Etats souverains, d'autres mi-souverains, et d'autres que « les intérêts de communauté internationale » permettent de tenir complètement en tutelle ? Avec de tels principes on justifie toutes les violences. La raison des plus forts continue à être la meilleure, et ce ne sont pas les hypocrites assemblées des rhéteurs réunis dans ce qu'on appelle la « Société des Nations » qui y changeront quelque chose. On l'a vu à la façon dont l'indépendance des petites nationalités a été respectée à la suite de la Guerre du Droit et de la Civilisation ; on le voit au Maroc, en Syrie, au Nicaragua, en Chine et ailleurs.

Seuls des hommes indépendants pourront former des peuples indépendants, quand la violence n'imposera plus des groupements arbitraires, quand les individus s'associeront suivant leurs besoins, leurs affinités, en dehors de toute dépendance qui n'aura pas été librement acceptée. Alors, il n'y aura plus de patries jalouses et sanguinaires, enfermées dans des frontières, et on pourra voir une immense Fédération où chacun sera indépendant dans l'indépendance de tous. — Edouard ROTHEN.

INDEX n. m. (m. lat. signifiant : indicateur ; de *in :* vers, et *dicere :* dire). Doigt le plus proche du pouce, appelé aussi : *indicateur*. Table alphabétique des matières d'un livre. Catalogue de livres dont l'autorité pontificale défend la lecture (*Index librorum prohibitorum*). C'est une liste officielle des ouvrages prohibés par l'Eglise catholique, publiée régulièrement à Rome. Elle est établie par la « Congrégation de l'Index », composée de cardinaux assistés de « consulteurs ». Pour les ouvrages mis à « l'index expurgatoire », la prohibition est retirée après correction. De nombreuses et sévères censures étaient prononcées autrefois contre ceux qui enfreignaient les lois de l'Index. Le pape Pie IX les a réduites à deux : une excommunication générale contre tous ceux qui traitaient les choses sacrées sans l'approbation de l'évêque du diocèse, et une excommunication spécialement réservée au souverain pontife contre les lecteurs de livres prohibés.

Le fonctionnement de l'Index s'explique parfaitement par la nécessité constante de défendre le *Dogme* contre le libre-examen. Mais en notre époque, le journal et le

livre sont devenus d'une circulation si aisée que nulle interdiction ne peut empêcher l'examen des bases de la religion. Déjà l'incroyance a atteint toutes les classes de la société, et même dans le monde catholique, on passe outre aux lois de l'Index.

INDIGENCE n. f. (du latin *indigentia*). Manque des choses indispensables à la vie. La personne qui manque souvent des premiers biens est qualifiée d'indigente. L'indigence est donc le contraire de l'opulence. C'est par rapport aux riches qui jouissent non seulement du nécessaire, mais encore du superflu, que l'indigence est regrettable socialement. Indigence est synonyme de misère, de dénuement. C'est malheureusement le lot (trouvé dans le berceau) d'un nombre important de personnes, contraintes à souffrir dans la pauvreté, si bonne soit leur intention de sortir de cette situation par le travail. L'organisation sociale dans laquelle les déshérités sont obligés de se mouvoir, est créatrice d'indigence. Il ne suffit pas, dans la société actuelle, aux pauvres gens de vouloir travailler pour pouvoir le faire ; de même qu'il ne suffit pas de travailler pour recevoir l'intégralité du produit de son travail. Le travail engendre bien toutes les richesses, mais il n'attribue pas, du fait de l'organisation de la propriété et d'une mauvaise éducation, la propriété des produits du travail à qui les a créés. Dans une société rationnelle l'indigence ne saurait exister.

Au figuré, on considère comme indigente la personne dont l'esprit manque de lucidité. — E. S.

INDIGÈNE adj. (du latin *indigena ;* de *indi* ou *endu*, à l'intérieur, dans le pays ; et de *gena*, né ; de l'inusité *geno*, j'engendre, qui se rapporte à la racine sanscrite *gan*, engendrer, produire). Qui est originaire du pays, de la contrée ; qui lui est exclusivement propre. Plante indigène ; production indigène. *Subst.* Personne originaire du pays : « Les indigènes de l'Amérique ».

Les migrations périodiques des peuples nomades ; les migrations accidentelles de populations fuyant devant la famine ou les cataclysmes naturels ; les guerres de toute sorte ; les colonisations ; le commerce, etc., ont sans cesse créé des échanges de populations, des mélanges de races, aussi est-il à peu près impossible à l'heure actuelle, de déterminer scientifiquement le degré réel d'indigénat d'un individu.

L'indigène est donc chose tout à fait relative. On entend bien qu'un Français est indigène de France, un Espagnol d'Espagne, un Algérien d'Algérie, etc., mais cela ne correspond à la réalité que conventionnellement, administrativement. Envahie par vingt peuplades qui ont séjourné plus ou moins longtemps sur son sol, s'y sont même fixées, la France, par exemple, ne saurait prétendre que ses habitants sont des indigènes. Pas plus que l'Espagne d'ailleurs, que les Juifs et les Arabes ont habité plusieurs siècles ; ou que les Etats-Unis d'Amérique, presque entièrement peuplés d'émigrants des cinq parties du monde.

Mais les Etats entretiennent soigneusement les préjugés relatifs au patriotisme, dont la base est l'indigénat. Il nous faut dénoncer sans relâche, le mensonge de l'unité native des peuples, des races, afin qu'il n'y ait plus sur terre que des indigènes du monde. — A. LAPEYRE.

INDISCIPLINE n. f. (du latin *indisciplina*). Est le manque de *discipline*. La signification de ces deux mots a été profondément modifiée pour arriver à celle qu'on lui donne communément aujourd'hui. Ils viennent du latin : *disciplina* et *indisciplina*, produits par *discere* qui voulait dire : *apprendre*, et se rapportait à l'instruction.

Le véritable sens de *discipline* est : « instruction qui se transmet » (Bescherelle). C'est l'enseignement, l'éducation, l'étude, ce qui forme la connaissance, donne à l'activité humaine une direction intelligente, éclairée. Le manque de discipline, ou *indiscipline*, est l'ignorance, l'obéissance aux préjugés, la marche aveugle à travers les chausse-trapes de la sottise. On lit dans Oresme : « Et aussi le gieu du bien discipliné (instruit) diffère du gieu de celui qui est indiscipliné. » Le *disciple* était celui qui suivait le directeur, la discipline, de celui qui l'avait instruit ou de l'enseignement qu'il avait reçu.

Tout cela s'est modifié et fait que tout le monde ne parle plus la même langue en matière de *discipline* et de son contraire l'*indiscipline*. Peu à peu le disciple devint celui qui se plaça sous l'autorité d'un maître ou d'un enseignement sans jamais les avoir connus. C'est ainsi qu'on a vu tant de disciples dénaturer et ridiculiser, en prétendant les défendre, des idées et des hommes qu'ils n'avaient jamais compris. L'ignorance du disciple incita le maître à pontifier et à se montrer de plus en plus tyrannique. La discipline, perdant son caractère d'enseignement, devint la règle, la loi qui exige l'obéissance passive.

C'est au christianisme que l'on doit cette transformation. Les disciples du Christ, jusqu'à saint Paul qui établit la doctrine de l'Eglise, furent des ignorants admirant et suivant leur Maître de confiance. L'Eglise, en formulant des dogmes de plus en plus impénétrables à l'esprit humain, créa cette discipline de la foi qui consiste à croire d'autant plus fortement qu'on comprend moins ce qu'on croit, et qui aboutit à l'obéissance *perinde ac cadaver* des jésuites. La discipline, direction intelligente d'après la connaissance, devenait la discipline, soumission aveugle dans un renoncement de l'intelligence qui allait jusqu'à la mort. La même discipline s'établit pour le guerrier avec la formation des armées permanentes. Elle fut le corollaire de la discipline religieuse. L'homme qui, comme chrétien, devait obéir aveuglément en toutes circonstances, ne pouvait qu'obéir aussi à la guerre où, si souvent la religion menait la danse ; et il ne pouvait qu'obéir aussi de la même façon aux lois civiles établies par un pouvoir émanant de la puissance divine. De là cette discipline érigée en commandement formel, sans réplique, et la soumission totale avec l'obéissance sans discussion. De là aussi, la réaction inévitable, l'antidote du poison : l'indiscipline devenant bonne contre une discipline devenue mauvaise.

La discipline, sous la forme de l'instruction, est nécessaire à l'homme. Il faut, pour que ces efforts ne soient pas inutiles, que son temps ne soit pas perdu, qu'il ait une méthode de travail et de vie. Il la trouve dans une discipline librement choisie et acceptée, qui ne s'applique pas seulement à sa vie privée mais aussi à ses rapports avec ses semblables. Cette discipline est, suivant les circonstances, d'ordre moral ou d'ordre pratique ; elle envisage toutes les formes de la collaboration, de la coopération, de la solidarité sociale ; elle est tout ce que l'homme raisonnable juge bon et accepte pour la conduite de sa vie et elle lui est d'autant plus nécessaire et favorable qu'elle lui permet d'avoir des relations plus harmonieuses avec les autres hommes. Aussi, comprend-on l'indiscipline quand cette discipline n'existe pas.

Non seulement l'indiscipline éclate inévitablement sous l'effet de la contrainte, mais elle est une nécessité vitale dans une société où la raison de l'individu, le libre choix de ses directions, sont de plus en plus annihilés par la discipline collective. L'indiscipline, c'est-à-dire la rébellion contre les contraintes qui ne respectent pas les droits de l'individu, est comme l'insurrection, lorsque le gouvernement viole les droits du peuple : « le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs » (*Déclaration des Droits de l'Homme*, de 1793, article 35). Il n'y a de discipline véritable que celle qui

a été librement consentie. Celle qui s'impose par la violence, sans instruire, sans avoir fait appel à la discussion, à la critique, au choix, est la discipline de l'abrutissement. C'est la discipline sociale dans ses différentes formes : scolaire, militaire, religieuse, etc... Contre l'abrutissement, l'indiscipline de l'intelligence, l'insoumission de la volonté, sont les plus sacrés des devoirs.

Et ce n'est pas l'adhésion inconsciente des « majorités compactes », la passivité du « peuple souverain », qui peuvent légitimer devant la libre discipline de l'intelligence cet état d'abrutissement. Au contraire, là plus qu'en n'importe quelle circonstance : « la majorité a toujours tort. » (Ibsen).

Il est heureusement, au-dessus des disciplines autoritaires et mortifères de la société à l'envers, des caractères, des sentiments et des forces indisciplinables. Ce sont celles qui entretiennent la vie dans les espaces aérés et lumineux de l'esprit, hors des catacombes où la discipline sociale enfouit les hommes. Ce sont elles qui portent le flambeau, qui suscitent la critique et la révolte, qui luttent pour la liberté, qui obligent les vieilles bourriques scolastiques à marcher malgré elles, qui arrachent leurs bandelettes aux momies de la tradition, de la forme et de la règle, qui démasquent l'imposture malfaisante et grimaçante, qui montrent l'odieux et le grotesque de cette chienlit carnavalesque attachée par le sang et par l'imbécillité au respect des saints principes de la discipline officielle. Prométhée est éternellement en état d'indiscipline contre les dieux, et ceux-ci mêmes en bénéficient. Ils seraient depuis longtemps ensevelis sous leurs propres cendres si le phénix de l'indiscipline ne s'envolait toujours plus vivant du bûcher où ils ne cessent de le brûler ; si la vie ne criait, toujours plus ardente, aux hommes indisciplinés : « En avant, par delà les tombeaux ! » (Gœthe). — Edouard Rothen.

INDIVIDU, INDIVIDUALISME n. m. Qu'est-ce qu'un individu ? « Un être constitué par un ensemble de parties telles que celles-là et non pas d'autres peuvent le constituer ; que réunies et non séparées, elles font son unité, distincte d'une manière plus ou moins permanente d'autres unités individuelles. » (J. Thomas). Rattaché à son étymologie latine (*individuus*, indivisible) l'individu serait ce qui ne peut être vu que dans son ensemble et qui cesse d'être quand ses parties sont séparées. Il est ainsi, biologiquement, le « spécimen vivant d'une espèce qui ne peut être divisé sans cesser de vivre. » (Larousse). Il est en même temps « un être formant une unité distincte dans un genre. » La *personne* (agrégat de particularités qui embrasse jusqu'aux attributs moraux) est d'abord un individu, mais « un individu d'une telle complexité d'organisation qu'on ne la peut modifier sans la détruire ; et surtout c'est un individu qui tout attaché qu'il soit par certains côtés au milieu dans lequel il vit et pense », s'en rend néanmoins assez indépendant pour que ses caractères séparatifs puissent devenir sa marque distinctive... Enfin les partisans de la liberté (opposée ici, au moins relativement, au déterminisme) considèrent l'*individuation* comme « la constitution volontaire de l'être lui-même en face de l'ordre universel. » Cette constitution permet l'opposition critique du moi en laquelle « le *moi* se représente à lui-même comme le *non-moi* d'un moi idéal. » Ce moi idéal dont, dans une certaine mesure à son gré, il s'approche ou s'éloigne, donne ainsi son orientation à un « progrès moral » issu d'initiatives individuelles. C'est la thèse idéaliste de la perfectibilité transposable dans le social où elle reconnaît aux réactions de l'individu sur le milieu une portée évolutive plus ou moins décisive...

Nous n'étudierons ici ni l'individualité transitoire du minerai, ni l'individualité purement vitale du végétal, ni même l'individualité déjà consciente de l'animal. Nous nous en tiendrons aux individualités supérieures. Nous ne rechercherons pas ici davantage la substance philosophique de l'individu, ni n'interrogerons en ses prémices lointaines l'individualité personnelle. Nous n'agiterons pas la question de l'innéité (qui sera abordée plus loin) ou de l'acquisition de la sociabilité (voir ce mot), ni ne ferons la balance, dans la raison pure, des antinomies (relatives d'ailleurs et souvent plus apparentes qu'exclusives) entre l'individu et la société. Il ne s'agit ici ni d'un moi abstrait, ou mystique ou transcendental, d'un individu interprété en dehors des contingences. Nous nous en tiendrons plus aux réalités positives qu'aux fondements spéculatifs et considérerons surtout l'individu, la cellule individuelle, dans son milieu organique naturel, c'est-à-dire l'individu *vivant*, avec toute l'espèce humaine, au sein de la société...

***

De l'individu vivant, les sciences ont établi le caractère organique. « Les variations de l'espèce ne sont plus pour le biologiste que des résultantes, des sommes de variations qui se sont produites dans chaque individu séparément. L'espèce sera ce que seront les individus, subissant chacun les influences sans nombre des milieux dans lesquels ils vivent, et auxquels ils répondent chacun à leur façon. Et quand le physiologue parle de la vie d'une plante ou d'un animal, il y voit plutôt une agglomération, une colonie de millions d'individus séparés, qu'une personnalité une et indivisible. Il vous parle d'une fédération d'organes digestifs, sensuels, nerveux, etc., tous très intimement liés entre eux, tous subissant le contre-coup du bien-être ou du malaise de chacun, mais vivant chacun de sa vie propre. Chaque organe, chaque portion d'organe, à son tour, est composé de cellules indépendantes qui s'associent pour lutter contre les conditions défavorables à leur existence. L'individu est tout un monde de fédérations, il est tout un *cosmos* à lui seul !... Et dans ce monde, le physiologue voit les cellules autonomes du sang, des tissus, des centres nerveux. Il reconnaît les milliards de corpuscules blancs — les phagocytes — qui se portent aux endroits du corps infectés par des microbes, pour y livrer bataille aux envahisseurs. Plus que cela : dans chaque cellule microscopique, il découvre aujourd'hui un monde d'éléments autonomes dont chacun vit de sa vie propre, recherche pour lui-même le bien-être et l'atteint par le groupement, l'association avec d'autres que lui. Bref, chaque individu est un cosmos d'organes, chaque organe un cosmos de cellules, chaque cellule un cosmos d'infiniment petits. Et, dans ce monde complexe, le bien-être de l'ensemble dépend entièrement de la somme de bien-être dont jouit chacune des moindres parcelles microscopiques de la matière organisée...

« De même le psychologue voit de nos jours dans l'homme une multitude de facultés séparées, de tendances autonomes, égales entre elles, fonctionnant chacune indépendamment, s'équilibrant, se contredisant continuellement. Pris dans son ensemble, l'homme n'est plus pour lui qu'une résultante, toujours variable, de toutes ces facultés diverses, de toutes ces tendances autonomes des cellules du cerveau et des centres nerveux. Toutes sont reliées entre elles au point de réagir chacune sur toutes les autres, mais elles vivent de leur vie propre, sans être subordonnées à un organe central : l'âme... Si autrefois la science s'attachait à étudier les grands résultats et les grandes sommes (les intégrales, dirait le mathématicien), aujourd'hui elle s'attache surtout à étudier les infiniment petits, les individus dont se composent ces sommes et dont elle a fini par reconnaître l'indépendance et l'individualité, en même temps que leur agrégation intime.

« Quant à l'harmonie que l'esprit humain découvre

dans la nature et qui n'est, au fond, que la constatation d'une certaine stabilité des phénomènes, le savant moderne ne cherche plus à l'expliquer par l'action de lois conçues selon un certain plan, préétablies par une volonté intelligente... Ce qu'on appelait « loi naturelle » n'est plus qu'un rapport entre certains phénomènes, entrevu par nous, et chaque « loi » naturelle prend un caractère conditionnel de causalité. C'est-à-dire : *Si* tel phénomène se produit dans de telles conditions, tel autre phénomène suivra. Point de loi placée en dehors du phénomène : chaque phénomène gouverne celui qui lui succède, non la loi. Rien de préconçu dans ce que nous appelons l'harmonie de la nature. Le hasard des chocs et des rencontres a suffi pour l'établir. Tel phénomène durera des siècles parce que l'adaptation, l'équilibre qu'il représente a pris des siècles à s'établir ; tandis que tel autre ne durera qu'un instant si cette forme d'équilibre momentané est né en un instant... Ainsi pour les planètes de notre système solaire, résultantes multi-millénaires de millions de forces aveugles, ainsi pour nos continents, édifiés molécule à molécule... Ainsi d'autre part pour l'éclair, rupture momentanée de l'équilibre, redistribution subite des forces... L'harmonie apparaît ainsi comme équilibre temporaire, adaptation provisoire. Et cet équilibre ne durera qu'à une condition : celle de se modifier continuellement, de représenter à chaque instant la résultante des actions contraires... » (Kropotkine).

Et l'histoire et la jurisprudence, et l'ethnographie, l'économie politique et la sociologie enfin, toutes les sciences qui traitent de l'homme — frappées des rapports statiques des atomes en incessante oscillation et de l'identité phénoménale des réflexes cosmiques, et du provisoire constant d'un équilibre fait d'une multitude de contradictions animées — demandent (comme l'astronomie, comme les sciences exactes et organiques, comme la physiologie humaine l'ont fait dans le champ propre de leurs investigations) au mouvement des infiniment petits, individuels, le secret d'une harmonie — aujourd'hui perturbée — des sociétés humaines. Se débarrassant peu à peu des reliquats obstinés du vieil esprit théocratique, délaissant les voies révélées, les artifices déductifs (le Tout — réel dans le Divin — rythmant l'ascension des parties, l'Accord final préexistant dans l'Omniscient), la science économique voit aussi autre chose dans la société qu'un ordre préétabli aux éléments assujettis. Elle interroge à la base les individus changeants, régulateurs aveugles de provisoires évolutions, tâte le sens de leurs besoins et de leurs sollicitations, tend à voir, conséquemment, l'orientation des phénomènes sociaux ailleurs que dans « l'intérêt des riches minorités ». Et de nouvelles philosophies, à leur tour, guidées vers une marche parallèle par tant de similitudes, s'efforcent d'accorder au cosmos le rythme humain et collaborent à l'immense synthèse... « L'anarchie se présente comme une partie intégrante de la philosophie nouvelle. Elle cherche le plus complet développement de l'individualité, combiné avec le plus haut développement de l'association volontaire sous tous ses aspects, à tous les degrés possibles, pour tous les buts imaginables : association toujours changeante, portant en elle-même les éléments de sa durée et revêtant les formes qui, à chaque moment, répondent le mieux aux aspirations multiples de tous. Une société enfin à laquelle les formes préétablies, cristallisées par la loi répugnent ; mais qui cherche l'harmonie dans l'équilibre, toujours changeant et fugitif, entre les multitudes de forces variées et d'influences de toute nature, lesquelles suivent leur cours et, précisément grâce à la liberté de se produire au grand jour et de se contrebalancer, peuvent provoquer les énergies qui leur sont favorables... » (Kropotkine).

Il n'y a pas d'harmonie stagnante, pas d'unité fixe, pas de société figée ni d'individu immuable, pas de nature immobile ni de monde *arrêté*. Mais un flux et reflux continuel d'action et de réaction, d'agrégation et de désagrégation. Et les êtres humains, en incessante activité de conservation et d'extension, parmi les forces naturelles et les efforts de leurs semblables, oscillent du social à l'individuel, sous la poussée d'impérieuses attractions et d'irrésistibles contraires. Aspiration à la plus grande agglutination mais qui appelle — sous menace d'étiolement et de mort — l'association avec les proches constituant aussi leur être et qui, contrecarrés, tôt ou tard, réagissent. Réduction (apparente et provisoire) de « l'un » impatient, en face de l'union sans laquelle « les uns » ne peuvent s'étendre, dont il est ; l'arrêt peut-être, mais pour l'élan. Egoïsme irréductible et gourmand, mais solidarité inéluctable et féconde : individu, société... Individu et société se présentent dans la vie (c'est-à-dire par-delà le problème des origines et des légitimités) comme deux contraires — autant qu'il puisse exister des contraires hors de l'absolu — qui s'attirent et se pénètrent, et leurs confrontations accusent des interdépendances continuelles et de multiples apports réciproques. Et, dans le groupe social, l'individu — en fût-il la cellule initiale — apparaît comme quelque Prométhée condamné à trouver sa grandeur au sein des forces à son sort enchaînées. Et de la chercher parmi elles, et aussi par elles et jusqu'en elles (et non contre elles, au moins dans un sens d'hostilité) traduit non seulement un acquiescement raisonnable à l'inévitable, mais aussi le choix lucide d'une sagesse qui prend délibérément son parti — le meilleur parti — d'une situation qu'elle ne peut pas plus modifier qu'elle ne l'a créée. Une sagesse qui renonce à sacrifier son devenir au négatif, qui porte son vouloir — plutôt qu'à d'inutiles efforts de dissociation, au succès d'ailleurs indésirable — à se faire un levier des puissances qu'elle tenterait en vain d'abattre. Et nous voyons, bien plus que dans un antagonisme épuisant, grandir de concert l'individuel et le social. D'une émulation féconde aux luttes créatrices nous paraissent, plus que d'une guerre à mort, se dégager les lentes vérités. Dans un social plus vaste et *sympathique* se situe pour nous, plus compréhensif, et plus nourri, l'individuel. Et moins éthérés, plus humains — clartés vivantes dans la vie ouverte à toutes les lumières — s'y allument et radient quelques beaux isolements qui ne seraient ailleurs, dans un repli subtil et froid, qu'un recroquevillement et la chlorotique consomption d'une fleur détachée...

Si vous voulez savoir si *la société* (il n'est même pas question pour l'instant d'une forme sociale définie, ni d'un cadre primitif ou développé) est un *obstacle* dressé en face de l'individu, essayez de transporter l'homme dans le milieu idéal de l'égotisme antisocial : la solitude, débarrassée de tout souvenir et de tout apport humain. Et supputez les fruits de ce transfert. Regardez cet égoïste civilisé — qu'autrui enchaîne à qui il demande tant ! — regardez-le (impuissant voyage d'ailleurs) contraint à reprendre seul les étapes de sa culture (élément moderne de son égoïsme), obligé de regagner le niveau des joies que son intelligence affinée considère non seulement comme une corbeille précieuse mais dont elle caresse l'envahissant parterre. Dites-moi comment il remontera jusqu'aux présents sur lesquels son dilettantisme, sa philosophie énervée spéculent jusqu'au néant et vers quels cieux s'essoreront — dans le soi éternel — ses pensées de demain ?...

***

Il est bien entendu que « la vie collective ne supprime aucunement les vies individuelles, que l'activité commune ne supprime pas les activités particulières. En les harmonisant », non plus sous les auspices de lois préjugées « naturelles » mais par un arrangement voulu

qui s'inspire d'une cosmologie bouleversée « on vise au contraire à les rendre plus intenses, plus productives, au profit de chacun des individus qui groupent leurs efforts. Le but final, c'est la satisfaction plus grande de l'individu. » (de Lestrade). Le social, au moins dans son essence et ses attendus généraux, est — ne l'oublions pas — une avance (naturelle ou non) faite par les individus pour la garantie et l'appui de leur individualité. Et l'individu — en dehors de tout contrôle rigoureux qui, aussitôt que l'on quitte l'économie, a quelque chose de singulièrement puéril — entend se réserver le droit d'insurrection contre toute société qui s'oppose à telle équitable et rationnelle récupération. Il n'est pas — il ne doit pas être — en instance de sacrifice sur l'autel d'une collectivité extérieure à lui. Il a fait *dans* la société un placement (lequel n'exclut pas la forme élevée du don), il a fait un placement, ou le mouvement des forces obscures de la nature nous le fait apparaître tel, il n'importe. Et nous le regardons à la fois, dans son principe, comme inéluctable et fécond. Dès que le système social détourné de son but, faussé dans ses bienfaits, étouffe ses possibilités, dès que la société lui ferme les voies qu'elle a pour fonction de libérer et d'élargir, pourquoi l'individu n'en dénoncerait-il pas les clauses, tacites ou formelles, cette fois tyranniques ? Contre un marché de dupes, l'individu se doit, par la révolte, de sauvegarder sa part humaine au devenir. Et l'anarchiste est avec lui — de par ses revendications primordiales — qui ne renonce pas à exercer l'autorité pour la subir et pour qui les méfaits qu'il dénonce dans l'individuel ne deviennent jamais des vertus parce que transposées dans le social ; l'anarchiste qui, se refusant (à l'invocation de tels considérants : sentimentaux, intellectuels, éthiques, etc., ou de leur coalition) à tourner contre autrui l'oppression, ne peut de quiconque en tolérer l'exercice. Car s'il est « naturel et bienfaisant qu'un être, qu'un individu, ait à la fois une vie intérieure dont il est maître souverain, absolu, et une vie extérieure qu'il harmonise avec celle de ses semblables ; et qu'il unisse ses énergies à celles de ses semblables pour triompher avec moins d'efforts des résistances des choses, il n'est ni naturel ni bienfaisant qu'il abdique la maîtrise de lui-même, soumette sa personnalité non pas seulement à une autre, mais à une collectivité. » (De Lestrade).

***

La sociabilité (que la société la précède ou qu'elle en soit le corollaire), le besoin (servi ou non par un penchant originel) d'association, d'adduction humaine, se manifestent dès les premiers âges de l'espèce et avec un tel caractère d'irrésistibilité (solidarité d'abord défensive amplifiée peu à peu jusqu'aux échanges les plus diversifiés et dont les nécessités, à mesure qu'elles s'élèvent, si elles demeurent impérieuses, sont de moins en moins apparentes) qu'on peut les regarder *en fait* comme naturelles à l'homme. Naturel ainsi donc l'*état de société* (branche ou conséquence de la sociabilité) dont les animaux eux-mêmes, à côté des premiers hommes, nous offrent des réalisations déjà remarquables. Seuls sont manifestement conventionnels, transitoires, révisables les modes d'agglutination et d'organisation sociétaire, les formes économiques et sociales, les systèmes et les régimes qui règlent — s'ils n'ordonnent — les rapports entre individus. Si la société correspond sensiblement au degré de développement des individus, à leur niveau intellectuel et moral, au point qu'on a pu dire : tels hommes, telle société (ou inversement), il n'en est pas de même des régimes économiques, des systèmes qui sont la superstructure, souvent parasitaire, du social et qui semblent en favoriser — mais plus encore en paralysent — l'évolution. La société traduit dans l'ensemble (mœurs, opinions, manifestations de sociabilité, etc.), sinon les désirs obscurs des individus et leur intime accordance, au moins leur consentement et leur globale adaptation. Adhésion en quelque sorte passive cependant, pour la plupart, et, somme toute, superficielle, expression encore d'un « mensonge conventionnel », approbation, presque toujours exclusive d'un choix volontaire, d'individus asquiesçant dans l'obscurité de leur ignorance et sous la confuse astreinte d'immédiates nécessités. Quant aux systèmes sociaux, qui ont dans l'Etat, dans les gouvernements leur quintessence autoritaire, ils servent (c'est le cas général) les intérêts des minorités privilégiées et ne doivent leur empire qu'au subterfuge et à la force. Et l'adage : « les individus (et les peuples) ont les sociétés et les gouvernements qu'ils méritent », à peine exact quant aux sociétés, ne peut être retenu pour les gouvernements sans de sérieuses réserves. Les régimes sociaux, en effet (par leur agent, l'Etat, et ses variantes politiques), savent s'entourer d'un réseau de protection tel qu'il assure leur perduration bien au delà de la convenance des gouvernés. Certes ceux-ci vivent souvent dans une sorte d'inconscience de leurs besoins véritables, et emprisonnés dans une désirance rudimentaire. Mais aussi ils se sentent éloignés des conditions propres à les satisfaire, tenus à distance qu'ils sont de la vie intellectuelle et d'un mouvement libre et personnel. Pris entre le mysticisme de leurs espérances et le fatalisme de leur sort, ils consentent à d'absurdes souffrances et demeurent confusément malheureux. Plus ou moins travaillés par le levain des penseurs ou ébranlés par les appels de leur propre nature, le frémissement d'imprécises aspirations, ou seulement irrités par de compressives réductions, les individus n'affrontent qu'à regret — et dans certaines circonstances critiques — le risque parfois mortel des assauts maladroits contre les bastions du pouvoir. D'ordinaire quelques réformes habiles — os à point jeté — font rentrer pour un temps dans la niche sociale le peuple qui montre les dents. Et s'appesantit en lui — dans l'inexercice de ses moyens — le sentiment d'une impuissance pourtant toute relative et momentanée. Les incompatibilités aiguës, les resserrements excessifs s'accompagnent parfois cependant d'une concertation réactive des individus qui, victorieuse, assure, avec des chances plus ou moins heureuses, le changement escompté. C'est ainsi que les révolutions, recours suprême des contractants lésés, non admis à la révision pacifique, tentent d'accoucher par la force les régimes nouveaux.

***

Les sociétés (ou mieux les groupes sociaux) étendues peu à peu des clans familiaux aux nations, à travers maintes conjonctions intermédiaires : tribus sauvages, communes rustiques, embryons féodaux, cités moyennâgeuses, seigneuries provinciales, tendent à s'épanouir en confédérations intéressées, aux cadres internationaux. D'autre part le décongestionnement vital des organismes centralisateurs épuisés par une lourde concentration est appelé à favoriser, même peut-être par voie d'évolution, un réveil progressif d'autonomie communale et cellulaire. Quant aux systèmes sociaux, l'économie en a presque toujours pétri et dominé le caractère. Partis, par la conquête primitive, de l'appropriation individuelle non seulement des biens généraux mais des moyens mêmes de la vie, ils ont perpétué cette mainmise, par l'esclavage antique, le servage médiéval, le salariat moderne, jusqu'au capitalisme, apogée présente de la possession antisociale. Et, malgré de dures résistances qui déjà sont des spasmes de transition, l'économie s'oriente vers des formes plus ou moins collectives de socialisme et de communisme dont maintes associations, voire de trusts et de cartels décèlent jusque dans le capitalisme l'évidente pénétration, et qui

ont même, en propre, leurs ébauches nationales. Et ces formes portent en elles déjà le germe, sur de nouvelles bases, de détentes et d'individualisations affranchies... Ce que seront du reste les formes sociales de l'avenir, nous l'ignorons. Et nous n'avons pas, comme les écoles autoritaires, un plan tout prêt pour enfermer l'humanité de demain, pas même de « république coopérative réglée et arrangée d'avance à imposer aux générations encore à naître : l'avenir sera ce que le feront les hommes et les femmes d'alors, selon leurs mentalités et leurs circonstances. Si nous leur léguons la liberté, ils mèneront une vie libre, conditionnée par l'état de choses transformé et amélioré qu'auront produit les progrès de l'intelligence humaine et l'emploi accru des forces naturelles qui en découlera... » (W.C. Owen).

Lucrèce, Hobbes, Locke, Spinoza, etc., regardent la société comme étant d'invention humaine et lui donnent pour fondement quelques-uns l'intérêt, les autres la raison. Plusieurs recherchent sa source dans la précarité reconnue de l'état de nature. La plupart des écoles philosophiques de l'individualisme moderne, avec Nietzsche, Stirner, etc., au nom de l'égoïsme, en dénoncent le mensonge, traitent même le corps social et surtout l'Etat, son symbole ordinaire, « d'entité métaphysique ». Spencer, Worms, Lilienfeld, Novicow, etc., l'assimilent à un organisme vivant, quelque chose comme une amplification de l'individu. Spencer veut limiter l'intervention de l'Etat à l'accomplissement des «devoirs de justice ».

Certains, tel Rousseau, voudraient, dans la prime nature retrouvée, renouveler les assises du « contrat social ». Des négateurs repoussent l'opportunité d'une telle reconstitution, même sur des bases rénovées... Au gré des thèses et des philosophies contradictoires, l'individu est tour à tour campé en arbitre suprême de son être ou réduit au rôle de rouage passif, fonction du social souverain. Les théories moyennes interviennent qui, par des dosages nuancés, cherchent une balance entre les unis inconcilés : l'individu et la société, Les individualistes bourgeois (secondés par les économistes à la Leroy-Beaulieu, à la Guyot), exaltent ou récusent à divers titres l'Etat selon qu'ils placent la société sous l'égide de l'autocratie brutale et avérée ou l'orientent, encore tâtonnante, vers les bases de la démocratie, purement politique d'ailleurs et paravent d'une souple ploutocratie. Ils s'essaient surtout à justifier par les « raisons » d'une prospérité générale (concentrée en quelques mains particulières !) et un *faux* droit, et de *vaines* facultés d'accession de *chacun* à la richesse privée et aux fonctions publiques, les libertés effectives d'un noyau restreint de fortunés, maîtres toujours indétrônés des destinées d'autrui. Certains ont conscience qu'un malaise — auquel il faudra tôt ou tard s'attaquer — paralyse peu à peu, dans la progression ambiante, une société privée (par des inégalités monstrueuses d'effort et de jouissance et l'accès à la vie totale interdit *de fait* au grand nombre) de la poussée lumineuse de millions d'individus libérés. Mais ils n'osent — je ne parle pas ici de ceux qui, répudiant leurs origines et le cloisonnement odieux des classes, sont entrés dans l'arène avec les novateurs sociaux — abandonner l'économie (théoriquement caduque et scientifiquement isolée, condamnée enfin par l'équité humaine, mais aux profits pour les leurs encore certains) du capitalisme...

***

Entre la société (théoriquement presque inconcevable, et, du reste, pratiquement inviable) où rien ne subsisterait de l'individu dans le bloc plein d'une communauté intégralement « unicisée » et, de l'autre, le système qui consiste en l'isolement individuel complet et ne s'évoque que dans le cadre d'une contrée inexplorée avec tous les aléas du sauvagisme, il y a toute une gamme de combinaisons sociales et économiques, plus ou moins naturelles ou logiques, durables ou éphémères, heureuses ou agitées... Toutes — qu'elles s'en défendent ou non — cèlent en quelque proportion ces éléments constitutifs de communisme et d'individualisme — pôles extrêmes — stériles si on les envisage dans leurs absolus irréductibles, mais, si on considère l'amalgame plus ou moins judicieux, matériaux essentiels, et d'ailleurs inévitables, de tout noyau sociable. Il est évident que l'individualiste *isolé*, si peu qu'il quitte les régions expurgées du plus petit rapport d'ordre vital ou utilitaire avec autrui pour s'approcher de quelque unité humaine, se réincorpore à quelqu'un de ces systèmes qui, peu ou prou, grossièrement ou habilement, par abandon instinctif ou concertation réfléchie, mêlent le social à l'individuel et accordent à l'un ou à l'autre la prédominance, selon la façon dont on y envisage la structure du corps social et la conception que l'on s'y fait de la satisfaction et de l'importance de ses composants. Des principes hétéroclites et souvent contradictoires, dont certains eurent dans les civilisations disparues leur épanouissement et qui animent encore, diversement, les formes sociales actuelles, président aux assemblages de ces laborieux édifices.

Nous ne ferons pas ici de ces divers systèmes un examen qui aura sa place au mot SOCIÉTÉ, tout comme les anticipations sociales et économiques du communisme et de l'individualisme anarchistes qui ont été jusqu'ici seulement esquissées et non traitées en propre. Nous constaterons seulement que, parmi les systèmes en vigueur (et d'influentes philosophies constructives visent à les défendre plus qu'elles ne les contrecarrent), nul n'est arrivé à assurer à l'ensemble des individus une stabilité satisfaisante. Aucun n'est parvenu, non pas à amener en état d'harmonie, mais même à maintenir en équilibre toutes les portions d'humanité du corps social. Tous n'obtiennent, des individus réunis, la « mécanique » prévue par leur économie que par l'intervention extérieure, la superposition d'un appareil de coercition parfois plus ingénieux que les rouages incohérents dont il assure la coexistence. C'est que, en dehors d'une imperfection manifeste et dont nous ne pouvons dire si elle est davantage le fait d'une barbarie persistante ou du mauvais vouloir, tous, parmi les systèmes existants et d'autres en instance de succession, admettent comme légitime, consacrent par des mœurs et des lois l'inégalité initiale des unités constituantes. Ils en disproportionnent les possibilités vitales d'abord, évolutives ensuite, et impliquent une échelle d'accès aux biens généraux qui est, non seulement pour l'homme mais même pour le producteur, une *normale* frustration. Et les privilèges qu'ils accordent à des catégories favorisées, ils ne peuvent que par l'ignorance, la terreur ou la violence, en garantir le bénéfice. Tous font appel à la force en mille interventions ouvertes ou dérobées et soutiennent, par de savants ou cyniques artifices, souvent idéalisés de morale, les prérogatives somptueuses de groupes numériquement grêles. La société dont nous subissons l'emprise et dont les caractéristiques s'agglomèrent en « civilisation bourgeoise » a trouvé dans un assemblage politique dont l'Etat est la clef de voûte, l'arme la plus propre pour conserver à ses appétits le jeu souverain de leurs appropriations. C'est l'armature osseuse d'un régime en lequel n'existe qu'à travers un mensonge flagrant le soutien volontaire des participants dépouillés. Et c'est elle qui assure à un capitalisme boulimique l'adéquate activité des masses rivées à ses services...

Que, d'une part, la domination se relâche, qu'un instant l'appareil répressif s'avère impuissant à maintenir les individualités spoliées, ou que, d'autre part, la notion d'une plus complète individualité s'éveille en l'esprit des opprimés, que le savoir les pénètre, que la peur les abandonne, et la ruée des besoins comprimés aurait tôt fait de disloquer ce corps d'iniquité. Mais les

étapes d'une telle révolte (qui, sans conscience, serait sans lendemain), mais les ébauches subséquentes ne nous intéressent que si à mesure elles ouvrent le chemin de leur vie propre à un plus grand nombre d'individus. Et c'est comme fonction de cette délivrance — délivrance matérielle, intellectuelle, morale, etc. — que les mouvements sociaux, même restreints, et les sociétés nouvelles appellent notre chaleureuse attention, notre aide au besoin, et qu'une éducation préparatoire en doit orienter, dans le sens de nos espérances, les déterminantes. Mais « c'est bien la lutte contre tout pouvoir officiel qui nous distingue essentiellement, nous anarchistes ; chaque individualité nous paraît être le centre de l'univers, et chacune a les mêmes droits à son développement intégral, sans intervention d'un pouvoir qui la dirige, la morigène ou la châtie. » (Elisée Reclus). Et nous n'abdiquons rien de nos revendications idéales et entendons peser en ce sens, *sympathiquement chaque fois qu'il est possible*, sur les réalisations d'abord, l'évolution ensuite des *provisoires sociaux* qui peuvent, autour de nous, naître et s'établir.

***

On a vu déjà — aux mots *anarchisme*, *capitalisme*, *Etat*, *gouvernement*, etc., et à travers les multiples mots, choisis d'ailleurs, qui évoquent quelque face du problème individuel et social — que les anarchistes se posent en adversaires résolus de toute forme collective qui poursuit l'extension unilatérale d'une classe avantagée et, en particulier, de « ce faux état social qui attribue à l'un le produit du travail de milliers d'autres. » (Elisée Reclus).

Il n'est pas question de nous illusionner sur la capacité sociale *effective* de l'éducation *spontanée* ni sur les vertus totales du catastrophisme révolutionnaire. Ni de prêter à la liberté (terminologie vague qui, dans son absolu, cèle l'autocratisme et nous ramène à la suprématie des forts) un potentiel magique. Socialement parlant, l'anarchie intégrale demeurera d'ailleurs vraisemblablement bien plus tendance que possibilité, idéal plus que système réalisé. Mais tout avènement du socialisme (en ses formes toujours plus dégagées de l'Etat) s'attaquant à l'unilatéralisme de la propriété, nous semble appelé à favoriser l'essor des individus comprimés dans le capitalisme — comme ils le furent dans le servage — par un labeur annihilant Avec lui s'accusera, nous l'espérons, une détente à mesure plus marquée. « Le socialisme, d'ailleurs, n'est sans doute qu'une des phases de l'humanité. La mentalité inférieure de la masse bourgeoise ou plébéienne nous réduit seule à la nécessité de certaines contraintes sociales... Le premier besoin de justice satisfait, l'esprit de liberté réclamera sa part. Et, tour à tour épris de plus de justice et de plus de liberté, oscillant des prêcheurs de communisme aux prêcheurs d'anarchie, l'homme social toujours rencontrera de nouveaux domaines pour son initiative indépendante ou associée. » L'anarchie n'est pas strictement à nos yeux le « *système* politique et social où l'individu se développe librement, émancipé de toute tutelle gouvernementale » qu'elle apparut à ses débuts. Elle n'est pas pour nous, comme pour certains des nôtres et souvent pour la foule, un organisme virtuellement réalisé — quelque chose comme « la société du bon plaisir » — que ses constructeurs tiennent en réserve pour le lendemain du « Grand Soir ». L'anarchie est moins une doctrine d'ailleurs qu'une aspiration, et nous ne nous enfermons pas, à proprement parler — ce mot pris dans son sens étroit de système — dans quelque « société anarchiste ». L'anarchie est surtout *l'esprit*, et la force au besoin, qui doit sans relâche, dans les pré-révolutions comme aux heures de réédifications, vivifier d'une part les philosophies et les sociétés nouvelles, et toujours, d'autre part, faire obstacle à ce que l'individuel soit offert en holocauste au social ou à quelque portion du social. Elle ne prétend pas être la magicienne du bonheur des peuples qui, dans les plis de sa robe idéale, tient prête pour les hommes quelque structure de la définitive harmonie. Elle est plus et mieux que le cadre le plus large. De l'individu possible, elle est la gardienne et le guide, la protectrice et le flambeau. Elle n'a pas, au pendule infatigable du temps, imposé l'arrêt sur quelque immuable « paradis ». Elle n'est pas l'esclave de quelque demain stéréotypé. Ses formes aimées ne sont que des passages et des expériences ouvertes, et des jalons. Elle les quittera pour aller plus loin avec tous ceux qui auront mieux. Elle ne voit pas de limite au savoir agrégeant des hommes, pas de borne au plus vaste champ social, de fin au plus grand individu. Mais elle veut les hommes toujours plus libres pour qu'ils apportent leur concours à l'imprévisible. Car il n'y a pas pour elle *toute* la lumière humaine, ni toutes les jouissances, sans *tous* les hommes... Nous ne réduisons pas l'anarchie à n'être qu'une étape, dans notre avance un point, dans notre rêve un moment. Nous ne pouvons la concevoir en effet comme une cristallisation. Elle n'est pas, elle ne peut pas être conservation, au sens où ce mot signifie l'immobilité. Elle est l'inlassée prospection. A son étreinte se dérobe le but à mesure que sa recherche l'atteint, et elle s'anime et se roidit pour de nouveaux essors. Elle est par essence contre ce qui existe, non par opposition pauvrement systématisée, mais par ambition large et claire, parce qu'elle est avec et pour ce qui sera. L'anarchisme est comme le juif errant de la pensée et de la vie. Il ne s'offre, aux courtes haltes, que le réconfort du repos. Et il reprend, retrempé, la route sans fin, si passionnante dans son inconnu. Et dans la marche insatisfaite est sa raison d'être et sa joie...

Que fera l'anarchisme en face du social ? Il n'y a pas de milieu. Ou nous aimerons jusque chez autrui l'individu accru et nous sauvegarderons sa liberté, ou nous tournerons vers nos centres d'aveugles regards, et se réorganiseront autour de nous, contre nous, « les libertés de barbarie ». De l'individu qui s'efforce à nos côtés, nous serons l'*associé* et coopérerons, dans la « réforme économique » accomplie, à cette « réforme mentale » dont nous cueillerons aussi ensemble les fruits. La liberté multipliée n'est pas, ne peut pas être la stagnation de la pensée. Elle est la cage ouverte aux esprits emmurés. Songez à « ces libres Hellènes qui furent nos devanciers et sont encore nos modèles. » (E. Reclus). Parmi les hommes libérés, l'*homme*, d'une aile plus sûre, reprend son vol. Mais si « contre tous les partis les anarchistes sont seuls à défendre en son entier le principe de la liberté » (Kropotkine), on ne peut s'attendre, si l'avenir sourit à leurs espérances, qu'ils laisseront se reformer derrière eux ces « libertés d'oppression » dont ils eurent tant de peine à triompher. Nous voulons dégager l'individu naissant « qu'un destin mauvais jette en pâture à la violence des forts » et ne pouvons admettre qu'il soit repris par des coercitions de maturité. Nous ne pouvons — prudence, intérêt, bonté, égoïsme, altruisme, ce que vous voudrez — abandonner le frère humain au carnassier à peine assoupi dans les ténèbres de l'homme et qui ne peut manquer, au réveil, de ranimer sa griffe si se désintéresse notre vigilance... Se plaindre que « l'action collective amoindrira l'individu par quelque diminution de liberté, c'est réclamer en faveur de la liberté du plus fort, qui s'appelle l'oppression. »

Certes ceux qui, parmi les nôtres, à tort ou à raison, regardent le communisme le plus étendu comme l'atmosphère et le cadre les plus propres au jeu fécond des individualités, ne peuvent le considérer comme une fin, ni s'y figer dans un dogme. Ils ne cessent pas — ils ne peuvent pas cesser — d'être à la recherche de conditions meilleures peut-être. La préoccupation du « mi-

lieu (ou des milieux) adéquat *à toute époque*, au maximum de bien-être et de liberté pour *chaque* individu » les éloigne d'une absurde stagnation. Et leur doctrine sociale, sous le contrôle de ce principe, demeure éminemment circonstanciée et constamment révisable. Or l'existence même d'un milieu où toutes les individualités pourront poursuivre librement leur évolution implique logiquement qu'il ne pourra y être toléré l'oppressive suprématie d'une individualité particulière et que toute liberté d'expansion (et ce mot est pris ici dans son sens effectif et n'a rien de commun avec l'artifice déclamatoire des morales en vigueur) s'y limitera à la liberté voisine. Car « il est évident que l'homme ne peut être absolument libre que dans l'isolement absolu. Toute collectivité, toute société, toute vie publique restreint la liberté de chacun dans la mesure nécessaire à l'exercice de la liberté d'autrui. L'essentiel est que cette vie politique qui est pour l'homme un moyen » le demeure pour tous et ne devienne jamais une fin ni en elle-même, ni, par prédominance oppressive, pour quelques-uns, pour quiconque. D'autre part si la société n'est, théoriquement, qu'une « entité abstraite, qui ne subsiste que par et pour les individus », elle n'en a pas moins, pour chacun de nous, une existence *réelle* dont pas un être intelligent ne niera les bienfaits. Que ce soit par égoïsme développé ou par altruisme natif (tous deux d'ailleurs évolutifs) que l'homme se porte vers son prochain, qu'il s'agisse d'un prolongement ou d'un dédoublement (l'un comme l'autre fécond), c'est là le terrain — plus spéculatif qu'efficient — de la philosophie. Mais les faits, mais l'expérience, tout ce que nous savons de la vie et du monde nous dit que l'homme ne vit pas seul, que tout ce qu'il a pu acquérir qui vaille *humainement* lui vient de ses rapports avec ses semblables, bref qu'il ne serait, sans eux, qu'une pauvre cellule chétive et désemparée en lutte constante pour ne pas périr. L'individu n'a pu croître et s'élever que par l'appui des individus voisins, par une coalition défensive d'abord, propulsive ensuite contre les forces adverses. Car l'entr'aide n'est pas qu'un misérable resserrement vital — précieux du reste — elle est le facteur *constant* de nos plus belles acquisitions...

***

Du point de vue biologique, nous l'avons vu, la liberté est la chose essentielle : « sans elle, la croissance et le développement individuels sont impossibles, et partout où le développement de l'individu est entravé, l'évolution de l'humanité s'arrête. Il nous est impossible d'énumérer les innombrables arrêts, de calculer en chiffres exacts la gravité des blessures infligées à nos libertés individuelles quand le pendule revient vers l'esclavage. Néanmoins, sans conteste possible, il y a blessure. Il ne peut en être autrement d'ailleurs. Biologiquement parlant, nous faisons tous partie d'un même ensemble organique, — l'espèce humaine, — faire tort à l'un, c'est faire tort à tous. On ne peut pas avoir la liberté à l'une des extrémités de la chaîne et l'esclavage à l'autre extrémité. Selon nous le Privilège doit être aboli, quel que soit son aspect ou sa formation. Le Privilège est la négation de l'unité organique de l'humanité, de cette unité de la famille humaine que nous regardons comme une vérité scientifique. » (W.-C. Owen). Mais à l'égard de ce privilège (dont l'appropriation foncière et la monopolisation arbitraire des moyens de production, d'échange et de consommation, constitue actuellement le type économique), une fois opérée la réduction de toutes ses formes accessibles, les individus ne peuvent — sans se condamner de nouveau à l'amoindrissement prochain — se départir d'une clairvoyante vigilance. Notre conception de la liberté *de vie* s'oppose non seulement à la licence, mais à la liberté même du privilège. Leurs principes s'excluent au point que nous ne pouvons, dans la logique, en concevoir même, dans le milieu social, la coexistence. Mais nous savons que, dans l'état actuel des mentalités générales, le jeu libre des individualités est *pratiquement* impossible sans des mesures propres à en garantir l'exercice. S'abandonner au rythme idéal d'une liberté théorique, c'est tenir ouvertes au privilège toutes les portes — ou presque — pour une rentrée sociale, c'est lui offrir toutes les facilités de reconstitution. La coalition des humains avertis — comme celle des faibles dans la nature d'ailleurs — doit tenir en respect (et je n'évoque ici nul appareil, nulle méthode ou organisation spéciale de résistance et d'alarme) les forces brutales — instinctives aussi — à l'affût inlassé de toutes nos défaillances et de tous nos relâchements. En attendant que les faibles s'élèvent à *la force* de la raison par la culture et la conscience de leur individualisme, on ne peut s'en remettre aux forces du hasard du soin de tenir en équilibre tolérant et fertile les portions actives, différenciées, multitudiques de l'humanité...

De même que « l'individualité physiologique — et son harmonie — est constituée par l'activité propre, mais cependant subordonnée à l'activité totale, des éléments cellulaires » de même le corps social doit être considéré comme un organisme (superposé sans doute, mais non superfétatoire) dont le fonctionnement, *utile* à tous, « nécessite un *acquiescement* de la liberté individuelle ». Dans le désordre des régimes actuels, où quelque Moloch social subsiste et où les avantages sont faussés dans leur application (dans leur préparation aussi) plus encore que dans leur principe (théoriquement libéral), c'est surtout la balance des biens sociaux, des protections sociales, qui est à refaire et, en vue de justes apaisements et d'équitables possibilités individuelles, l'économie confiée aux associations privées et libres. Et c'est la marche de l'ensemble social réglée sur les *exigences* mouvantes de tous ses composants individuels, en vue de *leur plus complète satisfaction*... Il nous apparaît que « la planète n'est pas faite pour être dominée par quelques-uns » et qu'elle ne doit pas être le « fief » de quelque aristocratie. A nos yeux, « la terre est faite pour être utilisée, librement et également par tous ceux qui y vivent... C'est un organisme économique unique, un entrepôt unique de richesses naturelles, un atelier unique où ont un égal droit de travailler tous les hommes et toutes les femmes. » (W.-C. Owen). Mais, sur ce terrain naturellement offert à toutes les existences humaines, les plus forts, ou les plus rusés, bref *les plus âpres* ont établi ce règne permanent de la curée qu'une soi-disant civilisation encense et justifie. Et si la civilisation nouvelle ne veut pas retomber sous la griffe d'une « société de loups » elle devra lui opposer des institutions plus solides que le rempart de sa raison et la proclamation d'une liberté générale...

Il n'est pas, socialement, de prédominance limitative que nous puissions accepter, fût-ce celle d'une « élite ». Où est d'ailleurs la supériorité ? Et qui en est juge ? Et chacun ne possède-t-il pas en lui les éléments de sa propre supériorité ? « Qui de vous, disait Elisée Reclus, qui de vous, dans son âme et conscience, se dira le supérieur de son voisin et ne reconnaîtra pas en lui son frère et son égal ? » A quel étalon se rapporte l'élite ? Où en sont les attributs immuables ? Et « l'élite maîtresse » va-t-elle, pour asseoir son triomphe, paralyser la naissance ou l'essor d'une « élite inconnue » ?... D'autre part, l'individualisme qui trouve en l'anarchisme ses principes et ses garants n'est pas ce scepticisme qui, pour sauver l'individu du relativisme social, pour l'arracher à ses limitations, le précipite, en un irréalisme de fait, dans cette non-existence en laquelle se résorbe l'entité. Là n'est pas le caractère riche et puissant de « *l'homme le plus seul* ». Et l'individualisme aristocratique lui-même (si intellectuellement ou esthétiquement spécialisé soit-il) ne peut se concevoir muré dans quel-

que retraite hautaine et stérile. Dès lors qu'il s'élargit à des aspirations complexes d'harmonie et poursuit son indéfinie réalisation, plus que jamais l'intéresse — pour l'enrichir — la montée solidaire du social.

Mais comprendre et favoriser le non-moi, coopérer à son élargissement ne signifie pas se fondre en lui, acquiescer aux préjugés du prochain, épouser ses idéaux grossiers. Sentir en soi vibrer autrui, ce n'est pas se réduire aux médiocrités ambiantes, ramener ses aspirations aux horizons menus de l'environ. La notion intelligente du social est tout l'opposé du renoncement. Elle n'implique qu'un minimum d'acceptation et comporte la révolte avertie et constante contre le *statu quo* stagnant. Car un demain plus riche n'est pas fait de piétinement. Autrement que fondues dans les répétitions et les obédiances seront fécondes et profitables à elles-mêmes et aux autres les unités attentives à une persévérante activité personnelle. Solidarité n'est pas abandon et il n'est pas pour nous de force *reconnue* qui rive notre lumière aux vérités admises, à la souveraine opinion. Rien dans la ligne d'une individualité — dès que sa voie n'est pas tyrannique d'autrui — ne peut être sacrifié à l'esprit grégaire, étouffé sous les régressives « raisons » de l'*existant*. Moins il y aura d'*hommes dans la masse*, c'est-à-dire plus nombreuses seront les réalisations originales et volontaires, et plus se détendra, dans le cadre commun, la liberté générale. Car elle est faite de permanent qui-vive individuel. Ni notre pensée, ni nos gestes ne cadencent le balancier du groupe : nous nous affirmons *nous-mêmes* parmi les autres et ne nous laissons pas entamer par l'imitation. Copier, opiner, c'est végéter : nous voulons vivre, entraînant vers la conscience de leur propre vie le plus que nous pourrons des êtres côtoyés. La foule est un écran et une meule, et c'est à lutter contre ses ténèbres et son écrasement que se conquièrent non seulement les valeureuses et claires personnalités, mais les conditions meilleures du milieu. Les individus émergeants sont la garantie future du social, non les troupeaux unis comme une mer dormante...

***

Si l'on étudie, à travers les tempéraments et les philosophies souvent dérivées, les aspects parfois originaux et, au premier abord, divergents, de l'individualisme d'esprit anarchiste, on découvre rapidement, à l'encontre de certaines apparences, la réductibilité d'ardents désaccords et l'initiale parenté d'une attente profonde. Si nous faisons la part des spécialisations et des caractères, celle également des systématisations parfois involontaires et presque toujours excessives, la part aussi d'une dispersion qui souligne l'indépendance et l'audace, atteste la vitalité, celle des vagabondages erronés qui vont de pair avec les prospections perpétuelles de cerveaux armés à fond de doute critique, celle enfin des classements hâtifs et des fuyantes ou traîtresses terminologies ; si nous tenons compte encore de la tendance — faite d'un certain nombre de nos faiblesses humaines — à trancher les opinions, à les faire participer parfois (arbitraire d'abstraction) de la belle ordonnance d'une logique trop démonstrative, à voir dans le différent trop vite l'inconciliable, dans le non-incorporé l'irréductible, à mettre face à face (impatiente clarté, relief déformant) des théories que tant de faits unissent, que séparent surtout les vocables, nous trouverons, sous nos yeux attentifs, plutôt des diversifications que des antagonismes et des poursuites parallèles — et de facile coexistence — bien plus que d'essentielles oppositions. Qu'il s'agisse de l'individualisme d'abord sensible et qui s'épanouit en altruisme confiant ; de l'égoïsme que l'intelligence entend averti, prolongé, débordant ; de l'individualisme davantage subjectif et préoccupé d'ampleur éthique et d'harmonie ; de l'individualisme de réciprocités contractuelles et d'expériences ; du socialisme préalable entendu comme le tremplin de l'individu, ou, à la fois, d'un peu tout cela, en tous ces individualismes il y a le souci minimum — et spécifiquement anarchiste — de n'écraser *nul* individu et la conscience d'être, au contraire, intéressé à son harmonieux rebondissement. Et s'affirme, à travers le jalonnement des constructions ébauchées, la recherche sincère de conditions adéquates à d'*égales* possibilités humaines. Et ils cèlent, chacun, des portions de vérité et tous entrebâillent l'avenir et découvrent un pan d'horizon...

Derrière l'insuffisance des pauvres mots et le partiel des conceptions — et le partial même, si humain et si proche — le provisoire aussi des solutions ; par-delà la pénurie de nos moyens d'affirmation individuelle qu'étranglent au surplus des cadres hostiles ; au-dessus des passions mêmes, précipitées dans le champ des édifications ou des hypothèses ; plus haut en somme et plus loin que les définitions — ces prisons — et les modes — ce moment — et parmi nos pensées vigilantes et nos efforts fébriles, et malgré d'accidentelles incompréhensions, se profile, dominante, l'aspiration vivante et large sans laquelle l'individualisme n'est plus des nôtres, n'a plus pour nous de sens sympathique, n'est plus que la caricature des poussées naturelles et l'ombre des instincts altérés. A travers les critiques aiguës des uns et des autres et leurs prévisions hasardeuses, leurs investigations jamais découragées, leurs réactions résolues contre le *non-individualisme* paralysant, leur propagande particulière et leurs tentatives, retentit l'appel, fondamental et permanent, à la délivrance et à la réalisation de *toutes* les individualités. Et l'individualisme ainsi compris se situe — et c'est la pierre de touche de sa qualité et c'est notre criterium — en dehors de la tyrannie et de l'écrasement, en dehors des contraintes et des accaparements...

Bien au delà des interdépendances vitales, aux réflexes en quelque sorte passifs, bien au-dessus de ce minimum de solidarité naturelle, organique, et dans une certaine mesure constitutive, qui relie tous les êtres vivant en société, plus loin que les collusions artificielles du besoin qui ne sont guère, au mieux, que des mouvements de conservation, l'anarchisme porte (par les voies du sentiment et de la raison) dans le domaine actif d'une fructueuse expansion, l'intérêt élargi qui le rattache aux autres unités humaines. Car notre individualisme, à nous anarchistes, a trop besoin pour son propre accomplissement et son devenir, de « l'air libre du large » et de la richesse des individualités voisines. Car sans elles, et privées de leur tolérance et de leur aliment, nos propres individualités resteraient trop languissantes et précaires. Car notre individualisme est trop désireux de donner à l'ambiance cette réceptivité, à autrui ce potentiel d'échanges sans lesquels nos plaisirs aux ramifications multiples et nos jouissances toujours plus affinées et plus claires, demeureraient enfermés dans la prison de ses espérances mutilées. Car notre individualisme souffre trop des souffrances environnantes, et il a trop besoin de la joie d'autrui pour l'intensité de sa propre joie ; il est trop virilement insatisfait, trop lumineux et trop lucidement avide pour qu'il puisse être confondu avec ce *faux* individualisme, l' « individualisme » de proie et d'oppression, *refouleur d'individualités*, concrétisation courante de la « morale de maîtres », orientation extérieure de la « volonté de puissance »...

Il n'a rien de commun, notre individualisme (celui de tous les anarchistes) avec l'égoïsme fermé du bourgeois, « l'individualisme » restrictif et fragmenté, « l'individualisme » qui n'est — quoique parfois fardé de science — que la jouissance bornée de la brute. Et il se différencie tout autant de celui — notre ennemi aussi, en dépit de propos abusants — qui, circonscrit au jeu de doléances étriquées, veut camper son « moi » (un moi

squelettique sous son hypertrophie) sur un autrui dont il n'a senti ni compris le dynamisme et la richesse... Nous ne pouvons accepter sans protestation, sans désolidarisation élémentaire, que l'anarchisme, individualisme ouvert, serve de paravent à l'égoïsme régressif ou stagnant, au circonvolutisme centripète d'une morale qui, en dépit d'un verbalisme au reste usurpé, retourne aux *réalités* que nous dénonçons. L'individualisme (de quelque tendance, de quelque école anarchistes dont il se réclame ou auxquelles il s'apparente) n'est pas, ne peut pas être (hypocrite ou déclaré, conscient ou s'ignorant) l'individualisme de domination et d'exploitation, l'*impérialisme de l'individu*... — Stephen Mac Say.

Ouvrages a consulter. — Spencer : *Principes de sociologie.* — Palante : *Combat pour l'Individu ; Les Antinomies entre l'Individu et la société.* — J. Grave : *L'Individu et la société.* — S. Faure : *La Douleur universelle.* — Le Dantec : *Traité de biologie ; L'unité dans l'être vivant ; L'Egoïsme*, etc. — Spinoza : *Ethique.* — Espinas : *Les sociétés animales.* — Nietzsche : *La volonté de puissance; Le Crépuscule des Dieux; Aurore.* — Kant : *Raison pratique.* — E. Fournière : *Essai sur l'Individualisme; L'Idéalisme social.* — Leibnitz : *Nouveaux essais.* — Renouvier : *Critiques philosophiques.* — Kropotkine : *L'Anarchie ; L'Entr'aide.* — J. Thomas : *Philosophie morale.* — Draghicesco : *L'Individu dans le déterminisme social.* — Leroy-Beaulieu, Yves Guyot : *Etudes économiques.* — Schatz : *L'Individualisme individuel et social.* — Durkheim : *Règles de la méthode sociologique ; La division du travail social.* — Han Ryner : *Petit manuel individualiste, L'individualisme dans l'antiquité*, etc. — J. Tarde : *La logique sociale.* — Elisée Reclus : *L'Anarchie ; Evolution, révolution et l'idéal anarchique.* — Ibsen : *Brand ; L'Ennemi du Peuple, Solness*, etc. — J. Novicow : *La morale et l'intérêt*, etc., ainsi que les ouvrages déjà cités (p. 71) par E. Armand à la fin de son étude sur *Anarchisme individualiste.*

INDIVIDUALISME. J'aime, à travers les partialités et les insuffisances, les sottises même du dictionnaire. Aussi, ai-je fouillé le petit et le grand Larousse pour y chercher la définition du mot *individualisme.* Dans les deux dictionnaires j'ai trouvé celle-ci du même auteur : *Système d'isolement des individus dans la société.* Mais dans le grand Larousse l'auteur précise : Encyclopédie. Philosophie sociale. *Subordonner le bien des autres à son bien propre, vivre le plus possible pour soi-même, c'est être individualiste.* Il ajoute encore quelques notations superficielles pour indiquer qu'il a lu Spencer et Nietzsche.

Et tout cela prouve, d'abord : qu'il est permis à certains hommes d'enseigner la langue française qu'ils ignorent, puisque cet auteur (anonyme) ne sait pas qu'en français il n'y a pas — absolument — de synonymes, ce qui lui fait donner du mot *individualisme* la définition qui conviendrait à un certain *égoïsme*, ce mot pris dans son sens étroit, défavorable, péjoratif.

Cela prouve encore que certains hommes sont capables de lire des ouvrages philosophiques sans les comprendre... A moins que ce soit là de la mauvaise foi. Tout est possible. La mauvaise foi, au reste, n'est qu'une conséquence de la sottise.

Comme le mot *anarchie*, le mot *individualisme* en est victime. Par malveillance, le grimaud chien de garde emploie l'un pour l'autre les mots *égoïsme* et *individualisme* et ne donne de l'individualisme qu'un aspect étriqué, restrictif, et une mesquine conception.

Nous allons ici tenter de restituer au mot sa véritable signification.

Quand le sens des mots n'est pas vicié, l'*individualisme* est un système qui a l'*individu* pour base, pour sujet ou pour objet. Ecoutez les individualistes et vous verrez que les trois aspects de cette définition sont bons. L'individualisme est donc un système basé sur l'individu, qui a l'individu pour fin et l'individu pour agent.

Mettez cette phrase au pluriel et raisonnons. Nous voulons le bonheur de l'humanité. Mais l'humanité n'est pas une entité réelle ; seuls, les individus qui la composent sont des entités réelles. Donc, quand je dis : je veux le bonheur de l'humanité, je dis implicitement : je veux le bonheur des individus. L'individu est donc mon objet. Je dis l'*individu*, je ne dis pas *moi*...

On m'opposera peut-être qu'à ce compte tous les systèmes sont individualistes. Ce serait vrai si l'individualisme n'était que cela ; mais dans l'individualisme, l'individu n'est pas seulement l'objet, il est aussi le sujet. Mais avant de nous occuper de l'individu sujet, finissons-en avec l'individu considéré comme objet.

Je crois que tout ce qui a trait à la foule est éphémère, superficiel, illusoire et vain. Si je suis un orateur de talent, il m'est facile de faire admettre à une foule de trois mille personnes mon opinion habilement présentée. Ces trois mille personnes m'applaudiront « comme un seul homme ».

A ce moment précis il est possible de faire commettre à cette foule des actes énormes, héroïques ou odieux. Mais je n'aurai fait là rien de durable, parce que, l'emballement passé, la foule dispersée, les individus se ressaisissent ou sont repris par leur lâcheté. Si donc, je veux faire œuvre durable, il faut que je vise, non la foule, mais, parmi ces trois mille êtres, les quelques humains capables de devenir des individus. L'individualisme s'applique donc à rechercher, découvrir, perfectionner des individus.

Passons maintenant à l'individu agent ou sujet. Il est à peine besoin de dire, après ce qui précède, que ce ne sont pas les foules, les sociétés, mais les individus qui, œuvrant chacun avec la conscience de ses moyens et de ses responsabilités, viseront, non l'ensemble social, mais les individus pour la réalisation de leur plus grande somme de bonheur et leur plus grande somme de moyens.

Voyez que le but final est le bonheur de tous par le bonheur de chacun. — Raoul Odin.

INDIVIDUALISME (*Anarchisme altruiste*). — Un argument habituel, c'est d'opposer l'individualisme et l'altruisme, et vice versa. Et cependant, à mon avis, individualisme et altruisme se confondent de telle façon qu'il est impossible de les séparer... Cour me faire mieux comprendre, voici un exemple. Au printemps de 1910 j'ai été stupéfait de trouver, dans un manifeste du Comité antiparlementaire, au bas duquel se trouvait mon nom, une phrase où l'on disait que le *devoir* des ouvriers était d'adhérer à leurs syndicats. Le devoir ! C'est le sophisme le plus réactionnaire que je connaisse... Dans la phrase du manifeste, devoir est à peu près synonyme d'intérêt. Il est vrai qu'il s'y ajoute une légère dose de sentiment altruiste, sous forme de solidarité. Mais un sentiment ne peut être que spontané, il ne peut pas être la conséquence d'une obligation. L'amour ni la solidarité ne peuvent donc pas être un devoir. Et c'est par confusion dans les termes et par esprit d'autorité que les syndicalistes osent parler d'un devoir ouvrier...

Il s'agit, en effet, de donner à un conseil une consécration morale. La morale sert ainsi à des buts intéressés, à des politiques trop souvent malodorantes. Mais qu'est-ce que la morale ? Autrefois purement religieuse, la morale officielle tend aujourd'hui à se confondre avec le code. Il est même curieux de constater que la morale change en même temps que les lois. La morale officielle règle les rapports sociaux pour le maintien de la paix sociale et la sauvegarde des situations acquises. Il n'y a donc aucun fondement à la morale, si ce n'est les convenances de la classe dominatrice, avec un reste

de préjugés religieux et des habitudes ou coutumes qui varient avec chaque pays. En réalité, personne n'obéit de son plein gré à la morale officielle ; on y obéit beaucoup par éducation et par habitude, un peu par peur, car il y a des gendarmes et des juges qui obligent les pauvres gens (mais non les puissants) à respecter la morale légale. Si l'on va au fond des choses, on s'aperçoit que nous agissons *suivant notre plaisir*, notre plaisir individuel. C'est là où la thèse individualiste a véritablement toute sa valeur. Dans les conditions sociales actuelles, gênés que nous sommes par les coercitions de toute sorte qui pèsent sur nous, nous agissons ordinairement *par intérêt*. Mais ce dernier mobile n'est qu'une déformation du plaisir...

Cyniquement, hypocritement ou naturellement, les hommes agissent poussés par le mobile du plaisir. Qu'est-ce que le plaisir ? Il y a d'abord les *plaisirs matériels* immédiats qui correspondent à nos besoins physiques. Mais ce n'est pas tout, il y a d'autres plaisirs : intellectuels, artistiques, affectifs ou moraux. L'émotion qui accompagne chacun de ces plaisirs et se confond avec lui, cette sorte d'excitation de l'organisme qui correspond au plaisir, semble être plus agréable pour les plaisirs intellectuels, artistiques ou affectifs que pour les plaisirs matériels. Autrement dit, il semble que ceux-là soient supérieurs à ceux-ci. On peut déjà constater que quand un homme s'est suffisamment développé pour goûter aux plaisirs intellectuels et artistiques, il n'y renoncera pas facilement, malgré les déclarations de soi-disant pessimistes sur le bonheur des ignorants. On peut aussi constater que les hommes (même les animaux) sacrifient en général leurs plaisirs matériels à leurs plaisirs affectifs. Ces derniers paraissent l'emporter sur tous les autres. L'amour pour ses enfants, l'amour proprement dit, l'emportent certainement en puissance de plaisir sur les autres puissances. C'est un fait d'expérience... Ainsi naît l'altruisme. Chez les hommes vivant en société, ayant besoin de l'entr'aide pour vivre, le plaisir altruiste s'est développé davantage. Nous sommes touchés par la douleur d'autrui, nous souffrons de la souffrance des autres. Nous ne pouvons pas rester impassibles devant les ignominies qui se commettent autour de nous. Et, d'autre part, nous éprouvons un plaisir moral à rendre service aux autres hommes. Faire plaisir à autrui est un véritable plaisir...

Notre moi s'épanouit dans la bonté, ce n'est pas autre chose qu'un *excédent de force individuelle*. La bonté (ou générosité) est le véritable plaisir d'un individu bien développé. La maladie, la vieillesse, les malheurs rendent les hommes plus égoïstes. L'égoïsme est un signe de faiblesse, c'est un moyen de défense pour les faibles. La solidarité altruiste, comme besoin d'expansion, est le plus haut signe de notre valeur individuelle. C'est donc de l'*individualisme* à plus haute puissance. Si nous nous solidarisons avec les souffrants, avec les prolétaires, par exemple, ce peut être par intérêt, si nous sommes nous-mêmes des prolétaires, mais c'est aussi par plaisir moral, et c'est uniquement par plaisir moral pour ceux d'entre nous qui ne sommes pas des prolétaires. On comprend aussi qu'un ancien ouvrier sorti du prolétariat (par chance) peut abandonner toute solidarité avec ses camarades, s'il n'était capable de comprendre que l'intérêt, tandis qu'un individu développé moralement (un anarchiste) n'abandonnera jamais cette solidarité avec les souffrants. Il n'y a pas ici de devoir. Devoir n'est qu'un terme du vocabulaire électoral, une expression du manuel civique, un préjugé pour votard, pour patriote, pour socialiste « conscient », pour syndicaliste discipliné.

Le besoin du bonheur pour tous, cet altruisme se sublime dans un désir idéaliste. C'est cet *idéalisme* qui est le véritable déterminisme des anarchistes. On nous reprochera que cet idéal ne peut jamais être atteint. Nous voulons vivre tout de suite, disent certains individualistes. Or, est-ce que notre joie n'est pas *en nous* dès maintenant ? Est-ce que *l'effort* que nous faisons vers cet idéal n'est pas par lui-même une satisfaction ? Je veux dire que l'effort vers l'idéal le réalise déjà en nous comme jouissance anticipée... On retrouve aussi cet idéalisme dans les religions. C'est un besoin humain que l'aspiration vers le beau et le bien. Et le sentiment religieux véritable n'est pas autre chose que l'exaltation du sentiment idéaliste, qui peut aller jusqu'au mysticisme. Mais je n'ai pas besoin, pour ma part, des mystères, des miracles et de toutes les inventions des thaumaturges religieux pour être idéaliste... L'idéalisme peut aller jusqu'au renoncement des autres joies qui n'apparaissent plus que comme secondaires... Dans les religions on recommande et on commande le sacrifice en l'honneur de la divinité, on restreint les plaisirs matériels, on conseille les pénitences et les macérations. Notre idéalisme ne comporte pas ces pénitences. L'anarchisme ne renonce pas au développement physique, intellectuel et artistique des individus.

S'il y a un véritable plaisir dans le sacrifice, encore faut-il ne pas être dupe. Le plaisir n'exclut pas le raisonnement. Si l'on peut trouver du plaisir à se sacrifier volontairement par amour, ce serait une duperie que de se sacrifier par devoir ou par résignation, de se résigner à l'esclavage par peur de la violence, par crainte de faire souffrir autrui. Si la violence est odieuse contre les faibles, elle est nécessaire contre la tyrannie des forts, pour l'émancipation des individus. C'est ce point de vue qui nous distingue tout à fait des croyants et des tolstoïens. Ainsi la révolte peut être nécessaire contre une tyrannie familiale ; elle est nécessaire contre la tyrannie patronale et la tyrannie étatiste... Il y a donc entre l'égoïsme et l'altruisme une question de proportion qui varie suivant la force des individualités et les conditions du milieu. Si les conditions sociales permettaient le développement complet des individus, ce développement intellectuel, artistique et idéaliste suffirait, mieux que toutes les polices, que toutes les morales et tous les codes, à assurer par l'individu lui-même le refrènement de ses appétits dommageables à autrui... On me dira que la culture n'empêche pas beaucoup les gens de se montrer féroces pour autrui, quand il s'agit de leurs intérêts. Nous en avons de nombreux exemples. Mais je répète que la concurrence et l'arrivisme sont la cause actuelle de cet égoïsme. On voit ces égoïstes féroces, une fois arrivés ou enrichis, pratiquer une molle bonté, dans le degré compatible avec la déformation subie par leur caractère. Dans la société actuelle, les rapports humains sont fondés sur le mercantilisme. Aussi l'intérêt immédiat s'oppose-t-il souvent au plaisir moral. Combien en ai-je connu qui ont sacrifié l'idéalisme enthousiaste de leur jeunesse au réalisme de la carrière !...

L'*éducation* ne suffit donc pas à assurer le triomphe de l'idée. Pour arriver à une société, fondée sur l'entr'aide, où le développement des individus pourrait se faire librement, où il y aurait harmonie et équilibre entre toutes les jouissances, quelle espérance pouvons-nous avoir ? Comment pouvons-nous concevoir la réalisation de notre idéal ? Comment nous débarrasser de toutes les contraintes matérielles et morales qui pèsent sur nous ?... Nous ne pouvons avoir d'espérance qu'en groupant tous ceux qui souffrent. C'est pourquoi la propagande qui s'adresse aux travailleurs, à ceux dont l'effort est exploité par une classe parasite, cette propagande seule paraît féconde. La solidarité des intérêts vient soutenir les aspirations idéalistes des individus. Et, pour exalter ces aspirations idéalistes, pour entraîner la masse à une révolte générale, pour changer la mentalité des hommes, asservie actuellement à l'obéis-

sance d'une part et à la bassesse des intérêts de l'autre, il faut susciter de plus en plus les sentiments d'indignation et de justice, il faut arriver jusqu'à la *passion*. Cette crise passionnelle ou révolutionnaire est nécessaire pour élever les hommes au-dessus d'eux-mêmes, au-dessus de leurs intérêts immédiats ; elle est nécessaire pour les héroïsmes de l'action et pour transformer la morale actuelle, pour assurer la cohésion et l'action d'ensemble... L'éducation, si lente et si malaisée dans les périodes de calme, se fait toute seule et vite dans les périodes d'effervescence. Les grèves ont plus fait pour la propagande syndicale que toutes les tournées de conférences. L'affaire Dreyfus a fait naître un esprit nouveau. La Révolution française nous a débarrassés de l'ancien régime. Et si les révolutions sont suivies d'une période de dépression, la réaction est cependant incapable de restaurer la mentalité antérieure... Action révolutionnaire ou éducation ? En réalité, on ne peut opposer l'une à l'autre. L'éducation, la propagande préparent à la révolte. Mais la révolte individuelle n'aboutit à rien ; elle peut quelquefois, avec de la chance, élever les individus au-dessus de la masse souffrante et méprisée ; elle ne satisfait pas nos aspirations idéalistes. Le plaisir moral est sacrifié à l'arrivisme. Notre idéalisme ne sépare pas notre affranchissement de celui d'autrui. Et la révolution seule, dans un effort général de passion, peut transformer le milieu économique et faire disparaître les coercitions matérielles et morales qui pèsent sur les individus.

Ainsi l'individualisme aboutit à l'altruisme. Certains individualistes se refusent à cette conclusion. Pour débarrasser l'individu de ses préjugés, ils le débarrassent en même temps de ses sentiments. Il en est même qui raisonnent sur l'Individu, considéré en soi, sans tenir compte du milieu. Ils ne s'aperçoivent pas que l'Individu-abstraction n'existe pas. Or il n'y a que des individus ; il faut donc que chaque individu tienne compte des autres individus... Ceux-là, aux yeux desquels leur seule personne vaut quelque chose, sont incapables d'ailleurs de vivre dans leur abstraction et nous verrons tout à l'heure à quelle conséquence ils aboutissent. Ils méprisent les ouvriers, car ceux-ci doivent « prostituer leurs bras » ; ils combattent les syndicats comme si l'association pour la révolte contre l'exploitation patronale n'était pas une nécessité économique... Comment s'abstraire du milieu ? Placés dans le milieu actuel et forcés d'y vivre, nous n'avons aucun moyen d'action qu'en luttant pour transformer le milieu, et nous ne pouvons espérer arriver à un succès que par l'association dans la lutte, par l'entr'aide contre les forces oppressives : patronales et étatistes.

Puisque nous ne pouvons pas vivre en dehors du milieu social, comment donc mettre en *pratique* cet individualisme étroit (égoïste) qui consiste à vivre pour soi, sans s'occuper des autres. La pratique conduira certains aux expédients de l'illégalisme, c'est-à-dire au parasitisme (voir *Illégalisme :* Le vol)... La morale de ces individualistes comporte le mépris de la foule. Elle permet ainsi de vivre, non pas aux dépens des plus forts qui ne se laisseraient pas faire, mais aux dépens des plus faibles, disons-mieux, des naïfs, c'est-à-dire de ceux qui sont désarmés par leur confiance même... Une telle morale n'est pas, en effet, une morale sentimentale. Elle ne connaît que la raison égoïste, elle ramène tout au calcul. Elle méconnaît ainsi un des plus forts mobiles des actions humaines et la source des joies les plus vives. Elle se vante d'être inaccessible aux illusions qui sont parfois la plus douce chose dans la vie. Mais elle est suffisante pour couvrir les appétits des individus, pour servir de prétexte à la vanité démesurée de certaines personnes. Elle peut ainsi être utilisée par quelques-uns pour légitimer les pires ignominies et les plus singuliers dévergondages... Cette morale est tout à fait semblable à celle de la bourgeoisie actuelle. Toutefois celle-ci se couvre, plus ou moins hypocritement, chez beaucoup de gens, d'une morale religieuse dont on n'observe pas l'esprit, ou bien de préjugés sentimentaux et de prétextes philanthropiques, qui la rendent plus odieuse encore. L'autre, au contraire, se débarrasse de ces préjugés hypocrites, et ne se fait pas faute de les critiquer sans pitié.

Sous ces réserves, on peut considérer pratiquement la morale bourgeoise comme une morale individualiste. Les affaires sont les affaires, dit-on, et, en matière de commerce, on ne connaît aucune sentimentalité. La forme mercantile des relations dans la société moderne a imprimé aux rapports humains le caractère général de l'intérêt. Guizot a dit, autrefois, ce simple mot qui caractérise toute la morale bourgeoise : « Enrichissez-vous. » Cette morale s'est épanouie de plus en plus franchement dans les pays de civilisation capitaliste. C'est la morale américaine, la morale de Roosevelt, c'est *la morale du succès*. Les individualistes bourgeois, à la mode de Roosevelt, méprisent les faibles, les incapables. Le succès justifie tout. Or, est-ce une preuve de force que la réussite ? Est-ce une preuve d'incapacité que l'insuccès ? L'arrivisme est-il un brevet d'excellence ? On peut arriver et on arrive communément grâce à la chance d'une part, grâce à la fourberie, à la brutalité, au manque de scrupules, de l'autre. Un politicien, un ministre, etc., ne sont des modèles ni de vertu, ni d'intelligence, ni d'activité. Un président de République et un tœnia ont, pour moi, la même valeur morale. Un chef d'industrie, un président de trust sont aussi nuisibles qu'un conquérant.

L'action basée sur un individualisme aussi rapproché de l'individualisme bourgeois n'a qu'une portée sociale très limitée. Que peut donner la révolte individuelle ? Qu'est-ce qui la produit ? C'est d'abord la non satisfaction des besoins matériels. Un individu, s'il est assez fort, se révoltera contre les privations imposées, il se révoltera pour vivre, et il aura raison. Mais si lui-même se désintéresse des autres hommes, placés dans des conditions semblables aux siennes, son acte de révolte n'aura d'autre bénéfice social que celui de l'exemple. Or la révolte individuelle ouverte n'a aucune chance de succès. Elle est extrêmement dangereuse : c'est presque un suicide. Aussi les individus, gênés dans leurs besoins et pressés de vivre, cherchent-ils à se tirer d'affaire par des moyens légaux ou illégaux, mais sans esclandre. En somme, c'est une sorte d'adaptation aux conditions de la société actuelle. L'effort peut quelquefois être pénible, mais il est sans héroïsme. Il n'y a pas là de révolte. Il peut être couronné de succès sans qu'il en résulte le moindre bénéfice social, sans même le bénéfice de l'exemple ou, s'il y a exemple, c'est un exemple d'égoïsme et d'arrivisme. Il en est de même quand l'individu réagit contre les atteintes portées à ses aises et à sa liberté propre, s'il reste indifférent à la tyrannie subie par son voisin. Il y a là non seulement manque de sentiment, mais aussi manque d'intelligence. *C'est la preuve du non-développement de l'égoïste et de la pauvreté de ses besoins et de ses plaisirs...*

Sanine, le héros du roman d'Arzebachef, dit à un révolutionnaire : « Tu es capable de t'exposer à la prison, au besoin même de sacrifier ta vie pour la révolution, et tu es incapable d'un effort pour vivre ta propre vie, pour réaliser ton bonheur. » Il dit encore : « Quoique tu dises, tu souffriras toujours plus si l'on te coupe un doigt que si on le coupe à ton voisin. » Le roman est tout entier dans la recherche du bonheur, c'est-à-dire dans la recherche du plaisir. Mais ce bonheur et ce plaisir sont dans la satisfaction des *jouissances matérielles*, en premier lieu des jouissances sexuelles. La question sentimentale n'y est pas consi-

dérée. L'auteur exalte simplement la jouissance physique. Sa morale est celle du plaisir égoïste (cynisme). On comprend qu'elle ait eu quelque influence sur des jeunes gens ayant perdu tout idéal, et qui y ont trouvé le prétexte de suivre leurs appétits sexuels, parfois avec quelque fanfaronnade... Plus tard, ces jeunes gens, après avoir jeté leur gourme, sont repris par les affaires, les « affaires sérieuses ». C'est toujours la même morale du plaisir égoïste, qu'on peut ranger dans les morales de l'intérêt.

La révolte individuelle ne peut s'exercer que dans le cercle familial ou dans le domaine moral. Elle peut avoir à s'exercer contre l'autorité des parents, contre des préjugés sexuels ou religieux, ou contre les devoirs de la morale officielle. Cette besogne d'éducation fait partie de la propagande anarchiste ; mais elle n'est pas toute la propagande anarchiste. Toutefois, c'est à cette fraction de propagande que s'arrêtent maints individualistes ; on peut même constater que, comme Arzebachef, ils ont un faible pour les questions sexuelles. Des jeunes gens, gênés par l'autorité paternelle, ou pressés de satisfaire des besoins sexuels, sont portés à donner de l'importance à leurs propres préoccupations. Le résultat de leur agitation est extrêmement mince au point de vue social... *La révolte principale, c'est la révolte contre le milieu économique, sans laquelle il n'y a pas d'émancipation possible des individus, tout au moins pour le plus grand nombre...* Ces individualistes eux-mêmes reconnaissent pour les hommes le besoin de l'entr'aide. Ils proposent l'association *entre camarades*. Mais cette association ne peut rien changer aux conditions économiques. Elle ne peut rien contre l'accaparement des richesses naturelles et des moyens de production. Au point de vue moral, se retirer du monde, comme les moines, hors de la vie sociale, c'est plutôt le fait de découragés. Je n'aurai pas la cruauté de m'appesantir sur ce qu'ont donné ces essais de « vie en camaraderie ». Les rivalités sexuelles, les compétitions d'autorité, les froissements de vanité, même des questions d'intérêt privé (je passe sur les calomnies, les querelles, les violences, etc.) ont amené rapidement la dissolution des communautés. En somme, la communauté d'idées n'entraîne pas forcément la sympathie, ni l'entente morale. Nous avons des amis parmi des gens qui ne partagent pas nos idées. Et pour faire telle ou telle propagande spéciale, nous préférons parfois nous unir avec certains bourgeois libéraux plutôt qu'avec certains camarades.

La délivrance économique ne peut se faire que par l'expropriation. On ne changera rien aux conditions actuelles par des essais d'association de production, si les capitalistes détiennent les moyens de production. La révolte individuelle contre le milieu économique étant impossible, les individus ont depuis longtemps été amenés à s'associer pour la révolte collective. Le mouvement syndical est né de la nécessité de résister, de résister ensemble, à l'exploitation patronale. Les ouvriers font, par la révolte, l'apprentissage de la solidarité, une solidarité d'intérêts. Autrefois, cette solidarité était assez étroite : elle était limitée entre les membres du même compagnonnage. Il n'y a pas encore très longtemps, elle était limitée entre les membres d'une même corporation : les typographes méprisaient les ouvriers des autres corporations moins favorisées ; et tout le monde se souvient des divisions de caste, qui existaient naguère entre les ouvriers des différentes catégories du bâtiment. Aujourd'hui, la solidarité tend à devenir plus large : les syndiqués se sentent solidaires des autres syndiqués, sans distinction de catégories ou de métiers. Mais la solidarité s'arrête là. Un ouvrier non syndiqué est pour un bon syndicaliste un être dégoûtant qu'on a le droit d'empêcher de travailler, même en temps normal... Je ne parle pas ici des jaunes, méprisables valets du patronat. Mais tous les non-syndiqués ne sont pas des jaunes, ils ne sont pas toujours les derniers à se révolter contre les patrons. Cependant, même grévistes, ils n'ont pas toujours droit à des secours de grève égaux. — « Alors, où serait l'avantage d'être syndiqué ? » me disait un secrétaire de fédération. La solidarité syndicale, plus large que l'ancienne solidarité corporative, n'est donc pas une solidarité humaine...

Qu'il s'agisse soit d'intérêt individuel, soit d'une solidarité limitée à une collectivité quelconque, c'est toujours une révolte par intérêt. Restreinte à ce point de vue, la lutte d'intérêts ne satisfait plus complètement nos aspirations, car elle peut amener les plus grandes désillusions. Nous voulons satisfaire non seulement nos besoins matériels, mais nos besoins moraux. Nous voulons vivre complètement. Notre besoin de développement individuel nous amène déjà à une compréhension de la solidarité vraiment humaine. Ce principe de la solidarité a été très bien exposé par Bakounine dans le passage suivant : « *Aucun individu humain ne peut reconnaître sa propre humanité, ni par conséquent la réaliser dans sa vie, qu'en la reconnaissant en autrui et qu'en coopérant à sa réalisation pour autrui.* Aucun homme ne peut s'émanciper qu'en émancipant avec lui les hommes qui l'entourent. *Ma liberté est la liberté de tout le monde, car je ne suis réellement libre, libre non seulement dans l'idée, mais dans le fait, que lorsque ma liberté et mon droit trouvent leur confirmation, leur sanction dans la liberté et dans le droit de tous les hommes, mes égaux...* Ce que tous les autres hommes sont m'importe beaucoup parce que tout indépendant que je m'imagine ou paraisse par ma position sociale, je suis incessamment le produit de ce que sont les derniers d'entre eux. S'ils sont ignorants, misérables, esclaves, mon existence est déterminée par leur ignorance, leur misère et leur esclavage. Moi, homme éclairé et intelligent, par exemple, — si c'est le cas, — je suis bête de leur sottise ; moi brave, je suis l'esclave de leur esclavage ; moi riche, je tremble devant leur misère ; moi privilégié, je pâlis devant leur justice. Moi, voulant être libre enfin, je ne le puis parce qu'autour de moi tous les hommes ne veulent pas être libres encore, et, ne le voulant pas encore, ils deviennent contre moi des instruments d'oppression »

Cette solidarité qui lie tous les humains entre eux, qu'ils le veuillent ou non, est encore une solidarité par intérêt ; car notre plein développement individuel n'est possible qu'avec le développement d'autrui. Au-dessus d'elle, il y a encore une solidarité plus vive, c'est la solidarité du sentiment, ce sont nos aspirations vers le bonheur de tous. Je ne dis pas que la solidarité des sentiments n'existe pas dans la solidarité d'intérêts. Les sentiments ont même la plus grande part dans le mouvement de révolte : ils servent de détonateur pour l'explosion ; ils donnent le branle aux revendications. D'ailleurs, il n'y a pas seulement des revendications matérielles. Les hommes peuvent souffrir dans leur liberté ou leur dignité personnelle. Donc, on se révolte aussi contre l'atteinte portée à sa propre liberté ou contre la tyrannie exercée contre l'un des membres du groupe dont on fait partie. De toute façon, la révolte a pour point de départ la souffrance (matérielle ou morale), le sentiment de l'injustice subie (indignation) et, dans le cas de révolte collective, elle a pour soutien le sentiment de solidarité entre tous les membres de la collectivité intéressée... Les sentiments sont plus larges que les intérêts. Les hommes s'indignent naturellement, contre toute injustice, même si elle ne les touche pas, ni leur groupe. Les sentiments donnent naissance aux aspirations les plus généreuses de l'homme et à l'idéalisme social au-dessus des partis et des classes.

Mais les sentiments se trouvent trop souvent liés et bridés par les intérêts eux-mêmes, par une éducation de particularisme et d'esprit de corps. On ne songe pas à

se mettre par la pensée à la place d'autrui, pour pouvoir se juger soi-même. On se défend, comme d'une faiblesse, de tout élan généreux... On se resserre autour des intérêts particuliers de chaque association. Cet égoïsme collectif prouve tout simplement la faiblesse de la collectivité. L'organisation — non pas libre et librement ouverte, mais fermée, étroite et disciplinée — s'oppose ainsi aux meilleurs de nos sentiments naturels, elle s'oppose à l'idéal. Elle donne aux adhérents l'esprit de corps ou l'esprit de classe. Le compagnonnage restreignait la solidarité entre les membres affiliés. L'esprit corporatif soutenait la solidarité entre ouvriers d'un même métier. L'esprit syndicaliste limite la solidarité entre les travailleurs syndiqués... On s'habitue à réserver son altruisme exclusivement pour ses camarades. On ne s'aperçoit pas que *la meilleure propagande est celle qui donne sans compter*, qu'en luttant pour obtenir avantages et libertés pour soi-même et pour ceux qui sont encore incapables de comprendre l'audace et le sacrifice, on fait plus pour la diffusion de ses idées qu'en refusant de partager le maigre butin des victoires précaires. Les intérêts de parti masquent l'idéal humain et restreignent l'élan des sentiments. En créant un parti, les chrétiens ne se sont plus occupés que de lutter pour la suprématie de ce parti (l'Eglise) et ils ont abandonné la réalisation de leur idéal communiste... L'idéologie est nécessaire pour élever les esprits au-dessus de la lutte quotidienne, vers la conception de l'affranchissement intégral de l'espèce humaine. L'exaltation des sentiments, le développement individuel servent à libérer les hommes des étroitesses de parti et de la politique étatiste. Notre morale du plaisir, à nous anarchistes, nous délivre des préjugés imposés par les vieilles morales de discipline et d'autorité. Nous agissons sans aucune contrainte. Si nous agissons pour autrui, c'est parce que nous y trouvons *notre propre intérêt*, c'est aussi parce que nous y trouvons *notre plaisir*.

La morale anarchiste s'oppose à la morale religieuse et, au lieu de prêcher le renoncement et la retraite, elle veut la vie, la lutte et le plaisir. Nous n'avons pas le dégoût de l'existence et de nous-mêmes, nous voulons vivre d'une vie aussi complète que possible, au moins par nos aspirations... En affaiblissant les individus, en prêchant le renoncement et l'humilité, les religions n'aboutissent qu'à un altruisme impuissant. Je le répète, ce ne sont pas les résignés qui seront capables de se révolter pour autrui. L'altruisme actif demande une force véritable ; autrement dit, on ne saurait être vraiment bon que si l'on est fort. Et l'on n'est vraiment bon que si l'on a la puissance de s'indigner et de se dresser pour autrui... Le sens de la vie pousse les individus, non vers le renoncement, mais vers la jouissance, vers le plaisir sous toutes ses formes. Nulle tyrannie, nulle religion, nulle police ne sont assez fortes pour étouffer ces aspirations. La foule est une réserve inépuisable de forces que la propagande doit s'efforcer de libérer. Cette propagande doit donner aux individus le courage d'oser espérer les aspirations qui leur viennent d'eux-mêmes, de leurs besoins, de leurs sentiments... La propagande n'a qu'à suivre ces impulsions naturelles. Elle doit surtout libérer la dignité individuelle des habitudes d'obéissance et dégager l'idéalisme hors de la médiocrité de la vie quotidienne et des questions d'intérêt... Nous ne serons libérés nous-mêmes que lorsque les autres aussi voudront être libres, lorsqu'une passion révolutionnaire enflammera la masse, non pour la suprématie d'un parti, mais pour la destruction de tout pouvoir. — M. PIERROT.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE. — L'individualisme est une réaction contre les habitudes et les coutumes (habitudes traditionnelles) qui régissent le plus souvent les actions des hommes grâce à leur pouvoir sur l'inconscient et le subconscient.

La morale primitive est fondée sur ce qui est bien ou mal pour la tribu, exposée à de multiples dangers. La morale commune (coutume) maîtrise les impulsions des individus, en ce qu'elles peuvent avoir de dommageable pour le salut commun.

La communauté primitive réprime violemment les défaillances, la lâcheté, les maladresses des individus. Le sentiment d'infériorité est né de cette réprobation, et par conséquent l'amour-propre.

L'amour-propre vis-à-vis d'autrui a consolidé la morale ; et plus tard est né l'amour-propre vis-à-vis de soi-même. La maîtrise des impulsions n'a plus besoin de coercition autoritaire. L'individu doit arriver à être assez maître de soi pour vivre libre en société, sans dommage pour autrui, et assez conscient pour n'avoir plus besoin du respect obligatoire aux coutumes et aux lois. L'idéal des anarchistes est l'instauration d'une telle morale, sans obligation ni sanction.

Cette morale s'oppose donc au dévergondage impulsif des individus, qui est la négation même de la liberté, puisque la liberté ne peut se développer que lorsque les autres individus n'ont plus à craindre les appétits brutaux de quelques hommes sans scrupule. La plupart de ceux qui s'intitulent aujourd'hui individualistes parce qu'ils exigent l'assouvissement de leurs appétits, paraissent être des exemples de régression au type humain primitif. A côté d'eux, il faut aussi ranger quelques personnes, qui, selon l'opinion de certains psychiâtres, présentent une déviation de l'instinct sexuel vers soi (narcissisme). — M. P.

INDIVIDUALISME (*Anarchisme-égoïste*). — Il est peu de mots qui soient plus diversement interprétés que celui d'« individualisme ». Il est, par suite, peu d'idées plus mal définies que celles représentées par ce vocable. L'opinion la plus répandue et que les ouvrages d'enseignement populaire se chargent de confirmer, c'est que l'individualisme est un « système d'isolement dans les travaux et les efforts de l'homme, système dont l'opposé est l'association ».

Il faut reconnaître en cela la conception vulgaire de l'individualisme. Elle est fausse et, en outre, absurde. Certes, l'individualiste est l'homme « seul », et on ne peut le concevoir autre. « L'homme le plus fort est l'homme le plus seul », a dit Ibsen. En d'autres termes, l'individualiste, l'individu le plus conscient de son unicité, qui a su réaliser le mieux son autonomie, est l'homme le plus fort. Mais il peut être « seul » au milieu de la foule, au sein de la société, du groupe, de l'association, etc., parce qu'il est « seul » au point de vue moral, et ici ce mot est bien synonyme d'unique et d'autonome. L'individualiste est ainsi une unité, au lieu d'être comme le non-individualiste une parcelle d'unité. Mais la grossièreté des incompréhensifs n'a pu voir la signification particulière de cette solitude, ce qu'elle a d'exclusivement relatif à la conscience de l'individu, à la pensée de l'homme ; elle en a transposé le sens et, dans son habitude du dogmatique et de l'absolu, l'a attribué aux actions économiques de l'individu dans le milieu social, faisant de lui un insociable, un ermite, — d'où le mensonge et l'absurdité de la définition précitée. Que l'on dise « seul » avec Ibsen, ou « unique » avec Stirner, pour caractériser l'individualiste, les béotiens adopteront la lettre et non l'esprit de ces vocables.

Si cette conception vulgaire de l'individualisme est fausse, ce n'est pas du fait que les hommes qui se disent, dans le présent, individualistes vivent comme les autres en société, car les sociétés actuelles imposent à l'individu une association déterminée . l'individu subit cette association, mais là s'arrête sa participation, qui n'est nullement bénévole. De quoi l'on peut inférer que l'individualisme n'est pas un système d'isolement préconçu et n'est pas, par conséquent, l'opposé de l'association,

c'est de ce que bon nombre d'anarchistes communistes, donnant enfin à l'expression de « communisme » un sens moins religieux, moins chrétien, s'affirment également individualistes. Max Stirner lui-même, une des lumières de la philosophie individualiste, préconise dans son livre : *L'Unique et sa propriété*, l' « association des égoïstes ». Enfin, ce qui est surtout convaincant, c'est d'approfondir la question, après quoi l'on voit qu'étant donné le caractère de l'individualisme, cette conception de la vie n'exige point dans sa pratique l'isolement physique ou économique des individus et, par suite, ne s'oppose pas à leur association.

Observez dans les sociétés actuelles la différence d'éducation des prolétaires et des privilégiés. Vous avez là tout le secret de la méthode du gouvernement. Un homme du peuple, issu de l'enseignement primaire, ignore, comme il le faut, ce qu'est réellement l'individualisme et surtout sur quoi il se fonde, il n'en a qu'une notion fausse ou aucune notion ; il ne s'en inspirera donc jamais pour se conduire dans l'existence ; il est voué à l'absorption par les forts ; c'est parfait, — au point de vue de l'Etat, ou plutôt de ceux qui pourraient dire avec quelque raison : « L'Etat, c'est nous. » Par contre, un homme de l' « élite », formé par l'enseignement secondaire ou supérieur, possède l'idée exacte de l'individualisme et de ses bases scientifiques. C'est pour lui la vérité même, mais la vérité qu'on garde pour soi. L'excellent *struggler* que voilà ! Il peut triompher : il a des armes et les autres sont désarmés. Car il s'en souviendra à toute occasion pour le mieux de ses intérêts et il continuera à l'égard du troupeau les errements de ses devanciers. Toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire !

De l'individualisme qui, par essence, est libertaire, il fera une philosophie bâtarde et à double face (activité en haut, fatalisme en bas de la société), justifiant tous les méfaits de la classe régnante. De là la distinction relativement juste que l'on a été contraint de faire, pour être compris d'un public mal informé, entre l'individualisme libertaire et l'individualisme bourgeois ou autoritaire. Mais, en définitive, il n'est qu'un individualisme, qui est essentiellement libertaire, foncièrement anarchique.

Alors que l'individualisme libertaire, l'individualisme réel donne des armes aux faibles, non de manière à ce que devenus plus forts ils oppriment à leur tour les individus demeurés plus faibles qu'eux, mais de telle façon qu'ils ne se laissent plus absorber par les plus forts, — le prétendu individualisme bourgeois ou autoritaire s'efforce uniquement de légitimer par d'ingénieux sophismes et une fausse interprétation des lois naturelles les actions de la violence et de la ruse triomphantes.

***

Tel que le comprend la philosophie individualiste, l'individu, capacité potentielle d'unicité et d'autonomie, n'est pas une entité, une formule métaphysique : c'est une réalité vivante. Ce n'est point, comme l'avait cru Fichte critiquant l' « unique » de Stirner, un Moi mystique, abstrait, dont le culte ridicule et néfaste aboutirait à la négation de la sociabilité qui est cependant une qualité innée de l'homme et engendre des besoins moraux qu'il faut satisfaire sous peine de souffrance. Avec ce caractère religieux bien particulier, l'individualisme équivaudrait à un stupide isolement systématique, ainsi qu'à une lutte barbare et incessante où l'homme perdrait tout acquis ancestral et toute possibilité de progresser. Le culte de ce Moi abstrait engendrerait l'esclavage, de même que du culte du Citoyen — L'Homme du positivisme (par la capitale à l'article et au substantif, j'exprime ici la « sainteté » des idées selon l'esprit des religions mystiques ou positives) — est née la servitude moderne, caractérisée par la contrainte associationniste et solidariste de la société actuelle qu'impose l'Etat aux individus.

Certes non, le moi individualiste n'est pas une abstraction, un principe spirituel, une idée ; c'est le moi corporel avec tous ses attributs : appétits, besoins, passions, intérêts, forces, pensées, etc. Ce n'est pas Le Moi, — idéal ; c'est *moi, toi, lui*, — réalités précises. Ainsi la philosophie individualiste se plie à toutes les variations individuelles, celles-ci ayant pour mobile l intérêt que l'individu attache aux faits et aux choses et pour régulateur la puissance dont il dispose. Elle instaure par cela même une harmonie naturelle, plus vraie et plus durable que l'harmonie factice et toute superficielle due aux religions, aux morales dogmatiques et aux lois, forces de ruse, aux armées, aux polices, aux bagnes et aux échafauds, forces de violence, dont disposent les autoritaires.

L'individualisme ne se meut que dans le domaine du réel. Il rejette toute métaphysique, tout dogme, toute religion, toute foi. Ses moyens sont l'observation, l'analyse, le raisonnement, la critique, mais c'est en se référant à un critérium issu de soi-même, et non à celui qu'il puiserait dans la raison collective en honneur dans le milieu, que l'individualiste établit son jugement. L'individualisme répudie l'absolu, il ne se soucie que du relatif. Enfin, il place l'individu, seule réalité vivante et unique, capable d'autonomie, comme centre dans tout système moral, social ou naturel. Moi, l'individualiste, je suis le centre de tout ce qui m'entoure. Aussi, ma dépense d'activité, toutes mes actions, raisonnées comme passionnées, méditées comme spontanées, ont-elles un but qui est toujours ma satisfaction personnelle. Quand mon activité se dirige vers autrui, je suis certain qu'en définitive son produit matériel ou moral me reviendra. Il ne tient qu'à l'autre qu'il en soit de même pour lui. J'ai une morale personnelle et je m'insurge contre La Morale ; je pratique une justice personnelle et je refuse le culte à La Justice, etc.

***

La signification première de l'individualisme se résume donc en ceci, qu'il oppose aux entités, aux abstractions prétendûment supérieures à l'homme et au nom desquelles on le gouverne, la seule réalité qui soit pour lui : l'individu, l'homme, — non L'Homme des positivistes, « essence de l'homme », l'individu citoyennisé, électeurisé, mécanisé, annihilé, — l'homme que *je* suis, que *tu* es, qu'*il* est : — *soi*.

A l'intérêt des divinités imaginaires, j'oppose *mon* intérêt. A toute prétendue Cause Supérieure, j'oppose *ma* cause.

De cette manière, tout ce qui, dans toute philosophie religieuse et conséquemment dans tout système social religieux, émanait de l'individu, inférieur, vile matière, méprisable atome, simple unité, pour aboutir à ces entités, à ces abstractions divinisées et demeurer leur propriété, l'individu étant ainsi dépossédé, — tout cela reste la propriété de l'individu ; les abstractions qui ont lieu d'être admises dans la mentalité humaine pour exprimer les rapports inter-individuels sont désormais dépourvues de leur fausse supériorité, de leur sainteté, réduites à leur rôle simplement utilitaire ; elles sont, dès lors, dépourvues de la nocuité dont on les avait dotées. Ainsi, plus de sacrifice de l'individu à La Société et à ses prêtres, à La Patrie et à ses prêtres, au Droit et à ses prêtres, à Dieu ou aux Dieux et à leurs prêtres. L'homme devient enfin le seul bénéficiaire de son travail, le propriétaire de toute chose dont la conquête motiva ses efforts et ses travaux.

Qu'est-ce que la société, sinon la résultante d'une collection d'individus ? Comment la société peut-elle avoir un intérêt (pourquoi pas aussi des appétits, des sentiments, etc.) ? Et pût-elle avoir un intérêt, comment celui-ci pourrait-il être supérieur et antagonique à l'in-

térêt des individus qui la composent si ceux-ci sont libres ? Quel non-sens ou quel hypocrite méfait n'est-ce pas, par suite, de façonner les individus pour la société au lieu de faire la société pour les individus ?

Ne pouvons-nous, individus, remplacer l'Etat par nos libres associations ? A la loi générale, collective, ne pouvons-nous substituer nos conventions mutuelles, révocables dès qu'elles sont une entrave à notre bien-être ? Avons-nous besoin des patries parcellaires qu'ont faites nos maîtres, alors que nous en avons une plus vaste : la Terre ?

Et ainsi de suite. Autant de questions que le libre examen de l'individualiste résout justement à l'avantage de l'individu. Sans doute, ceux qui vivent du mensonge, qui règnent par l'hypocrisie, les maîtres et leur domesticité de prêtres et de politiciens, peuvent être d'un avis différent parce que leur petit, très petit intérêt les y invite. Mais moi, individualiste et homme de labeur, dont ce n'est l'intérêt ni le vouloir de voler autrui, non plus que d'être volé par autrui, je ne puis penser comme eux et je m'insurge.

Ils se vengeront de cette insurrection en me discréditant. Soit. L'individualiste est abhorré des maîtres, des valets et de la masse moutonnière. C'est fort compréhensible. Et ce sera dans la norme tant que l'ignorance sera la reine du monde. Le penseur individualiste, s'il veut que justice soit rendue à son verbe et à ses actes, doit attendre un lointain âge de raison — sous l'orme évolutionniste ! Mais il n'a que faire de la justice des autres. La sienne lui suffit pour se satisfaire immédiatement.

L'individualisme étant généralisé, l'individu n'est nullement dépossédé et enchaîné : il est le propriétaire du produit de son travail et il est indépendant. Quant aux parasites qui ne vivaient que grâce à cette croyance en d'illusoires Causes Supérieures, exigeant l'holocauste d'un être inférieur, ils sont obligés de devenir des producteurs comme les autres — ou de disparaître.

***

Comme nous l'avons dit et ainsi qu'on le verra par la suite, l'individualisme ne conduit ni à l'isolement aprioriste, ni à l'association obligatoire : il adopte le régime de la liberté. L'individualiste n'est ni un ermite ni une bête de troupeau : c'est un homme sociable, comme tous les autres hommes, d'ailleurs ; en quoi il se différencie d'eux sur ce point, c'est en jugeant que son instinct de sociabilité ne doit pas être pour lui une cause de malheur et d'esclavage, mais au contraire une source de joie ayant cours en liberté.

Le « maître » nietzschéen, maniaque de la « dureté », le « surhomme », que l'on prend trop volontiers pour un simple individualiste, est peut-être cela, mais est certainement aussi une bête féroce contre laquelle les hommes qui s'en tiennent au caractère humain auraient à se mettre en garde, si toutefois ce prétendu surhomme pouvait exister dans un monde libertaire. Notre individualiste, lui, est un être de raison, et si un instinct le poussait à la férocité, ce qui est invraisemblable, ou au moins serait exceptionnel, sa raison lui ferait vite saisir qu'il est de son intérêt de n'être pas la bête de proie exaltée par le chantre à la fois génial et fou de Zarathustra. La situation de bête de proie n'est pas éloignée de celle de proie.

Qu'on distingue la nuance : ce n'est pas parce que les actes naissant du déchaînement de cet instinct sont qualifiés « mal » par une morale dogmatique quelconque qu'il ne les perpétrera point, non plus qu'il n'en accomplira d'autres d'ordre contraire parce qu'ils sont étiquetés « bien », mais parce qu'il sera *de son intérêt* de ne point perpétrer les uns et d'accomplir les autres, parce qu'ainsi il satisfera dans la mesure de la liberté qui lui est dévolue naturellement — c'est-à-dire de sa capacité, de sa puissance — son égoïsme, dont l'intérêt primordial réclame la vie

Vivre est en effet le seul but de ma vie. Mais *vivre*, c'est être heureux Or le bonheur ne se trouve pas dans une lutte meurtrière, dans la sauvagerie primitive. Les individus ont donc intérêt à l'entente, à la concorde, à la paix, mais ils ne seront aptes à conquérir ces biens que lorsqu'ils *sauront*. Savoir, — savoir pourquoi et comment ils agissent, connaître le mobile véritable et le but naturellement légitime de leurs actions, voilà qui aidera les hommes à se délivrer des causes de discorde et donnera à l'inévitable lutte pour la vie un caractère pacifique. Ainsi la vie acquerrait une sincérité et une facilité que la pratique des morales dogmatiques ne peut donner.

Dans l'individualisme réside la conception réaliste de l'existence, puisque cette conception prend ses racines philosophiques dans l'observation de la nature, dans la science expérimentale, dans les vérités acquises, démontrées, vérités dont elle pousse les conséquences vitales jusqu'à l'extrême limite compatible avec la raison humaine, étant entendu que cette raison — qui est celle de chacun et non La Raison, la déesse Raison — n'exclut pas la passion, dont elle est au contraire l'auxiliaire. A cette limite se trouve le bien-être relatif de l'homme évoluant dans une liberté qui a pour régulateur le propre intérêt de l'individu. C'est dire que l'individualisme est aussi une conception rationnelle — non pas rationnelle à la façon des libéraux, beaucoup trop « raisonnable », mais à la manière des libertaires, infiniment moins « raisonnable » !

***

Une de ces vérités définitivement acquises est à la base de la philosophie individualiste, c'est celle de l'égoïsme seul moteur des actes humains. L'égoïsme ! Quel mot méprisé, hypocritement méprisé ! Quel sentiment honni, vilipendé de nos professeurs de morale et de la masse suiveuse ! Tartufe veille ! Cependant, l'égoïsme commande toutes nos actions dans nos rapports avec autrui et il n'est pas un de ceux qui témoignent à son sujet cette sainte horreur, qui ne l'ait en lui-même et ne le ressente à un degré quelconque, sans jamais cesser de lui obéir. Lors même qu'il semble que l'homme ne se livre pas à son égoïsme, il s'y livre absolument. Les moralistes, naturellement, nous assurent que l'égoïsme est un « vice », le « vice de l'homme qui rapporte tout à soi ».

Nous disons que l'égoïsme est une vertu, non dans le sens religieux que la morale dogmatique attribue au mot « vertu », mais dans celui que lui donne le scientiste : c'est une force, une vertu vitale qui s'affirme en l'homme dès sa naissance, et se précise et fortifie à mesure que la conscience de soi grandit chez lui. Plus il est atténué, moins l'homme a de force combative, de volonté de vivre, plus il est apte au sacrifice de soi aux forts qui tenteront de le subjuguer. Plus il est accentué, plus l'homme possède virtuellement de vie en lui, plus il a de volonté de vivre.

C'est de l'égoïsme que veut parler Nietzsche lorsque, fort justement, en refaisant la table des valeurs morales, il place au premier plan la « volonté de puissance », et c'est pour conserver à l'homme cette force vitale qu'il condamne la « morale d'esclaves » issue du christianisme. Où est l'erreur, c'est lorsqu'il assimile puissance à domination et oppose à la morale d'esclaves la « morale de maîtres ». Que ne lui a-t-il opposé simplement une morale d'hommes libres ? Sa conception de l'existence n'eût pas abouti à la sauvagerie, à la tyrannie, à l'esclavage, à un idéal social qui, réalisé, vaudrait peut-être moins que l'état actuel.

Dès que l'on s'est rendu compte de cette identité de l'égoïsme et de l'énergie vitale, de cette parenté étroite entre l'égoïsme et la vie, on conçoit que tous ceux qui vivent en parasites, grâce à l'existence d'un prolétariat

forcément ignorant, ont intérêt à persuader leurs esclaves de l'existence en eux, parasites, de l'esprit de sacrifice, d'abnégation, de dévouement, de l'altruisme enfin, — ensuite à s'efforcer de faire naître artificiellement cet altruisme chez lesdits esclaves. C'est à cet effet qu'ils présentent l'égoïsme à l'homme dès l'enfance comme un sentiment ignoble, dont chacun doit se débarrasser pour parvenir à un prétendu état de dignité morale, de pureté de sentiments, de grandeur d'âme, qui n'est qu'un état de faiblesse imbécile. Avec le prêtre théiste, il faut être un bon sujet de Dieu ; avec le prêtre social, il faut être L'Homme, Le Citoyen. Cela revient au même : en aucun cas il ne faut être *soi*.

Mais, heureusement, bien que par cette œuvre d'asservissement, vieille comme la civilisation, ils soient parvenus à un résultat qui n'est que trop appréciable, nos moralistes n'ont pu vaincre absolument la nature en l'homme. Nous avons dit que nul être vivant n'échappe à ses lois. « Chassez le naturel, il revient au galop. » A chaque nécessité pressante, l'égoïsme exige la priorité sur tout autre sentiment artificiel, créant ainsi ces conflits intérieurs qui mettent à mal l'homme moderne, saturé de préjugés et de respects, empreint de religiosité, déshabitué de toute volonté naturelle, libre, passionnée, et chez qui la nature est en lutte permanente avec la morale dogmatique et antinaturelle

L'égoïsme affirmé, c'est l'altruisme nié.

J'ai beau retourner, analyser les actes humains, je ne puis en trouver un seul qui ne soit inspiré par l'égoïsme, autrement dit qu'il n'ait pour objet le contentement de celui qui agit, et je ne puis imaginer un individu qui, à moins que d'être malade ou dément, donne de soi à autrui sans avoir, au préalable, assuré la satisfaction de son moi, au moins dans les limites où s'impose le besoin plus impérieux de sa propre conservation. Que, étant donné certaines circonstances, l'acte d'un individu, tout en le satisfaisant personnellement, contente également l'égoïsme de l'autre à qui il s'adresse, cela est non seulement possible, mais arrive fréquemment et il est nécessaire qu'il en soit ainsi pour que puisse vivre la libre association des égoïstes que nous prévoyons. Mais il n'y a là rien de ce qu'on pourrait appeler altruisme, ou encore désintéressement, puisque l'individu a eu pour seul motif d'action la volonté de satisfaire sa passion.

***

Ayant constaté que l'égoïsme est l'unique moteur des actions humaines, la philosophie individualiste instaure une morale libertaire basée sur l'égoïsme ; mais, reconnaissant que celui-ci se satisfait différemment selon le degré d'évolution qu'a atteint l'individu, elle recommande à l'homme l'acquisition intensive de science en vue d'une connaissance toujours plus étendue et plus précise de l'intérêt *réel*. A l'homme sciencé, il apparaîtra en bonne logique que son intérêt n'est nullement dans le sacrifice altruiste, dans la religion, mais dans la satisfaction égoïste, dans l'irréligion. En outre, ayant observé non seulement l'inégalité naturelle entre les hommes, l'existence de forts et de faibles, mais aussi que la force des premiers n'acquiert pour eux-mêmes de valeur effective que grâce à l'appui des faibles subjugués par le moyen religieux du devoir, elle met en lumière le mensonge du « droit » et dénie à l'autorité toute autre origine que la force et, en conséquence, toute légitimité. Par suite, elle répudie la soumission bénévole à cette autorité, que ce soit en acceptant d'être dirigeant ou d'être dirigé.

Qu'on ne l'oublie pas, l'égoïsme humain — qui ne disparaîtra qu'avec l'espèce — est l'obstacle à la possibilité de la « bonne autorité » et à l'existence des « bons bergers ». Il ne peut y avoir qu'une mauvaise autorité et tous les bergers seront toujours de « mauvais bergers ». Tant que chaque individu n'aura pas été nourri de la philosophie individualiste et qu'il ne pourra en conséquence opposer son égoïsme — conscient et sciencé — à l'égoïsme envahisseur, il y aura des maîtres et des esclaves, infailliblement.

En somme, la morale individualiste vise à une adaptation de la société à la nature pour aboutir au bonheur relatif de l'individu. Que sera cette morale individualiste ? Oh ! elle sera très immorale ! Tout d'abord, elle ne s'enseignera pas — et néanmoins elle se pratiquera. Elle sera donc le contraire de la morale dogmatique. Elle sera une résultante de l'enseignement scientifique et de l'exemple du milieu éducatif. On évitera d'enseigner la morale, on se contentera d'en faire naître la libre pratique. Ainsi, on ne dira pas à l'homme : « Sois égoïste », mais on lui dira : « Les hommes agissent naturellement par égoïsme » Il y a un abîme entre ces deux phrases, entre cet ordre et cette constatation. Ainsi, on ne substituera pas un dogme à un autre dogme ; on instruira l'homme et sur la science acquise il bâtira sa *propre* morale, *sa* morale d'unique et d'autonome, — morale individualiste et libertaire.

Quand, par exemple, vous entendez crier : « Guerre à la guerre ! » soyez certain que celui qui profère ce cri pense fort peu à autrui et que, du profond de lui-même, fermement, il clame : « Vive *ma* vie ! » Si l'on veut aller au fond de la chose, on constate donc que ce qui pousse l'homme à l'antimilitarisme, au pacifisme et à l'antipatriotisme théoriques et à conformer parfois ses actes à ses pensées, c'est l'*intelligente et estimable « lâcheté »* qui fait que l'homme tient à la vie, à *sa* vie, parce qu'il n'y a qu'une vie.

— Cet homme est un lâche, dira le moraliste. Pourquoi ? Est-ce que le moraliste sait pourquoi ! Il répète des phrases que jadis d'autres ânes récitèrent à ses oreilles. Cependant, nous savons que cet homme est un « lâche » parce qu'il refuse de sacrifier sa vie à la défense des intérêts des maîtres, à la sauvegarde de leur propriété. Voilà où l'utilité de la morale dogmatique se fait sentir... pour les maîtres.

Eh bien ! j'aime ce « lâche » qui veut son franc-aller et qui tient à ne pas disparaître du banquet de la vie, quelque infortuné convive qu'il y figure. C'est un héros simple et humain. C'est un homme en qui l'égoïsme vit, irréductible, et qui l'oppose à l'égoïsme perfide et autoritaire des prêtres de la religion qui lui ordonne de tuer et de se faire tuer.

Voyez ce que *sa* morale fait de lui : un être autonome. Il est isolé. Sans doute. Mais il ne tiendrait qu'à vous, moralistes, qu'il ne le fût pas. Et alors, représentez-vous l'immensité du résultat si cet individu se multipliait en tous pays, devenait le nombre.

***

La morale dogmatique est nécessairement une morale issue d'une philosophie religieuse ; c'est la morale religieuse du droit et du devoir. La morale libertaire de l'individualisme est la vraie morale scientifique ; c'est la morale irréligieuse du plaisir, de l'intérêt et de la puissance. Or il est de la nature de l'homme de s'inspirer, avant d'agir, de ces trois mobiles, que l'on peut, en dernière analyse, réduire à un seul : l'intérêt. Nous sommes donc bien d'accord avec la nature...

Le préjugé qui s'attache à l'idée d'égoïsme fait de ce sentiment l'opposé de la bonté. Nous avons déjà dit que cette conception est erronée et expliqué à quel intérêt de prêtre elle doit sa naissance. Il est certain que l'intérêt réel de l'homme ne peut être dans la douleur d'autrui. Au contraire, l'observation nous montre qu'à mesure qu'il se débarrasse des chaînes qui entravent la libre dépense de son activité, le libre jeu de son égoïsme, l'homme souhaite plutôt voir la joie chez autrui comme en soi-même. Aussi bien n'y a-t-il que des fous, des malades, des dégénérés qui puissent avoir le désir anor-

mal de faire le mal pour le plaisir du mal : M. de Sade n'est généralement pas considéré comme un parangon de santé.

Mais encore, deux causes peuvent contraindre l'homme, s'il n'a pas une sensibilité affinée qui le retienne, à faire le mal à autrui : la nécessité économique — et le sectarisme religieux ou fanatisme.

Il y a lieu de penser, si l'on n'a pas le cerveau racorni d'un moraliste, que ces contraintes étant disparues, l'homme ne commettrait plus le mal puisque rien ne l'y obligerait plus. Mais, au cas improbable où, dans un milieu de liberté où les forces se trouveraient équilibrées, un individu voudrait tenter de faire le mal par plaisir, le souci de son intérêt l'en empêcherait, car il n'en pourrait résulter pour lui que la réciproque, et ce d'autant plus qu'aucune loi n'existerait qui le protégeât et le privilégiât comme aujourd'hui. Autant dire qu'avec les lois, les institutions autoritaires et les esclaves, soutiens de l'ordre gouvernemental, — les possibilités d'actions mauvaises seraient abolies. Il n'est donc pas nécessaire de moraliser dogmatiquement l'homme pour éviter le mal. Nul besoin n'est de le travailler dans le sens d'une bonté dogmatique qui, aussitôt assimilée par lui, se transforme en haine et en faiblesse. La vie assurée, le bien-être économique, c'est-à-dire la liberté physique, d'une part, et la science dans tous les cerveaux, autrement dit la liberté intellectuelle et morale, d'autre part, — au total la force, la puissance universalisée, voilà le sol fécond où s'épanouira la bonté... Qu'aucun homme n'attende d'autrui son bonheur. Qu'il en soit le propre artisan. Mais pour cela il faut que l'homme soit à la fois puissant et libre. La science seule peut lui donner la force et la liberté. Ce qu'il faut greffer sur la nature, en lui, c'est la science et non la morale. Celle-ci vient ensuite d'elle-même, telle qu'on la doit normalement concevoir : comme une résultante — et personnelle.

Ainsi, nous ne répudions pas la bonté. Loin de là, nous voulons qu'elle devienne une nécessité égoïste, qu'elle soit le los à la vie que clame l'égoïsme satisfait et joyeux. Mais nous ne pouvons assimiler la pratique de la bonté libre et naturelle, satisfaction égoïste, à l'accomplissement du devoir, sacrifice de l'artificiel altruisme. Tout au plus pourrait-il être utile de faire naître éducativement l'amour de la vie dans la conscience de l'individu, afin que la vie (avec la joie, génératrice d'une existence toujours plus haute et plus longue, comme bien, — et la douleur, abrégeuse et rétrécissante, comme mal) soit comme le critérium de bonté destiné à guider les intelligences attardées dans le chaos des actes humains, tous équivalents en la nature. La valeur morale et sociale d'un acte se pourrait ainsi mesurer à la quantité de vie qu'il fait naître et entretient ou qu'il anéantit, c'est-à-dire par la joie ou la douleur qui en découle. Et ce serait à l'aide de cet étalon, interprété en outre selon son sentiment, que l'individu fixerait la nature de ses rapports avec autrui, considéré comme associé, indifférent ou adversaire.

Il n'est pas nécessaire d'être chrétien pour appliquer la maxime : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fût fait. » Il suffit pour cela d'être un égoïste sage et prévoyant. Mais il faut compléter cette formule négative par celle positive que voici : *Agis envers autrui comme l'autre agit envers toi.* Voilà la clef de voûte de la morale libertaire de l'individualisme, morale de réciprocité et de solidarité réaliste, morale de *justice égoïste.*

***

Après avoir démontré le mécanisme du devoir, montré dans quel but cette machine est mise en fonction et pour qui elle travaille, il importe de démolir à son tour la fiction mensongère du « droit » qui concourt aux mêmes fins. Le droit positif est imaginé par la force de ruse pour justifier ses attentats sur la faiblesse. Dépouiller le travailleur n'est pas un acte de la force triomphante : c'est un acte du plus pur droit ! La science du droit positif enseigne la manière d'y procéder.

Un gros usinier prélève chaque jour la presque totalité du bénéfice issu du labeur de *ses* ouvriers, en jetant à ceux-ci un salaire dérisoire qui leur permettra de ne mourir que lentement de faim, de fatigue, d'alcoolisme et de tuberculose : le gros usinier n'est ni un assassin ni un voleur ; c'est un honnête homme, il est d'accord avec le droit. Un miséreux, l'un des ouvriers qu'a *usés* l'usinier, reprend à celui-ci une parcelle du... prélèvement légal qu'il a opéré sur le produit de son labeur : c'est un voleur, il est hors le droit.

Le droit positif est exprimé par les lois. Les lois, comme tout le reste du système social, sont élaborées en vue d'une fin unique : assurer le maintien de la force au pouvoir, c'est-à-dire, actuellement, protéger la propriété, la richesse privée, le vol capitaliste, même au détriment de la vie. Car la propriété a trouvé son origine dans la force, c'est par la force qu'elle se conserve et elle reproduit la force au profit du propriétaire. Ecoutez Proudhon : « La propriété, c'est le vol. » Ecoutez Sismondi : « La plus grande partie des frais de l'établissement social est destinée à défendre le riche contre le pauvre, parce que, si on les laissait à leurs forces respectives, le premier ne tarderait pas à être dépouillé. » Concluez, en vous rappelant que l'Etat a pour mission avouée de protéger la faiblesse contre la force et de dispenser la justice. Concluez, et vous verrez que sa mission réelle n'est pas avouable.

Qu'on n'oublie pas non plus que le prolétariat est la majorité par qui l'Etat pourrait ne pas être. L'Etat ayant prétendument pour but l'instauration du droit dans la société, on voit de suite quelle importance il y a pour nous à faire connaître au prolétariat sur quel mensonge repose la fiction du droit, alors que c'est en réalité la force qui préside aux actions, tant naturelles que sociales, de l'homme. Le droit est en ce moment au service de la propriété. Mais la propriété n'est qu'une des formes actuelles de l'autorité et peut, comme sous le régime collectiviste, faire place à une seule forme d'autorité : l'autorité représentative (qui, souvent, n'est pas éloignée de l'autorité purement dirigeante), ainsi que, par exemple, l'exercent de nos jours le chef militaire, le juge, etc. Le droit positif sera au service des maîtres de demain, comme il est au service de ceux d'aujourd'hui, si les esclaves d'aujourd'hui le permettent demain, et cela se perpétuera tant que les esclaves admettront l'existence du droit et par ce fait consentiront à leur esclavage.

Au droit positif, on oppose volontiers le « droit naturel ». Qu'est-ce donc que le droit naturel ? Selon le verbe de ses prêtres, c'est Le Droit — et c'est une fiction métaphysique dont les faits, à chaque instant, dénoncent l'irréalité. Le droit est un mot vide de sens, puisqu'il n'est pas d'exemple dans la nature ou dans la société que le conventionnel droit invoqué ait jamais été respecté, ait jamais triomphé, s'il n'était adjuvé de la puissance, de la force. Le droit n'a donc que la valeur d'une virtualité dont la réalisation active est soumise à des circonstances, à des éventualités ; il n'existe par conséquent pas à l'absolu, en tant que « Droit », ainsi que nous avons été préparés dès l'enfance à en comprendre l'idée — fausse.

Dans la lutte des peuples, que fut le droit du Gaulois devant la force du Romain, le droit de l'Arabe et du Madécasse devant la force du Français, le droit du Cafre devant la force du Boër, le droit du Boër devant la force de l'Anglais, le droit du Chinois devant la force des coalisés européens, américains et japonais ? Qu'est le droit de la minorité en présence de la puissance de

la majorité, le droit du soldat devant le pouvoir du chef, le droit du pauvre auprès de la force du riche ?

Rien.

Et remarquez que le fort ne se réclame jamais de la force, mais, lui aussi, du droit. Les forts, sachant bien que les faibles — faibles d'un jour — n'accepteraient pas bénévolement les effets de la force, avoués tels par les forts du jour, ont toujours doré leur « pilule » avec le droit. C'est au moyen du droit invoqué par eux que les tyrans et les foules aveugles qui travaillaient pour leurs maîtres ont conquis par la force. Les individus pris isolément procèdent de même.

Si l'on veut considérer dans le droit la faculté d'agir, le pouvoir de faire, on est bien obligé de conclure que *le droit est uniquement constitué par la force.* Mais alors, à quoi bon parler du droit ? Le droit est donc, lui aussi, un fantôme qui s'évanouit à la lumière de la raison ?

***

L'individualisme, conception réaliste, vériste, ignore le droit comme le devoir et ne connaît que des intérêts et des volontés servis par des forces. « Faites-vous forts pour être libres », dit-il aux hommes.

Ainsi donc les prolétaires — les faibles actuels, de par l'ignorance qui les enserre, — en reconnaissant l'existence du droit, donnent dans la même duperie qu'en proclamant la vie sacrée. Ils n'ont rien à attendre des maîtres de l'autorité possédante ni de ceux de l'autorité représentative. Ergoter sur le droit est du temps perdu, c'est-à-dire la vie perdue. Ils n'auront jamais le droit pour eux tant qu'ils se montreront faibles. S'ils veulent s'émanciper et se satisfaire, c'est en se faisant forts et en mettant leur force en action au service de leur intérêt — de leurs intérêts communs — qu'ils y parviendront.

Le droit et le devoir, en régime de liberté, d'anarchie, feraient place aux conventions entre individus ou associations. Les individus se reconnaîtraient peut-être, si l'on veut utiliser ces mots, des devoirs et des droits, mais combien, pris dans notre sens strictement utilitaire, relatif et variable, d'obligation volontaire et de rémunération, ces vocables sont éloignés de la signification qu'ils ont dans la mentalité des religieux ! Cette libre justice, effectivement contractuelle, variant avec les individus et les groupements, selon les intérêts et les affinités, a bien son point de départ dans l'individu, dans chaque moi, et elle lui est soumise. Les individus qui pratiqueraient cette justice relative ne seraient pas des religieux de La Justice, ce seraient des hommes libres instaurant la toujours muable justice égoïste.

C'est d'un premier acte collectif de justice égoïste que résultera le renversement de la société capitaliste, quand les prolétaires auront enfin compris et appliqué cette idée que leur suggère Max Stirner dans *L'Unique et sa propriété :* « Les ouvriers disposent d'une puissance formidable ; qu'ils parviennent à s'en rendre bien compte et décident à en user, rien ne pourra leur résister : il suffirait qu'ils cessent tout travail et s'approprient tous les produits, ces produits de leur travail qu'ils s'apercevraient être à eux, comme ils viennent d'eux. »

Insoumis à la contrainte du devoir et débarrassé de la trompeuse confiance dans le droit, voilà l'individu capable de liberté, car il a pris conscience de sa force. Il peut évoluer sans crainte au sein des forces associées ou adverses. Mais rien ne permet de supposer que dans un milieu où cette sagesse est conçue et vécue il y ait des forces ennemies, puisque l'antagonisme naît de deux causes qui seraient disparues avec l'autorité : le fanatisme et le malaise économique. L'intérêt bien compris de chaque égoïsme fait qu'il n'y a plus que des forces associées. La concurrence s'harmonise. Les hommes sont devenus aptes à l'association individualiste.

La présente étude a été conçue avec l'objet de donner un aperçu succinct de la doctrine de l'individualisme libertaire et de démontrer que, contrairement au préjugé qui représente l'individualisme comme opposé à toute entente avec autrui, à toute association, la conséquence pratique de la philosophie individualiste est l'association, mais une association sans pareille jusqu'à ce jour, où l'un des associés n'aura ni la tentation, ni la possibilité de « rouler » les autres. On a déjà pu se rendre compte, par l'analyse que nous avons faite de l'individu et de ses rapports avec autrui, que l'association des hommes libérés de droit et de devoir est concevable, et reconnaître que ce genre d'association doit être logiquement le but des efforts des hommes intelligents. Il nous reste à donner une idée théorique aussi précise que possible de ce que serait cette association.

La société capitaliste que nous subissons actuellement est une forme d'association autoritaire, anti-individualiste, où la solidarité est obligatoire (ce qui explique que J.-H. Mackay la qualifie de communiste), comme en témoignent toutes les institutions sociales : législatives, judiciaires, propriétaires, militaires, patriales, etc., etc. Grâce à la logomachie où se complaisent les partis politiques, les collectivistes la qualifient d'individualiste de par la fausse acception du mot « individualisme » signalée au début de cette étude, et ils évitent soigneusement d'ajouter la qualification complémentaire : « autoritaire » ou « bourgeoise », parce que cela consacrerait une distinction là où ils ont intérêt à établir une confusion.

Une société usurpatrice comme la société capitaliste est vouée à la mort que lui donneront ses prolétaires dès qu'ils en auront la *force.* La société collectiviste est une autre forme d'association autoritaire, également anti-individualiste, dont la contrainte solidariste se présenterait sous d'autres formes, évidemment, mais n'en existerait pas moins. Son joug se ferait sentir d'une manière moins féroce : on y paierait moins en mots et plus en subsistances, mais on y supporterait encore, vraisemblablement, des parasites.

Pourrons-nous éluder la période collectiviste pour passer directement à l'association individualiste ? Ou bien sommes-nous destinés par la nature même de notre évolution à connaître le joug décadent du collectivisme ? C'est le secret de demain. Cette dernière hypothèse, pourtant, paraît probable. En ce cas, notre intérêt s'exprimerait dans le souhait de sa proche réalisation, — d'ailleurs préparée, semble-t-il, par le capitalisme lui-même en œuvres organiques, — car cette société aurait ceci d'excellent pour les individus aspirant à l'autonomie, que ses cadres et ses rouages autoritaires seraient relativement faibles et faciles à briser et qu'elle tiendraient prêtes pour le moment de l'affranchissement véritable les organisations de production, d'échange et de consommation nécessaires à l'existence de l'association individualiste. La victoire du collectivisme sur le capitalisme attesterait simplement le désir d'émancipation qui aurait mû imparfaitement le prolétariat. Cependant, et bien qu'il laissât subsister encore des parasites, le collectivisme réalisé marquerait une étape dans la marche vers le seul idéal capable d'être soumis à l'individu, représentant exclusivement sa chose sociale et duquel il ne puisse jamais devenir la chose : l'association individualiste, — l' « association des égoïstes ».

***

Nous avons vu que l'individualisme est nettement opposé à l'association obligatoire qu'impose l'Etat d'aujourd'hui et qu'imposera celui de demain, mais il accepte, que dis-je, sienne propre est l'association librement contractée entre individus. A l'association obligatoire il oppose l'association libre. L'individualiste ne veut point servir à l'association considérée comme fin, sacrifier quoi que ce soit de son individualité à l'intérêt

illusoire de l'association, — principe socialiste et autoritaire. Mais il veut que l'association lui serve, à lui, individu se considérant comme fin ; il veut l'employer selon son intérêt réel, — principe individualiste et libertaire. En résumé, l'association est pour lui un moyen de sa vie, et non le but de sa vie.

Avec le socialisme, religion de La Société (socialisme capitaliste d'aujourd'hui, expression cynique de l'égoïsme asservisseur du bourgeois actuel, du bourgeois possédant — ou socialisme collectiviste de demain, expression voilée du même égoïsme asservisseur de nouveaux bourgeois, les représentants mués en dirigeants), l'individu est sacrifié, au nom d'un prétendu intérêt général ou collectif absolument illusoire, à l'intérêt des possédants ou des dirigeants, des maîtres, des forts, en un mot des puissants. A lui de se rendre aussi fort et aussi puissant que ceux-ci, il lui suffira d'en avoir la volonté agissante pour le devenir ; alors il sera son propre maître, le maître de soi, et, par surcroît, avec la généralisation d'une telle attitude, d'elle-même l'harmonie sera établie dans la société.

Sous le régime socialiste (capitaliste ou collectiviste), préconisé par les prêtres de l'idée religieuse de Société, la prospérité de l'association est le but de la vie de l'individu, la vie de l'individu est le moyen de l'association. Les profiteurs sont dans la coulisse. Avec l'individualisme libertaire, l'individu, enfin irréligieux, n'a plus à s'immoler à l'association, puisqu'il n'y participe que dans la mesure de sa libre volonté et suivant ses besoins. La prospérité de sa vie est le but de son association, son association est le moyen de sa vie. Les profiteurs disparaissent.

Le sacrifice de l'individu au fantôme Société s'obtient par un de ces *bluffs* qui nécessitent chez la victime un « poirisme » absolu : il consiste dans la « subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général ».

L'intérêt général — abstraction — ne devrait jamais être en discordance avec les intérêts particuliers, dont il devrait être l'exacte expression dans un monde bien organisé ; mais en ce cas il serait inutile de l'invoquer. L'intérêt général est donc un mensonge : il n'existe que des intérêts particuliers. Admettons cependant un instant son existence. Il y a bien actuellement divergence entre le prétendu intérêt général invoqué pour obtenir le sacrifice de l'individu — et l'intérêt de celui-ci. Une preuve de cette vérité repose dans ce fait, que les moralistes enseignent aux hommes à « voir plus haut que leur petite personnalité » et qu'ils disent carrément que « le bon citoyen doit subordonner son intérêt personnel à l'intérêt général » (à l'intérêt de La Société, de La Patrie, etc.). Mais cherchez ce que dissimule cet « intérêt général » : les intérêts particuliers des maîtres, de leurs prêtres et autres valets associés dans l'Etat. L'Etat n'est qu'une ridicule église où l'on dit des messes à la « raison collective », l'Etat est encore une « association de malfaiteurs ».

Chaque fois que votre intérêt personnel est en désaccord avec l'intérêt général qu'on vous oppose et auquel on veut vous sacrifier, prolétaires, il vous appartient de rechercher quels parasites bénéficient de la différence : traduite en pécune, elle entre dans leurs coffres-forts.

Enfin, il n'est nul besoin d'insister sur ce que nul ne s'avise de contester, à savoir : que l'homme est un animal naturellement sociable, non seulement par besoin moral et sentimental, mais encore physique, économique et intellectuel. Il est inutile de répéter ce que chacun sait : que l'association multiplie les jouissances de l'homme en même temps qu'elle diminue ses peines. Tant par intérêt réfléchi que par tendance instinctive, l'association se présente donc à l'individu comme un moyen de vivre d'une vie plus large et plus haute.

La sagesse individualiste ne portera pas l'homme à répudier le principe d'association sous le prétexte que jusqu'à ce jour on en a dénaturé le sens, mais, au contraire, elle l'incitera à organiser son association de telle manière qu'elle soit sa chose et qu'il ne puisse être sacrifié au nom de cette chose à l'intérêt d'autrui. — Manuel DEVALDÈS.

N. B. — *Cet exposé de l'individualisme égoïste de philosophie stirnérienne est le résumé de mes* Réflexions sur l'Individualisme *écrites vers* 1900 *et publiées en* 1910. *Comme on le verra par l'étude que je donne plus loin sur le* Socialisme individualiste, *je me suis, depuis, détaché de cette tendance, tout en demeurant, selon moi, foncièrement individualiste.* — M. D.

INDIVIDUALISME (*Anarchisme-harmonique*). — ...Je ne définirai pas l'individualisme. Pour ne pas être tenté, en partant de ma définition, de démontrer que ceci est individualiste et que cela ne l'est pas. Cependant, pour qu'on me comprenne et que je me comprenne moi-même, il faut indiquer, à peu près, ce que j'entends par individualisme... Entre le sens si étroit et si pur du mot qu'il n'y a jamais eu d'individualiste et que Diogène peut refuser ce nom même à son maître Antisthène, et le sens large, immense, infini où M. Charles Maurras lui-même devient un individualiste puisqu'il s'exprime autrement que son voisin aussi royaliste que lui, il y a un certain nombre de sens intermédiaires qui sont les seuls intéressants parce que, seuls, ils disent quelque chose. Dire tout, puisque c'est tout confondre, c'est une façon de ne rien dire. Ainsi, je ne puis pas définir parce qu'individualiste. Mais je dois indiquer dans quel sens je prends, maintenant, le mot individualisme. Je ne prendrai pas le mot dans le même sens que M. Clemenceau. Je ne le prendrai pas dans le même sens que les bourgeois qui vantent leur individualisme. Et même, si des camarades sont surtout préoccupés de questions économiques, je ne me rencontrerai pas avec eux. Je pourrais prendre aussi le mot individualiste dans un sens métaphysique, je pourrais chercher quelle est l'essence de l'individu. Je ne me dirigerai pas non plus de ce côté... Je négligerai donc individualisme bourgeois, individualisme économique, individualisme métaphysique. J'examinerai seulement les différentes sortes, ou plutôt différentes sortes — car je ne suis pas sûr de faire une énumération complète — de l'individualisme éthique.

J'ai employé le mot « éthique », mot savant et peu connu, plutôt que « moral », qui est le mot connu, le mot courant. Parce que je n'aime pas ce dernier terme ou ce qu'il représente à mes yeux. Je considère « éthique » comme le nom d'un genre où je distingue deux espèces : les morales et les sagesses. Et, au nom des sagesses, je condamne les morales. Beaucoup d'individualistes, d'ailleurs, se sont déclarés immoralistes. Je me déclare quelquefois immoraliste. A condition qu'on entende bien que, par cette déclaration, je ne renonce pas à rendre logique et rythmée la conduite de ma vie. Mais j'essaie de rythmer la conduite de ma vie par la sagesse et non par la morale... C'est donc un certain nombre de sagesses individualistes que je vais essayer de distinguer ce soir. Les sagesses individualistes, les individualismes éthiques sont des méthodes pour se réaliser soi-même. Elles nous donnent sur nous-mêmes un certain pouvoir. Mais nul pouvoir n'existe qui ne s'appuie sur un savoir. Aussi, très divergentes bientôt, les sagesses individualistes partent pourtant d'un même point. Tout individualisme éthique commence par la formule de Socrate : « Connais-toi toi-même ».

Lorsque Socrate dit : « Connais-toi toi-même », il veut que je me connaisse, non pas métaphysiquement, non pas dans mon essence, non pas dans ce qui est insaisissable, mais dans ce qui est saisissable ; il veut que je sache ce que je suis, ce que je veux et ce que je peux. La connaissance individualiste de moi-même comprend la double critique de ma volonté et de ma puissance.

Aujourd'hui, c'est surtout par la façon dont ils dirigent la critique de la volonté et la critique du désir que je classerai les divers individualismes qui m'intéressent... Lorsque je me demande ce que je suis, les réponses que je fais sont différentes suivant le moment ou suivant mon tempérament. Historiquement je crois distinguer quatre réponses principales. Je puis prendre parti pour la vie, comme dit Nietzsche, ou je puis prendre parti pour l'humanité. Je puis répondre : « Je suis un vivant » ou « Je suis un homme ». Vous devinerez sans peine que, selon que je ferai l'une ou l'autre de ces réponses, mon individualisme sera très différent. Mais, lorsque j'ai répondu « Je suis un vivant » ou « Je suis un homme », je ne suis pas au bout de mes hésitations. Ceux qui se répondent « Je suis un vivant » se demandent quelle est la plus profonde volonté du vivant, la plus profonde tendance de la vie — car c'est cela qu'ils veulent réaliser. Ceux qui se répondent « Je suis un homme » se demandent quelle est la caractéristique de l'homme, ce qu'il y a de plus particulier dans l'homme, de plus humain, de plus noble — car c'est cela qu'ils veulent réaliser. Schématiquement, nous pouvons trouver encore, chez les uns et chez les autres, deux tendances différentes.

Les individualistes de la vie, de la volonté de vie, les individualistes du plus profond, comme les individualistes de la volonté d'humanité, les individualistes du plus noble, se divisent les uns et les autres en deux catégories. Quand je dis « Je suis un vivant » et que je me demande ce qu'il y a de plus profond chez le vivant, si je m'appelle Nietzsche ou, vingt-quatre siècles auparavant, si je m'appelle Calliclès, je réponds : « Ce qu'il y a de plus profond chez le vivant, c'est la volonté de puissance, la volonté de domination ». D'autres disent : « Ce qu'il y a de plus profond dans le vivant, c'est l'amour du plaisir ». Pour la simplicité de l'exposition, sans nous préoccuper des détails et sans chercher à classer selon l'époque ou selon l'étage, nous appellerons nietzschéisme — parce que Nietzsche est le plus célèbre parmi ceux qui ont pris ce parti — l'individualisme de la volonté de puissance ; et nous appellerons épicurisme — puisque Epicure est le plus célèbre de ceux de cette tendance — l'individualisme de l'amour du plaisir... Ceux qui ont dit : « C'est un homme que je veux être » se divisent aussi en deux tendances. Les uns veulent qu'en eux ce soit la raison qui domine, les autres que ce soit le cœur. Ici aussi, sans nous occuper des époques, nous appellerons stoïciens ceux qui songent à se conduire suivant leur raison, et nous appellerons les autres tolstoïens.

Voici donc quatre formes de l'individualisme éthique bien différentes, au premier aspect du moins, entre lesquelles nous trouverions bien des formes intermédiaires. Nous pouvons distinguer : volonté de puissance, volonté de plaisir, volonté de raison, volonté de cœur. L'une ou l'autre de ces formes de l'individualisme nous paraîtra-t-elle décisivement supérieure ? nous paraîtra-t-elle tout à fait complète ? Y en a-t-il qui réponde entièrement à nos désirs ?

Le nietzschéisme, l'individualisme de la volonté de puissance, au moins à le prendre grossièrement, n'est individualiste qu'au départ... A qui ne respecte pas — disais-je un jour à des nietzschéens qui me refusaient le titre d'individualiste — tous les individus, je refuse le nom d'individualiste. Or, le nietzschéisme ne respecte pas tous les individus. Morale de maître, il admet nécessairement des esclaves. Nietzsche a dit lui-même insolemment : « Pour tout renforcement, pour toute élévation du type homme, il faut une nouvelle espèce d'asservissement. » Et il demande à plusieurs : « Es-tu quelqu'un qui avait le droit de s'échapper d'un joug ? Il y en a qui perdent leur dernière valeur en quittant leur sujétion. » Le nietzschéisme écrase un certain nombre d'individus ; il ne respecte pas tous les individus ; en un certain sens, il renonce à l'individualisme... Mais le maître lui-même restera-t-il un individu ? Le maître dépend de l'image que l'esclave se fait de lui ; il ne reste le maître qu'à condition de frapper l'esprit de l'esclave soit de terreur, soit d'amour et de le tromper. Cette nécessité ne le fait-elle pas dépendant et esclave de tous les esclaves ?

Auguste, l'un des hommes les plus habiles dans la morale des maîtres, dit sur son lit de mort : « Applaudissez, mes amis, la comédie est finie. » Est-ce que vous croyez qu'un homme qui, toute sa vie, joue la comédie, est un homme libre ? Croyez-vous qu'il soit un individu ? Rien ne fausse notre pensée comme le mensonge à notre pensée. Celui qui essaie d'exprimer exactement, qui essaie de dire sa pensée vraie, a beaucoup de peine à ne pas la déformer dans l'expression. Croyez-vous que celui qui s'applique à la déformer dans l'expression ne la déformera pas ensuite dans la réalité ? Croyez-vous que son mensonge ne dévorera pas sa vérité et que son masque ne rongera pas son visage ?... L'individualiste de la volonté de puissance, s'il se joue dans l'abstrait, je ne sais ce qu'il devient, — Nietzsche n'a jamais fait de politique, — mais, s'il se joue dans le concret, s'il essaye de vivre sa doctrine, il devient le plus servile des hommes, l'esclave de tous ses esclaves. Le nietzschéisme ne me satisfait pas puisqu'il me rend moins individu que bien des doctrines qui ne se croient pas individualistes. Vais-je trouver le salut ou du moins une satisfaction plus grande dans l'épicurisme, dans la doctrine de la volonté de plaisir ?

S'il s'agissait de courir au plaisir dès qu'il se montre, de courir à n'importe quelle volupté, je serais encore bien esclave. Je me jetterais souvent sur un appât qui cacherait un piège et déclencherait un ressort de douleur ; je passerais ma vie dans les regrets, dans l'inquiétude, dans les tourments. Mais aucun individualiste n'a entendu ainsi l'amour du plaisir. Le plus ancien historiquement, le fondateur de la doctrine, Aristippe, déclare déjà que la grande vertu du philosophe est la maîtrise de soi. Il disait : « Je possède Laïs : elle ne me possède pas. » Cette maîtrise de soi peut créer une certaine liberté et un individualisme durable... Epicure va beaucoup plus loin. L'analyse des désirs telle qu'Epicure l'a faite est un des chefs-d'œuvre de la philosophie de tous les temps. Epicure distingue en nous trois sortes de désirs. Les uns sont naturels et nécessaires, comme le besoin de manger ou comme la soif. D'autres sont naturels sans être nécessaires, comme le désir de varier mes aliments. D'autres enfin ne sont ni naturels ni nécessaires, comme le désir de porter un bout de ruban à sa boutonnière ou d'asseoir ses fesses sur un fauteuil d'Académie.

Epicure nous dit : Il faut satisfaire les désirs naturels et nécessaires. En les satisfaisant nous obtenons des plaisirs absolus, des plaisirs qui ne peuvent pas être augmentés. J'ai faim et je mange selon ma faim ; j'ai soif et je bois selon ma soif : voilà des plaisirs inaugmentables. Mais si nous nous en tenons aux désirs naturels et nécessaires, il faut si peu de chose pour être heureux. Les désirs naturels et non nécessaires, comme l'amour, comme le goût de la variété dans les aliments ou les boissons, ne nous donnent pas un plaisir réel ; ils apportent de la variété dans le plaisir, mais ne créent pas de plaisirs nouveaux. Il faut les satisfaire quand l'occasion nous offre facilement leur objet ; il faut les mépriser dès qu'ils nous engageraient dans quelque embarras et dans quelque difficulté... Les désirs qui ne sont ni naturels ni nécessaires sont nos ennemis. Ceux-là, il faut nous en débarrasser complètement. Sans quoi nous ne pouvons espérer aucun bonheur ni aucune liberté... Cette méthode, dit Epicure, nous rendra heureux autant que peuvent l'être les dieux que nous ima-

ginons. Lorsque je n'ai pas faim et que je n'ai pas d'indigestion, lorsque j'ai mangé à ma faim et pas plus que ma faim, lorsque je n'ai pas soif, lorsque je ne souffre de rien, lorsque je n'ai ni trop chaud ni trop froid, je suis un être parfaitement heureux.

Pourquoi suis-je parfaitement heureux ? Parce que le bonheur est l'activité naturelle de tout notre être. C'est l'activité naturelle et facile de tous nos organes, organes physiques d'abord, organes internes ensuite... D'après Epicure, les plaisirs du corps sont premiers. Les joies de l'esprit ne peuvent venir qu'ensuite ; elles s'appuient, comme sur une base nécessaire, sur les plaisirs de corps. Notre esprit n'est d'une activité belle et joyeuse que si notre corps a reçu les faciles satisfactions qu'il exige. Cependant, ces plaisirs de l'esprit, fils des plaisirs du corps, sont des fils plus grands que leurs pères. Et voici qu'Epicure arrive, grâce à la doctrine de ce qu'il appelle le plaisir constitutif, à supprimer toute douleur. Nous supprimons d'abord la douleur en satisfaisant les désirs naturels et nécessaires. Mais si, par hasard, nous ne les pouvons satisfaire, pourvu que nous soyons montés jusqu'où monte Epicure, nous restons encore heureux. Si j'éprouve une douleur dans une partie de mon corps, cela ne m'empêche pas d'avoir d'autres organes qui agissent librement et dont je puis jouir. Sur ces organes je porte mon attention au lieu de la donner stupidement à l'organe qui souffre... N'élargissons pas nos maux inévitables. Pas de malheur suggéré et artificiel. Il y a toujours en nous des joies multiples et c'est à ces joies qu'il faut nous donner, non aux douleurs. Etres complexes, penchons-nous, pour la cueillir, vers la richesse de nos joies et laissons se faner, négligée, la pauvreté de nos douleurs...

L'épicurien arrive à accumuler ses plaisirs, à jouir de tous ses bonheurs d'hier comme de ceux d'aujourd'hui et de demain. Sous cette immensité de bonheur, il cache les petites douleurs qu'il ne peut éviter, ou plutôt il en fait encore de la joie. Dans cet océan de joie, une goutte d'amertume ne peut qu'augmenter le bonheur en lui donnant une saveur plus piquante. Ainsi l'épicurisme bien compris, élevé jusqu'où l'élève Epicure, c'est, en effet, le bonheur continuel, la liberté d'esprit continuelle, l'indéfectible individualisme.

Soit parce que certains Epicuriens avilissaient la doctrine d'Epicure, soit parce qu'il y avait quelque chose d'un peu équivoque dans les mots dont le maître même se servait, d'autres individualistes ont combattu cette doctrine. Les Stoïciens se sont toujours dressés contre les Epicuriens... Les Stoïciens veulent qu'on obéisse à la raison et non au plaisir. Remarquez que l'obéissance au plaisir, après l'analyse du désir telle qu'elle a été faite par Epicure, est bien aussi soumission à la raison. Le stoïcisme et l'épicurisme diffèrent dans les mots plus que dans les choses... Le Stoïcien veut que j'obéisse à ma raison. De même que la recherche du plaisir direct et certain épicurisme compris d'une façon étroite ne me laisserait aucune liberté ; de même le stoïcisme, compris d'une manière étroite, ne me laisserait ni grande liberté ni grand individualisme. Mais les grands Stoïciens : Zénon, Cléanthe, Epictète ne l'ont pas compris ainsi. Encore qu'ils mettent l'accent sur l'obéissance à la raison, ils sont des êtres complets, ils sont des hommes. Quand la raison ne s'y oppose pas, qui doit tout régler, ils veulent que nous obéissions aussi à nos instincts et à notre cœur.

Qu'est-ce que la raison commande, d'après les Stoïciens ? D'être harmonieux, de suivre la nature. Mais la nature humaine est chose complexe et la raison elle-même nous éloigne de supprimer nos richesses... Les Stoïciens disaient : « L'homme est naturellement ami de l'homme. » Qu'est-ce que cette façon de comprendre la nature sinon l'obéissance au cœur ? Les Stoïciens disaient que nous devons être des harmonies. Une harmonie ne se forme pas d'une seule note, d'une seule tendance ; nous devons donc concilier en nous des tendances multiples. Seulement, les Stoïciens veulent que nous établissions une puissante hiérarchie intérieure et que nous maintenions la raison au-dessus de tout. Ces Stoïciens, par exemple, qu'on accuse de manquer de cœur, ont les premiers inventé le mot charité, mot devenu bien laid, devenu, dans la décadence chrétienne, le synonyme de l'aumône, avilissante pour deux êtres. Mais primitivement charité signifie grâce, exprime l'amour avec tout son cortège de spontanéités et de sourires. Ce sont les Stoïciens qui, les premiers — je traduis mot à mot une parole de Cicéron — ont inventé « la vaste charité du genre humain », c'est-à-dire l'amour pour tous les hommes.

Epicure donnait une grande place au cœur. Les Epicuriens sont célèbres par leurs amitiés... Seulement l'Epicurien n'aime que ses amis, tandis que le Stoïcien répand sur tous les hommes son cœur généreux. Vous voyez combien les Stoïciens se rapprochent de ceux que j'appelais tout à l'heure les Tostoïens, de ceux qui cherchent dans leur cœur la chaleur de la vérité... A comprendre l'épicurisme étroitement, on supprimerait le cœur et la raison. A comprendre étroitement le stoïcisme, on supprimerait le cœur et l'instinct. A comprendre étroitement le tolstoïsme, on supprimerait l'instinct et la raison. Mais jamais, sauf des disciples naïfs et étroits ou des ennemis partiaux, personne n'a compris ainsi une grande doctrine... Tolstoï, tout en faisant appel au cœur, accorde une grande place à la raison, à la critique, à la lumière Il n'y a pas dans l'être humain de chaleur véritable sans lumière, ni de lumière véritable sans chaleur. Nous ne pouvons pas admettre l'une quelconque de ces doctrines prise dans un sens étroit et exclusif. Mais n'importe laquelle, si nous lui laissons le sourire, la largeur, l'équilibre que lui ont donné ses meilleurs partisans nous conduit à la vérité individuelle... Le parti pris, chez les doctrinaires, est certainement dans les mots plus que dans les choses. Ils discutent parce que les uns mettent l'accent ici et que les autres le mettent là. Qu'importe s'ils arrivent à la vérité totale...

« Je veux être un homme complet. Je veux être, dans un corps d'homme, une vérité d'homme, une lumière et une chaleur d'homme, un cœur et une raison d'homme. » Il faut arriver à s'harmoniser. Il faut arriver à trouver tout en soi et à tout respecter. Telle est bien la pensée des premiers Stoïciens lorsqu'ils conseillaient : Vis harmonieusement. » Peu importe la forme d'individualisme d'où je pars si j'arrive au sommet d'où l'on voit tout l'horizon. Pendant que je monte je suis sur une côte ou sur l'autre ; une partie du sommet me reste cachée. Mais, par les différents sentiers sur les deux côtés, on arrive à la crête hautaine d'où se découvre tout l'horizon et toute la vaste vérité... Même le nietzschéisme que nous semblons avoir rejeté complètement pourrait se défendre. Nietzsche s'est arrêté en chemin. Qui nous empêche de continuer la route négligée ? Le chemin que Nietzsche n'a pu finir, ceux qui se sentent attirés vers le sentier de Nietzsche, qu'ils l'achèvent donc. Il y a une façon de comprendre la volonté de puissance qui est très belle ; il y a même plusieurs façons très belles et très complètes de la comprendre. La volonté de puissance, erreur si elle doit s'exercer brutalement sur d'autres hommes, devient vérité si c'est moi-même que je veux dominer, que je veux créer. Elle devient aussi vérité si cette domination je veux l'exercer sur la nature des choses et non plus sur mes semblables. Voici deux méthodes pour continuer Nietzsche, le compléter, le rendre un aussi bel individualiste qu'Epicure ou que les grands Stoïciens et les grands cœurs... Que chacun prenne, suivant son tempérament et les dominantes de sa jeunesse, le chemin qui lui agrée. Pourvu que sa

vaillance dure et qu'il ne se laisse pas tomber aux premières étapes, il arrivera au sommet, il arrivera à la vérité totale, à la liberté rythmée de son cœur et de sa raison. Il arrivera à l'harmonie complète de l'individualiste complet. — HAN RYNER.

INDIVIDUALISME (*Anarchisme individualiste*). — L'individualisme anarchiste renferme plusieurs tendances, qui s'échelonnent de l'individualisme anarchiste « expropriateur » (Bonnot, Renzo Novatore, etc.) à l'individualisme anarchiste quiétiste (Han Ryner). Toutes les écoles de l'individualisme anarchiste sont cependant d'accord sur ce point fondamental : qu'elles considèrent l'unité individuelle comme la cellule de toute totalité ou collectivité sociale, de toute association — qu'elles nient la nécessité de l'Etat comme régulateur et modérateur des rapports entre les hommes et des accords qu'ils peuvent passer entre eux, — qu'elles rejettent tout contrat social et unilatéral, — qu'elles défendent la liberté sexuelle, — qu'elles situent *dans le présent* et non *dans le devenir* (autant qu'il leur est possible de le conquérir) la réalisation de leurs diverses aspirations.

On appelle aujourd'hui « individualisme anarchiste » une synthèse des conceptions énoncées par les américains Josiah Warren et Benjamin R. Tucker, les allemands Max Stirner et John Henry Mackay, les français E. Armand et Pierre Chardon, etc., pour ne citer que les noms les plus représentatifs du mouvement individualiste anarchiste. Economiquement parlant, Josiah Warren, Benjamin R. Tucker et Clarence Lee Swartz (ce dernier s'étiquette « mutualiste ») sont manifestement influencés par Proudhon et le reconnaissent.

L'étude de cette synthèse permet de se rendre très rapidement compte des principales revendications formulées par la plupart des individualistes anarchistes :

— Règlement des rapport qu'ils peuvent entretenir entre eux (intellectuels, économiques, éthiques, récréatifs, etc.) au moyen de contrats passé sans recours à une forme d'Etat quelconque. Ces contrats sont *résiliables*.

— Possession à titre inaliénable du moyen de production par le producteur, association ou isolé, dès lors que c'est l'isolé ou l'association qui le fait valoir par ses propres moyens et à ses risques et périls.

— Le produit au producteur — association ou isolé — et liberté absolue d'en disposer à sa guise sans passer par une filière administrative imposée ou un organe central.

— Emission libre d'une monnaie-valeur d'échange ayant cours uniquement parmi ceux qui veulent s'en servir.

— Pleine et entière faculté d'association *volontaire* dans tous les *domaines*.

— Garantie de non immixtion d'un individu quelconque ou d'un pouvoir central dans la vie privée des personnes ou le fonctionnement intime des associations.

— Toute liberté de concurrence entre les personnes et les associations, avec équilibre garanti au point de départ, de sorte que le producteur ne tombe pas au rang de manœuvre et que le consommateur ne soit pas contraint d'accepter une utilité de qualité inférieure.

— La garantie de non intervention dans le fonctionnement des associations d'ordre sentimental ou sexuel, quelles que soient leurs modalités et pourvu qu'on y adhère et qu'on s'en retire à son gré.

— Pleine et entière faculté d'expression, de diffusion, de publication de la pensée et de l'opinion, par l'écrit ou la parole, en public ou en privé.

— Autonomie, intégrité, inviolabilité de la personne humaine, — de l'unité sociale, — de l'Individu — homme ou femme — comme la base, la raison d'être et la fin des rapports entre les terriens, où qu'ils habitent et quelle que soit leur race.

Les individualistes anarchistes, en général, comptent beaucoup plus sur l'éducation et sur l'exemple que sur tout autre facteur pour parvenir à leurs revendications.

En général, les individualistes anarchistes veulent que chacun « reçoive selon son effort », — cérébral, physique ; mental, sentimental ; psychique, musculaire (c'est-à-dire la capacité des différentes manifestations de l'organisme individuel), mais ils considèrent comme individualistes les communistes anarchistes « non-sociétaires », c'est-à-dire qui font du communisme une question d'association locale, temporaire, relative, particulière.

Il va sans dire que les individualistes anarchistes, sympathiques au « débrouillage » et à « l'illégalisme », ne considèrent ces *pis-aller* que par rapport à une société où le contrat social est imposé. Là où n'existent ni domination du milieu ou de l'individu sur l'unité humaine ou vice-versa, ni exploitation de l'unité humaine par l'individu ou le milieu, ou vice-versa, — faculté absolue de vivre isolément ou en association sans contrôle ni contrainte extérieure, — ni « le débrouillage » ni « l'illégalisme » n'ont de raison d'être, d'exister.

On me dira que dans un milieu constitué de telle sorte, que les outils de travail ou les engins de production sont conçus et confectionnés exclusivement en vue de favoriser ou d'intensifier la production multitudiniste, de faire prédominer la production grégaire sur la production individuelle, — il n'est pas possible que le producteur jouisse intégralement ou dispose à son gré, ce qui revient au même, du produit de son travail ou du résultat de son effort. Je ne le conteste pas. Mais la civilisation que nous subissons n'est pas une « civilisation anarchiste » et il ne me vient pas à l'esprit de contester la difficulté de réalisation d'un milieu individualiste de grande envergure dans le milieu social actuel. Aussi en conclurai-je que dans l'ambiant social d'aujourd'hui, l'individualiste se sent un inadapté Comme il est persuadé que la tendance à une liberté plus intégrale ne peut se faire jour que si « l'être » n'est pas étayé par « l'avoir », il se considère en état de légitime défense ou de résistance, déclarée ou occulte, contre toute organisation sociétaire qui impose au producteur de renoncer à la jouissance ou à la libre disposition complète du produit de son effort, du résultat de son labeur.

L'individualiste n'entend pas non plus que le troupeau solutionne pour lui sa question économique : il veut la résoudre lui-même, par lui-même, pour lui-même. Ne lui inspirent aucune confiance les systèmes qui tendent à remplacer l'exploitation économique de l'homme par son semblable, par l'exploitation économique de l'unité humaine par la collectivité. C'est l'exploitation qu'il faut détruire et non la méthode qu'il faut modifier.

L'individualiste est celui qui se préoccupe en premier lieu de sculpter sa propre personnalité. C'est un artiste. Il envisage la vie, sa vie, comme une œuvre d'art, c'est-à-dire comme une statue, un tableau, un poème qu'il n'a jamais fini de polir, de tailler ou de retoucher, quelles que soient la perfection ou la mise au point des ébauches ou des esquisses déjà obtenues, déjà achevées. L'individualiste n'est pas un ouvrier — un exécuteur seulement ; mais un artiste aussi, un créateur. Une société individualiste n'est concevable qu'à la condition que tous ses constituants, à tous les points de vue et dans tous les domaines, soient et des artistes et des artisans, jamais des manœuvres ou des automates, ce qui est le contraire de l'actuel « esprit de troupeau ».

Pour que l'individualiste croisse, grandisse, se développe, s'épanouisse, il lui faut le grand air, les champs et les fleurs de la terre, les étoiles et l'azur du ciel, le commerce intellectuel, la fréquentation affective de celles, de ceux qui veulent comme lui se former une personnalité originale. Pour que se forme et prenne cons-

cience son être intérieur, force lui est de s'assimiler toutes sortes d'utilités extérieures, de vagabonder à droite, à gauche, butinant sur les fleurs qu'il peut rencontrer sur sa route le suc qui servira à la confection, au parfum du miel de sa vie personnelle. Rien de ce qui touche à l'individuel, de près ou de loin, ne lui est étranger. Il trouve du plaisir à voir se multiplier le nombre de ses camarades, il fait donc de la propagande. N'est-il pas vraisemblable que, parmi les derniers vènus aux idées qui lui sont chères, il rencontre des compagnons de concert avec lesquels il recommencera, demain, telle expérience qui, hier, échoua — faute d'aptitudes ou d'affinités des associés qu'il s'était adjoints ?

L'analyse des différentes tendances de l'individualisme anarchiste n'est pas possible si on ne tient pas compte de ces remarques.

Quant au reproche fait aux individualistes anarchistes de se comporter en « anarchistes bourgeois », ceux qui l'énoncent oublient que le bourgeois reste toujours et quand même un pilier de *sa* société, la société bourgeoise, où il n'occupe *son* rang social que grâce au système autorité-exploitation Même quand il s'évade des préjugés et des conventions sociétaires, il le fait en hypocrite, en tremblant, en valet des mœurs sociales, en exaltant publiquement les chaînes sociales qu'il brise en privé. — E. ARMAND.

INDIVIDUALISME (Mon). — Je suis. Apparence, phénomène ; ou bien réalité, qu'importe. Je suis, c'est-à-dire que je me sens exister comme distinct du milieu. Je me sens : un individu.

J'ai des besoins. Les satisfaire me donne de la joie, du bonheur. Mon bonheur se mesure à la possibilité de satisfaction, à ma puissance. Ma peine, ma souffrance, est la mesure exacte de mon impuissance. Mon activité, qui a pour but constant, la conquête du bonheur, s'exerce à la fois sur le monde minéral, végétal, animal et sur les autres individus de mon espèce. Mais tout, dans l'Univers, lutte, envahit, absorbe. Malheur aux faibles. Seul, j'ai : tout, comme ennemi. Aussi, je recherche la société des autres individus, trop faibles aussi pour vivre seuls. Je passe contrat avec eux. Un contrat qui soit susceptible d'augmenter notre puissance à tous, qui, par conséquent, sauvegarde notre indépendance. Mon contrat, c'est une assurance contre l'intervention des autres Hommes dans ma recherche du bonheur. C'est le seul *contrat social* que je peux accepter. Mais je passe d'autres contrats avec des individus désireux comme moi de conquérir telle ou telle jouissance. Le but atteint, le contrat cesse.

Dans la société actuelle, il existe un « contrat social ». Je n'ai pas été appelé à en discuter les termes. Je ne l'accepte pas. Même quand une clause m'est favorable. Ce contrat, on me l'impose. Selon les circonstances, j'en dénonce l'arbitraire. Je lutte pour son abolition. Faible, j'emploie la ruse. En attendant que plusieurs faiblesses s'unissent, pour refuser la reconnaissance des « lois », je désobéis seul, en évitant : le gendarme, le juge, le soldat. Ce contrat unilatéral est basé sur la Force ou le Sophisme. Sa seule réalité réside dans l'ignorance des individus à qui on l'impose. Ceux-ci étant de beaucoup le plus grand nombre, il est évident qu'ils pourraient être la force. Leur acceptation vient de ce qu'ils croient le contrat juste. Cette croyance vient de ce qu'ils n'examinent pas les « valeurs sociales » : Dieu, Patrie, Intérêt général, etc. ; et les Lois qui en découlent : Morale ; Service Militaire, guerre ; Propriété, paupérisme moral et matériel. Aussi la forme principale de résistance et de lutte des individualistes à ma façon, porte-t-elle sur la provocation à l'examen.

Montrer le mensonge des termes, le sophisme des raisonnements, c'est saper l'organisation imposée. Tendre les esprits vers la recherche des contrats libres et préparer la rupture définitive, violente ou non du contrat autoritaire, telle est notre propagande. En résumé : Hors l'autorité, vivre le plus intensément possible, tout de suite, aujourd'hui ; et préparer pour demain un terrain plus riche en expériences. — A. LAPEYRE.

INDIVIDUALISME (*Socialisme-individualiste*). — L'expression de « socialisme individualiste » commence à entrer dans le langage courant de la sociologie, et il faut s'en réjouir. Son adoption plus étendue fera cesser une équivoque. L'idée qu'elle contient, si elle se répand, anéantira progressivement le sectarisme entretenu par tous ceux qui vivent de la division des esclaves et règnent grâce à elle sur des troupeaux ignorants et incompréhensifs, absurdement dressés les uns contre les autres dans une querelle de mots, malgré leurs intérêts communs, au grand bénéfice des exploiteurs et dominateurs de toutes catégories.

D'aucune opposent constamment « individualisme » à « socialisme ». Dans ma pensée, « individualisme » s'oppose à « religions » ; il ne s'opposerait à « socialisme » que dans le cas où l'on entendrait par ce vocable la religion de la société. « Individualisme », dans le sens où je l'entends personnellement, est un mot qui exprime l'indépendance de l'individu par rapport aux idées abstraites auxquelles les hommes se subordonnent comme à des réalités supérieures à eux-mêmes.

Le socialisme est une forme d'association. Or, j'ai déjà expliqué dans mes *Réflexions sur l'Individualisme* que l'individualisme n'est pas le contraire de l'association, pourvu que celle-ci soit fondée, non sur le sacrifice de l'individu (sacrifice toujours accompli au bénéfice de profiteurs quelconques), mais sur les services réciproques des individus. Le socialisme que préconise un individualiste socialiste est une forme d'association qui offre cette seconde caractéristique et est dépourvue de la première. Si l'adhésion au socialisme qu'on sollicite de l'individu nécessite une mentalité religieuse, imbue d'une religion de la société, l'individualiste sera contre ce socialisme-là. Mais il ne sera pas contre tout socialisme *a priori*, notamment contre celui qui, loin de l'appauvrir, enrichirait son individualité de libertés nouvelles.

Car le mot d' « individualisme » signifie encore pour moi : « culture et épanouissement de l'individu ».

J'ai aussi montré que c'est dans le domaine moral, domaine intérieur absolument personnel, qu'il faut situer la solitude de l'individualiste. Ce qui est une autre manière de dire que, d'une façon constante, c'est à « religion », non à « socialisme » que s'oppose « individualisme ».

Donc, un individualiste pourra être socialiste, à une condition : qu'il ne s'agisse pas d'un socialisme religieux, d'une religion de la société considérée comme sacro-sainte, ce socialisme-là devant être forcément destructeur de l'individualité, puisqu'il exigerait des sacrifices absolus, c'est-à-dire sans compensation.

Tel que je le conçois, l'individualisme est la doctrine qui traite de la culture de l'individu en vue de son épanouissement. Il représente une méthode de pensée, d'action et de vie partant de l'individu pour aboutir à l'individu. Il est intégral en ce sens qu'il assure à l'individu, outre les jouissances que celui-ci peut tirer de lui-même, toutes les jouissances communes, que peut dispenser la société et dont l'individu serait privé s'il vivait isolé. Il est différentiel en ce sens que, la satisfaction de ses besoins primordiaux lui étant garantie, l'individu peut s'épanouir en toute originalité, aller jusqu'au personnalisme.

***

Mon individualisme n'est pas antisocial *a priori*. Il ne l'est qu'accidentellement. Il le sera chaque fois que la société se montrera anti-individualiste, comme c'est

presque toujours le cas dans la société bourgeoise, comme ce pourrait l'être souvent dans une société socialiste fondée sur des bases socialement religieuses. Il ne le serait pas dans une société socialiste individualiste.

A l'encontre de ce qu'on est convenu d'appeler l'individualisme bourgeois (et qui n'a rien d'individualiste selon ma définition), à l'encontre des Spencer, des Yves Guyot et de leurs semblables, je n'entends pas par « individualisme » le particularisme (mot qui remplacerait avec avantage « individualisme bourgeois ») dans l'effort de l'homme pour réaliser des richesses extérieures — au bénéfice d'une minorité de privilégiés. Par ce vocable, je puis entendre plusieurs choses différentes, mais qui toutes concourent à la souveraineté effective de l'homme sur soi-même pour la floraison de ses richesses intérieures, — souveraineté effective et non plus seulement théorique comme sous le régime bourgeois ou dans la doctrine des anarchistes mystiques lorsqu'ils bâtissent, sur le papier, leur idéal social.

Le soi-disant individualisme des bourgeois, qui n'est que le pur et simple antiétatisme du petit rentier ou du paysan avare suscité par la note du percepteur, cependant motivée par les nécessités du maintien de *leur* société : la société capitaliste ; ou l'antiétatisme de l'industriel grommelant devant un procès-verbal de l'inspecteur du travail dressé contre lui parce qu'il se fout comme de sa première chemise de la sécurité de *ses* ouvriers, ses esclaves, — ce prétendu individualisme, avec sa panacée « concurrence », voire « libre concurrence », son hypocrite formule du « laissez faire » et son ablation du cœur de l'homme, voire du cerveau de l'homme, me fait l'effet d'une doctrine d'épiciers bassement égoïstes. Rien de mieux que l'expression de « socialisme individualiste » pour combattre son mensonge.

***

La noblesse du but de l'individualisme réel, de l'individualisme libertaire, ne fait pas dédaigner par celui-ci la question du ventre, — en quoi se résume *exclusivement*, en somme, le souci du bourgeoisisme, de la doctrine du privilège, — car il sait que « ventre affamé n'a pas d'oreilles » et que tant qu'aura lieu la lutte odieuse entre les affamés pour le pain quotidien, ils n'écouteront aucun appel en faveur d'une vie plus haute ; mais il met le ventre à sa place. Et, en conséquence, il ne saurait attacher une importance exagérée — l'importance primordiale que les poètes, les rêveurs de l'anarchie mystique leur attribuent — aux moyens d'assurer aux hommes ce pain quotidien.

Pour un esprit logique et raisonnant selon la méthode scientifique, il n'existe qu'une sorte de moyens : les moyens *efficients*. Si, pour que ces moyens soient efficients, il faut employer une certaine dose d'autorité, qu'on emploie l'autorité. Pourquoi pas ? L'autorité qui instaure la justice n'est pas la même que celle qui maintient l'injustice. Il faut être possédé d'un monstrueux esprit de sectarisme pour les mettre dans le même sac.

L'individualisme réel, tel que je l'ai défini, veut assurer le pain à chacun et pour cela il n'est qu'un moyen opérant : le socialisme, c'est-à-dire un communisme rationnel limité au point où il cesserait de servir l'individualité humaine ; car le socialisme individualiste n'entend pas créer de nouveaux parasites et de nouvelles dupes, et donc ne consent pas au communisme intégral des produits du travail. D'une part, la nécessité du travail s'impose à l'homme avec la force d'une loi naturelle et c'est faire œuvre de justice que de veiller à ce que le fardeau n'en tombe pas exclusivement sur les épaules des meilleurs au bénéfice des pires. D'autre part, le socialisme individualiste conservera à l'individu, dans l'intérêt bien compris de ce dernier, la nécessité de l'effort. L'effort est légitimement demandé lorsque tous les travailleurs ont la garantie d'un accès égal à tout le savoir acquis et à tous les moyens de production disponibles.

L'individualisme veut que la société assure à tous les hommes ces moyens d'existence par le travail, sans lesquels le mot de « liberté » est une sinistre moquerie. C'est là une tâche à laquelle la société bourgeoise, prétendûment soucieuse de l'individu, a fait complètement faillite ; on peut le dire en toute assurance quand on a vu, par exemple, de 1919 à 1926, en Grande-Bretagne, le nombre des chômeurs varier entre 1 et 2 millions sur une population d'environ 40 millions d'habitants.

***

Si l'œuvre individualiste consiste en la culture de l'être humain pour l'épanouissement de ses facultés les plus nobles, pour la floraison des virtualités qui sont en lui, il faut que les racines de la plante humaine puisent en un certain sol le suc nourricier nécessaire à un tel épanouissement, à une telle floraison. Le sol, c'est le socialisme individualiste. Le suc nourricier, c'est la liberté. Mais, spécifions : la liberté positive. Non pas la liberté métaphysique, illusoire, des théoriciens de l'hypocrite antiétatisme des bourgeois. Pas davantage celle du puéril anarchisme mystique, liberté latente qui surgira comme une aimable fée dès que la révolution sera faite et ensuite demeurera immanente.

Ce suc nourricier, c'est la liberté que poursuit l'individualiste libertaire tel que je le conçois, se trouvant en cela d'accord avec le socialiste éclairé : la liberté-puissance, la liberté-pouvoir de faire, qui ne saurait exister sans une garantie que seule une société organisée — et organisée pour la justice — peut procurer ; la liberté qui n'est pas plus immanente que latente, la liberté qu'on fait et qu'on instaure et dont le synonyme est puissance ou pouvoir.

Les moyens de l'instaurer pourront, aux yeux des fidèles de la liberté mystique, sembler être le contraire de la liberté. Naturellement. Non moins naturellement, les bénéficiaires de tout acabit de l'ex-autorité bourgeoise détrônée diront que la liberté est morte. Certainment, défunte sera *leur* liberté... de priver les autres de liberté.

Mais, en dehors de ce que nos rêveurs ont une conception mystique de la liberté et que les bénéficiaires de l'autorité de privilège ont intérêt à entretenir la conception fausse de la liberté qui leur assure automatiquement des privilèges, le fait futur (d'ailleurs déjà constaté en Russie) que la liberté positive n'apparaîtra pas immédiatement aux yeux des rêveurs de l'anarchie mystique après une révolution s'explique par cette raison que rien, en matière d'évolution sociale, même sanctionnée par la révolution, ne se réalise brusquement. Si une mesure libératrice est imposée sans qu'elle soit mûre depuis longtemps dans les esprits, c'est-à-dire si elle n'a pas été préparée par l'éducation, un retour en arrière ne tardera pas à se produire. Puisqu'on demandait la liberté, c'est qu'elle n'existait pas ; il fallait donc la créer ; mais il ne suffit pas pour cela de dire : « Nous sommes libres ! »

A part des obstacles à sa propre liberté que l'homme porte en lui-même, il existe les ennemis extérieurs de la liberté réelle. Ceux-ci doivent être matés aussi bien que ceux-là surmontés. Et parmi ces ennemis extérieurs, chose triste à dire, on trouve non seulement les anciens bénéficiaires de l'ordre de choses qu'on a cherché à abolir et leurs esclaves abrutis, mais encore ces visionnaires qui entretiennent une conception mystique de la liberté, qui pensent qu'elle existe à l'état latent — où ? dans l'air ? — et que le coup de baguette magique d'une révolution, voire le simple désir de la liberté entretenu par une infime minorité d'individus, va la faire surgir.

Il est de première nécessité d'abolir dans la mentalité des humains de bonne volonté transformatrice cette

conception mystique de la liberté pour y substituer sa conception réaliste : la liberté-puissance, la liberté-pouvoir de faire, la liberté positive.

En principe, l'avènement de cette liberté réelle ne peut être efficacement préparé que par l'éducation, une éducation individualiste libertaire généralisée accomplie dans le sens exposé ici. Un essai d'imposer cette liberté réelle peut être fait brusquement, comme en Russie ; mais on connaît les résultats de cette méthode. Les divers ennemis précités de la liberté réelle, les uns consciemment, les autres inconsciemment, ont forcé les détenteurs de l'autorité révolutionnaire à fins libératrices à rétablir jusqu'à un degré relativement élevé l'autorité de privilège Nous nous trouvons ici dans un cercle vicieux : on ne peut instaurer la liberté positive parce que l'éducation individualiste libertaire n'a pas été faite, et l'éducation individualiste libertaire ne peut être faite parce que la liberté positive n'a pas été instaurée.

La seule manière de sortir de ce cercle est d'extirper préalablement de la mentalité des esclaves la conception mystique de la liberté. La culpabilité des bourgeois dans l'entretien de cette conception est évidente ; mais cela s'explique par le fait qu'ils en profitent. La responsabilité des anarchistes purs ne l'est pas moins aux yeux d'un individualiste partisan du socialisme individualiste ; et chez eux cela ne s'explique que par l'aveuglement et le sectarisme.

Le socialiste éclairé, lui, sait que la liberté n'est ni latente ni immanente, mais qu'elle est à créer et qu'une fois créée elle est susceptible de disparaître. Et il sait comment on la crée et comment on la protège. Ce sont les socialistes éclairés alliés aux individualistes libertaires (si ceux-ci pouvaient devenir, par leur nombre accru, une force agissante) qui donneront à la généralité des individus la liberté réelle. Ce qu'il nous faut, c'est l'esprit d'organisation rationnelle du socialisme associé à l'esprit d'indépendance rationnelle de l'individualisme ; c'est leurs deux doctrines combinées pour donner satisfaction au ventre, au cœur, à l'intelligence de l'homme.

D'une part, un individualisme qui épouserait le socialisme parce qu'il connaîtrait la nécessité de faire sa part au monstre extérieur, sous peine d'être dévoré par lui, mais en réduisant cette part au minimum indispensable. D'autre part, un socialisme qui épouserait l'individualisme parce qu'il saurait que sans ce dernier il n'aurait aucune raison d'être.

***

Cet individualisme socialiste, ce socialisme individualiste, il aura un jour sa place au soleil de l'évolution.

Et il aura eu des précurseurs.

Ce fut en somme l'idée de cet individualiste de distinction qu'était Oscar Wilde, idée qu'il développa dès 1890 dans *L'Ame de l'Homme dans le Socialisme*. La Suédoise Ellen Key, aussi profondément individualiste, s'est proclamée socialiste dans son opuscule : *Individualisme et Socialisme*. Notre ami le docteur Proschowsky a été l'un des premiers en France à militer pour le socialisme individualiste. Lacaze-Duthiers a écrit des pages d'une grande clairvoyance sur l'accord nécessaire de l'individualisme et du socialisme dans l'intérêt de l'individualité humaine. Bertrand Russell est lui aussi un socialiste individualiste. Le socialiste Eugène Fournière a développé la thèse ici soutenue dans son *Essai sur l'Individualisme*. Et certaines réponses à l'enquête ouverte par l'*Idée libre* sur ce sujet, en 1924, montrent que l'idée en question rencontre de plus en plus d'adhésions.

Pour que le socialisme individualiste soit, c'est-à-dire pour que la société soit la chose de l'individu et non l'individu la chose de la société et des maîtres de la société, il faut d'abord qu'on se débarrasse de la croyance à la liberté mystique. Il faut aussi, certes, que le socialiste se délivre du préjugé selon lequel la société est quelque chose de supérieur à l'individu ; mais il faut également que, parmi ceux qui se réclament plus ou moins de l'individualisme, les anarchistes et les individualistes absolutistes cessent de combattre aveuglément le socialisme au nom de leur idole : la Liberté, — la liberté mystiquement conçue.

Il faut renoncer au fantôme de la liberté mystique pour acquérir la liberté positive. — Manuel DEVALDÈS.

INDIVIDUALISME (*Socialisme-rationnel*). — La question sociale est une question de raisonnement et nullement de fatalité économique. — L'on peut soutenir logiquement, à notre époque d'ignorance sociale sur la réalité du *Droit*, qu'il y a autant d'individualismes qu'il y a d'individus. Socialement, il ne saurait être question d'individualisme et de communisme que dans la mesure que l'homme se fait de la puissance des richesses réparties entre les individus pour la sauvegarde de l'ordre social au sein de la société. L'homme, ne l'oublions pas, est un être sociable d'abord ; et l'industrie générale est trop développée pour concevoir le travailleur à l'état primitif. L'individualisme est fonction de la société. Ceci reconnu et admis, il importe de savoir si, au point de vue justice, liberté et bien-être, il convient de *sacrifier* l'individu à la société, plutôt que de sacrifier la société à l'individu. Dans un sens relatif le sacrifice *intéresse*, au même titre, l'ensemble et la partie, mais jusqu'à ce jour les masses ont été sacrifiées pour maintenir l'ordre.

Cela revient à dire que, selon le temps et les circonstances, l'individu est *nécessairement* sacrifié à l'ensemble, à la société, comme cela a lieu sous le despotisme de la foi. Plus tard, quand vient la possibilité du libre-examen, mais que le doute règne, la prépotence individuelle de quelques-uns triomphe de l'intérêt général. L'ordre, l'harmonie se trouvent ébranlés par le despotisme financier. Des étiquettes nouvelles ont remplacé les anciennes dans l'utilisation des *préjugés* pour l'avantage des classes dirigeantes, et l'exploitation des masses s'effectue dans le même rythme de domination économique.

Ainsi nous voyons que le rationnel, c'est-à-dire l'action opportune, est toujours relative aux circonstances qui en déterminent la manifestation, quoique appartenant à l'ordre raisonnement en rapport avec la *nécessité sociale*.

Si nous nous élevons au-dessus de ce stade de connaissances sociales qui déterminent les despotismes, en examinant la situation actuelle, nous reconnaîtrons que l'individu et la société ne doivent avoir, logiquement, qu'un *seul* et même *intérêt* ; de sorte qu'il ne saurait être question de *sacrifice*, aussi bien pour la société que pour les individus, mais équitablement de *solidarité* réelle.

Du reste, dit Colins, « la société n'est pas un être comme l'individu ; elle exprime une abstraction et représente la totalité ou la somme des individus. » Nous voyons alors que sacrifier l'individu à *tous les chacuns* est absurde et malfaisant. De même sacrifier tout le monde, ou presque, à l'un ou à plusieurs d'entre eux — représentant réellement la société — c'est nier, socialement, cette société dont on suppose l'existence protectrice. C'est cependant ce qui se passe actuellement.

Mais alors, que faire, sinon reconnaître les erreurs passées pour diagnostiquer une méthode rationnelle d'enseignement social ?

Nous verrons alors que, pour si confuse que la situation se présente, la Raison dit : que la société est le résultat du *dévouement* de chacun à tous, motivé par l'*intérêt* que chacun *sait* avoir à se dévouer pour ses semblables. Alors, l'individualisme, en tant que concep-

tion sociale, n'est pas *contre* la société qui élargit les *droits* de chacun dans la mesure que l'homme augmente son *devoir* par la pratique de la solidarité, convaincu qu'en se *dévouant* à la cause commune ses intérêts, non seulement ne peuvent être opposés à ceux d'autrui, mais en sont fortifiés d'autant.

Ainsi, une organisation sociale, aussi libertaire que possible, portant automatiquement et consciemment l'individu non seulement vers son propre intérêt mais vers le bien général, qui est la meilleure garantie du bonheur individuel, mettrait en harmonie l'ordre moral avec l'ordre physique. Les collectivités, comme les individus, seraient les bénéficiaires de cette coopération à laquelle nous devons tendre.

Mais ces résultats restent tributaires de l'application du *Droit* à la société et aux individus. Par suite, la connaissance et l'application du Droit ne peuvent se manifester que par une organisation nouvelle et rationnelle de la Propriété, étant donné les conséquences sociales qui résultent de l'organisation actuelle de la société générale.

C'est, du reste, en rapport avec l'organisation de la Propriété générale que les individus se cataloguent, plus ou moins empiriquement, et selon leur tendance respective, sous l'étiquette individualiste ou sous celle de communiste. Mais, quelles que soient les préférences individuelles on ne peut logiquement supposer que la Propriété puisse être organisée de manière que *toutes* les richesses soient appropriées socialement, comme certains le soutiennent, ou que toutes le soient individuellement. Ce serait aussi faux qu'absurde.

Pour qu'une société puisse exister, plus ou moins normalement, il faut qu'il y ait, quant à l'organisation sociale, un mélange de communisme et d'individualisme, constituant un socialisme plus ou moins équitable, plus ou moins injuste.

C'est la proportion — variable — entre la propriété sociale et les propriétés individuelles qui fait cataloguer tel régime social sous l'étiquette communiste ou sous celle de l'individualisme. Quand la propriété sociale est au maximum et les propriétés individuelles au minimum, l'organisation sociale affecte un communisme relatif. En sens inverse, comme c'est le cas en France, en Angleterre, Belgique, etc., l'organisation sociale se trouve être à base individualiste. Avec le poète Vulcain on peut dire : le monde social est fait pour quelques hommes dans la société actuelle aussi bien qu'au temps de César. L'individualisme des siècles passés, comme celui de nos jours, *divise* les hommes en maîtres et en esclaves, parce qu'il repose sur la *contradiction des intérêts*, et que la lutte ou la guerre est à l'état permanent, aussi bien au fond de chaque homme que dans les sociétés et entre les sociétés. L'harmonie sociale y est irréalisable.

Rien d'étonnant que les régimes qui se sont succédé depuis l'origine des sociétés — tous plus ou moins individualistes — se soient ingéniés, par tous les moyens en leur pouvoir, à créer des *privilèges* et des *monopoles* qui assurent la direction générale des sociétés à une minorité bénéficiaire. Le rôle social des « élites » s'est limité à ordonner, suivant les circonstances, certaines *émancipations illusoires* des déshérités tout en maintenant l'*esclavage* économique et social *des masses*. Ces opérations ont été d'autant plus faciles que, même actuellement, les classes laborieuses ignorent la *cause* de leur servitude et de leur esclavage. Aussi les « élites » profiteuses des privilèges ne sont nullement pressées pour instruire *réellement* le peuple et l'orienter vers sa libération. Les déclarations électorales, toutes plus ou moins équivoques, n'ont guère d'autre but que de troubler la mentalité des travailleurs en les maintenant dans l'ignorance de la cause de leur esclavage.

Ce qui se passe en France, relativement à la production désordonnée des richesses à laquelle on veut appliquer une rationalisation spéciale afin de permettre à une minorité de producteurs la pratique du *dumping* sur certains produits, ne peut, en dernier ressort, améliorer la condition sociale des déshérités et nous rapprocher de l'égalité relative du point de départ qui est le but auquel doit tendre la justice sociale. Ce n'est pas la *production* qui rend la *consommation* possible socialement ; mais la consommation qui fixe une production rationnelle. L'industrialisme actuel est, socialement, illogique.

L'ignorance sociale des travailleurs sur la réalité du Droit pour tous, les besoins impérieux de l'existence chez les déshérités, sont autant de facteurs qui contribuent à la domination du capital sur le travail. Ces conditions imposent le dévouement à l'ordre social qui abuse de la patience des prolétaires. La pseudo-*fatalité* des classes dominées par les classes dominantes n'est qu'une œuvre de calcul, de raisonnement de ceux qui détiennent le pouvoir et les richesses, et ne peut conduire l'humanité qu'à des révolutions sans fin.

Il serait temps que le dévouement et le sacrifice ne soient pas toujours demandés aux mêmes si on veut épargner à l'humanité le sanglant baptême qui la menace. A vouloir toujours nier le problème social les « élites » ne sauraient logiquement prétendre à sa suppression. Leur raison, à défaut de leur conscience, devrait leur faire comprendre qu'au banquet de la vie tout homme doit avoir *droit* de prendre place en raison de son mérite et de son activité.

Une œuvre d'*éducation* sociale doit précéder l'œuvre pratique de *rénovation* économique en prouvant à chacun et à tous que la société ne doit pas reposer, comme de nos jours, sur la *contradiction* des intérêts, mais sur la *communauté* de l'intérêt individuel avec l'intérêt social. La pratique de cette méthode donnerait le maximum d'*individualisme* possible dans l'ordre et la liberté.

Pour arriver à cette fin d'harmonie universelle il est impossible de compter sur l'organisation sociale de nos jours. Une nouvelle organisation de propriété en accord avec le Droit, avec la Justice, est indispensable. Sans nous étendre sur ce point tâchons de nous rappeler : 1° que la richesse foncière générale est la *source passive* de toute richesse ; 2° que les richesses mobilières sont toutes le résultat du travail sur le sol, ce qui revient à dire que si le sol représente la source *passive*, le travail, qui ne s'exerce que par l'homme, en est la source *active* ; 3° qu'il est juste que celui qui a produit quelque chose en soit le *propriétaire* ; 4° qu'il est impossible que la richesse mobilière soit appropriée complètement d'une manière sociale ou commune, à peine de voir le pain dans la bouche devenir propriété commune ; 5° enfin qu'il est irrationnel qu'une richesse non produite, ou qui a préexisté à l'homme, telle que le sol, soit appropriée par lui

En approfondissant les propositions qui précèdent, et en nous rappelant toujours que l'homme doit rechercher et trouver rationnellement le maximum de liberté individuelle dans le maximum de richesses — sociales ou particulières — par sa volonté et son travail, nous reconnaîtrons que le sol général, la richesse foncière, ne doit pas être *appropriée* individuellement, ou par des collectivités d'individus comme cela se fait au moyen des sociétés anonymes, mais par tous. Le sol à tous est la condition *sine qua non* de l'ordre nouveau. Sans cette innovation économique il ne peut y avoir que continuation aggravée du paupérisme des masses, et l'*Individu* ne peut prétendre — dans un sens général — assurer sa liberté.

En résumé, des propositions qui précèdent nous arrivons aux conclusions suivantes : tout le sol doit entrer au domaine commun ou social et la richesse mobilière peut faire l'objet d'appropriation individuelle. Chacun

doit être le propriétaire des fruits de son travail et chaque génération est usufruitière du sol approprié socialement. L'individu libre sur la terre libre. Le rêve de Goëthe se réalise par le travail souverain. Eduquer l'ensemble de l'humanité sur la solidarité réelle, sur la réalité de la justice dans les rapports sociaux, sur l'organisation d'un *autre mode* de *propriété* donnant à chacun suivant ses mérites et ses efforts, dans un cadre d'harmonie sociale, c'est faire de l'individualisme reposant sur le communisme foncier et la liberté du travail, qu'une société établie pour le bonheur de tous a pour devoir de développer rationnellement.

L'individualisme ne saurait aller équitablement au delà sans rompre l'harmonie sociale et nuire à l'intérêt général. L'individualisme, aussi bien que le communisme, sont deux théories d'ordre économique aussi anciennes que le *monde social* qui a *toujours* renfermé un certain mélange d'individualisme et de communisme, mais la proportion entre la propriété sociale et les propriétés individuelles ont toujours été au maximum possible pour une catégorie privilégiée de propriétaires.

Théoriquement, on peut *parler* d'individualisme absolu et de communisme absolu, mais pratiquement ces deux théories sociales sont aussi impraticables qu'*absurdes*, ainsi que nous allons le voir ; et, de ce fait, non seulement n'ont jamais existé mais ne pourront jamais vivre. De même que les limites de l'organisme sont impossibles à *fixer* d'une manière entièrement déterminée, de même les *besoins* particuliers ne peuvent trouver les éléments de réalisation pratique dans une attribution de richesse préalablement *fixée*. Le communisme absolu n'arrive pas à placer de bornes entre l'organisme et le monde extérieur, et, comme il prétend que ce monde entier doit appartenir à la société, il va logiquement, d'un degré à l'autre, jusqu'à l'anéantissement de toute *personnalité*. En sens inverse, l'individualiste absolu qui demande le partage individuel de tout ce qui existe, va, avec la même logique, jusqu'à l'anéantissement de toute société. Là où rien n'est commun, comment pourrait-il y avoir association ? D'autre part, l'homme, l'individu, ne saurait s'astreindre à l'idée de *nivellement*, aussi irréalisable qu'absurde. En définitive, il n'y a jamais eu d'organisation sociale revêtant, dans l'ordre individualiste ou dans l'ordre communiste, le caractère *absolu*, parce que ces théories sont absurdes et conséquemment impraticables. Mais en dehors des deux théories, que nous avons définies par l'absurde, il y a et ne peut y avoir que des organisations de propriété renfermant en même temps des richesses sociales et des richesses individuelles. Ces organisations de propriété, plus ou moins bonnes, plus ou moins mauvaises, constituent précisément l'individualisme et le communisme *relatifs* qui, sans être parfaits en époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, ne sont pas absurdes.

Pour sortir de ce cercle vicieux où le *doute* autorise toutes les suppositions, il faut organiser la société de manière que les intérêts individuels ne soient plus en opposition, de manière que le *dévouement* de l'individu à l'organisation sociale soit aussi logique et nécessaire dans l'ordre moral que l'apport, résultant des lois physiques, l'est dans l'ordre matériel. L'individualisme et le communisme sont des facteurs d'harmonie sociale dont la coopération est indispensable au bonheur de l'humanité et constitue le Socialisme Rationnel. — Elie Soubeyran.

INDIVIDUALISME (ou *Communisme ?*) Depuis longtemps j'ai été frappé par le contraste existant entre la largeur des buts de l'anarchisme et de bien-être pour tous — et l'étroitesse du programme économique de l'anarchisme individualiste et communiste.

Je suis très porté à croire que la faiblesse de base économique — exclusivement communiste ou individualiste (les termes communisme ou individualisme s'appliquent, tout le long de cet article, aux anarchistes partisans de l'un ou de l'autre. Il n'est nullement question du communisme, IIIe Internationale), selon l'école — faiblesse dont ils ont conscience — empêche les hommes d'avoir pratiquement confiance en l'anarchisme, dont les aspirations générales apparaissent à un si grand nombre comme un idéal magnifique. Pour ce qui me concerne, je sens bien que si l'un ou l'autre devenait l'unique forme économique d'une société, ni le communisme, ni l'individualisme ne réaliseraient la liberté, car, pour se manifester, celle-ci exige un choix de moyens, une pluralité de possibilités.

Je n'ignore pas que les communistes, quand on insiste, affirment qu'ils ne poseront jamais d'obstacles aux individualistes désirant vivre à leur manière sans créer de nouvelles autorités ou de monopoles nouveaux. Et *vice versa*. Mais cette affirmation ne se fait jamais franchement, amicalement — les deux écoles étant trop bien persuadées que la liberté n'est possible qu'à la condition que se réalise *leur* plan.

J'admets volontiers qu'il y a des communistes et des individualistes auxquels leurs doctrines respectives, et celles-là seulement, procurent une satisfaction absolue et une solution à tous les problèmes (à ce qu'ils disent) ; ceux-là, bien entendu, ne laisseront pas ébranler leur fidélité à *un idéal* économique unique. Qu'ils ne considèrent pas les autres ou comme calqués sur leur patron et prêts à se rallier à leurs vues, ou comme d'irréconciliables adversaires, indignes d'aucune sympathie ! Qu'ils jettent donc un coup d'œil sur la vie réelle, supportable uniquement parce qu'elle est variée et différenciée, en dépit de toute uniformité officielle.

Tous, nous apercevons les survivances du communisme primitif dans les aspects multiples de la solidarité actuelle, solidarité dont il est possible que surgissent, évoluent les formes nouvelles d'un communisme futur et cela, sous les griffes de l'individualisme capitaliste dominant. Mais ce misérable individualisme bourgeois crée aussi l'aspiration à un individualisme vrai, désintéressé, où la liberté d'action ne servira plus à l'écrasement des faibles ou à la création des monopoles.

Le communisme ne disparaîtra pas plus que l'individualisme. Si, par quelque action de masse, les fondations d'un communisme grossier s'établissaient, l'individualisme s'affirmerait toujours plus pour s'y opposer. Chaque fois que prévaudra un système uniforme, les anarchistes, s'ils ont leurs idées à cœur, se situeront en marge. Ils ne se résigneront jamais au rôle de partisans fossiles d'un régime, fût-ce celui du communisme le plus pur. Mais les anarchistes seront-ils toujours mécontents, toujours en état de lutte, jamais tranquilles ? Ils pourront se mouvoir à l'aise dans un milieu où toutes les possibilités économiques trouveraient pleine occasion de se développer. Leur énergie pourrait alors se consacrer à une émulation paisible et non plus à une bataille et à une démolition continuelles. Ce désirable état de choses pourrait se préparer maintenant s'il était loyalement admis entre anarchistes qu'individualisme et communisme sont également importants et permanents, et que l'exclusive prédominante de l'un d'entre eux serait le plus grand malheur qui puisse échoir à l'humanité.

De l'isolement, nous cherchons un refuge dans la solidarité. D'une société trop nombreuse nous cherchons un refuge dans l'isolement : la solidarité et l'isolement nous sont, au moment convenable, délivrance et réconfortant. Toute vie humaine vibre entre ces deux pôles dans une variété infinie d'oscillations.

Permettez-moi de me supposer dans une société libre. J'aurai certainement des occupations diverses, manuelles ou intellectuelles, exigeant de la force ou de l'habileté. Ce serait fort monotone si les trois ou quatre groupes auxquels je m'associerai librement étaient organisés

de la même façon. Je pense que c'est sous des aspects différents que le communisme s'y manifestera. Ne peut-il arriver que je m'en fatigue et que j'éprouve le désir d'isolement relatif — d'individualisme ? Je me tournerai alors vers l'une des nombreuses formes d'individualisme à « échange égal ». Peut-être se rattachera-t-on à telle forme dans sa jeunesse et à telle autre dans son âge mur. Les producteurs moyens pourront continuer à travailler dans leurs groupes ; les producteurs plus habiles pourront perdre patience et vouloir ne plus travailler en compagnie de commençants — à moins qu'un tempérament très altruiste leur fasse trouver du plaisir à œuvrer comme instituteurs ou conseillers des plus jeunes. Pour ma part, je présume que, pour commencer, je ferai du communisme avec mes amis et de l'individualisme avec les autres et c'est d'après mes expériences que je règlerai ma vie ultérieure.

Faculté de passer facilement et librement d'une variété de communisme à une autre, puis à n'importe quelle variété de l'individualisme — tels seraient le trait essentiel, la caractéristique d'une société réellement libre. Et si un groupe d'hommes tentaient de s'y opposer, essayaient de faire prédominer un système particulier, ils seraient aussi âprement combattus que le régime actuel l'est par les révolutionnaires.

Pourquoi dans ce cas, partager l'anarchisme en deux camps hostiles : communistes et individualistes ? J'en rends responsable l'élément d'imperfection, inhérent à la nature humaine. Il est absolument naturel que le communisme plaise davantage à ceux-ci et que l'individualisme plaise davantage à ceux-là. Partant de là, chaque camp a développé ses hypothèses économiques avec beaucoup d'ardeur et une conviction acharnée ; puis, stimulé par l'opposition du camp d'en face, en est venu à considérer son hypothèse comme la solution *unique* et à y demeurer fermement attaché en face de toutes les objections. De là vient que les théories individualistes après un siècle, les théories communistes ou collectivistes après un demi-siècle environ, ont assumé une fixité, une certitude, une permanence apparentes qu'ils n'auraient jamais dû atteindre, car la stagnation — voilà le mot — est le tombeau du progrès. C'est à peine si un effort a été tenté pour concilier les différences d'école. Les deux tendances ont donc eu toute latitude pour croître et s'embellir, pour se généraliser !

Et tout cela avec quel résultat ? Aucune des deux tendances n'a pu vaincre l'autre. Partout où se rencontrent des communistes, de leur milieu surgissent des individualistes ; et jusqu'ici nulle vague individualiste n'a réussi à submerger la forteresse communiste. Tandis que l'aversion ou l'inimitié règnent entre des êtres tellement rapprochés les uns des autres intellectuellement, nous voyons le communisme anarchiste s'effacer devant le syndicalisme, ne redoutant plus de se compromettre en plus ou moins, acceptant la solution syndicaliste comme un stade intermédiaire presque inévitable. D'autre part, nous voyons les individualistes retomber dans les errements bourgeois ou presque.

Et cela alors que les méfaits de l'autorité et l'accroissement des empiètements de l'Etat n'ont jamais fourni occasion plus propice et sphère d'action plus vaste à une propagande foncièrement anarchiste et pure de tout alliage.

Je ne prétends pas combattre — que ceci soit bien entendu — ni le communisme ni l'individualisme. Pour ma part, je vois beaucoup de bien dans le communisme, mais c'est l'idée de le voir généraliser qui me fait protester. Il ne me sied pas de lier d'avance mon avenir, à plus forte raison l'avenir d'un autre. La question, pour ce qui me concerne, personnellement, reste à résoudre ; l'expérience montrera celles des résolutions extrêmes et celles des résolutions intermédiaires, si nombreuses, qui s'adapteront le mieux à chaque circonstance et à chaque moment. L'anarchisme m'est trop cher pour que je veuille le voir dépendre d'une hypothèse économique, si plausible soit-elle actuellement. Jamais les formules uniques ne nous satisferont, et si chacun est libre de les posséder et de propager de prédilection, c'est à condition qu'il comprenne qu'il ne peut les répandre qu'à titre de simple hypothèse. Or, chacun sait que les littératures anarchiste-communiste et anarchiste-individualiste sont loin de se tenir dans ces limites. Tous, nous avons fauté sous ce rapport. Mon désir est de voir ceux qui se révoltent contre les agissements de l'autorité œuvrer sur un plan d'entente générale au lieu de se fractionner en petites chapelles, par suite des prétentions de chacune à être *sûre* de posséder une solution économique *exacte* du problème social

Pour combattre l'autorité qui domine dans le système capitaliste actuel ou qui dominera demain en régime socialiste — quelle qu'en soit la tendance — ou syndicaliste, un immense mouvement, vraiment anarchiste de sentiment, est absolument indispensable et cela bien avant que se pose la question des remèdes économiques. Qu'on le reconnaisse donc et il s'ensuivra la création d'une vaste sphère de solidarité. Le communisme en bénéficiera et son éclat sera tout autre que celui dont il brille actuellement devant le monde, empruntant sa clarté aux rayons de l'activité de la masse syndicaliste, alors que sa propre lumière, comme celle d'une étoile qui s'éteint, vacille et pâlit graduellement. — Max Nettlau.

INDIVIDUALISME (*Education*). Nous avons souligné déjà (voir *Fable :* conclusion) combien demeurait faible, en face des influences multiples (extérieures et intérieures) qui se disputent l'individu, la pression morale de l'école, lorsque la vie bouscule ses préceptes. L'éducation scolaire rencontre ailleurs — partout, pourrions-nous dire — ces puissances formatrices et leur présence limite continûment son action *propre*. Aussi précaire serait-elle plus encore si elle engageait avec ces forces un quotidien combat, si elle tendait, devant les meutes vitales et la cohue des préjugés environnants, autre chose que le voile puéril de ses absolus. Mais elle ne s'anime qu'à peine contre elles pour une tentative de ravissement. Elle s'efforce avant tout de les canaliser (elles sont si prédisposées à les suivre souvent) vers des fins d'acceptation, d'agglomérer avec leur complicité le faisceau de garanties de « l'ordre social ». Elle s'applique à la réduction de ce danger évident que sont, pour la tranquillité coutumière, les instincts tenaces, les originalités pourtant tâtonnantes, les lointains apports non-conformistes. Sa tâche est de prévenir l'éveil des redoutables personnalités. Sous les feux-follets de ses vagues idéalités, que chassent les grossièretés et les rapacités régnantes, s'appesantit l'effort qui doit fixer les assises des mensonges sociaux triomphants, assujettir les demains moutonniers. Elle a, pour les parer, le fard de ses civiques moralités. L'école d'aujourd'hui — par-delà le verbiage altruiste, démenti dans l'école même — œuvre pour la consolidation des impérialismes. Elle est un organisme de conservation : elle s'harmonise ainsi aux régressivités. D'une société hostile aux libres avances, l'éducation est la servante docile ; elle lui apporte un renfort qu'il serait imprudent de sous-estimer. Par elle se consolident les institutions et les mœurs dont nous dénonçons la nocivité. Par elle se prolonge — et se justifie : ses *mots*, sa méthode, se pressent pour ce diligent service — la domination, sur l'individualité qui veut vivre, du convenu social souverain...

L'éducation en général — et toute la pédagogie officielle est imprégnée de cet esprit — vise non à *dégager* l'individu, cellule du devenir imprévisible, mais à *cristalliser*, à travers l'être social, les formes victorieuses du présent. L'éducation tend ainsi non pas à une féconde

diversification, mais à une sorte de concentration, à cette *unité morale* chère à Durkheim, comme à Bouglé, et dont certaines orthodoxies socialistes rêvent d'être bientôt les héritiers. Si la pédagogie était capable d'exercer l'empire que lui accordent ses thuriféraires, une telle éducation aboutirait à créer, dans le type social, une véritable *ossification* de l'humanité. Elle établirait « sur les âmes », dans sa rigueur attendue, une suzeraineté plus forte que les contingences... L'instruction publique, si elle ne parvient (heureusement pour l'avenir humain) à assurer l'éternisation des systèmes, en fortifie cependant la durée. Elle travaille (en dépit de propos humanitaristes, écho d'un sentiment flou qui fait — en son sens officiel — à peine l'école buissonnière hors de la nation) à consolider le régime du moment, car « chez nous, comme dans la cité antique, l'éducation doit défendre l'institution politique. » (E. Durkheim). Elle exaltera donc parmi nous l'idéal étatiste et disciplinera, vers lui, l'individu...

Dès lors, « le but de l'éducation est de prévenir l'originalité et de réduire l'exception... Elle s'efforce de faire triompher les ressemblances sur les différences. » (Palante). Qu'il s'agisse de « l'éducation mnémonique » (le passé envahissant la vie par les chemins de la mémoire), de « l'éducation intellectualiste » (par l'instruction, cette momification de la connaissance, cette ivraie de la culture, alourdissement des dogmatismes sociaux), de « l'éducation mécanique » (par le « dressage social des réflexes », inhibition des réactions contraires au milieu), la conjonction de tous les mouvements de l'éducation générale se fait dans le plan de l'obéissance et du respect. Elle moralise les masses sous le signe de « l'ordre établi », façonne l'individu aux volontés du groupe, fixe en lui la passivité, met son poli justificatif aux vertus de « l'homme-machine »...

Il s'agit de couler, dans le moule civique, tous ces embryons d'individualité, de pétrir ces éléments du tout national, parties immolables à la seule unité vivante, composants infimes à la merci du composé souverain, il s'agit de jeter l'unique réel en pâture au social... « Une nation, dit quelque part Léon Bourgeois, paraphrasant Gambetta, c'est un être vivant de la vie la plus haute, et c'est à sa survivance que chacun doit subordonner, sacrifier au besoin son existence particulière. » L'individu n'intéresse que comme fonction de la patrie et se doit à son triomphe... Aussi, surenchère qui devait achever le prestige de l'Empire, l'enseignement populaire n'est qu'un prêt, non sans usure. L'œuvre d'une politique doit rendre en bénéfice à la vitalité d'un système. Et l'Etat doit « tirer des sacrifices qu'il s'impose un résultat conforme à ses desseins. » (T. Steeg).

La théorie de la société supérieure à l'individu n'est que l'escalier commode de la domination pour ceux qui se jugent les maîtres ou ont l'espoir de le devenir un jour prochain. Et l'ironie de M. Clemenceau pouvait le rappeler à ceux qui — partisans de *leur* monopole d'enseignement — gémissaient jadis sous le monopole de l'Eglise : « C'est bien la doctrine de l'absorption totale, sans réserve et complète de l'individu dans la corporation. C'est l'idéal de la Congrégation que vous reprenez à votre compte. » Ils le reprennent à leur profit, sans s'embarrasser, comme ils le disent, de « scrupules de libéralisme qui ne seraient pas de saison ». Et s'ils triomphent, l'Etat, cet insaisissable tyran, qu'animeront tour à tour des âmes contradictoires, enchaînera — d'absolu — l'école a sa raison. L'entité collective s'amplifiera. Et se multiplieront encore les manœuvres de la pensée dans une « république de bons élèves ». Plus que jamais, l'école de parti fera la guerre à l'esprit d'individualisme, « cette barbarie d'une nouvelle espèce qui s'avance en parlant de progrès et qui n'est au fond que le bouleversement de tout l'ordre social, comme aurait dit M. de Salvandry. Car, si c'est avant tout dans l'énergie du pouvoir, c'est aussi dans l'instruction primaire qui, de bonne heure, assainit et moralise, qu'on trouvera une barrière solide contre ces envahissements »...

Lorsque, après sept ans, quelquefois plus, l'école livre l'enfant à l'existence, quel est-il ? Qu'a-t-elle libéré, éclairé en lui ? A-t-elle contrecarré les forces mauvaises de l'hérédité, de la famille et du milieu social ? A-t-elle dégrossi, épuré ce minerai ? L'a-t-elle dépouillé de sa gangue ? La larve rampante et sommaire a-telle, sous ses auspices, consommé son évolution, et le papillon s'essore-t-il, d'un vol sûr, parmi l'espace inexploré ? Où donc est-elle la personnalité rêvée, avec son allure propre, un fond bien à elle, et qui se meut avec aisance, loin des lisières du convenu ?... Je n'aperçois, quittant la maison inhospitalière, qu'une épave hésitante qui cherche, à tâtons, le pavé dur de l'avenue sociale et s'efforce de régler sa marche à la cadence de ses sœurs. J'en vois dix, j'en vois des centaines que roidissent les mêmes transes et qui font des gestes pareils. Non, ce ne sont pas des hommes dont le brutal du jour cligne ainsi la paupière : rien que de la masse, des fragments d'humanité qui n'existent que par l'agrégat et qui appareillent, sur la foi du même gouvernail, vers des mirages identiques... Les lourds stigmates d'autorité, qui, dès le berceau, déforment leurs fronts, l'école les a scellés plus avant !... Les uns, la grande cohue, s'en vont aux basfonds de l'effort, n'espérant jamais plus que l'idéal des bêtes. Ce sont les simples, acharnés et douloureux. L'affairement ployé de l'ergastule que n'interrompt — hissement hideux — une montée avide d'arriviste... Les autres s'avancent à mi-côte. Ce sont les fonctionnaires. C'est l'armée de domestiques prétentieux qu'on appelle des bureaucrates, dont toute l'ambition est de se consumer petitement, de promotion en promotion (conquises, comme jadis, sur le dos du voisin) jusqu'à la retraite, apogée du gâtisme... Et là-bas, ces disséminés, en marge de la foule, à l'écart des dieux, en retour vers la conscience d'eux-mêmes, ce sont les natures d'élite, les rares dont la trempe intime a résisté au dissolvant primaire, en train de désapprendre et de se refaire un esprit neuf. Ils effacent à présent l'empreinte première et dégagent leur moi comprimé. Ils frayeront tout à l'heure, à travers bois, leurs sentiers respectifs, ayant ressuscité l'initiative. C'est l'avant-garde humaine, redoutée des uns, méprisée de tous.

Est-ce que l'éducation s'inquiète de l'Olympe individuelle ? A-t-elle d'autre ambition que le versant de la montagne où paissent les troupeaux ? Et ne suffit-il pas que les moutons, tentés par une poignée d'herbe fine ou craintifs à la houlette, et s'excitant l'un l'autre à la gourmandise, broutent de concert la même pâture et, la saison close, redescendent dociles aux abattoirs des plaines ?... Si la bourgeoisie a donné au peuple les rudiments de l'instruction, c'est peut-être, comme disait Proudhon « pour que les natures délicates puissent constater, en ces travailleurs voués à la peine, le reflet de l'âme, la dignité de la conscience ; par respect pour elles-mêmes, pour n'avoir pas trop à rougir de l'humanité »... D'autre part, si la ploutocratie a besoin, pour lutter et s'accroître, de ce « mal nécessaire » qu'est *certaine* instruction des humbles, elle sait où l'entraîne ce don périlleux. Et elle s'attache à le limiter à l'indispensable. Qu'il sorte de l'école ce tissu de médiocrités qu'on appelle un « bon travailleur », un « bon citoyen », un « bon soldat », un « bon chef de famille »... et de leur avance les « régimes d'ordre » retirent le maximum de jouissance et de sécurité avec le minimum de risque...

Tous les esprits larges conçoivent que le devenir humain est un leurre s'il n'a pour base la liberté éducative de l'individu naissant Et non seulement ils se refusent à mêler l'enfant aux passions, aux luttes du moment, mais s'imposent le recours aux seuls moyens qui

exaltent son autonomie. Et ce n'est pas tant encore la malsaine pâture dispensée qui en fait des adversaires irréconciliables de l'école présente. Car si la substance nocive parfois s'élimine, le procédé laisse une empreinte ineffaçable. Et cette volonté d'extirper de l'éducation le dogmatisme persistant — dogmatisme d'idée, dogmatisme de méthode — étend leur protestation, leur réaction, par-delà l'école du jour, à toutes les écoles, à toutes les éducations autoritaires. Car il n'y a pas que les sphères officielles dont la méthode rigoureuse enserre cette proie : l'enfant. Tous les régimes, toutes les doctrines, jusqu'aux idéalités, en apparence anodines, concourent à refouler en lui l'individu, coopèrent au triomphe de la mentalité d'acquiescement, de l'esprit de groupe... Que l'éducation soit en cause, en effet... Qui dit les besoins propres, met en avant la sauvegarde de l'enfance ? Qui donc traduit les droits sacrés de son essor ? Qui, des cerveaux fragiles et de leur libre éveil, et du moi précieux de nos bambins, se fait le défenseur ?... L'enfant, c'est l'atout que les clans cherchent à glisser dans leur jeu. Par-delà les vocables trompeurs, se le disputent toutes les sectes aux prises. L'enfant, l'individu, c'est leur bien, à chacune. Et elles entendent le façonner selon leurs modes et l'impulser vers les formes dont elles caressent l'accomplissement. Vers quelque camp que vous portiez vos regards, et si haut, vous ne découvrirez pas *son* école. Il n'y a que *les leurs*... C'est la caractéristique des pédagogies en vigueur et de tant d'autres attendues. Tout, depuis la manière et les circonstances, est au service d'un régime. Des promoteurs de la scolarité publique, et des bénéficiaires actuels, et de ceux qui guettent la succession, toute l'œuvre ou l'effort sont viciés des mêmes âpres préoccupations. Des hommes instruits, n'est-ce pas avant tout des « hommes » imprégnés d'une moralité favorable aux institutions établies ou désirées ? Ne s'agit-il pas de fondre la nouvelle portion humaine dans l'agrégat d'une modalité sans appel et, plus intéressant que l'être même, et au-dessus de lui, n'y a-t-il pas « l'individualité sociale », le citoyen fonction de la collectivité et sacrifiable à elle ? « L'enfant appartient à l'Etat, à la société avant d'appartenir à quiconque » : aphorisme qui appesantit à merveille le principe d'oppression de la masse sur l'individu et paralyse toute l'évolution, individuelle par essence...

Qu'importent les facultés de l'enfant, ses affinités et son expansion particulières ! Et l'obscure poussée de ses forces profondes et les premiers rayons de son soleil intérieur ! Penser par ses moyens intimes, fouiller d'une sagace investigation les obscurités ambiantes, tenir en alarme permanente son esprit critique et n'assouplir son vouloir qu'aux appels d'une raison toujours en éveil : autant de chemins qui mènent à soi, qui aideront « l'un » à se délimiter, l'homme à s'épanouir dans sa lumière. Mais ce qu'il faut pour affirmer un *homme*, c'est cela même qui désagrège le *partisan*. Et voulez-vous, sérieusement, qu'on tâche à dégager *quelqu'un* lorsqu'on a besoin de *quelque chose* ?... L'œuvre des écoles vise à l'écrasement de chacun pour un soi-disant édifice collectif. Et nous qui voulons individualiser l'enfance, personnaliser l'éducation, nous les trouvons sur notre route, depuis leurs directives jusqu'à leur action quotidienne, comme des Bastilles encore à démolir...

Si vous doutez que demain persisteront, seulement orientés vers d'autres fins, les mêmes procédés, regardez autour de vous tous ceux qui, après avoir fait le procès des écoles abhorrées, esquissent et déjà, partiellement, réalisent — à leur foyer et partout autour d'eux — d'aussi pernicieuses compressions. Ils ne s'indignent, au fond, de la contrainte officielle que parce qu'elle contrecarre leur influence et s'élèvent contre les dogmes d'à-côté parce qu'il ne reste plus de place pour les leurs... Des conceptions aussi éloignées de la véritable éducation individualiste contaminent, jusque dans les milieux extrêmes, des gens qui s'en prétendent dégagés. L'enfant, ce n'est pas non plus (par-delà les proclamations) l'unité future dont il faut jalousement protéger l'indépendance : c'est toujours le miroir qui doit refléter leurs conceptions, répéter leurs gestes. Pour eux encore l'enfant ne s'appartient pas. Il n'est pas le dépôt passager, le placement qu'on administre, mais la fortune dont on dispose, la propriété qu'on modèle au gré de ses caprices. Protester contre ceux qui, *d'avance*, font de leurs enfants des croyants ou des athées, des monarchistes ou des républicains, et, épousant la même aberration, leur insuffler précocement leurs théories socialistes, syndicalistes, anarchistes !... Où donc est la dénonciation *essentielle*, agissante, et l'atmosphère nouvelle sans laquelle les petites vies esclaves demeurent l'instrument des maturités despotiques ? Où sont la sagesse et le courage qui tiennent le cerveau des petits à l'écart des thèses et des opinions qui violentent son opinion prochaine, les volontés qui se refusent à vouloir faire des jeunes les adeptes des tâtonnantes idéologies de leurs aînés ?... Qu'ils ne disent pas, les propagandistes impatients : « Nous usons d'examen, nous n'imposons pas ! » Tout ce qui dépasse l'intelligence de l'enfant et le champ de ses possibilités n'est pas de sa part susceptible d'une discussion éclairée, et l'adhésion qu'il apporte à nos horizons d'hommes, il la donne dans les ténèbres et contre sa clarté naissante Le choix précoce et *subi*, c'est une ombre sur ses yeux de chercheur, un trouble dans sa conscience en gestation, une atteinte à sa liberté...

Si révolutionnaires que nous soyons, ce n'est pas pour substituer, à l'éducation du jour, telle ou telle « éducation révolutionnaire » que nous dénonçons la mainmise sociale sur l'enfance. C'est pour dégager l'enfant, chaque enfant — qu'il soit fils de prolétaire ou de bourgeois — de la chaîne des idées préconçues et de l'antagonisme des grands et mettre à sa disposition, avec la base d'une constitution saine, les éléments d'une vie morale et intellectuelle dont il sera lui-même l'artisan. Nous sommes, d'où qu'ils viennent, contre tous les procédés de dressage et de conquête. Nous faisons la guerre aux écoles où se distille, artificieusement, le miel frelaté des évangiles, à tous les antres où la jeunesse est au service des doctrines. Nous œuvrons pour une éducation qui s'inquiète des originalités de chacun, des aptitudes et du tempérament, qui s'attache, par des méthodes propres à en secourir l'élan, à cultiver, *dans les cadres de l'âge*, tant d'individualités diverses qui feront l'avenir fécond. Nous voulons entourer loyalement, utilement, le berceau d'un individualisme vrai, positif et profond, grouper toujours plus, à mesure qu'il nous sera possible, des conditions à la faveur desquelles une personnalité s'entr'ouvre, peu à peu se déploie... nous voulons réaliser *l'éducation pour l'individu*. — Stephen Mac Say.

A CONSULTER. — 1° Dans l'*Encyclopédie* les mots ayant quelque rapport avec l'éducation et en particulier : *Education*, *Ecole*, *Enseignement*, *Enfant*, *Fable* (conclusion), *Grammaire*, *Histoire*, *Instruction*, *Morale*, *Pédagogie*, etc. ; 2° Les ouvrages : Palante : *Les antinomies* (L'antinomie pédagogique) ; G. Le Bon : *Psychologie de l'Education ;* E. Durkheim : *Pédagogie et sociologie ;* Elslander : *L'éducation au point de vue sociologique ;* Nietzsche : *Le crépuscule des Idoles ;* Mauxion : *L'éducation par l'instruction et les théories de Herbart ;* S. Mac Say : *Vers l'éducation humaine : La Laïque contre l'enfant*, etc.

INDULGENCE n. f. (du latin *indulgentia*). Facilité, propension à excuser, à pardonner les fautes, aussi les infractions aux règles établies. « La mollesse ou l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres ne sont qu'un

seul et même vice. » (La Bruyère). Selon les époques le mot indulgence est en harmonie ou en contradiction avec l'idée de justice. A notre époque d'ignorance sociale sur la réalité du droit, de la justice, il ne peut être question que de justice relative et l'indulgence est de rigueur. Ce qui est faute aujourd'hui, ne l'était pas hier et ne le sera probablement pas demain et dès lors la sévérité ne saurait être inexorable. Aussi les diverses religions, et tout particulièrement la religion romaine, sont très expertes dans l'art de distribuer des indulgences. Les défaut, les fautes, même graves, trouvent le pardon de l'Eglise par l'acquit de certaines indulgences. Ici, l'indulgence devient du mercantilisme, et selon le prix que le pécheur met à l'indulgence sollicitée, l'Eglise remet intégralement ou en partie le pardon demandé.

Nos lois, si souvent absurdes quand elles ne sont pas mauvaises, font état d'indulgence en supprimant certaines peines prononcées

En résumé, l'indulgence appliquée signifie que la société repose sur une équivoque ; qu'elle se meut entre l'anarchie et le despotisme. Dès lors les classes dirigeantes hésitent à se montrer sévères dans l'application des lois faites pour avoir de l'ordre au jour le jour. Il en sera ainsi jusqu'à ce que le besoin de justice la fasse découvrir et appliquer aux actions individuelles et sociales. — E. S.

INDUSTRIALISME n. m. (de *industria :* industrie). Terme employé pour désigner la production et la distribution d'articles économiques par de grands organismes industriels dotés de machines mues par la force motrice. C'est le mode de fonctionnement du système économique qui a été développé depuis ce qu'on appelle la révolution industrielle, c'est-à-dire l'introduction de l'emploi de la machine dans l'industrie qui date de la première partie du XIXe siècle.

Jusqu'alors on avait travaillé principalement avec des outils à main, pour lesquels la force motrice était fournie par l'effort musculaire de l'homme ou de l'animal dirigé par l'adresse individuelle du travailleur. Sous l'industrialisme, la machine remplace l'outil et largement l'habileté de l'homme, tandis que la force est fournie par la vapeur, l'électricité ou un gaz explosif. C'est ainsi que nous avons aujourd'hui la pelle à vapeur, la linotype, la forge mécanique géante, la grue électrique, la locomotive, le camion et mille autres dispositifs mécaniques grands et petits. Cette transition du travail à la main à celui à la machine n'est pas encore complète, elle continue toujours.

Cette révolution dans les procédés économiques entraîne naturellement de profondes transformations sociales dont beaucoup se sont déjà fait sentir.

Le premier et plus frappant résultat de l'introduction de la machine est de mettre hors du travail un immense nombre d'hommes et de femmes, de créer une armée permanente de sans-travail. Des ouvriers sans travail d'une industrie par la substitution de machines se tournent vers d'autres industries dans leur chasse au travail, pour trouver des milliers d'autres ouvriers chassés de leurs industries par l'opération du même processus d'évolution.

La première réaction des ouvriers menacés par la marche en avant de la machine est une réaction naturelle de défense, comme dans l'exemple classique des travailleurs de la chaussure en Angleterre, qui se sont émeutés en cherchant à détruire les nouvelles machines. Cependant toute opposition à la marche inévitable de l'évolution économique est inutile et vaine. Le plus que les ouvriers peuvent faire c'est, par une action unie, de faire diminuer les heures de travail et faire ainsi de la place pour quelques-uns de leurs camarades exclus du travail. La machine continuera à remplacer l'ouvrier partout où le capitaliste employeur trouve qu'il peut par cela augmenter son bénéfice, sans se soucier des souffrances qui peuvent s'ensuivre.

Si la société était assez intelligente pour prendre la direction de ses affaires des mains des exploiteurs du travail, cette réduction de la quantité de travail fait par les humains serait un bénéfice pour tous ; les heures de travail pourraient être réduites, laissant plus de loisir pour les autres choses de la vie, et les ouvriers pourraient être libérés pour des entreprises communes de caractère éducatif, de culture ou d'esthétique, tels que : concerts, musées, bibliothèques, classes d'études, parcs et endroits de jeux.

Le terme « Labor saving » (économisant du travail), qui est appliqué à plusieurs des nouvelles méthodes et inventions de l'âge industriel, tend à induire en erreur. Dans quelques cas, il est vrai que la tâche de l'ouvrier est allégée, mais le capitalisme ne les adopte pas parce que cela rend le travail plus facile, mais uniquement parce que cela augmente le bénéfice de l'employeur. Elles ne sont pas employées pour économiser le travail, mais introduites pour le bénéfice du capitaliste au préjudice de l'ouvrier. Parallèlement, avec l'introduction de la machine et largement conditionnée par cela, l'unité industrielle s'est constamment améliorée, renforcée. Les usines, fabriques, mines, chemins de fer, etc., appartiennent aux grandes corporations et trusts qui prennent systématiquement la place de l'employeur individuel ou de la maison privée. Ceci trace plus nettement la démarcation de classe entre le capitaliste et le prolétaire et il est presque impossible à ce dernier de s'établir lui-même comme employeur. En réunissant de grandes quantités d'ouvriers sous la direction d'un seul employeur, l'industrialisme contribue à développer la solidarité de la classe ouvrière vers une meilleure compréhension des intérêts communs économiques de tous les ouvriers.

En même temps que le volume de l'entreprise augmente, la tâche de l'ouvrier individuel est diminuée. Avant, l'artisan, le tisserand, le tailleur, l'imprimeur, connaissaient tout, ou la plupart des opérations nécessaires pour transformer la matière première en produit fini. Maintenant, le travail qu'ils avaient l'habitude de faire est divisé en plusieurs tâches séparées, dont chacune est confiée à un ouvrier — un spécialiste — mais dont les fonctions demandent peu d'habileté, dans la plupart des cas. Cet ouvrier exécute une série d'actions simples et monotones toute la journée.

Cette simplification de la tâche journalière de l'ouvrier a ses avantages et ses désavantages. Il est moins difficile, pour lui, de changer d'industrie, suivant les circonstances ou ses préférences. Il n'est plus enchaîné à un seul métier de la jeunesse à la vieillesse. L'émancipation de la femme a été, elle aussi, grandement facilitée, sa soumission ancienne à l'homme disparaît en raison des plus nombreux moyens de se suffire à elle-même dont elle a le choix. De même, ceux qui auraient été physiquement et mentalement incapables d'accomplir le travail difficile de l'artisan habile du Moyen-Age, trouvent à s'employer dans de multiples emplois.

D'un autre côté, l'industrialisme a grandement augmenté les occasions d'exploitation du travail des enfants. Il est aussi plus facile maintenant de remplacer les ouvriers qui se mettent en grève. Enfin, en séparant l'ouvrier du produit fini, l'industrialisme a contribué à diminuer son intérêt au travail. Il l'a réduit à l'état de pièce d'une machine.

L'éloignement de l'ouvrier du produit fini, pendant tout son travail, encore augmenté par l'interposition d'une machine « impersonnelle » qui effectue les parties les plus importantes du travail, est une grande perte morale pour l'ouvrier. La gravité de cette perte a été cependant grandement exagérée. Elle est, en grande

partie, compensée par des gains potentiels. Ces gains, cependant, ne seront réalisés que si la classe ouvrière prend le contrôle des procédés de production et de distribution, si elle les dirige pour l'avantage de tous et non, comme à présent, pour le profit de quelques-uns.

Bien des romans ont été écrits, même dans des traités économiques, sur la joie de créer du travail journalier dans le temps jadis. Il est pourtant douteux que le tailleur qui cousait pendant douze ou quinze heures par jour dans une sombre boutique, faisant toujours le même genre de vêtement, ou le tisserand qui travaillait chez lui tard dans la nuit, tissant d'une façon monotone des mètres et des mètres de drap, pour une misérable pitance, trouvaient beaucoup de « joie créatrice » dans leur travail ennuyeux effectué à la main. L'ébéniste et l'imprimeur de ces temps-là travaillaient dur pour gagner une pauvre existence, devaient généralement suivre la mode du jour aussi servilement que le fait la machine aujourd'hui. Ils créaient le plus souvent des objets d'un goût atroce, qui n'auraient pu réjouir le cœur d'un vrai artiste et qu'on n'estime aujourd'hui que parce qu'ils sont rares ou qu'ils ont une valeur pécuniaire. Il est temps de cesser de vouloir rendre poétique l'artisan du « bon vieux temps » et de voir sa vie de labeur pénible dans sa vraie lumière. La race humaine n'évoluera jamais par le fait d'un type d'animal satisfait de passer ses jours en répétant le même effort du matin jusqu'à minuit, du berceau à la tombe.

Si le cordonnier de Charleville qui vient d'être décoré de la Légion d'honneur pour avoir, quatre-vingt cinq années durant, raccommodé les vieilles savates d'autrui, a trouvé de la joie à passer ainsi toute sa vie, c'est que cette existence abrutissante a dû lui donner l'âme d'un esclave. L'artisan du Moyen-Age, tant prôné comme une sorte de demi-dieu vivant dans l'extase d'une création continue, n'est qu'un mythe créé et maintenu pour tenir le prolétariat dans l'état d'esprit d'une bête de somme tendant l'échine pour recevoir le fardeau qu'on veut lui imposer.

L'évangile de la « sainteté du travail », comme toutes les religions, est un mensonge, un leurre qu'il faut exposer. La nécessité de faire quelque effort pour exister est un fait biologique universel. L'huitre même est obligée de mouvoir un peu ses bivalves pour se nourrir. L'être humain se trouve dans la même obligation de se déranger pour continuer de vivre, mais s'il est intelligent, il cherche à réduire cet effort au strict minimum, afin de conserver son temps et ses forces pour des occupations — ne fût-ce que la pêche ou la rêverie — qui lui promettent plus de bonheur et moins de peine et d'usure.

Quand le prolétariat aura pris entre ses mains la direction des affaires du monde au lieu de retourner aux méthodes primitives du travail manuel qui a consommé la vie de nos ancêtres, il accueillera vivement toute innovation qui réduira les heures de travail et, par là, augmentera les heures de loisir.

Dans une forme anarchiste de la société, ceux qui voudront passer leur temps à faire des articles utiles à la main, jour après jour, seront libres de le faire, mais il est certain que la plupart des gens trouvant peu d'intérêt à travailler pour eux-mêmes, préfèreront accomplir leur tâche journalière d'une façon plus efficace afin d'avoir des loisirs pour les vraies jouissances de la vie : la musique, l'art, les études, le sport, les rapports sociaux. La machine sera alors employée, non comme à présent, seulement pour augmenter les bénéfices des employeurs, mais chaque fois ou qu'elle diminuera la somme totale de labeur humain ou qu'elle évitera aux hommes un travail difficile, dangereux ou désagréable. La monotonie du travail à la machine pourra être, si on le désire, diminuée en faisant changer fréquemment les équipes d'un travail à un autre. La perte légère de temps sera compensée par le soulagement obtenu en variant le genre de travail de chacun.

Il est d'usage de rendre l'industrialisme responsable de la soi-disant uniformité de la vie moderne, contre laquelle les individualistes protestent avec tant de véhémence. Là aussi, il y a plus de romantisme que de faits réels. Les paysans et le prolétariat des anciens temps étaient aussi incolores et uniformes dans leur vie journalière qu'un cortège de prisonniers aujourd'hui. Les ouvriers d'aujourd'hui ont plus de variété et d'individualité dans leur vie et leurs habits, que n'en avaient la noblesse et la royauté des anciens temps. En augmentant énormément la production des bonnes choses de la vie, la production à la machine, tout en donnant l'impression superficielle de réduire l'humanité à un niveau commun, a, en réalité, élargi énormément le choix et les possibilités d'expression et d'individualité. Un musée réunissant les trésors de plusieurs siècles ne rassemble pas une plus grande variété d'objets que n'importe lequel de nos grands magasins de nouveautés d'aujourd'hui.

Le travailleur utilisant la machine de nos jours, travaillant un moindre nombre d'heures mais accomplissant généralement sa tâche à une allure plus rapide, se trouve-t-il usé plus vite que ne l'était le travailleur autrefois ? C'est une question qu'on ne peut trancher, faute de connaissances précises sur la vie des ouvriers des temps passés. Pour les anciens chroniqueurs, le peuple n'était que du bétail qui ne valait pas la peine qu'on s'en occupe. Ils ne nous parlent guère que de la noblesse. On est pourtant en droit de se demander si l'ouvrier, qui peinait du matin au soir à de durs travaux manuels, ne rentrait pas aussi fatigué et plus abruti que ne l'est l'ouvrier à la machine d'aujourd'hui.

Sous n'importe quel système d'exploitation et de gouvernement, le patron tirera toujours de son esclave le maximum d'efforts dont celui-ci est capable. Ceci est naturel à toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme. Ce n'est donc pas plus inhérent à l'industrialisme qu'à l'esclavage ou au féodalisme. Il y a eu des patrons durs de tous les temps, depuis les jours des Pyramides et des galères. Le fouet claquera toujours sur les dos baissés des ouvriers, tant qu'ils n'auront pas entre leurs propres mains le système industriel.

Ce n'est pas la machine qui décide de l'allure et presse l'ouvrier, comme les poètes et orateurs politiciens veulent nous le faire croire. C'est le patron qui dicte l'allure de la machine et la fait surveiller par son contremaître. L'ouvrier n'est pas l' « esclave de la machine ». Lui et la machine sont les esclaves de l'employeur. Si l'ouvrier secoue le joug de son patron, la machine deviendra son serviteur. Elle sera prête à le libérer de la partie la plus dure de son travail journalier pour permettre à son corps et à son esprit de se livrer à des occupations plus agréables.

Il y a d'autres conséquences du système industriel moderne et dont la classe ouvrière, comme toujours, fait les frais. Par le rendement grandement augmenté de la production à la machine, il est possible de submerger plus vite le marché et de causer un arrêt de l'industrie par surproduction. L'organisation plus compliquée de l'industrie a produit également une machine qui est plus facile à détraquer. Par conséquent, l'ouvrier est moins sûr de son gagne-pain, il est plus exposé à des périodes de chômage complet ou partiel.

Il est également plus à la merci de son employeur pour avoir ou conserver du travail. Des trusts énormes régissant une grande partie d'une industrie ou de plusieurs industries corrélatives, de grandes compagnies minières qui possèdent des communes entières, sol et sous-sol, les systèmes de chemins de fer étendant leurs réseaux sur d'immenses territoires, sont capables de mettre sur la liste noire un employé qui n'est pas assez

soumis et de l'empêcher de trouver du travail dans leurs établissements et ceux de leurs amis.

L'industrialisme a été d'un avantage incalculable aux maîtres de l'industrie. Il leur a apporté des bénéfices énormes. Il a renforcé singulièrement leur position stratégique comme maîtres de la création. Les infimes avantages qu'il a fortuitement apportés au prolétariat sont surpassés largement par l'oppression qu'il a causée et par le fait de river des chaînes encore plus lourdes sur l'esclave salarié.

Les méfaits de l'industrialisme peuvent être éliminés d'une seule façon : en éliminant l'employeur et tout le système d'exploitation du travail. Lorsque cela sera accompli, l'humanité prendra librement plein profit de la méthode d'industrialisme pour alléger sa tâche, augmenter ses loisirs et enrichir la vie pour tous par une production agrandie et une distribution plus large de toutes les bonnes choses de la vie. — FABES.

INÉGALITÉ n. f. Défaut, absence d'égalité (v. Egalité) ; caractère de choses inégales : « Le luxe est toujours en proportion avec l'inégalité des fortunes. » (Montesquieu). « L'oppression naît de l'inégalité. » (B. Constant).

En mathématiques : Expression dans laquelle on compare deux quantités inégales, que l'on sépare par le signe : $>$, plus grand que ; ou $<$, plus petit que ; dont l'ouverture est toujours tournée vers la quantité la plus grande.

L'Economie politique constate le fonctionnement de la société, sur la base de l'inégalité dans tous les domaines, mais déclare, avec Adam Smith, la nécessité de cette inégalité.

Déjà Platon et Aristote avaient allégué, pour justifier le maintien de l'esclavage, l'inégalité native et irrémédiable des hommes. L'économie politique, ne considérant que le fait, ne pouvait se poser la question : à savoir, si les conditions économiques et politiques des différentes classes de la société, ne déterminaient pas, presque exclusivement, l'inégalité, apparemment naturelle, des intelligences, des moralités et des mœurs.

L'Economie Sociale, avec Colins, Proudhon, Marx, a établi le rapport étroit existant entre l'inégalité économique et l'inégalité intellectuelle et morale, démontrant par le raisonnement et l'histoire que le paupérisme économique engendre nécessairement le paupérisme moral.

La question s'était posée aux philosophes avant de s'être imposée aux économistes. J.-J. Rousseau publiait à Amsterdam, en 1755 (1 vol. in-8), un ouvrage destiné à un concours de l'Académie de Dijon, intitulé *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, qui prétendait se passer des leçons de l'histoire. « Je conçois, dit-il, dans l'espèce humaine, deux « sortes d'inégalités : l'une que j'appelle naturelle ou « physique, parce qu'elle est établie par la nature, et « qui consiste dans la différence des âges, de la santé, « des forces du corps et des qualités de l'esprit et de « l'âme ; l'autre qu'on peut appeler inégalité morale ou « politique, parce qu'elle dépend d'une sorte de convention, et qu'elle est établie, ou du moins autorisée, par « le consentement des hommes. Celle-ci consiste dans « les différents privilèges dont quelques-uns jouissent, « au préjudice des autres, comme d'être plus riches, « plus honorés, plus puissants qu'eux, ou même de s'en « faire obéir. »

Rousseau étudie ensuite l'évolution nécessaire de l'individu et de la société. A l'état de nature, sans vêtements, sans outils, sans armes, la vie de l'homme est rude, pénible et hasardeuse. La nature, impitoyable aux faibles, ne permet que le développement des forts, qu'elle développe, à qui elle fait un tempérament fort, robuste et presque inaltérable. Aussi les humains sont-ils à peu près égaux.

La société, en permettant la vie aux faibles, aux moins bien doués, à ceux qui se développeront moins facilement ou moins vite que les autres, crée l'inégalité. L'inégalité est donc le fait de l'état social, de l'éducation, c'est-à-dire du plus ou moins de perfection acquise.

La plupart des animaux s'étiolent quand ils se civilisent, c'est-à-dire quittent la vie sauvage pour vivre auprès de l'homme. « On dirait que tous nos soins à bien traiter et nourrir ces animaux n'aboutissent qu'à les abâtardir. Il en est ainsi de l'homme même : en devenant sociable et esclave, il devient faible, craintif, rampant, et sa manière de vivre, molle et efféminée, achève d'énerver à la fois sa force et son courage. Ajoutons que la différence d'homme à homme doit être plus grande encore que de bête à bête ; car l'animal et l'homme ayant été traités également par la nature, toutes les commodités que l'homme se donne de plus qu'eux, ajoute encore à leur inégalité. »

« L'Etat civilisé, déclare Rousseau, commence par le sentiment de la propriété. « Le premier qui, ayant clos un terrain, s'avisa de dire : « Ceci est à moi », et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eut point épargné au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eut crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne ; mais il y a grande apparence qu'alors les choses en étaient venues au point de ne pouvoir plus durer comme elles étaient. »

Malgré de sérieuses contradictions, la théorie de Jean-Jacques, selon laquelle, à l'état de nature, les hommes étaient bons, sains de corps et d'esprit, égaux, et que ce sont les suites de leur engouement pour la civilisation qui les ont pervertis et ont créé l'inégalité sociale, cette théorie eut une influence réelle sur le développement de la Révolution française et l'évolution de l'Economie Politique vers l'Economie Sociale. M. Villemain (*Tableau du* XVIII^e^ *siècle*, t. I, 1^re^ partie) dit : « L'influence de cette théorie fut réelle, car elle appuyait la plainte du pauvre contre le riche, de la foule contre le petit nombre. Elle était particulièrement secondée par l'état de la société française, dans laquelle l'inégalité, irrémédiable parmi les hommes, était à la fois plus grande qu'il ne faut et trop sentie pour être longtemps supportée. Ce discours, sombre et véhément, plein de raisonnements spécieux et d'exagérations passionnées, eut, je n'en doute pas, plus de prosélytes encore que de lecteurs. Il en sortit quelques axiomes qui, répétés de bouche en bouche, devaient retentir un jour dans nos assemblées nationales pour inspirer ou justifier à leurs propres yeux les plus hardis niveleurs, les ennemis de toute hiérarchie, depuis le droit arbitraire du sang jusqu'au droit inviolable de la propriété. »

Adam Smith, Rousseau, tels furent les éducateurs politiques des révolutionnaires de 1789. Aussi la fameuse « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » est-elle l'expression de ces deux théories opposées : l'Inégalité native ou l'Inégalité engendrée. « La propriété est un droit inviolable et sacré. » En *droit*, l'inégalité est supprimée économiquement, le législateur dit, avec Rousseau : la propriété est à tous — en droit. Mais en *fait*, la propriété individuelle, aliénable, héréditaire, n'est plus que la propriété de quelques-uns. En *fait*, l'inégalité économique subsiste et, avec Adam Smith, est native.

Cette distinction du Droit et du Fait, se retrouve dans tous les actes de la Déclaration : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit »... Avant 1789, certains corps de métier, par exemple, jouissaient de privilèges ; nul n'y pouvait entrer sans autorisation du roi. Ces privilèges constituaient une inégalité de droit

et de fait. La Révolution abolit les privilèges, mais certains corps de métier sont encore inaccessibles à tous parce que demandant, pour être exercés, des capitaux, que l'inégalité économique de fait, concentre entre les mains de quelques-uns au détriment des autres. En *droit* les privilèges sont abolis, mais en *fait* ils sont toujours la loi de l'économie politique.

Comme nous l'avons dit plus haut, le problème se pose dans toute son ampleur avec Colins, Proudhon, Marx. Il est établi désormais, sur des bases rigoureusement scientifiques, que l'inégalité économique — au point de départ — est la seule cause du paupérisme moral et matériel des classes laborieuses... Tous les efforts des socialistes et des anarchistes tendent, soit vers la suppression de l'inégalité économique totale, définitive, soit vers la suppression de cette inégalité au point de départ.

Quant aux autres inégalités, elles ne sauraient obéir aux mêmes lois. « C'est à choisir, dit E. Armand dans *L'Initiation Individualiste Anarchiste :* ou le monde sera courbé sous le joug d'une inégalité forcée ; ou libre cours sera laissé au développement, à l'épanouissement des inégalités, c'est-à-dire des orginalités personnelles ; ou le milieu humain sera semblable à une prairie splendide, à un pré immense, où des fleurs par milliers rivaliseront entre elles, diverses de grandeurs et d'aspects, de couleurs et de nuances, de parfums et de senteurs ; ou bien il demeurera un océan stagnant, dont aucun mouvement n'agite jamais l'onde épaisse et lourde. » — A. Lapeyre.

INERTIE n. f. (du latin *inertia*). Etat de ce qui est sans mouvement. Au figuré : « manque d'activité, d'énergie intellectuelle ou morale. » (Larousse). Au point de vue social qui, principalement nous intéresse ici, l'inertie consiste surtout à ne pas agir dans le sens que, logiquement, vu notre situation, notre condition sociale, on pourrait s'attendre à nous voir agir.

Dans la société présente, lorsqu'il s'agit de mettre fin à des abus de toutes sortes qui vont, contre toute justice, contre les lois mêmes, au détriment de pauvres justiciables, ou lorsqu'il s'agit de faire obtenir aux travailleurs le bénéfice de certaines « lois sociales », il arrive souvent que les différentes administrations font attendre indéfiniment une mesure, une décision qui puisse donner une légère satisfaction aux ayants droit. On appelle cela l'inertie des bureaux, des administrations, etc.

Nombreux sont ceux qui ont à s'en plaindre. Que ce soit un accidenté du travail insistant pour la liquidation de sa pension, ou un prisonnier arrêté sans motif et réclamant un jugement qui ne peut que le libérer, ou mille autres cas analogues, l'inertie des pouvoirs publics est proverbiale chaque fois qu'il s'agit de faire obtenir son droit ou de « rendre justice » à un malheureux ou à un contempteur de la société. Ce n'est pas toujours par paresse ou par négligence qu'on agit ainsi, mais c'est très souvent avec la volonté bien arrêtée d'arriver, par un retard systématique, à lasser le réclamant. Il y a là une « inertie calculée » qui sape perfidement l'équité.

Lorsque, dans les classes sociales qui souffrent le plus des inégalités du système capitaliste, nous venons mettre à vif toutes les plaies du régime, et demander au peuple de réagir et de travailler avec nous à l'édification d'un nouvel ordre social, nous nous heurtons également à l'inertie des masses qui, pourtant, continûment gémissent et maudissent leur sort. Elles nous approuvent quelquefois, souvent même, mais quand nous leur demandons de faire un effort, d'intervenir elles-mêmes, de travailler à secouer leur joug et réaliser leurs aspirations, elles ne comprennent plus et attendent, par *inertie*, qu'autrui leur apporte le mieux désiré, pourvu qu'elles n'aient aucune énergie physique ou intellectuelle à dépenser. Plutôt les illusions démocratiques, les trompeuses promesses des religions et des partis, les paradis de « demain » !

Il nous faudra encore un sérieux travail de propagande pour arriver à vaincre cette inertie du peuple.

Force d'inertie. — Propriété qu'ont les corps de rester à l'état de repos ou de mouvement jusqu'à ce qu'une cause extérieure les en tire. Figuré : « Résistance passive qui consiste surtout à ne pas obéir. » (Larousse). Pour les anarchistes, qui sentent en eux l'impossibilité d'obtempérer et ne peuvent toujours sans risque grave ouvertement refuser ou désobéir, la force d'inertie a une véritable signification. Dans la lutte de tous les jours qu'ont à soutenir les opprimés contre les oppresseurs, ceux-là ont assez fréquemment l'occasion d'employer la force d'inertie. Elle exige, d'ailleurs, souvent plus de volonté, de ténacité, d'endurance que les manifestations actives de cette lutte. Quand les ouvriers d'une usine, d'une industrie, d'un pays tout entier se mettent en grève, ils emploient la force l'inertie. De même quand un prisonnier fait la grève de la faim pour protester contre l'arbitraire de son incarcération, contre celle de camarades, contre son maintien au régime de droit commun, etc.

Quand le réfractaire ou l'objecteur de conscience — chrétien ou athée — refuse d'être soldat, de prendre les armes, d'apprendre à tuer et de tuer, ils se servent également de la force d'inertie, et cette force est si grande, lorsqu'elle est au service d'une volonté inébranlable, qu'on peut dire que nul, ni un homme, ni l'ensemble des hommes, ne peuvent contraindre un autre homme à accomplir ce qu'il ne veut pas faire ! L'homme, même seul, peut dans ce cas braver toutes les autorités et leur dire : « Vous pouvez me tuer, mais vous ne me forcerez pas à vous obéir ! »

Si tous les opprimés savaient user à propos et résolûment de la force d'inertie, l'oppression sociale aurait vécu. Mais cela demande trop d'énergie soutenue pour qu'on puisse espérer détruire un régime aussi solidement enraciné que le régime capitaliste par ce seul moyen.

La force d'inertie, opposée au vouloir des maîtres par les défavorisés sociaux, aura donc toujours une grande valeur morale et éducative, économique parfois. Elle sera toujours, par le relief de l'altitude, un exemple de nature à galvaniser les hésitants, mais elle ne pourra être utilisée avec profit que dans certains cas déterminés, tant à cause de la concentration volontaire et de la valeur individuelle qu'elle demande, qu'en raison des formidables moyens de défense et d'attente dont dispose l'adversaire. Elle pourra désagréger, petit à petit, le régime autoritaire qui nous écrase, y faire d'assez sérieuses lézardes, mais pour le mettre bas, il faudra y joindre le levier des forces actives et révolutionnaires du peuple, aidé de tous les hommes assez élevés et assez droits pour ne pouvoir vivre dans l'atmosphère du privilège. — E. Cotte.

INFAILLIBLE adj. Qui ne peut manquer d'arriver. *Pronostiquer un succès infaillible.* Qui ne peut tromper : *remède infaillible.* Qui ne peut se tromper : *nul n'est infaillible.*

Infaillibilité (*Théol.*). Privilège par lequel l'Eglise et le Pape, dans l'exercice de leur ministère, ne peuvent se tromper en matière de foi. L'infaillibilité du Pape a été proclamée par le Concile du Vatican, en 1570, sous Pie IX.

Jusque vers le neuvième siècle de l'Eglise catholique, la Papauté n'existait pas, mais la Primauté. Un évêque était investi d'un prestige exceptionnel afin que les opprimés pussent s'adresser à lui et obtenir justice à l'aide de sa puissante intercession. Cet évêque était le centre de l'unité catholique et bénéficiait ainsi d'une

grande puissance spirituelle. Obéissant à la loi générale de la politique, qui veut que tout homme disposant d'autorité devienne tyran, le Primat, par une sorte de révolution, se mua en Pape... Mais le jour — dit Janus dans *Le Pape et le Concile* (1869) — où la présidence se changea en empire, où — à la place de cet ancien évêque-président, donnant l'exemple de la soumission aux lois de l'Eglise, délibérant en commun avec ses « frères » et prenant avec eux ses décisions sur les affaires ecclésiastiques — vint régner la main de fer d'un monarque absolu, l'unité de l'Eglise, jadis si forte et si compacte, se brisa pour toujours.

Les Eglises grecque, russe, etc., ne voulurent point être traitées en sœurs cadettes et se soumettre au chef suprême de l'Eglise catholique. Mais tant que le pape ne fut que le « chef » de l'Eglise catholique, tant que ses ordres purent être discutés ou éludés par des catholiques, il y avait place, au sein de l'Eglise, pour des conceptions individuelles et socialcs devenues depuis inconciliables.

Cependant, dans la pratique, à cause du point de départ, l'Eglise devait s'acheminer sûrement vers une unité de doctrine, définie par une autorité — individu ou groupe — infaillible. Et, en effet, cette conception est acceptée dès les premiers âges de la chrétienté. Cela ne se discute même pas. Mais qui sera cette autorité infaillible ? c'est ici que les avis diffèrent.

Depuis la faute d'Adam et Eve, l'homme naît avec le péché originel. Il ne peut posséder par lui-même la science du Bien et du Mal, la Vérité religieuse. L'Eglise est instituée précisément pour obvier à cet inconvénient, pour édicter la Loi. Or, dans l'Eglise même, deux autorités légifèrent : les Conciles et le Pape. Jusqu'en 1870, tantôt les uns, tantôt l'autre l'emportaient, ce qui aboutissait souvent à la non-observation des règles édictées. Même des conciles placés sous la présidence du Pape (conciles œcuméniques) ne furent point toujours d'accord entre eux sur des points de doctrine très importants, ce qui nuisait incontestablement à la religion.

Grégoire le Grand, évêque de Rome, plaça les 4 premier conciles œcuméniques sur la même ligne que les 4 évangiles. Adrien VI (1523) déclarait que le pape est faillible, même qu'il y a plusieurs papes hérétiques. Il a fallu, en effet, l'impudeur et l'orgueil formidables de Pie IX, l'auteur des encycliques *Qui pluribus*, *Quanta cura*, et du fameux *Sillabus* de 1864 (v. Encyclique, et Sillabus), pour oser jeter à la face de la chrétienté et du monde ce dogme inouï de l'infaillibilité papale.

Certes, cela donne à l'Eglise une unité de doctrine dont elle peut tirer grand profit, mais quelles conséquences pour une théorie non scientifique, en notre époque de libre-examen. C'est l'anéantissement de tout mouvement intellectuel, de toute activité scientifique dans l'Eglise catholique, c'est la stratification de cette organisation qui régna quinze siècles sur les plus grandes nations de la terre. Toute évolution lui est interdite, elle est fermée à jamais à tout progrès. Parmi les êtres et les institutions, qui tous, sans exception, évoluent, elle sera immuable. C'est-à-dire qu'elle s'en ira rejoindre dans le temps tous les autres phénomènes individuels ou sociaux, qui n'ont pu, ou pas su, s'adapter aux nouvelles conditions de vie.

Pour faire accepter au monde catholique le dogme de l'infaillibilité du Pape, tout a été mis en œuvre par les Jésuites qui sont les véritables instigateurs du Concile du Vatican de 1870 : toutes les pressions et tous les chantages ; tous les truquages de l'histoire de l'Eglise, tendant à établir que jamais les Papes n'avaient failli. Malgré cela, au vote du 13 juillet 1870, sur le dogme de l'infaillibilité, il y eut sur 601 présents 451 pour, 88 contre, 62 votes conditionnels. 4 cardinaux avaient voté contre : Schwarzenberg, Rauscher, Hohenlohe et Mathieu. Aussi, avaient voté contre 25 évêques et archevêques français, savoir : *arch.* : Paris, Besançon, Lyon et Autun ; *évêques* : Orléans, Marseille, Ajaccio, Gap, Nice, Cahors, Perpignan, Valence, Luçon, La Rochelle, Metz, Nancy, Dijon, Chalons, Soissons, Bayeux, Saint-Brieuc, Coutances, Constantine, Oran et Sura.

Mais le 18 juillet, au vote solennel et définitif en session publique, sur 535 présents il n'y eut que 2 contre, les évêques de Cajazzo et de Little-Rock. Les autres s'étaient abstenus de participer au vote.

La proclamation du dogme nouveau provoqua, en Allemagne et en Suisse, la formation du parti des « vieux catholiques », qui ne l'admettent pas.

Ce dogme est ainsi formulé : « Le Pontife romain, « lorsqu'il parle *ex-cathedra*, c'est-à-dire lorsque, rem- « plissant la charge de pasteur et docteur de tous les « chrétiens, en vertu de sa suprême autorité aposto- « lique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les « mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle, jouit « pleinement, par l'assistance divine qui lui a été pro- « mise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette « infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que « son Eglise fut pourvue, en définissant sa doctrine « touchant la foi ou les mœurs ; et, par conséquent, de « telles définitions du Pontife romain sont irréformables « par elles-mêmes et non en vertu du consentement de « l'Eglise. » Ainsi, ce qu'un Pape a décrété il y a 1.500 ans, est encore valable aujourd'hui, le sera demain, le sera jusqu'à la fin des siècles. Cela est irréformable. Celui qui n'accepte pas ce dogme est anathémisé, est chassé de l'Eglise catholique.

Malgré les mensonges éhontés des R. P. de la Compagnie de Jésus, il faut la lâcheté intellectuelle des catholiques, ou leur pauvreté d'esprit, pour accepter pareil défi à leur conscience et à leur raison. Il suffit, en effet, de jeter un coup d'œil sur l'histoire du Vatican pour savoir avec la plus absolue certitude ce qu'il faut penser de l'infaillibilité papale. Ainsi :

Innocent Ier et Gélase Ier, le premier dans une lettre au Synode de Milève, le second dans une épître aux évêques de Picénum, déclarent formellement, qu'il est tellement indispensable que les petits enfants reçoivent la communion, qu'ils adressent tout droit à l'enfer ceux qui meurent sans l'avoir reçue. (*Concil., Coll.*, éd. Labbé, IV, 1178). — Doctrine couverte d'anathèmes par le Concile de Trente

— Pélage, pape, d'accord avec les deux Eglises d'Orient et d'Occident, déclarait que l'invocation de la Trinité était absolument nécessaire dans la cérémonie du baptême.

— Nicolas Ier assura aux Bulgares que le baptême au nom du Christ seul suffisait. (*Ibid.*, VI, 548).

— Célestin III essaya de relâcher le lien du mariage en déclarant que si l'un des époux devenait hérétique, l'union était rompue.

— Innocent III rejeta cette décision, et

— Adrien VI, pour cette raison, nommait Célestin un hérétique.

On a détruit, dans la suite, cette décrétale dans les collections manuscrites des ordonnances papales, mais le théologien espagnol, Alphonse de Castro, l'a encore vue dans les manuscrits.

Voici ce que dit *Le Pape et le Concile* (Lacroix, éd., 1869), à la page 74 : « Le Synode de Trente avait déclaré que la traduction de saint Gérôme devait être le texte biblique authentique de l'Eglise d'Occident ; mais il n'existait encore aucune édition de la Bible latine authentique, c'est-à-dire approuvée par l'Eglise. Sixte V entreprit de la donner, et elle parut entourée des anathèmes et des moyens de répression consacrés et depuis longtemps stéréotypés. Sa bulle déclarait que cette édition, corrigée de sa main, devait être seule employée et faire foi, comme la seule vraie et authentique, sous peine pour chacun d'être mis au ban de l'Eglise ; tout

changement, même d'un seul mot, entraînant la peine de l'excommunication... » On s'aperçoit après qu'elle est pleine de fautes ; on y trouve environ 2.000 inexactitudes faites par le pape lui-même. On propose de publier une interdiction de la Bible sixtine ; mais Bellarmin conseille d'étouffer le mieux possible le grand danger où Sixte V avait mis l'Eglise ; on doit, d'après lui, retirer tous les exemplaires, réimprimer sous le nom de Sixte V la Bible corrigée à neuf, et dans la préface avancer que des erreurs s'étaient glissées par la faute des compositeurs et le manque de soins. Bellarmin lui-même fut chargé de mettre ce mensonge en circulation, mensonge auquel le nouveau pape prêta son nom pour la rédaction de la préface. Le jésuite-cardinal s'est vanté lui-même dans sa propre biographie, d'avoir rendu ainsi à Sixte-Quint le bien pour le mal, puisque le pape avait fait mettre à l'index l'œuvre principale de Bellarmin, *Les Controverses*, pour n'y avoir défendu que la puissance indirecte du pape sur la terre, et non sa puissance directe. Mais alors se produisit une nouvelle mésaventure. Cette biographie, qui était conservée à Rome dans les archives des Jésuites, fut connue dans la ville par quelques copies. Aussitôt, le cardinal Azzolini proposa de mettre l'écrit au pilon, de le brûler, et d'enjoindre le plus profond secret, attendu que Bellarmin injuriait trois papes, et en représentait même deux comme des menteurs : Grégoire XIV et Clément VIII.

Ainsi, notre raison n'est pas seule à protester contre le dogme le plus effrontément stupide, et l'histoire enregistre la farce grotesque qui plie, aux pieds du Pape-Dieu, tout le catholicisme. — A. LAPEYRE.

INFAMANT, INFAMIE. INFAMIE : s. f. (latin *infamia*). Flétrissure imprimée à l'honneur, à la réputation, soit par la loi, soit par l'opinion publique ; état de honte, d'ignominie : « Noter quelqu'un d'infamie ; vivre dans l'infamie ». Corneille disait : « Mais qui peut vivre infâme est indigne du jour » ; « La condition de comédien était infâme chez les Romains », rappelle La Bruyère...

Après cette définition, le dictionnaire nous renvoie au mot : Déshonneur, où nous lisons : « Le ridicule déshonore plus que le déshonneur aux yeux des fous. » (La Rochefoucault) ; « Le déshonneur est dans l'opinion des hommes, l'innocence est en nous. » (Diderot) ; « Se dit (déshonneur) particulièrement de l'état d'une femme qui s'est laissée séduire. » (*Larousse*) ; « Le déshonneur se rapporte à l'opinion du monde, la honte se rapporte à la conscience. L'homme déshonoré a perdu l'estime des autres hommes. » (*Larousse*).

Ainsi, l'infamie est relative : à la loi, c'est-à-dire à l'arbitraire, ou à l'opinion publique, c'est-à-dire à l'opinion moyenne des gens moyens. Voler, piller, affamer, assassiner selon la loi, ce n'est pas de l'infamie. La loi changeant, ainsi d'ailleurs que l'opinion publique, avec le degré d'évolution des sociétés, avec le mode d'organisation politique et économique, avec le climat, etc., il appert que l'infamie est chose essentiellement changeante, impalpable, indéfinissable. La loi et l'opinion publique peuvent et sont souvent en désaccord sur ce qui est infâme ou ne l'est pas, comment se diriger dans cet imbroglio de « permis et défendus » ? L'infamie est affaire de morale ou d'éthique. Pour les anarchistes il ne saurait y avoir moins d'infamie dans le fait des guerres, qui ne sont que le vol et l'assassinat perpétrés par bandes, que dans le vol ou le crime crapuleux d'un individu, déterminé souvent, d'ailleurs, par des conditions économiques ou intellectuelles indépendantes de sa volonté. Il ne saurait y avoir moins de honte, ou de « déshonneur », dans le fait, pour une femme, de se prostituer légalement à un seul individu dénommé mari, que de se prostituer à plusieurs, dénommés amants, michets, etc. Non plus nous ne saurions accepter qu'une femme soit « déshonorée » parce que, disposant librement de son corps, elle aime hors les règles admises par la société.

INFAMANT, adj. : Qui porte infamie : « Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres plutôt que de perdre un bon mot, méritent une peine infamante. » (La Bruyère). « Le travail, selon le dogme antique, était réputé infamant. » (Proudhon).

Voilà deux citations du *Larousse* qui montrent quelles aberrations peuvent couvrir les mots. Le citoyen, en effet, ne devait pas travailler, telle était la doctrine de Platon, le travail — infamant — étant le lot des esclaves-nés. Il nous paraît autrement raisonnable, de reporter l'infamie sur ceux qui, dans la société, consomment sans autres limites que leurs possibilités organiques, sans jamais avoir rien créé, plutôt que sur ceux-là qui, de leur cerveau ou de leurs mains, ont toujours tout produit et qui ne peuvent consommer que juste ce qu'il leur faut pour ne pas cesser d'exister... Infamie, infamant, devront un jour disparaître de notre vocabulaire, comme désuets.

En jurisprudence, une peine infamante est une flétrissure morale s'attachant à la condamnation. Les peines peuvent être afflictives et infamantes, ou infamantes seulement ; les premières sont : la mort, les travaux forcés à perpétuité, la déportation, les travaux à temps, la réclusion ; les secondes : le bannissement et la dégradation civique... La loi étant l'expression de la force, le juge est souvent plus infâme que le condamné. — A. LAPEYRE.

INFANTICIDE n. m. (latin *infanticidium* ; de *infans*, enfant, *occidere*, tuer). Se dit du meurtre d'un enfant nouveau-né. L'infanticide était admis chez les Chinois, les Romains et en général chez les peuples anciens ; le respect de la vie humaine est fonction de la civilisation.

A l'examen du cadavre, le médecin légiste se demande si l'enfant est né vivant ou s'il s'agit d'un mort-né. On plonge les poumons dans l'eau ; s'ils surnagent, c'est que l'enfant a respiré, c'est-à-dire qu'il est né vivant. Néanmoins, ce procédé comporte des causes d'erreur. Car si la putréfaction est commencée, il se développe dans le poumon des gaz qui ne proviennent pas de l'air extérieur : il peut donc flotter au-dessus de l'eau sans que l'enfant ait respiré.

L'infanticide est un crime ; néanmoins il est, dans la plupart des cas, un crime excusable. Le vrai coupable est le préjugé social qui fait un déshonneur pour la femme d'être mère hors mariage.

Des jeunes filles chez leurs parents, séduites et délaissées ; des jeunes bonnes engrossées, souvent par leur patron ou par le fils de la maison ; des femmes qui ont succombé au besoin sexuel leur mari étant absent, subissent pendant tout le cours de leur grossesse un véritable martyre. Elles se serrent pour la dissimuler, elles doivent taire leurs malaises à tout le monde. La malheureuse accouche seule, sans secours, le corps dans l'ordure ; elle déchire avec ses dents son mouchoir, pour ne pas laisser échapper le cri qui révélerait aux voisins sa honte ; mais l'enfant arrive, il va crier, on va savoir : la malheureuse, affolée, l'étouffe au passage en serrant les jambes... Pendant ce temps, le père de l'enfant vit sans souci. Depuis longtemps il a oublié la pauvre fille pour aller à d'autres amours.

Dans le *Faust* de Gœthe, l'histoire de Faust et de Marguerite nous présente la tragédie de la maternité clandestine. Mais Gœthe, malgré son génie, est resté dans le conformisme social. A ses yeux, Marguerite, en se livrant à Faust, a commis une faute, excusable seulement parce qu'elle a été victime d'une machination de Méphistophélès. Gœthe n'a pas encore compris que la satisfaction d'un même besoin de la nature ne sau-

rait être anodin chez l'homme et coupable chez la femme.

L'infanticide diminue parce que l'avortement se répand de plus en plus. Seules aujourd'hui, se rendent coupables d'infanticide les jeunes filles tout à fait ignorantes, ou celles qui vivent à la campagne, loin de tout centre... L'infanticide disparaîtra tout à fait lorsque les mœurs seront transformées et qu'on admettra que la maternité est un acte naturel qui ne saurait, en n'importe quel cas, constituer un déshonneur. — Doctoresse PELLETIER.

INFANTICIDE. Meurtre d'un enfant. Se dit surtout, dans la législation criminelle, en parlant d'un enfant nouveau-né : *cette femme est accusée d'infanticide.* Meurtrier d'un enfant, ou de son propre enfant. La mère, auteur principal ou complice, est punie, dans le premier cas, des travaux forcés à perpétuité, dans le second cas, des travaux forcés à temps ; mais ses complices ou co-auteurs sont passibles des peines applicables à l'assassinat ou au meurtre.

« L'infanticide est l'effet presque inévitable de l'affreuse situation où se trouve une infortunée qui a cédé à sa propre faiblesse ou à la violence. » (Beccaria). On sait que c'est le désespoir, la honte, la misère qui, le plus souvent, poussent la main de l'infanticide.

Les véritables infanticides ce sont les bénéficiaires du régime actuel, qui donnent un salaire de famine à ceux et à celles qu'ils exploitent. Les femmes gagnent à peine de quoi pourvoir à leur entretien. Certaines sont dans l'obligation, tout en travaillant, de recourir à la prostitution. Lorsqu'un enfant naît dans de telles conditions, la mère s'affole à la pensée que son petit être manquera même de pain. Quant au recours à l'assistance publique, souvent elle y renonce, sachant dans quelles conditions on lui prend son enfant. L'infanticide est lié à la société capitaliste : tant que celle-ci persistera, il sera, non seulement possible, mais presque normal.

La société se montre bien sévère à l'égard des mères que la misère pousse à se débarrasser de leur progéniture, alors que par centaines de milliers elle assassine chaque année des enfants pauvres par manque d'hygiène ou par insuffisante alimentation, sans compter les millions de jeunes hommes qu'elle fauche sur les champs de bataille.

Dans la société libertaire l'infanticide disparaîtra. La femme, pauvre ou abandonnée, enfante aujourd'hui dans la douleur. Libre et assurée du lendemain, elle procréera dans l'espérance. — Pierre LENTENTE.

INFECTION n. f. (latin *infectio*). Ensemble de troubles organiques causés par une invasion microbienne. Selon le microbe, l'infection porte différents noms. Infection gonococcique, causée par le gonocoque : microbe de la blennorrhagie. La syphilis est une infection qui a pour cause le spirochète. La pneumonie est déterminée par le pneumocoque ; la fièvre typhoïde par le bacille du Dr Eberth ; la grippe par le bacille de Pfeiffer, etc. Toute infection a son microbe, mais on ne le connaît pas toujours ; le spirochète de la syphilis n'est connu que depuis un petit nombre d'années. Le microbe du cancer n'est pas encore découvert.

Il ne faudrait pas croire cependant que là où il y a un microbe, l'infection doive fatalement se produire. Le terrain, c'est-à-dire l'état de l'organisme récepteur, joue un rôle très important. C'est pour cela que, au cours des épidémies, certaines personnes sont contaminées tout de suite alors que d'autres peuvent vivre impunément au milieu des malades infectés. Néanmoins, quand la virulence du microbe est très grande, comme dans certaines épidémies de choléra ou de grippe infectieuse, le microbe a raison du terrain, et des personnes en très bonne santé auparavant se trouvent frappées.

Les symptômes de l'infection sont à peu près identiques dans un grand nombre de maladies : perte de l'appétit, faiblesse, maux de tête, fièvre. Il faut y ajouter les symptômes locaux : difficultés de la respiration dans la pneumonie ; écoulements dans la blennorrhagie, etc., etc.

On se défend contre les infections en évitant les risques de contagion, les changements brusques de température (pneumonie), les rapports sexuels avec un partenaire suspect (blennorrhagie et syphilis), etc.

Il faut, en outre, autant que cela est en notre pouvoir, rendre son terrain réfractaire. On y parvient par une grande propreté du corps et du linge, en veillant aux excrétions (constipation), en évitant les intoxications (alcool, tabac), en assurant une bonne aération : logement propre, ouverture fréquente des fenêtres.

L'infection s'atténue au fur et à mesure des progrès de la civilisation. Le Moyen-Age a connu des épidémies terribles qui ont disparu aujourd'hui. — Doctoresse PELLETIER.

INFÉRIORITÉ n. f. Parmi les sentiments qui dirigent les actions humaines, celui d'infériorité paraît avoir la plus grande importance. D'où vient-il ? Est-ce d'une situation d'insécurité, soit qu'il s'agisse de la conservation de l'individu (nourriture), soit de la conservation de l'espèce (reproduction) ? Mais cette insécurité me paraît insuffisante à expliquer la force et les effets violents du sentiment d'infériorité, considéré comme sentiment social sous le nom d'*amour-propre.*

L'amour-propre ne peut naître que de la vie collective, de la réaction de la collectivité sur l'individu. Il faut nous reporter à la vie extrêmement lointaine des primitifs pour essayer d'en comprendre la genèse. A ce moment l'individu n'existait et ne pouvait exister en dehors du groupe humain. La tribu elle-même dépendait de la solidarité et de l'entr'aide de tous. La défaillance d'un membre, qu'elle fût lâcheté ou maladresse, ou bien offense à la coutume, était durement châtiée, à cause des conséquences terribles qu'elle pouvait avoir pour la collectivité. Sans parler de la mort et des coups, les huées, la réprobation publique et le mépris étaient une punition redoutable, car ils pouvaient rendre la vie intenable aux défaillants, d'autant que personne n'avait la ressource de se séparer du groupe.

La peur de se trouver en état d'infériorité vis-à-vis d'autrui s'est ainsi enracinée dans le cœur des hommes et a créé le sentiment de l'amour-propre. Une offense à l'amour-propre se traduit quelquefois par la pâleur, le plus souvent par la rougeur émotive (honte dans le cas d'acceptation de l'infériorité, colère dans le cas de révolte). La timidité naît de la crainte d'être exposé aux affronts. Ce sont là de véritables réflexes conditionnels, créés par la vie sociale. Le sentiment d'infériorité apparaît comme le sentiment le plus pénible à supporter. De fait, l'amour-propre joue un plus grand rôle, un rôle plus fort dans les actions humaines que l'intérêt matériel. On pourrait en donner des exemples multiples, il suffit d'y réfléchir.

Conserver la face vis-à-vis de l'opinion publique est donc le fondement de l'amour-propre et, par conséquent, le fondement de la morale. L'opinion publique agit comme contrôle sur les actes des individus.

Plus tard, lorsque les hommes ont commencé à se libérer du groupe, l'amour-propre a pu prendre point d'appui, non pas seulement sur l'approbation publique, mais sur la conscience individuelle, tout au moins chez quelques personnes. L'individu, tout à fait affranchi du contrôle collectif (préjugés, croyances) exerce sur lui-même le contrôle nécessaire à la vie sociale. Rien n'est plus pénible que d'avoir honte de soi-même. Mais la plupart du temps les hommes s'excusent à leurs propres yeux, ils se donnent d'excellentes raisons pour légitimer

de basses actions. L'éducation morale de l'enfant est nécessaire pour lui apprendre à contrôler ses actes et à les juger.

Le sentiment d'infériorité n'est pas toujours un sentiment individuel. Lorsqu'une personne se trouve dans une situation d'infériorité, elle a souvent tendance à compenser cette infériorité en projetant son amour-propre dans le groupe, dans l'équipe, dans le corps ou dans la nation dont elle fait partie. Ainsi s'explique aussi bien l'esprit de corps que le *patriotisme*, avec les points d'honneur particuliers attachés à chaque catégorie de groupement, avec la vanité et la jactance dont se parent les membres de chaque collectivité, avec le mépris dont ils font profession vis-à-vis des étrangers. Ainsi s'explique, en partie tout au moins, la politique du prestige.

Les individus eux-mêmes sacrifient souvent au prestige leurs véritables intérêts. Pour échapper à la situation d'infériorité, ils recherchent les satisfactions de vanité, et ils convoitent les richesses, non pas tant pour le confort que pour l'apparat et pour la considération. La vanité se développe surtout chez ceux qui ne sont pas absolument sûrs, au fond d'eux-mêmes, de leur supériorité. La véritable supériorité, acquise par l'effort et par le mérite, n'a pas besoin de satisfactions extérieures. Sa jouissance est dans la conscience d'elle-même et elle s'allie très bien avec la plus grande simplicité. — M. PIERROT.

INFIDÈLE, INFIDÉLITÉ adj. et subst. (*in*, privatif, et *fidelis*, *fidelitas*). En leurs acceptions les plus répandues, ces mots s'opposent à fidèle, *fidélité* (v. ce dernier mot). C'est la négation ou le contraire des pratiques et des vertus (tantôt désirables, parfois purement conventionnelles et même tyranniques) dont ces vocables désignent l'état ou l'exercice. Un ami, un employé infidèles ; une femme « infidèle » ; une nation *infidèle* aux traités, ces « chiffons de papier » de l'histoire ; une narration (ou le narrateur) infidèle : « Qui peut avoir fait ce récit infidèle ? » (Racine). Une mémoire, des souvenirs infidèles : qui trahissent, qui se dérobent au rappel. La fortune est souvent infidèle (la chance et notamment, surtout autrefois, le sort des armes). « Le destin des combats peut vous être infidèle. » (C. Delavigne). Par rapport à une foi religieuse, regardée comme l'expression d'une irréfragable *vérité*, sont infidèles les individus et les peuples contestants ou réfractaires. C'est pour réduire les peuples infidèles, c'est pour arracher des mains des *Infidèles* le tombeau du « Sauveur des hommes » que les croisés entreprirent en Terre Sainte de fanatiques expéditions. Pour la théologie est infidèle (négatif) le non-initié aux lumières de l'Evangile, et infidèle aussi (positif) celui qui refuse d'accorder crédit absolu aux textes sacrés. Il y a, parmi les chrétiens, tels infidèles qui sont ainsi sur le chemin du schisme, au moins de l'hérésie...

Le terme *infidélité* correspond substantivement à la plupart des sens sus-énoncés : l'infidélité de l'ami, du dépositaire, du miroir, du traducteur, etc. L'infidélité aussi de l'amant, du mari ou de la femme (incartades ou variations passionnelles, transgression, inobservance des règles que le mariage *impose* aux contractants dans la vie conjugale). Avec la conception de l'amour affranchi de la contrainte et des moralités hypocrites, s'évanouissent en tant qu'anomalies les attitudes et les élans aujourd'hui flétris du nom d'infidélité. Dans « l'infidélité » normale où s'épanouissent le sentiment libéré, les unions loyales, les attaches sincères, les attractions désentravées, disparaissent, faute d'objet, les « infidélités » qui, dans une société fausse, se traînent de la fourberie au scandale... En matière religieuse, l'infidélité — ou les infidélités — ont le caractère de détachement ou d'ignorance évoqués plus haut. Ainsi : « les *infidélités* du peuple juif » ou... « Ces filles de Tyr vivant dans l'*infidélité*. » (Massillon). — L.

INFILTRATION n. f. (de *filtrum*, filtre). Passage lent d'un liquide à travers les interstices d'un corps solide : *infiltration de l'eau dans le bois*. Epanchement d'un corps liquide dans un tissu organique : *infiltration* de sérosités, de bile, de sang, d'urine, de pus. A l'état sain, toutes les parties du corps humain sont humectées de liquides qui entretiennent la souplesse des organes ; lorsque ces liquides se trouvent en trop grande abondance, ils constituent l'infiltration. Le tissu le plus souvent infiltré est le tissu cellulaire. L'infiltration séreuse se nomme *œdème*. L'infiltration sanguine se nomme *infarctus* : elle provient des lésions vasculaires. Quand l'infiltration sanguine s'aperçoit à travers les tissus qui la recouvrent, on l'appelle *ecchymose*

L'infiltration peut être locale ou générale. L'*hydropisie* est une maladie causée par infiltration. Le traitement des infiltrations consiste dans les moyens propres à en provoquer l'absorption toutes les fois qu'elle peut avoir lieu sans inconvénient. S'infiltrer, c'est pénétrer comme à travers un filtre, c'est s'insinuer : *l'eau finit par s'infiltrer dans la pierre*. Les partis politiques, et en particulier le parti bolchevik, se sont infiltrés dans les organisations ouvrières, syndicats et coopératives, pour y imposer leur point de vue. L'éducation religieuse, l'éducation bourgeoise s'infiltrent dans le cerveau des enfants et faussent leur esprit à un point qu'il leur devient presque impossible de s'en libérer.

INFINI adjectif, mais souvent employé substantivement (latin : *infinitus*). Qui n'a pas de bornes. La façon dont le mot est formé et celle dont nous sommes entraînés à le définir révèlent peut-être que nous ne pouvons avoir de l'infini qu'une idée négative.

Pour les philosophes anciens, l'infini est l'imparfait ; le fini, le parfait. C'est ainsi que les pythagoriciens, Platon, Aristote, etc., emploient toujours et opposent les deux mots. Plotin (205-270) est le premier à ne point prendre péjorativement le mot infini. Il attribue, au contraire, l'infini à son Dieu comme une perfection et une réalité : il lui accorde l'infini dans l'espace ou omniprésence, l'infini dans le temps ou éternité, la science infinie, la puissance infinie, etc.

Quelques-uns des caractères infinis dont Plotin décore son Dieu, ne sommes-nous pas contraints logiquement de les accorder à l'univers ? Plusieurs nient, en effet, que nous puissions concevoir à l'existence une limite dans le temps ou dans l'espace. Mais d'autres obéissent à une contrainte toute contraire et également logique.

C'est la première des fameuses antinomies de Kant :

THÈSE : « Le monde a un commencement dans le temps ; il est borné dans l'espace. » Il serait, en effet, absurde d'admettre une série à la fois infinie et réalisée. La totalité des êtres ou des phénomènes forme un nombre qui dépasse notre imagination, mais qui est un nombre réel, et l'infini dépasse tous les nombres. Le passé contient un nombre d'êtres et de phénomènes auquel chaque instant ajoute. Il est contradictoire de nommer infini ce qui augmente ou peut augmenter. Le même raisonnement réfute l'éternité du passé : l'éternité est infinie, inaugmentable et chaque instant augmente le passé.

ANTITHÈSE : « Le monde n'a ni commencement ni bornes ; il est infini quant au temps et à l'espace. » Si le monde n'était éternel et sans mesure, il s'envelopperait donc d'un temps et d'un espace vides. Mais un temps vide ne renferme aucune cause, aucune condition, aucune possibilité de commencement, et rien n'aurait jamais pu commencer. Borner le monde dans le temps, c'est l'annihiler. Et un espace vide n'est rien. Dire qu'un espace vide limite le monde, dire que le monde

est limité par rien, c'est dire tout ensemble que le monde est limité et qu'il n'est pas limité.

Les antinomies et les tentatives pour les résoudre appartiennent à la métaphysique. Adopter la thèse, adopter l'antithèse, chercher une synthèse qui variera avec les chercheurs, c'est toujours arbitraire et poésie.

Dès que nous dépassons le domaine de l'expérience, les mots deviennent des jetons brillants et sans valeur dont nous jouons selon nos caprices. Mais ceux qui donnent à ces jeux une apparence logique ne prouvent jamais leurs thèses que par l'absurde, c'est-à-dire en découvrant de la contradiction dans la thèse contraire. Ce qui prouve d'abord qu'aucune opinion métaphysique n'est solide et, si j'ose appeler à mon secours M. de La Palisse, qu'un jeu est toujours un jeu. Ce qui me semble prouver encore que, lorsque les métaphysiciens auront pris conscience de la nature et des nécessités de leur activité, ils consentiront à la contradiction dans les systèmes voisins comme dans le leur et renonceront à une méthode de réfutation qui les tue en même temps que l'adversaire.

Les mathématiques élémentaires ont, malgré leur abstraction, une manière de vérité qui permet de les utiliser et de les vérifier dans le concret. En revanche, je suis tenté de considérer les hautes mathématiques comme la poésie et la métaphysique de la quantité. L'infini mathématique, historiquement, est frère de l'infini métaphysique. Ce même Plotin qui donne en métaphysique un sens positif et, à ce qu'il croit, une magnifique plénitude au mot infini toujours employé négativement et péjorativement jusqu'à lui, est aussi le premier à concevoir l'infini mathématique. Une partie du chapitre VI de la sixième *Ennéade* est consacrée à exposer cette conception d'une quantité plus grande que tout nombre donné. C'est seulement trois siècles plus tard que le géomètre Eutocius permettra, par un exemple, de préciser cette idée vague, dans Plotin, et évanescente. Eutocius est le premier à considérer le cercle comme un polygone régulier d'un nombre infini de côtés. Il inaugure ainsi la méthode des *limites* qui aura plus tard, surtout avec Cauchy, d'intéressantes applications.

En dehors même de la méthode des limites, on affirme des infinis géométriques, par exemple, l'espace compris entre les côtés d'un angle. Mais c'est peut-être l'arithmétique qui permet d'atteindre le plus facilement l'idée d'infini. Cherchez la racine carrée du nombre 6, chaque décimale vous rapprochera de la réponse exacte ; aucune décimale n'épuisera cette réponse. Plus élémentairement encore, tentez d'exprimer en fraction décimale la fraction 1/3. Après le zéro et la virgule, vous pourriez, sans diminuer jamais le chemin et la richesse de la recherche, écrire des 3 pendant l'éternité.

L'infini s'indique en mathématique par le signe ∞ ou par le symbole m/0. Car, avec un dividende fixe, diminuer le diviseur, c'est agrandir le quotient. Quand le diviseur est l'unité, le quotient est égal au dividende. Dès que le diviseur est moindre que l'unité, la division apparente est en réalité une multiplication. Diviser par 1/2 ou 1/3, c'est multiplier par 2 ou par 3. Si nous acceptons le passage à la limite, diviser par 0, c'est multiplier par l'infini $m/0 = m \times \infty$, quelle que fût, avant qu'on le portât à l'infini, la valeur de m. Mais, prenons garde, dès que nous passons à la limite, nous tombons dans quelque antinomie et, si le principe de contradiction jouait encore, nous reculerions. Les géomètres admettent paradoxalement des infinis qu'on est bien forcé de déclarer inégaux. L'espace compris entre deux parallèles est infini comme l'espace compris entre les deux côtés d'un angle ; mais le second est, paraît-il, infiniment grand par rapport au premier. Moi, je veux bien écouter et répéter ces conventions, mais je ne comprends plus toujours ce qu'on me dit et ce que je répète. Dans les hautes mathématiques, je me sens, comme en métaphysique, dans un jeu absurde et joyeux. — HAN RYNER.

INFIRMITÉ n. f. (du latin : *in*, non, et *firmus*, ferme). Suspension ou exécution incomplète d'une ou de plusieurs fonctions de l'organisme. La surdité, la claudication, sont des *infirmités*. Les vieillards sont sujets à des *infirmités* naturelles qui ne viennent que du dépérissement et de l'affaiblissement de toutes les parties de leur corps. Les infirmités peuvent être *incurables* ou *accidentelles*. Dans le premier cas, la fonction est absente ou supprimée sans espoir de guérison. Dans le second cas, elle ne l'est que momentanément. Il y a des infirmités physiques, morales, intellectuelles.

Au figuré, faiblesse de l'esprit. Fragilité pour le bien. Défaut. Imperfection : l'*infirmité humaine*. « La bêtise est une *infirmité morale* que la sottise peut seule rendre ridicule. » (Beauchêne).

Bien des infirmités sont atténuées ou disparaissent grâce à la science médicale. La société, néanmoins, ne fait pas tout ce qu'elle devrait et pourrait faire pour les pauvres gens atteints d'infirmités. La plupart sont dans l'obligation de recourir à la mendicité.

La guerre, ce fléau, a transformé en infirmes de solides et beaux jeunes gens de vingt ans, comme si la nature ne suffisait pas à rendre les hommes malheureux... Les infirmes ont besoin de notre affection, de notre aide. Nous devons les aimer d'autant plus que leur infirmité est plus grande. Les théoriciens anarchistes s'efforcent de concevoir une organisation sociale où tous seront heureux. On ne verra plus ce spectacle honteux d'un aveugle ou d'un paralytique demandant à la charité la bouchée de pain nécessaire à son existence. Orientée enfin vers des fins utiles, la science — aidée par la solidarité — s'ingéniera au contraire à les relever de cette condition inférieure et douloureuse où les retient leur infirmité.

INFLUENCE n. f. (du latin *influentia*, de *in*, dans, et *fluere*, couler). Action qu'un corps, qu'une force exerce sur un autre : *l'influence du soleil sur la terre*, de la lumière sur les plantes, etc. Au figuré : crédit, ascendant, autorité.

Répercussion sympathique des êtres vivants les uns sur les autres. Action à distance d'un organe, d'une partie quelconque sur d'autres, dans les corps vivants. Se dit dans le même sens des choses morales. Influence de la morale, des lois, de l'opinion publique, de la religion, de l'exemple. Influence du talent, des vertus. De tous les hommes qui ont écrit, Voltaire est un de ceux dont l'*influence* fut la plus marquée. « L'*influence* des femmes embrasse la vie entière. » (La Harpe).

Anciennement (astrologie), action fluidique des astres sur les hommes. « Des astres malins corriger l'influence. » (Boileau). Physique : effet produit à distance. Electrisation par influence. On dit aussi électrisation par *induction*. *Un conducteur neutre s'électrise lorsqu'on l'approche d'un corps électrisé :* c'est en cela que consiste l'*électrisation par influence ou induction*. Aimantation par influence : Un barreau de fer doux sous l'action d'un aimant émet aussi des lignes de forces (X) et par ce fait il acquiert aussi la propriété d'attirer le fer. Il est aimanté par influence.

Au point de vue social, l'influence des religions a été énorme. De nos jours le charlatanisme des politiciens rivalise d'ingéniosité et de cynisme avec celui des prêtres. Les uns et les autres assoient leur influence sur la crédulité populaire. Malgré cela les idées, les théories, les méthodes anarchistes se sont répandues assez rapidement. Elles ont fortement *influencé* depuis cinquante ans le mouvement syndicaliste depuis la Fédération jurassienne jusqu'à la C.G.T. d'avant-guerre. Les syndicalistes révolutionnaires : les Pelloutier, les Grif-

fuehles, les Yvetot, etc., ont montré aux ouvriers que les ennemis du prolétariat formaient une sorte de trinité : patrons, gouvernants, politiciens. Les anarchistes ont mis en application leurs procédés d'organisation fédéraliste dans le syndicalisme, et leur influence y persiste malgré l'emprise momentanée du caporalisme politique. Les anarchistes se sont efforcés d'habituer les ouvriers à compter sur eux-mêmes et à agir par eux-mêmes, à être les propres artisans de leur affranchissement économique et moral. Les idées anarchistes influencent fortement la littérature et portent avec elle dans les esprits le levain d'indépendance. Surtout depuis quelques années, les conditions économiques imposées par le capitalisme ont mis la femme dans l'obligation de quitter le foyer pour suppléer au salaire insuffisant de son compagnon. La famille s'est désagrégée. La femme a senti grandir en elle un besoin irrésistible d'indépendance. Sous l'influence des circonstances et de sa condition nouvelle, elle s'intéresse désormais davantage aux questions sociales, elle aspire à être l'égale de l'homme. L'union libre tend à se substituer, en fait, au mariage et à ses lourdes restrictions... Une fois de plus les anarchistes auront été bons prophètes qui, de cette nouvelle situation, ont prédit les répercussions. — P. L.

INFRACTION s. f. (du latin *in*, dans ; *frangere*, briser). Transgression, contravention, violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité, etc. : *ils ont fait une infraction au contrat.* Les révolutionnaires sont en état d'infraction permanente vis-à-vis de l'ordre établi.

Infraction du ban : action d'une personne condamnée au bannissement, qui revient dans le pays, dans les lieux d'où elle est bannie.

L'infraction est une expression générique sous laquelle on comprend toutes les actions qui troublent les conventions sociales : *infraction au droit des gens.*

L'infraction des lois, des privilèges. Infraction punissable.

L'article 1er du Code pénal déclare que les infractions punies par la loi de peines criminelles sont des crimes ; les infractions punies de peines correctionnelles, des délits ; celles qui sont punies de peines de simple police, des contraventions. Les jugements de ces diverses infractions sont attribués à des tribunaux différents.

INGÉNIEUX adj. (du latin *ingenium*, esprit inventif). Plein d'esprit d'invention et d'adresse : *homme ingénieux.* Fertile en ressources variées et adroites, en ruses, en stratagèmes : *c'est par des mensonges, parfois* INGÉNIEUX, *que les politiciens se hissent au pouvoir.* « *La civilité est un commerce continuel de mensonges ingénieux.* » (Fléchier).

Se dit également des choses qui marquent de l'adresse, de l'esprit, de la sagacité dans celui qui en est l'auteur : *pièce, machine fort ingénieuse ; cette invention est bien ingénieuse.* Qui met de l'application et de l'adresse à faire quelque chose : *être ingénieux à faire le bien...* On le prend quelquefois dans un sens défavorable : « *Le cœur est ingénieux pour se tourmenter.* » (Fénelon). *Ingénieux à trouver des fautes.* Dans le style, ce qui est *ingénieux* marque un esprit fin, délié, subtil, mais plus superficiel que profond, un esprit qui saisit ce qu'il y a de plus agréable dans le rapport des objets, et qui sait donner du tour, de la grâce à tout ce qui est dit. Ce qui est ingénieux ne caractérise pas le grand homme, le grand orateur, le grand poète, l'homme de génie, mais davantage l'homme habile et averti, l'intelligence adroite et souple. « Les choses *ingénieuses* déparent les grandes choses... » a dit un philosophe.

INGÉRENCE n. f. Action de s'ingérer, immixtion. S'introduire, s'entremettre. Se mêler de quelque chose qui ne vous regarde pas et sans en être requis. Se dit aussi en médecine et signifie introduire par la bouche dans l'estomac : *il faut ingérer le contre-poison de gré ou de force.*

L'Etat s'ingère dans notre vie. Il nous considère comme sa chose et se mêle de nos actions les plus intimes. Depuis notre naissance jusqu'à notre mort il ne nous perd pas des yeux, il nous suit pas à pas. La liberté individuelle ne peut exister dans de telles conditions. Elle n'existera que lorsque l'Etat sera détruit et, avec lui, le régime capitaliste et les fiches répugnantes qui ont pour objet d'obliger les travailleurs à accepter des conditions de travail draconiennes ou à mourir de faim eux et leur famille.

INHUMAIN, INHUMANITÉ adj. et subst. Inhumain a le sens tristement banal et cruel, d'impitoyable, et caractérise un être porté aux actes méchants et excessifs. Souvent les hommes sont ainsi inhumains collectivement. « Des nations avaient la coutume inhumaine d'immoler des enfants à leurs dieux ». Chez les Ammonites et les Moabites, Moloch était la divinité avide pour l'apaisement de laquelle on brûlait, dans un buste grotesque et symbolique, les enfants offerts en holocauste. D'ailleurs, ainsi que le rappelle Voltaire : « Il n'y a guère de peuple dont la religion n'ait été inhumaine et sanglante... » L'inhumanité est un vice qui, outre l'absence de sentiment, comporte l'inintelligence des rapports entre toutes les portions du corps social et tend aux satisfactions fermées et unilatérales. Etre porté à faire le malheur d'autrui, ne point compatir à ses peines, lui causer de la douleur sans nécessité, jouir même de sa souffrance sont des déformations, des altérations de la normale humaine. Socialement, l'inhumanité est aussi un acte de barbarie en même temps que l'imprévoyance de probables réciprocités : c'est la voie ouverte aux vengeances et aux représailles où les faiblesses et les cruautés humaines se répètent et se prolongent.

Le mot « humain » s'attache aux attributs de l'homme et, « inhumain », au manque de ces attributs. Bien qu'on dise souvent : « Que voulez-vous ? c'est humain », dans le sens de : « Les hommes sont malheureusement ainsi faits », c'est ordinairement avec plus de vanité... humaine qu'on emploie ce mot, comme synonyme de sensible, compatissant. Bref, humain caractérise tantôt l'homme, tantôt ce qu'il y a de meilleur en lui.

Cette dernière acception est d'ailleurs assez vague. Humain devrait dire « partisan des hommes », de l'humanité, mais il est presque toujours usité dans un sens plus restreint, ce qui a provoqué la création du néologisme mystique « humaniste » et l'emploi courant du terme *humanitaire* pour marquer un intérêt qui s'attache à l'humanité. On est « humain » dans sa famille, sans étendre ce sentiment à la famille voisine ; on peut se sentir lié à un pays, s'y montrer humain, et s'insoucier totalement de ce qui se passe chez un peuple voisin ; d'aucuns se sentent plutôt solidaires d'un clan politique ou religieux : l'individu peut donc être « humain » dans un sens, et « inhumain » dans un autre, et ceci explique la divergence des jugements émis sur des fanatiques ou des extrémistes notoires.

Il arrive pourtant qu'une individualité exceptionnelle, unissant une vaste culture à une grande sensibilité, étend le cercle de sa solidarité morale à l'humanité entière, et, de ce fait, souffre moralement des tortures de ses frères les plus lointains. Parle-t-on de la destruction d'une ville, du massacre de ses habitants : vous vous informez avec intérêt du nombre des victimes, du montant des dégâts. Pour vous, ce récit se ramène à des chiffres qui frappent plus ou moins l'imagination ; l'humain intégral, lui, en est atteint dans sa chair, il en éprouve une réelle souffrance : tel nous apparaît —

image véritable ou résultat d'une trompeuse perspective ? — la grande figure d'un Romain Rolland.

Mais le monde présente, hélas ! trop de famines collectives, trop de barbarie décrite avec force détails par d'amers et talentueux écrivains : chaque jour, l'individu véritablement humain doit faire son plein pour en agoniser pendant un siècle ! Cultiver ou provoquer cette sorte d'extrémisme chez les individus, surtout chez les jeunes, est chose bien dangereuse, cet état psychologique étant intolérable et menant à de regrettables réactions. Car se rendre trop exactement compte de l'énormité de la douleur universelle, c'est être à deux pas de se déclarer impuissant à y remédier, de trouver ridicules et vains les efforts des gens de bonne volonté ; c'est subir une tentation constante d'accepter le tout en bloc, comme une fatalité, sans chercher à réagir ; cela mène trop souvent à détruire en soi la fibre sensible, le caractère « humain » qui fait souffrir à la vue du malheur du prochain. Bref, trop d'humanité peut aboutir à l'extra-humain plein de pessimisme... et d'inaction !

Nombre de militants naguère enthousiastes, aujourd'hui « assagis » ou dégoûtés, nous fournissent des exemples de cette évolution... Les rancœurs qu'éprouve immanquablement tout homme généreux et sensible finissent aussi, parfois, par accumuler dans certains cœurs une sourde rancune contre les hommes ; misanthropes, ils en arrivent même à considérer les malheurs humains comme d'équitables punitions appliquées par une sorte de justice immanente des choses ; incapables de prendre philosophiquement une attitude extra-humaine, et, snobisme aidant, c'est contre l'humanité qu'ils semblent prendre position... De tels malheureux, une fois au pouvoir, se complaisent dans d'infernales répressions, de sanglantes dictatures : haine et mépris du genre humain qui les a trop déçus, perversion causée par l'excès de souffrance morale...

Si le sens moral — « l'élément bonté » des psychologues — peut se trouver ainsi altéré, perverti et même détruit par les circonstances, il peut être aussi, chez certains individus, faussé constitutionnellement, donc avant qu'on puisse pour eux parler de responsabilité. L'hérédité tuberculeuse, alcoolique ou syphilitique détermine même parfois une sorte de « mort morale » complète. Cet état psychologique empêche de sentir si une action est belle ou laide, et le mort moral juge des turpitudes humaines aussi indifféremment que s'il s'agissait d'une quelconque culture de microbes. Un individu de ce genre est dangereux, car n'admettant aucun des postulats des consciences ordinaires, la moindre influence, un simple caprice peut l'entraîner à commettre, sans aucun remords, les actions les plus monstrueuses... L'histoire, les journaux nous fournissent de nombreux exemples d'individus de ce genre, exemples impressionnants quand il s'agit de personnages puissants et cultivés, tels Néron incendiant Rome, ou Napoléon jetant sa garde dans un ravin, exemples répugnants quand il est question de déséquilibrés ignorants et traqués par d'honnêtes gens plus ignorants encore, — mais infiniment tristes toujours. C'est aussi un cas de mort morale que dépeint André Gide dans son roman *L'Immoraliste*, roman qui eût d'ailleurs prêté à moins de malentendus sous le titre de *L'Amoral*.

***

L'inhumanité, qu'elle soit totale ou partielle, héréditaire ou provoquée par les circonstances, est donc une infirmité, le résultat de l'aberration ou de l'absence morbide du sens moral. Si l'être inhumain est libéré des atteintes de la compassion, il souffre de ne pas être « chez lui » parmi les autres hommes ; il ne connaît ni la bienveillance, ni la sympathie agissante qui, de gré ou de force, enrégimente la plupart des gens normaux pour les batailles humaines qui font le charme et l'intérêt de leur vie... Quant aux tyrans, ces inhumains doublés de potentats, laissons-leur, tout en collaborant énergiquement à les empêcher de nuire, ce que Victor Hugo leur accorda dans un moment de noble inspiration : la « Pitié suprême ». — L. WASTIAUX.

INHUMATION n. f. Nous estimons nécessaire d'appeler l'attention sur les souffrances effroyables (les constatations sont là, périodiques) endurées par les enterrés-vivants. Le public ne se rend pas assez compte de la légèreté avec laquelle familles et médecins concluent à la *cessation de la vie* chez un malade ou un moribond et de la fréquence et des risques terribles des inhumations prématurées. Combien de gens réveillés dans l'horrible prison d'un cercueil ont *vécu* les affres indescriptibles d'une seconde mort que nul appel, dans la nuit sans écho de la tombe, ne peut écarter. Des exemples saisissants ont été cités, les dangers dénoncés en termes pressants. Des savants se sont émus, ont apporté des précisions. L'anatomiste Jacques Winslow, les docteurs Louis, J.-J. Bruhier (lequel cite 81 cas d'inhumations précipitées), le docteur Mure (préconisateur des moyens que nous allons signaler), etc., ont publié des statistiques, des notes, des études. A Orléans, Poitiers, Toulouse, Cologne, etc., en Bohême dernièrement, des faits poignants sont venus, à intervalles divers, souligner les thèses émises sur la précarité des vérifications ultimes. Rares ceux que l'on a pu sauver, nombreux les malheureux dont les traits convulsés, les ongles arrachés, les membres arc-boutés témoignaient d'une lutte atroce et stérile...

L'intensité désorganisatrice de la vie moderne, l'abus des stupéfiants dont certains anesthésiques, les « suspensions » hypnotiques, la multiplicité des troubles hystériques et des crises pathologiques issues d'hypertensions nerveuses, ont rendu plus aigu un péril inquiétant déjà et fait rechercher des mesures propres à le réduire. L'Allemagne a ouvert le chemin des précautions pratiques : en certaines villes — dont Berlin — on a créé des « maisons mortuaires » où les corps sont déposés jusqu'à évidence de la décomposition putride. Cette décomposition, qui apparaît d'abord sur le ventre en traces verdâtres à l'endroit des viscères, est, ne l'oublions pas, jusqu'ici le seul signe admissible de la mort. Les manifestations respiratoires peuvent être imperceptibles et l'auscultation cardiaque — si délicate encore et, pratiquement, insuffisamment sûre — est incapable parfois de déceler la persistance du rythme vital affaibli. En deux ans, dans une des villes où fonctionne un service d'examen mortuaire, dix personnes ont été rappelées à la vie grâce au séjour dans les chambres d'exposition. La possibilité d'une seule erreur impose d'ailleurs le recours à des moyens propres à sauvegarder cette antichambre prudente du tombeau, et nous devons en vulgariser l'idée, en stimuler les édifications. Et quand la science — une science toujours relative et sujette à caution : on a vu, par exemple, les prémices de la décomposition accompagner certains cas de catalepsie — conclut enfin au « permis d'inhumer », seule l'incinération, la dispersion du four crématoire, nous est garante que nous ne connaîtrons pas, entre les quatre planches d'un lit souterrain, une agonie horrifiée d'épouvante. — L.

INHUMER v. a. (du latin *in*, et *humus*, terre). Enterrer. Ne se dit qu'en parlant des corps humains : *inhumer les morts*. L'*inhumation* est l'action d'inhumer.

Législation : « Aucune inhumation ne peut être faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, lequel ne doit la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, pour s'assurer du décès. Dans certains cas prévus par les règlements de police, ou en cas d'urgence recon-

nue par l'autorité municipale, l'inhumation peut avoir lieu avant l'expiration du délai fixé par la loi (Code civ. 77). Toute infraction à ces prescriptions est punie d'une amende de 16 à 50 francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois (Code pén. 358 ; Arr. 4 thermidor an XIII). Lorsque le cadavre présente des signes de mort violente, ou que des circonstances donnent lieu à des soupçons, l'inhumation ne peut être faite qu'après qu'un officier de police, assisté d'un docteur en médecine, a dressé procès-verbal de l'état du cadavre ainsi que des renseignements qu'il a pu recueillir (Code civ. 81). Toute personne décédée doit être inhumée dans le cimetière de la commune où le décès a eu lieu ; elle peut cependant être enterrée sur sa propriété, pourvu que ladite propriété soit à 35 mètres au moins de l'enceinte des villes et bourgs. (Décret du 23 prairial an XII). Un corps ne peut être transféré hors de la commune où il se trouve sans que le maire ou le commissaire de police ait dressé un procès-verbal constatant l'état du corps et du cercueil ; ce procès-verbal doit accompagner le corps et être remis, lors de l'arrivée, au maire de la commune dans laquelle l'inhumation aura lieu. Le transport doit être autorisé par le sous-préfet, par le préfet, ou par le ministre de l'Intérieur, suivant que ce transport s'effectue dans les limites de l'arrondissement, dans celles du département ou d'un département dans un autre. Chaque inhumation doit avoir lieu dans une fosse séparée.

Celui qui a violé une sépulture est puni d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 16 francs à 200 francs. (Code pén. 360). En conséquence, aucune exhumation ne peut être faite sans une autorisation du maire, et sans qu'il en soit dressé procès-verbal ; à moins que cette exhumation ne soit ordonnée par un juge d'instruction ou par l'autorité administrative.

Le décret du 28 prairial an XII avait attribué le monopole des inhumations aux fabriques des églises et aux consistoires ; la loi du 28 décembre 1904 a conféré aux communes le service extérieur des pompes funèbres et laissé au clergé le seul droit de fournir les objets destinés aux funérailles dans les édifices religieux et à la décoration intérieure ou extérieure de ces édifices.

INIMITIÉ n. f. (du latin *in*, non ; *amicitia*, amitié). Sentiment de malveillance, de haine, antipathie, aversion, rancune. Inimitié grande, ancienne, vieille, profonde, enracinée, irréconciliable, vindicative, héréditaire. *Les inimitiés sont très dangereuses chez un peuple libre.* (Montesquieu).

Inimitié s'oppose à rancune, en ce sens qu'inimitié exprime ordinairement un sentiment ennemi déclaré, et rancune un mauvais vouloir dissimulé. L'inimitié n'exclut pas la dignité, la noblesse ; la rancune renferme la faiblesse, la lâcheté, la bassesse.

INITIATION n. f. (du latin *initiatio*). Action d'initier ou d'être initié. Cérémonie par laquelle on était initié à la connaissance, à la participation de certains mystères dans les religions anciennes et les sociétés secrètes. Par extension, introduction, premières connaissances : *initiation artistique, initiation littéraire.*

Dans l'antiquité, l'initiation était la cérémonie par laquelle un candidat était admis aux mystères de tel ou tel culte, ce qui lui donnait le droit d'assister et de participer aux honneurs rendus à la divinité qui était l'objet de ce culte. Toutes les religions ont eu leurs mystères et, conséquemment, leurs initiés. C'est par l'initiation que se recrutait le sacerdoce antique, et plus le sens ésotérique d'un culte était mystérieux, plus les épreuves jugées nécessaires pour être initié étaient longues et difficiles. Le secret était toujours imposé aux initiés. Il y avait, dans l'initiation, plusieurs degrés par lesquels on arrivait à la contemplation des saints mystères. Le christianisme a eu aussi ses initiés. Au Moyen-Age, les adeptes de la *magie* se recrutèrent par l'initiation, qui fut pour eux une mesure de sûreté.

Les associations créées dans un but mystique ne sont point les seules qui aient pratiqué l'initiation. La pratiquaient aussi les écoles de philosophie, ainsi que les sociétés ayant pour but une œuvre politique ou sociale : la *franc-maçonnerie*, par exemple.

INITIATIVE n. f. (du latin *initiare*, supin *initiatium* : commencer). Action de celui qui, de lui-même et le premier, entame quelque affaire, affronte quelque réalisation. Elle peut être d'ordre purement intellectuel : avoir de quelque chose la première idée constitue une initiative. On appelle initiative la faculté correspondante, la tendance qui prédispose à de tels gestes (esprit d'initiative). L'initiative est un des attributs, une des affirmations les plus précieux de la personnalité. C'est l'extériorisation volontaire, et déjà agissante, de la conception, et elle révèle l'originalité imaginative. L'initiative a ses manifestations esthétiques ; conséquence ou essor, son exercice est, pour l'art, un stimulant. L'initiative atteste, traduit l'activité propre de l'individu en dehors des injonctions et des imitations, hors des chemins battus de l'effort. Elle est une garantie de l'indépendance, et son jeu multiplié enrichit l'apport social...

L'éducation autoritaire, la canalisation des coutumes et des opinions, l'asservissement matériel et moral de l'existence, la régularité des occupations mécaniques opèrent à travers la vie la réduction de l'initiative. Dans l'économie moderne et l'industrialisme, le machinisme qui réduit l'homme au rôle de rouage docile, a tué cette part d'initiative qui marquait, hier encore, la production de l'artisanat .. Pas d'individualité complète cependant sans élans créateurs, sans ébauches personnelles, sans initiative L'anarchisme ne peut pactiser avec les forces et les institutions qui étouffent l'initiative, et il lutte pour réaliser — au bénéfice de l'enfance d'abord, de l'homme ensuite — une atmosphère et des conditions qui en favorisent la naissance et le développement.

INJURE n. f. (du latin *in*, à l'opposé de, contraire, et *jus*, droit). Dans son acception la plus large, s'applique à tout ce qui est contre la justice et, dans une acception moins étendue, signifie outrage de faits ou de paroles.

Particulièrement, reproche qui n'est pas fondé ; parole qui, sans motif légitime, blesse la réputation, l'honneur, attaque le crédit ; calomnie, insulte, invective, propos offensant, outrageant, nuisible ; terme de mépris. Injure grande, grave, cruelle, infâme. Proférer des injures. Souffrir des injures. Pardonner des injures. « Les *injures* les plus sensibles, dit-on, sont les railleries. » (Voltaire). « Les *injures* n'atteignent que ceux qui ne s'élèvent pas au-dessus d'elles. » (Boiste). « On oublie plus facilement l'injure qu'on a reçue que l'injure qu'on a faite. » (Dr Thouvenel).

En parlant des choses, le tort, le dommage que le temps par sa durée, le temps et l'air par leur intempérie, leurs variations, sont susceptibles de causer : l'église métropolitaine de Paris, Notre-Dame, a beaucoup souffert des injures de l'air et du temps. Le monolithe de la place de la Concorde, l'Obélisque, a résisté aux injures des siècles.

Les injures graves commises par l'un des époux envers l'autre peuvent donner lieu à une demande en séparation de corps (Code civ., 231, 306) et à une instance de divorce. Elles résultent de paroles, d'écrits ou d'actes ; leur gravité est appréciée par les tribunaux, et elle dépend des circonstances, de l'effet produit et de la condition des époux, plutôt que des actes eux-mêmes.

Les injures publiques et celles adressées par la voie de la presse se nomment *diffamation* (voir ce mot). Les injures graves commises envers un donateur ou un testateur autorisent la demande en révocation des donations entre vifs ou des dispositions testamentaires. Une injure grave, faite par un légataire à la mémoire de son bienfaiteur, est aussi l'une des causes qui permettent aux intéressés de réclamer la révocation du legs ; mais la demande doit être intentée dans l'année, à compter du jour où le fait a été commis. (Code civ., 955, 1046, 1047).

La loi distingue deux sortes d'*injures :* l'injure simple et l'injure qualifiée ou publique. La première est celle qui ne fait allusion à aucun vice déterminé et qui n'a pas été proférée dans un lieu public. Ainsi, les termes grossiers que la colère, l'ivresse, la mauvaise éducation peuvent inspirer à un individu ne constituent qu'une injure simple. Dans ce cas, l'injure se poursuit devant les tribunaux de simple police, et elle est punie d'une amende de 1 à 5 francs. Lorsque l'injure est qualifiée, c'est-à-dire lorsqu'elle contient l'imputation d'un vice déterminé, elle donne lieu à une poursuite devant un tribunal correctionnel, et entraîne une amende de 16 à 500 francs. Dans le cas où l'injure atteint les grands corps de l'Etat, les magistrats, les fonctionnaires publics, elle prend le nom d'*outrage*, et reçoit celui d'*offense*, s'il s'agit du chef du gouvernement.

INJUSTICE n. f. (du latin *injustitia*). Manque de justice, d'équité. *Abhorrer l'injustice.* Se dit aussi d'un acte d'injustice : *il a fait une grande injustice.* Il n'y a pas de petites réformes, il n'y a pas de petites économies, il n'y a pas de petites *injustices.* » (Proudhon). « Une *injustice* qu'on voit et qu'on tait, on la commet soi-même. » (J.-J. Rousseau). « Une *injustice* faite à un seul est une menace faite à tous. » (Boiste). « Toutes les *injustices* ont été mises en loi. » (Lanjuin).

ANT. Justice. Equité. (Voir ces mots).

INNÉITÉ s. f. Caractère de ce qui est inné. Employé quelquefois en physiologie, le mot *innéité* appartient surtout à la psychologie ou, si l'on préfère, à l'histoire de la psychologie. En physiologie, l'innéité s'oppose à l'hérédité et désigne l'ensemble des dispositions individuelles qui ne viennent pas des ascendants. En psychologie, l'école cartésienne a soutenu l'innéité, c'est-à-dire le caractère inné, antérieur à toute expérience, de certaines idées et de certains principes.

Descartes distingue trois sortes d'idées : les idées adventices sont toutes celles qui nous sont données par les sens ; les idées factices (la Chimère, les centaures, etc.) utilisent uniquement des éléments empruntés aux idées adventices et aux idées innées ; ces dernières, que Descartes appelle plus souvent primitives ou naturelles, sont nées avec nous, sont, avant toute expérience, inhérentes à l'entendement. Elles sont trop nombreuses pour que Descartes tente d'en donner un catalogue complet. Il indique de façon un peu étonnante le caractère à quoi on les distingue : « Toutes celles qui n'enveloppent aucune affirmation ni négation sont innées. » Les exemples qu'il en donne ne sont pas moins surprenants : « Comme celles de Dieu, dit-il, de l'esprit, du corps, du triangle. » On rendrait injustement ridicule la thèse de Descartes, si on ne s'empressait de remarquer que ce qui est inné n'est pas précisément pour lui l'idée mais seulement « la faculté de la produire ». Il explique à un correspondant : « Je n'ai jamais jugé ni écrit que l'esprit ait besoin d'idées naturelles qui soient différentes de la faculté qu'il a de penser, mais reconnaissant qu'il y a certaines pensées qui ne procédaient ni des objets du dehors, ni de la détermination de ma volonté, mais seulement de la faculté que j'ai de penser, je les ai nommées naturelles, mais je l'ai dit au même sens que nous disons que la générosité ou quelque maladie est naturelle dans une famille. »

Locke réfute la théorie, mais prend le mot inné dans un sens plus étroit que Descartes. Il montre que toutes nos connaissances dérivent de l'expérience. Cette doctrine, opposée à celle de l'innéité, est souvent nommée la théorie de la *table rase*, mots absurdes qui francisent, au lieu de la traduire, la formule scolastique, *tabula rasa ;* cette métaphore, empruntée aux usages antiques, compare l'entendement du nouveau-né à une tablette lisse, sans aucun caractère gravé d'avance.

Les théories de Descartes et de Locke n'ont plus guère qu'un intérêt historique. Et même peut-être la forme que donne Leibniz à son retour modéré vers la doctrine de l'innéité. Locke répétait après les scolastiques : « Il n'y a rien dans l'intelligence qui ne vienne des sens. » A quoi Leibniz exige qu'on fasse cette addition : « Si ce n'est l'intelligence elle-même. » *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu... nisi ipse intellectus.*

La critique de Kant transpose et renouvelle le problème. Kant distingue, dans la connaissance, la *matière*, qui vient des sens, et la *forme* que notre esprit impose à cette matière. Nous ne pouvons rien connaître que dans l'espace et dans le temps, ce qui ne prouve pas que l'espace et le temps soient des réalités extérieures à nous, objectives, mais, au contraire, qu'ils sont des formes imposées par notre sensibilité à tout ce qui l'intéresse. De même, c'est notre entendement, c'est notre unité quelle qu'elle soit, ce sont les nécessités de notre pensée qui établissent une liaison entre les phénomènes.

Mais les empiriques récents, tout en admettant, contre leurs précurseurs Locke et Condillac, une sorte d'innéité individuelle et que l'expérience ne se verse pas aujourd'hui dans un vase sans forme, s'efforcent d'expliquer comme acquises par l'évolution et l'hérédité les formes mêmes de notre esprit.

Ici, comme en beaucoup d'autres domaines, le terrain du combat se déplace, mais la lutte me semble toujours se livrer entre ce que je nommerais volontiers le *passivisme* et l'*activisme*. Le passivisme a une apparence plus scientifique, puisqu'il tente d'expliquer complètement l'objet de son étude, d'en faire uniquement un produit, de le ramener tout entier à d'autres objets. Un certain activisme, pourvu qu'il reste modéré, me paraît plus philosophique. Chaque objet a son individualité. Et, si je prétends expliquer toutes choses par d'autres choses, quelles seront finalement les autres choses expliqueuses ?... Trop poussée, toute explication finit par tomber dans les ténèbres métaphysiques et dans l'abîme de quelque antinomie.

Ce n'est pas une raison de s'arrêter paresseusement. C'est peut-être une raison de ne jamais affirmer dogmatiquement dès que nous dépassons les faits connus. Tout problème concernant les origines est, au vrai, insoluble. Les solutions qu'on en propose sont des rêves utiles à transformer nos inquiétudes en sourires. Mais dès qu'ils cessent de sourire, les voici plus inquiétants et plus noirs que le silence ; et la lourdeur dogmatique est un écrasement de cauchemar. — Han RYNER.

INNOCENCE n. f. (du latin *innocentia*). Nous ne nous étendrons pas ici sur les aspects multiples (moral, social, pénal, etc.) du problème de la *responsabilité* qui seront, à ce dernier mot, l'objet d'un examen spécial. Nous ne discuterons donc pas maintenant la valeur du terme *innocence* opposé à celui de culpabilité. Nous envisagerons seulement les autres acceptions de ce mot.

L'innocence est proprement l'innocuité, la propriété de ce qui ne nuit point, une absence de malfaisance. Des choses, on dira : un remède innocent (pour inoffensif). Des occupations seront innocentes (simples, naïves). Parce qu'ils sont, en principe du moins, dépourvus de malice ou de conséquence, un badinage, des manèges,

des jeux sont appelés innocents. Mais l'innocence est, chez les êtres vivants, un état neutre et une manière d'être naturelle (elle est d'ailleurs, dans l'espèce humaine, primaire et provisoire). Elle est aussi une qualité faite de faiblesse ou d'ignorance : l'innocence de l'agneau, de l'enfant. Il lui manque cette potentialité volontaire qui donne aux actes un relief moral et en constitue le gage futur, en détermine la ligne. C'est la limpidité sans effort d'une eau qui ne connaît la lutte contre les courants perturbateurs, c'est cette passivité qui faisait dire à Cousin : « La vertu vaut mieux que l'innocence... »

Avant les premiers contacts de l'amour et sous la sujétion obscure de sa loi, la jeune fille ignorante demeure parée de la pureté convenue de l'innocence. Aux entreprises du mâle, elle n'oppose, hors des avertissements de l'éducation, que la peur instinctive de sa chair. Mais cette virginité physique, dont les religions ont fait un culte et proscrit comme un crime l'abandon (sauf sous le signe de certaines « adaptations » sociales), et dont les mœurs ont ensuite anormalement prolongé l'état, s'accompagne souvent, dans des résistances contre-nature, compliquées d'une initiation vicieuse, d'une atmosphère de perversion qui a ses répercussions physiologiques et ses déformations mentales. La sainteté qui, sous prétexte de morale, revêt la feinte d'un manteau d'innocence, ne fait ainsi qu'ajouter au fardeau des hypocrisies humaines. Et « la pudeur a sa fausseté où le baiser avait son innocence », comme disait Mirabeau. Il n'y a pas d'innocence qui puisse voisiner avec l'arrière-pensée : la franchise est son essentiel attribut...

En théologie, l'innocence a l'ampleur et la puissance d'un symbole. C'est la pureté de l'âme que n'a point souillé le péché. « Adam fut créé dans l'état d'innocence ». De cette inclination au mal dont nous apportons la tare originelle, le baptême est le bain sacré de rachat... L'histoire religieuse appelle Innocents (et l'Eglise catholique consacre à leur mémoire un jour spécial) les enfants juifs dont, selon Mathieu, le roi Hérode ordonna le massacre dans le dessein d'atteindre Jésus... Treize « princes de l'Eglise » ont porté la tiare sous le nom d' « Innocent »...

Les arts représentatifs ont personnifié diversement l'Innocence. Ici un jeune homme est traîné par la calomnie devant le tribunal du desposte (Apelles, Raphaël, etc.). Là, à trois enfants nus un génie apporte un agneau (Rubens). Ailleurs une jeune fille serre dans ses bras un agneau (Dulci, Greuze). Peinture, statuaire ont pris fréquemment l'innocence pour thème allégorique : l'*Innocence défendue par l'Ange Gardien* (Le Dominiquin) ; l'*Amour séduisant l'Innocence* (Basio) ; l'*Innocence émue par l'Amour* (Beguin) ; l'*Innocence pleurant un serpent mort* (Ramey) ; l'*Innocence*, statue de Dagand et bas-relief de David d'Angers, etc. — L.

INNOVATION n. f. (latin *innovatio*). L'innovation est l'action d'innover, d'introduire des changements à un état antérieur. Il se fait des innovations en politique, en littérature, en médecine, etc. De sorte qu'il y a innovation quand on introduit dans le domaine des arts et des sciences diverses un mouvement d'idées qui fait changer, en quelque sorte, la nature de certains faits... Les lois, si elles étaient l'expression de la science et de la justice, constitueraient des innovations sérieuses et profitables à la collectivité. Il n'en est malheureusement pas ainsi.

Actuellement il se produit des innovations multiples, surtout en mécanique et dans les méthodes de production. Dans leurs applications, ces innovations sont, la plupart du temps, indifférentes au bien général et envisagent à peine leurs répercussions sociales. Elles poursuivent avant tout, dans un cadre spécial et limité à quelques personnes, la réalisation d'avantages particuliers. Et la collectivité — passive, abdicatrice et singulièrement débonnaire — ne fait qu'assurer aux initiateurs et à leurs soutiens financiers, le libre jeu de leur tentative et l'affermissement conséquent d'une situation privilégiée. Car, des crises économiques qui souvent en résultent, ce sont les masses qui supportent le contrecoup. Et les travailleurs, dont les innovations devraient soulager l'effort et améliorer la condition, en sont d'ordinaire les victimes...

En définitive, les innovations et le progrès ne profitent qu'à une minorité bien réduite de producteurs-consommateurs alors que la collectivité, dans son ensemble, devrait en profiter pareillement. C'est « l'ordre » actuel qui le veut ainsi. — E. S.

INNOVATION. Introduction de quelque nouveauté dans le gouvernement, dans les lois, dans un acte, dans une croyance, dans les mœurs, une science, un usage, etc., etc. : c'est une *innovation* en politique, en législation, en médecine, en littérature.

« Si pour ordinaire, ceux qui gouvernent laissent aller les choses comme elles allaient avant eux, il arrive quelquefois qu'ils font des *innovations* pour le plaisir d'en faire. » (La Bruyère).

Le gouvernement bolchevique de la Russie a introduit quelques *innovations*. Les unes sont heureuses, par exemple en ce qui concerne la femme et surtout l'enfant. Les autres sont détestables, tel est le capitalisme d'Etat.

INOPÉRANT (ANTE) adj. Qui ne produit rien, vague, qui n'est pas précisé. Question *inopérante*.

La peine de mort, qui souille l'humanité, est *inopérante*. La prison, l'exil, les exécutions n'ont jamais empêché une idée de faire son chemin. Autant de mesures inopérantes.

INQUISITION n. f. (du latin *inquisitio*). Enquête, investigation. « Faire une inquisition du jour et du vrai temps de la mort d'une personne. » (Patru). Mais surtout « recherche, perquisition rigoureuse mêlée d'arbitraire. » (Larousse).

Sous ce vocable, on désigne les tribunaux établis par l'Eglise au Moyen-Age et dans les temps modernes, pour la recherche et le châtiment des hérétiques... C'est une théorie aussi vieille que les religions, la nécessité de tuer les hérétiques ; et si le protestantisme, quoique venu fort tard, n'a pas échappé à la règle générale, l'Eglise catholique, elle, a bien continué la série des ignobles patriarches de la Sainte-Bible. D'ailleurs, on conçoit difficilement comment il en eût été autrement, jusqu'à ce jour.

L'évolution de l'humanité est terriblement lente et s'étage sur un nombre considérable de siècles. Ignorantes, les premières sociétés ne pouvaient baser leurs contrats sociaux, ne pouvaient asseoir leur ordre social, que sur la force ou la religion. Si dans les tribus, le guerrier fut la Loi, l'Etat ; dans les groupements de tribus, agricoles, le prêtre fut le législateur, et cela se conçoit fatalement. La force, n'est point d'une constance suffisante chez le même individu, ou la même famille, pour assurer au pouvoir la pérennité, la durée nécessaire à l'ordre. Le fort d'aujourd'hui est le faible de demain. Et malheur aux faibles ! En outre, le muscle du puissant guerrier ne résout aucunement les problèmes qui se posent nécessairement à l'esprit humain en éveil.

« Il fait alors appel au prêtre, ou le prêtre s'impose. Et celui-ci, qui sait qu'il ne serait pas obéi, s'il prescrivait une règle en son nom, affirme :

1° Qu'il existe un être authropomorphe, appelé Dieu ;

2° Que cet être a révélé une règle des actions et l'a nommé, lui, législateur, interprète infaillible de cette règle ;

3° Que Dieu a créé l'âme immortelle ;

4° Enfin, que l'homme sera récompensé ou puni dans une vie future, suivant qu'il aura ou non conformé ses actions à la règle révélée.

Il est évident qu'il ne suffit pas au législateur de se borner à affirmer les propositions énoncées plus haut ; il faut de plus qu'il en empêche l'examen. Tant qu'il réussit — dans l'ignorance — à comprimer l'examen, l'ordre, par la foi ou le despotisme, existe. Or, parmi les principaux moyens de comprimer l'examen, les uns sont relatifs à la richesse matérielle, les autres à la richesse intellectuelle ou aux développements de l'intelligence, et les derniers enfin aux communications entre des despotismes ou révélations limitrophes.

Les premiers moyens de durée du despotisme sont :

1° *L'esclavage*, et le pouvoir de disposer de la vie de l'homme, érigés en droit ; 2° *L'aliénation du sol à des individus*, et sa transmission par hérédité.

Les seconds moyens despotiques sont :

1° *Le monopole des développements de l'intelligence*, dont le résultat est le maintien des masses dans l'ignorance ; 2° *L'inquisition pour la foi*, tendant à subordonner l'instruction à l'éducation.

Parmi les troisièmes moyens, on trouve :

1° *L'établissement des douanes*, destinées entre autres choses à gêner autant que possible les communications entre les peuples voisins ; 2° L'exaltation des passions, sous les noms de *fanatismes religieux* et de *patriotisme*, au profit de chaque despote, rendant ennemis les différents peuples, et même les diverses fractions d'une même circonscription.

Ces dernières mesures ont pour but principal d'empêcher les révélations de s'examiner et de se détruire réciproquement. « Quel ébranlement pour les consciences, dit E. Renan, le jour où l'on vient à reconnaître qu'à côté du dogme que l'on croyait unique, il en est d'autres qui prétendent aussi venir du ciel. »

Tous les moyens mis en usage par le despotisme pour prolonger son existence, ont pour but et pour effet, en définitive, d'empêcher l'examen du droit. « Quand la populace se mêle de raisonner, dit Voltaire, *tout est perdu.* » Proudhon fait aussi cette observation relativement à la nécessité de comprimer l'examen : « La première chose, remarque-t-il, à laquelle doive travailler la communauté, aussi bien que la religion, c'est d'étouffer la controverse, *avec laquelle aucune institution n'est sûre et définitive.* »

Mais il y a deux espèces d'examens : l'un individuel, intérieur, silencieux ; l'autre se manifestant à l'extérieur, soit verbalement, soit scripturalement. La première espèce d'examen peut-être plus ou moins empêchée : par une éducation imposée, faisant accepter que l'examen du droit, par conséquent de l'anthropomorphisme, est un crime ; par la monopolisation des développements de l'intelligence, qui laisse dans l'ignorance les masses exploitées par les minorités ; et par l'aliénation du sol, qui donne naissance au paupérisme, en obligeant ces mêmes masses à un travail continuel pour pouvoir subsister... La nécessité de l'existence du paupérisme pour le maintien de l'ordre a été parfaitement reconnue par M. Guizot : « Le travail, dit-il, est une garantie efficace contre la disposition révolutionnaire des classes pauvres. La nécessité incessante du travail est le côté admirable de notre société. Le travail est un frein. »

La seconde espèce d'examen, qui se manifeste à l'extérieur, est facilement empêchée par une inquisition. Mais une inquisition nécessite des inquisiteurs. Ces inquisiteurs se considèrent comme au-dessus de l'inquisition. Ils examinent. Ils se communiquent même les résultats de leur examen, ne fût-ce que pour connaître ce qui peut saper le droit, ce qui peut détruire l'inquisition, ce qui peut soustraire au joug les masses qu'ils exploitent. » (A. de Potter). Le sacerdoce tout entier ne tarde pas à connaître les résultats de cet examen et, dès lors, la révélation en son ensemble est en péril.

Tant que le nombre des individus : philosophes, savants, clercs, sociologues, n'est pas très élevé, il est facile à l'inquisition d'intervenir sans former de tribunaux. Mais vient un jour où le nombre des libre-examinateurs, ou libre-penseurs, est tellement considérable que leurs théories vont se glisser dans le peuple et le dresser contre le dogme. L'Eglise est placée devant l'alternative ou de disparaître ou de sévir rudement. Le pouvoir royal, de droit divin, qui tire sa puissance, son autorité, de la croyance des foules au dogme religieux, est menacé en même temps. L'Eglise catholique se trouva, au XIII^e^ siècle, devant un nombre tel d'individus émettant des opinions contraires à l'orthodoxie, qu'elle en fut épouvantée. Et elle écrivit dans l'histoire, pendant 300 ans, les pages les plus sombres, où nous pouvons lire l'inouï martyre de la conscience humaine se dégageant lentement du servage et de l'ignorance.

Aujourd'hui, d'adroits jésuites nous présentent l'Inquisition comme l'institution la plus humaine et la plus juste. Pendant ces siècles de mort intellectuelle, de censure impitoyable, l'Eglise brûlait tout écrit qui aurait pu transmettre aux générations de l'avenir l'écho de ces barbares turpitudes. Et cependant, malgré ce bâillon, les chroniques qui ont échappé à l'*Index*, nous disent ce que la douce Eglise fit couler de larmes et de sang.

Les archives de l'Inquisition ont été en partie visitées, et l'histoire a pu établir, en assemblant tous ces matériaux, les crimes de l'Inquisition. Le Concile de Vérone (1184) décréta l'établissement d'une juridiction spéciale destinée à poursuivre les hérétiques. Ce décret est le germe de l'Inquisition. Les doctrines hétérodoxes faisant de grands progrès dans le Midi de la France, Innocent III confia, (1203) à deux moines de l'abbaye de Citeaux, les frères : Guy et Reynier, le soin de poursuivre les hérétiques de cette région. Mais sans appui des autorités locales, ils durent renoncer à leur mission.

L'année suivante (1204), le pape nomma grand inquisiteur pour le Languedoc son légat : Pierre de Castelnau, autre moine de Citeaux. Ses premières affaires lui furent funestes, il fut assassiné en 1208. En ce moment, zélé et énergique, celui qui devait être saint Dominique, prêchait dans le Languedoc. Innocent le désigna pour le remplacement de de Castelnau. Dominique est le véritable fondateur de l'Inquisition. Il créa un ordre religieux : les *Dominicains*, dont la mission fut de fournir des magistrats disposés à favoriser les intentions de l'Eglise contre les hérétiques. Cet ordre fut approuvé en 1216 par Honorius III.

De 1200 à 1500, sans interruption, se déroule la longue série des ordonnances papales sur l'Inquisition et généralement sur tout ce qui se rattache à la marche à suivre contre l'hérésie : ces ordonnances augmentent de l'une à l'autre en dûreté et en cruauté. C'est une législation essentiellement inspirée par un même esprit. Chaque pape qui monte sur le trône confirme les dispositions de ses prédécesseurs et ajoute un étage à l'édifice qu'ils ont commencé. Chacun des mots de cette législation court à un seul et même but : l'extirpation absolue de toute déviation de la foi... La lutte contre les hérétiques fut d'abord menée militairement. Le comte de Montfort prit d'assaut la ville de Béziers et sous les hospices de Sainte-Madeleine, en fit massacrer tous les habitants. A Laval, en une seule fois, on brûla 400 Albigeois.

Le Concile de Latran (1215) et Toulouse (1229), firent de l'Inquisition un tribunal permanent. Des légats du pape, en 1229, poussèrent Louis IX (véritable captation, puisque saint Louis n'avait alors que 14 ans) à rendre cette loi cruelle qui ordonnait de brûler tous ceux qui s'écarteraient de la foi. L'empereur Frédéric II, occupé à écraser les Guelfes en Italie, à une époque où tout

dépendait pour lui de la bonne volonté des papes qui le pressaient et le menaçaient, signa, pour les apaiser, les lois barbares de 1224, 1238 et 1239. Ces lois prononçaient contre les hérétiques la peine du feu et la confiscation des biens, les privaient de toute protection légale, et condamnaient leurs amis ou protecteurs aux châtiments les plus sévères. Innocent IV confirma à plusieurs reprises ces lois terribles. Ses successeurs l'imitèrent ; ils donnèrent à ces lois une nouvelle vigueur, réclamèrent leur entière exécution, en alléguant que Frédéric II, ce grand ennemi de l'Eglise, au temps où il les avait rendues, obéissait au Saint-Siège.

Un vice-légat du pape, Pierre de Collemedio, fut le premier qui promulgua les lois de saint Louis dans le Languedoc. C'était encore un légat du pape — le cardinal saint Angelo — qui, cette même année, introduisit l'inquisition dans un synode en entrant à Toulouse à la tête d'une armée. (Vaissette : *Histoire générale du Languedoc*, III, 382, Paris 1737). C'était en qualité de délégués du pape, que les inquisiteurs Conrad de Marburg et le dominicain Dorso, exercèrent leur rage en Allemagne pendant les années 1231 et suivantes ; au même temps Robert, dit le Bougre, travaillait en France. En 1233, Grégoire IX conféra les fonctions d'inquisiteurs aux Dominicains, d'une manière permanente, mais toujours pour les exercer au nom du pape et armés de ses pleins pouvoirs. L'Inquisition fut successivement établie en Languedoc, en Provence, en Lombardie en 1224, en Catalogne (123?), en Aragon (1233), dans la Romagne (1252), la Toscane (1258), à Venise (1289), où, à partir de 1554, elle devint une institution politique. « Au commencement, dans le Milanais, les hérétiques n'étaient point soumis à la peine de mort, parce que le pape n'était pas assez respecté de l'empereur Frédéric qui possédait cet Etat ; mais peu de temps après, on brûla les hérétiques à Milan, comme dans les autres endroits de l'Italie, et quelques milliers d'hérétiques s'étant répandus dans le Crémasque, petit pays enclavé dans le Milanais, les frères Dominicains en firent brûler la plus grande partie et arrêtèrent par le feu les ravages de cette « peste ». (Paramo : *Histoire de l'Inquisition*).

L'Inquisition s'est toujours de plus en plus éloignée, dans le cours de son développement, de tout principe de justice. Innocent IV (1243-54) s'est tout particulièrement complu à augmenter encore les pouvoirs des inquisiteurs. Il ordonna d'appliquer la torture, ce qu'approuvèrent Alexandre IV, Clément IV, Calixte III. A ce moment il suffisait d'un simple soupçon pour provoquer l'application de la torture : et l'on considérait comme une grâce d'être enfermé à perpétuité entre quatre murs étroits, au pain et à l'eau. C'était l'époque où l'on faisait un devoir de conscience au fils de dénoncer son propre père, et de le livrer aux douleurs de la torture, au cachot éternel ou aux flammes du bûcher... Alors, on taisait à l'accusé les noms des témoins ; on lui refusait en outre tout moyen légal de se défendre ; il était impossible d'en appeler à un autre tribunal, ou à une juridiction supérieure, et l'on n'accordait pas davantage le choix ni l'assistance d'un jurisconsulte. Qu'un juriste eût osé se permettre de défendre un accusé, et il eût été immédiatement frappé d'excommunication. Deux témoins suffisaient pour amener la condamnation d'un homme, et le témoignage de n'importe quel individu était valable.

Il était interdit à l'inquisiteur d'user de douceur ou de ménagement : la torture, sous sa forme la plus horrible, était le moyen ordinaire d'obtenir des aveux. Aucune rétractation ne pouvait sauver l'accusé, et l'assurance que sa foi était en tout conforme à celle de ses juges ne le servait point davantage. On lui accordait la confession, l'absolution et la communion ; c'est-à-dire donc, qu'au forum du sacrement, on croyait à l'affirmation qu'il donnait de son repentir et du changement de ses pensées, mais, en même temps, si c'était un récidiviste, on lui déclarait que, juridiquement on ne le croyait pas, et, par conséquent il lui fallait mourir... Enfin, pour combler la mesure, on dépouillait sa famille innocente de tous ses biens, en vertu d'une confiscation légale : la moitié de sa fortune passait entre les mains des inquisiteurs, l'autre moitié était expédiée à Rome à la Chambre du pape. Innocent III dit qu'on ne devait laisser aux fils de l'hérétique que la vie, et ceci encore par miséricorde. Les enfants étaient également déclarés incapables d'exercer des fonctions civiles ou de recevoir une dignité quelconque.

Mais nulle part l'Inquisition ne fit de ravages comme en Espagne. En 1473, Sixte IV rendit l'inquisition d'Espagne indépendante. Il nomma pour ce pays un inquisiteur général, sorte de souverain délégué, et qui était chargé de nommer des inquisiteurs particuliers. Voici comment s'exprime Michelet, au sujet de l'inquisition d'Espagne : « On n'avait rien vu de pareil depuis les Albigeois. Par la ruine et la faim, par la catastrophe d'une fuite subite, pleine de misères et de naufrages, périrent en dix années presque un million de Juifs, presque autant de Maures. L'Inquisition emplit l'Espagne de sa royauté. Elle dressa aux portes de Séville son échafaud de pierre, dont chaque coin portait un prophète, statues de plâtre creux où l'on brûlait des hommes : on entendait les hurlements, on sentait la graisse brûlée, on voyait la fumée, la suie de chair humaine, mais on ne voyait pas la face horrible et les convulsions du patient. Sur ce seul échafaud d'une seule ville, en une seule année 1481, il est constaté qu'on brûla deux mille créatures humaines, hommes ou femmes, riches ou pauvres, tout un peuple voué aux flammes. Quatorze tribunaux semblables fonctionnaient dans le royaume. Pendant ces premières années surtout, de 1480 à 1498, sous l'inquisiteur général Torquemada, l'Espagne entière fuma comme un bûcher.

« Exécrable spectacle ! et moins encore que celui des délations. Presque toujours c'était un débiteur qui, bien sûr du secret, venait de nuit porter contre son créancier l'accusation qui servait de prétexte... Tout le monde y gagnait, l'accusateur, le tribunal, le fisc. L'appétit leur venant, ils imaginèrent, en 1492, la mesure inouïe de la spoliation d'un peuple Huit cent mille Juifs apprirent, le 31 mars, qu'ils sortiraient d'Espagne le 31 juillet. Ils avaient quatre mois pour vendre leurs biens, opération immense, impossible ; et c'est sur cette impossibilité que l'on comptait : ils donnèrent tout pour rien, une maison pour un âne, une vigne pour un morceau de toile. Le peu d'or qu'ils purent emporter, on le leur arrachait sur le chemin ; ils l'avalaient alors ; mais, dans plusieurs pays où ils cherchèrent asile, on les égorgeait, pour trouver l'or dans leurs entrailles.

« Ils s'enfuirent en Afrique, en Portugal, en Italie, la plupart sans ressources, mourant de faim... Des maladies effroyables éclatèrent dans cette tourbe infortunée et gagnèrent l'Europe. L'Italie vit avec horreur 20.000 Juifs mourir devant Gênes... Une aridité effroyable s'empara du pays. En chassant les Maures et les Juifs, l'Espagne avait tué l'agriculture, le commerce, la plupart des arts. Eux partis, elle continua l'œuvre de mort sur elle-même, tuant en soi la vie morale, l'activité d'esprit. » (*Histoire de France*, Flammarion, édit.).

Sous la poussée douloureuse et hardie de l'esprit de libre-examen, l'Inquisition dût éteindre un à un ses bûchers. En France, elle fonctionna cependant — au ralenti — jusqu'en 1772, où la Dubarry fit chasser le dernier inquisiteur : André Dulort. En Espagne, un décret de Napoléon l'abolit, le 4 novembre 1808. Mais elle fut rétablie en 1814 par Ferdinand VII. Un dernier autodafé eut lieu à Valencia en 1823, mais l'Inquisition jugea et condamna encore jusque vers 1860.

On ne peut s'étonner que des crimes semblables aient pu se commettre sous le giron de l'Eglise. On peut être assuré que la théorie est aussi vieille que la religion, et que l'Eglise catholique est encore à l'affût d'un relâchement des libres-penseurs pour ériger à nouveau ses bûchers... L'assassinat de Francisco Ferrer n'est pas si éloigné de nous, et d'ailleurs il nous suffira de jeter un regard sur l'histoire de l'Eglise et son enseignement actuel, pour nous convaincre que tant qu'il restera un prêtre sur terre, la pensée libre est sous la menace directe de la persécution.

Voici ce que dit l'Ancien Testament (*Deutér.* XIII) : « Quand ton frère, ton enfant, ta femme bien-aimée ou « ton intime ami voudra te séduire en te disant en « secret : allons et servons d'autres dieux que tu n'as « pas connus, ni toi, ni tes pères ! — N'aie point de « complaisance pour lui et ne l'écoute pas. Que ton « œil aussi ne l'épargne point. Ne sois nullement tou- « ché de compassion pour lui. Ne le cache pas. — Et « tu ne manqueras point de le faire mourir. Ta main « sera la première sur lui pour le tuer et ensuite la « main de tout le peuple. — Tu l'assommeras de pierres « et il mourra parce qu'il a cherché à t'éloigner de « l'Eternel, ton Dieu. »

Voici comment s'exprime saint Thomas, un des pères les plus importants de l'Eglise, surnommé d'ailleurs : « l'Ange de l'Ecole ». Sa parole fait autorité. Sa *Somme Théologique* est étudiée dans tous les séminaires : « On peut sans injustice, pour obéir à Dieu, « ôter la vie à un homme, qu'il soit coupable ou inno- « cent. On peut, pour obéir à Dieu, pratiquer le vol et « l'adultère. » (*Somme*, première et deuxième parties, quest. 94, arb. V). « Il convient d'effacer du monde par « la mort, et non seulement la mort de l'excommuni- « cation, mais la mort vraie, l'hérétique obstiné. » (*Somme*, deuxième partie, arb. III, quest. XI).

Et saint Alphonse de Liguori : « Est-il permis de tuer « un innocent ? Oui, si Dieu nous y autorise, car toute « vie appartient au Seigneur. » (*Théol.*, t. II, p. 243).

Pie IX, dans le *Syllabus*, quest. 24, condamne cette proposition : « L'Eglise n'a pas le droit d'employer la « force ; elle n'a aucun pouvoir direct ou indirect. » La *Théologie*, du P. Vincent, est en usage dans les séminaires. Nous trouvons à la page 403 : « L'Eglise a reçu « de Dieu le pouvoir de réprimer ceux qui s'écartent de « la vérité, non seulement par des peines spirituelles, « mais encore par des peines corporelles, et ces peines « sont : la prison, la flagellation, la mutilation et la « mort. »

Enfin, dans son ouvrage *De la stabilité et du progrès du dogme*, 1910, le R. P. Lépicier, prof. de théologie au Collège Saint-Urbain (coll. des nobles, à Rome), consulteur de la Congrég. des sacrements ; cons. de la congrég. de la propagande ; membre de la commission biblique ; membre de la commission de révision du droit canonique, et qui a obtenu pour son ouvrage tous visas et approbations papales, s'exprime ainsi : « Si les héré- « tiques professent publiquement leur hérésie et excitent « les autres par leur exemple et par leurs raisons à « embrasser les mêmes erreurs, personne ne peut douter « qu'ils ne méritent d'être séparés de l'Eglise par l'ex- « communication et d'être enlevés par la mort du milieu « des vivants ; en effet, un homme mauvais est pire « qu'une bête féroce et nuit davantage, comme dit Aris- « tote ; or comme il faut tuer une bête sauvage, ainsi « il faut tuer les hérétiques (page 194). L'Eglise pro- « nonce par elle-même la peine de mort mais elle charge « le bras séculier de l'appliquer. Souvent l'Eglise a « livré des coupables aux magistrats civils pour que « ceux-ci les punissent du dernier supplice, en mena- « çant de ses censures les magistrats afin qu'ils ne « manquassent pas à leur devoir d'appliquer cette « peine (p. 195). Quant à ce qui concerne le fait, cela « dépend complètement des circonstances. » (p. 208).

Cela dépend complètement des circonstances ; c'est-à-dire : *si je pouvais, je le ferais...* On voit par ces citations que l'Eglise n'a pas renoncé à son rêve de domination absolue — fût-ce sur des cadavres ! — A. LAPEYRE.

INSATIABLE (si-a-ble). Qui ne peut être rassasié, assouvi. « Il y a deux faims qui ne s'assouvissent jamais : celle de la science et celle de la richesse. » (Maxime orientale).

L'*insatiable*, au sens littéral du mot, le « grand mangeur », ne semble plus jouir de la considération d'autrefois. L'histoire nous raconte, en effet, que les grandes réjouissances, même chez les plus « cultivés » des monarques, n'allaient jamais sans repas gargantuesques, et que leurs majestés elles-mêmes tiraient un naïf orgueil de l'énorme quantités de victuailles qu'elles engouffraient, tandis que, sous les tables, des affamés privilégiés attendaient un os. La race des gloutons est certes loin d'être éteinte, mais du moins a-t-elle perdu beaucoup de son prestige.

La mode est plutôt aux insatiables de gloire et de richesses. Passons les massacreurs : ils sont jugés, et l'histoire démontre qu'ils ne sont rassasiés de gloire qu'aux lendemains des catastrophes ; ils prononcent alors hypocritement un quelconque : « J'ai trop aimé la guerre... », et l'indulgente postérité n'a plus qu'à passer l'éponge...

Quant aux financiers, on sait que c'est leur insatiabilité qui nous valut la guerre d'hier, qui nous vaut celle d'aujourd'hui, qui nous vaudra celle de demain. Mais qu'y pouvons-nous ? Qui serait assez puissant pour mettre un frein à leurs appétits ? « Le peuple, direz-vous, si... » Certainement, si..., mais laissons les hypothèses : pour l'heure présente, les financiers n'en règnent pas moins partout, dans les partis politiques comme dans les temples de toutes confessions.

Les besoins réels d'un homme sont pourtant minimes, et les richesses accumulées par les maniaques de l'or sont tout à fait disproportionnées. La fortune n'est enviable qu'en tant qu'elle permet d'assouvir nos besoins, elle n'est qu'un moyen d'échange..., mais c'est en vain que les sages auront clamé pendant des siècles que le bonheur ne réside pas dans la possession, mais dans la jouissance : tournant le dos au but, nos ventrus insatiables poursuivent frénétiquement le moyen ! Pauvres gens, en somme, mais... pauvres nous !

INSENSIBILITÉ n. f. C'est l'absence de sensibilité, le manque de la faculté d'éprouver des sensations physiques ou psychologiques : insensibilité à la douleur, au charme de la nature. On taxe aussi d'insensibilité les animaux à organisation rudimentaire, dont les faibles réactions prennent alors le nom d'irritabilité.

Nous avons distingué l'insensibilité physique de l'insensibilité psychologique : remarquons tout de suite que l'une et l'autre sont des anomalies, et que la première entraîne la deuxième, les sens étant à la source même de la connaissance.

L'insensibilité physique totale, voisine de la mort, ne se rencontre que dans des cas assez rares de léthargie ; il peut y avoir néanmoins une très grande différence de degré de sensibilité d'un individu à l'autre. En général, on admet que l'homme ressent plus intensément les sensations physiques que la femme, et on attribue ce fait à la puissance plus grande de son système nerveux. Mais ce qu'il importe surtout d'envisager ici, vu le silence quasi-général que le public bien-pensant observe sur cette question, c'est l'insensibilité amoureuse, le manque de sensualité.

Il est courant de dire qu'elle est plus fréquente chez la femme que chez l'homme, mais il n'est pas si facile

de le prouver. Ce qui ne fait aucun doute, c'est que le mâle se montre plus brutal dans ses rapports sexuels, et que beaucoup d'hommes, une fois satisfaits, ne se soucient plus guère de ce que peut ressentir leur compagne. Et que celle-ci se dégoûte, répugne aux rapprochements, à qui en est alors la faute ? Combien d'hommes passent des heures passionnées à attendre le résultat des courses, qui trouveraient grossier et inconvenant de s'attacher à la physiologie d'une personne chère, dont l'équilibre sexuel est pourtant nécessaire à l'entretien et à l'harmonie de leur amour !

Voici quelques citations extraites de l'opuscule Lorulot, de *Morale et éducation sexuelles* (éditions du Fauconnier), qui apporteront l'avis d'une personnalité compétente en la matière :

« Il y a évidemment des femmes froides « par tempérament ». Mais elles sont beaucoup moins nombreuses qu'on ne le croit, et elles constituent, osons l'écrire, un cas pathologique. »

« La femme est sacrifiée Sa sexualité est méconnue, étouffée, abolie. A un tel point qu'un grand nombre de femmes ont fini par trouver normale leur situation affreuse d'être retranchées de la volupté et privées de la plus grande source de joie où il soit donné à l'humanité de puiser. »

Combien de femmes, hélas ! profèrent cette phrase blasphématoire : « Pour le plaisir que nous y trouvons, nous, les femmes, à l'amour ! » Suprême injure à la vie.

« Les « laides », si disgrâciées soient-elles, ne sont pas forcément « froides ». *J'opinerai même à croire le contraire.* Quel feu couve parfois à l'intérieur de ces corps dédaignés ! Et que de bonheur perdu ! — pour elles, les laides, et pour l'homme aussi...

« Disons, au contraire, que dix-neuf femmes sur vingt (la vingtième est une anormale ou une malade) ne vivent que pour l'amour et n'aspirent qu'à l'amour. Toute leur sensibilité (si raffinée) et toutes leurs facultés sont dirigées vers l'amour. C'est la faute à notre conception dégénérée de la vie, à nos servitudes étriquées, si la femme, devenue inapte, trop souvent, à remplir son rôle magnifique d'amante, devient un être amorphe, insensible et douloureux. »

Et l'auteur remarque :

« 1° Pour parler à la sexualité de la femme, la science des caresses est indispensable ;

« 2° Pour donner à la femme le maximum de satisfaction que sa psychologie réclame, il faut étudier sa périodicité amoureuse et les lois de ses désirs. »

Ceci explique l'exclamation d'Armand : « Pourquoi n'y a-t-il pas des cours de volupté amoureuse ?... » (E. Armand : *L'Initiation individualiste*, p. 252).

On est donc mal venu de parler de l'insensibilité de la femme, tant que goujaterie, brutalité, ignorance et hypocrisie seront la règle commune dans les rapports sexuels.

L'insensibilité psychologique revêt des formes variées, aussi variées que les causes qui peuvent la produire. L'insensibilité morale — c'est-à-dire l'inaptitude à sentir l'esthétique de certains actes, d'où indifférence en matières de mœurs, — peut rompre totalement les attaches entre l'humanité et l'individu inhumain. (Voir ce dernier mot). Le degré d'insensibilité peut être aussi une « question de nerfs », comme dit M. de Montherlant : on craint de voir abattre un cheval ou mettre à mort un taureau, mais on écrase insouciemment des insectes qui sont de véritables merveilles...

Insensibilité va souvent de pair avec ignorance. Nombre d'enfants — « cet âge est sans pitié » — se complaisent dans des actes de cruauté, — défaut de jugement plutôt que de sensibilité, car il faut comprendre pour éprouver de la pitié. D'autres cas d'insensibilité par défaut de jugement sont présentés par certaines peuplades primitives, qui ont fait de la torture un art considéré, ainsi que par les individus sous l'empire du fanatisme ou d'un enthousiasme irraisonné.

Il est d'ailleurs regrettable que des éducateurs inconscients semblent s'ingénier à fausser ou à détruire la sensibilité de leurs enfants. Ils l'apitoient jusqu'aux larmes sur le triste sort d'une poupée de carton..., mais bientôt, l'enfant comprendra, et sensibilité deviendra pour lui synonyme de duperie. Pour résumer cette question de l'insensibilité dans l'éducation, dont l'exposé mériterait un volume, insistons sur deux points : 1° Il faut respecter chez l'enfant la sensibilité existante et organiser son éducation en conséquence ; 2° Il faut affiner et développer le peu de sensibilité dont jouissent certains sujets déficients sous ce rapport.

La société ne se conduit d'ailleurs pas mieux envers l'adulte que les parents de tantôt envers l'enfant. A tout instant, on a l'occasion de dire et d'entendre dire : « On ne m'y prendra plus », expression du regret d'avoir donné dans le panneau « bonté », que d'aucuns manient vraiment avec une adresse extrême. La société tend à opérer de la sorte, en faveur des moins sensibles, une sélection à rebours dont les lynchages, les exécutions froidement concertées d'idéalistes politiques en Amérique peuvent déjà nous faire entrevoir les résultats.

La sensibilité peut aussi être usée par l'habitude. Un spectacle habituel cesse de toucher ; on s'endurcit à sa propre misère et à celle des siens. Les anciens ne souffraient guère de l'affreuse situation des esclaves, et les détruisaient comme du simple bétail. Ceux-ci, de leur côté, semblent avoir accepté leur sort avec assez de résignation. Les calamités publiques, les famines, les massacres, peuvent même amener un état d'insensibilité général, détruire tout ressort chez un peuple entier, même pour plusieurs générations : ce qui explique que les peuples les plus maltraités ne soient pas les plus prompts à la révolte

Bien souvent, l'insensibilité, plus apparente que réelle, est voulue et employée comme une arme dans la lutte pour la vie : comme toutes les armes, elle vaut alors selon l'usage qu'on sait en faire. Des femmes cachent le plaisir qu'elles prennent aux rapports sentimentaux ou sexuels, soit par désir de faire croire à un sacrifice de leur part, soit par honte de s'adonner à la luxure : préjugés assez compréhensibles dans une société imprégnée de ce christianisme qui fit du renoncement une vertu, qui maudit la vie sous toutes ses formes. Les mêmes influences poussent des malheureux tout à fait fanatisés à rechercher la douleur, à laquelle ils s'accoutument d'ailleurs et qui peut les entraîner à d'étranges perversions, afin d'en faire offrande au Dieu de bonté !

Les philosophes, les Stoïciens surtout (voir les *Maximes* d'Epictète), recommandent aussi l'insensibilité comme moyen d'échapper aux influences du milieu, de garder en toutes circonstances une volonté libre et un calme inaltérable, — serait-ce dans un corps torturé. Cette attitude a une sorte de beauté haute qui ne peut manquer de gagner de tous temps de nombreux suffrages : dommage pourtant qu'elle serve si souvent de nos jours à bien des dandys, qui prennent le masque de l'impassibilité pour se dispenser d'ouvrir les yeux sur les malheurs... d'autrui !

Quoi qu'il en soit, on ne peut que conclure, avec le Dr H.-M. Fay, que « être peu émotif est plutôt une force qu'une faiblesse », et que « nous aurions sans doute grand tort d'en faire un état pathologique ». Avec réserves toutefois, car cet état « aggrave les constitutions perverse, mythomaniaque et paranoïaque quand elle leur est associée ». Il faut en outre prendre garde que l'insensibilité voulue ne devienne, comme nous l'avons dit plus haut, ordinaire par l'accoutumance, et que l'homme cuirassé ne devienne pétrifié, car c'est la sensibilité qui fait la richesse de l'individualité, et l'incapacité de souffrir entraîne l'incapacité de jouir. — L. W.

INSIGNE n. m. (lat. insigne, de *insignis*, remarquable). Marque distinctive. Ne se dit qu'en parlant des personnes ou des grades, des dignités, etc., et s'emploie le plus souvent au pluriel. Les *insignes* de la royauté.

Antiq. romaine. Nom particulier peint sur la poupe de chaque vaisseau, comme Scylla, le Centaure, etc.

Suivant les pays, suivant les temps, les insignes de l'autorité diffèrent. Après avoir été la marque du pontificat, le diadème et la couronne sont devenus dès la plus haute antiquité les insignes de la royauté. Le manteau teint de pourpre, chez les anciens et chez nous, doublé d'hermine, et tour à tour parsemé d'étoiles, d'abeilles ou de fleurs de lis, est encore un insigne du pouvoir des rois. Le costume des membres du clergé, de l'université, des corps savants et de certaines administrations, de même que l'uniforme de l'armée, sont des insignes de professions. Les chanoines ont pour insignes l'aumusse. La robe, insigne général de la magistrature et de l'université, dénote, suivant qu'elle est noire ou rouge, les simples juges et les modestes professeurs. L'officier municipal, le commissaire de police, etc., ont pour insigne l'écharpe tricolore.

La main est l'insigne de la justice, la hache celui de la juridiction suprême, et la masse celui de l'Université.

Les insignes ne signifient rien par eux-mêmes ; ils ne disent que ce que d'un commun accord on veut bien leur faire dire : ils ne sont compris que des initiés.

Si vous n'êtes pas au courant des usages que signifie pour vous la pourpre des souverains, la barrette des cardinaux, les galons des sergents, la chasuble du prêtre ?

INSINUATION n. f. (lat. *insinuatio*, de *insinuare* : insinuer). Action d'insinuer, d'introduire doucement et adroitement quelque chose. L'insinuation de la sonde dans une plaie. Manière subtile de faire accepter ses pensées, ses désirs. Chose que l'on fait entendre sans l'exprimer formellement : les *insinuations* agissent sur les faibles.

— Adresse dans le style, dans le langage, par laquelle on insinue quelque chose. Acte de pénétrer en quelque sorte dans le sein, dans l'âme d'une personne.

— Dans l'art oratoire : forme douce, habile et pénétrante, discours qui, par une sorte de dissimulation et de détour, se glisse adroitement dans les esprits, et dont l'orateur fait usage surtout en abordant un sujet qui doit éveiller la susceptibilité et la répugnance de l'auditoire. Au lieu de marcher droit à son but, l'orateur cherche à l'atteindre par des moyens indirects : il détourne d'abord l'attention sur des objets et des idées en possession de la faveur de ceux qui l'écoutent ; puis, détruisant les préventions par des rapports habilement ménagés, par des transitions et des nuances heureuses, il ramène les esprits mieux disposés, et les force à considérer, à accueillir même ce qui semblait devoir les révolter.

— Histoire ecclésiastique. Nomination d'un clerc dans le personnel d'une paroisse.

— Droit canon. Sorte de déclaration de noms et surnoms, que les gradués étaient tenus de faire chaque année, à leurs collecteurs, sous peine de perdre leur droit pour l'année courante.

— Se disait pour l'enregistrement des actes, qui leur donnait un caractère d'authenticité. L'*insinuation* d'un acte de donation, d'un testament.

INSOCIABILITÉ n. f. (du préf. *in* et de sociabilité). Caractère de celui qui est insociable. Un homme insociable, c'est-à-dire avec qui on ne peut vivre, incommode, fâcheux, difficile à fréquenter.

Phys. : Corps insociables. Corps qui ne peuvent se lier, se mêler, ni s'accorder

ANT. : *Sociabilité, sociable.* (Voir ces mots).

INSOUMIS, INSOUMISSION. Selon la formule classique, être *insoumis*, c'est « manquer de soumission, ne point obéir ». De par l'étymologie même, les anarchistes sont des désobéisseurs, ce qui ne veut pas dire que tous les insoumis soient des anarchistes. Les individualistes anarchistes sont, par définition, des insoumis, ils se refusent à accomplir les services que, profitant de la puissance qu'il détient, l'Etat exige d'eux, et lorsqu'ils obtempèrent aux injonctions de l'Etat, ce n'est jamais que sous l'empire d'une menace, en ne prenant pas au sérieux leur acquiescement superficiel.

Il y a donc une différence entre l'insoumis par entêtement, le non-obéisseur par opiniâtreté, irréfléchi, qui ne raisonne pas son geste, et l'individualiste anarchiste prêt à passer toutes sortes de contrats, à condition qu'il puisse en discuter les termes, en examiner les clauses à la lueur de son avantage ou de son intérêt. Un des représentants les plus autorisés de la tendance tuckérienne de l'individualisme anarchiste a pu écrire : « Le gouvernement d'un groupement, d'une association volontaire quelconque n'est pas un gouvernement politique, car il ne cherche pas à exiger l'obéissance de tous, mais simplement réglemente les actes de ceux qui désirent être réglementés ; une forme semblable de gouvernement n'est pas opposée aux principes anarchistes. » (Stephen T. Byington : *What is Anarchism ?*).

En effet, une association anarchiste peut s'administrer comme elle l'entend, et c'est son affaire. Elle cesse d'être anarchiste quand elle veut soumettre à cette administration ceux qui ne veulent *pas* s'y conformer et retenir malgré eux ceux qui ne veulent *plus* y obéir. Elle cesse également d'être anarchiste quand elle proclame que *ne sont* pas ou plus anarchistes ceux qui se refusent, hors de cette association, à être réglementés par les principes selon lesquels elle fonctionne. Dans ces deux cas, elle agit ou parle en archiste.

Cette digression terminée, qui nierait qu'en l'insoumis instinctif, il n'y ait, à l'état latent, un insoumis raisonné : le but de la propagande anarchiste est justement de le faire se révéler consciemment à lui-même.

On appelle plus particulièrement *insoumission* la situation dans laquelle se mettent les recrues qui ne répondent pas à l'appel qui leur est adressé de rejoindre leur corps. On rencontre parmi les anarchistes un certain nombre d'insoumis. Il y a plusieurs raisons à leur attitude. Plus encore que dans la vie civile — où ils sont cependant bien comprimés — l'affirmation et le déterminisme individuels sont, dans l'état militaire, restreints et réprimés, pour ne pas dire réduits à néant. Du fait qu'elle exige de l'individu qu'il obéisse sans savoir et sans demander pourquoi, celui-ci se trouve dans une position humiliante de subordination vis-à-vis de l'autorité militaire. En temps de guerre la situation est pire, l'unité humaine n'est plus qu'une unité amorphe, inconsistante, dont disposent, comme d'un colis, d'autres hommes, obéissant eux-mêmes à des ordres qu'ils ne peuvent discuter.

Ce motif pourrait suffire. Il en est d'autres qui poussent l'anarchiste à l'insoumission. Il sait que la force armée est le principal soutien de l'Etat dans son rôle de protecteur des monopoles et des privilèges monétaires, fonciers, industriels, commerciaux. Il sait que l'absence de cet étai mettrait en péril l'existence de l'édifice politique et économique de nos sociétés contemporaines. Il se refuse à être le complice de l'Etat, l'exécuteur des hautes et basses œuvres des systèmes d'oppression qu'il protège, le pilier du contrat social unilatéral... Certains insoumis se placent à un autre point de vue : humanitaire ou religieux. Ceux-là ne veulent pas apprendre le métier de tueur d'hommes, par raisonnement sentimental ; ceux-ci entendent ne point désobéir au commandement biblique : « Tu ne tueras point. » Il

semble que ces derniers soient considérés par les gouvernants, d'un meilleur œil que les autres insoumis.

L'insoumission est passible de peines plus ou moins élevées selon les pays. Un mois à un an en temps de paix, deux ans à cinq ans en temps de guerre avec, dans ce dernier cas, envoi dans une compagnie disciplinaire. Durant tout le temps que dure la guerre, le nom de l'insoumis est affiché dans les communes du canton dont fait partie la sienne. Ceci pour la France. Quoi qu'il en soit, la situation de l'insoumis est pénible ; s'il reste dans le territoire qui l'a vu naître, force lui est de recourir à la ressource fort précaire de vivre sous un nom d'emprunt, avec les papiers d'une personne ayant accompli son service militaire. S'il s'expatrie, il ne pourra rentrer dans son pays d'origine que si une amnistie l'y autorise. En temps de guerre, que la contrée où il ait pris refuge soit alliée à la sienne, son ennemie, ou demeure dans la neutralité, rien ne le garantit contre un refoulement ou une expulsion, ou même un enrôlement forcé dans l'armée du territoire qui l'abrite. En temps de paix, sa situation n'est guère meilleure, et la tendance actuelle est qu'elle soit de moins en moins certaine, surtout aux Etats-Unis et en Europe.

Ces dernières lignes pour montrer qu'on ne saurait nier à l'insoumis un évident courage, qu'il soit instinctif ou raisonné, qu'il habite en Hollande, en Suisse, en Russie, en Yougoslavie, en Bulgarie ou sous les cieux de la France. — E. ARMAND.

INSPIRATION n. f. (du latin *inspiratio*). Excitation cérébrale, sorte d'hypertension nerveuse, mouvement de la pensée, du sentiment, d'apparence spontanée, qui décuple l'activité intellectuelle et en particulier le jeu de l'imagination créatrice. C'est un enthousiasme propice à l'éclosion des idées, au rappel et à la combinaison des images, aux envols de la pensée, au rythme de la phrase et dont bénéficie l'œuvre du poète, du peintre, du musicien, etc. L'inspiration de l'amour, de la foi, par exemple, renforcent les dispositions de l'artiste. « Le génie est une sorte d'inspiration fréquente », disait Marmontel.

La mauvaise orientation des décisions, des actes fait souvent dire : j'ai été mal inspiré en procédant ainsi. Le mot inspiration désigne aussi la chose inspirée. « L'amitié est une inspiration de l'âme. » (Laténa). Les natures moutonnières ne s'ébranlent qu'à l'inspiration d'autrui. Beaucoup écoutent les inspirations de la colère, du ressentiment, des préjugés et des croyances. Des faibles, des irrésolus, des mystiques espèrent de quelque horizon mystérieux l'aide qui doit les arracher à des difficultés critiques : ils attendent l'inspiration. Cependant « la prévoyance est plus sûre que l'inspiration. » (E. de Girardin). Le conseil ou l'intervention salutaires ainsi escomptés sont considérés comme ayant leur source dans les régions incontrôlées de l'être et plus souvent la crédulité les cherche hors de soi, en quelque Providence...

Les religions voient dans l'inspiration une communion momentanée de l'intelligence humaine avec le Divin : c'est une suggestion d'ordre spirituel dont ils rapportent à Dieu la causalité. Les actes de nos monarques absolutistes ont été présentés par leurs apologistes comme étant d'inspiration divine. Les ouvrages sacrés, les Livres saints ont été, selon l'histoire religieuse, écrits sous l'influence de cette assistance céleste. L'inspiration est ainsi, pour les théologiens, « le secours surnaturel qui, s'exerçant sur la volonté de l'écrivain sacré, le détermine à écrire en éclairant son intelligence de manière à lui suggérer au moins le fond de ce qu'il doit dire. » (Larousse).

Les hommes ne peuvent se laisser guider sans danger par la fantaisie ou l'arbitraire des inspirations. Ils doivent arracher le plus possible d'actes à l'incohérence et les faire entrer dans le cadre réfléchi de la raison et du sentiment surveillé et porter sur eux ensuite l'énergie propre de leurs résolutions. — L.

INSTABILITÉ n. f. (du préf. *in* et de stabilité). Manque, défaut de stabilité. On ne l'emploie guère qu'au figuré. L'*instabilité* des choses humaines. L'*instabilité* des opinions. L'*instabilité* de son esprit. L'*instabilité* du monde.

— Défaut de permanence, état de ce qui est soumis au changement : « L'instabilité est une condition essentielle de la vie. L'expérience de la vie nous enseigne l'*instabilité* de l'amour plutôt que sa constance. » (Saint-Marc Girardin).

Mécan. rationnelle. On dit que l'équilibre d'un système est instable lorsque l'introduction de la moindre cause extérieure peut le rompre complètement, de manière à amener des déformations ou des déplacements finis.

Chimie. Combinaison instable, celle qui se détruit facilement.

Métallurgie. Acier instable, acier qui perd aisément ses propriétés.

ANT. Stabilité, stable. (Voir ces mots).

INSTAURATION n. f. (de instaurer, latin *instaurare ;* de *in*, en et d'un primitif perdu *staurare*, que l'on trouve aussi dans *restaurare*, et qui paraît signifier affermir, palissader, d'un substantif inusité *staurus*, qui paraît répondre au grec *stauros*, pieu, palissade, et au sanscrit *sthavaras*, fixe, ferme, fort, zend *çtawra*. La racine commune de toutes ces formes est évidemment dans le sanscrit *sthâ*, être debout, qui est resté avec une foule de dérivés dans toutes les langues de la famille aryenne). Action d'instaurer, d'établir, de fonder : l'*Instauration* du temple de Jérusalem, des jeux olympiques. L'*instauration* d'un gouvernement, d'un usage. Par l'*instauration* de la *société libertaire*, l'homme ne sera plus un loup pour l'homme, l'autorité disparaîtra, ainsi que l'exploitation et le commerce. Les humains vivront dans un maximum de libertés et de bien-être. Les causes de leurs dissentiments ayant disparu, au lieu de se haïr ils s'aimeront.

INSTIGATION n. f. (latin *instigatio ;* de *instigare*, instiguer, inciter). Incitation, suggestion, sollicitation pressante par laquelle on pousse quelqu'un à faire quelque chose. Se prend le plus souvent en mauvaise part : *il a fait cela à l'instigation d'un tel.* Les *instigations* de cet homme l'ont séduit.

— Anc. jurispr. Instigateur, dénonciateur. Lorsqu'un accusé était absous, il avait le droit d'obliger le procureur à lui nommer son instigateur.

INSTINCT n. m. (du latin *instinctus*, de *instiguere*, pousser, exciter). Quand nous disons de l'instinct qu'il est « un mouvement naturel qui pousse à faire certaines choses sans le secours de la réflexion », c'est surtout, ainsi présenté, l'extérieur de l'instinct que nous voyons et la soudaineté sans guide de ses élans. Mais sa figure ne révèle ses mobiles et le moteur en demeure caché... On dénomme aussi instinct, extensivement, chez l'homme, cette « impulsion intérieure et involontaire qui meut l'âme humaine. » Et c'est en ce sens que La Fontaine disait : « Nous n'écoutons d'instincts que ceux qui sont les nôtres. » Mais l'instinct est surtout cette « stimulation intérieure qui détermine l'être vivant à une action spontanée, involontaire ou même forcée, pour un but de conservation ou de reproduction. » L'instinct — ou mieux la série coordonnée des instincts — apparaît comme la sauvegarde irraisonnée des êtres animés. Il est pour chacun d'eux une tendance à la conservation, à l'équilibre, une propension à accomplir

les actes qui garantissent dans l'univers sa position, sa vitalité et son évolution propre... L'instinct n'est pas particulier aux animaux. Les plantes révèlent des instincts saisissants, telle la cuscute cherchant pour s'enrouler des végétaux vivants Les réactions des êtres inorganiques dans un milieu modifié sont comme un embryon d'instinct...

Bory de Saint-Vincent a pu voir judicieusement, dans l'instinct, « la première conséquence vitale de l'organisation et pour ainsi dire l'essence de l'individualité animale ou végétale ». L'instinct a pour champ principal les fonctions conservatrices et reproductrices. Jusqu'au plus profond des cellules il préside au mouvement vital, assure au cœur son rythme distributeur, enseigne aux vaisseaux chylifères à démêler les sucs nourriciers... Il veille inlassablement — car le sommeil ne suspend pas son activité — sur une gamme étendue d'opérations naturelles qui trouvent dans le plaisir et la douleur leur contrôle attractif ou répulsif. Est-ce là un signe suffisant pour prétendre que l'instinct, « suite, disent certains, de la constitution de l'ordre universel », a précédé l'organe et que la faculté de discerner le bien de l'être n'a pas été acquise lentement, après des expériences meurtrières, des tâtonnements et des erreurs dont les conséquences ont pu être la mort pour des millions d'individus ? L'instinct n'est-il pas la répétition avisée d'abord et par la suite purement mécanique (jusqu'à ce stade extrême où la conscience est imperceptible) des actes favorables aux cellules ou à leurs groupements, moyens enfin découverts sur le chemin de multiples sacrifices ?...

Préalablement à la possession individuelle de certaines armes défensives, se reconnaît chez l'animal une tendance à en appeler le secours et se manifeste comme l'impatience de leur usage. Sous la poussée d'un instinct primitif et, semble-t-il, spécifique, le jeune taureau sans cornes frappe déjà de son front baissé et le chien encore sans dents mordille avec une ténacité qui souligne la prédominance d'un appareil trop lent à lui prêter son appui. Un instinct obscur, antérieur à la puberté, avertit les sexes, par son trouble, que va s'ouvrir pour eux « la source mystérieuse de volupté ». Venue du lointain des générations, à travers les prémices confuses dont la chair sent déjà le frémissement, vibre la promesse de l'essor amoureux. Dans les organes spéciaux des êtres sexués, n'y a-t-il que des affinités s'appelant et tendant à retrouver leurs conjonctions premières ? Et l'instinct génésique, dans ces organes doués de propriétés attractives, n'est-il que la garantie en quelque sorte moléculaire de l'œuvre de reproduction ?...

De ce que l'instinct semble avoir pour siège — dans les animaux sans cerveau — les fibres mêmes intéressées, s'ensuit-il que cette dispersion primitive aux injonctions localisées ne puisse rejoindre les forces qui, au sein des êtres supérieurs, opèrent, dans la région cervicale, leur concentration pour, de ce foyer, refluer à travers la vie en ondes directrices. Les spécialisations qui subsistent, au cœur même du système nerveux et font du système ganglionique le moteur des actions de conservation et de reproduction et le gardien fidèle de la vitalité, tandis que le système spino-cérébral commande aux voies de l'intelligence et de la sensibilité externe et prépare la personnalité, ces spécialisations qui, de l'enfant à l'humain accompli, révèlent des gradations d'importance et comme un transfert progressif d'attributions, peuvent n'être qu'une division du travail, tacite et circonstanciée et tendre à leur tour vers l'unité de direction dans la diversification toujours plus coordonnée de l'exécution... Faudra-t-il accepter, à un certain niveau, la rupture de l'essentielle parenté qui, sous nos investigations, semble rattacher les êtres incomplets aux espèces déjà perfectionnées, briser l'échelle ascensionnelle par laquelle, de l'inorganique sommaire à l'organique développé s'étage insensiblement l'univers mouvant ? admettre que dans les centres instinctifs, aux réactions locales d'automates, des ascidies ou des zoophytes par exemple, rien ne sommeille en germe de ce que seront les manifestations lucides de l'intelligence et de la volonté humaines ? Des zones où l'instinct commande en maître à celles où l'intelligence dirige au point de perturber l'économie, n'y a-t-il pas mille échanges ténus, une constante évolution, sans solution de continuité ? Où sont les bornes « prescrites » (comme dit Voltaire) au développement de l'instinct, à l'extension de ses capacités, aux modifications même de son essence ? Quand il avance que « c'est à un *instinct* mécanique, qui est chez la plupart des hommes, que nous devons la plupart des arts, et nullement à la saine philosophie », ce même auteur n'élève-t-il pas l'instinct sur un plan de beauté où d'autres s'obstinent à faire briller, comme un astre à part, l'intelligence ? Il souligne en tout cas, involontairement peut-être, des similitudes troublantes et condamne les démarcations aventurées...

N'y a-t-il nulle part, d'ailleurs, dans l'instinct l'embryon de l'intelligence rudimentaire ? Devons-nous regarder celle-ci comme *apportée*, avec ses caractères distinctifs, dans le berceau d'une catégorie privilégiée ? Et où le situera-t-on, cet apport ? Quel animal (si on ne remonte à la plante) aura le « glorieux prestige » d'avoir reçu le dépôt d'une faculté dont l'homme a tiré de si merveilleuses applications ? Nous avons quitté l'homme-roi, aux attributs célestes. Penché vers nos frères immédiats, les mammifères quadrumanes, nous discernons les traits d'une ancestralité lumineuse. Et s'ébauchent, bien au delà d'eux, les manifestations préliminaires de ce qu'on a dénommé — par opposition plus que pour sa nature exacte, l'intelligence, une intelligence qui n'est souvent — maladroit encore et dangereux en ses essais — qu'un instinct de remplacement...

La science remue péniblement les origines de l'instinct et la philosophie s'arrache avec effort, parmi tant de problèmes impénétrés, aux explications vaines, mais reposantes des divines innéités...

Considéré dans l'individu, l'instinct a pu mériter cette définition de W. James : « une faculté d'accomplir certains actes en vue de certaines fins, sans prévision de ces fins, sans éducation préalable de ces fins. » Dans l'unité passagère et limitée, le champ est trop menu où opèrent les chocs en retour et les éducations. Et une sorte d'invariabilité semble souligner dans la marche de l'instinct son aveuglement. Les rectitudes comme les redressements ne dévoilent leurs raisons qu'à travers les séries d'êtres et n'en désignent, dans le moment, au chercheur les courants décisifs gagés par des épreuves cruelles. Cependant, au fond du chat qui, sans apprentissage, bondit vers la souris, il y a la lente accumulation des habitudes d'une catégorie d'êtres qui demande à la même proie sa subsistance. Et dans le castor bâtisseur, dans l'abeille géomètre œuvre une adaptation lointaine, devenue l'habitude ancestrale, l'instinct de l'espèce. Et la souplesse, et la perfectibilité de l'instinct nous mettent en garde contre le fatalisme d'une innéité et nous font chercher dans l'hérédité le processus de sa fixation

Si l'instinct évoque le désir, il n'est pas l'aspiration vague et comme détachée des moyens. Autrement riche et précis dans sa complexité, il constitue un tout cohérent tendu vers le but et organisé pour la réussite. Ses interventions sont d'autant plus vigoureuses qu'il ne connaît pas les tergiversations de l'intelligence qui soupèse l'inattendu, et qu'il fonce sans songer à se garer de l'inaccoutumé, sans s'effriter dans la prudence et la circonspection. Plus encore que les passions naturelles (avec lesquelles il se confond parfois) et plus que les

passions acquises — soudaines ou habituelles — l'instinct a un caractère frappant d'irrésistibilité, surtout quand ses manifestations visent la sustentation ou la perpétuité. Le loup affamé quitte l'abri salutaire où le cloue une peur quotidienne. L'oiseau fige dans une lente incubation sa mobilité coutumière. La femme retourne à l'amour même après l'enfantement césarien. Mille traits attestent ainsi la tyrannie d'un appel ancré aux fibres profondes...

La nature de l'instinct ? Pour Descartes, l'instinct est purement *mécanique*. Pour Spencer, c'est une *action réflexe composée*. Pour Cuvier, c'est une *imagination sensorielle préalable*... Trois théories principales s'efforcent d'en expliquer l'origine, Cuvier et Jussieu y voient une « *propriété exclusive et irréductible de la vie.* » Elle est, pour Condillac, une *habitude individuelle*. L'école évolutionniste, avec Darwin, Spencer, en recherchent la source dans la démarche accidentelle devenue une *habitude héréditaire*...

Le transformisme a pour sa vraisemblabilité des évidences aujourd'hui reconnues. Ainsi l'instinct, à l'encontre d'assertions tenues longtemps pour des axiomes (« l'instinct est inné, antérieur à toute éducation, aveugle, uniforme, invariable et limité à un ordre spécial de faits », disait Bouillet), n'est — *au moins absolument* — ni aveugle, ni immuable, ni irréfléchi, ni invariablement spécifique. Et tombent, avec cette théorie, les cloisons étanches. Du réflexe à l'instinct, de l'instinct à l'activité réfléchie, un courant continu déplace les caractéristiques et des prédominances, seules, différencient les classes. Des rives, le castor traqué a gagné le milieu des étangs. L'abeille utilise les fondements artificiels de l'apiculture mobiliste, pare, en certaines contrées, aux dévastations du *sphinx athropos* en rétrécissant l'entrée de la ruche, va jusqu'à l'abandon — accidentel et circonstancié — de l'hexagone des cellules pour le pentagone, etc. Et si le percement d'une cellule commencée (argument invoqué par Cuvier), perforation qui la rend d'avance inutilisable, n'empêche pas l'abeille d'en poursuivre l'achèvement, la même altération répétée et systématique, attirerait l'attention de l'espèce (la nature en offre des exemples) menacée dans sa vitalité et l'inciterait à y porter sa résistance, voire un renforcement préventif.

La persistance des instincts est toute relative. Et certains disparaissent, d'autres prennent naissance dans les circonstances. Le défaut d'usage en émousse, en anéantit même d'importants (migration chez certains oiseaux, orientation chez l'homme civilisé, le vol chez les canards sauvages domestiqués, etc.) La sauvegarde en ébranle de nouveaux. Dans les terres inhabitées jadis, les animaux que ne troubla d'abord l'apparition de l'homme se dérobent aujourd'hui à son approche, etc. Il n'y a pas dans l'instinct de volonté initiale comme il n'y a pas d'intention préalable. Dans la répétition — utile à l'individu ou à l'espèce — s'est forgée sa puissance. Et il ne s'est durablement fixé, relativement cristallisé, qu'à un niveau suffisant de capacité et non sans le secours de réactions avisées... Des habitudes, sous nos yeux, et dans la limite individuelle, donnent parfois à certains mouvements (observables dans la natation, par exemple, la musique instrumentale, etc.) dans l'à-conscience apparente, ce recours instantané, cette absence d'hésitation si significatif de l'instinct...

Les traits de l'instinct sont d'autant plus accusés, sa sûreté plus grande, que les espèces ont conservé leurs mœurs et leur milieu primitifs et que leur activité se trouve bornée à la satisfaction des besoins essentiels. Plus l'animal s'évade de son cadre premier, modifie et raffine ses conditions d'existence, plus il s'éloigne aussi des bases qui sont sa garantie naturelle. Il arrive — et c'est le cas pour l'homme — à quitter le sol ferme des mouvements normaux, défensifs ou agrégateurs. Sur le plan factice des civilisations, ses gestes désaxés abandonnent souvent le sens de leur nécessité. L'activité dispersée les répudie même au profit de manifestations épuisantes. Et le sage en vient à en rechercher le chemin perdu par les raisons de la connaissance... L'inconscience (l'échelon le plus bas de la conscience plutôt que sa négation) dont il est fait état contre l'instinct n'apparaît telle sans doute, en l'atmosphère originelle des actes, que parce que nous manque l'appareil apte à en mesurer les sensations conséquentes, enregistrées ou non au passage selon l'intensité, l'occasion, l'affluence, le sujet, etc., et que les êtres inférieurs, en leur impressionnabilité confuse, en subissent souvent les répercussions sans que rien ne les extériorise. Et la conscience (d'ailleurs toujours impressionnée, mais plus ou moins détentrice), avec l'usage, se libère dans le réflexe du souci de la conservation, comme elle le fait pour les habitudes qui, à tort ou à raison, s'incorporent à la vitalité...

De l'instinct à l'intelligence, ces deux forces longtemps dissociées par les philosophies dualistes, la science évolutive voit surtout des différences de degrés et des aspects circonstanciés. De l'instinct droit à l'intelligence avertie, il y a davantage la transposition, dans le domaine d'une vitalité élargie, par une série de chaînons progressifs, que l'abandon d'une zone où stagnent des types arrêtés pour une région où le mouvement proprement intellectuel serait l'apanage d'une race distincte et privilégiée. Mais la mécanique subconsciente des instincts primaires se complique d'une balance d'observations et subit la poussée de contraires répétés. Elle est susceptible de profondes modifications collectives qui sont davantage des adaptations que des déviations. Et l'on y découvre les rudiments d'un obscur travail de réflexion qui dépasse la zone passive des réflexes. De même le jeu rythmé de certains cerveaux ramène l'attention humaine vers les sources où s'abreuve l'élément vital et renoue le fil conservateur qu'on ne brise jamais longtemps impunément. C'est dans ces régions intermédiaires — multiples et perfides — où l'instinct brut a perdu pied et où l'intelligence (instinct peu à peu lucide et idéalisé) tâtonne, louvoie, s'égare que des méconnaissances passagères prennent l'ampleur des catastrophes. Car l'être est animé d'une vitalité souple à ce point qu'il peut, pendant plusieurs générations, entrer en lutte avec ses organes sans entraîner sa disparition. Ses instincts secondaires ne l'avertissent que faiblement. Des réactions sporadiques l'intelligence néglige le rappel. Et il se précipite à des réductions et des déchéances dont il faudra des siècles pour remonter le cours, et à des ravages et des atrophies qui seront, eux, irrémédiables. Péremptoire est la voix de nos grands besoins négligés. Et sans appel sont les sanctions qui en frappent les enfreintes. Et il faut voir la persévérance dans la ligne où ils se satisfont comme le résultat d'expériences violentes de l'espèce qu'ont payées de leur existence des individus rebelles aux commandements de la vitalité. De celle-ci l'instinct est comme le fluide tentaculaire et il traduit l'harmonieuse obédiance aux exigences intransgressibles qui, au plus fruste intellect, dépêchent en émissaires les sensations.

De l'acte « instinctif » à l'acte « volontaire » est toute la distance de l'indispensable et de l'immédiat au médiat amplificateur. Deux grandes branches d'instincts orientent en effet l'activité de l'être. Vers la durée, avec les besoins d'entretien, l'instinct de conservation. Vers l'accroissement, avec les besoins d'expansion, l'instinct de curiosité... Instincts individuels, spécifiques, sociaux... mouvements dont le spiritualisme situe les raisons dans la *finalité* et dont la cohérence continue qu'elle présuppose manque pour nous d'évidence. Dans l'immensité de l'univers et l'infini du temps

(si relatives même soient de telles conceptions) combien de rencontres du hasard ont dû bousculer de « lois » et d'hypothétiques systèmes. Et, dans le chaos des mondes s'entremêlant, combien d'événements fortuits ont dû transfigurer d'apparences et révolutionner de rythmes !

Autour de nous, que d'instincts révolus qui s'obstinent, d'instincts nocifs qui triomphent, d'instincts perturbateurs qui montent. Et, à côté des « mauvais instincts » régnants, que d'instincts droits, naturels, logiques, féconds sont refoulés ou brimés ! A travers l'ancestralité viennent troubler les rapports humains des instincts — instincts directs ou de cortège — encore virulents et dont la mort profite, souvent, plus que la vie. Pour une humanité qui voudrait éclairer, dégager, libérer sa route, que d'instincts à réduire. Tous ceux, entre autres, dont la nécessité disparaît avec l'élévation de l'espèce et qui appesantissent cependant une durée malfaisante. Ceux que la substitution d'autres facteurs plus largement opérants a rendus caducs en fait ou en raison, sinon au regard de tous les hommes. Tel — pour citer le plus saisissant — l'instinct du meurtre (aux prémices « naturelles » déjà contestables) et ses efflorescences : les instincts sanguinaires, les instincts de brutalité, de violence, etc., devenus sans objet depuis que les hommes ont renoncé à la lutte (physique et individuelle) pour l'aliment et assurent leur subsistance par des méthodes pacifiques, demandent normalement à la conjonction des efforts, au savoir industrieux et non au conflit, la satisfaction de leurs appétits généraux. Au niveau humain actuel, l'entr'aide est capable de répondre en puissance efficace à toutes les exigences saines des besoins. Et les heurts sanglants de l'ambition, du rapt, de toutes les passions appropriatrices ne sont que des survivances faussées d'un instinct qui, affranchi de la proie, persiste à en poursuivre les ombres, à s'acharner sur des similitudes et des déviations. A refouler aussi tant d' « instincts » secondaires qui ne sont que des habitudes vicieuses (voir *Habitude*) ou dégénérées ou qui s'éternisent au delà du but et de l'époque ! A l'intelligence de s'entourer des lumières nécessaires au contrôle judicieux des instincts et à la mise au ban humain des instincts *vides* qui rôdent toujours autour de nos mouvements et s'alimentent à l'abdication de nos volontés. — Stephen Mac Say.

Ouvrages a consulter. — Romanes : *L'Intelligence des animaux* et *L'Evolution mentale des animaux ;* Darwin : *L'Origine des Espèces ;* Espinas : *Les sociétés animales ;* Al. Lemoine : *L'Habitude et l'Instinct ;* Joly : *L'Homme et l'Animal ;* J.-H. Fabre : *Les merveilles de l'Instinct chez les insectes ; Souvenirs* et *Nouveaux souvenirs entomologiques ;* Hartmann : *Le darwinisme ;* Lubbock : *Les Fourmis, les Guêpes et les Abeilles ;* Blanchard : *Les métamorphoses, les mœurs et les instincts des insectes ;* Costantin : *Les végétaux et les milieux cosmiques ;* Zaborowski : *Les migrations des animaux ;* G. Le Bon : *L'Homme et les sociétés,* etc. Et aussi les œuvres de Buffon, Réaumur, G. Leroy, Cuvier, de Jussieu, Condillac, Bouillet, Spencer, W. James, etc.

INSTITUTION n. f. (du latin *institutio*). C'est le terme vaste qui désigne tout ce qui est inventé, instauré. Il convient à la fois à l'action même et à la chose établie : L'Eglise se prétend d'institution divine. L'Armée est une institution néfaste. Institution a aussi le sens — aujourd'hui vieilli — d'action de former et d'instruire, « Vous faites de l'institution des enfants un grand objet de gouvernement. » Voltaire), voire d'éducation. « La bonne institution sert beaucoup pour corriger les défauts. » (Descartes). Le mot s'applique encore couramment, de nos jours, aux écoles, aux maisons d'éducation : les institutions laïques, congréganistes, etc. En jurisprudence, c'est une disposition, testamentaire ou autre, qui fixe qualité d'héritier : institution contractuelle. En droit canon, c'est la mise en possession d'un office et de la juridiction afférente, c'est pour le clerc une investiture ecclésiastique...

Les lois fondamentales qui régissent un Etat, les œuvres et les établissements caractéristiques d'un régime sont leurs institutions. Elles en constituent l'armature et en reflètent plus ou moins fidèlement l'esprit. La vitalité des institutions les meilleures dépasse presque toujours leur utilité : les sociétés sont souvent paralysées par des institutions caduques. Et la routine des hommes au service du conservatisme des règnes entrave l'effort des novateurs attachés à réaliser des institutions nouvelles. Le désaccord entre la nature humaine, ses besoins, ses aspirations et les institutions des sociétés modernes est le reproche essentiel que leur adresse l'anarchisme. Il s'oppose aux institutions particularistes qui visent à assujettir la prédominance des castes et à perpétuer le privilège, à entretenir, en système, le conflit permanent des intérêts au lieu d'en rechercher l'équilibre. On trouve, dans l'*Encyclopédie,* à la fois du point de vue de leur principe et de leurs applications, dans leur bloc plus ou moins cohérent comme en leurs exemples typiques, avec leurs traits communs et leurs dissemblances, l'exposé critique des institutions que notre philosophie dénonce et dont elle poursuit la disparition. C'est à la base même des institutions, dans l'esprit qui les anime, dans les intentions qui président à leur réalisation qu'il faut chercher les raisons de leur nocivité, interroger aussi leur viabilité. Les pires institutions ont besoin de rencontrer dans la mentalité et les mœurs ambiantes des sympathies complices et des correspondants harmoniques : les institutions d'autorité trouvent dans l'ignorance et surtout la passivité leurs possibilités d'instauration et la garantie de leur durée. La conjonction, dans le peuple, de la conscience de ses droits et des énergies adéquates, aurait raison, sans retour, des institutions qui exercent sur lui une compression séculaire. — L.

INSTRUCTION n. f. (lat. *instructio*). Tout ce qui peut donner quelque savoir de ce qu'on ignore, des éclaircissements sur quelque objet que ce soit. Particulièrement — et c'est la tâche des établissements de ce nom — « action d'instruire, de faire connaître, de dresser à quelque chose, d'enseigner diverses connaissances à la jeunesse »...

Un des vices essentiels de la culture de notre époque est d'être basée sur « l'instruction », sur la possession superficielle, de se satisfaire dans l'emmagasinement des connaissances. Et c'est, orientée vers des fins trompeuses, de se désintéresser de la valeur au profit de la quantité. Pire encore : c'est de refouler les moyens qui garantissent la persistance du goût de s'instruire et la possibilité ultérieure du choix des matériaux à recueillir. L'enseignement, puisqu'à cette partie de l'éducation générale se rattache plus spécialement l'instruction (voir *éducation,* enfant, enseignement, individualisme-éducation, etc.) a pour dessein de grouper des connaissances en abondance, non de retenir celles-là seules que désigne leur qualité. Outre les dangers que présente, pour un cerveau en voie de formation et aux cases encore exiguës, l'accumulation de données inutiles, mensongères et intéressées, voire même pernicieuses, cette méthode prive du logement utile les meilleurs aliments du savoir. L'instruction ainsi entendue a d'autres conséquences redoutables aussi : elle fonde le savoir sur l'acquisition passive, et l'acceptation, non sur la recherche active et la pénétration. Apprendre lui suffit, comprendre est superflu et, en général, dangereux. La mémoire est donc appelée à contribution au détriment de l'intelligence. Et l'on exige d'elle un effort absurde, excessif...

L'instruction aboutit ainsi au savoir apparent ou

déformé, pire que l'ignorance, le « savoir » par la foi et non par la science et la raison. L'école laisse après elle un cerveau lassé, précocement surmené, moins curieux que l'inculte sain, moins ouvert à l'enrichissement véritable. Elle fausse d'ailleurs et paralyse les facilités intellectuelles et jusqu'à l'évolution morale... L'aptitude permanente, pour l'individu, à reculer les bornes de son inconnu, se trouve comme anéantie sous le faix d'une instruction générale qui jamais ne sollicite, pour ses réalisations, un effort personnel d'investigation et l'exercice de l'initiative et du jugement. Erronée, abusive et purement quantitative, l'instruction devient pour l'enfance (pour la progéniture populaire surtout) une permanente altération et elle fait peser sur son avenir toutes les tares de l'oppression. Croire et retenir sont les axiomes de l'instruction générale et dans la vie de l'homme fait, comme à l'âge scolaire, la chose lue, les propos du maître conserveront, pour le travailleur en particulier (plus négligé d'ailleurs, dans l'adolescence, que le bourgeois au bien-être duquel coopèrent, par surcroît, les « vérités » de l'instruction) un prestige d'évidence. Il restera, au long de ses jours, incapable de redresser, par la critique, les assertions de l'imprimé, les pantalonnades du bateleur politique. Et le livre, le journal surtout (son unique pâture le plus souvent) deviendront le catéchisme où se falsifie l'opinion...

Les générations, façonnées dès le jeune âge par l'instruction publique et nourries plus tard par une presse habile et toute-puissante, continuent, presque à l'égal des masses ignorantes d'hier, à n'être que lentement accessibles à la conscience de leurs intérêts véritables et capables de discerner la voie de leur libération.

Dans le domaine pratique et immédiat, l'instruction, telle qu'elle est départie aux enfants du peuple, a eu pour résultat, entre autres, d'arracher au milieu premier les natures plus favorisées. Abusées par un acquis façadier, ces fauses « élites » ont vu l'instruction incompatible non tant avec la condition qu'avec le labeur paternel. Le vernis de « la primaire » ou de ses prolongements a exacerbé la vanité des « parchemins » ouvriers et paysans. Et ils se sont jetés, rougissant du travail des mains et de la *salissante* production, dans les carrières où triomphe le larbinisme intellectuel : la bureaucratie et le fonctionnarisme. Ces transfuges sont d'ailleurs les serviteurs zélés d'une classe dont ils copient les mœurs et envient les prérogatives. Et la bourgeoisie possédante s'est ainsi assurée, par l'instruction, des recrues pour ses cadres administratifs comme pour ses organismes de répression. Le prétentieux chapeauté, galonné ou seulement mis en vedette par un uniforme de laquais, détenteur considéré d'une parcelle d'autorité, saura, contre les siens, assurer, avec toute la rigueur attendue, la conservation d'un régime auquel il s'est passionnément intégré...

L'instruction dont nous dénonçons ici les tares et les fins particularistes, apporte donc des éléments multiples et précieux au dressage méthodique des collectivités. Cependant, les déracinés ne renient pas tous leurs origines. Certains sont réfractaires au modelé bourgeois et ne cèdent rien d'eux aux ambitions mesquines. Triant, parmi le fatras des prêches et des manuels, le bon grain de l'ivraie multiple, dégageant leur cerveau d'une instruction massive et frelatée, des unités s'essorent vers une intelligence valeureuse. Glanant, dans le savoir que les forces régnantes ont tenté de jeter sur eux en étouffant manteau, tout ce qui peut agrandir le domaine d'une pensée courageuse, ils mettent — et c'est le châtiment des « instructions » obscurantistes — au service du peuple et de l'humanité, leur lumière patiemment conquise et leur vouloir fortifié de science A travers l'instruction montent ainsi — malgré les perfidies et les arrière-pensées de nos maîtres — des forces attentives à la peine des hommes et dévouées au bien commun. — LANARQUE.

INSTRUCTION POPULAIRE. L'individu arrive nu, faible, désarmé dans la vie et dans la société. Généralement, l'animal acquiert rapidement les moyens de résistance aux éléments et d'adaptation sociale qui lui sont nécessaires pour vivre. Un pelage ou un plumage le préserve des intempéries. Une prompte formation de l'intelligence, guidée par la sûreté d'un instinct reçu dès le premier souffle de vie, lui fait trouver sa nourriture, le met en garde contre les dangers et lui permet d'apporter, dès qu'il est adulte, sa contribution normale à la prospérité du groupe. L'homme, lui, reste longtemps dans son état d'infériorité primitive. Il faut de longues années de soins assidus pour qu'il acquière une santé robuste ; il en faut encore de plus longues pour la formation de son esprit et l'acquisition des connaissances nécessaires à sa vie. Cet état d'infériorité aurait vite amené la disparition de l'individu humain s'il était resté livré à lui-même ; la vie en société l'a sauvé, mais comment ?

Michelet a constaté que la lenteur dans la formation est le cas des espèces supérieures. Ne nous targuons pas trop de cette supériorité de l'espèce, car ses conséquences sont trop funestes au point de vue social lorsqu'on considère comment la société sauve l'homme. Lui procure-t-elle toute la nourriture et tous les soins du corps dont il a besoin pour acquérir une santé robuste ? Met-elle à la disposition de son esprit toutes les connaissances nécessaires pour lui faire trouver, par sa propre expérience jointe à celle des autres, le bien-être et la liberté auxquels il a droit ? Non. Dans le plus grand nombre des cas, elle ne le sauve qu'à demi et seulement pour en faire un esclave de l'exploitation de l'homme par l'homme. Elle le sous-alimente pour l'entretenir dans une faiblesse physique constamment menacée de la maladie organisée socialement. Elle le sous-instruit pour le maintenir dans l'ignorance de son véritable bien. Elle ne lui permet de vivre que pour les autres, dans la misère physiologique, dans l'erreur intellectuelle, dans la détresse morale.

Plus l'espèce humaine a avancé en âge, plus elle a multiplié ses connaissances par ses observations et ses recherches, plus l'acquisition du savoir a été nécessaire à l'individu. La vie sociale est devenue de plus en plus difficile pour l'ignorant ; le temps n'est pas loin où elle lui sera tout à fait impossible. Aussi, l'ignorance a-t-elle toujours été le moyen supérieur de domination, et l'effort principal des gouvernements, on peut presque dire leur seul effort, a-t-il été de maintenir les hommes dans cette ignorance. Or, trop souvent, leur effort a été facilité par leurs victimes elles-mêmes, persuadées qu'elles n'avaient pas besoin de s'instruire, ne se rendant pas compte qu'un tel sentiment est chez l'individu un véritable crime contre lui-même et qu'il est pire que le suicide, la vie à l'état de brute sans travail de la pensée et les servitudes qu'elle crée étant pires que la mort.

C'est par l'ignorance imposée ou volontaire que s'est formée la masse des « vagues humanités », des « espèces inférieures », comme disent ironiquement ses exploiteurs. C'est par elle que se maintient dans un moindre état de résistance physique, intellectuelle et morale le « matériel humain » des casernes, des lupanars, des usines et des champs de bataille où, disent les cyniques profiteurs de cet état de choses, « se régénère l'humanité !... »

Combien d'individus, dans l'immense troupeau humain, sont véritablement instruits dans l'art de vivre ? Déjà, dans les premiers soins et dans l'éducation de l'enfant, l'espèce humaine se montre inférieure à la plupart des espèces animales qu'elle méprise si sottement. Trop

souvent, un empirisme grossier préside à ces soins et à cette éducation, et des calculs sordides font confier l'enfant à des mercenaires. Plutarque a écrit : « Seule de toutes les espèces, l'espèce humaine ignore les tendresses désintéressées et n'aime que quand elle y trouve avantage. » Tous les animaux savent élever leurs enfants et il n'y a pas, chez eux, de « remplaçantes ». Plus tard, s'ils ont survécu à des soins imbéciles et à de mauvais traitements, combien d'hommes sont préparés à la lutte pour la vie, peuvent vivre par eux-mêmes sans le secours d'expédients plus ou moins funestes à leur santé, dégradants pour leur pensée et leur moralité ?

L'homme doit s'instruire dans l'art de vivre comme dans son métier ; les idées générales lui sont aussi nécessaires que le savoir professionnel. La connaissance du métier crée la liberté du travailleur dans sa profession ; les idées générales le font libre devant les autres hommes : ce sont elles qui donnent le goût de la liberté à son morceau de pain. Si le travail mécanique est de plus en plus asservi, méprisé, c'est que le travailleur est de moins en moins instruit dans son métier et c'est aussi parce qu'il est moins préparé à la vie intellectuelle et morale. L'artisan, jadis, créait les chefs-d'œuvre. Ceux-ci perfectionnaient la vie de l'artisan en même temps que la vie générale. Le capitalisme a tué le chef-d'œuvre avec l'artisan ; il a souillé le travail en même temps que l'ouvrier en remplaçant celui-ci par le manœuvre sans connaissances spéciales qui perd, dans l'ignorance de la valeur professionnelle, le sentiment de sa valeur humaine, de sa dignité, de sa personnalité, pour se fondre dans l'anonymat de la bête de somme interchangeable. Le laboureur est satisfait devant ses sillons régulièrement tracés. Le forgeron est content de lui lorsque, sous son marteau, le fer a pris une forme agréable. L'écrivain a du bonheur devant sa page bien écrite. Celui qui peut apporter dans son travail *un faire* personnel, pour lequel il s'est instruit, en a une fierté et une joie qu'il communique aux autres. Il défend son travail comme le fruit de son effort et de son intelligence et il se défend lui-même.

Il y a deux façons de tenir les hommes dans l'ignorance : en leur refusant toute instruction et en leur enseignant l'erreur (voir *Ignorantisme*). Tant qu'on a pu ne donner aux masses populaires aucune instruction, on l'a fait. Lorsque, sous la poussée irrésistible du progrès résultant de l'évolution naturelle, instinctive, vers le bien-être, on n'a plus pu pratiquer la complète ignorance, on a institué alors l'enseignement de l'erreur suivant les intérêts des puissants. L'autorité, imposée d'abord par la seule force brutale, s'est mise à argumenter, s'est fleurie de rhétorique. On a flatté la victime en paraissant s'adresser à sa raison ; on a abusé de sa crédulité au point de la convaincre que son exploitation était logique, naturelle, et qu'il n'y avait rien à y changer. La pauvre dupe résignée a dit avec ses maîtres : « Il y aura toujours des riches et des pauvres, comme il y aura toujours des voleurs et des volés et qu'il y aura toujours des guerres. Que deviendrions-nous s'il n'y avait plus de patrons pour nous faire travailler, de gendarmes pour nous garder, de soldats pour nous défendre ?... » C'est cet enseignement de l'erreur qui fait admettre, entre autres mystifications, celle du « peuple souverain », mystification sinistre, car entre l'ignorance où était tenu l'esclave et la quasi-ignorance où demeure le prolétaire actuel, la différence n'est pas plus sensible qu'entre l'ilote sur qui le maître avait droit de vie et de mort et l'homme appelé « souverain » mais dont tous les droits sont de vivre pour un patron et de mourir pour une patrie.

La liberté des individus et le progrès des sociétés sont toujours en raison directe de leur instruction. Elle ne leur donne pas automatiquement le bien-être et la liberté, mais elle leur fournit les moyens de les acquérir. Ils le savent mieux que personne ceux qui ont systématisé l'ignorance pour maintenir leurs privilèges. Tout en s'instruisant le plus possible pour eux-mêmes, ces maîtres-fourbes déclarent : « L'instruction ne fait pas le bonheur — pas plus que l'argent qu'ils thésaurisent ; — au contraire, elle apporte souvent le malheur en répandant des connaissances malsaines, en excitant l'orgueil et l'ambition, en faisant des vicieux et des déclassés... Il n'est pas bon que le peuple sache trop de choses !... » Et l'humble foule bêlante répète comme un écho : « A quoi bon apprendre à lire et à écrire ?... Nos pères n'en savaient pas tant, ils ont vécu quand même. » — Ils ne cherchent pas à savoir comment ont vécu ces malheureux ! — « Nos fils en sauront toujours assez ; ils feront comme nous !... » Voilà l'état d'esprit créé dans les cervelles populaires par l'ignorance et par l'erreur. On comprend, comme conséquence, pourquoi l'état social dispense si chichement l'instruction aux enfants des prolétaires, pourquoi il la leur donne si bourrée de préjugés et de mensonges conventionnels. Il faut faire d'eux de bons serviteurs et de fidèles chiens de garde.

L'instruction n'eut d'abord, dans l'antiquité, qu'un but sacerdotal. Chez tous les peuples où le gouvernement était religieux : Indous, Persans, Egyptiens, Hébreux, etc., les écoles étaient annexées aux sanctuaires et tenues par les prêtres.

A Athènes, où il n'y avait pas de culte national, on vit les premières écoles publiques étrangères à la religion. On y enseignait aux deux sexes la lecture, l'écriture et les arts. Cet enseignement public favorisa puissamment l'incomparable supériorité de la civilisation grecque sur toutes les autres de l'antiquité. (Voir *Art*).

A Rome, l'instruction était essentiellement privée et donnée dans les familles par des esclaves pédagogues. Les premières écoles publiques ne s'ouvrirent que sous Vespasien (1er siècle). Elles furent l'exception à Rome tandis qu'elles se multiplièrent en Grèce, dans l'empire byzantin et chez les Arabes.

Il n'est pas certain qu'il y ait eu des écoles en Gaule, pendant la domination romaine. L'époque carolingienne vit la fondation de l'Ecole Palatine que Charlemagne développa. Cet empereur fonda en même temps d'autres écoles sous la première poussée de l'esprit laïque qui devait de plus en plus pénétrer dans l'enseignement malgré la résistance inlassable de l'Eglise. Celle-ci parvint à demeurer maîtresse de l'enseignement officiel ; la Révolution elle-même n'arriva pas à supprimer son joug et il fallut attendre la loi de 1882 pour que l'instruction laïque fut établie officiellement. Le peuple apprit alors à lire dans d'autres livres que l'histoire sainte et à connaître une autre morale que celle du catéchisme. Les gens « bien pensants » s'en indignèrent et Tartufe protesta contre « l'immoralité de l'école sans Dieu !... » Ils n'avaient pas lieu pourtant de s'indigner si fort ; science et morale ne se différenciaient guère de celles d'avant. Mais si le « choléra laïque » succédait à la « peste religieuse », ce n'étaient plus eux qui faisaient la distribution.

Car nous devons constater qu'il n'y avait pas eu grand'chose de changé. La laïcité a fait faillite en ne faisant que transformer le mal au lieu de le supprimer. Elle a seulement changé les étiquettes des mensonges conventionnels toujours en cours ; elle a trop souvent accepté, au nom de l'Etat et de la Patrie, ce qu'elle avait rejeté venant du Roi et de Dieu.

Il y avait cependant d'excellentes intentions chez les promoteurs de la laïcité. Ils étaient animés d'un indéniable désir de progrès dans les intelligences, de liberté dans les esprits. Mais il eût fallu, pour réaliser ce progrès et cette liberté, transformer l'état social et ne pas permettre au vieux système d'exploitation humaine de

trouver dans la laïcité de nouveaux moyens de puissance pour succéder à ceux de la religion. Il ne fallait pas mettre le vin nouveau dans de vieilles outres.

Il y avait tout de même un progrès. Si obscurantiste que demeure la laïcité officielle, elle est l'aboutissement d'un passé d'idées, de libres recherches, de révoltes de l'esprit qui neutralisent cet obscurantisme. Celui-ci, dans un dernier triomphe, amènera peut-être l'humanité à se détruire complètement dans une crise de folie guerrière comme celle que nous traversons, — ce sera alors l'ultime manifestation de son mysticisme, — mais il est impossible, si l'humanité continue à vivre, qu'elle puisse accepter laïquement cinquante nouveaux siècles d'oppression comme ceux qu'elle a subis religieusement. La route du progrès, qui « monte en lacets », comme l'a écrit Renan, va parfois s'égarer dans des profondeurs bien sombres ; elle revient infailliblement à la lumière et elle montera toujours tant que la flamme de l'esprit ne s'éteindra pas devant elle.

En dehors des profiteurs de la démocratie, naturellement satisfaits de l'état de chose, tout le monde reconnaît qu'elle n'a pas tenu ses promesses d'instruction populaire. Dès le lendemain de la guerre de 1870, les républicains avaient compris la nécessité d'organiser cette instruction et ils avaient déposé un projet de loi tendant à réaliser la laïcité, l'obligation et la gratuité de l'enseignement public. L'Eglise, encore toute-puissante, et qui régnait sur l'école par la loi Falloux, réussit à faire avorter le projet grâce à M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique. Ce ne fut qu'après une longue lutte, soutenue surtout devant l'opinion par Jean Macé, fondateur de la *Ligue de l'Enseignement*, et au Parlement par Jules Ferry, Paul Bert et Ferdinand Buisson, qu'on arriva à faire voter la loi de 1882. Quel était le but de Jean Macé, de la *Ligue* « Faire penser ceux qui ne pensent pas, faire agir ceux qui n'agissent pas, faire des électeurs et non pas des élections. » On ne pouvait avoir un programme plus large pour accorder la démocratie avec une véritable humanité. Ce programme a-t-il été rempli et ce but a-t-il été atteint ? La réponse est la même que celle posée par la *Ligue des Droits de l'Homme* à cette autre question : « Les droits de l'homme sont reconnus ; sont-ils appliqués ? » Non.

Non seulement le but démocratique de l'instruction officielle n'est pas atteint, mais elle s'en éloigne de plus en plus. De plus en plus, la démocratie, corrompue par ses profiteurs et rétrogradant vers des méthodes arbitraires, s'efforce d'empêcher de penser ceux qui ne pensent pas et d'agir ceux qui n'agissent pas. De plus en plus, elle fait des élections au lieu de faire des électeurs. De plus en plus le « peuple souverain » demeure un troupeau inconscient, exploité par des maîtres indignes qu'il a la sottise de désigner lui-même.

L'obligation scolaire n'existe pas. Elle ne peut pas exister tant que l'Etat ne met pas à la disposition des familles tous les moyens matériels leur permettant d'envoyer leurs enfants à l'école. Elle ne peut exister quand à la ferme on a besoin de l'enfant pour garder les vaches ou les oies, quand dans le logis ouvrier on attend le salaire du petit apprenti et du jeune manœuvre pour nourrir la nombreuse nichée. L'obligation est inséparable de la gratuité qui n'existe pas davantage, car si on ne paie pas pour aller à l'école primaire, on ne peut s'y présenter sans chemise et sans chaussures ; on ne peut non plus y faire de bon travail si on a l'estomac vide ou si on est harassé dès le matin par les nombreux kilomètres qu'il a fallu parcourir, parfois sous la pluie ou la neige, pour venir en classe. Or, l'Etat ne trouve pas plus d'argent pour vêtir les enfants indigents et pour leur donner une bonne soupe à manger que pour ouvrir toutes les écoles nécessaires. Non seulement l'école est trop loin pour beaucoup d'enfants lorsqu'ils sont en état de s'y présenter dans une « tenue décente » et l'estomac sustenté, mais ils n'y trouvent souvent pas de place. De grandes villes n'ont pas assez d'écoles publiques, et le seul remède que trouve l'Etat est dans le conseil que donnent certains de ses fonctionnaires aux parents qui se plaignent : « Vous n'avez qu'à envoyer vos enfants chez les curés. Ils ont toujours de la place ! »

Dans le budget de 1926, on voyait figurer les services de la dette publique — conséquence de la guerre... et de la victoire ! — pour une dépense de plus de *vingt milliards*, et ceux de la guerre et de la marine pour plus de *six milliards*. A côté de ces dépenses, celles de l'instruction publique étaient de *un milliard sept cents millions*.

De 1921 à 1926, plus de cinq mille emplois d'instituteurs ont été supprimés. Les professeurs et les instituteurs sont les plus mal payés parmi les fonctionnaires, aussi leur recrutement est-il de plus en plus difficile. Les jeunes gens sont détournés des études par la médiocrité des carrières qu'elles leur ouvrent et le mépris où celles-ci sont tombées en un temps où il n'est de considération que pour les métiers d'argent. Les bourses nationales pour l'instruction secondaire dans les lycées sont diminuées tous les jours ; on en a rayé douze cents en 1924. Plus de secours aux enfants nécessiteux, plus d'indemnités de couches aux institutrices auxiliaires. La prétendue élite dirigeante n'est même pas capable de soutenir l'enseignement supérieur ; sans les concours particuliers qui se manifestent en dehors de l'Etat, des Facultés devraient fermer leurs portes. On y supprime des chaires. Telle était la situation à la fin de 1925, d'après l'*Œuvre* du 17 décembre 1925. Comme conséquence, le ministre de l'Instruction publique signalait, dans une circulaire d'août 1926, l'insuffisance de l'instruction primaire des candidats à l'enseignement professionnel et écrivait : « Faute de connaissances élémentaires solides, un grand nombre d'adolescents glissent rapidement, au sortir de l'école primaire, vers une ignorance à peu près totale. » En 1927, le sixième de la population française ne sait pas, *à la fois*, lire et écrire. La France est, après la Russie, le grand Etat européen qui compte le plus d'illettrés ; mais elle a la plus belle armée du monde !...

L'Etat, qui ne fait pas son devoir pour que l'école publique réalise tout ce qu'elle doit donner au peuple, se fait non seulement le soutien bénévole des ennemis de cette école, mais encore les encourage par une véritable complicité. Toute une organisation d'ecclésiastiques de tous rangs, de militaires cléricaux et royalistes, de bedeaux, de dévôts, de camelots du roi, de journalistes de robe courte, peut librement attaquer l'école publique, diffamer ses instituteurs, au besoin les affamer, sans que le gouvernement intervienne. Par contre, l'instituteur public est tenu à une stricte orthodoxie en ce qui concerne son enseignement ; il ne doit pas exprimer de jugements personnels et doit s'en tenir étroitement aux programmes officiels. Ses ennemis cléricaux installent même des mouchards dans sa classe pour le dénoncer et provoquer des sanctions contre lui. Il ne peut non plus avoir d'autres idées politiques que celles des gouvernants du jour. Il n'est pas le citoyen libre dans la démocratie libre. Il n'a aucun droit de critique. La liberté d'opinion n'existe que pour ses adversaires qui ont toute licence d'y ajouter la liberté de la diffamation. On voit ainsi à quelles scandaleuses persécutions les instituteurs publics sont exposés, et elles ne leur manquent pas lorsqu'ils ont le courage de défendre leur école et prétendent la maintenir au-dessus des partis.

Mais la question la plus grave est celle du caractère de l'instruction elle-même. Faire des électeurs serait peut-être bien si on les rendait capables de penser et

d'agir par eux-mêmes pour se libérer des *credos* officiels. L'égalité et la liberté de l'instruction n'existent pas plus que sa gratuité et son obligation, pas plus que la liberté et l'égalité des citoyens. De même qu'il y a toujours des prolétaires et des possédants, il y a l'école pour les petits de prolétaires et il y a le lycée, le collège, pour les fils des possédants. Il y a l'école populaire où l'instituteur tutoie familièrement et amicalement le petit paysan, le petit ouvrier, et il y a le lycée aristocratique où le professeur doit respectueusement appeler « messieurs » les jeunes dauphins de la République. Il y a la caserne scolaire où l'enfant doit surtout apprendre l'obéissance aux chefs, le respect des puissants, et il y a l'école spéciale où l'on apprend à commander aux « vagues humanités », aux « espèces inférieures », et à exploiter le « matériel humain ». L'école primaire donne au compte-gouttes juste ce qu'il faut d'alphabétisme pour que le travailleur s'intoxique lui-même, démocratiquement il est vrai, par la lecture des journaux ; elle lui apprend à peine ce qu'il faut d'écriture pour qu'il puisse tracer sur un bulletin de vote le nom d'un endormeur politicien. Le lycée gave de sottise aristocratique ceux qui seront appelés à faire des dirigeants, des maîtres, des puissants. Ils peuvent être des crétins, des caractères pervers, des malades, des fous ; on leur entonne quand même les matières du baccalauréat. Munis de cette « peau d'âne », ils sont sacrés membres de l'*élite* (voir ce mot), prennent place automatiquement parmi ceux qui commanderont à l'usine, à la caserne, au gouvernement, rendront la justice, feront les lois, mèneront les affaires publiques, dirigeront l'opinion, le goût, toutes les formes intellectuelles et morales de l'existence des millions d'invertébrés, de larves humaines qui n'ont pas de pensée personnelle et forment la « majorité compacte ».

La grande masse des enfants du prolétariat est réduite à la science de l'école primaire. Le certificat d'études est leur peau d'âne qu'ils encadrent et accrochent à côté de leur souvenir de première communion. Ils sont ensuite livrés, comme des bâtons flottants, au courant de la vie ; l'engrenage capitaliste les prend et ne les lâchera plus. Certains, privilégiés, peuvent faire des études appelées secondaires. L'Etat aide quelque peu, par des bourses, l'effort des parents quand ils sont de bons électeurs, des fonctionnaires fidèles. Le but de cet enseignement secondaire est de recruter cette classe-tampon d'agents d'autorité, d'intermédiaires entre les possédants et les prolétaires qui forment les « cadres » des techniciens, des spécialistes de l'armée, de l'industrie, du commerce, des professions libérales et sont, à des échelons divers, directeurs, chefs de services, ingénieurs, conservateurs, officiers, magistrats, huissiers, avocats, médecins, professeurs, ou chefs de bureaux, contremaîtres, greffiers, clercs, infirmiers, chefs de gares, gérants et concierges.

Le primaire supérieur et le secondaire fournissent la presque totalité des fonctionnaires. L'Etat, en les instruisant, ne cherche pas à développer leur intelligence ; il n'en veut faire que les instruments dociles de sa puissance. Il n'est pas de note plus désastreuse pour la carrière d'un fonctionnaire que celle le signalant comme « trop intelligent » ; il vaudrait mieux pour lui être noté comme « complet abruti ».

L'organisation de l'instruction est comme celle de tous les rouages de la fausse démocratie que dirige la fausse élite. Elle ne cherche pas à donner à chacun toute l'instruction qui lui est nécessaire ; elle ne veut que perpétuer l'antagonisme des classes par le mensonge d'en haut et le mensonge d'en bas. En haut, elle fait des mégalomanes criminels, des jouisseurs, des faux savants, des égoïstes sans scrupules ; en bas elle fait des esclaves résignés qui ne doivent sortir de leur passivité que pour défendre les coffres-forts de leurs maîtres. Ce sont là, avoués ou non, les véritables buts de l'enseignement officiel laïque comme ils étaient ceux de l'enseignement officiel religieux. La preuve en est dans le tableau que nous offre l'état social. S'il n'est pas plus lamentable, si malgré tout la laïcité produit quelque chose de bon, c'est que, le plus souvent, l'instituteur et l'élève valent mieux que l'enseignement donné par le premier et reçu par le second. Au lieu de provoquer une émulation humaine, généreuse, pour des œuvres de progrès, de paix, de solidarité, d'art, de beauté, l'enseignement officiel entretient la stagnation dans la routine favorable aux privilégiés ou n'encourage que leurs entreprises égoïstes, trop souvent dégradantes et sanglantes.

De temps en temps, lorsque le régime perd pied ou qu'un souffle d'intelligence passe sur la démagogie courante, on propose par exemple de « relever le niveau des études » par un moyen plus ou moins empirique, comme « l'encouragement des humanités », ou de réaliser l'école unique. Il ne s'agit pas de faire des hommes mieux instruits dans le sens humain ni de donner le même enseignement à toutes les classes sociales ; il s'agit de recruter les éléments de remplacement d'une bourgeoisie épuisée par ses excès et de trouver dans le peuple ces rhéteurs-politiciens qui le trahiront. Il s'agit de renouveler l'équipe de ces bavards insanes qui savent montrer la même conviction bourdonnante pour la paix et pour la guerre, pour le bon et pour le pire, et mélanger dans la même admiration Rousseau et Bossuet, Robespierre et Bonaparte, Jaurès et M. Thiers.

La situation en matière d'instruction populaire est donc celle-ci :

La société ne donne pas aux travailleurs l'instruction qu'elle leur doit.

Elle ne les instruit que dans un esprit de classe, dans l'intérêt des privilégiés contre l'intérêt général.

Devant cette situation, une question s'est posée et reste toujours actuelle pour tous les travailleurs : celle de leur attitude en face de l'instruction officielle.

La solution serait facile si les travailleurs étaient capables d'organiser une autre instruction ; mais s'ils avaient cette capacité, ils auraient aussi celle de transformer l'état social On sait qu'ils ne l'ont pas. Il ne reste donc qu'à voir le parti qu'ils peuvent tirer de l'instruction officielle au mieux de leurs intérêts. Or, ici, nous constatons un état d'esprit aussi dangereux, sinon plus, que celui qui admet l'inutilité de l'instruction : c'est celui qui fait rejeter l'instruction officielle, la seule qui existe pour les travailleurs, sous prétexte qu'elle est pernicieuse.

La question a été posée en particulier à propos du projet de loi Buisson pour « l'égalité des enfants devant l'instruction », présenté en 1913. Depuis, elle est restée pendante. Le 27 janvier 1913, Harmel écrivait, dans la *Bataille Syndicaliste* : « Comment ne voit-on pas qu'un projet semblable ne peut jouer qu'au bénéfice de la bourgeoisie qui s'épuise dans la jouissance comme toutes les classes dominantes de l'histoire et qui a besoin, comme jadis celles-ci, de s'annexer des éléments pleins de vie et d'une force débordante ? Le prolétariat serait dupe s'il mettait les meilleurs de ses fils à la disposition de l'Etat bourgeois. » James Guillaume disait, le 30 janvier : « En régime capitaliste, votre plan aboutirait à extraire du prolétariat ouvrier et agricole ses éléments les plus intelligents et à les faire entrer dans la classe dirigeante. » La conclusion logique serait donc que le prolétariat doit refuser pour ses enfants l'enseignement secondaire, voire supérieur, puisqu'on ne voit d'autre résultat à cet enseignement que l'entrée de ces enfants dans la classe dirigeante.

Nous sommes énergiquement contre une telle conclusion : d'abord, parce que nous ne voyons dans les arguments d'Harmel et de Guillaume qu'une hypothèse ;

ensuite, parce que cette hypothèse renferme une double erreur, erreur de psychologie et erreur de fait. Que l'Etat, s'il réalise l'égalité des enfants devant l'instruction, ait pour but d'apporter de nouveaux éléments de vie et de force à la bourgeoisie, ce n'est pas douteux et nous venons de le démontrer. Qu'il y réussisse, c'est moins certain, car ça dépend de la classe ouvrière elle-même. Or, sans faire de la démagogie, nous prétendons que c'est lui faire injure, car c'est faire injure à l'être humain, d'affirmer que l'instruction à partir d'un certain degré, ne peut servir qu'aux ennemis du prolétariat. Il y a là la manifestation d'un « ouvriérisme » aveugle et sectaire, hostile à l'intellectualité, qui n'est qu'une forme de l'ignorantisme. Et il y a une double erreur, disons-nous. Erreur de psychologie, car *la fidélité à des principes et à une classe n'est pas une question d'instruction ; c'est une question de conscience.* La classe ouvrière n'aurait-elle plus de conscience, comme le prétendent ses contempteurs ? Autant dire qu'elle n'est composée que d'individus capables de la trahir. Erreur de fait, car il n'est nullement nécessaire d'être instruit, d'être un « intellectuel », pour faire un traître à la classe ouvrière. L'histoire, et particulièrement celle de la Grande Guerre, nous l'a surabondamment démontré. Combien de « manuels » illettrés, ou presque, ce qui est pire, ont fourni cette démonstration ! La *Bataille Syndicaliste* elle-même ne fut-elle pas un des principaux organes de trahison ouvrière par sa collaboration à la guerre ?

Ce n'est pas parmi les « intellectuels » que se recrutent les gendarmes, les agents de police, les gardiens de bagnes et de prisons, les mouchards d'ateliers, les « jaunes » et les « renards », les concierges et autres « chiens de garde » plus ou moins obscurs dévoués à la propriété et au pouvoir de leurs ennemis de classe. Ce recrutement n'est possible que par l'état d'ignorance des masses ouvrières, leur défaut de connaissance des questions sociales entraînant, chez un trop grand nombre, l'absence de conscience prolétarienne. Il est monstrueux de dire que l'instruction peut corrompre l'individu quel qu'il soit ; elle ne corrompt que celui qui est déjà corrompu, comme le soleil précipite la corruption de la charogne ; mais il rend plus vigoureux ce qui est vivant et sain. Ce n'est pas elle qui pouvait animer tous ces mauvais bergers qui ont poussé la classe ouvrière aux aventures guerrières ; ils sont demeurés aussi ignorants depuis qu'ils ont vendu la peau de leurs frères que lorsqu'ils étaient révolutionnaires. Par contre, la classe ouvrière ne trouvera jamais de guides plus éclairés que les hommes de haute culture qui ont une conscience, — un Elisée Reclus, un Tolstoï, un Romain Rolland, — et de compagnons plus sûrs, plus dévoués, que ceux qui, étant sortis d'elle, — un Michelet, un Perdiguier, un Vallès, un Varlin, un Pelloutier, — ne se sont instruits que pour mieux la servir. Des mains calleuses n'impliquent pas nécessairement la droiture et le dévouement. Un cerveau qui recherche la culture intellectuelle n'est pas forcément celui d'un traître et d'un exploiteur en puissance. Encore une fois, la Grande Guerre a été la Grande Expérience, et aujourd'hui, lorsqu'on voit la classe ouvrière plus divisée et plus exploitée que jamais par tant de faux intellectuels qui ont quitté l'atelier pour palabrer dans les assemblées dirigeantes et se sont élevés au-dessus d'elle non par l'instruction mais uniquement par leur absence de scrupules, on se demande à quoi l'expérience a servi.

Supposons, pour un instant, que les hommes ne se soient jamais instruits ou que l'instruction n'aurait pu en faire que des traîtres aux autres hommes. Comment se seraient formés tous ces êtres supérieurs, toute cette véritable élite, qui a guidé l'humanité dans tous les domaines de la pensée et du travail, lui a ouvert « la route qui monte en lacets » et qu'elle n'a cessé de suivre malgré tant de chutes qui l'ont précipitée dans les pires gouffres ? Comment aurions-nous eu Confucius, Homère, Solon, Pythagore, Eschyle, Phidias, Socrate, Empédocle, Platon, Diogène, Praxitèle, Epicure, Archimède, Sénèque, Epictète, Bacon, Dante, Léonard de Vinci, Copernic, Michel Ange, Rabelais, Shakespeare, Galilée, Molière, Spinoza, Milton, Newton, Franklin, les réformateurs et les humanistes du XVI^e^ siècle, les philosophes du XVII^e^, les hommes de la Révolution, Lavoisier, Gœthe, Beethoven, Hugo, Bakounine, Marx, Wagner, Pasteur, Tolstoï, Edison, Reclus, Louise Michel, Ferrer, Jaurès, et des milliers d'autres célèbres ou obscurs ?

On peut dire que jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle, tous les grands hommes qui se sont manifestés en France ont reçu, sauf de bien rares exceptions, un enseignement d'origine religieuse, l'instruction publique n'ayant été laïcisée qu'en 1882. Ils ont appris à lire sous l'œil de l'Eglise, comme nous apprenons à lire aujourd'hui sous le contrôle de l'Etat. Cela n'a pas empêché ceux qui avaient une intelligence hors du troupeau, hardie, novatrice, révolutionnaire, de se manifester. Où en serions-nous sans cela ?

Alors qu'il grattait encore la terre avec ses ongles, qu'il n'avait pour armes qu'un bâton ou des pierres, l'homme avait déjà besoin d'apprendre, de savoir toujours plus, de développer et de communiquer sa pensée par les moyens les plus étendus. D'où qu'elle vînt et quelle qu'elle fût, il l'accueillit avec curiosité, avec avidité, et jamais il ne fit son bonheur de l'ignorance, même d'une science dont il aurait eu à souffrir parce qu'il en serait fait contre lui un mauvais usage. Aurait-il dû ne pas découvrir la machine parce qu'elle servirait à aggraver sa servitude économique au lieu de le libérer ? Devait-il se dresser contre l'aviation parce qu'elle n'a servi jusqu'ici qu'à l'assassinat de populations sans défense hors des champs de bataille ? Non. Il doit vouloir que la machine serve à ses véritables fins, l'économie de ses forces, et que l'aviation ne soit plus qu'un instrument de paix. De même il doit s'instruire dans toutes les formes de l'activité humaine en se donnant pour but de les faire servir à son propre bien et au bien de tous.

Malgré tous les obstacles, l'humanité progresse parce qu'elle s'instruit, même mal. L'instruction est une fenêtre qui s'ouvre sur la vie. Sous prétexte que l'Etat fait cette fenêtre trop étroite, qu'il ne l'ouvre que sur un ciel noir et n'y laisse passer qu'un air malsain, devons-nous murer la fenêtre et nous condamner nous-mêmes aux ténèbres et à l'asphyxie du tombeau ? Ce serait faire le geste stupide d'un homme borgne qui se crèverait le seul œil qu'il possède parce qu'il y verrait insuffisamment.

Puisque nous ne savons ou ne pouvons pas nous instruire nous-mêmes, sachons nous servir de l'instruction que nous offre l'Etat. Pour cela, efforçons-nous de corriger cette instruction et appliquons-nous à la faire servir contre les mauvais desseins de ceux qui nous la donnent. Tous les hommes instruits ne sont pas de grands caractères et de belles consciences ; nous le voyons, hélas ! tous les jours. Le grand savant Erasme fut un lâche et un misérable lorsqu'il livra aux autorités son ami Ulrich von Hutten proscrit et réfugié chez lui. Mais tous les grands caractères et les belles consciences n'ont été utiles à l'humanité que dans la mesure et l'emploi de leurs connaissances. « Science sans conscience est la perte de l'âme », a dit Rabelais. Sachons posséder les deux et nous pourrons alors être de véritables hommes, vivre utilement pour nous et pour les autres.

Quand les curés étaient les maîtres de l'école, il valait mieux apprendre à lire dans leur catéchisme que ne pas apprendre du tout. Quand l'Etat est le maître de l'école, il vaut mieux s'instruire dans les manuels de M. Lavisse

et autres Loriquets laïques que tout ignorer. C'est à nous à choisir le bon grain et à rejeter celui qui est avarié.

Malgré les curés, l'homme a appris que la Terre n'était pas plate et que tout l'Univers ne tournait pas autour du Soleil. Malgré l'Etat meurtrier, spoliateur et fournisseur de méchante science, il apprendra la vraie science qui conduit à une fraternelle communion des hommes. Personne ne doit s'exclure volontairement de cette communion, personne ne doit refuser sa part d'effort pour la faire toujours plus large et plus belle.

La formule de l'antiquité était : *Panem et circenses*, du pain et les jeux du cirque pour abrutir les esclaves. La nôtre doit être celle d'Elisée Reclus : *le pain et l'instruction*. Le pain pour le corps, l'instruction pour l'esprit, les deux pour former l'homme normal qui réalisera une humanité toujours plus harmonieuse dans le bien-être et dans la liberté. — Edouard ROTHEN.

INSURRECTION n. f. (du latin *in*, contre, et *surgere*, se lever). Soulèvement contre le pouvoir établi. Mouvement d'un peuple se dressant contre le Gouvernement. La Grèce, l'Amérique, la France comptent de mémorables insurrections. Près de nous, le XIX^e^ siècle a vu déjà des insurrections déborder le cadre politique : 1830, 1848, 1871. Explosions dues — par delà l'habituelle impéritie des gouvernants — à la fois à l'insuffisance sociale de la Révolution de 1789 et au joug réappesanti, avec des formes nouvelles et dans une armature imprévue, sur les couches laborieuses de la nation... La Convention avait déclaré (voir au mot *Droit* la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen) que « quand « le Gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrec- « tion est pour le peuple, et pour chaque portion du « peuple, le plus sacré des devoirs et le plus indispen- « sable des droits. » (Article 37 de la Déclaration de 1793). Ce texte affirme, de la façon la plus précise et la plus explicite, que le recours à l'insurrection est non seulement un droit imprescriptible, mais encore un devoir sacré.

Néanmoins les démocrates dont l'idéologie affirme s'inspirer des principes de la déclaration précitée, répudient, en fait, eux aussi, le recours à l'insurrection. Ayant apporté, prétendent-ils, avec le « suffrage universel » les possibilités, pour le peuple, d'une émancipation pacifique dans une « extensible légalité » ils ne sont pas loin de croire, malgré les secousses croissantes infirmant cette présomption, que la démocratie est grosse de toutes les libertés possibles et qu'elle accouchera, dans le calme de progressives évolutions, des bienfaits dont le désir peut passionner l'humanité. Dans le cercle de leurs principes sont, semble-t-il, encloses, pour les générations futures, les germes des plus vastes aspirations et elles ne devront chercher, pour les réaliser, d'autres processus que la voie lente — et seule admise — des réformes. Vérités et moyens sont ainsi comme un bloc de révélations et il devient impie d'appeler la violence au secours d'une équité sans cesse différée. Et cependant, comme le disait Eugène Suë, « il n'est pas, dans le passé, une seule de nos libertés que nos pères n'aient été forcés de conquérir par l'insurrection. » Et elle est appelée à demeurer, pour les masses spoliées, — avec des formes variables et une réussite plus ou moins heureuse, — un des leviers de leurs espérances contestées tant que *la force* — ce droit d'Etat — figera dans des institutions conservatrices le devenir des sociétés.

Les défenseurs du principe d'autorité — quel que soit le signe politique de leur règne — nient le droit à l'insurrection. Même dans le cas où les détenteurs du pouvoir ne se sont emparés de celui-ci qu'en recourant à la violence insurrectionnelle, ils refusent à leurs adversaires le droit de faire appel aux mêmes moyens. Approuvant, mieux : glorifiant le mouvement insurrectionnel qui leur a permis de confisquer au profit de leurs visées ambitieuses la puissance gouvernementale, ils blâment, pire : ils condamnent et répriment implacablement toute tentative d'insurrection dirigée contre eux. Cette odieuse, mais trop explicable contradiction est le fait, en France, des gouvernants actuels qui, pourtant, se targuent sans vergogne d'être les héritiers et les continuateurs de la Révolution Française. Il est le fait, en Italie, d'un Mussolini qui, porté au pouvoir suprême par les brigandages à main armée et la marche sur Rome des hordes fascistes, considère comme le pire des crimes toute résistance à ses volontés et punit des peines les plus sévères tout acte, tout écrit, toute attitude hostile à sa personne et à ses volontés. Il est le fait, en Russie, des gouvernants bolchevistes qui, après avoir préconisé, préparé, organisé et exécuté, avec l'intrépide concours de toutes les forces révolutionnaires de Russie, le formidable mouvement populaire qui, en octobre 1917, culbuta, par la violence, le gouvernement établi, ne tolèrent aujourd'hui aucune propagande dirigée contre la dictature de leur parti et traitent en malfaiteurs, emprisonnent, exilent et assassinent tous ceux qui ne consentent pas à s'incliner devant les méfaits de cette dictature. C'est le fait de tous les partis et de tous les individus qui acclament l'insurrection quand elle leur est profitable et la répudient lorsqu'elle dessert leurs intérêts, leurs desseins d'ambition ou leurs rêves de domination.

Il ne faut pas confondre Insurrection et Révolution. La révolution est une chose, l'insurrection en est une autre. L'idée de révolution implique la nécessité de briser les rouages du régime établi, afin d'instaurer sur les ruines de ce régime un régime non seulement nouveau, mais dont les bases et la structure sont en opposition totale avec les principes et les institutions du régime effondré. L'idée d'insurrection ne va pas jusque-là : elle ne se propose pas nécessairement un changement de régime ; elle se borne, le plus souvent, à modifier la forme du pouvoir établi ; elle se contente parfois de changer le personnel gouvernemental ; elle s'attaque à une personne, à une institution ou même à un rouage administratif ou directorial et, ce résultat partiel étant obtenu, elle se déclare satisfaite. Bref : une révolution doit avoir pour conséquence de déchirer le contrat social établi, d'en abolir toutes les clauses, d'anéantir tous les principes qui vicient ledit contrat et de proclamer un état de choses diamétralement opposé, établi par un contrat social entièrement nouveau. C'est pourquoi les anarchistes reconnaissent que l'histoire de l'humanité a enregistré de très nombreuses insurrections, mais, jusqu'à ce jour, pas une seule *véritable* Révolution.

Toute insurrection commence nécessairement par l'acte d'un seul individu ou de quelques-uns : ceux qui, les premiers ou le plus douloureusement, ont eu à souffrir d'un abus, d'une injustice, d'un crime du pouvoir établi. Cet homme ou ces quelques hommes forment le dessein de lutter contre le pouvoir, auteur ou complice de cet abus, de cette injustice ou de ce crime. Ils communiquent leur projet aux personnes susceptibles de s'y intéresser. De proche en proche, l'idée de cette protestation contre le pouvoir établi se développe, elle gagne du terrain, elle enrôle un nombre toujours croissant d'hommes acquis au projet d'insurrection ; elle est, tôt ou tard, inscrite au programme d'un de ces partis politiques qui sont incessamment à l'affût de tout ce qui peut alimenter et accroître le mécontentement de l'opinion publique ; tout ce qui fait partie de « l'opposition » est emporté par le courant de plus en plus vaste et tumultueux. Le pouvoir s'émeut. Il n'attend pas que le mouvement ait réuni des éléments et des forces susceptibles d'assurer son succès. Il actionne son appareil

répressif ; il fait appel aux ressources, aux concours, aux appuis et aux moyens de violence qu'il estime capables de disperser, de réduire au silence ou d'intimider les initiateurs du mouvement. Le plus souvent, ces actes d'étouffement et de violence ne font que fortifier la propagande que le gouvernement entend museler et vaincre ; ils ne font qu'intensifier l'irritation populaire et que stimuler le zèle, l'ardeur, l'enthousiasme et l'énergie agissante des ennemis du pouvoir établi. La situation se complique et s'aggrave ; l'heure sonne des résolutions viriles et des actions décisives. L'opposition ne peut plus reculer. Toute hésitation devient une lâcheté, une capitulation, une défaite.

L'insurrection éclate. De deux choses : ou elle triomphe et, dans ce cas, les chefs de l'armée insurrectionnelle sont des héros et leurs soldats de bons, d'honnêtes, de glorieux combattants ; ou elle est écrasée et, dans ce cas, les chefs sont des brigands et les soldats des malfaiteurs.

Elisée Reclus qui fut, en même temps que le plus illustre et le plus savant des géographes (consulter ses ouvrages : *La Géographie Universelle*, *L'Homme et la Terre*) un des meilleurs théoriciens anarchistes, n'a pas hésité à déclarer que, « devant les abus et les crimes incessants du pouvoir, les anarchistes sont en état d'insurrection permanente. » Noble et forte affirmation ! Pour les êtres dignes, fiers et libres que nous tâchons d'être, cette déclaration ne se borne pas à indiquer le droit ; elle trace aussi, elle dicte l'attitude. — Sébastien FAURE.

INTANGIBLE adj. Qui ne peut être touché ; qui échappe au sens du tout et, par extension, à qui il ne peut et ne doit être touché. C'est dans ce sens qu'on dit de certains principes proclamés évidents, de certaines affirmations considérées comme incontestables, de certaines vérités estimées définitives et absolues, que ces principes, affirmations et vérités sont intangibles. En matière de religion, les croyances fondamentales sont déclarées intangibles ; les personnes qui ont la foi doivent s'interdire de les discuter ou d'y apporter une modification quelconque. Les doctrines enseignées par l'Eglise catholique, doctrines auxquelles les écrivains catholiques appliquent le mot « *Dogme* », doivent être tenues pour indiscutables ; elles sont placées au-dessus et en dehors de toute controverse et de tout examen, contrôle ou vérification. Elles ont pour caractère l'immutabilité qui exclut toute retouche ou modification.

En morale, en philosophie et en sociologie, les Maîtres de tous les temps ont tenté de présenter ou, plus exactement, d'imposer comme étant d'une certitude absolue certains principes servant de fondement à leur système de domination. Ces principes une fois admis, la doctrine tout entière se développe, de conséquence en conséquence, à la façon d'une chaîne dont les anneaux se déroulent indissolublement liés.

Si, par exemple, en sociologie, on consent à admettre comme étant d'une nécessité absolue le principe fondamental d'Autorité et de Propriété privée, les théoriciens pourront imaginer à l'infini les formes d'organisation sociales, ils auront beau épuiser l'interminable théorie des systèmes d'agencement politiques et économiques, ils se trouveront fatalement enfermés dans le cercle vicieux où les emprisonnera le point de départ : le principe d'Autorité et de Propriété servant de base à la structure de toute société humaine et tenu pour nécessaire. Les philosophes et sociologues qui proclament l'intangibilité du principe d'Autorité se condamnent, sciemment ou à leur insu, à ne jamais sortir de l'ornière. Vainement, ils parlent, en les exaltant, du Droit, de la Justice, de la Solidarité, de la Liberté ; vainement ils se flattent d'appliquer ces belles et nobles choses dans les systèmes plus ou moins ingénieux d'organisation sociale qu'ils préconisent ; les faits leur infligent le démenti le plus brutal et le plus catégorique. Dans les sociétés qu'ils bâtissent, il ne saurait y avoir ni véritable justice, ni droit équitable, ni solidarité réelle, ni liberté positive, parce que l'exercice du droit, de la justice, de la solidarité et de la liberté implique, à l'origine, et à toute époque, un contrat social librement débattu et consenti *entre égaux*. Or ne sont égaux et ne peuvent l'être — je défie qu'il soit raisonnablement possible de les concevoir ou imaginer égaux — des hommes dont les uns commandent et les autres obéissent (Principe d'Autorité), dont ceux-ci sont riches et ceux-là pauvres (Principe de Propriété privée).

Cette vérité, les anarchistes ne sont pas les seuls qui l'aient comprise ; mais seuls ils en ont poussé jusqu'à leur terme les inéluctables conséquences. Seuls, ils ont là conviction que les bases sur lesquelles les sociétés humaines ont reposé jusqu'à ce jour, sur lesquelles elles sont encore édifiées ne sont pas intangibles et qu'elles forment un cercle vicieux qu'il est indispensable de briser ; seuls, ils sont certains que, si violente, si formidable et si victorieuse qu'elle soit, toute révolution qui ne fera pas table rase des principes qui régissent la société bourgeoise, qui n'osera pas toucher à ces principes, parce qu'elle les considérera comme nécessaires et, par conséquent intangibles, aboutira à un avortement et non à la naissance d'un monde nouveau.

En vérité, rien n'est sacré ni « tabou » parce que rien n'est fixe ni éternel. La vie se développe à travers d'innombrables transformations ; elle s'affirme par voie de modifications et changements indéfinis ; elle donne naissance à des formes constamment nouvelles faisant suite à des structures périmées. Rien donc, n'étant immuable, n'est intangible. — Sébastien FAURE.

INTELLECT n. m. (du latin *intellectus*, de *intelligere*, comprendre : *inter*, entre, *ligere*, choisir). La connaissance limitée que nous avons de la mécanique physico-chimique du système nerveux et notamment du processus de la pensée rendent difficile une définition de l'intellect qui soit pleinement satisfaisante et dégagée de tout spiritualisme. Pour nous exprimer strictement en matérialiste, nous nous bornerons à dire qu'*intellect* est le mot qui désigne la faculté du système nerveux d'examiner et d'associer les données fournies par les sens et d'en tirer les déductions que sa raison indique à l'être pensant, la fonction étant l'*intellection* et la qualité du produit l'*intellectualité*. Sans ces opérations intellectuelles, les données des sens ne seraient que momentanées ; elles n'auraient que la durée de la sensation. Connaître, dans le sens de concevoir et comme différencié — pour les besoins de l'analyse — de percevoir est donc le fait de l'intellect, source de la compréhension et du savoir durable, principe même de la pensée sous ses divers aspects. Certains psychologistes font une distinction entre, d'une part, *intelligence*, qui désignerait plutôt la capacité ou faculté de se rendre compte, dans le domaine pratique, de ce qu'il y a à faire dans une situation donnée, et, d'autre part, *intellect*, qui concernerait plutôt la théorie et les principes, surtout dans le domaine des choses abstraites. Mais cette distinction n'a rien d'absolu. Le fait est qu' « intelligence » est un terme d'usage général, tandis qu' « intellect » est d'un emploi plus restreint.

La scolastique appelait *intellect-agent*, la « faculté intellectuelle qui s'approprie activement les espèces », et *intellect-patient*, celle « qui reçoit passivement les espèces que lui envoient les objets extérieurs ». Dans sa *Théorie des intellects ou concepts*, Abailard désigne ainsi les universaux (idées générales) pris et envisagés dans notre entendement.

On désigne sous le nom d'*intellectualisme* le système ou la tendance qui met en relief l'importance de la fonc-

tion de connaître ou la place au-dessus de toute autre. D'où le substantif, issu de l'adjectif, *intellectuel* pour désigner un homme qui limite plus ou moins son activité cérébrale au monde des idées pures et préfère l'activité de l'intellect à n'importe quelle autre. — M. D.

INTELLECTUEL adj. et subst. m. Qui appartient à l'intellect ; la caractéristique et aussi le résultat de son activité. Le terme d'intellectuel désigne non seulement les biens et les mouvements propres à l'entendement, mais les organes, facultés, tendances de l'intelligence et jusqu'aux occupations qui les mettent plus particulièrement en jeu. Objets, vérités, phénomènes sont dits intellectuels qui, par leur nature ou leurs qualités abstraites, relèvent des opérations cérébrales de la connaissance plus que de l'enregistrement animé de nos sens. Pour marquer, dans l'acquisition de certaines données, l'intervention décisive de nos facultés internes, la prédominance de nos moyens spéculatifs, on donnera le nom d'intellectuelles à diverses branches du savoir. Les chemins eux-mêmes traduisent, par leur désignation, comme une spécialisation et un privilège : on dit sens *intellectuels*, ou des notions, pour la vue, le toucher, l'ouïe (sens *affectifs* — ou des sensations — pour l'odorat et le goût), et *sensibilité intellectuelle* « faculté que nous avons d'être affectés de plaisir ou de peine par l'exercice ou l'immobilité de notre intelligence. » (Bescherelle). Les principales facultés, dites intellectuelles (plus séparées pour la nécessité de nos études que dans leur existence et plutôt formes variées d'une faculté unique), sont : la conception, la mémoire, l'imagination, l'induction, l'abstraction, la généralisation, le jugement. Quant à la conscience, elle s'étend sur tout notre domaine intellectuel : du passé à l'avenir et de la matière à la quintessence tout acte d'intelligence fixe en elle sa lumière et sa force.

La philosophie dualiste, opposant le spirituel au matériel, fait de l'intellectuel l'apanage de l'esprit, et l'âme est ainsi regardée comme une substance intellectuelle. Descartes parle de « préparer les esprits à considérer les choses intellectuelles et à les distinguer des corporelles ». Laplace aperçoit « dans les phénomènes de la nature les vérités intellectuelles de l'analyse ». Bernardin de Saint-Pierre regarde « la faculté intellectuelle comme d'un ordre supérieur à la faculté sensitive ».

Substantivement, l'appellation d'*intellectuels* désigne ceux dont l'activité (ou les fonctions) font particulièrement appel — parfois exclusivement — aux facultés de l'intelligence. La qualité d'intellectuel différencie et, dans la société actuelle, superpose deux catégories d'individus. Et l'opinion publique (dont certaine superbe toute académique entretient le préjugé) accorde d'ordinaire à l'intellectuel la supériorité et comme un droit de tutelle sur le manuel. A cet état d'esprit se rattache, pour une part, la considération dont on entoure le professeur ou l'homme de lettres, l'intellectuel en titre, l'homme qui fait métier de penser, et le mépris dans lequel l'employé tient son voisin de labeur : l'ouvrier. La plume que les « intellectuels » (de carrière, sur le plan de la vie ou de la gloire plus que de goût, sur le plan de la joie) mettent au service des « élites », de l'industrie ou de l'Etat, et à laquelle ils demandent l'existence, la fortune ou la notoriété, leur paraît, si j'ose cette image, d'une trempe plus aristocratique que l'outil grossier de leur compagnon. Alors que la pensée, la pensée virile et droite ennoblit tout, intellectualise de la plus délicate manière les plus décriés des travaux et que l'intelligence — cette intelligence qu'ils invoquent tant, ceux-là, sans en avoir touché le pur carat — illumine des fronts méconnus parmi les plus humbles d'entre nous...

Entre l'usage habituel de « l'intelligence » (entendue ici en tant qu'instrument de travail et non comme échelle de compréhension) et, d'autre part, les possibilités intellectuelles profondes que les compressions sociales refoulent, que d'iniques incohérences laissent inaperçues ou inemployées, s'établit une démarcation qui situe arbitrairement le penseur non classé sous le contrôle des professionnels de la pensée. C'est une attribution de suprématie à ces besognes dites intellectuelles que l'entraînement et la technique — accidentellement servies par des dispositions naturelles — ramènent souvent, par delà l'apprentissage, à des réflexes mécaniques, et qui emprisonnent parfois plus qu'ils ne délivrent l'intelligence véritable. Sans nous égarer au parti pris et exclure du bénéfice de la pensée personnelle ceux dont le labeur apparaît davantage comme d'ordre cérébral, réhabilitons cependant, en face d'un intellectualisme artificiel et surfait, cette valeur intrinsèque et humaine, et tant intellectuelle que morale, qui domine l'esclavage de nos gestes et le jeu coutumier de nos doigts. Mettons en garde l'*intellectuel d'habitude* — bureaucrate, pédagogue, écrivain — dont un système archaïque exacerbe et anormalise la spécialisation, contre les erreurs d'optique de sa position dans un social déséquilibré. Discernons, derrière les rudesses maintes fois protectrices des occupations « manuelles », derrière l'écran du travail « vulgaire » qui sauve — cela lui arrive et nous l'avons vu — la pensée du mercantilisme, le domaine, en propre, de l'*intellectuel de fond*. Laissons à la porte les vanités que nous souffle une ambiance toute faussée de suprématies. Demandons même — il nous le donnera souvent — à l'effort de nos mains l'affranchissement et l'épuration de nos facultés intellectuelles. Il y a, plus haut que « l'intellectualisme » du jour, ravalé à la coterie et au métier et sali de négoce et de vanité, place pour l'essor d'une intelligence vivante et régénérée, chaleureuse et pleine, et qui ignore les conditions et les cadres, les dosages et les préséances et ne songe qu'à harmoniser les rayons des plus disparates intellects... — LANARQUE.

INTELLIGENCE n. f. Dans le langage courant, l'intelligence, faculté de comprendre, est synonyme de connaissance réfléchie ou même de connaissance en général. Pour le philosophe elle s'apparente à la raison et concerne plus spécialement la connaissance par les idées ; irréductible à la vie affective comme à la vie active, sans en être séparée radicalement ainsi qu'ont pu le croire quelques psychologues, elle se distingue des perceptions sensibles par son caractère abstrait et général, d'après la conception habituellement admise du moins. Je vois des hommes de grosseur, de taille, de couleur, d'aptitudes mentales différentes, chacun d'eux présente des particularités qui ne permettent pas de les confondre avec ses voisins, voilà un exemple de connaissance sensible. Mais les différences individuelles ne m'empêcheront pas d'appliquer à tous le terme homme, au petit comme au grand, au noir comme au jaune, à l'illettré comme au savant, parce que chez tous je découvre des qualités identiques. L'idée (v. ce mot) sera justement le résumé de ces qualités communes ; ainsi l'idée d'homme se réduira, selon Aristote, au concept d'animal raisonnable. Par contre, les roses perçues par mes yeux auront beau avoir une couleur précise, être blanches, rouges, jaunes, etc., l'idée de rose ne devra impliquer aucune couleur déterminée, afin de pouvoir convenir à toutes les espèces indifféremment. Un travail mental d'abstraction et de comparaison est requis pour dégager les éléments communs des qualités variables ; l'idée, résultat de ce filtrage intellectuel, apparaît ensuite comme applicable à tous les individus du genre considéré. Selon les nominalistes, il est vrai, la généralité consisterait uniquement dans le nom et dans sa possibilité indéfinie d'application ; mais nous ne sau-

rions aborder ici l'étude détaillée de la nature et de l'origine des concepts. Entre les idées, l'esprit perçoit des rapports et les affirme ; d'où le jugement qui se traduit par la proposition. Ainsi je dirai d'un homme qu'il est grand, d'une rose qu'elle est rouge, opérant, grâce au verbe « est », une liaison entre homme et grand, rose et rouge. Dans le raisonnement, l'intellect établit un rapport non plus entre des idées simples, mais entre des jugements ; de ce que tout homme est mortel je conclurai, par exemple, que tel personnage étant homme doit lui aussi mourir. La science, création typique de l'intelligence, est ainsi réductible à un système de concepts, de jugements et de raisonnements ; dans les mathématiques tout se ramène, en définitive, à l'affirmation d'égalité ou d'inégalité entre les nombres ou les figures ; les sciences expérimentales aboutissent à des lois traduisant en formules, aussi précises que possible, les rapports qui relient les phénomènes-causes aux phénomènes-effets. Mais jugements et raisonnements, pour nous sembler valables, doivent eux-mêmes obéir à des principes supérieurs dont l'ensemble constitue la raison. Déductions logiques et mathématiques, dont la vérité consiste dans l'accord de la pensée avec elle-même, restent sous l'entière dépendance du principe d'identité et de ses corollaires immédiats. Si tous les corps abandonnés à eux-mêmes tombent, je puis, en vertu de ce seul principe, déclarer légitimement que tel corps particulier abandonné à lui-même tombera : en effet, *ce corps particulier* était implicitement et nécessairement compris dans *tous les corps*. Si le parallélogramme est réductible au rectangle et s'il est décomposable, par ailleurs, en deux triangles, il en résulte que la formule permettant de calculer la surface du rectangle s'applique au triangle, à condition d'y joindre la division par deux ; de même le cercle étant décomposable en triangles à base infiniment petite pourra utiliser la formule applicable au triangle, la hauteur commune étant le rayon et la somme des bases la longueur totale de la circonférence. J'arrive à construire la géométrie grâce à des substitutions de figures équivalentes, l'arithmétique et l'algèbre grâce à des substitutions de nombres ou de lettres, symboles de nombres indéterminés. Le principe d'identité, suprême norme de la déduction, vaut en réalité pour toute pensée logique ; mais dans les sciences expérimentales interviennent d'autres principes, en particulier ceux de causalité et de déterminisme universel. Biologistes, physiciens, chimistes, etc., n'observent les faits que pour découvrir les lois explicatives de ces faits, leurs rapports de production ; c'est ainsi que l'ascension du mercure dans le tube barométrique fut rattaché à la pression atmosphérique, la rage à la présence d'un microbe, etc., etc. Découvrir les causes des phénomènes encore inexpliqués, voilà en quoi consiste essentiellement la recherche scientifique : causes que l'on se refuse à placer aujourd'hui hors du plan expérimental. Le principe du déterminisme précise la causalité en affirmant que, dans les mêmes conditions, les mêmes antécédents sont toujours suivis des mêmes conséquents. Si la chaleur dilate le fer aujourd'hui, elle le dilatera encore demain et en dix ans, et en un siècle, pourvu que les conditions de pression, etc., soient semblables. A la base de toutes les lois formulées par les savants se trouve l'affirmation implicite du déterminisme. D'autres principes existent, celui de substance qui, sous le changement, nous pousse à supposer le permanent ; celui de finalité, dont les théologiens abusèrent outrageusement, pour étayer leurs rêveries, et que la science positive rejette. Régulateurs de nos opérations logiques ils constituent les lois fondamentales, l'ossature en quelque sorte, de l'esprit humain ; mais la relativité de plusieurs, de la finalité par exemple, éclate manifestement. Ajoutons que, des moins contestés même, les métaphysiciens font un usage singulièrement fantaisiste : ainsi de ce que tout a une cause ils concluent sans sourciller que le monde doit en avoir une : Dieu. Or Dieu c'est, par définition, l'être qui n'a pas de cause. Alors que le principe de causalité obligerait à remonter d'effets en effets, sans arrêt possible, ils en déduisent l'existence d'un être qui, lui, n'est causé par rien. Contradiction ruineuse pour l'argument le plus capable de faire admettre l'existence d'un Dieu.

Les philosophes sont d'ailleurs loin de s'entendre sur la valeur des idées, jugements, raisonnements, principes, dont l'ensemble constitue notre intelligence. Platon n'accordait qu'une importance secondaire et médiocre à la perception sensible, exaltant, par contre, outre mesure, la connaissance par les idées. Ces dernières, réalités véritables et modèles de tout ce qui existe, furent contemplées par notre âme dans une existence antérieure ; ici-bas, elle s'en souvient à l'occasion des choses sensibles, vagues ombres qui ne rappellent que de loin les splendeurs du monde intelligible. Aristote, plus positif, voit dans l'intellect la faculté de concevoir l'universel, mais continue de l'élever au-dessus des simples données des sens. Leurs successeurs admirent comme un principe indiscutable la supériorité de l'idée sur la sensation. Ni les scolastiques, ni Descartes, ne devaient mettre en doute le primat de la connaissance intellectuelle, base commune de leurs systèmes, par ailleurs très opposés. Dès avant Socrate, Héraclite avait pourtant proclamé que tout est changement et multiplicité, ce qui conduit à préférer la richesse du devenir sensible à la pauvreté de l'idée immuable. Les sceptiques, eux aussi, se défiaient de l'intelligence, car ils ne croyaient pas l'esprit humain capable de connaître avec certitude. Conciliant ses tendances mystiques avec l'idéalisme de Platon, Plotin admettra plus tard qu'au-dessus de la pensée discursive et de la logique ordinaire, il y a place pour une connaissance intuitive : l'extase. Cette doctrine contient en germe des vues reprises par Bergson et les anti-intellectualistes contemporains. Kant aborde le problème sous un autre aspect et se demande si l'esprit perçoit les choses telles qu'elles sont ou s'il les perçoit à travers des formes *a priori* que la sensibilité et l'entendement leur imposeraient. Après de savantes analyses, il arrive à penser que, tel un miroir déformant, notre intelligence mêle indissolublement sa propre nature à celle des choses et que le monde n'est perçu qu'à travers les lois de l'esprit. Enfin de nombreux philosophes, dont les plus marquants sont Bergson et James, ont entrepris, à notre époque, de rabaisser la connaissance intellectuelle au profit de l'expérience sensible, de l'instinct, de l'intuition psychologique, parfois de l'utilité et de l'action. Comme ils se firent, non sans adresse, les défenseurs des croyances religieuses, qui croulaient de toute part sous les coups du rationalisme, leur succès fut grand. Il ne fut pas durable et la vogue des doctrines anti-intellectualistes paraît sur son déclin. Selon Bergson, l'intelligence humaine est essentiellement pratique, elle a pour but non la connaissance désintéressée mais l'action ; fabriquer des instruments, inventer des moyens en vue de réaliser une fin donnée, se mouvoir au milieu des solides, voilà son triomphe ; ne lui demandez pas de saisir le réel, d'atteindre l'imprécision fuyante du devenir, de comprendre la vie créatrice de nouveauté. L'idée appauvrit singulièrement la richesse du donné sensible, elle découpe artificiellement dans la trame continue de la conscience ou du monde extérieur, elle stabilise ce qui change éternellement ; malgré son utilité pratique incontestable, et justement à cause de cette utilité, elle nous empêche de saisir le réel en profondeur. Contre la science valent les mêmes reproches : Leroy, un disciple de Bergson, ira jusqu'à prétendre que le savant crée le fait qu'il observe, que les lois qu'il formule sont aussi arbitraires que les règles du tric-trac ou d'un

autre jeu, et que les principes généraux de nos sciences sont de simples lois artificiellement placées au-dessus de toute discussion. Pour connaître, l'esprit doit se déprendre des habitudes utilitaires, des formes spaciales et numériques qui encombrent la surface du moi ; par un effort vigoureux il faut qu'il plonge, au-dessous de la croûte superficielle des états d'âme solidifiés, jusqu'à la source jaillissante où la conscience n'est plus qu'un indistinct devenir. C'est le coup de sonde de l'intuition, dont les bergsoniens disent merveille, mais en affirmant que les vérités qu'elle découvre ne peuvent être traduites par le langage, instrument de l'intelligence et qui en a tous les défauts. James et les pragmatistes s'accordent avec les précédents pour critiquer la logique, le langage, la raison, mais à l'intuition ils substituent l'étude des expériences religieuses, spirites, etc., dont le savant fait peu de cas.

Sans doute l'idée est moins riche que la sensation, et la sèche logique aurait tort de prétendre retenir toute la complexité du réel. Mais, parce qu'un portrait n'a ni le mouvement, ni la vie du modèle, doit-on conclure qu'il est sans valeur ? Que l'idée appauvrisse les perceptions des sens, qu'elle retienne seulement quelques caractères communs, c'est vrai ; pour fruste que soit le dessin qui subsiste, il suffit cependant à nous faire reconnaître les individus du genre considéré. Et si la parole, instrument impersonnel d'expression, ne peut rendre les nuances infinies de la pensée, elle traduit sommairement du moins l'essentiel de nos concepts et de nos désirs. Le savant, soucieux d'objectivité, élimine la qualité pour s'en tenir à la quantité, il mesure, pèse, précise ; disons qu'il traduit le fait brut en langage scientifique, mais c'est une gageure de prétendre qu'il crée de toutes pièces le fait scientifique. Comparer les lois qu'il découvre aux règles du tric-trac paraît non moins inadmissible ; c'est en vain que je fixerai arbitrairement le point de fusion du fer à 100, 200 ou 300°, la nature ne me suivra pas ; au contraire, je puis modifier les règles du tric-trac, sans que le jeu devienne impossible. Si la loi scientifique nous permet d'agir efficacement, si elle est utile en pratique, c'est qu'elle implique une certaine conformité avec le réel ; de sa relativité manifeste ne concluons pas au caractère purement artificiel. Quant à l'intuition, qui nous ferait atteindre l'âme et Dieu, donnant une base expérimentale aux vieilles rêveries des métaphysiciens, elle a ouvert à Bergson les portes de l'Académie et lui vaut la faveur des écrivains bien-pensants ; ce fut son résultat le plus certain. En voyant les flirts qu'il entretient avec les catholiques, de même qu'un autre professeur de philosophie en Sorbonne, membre de l'Institut et du Conseil central de la Ligue des Droits de l'Homme, dont j'ai personnellement expérimenté la mauvaise foi, on peut se demander si ces deux penseurs israélites ne sont pas des arrivistes avant tout. Les phénomènes spirites, l'extase religieuse, chers à James, sont d'ordre physiologique et relèvent de la médecine mentale. Ceux qui comptaient sur le mouvement anti-intellectualiste pour arrêter les progrès de la science et fortifier la tyrannie des Eglises en sont aujourd'hui pour leurs frais. Accordons-leur le mérite d'avoir insisté sur la haute valeur de la connaissance sensible et sur les faiblesses de la logique considérée comme source exclusive du savoir.

Mais quelle place donner à l'intelligence dans une vie harmonieusement équilibrée ? Jean-Jacques Rousseau s'en défiait, constatant que ses créations essentielles, arts, sciences, lettres, dissimulaient mal les chaînes pesantes dont la société charge les individus. Fuir la civilisation corruptrice, revenir à l'état de nature, tels sont ses thèmes favoris ; beaucoup parmi les meilleurs esprits partagent cette manière de voir. Pour des motifs bien différents, les pires ennemis de l'intelligence ce furent les théologiens ; surtout ceux de la Rome catholique qui finirent par prétendre au monopole de la vérité. Entre leurs mains, science et philosophie devinrent les servantes du dogme ; durant des siècles, toute parole indépendante valut à leur auteur la prison ou le bûcher. Quant au peuple on le laissa intentionnellement croupir dans une ignorance profonde ; les fidèles devaient croire le prêtre sur parole, et de la Bible même ils ne pouvaient détenir que des exemplaires tronqués. Contrainte à quelques concessions par l'incrédulité moderne, l'Eglise cherche toujours à étouffer la pensée indépendante, par la force quand elle est maîtresse, dans des embûches hypocrites quand elle ne l'est pas. Cette crainte de la libre recherche et d'un savoir approfondi, elle éclate déjà dans le mythe de la désobéissance de nos premiers parents : si Adam et Eve furent chassés du paradis terrestre c'est pour avoir mangé le fruit de l'*arbre de la science du bien et du mal*. L'Evangile exalte la foi des simples, proscrit la réflexion, blâme l'apôtre Thomas de n'avoir cru qu'après avoir vu, s'indigne contre ceux qui veulent scruter les secrets divins. Aussi l'Eglise exige-t-elle un aveugle acquiescement à toutes les sornettes qu'il lui plaît de dire ; le vrai chrétien doit répondre *amen*, les yeux fermés. Quant à la prétendue science des prêtres, elle se borne à retenir, de mémoire, le long chapelet des dogmes proclamés par les conciles, ainsi que des passages de l'Ecriture. Une vaine érudition, des raisonnements pleins de partialité, une éloquence superficielle masquent l'absence de réflexions profondes et de pensées cohérentes. Après la mort les élus se figeront, paraît-il, dans une contemplation sans fin de la Trinité, mais sur terre il n'y a place que pour la foi aveugle ou les élucubrations très chrétiennes de théologiens radoteurs.

A l'inverse, certains penseurs ont accordé à l'intelligence une incontestable primauté. Pour Socrate, l'homme ne faisait le mal que par ignorance ; la science était génératrice de vertu ; connaître le bien déterminait à le vouloir. Aristote plaçait la souveraine perfection et le suprême bonheur dans la contemplation des vérités éternelles ; les vertus pratiques, juste milieu entre des tendances contraires, restaient inférieures aux vertus spéculatives. Le dilettantisme de Renan accorde aussi le premier rang à l'intelligence. Tout voir, tout comprendre si possible, ne négliger aucun des spectacles offerts par le monde, aucun des systèmes inventés par l'esprit, aucune des beautés créées par l'art, voilà le but de l'existence, du moins la meilleure façon de l'utiliser. Et le philosophe Le Tréguier ajoute, avec un sourire, que notre curiosité, toujours en éveil, fera bien d'être accueillante aux conceptions les plus contraires. Victor Hugo affirme « qu'ouvrir une école c'est fermer une prison » ; cette phrase résume non seulement les idées du poète, mais celles des principaux promoteurs de l'enseignement contemporain. Ils ont cru que la science rendait les hommes meilleurs, que l'énergie de la volonté était proportionnelle aux clartés de l'intelligence, que le cœur s'harmonisait toujours avec l'esprit. Aussi n'ont-ils songé qu'à bourrer le cerveau des enfants de connaissances mal digérées ; étouffant les aspirations personnelles et l'instinct créateur, oublieux aussi du sentiment et de la volonté. L'expérience leur a donné un démenti cinglant ; et nos réactionnaires ont trouvé là un prétexte excellent pour dénigrer la science et vanter la religion. Comme si les peuples chrétiens n'étaient pas les plus corrompus ! En fait, cœur et caractère ont une importance non moindre que l'intelligence ; les découvertes scientifiques permettent de multiplier la douleur humaine comme de l'amoindrir, témoin les massacres effroyables des dernières guerres ; les grands criminels, décorés par l'histoire du nom de conquérants ou d'habiles politiques, ne manquent souvent pas de génie. Savoir et talent deviennent entre les

mains des riches et des prêtres un moyen de fortifier leur domination ; l'ambition ou l'intérêt sont les guides habituels des mandarins de Sorbonne et de l'Institut. Préoccupés de ne faire aux bien-pensants nulle peine même légère, ils éliminent impitoyablement quiconque s'avère libre et franc ; après bien d'autres je l'ai constaté. Pourtant aimons la science, malgré les tares de ses représentants officiels ; aimons l'intelligence dont les bienfaisantes critiques percent à jour le mensonge politique et religieux. Les chaînes cérébrales sont, de toutes, les plus pesantes ; aidons les hommes à s'en délivrer. — L. BARBEDETTE.

DOCUMENTS. — Bergson : *Les données immédiates de la conscience ; Matière et mémoire ; Evolution créatrice.* — James : *Le Pragmatisme ; La Philosophie de l'expérience.* — Stuart Mill : *Logique.* — Leibnitz : *Nouveaux essais.* — Kant : *Critique de la Raison Pure*, etc.

INTEMPÉRANCE n. f. (latin *intemperentia*). Mot qui, dans la langue courante, désigne particulièrement l'abus des boissons toxiques. Il est synonyme d'ivrognerie. Quiconque s'enivre est un intempérant. Le mot signale un excès criant, scandaleux, visible pour tous et généralement habituel. Il ne désignerait pas en revanche, l'alcoolique, l'intoxiqué proprement dit, mais seulement un des états de ce dernier. Le bourgeois, flâneur et paresseux, qui s'exhibe à la terrasse d'un cabaret où il sirote un apéritif, n'est pas, au sens vulgaire du mot, un intempérant.

Il y a même de ces déviations du langage, frisant le paradoxe qui font presque un avantage de ce que la raison et le bon sens entendent flétrir : le buveur, adonné à l'apéritif, le riche qui met son luxe dans sa cave et gave ses amis de vins superfins n'est pas un intempérant ; c'est un homme qui jouit, qui sait user de biens que la nature et la civilisation offrent à sa gourmandise, à son besoin d'ostentation, à ses impulsions gastronomiques, à son être matériel. C'est un acte légitime en somme, car jouir est un bien, un postulat auquel seuls les impuissants, les incapables, les misé-reux ne donnent pas satisfaction. Le vice bien porté n'apparaît plus un vice ; l'or purifie tout. Le « purotin » seul a le droit d'être un intempérant. Le pochard du grand monde s'indignerait d'être dénommé Coupeau !

Leur identité est pourtant absolue.

Le psychologue a d'ailleurs le droit de restituer au mot intempérance un sens beaucoup plus compréhensif, car il s'agit, en l'espèce, d'un état psychologique, peut-être morbide, nous allons le voir, qui ne caractérise pas exclusivement le fait d'abuser des poisons. Il y a lieu à une rectification dans une encyclopédie qui n'a que faire de la casuistique.

Intempérance, synonyme en vérité d'immodération, n'est que la qualité négative de celui qui n'est plus ou n'a jamais été tempérant ou modéré. Cela reviendrait à renvoyer le lecteur à ces deux derniers mots. Ce ne serait pas rigoureusement exact. Il n'y a jamais une opposition absolue entre le positif et le négatif, tandis qu'il y a entre ces deux extrêmes toute une gamme d'intermédiaires progressifs. Etre malveillant n'est pas du tout la même chose que n'être point bienveillant. N'être pas doux ne signifie pas nettement que l'on est dur. N'être point tempérant n'a pas rigoureusement le sens d'être un intempérant. Il y a des nuances très frappantes et infinies dans tous les états psychiques de même essence. C'est pourquoi il y a lieu de disserter en quelques lignes sur l'intempérance dont le cadre n'est pas le même que celui de la tempérance.

Enfin disons que le mot s'applique à beaucoup d'autres circonstances que le fait de boire exagérément. Dans le cadre des faits psychiques on parle communément de l'intempérance du langage pour désigner tel sujet dont les modes d'expression verbale sortent de l'ordinaire, conventionnel ou éducatif, et font de lui un exagéré, un excessif, un malotru, un incisif, un violent en un mot.

Quiconque, psychologiquement parlant, cessera d'être ou de n'être point normalement maître de soi, qui n'est point ou n'a jamais été équilibré, est un intempérant.

Je voudrais déterminer les motifs d'un tel état et les conditions dans lesquelles il se développe. Sujet philosophique d'une grande portée pour quiconque tient à se connaître et veut se connaître ou qui veut connaître ceux qui l'entourent.

Les qualités intellectuelles et morales sont toujours d'une relativité utile à définir si l'on veut pouvoir diriger ou corriger son habituel comportement. La définition de l'intempérance ne suppose pas une délimitation exacte de cette propriété négative, pas plus qu'il n'est logique de délimiter la tempérance elle-même. Il n'y a, en cette matière, que des éléments de comparaison. Où commence, où finit l'intempérance ? Cela reviendrait à définir le vice et la vertu. Seuls les scholastiques parviennent à une telle fiction. L'intempérance n'est rien en soi ; elle n'est qu'un état comparatif, chez le même sujet, entre ce qu'il était hier et ce qu'il sera demain. Affaire de degré, de plus ou de moins. Elle n'est de même qu'un état comparatif entre ce qu'est ce sujet par rapport aux autres, son milieu par exemple, ou son ascendance. On est, en somme, toujours un intempérant relativement à un autre. Où est l'étalon ? Nulle part. Les moralistes patentés ou systématiques ont seuls le secret de telles classifications, aussi subtiles que fausses.

Qu'on se souvienne, pour fixer les idées, des définitions qu'on s'est évertué de donner de la dégénérescence des espèces, et notamment de celle du Dr Morel, un aliéniste d'une grande envergure, qui avait émis cette formule : la dégénérescence est la déviation du type normal de l'humanité ! Morel n'avait oublié qu'une chose : mettre une lumière dans sa lanterne. Quel est donc ce type normal ? Où est-il ? Quand l'a-t-on vu paraître ? Faute de le décrire, toute la définition croulait, car ce n'était guère la consolider que de dire : le type normal est celui qui a été créé par Dieu à son image.

En fait, le dégénéré, comme l'intempérant existe, mais il ne peut être comparé qu'au type qui l'a immédiatement précédé ou aux types qui l'environnent et son degré de déchéance résulte d'une simple comparaison.

Le type de l'intempérant devrait dériver du type connu et bien dessiné du tempérant. Or répétons ce postulat à satiété : un type normal n'existe point. La modération est une fiction pure. Nul ne l'a jamais précisée.

J'examinerai les conditions qui font qu'un individu est plus ou moins intempérant qu'il n'était ou que ne sont d'autres, et cela dans les domaines : 1° *physique ;* 2° *moral.*

1° *Point de vue matériel.* — Devenir intempérant — terme évidemment péjoratif — est acquérir un état régressif. C'est celui d'un sujet réputé sobre hier qui s'adonne aujourd'hui ou s'adonnera dorénavant à des habitudes qui le dégraderont, physiquement et moralement.

La régression physique est le stigmate démonstratif de l'excès. Celui-ci engendre la maladie, donc il est réputé nuisible et logiquement anormal. Il est, en outre, contemporain d'un état psychique nouveau dont la carence a permis une capitulation dangereuse : je savais hier maintenir ma consommation en deça d'une certaine quotité dont ma santé physique paraissait s'accommoder, mais voici que je ne le sais plus. Aboulie relative, par conséquent affaiblissement de mon pouvoir inhibiteur. Tout le problème revient à déterminer les raisons d'un tel fléchissement et sa signification du point de vue de la psychologie normale ou maladive.

Un fait d'observation domine ce problème : *n'est pas*

un intempérant qui veut. Si, dans la perpétuelle relativité du terme, il a été permis parfois de parler de modération, c'est qu'en fait il y a des sujets moyens qui offrent l'image d'un équilibre relatif. C'est du moins l'impression que l'on en a ; ils sont ainsi par raison de nature ; ils ont l'heureux privilège de se tenir toujours à distance de ce qui, visiblement, et convenablement, est un excès. Y ont-ils du mérite ? Je ne sais. Je crois plutôt que leur vertu est une heureuse contingence où leur volonté résolue n'a que faire.

Mais s'ils deviennent intempérants, c'est que des tares diminuent soudainement leur pouvoir de résistance. Les tares sont de deux ordres : héréditaire et acquise.

L'hérédité est la tare par excellence. On comprend que ce n'est pas impunément que les peuples ont, depuis d'infinies générations, recherché imprudemment des jouissances dans la fréquentation des poisons de l'intelligence. La séduction de ces perfides toxiques ne fait aucun doute. Un sujet qui a goûté aux ivresses artificielles de la morphine, du vin, du tabac, des liqueurs a, pour des motifs psycho-physiologiques très profonds, le désir automatique d'y revenir. Les générations qui nous ont précédés ont fait ainsi : trompées par leur ignorance qui est leur seule excuse, elles ont compromis petit à petit leur existence. Et depuis qu'elles ont appris et qu'elles savent, elles n'ont point réussi à se guérir. L'ont-elles, du reste, voulu réellement ? Leur volonté a été entamée par les stupéfiants qui ont instauré leur tyrannie. Qui stupéfie commande en maître.

Les nations, les races ont périclité et, parmi les causes les plus puissantes de cette décadence, les poisons de l'intelligence, l'alcool et l'opium surtout, comptent parmi les premières.

Il est donc aisé de saisir que si les hasards du milieu ont entraîné les générations précédentes à des excès marqués, certains sujets actuels présentent des prédispositions maximums, parmi d'autres sujets qui peuvent encore se conserver en meilleur équilibre.

Ce sont les premiers qui deviennent les excessifs, les intempérants catalogués. Ils vont à l'intempérance en vertu d'une force secrète qui les pousse et, dans cette impulsion, aimablement qualifiée de besoin, ils trouvent toutes les justifications et toutes les excuses. Que de gens sont intempérants qui ne le voudraient point ! Dans le nombre colossal des intempérants de vin et d'alcool qui encombrent les sociétés modernes, parmi la cohue des fumeurs, des cocaïnomanes et autres détraqués, il est facile de discerner ceux qui ont succombé, sous le coup de la tare maximum. Les hérédo-toxicomanes ont une psychologie toute spéciale que j'ai dépeinte ailleurs (*Dégénérescence sociale et alcoolisme*, Masson, édit.) et qui est toute faite d'impulsivité, d'automatisme.

Malgré la prééminence de cette tare, ces dégénérés sont pourtant, par ce fait même qu'ils sont suggestibles, parmi les plus curables. Subissant l'influence des milieux, ils guérissent en masse comme ils ont succombé en masse le jour où l'ambiance, vraiment à la hauteur de ses responsabilités, sait les aider à guérir. Un seul remède : l'exemple.

Quant aux intempérants d'occasion (prédisposés minimums) ils naissent des circonstances fortuites, de la suggestion qui a pour effet d'affaiblir le pouvoir de résister... Une fois entamés, ils ne peuvent que subir une aggravation par l'action combinée d'un poison qui, par définition, tue la volonté, et de l'ambiance, autre poison inhibiteur. Qui veut se prémunir, s'isole, par un double procédé : l'abstinence et l'individualisme.

Les autres formes de l'intempérance, la gourmandise, la gloutonnerie, la boulimie, les perversions de l'appétit, le génitatisme, tous les excès, en un mot, mis en œuvre par l'activité même des besoins physiologiques naturels (instinct de nutrition et de reproduction), reposent exactement sur les mêmes bases psychologiques que l'excessif amour des poisons cérébraux.

L'influence de l'hérédité y est sans doute un peu moins marquée, mais inversement celle du milieu y est énorme. Manger exagérément peut être l'indice d'une sensualité inesthétique, comme le fait de s'assimiler à certains animaux en aimant génitalement plus qu'il ne convient à la finalité normale de la fonction, est un état quasi morbide que nos mœurs favorisent. Le besoin égoïste de jouir et la richesse entretiennent continuellement et développent progressivement un syndrome collectif de décadence.

De tels syndromes sont, du reste, observés chez les grands névropathes et chez nombre d'aliénés plus ou moins parvenus au stade de la démence, période où ils sont ressaisis par l'état instinctif auquel aucun frein n'est plus opposé.

2° *Point de vue intellectuel.* — Parler maintenant de l'intempérance dans le domaine des faits psychiques nécessiterait des volumes. Il est clair que nous sommes ici sur un terrain où toute l'affectivité est en cause, où tout le comportement sentimental et passionnel est intéressé.

Pour des causes infiniment variées, toute la vie de l'âme peut comporter des phases, plus ou moins prolongées, d'exaltation, d'hyperexcitabilité, qui méritent, objectivement, la qualification d'intempérance.

On trouve dans ce cadre, du reste, les plus sublimes formes de l'exaltation de la vie psychique (élan vital), celles dont l'homme peut être le plus fier, notamment tout ce qui le fait considérer comme exagéré par la masse moutonnière, privée d'enthousiasme, d'idéalisme et d'originalité, comme on y trouve les formes d'exaltation les moins compatibles avec l'intérêt des uns ou des autres.

Le besoin d'exubérance et d'expansion est énorme chez certains sujets, prompts aux emballements. Ce besoin peut être normal ; il se confond avec les manifestations les plus logiques et les plus nobles de la vie : besoin de se donner, de se dépenser, élans généreux de dévouement, esprit de sacrifice, exaltation du martyre chez tous les hommes de foi. N'être point porté à l'expansion n'est-ce pas être voué à une vie terne, incolore et inférieure ?

Il est clair qu'ici la qualification d'intempérance sera éminemment relative et de valeur arbitraire. Point d'étalon, point de commune mesure. On est toujours un audacieux pour un timide. Celui dont on ne partage point les vues ou les tendances est souvent exposé au dénigrement. Son activité débordante, souvent inopportune à vrai dire, court le risque d'être considérée comme une excentricité, une intempérance, le jour où elle se traduit par un langage émancipé ou par des œuvres gênantes pour le vulgaire. Tous les révolutionnaires, de quelque côté de la barre qu'ils soient, sont aux yeux de leurs adversaires, des intempérants. L'anarchiste, malgré la grandeur de son idéal, ne passe-t-il pas pour un intempérant, insupportable et indésirable ?

Mais il est aussi de ces exubérances qui sont des signes incontestables de désordre pathologique : l'aliéniste connaît les *maniaques*, dont le mal n'est fait que d'une production formidable de vie incohérente et sans but. Il en est chez qui ces états sont intermittents et alternent même avec des états d'anéantissement (folie circulaire, cyclothymie).

Deux mots pour moderniser tout à fait le mécanisme de l'intempérance considérée comme la simple exagération d'un état normal. La vie affective tout entière est à la merci d'une paire de nerfs qui opposent leur action physiologique : le nerf vague et le sympathique. Et l'on sait en outre aujourd'hui que ces importantes fonctions relèvent de la vie même de ce qu'on a appelé

les glandes à sécrétion interne (glandes endocrines) : corps thyroïde, glande surrénale, testicules, ovaire, etc.

Ce n'est point ravaler (pour quiconque honore la science, la vérité, et se méfie du verbiage de la métaphysique) l'émotivité et la sentimentalité, que de les savoir dans la dépendance d'états organiques et de connaître de toutes les intempérances, surtout celles de mauvaise qualité, quand on sait régler sa vie selon les préceptes de l'hygiène. Car, une fois de plus, il sera établi que l'âme saine ne saurait habiter que dans un corps sain. — Dr Legrain.

INTENSITÉ n. f. Degré d'activité, d'énergie, de puissance. L'*intensité* du froid, des convictions. « L'*intensité* de l'existence en diminue la durée. » (Buffon). L'*intensité* d'un courant, d'un champ (électrique, magnétique), de la lumière (« j'ai fait voir qu'à égale *intensité* de lumière un grand foyer brûle beaucoup plus qu'un petit » (Buffon), du son (elle dépend de l'amplitude des vibrations), d'une force (mesurée en *dynes* : unité de force)... On dira, parlant de l'amour, que « sa durée est en raison inverse de son *intensité* ». Règle générale : le degré d'*intensité* commande la dépense d'énergie et tend proportionnellement à l'épuisement des foyers ou des sources dont l'aliment ne se renouvelle pas à mesure...

Les milieux révolutionnaires parlent constamment de la nécessité d'intensifier leur propagande. En l'espèce, il s'agit de propager le plus et le mieux possible l'idéologie et la tactique révolutionnaire, et d'y employer, pour en obtenir le rendement le plus élevé, tous les moyens dont on dispose : parole, écrit, action. Certains événements sont particulièrement favorables à un effort exceptionnel. Il n'est pas nécessaire que ces événements aient un caractère spécifiquement anarchiste, pour que les libertaires songent à en tirer parti. Il suffit que, à la faveur des circonstances qui émeuvent l'opinion publique, ils puissent saisir l'occasion d'affirmer leurs idées, de dénoncer l'iniquité sociale, d'ameuter la conscience publique contre les institutions établies, de flétrir la malfaisance gouvernementale, de clouer au pilori la magistrature, la police, de combattre le militarisme, de stigmatiser la rapacité patronale, l'âpreté au gain du mercantilisme, l'imposture religieuse, etc., etc. C'est dans ces circonstances que les anarchistes, quelle que soit la faiblesse des moyens qui leur sont propres, doivent écrire, parler, agir, surtout agir, en un mot se dépenser exceptionnellement et porter jusqu'au degré le plus élevé l'intensité de leur propagande.

INTERDICTION n. f. (du latin *interdictio*). Prohibition. Défense. « La mendicité est interdite sur le territoire de cette commune. » (Arrêté municipal). D'une personne majeure qui, par suite d'un jugement, a perdu la libre disposition de ses biens, on dit qu'elle est frappée d'interdiction. Prononcée dans ces conditions, l'interdiction est une mesure qu'on justifie en invoquant l'intérêt même de la personne qu'elle atteint. Peuvent être interdites les personnes qui sont dans un état d'imbécillité ou de démence. Peuvent l'être aussi les individus qui se livrent à des spéculations, opérations, extravagances ou dilapidations qui compromettent leur fortune. L'interdit est assimilé à un mineur ; l'administration de ses biens et la garde de sa personne sont confiées à un tuteur. Celui-ci a pleins pouvoirs de le représenter et d'agir valablement pour lui dans tous les actes de la vie civile. Cette sorte d'interdiction s'appelle l'*Interdiction civile ou judiciaire*. On entend par *Interdiction légale* la privation de l'exercice des droits civils. Cette interdiction est une peine accessoire attachée par la loi aux peines criminelles.

L'*Interdiction de séjour* a remplacé le renvoi sous la surveillance de la haute police. Elle entraîne la défense faite au condamné libéré de paraître dans un certain nombre de départements ou de villes. Cette peine accessoire avait été réservée fort longtemps aux condamnés de droit commun. Dans leur rage de répression, les tribunaux, à l'instigation du gouvernement, n'hésitent plus à l'étendre aux condamnés pour faits de grève et autres faits d'ordre politique.

INTÉRÊT n. m. (du latin *interest*, il importe). Ce qui importe à l'utilité de quelqu'un : c'est l'intérêt qui le guide. Bénéfice qu'on retire de l'argent prêté : placer de l'argent à 6 ou 9 % d'intérêts

On considère les intérêts simples et les intérêts composés.

Les intérêts simples sont ceux perçus sur un capital fixe non accru de ses intérêts. Les intérêts composés sont ceux perçus sur un capital formé du capital primitif accru de ses intérêts accumulés et portant eux-mêmes intérêts jusqu'à l'époque de l'échéance.

Au figuré : Désir du bonheur de quelqu'un, tendre sollicitude pour lui : ressentir un vif intérêt pour quelqu'un. Ce qui, dans un ouvrage, charme l'esprit et touche le cœur : histoire pleine d'intérêt.

***

Sous le régime de propriété individuelle, qui est le nôtre, tout produit devant être payé avant que d'être consommé, nul individu ne peut exister sans obtenir l'usage d'un certain capital. La nécessité de ce capital étant absolue et antérieure à toute possibilité de consommer et, d'autre part, le capital étant possédé en totalité par une classe d'individus, cette classe est en réalité maîtresse de la vie des prolétaires qui naissent sans capitaux.

Mais comme le capital ne peut être consommé, mais seulement servir à l'achat ou à la fabrication de produits de consommation, les capitalistes prêtent leurs capitaux aux producteurs. Voici comment s'exprime à ce sujet l'économiste J.-B. Say :

« L'impossibilité d'obtenir aucun produit sans le concours d'un capital met les consommateurs dans l'obligation de payer, pour chaque produit, un prix suffisant pour que l'entrepreneur qui se charge de sa production puisse acheter le service de cet instrument nécessaire. Ainsi, soit que le propriétaire d'un capital l'emploie lui-même dans une entreprise, soit qu'étant entrepreneur, mais que n'ayant pas assez de fonds pour faire aller son affaire, il en emprunte, la valeur de ses produits ne l'indemnise de ses frais de production qu'autant que cette valeur, indépendamment d'un profit qui le dédommage de ses peines, lui en procure un autre qui soit la compensation du service rendu par son capital. C'est la rétribution obtenue pour ce service, qui est désignée ici par l'expression de revenu des capitaux.

« Le revenu d'un capitaliste est déterminé d'avance quand il prête son instrument et en tire un intérêt convenu ; il est éventuel et dépend de la valeur qu'aura le produit auquel le capital a concouru, quand l'entrepreneur l'emploie pour son compte. Dans ce cas, le capital, ou la portion du capital qu'il a emprunté, et qu'il fait valoir, peut lui rendre plus ou moins que l'intérêt qu'il en paye. »

Obligé de demander du capital, le non possédant doit s'astreindre aux lois de l'usure, ou de l'intérêt. C'est-à-dire qu'il devra rembourser soit en produits, soit en travail, non seulement le capital prêté, mais encore une partie de capital, représentant le loyer d'usage, de jouissance. Cette deuxième partie est l'intérêt, appelé auparavant : usure. Il est certain que cet intérêt est toujours en rapport étroit avec l'offre et la demande de capitaux ; or la demande étant nécessairement toujours au maximum, il s'ensuit que le taux de l'intérêt est, lui aussi, toujours au maximum.

Livré à lui-même, improductif, le capital finit par être dévoré par le capitaliste qui est aussi consommateur. L'intérêt, ce prélèvement sur la détresse des prolétaires, non seulement paye la consommation du capitaliste, laissant ainsi intact le capital, mais fortifie, agrandit, augmente le capital, ce qui fait dire aux économistes bourgeois que le capital travaille, au même titre que le producteur et, qu'ainsi, l'intérêt n'est que la rétribution de son travail.

« On s'imagine, dit J.-B. Say, que le crédit multiplie les capitaux. Cette erreur, qui se trouve fréquemment reproduite dans une foule d'ouvrages, dont quelques-uns sont même écrits *ex-professo* sur l'Economie Politique, suppose une ignorance absolue de la nature et des fonctions des capitaux. Un capital est toujours une valeur très réelle et fixée dans une matière, car les produits immatériels ne sont pas susceptibles d'accumulation. Or, un produit matériel ne saurait être en deux endroits à la fois et servir à deux personnes en même temps. Les constructions, les machines, les provisions, les marchandises qui composent mon capital, peuvent en totalité être des valeurs que j'ai empruntées ; dans ce cas, j'exerce une industrie avec un capital qui ne m'appartient pas et que je loue ; mais, à coup sûr, ce capital que j'emploie n'est pas employé par un autre. Celui qui me le prête s'est interdit le pouvoir de le faire travailler ailleurs... »

Or, le capital : sol, machines, constructions, monnaies, ne travaille pas Nul ne fait donc travailler le capital. Le capital n'est qu'un instrument de travail. L'intérêt ne saurait donc représenter le « salaire » du capital — le producteur seul devant percevoir un salaire — mais seulement le loyer d'usage d'une matière, d'un outil approprié par qui ne s'en sert pas.

« La légitimité du fermage et du loyer, dit Ch. Gide, n'ont été attaquées que du jour où la légitimité de la propriété foncière et de la propriété des maisons ont été elles-mêmes mises en question. Mais, chose curieuse, la légitimité de l'intérêt a été vivement attaquée longtemps avant que l'on eut songé à contester la propriété individuelle des capitaux, longtemps même avant qu'il y eût des socialistes...

« Un sentiment si général doit avoir assurément une cause. Elle n'est pas difficile à découvrir.

« Dans le bail à ferme, on voit le revenu sortir de terre, en quelque sorte, sous forme de récoltes, et l'on sent bien que la rente payée au propriétaire n'est pas prise dans la poche du fermier. On comprend que celui-ci ne fait que restituer les produits de l'instrument producteur qui lui a été confié et que, comme il n'en restitue qu'une partie, il doit lui rester un profit.

« Dans le prêt, au contraire, on ne voit pas le revenu sortir, sous forme d'intérêt, du sac d'écus prêté : « Un « écu n'a jamais enfanté un autre écu », disait Aristote. L'intérêt ne peut donc sortir, pensait-on, que de la poche de l'emprunteur. »

Et c'est sur de telles logomachies qu'est basée toute l'Economie Politique. Comme si dans la production agricole, le sol était autre chose que le « patient » sur lequel s'exerce l'activité du cultivateur. Comme si le sol, par lui-même, sans le travail du paysan armé de sa charrue, sa bêche, etc., sans l'ensemencement de graines triées, améliorées par les hommes, pourrait produire quoi que ce soit susceptible de payer la rente du propriétaire.

Considérer le sol, au même titre que les constructions, les outils, les machines, les monnaies valeurs d'échange, c'est un non-sens sur lequel est érigée toute la vie sociale depuis que le premier fossé ou pieu servit à délimiter le droit de propriété du sol pour un ou plusieurs individus : premiers occupants ou premiers chefs.

C'est vraiment chose curieuse qu'on ait pu assimiler si longtemps le sol au capital, produit amassé par l'homme. Et c'est cette assimilation et l'appropriation individuelle qui s'ensuit qui a régi l'ordre économique des sociétés, jusqu'à nos jours.

L'appropriation individuelle du sol ne se justifie d'aucune façon, soit qu'on parle de droit du premier occupant (pourquoi pas du dernier ?), soit qu'on parle du droit de fait acquis (pourquoi pas de droit à des faits nouveaux ?). Quant au droit du plus fort, sophistiqué ou avoué, le mode d'appropriation du sol ne serait qu'une question de circonstances, la force étant, par définition, changement, mouvement.

Toute richesse, tout capital, est le produit de deux facteurs : le sol, agent passif, et le travail, agent actif. En dernière analyse, c'est du sol que vient toute production. Le sol étant propriété de quelques individus, les autres sont, nécessairement, privés de liberté, de vie, tant que les propriétaires ne leur louent pas le sol.

Mais les sociétés, en industrialisant leur production, vivent surtout du travail : sur les produits du sol. Les produits bruts, non ouvrés, sont un capital nécessaire, absolument indispensable, ainsi que les machines et outils qui serviront à les transformer. Quiconque ne possède pas de sol et ne peut en louer, est obligé pour vivre, de louer, le capital industriel sans quoi nul travail ne peut être. Le propriétaire de ce capital, comme le propriétaire foncier, loue à de très forts intérêts, toujours au maximum possible des circonstances.

Le locataire de tout capital, sous forme d'intérêts, prélève, sur les produits de son travail sur la matière, une part assez forte, qui va grossir le capital du propriétaire.

Il arrive presque toujours que le locataire d'un capital, qui paye intérêts au capitaliste, sous-loue les capitaux empruntés et fait payer au sous-locataire un nouvel intérêt, évidemment plus élevé que celui qu'il a payé lui-même. Des organismes excessivement puissants, les banques, sociétés de crédit, etc., se sont créés à l'effet de drainer les capitaux disponibles dont ils payeront intérêt, et de placer ces capitaux, à leur compte, percevant un intérêt supérieur, chez des non-possédants.

Aussi, des individus, qui ont un capital, ou qui empruntent un capital, au lieu de louer ou sous-louer à d'autres moyennant intérêts, préfèrent louer des hommes non-possédants, pour travailler sur leur capital-sol, ou sur les produits du sol. Gardant les produits nets, de cette association de leur capital et du travail des autres, pour eux et payant aux travailleurs un salaire qui veut être l'intérêt du capital-travail et qui est déterminé comme le taux de l'intérêt du capital, par la loi de l'offre et de la demande, ces producteurs capitalistes sont les maîtres réels des ouvriers qu'ils emploient.

Toutefois, les produits ainsi obtenus, ne peuvent être consommés par le capitaliste qui doit les échanger contre de la monnaie, c'est-à-dire, qui doit vendre ses produits aux consommateurs. Or, il y a concurrence, pour cette vente, entre les divers capitalistes vendeurs du même produit. Celui qui vend le meilleur marché est sûr de posséder tous les marchés. D'où nécessité d'avoir une production peu coûteuse. Nécessité de donner aux prolétaires l'intérêt le plus réduit pour leur capital-travail.

Obligé de travailler toujours plus, pour un salaire lui permettant à peine de se sustenter, le prolétaire réfléchit et se révolte. Il examine les bases de l'ordre social et découvre :

« L'intérêt général s'opposant à celui des individus est le produit d'une société basée sur l'antagonisme des intérêts, sur l'égoïsme étroit et injuste organisé et érigé en système social. Dans la société socialiste, l'intérêt général est la totalisation des intérêts de chacun. Dans notre société, le malheur des uns fait le bonheur des autres. La maladie fait vivre le médecin. La police ne

saurait exister sans le criminel. La lutte de tous contre tous crée un titre de légitimité relative à l'Etat chargé de veiller à ce que les hommes se dévorent entre eux selon les règles, les convenances et les lois. L'expropriation des moyens de production et la misère sont la condition préalable de l'industrie capitaliste. Il faut chasser l'artisan de son atelier, le paysan de son lopin de terre pour que l'industrie trouve « des bras ». Le « moraliste » anglais Bernard de Mandeville a prêché ouvertement la misère et l'ignorance du peuple dans le but d'assurer de la chair à exploitation au régime capitaliste. Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer toutes les contradictions dont vit et dont, certainement, mourra le régime capitaliste. » (Ch. Rappoport).

Puisque l'appropriation individuelle du sol et des instruments de travail, dresse constamment les individus les uns contre les autres ; puisque ce mode d'appropriation est cause des guerres, des grèves, des famines, de la misère psychologique et physiologique ; puisque l'intérêt de chacun est sans cesse contraire à celui de tous : abolissons la propriété individuelle du sol et des instruments de travail. Que le capital amassé par les générations qui nous ont précédés et que le sol soient la propriété de tous, l'immense réservoir où les producteurs viendront puiser la vie et la liberté.

Que l'individu, débarrassé du souci de payer l'intérêt ou de crever, laisse grandir en lui ses tendances à la sociabilité, à l'amitié, à l'amour, que ne terniront plus les vils calculs du tant pour cent.

Grandissant dans un milieu ainsi rénové, l'intérêt moral disparaissant avec l'intérêt matériel, l'homme apparaîtra sur la scène du monde nouveau, noble et moral (voir *Morale*) et il jettera un regard effaré sur l'histoire qui montrera ses ancêtres du XX^e^ siècle, lâches, vils, rampants, vénaux, agenouillés devant le veau d'or et les sacro-saints principes de l'Economie Politique. — A. LAPEYRE.

INTÉRÊT. L'intérêt, que l'on a défini la plus grosse somme possible de plaisir pendant le plus de temps possible, ne saurait se confondre avec l'insouciante moisson de joies que préconisa l'hédonisme. « Cueille le moment qui passe sans crainte des conséquences, sans préoccupation d'avenir », dit ce dernier; « repousse les plaisirs dangereux, accepte les douleurs fécondes », affirme le premier, soucieux du lendemain plus que du jour actuel. « Pourquoi assombrir le présent, puisque, maître de l'instant qui s'écoule, tu ne l'es plus de la minute qui suivra, reprend l'hédonisme : imite l'oiseau qui chante, les mois d'été, sans penser au sombre hiver. » Et l'intérêt de répondre : « Tu as la raison pour prévoir ; ce qui est naturel à l'animal stupide ne l'est pas à l'homme intelligent. Malgré son goût exquis, comment ne pas repousser le poison qui donne la mort ? comment ne pas accepter la médication pénible qui raffermit la santé ? » De ce désir d'accroître la somme totale de nos joies, par un judicieux calcul de la raison, naquit l'éthique utilitaire. Son histoire est jalonnée de quelques grands noms. Epicure conseille un choix, un tri entre les plaisirs ; s'il écarte les plaisirs en mouvement, ceux que procurent les passions orageuses, c'est en prévision de leurs résultats coutumiers ; s'il préfère les plaisirs en repos, la joie négative de ne point souffrir, c'est qu'ils ne comportent point de conséquences douloureuses. Et ce sage, qu'une tradition séculaire qualifie de dissolu, s'en tenait à la seule satisfaction des désirs naturels, repoussant tous les besoins artificiels, comme l'amour des richesses, des honneurs, etc. Parmi les croyants, qui volontiers l'injurient, combien admettraient qu'avec un pain d'orge et de l'eau ils puissent atteindre au bonheur parfait ; c'était le cas de ce singulier débauché. Par contre, il attachait un prix incalculable à l'amitié, source de joies saines et fécondes : prélude aux efforts des utilitaristes contemporains pour montrer qu'un accord nécessaire relie l'intérêt des individus à celui des collectivités. Hobbes, Lamettrie, Helvétius, d'Holbach, Volney placent également la suprême norme de l'activité humaine dans l'intérêt personnel. Bentham mérite qu'on examine ses idées ; il établit une arithmétique des plaisirs. Chaque joie doit être considérée à plusieurs points de vue : durée, intensité, pureté, conséquences, etc.; et l'on traduit en chiffres la valeur positive ou négative qui correspond à chacun d'eux. Une simple addition permet ensuite d'apprécier les plaisirs en eux-mêmes, comme aussi de les classer dans la hiérarchie constituée par leur ensemble. A la lumière d'un tel calcul, l'ivrognerie apparaît désastreuse et la tempérance excellente. Bentham insistait de plus sur l'étroite solidarité qui fait dépendre le bonheur de chacun du bonheur de tous : quand la ruche est prospère, chaque abeille s'en trouve mieux. Aussi veut-il que l'éducateur revienne souvent sur l'identité de l'intérêt individuel et de l'intérêt collectif ; dans l'espoir de faire naître ainsi, chez les enfants, des habitudes altruistes.

Stuart Mill introduit une autre distinction entre les **plaisirs**, celle de la **qualité** : plaisirs du corps et plaisirs de l'esprit, joies sensuelles et satisfactions morales ne peuvent être mises sur le même plan. Science et bonté sont supérieures infiniment aux sensations toujours grossières que procure le plus fin repas. « Mieux vaut être, déclare le philosophe, un homme malheureux qu'un pourceau bien repu, un Socrate mécontent qu'un imbécile satisfait. » Quant à la naissance des sentiments désintéressés, Stuart Mille l'explique par la loi, si importante dans son système, de l'association des idées. De bonne heure l'enfant s'aperçoit qu'il doit tenir compte de ses semblables ; adulte il comprendra mieux encore qu'il a besoin d'autrui. Pour s'éviter des ennuis, pour obtenir leurs bonnes grâces, il se montrera donc agréable avec ceux qui l'entourent ; puis il oubliera les conséquences et aimera les autres de façon désintéressée. Ainsi l'avare, en amassant de l'or, songe d'abord aux biens qu'il procure, avant de l'aimer pour lui-même. Spencer, à qui n'échappe pas la faiblesse des arguments de Stuart Mill, voit dans l'altruisme une acquisition non de l'individu mais de l'espèce ; acquisition que fortifie, de plus en plus, l'adaptation au milieu et que transmet l'hérédité. Au début de l'humanité régnait l'égoïsme pur, chacun ne songeait qu'à soi-même, indifférent au bonheur d'autrui. Mais les exigences de la vie en société, les répercussions fâcheuses que pouvaient avoir pour tous le malheur de quelques-uns, la solidarité dans les joies et les douleurs communes, conduisirent les individus à s'occuper de leurs semblables. Des habitudes, transmises héréditairement, ont surgi dans l'espèce : habitudes qui ne sont plus totalement égoïstes, puisqu'elles supposent une indéniable bienveillance pour nos compagnons humains, mais qui ne sont pas encore complètement désintéressées puisqu'elles ne vont pas jusqu'à l'oubli de soi. D'où une époque égo-altruiste, la nôtre ; dans un avenir sans doute bien lointain, l'égoïsme éliminé laissera maître le seul altruisme : ce sera l'âge d'or sur notre planète. Selon Spencer, l'égoïste, mal adapté à la vie sociale, doit en effet disparaître en vertu des lois générales de l'évolution. Ainsi s'achèverait l'identification entre l'intérêt des individus et celui des collectivités.

Malheureusement ce qui s'avère certain, dans nos sociétés, ce n'est pas l'accord de l'intérêt général avec l'intérêt particulier, mais leur opposition. Ce qu'on dénomme intérêt général n'est que l'intérêt des gouvernants, des riches, des prêtres, en un mot du groupe parasite qu'on appelle, en style académique, l'élite dirigeante. Contre lui le travailleur, l'homme libre, ne s'élèveront jamais avec trop d'énergie ; affublé d'ori-

peaux religieux, nationalistes, voire républicains, il sert de prétexte à l'exploitation du bétail humain. Mais, dans un monde harmonieusement disposé, où parasitisme et domination seraient choses inconnues, l'accord existerait entre le bien de tous et celui de chacun. Car les habitants de la terre ont des besoins communs, et l'identité d'origine comme de destinée finale crée entre eux des rapports de fraternité. A l'heure actuelle l'intérêt général se ramène, pour l'exploité, à la solidarité qui l'unit à ses compagnons de malheur. Des insuffisances, des erreurs nombreuses seraient à relever dans les éthiques utilitaires, mais elles mettent aussi en lumière d'incontestables vérités. Et ceux mêmes qui les critiquent âprement s'en inspirent parfois, tels ces chrétiens tout confits dans l'amour de Dieu, à les entendre, et que la crainte de l'enfer pousse seule en réalité. Ils colorent d'apparences désintéressées un servilisme mesquin ; leur dévouement, leurs sacrifices prétendus sont de simples marchés où ils gagneront cent pour un. Une éternité de bonheur, contre quelques jours de souffrance, le pire usurier peut s'en satisfaire ! Et risquer la rôtissoire infernale en désobéissant au curé ! Quant aux amateurs de métaphysique, qui vous offrent leurs principes transcendants à des sauces variées, ils doivent rendre leur *Bien Suprême* appétissant et désirable, pour que les clients mordent à l'appât. S'il n'apparaît sous l'aspect du bonheur, le bien laisse l'homme indifférent ; preuve du rôle joué par l'utile, même quand on prétend s'en passer.

Remarquons, par ailleurs, que l'intérêt devient une source d'erreurs innombrables, lorsqu'il s'agit de découvrir la vérité. On sait combien l'individu s'illusionne d'ordinaire sur lui-même, ne voyant que les qualités dans sa propre personne, alors qu'il observe surtout les défauts chez le voisin. Même aveuglément dans l'amour, sorte de métempsycose idéale qui opère la fusion de deux intérêts : les défauts se transforment en vertus, les vices en qualités. L'affection partie, force sera de reconnaître que la prude était acariâtre, que le bon garçon manquait d'énergie. Si la bourgeoisie, voltairienne il y a un siècle, fréquente les églises aujourd'hui, c'est qu'elle compte sur le prêtre pour défendre ses coffres-forts. Si les membres de l'Institut et les professeurs de Faculté sont si respecteux des dogmes chrétiens, c'est pour ménager la clientèle riche et se faire applaudir dans les salons mondains. Et la croyance à l'au-delà vient, pour une large part, du désir égoïste de ne mourir jamais. Que les animaux ou même les personnes indifférentes disparaissent totalement, chacun l'admettrait sans répugnance ; mais que leur cher moi cesse d'être, les dévotes les plus détachées du monde ne se résigneraient pas sans peine à le croire. Si Dieu résume nos ignorances, l'immortalité concrétise l'instinct de conservation. En politique, même exploitation des erreurs où conduit un intérêt mal compris ; avant le vote on promet des miracles à l'électeur médusé, après, mille excuses permettent d'expliquer pourquoi l'on n'a rien pu faire. Et des faveurs, des rubans, habilement distribués, suffisent à compléter la cuisine électorale. Mais le sage se défie des mensonges de l'intérêt, comme des illusions de l'amour-propre ; si pénible que puisse être la vérité à l'égard de lui-même, il l'accueille toujours en amie. — L. Barbedette.

Documents. — Hermann Usener : *Epicurea ;* Guyau : *La morale anglaise contemporaine ;* Stuart Mill : *L'Utilitarisme ;* H. Spencer : *Principes de morale*, etc.

INTÉRÊT GÉNÉRAL. Intérêt commun aux habitants d'une même localité, aux hommes vivant dans un même pays. Telle paraît être, de prime abord, la définition de l'intérêt général. Il importe cependant, avant tout, de s'assurer s'il y a bien, autour de nous, un intérêt ayant ce caractère, de se rendre compte si rien ne s'oppose, en réalité, à son existence. Cette recherche est d'autant plus nécessaire que des sociologues ont cru pouvoir édifier tout un système social, établir et répandre une doctrine dont l'intérêt général forme la base.

Voyons donc si, oui ou non, il y a autour de nous un intérêt général et s'il convient d'accepter ou de repousser cette conception, commune aujourd'hui aux démocrates bourgeois et ouvriers qui préconisent comme moyen d'évolution la collaboration des classes.

Certes, il est tout à fait évident que si tous les hommes qui habitent un même pays avaient un intérêt commun, c'est-à-dire collectif, ils s'entendraient facilement *sur la base même* de cet intérêt. Rien ne serait plus commode, pour eux, que de se doter d'un ordre social qui, interprétant cet intérêt, leur donnerait satisfaction. Il est non moins évident que nul antagonisme ne pourrait exister entre les individus et que, dans ces conditions, parler de classes serait une hérésie. Il n'y aurait bien, en vérité, qu'une seule classe sociale.

Rien ne s'opposerait donc à ce que le progrès s'accomplisse sans entrave dans tous les domaines et il est tout à fait certain que, l'évolution étant normale, ce serait une folie que de vouloir accélérer le rythme de ce progrès, mécaniquement et violemment, par des révolutions parfaitement inutiles.

Mais en est-il ainsi et, dans la négative, pourquoi en est-il autrement ?

Je déclare tout de suite qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir d'*intérêt général* en régime capitaliste. En fait, il y a deux catégories, deux portions opposées d' « intérêt général » (si, ainsi limité, je puis encore me servir de ce nom) et leur confrontation est la meilleure preuve de l'inexistence d'un intérêt véritablement général. Il y a, en effet, l'intérêt général *des possédants : des exploiteurs*, et celui *des non-possédants : des exploités.*

Entre ces deux formes d'intérêt général, dont l'une est bien la négation de l'autre, toute conciliation est impossible. Leur opposition est telle, qu'elle est constante, permanente, systématique. Elle ne prendra fin que par la disparition de l'intérêt général capitaliste, par l'abolition de la propriété privée, base du système social actuel.

La vie de chaque jour enseigne, avec une brutalité d'expression inouïe, qu'il n'y a réellement aucun intérêt commun, général, entre le patron et l'ouvrier, entre le commerçant et le consommateur, entre le propriétaire et le locataire, entre l'exploitant et l'usager, etc.

L'intérêt général du patron l'oblige à faire travailler le plus longtemps possible pour le salaire le moins élevé, sans se soucier des conditions d'hygiène. Il ne rétribue l'effort humain que d'une façon strictement minimum. Il n'est pas besoin de dire que l'intérêt de l'ouvrier est diamétralement opposé.

Il en est de même pour le commerçant, qui a intérêt à vendre le plus cher possible, sans se soucier de la condition sociale du consommateur et de ses moyens d'existence. Nul doute que, là encore, l'intérêt du consommateur soit en opposition avec celui du commerçant, surtout à notre époque, où le dernier prétend faire fortune en quelques années.

Qui oserait soutenir que le propriétaire — le plus avantagé de tous les rentiers, au moins actuellement, — ne cherche pas constamment à augmenter le prix de ses loyers, sans se préoccuper si le locataire, exploité par le patron, volé par le commerçant, peut réellement payer les prix de location qu'il veut imposer !

Qui pourrait affirmer que l'exploitant d'un service public à caractère de monopole de fait, comme les Compagnies de transport terrestres, maritimes ou fluviales, se préoccupe de l'intérêt des usagers, lorsqu'il établit ses tarifs ? Non, il n'a d'autre souci que de rétribuer le capital engagé par un intérêt élevé, d'amortir dans dix

ans, ou moins, le prix d'un matériel qui roulera ou servira vingt ou trente ans.

En ce qui concerne le caractère de la production elle-même, il n'y a aucun souci d'intérêt général chez ceux qui la dirigent. Le capitalisme industriel ne construit pas, ne fabrique pas pour satisfaire des besoins mais pour réaliser des profits. Il en est de même pour le commerçant, qui ne tend nullement à remplir un rôle utile, mais uniquement à faire fortune dans un minimum de temps.

La Bourse des Valeurs, celle de Commerce, qui devraient être les régulateurs des actions et des prix, qui devraient déterminer la valeur exacte d'une affaire quelconque ou le prix d'une denrée telle que le blé, par exemple, ne visent, au contraire, qu'à fixer arbitrairement, pour le seul profit de quelques-uns, le prix de celle-ci, la valeur de celle-là, sans tenir aucun compte du caractère de l'affaire, de l'abondance ou de la pénurie de la denrée.

Ces opérations, qu'on décore du nom de *spéculations*, mériteraient mieux le nom de *vols organisés*.

Boursiers de valeurs et boursiers de commerce n'ont rien de commun avec les travailleurs qui édifient ou assurent la marche des entreprises, ni avec les producteurs réels du blé.

Que dire des intermédiaires, possédants fictifs, qui brassent des millions et vivent comme des poux sur le corps social, sur le producteur et le consommateur ? Y a-t-il entre ceux-là et ceux-ci un intérêt commun ?

Enfin, pour en finir avec ces comparaisons, y a-t-il concordance d'intérêt entre les consommateurs et les mandataires aux Halles qui jettent au ruisseau d'excellentes marchandises plutôt que d'en diminuer le prix, alors que des milliers et des milliers de pauvres gens ne peuvent les acquérir parce que les cours sont trop élevés pour leur bourse ?

Lorsque, pour éviter, par l'abondance, l'avilissement des prix, les sociétés de pêcheries font rejeter, après une pêche trop fructueuse, des milliers de poissons capturés souvent, par les travailleurs de la mer, au péril de leur vie, lorsque — pour les mêmes raisons ou par suite de tarifs de transport prohibitifs — on laisse pourrir en tas, dans les régions de production, des denrées précieuses : pommes de terre, choux-fleurs, blé même, et que la masse des consommateurs est ainsi *privée* (pour la sauvegarde et l'entretien d'intérêts particuliers) des avantages des récoltes généreuses, « l'intérêt général » apparaît comme délibérément sacrifié...

Ces exemples suffisent, je crois, à démontrer qu'il n'y a pas, aujourd'hui, d'*intérêt général* et que, seuls, des individus placés sur le même plan social peuvent avoir et ont un intérêt commun. Et cependant, malgré tout ce que la vie démontre quotidiennement, les économistes bourgeois, qui ont charge d'âmes, affirment l'existence de l'intérêt général. Ils se gardent bien de le définir. Ils se contentent de le proclamer. C'est plus facile, mais beaucoup moins convaincant.

L'intérêt général ? il a sans doute existé lorsque l'homme naquit libre sur la terre libre, mais depuis...

Il est vrai qu'au début de l'humanité, la propriété individuelle était inconnue ; que, partout, l'homme était chez lui et l'égal de son semblable. A ce moment-là, il y avait des individus qui s'étaient groupés pour défendre leur existence contre les animaux et les éléments et assurer leur vie, mais il n'y avait pas de classes, pas de hiérarchie, pas de castes, pas de tyrans, pas de prêtres, pas de religions. Il y avait vraiment un intérêt général : celui de tous les associés socialement égaux, instinctivement unis.

Cet intérêt général cessa d'exister lorsque certains hommes : *les forts*, ceux qui furent choisis par leurs semblables pour les guider réussirent à tromper ceux-ci, à imposer leur domination, leur autorité, à leurs mandants, qui n'avaient pas su contrôleur leurs actes. L'autorité était née et avec elle la propriété.

Non contents de commander aux hommes les chefs voulurent — et c'était normal — posséder les choses. C'est ainsi qu'ils décrétèrent que telle ou telle étendue de terrain, enclose ou non, avec tout ce qu'elle contenait : *hommes, animaux, maisons, arbres, cours d'eau*, etc., etc., était leur propriété.

Pour faire fructifier cette étendue de terrain, pour en tirer revenu, les chefs, *devenus des maîtres*, exploitèrent leurs semblables ; pour la défendre contre les entreprises des autres chefs, aussi ambitieux et aussi peu scrupuleux qu'eux-mêmes, ils levèrent des bandes, puis des armées ; pour maintenir les esclaves et les soldats dans l'obéissance et l'humilité, ils inventèrent les religions et les morales. La ruse, sous le visage des prêtres, devint l'auxiliaire de la force.

S'il y eut un moment conflit entre la force et la ruse, entre les chefs et les prêtres, les uns et les autres, comme les capitalistes d'aujourd'hui, comprirent vite qu'ils devaient s'allier et non se combattre. Cette alliance persiste encore. Elle durera aussi longtemps que le capitalisme lui-même.

Puis, le temps a passé. Les chefs sont devenus des seigneurs, des rois, des empereurs. Ils possèdent des territoires immenses peuplés par des dizaines, des centaines de millions d'hommes qui leur obéissent et travaillent à leur enrichissement, à celui des privilégiés groupés autour du pouvoir.

Les polices assurent la sécurité intérieure des Etats : empires, royaumes ou républiques ; les armées sont toujours prêtes à en accroître l'étendue, à porter la civilisation chez les peuples « arriérés » ; les prêtres de toutes les religions enseignent l'obéissance et la résignation ; les juges frappent sans pitié, au nom de la morale, les iconoclastes, les révoltés, les rebelles, les conscients qui discutent le dogme et l'Ecriture, qui revendiquent leurs droits.

Plus tard, les trônes fléchiront, s'écrouleront. Sous la poussée des révoltes populaires les rois, les empereurs disparaîtront, pour faire place aux républiques ; les régimes absolus cèderont le pas aux démocraties, les privilèges passeront des mains du clergé et de la noblesse dans celles des mercantis, des industriels, des financiers ; le suffrage universel remplacera le vote censitaire. Les Parlements — même économiques — surgiront pour exprimer, soi-disant, la volonté populaire. Malgré tout cela, rien ne sera changé. Les castes et les classes subsisteront L'exploitation de l'homme par l'homme demeurera. Et il en sera ainsi aussi longtemps que la propriété individuelle, mère des Etats, existera.

On peut, certes, dire sans crainte d'erreur, que la situation générale des ouvriers et des paysans est supérieure à celle des esclaves antiques, grâce à leur action incessante, mais on peut affirmer, avec la même certitude, que les maîtres d'aujourd'hui : industriels et financiers, par le chômage, les bas salaires, les mauvais traitements, les logements insalubres imposés aux ouvriers et paysans, sont aussi odieux, aussi brutaux, aussi cupides, aussi vindicatifs que ceux des premiers âges qui avaient, au moins partiellement, l'ignorance pour excuse !

Telles sont les raisons historiques et de fait pour lesquelles il ne peut y avoir, il n'y a pas d'intérêt général. Elles suffisent largement pour me permettre de le nier, pour déclarer que tout le système auquel il a donné naissance n'est qu'une fiction.

Lorsque nous serons revenus au principe de l'égalité sociale, il sera logique de parler d'intérêt général. Pas avant ! Qu'on fasse disparaître les castes, les classes, la propriété, tout ce qui fait que les hommes sont encore des maîtres ou des esclaves ! Jusque-là l'intérêt général

ne cessera d'être un mythe et « la collaboration des classes » une duperie. — Pierre BESNARD.

INTERMÉDIAIRE adj. (du latin *intermedius ;* de *inter*, entre et *medius*, median). Dans son sens propre et étymologique, intermédiaire signifie : qui est entre deux, qui tient le milieu. Exemple : espace intermédiaire ; corps intermédiaire. « Il y a des idées dont la liaison ne peut être connue que par le secours d'un certain nombre d'idées intermédiaires. » (D'Alembert). Les terrains intermédiaires sont les terrains qui sont situés entre les roches des époques primitives et les couches de formation récente.

Le mot « intermédiaire » s'applique aussi aux personnes et aux collectivités humaines et, dans ce cas, il signifie : entremise, voie, canal, personne interposée. Exemple : « j'ai reçu votre lettre par l'intermédiaire de notre ami X. » La caste ecclésiastique se flatte d'établir des rapports, d'assurer les relations entre Dieu et ses créatures. « Il faut être bien infaillible ou bien hardi pour se prétendre intermédiaire entre Dieu et l'homme. » (Timoléon de Brissac). « La noblesse est un intermédiaire entre le roi et le peuple comme le chien de chasse est un intermédiaire entre le chasseur et les lièvres. » (Chamfort).

Le commerce sert d'intermédiaire entre la production et la consommation, et tous ceux qui basent leurs moyens d'existence sur l'achat et la vente d'un produit, d'une marchandise, d'une valeur quelconque sont des personnes interposées et par conséquent des intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs. Sous régime capitaliste, ainsi que sous tout régime basé sur le profit ou bénéfice, le nombre des intermédiaires est considérable. De l'acheteur en gros qui rafle sur le marché la totalité des produits, la race pullulante des intermédiaires, passant par l'acheteur de demi-gros, s'étend à l'acheteur au détail, et il n'est pas rare que, lorsqu'il est vendu, par le détaillant, au consommateur, le prix du produit ait doublé et même triplé. Tout un monde vit sur ce scandaleux trafic. (Voir *Commerce*). L'écart est toujours sensible, souvent fort élevé, parfois inavouable tant il est révoltant, entre le coût du produit à la source même : la production et le prix qu'il atteint à l'embouchure : la consommation. Plus grand est le nombre de mains par lesquelles passe la marchandise et plus considérable est cet écart, chaque main s'efforçant à prélever sur le produit en circulation un bénéfice aussi élevé que possible.

Longtemps, les économistes de l'Ecole de Manchester — dite Ecole libérale — ont déclaré que la libre concurrence a pour objet et doit avoir nécessairement pour résultat de freiner cette sorte de curée au gain, en opposant une barrière aux désirs de gain immodéré des intermédiaires : vendeurs en gros, demi-gros et détail. A l'origine, il en fut ainsi dans une assez large mesure, bien que, de tout temps, les négociants disposant de gros capitaux, pouvant passer des marchés avantageux et ayant un caractère périodique portant sur un laps de temps considérable, bénéficiant d'un long crédit, aient été en mesure (et ils ne se faisaient pas scrupule d'en profiter), de faire la loi, d'influencer le cours des marchandises et de vicier à leur gré la loi de l'offre et de la demande. Mais, de nos jours, la libre concurrence a perdu sa force régulatrice ; elle a cessé d'assigner aux bénéfices exagérés une limite considérée comme « honnête » et raisonnable. Les grandes maisons de commerce en gros ont créé des firmes importantes ; ces firmes ont renoncé à se faire concurrence entre elles ; elles ont trouvé plus avantageux de s'entendre. Celles-ci, s'associant, se sont groupées avec d'autres ; celles-là, se concertant, se sont liguées avec les entreprises rivales, tout en gardant la gestion respective de leurs intérêts. Toutes ont, ainsi, constitué de vastes consortiums. Par la force de leurs capitaux, ces consortiums ont monoplisé en fait les produits : blé, sucre, café, fer, houille, papier, caoutchouc, pétrole, acier, etc. Par la puissance de leur organisation bancaire, par l'étendue de leurs relations internationales, par la multiplicité de leurs filiales, succursales et comptoirs, ils sont parvenus à dominer le marché mondial et, devenu forcément tributaire de ces colossales entreprises, le trafic ne se ressent plus des effets tant prônés de la concurrence.

Il serait puéril d'escompter l'intervention de la loi, pour supprimer, voire enrayer un tel état de choses. D'une part, il est inhérent au développement du régime capitaliste marchant vers son apogée ; il est en rapport direct de ce développement et, pour l'empêcher, il faudrait briser les rouages mêmes du Capitalisme. D'autre part, la loi n'est et ne peut être que l'expression juridique de la puissance capitaliste ; les gouvernants et les parlementaires ne sont et ne peuvent être que des fondés de pouvoir ayant pour mission de veiller à la sauvegarde des intérêts de la finance cosmopolite et au maintien de ses privilèges. Enfin, la loi elle-même n'a pour but que d'exprimer la volonté des maîtres et de justifier, par des textes *ad hoc*, les déprédations, confiscations et vols dont les forces d'argent se rendent coupables, au détriment de la multitude de toutes langues et de toutes couleurs.

Seule, une révolution expropriant brutalement et sans indemnité la classe capitaliste et procédant à un état de choses entièrement nouveau, supprimera l'innombrable horde des intermédiaires.

Toutefois, il existe, d'ores et déjà, un moyen de contrecarrer peu ou prou les agissements des intermédiaires. Ce moyen, c'est le coopératisme de production et de consommation Diminuer le nombre des intermédiaires qui, sans participer à la production des marchandises, sans ajouter à la valeur de celle-ci une plus-value quelconque, vivent et s'enrichissent de la série d'opérations : achats et ventes dont ils sont les bénéficiaires, établir entre producteurs et consommateurs une sorte de ligne droite assurant la circulation directe des marchandises de producteurs à consommateurs, telle est la pensée qui a présidé à la formation des sociétés coopératives. Dans les pays, comme l'Angleterre, la Belgique et la Russie, la coopération est parvenue à une grande extension, le nombre des intermédiaires a proportionnellement diminué.

L'instauration d'une société libertaire supprimera automatiquement ces intermédiaires qui, bien que travaillant parfois autant et même plus que les producteurs, forment actuellement un organisme parasitaire. Reportant, alors, leur activité sur le travail créateur de richesses, cette foule d'intermédiaires allègera la tâche quotidienne des ouvriers et paysans avec lesquels ils se confondront. — Sébastien FAURE.

INTERNAT n. m. Le fait de vivre à l'intérieur d'un établissement : séminaire, couvent, collège, école, etc.

La question de l'internat pédagogique est importante et elle se rattache de beaucoup plus près qu'on le pourrait croire à la question sociale.

Dans le mode actuel d'éducation des enfants, l'internat est surtout appliqué dans la bourgeoisie : lycées, collèges, pensionnats. Les enfants des ouvriers et des paysans vont à l'école primaire où ils sont externes. Seule une petite minorité d'enfants déshérités : orphelins, enfants abandonnés, enfants condamnés par les tribunaux, sont élevés en collectivité dans des internats.

C'est donc avant tout la bourgeoisie qui s'est élevée contre l'internat que beaucoup d'auteurs ont considéré comme néfaste.

L'homme se souvient avec amertume de son enfance

cloîtrée entre les tristes murs d'un collège. La mauvaise nourriture, le dortoir où il gelait l'hiver ; le temps réglé à la minute du lever au coucher ; les récréations mêmes passées dans une cour étroite où souvent on se battait ; les promenades en rangs deux par deux sous l'œil d'un pion miteux et maussade.

Les vacances étaient accueillies avec allégresse. Les parents, enchantés de revoir leur enfant après des mois d'absence, le choyaient, le comblaient de friandises et de cadeaux. Puis on partait en voyage à la mer ou à la montagne. Les deux mois passaient féeriques et, après, c'était le triste retour vers le bahut détesté.

Je ne regrette pas mon enfance ; les jours
Du collège me sont un souvenir morose :
Pensums, devoirs, haricots et chlorose,
Et l'ennui qui suintait aux quatre coins des cours.
(Jean Richepin : *Les Blasphèmes.*)

Ce que l'internat comporte de mauvais tient à la société capitaliste elle-même. Le professeur fait un métier qui l'ennuie ; en général, loin d'aimer les enfants il les déteste, parce qu'il est obligé de les instruire pour vivre. Pour beaucoup d'entre eux, l'élève n'est qu'un numéro, et ils ne s'intéressent pas à son développement intellectuel. Les plus consciencieux prennent intérêt aux quelques élèves qui forment l'élite de la classe ; le reste est tenu, ou presque, pour inexistant.

Quant à la vie, elle est réglée par une administration pour laquelle les élèves ne sont qu'un mal nécessaire. Pour économiser on leur donne une mauvaise nourriture, on ne chauffe pas les dortoirs, on réduit la lumière. Les grands jardins que l'on montre aux parents pour les allécher sont interdits aux écoliers. On veut pouvoir ne pas les perdre de vue un seul instant, par crainte de la chute, du coup, de l'accident quelconque qui amènerait une « histoire » avec les parents.

Malgré la surveillance, les mœurs contre nature s'installent au dortoir, aux commodités. Les plus grands font à leurs cadets une éducation sexuelle de méthode déplorable. Les élèves des classes supérieures, pubères déjà, sont martyrisés par le besoin génital ; dans leurs nuits sans sommeil ils mordent leur traversin. Tous pratiquent l'onanisme ; quelques-uns deviennent pédérastes. Dans leurs rêves la femme (la fille du prolétariat, bien entendu) apparaît comme un gibier lubrique, et aux alentours du bachot c'est dans la chambre sordide d'une fille de trottoir qu'ils connaîtront l'amour pour la première fois.

Mais l'internat pourrait être tout autre qu'il n'est. Le lycée, bâti hors des villes, pourrait être aéré et gai. Les élèves, en dehors des heures d'étude, s'ébattraient aux jardins dans une liberté à peu près complète ; les dortoirs, inconfortables, pourraient être remplacés par de petites chambres pourvues du confort. Des éducateurs aimant la pédagogie, seraient des maîtres aimés et feraient l'éducation morale de leurs élèves.

Car, au point de vue de l'instruction, l'internat est bien supérieur à l'externat. La famille contredit le collège et lui est presque toujours inférieure. L'enfant apprend de ses parents à mépriser l'étude et à la considérer comme un bourrage fastidieux auquel il faut s'astreindre, seulement parce que la carrière dépend du succès aux examens.

On a reproché à l'externat de faire vivre l'enfant dans un milieu artificiel qui n'est pas la vie. Ce milieu, en réalité, est supérieur à la vie ; l'enfant y acquiert la foi au travail, à l'effort, au mérite. Il a bien le temps d'apprendre que toutes ces vertus ne sont que fausse monnaie et que ce qui fait réussir, c'est avant tout l'argent et l'intrigue.

L'internat scolaire, généralisé à tous les enfants, aurait pour avantage de les soustraire, dans une grande mesure, à l'influence familiale.

Si l'éducation familiale est mauvaise dans la bourgeoisie, où l'enfant apprend de très bonne heure que l'argent est tout dans la vie et qu'il faut être prêt à faire n'importe quoi pour en gagner, dans le prolétariat elle est bien pire.

L'enfant ouvrier et paysan a, dans sa famille, le spectacle de l'ignorance, de la brutalité, de la méchanceté. Il voit son père rentrer ivre et battre sa mère ; il assiste aux querelles avec les voisins ; il apprend à maltraiter les animaux. A la faveur des conversations il reçoit, pendant les années de l'enfance où le cerveau conserve indéfiniment les empreintes, tous les préjugés de son milieu social. Devenu adulte, il reproduira les parents, ce qui fait qu'il n'y a pas de progrès, ou plutôt que le progrès est très lent.

La société de l'avenir élèvera ses enfants dans des *internats*. Les classes auront disparu, et nos descendants assisteront à une transformation profonde des mentalités. La religion, si difficile à déraciner tant que l'enfant est élevé dans la famille, disparaîtra en quelques générations, lorsque la société assumera la charge de l'éducation.

On ne verra plus de brutes humaines sales, grossières et alcooliques. L'ouvrier de demain ressemblera, par son aspect extérieur, au bourgeois d'aujourd'hui, et, au point de vue mental, il n'en aura pas les défauts, l'hypocrisie, l'égoïsme farouche.

Enfin l'externat libèrera la femme du lourd fardeau de l'élevage des enfants qui la retient en esclavage pendant les meilleures années de son existence. — Doctoresse PELLETIER.

INTERNAT. Tous ceux dont l'adolescence — et une partie de la jeunesse, et l'enfance parfois dès six ans — a connu la longue théorie des études, des réfectoires, des « récréations », des classes et des dortoirs, les promenades alignées sous les ordres du « pion » et les rondes de bêtes en cage sous les galeries et les préaux des cours, et soupçonné, comme dit Mabilly,

« ...derrière la porte
La vie qui passe
Dans la rue qui s'essouffle.
Les grands espaces
Illimités...
Et le vent de la liberté
Qui souffle »,

toutes ces années hachées de régularité morne et tyrannique qui défilent sur l'écran du « pensionnaire » ; tous ceux qui ont ensuite — boursiers, étudiants pauvres — tournant la médaille aux faces conjuguées, ajouté leur nom à la liste des « Petit Chose » et des « Amédée Lobuse », qui sont allés, comme disait André Barre, « dans les cavernes de l'Université servir les salamandres », ceux-là ont acquis le triste privilège d'exercer contre l'internat de légitimes représailles. Ils ont tâté, sur le vif, la mise hors le mouvement des corps assoiffés de détente exubérante, touché les effets de la claustration physique et de l'isolement moral à l'âge des élans et des poussées expansives, senti les déformations qu'un régime scolaire anormal fait peser sur des générations cloîtrées pour de stériles travaux, vécu ou côtoyé les perversions qui, de la boîte congréganiste au lycée officiel, ont brisé l'évolution de plus d'un Sébastien Roch... Et ils se dressent en ennemis contre une institution qui perdure, semble-t-il, par l'absurdité chronique de ses méthodes et l'engrenage de ses vices.

Il est superflu de refaire ici — pédagogiquement — le procès de l'internat tel que le conçoit encore notre Université rétrograde. Il est une aggravation et comme le couronnement d'un système dont cette *Encyclopédie* précise en divers endroits la redoutable nocivité... Rappelons que, dès 1793, après avoir dispersé les Jésuites mais gardé la congrégation l'Université confie à l'inter-

nat quelque deux mille prisonniers. Elle ne pouvait que s'avancer davantage — la réaction aidant — dans une voie si en harmonie avec « la poussée centralisatrice et l'intervention de l'Etat ». Plus tard, sous l'Empire, les libéraux — de Laprade à Jules Simon — incorporeront la réforme de l'internat à une refonte de l'enseignement secondaire : soixante ans de République en ont si bien entretenu la vitalité que les esprits libres du temps, secourus par quelques praticiens sagaces de la puériculture et une poignée de patriotes inquiets pour « notre » recul en face des nations d'affaires, en sont encore à le dénoncer ! Que la bourgeoisie surtout subisse les atteintes d'un mal qui se répercute d'ailleurs en difficultés générales, d'accord, mais rien de ce qui peut délivrer les petits ne nous est étranger et nous traînons la peine solidaire des atteintes faites dans le monde à la liberté, et le bien de tous périclite quand est étranglée l'initiative dès les premiers pas juvéniles...

Il semblerait, à regarder l'internat tenace, que la source de la culture fût tarie chez nous si croulait la tradition d'encaserner l'enfance pour l'instruire. Et cela est vrai en un sens, car « nous continuons, comme l'observe Ed. Demolins dans son *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, à former des hommes pour une société qui est définitivement morte. » Dans nos « sociétés à formation communautaire, caractérisées par la tendance à s'appuyer non sur soi-même mais sur le groupe : famille, tribu, clan, pouvoirs publics », l'éducation demeure tournée vers le passé. Les autres, les « sociétés à formation particulariste », qui marquent la tendance au *self-control*, l'éducation cesse d'être une transposition dans le souvenir pour faire corps avec la vie pratique. Et ses produits, qu'animent l'audace et l'esprit d'entreprise, sont en train de conquérir allègrement le monde. Nos maîtres cependant continuent d'ignorer que la force d'un peuple est dans l'indépendance et l'initiative de ses unités. Et l'éducation, aggravée d'internat, ne cesse, sous leurs auspices, d'être un *bourrage* et un écrasement. « Au collège, en Angleterre, nous n'apprenons pas grand'chose, si ce n'est peut-être à nous conduire dans la vie. » Que diraient de l'aveu de ce jeune Anglais nos mentors universitaires dont tout l'idéal est de paralyser nos esprits — dans les enceintes où ils retiennent nos pauvres corps — sous le lourd fatras d'un savoir pratiquement sans objet...

L'internat ? « S'il n'existait pas, disait Georges Renard, d'abord les parents seraient condamnés à garder leurs enfants chez eux une partie de la journée et qui, pis est, à les élever. Monsieur et Madame seraient forcés d'avoir une vie de famille et de se respecter l'un l'autre... Monsieur devrait prendre sur les heureux moments qu'il coule en paix au café, au club, dans les coulisses. Madame ne pourrait plus suffire à la multitude de ses occupations, visites, bals, soirées, concerts, spectacles, conférences avec la couturière ou le tailleur pour dames. Quoi de plus triste ! quoi de plus peuple ! Avoir des enfants, passe encore ! Les nourrir, il le faut bien. Mais donner une part de son temps et de son cœur à leur éducation, c'est un luxe qui ne convient qu'aux pauvres. » On peut attaquer la famille, le milieu courant, souligner leurs tares et leur insuffisance, s'élever contre leurs réactions souvent pernicieuses, mais on n'empêchera pas que — face aux geôles où nous avons langui et qui ont comprimé notre essor — ils ne soient *la vie* et quelque chose de cette liberté que pleurent les oiselets tourneurs derrière les grilles de l'internat. A l'heure des rires, des jeux, des escapades à travers champs et bois, toute une jeunesse — dont je n'ai pas à connaître la *classe* sociale — végète entre les murs du cloître ou du collège, de l'orphelinat ou de la maison de redressement. O l'orphelinat, l'établissement de correction : les plus terribles visages d'un internat sous toutes ses faces exécré !...

Les bourgeoisies saxonnes, les Scandinaves ont depuis longtemps donné de l'air à leur progéniture. Les « pensions de famille » anglaises (dont certaines sont des types remarquablement modernes) ont des allures de grandes personnes émancipées près des « institutions » privées ou gouvernementales où nos Latins anémient « la promesse de leur gloire ». Regardez, par exemple, la Suisse ou l'Amérique. « Là aussi, l'enfant va au collège et il arrive, là aussi, que le collège est loin. Impossible de rentrer chaque soir. Que faire ? L'enfant va-t-il être parqué avec mille ou quinze cents autres dans un énorme et lugubre bâtiment ? Non, il change de foyer, voilà tout. Sa famille le confie à une autre famille... Et, le croiriez-vous, chez ces peuples-là, les gens préfèrent mille fois cette façon d'agir à ces grands internats qui sont l'honneur de notre pays. Mais les imiter, fi donc ! Voyez-vous la France prendre modèle sur un pays neuf, comme l'Amérique, ou sur un pays nain, comme la Suisse ? Emprunter à l'étranger, quelle humiliation ! » (G. Renard). Et l'internat continue à nous réduire et à nous avilir. Et la déchéance, et les stigmates du troupeau y trouvent leur compte...

Si l'internat — élargi, épuré, désencaserné, et tel que plus rien n'y survive du « bahut » de nos souvenirs — devient le milieu scolaire de l'avenir pour l'adolescence (car nous n'oserons plus, que diable, parler, au sens actuel, d'*école* pour l'enfant !) qu'il se rapproche le plus possible de ce noyau éducatif à la fois chaud, riche et fécond qu'est la *famille d'affinité*. Car nous ne ferions que soustraire l'enfant à la tyrannie du milieu domestique autoritaire, obtus et inharmonique, pour le rejeter dans la prison déprimante, étouffeuse de vie naissante si devaient s'y dérouler, dans une forme et un esprit voisin de l'internat d'aujourd'hui, les années de prime jeunesse, si lourdement, prématurément, exagérément studieuses .. — LANARQUE.

INTERNATIONAL adj. (du latin *inter*, entre, et de national). Chose qui s'accomplit entre nations. D'où : INTERNATIONALE (subst. fém.), association des travailleurs de tous les pays.

En la préconisant, les précurseurs socialistes furent au-dessus du mot propre pour arriver à une entente générale des peuples, surpassant les nationalités, et conçue en vue d'une révolution sociale universelle.

L'idée internationale fut surtout concrétisée par les premières associations d'ouvriers des différentes parties du monde, pour des revendications sociales.

En 1843, Mlle Flora Tristan proposait une société universelle. Dans un congrès à Londres, en 1847, Marx et Engels en jetaient les bases en disant : « *Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !* » En 1862, à Londres, des rapports s'établirent entre ouvriers anglais et français. En 1864, on discuta et arrêta le projet d'une fédération internationale. Le premier Congrès pour l'Association Internationale se tint à Genève en 1866 et des statuts furent adoptés.

Entre temps, en 1865, était fondée la *Fédération romande*, imbue des idées étatistes, radicales-socialistes, coopératistes et législatives Karl Marx en était le grand animateur très écouté. La maxime : *Affranchissement des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes* fut lancée.

Dans ce but, un deuxième Congrès a lieu à Lausanne en 1867. Cette même année se tient à Genève le Congrès pour la Paix et la Liberté. Bakounine y émet sa théorie de la destruction des Etats et de la libre Fédération des Communes.

En 1868, au troisième Congrès à Bruxelles, on déclare que tout doit appartenir à l'Etat régénéré et à la Collectivité : sol, sous-sol, chemins de fer, etc. Le même mois, à Berne, au second Congrès pour la Paix et la Liberté, la minorité s'en détache et constitue : l'*Alliance de la*

démocratie socialiste et déclare adhérer à l'*Internationale*. Son programme était :

1° Abolition des cultes ; substitution de la science à la foi ;

2° Egalisation politique, économique et sociale des individus des deux sexes ; abolition du droit d'héritage ; la terre, les instruments de travail, comme tout autre capital, devenant propriété collective de la société, ne pourront être utilisés que par les associations agricoles et industrielles ;

3° Egalité des moyens d'entretien, d'éducation et d'instruction pour les enfants des deux sexes ;

4° Repousser toute action politique n'ayant pas pour but immédiat et direct le triomphe de la cause des travailleurs ;

5° Union universelle des libres associations remplaçant les Etats actuels ;

6° La solidarité internationale des travailleurs substituée à cette rivalité des nations qu'on appelle patriotisme ;

7° Association universelle de toutes les associations locales par la liberté.

Parmi les membres élus au Comité directeur était Bakounine. En Italie, en Espagne, en France, des groupes se constituèrent de suite. Les sections de la Suisse romande forment une fédération... L'*Alliance* demande au Conseil général de Londres son admission dans l'*Internationale ;* l'admission est refusée. C'est alors que sur les instances de Bakounine, l'Alliance supprime ses bureaux nationaux et est admise tout en conservant son programme théorique, elle n'est plus qu'une section de l'*Internationale* avec son siège à Genève.

Au quatrième Congrès à Bâle, en 1869, les rapports sur l'abolition du droit d'héritage et sur l'organisation de la propriété collective, présentés par Bakounine et Robin, soutenus par Varlin, sont adoptés. K. Marx est mis en minorité par 32 voix, contre 19 et 17 abstentions. De là datent les premiers dénigrements de Marx contre Bakounine.

Au Congrès romand de la Chaux-de-Fonds, en 1870, on essaie de ne pas admettre la section de l'Alliance de la fédération romande ; la majorité est pour l'admission. C'est la scission, la minorité se retire.

Dans sa partialité, le Conseil général de Londres reconnaît à la minorité siégeant à Genève le titre de *Comité fédéral romand*, et, à la majorité siégeant à la Chaux-de-Fonds, la laisse libre d'un autre titre ; *Comité fédéral du Jura* fut adopté, puis *Fédération jurassienne*.

Bakounine voulait profiter de la guerre de 1870 pour tenter la révolution. A cet effet il lança un manifeste à toutes les sections de l'*Internationale*, provoquant un soulèvement à Lyon en septembre et un autre à Marseille le 31 octobre, prologues de la Commune de Paris et des insurrections de Lyon, Marseille et Narbonne les 18, 19, 20 mars 1871.

En novembre 1871, la Fédération Jurassienne tient le Congrès de ses sections à Sonvillier, les sections romandes y sont invitées. Dans les statuts qui sont établis on relève : 1° Que le Comité fédéral n'est investi d'aucune autorité, il est simplement un bureau de renseignements, de correspondance et de statistique ; 2° Les sections conservent leur autonomie absolue, toute latitude est laissée à celles qui veulent former entre elles des fédérations locales ou spéciales ; 3° Le Congrès annuel de la Fédération ne s'immisce en aucune façon dans l'administration intérieure des sections, etc., etc.

La scission n'est pas officielle mais se confirme en 1872 par les intrigues de K. Marx, qui fait décider la tenue du prochain Congrès à La Haye ; Bakounine ne peut s'y rendre sans traverser la France et l'Allemagne d'où il est expulsé par suite de ses condamnations.

Puis, c'est le Conseil général de l'Internationale qui est transféré à New-York. Marx craignait qu'en restant à Londres les réfugiés français de la Commune y prissent la haute-main.

Le socialisme international s'affirme autoritaire avec Karl Marx et libertaire avec Bakounine. L'Internationale est divisée en deux sans que le fait soit reconnu par un Congrès.

Chacun fait sa propagande. En 1873, à Genève, Congrès de la Fédération Jurassienne, suivi d'un Congrès général le 1er septembre, où sont représentées la Belgique, l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, la France, l'Amérique. On y décide la suppression du Conseil général.

Voici quelques extraits des nouveaux statuts de l'Internationale :

« L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

« Tous les individus adhérant à l'Internationale reconnaîtront comme devant être la base de leur conduite envers les autres hommes : *la vérité, la justice, la morale*.

« Les Fédérations et Sections conservent leur complète autonomie.

« La mission du Congrès annuel est de mettre en présence les aspirations des travailleurs des divers pays et de les harmoniser par la discussion. Les questions de principe ne pourront jamais être l'objet d'un vote. Les décisions du Congrès général ne seront exécutoires que pour les Fédérations qui les auront acceptées, etc. »

Les marxistes tiennent leur Congrès à Genève.

A Bruxelles, en 1874, c'est le Congrès des fédéralistes.

En 1876 à Berne a lieu le Congrès anti-autoritaire, sous le nom de huitième Congrès de l'Internationale dans lequel est votée la motion italienne ci-après : « La Fédération italienne croit que le *fait insurrectionnel*, destiné à affirmer par des actes les principes socialistes, est le moyen de propagande le plus efficace et le seul qui, sans tromper et corrompre les masses, puisse pénétrer jusque dans les couches sociales les plus profondes et attirer les forces vives de l'humanité dans la lutte que soutient l'Internationale. »

Il serait trop long d'énumérer ici tous les procès dont souffrit l'Internationale.

En 1877, le gouvernement italien dissout les fédérations et groupes de l'Internationale.

A Verviers se tient le neuvième Congrès. Kropotkine en fait partie.

En même temps a lieu à Gand un Congrès universel de l'Internationale où se rencontrent autoritaires et libertaires. La conciliation ne peut se faire, la division est de plus en plus évidente.

En 1878, au Congrès de la Fédération Jurassienne, Elisée Reclus développe un rapport d'où nous extrayons : « Nous sommes révolutionnaires parce que nous voulons la justice... Jamais un progrès, soit partiel, soit général, ne s'est accompli par simple évolution pacifique : il s'est toujours fait par une révolution soudaine. Si le travail de préparation se fait avec lenteur dans les esprits, la réalisation des idées a lieu brusquement... Et comment procéder à cette révolution ?... Commencerons-nous par abdiquer pour devenir libres ? Non, car nous sommes des anarchistes... qui n'ont personne pour maître et ne sont les maîtres de personne... En supprimant l'Etat, nous supprimons aussi toute morale officielle... Il n'y a de morale que dans la liberté..., etc... »

En 1879, à la réunion de la Fédération Jurassienne, les bases idéales de l'anarchie sont définies et sanctionnées en 1880 au Congrès de la Chaux-de-Fonds. Kropotkine y montre la nécessité de la propagande dans les campagnes.

Deux Congrès en 1881, l'un à Paris, l'autre à Londres. L'une des dernières réunions de la Fédération Jurassienne se tient à la Chaux-de-Fonds.

L'Internationale agonise sous le coup des différents procès, des expulsions et des interdictions de réunions dans presque tous les pays depuis 1869. Elle disparaît par le grand procès de Lyon en 1883, où 46 prévenus sont traduits en cour d'assises sous l'accusation d'internationalisme, ils sont condamnés à de nombreuses années de prison.

Tous les gouvernements ont senti que l'Internationale entamait leur vitalité. La société dissoute n'en existe pas moins dans les esprits, l'Idée fait son chemin malgré tous les obstacles.

En ce moment maints partis politiques se déclarent internationalistes, préconisant un vague socialisme à base étatiste. Les dirigeants les tolèrent parce qu'en fait leur action continue à s'exercer dans le cadre des patries dont ils ne répudient pas les frontières. Ils abusent les peuples sur le caractère « international » de leur action. Et chacun, à la *Société des Nations*, s'avère le protagoniste d'un nationalisme agissant et s'ingénie, perfidement, à conserver pour *son* pays le privilège des armements. Le système de ces partis n'est international et pacifiste que par habile phraséologie.

Le vrai internationaliste est celui qui ne se prête à aucun compromis national. Tel l'anarchiste qui dit que la Terre est sa patrie et que les frontières tracées par des conquêtes ou des ambitions financières n'existent pas pour lui, et qu'il n'acceptera pas d'être lié par elles.

Cet internationalisme, le seul logique, regarde comme frères les humains de toutes les couleurs. Pour lui, jaunes, noirs ou blancs ont un intérêt évident à l'entr'aide et ne peuvent, dans les haines, les hostilités et les guerres, que favoriser les tyrans et réduire leur part individuelle de bien-être et de joie. — L. Guérineau.

INTERNATIONALE SYNDICALE. Ce mot a déjà été traité dans les études consacrées à *Confédération générale du Travail* et *Association internationale des Travailleurs*.

Toute la vie de la Ire Internationale, toute son action ; toute l'activité de l'Internationale, tous les Congrès jusqu'au Congrès de Londres (1920), sont relatés dans ces deux études, auxquelles le lecteur doit absolument se reporter pour être exactement et complètement renseigné.

Il ne reste donc à examiner que l'action depuis 1920 et les Congrès suivants : Londres (1920), Gênes et Rome (1922), Vienne (1924), Paris (1927) pour la *Fédération Syndicale internationale ;* les Congrès de 1923, 1925 et 1928, à Moscou, pour l'*Internationale Syndicale rouge ;* le Congrès de Liége (1928) pour l'*Association internationale des Travailleurs*.

Fédération internationale syndicale d'Amsterdam. — Cette Internationale est, relativement, de constitution récente.

De même que de 1874, année de la disparition définitive de la *Ire Association Internationale*, après le Congrès de Bruxelles, jusqu'en 1895, au Congrès de Zurich, il n'y eut aucune action internationale coordonnée et organisée, il n'y eut, non plus, d'Internationale de 1896 à 1900, date de la constitution du *Secrétariat International*. Les Congrès de Stuttgart (1902), de Dublin (1903), Amsterdam (1905), Christiania (1907), Paris (1909), Budapesth (1911) et Zurich (1913) furent organisés par ce *Secrétariat International*.

La guerre vint mettre fin à l'existence de cet organisme. Les Centrales Nationales alliées (France, Angleterre, Belgique, Italie, auxquelles se joignirent l'Espagne et la Suisse, un peu plus tard) tinrent cependant, pendant la guerre, les Conférences de Londres (1915), Leeds (1916), Berne (1917), Berne encore en 1919.

C'est à cette dernière Conférence, à laquelle participèrent : l'Angleterre, la France, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la Hollande, la Norvège, la Suède, l'Espagne, que fut décidée la liquidation du *Secrétariat International* et la reconstitution de l'Internationale Syndicale.

L'Italie, absente, donna son acquiescement par lettre.

La Conférence se mit d'accord sur une *Charte internationale du Travail* que les représentants anglais, français et belges reçurent mission de défendre auprès de la Conférence de la Paix de Versailles (1919) et de faire insérer dans le Traité de Paix, dans la partie qu'on a appelée le Titre XIII.

La constitution de la *Fédération Syndicale Internationale* eut lieu au Congrès de juillet 1919, à Amsterdam.

Toutes les Centrales européennes, plus celle des Etats-Unis, y participèrent.

La F.S.I. décida, dès sa constitution, de participer à la *Conférence Internationale du Travail* de Washington pour l'application universelle de la journée de 8 heures.

La F.S.I., à son origine, groupa 24 Centrales et plus de 20 millions d'adhérents.

Elle eut pu *être une force absolument irrésistible*, si elle avait été une Internationale véritable, au lieu d'être une Association de nationalismes divisée en deux camps : *ex-Alliés* et *ex-Centraux*.

29 *Secrétariats internationaux professionnels*, groupant près de 17 millions d'ouvriers de toutes professions, sont immédiatement constitués.

La *Fédération Internationale Syndicale* représente donc, dès le début, la plus grande force mondiale qui ait jamais existé : si elle avait compris la situation générale et *osé agir*, elle eut imposé au monde une transformation sociale radicale. *Elle ne sut comprendre ni agir.*

Elle se contenta de s'occuper de haute stratégie diplomatique et, si son action en Autriche, en Espagne, voire même en Russie, en faveur des affamés, a eu des conséquences heureuses, il est, néanmoins hors de doute, qu'elle eût pu faire bien davantage, si elle avait été animée de *réels sentiments de classe* et non imbue d'*intérêt soi-disant général*.

La F.S.I. tint à Londres, en 1920, son deuxième Congrès. Il y fut question *des réparations, des nationalisations, de la nécessité de tenir une Conférence internationale des transports et du lancement d'un emprunt international pour la liquidation des réparations.*

Elle participa à la Conférence de Gênes (1922) à laquelle assista la *Russie soviétique* qui, pour la première fois, entrait dans le concert des puissances.

La F.S.I. tint une Conférence préalable au cours de laquelle elle adopta une résolution sur la reconstitution économique de l'Europe. Elle présenta cette résolution — qui fut rejetée — à la Conférence des Etats réunis à Gênes, laquelle devint, très rapidement, exclusivement politique et n'atteignit d'ailleurs aucun de ses buts.

Le Congrès de Rome qui se tint presque aussitôt la fin de la Conférence de Gênes, homologua la résolution prise par la F.S.I. à Gênes.

Il s'occupa aussi de l'action contre *la guerre, de l'organisation de cette action, il reprit l'organisation des relations entre les Secrétariats internationaux professionnels et de la Fédération Syndicale internationale ouvrière par la Conférence de Zurich en* 1913.

Le 3e Congrès eut lieu à Vienne (Autriche), du 2 au 7 juin 1924. C'est à ce Congrès que fut dressé le programme minimum de la F.S.I. qui comprend : *la défense de faire travailler les enfants au-dessous de 15 ans ; l'enseignement universel avec, dans tous les Etats, des bureaux d'orientation professionnelle ; les conditions générales de travail des adolescents, des femmes, des hommes ; l'hygiène et la sécurité ; le droit syndical et l'émigration ; les assurances, le placement, le contrôle ouvrier, le logement.*

La F.S.I. organisa en outre, en 1922, un Congrès mondial de la Paix qui se tint, en décembre, à La Haye. Tous les pays, y compris la Russie, y participèrent. La lutte contre la guerre y fut envisagée sur le plan démocratique et légalitaire. A aucun moment, il ne fut question d'organiser sérieusement la lutte efficace contre la guerre.

Le 4e Congrès de la F.S.I. se tint à Paris, en août 1927, au Grand-Palais, — cependant que celui de l'A.I.T. se tenait, lui, dans la forêt de Berlin, deux années auparavant.

Il s'occupa de la cuisine intérieure du Bureau. *Purcell, président,* dans son discours inaugural, attaqua brutalement Jouhaux et surtout Oudegeest. Pendant tout le Congrès ce ne fut qu'une lutte constante entre les *Trade-Unions britanniques* et le reste de la F.S.I.

Ce fut, en réalité, la lutte entre l'esprit d'unité international — plus fictif et tactique que réel et sincère, d'ailleurs créé par le Comité anglo-russe — et l'esprit de maintien du *statu quo,* nettement exprimé par Jouhaux, Sassenbach, Oudegeest et Mertens. Fimeney, l'âme du mouvement « unitaire », ne dit mot pendant tout le Congrès.

En conclusion, Oudegeest, mis en fort mauvaise posture par la délégation anglaise, dut se retirer. Le Congrès ne fit aucune besogne utile et toutes les questions furent renvoyées à l'étude du Conseil général.

Purcell fut écarté de la présidence, mais un autre Anglais, Hieks, le remplace

Telle est, brièvement relaté, l'activité de la Fédération Internationale Syndicale.

⁂

INTERNATIONALE SYNDICALE ROUGE. — L'*Internationale Syndicale Rouge,* née de la scission qui se produisit dans les années 19 et 20 dans presque toutes les Centrales de la F.S.I., tint son premier Congrès à Moscou, du 3 au 19 juillet 1921.

J'ai déjà exposé quel fut, à ce Congrès, le rôle de la délégation française.

Il importe qu'on sache que ce Congrès constitutif délibéra *« librement » ?* sous la surveillance des soldats rouges, baïonnette au canon.

Tout le travail des organisateurs syndicaux russes, auxquels s'étaient joints tous les leaders politiques : Lénine, Trotsky, Zinoview, Kamenew, etc., tendit à imposer aux délégués étrangers et plus spécialement : allemands, français, italiens et espagnols, une charte qui consacrait la domestication des Centrales nationales aux Partis politiques communistes et de l'Internationale Syndicale Rouge à l'Internationale Communiste.

Sur la proposition de *A. Rosmer* (France) et de *Tom Mann* (Angleterre), rapporteurs, le Congrès vota la résolution suivante :

« *Considérant que la lutte entre le capital et le travail dans tous les pays capitalistes a acquis, par suite de la guerre et de la crise mondiale, un caractère particulièrement tranchant, implacable et décisif ;*

« *Que dans le processus de cette lutte se dessine, devant les masses ouvrières, de jour en jour plus distinctement, la nécessité d'écarter la bourgeoisie de la production et, partant, du pouvoir politique ;*

« *Que ce résultat ne peut être atteint exclusivement que par l'établissement de la dictature du prolétariat et du régime communiste ;*

« *Que dans leur lutte pour la conservation de la dictature bourgeoise, toutes les couches capitalistes dominantes ont atteint déjà un degré considérable de concertation et d'unification de leurs organisations nationales et internationales, aussi bien politiques qu'économiques, que l'action offensive du prolétariat rencontre une force unie de la bourgeoisie ;*

« *Que la logique de la lutte de classes actuelle exige l'unification la plus complète des forces du prolétariat et de sa lutte révolutionnaire et détermine ainsi la nécessité* d'un contact étroit et d'une liaison organique *entre les diverses formes du mouvement ouvrier révolutionnaire,* avant tout entre l'Internationale communiste et l'Internationale syndicale Rouge des syndicats ; qu'il est aussi hautement désirable que tous les efforts soient dans le domaine national vers l'établissement de relations similaires entre les partis communistes et les syndicats rouges ;

« *Le Congrès décide,*

« 1) *Toutes les mesures doivent être prises pour le groupement le plus ferme des syndicats révolutionnaires dans une organisation de combat unifiée avec un centre dirigeant international unique :* l'Internationale Rouge des syndicats ouvriers ;

« 2) *Des liens aussi étroits que possible doivent être établis avec la IIIe Internationale communiste, avant-garde du mouvement ouvrier révolutionnaire dans le monde entier, basés sur la représentation réciproque au sein des organismes exécutifs, de délibérations communistes, etc.;*

« 3) Cette liaison doit avoir un caractère organique et technique ; elle devrait se manifester dans la préparation conjointe et la réalisation des actes révolutionnaires sur une échelle nationale aussi bien qu'internationale ;

« 4) *Le Congrès affirme la nécessité de tendre à l'unité des organisations syndicales révolutionnaires et à l'établissement d'une liaison réelle et étroite entre les syndicats ouvriers rouges et le parti communiste dans l'application des directives des deux Congrès.* »

Le vote de cette résolution fut le point de départ de la scission des forces syndicales centralistes et fédéralistes. Marx et Bakounine étaient à nouveau face à face. Ils le sont encore et n'ont pas fini de l'être.

Le Congrès fixa, selon son esprit bien entendu, *les tâches tactiques des syndicats* Il se prononça sur *la neutralité, l'indépendance des syndicats du socialisme, sur la politique de la Fédération syndicale d'Amsterdam, sur les méthodes de lutte, le programme d'action de l'I.S.R.* Il examina également *le contrôle ouvrier, les Comités d'usines et de fabriques* et détermina *l'organisation dans les différents pays.*

Enfin, il vota les statuts de l'I.S.R. dont le fameux article 11, ci-dessous indiqué, souleva tant de controverses :

« *Pour établir des liens solides entre l'I.S.R. et la IIIe Internationale communiste, le Conseil Central :*

« 1) *Envoie au Comité Exécutif de la IIIe Internationale trois représentants avec voix délibérative ;*

« 2) *Organise des séances communes avec le Comité Exécutif de la IIIe Internationale, pour la discussion des questions les plus importantes du mouvement ouvrier international et pour l'organisation d'actions communes ;*

« 3) *Quand la situation l'exige, il lance des proclamations d'accord avec l'Internationale communiste.* »

Cet article n'est, en somme, que la « codification » de l'esprit qui se dégage de la résolution Rosmer-Tom Mann qu'il exprime très clairement.

Les fédéralistes, à l'encontre de tant d'autres discutailleurs, se dressèrent contre l'ensemble des statuts. C'était logique. Leur opposition était donc totale. Elle le resta.

Le 2e Congrès, qui se tint également à Moscou, ne fit que renforcer la juste opposition à l'esprit de subordination de l'Internationale communiste sur les syndicats réduits au rôle passif d'agents d'exécution des ordres reçus par le canal des partis communistes dans chaque pays.

En effet, en dépit de la résolution votée à Saint-Etienne et présentée par le Bureau de la C.G.T.U., qui sauvegardait l'autonomie du syndicalisme, le 2e Congrès de l'I.S.R. vota, *avant l'adhésion de la C.G.T.U.*, une résolution présentée par le camarade Dogadow, secrétaire de la C.G.T. russe, et ainsi conçue :

« *Considérant :*

« 1°) *Que l'I.S.R. a pour tâche de grouper tous les ouvriers révolutionnaires dans le but d'une lutte commune contre le capital et pour l'instauration de la dictature prolétarienne ;*

« 2°) *Que ce but ne peut être atteint que si tous les lutteurs de la révolution sociale sont profondément pénétrés de l'esprit communiste ;*

« 3°) *Que la victoire même du communisme n'est possible que sur le plan international, ce qui suppose une liaison intime et une coordination d'action entre l'I.C. et l'I.R.S. ;*

« 4°) *Qu'il y a, parmi les ouvriers, des groupes à tendance syndicaliste révolutionnaire qui veulent sincèrement établir un front unique avec les communistes, tout en croyant que la représentation réciproque entre l'I.C. et l'I.S.R. établie par le Congrès de l'I.S.R. ne correspond pas aux traditions du mouvement de leur pays ;*

« 5°) *Que la C.G.T.U. française, qui représente ce point de vue, se prononce énergiquement pour la collaboration de l'I.C. et de l'I.S.R. et pour les mouvements communs dans toutes les actions offensives et défensives contre le capital ;*

« *Les délégations des syndicats de Russie, d'Allemagne, d'Italie, de Bulgarie, de Pologne et d'Espagne,* tout en se plaçant au point de vue de la nécessité absolue de donner le rôle directeur au Parti communiste dans chaque pays et à l'I.C. sur le plan international, *proposent néanmoins de tendre la main aux ouvriers révolutionnaires français et d'adopter les propositions de la C.G.T.U.* »

Cette résolution, qui est bien, en fait, la consécration de la subordination du mouvement économique à l'Internationale communiste, confirme purement et simplement la motion Rosmer-Tom Mann, votée par le premier Congrès.

Les soi-disant concessions qu'elle fait, dans le texte, à l'esprit syndicaliste révolutionnaire sont, en réalité, inexistantes.

Le vote de cette résolution aboutit, en France, à une deuxième scission et à la constitution d'une IIIe C.G.T., la C.G.T.S.R., qui a repris toute la doctrine du syndicalisme révolutionnaire, qui était celle de la C.G.T. d'avant-guerre.

Le 3e Congrès, qui se tint à Moscou, s'occupa surtout de la question *du front unique et de celle de l'Unité.*

Les thèses — toutes tactiques — édifiées au cours de ce Congrès ne reçurent jamais aucun commencement d'application. Il s'agissait, pour l'I.S.R., de bluffer et de faire croire aux ouvriers que Moscou désirait l'unité et que cette unité ne se réalisait pas parce que les autres Internationales ne le voulaient pas.

Peu après ce Congrès, qui mit au monde le fameux Comité anglo-russe qui devait amener les Trade-Unions dans le giron de l'I.S.R., la liquidation de l'I.S.R. et la rentrée des syndicats rouges à la F.S.I. d'Amsterdam fut envisagée.

Cette façon de voir était d'ailleurs partagée par une partie du Bureau politique de l'I.C. et, en particulier, par Tomsky, président de la C.G.T. russe et membre du Bureau politique de l'I.C.

Des efforts furent tentés, en France, par la C.G.T.U., et en Bulgarie par les syndicats autonomes sympathisants de l'I.S.R.

Toutes ces tentatives de *conquêtes du dedans* furent déjouées par les dirigeants d'Amsterdam.

Le 4e Congrès, qui eut lieu encore à Moscou, en 1928, se convainquit rapidement de la stérilité des efforts dans cette direction.

L'intérêt diplomatique du gouvernement russe n'exigeant pas, pour le moment, le sacrifice de l'I.S.R., le 4e Congrès changea brusquement de direction.

Alors que le 3e Congrès déclarait qu'il fallait 90 % de l'activité à la réalisation de l'unité, le 4e Congrès recommande, lui, de renforcer les Centrales existantes et d'en créer au besoin de nouvelles

En réalité, alors que le 3e Congrès avait pour plateforme essentielle *l'unité*, le 4e Congrès a choisi, pour principale plateforme, *l'aggravation de la scission.*

A l'heure où j'écris ces lignes, nous en sommes là.

Il est, toutefois, vraisemblable que la rentrée définitive dans le concert des nations de la Russie soviétique et son admission à la Société des Nations auront pour conséquence la *fusion de la F.S.I. d'Amsterdam et de l'I.S.R. de Moscou.* Quand et comment s'opérera cette jonction ? Nul ne le sait !

Tel est, à ce jour, le processus de la vie de l'Internationale russe qui ne compte, à l'exception des Centrales russe et française, que des fractions de mouvements.

Filiale et chose de l'I.C., elle est dirigée par un homme de paille qui n'agit que par ordre de l'Exécutif communiste.

Alors qu'elle eût pu grouper toutes les forces syndicalistes révolutionnaires du monde et faire figure, en face de la F.S.I. d'Amsterdam, elle ne fut qu'n organisme de division dont il faut souhaiter au plus tôt la disparition.

***

L'Association Internationale des Travailleurs. — Cette Internationale, qui est la continuation, sur le plan syndical, de la Ire Internationale, appelée elle aussi A.I.T., a été fondée en décembre 1922, à Berlin.

Je ne reviendrai, ni sur les deux Conférences préparatoires de 1921 et 1922, ni sur le Congrès constitutif, ni sur la Conférence d'Insbruck (1923) et le Congrès d'Amsterdam (1925).

Toutes ces manifestations de la IIe A.I.T. ont été exposées par le Secrétaire général, A. Souchy, lorsqu'il a fait son étude sur l'A.I.T. (Voir *Association Internationale des Travailleurs*).

Il ne me reste donc qu'à relater le Congrès qui s'est tenu à Liége en juillet 1918, et qui est le troisième de l'actuelle A.I.T.

Il consacra ses travaux aux questions suivantes : *Rationalisation, chômage et 6 heures, la guerre et le militarisme, la création d'un fonds de secours international, l'attitude de l'A.I.T. dans les luttes syndicales actuelles.*

Il condensa son point de vue sur toutes ces questions dans les résolutions ci-après, dont l'intérêt n'échappera à personne :

Résolution sur la Rationalisation

Le Congrès considère la rationalisation actuelle de l'économie capitaliste comme un résultat direct d'une nouvelle phase de développement du système capitaliste trouvant son expression dans la disparition du vieux capitalisme privé et son remplacement par le capitalisme collectif moderne. Cette nouvelle phase signifie pratiquement la disparition de la libre concurrence et l'instauration de la dictature économique, laquelle, par l'exclusion de toute concurrence économique, travaille consciemment à l'exploitation du monde d'après un système unique.

La rationalisation n'est qu'une conséquence de cette transformation nouvelle du monde capitaliste et ne personnifie dans ses méthodes que la concurrence brutale de la machine de chair et sang et de celle de fer et

d'acier, dont les résultats profitent uniquement au patronat. Pour les producteurs, par contre, cette nouvelle méthode signifie l'ensevelissement de leur santé physique et intellectuelle et la soumission sans conditions à un système d'esclavage industriel les contraignant à un état de chômage continuel et à un abaissement continu des conditions de vie.

Le Congrès, loin de voir dans cette nouvelle transformation de l'économie capitaliste une condition pour la réalisation du socialisme, voit dans les nouvelles méthodes une forme plus parfaite de l'exploitation des vastes masses de producteurs et des consommateurs, formes qui, dans le meilleur des cas, peuvent être considérées comme les prémices d'un capitalisme d'Etat futur, mais jamais comme les préparatifs nécessaires à l'avènement du socialisme.

Le Congrès est d'avis que le chemin vers le socialisme n'est pas déterminé par une ascension continuelle de la capacité de production, mais, en première ligne, mais d'abord, par une claire connaissance de l'état social et la ferme volonté d'activité socialiste constructive, trouvant leur expression dans les aspirations à la liberté et à la justice sociale. Le socialisme n'est pas seulement un problème économique, mais aussi un problème psychologique et culturel et, en ce sens, aspire à lier spirituellement les individus à son œuvre, en ce qu'il s'efforce de présenter le travail d'une façon complexe et attractive, — une aspiration qui ne sera jamais conciliable avec la rationalisation moderne. Non pas la centralisation des industries d'après les principes soi-disant spéciaux de l'économie nationale des différents peuples, mais décentralisation de l'ensemble de notre système de production, comme il l'est de plus en plus exigé par le développement de la technique moderne ; non pas une spécialisation de toutes les branches de productions poussées au paroxysme, mais unité du travail, union de l'agriculture et de l'industrie et une éducation complexe des individus pour le développement de leurs facultés intellectuelles et manuelles. C'est dans cette voie que se dirige le socialisme.

Le Congrès est d'avis que le nouveau développement du capitalisme, qui trouve son expression dans la formation de trusts et cartels nationaux et internationaux gigantesques, rend de plus en plus inoffensives les vieilles méthodes de la classe ouvrière, et que ce nouveau développement ne peut être envisagé qu'avec la formation d'organisations économiques révolutionnaires internationales qui viennent tout d'abord en question pour la défense des revendications des travailleurs au sein du système actuel et aussi pour la réalisation et la réorganisation pratique de la société dans l'esprit du socialisme. Ce n'est qu'inspiré par l'esprit du socialisme international que le mouvement ouvrier, que les travailleurs seront à même de préparer leur libération économique, politique et sociale, et de la réaliser pratiquement.

Le Congrès est d'avis que le socialisme libertaire est l'unique moyen de protéger l'humanité contre la chute d'un nouveau servage industriel, et que ce grand but final doit être la base de toutes les luttes quotidiennes pratiques qui nous incombent par la misère de l'heure.

Le Congrès voit dans la diminution de la journée de travail un des moyens les plus importants pour enrayer le chômage en masse, rendu chronique par le nouveau système, et ce de façon que toute augmentation de la production corresponde à une diminution de la journée de travail.

Le Congrès est d'avis que ce but ne peut être atteint que si les organisations économiques des ouvriers se décident à reconnaître à chaque travailleur le droit à la vie, conséquemment l'exercice d'une activité productive, et ce, de façon que, dans chaque arrêt de l'économie au sein du système actuel, il ne reste pas une partie des travailleurs dans les usines, alors que l'autre est jetée à la rue, comme ce fut le cas jusqu'à présent, mais que, par une diminution du temps de travail appropriée, tous les ouvriers continuent d'être employés. Avec une telle méthode, l'organisation recevrait pour les travailleurs une toute autre importance en tant que classe, et leurs sentiments de solidarité seraient renforcés d'une façon tout à fait insoupçonnée.

Le Congrès appelle tous les membres de l'A.I.T. à mener la propagande de ces idées parmi les masses et de contribuer ainsi à la réalisation prochaine du socialisme libertaire, et de mettre la lutte pour la journée de six heures en tête de ses actions immédiates.

Résolution sur les six heures

Le Congrès,

Constatant que les crises de chômage revêtent de plus en plus un caractère aigu et chronique, que le prolétariat est victime de ces crises dans tous les pays du monde ;

Déclare que les causes de chômage résident :

1° Dans le développement du machinisme ;

2° Dans l'accroissement continuel du nombre des travailleurs, accroissement constitué par l'emploi de plus en plus grand de la main-d'œuvre féminime et par la venue au travail industriel d'éléments qui, jusqu'alors, étaient employés aux travaux de la terre ;

3° Dans l'introduction de nouvelles méthodes de production dans l'industrie, méthodes qui ont pour effet d'augmenter considérablement la vitesse de production ;

4° Dans les bas salaires qui ne permettent pas aux salariés d'avoir un pouvoir d'achat suffisant à absorber la production.

Le Congrès constate que le perfectionnement et le développement du machinisme, qui auraient dû apporter un soulagement à la peine des travailleurs, n'ont, jusqu'à présent, servi que les intérêts des capitalistes ; tout en s'affirmant partisan convaincu du progrès sous toutes ses formes, le Congrès déclare qu'en aucun cas, il ne peut avoir pour rançon un renforcement de l'exploitation humaine.

En ce qui concerne les nouvelles méthodes de production, connues sous le nom de rationalisation, le Congrès, après avoir sérieusement étudié la question, dénonce cette forme de travail comme portant atteinte à la dignité humaine et comme étant un facteur considérable de chômage.

Le Congrès dénonce par-dessus tout la volonté du capitalisme de créer, dans tous les pays, une armée de chômeurs, constituant un réservoir de main-d'œuvre qu'il opposera aux travailleurs lorsque ceux-ci voudront entreprendre une lutte revendicative quelconque. Le chômage aurait ainsi pour effet de diviser la classe ouvrière, de diminuer d'autant sa combativité, de l'amener à délaisser les organisations révolutionnaires et de l'orienter de plus en plus vers les politiciens.

L'Association Internationale des Travailleurs, poursuivant un but diamétralement opposé, désire avant tout que chaque bras soit employé et que les travailleurs aient constamment plus de bien-être et de liberté et qu'ils prennent de plus en plus conscience de la nécessité de la lutte pour leur émancipation totale.

Le Congrès préconise de façon pressante, et pour porter remède à la douloureuse situation du prolétariat mondial, *la diminution des heures de travail, concrétisée par l'application de la journée de six heures.*

En conséquence,

Les organisations centrales nationales, réunies en Congrès international, s'engagent à mener dans leurs pays respectifs *une lutte intense en faveur de la journée de six heures et pour la suppression du travail aux*

pièces, à la tâche ou à la prime. Cette lutte devra être entreprise sans délai, la revendication des six heures devant passer au premier plan des revendications immédiates de toutes les Centrales adhérentes. Elle devra absorber une grosse partie de l'activité des organisations syndicales à tous les échelons.

Chaque organisation devra étudier sérieusement le problème, de façon à ce que les méthodes de propagande et d'action soient déterminées localement, nationalement et internationalement. Le Congrès préconise l'entreprise d'une quinzaine de propagande mondiale en faveur de la journée de six heures, quinzaine pendant laquelle les organisations devront consacrer la totalité de leur activité à faire connaître cette revendication et à la faire adopter par le prolétariat mondial.

Pour que tous les efforts soient bien coordonnés et portent le maximum de fruits, les organisations nationales devront adresser un rapport sur la situation de leurs pays et leurs possibilités de propagande au Secrétariat de l'A.I.T. et, lorsque celui-ci sera en possession de toute la documentation nécessaire, il indiquera la date où la quinzaine de propagande pourra être entreprise.

***

En préconisant la journée de six heures et en affirmant que le triomphe de cette revendication apportera plus de mieux-être aux travailleurs et placera le prolétariat mondial dans une situation plus favorable vis-à-vis du capitalisme international, le Congrès reste dans la tradition syndicaliste révolutionnaire. Il dénonce par avance à l'opinion des travailleurs du monde les individualités ou groupements qui, sous quelque prétexte que ce soit, consciemment ou inconsciemment, s'opposeraient en principe au triomphe de la revendication des six heures, car leur opposition ne pourrait que servir le capitalisme et être néfaste au prolétariat.

Le Congrès fait un appel pressant à tous les travailleurs du monde pour qu'ils apportent leurs efforts et leur collaboration active à la lutte qu'entreprend l'Association Internationale des Travailleurs, seule Internationale syndicale poursuivant *librement* son action d'émancipation totale ; l'instauration de la journée de six heures est une question de vie ou de mort pour le prolétariat. Groupé dans les organisations adhérentes à l'A.I.T., il prouvera au capitalisme sa volonté de vivre dignement et son désir ardent de liberté.

Vivent les six heures ! Vive l'A.I.T. !

La guerre et le militarisme

Le militarisme est le système de la violence étatiste monopolisée pour la défense et l'élargissement du domaine d'exploitation nationale (guerre de défense ou d'agression), pour la soumission de nouveaux domaines d'exploitation (guerre coloniale) et pour la répression des masses populaires révoltées (grèves, agitation, émeutes).

Dans tous les cas, il s'agit de la protection et de l'augmentation des profits des classes dominantes, c'est-à-dire de la classe ennemie du prolétariat

Le militarisme est le dernier et le plus puissant moyen de la bourgeoisie pour tenir la classe ouvrière sous sa dépendance et réprimer ses luttes pour la liberté.

Partout où, dans des luttes nationales ou de libération, un nouveau militarisme se forme (Russie, Chine), celui-ci se tourne toujours de nouveau contre les travailleurs eux-mêmes, parce que, d'après sa nature même, il n'est qu'un instrument de répression des masses dans l'intérêt d'une classe de privilégiés et doit être l'ennemi de toute liberté.

C'est donc la tâche primordiale de la classe ouvrière de combattre non seulement le militarisme capitaliste actuel, mais de supprimer le militarisme comme tel. Les meilleurs moyens de combattre le militarisme seront ceux qui sont le plus conformes à l'esprit antimilitariste.

Il s'agit tout d'abord de désagréger l'esprit du militarisme, de la discipline et de la soumission, par une propagande active, d'éduquer les soldats et de saper les bases des armées afin qu'elles perdent leur efficacité contre les travailleurs. Les armées de volontaires, les armées blanches, les armées fascistes, etc., doivent être boycottées déjà en temps de paix.

Les militaires se composant en majorité d'ouvriers, et, dans l'état actuel de la technique moderne de guerre, les armées étant absolument dépendantes de l'industrie de guerre, il est au pouvoir des travailleurs de paralyser toute action militariste par le refus de servir, grèves, sabotage et boycott, même si ces actions militaires sont entreprises par des troupes blanches.

La meilleure préparation d'une telle action de masses consiste déjà actuellement dans le refus individuel de servir et dans le refus du prolétariat organisé de fabriquer des armements.

Il s'agit avant tout d'empêcher l'éclatement d'une nouvelle guerre et, pour cela, de supprimer les principales causes de la guerre et du militarisme par une transformation économique de notre ordre social actuel (révolution sociale).

Le Congrès appelle donc toutes les organisations adhérentes de l'A.I.T. :

1° A propager le refus de fabriquer des matériaux de guerre d'une façon pratique, et ce dès maintenant ;

2° A convaincre les ouvriers des usines de guerre et d'entreprises pouvant être transformées en telles, qu'il est du devoir de la classe ouvrière de déclarer la grève à une menace de guerre, de s'emparer du matériel de guerre et de toutes les matières pouvant servir à en fabriquer ; de mettre les usines hors d'état de servir au capitalisme ;

3° Les organisations adhérentes devront former, partout où cela sera possible, des Comités de grève générale qui auront pour tâche d'étudier les moyens de s'emparer des usines de les défendre et de les détruire au cas où elles seraient susceptibles de retomber aux mains du capitalisme. Ils devront également étudier les moyens de s'emparer des points vitaux de l'organisation nationale : nœuds et voies de chemins de fer, mines, centrales électriques, postes et télégraphes, points de distribution d'eau, corps de santé et produits pharmaceutiques ; ils devront s'emparer d'otages pris dans le monde de la bourgeoisie, de la politique, du clergé et de la banque.

En un mot, ils devront tout mettre en œuvre pour transformer la grève générale insurrectionnelle en révolution triomphante.

Création d'un fonds international de solidarité

La solidarité est, nationalement aussi bien qu'internationalement, un des moyens les plus efficaces et les plus reconnus par le prolétariat révolutionnaire. Dans tous les pays règne aujourd'hui une pression matérielle et économique terrible sur les grandes masses de travailleurs — pression qui devient plus féroce encore sur la vie politique également dans les pays de dictature. Si le prolétariat international veut traverser sans trop de pertes la crise qui sévit actuellement et qui empêche le renforcement du mouvement progressif ; s'il veut garder intactes — tout au moins dans leurs formes les plus primitives — ses organisations de combat, il est indispensable que le lien qui unit le prolétariat de tous les pays soit internationalement noué et que l'appui mutuel soit largement réalisé.

.....

La nécessité d'un tel lien international est d'autant plus frappante qu'il existe, dans la plupart des pays,

des fonds de secours ou des organisations de solidarité ou d'entr'aide et que, de tous côtés, le désir est exprimé de voir toutes ces organisations unies internationalement.

.....

L'idée d'une Union Internationale de Solidarité doit servir à vivifier et à renforcer la solidarité internationale. L'initiative solidaire sur les lieux sera renforcée par le lien international. Aucune atteinte à l'indépendance totale ne doit être tentée ; la collaboration internationale donnera, au contraire, la possibilité d'une activité plus énergique dans tous les pays, de façon à pouvoir, dans les cas d'extrême urgence, apporter l'aide immédiate à ceux qui en ont besoin.

Règlement de l'Union Internationale de Solidarité

1° Le 3e Congrès de l'A.I.T. considère désirable et nécessaire la collaboration, au sein de l'A.I.T., des fonds de solidarité déjà existants, ainsi que des Comités ou organisations similaires d'entr'aide révolutionnaire. Dans les pays où il n'existe pas encore de Comités d'entr'aide ou de secours aux emprisonnés au sein du prolétariat révolutionnaire organisé, il est du devoir de la Centrale syndicale révolutionnaire d'en créer une. A cet effet, le Congrès propose le mode suivant :

2° Partout où il n'existe pas encore de tel organisme, mais où existent des possibilités dans cette direction, des Comités ou Groupes se créent avec le but d'aider matériellement et moralement les victimes de la lutte de classes. Cette aide peut, suivant les cas, prendre la forme d'aide juridique, pécuniaire ou autre que la situation peut exiger ;

3° Les groupes ainsi formés ou déjà existants seront complètement autonomes, c'est-à-dire qu'ils auront le droit de s'administrer eux-mêmes et de déterminer de quelle façon ils doivent recueillir les sommes destinées à la solidarité. Ils s'engagent seulement à verser une cotisation régulière à l'Union Internationale de Solidarité ;

4° Cette cotisation sera fixée au prorata des membres de l'organisation de solidarité nationale et après entente entre le Bureau de l'Union Internationale de Solidarité et l'organisation intéressée ;

5° Dans des cas spéciaux, les Unions nationales, aussi bien que l'Union Internationale, peuvent lancer des appels pour des fonds spécifiques. Les secours seront répartis par le Bureau de l'U.I.S. qui rendra compte de son activité aux Unions nationales de solidarité. Ces Unions deviennent, par le fait même, section de l'A.I.T.;

6° L'Union Internationale de Solidarité doit immédiatement transmettre les sommes reçues par elle à titre de solidarité internationale ;

7° Les Unions présentent leur rapport trimestriel à l'U.I.S. Ces rapports sont publiés par les soins de cette dernière ;

8° Des rapports immédiats doivent être présentés quand il s'agit d'événements de grande importance, de procès et tentatives réactionnaires. Des rapports fréquents doivent être envoyés dans les cas où les événements sont de longue haleine ;

9° La solidarité internationale est effectuée :

a) Dans tous les cas où cette solidarité n'est pas effectuée par l'organisation du pays ;

b) Dans les cas d'arrestations et de persécutions en masse ;

c) Aux emprisonnés, déportés, et à leurs familles, dans les pays où règne la dictature (Italie, Russie, Chili, Cuba, etc.) ;

d) Aux émigrés politiques à l'étranger ;

e) Aux familles et enfants de ceux qui sont devenus les victimes de la lutte de classes ;

10° L'Union Internationale de Solidarité publie tous les six mois un rapport sur son activité.

Résolution sur l'attitude de l'A.I.T. dans les luttes syndicales actuelles

Considérant que les puissances dominantes et le capitalisme accaparent toutes les conquêtes faites dans le domaine économique, technique et scientifique, pour asseoir et développer plus fortement leur domination sur la classe opprimée ;

Que le capitalisme, par sa faculté d'adaptation, a réussi, à travers les grands troubles politiques qui suivirent la guerre mondiale ou les crises économiques qui furent les suites de l'inflation dans beaucoup de pays, ou encore par la rationalisation dans presque tous les pays, non seulement à s'affirmer, mais aussi à se consolider ;

Que le patronat défend ses positions, non seulement dans les limites de soi-disant patries, mais tente aussi, par des trusts et cartels internationaux, d'instituer l'exploitation du prolétariat et de lui donner un caractère fort et permanent ;

Que, par contre, le mouvement ouvrier, sous la conduite des partis politiques et des organisations réformistes fidèles à l'Etat et pactisant avec lui, n'a aucunement su utiliser la situation favorable qui s'est offerte dans les différents pays durant ces dernières années pour la conquête du pouvoir économique, ou même seulement pour l'amélioration de la situation économique et politique de la classe ouvrière ;

Le Congrès tient pour absolument nécessaire que le mouvement ouvrier ne soit pas non plus si dogmatique, mais s'avance parallèlement au développement du progrès et mette ses méthodes de lutte en accord avec les exigences du moment, c'est-à-dire qu'il doit être souple et avoir des facultés, des capacités de transformation et d'adaptation où il ne faut pas oublier les aspirations de liberté et de dignité humaines pour le prolétariat, ni de prendre égard au fédéralisme et à l'autonomie de ses organisations, contribuant à la réaliser.

Le Congrès attire l'attention de tous les pays sur la politique des réformistes et de l'aile étatiste du mouvement ouvrier, par lesquelles le prolétariat est détourné vers le soi-disant état socialiste par la voie des lois sociales, politique aboutissant à cacher complètement les buts de l'émancipation totale de la classe ouvrière, à enchaîner d'une façon durable le prolétariat aux formes d'économie de profits de l'Etat capitaliste et les éloignant de plus en plus de la révolution sociale.

Cette législation de lois sociales ne se borne pas à un pays, mais s'étend de plus en plus à tous les pays et trouve sa confirmation et son renforcement dans l'activité du Bureau International du Travail de Genève. Les quelques améliorations préconisées par les décisions du B.I.T. et leur confirmation par des mesures gouvernementales pour certaines catégories d'ouvriers ne sont pas comparables aux dommages à réparer qui furent causés moralement au sein du prolétariat et l'étouffement de l'esprit révolutionnaire, qui était l'héritage le plus précieux des révolutions passées et appartient aux richesses les plus sacrées de la classe opprimée.

Si louables que soient les aspirations d'obtenir un relèvement égal de la situation de la classe ouvrière dans tous les pays — comme par exemple l'instauration de l'unification de la durée de la journée de travail ou l'unification des salaires pour le prolétariat mondial — aspirations approuvées et soutenues par l'A.I.T., on ne doit pas, d'autre part, manquer de faire remarquer que l'atteinte de ces buts par la voie de lois sociales nationales et internationales est la dernière à employer pour y parvenir, car cette législation ne peut être que le refuge d'un mouvement ouvrier affaibli ou

spirituellement dévoyé, les puissances dominantes ne se soumettant qu'à l'expression de puissance obtenue par les actions de la classe ouvrière elle-même et non par des pétitions de chefs, comme cela fut clairement démontré par l'attitude du gouvernement anglais contre la ratification du traité de Washington sur la journée de huit heures au B.I.T. C'est pourquoi on doit appuyer sur le fait que les plus petites améliorations sanctionnées par le traité de Washington ou la formation du B.I.T., ne sont dues qu'à une époque révolutionnaire, au cours de laquelle les puissances dominantes, par crainte d'actions révolutionnaires, accordèrent aux masses quelques concessions insignifiantes afin de les calmer et de diminuer leur force d'attaque.

Le troisième Congrès de l'A.I.T. recommande donc à la classe ouvrière de se détourner de la voie d'entente avec les puissances capitalistes et étatistes, et, en accord avec cette méthode, d'œuvrer au rappel de leurs représentants de toutes les institutions étatistes ou législatives, comme les Comités de fixation des tarifs, les Commissions étatistes d'arbitrage, les Bureaux nationaux et internationaux du Travail.

Dans sa condamnation de la collaboration du mouvement ouvrier avec les classes dominantes, le Congrès ne veut pas manquer d'attirer l'attention sur les aspirations du mouvement syndical réformiste aboutissant à pénétrer aussi dans les trusts et cartels internationaux créés ces derniers temps, par l'envoi de délégués. En dehors de ce que le capitalisme international rejette à l'heure actuelle une telle prétention, celle-ci sst à rejeter en tout cas du point de vue du mouvement ouvrier révolutionnaire, car elle n'est propre qu'à activer le fusionnement du mouvement ouvrier avec le capitalisme. Loin d'exercer de cette façon un contrôle efficace sur le fonctionnement de l'économie capitaliste, comme on l'a pu constater avec les Conseils d'usines, une telle représentation serait le dernier coup pour l'idéal du mouvement ouvrier socialiste libertaire, en ce que cela lui enlèverait tous ses propres buts. La lutte contre les trusts et cartels internationaux ne peut être menée que par des voies révolutionnaires, par exemple des grèves et boycotts internationaux sur la plus grande échelle possible, des actions qui, comme le prouve par exemple la défaite des mineurs anglais, doivent être à l'avenir internationales, que ce soit par des déclarations de grèves internationales d'une industrie par tous les travailleurs de cette industrie dans tous les pays ou par des actions de boycotts internationaux.

Le mouvement ouvrier révolutionnaire ne doit en aucun cas manquer, dans le domaine d'organisation, en rassemblant des chiffres et des dates s'étendant sur tous les domaines de la vie économique et la situation des travailleurs dans le processus de la production et de la consommation — tâche qui devrait être organisée dans chaque industrie par les Fédérations respectives d'industries — de se préparer pour sa grande œuvre : la prise en mains de la production et de la consommation qui, après la prise de la terre et des fabriques et moyens de production, doivent être réalisés effectivement et considérés comme les buts du mouvement ouvrier révolutionnaire.

Résolution de clôture

Ayant terminé ses travaux, le troisième Congrès de l'Association Internationale des Travailleurs adresse son salut aux Travailleurs du Monde.

Malgré les difficultés rencontrées, l'A.I.T. a maintenu haut et ferme le drapeau du syndicalisme révolutionnaire. Au cours des débats, le Congrès a pu constater que la répression frappait de plus en plus les militants des organisations de l'A.I.T. Il adresse son salut fraternel à toutes les victimes et déclare que, si cette répression l'émeut à la pensée de ceux qui tombent dans la lutte, elle le remplit cependant de fierté, car elle prouve que nous sommes restés dans la voie révolutionnaire.

Avec le souci constant d'apporter toujours plus de bien-être et de liberté aux travailleurs, le Congrès a examiné les grands problèmes économiques et sociaux et s'est efforcé de trouver une solution favorable au prolétariat.

Le Congrès attire, à nouveau et avec force, l'attention des travailleurs sur la revendication de la journée de six heures, seul remède au chômage mondial et moyen de défense contre la rationalisation capitaliste.

Préoccupé avant tout de donner une impulsion et un but révolutionnaire au mouvement des masses exploitées, le Congrès a examiné largement la question antimilitariste et l'a placée sur un terrain concret et pratique.

Désireux que toutes les victimes du fascisme blanc ou rouge et de la réaction soient secourues rapidement, le Congrès a créé l'organisme international de Solidarité, qui assurera une aide sérieuse aux camarades frappés dans l'action.

Il appartient donc maintenant aux travailleurs d'entrer résolument dans le chemin tracé par le Congrès et de mettre tout en œuvre pour que les résolutions prises entrent dans le domaine des faits.

Mais le Congrès tient à rappeler aux travailleurs que ces tâches, dont l'accomplissement est nécessaire, ne sont qu'une faible partie de celles que le prolétariat doit mener à bien.

Le prolétariat doit, en effet, se souvenir constamment que sa libération ne sera possible qu'avec la disparition de l'ordre social existant et que lorsqu'il aura conquis les moyens de production, de répartition et d'échange, il pourra alors instaurer le véritable socialisme, permettant à l'individu de s'épanouir librement.

Inspiré par les principes fondamentaux de l'A.I.T. et instruit par les événements sociaux de ces dernières années, le Congrès déclare que ce stade de liberté ne pourra être atteint que si les travailleurs poursuivent librement leur action, s'ils rejettent toute tutelle politique et repoussent la collaboration des classes, chère aux réformistes ; il leur faudra, en outre, entrer de plus en plus dans les voies pratiques tracées par l'A.I.T.

Leur action sera d'autant plus puissante qu'ils seront unis idéalement et effectivement sur la base des principes ci-dessus, c'est-à-dire dans l'Association Internationale des Travailleurs.

Le Congrès lance donc un appel vibrant aux exploités du monde et leur demande de venir se grouper dans le sein de l'A.I.T., afin de hâter l'heure des réalisations pratiques et d'achever l'œuvre révolutionnaire libératrice.

Certain que cet appel sera entendu et que les Centrales adhérentes mettront tout en œuvre pour réaliser le programme établi, le Congrès se sépare aux cris de : Vive l'Association Internationale des Travailleurs ! Vive la Révolution mondiale ! »

⁂

Ce dernier document situe d'une façon suffisamment claire la deuxième A.I.T. pour qu'aucun doute ne subsiste sur sa doctrine et les buts qu'elle se propose d'atteindre. Elle est, comme la première, *révolutionnaire et fédéraliste ; elle entend ainsi que le syndicalisme, dans le cadre national et international, soit complètement indépendant et maître de son action.*

Il apparaît donc très clairement que nous nous trouvons en présence de trois Internationales syndicales présentant les caractéristiques suivantes :

1°) *La F.S.I. d'Amsterdam, qui groupe les éléments social-réformistes et de collaboration de classes ;*

2°) *L'I.R.S. de Moscou, qui groupe les forces social-*

démocrates, de tendance communiste, qui sont partisans de la dictature prolétarienne et de la subordination du syndicalisme par les forces politiques communistes ;

3°) *L'A.I.T. de Berlin, qui groupe les forces syndicalistes révolutionnaires et fédéralistes qui assignent au syndicalisme son rôle de force révolutionnaire essentielle et défendent son indépendance et son autonomie.*

Comme je l'ai déjà dit, au cours de cette étude, les deux premières Internationales, parties d'une base identique, issues d'un même arbre généalogique, fusionneront vraisemblablement, lorsque le pouvoir dit prolétarien — et non la révolution — sera stabilisé en Russie sur le plan démocratique.

La nouvelle Internationale ainsi constituée renfermera alors toutes les forces *social-démocrates et de collaboration de classes du monde.* Elle sera l'Internationale du nombre et de l'impuissance, à moins qu'elle ne soit en définitive — et c'est ce qui est le plus probable — l'artisan principal de la restauration du capitalisme dans tous les pays

La seconde, l'*Association Internationale des Travailleurs*, sera formée par toutes les forces syndicalistes révolutionnaires, et si l'Italie, l'Espagne, le Portugal parviennent à se libérer du fascisme, elle ne tardera à devenir redoutable et à jouer un très grand rôle.

En tout cas, quoi qu'il en soit, elle est le seul espoir mondial des travailleurs. *C'est entre elle et le capitalisme universel, soutenu par la F.S.I. d'Amsterdam, renforcée de l'I.S.R., que se livrera la lutte suprême du Travail et du Capital.*

Tel est, résumé aussi brièvement et aussi exactement que possible, l'exposé de la vie, de l'activité, des tendances et de l'action des *trois Internationales syndicales* actuellement existantes.

En le rapprochant des autres études citées au cours de cet exposé, il sera facile au lecteur de se renseigner sur toute l'organisation et les luttes internationales des travailleurs. — Pierre BESNARD.

INTERNATIONALISME n. m. L'internationalisme est l'ensemble des doctrines et des mouvements favorisant le rapprochement politique, moral et économique des peuples, et préconisant l'établissement, entre les nations, d'un régime de solidarité organisée.

L'internationalisme est le contraire du nationalisme, mais non du patriotisme. Beaucoup d'internationalistes se défendent d'être cosmopolites ou antipatriotes.

Nous lisons dans *Les Juifs d'aujourd'hui*, de E. Eberlin : « Pendant longtemps, le principe de l'internationalisme a été confondu avec celui du cosmopolitisme ; sans parler d'adversaires, ses partisans mêmes soulignaient son opposition au nationalisme, sans insister sur son opposition au cosmopolitisme. Cependant, par l'essence même de sa doctrine, l'internationalisme était également opposé au nationalisme et au cosmopolitisme. L'idéal du cosmopolitisme, c'est la disparition de toutes les différences nationales ; l'humanité future lui apparaît comme une agglomération des individus, alors que le principe de l'internationalisme est fondé sur la fraternité des peuples. De plus, l'internationalisme a un principe fondamental commun avec le nationalisme : le droit des peuples à disposer de leur sort... L'internationaliste, loin de considérer l'humanité comme une agglomération des individus, est également éloigné de l'envisager comme une alliance mécanique des nations indépendantes les unes des autres. Il considère l'humanité comme une famille, où chaque nation, grande ou petite, est un membre — à titre égal — de la famille dont les intérêts sont solidaires de ceux des autres. »

Félicien Challaye, dans son ouvrage *Philosophie scientifique et Philosophie morale*, rédigé avec un grand effort d'impartialité, oppose l'antipatriotisme et l'internationalisme :

« L'antinationalisme ou antipatriotisme condamne la nation, et la division de l'humanité en nations distinctes ; il considère le patriotisme comme un sentiment moralement mauvais. C'est la thèse de ceux qui se vantent d'être « citoyens du monde » ou cosmopolites. C'est la thèse de tous les anarchistes, repoussant l'Etat, et par conséquent la nation ; c'est par exemple la thèse de l'anarchiste chrétien Tolstoï...

« L'internationalisme s'oppose à la fois au nationalisme et à l'antipatriotisme. Il vise à concilier en une synthèse supérieure le patriotisme des nationalistes et l'humanitarisme des cosmopolites. Il ne réclame point une « centralisation planétaire » qui supprimerait toute originalité nationale. Il considère comme légitime la division de l'humanité en nations distinctes ; il proclame le droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes. Mais il souhaite l'établissement, entre les nations, d'un régime de paix durable ; et, à cet effet, il réclame la constitution d'une Société des Nations qui maintiendrait l'ordre et établirait des rapports harmonieux entre les peuples, comme l'Etat national règle les différends entre les individus.

« L'internationalisme est impliqué dans toutes les grandes religions. Par exemple, le Bouddhisme n'a aucun caractère national. Le Christianisme proclame le devoir d'aimer son prochain comme soi-même ; or, le prochain, ce n'est pas le Juif pour le Juif, ni le Grec pour le Grec ; c'est l'homme pour l'homme. L'internationalisme exprime aussi l'espoir de tous les pacifistes, par exemple de ceux qui, comme Léon Bourgeois, ont réclamé avant qu'elle existe la création de la Société des Nations. L'internationalisme est aussi la thèse de la plupart des socialistes : ceux-ci défendent à la fois : contre les oppresseurs, la cause des libertés nationales et, contre les fauteurs de guerre, la cause de la paix internationale. »

Si l'internationalisme est conciliable avec le patriotisme, il nous semble, contrairement à Félicien Challaye, qu'il n'est pas inconciliable avec l'attitude morale antipatriotique. En effet, il n'est pas contradictoire de considérer la division de l'humanité en nations comme un fait dont il faut tenir compte et comme une nécessité durable ; et, d'autre part, de soumettre à une vive critique l'idée de patrie et de ne pas tenir la préférence pour son pays comme un devoir et comme un sentiment devant être développé. Il y a des internationalistes antipatriotes, ou tout au moins « apatriotes ».

D'un autre côté, peut-on classer dans l'internationalisme la conception pacifiste de Léon Bourgeois, qui prétendait organiser la paix en laissant presque intact le principe de souveraineté nationale, conception qui a trouvé sa réalisation presque complète dans l'actuelle Société des Nations ? Il s'agit là tout au plus de l'internationalisme modéré.

Le véritable internationaliste, qu'il se réclame surtout du socialisme, du pacifisme ou de l'idéal démocratique (nous faisons abstraction ici de l'internationalisme communiste, qui se place sur le terrain exclusivement révolutionnaire et prolétarien) considère que la Société des Nations ne pourra remplir tout son rôle pacifique que lorsqu'elle sera transformée en une Fédération des Peuples, à laquelle les Etats auront transféré une part importante de leur souveraineté.

« Il faut et il suffit, dit le *Manifeste de l'Union Populaire pour la Paix universelle*, que les peuples étendent sur le plan international les institutions que chacun d'eux possède à l'intérieur de ses frontières... Les peuples doivent, à l'exemple des individus, s'élever à la notion de la véritable liberté. Celle-ci ne consiste pas en une fausse indépendance, qui aboutit à des heurts sanglants ; elle consiste dans la reconnaissance de la soli-

darité, dans la consécration de la souveraineté du droit et de la loi consentie. La vraie Société des Nations implique un sur-Etat comportant les trois fonctions : législative, exécutive et judiciaire. Elle doit être créée par une Constitution mondiale émanant des peuples, et défendue par une police de la civilisation, substituée aux armées nationales. »

Nous admettons qu'un tel internationalisme politique peut comporter des dangers et que, notamment, une force internationale, qu'elle revête la forme d'une armée ou d'une police, peut être un moyen d'oppression des travailleurs par le capitalisme mondial. Mais pourtant ces dangers ne peuvent être comparés en gravité à ceux de la guerre qui nous attend si la solidarité des peuples n'est pas organisée. Aussi toute diminution de souveraineté des nations, tout transfert d'autorité du national à l'international, diminuant les chances de conflit meurtrier, nous paraît donc devoir être encouragée, tant par les cosmopolites qui rêvent l'abolition complète des frontières, que par les libertaires qui poursuivent la suppression complète des Etats.

Beaucoup de socialistes pensent qu'un régime internationaliste ne sera réalisé que lorsque le socialisme aura conquis le pouvoir dans tous les pays, ou tout au moins dans les principaux pays. En tout cas, un commencement de socialisme entre nations s'impose pour réaliser la paix économique. Il faut, dans une grande mesure, substituer la coopération à la concurrence entre les peuples et harmoniser leurs intérêts.

L'internationalisme intégral implique l'abolition des barrières douanières et l'internationalisation de certaines richesses.

« Il faut concevoir : 1° le contrôle des relations économiques par l'autorité internationale ; 2° la gestion directe par elle de certaines richesses ; 3° il faut lui reconnaître un droit de propriété. Le contrôle des Etats actuels est fragmentaire, partial et souvent contradictoire. Le contrôle, pour être impartial, doit être universel. On parle avec raison de nationalisation industrialisée. Il faut concevoir et réaliser l'internationalisation industrialisée. Il faut, de même, concevoir et réaliser une propriété collective internationale. Comme on reconnaît un domaine national, on doit reconnaître un domaine humain. Il y a des droits éminents de l'humanité organisée. L'Etat international doit posséder, il ne saurait être déshérité. La Fédération des Peuples doit devenir une puissance économique. Sans empiéter sur les droits de chaque nation de choisir librement son régime social, il y a lieu d'élaborer un Code international de la propriété, instituant en regard des propriétés individuelles, communales, départementales, nationales, la propriété collective internationale. Certaines richesses du sol et du sous sol, certains détroits, ports, fleuves, canaux, certaines voies ferrées, certaines villes et, d'une façon générale, la mer et l'air doivent être internationalisés. » (*Mémoire* de L. Le Foyer et R. Valfort).

Enfin, le désarmement moral ne peut être organisé sous une forme permanente que si, en matière d'enseignement, les nations sont sous le contrôle de la communauté internationale. L'internationalisme ne doit pas être seulement politique et économique, mais aussi moral et intellectuel. Il nous semble que sans supprimer les originalités culturelles de chaque nation il y a lieu de rendre obligatoires certaines branches de l'enseignement dans les divers pays : langue internationale, code de morale universelle et histoire universelle enseignée suivant les livres choisis par la section intellectuelle de la Fédération des Peuples.

Ajoutons que sur l'idée de défense nationale, les internationalistes sont divisés. La conception suivant laquelle toute guerre, quel que soit son motif, est toujours nuisible à la communauté humaine, et la participation à la guerre n'est jamais un devoir moral, se répand de plus en plus dans les milieux internationalistes des divers pays. — René VALFORT.

INTERNEMENT n. m. Fait d'interner une personne. Se dit spécialement des *asiles d'aliénés*.

La loi de 1838 a eu pour but de protéger les personnes contre les internements arbitraires. Elle le fait mieux que la loi de 1790, mais elle remplit encore très mal son but et il a été souvent question de la réviser.

L'internement arbitraire dans les asiles publics d'aliénés est rare. Ces établissements sont gratuits et réservés en principe aux indigents ; personne n'a donc intérêt à y séquestrer des gens dont l'état de folie est contredit par les observations.

Cependant, de temps en temps, il y a des affaires d'internement de personnes qui ne sont pas folles ; du moins au sens littéral du terme, car il n'y a pas de frontière très nette entre la raison et la folie. De la raison absolue à la folie pure, il y a toute une gamme d'états intermédiaires.

Lorsque le demi ou le quart de fou se tient tranquille et garde pour lui ses impressions, il reste en liberté, s'il n'a pas d'argent ; il faut ajouter cette restriction. S'il s'attaque à des gens du commun, il pourra encore rester libre ; car il est assez difficile de faire intervenir le commissaire de police quand le présumé fou ne cause pas de scandale public : cris par la fenêtre, projections d'objets, coups et blessures aux tiers, tentative de suicide, etc. Mais si le déséquilibré s'attaque aux puissants : lettres de menace au Président de la République, aux parlementaires, cris devant l'Elysée, attentats, etc., l'internement est certain.

Dans les asiles privés, l'internement arbitraire est beaucoup plus fréquent. Là, le médecin a tout intérêt à conserver le vrai ou le faux malade pour lequel on le paie très cher. Le plus souvent, c'est la famille qui fait interner. Un vieux père, une vieille mère sont encombrants ; on veut s'en débarrasser par un moyen légal. Rien de plus facile. Le médecin ami est là et il fera le certificat exigé par la loi. Les éléments ne lui manqueront pas. Quel est le vieillard qui n'a pas d'affaiblissement de la mémoire ? S'il n'y a pas de troubles mentaux on en forge aisément les symptômes : la moindre singularité, un chapeau mis de travers, une robe qui n'est pas à la mode, une façon particulière d'essuyer son couvert, tout cela est porté sur le certificat, et le médecin de l'asile privé gardera le malade : il touche pour cela.

Le certificat de folie est la lettre de cachet moderne. Les familles s'en servent pour se délivrer d'un membre gênant : jeune fille trop sensuelle, jeune homme prodigue, épouse ou époux dont on convoite la fortune, vieillard qui tarde à mourir, etc. Toute l'horreur de la société capitaliste a ses effets à la maison de santé privée.

Il y a bien la visite du Procureur de la République ; que vaut-elle au juste comme garantie ? c'est difficile à savoir.

Il faut compter avec l'égoïsme humain, et puis n'importe qui a l'air d'un fou lorsqu'il est interné dans un asile.

L'internement, d'ailleurs, n'a pas pour effet d'arranger l'esprit. Non que la folie soit à coup sûr contagieuse, mais le désespoir qui résulte de l'internement, le fait d'être dans une détention pire que la prison, puisqu'on n'en connaît pas le terme, suffit pour abattre les plus forts.

La loi sur les aliénés est archaïque ; il faut la remanier.

Le système anglais dit de l'*open door* (la porte ouverte), serait un grand progrès. Tout malade qui n'est pas absolument dangereux, et c'est le cas de la plupart,

aurait la faculté de sortir de l'asile pour se promener. Il devrait même pouvoir vivre en partie de la vie normale en exerçant par exemple une profession.

L'internement arbitraire subsisterait néanmoins. Celui qui le veut trouve toujours le moyen de tourner la loi. On dira, de la personne dont on veut se débarrasser, qu'elle est dangereuse. L'internement arbitraire ne disparaîtra que lorsque personne n'y aura plus intérêt, c'est-à-dire après la disparition de l'argent et de la société capitaliste. — Doctoresse PELLETIER.

INTERPELLATION n. f. (du latin *interpellare*). Action d'interpeller. Question que pose un parlementaire à un ministre. Le droit d'interpellation existe dans tous les pays où fonctionne le régime représentatif. Dans les pays de Dictature ou de Gouvernement absolu, dans ceux où, par suite des circonstances, les garanties dites constitutionnelles sont suspendues, ce droit est aboli ou provisoirement supprimé. Il arrive fréquemment que, loin d'être gêné par une interpellation, un Gouvernement provoque lui-même le dépôt d'une demande d'interpellation, soit pour se débarrasser d'une campagne de presse, soit pour calmer un commencement d'agitation, soit pour couper court à une information de nature à indisposer contre lui ses partisans ou ses adversaires. Dans ce cas, le vote est acquis d'avance, conforme aux désirs et aux intérêts du Pouvoir existant. Par contre, lorsqu'une interpellation est embarrassante pour le Gouvernement en exercice, quand elle est susceptible d'aboutir à un vote hostile de nature à mettre en minorité le Ministère, celui-ci a coutume de recourir, pour éviter sa chute, à une série d'expédients et de manœuvres bien connues, tels que l'ajournement *sine die* de l'interpellation, son inscription à la suite, sa discussion après enquête administrative ou judiciaire, son renvoi dans l'attente de renseignements précis. L'interpellation est, pour les parlementaires, qui n'en ignorent pas l'inutilité, un moyen d'attirer sur leurs personnes et de gagner au Parti dont ils sont membres la sympathie des électeurs.

Comme tout ce qui fait partie du mécanisme parlementaire, l'interpellation n'est qu'un des multiples rouages de l'appareil gouvernemental. Ce rouage ne vaut ni plus ni moins que les autres. Quand elle concerne un événement important, quand elle est appelée à engager lourdement la responsabilité des Gouvernants et lorsque, par voie de conséquence, elle risque de compromettre le prestige des Maîtres, d'ébranler la solidité du régime ou de soulever la conscience populaire contre les agissements criminels de la classe dirigeante, l'interpellation aboutit, neuf fois sur dix, à la nomination d'une Commission d'Enquête, chargée de faire la lumière, d'établir les responsabilités engagées et — pas toujours, mais quelquefois — de conclure à des sanctions. Il arrive, alors, que ladite Commission, après avoir constitué son bureau, fasse mine de se mettre sérieusement à la besogne. Elle paraît, les premiers jours, animée des intentions les plus louables et résolue à poursuivre activement le cours de ses travaux ; puis, de jour en jour, son zèle se ralentit, ses séances s'espacent, le silence se fait ; on n'en entend plus parler : d'autres événements font perdre de vue ceux qui ont motivé l'enquête ; c'est ce qu'on appelle : « un enterrement de première classe ». Au surplus, tous les travaux parlementaires n'aboutissent-ils pas au même résultat ?...

INTERPOLATION n. f. Action d'interpoler, c'est-à-dire d'altérer le texte ou le contexte d'une phrase, d'un passage. Les œuvres des auteurs anciens ont, pour la plupart, été interpolées ; les manuscrits des auteurs profanes n'ont pas été plus respectés que ceux des écrivains sacrés. Si l'on peut appeler interpolations les variantes introduites dans les anciens poèmes grecs, avant l'invention de l'écriture, *l'Iliade* et *l'Odyssée* en fourmillaient, et la critique moderne est d'avis que des épisodes et des chants entiers de *l'Iliade* sont de vastes interpolations. « Chez les premiers chrétiens, dit M. Alfred Maury, l'habitude d'altérer les écrits des auteurs, d'en supposer même qui leur étaient étrangers, fut générale. » L'ancien et le nouveau Testament sont remplis d'interpolations. Dans l'ancien, les prophéties ne sont guère que des additions faites après l'événement. Dans les *Evangiles*, on ne compte plus les interpolations, tant elles sont nombreuses et, parfois, maladroites. Ces livres n'ont, pour ainsi dire, été composés qu'à l'aide de retouches et modifications successives. Dans *les Antiquités Judaïques*, l'historien Flavius Josephe n'avait pas fait mention de Jésus-Christ. Comme il était extraordinaire que Josephe, si parfaitement au courant de tout ce qui concernait la Judée, à l'époque du Christ et presque contemporaine de ces événements n'eut pas parlé de Jésus, de sa mission, ni de sa mort, les chrétiens du IIe et du IIIe siècle ont intercalé, au Livre XVIII des *Antiquités Judaïques* tout un paragraphe d'une dizaine de lignes, destiné à combler cette lacune. C'est un exemple, entre cent autres, des audacieuses interpolations qu'ont subies les œuvres sur l'autorité desquelles l'Eglise catholique s'appuie et fait reposer sa doctrine.

INTERPRÉTATION n. f. Action d'interpréter, d'expliquer, de commenter. L'interprétation d'un texte, d'un passage. Il est rare qu'un texte soit d'une clarté telle qu'il ne puisse donner lieu qu'à une seule interprétation. C'est ainsi que le même texte peut susciter deux interprétations contraires. L'art de l'interprétation est de ceux qui favorisent le plus la mauvaise foi. Il arrive souvent que la pensée d'un auteur se trouve travestie et, quelquefois même contredite par la façon dont l'ignorance, le parti pris ou la mauvaise foi l'interprètent. Dans tous les cas, le mieux à faire est de se reporter au texte même. Il importe, en outre, de consulter le contexte, le sens d'une phrase, d'un passage dépendant le plus souvent de ce qui précède et de ce qui suit.

INTERRUPTION n. f. En rhétorique, figure par laquelle on suspend le développement d'un ordre d'idées, pour aborder un ordre d'idées différent. Action d'interrompre, d'arrêter l'exécution d'un travail quelconque ; se livrer à de fréquentes et maladroites interruptions. A chacun de nous l'occasion s'est, maintes fois, présentée d'assister, au sein de réunion publiques, à l'exposé d'une thèse qui ne recueillait point l'unanimité des suffrages et pour laquelle d'ailleurs, bien souvent, l'orateur n'usait pas que d'arguments empreints d'une parfaite loyauté. D'autres fois, il s'agissait simplement d'un sujet dont le développement allait absolument à l'opposé du but que nous nous sommes assigné et dont les conclusions se heurtaient à celles que nous tirons habituellement de nos propres théories.

Avouons-le : il faut, dans ces circonstances, un certain courage et une grande maîtrise de soi pour que, dès que retentit à nos oreilles le son de cloche différent de celui dont nous avons peut-être trop tendance à nous bercer, l'interruption, parfois brutale et rarement réfléchie, ne jaillisse pas de nos lèvres ! Trop d'individus, hélas ! sont dogmatiquement imbus de leurs idées et, sans doute, par une survivance, même chez les plus apparemment affranchis, de l'esprit religieux, intolérant par essence, ils ne sauraient admettre qu'une idée contraire, par conséquent au premier abord hétérodoxe et condamnable, naisse dans le cerveau d'autrui. Ce travers, — disons-le : cette tare, — nous la rencontrons tout naturellement et au plus haut degré de virulence chez les partisans des doctrines autoritaires, chez ces

individus qui, une Bible blanche, tricolore ou rouge en mains, se croient autant de papes détenant, à eux seuls, la totale Vérité que leur a révélée l'Eglise dont ils sont les dociles et farouches fidèles !...

Malheureusement nous devons à la vérité de déclarer que cette détestable intolérance, ce répugnant sectarisme, si nuisible à notre propagande et dont eurent à souffrir quelques-uns de nos meilleurs militants, n'est pas absolument banni de nos milieux libertaires et, trop souvent fois, il nous fût pénible de constater, dans certaines assemblées, l'hostilité irraisonnée et systématique de camarades à l'égard de conférenciers qui, pour être en désaccord profond avec la grande Doctrine de Vie qui est nôtre, n'en méritaient pas moins, parce que courtois et sincères, d'être entendus jusqu'au bout. Nous éviterons donc, en toute occasion et étant entendu que nous aurons devant nous un contradicteur loyal, l'interruption intempestive et grossière, toujours impuissante à traduire un sentiment noble, une idée saine et juste et, même en présence du plus insipide des rhéteurs, du plus agaçant des verbomanes, sachons faire montre d'indulgence et de dignité en écoutant, avec calme, la démonstration de l'adversaire. Nous aborderons ensuite la tribune avec la ferme volonté de nous faire respecter, à notre tour, et d'autant plus conscients de la noblesse de notre tâche que pour la vulgarisation de l'Idéal dont nous sommes pénétrés point ne nous est besoin de recourir à l'obstruction et à la violence. — A. Blicq.

INTERVENTION n. f. Action d'intervenir, de s'ingérer, de se mêler d'une affaire, de prendre parti dans un conflit, dans une discussion, dans un différend. Intervention armée : action par laquelle un Gouvernement interpose sa médiation, défend ses intérêts ou impose sa volonté, par le recours aux armes. La non-intervention est un système politique par lequel les gouvernements s'abstiennent dans les affaires intérieures des autres gouvernements.

INTERVIEW n. f. Ce mot anglais est entré dans le vocabulaire français. Il est fait un usage fréquent de l'interview dans le journalisme. Un événement se produit, un drame éclate, une menace, un danger ou un espoir prennent consistance ; aussitôt un spécialiste de l'interview rend visite à une ou plusieurs personnes qui, par leur situation sociale, leurs relations ou leur documentation présumée exceptionnelle, peuvent avoir à exprimer une opinion intéressante ou sont susceptibles de fournir des renseignements de quelque importance.

Pour un journal ou une revue, le système de l'interview est un moyen commode de se procurer à bon compte de la copie et d'intéresser le lecteur. Une foule d'enquêtes portant sur des questions d'un vif intérêt ou d'une grande portée sont entièrement menées par voie d'interviews. Des écrivains s'offrent le luxe facile de publier sous leur signature des livres dont toutes les pages sont dues à des personnes interviewées. L'unique travail de l'auteur consiste à classer et à reproduire dans un ordre qui donne l'illusion d'un plan méthodique les opinions ainsi recueillies et dont l'expression est, du commencement à la fin, due aux personnages consultés.

Quand un reporter ne parvient pas à joindre la personne qu'il se propose d'interviewer, il arrive assez souvent que, plutôt que de renoncer à la publication de l'article projeté, il imagine de toutes pièces une conversation qui n'a pas eu lieu. Il arrive enfin que, recueillies en vitesse et sous forme de notes rapides, les déclarations de l'interviewé soient inexactement rapportées. Ces circonstances valent au reporter des démentis ou des rectifications, dont il n'a cure : l'essentiel, pour ce porte-plume, étant de publier l'interview que lui a demandé le directeur du journal.

Très souvent, la personne consultée demande au journaliste de rédiger par écrit et de lui remettre les diverses questions qu'il se propose de lui poser. Ces réponses, écrites aussi, sont communiquées au reporter, et il est convenu qu'elles paraîtront littéralement. Ce procédé évite les inventions et les altérations dont il est question ci-dessus.

INTIMIDATION n. f. Action d'intimider, c'est-à-dire d'inspirer de la crainte, de l'appréhension. L'intimidation ne porte que sur les êtres hésitants et faibles. Plus l'individu manque de résolution et de volonté, et plus agit sur lui le système d'intimidation. Quand un individu flotte entre des déterminations différentes ou contradictoires, il est facile de lui faire accepter, par voie d'intimidation, celle qu'on désire ; et, s'il manque de volonté, il est également facile de l'éloigner, par le même procédé, de la décision qu'il a prise. Parce qu'ils sont généralement de faible volonté, les vieillards, les enfants et les femmes se laissent aisément intimider.

Il en est de même des peuples, à l'égard desquels les Gouvernants usent fréquemment de l'intimidation érigée en système. En matière de gouvernement, ce système se décompose pratiquement en deux temps : le premier temps, c'est l'avertissement, la menace ; le second temps, c'est, dans le cas où la menace demeure inopérante, la répression.

La loi est une application de ce système d'intimidation. La formule bien connue : « Sera puni..., etc. » contient l'avertissement, exprime la menace. Elle sert de gendarme préventif, en inspirant la crainte du châtiment à ceux qui éprouvent la tentation de contrevenir à la loi. Cette appréhension possède une force qui, bien souvent, suffit à empêcher l'action délictueuse ou criminelle. Mais tous ne sont pas arrêtés par la peur du châtiment ; il en est qui passent outre et font ce que la loi interdit. C'est, alors, le second temps du système d'intimidation : le châtiment, la répression, dont le but est moins de punir le « coupable » que d'intimider les personnes qui formeraient le dessein de suivre son exemple.

La pratique de l'intimidation sévit tout aussi sévèrement dans les relations entre patrons et ouvriers. Les travailleurs s'avisent-ils de se montrer mécontents des conditions de travail ou de salaires qui leur sont imposées ? L'employeur s'empresse de faire savoir qu'il ne s'inclinera devant aucune réclamation et que ceux qui ne sont pas satisfaits n'ont qu'à chercher du travail ailleurs. C'est le premier temps du système : l'avertissement, la menace. Si la crainte d'être congédiés et de se trouver sans travail n'empêche pas les salariés de maintenir leurs revendications, le patron n'hésite pas à renvoyer les « meneurs », dans l'espoir que cette mesure décidera les autres à abandonner, si justes soient-elles, leurs réclamations.

Ce système d'intimidation qui, jusqu'à ce jour, a si bien réussi aux Gouvernements et aux Patrons, se brisera devant la ferme volonté des gouvernés et des travailleurs, quand ceux-ci sauront clairement ce qu'ils veulent et le voudront énergiquement

INTOLÉRANCE n. f. (du latin *intolerentia*). L'intolérance est assurément une des tendances les plus autoritaires et les plus oppressives de la nature humaine. Elle semble aussi vieille que la société. Jamais les hommes n'ont pu supporter qu'on ne pense pas ou qu'on n'agisse pas comme eux. Depuis le conformisme étroit de la tribu sauvage, jusqu'aux formes les plus odieuses du dogmatisme religieux, jamais les sociétés n'ont reconnu le droit individuel à la liberté. Et, dans notre monde « civilisé » et « démocratique », ce droit est encore excessivement restreint.

On pourrait objecter que cet état de choses répondait

à d'impérieuses nécessités sociales et je suis trop déterministe pour nier que toutes les institutions qui ont existé, toutes les idées qui ont régné, toutes les méthodes qui ont prévalu à un moment quelconque, n'ont pas eu leur raison d'être et ne correspondaient pas à un besoin vital des sociétés — qui n'ont pu durer, pendant des siècles nombreux, qu'à la condition de subordonner étroitement l'individu. Retenons simplement cet enseignement que l'intolérance grégaire, la prépondérance du collectif sur l'individuel, ont été les moyens d'action des sociétés barbares.

Mais, une fois l'existence de l'organisme social assurée, il ne doit pas rester stationnaire et se cristalliser. Pour se perfectionner, il faut qu'il évolue, qu'il change, qu'il se renouvelle. Les sociétés progresseront donc dans la mesure où elles seront parvenues à refouler conservatisme et misonéisme, dans la mesure où elles permettront aux initiatives de s'exercer librement, dans la mesure où elles auront *toléré* de nouveaux modes de penser et d'agir.

Prêtres, rois, chefs guerriers, politiciens ou tyrans économiques, font évidemment passer le souci de leurs ambitions et de leurs privilèges avant l'intérêt de la collectivité. Peu leur importe que la société s'engourdisse dans la torpeur, qu'elle végète ou rétrograde. Au contraire, cette tyrannie ne peut être que favorable à l'épanouissement de leur despotisme.

On criera donc « haro » sur le chercheur, le novateur, l'indépendant. On étouffera, par tous les moyens, même les plus violents, la pensée libre, l'effort vers le changement, l'expérimentation, vers plus de justice et d'égalité.

Toute idée subversive sera qualifiée de chimère dangereuse et d'utopie irréalisable. Au nom de la routine, on refusera de s'écarter des sentiers battus, car l'intolérance va de pair avec l'étroitesse d'esprit, la paresse et la routine.

Les gouvernants et les prêtres ont particulièrement abusé de l'intolérance et ont persécuté atrocement tous les chercheurs et tous les précurseurs.

Il est inutile de donner ici des exemples de l'intolérance de l'Eglise. C'est toute son histoire qu'il faudrait refaire, car elle a toujours gouverné avec absolutisme. Aujourd'hui encore, en dépit de certaines affirmations libérales (?), les religions sont foncièrement intolérantes. Elles ne peuvent supporter les dissidences, les libres interprétations, les recherches des penseurs désintéressés. Elles ont leur Credo, leur Evangile, leurs formules, — et il faut accepter tout cela, en bloc, les yeux fermés. Si l'on permettait à chaque fidèle de choisir librement, de rejeter ce qui lui déplaît, d'étudier sans parti-pris les doctrines adverses, d'écouter loyalement tous les sons de cloche, tous les systèmes dogmatiques seraient condamnés à s'écrouler plus ou moins rapidement. Ils ne subsistent que par la Foi, la Croyance, le Dogme — et l'Intolérance.

Pour combattre l'intolérance au point de vue social, il faut donc lutter contre le dogmatisme et contre l'autoritarisme.

Mais cela ne suffit pas : il faut aussi combattre l'intolérance au point de vue individuel.

Combien de personnes, en effet, se croient libres, se déclarent attachées aux partis d'avant-garde et conservent, malgré tout, une mentalité intolérante !

Avouons-le : les esprits vraiment tolérants sont très rares, — rarissimes même.

Il faut nous habituer pourtant à considérer la pensée d'autrui (fût-elle très différente de la nôtre) avec sympathie, avec compréhension. Nous sommes persuadés de posséder la vérité, mais qui nous prouve que nous ne nous égarons pas ? Qui sait si notre antagoniste n'a pas raison contre nous ? Il nous est pénible d'en convenir, parce que nous sommes égoïstes et dominés par un individualisme absurde, fait de vanité bien souvent.

On peut être tolérant, avoir des idées très larges et travailler néanmoins de toutes ses forces à la propagation de la vérité. C'est précisément en diminuant l'ignorance que l'on arrivera à rendre l'homme meilleur et à élever sa mentalité.

« La diversité de nos opinions, disait Descartes, ne vient pas de ce que les uns sont plus raisonnables que les autres, mais seulement de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies et ne considérons pas les mêmes choses. »

L'éducation élargira les horizons de la pensée humaine et fera fleurir l'amour de la liberté, — ce qui est le seul moyen de mettre fin au règne des intolérants et aux violences barbares qui sont la honte et le malheur de l'humanité. — André Lorulot.

INTRANSIGEANCE n. f. Système de ceux qui ne transigent pas, qui ne veulent faire aucune concession. Qualité ou défaut, selon l'objet.

Dans un monde où tout est relatif, il paraît absurde de parler d'absolus. Sans cesse, dans l'univers, tout change, tout se modifie, les végétaux et les minéraux, comme les animaux, comme les idées, comme les sociétés. Ne pas transiger demande une certitude que seuls les sots affirment immuable. La certitude que l'on détient une règle de conduite parfaite, ne saurait être que momentanée.

S'attacher à un dogme, à une loi, à une idée, définitivement ; être intransigeant avec soi-même, ne pas tenir compte ni des faits nouveaux, ni des contingences sociales, c'est œuvre de sectaire. Cela nie la liberté de l'individu et affirme l'impuissance de la raison.

Que le pape, prétendant parler au nom d'un Dieu éternel, immuable, ne transige pas, cela se conçoit, — à condition que soit démontrée auparavant l'existence de ce Dieu et la réalité du lien qui, dit le pape, les unit tous deux, — hors cette démonstration il n'y a qu'imposture. Mais qu'un autre individu soit intransigeant sur une quelconque question, cela ne saurait s'admettre que jusqu'à preuve qu'il erre. Cette preuve fournie, l'homme se doit de modifier l'objet de son intransigeance.

En outre et quand il s'agit de passer de la théorie à la pratique, c'est folie que de ne pas tenir compte des résistances à combattre, des possibilités de réalisation.

Si tous se cantonnent dans leur intransigeance, toute mesure est la force. Le sectaire, est presque toujours un fripon ou un ignorant, il est dangereux pour tous et doit être sévèrement écarté des compétitions sociales. Il y a en lui, à l'état latent, un dictateur, un maître.

Or, « notre ennemi c'est notre maître ». Les anarchistes, destructeurs impitoyables des fausses valeurs sociales ou individuelles, ne sauraient être des sectaires. Intransigeants avec leur conscience, oui, certes, mais toujours prêts à se rallier au point de vue qui, après mûre réflexion, leur paraît le meilleur. — A. Lapeyre.

INTRIGUE n. f. (lat. *intricare*, embarrasser; de *trica*, entraves). Réunion d'événements ou de circonstances qui se rencontrent dans une affaire ; complication, embarras ; machinations secrètes dans le but d'obtenir quelque avantage ou de nuire à quelqu'un : « La récompense due au mérite est souvent accordée à l'intrigue. » Voltaire disait : « Ce qu'un savant gagne en intrigues, il le perd en génie ; de même qu'en mécanique ce qu'on gagne en temps on le perd en forces. » Beaumarchais soulignait ainsi l'étendue de la ruse et la dépense de basse ingéniosité qu'appelle l'intrigue : « Dans le vaste champ de l'intrigue, il faut savoir tout cultiver, jusqu'à la vanité d'un sot. »

La cour des rois était un foyer d'intrigues perpé-

tuelles. Autour des puissants jouent, en enveloppements incessants, les intrigues de la vanité et de l'ambition. Les milieux dirigeants des régimes dits démocratiques les voient se nouer sans relâche autour des faveurs, des places, des honneurs, des prébendes et des sinécures. Elles sont le chemin sinueux des appétits et l'argent n'est pas l'enjeu le moins convoité...

Dans le domaine de la politique internationale, la diplomatie est la terre d'élection de l'intrigue, et la sécurité des peuples y succombe. Parlements, chancelleries pullulent d'intrigants dont le scrupule est bien le dernier embarras. Le mystère qui enveloppe, au grand dam des gouvernés, les affaires publiques, fournit aux aventuriers l'ombre propice aux intrigues qu'une organisation claire et loyale déjouerait.

On appelle *intrigue* en littérature et dans l'art dramatique, le nœud secret de l'action des personnages, le processus des conflits et des oppositions qui acheminent, dans un intérêt qui doit être à point soutenu et croissant, vers le dénouement. L'intrigue, habile avant que d'être vraie, est plus ou moins heureuse, et le métier, les ficelles d'un Scribe y obtiennent plus en réussite que le génie. A celui-ci, plus droit, plus naturel, le temps rend cependant peu à peu son succès, au niveau de sa maîtrise. L'intrigue est, au théâtre surtout, particulièrement artificielle. Elle atteint, dans le roman-feuilleton et dans le scénario des films « à l'américaine », son maximum de fantaisie et aussi d'incohérence... — L.

INTRINSÈQUE adj. (du latin : *intrinsecus*, intérieur). Qui est au-dedans d'une chose, à l'intérieur de celle-ci, qui lui est inhérente, qui fait corps avec elle, qui ne peut pas en être séparé, qui lui est propre et essentiel. La valeur intrinsèque d'un objet est indépendante de toute convention. La valeur intrinsèque d'un billet de banque, d'une action ou obligation, d'une pièce de monnaie est souvent très différente de sa valeur conventionnelle. Si je fais fondre de la monnaie d'or ou d'argent, par la quantité de métal pur que j'en extrais, je puis déterminer sa valeur intrinsèque. Si je livre aux flammes un billet de banque, il ne reste de celui-ci que de la cendre. Les mots, les idées possèdent une valeur intrinsèque. C'est celle qui s'y attache, abstraction faite de toute considération à côté ou extérieure.

INTUITION n. f. (du latin *intuitio ;* de *in*, dans et *tueri*, voir). Connaissance claire, directe et immédiate des choses, sans le secours du raisonnement ; perception directe de vérités qui, pour être saisies par l'esprit, n'ont pas besoin de l'intermédiaire du raisonnement. En philosophie, l'intuition est un mode de connaissance immédiate et directe, qui ne s'embarrasse ni du raisonnement, ni de l'expérience, ni de l'observation des faits. Elle a son origine dans le sentiment. Elle considère comme de secondaire importance les conflits qui peuvent mettre aux prises le sentiment et le raisonnement basé sur l'observation. Elle tente de concilier, quand faire se peut, celui-ci et celui-là ; mais, quand l'expérience contredit le sentiment, c'est celui-ci qui l'emporte, le sentiment intime, la conscience et autres lumières subjectives étant un guide plus sûr, mieux éclairé que l'expérimentation.

L'école positiviste (voir *positivisme*) n'admet comme certains que les faits vérifiés et contrôlés ; elle ne reconnaît que les vérités qui se meuvent dans le cadre de l'observation. Sans faire complètement fi de ces vérités et de ces faits, l'Ecole qui s'édifie sur l'intuition émet la prétention d'aller directement à la vérité, de franchir le cadre qui limite le domaine de l'expérimentation et du connu et de conclure, sans hésitation, dût la conclusion être en désaccord avec les connaissances acquises par l'observation.

On conçoit l'empressement sympathique avec lequel les Ecoles spiritualistes et, plus encore, les chapelles religieuses ont accueilli les théories émises par « l'Intuitionnisme ». Dans l'ardente lutte engagée contre le matérialisme et la philosophie qui en découle, ces théories trouvaient droit de cité. Le philosophe Henri Bergson, auquel de brillants auditoires, en majeure partie composés de snobs et de dillettantes, firent, ces temps derniers, un bruyant succès, a développé la doctrine de l'Intuition dans quelques études psychologiques dont les plus connues ont pour titre : *Essai sur les données immédiates de la conscience ; Matière et mémoire ; L'Evolution créatrice.*

L'Intuitionnisme — qu'on nous pardonne ce néologisme — ne possède aucun caractère scientifique. Il repose tantôt sur des lieux communs et des traditions discutables, tantôt sur de fragiles rapprochements, de douteuses comparaisons ou des exemples suspects. Selon les lieux, les temps, les circonstances et les individus, le système philosophique qui en est l'expression officielle conduit à des conclusions que leur diversité, voire leur opposition condamnent à l'incertitude.

Le mot « Intuition » est pris aussi dans le sens de pressentiment. (Voir ce mot). Exemple : « J'avais l'intuition du malheur qui m'est arrivé. J'ai l'intuition que mes démarches n'aboutiront pas. Mon intuition ne me trompe jamais. Dès que j'ai vu telle personne, j'ai eu l'intuition que nous nous lierions d'amitié. » — S. F.

INTUITION. L'intuition, qu'elle soit intellectuelle ou sensible, s'oppose à la pensée discursive ; elle implique perception immédiate d'une vérité qui n'a pas besoin du raisonnement pour être connue. En géométrie, la formule permettant de calculer la surface d'une circonférence n'apparaît pas évidente de prime abord ; je dois décomposer cette surface en triangles dont la base est infiniment petite ; et ces triangles je les rattache à des parallélogrammes, réductibles à des rectangles qui se ramènent eux-mêmes au carré.

Grâce à une série de substitutions j'arrive à déterminer de façon certaine la surface de figures successives. Les vérités ainsi obtenues sont essentiellement discursives, médiates ; elles découlent de jugements logiques. Mais lorsque je déclare : « deux quantités égales à une même troisième sont égales entre elles » ou « les sommes de quantités égales sont égales », j'énonce des propositions, qui n'ont besoin de nul raisonnement pour être évidentes, et dont je ne puis fournir aucune démonstration rigoureuse. Ces vérités primordiales — on les appelle axiomes — commandent toute la série des déductions mathématiques, rendant possible les substitutions de nombres en arithmétique, de lettres en algèbre, de figures en géométrie. Dans l'ordre expérimental, connaissances immédiates de la vue, du toucher, etc., ainsi que de la conscience constituent des intuitions de genre différent. Mais à ces données primitives se surajoutent bientôt, par suite d'habitudes acquises, des souvenirs, des idées, des jugements qui s'incorporent à la perception et la modifient. D'où erreurs fréquentes, imputables à l'activité imaginative et intellectuelle, qui brodent à leur fantaisie sur le canevas fourni par l'expérience. Evaluer la distance d'une cloche d'après le son qu'elle émet, la chaleur d'un poêle d'après sa couleur, résultent ainsi d'une interprétation toute mentale ; la distance n'étant directement perçue que par la sensibilité musculaire et tactile, peut-être aussi par la vue, la chaleur ne l'étant que par le toucher. Observer un objet qui tombe sera une intuition sensible, alors que conclure à la chute de cet objet, en vertu de la pesanteur, si je l'abandonne dans le vide, sera une certitude déductive. Et quand je dis : « la même chose ne peut pas à la fois être et ne pas être » ou « tout a une cause », je suis en présence de vérités intuitives, évidentes avant d'être confirmées par l'expé-

rience. Elles constituent l'ossature de la raison, puisque sans le principe d'identité nulle pensée logique n'apparaît possible et que la causalité sert de fil d'Ariane au savant pour se guider dans le labyrinthe des faits. Force est à l'esprit de s'arrêter quelque part dans la série régressive de ses démonstrations ; c'est aux certitudes intuitives, soit de l'intelligence, soit de la perception consciente ou sensible, qu'il demande la base indispensable aux constructions de sa pensée.

Bergson et ses disciples rabaissent la connaissance discursive au profit de l'intuition. Mais cette intuition, vue directe du réel, ils la supposent relevant des sens ou de la conscience, pas du tout de la raison ; de plus, loin de consister dans un enregistrement passif des données expérimentales, elle impliquerait effort méthodique et prolongé pour se déprendre des habitudes acquises. Une perception directe des pulsations intimes de la matière, toujours en mouvement et non figée en formes immuables, serait possible aux sens ramenés pour un moment à leur virginité première. Les couleurs apparaîtraient à nos yeux éblouis, animées d'éternels remous aux nuances innombrables, les lignes droites perdraient de leur précision, tous les objets particuliers, que nous découpons dans l'espace, fusionneraient en une sorte d'aurore boréale, aux lumières de contours indécis. Avec ses instruments, ses mesures, le savant, qui convertit la qualité en quantité, s'avère incapable de saisir les faits en profondeur ; il n'en perçoit que la surface. Quand j'entends sonner une cloche, c'est arbitrairement que j'en découpe les coups pour les nombrer : chacun d'eux à sa nuance particulière et leur totalité engendre une phrase musicale, un rythme inanalysable. Même déformation spaciale dans la connaissance des sensations corporelles ou des sentiments moraux. Si je ferme le poing et presse les doigts de plus en plus, j'éprouve un sentiment d'effort qui croît mais reste identique, semble-t-il ; en réalité le nombre des muscles intéressés à mon action se multiplie, gagnant toute la main, le poignet, l'ensemble du bras, l'épaule même, et ce n'est pas d'une sensation d'intensité variable que j'ai conscience, mais d'une série de sensations hétérogènes, qualitativement distinctes et qui résultent de l'extension prise par les contractions musculaires. L'aggravation continue d'une douleur mentale ne consiste pas, comme on l'admet de prime abord, dans le grossissement progressif d'un sentiment de même nature. Elle implique une succession de sentiments différents, étrangers les uns aux autres, dont l'intensité répond uniquement à la quantité d'états psychiques teintés de sa couleur. Ces analyses bergsoniennes sont ingénieuses, mais la perception du monde extérieur, qu'elles supposent, répond surtout à des troubles de la vue, et la notion d'intensité psychologique subsiste dans l'immense majorité des cas. Sur le tombeau scellé des doctrines irrationnelles, la science peut dès aujourd'hui chanter *alleluia*.

Une autre intuition, morte depuis longtemps, c'est celle dont nous gratifièrent Malebranche, les Ontologistes, et d'autres disciples plus ou moins fidèles de Platon : l'*intuition de Dieu*. Dès ici-bas notre intelligence communiquerait avec l'Etre suprême, nous verrions Dieu, selon une expression chère à Malebranche, sinon dans son essence infinie, du moins en tant que réceptacle des Idées. Doctrine si fragile que l'Eglise a condamné ses défenseurs. Elle s'inspirait de l'argument ontologique, invoqué par Saint Anselme et Descartes en faveur de l'existence de Dieu. L'idée de Dieu, disaient ces derniers, étant celle d'un être parfait, implique nécessairement l'existence qui est une perfection ; de même qu'un triangle suppose trois angles par définition. Et de conclure : donc Dieu existe puisque nous le pensons. Ils passaient ainsi faussement de l'ordre idéal à l'ordre réel, oubliant que si un triangle suppose bien trois angles, il faut des preuves nouvelles pour démontrer que ce triangle et, par conséquent, ses trois angles existent en fait. De même si Dieu avait toutes les perfections il aurait sans conteste l'existence ; mais rien ne prouve que ce Dieu existe effectivement en dehors de notre esprit. Une montagne implique des vallées ; par contre, si la montagne est imaginaire, les vallées aussi le sont. En admettant une perception directe de Dieu, Malebranche et les Ontologistes croyaient échapper à toute objection ; malheureusement pour eux la psychologie expérimentale a définitivement classé l'intuition divine parmi les mythes sans fondement.

Historiquement, l'intuition, une fausse intuition, a donc servi de base à des doctrines hautement fantaisistes. Ajoutons que certains principes de la raison ont perdu le caractère d'évidence immédiate qui fut leur autrefois. Ainsi la finalité nous semble illusoire quand il s'agit du monde physique : son domaine se restreint à la vie, peut-être à la pensée. Principes de causalité, d'identité même, pourraient bien n'avoir qu'une valeur relative ; ce sont des hypothèses commodes et largement probables, mais dont la rigueur n'est sans doute pas absolue. Les postulats de la géométrie euclidienne se volatilisent aux yeux des métagéomètres. Et nous ne parlons pas des hallucinations pures où le cerveau fait tout, sans rien demander aux sens. Facilement reconnues dans le délire et la folie ordinaires, elles sont prises pour des visions célestes dès qu'il s'agit d'hallucinations religieuses : témoin celles de Marie Alacoque à Paray-le-Monial, de la petite Soubirous à Lourdes, des deux frères Barbedette — mes homonymes et peut-être lointains parents, car nous sommes de la même région — à Pontmain. L'Eglise, défiante, réduisit au silence ces visionnaires : des habitants de Nevers, sa résidence, me l'ont certifié pour la Soubirous, et l'un des Barbedette, un naïf, m'a déclaré, à moi-même, que les chefs ecclésiastiques lui firent promettre de ne narrer à personne comment la Vierge lui était apparue. Pour lever cette défense on attendit qu'il eût pris de l'âge et qu'aucune imprudence ne fut à craindre de sa part. Mais à Pontmain, comme à Lourdes, comme à Paray-le-Monial s'élèvent de magnifiques églises où des croyants simplistes laissent des millions, chaque année. Que ces exemples nous servent de leçons ; défions-nous même des certitudes, car beaucoup ne résistent pas à l'épreuve d'une critique serrée ! De ce nombre sont les intuitions mystiques, les rêveries à la Bergson et les prétendues évidences rationnelles que les traditionnalistes voudraient mettre à l'abri de toute discussion. — L. Barbedette.

INTUITION. Au sens le plus large, appliqué aux événements de la vie, l'intuition est une notion spontanée des faits, affranchie des chemins ordinaires de la connaissance. Elle accompagne ainsi le caractère, plus subjectif et limité, que lui donne la philosophie et qui a rapport à une « connaissance des vérités à la fois claire, immédiate et indépendante de tout raisonnement ou démonstration. »

Ici, d'ailleurs, non seulement son importance et son rôle, mais sa définition varient avec les écoles, et Platon ou Malebranche, Locke ou Schelling, Kant ou Bergson n'ont pas pour elle le même regard ni ne lui accordent un prestige égal et des vertus identiques. Quant à la théologie, toujours excessive, elle la poursuit au delà des facultés humaines et en fait, par une fusion anticipée de la substance et un acte de foi en l'identité, la « vision de Dieu »...

L'intuition paraît être davantage des premiers temps de nos acquisitions et tenir, comme l'instinct, plus aux fibres qu'à l'intellectualité, restant entendu que celle-ci ne se conçoit pas sans le support des sens. L'intuition est plutôt du domaine des natures impulsives, frustes ou sentimentales, que du jeu des esprits positifs, des ana-

lystes et des froids érudits. Elle est plus propre — éducation ou prédisposition — en raison de l'étendue de sa zone sensible, à l'élément féminin. A elle semblent se rattacher certains dons de prescience ou de prophétie et elle est regardée comme le caractère du génie. Elle semble ainsi suppléer et devancer provisoirement les moyens nés du développement intellectuel et propres à la culture, et devoir peu à peu céder le terrain à la cérébralité à mesure que se rétrécit le champ de la connaissance confuse et que la science intensifie ses méthodes d'investigation et de contrôle.

Il serait absurde, cependant, de lui tracer des frontières aussi précises et de prédire son recul obligé, de même que d'affirmer tantôt la prédominance, voire la souveraineté, et tantôt l'inanité de ses apports. Plus rationnel est-il d'en éclairer l'essence et les manifestations par des interrogations toutes scientifiques. D'ailleurs, la science elle-même pénétrant et, par la suite, régularisant, favorisant même le commerce encore mystérieux des êtres et nos réactions sur les choses, découvrant peut-être, par analogie, le secret de certains phénomènes troublants (comme la télépathie) dans des ondes que propage aussi l'éther et dont certains sujets particulièrement doués sont les pôles émetteurs et récepteurs, la science peut amplifier sa puissance en l'appelant au renouveau. Et l'instrument rudimentaire d'un obscur savoir se muerait ainsi en prospecteur discipliné au service d'une intelligence chaude et éveillée.

Le sensible — encore impénétré dans sa vastitude parfois inquiétante — n'a pas dit son dernier mot. Il n'a pas fourni son dernier document ni projeté son dernier rayon d'art. Et les concentrations nerveuses — aux approches singulièrement clairvoyantes — dont certains hommes marquent le privilège, constituent sans doute des armes préhensives précieuses pour les conquêtes humaines. Sentant le passé par transposition sympathique — et assez lucide pour coordonner et situer son butin — un artiste pourra, jusqu'en histoire, apporter le bénéfice de sa faculté prolongatrice à la réduction de nos prodigieux inconnus. D'autre part, l'accroissement des régions intellectuelles — vouées, semble-t-il, à l'hypertrophie et peut-être au déséquilibre — commandées par la logique et soumises aux rigueurs du raisonnement, risque çà et là, un seul chaînon défaillant et parfois les prémices, de nous entraîner dans l'absurde et de nous faire répudier l'évidence. Il y a, dans la sécheresse où se lient les propositions et se débattent les théorèmes épurés, des quintessences arbitraires qui dépouillent la vérité des faits générateurs ; et le grossissement de l'abstrait dévoyé aux poursuites aveugles cèle un péril syllogistique. Pour y ramener l'impalpable souvent décisif de la vie, le contrôle intuitif est plus d'une fois l'inconscient redressement de nos spécialisations spéculatives...

L'amour, du plus impérieux des instincts aux plus éthérées des attractions artistiques, apparaît comme l'atmosphère propre aux intuitions d'envergure. Les frémissements amoureux — que le sexe les ébranle ou la passion artistique — leur offrent des facteurs décuplés de puissance et des voies de pénétration qui déconcertent la sérénité normale. Sans chercher ni des formes ni une source divine à l'intuition, et loin de la soustraire au regard curieux et à la surveillance de la science, on peut caresser en elle des espérances qu'un avenir toujours plus lumineux pourra servir et l'envisager comme une des forces enfin comprises et connues de la connaissance. Nous nous inclinerons s'il arrive aux événements de démentir ces perspectives. — Stephen Mac Say.

INVASION n. f. (lat. *invasio*, de *invadere : in* (dans) et *vadere* (aller). Pénétration militaire dans un pays, irruption guerrière à laquelle font cortège les abus de la soldatesque, le sac des biens et parfois le massacre des personnes. L'invasion se chiffre, pour le vaincu, en brimades, rançons, contrainte, assujettissement, violences et privations de toute nature. Elle apporte au vainqueur le bénéfice de cyniques exactions jointes aux satisfactions grossières de l'amour-propre et de la domination : il puise ses avantages et ses jouissances dans l'exercice des *droits* souverains de la force. L'invasion a son épilogue dans l'indemnité — souvent écrasante, — l'occupation ou l'annexion...

La terreur de l'invasion a toujours servi les habiletés des professionnels — mégalomanes ou affairistes — du patriotisme. Elle a, devant les peuples inéclairés, justifié, par le paradoxe, les charges d'une paix armée ruineuse souvent plus que la guerre, et entretenu la méfiance et l'atmosphère d'hostilité propices aux rencontres sanglantes. C'est sur les invasions de 1870 et de 1914 que les militaristes de France assoient les « raisons » de leurs armements formidables. La menace ainsi change de camp, et les inquiétudes. Et la paix demeure précaire et sans fondement. Les intérêts, les appétits, les circonstances demeurent l'arbitre d'un équilibre singulièrement provisoire. Plus ardue est aussi, dans la course folle aux préparatifs dits « de défense », la tâche lente du rapprochement des peuples.

Citons, parmi les invasions les plus tristement célèbres dans le passé : « celle des Hycsos en Egypte (vers 2310 av. J.-C.) ; celle des Gaulois en Italie et dans le bassin du Danube, sous la République romaine (521 à 389) ; la *Grande invasion* des Barbares dans l'empire romain au IVe siècle ; celle des Normands, au IXe siècle, dans l'ouest de l'Europe ; celle des Arabes, dans l'Espagne et la France méridionale, du VIIe au Xe siècle ; celle des Mongols et des Tartares, du XIIIe au XIVe siècle » ; et enfin, sous l'empire français, en 1813 et 1814, après les pénétrations du conquérant corse en Espagne, en Italie et, à travers l'Allemagne, jusqu'au cœur de la Russie, le choc en retour de l'invasion des coalisés de toute l'Europe soulevée contre la tyrannie napoléonienne. Plus près de nous : la grande invasion de 1914-18 sur toute la Belgique et le nord de la France.

Au figuré, invasion se dit de toute irruption soudaine : invasion de rats, des eaux, de quelque bande en liesse, du sommeil même ; aussi des maladies, en particulier épidémiques (choléra, typhus, etc.). Désigne encore les choses morales qui soumettent à leur emprise les esprits : invasion des préjugés, du mauvais goût, des doctrines pernicieuses. A ce titre, les timorés et les conservateurs parlent, comme d'un fléau ou d'une horde, de l'invasion du communisme, de l'anarchie, etc. — L.

INVENTAIRE n. m. En Droit, l'inventaire est un acte conservatoire que la loi prescrit formellement en matière de succession chaque fois qu'il y a lieu de sauvegarder les intérêts d'héritiers mineurs, interdits ou absents et, dans tous les cas également, où la dévolution de la succession se heurte à certaines difficultés. Il comprend la désignation et l'estimation de tous les objets : meubles, espèces, titres, papiers, etc., ayant appartenu aux défunts.

Commercialement parlant, l'inventaire consiste à faire le relevé de l'encaisse de l'entreprise, de ses créances, de son portefeuille-titres et de ses dettes, ainsi que le relevé de ses biens immobiliers et mobiliers. Aux termes de l'article 9 du Code de Commerce tout commerçant est tenu de dresser, chaque année, sur un registre *ad hoc*, son inventaire, faute de quoi il s'expose, en cas de faillite, aux peines de la banqueroute frauduleuse.

Il serait sans doute fastidieux et de peu d'utilité pour les lecteurs de l'*Encyclopédie*, que nous nous attardions à signaler les escamotages et les tours de passe-passe auxquels recourent la majeure partie des assujettis à la loi régissant l'inventaire commercial, dans

le but de truquer leur Actif et leur Passif et de présenter, en conséquence, sous la forme d'un tableau synoptique, couramment appelé Bilan, une situation intentionnellement fausse. Bornons-nous à déclarer que si tous les inventaires des firmes industrielles et des maisons de commerce étaient dressés avec une scrupuleuse exactitude, il apparaîtrait, avec évidence, aux plus profanes, que le Travail est, pour ceux qui l'exploitent, une source considérable et inépuisable de profits. On verrait, pour ne citer qu'un exemple, que telle Compagnie houillère de la région du Nord dont l'extraction, durant l'année 1926, ne fut pas inférieure à 3.000.000 de tonnes laissant chacune un bénéfice moyen de 50 francs, parvient à réaliser un gain dépassant de cinq à six fois celui que l'on accuse officiellement et auquel l'on est arrivé grâce à des déperditions, des dépréciations, des amortissements et des prix de revient falsifiés et manifestement exagérés.

Sachant que notre société repose tout entière sur l'antagonisme des intérêts et que le Mensonge et le Vol en forment les piliers essentiels, nous ne nous étonnerons point outre mesure d'un tel état de choses, qui tient à l'essence même du Capitalisme.

Mais n'avons-nous pas, nous aussi, à procéder, chaque année « en fin d'exercice », à l'inventaire de tous nos actes, et serions-nous encore autorisés à reprocher à nos maîtres détestés — les capitalistes qui nous spolient et nous asservissent — la fraude et la déloyauté dont ils usent comme monnaie courante si, de notre côté, nous ne parvenions à nous dépouiller de cette regrettable et endormeuse illusion que nous nous faisons si volontiers sur la valeur et l'utilité sociale de nos actions ?

Combien parmi nous, s'ils étaient sincères, pourraient-ils présenter autre chose, en fait d'*Actif*, qu'un misérable récolement de faits et gestes que ne désavouerait point toujours le plus mesquin des bourgeois ! Combien qui semblent n'avoir sur les lèvres que des paroles d'amour et de solidarité et dont les actes de chaque jour sont un cinglant démenti à leurs hypocrites déclamations !

Comme Gœthe, qui pouvait se flatter d'être un homme parce qu'il avait été un lutteur, faisons du bon et continuel combat, en faveur de notre Idéal, le sens et la dignité de notre vie !

Fi des sectaires, des haineux, des appauvris dont toute la propagande consiste à baver sur ceux — ardents et purs militants de toujours ! — dont toute l'ambition n'excède pas le besoin de répandre en autrui, pour autrui, leur trop-plein de vie et de faire émerger des misérables contingences sociales desquelles, si péniblement, nous nous affranchissons, la grande Doctrine à laquelle ils ont, simplement mais résolument, voué leur existence !

Puisque « la vie est un drame où l'homme combat pour son rêve contre la réalité », efforçons-nous de mettre, un peu plus chaque jour, de beauté et de bonté dans ce pauvre monde. Un Newton découvrant les lois de l'Univers ; le savant qui pense solitairement mais dont le génial enfantement préservera désormais du mal funeste des millions d'hommes ; l'apôtre de la Rédemption humaine dont le zèle ne saurait être attiédi ni par les persécutions, ni par les séductions de la gloire : voilà les vrais lutteurs qui affranchissent le monde, voilà ceux qui doivent nous servir d'exemples pour tous les actes de notre vie ! — A. Blicq.

INVENTION n. f. (du latin *invenire*, trouver ; de *in*, dans et *venire*, venir). A l'origine de tout progrès, il y a une invention. C'est grâce au pouvoir d'inventer que l'espèce humaine a pu sortir, lentement, à travers des difficultés sans nombre, de l'état d'ignorance et de misère dans lequel elle se trouvait à l'origine. C'est en multipliant les inventions, en les appliquant à ses conditions de vie, en les développant et en les perfectionnant, que l'homme a peu à peu lutté contre la nature, qu'il est parvenu à vaincre les éléments, à utiliser les propriétés de la matière, à établir des relations à distance, à améliorer ses conditions d'existence.

L'histoire n'a pas enregistré la date de toutes les inventions ni le nom de tous les inventeurs. Il n'y a pas cinq mille ans que les hommes ont commencé à employer le premier métal qui fut le bronze. L'invention du fer, qui vint après, fut une des découvertes les plus précieuses. Parmi les déjà anciennes inventions les plus utiles, on peut citer celles qui ont permis à l'homme de cultiver la terre et de domestiquer, en vue de ses besoins, certaines races animales ; celles qui l'ont conduit à l'art de la navigation, celle des instruments de chasse et de pêche, celle de l'écriture et de l'imprimerie. Ces deux dernières ont cela d'important qu'elles servent à conserver les connaissances, à les vulgariser et à les transmettre de génération en génération, à la façon d'un patrimoine commun légué par les ascendants à leurs descendants.

Les progrès incessants en astronomie, en physique, en chimie, en mécanique, résultant de l'effort opiniâtre et combiné des plus illustres inventeurs de tous les pays, ont favorisé l'éclosion et l'essor des civilisations les plus remarquables par le développement industriel et commercial, par l'ascension des sciences et des arts. Certaines inventions remontent à des âges fort reculés. Exemples : la boussole, 2602 avant l'ère chrétienne ; la soie, 2400 ; le verre, 1640 ; le niveau et l'équerre, 718 ; le soufflet, 600 ; le cadran solaire, 520 ; la distinction entre les veines et les artères, 325 ; les fonctions des nerfs, 320 ; les vaisseaux chylifères et les mouvements du cœur, 310 ; les horloges à eau, 250 ; la vis sans fin, l'aréomètre, la poulie mobile, 220 ; le papier de soie, 201 ; la mosaïque, 200 ; la précession des équinoxes, 142 ; le syphon, 120, etc., etc.

Depuis l'ère chrétienne, on note, entre autres inventions précieuses : le système astronomique de Ptolémée, 140 ; les cloches, 400 ; les moulins à vent, 650 ; le papier de coton, 750 ; l'alcool, 824 ; l'horloge mécanique, 990. Au XIIIe siècle, mentionnons (en dépit de l'usage qui en a été fait) la poudre à canon, les lunettes à lire ; au XIVe siècle, l'arquebuse, le fil d'archal, les canons, l'étamage des glaces. Les siècles suivants se distinguent par l'antimoine, les montres, la gravure en creux ; ensuite : l'imprimerie typographique, le premier journal imprimé à Strasbourg, la gravure sur acier, la pompe à air, le bateau sous-marin, le système astronomique de Copernic, le rouet à filer, la mesure de l'arc du méridien, l'émail, le pendule, le microscope, la projection des cartes marines. Au XVIIe siècle, les inventions et les découvertes se multiplient : la balance hydrostatique, la constatation scientifique du mouvement diurne de la terre, les logarithmes, la circulation du sang, le télescope, le système de Képler, les lunettes à deux verres convexes, le thermomètre, les lois de la réfraction, le baromètre, la machine à calculer, la presse hydraulique, la machine pneumatique, la machine électrique, la théorie de l'attraction universelle et le télescope de Newton, la vitesse de la lumière, le petit ressort spiral des montres, le calcul différentiel, le calcul intégral, la vapeur et la soupape de sûreté, l'application de l'hélice à la navigation.

Merveilleuse est la fécondité du XVIIIe siècle : le clichage, 1705 ; le bleu de Prusse, 1710 ; l'aberration des étoiles fixes, 1728 ; la montre marine, 1734 ; le moulage en plâtre, 1749 ; les ponts suspendus en fer, 1741 ; l'héliomètre, 1743 ; le sucre de betterave, 1745 ; le paratonnerre, 1757 ; la machine à filer, 1767 ; la machine à vapeur à basse pression, 1769 ; la lampe à cylindre, 1780 ; la batterie flottante insubmersible, 1782 ; l'aérostat, 1783 ;

le magnétisme animal, 1783 ; l'éclairage au gaz, 1786 ; le tissage mécanique, 1787 ; la soude artificielle, 1790 ; le bateau de sauvetage, 1790 ; la première application du caoutchouc à l'industrie, 1790 ; le télégraphe aérien, 1791 ; l'ambulance volante, 1792 ; la lithographie, 1796 ; le galvanisme, 1798 ; le papier sans fin, 1799 ; les amorces fulminantes, 1800 ; la lampe Carcel, 1800 ; la vaccine, 1800.

Le XIXe siècle fourmille d'inventions et de découvertes : la lumière électrique, 1801 ; l'alun artificiel, 1801 ; le bateau à vapeur, 1803 ; la locomotive à vapeur, 1804 ; la machine à coudre, 1804 ; la machine à tisser, 1804 ; la peigneuse mécanique, 1805 ; le fusil à percussion, 1809 ; la filature mécanique du lin, 1810 ; la lampe hydrostatique, 1811 ; l'iode, 1811 ; l'acide stéarique, 1811 ; la lithotritie, 1812 ; la lampe de sûreté, 1815 ; l'auscultation médicale, 1816 ; la chromolithographie, 1819 ; l'électromagnétisme, 1819 ; la télégraphie électrique, 1820 ; les phares lenticulaires, 1822 ; l'alcoomètre, 1824 ; l'héliographie, 1824 ; l'aluminium, 1827 ; la téléphonie, 1827 ; l'hydrothérapie, 1827 ; la chaudière tubulaire, 1828 ; la locomotive de Stéphenson qui permit l'établissement des chemins de fer publics, 1830 ; les allumettes phosphoriques, 1833 ; la photographie, 1834 ; le pistolet-revolver, 1836 ; la galvanoplastie, 1837 ; le fulmicoton, 1838 ; le stéréoscope, 1838 ; l'harmonium, 1841 ; la gutta-percha, 1844 ; l'étherisation, 1845 ; les propriétés anesthésiques du chloroforme, 1847 ; les ponts tubulaires, 1848 ; le collodion, 1848 ; les allumettes au phosphore amorphe, 1848 ; l'appareil à induction, 1850 ; le pantélégraphe, 1851 ; le moteur à gaz, 1861 ; l'analyse spectrale, 1861.

Je m'arrête ici. J'ai voulu simplement rappeler, par une énumération rapide, sans commentaires et forcément incomplète, les principales inventions que leur ancienneté aurait pu faire oublier. Plus l'humanité élargit le champ de ses connaissances et plus se multiplient les inventions et découvertes. De la date à laquelle nous nous sommes arrêtés jusqu'à nos jours, elles sont trop nombreuses pour que leur rappel trouve sa place dans cet ouvrage. Le lecteur que la question intéresse voudra bien consulter les ouvrages spéciaux ; il y trouvera sans peine la documentation désirable. Les générations actuelles voient se dérouler, sous leurs yeux éblouis, les innombrables applications, toujours perfectionnées, de ces inventions relativement récentes. Il n'y a qu'à regarder, contempler, admirer... et réfléchir.

L'agriculture a été transformée progressivement par l'emploi des machines agricoles. Les champs sont devenus comme une gigantesque usine ; le cultivateur n'est plus ce paysan condamné par une routine millénaire à creuser laborieusement le sillon auquel il confiait la semence, à remuer péniblement un sol ingrat, dur et caillouteux, à manier la faux pour couper la récolte, à battre le fléau pour détacher le grain. La terre est éventrée sans effort par de puissantes machines ; par ces machines, elle est amollie, nettoyée, préparée, mise au point, labourée, hersée, butée ; fourrages, céréales, légumes, tout est fauché, glané, ramassé, mis en tas, battu, engrangé. Plus étonnante encore est la révolution opérée par l'outillage mécanique dans les fabriques, usines, ateliers et chantiers d'où, entrée brute, la matière première sort manufacturée et prête à l'usage auquel elle est destinée. Les inventions de toutes sortes ont donné naissance à une multitude d'appareils qui, les uns avec une délicatesse inouïe, les autres avec une puissance incalculable, s'emparent de la matière la plus docile, plastique et malléable, ou la plus résistante et réfractaire, et la transforment. Les tâches les plus pénibles, les besognes les plus répugnantes et les travaux les plus durs sont de plus en plus exécutés par l'ouvrier métallique remplaçant le travailleur en chair et en os.

Par la rapidité avec laquelle voyageurs et marchandises sont transportés à notre époque — chemins de fer, paquebots, avions — la Terre s'est peu à peu convertie en un immense espace habité par des peuples qui diffèrent de couleur, de langage, de mœurs, qui sont séparés géographiquement par des frontières artificielles et changeantes, mais qui constituent en réalité un ensemble de nations et de races entre lesquelles n'existe aucune cloison étanche les isolant les unes des autres.

On dit volontiers : « les distances sont supprimées ». Si l'on applique cette idée aux objets transportables et aux personnes appelées à voyager, cette locution n'est pas exacte. Ce qui est vrai, c'est que, grâce aux découvertes et inventions dont notre temps bénéficie, l'homme circule aujourd'hui à travers la planète, sur terre, sur mer et dans l'air, avec une facilité étonnante et une prodigieuse rapidité. Si on applique cette idée de la suppression des distances aux moyens de communication dont disposent les hommes au commencement de ce XXe siècle, on ne peut pas prétendre que les distances soient positivement abolies ; elles existent toujours et rigoureusement les mêmes (la distance qui sépare actuellement Paris de Pékin est la même qu'il y a cinq cents ans) ; mais le temps nécessaire à les franchir a incalculablement diminué. La télégraphie et la téléphonie sans fil mettent en contact toutes les parties du globe terrestre ; tel événement qui a pour théâtre un point déterminé de ce globe est connu presque immédiatement aux quatre points cardinaux. De ce fait, il y a, entre tous les habitants de la Terre une interpénétration si constante et si prompte que tous les faits importants, quel que soit le lieu où ils se produisent, ont, mondialement, un retentissement et une répercussion presque immédiate.

Enfin, si on applique aux idées et connaissances cette théorie de la suppression des distances, on peut dire qu'elle est strictement exacte. La pensée plane au-dessus des mers et des continents : en face des mêmes faits, tous ceux qui étudient, comparent, réfléchissent ont des idées qui leur sont communes. La Pensée — fort heureusement du reste — n'est pas unifiée ; ce serait un désastre si, en dépit de la diversité des tempéraments, de la variété des races, du développement des peuples dans le temps et l'espace, de la différence des croyances et des cultures, les faits déterminaient, au nord et au sud, à l'orient et à l'occident, une action identique sur les cogitations qui agitent l'esprit et préoccupent la raison. Mais, à la même heure, au même instant, par millions, sur tous les points de notre planète, il y a des hommes qui emplissent leur pensée de celle des autres hommes, dont le cerveau s'éclaire à la lumière des autres cerveaux, dont le jugement formule les mêmes appréciations, dont la faculté de compréhension s'adonne aux mêmes travaux. Quant à la science, elle est cosmopolite ; elle ne connaît ni patrie, ni limites autres que celles qui lui sont assignées par l'insuffisance de nos observations et l'infirmité de notre propre nature. Pour les connaissances, les distances n'existent pas ; à la même minute, les savants de tous les pays se penchent sur les mêmes problèmes, creusent, fouillent, approfondissent les mêmes questions, tous bénéficiant des certitudes dues au labeur persévérant de leurs prédécesseurs et des recherches et expériences faites par leurs contemporains

Aussi, peut-on dire que, de nos jours, une invention n'est jamais une création complète.

Le plus grand génie ne fait qu'imiter, dans une certaine mesure, des œuvres antérieures, que combiner d'une manière qui lui est propre des éléments déjà employés. L'invention la plus remarquable n'est que la suite et l'aboutissant d'expériences et d'investigations poursuivies par d'autres, soit antérieurement, soit à la même époque. Les revues de toutes langues, les bul-

letins de toutes spécialités portent à la connaissance de tous les chercheurs les résultats obtenus, au jour le jour, par les inventeurs du monde entier. Les découvertes et inventions d'hier ont amené celles d'aujourd'hui et celles d'aujourd'hui conduiront, par une pente toute naturelle, à celles de demain. Aussi est-il souvent difficile de distinguer la part qui revient à chacun dans le résultat auquel un si grand nombre de personnes ont plus ou moins concouru.

Quantité d'inventeurs, et non des moindres, ont vécu ou vivent, sont morts ou mourront dans la pauvreté. Ce qui, si l'on n'y réfléchissait point, paraîtrait singulier, c'est que les plus pauvres ont été ou sont ceux dont l'invention a été le point de départ des bénéfices les plus considérables et des plus grosses fortunes. Et cela s'explique, une invention qui n'est pas appelée à donner de gros bénéfices ne suscite pas les convoitises des grands rapaces capitalistes ; tandis qu'une invention susceptible d'apporter des millions et des millions à ceux qui s'en emparent et l'exploitent met en appétit la goinfrerie des dévorants de tous pays. C'est, autour d'elle, la ruée de tous les grands capitaines de l'industrie et de la finance cosmopolites.

Ceux-là mettent la main sur l'invention et en dépouillent cyniquement l'inventeur.

La plupart des inventions se retournent contre le but que, logiquement, elles devraient poursuivre : la paix et le bien-être universels. Il est fait de presque toutes les inventions un détestable usage. S'agit-il d'un nouvel outillage mécanique appliqué à l'industrie ou à l'agriculture ? Les firmes puissantes — et généralement internationales — s'appuyant sur les forces bancaires, en organisent, à l'aide de capitaux énormes, la mise en exploitation. Alors que le nombre des travailleurs employés dans la production à obtenir diminue, la production augmente. Ce rendement exceptionnel engendre des périodes de surproduction et d'engorgement du marché qui amènent fatalement les mortes-saisons et le chômage périodiques, source incalculable de privations et de misères. S'agit-il d'une invention qui peut être utilisée en cas de guerre ou de révolution ? Les gouvernements s'empressent d'en tirer parti pour multiplier et accroître les instruments de massacre, les engins de destruction ; en sorte que, au lieu d'aller à leur destination naturelle et désirable : le bien-être et la paix, ces découvertes et inventions, recevant une application criminelle, tournent le dos à leurs fins, aggravent le malaise général des populations laborieuses et rendent plus meurtriers et plus sauvages les conflits armés

Ces résultats désastreux sont inhérents à l'organisation de toute société autoritaire et capitaliste.

Il est fatal que les Gouvernements détournent les inventions de leur but logique et s'en servent pour affermir leur autorité menacée par la Révolution qu'ils redoutent et pour étendre par la conquête le champ de leur domination. Il est fatal que la bourgeoisie capitaliste et la gent financière, industrielle et commerciale, n'ayant d'autre passion que celle de l'argent, se soucient peu de la détresse des producteurs de l'usine et des champs. Insensible aux lamentations qui partent d'en bas, cette bande de spéculateurs et de trafiquants n'a qu'un désir, qu'une volonté, qu'un idéal : s'enrichir à tous prix, encore, encore et toujours.

Il est arrivé que des ouvriers ont brisé les machines qui, disaient-ils, leur coupaient les bras ; ce fut le cas, entre autres, des premières machines à coudre. Il y a même une doctrine qui enseigne le retour à la nature par l'abandon de l'outillage mécanique. On conçoit, certes, que, dans un sursaut de colère irréfléchie, des travailleurs aient démoli une machine qui aggravait leur situation déjà douloureuse ; on s'explique que, bercés par certains récits et légendes, des hommes s'imaginent naïvement que l'âge d'or est derrière nous et non devant, et veulent revenir aux temps primitifs. Mais le remède n'est pas là. Le mal vient du principe de Propriété qui, sous régime capitaliste, assure à une minorité constituée en classe, la possession du sol, du sous-sol, des moyens de production, de transport et d'échange et lui permet d'en disposer à son gré, c'est-à-dire à son profit exclusif. Le mal vient de là. Le remède se discerne aisément. Il consiste à exproprier cette minorité de profiteurs, à lui faire rendre gorge, à restituer à la multitude la propriété sous toutes ses formes et à briser l'Etat, protecteur, complice et défenseur. Tel est l'unique moyen de fonder l'égalité économique, base de l'égalité sociale, source elle-même de la Paix universelle, de la Liberté et du Bien-Etre pour tous sans exception d'aucune sorte.

Alors, toute invention marquera un pas en avant sur la route qui conduira l'humanité vers la joie de vivre.

En sociologie, les Anarchistes sont de véritables inventeurs. Ils ont découvert que la cause de tous les maux qui accablent les hommes, celle d'hier comme celle d'aujourd'hui, c'est l'Autorité. Ils opposent au principe d'Autorité celui de Liberté. Ils déclarent que si la machine sociale produit la souffrance, c'est qu'elle a pour moteur l'Autorité ; ils ont l'indéracinable conviction que lorsqu'elle aura pour moteur la Liberté, elle produira du bonheur et que chacun en aura sa part. L'avenir prouvera qu'ils ne se trompent point. — Sébastien FAURE.

INVENTION. Des inventions les plus merveilleuses — en raison même des difficultés qu'elles avaient à surmonter et de l'étonnement qu'elles suscitaient dans les esprits — on a dit, avant leur réussite : « C'est impossible. Ce serait trop extraordinaire Ça n'arrivera jamais ! » Ces propos ont été tenus par des hommes remarquables. La veille et même le lendemain des premières expériences faites avec succès, en ce qui concerne certaines inventions, notamment les chemins de fer, le télégraphe et les avions, des personnages qui, pourtant, ne manquaient ni de savoir ni d'intelligence, se sont écriés : « Ça ne marchera jamais ! » Nombreux furent ceux qui traitèrent de fous les inventeurs les plus géniaux et de rêves chimériques les plus prestigieuses découvertes. Et, cependant, depuis !...

Eh bien ! Il en va de même de la découverte qu'ont faite les Anarchistes. Quand ils affirment la nécessité de substituer le principe de la Liberté à celui de l'Autorité, on les traite de déments. Quand ils exposent quel milieu social ils veulent édifier à la place du milieu actuel, des hommes d'un vaste savoir, d'une érudition profonde et d'une rare intelligence, haussent dédaigneusement les épaules et prennent en pitié leurs conceptions d'avenir, qu'ils ne craignent pas de mettre au rang des « élucubrations que seuls peuvent enfan- « ter des cerveaux chimériques et des imaginations « maladives. » Et ils ajoutent, quand ils désirent paraître des hommes de progrès social et d'idées avancées qui ne se refusent à l'examen d'aucun système social : « Utopie admirable ! Rêve d'une sublime générosité ! Ce « serait trop beau. Mais c'est impossible. Ça n'arrivera « jamais. » Cent fois, mille fois, dans des entretiens particuliers et dans des débats publics, ces prétendues impossibilités m'ont été opposées, à défaut d'objections essentielles et de réfutations sérieuses.

Utopie ? — Aujourd'hui, je ne dis pas non. Mais, demain, j'en ai l'assurance, cette utopie se transformera en réalité. Rêve chimérique ? — Aujourd'hui, je ne le conteste point. Mais, j'ai l'inébranlable certitude que ce rêve, un jour, se réalisera. A quelle époque ? — Je l'ignore et nul ne saurait le dire. Mais l'humanité se meut dans le sens de la Liberté et les événements évoluent vers une architecture sociale se rapprochant sans

cesse des plans et édifications libertaires. Le patriotisme se meurt, empoisonné par les miasmes putrides que dégagent les cadavres de ses innombrables victimes. Les religions agonisent sous les coups mortels que ne cessent de leur porter le « savoir » en lutte contre le « croire ». Le capitalisme et l'Etat succombent sous le poids de leurs abus, de leur nocivité et de leurs crimes. Aveugles, ceux que n'émeuvent ni n'éclairent de telles constatations. Le vieux monde autoritaire est encore solide ; il faudra, pour l'abattre, que ses adversaires, de plus en plus nombreux, se décident à un rude coup d'épaule. Il est fatal que tôt ou tard ils en arrivent à cette décision. Alors, l'Utopie anarchiste d'aujourd'hui deviendra la réalité féconde de demain. — Sébastien FAURE.

INVERSION SEXUELLE (Homosexualité, Uranisme). La fin du XIXe siècle et le début du XXe ont vu se lever une revendication nouvelle : celle de la liberté de pratique et d'expression des « anomalies sexuelles », parmi lesquelles il faut ranger l'homosexualité ou uranisme, autrement dit l'inversion sexuelle.

Le mot homosexuel a été employé pour la première fois par un médecin allemand qui ne nous est connu que sous son pseudonyme de Kertbeny. Le mot grec *Homo*, qui lui donne sa signification, répond à *même, semblable*. Il désigne les relations intimes que peuvent avoir entre eux des individus du même sexe, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes. Le mot pédérastie comme sodomie, étant plus spécialement réservé aux relations sexuelles entre hommes. L'un des plus éminents collaborateurs à *l'Humanité Nouvelle*, le penseur Edward Carpentier, trouvait le terme homosexualité impropre, il aurait voulu le voir remplacer par *homogénie*. On écrit aussi *unisexualité, unisexuel*.

Quant au mot *uraniste*, qui vient d'Uranus, et traduit l'allemand *urnung*, il a été créé par l'assesseur hanovrien Carl Heinrich Ulrich qui, dès 1825, se consacra à la défense de l'amour homosexuel ; il l'avait emprunté à Platon. Ulrich voyait dans l'*Urnung* une espèce spéciale d'humains, par opposition au *Dionung* (de Dioné, mère d'Aphrodite), l'amoureux normal, *hétérosexuel* (du grec *heteros*, autre).

En se plaçant au point de vue de la liberté toute pure, il est évident qu'on ne peut refuser à un individu le droit de disposer de son corps comme il l'entend. Sinon, et cela s'entend aussi bien de l'homosexualisme que de la masturbation ou de la prostitution, le chemin n'est pas long qui conduit à l'arbitraire et à l'inconséquence. Pourquoi tolérer la prostitution féminine et non la prostitution masculine ? Il y a là un illogisme flagrant qui ne se conçoit que si on se rappelle que nos mœurs et notre législation sont régies par la conception judéo-chrétienne de la vie. Le feu du ciel n'a-t-il pas consumé les villes maudites de Sodome et de Gomorrhe ?

Ou la pratique de l'anomalie sexuelle relève de la nature, de la conscience individuelle, ou c'est un délit. Si c'est un délit, il est nécessaire d'en expliquer la raison. En effet, l'homme qui a réfléchi ne se contente pas de mots comme « contraire aux bonnes mœurs », « ignoble », « infâme », il veut savoir ce qu'il y a de délictueux dans l'accomplissement d'un acte qui n'est accompagné ni de dol ni de violence, quel que soit cet acte. L'affirmation « c'est parce que c'est mal » ne répond à rien de scientifique ni de logique pour un esprit épris de libre examen et dépouillé de préjugés.

Si l'anomalie sexuelle relève de la nature, de la conscience individuelle, qu'on lui concède toute liberté de pratique et d'expression. Si c'est une maladie, qu'on la soigne, après nous avoir démontré qu'on peut la guérir. Trop d'hommes et de femmes homosexuels, par exemple, ont montré une santé égale à la normale ou une intelligence dépassant la moyenne (philosophes, stratèges, hommes d'Etat, artistes, poètes, littérateurs, — Sapho, Sophocle, Socrate, Pindare, Phidias, Epaminondas, Virgile, Alexandre, Jules César, Auguste, Michel Ange, le peintre Le Sodoma, le sculpteur belge Jérôme Duquesnoy, Jules II, le grand Condé, le prince Eugène, Platen, Winckelmann, Kirkegaard, Hans Andersen, Walt Whitman, Renée Vivien, Paul Verlaine, Oscar Wilde, etc.) pour qu'on puisse parler à leur égard d'une déchéance de la production cérébrale.

Le fait qu'il y a des animaux unisexuels, même à l'état de liberté (parmi les cervidés, canidés, ovidés, gallinacés, palmipèdes, colombins, certains hyménoptères et coléoptères), devrait faire réfléchir à deux fois ceux qui parlent de maladie. L'observation montre, en effet, que les fonctions de relation et de nutrition, etc., s'accomplissent régulièrement chez eux. Sur 49 cas d'homosexualité humaine étudiés très soigneusement par le sexologue Havelock Ellis, 31 jouissaient d'une santé bonne, sinon excellente ; 4 ou 5 cas montraient des signes de mauvaise santé évidente, ce qui ne dépasse pas la normale.

C'est tenant compte de toutes ces considérations et de maintes autres que Havelock Ellis a pu dire que l'anormal sexuel n'est pas un malade (ni l'anomalie sexuelle une maladie), que c'était tout simplement un individu sorti de l'espèce et que le mot dégénérescence, qui appartient au parler journalistique, ne possédait aucune valeur scientifique. De même, dans ses derniers ouvrages, le fameux psychiâtre Von Krafft Ebbing, qui a observé des centaines et des centaines de cas, a reconnu que l'anomalie sexuelle n'est ni une maladie ni une dégénérescence physique. Ch. Féré a comparé l'inversion congénitale à la cécité des couleurs (l'insensibilité aux rayons vert-rouge, par exemple). Kurella considère l'inverti comme une forme de transition entre l'homme complet ou femme complète et l'hermaphrodite vrai. Albert Moll, autre sexologue célèbre, reconnut qu'il n'était pas possible de prouver que les individus invertis sont des névrosés. Se plaçant à un tout autre point de vue que le point de vue scientifique, Gœthe avait déjà écrit, concernant l'homosexualité : « Elle est dans la nature, bien qu'elle soit contre nature ».

De tout cela, il appert que les anormaux sexuels sont surtout *victimes de l'hostilité sociale*, la majorité normale étant encore trop ignorante pour comprendre que l'anomalie sexuelle est un phénomène congénital (et non acquis) dans la plupart des cas d'inversion *vraie*.

Il ressort des observations historiques que l'inversion sexuelle a été connue de tout temps. Les Egyptiens attribuaient l'homosexualité à leurs dieux Horus et Têt. Selon le docte Aristote, elle avait dû être officiellement encouragée pour parer à la surpopulation, dans l'antique Crète, par exemple. D'ailleurs, l'opinion publique semble avoir passé par trois stades. Dans le premier stade, l'homosexualité est permise ou défendue, c'est une question qui dépend de la population. Dans le second stade, la question se transporte sur le terrain religieux, c'est un sacrilège (christianisme). Dans le troisième stade, ce n'est plus qu'affaire de goût, d'esthétique : elle déplaît à la grande majorité et plaît à une petite minorité. « Je ne vois pas — écrit Havelock Ellis — qu'on puisse critiquer cette attitude esthétique. Mais elle ne saurait tomber sous le coup de la loi, car la loi ne peut se fonder sur le dégoût qu'on peut éprouver pour un acte... Les opinions esthétiques sont autant en dehors de la loi que les opinions politiques. Un acte n'est pas criminel parce qu'il est dégoûtant... C'est cette confusion qui sert de base à la législation dans l'homosexualité ; ceci montre, en outre, que l'opinion sociale doit, elle aussi, dissocier ces questions. » Si « modifier l'instinct d'un inverti, c'est le jeter dans la perversion » (Ch. Féré), l'intervention légale est une monstruosité. Ne parlons que pour mémoire des suggestions de

Schrank-Notzing qui voulait confier à la prostitution féminine des maisons closes la guérison des invertis !

Il y a relativement peu de temps, l'homosexualité « était un vice honteux et dégoûtant, auquel on ne pouvait toucher qu'avec des pincettes en prenant toutes sortes de précautions, aujourd'hui c'est un phénomène psychologique et médico-légal d'une telle importance sociale que nous devons l'examiner franchement et ouvertement. » (Havelock Ellis). « Chez les dirigeants éthiques ou religieux et en général chez les individus doués d'un puissant instinct moral, il existe une tendance vers les formes supérieures du sentiment homosexuel. » (*Id*). Le philosophe du Pragmatisme, William James, a même émis l'opinion que la plupart des hommes possédaient le germe potentiel de l'inversion sexuelle.

Cependant la loi intervient et de deux façons selon les pays. Dans les pays dits « de civilisation latine » on se conforme en général au Code Napoléon qui n'intervient pas dans les cas d'inversion sexuelle, sauf s'ils se compliquent d'outrages publics à la pudeur ou de violence ou non consentement, à quelque degré que l'acte ait été consommé — ou si l'une des parties est mineure ou incapable de donner son consentement. C'est le droit commun. Ce point de vue du Code Napoléon, dû à l'ancien Directeur Cambacérès, est celui adopté en Belgique, Espagne, France, Hollande, Italie, Portugal, en Amérique et dans les colonies hispano-portugaises.

En Allemagne, dans les pays anglo-saxons, en Russie (avant la Révolution), l'inversion est considérée comme un crime en soi.

En Angleterre, tout coït anal avec une femme ou un homme ou un animal est passible des travaux forcés à perpétuité, de deux ans de « hard labour » au minimum. Le *Criminal Law Amendment Act* de 1885 punit de même tout acte d'indécence grossière entre hommes, même commis en privé, d'une peine ne dépassant pas deux ans, avec ou sans travaux forcés. Il s'est trouvé un juge anglais, paraît-il, pour regretter que cet *Act* ne comportât pas la peine de mort ! Les Etats-Unis suivent l'Angleterre et la pénalité peut atteindre jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.

En Allemagne existe le fameux § 175 du Code Pénal qui ne s'appliquait jadis qu'à « l'acte » semblable au coït anal ; on l'a aggravé en y joignant l'addition des « mouvements » semblables, addition très arbitraire, cela va sans dire.

En Russie, la loi tsariste, adoucie ensuite, infligeait à l'homosexuel la privation des droits politiques et l'exil en Sibérie. Aujourd'hui, le droit criminel de la Russie soviétique n'inflige aucune pénalité, ni pour sodomie ni pour homosexualité masculine ou féminine. (*Correspondance Internationale*, 11 août 1928, n° 80).

Examinons quel a été l'effet de la répression légale. Elle n'a eu aucune influence sur la « prospérité » de l'inversion sexuelle, même en pays anglo-saxons ; elle a simplement ruiné à jamais des malheureux incapables de réagir contre le séjour en prison et l'ambiance des établissements pénitentiaires (un exemple frappant est celui d'Oscar Wilde). En Allemagne, les partisans de « l'amitié masculine » ont réagi avec vigueur ; ils ont leurs journaux, leurs associations, leurs clubs ; quant au § 175, il a naturellement servi de prétexte à maints chantages ; sous prétexte de servir la morale, il a favorisé l'escroquerie. Son abolition a été réclamée par des personnalités éminentes (parmi lesquelles le grand socialiste Bebel, mort aujourd'hui) et l'est encore.

Il s'est publié quelque temps à Paris une revue d'amitié masculine, *Inversions*, supprimée à la suite d'une intervention parlementaire et d'une poursuite judiciaire, dont la suppression aurait pu soulever davantage de protestations. Il nous a paru que les fondateurs de cette revue, que son prix mettait hors de l'atteinte du grand public, n'ont pas réagi avec l'énergie de leurs camarades d'outre-Rhin.

Il convient de dire aussi que certains invertis sexuels — et il y en a trop de ceux-là — dépassent la mesure en affirmant sur un mode dithyrambique que l'amour homosexuel est supérieur à l'amour normal, hétérosexuel. Cela indispose même les mieux prévenus en leur faveur. On peut citer, parmi les hommages littéraires à l'inversion, un poème d'Edward Carpenter, philosophe doublé d'un sociologue anarchisant, disciple de Walt Whitman, et qui n'a jamais été soupçonné d'être un inverti lui-même. Ce poème, intitulé O ENFANT D'URANUS, est extrait de *Vers l'Affranchissement* (traduction M. Senard), Paris, 1914 ; c'est une véritable glorification du « troisième sexe » :

« *O enfant d'Uranus, qui erres et passes à travers les [temps...*
Mystérieux deux fois né, deux mondes te sont ouverts...

Etc..., etc... »

Ce n'est que depuis 1870 que l'inversion sexuelle a été étudiée de façon scientique et rationnelle. On peut attribuer à quatre causes l'existence de l'homosexualité.

1°) *L'hérédité ou congénitalité* (les invertis-nés). — Dans le *Progrès Médical* du 10 janvier 1925, le docteur Saint-Paul, le plus éminent des savants qui se sont occupés, en France, de la question, a défini l'inversion (vraie) comme le fait d'une structure ou de conditions antérieures à la naissance. Selon la statistique dressée par Hirschfeld (pour l'Allemagne), il y aurait 1,5 % d'homosexuels purs, 3,9 % de bisexuels, le reste des humains se composant d'individus normaux. Selon Havelock Ellis, il y aurait en Angleterre 5 % d'invertis, la plupart répandus parmi les classes libérales et instruites. Nous ne croyons pas ces statistiques (et d'autres) concluantes.

2°) *La race.* — Dans ses *Arabian Nights*, Richard Burton avait établi sa fameuse « Zone Sotadique » qui comprenait le midi de la France, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, les côtes méditerranéennes de l'Afrique, l'Asie Antérieure jusqu'au Cachemire, au Turkestan, au Gange, puis le Japon, la Chine, l'Océanie et le Nouveau Monde, où, avant l'arrivée des Européens, la pédérastie était de pratique courante. Richard Burton voulait qu'au dedans de cette zone l'inversion sexuelle fût considérée comme une peccadille, au dehors comme un délit. Cela répond à peu près à l'état de la législation en matière d'homosexualité, mais ne repose sur aucune base scientifique d'observations, les Anglo-Saxons et les Slaves fournissant un contingent important à l'homosexualité.

3°) *La suggestion.* — On n'est pas très bien renseigné sur le rôle de la suggestion dans l'homosexualité. Sur les 49 cas étudiés par Havelock Ellis, 13 indiqueraient qu'un événement ou milieu spécial a détourné, pendant l'enfance, l'instinct sexuel vers l'homosexualité ; et encore, dans 1 ou 2 cas au moins, il y avait une prédisposition déjà bien marquée.

4°) *La privation normale de la satisfaction des besoins sexuels.* — Bouchard, dans ses *Confessions* (1861) ; Sainte-Claire Deville, dans sa communication sur « L'Internat et son influence sur l'éducation de la jeunesse » ; Balzac, dans la *Dernière incarnation de Vautrin ;* Dostoiewski, dans ses *Souvenirs de la Maison des Morts ;* A. Hamon, dans *La Psychologie du Militaire professionnel ;* Lucien Descaves, dans *Sous-Offs ;* G. Darien, dans *Biribi ;* Mirbeau, dans *Sébastien Roch,* etc., etc., nous ont magistralement dépeint la façon dont la promiscuité masculine, jointe à l'impossibilité des échanges habituels avec le sexe féminin, dans les établissements d'éducation, les casernes, les lieux d'emprisonnement et de déportation, etc., favorisaient, déve-

loppaient, accentuaient la tendance homosexuelle. Dans ses *Prison Memoirs of an Anarchist*, le révolutionnaire Alexander Berkman raconte la naissance, dans ce milieu spécial, d'un amour unisexuel..

Alors que l'élément masculin normal montre le plus souvent une hostilité farouche à l'égard de l'homosexualité masculine, il se montre bien plus indulgent à l'égard des homosexuels du genre féminin (lesbiennes, saphistes, tribades), que l'indoustani désigne par cinq mots différents. Dès lors qu'il s'agit du beau sexe, il est porté à considérer cette anomalie comme un péché mignon. Il convient de faire remarquer que l'homosexualité féminine n'a pas été étudiée avec autant de soins et de détails que l'homosexualité masculine, la documentation est loin d'être aussi importante, et les spécialistes obtiennent moins facilement une confession de la femme que de l'homme. Il existe probablement beaucoup plus de femmes vivant « en ménage » que d'hommes ; les mœurs le supportent plus facilement.

Citons, parmi les ouvrages que l'homosexualité féminine a inspirés : *La Religieuse* de Diderot ; *Mademoiselle de Maupin*, de Théophile Gautier ; *Parallèlement*, de Paul Verlaine ; *Les Chansons de Bilitis*, de Pierre Louys, un chef-d'œuvre.

L'attitude des individualistes anarchistes à l'égard de l'homosexualité est dénuée de préjugés, de parti pris ; elle concilie le point de vue scientifique avec le respect le plus absolu de la liberté individuelle. Dans le N° 15 de *L'En Dehors* (nouvelle série), le philosophe-romancier individualiste Han Ryner a déclaré que les causes des perversions sexuelles lui apparaissaient « multiples, complexes, enchevêtrées. Les obstacles à la satisfaction normale sont du nombre — ajoute-t-il — mais la pleine liberté diminuera ces fantaisies moins qu'on ne le croit. Je ne trouve d'ailleurs rien de coupable dans ces recherches, si tous les participants ont l'âge de raison et si aucun ne subit de contrainte. » Un autre philosophe individualiste, l'esthéticien Gérard de Lacaze-Duthiers, au cours d'une réponse à une Enquête sur le Sexualisme, a écrit (N° 136 du même journal) : « Je suis contre tous les tabous sexuels. Je suis pour toutes les libérations. Je ne m'effraye d'aucune combinaison d'ordre sentimental ou érotique, estimant que chaque individu a le droit de disposer de son corps comme il lui plaît et de se livrer à certaines expériences. »

Somme toute, logiques et conséquents, les individualistes anarchistes nient qu'il appartienne à la loi, à l'autorité d'intervenir. Les cas d'inversion de l'ordre congénital regardent les homosexuels eux-mêmes ; ceux qui sont vraiment des maladies relèvent, si la preuve en est faite, de la pathologie et non point de sanctions disciplinaires... Ils reconnaissent aux homosexuels le droit de s'associer ; de publier des journaux, des revues, des livres, pour exposer, défendre leur cas, réunir à leurs groupements les uranistes qui s'ignorent. Les individualistes anarchistes ne font pas d'exception pour les invertis de l'un ou l'autre sexe. — E. ARMAND.

BIBLIOGRAPHIE. — Hoessli : *Eros* (La Pédérastie chez les Grecs), Munster en Suisse, 1836. — Forberg : *Manuel d'érotologie classique*, Paris, 1862. — E. J. de Goncourt : *Histoire de la société française durant la Révolution*, Paris, 1855. — P.-L. Jacob : *Bibliographie et Iconographie de tous les ouvrages de Rétif de la Bretonne*, Paris, 1875. — Gesner : *Socrate et l'amour grec*, Paris, 1877. — Eulenburg : *Neuropathia sexualis*, Leipzig, 1885. — Paul Moreau : *Des aberrations du sens génésique*, Paris, 1887. — Paul Sérieux : *Anomalies de l'instinct sexuel*, Paris, 1888. — Dr Schrank-Notzing : *Suggestionsthérapie*, Munich, 1892. — Dr Chevalier : *L'Inversion sexuelle*, Paris, 1893. — Dr André Raffalovitch : *Uranisme et Unisexualité*, Lyon, 1896. — Dr Laupts : *Perversion et perversité sexuelle*, Paris, 1896. — Von Krafft-Ebbing : *Nouvelles recherches dans le domaine de la Psychopathie sexuelle*, Stuttgard, 1896 (en allemand, mais Krafft Ebbing a été traduit en français). — A. Moll : *Recherches sur la « libido sexualis »*, Berlin, 1898 (en allemand). — Ulrichs (Numa Numantius) : *Œuvres complètes*, Leipzig, 1898 (en allemand). — Dr Ch. Féré : *L'Instinct sexuel, évolution et dissolution*, Paris, 1899. — Dr A. Moll : *Die Kontraere Sexualempfindung*, Berlin, 1899. — Dr Eugen Duehren : *Le Marquis de Sade et son temps*, Berlin et Paris, 1901. — Dr Magnus Hirschfeld : *Der Urnische Mensch*, Berlin, 1902. — Edward Carpenter : *The Intermediate Sex*, London, 1908. — Dr Laupts : *L'Homosexualité et les types homosexuels*, Paris, 1910. — Havelock Ellis : *L'Inversion sexuelle*, Paris, 1914. — Consulter aussi les ouvrages se rattachant à l'école psychanalytique et certains ouvrages de Camille Spiess (*Le Sexe androgyne ou divin*, Paris, 1928). Charles Gide, Dr Porché, Dr F. Nazier, etc.

INVESTITURE s. f. (lat *investire*, revêtir, de *in*, sur et *vestis*, vêtement). C'est l'action de revêtir, de mettre en possession, d'investir quelque personnage d'un fief, d'un immeuble, d'un bénéfice, d'une dignité ecclésiastique. L'investiture s'accompagnait d'ordinaire d'un cérémonial réglé par la tradition, et comportait une célébration de caractère rituel.

Aux termes du droit féodal, le seigneur donnait à son vassal l'investiture, marquée par quelque remise symbolique (lance, couronne, rameau, etc.), signe de la propriété ou du pouvoir. La crosse et l'anneau, remis aux évêques par les princes — autorités profanes — étaient, pour ces dignitaires, le signe de l'investiture. Les papes donnaient, en échange, l'investiture des royaumes... Le pouvoir régnant, passant outre aux élections, en vint à détenir la disposition même des évêchés, des abbayes. Des scandales — en Allemagne surtout — marquèrent les répartitions des charges, octroyées à des courtisans, conférées avec « simonie ». La *querelle des Investitures* mit aux prises, pendant un demi-siècle, en conflits sanglants, les papes et les empereurs d'Allemagne. En dépit d'un long usage et du blanc-seing d'un concile, Grégoire VII et ses successeurs sur le trône de saint Pierre firent tout pour dessaisir les princes séculiers des prérogatives d'une investiture qui s'étendait jusqu'aux papes. Fixée « par le sceptre » par le concordat de 1122, l'investiture fut faite bientôt de vive voix ou par écrit... La lutte aboutit au principe de la séparation des pouvoirs et accentua la démarcation du temporel et du spirituel. (Voir *Histoire des Papes*.)

Empruntons au Lachâtre cet exposé des investitures en matière de biens : « La translation de la propriété fut, chez tous les peuples, entourée de pratiques symboliques, de formalités solennelles. Pour valider une aliénation, on avait recours à des signes extérieurs destinés à annoncer, de la part de celui qui aliénait, l'intention de se démettre de son droit de propriétaire, et, chez celui auquel la cession était faite, la volonté de devenir propriétaire. Ces signes furent primitivement déterminés par les lois et par les coutumes ; en général, on choisit les symboles qui eurent le plus de rapports avec la chose transmise ; la translation d'un champ, par exemple, fut indiquée par la remise d'une motte de terre, par celle d'une touffe de gazon, prise dans ce champ, aux mains de l'acquéreur : et, pour exprimer que ce n'était pas le sol tout nu qui était ainsi aliéné, on ajoutait aux premiers symboles une branche d'arbre pour exprimer les produits de la terre, un bâton pour marquer l autorité du maître. On ajouta quelquefois la remise d'un couteau, afin d'indiquer le pouvoir de couper, de disjoindre, etc. (*jus utendi et abutendi*). Il y avait une foule d'autres formes d'investiture. Ducange et Carpentier donnent des

exemples de cent deux manières différentes, suivant la nature de la chose transférée, du droit cédé. (Disons, en passant, que la propriété a subi, depuis 1789, des modifications qui ont rendu absolument inutiles ou impossibles ces vieilles formes.) L'investiture s'effectuait par le glaive, par l'anneau, par la bannière, par la crosse, par les cordes des cloches, etc. Les symboles de transmission étaient soigneusement conservés par les parties mises en possession. On les annexait parfois aux actes et contrats afin de rendre les conventions plus sacrées, plus difficiles à rompre. Par contre, on brisait aussi parfois les symboles pour indiquer la ferme résolution de ne jamais revenir sur ce qui avait été fait. » Dans le droit public, au moyen âge, les investitures, tant laïques que religieuses, occupent une place considérable.

INVINCIBLE (du latin *invincibilis*, qu'on ne peut vaincre). On peut réduire, transformer, annihiler, dompter et venir à bout de toutes choses : métaux, végétaux, animaux. On perce des tunnels sous les plus hautes montagnes ; on détourne les courants des fleuves ; on fait communiquer des mers et des océans ; on plane dans les airs, on apprivoise des animaux féroces ; des grands peuples sont réduits par des conquérants avides ; des César envahissent et s'implantent sur une grande partie de la terre ; par la force, des financiers se font les maîtres des peuples et de leur production ; des prêtres et des gouvernants des différentes religions et des différents Etats imposent les croyances aux mystères et aux règles légiférées et codifiées auxquelles doivent obéir les peuples.

Ce que ne peut vaincre aucune loi, aucune tyrannie, aucune dictature, prohibition, condamnation à mort, c'est la vérité croissante dans tous les domaines scientifiques ou philosophiques, elle peut s'amplifier mais jamais se diminuer ; c'est la loi naturelle du progrès dans l'évolution.

Dans le champ philosophique. la vérité anarchiste évolutive, destructrice du mensonge et du mal, constructrice du bien-être pour tous, résiste aux critiques des doctrines de toutes les sectes qui ont pour base l'autorité et l'Etat.

Jusqu'ici, aucun officiel des corps législatifs, savants professeurs des grands collèges, n'ont infirmé irrévocablement le communisme-anarchiste.

On a condamné, persécuté, torturé, pendu, guillotiné, mais on n'a pas donné un argument irréfutable contre l'Anarchie.

Aussi, malgré les condamnations que prononcent partout les castes au pouvoir, au service des religions, des banquiers, à la solde des Etats dont les piliers sont le mensonge, l'égoïsme, l'argent, on n'arrive jamais à lasser, ni à soumettre les véritables apôtres, pionniers de l'Anarchie. Parce que ces derniers savent qu'ils sont sur le chemin de la vérité, comme l'a écrit Zola : *rien ne l'arrêtera*. Elle luira demain et sera une réalité.

L'Idée Anarchiste traversera — nous en avons l'espoir — les obstacles et, soutenue par nos volontés, demeurera invincible. — L. G.

INVIOLABILITÉ n. f. (de *inviolabilis*, inviolable). Qualité des personnes et des choses auxquelles on ne doit pas attenter. L'inviolabilité de la couronne — notamment dans la conception de la royauté de droit divin — mettait les monarques à l'abri de toute recherche pour les actes de leur gouvernement. Certaines personnalités (et parfois leurs correspondances et leurs archives) sont inviolables en raison de leur fonction : les ambassadeurs par exemple, les diplomates, les députés jusqu'à la levée de l'immunité parlementaire. L'inviolabilité met en principe les bénéficiaires au-dessus des poursuites et des responsabilités. Des souverains, tels Charles Ier d'Angleterre et, en France, Louis XVI, n'ont pas cependant évité le dernier supplice, à l'heure où les événements, plus forts que les édits, rejettent les rois eux-mêmes dans le droit commun

Le *droit des gens* est un de ces principes d'inviolabilité, reconnu et continuellement méprisé par la force. Et les « règles » même de la guerre, qui comportent des réserves de ce genre et un minimum d'involabilité sont, les nations aux prises, caduques à l'heure critique et brutalement violées... L'inviolabilité de certains asiles ne les a pas toujours sauvés non plus des incursions de violence...

Aux termes du droit civil, l'inviolabilité du domicile est, depuis 1791, une des garanties de la liberté individuelle, et le Code pénal (art. 184) en punit sévèrement la méconnaissance. Mais, pour atteindre leurs ennemis politiques, les gouvernements ont depuis longtemps repris l'habitude de fouler aux pieds, avec tant d'autres garanties de « l'homme et du citoyen », les protections légales édictées par les Assemblées de la Révolution française. Et la police force la demeure des militants et des suspects, rudoie et maltraite les occupants, emporte les documents (auxquels elle substitue sans scrupule, pour ses desseins de répression, ceux qu'ont préparés ses services), garde par devers elle le fruit des rapts opérés au préjudice des adversaires du régime.

Comme on le verra plus loin, au chapitre de *la liberté individuelle*, la loi n'est plus qu'une charte dérisoire quand les tenants d'un règne sentent leurs privilèges menacés. Hypocritement dans les périodes de calme, cyniquement aux heures de crise, l'inviolabilité de la retraite et des personnes est d'une singulière fragilité... C'est cependant vers cette inviolabilité de l'être humain d'abord, vers l'inviolabilité même de la personnalité que devront s'orienter, et notre effort y porte, les institutions et les mœurs. Il faudra vaincre pour cela la tyrannie des régimes et des Etats, en même temps qu'élever la conscience et la volonté des hommes. — L.

IRONIE n. f. (du grec *eirôneia*, qui signifie interrogation). Par extension : raillerie, sorte de sarcasme qui consiste à dire le contraire de ce que l'on veut faire entendre : « Une amère ironie ». « Une fine ironie ». « Une cruelle ironie ». *Ex.* : Plus d'un grand procès a été gagné par l'ironie qui eût été perdu par la colère. » (Horace). « Je doute fort qu'on puisse allier un excellent cœur à la mauvaise habitude de lancer l'ironie. » (Descuret).

Au figuré : Opposition, contraste pénible, réunion de circonstances qui ressemble à une moquerie insultante. « Le secours arrive quand le malheur est complet et irréparable ; telle est l'ironie du sort. Quelle ironie sanglante qu'un palais en face d'une cabane. » (Th. Gauthier).

En philos. : « Ironie socratique », méthode de Socrate qui, feignant l'ignorance, questionnait ses disciples, et, par ses questions mêmes, les amenait à reconnaître leur erreur.

L'ironie, justement maniée, à bon escient, est une arme puissante dont usent auteurs graves et badins, orateurs sacrés ou non, et dont les uns et les autres peuvent tirer des effets terribles ou magnifiques. Elle se montre dans le poème épique et dans la tragédie comme dans la comédie ; mais elle prend, dans le pamphlet, une place de tout premier ordre, entre les mains des premiers parmi nos meilleurs auteurs.

Par sa souplesse elle échappe aux contraintes sociales : mœurs ou politique. Par sa vigueur elle renverse les sophismes créateurs de fausses richesses morales ou matérielles. Quand, dans les sociétés, le libre-examen est impossible, quand l'inquisition religieuse ou politique peut empêcher toute manifestation écrite ou verbale, susceptible de porter atteinte à l'ordre social,

l'ironie est la seule arme du penseur, de l'écrivain, de l'orateur.

« Dans les écrits où l'ironie vient se mêler à des pensées graves, elle garde un ton qui s'harmonise avec le reste de l'œuvre et ne lui enlève rien de sa gravité. Dans les écrits plus légers, elle peut être simplement enjouée et badine, ou devenir aigre et mordante. Quand Sedaine fait la satire de la société sous la forme d'une épître à son habit, il reste dans le ton de l'ironie badine. Voltaire, qui a manié l'ironie avec tant de finesse, lui a donné surtout une tournure satirique et mordante. » (*Larousse*).

Socrate, subversif, pauvre, laid, sut admirablement manier cette arme si subtile et terrible contre les sophistes d'Athènes ; contre : *Prodicus*, ce sophiste à l'éloquence pompeuse, renommé pour la distinction et la science de son verbe ; contre : *Protagoras*, que sa réputation et son âge respectable plaçaient au-dessus de tous les autres sophistes ; contre *Hippias*, que la République envoyait à l'étranger comme ambassadeur aux moments difficiles ; contre *Gorgias*, même, qui avait sa statue au temple de Delphes.

Au Lycéo, à l'Académie, chez Gallias, chez Eudicus, partout où le peuple assemblé venait entendre ses idoles, Socrate s'introduisait. Il avait une apparence lourde, voire même stupide, aussi, jamais, le sophiste n'était-il en garde contre ses questions insidieuses. Car c'est par la méthode interrogative que Socrate déboulonnait ces idoles. Mais pour parvenir à se faire entendre, « pour mettre en œuvre son procédé familier, il avait recours à des préliminaires captieux, à des louanges exagérées qui faisaient tomber dans le piège son interlocuteur sans défiance. De là l'extension toute naturelle du sens du mot ironie. Les préambules des discussions de Socrate avec les sophistes sont des modèles d'ironie, dans le sens actuel du mot. » Après qu'il avait placé sa petitesse, sa laideur, son ignorance, auprès de leur grandeur, leur noblesse, leur science, s'excusant de son audace, Socrate posait une simple question, très claire, très nette, et le sophiste, sans voir le piège, de se lancer dans un long discours... Mais Socrate, interrompait, et toujours humble : « Un bon coureur, un homme léger et vigoureux, disait-il, peut, par complaisance, marcher lentement et proportionner la vitesse de sa marche à la faiblesse de celui qui ne saurait aller vite ; mais un homme faible n'égalera jamais la vitesse d'un excellent coureur. Il en est de même ici. Vous êtes sans doute capable de faire des discours longs et magnifiques, mais je ne suis pas capable, moi, de vous suivre. Mon esprit ébloui ne sait à quoi s'arrêter, et ma mémoire ne suffit pas pour retenir tant de belles choses. Vous pouvez bien accommoder vos paroles à mon intelligence ; vous pouvez d'un seul mot satisfaire à mes questions, ou procéder par interrogations comme on fait avec les enfants ; car de mon côté, tout ce que je puis, se réduit à interroger ou à répondre. »

Le peuple, riait de la leçon, et des jeunes gens venaient grossir les rangs des disciples de Socrate.

Notre littérature est riche en morceaux d'ironie. On ne peut passer sous silence ce monument des lettres que constitue l'œuvre de Rabelais et que L. Barré présente ainsi dans une édition de Garnier :

« Toute reconstruction présuppose démolition. De hardis pionniers, précédant le gros des travailleurs, ont pour mission de déblayer le terrain et de frayer les voies. Rabelais remplit ce rôle à la tête de l'armée intellectuelle de son époque. Il osa le premier attaquer tout ce que les temps antérieurs avaient légué au sien de germes avortés et corrompus. Vieilles idées, vieilles coutumes, antiques préjugés, croyances absurdes, respects usurpés, il sapa hardiment tout ce qui s'opposait à l'établissement d'un ordre nouveau fondé sur le développement autonomique de la raison et de la science.

« Mais dans l'accomplissement de cette mission, il lui fallut souvent, comme les soldats d'avant-garde auxquels nous l'avons comparé, recourir au stratagème pour cacher sa marche et ses desseins. La classe de ses contemporains sur laquelle il voulait agir, celle dont l'appui matériel lui était nécessaire, c'était la France officielle de cette époque. Or cette classe, bien qu'ayant le sentiment assez vif d'un certain raffinement artistique et l'instinct plus confus de la science, était grossière, obscène dans ses mœurs et son langage, et se montrait préoccupée avant tout de l'étalage du luxe et des jouissances sensuelles. Rabelais ne pouvait, sous peine d'insuccès, se poser en frondeur universel et tirer sur les siens ; car c'est là ce qui fait la perte et le discrédit de tout moraliste intraitable.

« Il affecta donc le côté frivole de la vie sociale, et s'en fit un voile pour le sérieux de sa pensée. En face de la profusion des cours, il peignit un luxe colossal de festins et de parures ; aux passions belliqueuses de son temps, il fournit, non sans *une ironie* bien sensible, mainte description de batailles entre géants ; le libertinage grossier trouva chez lui tout son vocabulaire effronté et ses railleuses anecdotes. Enfin un autre genre de prodigalité fut également redressé par l'excès qu'il en étala, à savoir le luxe de l'érudition grecque, latine, hébraïque, historique, médicale et juridique : brillant défaut qu'il est donné à peu d'esprits de pousser aussi loin.

« Mais tout cela n'était que la forme ou l'enveloppe, la coque de l'amande, l'os qui récèle la moelle. L'exagération même révélait aux esprits qui commençaient à s'exercer, le sens caché de ces paraboles. Les lieues carrées de velours et de satin, levées pour l'habillement d'un enfant, laissaient percer les haillons des misérables écrasés par l'impôt ; les océans de vin, les montagnes de victuailles, criaient la soif et la faim du peuple ; la vigueur indomptable du colosse réduisait à néant la gloire des Picrocholes ; et l'étalage scientifique prouvait aux sorbonnistes qu'il était facile de les dépasser dans ce qu'ils avaient de moins contestable, leurs efforts de mémoire et leur science rétrospective.

« L'obscénité triviale, outrée, jusqu'à provoquer aujourd'hui un dégoût légitime, cette obscénité qui était alors dans les mœurs, les habitudes, le langage, non point des tavernes et des antichambres, mais des boudoirs, des salons, des palais et de la salle du trône, cette obscénité même, il serait facile de prouver que chez Rabelais elle n'est la plupart du temps que factice. En l'étalant comme à plaisir, l'auteur jouait le rôle de l'esclave ivre de Lacédémone. »

Rabelais lutta avec la seule arme possible : l'ironie. « L'estrapade et le bûcher, ou tout au moins la misère dans l'exil, ne savent point avoir tort. Parmi les contemporains de Rabelais, voyez Dolet, brûlé à Paris en 1546 ; les Etienne, morts dans l'exil et à l'hôpital ; Clément Marot, fugitif et vagabond ; Morus, décapité ; Erasme, inquiété malgré son extrême réserve ; Ramus, victime de haines mesquines dont la Saint-Barthélemy fut le couvert ; Servet, jeté au feu par son ami Calvin ; Zwingle, tué dans la guerre de Cappel ; Vésale, mort de faim à Zante ; Jean Huss, livré au bûcher clérical en violation de l'impérial sauf-conduit ; Bonaventure des Périers, poussé à se donner la mort ; Camoëns, expirant de misère et de désespoir, etc. »

Cependant que Rabelais réussissait à publier la dernière partie de son œuvre, naissait à Alcala de Henares (Espagne), un autre écrivain de grand talent dont l'œuvre maîtresse était pétrie d'ironie, Miguel Cervantès. Son *Don Quichotte* n'est pas sans rapport avec l'œuvre de Rabelais. Obligé de tenir compte du clergé tout-puissant, Cervantès, comme Rabelais, voile sa

pensée, ses critiques, sous un grand air de foi et de naïveté. L'ironie, seule arme possible quand l'examen est si férocement comprimé, passe de mains en mains, sensible seulement aux esprits exercés.

Mais, en même temps que la pensée se dégage du vieux carcan religieux, l'ironie s'affine, porte de plus rudes coups et sape toute autorité, tant dans les hautes que les basses classes. L'esprit se complaît en ces luttes, où la victoire ne va jamais ni au prêtre, ni au juge, ni au soldat, mais à l'écrivain.

Racine avec ses *Plaideurs ;* tout Molière, dans toute son œuvre ; Voltaire, le maître incontesté du genre ; Beaumarchais, avec ses *Mémoires ;* Pigault-Lebrun, avec son inoubliable *Le Citateur ;* Paul Louis-Courier, dans ses vigoureux *Pamphlets*, relient Rabelais aux pamphlétaires du siècle dernier, tous armés d'ironie, dressés vaillamment contre l'oppression.

Peut-on s'étonner de trouver au premier rang les anarchistes, dont l'ironie amère parfois, sarcastique, féroce aussi, a su fouailler la tourbe impayable de ridicule, de laideur, de lâdrerie, des bourgeois des XIXe et XXe siècle ?

Qui jamais atteignit à la somptuosité corrosive des « discours civiques » d'un Laurent Tailhade ? A la mordante et aristocratique verve d'un Zo d'Aza ? A celle plus ample d'un Octave Mirbeau ?

D'ailleurs, qui peut, mieux que les anarchistes, user de cette arme à double tranchant, forts qu'ils sont de l'irréfutable logique de leur philosophie, riche de tous les enseignements du passé, de tous les vouloirs du présent et de tous les espoirs de l'avenir ? L'ironie du bourgeois est macabre et n'atteint que lui ; l'ironie de l'anarchiste porte à tout coup et prétend réapprendre le rire à l'humanité. — A. LAPEYRE.

IRRÉDUCTIBLE adj. Qui a été ramené à la forme, à l'expression la plus simple que nous pouvons concevoir : l'atome est irréductible. Pour Giraud, « la conscience est un fait primordial, insaisissable, irréductible ». En chimie, un oxyde métallique qu'on ne peut faire revenir à l'état de métal est irréductible : « les corps simples ne sont peut-être que des composés irréductibles ». La physique se préoccupe de phénomènes irréductibles. En arithmétique, des fractions sont dites irréductibles dont les deux tèrmes sont premiers entre eux, c'est-à-dire sans commun diviseur. En algèbre, les équations à coefficients entiers ou rationnels sont appelées irréductibles quand le premier nombre n'en peut être décomposé en facteurs algébriques à coefficients de même nature que les équations initiales. En chirurgie, fractures, luxations, hernies irréductibles : quand persiste la déformation de l'os, des tissus, des organes, et que l'art est impuissant à rétablir la normale, à moins de faire appel à des procédés opératoires spéciaux, etc.

Au figuré, le terme d'irréductible désigne souvent l'état intellectuel de celui dont les opinions se refusent à la compression ou à la désagrégation et qui se tient résolument sur le terrain de ses convictions. Une telle irréductibilité n'est jamais absolue ni définitive, à moins d'épouser l'esprit du dogme et de se dérober arbitrairement à l'examen. Il convient d'éviter cet absurde et dangereux cantonnement, mais une irréductibilité *relative*, lorsqu'elle est consciente et réfléchie, est la marque d'un caractère volontaire. Il y a d'ailleurs des vérités que nous pouvons regarder — provisoirement — comme irréductibles.

IRRÉGULIER, adj. et nom m. Qui ne répond pas aux traits fixés par certaines règles, qui s'écarte de la symétrie, du type convenu, brise la ligne uniformiste : mouvements, marche, physionomie, attitude, conduite, existence, etc., peuvent être ainsi irréguliers. Au point de vue esthétique, l'irrégularité n'est qu'accidentellement (et parfois conventionnellement) un facteur d'inharmonie : l'accoutumance aux modes disgracieuses et ridicules nous montre combien certaines « lignes » sont dépendantes de l'adaptation... Irrégulier souligne, autant que des écarts de structure et des incompatibités de mœurs ou de moralité, l'indépendance qui dit l'originalité créatrice, la forte personnalité : esprit irrégulier, génie irrégulier. Etre dans la norme, se rapporter aux règles implique à quelque titre un assujettissement, et il y a, la plupart du temps, plus de beauté et de promesses dans l'irrégularité.

Les anarchistes, audacieux, chercheurs, expérimentateurs et, par essence, en réaction permanente contre les formes établies, les milieux hostiles, les modes de pensée moutonniers, se situent, face aux acceptants de l'ambiance et de la foule, en irréguliers. Ils ne composent avec les régularités qui les dominent ou les écrasent qu'à leur corps, à leur esprit défendant et avec toutes les réserves qu'implique la contrainte qu'ils subissent. Les voies individuelles et sociales, aujourd'hui irrégulières, et traquées souvent comme attentatoires à l'ordre, risquent en général, quelques décades passées, d'être élevées à la dignité régulière et de devenir le chemin glorifié des multitudes...

En grammaire, les *verbes irréguliers* sont ceux dont la conjugaison s'écarte de celle du verbe modèle auquel ils s'apparentent. En musique, on appelle *tons irréguliers*, dans le plain-chant, un morceau dont le chant participe de plusieurs tons à la fois. En botanique, se dit de toute partie dont les divisions sont inégales et dissemblables (fleurs, corolles, calices irréguliers). La pathologie désigne comme irrégulier le pouls dont les pulsations ne sont ni égales entre elles, ni régulières dans leurs inégalités. Dans le droit canon, l'irrégulier est celui qui, ayant encouru (pour folie, surdité, divorce, etc.) l'irrégularité, est devenu incapable de recevoir les ordres — ou, s'il les a reçus, d'en exercer les fonctions — ou d'exercer un bénéfice... Les partisans non encadrés dans les formations normales et qui agissent en marge des corps réguliers sont dits irréguliers (tels les francs-tireurs, en 1870). Irréguliers aussi les soldats soumis à des règlements spéciaux (certains volontaires de groupes d'attaque, catégories indigènes dans les colonies). Les armées modernes, aux cadres disciplinés et aux campagnes plus méthodiques, répudient en général les irréguliers que ne protègent d'ailleurs « les lois de la guerre », et qui échappent au contrôle du commandement... L'astronomie note des saisons irrégulières, l'irrégularité du mouvement de certains astres ou planètes, telle la lune sollicitée par l'attraction solaire, etc. — L.

IRRÉGULIER (l') (et l'*Anarchiste*). Comment peut-on supposer un instant qu'entre le régulier et l'irrégulier, la sympathie de l'anarchiste hésite ? Le régulier implique conservation, cristallisation, statisme — l'irrégulier signifie désagrégation, décentralisation, dynamisme. Les puissances répressives, elles, ne s'y trompent pas. Elles mettent toutes les forces dont elles disposent au service de la régularité : régularité dans les mœurs, dans les usages, dans les coutumes, dans l'allure, dans le port du vêtement, dans les moyens de gagner sa vie. L'Etat et l'Eglise n'ignorent pas la valeur antiémancipatrice, antirévolutionnaire de la régularité. Tout gouvernement, fût-ce celui de la dictature du prolétariat, tout enseignement officiel. fût-ce celui des bolchevistes, traque ou dénonce l'irrégularité dans le geste ou l'écrit. Ils savent que l'irrégulier accomplit une action corrosive, antistabilisatrice, démantelante.

Les légendes qui nous restent des temps antéhistoriques montrent que l'Age d'Or connut des irréguliers et que toute l'ambroisie de l'Olympe ne suffit pas à endormir un Prométhée.

Et, dans tous les temps, il se trouva quelqu'un pour réagir contre la médiocrité ou la tyrannie des réguliers.

Jamais le règne de la régularité ne s'étendra sur la terre, étouffant, monotone, mortel.

C'est la plus consolante des pensées qui nous demeure, alors qu'ont fait défaut toutes les ressources sur lesquelles nous étions plus ou moins en droit de compter, alors que se sont évanouis nos illusions ou nos enthousiasmes, alors que nous restons seuls ou à peu près sur la route.

Il y aura toujours des hors-société, des « outlaws », des récalcitrants, des critiques, des non-conformistes, des perturbateurs, des protestataires.

L'Individu réagira toujours contre le Dictateur. L'Unique n'acceptera jamais la domination de la Multitude. Et l'Homme Seul ne se laissera pas dominer par l'Ensemble.

L'Artiste ne prostituera jamais sa vision individuelle aux goûts de la foule, aux traditions de l'école ; le Poète ne sacrifiera pas son inspiration à la mentalité du Milieu ; le Savant ne se laissera pas imposer silence par les préjugés scientifiques.

Ceux qui placent la liberté avant le bien-être ne feront jamais route avec ceux qui sont toujours disposés à aliéner un peu ou beaucoup de leur indépendance pour un plat de lentilles ou une écuelle de soupe.

Il y aura toujours des irréguliers. Il y aura toujours des antiautoritaires.

Et les bohêmes, les hétérodoxes, les en-dehors, les irréguliers de tout poil et de tout acabit sont susceptibles — bien mieux que les réguliers, très souvent, — de s'associer et, au sein de l'association, d'agir selon une règle de conduite adoptée volontairement hors de toute intervention étatiste, gouvernementale, de tout contrôle extérieur.

Pour les individualistes anarchistes, il n'y a pas incompatibilité entre les mots « irrégulier » et « associationnisme ».

Si ta porte est ouverte et ton sourire accueillant, ô camarade, l'Irrégulier qui passe s'arrêtera et entrera chez toi. Il prendra place sur le siège que tu lui offriras, à moins qu'il ne préfère prendre place sur le sol, devant la cheminée. Il te parlera de choses autres, il t'apportera des nouvelles d'ailleurs ; sa voix pourra couler sur un ton plaisant ou déplaisant, mais elle ne sera pas semblable à celle des autres hommes, les réguliers. Et ta maison — ta maison intérieure — ton cerveau et tes sens — se trouvera tout illuminée à l'ouïe de cette parole. Des horizons insoupçonnés se lèveront sur le terne écran de ta vie quotidienne. Mais qu'elles soient douces comme l'accent du ruisseau qui murmure au fond de la vallée ou âpres comme le sifflement de la bise sur les étangs glacés — ses paroles te troubleront, t'enivreront, te transporteront dans un monde différent de celui où tu vis, car l'Irrégulier ne tient pas compte des situations acquises ou des liens sociaux. Il t'appelle à vivre une vie neuve, une vie de hardiesse qui tranche avec la vie de traîne et de routine qui est la tienne, une ample vie d'aujourd'hui qui rompe avec la misère de ton existence d'hier, de tous les hiers passés.

Mais voici que l'appel se fait si pressant que tu te refuses à en entendre davantage, que tu recules devant l'expérience à tenter. Tu congédies l'Irrégulier et tu verrouilles ton huis. Pauvre de toi ! Resplendissante tout à l'heure, ta Demeure intérieure n'est plus éclairée qu'à la lueur fumeuse de l'inoriginalité et de la monotonie. Tu n'es qu'un régulier qui t'ignores. — E. ARMAND.

IRRÉSOLUTION n. f. Incertitude, flottement, mais surtout impuissance à la décision qui affecte le caractère même plus encore que les événements et lui imprime sa marque. L'irrésolution traduit une propension naturelle à ne pouvoir faire son choix et mettre en jeu sa volonté. Elle ne se confond pas avec l'indécision, toute accidentelle et circonstanciée, qui marque, à certaines heures, l'hésitation du doute et la prudence d'un esprit circonspect. On dit parfois, mais la distinction est subtile et sans rigueur pratique, qu'on est « irrésolu dans les matières où l'on se détermine par goût, par sentiment, et indécis dans celles où l'on se décide par raison ou par discussion »...

Aveugle est la volonté qui s'élance sans faire la balance des arguments et sans peser les aléas, mais inconsistante et sans valeur active est celle qui oscille dans une perpétuelle incapacité et s'épuise en tergiversations. L'homme fort doit, à un moment donné, trouver dans les thèses et les situations en présence des motifs puissants pour donner le branle à son action... Les Spartiates, qui attachaient un grand prix à la formation du caractère, punissaient sévèrement l'irrésolution. « Il est difficile, remarquait La Bruyère, de décider si l'irrésolution rend l'homme plus malheureux que méprisable. » Elle le rend neutre, amorphe, et c'est la négation de sa vitalité. L'irrésolu est un sable mouvant sur lequel nous ne pouvons fonder rien de sûr. Les sympathies qu'il nous témoigne iront, notre influence cessant, aux autres courants qui les sollicitent sans que rien de viril ne trouble un désespérant platonisme. Il nous échappera toujours aux minutes décisives et ses apports courants seront timides et souvent sans portée.

IRRESPONSABILITÉ n. f. Nous ne soulèverons pas ici les arguments qui, par le déterminisme, se rattachent aux problèmes de la liberté ou de la morale (voir ces mots), ni les conditions dans lesquelles la justice établit la culpabilité et fait jouer le châtiment (voir justice, jugement, pénalité, sanction, etc.). On trouvera d'ailleurs à *responsabilité*, plus amplement développés, la plupart des aspects généraux de cette importante question qui touche à la nature humaine, au milieu, aux époques, aux formes changeantes de la vie elle-même...

Nous marquerons seulement, en passant, l'irresponsabilité, en politique, de ceux qui administrent les affaires des nations, décident de l'emploi des impôts prélevés sur l'activité publique, font régner l'arbitraire dans les événements quotidiens, tranchent du sort des masses aux heures de crises internationales...

Souverains constitutionnels, ministres élus, dictateurs improvisés, tous les détenteurs de la puissance des Etats, sont, en fait, couverts par l'irresponsabilité. Ils ne relèvent que des sursauts — assez lointains pour ne pas être inquiétants — dans lesquels le « lion populaire », excédé, lance, dans un rugissement, ses griffes sur les occupants du jour, assez malchanceux pour jouer les Louis XVI ou les Nicolas II, mais non toujours, quand on songe au règne introublé d'un Roi Soleil ou d'un Napoléon, les plus représentatifs de la tyrannie. Ce qui donne aux chefs d'Etat — il ne s'agit pas ici des fantoches représentatifs, mais des maîtres effectifs — la sérénité dans la gabegie, l'incohérence et le crime, c'est le sentiment que, — les institutions comportassent-elles des contrôles de gestion, — leur tâche néfaste accomplie (et couverte par les Assemblées), ils prendront leur retraite entourés d'honneurs et de richesses, environnés de la considération générale...

Il ne vient même pas à l'idée des populations bernées (nous savons ce qu'en vaudrait l'aune nous qui avons pesé combien l'irresponsabilité des dirigeants est liée à l'inconscience et à la veulerie des masses et qui avons vu, en même temps que la lenteur à mettre en jugement les Poincaré ou les Clemenceau par exemple, la Haute-Cour parlementaire plus disposée aux lâches services qu'aux arrêts justiciers), il ne vient pas à

l'idée du « peuple souverain » de rendre les tenants des hautes fonctions nationales — si glorieuses et lucratives ! — personnellement et civilement responsables des actes de leur gestion ; et cela non devant leurs pairs indulgents ou complices, mais devant les tribunaux populaires. Et de leur faire savoir qu'ils auront à payer de leur liberté et de leurs biens — à défaut d'une visite à la démocratique lanterne — leurs négligences coupables et leur désinvolture criminelle. Allons donc !... Puissances anonymes, unités régnantes resteront longtemps encore marquées du sceau rassurant de l'irresponsabilité, et les mises en jugement... de l'histoire sont l'unique et bouffonne terreur promise à ceux qui jonglent, au faîte des nations, avec la vie de leurs contemporains. — L.

ISRAÉLITES. Quand on étudie le caractère général du peuple juif, on voit que les noms de Jacob et d'Israël ne sont pas de simples hasards, celui de Jacob signifiant ruse, habileté à se tirer d'affaire, et celui d'Israël indiquant l'idéalisme le plus élevé ; ces deux dénominations sont, au contraire, de très heureuses caractéristiques de Jacob, de ses idées, de ses principes qu'il a transmis aux Hébreux qu'on appelle, non sans raison, les fils d'Israël.

Dès son adolescence, Jacob obtient la suprématie intellectuelle surtout par la ruse, par la tromperie, en achetant le droit d'aînesse de son frère Esaü (Assaf, en hébreu), chasseur grossier et ignorant.

Il sacrifie quatorze ans de sa vie au travail et à l'humiliation chez Laban, dur exploiteur et riche propriétaire, pour épouser la fille de son maître et, par amour, il a recours à toutes sortes de moyens louches.

Ainsi, d'un côté nous voyons l'idéal de l'amour, du dévouement à une idée et, d'un autre, le mensonge et les combinaisons intéressées

C'est ce dualisme qui se fait voir aussi dans l'énorme diversité de la littérature religieuse du peuple hébreu.

L'aurore de la culture hébraïque commence à partir de l'apparition de la Bible (le Pentateuque), que les Juifs regardent comme des livres saints, sources de la morale humaine, livres qui, à côté d'innombrables absurdités, de grossier fanatisme, contiennent des idées généreuses d'une immense importance pour l'époque, ainsi le dixième commandement, la réforme agraire en faveur des sans-terre, le mépris de l'esclavage, etc.

Les Rois et les Prophètes nous racontent la lutte de la lumière contre les ténèbres, de l'amour de la liberté contre l'esclavage, de la libre pensée contre le fanatisme. Ces livres ont une grande valeur, non seulement pour l'époque où ils ont été écrits, mais aussi pour les temps subséquents jusqu'à nous. Cette lutte ne le cède guère au mouvement actuel du socialisme, elle contient bien des idées anarchistes, antiétatistes.

Le prophète Samuel montre bien au peuple qui souffrait sous l'influence des riches propriétaires, du clergé, qui réclamait un roi, toutes les funestes conséquences de l'Etat. Il dit au peuple que l'Etat l'asservira, enrôlera les fils comme soldats, fera des filles des servantes ; les chevaux, les chariots seront employés pour des guerres.

Les prophètes Esaü et Jérémie montrent au peuple l'ambition, l'avarice de l'autorité étatiste et cléricale qui le conduit à sa perte, ils lui parlent de toutes les horreurs de la guerre, ils lui conseillent de transformer les armes en socs de charrue. Ils attaquent violemment le pouvoir des possédants qui réussissent à étouffer la conscience populaire mais qui n'arrivent pas à étouffer, supprimer la voix de ces lutteurs pour la vérité.

On pourrait s'étonner que ces livres aient eu si peu d'influence sur la vie subséquente du peuple juif, mais cela s'explique surtout par le fait que les livres des prophètes, représentant un danger pour ceux qui ambitionnaient le pouvoir ainsi que la domination économique, étaient mis à l'index de l'enseignement. De plus, le caractère compliqué et inquiet des Hébreux, leur vie errante, contribuaient à leur faire adopter des idées pas trop claires, des assomptions sans fondement, à les laisser indifférents à la simple beauté, à la vérité facilement saisie. C'est pourquoi le peuple israélite a donné tant de Marxistes et si peu de Tolstoïens.

Le Talmud a eu aussi une très grande influence sur les idées des Hébreux.

Le Talmud consiste en un nombre énorme de volumes divisés d'après l'étude indépendante de diverses questions et d'après les commentaires de la Bible.

On peut dire qu'il n'y a pas de questions que le Talmud n'ait élaborées : philosophie, hygiène, questions sexuelles, économie, médecine, jurisprudence, etc.

La plus importante partie du Talmud est occupée par la dialectique. On y trouve des réponses à toutes sortes de questions, souvent contradictoires, réponses si peu définitives en réalité qu'on pourrait se demander si les discuteurs avaient pour but d'éclaircir une question ou de l'obscurcir, de mêler, de compliquer ce qu'il y a de simple et de compréhensible. Malgré une pareille gymnastique de l'esprit il y a pourtant dans le Talmud des points de vue intéressants sur la vie et sa signification, mais ils se perdent dans un chaos de contradictions et de spéculations.

On ne peut pas ne pas penser que s'il n'y avait pas eu de Talmud, il n'y aurait pas eu de *Capital* de K. Marx, et que cette œuvre a fait que, parmi le peuple juif, il y a eu tant de Trotzky et si peu de Max Nettlau.

Il y a chez tous les peuples, dans toutes les couches de ces peuples, non seulement dans les couches ignorantes et arriérées, mais même dans les rangs des intellectuels et des démocrates le préjugé, le mauvais préjugé, que les Israélites sont assoiffés d'argent, qu'ils n'aiment que le commerce, qu'ils détestent le travail physique. Cette opinion n'a aucune base solide, elle ne montre pas le désir de les guérir d'une faiblesse spirituelle, de les rendre plus capables socialement ; elle vient d'un côté de la jalousie de ce qu'ils sont malins et savent se sortir des conditions sociales les plus dures ; d'un autre côté de l'intolérance religieuse dont ne peuvent se débarrasser même des esprits bien développés et des cœurs bons ; c'est une maladie héréditaire qui se retrouve dans toutes les couches de la société.

Il n'est pas douteux que cette opinion est née dans l'Eglise et qu'elle a été reprise par les gouvernements comme une arme de salut pour servir toutes les fois que les trônes commençaient à chanceler. Si les gouvernements n'avaient pas eu besoin des Juifs comme parafoudre dans les moments de fureurs populaires, si l'habileté des Juifs à développer l'industrie et le commerce n'avait pas été utile aux puissances, il y a longtemps qu'elles les auraient fait disparaître de la face de la terre. Quand le peuple commence à perdre patience, quand ses épaules courbées par le dur labeur et la souffrance commencent à se redresser menaçantes, le gouvernement lui montre les Juifs et lui dit : « Tiens, voilà la cause de ta misère », le peuple, tenu exprès dans les ténèbres, se lance furieusement sur les Juifs avec tout son courroux accumulé.

Et trouverait-on beaucoup d'hommes, chez les autres peuples, qui reconnaissant l'immoralité du commerce, s'asserviraient dans les fabriques, les usines, les ateliers, où le régime de caserne, le travail excessif, les salaires misérables ébranlent la vie humaine ?

Si le Juif, plus malin que d'autres, parvient à se soustraire à cette galère, en tout cas, en cela il n'est pas pire que les autres.

Si l'on ajoute que dans beaucoup de pays, l'entrée des professions libérales, du service municipal ou officiel lui est absolument interdite, il n'est pas étonnant

qu'il adopte la seule voie qui lui reste : le commerce. Si nous admettons que le Juif attribue à l'argent plus d'importance que qui que ce soit, ce n'est pas que son or sonne plus agréablement à son oreille, c'est parce que cet or le sauve fréquemment des persécutions et des mauvais traitements.

Dans tous les cas, les Juifs évoluent rapidement sous ce rapport, et une majorité de ce peuple se livre actuellement au travail physique et n'en a pas honte comme anciennement, mais s'en fait gloire. Quant à la religion, l'on peut dire qu'aucun autre peuple n'est si près de la libre pensée que le juif, et cela s'explique par le fait qu'il n'y a pas de gouvernement qui lui impose une religion, et par sa tendance à s'assimiler. Cette inclination pourrait avoir une étendue beaucoup plus grande et plus bienfaisante n'étaient les persécutions dont ils ont souffert dans tous les pays en général, mais surtout dans les contrées plus arriérées, plus cléricales. Ces persécutions ont resserré les liens entre les Juifs et développé l'idée de nationalité juive.

Quand on pense aux affreuses persécutions auxquelles ce peuple a été exposé dans sa vie historique, on ne peut que s'étonner qu'il n'ait pas perdu son aspect humain. Nous ne rappellerons pas les atrocités du passé éloigné, parlons seulement des pogromes en Russie pendant les soulèvements populaires de 1818-1819. Ces événements sanglants éveillent en nous l'horreur de ces actions infernales, de ceux dont les ambitions politiques, les intérêts économiques, la soif du pouvoir, ont armé des bandes sauvages et les ont lancé comme des chiens affamés contre les paisibles populations juives. Ils nous forcent à mépriser ceux qui, pendant ce temps, continuaient à s'occuper de leurs propres affaires, à dormir, à manger, à se promener, à danser même sans remords de conscience.

Bien des révolutionnaires disent que les Israélites font trop de bruit, qu'ils se plaignent trop, que d'autres peuples aussi ont souffert des guerres et des révolutions. Mais ces révolutionnaires ont-ils pensé, même une fois, à l'énorme différence qu'il y a entre la guerre, les révolutions et les pogromes ? Dans la guerre, les soldats sont armés, animés par une sorte de sentiment (même artificiel) de leur supériorité sur l'ennemi, ils ont confiance en leur cohésion, ils sont enivrés d'une croyance fanatique qu'ils mourront pour une cause sacrée, et enfin ils se nourrissent de l'espérance que ce seront les autres soldats qui seront tués, pas eux.

Un révolutionnaire meurt avec la foi enthousiaste qu'il donne sa vie pour la sainte cause de l'affranchissement de l'humanité.

Dans les pogromes, des foules de bandits sanguinaires envahissent des villages paisibles, désarmés, attaquent de faibles vieillards, les femmes, les enfants, violent les femmes en face de leurs maris, les petites filles sous les yeux de leurs mères, éventrent les malheureux, leur remplissent le ventre de paille et font encore mille autres épouvantables actions qui font dresser les cheveux quand on les a vues.

Ils se trompent fort les Israélites qui, sous l'influence de la bourgeoisie juive, croient se sauver de leur situation en organisant un Etat à eux, c'est-à-dire en établissant ce dont ils souffrent eux-mêmes. Pour tourner la vérité, ces « amis du peuple » parlent de la « question juive », mais en dépit de la situation particulière des Juifs, en réalité il n'existe pas de question juive, pas plus qu'il n'y a de question française, anglaise ou allemande. Il n'y a qu'une question pour toute l'humanité, et cette question consiste à extirper de la conscience et du cœur de l'homme ces fanatismes sauvages et dangereux qui s'appellent : religion, nationalisme, patriotisme. Il faut que la domination d'un homme sur un homme soit impossible. Il faut que ceux qui se gorgent de nourriture et s'adonnent aux plaisirs à côté de ceux qui souffrent de la faim et du malheur soient considérés comme des criminels.

Il faut que la vie et la liberté personnelle soient plus précieuses que tout. Il faut que chacun se considère comme responsable de tout ce qui se passe autour de lui. Il faut que les gens comprennent qu'ils sont comme deux fleurs croissant sur le même sol et qui ont également besoin de soleil et de pluie, qu'eux ont également besoin d'amour et de solidarité, — le bonheur pour tous — RYSKINE. (Trad. de G. Brocher).

ISRAÉLITE. Les Juifs se nomment eux-mêmes Israélites et souvent se fâchent si on les désigne sous le nom de Juifs. J'ai offensé gravement une doctoresse russe en employant devant elle le mot Jid (juif russe), sans que je susse qu'elle était d'origine juive, car elle était femme d'un révolutionnaire et incrédule elle-même, mais elle avait cru que j'exprimais du mépris pour sa race. L'origine du mot *Israélite* est curieuse. Voici ce que la Bible nous apprend au chapitre 32 de la Genèse : Jacob, craignant la vengeance de son frère Esaü, avait envoyé au-devant de celui-ci une partie de ses vastes troupeaux, et lui-même avait fait passer la rivière Jabok à ses femmes et au reste de son bétail. Lui voulut passer le dernier, à la nuit tombante.

« Jacob étant demeuré seul quelqu'un lutta avec lui jusqu'à ce que l'aube fût levée. » (Verset 24).

« Quand ce quelqu'un vit qu'il ne pouvait le vaincre, il toucha l'endroit de l'emboîture de l'os de la hanche, de sorte que cette emboîture fut démise pendant que l'homme luttait avec lui. (Verset 25).

« Et ce quelqu'un lui dit : Laisse-moi car l'aube du jour est levée. Mais il dit : Je ne te laisserai point que tu ne m'aies béni. (Verset 26).

« 27. Et il lui dit : Quel est ton nom ? Et il répondit : Jacob.

« 28. Alors il dit : Ton nom ne sera plus Jacob, mais Israël, car tu as été le plus fort en luttant avec Dieu et les hommes.

« 29. Et Jacob l'interrogea, disant : Je te prie, apprends-moi ton nom, et il répondit : Pourquoi demandes-tu mon nom ? Et il le bénit.

« 30. Et Jacob nomma ce lieu Péniel, car il dit : J'ai vu Dieu face à face et mon âme a été délivrée.

« 31. Et le soleil se leva aussitôt qu'il eut passé Péniel, et il était boîteux d'une hanche.

« 32. C'est pourquoi jusqu'à ce jour les enfants d'Israël ne mangent point du muscle qui est à l'endroit qui est à l'emboîture de la hanche, parce qu'Il toucha l'endroit de l'emboîture de la hanche de Jacob à l'endroit du muscle retirant. »

Dans le prophète Osée, chapitre 12 (versets 3-4), nous lisons :

« Dès sa naissance il supplanta son frère et, par sa force, il fut le maître en luttant avec Dieu. »

Dans la Genèse, 35, v. 10 :

« Dieu apparut encore à Jacob et Il lui dit : Ton nom ne sera plus Jacob, car ton nom sera Israël. Et il s'appela Israël. »

Ainsi Israël signifie vainqueur de Dieu.

Ce Dieu promit à son vainqueur une postérité innombrable, comme le sable des plages des mers.

Cette légende absurde d'un homme plus puissant que son Dieu qui est obligé d'avoir recours à un coup interdit dans la lutte, est encore en honneur parmi les Juifs qui se font gloire de cette origine abracadabrante..

La postérité de Jacob n'est pas innombrable comme l'avait annoncé Dieu de sa propre bouche, mais malgré les persécutions et la misère indescriptible qui fut le lot des Hébreux pendant des siècles, on compte une trentaine de millions de Juifs sur la terre. Ce peuple est toujours resté attaché à sa race, même lorsque presque

toute la jeunesse instruite a renoncé à la religion de ses pères et se proclame hardiment athée. Cette jeunesse, surtout dans l'Europe orientale, a un ardent amour pour la terre d'Israël (Eretz Israël) et voudrait rassembler les membres de la dispersion dans l'antique Palestine, pays aride, qui n'a jamais pu nourrir plus d'un million d'habitants et qui, à présent, malgré les millions sacrifiés par les Rothschild, les Hême, les Furtado et autres riches Juifs, ne pourra jamais nourrir 3 millions d'habitants.

Le mouvement sioniste, fondé par Herzt, et auquel tant d'hommes remarquables se sont dévoués, restera une des curiosités du XX^e^ siècle, bien qu'il ait été protégé par Sir Herbert Samuel, haut-commissaire anglais en Palestine. Jamais on ne persuadera aux Israélites de quitter leur situation en Europe et en Amérique, leurs occupations, leur commerce, leurs banques, pour aller s'enterrer dans un misérable petit pays d'Asie, tandis qu'ils peuvent être heureux en Europe, se sentir citoyens des pays où ils sont nés. Depuis la Révolution Française les Israélites se sont distingués dans toutes les carrières, même dans celles que la religion mosaïque interdit à ses partisans, comme la sculpture, la peinture, etc. Les sciences, dans toutes les branches, ont été cultivées par des Israélites. Leurs noms pullulent parmi les musiciens (Mendelsohn, Auber, Halevy, Joachim, Moszkovski, etc.), les peintres (Pissarro et des centaines d'autres), les sculpteurs (Aaron), les professeurs d'Universités (Lévy-Bruhl, Lenvrusaut, etc.), les philosophes (Büchner, Bergson, Freud, etc.), les hommes d'Etat (Disraeli, Isaac, etc), les parlementaires et révolutionnaires (Karl Marx, Liebknecht, Trotzky, Zinoview, Radek, Hasenlauer, etc).

On voit des Israélites éminents jusque dans les armées, quoique le préjugé populaire refuse aux Israélites le courage militaire, mais, entre autres, le nom du général Foy, prouve que dans cette carrière aussi les Juifs se sont distingués.

Les romanciers, comme Mauroy, Suerbach, Spielhagen, etc., les poètes juifs sont nombreux dans la littérature polonaise, hébraïque et yiddish, etc. — G. Brocher.

Nota. — Un Dieu qui ne sait pas le nom de celui avec qui il lutte est une de ces absurdités si communes dans la Bible. Le Dieu lutteur ne veut pas dire son nom El (ou Elolim) ou Jahveh (Jehovah), parce que la Bible défend, sous peine de mort subite, de prononcer le nom de Jehovah, dieu étranger emprunté aux tribus du désert du Sinaï et dont la prononciation exacte était inconnue. Chaque fois que les lettres du nom de Jehovah apparaissent, les Juifs lisent Elolim, le dieu des dieux, ou Adonaï.

IVRESSE n. f. (du latin *ebrius*, ivre). Toute atteinte aiguë, fortuite et passagère, portée à l'équilibre mental par un poison psychique, est qualifiée d'*ivresse*. Par extension et par assimilation aux symptômes cardinaux de l'ivresse toxique, le langage courant a appliqué le même terme à certains états de l'esprit, caractérisés par une grande exaltation avec déséquilibre, trouble du jugement, déterminations généralement impulsives, en marge de la simple logique et parfois du bon sens. Ce trouble de l'honneur et du sentiment, cette passion de l'âme, atteint parfois des proportions où il n'est pas excessif de parler de morbidité : on est ivre de gloire, de vanité, de patriotisme, d'amour, etc. Dans ces états, on perd le contrôle de ses actes et c'est ce déraillement aigu où le jugement est émoussé qui justifie un rapprochement avec les ivresses toxiques.

Avant de dire quelques mots de ces états d'âme (d'un intérêt psychologique énorme) il sera question ici des ivresses toxiques.

A. — Ivresse toxique. — L'ébriété, quelle qu'en soit la cause, a pour caractéristique d'être un état de folie transitoire, survenue brusquement, à la suite de l'absorption d'une dose quelconque d'un toxique dont l'effet immédiat est de stupéfier l'écorce cérébrale. Je dis une dose quelconque intentionnellement pour atteindre, sans hésitation, la conception tolérante de ceux qui croient que l'ivresse n'est la conséquence que d'un excès. Il n'y a point d'excès d'alcool, de vin, de tabac ou d'opium parce que l'usage même, ne répondant à aucun besoin normal, est déjà un excès ; ensuite parce qu'il est impossible de délimiter à quel moment finit l'usage et commence l'excès ; enfin parce qu'il est funeste de croire qu'une demi-ébriété est mieux portée et plus excusable qu'une ébriété complète. L'homme sage doit savoir que dès l'instant où il a permis à un toxique de franchir la porte de son organisme il est, quoi qu'il fasse, peu ou beaucoup, sous l'empire de ce toxique. Ceux qui attendent les manifestations vulgaires de l'ivresse pour en porter le diagnostic s'exposent à des erreurs lamentables. Quand l'ivresse, au sens mondain du mot, se manifeste, il y a longtemps que l'intelligence est plongée dans le désordre.

Ce désordre ne peut faire illusion qu'aux snobs et aux ignorants, ou aux faibles, dont la tension psychologique a diminué à ce point qu'ils se croient dans l'obligation de recourir à des artifices du reste trompeurs, pour la rétablir ou l'élever.

Deux souvenirs suffiront à objectiver le problème : celui d'une beuverie quelconque, populaire ou bourgeoise, où les convives, plus ou moins saturés d'alcool et de tabac, projettent autour d'eux les propos les plus burlesques, font preuve d'un niveau mental au-dessous de la moyenne sans pourtant chavirer sur leur base.

Et cet autre exemple d'un conducteur d'auto qui vient de faire un repas arrosé de vin, qui se croit alerte et sain d'esprit, mais qui, sans s'en douter, ayant perdu le contrôle parfait de ses mouvements, va causer un accident sur la route.

Il y a de petits et de grands effets des stupéfiants. Mais, petits et grands, ils sont toujours du même ordre.

Nous diviserons l'ivresse en quatre périodes, dont la superposition, toujours la même, prouve la propriété narcotique de tous les poisons dits de l'intelligence. Cela dit pour ruiner la fausse réputation à laquelle prétendent la plupart de ces poisons d'être des excitants. C'est en vertu de cette réputation surfaite que le vin, l'alcool et même l'opium sont entrés dans la consommation alimentaire de tant de citoyens. Le travailleur manuel qui croit subir un coup de fouet de son verre de vin profite tout simplement, à son insu, d'un état de paralysie (stupéfaction) de sa sensibilité musculaire (d'où atténuation de la sensation de fatigue, ce précieux baromètre). Il n'est pire illusionné que celui qui, en pleine possession de ses moyens, n'agit qu'au détriment de sa propre substance.

La première phase (phase intellectuelle) de l'ivresse est marquée par des troubles de l'entendement. C'est le propre des narcotiques de frapper directivement, électivement et immédiatement à la tête. C'est cette spécialisation qui fait le danger insoupçonné des stupéfiants. C'est tout de suite du côté du jugement et du contrôle de soi que portent les atteintes du poison. Le déséquilibre des facultés supérieures de l'esprit en dérive aussitôt et se traduit par l'incohérence de pensées, des paroles et des actions. Le premier état de l'ébrieux est le désordre et la perte de la notion du réel. Le plus souvent le comportement euphorique du sujet, conséquence de la notion précise de son propre Moi, le porte vers l'exubérance, la confiance, la joie. Le tumulte des idées fait illusion et fait croire à leur surabondance comme à leur richesse. L'observateur de sang-froid en note au contraire l'infériorité.

C'est donc l'intelligence, la dernière venue dans l'ordre des acquisitions humaines, qui est le plus gravement altérée.

Mais presque aussitôt, et comme corollaire, la sentimentalité déborde. Tenue en laisse en temps normal, par l'intelligence et le jugement en éveil, elle tend à occuper le premier rôle. L'ébrieux fait du sentiment et trahit son être intime. Ses dispositions prédominantes sont livrées en pâture à la galerie. Il n'a plus rien de secret ; il se livre au premier venu. Dans cette seconde phase (phase sentimentale), l'ébrieux est de moins en moins son maître ; c'est le moment où il accumule les sottises irrémédiables. Il continue du reste à faire illusion ; s'il est poète, il éjecte les productions les plus clinquantes ; s'il est matériel, il se fait hardi dans ses épanchements. L'ébrieux vit comme dans un rêve, et, en fait, l'ivresse est un rêve éveillé. Ce qui fait que certains sujets s'y complaisent, c'est qu'ils s'y reconnaissent dans leur état véritable. Le vernis intellectuel une fois disparu, le frein du contrôle une fois brisé, le sujet se sent tout à fait à l'aise en présence de son moi profond où il vit passionnément, sans gêne, sans responsabilité, où il se voit plus libre. Le vrai moyen de croire à la liberté et de se donner l'illusion qu'on est libre est de s'enivrer. Or c'est justement le temps où l'on est le moins libre.

Bien près du sentiment est la sensation pure et simple. Elle gît à un étage inférieur et voisine avec l'instinct. C'est la phase purement sensorielle et instinctive de l'ivresse. Le sujet y devient avide de joies purement matérielles et bestiales. La déchéance est donc plus profonde. La sentimentalité, quoique déséquilibrée, peut s'épanouir encore en des régions plus élevées ; mais la sensation ne saurait viser bien haut. C'est une période où le simple réflexe en est le grand maître. L'acte est la conséquence d'un court-circuit, il est très vite la conséquence du désir.

Et enfin, de déchéance en déchéance, voici la paralysie complète qui s'installe. Progressivement la vie a quitté le cerveau pour se réfugier du côté du bulbe et de la moelle. Le vertige ne permet plus au sujet la station verticale ; l'équilibre physique est rompu ; la stupéfaction va jusqu'à la somnolence, jusqu'à l'hypnose complète. Le sujet, frappé d'un sommeil invincible, s'écroule anéanti, sans conscience, comme sans souvenir. Des signes physiques sont aussi survenus : phénomènes congestifs, vomissement, stertor, troubles respiratoires et circulatoires. Cet état de mort apparente peut durer quelques heures. En certains cas on a vu la mort survenir.

Telles sont les phases essentielles de ce redoutable état morbide que les marchands de poisons ont encore le courage de *célébrer* et que nombre d'humains ont encore la faiblesse de se procurer.

Tous les poisons de l'intelligence, à quelques symptômes près qui leur sont propres, engendrent la même ivresse. C'est une règle clinique. L'opiomane, le morphinique, le cocaïnique ne diffèrent pas de l'alcoolique.

Certains observateurs se sont plu à décrire des ivresses toxiques. Singulier abus des mots. Ne dirait-on point qu'il peut y avoir des ivresses qui ne sont pas toxiques ? En fait, ils ont été frappés par la préominence de certains symptômes, plus accentués chez certains sujets que chez d'autres : tels que l'agitation incohérente (ivresse maniaque), l'impulsivité (troisième période) ou ivresse impulsive, ou la floraison imaginative (ivresse délirante). L'amour de la description analytique peut aller très loin, étant donné qu'il n'y a point deux ivrognes qui se ressemblent tout à fait. Chacun met sa propre estampille sur sa folie momentanée.

La notion d'*ivresse* seule est sortie très pure de toutes les descriptions. Et c'est là qu'il convient de se tenir si l'on veut apprécier ce grand danger à sa vraie valeur et s'en affranchir par la prudente abstention volontaire de tout ce qui peut faire déchoir l'Homme du poste de vedette où sa raison l'a justement placé.

B. — Ivresse passionnelle. — Les passions atteignent des paroxysmes dont l'acuité se traduit par un dérèglement formel de l'entendement et qui confine à la folie. Le terme d'*ivresse* qu'on leur applique aussi est préférable, car du point de vue de l'analyse psychologique on y retrouve les mêmes éléments que dans les ivresses toxiques.

Tous les états passionnels, sentimentaux, instinctifs qui bouleversent et déséquilibrent les facultés au point de devenir dominateurs au détriment de la saine raison, obnubilant la conscience et déréglant les actes, sont des ivresses. La passion ne se confond pas avec l'ivresse, mais elle est sujette facilement à des états suraigus dont il faut se méfier. De même le terme d'ivresse n'a rien de péjoratif fatalement ; elle peut être méliorative. Il y a des ivresses généreuses comme il en est de hideuses. L'amour du prochain porté jusqu'au sacrifice de la vie, est une beauté, mais l'ivresse de la gloire porté jusqu'à la soif du sang des autres est une laideur. Mais ces deux ivresses sont pourtant un profond dérèglement. Admirées ou flétries, elles sont en opposition avec ce que la raison et même le simple bon sens commandent. Faut-il les condamner ? C'est un autre problème.

Une analyse psychologique des ivresses passionnelles ne peut être ici que sommaire. Bornons-nous à dégager les traits de quelques-unes d'entre elles pour unifier le tableau morbide tracé plus haut.

L'amour semble produire la plus toxique des ivresses passionnelles car, dussé-je dépoétiser ce sentiment qui n'en reste pas moins adorable, il me faut le ravaler, physiologiquement parlant, à l'action de toxiques endocriniens dont les glandes sexuelles sont le réservoir normal. L'amour est une maladie, a-t-on dit quelquefois ; c'est exagéré, mais il reste vrai qu'il est fort souvent morbide. Inspiré dans ses éléments premiers par la maturité des éléments reproducteurs et exprimé par des paroxysmes périodiques, ou uniques et transitoires, suivant les espèces animales, il produit, comme l'accomplissement de toutes les fonctions physiologiques, une volupté énorme. Par un dédoublement logique, mais anormal, il arrive que cette volupté est seule recherchée, à l'exclusion de la finalité de l'acte, et c'est dès lors, humainement parlant, que la porte est ouverte à tous ces excès passionnels que la chronique quotidienne qualifie de drames de l'amour.

Lors des paroxysmes, le sujet subit l'influence de sécrétions endocriniennes qui ont pour effet d'inhiber plus ou moins complètement le pouvoir de contrôle et la volonté. Le sujet est vite accaparé par ses désirs, il s'abandonne et s'exhibe à l'état d'esclave. Le symbole d'Hercule filant aux pieds d'Omphale est caractéristique. Le mâle a inventé le mot de maîtresse, également très caractéristique, pour qualifier son état de servitude. Les plus forts s'y laissent prendre et abdiquent toute indépendance. Ils se croient l'esclave de la comparse quand ils ne sont victimes que de leurs sécrétions internes. Antoine fut aux pieds de Cléopâtre comme Enée le fut aux pieds de Didon, comme le plus modeste de nos camarades peut l'être aux pieds de son amie. L'ivresse est complète ; la déraison de l'amoureux transi est trop connue pour qu'il soit besoin d'insister.

Le mystère de la fascination exercée par la femelle n'est pas encore éclairci complètement. Il est pourtant certain qu'il y a fascination réciproque, que cette action nerveuse (fluidique, disent certains) exercée par le regard est exaltée à certains moments qui coïncident avec la maturité complète de l'agent reproducteur, pour diminuer et s'éteindre dans l'intervalle.

Toujours est-il que le sujet perd totalement son équilibre et est incité à des actes que la conscience, la raison des autres réprouvent. Ce mal est à la portée de tout le monde, mais les frontières de l'ivresse folle ne sont pas toujours franchies. Dans ce cas l'amour est raisonnable, s'il n'est pas déraisonnable d'accoupler ces deux mots.

Le culte de l'art produit des ivresses incomparables auxquelles les sujets s'abandonnent parfois jusqu'à la déraison. L'inspiration, tout ce que la folle du logis peut créer, a tôt fait de faire sortir l'artiste des limites où il reste son maître. Il faut de ces ivresses où l'on est porté sur l'aile du génie pour produire des œuvres fortes. Le parfait équilibre n'inspire guère que des platitudes. Il n'en reste pas moins que de telles ivresses, pour séduisantes qu'elles soient, dérèglent toujours le comportement normal, troublent le jugement et induisent les sujets à des excès dont ils n'ont plus conscience. Archimède s'évadant de son bain et parcourant la ville dans un état de nudité complète en criant « euréka », est le symbole de l'état auquel je fais allusion.

Que dire de l'ivresse mystique, dont l'histoire est remplie ? Quoi de plus fou, de plus déraisonnable que ces extases où s'exhibèrent les prétendus saints de toutes les religions, que ces accès de démence où tant de pauvres hères acceptèrent le martyre pour confesser leur foi, et dont le transport était assez intense pour supprimer jusqu'à la sensation de la douleur physique ? L'ivrogne d'alcool présente la même anesthésie. Similitude d'états. Il est du reste un lien plus serré qu'on ne croit entre ces paroxysmes d'états mystiques et la sexualité et, par suite, avec la vie des glandes endocrines. La sainte Thérèse, Marie Alacoque et d'autres illuminées moins réputées sont des types morbides de la passion au degré de paroxysme ébrieux.

Faut-il parler longuement sur l'ivresse du sang, l'amour du carnage qui caractérise tant de patriotes de métier et dont l'aberration paroxystique suscite des crises de folie collective, décorée du nom de guerre, où la démence est telle qu'on exalte et magnifie les actes destructeurs les plus hideux ? Le retour à une plus juste compréhension des faits peut seule faire mesurer l'énormité d'une telle ivresse. Le mécanisme secret d'une telle maladie est maintenant bien connu.

Et j'en dirais autant de tous les états passionnels dont le propre est de dérégler l'homme, de le ramener à l'état instinctif, où il abdique ses belles qualités pour redevenir la brute initiale. Ivre de jalousie, ivre de colère, etc., sont des locutions dont la langue courante est pleine ; graves et dangereux, ces états sont heureusement compensés par des états inverses d'heureuse folie, tels que l'ivresse de la joie. Les sottises que l'une commet y sont pourtant, pour le psychologue qui analyse froidement, de la même essence. — Dr Legrain.

J

JACOBINS (*Club des*). Pendant la Révolution française, les animateurs les plus fougueux et les plus exaltés de cette époque violemment tourmentée se réunissaient, à Paris, dans l'ancien couvent des Jacobins, religieux se rattachant à la règle de saint Dominique. C'est à cette circonstance que ce club doit son nom. Durant plusieurs années, et notamment en 1792, 1793 et 1794, le club des Jacobins, qui comptait parmi ses membres les partisans les plus actifs et les plus passionnés de la République « une et indivisible », joua un rôle considérable, voire de premier plan. Composé des adversaires les plus acharnés de la Royauté et des « ci-devants », il poussa très loin — pour l'époque — les revendications et mesures, pour tout dire : le programme tendant à l'avènement d'un régime de Liberté inconnu sous la Monarchie et d'Egalité civique rendu impossible, avant 1789, par les survivances de la Féodalité, par les privilèges de la Noblesse et du Clergé, par l'inégalité fortement accusée des castes.

Les Jacobins soutinrent jusqu'au bout le Comité de Salut Public qui donnait des ordres à la Convention. Robespierre et Saint-Just en furent les champions les plus ardents et, jusqu'au 9 Thermidor, celui qu'on désignait avec une craintive admiration sous le nom de « l'Incorruptible » fut âprement défendu par ses amis Jacobins.

Supprimée en 1794, après le 9 Thermidor, la Société des Jacobins tenta de se survivre et reparut sous diverses formes. Mais son rôle fut de plus en plus effacé, jusqu'à ce que, frappée d'impuissance, elle fut définitivement dissoute en 1799. Son nom reste attaché, dans l'Histoire de la Révolution française, aux décisions les plus hardies et les plus violentes et aux mouvements les plus populaires.

JACOBINISME n. m. Doctrine des Jacobins. Dans la langue courante de la politique, le mot Jacobinisme est appliqué à l'état d'esprit, aux procédés et au programme démocratique des partis dits « de gauche ». Le Jacobinisme, au commencement de ce XX^e^ siècle, semble résumé dans ces deux formules : « Le progrès dans l'Ordre et la Liberté. — Ni réaction, ni Révolution. » Formules qui n'ont, en soi, aucune signification précise, étant donné que ce qui est Ordre pour ceux-ci est Désordre pour ceux-là, et que ce qui est Liberté pour les uns est licence pour les autres. Etant donné aussi que le mot Réaction peut être pris dans le sens de marche en arrière et le mot Révolution dans celui de marche en avant. Quand les partis de gauche affirment qu'ils repoussent et combattent avec la même force tout mouvement de réaction et de révolution, ils affirment, du même coup, qu'ils ne veulent ni reculer, ni avancer et, donc, que leur programme est de rester sur place. A ce piétinement s'oppose la vie, le cours des événements comportant sans cesse le mouvement et que le mouvement, politiquement parlant, implique nécessairement l'arrière ou l'avant, le passé ou le futur. Les partis politiques qui se proclament adversaires et de la Réaction (marche en arrière) et de la Révolution (marche en avant), ne sont et ne peuvent être que ceux dont les chefs sont nantis du Pouvoir ou en escomptent la prise de possession en un laps de temps très court. Le présent satisfait leurs intérêts et ambitions ; il sourit à leurs projets de domination et ils voudraient que ce présent s'éternisât. Flattant la moyenne et la petite bourgeoisie actuellement fort nombreuse, ils agitent alternativement le spectre de la Réaction et de la Révolution, afin de maintenir et de consolider leur pouvoir sur la peur du sombre passé et de l'avenir incertain. Telle est la doctrine que professent actuellement les partis de démocratie qui, volontiers mais sans loyauté ni courage, se targuent de représenter de nos jours le Jacobinisme d'antan.

JACTANCE n. f. (du latin *Jactancia*, de *jactare*, vanter, proprement : lancer au loin). Hardiesse à se vanter, à se faire valoir. La jactance est le fait des individus qui, ayant de leur personne une haute opinion, sont tourmentés du désir de se faire prendre en haute estime par autrui. Un auditeur délicat et modeste se sent mal à l'aise quand il est appelé à entendre quelqu'un raconter les exploits dont il a été ou se prétend avoir été le héros. Rien que d'être narrées par celui qui se flatte de les avoir accomplies, les prouesses les plus méritoires et qui seraient dignes des plus vifs éloges, perdent la plus grande partie de leur valeur. Et lorsqu'il advient que celui qui parle pousse la jactance jusqu'à tirer vanité d'actes imaginaires, ce qui n'est pas rare, cette jactance devient méprisable.

L'homme de réelle valeur se garde soigneusement de toute jactance. Seul, un être brutal et grossier songe à se vanter de sa force musculaire ; seul, un demi-savant prend plaisir à étaler sa demi-science ; seul, un artiste de bazar a l'outrecuidance de parler avec emphase de son talent.

Le vrai savant est modeste ; il est incommodé par les flatteries immodérées dont il peut être l'objet, car plus il sait et plus il a conscience de ce qu'il ignore encore et lui reste à apprendre. Le véritable artiste se sent indigne du culte qui lui est rendu publiquement par ses thuriféraires, parce qu'il porte en soi la pensée de l'œuvre idéale et presque parfaite qu'il ne parvient pas à exécuter.

On entend des enmillionés parler avec jactance de leurs fabuleuses richesses. Ne sentent-ils pas l'indécence de pareils propos ? On entend des dictateurs, des ministres, des capitaines d'industrie, des chefs militaires se vanter de tenir sous leur main de fer des millions de sujets, des centaines de milliers de soldats ou des dizaines de milliers de travailleurs. C'est à croire que, chez eux, tout sens moral est aboli par le pouvoir dont ils sont revêtus.

La jactance est un des travers les plus détestables.

JALON n. m. Tige de fer, piquet, bâton, baguette ou tout autre objet qu'on enfonce dans la terre pour prendre un alignement, marquer le tracé d'un chemin, indiquer le point où l'on en est, etc. Au figuré, jalon signifie un ou plusieurs pas faits dans une voie quelconque. La carrière dans laquelle on entre, à laquelle on consacre

ses connaissances, son activité, ses talents comporte parfois de multiples jalons. Ceux-ci désignent les progrès successifs qui se sont succédés au cours de cette carrière.

On peut considérer que chaque fois que, dans un domaine quelconque, les hommes ont réalisé un progrès dans la voie qui les conduit vers le mieux, ils ont planté un jalon. « Nous avons poussé nos investigations « et nos conquêtes jusqu'ici. Nous confions à nos suc- « cesseurs la mission de les poursuivre et de planter, « ainsi, un jalon de plus dans la voie que nos prédé- « cesseurs avaient ouverte et que nos travaux ont élar- « gie, embellie ou poussée plus avant. » Tel est, ici, le sens du mot Jalon.

Longue, excessivement longue, rude, terriblement rude, est la route qui, lentement, conduira l'humanité au but de ses efforts : la vie moins dure progressivement étendue à une fraction de plus en plus considérable de la population, jusqu'à ce que la joie de vivre succède, pour la totalité des individus, à la douleur d'exister. Ce but admirable sera atteint ; les anarchistes en ont l'indéfectible certitude. Ils savent que la route qui y mène est à peine tracée ; que, comparée à la voie spacieuse et facile où s'engouffre le troupeau sous la conduite de ses mauvais bergers, le chemin dans lequel ils se sont engagés et travaillent à entraîner les déshérités est étroit, rugueux, hérissé d'obstacles, extraordinairement difficultueux. Mais ils savent aussi que la grande voie aboutit à une impasse ; tandis que, s'élargissant peu à peu, s'embellissant sans cesse, graduellement débarrasé des obstacles qui obstruent, ralentissent et rendent pénible la marche en avant, le petit chemin doit aboutir, aboutira aux plaines fertiles et verdoyantes, aux altitudes majestueuses et sereines.

C'est pourquoi, inaccessibles au découragement, ils poursuivent d'arrache-pied l'accomplissement du labeur qu'ils ont délibérément entrepris ; ils ne songeront au repos que lorsque, tous obstacles brisés, toutes résistances vaincues, apparaîtront aux yeux des hommes ayant définitivement brisé le cercle de fer où l'Autorité les emprisonne, ces plaines vastes et fécondes dont les produits assureront le bien-être de tous et ces altitudes magnifiques d'où la pensée devenue libre s'élèvera toujours moins inquiète et plus rayonnante.

Chaque génération d'anarchistes plante un ou plusieurs jalons sur la route douloureuse que suit l'humanité en marche vers les devenirs de Justice, d'Egalité sociale, de Savoir, de Concorde, de prospérité et d'indépendance. Dans cette tâche aussi rude que sublime, ils sont déjà et ils seront de plus en plus secondés par tous les hommes de bonne volonté. Ils adjurent de joindre leurs efforts aux leurs tous ceux qui peinent, souffrent, gémissent et dont les jours sont tissés de privations et de servitudes ; tous ceux aussi dont la conscience se révolte et dont le cœur s'émeut au spectacle de l'iniquité et de la souffrance imméritées qui accablent les classes laborieuses, tandis que les satisfactions de l'estomac, les joies du cœur et les fêtes de l'esprit restent l'apanage de la classe parasitaire. Ils ne rejettent le concours de personne, hormis l'aide intéressée des intrigants, des ambitieux, des arrivistes qu'ils laissent volontiers aux partis politiques, maîtres d'hier, d'aujourd'hui ou de demain.

JALOUSIE n. f. « La haine à l'égard de la chose aimée, déclare Spinoza, s'appelle jalousie » ; elle suppose « une fluctuation de l'âme née d'un amour et d'une haine simultanée ». Selon La Rochefoucauld « La jalousie est en quelque manière juste et raisonnable, puisqu'elle ne tend qu'à conserver un bien qui nous appartient ; au lieu que l'envie est une fureur qui ne peut souffrir le bien des autres. » Pour ces philosophes, comme pour le public, la jalousie est avant tout et même essentiellement amoureuse ; La Rochefoucauld, chez qui l'instinct de propriété s'avère particulièrement fort, la trouve, jusqu'à un certain point, légitime, et il l'oppose à l'envie toujours mauvaise, s'il faut l'en croire. En réalité, à l'exception de la jalousie amoureuse, déviation sexuelle de l'instinct de propriété, ce sentiment a fort peu retenu l'attention des psychologues ; sa parenté avec l'envie apparaît évidente. La jalousie n'est qu'un aspect honteux de l'envie ; de l'une comme de l'autre on peut dire qu'elles sont essentiellement un désir pour soi-même à l'exclusion d'autrui, un égoïsme compliqué d'aversion à l'égard de nos semblables. Amour profond de sa propre personne, malveillance pour celle des autres, tel est le double élément qui s'y rencontre à dose variée ; avec la tendance à se parfaire qu'on ne saurait blâmer, elles en impliquent une autre illégitime, celle de frustrer, d'amoindrir, de dominer nos frères humains. Garder par devers soi des ressources inutiles, pour en priver les autres, voilà sans doute la pire forme de la jalousie. Il est vrai que, par accord tacite, les moralistes officiels réservent l'épithète d'envieux ou de jaloux aux humbles, aux souffreteux, aux vaincus. L'on déclare jaloux le soldat las de trimer pour l'avancement d'un général, l'ouvrier que dégoûte un travail avantageux pour le seul patron, l'écrivain trop amoureux de l'indépendance pour se pendre aux sonnettes d'académiciens gâteux ; alors que l'élite englobe le chef dont la gloire fut cimentée avec le sang d'autrui, le noceur qui prélève son abondance sur la misère de ses employés, le penseur dont la liberté d'esprit fut sacrifiée au désir d'être de l'Institut. A ces derniers les moralistes réservent les étiquettes bien sonnantes d'ambition légitime, d'émulation, etc. Mais l'émulation, tout comme la jalousie, implique le désir d'évincer des concurrents. L'élève qui veut être premier, le sportman engagé pour un championnat, l'industriel en lutte contre ses rivaux nourriraient de purs sentiments philanthropiques, à l'égard de ceux qu'ils désirent supplanter ? Malgré l'Académie, permettez qu'on en doute. Et ne réalise-t-il pas l'amoindrissement d'autrui, dont rêve le jaloux, le milliardaire qui accumule des richesses inutiles au détriment de la collectivité ? De même la joie de l'ambitieux vainqueur n'est-elle pas sœur de la tristesse de l'envieux ? Si l'on baptise qualité le désir des honneurs ou du pouvoir, si l'on fait de l'émulation une vertu, pourquoi maudire l'envie leur commune mère ! Si le désir de frustrer autrui d'un bien convoité pour soi caractérise la jalousie n'est-elle pas le vice favori de nos élites prétendues ? Elle entre dans l'esprit de caste comme composant essentiel, les privilégiés n'estimant jamais assez infranchissables les barrières dont ils s'entourent. Témoin les précautions des gentilshommes sous les rois : pour barrer la route aux membres énergiques du Tiers-Etat, les quartiers de noblesse limitaient les aptitudes aux diverses charges de l'Etat. Pour écarter du pouvoir les citoyens pourvus seulement de science ou de talent, le gouvernement de 1815 puis, malgré des atténuations, celui de 1830 réservèrent aux riches contribuables les fonctions d'électeur, et à de plus riches encore le droit d'être élu. Mandarins de tous grades et de toutes écoles font, sous nos yeux, une guerre implacable à des non-diplômés qui les valent bien. Plutôt qu'obtenir la santé d'un médecin sans estampille, mourez nous dit la loi ! Les anciens élèves des grandes écoles se transmettent les meilleurs emplois comme un héritage patrimonial : ici règne Polytechnique, là Centrale ; et, s'il ne sort de la maison, rien à faire, même pour un ingénieur de génie. Grâce au jeu décevant de parchemins, qui prouvent en faveur de la chance ou du piston autant qu'en faveur du mérite, des éducateurs expérimentés moisissent dans des postes infimes, alors que des médiocres, sortis de Normale Supérieure, se pavanent dans les plus hautes chaires. Si les gens du commun nuisent à leurs maîtres en pensées, ces derniers se réservent en fait d'innom-

brables avantages au détriment de leurs inférieurs. En demandant à la loi ou à des règlements administratifs d'exclure quiconque n'est pas du clan, ils gardent néanmoins le beau rôle. Le médecin jaloux du guérisseur se retranche derrière le Code ; pour évincer l'autodidacte nos officiels disposent de décrets anonymes ; et les prétextes abondent quand on veut écarter l'ingénieur non polytechnicien. Or dépouiller injustement les autres, pour son profit personnel ou celui de sa caste, découle d'une jalousie illimitée ; les envieux les plus criminels sont ces privilégiés qui, sans cesse, rabaissent le peuple loin de l'élever. Qu'il soit loisible à chacun d'améliorer sa situation, parfait ; empêcher autrui d'y parvenir est coupable. Pourtant ce dernier but inspire l'appareil répressif de maintes lois, nos élites n'ayant pas, dans la supériorité qu'elles affectent, une confiance assez grande pour permettre que s'installent des concurrents. Juger à l'œuvre le professeur, le médecin, l'ingénieur ! les règlements s'y refusent avec énergie ; et l'on évite ainsi des comparaisons qui ne seraient pas toujours à l'avantage des détenteurs de parchemins. Aujourd'hui comme autrefois, nos élites prétendues s'adjugent le premier rang, grâce à l'exclusivisme et à l'*a priori* ; nul besoin de valeur effective pour une supériorité faite surtout de négations.

Nos pontifes officiels tonnent contre la jalousie, non des vampires trois fois saints de la classe aisée, mais du pauvre qui crie lorsqu'on le saigne sans ménagement. Diviseur aussi grand que commun des malheureux, dont l'entente sonnerait le glas de notre régime, elle doit pourtant être chère aux gouvernants. Et la multiplicité des échelons hiérarchiques, le savant dosage d'inégalités, qui dressent en adversaires les producteurs d'un même Etat, ont pour mission d'allumer cette passion génératrice de désaccords. En concédant aux vaincus des droits fort inégaux, Rome ne visait pas un autre but ; et, pour un motif identique, l'Angleterre accorde à ses colonies des traitements très variés. Désunir le parti contraire fut la tactique habituelle des politiques fameux ; son efficacité permet toujours aux minorités dirigeantes de domestiquer le reste des humains. Très larges à la base, très étroites au sommet, nos catégories sociales s'emboîtent comme des cercles de diamètre progressivement restreint, ou plus exactement se superposent tels les étages successifs de terrasses en pyramide. Conséquence, chaque catégorie tend vers la suivante, moins vaste et plus proche du centre, mais dédaigne celle qui précède. Ainsi la jalousie se reporte sur des intermédiaires sans atteindre en général le sommet. Le soldat se plaindra du caporal, qui se plaindra de l'adjudant, qui se plaindra du capitaine, etc., mais, parce qu'il est trop loin, ils négligeront le grand coupable, celui qui commande en chef. La rancune des victimes s'arrête avant d'atteindre les responsables, on maudit le bras en respectant la tête. Une ingénieuse division du travail permet même aux chefs de paraître justes et bons quand ils ne le sont pas. Un général affectera la bonhomie avec le simple troupier, mais voudra que ses officiers punissent pour de sottes futilités ; le ministre, bon enfant pour les solliciteurs, sermonnera l'huissier coupable de les introduire ; le parlementaire, tout miel devant ses électeurs, demandera au préfet d'éconduire les importuns. Ils se réservent la sympathie, laissant aux subalternes les rancœurs ! Rupture d'équilibre entre l'offre et la demande, nécessité du combat pour vivre ou procréer, voilà la racine primordiale de l'envie chez l'animal et chez l'homme. Entre les plantules innombrables qui dressent leurs frêles tiges, au début du printemps, la jalousie serait atroce si, par impossible, elles savaient que les plus énergiques seulement continueront de vivre en automne. Dans la forêt aux pullulations irraisonnées s'entend ; non dans le champ de labour où l'on proportionne la semence au terrain, ni dans le verger dont les jeunes arbustes sont trop distants pour se nuire. Une multiplication excessive, sans rapport avec les ressources disponibles, rend inévitable le combat ; où une graine suffirait s'en trouve cent, où une plante pourrait vivre on en compte dix : toutes périront si nulle ne vainc. Par contre aucune lutte fratricide sur une terre non surpeuplée, mais un effort de croissance capable d'aboutir aux merveilles de nos jardins ou de nos potagers. Dès lors, pourquoi faire fi de toute prudence, quand il s'agit de perpétuer le genre humain ? Faut-il apporter moins de soins à la procréation, dans notre espèce, que l'horticulteur n'en dépense pour obtenir de belles fleurs ? Science et raison auraient leur mot à dire pour que cesse la jalousie attenante à notre mode de reproduction ainsi qu'à l'injuste répartition des biens faite par la société. — L. BARBEDETTE.

N.-B. — On trouvera — reprises et développées — les idées de cette étude dans une brochure : *Le Règne de l'Envie*, que va publier « La Brochure mensuelle ».

JALOUSIE. La jalousie sexuelle est caractérisée par le besoin d'exclusivité dans la possession des êtres que l'on aime, ou que l'on désire. Ce besoin se traduit par la souffrance morale plus ou moins vive que l'on éprouve, lorsque l'on soupçonne, et surtout lorsque l'on constate, qu'ils accordent à d'autres que nous leurs caresses, ou brûlent de les leur accorder. Il en résulte un état de tristesse et de colère, qui peut aller jusqu'au meurtre et au suicide, tout au moins jusqu'à des violences graves. Communément les jaloux recourent à toute sorte de stratagèmes intéressés, pour éloigner leurs rivaux, et ramener à eux seuls l'objet de leurs convoitises. Ils usent tantôt de la prière et tantôt de la menace ; mettent en valeur des principes moraux et des arguments sociaux, dont ils paraissaient n'avoir auparavant nul souci. Les sages seuls s'abstiennent stoïquement, sachant par expérience combien sont vaines, la plupart du temps, ces manœuvres ; combien leur résultat le plus clair est, en nous rendant ridicules ou odieux, d'achever d'éloigner de nous des personnes que nous aurions voulu, pour le reste de l'existence, ou tout au moins jusqu'à extinction de notre flamme, lier à notre destin.

La jalousie n'est pas le produit d'un raisonnement philosophique. Comme l'amour, la haine, la douleur, ou le plaisir, elle surgit en nous indépendamment de notre volonté, et il ne dépend pas de notre caprice qu'elle cesse ou non de nous torturer moralement. Mais ceci n'en légitime pas les excès, et ne comporte point que nous ne puissions réagir contre cette passion détestable, jusqu'à l'empêcher de nuire à nous-mêmes et aux autres, comme il nous est loisible de réagir contre la tyrannie des instincts et l'entraînement des mauvaises habitudes.

L'orgueil est pour beaucoup dans la production de la jalousie. On ne se contente pas de chercher à plaire ; on voudrait plaire plus que tous les autres, et n'avoir qu'à paraître pour les éclipser. En conséquence, on se trouve mortifié lorsque l'on constate que l'on n'attire point tous les regards et, lorsque se détournent de nous des personnes qui nous sont chères et que déjà nous avions conquises, la concurrence nous devient insupportable. On voit ainsi des hommes et des femmes, par pure fatuité, s'efforcer de détruire des unions, afin de se démontrer à eux-mêmes qu'ils sont irrésistibles et que nul ne leur peut être comparé. On en voit qui, n'aimant plus guère une personne et l'ayant presque oubliée, sont transportés de colère en apprenant qu'elle n'est pas, de cet abandon, morte de chagrin et qu'elle a retrouvé, en d'autres étreintes, le bonheur.

Cependant la jalousie paraît être surtout le résultat de la sélection amoureuse. En effet, on n'est guère

jaloux des personnes avec lesquelles on s'est occasionnellement accouplé pour la simple satisfaction d'un besoin physiologique. Le voyageur, obsédé par les senteurs printanières et qui, dans son isolement, n'a d'autre recours que d'entrer au lupanar, n'éprouve point de jalousie à l'égard du client qui lui succédera sur le lit de la prostituée. Il n'a pour cette femme aucune préférence marquée. Il sait que la banalité du service rendu, des centaines et des milliers d'autres femmes pourront le lui procurer, en échange d'un peu d'argent. Cette compagne d'une heure ne représente pour lui rien de rare ni de précieux.

Il n'en est plus de même lorsque, après des années parfois de solitude sentimentale, d'expériences vaines et de contacts décevants, il rencontre enfin : soit la courtisane experte à lui procurer à un degré inconnu l'ivresse des sens, soit l'épouse éminemment apte à réaliser son idéal de bonheur familial, soit encore l'intellectuelle partageant sa conception de l'existence et ses aspirations. Celles-ci, avec des caractères différents, représentent pour lui des possibilités, sinon uniques, du moins tout à fait exceptionnelles, de vivre intensivement sa vie, et il s'oppose farouchement à ce qui serait susceptible de compromettre sa félicité, car il s'agit de joyaux qui ne se remplacent pas avec certitude du jour au lendemain.

En de telles circonstances et tant qu'il ne tourne point à la folie furieuse, ou à la manie de la persécution, le désir égoïste d'accaparement, identique dans les deux sexes, procède, il faut le reconnaître, d'une certaine logique.

Dans un autre domaine, ils ne s'inspirent pas de préjugés, mais de réalités positives : l'homme qui souffre à l'idée qu'une gouvernante, trop souvent indifférente, pourrait être appelée à remplacer, auprès de ses enfants, leur mère partie en escapade ; la femme qui, ayant trouvé, avec le nid qui lui convient, une appréciable aisance, s'inquiète à l'idée d'en être frustrée. Je n'insisterai pas sur le cas du mari qui, contraint par la loi de prendre à sa charge les enfants de sa femme, appréhende d'endosser l'onéreuse responsabilité de ceux qu'elle pourrait faire avec des amants, ordinairement peu scrupuleux sur le chapitre de la procréation, lorsqu'ils sont assurés de n'en point supporter les frais.

Ce sont là complications d'existence, dues à des soucis économiques, que pourra faire disparaître une organisation sociale plus rationnelle que celle que nous subissons.

Il n'en serait pas moins utopique de supposer que l'instauration d'une société communiste serait capable de supprimer automatiquement, avec le goût de l'exclusivisme en amour, la réapparition de sentiments de jalousie qui sont antérieurs à la société capitaliste, et que l'on constate, d'ailleurs, chez beaucoup de nos frères inférieurs les animaux, en pleine nature.

Ce n'est pas chez eux qu'il y a lieu de puiser les meilleurs exemples, mais bien dans le type d'une humanité dégagée, par l'éducation, de ses brutalités ancestrales. Cependant il est indispensable qu'à l'éducation actuelle, qui légitime la jalousie, et lui fournit des excuses et des armes, au nom de principes moraux abominables, soit substituée, dès à présent, une éducation plus haute, basée sur le respect de la personne humaine et la libre disposition de soi.

Il n'est ni ridicule ni odieux de souffrir par l'abandon, ou la crainte de l'abandon, d'êtres aimés qui ont pris dans notre existence une importante place. Mais il est ridicule de ne savoir point se dominer, et de se livrer pour cela à des extravagances de mélodrame. Il devient odieux, et il est d'ailleurs maladroit, d'user de la contrainte. Il est stupidement criminel de recourir à l'assassinat. — Jean MARESTAN.

JALOUSIE SEXUELLE. S'occuper du problème social au point de vue anarchiste et négliger les ravages et la répercussion de ce terrible fléau qu'est la jalousie, dans l'humanité, me paraît un illogisme.

Voici plusieurs raisons à l'appui de ce point de vue :

1° La jalousie cause, en France, bon an mal an, mille à douze cents victimes. Ce chiffre ne concerne, bien entendu, que les drames et les ravages de la jalousie connus publiquement. Si la proportion est la même hors de France, c'est quarante à cinquante mille victimes que cet aspect de la folie immolerait annuellement ; 2° Il y a à considérer les moyens auxquels ont recours les jaloux pour assouvir leur fureur. On assassine par jalousie sexuelle en se servant de ciseaux, poignards, tiers-points, stylets, couteaux de diverses sortes, marteaux, haches, hachettes, hachoirs, coupoirs, tranchets, rasoirs, flèches, *navajas*, *bow knives*, *machetes*, sabres, revolvers, fusils, etc. Pour tuer et se tuer, les jaloux ont recours au suicide, à l'empoisonnement, à la défenestration, à la pendaison, à l'immersion, à la strangulation, etc. Ils emmurent, calcinent, coupent en morceaux, crucifient. La crevaison des yeux, l'arrachage du nez, des oreilles, l'ablation des parties sexuelles, des mamelles, d'autres mutilations encore figurent dans le catalogue des supplices infligés aux êtres que les jaloux prétendent aimer d'un amour sans rival. (Il n'est question ici de l'antiquité ni du Moyen-Age. Ces détails ont été relevés sur divers journaux quotidiens de pays différents, pour la période 1927-1928. Le vitriol, dont on s'est tant servi jusqu'à l'apparition du browning, est passé de mode). Je ne parle pas ici des dénonciations à la justice, les maisons centrales sont pleines de pauvres hères livrés par des jaloux de l'un et l'autre sexe. (Si quelqu'un m'accusait d'exagérer quant à la variété des moyens mis en œuvre pour se venger, je le renverrais à une étude approfondie de la rubrique des drames passionnels, dans les gazettes de France et de l'extérieur) ; 3° Les gestes d'empiètement ou les crimes auxquels la jalousie conduit nécessitant l'intervention de la loi et le jeu des sanctions pénales, ces actes renforcent les institutions autoritaires et resserrent les mailles du contrat social imposé.

De ce qui précède, on peut déduire, sans possibilité de contestation, que le jaloux est un type humain en voie de régression.

Le malheur est que ce spécimen retardataire se rencontre encore dans les milieux « d'avant-garde » ou « extrémistes ». Même chez les anarchistes, la jalousie cause des meurtres, des suicides, des mouchardages, des rixes et des brouilles entre camarades.

Il importe donc, selon moi, d'analyser la jalousie, de nous demander quel est son remède ; celui-ci connu, de combattre la maladie.

On m'a objecté que « la jalousie, ça ne se commandait pas ». Piètre objection ! Si nous acceptions cette objection cul-de-sac, ce serait à désespérer de tout effort tenté en vue de débarrasser l'humain des préjugés qui embrument son cerveau. Le croyant, le chauvin, disent, eux aussi, que la foi, l'amour de la patrie ne se commandent pas. Le capitaliste affirme aussi que le désir d'accumuler encore et encore ne se commande pas. La jalousie est diagnosticable, analysable comme n'importe quel autre sentiment autoritaire ou passion maladive.

Dans un roman utopique de M. Georges Delbruck : *Au Pays de l'Harmonie*, l'un des personnages, une femme, définit la jalousie en des termes lapidaires : « Pour l'homme, expose-t-elle, le don de la femme implique la possession de ladite femme, le droit de la dominer, de porter atteinte à sa liberté, la monopolisation de son amour, l'interdiction d'en aimer un autre ; l'amour sert de prétexte à l'homme pour légitimer son besoin de dominer ; cette fausse conception de l'amour est tellement ancrée chez les civilisés qu'ils

n'hésitent pas à payer de leur liberté la possibilité de détruire la liberté de la femme qu'ils prétendent aimer. » Ce tableau est exact, mais il s'applique *à la femme comme à l'homme*. La jalousie de la femme est aussi monopolisatrice que celle de l'homme.

L'amour tel que l'entendent les jaloux est donc une catégorie de l'archisme. Il est une monopolisation des organes sexuels, tactiles, de la peau et du sentiment d'un humain au profit d'un autre, exclusivement. L'étatisme est la monopolisation de la vie et de l'activité des habitants de toute une contrée au profit de ceux qui l'administrent. Le patriotisme est la monopolisation, au profit de l'existence de l'Etat, des forces vives humaines de tout un ensemble territorial. Le capitalisme est la monopolisation au bénéfice d'un petit nombre de privilégiés détenteurs de machines ou d'espèces de toutes les énergies et de toutes les facultés productrices du reste des hommes. Et ainsi de suite.

La monopolisation étatiste, religieuse, patriotique, capitaliste, etc., est en germe dans la jalousie, car il est évident que la jalousie sexuelle a précédé les dominations politique, religieuse, capitaliste, etc. La jalousie a préexisté à la vie en société, voilà pourquoi ceux qui combattent la mentalité sociale actuelle ne peuvent négliger de faire la guerre à la jalousie.

L'amour donc, étant considéré comme une monopolisation, la jalousie est un aspect de la domination de l'humain sur son semblable, homme ou femme, un aspect du mécontentement, de la colère ou de la fureur ressentie par un être vivant quelconque quand il sent ou prévoit que sa proie lui échappe ou fait mine de lui échapper. C'est à cela que se ramène la jalousie, dans le plus grand nombre de ses accès, quand on l'a dépouillée de toutes les fioritures, dont, pour la rendre acceptable et présentable, l'ont décorée les traditions, les conventions, les lois religieuses ou civiles. C'est cet aspect si commun de la jalousie que je dénommerai *jalousie propriétaire*.

Une deuxième forme de jalousie pourrait être appelée *jalousie sensuelle*. Elle s'analyse ainsi : l'un des participants à l'association amoureuse, rencontrant en son partenaire une satisfaction parfaite, se trouve *privé*, du fait de la cessation des rapports purement sensuels qui formaient le lien qui l'unissait à l'autre ; sa souffrance se trouve aggravée par la connaissance qu'un tiers jouit du plaisir que le malade s'était habitué à se réserver sans crainte de partage. La maladie empire d'autant plus que l'objet de l'attachement est plus voluptueux ou doué d'attributs physiques spéciaux.

La troisième forme de la jalousie est la *jalousie sentimentale*. C'est la forme la plus grave de la maladie et la plus intéressante, à en croire certains moralistes. La souffrance qui peut aller jusqu'à une indescriptible torture morale, provient du sentiment nettement caractérisé d'une diminution de l'intimité, d'un amoindrissement de l'amitié, d'un affaiblissement du bonheur. Qu'il se l'explique ou non, le patient éprouve la sensation bien nette que l'amour dont il était l'objet, décroit, baisse, menace de s'éteindre. D'autant plus surexcité, le sien redouble. Son moral et son physique s'en ressentent ; sa santé générale s'altère.

Je sais que « la jalousie sentimentale » peut être considérée comme une réaction de l'instinct de conservation de vie amoureuse contre ce qui menace son existence. Admettant qu'une vie sentimentale profonde se nourrisse d'amour, d'affection, de confiance partagés, on peut comprendre que, son aliment venant à lui manquer, menaçant de disparaître, il y ait réaction logique, résistance naturelle.

Je sais, faits à l'appui, que la « jalousie sentimentale » est longue à guérir, qu'elle peut être inguérissable. On voit certains malades recevoir un choc tel d'une déception amoureuse que toute leur vie s'en ressent ; comme s'y résolvent certains incurables, on rencontre des êtres qui avaient édifié sur une affection unique toute leur vie sentimentale ; celle-ci venant à leur manquer, ils se sentent tellement désorientés qu'ils se donnent la mort.

Loin de moi la pensée de nier qu'il y ait dureté, cruauté, sadisme parfois, à jeter dans l'isolement et la douleur qui aime sincèrement, profondément et qui a eu sujet de compter sur le partage de son sentiment. Nier cela serait un non-sens de la part d'un défenseur de la conception du contrat.

C'est à « la jalousie sentimentale » que s'applique la conception du *Larousse :* « Tourment causé par la crainte ou la certitude d'être trahi par la personne qu'on aime, d'être aimé moins qu'une autre personne. »

Mais toutes ces considérations ne guérissent pas le malade.

Les individualistes anarchistes ne sauraient s'intéresser à la *jalousie propriétaire*, sinon pour en dénoncer le ridicule.

Reste la jalousie d'ordre sentimentalo-sexuel.

Dans la *Douleur Universelle* (page 394, en note), Sébastien Faure dénonce la jalousie comme un « sentiment purement artificiel », qui « dérive de circonstances suppressibles », « éliminable lui-même ».

Selon moi, l'élimination de la jalousie est fonction de *l'abondance* sensuelle et sentimentale régnant dans le milieu où l'individu évolue. De même que la satisfaction intellectuelle est fonction de l'abondance culturelle mise à la disposition de l'individu. De même que l'apaisement de la faim est fonction de l'abondance de nourriture mise à la disposition de l'individu.

Qu'il s'agisse d'un milieu communiste où les besoins sont satisfaits sans qu'on se soucie de l'effort fourni, ou d'un milieu individualiste où la satisfaction des désirs est basée sur l'observation de la réciprocité, la situation est la même. L'un et l'autre veulent que ses composants soient heureux et ils ne le sont pas, tant que, parmi eux, quelqu'un souffre : sa cérébralité, sa faim, ses sens ou ses sentiments insatisfaits. Le caprice, la fantaisie, le tant pis pour toi, la préférence, « l'enfant de bohème » peuvent constituer des pis-aller pour des isolés — et c'est à démontrer — non pour des associés qui ne peuvent rien s'il ne règne pas entre eux un esprit de bonne camaraderie impliquant support, compréhension, concessions mutuelles. Et non seulement lorsqu'il s'agit d'associés, mais encore de camarades se fréquentant de très près et qui, recherchant leur plaisir individuel sans vouloir gêner le plaisir d'autrui, se sont délivrés des préjugés concernant la fidélité sentimentale comme inhérente à la cohabitation, le propriétarisme conjugal, l'exclusivisme sexuel comme marque d'amour en général.

C'est donc DANS L'ABONDANCE — d'offres, de demandes, d'occasions — que j'aperçois le remède à la jalousie. Et quel aspect revêtira cette abondance pour que personne ne soit laissé de côté, mis à part, ne *souffre*, pour tout dire ? Voilà la question à résoudre. Dans sa *Théorie universelle de l'Association* (tome IV, p. 461), Fourier l'avait résolue en constituant le mariage de telle sorte « que chacun des hommes puisse avoir toutes les femmes et chacune des femmes tous les hommes ».

Je ne puis m'étendre sur les conséquences de cette éthique sexuelle dont la principale est la disparition de la famille. Il me paraît difficile que le communisme anarchiste puisse finalement éluder cette solution, s'il veut rester conséquent avec lui-même, c'est-à-dire ne pas établir une *hiérarchie* des plaisirs et des besoins. On ne conçoit pas que des anarchistes puissent admettre de distinctions qualitatives entre les aspirations des divers appétits humains.

Ce qui frappe, quand on étudie à fond les objections présentées à la solution fouriériste, c'est qu'elles res-

semblent, formulées par des anarchistes, et comme deux gouttes d'eau, aux protestations des éducateurs religieux et des représentants de l'Etat. Ceux-là et ceux-ci voient dans le couple et le groupement familial une garantie de la perpétuation du système de domination spirituel ou laïque, de là la poésie, les phrases ampoulées, les panégyriques dont s'accompagnent les descriptions de l'amour conjugal, de la famille, cellule du milieu social. D'ailleurs, si l'on persécute les partisans des conceptions sexuelles qui vont à l'encontre des intérêts des dirigeants, je ne sache pas qu'il existe une seule loi — du code de Hammourabi aux codes soviétiques — qui décrète une pénalité contre l'exaltation de l'amour romantique ou de l'indissolubilité du lien conjugal. Les dominateurs savent bien ce qu'ils font.

Je pense donc que les communistes anarchistes en viendront à considérer l'abondance — *le communisme sexuel volontaire* — comme le remède à tous les maux de l'amour. Ce n'est d'ailleurs que récemment, surtout depuis la guerre mondiale 1914-1918, qu'une régression à ce sujet est notable chez les communistes anarchistes.

Mais une autre question se pose :

Le remède à la jalousie, à l'exclusivisme sentimental ou à l'appropriation sexuelle, le remède que je résumerai en cette formule, empruntée à Platon : *Tous à toutes, toutes à tous*, — ce remède peut-il se concilier avec les principes de l'individualisme anarchiste, convenir à des individualistes ?

Ma réponse est qu'il convient aux individualistes qui sont prêts, pour reprendre une expression de Stirner, à perdre de leur liberté pour que s'affirme leur individualité. Que cherchent en s'associant, dans le domaine sentimentalo-sexuel, un nombre quelconque d'individualistes : est-ce à accroître, maintenir ou réduire toujours plus la souffrance ? Si c'est ce dernier but qu'ils visent, si c'est dans la disparition de la souffrance que s'affirme leur individualité d'associés ; parmi eux, dans la sphère qui nous occupe, l'amour perdra de plus en plus son caractère passionnel pour devenir une simple manifestation de camaraderie ; le monopole, l'arbitraire, le refus disparaîtront graduellement, deviendront toujours plus rares. Ils se rallieront à la formule ci-dessus énoncée parce qu'ils y verront la méthode la meilleure pour éliminer de leur milieu la jalousie sexuelle et ses conséquences ; parce qu'ayant à choisir entre divers procédés, leur « libre choix » s'est porté sur celui-là.

D'ailleurs, ils n'engagent qu'eux-mêmes. Ils ne sont pas jaloux, c'est le cas ou jamais de ne pas l'être, des systèmes autres « choisis » par d'autres groupes pour éliminer la jalousie de leur sein.

Les partisans de l'abondance comme remède à la jalousie, les réalisateurs d'associations anarchistes à fins sentimentales ou sexuelles, les propagandistes de la camaraderie amoureuse n'ignorent pas à quelles railleries ils sont en butte de la part d'excellents camarades, encore inémancipés des préjugés courants en matière de moralité sexuelle, mais ils se souviennent de ce qu'écrivait dans *Free Society*, au cours d'un article solidement charpenté sur *La pluralité en amour*, l'anarchiste communiste F.-A. Barnard : « Ceux qui se sentent assez forts, assez enthousiastes pour oser être les pionniers de ce mouvement peuvent prendre courage à la pensée que les antiques conceptions de l'amour s'effondrent, que nous le voulions ou non, à ce point que l'espèce humaine tout entière se débat dans un chaos. Ils peuvent trouver un sujet de se réjouir encore dans la pensée qu'ils vivent conformément à des idées dont la réalisation assurera à l'être humain une existence normale et fertile. » — E. ARMAND.

JANSÉNISME n. m. Les collégiens et les lycéens qui, dans leurs classes de rhétorique et de philosophie, ont dû lire *Les Provinciales*, de Pascal, ont une idée de ce que les guerres des ecclésiastiques, sur des pointes d'aiguilles, ont de vieillot, de désuet et de ridicule pour notre âge. Ils ont assez entendu parler de jansénisme pour se rendre bien compte de l'importance que l'on attribuait à ce mot au XVII^e^ siècle et pour faire désirer étudier plus à fond la vie et l'œuvre du fondateur de cette secte.

L'énorme ouvrage que Sainte-Beuve a tiré du cours sur Port-Royal, professé par lui à l'Académie de Lausanne, fait mieux comprendre l'attachement des maîtres de Pascal — Saint-Cyran, Arnauld, Nicole, etc. — à une idée qui nous paraît à présent si vide de sens pratique. Pourtant, les mots de jansénisme, de Port-Royal, reviennent à chaque instant dans les articles des grandes revues ; c'est pourquoi il n'est pas oiseux de parler de cette secte dans notre Encyclopédie.

Le clergé catholique cherche toujours à induire en erreur les fidèles du sanctuaire. On affirme que le catholicisme n'a pas de sectes et néanmoins elles y foisonnent, mais il faudrait d'abord s'entendre sur la définition du mot secte.

Tous les ordres religieux, — innombrables, — bénédictins, dominicains, cordeliers, trappistes, chartreux, jésuites, etc. (pour les hommes), carmélites, ursulines, etc., etc. (pour les femmes), sont de véritables sectes, et diffèrent bien plus entre eux de règle de vie, d'organisation, de costume, que la plupart des sectes protestantes, qui, souvent, ne diffèrent que par le nombre de laïcs et d'ecclésiastiques dans leurs synodes ; d'autres, comme les églises libres des cantons romands de la Suisse, comme les églises libres de France, de Belgique, comme les indépendants et congrégationalistes en Angleterre, ne diffèrent des églises nationales que parce que leurs pasteurs ne sont pas salariés par l'Etat, mais sont payés par leurs fidèles. D'autres sectes, comme les méthodistes des diverses sortes (wesleyens primitive, new connexion), ne diffèrent par aucun dogme des autres protestants, mais leurs pasteurs ne peuvent pas rester en fonction plus de trois ans dans la même paroisse. Les presbytériens d'Ecosse ne diffèrent des protestants réformés de France, de Suisse, de Hongrie, etc., que par le nom.

D'autres sectes protestantes ne sont guère que des sociétés d'abstinence, de végétariens, comme devraient l'être les moines catholiques. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les catholiques ne savent pas qu'il y a des sectes romaines, soumises au pape, lesquelles envoient des députés au Conclave, et dont les prêtres se marient, donnent la communion sous les deux espèces — pain et vin — et disent la messe dans la langue du pays au lieu du latin. La plus répandue de ces sectes romaines est l'Eglise Uniate, nommée quelquefois à tort catholique grecque, car il y a fort peu d'uniates en Grèce, et dans les autres pays les prêtres uniates ne se servent pas de la langue grecque. Les uniates sont très nombreux dans la Galicie orientale et septentrionale, en Volhynie, dans la Ruthénie Blanche, en Roumanie, en Bulgarie. L'Eglise uniate a un patriarche à Lwiv (Lvov, Léopol, ou Lemberg) et un autre à Czernowitz, en Boukovine. Les anarchistes, dans des discussions avec des catholiques, pourront toujours démontrer que l'Eglise romaine a toujours tenu ses fidèles dans l'ignorance et trompé le peuple en affirmant des faussetés.

A la fin de cet article, nous parlerons de l'Eglise chrétienne catholique à Genève, de l'Eglise vieille catholique en Allemagne et en Suisse allemande, de l'Eglise catholique nationale en Hollande, des Mariavites en Pologne, toutes formes modernes du Jansénisme.

Jansenius est la forme latine du nom hollandais Jansen ou Janssen. A l'époque où naquit le fondateur du jansénisme, c'était encore l'habitude de latiniser ou d'helléniser son nom comme Ramus (Pierre de la Ramée), Grotius Vésalins (Vésale ou Wessal), Melanchton (Schwarzerde), l'Ecolampade (Hauschein) l'avaient fait.

Cornelius Jansen naquit à Akoi, près de Leerdam, d'une famille catholique, le 28 octobre 1585, et mourut de la peste le 6 mai 1638. Il étudia la théologie à l'Université catholique de Louvain, où enseignait le fameux théologien Baïus (Michel de Bag), né à Metin, près Ash, en Belgique. Baïus était chancelier de l'Université qui l'envoya au Concile de Trente. Par deux fois le pape Pie V (1567 et 1569) condamna les idées de Baïus. Ce fut toujours le seul recours de l'Eglise catholique, condamner et menacer les écrivains qu'on ne pouvait convaincre d'erreur. Baïus, qui n'était pas intrépide, se soumit, comme le fit l'évêque Dupanloup en 1870-1871, mais en réalité il conserva ses opinions et fut de nouveau condamné par une bulle de Grégoire XIII en date du 29 janvier 1579. Baïus montra de nouveau sa pusillanimité en prétendant renoncer à ses opinions en 1580.

Jansenius après Louvain, étudia à Paris avec l'abbé de Saint-Cyran qui le fit nommer président d'un collège ecclésiastique à Bayonne (1611-1617). A son retour à Louvain, Jansenius fut nommé principal du collège de Sainte-Pulchérie, où il enseigna la théologie. En 1630 il devint professeur régulier à l'Université et, en 1636, le roi d'Espagne, qui était le souverain des Flandres, charmé par un pamphlet violent contre la France (Mars Gallicus), le nomma au siège épiscopal d'Ypres.

Comme Baïus, Jansenius était un disciple passionné de saint Augustin. Il avait lu 30 fois les ouvrages de saint Augustin contre Pélage et les hérésiarques qui avaient adopté ses théories ; il avait lu 10 fois toutes les autres œuvres du célèbre évêque d'Hippone. L'évêque d'Ypres s'était assimilé les idées d'Augustin sur la grâce suffisante, il était violemment opposé aux Jésuites à qui il ne permit pas d'enseigner la théologie à l'Université de Louvain.

Jansenius avait commencé son œuvre sur saint Augustin en 1627 et, onze ans après, au moment où il était à l'agonie, il ne l'avait pas encore terminée. Sur son lit de mort il recommanda à ses disciples de publier cet ouvrage ; les jésuites et le nonce du pape à Cologne firent des démarches nombreuses pour empêcher cette publication qui leur était odieuse. L'œuvre parut pourtant en 1640 en trois volumes in-folio, édités par Liberus Froidmont et Kalen, sous les auspices de l'Université ; le titre en est : *Augustinus, seu Doctrina Augustini de Humanae Naturae Sanitate, Aegritudine et Medicina adversus Pelagianos et Massilienses.* L'ouvrage fut bientôt après réimprimé à Paris (1641) et à Rouen (1643). Jansenius y expose la doctrine de saint Augustin sur la grâce irrésistible et l'absolue élection ou réjection, en employant souvent les paroles mêmes du saint africain. Il repousse la raison dans les questions religieuses. Augustin n'avait-il pas dit : *Credo quia absurdum !* Je crois parce que c'est absurde. Il appelle la philosophie la mère de toutes les hérésies ; il accuse les jésuites et surtout Fonseca, Molina et d'autres, de semi-pelagianisme. Les jésuites, furieux, crièrent à l'hérésie, en disant que l'œuvre de Jansenius reproduisait les propositions de Baïus, condamnées par le pape, et Urbain VIII le mit à l'index par la bulle *In eminenti* (1647).

Les amis de Jansenius dans les Pays-Bas, parmi lesquels il y avait plusieurs évêques et presque tous les professeurs des Universités, se soumirent, quoique à regret, à la bulle *In eminenti.*

Toutefois, en France, la résistance fut plus sérieuse, les libertés de l'Eglise gallicane, en opposition à l'Eglise ultramontaine, avaient accoutumé les esprits à une certaine liberté de jugement. Fénelon, le célèbre évêque de Cambrai, avait, dans son for intérieur, adopté les idées jansénistes, mais il n'était pas assez courageux pour résister aux objurgations de Bossuet, et il dut se rétracter. D'un autre côté, l'abbé de Saint-Cyran et Antoine Arnauld, éminent docteur en Sorbonne, sa sœur Angélique, abbesse d'un couvent de l'ordre de Citeaux à Port-Royal-des-Champs, Pascal, et de nombreux savants, groupés comme des anachorètes autour de Port-Royal, se déclarèrent partisans des doctrines jansénistes. Lorsque Innocent X, en 1653, dénonça comme hérétiques 5 propositions extraites des œuvres de Jansenius, par Cornet, syndic de la Faculté de théologie de la Sorbonne, la majorité des jansénistes nia que lesdites propositions eussent été comprises par l'auteur dans le sens qui les avait fait condamner. Toutefois, Alexandre VII insista pour que le clergé français signât une déclaration par laquelle il repoussait les susdites propositions, comme venant de Jansenius. Louis XIV, obéissant à la volonté de Bossuet, voulut appliquer les ordres de Rome. Le roi déclara même dans une assemblée du clergé, en 1600, qu'il considérait que son devoir religieux était d'exterminer les jansénistes. La Sorbonne condamna les doctrines d'Arnauld et les *Lettres provinciales* de Pascal. Le pape et le roi ordonnèrent la signature d'un formulaire de foi (1665) rédigé par les évêques ; les jansénistes parurent se soumettre, tout en conservant leurs opinions.

Le pape Clément IX, plus tolérant d'abord, voulut rétablir la concorde parmi les catholiques par son décret *Pax Clementina*, mais la publication des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, œuvre anonyme d'un membre de la congrégation des Oratoriens, mit le feu à la poudre. L'auteur était le théologien Pasquier Quesnel qui, persécuté pour ce livre, dut se réfugier à Bruxelles, auprès d'Arnauld, dont il reçut le dernier soupir. Arrêté en 1696, il fut emprisonné à Malines, d'où il s'évada en 1703, et mourut à Amsterdam où il était allé fonder des églises jansénistes. C'est encore un exemple de l'intolérance romaine. Les malheurs de Quesnel doivent nous servir d'avertissement et nous faire honnir la domination d'un pouvoir prétendu divin.

Louis XIV, qui avait pris le goût des persécutions religieuses en révoquant l'édit de Nantes, en envoyant aux galères des milliers de paisibles protestants, en ruinant l'industrie française par la fuite à l'étranger de ses plus distingués représentants, écouta les insinuations de Clément XI et fit détruire Port-Royal, obligeant le plus grand nombre des jansénistes à se réfugier dans les Pays-Bas. Clément XI, dans sa constitution *Unigenitus* (1713), condamna 101 propositions tirées du livre de Quesnel, comme hérétiques, dangereuses, offensant les oreilles pieuses. Un grand nombre d'ecclésiastiques français et de laïcs, avec l'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles, attaquèrent cette constitution et, en conséquence, furent dénommés anticonstitutionnistes.

Un décret papal en date du 2 septembre 1718 menaça d'excommunication tous ceux qui ne se soumettraient pas sans condition. Quatre évêques (Mirepoix, Montpellier, Boulogne, Senez) en appelèrent à un concile œcuménique. Ceux qui défendirent cet appel et dont plusieurs étaient opposés au jansénisme, furent nommés *rappelants.* Le Parlement résista fermement aux décrets du Saint-Siège. La Sorbonne vacillait ; fortement pressée par l'autorité, elle finit par se soumettre, mais le Chapitre général de l'Oratoire résolut, en 1727, de ne pas accepter la bulle *Unigenitus.* Un diacre, François de Pâris, considéré par le peuple comme un saint, s'était vu fermer la carrière épiscopale par son refus d'adhérer à la bulle *Unigenitus ;* il se retira au faubourg Saint-Marceau, à Paris, où il se livra à des macérations, des veilles qui ébranlèrent sa santé, mais le rendirent encore plus populaire. Mort en 1727, il fut enterré dans le cimetière Saint-Médard qui devint un lieu de pèlerinage, de nombreux miracles s'y faisaient, disait-on, les femmes y tombaient en pâmoison, en d'horribles convulsions. Le gouvernement fit fermer le

cimetière et interdit les processions qui s'y rendaient. Les Français sont frondeurs, et aussi vit-on des affiches portant ces mots : « De par le Roi, défense à Dieu de faire miracle en ce lieu ». Cependant, lorsqu'un décret royal devint loi par l'enregistrement au Parlement (1730), la résistance des jansénistes fut graduellement supprimée. Les Oratoriens finirent par accepter la bulle en 1746. Cependant il s'éleva de nouvelles difficultés. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, partisan passionné de la bulle *Unigenitus*, fit de l'opposition au Parlement et aux ministres qui avaient des tendances jansénistes ; il fut, à cause de cela, exilé loin de Paris, ce qui ne l'empêcha pas de commander à ses prêtres de refuser la communion à tous ceux qui n'acceptaient pas la bulle. Enfin la paix fut rétablie par une lettre pastorale de Benoit XIV en 1756. Le parti janséniste resta très influent parmi le clergé français. La plupart des membres ecclésiastiques des Etats-Généraux de 1789 étaient jansénistes. A la Restauration, le jansénisme eut d'assez nombreux zélateurs. Sous le Second Empire les jansénistes eurent un organe officiel : *L'Observateur catholique*.

En Italie, plusieurs évêques, partisans des réformes de Léopold II de Toscane et de Napoléon, comme Ricci, évêque de Pistoïa, et Capece-Latro, archevêque de Tarente, passent pour avoir été jansénistes.

Tandis qu'en France le jansénisme restait une école théologique, dans les Pays-Bas il devint une secte régulière. En 1704, Codde, vicaire apostolique de l'archevêque d'Utrecht, fut déposé par le pape à cause de ses idées jansénistes, mais le Chapitre refusa d'admettre la validité de cette déposition. En 1723, le Chapitre élut un archevêque d'Utrecht qui fut consacré par l'évêque français de Babylone *in partibus*, qui avait dû se réfugier à Amsterdam. Le pape, informé de l'élection, répondit par une lettre d'interdiction. L'archevêque en appela de l'interdiction papale à un concile général futur, appel qui a été répété par tous ses successeurs. L'archevêque suivant, Barckman Wuytiers, reçut des lettres de félicitation de nombreux évêques, plus de 100 de ces lettres sont conservées dans les archives de l'église d'Utrecht. Après la mort de l'évêque de Babylone, l'archevêque Meindaarts (élu en 1739) rétablit le siège suffragant de Haarlem en 1742, et de Deventer en 1758, pour assurer la succession apostolique.

En 1856, les évêques jansénistes publièrent une protestation contre la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception.

Les jansénistes exercent une grande influence intellectuelle et morale en Hollande, où ils sont fort estimés, bien que l'immense majorité de la population de la Hollande soit protestante

Le concile œcuménique du Vatican, en 1870, fit faire un grand progrès au jansénisme. Quelques remarquables théologiens munichois refusèrent d'adhérer au dogme de l'infaillibilité du pape.

Ils se séparèrent avec éclat de l'Eglise ultramontaine et fondèrent l'Eglise vieille catholique. Leurs évêques furent consacrés par l'archevêque janséniste d'Utrecht. Il y a beaucoup d'églises vieilles catholiques dans l'Allemagne catholique ; des Facultés de théologie vieille catholique existent dans plusieurs Universités.

A Genève, le gouvernement auquel appartenaient plusieurs catholiques libéraux, interdit la publication du dogme de l'infaillibilité qui met l'autorité ecclésiastique au-dessus de la constitution civile. Le Conseil d'Etat (Conseil des ministres de la République génevoise) s'empara des églises catholiques du canton et nomma des prêtres libéraux qui fondèrent une Eglise catholique nationale. On fit appel au Père Hyacinthe Loison, le grand orateur qui, lui aussi, n'avait pas voulu admettre l'infaillibilité. Mais Hyacinthe Loison ne tarda pas à se quereller avec ses ouailles. Son mariage choqua les vieux catholiques encore partisans du célibat des prêtres. Il quitta Genève pour aller fonder à Paris une église catholique nationale qui ne dura pas longtemps. Les villages catholiques de la république du canton de Genève, annexés en 1815 à Genève par le congrès de Vienne pour écraser le protestantisme dans la Prusse calviniste, étaient restés fermement attachés aux anciens prêtres ; les nouveaux, nommés par le gouvernement, pour la plupart des prêtres français opposés au dogme nouveau, ne surent pas gagner l'affection de leurs paroissiens. Les églises étaient vides ; les catholiques romains ouvraient de nouveaux lieux de culte. Enfin l'Etat rendit aux catholiques romains l'église Notre-Dame, la principale église catholique de la ville, ne conservant au culte national que deux églises. Les catholiques jansénistes sont appelés catholiques chrétiens. Ils ont encore 2 ou 3 prêtres et publient un petit journal. Quoique haïs par les catholiques romains, les prêtres catholiques chrétiens sont grandement estimés de la population. La séparation des Eglises et de l'Etat votée par le peuple, rend la position économique des catholiques chrétiens difficile, tandis que les églises catholiques ultramontaines reçoivent de grandes subventions de Rome et d'ailleurs. Les prêtres catholiques chrétiens ont été consacrés par les évêques jansénistes de la Suisse allemande.

A Berne, le Kultur Kampf avait été des plus violents. Le gouvernement bernois avait fait défendre la lecture du Syllabus dans les églises catholiques. L'évêque de Bâle, Lachat, résidant à Saleure, déclara qu'il ne reconnaissait pas les ordres du gouvernement et que le pape était au-dessus des gouvernements. Tous les prêtres du Jura bernois se déclarèrent solidaires de l'évêque et résolus à ne pas obéir aux lois.

Le gouvernement les expulsa tous et ferma les couvents. Ce fut le signal d'une guerre violente. Le gouvernement ayant fait appel à des prêtres français opposés au Syllabus, entre autres à l'abbé Deramey, professeur en Sorbonne, les paroissiens fuyaient les églises, attaquaient les nouveaux curés toutes les fois qu'on les rencontrait seuls. On coupait les arbres des jardins des cures, on enduisait d'excréments les poignées des portes des curés appelés intrus. Quand les femmes des leaders catholiques rencontraient les nouveaux curés, elles se frappaient sur les fesses, de sorte que le journal *Le Frondeur*, de Délémont, avait créé l'ère du « salut à la mode ». Les curés libéraux avaient lancé plusieurs journaux, mais les ultramontains possédaient beaucoup d'argent et leur autorité excitait la haine contre les jansénistes.

Enfin le Conseil fédéral suisse ordonna au gouvernement cantonal bernois d'organiser un plébiscite sur la question des prêtres. La majorité réclama ses anciens curés et les prêtres libéraux durent quitter la Suisse. Il n'y a plus que quelques églises vieilles catholiques : à Bienne, à Berne, etc. Une Faculté de théologie vieille catholique existe encore à Berne ; les professeurs ont été consacrés par l'évêque janséniste suisse. Les étudiants, à la fin de leurs études, deviennent curés des paroisses catholiques nationales, mais le mouvement ne progresse guère ; quand un catholique romain est convaincu des erreurs de son Eglise, il devient généralement libre penseur et ne s'arrête pas à moitié chemin, au jansénisme ou au protestantisme. — G. Brocher.

JAUNE adj. et subst. m. C'est dans un sens bien spécial qu'il nous faut prendre ce mot. Il ne s'agit pas — évidemment, et c'est regrettable, — de dire notre goût sur la nuance elle-même ou de la poétiser en parlant de la fleurette des champs et des bois qui charme les yeux et réjouit tout un paysage. Rien d'admirable, dans la verdure, comme le bouton-d'or et le genêt. Mais la signification que nous allons étudier n'a aucun rap-

port avec ce qu'on peut trouver de ravissant ou d'agréable dans la couleur jaune. Le jaune ne sert pas seulement, avec toute la sottise des préjugés, à ridiculiser ou à mépriser les victimes de malheurs conjugaux, ni à chanter l'éclat du métal précieux auquel nous devons tant d'actes odieux et tant de corruption. Il sert, le jaune, à marquer, non seulement ce qui est fâcheux ou déplaisant, mais ce qui est répugnant et mauvais comme peut l'être la fièvre jaune elle-même. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que le jaune a cette signification péjorative qui porte à l'éloignement. Ouvrez le *Dictionnaire Larousse*. Vous y lirez d'abord ceci : Familier : *Rire jaune*, rire d'une manière contrainte. » Puis aussi cela, qui est une simple constatation historique :

« ENCYCL. Ethol. Le *jaune* était jadis, on ne sait pourquoi, une couleur ignominieuse. Le concile de Latran (1215) décida que les Juifs porteraient sur leurs habits une marque distinctive de couleur jaune. Après la condamnation, comme traître, du connétable de Bourbon en 1521 et du prince de Condé en 1653, le seuil et la porte des hôtels de ces princes furent peints en jaune. »

Le *jaune* était donc, à cette époque déjà, adopté comme signe d'abjection, de traîtrise et de félonie, sans qu'on puisse expliquer la cause de ce choix. C'est le cas de dire encore : Des goûts et des couleurs...

Dans la lutte ouvrière, dans la bataille, sur le terrain syndical, des exploités contre leurs exploiteurs, il y a eu ce que nous avons justement appelé : *les jaunes*.

Le jaune est celui qui, tournant le dos à sa cause, trahit aussi ses frères de misère, les combat, les dénigre, les vend, les calomnie, les assassine et fait lâchement échouer leurs revendications. Le jaune est l'auxiliaire du patron dont il favorise les intérêts et les bas calculs d'exploitation à outrance. Le jaune est le complice méprisable du mouchard en uniforme ou en civil quand il n'est pas lui-même le mouchard, le délateur, le faux témoin au service du Patronat, dans toutes les circonstances de la guerre sociale quotidienne entre le Capital et le Travail. Le jaune est comme la plante vénéneuse qu'il faut arracher à temps pour éviter qu'elle se multiplie parmi les plantes utiles. C'est la croissance en nombre et en conscience des syndicats ouvriers (dits *syndicats rouges*), s'organisant et agissant pour arracher sans cesse au Patronat et à l'Etat des bribes de bien-être et de liberté, qui suscita l'éclosion des *jaunes*. Tout d'abord, ce ne fut qu'un quarteron d'individus tarés, faciles à corrompre, sachant bluffer sur leur valeur personnelle et habiles à exploiter la frayeur patronale. Vis-à-vis du patronat, leur attitude fut toujours celle de cyniques maîtres-chanteurs. Contre la classe ouvrière, ils agirent en chefs de bande, recrutant pour leurs troupes de malheureux dévoyés dont ils faisaient, par la duperie, des instruments dociles, cela dans le dessein de parvenir à briser les grèves, à paralyser les tentatives des travailleurs revendiquant des salaires plus élevés ou de meilleures conditions de travail, ou s'efforçant d'imposer à leurs employeurs le respect de leur dignité.

Mais il fallait bien que, devant une organisation aussi forte et aussi audacieuse que le fut la *Confédération Générale du Travail*, se dressât une organisation adverse ayant un semblant de force et une ombre d'audace.

La C.G.T. posait en principe la suppression du patronat et du salariat. Son objectif de combat quotidien était la conquête du bien-être et de la liberté. Enfin, elle affirmait que l'émancipation des travailleurs devait être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Pour cela, tout ce qui tendait à améliorer partiellement le sort des travailleurs devait être tenté par l'organisation syndicale elle-même, par son action directe et collective sous forme de revendications précises, dût-on, pour obtenir satisfaction, aller jusqu'à décréter la grève partielle d'abord, puis la grève de plus en plus généralisée et enfin, s'il le fallait, et s'il était possible, tenter même la grève générale révolutionnaire, première phase d'une révolution sociale susceptible de transformer la société et de substituer à l'exploitation capitaliste, à l'autorité de l'Etat, l'entente libre des producteurs !

C'était là un programme clair, lumineux, justifiant toutes les initiatives courageuses et répondant à tous les espoirs des prolétaires.

A cela, les plus réformistes de nos syndicats confédérés ne trouvaient pas d'objection. Les plus modérés parmi nos militants syndicalistes définissaient ainsi le syndicat : « Le syndicat est un groupement de personnes ayant *mêmes* intérêts à défendre contre d'autres intérêts personnels ou collectifs qui, par essence, sont naturellement opposés à ceux de ce groupement. »

On ne peut mieux dire, posément, que le syndicat ouvrier est en opposition formelle d'intérêts avec le syndicat patronal. La loi de 1884, elle-même, n'eut pas d'autre objet que de permettre (parce qu'elle ne pouvait plus l'empêcher) la formation de syndicats ouvriers pour essayer l'entente entre exploiteurs et exploités en cas de conflit.

Les *jaunes*, pour justifier leur raison d'être, pour masquer leur entente préalable avec ceux qui les paient, esquissent cette formule qu'ils prétendent être la base de leur groupement : « Le Capital-Travail et le Capital-Argent sont les deux facteurs indispensables à la vie sociale. L'un complète l'autre ; les deux se font vivre mutuellement. Le devoir de ces deux collaborateurs est donc de rechercher, amiablement, de bonne foi et en toutes circonstances, le point de rencontre des concessions réciproques qu'ils se doivent l'un à l'autre. »

Capital-travail, Capital-argent, ainsi définis par les *jaunes*, semblent être sur un pied d'égalité. L'un et l'autre apparaissent ainsi, au même titre, comme deux facteurs égaux et également indispensables à la vie sociale ! On croirait surtout, selon cette thèse, qu'il en fut et qu'il en doit être toujours ainsi. On dirait vraiment que ce n'est pas le capital-travail qui engendre le capital-argent. Le temps et le progrès, sinon la révolution, tendent à unifier ces deux forces actuelles et matériellement antagoniques entre les mains les plus utiles, celles du producteur frustré de ses droits depuis longtemps par les malins qui, de son capital-travail, se sont constitués le capital-argent.

Mais de tels problèmes sont, dans l'esprit mieux éclairé des ouvriers, moralement résolus. On sait maintenant, parmi les exploités, ce qu'il y a à faire et ce serait gâcher son temps que discuter de telles idées avec des *jaunes*, qui sont connus, jugés, jaugés à leur valeur dans les milieux ouvriers.

Les syndicats jaunes en France ont fait leur apparition au plus fort de l'action syndicale des syndicats rouges, au moment (1904-1906) de la campagne inoubliable en faveur de la journée de huit heures. Autrement dit, les syndicats jaunes, machine de guerre patronale contre les syndicats rouges, ont vu le jour au plus fort de la peur du patronat !... Malheureusement, pour les patrons, ils ont été mal servis, ils n'en ont pas eu pour leur argent. A tous ceux qui ont des yeux pour voir, un sens critique pour juger, le moindre raisonnement fera comprendre que l'alliance d'un syndicat ouvrier avec le capital, avec des politiciens, avec des personnages influents ou connus du clergé, des partis bourgeois et réactionnaires, et surtout avec le haut patronat, ne peut donner confiance à personne bien longtemps, pas même à ceux qui s'en servent. On peut supposer que tous les jaunes ne sont pas des canailles, qu'il y a parmi eux des inconscients, des imbéciles et des dupes. Il suffit d'ailleurs de se documenter un peu et d'étudier ce que furent les chefs de ces syndicats

jaunes et ce qu'ils devinrent ou ce qu'ils sont encore pour être fixés sur cette plaie, cette honte de l'organisation ouvrière. Les *syndicats jaunes* furent l'œuvre d'individus tarés, prêts à tout, moyennant finance, pour faire obstacle au succès du syndicalisme rouge qui s'imposa quand même. C'est un moment de l'histoire syndicaliste que cette époque héroïque de lutte contre un patronat aux abois, malgré toutes les forces gouvernementales rassemblées pour son maintien et les syndicats de désagrégation ouvrière liés à son service. La trahison chez les jaunes est si fortement enracinée qu'ils trahissent ceux qui les paient: qu'ils se trahissent entre eux et qu'ils trahissent même leur programme. D'abord, pour les besoins de leur cause, ils falsifient les chiffres. Pour faire *chanter* les patrons auxquels ils offrent leur concours, ils ajoutent des zéros à l'énumération des effectifs des syndicats jaunes et ils en biffent au nombre des syndicats rouges dont ils donnent une énumération pitoyable et squelettique. Selon les besoins, ils font terribles les syndicats rouges, comme ils les font piteux et sans ressort. Que cela soit contradictoire, cela n'a pas d'importance. Tout dépend des circonstances et de la destinée de l'appel qu'ils font aux « honnêtes » gens cramponnés à « l'ordre », symbole de la tranquillité jouisseuse et du statu quo social.

Voici comment ils écrivent leur histoire, *les Jaunes de France*, par la plume de *Pierre Biétry :*

« *Début des Jaunes.* — Aux premiers mois de 1901, une sourde mais profonde évolution s'accomplissait dans la classe ouvrière. Les meilleurs parmi ceux qui avaient favorisé, sinon implanté le syndicat socialiste faisaient un retour sur eux-mêmes, refusaient nettement de suivre plus longtemps les Jaurès, les Millerand et autres mauvais bergers dans leurs théories antinationalistes, athées, négatives de tout idéal et nettement révolutionnaires, au mépris des revendications légitimes et possibles. Nous avions vu trop d'infamies... Avec quelques camarades nous avions résolu de remonter ce courant et dans toute la France on vit s'édifier des syndicats *indépendants*. Avec la complicité d'un homme qui, sous prétexte d'organiser les Jaunes, fit un mal considérable à l'idée même du syndicalisme indépendant, les prédécesseurs de M. Combes mirent la main sur la direction intellectuelle du mouvement. Il y eût là de beaux jours pour M. *Lanoir* qui fut l'artisan de notre échec momentané. Bref, les événements, les constatations *journalières* nous imposèrent la certitude que non seulement M. *Lanoir* n'organisait et ne voulait point organiser le monde ouvrier, mais qu'il avait créé, grâce au concours aveugle de nos groupes et de nous-mêmes, une véritable industrie dont il était, avec le gouvernement, le seul bénéficiaire. »

Biétry qui veut remplacer *Lanoir* à la tête du mouvement jaune, se fait ainsi connaître en nous révélant celui qui le gêne et à qui il semble dire : « A canaille, canaille et demie : ôte-toi de là que je m'y mette ! » Et il s'y est mis.

« Le premier congrès des *Jaunes* se tint à Saint-Mandé les 27, 28 et 29 mars 1902. M. Lanoir n'y présenta aucun programme professionnel. Il voulait simplement faire une *cassure* dans le syndicalisme et former uniquement des groupes *antigrévistes* avec ces deux moyens d'existence : 1° subventions officielles ; 2° subventions patronales. C'était tout, c'était peu, c'était rien...

Biétry, après avoir *débarqué* Lanoir, son prédécesseur dans le mouvement jaune, entreprend de lui succéder et surtout de relever ce mouvement avec l'appui de toute la réaction et de ses journaux, de M. Méline et de son groupe, de l'Association républicaine et de l'opinion publique des cléricaux et des patriotes.

Et ce bon Biétry nous apprend combien loyale fut sa démarche auprès du Président de la République, à l'Elysée, où, dit-il, M. Loubet traita de *misérables* les politiciens socialistes et ajouta, s'adressant aux délégués jaunes : « L'œuvre que vous avez entreprise a toutes mes sympathies ; je vous félicite de votre courage, et je vous souhaite de tout mon cœur une grande réussite. » Venus de si haut, de tels encouragements furent profitables aux jaunes en général et à Biétry en particulier. Il devint le chef incontesté de la *Fédération des Jaunes de France*, avec un programme bien défini. Il devint aussi député de Brest, puis homme de grosses affaires aux colonies, dans l'industrie du caoutchouc... mais cela, c'est une autre histoire. L'ouvrier horloger Biétry, traître à tout et à tous, est mort après avoir été syndicaliste révolutionnaire, socialiste guesdiste, puis nationaliste, clérical, *jaune*, politicien, antipoliticien, député, colon. Ce grand ami de M. Japy, grand industriel, est mort, peut-on dire, comme il avait vécu : Jaune, jaune jusqu'au bout...

Les jaunes de cette époque n'ont pas empêché le syndicalisme, le vrai, celui d'avant-guerre, de marcher droit vers la révolution sociale. La guerre vint, hélas ! mais la révolution ne vint pas... Sous de multiples formes les jaunes n'ont cessé d'exercer leur action conservatrice et même régressive. Ils se font aujourd'hui l'auxiliaire du fascisme, tentative suprême du patronat de combat. Mais en dépit de leurs manœuvres, et de l'union sacrée, et de la dictature, le compromis social s'avère aussi précaire. Et vain apparaît toujours l'espoir d'équilibre par un accord du Capital et du Travail. — Georges YVETOT.

JAUNISSE n. f. Pris dans le sens syndicaliste, la *Jaunisse* n'a rien de commun avec une coloration maladive de la peau. Un ouvrier est atteint de *jaunisse* quand, par manque de cœur, de loyauté ou de courage, il abandonne la cause des syndiqués rouges qui est la sienne pour épouser celle des *Jaunes*, s'acheminant ainsi, à l'encontre de ses intérêts de classe, vers la bassesse et la servilité.

Les principes sur lesquels se basent les meneurs de la *Jaunisse* en France sont bien particuliers par les espoirs chimériques offerts à leurs adhérents et par les hypocrites promesses de paix sociale prévues à leur programme.

L'on en peut juger par les formules de *Jaunisse* émises :

1° Associations uniquement professionnelles, en dehors de la politique, d'ouvriers et de patrons ;

2° Refus absolu de profiter du droit acquis par les travailleurs de faire usage de la grève pour revendiquer mieux-être ou dignité ;

3° Hors de l'Etat, par l'entente des ouvriers et des patrons, par l'harmonie de leurs intérêts, mener les travailleurs à l'accession de la propriété.

Et voilà toute la profondeur et l'originalité du programme de la *Jaunisse*.

Ceux qui parlent ainsi d'associations uniquement professionnelles d'ouvriers et de patrons savent qu'ils mentent effrontément. Les patrons, en effet, ont formé des associations professionnelles entre eux, par crainte unique des syndicats professionnels de leurs ouvriers. En outre, il a été démontré, au mot *Jaune*, que la seule entente qui exista entre patrons et ouvriers fut conclue avec les déserteurs de l'atelier et de la lutte ouvrière, avec les stipendiés du patronat, détachés de la cause ouvrière, et pactisant avec ses pires ennemis.

Quant à l'accession de la classe ouvrière à la propriété individuelle, c'est aussi contraire au syndicalisme ouvrier que le pourrait être la thèse qui consisterait à faire croire aux peuples que l'accroissement des matériaux de guerre n'a d'autre but que la paix.

Le syndicalisme, qui tend à la transformation économique, n'a pas pour but de fortifier la société bour-

geoise et de perpétuer un règne d'injustice sociale et d'iniquité.

D'ailleurs, l'ouvrier rêve d'abord d'un salaire lui permettant de vivre et ne se groupe point en syndicat pour obtenir le privilège menteur de posséder de quoi paralyser à jamais son esprit de lutte, son action combative et revendicatrice.

La *Jaunisse* n'a pas de prise sur le véritable syndicaliste parce qu'elle est basée sur l'inconscience et l'abdication. Elle participe de la résignation et de l'abaissement qui rivent davantage les chaînes du travail, et elle justifie la spoliation qui est à la base du régime. Son seul avantage est, d'une part, de rapporter à ceux qui s'en font les préconisateurs et les agents et de concourir à entretenir, d'autre part, la misère et l'infériorité des autres pour la plus grande satisfaction des privilégiés sociaux. Et ce n'est pas l'accession accidentelle — nous pourrions dire providentielle si ce mot ne jurait sous notre plume de mécréant — de quelques ouvriers aux biens convoités, l'élévation isolée de quelques unités sur le plan patronal qui solutionne l'état de défaveur et d'injustice du grand nombre. La jaunisse prolonge peut-être le capitalisme, mais elle ne sauve pas le travail, la masse besogneuse.

Elle ment aussi, la jaunisse, qui prétend se cantonner sur le terrain économique et mépriser politique et politiciens. Les actes, toute la vie des jaunes influents, sont là typiques. Leur histoire — faite par eux-mêmes — nous les montre en perpétuels accords, en incessantes et louches combinaisons avec le clergé, les royalistes, les industriels puissants et les politiciens tarés de toute nuance. Le mouvement jaune n'est qu'intrigue et duplicité. Ses groupements « professionnels et ouvriers » n'existent qu'à l'instant d'un coup à faire contre des travailleurs en grève. Ils n'ont rien de commun avec l'enthousiasme réel des syndicats sincèrement chrétiens comme l'ont été les sillonnistes, par exemple. La *jaunisse* n'a rien à voir avec un idéal. Elle n'a d'ailleurs pas d'action propre et se contente d'être à la remorque des groupements patronaux, d'obéir à leurs suggestions. Les meneurs, dans la « jaunisse », n'ont jamais été considérés par ceux-mêmes qui les employaient, leur versait l'argent de Judas, autrement que comme de sinistres individus, et par tous ceux qui les connaissaient autrement que comme des coquins méprisables.

La *jaunisse* n'a pas été autre chose qu'une affaire, une arme de diversion et de retard, maniée avec des pincettes par le patronat dont elle servait la cause. Il flotte à sa surface des éléments sincères, mais ses dessous sont d'infamie. Elle est une excroissance vénéneuse d'un système qui fait, pour se maintenir, flèche de tous bois et s'appuie sans vergogne sur la vénalité. — G. Y.

JÉSUITES n. m. Les Jésuites ! Un sujet bien usé, dira-t-on ? Et l'on affectera d'en rire et de passer à autre chose.

Notons simplement, pour l'instant, que les Jésuites ne sont pas étrangers à cet état d'esprit, qu'ils font tout pour le répandre et le maintenir, de même qu'ils ont répandu avec tant de succès les thèses sur l'anticléricalisme « périmé », considéré comme une « déviation », sur la religion « affaire privée », etc., etc. Désarmer toute opposition, afin d'avoir le champ libre, égarer les esprits, brouiller les cartes, ce sont des exercices où ils excellent. Nous le montrerons au cours de cet exposé, si rapide et si insuffisant qu'il soit.

Les Origines : Ignace de Loyola. — La Compagnie de Jésus a été fondée par l'Espagnol Iñigno Lopez de Recalde, devenu célèbre sous le nom d'Ignace de Loyola. Il est utile de donner quelques renseignements sur sa personne. Né à Loyola, en 1491, Ignace était, à l'âge de 23 ans, un jeune officier qui menait une existence très mondaine et même très dissipée. Il avait eu maille à partir avec les tribunaux de l'Ordinaire de Pampelune, pour avoir commis « d'énormes délits » pendant les nuits trop joyeuses du Carnaval. Il ne songeait nullement à devenir un ascète et encore moins un « saint » de la Sainte Eglise catholique et romaine...

En 1521, Pampelune étant assiégé par les troupes françaises, Don Ignace est grièvement blessé à la jambe. Il doit subir une opération pénible. Il était presque guéri, lorsqu'il s'aperçoit que sa jambe fracturée resterait plus courte que l'autre. Désolé, mais courageux, il n'hésite pas à briser lui-même sa jambe de nouveau, espérant par un traitement approprié la voir reprendre par la suite sa longueur primitive. Il endura de grandes souffrances, pendant de longs mois, mais n'en resta pas moins boiteux.

C'est au cours de cette inaction prolongée que son esprit fut attiré par les questions religieuses. Il se mit à lire des ouvrages de piété. D'autre part, devenu infirme, obligé de renoncer à la carrière militaire, désespéré d'abord, il cherche ensuite à orienter son activité dans une autre direction.

On le soigne à Manrèse. Il se retire souvent dans une grotte voisine, afin de méditer à son aise. C'est dans la grotte de Manrèse qu'Ignace recevra — de source divine ! — la révélation du nouvel ordre religieux qu'il est appelé à fonder. Il prétendra plus tard que les constitutions et les règles de cet ordre (la Compagnie de Jésus) lui ont été dictées ou inspirées directement par Dieu. C'est l'histoire de Moïse, de Mahomet et de tous les imposteurs qui ont parlé et agi, à travers les siècles, au nom d'une Révélation impossible à contrôler par les humbles humains...

Contentons-nous, pour l'instant, de remarquer ceci : si Loyola n'avait pas eu la jambe cassée à la guerre, il n'eût pas été visité par la grâce de Dieu et il n'aurait pas fondé l'Ordre des Jésuites.

Cette fondation, qui a joué un rôle si important dans l'histoire de la Catholicité, est donc simplement la conséquence d'un fait insignifiant en lui-même. Un jeune officier libertin se voit contraint de renoncer aux gloires (!) de la guerre et aux joies mondaines, il tombe dans la dévotion, sincère ou non. Et plus tard, ne voulant pas rester inactif, il cherchera le succès et la satisfaction de ses ambitions dans une autre direction que celle qu'il avait primitivement adoptée...

Son instruction était nulle. A 33 ans, il était complètement ignorant et dut se mettre à étudier — avec une rare volonté, il faut en convenir.

Il avait le don d'une parole entraînante et il semble avoir exercé une incontestable influence sur ceux qui l'entouraient et le suivaient.

Ignace rêvait donc d'organiser un nouvel ordre religieux, une sorte de phalange militaire (son tempérament autoritaire l'y disposait), destinée à venir à la rescousse de l'Eglise romaine, combattue de tous côtés.

Luther venait de se dresser, en révolté, devant la papauté et ses trafics. La réforme protestante s'infiltrait partout et faisait des progrès inquiétants. Les papes offraient à Rome un spectacle peu édifiant et Ignace lui-même, parlant de Rome dans une lettre, écrit qu'elle est « vide de bons fruits, abondante en mauvais ». Plus tard, les Jésuites se flatteront d'avoir sauvé l'Eglise catholique.

Ignace se met donc à l'œuvre, mais il se heurte à de nombreuses difficultés. Avant 1543, avant même que ses projets soient venus à maturité, il avait déjà eu 8 procès devant les tribunaux ecclésiastiques et l'Inquisition — laquelle s'inquiète de ses menées. Il parvient à échapper à ses griffes, mais il doit quitter l'Espagne, car les Inquisiteurs lui rendent toute activité impossible.

Loyola vient donc en France, et c'est à Montmartre qu'il fondera (le 15 août 1534) l'ordre de la Compagnie

de Jésus. Ses collaborateurs sont peu nombreux. Les Jésuites sont sept, en tout : 5 Espagnols, 1 Portugais, 1 Savoyard. Pas un Français. Et par la suite, jamais un Français ne sera général des Jésuites. Pleurez, patriotes inféodés au cléricalisme !

Origines musulmanes du Jésuitisme. — Fondée en 1534, la Compagnie est approuvée par le pape Paul III dès 1540. Le Vatican semble avoir compris bien vite tout le parti qu'il pourrait retirer d'une semblable milice, à condition, bien entendu, qu'elle lui fut entièrement subordonnée (ce qui n'a pas toujours été le cas, par la suite). Dominicains et Franciscains, autorisés naguère par Innocent III, n'avaient-ils pas rendu de signalés services à l'Eglise dominatrice et ne pouvait-elle en attendre d'aussi grands de la nouvelle Compagnie ?

Certains écrivains ont discuté la question de savoir si Loyola fut un *imposteur* ou un *fou*. Personnellement, je n'hésite pas à adopter la première solution. Ambitieux, voulant jouer un rôle important, Ignace a joué la comédie de Manrèse et a monté très adroitement toute son affaire.

On a prétendu qu'il s'était inspiré d'une secte musulmane, les Haschischins (dont on a fait les Assassins), qui prenaient du *haschisch*, pour se mettre dans un état spécial. Loyola remplaça le haschisch par le mysticisme poussé jusqu'à l'exaltation — et les résultats furent identiques.

Le chef des Haschischins ou Ismaïliens, Hassan ibn Sabbah (1056-1124), devint célèbre sous le nom de « Vieux de la Montagne ».

Muller avait déjà relevé « l'étrange analogie théorique et pratique des deux obéissances : celle des Jésuites et celle des Khouans » (cité par l'abbé Mir).

L'ex-abbé Victor Charbonnel publia en 1899, dans la *Revue des Revues*, une intéressante étude sur les origines islamiques de la Compagnie de Jésus. Certains rapprochements de textes sont curieux :

TEXTES MUSULMANS	TEXTES DE LOYOLA
Tu seras entre les mains de ton cheikh comme entre les mains du laveur des morts (*Livre de ses appuis*, par le cheikh Sisnoussi, traduction de Colas; livre *antérieur* aux *Exercices* et aux *Constitutions* d'Ignace).	Que ceux qui vivent dans l'obéissance se laissent conduire par leur supérieur, comme le cadavre qui se laisse tourner et manier en tous sens (*Constitution* de la Compagnie de Jésus, 6e partie, chap. I).
Les Frères auront pour leur cheikh une obéissance passive ; ils seront entre ses mains comme le cadavre aux mains du laveur des morts. (Dernières recommandations dictées à son successeur par le Cheikh Ali-el-Djemal, de la Congrégation du Derquaonas).	Je dois me remettre aux mains de Dieu et du supérieur qui me gouverne en son nom, comme un cadavre qui n'a ni intelligence ni volonté. (Dernières recommandations dictées par Ignace de Loyola peu de jours avant sa mort). Bartoli, *Ignace de Loyola*, II, p. 534.

Les Maures avaient laissé en Espagne des traditions nombreuses et toute une littérature. Il est vraisemblable, par conséquent, que Loyola ait eu connaissance de ces principes autoritaires et qu'il se les soit appropriés.

Premières difficultés et premiers succès. — En formant sa milice sur cette base tyrannique, on ne peut affirmer qu'Ignace avait prévu toutes les fautes et tous les crimes qui s'ensuivraient (certains de ses successeurs, tels que Lainez et Salmeron, ont d'ailleurs accentué encore ses tendances). Mais cet ancien officier, au tempérament dominateur, comprenait qu'il lui était nécessaire de subordonner étroitement ses affidés pour arriver au but poursuivi.

Dès l'origine de la Compagnie, Ignace se heurte à la jalousie des autres congrégations, lesquelles voient d'un œil hostile surgir une concurrence qui menace d'être redoutable. Les Augustins et les Dominicains la combattent âprement, mais les « enfants d'Ignace » vont se défendre avec énergie et par tous les moyens.

Le 17 avril 1541, Ignace est solennellement reconnu comme Général de la Compagnie. Il le restera jusqu'à sa mort (Rome, 1556).

Le pape Paul IV lui-même prit ombrage de la Compagnie et tenta de modérer les ambitions envahissantes de ses dirigeants. Ignace était alors malade, à l'agonie ; il ne put organiser la résistance, mais il chargea son successeur Lainez de le faire à sa place.

Peu de temps après la mort d'Ignace, le pape Paul IV mourut à son tour, en effet, et *miraculeusement*. Ses neveux (dont l'un était cardinal) furent jetés en prison et livrés au bourreau. Les crimes qui leur étaient reprochés étaient pourtant communs à toutes les familles des papes qui se succédaient alors sur le trône de saint Pierre, donnant au monde le spectacle des pires immoralités et des crimes les plus éhontés. La Compagnie, non seulement était vengée, mais elle avait montré sa puissance. D'ores et déjà, elle est décidée à se frayer la voie, sans hésiter sur le choix des moyens à employer.

Sur son lit d'agonie, Ignace fait déployer une carte du monde, sur laquelle les établissements des Jésuites sont marqués en rouge. Le P. Bobadilla les lui indique : 12 provinces ; 100 maisons ou collèges ; des milliers de membres répandus partout. Ce résultat avait été réalisé dans une courte période de 16 années seulement.

En 1609, c'est-à-dire 53 ans après sa mort, Ignace sera béatifié et sa Compagnie, continuant de grandir, comprendra 33 provinces (au lieu de 12), 356 maisons ou collèges (au lieu de 100) et plus de 11.000 membres...

Nos sources. — Nous allons à présent étudier, successivement, le fonctionnement de la Compagnie, son esprit, ses principes, son œuvre — à travers l'histoire, empruntant les éléments de notre récit à toutes les sources impartiales et véridiques.

Il existe, on s'en doute, un grand nombre d'ouvrages rédigés à la gloire de l'illustre Compagnie. Ils suintent le mensonge à toutes les lignes et ils dénaturent les faits d'une façon systématique.

Le pape Clément XIV (qui prononça la dissolution des Jésuites) a pu dire avec raison que c'était *l'orgueil* qui avait perdu la Compagnie. Les Jésuites se sont grisés de leurs succès. Ils ont mis leur Compagnie au-dessus même de l'Eglise.

Le P. Suarez dit « qu'un profès instruit, en demeurant dans son humble état, est plus utile à l'Eglise que s'il avait accepté un évêché. »

Le P. Lainez (qui succéda à Ignace), dans une lettre adressée à toute la Compagnie, déclare que « ni parmi les hommes, ni parmi *les anges eux-mêmes*, on ne saurait rencontrer un plus sublime office (que le leur)... »

Les sombres Jésuites se croient donc supérieurs aux anges eux-mêmes. C'est de la prétention.

« La Compagnie surpasse l'Eglise, tant parce qu'elle est le monument qui a révélé à la terre les merveilles du Christ, que par les prérogatives singulières qu'elle octroie et décerne à ses fils. Dans l'Eglise, le bon grain est mêlé à l'ivraie, et beaucoup y sont appelés, peu sont élus ; il n'en est pas de même pour la Compagnie, où tout est choisi, limpide, pur et exquis... Les missionnaires de la Compagnie sont des Hercules, des Samsons, des Pompées, des Césars, des Alexandres. Tous les Jésuites en général, sans aucune exception, sont des lions, des aigles, des foudres de guerre, la fleur de la milice de l'Eglise. Chacun d'eux vaut une armée... Saint Ignace dépasse et surpasse tous les fondateurs d'ordres

religieux. C'est lui qui s'est le plus rapproché du Christ. Il a vu intuitivement la Divine Essence. En fondant la Compagnie, il a fondé pour la seconde fois l'Eglise. Sa conversation avait un si divin attrait que les habitants du Ciel descendaient sur la terre pour l'écouter... » Ces éloges grotesques (qui frisent souvent l'hérésie, au surplus) semblent l'œuvre d'un farceur ou d'un fumiste. Ils sont pourtant extraits d'un livre fameux : *Imago primi sæculi Societatis Jésus*, publié en Belgique pour célébrer le centenaire de l'Institut, gros volume de plus de 1.000 pages, rempli d'apologies aussi ridicules que celles-là. Les Jésuites sont d'ailleurs coutumiers du fait et ils ont toujours publié ou fait publier sur la Compagnie des ouvrages dithyrambiques... de mauvais goût. Leurs historiens emploient la même méthode et le fameux Crétineau-Joly, l'historien le plus connu de la Compagnie, a laissé un gros ouvrage dont nous ferons bien de nous méfier, car « à force de compliments et d'enthousiasme, il devient un outrage à la vérité. » (Abbé Miguel Mir).

Je retiendrai cependant les livres des Pères de Ravignan et Du Lac, où nous trouverons des aveux très précieux, ainsi que celui de Schimberg, si favorable à la Compagnie.

Je laisserai de côté les livres de Boucher, Arnould et autres auteurs intéressants et *courageux* (tels que Michelet et Quinet) que l'on ne manquerait pas de récuser comme tendancieux. Semblable reproche ne peut être fait aux ouvrages si documentés et si impartiaux de Bœhmer, de Wallon, de l'abbé Mir, d'I. de Récalde, etc.

Ce dernier nom m'oblige à ouvrir une parenthèse. Derrière ce pseudonyme (Récalde est le nom du village où naquit Ignace de Loyola), se cache la personnalité d'un très savant et très éclairé Jésuite, sorti de la Compagnie, qui lui a consacré une série d'ouvrages de premier plan : le bref *Dominus ac Redemptor ;* les *Ecrits* des Curés de Paris ; une histoire du Cardinal jésuite Bellarmin, et surtout la traduction de l'*Histoire Intérieure de la Compagnie de Jésus*, de l'abbé Mir.

L'abbé Mir, de l'Académie royale espagnole, entré tout jeune dans la Compagnie, en sortit à la suite de démêlés politiques et publia en 1913 sa remarquable *Histoire Intérieure*. Il y garde un ton très mesuré, il respecte les autorités ecclésiastiques et les croyances et il se défend d'attaquer, aussi exagérément que certains l'ont fait : « un Institut qui, à certains égards, mérite le respect. » Je ne partage pas du tout ce respect, mais je m'incline devant la probité et la modération de l'abbé Mir. Il s'est basé uniquement sur des pièces officielles et des documents historiques irréfutables. Il a eu en mains « par des voies assez extraordinaires », une collection de pièces provenant des archives du Tribunal suprême de l'Inquisition et d'autres documents, tirés de l'antique couvent de San Esteban, à Salamanque. L'ouvrage de l'abbé Mir est donc une mine incomparable de documents et de textes. Il a été traduit en français par M. de Récalde. Malheureusement le premier volume est seul paru (en 1922) (l'ouvrage complet doit former trois gros volumes de 600 pages chacun). Je me suis rendu tout récemment chez l'éditeur, qui m'a déclaré que les autres volumes ne paraîtraient jamais, qu'il était sans aucune nouvelle de M. de Récalde et qu'il ignorait même s'il n'était pas mort... Ce serait un « miracle » de plus à l'actif de la fameuse Compagnie ! Le mystérieux assassinat du Jésuite de Parédès, survenu il y a quelques mois, n'est pas fait pour nous tranquilliser, car nous savons que les Jésuites, lorsqu'ils y ont intérêt, ne reculent devant aucun moyen d'action. A moins que M. de Récalde ait été amené à faire sa soumission et à faire au bercail jésuite une rentrée repentante.

J'utiliserai donc, indépendamment d'un grand nombre d'autres auteurs, le livre de l'abbé Mir, en regrettant toutefois que sa publication — si fâcheuse pour la noire cohorte ! — ait dû être interrompue (petit fait qui en dit long sur la force que possèdent encore ces gens-là...)

Les raisons du succès de la Compagnie. — Ces raisons sont multiples : obéissance aveugle et servilité des membres, d'abord ; habileté des tactiques, ensuite. Mais tout à l'origine, il a fallu que les Jésuites, pour supplanter les autres ordres religieux, déploient une intelligence toute particulière.

Par sa bulle de 1540, le pape Paul III avait décidé que la Compagnie ne devrait pas grouper plus de 60 membres. Mais, dans la bulle suivante (1543), cette condition ne figure déjà plus. Les ambitions jésuites ne pouvaient accepter d'être ainsi limitées plus longtemps.

Il en fut de même pour la Pauvreté. Au début, ils ne vivent que d'aumônes et n'acceptent aucun honoraire, pas même pour les messes qu'ils célèbrent. Grande colère chez les autres religieux, en voyant leurs clients les abandonner pour donner la préférence aux Jésuites — si désintéressés !

En 1554, l'évêque de Cambrai va jusqu'à menacer les Jésuites de les mettre en prison parce qu'ils persistent à refuser toute rétribution pour leurs services, ce qui faisait injure aux curés et autres religieux (car ces derniers acceptaient des honoraires, cela va sans dire !)

Cela ne dura pas. Les Jésuites faisaient tout simplement du « dumping » pour chiper la clientèle de leurs concurrents. Lorsqu'ils auront réussi, lorsqu'ils seront connus et recherchés, ils se départiront de leur primitive sévérité. Et cette Compagnie, que l'on voulait mettre en prison parce qu'elle refusait de prendre de l'argent, deviendra, au bout de quelques années seulement, plus riche à elle seule que les Bénédictins et les Dominicains réunis.

Le P. Nectoux écrira plus tard (1765) : « Je nourris l'intime conviction que notre Compagnie ne peut tenir, sans préjudice, cachés ou amoncelés dans ses coffres, *tant de millions*... Je crains tout pour notre très aimée Société, si elle ne fait pas les œuvres qu'elle devrait. »

Depuis le pape Jules III, qui leur avait permis d'acquérir les biens nécessaires à leurs collèges, les continuateurs d'Ignace avaient fait du chemin.

Ils ont évolué sur bien d'autres points et souvent même en violation des lois même de l'Eglise. Le P. Lancicio énumérait, dès le début du XVII^e^ siècle, 58 points sur lesquels la Compagnie s'écartait du droit commun. « Aujourd'hui, il y en a bien davantage », constate mélancoliquement l'abbé Mir.

Il y a pourtant un point sur lequel les Jésuites n'ont pas varié ; je veux parler de l'animosité et de la jalousie qu'ils ont toujours montrées envers les autres moines et congréganistes. Ils ont toujours cherché à grandir et à développer la Compagnie en rabaissant et en dépouillant les ordres concurrents — qui finirent par les détester cordialement... et par les craindre.

Le P. Ribadeneira raconte qu'un Jésuite fut un jour réprimandé vertement et puni par saint Ignace. Pourquoi ? En causant avec un jeune novice, il lui avait vanté incidemment les vertus d'un certain frère *franciscain*. Quand Ignace l'apprit, il se montra furieux : « N'y a-t-il donc pas dans la Compagnie des exemples de ces vertus-là ? » Et il interdit au Jésuite en question d'adresser désormais la parole aux novices.

. Pour développer cet « esprit de corps », ce dévouement absolu à la Compagnie, on cachait soigneusement aux novices tout ce qui émanait des autres ordres et même la vie des saints non Jésuites. Le mot d'ordre était de mettre toujours la Compagnie au-dessus de tout.

Dans les Constitutions, on a compté que la célèbre formule A. M. D. G. (*Ad majorem Dei Gloriam :* Pour la plus grande gloire de Dieu) revient 242 fois. Mais une autre formule revient plus souvent encore : « Pour le

bien (ou pour le plus grand bien) de la Compagnie. » Pour les Jésuites, c'est d'ailleurs la même chose, et la gloire de Dieu n'est pas séparable de la grandeur de leur Compagnie !

Rapide histoire de la Compagnie en Europe. — Les Jésuites ne tardèrent pas à mettre la main sur l'éducation (nous en reparlerons plus loin) et, à force d'intrigues plus ou moins sournoises, ils se développèrent tant et si bien, qu'un siècle seulement après la fondation de la Compagnie, sa bannière flottait sur le monde entier.

Leurs luttes contre la royauté française sont connues. Ils s'imposèrent en France par l'assassinat et se développèrent surtout sous le règne de Louis XIII, après le meurtre de Henri IV. Mais Richelieu, jaloux de son autorité, résista cependant à leurs exigences. Ils avaient déchiré la France en alimentant les guerres et les complots de la Ligue. Ils exciteront la répression contre les huguenots. Ils engageront contre le Jansénisme une lutte sans merci. (On connaît, sans qu'il soit utile de s'y attarder, la querelle de l'abbé Quesnel, les controverses de Port-Royal et du grand Arnaud, l'histoire de la bulle *Unigenitus* et les disputes fastidieuses sur le libre arbitre, la grâce divine, etc.).

Contempteurs du pouvoir quand ils n'en étaient pas les maîtres (allant même jusqu'au régicide, comme nous le verrons), ils deviennent les serviteurs et les apologistes de l'autorité royale absolue, dès qu'ils y ont intérêt.

C'est d'ailleurs sous le règne de Louis XIV qu'ils arrivent à l'apogée de leur puissance. Leur platitude à l'égard du « grand roi » ne connaît pas de limites. Le P. Daniel écrit une *Histoire de France* (qui lui valut faveurs et pensions) dans laquelle il va jusqu'à glorifier, pour plaire à Louis XIV, les bâtards royaux (doublement adultérins, pourtant) et à soutenir leurs prétentions. Les Jésuites n'avaient pas d'épithètes assez louangeuses pour célébrer le roi, qui, devenu vieux, était entre leurs mains le plus docile des instruments.

A cette courtisanerie, ils joignaient le conservatisme social le plus outrancier. Tout était parfait dans le royaume de France ; il n'y avait rien à réformer et il ne fallait toucher à quoi que ce soit.

La révocation de l'Edit de Nantes est leur œuvre, en grande partie. Dans leur collège de Louis-le-Grand, ils organisèrent une fête pour célébrer le « Triomphe de la Religion », glorifiant le roi d'avoir détruit plus de 1.600 temples protestants, le comparant à Dieu en personne, « pour sa rapidité à frapper l'hérésie ». Dans leurs collèges de province, feux d'artifices, cavalcades, représentations théâtrales et réjouissances de toutes sortes furent organisés. Jamais satisfaits, ils reviendront à la charge quelques années plus tard et demanderont de nouvelles rigueurs contre la « secte calviniste expirante ».

Louis XIV, gouverné par ses confesseurs jésuites (Le Tellier, La Chaise) est leur jouet. A sa mort, la Compagnie groupe 20.000 Jésuites et 1.390 établissements. Jamais elle n'a été aussi puissante.

Sous la régence, ils continuent et ils ont soin de munir Louis XV d'un confesseur jésuite. Néanmoins, ils ont trop abusé, trop exagéré. Les protestations s'élèvent de toutes parts contre leurs exactions et l'heure du déclin est proche.

La Chalotais dresse contre eux des Conclusions qui font un bruit considérable. On l'enferme (1765) puis on l'exile. Mais la vérité poursuit son chemin. Des rangs même du clergé et de l'épiscopat, des critiques se font entendre et l'on demande à la Papauté de prendre enfin des mesures contre cette secte néfaste.

C'est à ce moment que Voltaire écrivait à La Chalotais : « Vous avez rendu, Monsieur, à la nation, un service essentiel en l'éclairant sur les Jésuites. Vous avez démontré que des émissaires du pape, étrangers dans leur patrie, n'étaient pas faits pour instruire cette jeunesse. »

Nous dirons aussi quelques mots de leurs méfaits dans les autres pays d'Europe.

Ils ont déchiré le Portugal (qui les avait pourtant accueilli en premier lieu, lors de leur fondation, et qui avait assuré leur réussite et leur fortune dans les Indes). Ils poussèrent l'Espagne à s'emparer du Portugal (le pays fut conquis par le féroce duc d'Albe). D'horribles massacres furent commis, mais le pape donna son absolution à Philippe II, bien que des milliers de prêtres et de moines portugais aient été mis à mort (1580).

Le Portugal retrouve son indépendance en 1640 — et les Jésuites (ils ont toujours un pied dans chaque camp) l'y aident. Mais ils ne devaient plus y retrouver leur ancienne faveur, car on les avait vus à l'œuvre. Le ministre Pombal chercha même à s'en défaire. Alors, ils essaient d'assassiner le roi, qui voulait garder Pombal (ce dernier, après la mort du roi, finira dans la disgrâce et la misère).

Ils ont appauvri et émasculé la Pologne d'une façon irrémédiable. (« Aucun Etat n'a subi dans son développement l'influence des Jésuites d'une manière aussi forte et aussi malheureuse que la Pologne », a dit Boehmer). Ce pays n'est-il pas resté, aujourd'hui encore, inféodé au Jésuitisme le plus tyrannique ?

En Bohème, ils persécutent (après la guerre des Hussites) toute tentative faite pour ressusciter la langue tchèque et se font les complices de la tyrannie allemande.

L'archiduc d'Autriche Ferdinand, leur créature, élevé par eux, n'ira-t-il pas jusqu'à dire : « J'aime mieux régner sur un pays ruiné que sur un pays damné. » Et il persécuta et chassa les protestants de ses Etats (1598).

M. Schimberg (qui n'était pas de la Compagnie mais qui l'aimait beaucoup) raconte qu'à Schlestadt, les Pères avaient obtenu un arrêté interdisant aux cabaretiers de servir à boire dès que la cloche de l'église avait sonné. Il n'est pas nécessaire d'aller si loin chercher de tels exemples, car en France même on agissait de façon identique. J'ai trouvé récemment à Chaumont un règlement permanent général de police dont l'article 6 dit : « Il est défendu aux hôteliers, aubergistes, cabaretiers, logeurs et cafetiers de tenir leurs établissements ouverts pendant les offices les dimanches et jours de fête reconnus par la loi. » Cet arrêté est basé sur la loi du 18 novembre 1814 (article 3) et l'on y reconnaît la pure inspiration des Jésuites, qui devait, sous la Restauration, se manifester si brillamment (*Le Républicain de la Haute-Marne*, 15 novembre 1851, — ledit arrêté était encore appliqué en certains endroits à cette époque !)

Les Jésuites ont approuvé l'extermination des Vaudois (Savoie) par le fer et par le feu « comme une œuvre sainte et nécessaire » (Bochmer).

Ils ont ensanglanté l'Irlande et l'Angleterre, les Pays-Bas, la France, le Portugal, la Pologne. Ils ont asservi et ravagé les Indes, le Japon, la Chine, le Paraguay, le Mexique. Partout où ils ont pu pénétrer, ce fut pour accomplir une œuvre odieuse de domination et de mort.

Les Jésuites en Asie. — L'un des premiers collaborateurs d'Ignace, François Xavier, était un homme intrépide et intelligent, dévoué et actif, aimant les courses aventureuses. Ignace l'avait connu professeur de philosophie au Collège de Beauvais. Il en fera un missionnaire et l'enverra conquérir à la Compagnie les contrées lointaines d'Asie.

Grâce à l'appui du gouvernement portugais, qui facilita ses entreprises et le protégea militairement, François Xavier parcourut les Indes en tout sens pendant

plusieurs années, convertissant les « idolâtres » par dizaines de milliers et les baptisant à « tour de bras ». Conversions des plus superficielles, comme nous le verrons.

Xavier créa l'Inquisition dans les Indes et doit être regardé, par conséquent, comme responsable des brutalités qu'elle commit. Plusieurs peuplades, réfractaires au christianisme, furent massacrées par les conquérants portugais, dont saint François Xavier (car l'Eglise en a fait un saint) était l'auxiliaire.

Il passe ensuite dans l'Ile de Ceylan, où ses prédications eurent encore le triste résultat de faire couler des fleuves de sang.

Pour arriver à ses fins, il employait tous les moyens. Par exemple, il écrit au roi du Portugal pour lui demander de punir et de révoquer certains gouverneurs des Indes qui le secondaient trop mollement. Il recommande à ses Jésuites, lorsqu'ils arrivent quelque part, de se renseigner sur les mœurs, le commerce, les *vices* régnants, etc. « La connaissance de toutes ces choses étant très utile », ajoute-t-il. La Compagnie a toujours su gouverner les hommes, en effet, en exploitant leurs vices, leurs faiblesses et leurs appétits.

Après une incursion à Malacca, il arrive au Japon, où il pénètre grâce à l'appui d'un criminel, qui le guide clandestinement. Il y reste deux ans, sans avoir obtenu de grands résultats, mais ayant préparé le terrain pour ses continuateurs.

Il meurt le 2 décembre 1552, en vue des rivages de la Chine (sans y avoir pénétré), âgé de 46 ans, après avoir parcouru l'Asie pendant 10 années.

(En 1612, on exhumera son corps et l'on en détachera un bras, sur l'ordre du général jésuite Aquaviva. Cette relique se trouve encore à Rome. Il y a 2 ou 3 ans, on la transporta à travers l'Espagne et l'Italie, afin de l'offrir à la vénération des fidèles. En plusieurs endroits, il en résulta des scènes de fanatisme écœurant et même des bousculades violentes, — ce qui prouve que les plus grossières superstitions sont encore enracinées profondément dans l'humanité).

J'ai dit plus haut que les conversions obtenues par les Jésuites étaient superficielles. En effet, ils se contentaient d'obtenir une adhésion de principe, sachant bien que, s'ils avaient voulu faire pénétrer intégralement les conceptions chrétiennes dans les cerveaux, ils n'auraient converti personne — et leur influence politique et sociale n'aurait pu se développer, par suite, aussi rapidement qu'elle le fit. Ils accommodèrent donc les dogmes chrétiens aux cultes locaux, afin de les faire accepter des « idolâtres ». On pourrait citer des exemples bien amusants de ces accommodements. Ils allèrent jusqu'à écrire, pour les Japonais, une histoire spéciale de Jésus-Christ, tout à fait différente de celle qui est enseignée dans nos pays par l'Eglise. Leurs exagérations furent si grandes qu'il y eut des plaintes et des enquêtes et que le Vatican fut obligé de sévir. Les rites malabares (Inde) et les rites chinois furent condamnés solennellement par Rome en 1645 — ce qui ne veut pas dire que les Jésuites les abandonnèrent totalement et immédiatement.

En attendant, ils avaient trouvé le moyen de rafler, non seulement dans les Indes, la Chine, mais le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine, d'immenses richesses. Selon leur habitude, ils avaient concurrencé terriblement les autres ordres religieux ; ils obtinrent même du pape Grégoire XIII une bulle leur accordant l'exploitation exclusive des Missions au Japon. Il est vrai que cette bulle outrancière, qui fermait la porte aux religieux autres que les Jésuites, fut révoquée par les successeurs de ce pape trop docile.

Par leurs intrigues, les Jésuites troublèrent profondément le Japon. Ils contribuèrent à la révolte du roi d'Arima, qui fut décapité (tandis que le P. Morejon, qui avait tout conduit, parvenait à s'échapper). Ils entretinrent les discordes intérieures, car ils en tiraient profit et chaque année ils envoyaient en Europe plusieurs vaisseaux entièrement chargés des produits les plus rares et de richesses inestimables. Ils annonçaient alors, avec fracas, que les chrétiens étaient plus de 100.000 au Japon. C'était du bluff, mais ils commirent tant de méfaits que l'esprit public finit par se monter contre eux et que des persécutions s'ensuivirent. Elles furent sanglantes. Pour la seule année 1590, les Jésuites donnent avec orgueil le chiffre de 20.570 martyrs chrétiens au Japon. Il faut espérer que ce chiffre est faux, car si la persécution avait atteint de pareilles proportions, toute la honte en rejaillirait sur la Compagnie de Jésus, qui en fut la véritable responsable par ses agissements provocateurs.

Quoi qu'il en soit, les Jésuites furent expulsés du Japon et en 1638 il n'y restait plus un seul chrétien. Le succès de l'Evangile avait été de courte durée et la parole du Christ d'amour et de bonté avait fait, là comme ailleurs, beaucoup plus de mal que de bien.

J'ai dit que François Xavier était mort avant d'entrer en Chine. Ses successeurs furent plus heureux, mais ils durent surmonter bien des difficultés, car les Chinois se méfiaient énormément des Européens — en quoi ils n'avaient pas tort.

Le P. Ricci, très adroitement, sut vaincre les préventions chinoises ; il s'assura les bonnes grâces de l'empereur en réparant ses horloges (*sic*). Il était médecin, mécanicien, astronome, astrologue, horloger, et j'en passe. Les Jésuites surent se rendre utiles par de multiples talents et les Célestes, facilement émerveillés, leur laissèrent prendre pied dans la place. Le P. Cofler prédit l'avenir (merveilleux) d'un fils de l'Empereur et gagne ainsi ses faveurs. Plus tard, le P. Verbiest installe une fonderie de canons — tous les métiers leur sont bons pour arriver à leurs fins. Cela ne va pas sans vicissitudes, le P. Schall faillit être exécuté pour son avidité, les persécutions commencent (la Compagnie possède alors en Chine 151 églises et 38 résidences). Les chrétiens chinois ne sont chrétiens que de nom et continuent à participer à toutes les cérémonies païennes. Les Jésuites leur permettent même d'épouser leurs propres sœurs. Le pape Innocent X les blâme et leur ordonne de prêcher le dogme catholique dans son intégrité ; ils n'en tiennent aucun compte.

L'envoyé du pape, le cardinal de Tournon, fut même maltraité par eux. Ils excitèrent le gouvernement chinois contre lui et le firent expulser. Le malheureux vieillard mourut, prisonnier en quelque sorte des Jésuites, qui ne voulaient pas laisser revenir en Europe — et pour cause — un témoin aussi gênant de leurs turpitudes et de leurs crimes.

Avant de mourir, le cardinal de Tournon écrivit une lettre accablante contre eux. En voici un passage :

« On n'apprendra qu'avec horreur que ceux-là mêmes qui devaient naturellement aider les pasteurs de l'Eglise, les aient provoqués et attirés aux tribunaux des idolâtres, après avoir pris soin d'exciter contre eux la haine dans le cœur des païens et engagé les païens à leur tendre des pièges et à les accabler de mauvais traitements... »

Furieux de la désobéissance et de l'obstination des Jésuites, le pape Innocent XIII se disposait à prendre des mesures contre eux. Mais il mourut subitement... et providentiellement.

L'entreprise jésuitico-chrétienne se termina en Chine aussi piteusement qu'au Japon, après avoir fait couler, bien inutilement, des fleuves de sang.

Amérique du Nord. — Les Jésuites s'installèrent en Floride en 1566 avec les Espagnols, mais ils n'y firent pas grand'chose. Les Indigènes y étaient trop hostiles, ainsi que dans toute l'Amérique du Nord.

Ils obtinrent quelques résultats au Canada cependant, où ils exploitèrent de leur mieux les Indiens. Pour leur être agréable, Richelieu interdit aux protestants d'aller s'installer au Canada. Les exilés huguenots portèrent donc leur intelligence et leur puissance de travail dans les colonies anglaises et chez divers peuples plus accueillants (Hollande, Prusse, etc.).

Bochmer signale une conséquence peu connue de cet ostracisme. La France perdit en effet le Canada, qui lui fut ravi par l'Angleterre. parce que l'émigration française y était insuffisante. Les Jésuites, qui avaient éloigné du Canada les protestants français, sont donc responsables de la perte de cette belle colonie. Encore un « bon point » pour le patriotisme échevelé de l'Eglise !

Les Dominicains étaient solidement installés au Mexique, ce qui n'empêcha pas les Jésuites d'y pénétrer à leur tour. L'Espagne y régnait par le fer et par le feu et elle y écrivait une des pages les plus sanglantes de l'histoire chrétienne — qui en compte pourtant de nombreuses. Les fils de Loyola se spécialisèrent dans le négoce et les affaires de banque, dont ils tirèrent d'immenses revenus. A la Martinique, les Jésuites possédaient plus de quatre millions en biens-fonds. (Bochmer).

Amérique du Sud. — Ils furent plus heureux encore en Amérique du Sud. Dès 1550, ils débarquèrent à San Salvador (Brésil) et ils s'y développèrent selon leurs habituels procédés.

« J'ai trouvé, disait don Juan de Palafox, dans une lettre qu'il écrivait au Pape (1647), entre les mains des Jésuites presque toutes les richesses, tous les fonds et toute l'opulence de l'Amérique méridionale. »

Mais c'est particulièrement au *Paraguay* que nous allons les voir à l'œuvre.

Ils y arrivent en 1549, avec les Portugais, et se répandent dans le pays, descendant les cours d'eau en jouant de la musique, afin d'attirer et d'apprivoiser les indigènes candides — et inoffensifs. Ce pays, riche et fertile, était habité en effet par les Guaranis, race peu belliqueuse et sans énergie, que nos « Loyolistes » vont pouvoir manipuler à souhait. Jamais leurs méthodes déformatrices ne trouveront pareil terrain d'élection.

Il s'est trouvé des esprits avancés pour soutenir que les Jésuites avaient été au Paraguay les précurseurs du socialisme et du communisme. Quelle erreur pernicieuse ! En réalité, il n'y a rien de plus opposé au communisme égalitaire que cette oppression savante, foulant aux pieds l'individu et organisant l'esclavage de la masse au profit d'une minorité de parasites. (Il ne faut pas confondre l'organisation jésuitique du Paraguay avec celle de l'ancien Pérou. Celle-ci se rapprochait du système d'Henry George. Les chefs de famille possédaient la terre individuellement, mais ils ne pouvaient l'aliéner. Les pâturages, les forêts, les eaux d'irrigation étaient collectifs et le système péruvien se rapprochait beaucoup de celui qui est préconisé par la Ligue pour la Nationalisation du sol, dont nos bons amis Soubeyran et Daudé-Banal sont les ardents protagonistes en France. Entre ce système équilibré et humain et celui des Jésuites exploiteurs, il n'y a absolument rien de commun).

Les Jésuites occupèrent au Paraguay une superficie de 180.000 kilomètres carrés. Ils y installèrent une trentaine de *réductions*, ou villes indiennes, groupant chacune plusieurs milliers d'habitants

La vie des indigènes était réglée de la façon la plus méticuleuse. Tout se faisait au son de la cloche : le réveil, les repas, le coucher. La population tout entière était soumise à une discipline monastique abrutissante et avilissante.

Les indigènes devaient se prosterner au passage des Révérends Pères Jésuites, véritables dieux et rois, et ne pouvaient se relever que lorsque leurs maîtres étaient partis.

Les Guaranis étaient occupés aux travaux les plus divers : jardinage, briqueterie, fours à chaux, travail des peaux, culture du tabac, du coton, du thé, de la canne à sucre, etc. Les Jésuites ne cherchaient nullement à civiliser l'indigène, mais à l'exploiter. Aussi l'évolution des Guaranis fut-elle retardée de plusieurs siècles et sont-ils demeurés, aujourd'hui encore, parmi les races humaines les plus rétrogrades. Il est vrai que les *réductions* rapportaient aux Jésuites plus de deux millions par an. (Bochmer).

Leur seul collège de Buenos-Ayres soutirait au public 12.000 pesos-or par an, avait 600 esclaves et des propriétés plus vastes que celles du roi de Sardaigne (Bernard Ibanez de Echevarri). Le collège de Cordoba était plus riche encore et possédait 1.000 esclaves. Aussi l'abbé Mir écrit-il : « On peut conjecturer que les richesses de la Compagnie au Nouveau-Monde étaient réellement *fabuleuses.* »

Pour mieux abrutir les Indiens, ils leur avaient fabriqué un culte spécial. Les saints des temples jésuites remuaient des yeux terrifiants et brandissaient des lances et des épées.

Les Jésuites avaient réglé la vie de leurs esclaves d'une façon si parfaite qu'ils dirigeaient même les accouplements sexuels de ce pitoyable troupeau humain, pour en obtenir une reproduction intensive.

Il faut reconnaître qu'au point de vue humain, les Indiens n'étaient pas trop malheureux. En échange de leur travail, ils étaient nourris d'une façon convenable. C'était la moindre des choses, quand on évoque les formidables revenus qu'ils fournissaient à leurs exploiteurs.

Mais la discipline était rigoureuse. On n'enfermait personne en prison (car, pendant l'emprisonnement, l'indigène n'aurait rien rapporté). On recourait rarement à la peine de mort, car on ne tenait pas à décimer un bétail aussi rémunérateur. Par contre, le fouet était souvent employé. Il constituait pour les Jésuites l'instrument de gouvernement par excellence.

Les indigènes étaient fouettés *nus* (Voltaire). Les Jésuites opéraient eux-mêmes, tant sur les femmes que sur les hommes. « A Buenos-Ayres, dans une chapelle consacrée à une congrégation de femmes, on voyait derrière l'autel un petit corridor où se faisaient ces opérations, moins saintes que lubriques et que le sang des victimes avait gravé ces horreurs sur les murailles... » (Extrait du manuscrit routier de Louis-Antoine de Saint-Germain, embarqué comme écrivain sur la frégate *La Boudeuse*, commandant Bougainville, dans son voyage autour du monde, manuscrit qui m'a été confié par Mme de Saint-Germain, descendante du compagnon de Bougainville. Ce dernier a d'ailleurs confirmé les faits dans ses mémoires personnels).

On comprend que les Jésuites aient défendu leurs fructueuses réductions par tous les moyens. En 1628, ils engagent une guerre terrible contre les Indiens des bords de l'Uruguay, qu'ils exterminent avec férocité. Plutôt que de renoncer au Paraguay, ils luttent, les armes à la main, avec le Portugal et l'Espagne. Ils lutteront même avec l'évêque du Paraguay (Dom Bernardin de Cardenas) qu'ils insultent, combattent, emprisonnent et qu'ils finissent par expulser (parce qu'il leur tenait tête) après une guerre sanglante et le sac de la capitale de l'Assomption (1649).

Lorsque Benoit XIV (« le dernier grand pape qu'ait eu le Saint-Siège » (Jean Wallon) condamnera la Compagnie, il lui reprochera ses brutalités à l'égard des Indiens et ses trafics éhontés dans les Amériques, l'Inde, etc.

Il leur reprochera même d'avoir réduit en esclavage et d'avoir *vendu*, non seulement des Indiens idolâtres,

mais des *baptisés* (ce qui était une aggravation aux yeux de ce singulier chrétien).

Déjà, la bulle papale du 20 décembre 1741 avait interdit aux Jésuites — vainement — « d'oser à l'avenir mettre en servitude les Indiens du Paraguay, de les séparer de leurs femmes et de leurs enfants, de les acheter ou de les vendre. » On frémit en songeant qu'une telle tyrannie sévit pendant deux siècles !

En 1768, les Franciscains avaient partout remplacé les Jésuites. Ce serait un leurre que de croire que le sort des indigènes en fut grandement amélioré.

J'ai sous les yeux une photographie représentant des indigènes colombiens obligés de fuir devant les mauvais traitements des missionnaires (1924). Les Missions Evangéliques font régner une véritable terreur en Sierra-Nevada, confisquant les biens des indigènes pour les obliger à travailler pour eux, leur appliquant les plus humiliants systèmes de punition, etc. (*El Espectator*, de Bogota (Colombie), N° du 14 avril 1924).

En 1918, le Dr Medina interpellait à la Chambre colombienne et dévoilait les agissements scandaleux des moines capucins dans les missions de Putumayo, dépouillant et exploitant les Indiens, avec autant d'âpreté que les anciens Jésuites du Paraguay.

Il en est de même partout. *The Freethinker*, parlant des Missions Chrétiennes en Nouvelle-Guinée, dit qu'elles n'ont enseigné aux indigènes que l'art de mentir. Aux Iles Philippines, les missions possèdent de grandes plantations et frappent d'interdit toute tentative d'organisation syndicale. En Cochinchine, colonie française, les missionnaires détiennent *le quart* du territoire. Partout la même avidité et la même tyrannie.

Afrique. — Terminons ce rapide voyage, car nous nous exposerions à des répétitions inutiles. La cause des Jésuites est jugée. Contentons-nous simplement d'indiquer qu'ils ont également essayé de pénétrer en Afrique.

Leur action y fut moins efficace. Certains de leurs agents s'y rendirent pourtant pour y chercher des cargaisons de nègres, qui étaient transportés et répartis dans les différentes possessions jésuites (Mexique, Paraguay, etc.), ou revendus pour couvrir les frais de l'expédition. Esclavagisme, traite des noirs, forme les plus écœurantes de l'oppression, voilà l'œuvre de la prétendue charité chrétienne, dont certains hypocrites nous rebattent quotidiennement les oreilles.

Ne pouvant tirer grand'chose des nègres (à moins de les vendre), les Jésuites s'infiltrèrent dans un pays plus évolué, l'Abyssinie. Leur arrivée dans ce pays fut le signal de sa décadence (Ernest Renan, *Histoire générale des langues sémitiques*). Quand ils le quittèrent, il était plongé dans une barbarie profonde et il n'en est plus guère sorti par la suite.

Dissolution de la Compagnie. — Excédés par ces pratiques inhumaines, les gouvernants de divers pays finirent par se révolter contre le parasitisme des descendants d'Ignace. Ils seront successivement expulsés de la plupart des nations européennes : Angleterre, Hollande, France, Portugal, Espagne, etc.

Le Portugal, qui leur avait fait tant de bien (et qui en avait été si mal récompensé), embarque ses 200 Jésuites en 1759, sur un bateau — qui prend la route de Rome.

L'Espagne (et pourtant les Jésuites avaient toujours servi sa politique fanatique) suivra elle-même cet exemple en 1767. 6.000 Jésuites sont embarqués pour Rome, mais à Civita Vecchia on refuse de les laisser débarquer et les autorités papales les reçoivent à coups de canon.

Au sein même de l'Eglise, la Compagnie a été violemment combattue par saint Charles Borromée, sainte Thérèse de Jésus, par les papes Paul IV, saint Pie V, etc., etc. En 1658, les curés de Paris sont unanimes à se dresser contre la Compagnie et publient une série de neuf lettres documentées qui forment un implacable réquisitoire contre les théories des casuistes, du probabilisme, des cas de conscience, l'apologie du meurtre (par le P. Lamy), etc. Tout le clergé de France était, on peut le dire, unanime à répudier les principes et l'action des Jésuites. Hélas ! nous sommes bien éloignés aujourd'hui de cet état d'esprit, car le jésuitisme a conquis l'Eglise tout entière et la gouverne à son gré.

Le Parlement de Paris et les Parlements provinciaux ont condamné à maintes reprises la Compagnie. J'ai sous les yeux, par exemple, le « Compte rendu des Constitutions des Jésuites », par Jean-Pierre-François de Ripert de Monclar, procureur général du Roy au Parlement de Provence, les 28 mai, 3 et 4 juin 1762. L'auteur montre que les Constitutions des Jésuites, tenues secrètes au début, sanctionnent le despotisme du Général, dépouillent les dupes qui entrent dans la Compagnie, font un dogme de l'obéissance servile, foulent aux pieds la morale lorsque l'intérêt de la Compagnie l'exige, etc. Monclar cite ce conseil des Constitutions, bien digne de figurer dans les *Monita Secreta :* « S'il a du crédit (le Jésuite) qu'il le cache soigneusement, parce que la haine qui pourrait en résulter pour la Société serait un grand préjudice pour elle. » (p. 212). Toujours dans l'ombre et sournoisement ils travaillent.

La banqueroute du P. La Valette aux Antilles vint mettre le comble au mécontentement public. Pratiquant la traite des nègres et exploitant d'immenses plantations, les Jésuites, pour accroître leurs bénéfices (qui dépassaient 1 million de francs pour la seule année 1753) s'étaient fait banquiers, recevaient des fonds et ne remboursaient pas leurs créanciers. Le Parlement rendit tout l'ordre responsable de la déconfiture, qui atteignit plusieurs millions. Enfin, en 1762, un arrêté fortement motivé chassait de France l'encombrante Compagnie. (Voir plus loin).

Le pape Clément XIV céda aux remontrances qui lui étaient faites, en particulier par l'Espagne et l'Autriche et se résolut à frapper l'ordre fameux, qui avait été si longtemps protégé par la Papauté, malgré ses crimes. En 1773, il signa le bref célèbre *Dominus ac Redemptor*, qui prononçait la dissolution complète de la Compagnie de Jésus.

Les Jésuites assurent que le Pape eut la main forcée, ce qui n'est pas lui attribuer un grand courage. Plutôt que de commettre une injustice, n'eût-il pas dû résister jusqu'aux plus extrêmes conséquences ?

Ils prétendent également que la décision papale fut la conséquence d'un regain de calvinisme et de jansénisme (voir Ravignan, *Institut des Jésuites*, p. 12 ; Jean Guiraud (de *La Croix*), *Histoire partiale, histoire vraie*, IV, p. 383), ce qui n'est pas flatteur non plus pour l'Infaillibilité dudit pape.

En réalité, la Cohorte Ignacienne n'était plus défendable. L'humanité devait se débarrasser d'elle — ou périr sous sa loi effrayante.

Au moment de leur expulsion, les Jésuites français possédaient encore pour plus de 60 millions de biens. Bochmer évalue la fortune immobilière globale de la Compagnie à plus de un milliard 250 millions. Ces chiffres ne sont-ils pas éloquents ?

Le P. de Ravignan cite avec plaisir dans son livre une pensée très élogieuse de Chateaubriand sur les Jésuites. Il se garde bien d'indiquer que le génial écrivain avait changé d'avis à leur endroit dès qu'il eût appris à les connaître. Il écrivit en effet ceci :

« Je dois avouer que les Jésuites m'avaient semblé trop maltraités par l'opinion. J'ai jadis été leur défenseur et depuis qu'ils ont été attaqués dans ces derniers temps, je n'ai dit ni écrit un seul mot contre eux. J'avais pris Pascal pour un calomniateur de génie, qui nous avait laissé un immortel mensonge ; je suis obligé de reconnaître qu'il n'a rien exagéré... » (Chateau-

briand, *Journal d'un Conclave*, cité *Revue des Revues*, 15 janvier 1896).

Quelle condamnation plus sévère pourrions-nous invoquer que celle du très clérical auteur du « Génie du Christianisme » ?

Du fonctionnement de la Compagnie. — Après ce rapide exposé de la vie historique de la Compagnie de Jésus, il nous faut à présent — toujours très rapidement — dire quelques mots de son fonctionnement intérieur, de ses règles, de ses méthodes.

Les Jésuites sont divisés en 4 catégories : les *novices*, les *scolastiques*, qui prononcent les premiers vœux monastiques, étudient pendant 5 ans et professent pendant 5 ou 6 ans. L'écolier est ensuite renvoyé en théologie, où il étudie de nouveau pendant 4 ou 6 ans. Il arrive donc au sacerdoce vers 32 ou 33 ans, il passe une année dans la méditation et accède au rang de *coadjuteur* et renouvelle les trois vœux religieux. Enfin, les *profès*, qui sont seuls astreints au quatrième vœu, le vœu d'obéissance au pape. Tous les supérieurs et dirigeants de la Compagnie sortent des *profès*.

La Compagnie est divisée en 22 provinces et, tous les 3 ans, chaque province se réunit en congrégation particulière, choisit un profès, délégué auprès du général. Ces délégués forment la congrégation des procureurs, qui décide s'il y a lieu de convoquer une congrégation générale (formée de tous les supérieurs des provinces). Cette congrégation générale nomme le général de la Compagnie et les six assistants.

En théorie, les assistants peuvent contrôler et même déposer le général, mais il n'y a pas d'exemple que le fait se soit jamais produit. Le général a d'ailleurs le droit de suspendre les assistants qui lui déplaisent et même de les chasser de l'ordre, ce qui lui confère un pouvoir absolu.

Chaque supérieur est souverain dans sa Maison. Il a le droit de décacheter les lettres adressées à tous les Jésuites placés sous ses ordres ; il peut même ne pas les leur remettre si bon lui semble. Un théologien éminent d'Angleterre, le P. Tyrell, est sorti de la Compagnie parce qu'une telle exigence était devenue insupportable pour sa dignité (voir le récent ouvrage sur le *Modernisme catholique*, par M. Buonaiuti).

Il faudrait dire aussi deux mots des « Jésuites de robe courte », instruments dociles, non affiliés à la Compagnie, que l'on peut utiliser pour diverses besognes, sans compromettre ladite Compagnie, car il est toujours possible de se désolidariser d'avec eux.

A notre époque, où la corruption politique est si grande, il n'est pas douteux que les créatures et les instruments des Jésuites ont pénétré tous les milieux.

La forte discipline de la Compagnie la met à l'abri des scandales, car il est assez difficile de savoir ce qui se passe dans son sein. Quelques rayons de lumière filtrent pourtant de temps à autre et les paroles du Père Jean Mariana (Jésuite) sont assurément toujours vraies :

« Quelque faute qu'un des membres de la Société ait commise, pourvu qu'il ait beaucoup d'audace et de ruse et sache voiler sa conduite, l'affaire en reste là. Je ne parle pas des crimes les plus grossiers dont on pourrait faire un dénombrement assez grand et qu'on dissimule, sous prétexte qu'il n'y a pas de preuves suffisantes, ou de peur que cela ne fasse du bruit et ne nuise à l'ordre... Parmi nous, les bons sont affligés et même mis à mort, sans cause ou pour des causes très légères, parce qu'on est assuré qu'ils ne résisteront pas. On en pourrait rapporter plusieurs exemples fort tristes. Quant aux méchants, on les supporte parce qu'on les craint. » (*Des maladies de la Compagnie de Jésus*, cité par Boucher, I, 103).

Collin de Plancy, dans son livre en faveur des Jésuites (Paris, 1870), déclare que le livre de Mariana, accablant pour la Compagnie, est l'œuvre d'un faussaire, mais il ne fournit aucun argument à l'appui de son affirmation. C'est une vieille tactique des Jésuites (ces maîtres faussaires !) de déclarer apocryphe tout texte qui les accuse ou tout document qui les gêne...

L'obéissance chez les Jésuites. — Toutes les religions sont assises sur le renoncement individuel et sur la tyrannie des prétendus ministres de Dieu. De toutes les religions, la catholique est assurément l'une des plus autoritaires, mais, dans les rangs catholiques, personne n'a poussé aussi loin que les Jésuites, le despotisme des chefs et des supérieurs.

Ignace a gouverné la Compagnie tout seul et sans aucun contrôle. Il ne sollicita jamais de conseils. « Le Père Maître Ignace était père et seigneur absolu et faisait tout ce qu'il voulait », a pu écrire le P. Bobadilla. Le pape Paul IV, de son côté, a reconnu qu'Ignace avait régi la Compagnie « tyranniquement ». Nos critiques ne sont donc nullement exagérées.

Pour obtenir cette omnipotence, Ignace avait trouvé un système très simple, employé du reste par tous les fondateurs de religions. Il était l'élu de Dieu. Lui obéir, c'était obéir à Dieu même. En 1521, à Manrèse, n'avait-il pas reçu, comme je l'ai dit, directement de Dieu, au cours d'une extase, la révélation complète des principes et des règles du futur Institut des Jésuites ? Son collaborateur, le P. Jérôme Nadal, appelait cette révélation « une sublime illumination de son esprit par un singulier bienfait de Dieu ». La substance de cette prétendue révélation ne méritait pourtant pas une telle admiration... En tout cas, Ignace avait l'habitude, pour justifier ses décisions, de se contenter de dire : « Je m'en rapporte à Manrèse », ce qui coupait court à toute objection.

Dans ses *Exercices*, Ignace veut que « nous ne désirions quant à nous pas plus la santé que la maladie, la richesse que la pauvreté, l'honneur que la honte, une vie longue qu'une vie courte, et ainsi de suite pour tout le reste, voulant et choisissant seulement ce qui nous conduit le mieux à la fin que nous poursuivons... »

Et cette « fin », on sait qu'elle consistait uniquement dans la grandeur et dans la puissance de la Compagnie.

L'abbé Mir emprunte aux *Monumenta Ignatiana* une anecdote curieuse. Deux Jésuites en s'amusant s'étaient jetés un peu d'eau à la figure. Grande colère d'Ignace, qui n'hésita pas à les punir cruellement, pour une « faute » aussi bénigne, les condamnant à faire pénitence publique, à manger à une table spéciale, les mains attachées, à passer le dimanche à l'écurie et à manger avec les mules, etc. Tout ceci pour un amusement sans conséquence ! On juge par ce petit exemple de la sévérité que Loyola tint à maintenir dans sa Compagnie.

Dès les origines, nous assistons aux plus grands éloges de l'obéissance. Le *Mémoire* ou résumé des premières délibérations des fondateurs de la Compagnie (1539) rédigé, soit par le P. Jean Coduré, soit par François-Xavier lui-même, déclare en effet que : « Rien n'abat toute superbe et toute arrogance comme l'obéissance, car le superbe s'enorgueillit de suivre ses propres lumières et son propre vouloir, ne cède à personne, s'exalte en grandeurs et en émerveillements sur soi-même. Mais l'obéissance engage dans une voie diamétralement contraire, car elle suit toujours le jugement d'autrui et la décision des autres ; elle cède à tous et s'allie étroitement avec l'humilité, car elle est l'ennemie de l'orgueil. »

Pour vaincre l'orgueil, on foule aux pieds la personnalité humaine, le libre examen, l'esprit critique. Et l'on arrive à développer... l'hypocrisie, la fourberie, le mensonge, qui sont devenus les « qualités » essentielles de la Compagnie. A tel point que le mot « jésuitisme »

est employé comme synonyme, dans le langage courant, de dissimulation et de tartuffisme.

Le lecteur nous sera sans doute reconnaissant de lui donner quelques textes, rigoureusement authentiques, sur l'obéissance jésuitique.

Peu avant sa mort, Ignace dicta au Jésuite Philippe Vito ses *Instructions suprêmes sur l'Obéissance*. Le morceau renferme 11 paragraphes, dont je me borne à extraire les passages suivants :

« *A mon entrée en Religion, et une fois entré, je dois être soumis en tout et pour tout devant Dieu Notre Seigneur et devant mon supérieur...*

« *Il y a trois manières d'obéir : La première, quand on me l'ordonne par la vertu d'obéissance, et c'est la bonne ; la seconde, quand on me demande de faire ceci ou cela sans plus, et c'est la meilleure ; la troisième, quand je fais ceci ou cela au premier signe de mon supérieur, avant même qu'il me le demande, et c'est la parfaite...*

« *Quand il me semble ou que je crois que le supérieur me commande une chose qui est contre ma conscience ou un péché et que le supérieur est d'un avis contraire, je dois le croire à moins d'évidence... Je dois me comporter :* 1) *comme un cadavre qui n'a ni désir, ni entendement ;* 2) *comme un petit crucifix qui se laisse tourner et retourner sans résistance ;* 3) *je dois me faire pareil à un bâton dans la main d'un vieillard, pour qu'on me pose où on veut, et pour aider où je le pourrai davantage.* »

Ignace poussait très loin cet amour de l'obéissance... pour les autres. L'abbé Mir reproduit la lettre qu'il fit écrire au P. Lainez, l'un de ses plus précieux collaborateurs de la première heure. Il le blâme dans les termes les plus sévères pour s'être permis de ne pas être de son avis (Rome, le 2-11-1552).

Dans le *Sumario de las Constituciones* (qui fait partie des *Reglas de la Compañia de Jesus*) on peut lire également : « Que chacun de ceux qui vivent sous l'obéissance se persuade qu'il se doit laisser mener et régir par la divine Providence par le moyen du supérieur, comme s'il était un cadavre, etc., etc... » Et dans un autre passage : « Soyons prêts à la voix du supérieur, comme si nous appelait le Christ Notre Seigneur, laissant là sans la finir une lettre ou une affaire commencée. »

Le supérieur est ainsi comparé à Dieu en personne !

Pourtant, le supérieur peut se tromper ? Il faut obéir quand même. L'inférieur n'a rien à y perdre. « Au contraire, il y gagne devant Dieu. Car l'obéissance, pour être méritoire, doit être surnaturelle... » (Abbé Mir).

Dans ses Instructions aux Recteurs de la Compagnie, le P. Nadal insiste sur la nécessité de perfectionner *l'obéissance de l'entendement* (c'est-à-dire le renoncement à tout esprit critique, à toute velléité d'examen) et il indique par quels moyens on peut y arriver : exercices de l'oraison, etc. (« Abêtissez-vous », disait Pascal).

Une telle obéissance est choquante. Mais ce qui est plus choquant encore, c'est que ceux qui la prêchaient étaient loin de la pratiquer eux-mêmes. Ignace fut un véritable potentat, souvent en lutte avec l'Eglise et résistant aux autorités ecclésiastiques. La Compagnie, dans son ensemble, a été *le plus indocile* des ordres religieux !

Il faut reconnaître que les Jésuites n'ont pas inventé l'*Obéissance aveugle*. Ils l'ont simplement perfectionnée et systématisée.

Car saint Paul (Romains XIII, 15) ordonnait déjà aux premiers chrétiens d'obéir à leurs princes et à leurs seigneurs, même lorsqu'ils étaient injustes et méchants.

Et le célèbre Concile de Trente (voir *Catéchisme*, p. 468) a confirmé cette néfaste théorie :

« *Ainsi, s'il s'en rencontre des méchants* (parmi les rois, princes et magistrats), *c'est cette même puissance divine qui réside en eux que nous craignons et que nous révérons et non leur malice et leur mauvaise volonté, tellement que ce n'est pas même une raison suffisante pour être dispensé de leur rendre toute sorte de soumission et d'obéissance que de savoir qu'ils ont une inimitié irréconciliable...* »

Et l'angélique saint Thomas n'écrivait-il pas : « Le sujet n'a pas à juger de ce que lui commande son préposé, mais seulement de l'exécution de l'ordre reçu et dont l'accomplissement le regarde... »

Saint Bonaventure a recommandé la vertu d'obéissance. Saint Basile a dit que le religieux doit être aux mains du supérieur « comme la hache aux mains du bûcheron. » Etc., etc.

Dans un récent article de la revue *Etudes*, un Jésuite éminent, le P. de La Brière, assurait que la formule « obéir comme un cadavre » avait été employée longtemps avant Ignace de Loyola, par le doux saint François d'Assise lui-même (le P. de Ravignan l'avait déjà dit) — ce qui tend à démontrer (et nous n'en sommes pas surpris) que le catholicisme a toujours été basé sur la plus insupportable des tyrannies.

Mais avec les Jésuites, le pouvoir des supérieurs devient absolu. Il n'y a plus de règle, plus de garantie, si faibles soient-elles. Suarez pourra s'exclamer : « L'Eglise n'a point encore vu de général d'Ordre revêtu d'un pouvoir aussi vaste, et dont l'influence soit aussi immédiate dans toutes les parties du gouvernement. » Ce que confirmera le P. de La Camara, quand il dira : « Il n'y a plus qu'un homme dans la Compagnie : le Général. »

Aussi l'abbé Mir peut-il constater (I, 123) :

« *Un pouvoir sans précédent ira s'affermissant dans l'Eglise, inconnu du droit canonique ancien, le plus autocratique et le plus indépendant de Rome qu'il y eût jamais, pénétrant jusqu'aux replis les plus intimes et les plus sacrés des consciences, plus puissant et plus autonome dans sa sphère d'action que le pouvoir même du Souverain Pontife, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.* »

Ledit « Souverain Pontife » fermera d'ailleurs les yeux, car, si la Compagnie travaille avant tout pour elle, elle travaille aussi, par ricochet, pour l'Eglise et la Papauté.

N'insistons pas davantage sur cette question de l'obéissance aveugle. Nous la condamnons et la repoussons sans restriction, partout où elle se trouve — et nous regrettons de constater que l'Etat moderne se soit trop souvent inspiré des méthodes ignaciennes et qu'il cherche, lui aussi, à obtenir de ses « sujets » une abdication absolue et révoltante de la conscience et de l'activité personnelles (on l'a vu pendant la guerre).

Les Exercices spirituels. — Je ne dirai que quelques mots de cet ouvrage trop célèbre, simplement pour montrer par quelles méthodes les chefs jésuites arrivent à domestiquer leurs inférieurs.

Les « Exercices » sont *l'âme et la source* de la Compagnie, a dit le P. de Ravignan. Ils ont pour but « d'apprendre à se vaincre soi-même et régler tout l'ensemble de sa vie, sans prendre conseil d'aucune affection désordonnée. »

Les *Exercices* ont pour auteur Ignace lui-même (il en existe de nombreuses éditions ; j'ai utilisé celle qui a été annotée par le R. P. Roothaan, Général de la Compagnie, Paris 1879). Ce livre a été approuvé dès les débuts par le Vatican (bulle du pape Paul III, le 31 juillet 1548). Il a recueilli les éloges des plus hautes personnalités ecclésiastiques et théologiques (ceux de saint François de Sales, par exemple).

L'étude des *Exercices* est obligatoire pour tous les novices pendant deux années. On y prêche l'indifférence complète pour les choses de la terre, par « l'offrande entière de soi-même et de tout ce qu'on possède à Dieu ».

On frappe surtout l'imagination par des évocations effrayantes : méditations sur la mort et sur l'enfer. Le novice doit se représenter les deux armées ennemies, celle de Jésus et celle de Satan, avec leurs deux étendards. Par le jeûne, la prière, la solitude dans les ténèbres, il doit concentrer ses idées sur un seul point : la vision de l'enfer, qu'il doit se représenter d'une façon précise, imaginant la fournaise affreuse, l'odeur de soufre qui s'en dégage, les hurlements épouvantés des damnés, etc. Ensuite, d'autres *Exercices* lui apprendront à contempler l'Incarnation, le Crucifiement, la descente de Croix, la Passion tout entière et la Résurrection. Le novice « appliquera tous ses sens aux contemplations ». Après des mois de cette obsession morbide, s'il ne reste pas irrémédiablement abruti, c'est que son cerveau est vraiment solide.

Ce livre est parfait, puisqu'il a été dicté à Ignace de Loyola par la Sainte Vierge elle-même et puisque Dieu lui envoya, par-dessus le marché, la collaboration de l'ange Gabriel. Je n'insisterai donc pas davantage.

Un mot encore sur les *Constitutions* de la Compagnie. Elles ont été souvent discutées — et souvent condamnées.

Le Parlement de Paris, par son arrêt de 1762, condamnait la doctrine perverse de la Compagnie « destructrice de tout principe de religion et même de probité, injurieuse à la morale chrétienne, pernicieuse à la société civile, séditieuse, attentatoire aux droits et à la nature de la puissance royale, à la sûreté même de la personne sacrée des souverains et à l'obéissance des sujets, propre à exciter les plus grands troubles dans les Etats, à former et à entretenir la plus profonde corruption dans le cœur des hommes. »

Dans le jugement sévère qu'il porta contre la Compagnie, le Parlement de Provence signalait qu'à côté des *Constitutions* que l'on connaît (et qui sont déjà très critiquables, pour leur absolutisme effréné), il existe des Constitutions secrètes, que l'on tient soigneusement cachées et qui ne sont connues que des seuls supérieurs.

Ceci m'amène à parler des fameux *Monita Secreta* (Secrets des Jésuites) que j'ai réédités récemment en brochure. La revue jésuite *Etudes*, dans un article publié il y a deux mois, s'élève une fois de plus contre l'authenticité de ce document. Elle trouve invraisemblable que les supérieurs de la Compagnie aient publié des Instructions secrètes aussi cyniques et aussi compromettantes. Un argument prime, à mes yeux, toute autre considération : les idées contenues dans les *Monita* se retrouvent dans les Constitutions et dans tous les textes de la Compagnie ; elles sont confirmées par l'histoire elle-même. N'oublions pas, d'autre part, que les *Monita Secreta* ont été publiés au début du XVII[e] siècle, à une époque où la Compagnie toute-puissante, se croyant tout permis, commettait des maladresses et des exagérations qu'elle n'a plus renouvelées par la suite.

Un moyen de gouvernement : la Confession. — Les *Monita* nous initient aux pratiques tortueuses de la Compagnie pour mettre la main sur la fortune des veuves, pour attirer dans ses collèges les enfants des grandes familles (avec leur argent), pour exercer une influence efficace sur les nobles, les princes, les dirigeants.

Là réside, en effet, le secret de l'extraordinaire fortune des disciples de saint Ignace. Ils ont su manœuvrer de façon à s'assurer, bon gré mal gré, par la persuasion ou par la crainte, les appuis et les concours les plus précieux.

A l'origine même de la Compagnie, les Pères Miron et de Caméra, avaient cru devoir refuser, dans un esprit d'humilité, la charge de confesseurs du roi du Portugal. En apprenant cette décision, Ignace réprimanda vertement ses deux collaborateurs, leur démontrant que les Jésuites ne devaient négliger aucune occasion et aucun moyen de servir utilement la Compagnie.

Depuis lors, les Pères Jésuites n'ont jamais manqué d'intriguer pour occuper de semblables fonctions. Ils se sont, en quelque sorte, spécialisés dans la charge de confesser les têtes couronnées — ce qui était un moyen excellent d'obtenir leurs faveurs.

Bochmer écrit avec raison : « Quand il (Ignace) envoie à tous les prêtres de l'Ordre, une instruction sur leurs devoirs de confesseurs, il est facile de voir qu'il est conduit par la pensée d'accroître la puissance de l'Ordre par le Tribunal de la Pénitence. »

François Xavier donnait de son côté des instructions... très habiles, à ses collègues en jésuitisme : « Vous prendrez garde de vous mettre mal avec les dépositaires du pouvoir temporel, lors même que vous verriez qu'ils ne font pas leur devoir en des choses graves... » Commencez-vous à comprendre comment et pourquoi l'illustre Compagnie parvint à se développer si rapidement ?

Un document bien curieux nous est fourni par l'abbé de Margon : *Lettres sur le Confessorat du P. Le Tellier.* (L'abbé de Margon n'appartint pas à la Compagnie, mais il fut l'instrument des Jésuites). Ces derniers préfèrent se servir de créatures prises en dehors de la Compagnie, afin de pouvoir plus facilement s'en désolidariser par la suite, s'il y a lieu. C'est ce qui advint à cet abbé de Margon : après l'avoir employé plus ou moins adroitement, les Jésuites le désavouèrent. Furieux, de Margon chercha à se venger en dévoilant les manigances de ses ingrats patrons. Ses lettres jettent un jour curieux sur le rôle du Père Le Tellier, confesseur de Louis XIV, et sur la mauvaise influence qu'il exerça sur lui.

Dans son ouvrage sur sa Compagnie, le P. du Lac (qui fit beaucoup parler de lui pendant l'affaire Dreyfus) dit que ce fut « un dangereux honneur », pour la Compagnie, de donner des confesseurs aux princes. En ce cas, pourquoi les Jésuites ont-ils recherché si souvent et dans tous les pays, à exercer cette périlleuse fonction ? Ils ne se seraient pas exposés aux ennuis qui en pouvaient résulter s'ils n'avaient eu la certitude d'y trouver, en compensation, d'énormes avantages et de précieux privilèges. Par le Confessionnal, en réalité, ils ont dirigé les rois... et les reines, sans parler des favorites !

Le Régicide et les Jésuites. — D'ailleurs, lorsque les Grands résistaient aux suggestions des fils d'Ignace, ceux-ci n'hésitaient pas à les faire assassiner.

Pour traiter cette question du Régicide, je ne prendrai pas, on s'en doute, des accents indignés. La révolte des peuples contre les princes est le plus sacré des droits — et l'un des moyens les plus efficaces d'accélérer l'évolution sociale. Mais quel illogisme criminel, de la part de ceux qui prêchent la résignation et la soumission, qui condamnent tout effort d'émancipation populaire, d'oser frapper eux-mêmes, pour des fins purement égoïstes, les potentats qu'ils sont prêts à aduler dès qu'ils en reçoivent des faveurs et des privilèges ! C'est surtout pour les croyants sincères qu'il est utile de faire la démonstration d'une telle duplicité.

Les Jésuites avaient participé aux massacres de la Saint-Barthélemy d'une façon plutôt occulte, mais avec la Ligue ils vont se lancer à fond dans la mêlée. A Toulouse, ils excitent des émeutes et fomentent un peu partout des troubles contre l'autorité royale, mettant à profit le désordre extrême dans lequel se trouve le pays.

Les prédicateurs jésuites s'élèvent avec véhémence contre Henri III et soutiennent de toutes leurs forces le parti des Guise, car la Compagnie est subventionnée par l'Espagne et les immenses trésors du fanatique Philippe II sont à sa disposition pour lutter brutalement contre la Réforme. Dans leurs sermons contre

Henri III, dont l'action anti-huguenote est jugée trop molle, ils le comparent à Néron, à Sardanapale, etc.

Le moine Jacques Clément, après avoir consulté son supérieur, le dominicain Bourgoin (qui lui déclare qu'il n'y a aucun péché à tuer le roi et qu'il ira droit au ciel), frappe Henri III et le tue.

Le Jésuite Mariana écrira que le crime de Clément est « un exploit insigne et merveilleux ». En effet, Henri III avait été excommunié par le pape Sixte-Quint, qui avait délié ses sujets de leur serment de fidélité à son égard ! (Il est vrai que le même Sixte-Quint ne tardera pas à succomber mystérieusement à son tour, au moment où il voudra réfréner le zèle exagéré des Jésuites).

La haine des Jésuites contre Henri IV fut plus grande encore que contre Henri III. Ils multiplièrent contre lui les tentatives d'assassinat.

Ce fut d'abord Barrière, stimulé par le P. Varade (de la Compagnie). L'attentat de Barrière échoua et il fut exécuté, tandis que l'on n'osa pas inquiéter Varade.

Henri IV avait beau multiplier les manifestations de bienveillance à l'égard du catholicisme, l'Eglise ne lui pardonnait pas son libéralisme. Le pape Clément VIII ne voulait pas désarmer et menaçait même de l'Inquisition les rares prélats français qui intercédaient en faveur du Béarnais converti. C'est que l'Edit de Nantes, dont il était l'auteur, qui reconnaissait la liberté de conscience pour tous, était un acte véritablement révolutionnaire pour l'époque.

Un nouvel attentat, celui de Jean Chatel, est organisé par les Jésuites. Cette fois, Henri IV est blessé à la bouche. Le peuple, furieux, assiège le Collège de Clermont (qui devint par la suite le Lycée Louis-le-Grand). Chatel avait été élevé dans ce collège jésuite. On y perquisitionne et l'on trouve, dans la cellule du P. Guignard, des papiers très compromettants.

On y lisait, par exemple : « L'acte héroïque fait par Jacques Clément, comme doué du Saint Esprit, a été justement loué. »

« Si on ne peut le déposer (Henri IV) sans guerre, qu'on guerroye ; si on ne peut faire la guerre, qu'on le fasse mourir. »

Guignard fut inculpé, mais refusa de se rétracter, même sur l'échafaud. Il ne voulut jamais reconnaître Henri IV comme roi « puisque le pape ne l'avait pas reconnu. » Chatel et Guignard furent exécutés (7 janvier 1595). La maison de Chatel fut rasée et une pyramide expiatoire fut élevée sur son emplacement. Puis les Jésuites furent expulsés de France sur l'ordre du Parlement. Ce qui n'empêcha pas l'historien jésuite Jouvenay de glorifier le P. Guignard et de le comparer... à Jésus-Christ, le sauveur des hommes !

Tous les Jésuites ne partirent pas, et Henri IV ferma les yeux pour ne pas les exaspérer davantage, car il en avait terriblement peur. Il savait de quoi la Compagnie était capable et vivait dans une inquiétude continuelle. D'autre part, il avait un confesseur jésuite, le P. Cotton (« il avait du Cotton... dans les oreilles ») qui l'importunait. Ses maîtresses et la plupart de ses courtisans le harcelaient aussi, lui demandant de laisser rentrer les Jésuites, pour les désarmer. Il finit par céder. Malgré les remontrances du Parlement, dont le Président, Achille de Harlay, lui écrit que son geste sera « fatal à la paix du royaume et dangereuse pour la vie de Votre Majesté », Henri IV cède quand même aux Jésuites et il en donne les raisons dans une lettre qu'il envoie à Sully, disant que les Jésuites ont des intelligences partout et que sa vie inquiète et misérable est pire que la mort...

Les Jésuites rentrent donc (1604). La pyramide expiatoire est enlevée. Huit ans plus tard, le roi sera mort, mais les biens de la Compagnie vaudront 300.000 écus de rentes et ils auront dépensé pour leur seule maison de La Flèche plus de 600.000 livres.

On s'étonne de l'influence que le P. Cotton exerçait sur le roi. Pour obtenir sa confiance, il n'hésitait pas, en effet, à approuver ses débauches (Henri IV avait de nombreuses maîtresses et des bâtards à profusion). Il allait jusqu'à le comparer au saint roi biblique David, qui possédait également un sérail. Ajoutons que le P. Cotton menait de son côté une vie très licencieuse.

Bref, en 1610, Henri IV fut tué par Ravaillac. Les faits sont trop connus pour que je veuille les retracer ici. Je rappellerai seulement que Ravaillac avait demandé, de son propre aveu, à entrer dans la Compagnie et qu'il fut en étroites relations avec le P. d'Aubigny, curé de Saint-Séverin. Mais ce dernier ne fut pas inquiété. La reine, Marie de Médicis, était pressée de gouverner, elle étouffa enquêtes et poursuites

Le P. du Lac a cherché à innocenter la Compagnie de la mort de Henri IV. Voici ses arguments : 1° Chatel n'accusa personne (cela prouve simplement sa fermeté de caractère) ; 2° les textes régicides trouvés chez le P. Guignard reflétaient des idées qui étaient alors courantes et l'on aurait pu envoyer en Place de Grève, dans ces conditions, « outre des milliers de bourgeois, tous les moines et curés de Paris et tous les professeurs de l'Université » (voilà un argument qui se retourne complètement contre la thèse du P. du Lac, car il montre que les idées régicides étaient celles de la presque unanimité du clergé) ; 3° si les Jésuites avaient été coupables, le Pape n'aurait pas manqué de les blâmer (le R. P. se moque de nous, Pape, roi d'Espagne et Jésuites avaient partie liée) ; 4° Pourquoi l'aurions-nous tué ? Nous n'y avions aucun intérêt, il ne nous gênait pas... (C'est l'argument le plus habile. Il faut pourtant se souvenir que Henri IV, au moment où il tomba sous le poignard de Ravaillac, se préparait à soutenir la guerre contre l'Autriche et l'Espagne, les deux puissances foncièrement catholiques. Or, les Jésuites étaient à la solde de l'Espagne. Donc...)

Autres exemples. — L'Angleterre fut également déchirée par les menées de la Compagnie.

Le pape Paul IV voulant enlever son trône à Elisabeth, les Jésuites fomentent des troubles, particulièrement en Irlande. Un attentat est perpétré contre la reine, par Guillaume Parry et la complicité du clergé (et même celle du nonce) fut établie.

Les Jésuites excitent ensuite l'infortunée Marie Stuart contre Elisabeth. Babington, poussé par l'ambassadeur espagnol et par le Jésuite Ballard, essaie à son tour de tuer Elisabeth. Il échoue et est supplicié avec douze de ses complices. Grâce aux Jésuites, les Espagnols s'introduisent en Irlande, d'où ils furent chassés en 1601.

En 1603, nouveau complot contre Jacques Ier, fils de Marie Stuart, qui ne donnait pas satisfaction intégrale aux Jésuites. Le P. Watson est exécuté avec de nombreux complices.

Puis, c'est la conspiration des Poudres. Les Jésuites imaginent de faire sauter le Palais de Westminster au moment où le roi et la reine ouvriraient solennellement le Parlement. 32 barils de poudre sont entassés dans les caves, mais le complot est découvert par un hasard fortuit. Les conjurés avaient tous des confesseurs jésuites. Le P. Gérard, qui avait célébré une messe pour lesdits conjurés, parvint à s'échapper.

Passons en Hollande. L'Espagne voulait abattre Guillaume de Nassau (dit « Le Taciturne »), homme des plus remarquables. Plusieurs attentats successifs sont préparés par les Jésuites. Jaureguy le blesse gravement ; il est exécuté, ainsi qu'un moine nommé Tinnermann, qui l'avait confessé et encouragé. Un autre assassin, Geraerts, parvint à tuer Guillaume. Il avait consulté cinq moines, dont quatre Jésuites, dont il refusa de donner les noms. Le clergé catholique des Pays-Bas chanta les louanges du meurtrier.

Revenons en France, pour dire deux mots de Damiens, ce fanatique catholique, qui tenta de tuer Louis XV. Il avait été pensionnaire des Jésuites à Béthune et à Paris. Au moment même de l'attentat (1757), les Jésuites faisaient jouer *Catilina* dans leurs collèges. Ils étaient mécontents de Louis XV. Le Dauphin, par contre, leur était sympathique. Bien que la complicité des Jésuites dans le crime de Damiens soit moins visible que dans les meurtres déjà cités (car la Compagnie était déjà devenue plus habile), il n'est pas douteux qu'ils ont trempé dans le crime de ce malheureux, tout imprégné de leurs théories, et qui répétait sans cesse « que la religion permet de tuer les rois ».

Parlerai-je du meurtre de Jaurès ? C'est de l'histoire contemporaine et cela m'entraînerait dans des explications qui dépassent le cadre de la présente étude. Mais depuis quinze ans je n'ai pas cessé de répéter qu'à mon avis le meurtrier Raoul Villain, membre du *Sillon* de Marc Sangnier, n'était qu'un instrument irresponsable, dirigé et conduit dans l'ombre par l'occulte et criminel Gésu.

Et le tout récent assassinat du général Obregon, président de la République mexicaine, n'est-il pas l'œuvre des Jésuites, qui avaient déjà essayé de faire tuer Calles, pour briser la politique anticléricale et laïque des démocrates mexicains ? N'est-ce pas une religieuse, la sœur Conception, et un prêtre, qui ont armé le bras du criminel Toral ?

Comment les Jésuites hésiteraient-ils à frapper un libre penseur, alors qu'ils n'ont pas reculé devant le meurtre de certains papes ! !

Innocent XIII, ayant dit qu'il se proposait de réformer la Compagnie, mourut subitement peu après.

Le P. Ribadeneira n'écrit-il pas (avec quelle plume impertinente !) en parlant d'un autre pape :

« Il (le pape Sixte Quint) rédigea un décret par lequel il ordonnait d'appeler désormais notre Ordre, non plus *Société de Jésus*, mais *Société des Jésuites*. Par bonheur, le temps venu où le Pape eut en mains les copies officielles de son décret, serrées dans son secrétaire pour les publier dans quelques jours, le Seigneur lui barra la route et il perdit la vie... au moment qu'il prétendait dépouiller la Compagnie de Jésus de ce titre glorieux et de ce très doux nom. »

Le pape Sixte Quint avait commis d'autres crimes. En particulier, il avait mis à l'Index le livre du cardinal Bellarmin sur l'obéissance aveugle. Son successeur Urbain VIII revint sur cette décision et les Jésuites eurent gain de cause une fois de plus. Mais comment peuvent-ils s'indigner des accusations que l'histoire a portées contre eux, lorsqu'on lit sous la plume d'un Jésuite aussi célèbre que Ribadeneira des phrases aussi imprudentes que celle que je viens de rapporter ? D'autant plus que derrière l'impertinence apparaît la satisfaction d'être débarrassé d'un adversaire — et de quel adversaire !

La mort de Clément XIV est tout aussi troublante. D'une santé robuste, jeune encore (63 ans), il disparaît brusquement, après cinq années de pontificat. Cependant, il se méfiait et ne mangeait rien que des mains d'un moine, ami d'enfance. Il savait bien que les Jésuites ne lui pardonneraient pas d'avoir prononcé la dissolution de leur Ordre et il disait : « Cette suppression me donnera la mort. Et pourtant, je ne me repens pas de ce que j'ai fait. » Le cardinal de Bernis, qui se trouvait à Rome, avoue que cette mort ne lui parut pas naturelle. Quant aux Jésuites, ils se contentent de dire que le pape mourut... de peur ! !

Le crime de Clément XIV, en supprimant les Jésuites, n'était pourtant pas bien grand, car aucun pays n'en voulait plus. Ils étaient chassés de partout et le pape n'avait fait que sanctionner un fait acquis. Les bons Pères se vengèrent néanmoins d'une condamnation qui achevait leur déroute.

Textes régicides. — On voit de quoi sont capables ces disciples du doux Jésus. Quelques textes achèveront la démonstration.

Le P. de Ravignan (1862), pour disculper les Jésuites, dit que saint Thomas d'Aquin avait résolu la question du régicide par l'affirmative. Le fait est exact. Il montre que, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les Jésuites n'ont rien inventé et qu'ils se sont bornés à s'emparer d'une idée qui leur était favorable.

Mais Ravignan ajoute qu'il n'y eut qu'un seul Jésuite (le P. Mariana) qui dépassa vraiment la mesure. Singulière affirmation quand on sait que Boucher et Larousse ont énuméré plus de 75 écrivains jésuites ayant fait l'apologie du régicide. Encore ne parlent-ils que des écrivains, dont les ouvrages n'ont pu être détruits. Le nombre des orateurs et des prédicateurs ayant prêché dans leurs sermons le meurtre des rois serait dix fois plus considérable.

Le livre du Jésuite allemand Busembaum (saint Alphonse de Liguori s'est inspiré de sa *Théologie Morale*), qui fut brûlé à Paris après l'attentat de Damiens et qui approuve le régicide, eut plus de 200 éditions successives, en dépit des condamnations qui l'ont frappé.

Le P. Tolet, dans son livre sur l'Instruction des prêtres ; le P. Vérona Constantinus et des dizaines d'autres Jésuites ont approuvé Jacques Clément. Le P. Guignard, exécuté comme complice de l'attentat contre Henri IV, a longtemps figuré au martyrologe de la sainte congrégation ignacienne.

Le Cardinal Bellarmin (le « saint Jésuite ») a écrit (*De la souveraine autorité du Pape*, cité par Boucher) : « Lorsque l'Eglise, après de paternelles remontrances, a retranché un prince de la communion des fidèles, délié, si cela est nécessaire, ses sujets de leur serment de fidélité, déposé enfin le souverain obstiné dans ses erreurs, c'est à d'autres qu'il appartient d'en venir à l'exécution... »

Quant au P. Suarez (« Un des fils les plus méritants de l'Espagne et de la Compagnie », *Etudes*, 5 octobre 1921) il écrit : « Il est de foi que le pape a le droit de déposer les rois rebelles ou hérétiques. Or, un roi ainsi déposé n'est plus souverain légitime ; donc, s'il refuse de se conformer à la sentence pontificale, il devient un tyran et peut, comme tel, être tué par le premier venu... »

Enfin, le P. Emmanuel Sâ déclare (d'accord avec la plupart des théologiens) que le pape, *gardien des brebis*, a le droit *de tuer les loups*.

« Les Jésuites, demain encore, si tel était leur intérêt, exciteraient à l'assassinat comme à bien d'autres crimes. » (Larousse).

L'œuvre pédagogique de la Compagnie. — Notre étude serait incomplète si nous n'indiquions pas l'importance de l'œuvre pédagogique des Jésuites, car elle a grandement contribué à leurs succès. Ils avaient compris de bonne heure tout le profit matériel et moral qu'ils pouvaient retirer de l'éducation de la jeunesse.

Pour concurrencer les autres collèges, ils réalisèrent la gratuité de l'enseignement, moyen radical de vider les autres écoles pour remplir les leurs (Schimberg). C'est ainsi que le Collège de Clermont parvint à avoir à lui seul davantage d'élèves que les 36 collèges du Quartier Latin réunis.

Aussi, la lutte entre l'Université et la Compagnie, qui débuta en 1552, ne devait-elle jamais connaître de répit.

La méthode d'enseignement des Jésuites est contenue dans le *Ratio Studiorum*, écrit en partie par Ignace, et dans les *Constitutions* (1599).

Ils ont négligé, volontairement, l'éducation primaire. Ils n'aimaient pas la culture pour elle-même, mais « comme une convenance imposée par le rang à certaines classes de la nation ». Ils attiraient dans leurs établissements les intelligences brillantes, afin que leurs succès rejaillissent sur la Compagnie, mais leur but était exclusivement de former des chrétiens « hommes du monde », en recrutant de nobles écoliers. Ignace recommandait spécialement le tact, les bonnes manières, la politesse, une culture superficielle en somme.

Ennemis de l'instruction populaire, ils partageaient contre elle toutes les préventions aristocratiques. On lit dans les *Constitutions :* « Nul d'entre ceux qui sont employés à des services domestiques pour le compte de la Société ne devra savoir lire et écrire, ou, s'il le sait, en apprendre davantage : on ne l'instruira pas sans l'assentiment du général de l'Ordre, car il lui suffit de servir en toute simplicité et humilité Jésus-Christ notre maître. »

Ils s'occupaient parfois des pauvres, cependant, dans leurs œuvres charitables, pour les asservir.

Les classes s'ouvraient et finissaient par la prière. De temps à autre, on interrompait le travail, au beau milieu d'une explication, pour une oraison jaculatoire ! Le passage d'un exercice à l'autre, la sonnerie de l'horloge, tout était prétexte à de nouvelles prières.

« Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu. »

Tout était combiné pour assujettir les cerveaux. Ils infligeaient aux élèves d'humiliantes punitions : balayer la salle, baiser le sol, se mettre à genoux, recevoir la fustigation (voir sur ce point *La flagellation chez les Jésuites*, mémoires historiques sur l'Orbilianisme (Daragon, 1912). On y verra que ce n'est pas seulement sur le postérieur des Indiens du Paraguay que les Révérends Pères ont exercé leur sadisme). Certes, le fouet existait avant Ignace, qui eut le « mérite » d'instituer un *correcteur attitré*, le maître ne devant plus opérer lui-même.

Ils exaltaient l'amour-propre et l'orgueil par l'émulation, considérée comme excitatrice de l'esprit. Par des entretiens particuliers, ils se rendaient compte des caractères, des idées, des tendances de chaque élève. Chez eux, le surveillant jouait un rôle primordial ; il était le plus précieux auxiliaire des maîtres.

Ils n'inventèrent pas les Prix, mais ils en généralisèrent l'usage et entourèrent les distributions desdits prix d'une pompe inusitée jusqu'alors.

M. André Schimberg (qui est très favorable aux Jésuites) écrit dans son livre *L'Education morale dans les Collèges de la Compagnie de Jésus en France sous l'ancien régime* (Champion, 1913) :

« Mieux que personne, ils se sont rendus compte de la malléabilité de l'enfance ; mieux que personne aussi, ils ont prétendu en tirer parti, s'adressant à la fois et dans le même temps aux sens, à l'esprit, au cœur, à la volonté. C'est une *suggestion* — en prenant ce mot dans son acception la plus haute — que les Pères pratiquent sur les âmes en psychologues consommés. »

Leur méthode supprimait l'action des parents, détruisant l'influence et l'amour de la famille. Pas de spontanéité, d'originalité, de personnalité chez leurs élèves. Le moindre geste est réglementé ; on fabrique des automates (*Dictionnaire de pédagogie*, art. *Jésuites*, p. 902, Gabriel Compayre).

Ils suppriment les distractions au dehors et ne mènent jamais les enfants au théâtre, car il y en avait à l'école (mais quel théâtre !). Le seul spectacle autorisé consistait à conduire les élèves en cortège pour assister à l'exécution des hérétiques !

L'élève était soumis à une surveillance tyrannique ; il n'était jamais livré à lui-même.

« Un surveillant à poste fixe se tenait aux latrines, aux grilles et aux portes principales. Les élèves n'étaient seuls nulle part. » (Schimberg, p. 296).

On connaît les résultats de ce système déprimant. M. Schimberg, bien qu'il soit fervent admirateur des Jésuites, est contraint d'avouer qu'ils sont responsables, en partie, de la frivolité des classes dirigeantes au déclin de l'ancien régime. Un noyau de nobles éclairés eût agi plus intelligemment que cette clique dégénérée par la vie de la Cour, le jeu, le libertinage et dont le cerveau avait été émasculé par la Compagnie. Peut-être la Révolution eût-elle été évitée...

Mgr d'Hulst est du même avis lorsqu'il déclare : « Nous demandons aux établissements religieux de nous envoyer des hommes, ils nous envoient des communiants. » (Cité par Edouard Drumont, *Sur le chemin de la vie*, p. 192).

Tout était combiné pour atteindre ce résultat. On exaltait la foi et l'on refoulait la raison. Les Jésuites expurgeaient les auteurs profanes — avec exagération — pour les accommoder à leurs principes. Ils remplissaient par des textes de leur invention les coupures qu'ils avaient opérées ! (Schimberg).

« L'interprétation des auteurs, dit le P. Jouveney, doit être faite de telle sorte que, quoique profanes, ils deviennent tous les hérauts du Christ. »

C'est ainsi qu'ils ont dénaturé et démarqué tant de textes.

Voltaire disait n'avoir appris chez les Jésuites « que du latin et des sottises ».

Les Jésuites faisaient effectivement une très grande place au latin, sous prétexte que les protestants se servaient du français comme moyen de propagande. Ils manifestaient un véritable ostracisme contre le français, ostracisme qui cadrait bien avec leurs efforts pour immobiliser la pensée, la figeant dans les formules moyennâgeuses pour l'empêcher d'évoluer.

C'est encore M. Schimberg qui cite l'intéressant document qu'on va lire. Il reproche d'autre part aux Jésuites d'avoir négligé l'enseignement de l'histoire et des sciences positives, au détriment d'une culture littéraire sophistique et superficielle.

« Le règlement du collège de Grenoble (1520) porte : « Les écoliers ne devront parler que la langue latine. Ceux qui seront surpris parlant dans leur langue maternelle seront notés ; deux fois par mois, les notes seront réglées par une amende et ceux qui ne paieront pas l'amende seront fouettés de verges. » Même règlement au collège séculier d'Autun (1587). Le *Ratio* jésuite ne permettait l'usage du français dans les récréations que les jours de fête... »

Mouchardage et délation. — Le mouchardage était très usité dans les cloîtres. Les Jésuites le transportèrent dans leurs collèges et en firent un de leurs principes pédagogiques.

Chaque élève avait son *Aemulus*, chargé de le reprendre, de le surveiller, de le dénoncer (Bochmer).

Dans leurs propres établissements les Jésuites créaient des groupes secrets, tels que les « Congrégations secrètes de Notre-Dame ».

« Ils tâcheront par leurs entretiens de ramener les autres écoliers qu'ils verraient s'éloigner du chemin de la vertu. S'ils ne peuvent les gagner, ils avertiront le régent de leur conduite. » (Chossat, cité par Schimberg, qui déclare que ces procédés étaient conformes aux mœurs du temps).

Ils étaient conformes, surtout, à la mentalité jésuitique.

Si l'élève avait son *Aemulus*, attaché à sa personne, le Père Jésuite avait son *Socius*. Quels que soient son âge, sa dignité, sa réputation, aucun Jésuite ne pouvait rendre de visite, surtout à une femme, sans être accom-

pagné de son *Socius*. Celui-ci devait se placer de façon à tout voir, sans entendre la conversation (principalement lorsqu'il s'agissait d'une confession). A son retour, il rendait compte au supérieur de ce qu'il avait vu.

La dénonciation mutuelle était (elle l'est probablement encore) une règle générale chez les Jésuites. L'article 9 du Sommaire des *Constitutions* assure que l'on doit s'estimer heureux de voir dénoncer ses erreurs et ses fautes. Un autre article des *Constitutions* va jusqu'à dire que le frère dénoncé devra *remercier son dénonciateur* avec la plus grande humilité.

L'ineffable Ignace avait organisé, en quelque sorte, la délation : 1° Durant la première année, on n'avait le droit d'accuser personne ; 2° ceux d'un an accusaient les nouveaux, mais pas les anciens ; 3° ceux de deux ans pouvaient accuser leurs égaux, etc., etc.

On se mouchardait donc du haut en bas de l'échelle jésuitique.

Les frères coadjuteurs sont tenus de dénoncer chaque soir les fautes venues à leur connaissance. Les confesseurs doivent prescrire la délation comme un cas de conscience et de sévères punitions sont prévues contre ceux qui ne se soumettraient pas.

Deux fois par an, les Recteurs et les Supérieurs font un rapport au Général, sous pli cacheté. Ce rapport comprend deux parties : 1° les choses édifiantes et à l'honneur de la Compagnie, que l'on peut montrer à tout le monde ; 2° les choses qui sont... moins édifiantes et qui devront rester secrètes. — Si nous possédions la collection de ces rapports secrets, quel épouvantable réquisitoire contre la Compagnie il nous serait possible de dresser...

La « morale » des Jésuites. — Singulière morale, dont Pascal a pu dire, qu'avec elle « il y avait plus de plaisir à expier ses fautes qu'à les commettre ».

Ces hommes si sévères, si tyranniques dans leurs Collèges et leurs Maisons, vont se montrer conciliants et indulgents à l'extrême, dès qu'ils auront intérêt à fermer les yeux sur les fautes ou les crimes de leurs créatures...

Alors, ils inventeront le *laxisme*, ou morale relâchée ; les *restrictions mentales*, ou science du mensonge ; le *probabilisme*, ou l'art de la *casuistique*...

La morale relâchée les mettra en conflit violent avec les Jansénistes, partisans de la morale sévère. Discussions et chicanes théologiques, qui finirent en condamnations et excommunications, pour la plus grande gloire de la Compagnie.

Les apôtres de la « morale facile » sont allés jusqu'à excuser les pires turpitudes : « Il est permis de désirer la mort de son père, non en vue du mal qu'il en éprouvera, mais en vertu de l'avantage qui en résultera, c'est-à-dire d'un riche héritage. » Proposition du P. Tagundez, condamnée en 1679. (Cité par Paul Bert, qui montre que cette doctrine est encore enseignée en plein XIX^e^ siècle, puisqu'elle se retrouve dans le *Petit Catéchisme* de Marotte, édité en 1870).

Nous pourrions citer quantité de textes semblables, concernant tous les vices et tous les crimes imaginables, que l'on excuse et que l'on permet selon les besoins de la cause. Le livre de Paul Bert en est rempli (*La Morale des Jésuites*).

M. Schimberg essaie d'excuser ses amis de la Compagnie en disant que, s'ils excusaient certains crimes, c'était pour s'accommoder à la faiblesse humaine et non pour se justifier eux-mêmes, car leurs mœurs étaient régulières. L'excuse me paraîtrait bizarre, même si la pureté des mœurs jésuitiques était vraiment établie — ce qui n'est pas.

Les Jésuites Lessius, Bauny, Amicus, Escobar (le livre de ce dernier fut traduit dans toutes les langues ; rien qu'en Espagne il eut 42 éditions) ont excusé le vol, l'adultère, le vice et même le meurtre.

Le P. Caramuelfand dit : « Si une femme se vante d'avoir couché avec un religieux, celui-ci peut la tuer. » Que serait-ce, ma foi, si leurs mœurs n'étaient pas pures ! !

Le P. Lami dit également qu'un religieux peut tuer pour défendre sa réputation. L'opinion, contestée par le Saint-Siège, fut reprise quelques années plus tard par les Pères Desbois, Hereau, Fladrant, Le Court.

Très tolérants lorsqu'ils y ont intérêt, les Jésuites ordonnent, par contre, aux enfants chrétiens d'accuser leurs propres parents hérétiques, quand bien même ils sauraient que ceux-ci seraient condamnés et brûlés. (Fagundez, *Traité sur les Commandements de Dieu*).

Le mensonge est quelquefois permis. C'est une question de circonstances, de nécessité plus ou moins pressante. Il est d'ailleurs très facile « de ne pas mentir... tout en cachant la vérité ». Il suffit d'interpréter les mots d'une certaine façon, de leur donner — mentalement — un sens différent du sens courant.

« Comme le mot *Gallus* en latin peut signifier un *coq* ou un *Français*, si on me demande, en parlant cette langue, si j'ai tué un Français, quoique j'en ai tué un, je répondrai que non, entendant un coq... » (Sanchez).

Avec un peu de bonne volonté, on peut tout justifier, on peut tout permettre. Pour excuser le vol et pour démontrer qu'il est *quelquefois* permis de voler, on citera, par exemple, le cas des Hébreux, auxquels le bon Dieu lui-même permit de dérober les vases précieux des Egyptiens. Et pour le meurtre : l'exemple d'Abraham, auquel le même bon Dieu ordonne de tuer son fils Isaac.

Si Bourdaloue un peu sévère
Nous dit : Craignez la volupté,
Escobar, lui, dit-on, mon père,
Nous la permet pour la santé.

(BOILEAU).

S'ils n'avaient permis que la volupté, il n'y aurait rien à objecter, mais ils ont autorisé les pires turpitudes, en favorisant l'hypocrisie et la fourberie.

« Si quelqu'un se délecte de l'union avec une femme mariée, *non parce qu'elle est mariée*, mais *parce qu'elle est belle*, faisant ainsi abstraction de la circonstance du mariage, cette délectation, selon plusieurs auteurs, ne constitue pas le péché *d'adultère*, mais de simple fornication (*Compendium*, p. 126). Arnould, qui relate cette singulière théorie, fait remarquer que, dans ces conditions, il serait rassurant d'épouser de préférence une femme laide.

Quant au *probabilisme*, il consistait à résoudre les « cas de conscience ». Les Jésuites n'ont pas voulu dire qu'il n'y avait en morale que des « probabilités » — thèse dangereuse pour la religion ! Ils ont simplement observé que l'homme est souvent embarrassé pour savoir quelle conduite il doit adopter dans telle ou telle circonstance. Beaucoup de leurs élèves étant destinés à devenir médecins ou avocats, constate Schimberg, il est indispensable qu'ils soient rendus aptes à résoudre les cas de conscience les plus différents.

Ces conceptions élastiques sont toujours en honneur. Crétineau-Joly a pu dire avec raison que la canonisation d'Alphonse de Liguori (1829) avait été la justification des casuistes de la Compagnie — car les théories des uns et de l'autre sont identiques.

Lorsque le P. Pirot avait publié, en réponse à Pascal, son *Apologie des Casuistes*, il avait eu si peu de succès que la Compagnie l'avait froidement désavoué. Mais aujourd'hui la casuistique est en honneur plus que jamais. Albert Bayet en a donné des preuves multiples dans son excellent petit livre : *La casuistique chrétienne contemporaine* (Alcan, 1913).

Pour finir de juger la morale des Jésuites, rappelons que les Papes ont vainement essayé d'obliger la Com-

pagnie à faire une pension alimentaire à ceux qui sortiraient, volontairement ou non, de son sein. La charité et la bonté n'ont jamais caractérisé les chers enfants d'Ignace !

Après la dissolution de l'Ordre. — Terminons l'histoire de la très sainte Compagnie. Car ils ont survécu à toutes les condamnations...

Un fait assez curieux : Chassés de partout, ils trouvèrent asile en Russie et en Prusse, *pays non catholiques*. Le pape Pie VI ferma les yeux et les laissa faire. Pie VII montra à leur égard de meilleures dispositions encore, mais la tourmente révolutionnaire survint, secouant la vieille Europe jusque dans ses fondations.

En 1801, un bref de Pie VII reconstitue la Compagnie, sous le titre de *Pères de la Foi*, pour la Russie seulement, mais ils ne tardèrent pas à s'infiltrer ailleurs.

Le 17 décembre 1807, Napoléon écrivait à Fouché : « Je ne veux pas des Pères de la Foi, encore moins qu'ils se mêlent de l'instruction publique pour empoisonner la jeunesse par leurs ridicules principes ultramontains. » (Cité par le P. du Lac, *Jésuites*, p. 121).

A peine Napoléon sera-t-il tombé, que nous verrons les Jésuites rétablis par toute la terre (7 août 1814) — 41 ans seulement après leur suppression.

Cependant, la Russie les avait assez vus et les expulse en 1815. En France, Louis XVIII ne s'emballe pas et ne les accueille qu'avec méfiance. Son successeur, Charles X, plus maniable, leur livrera le pays.

Notre ami Albert Fua écrit :

« Le roi était dévot *perinde ac cadaver* et dans la main des Jésuites : la France en sera bientôt réduite à regretter Louis XVIII. Il multiplie les procès de tendance ; il rétablit les biens de main-morte ; il accorde sans cesse des privilèges aux congrégations ; l'instruction est livrée à l'ordre, légalement expulsé, des Jésuites. Le prince de Croï, archevêque de Rouen, enjoint à ses curés de dénoncer à leur évêque ceux de leurs paroissiens qui manqueraient à la messe ; ils tiennent un registre de ceux qui ne feront pas leurs pâques... »

C'est le moment où l'on vote la loi contre le blasphème et le sacrilège (1825) appliquant la peine de mort à de simples délits religieux.

Néanmoins, les Jésuites exagéraient leurs manigances et se rendaient odieux, même aux yeux du clergé. Le 3 avril 1826, 74 prélats français remettent à Charles X une protestation solennelle contre les doctrines de la Compagnie de Jésus (Wallon). Ce fut le dernier acte d'indépendance de l'antique Eglise de France. Depuis lors, elle est restée sous la férule jésuitique et elle a renoncé à toutes ses libertés anciennes (gallicanisme) pour subir sans broncher toutes les injonctions de Rome (n'oublions pas que le Pape blanc n'est qu'un jouet entre les mains du Pape noir, Général de la subtile Compagnie).

Les Jésuites ont traversé sans encombre tous les régimes et toutes les révolutions du XIXe siècle. Vers 1840, « bien qu'on ne vit les Jésuites nulle part, on les sentait partout » (Bochmer). Il en est de même aujourd'hui, pour tout observateur clairvoyant.

Le P. du Lac nous livre un aveu précieux (son livre renferme une quantité d'anecdotes et de récits habiles, mais il escamote le fond même de la question jésuite). Il rappelle que, sous le Second Empire, la Compagnie se heurtait aux pires difficultés. Que d'ennuis et de démarches ! Tandis qu'avec le régime démocratique, il en fut tout autrement !

« Que la République nous ait été plus propice, cela est de toute évidence », conclut-il (p. 211). Et il en profite pour insinuer que les Jésuites ne sont pas hostiles à la République.

Parbleu, ils préfèrent une République qu'ils gouvernent à leur guise à une monarchie qui leur résiste — et inversement. Leurs intérêts ont toujours passé avant toute autre considération. C'est ainsi qu'ils ont fait condamner l'*Action française*, afin de pouvoir berner et amadouer les démocrates et grignoter les lois laïques — sous les yeux de politiciens complices ou inconscients. C'est ainsi qu'ils font jouer en France la comédie du pacifisme et du libéralisme catholiques — tandis qu'en Espagne, en Pologne, en Hongrie, en Italie, etc., ils soutiennent des idées et des régimes violemment opposés au progrès social. Ces comédiens s'adaptent à toutes les situations et se camouflent adroitement et ils arrivent à faire de nombreuses dupes, même dans les rangs des « partis très avancés », hélas !

L'état actuel de la Compagnie. — Maurice Charny, dans un livre très documenté (*Les Atouts du Cléricalisme*) vient de dénombrer les forces du Jésuitisme français.

Les Loyolistes ont en effet mis sur pied de puissantes organisations, dont ils sont les animateurs et les dirigeants occultes. Nul n'ignore, par exemple, que le fantoche Castelnau est leur très docile instrument.

L'Association Catholique de la Jeunesse française, qui fait du noyautage jésuite à l'intérieur même de l'enseignement secondaire (n'oublions pas que, jusqu'en 1760, les Jésuites furent officiellement les maîtres de cet enseignement), comprend 3.000 sections. Elle organise des retraites fermées, selon la méthode d'Ignace, réservées aux grandes écoles de l'Etat. Les pseudo-démocrates à la Marc Sangnier ont eux-mêmes passé par ces « retraites », où les cerveaux sont soigneusement pétris.

Les Jésuites font aussi du syndicalisme. La *Fédération Nationale des Employés* (40.000 membres) est leur œuvre. Elle possède une forte coopérative, des bureaux de placement, et elle adhère à la *Confédération française des Travailleurs Chrétiens* (C.F.T.C.), qui copie la C.G.T. et s'inspire de l'organisation du Parti Communiste, des syndicats et des coopératives rouges. La C.F.T.C. ne groupe guère que 150.000 adhérents (employés et cheminots surtout), mais elle dépense une grande activité, car les ressources ne lui font pas défaut, on s'en doute. Des « équipes sociales » sont spécialement chargées de travailler la jeunesse ouvrière.

La plus forte organisation de la Compagnie est une association féminine — n'en soyons pas surpris. C'est la *Ligue patriotique des Françaises* (920.000 adhérentes en 1927, alors qu'en 1902, elle n'en groupait que 3.800). Un autre groupement, l'*Association Nationale Catholique de la Jeunesse féminine française*, englobait 95.000 membres en 1927.

Les Jésuites ont compris que la femme était appelée à jouer un rôle politique et social de plus en plus important. Plus clairvoyants que les hommes de gauche, ils ont pris leurs précautions pour canaliser cette force à leur profit et nous les voyons dès à présent revendiquer le droit de vote pour les femmes, sachant bien que le cléricalisme en sera le grand profiteur.

Ajoutons que les Jésuites ont également créé de fortes œuvres rurales, des syndicats de fonctionnaires chrétiens, et le lecteur sera convaincu d'un fait : c'est que la Compagnie se modernise... pour mieux subjuguer la société et lui imposer son despotisme.

Dans un remarquable article (publié dans l'*Ere Nouvelle* du 5 août 1928), M. François Albert attirait également l'attention sur le danger que constitue cette milice internationale : « la Compagnie de Jésus, la plus grande force organique existant actuellement dans notre vieille Europe ». Et cette force est d'autant plus redoutable qu'elle manœuvre et dirige d'autres puissances néfastes, telles que le Capitalisme, l'Etat-Major, la Magistrature, les Parlements. Partout, on trouve les créatures de la Compagnie. La Presse, le Théâtre, l'Edition n'échappent pas non plus à l'action sournoise des Jésuites, et sans

qu'il s'en doute, des Etats-Unis à l'Allemagne en passant par la France, le monde entier obéit à leurs directives, car ils jouent sur tous les tableaux à la fois et ils sont experts dans l'art de noyauter leurs adversaires et de les lancer sur de fausses pistes, égarant les esprits, corrompant les dévouements et se frayant la voie, par tous les moyens, vers l'absolutisme rêvé...

Conclusions. — Le Général des Jésuites, parlant à Rome à un rédacteur du *Petit Journal*, lui disait : « De la République française, nous ne craignons ni les hommes, ni les lois, dont nous pouvons régler nous-mêmes l'exécution et l'interprétation avec quelques millions. » (Cité par Emile Hureau, dans son remarquable livre *Les Jésuites, la Classe Ouvrière et la Révolution*, p. 37).

M. Wallon cite un propos plus ancien, mais identique, qu'il emprunte au P. Tamburini, qui fut également Général de la Compagnie : « Vous le voyez, Monsieur, de cette chambre, je gouverne non seulement Paris, mais la Chine ; non seulement la Chine, mais le monde (*tutto il mondo*) sans que chacun sache comme cela se fait. »

Le gouvernement n'ose même pas leur appliquer les lois. Car leur existence est illégale en France, puisqu'ils n'ont jamais voulu demander l'autorisation (même sous la monarchie) et puisqu'ils n'ont jamais déposé les statuts de leur groupement (ces fameux statuts que tout le monde ignore !)

Paul Bert pouvait déclarer à la Chambre des Députés (le 5 juillet 1879) : « Presque tous les orateurs de ce côté de la Chambre (la droite) qui sont montés à la tribune, nous ont dit qu'il n'y avait plus de distinction à faire entre les Jésuites, les autres congrégations religieuses et même le clergé séculier ; ils nous ont dit — et c'est la vérité — que le monde catholique tout entier s'est rallié aux idées, aux doctrines jésuitiques ».

Jésuites et catholiques ne font qu'un, sachons nous en souvenir !

Les Jésuites n'ont-ils pas été les artisans de la foi en l'Infaillibilité du Pape ? N'ont-ils pas créé le dogme grossier du Sacré-Cœur ? Ne furent-ils pas la cheville ouvrière de la centralisation de l'Eglise ?

Ouvrez le livre de Mgr Cauly, *Histoire de la Religion et de l'Eglise*, et vous y lirez ceci :

« L'ordre religieux particulièrement suscité de Dieu pour entraver le protestantisme et réparer les désastres occasionnés par la Réforme est sans contredit celui des Jésuites » (p. 546).

La même thèse est soutenue dans l'*Histoire de l'Eglise* du R. P. Paul Synave (qui reçut l'*Imprimatur* à Paris, en 1922) :

« La mission particulière des Jésuites fut de combattre l'erreur par une science très étendue. L'œuvre de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse fut un de leurs buts principaux, avec la propagation de la foi dans les pays catholiques, protestants et infidèles. En butte à toutes les persécutions, ils furent toujours sur la brèche ; et toujours ils se montrèrent les auxiliaires puissants et dévoués de l'Eglise romaine. L'impiété elle-même, malgré ses haines, n'a pu s'empêcher de leur rendre hommage... » (p. 382).

De tels éloges se retrouvent sous la plume de tous les écrivains catholiques. Nous sommes bien loin du temps où la Chrétienté tout entière vomissait le Jésuitisme ! Pourquoi le nier ? La Compagnie de Loyola s'achemine, si nous n'y prenons garde, vers un triomphe absolu et définitif.

Pour lui barrer la route, répandons la lumière, attaquons sans répit les superstitions religieuses, dévoilons les ambitions cléricales, n'oublions jamais que l'action de la Libre Pensée est la préface indispensable à toute libération profonde de l'individu et de la société. — André LORULOT.

JÉSUS n. pr. (de l'hébreu *Jehosuah* ou *Jeschouang*, sauveur). Jésus, toi dont une mère bien aimée m'apprit à balbutier le nom lorsque j'étais enfant, toi que, dans mon inquiète adolescence, j'invoquais comme le consolateur suprême de l'orphelin sans appui, Jésus, qui ne put fournir à mon esprit la lumière dont il avait soif, ni à mon cœur l'amour sans borne dont il éprouvait le besoin, Jésus pourquoi n'es-tu qu'un dieu de plâtre, dont le manteau abrite aujourd'hui les gredins dorés ou les exploiteurs hypocrites. Et j'ai consumé de longues nuits à lire les Evangiles où tes actes et tes paroles étaient rapportés ; et mes yeux se sont usés à déchiffrer les écrits de l'âge apostolique où devrait subsister un peu de ton esprit. Rien, rien ; plus j'ai voulu voir, plus il m'apparut que tu n'étais qu'un vain mirage, l'inconsistante création de cerveaux hallucinés. D'imaginaires romans, tels sont les Evangiles approuvés par l'Eglise ; la *Vie de Jésus* d'un Renan n'est elle-même qu'une pieuse légende sans base historique sérieuse. Son Jésus resté naïf et débordant d'amour, adversaire des riches et des officiels, victime des machinations ourdies par les puissants, nous est sympathique à souhait ; seulement les progrès de l'exégèse démontrent qu'il s'agit là d'un rêve, d'un doux et beau rêve, éclos dans la pensée des premiers chrétiens et repris, à toute époque, par des croyants naïfs ou des poètes plus soucieux d'harmonie que de réalité. L'amoncellement des mythes, l'abus du merveilleux et de l'allégorie ont rendu insaisissable le Jésus de l'histoire, en admettant qu'il ait existé. Dès le début du christianisme (voir *religions*), les sociétés nièrent sa réalité historique ; nul parmi ses contemporains ne le mentionne ; et les récits évangéliques constituent un tel ramassis de légendes, inventées de toute pièce, qu'il est impossible de dégager les faits réels que l'un ou l'autre pourrait envelopper. L'historien Josèphe qui nous renseigne sur la Palestine à l'époque du procurateur Ponce-Pilate, mentionne Jean-Baptiste mais ignore totalement Jésus ; la critique a définitivement établi le caractère apocryphe du passage concernant ce dernier : il s'agit là d'une interpolation d'origine chrétienne et assez tardive. Juste de Tibériade qui écrivit sur la Judée, vers 70 de notre ère, ne disait pas un mot du Christ ; rien non plus le concernant chez Philon, son contemporain ; ce qu'on trouve dans le Talmuld ferait croire qu'il existait des disciples de Jésus un siècle avant l'ère chrétienne. Peut-être Suétone y fait-il une allusion lorsqu'il déclare que les juifs de Rome, en l'an 52, se révoltaient à l'instigation de Christ ; Tacite en parle clairement à propos de la persécution de Néron ; mais Tacite, comme Suétone, ne pouvait connaître que le Christ de la légende.

Les Evangiles nous renseignent sur les traditions des Eglises primitives et sur les essais d'explication tentés au sein des communautés chrétiennes ; aucun ne fut écrit par un témoin oculaire. Marc, que l'on s'accorde à reconnaître comme le plus ancien et dont on a voulu faire le secrétaire de l'apôtre Pierre, utilise déjà les grandes épîtres de Paul aux Galates, aux Romains, aux Philippiens, aux Thessaloniciens ; la rédaction de son Evangile n'est pas antérieure à la persécution de Domitien et se place aux alentours de l'an 100. L'auteur de l'Evangile selon Mathieu a certainement utilisé Marc, c'est dire qu'il ne fut pas l'un des douze apôtres ; Luc, soi-disant compagnon de Paul, déclare lui-même qu'il s'inspire d'écrits répandus, à son époque, dans les églises : écrits, nous en avons la preuve, parmi lesquels il ne faut point compter les textes actuels de Marc et de Mathieu. Quant au quatrième Evangile, celui du pseudo-Jean, c'est l'œuvre tardive d'un juif mystique qui connaît Philon d'Alexandrie. « Les récits de Jean ne sont pas de l'histoire, affirme Loisy, mais une contemplation mystique de l'Evangile ; ses discours sont des méditations théologiques sur le mystère du salut. »

Et il déclare ailleurs : « On fausse entièrement le caractère des plus anciens témoignages concernant l'origine des Evangiles, quand on les allègue comme certains, précis, traditionnels et historiques : ils sont, au contraire, hypothétiques, vagues, légendaires, tendancieux ; ils laissent voir que, dans le temps où l'on se préoccupa d'opposer les Evangiles de l'Eglise au débordement des hérésies gnostiques, on n'avait sur leur provenance que les renseignements les plus indécis. » Nul écrivain chrétien de la première moitié du IIe siècle ne cite les Evangiles, Papias excepté qui, vers 120, signale un récit de Marc et un recueil, maintenant perdu, de discours du Christ. Les extraits des *Mémoires des Apôtres*, donnés par Justin vers 150, proviennent d'Evangiles apocryphes (on sait qu'ils furent nombreux), d'écrits qui ne subsistent plus, parfois d'Evangiles qui se rapprochent des nôtres sans jamais avoir un texte rigoureusement semblable à celui d'aujourd'hui. Renan avait fait de Jésus un homme exemplaire, tout en le dépouillant de son auréole divine ; Loisy, Guignebert, etc., ont montré que le Jésus de la légende ne saurait être identifié au Jésus de l'histoire, obscur juif dont on ne peut rien affirmer avec certitude. Poussant plus loin, Couchoud et d'autres ne voient en Jésus qu'un mythe sans fondement historique, une création idéale et mystique de la conscience des premiers chrétiens. Cette thèse rappelle celle de Dupuis qui, dans la légende de Jésus, découvrait une fable solaire. Les fêtes de la religion du Christ, écrivait-il, sont « liées essentiellement aux principales époques du mouvement annuel de l'astre du jour ; d'où nous conclurons que si Christ a été un homme, c'est un homme qui ressemble fort bien au soleil personnifié, que ses mystères ont tous les caractères de ceux des adorateurs du soleil, ou plutôt, pour parler sans détour, que la religion chrétienne, dans sa légende comme dans ses mystères, a pour but unique le culte de la lumière éternelle rendue sensible à l'homme par le soleil. » Pour Couchoud, Jésus n'est pas un dieu solaire, mais un dieu mystique ; c'est dans l'âme de ses premiers adorateurs que s'élabora sa divine figure, et sa tragique idylle fut une création de leur imagination.

A mon avis, la merveilleuse histoire du Christ résulte des réflexions accumulées de très nombreux croyants, nourris des textes bibliques où se trouve annoncé le Messie. L'Evangile emprunte ses matériaux à l'Ancien Testament ; il est sorti d'un florilège de textes messianiques : prophéties, récits allégoriques, histoire des personnages préfiguratifs du Sauveur. Marc raconte que Jean-Baptiste prépara la voie à l'Oint de Jahvé, « selon ce qui est écrit » par les prophètes ; il fait dire par Jésus aux pharisiens : « Isaïe a bien prophétisé sur vous ainsi qu'il est écrit : Ce peuple m'honore des lèvres mais leur cœur est loin de moi » ; et aux apôtres : « Vous succomberez tous, car il est écrit : Je frapperai le berger et les brebis seront dispersées » ; et aux envoyés du Sanhédrin : « Vous êtes venus après moi comme après un brigand, avec des épées et des bâtons... C'est afin que les Ecritures soient accomplies ». En l'absence même de citations, et pour des épisodes d'une importance capitale, Marc s'inspire de l'Ancien Testament ; son Evangile n'est qu'un décalque de la Bible, il exploite constamment de vieux thèmes messianiques et transpose sous une forme historique les oracles anciens. Même remarque concernant les trois autres Evangiles ; la biographie de Jésus y semble tirée de textes messianiques, parfois très mal compris. Mathieu déclare que le fils de Joseph vint habiter Nazareth « afin que s'accomplisse ce qui avait été annoncé par les prophètes : Il sera appelé nazaréen ». Or, de l'avis de tous les philologues « nazaréen » ne peut venir de Nazareth ; et la phrase citée par l'évangéliste ne se lit, sous cette forme, dans aucun prophète. Nazaréen dérive sans doute du mot hébreu « nazir » employé, dans la Bible, pour désigner un homme consacré à Dieu. Aussi les exégètes, incapables de trouver une base historique aux légendes évangéliques, en sont-ils venus à considérer les épîtres de Paul, antérieures certainement aux Evangiles, comme la meilleure preuve de l'existence réelle de Jésus. Mais le témoignage de Paul lui-même devait s'écrouler après une étude plus attentive. Si Paul avait vu, en chair et en os, celui qui fut le centre de ses pensées, la raison d'être de son apostolat, il n'aurait pas manqué d'en parler, d'y faire allusion du moins, tant pareille rencontre eut été, pour lui, inoubliable. Il eut rapporté, ne fût-ce qu'en passant, quelques détails de cette scène vécue, quelque écho lointain des paroles du Maître qui continuaient de résonner en son cœur. Or jamais l'apôtre ne parle de Jésus comme témoin ; tout prouve au contraire qu'il ne l'a point connu « selon la chair » et que sa conversion consista seulement dans le passage du messianisme matériel des rabbins au messianisme moral de la primitive Eglise. Mais, dira-t-on, Paul a rencontré Pierre, Jean, Jacques, qui avaient vu et entendu le Christ. Seulement il apparaît aujourd'hui que Marc et les évangélistes qui l'ont suivi s'inspirent des écrits pauliniens lorsqu'ils accordent tant d'importance à ces trois personnages. Et Paul ne fournit aucun détail permettant d'affirmer qu'ils furent les compagnons de Jésus pendant sa vie terrestre. Bien plus il déclare nettement qu'il n'a demandé à personne de renseignements historiques sur le Christ : « Je vous déclare, frères, que l'Evangile qui a été annoncé par moi n'est pas selon un homme. Car ce n'est pas d'un homme que moi je l'ai reçu, ni que je l'ai appris, mais par révélation de Jésus-Christ... Quand il plut à celui qui m'avait distingué dès le sein de ma mère, et qui m'a appelé par sa grâce, de révéler son Fils en moi... aussitôt je ne consultai point la chair et le sang, et je ne montai point à Jérusalem, vers ceux qui étaient apôtres avant moi. » Pareil dédain du témoignage de ses devanciers résulte de ce qu'ils n'en savent pas plus que lui sur la vie et les propos du Maître ; leurs informations sont de même ordre que la sienne, c'est en esprit seulement qu'ils ont vu le Sauveur. Aussi, en toutes ses épîtres, Jésus reste-t-il fuyant, impalpable, sans individualité, pareil aux figures de rêve qui appartiennent au monde idéal de la foi. C'est dans les textes de l'Ancien Testament, relatifs à la grande promesse, que Paul apprit à le connaître ; il est né dans son esprit de la fusion des oracles messianiques groupés en recueils depuis longtemps. Quant aux visions, invoquées par les fondateurs du christianisme, elles ne sauraient être rien de plus, aux yeux du savant actuel, qu'une manifestation de l'état d'âme des croyants. Ces remarques demeurent intégralement vraies si l'on admet avec Couchoud (et pour ma part je ne suis pas éloigné d'y croire), que l'édition de Marcion est la plus ancienne et la meilleure des œuvres de Paul. On sait que Marcion eût, le premier, l'idée d'établir un *canon* ou recueil des écrits inspirés de la Nouvelle Loi, vers le milieu du second siècle ; mais il rejetait entièrement la Bible juive, œuvre du diable à son avis. Outre quelques références très nettes à l'Ancien Testament, l'édition marcioniste contient de nombreuses citations implicites des antiques prophéties. Manifestement les affirmations de Paul concernant Jésus se fondent, non sur une tradition certaine, mais sur la seule Ecriture ; encore plusieurs ont-elles subi des altérations ou résultent-elles d'interpolations ultérieures.

Une longue incubation fut nécessaire avant que la conscience chrétienne conçut Jésus comme un dieu véritable, le fils et l'égal de Jahvé. Les juifs attendaient un roi idéal, un sauveur, le Messie ; pour les premiers judéo-chrétiens Jésus, qu'ils élevaient d'instinct au-dessus de la commune humanité, devint bientôt un très grand prophète et même le Messie ; ils n'allèrent pas

jusqu'à le déclarer dieu. Marc, Mathieu, Luc, ne le considèrent point comme tel ; dans leurs trois Evangiles, appelés *synoptiques* parce que l'ordre de leurs récits se ressemblent et qu'on peut les imprimer sur trois colonnes, Jésus annonce seulement l'avènement prochain du royaume de Dieu. Mathieu rapporte qu'il défendit à ses disciples de l'appeler Christ ; et ses contemporains ne l'accusèrent point de s'être déclaré l'égal de Jahvé : l'expression « fils de dieu » étant synonyme, dans la Bible, de saint et de prophète. « C'est seulement dans l'Evangile de Jean, écrit Loisy, que les discours et les miracles du Christ tendent à prouver sa mission surnaturelle, son origine céleste et sa divinité. » Or on sait combien postérieur aux autres ce quatrième Evangile, dont l'auteur, un asiate inconnu, exprime les idées de communautés encore peu nombreuses. La condamnation des doctrines ariennes au Concile de Nicée, en 325, marqua le triomphe de la croyance en la divinité du Christ. Mais rien de définitif sur notre globe ; la religion n'échappe point à la loi commune, et l'exégèse biblique, dont l'oratorien Richard Simon peut être considéré comme l'un des principaux promoteurs au XVII^e siècle, devait, après bien des recherches et de nombreuses étapes, aboutir à considérer Jésus comme un personnage légendaire ou même comme une création mythique n'ayant jamais eu d'existence hors de l'esprit halluciné des premiers chrétiens. — L. BARBEDETTE.

OUVRAGES A CONSULTER. — *Revue de l'Histoire des religions* (essentielle pour connaître les progrès de l'exégèse). — Strauss : *Vie de Jésus* (traduite de l'allemand). — Renan : *Vie de Jésus*, etc. — Abbé Loisy : nombreux ouvrages : *Autour d'un petit livre ; Le quatrième Evangile ; Les Evangiles synoptiques*, etc. — Guignebert : *Manuel d'histoire ancienne du christianisme*, etc. — Harnack : *ouvrages allemands*. — Alfaric : *Etudes de la Revue de l'Histoire des religions*. — Couchoud : *Id.* (sa thèse sur la non-existence de Jésus aura fortement contribué, quoi qu'on en pense, au renouvellement des études exégétiques). — Han Ryner : *Le cinquième Evangile*. — H. Barbusse : *Jésus*. — Malvert : *Science et religions ; Jésus-Christ a-t-il existé ?* — Ch. Virolleaud : *La Légende du Christ*. — Emilio Bossi : *Jésus-Christ n'a jamais existé*. — De Renesse : *Jésus, ses apôtres, ses disciples*. — Stefanoni : *Jésus* (Dictionnaire philosophique) ; *Histoire critique de la superstition*. — Ernest Havet : *Le christianisme et ses origines*. — César Cantu : *Histoire universelle*. — Binet-Sanglé : *La folie de Jésus*. — Stéphane Servant : étude de la *Revue intellectuelle* (juin 1908). — J. Salvador : *Jésus-Christ et sa doctrine*. — Aug. Dide : *La fin des religions*. — B. Rogatcheff : *L'Idole et sa morale*. — H. Loriaux : *L'Autorité des Evangiles*. — Dupuis : *Origine des cultes*. — Paulus : *Vie de Jésus*. — A. Peyrat : *Histoire élémentaire et critique de Jésus*. — Rabbinowicz : *Le Rôle de Jésus et des Apôtres*. — A. Réville : *Histoire du dogme de la divinité de Jésus-Christ*. — J. Soury : *Jésus et les Evangiles*. — L. Martin : *Essai sur la vie de Jésus*. — P. de Règla : *Jésus de Nazareth*, etc.

JEU n. m. (du latin *jocus*). Ce mot est pris dans un nombre considérable d'acceptions. Le dictionnaire Littré en donne jusqu'à trente ; encore n'est-il pas bien certain qu'il n'en omette aucune. Je me fais *un jeu* de les reproduire ici : 1° Action de se livrer à un divertissement, à une récréation. — 2° Action de se jouer. — 3° Jeu de mots. — 4° Les Jeux, divinités. — 5° Amusement soumis à des règles et auquel il s'agit de se divertir sans aucun enjeu. — 6° Amusement soumis à des règles et auquel on hasarde ordinairement de l'argent. — 7° Académie des jeux ou jeux publics. — 8° Les règles d'après lesquelles il faut jouer. — 9° Assemblage des cartes qui, données à chacun des joueurs, lui servent à jouer le coup. — 10° Ce qui sert à jouer à certains jeux ; jeux de cartes, de dés, etc. — 11° Jeu de contremarques. — 12° Ce que l'on risque au jeu. — 13° Jeu de Bourse. — 14° Nom des divisions de la partie au jeu de hasard. — 15° Lieu où l'on joue à certains jeux : jeu de boules. — 16° Courses, luttes, etc. — 17° Les jeux de prix. — 18° Jeux floraux. — 19° Les jeux de la scène. — 20° Le maniement des hautes armes. — 21° La façon de faire des armes. — 22° Manière de jouer d'un instrument de musique. — 23° Manière dont un comédien remplit ses rôles. — 24° Différentes expressions que prend la physionomie. — 25° Le jeu de la lumière. — 26° Aisance de mouvement. — 27° Action d'un ressort. — 28° Jeu d'eau ; jeu de voiles. — 29° Jeu d'orgue ; espèce de soubassement. — 30° Jeu de bief.

Ces jeux sont trop pour que nous nous arrêtions à chacun d'eux. N'en commentons que quelques-uns. Il est dans la nature humaine de chercher à se récréer. Se divertir est un besoin et lorsqu'on a consacré au travail les forces physiques ou les énergies intellectuelles dont on dispose, il est agréable et utile de s'arrêter où commence le surmenage et même la simple fatigue et de demander au jeu le délassement nécessaire. J'ai constaté que les enfants qui, à l'étude, sont les plus attentionnés sont ceux qui, au cours des récréations, se livrent aux jeux avec le plus d'entrain. J'ai remarqué aussi que les adultes qui travaillent prennent aux divertissements plus de plaisir que les oisifs. Les jeux qui ne comportent aucun enjeu ne se jouent guère qu'en famille ou entre amis intimes. Ceux qui se jouent entre personnes plus ou moins étrangères les unes aux autres entraînent presque toujours des chances de gain et des risques de perte. Il y a même des jeux qui seraient sans attrait et totalement délaissés, s'ils n'étaient pas l'occasion de gagner ou de perdre de l'argent. Pour tout dire, nul ne s'aviserait de les trouver intéressants s'ils n'étaient intéressés.

Les champs de courses, les casinos, les cercles qui sont fréquentés par des centaines de milliers de personnes verraient tomber à presque rien leur clientèle, si l'appât du gain disparaissait. Pendant l'année 1927, le montant des paris engagés sur les champs de courses s'est élevé, en France, à la somme énorme de trois milliards sept cent mille francs. Ce chiffre ne représente que les paris enregistrés et contrôlés par le Pari Mutuel. Les paris engagés par ailleurs plus ou moins clandestinement ont certainement, au dire des personnes les mieux renseignées, atteint, sinon dépassé cette somme ; en sorte que, additionnées, ces deux sommes forment le joli total de sept milliards et demi.

Dans certains cercles et casinos, on voit, au cours d'une seule nuit, s'édifier ou s'effondrer de véritables fortunes. Tous les journaux ont raconté que, au Casino de Deauville, le fameux Citroën, le capitaine d'industrie bien connu, trop connu même par le rendement qu'il exige des trente mille travailleurs qu'il occupe et les faibles salaires qu'il leur consent, a gagné un jour trois millions et en a perdu huit la nuit suivante. Il aurait tout aussi bien pu laisser sur le tapis vert une somme double : ses ouvriers ne sont-ils pas trop flattés et heureux de combler les différences de ce casse-cou ?

Et pourtant ces sommes déjà quasi fabuleuses ne sont rien auprès de celles que la spéculation engage sur les marchés de la Bourse : bourse des valeurs ou du commerce. Incalculable est chaque jour le montant de ces spéculations. D'une part, l'enjeu ne saurait être limité au gré du joueur qui, spéculant sur la hausse ou sur la baisse, ne peut pas plus prévoir où s'arrêtera celle-ci que celle-là. Sans doute, il peut donner à son agent de change, à son coulissier ou à sa banque l'ordre de vendre à tel prix ou d'acheter à tel autre prix. Mais dans la pratique, le gros spéculateur une fois engagé ne se retire pas et garde la position qu'il a prise en Bourse jusqu'à ce qu'il ait totalement épuisé ses dispo-

nibilités et son crédit. D'autre part, il n'est pas tenu « d'éclairer », c'est-à-dire de représenter la valeur totale en titres ou en espèces de ce qu'il expose à la hausse ou à la baisse. Par le jeu de « la couverture » et le crédit qui lui est ouvert, il peut, avec des ressources disponibles relativement faibles et un crédit limité, risquer des sommes très importantes et qu'il n'est pas en mesure de payer. Il y a bien, pour l'arrêter dans cette course infernale, la menace d'être « exécuté en Bourse »; mais cette crainte ne fait pas reculer le joueur quand il est entraîné sur la pente qui le conduit à la ruine. Jusqu'au dernier moment, il escompte un retour de la fortune, une chance, un miracle qui opérera le redressement désiré. Et puis, le joueur à la Bourse (valeurs ou marchandises) n'a pas sous les yeux toutes les cartes qui décideront de la partie engagée ; il n'est pas enfermé dans le salon plus ou moins exigu du Cercle ou du Casino ; il ne peut pas suivre exactement son jeu. Le champ de sa spéculation est le plus souvent mondial. Son sort se joue simultanément sur tous les grands marchés du monde : Paris, Londres, Berlin, New-York, Chicago, etc., etc. Chaque jour s'effectuent, sur l'ensemble de ce marché gigantesque, des différences qui portent sur des milliards et, quand la Bourse est agitée, quand certains équilibres se rompent, quand la panique affole la spéculation, quand celle-ci se trouve momentanément désaxée, ces différences se chiffrent par centaines de milliards.

Le jeu est une des maladies qui sévissent le plus cruellement sur notre société prise de la fièvre de l'or. La guerre maudite de 1914-1918 a bouleversé la table des valeurs. Notre génération jongle avec les millions ; l'exemple vient de haut. Il vient des Etats qui, les uns gorgés de richesses, les autres perdus de dettes, cherchent : ceux-ci à rétablir l'équilibre financier et la puissance économique qui leur font défaut, ceux-là à s'enrichir toujours davantage des dépouilles des nations moins bien outillées pour cette lutte implacable, moins féroce, moins sauvage que la guerre par les armes, mais tout aussi atroce et désastreuse pour les nations qui se battent à armes inégales et sont appelées tôt ou tard à succomber.

La passion du jeu est de celles qui dévorent ceux qui en sont la proie. « Qui a bu boira ; qui a joué jouera », dit le vieux dicton. C'est une règle à laquelle échappent peu de ces malheureux qui ont contracté la redoutable habitude de boire et de jouer. Pour s'éloigner de l'ivresse et du jeu, il faut une force de volonté peu commune. La passion du jeu, comme l'ivresse, lorsqu'elles sont invétérées, mènent à l'absence de toute dignité, éloignent des distractions saines et des divertissements qui stimulent le corps et l'esprit ; elles font perdre le goût du travail ; elles conduisent à l'abrutissement et à la démence.

Aux époques de pire décadence, les jeux ont toujours été perfidement exploités par les maîtres du jour, dans le but de soustraire aux regards des esclaves le spectacle de leurs débordements.

Les jeux ont servi à prévenir la révolte des parias, en faisant diversion à leur détresse. *Panem et circenses :* du pain et des jeux ! Tel fut, aux heures les plus douloureuses de l'histoire, le programme des gouvernants. Du pain, certes ; car, comme le dit le chansonnier humanitaire du siècle dernier, Pierre Dupont :

On n'arrête pas le murmure
D'un peuple quand il dit : « j'ai faim ! »
Car c'est le cri de la Nature :
Il faut du pain ! Il faut du pain !

Donc, du pain, du pain sec, du pain dur et, pour que le peuple le trouve moins sec et moins dur, pour qu'il s'en contente : des jeux !

L'application de ce programme a toujours conduit à leur perte les régimes qui ont tenté de l'imposer aux mécontents et de le faire durer. C'est ce programme, destiné à jeter sur les plaies hideuses de notre siècle le manteau des réjouissances et des fêtes, du bruit et des illuminations, des parades et des pavoisements, c'est ce programme que les maîtres d'aujourd'hui s'essayent à imposer à leurs sujets.

Reste à savoir s'ils s'en montreront satisfaits longtemps encore. Si les enseignements de l'Histoire ont quelque valeur, il n'en sera pas ainsi. — Sébastien FAURE.

JEU (EDUCATION). — I. JEU ET TRAVAIL. — Il peut paraître superflu de définir le jeu et de montrer ce qui le distingue du travail. Si, cependant, on lit attentivement les discussions pour ou contre l'emploi du jeu dans l'enseignement et l'éducation, on ne tarde pas à constater qu'il est plus difficile et plus utile qu'il ne semble de caractériser le jeu.

Récemment, un inspecteur d'académie écrivait : « Liberté et spontanéité, voilà les caractéristiques du jeu... Par là, le jeu s'oppose nettement au travail qui suppose une activité méthodiquement réglée. Dans le jeu, c'est le désir spontané de l'élève qui détermine la forme de l'activité : dans le travail, c'est la volonté réfléchie du maître. » Il suffit de sortir de l'école, ou même de pénétrer dans une école dont le maître se soucie vraiment de l'éducation des enfants, pour constater l'erreur d'une telle distinction. Il y a des travaux entièrement libres et spontanés.

Ch. Delon, qui n'était pas un pédagogue pédant, constatait déjà, aux fêtes pédagogiques de Cempuis, en 1893, la difficulté de distinguer le jeu du travail.

« D'ailleurs, disait-il, je demande à approfondir cette opposition, très exagérée, je crois, dans l'imagination de beaucoup d'instituteurs, entre *jeu* et *travail*. Quand il s'agit de jeunes enfants, surtout, il me semble que la différence n'est pas bien grande ; et plus on va au fond des choses, plus l'antithèse tend à s'amoindrir, à se nuancer...

« Le jeu est un mode d'activité ; le travail aussi : activité cérébrale ou activité physique, souvent l'une et l'autre à la fois. Le jeu dépense des forces absolument comme le travail. Et la question d'attrait, quoi qu'on en dise, est ici tout à fait étrangère à l'essence même des choses ; on peut s'ennuyer beaucoup à un jeu ; on peut s'entraîner, se passionner, s'amuser même, je maintiens le mot, à un travail. Le jeu peut amener la fatigue, le travail être un délassement : cela dépend de tout, de la nature de l'occupation, du moment, des dispositions de la personne, de la somme d'effort employée. — Quelle est donc la différence ? Je vois ceci, qui est surtout sensible quand il s'agit d'une opération tout au moins partiellement *manuelle :* le travail est ce qui donne lieu à un *produit* utile ; le jeu, ce qui ne laisse rien de réellement utilisable. Le jeu, pédagogiquement considéré, n'est pas *inutile*, loin de là : mais son utilité est en *lui-même*, non pas dans un *produit ;* il est, utile au suprême degré, comme gymnastique du corps ou de l'esprit, en tant que mode d'activité. Le travail peut offrir le même avantage et, en outre, laisse un effet postérieurement réemployable. Un enfant fait, dans la classe Frœbelienne, une petite *broderie* sur du papier ; cela ne sert à rien... C'est un jeu. Une fillette ourle un coin de mouchoir ; c'est un produit utile ; voilà un travail. — Mais que l'objet façonné soit plus tard utilisé ou non, qu'est-ce que cela fait, au fond des choses ? Qu'est-ce que cela change, pour l'enfant, au moment où il agit ? En quoi cela modifie-t-il les conditions de son effort, de son activité ? En rien Et, d'ailleurs, au point de vue où nous nous plaçons, est-ce que le travail des enfants, des petits enfants surtout, peut avoir une valeur d'utilité bien réelle ? Est-ce que ce minimum d'utilité entre pour beaucoup dans l'intention qui nous

guide quand nous occupons nos élèves d'une certaine façon ? Non sans doute. Le but, la valeur de cet emploi de l'activité est dans l'activité elle-même et dans ses réactions sur l'organisme et sur l'intelligence ; le but est d'éducation ; la signification de cette chose est *pédagogique*, en un mot, non pas économique.

De cette considération, toute extérieure, de l'utilité du produit, résulte pour l'adulte, et dans une certaine proportion pour l'élève déjà avancé, une différence pratique très prononcée, souvent une véritable opposition, je l'avoue, entre le jeu et le travail. Le travail a généralement pour *but* l'utilité de son produit ; alors on sacrifie à ce but toutes autres considérations de l'accomplissement. On supporte la fatigue, l'assiduité, l'ennui d'une action ou excessive, ou trop monotone, ou trop prolongée, en faveur du but à atteindre, de sa nécessité. La limite dans laquelle l'activité même est un plaisir est vite dépassée. Alors le travail cesse d'être attrayant ; il devient, en effet, une fatigue ou un ennui, en un mot une peine. Dans le jeu, au contraire, comme il n'y a pas de considération d'utilité, dès que l'action cesse d'être agréable, dès qu'elle devient pénible, on peut toujours cesser, et l'on cesse en effet. Mais, je le répète, ces distinctions n'ont rien à faire avec nos petits élèves et leurs occupations ; comme nous n'entendons pas profiter d'aucun produit, et comme il nous est interdit par la saine doctrine de l'éducation d'exiger d'eux des efforts dans la mesure excessive qui les rend pénibles, il n'y a pas de travail pour eux : tout est jeu. Ou plutôt encore laissez-moi confondre ces deux idées dans un mot qui exprime ce qu'elles ont d'essentiellement commun : *exercice*. Tout, en effet, est exercice, parmi les occupations de la journée enfantine ; exercice du corps, ou exercice de l'intelligence ; exercice, c'est-à-dire activité de pensée en vue du développement qu'elle provoque. » (Ch. Delon).

Claparède, de son côté, fait observer que dans le jeu il y a intérêt pour l'activité et que si le jeu a un autre but, ce but est fictif et n'a pas « d'autre raison d'être que de soutenir l'activité même et lui fournir la stimulation nécessaire : *ce n'est pas pour atteindre le but qu'on accomplit l'acte, c'est au contraire pour avoir l'occasion d'accomplir l'acte qu'on se donne le but ;* celui-ci n'est qu'un prétexte à déployer son activité. » (*Psychologie de l'Enfant*, p. 450).

Il n'y a pas cependant opposition aussi tranchée entre le travail et le jeu. « On dit, écrit Dewez, que dans l'acte ludique, l'intérêt réside dans l'acte en lui-même ; dans le travail au contraire, cet intérêt réside dans le produit ou le résultat auquel aboutit cet acte. C'est pourquoi, dans le premier cas, elle est vraiment libre, tandis que dans le deuxième elle est liée au but à atteindre. Quand on établit la différence d'une façon aussi tranchante, on établit presque toujours une séparation erronée, artificielle entre le processus et ses conséquences, entre l'activité et son résultat. La véritable distinction consiste dans le fait qu'il y a, d'une part un intérêt pour l'activité elle-même et, d'autre part, un intérêt pour le résultat extérieur de cette activité, mais que l'intérêt dans un cas porte sur l'activité telle qu'elle se manifeste d'un moment à l'autre, et dans l'autre sur l'activité qui tend vers un but, un résultat et, par suite de cela, est reliée dans ses étapes successives par un fil de continuité. Dans les deux cas, il y a intérêt portant sur l'activité « pour elle-même ». Mais dans l'un, l'activité qui provoque l'intérêt est plus ou moins variable suivant le hasard des circonstances, du caprice, de l'ordre ; dans l'autre, elle est soutenue parce qu'on a conscience qu'elle mène vers une fin, qu'elle aboutit à un résultat. »

En résumé, comme le fait remarquer Claparède, on ne saurait tracer entre le jeu et le travail une frontière absolue, on passe de l'un à l'autre par une gradation insensible. « Il est, écrit J. Deschamps, impossible pour un adulte de distinguer d'une façon absolue le jeu du travail chez l'enfant. Ce dernier seul est capable de le faire. Il tranche la question suivant son âge, ses aptitudes, ses goûts et ses tendances naturelles. Tel exercice considéré comme un jeu par un élève est mis au rang de travail par l'autre, et vice-versa. »

Conséquences pédagogiques. — Si l'on tient compte de la nature de l'enfant et de la nature du jeu, on est obligé de reconnaître que l'activité naturelle au jeune enfant est le jeu et non le travail.

Or, par suite d'une distinction tranchée entre le jeu et le travail, certains pédagogues préconisent une différenciation, non moins tranchée, entre les jardins d'enfants, les classes enfantines, les écoles maternelles et l'école primaire.

Alors que l'enfant qui évolue passe, à la suite d'une série de transitions insensibles, du jeu le plus facile au travail le plus difficile, l'école opère un saut brusque du jeu au travail.

Certes, jusqu'à cinq ans environ, l'évolution naturelle de l'enfant est ordinairement respectée parce qu'il n'est pas possible de faire autrement, mais après on introduit le travail corvée, imposé du dehors, qui ne convient pas plus aux enfants qu'aux adultes.

Il s'agit donc d'opérer une transition dans l'éducation de l'enfant qui l'amène petit à petit du jeu au travail. D'abord il convient d'introduire assez tôt dans les écoles pour tout petits des activités ayant un but mais se présentant néanmoins sous forme de jeu. Nous entendons par là des exercices qui intéressent l'enfant par l'activité que celui-ci doit déployer et qui, en plus de cette valeur de développement, ont aussi une valeur instructive. Ensuite il s'agit de motiver les travaux, les activités des enfants plus âgés de telle façon que ceux-ci conçoivent clairement les buts et les conséquences de leurs actes. Contrairement à ce que pensent certains pédagogues, cette conception de l'éducation et de l'enseignement n'aurait pas pour conséquence de supprimer l'effort mais de le rendre plus intense et plus fructueux en l'obtenant volontaire et joyeux.

II. — A QUOI SERT LE JEU ? — Avant de répondre à cette question il convient de faire remarquer que bon nombre de psychologues se sont placés à un point de vue finaliste et fonctionnel. Rappelons que pour le psychologue qui se place à ce point de vue, les phénomènes psychologiques doivent être interprétés dynamiquement comme des fonctions utiles à la vie, des efforts pour réaliser une fin utile à l'individu. Cette conception finaliste admet l'existence de lois psychologiques *téléologiques*, c'est-à-dire des lois de nature différente des autres lois naturelles. Tandis que les lois physiques placent la cause avant l'effet, les lois téléologiques placent l'effet avant la cause. Suivant les lois physiques, ce qui se passe en un instant donné est déterminé par ce qui s'est passé auparavant ; d'après les lois téléologiques au contraire, ce qui se passe maintenant est déterminé par ce qui se passera dans un avenir plus ou moins éloigné.

Il est vrai que certains psychologues s'efforcent de conserver les lois téléologiques en admettant qu'elles ne sont qu'une apparence : le passé, l'hérédité ont permis l'adaptation des organismes et ont mis leur empreinte sur le déroulement des processus actuels. Or, même à ce point de vue on doit reconnaître que l'adaptation n'est pas parfaite. « Qu'il y ait, dit Georges Bohn, dans les organismes, des organes inutiles, des substances inutiles, voire nuisibles, cela n'est plus douteux. » « A tout instant, dit le même auteur, des milliers et des milliers d'êtres périssent, faute d'un agencement convenable de leurs organes et de leurs fonctions. A tout instant et à tout point de l'organisme, un travail se fait, se défait, se refait ; il y a un gaspillage formidable

d'énergie... on ne peut évidemment pas nier une adaptation fonctionnelle individuelle, mais la forme, mais la fonction traduisent-elles une tendance vers un *but* déterminé ?... Si l'adaptation au milieu était une propriété essentielle des êtres vivants, on n'assisterait pas, aux diverses époques de l'histoire de la Terre, à d'effroyables hécatombes d'espèces animales et végétales. Le nombre des formes qui subsistent est infiniment petit par rapport à celui des formes qui ont vécu, et le nombre des formes qui ont vécu est lui-même infiniment petit par rapport au nombre des ébauches manquées. »

En résumé, le point de vue téléologique, finaliste, semble bien condamné par la science ; le moins qu'on en puisse dire c'est qu'il est extra-scientifique et métaphysique. Du finalisme qui cherche son explication dans l'adaptation et l'hérédité, on passe, par des transitions insensibles, à l'idée des harmonies providentielles de la nature, puis à celle d'un Dieu tout-puissant.

Même dans les milieux révolutionnaires on ne se rend pas toujours suffisamment compte du danger d'un langage finaliste. Tel éducateur profondément irréligieux ne se doute pas qu'en disant, par exemple, à ses élèves : « certaines plantes ont des couleurs brillantes *pour* attirer les insectes qui assurent leur fécondation », il tient un langage finaliste, non scientifique, car la science permet seulement de dire : « certaines plantes ont des couleurs brillantes *et* attirent les insectes qui assurent leur fécondation. » Or tenir le langage finaliste que nous avons signalé appuie l'explication religieuse : Dieu a donné aux plantes des couleurs brillantes, etc.

L'explication même du mot « finalité » dans cette *Encyclopédie* pourrait provoquer une équivoque regrettable, parce que profitable à l'idée religieuse. L'homme qui agit en vue de la réalisation d'un but généreux, d'un idéal, est bien déterminé, en apparence, par une fin, mais cette fin a été déterminée, choisie par lui, antérieurement à l'activité qu'il déploie pour l'atteindre, autrement dit la cause *réelle* de son activité est antérieure à l'activité elle-même, il n'y a pas finalité.

Cette digression, que nous avons faite à propos de la finalité, n'avait pas seulement pour but de mettre en garde contre une doctrine chère à tous les esprits religieux. Nous avons voulu montrer qu'en se plaçant à un point de vue finaliste et fonctionnel on oublie qu'il peut y avoir chez les individus des fonctions, des activités inutiles, voire nuisibles. Il n'est pas prouvé qu'en éducation il faille suivre toujours la nature. Il est fort possible que le jeu ne serve parfois à rien du tout ou soit même nuisible. On ne saurait, par exemple, justifier par le finalisme certains jeux brutaux ou grossiers ni même les jeux de hasard. L'éducateur ne doit, par suite, pas tolérer de tels jeux favorables au développement d'instincts primitifs que l'éducation a pour but de faire disparaître.

Après avoir observé que le jeu était parfois inutile, ou même nuisible, nous pouvons reconnaître que, dans la plupart des cas, il est réellement utile et chercher : A quoi sert le jeu ?

Il constitue d'abord un *délassement*. Cependant il faut observer que le jeune enfant joue dès son réveil, alors qu'il n'est pas fatigué, et qu'il peut se fatiguer au jeu comme au travail, bien que la fatigue se produise moins vite dans le jeu.

Il sert parfois à *dépenser un superflu d'énergie*, mais l'enfant convalescent n'attend pas d'avoir des forces en excès pour se mettre au jeu.

Le psychologue américain Stanley Hall a expliqué le jeu par une théorie de l'*atavisme*. L'individu reproduisant en raccourci l'évolution de l'espèce, le jeu serait la reproduction passagère d'activités des générations passées. Il est vrai que les jeux de l'enfant « évoluent au cours de l'enfance à peu près de la même façon qu'ont évolué les activités similaires au cours de l'évolution de l'humanité », mais les tout jeunes enfants se livrent aussi à des jeux qui reproduisent des activités modernes. Dans ce cas il y a de leur part imitation et imagination, — fiction comme le dit Claparède.

Karl Groos, après avoir étudié les jeux des enfants et des animaux, a conclu que le jeu était un exercice de *préparation à la vie* de l'adulte. De la théorie de Karl Groos il faut rapprocher celle de Carr qui voit dans le jeu un stimulant de la croissance des organes et aussi un entretien, un renforcement des habitudes nouvellement acquises. Carr et Groos admettent aussi que le jeu a une action cathartique, c'est-à-dire purgative ; le jeu ne supprimerait pas les tendances nuisibles, il les canaliserait, les dériverait de telle façon qu'elles deviennent inoffensives. Ainsi l'instinct combatif qui place des adversaires *l'un contre l'autre* peut être dérivé par une lutte *parallèle* qui ne met pas directement les adversaires aux prises (concours de vitesse, de saut, de natation, de lancement du disque, etc.) ; ou encore par une lutte contre un adversaire fictif, contre une difficulté (ascension dans les montagnes, etc.). « Les tendances sexuelles, écrit Claparède, donnent lieu à un certain nombre de jeux, comme la danse, le flirt, etc., dont la fonction cathartique est évidente, surtout au moment de la puberté ; en donnant issue, d'une façon innocente, aux exigences du plus violent des instincts, ces jeux sont comme une soupape de sûreté ; ils évitent aux jeunes gens des catastrophes, tout en leur faisant acquérir la connaissance du sexe opposé, connaissance assurément utile, puisqu'elle guidera plus tard le choix d'un époux et d'une épouse. » On ne peut lire ceci sans songer à la lutte du catholicisme contre la danse.

Clarapède et quelques autres auteurs pensent enfin que le jeu est une *dérivation par fiction* des activités que l'individu ne peut exercer dans la réalité.

On peut ajouter encore que le jeu agit parfois comme divertissant, comme agent de transmission des idées et de développement social.

III. — Evolution et formes du jeu. — Le jeu suit l'évolution des intérêts de l'enfant. « A mesure qu'il aspire à une nouvelle acquisition, il cherche à la réaliser dans ses jeux, la perfectionne ainsi, puis l'abandonne lorsqu'elle est fixée et n'offre plus pour lui d'attraits nouveaux. » (Vermeylen).

Les *jeux sensoriels* qui apparaissent les premiers, consistent dans le plaisir qu'ont les enfants à éprouver des sensations et à se les donner eux-mêmes. Les crécelles, les musiques, les jeux bruyants plaisent, pour cette raison, aux tout petits ; plus tard on retrouve encore, mais plus rarement, de tels jeux.

Les *jeux moteurs* prédominent de 1 à 5 ans, l'enfant aime le mouvement pour lui-même. La course, le saut, le lancer des pierres, etc., ne sont pas les seuls jeux moteurs, il faut y ajouter l'exercice des organes vocaux : phrases difficiles à prononcer vite, par exemple : « Chasseurs, sachez chasser sans chien », etc. L'enfant plus âgé a aussi, mais dans une plus faible mesure, ces jeux moteurs : balle, tonneau, sports, etc.

Les jeux moteurs qui sont des mouvements de décharge, développent la coordination des mouvements, leur rapidité ou leur force.

Les *jeux intellectuels*. — Parmi ces jeux il faut faire une place à part aux jeux d'*imagination* qui deviennent prépondérants vers trois ans. « C'est à ce moment que la petite fille s'intéresse à sa poupée et la considère comme son enfant, que le petit garçon joue au cheval avec un simple bâton, ou au soldat avec un bonnet de papier. » (Vermeylen). Plus tard, l'enfant imagine des scènes plus impressionnantes à la suite des histoires qu'on lui a racontées ou qu'il a lues, il dramatise les contes ou les récits historiques. M. Meynell fait observer que « les enfants aiment les contes de fées, non parce qu'ils les

croient vrais, mais parce qu'ils les savent faux et que leur excellent bon sens ne peut s'y laisser prendre. Ils sont ravis de laisser ce bon sens de côté pendant qu'ils font semblant..., mais c'est qu'en faisant semblant ils jouent la comédie, et plus la comédie est évidente, plus ils l'aiment. » Cependant, lors des jeux d'imagination, si au début l'enfant a conscience qu'il va « faire semblant » ou « faire comme si », dès « que l'action est engagée, chacun des acteurs, possédé par l'idée, oublie qu'il joue un rôle ; il s'incarne dans le personnage qu'il représente, et un moment arrive où il croit à l'illusion, où il métamorphose si bien les choses qui l'entourent et sa propre personnalité que la réalité disparaît pour lui devant la fiction. » (Jonckheere).

Depuis longtemps on a observé que, comme les peuples primitifs, l'enfant est animiste, il anime les choses : une poupée devient une petite fille, un manche à balai un cheval, et les jouets perfectionnés qui ne se prêtent pas à l'occasion d'imaginations diverses, qui ne peuvent figurer tour à tour des objets ou des êtres bien différents, sont bien vite délaissés pour des jouets plus modestes où l'enfant a plus à inventer et qui se prêtent mieux à sa fantaisie.

Les jeux *intellectuels* proprement dits « sont les jeux qui font intervenir la comparaison et la recognition, comme le loto et les dominos, le raisonnement, comme les jeux de dame, d'échec ou de bac ; la réflexion, comme les devinettes, les rébus, les jeux de patience. » (Vermeylen). Ces jeux sont prépondérants vers 10 à 12 ans, mais l'intérêt pour eux perdure ou renaît souvent, en se spécialisant, chez les adultes.

Il y a aussi des *jeux affectifs* où l'on prend plaisir à faire naître des émotions même désagréables : se donner des coups, se faire peur, faire des farces.

Certains jeux exercent *la volonté :* jeux de statue, de pigeon vole, réprimer l'envie de rire, ne pas fermer les yeux à l'approche brusque de la main, etc.

Il est également des jeux qui exercent des fonctions spéciales : jeux de lutte, de chasse, d'imitation, familiaux, sociaux, etc.

En se plaçant à un autre point de vue il est possible de diviser les jeux en : *jeux individuels* et en *jeux collectifs*.

Le jeune enfant est presque toujours individualiste dans ses jeux ; l'association de l'individualisme de l'enfant avec les premières tendances sociales l'amène à faire sa compagnie d'objets que son imagination anime.

Les rondes enfantines, les chansons mimées ne sont qu'une ébauche des jeux collectifs. Jusqu'à 6 ou 7 ans environ, les enfants préfèrent jouer seuls et même, s'ils jouent de compagnie, ils ne s'efforcent pas de s'adapter à leurs compagnons, ils ne coopèrent véritablement pas, leur jeu n'a pas de fonction sociale.

Plus tard, lors des jeux de colin-maillard, de barres, etc., il y a encore bien moins affinité sociale que groupement d'enfants autour d'une personnalité, d'un meneur, d'un chef de groupe qui s'entoure de faibles, d'inférieurs, de timides sur lesquels son ascendant est complet et qui exécutent ses volontés sans vouloir les contrecarrer.

Ce n'est que vers la puberté que les jeux sociaux deviennent prépondérants. C'est alors que l'adolescent développe ses tendances personnelles et ses goûts collectifs ; qu'il essaie, tout à la fois, de s'adapter à son milieu et d'adapter ce milieu à lui-même.

Lorsqu'un enfant vit trop exclusivement avec des adultes il risque ou d'être trop cajolé, c'est-à-dire soumis au régime de sa fantaisie, ou traité avec un excès de sévérité. Dans tous les cas la personnalité de l'enfant est imparfaitement formée. S'il joue presque uniquement avec des enfants plus jeunes, le danger est le même : habitué à voir les volontés des petits se plier sous la sienne il n'exerce pas sa propre volonté, il devient un tyran par ses désirs, un faible en réalité ; nul régime n'est plus propre à former des impulsifs, aux accès de colère subits, entêtés et tyranniques dans des moments de crise, mais faibles le reste du temps.

L'idéal est évidemment que les enfants aient l'occasion fréquente de jouer avec des enfants de même âge. Dans ce cas du heurt des volontés naît un renforcement des personnalités. Il y a à ceci cependant quelques conditions : l'enfant doit avoir la possibilité de choisir entre divers groupes, sans cela il risque trop de devenir dépendant d'un chef de groupe. Il est désirable même que l'enfant change assez souvent de groupe. Le travail et le jeu en commun ont, en effet, pour résultat de tendre à l'uniformisation des personnalités, et le progrès humain, qui tend vers le développement des personnalités, ne se produit, à cet égard, que parce que les individus gardent la liberté d'adhésion à leurs groupements et, en fait, adhèrent à de multiples groupements : syndicalistes, politiques, coopérateurs, etc.

IV. — Rôle des éducateurs (parents et maîtres). — On ne se rend pas assez compte de l'importance des loisirs pour les enfants et les adolescents. Surtout pour les adolescents qui doivent passer des examens ou des concours il y a un abus évidemment. Presque toute leur vie est réglée — pas par eux — jour par jour, heure par heure. Croit-on que c'est ainsi qu'on les préparera à la vie ! Est-ce ainsi que l'on pense pouvoir développer leur initiative et leur personnalité.

Les loisirs sont nécessaires aux enfants et aux adolescents. « Nos enfants travaillent trop, trop et mal, écrit le Dr Boigey. Ils ne sont pas à leur place dans les écoles. Ils doivent y être immobiles, silencieux et attentifs : l'état de leurs organes le leur interdit. Les appareils du mouvement et de la voix ont besoin de fonctionner pour se développer. Les jeunes cerveaux sont incapables d'une attention soutenue. L'enfant ne reste tranquille que quand il est malade ou sur le point de le devenir. »

Il ne faut pas seulement des loisirs pour le meilleur état de la santé physique qui, ne l'oublions pas, influe sur la santé intellectuelle et morale, il en faut encore parce que les acquisitions de mémoire durables, la formation de l'esprit exigent du temps et du repos. Il en faut enfin pour permettre à l'enfant de jouer. Nous avons, dans les pages qui précèdent, montré l'utilité du jeu. Au risque de redire quelques idées que nous avons déjà exprimées nous croyons bon de citer encore ceci : « Le jeu est, au contraire, merveilleusement éducateur. On s'en persuade aisément, en passant en revue les jeux habituels des enfants Peut-on, par exemple, jouer à pigeon-vole sans apprendre à faire attention, sans acquérir le contrôle du réflexe qui vous incite à lever le doigt quand il faut le laisser immobile ? Et Colin-Maillard ? n'y doit-on pas faire preuve d'esprit d'observation et de déduction ? Et cache-cache ? que de prudence il faut y montrer, d'attention aussi et de décision rapide pour courir de sa cachette au but pendant le court moment où on a des chances de ne pas être vu...

...Et quelle source féconde d'observations pour l'ami des enfants, ces jeux divers, s'il s'y mêle en camarade. Les jeunes âmes s'épandent sans rien dissimuler d'elles-mêmes, tout à la joie de s'épanouir en pleine liberté. On ne connaît réellement un enfant que lorsqu'on s'est mêlé à ses jeux. Il faut, bien entendu, n'être plus pour lui le sage Mentor, mais l'ami qui prend autant de plaisir que lui-même. C'est une impression qu'on lui donne facilement, à condition que les petits êtres vous intéressent profondément et qu'on les aime.» (G. Lambert).

L'éducateur qui se rend compte de la nature et du rôle du jeu doit tout d'abord ne pas intervenir hors de propos dans les jeux des enfants.

« La mère, écrivent Demoor et Jonckheere, critique avec sévérité l'enthousiaste petite qui rassemble avec

attention, peine et joie, une gerbe de fleurs au cours de la promenade et maintenant la jette, à la fin de la journée, au moment du retour. L'enfant a eu le plaisir de répondre à un désir et un besoin, et le jeu lui a procuré toutes les excitations réellement efficaces ; son mobile n'était pas de posséder des fleurs, mais de les cueillir, de les grouper et de créer du beau !... Mais le bouquet est devenu pesant et n'intervient plus dans aucun jeu ; il est une gêne, et c'est pourquoi il est abandonné. Et la mère est dans l'erreur quand elle gourmande.

« L'adulte ne raisonne pas toujours ; il se trompe souvent. Exemple : Un bambin frappe sur la table parce que le bruit l'intéresse ; le père lui crie brusquement : « Assez ! » Le petit recommence encore une ou deux fois le mouvement condamné et puis s'arrête, tandis qu'une réprimande sérieuse l'atteint... d'ailleurs injustement. Chacun des stades du jeu constitue, en effet, un excitant qui éveille le réflexe fatal, et quand l'ordre de finir fut formulé, une excitation avait déjà surgi et la riposte devait nécessairement survenir. Les jeux des adultes, eux aussi, se terminent progressivement, ce qui prouve que leurs phases successives, régulièrement enchaînées, s'éveillent l'une l'autre, se commandent et s'ordonnent.

« Malheureusement ce principe fondamental est fréquemment oublié en éducation. Lorsque la voix impérative du maître se fait entendre l'enfant ne peut inhiber aussitôt son expansion physique et son entrain intellectuel ; il continue quelque temps encore ses réactions, non par désobéissance, mais par fatalité organique. Que de fois pourtant n'est-il pas puni alors ! La punition est injuste et énervante ; elle démontre que celui qui l'inflige ignore une loi importante de la vie psychique dont la signification est essentielle à d'autres points de vue encore. » (*La science de l'éducation*).

Reconnaître l'utilité du jeu, profiter du jeu pour étudier l'enfant, ne pas intervenir d'une façon nuisible pendant ou à l'issue des jeux, ne suffisent pas. Il est des moments où les enfants ne savent pas à quoi jouer, le désir de jeu est bien là mais il y a manque d'intérêt envers les jeux habituels. C'est alors que, le plus souvent, les petits imaginent de faire quelque sottise. Le bon éducateur doit, en ces moments de satiété, proposer des jeux, non pas les imposer, car les jeux que l'on impose ne sont plus de véritables jeux mais des exercices ennuyeux pour l'enfant. Le jeu est un exercice de la liberté et de l'initiative et l'éducateur doit faire preuve d'habileté dans les propositions qu'il peut faire aux enfants. « Il y aurait, dit G. Lambert, toute une éducation de l'éducateur à faire, pour qu'il discerne et choisisse ce qui peut plaire aux enfants, s'il intervient, comme il le doit, dans l'occupation de leurs loisirs. Ce sera son art de savoir choisir... et aussi, nous le répétons, de savoir donner aux enfants l'impression qu'ils ont choisi eux-mêmes. Respecter les aspirations, ne rien imposer, mais suggérer... tout le rôle de l'éducateur, en cela comme pour le reste, tient en ces mots. »

Stimuler au jeu ce n'est pas seulement faire connaître certains jeux ou même jouer avec les enfants, c'est encore fournir à ceux-ci les moyens de jouer. Les familles aisées ou riches peuvent malheureusement seules réserver une chambre de jeu à leurs enfants, où ceux-ci s'amuseront dans la plus entière liberté. Presque tous les parents, par contre, peuvent donner quelques jouets à leurs enfants. Evidemment tous ne peuvent pas acheter des jouets chers, perfectionnés, par exemple des poupées qui marchent, parlent, ferment les yeux, etc. Heureusement, il ne faut pas trop le regretter, de tels jouets ne sont pas ceux qui intéressent le plus les enfants et qui contribuent le plus utilement à leur développement. Une belle poupée articulée dira tout au plus quelques mots, toujours les mêmes. Faite d'un torchon et informe la poupée d'une pauvre fillette tient au contraire les conversations les plus variées ; sa propriétaire, qui sera sa maman, sa grande sœur, une amie, etc., etc., au gré de sa fantaisie, lui prête toutes les répliques qu'elle peut imaginer. Le meilleur jouet n'est ni le plus cher, ni le plus parfait ; c'est celui qui stimule le mieux, celui qui laisse le plus de place à l'imagination et à l'initiative de l'enfant. « Une vieille charrette, dit Marcelle Tinayre, est tour à tour locomotive, automobile et chariot. La poupée change de sexe, d'âge, de caractère et de costume, au gré de la petite maman. Du sable, des cailloux, des débris de bois, sont de précieux trésors. L'univers tient dans un carré de jardin, l'océan dans une rigole, la forêt dans un rameau. Le jouet toujours nouveau, toujours divers, que l'enfant peut manier, transformer, perfectionner à sa guise, le jouet le moins coûteux, le plus simple, est presque toujours le plus aimé. »

L'intérêt pour les diverses sortes de jouets suit l'évolution du jeu chez l'enfant : d'abord jeux improvisés, jeux bruyants (le hochet, par exemple, dont l'origine est fort lointaine et que l'on fabriquait au moyen-âge, avec des dents de loup ou du corail pour chasser les mauvais esprits) ; plus tard, l'intérêt pour les jouets varie suivant les sexes : les fillettes préfèrent des poupées, des ménages ; les garçons des jouets qui permettent de faire du bruit ou qui exigent une certaine activité motrice ; ce n'est que tardivement que les jouets intellectuels sont préférés.

Il est un jouet que nous avons omis de signaler dans les pages qui précèdent et qui a pourtant une importance éducatrice trop négligée : le collectionnisme. Tout jeune, mais surtout entre 8 à 10 ans, l'enfant bourre ses poches d'objets les plus hétéroclites : galets, coquillages, morceaux de verre, ficelles, etc. Généralement les mamans se désolent, défendent, punissent, jettent au loin ou détruisent tous ces trésors enfantins. Evidemment, les mamans ont alors souvent à se plaindre des poches percées, mais le collectionnisme enfantin sert inconsciemment à l'enfant qui acquiert ainsi une foule de notions : le petit observe, compare, classe les objets. L'art de l'éducation ne consiste pas à ordonner, défendre et punir, mais à tirer parti des activités et des intérêts de l'enfant en les guidant vers la voie la plus utile à son développement ; il consiste aussi à stimuler au besoin ces activités et à fournir des aliments choisis aux intérêts utiles. Mieux vaut fournir au petit collectionneur une vieille boîte qui lui permettra de ménager ses poches tout en donnant satisfaction à son intérêt.

Cet intérêt utile disparaît bien souvent parce que la famille met perpétuellement obstacle à sa satisfaction et que l'école actuelle n'en sait pas tirer parti. L'école fournit à l'enfant des classifications d'adultes toutes faites, qui ne parlent ni à l'esprit ni au cœur des petits et qui, de plus, ne l'exercent ni à observer ni à réfléchir. Mieux vaudrait, pour la formation de l'enfant, que celui-ci se soit exercé à classer les objets qu'il a collectionné et qui l'intéressent, que d'apprendre des classifications zoologiques ou botaniques qui n'ont d'utilité que pour les savants en leur permettant d'alléger le travail de leur mémoire et de résumer, commodément, des connaissances qu'ils ont dû acquérir, en partie du moins, à la suite de travaux personnels, d'observations personnelles.

Il est juste cependant de reconnaître que le jeu est de plus en plus employé à l'école comme moyen éducatif. Ceci est surtout vrai des classes pour tout petits, classes enfantines et écoles maternelles, dont les maîtresses font de plus en plus usage des *jeux éducatifs*.

Tout d'abord Itard, puis Seguin créèrent de tels jeux pour les anormaux mentaux. Plus tard, Frœbel imagina des jeux, que nous trouvons aujourd'hui trop abstraits, pour les tout petits. Les jeux de Frœbel, qui

étaient surtout des jeux sensori-moteurs, furent introduits à Cempuis, mais Robin et Delon ne se bornèrent pas à cette introduction, ils imaginèrent encore des jeux d'écriture, de lecture, de sténographie, de grammaire, de calcul, etc. Enfin ils combinèrent « pour certains moments, sinon de pur loisir, du moins de moindre tension, à la classe ou hors de la classe, toutes sortes de jeux d'esprit, qui ont un fond d'enseignement utile et une forme de récréation agréable. » Nous ne pouvons songer à reproduire ici l'exposé de tous les jeux imaginés à Cempuis, mais nous pouvons citer la belle page pédagogique dans laquelle Delon justifie l'emploi des jeux éducatifs.

Il est, dit-il, deux sortes de mobiles qui font agir l'enfant lorsqu'il se livre à une occupation quelconque, jeu ou travail : « les mobiles intérieurs à l'action elle-même, les mobiles extérieurs. Les premiers peuvent se résumer par un seul mot : l'attrait ; le plaisir de l'action, la satisfaction donnée au besoin de mouvement physique ou intellectuel, au besoin d'expansion et de vie, et dans lequel il faut comprendre aussi l'entraînement, l'imitation réciproque, l'excitation du mouvement collectif. Parmi les mobiles extérieurs j'énumérerai : le plaisir moral de satisfaire les maîtres et les parents, le besoin légitime d'approbation, l'émulation, la vanité ; puis l'espérance et la crainte, l'espérance de la récompense promise, la crainte de la punition ; enfin le sentiment du devoir, la sagesse d'une utilité comprise : mobiles de valeur bien différente au point de vue moral, les uns bons, les autres mauvais... Quelque puissant que devienne parfois, à un moment donné, tel de ces mobiles, ils ont, en général, peu d'action sur les jeunes enfants, j'entends d'action soutenue, durable. L'enfant a bientôt fait de les perdre de vue, justement parce qu'ils sont extérieurs, en dehors de la chose, et que la chose présente domine et efface, par la préoccupation qu'elle impose, ce qui n'est pas elle-même. Il n'y a point, en ce qui concerne les jeunes enfants surtout, de moyen de contrainte efficace, à l'égard du travail intellectuel. L'attention ne se laisse pas contraindre ; elle se gagne. Je puis forcer mon petit élève d'être là, même de se tenir tranquille, peut-être d'avoir l'air d'écouter, mais non pas le forcer de comprendre. Si ce que je lui dis ne l'intéresse pas, il pensera à tout autre chose.

« Ceci bien compris, il me semble que la question est tranchée. Les exercices, — qu'on les appelle jeux ou travaux, il n'importe, — les exercices qui peuvent être réellement fructueux pour le développement des jeunes enfants sont ceux dans lesquels il est soutenu par l'attrait de la chose même, si vous préférez, en d'autres termes, *ceux qu'il aime*. Or, pour que l'enfant aime une occupation, il faut qu'elle soit en conformité avec sa nature : mouvementée, parce qu'il est remuant, variée, parce qu'il est mobile, mettant en action les sens, parce qu'il est sensitif. Il faut que l'activité n'aboutisse pas à la fatigue, par l'intensité ni par la continuité de l'effort. Généralement l'enfant préfère les exercices d'activité physique ; et cela est légitime, parce que le développement physique, à cet âge, est en avance sur le développement intellectuel, et que le mouvement est pour lui un besoin impérieux. Mais l'exercice de l'activité intellectuelle peut avoir aussi beaucoup d'attrait pour lui, selon les formes et les circonstances. Voyez, par exemple, un groupe d'enfants écoutant un joli conte, ou bien un de nos petits Frœbeliens dans l'entraînement de son travail, dessin ou broderie, ou construction : il jouit de ses combinaisons, de son effort même, et ne sent pas la fatigue.

« C'est cette activité attrayante que l'enfant appellera *jeu*. L'acceptez-vous ainsi ? Nous dirons que l'enseignement et l'éducation des enfants, surtout des jeunes enfants, doit se faire par les jeux. Ce sera répéter, sous une autre forme, que les moyens d'attrait sont seuls puissants, à cet âge, et que les exercices devront s'adapter à la nature de l'enfant, à ses tendances, à ses besoins physiologiques et psychologiques.

« Remarquez enfin ceci : le plaisir que l'enfant peut trouver dans un exercice ou l'ennui qu'il y peut sentir sont choses beaucoup plus de forme que de fond. La même idée diversement revêtue sera rebutante et rejetée, ou agréable et accueillie avec empressement. La notion, sèchement formulée, sera indifférente pour l'enfant, qui n'en sent pas la valeur d'utilité, n'étant pas accessible à des considérations de cet ordre ; montrez-la sous une figure qui corresponde aux goûts du petit élève, elle plaira, il s'en emparera avec plaisir, se l'assimilera pour toujours. L'exercice aura la *forme* du jeu, l'intention et la valeur du *travail*.

« Sans doute, et j'en reviens à l'objection que j'avais présentée en commençant, sans doute il faut que l'enfant, graduellement, en arrive à recevoir l'enseignement sous une forme plus sérieuse, plus austère ; il doit s'habituer à l'effort, même pénible parfois, sous la pression des motifs de raison, de morale, de sentiment : mais tout cela est pour plus tard, et on n'y arrivera que lentement. Le mobile d'attrait n'aura pas perdu sa valeur ni son rôle prépondérant ; mais le jeune élève, son intelligence se développant, arrivera à trouver l'intérêt dans la connaissance elle-même et dans l'acquisition de la notion, dans la curiosité satisfaite, dans le *fond*, non plus seulement dans la *forme*. Alors la plupart du moins des exercices n'auront plus cet aspect de jeu qui serait hors de saison, et ils n'en auront pas moins cette puissance d'excitation qui soutient et récompense l'effort. Mais, je le répète encore, c'est l'affaire des années et des lents progrès. Donc avec les petits, nul scrupule d'austérité déplacée : la *forme* de jeu est celle que doivent revêtir les exercices, quel que soit le sérieux du fonds. »

Depuis, Jean Wintsch et ses collaborateurs, à l'Ecole Ferrer, à Lausanne, se sont inspirés des travaux de Robin et de Delon.

Une pédagogue italienne, Mme Montessori, s'est inspirée de Seguin pour créer un matériel de jeux éducatifs. Beaucoup de bruit a été fait autour de la « Pédagogie scientifique » de Mme Montessori. Des pédagogues révolutionnaires, trop enclins à admirer ce qui est nouveau ou le paraît, ont loué cette pédagogie. La grande presse elle-même, y compris *l'Humanité*, a chanté les louanges des procédés de Mme Montessori. Certes, cette pédagogue a eu le grand mérite de défendre la liberté de l'enfant, mais il faut bien dire que Mme Montessori — dont la méthode fut d'abord appliquée dans un couvent — a de la liberté une conception religieuse qui n'est pas la nôtre. D'abord, Mme Montessori a décidé que les enfants devaient apprendre ce qui est indiqué dans les programmes officiels. Mme Montessori n'a nullement cherché ce qui pouvait intéresser intrinsèquement les enfants aux divers âges, ni ce qui pouvait le plus favoriser leur développement. Le matériel imaginé par Mme Montessori pour les exercices sensoriels est trop abstrait et ne présente pas assez d'intérêt à l'enfant. Mme Montessori enseigne trop tôt la lecture, l'écriture, le calcul, en se servant de procédés qui ne tiennent pas suffisamment compte des données actuelles de la psychologie. Certes l'enfant jouit d'une certaine liberté dans les écoles Montessori : il peut choisir entre de multiples jeux éducatifs, mais nulle possibilité pour lui de faire ce choix en dehors des limites que lui impose le matériel.

Imaginez un enfant placé dans une salle à manger, face à un beau jardin ; un éducateur vient, met à sa portée des confitures, du fromage, du beurre, des poires qui ne sont pas mûres, de la viande, du pain, des gâteaux, et lui dit : « Choisis, tu es *libre* de manger tout ce que tu voudras. » Hé non ! L'enfant n'est pas libre, il aperçoit dans le jardin des groseilles bien rouges, bien

mûres c'est certain, et qui le tentent. Nous ne reprochons pas à cet éducateur de ne pas avoir mis à la portée de l'enfant tout ce qui pourrait plaire à ce dernier : raisins verts, etc., puisque tout ce qui plaît à l'enfant, qu'il s'agisse d'aliments ou d'activités, n'est pas utile à son développement et peut même y être nuisible.

L'art de l'éducateur consiste pour une partie à éviter que l'enfant ne se trouve placé en face d'occasions défavorables : il ne faut pas lui fournir l'occasion de manger des aliments malsains, ni de faire des bêtises. Il consiste aussi à fournir à l'enfant des occasions utiles. Or, tout comme l'éducateur dont nous parlons, — qui, en fait, permet à l'enfant de manger des poires pas mûres mais lui interdit de bonnes groseilles, — Mme Montessori n'a pas su choisir les occasions, elle les a fixées en tenant compte des programmes officiels et de ses conceptions personnelles, mais non d'après les intérêts *utiles* des enfants

Sans autant de réclame, les pédagogues de Bruxelles qui s'inspirent de la méthode *Decroly :* J. Deschamps, Mlle Monchamp, L. Dalhem, ont fait faire de grands progrès à l'emploi des jeux éducatifs. On en peut dire autant de ceux ou de celles qui participent à la vie de l'Institut Jean-Jacques Rousseau, à Genève : A. Descœudres, E. Duvillard, M. Audemars et L. Lafendel. Il serait juste d'ajouter à ces noms un bon nombre d'institutrices modestes, de France et d'ailleurs.

Actuellement, on s'efforce d'utiliser de moins en moins le matériel abstrait, de réduire les frais occasionnés par l'achat de matériels coûteux, en utilisant des produits naturels : pierres, plantes, etc., des déchets ou des objets hors de service : petits morceaux d'étoffe, etc. (que l'on ne cloue pas, comme il a été imprimé par erreur page 688, mais que l'on classe d'après leur couleur, etc.).

On s'efforce d'offrir aux enfants des jeux éducatifs qui ne soient pas des amusettes et présentent un but utile.

Malheureusement ces efforts méritoires ne s'étendent qu'exceptionnellement aux enfants de plus de six ans, le travail reste une corvée, on ne réussit pas à allier la joie du jeu au sérieux du travail.

Les causes en sont multiples. D'abord les programmes d'enseignement surchargés, les examens qui obligent à acquérir un savoir hâtif mal assimilé, parce que trop abondant, parce que ne répondant pas aux intérêts des enfants et incapable de faire naître aucun intérêt. Ensuite un mauvais groupement des matières du programme et un horaire mal conçu. Enfin des maîtres mal préparés, pour la plupart, à la rénovation de l'enseignement qui pourrait résulter de l'emploi des jeux éducatifs, des méthodes actives et de la libération progressive de l'enfant. Nous disons : *pour la plupart*, car il est des exceptions, et lorsque l'on lit les revues scolaires on constate bien souvent que les maîtres primaires donnent assez souvent un exemple d'initiative à leurs chefs. Ceci est d'autant plus méritoire que l'emploi des jeux éducatifs, des méthodes libérales, nécessite un matériel qu'ils doivent souvent confectionner eux-mêmes, ce qui ne va pas toujours sans surmenage.

Cependant, de plus en plus, les maîtres s'efforcent de motiver l'étude aux yeux de l'enfant, parfois des erreurs sont commises. C'est le cas lorsque le jeu imaginé accapare tout l'intérêt au détriment de la connaissance à acquérir, certains problèmes amusants présentent cet inconvénient, il en est de même des expériences dites de science amusante qui amusent les enfants mais ne leur enseignent pas la science et ne forment pas leur esprit d'une manière scientifique.

N'oublions pas qu'il faut moins instruire l'enfant que lui fournir l'occasion de s'instruire, moins lui donner des jouets, éducatifs ou non, que l'occasion de jouer. Ce qui importe c'est de l'amener, petit à petit, de l'activité désordonnée et sans but, qui est le jeu, à l'activité librement choisie et joyeuse mais ayant un but précis, fixé d'avance, auquel l'activité est subordonnée, qui est le travail. — E. DELAUNAY.

JEUNE n. m. (lat. *jejunium*, de *jejunus*, vide). Ce mot s'applique à toute abstinence d'aliment, et même, par extension, d'une catégorie d'aliments. On peut en étendre l'acception à toute autre abstinence ou privation : ne pas pouvoir lire est un véritable jeûne pour l'esprit. Privé de tout divertissement, le détenu, et surtout le prisonnier condamné au régime de l'isolement, subit le jeûne de toute récréation. Le jeûne est volontaire ou imposé, consenti ou subi. On peut le qualifier de volontaire ou consenti, lorsqu'il est une pratique religieuse, un acte de dévotion qui consiste à s'abstenir d'aliments par mortification et pour se conformer aux enseignements de la religion. Il peut être également volontaire — comme on le verra plus loin — par mesure d'hygiène et dans un dessein d'équilibre physique... Jusqu'à nos jours, le jeûne religieux fut de beaucoup le plus important. « On trouve, en effet, le jeûne à l'état de loi religieuse chez tous les peuples de l'antiquité qui attribuaient à sa pratique une vertu spéciale. Les prêtres égyptiens, pour se prémunir contre le danger de l'intempérance, s'abstenaient de chair, d'œufs, de lait et de vin ; ils ne mangeaient que du riz et des légumes préparés avec de l'huile. Les Phéniciens, les Assyriens avaient aussi leurs jeûnes sacrés. Chez les Perses, les mages de la classe la plus savante ne mangeaient que des légumes et de la farine. Chez les Indiens, les gymnosophistes, les brahmanes ordinairement ne se nourrissaient qu'avec les fruits des arbres qui croissaient sur les bords du Gange ou avec du riz et de la farine apprêtée. En Crète, les prêtres de Jupiter s'abstenaient de la chair, du lait et de tout ce qui était préparé au feu. Chez les Grecs, les prêtres de Cérès s'abstenaient de chair et de fruits. Chez les Romains, Numa observait des jeûnes périodiques. Il y avait aussi à Rome des jeûnes réglés en l'honneur de Jupiter. Les Chinois ont aussi observé dans tous les temps divers jeûnes pour préserver leur pays des stérilités, des inondations, des tremblements de terre et autres malheurs. Dans plusieurs contrées, les prêtres des idoles n'offraient de sacrifices qu'après s'y être préparés par la continence et par le jeûne. En général, les païens jeûnaient avant de consulter les idoles. La veille du sacrifice que l'on offrait à Cérès, personne ne mangeait qu'après le coucher du soleil. Ceux qui voulaient être initiés aux mystères d'Isis s'abstenaient pendant dix jours de chair et de vin... L'obligation du jeûne est à chaque instant enseignée dans l'Ancien Testament, de même dans le Nouveau. Tous les prophètes jeûnèrent avant d'entreprendre une mission. L'Evangile raconte que le Christ jeûna pendant quarante jours et quarante nuits dans le désert, pour se tenir à l'abri des tentations. Cet exemple devint une loi pour les apôtres, leurs disciples et pour les Pères de l'Eglise. Les anachorètes abusèrent tellement du jeûne qu'ils arrivèrent la plupart du temps à rester sous le coup de leurs hallucinations (car le jeûne excessif, surtout dans l'état d'exaltation mystique, arrive à produire l'hallucination) et à prendre leurs délires pour des visions ou des révélations. » (Lachâtre).

Les mahométans ont le jeûne du Ramazan (ou Ramadan) qui est, selon les années, de vingt-neuf ou de trente jours. Ils s'abstiennent de toute nourriture, solide ou liquide, du lever au coucher du soleil. Ils y sont tous soumis, quels que soient d'ailleurs leurs âges, leur sexe et leur rang ; mais par contre, ils mangent pendant la nuit. Les malades sont obligés de jeûner après leur rétablissement. Dans l'Eglise grecque, le jeûne est prescrit le mercredi et le samedi de chaque semaine et s'observe également 40 jours avant Noël, 40 jours avant Pâques, de la fête de la Trinité à la saint Pierre et du

1er au 16 août. Le jeûne enjoint par l'Eglise catholique consiste dans l'abstinence de certains aliments, dans la diminution de sa nourriture ordinaire, et dans la privation de toute nourriture pendant certaine mesure de temps ; il n'est obligatoire que pour ceux qui ont vingt et un ans accomplis. Dans l'Eglise catholique, les jours de jeûne sont les quarante jours du carême (sauf les dimanches), les Quatre-Temps et les Vigiles, et les veilles de certaines fêtes. Il est également ordonné d'observer le jeûne *eucharistique :* abstention de tout aliment, à partir de minuit, avant réception de l'eucharistie. Le prêtre ne doit dire la messe que s'il est, lui aussi, en règle avec cette prescription. Les Protestants, en général, ont rejeté les jeûnes établis par l'Eglise romaine. Calvin, cependant, reconnaît, dans ses *Institutions*, que l'Eglise a le droit d'établir des jeûnes. Et un nombre important de sectes protestantes — tels les Anglicans, les protestants d'Amérique, etc. — admettent et pratiquent le jeûne... Chez les Juifs, la loi de Moïse ne prescrivait qu'un jour de jeûne, celui de la fête des *Expiations*, le dixième jour du septième mois (*Lévit. XXIII*, 27). Plus tard, les Juifs établirent les quatre *jeûnes nationaux* (quatrième, cinquième, septième, dixième mois) en souvenir des principaux événements du siège de Jérusalem et le jeûne de *Purim*, pour rappeler le danger couru par leur nation sous Assuérus...

Le jeûne est imposé en certains cas de maladie. Il est volontairement pratiqué par ceux qui en font un métier et qu'on peut appeler les professionnels du jeûne. On s'est demandé quelle est la durée de survie que peut atteindre une personne pratiquant le jeûne total, absolu, qu'ils se soumettent volontairement à ce régime d'abstention ou qu'ils le subissent accidentellement (famine, naufrage, ensevelissement ou maladie). Les jeûneurs peuvent résister un temps plus ou moins long, suivant la quantité de leurs réserves nutritives (glucose, glycogène), temps que l'on évalue à une moyenne de 20 à 25 jours. Mais certains jeûneurs célèbres ont dépassé largement ce chiffre : Succi, 30 jours ; Tanner, 40 jours ; Merlatti, 50 jours, sont revenus progressivement à l'alimentation normale après leur expérience.

D'autres, fermement décidés à faire la Grève de la Faim (voir le mot *Faim*), tel, il y a quelques années, le maire de Cork (Irlande), Mac Sweaney, reculèrent jusqu'à 74 jours l'issue fatale.

Le jeûne devient involontaire, forcé, subi, quand il résulte des conditions d'existence imposées par les lois économiques qui réduisent une partie de la population à la misère ou à une alimentation notoirement insuffisante. Le Dr Bertillon déclare que, rien qu'en France, chaque année, plus de cent mille personnes adultes meurent de la faim et de ses conséquences. Dans ce chiffre déjà horriblement impressionnant ne sont pas compris les enfants en bas âge dont on sait que la mortalité atteint une proportion très élevée. Au surplus, le Dr Bertillon (il ne s'agit pas de l'anthropomètre, mais d'un de ses homonymes) ne parle que des victimes d'une misère noire, avérée, telle qu'elle ne peut échapper à la connaissance du voisinage. Mais que de familles ouvrières et paysannes succombent lentement aux privations de chaque jour, ruinant à la longue les constitutions les plus robustes, les atteignant peu à peu dans leurs forces vives, les usant d'année en année, faisant, dès l'âge de 40, 45 et 50 ans, des vieillards et des infirmes ! Qui décrira jamais avec le luxe de détails et la richesse de coloris nécessaires les jours atroces de jeûnes et les nuits d'angoisse affamée que connaissent les sans-travail ou les travailleurs condamnés à un salaire de famine ?

Quand on songe que, par le monde, il y a des millions d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfants qui, par le péché originel des temps modernes : la pauvreté, sont, quoi qu'ils fassent, voués, du berceau à la tombe, aux privations de toute nature, au jeûne partiel qui tue plus lentement mais aussi implacablement que le jeûne complet, se peut-il que les consciences droites ne soient pas torturées ? Et lorsqu'on constate que d'immenses richesses sont sottement et bassement dévorées, chaque jour, en orgies, gaspillages et spéculations, se peut-il que l'idée ne vienne pas à tous ceux qui possèdent un cœur accessible à la commisération de s'indigner et de tout faire pour mettre un terme à un état de choses indigne de la civilisation ?

Sans doute, les « gavés » frôlent ces détresses sans les apercevoir. Aussi, est-ce un devoir de les leur faire connaître, dût-on se répéter inlassablement.

Les religions et la philanthropie se bornent à conseiller aux classes riches l'exercice de la charité. Celle-ci s'avère de plus en plus insuffisante : ceux qui ont besoin d'être secourus sont trop. Les gouvernements créent et multiplient les œuvres d'assistance ; ces œuvres sont impuissantes à enrayer le mal qui ronge les jeûneurs par force. Tout au plus est-il permis d'assimiler ces œuvres à une soupape de sûreté destinée à prévenir l'éclatement de la machine trop chargée de vapeurs comprimées.

Le remède est ailleurs. Il consiste à assurer à tous la possibilité de s'alimenter convenablement. Pour cela, il faut que nul ne puisse jouir du superflu, aussi longtemps qu'un seul restera privé du nécessaire. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que l'appropriation du sol, du sous-sol, de tous les instruments de production cesse d'être privée et devienne commune. Il faut que disparaissent les classes : l'une riche et l'autre pauvre. Si doux qu'en puisse être l'espoir aux adversaires de toute violence, il est sage de renoncer à l'idée que cette œuvre de transformation sociale en étendue et en profondeur sortira de la collaboration de ces deux classes. Les privilégiés n'arriveront jamais à reconnaître collectivement que leurs privilèges sont iniques : imbus de leur supériorité en intelligence, en activité, en compétence, séculairement attachés aux prérogatives qui sont le fait de leur situation sociale, jamais ils ne consentiront à y renoncer bénévolement. Il faudra donc : ou bien que les déshérités se résignent perpétuellement à jeûner autour de la table abondamment servie où s'empiffrent les fortunés ; ou bien que, se refusant à suivre plus longtemps les conseils de résignation et de patience qui leur sont, depuis des siècles, prodigués, ils exigent — ventre affamé n'a pas d'oreille — et de haute lutte conquièrent, au banquet de la vie, la place à laquelle ils ont droit.S. F.

JEUNE (*thérapeutique*). — Dès la plus haute antiquité, on l'a vu, les religions ont adapté à leurs institutions les pratiques du jeûne. A la base des abstinences rituelliques régnait un souci d'hygiène préventive et la préoccupation de relever un état sanitaire endémiquement compromis.

Nous savons que la prédominance de l'animalité, persistante chez l'homme moderne malgré des siècles d'évolution, s'affirmait chez nos ancêtres avec brutalité. Et nous avons appris combien la propension à la gourmandise et les excès qu'elle engendre (et les facilités intellectuelles les ont favorisé au sein de notre espèce plus qu'elles n'ont contribué à les refouler), joints à l'inobservance des règles de la plus élémentaire propreté, réduisent dans de notables proportions la résistance physiologique aux maladies. Il est donc logique de penser qu'aux époques reculées où s'ébauchèrent ces grands principes d'hygiène (pour ne parler que de ceux-là), ils étaient le résultat d'observations exactes de la part de ceux qui, prêtres ou docteurs, avaient mission de veiller sur la santé publique.

Il semble bien cependant que le jeûne — conseillé au peuple ou enjoint en commandements intransgressibles — fut appelé par eux uniquement à cause de ses vertus

préventives. Par son application périodique plus ou moins prolongée, il concourait vigoureusement à la régénération physique de la race qu'une alimentation exagérée ou vicieuse risquait de compromettre. Il soumettait les organismes saturés de poisons d'origine alimentaire à une salutaire désintoxication. Mais la découverte du jeûne comme agent curatif et d'application thérapeutique est, à notre connaissance, relativement récente.

L'impuissance de la médecine en face de certains phénomènes pathologiques orienta vers d'autres voies les recherches de quelques hygiénistes, plus avisés et en même temps mécontents des piètres résultats obtenus par les procédés à la fois officiels et surannés employés jusqu'alors. La science médicale s'était contentée de combattre la maladie dans ses manifestations multiples sans en rechercher les causes véritables. Et une savante pharmacopée, aussi coûteuse qu'inopérante, s'est lentement constituée sans pour cela résoudre ce problème de premier plan.

Nul ne contestera, cependant, que la santé réalise l'état normal, tandis que la maladie n'est qu'une anomalie. Tout ce qui contribue à fausser ou détruire cet équilibre qu'est la santé doit donc être impitoyablement radié des habitudes humaines. Or, la gourmandise, cette mauvaise conseillère, qui conduit l'homme à d'irrémédiables abus, est parmi les premiers responsables des déchéances physiques qui affligent l'humanité.

Chez le primitif, l'alimentation était beaucoup plus simple et, partant, plus saine que celle de l'homme civilisé. L'art culinaire s'est perfectionné non seulement en dehors mais à l'encontre de l'hygiène. Tout ce qui contribue à satisfaire le palais fut et est l'objet de recherches ingénieuses de tous les gourmets. Nous en sommes arrivés à manger non plus pour satisfaire un besoin mais avec le souci des seules jouissances de la déglutition et dans le mépris souverain de leurs conséquences. Cet état d'esprit s'est malheureusement généralisé grâce à la démocratisation d'aliments et breuvages anti-physiologiques. Et c'est la raison pour laquelle la santé qui, autrefois, était pour ainsi dire l'apanage du peuple des villes et des campagnes, a atteint le degré de précarité que nous lui connaissons.

Il faut cependant nous pénétrer de cette idée aujourd'hui suffisamment démontrée, à savoir que nous vivons, non de ce que nous mangeons, mais de ce que nous digérons. Si nous introduisons dans notre estomac des aliments de composition déplorable, indigestes au surplus et souvent en quantité exagérée, l'élaboration en devient laborieuse. Toute une série de phénomènes anormaux en résultent qui se traduisent par une perturbation dans la nutrition. L'assimilation et la désassimilation se trouvent faussées, donnent naissance à des déchets toxiques redoutables. A la longue, ceux-ci finissent par encombrer l'organisme qui devient impuissant à les éliminer. Cet empoisonnement aux récidives régulières altère la composition cellulaire ainsi que les liquides immergeants. Et il ne tarde pas, chez les sujets prédisposés, à provoquer une rupture d'équilibre. Et voilà la maladie déclanchée.

Quiconque, en bonnes conditions physiologiques, résisterait à l'action des infiniments petits, devient d'une fragilité étonnante. L'arthritisme s'installe alors en maître, couvant traîtreusement toute la gamme pathologique, et devient l'état chronique et... normal. Et c'est alors qu'apparaissent, selon les circonstances, les prédispositions et les résistances individuelles : tuberculose, cancer, dyspepsie, grippe anodine ou infectieuse, appendicite, rhumatismes, etc., etc.

Nous l'avons dit plus haut, la Médecine s'avère désarmée devant le mal. Les poisons qu'elle administre sous forme de potions vont encore l'aggraver et lorsque l'organisme aura épuisé ses moyens de réactions dans la lutte qu'il soutient contre les toxiques conjugués, associés à l'action microbienne, ce sera la mort, inéluctablement.

Le principal remède, lorsqu'il en est temps encore, le plus simple en tout cas et le moins onéreux, et à la portée de toutes les bonnes volontés : c'est *le jeûne* que nos pères pratiquaient annuellement. De ces redoutables résidus toxiques dont nous nous sommes saturés pendant des années, quelques jours, quelques semaines de diète hydrique absolue vont nous en débarrasser. Mais voilà, il faut vouloir !

Cette conception du jeûne comme traitement préventif ou curatif de certaines maladies ne peut manquer d'éveiller dans l'esprit du public l'idée d'une prompte mort par inanition. Une démonstration s'impose donc.

Nous l'avons déjà dit : Tout aliment ou fraction d'aliment, non digéré, n'est pas assimilé. Quelles que soient donc la qualité ou la quantité absorbées, si aucune partie n'est incorporée aux tissus organiques, le résultat apparaît le même que dans l'abstention. On peut dire sans paradoxe qu'il est pire : les organes de la digestion, sollicités par la présence de la masse alimentaire, gaspillent en pure perte une énergie qui aurait contribué au rétablissement de la santé fort altérée, et les nouveaux poisons qui naissent d'une pénible élaboration viennent encore alourdir l'effort des réactions défensives. Donc, pour la portion en excès, l'apport est non seulement superflu, il est nuisible. C'est ce qui explique pourquoi, dans certains cas de maladies aiguës ou chroniques, malgré les tentatives de suralimentation l'amaigrissement survient sans qu'aucun traitement puisse l'enrayer. Au contraire, le résultat inverse est maintes fois obtenu chez des sujets atteints d'affections morbides, par la suppression de un ou plusieurs repas quotidiens. L'alimentation restante suffisant pour rétablir leur santé compromise et accroître en même temps leur poids et leur vigueur.

Le docteur Edward Hooker Dewey (de Pensylvanie) fut un des premiers préconisateurs et apôtres du jeûne thérapeutique. Il obtint des cures merveilleuses par son application méthodique et multipliée. D'abord, comme tous ses collègues, il croyait fermement que tout malade devait s'alimenter pendant la période de traitement. Il pensait que l'abstinence totale, en provoquant un affaiblissement progressif de l'organisme, livrait davantage le sujet aux ravages du mal. Et il tenait pour un axiome le bénéfice de la « surcharge alimentaire », et la recommandait... Le hasard voulut qu'il eût à donner ses soins à une personne alitée de longue date des suites d'une maladie grave. L'acuité de cette affection devint telle qu'à un moment donné — et ce, malgré les objurgations pressantes du praticien — la malheureuse fut dans l'impossibilité d'absorber la plus légère nourriture ni la moindre potion... Pendant de longues semaines, la patiente, sous l'œil anxieux du médecin qui redoutait une issue fatale, ne prit *absolument rien* jusqu'au jour où, la maladie ayant évolué vers la guérison, l'appétit revint enfin. A la faveur de l'incapacité organique provisoire qui l'avait mise à l'abri d'ingestions intempestives, les cellules intéressées avaient pu accomplir leur besogne de défense et triompher de l'affection rebelle à laquelle une alimentation obstinée ne faisait qu'ajouter de pernicieux élèments.

Ce fut pour le docteur Dewey comme une révélation. De nombreuses expériences identiques le conduisirent alors à l'édification de sa remarquable théorie du traitement par le jeûne qui, par son application généralisée, est susceptible de régénérer des milliers d'incurables. La seule observation du système — préconisé par lui — des deux repas quotidiens suffit à réduire, dans bien des cas, des affections qui, jusqu'alors, étaient demeurées rebelles à tous autres traitements.

En France, le docteur Guelpa était parvenu à des résultats aussi saisissants par l'adoption du *jeûne*

médical, simple ou combiné. Il réussit à vaincre une anémie pernicieuse. Cette anémie, arrivée à son ultime degré, s'était montrée réfractaire à toutes les méthodes courantes, basées, pour la plupart, sur le principe de la suralimentation. De nombreux médecins avaient mis en œuvre toute leur science sans autre résultat qu'une aggravation répétée de la maladie. Or, malgré le degré d'affaiblissement de l'intéressée, alitée de longue date et incapable de tout effort, le docteur Guelpa prescrivit *la diète absolue*. Pendant *trois semaines* consécutives, *pas un gramme* de substance alimentaire ne pénétra dans l'appareil digestif de la moribonde. Et grâce à l'auto-désintoxication du sujet, tous les symptômes pathologiques s'atténuèrent. Accroissement des globules rouges (attesté par une analyse du sang), modification du teint qui de jaune redevint rose, disparition de l'irritation nerveuse et de l'insomnie, etc., etc., constituèrent l'amélioration immédiate et tangible qui précéda la guérison et ramena à la normale celle qu'une médecine routinière et mal avisée entraînait à une mort certaine.

Un autre cas typique (entre cent autres) et qui peut faire tache dans les annales médicales, fut entrepris par le docteur Guelpa. C'est celui d'un homme terriblement maltraité par le diabète. Cet individu, hospitalisé à l'Hôtel-Dieu, élaborait, d'après ce savant, chaque jour *cinq cent grammes de sucre* et évacuait *cinq à six litres d'urine*. Une énorme tumeur consécutive à l'affection générale (inopérable dans ce cas, comme chacun sait), ornait l'un de ses genoux. Tous les traitements spécifiques en honneur avaient lamentablement échoué. Une issue fatale semblait seule devoir délivrer ce malheureux.

Le docteur Guelpa lui imposa quatre jours de diète absolue. Pendant les quatre jours qui suivirent, il lui permit une alimentation légère et spéciale. Puis le cycle de ce système alterné se poursuivit jusqu'à guérison complète du malade. La tumeur se résorba contre toute attente pendant le processus de cette extraordinaire régénération, résultat d'une audacieuse et intelligente conception médicale.

Dans son livre *Le Jeûne qui guérit*, le docteur Dewey cite maintes autres cures sensationnelles obtenues par ce traitement. Affections chroniques ou aiguës, bénignes ou graves sont justiciables de son application rationnelle et circonstanciée.

Si les unes sont réductibles par la suppression de un ou plusieurs repas quotidiens, d'autres exigent une application du jeûne hydrique absolu qui atteignit, dans certains cas opiniâtres que cite cet innovateur, une durée de deux mois.

Le jeûne n'a pas eu, d'ailleurs, qu'une application thérapeutique. Le docteur Tanner eut recours à ce procédé pour démontrer que l'on pouvait vivre longtemps en négligeant de s'alimenter. Au cours de l'une de ses nombreuses expériences démonstratives, il demeura 40 jours sans absorber de nourriture liquide ou solide, hormis de l'eau pure. D'autres jeûneurs professionnels (dont l'italien Succi) multiplièrent ces épreuves dans de nombreuses exhibitions publiques qui eurent, au début, certain retentissement.

Dans la lutte qui dresse, parfois en soubresauts violents, l'Irlande contre l'Angleterre, de nombreux *Sinn-Feiners* adoptèrent le jeûne comme moyen de protestation contre un internement qu'ils jugeaient arbitraire. Certains d'entre eux refusèrent, paraît-il, toute nourriture pendant plus de trois mois, sans que mort s'en suive. L'un d'eux, le Maire de Cork, expira au bout de 74 jours de jeûne absolu.

Les animaux, plus raisonnables que l'homme (s'il m'est permis d'employer cette expression) s'abstiennent de toute nourriture au cours de la maladie qui les frappe, ou lorsqu'ils sont victimes d'accidents. Ceux qui, vivant à l'état sauvage, n'ont pas chaque jour la pâture assurée, font ainsi des jeûnes salutaires.

Lorsque la mort survient par inanition, la perte du poids s'établit ainsi :

Graisse	97 %
Muscles	30 %
Foie	56 %
Rate	63 %
Sang	17 %
Centre nerveux	0 %

Ainsi donc, jusqu'à la mort, le cerveau reste intact. Il épuise les réserves de l'organisme sans subir aucune réduction ni altération. Ceci pour répondre à l'objection qui laisserait croire que la privation de nourriture expose celui qui s'y soumet aux risques de troubles nerveux et mentaux. C'est vraisemblablement le contraire qui se produirait, des aliénés et des hystériques ayant été sérieusement amendés par l'observance fortuite du jeûne.

Nous conclurons donc que, tant que l'humanité n'aura pas assez de discernement ni assez de volonté pour adopter et poursuivre une alimentation rationnelle et qu'elle s'obstinera dans les errements qui conduisent aux crises néfastes les individus imprudents, le jeûne demeurera la méthode la plus sûre et la plus efficace pour lutter préventivement et curativement contre les maladies — J. MÉLINE.

JEUNESSE n. f. Partie de la vie de l'homme comprise entre l'enfance et l'âge viril. On applique ce mot aux premiers temps des choses : *la jeunesse du Monde*. Au figuré, jeunesse est un terme qui représente la vigueur et la fraîcheur des sentiments : *la jeunesse du cœur*. Sous la Convention et le Directoire on désigna, sous l'appellation de *Jeunesse dorée*, les muscadins, les incroyables et les merveilleuses.

Comme tout organisme vivant, l'homme naît, se développe et meurt. La vie est comparable à une montagne. De la naissance à l'âge viril, il passe par l'enfance, l'adolescence et la jeunesse Durant ce temps, il gravit les pentes de la montagne. Parvenu au sommet, il reste plus ou moins longtemps sur le plateau de la maturité. Vient ensuite l'approche de la vieillesse, et il descend du sommet plus vite qu'il n'en a fait l'ascension.

La jeunesse est l'âge des projets, des illusions et des rêves. L'homme se projette alors dans l'avenir. C'est aussi l'âge de la fougue, de l'imprudence, de l'impétuosité, de la passion qui ne connaît ni freins, ni obstacles. C'est encore l'âge des entraînements généreux, des exaltations frémissantes, des sublimes dévouements, des sacrifices héroïques.

C'est l'âge où, parvenue à un degré assez avancé de son développement physique, intellectuel et moral, la personnalité se dessine, accusant dans ses lignes essentielles ce qu'elle sera par la suite. L'enfant est la tige, le jeune homme le bouton et l'homme proprement dit la fleur ; en conséquence, l'enfant est le jeune homme de demain et l'homme d'après-demain. Poursuivant cette comparaison juste et poétique entre la fleur et l'homme, on a raison de dire que la fleur étant le résultat de la nature du sol, de la température, du climat et des soins qui lui sont donnés, l'homme est, également, le résultat de l'ascendance, du milieu et de l'éducation. Le jeune homme est appelé à être ce que feront de lui toutes ces influences qui font pression sur lui, conditionnent son développement et sculptent insensiblement, à son insu parfois, sa personnalité complète : hérédité, impressions premières, images et bruits, entraînements subis, conseils donnés, conversations entendues, exemples observés, enseignements reçus, moyens matériels d'existence, etc.

Ces données expliquent la violence et la pérennité des

luttes que se livrent des forces rivales d'Autorité, toutes ambitionnant d'atteler à leur char de domination la jeunesse de leur temps. L'enjeu en vaut la peine ; il est aisé d'en mesurer la valeur.

Désireux de s'annexer l'âme de la jeunesse, l'Eglise y emploie ses moyens de séduction les plus captivants. Elle s'adresse à l'imagination des jeunes portée sans grand effort à l'exagération, voire à l'extravagance ; elle fait appel aux instincts puissants qui poussent la jeunesse à se dépenser en gestes généreux, en actions magnanimes ; elle ne néglige pas les desseins de prospérité et de succès que les jeunes forment impulsivement ; elle recrute, parmi les plus mystiquement exaltés, les apôtres qui porteront haut et feront resplendir le flambeau de la Foi ; elle enrégimente aussi ceux qui, paresseux et médiocres, formeront le personnel ecclésiastique qui encadre la masse croyante et pratiquante.

La société civile n'apporte pas moins d'ardeur à accaparer les forces mêmes de la jeunesse. Ayant partie liée avec les bénéficiaires du régime capitaliste dont il n'est que l'expression politique, l'Etat adresse, lui aussi, à la jeunesse ses invitations les plus engageantes, ses promesses les plus ensorceleuses, ses sollicitations les plus séduisantes. Aux uns, il offre l'accès des professions libérales ; aux autres des situations enviables dans le commerce et l'industrie ; à tous, il propose, dans l'Armée, la Magistrature, la Police, l'Enseignement, les Administrations publiques, une carrière qu'on peut qualifier de tout repos : avancement garanti, traitement appréciable et progressif, retraite honorable, situation sans tracasserie ni inquiétude sous le signe de l'obéissance aux chefs et de l'observation des règlements.

Ainsi s'emplissent, chaque année, les sacristies et les couvents des milliers et des milliers de jeunes gens que l'Eglise destine à devenir les pasteurs sous la houlette desquels paîtront les innombrables brebis qui composent le troupeau. Ainsi, chaque année, les Facultés et les Grandes Ecoles alimentent le corps social du matériel humain que nécessite son organisation compliquée : industriels, commerçants, ingénieurs, techniciens, spécialistes, porte-galons, porte-hermine, porte-plume, gens de police et de mouchardage, corps enseignant, avocats, avoués, notaires, huissiers et, enfin, fonctionnaires de tous poils et de toutes plumes, toute cette multitude précipitée pêle-mêle, sans tri préalable, les uns pourvus de diplômes et parchemins, comme l'âne chargé de reliques, les autres recommandés, protégés, pistonnés, fonctionnaires de gestion et surtout d'indigestion.

Quant à la jeunesse qui n'a poussé ses études que jusqu'au certificat d'études primaires, elle peuple les champs et les usines, les chantiers et les ateliers, les fabriques et les manufactures, les gares et les bureaux, les magasins et les boutiques, les hôtels, les cafés et les restaurants. Les bribes d'instruction qui lui ont été parcimonieusement départies, les éléments de morale qui lui ont été enseignés à l'école et dans la famille, le travail peu rétribué et sans attrait qu'elle exécute, la vie abrutissante qu'elle mène et que n'élèvent point, tant s'en faut, les divertissements qu'elle trouve au cabaret, au cinéma, au dancing et dans les réunions sportives, toutes ces circonstances en font les serfs dociles du Capital et les sujets obéissants de l'Etat : bons soldats, bons citoyens, bons travailleurs, bons contribuables et bons électeurs.

Les profiteurs du Régime estiment que tout va bien ainsi, que chacun est à la place qui lui convient et a le sort qu'il mérite ; ils trouvent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes et leurs vœux seraient entièrement exaucés s'ils avaient la certitude que la jeunesse restera demain ce qu'elle est aujourd'hui : ignorante. disciplinée, soumise, résignée. Ce qui trouble la digestion et le sommeil de ces profiteurs, c'est que, dans une fraction infime encore mais pourtant appréciable de la jeunesse, un nouvel état d'esprit s'est fait jour et se propage. Jeunes bourgeois et jeunes ouvriers, un certain nombre ont compris l'iniquité fondamentale qui se trouve à la base de la société actuelle et en pourrit toutes les institutions. Ils étudient, ils réfléchissent, ils discutent. Ils sont travaillés par l'idée d'émancipation dont ils trouvent l'expression dans les journaux qu'ils lisent et dans les propagandistes qu'ils écoutent. Ils saisissent au fond d'eux-mêmes, dans les replis intimes de leur pensée, l'adhésion qu'ils s'apprêtent à donner aux thèses de libération du travail et d'affranchissement des cerveaux.

Chez certains, la conviction est déjà faite. Chez les autres, elle ne tardera pas à succéder à la crise d'aspirations vagues, d'hésitation, de flottement, d'incertitude qu'ils traversent. Les jeunes gens dont je parle sont déjà assez nombreux pour qu'ils aient songé à se grouper entre eux. Ils ont constitué des Jeunesses Syndicalistes, des Jeunesses Socialistes, des Jeunesses Communistes, des Jeunesses Anarchistes. Ils ne s'isolent pas de leurs aînés ; ils restent, au contraire, en liaison avec eux et militent avec eux. Mais ils s'entendent mieux entre jeunes ; certaines besognes de propagande et d'action auxquelles boudent les hommes d'un âge plus avancé conviennent à leur impétuosité et à leur besoin d'exercice physique. Jeunes les uns et les autres, ils rivalisent de zèle, d'empressement et de ferveur. Ils puisent dans les multiples et puissants ressorts qui sont l'apanage de la jeunesse l'énergie et l'endurance qu'exige la différence de leurs idées. Il arrive parfois que, emportés par cette témérité, cette fougue, cette intrépidité que modèrent chez leurs aînés l'âge et l'expérience, ils se laissent aller à entreprendre une action en disproportion avec les ressources et la force numérique dont ils disposent. Mais il n'est pas mauvais qu'ils acquièrent, même à leurs dépens, l'expérience qui les guidera dans les combats futurs. Ces escarmouches, dussent-ils en sortir momentanément battus, constituent une gymnastique qui leur est salutaire, un entraînement qui leur est profitable. Ils sont heureux et ils se sentent fiers de s'être évadés de cette jeunesse frivole, indifférente, sans conception sociale, sans cœur et sans volonté qui, sans Idéal, ne vit que pour boire, manger, travailler, dormir et s'amuser. Eux, ils dorment, boivent et mangent, parce que ce sont là des nécessités inexorables et ils travaillent, parce que le travail assure leurs moyens d'existence ; ils se divertissent parce que la jeunesse a besoin de se récréer, mais, pour eux, les heures les meilleures, les seules qui leur soient douces et dont ils conservent précieusement l'agréable souvenir, ce sont celles qu'ils consacrent à poursuivre, par la lecture, la discussion et la méditation, leur culture personnelle et celles où, après s'être ainsi fortifiés dans leurs convictions, ils vont tenter de communiquer à la jeunesse au milieu de laquelle ils vivent la flamme qui les dévore et entretient chez eux le feu sacré.

Je m'excuse de me citer moi-même. Je cède à la tentation de le faire, en plaçant sous les yeux du lecteur l'*Appel aux Jeunes Gens* paru dans le *Libertaire* à la date du 3 septembre 1926. La lecture de cet article fera comprendre quel est l'esprit qui anime les anarchistes à l'égard des jeunes gens, et dans quels termes ils font auprès de ceux-ci du prosélytisme.

Le lecteur saisira l'opposition qui existe entre le langage tenu par les libertaires et le langage tenu par les partis politiques : ceux-ci cherchant avant tout à recruter de futurs électeurs et à les enrégimenter ; ceux-là voulant uniquement les libérer des préjugés et de la routine et préparer une jeunesse résolue à ne reculer devant aucun sacrifice pour s'élever jusqu'à la pratique de la liberté.

APPEL AUX JEUNES GENS

On vous a dit souvent : « Vous êtes l'avenir ».

Comme la naissance et la mort, les générations se succèdent sans interruption : enfance, adolescence, maturité, vieillesse, tout s'enchaîne et, marchant avec le temps, chaque génération traverse ces phases successives : la naissance, le développement, la mort.

Donc, mes jeunes amis, « vous êtes l'avenir ».

C'est une vérité aussi banale qu'indiscutable.

On vous a dit aussi : « L'avenir est entre votre mains ; « il sera ce que vous voudrez fermement qu'il soit, ce « que vous saurez énergiquement le faire. Il dépend de « vous qu'il soit d'esclavage ou d'indépendance, de mi- « sère ou de bien-être, de guerre ou de paix, d'amour « ou de haine, de laideur ou de beauté ».

C'est encore exact.

Vous avez le précieux avantage de recueillir le patrimoine de savoir, de progrès et de richesse que, par leurs efforts archiséculaires, les générations qui vous ont précédés sont parvenues à constituer.

Votre premier devoir consiste à garder intact ce patrimoine, et vous ne devez pas permettre qu'entre vos mains il dépérisse ; vous devez, en outre, travailler à le fortifier pour le transmettre, accru, à ceux qui vous suivront.

Mais dans cet héritage, il n'y a pas qu'un actif de savoir, de progrès, de richesse. Il y a aussi un passif et un passif très lourd d'ignorance, de servitude, de haine et de misère.

Cet héritage, il faut le prendre tel qu'il est ; impossible de le refuser, ni de ne l'accepter que dans ce qu'il a d'avantageux.

Toutefois, vous qui êtes nés avec ce siècle, vous avez la bonne fortune de vous trouver, en pleine jeunesse, à l'époque où le vieux monde d'iniquité, d'esclavage et d'exploitation est sur le point de succomber sous le poids de ses erreurs, de ses turpitudes et de ses crimes.

Cette circonstance vous place dans des conditions exceptionnellement favorables à l'affranchissement que vous avez la magnifique mission de préparer et, peut-être, d'assurer ; mais, par contre, elle vous impose des obligations particulièrement impérieuses et urgentes.

JEUNES GENS !

Vous voici parvenus au carrefour de la vie, à ce point stratégique où il vous faut choisir entre les diverses routes qui s'ouvrent devant vous.

Ne vous aventurez pas à la légère et, pour ainsi dire, au hasard dans telle voie ou dans telle autre. La décision que vous allez prendre va vraisemblablement engager votre existence, l'inspirer, la diriger. Cela demande réflexion. Examinez à fond la situation : la vôtre, celle de la classe à laquelle vous appartenez, de la génération dont vous faites partie, de l'humanité tout entière. Descendez gravement en vous-mêmes ; faites, plusieurs fois s'il le faut, le tour de vos idées et de vos sentiments ; mesurez vos forces ; enfin, choisissez.

Je ne m'adresse pas à la jeunesse étourdie, frivole et oisive. Celle-là, je la connais : sourde, elle n'entend rien ; aveugle, elle ne voit rien ; elle ne va ni à l'étude ni à la méditation ; elle ne prend goût qu'au sport, à la danse, au cinéma, à la chanson bébête des rues, aux spectacles médiocres et aux distractions malsaines.

Cette jeunesse est, hélas ! je ne le sais que trop, de beaucoup la plus nombreuse et si mon indulgente philosophie m'interdit de prononcer contre elle un réquisitoire sévère et une condamnation implacable, elle ne m'empêche pas de déplorer sa futilité et de m'attrister de son égarement.

Les jeunes gens — hommes et femmes — auxquels j'adresse cet appel sont ceux dont l'esprit est ouvert à l'examen des graves problèmes qui tourmentent notre époque de transition, ceux dont le cœur s'émeut de la détresse matérielle et morale dont souffre la classe laborieuse, ceux dont la haute conscience se révolte au spectacle de la formidable inquité qui est à la base de l'organisation sociale actuelle et qui courbe sous ses implacables arrêts l'immense majorité.

Je la connais aussi, cette jeunesse ; depuis quarante ans, j'ai senti les généreuses palpitations de son cœur, j'ai saisi ses ardentes aspirations, j'ai été témoin de la noblesse de ses sentiments, et je sais de quel dévouement et de quelle activité elle est capable.

C'est à cette jeunesse que ces lignes sont destinées : jeunesse que n'ont point abêtie les religions, que n'a endoctrinée le patriotisme, que n'ont point aveuglée ni corrompue les luttes stériles de l'électoralisme et qui, les yeux fixés sur l'idéal de Bien-Etre et de Liberté dont la réalisation transformera le monde, cherche la route qui y conduit par les voies les plus sûres et les plus directes.

C'est à chacun de ceux qui appartiennent à cette intéressante jeunesse que je dis :

MON CHER ET JEUNE CAMARADE,

Tu as compris toute l'horreur d'un milieu social où la majorité qui produit tout ne possède rien (on ne le dira jamais assez), tandis que la minorité qui ne produit rien possède tout ; où quelques-uns ne connaissent de la vie que les sourires, les succès et les joies (il faut le répéter sans cesse, en formules simples que tout le monde comprend) tandis que tous les autres traînent une existence de larmes, de déceptions et de tristesses.

L'odieux et le tragique de ces contrastes t'ont bouleversé. C'est bien ; et cela prouve que tu n'es dépourvu ni de sensibilité, ni de compréhension.

Et, maintenant, que vas-tu faire ? Vas-tu, cette constatation faite, en prendre paisiblement ton parti ? Vas-tu, jeune homme sans virilité, laisser les déshérités « se débrouiller, s'ils le peuvent » et, toi, tâcher de grossir le nombre des privilégiés ?

Vas-tu, par prudence ou couardise, étouffer en toi les indignations de ta conscience ?

Si tu faisais cela, mon jeune camarade, sache que tu serais plus coupable que les aveugles et les sourds qui traversent la vie sans rien voir, sans rien entendre ; oui, beaucoup plus coupable qu'eux, puisque, ayant constaté la cynique cruauté des bourreaux et entendu les cris de détresse des victimes, tu resterais indifférent et inactif.

Mais tu ne commettras pas cette insigne lâcheté ; je le sais, j'en suis certain.

Alors, je le répète, que vas-tu faire ?

Tu vas : tout d'abord, exprimer, à toutes occasions, ta manière de voir, faire tout autour de toi, parmi tes camarades de travail, une propagande intense en faveur des convictions qui t'animent ; tu vas parler, écrire, agir loyalement, courageusement, selon tes idées et tes sentiments. Mais tu comprendras vite que seul, si ardent et si capable que tu sois, tu ne peux pas grand'chose et que, isolés, tes efforts risquent de rester sans résultat. Tu vas donc rechercher des camarades — des jeunes, comme toi, de préférence — partageant tes convictions et, formant avec ceux-ci des groupements de jeunesse, ou bien entrant dans les groupes déjà existants, tu apporteras à ces organisations le concours inestimable de ton enthousiaste adhésion.

Oui, tu vas batailler avec les anarchistes contre les institutions sociales dont tu as mesuré la malfaisance et dont tu hais l'iniquité.

Mais, avant, écoute bien ceci :

Les anarchistes ne te promettent rien qui soit de nature à flatter ta vanité, à satisfaire ton ambition, à assouvir ta cupidité. Si tu n'es ni vaniteux, ni ambitieux, ni cupide, ta place est parmi nous ; mais si tu es, si peu que ce soit, affligé de ces vilains défauts,

abstiens-toi de pénétrer dans nos milieux : tu ne tarderais pas à t'y trouver déplacé, à t'y sentir mal à l'aise et tu n'y resterais pas longtemps.

De plus, mon jeune compagnon, tiens pour certain d'avance que la propagande libertaire exigera de toi les plus durs sacrifices : il faudra, probablement, que tu brises les liens affectueux qui t'unissent à ta famille ; il te faudra, peut-être, rompre avec de vieilles et précieuses amitiés ; tu devras renoncer à la fortune et même à l'aisance qu'on n'acquiert, dans le milieu social actuel, que par l'exploitation de ses semblables.

Mets-toi bien dans la tête que tu auras à affronter les sarcasmes des cuistres et les railleries blessantes des ignorants, à braver les perfidies des méchants, les calomnies des adversaires et les persécutions de l'Autorité.

Voilà ce qui t'attend.

Si tu te sens résolu à tenir tête vaillamment à tous ces assauts, en échange de l'unique satisfaction de t'affirmer bellement et librement, n'hésite plus, décide-toi, viens à nous.

Apporte à notre propagande difficile, périlleuse, parfois ingrate, toujours exigeante, le concours de ton élan, de ta fougue, de ta ferveur, de ton énergie, de ta foi.

Et si tu te donnes sans compter à la cause que tu auras, ainsi, délibérément embrassée, sache, mon jeune camarade, que, quelles que soient les épreuves que te réserve l'avenir, tu n'auras rien à regretter.

Ta part sera la meilleure. — Sébastien FAURE.

JOIE n. f. (du latin *gaudium*). La joie, satisfaction épanouie de l'être, souligne l'heureuse possession des biens convoités par les hommes et l'étendue confiante de leurs espérances : trésors du sentiment, de l'intelligence, comme menue monnaie des richesses matérielles. Elle accompagne, au niveau de l'individualité, les jouissances passagères autant que la quiétude continue. Parfois toute interne et jalousement cloîtrée en nous, elle épanche souvent au dehors un ravissement difficile à contenir. La joie — incidemment silencieuse et secrète : joyau caressé de l'élite — s'extériorise volontiers en démonstrations expansives et fuse en gaîté parfois débordante. Les âmes simples se livrent avec elle : ils nous la donnent totale et singulièrement communicative. Les traits ouverts, le rire des yeux et des lèvres, en accusent, en accusent, en avances à la fois provocantes et révélatrices, l'intensité.

Sauf les accidents d'ordre pathologique et certaines exceptions stoïques, la joie dit la santé physique et met en relief un rythme organique, marqué au sceau du tempérament. Elle traduit ces vibrations provisoires, intenses à force de précarité et délicieuses sous la menace de leur fin, que nous appelons bonheur. Elle dit la nature et la proportion des élans — injustes ou généreux, cruels ou pleins de courage, et que la soif guide ou la foi — de l'être profond et tracent, pour les esprits attentifs, le cercle où s'agitent ses ondes d'influence. La joie naît et se meut souvent dans l'inconscience de ses conditions et du bien-fondé de son existence, dans l'inattention de son éloquence, dans l'indifférence aussi de sa mesure...

De la joie intérieure — forme élevée de la passion — qui est une montée vers la sérénité, Spinoza a pu dire qu' « elle est le passage de l'homme d'une moindre à une plus grande perfection ». Une telle joie est essentiellement bonne et d'une émulation salutaire... Sont désirables par cela même toutes les choses que procurent sainement de la joie, à nous-mêmes et aux autres. Elles augmentent notre puissance réactive et aussi notre rayonnement. Joie physique, joie morale, joie intellectuelle, toutes concourent à la plénitude et à l'harmonie, et si, de quelqu'une, l'un d'entre nous est frustré, s'appuie le domaine de l'ombre dont nos regards souffriront, et le règne de la peine humaine incruste sa recrudescence. Outre notre intérêt évident à la joie multipliée, est-il joie plus délicate et plus pénétrante que de créer de la joie ? Quand les hommes mettront leur rivalité à s'ingénier pour ébranler la joie chez leurs semblables deviendront incompréhensibles les artifices grâce auxquels se maintiennent ces « compatibilités » factices du présent où s'abreuve en douleur le grand nombre...

La joie est aussi l'atmosphère naturelle de l'enfance, que resserrent et rendent irrespirables tant de facteurs hostiles. Cet âge, malheureux, est un non-sens et un danger. Outre le châtiment nocif d'une injustice initiale, il cèle l'anormal en ses replis précoces et ses maturités prématurées. L'enfance joyeuse et libre ! De la joie d'une santé générale (et non des spasmes disproportionnés et intermittents), de l'indépendance des voies personnelles de formation (non d'une tyrannique licence sociale) l'éducation attend ses meilleures conditions. Mais au corps, à l'esprit des jeunes, la vigilance jalouse des familles et des maîtres, à qui l'obéissance promet, ajuste ses tuniques de discipline aux « bienfaits » de morale. Elle jugule, avec méthode, ces curiosités gourmandes qui risqueraient, accrues dans la détente, de faire, au temps d'homme, des unités menaçantes. En éteignant au ventre, au cerveau la joie des petits, la société tue au berceau l'appel des mâles exigences. Et elle s'assure, des grands dévirilisés, la docilité gémissante...

Parmi les vices d'un état social que nous dénonçons ici obstinément, multiples sont les joies dont les circonstances et l'aliment sont la privation, la souffrance ou la détresse d'autrui. Innombrables aussi les joies paralysées dès l'aube et qui cèdent la place à d'affreuses crises, à des crispations, à des sanglots. C'est le propre d'un milieu désordonné que la fréquence de ces joies de proie d'une part, autour de nous, et, par ailleurs, de tant d'amères consternations. Telles sont, du reste, l'altération des consciences et les déviations de la morale que ces joies surgissent et s'affirment dans la conviction de la légitimité, et hors des titillations du remords et des inquiétudes de l'usurpation, la peine d'autres humains en fût-elle la base ou la rançon. De même, dans la pensée, dans le cœur des victimes, anéanties en leur infériorité normalisée, rien ne bondit vers les joies logiquement méritées...

La joie — une des formes du bonheur et une de ses claires manifestations — seule la rendra accessible à tous un régime équitable. Car elle ne peut librement naître et se déployer que dans un cadre d'où seront bannis ses ennemis compressibles, dans un social détendu dont seront écartés, parmi les facteurs de trouble et d'angoisse, ceux au moins réductibles. La joie, pour être pleine, loyale et juste, doit être l'expression d'une intime harmonie dont l'équilibre des unités voisines garantit la richesse et le droit de cité. Et notre tâche, ainsi, vise à préparer, par delà les maux évitables, son règne à l'universelle joie de vivre. — LANARQUE.

JOUET n. m. (de *jocus*, jeu). Petit objet qui sert à l'amusement des enfants. On en trouve la trace, dans l'antiquité, dès l'époque égyptienne. Les Romains avaient déjà des poupées articulées, des figurines en terre cuite. De bonne heure les Grecs déployèrent, autour du jouet, un esprit inventif et un art souvent délicat. La poupée — le jouet classique par excellence — était chez nous fabriquée et vendue par les merciers-bimbelotiers dont les plus fameux tenaient, au XVIII^e^ siècle, boutique dans les salles du Palais de Justice et aux foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent. En 1862, un industriel, Jumeau, modela un type de tête habilement colorié qu'adoptèrent rapidement les autres

fabricants et d'où dérivent les poupées modernes : perfectionnées, animées et parlantes, aux tons émaillés, aux costumes habiles et aux parures de clinquant. De nos jours, l'industrie du jouet — dont Paris et Nuremberg sont parmi les berceaux et les centres les plus célèbres — s'est considérablement développée, en France et en Allemagne notamment. Avant 1914, les jouets de production germanique avaient, avec toute la bimbeloterie, grâce à leurs prix infimes, conquis le marché populaire.

Parmi les jouets universellement répandus, citons les hochets, les jouets en caoutchouc, en métal et en bois (bonshommes, animaux, véhicules, etc.), les articles en baudruche, les ménages, les montres, les instruments de musique, les boîtes de couleur et de mercerie, les personnages en carton, en étoffe, en porcelaine (poupées, bébés, clowns, poupards, polichinelles, etc.), les jouets militaires (soldats, armes, équipements, etc.), les jouets scientifiques, etc. Les jouets travaillés et constamment agrémentés d'attributs nouveaux perdent de plus en plus leur caractère général et en quelque sorte schématique, leur « âme » fruste et enfantine pour devenir, parallèlement aux progrès mécaniques, des miniatures savantes et des reproductions complexes, des œuvres achevées. Les poupées, avec leurs toilettes somptueuses et leurs gestes guindés — dames coquettes et prétentieuses ! — rappellent, avec une insistance insolente et pénible, de « grandes personnes » affranchies de l'ère riante du jeu...

On a vu — au mot *jeu* — l'importance du jouet en éducation et l'esquisse de sa nature et de son rôle... Nous y revenons pour quelques compléments. Il faut — répétons-le — à défaut de la cour ou du jardin, du coin de nature où l'on s'ébat, de la chambre de jeu quand la pluie survient (car les jeux de plein air demeurent les meilleurs), à défaut, hélas ! de tout ce qui manque à la famille ouvrière des cités, il faut, au moins, des jouets pour les petits. Don aisé, s'il sait être intelligent. Car les parents écarteront — ils y tombent, c'est leur travers de vanité et d'imitation — les jouets chers, qui font une brèche au budget du foyer et de l'ombre sur l'enfance. D'abord, sur son terrain de jeu, l'enfant est chez lui. Libres y seront ses mouvements, libre la disposition des bagatelles dont il peuple ses divertissements. N'allez pas intervenir si, par expérience ou par malheur, il les brise. Que nulle autorité tracassière — le regard lui-même aura l'observation discrète — ne vienne violer le refuge où la personnalité se dilate et s'essaie. Contre la dépense inquiétante vous avez l'assurance facile : n'apportez pas de jouets coûteux. Répandez les plus simples au contraire — et maints objets : pierres, morceaux de bois, menus ustensiles qui ne vous paraissent pas des jouets — mais délivrés de vos défenses et de vos menaces, de vos reprises. Rassurez-vous : vous n'aurez pas privé l'enfant, vous aurez élargi son bonheur...

« Les vrais jouets, les jouets éternels, ceux qui se retrouvent presque semblables dans les fouilles de Pompéï et dans les bazars contemporains, sont toujours des objets très simples, pareils à ceux qu'emploient les grandes personnes dans la vie pratique, mais ramenés à la taille et à la mesure de l'enfant. » (Léon Moy : *Enfants et joujoux*). Laissez ces jouets habiles, ces mécaniques ingénieuses. Ce jouet trop complet — au cycle défini, à l'horizon fermé — dont il ne peut changer à son gré la nature ou la disposition, bousculer l'identité par une figuration idéale, il enveloppe l'enfant d'un malaise. Il ferme d'ailleurs son champ d'action, ses randonnées imaginatives. L'enfant lui préfère ceux qui pourront (un bâton même : tour à tour meuble, clôture, instrument de musique, coursier à l'écurie ou chevauché, compagnon humain et partenaire de ses conversations improvisées) ceux qui pourront, au gré de ses jeux changeants, supporter sans contradiction évidente les adaptations les plus inattendues. Le jouet aux structures précises, compliquées, définitives, s'il répond un instant à sa curiosité, le distrait quelque temps par sa nouveauté, emplit bientôt de trop d'exactitude sa pensée bâtisseuse et vagabonde. Il est un démenti à ses échafaudages multipliés. Il encombre d'ailleurs de magnificence toute prête un champ qu'il faudrait libre pour le jeune créateur. Le jouet savant entrave l'essor puéril par ses réalisations anticipées, prend la place aux constructions toutes neuves, et si vastes, et si pleines de charme que l'enfant, à mi-chemin du réel et du rêve, édifie. Le jouet rudimentaire demeure la matière primitive qu'il modèle, étoffe et anime. Et l'enfant l'aime pour la souplesse anonyme avec laquelle il se prête à ses fantaisies divergentes.

« Jouer, dit Léon Moy, c'est, pour l'enfant, prendre dans la réalité quelques pauvres objets matériels mais que son imagination transforme. La valeur réelle d'un jouet est dans la somme d'invention, d'illusion, de rêve que l'enfant peut en tirer. Vous vous demandez, vous grandes personnes raisonnables, quel plaisir il trouve à se trémousser sur sa petite chaise, criant et secouant une ficelle passée dans les barreaux d'un tabouret qu'il a couché par terre devant lui ? — Quel plaisir ? Mais, en ce moment, il est sur le siège d'une grande voiture ; derrière lui, il y a les voyageurs ; devant lui il y a un vrai cheval ; des pays se déroulent, fuyant derrière le galop de l'équipage ; et sur une grande route imaginaire, il aperçoit des gens. La preuve, c'est qu'il leur crie : Gare ! »

« Sa puissance d'imagination est telle qu'il voit ses jouets, non pas tels qu'ils sont, mais tels qu'il les transforme pour l'histoire où il leur fait jouer un rôle. Un grand cheval s'attelle à une petite voiture ; une armoire trop grande s'harmonise avec une table trop petite dans une chambre de poupée. La proportion se rétablit dans la petite cervelle de ce poète primitif ; de même que nos arrière-grands-pères, plus candides, donc plus poètes que nous, trouvaient fort naturels les bas-reliefs de Saint-Firmin d'Amiens, où les remparts de la ville ont à peu près la même taille que les hommes... »

Ne croyez pas que les jouets devront être, à toute occasion, remplacés. Une discrète profusion suffit, une sorte d'abondance naturelle au sein duquel l'enfant fixera l'actualité, désignera les unités en exercice. Vous qui cherchez à éblouir vos proches, et l'enfant lui-même, par des cadeaux munificents, voyez ses favoris : « Les vieux jouets sont souvent ceux que l'enfant préfère. Ceux-là il ne les voit pas vieillir ; il ne les voit pas s'enlaidir... J'ai connu, oh ! qu'il y a longtemps ! une famille de bonshommes en papier, dessinés et peinturlurés à la main... Ils avaient fini par avoir des noms fixes, des caractères, des positions sociales. Il y avait entre eux des liens de parenté ; ils se visitaient, voyageaient, avaient des aventures. D'autres jouets neufs se succédaient dans la faveur passagère. Eux, ils étaient devenus lamentables, piteux, rapiécés, recollés. C'est à eux toujours qu'on revenait. — Pourquoi ? c'est que le jouet, souvent manié a une prise habituelle et plus facile sur l'imagination ; avec lui, le rêve que bâtit l'enfant est plus vite complet et précisé. » (L. Moy).

Parents — que le snobisme égare, ou l'opinion d'autrui, le penchant à vouloir imposer, — les jouets sont faits pour la joie de vos enfants, non pour votre admiration, ni l'envie de votre entourage... L'enfant, lui, admire comme les autres, de confiance vos cadeaux somptueux. Mais revoyez-le demain, en tête-à-tête avec sa mécanique au rythme monotone, à la vie limitée, que le ressort ébranle. « Une pensée lui vient, qu'il ne va pas dire : Eh bien, et après ? » — Après ? mon petit, mais c'est tout ; et ce sera toujours la même chose. — Or, pour l'enfant, ce petit poète, le vrai jouet, c'est ce

qui peut servir d'accessoire ou d'armature au roman qu'il bâtit. Il faut que le jouet soit bien dans sa main, docile, maniable, prêt aux transformations. Ce qu'il aime dans son jouet, c'est la vie qu'il lui donne. Il faut que le jouet lui soit inférieur, comme la glaise dans la main de l'artiste qui la façonne. Cette mécanique qui produit, elle-même, son mouvement mystérieux, dépasse, domine l'enfant, lui fait un peu peur... J'ai connu un joli petit coupé mécanique, avec un joli cheval et un joli cocher, et qui faisait, tout seul, le tour d'une grande chambre. Très vite, l'enfant le relégua dans un coin, soit ennui, soit défiance. Un jour, par bonheur ! le ressort fit : Couic ! et la mécanique mourut. Alors la voiture redevint un jouet vivant, un vrai jouet qui ne devait son mouvement qu'à son petit propriétaire, et qu'il pouvait promener lui-même, à sa guise, sur je ne sais quelle route imaginaire, à travers je ne sais quelles aventures. » (L. Moy). Le jouet grandiose et distant avait fait un pas vers l'enfant, il se dépouillait de ses vertus étrangères et hostiles, il redescendait à son niveau...

Ce jouet coûteux d'ailleurs, abandonné au caprice de l'enfant, ne va-t-il pas déformer son jugement et son cœur, détruire en lui le respect futur — si sain — des œuvres du travail ? « S'il allait prendre là, cet enfant, cette idée odieuse qu'il peut bien gâter les belles choses, parce qu'il est plus riche que les autres enfants, qu'il peut bien casser les joujoux qui coûtent cher, parce qu'il y a, dans le tiroir de papa, de quoi en acheter d'autres ? » Et si vous la tirez de l'armoire, cette machine délicate, par intermittence despotique, avec votre bon plaisir de maître. Et si vous la sortez, un jour de visite, avec solennité, comme une pièce à sensation ? « Si votre enfant allait sentir cet orgueil précoce de faire envie aux autres, d'étaler un beau joujou qu'il peut avoir, lui, et que les autres n'ont pas ?... » Les jouets chers — et plus encore lorsqu'ils sont facilement renouvelés — provoquent la lassitude, l'insatisfaction croissante, la satiété désabusée. Ils engendrent un besoin de luxe stérile, après avoir paralysé les sensations du jeu. Dans les circonstances néfastes que crée l'affection sans fermeté, la direction sans boussole — ou la pédante libéralité qui, ailleurs, la supplée — l'enfant, désorienté, ne voit plus la variété qu'à travers l'expression d'un désir dévoyé et le jeu que dans l'acquisition d'un jouet plus riche et différent. Il ne goûte en lui que le plaisir fugitif du changement et, dans cette plénitude qui le submerge, sa juvénilité s'achemine vers un tombeau précoce. Sur la voie d'une tyrannie qui s'éveille à la faveur d'exigences toujours plus impérieuses et imprudemment satisfaites, le caprice de la progéniture refoule le contrôle des ascendants, subjugue leur faiblesse abandonnée. Ainsi « gâté » (l'expression populaire est dure mais, comme instinctivement, adéquate), non seulement l'enfant prépare, pour les siens, le tourment qui châtie leur carence, mais il piétine, aidé par eux, les joies vivantes, si précieuses, de sa propre existence et en tarit, pour demain, les meilleures sources...

Laissez, derrière les vitrines, les babioles impressionnantes. Pour l'enfant, elles ne sont pas qu'importunes, ces merveilles extérieures — aérolithes modèles d'un monde encore étranger — tombées trop tôt sur sa planète en formation. Elles se substituent, écrasant l'âge et la somme des biens qu'il recèle, aux bâtisses imaginaires qu'il allait pétrir avec ses matériaux mouvants, et bientôt, pour d'autres, jeter bas. Les jouets trop beaux demeurent comme des intrus incongédiables, embarrassant tout un grand pan du chantier d'idéal. Ils paralysent la liberté de l'enfant, cette liberté avide d'espace délivré, et leur technique — cette science empressée qui ravit les parents — met un certain de plus sur un chemin à tout propos enchaîné par nos jalons mûris. Ils rendent superflus cet effort, tour à tour constructif et démolisseur, qui ébranle et prodigue — inconsciente et forte — la jouissance vivifiante du plaisir normal. Et deviennent sans emploi ces recherches enrichisseuses qui sont un délice, et rapetissées encore ces conquêtes personnelles qui, à la faveur du jeu, forgent l'homme. Les jouets sérieux et *pleins* s'unissent à tout ce qui empêche l'enfant de s'ouvrir à ses joies propres, dans une atmosphère à lui, parmi les éléments appropriés qu'il manie. Ils font aussi l'enfant *grand*, ce monstre !...

Effleurant, en un de ses aspects secondaires, le problème du choix, dirai-je, mères égoïstes et de sensibilité unilatérale, ce qu'a d'odieux votre empressement quand il pousse — ou simplement tolère — entre les mains de vos enfants, « pour servir d'amusette », ces jouets souffre-douleurs que sont des êtres vivants : insectes, grenouilles, oiseau, jeune chat ou chien, quelque pauvre animal prisonnier ? Avez-vous jamais mesuré, outre la torture infligée injustement — n'est-elle pas toujours injuste, la souffrance ? — quels penchants de cruauté, d'arbitraire, d'abus de la force vous favorisiez dans votre descendance et combien vous la rabaissiez, et vous-mêmes, par cette indifférence aux angoisses et aux tourments d'autrui ? Penserez-vous à quelque retour sévère des situations « d'ici-bas » lorsque, vieillards infirmes peut-être, s'exercera sur vous (jouant avec votre impuissance, de longue date éprouvée) la froideur détachée, la méchanceté parfois de ceux dont vous avez, par de serviles esquisses, contribué à refouler si tôt la pitié, à dessécher la sève du cœur ? Reverrez-vous les yeux d'effroi d'innocentes victimes, réentendrez-vous, comme un remords, vos rires complices sonnant le glas des bêtes lapidées ?

Evoquerai-je enfin l'inconscience et l'aveuglement qui ramènent devant l'enfant les jouets de la brutalité, du rapt et du meurtre, qui donnent l'aliment aux instincts de violence, les jouets, entre autres, qui actionnent, en raccourci, le « jeu » terrible de la guerre ? De quelle aberration témoignent les victimes encore saignantes des conflits d'hier (et dont la progéniture aimée est la proie désignée des hécatombes pendantes) et qui, la gaîté dans le regard et les propos, et comme poussés par quelque fatalisme morbide, font se tendre ces bras, les petits bras de leurs enfants, tout chauds encore des caresses maternelles, vers les jouets multipliés du combat, armes classiques et nouveautés prometteuses. Du sabre et du fusil — gloires antiques montées aux panoplies — aux auto-mitrailleuses et aux aéros blindés : « as » des tueries modernes, encortégeant la cible traditionnelle : le « bon » peuple-hachis des boîtes de soldats, quel concours la générosité de la famille apporte aux éducations perfidement barbares, quel appoint aux régimes pourvoyeurs de charniers ! Le jouet — ce symbole — que n'est-il, ô mères, promesse de sain plaisir, image de douceur, exercice à point juvénile, instrument de pacifique fécondité, levier d'amour ?...

⁂

On dit, au figuré, être le jouet des vents, du flot, des éléments, du sort, de la fortune, des événements. L'homme faible, l'être sans volonté est le jouet de ses passions, des sollicitations souvent sans suite qui se disputent son moi ; socialement aussi, le jouet de ses maîtres, des habiles et des durs. S'il est riche, il va, tiraillé entre les vices, dans un désœuvrement ou des excès qui l'épuisent. S'il doit, par le labeur disproportionné du pauvre, conquérir chaque jour l'existence, il est le jouet douloureux des privilégiés... « Si jamais vous substituez dans son esprit l'autorité à la raison, disait Rousseau de son *Emile*, il ne raisonnera plus ; il ne sera plus que le jouet de l'opinion des autres. » De cette mise en garde de l'éducateur solitaire, les peuples nous montrent tous les jours la pressante opportunité.

Ainsi que des calebasses légères flottent d'innombrables têtes sur l'océan des valeurs humaines ; le souffle des tyrans les fait s'entrechoquer comme des jouets d'enfants... — Stephen Mac Say.

JOUG n. m. C'est la pièce de bois qu'on place sur la tête des bœufs pour les attacher. Au figuré joug a le même sens que domination. Avant 1789, le roi faisait peser sur les seigneurs devenus ses vassaux le joug de sa puissance et les seigneurs faisaient peser sur les manants le joug de leur domination. De nos jours, les titres de rente ayant remplacé les titres de noblesse, l'aristocratie de l'argent impose son joug à la roture ouvrière. Lasse de subir l'autorité des nobles, la bourgeoisie a secoué le joug. Sans être prophète, on peut prédire que le prolétariat finira par secouer, à son tour, le joug sous lequel les détenteurs de la richesse tiennent les masses travailleuses.

JOURNALISME n. m. Très peu de gens sachant lire autrefois, c'est par la parole surtout qu'on endoctrinait les simples ; d'où l'importance attachée par le prêtre et ses pareils à l'art de persuader oralement. Aujourd'hui, près du grand nombre, le discours a cédé la place au journal, vrai maître de l'opinion. L'éditeur de la première gazette française, Théophraste Renaudot, le protégé de Richelieu, ne soupçonnait point assurément l'importance future de son innovation. Sans remplacer l'éloquence, les journaux eurent un rôle déjà considérable pendant la Révolution ; et les plus violents ne furent pas toujours les plus avancés, comme on le croit communément. Si Marat publiait l'*Ami du Peuple*, Hébert le *Père Duchêne*, la droite déversait sa rage dans les *Actes des Apôtres* et le *Petit Gauthier*, qui voulait régénérer la nation dans un bain de sang. Malgré le silence forcé de l'Empire et les tracasseries de la Restauration, l'influence des feuilles périodiques ne cessa de croître au cours du XIXe siècle ; le succès obtenu par la *Lanterne*, sous Napoléon III, est resté légendaire. Un Ranc, un Maret et d'autres esprits loyaux honorèrent le journalisme à une époque plus voisine de la nôtre. Une Séverine y brille comme un anachronisme. Car depuis la guerre, hélas ! les journalistes sincères et dignes, militants probes et écrivains passionnés pour les causes justes sont devenus rarissimes, et la presse d'avant-garde est seule d'ordinaire à s'élever contre l'injustice ou la tyrannie. Financiers, prêtres, politiciens malpropres se sont en effet rendus compte de l'action profonde exercée par les journaux ; comme les millions ne leur manquaient pas, ils ont acheté méthodiquement ceux qui étaient à vendre et de préférence les organes avancés. A l'heure actuelle l'accaparement de la presse — voir ce mot — par les puissances de réaction, son asservissement presque total sont, en France, chose accomplie. Cinéma et radiophonie, jugés eux aussi de précieux auxiliaires pour la diffusion des idées, sont en passe d'être escamotés de même façon. Distributeurs d'opinions toutes faites, à l'usage du peuple ou de la bourgecisie, les journaux s'avèrent l'une des plaies du monde contemporain. D'un instrument qui permettait de libérer les cerveaux en diffusant la lumière, nos dirigeants ont fait un immense éteignoir, d'où fuse quotidiennement l'âcre fumée du mensonge et de la calomnie. Au peuple l'on destine la grande presse d'information, empoisonneuse habile qui s'affirme impartiale pour corrompre plus facilement. Traîtresse et perfide, elle dissimule son venin sous les formes innocentes du fait-divers, de la dépêche impersonnelle, de l'interview, de la relation objective. Le miel de la surface dérobe, au lecteur ordinaire, la nocivité du produit qu'il avale chaque matin. Discrète ou silencieuse lorsqu'elle craint de peiner ces messieurs de la banque, du gouvernement et de l'évêché, elle invente à plaisir dès qu'il s'agit de vilipender les causes généreuses et les esprits libres. En deux lignes dissimulées à la fin, elle démentira les calomnies qui occupaient trois colonnes de sa première page, moins de quinze jours avant. Pour détourner l'attention des affaires sérieuses, elle montera en épingle les déboires d'un amoureux et les meurtres des Landrus grands ou petits; tout barbouilleur devient pour elle un homme de talent, un digne citoyen, s'il s'applique à détruire la race honnie des mécréants. Les journaux dits « d'opinion », thuriféraires patentés d'un homme ou d'un parti, s'adressent de préférence à la bourgeoisie et aux professionnels de la politique ; ils indiquent les idées qu'il faut croire, les sentiments qu'il convient d'adopter, fournisseurs de pensées confectionnées d'avance comme d'autres le sont de robes ou de vestons. Et beaucoup de citoyens même très diplômés les suivent, simples girouettes que l'on tourne et retourne à volonté. Sur un ton doctoral autant que narcotique, des sorbonards, des académiciens, des parlementaires gâteux conseillent de s'en tenir à la rigide orthodoxie et aux préjugés saugrenus de nos pères. Mais qu'il s'agisse du *Temps* ou du *Matin*, que l'auteur soit illustre ou obscur, dans la presse « d'information » comme dans celle « d'idée », c'est la direction qui d'avance impose la conclusion des articles insérés. A la boîte aux ordures le papier qui s'écarte du credo professé dans la maison, même et surtout s'il émane d'un esprit puissant ou engendre la conviction. De simples porte-plumes, des machines à pondre une prose au goût du patron, voilà ce qu'on a fait des journalistes, autrefois fiers de leur profession comme d'un sacerdoce. Combien pourtant doivent souffrir en soumettant leur copie au chef tout-puissant, mais borné d'ordinaire et ignare, instruit seulement des visées mercantiles ou politiques des bailleurs de fonds. Art, poésie, vérité, justice sont bagatelles insignifiantes pour ce majordome, il connaît seulement la consigne donnée par les maîtres qui le placèrent là ; et inexorablement il biffe toute pensée indépendante, menaçant de renvoi le scribe assez imprudent pour tenir compte de ses convictions personnelles. En fait de beauté littéraire, il n'apprécie que les formules insipides d'un style sans originalité : insignifiance des idées, banalité de l'expression, voilà ce qu'il exige de ses domestiques. Jette à ces malheureux — les pires peut-être des esclaves parce qu'ils livrent, enchaînés, leurs cerveaux — la pierre qui voudra ; pour moi, frôlé à maintes reprises par l'aile sombre et glacée de la faim, sachant ce qu'il en coûte de choisir l'aléa d'un lendemain sans espérance, je ne m'en sens point le courage. Puis j'en ai connu et pauvres et jeunes et pleins de talent qui, plutôt que de souiller leur plume, l'ont brisée. Comme j'aurais voulu avoir la toute-puissance que les croyants prêtent à leur dieu, pour témoigner à ces héros mon affection sans bornes. Qui dira par contre le degré d'abjection de ces larbins, décorés, satisfaits, chiens de garde des profiteurs, dont les appointements princiers ont la couleur sanguinolente des deniers de Judas. Et le prêtre leur promet en surplus entrée gratuite au paradis ! Chaque matin, en passant à la caisse, ils prennent le mot d'ordre émané des officines ministérielles ou financières ; disposés d'avance à pourfendre ceux qu'ils cajolaient hier, à renier leurs anciens serments, à trahir toutes leurs convictions, si l'exigent les commanditaires. Une idée leur semble bonne dès qu'on la paye largement, eût-elle pour conséquence la misère ou la mort de milliers d'êtres humains ; et, dût-il conduire un innocent à l'échafaud, le silence leur paraît légitime quand on l'achète au prix fort. D'où ces incroyables conversions qui, dans une brusque volte-face ou par de savants détours, permettent à un journal de s'endormir dans l'opposition et de se réveiller gouvernemental. Pour que se taisent les grands quotidiens radicaux, il

a suffi, tout près de nous, à l'homme de la Meuse de faire un ministre d'Hennessy, leur riche et imbécile propriétaire. Car la direction sait que tout marche pour le mieux dans le meilleur des mondes quand messieurs les commanditaires sont satisfaits. Elle sait encore que si l'argent afflue dans les caisses du journal, obtenu sous couleur de publicité commerciale, dégorgé des fonds secrets ou fourni par la hideuse camarilla des banquiers, des moines et des militaires, il importe fort peu que meurent de misère des chômeurs affamés, que les prisons soient remplies d'innocentes victimes, que des milliers d'adolescents tombent sous les balles des Druses ou des Marocains. Un silence méthodique arrête toutes les plaintes, étouffe tous les cris ; les plus misérables sont, au dire de la presse, satisfaits de leur sort ; ceux qui gouvernent ont la sagesse infinie des dieux descendus ici-bas. Et contre l'infâme qui trouble un si bel ordre en dénonçant les crimes cachés, on requiert la rigueur des foudres gouvernementales. De l'or, toujours plus d'or pour leurs maîtres, voilà ce que réclament les serviteurs du capitalisme. Avant-guerre la Maison Krupp payait, par le moyen d'intermédiaires, les articles ultra-chauvins du *Figaro ;* ces articles annonciateurs d'une guerre prochaine lui valaient, en effet, des commandes nouvelles de la part du Reich. Nos industriels super-patriotes usèrent de procédés identiques ; des canons, des munitions, clamaient leurs hommes de paille, et, pour que se prolongeât la tuerie, ces mobilisés de l'arrière hurlèrent incessamment, de 1914 à 1918, que le soldat n'avait qu'à tenir jusqu'au bout. Aujourd'hui le jeu continue, transposé dans un plan nouveau. Que des requins désirent mines ou concessions agricoles, soit en Afrique, soit en Asie, et les journaux de proclamer nécessaire une nouvelle extension de notre activité colonisatrice ; que les fabricants d'acier écoulent difficilement leurs produits et les mêmes vous démontrent qu'il est urgent de doter les déserts africains de voies ferrées ou nos frontières du nord d'un réseau de fortifications ; qu'un Etat lance un emprunt, ils affirmeront l'affaire excellente et sans aucun risque : ceux qui prêtèrent au tzar, séduits par leurs fallacieuses assurances, en savent quelque chose. Ajoutons que, même s'il s'agit d'une pure duperie, la presse récolte des fruits d'or, car, moins confiante que ses lecteurs, elle exige au préalable d'être arrosée. Ses enthousiasmes comme ses indignations sont livrés sur commande ; ils demeurent proportionnels aux sommes consenties et toujours payables d'avance. Au dire des ambassadeurs russes, nos journaux patriotes avaient un goût prononcé, avant-guerre, pour ces combinaisons-là; certains, paraît-il, étaient insatiables. Présentement, c'est aux guichets anglo-saxons qu'ils passent de préférence ; et, naturellement, ils estiment traître au pays quiconque ne partage point leur admiration pour la générosité américaine ou britannique. Tout politicien influent, tout roi de l'or veut avoir lui aussi un organe à sa dévotion ; un Coty, parfumeur multimillionnaire, en possède une demi-douzaine. Comité des Forges, Chemins de Fer, Compagnies Maritimes, Associations Commerciales et Trusts Industriels divers, ont leurs défenseurs attitrés dans la presse. C'est à qui pourra s'emparer des grands quotidiens de Paris et de province, non pour éclairer l'opinion mais pour l'égarer. A l'heure propice, quand on voudra forcer la main aux ministres ou peupler le parlement de larbins de la Banque et de l'Eglise, la convergence, vers un même point, de ces multiples bouches à feu : artillerie lourde genre *Figaro*, *Temps* et *Débats*, canons à longue portée du *Matin*, du *Petit Journal*, du *Petit Parisien*, du *Journal*, batteries légères des départements, permettra d'obtenir le résultat visé. Le peuple s'étonne, le peuple s'indigne, le peuple condamne, s'écrient les plats valets de la bourgeoisie ; avec audace ils se disent les fidèles interprètes de l'opinion commune et de la volonté des travailleurs. Naturellement les chefs d'Etat feignent de les croire ; ils en profitent pour ajouter une chaîne nouvelle à celles dont la plèbe est déjà chargée ou pour confier le pouvoir aux dictateurs Clemenceau, Poincaré et consorts. Afin d'opérer à coup sûr, les brasseurs de millions deviennent souvent propriétaires secrets des organes d'allure indépendante, même teintés d'esprit révolutionnaire. Ainsi l'on capte la clientèle de gauche et l'on colore d'apparences jacobines les pires entreprises de la réaction ; depuis la guerre surtout, ces procédés chers à l'Eglise s'avèrent d'usage courant. En matière de publications littéraires, la bourgeoisie dévote détient presque le monopole. Grâce à l'argent des Lebaudy, Brunetière s'empara de la *Revue des Deux-Mondes ;* un certain comte de Fels est devenu propriétaire de la *Revue de Paris*. Quant aux journaux qui prétendent nous renseigner sur l'ensemble du mouvement littéraire contemporain, chacun sait qu'on y cite les auteurs sur présentation de billets de banque ou de billets de confession. Interminablement l'on y parle du fourbe Maritain, de Josse le jésuite, de Claudel et des autres pieds-plats dont s'honorent les sacristies. Un silence glacial accueille tout écrit dont la pensée inquiète messieurs les bien-pensants ; une petite exception parfois si l'auteur ou celui qui l'édite a un portefeuille suffisamment garni. Au point de vue de l'art n'est-ce pas le suprême argument ! Et les protestations de lecteurs indignés pleuvent à la direction, dès qu'un journal s'avise de trouver de l'esprit à quelque affreux mécréant !... La règle suprême en matière de presse, c'est de plaire au client, non de l'instruire ; et pour plaire aujourd'hui il faut devenir serviteur du dieu Argent !

Organes socialistes et communistes ne méritent pas tous ces reproches ; si rares sont les défenseurs des humbles et les journalistes propres qu'il convient même de passer avec quelque indulgence sur de regrettables défauts. Sauf dans quelques périodiques courageux et réfractaires aux mots d'ordre, partants exceptionnels, une chose y déplaira toujours aux libres esprits : l'impeccable orthodoxie exigée des collaborateurs et l'absence de contradiction ; combien choquantes aussi les louanges sans fin décernées aux manitous du parti, équilibristes professionnels de la corde électorale ou traîtres secrets souvent ; puis, préoccupés seulement des problèmes économiques, ils négligent de travailler à la libération des esprits. Et nous ne disons rien de leurs tendances autoritaires et centralisatrices ! Reste la presse anti-autoritaire, libre-penseuse, qui répugne à toutes les formes d'oppression. Dernier rempart contre la tyrannie envahissante, elle est plus que jamais la porteuse de flambeau, le guide et le soutien des cerveaux non asservis. Mais sa flamme est bien faible, hélas ! et sa lumière perce avec peine les épaisses ténèbres environnantes. Non que le talent manque aux écrivains d'avant-garde ou que les feuilles de mentalité libertaire soient dépourvues d'intérêt ; mais leurs ressources sont insignifiantes et, pour que le grand nombre les ignore, périodiques de gauche comme de droite s'obstinent à ne les point citer. Un étouffement discret, voilà le traitement qu'on leur réserve depuis maintes années. En butte à l'universelle malveillance des exploiteurs humains coalisés, le journaliste d'avant-garde voit se fermer devant lui toutes les portes ; un Gohier, un Hervé, un Buré et tant d'autres, las de leur maigre pitance, ont gagné les gras pâturages de la réaction. Et celui qui reste fidèle, celui que l'or et les honneurs ne tentent pas, souffre parfois de ne point rencontrer chez ses frères une affection consolatrice de bien des maux. Songeons qu'il est par excellence le semeur de bon grain ; pardonnons-lui des travers inévitables, aidons-le dans sa tâche ingrate ! Car la presse, aujourd'hui maîtresse d'erreur, redeviendra ce qu'elle fut en

des temps héroïques : un instrument de libération, si nous savons harmoniser nos efforts. Comprenons que la multiplicité des tendances est une force non une faiblesse ; ainsi la nature est rendue plus belle par la diversité de ses fleurs. Restons fraternels entre nous, et réservons aux tortionnaires du genre humain la totalité de nos coups. — L. BARBEDETTE.

JUDAISME n. m. (du latin *judaïsmus*, rad. Juda). Les dictionnaires définissent le mot judaïsme par les mots : religion des juifs, ou bien par recueil des préceptes et cérémonials des hébreux ou israélites. Ce nom viendrait de Judas ou Juda fils de Léa. (Genèse 29, v. 35). Des milliers de volumes ont été écrits en allemand, en français, en hollandais, en anglais sur cette religion.

Il est impossible de les résumer en quelques pages pour notre encyclopédie ; nous nous contenterons donc de citer quelques faits, et nous en tirerons les conclusions qui nous paraîtront justifiées.

Si quelque chrétien, accoutumé aux pompes de l'Eglise austère du culte protestant, entre pour la première fois dans une synagogue ou temple juif au moment du service, il est pris d'une forte envie de rire. Lorsqu'on le force à rester coiffé et qu'il voit tous les assistants, hauts de forme sur la tête, une écharpe sur les épaules, chanter, ou plutôt ânonner dans une langue inconnue, c'est avec peine qu'en homme poli il réprime cette envie saugrenue.

Mais le protestant ressent la même envie quand il assiste pour la première fois à une messe, lorsqu'il voit des prêtres vêtus de chasubles brodées, faire mille contorsions devant l'autel, s'agenouiller, faire des génuflexions ; puis des enfants de chœur vêtus de rouge et de blanc balancer des encensoirs d'où s'échappent des fumées malodorantes et encensant l'autel, les images, etc., etc. A la porte, des bénitiers où des enfants non catholiques viennent, dans leur ignorance, se laver les mains. Dans les processions, par les rues, les prêtres sous des dais et portant un dieu dans une boîte, des reposoirs ou autels improvisés, comme on en voit encore dans les pays catholiques hors de France ; les rogations, dans lesquelles on entend des cris adressés à Dieu, comme si ce Dieu était sourd : « Donne-nous de l'eau !, » comme je l'ai entendu bien des fois en Valais. Les costumes des évêques, des archevêques, des cardinaux avec leurs étranges mîtres ou chapeaux cardinalices, etc.

Tout cela n'est-il pas plus risible que le culte de la synagogue ? Et les églises orthodoxes russes, avec leurs évêques à mîtres d'argent couvertes de pierreries, les baisers de mains que les prêtres font aux évêques qu'ils habillent comme des mannequins ; je dois avouer que libre penseur, anarchiste comme j'étais, j'ai eu souvent des besoins de rire de ces comédies qui, pourtant, continuent à attirer les foules.

Cette introduction servira à prouver que si je décris la religion judaïque avec quelque soin, elle ne m'est pas moins odieuse, car c'est au judaïsme que nous devons en héritage funeste le christianisme, religion atroce qui a fait couler des torrents de sang pendant des siècles, et qui en répandrait encore si la science, l'éducation n'y mettaient bon ordre. Persécutions, guerres incessantes, effrayantes tortures de l'Inquisition, obstacle au progrès de la civilisation toutes les fois que le christianisme a eu le pouvoir, — voilà le bilan du christianisme.

Le judaïsme et le christianisme doivent être honnis par tous les hommes de cœur. Néanmoins il est bon de connaître l'histoire de ces religions et d'en étudier les dogmes et les cérémonies.

Le remarquable historien des religions, le Professeur Vernes, dans son *Histoire des Juifs*, très libérale, cherche à démontrer que cette religions n'est pas, comme beaucoup le croient, originaire de la Mésopotamie, mélange des doctrines des Sumériens, les antiques habitants de ce pays, et du paganisme oriental que les juifs se seraient appropriés lors de l'exil.

Pour le professeur Vernes, la religion juive serait autochtone ; il dit qu'elle s'est formée graduellement en Palestine, grâce à la littérature nationale. Il affirme que le Pentateuque, — livre de la loi, — la *Thora*, comme l'appellent les juifs, est un recueil de poèmes sans aucune base historique, mais qui a servi de fondement à l'idée nationale des Hébreux. « Jamais la Palestine n'a été, dit-il, conquise par les juifs venus de l'Egypte, où la science moderne a démontré qu'ils n'avaient jamais habité en nombre, mais que la branche arabe des langues à laquelle appartiennent l'hébreu proprement dit et l'araméen, et les tribus qui les parlaient, toujours en guerre, se massacraient mutuellement jusqu'à l'époque des Macchabées telle qu'elle nous est racontée par les livres apocryphes. »

Le Pentateuque ne serait donc qu'un recueil de récits fantastiques, des chansons de geste ou des contes de fées, qui n'auraient pas plus de fondement que « Huon de Bordeaux », « Les quatre fils d'Aymon », etc.

Les cinq livres dits de Moïse (pure image mystique) et celui de Josué seraient devenus le trésor historique des juifs, quoique ces œuvres n'aient été écrites que plus de mille ans après les événements qu'elles racontent. Les atroces récits des massacres commis par les juifs sur les tribus qui leur avaient accordé l'hospitalité, puis la conquête plus épouvantable encore d'un petit pays par des milliers de juifs qui n'épargnaient que les filles vierges et anéantissaient des peuples entiers sur l'ordre du Dieu d'Israël, sont heureusement mensongers, mais ils ont servi d'excuses aux plus noires actions des Constantin, des Vladimir, des Torquemada, des Pizarre, des Cortez, actions près desquelles les crimes attribués à Néron ne sont que des bagatelles. Les cruautés de ce genre, l'extermination des Peaux-Rouges, des Australiens ont continué jusqu'à nos jours, et notre esprit de conquête, notre militarisme, sont tout prêts à continuer d'appliquer les préceptes du mosaïsme ou judaïsme. On entend encore parmi nous raconter les hauts faits d'un Moïse, d'un Josué, etc. ; on enseigne dans nos écoles la belle morale d'un David — l'ancêtre du mystique Jésus — qui permet à un frère de violer sa sœur et qui lui-même fait tuer un mari pour lui voler sa femme. Quelles belles leçons à tirer de l'histoire d'un Samson, d'un Goliath, d'une Judith, etc. Mais passons. L'histoire des juifs et de leur religion en Palestine vous donne le cauchemar.

Les juifs n'étaient pas monothéistes dès l'origine, comme on le dit souvent. Comme tous les peuples de l'Orient ils ont commencé par adorer le soleil et les autres astres, mais chaque tribu avait son dieu particulier, chaque profession aussi, comme chez les catholiques tout village, tout métier a son petit dieu, son saint patron.

Chaque tribu juive avait un saint patron qu'on adorait sur les hauteurs et qu'on appelait El, Baal, Moloch, Adôn, Chaddaï ; plus tard est venu Yarch ou Yahou (Jéhowah), dieu particulier de la tribu de Juda, la plus puissante des tribus juives, qui a imposé son dieu particulier aux autres tribus. Ce Yaveh n'était pourtant qu'un dieu étranger, car on ne savait pas la prononciation exacte de ce nom auguste, et pour cacher cette ignorance les prêtres faisaient croire que quiconque le prononçait mourait aussitôt ; c'est pourquoi les juifs en lisant le titragamme (les quatre lettres hébraïques de ce nom) remplaçaient Yaveh par Elohim (les dieux) ou Adonaï.

Les juifs ont continué à honorer plusieurs dieux ; même au commencement de notre ère il y avait des

sanctuaires des dieux à Jérusalem malgré le Décalogue. « Je suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ai retiré du pays d'Egypte, tu n'auras pas d'autre dieu devant ma face » — c'est-à-dire dans le temple. — Josué (Ch. 24, v. 2) dit que les juifs au delà de l'Euphrate adoraient d'autres dieux ; même en Palestine on voyait des images représentant un taureau, probablement personnification du Phallus. Les téraphins étaient des dieux domestiques à forme humaine (Genèse 31, v. 19-30), etc.

Quand la caste sacerdotale qui s'était formée dans le cours des temps se fut fortifiée, elle imposa par la violence un dieu Yaveh à tout le peuple. Ce fut la rhéacratie en plein, avec toutes ses cérémonies et son code, civil et pénal.

Les juifs croyants parlent toujours de la loi et des prophètes. Nous ne nous arrêterons pas aux œuvres de ces hurluberlus hallucinés que tout un peuple a regardés comme les messagers de Dieu. Ils n'ont guère été inspirés que par la folie naturaliste et religieuse, comme les anachorètes du désert catholique, les théologiens moyennâgeux ou les prophèlures protestantes des Cévennes.

L'important c'est la loi.

On trouve déjà dans l'Exode toutes cartes de commandements sur l'alliance avec Dieu, sur la construction de tabernacles, sur les offrandes, sur l'arche, sur le chandelier à 7 branches, sur l'autel des holocaustes, sur la cuve d'airain, sur les vêtements sacerdotaux, etc., mais les principaux chapitres de la loi commencent dans le Lévitique.

La plus importante des ordonnances sont les holocaustes. Ce devait être un spectacle bien écœurant que de voir les fidèles amener, pour le faire égorger, leur plus beau bétail, devant l'autel que le prêtre arrosait de sang et couvrait de graisse, de chair et d'intestins ; les agneaux, les boucs, les chèvres sans défaut, les tourterelles, tout était agréable à ce Dieu glouton, qui aimait voir le sang dégouliner. On pouvait aussi offrir de la fleur de farine, de l'huile, de l'encens...

Si quelqu'un avait péché involontairement contre un commandement divin, il devait sacrifier un jeune taureau, une chèvre, un bélier, etc. Pour un faux serment on devait sacrifier un bélier, et le péché était pardonné.

Quiconque, excepté les prêtres, aurait mangé de la chair d'un animal sacrifié, devait être retranché du peuple, c'est-à-dire périr.

Dieu se faisait costumier, il commandait les vêtements d'Aaron et de ses fils, les prêtres, il leur mettait sur la tête une tiare d'or et aspergeait d'huile et de sang ces mêmes prêtres. Ainsi « parés », ils devaient être attrayants, ces serviteurs de Dieu !

Le feu de l'Eternel brûla deux fils d'Aaron qui avaient apporté sur l'autel un brasier étranger. Dieu défendit au peuple de pleurer la mort de ces jeunes gens. Dieu défend, sous peine de mort, de boire vin ou boisson avant d'entrer dans la tente d'assignation.

Ordonnances sur la nourriture. — Dieu permet de manger tout animal qui a le pied fourchu et qui rumine, mais pas le lapin (qui rumine et n'a pas le pied fourchu), pas le chameau. Défense de manger des animaux aquatiques qui n'ont pas de nageoires et d'écailles. Hérissons, grenouilles, escargots, sont impurs et interdits. Toucher même à ces animaux souillait et quiconque les maniait restait souillé jusqu'au soir ; il fallait faire des ablutions pour se purifier. Même les outils devaient être purifiés.

Le judaïsme a toujours regardé la femme comme un être inférieur. Le Décalogue la met au même rang que le bétail. « Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain, ni sa femme, ni son âne, etc. » Il a le mépris de la plus noble fonction de l'être humain : la maternité. Le Lévitique dit : « La femme qui engendrera un mâle sera impure pendant 7 jours, puis après la circoncision de l'enfant elle restera 33 jours impure, ne touchera aucune chose sainte et n'ira pas à la synagogue. Si elle enfante une fille elle restera impure pendant 15 jours et elle restera 66 jours à se purifier. » (Lévitique XII). Aussi même une fille est considérée avec mépris à sa naissance. Et il y a des femmes pour aimer une religion pareille, comme il y a des fanatiques du catholicisme, lequel regarde aussi une jeune mère comme impure.

Le juif qui abat un animal domestique loin du temple est expulsé de l'assemblée des fidèles (Lévitique XIII). Défense de manger du sang ; un oiseau tué à la chasse sera vidé de sang et couvert de poussière ! ! Le chapitre XIV du Lévitique contient des principes de morale assez bons, mais il approuve l'esclavage et défend de porter des vêtements tissus de deux espèces de fil. Au XX[e] chapitre la peine de mort est commandée contre celui qui livre son enfant à Moloch, c'est-à-dire qui le fait élever dans la religion des peuples voisins ; peine de mort pour l'adultère, pour la bougrerie, pour l'union consanguine...

La terre pourra être cultivée pendant 6 ans, la septième année elle restera en jachère, les arbres ne seront pas taillés, le raisin ne sera pas cueilli.

Les juifs posséderont des esclaves pris dans les nations étrangères et qui seront esclaves à perpétuité, pourtant un esclave pourra se racheter à prix d'or. Un père pourra vendre sa fille

Les fils de Kehath seront tous lévites, ils porteront l'arche mais ne toucheront pas les choses saintes, sinon ils mourront.

Le chapitre VI des *Nombres* édite de curieuses ordonnances sur le Nazareat, sorte de considération à Dieu. Le nazaréen ne doit boire ni vin, ni vinaigre, ne doit manger ni raisin frais, ni raisin sec.

Il ne se rasera pas la tête jusqu'à l'expiration de son nazaréat. C'est probablement de cet espèce d'ordre monastique temporaire qu'est venu le nom de nazaréen attribué à Jésus dans les Evangiles, et ce serait de ce nom qu'on aurait fait Nazareth, où l'Evangile fait élever Jésus, quoique jusqu'au VII[e] siècle on n'ait jamais été d'accord sur l'emplacement de cette localité.

Un homme travaillant le jour du Sabbat, même pour ramasser du bois, sera mis à mort.

J'en ai dit assez pour faire comprendre la cruauté du judaïsme ancien. Il faudrait reproduire le Pentateuque pour bien exposer la morale de cette religion de terreur.

Voici des paragraphes du XXVIII[e] chapitre du *Deuteronome :*

« Si tu n'obéis point à la voix de l'Eternel ton Dieu, si tu n'observes pas tous ses commandements, tu seras maudit dans la ville, tu seras maudit dans les champs, le fruit de tes entrailles, le fruit de ton sol, les portées de ton gros et menu bétail seront maudits. L'Eternel enverra contre toi la malédiction, le trouble et la menace au milieu de toutes tes entreprises, jusqu'à ce que tu sois détruit, jusqu'à ce que tu périsses promptement parce que tu auras abandonné l'Eternel. Il attachera à toi la peste, l'Eternel te frappera de consomption, de fièvre, d'inflammation, de desséchement, de jaunisse, de gangrène, etc. »

Le judaïsme devint surtout influent après la construction du temple dit de Salomon, temple dont les proportions étaient minuscules, si l'on tient compte des chiffres donnés par l'Ancien Testament. Il avait été construit par des artistes, des architectes étrangers, car les juifs ne pouvaient cultiver les arts, excepté la musique, et jusqu'au XIV[e] siècle les israélites n'ont produit ni peintres, ni sculpteurs, ni architectes.

Le temple construit pour la troisième fois et qui existait au commencement de l'ère chrétienne, jusqu'à la destruction de Jérusalem par Titus, ne devait pas non

plus être bien grand, car on ne sait pas même quelle en était la situation sur la colline de Sion.

C'est dans ce temple que se célébraient les cérémonies commandées par l'Ancien Testament. C'est là que se faisaient voir les deux grandes sectes tant insultées par le Nouveau Testament : les Pharisiens aux strictes observations de la Loi, et les Saduccéens à tendances plus libérales et parfois révolutionnaires. La secte des Erséniens, à laquelle on a prétendu que Jésus appartenait, était plutôt un ordre monastique à tendances radicales.

La dispersion après la chute de Jérusalem a amené de grands changements dans le judaïsme. Les juifs ne peuvent plus faire de sacrifices, des holocaustes, mais ils ont conservé un grand nombre de pratiques imposées par les doctrines talmadistes. Ainsi un juif ne peut lui-même remonter sa montre le samedi, il peut la porter à son voisin pour le prier de la remonter ; il ne peut pas ouvrir une lettre, mais il peut la lire ; il ne peut pas manger de la chair d'un animal assommé ; un rabbin doit saigner la bête et la viande devient *casher*, c'est-à-dire pure ; il ne doit pas non plus manger de la partie postérieure de l'animal à moins que les tendons des cuisses aient été enlevés. La viande doit, avant d'être cuite, être placée une demi-heure dans l'eau, puis une heure dans le sel pour en extraire tout le sang, alors le sel est enlevé, la viande rincée, et elle peut être cuite. Toute parcelle de sang doit avoir disparu.

A l'époque de Pâques la famille doit manger sous des tentes ou des imitations de tentes. La vaisselle employée à cette époque-là ne doit jamais être employée à un autre temps, on la casse ou on la serre précieusement.

Si, à Pâques, on trouve dans le corps d'une oie ne fût-ce qu'un grain d'orge, la bête doit être rejetée, même si les pauvres diables doivent rester affamés ces jours de fêtes. Dans la grande fête « Yom kipour », les croyants doivent rester toute la journée dans le temple et jeûner jusqu'au soir.

Les femmes ne se mêlent jamais aux hommes dans les temples, elles occupent une galerie séparée ou sont derrière des grilles. Les strictes croyantes ne doivent jamais laisser voir leurs cheveux, elles portent des perruques.

Les juifs polonais, ou galiciens, sont très stricts dans l'observation des règles talmunates. J'ai vu, dans une grande huilerie de Fiume, dirigée par un Français, un rabbin spécial venir inspecter toutes les machines pour voir si on ne les graissaient pas avec du suif ou du saindoux. Autrement des centaines de tonneaux d'huile d'olive ou de sésame auraient dû être jetés, car cette huile devait être expédiée aux juifs de Galicie.

Un juif de ma connaissance, à Fiume, avait reçu d'énormes fûts de vins de Dalmatie qui devaient être envoyés en Galicie ; un rabbin était là pour voir comment on mettait le vin en futailles. Un ouvrier ayant, par mégarde, en voulant mettre en perce, touché de son vilebrequin le vin du grand fût, celui-ci a été « blakboulé » et pas une goutte n'a pu être expédiée aux juifs.

On voit, par ce fait, à quelles absurdités peut conduire l'observation d'une religion formaliste.

Les juifs de France, affranchis par la Révolution française, abandonnent peu à peu ces méticuleuses pratiques. La plupart des jeunes juifs deviennent nettement libres penseurs, socialistes ou anarchistes ; il y en a beaucoup qui épousent des chrétiennes — surtout si elles sont riches. Il n'en est pas de même dans l'Europe orientale ; pourtant les jeunes communistes russes, très communs parmi les juifs, sont — la plupart — athées, même ceux qui, par esprit nationaliste, sont sionistes et vont coloniser en Palestine. — G. BROCHER.

OUVRAGES CONSULTÉS. — 1° EN ALLEMAND : Budde : *Religion des Volkes Israël bis zur Verbannung* (1900) ; Goldziher : *Der Mythus bei den Hebraern und seine geschichtliche Entwickelung* ; Dillmann : *Handbuch des alttestament. Theologie;* Schutz : *Altt. Theologie* (5e éd.); Grueneisen : *Der Ahnenkultus und die Urreligion Israëls* (1900) ; Smend : *Altt. Religionsgeschichte ;* Winckler : *Geschichte Israëls ;* Graetz : *Geschichte der Juden* (10 vol.) ; Bandissin : *Geschichte des altt. Priestertums.*

2° EN ANGLAIS : Sayer : *Religion and Patriarchal Palestine ;* Steinthal : *Semitic Studies ;* Rob. Smith : *Religion of the Semites ; The Prophets of Israel and their Place in History ; The Old Testament in the Jewish Church ; Bible Dictionary ; The Faiths of the World* (8 vol.).

3° EN FRANÇAIS : *Revue des Etudes juives ; Revue biblique ;* Chantepie de La Saussaye : *Manuel d'histoire des Religions* (trad. franç.) ; Darmstetter : *Les Prophètes d'Israël ;* M. Vernes : *Histoire des Juifs.*

4° EN HOLLANDAIS : *De Profeten en de Profetie ;* Valeton : *Voorlezingen over Profeten ; Geschledenfs van Israels Godsdienst.*

JUDÉO-CHRISTIANISME n. m. Doctrine des premiers temps du christianisme, selon laquelle l'initiation à la loi de Moïse et l'adhésion au judaïsme était l'étape obligée pour les païens — en l'espèce, les non-juifs — qui voulaient se faire admettre dans l'Eglise du Christ. Les fondateurs de la religion chrétienne — juifs d'origine — mêlaient en effet (d'accord en cela avec l'exemple de Jésus lui-même, si l'on en croit les textes sacrés) les pratiques du mosaïsme aux rites de la religion nouvelle. Cette confusion, due à l'indécision des premiers pas d'un culte informulé, mit aux prises diverses écoles de Jérusalem et d'Antioche, en désaccord sur les voies d'accès à imposer aux néophytes, profanes du judaïsme. Un compromis dispensa ces nouveaux adeptes de « la circoncision et de l'observation de la loi » et leur interdit « avec la fornication, l'usage des viandes offertes aux dieux dans les sacrifices »...

Mais un problème plus vaste que ce dosage puéril tourmenta bientôt l'esprit des docteurs du temps : « L'ère du Messie-Rédempteur effaçait-elle — en l'abrogeant — la loi de Moïse ? » La thèse affirmative tendit vite à prévaloir, servie par la fougue des nouveaux convertis et son radicalisme séduisit tous ceux — et au premier rang les païens — qui regardaient comme une entrave désuète « l'antichambre » mosaïque. Les chrétiens judaïsants restèrent cependant fidèles à la tradition dualiste. La destruction du temple de Jérusalem par les Romains (70), en rendant impraticable l'observation totale de la loi, réduisit pratiquement le conflit. Mais une opposition de principe survécut et continua à se manifester, vivace, dans certains groupes. Elle entretint divers schismes latents et les hérésiarques *ébionites* et *elcésaïstes* en révélèrent particulièrement l'influence.

JUDÉO-CHRÉTIENS (COMMUNISME DES). Deux passages d'un des livres qui composent le Nouveau Testament, le livre des Actes, qui passe pour avoir été composé par un médecin grec, compagnon de voyage de l'apôtre Paul, font allusion au communisme pratiqué par l'Eglise ou Communauté de Jérusalem, fondée par les premiers apôtres.

Voici ces deux passages :

« Ils persévéraient dans l'enseignement des apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain et dans les prières... Tous ceux qui croyaient étaient dans le même lieu, et ils avaient tout en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, et ils en partageaient le produit entre tous, selon les besoins de chacun. Ils étaient chaque jour tous ensemble assidus au temple, ils rompaient le pain dans les maisons et prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur, etc. » (Actes II, 42 à 45).

« La multitude de ceux qui avaient cru n'était qu'un cœur et qu'une âme. Nul ne disait que ses biens lui appartinssent en propre, mais tout était commun entre eux... il n'y avait parmi eux aucun indigent ; tous ceux qui possédaient des champs ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de ce qu'ils avaient vendu et le déposaient aux pieds des apôtres, et l'on faisait des distributions à chacun selon qu'il en avait besoin. » (Actes, IV, 32 à 35).

Le communisme était déjà pratiqué parmi les juifs, par les esséniens ou thérapeutes (*asaya*, en syriaque, veut dire médecin), l'une des trois grandes sectes israélites de ce temps-là. L'historien philosophe Philon, dans sa *Vie Contemporaine*, et Pline l'ancien, dans son *Histoire Naturelle*, ont décrit leurs doctrines, leur genre de vie, leurs établissements. Voici, d'après l'*Almanach Icarien* de 1846, un résumé de la description de Philon, grec d'origine juive :

« Parmi la populeuse nation des juifs qui occupe une partie de cette contrée, il y a une espèce de gens qu'on appelle Esséniens ; ils sont, je crois, plus de quatre mille. Ils vivent dans des villages, fuyant les villes à cause de l'iniquité de ceux qui les habitent. Les uns travaillent à l'agriculture, les autres s'occupent des arts ; ils vivent en s'aidant et en se secourant entre eux. Ils n'amassent jamais ni or ni argent, ni ne songent à acquérir de grands fonds de terre pour s'en approprier le revenu. Ils ne demandent absolument que ce qu'il faut pour les besoins de la vie. Presque seuls de tous les hommes, ils vivent sans propriété, par choix et de propos délibéré... Ils ne savent ce que c'est que marchés, boutiques, etc. Il n'y a pas un seul esclave parmi eux ; ils sont tous libres, tous égaux. Ils condamnent la domination des maîtres, non seulement comme injuste, mais comme impie, puisqu'elle viole la loi de la nature qui engendre tous les hommes de la même façon, comme des frères légitimes, non seulement de nom, mais de fait. L'avarice et l'iniquité seules ont souillé cette parenté des hommes et mis, au lieu de la confraternité, la désunion ; au lieu de l'amour, la guerre. Aucune maison n'appartient en propre à aucun d'eux qui n'appartienne par le fait à tous. Toutes les provisions qu'elle renferme sont à tous. Un office pour tous les habitants, un vestiaire commun. Il serait impossible de trouver au même degré, ailleurs que chez eux, cette confraternité qui fait que des hommes unis par les liens du sang ou par l'amitié vivent sous le même toit, partagent le même sort, mangent à la même table, car de tout ce qu'ils ont gagné en travaillant pendant la journée, ils ne gardent rien comme leur propriété particulière ; mais portant tout à la communauté, ils en font la propriété de tous. En sorte que les infirmités ne sont jamais aggravées parmi eux. Les faibles et les malades, et ceux qui en ont soin, ne sont pas négligés ni abandonnés ; ils trouvent leur nécessaire assuré par le superflu des forts et des valides ; et ils peuvent en jouir sans honte, car c'est aussi leur propriété. »

Les Esséniens, que certains prétendent avoir été le milieu originel de Jésus, disparurent au temps de la prise de Jérusalem, sous le règne de Titus. Leurs idées ne périrent pas. Nous les retrouvons, dans le cours des siècles, reprises par les sectaires anarcho-chrétiens, les partisans des « milieux libres », les communistes anarchistes sentimentaux.

Qu'il soit question des esséniens ou de la communauté chrétienne primitive de Jérusalem, il s'agit d'un communisme local ou particulier, réservé à des initiés ou à des disciples. Plus spécialement en ce qui concerne les premiers chrétiens, il s'agit d'un communisme de répartition, non de production. On se trouve en présence de croyants qui ne se quittent plus, ont abandonné tout travail, riches comme pauvres, mais ne veulent pas que parmi eux il y ait quelqu'un de dénué.

Pourquoi ?

Parce qu'ils s'imaginent que la fin du monde est proche et que l'avènement du règne de Dieu est « à la porte ». Que le Christ ait été un personnage de légende ou historique, que les Evangiles reposent sur des récits plus ou moins falsifiés ou qu'ils aient été fabriqués pour les besoins de la cause, il n'en est pas moins vrai qu'ils annoncent une venue prochaine du Messie, précédé ou accompagné de ses anges. Les textes sont formels : « Je vous le dis en vérité, quelques-uns de ceux qui sont ici ne mourront point qu'ils n'aient vu le fils de l'homme venir dans son règne. » (Math. XVI). « Je vous le dis en vérité, cette génération ne passera point avant que tout cela n'arrive. » Math. XXIV). Ces affirmations ou prophéties se retrouvent non seulement dans les autres Evangiles (Marc XIII, Luc XXI, même Jean XVI, etc.) mais dans les épîtres de Paul, avec une netteté indéniable (par exemple, chap. V de l'épître aux Thessaloniciens).

Séduite par des illuminés ou égarée par des faussaires, de pieux imaginatifs, l'Eglise chrétienne primitive, durant deux ou trois générations, fut messianique, crut à la *Parousie*, au proche retour du Christ.

Le communisme de la communauté de Jérusalem fut donc transitoire, circonstanciel, accidentel. A quoi bon amasser des trésors ou accumuler des richesses ? A quoi bon se soucier du lendemain, travailler, produire, puisque vient la fin du monde, puisque si court est le temps ? Même auraient-ils continué à œuvrer au dehors comme artisans ou ouvriers que ce n'était pas sur une base économique que se fondait le communisme de l'Eglise jérusalémite, il n'était pas non plus universel ; il se limitait à un certain nombre d'humains, sélectionnés, lesquels « n'étaient qu'un cœur et qu'une âme ». Il était d'ordre éthique.

Mais les membres du groupe en question étaient-ils autant d'accord que cela ? Si le livre des Actes, au chapitre IV, nous signale le cas — unique — d'un certain lévite, Barnabas, de Chypre, qui ayant vendu le champ qu'il possédait apporta l'argent et le déposa aux pieds des apôtres, il nous rapporte aussi l'histoire d'un ménage chrétien, lequel ayant vendu une propriété, mentit sur le total de la vente et retint par devers lui une partie du produit du champ. L'un et l'autre, nommés Ananias et Saphira, tombent foudroyés aux pieds de l'apôtre Pierre, chef de la communauté, après une apostrophe de celui-ci, cela va sans dire. Ce fait ne montre-t-il pas que le communisme prétendûment volontaire de l'Eglise primitive n'allait pas sans opposition et que les dissidents avaient acquis une telle importance qu'il ne fallut rien moins que le recours à des mises à mort théâtrales pour inspirer « une grande crainte à l'assemblée » ?

L'exemple de la Communauté de Jérusalem ne fut pas suivi et il est probable que ce fut pour subvenir à la détresse où les avait plongés cet essai de communisme mal conçu et mal compris qu'on organisa, un peu plus tard, en sa faveur (dans les autres groupes chrétiens) les collectes dont nous entretiennent les épîtres pauliniennes. — E. ARMAND.

JUGE n. m. (du latin *Judex*, de *jus dicere*, « celui qui dit le droit »). Pris dans son sens le plus étendu, le mot juge s'applique à toute personne qui apprécie et se prononce sur n'importe qui, n'importe quel sujet, dans n'importe quelle circonstance. Les croyants disent de leur Dieu qu'il est : le Juge *infaillible*, parce que sachant tout et pénétrant les plus secrètes pensées de tous, il ne peut se tromper ; le Juge *impartial*, parce que, au-dessus et en dehors de toute passion et de toute influence, il échappe à toute pression intérieure ou extérieure qui serait susceptible d'altérer son apprécia-

tion ou de modifier son arrêt ; le Juge *suprême*, le *Souverain* Juge, parce que c'est sa décision qui, en fin de compte, infirmant ou confirmant toutes celles qui ont pu émaner de juges subalternes ou de tribunaux inférieurs, l'emporte sur toutes les autres et, seule, entre tôt ou tard en application. Ces qualités d'infaillibilité, d'impartialité et de souveraineté, proclamées ainsi inhérentes à l'exercice de la véritable équité, ne peuvent appartenir qu'à Dieu. Cette thèse, qui n'a d'autre fondement que l'indémontrable existence de Dieu, répudie, par voie de conséquence, toute idée d'un autre juge ou d'un autre jugement s'imposant à la conscience humaine. Elle proclame, toujours déductivement, que tout juge humain, quels que soient son savoir et son intégrité, ne peut que rendre des sentences d'une justice relative, douteuse, sujette à caution, entachée d'erreur et passible d'iniquité.

Pris dans un sens plus restreint et appliqué au « social », le juge est un homme qui a pour fonction spéciale de rendre la justice au nom du pouvoir souverain. De nos jours, c'est la Loi qui est l'expression du Pouvoir souverain et la Loi elle-même est censée être l'expression de la volonté populaire. Celle-ci a cessé — théoriquement du moins — d'être la manifestation d'une volonté unique et personnelle : Dieu ou le chef, pour devenir celle d'une volonté impersonnelle et collective : le peuple.

Un juge est donc, présentement, un homme dont la fonction spéciale est de rendre la justice au nom de la Loi. Or, d'une part, la Loi (voir le mot *Loi*) est, dans le temps et l'espace, essentiellement variable et contradictoire, ce qui implique que les arrêts rendus au nom et en application de la Loi sont nécessairement variables et contradictoires ; d'autre part, la Loi se formule presque toujours en un texte obscur et incertain, qui ouvre la porte aux interprétations les plus diverses, voire les plus opposées ; à telle enseigne que, soumise à l'appréciation de deux juges, la même cause peut être tranchée et c'est fréquemment ce qui se passe — de deux façons opposées, bien que l'un et l'autre juge se flattent également de conformer leur décision à la Loi.

Est-il possible que, dans ces conditions, le juge soit à même de se prononcer infailliblement, impartialement, souverainement ?

« Si le juge avait le pouvoir de lire dans la conscience et de démêler les motifs afin de rendre d'équitables arrêts, chaque juge serait un grand homme. La France a besoin de six mille juges ; aucune génération n'a six mille grands hommes à son service, à plus forte raison ne peut-elle les trouver dans sa magistrature. » (Balzac).

La fonction dont le juge est investi, qu'il soit élu ou nommé, ne lui confère ni lumières exceptionnelles, ni vertus spéciales. Même dans l'exercice de sa fonction, le juge reste un homme comme les autres : sur qui passe, violent et brutal, le souffle des passions, que courbe l'intérêt aux aspects multiples et changeants, que poussent, tantôt dans un sens et tantôt dans le sens contraire : le souci de la carrière, la crainte de déplaire aux puissants de l'heure, l'espoir de se rendre favorables la presse et l'opinion publique.

Sur lui pèse de tout son poids le joug de l'habitude et le métier a raison du scrupule. Le juge en exercice n'est bientôt qu'un jugeur. Il devient rapidement, comme disait Balzac, « une pâle machine *à considérants*, une mécanique appliquant le code sur tous cas, avec le flegme des volants d'une horloge »...

Lié à la lettre de la Loi, le juge correctionnel se voit dans l'obligation de n'admettre que dans une mesure limitée les circonstances atténuantes. Pousser l'appréciation de celles-ci jusqu'à l'acquittement du délinquant, ce serait méconnaître le caractère impératif de la Loi ; ce serait fausser la lettre de celle-ci en lui substituant un esprit qui en serait la négation. Aussi, rares, très rares sont les juges qui, passant outre, prononcent l'acquittement d'un prévenu contre lequel la preuve est faite qu'il a commis un acte tombant sous le coup de la Loi. Le juge qui place le respect de la véritable justice au-dessus de l'observation stricte de la Loi est une exception ; il est un phénomène, une sorte de monstre au sein de l'espèce. Il se distingue, il se sépare tant et si bien de l'ensemble que, pour témoigner en faveur de cette séparation, l'esprit public le désigne en le qualifiant de « bon juge ». Ce fut le cas du Président Magnaud qui, à la suite de plusieurs sentences d'acquittement en faveur de prévenus dont le texte de la Loi commandait la condamnation, fut appelé « le bon juge ».

Le juge de carrière est soumis à une sorte de déformation professionnelle ; cette déformation est plus ou moins profonde ; mais elle est générale et le nombre est infime des juges qui n'en portent point le sceau. La fonction de juge installe celui qui l'exerce dans un milieu de corruption, de mensonge, de lâcheté, de turpitude, de servilité et de vice qui, lentement mais sûrement, agit sur son être tout entier. L'air qui circule dans les prisons, les cabinets de juges d'instruction, les prétoires et les couloirs des Palais de Justice, est imprégné de toxiques spéciaux qui, à la longue, pénètrent et saturent le juge, l'inclinant à voir des coupables partout.

Par l'éducation qu'il a reçue, les relations qu'il entretient, l'existence qu'il mène et le milieu dans lequel il vit, le juge devant lequel comparaissent un riche et un pauvre, est naturellement plutôt sympathique au premier. Il accorde aux déclarations du « Monsieur » une confiance qu'il refuse, d'instinct, au « pauvre diable ». S'il attribue sans difficulté, à l'homme de la classe privilégiée des mobiles généreux, il attribue aussi aisément à l'homme de la classe déshéritée des sentiments bas mis au service d'intérêts sordides. Et, cette déformation professionnelle s'accentuant avec l'âge, le juge se rend peu à peu coupable des pires injustices, sans en avoir conscience, à son insu et, par conséquent, sans qu'il en ressente le moindre regret, le plus mince remords.

La fonction de juge est, d'une façon générale, entourée de considération et de confiance. Et, pourtant, il n'en est pas qui mérite moins cette estime et cette confiance. Je comprends que le savant qui consacre l'effort de sa pensée à porter plus loin et plus haut la recherche de la vérité, l'artiste qui puise l'inspiration dans le culte de la Beauté, l'inventeur qui poursuit nuit et jour la découverte d'un appareil ou d'un procédé destiné à diminuer l'effort pénible de l'homme ou à augmenter sa puissance de domination sur les éléments naturels ; je comprends et trouve bon que de tels hommes bénéficient d'une sorte de vénération, mesurée aux avantages que l'humanité recueille de leur labeur. Mais le Juge ! Le juge, conscient de la délicatesse et de la gravité de ses fonctions, l'homme qui, appelé à se prononcer sur la liberté, les intérêts et l'honneur des autres, se rend compte que, quel que soit le soin qu'il apporte à ne se prononcer qu'en pleine connaissance de cause, il ne saurait acquérir la certitude que sa décision n'est pas entachée d'erreur et de partialité, et qui, pour toucher un traitement, conserver son emploi, se ménager de l'avancement et s'assurer, pour ses vieux jours, une retraite suffisante, consent, sans scrupule, à jouer un rôle dans la triste et scandaleuse tragédie judiciaire, je me demande de quelle inconscience cet homme doit être frappé, pour qu'il conserve l'estime de lui-même et de quel aveuglement sont atteints ses contemporains pour qu'ils l'honorent de leur estime et de leur confiance. Par la pensée, je vois un juge distribuant les années de prison ou de bagne au cours de sa journée ; je l'entends prononcer la peine capitale ; j'imagine ceux qu'il a condamnés s'acheminant vers la prison, le bagne ou

la guillotine, et j'aperçois le juge rentrant, paisible, calme, serein, le soir venu, au sein de sa famille. Dans une salle à manger confortable, sa femme et ses enfants sont assis, près de lui, autour de la table familiale. Si tout sentiment n'est pas éteint en lui, si l'exercice de sa fonction n'a pas totalement desséché son cœur, peut-il, à ce moment, songer sans frémir au père de famille que sa décision tient séparé de ses enfants, peut-il penser, sans que sa conscience en soit tourmentée, au dénuement dans lequel l'absence plus ou moins prolongée du père plonge la femme et les enfants ? Et si sa carrière « s'illustre » de quelques condamnations à la peine capitale, se peut-il, à moins qu'il ne se croie infaillible, qu'il n'éprouve nulle angoisse quand, la nuit, son sommeil est hanté par l'apparition des têtes que ses réquisitoires ont fait tomber ?

Le juge qui en arrive, par tempérament et par accoutumance, à une aussi odieuse insensibilité (et, par la déformation professionnelle, c'est le cas de tous ceux qui ont vieilli dans la carrière), ne mérite aucune considération ; il n'est digne d'aucune estime. Il ne peut inspirer que le mépris. — Sébastien FAURE.

JUGE IMPOSÉ, ARBITRE VOLONTAIRE. Il convient de résumer ici les raisons qui rendent éminemment hostile et répugnant à l'individualiste anarchiste le fonctionnement du mécanisme judiciaire.

L'on sait qu'après avoir commencé par manifester le caractère d'une réparation, d'un dédommagement à l'égard de celui au préjudice duquel un tort avait été commis (ou de ses ayants droit), la répression des délits et des crimes a fini par revêtir le caractère d'une vindicte, d'une vengeance exercée apparemment au profit de l'ensemble social, en réalité de ses dirigeants, de ses déterminants ou de ses privilégiés sur les déshérités, les désavantagés : ceux qui ne détiennent ni autorité, ni capitaux, ni propriété.

Il n'est pas difficile de se rendre compte que ceux qui ont charge d'appliquer les sanctions pénales ou disciplinaires que les codes de justice établissent pour réprimer les différentes formes de transgression sont — de par la classe ou le milieu où ils se recrutent — les souteneurs ou les représentants d'intérêts, de situations acquises qui ne leur permettent pas l'impartialité.

En outre, le tarif des pénalités, les peines accessoires qui les accompagnent si souvent ne tiennent aucun compte du tempérament, du déterminisme particulier des délinquants ; ne se préoccupent en rien des circonstances et des influences qui ont présidé à l'évolution, à la formation de leur caractère, de leur façon d'envisager la vie.

L'application des circonstances atténuantes ou aggravantes est laissée à l'arbitraire du distributeur de pénalités qui non seulement s'imagine — quand il prend sa profession à cœur — être un chargé de mission sociale, mais encore se réfère à des renseignements de police tendancieux et incontrôlés, à une impression physique, à des condamnations antérieures, si bien que, par la force des choses, le délinquant est autant puni comme « capable » que comme « coupable » de la transgression qui l'amène à la barre où il est cité.

Sous son apparence d'impartialité, le jugement du jury renferme autant d'arbitraire.

Je ne parle pas seulement ici du facteur de sentimentalité, exploité autant par le ministère public que par le défenseur du transgresseur, je fais allusion aux préjugés d'éducation et de convention qui dominent les jurés lorsque le moment est venu de statuer sur le cas qui leur est présenté. Que connaissent-ils, d'ailleurs, du criminel qui est traîné devant eux ? pas davantage que le juge professionnel, et ils ne sont pas mieux éclairés que lui sur son déterminisme. Ils sont automatiquement obligés de s'en remettre aux informations que leur fournissent l'accusateur public et l'avocat, les témoins à charge et à décharge. Il n'existe, pour le délinquant, aucune garantie qu'il sera jugé impartialement.

Mais ce n'est pas seulement contre le mécanisme du fonctionnement judiciaire que protestent et s'insurgent les individualistes.

Ce qu'ils combattent, ce qu'ils dénoncent, ce qu'ils critiquent avec véhémence, ce qu'ils posent à la base de leur antagonisme à la conception actuelle de l'application de la justice : c'est le *juge imposé*, conséquence du contrat social infligé aux dominés et aux exploités par ceux qui les asservissent et tirent profit de leur travail ; c'est le délinquant *contraint* de subir le juge qu'il n'a pas choisi, le code et la méthode de jugement qu'il ne peut récuser.

Ce que nient les individualistes, c'est qu'un être humain s'arroge le droit d'en juger un autre, qu'il s'imagine avoir ce « droit » soit comme une sorte de délégation ou de mandat d'une collectivité irresponsable, soit comme une faculté innée.

Pour comprendre les mobiles derniers et profonds qui ont pu pousser un être humain quelconque à commettre une action dite « délictueuse », il faudrait être cette personne elle-même. L'avocat le plus consciencieux, le plus expérimenté ou le plus retors n'y saurait parvenir lui-même, puisqu'il peut arriver que le délinquant ne puisse plus se rappeler ou se représenter avec précision dans quel état d'être il se trouvait au moment où l'infraction ou le crime se produisit. Il aurait suffi d'une circonstance fortuite, d'un accident peut-être minime pour que le délit ou le crime n'eut pas lieu ou se manifestât sous un tout autre aspect.

D'ailleurs, le défenseur qui prend à cœur sa profession se préoccupe beaucoup plus de s'assimiler la psychologie des juges, de les émouvoir, que d'analyser à fond le tempérament ou le déterminisme de son client. De l'avocat général ou du défenseur, c'est à qui aura le plus d'atouts dans son jeu. C'est pourquoi, pour gagner la partie, ce dernier parle en juriste devant un tribunal de profession et en orateur devant un jury.

C'est parce qu'il n'est pas possible qu'un jugement soit rendu avec équité ou impartialité, le jugeur ne pouvant se « mettre dans la peau du jugé », que l'individualiste aspire à voir devenir courante une mentalité personnelle qui fasse que le transgresseur s'inflige à soi-même le châtiment de sa transgression — selon que l'y détermine son degré de sensibilité ou de scrupulosité.

Les individualistes anarchistes rejettent tout autant le juge qui s'impose bénévolement que celui imposé par l'Etat ou tout autre organe de centralisation sociale. Parmi les anarchistes, on rencontre trop souvent une manière de juger ou d'apprécier les faits et les gestes de ses camarades, favorable ou défavorable, selon que leur conduite ou leur procédé, en telle circonstance donnée, est conforme ou non avec ce qu'aurait accompli, dans un cas semblable, celui qui porte jugement, du moins il le suppose. Il est étrange de voir des hommes aux opinions très libérales, très avant-garde, oublier que dans certains jugements ou appréciations, ils sont uniquement incités par leurs convictions personnelles, leur façon de vivre particulière ; le parti pris qu'ils manifestent détonne toujours, irrite parfois. Qui sait comment ils se seraient comportés aux lieu et place de celui qu'ils condamnent, eux, les détracteurs de la vindicte sociale dénommée justice. Tout ce qu'ils peuvent hasarder concernant leur ligne de conduite future dans tel ou tel cas est du domaine de la conjecture.

Et même quand ces juges bénévoles connaîtraient si exactement leur propre déterminisme qu'ils sauraient d'avance ce qu'ils feront en telle ou telle occasion que cela ne les autoriserait pas à porter jugement. Cela leur permettrait tout au plus d'émettre, par rapport à

eux, une opinion personnelle sur le geste incriminé, non de nuire au camarade qui l'a accompli.

On nous demandera si nous nourrissons l'espoir qu'il ne s'élèvera plus de conflits, qu'il ne naîtra plus de désaccords, de différends entre membres d'associations, entre associations même, quand ce ne serait que pour des cas non prévus par les clauses de l'entente volontaire qui règle leurs rapports mutuels.

Nous répondrons que ces cas seront réduits au minimum, le contrat d'association ou catalogue des conditions d'association spécifiant les attitudes mutuelles qui sont la raison d'être de l'association. Des termes du contrat il est facile de déduire la nature des actions qu'implique le but de l'association, les charges et les avantages proposés à chacun de ses membres. Une association anarchiste ne comprenant que ceux qui souscrivent à ses engagements, ceux qui ne les ont pas souscrits n'ont à s'immiscer en rien dans le caractère et la forme desdits engagements.

Admettons que deux unités humaines, deux associations (ou davantage) ne puissent solutionner un litige s'élevant entre eux. Acceptons qu'ils éprouvent le sentiment bien net qu'ils ne se trouvent pas, pour une raison ou pour une autre, dans la situation d'esprit voulue pour résoudre, avec toute l'impartialité désirable, le différend qui les sépare ; peut-être parce que, chez chacun de ceux qui se prétendent lésés, il y a de l'irritation, de la colère, du dépit. Quoi de plus simple, pour les parties adverses, que de s'en remettre chacune à un ami, à un compagnon, au courant des circonstances de leur cas, de leurs tempéraments, etc. Il est infiniment probable que l'avis de l'arbitre ou des arbitres s'approchera de très près de l'équité « mathématique ». Le conseil fourni par l'arbitre ou les arbitres (qui ne nourrissent d'animosité à l'égard d'aucune des parties en désaccord), en pleine possession de leur calme, départagera impartialement ou à très peu près les adversaires. D'ailleurs, s'ils s'aperçoivent qu'ils ne peuvent arriver à une conclusion satisfaisante, rien n'empêche les arbitres de s'en remettre eux-mêmes à un autre, choisi alors par eux sans aucune intervention de leurs commettants, qui fournirait une sorte d'avis de dernier ressort qui les mettra d'accord.

Nous ne voyons aucune diminution de dignité personnelle à reconnaître qu'il est impossible de régler soi-même tel différend qui vous sépare momentanément de votre semblable et de vous en remettre à un arbitre alors que vous le choisissez en dehors de toute contrainte étatiste ou obligation centralisatrice. Ici comme ailleurs, les individualistes anarchistes revendiquent pour la méthode qu'ils utilisent un caractère absolument et purement volontaire. — E. ARMAND.

JUGES. Les juges composant le Tribunal de Commerce sont les derniers magistrats élus.

Dans les villes où il n'existe pas un tribunal de commerce, le tribunal civil juge commercialement, c'est-à-dire applique au litige commercial les dispositions du code de commerce, et la justice n'en est pas moins rendue au justiciable, qu'il soit ou non commerçant. Sur appel, les jugements du tribunal de commerce sont déférés à la Cour d'appel, dont la compétence est générale et sans distinction. On peut trouver au premier degré de juridiction comme au second la même aptitude du juge pour le litige et la même adaptation du litige au juge.

Les juges du tribunal de commerce sont élus par tous les commerçants patentés ou associés en nom collectif, domiciliés depuis cinq ans dans le ressort du tribunal ; la loi ajoute à ces commerçants et associés, les directeurs de compagnies françaises, les agents de change, etc., etc. Nous ne saurions entrer dans la minutie de ces détails. La liste électorale est dressée pour chaque commune par le maire assisté de deux conseillers municipaux. Ne peuvent être électeurs les condamnés privés de leurs droits civils et civiques, les faillis non réhabilités.

Le tribunal, dont le sectionnement vient d'être remanié, se compose de juges élus pour deux ans et de juges élus pour un an. Tout électeur inscrit peut être élu juge s'il est âgé de 30 ans, et tout ancien juge pourra être nommé président s'il est âgé de 40 ans. Tout juge sortant est rééligible, mais ne peut être réélu deux fois qu'après un intervalle d'un an entre ces deux réélections.

Venons aux juges qui composent le tribunal de première instance. Les magistrats appelés à composer le tribunal sont des *juges*, les magistrats appelés à composer la cour d'appel ou la cour de cassation ont le titre de *conseillers*. ..

Peut être nommé juge tout citoyen français jouissant de ses droits civils et politiques, s'il est âgé de 25 ans et s'il satisfait aux conditions suivantes : être licencié en droit, justifier d'un stage de deux ans au barreau d'un tribunal. A ces exigences a été ajoutée la garantie d'un examen réglementé par la Chancellerie.

Le président du tribunal et les vice-présidents sont nommés par décret du président de la République comme les juges.

Le nombre des juges que compte un tribunal est fixé par les pouvoirs publics. Le tribunal, si son importance le comporte, est divisé en chambres. Le président est de droit président de chaque chambre ; la chambre qu'il ne préside pas effectivement est présidée par un vice-président. La nécessité s'étant fait sentir à Paris de diviser les chambres en sections, chaque section est présidée par un président de section. On appelle juge doyen dans chaque section le juge le plus ancien, si l'on se réfère à la date de sa nomination.

Le président du tribunal doit être âgé de 27 ans au moins.

Le tribunal doit être composé de trois juges au minimum. C'est une grave question, très vivement agitée, que de savoir si, pour la plus prompte expédition des affaires et l'évacuation d'un rôle encombré, il ne serait pas utile et opportun de créer le juge unique, composant à lui seul une juridiction du premier degré. Cette suggestion s'est heurtée à une opposition très vive et qui nous semble injustifiée. On semble craindre chez le juge unique sinon la partialité sans contre-partie, du moins l'entraînement sans contre-poids. La pratique démontre que, dans les tribunaux composés de trois juges, l'autorité du président absorbe souvent la personnalité de ses assesseurs, à moins qu'ils ne se coalisent, cas plus rares, paradoxe hiérarchique, contre cette autorité majeure .

On pourrait concevoir la création d'un rapporteur qui, placé auprès du juge, recevrait, en temps utile, avant les débats, les explications des parties et leurs pièces, examinerait l'affaire et, sans conclure, l'exposerait dans un rapport. Nulle pièce ne pourrait être introduite au débat que communiquée au rapporteur avant le rapport et par les soins du rapporteur, sous sa surveillance, à la partie adverse .Ce procédé ou cette procédure se rapprocheraient du système suisse qui, à cet égard, est excellent.

Les tribunaux de première instance comptent parmi leurs membres des juges suppléants. Les juges suppléants peuvent siéger, mais ne prennent part aux délibérations que s'ils sont appelés régulièrement à compléter le tribunal. Quand, par l'empêchement d'un juge appelé à siéger, le tribunal n'est pas complet au nombre de trois juges, il peut se compléter soit en faisant appel à un juge d'une autre chambre ou à un juge suppléant devenu nécessaire, soit en faisant monter au

siège vacant l'avocat ou l'avoué, le plus ancien d'entre ceux qui sont présents à l'audience.

Il n'y a pas des juges uniquement civils et des juges uniquement correctionnels. Cette division des juges en deux espèces différentes serait cependant logique.

Mais les deux compartiments ne sont séparés par aucune cloison, les juges sont interchangeables et soumis au roulement.

Les fonctions de juge sont incompatibles avec les fonctions ecclésiastiques, avec le négoce. La parenté jusqu'au degré d'oncle et de neveu constitue un autre genre d'incompatibilité pour l'admission de deux juges dans le même tribunal. Ils ne peuvent se charger de la défense des parties ; il leur est défendu de « devenir cessionnaires de procès ou de droits litigieux et de se rendre adjudicataires des biens dont la vente se poursuit devant leur tribunal »... Parmi les prérogatives des juges, citons : « l'inviolabilité dans l'exercice de leurs fonctions ; le droit de commander, au nom de la loi, à tous les citoyens ; la préséance sur les justiciables dans les actes et cérémonies publiques ; enfin le droit d'imprimer l'authenticité aux actes émanant d'eux ». Les juges sont inamovibles. Ce principe a été posé par la Charte de 1814. L'inamovibilité est une garantie qui a pour but de préserver ou protéger l'indépendance du juge. L'inamovibilité du juge peut être suspendue par une loi et l'histoire nous enseigne que, dans les heures de crise, la politique a incliné le pouvoir central vers ce triste expédient ; mais ces coups d'éclat sont des moitiés de coups d'Etat.

[Une récente mesure a supprimé dans maints arrondissements un tribunal qui ressemblait trop à un avocat sans causes ; les juges de ce tribunal ont été transférés au tribunal départemental où, en attendant que la réforme s'égalise et se généralise avec le temps, ils tiennent chaque semaine une audience pour juger les affaires provenant de leur ancienne circonscription judiciaire].

Pour les attributions et les actes des *juges*, voir aussi : *jugements*, *juridiction*, *jurisprudence*, etc.

Si exceptionnel soit le juge, si vaste soit sa compétence et si ferme sa droiture, et quelque conscience et quelque haute conception qu'il ait de son rôle, et portât-il sa fonction au niveau d'une mission, son œuvre n'en sera pas moins relative, contingente et hasardeuse et entachée d'injustice. Le microscope ne permet pas d'apercevoir ce qu'on appelle l'âme des choses, cet équilibre mystérieux de molécules qui obéissent à des lois de gravitation encore inconnues de nous. Le juge, quand il décide, n'a jamais rassemblé toutes les raisons de décider. Quand il condamne il n'a jamais pénétré dans les arcanes de cette tête sur laquelle la condamnation va tomber. Il ignore, il ne peut savoir quelles lois psychiques, quelles influences ataviques ont mû les rouages de cet automate inconscient, de cet être suborné par la nature ou déformé par l'éducation.

La justice et le droit cherchent à s'unir. L'un et l'autre sont des compromis entre la violence et la récrimination avide elle aussi, aveugle parfois, égoïste presque toujours, qu'ils apaisent et, si sa soif mérite satisfaction, qu'ils abreuvent.

La force prime toujours le droit, mais le droit doit briser la force. « Un arrêt même médiocre est excellent », disait un conseiller sceptique, car il termine un procès. Puissent-ils, autant qu'ils existent, finir bien. Peut-être — si l'on peut dire — est-il heureux pour lui que l'accoutumance aplanisse chez le juge la terreur de se tromper. Quelle redoutable mission que celle de juger ! Pour un juge sincère et demeuré sensible, ou seulement conscient de ses redoutables interventions, quel tourment angoissant que d'oser juger ! — Paul MOREL.

***

Sous l'ancien régime, on appelait *juges royaux*, par opposition aux *juges des seigneurs*, ceux qui rendaient la justice au nom du monarque. Dans quelques provinces méridionales, on appelait *juge-mage* — ou *mage* — et, dans certaines localités, *grand-juge*, le premier juge du tribunal. En Languedoc, juge-mage était le titre du lieutenant du sénéchal. Le *juge d'armes* était un officier royal connnaissant des différends relatifs au blason et tenant registre des personnes ayant droit aux armoiries... *Juge* était aussi le titre des magistrats suprêmes qui, de Josué à Samuel, gouvernèrent le peuple juif. Le *livre des Juges* (ou *les Juges*) est le septième livre de l'Ancien Testament relatif à cette période... En mythologie, devant les *Juges des Enfers* — Minos, Eaque et Rhadamanthe — comparaissaient les hommes en quittant la vie...

JUGEMENT n. m. (du latin *judicium*). Dans le langage ordinaire, jugement est synonyme de bon sens. Un homme de jugement, c'est quelqu'un qui suit, sans excès, les manières de voir, de penser et d'agir de l'époque, qui ne détonne pas par son originalité, qui n'a rien d'un révolutionnaire ou d'un anarchiste. Mais au point de vue philosophique, jugement a un sens bien différent. Il consiste essentiellement dans la perception et l'affirmation d'un rapport. Soit le jugement : la neige est blanche ; ce jugement suppose que l'esprit a saisi une relation entre la neige et la blancheur et que cette relation il l'affirme comme réelle. De même que l'idée se matérialise dans le terme, de même le jugement s'exprime par la proposition. Comme toute proposition contient deux termes, un sujet et un attribut, reliés par le verbe être, de même le jugement contient toujours deux idées associées ou disjointes par l'esprit ; il implique, on l'a dit bien souvent, une analyse entre deux synthèses. Si je me promène dans la campagne et que j'aperçoive une tache sombre qui s'agite, j'aurai alors une vue synthétique globale qui manque de précision ; je m'interrogerai ensuite pour savoir s'il s'agit d'un buisson, d'un animal ou d'un homme, d'où une analyse qui me permettra de vérifier certains détails et de me faire une idée plus précise ; enfin, mon opinion fixée, je procéderai à une nouvelle synthèse, claire et nette celle-ci, en déclarant par exemple : je vois un homme. Mais il ne suffit pas que l'esprit perçoive un rapport, il faut encore que, ce rapport, il l'affirme comme possédant une existence réelle hors de l'esprit. Le jugement implique adhésion à une pensée que l'on estime vraie ; il pose donc le problème de la croyance, entendue au sens psychologique du mot. Parfois l'adhésion est totale, exempte de restriction, c'est la certitude ; parfois les motifs d'affirmer ou de nier, paraissent équivalents, c'est le doute ; entre ces deux états se place l'opinion dont les nombreux degrés s'étagent en une longue gamme depuis la quasi-certitude jusqu'au quasi-doute. Pour Spinoza, l'idée n'est pas comme une peinture muette sur un tableau, c'est en elle-même qu'elle contient une puissance d'affirmation qui s'impose lorsqu'elle n'est pas contredite ; le jugement aurait donc sa raison d'être profonde dans l'intelligence. Dans Descartes et Malebranche, il relèverait plutôt de la volonté. « Par l'entendement seul, écrit Descartes, je n'assure ni ne nie aucune chose, mais je conçois seulement les idées des choses que je puis assurer ou nier... Assurer, nier, douter sont des formes différentes de la volonté. » L'entendement se borne à proposer les idées ; c'est la volonté qui accepte et juge ; l'erreur provient de la disproportion entre l'entendement et la volonté.

A la volonté, Pascal associe étroitement le sentiment, le cœur, les passions, l'intérêt, cet instrument qui permet si aisément de se crever les yeux. Pour les associationnistes, le jugement se bornerait, au contraire, à un rapprochement mécanique d'idées, à une simple association. Chacune de ces conceptions soulève de

sérieuses difficultés et, néanmoins, s'affirme, après examen, comme contenant une part de vérité. En fait, le jugement suppose l'activité analytique et synthétique de l'esprit tout entier, mais tantôt c'est de l'entendement surtout que résulte l'adhésion, ainsi lorsqu'il s'agit de vérités mathématiques ; tantôt c'est du sentiment et de la volonté, lorsqu'il s'agit d'opinions morales, religieuses, politiques par exemple. D'autre part si le jugement suppose association des idées, il implique quelque chose de plus, à savoir la perception et l'affirmation d'un rapport entre les idées associées.

On peut diviser les jugements, au point de vue de la quantité, en singuliers, généraux ou particuliers, selon que le sujet est un seul individu, une classe d'individus ou une partie seulement d'une classe. Au point de vue de la qualité, les jugements sont affirmatifs ou négatifs, suivant qu'ils affirment ou nient l'attribut du sujet. Au point de vue de la modalité, le jugement contingent affirme un rapport qui pourrait ne pas être, le jugement nécessaire un rapport qui ne peut pas ne pas être. Au point de vue de la relation entre le sujet et l'attribut, signalons la distinction kantienne des jugements analytiques et des jugements synthétiques. Le jugement est analytique lorsque l'attribut est extrait du sujet par analyse : cinq est égal à deux plus trois ; le jugement est synthétique lorsque l'attribut est ajouté au sujet dont il ne fait pas partie : ce corps est chaud.

L'étude du jugement et de la proportion qui l'exprime, constitue l'une des parties de la logique formelle. Mais alors que la psychologie expérimentale nous dit comment le jugement s'effectue et s'intéresse aux formes pathologiques de cette opération, la logique se borne à indiquer les conditions idéales que l'esprit doit remplir pour rester d'accord avec les principes directeurs de la connaissance. La première a les caractères d'une science positive, la seconde ceux d'une science normative, d'un art qui se propose un but pratique. On peut difficilement exagérer l'importance du jugement ; il constitue l'acte essentiel de l'intelligence et intervient, du moins sous une forme spontanée, dans l'ensemble des fonctions mentales : perception, souvenir, abstraction, généralisation, raisonnement. — L. B.

JUGEMENT. Faculté de l'entendement qui compare et qui juge, le jugement implique la connaissance exacte des faits soumis à la comparaison et la possession d'un discernement basé sur certains principes clairs, solides et vérifiables. Cette rencontre de la connaissasce et du discernement est beaucoup plus rare qu'on ne le suppose. Tantôt, c'est la compréhension exacte des notions et faits sur lesquels le jugement est appelé à s'exercer qui, faisant plus ou moins défaut, s'oppose à une comparaison judicieuse ; tantôt, c'est la faculté de discernement qui, n'étant pas appuyée sur des principes suffisamment précis, stables et contrôlés, enlève au jugement tout ou partie des éléments qui lui sont indispensables. Si je suppose une personne ayant grandi dans le cadre étroit et strictement fermé des croyances religieuses, j'ai la certitude que, le jour où les circonstances appelleront cette personne à concevoir un jugement dont la matière dépassera ce cadre, elle en sera incapable. Car juger, c'est avant tout comparer et, comparer, c'est connaître les idées ou les faits entre lesquels la comparaison doit être établie. Si je suppose une autre personne née et ayant constamment vécu dans l'opulence, n'ayant jamais eu sous les yeux le spectacle de la gêne, de la privation ou de l'indigence, il est certain que, dans le cas où cette personne arrive à porter un jugement sur une action déterminée par la pauvreté, ce jugement sera faussé par l'absence de l'élément de comparaison nécessaire à tout jugement sain et judicieux. Enfin si je suppose deux personnes professant sur la guerre deux principes opposés et, souvent *a priori*, par exemple l'un exaltant la guerre et l'affirmant nécessaire et féconde, tandis que l'autre la condamne et la proclame une folie criminelle, il est évident que, basé sur des principes contradictoires, le jugement de ces deux personnes se prononcera de façon opposée.

De ce qui précède, il résulte que l'ensemble des conditions nécessaires à un jugement loyal, sagace et motivé sont rarement — nous pourrions dire jamais, considérant l'absolu — réalisées. Seule, une minorité restreinte s'en rapproche et fournit des jugements acceptables sous réserve. Et Voltaire pouvait dire : « Les hommes ne méritent certainement pas qu'on se livre à leur jugement et qu'on fasse dépendre son bonheur de leur manière de penser. »

Cette méfiance avertie n'a rien de surprenant ; car le jugement est, en fait, l'opération essentielle et la plus complexe de l'intelligence. Cette opération implique le concours de la compréhension et de la mémoire, de la compréhension qui saisit et note le fait et de la mémoire qui l'enregistre et le classe pour permettre la comparaison. Comme toute faculté, le jugement se développe et s'affermit ; il devient, petit à petit, l'habitude d'apprécier sainement les choses ; c'est *le sens* exercé, perfectionné par la pratique.

Bien qu'un très petit nombre d'individus soient pourvus d'un jugement que l'on peut appeler éclairé, le monde fourmille de gens qui, à tort et à travers, apprécient, tranchent, louent ou blâment sans hésitation et formulent sottement un jugement qu'ils croient définitif sur des choses qui leur sont étrangères. C'est de la masse incohérente de ces jugements bornés, stupides, qu'est formée l'opinion publique (voir ce mot). La grande, la moyenne et la petite presse, à l'exception de quelques journaux et revues d'opinion avancée, vit de ce ramassis disparate de jugements hâtifs, d'appréciations inconsidérées, de conclusions s'inspirant des préjugés les moins défendables.

Le mot « Jugement » est fort employé dans le vocabulaire juridique. Un jugement est, par définition, le fait du Juge et le Juge, celui qui rend des jugements. Tous ceux qui, dans le corps social, organisent ou distribuent la « justice », savent quel cortège d'erreurs accompagne les jugements rendus. C'est pourquoi le législateur a prévu et institué toute une superposition d'instances qui ont pour objet de réviser, de rectifier, de réformer, d'annuler, de casser ou de confirmer les jugements prononcés par les diverses juridictions. Le fabricant de lois — qu'on me pardonne cette expression, mais n'est-elle pas exacte ? — espère que le jugement rendu en première instance empruntera à cette échelle méthodique de sentences, d'arrêts et de décisions, une autorité de plus en plus grande et un caractère croissant de certitude. Il n'en est rien. Au jugement en dernier ressort autant qu'aux précédents, il manque cette base solide qui implique et la connaissance certaine des mobiles qui ont engendré les faits à apprécier et les fins qu'ils avaient en vue, ainsi que l'existence des principes indiscutables dont l'application détermine le jugement lui-même. Si pénétrant, si subtil que soit le juge, il ne possède aucun appareil de précision lui permettant de se livrer à des investigations sûres dans les arcanes profondes et parfois mystérieuses de la conscience humaine. Quel est l'observateur, le psychologue qui peut, sans outrecuidance, se flatter de connaître à fond le mécanisme délicat et compliqué des ressorts qui ont mis en mouvement les actions sur lesquelles le jugement est appelé à se prononcer ? A la lumière de quels principes précis, solides, irréfragables, l'observateur fût-il incomparable, acquerra-t-il l'assurance de ne pas commettre d'erreur ? Je pourrais multiplier ici les questions de ce genre ; toutes les réponses entraîneraient cette conclusion : « personne n'a le droit de juger son

semblable, nul n'étant infaillible, absolument impartial, totalement à l'abri des influences et des pressions que le milieu social fait peser sur tous, sans exception. L'homme ne relève que de sa propre conscience. Seule, celle-ci est en état — et encore relativement ! — de comparer, de discerner, de juger ». — S. F.

JUGEMENTS (*sentences juridiques*). On appelle — nous l'avons vu — jugement l'opération de l'esprit par laquelle, après avoir confronté des propositions ou des solutions différentes, nous nous décidons pour celle qui nous paraît la plus équitable ou la plus opportune, en un mot la meilleure. On dit — terminologie courante astreinte aux réserves de relativité — qu'un homme a un jugement sain ou un bon jugement quand la rectitude de son esprit lui permet une confrontation exacte et complète des propositions ou des solutions en présence, et quand la décision qui résulte de sa comparaison est approuvée par notre raison. Par une dérivation naturelle, on appelle jugement le résultat de l'opération intellectuelle, c'est-à-dire la décision, et plus particulièrement encore on applique ce mot à la décision d'un juge.

La précision du langage juridique distingue entre ces décisions, selon la juridiction dont elles émanent. Il importe de fixer ces différents termes : le profane les mélange et nous avons vu plusieurs fois les chroniques judiciaires elles-mêmes les confondre.

Le juge de paix, juge unique composant ce que le Code appelle sans intention malveillante un tribunal inférieur, magistrat appelé à statuer sur les contraventions de simple police et les infractions qui lui sont déférées par la loi, rend *des jugements*. Les tribunaux civils de première instance, soit qu'ils jugent en matière civile, soit qu'ils jugent en matière correctionnelle rendent *des jugements*. Les tribunaux de commerce rendent *des jugements*. En matière de justice militaire, les décisions rendues par les conseils de guerre et les conseils de revision sont *des jugements*.

Les cours d'appel sont des juridictions du second degré. A part quelques exceptions motivées par la qualité des personnes (hauts dignitaires, etc.) elles ne statuent pas en matière neuve, elles ont à examiner le jugement rendu pour l'infirmer ou le confirmer. Elles arrêtent, c'est-à-dire elles fixent définitivement l'interprétation du fait pour l'application du droit, et statuent en conséquence soit en maintenant le jugement attaqué, soit en le réformant. L'appelant ou l'intimé (celui qui a formé l'appel ou celui qui l'a subi) n'ont plus que la ressource de recourir à la cour de cassation sur la question de savoir si la loi a été bien et exactement appliquée, la discussion ne pouvant plus s'ouvrir sur la question de fait qui est tranchée.

Les cours d'appel rendent *des arrêts*.

La cour de cassation rend *des arrêts*.

Le mot *arrêt* est très ancien, et son usage, dans le domaine judiciaire, remonte au XII^e^ siècle. Le fait qu'il s'appliquait aux décisions des juridictions supérieures légitime notre étymologie.

En matière criminelle, on appelle *verdict* la déclaration du jury sur la culpabilité ou la non-culpabilité de l'accusé, le verdict résoud en outre par une réponse affirmative, sinon par son mutisme, à la question de savoir s'il existe des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé. Le terme de *verdict* est spécialement réservé à cette déclaration du jury, et c'est à tort que quelques journalistes l'ont parfois appliqué aux jugements du conseil de guerre.

Sur le vu du verdict (le terme légal c'est : la déclaration du jury) la cour d'assises rend *un arrêt*.

Le conseil de préfecture rend des décisions qui s'appellent des *arrêtés*. Le Conseil d'Etat rend des *arrêts*.

On appelle *sentence arbitrale* la décision rendue par des arbitres que les parties ont constitués par un compromis.

Le président d'un tribunal (ou le magistrat qui le remplace) sont appelés à statuer en référé pour *ordonner* une mesure urgente. Ils statuent sur la difficulté et la décision rendue est une *ordonnance*.

Un litige porté devant un tribunal civil est défini et circonscrit par les conclusions des parties. Ces conclusions délimitent le champ du débat. Le tribunal doit statuer sur tous les chefs des demandes unilatérales ou respectives ; il ne peut accorder au delà de ce qui est demandé. Comme le dit le langage judiciaire, il ne peut statuer « ultra petita ».

Les conclusions sont signifiées d'avoué à avoué et sont prises ensuite à la barre. Elles constituent la matière légale de la demande et de la défense. Les plaidoiries qui développent ces conclusions, si elles sont essentielles pour éclairer le juge, n'ont point pour effet d'introduire dans la procédure, désormais fixée, un élément nouveau. Les débats une fois clos, l'affaire est soumise au délibéré des juges. Cette délibération est exigée par la loi. La décision est rendue à la majorité des opinions. Cette décision doit être rédigée dans un jugement écrit, et le jugement doit être prononcé à l'audience publique par le tribunal composé des mêmes juges que ceux qui ont assisté aux débats.

Quand le jugement est reporté à une audience ultérieure, il peut arriver que le tribunal ne soit plus composé exactement des mêmes juges ; le débat doit être recommencé même si dans la nouvelle composition du tribunal n'entre qu'un seul juge qui soit resté étranger à tout ou partie des débats. Dans la pratique, lorsque ce cas se produit, les avocats ou les avoués reprennent à la barre leurs conclusions respectives : les débats sont censés avoir été recommencés et terminés à nouveau.

Le jugement, avant son prononcé, est rédigé sur une feuille volante qui s'appelle la *minute*. Le greffier prend sommairement note de la décision et constate par cette inscription qu'elle a été rendue. Le cahier sur lequel cette note est prise se nomme le *plumitif*. La présence et l'assistance du greffier à toutes les audiences du tribunal est exigée par la loi. La *minute* doit être signée par le président et par le greffier. Elle est remise au greffe, où elle est transcrite sur papier timbré en écriture grossoyée ; d'où vient à cette copie ainsi monumentée le nom de *grosse*. La grosse constitue un titre aux mains du plaideur auquel elle est délivrée, et il doit se garder de la perdre ou de s'en dessaisir si ce n'est à bon escient. Il ne pourrait s'en faire délivrer une autre que par une procédure assez épineuse : la procédure en délivrance de seconde grosse.

Analysons un jugement et voyons de quels éléments il se compose : D'abord cette énonciation qu'il est rendu au nom du souverain, c'est-à-dire sous la République, au nom du peuple français. L'indication qu'il a été rendu par tel tribunal, en audience publique et à telle date. Ces mentions sont en quelque sorte son intitulé. Il indique ensuite les noms, prénoms, adresses et qualités des parties, distingue le ou les demandeurs d'avec le ou les défendeurs, et l'intervenant ou les intervenants s'il y a lieu, mentionne leurs avocats et leurs avoués.

Alors vient le point de fait, c'est-à-dire l'exposé.

Le jugement relate l'assignation qui a introduit l'instance et tous les actes de la procédure, l'ordonnance qui a permis d'assigner sans préliminaire de conciliation (pratique usuelle pour décharger les juges de paix), les constitutions des avoués (déclarations par lesquelles ils se notifient qu'ils sont chargés de représenter devant le tribunal leurs parties), les avenirs qu'ils se sont donnés (invitations de porter l'affaire à l'audience). Le jugement constate que l'affaire est sortie du rôle (les affaires viennent à tour de rôle, c'est-à-dire à leur tour par ordre d'inscription), le jugement constate qu'après

plusieurs remises elle est venue ce jour à l'audience pour être plaidée, que les avocats assistés de leurs avoués (cette assistance réelle et matérielle est devenue une fiction) ont repris leurs conclusions, et que le ministère public a été entendu (autre fiction, car le ministère public, dans la plupart des cas, s'en rapporte même tacitement à la justice et ne conclut que dans les affaires qui par leur importance ou leur difficulté comportent son intervention). L'exposé continue par le point de droit ; il résume les questions que le tribunal avait à trancher. Ce résumé répond à cette préoccupation juridique et légale que le tribunal ne peut, sans excès de pouvoir, dépasser les bornes du litige.

L'exposé est alors terminé, il s'appelle les *qualités du jugement*, par abréviation et parce que son premier soin, on l'a vu, est d'indiquer les noms et les qualités des parties. Ces qualités sont rédigées par l'avoué de la partie qui obtient le jugement en sa faveur. Cet avoué signifie les qualités à son confrère, et en cas de désaccord sur leur teneur, un juge la *règle*.

Après les qualités, vient le jugement proprement dit, c'est-à-dire le texte de la décision rendue par le tribunal. Cette décision se compose de deux parties bien distinctes : *a*) les motifs ; *b*) le dispositif.

Les motifs sont l'ensemble des raisons qui ont déterminé le tribunal. Le dispositif est la sentence rendue par ces motifs.

La partie essentielle, vitale du jugement, c'est le dispositif, mais il est de doctrine et de jurisprudence que les motifs éclairent le dispositif, qu'ils peuvent dissiper l'obscurité d'une disposition, si cette disposition, faute d'être expliquée par les raisons de décider, restait ambiguë.

La troisième partie du jugement n'importe pas moins à sa validité.

Il mentionne la signature du président et du greffier. Cette mention est suivie de la constatation que le jugement a été fait (c'est-à-dire rédigé après délibération dans les termes de la loi et conformément à l'opinion de la pluralité) et prononcé en audience publique. Il indique la composition du tribunal, constate la présence du ministère public et l'assistance du greffier.

Vient ensuite la formule exécutoire qui confère au jugement l'efficacité. Le Président de la République française mande et ordonne à tous huissiers requis de mettre le jugement à exécution, aux procureurs généraux et au procureur d'y tenir la main, à tous commandements et officiers de la force publique d'y tenir la main.

La justice rendue serait plus belle si le jugement s'arrêtait là, mais une mention discrète et insidieuse nous apprend « in fine » que le jugement a dû être enregistré. Suit l'énonciation du droit perçu et qui s'ajoute à tant d'autres droits préalablement exigés et versés. La démocratie a fait de sa justice un luxe de jour en jour plus coûteux. Là aussi toutes ses promesses, tous ses programmes de gratuité sont des propos au vent.

De plus en plus la République se fait fiscale ; ses grands services sociaux ouvrent leurs guichets et ferment leurs couloirs aux citoyens modestes ; et la justice fait payer cher et ses cures et ses coups.

***

Ce que nous venons de dire sur les jugements s'applique aux jugements en matière civile, et peut, avec quelques modifications, convenir également aux jugements correctionnels.

Dans une poursuite correctionnelle, la procédure suivie à la requête du Parquet ou à la requête du plaignant, par voie de citation directe, ne comporte pas l'assistance légale et obligatoire d'un avoué. Le jugement correctionnel est donc très simplifié ; ses *qualités* disparaissent en ce sens qu'elles ne forment pas un exposé méthodique destiné à être signifié avant d'être incorporé dans le corps de l'acte. Le jugement correctionnel mentionne les parties poursuivantes et poursuivies. Dans la pratique, et pour les cas ordinaires, le jugement est prononcé par le président sans écriture préalable, noté par le greffier, rédigé ensuite pour être transcrit sur le registre. A la différence de ce qui se passe au civil, il doit être signé par tous les magistrats qui y ont concouru et non par le président seul.

Il doit mentionner que le président, avant de prononcer la condamnation, a donné lecture au prévenu des articles de loi applicables, il cite ces articles et les termes dans lesquels ils sont conçus.

Il vise les réquisitions du ministère public.

***

Il y a plusieurs sortes de jugements.

I

Le juge, avant de statuer sur le fond, peut être amené ou convié à trancher des difficultés préalables.

Il peut être nécessaire d'instruire la cause, « pour mettre le procès en état de recevoir jugement définitif ».

Le jugement est dit alors : *préparatoire*.

Il peut être nécessaire d'ordonner, avant le jugement au fond, et pour y parvenir, une mesure d'instruction, comme par exemple une enquête d'où ressortira ou non une preuve de prescrire une vérification par expertise ou autrement. Le jugement est dit alors : *interlocutoire*. Ces jugements interlocutoires sont fréquents, notamment en matière de divorce.

Il n'est pas toujours facile de distinguer le jugement *préparatoire* du jugement *interlocutoire*. Le mieux qu'on puisse dire pour marquer leur différence, c'est que la mesure d'instruction ordonnée par le jugement interlocutoire préjuge le fond, c'est-à-dire que si la preuve est faite, le sens de la décision à intervenir est d'ores et déjà fixé. Cette distinction n'a d'ailleurs qu'une portée théorique.

Les jugements préparatoires et interlocutoires se groupent sous cette dénomination : jugements *d'avant dire droit*.

« Dire le droit » est une expression qui rappelle en trois mots toute la doctrine romaine et toute l'organisation judiciaire à l'époque de Rome. Les termes impliquent l'étroite association de la décision à rendre avec l'équité, sa subordination rigoureuse au pouvoir dont la justice émane : ce pouvoir c'était, à Rome, l'être social que composait, si compact, si homogène dans son esclavage à la chose publique, le peuple romain.

II

Un jugement est dit *par défaut* dans deux cas.

Lorsque le défendeur n'a pas constitué un avoué qui « occupera » pour lui dans la procédure.

Lorsque, ayant constitué avoué, il n'a pas conclu.

Le jugement, dans le cas contraire, est *contradictoire*.

Le jugement de défaut est susceptible d'*opposition*. Les effets de l'opposition sont d'anéantir le jugement et de replacer les parties, au point de vue de la procédure, dans l'état où elles se trouvaient au lendemain de l'assignation lancée par le demandeur.

L'opposition peut être formée jusqu'au moment où il résulte d'un acte d'exécution que le défendeur a eu connaissance du jugement rendu.

Le jugement est signifié par huissier commis. Si le défendeur a été touché personnellement par la signification, c'est-à-dire si l'huissier a signifié l'acte au défendeur en parlant à sa personne, le délai pour former opposition est d'un mois.

Si le jugement est rendu par défaut *faute de conclure*, comme il est certain que l'avoué a eu connaissance du jugement à lui signifié et a dû prévenir son client, le délai est modifié. Il est ramené à *huit jours* à compter du jour de la signification faite à l'avoué.

Ces règles sont applicables, pour le délai, aux jugements rendus en matière civile par les tribunaux de première instance et aux jugements rendus par les tribunaux de commerce. Les jugements de défaut rendus par un juge de paix ne sont susceptibles d'opposition que dans les trois jours de leur signification, à moins de prolongation accordée par le juge de paix, en prononçant le jugement de défaut, si notoirement le défendeur n'a pu être instruit de la procédure suivie contre lui. En matière correctionnelle, la règle est différente : l'opposition à un jugement qui a prononcé une condamnation par défaut est recevable dans les cinq jours de la signification qui en est faite au prévenu ou à son domicile. Cette opposition peut être formée par une déclaration au greffe ou par une simple notification, même par lettre missive, au Procureur de la République. Elle doit être en outre notifiée à la partie civile, s'il y en a une, c'est-à-dire au plaignant ou à la personne lésée qui est intervenue au débat en déclarant y prendre position et réclamer des dommages-intérêts. Toutefois, si le prévenu, condamné par défaut, n'est pas touché personnellement par la citation, il a le droit de former son opposition jusqu'à la prescription de la peine, à moins qu'il ne résulte d'actes d'exécution qu'il a eu connaissance du jugement.

Au délai de cinq jours ci-dessus indiqué, il convient d'ajouter les délais de distance calculés d'après le lieu où la condamnation a été prononcée et le lieu où la signification a été faite.

III

Un jugement est ou non susceptible d'appel, selon l'importance du litige évalué en francs.

Il est dit *en premier ressort* dans le premier cas, et en *dernier ressort* dans le second.

Cette étude sommaire laisse dans l'ombre des cas trop spéciaux. Ainsi le *jugement de défaut profit joint*, c'est-à-dire celui qui est rendu contre un défendeur défaillant alors que d'autres défendeurs comparaissent. Le défendeur défaillant doit être purement et simplement réassigné par huissier commis. Ainsi encore les jugements rendus *en chambre du conseil* sur procédure simplifiée, notamment pour les actes de notoriété en vue du mariage, pour le paiement des droits universitaires, etc.

« La Cour rend des arrêts, et non pas des services », a dit Séguier. Puisse venir le jour où cette belle parole s'imposera même aux tendances politiques ou aux prétentions parlementaires ! Ce jour-là nous paraîtront plus archaïques les vers de La Fontaine :

Selon que vous serez puissant ou misérable
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Les financiers passeront sous la toise commune, et les mercantis, pendus par les pieds, verront leurs poches se dégonfler de l'argent mal acquis. N'appuyons pas trop sur le clavier du rêve. Remarquons, pour ajouter à nos définitions, que La Fontaine s'est servi d'un terme impropre. Il a dit les « jugements » de cour et non les arrêts, mais il voulait sans doute généraliser... — Paul MOREL.

On appelait, au Moyen-Age, *Jugement de Dieu*, les « preuves » extraordinaires comme le duel, les épreuves de l'eau bouillante, du feu, du fer chaud, etc., auxquelles on recourait pour décider certaines contestations lorsque manquaient les preuves matérielles. C'était un appel à l'intervention céleste, au miracle, dans les cas où les hommes s'arrêtaient, embarrassés, sur le chemin de leur justice. On frémit en pensant à quelles révélations simplistes mais atroces étaient confiées l'innocence ou la culpabilité et quelles souffrances endurait l'accusé livré aux « interrogations » physiques de ces temps barbares. Ici le patient met sa main sur des charbons ardents ou il l'introduit dans un gantelet d'armes rougi au feu. Là une femme plonge son bras jusqu'au coude dans une cuve remplie d'eau bouillante, un paysan est jeté, pieds et poings liés, dans un bassin d'eau froide : elle est coupable si la brûlure a tracé son empreinte ; il est innocent s'il enfonce. Mais s'il surnage ? Ecoutez les raisons canoniques d'Hincmar, archevêque du XI^e^ siècle : c'est « parce que la nature de l'eau, qui est pure, ne reconnaissant plus la nature de l'homme, que le baptême avait purifié, et que le mensonge a souillé de nouveau, la rejette comme incompatible » ! Et ces épreuves monstrueuses, préalablement bénies et préparées par des rites religieux... désignaient ainsi, divinement, le criminel .. D'autres jugements, comme celui de l'*Eucharistie*, étaient propres aux ecclésiastiques. Dans le jugement de *la croix*, si le malheureux (debout, les bras étendus comme le crucifié), par un mouvement, trahissait sa fatigue, sa cause était perdue. Les anglo-saxons avaient le jugement du *corsned* dans laquelle le coupable ne *pouvait* réussir à broyer l'aliment présenté. Cette justice de hasard, où la faiblesse presque toujours était l'aveu, a laissé dans le langage populaire, des expressions encore usitées. On dit : « que ce vin m'étrangle, que ce morceau de pain m'empoisonne si je mens », ou « j'en mettrais ma main au feu », etc. Le *Jugement dernier*, incorporé à la doctrine chrétienne et en particulier au catholicisme (l'Eglise grecque séparée et certaines communions protestantes l'admettent également) est, pour les croyants, le jugement solennel que Dieu fera « des vivants et des morts » au jour fixé par son omnipotence et, pour nous, imprévisible. Une trompette symbolique annoncera au monde terrifié que l'heure de la justice définitive a sonné... « Apparaissant dans sa majesté, le Fils de l'Homme, ressuscité et glorifié, placera les bons à sa droite, les méchants à sa gauche ; les premiers iront à la vie, les seconds à la mort éternelle. Le jugement dernier sera précédé de catastrophes qui annonceront la fin de ce monde et la résurrection de tous les morts. » (Matthieu, Evangile, chap. XIV et XV). S'ils croyaient à l'avènement de cette justice suprême, combien de chrétiens l'attendraient en tremblant !

JUGER (DROIT DE). On pourrait écrire des volumes — sans épuiser la matière — sur les erreurs de pensée et d'action qui dérivent des imperfections de langage : synonymes, mots à double sens, etc. Un exemple s'en trouve dans la confusion qui existe sur la question du droit de juger, précisément à cause de la double signification de ce mot.

La minorité des forts ou des privilégiés de la fortune qui, au cours de l'histoire, ont opprimé et exploité la masse travailleuse, a formé peu à peu une quantité de croyances et d'institutions destinées toutes à assurer, justifier et perpétuer sa domination. A côté de l'armée et des autres moyens de contrainte physique, première défense et dernier recours de l'oppression, ils ont créé une « morale » adaptée à leurs intérêts, qualifiant de délit tout ce qui porte préjudice à ceux-ci, et formulant un corps de lois pour imposer aux opprimés, au moyen de sanctions pénales, le respect des principes prétendus de morale et de justice, mais qui n'expriment en réalité que l'intérêt des oppresseurs. Cela fait, des gardiens et des défenseurs de la loi, appelés « juges », furent chargés de constater les violations et de châtier les violateurs.

Ces juges que les privilégiés se sont efforcés toujours de placer bien haut dans l'esprit public, précisément en tant que soutiens du privilège, ont été et sont encore une des plaies les plus néfastes du genre humain.

Grâce à eux, toute pensée et tout acte de rébellion a été poursuivi et réprimé ; ce sont eux qui, à toute époque, ont martyrisé les penseurs qui s'efforçaient à décou-

vrir un peu de lumière, un peu plus de vérité ; ce sont eux qui envoient à l'échafaud ou au bagne tous ceux qui se lèvent contre l'oppression et tentent de conquérir pour le peuple un peu plus de justice ; ce sont eux qui emplissent les prisons d'une foule de déshérités de la vie, lesquels, même quand ils ont fait le mal, y ont été poussés, et souvent contraints par ce régime social qui les frappe pour sa défense.

Eux, les juges, en se donnant comme les ministres de la justice, arrivent à faire supporter et accepter un état de choses que la pure violence de la soldatesque serait impuissante à maintenir; et, en se couvrant d'une indépendance mensongère vis-à-vis des autres organes du gouvernement et d'une incorruptibilité plus mensongère encore, ils se font les instruments dociles et empressés des haines, des vengeances, des craintes de tous les tyrans, grands et petits. Parmi eux, le fait d'être placé au-dessus des autres, de pouvoir disposer de la vie, de la liberté, des biens de tous ceux qui tombent entre leurs mains et de faire le métier de condamner autrui, produit une dégénérescence morale qui les transforme en une sorte de monstres, sourds à tout sentiment d'humanité, sensibles uniquement à l'horrible volupté de faire souffrir.

Rien de plus naturel que ces juges et cette institution de la « justice » aient été et soient toujours l'objet des attaques de tout homme qui aime la liberté et la véritable justice.

Ajoutons à tout cela la compréhension plus exacte que nous avons aujourd'hui de l'influence de l'hérédité et du milieu social, réduisant au minimum, quand elle ne la détruit pas entièrement, la responsabilité morale individuelle, et la connaissance plus approfondie de la psychologie, qui, bien plus qu'à faire la lumière sur le problème des facteurs qui déterminent l'âme humaine, n'a abouti jusqu'à présent qu'à en montrer l'immense complexité et la difficulté, et on comprendra pourquoi l'on a dit que l' « homme n'a pas le droit de juger l'homme. »

Nous autres, anarchistes, qui voulons éliminer des relations entre les humains la violence et la contrainte extérieure, nous avons plus raison que tous les autres de protester contre ce droit de « juger », quand juger signifie condamner et châtier quiconque ne veut pas se soumettre à la loi faite par les dominateurs.

***

Mais juger veut dire aussi exprimer son opinion, formuler son jugement, et ceci n'est rien autre que le simple droit de critiquer, le droit d'exprimer sa pensée propre sur tout et sur tous, ce qui est le premier fondement de la liberté. Nier le droit de juger, dans ce sens du mot, n'est pas seulement nier toute possibilité de progrès, mais aussi nier complètement la vie intellectuelle et morale de l'humanité.

La facilité de tomber dans l'erreur, les immenses difficultés qu'il y a à juger justement, surtout quand il s'agit des motifs moraux d'une action humaine, conseillent d'être prudent dans les jugements, de ne jamais prendre des airs d'infaillibilité, d'être toujours disposé à se corriger, à juger l'acte en s'occupant le moins possible de son auteur ; mais tout cela ne peut contredire en aucune façon le droit de juger, c'est-à-dire de penser et de dire ce qu'on pense. Tel ou tel peut se tromper, être injuste dans son jugement ; mais la liberté de se tromper, la liberté de soutenir l'erreur est inséparable de la liberté de défendre ce qui est vrai et juste : chacun doit avoir la liberté absolue de dire et de proposer ce qu'il veut, à condition de ne pas imposer son opinion par la force et de n'employer d'autres armes pour défendre ses jugements que celle du raisonnement.

Certains camarades, par une confusion due à la double signification du mot « juger », à l'occasion de certains actes appréciés différemment dans le camp anarchiste, ont cru sortir d'embarras en disant que les anarchistes ne doivent pas juger.

Et pourquoi les anarchistes, qui proclament la liberté complète, devraient-ils être privés du droit élémentaire qu'ils réclament pour tous ? Pourquoi eux qui n'admettent ni dogmes, ni papes, eux qui aspirent à aller toujours de l'avant, devraient-ils renoncer au droit, à la pratique de la critique mutuelle, moyen et garantie de perfectionnement ?

Les anarchistes n'auraient pas le droit de juger ? Mais comment combattraient-ils la société actuelle sans l'avoir jugée mauvaise ? Et prétendre qu'on n'a pas le droit de juger n'est-ce pas déjà un jugement ? N'est-ce juger qui juge ?

Au fond, il ne s'agit de rien autre que d'une hypocrisie, plus ou moins inconsciente, de l'esprit, provoquée et renforcée par cette confusion de langage dont nous avons parlé. Ce qu'il y a en réalité, ce sont des hommes qui dénient le droit de juger à ceux qui ne jugent pas comme eux, et qui se le refusent à eux-mêmes aussi... quand ils ne savent comment juger. — Enrico MALATESTA.

JURIDICTION n. f. La juridiction est le pouvoir donné à un homme ou à un groupe d'hommes (ou le pouvoir qu'ils s'attribuent) de *juger*, c'est-à-dire de trancher par une décision obligatoire, par une sentence, les conflits de droits qui peuvent surgir entre les individus. Le juge « dit le droit » d'où le mot latin *jurisdictio* (*dicere jus*). A l'origine des Sociétés, nous l'avons vu (voir le mot *Droit*), les règles de droit se confondent en général avec la loi religieuse et les vieilles traditions familiales ou sociales dont les prêtres sont les gardiens. Au nom de la divinité dont ils prétendent être les représentants, les pontifes s'arrogent le droit de juger. Lorsque le pouvoir civil s'est constitué, les rois et les autocrates, eux aussi représentants de la divinité, se sont emparés du droit de rendre la justice, considéré comme l'une des plus précieuses de leurs prérogatives. Ainsi s'est formée cette idée que le droit de juger constitue l'un des attributs de la souveraineté, et lors même que la souveraineté appartient, non plus à un individu, imposé par la croyance ou la superstition religieuse, mais à la masse populaire, à la nation, c'est toujours au nom de cette souveraineté que la justice est rendue : le jugement est rendu au nom du peuple, et c'est la « volonté du peuple » qui lui donne sa force obligatoire.

Nous n'avons pas à retracer ici l'évolution historique de l'idée de droit ni celle des institutions judiciaires. Il suffit de constater que la notion de ce qu'on appelle aujourd'hui la séparation des pouvoirs (voir ce mot) a un caractère artificiel ne correspondant à aucune réalité historique, ni même à aucune réalité actuelle. Le pouvoir de « faire la loi » et le droit de l'appliquer ont été constamment confondus dans les mêmes mains.. Et le pouvoir qui fait la loi est en tous cas celui qui nomme le juge et qui décide de son avancement. Que l'autorité soit exercée au nom du principe divin ou du principe populaire, c'est toujours elle qui, plus ou moins directement, détient le pouvoir de juger.

Le mot juridiction, dans un sens dérivé, désigne les divers corps, les diverses autorités chargés de rendre la justice. C'est ainsi qu'on distinguait autrefois la juridiction royale proprement dite et les juridictions seigneuriales, la juridiction civile et les juridictions ecclésiastiques.. L'histoire du Moyen-Age, jusqu'à la Révolution, est en grande partie celle des efforts faits par l'Eglise pour conserver ou pour conquérir le pouvoir de juger. L'Eglise romaine, encore aujourd'hui, a conservé ses juridictions, non reconnues par le pouvoir civil, mais dont la légitimité est admise, tout au moins en

certaines matières, par les fidèles ; en matière de mariage, de divorce, etc., la foule pieuse méprise les sentences des tribunaux ordinaires ; elle n'admet que celles des tribunaux ecclésiastiques, prête à subir à nouveau la domination de ces derniers, si l'Etat laïque se prêtait aux abdications que l'on cherche encore aujourd'hui à lui imposer.

A d'autres points de vue, on distingue la juridiction administrative et la juridiction des tribunaux judiciaires. Le pouvoir exécutif a conservé pour des juridictions composées de fonctionnaires révocables nommés par lui, la connaissance de certains conflits, principalement de ceux qui mettent aux prises les individus et les grandes « personnes morales », l'Etat, les communes, etc. C'est encore le contraire de l'idée de séparation des pouvoirs.

On distingue aussi la juridiction civile, la juridiction militaire, la juridiction commerciale, la juridiction prud'hommale. Chacune de ces juridictions a sa compétence propre, et tire son origine de traditions ou de préjugés que nous ne comprenons plus guère aujourd'hui, mais auxquels nous habituent l'esprit de routine et de conservation, la force des habitudes acquises, la crainte de toute innovation et de tout changement. Le mot juridiction s'emploie aussi pour désigner l'étendue du droit de juger, le « ressort ». On dira en ce sens que la juridiction de telle Cour d'appel s'étend à tel ou tel département.

En un autre sens on oppose la juridiction contentieuse et la juridiction gracieuse. La juridiction contentieuse suppose un procès qu'un tribunal est appelé à trancher. La juridiction gracieuse suppose une autorisation, demandée en dehors de tout procès à une autorité judiciaire, pour faire un acte, ou l'homologation exigée par la loi d'un acte juridique quelconque.

Enfin les manuels de procédure distinguent souvent les juridictions de droit commun et les juridictions d'exception. Ces dernières sont, en procédure ordinaire, dans notre droit français les juges de paix, les conseils de prud'hommes et les tribunaux de commerce. La juridiction de droit commun est le tribunal civil. En matière pénale, il y a une juridiction d'exception dont le rôle néfaste, en temps de paix et en temps de guerre, n'a pas besoin d'être rappelé : ce sont les conseils de guerre.

D'une manière générale, il existe en droit moderne un double « degré de juridiction ». Cela signifie qu'une décision de justice peut être frappée d'appel devant une juridiction dite supérieure qui statue souverainement.

Mais la règle du double degré de juridiction souffre de nombreuses et importantes exceptions.

C'est ainsi qu'en général les jugements des juges de paix ne sont pas susceptibles d'appel lorsque l'intérêt du procès ne dépasse pas mille francs (loi du 1er janvier 1926). On dit alors que le jugement est rendu *en dernier ressort*. Il ne peut être attaqué que par la voie d'un pourvoi en cassation.

De même les jugements des tribunaux civils sont en principe rendus en dernier ressort lorsque le montant de la demande ne dépasse pas quinze cents francs.

En matière pénale les jugements qui sont susceptibles d'atteindre le plus gravement l'honneur, la liberté et la vie des citoyens sont précisément ceux qui ne sont susceptibles d'aucun appel (arrêts des cours d'assises, sentences des conseils de guerre).

On voit que la prétendue règle du double degré de juridiction souffre des exceptions nombreuses et des plus graves. Il arrive d'ailleurs que l'on ne s'explique pas pourquoi dans un cas il y a deux degrés de juridiction, et dans d'autres cas un seul. Ainsi la loi du 5 juillet 1925 sur la révision des baux permet l'appel, même lorsque le bail a été contracté pour un prix minime, alors que la loi du 1er avril 1926 ne permet pas l'appel des sentences rendues en matière de loyers, même lorsqu'il s'agit de loyers très élevés.

Pourquoi ? Nul ne saurait l'expliquer.

Nous ne pouvons qu'effleurer ce sujet. L'organisation des juridictions et des procédures, dans notre société actuelle, nécessiterait une étude critique approfondie, qui soulèverait souvent l'étonnement et l'indignation, mais qui dépasse les limites d'une encyclopédie. — G. Bessière.

JURISPRUDENCE n. f. Dans son sens étymologique, le terme « jurisprudence » signifie la science du droit et des lois. Il vient des deux mots latins *jus*, *juris* (le droit) et *prudentia* souvent employé dans l'acception de science, connaissance. Les *juris prudentes*, ou *juris perichi*, étaient à Rome, à l'origine, les prêtres, ou pontifes, dépositaires des traditions ou coutumes sacrées, ayant seuls mission de « dire le droit ». L'organisation de la famille antique reposant essentiellement sur le culte des ancêtres divinisés, la distinction des choses suivant qu'elles appartenaient au domaine sacré ou profane, le règlement de la procédure primitive, c'étaient là autant de questions qui sollicitaient l'intervention permanente des pontifes. De là tout un ensemble de prescriptions élaborées par leur collège et dont ils étaient les seuls dépositaires et les seuls dispensateurs. D'autre part, les patriciens, appelés à l'exclusion des plébéiens à occuper les magistratures, celles surtout qui conféraient le droit de rendre la justice, étaient naturellement amenés à conseiller les plaideurs et à les guider dans la marche mystérieuse des procédures.

On ne s'étonnera donc pas que les premiers, comme aussi les plus célèbres des jurisconsultes (*juris prudentes*) aient été les membres du collège des pontifes. Mais le droit, qui était entre leurs mains et celles des patriciens, leurs disciples, un instrument de domination, conservait par celà même un caractère mystérieux qui le rendait, comme la religion elle-même, inaccessible à d'autres qu'aux initiés. La connaissance du droit restait donc cachée au vulgaire et comme enfouie dans les arcanes du pontificat. Mais le droit ne devait pas tarder à se dépouiller de son allure mystérieuse. La divulgation des jours *fasti* et *nefasti*, c'est-à-dire des jours où l'on pouvait ou non agir en justice, celle des formules à prononcer devant le magistrat pour intenter une action, l'admission des plébéiens au pontificat, la publicité qu'ils donnèrent à leur enseignement, furent cause de cette transformation. Peu à peu l'étude du *jus civile* (droit applicable aux membres de la cité) tendait à se constituer en une science véritable, *jurisprudentia*, ouverte à tous, de plus en plus libre dans ses recherches, mais retenant les qualités d'analyse subtile et de souplesse qu'elle devait à son origine pontificale.

L'office des *juris prudentes* trouvait l'occasion de s'exercer dans presque tous les actes de la vie juridique. Par les hautes fonctions qu'ils occupaient ou qu'ils avaient occupées, leurs avis prenaient une singulière autorité. Ils étaient appelés à donner des consultations aux magistrats, aux juges, aux particuliers. Ces avis (*responsa prudentum*) constituent l'une des principales sources du droit romain. En outre les *juris prudentes* assistaient les plaideurs en justice, rédigeaient des contrats, et enfin ils écrivaient des recueils et enseignaient publiquement.

Par leur effort, autant que par les édits des magistrats et plus tard les constitutions impériales, se forma le corps du droit romain, ce que plus tard, dans un sens nouveau, on appela encore la jurisprudence, c'est-à-dire l'ensemble des principes de droit admis et appliqués dans un pays déterminé. C'est dans ce sens nouveau que Pascal a écrit : « Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence. » C'est aussi

dans ce sens que l'on dit : la jurisprudence française, la jurisprudence allemande, etc.

Mais le mot « jurisprudence » a pris dans notre logomachie juridique une signification précise, qui ne correspond plus du tout à son sens étymologique. A ce que les Romains appelaient autrefois ainsi, on donne aujourd'hui la dénomination de « doctrine », c'est-à-dire le droit tel qu'il est enseigné par les professeurs ou les jurisconsultes, l'interprétation des lois ou des coutumes donnée par eux dans des commentaires ou dans les leçons aux étudiants. La jurisprudence, c'est aujourd'hui le droit tel qu'il est appliqué par les tribunaux, et non plus tel qu'il est conçu par les théoriciens et les interprétateurs. La *doctrine* et la *jurisprudence* ne sont pas toujours d'accord. La jurisprudence de tel tribunal ou de telle cour d'appel n'est pas toujours la même que celle de telle ou telle autre juridiction. On opposera par exemple sur certaines grandes questions la jurisprudence des tribunaux administratifs et la jurisprudence des tribunaux judiciaires, la jurisprudence de telle cour d'appel et celle de la cour de cassation, etc.

La jurisprudence a pris de nos jours une importance considérable pour des raisons faciles à analyser. Les transformations souvent rapides résultant de l'évolution économique, des découvertes scientifiques, ont créé des rapports sociaux nouveaux non prévus par les lois ou par les coutumes. Le régime parlementaire ne facilite pas l'élaboration rapide de réglementations adaptées à ces nouveaux rapports. L'esprit de conservatisme étroit et de routine, qui étreint les cerveaux des hommes qui se croient les plus libérés, s'oppose à ce que l'on supprime ou à ce que l'on modifie les vieilles formules législatives, même si elles ne correspondent plus à l'état social nouveau, même si elles sont impuissantes à régler les droits et les devoirs de chaque citoyen en présence de situations ou de faits nouveaux. Il est cependant un principe fondamental dans notre droit moderne, c'est que le juge n'a pas le droit de refuser de juger sous prétexte du silence ou de l'obscurité de la loi. L'article 4 du Code civil proclame que « le juge qui refusera de juger, sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, pourra être poursuivi comme coupable de déni de justice. » L'article 185 du Code pénal, appliquant ce principe, dit : « Tout juge ou tribunal, tout administrateur ou autorité administrative, qui, sous quelque prétexte que ce soit, même du silence ou de l'obscurité de la loi, aura dénié de rendre la justice qu'il doit aux parties, après en avoir été requis... pourra être poursuivi et sera puni d'une amende de deux cents francs au moins, de cinq cents francs au plus, et de l'interdiction de l'exercice des fonctions publiques depuis cinq ans jusqu'à vingt. »

Il est même interdit aux tribunaux, disent les commentateurs de ces textes, de suspendre leurs jugements pour demander au pouvoir législatif l'interprétation authentique de la loi. « Si la loi est muette sur le point litigieux, le juge doit y suppléer soit par ses propres lumières, soit par des inductions tirées de la loi elle-même, soit par les principes de la raison et de l'équité. » Il y a une seule exception à cette règle : en matière pénale, le juge ne peut appliquer que des peines prévues par la loi à des délits prévus et définis par elle.

Notons en passant que l'article 4 du Code civil apporte une sérieuse dérogation au fameux principe de la séparation des pouvoirs, qui, dit-on, constitue la base fondamentale de l'Etat moderne. Il est vrai que l'article 5 du Code civil spécifie qu' « il est défendu aux juges de prononcer par voie de disposition réglementaire et générale sur les causes qui leur sont soumises. » C'est ce qu'on appelle la relativité de la chose jugée. Un principe de droit, admis dans un jugement concernant une espèce déterminée, ne s'appliique qu'à l'espèce jugée. Le juge reste donc libre d'appliquer un principe contraire dans une autre espèce, et il n'a pas le droit de proclamer à l'avance qu'il appliquera telle ou telle règle à telle ou telle catégorie d'affaires.

On sait qu'il n'en était pas de même sous l'ancien régime. Les Parlements, qui avaient des attributions judiciaires et des attributions administratives, rendaient en matière judiciaire comme en matière administrative « sous le bon plaisir du roi » des « arrêts de règlement » qui conservaient leur force obligatoire tant qu'un édit royal ne disposait pas autrement.

La cour de cassation elle-même, qui ne statue en principe que sur des questions de droit, n'a le pouvoir de le faire que dans les limites strictes de l'espèce qui lui est soumise. Lorsqu'un jugement ou un arrêt est cassé par elle, l'affaire est d'ailleurs renvoyée devant un tribunal qui reste libre de trancher le point de vue autrement que ne l'a fait la juridiction suprême. C'est seulement après un deuxième pourvoi suivi d'une seconde cassation, que le tribunal de renvoi est tenu de se conformer dans la sentence à ce qui a été jugé, sur le point de droit, par la cour de cassation toutes chambres réunies. Mais même en ce cas la décision n'a de valeur que dans l'espèce tranchée.

Il était indispensable de rappeler ces notions élémentaires de nos lois, pour expliquer l'importance singulière prise par la jurisprudence dans le sens moderne du mot. Les rédacteurs de notre vieux Code civil seraient singulièrement surpris de l'extension qui a du être donnée à certains textes pour construire des systèmes juridiques applicables aux situations nouvelles créées par exemple par la naissance et le développement du machinisme, des chemins de fer, de la traction automobile (responsabilité en matière d'accidents), des assurances sur la vie et de tant d'autres rapports sociaux, que le Code civil n'avait pu prévoir.

Mais tous ces systèmes juridiques n'ont pu s'édifier que lentement, parmi les incertitudes et les divergences des décisions contradictoires de tribunal à tribunal, et parfois même contradictoires dans le même tribunal suivant la manière dont il est composé.

Au milieu de ces incertitudes et de ces contradictions, le malheureux justiciable se débat, obligé de se livrer aux hommes de loi, sollicitant les influences qui, s'imagine-t-il parfois, lui permettront d'obtenir gain de cause, et faisant rechercher dans les « précédents » les raisons qui, à défaut de loi, entraîneront la décision du juge. Les jugements statuant sur des questions de droit, sont, comme les textes de lois eux-mêmes, l'objet des commentaires et des interprétations des jurisconsultes. Des milliers d'hommes déploient leur ingéniosité à découvrir, à exposer, à soutenir ce qu'a voulu dire telle cour d'appel dans un arrêt plus ou moins obscur, à démontrer que cet arrêt s'applique ou ne s'applique pas à telle ou telle autre espèce... L'on sourit encore aujourd'hui du mot échappé naguère à un président de Chambre au tribunal de la Seine : « Le tribunal n'y comprend plus rien, il va rendre son jugement. » Cette phrase, sous son absurdité naïve, souligne et le pouvoir de la *jurisprudence*, dans nos sociétés modernes, et l'embarras de ceux qui sont chargés d'appliquer les lois... même lorsqu'il n'y en a pas !

Pour éviter les inconvénients que nous venons de signaler brièvement, le législateur contemporain, comme autrefois le législateur du Bas-Empire romain, cherche un remède dans des lois détaillées, prévoyant tous les cas qui pourront se produire, et ne laissant aucune place à l'arbitraire des tribunaux. Depuis un demi-siècle, les lois votées par nos Parlements ont presque entièrement cessé de constituer des textes courts, édictant des principes généraux, et laissant aux tribunaux la mission de les développer et de les appliquer. Harcelés par les sollicitations ou les injonctions de groupements d'électeurs, de syndicats, d'associations de toute nature, les parle-

mentaires ont de plus en plus tendance à introduire dans la législation des multitudes de prescriptions de détail correspondant aux préoccupations dont on leur fait part, ou ayant pour but de satisfaire des intérêts électoraux. Il en résulte que les lois sont plus détaillées certes, mais aussi très souvent obscures ou même contradictoires dans leurs dispositions. C'est une tâche déjà difficile que celle de rédiger un texte qui rende bien exactement la pensée de son auteur et qui ne puisse prêter à aucune équivoque. Mais c'est une tâche impossible que celle qui a pour objet de prévoir et de régler en articles de loi les multitudes de situations différentes qui peuvent se présenter dans la pratique. Aussi la jurisprudence a-t-elle un rôle encore plus important en présence des lois complexes, touffues, pleines de détails, d'exceptions, de contre-exceptions, d'hypothèses, etc., que nous offre le législateur d'aujourd'hui. Sans doute le Parlement a-t-il voulu parfois réparer l'imperfection de son œuvre en votant des lois interprétatives. Mais il est arrivé parfois que ces lois interprétatives étaient elles-mêmes si obscures qu'elles étaient comprises d'une manière différente suivant les tribunaux !

Parfois aussi, le législateur a-t-il volontairement laissé dans l'ombre des points qu'il entend laisser les diverses juridictions libres de trancher. Par exemple dans les lois sur les loyers nées de la guerre, le législateur employant le mot « charges » n'a pas voulu énumérer parmi les charges celles qu'il voulait imposer aux propriétaires, celles qu'il voulait imposer aux locataires. Si ce n'est pas une sorte d'aveu d'impuissance, c'est tout au moins la démonstration de l'influence de plus en plus grande que prend dans nos régimes démocratiques, pour l'application des lois, l'interprétation judiciaire, en un mot la *jurisprudence* — influence heureuse, sans aucun doute, dans certains cas, influence néfaste trop souvent, car les juges, même lorsqu'ils s'en défendent, n'échappent pas facilement aux préjugés, aux passions, aux intérêts coalisés, du milieu social dont ils sont issus. — G. Bessière.

JURY n. m. Les jurés sont des magistrats temporaires. Ils représentent et, dans l'opinion publique, ils incarnent ce qu'on appelle la Justice populaire. En réalité, il n'en est rien. La loi exige que certaines conditions soient réunies, pour figurer sur la liste des personnes admises à faire partie du jury. Le jury, n'étant formé que des personnes ainsi qualifiées, ne représente donc qu'une faible partie de la population et non la population tout entière. Les femmes — qui, pourtant, comptent pour moitié au moins dans le chiffre de la population — ne peuvent faire partie du jury. L'immense majorité des personnes, hommes et femmes, se trouvant de la sorte éliminée, c'est à tort, on le constate, qu'on considère le jury comme la personnification de la Justice populaire. Ce qui a donné naissance à cette appellation erronée, c'est le besoin de distinguer entre les magistrats de carrière et les hommes appelés éventuellement et exceptionnellement à se prononcer sur les faits soumis à la cour d'assises.

Au surplus, quand elle s'exerce, la Justice populaire fait fi des simulacres et formalités qui s'imposent au jury ; elle n'est soumise à aucune forme protocolaire ; rapide, emportée par la passion qui la soulève, toujours violente et brutale, soit qu'elle sauve ceux qu'elle estime innocents, soit qu'elle extermine ceux qu'elle juge coupables, la justice populaire ne s'accommode pas plus de la procédure qu'elle ne s'embarrasse des lenteurs et des prescriptions du Code. Elle décide et agit, mettant sur l'heure sa décision à exécution. L'Histoire enregistre d'innombrables circonstances sur lesquelles s'appuie l'exactitude de ce qui précède, et précise ce qu'il sied d'entendre par ces mots : « la justice populaire ».

C'est au jury qu'il appartient de se prononcer sur le degré de culpabilité ou sur l'innocence des accusés; mais c'est à la cour qu'échoit le soin de fixer la peine qu'entraîne un verdict de culpabilité. Par cette séparation des pouvoirs et attributions du jury et de la cour, le législateur a voulu marquer l'incapacité du jury à graduer la condamnation, dans l'ignorance où il se trouve de l'échelle des peines à appliquer. De ce fait, il arrive fréquemment que la peine prononcée par la cour diffère très sensiblement de celle qu'eussent infligée les jurés, s'ils avaient été admis à la fixer eux-mêmes. On ne s'explique que par des subtilités cette incohérence judiciaire à ajouter à tant d'autres.

Il est exact que c'est le hasard qui toujours préside à la confection de la liste des jurés ; c'est, dans la plupart des cas, le hasard qui préside aussi, par le jeu des récusations, à la formation de chaque jury. Il est également vrai que, désignées par l'aveugle tirage au sort, les personnes appelées à constituer le jury, ne possèdent aucune des compétences que nécessite l'exercice toujours si délicat et si incertain de la justice et qu'elles n'ont aucune connaissance spéciale du Droit et de la Loi. Il n'en reste pas moins que la séparation des pouvoirs et attributions qui confère au jury le soin de prononcer le verdict et à la cour celui de fixer la peine, est tout à fait illogique. Car, de deux choses l'une :

Ou bien le jury est apte à se guider, à l'aide de ses seules lumières, dans l'appréciation des faits souvent très complexes, parfois obscurs et presque inexplicables, que l'accusation met à la charge de l'accusé ; il est apte à discerner les mobiles qui ont poussé celui-ci dans l'accomplissement de ces faits, le degré de responsabilité que lui laissent le milieu dans lequel il a vécu, l'éducation qui lui a été donnée, les exemples qu'il a eus sous les yeux, les entraînements qu'il a subis, les circonstances qui, au dernier moment, l'ont poussé à agir ; et si le jury est estimé apte à prononcer dans ces conditions un verdict éclairé et judicieux, il est plus et mieux que qui que ce soit apte à fixer lui-même la pénalité qui, en conscience, doit être appliquée à l'accusé. Car, « qui peut le plus peut le moins. » En vertu de cette proposition dont l'exactitude n'est pas discutable, il est certain que, l'appréciation des faits et mobiles, des circonstances et des conditions, dont l'ensemble permet au jury d'apprécier sainement le degré de culpabilité de l'accusé, étant une opération bien autrement malaisée que celle qui consiste, cette appréciation étant connue, à adapter la peine à la volonté du jury, si le jury est en état de résoudre le problème le plus complexe et le plus délicat, il est, *a fortiori*, en état de résoudre le moins complexe et le moins délicat. Etant donné cela, la raison veut que le prononcé de la condamnation soit, comme celui du verdict, laissé à l'appréciation du jury ;

Ou bien, on estime que le jury est incapable de fixer la peine qui concorde avec le verdict et, dans ce cas, le jury, étant bien plus encore reconnu, *ipso facto*, incapable de rendre un verdict éclairé, ne doit pas plus avoir la responsabilité du verdict que celle de la sentence. Et, alors, le jury, n'ayant plus aucune raison d'être, doit être aboli.

C'est l'une ou c'est l'autre : tout ou rien. La logique l'exige.

Mais, c'est en cour d'assises que se déroulent les débats les plus retentissants. Les journaux ont copieusement relaté et commenté le crime, lorsqu'il a été commis ; les feuilles à grand tirage, sous la plume de leurs reporters les plus connus, ont entretenu leurs lecteurs de tous les détails susceptibles de piquer la curiosité du public, de provoquer et d'accroître son émotion. A la veille des grands procès, la presse rappelle le crime et publie à nouveau la photographie de l'accusé et de sa victime. Les avocats les plus renommés prennent place au banc de la défense. Tout est mis en œuvre pour

donner à l'affaire une allure sensationnelle. Tandis que restent désertes les salles où siègent les magistrats appelés à examiner et trancher les conflits qui mettent aux prises les intérêts les plus considérables, les salles où siège le jury sont prises d'assaut par une foule trépidante de malsaine curiosité. Aussi, conçoit-on que, jalouse de ses prérogatives et de son prestige, la magistrature ait à cœur de se réserver, dans la tragi-comédie des procès les plus retentissants, un rôle de premier plan et qu'elle ne veuille pas abandonner totalement au jury le triste privilège de juger. Qu'on y songe : s'il était admis que, dans un seul des innombrables ressorts de la machine à juger, la présence et le concours des professionnels de la justice ne sont pas indispensables ou ne sont que secondaires, ne se pourrait-il pas qu'on songeât à éliminer ce concours et cette présence d'autres ressorts ? Et, le temps aidant, ne pourrait-il pas advenir que, graduellement écartés des fonctions qui leur sont actuellement dévolues, les magistrats fassent peu à peu figure de personnages inutiles et, par conséquent, suppressibles ?

Je prie le lecteur de ne pas m'attribuer l'opinion que cette suppression soit possible dans une société basée sur le principe d'Autorité. Ce principe serait sans force s'il ne s'appuyait pas sur l'appareil de contrainte et de répression qui, seul, en assure la mise en pratique. L'Autorité appelle de toute nécessité une Constitution qui en est l'expression et qui réglemente ses devoirs et ses droits. Cette Constitution emprunte sa puissance et sa stabilité au système répressif dont la fonction est de punir quiconque s'insurge contre l'ordre établi. Ce système répressif comporte fatalement le policier qui arrête, le magistrat qui condamne, le gardien de prison et de bagne qui répond du condamné et le bourreau qui exécute. Constitution, police, magistrature, service pénitentiaire : du chef de l'Etat au bourreau, tout se tient et forme la série continue d'anneaux qui, étroitement et indissolublement reliés, constitue l'imbrisable chaîne.

Je prie le lecteur de ne pas m'attribuer, non plus, l'opinion que la suppression des magistrats de carrière — même si elle était compatible avec le maintien du Régime d'Autorité — et leur remplacement par des juges temporaires et occasionnels, assureraient un exercice meilleur de la justice. Dans des études précédentes (voir *Juge, Jugement*) il a été démontré et, dans des études qui suivront, il sera établi que le juge, quel qu'il soit, ne peut être ni infaillible, ni impartial, ni souverain ; que tout jugement, quel qu'en soit l'auteur, est douteux et exposé à l'erreur ; que la justice, telle qu'elle est pratiquée, n'a rien de commun avec la véritable équité. Il résulte de ces démonstrations diverses et concordantes que ceux qui assument la charge de juger, qu'ils soient élus par le Peuple ou désignés par le Pouvoir, qu'ils soient ou ne soient pas inamovibles, qu'ils forment une caste spéciale ou appartiennent à la masse, sont voués à la même infirmité et frappés d'une même incapacité de juger en pleine lumière, qu'ils ne réunissent pas plus les uns que les autres les éléments d'investigation, de contrôle, de vérification qui les armeraient de cette certitude irréfragable qui, seule, confère à un jugement le caractère de rectitude, de précision et de probité devant lequel la conscience est tenue de s'incliner. — Sébastien FAURE.

JURY (*Organisation et historique*). Le coupable, en cas de flagrant délit, est traduit devant le tribunal correctionnel par voie de citation directe. Sinon, il est déféré au juge d'instruction, en qualité d'*inculpé*. Si l'instruction est close par une ordonnance de renvoi en police correctionnelle, les charges paraissant suffisantes, le présumé coupable comparaît en qualité de *prévenu*. Si l'ordonnance de renvoi établit une présomption de crime et non de délit, le dossier est transmis à la chambre des mises en accusation qui renvoie le présumé coupable, en cas de charges suffisantes, devant la *cour d'assises*. Ce présumé coupable prend alors la qualification d'*accusé*. L'accusé qui n'a pas été saisi, qui ne se présente pas sur la notification de l'arrêt de renvoi, ou qui, après sa présentation ou son arrestation, s'est évadé, est dit *contumax ;* il est suspendu de l'exercice de ses droits de citoyen et ses biens sont mis sous séquestre. Il est jugé par *contumace*, sans l'assistance d'un défenseur, et la cour statue à son égard sans l'assistance du jury. La contumace est au criminel le défaut de comparaître. L'accusé présent est jugé par la cour d'assises avec l'assistance du jury.

La cour d'assises est la juridiction instituée pour juger les individus accusés de crime. Elle est aussi, depuis la loi du 28 juillet 1881, la juridiction normale des délits commis par la voie de la presse et des diffamations visant les personnes publiques ou les personnes qui détiennent une parcelle de la puissance publique.

Le premier jour de la session d'assises, le président de la cour d'assises fait l'appel des jurés inscrits sur la liste de la session. La cour statue sur les absences et les excuses. Le jury qui doit être formé pour le jugement de l'affaire inscrite à l'audience est composé, pour chaque nouvelle affaire, par voie de tirage au sort. Le président procède à ce tirage. Le ministère public et l'accusé présents ont le droit de récuser au fur et à mesure du tirage ceux des jurés qu'ils ne voudraient pas avoir pour juges, et ce jusqu'à concurrence du nombre de jurés nécessaire pour constituer le jury. Ce nombre est de douze. Si le nombre des jurés qui peuvent être récusés est impair, l'accusé bénéficie du droit de récuser un juré de plus que le ministère public.

La cour, après ces préliminaires, ayant ouvert son audience, et procédé à l'interrogatoire d'identité que doit subir l'accusé, les jurés sont invités à se lever et à prêter le serment dont voici la formule : « Vous jurez et promettez devant Dieu et devant les hommes d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre l'accusé, de ne trahir ni les intérêts de l'accusé ni ceux de la société qui l'accuse, de ne communiquer avec personne jusqu'à la fin de votre délibération, de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection et de vous décider d'après les charges et les moyens de défense, suivant votre conscience et votre intime conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre. »

Chaque juré, nommément interpellé, doit lever la main et dire : « Je le jure. » Acte est donné du serment Ce serment est prescrit à peine de nullité. Il est arrivé que des jurés, par scrupule de conscience et pour ne pas se soumettre à son principe religieux, aient refusé le serment. Ils se sont mis dans l'impossibilité de remplir leur fonction et l'affaire a été renvoyée à une autre session. Les annales judiciaires ont conservé le souvenir d'accusés qui, se prétendant lésés par la prolongation de leur détention, à raison de cette remise, ont demandé et ont obtenu de la cour des dommages-intérêts pour réparation de ce préjudice, mais la cour de cassation a cassé l'arrêt qui les leur avait accordé, motif pris de ce que la cour d'assises est incompétente pour statuer sur un préjudice qui ne dérive pas directement du crime ou du délit spécial qu'elle doit juger.

Nous venons de voir que les jurés, dans chaque affaire, devaient être douze. La cour, prévoyant la longueur des débats et l'indisponibilité possible d'un ou deux jurés au cours du procès, peut adjoindre au jury tiré au sort un ou deux jurés suppléants, également tirés au sort en même temps que les titulaires et qui les remplaceraient le cas échéant. Dans une affaire longue et retentissante, la cour, pour parer à toute éventualité, avait cru pouvoir faire tirer au sort trois jurés sup-

pléants. L'arrêt de condamnation a été cassé. La cour de cassation a jugé que la cour d'assises, en dépassant le nombre légal des jurés supplémentaires, avait restreint illégalement le droit de récusation.

Les jurés ne doivent pas faire connaître au cours des débats, même par une question imprudemment commentée, leur sentiment. Ils ont le droit de faire poser, par l'intermédiaire du président, à l'accusé et aux témoins, des questions, pour éclairer leur conscience et former leur conviction. Strictement, les jurés devraient être confinés dans leur chambre de délibérations ou dans ses dépendances, depuis le moment où ils sont appelés à siéger jusqu'après leur déclaration ou verdict. Pratiquement il n'en est pas ainsi, surtout si l'affaire est renvoyée pour continuation d'un jour au jour utile le plus prochain. Le juré rentre chez lui, mais la clôture du jury devient réelle depuis le moment où les questions sont lues et posées jusqu'après le verdict.

Les questions posées au jury sont rédigées à l'avance, et lui sont lues, une fois les débats terminés. Elles sont modelées sur l'acte d'accusation, elles en suivent le plan. Le président a le droit d'y ajouter des questions subsidiaires posées comme résultant des débats : par exemple, si l'accusé est poursuivi pour meurtre, la question de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Les débats sont clos après le réquisitoire, les plaidoiries, les répliques du ministère public, du ou des avocats s'il y a lieu. L'accusé doit toujours avoir la parole le dernier... Les jurés, dans leur salle, dont les accès sont gardés par la gendarmerie (mot générique) délibèrent et votent. Ils reviennent avec une réponse écrite et signée par leur président, cette réponse est afférente à chaque question. Elle est « Non » ou « Oui », à la majorité. La mention que la réponse affirmative s'est acquise à la majorité est indispensable. Il est même indispensable que son inscription sur la feuille des réponses ne donne prise à aucune incertitude. Un arrêt de condamnation a été cassé parce que le jury, par lettre, avait inscrit : « Oui à la majorité ». Les jurés, au cours de leur délibération, s'ils hésitent sur le sens ou la portée des questions posées peuvent faire appeler le président et le questionner. Mais, aux termes des lois qui ont organisé la publicité de l'instruction et complété la sauvegarde de la défense, l'avocat doit être appelé à cette consultation. Cette réforme récente prévient les abus qui pouvaient se produire, malgré la réserve observée par le magistrat..

Le verdict prononcé est acquis en faveur de l'accusé même en cas d'erreur. Si le chef du jury, par une étourderie hypothétique, avait lu et prononcé « non » au lieu de « oui », l'accusé se trouverait acquitté du chef sur lequel il aurait été ainsi déclaré.

Si le verdict est incomplet, si le jury a omis de répondre à une ou plusieurs questions posées, le président de la cour d'assises renvoie les jurés dans la salle de leurs délibérations pour compléter leur verdict. Les jurés ne sont pas alors tenus par leurs votes antérieurs, ni par la déclaration écrite avec laquelle ils étaient revenus. Ils peuvent recommencer la délibération entière et rapporter une réponse neuve à toutes les question. Nous avons vu ainsi un jury acquitter après avoir condamné sur sa feuille.

Si le jury estime qu'il existe des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé, il l'exprime en ces termes, après sa ou ses réponses à la question ou aux questions posées : « A la majorité, il existe des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé ». Dans le cas contraire, le verdict reste muet sur les circonstances atténuantes.

Dans l'ancien état de la législation, le président, après le réquisitoire et les plaidoiries, résumait les débats avant la délibération du jury. Le résumé du président fut si tendancieux dans l'affaire Marie Bière, que le défenseur, Me Lachaud, se dressa frémissant à la barre et exigea la réouverture des débats. Cette éclatante manifestation de courage remua l'opinion et le résumé fut supprimé.

La déclaration du jury porte sur la culpabilité de l'accusé. Si le fait n'est pas nié, si, par exemple, le meurtre est certain, si l'accusé l'avoue, tout en invoquant les raisons de haine, d'exaspération ou d'égarement qui ont armé sa main, la cour peut retenir la matérialité du fait comme base d'une condamnation qu'elle prononce en allouant à la partie civile des dommages-intérêts.

***

Comment est constitué le jury, comment est-il tiré de la masse des citoyens ? La loi du 21 novembre 1872 règle sa constitution. Nul ne peut être juré s'il n'est âgé de trente ans accomplis, s'il ne jouit de ses droits politiques, civils et de famille. Sont incapables d'être jurés les indignes, nous résumons ainsi la nomenclature de la loi (condamnés pour crimes, ou pour délits à plus de trois mois, condamnés, quelle que soit la peine, si elle a été infligée pour vol, escroquerie, abus de confiance, attentats aux mœurs, les faillis non réhabilités, etc.). Sont incapables les interdits, les individus pourvus de conseils judiciaires. Les fonctions de juré sont incompatibles avec celles de député, de ministre, de magistrat, de préfet ou sous-préfet, de commissaire de police, de militaire des armées de terre ou de mer en activité, d'instituteur primaire, etc.

Ne peuvent être jurés les domestiques et serviteurs à gages, les individus qui ne savent pas lire et écrire en français.

Sont dispensés des fonctions de jurés ceux qui ont besoin pour vivre de leur travail manuel et journalier, ceux également qui ont rempli lesdites fonctions pendant l'année courante ou l'année précédente.

Il est formé une liste annuelle du jury. Cette liste comprend pour le département de la Seine 3.000 jurés ; pour les autres départements un juré par 500 habitants, sans toutefois que le nombre des jurés puisse être inférieur à 400, ni supérieur à 600. La loi du 20 janvier 1910 a déterminé la répartition du nombre légal des jurés par arrondissement et par canton, pour parvenir à la composition de la liste annuelle. Une commission composée, dans chaque canton, du juge de paix, des suppléants de juge de paix et des maires de toutes les communes du canton dresse la liste préparatoire de la liste annuelle. A Paris, la composition de cette commission est spéciale. Ces commissions se réunissent avant le 15 août, et envoient leurs listes au greffe du tribunal civil de l'arrondissement, un original de ces listes restant déposé au greffe de la justice de paix.

La liste annuelle est dressée pour chaque arrondissement, en utilisant la liste préparatoire, par une commission composée : 1° du président du tribunal civil ou du juge qui en remplit les fonctions ; 2° des juges de paix ; 3° des conseillers généraux qui, empêchés, peuvent être remplacés par des conseillers d'arrondissement. (A Paris, cette commission se compose du président du tribunal civil de la Seine, ou de son délégué, du juge de paix de l'arrondissement et de ses suppléants, du maire et de quatre conseillers municipaux). La commission d'arrondissement forme également et à part une liste de jurés suppléants pris parmi les jurés de la ville où se tiennent les assises, afin qu'on puisse facilement les quérir, au cas où le jury de la session, par suite de défections, de décès, d'absences, ou d'excuses valables, ne se trouverait pas en nombre. Enfin, le premier président de la cour d'appel dresse la liste annuelle du département et la liste des jurés suppléants. Il y a des villes qui sont chef-lieu d'assises (comme Saint-Mihiel)

et où la cour n'a pas son siège. En pareil cas, la liste est dressée par le président de leur tribunal. C'est sur la liste annuelle qu'est tirée, dix jours au moins avant l'ouverture des assises, la liste des trente-six jurés qui composeront la liste de la session. Le tirage est fait, en audience publique, par le premier président de la cour, ou par le président du tribunal chef-lieu d'assises. Et c'est sur la liste de la session que sont tirés, avant chaque affaire, et comme nous l'avons dit, les douze jurés appelés à siéger. Le juré qui ne se présente pas pour remplir ses fonctions est passible d'une amende de 500 francs qui peut être réduite par la cour à 200. En cas de récidive, l'amende, de 500 francs, peut être portée à 1.000 francs, ensuite à 1.500 francs ; le juré, après sa seconde récidive et sa troisième amende, est déclaré incapable d'être juré à l'avenir. Les fonctions de juré constituent une charge civique et sont gratuites. Les jurés qui avaient droit à une taxe de transport, d'après la distance, ont droit, d'après des dispositions récentes, à une indemnité journalière modeste, pour compenser la dépense de leur temps et la perte de leur gain.

***

Il y eut, dans l'antiquité, des institutions analogues à celle du jury. « Chez les Hébreux, les Grecs, les Romains, on trouve des traces évidentes de la participation du peuple aux affaires judiciaires. Il y avait un juge par 10 hommes selon la loi de Moïse ; ce qui, au total, ne faisait pas moins de 60.000 juges. Athènes n'en avait pas moins de 6.000 : c'étaient de véritables jurés répartis par le sort entre les divers tribunaux, après avoir été désignés par tous les citoyens. Rome avait évidemment des jurys dont les magistrats n'étaient que les instructeurs et les guides. Les juges ou jurés étaient pris d'abord dans l'ordre des sénateurs, puis on les choisit dans celui des chevaliers, et enfin, les plébéiens furent également admis à cette espèce de magistrature. » Le jury était organisé en Angleterre et en Allemagne bien avant d'exister chez nous.

Nous verrons (au mot *justice :* historique) que la création du jury remonte à l'Assemblée Constituante. Le mot et l'institution sont d'origine anglaise. Pour serrer de plus près l'imitation, il avait été créé deux jurys : le *jury d'accusation* et le *jury de jugement*. Le jury d'accusation a disparu quand l'inspiration révolutionnaire s'est évanouie dans le bouleversement fanatique du premier empire, dans la prud'homie haineuse de la Restauration, quand les sursauts de l'esprit civique se sont figés, laissant la place libre à la mascarade napoléonienne du charlatan qui singeait le conquérant. La loi du 17 juillet 1856 attribua à une section de la cour impériale les mises en accusation ; nous avons encore aujourd'hui cette Chambre des mises en accusation. Il serait d'ailleurs bien difficile, dans l'état de nos mœurs françaises, qu'un juge fût assez sage ou assez résigné pour statuer seulement sur l'opportunité d'une accusation, pour renvoyer un homme en cour d'assises sans prétendre à le juger au fond et sans délai.

Nous avons dit que l'Assemblée Constituante avait reculé devant l'institution du jury en matière civile. Il y a pourtant des litiges immobiliers, des différends, des désaccords que le législateur bien inspiré soumet à la décision d'un jury ; seul le jury peut, dans son indépendance, tenir la balance égale entre le puissant qui dépossède et le citoyen dépossédé.

Les débats civils que le jury tranche par l'allocation de l'indemnité « juste et préalable » sont ceux qui s'agitent en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. L'expropriation publique abaisse l'intérêt particulier devant l'intérêt général. Grâce à la loi vitale du 3 mai 1841, les routes, les canaux, ont pu s'ouvrir, les édifices nécessaires s'élever, et le sang a circulé dans les veines de la France. — L'expropriation se prépare et s'effectue ainsi : La loi ou le décret ont déclaré l'utilité publique les territoires sur lesquels doit s'exercer l'emprise sont désignés, les formalités administratives sont remplies : le plan des terrains ou des édifices dont la cession paraît indispensable a été dressé, la commission qui doit entendre les avis des propriétaires a donné son avis, les acquisitions amiables ont été tentées ou réalisées, le tribunal rend le jugement qui exproprie. Ce jugement transforme en une occupation précaire le droit du propriétaire sur sa chose, il résoud les baux, et à moins que, dans l'année, l'Administration n'ait pas poursuivi son expropriation, il ne reste plus qu'à régler l'indemnité due à l'exproprié.

L'expropriant a fait des offres, l'exproprié a formulé sa demande, qu'il pourra d'ailleurs modifier jusqu'à la décision finale et même à la barre. C'est entre ces deux termes : l'offre et la demande, que l'allocation doit se mouvoir, elle ne peut être moindre que l'offre ni supérieure à la demande. C'est le jury qui la fixe. Tous les ans, les conseils généraux, dans leur session d'août, désignent pour chaque arrondissement de leur département, les personnes domiciliées dans cet arrondissement parmi lesquelles sera choisi le jury spécial à cette affaire. Le Conseil général compose cette liste en se servant de la liste des électeurs et de la liste des jurés supplémentaires dressée en vue des débats de la cour d'assises.

La loi du 3 juillet 1880 autorise, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'augmentation du nombre des jurés fixé par la loi de 41, pour le total de la liste générale. Ce nombre, après des modifications successives est de 600 pour Paris, de 200 pour Lyon, de 144 pour Rouen, pour les arrondissements provinciaux de 36 au moins et 72 au plus.

La liste étant ainsi dressée, il s'agit de choisir sur cette liste le jury spécial à chaque affaire. Ce soin est confié par la loi à la cour, dans les départements qui sont le siège d'une cour, et dans les autres départements au tribunal. Le jury spécial doit être composé de seize jurés et de quatre suppléants. Les récusations de l'Administration et de la partie adverse s'exercent sur le jury ainsi composé. Faute de récusation, le jury est réduit d'office au nombre voulu : soit douze jurés. Cette réduction est opérée par le magistrat directeur du jury. On appelle ainsi le magistrat qui est chargé de diriger les opérations du jury et qui est nommé à cet effet par le jugement d'expropriation. Ce juge est assisté du greffier.

Les jurés prêtent serment, mais leur serment n'a pas de formule sacramentelle. Il faut et il suffit qu'ils jurent de remplir leurs fonctions avec probité et surtout avec impartialité. La probité comporte l'impartialité, mais la précision d'impartialité semble plus spécialement exigible.

Le jury, connaissance prise des offres, des demandes, des plans, titres ou documents produits par les parties, peut entendre toutes les personnes qu'il lui convient d'ouïr pour s'éclairer. Il peut se transporter sur les lieux ou déléguer pour cette visite soit plusieurs de ses membres, soit un seul.

Dans la pratique, ces transports sur les lieux sont très usités, le jury entier s'y rend avec son magistrat directeur, dont la présence cependant n'est pas exigée par la loi, dans cette inspection facultative. — Les débats sont ouverts pour les plaidoiries : ils sont publics. Le magistrat instructeur les ayant déclarés clos, les jurés se retirent immédiatement dans leur salle et délibèrent sous la présidence de l'un d'eux qu'ils désignent. Ils doivent être au moins neuf pour délibérer valablement. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le jury rapporte à l'audience sa décision qui fixe les indemnités à l'égard de toutes les parties en cause : aussi bien les locataires et les usu-

fruitiers dépossédés que les propriétaires. La décision, signée par tous les jurés qui y ont concouru est remise par eux au magistrat directeur qui la déclare exécutoire, et envoie l'expropriant en possession de la propriété.

Tout juré qui, sans motifs légitimes, manque à l'une des séances ou refuse de prendre part à la délibération, encourt une amende de 100 francs au moins, 300 francs au plus. L'âge du fisc a quadruplé les amendes de l'âge de bronze, — le jeu des décimes multiplie aujourd'hui leurs francs.

***

L'ouverture et le redressement des chemins vicinaux s'opèrent par une procédure abrégée et avec un jury réduit. Le tribunal de l'arrondissement choisit, pour former le jury spécial, sept jurés dont trois suppléants. Mais la cour de cassation a jugé que si, sous couleur de redressement, on portait atteinte à la propriété d'autrui, les formes de l'expropriation ordinaire devraient être respectées et suivies.

Par extension, on appelle jury, un groupement de professionnels ou de connaisseurs. Généralement élus ou choisis à raison de leur compétence technique, ils sont chargés d'admettre, de placer, d'examiner, de comparer des animaux, des produits, ou des œuvres d'art, et même de récompenser ceux qui les exposent ou les font concourir. Il y ainsi les jurys des différents Salons, les jurys des concours agricoles ; le jury du Conservatoire classe des concurrents et décerne des prix, etc... L'assimilation de ces examinateurs divers au jury vient de ce qu'ils votent et rendent leurs décisions à la majorité. — Paul MOREL.

JUSTICE n. f. (du latin *Justicia*). La justice est un sentiment d'égalité ou d'équivalence entre deux actions humaines, on la symbolise par une balance. Les spiritualistes prétendent que le sentiment de la justice est inné et qu'il a été mis en nous par un être supérieur. Rien de tel ne saurait être démontré. Si le sentiment de la justice peut être inné en l'être humain, il ne l'est pas dans l'humanité, il s'est formé peu à peu au sein des sociétés humaines. Il est peu probable que les animaux le possèdent, à part ceux qui vivent en société comme les fourmis, les abeilles et les termites. Chez l'homme civilisé, le sentiment de la justice apparaît clairement dans les choses simples : « Toute peine mérite salaire ». Mais lorsque le cas est complexe, ce sentiment est obscurci par toutes espèces de considérations : les préjugés, les mystiques spéciales, surtout les intérêts et les passions.

L'homme vit dans un cercle d'idées assez étroit qu'il a reçues de son milieu ; il s'en abstrait difficilement, surtout lorsqu'il n'a pas d'intérêt à le faire. C'est pourquoi le riche ne croit pas du tout, en général, bénéficier d'une injustice, alors même qu'il n'a produit aucun travail pour acquérir sa fortune. L'intérêt domine l'âme humaine et le sentiment de la justice se garde de crier trop fort lorsqu'il n'est pas d'accord avec cet intérêt. On parle volontiers de *justice immanente*, on pense que, avec le temps, les injustices doivent se réparer par la seule force des choses. C'est une erreur, il n'y a pas de justice immanente. Les choses étant inconscientes ne peuvent être ni justes, ni injustes. Quant aux hommes ils se soucient fort peu de réparer les injustices passées, seul leur intérêt présent les touche ; quand une injustice est réparée, c'est tout à fait exceptionnel.

Par extension, on donne le nom de justice à l'appareil d'Etat qui est censé la rendre ; cet appareil : tribunaux, magistrats, etc., a pour fonction d'appliquer la loi.

L'idéal de la loi serait d'être l'expression de la justice. Cet idéal est fort loin d'être réalisé. D'abord la loi par essence ne peut être juste, parce qu'elle est générale et que les cas où on l'applique sont particuliers et, par suite, beaucoup plus complexes. C'est pour cela qu'on met en opposition le droit légal et le droit naturel. C'est aussi en raison de cette complexité des cas particuliers que les légistes eux-mêmes ont pu dire : « *Summum jus summum injuria ;* plus le droit est grand, plus grande est l'injustice. » Dans la pratique, les lois expriment les intérêts des forts et pas du tout l'intérêt général ; les dirigeants les font contre les dirigés ; les hommes contre les femmes. L'appareil de la justice est avant tout une machine à broyer les déshérités de ce monde. Rarement le riche s'assoie au banc des accusés. La clientèle du juge est faite de pauvres gens, coupables d'avoir voulu s'approprier ce qui ne leur était pas destiné.

L'idée de justice avec celle de liberté a présidé à la constitution des Etats démocratiques. C'est en son nom que se sont faites les révolutions, mais jusqu'ici la justice a toujours été vaincue, les forts et les habiles n'ont fait autre chose que réorganiser en leur faveur l'injustice. Il semble cependant que cette ère de tromperie qu'a été la démocratie doive prendre fin. Le jeune patronat, répudiant son aîné, rejetterait comme désuètes les idées *romantiques* de liberté et de justice. Prenant à son compte l'idée de lutte des classes, il maintiendrait ses privilèges et exploiterait les masses non plus en vertu d'un droit fallacieux, mais par la force brutale qu'il avouerait sans ambages. C'est la mystique du fascisme ; elle est en voie de réussite dans divers pays, elle ne demande qu'à s'étendre au monde entier. Le triomphe de cette philosophie de la force serait désastreux pour l'humanité ; il la ramènerait à la barbarie. Le sentiment de la justice est une conquête de l'évolution, en dehors de lui il n'y a plus que la guerre, c'est-à-dire l'insécurité et le malheur. — Doctoresse PELLETIER.

JUSTICE. Le mot justice a deux sens. Tout d'abord il signifie la vertu qui consiste à reconnaître à chaque chose sa véritable valeur. En second lieu, il désigne tout l'appareil judiciaire, les tribunaux et les magistrats, s'éloignant ainsi de toute idée de vertu.

Etre juste, c'est avoir un état d'esprit objectif qui vous permette d'émettre des jugements impartiaux sur les faits que l'on examine et que l'on considère dans leur intégralité. Etre juste, c'est savoir se détacher de soi-même, de toute passion, de toute contingence personnelle pour se prononcer en toute équité. La vraie justice est une vertu éminemment intellectuelle, mais sans le cœur et l'imagination, il est impossible d'être juste, car, seuls, ces derniers peuvent compléter le travail de l'intelligence en nous révélant les causes les plus lointaines, cachées sous la trame des faits. Pour avoir la possibilité d'être juste, il faut comprendre et, pour comprendre, il faut connaître les facteurs les plus secrets.

Il est des êtres qui, par leur caractère, sont plus prédisposés que d'autres à la justice. Mais la justice s'acquiert avec la maîtrise de soi-même, de sa personnalité. Les anarchistes se doivent de s'efforcer d'être justes pour créer et faire durer une société anarchiste sans contrainte, où les individus s'épanouiront, libres, et où ils ne devront cependant pas menacer la liberté de leurs compagnons.

La justice, second sens du mot, n'a évidemment aucun rapport avec le premier. Entrez dans un Palais de Justice. Vous verrez, sous les hautes voûtes, des robes noires à rabats blancs qui s'agitent, se congratulent, marchent à grands pas ou bavardent sur des bancs. Avocats, magistrats, huissiers, greffiers, n'ont aucune analogie avec la justice-vertu. Ils vivent de « la justice » tout court.

En France, l'appareil judiciaire comprend les juridic-

tions répressives : tribunal de simple police, tribunal correctionnel, Cour d'appel, Cour d'assises ; les juridictions civiles : justice de paix, tribunal civil, Cour d'appel ; les juridictions administratives : Conseil de Préfecture, Conseil d'Etat ; les juridictions d'exception : conseil de guerre, conseil de prud'hommes, tribunal de commerce. Sur l'ensemble plane, austère, lointaine, telle une divinité, celle que l'on appelle la Cour Suprême, la Cour de Cassation, qui jongle avec des questions de forme.

Les avocats plaident dans toutes les enceintes, soutenant aujourd'hui la thèse opposée à celle pour laquelle ils ont combattu la veille. Dans les affaires civiles les avoués rédigent la procédure, c'est-à-dire des actes incompréhensibles pour ceux qui ne savent que le français, incompréhensibles autant que coûteux. Les huissiers exécutent les décisions à grand renfort de papier timbré et les commis-greffiers écrivent, écrivent pour le grand bien du compte en banque de leur patron, le greffier en chef.

La Loi règne sur tout ce monde, on l'applique, on l'interprète, on la transcrit. Les lois sont votées par quelques centaines de bavards, de manœuvriers et de fripons. Elles sont si claires que l'on n'est jamais d'accord pour comprendre ce qu'elles signifient. Elles sont, par leur essence même, injustes, car elles sont faites pour tous, contre l'individu ; elles sont froides, insensibles, inexorables. On les montre comme des phénomènes de cirque, car il faut payer sa place et fort cher pour les contempler de près.

Non, ce n'est pas la justice que l'on rend au nom du peuple français en appliquant la Loi. La loi, tout d'abord, ligotte les juges, les enferme dans son cadre. Les magistrats ne sont pas libres, ils ont comme profession de juger, ils ont leur avancement, des décorations en perspective. En cour d'assises, les jurés ne connaissent pas les faits, il jugent d'après leurs impressions, la plupart du temps avec la haine des irréguliers. La justice est rendue au nom du capitalisme que l'on veut protéger. Tel est le but de l'appareil judiciaire, but que l'on aperçoit pleinement dans la répression des délits politiques.

La Révolution a supprimé définitivement la torture, la question grande et petite, mais le « passage à tabac », « la chambre des aveux » de la police judiciaire existent avec la tolérance bienveillante des officiels. Que d'aveux, souvent faux, arrachés ainsi par la crainte et la souffrance !

La prison pour dettes a disparu, mais la loi du 22 juillet 1867 sur la contrainte par corps est appliquée journellement.

Les galères ne sont plus qu'un souvenir historique, mais il y a le bagne. Le bagne est une des grandes hontes de la République des Droits de l'homme. Les campagnes menées ces dernières années ont attiré l'attention publique sur l'horreur des travaux forcés avec la peine supplémentaire du doublage ou de la résidence perpétuelle. Mais les convois partent toujours pour la Guyane avec leurs forçats et leurs relégués.

Les temps ont changé. On ne roue plus en place de Grève, mais on guillotine boulevard Arago.

Les criminalistes modernes soutiennent que la peine ne doit pas être une vengeance de la société, mais un moyen de relèvement pour les délinquants. Où sont les maisons de santé pour les demi-fous ? Dans les prisons, les malheureux souffrent de la faim, du froid, du manque de lectures. Ils sont murés vivants sans aucun aliment pour leur cerveau. L'interdiction de séjour les chasse, à leur sortie, des lieux où ils pourraient travailler, de leur foyer, de leurs amis.

Le gouvernement rend la haute et la basse justice. La haute justice, c'est l'acquittement et le non-lieu sensationnels des grands seigneurs de la banque, du commerce et des Sociétés anonymes. La basse justice, c'est la répression féroce contre les malheureux et contre les subversifs.

Lorsque des hommes sont jugés par d'autres hommes, même par les plus justes, des erreurs judiciaires sont inévitables. A plus forte raison, lorsque des hommes sont pris, pour être jugés, dans l'engrenage d'un appareil judiciaire, qui est un instrument de gouvernement, les erreurs judiciaires sont légions et elles sont souvent volontaires.

Depuis que Voltaire, de sa voix généreuse, dénonça au monde l'innocence de Calas et de Sirveu, roués vifs à Toulouse, que de crimes judiciaires !

Lesurques, le courrier de Lyon, qui fut condamné à mort et exécuté, victime d'une funeste ressemblance ; Dreyfus, l'innocent de l'île du Diable ; Durand, syndicaliste militant, injustement condamné à mort par la Cour d'assises de Rouen, pour un crime de droit commun, et devenu fou avant de recevoir sa grâce ; Vial, condamné aux travaux forcés par la Cour d'assises de Lyon pour vol qualifié, sans aucune preuve, par une justice partiale qui voulait atteindre en lui l'antimilitariste ; nos grands, nos chers Sacco et Vanzetti, électrocutés à Boston en août 1927, sur l'ordre du gouverneur Fuller, malgré leur innocence flagrante qui déchaîna les protestations de l'univers entier. Quelques martyrs seulement nous sont connus et l'on frémit en songeant à la foule des inconnus dont personne n'évoque le sort, parce qu'ils n'ont pas d'amis pour le révéler à l'opinion publique.

Il appartient aux anarchistes de lutter pour la justice-vertu contre les horreurs de la justice-appareil judiciaire. — Suzanne Lévy.

JUSTICE (*l'Etat et la vengeance sociétaire*). Le juste et l'injuste, dit Spinoza, sont des notions étrangères au statut naturel, attendu qu' « il n'existe rien dans la nature dont on puisse dire que cela appartient à tel homme et non pas à tel autre, mais que tout est à tous. » Ils n'apparaissent que dans le statut civil avec les distinctions de propriété. Interviennent alors les précautions négatives de la maxime populaire « ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît » complétée par le *suum cuique tribuere* des stoïciens « rendre à chacun le sien »... La justice est-elle, avec Schopenhauer, fille d'une pitié dressant d'abord le rempart d'un *Nœminem laede* devant les élans de nos primitives violences et s'élargit-elle jusqu'au principe de la résolution définitive par la réflexion raisonnable et la volonté ? « Le premier sentiment de la justice nous vient, dit Rousseau, non de celle que nous devons, mais de celle qui nous est due. » L'amour de la justice ne serait-il, comme le veut La Rochefoucauld, que « la crainte de souffrir l'injustice », et le pas tâtonnant que font les hommes vers l'équité se réduit-il à la défense avancée d'une sagesse instinctive ? Nous constatons, en tout cas, avec Tournier, qu'en général « on ne défend bien le droit d'autrui que lorsqu'il se confond avec le nôtre »...

La justice nous apparaît comme une disposition, une tendance — on dit ailleurs une vertu — issue du sentiment ou de la raison à la faveur des rapports sociaux et vraisemblablement empirique à la base, et qui nous porte à mettre les droits de l'individu voisin en balance égale avec les nôtres. Nous la concevons active et ne sommes point surpris de la rencontrer souvent en accord avec d'égoïstes prémices. Dans sa forme droite et telle que peuvent l'y inciter de simples réflexes de conservation ou les spéculations d'une obscure conscience, elle doit, nous semble-t-il, s'accompagner logiquement d'actions de nature à préserver la zone propre du prochain, à protéger autrui contre des empiètements et des maux dont nous ressentons, dans nos fibres, nos

sentiments, ou nos intérêts, les atteintes pénibles ou dangereuses. Plus raisonnée et davantage avertie de son champ de réciprocité, la propension à la justice pénètre plus loin que la sauvegarde et gagne cette affectivité généreuse où la passion de la justice pour les autres s'identifie avec l'entrevision clairvoyante de soi. Avec la conviction que, plus encore qu'un équilibre de justice aux lancinantes et fallacieuses symétries, résident dans une aide *qui ne se mesure* les conditions les plus libres de notre développement et l'aliment le plus substantiel de notre individualité, nous marchons vers les temps où la justice apparaîtra comme les béquilles d'une étape de croissance, minuties provisoires d'une humanité non encore ouverte à l'amour..

Même à la conception intermédiaire d'une justice parallèle, nombre d'humains — nonobstant l'octroi d'une adhésion théorique dont l'Eglise a accentué la méthode — opposent en fait un déni quotidien. Proclamée la reconnaissance d' « un autrui égal à la base », se donne cours la jouissance effrénée d'un privilège dominateur et s'exerce l'abus facile et tentant des avantages dont la nature ou les circonstances ont pu favoriser leur activité. La justice est ainsi l'habileté verbale dont se couvrent la violence et la spoliation. Elle est le pavillon menteur de toutes les iniquités de la force. Et la charité — ce bouclier des grands — n'est que la paralysie intéressée de la justice...

A la thèse dogmatique d'une justice d'ordre divin dont les foulées millénaires de l'injuste ont démontré l'invraisemblance, se substitue celle d'une notion s'établissant dans la conscience avec la vitalité même et liée aux manifestations de sociabilité et susceptible à la fois d'enseignement et d'évolution. Née des contacts mutuels et de leur nécessité, sinon de leur bienfaisance, elle traduit idéalement la mesure des interdépendances... La Révolution française a libéré les assises philosophiques de la justice en les transposant dans le plan humain et l'a faite — socialement — fonction du niveau général. Ainsi dépendante de nos volontés et placée sous le contrôle de notre effort, la justice perd cette passivité redoutable dans laquelle l'enlise la foi. Elle apporte à Proudhon, sur la promesse d'une théorie du progrès, les éléments d'un système solidariste en lequel il voit la solution définitive des antagonismes sociaux et le terrain de la concorde humaine.

En matière de morale, les lois engendrent cet état d'esprit que tout ce qu'elles ne proscrivent pas peut être perpétré. On leur accorde la vertu d'enfermer la justice et elles suppléent — en les étiolant au silence — aux scrupules du droit. En elles, l'égoïsme feint d'avoir trouvé les éclaireurs de la conscience et l'extrême limite des besoins du prochain. Cependant, comme dit Bentham, « si la législation a le même centre (centre d'ailleurs théorique), elle n'a pas la même circonférence que la morale. » La justice, même d'ordre défensif, commence le plus souvent où s'arrête la loi. Et elle ne peut — au delà — prétendre encore qu'à un pauvre domaine si elle se rive aux prescriptions négatives, si même elle les dépasse jusqu'aux mobiles d'échange. Autre chose que l'avant-garde des fixations légiférées est la justice agissante et positive. Car elle évolue hors des intérêts sommaires aux gestes restrictifs, plus loin encore des devoirs rituels et des abnégations mystiques. Une telle justice ébranle un « calcul » plus riche que celui des chiffres et regarde en pitié les dosages et les supputations. Elle entre, affranchie d'une vaine et paralysante arithmétique, dans cette zone immense du fraternel où la justice cesse d'être une avance pour devenir un don. Elle ouvre — dans la surabondance qui garantit la part — la certitude à l'équité qui languit, indécise, aux étapes marchandes. Et son butin de joies — le seul qui vaille — domine les déceptions du prêt et les attentes trompées de l'équivalence. La justice ainsi entendue s'identifie aux formes réfléchies de l'amour. Elle n'est vraiment possible qu'en lui, quand nous avons dépassé, avec son cortège de doutes, la préoccupation d'être juste. L'affectueuse prodigalité de qui répand volontairement ses biens multiples est en germe dans le renoncement obscur de qui aime dans l'inconscience. Mais avec toute la distance de l'instinct à l'intelligence et de l'aveugle abandon à l'offrande volontaire...

⁂

Nonobstant ces espérances et ces velléités, de hasardeux jalons, d'isolées tentatives, où en sommes-nous ? Quelles furent les étapes de fait de l'esprit de justice dans un passé d'écrasement et quel en est, socialement, quel en perdure le caractère ? Et quels sont les rapports de la justice théorique avec les actes et les institutions de ce nom, avec la « justice » appliquée ?...

« La justice, dit à cet égard Proudhon, a commencé, comme l'ordre, par la force. Loi du prince à l'origine, non de la conscience ; obéie par crainte, non par amour, elle s'impose plutôt qu'elle ne s'expose ; comme le gouvernement, elle n'est que la distribution plus ou moins raisonnée de l'arbitraire. Sans remonter plus haut que notre histoire, la justice était, au Moyen-Age, une propriété seigneuriale, dont l'exploitation tantôt se faisait par le maître en personne, tantôt était confiée à des fermiers ou intendants. On était justiciable du seigneur comme on était corvéable, comme on est encore aujourd'hui contribuable. On payait pour se faire juger, comme pour moudre son blé ou cuire son pain ; bien entendu que celui qui payait le mieux avait aussi plus de chances d'avoir raison. Deux paysans convaincus de s'être arrangés devant un arbitre auraient été traités de rebelles, l'arbitre poursuivi comme usurpateur... Peu à peu, le pays, se groupant autour du premier baron, qui était le roi de France, toute justice fut censée en relever, soit comme concession de la couronne aux feudataires, soit comme délégation à des compagnies justicières dont les membres payaient leurs charges à beaux denier comptants. Enfin, depuis 1789, la justice est exercée directement par l'Etat, qui seul rend des jugements exécutoires. Qu'a gagné le peuple à ce changement ? Rien. La justice est restée ce qu'elle était auparavant, une émanation de l'autorité, c'est-à-dire une formule de coercition. » Et les puissants, maîtres de l'Etat, n'ont pas cessé, comme au temps de Voltaire, de « la faire rendre ou vendre par leurs valets affublés d'une robe. »

Si nous dénonçons la « justice », ce n'est pas uniquement parce qu'elle est claudicante (*pede pœna claudo*, disait déjà Horace) et qu'elle a penché séculairement avec ostentation vers la force, l'intrigue et l'argent sa balance légendaire. L'ère de la justice immanente ou divine est depuis longtemps révolue dans les esprits cribleurs d'axiomes et nous pourrions avoir quelque pitié pour ses œuvres ou l'espoir d'amender ses travaux, la sachant faillible parce que d'essence humaine. Mais ce n'est pas seulement dans ses divagations cruelles et ses brutales incartades, dans ses intolérances singulières et ses partialités systématiques, ce n'est pas dans le rythme décevant d'un glaive qui, obstinément, atteint le faible et le désarmé, ce n'est pas tant dans des applications dévoyées que notre critique poursuit une institution qui vise au symbole. Et ce n'est pas non plus dans telle forme périssable dont elle a revêtu ses interventions, ni dans le style désuet et pompeux dont elle enveloppe ses arrêts, ni l'archaïsme bouffon de ses églises aux officiants maquillés. Ce n'est pas davantage dans les ramifications et les efflorescences où se disperse sa nocivité, ni dans les caractéristiques « civiles ou militaires » par quoi se sérient ses endémiques sévérités. Si la « justice du sabre », en effet, n'est pas la même que la « justice de robe », ni l'une ni l'autre n'ont rien de commun avec la justice tout court dont nous avons tout

à l'heure évoqué les appels. Et c'est dans son principe, et sa prétention à distribuer ses oracles et ses rigueurs au nom d'un « droit » contestable, que la harcèlent nos contestations. Le monstre survivra aussi longtemps que l'alimenteront nos mœurs. Et il y aura des erreurs douloureuses, des châtiments disproportionnés, de la souffrance distribuée au nom de la justice tant que des hommes — imparfaits aussi et faillibles — s'arrogeront le privilège inique de juger leurs semblables, aussi longtemps que l'humanité rampante d'aujourd'hui n'aura trouvé l'accès de cette vie plus haute où le « tu ne jugeras point ! » sera le précepte de la vraie justice...

Qu'a réformé depuis des siècles un organisme, armé de répressions redoutables, dont la tyrannie tourmente toute la vie sociale ? En quoi ses sentences et ses sanctions multipliées ont-elles atténué l'âpre combat des besoins, des désirs, des appétits, tari les convoitises protéiformes, prévenu l'oppression de l'humble et l'angoisse du pauvre, et relevé le niveau moral des fractions farouchement aux prises ? A-t-il fait autre chose — institution de force et d'Etat — que de couvrir le rapt, palliant à peine ses complicités sous de superficielles hypocrisies et n'est-ce pas la « raison » du maître, du riche et de l'habile que proclame, en attendus retors et en captieuses harangues, la sacro-sainte gardienne du « juste » qui, à travers les âges, n'a cessé d'absoudre le vainqueur... « Selon que vous serez puissants ou misérables... », les jugements de tous les temps et de toutes les juridictions grossiront en crime vos menus péchés et blanchiront — comme l'hermine — vos plus noirs forfaits. La justice des siècles, c'est... « haro sur le baudet » !

Scandaleuse impudence de l'homme qui s'arroge la souveraineté du juge, mais persistant renfort des formes oppressives et du pouvoir coerciteur que l'organisation usurpatrice de l'état prétendu de justice. Depuis des milliers d'années, l'unilatéralisme n'a point varié sur les Tables grossies d'hiéroglyphes. Cette Bible modernisée, qu'on appelle le Code, que dit-elle ? « Elle dit que la femme est l'esclave du mari, que l'enfant est la propriété du père, que le pauvre est la chose du riche, que le faible est le jouet du fort. Elle protège le vol sous sa forme propriété ; punit la propriété sous sa forme vol. Elle décrète qu'une grande partie des hommes n'aura point part aux richesses matérielles et intellectuelles de la terre, qu'ils ne pourront point prendre conscience d'eux-mêmes et s'améliorer, mais croupiront dans l'ignorance, la brutalité, l'alcoolisme ; puis après, elle les châtie parce qu'ils sont des ignorants, des brutes, des alcooliques. Elle leur fait un crime au verso de ce dont elle leur fait une loi au recto. Elle décrète pour les uns le droit à ne rien faire, pour les autres l'obligation de peiner durement. A ceux-là, s'ils fautent, elle est toute clémence et toute indulgence ; à ceux-ci toute rigueur et toute implacabilité. Au rebours de la logique et des lois physiques mêmes, les gros s'échappent à travers les mailles de son filet, et les petits y restent pris...

« Livre redoutable et sacré, cette Bible nous fut léguée, dans ses grandes lignes, par un peuple de voleurs cauteleux et d'aventuriers bavards qui établirent autrefois leur repaire sur les bords du Tibre, et qui de là, se lançaient sur le monde pour le désoler. C'est à la lumière de ces intelligences lointaines et brutales que les jugeurs d'hommes examinent nos actes ; c'est aux idées de ces pillards sur la morale qu'ils veulent que nous conformions notre conduite, et nous ne sommes de bons citoyens, d'honnêtes gens, qu'autant que nous pensons et vivons ainsi que le voulait, il y a quatorze siècles, l'empereur Justinien. » (R. Chaughi).

***

Auguste Comte, donnant la prééminence au droit social, condamne comme immorale l'idée de droit individuel. Tous ceux en effet qui, par quelque principe, légitiment la domination du groupe, redoutent dans l'affirmation de ce droit, « l'état de révolte virtuelle contre l'ordre établi, l'état de mécontentement contre la législation existante. » (Palante). Et cependant, si la justice a fait quelque progrès dans les institutions, elle le doit aux poussées d'un individualisme s'élargissant. Mais pour « résoudre » une opposition peut-être insoluble, pour « résorber » une antinomie sans doute irréductible en absolu, les écoles de la tradition juridique donnent invariablement le pas à la société, oubliant, à dessein ou par aveuglement, qu'un composé n'existe que par ses éléments et que les exigences du tout, portées aux extrêmes, sont la négation des parties. Elles vont jusqu'au paradoxe de concevoir le justicié réjoui de la sentence et tentent de lui démontrer qu'il y participe. Comme l'épingle, dans l'ironie, un personnage de France : « puisque tu y as une part honorable comme citoyen, je te prouverai que tu dois être content d'être étranglé par justice... »

A l'analyse, la satisfaction du droit, la préoccupation même de l'équité ne sont pour rien dans les agitations de la justice. Elle poursuit, non des fins d'harmonie, mais la fin d'un différend, et il lui suffit que *son ordre* cesse d'être troublé pour que s'apaise son émoi. Sa soif du bien s'étanche dans la solution, celle-ci consacrât-elle l'injustice : « Tu jugeras avant tout », enjoint en substance le Code au juge, « nous n'avons pas à connaître de ton ignorance, mais nous sanctionnerons ton indécision »... Partie du général et chargée de formule, la justice « démontre » dans le particulier l'exactitude d'un théorème. Et il se trouve que l'exemple est la négation fréquente du problème. Comme si un juge que la justice tenterait ne devrait pas chercher, après la « faute » individuelle, l'individualité des mobiles et individualiser sa conclusion : la pénalité. Se pratique cependant l'individualisation de la peine pour des besoins de cause ou de classe, et le Parquet moderne trie, dans une poursuite — « d'après leur rang social, leur parenté, leurs relations », les dangers qu'ils font courir au régime — des « catégories de délinquants ». De fallacieuses « intentions » suffiront à éveiller les susceptibilités juridiques, à mettre en branle l'appareil répressif ; et les juges couvriront le risque, non le dommage, atteindront la possibilité, non le fait, châtieront la potentialité, non le délit. C'est l'arbitraire déductif assimilé à la justice pour les besognes de compression.

La jurisprudence — interprétation de la loi par les précédents jugés — est, dans l'ordre pénal, une atteinte à la majesté rigide du collectif. Mais elle ne s'égare vers l'individualisation qu'en foulant aux pieds la garantie et elle torture les textes et l'antérieur moins par souci d'une adaptation et par recherche d'une convenance au cas pendant, par adéquatisation en un mot, que pour favoriser quelque évasion dilatoire, ou préparer l'abri de finasseries fructueuses ou d'iniques « retorderies ». Il y a, jusqu'au cœur des institutions de justice comme parmi ses excroissances parasitaires, une extra-légalité officielle qui préside aux opérations préliminaires, pèse sur les instructions, emplit les délibérations et les attendus des jugements. Et il y a une illégalité permanente dont sont imprégnées les mœurs judiciaires et qui profite aux canailles avérées mais influentes et normalise la corruption. A cette illégalité intérieure, qui grignote l'absolutisme judiciaire, répond du dehors l'illégalité frondeuse, ou intéressée, ou réactive, tantôt passagère ou systématisée. De ces illégalités flottantes autour de la « justice » émane une action désagrégatrice qui précipite l'évolution du droit et favorise, au préjudice des institutions, les aspirations éparses de l'unité. Et plus la loi, à travers la raison d'Etat, la jurisprudence et l'illégalisme circonstancié, perd de son universalité et de sa rigueur générale, et plus

s'appauvrit ce respect qui est, derrière le fondement de fait de la force, le soutien moral d'une justice dont le prestige et l'influence ont aussi besoin d'auréole.

C'est là une preuve nouvelle que les mœurs l'emportent sur les monuments et que les édifices de coercition s'effritent par la diversité de leurs interventions, l'étendue de leurs attributions, la dispersion de leur compétence. La société moderne contraint la justice à d'incessantes et inattendues initiatives qui sont des désaveux d'elle-même, la jette au désarroi d'une improvisation qui met en relief ses infirmités. Ces imprévus, ces mouvements découverts affectent, en l'animant, sa sévérité marmoréenne et l'atteignent dans sa divinité, qu'elles humanisent ; comme le modernisme et la mondanité — condition de durée du catholicisme — accusent la souplesse des hommes et les sens profus des livres sacrés aux dépens de la grandeur du culte et de sa solidité doctrinaire... Rançon de leur présence multipliée, contre-partie — par la tendance au nivellement, manifeste en sociologie et en religion comme en géologie — d'une tyrannie tentaculaire, d'une immixtion monstrueusement ramifiée !

Mais ces mœurs, aux temps que nous vivons, n'ont pas ébranlé la justice au bénéfice du droit. Ils l'ont seulement tournée — ramenée par d'autres chemins, pourrait-on dire — vers les appétits dont les exigences la déciment. Et ils suppléent aux servitudes juridiques — dans une certaine mesure artificielle, — que leur flot érode, par des servitudes mouvantes qui auront, dans les sociétés mêmes, leur cristallisation. Le « droit » évolué n'est pas l'individu libéré. Les mœurs — celles que nous connaissons — à l'assaut de la « justice » ce n'est pas l'individu libre. Ce n'est pas la barrière brisée, « qui sépare le droit de l'équité ». Où sont les signes avant-coureurs d'une montée certaine de l'individu ? L'esclavage — brutal mais à fleur d'être dans les âges antiques, plus superficiel par la prédominance du physique — ne s'est-il pas étendu et seulement diversifié, mal perfide et comme impalpable dans la vie moderne ? De la surface où il tenait les fibres de l'homme fruste, n'a-t-il pas gagné — avec la gamme folle des « besoins » superflus ou nocifs, les plaisirs prétendus raffinés, les vices latents ou nouveaux que la société favorise, la série sans fin des « conquêtes » scientifiques, les « services » d'un milieu civilisé aux complications incessantes — n'a-t-il pas fait son chemin, avec les siècles, à travers les mentalités, agrippant l'homme jusqu'en sa retraite profonde, ne lui laissant plus rien d'intime et de soi ? Et pouvons-nous — du fumier de la nature aussi des fleurs s'élancent — caresser l'hypothèse d'une personnalité saine et libre s'éveillant parmi cette matière humaine livrée à toutes les décompositions et comme frappée d'aboulie morale ?... Pour l'instant, non seulement un abîme demeure entre une société de rapt et un social d'équité, mais des régrescences bestiales, aiguës aux heures de crise, attestent l'anémie ambiante des conceptions de justice et projettent sur l'écran du sage, les images d'individus féroces et vains, singulièrement grégaires.

***

La justice apparaît donc, à travers ses plus lointaines concrétisations, comme la justification pour ainsi dire spontanée — puis ensuite savamment codifiée — de la contrainte exercée sur l'individu et comme l'expression de la tyrannie systématisée du groupe. Elle s'incorpore, dès ses rudiments primitifs, à cette structure longtemps hésitante et embryonnaire, et aujourd'hui « pyramidale, centralisée » qui a nom l'Etat et symbolise, à ses côtés, la vengeance sociétaire. Leur connivence étroite et croissante, elle apparaît dans leur action mêlée, leur appui mutuel constant, leur développement — d'aucuns disent « leur perfectionnement » — parallèle. « L'étude du développement des institutions, dit Kropotkine, amène forcément à la conclusion que l'*Etat* et la *Justice* — c'est-à-dire le juge, le tribunal institués spécialement pour établir la justice dans la société — sont deux institutions qui non seulement coexistent dans l'histoire, mais sont intimement liées entre elles par des liens de cause et effet. L'institution de juges spécialement désignés pour appliquer les punitions de la loi à ceux qui l'auront violée, amène nécessairement la constitution de l'Etat. Il a besoin d'un corps qui édicte les lois, de l'uniformité des codes, de l'université pour enseigner l'interprétation et la fabrication des lois, d'un système de géôles et de bourreaux, de la police et d'une armée au service de l'Etat. »

« En effet, la tribu primitive, toujours communiste, ne connaît pas de juge. Dans le sein de la tribu, entre membres de la même tribu, le vol, l'homicide, les blessures *n'existent pas*. L'usage suffit pour les empêcher. Mais dans le cas excessivement rare où quelqu'un manquerait aux usages sacrés de la tribu, toute la tribu, intervenant collectivement, le lapiderait ou le brûlerait. Et si un homme d'une autre tribu a blessé un des nôtres, toute notre tribu *doit*, ou bien tuer le premier venu de cette autre tribu, au bien infliger à n'importe qui de cette autre tribu une blessure absolument du même genre et de la même grandeur. C'était là leur conception de la justice. »

« Plus tard, dans la commune villageoise des premiers siècles de notre ère, les conceptions sur la justice changent. L'idée de vengeance est abandonnée peu à peu (avec beaucoup de lenteur et surtout chez les agriculteurs, mais survivant dans les bandes militaires) et celle de *compensation* à l'individu ou à la famille lésée se répand. Avec l'apparition de la famille séparée, patriarcale et possédant fortune (en bétail ou en esclaves enlevés à d'autres tribus), la compensation prend de plus en plus le caractère d'évaluation de ce que « vaut » (en possessions) l'homme blessé, lésé de quelque façon, ou tué : tant pour l'esclave, tant pour le paysan, tant pour le chef militaire ou roitelet que telle famille aura perdu. Cette évaluation des hommes constitue l'essence des premiers codes barbares... La commune de village se réunit et elle constate le *fait* par l'affirmation de six ou douze jurés de chacune des deux parties qui veulent empêcher la vengeance brutale de se produire et préfèrent payer ou accepter une certaine compensation. Les vieux de la commune, ou les bardes qui retiennent la loi (l'évaluation des hommes de différentes classes) dans leurs chants, ou bien des juges *invités* par la commune, déterminent le taux de la lésion : tant de bétail pour telle blessure ou pour tel meurtre. Pour le vol, c'est simplement la restitution de la chose volée ou de son équivalent, plus une amende payée aux dieux locaux de la commune. »

« Mais, peu à peu, au milieu des migrations et des conquêtes, les communes libres de beaucoup de peuplades sont asservies ; les tribus et les fédérations aux usages différents se mêlent sur un même territoire, il y a les conquérants et les conquis. Et il y a en plus le prêtre et l'évêque — sorciers redoutés — de la religion chrétienne qui sont venus s'établir parmi eux. Et peu à peu, au barde, au juge invité, aux anciens qui déterminaient jadis le taux de la compensation, se substitue le juge envoyé par l'évêque, le chef de la bande militaire des conquérants, le seigneur ou le roitelet. Ceux-ci, ayant appris quelque chose dans les monastères ou à la cour des roitelets, et s'inspirant des exemples du Vieux Testament, deviendront peu à peu *juges* dans le sens moderne du mot. L'amende, qui était jadis payée aux dieux locaux — à la commune — va maintenant à l'évêque, au roitelet, à son lieutenant, ou au seigneur. L'amende devient le principal, tandis que la compensation allouée aux lésés pour le mal qui leur fut fait, perd de son importance au regard de l'amende payée à ce

germe de l'Etat. L'idée de *punition* commence à s'introduire, puis à dominer. L'Eglise chrétienne surtout ne veut pas se contenter d'une compensation ; elle veut *punir*, imposer son autorité, terroriser sur le modèle de ses devancières hébraïques. Une blessure faite à un homme du clergé n'est plus une simple blessure ; c'est un crime de lèse-divinité. En plus de la compensation, il faut le *châtiment*, et la barbarie du châtiment va en croissant. Le pouvoir séculier fait de même. »

« Au dixième et onzième siècle se dessine la révolution des communes urbaines. Elles commencent par chasser le juge de l'évêque, du seigneur et du roitelet, et elles font leur « conjuration ». Les bourgeois jurent d'abandonner d'abord toutes les querelles surgies de la loi du talion. Et lorsque de nouvelles querelles surgiront, de ne jamais aller vers le juge de l'évêque ou du seigneur, mais vers la guilde, la paroisse ou la commune. Les syndics élus par la guilde, la rue, la paroisse, la commune ou, dans les cas les plus graves, ces organismes eux-mêmes, réunis en assemblée plénière, décideront de la compensation à accorder à la personne lésée. En outre, l'arbitrage à tous les degrés — entre particuliers, entre guildes, entre communes — prend une extension réellement formidable. »

« Mais, d'autre part, le christianisme et l'étude renouvelée du droit romain font aussi leur chemin dans les conceptions populaires. Le prêtre ne fait que parler des vengeances d'un dieu méchant et vengeur. Son argument favori (il l'est encore) est le châtiment éternel du pécheur... Et comme, dès les premiers siècles, le prêtre conclut alliance avec le seigneur et que le prêtre lui-même est toujours un seigneur laïque, et le pape un roi, le prêtre fulmine aussi et poursuit de sa vengeance celui qui a manqué à la loi laïque imposée par le chef militaire, le seigneur, le roi, le prêtre-seigneur, le roi-pape. Le pape lui-même, auquel on s'adresse continuellement comme à un arbitre suprême, s'entoure de légistes versés dans le droit impérial et seigneurial romain. Le bon sens humain, la connaissance des us et coutumes, la compréhension des hommes, ses égaux — qui faisaient jadis les qualités des tribunaux populaires — sont déclarés inutiles, nuisibles, favorisant les mauvaises passions, les inspirations du diable, l'esprit rebelle. Le « précédent », la décision de tel « juge » — la jurisprudence en herbe — « fait loi et pour lui donner plus de prise sur les esprits, on va chercher le précédent dans les époques de plus en plus reculées — dans les décisions et les lois de la Rome des empereurs et de l'Empire hébraïque. »

« L'arbitrage disparaît de plus en plus à mesure que le seigneur, le prince, le roi, l'évêque et le pape deviennent de plus en plus puissants et que l'alliance des pouvoirs temporel et clérical devient de plus en plus intime. Ils ne permettent plus à l'arbitre d'intervenir et exigent par la force que les parties en litige comparaissent devant *leurs* lieutenants et juges. La compensation à la partie lésée disparaît presque entièrement des affaires « criminelles » et se trouve bientôt presque entièrement remplacée par *la vengeance*, exercée au nom du Dieu chrétien ou de l'Etat romain. Sous l'influence de l'Orient, les punitions deviennent de plus plus atroces. L'Eglise, et après elle le pouvoir temporel, arrivent à un raffinement de cruauté dans la punition, qui rend la lecture ou la reproduction des punitions infligées aux XV^e^ et XVI^e^ siècles presque impossibles pour un lecteur moderne. »

« Les idées fondamentales sur ce point essentiel, cardinal de tout groupement humain, ont ainsi changé du tout au tout entre le XI^e^ et le XVI^e^ siècle. Et lorque l'Etat s'empare des communes qui ont renoncé déjà, *même dans les idées*, aux principes fédératifs d'arbitrage et de justice compensatrice populaire (essence de la commune du XII^e^ siècle) la conquête est relativement facile. Les communes, sous l'influence du christianisme et du droit romain, étaient déjà devenues de petits Etats, elles étaient au moins devenues étatistes dans leurs conceptions dominantes. »

« Ce court aperçu historique permet de voir jusqu'à quel point l'institution pour la vengeance sociétaire, nommée justice, et l'Etat sont deux institutions corrélatives, se supportant mutuellement, s'engendrant l'une l'autre et historiquement inséparables. »...

« Les gouvernements faisant des lois pour persuader qu'il existe une justice. » (A. Tournier) ! La Justice et l'Etat, monstres accroupis sur le corps social et symbolisant de concert « l'autorité veillant à la sécurité de la société et exerçant la vengeance sur ceux qui rompent les précédents établis : la Loi » (Kropotkine) ! De la monarchie de droit divin à la République ploutocratique, du bon plaisir des rois au bon plaisir des riches, la justice autoritaire et coercitive n'a fait que s'affirmer davantage avec la centralisation croissante et l'unification administrative. Au service des idées cristallisées et des courants d'en-haut, agrippée aux barrières d'un Code plus stagnant que la coutume, figé dans l'arbitraire et la vindicte, dans le propriétarisme et la morale biblique, la toute-puissante justice, séculairement « attachée aux règles », comme disait Bossuet, est liée à l'esprit étatiste et en épouse l'évolution. Elle est le fondement du règne (*justicia regni fondamentum* ! !) et non la délivrance de la liberté. Elle a pour mission première — et son bras : le juge, « spécialisé pour punir » en est l'agent hiérarchisé — de se dresser contre qui enfreint, moins en désobéissant qu'en dissecteur, moins en enfant terrible qu'en opposant, ses règlements iniques et draconiens, et, plus encore que de ramener dans le giron d'une société d'obédiance les paraphraseurs de sa morale, de réduire à l'impuissance les irréguliers valeureux. Il n'est pas une unité qui veuille vivre et s'affirmer dans l'indépendance, ouvrir tout son être à plus de *justice* et de lumière, et qui ne trouve quelque jour devant sa marche résolue son appareil inflexible. Les nôtres — pour l'audace de leurs théories désagrégatrices, pour leurs revendications individualistes, — ont, plus que tous parmi les novateurs, saigné sous sa griffe auréolée...

Les partis qui bataillent pour la possession de l'Etat caressent la mainmise sur une justice de « consolidation » assise sur des lois de « justification ». Pour eux, « la justice est toujours une statue dont ils brisent la balance et ne saluent que le glaive ». Ils la regardent avant tout comme un moyen de résister aux retours offensifs des fractions évincées et aux prétentions des tendances adverses, en un mot comme une digue dressée devant l'indésiré, le *coupable* non-conformisme. Et ils utilisent tour à tour, pour leur sauvegarde et leurs fins particularistes, son armature séculaire. Justice « de Dieu », justice royale, justice bourgeoise, justice populaire : justices appuyées sur la religion, la politique, les classes ou l'économie, sont des armes toujours despotiques de la partialité des systèmes, et elles s'opposent, avec plus ou moins de franchise, d'intolérance ou de cruauté, aux aspirations et aux espérances de la justice.

Hommes, si tenaces à appeler des mains des tyrans la sécurité, à bénir la quiétude sous la férule, à pleurer des maillons d'esclaves pour vos libertés, si vous voulez la justice d'Etat, vous aurez la machine à légiférer, le Code où se fossilisent les précédents. Et vous rassemblerez, autour des Tables parcheminées, la monnaie courante d'une humanité avide et canaille à défaut des insaisissables « Uebermenschen » nietzschéens. Des légistes ossifiés garderont l'autel « du verbe et de la lettre » et, par la forme, vous riveront à l'esprit. Si vous voulez la justice d'Etat, il vous faut — après les juges,

fleur de l'institution ! — les licteurs du pouvoir exécutif, la tourbe des gens de basses œuvres : la police, le mouchard, leurs adjuvants et leurs succédanés. Il vous faut la prison, — cet enfer temporel, — sa chiourme, son ombre, ses moiteurs, ses angoisses, sa pourriture, il faut — autour de la répression — « l'université du crime » et sa pestilence bacillaire... Et il vous faut — ils se traînent, embrassés, sa chair s'amalgame à ses os : le Moloch-gouvernement avec ses impôts et ses sbires, sa dictature et ses chaînes !

Mais nous rejetterons le Code et les sanctions comme nous avons rejeté le Pouvoir et la Loi. Nous chercherons hors de la justice punitive, comme hors de l'Etat et de ses cadres jugulateurs, les sources et les voies d'une justice véritable et d'une sociabilité rationnelle et féconde. Gardons-nous des formules et des organisations de la justice. Développons seulement l'esprit et les mœurs de l'équité jusqu'à la rendre naturelle. Souvenons-nous, avec Proudhon, que les peuples les plus moraux et les plus paisibles, les plus heureux aussi sont « ceux où la justice intervient le moins dans l'activité personnelle ; où l'autorité se fait le moins sentir ; où l'individu a le plus de ressort, où les rouages administratifs sont les moins nombreux, et les impôts les moins lourds et les moins inégaux ; où les associations, les conventions et les transactions sont le moins entravées; ceux enfin qui approchent le plus de cette solution, dans les limites du droit : tout par la libre et perfectible spontanéité de l'homme ; rien par la force ! » — Stephen Mac Say.

JUSTICE (*Historique des institutions de*). Malgré les efforts des chercheurs et les travaux des historiens, nous connaissons mal les civilisations anciennes. La terre les a ensevelies sous ses sables et sous sa glèbe. La terre boit les peuples et leur gloire éternelle, comme elle réserve sa surface à l'agitation des vivants. Seule l'imprimerie sauve les institutions de l'obscurité ou de l'oubli, procédé simple qu'il a fallu tant de siècles pour découvrir...

« Dans les commencements de la société, la justice était exercée sans aucun appareil par chaque père de famille sur ses femmes, ses enfants, ses petits-enfants et ses serviteurs. Lui seul avait sur eux le pouvoir de correction, et ce pouvoir allait jusqu'au droit de vie et de mort. Chaque famille formait ainsi un petit peuple dont le chef était à la fois le père et le juge. Mais bientôt, les familles s'étant réunies, on éleva une autorité souveraine au-dessus de celle des pères, qui cessèrent alors d'être juges absolus, comme auparavant, sur les personnes et sur les choses. Néanmoins, en présence de la justice publique même, ils purent encore exercer une justice particulière (ou domestique) qui était plus ou moins étendue, selon les usages de chaque peuple ». Ce gouvernement de famille se confondait ainsi, dans le principe, avec l'administration de la justice.

Les peuples de l'antiquité, dont la vie sociale s'est répercutée dans la nôtre par des vibrations directes ou indirectes, ont eu une conception très différente de la justice en elle-même, c'est-à-dire de ce qui était dû à l'individu et de la façon dont la justice devait être exercée ou distribuée. La conception autoritaire de la justice est que l'ensemble des êtres constituant le corps social doit imposer sa loi à chaque unité composant cet ensemble. C'est le tout qui doit veiller à son propre équilibre, or si cet équilibre est menacé ou lésé par l'infraction d'un seul, le tout ne pouvant à tout instant s'occuper du détail, quel sera le juge, mandataire ou exécuteur de la loi ?

A chaque époque, la Loi s'inspire de l'idéal social d'après lequel le corps social a réglé sa vie et son destin. Ici elle est religieuse, là militaire, ailleurs agricole, basée sur la propriété. Et la justice est conditionnée d'après la latitude que la vie du corps social laisse aux mouvements des individus.

« Aux sources de l'histoire, Moïse passe pour avoir été le premier qui ordonna la justice parmi les Juifs. Après lui vinrent les juges ou chefs militaires qui exercèrent le pouvoir, irrégulièrement d'ailleurs et sur quelques tribus, jusqu'à la royauté. Ils étaient élus par tous les citoyens et jouissaient de l'autorité souveraine, temporaire ou à vie, sans avoir toutefois le droit de percevoir l'impôt et de créer des lois nouvelles... La justice fut établie en Egypte par Menès, qui en devint le premier roi ; en Grèce, les premiers qui gouvernèrent furent les législateurs, plus connus sous le nom de prytanes et de nomophylaques, ou protecteurs des lois ; enfin, à Rome, ceux qui appliquaient la justice étaient des rois et des sénateurs qui déléguèrent, dans la suite, leur autorité à des proconsuls, à des préteurs, à des préfets du prétoire, à des patrices, des ducs, des comtes, des centeniers, etc. »

Chez les *Hébreux*, la justice destinée à régler les conflits privés n'est guère qu'un arbitrage. Le tribunal ordinaire est une sorte de grand collège de prud'hommes. Sur la liste de ses membres, les plaideurs choisissent chacun un juge, et ces deux juges, pour se départager, en élisent un troisième.

Mais s'agit-il de juger les causes politiques, les crimes d'Etat, les atteintes à la Loi religieuse, parce que ses rites en raison de leur influence et de leur retentissement sont plus graves, s'agit-il de faire comparaître un sénateur, un chef militaire, un prophète. l'institution de la poursuite et la connaissance de la cause appartiennent au grand conseil, ce grand conseil ou Sanhédrin, qui joua un rôle si considérable dans l'histoire en provoquant l'arrestation de Jésus-Christ, ce rêveur sans importance, interrogé par les scribes en Galilée et laissé libre d'évangéliser les simples, mais devenu séditieux après ses incartades à Jérusalem, pendant l'époque tolérante de la Pâque, amené à Caïphe et déféré à Ponce-Pilate, malgré Ponce-Pilate lui-même, comme perturbateur politique : il se disait le roi des Juifs et discutait sur le tribut qu'il fallait rendre à César.

Athènes avait ses *archontes*, juges élus, annuellement renouvelés. Ils recevaient les dénonciations publiques et les plaintes des citoyens. Les juges d'appel étaient les *héliastes*. Mais ce corps judiciaire était extrêmement « ouvert », si nous osons dire. Les héliastes n'étaient pas moins de six mille. Comme certaines villes qui ont presque autant de médecins que de malades, Athènes avait presque plus de juges que de plaideurs en action. Cette multiplicité d'experts juridiques avait excité les sarcasmes d'Aristophane : on le voit dans ses *Guêpes*, d'où Racine a tiré, pour plaire à Louis XIV et seconder la réforme de la procédure, la classique pièce des *Plaideurs*.

La garde des lois et le culte des dieux étaient confiés à l'*Aéropage* devant lequel furent traduits Phryné, s'il faut en croire la fable, saint Paul, au témoignage de l'histoire : l'un et l'autre, mais de manière différente, s'étaient montrés subversifs ; accusés d'impiété, ils ne furent pas défendus par les mêmes moyens.

Les historiens se déclarent impuissants à reconstituer et à décrire l'organisation de la justice à Sparte. Dans un pays où les biens étaient en commun et où les femmes étaient à tout le monde, les rixes étaient, sans doute, plus fréquentes et les procès moins nombreux. Les *éphores* avaient la charge de la sécurité générale. Rome, la patrie des grands juristes, Rome qui construisit le droit comme le pont du Gard, sur des piliers solides avec des arcatures savamment ordonnées, Rome avait fondé son pouvoir et son avenir sur la souveraineté auguste, majestueuse, homogène du « peuple

romain ». La fameuse formule qui était l'intitulé des actes publics : le Sénat et le peuple romain (*Senatus populusque Romanus*, s. d. q. R.) n'était pas une fiction lapidaire, mais le résumé saisissant de l'organisation civique.

Rome eut donc tout d'abord ses magistrats élus par les assemblées populaires qui étaient les comices. Le nom nous est resté, nous disons encore les comices électoraux. Les comices romains furent au début les comices par curies, puis, après Servius Tullius, les comices par centuries qui se réunissaient au champ de Mars. Les historiens voient dans ces comices par centuries un amalgame tenté du peuple et des patriciens. Les deux magistrats qui étaient mis à la tête de la République étaient des *Consuls*, portant des sceptres d'ivoires surmontés d'aigles, précédés par les douze licteurs qui portaient les faisceaux. Ils avaient la « juridiction », c'est-à-dire qu'ils étaient les juges suprêmes, auxquels toutes les affaires judiciaires étaient déférées.

Mais la multiplicité des causes déborda cette omnipotence, et en l'an 388 nous voyons apparaître le *préteur* qui fut investi des fonctions judiciaires.

Le préteur recevait les parties, il lui était rendu compte de la cause ; il en appréciait la consistance et en vérifiait la nature ; suivant l'expression consacrée, il « disait le droit », après quoi il délivrait la formule, c'est-à-dire qu'il instituait le juge de son choix chargé de la décision à rendre.

En l'an 507, les étrangers qui affluaient à Rome étaient devenus si nombreux qu'il fallut créer pour leurs litiges, entre eux ou avec les nationaux, comme nous dirions aujourd'hui, un préteur spécial : le *préteur pérégrin*, auxiliaire, à ce titre, du premier préteur : le *préteur* urbain. Par la suite il y eut un préteur de chaque province.

Concurremment avec le préteur mais au-dessous de lui, la justice était rendue par l'*édile* qui avait à la fois des pouvoirs de police et des pouvoirs judiciaires. C'est à raison de ces pouvoirs de police étendus aux questions d'édilité urbaine que le nom d'édile se trouve attribué par assimilation à nos conseillers municipaux. Le peuple — nous disons le peuple par opposition aux patriciens — était divisé en *tribus*, quatre dans la ville, vingt-six sur le territoire environnant ; chacune de ces tribus élisait son magistrat (de là le nom de tribun). L'édile était chargé de régler les différends entre les tribus et de réprimer les attentats commis par les patriciens contre les plébéiens.

En France, pendant la période féodale et jusqu'à Philippe-Auguste tout au moins, le droit de justice appartint aux seigneurs sur leurs terres. Ces terres étaient appelées *alleux* si elles avaient été conquises originairement par des chefs de bandes, et *terres bénéficiaires* si elles avaient été concédées par le roi à ses compagnons d'armes. Le *fief* était la terre concédée sous la condition que le preneur reconnaîtrait le bailleur comme son seigneur et maître, lui jurerait fidélité et s'engagerait envers lui à l'assistance par les armes de même qu'à certaines prestations. Nous ne saurions trop insister sur cette idée (déjà exprimée au mot CODE) que, sous le régime féodal, toutes les personnes vivant sur une terre étaient attachées à cette terre sous les ordres et la domination du seigneur.

Le roi, chef de la féodalité, avait ses prérogatives, d'où une distinction dans la justice. Il y eut deux justices : la *Justice royale* qui s'exerçait par le roi et les agents du roi, et la *Justice seigneuriale*. Ainsi, se créèrent les trois degrés de juridiction, le suzerain seul ayant le droit de *haute justice*, comprenant la *moyenne* et la *basse*, le seigneur intermédiaire, le droit de moyenne justice comprenant la basse, et le seigneur inférieur le droit de basse justice seulement.

Les progrès de la royauté emportèrent cet odieux régime qui favorisait l'arbitraire ; la monarchie fit triompher son adage que « toute justice émane du roi » et la justice, par délégation, se trouva concentrée dans les Parlements. Pour que cette assertion trop rapide et trop superficielle soit exacte, il faudrait tenir compte des tribunaux du Châtelet qui constituaient la juridiction criminelle et embrassaient aussi ce que nous appellerions le service de la sûreté.

La Révolution vida ces châteaux déjà démantelés, ces palais et ces bastilles. Dans l'enceinte de l'Assemblée Constituante une parole retentit, magnifique et formidable : « Nous sommes des dieux : nous avons un monde à refaire ! » C'était vrai. Il ne suffisait pas de refondre la justice, il fallait la créer, en une coulée de bronze neuf. La question se posa de savoir s'il convenait d'instituer pour les causes civiles le jury civil. L'impossibilité du système apparut dans la discussion. Le décret du 30 avril 1790 rejeta le jury civil, mais le torrent impétueux des idées, les souvenirs de la République romaine déterminèrent le mode de consécration et d'investiture des juges. La loi du 16 août 1790 édicta qu'ils seraient nommés par le peuple. La constituante de l'an 8 n'osa pas abolir ni la prescription ni le principe. La loi du 27 ventôse an 8 institua un tribunal de première instance dans chaque arrondissement et créa les tribunaux d'appel. Les juges ne purent être élus que pris sur des listes d'éligibles. La Restauration effaça le principe de l'élection, sauf pour les tribunaux de commerce, et le remplaça par celui de la nomination. — Paul MOREL.

QUELQUES SENS PARTICULIERS — ANCIENS OU MODERNES — ATTACHÉS AU MOT JUSTICE. — *Justice distributive :* qui fait à chacun et selon son mérite, une équitable répartition de peine ou de grâces. *Justice commutative* : qui a pour objet de rendre à chaque individu ce qui lui appartient, dans une juste proportion : elle opère principalement dans les affaires d'intérêts privés. *Justice domestique :* puissance déterminée que les pères ont sur leurs enfants, les maris sur leurs femmes, etc. *Justice civile :* celle qui s'occupe spécialement des contestations relatives à la nature, au partage ou à la possession des choses; elle est, en général, du ressort des cours d'appel. *Justice criminelle*, la plus redoutable : celle qui prend connaissance des crimes et délits (voir ces mots et aussi *pénalité*, *torture*, *question*, etc.) et instruit contre les personnes suspectées : elle a pour interprètes la correctionnelle et la cour d'assises et s'appuie sur le code criminel et pénal. *Justice fiscale*, celle qui ordonne les poursuites pour le recouvrement de l'impôt. *Justice municipale*, celle des maires et commissaires de police. *Justice militaire :* juridiction d'exception qui soustrait à la compétence des tribunaux ordinaires les actes « délictueux » des soldats et des officiers. Les premiers sont ainsi jugés par leurs chefs et ceux-ci par leurs pairs. Ici des acquittements judiciairement scandaleux, là des condamnations monstrueuses.

Le Moyen Age, avec la féodalité, connaissait toute une hiérarchie de justice : *justice royale* ou rendue au nom du souverain par les prévôts, les baillis et les sénéchaux royaux, les présidiaux, les parlements et le conseil privé du roi ou conseil des parties. Cette juridiction s'étendit avec l'accroissement de la puissance monarchique. *Justice féodale ou seigneuriale* ou *subalterne :* celle qui s'attachait à un fief, à une seigneurie. La féodalité possédait ainsi la *haute justice :* du roi ou des seigneurs suzerains ; la justice du prince et des grands vassaux pouvait infliger toutes les peines y compris la peine de mort ; la *basse justice*, celle des seigneurs inférieurs ayant dans ses attributions quelques petits délits (jusqu'à l'amende de 10 sous parisis) et affaires civiles (jusqu'à la peine de 60 sous parisis) ; elle jouait auprès des

plaideurs à peu près le rôle de notre justice de paix. Au XIVe siècle apparut la *moyenne justice*, celle du seigneur dont le juge connaissait de toutes les affaires civiles, mais, au criminel, ne pouvait juger que « les délits dont la peine n'excédait pas une amende de 75 sous ». La *justice capitale* ou *supérieure* était, dans une province, une sorte de cour d'appel. *Justice d'apanage :* justice royale qui s'exerçait dans l'étendue de l'apanage d'un fils ou petit-fils de souverain. *Justice manuelle :* droit du seigneur de saisir les meubles de ceux qui lui devaient des arrérages de rentes. *Justice domaniale :* qui appartenait au seigneur en vertu de son titre. *Justice foncière ou censière :* celle dont l'unique attribution était de condamner les redevables à payer au seigneur le cens et les rentes foncières. *Justice sous latte* : audience qui se tenait dans la maison du seigneur. *Justice baillagère* : qui appartenait au bailli et s'étendait sur le baillage. *Justice patibulaire :* signe extérieur de la puissance sous le règne du bon plaisir, représentée ordinairement par une potence ou un pilier d'exposition, d'où fourches patibulaires. *Justice consulaire*, origine des tribunaux commerciaux; instituée à Paris au XVIe siècle et rendue par des juges-consuls élus par les corps des marchands. *Justice ecclésiastique :* rendue par les officialités, par des juges délégués pour certaines causes, etc., etc. Elle statuait sur la validité des mariages et revendiqua longtemps un grand nombre d'affaires criminelles, ou même purement civiles, afin de mieux étouffer les hérésies, de frapper les dissidents, mais aussi d'enlever aux autres juridictions la connaissance des actes coupables commis par les clercs, les réguliers ou par les dignitaires de l'Eglise. L'ordonnance de 1539 réduisit ces empiètements sur la justice séculière. *Justice temporelle :* nom donné par les théologiens à celle qui connaît des matières autres que les matières ecclésiastiques. *Justice du glaive* : ce nom s'appliquait à quelques juridictions ecclésiastiques. Par glaive, on entendait à la fois le glaive spirituel de l'excommunication ou du retranchement de la communion, et le glaive matériel, souvent manié par un prêtre bourreau. *Justice originelle :* selon la théologie, rectitude que Dieu met dans l'âme par sa grâce.

Justice populaire : celle des citoyens élus qui représentent le peuple ; parfois aussi sursaut spontané des masses qui mettent en jugement et exécutent leurs tyrans. Ainsi rendue par le peuple directement, ou par le tribunal suprême issu de sa volonté, on dit aussi *justice souveraine.*

En mythologie, *la Justice*, fille de Jupiter et de Thémis, est représentée d'ordinaire sous la figure d'une jeune fille tenant d'une main la balance et de l'autre l'épée. Un lion souvent l'accompagne et symbolise sa puissance. Parfois un bandeau couvre ses yeux. Signe de l'impartialité à l'égard de qui comparaît devant elle, il signifie aussi bien son impuissance à découvrir le vrai et souligne le caractère hasardeux de ses interventions...

(Pour les problèmes qui gravitent autour de *la justice*, voir aussi les mots : incarcération, pénalité, prison, répression, responsabilité, tribunal, etc.).

JUSTICIABLE adj. et subst. masc. La définition du dictionnaire est celle-ci : « Qui doit répondre devant certains juges ; qui est soumis à certaines juridictions. » Et l'Académie, poursuivant un travail que nos ardeurs peuvent qualifier d'archaïque, cite en exemple : « Il est domicilié à Versailles et par conséquent *justiciable* de la cour royale de Paris. » De nos jours, chacun est justiciable en général du tribunal dont ressort son domicile ; cependant, en matière de simple police, correctionnelle ou criminelle, on est justiciable du juge ou du tribunal dans le ressort duquel les crimes ou délits ont été commis. Il n'en est pas de même en matière civile. La justiciabilité est l'état, la condition du justiciable. « Ce n'est plus parmi vous, disait Bayle, un sentiment qui puisse souffrir partage que celui de la supériorité des peuples sur les rois et de la *justiciabilité* des rois devant le tribunal du peuple. »

Figuré : justiciable : qui est du ressort de quelque chose, qui en dépend. Joubert explique : « Ne rendez pas justiciable du raisonnement ce qui est du ressort du sens intime. »

Le justiciable, demandeur ou défendeur, porte une cause devant les tribunaux pour, selon la formule, s'y faire rendre « justice ». Il y entend rendre un « jugement », conclusion laborieuse et monnayée, et très souvent inattendue, qui n'a, d'ordinaire avec le droit pur et simple, que de lointains rapports. Le dit jugement est en effet à la merci d'interventions favorables — fortune, amitiés, etc. — ou de circonstances aggravantes — opinions, pauvreté, etc. — susceptibles d'influencer l'appareil judiciaire. Ce qui n'empêche pas que, des juges et des cours, on vante par ailleurs la hauteur impartiale ou l'intégrité....

Le justiciable ne peut donc fonder sur la raison de son affaire ou le bien-fondé de ses intérêts l'espérance d'être compris et, le cas échéant, secondé. Il a selon son rang, selon sa condition, selon même les aléas d'une opinion publique versatile, tout à craindre ou à attendre des manifestations de la « justice ». Et il peut tout aussi bien gagner une mauvaise cause que perdre un excellent procès. De tribunaux non seulement prisonniers de la tradition, du Code et de la jurisprudence, mais traversés par les courants de la religion et de la politique, par toutes les passions humaines, et d'une magistrature imbue de préjugés de caste ou de classe et asservie, sinon toujours aux tenants, au moins aux principes de l'ordre établi, le justiciable ne peut attendre que des complaisances et des services ou le lourd pavé de l'antagonisme et de la haine. La justice apparaît comme une exception ou un anachronisme, plus souvent comme un rêve...

Dans la catégorie des justiciables d'intérêt, les travailleurs, les pauvres diables sont les victimes pour ainsi dire normales de la « justice ». Parmi les justiciables d'opinion, les anarchistes, adversaires de l'Etat, des Lois, de la Propriété, contempteurs impénitents d'un *Existant* sacro-saint, encourent d'implacables sanctions.

Le justiciable — en dépit de l'adage fameux « nul n'est censé ignorer la loi » — vit dans la méconnaissance presque complète des textes qui le frapperont quelque jour... s'ils ne le couvrent. Ces textes accompagnent à travers les époques les intérêts des forts, des possédants, les ambitions des maîtres — chefs, prêtres, rois, capitalistes — et les bénéficiaires, si change leur personnalité, sont toujours les puissants. Il n'y a pas d'ailleurs que la conjuration tacite des jugeurs contre le justiciable émissaire, il y a même — position ouverte, aveu cynique — la *justice par ordre*, et les gouvernements pèsent, par injonctions directes, sur les décisions des tribunaux. Cela est si vrai que, sous l'Empire, Cormon écrivait : « Il y a une foule de justiciables qui aimeraient tout autant voir MM. les juges se mettre à juger leurs petits procès, que de s'en aller balayer des plis de leur simarre rouge ou noire les antichambres des Tuileries. »

La République a prolongé l'Empire, et l'acuité des luttes politiques, la fréquence et l'ampleur des crises nées de l'industrialisme, la frénésie du profit qui, la guerre aidant, a gagné toutes les couches de la société ont fait plus précaires encore, et d'une ironie presque permanente, les garanties de la « justice ». Si, comme l'écrivait Lamarck, « l'indigence du juge est souvent la

perte du justiciable » on peut se dire, connaissant mille autres influences perturbatrices de sa sérénité, qu'il faut au justiciable une naïveté vraiment tenace pour faire encore, après tant d'épreuves, confiance à la « justice ».

Pour libérer le justiciable, il faut abolir l'institution néfaste, rénover la conception même de la justice et lui donner une base intelligente, et de la chair, non un Code et des verges. Seuls un régime et des mœurs affranchis des corruptions de la propriété et des interventions du pouvoir, un statut et des mentalités d'hommes libres (tel le communisme libertaire) peuvent — en remontant aux causes d'une envahissante iniquité — réintroduire, dans les échanges sociaux et dans les rapports des individus, la justice vivante et logique. — P. COMONT.

JUSTICIER n. m. « Celui qui a droit de justice; celui « qui est délégué pour rendre la justice. Il y avait au« trefois, en France, des Seigneurs *justiciers* qui ren« daient, sur leurs terres, la haute, la moyenne et la « basse justice. » C'est en ces termes que s'expriment les divers dictionnaires et encyclopédies que j'ai consultés. Le justicier serait donc un personnage attaché à l'appareil judiciaire; il serait un rouage spécial de cette formidable machine destinée à assurer l'observation des coutumes établies, et le respect des législations en vigueur.

Toute autre est la signification que nous donnons au mot *justicier* et bien différent du personnage dont il est parlé ci-dessus est celui que nous entendons désigner par ce mot.

Notre justicier ne s'inspire d'aucun texte de loi; il n'obéit à aucune prescription légale; il n'est l'exécuteur d'aucune sentence rendue par un magistrat ou tribunal quelconque. Il puise ses inspirations dans sa propre conscience; il n'hésite pas à méconnaître et, le cas échéant, à violer la loi écrite; il se substitue à la justice défaillante; sa volonté s'affirme indépendante et au- dessus des lois et coutumes. Il estime avoir le droit, mieux : le devoir de s'ériger en arbitre et en exécuteur. Il n'agit point en serviteur, mais en homme libre.

N'est pas justicier qui que ce soit. Le justicier doit posséder un sens profond de ce qu'est la véritable Equité, sens assez puissant pour l'animer de la haine agissante de l'Iniquité et de quiconque est l'auteur ou le complice de celle-ci.

Quand, sous les yeux du justicier, se produit un de ces faits qui font surgir subitement l'indignation et la révolte des profondeurs de sa conscience, siège de son ardente passion du Juste et de sa haine de l'Injuste, le justicier intervient sans hésitation et frappe le coupable sur-le-champ. Mais, le plus souvent, cette intervention est le fruit de multiples observations et de mûres réflexions, provoquées par un concours de circonstances et de faits répétés. Dans ce cas, lent, très lent, est le travail qui s'opère dans la personne du justicier.

On incline à croire que le justicier est un impulsif cédant à un mouvement irréfléchi qui arme brusquement son bras et le précipite inconsidérément aux décisions spontanées et aux gestes immédiats. Il n'en est ainsi qu'exceptionnellement. Presque toujours la décision du justicier a des origines lointaines; elle ne se présente, au début, que sous une forme vague, indéterminée et indécise. Pour qu'elle devienne consistante, il faut que les injustices dont il souffre ou dont il voit pâtir les autres, se multiplient, qu'il y devienne de plus en plus sensible, qu'il en soit de plus en plus révolté. Alors, l'idée du châtiment que comportent ces actes réitérés d'iniquité s'offre à son esprit de plus en plus fréquemment; elle fait naître peu à peu l'idée d'expiation nécessaire; la personne sur laquelle commence à se porter ce projet d'expiation méritée et de punition indispensable se dessine avec une netteté constamment accrue; les responsabilités de cette personne se précisent et s'aggravent de jour en jour. Enfin, après bien des incertitudes et des lenteurs, la décision se forme; elle s'impose; elle devient indispensable et urgente. A partir de ce moment, l'acte du justicier est irrévocablement résolu, et son exécution n'est plus qu'une question de circonstances et de dispositions pratiques.

Mais, avant que d'en arriver à ce point culminant où la volonté cesse d'être le jouet de toutes les indécisions pour se stabiliser définitivement, que de perplexités ! Que de jours tourmentés, que de nuits sans sommeil ! Que de problèmes à examiner, de cas généraux et d'espèces à étudier, de comparaisons à établir, de déterminations à opposer, de projets et de plans à fouiller et à mûrir !

Au cours de ma carrière déjà longue et passablement mouvementée, j'ai eu l'occasion de recevoir les confidences de quelques justiciers. Ils venaient à moi, tourmentés par une perplexité angoissante, dans l'impossibilité où, depuis de longues heures déjà, ils se trouvaient de décider s'ils devaient abandonner ou mener jusqu'à son terme le dessein d'accomplir l'acte de justice dont la hantise les obsédait. Ce n'était pas le courage qui leur manquait; mais ces êtres qu'on croit généralement de cœur endurci et de conscience sans scrupules, sont, au contraire, d'une sensibilité très vive et d'une probité morale faite de minutieuses délicatesses et d'exceptionnelles propretés.

C'est l'appréhension de se tromper, même de la meilleure foi du monde, qui les incitait à frapper à ma porte qu'ils savaient accessible à tous, à m'ouvrir leur cœur et à me demander un conseil. Ce que je leur ai dit, je ne le répéterai pas ici et nul ne le saura. Les uns m'accuseraient de n'avoir pas prononcé les paroles qui eussent retenu celui-ci sur la pente fatale; les autres me reprocheraient d'avoir empêché celui-là d'accomplir un geste méritoire exemplaire.

Peut-on jamais savoir exactement ce qui se passe dans les arcanes d'une conscience qui hésite ? Il est déjà si difficile, à certaines heures particulièrement obscures, de pénétrer le mystérieux travail dont notre propre conscience est le théâtre; n'est-il pas tout à fait impossible de déchirer le voile, de dissiper l'obscurité, quand il s'agit de s'introduire dans celle d'autrui ?

Ce que je puis affirmer, c'est l'état de douloureuse anxiété, de torturante angoisse où ces êtres étaient plongés par l'obsession tournant à l'idée fixe, sans qu'ils parvinssent à s'y soustraire par une résolution sans appel.

« Où est la Justice ? pensaient-ils. A qui est-il équitable de s'en prendre parmi les responsables ? Où se trouve le centre ou le sommet de ces responsabilités diverses et successives ? Quelle est l'institution qui forme le gradin le plus élevé de l'escalier hiérarchique ? Au sein de cette institution, qui ne fonctionne que par ceux qui la mettent en mouvement, quel est le plus haut responsable ? Et ce responsable lui-même, une fois discerné, connu, d'où vient-il ? Quelles sont les circonstances : naissance, éducation, conseils, entraînements, exemples qui l'ont poussé à la situation qu'il occupe et à s'y conduire comme il le fait ? Avons-nous le droit de punir, nous, anarchistes, qui ne reconnaissons ce droit à personne ? Nous est-il permis de châtier, nous qui savons que la liberté de l'individu étant étroitement enfermée dans l'étau du déterminisme, il ne reste qu'un tout petit espace appartenant au domaine de l'indiscutable responsabilité personnelle ? »

Et le problème à résoudre, la question à trancher tourmentait, des jours et des jours durant, ces justiciers en proie à l'idée fixe, que poussait en avant la ferveur d'Equité qui leur donnait assaut et que ramenait en arrière la terreur de s'abuser qui les tenaillait.

Ceux qui se flattent d'appartenir à cette informe cohue que l'opinion publique baptise bien à tort « les honnêtes gens » se plaisent à qualifier de « lâche attentat » l'action par laquelle s'affirme le justicier. C'est une erreur abominable. On peut, je ne songe pas à le contester, apprécier sévèrement cette action, la blâmer, la condamner, lui refuser toute excuse ; mais c'est outrager le sens des mots que d'appliquer à cette action le qualificatif de lâche. Pour se convaincre que celle-ci exige, au contraire, un réel, un rare courage, il suffit de tenir compte des périls que brave, de propos délibéré, le justicier dans l'accomplissement même de son geste, de faire état de cette circonstance qu'il a bien des chances d'être écharpé sur place et qu'il a la quasi certitude d'être, par la suite, arrêté, incarcéré, condamné et mis à mort. Car le justicier n'est pas homme à tenter de se dérober aux responsabilités qu'il a volontairement assumées. Il revendique fièrement celles-ci, cette revendication dût-elle entraîner pour lui la peine capitale.

A ceux qui le rappelleraient au respect de la vie humaine, quand il projette d'exécuter un tyran ou un exploiteur féroce, il peut répondre qu'il a fait le sacrifice de sa propre vie et que, par la mort du despote cruel ou du maître forcené, il se promet de sauver l'existence de tous ceux que menacent constamment l'insatiable ambition de l'un et la cupidité jamais satisfaite de l'autre.

Quand un justicier se lève et frappe un puissant ou le représentant d'un régime, dont les exactions, les débordements et les crimes ont fini par porter à son comble l'indignation justifiée de ceux qui ont au cœur l'amour de la liberté et le culte de la justice, la presse a coutume de prétendre que ce justicier n'a été que l'instrument d'un parti, d'un groupement, d'une ligue, d'une association. Le parquet ordonne que des recherches soient faites dans ce sens et la police perquisitionnant, arrêtant, questionnant toutes les personnes qu'elle soupçonne d'avoir été en relations avec « le criminel », s'évertue à ourdir un complot. Ces investigations, arrestations, interrogatoires et perquisitions sont destinées à rassurer les trembleurs, à soulever d'irritation l'opinion publique contre l'auteur et les prétendus complices de « l'odieux attentat », à renforcer la répression qui, en tout temps et sous tous les régimes, s'abat sur les subversifs, à enfoncer dans le crâne de la population qu'on terrorise par d'« horribles détails » la conviction que la police veille et protège la sécurité des personnes ; ces mesures n'ont pas d'autre but. Car si les ignorants et les crédules — ils sont légion, hélas — ont la sottise de croire, sur la foi des racontars de la presse, que des hommes se sont constitués en une sorte de tribunal secret, qu'ils ont décidé la mort d'un grand responsable, que le sort a désigné celui qui mettra cette sentence à exécution et que, sous la menace d'être exécuté lui-même, celui-ci a frappé la victime indiquée, gouvernants, magistrats, policiers, journalistes et personnes avisées connaissent la fausseté de cette légende et l'absurdité de cette mise en scène.

Le justicier est, neuf fois sur dix, un solitaire ; j'entends par là qu'il agit de son propre chef, qu'il ne prend conseil de personne, qu'il ne s'ouvre à aucun camarade de sa résolution, qu'il fixe lui-même son heure, qu'il choisit personnellement le responsable dont il se propose de faire justice et l'arme dont il se servira pour l'abattre.

Jusqu'au moment fatal, une fois sa décision arrêtée, il ne vit qu'avec celle-ci, Ayant le souci de ne compromettre aucun de ses compagnons de travail ou d'idée, voulant garder pour lui et pour lui seul la charge matérielle et morale de l'acte qu'il considère, à tort ou à raison, comme de justice et qu'il a résolu d'accomplir, il évite les réunions, il fuit les groupes et ceux qui le connaissent éprouvent parfois une profonde surprise lorsqu'ils sont mis au courant de ce qu'il a fait.

Si le justicier songe à ses camarades, il n'attend d'eux qu'une chose : c'est qu'ils expliquent son geste, qu'ils le commentent, qu'ils lui donnent sa véritable signification, son exacte portée.

Le justicier n'est pas un dément : il n'imagine pas que, en frappant un tyran, il va abattre la tyrannie ; qu'en immolant un exploiteur il va tuer l'exploitation. Il sait que, au despote et à l'affameur qui auront payé de leur sang les iniquités du régime ou de la classe qu'ils personnifient, succèderont un autre tyran et un autre exploiteur. Mais il espère que son action sera comprise et, malgré tout, ne sera pas tout à fait inutile.

Il se plaît à croire qu'elle fera réfléchir ceux d'en haut, mettra un frein aux abus et aux forfaits que leurs pairs ou successeurs seraient tentés de commettre et les rappellera peu ou prou à la conscience des responsabilités qu'ils assument et des risques professionnels qu'entraîne leur situation.

Il nourrit l'espoir que son geste de justicier ravivera chez ceux d'en bas la flamme de la révolte qui couve sous la cendre, stimulera leur énergie défaillante, suscitera des imitateurs et que, se multipliant, les actions de ce genre finiront par ébranler le régime social, par y déterminer des craquements avant-coureurs de la rupture d'équilibre d'où sortira un monde plus humain et plus équitable.

Je ne dis pas que les espérances du justicier sont fondées et que les suppositions qu'il fait se réaliseront. A dire vrai, il semble que, jusqu'ici, les événements n'ont point justifié ces conjectures et ces espoirs.

Mais je m'efforce loyalement de lire dans la pensée du justicier, de pénétrer le secret des mobiles qui le propulsent et des circonstances qui conditionnent son action, afin de parvenir à dégager de cet ensemble nécessairement touffu l'état d'âme de ce personnage intéressant du double point de vue : individuel et social.

La souffrance, qui paraît liée à la vie même de l'espèce humaine, tant elle est, sous mille formes, générale, est décuplée par un organisation sociale d'où est bannie toute pratique de Justice et d'Entr'aide.

L'observateur constate sans grand effort que, à la part de souffrance qu'il sied d'attribuer aux douloureuses conséquences de ce qu'on nomme la fatalité, vient s'ajouter une part beaucoup plus importante de déceptions, d'épreuves, de tristesses, de privations et de deuils, dont la Société elle-même est incontestablement la cause.

Et les individus doués d'une sensibilité et d'une clairvoyance au-dessus de la moyenne souffrent d'autant plus des douleurs de provenance sociale, qu'ils ont conscience du caractère évitable de celles-ci.

Or, le justicier appartient à cette catégorie d'individus particulièrement sensibles et compréhensifs; il est avant toutes choses une victime de l'organisation sociale et des conditions d'existence qui lui sont imposées par le milieu dans lequel il naît, se développe et meurt. Il a souffert, il souffre et, s'aggravant de jour en jour, ne fût-ce que parce qu'elle se prolonge au contact des événements, sa souffrance s'exaspère au point qu'elle en arrive à lui être intolérable. Il faut alors qu'il y mette fin, soit en se supprimant lui-même, soit en supprimant celui qu'il estime en être la cause directe ou le principal responsable. Dans le premier cas, c'est vers le suicide que l'infortuné s'achemine ; dans le second, c'est vers la

révolte qu'il est poussé. Et lorsque la révolte le conduit à la suppression d'un autre, c'est encore, par une voie indirecte mais certaine, au suicide qu'il aboutit. Il n'y a entre les deux suicides qu'une différence : dans le premier, celui qui veut en finir avec la vie devenue pour lui trop lourde à supporter, part tout seul ; dans le second, il entraîne avec lui dans la mort celui ou ceux qui personnifient l'Iniquité, dont les coups répétés l'accablent.

Si je tiens compte des mobiles qui déterminent le justicier et du but qu'il assigne à son action, je distingue trois variétés de justiciers. Pour les différencier, je les appellerai : l'égoïste, le solidaire et l'altruiste.

Il se peut que dans chacun de ces justiciers, on rencontre quelques traits rappelant les deux autres : aussi, ai-je soin de dire qu'il s'agit ici d'une classification dont l'objet est uniquement de faciliter l'observation.

J'appelle « l'égoïste », le justicier qui ne songe à le devenir que lorsqu'il y est personnellement intéressé, qui ne considère que son cas particulier, que l'injustice n'émeut et n'indigne que lorsqu'il en est lui-même la victime et en souffre dans sa personne ou dans ses intérêts.

Exemple : un patron jette sur le pavé, sans motif ou pour une raison futile, un de ses ouvriers ou employés. Celui-ci en conçoit un violent ressentiment. Ainsi congédié, l'ouvrier ou employé en question reste longtemps sans travail. La gêne pénètre dans sa famille ; le chômage persiste et la misère s'installe à son foyer. Il décide de supprimer le patron qui l'a mis à la porte et qu'il rend responsable de sa détresse. Ce patron n'en était pourtant pas à son coup d'essai. Il avait déjà renvoyé, dans les mêmes conditions, plus d'un de ses salariés. Cela s'était passé sous les yeux de notre homme et celui-ci ne s'en était pas autrement ému. Indifférent à la mesure qu'il avait trouvée toute naturelle (le patron est maître chez lui et libre d'embaucher ou de débaucher comme il l'entend) lorsqu'elle frappait ses camarades de travail, il ne l'avait trouvée odieuse, indigne et révoltante que du jour où cette mesure l'avait atteint lui-même et privé de ses moyens d'existence. Voilà celui que je désigne par le mot : « l'égoïste ».

Tout autre est le justicier que j'appelle « le solidaire ». Et, pour mieux me faire comprendre, je puise mon exemple dans un ordre de faits similaires. Las de recevoir, en échange d'un travail pénible et dangereux, un salaire insuffisant et notoirement inférieur à la production exigée, des ouvriers mineurs ont vu rejeter, sans examen et avec arrogance, la demande d'augmentation de salaires qu'ils soumettaient au directeur de la mine. Ces ouvriers se mettent en grève. Le directeur, cœur sec et tempérament despotique, persiste à refuser tout entretien avec les délégués que la masse des grévistes a désignés. Les jours s'écoulent, les semaines se succèdent et la situation, se prolongeant, apparaît sans issue. Le mécontentement grandit, l'irritation s'enfle, la colère gronde, l'indignation éclate. Brusquement, un gréviste se lève et tue le directeur insolent et sans entrailles que les travailleurs, graduellement réduits à la faim, accusent d'être l'auteur responsable de leur dénuement. Ce mineur n'a pris conseil de personne; il n'a confié sa résolution à aucun de ses camarades ; mais il a eu sous les yeux le désespérant spectacle de travailleurs comme lui, condamnés à mourir de privations, par la cruauté d'un directeur qui n'hésite pas à jeter dans l'enfer du dénuement toute une population, afin de conserver aux actionnaires, dont il gère les intérêts, des dividendes élevés. Il a vu s'anémier sa compagne, s'étioler ses enfants, dépérir ses vieux ; il a constaté que les vieux, les enfants et la compagne de tous ses camarades de travail roulaient vers le même abîme de mort, et face à cette intolérable souffrance de tous, il s'est résolu à frapper l'homme insensible et cruel qui continuait à vivre dans l'aisance, alors que, par ambition et cupidité, il vouait à l'inanition la masse ouvrière dont, depuis plusieurs générations, le labeur opiniâtre et mal rétribué avait édifié la fortune des actionnaires oisifs. Il a abattu cet homme, faisant, ainsi, justice, par une exécution sommaire, de l'assassinat collectif, froidement perpétré par un maître sans cœur et sans conscience. Tel est le justicier que j'appelle « le solidaire ».

Et, maintenant, supposons un homme placé par les hasards de la naissance parmi les privilégiés de la fortune et les heureux de ce monde. Tout petit, il a été entouré de toutes les vigilantes sollicitudes et de toutes les tendresses ; enfant, il a reçu l'éducation la plus soignée; adolescent, il a pu se désaltérer aux sources les plus abondantes et les plus pures de l'instruction ; adulte, il a connu les enivrantes douceurs de l'amour partagé ; homme, rien ne lui a manqué, rien ne lui manque de ce qui peut contribuer à la somme de félicités que comporte la vie. Il est vigoureux, sain, intelligent et beau. Mais il est aussi doué d'une sensibilité délicate et aiguë; la nature l'a fait affectueux et bon; il a consacré les loisirs que lui a prodigués la richesse à l'étude impartiale et objective des problèmes sociaux. Les contrastes dont le corps social abonde l'ont frappé ; il a été empoigné par l'antagonisme des intérêts qui suscitent et multiplient les rivalités et les conflits d'individu à individu, de nation à nation et, au-dessus des frontières, de classe à classe. Il a voulu voir de près ce que lui révélait l'observation, ce que lui enseignaient certaines lectures, ce que lui faisaient connaître et comprendre certaines discussions avec les subversifs que les circonstances avaient placés sur sa route. Il s'est décidé, ne voulant s'en rapporter qu'à lui-même, à visiter les quartiers où sévit la misère, les taudis, où règne le dénuement. Il a pleuré avec ceux qui pleurent, il a souffert avec ceux qui souffrent, il a eu froid et faim avec ceux qui ont froid et faim. Il en est arrivé à se considérer, lui riche, comme un voleur ; il a compris que la fortune des privilégiés est faite de l'indigence des déshérités. Peu à peu, son cœur a été chaviré, son cerveau bouleversé et sa conscience épouvantée et indignée par les douleurs imméritées et les iniquités monstrueuses qui sont le lot des miséreux. De cause en cause, il est allé jusqu'à la source des malédictions qui pèsent sur la multitude des souffrants et, faisant stoïquement le sacrifice de sa vie, il s'est juré de ne pas laisser le crime impuni. C'est ce crime — le crime social — qu'il a châtié dans la personne du plus haut responsable, de celui qui, chef d'Etat ou roi de la finance, lui a paru le plus coupable, en tous cas le personnage le plus représentatif du régime dont il a fini par avoir horreur.

Ce justicier-là, c'est celui que j'appelle « l'altruiste ».

Un jour viendra — je ne sais pas quand, mais j'ai l'inébranlable conviction que, tôt ou tard, ce jour-là se lèvera — où, synthétisant ces trois variétés de Justiciers, l'immense multitude des asservis et des exploités accomplira le geste magnifique de Justice que nous appelons la Révolution sociale. Ce jour-là, elle fera rendre gorge à tous ceux qui l'ont cyniquement spoliée ; elle brisera, entre les mains des chefs et des Gouvernants, les instruments de domination par lesquels les Maîtres répriment et oppriment.

Elle ne sera pas mûe par un sentiment de vengeance, mais emportée par le sens profond de la véritable Justice.

Malgré les souffrances millénaires qu'elle aura subies, elle se refusera de devenir persécutrice. Les institutions qui l'affament et l'asservissent ayant été ruinées de fond en comble par son effort de Grand Justicier, le

Peuple accueillera fraternellement dans son sein tous les hommes de bonne volonté. La Révolution libertaire ayant extirpé et anéanti les racines de l'Iniquité sociale, le justicier n'aura plus de raison d'être. Il deviendra un personnage historique, évoquant dans la mémoire des hommes le souvenir abhorré des iniquités passées et surtout l'admiration reconnaissante des générations définitivement libérées des cruelles étreintes de l'Autorité. — Sébastien FAURE.

JUSTIFIER (lat. *justificare*, de *justus*, juste et *facere*, faire). Faire valoir, faire ressortir qu'une réputation, une attitude est fondée en justice ; c'est proprement dégager le juste et le mettre en relief. Appuyé sur la vérité, corroborée par des témoignages ou des faits, un défenseur peut *justifier* un accusé, prouver qu'il n'a point dérogé aux édictions de justice, faire éclater son innocence. Justifier une conduite, c'est en établir la légitimité, en démontrer la droiture morale. Mais plus souvent qu'à rendre évidente la loyauté, justifier consiste aujourd'hui à déployer mille ingéniosités — parfois crapuleuses — pour parer des attributs de la justice des causes et des procédés vicieux, des situations de fraude et de spoliation, des institutions de privilège et d'oppression.

Les puissants qui, d'ordinaire, pratiquent habilement l'art de l'auto-justification ne manquent pas, d'ailleurs, de voix complices — appuis bénévoles ou mercenaires — pour « justifier » devant l'opinion les rapts les plus scandaleux et les tyrannies les plus cyniques, pour donner à leurs actes calculés des allures de désintéressement, à tant de combinaisons profitables la physionomie du sacrifice. Il n'est pas un règne qui n'ait eu (notoire ou non) son apologiste, et la lignée des historiens-courtisans, qui tressaient aux monarques criminels des couronnes de vertu, a fait souche démocratique. Politiciens et gouvernants, meneurs d'hommes et brasseurs d'argent, barons de finance et chevaliers d'industrie, manient, deniers en mains, des équipes de « justificateurs » stipendiés...

« On trouve, dit Toussenel, des écrivains pour justifier toutes les sottises et toutes les infamies ». Le journalisme moderne est plein de ces valets de plume qui font métier de *justifier* les injustices de la richesse et du pouvoir, qui couvrent les abus et les illégalités des arbitres faiseurs de lois, qui présentent sous des dehors moraux et dans le caractère du bien public les exactions et les accaparements dont pâtit le grand nombre abusé. Pour les grands est devenu, du reste, de moralité courante l'adage perfide : « La fin justifie les moyens ». Parvenir est une solution rédemptrice. La réussite comporte des « justifications » qui éclipsent les menées tortueuses et, devant le résultat, s'estompe le chemin. Plus exact que jamais est le mot de Ponsard : « Le succès est le dieu des hommes et semble tout justifier ». Les habiles de notre temps trouvent sans doute bien naïve et désuète la franchise pleine de simplicité judicieuse qui faisait dire à Jean-Jacques : « Je me crois moins coupable en me reprochant mes fautes qu'en cherchant à les justifier ».

JUS (DE FRUITS PASTEURISÉS), n. m. Procédant d'un antialcoolisme éminemment constructif, je préconise la consommation systématique des fruits sous toutes les formes alimentaires et, par conséquent, sous des formes non alcooliques et non fermentées. C'est donc la prohibition *volontaire* et *totale* de tout ce qui contient de l'alcool. Et cette mise à l'index tend à l'amélioration physique, intellectuelle et morale de celui qui la pratique.

Généralement, ceux à qui j'ai recommandé l'abstinence volontaire — qui demande un effort et semble priver d'une « délectation » au moins habituelle — l'ont repoussée, avec plus de prétextes que d'arguments. Pour mieux la répudier, des anarchistes ont invoqué les principes individualistes qui leur sont chers. Ils ne veulent, en effet, disent-ils, aucune « restriction » à leur personnalité. Et supprimer — ou seulement réduire — leur consommation de boissons alcooliques ou fermentées serait diminuer, paraît-il, cette personnalité. Si l'on considère les méfaits de l'alcoolisme, on jugera que le buveur a une singulière façon *d'affirmer* sa personnalité. A ce titre, celui qui se suicide prouve aussi sans doute l'étendue et la vigueur de sa personnalité... en la détruisant. Il ne me plaît pas d'adopter, pour mettre la mienne en relief, des procédés aussi péremptoires.

L'alcool est, en effet, le plus déplorable et le plus onéreux des « aliments ». C'est, en revanche, un remarquable stupéfiant et par conséquent un réducteur avéré de l'individualité... L'alcool de consommation provient — en général — de la formation par fermentation, du sucre des fruits. Et, tant que des millions d'êtres humains n'auront pas la nourriture suffisante pour leur existence, je ne reconnaîtrai à aucun être humain le droit de transformer le sucre en un poison, l'alcool.

Attentif à conserver ma personnalité, je m'efforce d'utiliser les fruits, qui sont de remarquables et savoureux aliments, sous leurs formes alimentaires : à l'état frais, sec, en conserves, compotes, marmelades, pâtes et bonbons et en jus pasteurisés, sirops et concentrés, qui me nourrissent sans attaquer mes facultés.

Toute une littérature spéciale a fait connaître, surtout aux étrangers, les mérites des jus de fruits. Les Français, qui sont très « avancés » *en paroles*, les ignorent généralement. La plupart sont encore sous l'emprise des capitalistes de l'alcool, qui dominent la presse et les corps constitués, ainsi — l'un ne va pas sans l'autre — que les gouvernants.

Les pays qui produisent le plus de jus de fruits pasteurisés sont les Etats-Unis, la Suisse et l'Allemagne. En France, pays très producteur de fruits, rares sont les fabricants de jus de fruits, et spécialement de jus de raisins ou de pommes pasteurisés. La Normandie et la Bretagne, pays très riches en pommes et poires, « affirment leur personnalité » en transformant ces fruits délicieux en cidre et en alcool et en faisant consommer l'alcool aux enfants eux-mêmes dans leur biberon. Résultat : sur 100 conscrits, la moitié sont refusés pour cause de dégénérescence alcoolique.

Dans le Midi vinicole, le raisin est transformé en vin et en alcool, et, chaque année, les asiles d'aliénés doivent s'agrandir pour les clients que leur procurent le vin et l'alcool. Pendant la guerre, la population manquait de sucre ; mais les gouvernants aidaient à en transformer des milliers de tonnes en vin de seconde cuvée.

La France viticole n'arrive pas à procurer à la consommation française le raisin frais et le raisin sec nécessaires au pays. Si bien que les consommateurs français doivent s'approvisionner de ces précieuses denrées à l'étranger, où ils les payent trop cher. De même pour les autres dérivés alimentaires des fruits.

Pendant la grande crise vinicole de 1902-1903, alors que le vin s'est vendu trois francs l'hectolitre, les viticulteurs du Midi se sont refusés à produire des *sans-alcool*, et depuis, les viticulteurs de Californie se sont outillés et procurent aux consommateurs des pays secs les jus de raisins pasteurisés que les viticulteurs rétrogrades de France ne leur ont jamais fournis... D'ailleurs, les viticulteurs et pommiculteurs de Californie retirent de leur antialcoolisme constructif de tels avantages matériels qu'ils sont parmi les plus ardents partisans du régime sec.

La Confédération Générale des Vignerons (C. G. V.) préconise les jus de raisins, pour les colonies, mais pas pour la France ; car, là aussi, sévit le préjugé pro-

vinique classique. Elle « protège » les viticulteurs du Midi contre les vins de l'Afrique du Nord et de l'étranger par des droits protectionnistes. Elle ne comprend pas encore que tout le jus de raisin pasteurisé que fabriqueraient et consommeraient les viticulteurs — et surtout les caves coopératives — décongestionnerait le marché du vin.

Le Dr Legrain, parmi les savants, et M. Challand, parmi les praticiens, ont été parmi les principaux champions de l'*Utilisation alimentaire des fruits*.

Avec le docteur Legrain et F. Riémain, secrétaire général de la Ligue nationale contre l'alcoolisme, nous avons constitué le Comité national des fruits de France, qui a pour objet de pousser à l'utilisation alimentaire des fruits du pays et des colonies françaises.

Dans « l'*Utilisation alimentaire des pommes et des raisins* » (une brochure aux Editions du *Monde Nouveau*), nous avons exposé, avec le professeur Gachot, de Strasbourg, comment on peut pasteuriser familialement et coopérativement les jus de fruits. Dans cette brochure, nous avons montré les divers appareils nécessaires à cette pasteurisation. Les *Annales antialcooliques*, de juillet-août 1928, indiquent aussi une méthode industrielle pour obtenir des jus pasteurisés *clairs*. M. Capron, du Syndicat des cidriers de France, nous a laissé espérer récemment que, par turbination des moûts, on arriverait à séparer des jus de pommes, de poires ou de raisins les parties albuminoïdes — et donc les ferments — et à obtenir des jus de fruits clairs, à *bas prix*. L'expérience d'un pasteurisateur désintéressé de la prenière heure, Alindrot, prouve que, pour être réalisée au meilleur marché possible, la pasteurisation des jus de fruits doit être pratiquée familialement ou coopérativement.

Les jus de fruits pasteurisés n'auront jamais la faveur des tabagiques et des alcooliques. Nous pouvons, par contre, les recommander aux gourmets et aux gourmands, notamment aux femmes et aux enfants, ainsi qu'à ceux que préoccupe l'avenir matériel et moral de l'Humanité. — A. Daudé-Bancel.

JUVÉNILITÉ n. f. Dire d'un producteur intellectuel, écrivain ou artiste, qu'il est demeuré « jeune » ne signifie pas, bien entendu, que, grâce à un miracle, il a pu se soustraire au mécanisme du déterminisme universel qui fait parcourir un même cycle à tous les organismes vivants : naissance, croissance, déclin, mort. Cette locution exprime tout simplement qu'en dépit des hivers qui ont pu s'accumuler sur son front, ce producteur n'a rien perdu de l'originalité, de la hardiesse, du dédain des formules scolastiques et de la facilité à la diversité qui caractérisaient les débuts de son œuvre.

On sait que l'observation a maintes fois démontré qu'en ce qui concerne les affaires courantes de la vie, l'on n'a jamais que l'âge que l'on se sent, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de la conception des idées et de l'extériorisation de la pensée.

C'est ainsi que tel intellectuel qui nombre à peine vingt-cinq printemps peut-être classé parmi les vieillards qui exploitent encore la branche littéraire ou artistique dans laquelle il opère. On pressent, à la lecture ou à l'examen de ses toutes premières productions, que son esprit ne brisera jamais le moule au-dedans duquel mijote son activité. Littérateur, son dernier roman, son poème ultime portera l'empreinte de son jet initial. Artiste, son dernier tableau, son dernier livret, son dernier émail, sa dernière statue révéleront les mêmes procédés de composition que ses premiers travaux, non point du tout qu'ils aient atteint dès l'abord cette perfection dans les résultats qui rend presque inutile, pour quelques exceptions, un développement ultérieur ; mais bien parce que, dès le principe, il est manifeste que cet intellectuel s'est inféodé à quelque routine, enrôlé dans quelque école à laquelle il restera fidèle jusqu'à la fin — à la façon dont le chien reste fidèle à son maître et à sa niche.

Mais ce n'est point à ces remarques générales que je voudrais m'en tenir. Je veux essayer de rechercher à quels signes évidents l'on peut reconnaître qu'un écrivain ou un artiste est resté « jeune » — jeune de conception et jeune d'exécution — autrement dit de mentalité audacieuse, vigoureuse, ardente ; l'esprit aux aguets, l'entendement aux affûts ; ouvert aux séductions qui jaillisent de l'imprévu, qui sourdent des expériences nouvelles, des sensations fraîches.

Ma thèse est celle-ci : que c'est dans le rôle plus ou moins prononcé que l'aspect *sexuel* (je ne dis pas génital) de la vie joue dans sa production, qu'on peut déterminer, qu'on peut se rendre compte de la vitalité d'un producteur intellectuel.

En d'autres termes, je prétends (et je m'appuie sur des exemples trop nombreux pour être rappelés) que l'artiste, l'écrivain demeure jeune et vivant, dans la mesure où il reste « amoureux » — je ne dis pas procréateur — car nous savons que l'attirance sexuelle se manifeste tout aussi fortement avant l'apparition qu'après la disparition de la faculté génésique et je ne suis pas dupe des sexologues qui font les affaires de l'Etat ou de l'Eglise. Le jour ou pour une raison ou pour une autre, l'intellectuel cessera d'être amoureux, sa production portera les marques d'une décadence, d'une caducité, d'une cristallisation indécrottables, même alors qu'on y rencontrerait une apparence d'intérêt au fait sexuel.

Je maintiens que les romanciers, les poètes, les artistes, etc. qui ont eu le bonheur de faire vibrer l'intelligence et d'émouvoir les sens de ceux qui s'intéressaient à leur labeur l'ont dû à ce qu'ils sont demeurés amoureux jusqu'à la fin. Non point, après tout, que l'amour formât le thème inéluctable de leur productivité, mais c'est parce qu'ils étaient amoureux — autrement dit sensibles à la face amoureuse de la vie — que leur œuvre reflétait de si remarquables qualités d'invention, de variété ou de fraîcheur — une pareille spontanéité et un tel brio. — E. Armand.

K

KABBALE (de l'hébreu *kabbalah*, réception, tradition). Qu'est-ce donc que la Kabbale, dont tant d'occultistes se prétendirent et se prétendent encore les disciples, à la connaissance de laquelle on ne parvenait, affirmait-on, qu'après maintes initiations et dont il ne fallait parler que le doigt sur les lèvres ?

La Kabbale est une théosophie juive qui prit naissance environ 200 ans avant l'ère vulgaire et circula secrètement jusqu'au XVe siècle, époque où l'érudition chrétienne commença à s'en préoccuper.

Pour certains adeptes, la Kabbale est regardée comme une tradition divine, transmise à Adam (!), pour d'autres elle fut transmise à Moïse (!!). Considération d'origine à part, la Kabbale a exercé une énorme influence sur le judaïsme en particulier et sur l'esprit humain en général. Dépouillée de tout le mystère dont on se plaisait à l'entourer anciennement, elle reste un système théosophique et philosophique très profond, très original.

La Kabbale est une philosophie de l'ordre panthéiste. Dans un premier livre kabbalistique, le *Sepher iecirah* (le livre de la création) elle nous montre, à travers le voile allégorique, tous les êtres, tant les esprits que les corps, tant les anges que les éléments bruts de la nature, sortant par degrés de l'unité incompréhensible qui est le commencement et la fin de l'existence. A ces degrés, à ces formes immuables de l'être est donné le nom de sephirots et ils sont au nombre de dix : l'esprit de Dieu, l'air, l'eau, le feu, les quatre points cardinaux et les deux pôles. Avec ces éléments Dieu a construit son temps qui est l'univers. En conclusion, dans ce premier livre, qui est l'explication de la création, la Kabbale considère l'Unité élevée au-dessus de tout et regardée à la fois comme la substance et la forme des choses ; en outre, le principe de l'émanation est substitué ouvertement à celui de la création.

C'est dans le *Zohar* (lumière), livre qui semble bien postérieur au « Sephir iecirah », que les kabbalistes ont déposé leurs plus secrètes pensées, leur système dans sa mystique originalité.

La nature de Dieu est définie comme dans le « Sephir iecirah », c'est la substance, la cause immanente, le principe à la fois actif et passif de tout ce qui est. Il n'y a qu'un seul être et c'est lui, car tout ce que nous prenons pour existences indépendantes sont simplement l'expression variée de son existence unique. Du sein de cette unité indivisible sortent les « sephirots ». Les trois premiers : l'être absolument un, la raison éternelle ou verbe, la conscience que la raison a d'elle-même, forment une trinité indivisible qu'on représente sous la forme de trois têtes confondues en une seule. Les sept autres « sephirots » : l'intelligence, la grâce et la justice, se combinant pour donner la beauté ; le triomphe, la gloire et le fondement se réunissent pour former l'homme idéal ou céleste, médiateur éternel entre Dieu et le reste de la nature. Après avoir engendré ses propres attributs, Dieu procède à la génération des autres êtres : tous sortent de son sein et participent de son être, mais à des degrés divers, selon la distance qui se trouve entre les effets et la cause.

La matière est le dernier anneau de cette chaîne dont l'homme idéal ou « premier Adam » est le premier.

La partie du système la plus remarquable est celle qui concerne l'âme humaine et l'homme tout entier. L'homme selon la Kabbale est le résumé et l'œuvre la plus accomplie de la nature : par son âme, il est l'image de l'homme idéal, par son corps il représente en partie l'univers et mérite le nom de microcosme; de là les mystiques correspondances que les auteurs du « Zohar » cherchent à établir entre les différentes parties de notre organisation humaine et celle du monde extérieur.

L'homme spirituel, image de la trinité divine, est formé par la réunion de trois principes : 1° d'un esprit, foyer de vie intellectuelle et contemplative ; 2° d'une âme, siège de la volonté et du sentiment; 3° d'un esprit plus grossier immédiatement en contact avec le corps, principe des instincts, des sensations. Le « Zohar » reconnaît un quatrième élément d'une nature extraordinaire : c'est la forme extérieure de l'homme, conçue comme une existence à part et antérieure à celle du corps.

En ramenant l'essence des choses à celle de la pensée, les kabbalistes sont arrivés à la théorie des idées, qui les a conduits à son tour aux conceptions de la préexistence et de la réminiscence.

Malgré le panthéisme idéaliste qui fait le fond de leur théosophie, les auteurs du « Zohar » admettent la liberté humaine comme un mystère. Et pour concilier ce mystère avec la destinée inévitable des âmes (retour à la source divine), ils adoptent la conception de la métempsychose.

Cette trop courte exposition montre que la Kabbale n'offre rien de plus mystérieux que la plupart des systèmes de l'Orient, ceux principalement qui ont paru aux environs de la naissance du christianisme.

Philon, Avicenne, Raymond Lulle, Pic de la Mirandole, Paracelse, Reuchlin, les deux van Helmont ont été des kabbalistes.

La Franc-Maçonnerie et les Illuminés du XVIIIe siècle ont été manifestement influencés par la Kabbale. On retrouve des idées chères aux kabbalistes chez Spinoza, Hegel, Nietzsche et dans le Monisme. — E. ARMAND.

BIBLIOGRAPHIE. — Knor de Rosenroth : *Kabbala denudata*, Francfort 1684 ; Wachter : *Le spinozisme dans le Judaïsme* (en allemand), Amsterdam, 1649; Freystad : *Kabbalismus und Pantheismus*, Kœnigsberg, 1832; Ad. Franck : *La Kabbale ou la Philosophie religieuse des Hébreux*, Paris, 1843.

KANTISME, n. m. Système de philosophie, fondé à la fin du XVIIIe siècle, par Emmanuel Kant. Aux philosophies du passé, que l'attribution de « vérités » abusives à une âme impénétrée, conduisait à des affirmations dogmatiques, aux sceptiques désorientés à leur tour devant l'impuissance de la raison à éclairer l'homme sur le monde et sur lui-même, Kant oppose

d'abord une méthode de doute méthodique qui le conduit à des absolus subjectifs — formes de la connaissance — dans le domaine de la *raison pure*. Puis, en face des apparences d'un objectif insaisissable en soi et connaissable seulement à travers les lois de l'esprit ; par delà la science aléatoire des phénomènes, paralysée par le mystère qui, dans leur nature, enveloppe les objets du monde extérieur et par l'impuissance où nous sommes de saisir hors de nous des substances et des causes, le philosophe accorde, par nécessité d'harmonie morale, — et c'est la tâche de la *raison pratique* — la réalité et la raison humaine. D'une part, il concilie la possession, *a priori*, des formes de la connaissance et les jugements absolus de la raison avec le déterminisme des choses ; d'autre part, il donne à la morale progressiste du souverain bien, étranglée autrement dans l'espace et dans le temps, deux postulats de garantie, conditionnements idéaux de son système du devoir : l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu. Plus tard, il rapprochera, dans le jugement, les oppositions d'une raison que met en conflit un dualisme de nature et de portée...

Ce criticisme, que guettait en ses conclusions le fatalisme d'un déterminisme absolu ou l'abandon déçu du scepticisme, Kant le porte à l'inéluctabilité de la liberté sur la voie des exigences de la morale : « Nous sommes obligés d'être libres ». Pour Kant — qui identifie ainsi audacieusement, mais non sans artifice, la liberté à la loi morale —, c'est la conscience morale qui, par l'obligation qu'elle nous fait d'obéir à ses commandements, nous met en présence de notre liberté

Conception ingénieuse et puissante, certes, philosophie active, le kantisme détruit maintes solutions pa resseuses d'une métaphysique de révélation. Il établit la suprématie — excessive d'ailleurs — du sujet ». Il introduit dans nos mouvements, à côté des pressions toutes externes d'un matérialisme sommaire, un facteur interne aussi déterminant : la volonté ; une volonté dont la physiologie, après Kant, situera peu à peu la nature et l'influence, lorsqu'elle apparentera, à travers leurs formes et leurs manifestations divergentes, les éléments multiples du Cosmos, en fera entrevoir l'unité d'essence... Mais son impératif catégorique, affirmation idéale d'une morale sans base objective et que le dogmatisme ressaisit, aboutit à un compromis entre la raison et la foi qui profite en définitive à la métaphysique; et nous ne nous dégageons de la transcendance que pour nous confier à l'immanence. Enfin un credo soutient encore le spiritualisme — reliquat épuré des religions d'hier — que les écoles kantistes ont greffé, dans la logique rigoureuse de l'idéalisme, sur la raison pure. — L.

Les principaux ouvrages de Kant sont : *La Critique de La Raison pure ; La Critique de la Raison pratique ; La Critique du Jugement ; Fondement de la métaphysique des mœurs ; Dialectique transcendantale ; Principes métaphysiques de la science du droit*, etc.

BIBLIOGRAPHIE. — Kuno Fischer : *Hist. de la Philos. moderne*, tomes III et IV; Hermann Cohen : *La Philosophie kantienne de l'expérience;* Benno Herdmann : *Le criticisme de Kant ;* Hans Vaihinger : *Commentaire à la critique de la raison pure ;* Boutroux : *Etudes ;* Secrétan : *Philosophie de la Liberté ;* A. Cresson : *La morale de Kant*, etc.

KANTISME. Le Kantisme représente un des efforts les plus considérables que l'intelligence humaine ait tenté pour essayer de résoudre sa propre énigme et celle de l'univers par le seul moyen de la raison, en ne s'appuyant uniquement que sur le raisonnement analytique et synthétique sans souci de l'origine objective de ces raisonnements.

Partant de l'idée que dans toute connaissance il y a une part tirée de l'expérience (connaissance empirique, *a posteriori*) et une autre part, tirée de notre propre faculté de connaître, indépendante de toute expérience (connaissance pure, *a priori*), Kant suppose qu'il y a en nous une raison pure établissant des jugements absolus en dehors de notre sensibilité, laquelle ne nous apporterait que des connaissances relatives, des expériences qui, bien que répétées indéfiniment, ne nous donneraient aucune certitude universelle. « Si donc on conçoit un jugement comme rigoureusement universel, tel par conséquent qu'on ne puisse croire à la possibilité d'aucune exception, c'est que ce jugement n'est point dérivé de l'expérience, mais valable absolument *a priori* ».

Tout objet affectant notre sensibilité par la sensation nous donne l'intuition de cet objet, sa représentation; tout objet d'une intuition empirique est un phénomène. « Ce qui dans le phénomène, correspond à la sensation, je l'appelle matière de ce phénomène, mais ce qui fait que le divers qu'il y a en lui est ordonné suivant certains rapports, je le nomme la forme du phénomène ». « Ainsi, lorsque, dans la représentation d'un corps, je fais abstraction de ce qui en est pensé par l'entendement, comme la substance, la force, la divisibilité, etc., ainsi que de ce qui revient à la sensation, comme l'impénétrabilité, la dureté, la couleur, etc., il me reste encore quelque chose de cette intuition empirique, à savoir l'étendue et la figure ». « Il résultera de cette recherche qu'il y a deux formes pures de l'intuition sensible, comme principe de la connaissance à priori, savoir l'espace et le temps ».

Kant définit alors les concepts de l'espace et du temps: « L'espace n'est pas un concept empirique, dérivé d'expériences extérieures. En effet pour que je puisse rapporter certaines sensations à quelque chose d'extérieur à moi (c'est-à-dire quelque chose placé dans un autre lieu de l'espace que celui où je me trouve) et, de même, pour que je puisse me représenter les choses comme en dehors et à côté les unes des autres, et par conséquent comme n'étant pas seulement différentes, mais placées en des lieux différents, il faut que la représentation de l'espace soit déjà posée comme fondement. Cette représentation ne peut être tirée par l'expérience des phénomènes extérieurs : mais cette expérience extérieure n'est elle-même possible qu'au moyen de cette représentation. L'espace est une représentation nécessaire, *a priori*, qui sert de fondement à toutes les intuitions externes. Il est impossible de se représenter jamais qu'il n'y ait pas d'espace, quoiqu'on puisse bien concevoir qu'il n'y ait pas d'objets en lui ». « L'espace n'est autre chose que la forme de tous les phénomènes des sens extérieurs, c'est-à-dire la seule condition subjective de la sensibilité sans laquelle soit possible pour nous une intuition extérieure ». « Nous ne pouvons donc parler d'espace, d'êtres étendus, etc., qu'au point de vue de l'homme; que si nous sortons de la condition subjective sans laquelle nous ne saurions recevoir d'intuitions extérieures, c'est-à-dire affecté par les objets, la représentation de l'espace ne signifie plus rien. »

« Le temps n'est pas un concept empirique ou qui dérive d'une expérience quelconque. En effet, la simultanéité ou la succession ne tomberaient pas elles-mêmes sous la perception, si la représentation du temps ne lui servait *a priori* de fondement. Ce n'est que sous cette supposition que nous pouvons nous représenter une chose comme existant en même temps qu'une autre (comme simultanée) ou dans un autre temps (comme la précédant ou lui succédant) ».

« Le temps est une représentation nécessaire qui sert de fondement à toutes les intuitions. On ne saurait supprimer le temps lui-même par rapport aux phénomènes

en général, quoique l'on puisse bien retrancher les phénomènes du temps, par la pensée. Le temps est donc donné *a priori*. Sans lui, toute réalité des phénomènes est impossible. On peut les supprimer tous, mais lui-même (comme condition générale de leur possibilité) ne peut être supprimé ».

« Le temps n'est autre chose que la forme du sens interne, c'est-à-dire de l'intuition de nous-même et de notre état intérieur. En effet il ne peut être une détermination des phénomènes extérieurs : il n'appartient ni à une figure, ni à une position, etc., mais il détermine le rapport des représentations dans notre état intérieur. »

Kant précise ainsi les relations de l'objectif au subjectif : « ... toutes les propriétés, tous les rapports des objets dans l'espace et dans le temps, l'espace et le temps eux-mêmes s'évanouissent, puisque tout cela, comme phénomène ne peut exister en soi, mais seulement en nous. Quant à la nature des objets considérés en eux-mêmes et indépendamment de toute réceptivité de notre sensibilité, elle nous demeure entièrement inconnue. Nous ne connaissons rien de ces objets que la manière dont nous les percevons ; et cette manière, qui nous est propre, peut fort bien n'être pas nécessaire pour tous les êtres, bien qu'elle le soit pour tous les hommes. Nous n'avons affaire qu'à elle. L'espace et le temps en sont les formes pures; la sensation en est la matière générale. Nous ne pouvons connaître ces formes qu'*a priori*, c'est-à-dire avant toute perception réelle, et c'est pourquoi on les appelle des intuitions pures; la sensation, au contraire, est l'élément d'où notre connaissance tire le nom de connaissance *a posteriori*, c'est-à-dire d'intuition empirique. Ces formes sont absolument et nécessairement inhérentes à notre sensibilité, quelle que puisse être la nature de nos sensations ; celles-ci peuvent être très différentes, quand même nous pourrions porter notre intuition à son plus haut degré de clarté, nous n'en ferions point un pas de plus vers la connaissance de la nature des objets en eux-mêmes. Car, en tous cas, nous ne connaîtrions parfaitement que notre mode d'intuition, c'est-à-dire notre sensibilité, toujours soumise aux conditions d'espace et de temps originairement inhérentes au sujet ; quant à savoir ce que sont les objets en soi, c'est ce que nous ne saurons jamais, même avec la connaissance la plus claire de leurs phénomènes, seule chose qui nous soit donnée ».

On pourrait croire que cette conception des choses ait conduit Kant au scepticime et au doute définitif sur le monde extérieur mais il n'en est rien car, reprenant le *cogito, ergo sum* (je pense, donc je suis) de Descartes, il constate qu'il a conscience de sa durée dans le temps. Comme ce qui détermine ce temps ne peut être qu'une perception de choses changeantes non contenues en lui, c'est donc qu'elles sont hors de lui et que l'objectif existe réellement. Ainsi il y a réellement un subjectif et un objectif et tous les efforts de notre intelligence consistent à classer, ordonner, mesurer cet objectif à l'aide de nos jugements. Or la nature de notre entendement fonctionnant d'après des jugements de quantité, qualité, modalité et relation il est compréhensible que nos concepts intuitifs du monde objectif seront effectués d'après ces jugements et que nous établirons et classerons nos concepts suivant des catégories indiquant des quantités, des qualités, des modalités et des relations.

Pour plus de clarté, je dirai que Kant conçoit que l'homme possède en lui-même, *a priori*, la mesure de toute chose (temps et espace) mais que l'objectif lui fournit la matière à mesurer; ce qui s'effectue par l'expérience.

Tout ce qui précède constitue pour Kant les connaissances fondamentales nécessaires à l'étude des trois problèmes qu'il essaie de résoudre dans la *Critique de la Raison pure* et la *Critique de la Raison pratique*. « Le but final auquel se rapporte la spéculation de la raison dans son usage transcendantal, concerne trois objets : la liberté de la volonté, l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu ».

L'expérience nous démontre que tous les phénomènes sont déterminés et que dans la nature tout est soumis à un déterminisme évident : tout y est conditionné. D'autre part, par sa sensibilité, l'homme est lui-même un phénomène et à ce titre il est essentiellement déterminé ; mais d'autre part aussi sa raison en tant que noumène, n'est nullement un phénomène conditionné et n'est soumise à aucun déterminisme.

« J'entends au contraire par liberté, dans le sens cosmologique, la faculté de commencer par soi-même un état dont la causalité ne rentre pas à son tour, suivant la loi naturelle, sous une autre cause qui la détermine dans le temps ». « La liberté dans le sens pratique est l'indépendance de la volonté par rapport à la contrainte des penchants de la sensibilité ».

Ainsi tour à tour Kant établit la liberté ou le déterminisme de l'homme : « Une volonté en effet est purement animale quand elle ne peut être déterminée que par des impulsions sensibles, c'est-à-dire pathologiquement. Mais celle qui peut être déterminée indépendamment des impulsions sensibles, c'est-à-dire par des mobiles qui ne sont représentés que par la raison, s'appelle libre-arbitre ». « et, si nous pouvions pénétrer jusqu'au fond tous les phénomènes de sa volonté, il n'y aurait pas une seule action de l'homme que nous ne puissions prédire avec certitude et que nous ne puissions reconnaître comme nécessaire par ses conditions antérieures. Au point de vue de ce caractère empirique, il n'y a point de liberté et ce n'est cependant qu'à ce point de vue que nous pouvons considérer l'homme, quand nous voulons l'observer simplement et scruter physiologiquement ».

Kant résout cette contradiction par le raisonnement suivant : « Si les phénomènes sont des choses en soi, la liberté est perdue sans retour. La nature est alors la cause parfaite et suffisamment déterminante par elle-même de tout événement » mais les phénomènes ne sont que des effets, donc ils sont produits par quelque chose qui existe en soi. La raison de l'homme existant en soi peut donc produire des phénomènes. Bien plus, n'étant soumise à aucune nécessité du temps, elle peut introduire des commencements absolus qui créeront des phénomènes. Donc il y a accord entre le déterminisme absolu et la liberté absolue.

La difficulté de la liberté humaine et l'existence de Dieu est pareillement résolue. Dieu ne peut, selon Kant, se démontrer d'aucune façon, mais tout le conditionné universel exigeant un inconditionné, cet inconditionné existe nécessairement, et c'est Dieu.

Or, ce Dieu n'est pas le créateur des phénomènes, mais le créateur de la substance en soi, des noumènes, lesquels sont créateurs de phénomènes. Cette subtilité permet à Kant de faire coexister la liberté absolue de l'homme avec l'omni-science et la toute puissance divine, car l'homme seul crée les phénomènes. Mais le fond même de la philosophie kantienne n'est point la recherche des causes en soi, car Kant reconnaît lui-même que ces recherches pénibles et difficultueuses n'aboutissent à rien et ne servent pas à grand chose; le but de sa philosophie c'est de trouver des éléments moraux pour la conduite de l'homme, éléments que sa *Critique de la Raison pure* lui ont permis de concevoir et de préciser. C'est ainsi qu'il oppose la raison, le devoir au déterminisme naturel, à la sensualité. Cherchant à établir un lien immuable, une base inébranlable de la conduite humaine, il cherche où se trouve l'universalité et non l'accident. Tout ce qui est empirique, sensuel étant sujet à d'innombrables variations ne peut convenir à cette

fin : « La loi morale n'exprime donc pas autre chose que l'autonomie de la raison pratique, c'est-à-dire de la liberté, et cette autonomie est elle-même la condition formelle de toutes les maximes ». Kant veut dire ici que notre raison ne doit pas être déterminée par notre sensibilité mais qu'au contraire notre sensibilité doit l'être par notre raison. De même la morale ne cherche pas le bonheur personnel qui peut s'opposer à un autre bonheur personnel et détruire ainsi toute loi morale; elle ne cherche que le souverain bien, lequel se trouve par l'usage de la raison : « La règle pratique est, en tout temps, un produit de la raison parce qu'elle prescrit l'action comme moyen d'arriver à l'effet, qui est un but. Mais cette règle est, pour un être chez qui la raison n'est pas tout à fait seule le principe déterminant de la volonté un impératif, c'est-à-dire une règle qui est désignée par un devoir exprimant la nécessité objective de l'action et signifiant que, si la raison déterminait complètement la volonté, l'action se produirait infailliblement d'après cette règle ». « Ces impératifs doivent être catégoriques, c'est-à-dire indépendants des conditions pathologiques attachées fortuitement à la volonté ».

Cet absolutisme irréalisable des impératifs catégoriques conduit alors tout droit le philosophe à la conception de l'immortalité de l'âme par le seul fait que l'accord de ces impératifs avec notre sensibilité étant irréalisable, mais que « ... cependant il n'en est pas moins exigé comme pratiquement nécessaire, il peut seulement être rencontré dans un progrès allant à l'infini. » « Or, ce progrès indéfini n'est possible que dans la supposition d'une existence et d'une personnalité de l'être raisonnable persistant indéfiniment. Donc le souverain bien n'est pratiquement possible que dans la supposition de l'immortalité de l'âme ».

Enfin, dernière conséquence du souverain bien, Kant nous dit : « Le souverain bien n'est donc possible dans le monde qu'en tant qu'on admet une cause suprême de la nature qui a une causalité conforme à l'intention morale. Or, un être capable d'agir d'après la représentation de lois est une intelligence et la causalité d'un tel être, d'après cette représentation des lois, est sa volonté. Donc la cause suprême de la nature, en tant qu'elle doit être supposée pour le souverain bien, est un être qui, par l'entendement et la volonté, est la cause, partant l'auteur, de la nature, c'est-à-dire Dieu. Or, c'est un devoir pour nous de réaliser le souverain bien, partant non seulement un droit mais aussi une nécessité liée comme besoin avec le devoir, de supposer la possibilité de ce souverain bien, qui, puisqu'il n'est possible que sous la condition de l'existence de Dieu, lie inséparablement la supposition de cette existence avec le devoir, c'est-à-dire qu'il est moralement nécessaire d'admettre l'existence de Dieu ».

Nous voyons que tout le Kantisme repose uniquement sur l'opposition de la raison à la sensibilité, du subjectif à l'objectif, mais, loin d'avoir satisfait à toutes les inquiétudes de la raison, le Kantisme n'a fait qu'accentuer le fossé entre le subjectif et l'objectif et a créé d'innombrables sources d'erreurs. Même en se plaçant au point de vue purement spéculatif il est évident que sa dernière conception de Dieu est inacceptable car elle repose sur une pétition de principe qui admet la possibilité du souverain bien sous la condition de l'existence d'un être suprême et qui rend moralement nécessaire cet être suprême pour conditionner le souverain bien. Finalement ni Dieu, ni le souverain bien ne reposent sur rien. De même sa solution de la contradiction de la liberté absolue et du déterminisme absolu, aurait du le conduire nettement à la négation définitive de toute liberté. En effet puisque l'observation objective des hommes démontre qu'ils paraissent soumis au déterminisme absolu et que d'autre par leurs actes sont, paraît-il, déterminés par des commencements absolus, des volontés libres non conditionnées, il en résulte inévitablement que ces actes de la volonté libre sont absolument conformes, malgré leur liberté, aux phénomènes objectifs car, dans le cas contraire, on constaterait des anomalies dans la conduite humaine. Si donc tous les agissements humains, bien que déterminés par des volontés libres, sont en tout comparables aux phénomènes soumis au déterminisme absolu, c'est bien que leurs causes libres se confondent avec le déterminisme naturel ou bien n'existent point. Dans un cas comme dans l'autre ces actes volontaires ne sont jamais reconnaissables objectivement : ils ne reposent que sur la conscience que nous en avons. Donc la seule conclusion acceptable c'est que notre subjectivité nous égare sur notre propre détermination et que le déterminisme absolu du voisin, indique également le déterminisme absolu de nos actes.

De même encore ses conceptions du temps et de l'espace peuvent être retournées à son désavantage. Lorsque Kant affirme qu'un espace vide de tout contenu est encore concevable il affirme tout simplement une sensation visuelle du vide et de l'espace vide sensuellement mais toujours limité par quelque chose de matériel. En l'absence totale, absolue de toute chose, dans le néant il n'y a pas de représentations possibles, ni d'intuitions pures ou empiriques. Une forme, une figure limitées par du néant ne signifient absolument rien.

Le temps ne paraît pas suffisamment situé par Kant car si nous entendons par là l'idée que nous avons de l'ordre dans le mouvement des choses objectives il est tout naturel de dire que le temps n'est qu'un concept humain puisqu'on a déjà affirmé que le temps c'était l'idée de cet ordre. Mais si nous entendons par temps le mouvement des choses dans l'univers il est bien évident que ce mouvement a lieu, indépendamment de l'homme. Tous les jours, il disparaît des humains en qui les idées de temps existaient ; celà n'empêche point les faits objectifs de continuer dans une succession ou une simultanéité donnée et évidente. Je crois qu'ici encore nous pouvons penser que la méthode subjective s'est révélée absolument insuffisante pour une démonstration satisfaisante de l'irréalité de l'espace et du temps. On peut par exemple supposer que cette mesure des choses, loin d'être une mesure *a priori*, est au contraire une mesure *a posteriori* donnée par le milieu lui-même. Pour affirmer l'*a priori* de la raison, son antériorité à toute expérience, il faudrait rencontrer une intelligence mûre n'ayant jamais subi d'expériences. Comme il n'est possible de connaître les pensées d'un être que par des moyens empiriques, ces simples moyens sont déjà largement suffisants pour créer des notions d'espace et de temps, ce qui ôte toute possibilité de démonstration de l'existence d'une raison pure.

Le Kantisme aboutit fatalement à l'impuissance car le Kantien se trouve en face de ce dilemme : ou suivre sa raison pure, ce qui peut l'amener à des conceptions en désharmonie avec l'objectif ; ou suivre sa sensibilité; ce qui peut l'amener à être en désaccord avec sa raison. De là cette nécessité de l'impératif catégorique édicté par une raison sans sensibilité mais sans cesse troublée par elle. D'où inharmonie, et nécessité de l'immortalité pour atteindre la perfection. Notons en passant que le fait d'être privé de quelque chose d'imaginé ne prouve nullement son existence réelle et qu'un être ayant besoin de mille ans pour apprendre des sciences ne vivra pas plus longtemps pour cela. L'immortalité de l'âme n'est donc nullement démontrée par le fait que les impératifs catégoriques démontrent l'inharmonie à la raison et de la sensibilité.

D'autre part en opposant la morale à la nature, qui ne saurait être morale ou immorale, Kant s'est obliga-

toirement supprimé toute compréhension originelle de la morale. Son impératif catégorique ne repose plus sur rien de sensible et la raison se trouve nettement insuffisante pour justifier quelque morale que ce soit.

Enfin, dernière objection, la plus grave peut-être, c'est que le libre arbitre conduit directement à l'irresponsabilité et à l'immuabilité. Cette conséquence paraît avoir complètement échappé aux Kantiens. En effet dans le déterminisme absolu toute cause est inévitablement créatrice, donc responsable comme auteur immédiat d'un effet mais, comme tout se détermine réciproquement, le jeu des causes et des effets crée des modifications. Au contraire le noumène, la chose en soi, n'étant soumis à aucun déterminisme ne saurait être autrement qu'il est et qu'il se manifeste dans ses commencements absolus. Etant ainsi par son essence et sa nature on ne peut lui reprocher cet état qui ne peut être autre. Il est bien l'auteur du bien ou du mal, en tant que cause première, mais cette cause étant absolue échappe à tout reproche, à toute récompense ou punition, à toute influence ou modification.

Ici encore se manifeste l'impuissance du subjectivisme à résoudre les problèmes de la vie. Tout en somme dans le kantisme repose sur ces deux faits contradictoires : le monde objectif paraît absolument déterminé ; subjectivement l'être paraît indéterminé. Au lieu de chercher ce qui pouvait réellement expliquer la nature de l'être et celle de son subjectivisme (choses facilitées il est vrai aujourd'hui par la biologie) et de conclure ainsi à la création du subjectif par l'objectif, ce qui eût levé toutes les difficultés, Kant a préféré accuser la différence entre ces deux états de choses. Il ne pouvait, sur de telles bases, que conclure à un désaccord et aboutir à l'inexplicable et incompréhensible impératif catégorique. — IXIGREC.

KNOUT n. m. (russe : *knut*). Bakounine a écrit une grosse brochure intitulée : *L'Empire knouto-germanique*, charge à fond contre la Russie tzariste. Il y a plus de 50 ans que j'ai lu cet ouvrage, à présent introuvable, mais autant que je puis me le rappeler, l'auteur démontrait que les horreurs qui ont distingué le régime tzariste pendant deux siècles devaient être attribuées au knout, c'est-à-dire au régime de terreur, de militarisme brutal introduit par Pierre Ier, inspiré par les généraux allemands.

Depuis Pierre III, pas une goutte de sang russe n'a coulé dans les veines des potentats russes. Pierre III était un Holstein-Gottorp, sa femme qui l'a assassiné, était une Anhalt-Zerbst, et depuis lors tous les tzars, d'origine allemande, ont épousé des Allemandes, excepté Alexandre III, dont la femme était une Danoise, mais d'une famille d'origine allemande. Ainsi Bakounine avait raison d'appeler son pays : Empire Knouto-Germanique. Mais passons au *knout*.

Knout en russe signifie fouet. Les jeunes garçons qui, en été, gardaient dans la steppe, la nuit, le taboum (troupeaux de chevaux), se servent d'un knout dont la lanière très épaisse au milieu a plusieurs mètres de long, le manche en étant très court.

Les iamtochiks (postillons) et les paysans conduisant en hiver, toute une file de traîneaux, se servent aussi d'un knout, mais beaucoup moins long.

Sous les derniers Romanovs, les Cosaques étaient pourvus d'un knout, ou plutôt d'un *plet*, ou d'une nagaïka, sorte de martinet dont les lanières étaient terminées par des balles de plomb. Lors d'une démonstration comme celle qui eut lieu devant la cathédrale de Kazan, à Saint-Pétersbourg, ou simplement lors d'une réunion d'étudiants, les cosaques s'élançaient contre tout ce monde et dispersaient la foule en frappant indistinctement les hommes et les jeunes filles, dont beaucoup restaient estropiés pour la vie.

Dans des chasses aux loups j'ai vu des chasseurs montés sur de rapides chevaux suivre les loups qui fuyaient dans la plaine, et les frapper de leur knout ou de leur nagaïka jusqu'à ce que la bête tombât. Le chasseur n'avait plus alors qu'à l'éventrer de son grand couteau de chasse.

Le mot knout qui ne signifiait d'abord que fouet est devenu une arme et surtout un instrument de supplice. C'est dans ce sens qu'il a passé dans la langue française.

Dans mes voyages en Asie russe et dans mes promenades à cheval au Caucase et dans la Grande Russie, j'avais presque toujours à ma ceinture un petit knout formé d'une lanière de cuir non tanné, mais recuit et qui devenait dur comme du fer.

Je n'ai jamais eu besoin de m'en servir, car la vue seule de cet instrument faisait partir au galop ma monture.

Le supplice du knout avait été introduit en Russie dans le code d'Alexis Mikaïlovitch, au XVIIe siècle, sous l'influence des instructeurs germaniques. Knout est un mot scandinave, dont on retrouve la trace dans le mot anglais *Knot*, nœuds (prononcé actuellement *nott*). Le nom knut, comme dans Knutt Hansen, c'est notre vieille connaissance Canut, le chef des Normands.

L'écrivain polonais M. Klaczko, qui fut un des écrivains de la *Revue des Deux-Mondes* a fait dans ses *Souvenirs d'un Sibérien*, une description du supplice du knout appliqué encore au commencement du XIXe siècle. Il parle d'une longue et étroite lanière de cuir recuite dans une espèce d'essence et fortement enduite de limaille métallique qui lui donnait un poids remarquable.

Avant que la lanière durcît, on repliait sur eux-mêmes les bords amincis à dessein. Ils formaient une sorte de rainure s'étendant dans toute la longueur de la courroie, excepté pourtant à l'extrémité laissée souple pour qu'elle pût s'enrouler autour du poignet de l'exécuteur. A l'autre extrémité, était fixé un petit crochet en fer. S'abattant sur le dos nu du patient, le knout tombait de son côté concave sur la peau, que les bords de l'instrument coupaient comme un couteau.

L'exécuteur pour rendre plus épouvantable le supplice tirait la courroie horizontalement, ramenant, au moyen du crochet et par grands lambeaux, les chairs déchiquetées. Les juges pouvaient condamner un homme suspect d'idées révolutionnaires, à 102 coups (ukase de Pierre Ier). Mais les victimes étaient presque toujours mortes avant le cinquantième. Chaque coup de knout faisait couler un ruisselet de sang.

Un homme qui avait reçu 15 coups avait la peau totalement enlevée et les chairs étaient aussi profondément incisées qu'elles auraient pu l'être au moyen d'un instrument tranchant.

Le bourreau avait, en outre, le droit de couper le nez de la victime évanouie, de la marquer d'un fer rouge au front et aux joues.

Si toutes ces tortures n'avaient pas fait mourir le malheureux, on le soignait à l'hôpital et on l'expédiait ensuite aux mines de Sibérie.

L'inquisition espagnole n'était pas la seule à mettre en usage des tortures épouvantables.

Voici, d'après un témoin oculaire, L.-A. Sériakov (D. N. Jbankov) *Frelesnya Nakazaniya Rossüo* (châtiments corporels en Russie), l'effet produit par le knout. Aux premiers coups on entendait un gémissement sourd qui s'éteignait bientôt sous l'effrayante souffrance, car on tailladait le dos comme si c'était de la viande de boucherie. Quand la victime ne faisait plus entendre de plainte ni aucun son, qu'elle ne donnait plus signe de

vie..., on lui détachait les mains et le médecin lui faisait respirer des sels, puis si l'homme était encore vivant, le châtiment continuait. On mettait à plat ventre sur un tambour l'homme dont le dos ressemblait à un amas de chair hachée. Les premiers coups faisaient des croix tout le long de la colonne vertébrale. Le sang giclait et après chaque coup le bourreau, de sa main restée libre, enlevait le sang qui se collait sur les bords du knout. Au bout de quelques coups, on changeait la courroie du knout qui devenait plus molle et ne pouvait plus déchiqueter les chairs...

Un autre témoin oculaire (Oléaria, d'après l'historien Fimoféyer), raconte que le dos d'une femme condamnée à 16 coups de knout ressemblait au corps d'un animal écorché.

Avant l'oukase de 1807 on infligeait 100 à 150 coups, ou même 300 à 350, ce qui équivalait à une condamnation à mort.

L'histoire rapporte de célèbres exécutions au moyen du knout. L'une des plus connues est celle du fils (césarévitch) de Pierre Ier, condamné à mort sous les coups de knout par son père. Le jeune homme était resté conservateur à tous crins, il blâmait toutes les réformes introduites par l'empereur pour tâcher d'européaniser le pays encore barbare. Il fut accusé de vouloir attenter à la vie de son père. Dans un fameux tableau d'un peintre russe, Pierre interroge son fils, puis le fait knouter. La seule grâce que l'empereur impitoyable accorda au jeune homme, c'est de lui faire prendre un narcotique mortel avant l'exécution.

Une dame d'une grande beauté, la comtesse Lapoukhina, ayant excité la jalousie de la tzarine Elizabeth, fut accusée de favoriser une conspiration; elle fut knoutée et lorsque le corps de la malheureuse fut réduit en lambeaux, on arracha la langue à la dame qui fut ensuite expédiée en Sibérie.

Quand les seigneurs voyaient les nobles eux-mêmes condamnés au knout, ils ne se gênaient pas pour appliquer cette torture à leurs serfs dont ils avaient à se plaindre. Parfois au lieu de knout ils se contentaient de les faire passer par des verges, ce qui n'était pas tout à fait aussi cruel.

Marka Voutchak (Mme Markovitch), la célèbre romancière ukrainienne, dont la *Maroussia* a été publiée par Hetzel, a raconté dans ses souvenirs que les femmes, propriétaires de serfs, étaient souvent plus cruelles que les hommes, qu'elles étaient possédées d'une sorte de sadisme et qu'elles infligeaient des châtiments corporels plus souvent que les hommes.

Dans le XVIIe siècle, en Russie, on mettait à la question un accusé qui n'avait pas avoué son crime. Après les coups de knout, indiqués par les juges, on accrochait le malheureux à une grande barre de bois tenue par deux hommes et on l'approchait d'un grand feu et pendant qu'on lui grillait le dos on lui faisait les questions. Si après trois épreuves de ce genre l'accusé n'était pas mort et n'avait pas avoué le crime qu'on lui attribuait, il était mis en liberté.

Le supplice du knout fut supprimé par un ukase en 1845, mais celui du *plet* a continué durant tout le XIXe siècle.

Bien des voyageurs ont raconté avec horreur les traitements infligés aux infortunés partant pour la Sibérie, attachés à une longue chaîne, dont le bruit s'entendait à une grande distance. Les soldats qui accompagnaient ce convoi ne se faisaient pas faute de frapper les prisonniers, dont la plupart n'étaient coupables que de sentiments anti-monarchistes. Le voyageur américain Kennan a dépeint les traitements cruels dont les prisonniers politiques étaient les victimes.

Même après la suppression du supplice du knout, il existait dans l'armée russe un châtiment aussi cruel : le spitzroutenne, d'origine allemande comme le mot l'indique. Un soldat condamné par ses chefs devait passer entre deux rangées de soldats armés de baguettes acérées. Les soldats frappaient de toutes leurs forces sur le corps nu du prétendu coupable, qui ne formait bientôt plus qu'une plaie. Et cet infortuné devait passer jusqu'à 30 fois de suite entre cette rangée de bourreaux. Si l'on remarquait qu'un soldat ne frappait pas assez vigoureusement, il était puni à son tour. On m'a assuré que les verges, avant le supplice, étaient plongées dans le vinaigre, mais je n'en suis pas sûr.

Sur l'ordre du général Prince Araktchéyev, un soldat désobéissant, ou un forçat exilé pouvait être condamné à recevoir 5.000, 6.000 et jusqu'à 12.000 coups. Cela paraît incroyable, mais le fait est affirmé par l'historien Djanchiev (*Epoques des Grandes Réformes*, page 101).

Le même monstre avait ordonné de faire passer douze fois, et sans la présence d'un médecin le prisonnier entre deux rangées de 500 hommes chacune. Ainsi le martyr devait recevoir 12.000 coups sur le torse nu. Quelle bête sauvage ferait souffrir ainsi un ennemi ? Le tigre, la panthère, qui passent pour les plus féroces des félins déchirent un peu leur victime pour l'empêcher de fuir, mais ils le dévorent rapidement, ils ne mettent pas une joie sadique à torturer leur victime. L'homme est le plus farouche des animaux, surtout lorsqu'il est placé au-dessus de ses semblables ; lorsqu'il s'est arrogé l'autorité, c'est un monstre, prêt à toutes les atrocités.

On peut s'étonner qu'un peuple si porté aux théories philosophiques et révolutionnaires, comme le sont les Russes, ne se soit pas soulevé plus tôt pour balayer cette horde de bandits, avec toute la clique gouvernementale, afin d'établir une organisation libre comme celle des anciens cosaques de l'Yoük, où tout était en commun, et où il n'y avait pas d'autorité stable.

Mais les Français sont-ils plus courageux, plus hommes? Ils tolèrent les horreurs de Biribi qui ne le cèdent guère à celles du knout. Les traitements des forçats de la Guyane ne sont-ils pas une honte pour la France?

Et quand on lit les tortures infligées aux protestants sur les galères de Louis XIV et de Louis XV, cela ne fait-il pas dresser les cheveux ?

Le peuple russe a enfin recouvré la raison, il a su se débarrasser des Romanovs et de leurs bourreaux, mais pourquoi s'est-il laissé tyranniser par les atroces agents de la Tchéka ? — G. Brocher.

KRACH n. m. (mot allemand qui signifie *effondrement*; prononcez : *krak*). « Terme de bourse servant à désigner une débâcle financière, généralement non limitée à l'effondrement des cours d'une seule valeur, mais retentissant, par voie d'incidence, sur tout un groupe de valeurs similaires ou connexes, quelquefois sur toute la cote » (Larousse). Il convient de compléter ainsi cette définition hâtive : débâcle financière provoquée par les agissements d'une tourbe cosmopolite d'aventuriers d'affaires, d'agioteurs, de détrousseurs qui font « mousser » des valeurs sans gages, des affaires inconsistantes ou inexistantes et râflent l'argent des gogos innombrables, des poires sans cesse renouvelées qui, alléchés par la promesse de mirifiques dividendes ou de bénéfices rapides et extraordinaires, s'empressent — avidité bête ou pure imbécillité — de confier leur argent à ces coquins.

Le Krach est un produit de la civilisation bancaire où l'argent est roi et où pullulent les manœuvres affairistes de caractère parasitaire. C'est d'ailleurs par un Krach formidable que la banque véritable débuta en France, en 1720, sous l'impulsion de Law. Il s'est développé très rapidement et on peut dire, aujourd'hui, qu'il est devenu banal et courant et qu'un krach chasse

l'autre dans un temps où l'opinion ne s'émeut plus du scandale.

Le Krach peut se produire de différentes façons :

1° Une affaire sans valeur peut être soutenue par une habile publicité, être lancée par une presse « arrosée » pour l'introduction de ses actions en Bourse. Celles-ci montent rapidement jusqu'au moment où la presse adverse — celle qui n'a pas eu sa part du gâteau de lancement — vend la mèche, découvre le pot aux roses.

Alors se produit la chute verticale.

Les gogos sont « plumés ». Le banquier — ou l'affairiste — va en prison... pour quelques mois et non sans y être traité avec considération. Il en profitera pour échafauder une autre combinaison aussi fructueuse que la précédente. Il trouvera facilement de nouveaux imbéciles — ou les mêmes — pour lui apporter leur argent. Il retournera en prison... pour en ressortir, comme Rochette, et recommencera jusqu'à ce que, devenu riche, honoré et puissant, on le laisse exercer son industrie en paix.

S'il ne réussit pas, il sera aussi bête que ses dupes et finira parmi les déchets sociaux de tout acabit.

2° Une valeur est bonne. L'affaire est solide. Bien soutenue, elle monte rapidement jusqu'à ce que son lanceur gêne le clan des grands brasseurs d'affaires. Ceux-ci ont juré de casser les reins à l'imprudent qui se permet de « nager » dans leurs eaux ou de chasser sur leurs terres. Alors son compte est bon, quel que soit l'intérêt de l'affaire en cause.

Les « gros » achètent à tour de bras, par paquets, sur toutes les places du monde, s'il le faut, puis tout à coup, après avoir poussé à la hausse, vendu et racheté, ils jettent sur le marché, un grand nombre d'actions, provoquent la baisse, l'effondrement, la panique.

Si le lanceur ne s'appuie pas sur un groupe puissant, s'il n'a pas « les reins solides », c'est l'écroulement, le Krach ; les baissiers rachètent et font une fortune, cependant que les naïfs sont dévalisés.

3° Il y a le Krach à la confiance, dont le prototype semble être celui de la *Gazette du Franc*. Une équipe de coupe-bourses lance une série d'affaires a cascades avec l'aval de personnes moyennes ; celles-ci, par relations, attirent des personnalités plus considérables, de premier plan, appartenant à tous les milieux : parlementaires, diplomatiques, religieux ; les sous-secrétaires d'Etat amènent les ministres et ceux-ci les anciens présidents du Conseil ; les amiraux, généraux, pêle-mêle avec les trafiquants décorés, apportent l'autorité de leurs grades et de leurs titres, toute la hiérarchie ecclésiastique recommande aux ouailles gobeuses cette opération « divine », les magistrats en exercice couvrent les forbans considérés ou, pour le moins, déblaient la route des difficultés légales.

Le groupe monte en épingle les déclarations de celui-ci, puis de tel autre, photographiés avec dédicaces à l'appui. Et la confiance resplendit. Les poires affluent Il y en a tant et tant que les malins peuvent faire un choix judicieux; ne prendre que les plus belles.

Puis, un beau jour, le consortium des « gros » intervient, fait « coffrer » le gêneur et le tour est joué. Ainsi en fut-il avec Rochette, d'innombrables fois, et avec Madame Hanau.

Les krachs les plus célèbres, en France, furent : celui de Panama (1899 et années suivantes), dans lequel 104 parlementaires de tous les partis furent compromis (Arton était le grand metteur en scène de l'affaire); celui de Thérèse Humbert (1902-1903), dont le fameux coffre-fort contenant la fortune de Crawfork était l'instrument de travail; et, plus près de nous, celui de la *Gazette du Franc* (1928-29), avec ses 48 p. 100 d'intérêt promis aux goinfres stupides par des malins bien patronnés. Et le krach des 4/5, par Poincaré (la fameuse stabilisation, la légalisation du franc déprécié) qui est le « *Krach des Krachs* »...

Les autres pays ont eu, eux aussi, leurs « kracheurs ». Cette industrie n'est pas en décroissance, loin s'en faut. Elle fleurira, au contraire, sans cesse davantage et ne disparaîtra qu'avec le régime qui l'engendre. — Pierre BESNARD.

KREMLIN (LE) ou LE KREML, n. m. Dans son poème intitulé *Mil Huit Cent Onze*, Victor Hugo a écrit ces vers :

> ... Quand des peuples sans nombre
> Attendaient prosternés sous un nuage sombre...
> Sentaient trembler sous eux les Etats centenaires
> Et regardaient le Louvre entouré de tonnerres
> Comme un Mont Sinaï.

Si l'on remplace Louvre par Moscou, on aura une idée des sentiments qui remplissaient les peuples orientaux quand le Kremlin était habité par les Empereurs autocrates de Russie, qui se faisaient couronner dans la Cathédrale de l'Assomption, au Kremlin. Les centaines de peuplades qui entouraient l'empire pouvaient tout craindre des caprices d'un Pierre Ier, d'une Catherine II, d'un Nicolas Ier, ces peuples voyaient toujours sur leurs têtes l'épée de Damoclès, c'est-à-dire une armée régulière énorme et des hordes de cosaques. Aucune sécurité pour ces peuplades d'origine, de langues, de religions diverses. La menace d'annexion, de massacres, était toujours présente. Le pouvoir des tzars étendait chaque jour ses limites. De la Pologne jusqu'à Wladivostok, d'Arkhangel jusqu'en Transcauscasie, toute liberté devait être écrasée par les despotes. Du Kremlin ou du Palais d'Hiver à Saint-Pétersbourg partaient les ordres les plus iniques qui étaient exécutés avec une rigueur impitoyable par les sicaires de Moscou. On voyait même des allogènes trahir leurs compatriotes, comme le Géorgien Dumbadzé, les Baltes Witte, Pahlen, le Polonais Koronowitch qui se mettaient au service des oppresseurs de leurs frères pour asservir d'autres nationalités et égorger d'innocentes populations.

Le Kremlin était devenu le symbole de l'autorité, comme pour le soldat le drapeau est le symbole de la patrie ou plutôt de l'autorité qui peut commander les plus horribles atrocités, présider aux conquêtes, aux occupations. Et les soldats, abrutis par ce symbole, sont prêts à sacrifier leur vie, mais surtout celle des autres.

Mais qu'est-ce proprement que le Kremlin? Les historiens russes ne sont pas d'accord sur l'origine de ce mot. Il est pourtant probable que c'est un terme Mongol signifiant une ville fortifiée, dans le même sens que le mot Grad dans Belgrad (forteresse blanche), dans Tzargrad (la ville des Tzars), c'est-à-dire Constantinople, etc.

Il y a encore des Kremls dans plusieurs villes russes comme à Nijni-Novgorod. Les Kremlins servaient non seulement de citadelles, mais aussi de lieux de refuge pendant les guerres intestines et pendant les invasions des Mongols et des Tartares. C'est pourquoi ils étaient entourés de vastes enceintes de palissades et ensuite de briques, tandis que les villes et les villages ne contenaient que des maisons de bois, de pisé, de boue séchée. Au Moyen-Age et même de nos jours, les populations menacées par des envahisseurs s'enfuyaient avec tout leur avoir derrière les murs des villes fortifiées, comme nous l'avons vu à Paris, à Belfort, à Besançon, etc...

Quand on parle de Kremlin, on entend généralement celui de Moscou ; c'est donc de celui-ci que nous parlerons. Le Kreml-Kremlin est situé sur une petite colline qui domine la rivière Moskva, dont les Français ont fait la Moscova — comme on dit la bataille de la Moscova, que les Russes nomment bataille de Borodino. —

La colline sur laquelle s'élève le Kremlin a été habitée des siècles avant l'apparition des Princes de la famille de Rurik, en 1147, car dans les fouilles exécutées pour la construction d'un arsenal en 1847, on a découvert des objets d'une très haute antiquité, tels que ceux qu'on a trouvés dans les tumulus scythes. Dans d'autres endroits de la colline on a trouvé des objets remontant au neuvième siècle de notre ère.

De nombreuses traditions, toutes plus ou moins sans fondement, existent sur l'origine de Moscou et même sur celle du nom de la ville. L'historien Zabéline (*Istoriya Goroda Moskvou*) croit que ce nom viendrait d'une corruption du mot mostok (petit pont), au pluriel mostkvy, méchants petits ponts, qui auraient existé par dessus les marécages de la rivière Smorodina qui prit plus tard le nom de Moskva réka. Le mot *most* paraît dans beaucoup de noms de villages, de ruisseaux, dans bien des provinces de la Russie, sous diverses formes. On peut donc admettre que Moskva est une forme de Moskvouy (Mostkvy). Le mot français Moscou, n'est que l'accusatif du mot Moskva. Les Français entendant : yédou v Moskvou (je vais à Moscou), ont simplement adouci la prononciation de cet accusatif.

Quelques-unes des traditions ecclésiastiques font remonter l'origine de Moscou à Mossokh, fils mythique du non moins mythique Japhet.

En réalité on ne sait pas exactement quand fut fondé le Kremlin, cet oppidum, autour duquel s'est construite une ville, une agglomération de cabanes qui est devenue la capitale de la Russie.

Les grands Princes de la Rouss, autrement dit de l'Ukraine, dans leurs incessantes guerres intestines ont dû se rendre compte de l'avantage qu'il y avait pour eux de posséder une place fortifiée sur le bord d'une petite rivière navigable, au centre des pays qu'ils traversaient dans leurs expéditions. C'est probablement pour cela qu'ils choisirent la colline rocheuse qui dominait la rivière. Les flancs de la colline ont été peu à peu rongés par les érosions de la Moskva.

En 1156, le prince Yourii Dolgorouki, transforma son village en une ville (oppidum, grad.) en entourant le sommet de la petite colline d'un rempart de bois, qui servait de défenses contre les Lithuaniens conquérants et contre les républicains de Novgorod. Bientôt les remparts furent entourés de toute une série de petits hameaux, c'est de ce moment que date le nom de Moscovites; car en 1176, déjà nous voyons une troupe de Moskovlianes, ou Moskiévlyanes accompagner leur prince Michel Youriévitch contre la ville de Vladimir, son suzerain, mais repoussé, Michel Youriévitch, dut rentrer dans ses foyers. L'année suivante le prince de Ryazan, Glièbe, attaqua le Kremlin qu'il incendia avec tous ses faubourgs. Ce fut le commencement des innombrables incendies qui y éclatèrent jusqu'au commencement du XIX[e] siècle.

En 1214, Moscou fut assiégée et prise, et le prince dut se rendre à discrétion. En 1238, la ville fut prise et incendiée avec toute ses églises et tous ses monastères. En 1293, elle fut prise par les Tartares ainsi que les quatorze villes qui formaient la principauté de Vladimir. Relevé de ses cendres, le Kremlin fut pourvu de meilleurs remparts, mais les princes de la périphérie continuaient à l'attaquer et toute l'histoire de Moscou au XIV[e] siècle fut une suite ininterrompue de combats, tantôt victorieux, tantôt désastreux.

En 1326, fut érigée au Kremlin la première église de briques, les temples de bois y étaient en grand nombre, ce qui servit à rendre Moscou une ville sacrée, tous les princes se faisant un devoir d'élever des sanctuaires.

En 1335, le Kremlin fut dévasté par un incendie ; en deux ans, on avait pu reconstruire 13 églises qui toutes furent incendiées en 1337. En 1343, nouvel incendie qui détruisit 18 églises.

Les anciens chroniqueurs appuient surtout sur les églises, car aussitôt qu'un groupement de maisons toutes de bois s'élevait, on construisait un temple dédié à quelque saint. C'est ainsi que la tradition parle des Çorok, çorokov églises de la « *bélaya kamennaya Moskva* » (quarante fois quarante églises de Moscou aux pierres blanches), mais c'est une forte exagération, car de nos jours même, dans l'immense étendue de la ville actuelle, il n'y a guère que 600 églises.

Vers 1370, un mur de briques très élevé entoura le Kremlin proprement dit et le sépara du reste de l'agglomération. Ce mur servit à repousser les ennemis. Les Lithuaniens commandés par le grand chef Olgherd l'assiégèrent. Les Tartares de la Horde d'Or, conduits par Mamaï dévastaient le pays, dont les paysans se réfugièrent derrière les murs du Kremlin. Mamaï mourut, et Fakhtamoniche, rassemblant une énorme armée, marcha sur Moscou qu'il assiégea. Les habitants qui croyaient aux miracles des saints, sortirent des portes en portant des images saintes, ils pensaient qu'à la vue des miraculeuses images l'ennemi s'enfuirait, mais les musulmans s'élancèrent, et passèrent au fil de l'épée un grand nombre de paisibles citoyens ; ils pillèrent les églises. Le grand prince dut se reconnaître tributaire. Moscou devint donc sujette des Tartares et le tribut fut payé jusqu'à Jean le Terrible.

Pour empêcher les armées romaines d'avancer, les Scythes incendiaient le pays, et pour arrêter les Tartares on avait incendié tous les villages, c'est la tactique que les Russes employèrent en 1812, lors de la grande invasion de Napoléon. Elle était dans les mœurs du peuple.

Pendant la guerre mondiale les armées impériales russes ont incendié tous les villages de la Lithuanie pour empêcher les progrès des armées allemandes et autrichiennes.

Moscou fut encore une fois brûlée en 1390, en 1395, en 1415. A peine incendiée la ville renaissait. Huit ans après l'invasion de Fokhtamoniche, le Kremlin était déjà entouré de mille maisons, mais la mémoire des atrocités commises par les Tartares ne s'est jamais effacée, elle a passé en proverbe. Nous ne continuerons pas l'histoire du Kremlin qui était devenu le centre d'une grande ville devenue elle-même la capitale d'un royaume.

Jusqu'au transfert de la capitale de l'empire à Saint-Pétersbourg par le fondateur de cette nouvelle cité, Pierre I[er], après 1703, le Kremlin resta le siège du gouvernement, le centre de la vie politique, religieuse et intellectuelle de la Russie. Depuis lors jusqu'à la révolution bolcheviste, ce fut une décadence graduelle du Kremlin. On y conserva pourtant une partie du Sénat, qui n'était qu'un des rouages de l'administration impériale. Le Kremlin restait cependant le symbole de la puissance russe, puisque les tzars devaient s'y faire couronner et sacrer. Après la révolution de 1906, Nicolas II, dut encore renforcer le pouvoir de Saint-Pétersbourg en y fixant le siège de la Douma d'Empire, le nouveau parlement sorti de la grève générale, de la défaite des Russes par les Japonais et de la première révolution populaire.

Pendant la guerre mondiale, Saint-Pétersbourg à qui le gouvernement avait enlevé son nom allemand pour lui substituer la traduction russe — Pétrograd — était menacé par les Allemands et les armées blanches réactionnaires. Les émeutes des marins de Kronstadt furent le signal d'une nouvelle révolution, Nicolas II fut forcé d'abdiquer, c'était le triomphe de la révolution politique.

La Constituante fut convoquée, mais elle ne put siéger qu'un jour, pendant lequel fut votée une loi qui éta-

blissait la propriété commune de la terre aux travailleurs. Le jour même les bolcheviks (disciples de Karl Marx) envahirent l'Assemblée, dont la majorité était composée de maximalistes (disciples de Lavrow) ou socialistes révolutionnaires. L'Assemblée fut dissoute, les membres furent dispersés et plusieurs tués. Alors, les bolchéviks, comprenant que la proximité de la mer aurait permis aux ennemis étrangers de supprimer la nouvelle révolution sociale qui menaçait les intérêts des bourgeois maîtres de tous les autres pays, résolurent de reprendre l'ancienne tradition et de retransférer la capitale à Moscou.

Depuis lors le Kremlin a repris toute son importance, c'est le centre de toute l'administration de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, créées par les bolchévistes.

Le Kremlin est occupé par les anciens apôtres de la Révolution qui, à l'étranger, avaient vécu dans la misère et qui, à présent, sont les maîtres d'un immense pays. Les palais du Kremlin sont pleins de gardes rouges, les bureaux des commissaires du peuple sont gardés par des plantons de la garde rouge, n'y entre pas qui veut. Ces commissaires sont plus gardés même que les anciens ministres. Sous Alexandre II j'ai plusieurs fois pénétré dans les bureaux du Sénat sans grande difficulté. Il n'en serait plus de même à présent. Mais notre but n'est pas ici de faire de la politique. Je m'en abstiens donc.

***

On appelle le plus souvent Kremlin, non seulement l'ancienne forteresse avec ses murailles de briques flanquées de beaucoup de tours carrées surmontées d'une sorte de beffroi terminé en pointe et sur lesquelles l'aigle double étendait ses ailes, on englobe encore sous le nom de Kremlin la place qui s'étend au pied des murs et dont le nom est *Krasnaya plostchad*, place rouge ou belle place, qui a vu tant de tragiques événements. C'est sur cette place qu'on a érigé la statue assez laide de Minine et Pojarski, le premier, un boucher qui, soutenu par le petit noble Pojarski, souleva le peuple contre les Polonais qui avaient occupé le Kremlin. Il les assiégea et les chassa.

La Place Rouge est ornée, si on peut dire, par l'église du Bienheureux Basile (Wassili Blajennii), qui étonne tous les étrangers par sa curieuse architecture. Ce temple fameux fut construit par un architecte italien qui s'inspira de divers styles et surmonta le tout de coupoles multicolores à forme d'oignon, d'ail, etc. Le tzar était si enthousiaste de cet édifice, que, selon une tradition très répandue, il fit percer les yeux de l'architecte pour qu'il ne puisse pas construire ailleurs un pareil chef-d'œuvre ! Il est vrai que la même légende existe sur le constructeur de la célèbre horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg. Selon cette légende, l'horloger ayant prétendu qu'il était indispensable de changer une pièce obtint l'autorisation de la changer, quoique aveugle. Il aurait alors enlevé un rouage qui arrêta l'horloge pendant des siècles. Ce fut en 1848, que Schwilgué parvint enfin à restaurer cette horloge, une merveille de mécanique.

C'est sur la Place Rouge, au pied des murailles principales du Kremlin, qu'Ivan IV (Ivan le Terrible ou le cruel) (Ivan Grozni) fit tuer des centaines d'hommes par sa garde prétorienne (apritchniki) ; le sang y coulait à torrent.

C'est encore sur cette place que Pierre Ier fit exterminer la garde des strélitz (en russe *streltzi*), tireurs organisés par Ivan IV, au nombre de 30.000 et qui, pendant un siècle avaient été les maîtres de la cour. Ils avaient établi au gouvernement Sophie, sœur de Pierre Ier, qu'elle tint, durant toute sa jeunesse, presque en chartre privée. A peine majeur, Pierre suivit de près les actions des streltzi et résolut de s'en débarrasser. Un soir qu'il assistait à un banquet de cette garde, il asséna un coup de poing en plein visage du commandant de cette troupe, le fit arrêter par les soldats terrifiés, et l'exécution suivit de près. On prétend même que Pierre maniait la hache pour la décapitation des principaux chefs. Les streltzi furent décimés devant la principale entrée des murs du Kremlin. Les quelques streltzi qui n'avaient pas été exécutés, furent exterminés plus tard.

C'est encore sur la Place Rouge, au pied même des murailles du Kremlin, qu'on a érigé un mausolée à Lénine (W. Oulianov), le chef de la Révolution bolcheviste, lequel a fait, de l'ancienne capitale de la Russie, la nouvelle capitale de la Révolution. A présent des milliers de pèlerins visitent chaque jour cette sorte de chapelle funéraire et baisent la main de l'ancien chef embaumé, comme des millions de Russes baisent la main des saints momifiés. Cela aurait fort surpris Lénine, athée, si on lui avait dit qu'un jour son corps serait adoré comme celui d'un saint orthodoxe !

C'est sur la Place Rouge que furent livrés les derniers combats contre les troupes impériales. On a fait des obsèques nationales à ceux qui y sont morts pour le triomphe du peuple.

Mais pourquoi faut-il que tant d'anarchistes et de social-révolutionnaires aient été fusillés par leurs frères sur cette place fameuse?

Voici à présent une brève description du Kremlin.

Les murailles sont percées de 5 portes dont la principale est la porte Spassky ou du Rédempteur, qui fait communiquer la Place Rouge avec la terrasse sur laquelle s'élèvent le principal palais, et la tour de Jean le Grand, etc. Cette porte bâtie en 1626, contraste avec les autres constructions italiennes des portes. Elle est pour ainsi dire la *Porta sacra et triumphalis* de Moscou. Au plafond se trouve une image miraculeuse du Sauveur de Smolensk en grande vénération chez les orthodoxes. Tout le monde doit se découvrir en passant sous cette image. Il y a 65 ans, il m'est arrivé en ce lieu une petite aventure. Très strict dans mes opinions opposées à toute idolâtrie, j'avais toujours réussi à me faufiler entre les fiacres (izvostchiki), qui faisaient le signe de la croix et j'avais pu passer inaperçu du soldat en sentinelle à la porte et je ne m'étais jamais découvert, quand un jour je fus remarqué par un de ces soldats qui voulut me forcer à m'agenouiller dans la neige parce que je n'avais pas salué l'image sacrée. Je fis semblant de ne pas comprendre le russe, et de guerre lasse le soldat me laissa filer. Depuis lors, quand je devais passer par le Kremlin, je faisais un long détour pour éviter la porte sainte et son témoignage de soumission aux superstitions religieuses. C'est devant cette porte que les streltzi avaient été exécutés par Pierre Ier.

La porte la plus importante après la Porte Spassky est la porte de Saint-Nicolas (Nikolsky). On voit au dessus l'image miraculeuse de Saint Nicolas de Mojaïsk, l'effroi des parjures et, disait-on, le consolateur des affligés. La tour bâtie en 1491 a été plusieurs fois restaurée. Ce fut par cette porte que passèrent les troupes du conquérant tartare, Fokhtamoniche, de Sigismond III de Pologne, et de Napoléon Ier. La tour fut en partie détruite par les Français ; sur la porte on lit une inscription placée là par ordre d'Alexandre Ier, indiquant que la destruction s'est arrêtée à l'image même, sans que celle-ci et la lampe suspendue devant ait souffert la moindre dégradation. Une troisième porte, celle de la Trinité (Troïtzky), fut comme les autres bâties au XVIIe siècle, restaurée en 1759 et après la retraite des Français, qui sortirent du Kremlin par cette issue. La dernière porte, assez curieuse, est celle de Borovizky.

La plupart des Français se figurent que les troupes de Napoléon ont dû fuir l'incendie immédiatement après

leur entrée à Moscou, pourtant ils sont restés plusieurs mois dans cette ville. Un historien a même écrit que ce n'est pas Rostoptchine, père de Mme de Ségur (auteur des *Mémoires d'un âne* et d'une vingtaine de livres pour les enfants), qui a incendié la ville par stratégie antique, mais que ce sont les soldats français qui ont détruit les maisons pour se chauffer et que leur imprudence a incendié les quartiers populaires, laissant intact l'intérieur du Kremlin, avec ses temples, ses musées, etc.

Un célèbre peintre russe Véréstchaghine a peint un tableau où Napoléon entouré de flammes est sauvé par le dévouement de ses vieux grognards. C'est une pure invention, Napoléon quitta tout tranquillement le Kremlin pour battre en retraite sur Smolensk et Malo Yaroslavetsk, où il fut repoussé. Sa terrible retraite de la Bérésina a donné naissance à d'innombrables légendes plus ou moins apocryphes. Un fait certain pourtant c'est que l'empereur abandonna lâchement ses troupes poursuivies par les Cosaques et mourant de faim et de froid.

Une des curiosités du Kremlin, c'est la tour Ivan Veliki (Jean le Grand), construite vers 1600, sous le tzar Boris Godounov. Elle se compose de 5 étages dont 4 octogones, le dernier cylindrique. On y remarque 34 cloches, dont la plus grande, celle de l'Assomption, pèse quatre fois plus que la grosse cloche de Rouen. Les jours de fête, surtout la veille de Pâques, elles sont sonnées ensemble et le son s'étend bien loin. Il ne faut pas confondre la grosse cloche d'Ivan Veliki avec la fameuse grande clocle de Kremlin (Tzar Kolokol). Celle-ci pesait plus de 222.000 kilos lorsqu'en 1731 elle tomba par suite d'un incendie. Elle se brisa en tombant et s'enfonça dans la terre. En 1836 Nicolas Ier la fit poser sur un piédestal de ciment. La hauteur en est de près de 7 mètres, l'épaisseur de 60 centimètres, la circonférence a plus de 20 mètres. Beaucoup de personnes peuvent s'y tenir debout. Des bas-reliefs religieux et des portraits du tzar Alexis et de l'Impératrice Anne ornent le bas de cette cloche colossale.

Une autre curiosité est le tzar poushka (roi des canons). C'est une énorme pièce de bronze, avec une gueule monstrueuse où l'on enfonçait des boulets ronds, mais qui probablement n'a jamais été tirée. Ce monstre est placé sur des roues de bronze, il est entouré d'un tas de boulets ronds.

Il paraît qu'on hospitalise au Kremlin bien des vieux révolutionnaires, même des anciens combattants de la Commune de Paris.

En terminant cet article, je voudrais espérer que les maîtres du Kremlin ont enfin compris que ce n'est pas par des fusillades qu'on fonde une société nouvelle, où les iniquités sociales feront place à la solidarité, à la paix sociale, au progrès sous toutes ses formes. Les bolchéviks ont déjà fait faire d'immenses progrès aux écoles, aux instituts scientifiques; ils ont fondé des musées de toutes sortes où le travailleur peut s'instruire et développer son intelligence, mais cela ne suffit pas, il faut que le pays ne soit plus jamais menacé par la famine; il faut que les terres appartenant à la communauté ne puissent plus tomber entre les mains des Koulaks (exploiteurs paysans, usuriers). Il faut surtout que l'organisation sociale soit un acheminement vers la vraie liberté. — G. Brocher.

L

LABORATOIRE n. m. (du latin *laboratum*, de *labora re*, travailler, rad. *labor*). Se dit d'un local disposé en vue d'un travail défini et muni des instruments et appareils appropriés. S'emploie plus particulièrement pour désigner les ateliers spéciaux où se font des travaux et recherches scientifiques, des opérations et expériences de chimie, de physique, de biologie, de physiologie, d'électricité, etc. Le cabinet de travail d'un écrivain, d'un chercheur érudit, peut être, en ce sens et par extension, son « laboratoire ». Aux lieux où s'accomplissent des transformations, des combinaisons similaires s'applique aussi, par analogie, l'expression de laboratoire : au sein de la terre, parmi les éléments en perpétuelle modification, fourmillent les laboratoires naturels.

A côté des usines de produits chimiques ou métallurgiques, pour les besoins de leur production, nombreux sont de nos jours les grands établissements scientifiques ou d'instruction munis de laboratoires ouverts à l'enseignement. Depuis le sanctuaire mystérieux de l'alchimiste, aux fourneaux inquiétants et au mobilier symbolique, et les premiers cabinets du physicien où se déroulaient plutôt des fantaisies de physique amusante, le caractère des laboratoires s'est curieusement et puissamment modifié. Un matériel toujours accru y facilite des investigations savantes, vérificatrices et créatrices. Ici les éprouvettes, les cornues, les creusets, les alambics, les bocaux, les balances et les chalumeaux, là les seringues à injections, les sondes, les scalpels, les appareils électro-physiologiques, etc. Une technique toujours plus fouillée et étendue préside, avec le concours d'instruments de précision, à des expériences riches d'imprévus, grosses de conséquences incalculables. On peut dire qu'aujourd'hui une curiosité permanente surveille les révélations de laboratoires singulièrement actifs et que toute une vie artificielle, à dessein suscitée, y palpite sous la volonté du cerveau humain peu à peu enrichi et fortifié de connaissances, appuyé sur de solides jalons.

« Il n'y a pas de plus beau spectacle, dit Larousse, que celui d'un laboratoire fréquenté par des gens ardents, curieux, amoureux de savoir, disposés à tous les sacrifices, pourvu qu'une telle abnégation profite à la science, enchaînés aux longueurs d'une besogne rebutante et souvent périlleuse, attentifs à toutes les voix quelquefois imperceptibles qui se peuvent faire entendre dans ce sanctuaire de l'investigation. Le vulgaire est étonné quand il entre dans ces chambres encombrées et souvent infectes, où les ustensiles de toute forme et les ingrédients de toute couleur sont là dans le feu, ici dans la glace, ailleurs dans les chairs sanglantes ou putréfiées, employés à produire quelque résultat ou à révéler quelque mystère ; où l'observation épie, provoque, accélère, ralentit, mesure les mouvements et les manifestations phénoménales, où le théoricien soumet au contrôle de l'expérience les conceptions nées dans les embrasements de son foyer cérébral et assiste, anxieux et ému, au duel de l'inexorable fatalité extérieure avec les aperceptions de cette fatalité intime qu'on appelle la pensée ».

Le nombre des « initiés » aussi s'est accru et si le nombre encore restreint de ces chambres d'étude et le cercle de la jeunesse prenant part à leurs séances est trop minime à notre gré, si l'abord même des laboratoires revêt une solennité trop distante et comme religieuse, nous concevons une ère où, librement accessibles à une progéniture admise enfin au savoir légitime, ils seront le pivot d'une culture vivante et familière... Le laboratoire sera le soutien animé de l'éducateur, et s'y contrôleront, pour tous — et hors des pressions de l'égoïsme et des calculs de l'intérêt — tant de notions aujourd'hui abandonnées à la souveraineté du dogme.

Pour souligner l'importance pratique — déjà réalisée — des laboratoires, signalons que « leur office n'est pas borné à la découverte des lois spéculatives et des vérités abstraites. Ils sont le champ où germent les inventions fécondes et les applications brillantes qui engendrent la richesse des nations. La science des laboratoires a substitué à l'empirisme des anciennes industries des procédés rationnels, et une certitude réfléchie aux tâtonnements séculaires des arts utiles. On ne citerait pas une grande application industrielle qui n'ait sa source dans un laboratoire et bien souvent, la découverte qui a provoqué une telle application a semblé tout d'abord inutile et vaine au point de vue du profit matériel ». (Larousse). Et quand on songe à tout ce qui pourrait rejaillir de bienfaisant, pour la collectivité, de tant de découvertes détournées de leur portée générale au seul avantage de bénéficiaires isolés, quand on sait qu'elles favorisent, la plupart du temps, de grotesques et malsaines fortunes individuelles là où tant d'humains trouveraient un soulagement à leurs maux, un allègement à leurs tâches pénibles, une détente à des conditions de vie déprimantes, avec quelle impatience n'essayons-nous pas de découvrir les symptômes si rares encore, d'une conséquence, d'une utilisation *rationnelle et humaine* des apports précieux de l'activité des laboratoires.

Parmi les laboratoires parisiens, qui sont en France les plus marquants (notons à part les *laboratoires d'études* naturalistes situés aux abords des côtes, tels ceux de Roscoff, Concarneau, Villefranche-sur Mer, Banyuls-sur-Mer, Wimereux, etc.), citons celui de l'Ecole pratique de la Faculté de médecine, centre des études de physiologie et d'anatomie générale où travailla Robin, celui du Collège de France où le grand physiologiste Claude Bernard fit ses principales découvertes, où vint aussi Magendie. Le laboratoire de l'Ecole de médecine connut les recherches triomphantes de Wurtz sur les ammoniaques, les glycols, les urées composées, etc., et vit passer les Lieben, les Craft, les Harnitz-Harnitzky, les Oppenheim. Quoique plus spécialement affectés à l'enseignement, les laboratoires de l'Ecole normale supérieure, de la Sorbonne, de l'Ecole de Pharmacie ont été les témoins des travaux des Sainte-Claire-Deville (sur la fusion des métaux et la dissociation des vapeurs), des Pasteur sur les fermentations). Les Thénard, les Gay-Lussac ont travaillé dans ceux de Polytechnique et de la Sorbonne. C'est à celui de l'Ecole de Pharmacie et du Collège de France

que Berthelot a réalisé ses remarquables synthèses, à ceux du Muséum et des Gobelins que Chevreul étudia les corps gras, etc... Les Facultés des sciences, dans les Universités de province, ont également leurs laboratoires de chimie et le plus grand nombre des Facultés de médecine ont aussi un laboratoire de physiologie, destiné à la pratique des vivisections. .

Depuis longtemps, les savants français et la partie du public qui s'intéresse aux conditions qui leur sont faites se sont plaints et se plaignent encore de l'insuffisance et de la pauvreté des laboratoires de leur pays. C'est devenu lieu commun que de parler de « la grande pitié des laboratoires de France ». Et leur misère a pu servir, ces temps derniers, de publicité à un journalisme éhonté... Quand on sait la haute valeur humaine de ces foyers d'interrogation scientifique (je ne parle pas ici des antres où opèrent les chimistes criminels qui mettent leur gloire à doter les nations d'un arsenal de toxiques et à combiner ces gaz foudroyants que les oiseaux de mort porteront à travers les peuples en vagues d'anéantissement), quand on pénètre les bienfaits qui peuvent en surgir pour une humanité encore languissante et douloureuse, on ne peut, sans une bouffée de honte pour notre temps, songer que les laboratoires délaissés par ceux qui ont la charge du bien public sont à la merci de précaires interventions charitables. Alors que des milliards sont allègrement consacrés aux œuvres de destruction, à la multiplication des engins meurtriers, à l'entretien de contingents formidables de parasites armés, il paraîtra invraisemblable aux générations futures qu'on ait pu marchander les crédits et laisser pâtir, dans une humiliante mendicité, les chantiers où l'intelligence humaine accroît notre plus riche et notre meilleur butin...

Que diraient aujourd'hui — en face d'une situation inchangée, d'une incurie chronique — ceux-là qui, il y a cinquante ans, frappés déjà de la pénurie des soins affectés à des œuvres si précieuses et des sommes infimes — ailleurs jetées aux gouffres, dilapidées sans compter dans une gabegie permanente — apportées à l'édification et à l'entretien des laboratoires, s'écriaient : « Pour donner une impulsion énergique et salutaire aux recherches scientifiques, il faut réorganiser complètement l'enseignement supérieur, en décupler le budget et créer d'opulents sanctuaires pour les ouvrir à deux battants à tous les chercheurs qu'embrase le feu sacré de la découverte. C'est ce qui ne pourra être accompli que par un gouvernement convaincu de la haute importance des sciences spéculatives et assez libéral pour ne pas marchander l'argent aux savants qui veulent se consacrer à la besogne difficile de l'expérimentation féconde. D'ici là, beaucoup de savants seront dans une gêne voisine de la misère et renonceront, faute de ressources, faute d'instruments de travail, à la vérification expérimentale des idées que leur suggère une pensée toujours en travail, une vive et lumineuse conception des lois du monde ». Après un Palissy brûlant ses meubles, les Curie pleurant sur leur tâche arrêtée !... Les gouvernements avaient, d'ailleurs, besogne plus pressante ; avec les milliards trempés dans le sang des peuples, ils propageaient les charniers. Et ils ne marchandaient pas l'argent, ma foi. Après s'être servis royalement — démocratie oblige ! — nos gouvernants le dispersaient entre les mains des professionnels de l'armée et des fournisseurs de matériel de guerre. Aujourd'hui encore, si les laboratoires végètent, anémiques, on ne chôme pas sur les chantiers de la marine et dans les firmes d'avions et les fonderies du Creusot n'ont pas besoin d'implorer les commandes...

A l'étranger, chez les Germains et les Anglo-Saxons notamment, en Amérique aussi, dans la Russie nouvelle (tant il est dit que les nations latines : France, Espagne, Italie, monuments de verbiage stérile, de bureaucratisme et de *furia* militaire se laissent incorrigiblement distancer), les laboratoires sont davantage à l'honneur. On ne leur ménage pas les sacrifices et des efforts constants en assurent le progrès. Les Universités, au dehors, ont des laboratoires de physique, de chimie, des instituts anatomiques et physiologiques où de nombreux travailleurs ont à leur disposition les ressources nécessaires à la recherche. « Pour ce qui concerne, en particulier, les laboratoires de physiologie, il semble que c'est en France, la patrie des premiers grands expérimentateurs de la vie, de Bichat, de Legallois et de Magendie, qu'on aurait dû fonder des établissements aussi utiles au progrès de la médecine. Il n'en a rien été et ce sont nos voisins qui nous ont donné l'exemple de l'expérimentation suivie, publique et régulière... »

Par delà « nos » frontières, on trouve des laboratoires qui sont de véritables palais, et dont la construction a coûté des millions. Bonn, Berlin, sont en Allemagne des centres de chimie magnifiques où peuvent œuvrer, dans l'aisance, des équipes de savants. Les grandes cités universitaires d'Autriche et d'Allemagne, de Suisse aussi, ont également des laboratoires importants qui gardent la mémoire des Liebig, des Bunsen, des Wœhler et de tant d'autres... Les laboratoires de physiologie sont particulièrement bien installés à l'étranger. Vaste est celui de Pétrograd, celui d'Utrecht est un modèle. Florence même nous dépasse. En Allemagne : à Heidelberg, Berlin, Leipzig, Vienne, Tubingue, Munich, Gœtingue, etc., s'érigent des laboratoires richement organisés pour les études sur la vie.

Pour insuffler aux laboratoires, enfin partout multipliés, l'enthousiasme de la vie saine, pour les situer à leur place, qui est première, et les ouvrir à leur véritable rôle, si fécond, il faudra l'atmosphère d'une société libérée des petitesses de l'argent, de la corruption des affaires et des sophismes patriotiques, des hostilités de la convoitise et des basses émulations de la vanité, de toutes les contraintes qui freinent l'humanité dans sa marche, des déviations qui la désorientent et la déciment, qui la jettent loin des chemins normaux où l'effort des cerveaux les mieux doués assure des conquêtes *utiles* pour l'espèce toute entière. — LANARQUE.

LABYRINTHE n. m. (étymologie probable : latin *labyrinthus* ou grec *laburinthos*, même sens. Certains le rattachent aux deux mots égyptiens *labari* et *thi*, ville ou monument de Labari, roi d'Egypte). On donnait ce nom dans l'antiquité à des salles et galeries souterraines, suites de tombeaux, exagérément ramifiées, et cette appellation s'est étendue, plus tard, à des édifices conçus sur le même plan ou à des agencements qui rappelaient le dédale trompeur des labyrinthes anciens. Des cinq plus fameux dont on a conservé les noms, deux appartiennent à l'Egypte : le labyrinthe de Mendès, dans l'île du lac Mœris et le labyrinthe des Douze, ainsi nommé parce qu'il fut construit, vers 660, par les douze seigneurs qui régnaient alors sur l'Egypte. Il y avait aussi le labyrinthe de Crète, près de Gnosse, construit dans les carrières et destiné à la sépulture des rois : la fable l'attribuait à Dédale et y plaçait le Minotaure ; puis le labyrinthe de Lemnos, qui semble avoir été une grotte de stalactites, abri mystérieux du culte des Cabires, et enfin le labyrinthe de Clusium, que l'on attribuait à Porsenna, et qui dut être un de ces hypogées étrusques dont on a découvert un si grand nombre de nos jours...

De ces labyrinthes, les auteurs antiques abondent en descriptions enthousiastes et ils en vantent la richesse. Mais il est curieux qu'aucun de ces édifices n'ait laissé de traces et qu'on ne soit d'accord sur aucun de leurs

emplacements. Verrons-nous un jour des fouilles exhumer ces substructions grandioses ?... Hérodote a décrit celui des Douze, qu'il dit avoir visité au milieu du Ve siècle av. J.-C. et il lui attribue, outre douze grandes salles parallèles précédées d'un portique de colonnes monolythes, plus de trois mille chambres dont la moitié, souterraines, servaient, assure-t-il, à la sépulture des rois et des crocodiles sacrés. Pline en parle également et Strabon, qui déclare l'avoir connu encore sous Auguste. Mais Hérodote, Strabon, Pomponius, Diodore de Sicile, Manéthon, Démostélès, Lycéas sont en désaccord — si l'on s'attache à leurs récits — quant au fondateur dont une pyramide abritait la momie.

Le plus fameux des labyrinthes antiques, si l'on en croit les poètes qui, à profusion, l'ont chanté, fut celui de Crète. Selon la mythologie, il aurait été construit, par ordre du roi Minos, pour servir de repaire au Minotaure. Dédale en aurait tracé le plan, d'après celui du labyrinthe qu'il avait vu en Egypte, près du lac Mœris. C'était un édifice élevé sur le sol à ciel ouvert. Thésée, guidé par le fils d'Ariane, parvint jusqu'à la retraite du Minotaure et le tua. Ovide, qui le dépeint dans ses *Métamorphoses*, nous conte que l'inventeur put à peine en sortir tant son art fut extrême. Demoustier, dans ses *Lettres à Emilie*, le compare au cœur de l'infidèle. Les Pline, les Diodore, n'en voient de trace que dans la légende et il semble qu'on puisse se trouver en présence d'une tradition purement poétique.

Les églises offrent souvent, vers la fin du XIIe siècle, des ornements en forme de labyrinthes. La cathédrale de Chartres en possède un en sa nef, qu'on dénommait la *lieue* et où se voyaient, jadis, Thésée et le Minotaure. Il en est aussi en celles de Reims, Poitiers, Auxerre, Amiens, etc. Certains y ont vu des réminiscences païennes, d'autres des rappels d'emblèmes du temple de Jérusalem. Plus simple nous paraît de les attribuer à une fantaisie, familière aux artistes du temps, dont l'imagination se donnait, à travers les œuvres sacrées, si souvent libre cours et qui dotèrent les édifices du culte des scènes les plus audacieuses et les plus hétéroclites...

Les labyrinthes optiques sont des enchevêtrements de glaces qui donnent naissance à des perspectives que le visiteur prend tour à tour pour des chemins. L'horticulture a ses jardins-labyrinthes dont les plus célèbres furent ceux de Versailles et de Choisy. Du premier seulement nous restent des plans et gravures, des descriptions (proses de Perrault, fables de Bensérade) et un poème de Delille.

Au figuré, on appelle labyrinthe une complication d'objets parmi lesquels la pensée tâtonne et se fourvoie. Des difficultés, des questions obscures, un réseau d'idées enchevêtré, voire de propositions contradictoires sont aussi qualifiées de labyrinthe : « Le système général des sciences et des arts, dit d'Alembert, est un labyrinthe où l'esprit s'engage sans connaître la route qu'il doit tenir ». Lemercier proclame que « le doute fut le premier pas vers les découvertes, dans le labyrinthe de la vérité ». Du cœur humain, Voltaire dira qu'il est « un labyrinthe dont il n'est pas aisé de démêler les tours et détours ». Dans l'inextricabilité du labyrinthe, le philosophe voit l'image de l'esprit humain en proie aux illusions et aux égarements multipliés : « Nous naissons, dit à ce sujet Condillac, au milieu d'un labyrinthe où mille détours ne sont tracés que pour nous conduire à l'erreur ». Balzac estime aussi qu' « il n'est pas un fourré qui ne présente quelque analogie avec le labyrinthe des pensées humaines ». Nombreuses sont les tournures littéraires qui font appel à des comparaisons similaires. — L.

LACHETÉ n. f. (lat. *laxitas*, relâchement, de *laxus*, lâche). La lâcheté, qu'il ne faut pas confondre avec la poltronnerie — réflexe passager de la peur qu'ébranle l'imprévu — est non seulement un manque naturel de courage, mais souvent une pusillanimité de parti-pris. « La peur tient à l'imagination, la lâcheté au caractère » dit Joubert. C'est par instinct seulement ou par tempérament que le poltron se dérobe au péril : le lâche s'y soustrait par calcul. Alors qu'à certaines défaillances physiques vont l'excuse de la spontanéité et le bénéfice de la franchise, il y a dans la lâcheté une préméditation et une méthode — un système pourrait-on dire — qui révèlent à la fois les tares et les dangers du vice. Plus encore que la lâcheté qui est effacement d'excessive prudence, retraite voulue en face de dangers redoutés, est avilissante et constitue un amoindrissement de la personnalité, cette lâcheté active — qui imprègne tout l'être moral — par laquelle certains ne reculent pas devant une infamie pour réussir, rampent pour atteindre à la fortune, se prosternent devant les grands quitte à se venger sur les humbles des bassesses que leur esprit d'intrigue ou leur servilisme leur fait commettre. Pire que la lâcheté du pauvre (que son ignorance, le défaut de cohésion avec ses pareils, le préjugé d'une sorte de fatalité de sa condition amènent à un acquiescement permanent à des formes manifestement iniques) est ce souple abandon, habile et circonstancié, de l'arriviste, de l'avide ou du dominateur qui supputent les avantages de leur servilité provisoire et monnaient par avance leur abaissement.

Généralement, couardise physique et lâcheté morale vont de pair. Elles enveloppent et pénètrent l'individualité, lui impriment le sceau du renoncement, l'écartent des actions viriles par lesquelles l'homme, au prix de souffrances souvent, se redresse et s'affirme. Dans l'atmosphère de la moralité courante, distante par tant de points de la moralité théorique, officielle, il flotte, en dépit d'une absolution de fait qui est une adhésion cynique à tout ce qui revêt les apparences de la force et se couvre des attributs du succès, une sorte de réprobation séculaire, un mépris latent pour la lâcheté. Parmi les humains qui admettent la situation de *fait* du parvenu et pressent la main de celui qui s'est traîné jusqu'au pinacle par ses abdications, ceux-là en qui toute dignité n'est pas obnubilée par les altérations d'un régime d'appétits, ressentent en sa présence le malaise qu'on éprouve au contact de la fourberie et le souvenir — indélébile — de déchéances échelonnées sur le parcours. Rares d'ailleurs sont les lâches qui revendiquent crûment la légitimité de leurs procédés et plastronnent avec ostentation de gloire, poussent le cynisme jusqu'à revêtir le manteau de Nessus de leurs trahisons...

« C'est une lâcheté que de trahir un parent, un ami, un bienfaiteur. Partout et toujours, c'est une lâcheté de faire ce que la raison condamne » (Senancour). Que de trahir quiconque, devrait-on dire, et de faire ce que réprouve le sentiment averti de justice, que de faillir à la loyauté. Plus odieuse si possible est la lâcheté qui s'abrite derrière l'anonymat pour atteindre ses visées. Sur la voie aux scrupules piétinés, n'est-il pas comme obligé que, dans un cortège renforcé de toutes les connivences, la cruauté aussi accompagne, en complice, la lâcheté ? « Les lâches sont cruels » soulignait Voltaire... La lâcheté est un mal endémique qu'ont connu tous les temps et sur une échelle trop vaste :

« Je ne trouve partout que lâche flatterie
Qu'injustice, intérêt, trahison, fourberie. » (Molière).

Les peuples, comme les individus, ont donné le spectacle de lâchetés séculaires. Esclaves, faux affranchis, fonctionnaires domestiqués, assemblées dociles ont fait à des tyrans parfois débiles l'offrande des volontés du nombre et se sont inclinés sans combattre devant les

arrêts du despotisme. La lâcheté favorise et renforce les institutions d'écrasement : sans elles s'effriteraient, impuissantes à vaincre, les dictatures dont la passivité multipliée des hommes assure le triomphe.

*
* *

Lâche signifie proprement : qui est insuffisamment tendu ou serré : une ceinture, un ventre, une étoffe sont lâches; c'est aussi un affaiblissement caractéristique. En botanique, le terme désigne des inflorescences écartées : ombelle lâche. La grappe du faux cytise est lâche. C'est aussi de la paresse, un fléchissement d'activité, de vigueur : quelqu'un de lâche au travail : « mener une vie obscure, lâche, inutile » (Massillon) ou (Fléchier) : « Sa retraite ne fut ni lâche, ni obscure »... En littérature, c'est un manque d'énergie, de concision, de fermeté condensée : « toutes ces expressions impropres, hasardées, lâches, négligées, employées seulement pour la rime, doivent être soigneusement bannies » (Voltaire) Dans les Beaux-Arts, l'expression s'applique aux œuvres dont le trait est faible, le dessin hésitant, l'effet mou : « la gravure lâche alourdit, ôte la souplesse, et fatigue l'œil » (Diderot), etc. — LANARQUE.

LACHETE. Pour manœuvrer le pantin populaire nos moralistes officiels usent de ficelles, pudiquement voilées par les philosophes universitaires en mal d'avancement, ainsi que par la presse dénommée de gauche et, cela va sans dire, par les écrivains qui font la cour à notre riche et dévote Académie, cette coquette sur le retour. Ce qui plaît aux chefs, ce qui favorise leur volonté de jouissance ou de puissance voilà le bien moral, d'après ces plats valets ; ce qui nuit à leur prestige, à leurs plaisirs, à leur ambition, voilà le mal. Par crainte d'effaroucher les esprits simplistes on évite d'énoncer ce principe essentiel de l'éthique gouvernementale, mais il inspire toutes les appréciations que l'on porte sur la personne ou la conduite des subordonnés. Actes, sentiments, idées, deviennent saints, justes, bons, dans la mesure où l'exige l'intérêt de ces messieurs du Gouvernement et de l'Eglise ; s'ils leur déplaisent ou les contrecarrent, bien vite on les porte sur le catalogue des vices ou des crimes. Parfois des contradictions éclatent, et des manières d'agir comme des états d'âme identiques sont qualifiés vertueux et coupables tout ensemble ; il suffit de les baptiser d'un nom différent pour que le public n'y voie rien et que les intellectuels eux-mêmes s'y laissent prendre. Pendant la guerre, quand les ministres fuyaient à Bordeaux ou que le Grand Quartier Général s'évitait tout bombardement, par accord tacite avec l'adversaire, c'était prudence disait-on; mais l'on appelait lâche le déserteur à qui sa conscience interdisait de tuer d'autres hommes ses frères. Qu'un politicien abandonne ses idées pour parvenir, qu'un écrivain sacrifie, sans conviction, aux goûts de l'heure, qu'un patron requière la force armée contre des ouvriers qui réclament un juste salaire, la presse n'a que sourires pour ces hommes dépourvus d'énergie, par contre elle accable qui ne se soumet aux caprices du maître, l'esprit assez indépendant pour dire : « Je n'obéirai pas ». Courage et vertu abritent depuis des siècles, sous leur manteau tutélaire, les pires orgies guerrières, les crimes innombrables de soudards déchaînés ; des fous inconscients du danger, des ambitieux sanguinaires sont proclamés héros par l'ignorance populaire. Artistes, historiens, prêtres, éducateurs magnifient la séquelle des conquérants illustres, des généraux fameux qui se firent un piédestal de milliers de cadavres humains. La lâcheté du troupeau qui se laisse conduire par de tels bergers s'appelle, au dire de nos moralistes, résignation sainte, discipline glorieuse, loyauté patriotique ; comme la lâcheté des fort se dénomme prudence. Et les coupables sont les insoumis, les révoltés qui déclarent avec Lucifer « je ne servirai pas », oubliant que, selon saint Paul, toute autorité vient de Dieu. Avec les autres pères de l'Eglise, saint Augustin voyait encore dans l'esclavage un mal nécessaire, conseillant la soumission aux maîtres même injustes. Et l'on sait à quelle abdication immonde aboutit l'obéissance qui réduit le moine à n'être qu'un aveugle instrument dans la main de ses supérieurs.

Absence d'énergie vôlontaire, la lâcheté c'est le respect des lois iniques (la lâcheté par excellence est le respect des lois, disait Elisée Reclus), l'aplatissement devant les autorités civiles et religieuses, l'abdication des idées personnelles par intérêt ou par peur. Lâches, les prêtres (ils sont légion dans le haut clergé), qui vivent de l'autel sans croire; lâches les savants, les écrivains, qui taisent la vérité ou propagent le mensonge, afin de ménager la clientèle riche et d'être reçus dans les salons ; lâches le juge, le patron, l'administrateur qui sacrifient l'innocent à des rancunes politiques ou religieuses; lâches tous les pleutres riches, titrés, bien-pensants qui disent éternellement : « je n'ose »; lâches doublement ces larbins de la presse gouvernementale qui encouragent le soldat à mourir, le père de famille à procréer, quand eux-mêmes sont à l'abri et restent célibataires. En voyant combien fréquente la veulerie parmi ceux qu'on dénomme intellectuels, on est conduit à penser que si la science est bonne elle ne suffit pas à rendre un homme supérieur. L'aristocratie de l'esprit, dont rêvent les partisans de l'Ecole Unique, vaudrait-elle mieux que les aristocraties actuelles ? J'en doute. D'abord parce que sélectionnée par des concours et des examens, procédés absolument incapables de faire découvrir les cerveaux vraiment doués ; nous en avons des preuves quotidiennes. De plus, je ne crois pas que, prise seule, l'intelligence suffise. Dans un essai (*Métrique Morale*), j'ai longuement indiqué pourquoi, et depuis j'ai insisté dans maints articles sur cette idée « Savoir et talent ne valent que dans la mesure où ils permettent d'adoucir la souffrance humaine; au service d'un égoïsme sans scrupule, ils deviennent les pires auxiliaires du crime ». L'acuité de l'esprit comme la richesse de la mémoire s'allient souvent à une ambition sans frein ou à une irrémédiable sécheresse du cœur. Les intelligences supérieures vont parfois fort loin dans la voie de l'iniquité, et les souffrances des peuples furent généralement le prix de la vanité satisfaite des grands. Malgré les plus belles qualités intellectuelles, ce sont des despotes en germe ceux que n'anime pas un large sentiment de fraternité humaine, ce sont des forts peut-être, mais tout disposés à brimer les faibles. Pour eux, l'autorité devient un commode moyen d'asservir et d'exploiter les masses. Elle est condamnable l'éloquence qui accuse des innocents ; il devient nocif le sociologue que réjouit la souffrance des humbles.

La science, bonne à condition d'être au service d'une volonté compatissante, devient un instrument de torture ou d'esclavage entre des mains expertes au crime. Choisit-on pour cuisinier un empoisonneur parce qu'il est chimiste émérite ? L'intelligence d'un ministre ou sa culture étendue n'ajoute-t-elle pas au danger, quand il fait œuvre rétrograde. Ni l'éloquence, ni l'habileté, ne manquent habituellement aux hommes d'Etat, mais la simple honnêteté leur fait souvent défaut. L'exemple de l'ancienne Chine n'encourage pas davantage à tenir compte de la seule valeur intellectuelle ; malgré la difficulté des examens imposés aux mandarins de tous grades, l'administration fut plus mauvaise qu'ailleurs dans le Céleste Empire. Les meilleurs sont avant tout ceux qu'animent des sentiments généreux et humains. Une élite d'égoïstes habiles, cultivés, détenant les hautes situations et les postes de commandement, pourrait faire courir des dangers terribles au bonheur des humbles

comme à la tranquillité du monde. Les exemples abondent de parvenus, enfants du peuple, qui furent les oppresseurs de leurs frères.

Et je m'élevais contre le mur de la vie privée qui dissimule légalement toutes les lâchetés de nos politiciens. « Celui qui n'aspire point à commander les autres n'a pas à subir leurs critiques : il a droit au silence et à la paix. Médisance et calomnie empoisonnent déjà trop d'existences pour qu'il soit utile d'accorder une prime à la délation. Mais, lorsqu'il s'agit d'un homme qui aspire à devenir l'arbitre de la destinés des autres, ce mur de la vie privée n'a plus de raison d'être. Quiconque a le droit d'être renseigné sur la moralité profonde du législateur ou du juge qui dispose des biens, de l'honneur, de la vie même de ses concitoyens. N'est-il pas inadmissible que les gouvernants, dont les moindres désirs ont des répercussions si redoutables, prétendent se soustraire au contrôle des faits et gestes les plus révélateurs de leur mentalité vraie? Et dire que tous les partis politiques s'accordent pour perpétuer cette sinistre farce ! » Inutile d'ajouter que les bons apôtres de la Chambre et du Sénat sont trop adroits pour se soumettre à un contrôle permettant de mesurer leur degré d'hypocrisie. On sait que le monde politique est par excellence celui de la veulerie.

L'Eglise, toujours experte dans l'art d'utiliser les vices, a su tirer également un merveilleux parti de la lâcheté coutumière du bipède humain. Pour se faire obéir au doigt et à l'œil, elle fabriqua l'enfer, vaste rôtissoire, où le Dieu de Miséricorde s'occupe à cuire éternellement ses créatures mises à la broche. Quant au purgatoire, d'où les prêtres vous tirent à volonté, il permet d'extorquer mille dons, mille aumônes des fidèles apeurés. Et c'est dans l'esprit incapable de critique, dans le cerveau tendre de l'enfant que l'on dépose ces monstrueuses insanités; sans action sur l'homme réfléchi, elles s'impriment dans l'imagination horrifiée des jeunes et durent dans l'inconscient, prêtes à revenir aux instants de faiblesse ou à l'heure des dissolutions finales. En réclamant pour elle seule le droit d'enseigner, l'Eglise montre qu'elle ne s'illusionne pas sur la vraie raison d'être de son autorité. Quoiqu'elle dise aux dévotes, elle n'attend rien de Dieu ; elle attend tout de la déformation imprimée, dès la première heure, au cerveau des enfants que lui confient des parents insensés. Car la foi disparue, les dogmes mis en doute, elle sait qu'une peur instinctive persistera presque toujours chez celui qu'elle a façonné. Les néo-catholiques, si nombreux dans la bourgeoisie, la presse, l'Université, et qui détiennent le monopole des honneurs académiques, nous présentent la religion tout au moins comme une poésie respectable, qui soutient le faible et enchante l'âme du fort ; ils s'en tiennent à l'enseigne de la boutique et ne voient pas qu'elle est pleine de reptiles hideux. Au fond l'homme religieux n'est qu'un lâche; Dieu règne par la peur; le servilisme habite l'âme de l'immense majorité des croyants. — L. Barbedette.

LACONISME n. m. (grec *laconismos*). Brièveté d'élocution qui parfois nuit à la traduction de la pensée et rend cette forme inférieure en exactitude aux tournures explicites. Le laconisme peut constituer une insuffisance d'expression au contraire de la concision qui est une concentration gravitant autour de l'essentiel. Cependant il en diffère surtout en ce que cette dernière a pour contraire la diffusion plutôt que la longueur du discours. Dans l'antiquité, notamment, qui en fut le berceau, le laconisme était riche des qualités qui confèrent à un exposé resserré la puissance et la rapidité. Le laconisme était moins négligence, satisfaction d'à-peu-près que recherche assidue d'une forme enfermée dans les limites de l'indispensable et qui, avec énergie et sans dispersion oiseuse, épouse le sujet et s'applique à atteindre le but. On ne peut demander au laconisme que des vertus utilitaires et non les attributs qui font le charme du style. Les beautés littéraires, comme en comporte par exemple la phrase limpide et brève d'un Voltaire ou le tour ramassé, lapidaire de nos auteurs de *maximes* sont étrangères aux propos laconiques et ne les habitent que par accident. Le laconisme s'accompagne inévitablement de sécheresse et de froideur et ne peut s'embarrasser des figures rythmées de la narration. Il convient éminemment aux proverbes, aux sentences, aux devises armoriales, aux inscriptions monumentales. Deux écueils, d'autre part, menacent le laconisme : l'obscurité et l'affectation.

Le mot tire son origine de la réputation qu'avaient d'en faire usage, avec un à-propos tout particulier, les peuple de la Laconie, voire les Lacédémoniens, les Spartiates. L'esprit du « *multa paucis* » est l'essence même du laconisme et devrait inspirer la manière de nos orateurs. Si les joutes du prétoire devenaient laconiques, si les assemblées parlementaires, notamment, si fécondes en prolixes stérilités, introduisaient dans leurs délibérations un laconisme rigoureux, c'en serait fini de cette grandiloquence pompeuse et vide, qui auréole la vanité des champions de l'éloquence. Mais un Parlement pratique, aux séances de labeur précis et aux échanges expurgés de fioritures oratoires, aurait la valeur symbolique d'une révolution.

Pour revenir aux sources et fixer notre définition par quelques exemples, rappelons que les Lacédémoniens usaient parfois de monosyllabes décisifs. *Si* (non) répondirent-ils à Philippe de Macédoine les sommant de lui ouvrir l'accès de leur territoire et les menaçant, s'ils s'y refusaient, de tout mettre à feu et à sang. Léonidas réplique à Xerxès, qui lui ordonnait de rendre les armes : « Viens les prendre ! » On cite aussi comme des modèles du genre le *veni, vidi, vici* (je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu) de César et le « *Sinon, non* » des Aragonais, lors de l'investiture de leurs rois... « *Ea rus* » (je pars à la campagne), écrivait, à la suite d'un défi, Voltaire à Piron. « *I* » (va), répondit Piron, que son laconisme majeur faisait vainqueur du tournoi. — L.

LACTÉE (Voie), n. f. (lactée, du latin *lactis* : lait). Dans la bande blanchâtre qu'on aperçoit pendant les nuits sereines, suspendue sur la voûte céleste, la mythologie grecque, écho poétisé du balbutiement de l'homme primitif, a voulu voir quelques gouttes de lait tombées du sein de Junon allaitant Hercule.

Fable, miracle, religion, en un mot ignorance doublée de crainte, voilà ce qui est à l'origine de l'interprétation des phénomènes de la nature et des rapports de l'homme avec le monde environnant.

Les siècles et les millénaires ont *rétréci*, tout en allongeant au delà de nos conceptions, la vision du ciel étoilé que la découverte du téleşcope et du spectroscope commencent à préciser.

Pour la science contemporaine, cette bande blanchâtre est notre *Voie Lactée*, dont le grand Herschell a été le Christophe Colomb et où on compte déjà plus de deux milliards de soleils. (Dans un espace de quinze degrés de long sur deux de large, Herschell a dénombré jusqu'à 50.000 étoiles et le nombre s'accroît à mesure avec la puissance des télescopes.)

Du fait que nous voyons cette bande blanchâtre de toute la surface de la rotondité de la Terre, il ressort, d'une évidence mathématique, que notre Soleil avec toutes ses planètes est profondément plongé dans la Voie Lactée.

La Voie Lactée est une immense agglomération de soleils ou d'étoiles, à forme lenticulaire, d'une longueur d'au moins 25.000 et d'une épaisseur de 5.000 années de

lumière dans laquelle notre soleil se trouve à une distance d'environ 400 années de lumière du centre.

Toutes les étoiles que la vision humaine non armée du télescope est susceptible d'embrasser appartiennent à la Voie Lactée proprement dite.

Mais il est probable, pour ne pas dire certain, que les Nuées de Magellan, le Grand et le Petit Nuage, découvertes par Magellan, en 1521, lors de la première circumnavigation de notre terre forment, avec les amas d'Hercule et d'autres amas stellaires, comme les faubourgs de la Voie Lactée, et que tout ce système de mondes, divisés en une infinité de sous-groupements, s'étend dans l'espace à plus de cent mille années de lumière.

Dans le Grand Nuage de Magellan, soit dit entre parenthèses, se trouve la plus grande étoile connue, la supergéante S. Dorade, dont le diamètre dépasse 300 millions de kilomètres (celui du Soleil n'est que de 1.391.000 kilomètres) et la luminosité 600.000 fois celle de l'astre du jour, c'est-à-dire d'autant de fois que celle du Soleil dépasse la luminosité de la pleine Lune.

A ce sujet, le regretté Camille Flammarion, que continue sa vaillante compagne, a écrit : « Le rayon lumineux qui part aujourd'hui de S. Dorade n'atteindra la Terre que dans cent mille ans. D'ici là, les théories astronomiques et toutes les idées actuelles des habitants de la Terre se seront quelque peu modifiées. Les générations de ce lointain futur formeront un autre monde sur notre monde... »

Au delà, l'espace paraît privé d'étoiles sur des espaces énormes par rapport aux dimensions de la Voie Lactée.

Plus loin, bien plus loin, *à la limite de nos calculs actuels*, nous trouvons, à des millions et des millions d'années de lumière, les nébuleuses spirales, dont plusieurs centaines de mille ont été repérées. Elles sont posées comme des escargots argentés dans le jardin des étoiles et constituent des systèmes *en tout analogues* à notre Voie Lactée et de dimensions comparables aux siennes.

Toutes ces voies lactées avec leurs nébuleuses résolubles et irrésolubles, la nôtre y comprise, se meuvent dans l'espace à raison de 600 à 1.000 kilomètres par seconde, tandis que la vitesse des étoiles ne dépasse guère, en moyenne, 20 à 60 kilomètres dans le même laps de temps.

Les soleils ou étoiles (c'est tout un) sont les atomes, les voies lactées : les molécules de l'Univers et l'homme est leur image en raccourci. — Frédéric STACKELBERG.

***

Les Grecs donnaient à cette couronne d'étoiles le nom de *Galaxie* (du mot *gala*, lait) et les astronomes l'ont quelquefois désignée ainsi. Les Romains l'appelaient *via lactea* (d'où voie lactée) et ce nom est le plus employé de nos jours, tant dans la langue scientifique que dans le langage vulgaire. Dans sa course à travers le ciel, la voie lactée (qui varie de position avec les étoiles fixes, qu'elle suit dans leur marche) rencontre un grand nombre de constellations. Partant de Cassiopée, elle traverse Persée, Orion, les Gémeaux, le Grand-Chien ou Syrius, le Centaure, la Croix et le triangle austral; de là elle continue sa route en passant par le Scorpion, le Sagittaire et, se divisant en deux branches, elle rencontre l'Aigle, la Flèche, le Cygne, le Serpentaire, Céphée et revient enfin à Cassiopée, après avoir décrit son cercle entier. Comme toutes les apparences célestes, la Voie Lactée a servi, dans l'antiquité, de point de départ aux fictions poétiques : suivant Ovide, c'était le chemin du palais de Jupiter; d'autres poètes en rapportaient l'origine à l'embrasement causé par Phaëton; d'autres encore à quelques gouttes de lait échappées des mamelles de la chèvre Amalthée, qu'Hercule laissa tomber de sa bouche, lorsque Junon, apaisée, vint présenter le sein au fils de sa rivale... Si la science a rejeté dans la Fable ces légendes imagées, réponses sommaires à la curiosité de nos ancêtres, elle a, par contre, par ses explications positives, ouvert des horizons infinis aux générations futures et étendu devant l'esprit humain un champ de découvertes illimité. Pour être traversée de chiffres effarants, la poésie de l'espace n'en demeure pas moins attirante et son merveilleux s'élargit...

LACUNE n. f. (latin *lacuna :* proprement petit lac, de *lactus*, lac). Espace vide dans l'intérieur d'un corps. Les corps lacunaires (minéralogie) sont composés de cristaux agglomérés qui laissent entre eux des intervalles. En botanique, on désigne ainsi des cavités pleines d'air qui constituent des solutions de continuité dans le tissu cellulaire des plantes. Par suite de l'accroissement plus rapide dans un sens que dans un autre ou de la destruction d'une partie du tissu végétal, la tige des graminées, des bambous par exemple, se creuse intérieurement et les sucs déposés en nœuds y limitent des espaces fistuleux irréguliers. Ailleurs, comme dans le noyer, la moelle du canal médullaire se rompt, laissant entre ses fragments des lacunes occupées par des gaz. En anatomie, on donne ce nom à des cavités des membranes muqueuses dont les parois secrètent une humeur visqueuse...

Par analogie, on appelle ainsi une solution de continuité, une interruption dans le corps d'un ouvrage ou le texte d'un auteur. Il y a, par exemple, dans la chronologie des anciens empires d'Orient des lacunes devant lesquelles les érudits demeurent perplexes. « Parmi les ouvrages qui nous sont venus de l'antiquité, un assez grand nombre en effet sont incomplets et présentent des lacunes qu'on ne pourra sans doute jamais remplir. En des siècles où l'imprimerie était inconnue et où les œuvres manuscrites étaient très rares, comparativement à nos produits typographiques, il est arrivé que de précieux écrits se sont perdus en totalité ou en partie. Les chrétiens des premiers siècles n'ont pas peu contribué à la destruction de ces monuments anciens, qui n'étaient à leurs yeux que des œuvres ennemies de la religion nouvelle et, par conséquent, dignes d'être anéanties. Les moines utilisèrent parfois les vieux manuscrits profanes, pour y écrire des psaumes, des compositions ascétiques, etc... On est parvenu à retrouver, sous leur écriture, les textes primitifs, et c'est ainsi que plusieurs ouvrages, ou parties d'ouvrages importants, ont échappé à l'oubli. Il y a des lacunes dans Aristote, dans Tite-Live, dans Velléius Paterculus. Des copistes, voulant réparer des lacunes, ont souvent mis beaucoup d'inepties là où il y a lieu de croire que les auteurs avaient mis d'excellentes réflexions. Le roman grec de Daphnis et Cloë, par Longus, offrit, jusqu'à P.-L. Courier une lacune considérable, dont ce savant helléniste découvrit le texte dans un manuscrit de la bibliothèque de Florence. L'histoire des Egyptiens présente de nombreuses lacunes. » (Lachâtre). Ceux qui admettent, ou estiment possible, l'existence de Jésus-Christ, rencontrent dans sa vie, entre douze et trente ans, une lacune qui accroît singulièrement le nombre des conjectures formées sur la période de gestation du christianisme. Les siècles ont ainsi, comme les souvenirs humains, des lacunes susceptibles de n'être jamais comblées.

LAICISATION n. f. Le fait de remplacer, par un personnel laïque, les congréganistes dans les écoles, les hôpitaux, etc...

Jusqu'à la grande Révolution française, le rôle des congréganistes était très important dans l'Etat. Les

ordres religieux tenaient l'enseignement primaire, secondaire et même supérieur; Albert le Grand, Abélard, Roger Bacon étaient des moines. L'assistance aux pauvres et aux malades était aux mains du clergé. Le clergé séculier possédait les registres des baptêmes qui tenaient lieu d'état civil.

La substitution de la République au régime monarchique et féodal a eu pour conséquence la laïcisation. La religion cesse d'être un appareil d'Etat pour devenir une affaire privée ; le moine et le prêtre sont remplacés par des fonctionnaires publics, neutres en principe au point de vue religieux, tout au moins dans l'exercice de leurs fonctions.

L'Eglise catholique a vu d'un très mauvais œil la laïcisation qui lui enlevait une partie de sa puissance. Les pauvres institutrices primaires des années 1880 à 1890 ont eu une vie très dure. Le clergé tout puissant dans les campagnes ameutait contre elles les paysans. Celle qui venait remplacer les religieuses dans l'école était boycottée ; les commerçants refusaient de lui vendre des aliments, elle était en butte à l'injure, à la calomnie, parfois aux voies de fait.

Dans les hôpitaux, la laïcisation marche très lentement ; encore aujourd'hui, nombre d'hôpitaux de province sont tenus par des sœurs.

La laïcisation de l'enseignement primaire a eu de très heureux effets. Certes l'école laïque a aussi ses dogmes; elle ment aux enfants en leur présentant des images fausses de la société où ils doivent vivre. Elle leur fait adorer la patrie, le drapeau; mais enfin l'affranchissement religieux est déjà un résultat. C'est l'école laïque qui a affermi la République, qui, toute mauvaise qu'elle soit, vaut mieux que la monarchie. Il ne faut pas oublier que la France est le pays le moins religieux du monde et il faut en savoir gré à l'école laïque.

Dans les hôpitaux, les religieuses exercent une pression odieuse sur les pauvres malades, pour les amener à se soumettre aux pratiques du culte. Elles épouvantent les mourants avec l'évocation de leur fin prochaine, pour les forcer aux derniers sacrements. L'homme en soutane noire vient se dresser au lit du moribond terrorisé, véritable fantôme de la mort elle-même.

Les cléricaux n'ont pas manqué de reprocher au personnel hospitalier sa dureté, son incurie, sa vénalité. Reproches justifiés, surtout avant la guerre. Les infirmiers étaient des hommes inférieurs, qui n'avaient pas appris de métier ; les infirmières venaient des campagnes; beaucoup étaient illettrées ou presque. Les traitements étaient dérisoires, la nourriture grossière ; le logement, un dortoir infect dans les combles de l'hôpital.

Mais il ne faut pas oublier que les religieuses tenaient le rôle de surveillantes ; elles ne se chargeaient pas des besognes grossières de propreté qui étaient laissées au personnel laïc.

Forcée d'accepter la laïcisation, l'Eglise a changé de méthode. Elle s'applique à conquérir le personnel laïque de l'enseignement primaire et malheureusement elle y réussit.

La dictature intellectuelle qui a sévi pendant la guerre a amené une forte régression.

En outre le parti radical, artisan de la laïcisation, s'est endormi sur ses lauriers et l'Eglise en a profité pour reconquérir peu à peu le terrain perdu. On n'a rien fait pour donner un intérêt à la vie de la pauvre institutrice isolée dans son école de village. La République parlementaire l'a traitée avec indifférence parce que, femme, elle n'était pas électeur. Aujourd'hui, l'Eglise va la trouver; une société secrète, les Davidées, couvre la France de ses sections; l'institutrice est enrôlée dans l'armée cléricale. Des professeurs d'école normale primaire affichent ouvertement leur catholicisme.

Le gouvernement ferme les yeux. Il a rétabli l'ambassade du Vatican ; il paie des congrégations missionnaires pour aller enseigner aux peuples attardés l'absurdité religieuse.

C'est que la République capitaliste a compris que la religion est un frein social. Dans sa terreur du communisme, elle abandonne la laïcisation. — Doctoresse PELLETIER.

LAIQUE adj. et subst. (lat. *laicus*, grec *laikos*, de *laos*, peuple). Au sens strict, est laïque tout chrétien qui n'appartient pas à la hiérarchie ecclésiastique ; d'où le nom de frères lais ou laïcs, donné dans les couvents aux imbéciles qui ne reçoivent point les ordres sacrés et se bornent à remplir le rôle de domestiques. D'après le droit canon, sœurs de la charité, frères des écoles chrétiennes, tous les moines non tonsurés, ainsi que l'armée des nonnes restent dans le rang des laïques, malgré les immenses services qu'ils rendent au catholicisme. Pour être clerc, il faut avoir reçu au moins les ordres mineurs ou la tonsure. Ce dernier grade n'est qu'un signe de prise de possession par les autorités ecclésiastiques ; aussi le donnait-on autrefois, presque au sortir du berceau, aux enfants nobles que l'on destinait à la cléricature. Comme les ordres mineurs, il n'engage ni au célibat, ni à aucune des obligations contractées par le prêtre ou le simple sous-diacre ; mais il permettait autrefois de se soustraire aux tribunaux civils, d'obtenir des bénéfices ecclésiastiques et même d'arriver cardinal. Il n'a plus d'importance aujourd'hui que pour les séminaristes assez bêtes ou assez fourbes pour accepter de devenir les fonctionnaires dociles du Vatican.

Le mot laïque a pris un sens bien différent ; il sert à qualifier, à notre époque, toute personne ou toute chose n'étant pas d'Eglise. Sans être prêtres, les frères ignorantins, les jésuites de robe courte, les convers de tout ordre, parfois les sacristains, prétendent se séparer du monde profane et rentrer dans la tribu de Lévi. En s'affublant de cornette et de voile, les femmes elles-mêmes s'imaginent devenir personnes sacrées, oublieuses que l'Eglise les a pour jamais exclues de sa hiérarchie. Car devant le flot montant de l'incrédulité populaire, et pour flatter la vanité d'ouailles assez sottes pour les servir, les autorités ecclésiastiques acceptent de réserver l'épithète de laïques aux hommes, aux doctrines ou aux institutions que n'inspirent pas les idées théocratiques. A lire les écrivains bien pensants, il appert que laïc est, pour eux, synonyme de criminel ou de diabolique ; en conséquence ce maladroit adjectif ne convient plus lorsqu'il s'agit de benoîts serviteurs de messieurs les curés.

« Au temps où l'Eglise était toute puissante, elle s'était profondément séparée de la masse populaire et avait constitué une sorte de société à part, avec des institutions spéciales, à elle propre, et surtout elle n'avait pas négligé de se donner tous les avantages qui lui semblaient de nature à assurer sa domination. Dans l'origine, elle avait été pauvre, faible, populaire alors ; devenue puissante, elle cessa d'être libérale et protectrice comme auparavant. Il n'y eut, au contraire, jamais un gouvernement plus avide de pouvoir ni plus jaloux de ses prérogatives ; et, au lieu de rester peuple, de se maintenir dans ce fécond et vivifiant milieu social, elle s'isola de plus en plus, ayant soin de tracer sur tous les points, autant que possible, des lignes de démarcation entre elle-même et le peuple ; elle ne voulut ni porter le même nom que lui, ni vivre de la même vie. Il y eut alors la condition ecclésiastique et la condition *laïque*, deux juridictions, deux sortes, sinon deux natures de biens, les uns avec privilèges, les autres avec charges, etc. « Tout *laïque*, dit

un ancien règlement, qui rencontrera en chemin un prêtre ou un diacre, lui présentera le cou pour s'appuyer; si le *laïque* et le prêtre sont tous deux à cheval, le laïque s'arrêtera et saluera révéremment le prêtre ; si le prêtre est à pied et le *laïque* à cheval, le laïque descendra et ne remontera que lorsque l'ecclésiastique sera à une courte distance, le tout sous peine d'être interdit pendant aussi longtemps qu'il plaira au métropolitain. » Il faut convenir que l'Eglise et le clergé en ont un peu rabattu depuis, mais ce n'est pas assurément de leur plein gré. Rois et peuples ont eu à lutter successivement et tour à tour pour échapper à ce joug qui durant des siècles, opprima l'Europe corps et âme, à un degré inouï. » (Lachâtre.)

Pleine de défiance pour le simple fidèle, tant qu'elle fut maîtresse, poussant la tyrannie jusqu'à interdire l'enseignement public à quiconque n'était pas clerc, l'Eglise a besoin présentement de ces laïcs si méprisés. On sait que les rois de France étaient chanoines de Rome par droit de naissance ; quiconque est riche ou influent aujourd'hui revêt la dignité de camérier du pape ou de chevalier d'un ordre romain. La jeunesse dorée fournit des brancardiers pour Lourdes, des moniteurs pour le catéchisme, des rabatteurs bénévoles pour toutes les œuvres sacerdotales. Aussi la prélature reconnaissante décerne-t-elle à cette ribambelle calotine les titres de croisés eucharistiques, de pages du Christ, de chevaliers de la croix. Elevés au-dessus du *vulgum pecus*, ces auxiliaires du clergé ont leur place marquée en fait, sinon en droit, dans la hiérarchie lévitique qui descend, par échelons successifs, des cardinaux aux vulgaires mouchards de sacristie.

C'est en matière d'enseignement que l'Eglise s'est déclarée le plus violemment hostile à l'esprit laïc. Comprenant que des intelligences adultes et normales ne sauraient admettre son absurde credo, elle réclama de bonne heure le droit exclusif d'ouvrir des écoles et d'instruire les enfants. Puis, ses prétentions admises, elle se garda de mettre la science à la portée du populaire. Sans doute Charlemagne, dont l'Eglise fit un bienheureux, malgré ses cinquante bâtards, imposa à des évêchés et à des monastères, l'ouverture de quelques écoles ; il en fonda même dans son palais. Mais ces écoles, fort peu nombreuses, furent bientôt supprimées par ordre de Benoît d'Aniane, dans les couvents bénédictins ; et le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, décida qu'on ne recevrait plus de laïques dans les écoles claustrales ; elles ne devaient s'ouvrir qu'aux enfants destinés à la cléricature. Adalbéric, évêque de Laon, avouait au début du XI^e^ siècle que « plus d'un évêque ne savait pas compter sur ses doigts les lettres de l'alphabet » ; et, des nombreux moines de Saint-Gall, un seul pouvait lire et écrire en 1291. Dans le haut moyen-âge, si les ecclésiastiques arrivaient en général à lire, un grand nombre ne savaient pas écrire. A partir du XIII^e^ siècle, il y eut des écoles de village, mais les élèves n'y apprenaient souvent pas à lire ; ils se bornaient à réciter des prières et des formules de catéchisme. Quant aux Universités, qui devinrent florissantes à cette époque, c'étaient des institutions essentiellement religieuses, dont les professeurs portaient soutane et n'enseignaient qu'avec une permission expresse des autorités ecclésiastiques. La faculté de théologie tenait le premier rang, et celle des arts s'appliquait exclusivement aux matières utiles pour le sacerdoce : grammaire latine, rhétorique, dialectique, plain-chant, étude du calendrier liturgique. La philosophie, réduite à n'être que la servante de la théologie, tournait à vide, s'arrêtant à des jeux de mots, à des chicanes sans grandeur, à des puérilités indignes d'hommes raisonnables.

Et jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, l'Eglise réussit à maintenir son droit exclusif d'enseigner. Pour lutter contre le protestantisme, les Jésuites organisèrent les écoles secondaires au XVI^e^ ; leurs méthodes furent imitées dans les établissements tenus par le clergé. Quant à l'enseignement primaire, il resta aux mains des frères des Ecoles chrétiennes, fondés par Jean-Baptiste de la Salle, en 1680. Avec Condorcet apparaît, sous la Révolution, l'idée d'un enseignement laïc. Chaque religion, pensait-il, devait être prêchée « dans les temples par ses propres ministres », mais on ne saurait admettre « dans l'instruction publique, un enseignement religieux qui, tout en repoussant les enfants d'une partie des citoyens, détruirait l'égalité des avantages sociaux et donnerait à des dogmes particuliers un avantage contraire à la liberté des opinions ». « Cette proscription doit s'étendre même sur ce qu'on appelle religion naturelle ; car les philosophes théistes ne sont pas plus d'accord que les théologiens sur l'idée de Dieu, et sur ses rapports moraux avec les hommes. C'est donc un objet qui doit être laissé, sans aucune influence étrangère, à la raison et à la conscience de chaque individu. » Condorcet veut la même neutralité à l'égard des opinions politiques, mais il réclame l'enseignement d'une morale fondée « sur nos sentiments naturels et sur la raison ». Napoléon, tout en gardant la haute main sur les écoles, y rendit obligatoire l'instruction religieuse ; pour former des sujets fidèles et des fonctionnaires obéissants, il estimait le catéchisme un adjuvant de premier ordre. L'enseignement redevint confessionnel et prêtres, frères, nonnes firent, en grand nombre, partie du personnel universitaire. Naturellement la Restauration vit croître l'influence calotine ; les éducateurs de tout grade et tout ordre furent à la merci de l'Eglise. En 1833, la loi Guizot prescrivit la fondation d'une école par commune ; la gratuité de l'enseignement primaire, proclamée en 1848, disparut avec l'Empire, mais la loi Falloux permit au clergé d'ouvrir des écoles pour y façonner à sa guise les jeunes cerveaux. Sous le second Empire, l'Eglise fut maîtresse de l'enseignement, même universitaire ; en 1875, elle obtint de pouvoir créer des facultés libres. Mais toute une série de mesures, à partir de 1881, aboutirent à la laïcité actuelle.

La loi du 28 mars 1882 porte : « Article 3. — Sont abrogées les dispositions des articles 18 et 44 de la loi du 15 mars 1850, en ce qu'elles donnent aux ministres des cultes un droit d'inspection, de surveillance et de direction dans les écoles primaires publiques et privées et dans les salles d'asile, ainsi que le paragraphe 2 de l'article 31 de la même loi qui donne aux consistoires le droit de présentation pour les instituteurs appartenant aux cultes non catholiques ». Et la loi du 30 octobre 1886 précise : « Article 17. — Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque. Article 18. — Aucune nomination nouvelle, soit d'instituteur, soit d'institutrice congréganiste, ne sera faite dans les départements où fonctionnera depuis quatre ans une école normale soit d'instituteurs, soit d'institutrices, en conformité avec l'article premier de la loi du 9 août 1879. Pour les écoles de garçons, la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste devra être complète dans un laps de cinq ans après la promulgation de la présente loi. » Ces mesures furent aggravées par la loi du 7 juillet 1904 qui supprimait l'enseignement congréganiste. « Article premier. — L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux congrégations. Les congrégations, autorisées à titre de congrégations exclusivement enseignantes, seront supprimées dans un délai maximum de dix ans. Il en sera de même des congrégations et des établissements qui, bien qu'autorisés en vue de plusieurs

objets, étaient en fait exclusivement voués à l'enseignement, à la date du 1er janvier 1903. Les congrégations, qui ont été autorisées et celles qui demandent à l'être à la fois pour l'enseignement et d'autres objets, ne conservent le bénéfice de cette autorisation que pour les services étrangers à l'enseignement prévus par leurs statuts. Article 2. — A partir de la promulgation de la présente loi, les congrégations exclusivement enseignantes ne pourront plus recruter de nouveaux membres et leurs noviciats seront dissous, de plein droit, à l'exception de ceux qui sont destinés à former le personnel des écoles françaises à l'étranger, dans les colonies et les pays de protectorat. Le nombre des noviciats et le nombre de novices dans chaque noviciat seront limités aux besoins des établissements visés au présent paragraphe. Les noviciats ne pourront recevoir d'élèves ayant moins de vingt et un ans. »

Une mesure récente vient de modifier cette loi, en autorisant neuf congrégations missionnaires à ouvrir des écoles confessionnelles pour assurer, paraît-il, le recrutement de leurs membres ; les jeunes gens y seront reçus dès l'âge de seize ans. Il s'agit, affirment Poincaré et ses compères, de permettre l'expansion de la langue et de l'influence française à l'étranger ; mais chacun a compris que c'était le premier coup de pioche donné aux intitutions laïques, et que le gouvernement français rêvait de reconciliation avec le Vatican. Aussi bien la loi du 7 juillet 1904 ne fut-elle jamais appliquée, même sous les gouvernements qui se disaient anticléricaux. Moines et nonnes se sécularisèrent en bloc ; ils quittèrent leurs habits, mais restèrent secrètement affiliés à leur ordre et continuèrent d'enseigner. Plus florissante que jamais les écoles congréganistes se bornèrent à changer de nom, en se baptisant écoles libres. Ce fut une belle comédie, favorisée par les tribunaux où les bien-pensants dominent, et par ceux mêmes qui devaient faire appliquer la loi : à commencer par les ministres, heureux de gagner, de la sorte, l'occulte bienveillance des bons chrétiens. Dès le début de la guerre, en 1914, on suspendit d'office les lois sur les congrégations ; avec l'approbation tacite des pouvoirs publics, elles se réinstallèrent au grand jour. Elles ne demandent présentement que la consécration légale d'un état de fait visible depuis longtemps ; car les hommes de gauche ne deviennent anticléricaux que lorsqu'ils cessent d'être au pouvoir : pendant la guerre et depuis, tant qu'ils détinrent les principaux ministères, nulle concession ne leur parut contraire à l'esprit de laïcité.

Laïcité, d'ailleurs respectueuse de tous les préjugés : « La bibliothèque scolaire, lit-on, dans une circulaire ministérielle de 1919, ne doit contenir que des ouvrages qu'un petit catholique, un petit protestant, un petit israélite, un petit libre-penseur puissent lire sans que leurs parents leur paraissent de pauvres égarés, voués à l'erreur et peut-être marqués pour le mal, sans qu'ils se sentent eux-mêmes tenus en une sorte de suspicion, sans qu'ils aient l'impression de ne pouvoir mériter l'estime particulière qui va naturellement à telle ou telle catégorie de personnes que celle à laquelle ils appartiennent. » Et toujours l'Université se montra, à d'égard du catholicisme, d'une tolérance frisant la servilité. Innombrables sont les croyants dans l'enseignement secondaire et supérieur ; dans les trois quarts des lycées, l'aumônier est le vrai chef de l'établissement ; et, pour obtenir les hauts grades universitaires, il semble indispensable de fréquenter église, temple ou loge. Il est couvert d'avance celui qui viole la neutralité scolaire au profit des idées chrétiennes ; mais on pourchasse sans répit l'adversaire de tous les dieux, anciens ou nouveaux. Bien entendu, morale traditionnelle, patriotisme, préjugés de race, etc., font partie du matériel normal de la laïcité. Jusqu'à la guerre, l'enseignement du premier degré s'était défendu avec énergie contre la mainmise cléricale ; ce temps n'est plus. Les davidées, institutrices laïques, groupées en association religieuse, déclarent publiquement : « La neutralité de l'Etat est une neutralité confessionnelle, et non pas une neutralité philosophique, c'est-à-dire que c'est une neutralité nécessitée par les conditions de la vie sociale et qui ne s'exerce que sur les confessions religieuses. Ce ne peut être une doctrine comme le scepticisme, encore moins l'athéïsme. » (*Aux Davidées*, octobre 1928). « Il faut donc affirmer l'existence d'une morale rationnelle fondée sur Dieu. Il est non seulement possible, mais nécessaire d'enseigner une telle morale dans les établissements publics... Il faut parler de Dieu aux élèves non seulement comme principe de la morale, mais comme objet d'une vertu rationnelle très précise. » (Rapport de Carteron). Et fort de l'appui ministériel, le *Bulletin des Davidées* entre dans de minutieux détails sur la façon d'endoctriner les enfants : « On ne fait pas la prière du matin, ni celle du soir, mais il y a de magnifiques poésies chrétiennes mises en musique. Vous les connaissez toutes. On peut les choisir plus ou moins religieuses, suivant le milieu où l'on se trouve... Au point de vue historique, il y a un moyen d'apostolat magnifique en redressant toutes les erreurs officielles répandues. Mais là, il faut bien dire que les membres de l'enseignement public sont eux-mêmes bien trompés et leur premier devoir est de s'instruire. Signalez-leur donc les livres de Guiraud que nulle institutrice catholique ne devrait ignorer, ceux de Louis Dimier, de Pierre Lasserre... Il y a de bonnes choses dans certains livres de Renan, qu'un prêtre érudit pourrait vous signaler. Après cela, il vous sera beaucoup plus facile d'enseigner la vérité... Au point de vue scientifique, pourquoi ne pas agrémenter chaque leçon par un passage intéressant d'un savant catholique (l'abbé Moreux, par exemple), ou des passages de livres catholiques destinés à la vulgarisation scientifique ? Il en existe que vous pourriez signaler les unes aux autres... Travaux de couture ou de broderie. Donner à ces travaux un but pratique; indiquer les buts en laissant le choix (neutralité !), mais parmi les buts indiqués, ne pas oublier un dessous de vase pour l'autel de l'église par exemple (apostolat !), ou que sais je encore ? Mais en tout cas, quelque chose qui dirige l'esprit vers la pensée de Dieu... Mais là il ne faut pas être intransigeants, mais plutôt insinuants. » Et les inspecteurs, gardiens de la laïcité, ne disent rien ; il est vrai que les Davidées sont d'ardentes patriotes et qu'elles défendent avec zèle l'Argent et l'Etat. Si la « Fraternité Universitaire » se permettait la dixième partie de ces attaques contre la neutralité scolaire, en sens inverse, naturellement, comme on aurait vite fait de me révoquer ; que d'histoires, que de noises ne me cherchent pas les inspecteurs en mal d'avancement ! Voilà où nous en sommes en fait de laïcité, sous la troisième république. Dans son remarquable livre : *La Laïque contre l'Enfant*, paru en 1911, Stephen Mac Say avait parfaitement prévu cette évolution. Et ses critiques n'ont pas vieilli après la tourmente de 1914-1918, preuve qu'elles ne portaient point sur des vices d'un jour, mais sur les plaies durables de notre enseignement. Tout serait à citer : sur l'imbécillité des programmes, sur les défauts rédhibitoires des procédés pédagogiques, sur les buts avoués ou secrets de l'Etat éducateur. « Les sujets laïques nous semblent moins enchaînés parce qu'ils le sont par une multitude de chaînettes. L'énorme chaîne (bien rouillée quand même) du catholiscisme nous saisit davantage. A l'école chrétienne on voit toujours Dieu derrière l'homme, par delà la ligature du devoir. A la laïque, une petite brume de doute mas-

que parfois la divinité, mais l'entrave aux filaments multiples l'asservit aux mêmes obscurs impératifs. Et qu'on ne vienne pas me dire que cet esprit, toujours en vigueur dans les programmes, est en voie d'extinction et qu'avec la religion de la Cause première disparaîtra la « base extérieure » (toute de foi) de la morale. Je répondrai que la laïque n'ignore pas que « prétendre plier l'enfant au joug de la discipline et de l'obéissance, créer en lui un principe qui le fasse accepter volontairement la loi du travail et du devoir et ne pas demander cette force à la religion, c'est tenter une œuvre impossible », qu'elle n'est pas irreligieuse, mais autrement religieuse, et que ce n'est pas sa faute si l'emprise de la religion diminue dès que s'humanise son absolu. A mesure que ce point d'appui s'écroule, on asseoit le dogme du Devoir dans le ciel hypothétique d'une religion nouvelle et la Patrie sera le premier Dieu de la décadence. » Puis quelles vues pénétrantes sur l'étouffement systématique de l'initiative chez l'enfant : « Son pauvre corps exubérant est la proie des règlements et des prohibitions. Il ne se meut qu'au commandement. Voici huit heures. Un coup de sifflet. Comme une nuée de moineaux fauchée dans son vol, les enfants s'interrompent dans leurs jeux. Sur deux rangs, la colonne franchit le seuil de l'école. Un silence brusque s'établit. Les coiffures s'abaissent. Salut déférent au caporal-pédagogue et au temple scolaire. Les élèves s'insinuent à leurs bancs et, au signal, s'asseyent. Dociles, en apparence du moins, à l'emploi du temps qu'appuie le vouloir du maître, ils se plient aux leçons qui, les mêmes jours, aux mêmes instants, accaparent leurs efforts. A l'ordre ils écrivent, à l'ordre ils récitent, à l'ordre ils déplacent livres et cahiers. » Aussi le bambin de six ans, très ouvert le premier jour, sera plus renfermé le lendemain et complètement refroidi après une semaine de classe... Non que les éducateurs soient toujours coupables, Stephen Mac Say l'a fort bien vu ; dès qu'ils veulent réagir contre la routine, de nombreuses difficultés les assaillent : matières des programmes, contrôle des directeurs, des inspecteurs, de la bureaucratie, des familles, généralement traditionnalistes. Dans nos écoles laïques, le champ individuel de réaction paraît singulièrement restreint pour le professeur ; il est impossible d'y donner une éducation vraiment humaine. Mais il faudrait des ressources que nous n'avons point pour en fonder d'autres, animées de l'esprit que nous désirons. Ne désespérons pas néanmoins, c'est de notre inertie surtout que résulte le triomphe de nos adversaires. — L. BARBEDETTE.

LANGAGE n. m. (de *langue*, latin *lingua*). Dans le sens le plus généralement admis, le *langage* est : « Tout ce qui sert à exprimer des sensations et des idées » (Littré) ; « Un moyen quelconque d'exprimer des idées » (Larousse); « L'expression de la pensée » (*Grande Encyclopédie*) ; « Le pouvoir donné à l'intelligence de se manifester par des signes » (Bescherelle) ; « La peinture de nos idées ». (Rivarol)...

Il s'agit là du langage des êtres qui sentent et ont des idées qui nous sont communiquables et compréhensibles. Mais il y a un autre langage, celui des choses, qui sont ou que nous supposons sans pensée parce qu'elles ne nous parlent pas un langage direct, compréhensible, et que nous n'en avons d'autre idée que celle que nous nous en faisons. Ainsi, nous interprétons le langage de la nature d'après les sensations que nous en avons et non d'après ce qu'elle dit. Le langage des fleurs est celui que nous leur attribuons d'après la variété de nos sentiments, suivant leurs formes, leurs couleurs, leurs parfums. Le langage d'une œuvre d'art est beaucoup plus dans l'impression qu'elle nous donne que dans l'idée exprimée par l'artiste en la composant. Le langage des choses est ainsi un langage figuré. Nous en reparlerons au mot *Sens*.

Tout être qui a une sensibilité et une intelligence a des idées à exprimer, si élémentaires, si grossières, si confuses soient-elles. De même qu'il n'y a pas de fonction sans organe ni d'organe sans fonction, tout langage a des idées. Quand la fonction n'existe plus, l'organe disparaît ; si les hommes, un jour, n'ont plus d'idées, ils n'auront plus de langage

Les animaux ont un langage ; c'est une preuve, parmi beaucoup d'autres, qu'ils pensent et qu'ils ont des idées. L'homme peut ne pas comprendre leur pensée ; il ne peut la nier que par aveuglement ou mauvaise foi. Buffon ne craignait pas d'écrire : « C'est parce qu'une langue suppose une suite de pensées que les animaux n'en ont aucune. » C'était là du cartésianisme qui niait la sensibilité des animaux, même lorsqu'ils criaient de douleur. Le langage des animaux a les mêmes formes naturelles que celui de l'homme ; non seulement ils s'expriment spontanément par le geste ou par la voix, mais certains possèdent le *langage articulé*, contrairement à l'affirmation de M. Vinson (*Grande Encyclopédie*) que ce langage « est la caractéristique exclusive de l'homme ». Max Muller avait vu un fossé infranchissable entre la parole humaine et celle des animaux. Il eût fallu d'abord chercher à franchir le fossé avant de le déclarer infranchissable.

Presque tous les vertébrés : mammifères, oiseaux, batraciens, reptiles, et certains poissons ont, comme l'homme, une voix d'origine laryngée et susceptible d'articulation. Quand ils ne se servent pas du langage articulé, c'est qu'ils n'en ont pas besoin ; ils ont mieux que ce langage à leur disposition. Les invertébrés ont des sons vocaux produits par stridulation, bourdonnements, etc... Le sytème articulaire humain n'est pas le même que celui des animaux, mais il varie aussi chez l'homme. Si l'animal éprouve des difficultés à parler le langage humain, il est aussi des hommes qui ne peuvent arriver à prononcer certaines consonnes familières à d'autres. Les langues, même les plus perfectionnées, sont loin de posséder un alphabet comprenant tous les sons et bruits articulables. Dès lors « on comprend que, pauvres nous-mêmes en langage articulaire, nous soyons mal armés pour étudier le langage articulaire des autres races. » (Dr Maréchal : *Supériorité des animaux sur l'homme*).

Le langage des animaux qui ont un appareil vocal est supérieur à celui de l'homme : 1° par l'intensité du son et la portée de la voix qui est considérable chez certains, tels les grands singes ; 2° par la simplicité dans l'expression, une seule articulation permettant d'exprimer des idées et des séries d'idées très complexes ; 3° par l'universalité qui fait se comprendre entre eux des animaux d'espèces différentes, comme des chiens et des poules, bien que chaque espèce ait un langage particulier.

Les animaux apprennent le langage humain alors que les hommes n'apprennent pas le leur. Les animaux sont aidés en cela par le développement de leur ouïe ; les hommes manquent d'*oreille*. « Au lieu de cultiver dans notre race le langage des sons, la langue musicale, nous nous sommes efforcés à créer des langues articulaires, ce qui est une faute, car rien n'est variable comme l'articulation qui se modifie presque à l'infini, par l'habitude, par les différenciations d'organes... Avec la langue musicale, pas de fluctuation dangereuse, le son est mathématique, immuable, le *la* est toujours le *la*, quelle que soit la voix qui le donne » (Dr Maréchal, *id.*). Dans le langage articulé, par exemple, le latin *quisquam* doit-il se prononcer *kiskam* ou *kuiskuam* ? C'est à la suite de la dispute engendrée par

cette question que Charpentier fit assassiner Ramus, au XVIe siècle.

Les hommes ont encore beaucoup à apprendre sur le langage vocal des animaux, et encore plus sur leur langage muet. C'est à peine s'ils ont observé chez les insectes la perfection du langage *antennaire* qui se communique tacitement et se complète des observations de la vue et de l'ouïe.

On a donné les explications les plus diverses de l'origine du langage humain. Les religions, bien entendu, ont créé les fables les plus ridicules en cultivant cet anthropomorphisme qui a si sottement séparé l'homme de la nature et l'a dressé contre elle. La science, si longue à se dégager de cette sottise et qui est encore loin d'en être complètement libérée, a elle-même établi les systèmes les plus compliqués pour lui venir en aide; elle à en conséquence fort à faire pour arriver à la vérité.

Les légendes sur la Création du Monde affirment la coexistence du langage avec le premier homme ; mais elles n'expliquent pas plus la formation de l'un que de l'autre. Le premier homme aurait parlé spontanément un langage complet, tout formé, comme il s'est trouvé créé par le souffle de Dieu. Ce langage était universel, parlé par tous les hommes lorsqu'ils eurent l'idée de construire la tour de Babel. Dieu fit alors parler à chacun d'eux, de la même façon spontanée, un langage différent et créa ainsi la confusion des langues. Voilà l'explication biblique de l'origine du langage et des diverses langues parlées dans le monde. De la même façon miraculeuse, Dieu fit plus tard le « don des langues » aux apôtres qui devaient aller prêcher l'Evangile et chacun sut parler le langage des peuples qu'il devait enseigner. Ce phénomène se serait reproduit en diverses circonstances d'après des récits catholiques Mais il est contredit par les livres religieux eux-mêmes lorsqu'ils racontent que Marc, qui parlait le syriaque, le grec et le latin, aurait servi d'interprète à Pierre lorsqu'il serait venu à Rome. Si Pierre avait besoin d'un interprète pour parler aux Romains, il n'avait pas reçu le don des langues.

Ces sottises n'en ont pas moins trouvé assez de créance pour inspirer des systèmes appelés scientifiques sur la révélation divine du langage humain, celui entre autres de M. de Bonald, dans sa *Législation primitive*. Max Muller et Renan adoptèrent un moyen terme en déclarant que le langage serait le produit d'une sorte de révélation intérieure, un fait de conscience. Selon Renan, l'homme parlerait naturellement comme l'arbre porte des fruits.

D'après Platon, le langage humain est essentiellement arbitraire, purement artificiel ; il s'est formé successivement, à mesure du développement des idées et des besoins. Par exemple, les ouvriers ont fait le langage de leurs travaux ; ils ont donné leurs noms aux instruments de leur travail. C'est là le véritable terrain scientifique de la question. Elle s'y rencontre, quant à l'origine et à la multiplicité du langage, avec celle de l'origine et de la variété des races humaines

Il est incontestable que l'origine du langage, animal ou humain, est dans les tentatives de manifestation de la pensée. L'individu n'a parlé que parce qu'il avait quelque chose à dire et son langage a suivi les tribulations et les développements de sa pensée. La question : « le langage a-t-il précédé ou suivi la pensée ? » est aussi puérile que celle du premier œuf et de la première poule ou que celle du nombril du premier homme qui sont la matière des plaisanteries de table d'hôte. Les premiers hommes n'ont eu d'autre langage que celui des animaux : gestes et cris inarticulés. On en a la démonstration par la formation du langage chez l'enfant. Il commence par crier en s'agitant. Seule l'éducation lui permet d'acquérir certaines articulations, puis certaines syllabes. Il les répète au retour de certaines circonstances ; ainsi, il dit : *mama*, *papa*, en voyant sa mère et son père. Peu à peu il apprend à parler parce qu'on lui enseigne la parole. A l'état sauvage, il n'aurait pas d'autre langage que celui des êtres au milieu desquels il vivrait. On a trouvé des enfants qui vivaient avec des loups ; ils n'avaient eu aucune révélation extérieure ou intérieure, le Saint-Esprit ne leur avait fait le don d'aucune langue; ils parlaient le langage des loups.

Le développement du langage chez les animaux s'est fait dans des conditions qui ont de plus en plus échappé à l'homme. Chez l'espèce humaine, il a suivi le rythme qu'on observe chez l'enfant dont le langage se perfectionne avec la pensée. D'abord, des gestes accompagnés d'onomatopées traduisirent les formes et les sons. Ensuite vinrent des gestes et des paroles plus nombreux jusqu'au moment où le nombre des signes mimés, vocaux ou écrits correspondit à celui des idées en cours et forma le langage complet. Ce langage, l'homme l'apprend comme il apprend à penser. Il n'est pas plus inné en lui que telle forme de pensée ou telle autre et il ne le connaîtra, plus ou moins bien, qu'en rapport de l'étude, plus ou moins complète, qu'il en fera, de la même façon qu'il pourra apprendre un autre langage que celui du pays où il est né.

Comme dit M. Beaulavon (*Grande Encyclopédie*), le problème classique de l'origine du langage ne porte, en réalité, que sur l'origine de la *parole* qui est le langage en général. La parole est « un instrument artificiel et conventionnel, distinct de la pensée qu'il exprime et uniquement destiné à la communiquer. » Le langage est « essentiellement une manifestation de l'esprit », et pas seulement, comme l'a dit Darmesteter, « une matière sonore que la pensée humaine transforme, insensiblement et sans fin, sous l'action inconsciente de la concurrence vitale et de la sélection naturelle ». La parole « ne subsiste que par l'esprit et on ne peut en comprendre ni l'origine, ni le développement, ni le rôle, sans toujours tenir compte de la dépendance où elle est de la pensée. » (Beaulavon).

Le langage s'exprime par des *signes*. (Voir ce mot, voir *idée*, *intelligence*, etc.). Ces signes sont, soit le geste (pantomime), soit un son (parole proprement dite), soit un caractère tracé (écriture). Le geste et le son vocal sont spontanés, naturels. Ils ont pris des formes conventionnelles par le développement du langage humain qui, en même temps, a inventé l'écriture.

La parole proprement dite est la parole sonore. Chez l'homme et les animaux pourvus d'un larynx, les sons produits sont appelés *voix*. Ils sont de trois sortes : le cri, le son modulé et le son articulé. Dans le cri, il n'y a pas de véritable articulation. Il est généralement une interjection poussée sous l'effet d'une émotion subite ou un appel qu'on veut faire entendre le plus loin possible en forçant l'intensité du son aux dépens de l'articulation. Le son modulé est le chant. La voix se fait alors un instrument de musique. Elle est le seul instrument qui permet de joindre la parole articulée au chant. Le son articulé est la forme la plus usuelle du langage et se fait comprendre par les *mots* (du latin *mutlum*, mot et grognement, de *muttire*, grogner, murmurer). On appelle *mots* « des sons monosyllabiques ou polysyllabiques composés de plusieurs articulations, qui ont un sens, c'est-à-dire qu'ils expriment une représentation, une sensation ou une conception ». (*Grande Encyclopédie*). Plus simplement, les mots sont « des sons ou réunions de sons exprimant une idée ». (Larousse). Les mots les plus simples sont des interjec-

tions. Les autres prennent leur valeur de leur groupement en phrases et on les comprend par l'étude de leur son, de leur sens et des relations qu'ils ont les uns avec les autres. Leur sens est défini par le *dictionnaire*. Leurs relations sont établies par la *grammaire* qui leur donne leur place et leur emploi dans la phrase parlée ou écrite. Le langage humain le plus développé est celui où le sens des mots est le mieux gradué, le plus nuancé et permet d'exprimer toute la pensée avec le moins de mots. Il n'y a pas de mots abstraits dans le langage des primitifs ; aussi, a-t-il plus de mots que celui des civilisés.

Les mots sont des sons dans le langage parlé. Dans le langage écrit, ils sont composés de signes assemblés appelés *lettres* chez les peuples qui se servent de l'*alphabet*. La parenté de l'alphabet n'établit nullement une parenté de langage. Les Phéniciens, qui ont appris leur alphabet aux Grecs et à tous les peupes méditerranéens, ne leur ont pas appris à parler. Autant le langage des Grecs était doux, agréable, autant celui des Phéniciens était rude et malsonnant. Le climat, les conditions de vie, celles des mœurs, sont pour beaucoup dans le caractère du langage. Les peuples dont la vie est dure ont de la dureté dans la voix. Les troglodytes paraissaient plutôt siffler que parler. Les Groënlandais parlent sans remuer les lèvres. Les Anglais ont la voix rauque des gens qui vivent dans les brouillards. L'harmonie et la pureté de la langue grecque lui sont venues de celles du ciel de l'Attique. Alors que les langues du Nord sont chargées de consonnes qui font leur rudesse, la langue grecque est plus riche en voyelles, en combinaisons de lettres et en accouplements de mots qui la rendent plus douce. Mais si elle est « le tranquille ruisseau dont l'eau coule sans former le moindre murmure » auquel Longin a comparé le style de Platon, elle devient aussi « un torrent impétueux, et peut s'élever avec les vents qui emportèrent la voile du vaisseau d'Ulysse. » (Winckelmann). Voltaire appelait *génie d'une langue* « son aptitude à dire de la manière la plus courte et la plus harmonieuse ce que les autres langages expriment moins heureusement. » Pour Rivarol, le génie d'une langue est ce qui en fait son caractère particulier.

« Ainsi que son esprit, tout peuple a son langage. »
(VOLTAIRE.)

Il l'aura tant que le mélange des races et des hommes n'aura pas fait disparaître le caractère et les mœurs particuliers à chacun. C'est le résultat auquel l'humanité arrivera si elle continue à suivre le mouvement social qui uniformisera de plus en plus les hommes en les parquant, quels que soient la latitude où ils vivent, leur couleur, leurs goûts, leurs sentiments, dans deux grandes classes : capitalistes et prolétaires. A l'uniformité sociale correspondrait alors celle du langage. L'une et l'autre seraient l'aboutissement de ce fait arbitraire mais historique qui a fait aller les sociétés humaines du multiple vers l'unité, de l'individu à la famille, au village, à la province, à la nation et qui les conduit à l'unité des nations. De même le langage est passé du parler villageois à celui de la région, à la langue nationale pour tendre à la langue universelle. Fait arbitraire disons-nous parce qu'il sacrifie l'individuel au collectif et le plus faible, individu, groupe ou classe, au plus fort. La disparition de nombreux idiomes a marqué celle de la liberté individuelle ; la réduction de certains autres à l'état de dialectes, et celle des dialectes à l'état de patois, ont correspondu à l'extinction progressive des libertés politiques. La belle lange d'*oc* a été réduite aux divers patois qui se parlent encore de Bordeaux à Nice, à la suite de la guerre des Albigeois qui a détruit les libertés méridionales au XIII^e^ siècle. Des milliers d'idiomes ont disparu, avec les populations qui les parlaient, dans les conquêtes des prétendus « civilisés ». Ce sont des documents définitivement perdus pour l'histoire de l'homme, de même que les œuvres de l'art et de la littérature antiques détruites par des vainqueurs imbéciles et des fanatiques grossiers. Dans les colonies françaises par exemple, les indigènes, sous l'action « colonisatrice », perdent leur langage maternel. Des Indo-Chinois viennent en France, ne connaissant pas un mot de la langue de leur pays. On leur a appris, dans des écoles françaises, que leurs ancêtres étaient les Gaulois aux longues moustaches, leur patrie, la France, leur langue, le français !...

Le catéchisme des missionnaires et l'alcool, dont la consommation est préconisée par les gouverneurs français, achèvent leur éducation européenne pour en faire des prolétaires. A Taïti on n'aura plus, bientôt, que le souvenir de la magnifique langue indigène que certains ont comparé à l'ancien grec pour sa richesse et sa musique. Elle dénote chez ceux qui l'ont formée un véritable peuple d'artistes. Elle est peu à peu remplacée, non par le vrai français, mais par le jargon stupide que des civilisateurs abrutis ont apporté dans le pays avec la Bible, l'alcool et les maladies sociales.

« Pour remplacer le magnifique vocabulaire exaltant les merveilles de la nature, le petit Taïtien d'aujourd'hui n'a que les mots « épatant », « rigolo » et « moche », tout comme le plus vulgaire des Parisiens, et, comme ce dernier, n'en connaît point d'autres ». (*Lettres des Iles Paradis*, Bohun Lynch, éditeur). C'est ainsi que la « civilisation » fabrique en série des prolétaires complets interchangeables qui parleront tous le même jargon prolétarien. Mais l'œuvre de désagrégation du langage se produit aussi chez les vainqueurs pour les mêmes raisons sociales. Nous le verrons au mot *Langue*.

Si tout peuple a son langage, tout individu a aussi le sien par la note particulière de son esprit ; mais plus la pensée est profonde en lui, plus son langage est insuffisant. Y a-t-il lieu de s'étonner de l'ignorance humaine devant les manifestations de pensée des animaux alors que les hommes sont si souvent incapables de se comprendre entre eux et surtout d'exprimer tout ce qui est en eux? Pour parler exactement, on devrait dire que le langage n'est qu'un « essai d'expression de la pensée » en raison des états de conscience de l'individu « singulièrement plus nombreux et plus nuancés que les formes verbales destinées à les traduire. » (*Nouveau Larousse*). On peut ajouter : en raison aussi de l'impuissance où sont tant d'individus, dans leur ignorance du langage, de trouver les mots qui leur permettraient de s'exprimer. Le langage verbal n'est donc qu'un moyen d'expression relatif même quand il a atteint sa perfection, comme dans certaines langues. Le geste, la physionomie, lui viennent heureusement en aide. Souvent, un simple geste est, pour un auditoire, autrement éloquent que toutes les paroles. Souvent, des êtres habitués à une forme commune de pensée se comprennent mieux par un regard que par de longues phrases.

Un langage peut être vrai ou trompeur tout en étant éloquent et persuasif. La parole orale est plus trompeuse que la parole écrite parce qu'elle ne laisse pas de trace. Un orateur, pour obtenir un effet immédiat, ne craindra pas de tenir des propos qu'il niera le lendemain. *Verba volant, scripta manent :* les paroles s'envolent, les écrits restent. Le geste trompe moins que la voix et l'écriture. Il est plus impulsif, moins nuancé et surtout moins abstrait. Il n'est pas menteur et subtil comme les rhéteurs et les casuistes il n'a pas le coup de trompette des « gueules sonores » Il est insuffisam-

ment apte au double emploi qu'Ésope a donné aux langues et que Voltaire a défini ainsi : « L'univers fut abruti par l'art même qui devait l'éclairer. L'alphabet fut l'origine de toutes les connaissances de l'homme et de toutes ses sottises. » Mais il en est du langage comme de toutes choses. Voudrons-nous nous couper la langue parce qu'elle est capable de proférer des mensonges ? — Non, pas plus que nous ne voulons voir s'éteindre le soleil parce qu'il éclaire des charognes C'est à l'homme de faire meilleur usage du langage et de toutes les formes de la vie pour son véritable bien et celui de tous les hommes.

Les efforts de l'art humain ont été de perfectionner le langage pour lui faire produire l'expression la plus complète de la pensée avec le minimum de difficultés. Ces efforts se manifestent : pour le geste, dans la danse et la pantomime ; pour le langage sonore, dans l'éloquence et la musique ; pour le langage écrit, dans toutes les formes des lettres ou littérature.

L'*étude du langage* est du domaine de la *linguistique* et de la *philologie*. La première est « une science naturelle étudiant les éléments du langage » ; la seconde est « une science historique étudiant le langage formé. » (J. Vinson. *La Grande Encyclopédie*). « Le linguiste est au philologue ce que le naturaliste est au jardinier. » (Schleicher). L'étude du langage comprend : celle de son mécanisme dans les signes qu'il emploie, dans leur production et leur interprétation ; celle de son origine, dans les recherches historiques, philologiques et métaphysiques ; celle de son rapport avec la pensée, ou étude psychologique et logique du langage. Les détails de cette triple étude sont considérables ; malgré ce, elle est loin d'être arrivée à des résultats définitifs. On en est encore réduit à des hypothèses sur bien des points. « Peut-être l'étude comparative du langage de l'homme et de celui qu'on peut reconnaître, sous des apparences diverses, dans plusieurs espèces animales, l'anthropologie et la zoologie combinées, permettront d'arriver à des résultats nouveaux dans une étude qui jusqu'à ce jour ne relève guère que de la métaphysique ». (Darmesteter : *La vie des mots*). Nous verrons au mot *langue* les résultats obtenus jusqu'à présent.

Les travaux sur le langage furent ignorés de l'antiquité et du moyen-âge. On trouve la première idée d'une étude comparée des diverses langues dans le *Voyage autour du monde*, d'Antonio Pigafetta (1519-1522), compagnon de Magellan qui recueillit les vocabulaires de plusieurs peuples et en donna des spécimens. La véritable science linguistique commença avec Leibniz qui préconisa la comparaison des langues entre elles. Suivant sa méthode, Lorenzo Hervas constitua une encyclopédie où l'oraison dominicale était traduite en 307 dialectes et où 63 mots d'usage étaient donnés en 164 langues (1778-1787). Le président Debrosses écrivit sa *Formation mécanique des langues et principes physiques de l'étymologie* (1765). Pallas publia un Vocabulaire comparée de plus de 200 langues d'Europe, d'Asie et d'Afrique ; Le Brigant, la *Langue primitive conservée* (1787). Dans son *Mithridate*, Adelung reproduisit le *Pater* en 500 idiomes (1806-1817). Son neveu, Frédéric, fit des travaux sur le sanscrit (1911-1830). Volney fit paraître son *Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques* (1819); Klaproth, son *Asie polyglotte* (1823) ; Balbi, sa *Classification des peuples d'après leurs langues* (1826) ; Bopp, son *Système complet de la langue sanscrite* (1820), suivi d'une *Grammaire* et d'un *Glossaire* de la même langue (1829-1832), sa *Grammaire comparée des langues indo-germaniques* (1833-1852) et d'autres ouvrages de linguistique ; Eugène Burnouf, son *Commentaire sur le Yaçna* (1833) et d'autres travaux sur le zend, langue morte asiatique ; son cousin E.-L. Burnouf écrivit divers ouvrages sur le sanscrit (1859-1864); Ch. Nodier, ses *Notions de linguistique* (1834) ; Eichkoff, son *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde* (1836); G. de Humboldt, sa *Dissertation* sur le *karvi* (1836-1839) ; le Dr Forster, son *Langage primitif tracé d'après les anciennes inscriptions des rochers du mont Sinaï* (1851) ; Schleicher, *Les Langues de l'Europe moderne* (1852) ; Renan, *De l'Origine du langage* (1848-1853) et *Histoire générale avec des systèmes comparés des langues sémitiques* (1885) ; Max Muller, linguiste, orientaliste et mythologue allemand, créa toute une école qui vulgarisa l'étude scientifique du langage. Ses ouvrages principaux sur ce sujet sont les *Leçons sur la Science du langage* (1861), et les *Nouvelles leçons* (1867-1868). Il y eut encore les travaux de Geiger, *Origine du langage et de la raison* (1869) ; de A. Caumont, *La langue universelle de l'Humanité* (1866) ; de S. Reinach, *Manuel de philologie classique* (1884) ; de P. Regnaud, *Origine et philosophie du langage* (1889) ; d'Henry, *Antinomies linguistiques* (1896) ; de Sweet, *Histoire du langage* (1900); et d'autres nombreux spécialisés suivant les différentes branches de la linguistique et de la philologie.

La linguistique et la philologie ont un vaste champ devant elles, la philologie en particulier. Platon, qui employa ce mot le premier, lui donna le sens de « amour de la parole » et « amour de la discussion ». Ce sens s'élargit ensuite ; il fut « l'amour des lettres », dans Isocrate, Aristote, Plutarque et chez les latins La philolophie fut l'*humanisme*, ou étude de l'antiquité classique, au temps de la Renaissance. Aujourd'hui, elle emprunte généralement « l'ensemble des études qui servent à connaître la vie des peuples, même avant leur entrée dans l'histoire ». (Mondry Beaudouin, *Grande Encyclopédie*). M. S. Reinach, lui donnant un sens encore plus large, lui fait embrasser « l'étude de toutes les manifestations de l'esprit humain dans l'espace et dans le temps ».

En fait, la linguistique et la philologie ne sont pas encore bien constituées comme sciences du langage. Leurs méthodes sont indécises, de là le grand nombre de leurs entreprises et de leurs spécialités parfois contradictoires appelées : *grammaire comparée, étymologie scientifique, phonologie, glossologie, idiomographie, philologie comparée, philologie ethnographique, archéologie*, etc.... L'archéologie, qui étudie l'antiquité dans ses monuments et dans les objets de l'art et de l'industrie, s'appelle *l'épigraphie* quand elle s'occupe des textes gravés sur les monuments, la *paléographie* quand elle examine les manuscrits, la *critique verbale* lorsqu'elle corrige leurs textes.

Etudier le langage, c'est en somme rechercher la vie des êtres dans leur évolution intellectuelle. Leibniz en a exprimé toute l'importance lorsqu'il a dit : « Je crois véritablement que les langues sont le meilleur miroir de l'esprit humain. » Le langage de tous les êtres et de toutes les choses est le meilleur miroir de l'esprit universel. Aussi est-il de l'intérêt, sinon du devoir de l'homme de le connaître pour préparer ce qui sera l'esprit de demain. — Edouard Rothen.

LANGUE n. f. Ce mot vient du latin *lingua*, qui a fait aussi *langage*, mais dont le radical signifie *lècher*, comme dans *lingere*.

En anatomie, la langue est un organe qui sert à la fois à la dégustation, à la déglutition, et à l'articulation de la voix. C'est cette dernière fonction de la langue qui a fait donner ce nom et celui de *langage* à la parole. Littré distingue ainsi les deux mots : « La langue est la collection des moyens d'exprimer la pensée par la bouche ; le langage est l'emploi de ces moyens ». Les langues sont « les formes immédiates de la pensée,

les instruments créés par elle pour la traduire. Elles sont autant de miroirs où viennent se réfléchir les habitudes d'esprit et la psychologie des peuples. » (Darmesteter). C'est par le développement de la pensée que les langues se transforment. Si la pensée s'enrichit, les langues s'enrichissent avec elle; si elle régresse, elles régressent avec elle. Elles se modifient suivant les variations de la prononciation (altérations phonétiques), celles de la grammaire (changements analogiques), celles du lexique (mots qui disparaissent ou mots nouveaux, néologismes) qui sont créatrices ou destructrices. C'est par la culture de la pensée que les langues conservent leurs formes dans leur pureté ; mais il y a péril pour elles à s'immobiliser dans des formes comme il y a péril pour les peuples à s'immobiliser dans leur pensée. La condition de la langue comme de la pensée est dans la vie en développement incessant. La cristallisation est mortelle pour la pensée ; elle ne l'est pas moins pour ses organes.

Les moyens d'exprimer la pensée par la parole varient, comme les groupes d'individus, suivant le temps, les lieux, les mœurs, les événements politiques et sociaux, le degré de civilisation. On appelle généralement *langue* « l'expression de la pensée d'après les principes communs à toutes les grammaires ». (Littré). Les langues partagent le destin de ceux qui les parlent. Certaines ont disparu avec les peuples qui les parlaient. D'autres ont laissé des traces mais ne sont plus parlées par des peuples ; ce sont des *langues mortes*. Les découvertes de l'archéologie étendent tous les jours la possibilité d'étude de ces langues, limitée pendant longtemps au grec et au latin.

Les *langues vivantes* sont celles actuellement en usage. On en compte de 900 à 1500 suivant qu'on s'en tient aux langues proprement dites ou qu'on y ajoute leurs variétés. Celles-ci sont, selon les cas, des idiomes, des dialectes ou des patois.

L'*idiome* est une langue d'un usage peu répandu, celle d'un petit peuple. Il est aussi la langue considérée dans ses particularités propres à chaque nation. Le *dialecte* est une variété d'une langue mère ou langue principale, qui est particulière à une région, surtout par la prononciation. Le *patois* est généralement la langue des paysans ; son caractère est ethnique, spécial à un territoire restreint. Il est le dialecte qui a végété dans une petite région ; il est un produit de la terre et à l'origine des langues. Le conglomérat des patois parlés par les petits groupes humains a formé les dialectes, puis les idiomes et les langues, parallèlement à la formation plus ou moins artificielle des provinces et des nations. Lorsque celles-ci perdent leurs langues en se transformant, le patois demeure le langage du terroir. Il est le fonds de la langue et reste immuablement attaché à la terre comme sa faune et sa flore. Ainsi, les différents patois parlés localement sur le territoire de la France ont formé, avec le mélange des éléments envahisseurs, deux langues qui étaient au moyen âge les dialectes d'*oïl* et d'*oc*. Les événements politiques ayant fait prédominer les provinces du Nord sur celles du Midi, les dialectes d'oïl formèrent la langue de la France tout entière et ceux d'oc furent réduits à la multiplicité de leurs idiomes locaux ou patois. En Alsace, la véritable langue du pays est le patois auquel la population est d'autant plus attachée que, périodiquement, la langue officielle change pour devenir française ou allemande selon les caprices de la guerre. Il est donc inexact de ne voir dans les patois que des survivances plus ou moins informes de langues disparues.

A côté des langues proprement dites, et en marge d'elles, il y a l'*argot* qui ne se distingue pas d'abord du *jargon*. Les deux sont, dans leur sens général, le langage spécial d'une profession. Il y a l'argot des soldats, des marins, du théâtre, comme il y a celui des maçons, des charpentiers, des forgerons. Il est probable qu'il a toujours existé comme langage de métier, autant pour se reconnaître et se comprendre entre gens de même travail que pour cacher le sens de leurs conversations aux étrangers qui voulaient se mêler à la corporation. En France, il serait né au XV^e^ siècle, chez les merciers du Poitou qui exerçaient leur profession dans les foires. Certains de ces merciers, ayant fait de mauvaises affaires, se mêlèrent aux gueux et leur apprirent leur jargon. Il se répandit alors rapidement dans toute la « gueuserie » qui pullula à la suite de la guerre de Cent ans et des misères qu'elle engendra, se recrutant parmi les « criminels de tout ordre échappés à la justice, les laboureurs ruinés et expropriés, les ouvriers paresseux ou sans ouvrage, les soldats maraudeurs ou déserteurs, les marchands ruinés ou fripons, les gens de métiers aventureux, charlatans, diseurs de bonne aventure, crieurs d'indulgences, ménétriers, baladins, histrions, jongleurs et faiseurs de tours, les déclassés, fils de famille prodigues ou déshérités, les écoliers et les clercs rejetés de l'Université et de l'Eglise, etc... » (Auguste Vitu). C'est parmi ces derniers, déclassés écoliers et clercs, que Villon apprit l'argot et qu'il l'introduisit dans la littérature. Il était alors le langage spécial de la Cour des Miracles et allait être de plus en plus particulier au monde de la Gueuserie dont il serait l'unique langage. Le jargon ou argot des merciers ou mercelots a été recueilli d'abord dans un petit livre du temps intitulé : *La vie généreuse des Mercelots*, puis dans un autre plus important et plus répandu, qui montre son usage en dehors de la corporation des merciers : *Le jargon ou le langage de l'argot réformé comme il est à présent en usage parmi les bons pauvres*. Les auteurs de ces livres seraient Pachon de Ruby et son continuateur Ollivier Chereau. Divers auteurs ont employé l'argot et des spécialistes l'ont étudié : Francisque Michel (*Dictionnaire d'argot* 1856), Lorédan Larchey (*Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique de l'argot parisien* 1860), Georges Delesalle (*Dictionnaire argo-français et français-argot* 1896). Auguste Vitu s'est particulièrement occupé du *Jargon du* XV^e^ *siècle* (1884). Balzac et Eugène Sue ont fait à l'argot une assez grande place dans leurs œuvres et Victor Hugo lui a consacré toute une étude dans *Les Misérables*. Il a montré remarquablement son véritable caractère et son rôle social.

Il a dit : « Tous les métiers, toutes les professions, on pourrait presque ajouter tous les accidents de la hiérarchie sociale et toutes les formes de l'intelligence, ont leur argot », et il a cité de nombreux exemples. Mais le véritable argot c'est « la langue de la misère qui se révolte et qui se décide à entrer en lutte contre l'ensemble des faits heureux et des droits régnants... C'est la langue qu'a parlée, en France par exemple, depuis plus de quatre siècles, non seulement une misère, mais la misère, toute la misère humaine possible. » Et Victor Hugo dit fort justement, avec ce sens profond de l'*humain* qui était en lui : « Si la langue qu'a parlé une nation ou une province est digne d'intérêt, il est une chose plus digne encore d'attention et d'étude, c'est la langue qu'a parlé une misère... Epouvantable langue crapaude qui va, vient, sautille, rampe, bave, et se meut monstrueusement dans cette immense brume grise faite de pluie, de nuit, de faim, de vice, de monsonge, d'injustice, de nudité, d'asphyxie et d'hiver, plein midi des misérables ». L'état social a fait la misère ; la misère a fait son langage : l'argot. Il est, en bas de l'échelle sociale, ce qu'est, en haut, le jargon précieux, affecté, noble, académique, des privilégiés à qui il répugne mais qui profitent de la misère dont il est l'expression cynique et désespérée.

Le *jargon* est une corruption de la langue par quelqu'un qui la parle mal. Le langage français « petit-nègre » qui s'est implanté depuis la guerre est du jargon, comme le « bich la mar » que parlent les indigènes dans les colonies du Pacifique. Il est aussi le langage particulier adopté dans certains milieux. Dans cette application, il convient mieux que le mot *argot* qu'il y a lieu de laisser dans son farouche emploi de langue de la misère. Il y a les jargons des gens de justice, d'affaires, de sciences, de lettres, les jargons mondains, politiciens, administratifs, sportifs et, en général, de tous les milieux où la malfaisance sociale, ne portant pas la tare de la misère, fait figure d'honnêteté.

Enfin, à côté des langues qui sont les moyens d'expression naturels des hommes et se sont formées suivant leurs conditions d'existence, il y a des *langues artificielles*, ou plutôt des essais plus ou moins réussis de langues artificielles. On a eu le projet de *langue bleue*, créée de toutes pièces, de Léon Bollack, et le *volapük*, de l'abbé Schleyer, dont le vocabulaire était germanique. L'*esperanto*, l'*ido*, l'*universel*, et d'autres sont de ces langues qui connaîtront peut-être un meilleur destin, grâce à l'idée qui se répand dans l'Internationale Ouvrière de la nécessité d'une langue universelle permettant à tous les peuples de s'entendre entre eux.

Ce qu'on appelle *langue verte* est un langage qui tient à la fois du parler populaire et de l'argot. C'est, dans le français, un choix d'expressions pittoresques du vieux langage parlé avant la réforme académique de la langue. Les Anglais ont leur argot qui est le *cant* et leur langue verte, qui est le *slang*. Lachâtre a composé un *Dictionnaire de la langue verte*.

Les *langues liturgiques* sont celles employées par l'Eglise pour ses cérémonies et ses prières. Le latin est la langue liturgique des catholiques romains.

*
* *

Quelle est l'origine des langues ? La question est la même que celle de l'origine du langage. Elle est intimement liée à celle de l'origine de l'homme.

Avant toute étude linguistique, les imposteurs avaient beau jeu pour prétendre qu'il y eut une seule langue, créée avec le premier homme et parlée spontanément par lui. De même ils racontèrent chez chaque peuple que sa langue était à l'origine du langage humain. Hérodote a rapporté l'histoire bouffonne de Psammétiticus, roi d'Egypte, prétendant que le phrygien était la langue originelle parce que deux enfants auraient prononcé le mot *beccos* (pain) en venant au monde. Les commentateurs de la Bible présentent de leur côté l'hébreu comme la langue originelle, celle qu'Adam aurait parlée dans le paradis terrestre. Comme il n'est pas de religion antique qui n'ait à son origine l'histoire de ce paradis, celle de la Bible n'étant qu'un plagiat d'autres plus anciennes, il s'ensuit que chaque peuple religieux avait la prétention d'habiter le pays du paradis terrestre, de descendre du premier homme et de parler la langue qui fut la première.

La recherche scientifique met peu à peu à leur place toutes ces sornettes, mais, n'existerait-elle pas que le simple bon sens dirait avec Voltaire : « Il n'y a pas eu plus de langue primitive, et d'alphabet primitif, que de chêne primitif et que d'herbe primitive ». Cette recherche établit de plus en plus que l'homme apparut sur la Terre en des points différents et à des époques qui ne peuvent être précisées, mais qui varièrent selon que les milieux furent plus ou moins favorables à sa formation. Et cela concorde avec l'absence de véritables rapports entre certaines familles de langues pour démontrer qu'elles n'ont pu avoir une origine commune.

Leibniz commença l'étude comparée des langues qui devait conduire aux connaissances actuelles. La découverte du *sanscrit*, langue morte qui serait bien supérieure au latin et même au grec comme « plus flexible, plus composée et plus complète ». (Le Brocquys), fit modifier l'ancienne méthode, appelée *ethnographique*, de classement de langues, et adopter celle de la *morphologie* et de la *généalogie*. Par elle, on est arrivé à présumer qu'il y a cinq ou six sources des langues et des peuples qui se sont répandus et mêlés sur la Terre entière. Le sanscrit, par exemple, serait la langue-mère de celles de l'Inde, de la Perse et de toutes les grandes branches du langage européen.

On divise aujourd'hui les langues parlées sur la Terre en trois grandes classes :

1° Les langues *monosyllabiques* ou *isolantes*, dont les racines sont employées comme des mots indépendants. (Asie Orientale et Amérique Centrale).

2° Les langues *agglutinantes*, où plusieurs racines s'agglutinent pour former un mot dans lequel l'une d'elles conserve son indépendance sociale. Elles comprennent trois groupes appelés atomique, touranien, holophrastique ou poly-synthétique et sont dispersées dans le monde, sauf en Europe.

3° Les langues à *flexion* où les racines fondues entre elles n'ont plus d'indépendance. Ce sont les langues indo-européennes et sémitiques.

Ces divisions seront-elles les bases solides des travaux linguistiques de l'avenir ou devront-elles être modifiées ? On ne peut le dire. La linguistique est une science bien jeune. Parmi les sciences biologiques, elle est une de celles qui ont encore le plus de choses à découvrir.

Nous ne ferons pas ici une étude des différentes langues, mais nous nous occuperons plus particulièrement du *français*.

Langue française. — Comme toutes les formes essentielles de la vie humaine, les langues ont des sources populaires. « Il existe une relation intime entre la terre nourricière et le langage humain, a dit A. France. Le langage des hommes est né du sillon; il est d'origine rustique et, si les villes ont ajouté quelque chose à sa grâce, il tire toute sa force des campagnes où il est né... Notre langage sort des blés comme le chant de l'alouette... C'est le peuple qui a fait les langues. Platon disait : « Le peuple est, en matière de langue, un très excellent maître. » Platon disait vrai. Le peuple fait bien les langues. Il les fait imagées et claires, vives et frappantes. Si les savants les faisaient, elles seraient sourdes et lourdes. Mais, en revanche, le peuple ne se pique pas de régularité. Il n'a aucune idée de la méthode scientifique. L'instinct lui suffit. C'est avec l'instinct qu'on crée. Il n'y ajoute point la réflexion. Aussi les langues les plus sages et les plus savantes sont-elles tissues d'inexactitudes et de bizarreries. » (A. France : *La Vie littéraire*). R. de Gourmont a dit : « Les langues des métiers ont toujours été admirables; celles des sciences sont hideuses : rien ne prouve mieux que la fonction linguistique est une fonction populaire. Un « ignorant absolu » ne peut pas plus se tromper linguistiquement qu'un oiseau qui chante ou qu'un chat qui miaule. Toutes les manières de « mal parler » qu'on relève dans le peuple proviennent d'en haut, un instinct de maladroite singerie portant les ignorants à imiter ceux qui croient savoir. »

C'est de la langue familière du peuple qu'est sortie la langue littéraire. « La meilleure des deux est assurément la langue familière ; mais l'existence de l'autre est assurée par la tradition littéraire, par le travail perpétuel de l'imprimerie. Le désaccord est grand

entre la langue littéraire et l'écriture; il est immense entre l'écriture et la langue familière. » (R. de Gourmont : *Promenades philosophiques*). M. Myrop a dit dans son *Manuel phonétique du français parlé* : « La langue française écrite ne donne qu'une image très imparfaite de la langue française parlée. Il y a peu de langues où le désaccord entre l'écriture et la prononciation soit aussi profond, où il soit aussi difficile de conclure de l'une à l'autre... La langue parlée est en voie d'évolution continuelle, tandis que la langue écrite reste immobile ou ne subit que des changements insignifiants; elle ne nous indique pas comment on prononce le français de nos jours, mais comment on le prononçait il y a quelques siècles. »

Ce n'est qu'à partir du XIVe siècle qu'a existé une véritable langue française. Jusque-là, aucun des dialectes parlés dans le pays n'avait eu la prépondérance sur les autres. Godefroy a composé un *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du* IXe *au* XVe *siècle* (1881). Avec le pouvoir grandissant des rois de l'Ile-de-France s'affirma la prépondérance du langage de cette province qui devint peu à peu la langue officielle de toute la France. Mais ce ne fut pas sans être soumise à des influences très nombreuses ; d'abord celles qui avaient agi sur la formation du langage d'Ile-de-France — sources autochtones mêlées d'invasions successives jusqu'à l'établissement définitif des Francs — ensuite celles incessantes des provinces, enfin celles des pays étrangers.

On dit, généralement, que le français est une langue latine. Si le latin, apporté par les invasions romaines et qui fut pendant plusieurs siècles dominant dans les Gaules, est entré pour une grande part dans la formation de la langue, il n'est pas un de ses éléments fondamentaux. La prononciation française, entre autres, n'est pas latine et, à cet égard, l'allemand, qui possède l'accent tonique et prononce *ou* la voyelle *u*, est plus latin que le français. Le besoin d'une expression claire correspondant au caractère français, fit abandonner l'inversion latine qu'on retrouve dans l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol. L'orthographe fut, jusqu'au XVe siècle, sous la dépendance de la prononciation. Toutes deux varièrent beaucoup. Par exemple, suivant la prononciation, *homme* s'écrivait au singulier : *om, hom, hum, huom, huem, hoem, hon, hons*, et au pluriel : *home, homne, homme, homes, humes*, etc. L'engouement pour le latin commença à fixer l'orthographe, mais souvent par des règles abusives comme celles de l'emploi de l'*x*. Ainsi, *croix, noix, poix, voix*, devraient s'écrire *crois, nois, pois, vois*, comme dans le vieux français, car ils ne viennent pas de *crux, nux, pix, vox*, mais de *crucem, nucem, picem, vocem*, et c'est le *c* qui était devenu un *s*. (R. de Gourmont). L'orthographe a été régularisée à partir du XVIIe siècle : « ce fut un grand bienfait pour la langue ». (R. de Gourmont). Nous n'entrerons pas dans le détail des éléments qui ont formé le français et des transformations qu'il a subies ; nous renvoyons pour cela aux ouvrages des spécialistes : *Recherches sur la langue française et ses dialectes* (Fallot, 1839) ; *Origine et formation de la langue française* (Chevallet, 1850); *Histoire de la langue française* (Littré, 1863) ; *Histoire de la langue française* (Brunot, en cours de parution depuis 1905), etc...

La théorie du français langue latine est séduisante pour les partisans des doctrines de conservation sociale plus ou moins lettrés. On comprend qu'ils la soutiennent pour défendre un ordre de choses qui s'inspire encore sur tant de points de l'époque romaine. Le droit français entre autres est un prolongement du droit romain. Il est certain qu'on dut aux Romains le commencement d'une organisation sociale dans les Gaules comme dans tout leur empire. Au milieu des troubles causés par les incessantes invasions, ils établirent une sorte d'unité administrative qui, si elle est de valeur contestable politiquement, fit un bien immense au point de vue du développement économique et des conditions d'existence des populations. Il suffit d'indiquer, pour montrer l'importance de cette œuvre, que toutes les grandes villes et grandes routes sont d'anciennes cités et d'anciennes voies romaines. C'est des Romains que l'Eglise apprit cette discipline qui fit sa force durant ce moyen âge où la société fut livrée à tous les désordres. Plus que tout, la langue latine fut le moyen de cette unité administrative et de cette discipline religieuse. Mais elle ne s'imposa pas comme langue du pays. Elle se corrompit peu à peu au contact des idiomes populaires et c'est par leur mélange que se formèrent les différents dialectes de la langue appelée *romane*. Le véritable latin n'exista plus, même comme langue littéraire. C'est dans le latin barbare de leur époque que s'exprimèrent les écrivains du temps. Les écrits de Sidoine Apollinaire, et surtout de Salvien, montrent l'état de dissolution où cette langue était tombée au Ve siècle. La décadence de la langue suivait celle de l'empire, résultat des rapports intimes qui unissent le langage des peuples à leur vie politique. La même langue barbare était celle des ecclésiastiques. A Rome même, dans l'entourage des papes, le latin fut si corrompu qu'au XIe siècle, le pape Urbain II chargea un chancelier de mettre en bon latin les ouvrages émanés du Saint-Siège depuis le VIIe siècle.

Le goût du latin et du grec classiques fut le signe de la Renaissance. Ils n'étaient plus, depuis longtemps, que des langues mortes. Le latin, langue liturgique romaine, s'était corrompu dans l'Eglise même, ses clercs n'étant pas plus lettrés que les laïques. Le grec avait été farouchement proscrit ; les progrès de l'humanisme furent longs à désarmer cette haine pour la langue des hommes libres de l'antiquité qui renaissait pour susciter de nouveaux hommes libres. L'enseignement, dans les écoles, du latin classique et surtout celui du grec, rencontrèrent plus d'un obstacle. L'Eglise ne voulait les admettre que dans les formes orthodoxes à sa convenance, enseignés par ces gens qui « laborieusement écorchaient la peau de ce povre latin », comme on disait alors. Rabelais a plaisamment raillé ces ébrécheurs, qui prétendaient « pindariser », dans l'épisode de l'écolier limousin, au livre II de *Pantagruel*. Pour le grec, c'était pire. On ne l'admettait qu'adapté à la façon des goujats de Sorbonne qui avaient épluché, trituré, laminé Aristote pour en extraire la bonne scolastique. C'est seulement en 1458 que Grégoire Typhernas commença à Paris, avec l'autorisation de l'Université, des leçons publiques de grec. Il n'eut guère de succès, mais il suscita un grand scandale dans l'Eglise. Un siècle après, les prédicateurs protestaient encore en chaire contre l'enseignement public, au Collège royal, du grec que l'un d'eux, Noë Béda, appelait la *langue des hérésies*. Au XVIe siècle, en plein épanouissement de la Renaissance, on brûlait les livres grecs de Rabelais et François Ier, qui pindarisait à sa façon, laissait envoyer au bûcher Etienne Dolet pour avoir traduit deux dialogues grecs attribués à Platon et annoncé qu'il voulait publier une traduction complète de l'œuvre de ce « divin et supernaturel » philosophe.

Il n'est pas inutile d'insister sur tout cela lorsqu'on voit aujourd'hui les défenseurs des traditions de l'Eglise rompre des lances pour le grec, le latin, et aussi pour la langue des troubadours, le provençal, que l'Eglise a réduite au sort des patois du Midi en suscitant l'épouvantable guerre des Albigeois. Mais la question des « humanités » est-elle autre chose qu'un prétexte pour faire échec aux idées modernes de démocratie

et de liberté ? Ce que défendent ces prétendus champions de l'esprit, ce sont les privilèges aristocratiques qu'ils veulent maintenir par tous les moyens et sous tous les masques. La défense des « humanités » séduit le snobisme intellectuel qui ne se donne pas la peine de regarder les mobiles intéressés et fort peu idéalistes qui inspirent ces bons apôtres. On proteste contre ce qu'on appelle « la destruction concertée de l'enseignement du grec », et M. Léon Daudet écrit : « Tout le monde sait que la Renaissance est sortie de la revivescence de la langue grecque et des manuscrits grecs plus encore que du latin et des manuscrits latins. Mais déjà, avant la Renaissance, la *Somme* de saint Thomas d'Aquin avait rebrassé l'encyclopédie et la métaphysique d'Aristote. A l'aube de la pensée et de la philosophie françaises se tiennent Aristote et Platon, le disciple et le maître, dirigeant deux rais de lumière, d'ailleurs assez divergents, dans l'obscurité de l'esprit... Nous tenons, du latin, la rectitude, la rigueur, la concision, les qualités synthétiques ; du grec, la pénétration, la complexité, l'analyse, la nuance. Nous sommes redevables à l'un et à l'autre. Aveugler l'une ou l'autre source pour les générations à venir, est une imbécillité criminelle. »

Cette « imbécillité criminelle », l'Eglise et les rois — qui, dit-on, ont fait la France — l'ont poursuivie pendant quinze siècles. C'est malgré eux, et contre eux, que la Renaissance a fait revivre le grec mutilé par la barbarie chrétienne et a nettoyé le latin de la fange où cette barbarie l'avait plongé. Comme a dit par ailleurs le même M. Léon Daudet : « L'immondice des cardinaux, des jésuites et des papes, et l'horrible despotisme catholique n'ont rien à voir aux splendeurs de l'art ». (*Le Voyage de Shakespeare*). Aujourd'hui, les momies académiques et les élégances « bien pensantes » voudraient se servir du latin et du grec pour étouffer la vie nouvelle. Nous voyons mal ces héritiers de la cafardise religieuse et de l'inquisition, élevés parmi les moisissures séminaristes, éduqués selon une casuistique pour laquelle tout est vrai et rien n'est vrai, qui n'acceptent que des formes d'art et de vie avilies, émasculées, après avoir vainement cherché à détruire l'art et la vie ; nous voyons mal, disons-nous, ces oiseaux de ténèbres se présenter en défenseurs de la beauté antique qui était toute vie, toute lumière, toute liberté. Ceux qui ont coupé les ailes de la Victoire de Samothrace sont peu qualifiés pour juger ceux qui ne peuvent les lui rendre. Le moyen âge a accommodé — « rebrassé » dit M. L. Daudet — Aristote à la manière scolastique ; le néo-catholicisme actuel voudrait s'annexer de la même façon Platon qui fut déchiré et brûlé mille fois et n'est arrivé jusqu'à nous que grâce à la persévérance et à l'héroïsme de cet esprit de révolte et de liberté que l'Eglise n'a pu étouffer. C'est la condition d'existence de cette Eglise d'adorer ce qu'elle a brûlé : elle se perpétue ainsi dans le crime et sur des ruines.

Jusqu'à la Renaissance, le latin macaronique d'église fut la langue des travaux de l'esprit, travaux lourdement scolastiques qui étaient loin d'avoir hérité du génie d'un saint Jérôme et que d'épaisses gloses devaient expliquer quand elles ne les rendaient pas encore plus ténébreuses. Les « humanistes » ramenèrent le latin à sa beauté classique et le mirent à sa vraie place dans les écoles. En même temps à côté des jargons à l'usage de la fourberie ecclésiastique, ils employèrent la langue française pour être compris du peuple et lui faire entendre les vérités nouvelles. L'imprimerie commença à répandre une pensée claire et lucide pour tous. Jusque-là, la pensée écrite avait été livrée à la fantaisie des copistes ; « chacun donnait un nouveau tour et le gazouillis de son pays natal au manuscrit qu'il transcrivait ». (Estienne Pasquier).

La langue s'est formée en France avec la littérature; aussi, ne peut-on les séparer l'une de l'autre. Quelles qu'aient été les influences étrangères, elles ont gardé comme fonds le vieil esprit français, l'esprit du terroir qui est, à la littérature, ce que le patois, le dialecte, sont à la langue. Cet esprit est celui des vieilles chansons de geste, souvenirs des temps légendaires que tous les peuples en ont possédé. C'est celui de la poésie lyrique, des chansons populaires, des romans d'aventures auquel se mêlait souvent la grosse gaîté gauloise, parfois cruelle, des fabliaux. Il est, à la recherche d'une langue commune, dans l'œuvre de la foule des auteurs anonymes du moyen âge et dans celle des poètes connus dont la personnalité est plus celle de leur province, de leur dialecte, que la leur propre. Trouvères dans le Nord, troubadours dans le Midi, produisirent une œuvre considérable, en grande partie perdue, mais qui contribua puissamment par les échanges d'une région à l'autre, à préparer une unité de langage. Les Marie de France, Chrétien de Troyes, Villehardouin, Joinville, Rutebeuf, Guillaume de Lorris, Jean de Meung, Froissart, Eustache Deschamps, Charles d'Orléans, Coquillard, Villard, Commines, furent les précurseurs, ceux qui préparèrent le fonds, véritablement original, intrinsèque, de l'œuvre nationale qu'allaient commencer les écrivains de la Renaissance. Œuvre essentielle malgré l'obscurité où elle est demeurée longtemps, car c'est par elle qu'une langue spécifiquement française existe malgré toutes les déformations, les mutilations et les assauts des influences étrangères et savantes. C'est en elle que se trouve la « substantifique moelle » où, si souvent, les véritables écrivains français ont dû aller chercher ce que tant d'autres avaient trop oublié.

La Renaissance se forma en Italie. « La tradition grecque, limon de science et de vice déposé sur l'Italie, fit éclore des fruits extraordinaires ; et cette fécondité contint bientôt en germe Rabelais et Marot, Montaigne et Bacon, Ronsard lui-même et tous les poètes burlesques de l'Allemagne au XVI^e^ siècle ; elle renfermait le secret d'une inévitable crise, la semence de la réforme religieuse » (Ph. Chasles). La pensée et l'art italiens, en avance de trois siècles, en étaient à leur période classique et à la veille de leur déclin lorsque la France connut la Renaissance. L'Italie du XV^e^ siècle était dans la situation de la France au XVIII^e^. Ses savants ses artistes, ses poètes, que les princes et les papes réunissaient à leur table, y apportaient l'esprit de Voltaire, de Diderot, de d'Alembert. La chevalerie française, à demi-barbare, qui fit avec les rois les guerres d'Italie, y apprit l'élégance, en ramena des artistes, et les poètes qui l'avaient accompagnée en rapportèrent les goûts poétiques et philosophiques de la cour somptueuse d'un Laurent de Médicis. Tout le XV^e^ siècle français est plein de l'influence italienne. C'est le siècle où la langue et la littérature arrivèrent à une véritable unité, grâce à la multiplicité des travaux d'érudition, à la hardiesse des penseurs et à la fécondité des écrivains.

La liberté de pensée qui bouillonnait dans les esprits imposa des nécessités nouvelles au langage qui devait devenir vivant pour la répandre. L'esprit de la Réforme lui fut d'une aide précieuse. « Les pamphlets, les libellés, les livres de controverse, donnèrent de la force, de la clarté, de la souplesse au langage, instrument de défense et de victoire ». (Ph. Chasles). On ignore généralement l'importance que ces écrits, et surtout les discours des sermonnaires, les harangues des orateurs de tous les partis, eurent dans la vie politique du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, jusqu'au moment où l'absolutisme du pouvoir royal se fut rendu maître des agitations populaires. C'est au milieu de ces agitations que le langage se forma ; il eut toute leur exubérance, leur puissance et aussi leurs faiblesses. Il s'éleva à la plus haute éloquence pour exprimer les formes les plus belles et les

plus généreuses de la pensée ; il s'abaissa aux plus dégradantes pour déverser dans des flots de boue les haines et les basses passions des partis. Il fut l'image de l'époque : « Le vice paraît sans masque, on persécute de bonne foi, le crime est souvent sans remords. Soutenu par sa propre force, l'héroïsme se pare d'un éclat plus vif. De là, ce langage énergique, effréné, pédantesque, simple jusqu'à la bassesse, éloquent jusqu'au sublime : l'idiome gascon de Ronsard, les vives paroles de Montaigne, de Mornay, de Henri IV, et la railleuse invective de la satire Ménippée ; éléments pleins de sève et de force, qui assouplirent, animèrent et obscurcirent successivement notre langue. » (Ph. Chasles). C'est la langue sans fard, luxuriante, splendide, qui appelle un chat un chat, qui fesse les cagots ; c'est la véritable langue romantique, celle de la vie dans son plein épanouissement magnifique et monstrueux comme une immense forêt. C'est la langue de Marot, Calvin, Rabelais, Amyot, l'Hôpital, La Boétie, Montaigne, Charron, d'Aubigné, les Etienne, de Thou.

Déjà, avec Villehardouin puis Joinville et Froissart, le génie de la langue française s'était dégagé par « l'ordre logique des phrases, la marche directe si favorable à la clarté, l'horreur de l'inversion, la simplicité dans l'arrangement des mots, la lucidité qui se prête aux définitions philosophiques comme à la grâce facile des relations sociales » (Ph. Chasles). Ce génie subit un premier assaut des imitateurs gréco-latins Tout en épurant la scolastique, ils lui restaient fidèles au point de vouloir supprimer l'imprimerie. Homère. Virgile, Tacite, furent appelés à la rescousse d'Aristote pour faire la guerre à la langue au nom de l'érudition. Robert Estienne, Ramus, Meigret qui firent tant pour la langue, et notamment pour l'orthographe, furent leurs victimes. Joachim du Bellay voulut s'opposer à cet assaut, et surtout à ses excès, avec sa *Défense et illustration de la langue française,* mais il vint un peu tard. Il aimait sa langue et il en avait le sentiment, a dit R. de Gourmont, « à un degré qui ne se retrouvera plus et qui, à l'heure actuelle, est tombé très bas ». Il trouvait excellent qu'on apprît les langues anciennes, mais il voulait « qu'après les avoir apprises on ne déprisât pas la sienne ». Il avait le sens profond de tous les trésors qu'elle puisait dans le langage du peuple et demandait aux écrivains de fréquenter, autant que les savants, « toutes sortes d'ouvriers et gens mécaniques, comme mariniers, fondeurs, peintres, engraveurs et autres, savoir leurs inventions, les noms des matières, des outils, et les termes usités en leurs Arts et Métiers, pour en tirer de là ces belles comparaisons et vives descriptions de toutes choses ». Malherbe, qui devait commencer la réforme du « bon goût » n'en allait pas moins apprendre son français chez les gens du port, et cent ans plus tard, Du Marsais, que les fadeurs de la Cour ne pouvaient satisfaire, allait « chercher aux Halles des provisions de troupes »

Du Bellay fonda avec Ronsard et cinq de leurs amis la *Pléiade* pour la défense du français; mais ce groupe littéraire ne comprit pas les intentions de Du Bellay et il se lança dans toutes les exagérations de l'imitation des anciens. Ronsard lui-même n'y échappa pas. Il n'en fut pas moins un grand poète dont l'œuvre est demeurée, malgré des fortunes diverses, une des plus glorieuses de la poésie française. Le snobisme en fait aujourd'hui l'idole de gens qui ne l'ont jamais lu ; on l'a mis en effigie sur des timbres-poste et une promotion de la Légion d'honneur porte son nom !

L'esprit français triompha dans la langue des excès des imitateurs gréco-latins et sut profiter de ce qu'ils avaient apporté de bon, entre autres des mots et des formes nouveaux, pour rejeter les scories. Il brille avec un éclat tout particulier dans l'œuvre d'Amyot et celle de Montaigne. La langue de Montaigne est d'une richesse incomparable ; elle demeure comme un phare au-dessus du marécage où on s'enlise aujourd'hui. Amyot a une naïveté et une pureté que Montaigne a célébrées. La Boétie et Charron ont une correction qui annonce la réforme classique et les deux Estienne ainsi que de Thou ont exprimé les idées les plus grandes dans la plus belle langue latine. La vivacité de l'esprit français atteignit sa plus complète expression dans la satire politique, érudite et philosophique, dont la *Ménippée,* aussi poétique qu'éloquente, est le modèle, et dans les *Mémoires,* ceux de d'Aubigné en particulier. La *Ménippée* fut le dernier écho de la verve satirique de Rabelais.

C'est dans cette forêt débordante de vie, échevelée, enivrée de toutes les libertés de l'esprit, de tous les parfums de la pensée, forêt à la fois splendide et monstrueuse, que le « bon goût » allait porter la hache et manier le sécateur. La stabilité du pouvoir royal, préparée par Henri IV, allait faire dans la langue la même réforme que dans la société et lui donner ces formes de la convenance qui ne seraient trop souvent que la façade d'une société plus hypocrite sous ses manières élégantes et polies. On en vit d'abord la parodie, lorsque le goût italien amena l'épopée pastorale du genre de l'*Astrée* et les préciosités de l'Hôtel de Rambouillet que Molière a raillées dans les *Précieuses Ridicules.* Moins de cent ans devaient suffire pour montrer ce qu'il y avait d'odieux et de tragique sous ces formes brillantes et artificielles.

> Enfin Malherbe vint, et, le premier en France,
> Fit sentir dans les vers une juste cadence,
> D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir,
> Et réduisit la muse aux règles du devoir.
> Par ce sage écrivain la langue réparée
> N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée.

C'est en ces termes que Boileau, « contrôleur général du Parnasse », comme l'a appelé Sainte-Beuve, a salué la réforme de Malherbe après avoir exécuté en dix-huit vers la vieille langue et la vieille littérature. Exécution qui fait sourire aujourd'hui mais qui établit pour deux siècles des règles tyranniques et fit reléguer au rang de « littérateurs de second ordre » ceux qui conservèrent dans leur langue et dans leurs œuvres des relations populaires. Ce n'était qu'un masque sous lequel le vice était plus sale et avait moins d'esprit. La prétendue majesté de Louis XIV ne l'empêchait pas de préférer les farces de Scaramouche aux comédies de Molière et les perruques, les canons, les rubans, dissimulaient la crasse de gens qui ne se lavaient plus. La Société était, dans cette « élite », comme le bon Monsieur Tartufe ; elle s'offusquait devant le corsage de Dorine mais elle participait aux messes noires de la Voisin et aux empoisonnements de la Brinvilliers.

La langue de Rabelais et de Montaigne, si franche et si libre d'allure, ne pouvait évidemment plaire à cette société. Elle fut laissée à qui allait :

> Charbonner de ses vers les murs d'un cabaret

Elle ne pouvait convenir pour dire :

> Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire.

Pauvre Boileau ! S'il y eut des Racine, des La Bruyère, des Bossuet, des Fénelon, pour le justifier devant la postérité, il lui arriva plus d'une fois d'abandonner le harnais d'historiographe du « Grand Roi » au magasin des accessoires scolaires pour aller retrouver le véritable esprit et la joie de vivre au cabaret de la Pomme de Pin, parmi de joyeux compagnons à qui Mathurin Régnier avait transmis la vieille langue plus moqueuse, plus effrontée et plus vigoureuse. Les Théophile, les Tristan l'Ermite, les Dalibray, les Saint-Amant, la remettaient à leur tour à ces deux « hérétiques », La Fontaine et

Molière, pour la rendre moins solennelle mais aussi parfaite que celle de Racine.

Malherbe était venu « accomplir cette réforme savante et sobre que Du Bellay avait annoncée, que tant d'écrivains effrénés avaient tentée maladroitement, et imposer enfin à la langue française une discipline empruntée aux langues savantes... Comme tous les réformateurs heureux, il vit la littérature marcher vers une élocution plus pure et des formes de style plus nettes ; il s'empara de cette occasion, poursuivit son entreprise avec une opiniâtre vigueur de bon sens, *dégasconna*, comme dit Balzac, la cour et la ville, et à force de tyranniser les mots et les syllabes, fonda les doctrines sévères auxquelles les talents français asservirent ensuite leur force. » (Ph. Chasles). Mais la cour et la ville n'étaient pas toute la France ; elles-mêmes supportaient malaisément tant de convenances trop convenues, de distinction affectée, de noblesse empruntée et de solennité ridicule. Elles aussi déposaient volontiers tout cela au magasin des accessoires comme on enlevait sa perruque pour dormir. Aussi, la réforme de Malherbe, que continua Boileau, ne pouvait être qu'artificielle pour servir à une société conventionnelle qui ne durerait pas. Cette réforme rendit de grands services à la langue en l'épurant d'un mauvais goût trop évident : mais le meilleur de ses services fut d'être bientôt périmée. Boileau, devenu vieux, en constata lui-même la faillite lorsqu'il vit la poésie française réduite aux J.-P. Rousseau et aux Campistron. La Bruyère et Fénelon avaient déjà regretté « le vieux et rude langage du XVI^e^ siècle ». La langue « féminisée par Racine et par Fénelon, n'eut plus de sexe chez Fontenelle; malgré tout son esprit, elle fut quelque chose d'uni, de clair, de froid. Tout fut mesuré et compassé ; point de cris, point de gestes, point d'accents; ce fut une conversation à demi-voix, dans un salon. » (E. Despois). Le vernis du « bon goût » craqua de toute part; il ne resta de la réforme que ce qui avait apporté à la langue plus d'ordre, de clarté, de netteté, c'est-à-dire ce qui était commun à toute la race et nullement l'apanage des seuls « gens de qualité ».

Louis XIV n'était pas mort qu'éclatait la « Querelle des anciens et des modernes ». Elle domina tout le XVIII^e^ siècle pour aboutir politiquement à la Révolution de 1789 et littérairement, trente ans plus tard, au *romantisme*.

La Révolution Française s'efforça de réaliser l'unité de la langue dans le pays. Si cette unité était faite en littérature et par les lettrés, elle ne l'était pas dans la vie sociale populaire. La plupart des petits paysans qui allaient à l'école étaient destinés à des fonctions ecclésiastiques et apprenaient plus de latin que de français Bien que le français eût eu des grammairiens depuis le XVI^e^ siècle, il n'était guère enseigné. C'est ce que remarquait Rollin vers 1730, en disant que peu de maîtres s'occupaient de cet enseignement par principes. Depuis, on s'en est peut-être trop occupé, entre autres dans des projets de réforme comme le *Rapport de M. Paul Meyer sur la simplification de l'orthographe*, publié en 1904. R. de Gourmont a dit à ce propos qu'il ne fallait pas traiter la langue française comme une sorte d'espéranto. « Il y a le point de vue esthétique », a-t-il dit, et il a donné d'excellentes raisons contre ce rapport qui ne présentait pas une réforme mais une véritable démolition de la langue. Or, « il ne faut toucher qu'avec la plus grande précaution à des formes architecturales qui ont été consacrées par le temps et par une littérature goûtée du monde entier. » (*Promenades philosophiques.*)

La langue littéraire française avait certainement atteint sa perfection au cours du XVIII^e^ siècle. Depuis, elle est allée en déclinant malgré les études sérieuses dont elle a été l'objet au XIX^e^ siècle et les recherches entreprises dans l'ancienne langue. Ce courant sera-t-il arrêté et la langue se perfectionnera-t-elle encore ? C'est possible. Mais il faudrait pour cela les conditions de libre épanouissement d'une vie sociale qui ne serait plus soumise à la contrainte accablante de la société capitaliste. L'arbitraire de cette société, surtout depuis la guerre de 1914, a précipité la régression d'une façon caractéristique. Nous assistons, malgré les revendications pédantesques au nom des « humanités », à une véritable décomposition de la langue, avec l'envahissement du domaine intellectuel par des gens d'affaires et d'argent de plus en plus dépourvus de culture. Des directeurs de journaux, de théâtres, des éditeurs et même des académiciens sont complètement illettrés, réunissant autour d'eux des collaborateurs qui ne le sont pas moins. L'audace que procure l'argent et le puffisme de ceux qui le cherchent remplacent pour eux toute culture. La langue est soumise à cette dictature comme les autres formes de la vie sociale. Les gens d'affaires ont supprimé le goût comme le sabre a asservi la pensée et comme la Bourse règle l'heure à l'horloge des consciences. Il en résulte que les jargons les plus hétéroclites ont remplacé le langage de l'esprit. De là, cette quantité de mots nouveaux importés par le mercantilisme international, accueillis et répandus par les spécialités les plus déconcertantes. Ce ne sont plus les néologismes parfois heureux qui ont enrichi la langue. Ce sont des mots barbares, créés par l'ignorance illettrée, que les hommes de sport imposent à coups de poing, que les financiers cosmopolites fabriquent comme de la fausse monnaie (voir *néologisme*). La belle langue littéraire se dissout dans une boue saumâtre; la langue populaire est souillée de tous les détritus des papiers publics. Le jargon, trouble comme les consciences, s'implante avec ses chausse-trapes, ses ambiguités, ses non-sens et contresens dans un monde où il ne s'agit plus que d'être dupeur pour ne pas être dupé. Boileau disait :

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

Il n'est plus rien qui se conçoive bien. Nous sommes dans ces temps qui faisaient dire à Montaigne : « Quand les idées s'usent chez les peuples, leurs paroles deviennent hargneuses. »

A la barbarie des mots nouveaux s'ajoute la fantaisie cabotine de dames de théâtre en quête de formes nouvelles de publicité. Après avoir montré leurs dents, leurs jambes et tout le reste, piqué des crises religieuses, dansé devant le pape, perdu leurs perles et fait cambrioler leur appartement, certaines se mettent à réformer la prononciation. Des critiques appelés « distingués » approuvent celle qui prononce « courtinstant » au lieu de « courinstant ». Les spectateurs ne protestent pas. Demain ce sera la mode de dire « cqurtinstant » et les apaches qui fréquentent les journalistes diront « mortaux vaches ! » D'autre part, un nationalisme dont la hargne agressive eût exaspéré Montaigne, envahit de plus en plus des publications que leur caractère scientifique et pédagogique devrait maintenir à des hauteurs plus sereines. Pierre Larousse a laissé un *Grand Dictionnaire universel du XIX^e^ siècle* qui est remarquable précisément par son souci d'objectivité et de vérité. Or voici un échantillon de ce qu'on lit dans les publications paraissant aujourd'hui sous son nom. C'est dans le *Larousse Universel*, en deux volumes, page 255 :

BOCHE. — Abrév. d'Alboche. Allemand. Synonyme populaire d'Allemand. Appellation familière et méprisante de tout ce qui est allemand, individu ou objet.

BOCHERIE. — Vilenie de boche, d'allemand. On dit aussi *Bochonnerie*.

BOCHIE. — Pays des Boches, ou Allemands.

BOCHISER. — Germaniser, espionner. Etre au service des Boches ou Allemands.

BOCHISME. — Idée ou coutume boche ou allemande.

L'Académie acceptera-t-elle un jour comme appartenant à la langue française de pareilles définitions ? En attendant, ceux qui tiennent boutique à l'enseigne de Larousse ont une singulière façon de continuer son œuvre et de posséder cette « entière indépendance d'esprit et de jugement », ce « quelque chose de l'esprit libre et audacieux des grands encyclopédistes du XVIIIe siècle » qu'ils lui ont reconnus dans le *Nouveau Larousse Illustré*.

Ainsi se précipite, en même temps que l'abaissement de l'esprit français, « cette constante dégradation de la langue française dont nous sommes les témoins impuissants ». (R. de Gourmont.) Doit-on s'étonner que le français perde de plus en plus son influence internationale ? L'anglais le remplace comme langue diplomatique. En Allemagne, en Autriche, en Russie, il n'est plus la langue de la culture intellectuelle, la belle langue qui répandit le goût français fait de clarté, d'ordre, de mesure, mais fut surtout le langage universel de la liberté. L'impérialisme capitaliste achève l'étranglement de la liberté; le « langage poilu », le jargon des profiteurs de guerre et l'imbécillité nationaliste sont en train de porter en terre la langue française. Ce n'est pas ce qu'avaient rêvé ceux qui se sont fait tuer pour le Droit et la Liberté, et ceux qui sont morts pour la défense de Racine. — Edouard ROTHEN.

LAPALISSADE n. f. (de La Palice ou La Palisse, n. p.). Vérité d'une évidence niaise dont s'adornent les écrits des auteurs médiocres, la conversation des pédants échauffés et des bavards dans l'embarras. Le journalisme en abuse comme aussi les orateurs vulgaires. C'est un remplissage sans valeur et souvent de sottise éclatante, qui s'apparente à la chanson fameuse à laquelle La Palice a prêté son nom et qui se répand sur cinquante et un couplets. A l'origine, après la mort du capitaine « devant Pavie », la dite chanson tenait vraisemblablement tout entière dans le couplet connu :

Monsieur d' La Palice est mort,
Mort devant Pavie ;
Un quart d'heure avant sa mort,
Il était encore en vie.

L'auteur de cette oraison y témoignait sans doute de plus de naïveté que de malice, mais l'ébauche se prêtait à des développements drôlatiques et chaque âge y ajouta, semble-t-il, quelque richesse. Le corps de la chanson, rajeunie et étendue, se composait, en effet, au XVIIIe siècle, avec La Monnoye, d'une douzaine de couplets. Mais sur le thème offert, les générations suivantes ont brodé et les chercheurs ont ainsi rassemblé plus de cinquante couplets. En voici, à titre de curiosité, quelques passages caractéristiques :

Il ne mettait son chapeau
Qu'il ne se couvrit la tête ..

Sitôt qu'il fut son mari
Elle devint sont épouse...

Il n'eût pas eu son pareil
S'il eût été seul au monde...

Tout homme qui l'entendit
N'avait pas perdu l'ouïe...

Sitôt qu'il eut les yeux clos
A l'instant il n'y vit goutte...

Il mourut le vendredi,
Le dernier jour de son âge ;
S'il fût mort le samedi,
Il eût vécu davantage...

C'est là, évidemment, une « littérature » de tout repos Mais elle a le mérite d'être inoffensive... Et bien des délayages, en définitive, ne l'emportent sur elle que par la prétention, l'aigreur ou la perfide méchanceté...

LAPIDAIRE (latin *lapis*, pierre). Au sens primitif, l'adjectif lapidaire s'appliquait à ce qui concernait la taille des pierres : c'est à l'art du lapidaire que le diamant doit son éclat. Par style lapidaire, on entendait celui des inscriptions gravées sur la pierre ou le marbre. On peut trouver dans les inscriptions de précieuses indications pour l'histoire ; et des catalogues ou *corpus* ont été constitués pour réunir les plus importantes, dont l'authenticité n'apparaît pas douteuse, soit grecques, soit romaines, et de bien d'autres pays, et de toutes époques. Le livre étant moins répandu autrefois, c'est à l'aide des monuments surtout que l'on conservait le souvenir des événements fameux. Il va sans dire que la vérité, la flatterie et le mensonge inspirèrent nombre de ces inscriptions ; une critique très sévère est indispensable pour arriver à se rendre compte de leur sincérité. Certains érudits s'y emploient de leur mieux sans parvenir toujours à des résultats satisfaisants.

Comme les inscriptions sur marbre ou pierre étaient généralement brèves, concises, visant à dire beaucoup de choses en peu de mots, on a fini par appeler lapidaire tout style qui présentait des qualités du même genre. La langue latine, pour l'antiquité, l'anglais, parmi les langues modernes, sont particulièrement propres au style lapidaire. Les phrases frappées en médaille, nourries d'idées mais économes de mots, qui rendent un son plein, telles les pensées d'Epictète ou de Pascal, les vers de Lafontaine, par exemple, donnent une idée du style lapidaire. En général, les écrivains pèchent par l'excès contraire ; ils « allongent la sauce », délayent sans mesure, et leurs phrases étirées sont aussi creuses que des bulles de savon. Mais les lecteurs stupides estimeront toujours plus un gros livre qu'un petit, car ils jugent d'après le format et l'apparence, plus que d'après le contenu. D'où le souci, chez les auteurs (plus souvent, de nos jours surtout, préoccupés de succès que de perfection), de s'attacher surtout à la quantité et d'entasser pages sur pages, ou tout au moins de se faire imprimer en lettres assez grosses pour qu'une courte nouvelle arrive au format et au volume d'un fort roman.

LAPIDATION (voir *supplices, tortures*).

LARRON n. m. (latin *latero*, compagnon, de *latus*, côté. C'était, jadis, le soldat qui marche à côté du chef. Comme il arriva souvent que les soldats pillaient, détroussaient les passants, ceux qui les imitaient furent appelés *laterones ;* de *latero* on a fait *latro*, voleur, larron). Larron est une forme adoucie de voleur, comme larcin est un édulcoré de vol. Leur différence tient surtout, dans le langage courant, à des rapports de proportion. On appelle larron le voleur qui prend à la dérobée, furtivement. Et ce que l'on dit du vol, en général, s'applique dans ce cas particulier. Cette épithète conviendrait aux commerçants, aux industriels, aux financiers, dont le vols quotidiens et méthodiques sont admis par le code, mais n'en restent moins patents. Ces vautours, d'une rapacité incroyable retiendront sur le salaire de l'ouvrier, majoreront les prix de leurs marchandises, émettront des actions sur des mines imaginaires pour faire passer subrepticement dans leurs coffres-forts l'argent gagné par le populaire. Mais quelle indignation secoue ces modèles de vertu dès qu'un pauvre diable s'avise de dérober quelques sous dans le tronc de Saint-Antoine-de-Padoue, ou quelques pommes chez le châtelain de l'endroit. « Que fait donc la police, pourquoi les tribunaux, vite la prison, à défaut du bagne ! », s'exclament ces prétendus disciples de Jésus. Ils oublient que d'après l'Evangile ce dernier fut crucifié entre deux larrons, et qu'à l'un

d'eux il aurait même promis un trône au ciel. Mais de Jésus les bien-pensants se moquent comme de leur première chemise dès qu'il s'agit de mettre à l'abri l'argent extorqué selon des méthodes admises par le gendarme et le Parlement. De fameux larrons aussi nos parlementaires qui se gargarisent avec l'argent enlevé à leurs électeurs par le ministère du fisc. Et les prêtres qui troquent absolutions et indulgences contre des billets de Banque. Et les gens de justice : « *advocatus et non latro, res miranda populo* », — c'était un avocat, non un voleur, chose admirable aux yeux du peuple — disait la vieille chanson de saint Yves. Tout bien considéré le vulgaire et antique *larron*, qui chipait, de ci de là, quelques francs, fait piètre figure à côté du *voleur honnête* que les pouvoirs publics honorent et que les gendarmes protègent pour avoir subtilisé des millions.

LATENT adj. (latin *latens*, de *lateo*, être caché ou grec *lêtho*, *lanthanô*, de la racine sanscrite *lud* : couvrir, cacher). Est latent, ce qui — existant déjà au moins dans ses causes — demeure caché et ne tombe pas sous les sens, ne se manifeste pas au dehors. Se dit particulièrement, en physique et en chimie, du calorique nécessaire à l'état d'un corps et qui ne devient appréciable au thermomètre que dans certaines circonstances : chaleur latente. Les corps gazeux abandonnent leur calorique latent lors de leur passage de l'état de vapeur à celui de liquide ; de même les liquides au moment de leur solidification... Souvent la maladie couve longtemps à l'état latent et se dérobe au diagnostic. Nous dédaignons les malaises précurseurs et les symptômes obscurs qui sont comme des mises en garde de la nature, et nous nous trouvons affaiblis et désarmés quand la crise éclate en coup de foudre. De même surgissent un jour brusquement les révolutions, dont le processus demeure invisible aux esprits superficiels et qui cheminaient ou paraissaient sommeiller, latentes, sous l'apparente adhésion au régime, une docilité de surface aux ordres des autorités : bien avant 1789, une désaffection latente s'était emparée du peuple et le détachait de la monarchie, le poussait confusément vers un affranchissement secrètement caressé...

Des calamités prochaines, des vices conséquents, des manifestations connexes sont latents dans des dispositions connues ; ils sont virtuellement réalisés sous certains états des esprits, des caractères ou des mœurs qui constituent leur terrain normal d'évolution et nous pourrions, ces derniers étant notoires et flagrants, discerner les signes avant-coureurs de maux, semble-t-il imprévisibles. (L'intolérance est toujours latente dans les passions et dans l'ignorance humaine). (C. Dolfus.) Dans la lassitude des foules et leur dégoût résigné, dans la frivolité des temps et une tendance accrue aux jouissances faciles et vaines, dans un détachement des affaires publiques qui s'accompagne d'une sorte de fatalisme, l'observateur découvre sans peine le berceau d'une dictature latente qu'un événement soudain portera au jour, souveraine.

Au point de vue individuel, il serait utile de connaître désirs et aptitudes latentes de ceux qui nous entourent, comme aussi ceux de l'enfant. Malgré des variations résultant de la volonté, du milieu, de circonstances imprévisibles, « certains traits du caractère, des modes particuliers de penser comme de faire se retrouvent identiques à toutes les phases de l'existence. Amour du risque ou nonchalance, désintéressement ou besoin d'amasser, tendance à se réjouir comme à s'attrister sont perceptibles chez l'enfant au berceau ; ils demeurent chez le vieillard à cheveux blancs ». Mais ces aptitudes latentes, c'est à l'aide d'une méthode positive et d'une façon strictement scientifique, comme on le demandait dans *Métrique Morale*, qu'il faudrait les étudier. Or, nous voyons malheureusement qu'à l'exclusion de quelques chercheurs consciencieux, mais dont on parle peu, ce sont les charlatans officiels ou les farceurs de l'occultisme et de la théosophie qui exploitent cette branche de la psychologie.

Au point de vue historique et social, la notion de cause latente est très importante aujourd'hui. Les révolutions sont de deux sortes : les unes lentes, ainsi la diffusion du christianisme; les autres brusques, ainsi la révolution de 1789 et, sous nos yeux, celle de Russie. Mais si l'on observe de près, on s'aperçoit que les révolutions d'apparence les plus brusques exigèrent une préparation latente. Point d'effet sans cause, cette formule reste vraie en histoire comme en physique. Les causes peuvent être souterraines, échapper à l'observation superficielle, et n'apparaître à la lumière que lorsque se manifestent les effets, comme dans la maladie ; d'où un caractère de brusquerie qui surprendra l'homme non prévenu. Assurément la température mentale ambiante, une occasion imprévue, parfois, précipitent un mouvement et lui donnent une ampleur subite ; mais disons-nous que ce mouvement dut naître au préalable, grâce à quelques individus, et que rien n'arrive qu'une action au moins souterraine n'ait d'abord préparé.

LATITUDES (et **LONGITUDES**). Notre terre est une sphère légèrement aplatie de 1/298 à ses pôles dont le rayon équatorial est de 6.378 km. 250, le rayon polaire de 6.356 km. 844 m., le rayon moyen 6.371 km. 107 m. et le *diamètre conséquemment de* 12.742 *km.* 214 *m.*

Le tour de notre globe est à l'équateur de 40.008 km., au 30° parallèle, lat. du Caire : 34.744 km. ; à Madrid : 40° 24' : 30.744 km. au 50°; Paris 48° 50' : 25.812 km. 720 m. ; à 60°, Leningrad 59° 57' : 20.089 km. 800 ; au 70° Vadsoc (Norvège) : 13.748 km. 460 ; au 80° paral. (Océan Glacial), 6.982 km. 560.

Nous appelons axe du monde la ligne *idéale* inclinée de 23°, autour de laquelle la Terre accomplit son mouvement de rotation diurne, et pôles les deux points du globe auxquels aboutit cet axe. Nous appelons équateur le grand cercle de la sphère tracé à égale distance des deux pôles.

Nous appelons *longitudes* ou méridiens les 360 grands cercles de la sphère passant par les deux pôles et qui sont perpendiculaires à l'équateur.

Et nous désignons par le mot *latitude* les 360 petits cercles parallèles à l'équateur, tracés de là jusqu'aux pôles.

Nous comptons nos heures du méridien de Greenwich, près de Londres : 15 méridiens ou longitudes font une heure. Lorsqu'il est midi à Londres, il est environ 7 heures du matin à New-York, 4 heures du matin à San-Francisco ; 9 heures du soir au Japon, 3 heures de l'après-midi à l'Oural et 2 heures de l'après-midi à Leningrad. — Frédéric Stackelberg.

LATITUDE (et LONGITUDE) n. f. En astronomie, on appelle latitude l'angle que fait, avec le plan de l'écliptique, le rayon visuel mené à cet astre. La *latitude géocentrique* est l'angle sous lequel paraît, vue de la terre, la distance perpendiculaire du centre d'une planète à l'écliptique. La *latitude héliocentrique* est la distance angulaire d'un astre à l'écliptique, pour un observateur placé au centre du soleil. Géographiquement, la latitude d'un lieu est la distance de ce lieu à l'équateur. C'est l'angle formé dans le plan du méridien d'un point quelconque par le rayon de l'équateur et celui qui aboutit à ce point ou, en d'autres termes, la longueur de l'arc du méridien, intercepté entre la station et l'équateur, soit céleste, soit terrestre (latitude ter-

restre, latitude sidérale). La latitude s'obtient en prenant la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon du point envisagé, car elle est toujours égale à cette hauteur. La latitude est boréale ou septentrionale quand elle marque une distance prise entre le pôle nord et l'équateur ; elle est dite australe ou méridionale quand elle appartient à l'autre hémisphère. Il s'ensuit de la définition précitée que tous les points du globe, situés sur un même parallèle, ont même latitude. Il existe plusieurs méthodes pour déterminer pratiquement les latitudes. Mentionnons les plus usuelles, sans nous étendre davantage : 1° par le double passage d'une étoile circompolaire au méridien ; 2° par une seule hauteur méridienne, la déclinaison de l'astre étant connue ; 3° par la méthode de Dubourguet.

Astronomiquement, la longitude est la distance en degrés entre un astre rapporté à l'écliptique et le point équinoxial du printemps, ou, autrement : la longitude du point d'un astre est l'arc de l'écliptique compris entre le cercle de latitude de cet astre et le point d'intersection de l'écliptique et de l'équateur. La longitude astronomique se compte d'occident en orient, depuis le point équinoxial, où elle est 0 jusqu'à 360°. Comme nous l'avons vu pour la latitude, la longitude est géocentrique et héliocentrique. En géographie, c'est la distance du méridien d'un lieu au premier méridien, mesurée en degrés et divisions de degrés sur le parallèle du lieu. Pendant longtemps, on s'est servi du méridien de l'île de Fer, dans les Canaries, mais, aujourd'hui, chaque peuple a pris pour premier méridien celui qui passe par son observatoire. La longitude d'un lieu est dite orientale ou occidentale suivant que, par rapport au premier méridien, ce lieu est situé du côté où le soleil se « lève » ou du côté où il se « couche ». Elle se compte de 0 à 180°. De là il résulte que tous les points situés sur un même méridien et d'un même côté de l'axe terrestre ont la même longitude. La longitude d'un point de la terre est immédiatement donnée par la différence des heures que l'on compte en ce point et à l'Observatoire de Paris, par exemple, précisément au même instant. Cette différence, en vertu de la rotation de la terre, correspond, en effet, à un arc de 15 degrés pour une heure de temps moyen, 15 minutes de degré, pour une minute de temps et 15 secondes de degré pour une seconde de temps. La *Connaissance des temps* (publiée par le Bureau des longitudes) donne, plusieurs années à l'avance, les heures exactes que l'on comptera à l'Observatoire de Paris au moment même où l'on pourra observer certains phénomènes célestes. Au moyen de ces données, la détermination de la longitude d'un lieu revient à trouver l'heure en ce lieu au moment précis du phénomène et à faire la réduction des temps en arcs; à défaut des indications du Bureau, il faut avoir un chronomètre réglé sur le premier méridien et dont on connaisse bien la marche. Les phénomènes célestes qui servent à résoudre le problème des longitudes peuvent être une éclipse de lune, ou de satellite, une occultation d'étoile, un fait quelconque d'une durée très courte, sinon instantanée. Les déterminations par ce moyen sont d'ailleurs délicates et nécessitent des instruments précis et des calculs compliqués. On possède heureusement d'autres méthodes, telle celle dite de Borda : elle revient toujours à comparer les heures comptées, dans deux lieux éloignés, au même instant, ou plus exactement à des moments très peu différents

C'est en connaissant à la fois la latitude et la longitude d'un lieu qu'on détermine la position de ce lieu sur le globe et c'est pourquoi nous avons groupé ici ces deux mots connexes. Pour fixer cette position, il faut savoir : 1° sur quel parallèle se trouve ce lieu, ce point, c'est-à-dire en connaître la latitude ; 2° la place occupée par ce lieu sur le dit parallèle, c'est-à-dire la longitude.

Le mot latitude est employé, par extension, dans diverses acceptions. Il sert ainsi à désigner le climat, envisagé par rapport à sa latitude : on trouve l'être humain sous toutes les latitudes. Les « hautes latitudes » s'appliquent aux pays situés vers les pôles. Au figuré, on emploie dans divers sens, plus ou moins rattachés à l'étymologie (*latitudo*, largeur, expansion, limites reculées), le mot latitude. C'est ainsi l'espace ou la possibilité, la faculté d'entreprendre quelque chose, de faire appel à un plus grand nombre de facteurs, de s'étendre sur un sujet. « Vous avez toute latitude en cette affaire », dira-t-on à quelqu'un pour souligner la liberté qu'il a de faire intervenir tous les moyens d'action en son pouvoir. Chacun de nous a plus ou moins la latitude de réaliser ses projets : plus qu'à d'autres il manque aux nécessiteux la latitude d'organiser leur existence selon leurs goûts. La latitude peut aller jusqu'au relâchement : donner trop de latitude à une proposition, à des principes qui exigent une certaine rigueur. Socialement, les franches coudées, le jeu normal des organes et des facultés, la disposition raisonnable d'eux-mêmes manquent, par suite d'une organisation défectueuse, à la plupart des hommes. Et Sieyès manifestait une espérance que nous n'avons cessé de poursuivre lorsqu'il disait : « Le meilleur régime social est celui dans lequel tous jouissent tranquillement de la plus grande latitude de liberté possible. »

LEADER n. m. (se prononce : lideu[r]. Mot anglais (de *to lead* : conduire), passé dans le langage courant. Un de ces mots universellement usités.

Au parlement anglais, le « leader » est le membre de l'assemblée qui groupe autour de lui les hommes d'un même parti, d'une même opinion, qui poursuivent la réalisation d'un même programme. On distingue naturellement le leader du gouvernement de celui de l'opposition... Le leader est le personnage le plus en vue de son parti.

Par extension, on dénomme « leader » l'article principal, l'article de fond d'un journal. Aussi, le cheval qui, dans une course, mène le train, galope en tête des autres.

Dans un parti, il faut avoir bien soin de ne pas prendre le leader pour l'homme le plus sérieux, le plus cultivé, le plus savant. Très souvent, il n'est que le plus versatile, le plus creux, le plus ignorant. Sa « supériorité » réside dans l'habileté à se hisser à la première place par les moyens courants de la politique, savoir : l'intrigue et le manque de conscience. Un verbe haut et redondant, une souplesse infatigable, suffisent à faire d'un individu, le leader de son parti. Rares sont ceux qui s'imposent par le talent ou la conviction et dans les mouvement les plus jeunes et les plus enthousiastes — tel le socialisme — les Jaurès ou les Lénine sont des exceptions.

Presque tous les leaders politique de notre époque ne furent et ne sont que d'incorrigibles bavards et de fieffés gredins. Et ils ont, de palinodies en trahisons, mené les masses au découragement quand ils ne les ont pas livrées, par leur double jeu, aux coups de leurs adversaires. — A. LAPEYRE.

LEÇON (latin *lectio*, de *legere*, lire). Le mot leçon comporte des sens multiples. Il désigne, en particulier, ce qu'expose le professeur et ce qu'apprend l'élève. D'une façon plus générale il s'applique à tout enseignement, bon ou mauvais, joyeux ou pénible, donné par l'expérience et les événements, aussi bien que par les hommes. Tel la poule qui devrait pondre au temps vou-

lu, le professeur doit accoucher d'une ou plusieurs leçons chaque jour. Très rapidement il emmagasine donc un cours appris une fois pour toutes et le débite ensuite quotidiennement, par tranches, avec la fidélité d'un phonographe enregistreur. Après trente ans, pas un mot n'est changé dans les leçons très savantes des professeurs de nos grands lycées ou dans celles des prétendues lumières de nos facultés. La chose est plus commune qu'on ne le pense ; et les pères sont parfois surpris de constater une similitude absolue entre les cours dictés à leurs fils et ceux qu'on leur dicta. Les savantasses, au cerveau fossilisé, sont incapables de quitter la routine où l'habitude les englua. Il est vrai qu'en préparant leur agrégation, ils s'habituèrent uniquement à pondre à heure fixe, selon une couleur bon teint et d'après les immuables règles des écoles. Prétention et sottise érudite résument tout le contenu d'un grand nombre de leçons faites dans l'enseignement secondaire et supérieur. Sans arriver jusque-là les leçons de certains instituteurs primaires ne valent malheureusement guère mieux. Ils veulent singer leurs collègues du lycée ou de la Sorbonne, et s'installent d'emblée à un niveau qui dépasse l'esprit de l'enfant. Au lieu de procéder inductivement et de remonter des faits aux idées, des applications aux principes, ils procèdent déductivement et se perdent dans des considérations abstraites qui ne disent rien à l'esprit de l'élève. Ces pédagogues, bourrés de formules et de grands mots, croiraient déchoir en abaissant leur majesté jusqu'à la simplicité enfantine. Et naturellement, à tous les degrés de l'échelle universitaire, ces leçons visent à renforcer les préjugés de l'époque et du pays. Ceux qui voudraient qu'on aère la vieille maison bâtie par Bonaparte (tel le groupement de *La Fraternité Universitaire*), peuvent s'attendre à une hostilité générale. Respecter la routine, faire ce qu'on faisait avant, ne point troubler le repos des maîtres de l'heure, voilà l'immuable consigne des autorités académiques.

Mauvaises pour l'éducateur-phonographe, les leçons, telles qu'on les entend d'ordinaire, ne le sont pas moins pour l'élève. (Voir *éducation, enfant, pédagogie*, etc.). Réduit au rôle de barrique où l'on verse sans répit les liquides les plus divers, le malheureux absorbe vers, prose, chiffres et nomenclatures. Une science expérimentale et attrayante comme la géographie deviendra un froid catalogue de noms propres. Car on songe pour lui aux diplômes, dont la conquête, but suprême de l'école, fait oublier la véritable instruction. Et l'on sait combien est tyrannique, surtout en France, la manie des parchemins, qui se succèdent, innombrables, du certificat d'études au doctorat et à l'agrégation. Sur un signal, il faudra donc que l'élève dévide le rouleau de son savoir machinalement, sans reflexion, peu importe ; dans ce genre d'exercice, l'audace et la faconde remplacent avantageusement la raison. Des heures entières se passeront à ronronner des leçons. Dans le primaire, l'enfant aura reçu du maître une nourriture intellectuelle mal digérée qu'à heure fixe il devra rendre. Au lycée, puis dans les universités, le jeune homme, transformé en machine à écrire, prendra textuellement un cours que, le jour de l'examen, il devra redire. Chacun sait que maints barbons universitaires se moquent des capacités réelles du sujet ou de son savoir vrai, mais se montrent impitoyables pour tout candidat qui s'écarte tant soit peu de ce qu'il leur plut de dire. En savoir trop ou apprendre d'une façon non réglementaire devient alors plus dangereux que de n'en savoir pas assez. Bien compris, les exercices de mémoire auraient pourtant leur utilité, comme seraient également utiles les exposés d'une question ou d'une doctrine par des hommes compétents, qui viseraient à faire comprendre et non à éblouir.

Bien au-dessus des leçons données dans les écoles, il faut placer celles que chacun de nous reçoit de l'expérience et de la vie. A l'époque bienheureuse de l'adolescence ; « pour cueillir les fruits d'or, entrevus dans des rêves enchantés, il suffit d'étendre la main à ce qu'il semble. Et l'on regarde avec quelque dédain le troupeau des malchanceux, des impuissants : une voix intérieure promet la victoire, garantit une carrière exempte des déboires fatals aux anciens ». Mais chez le grand nombre une dure expérience dissipe l'erreur avec brutalité. Les échecs succèdent aux échecs, l'un après l'autre s'évanouissent tous les espoirs ; chefs, camarades, prétendus amis, se révèlent vos adversaires, et la tâche professionnelle vous abrutit chaque jour un peu plus. Tirer de l'existence la leçon qu'elle comporte, voilà pour chacun la tâche urgente. Si la leçon est douloureuse ne perdons point notre temps en regrets inutiles ; arrière le remords qui paralyse, il convient seulement aux timorés ou aux enfants. Une mer de larmes ne saurait chien changer à ce qui fut ; examinons le passé, non pour des pleurnicheries sans conséquence, mais pour préparer l'avenir. C'est une force de reconnaître sa propre faiblesse et la cause de nos échecs ou de nos malheurs. Point d'humilité soi-disant chrétienne, mais l'impartialité à l'égard de nous-mêmes comme à l'égard d'autrui. Et que la joie ou le succès ne détermine pas une fatale ivresse, génératrice d'un réveil cuisant. Il n'est ni possible, ni désirable de devenir insensible à tous les événements ; par contre une analyse objective, une critique impersonnelle de la situation doit rester notre base d'action. A ce point de vue l'expérience d'autrui peut aussi nous fournir de profitables leçons. Pourquoi s'obstiner sur les routes traditionnelles qui conduisent à des impasses manifestes ; pour qui sait réfléchir, l'histoire inflige un démenti aux doctrines religieuses et morales des peuples chrétiens ; elle montre aussi la vanité des espérances politiques qui bercent depuis quelque temps la misère humaine. Liberté et entr'aide apparaissent comme les éléments essentiels d'une fraternité qui se refuse à être une duperie, lorsqu'on examine l'expérience universelle des siècles.

*
* *

Rares furent les grands vulgarisateurs qui, du haut des chaires officielles, laissèrent tomber, au grand dam des préjugés rassemblés, des leçons audacieuses et originales, mues par la sincérité et non par la mécanique. Les Michelet et les Quinet, au Collège de France, animaient leurs leçons d'un vivant esprit démocratique, là où l'enseignement traditionnel déroule de sèches et mornes sentences.

« Cette leçon vaut bien un fromage sans doute », fait dire La Fontaine au renard madré. Et il entend ainsi nous montrer le prix d'une expérience dont nous supportons les dépens. La vie nous donne, en effet, de cruelles et coûteuses leçons, mais l'adversité, comme l'exemple, sont rarement, pour les humains oublieux, des leçons profitables. Pour que leurs errements, comme les fautes d'autrui, comme les dures secousses du sort, leur servent de guides et les gardent dans l'avenir, il faut qu'intervienne un contrôle judicieux, dont la plupart ignore l'exercice. Seules les natures perspicaces et capables de balancer les aléas de leurs actes sont promptes à tirer parti des indications de l'expérience et d'apprécier les fruits des leçons rencontrées. Peut-on dire qu'au peuple trompé, pressuré, saigné à blanc, ont servi les leçons terribles de la guerre et qu'il a cessé de se laisser conduire aux mêmes cataclysmes, où risque de sombrer l'humanité.

Les *leçons* qu'une culture basée sur la mnémotechnie prodigue à toutes les échelles de l'enseignement révèlent avec une insistance qui pourrait éclairer des esprits

moins fermés aux *leçons* quotidiennes, à quel point la mémoire est incapable de supplier à l'intellection dans l'acquisition du savoir. Et il y a longtemps que Du Rozoir a dit (et la pratique scolaire en fait en vain jaillir l'évidence) que « dans les classes, les élèves qui apprennent le plus facilement par cœur leurs leçons ne sont pas toujours ceux qui ont l'intelligence la plus élevée ». Mais le maître, aussi bien que l'élève, est plus accoutumé à apprendre et à réciter des leçons qu'à mettre en jeu son jugement. Et la stérilité des leçons, leur impuissance à ouvrir l'esprit et à former le caractère ressortent avec force des habitudes mentales communes à la progéniture et à ses mentors et de la voie invariable dans laquelle piétine leur pauvre pensée répéteuse.

LÉGALITÉ n. f. (latin *legalitas* de *legalis*, rad. *lex* : loi). Ce mot désigne la qualité de ce qui est conforme aux lois, précise le caractère d'un acte, d'une mesure, d'une intervention de la justice ou du pouvoir. Quand les lois répressives leur apparaissent insuffisantes et ne leur fournissent plus les armes appropriées à la défense des intérêts propres aux bénéficiaires de l'Etat, les gouvernants, toujours si prompts à invoquer la légalité qui les sert, ne se font aucun scrupule de verser dans l'illégalité et d'y puiser leurs instruments de protection et de réaction. Le halo légaliste qui flotte autour des actes publics et remplace, pour la plupart des gens, la moralité des lois naturelles, mises au point par la raison, est dispersé, à cette occasion, comme une bulle importune par les gardiens de la religion de la Loi. Inconséquence dangereuse, cependant, car elle ruine peu à peu le prestige des croyances sur lesquelles s'appuie l'autorité des maîtres, désagrège l'armature regardée jusque-là comme la « justification » du régime et tend à faire apparaître comme légitimes les ripostes adverses lorsqu'elles frappent à leur tour la légalité. A travers l'assemblage du légalisme capitaliste, la mobilisation, par un Briand, des cheminots grévistes, les décrets-lois d'un Poincaré, la suspension, au préjudice des partis et des mouvements d'avant-garde, des garanties consacrées en matière de presse et de réunion sont des déchirures de coup d'Etat et, par la brèche, tôt ou tard, si ne s'installe à leur faveur une dictature au reste passagère, pénétrera la révolution...

Empruntons au Larousse quelques rappels historiques sur l'essence et le caractère d'une légalité honnie, à travers les âges, par tous les esprits libres et notons des jugements peu suspects de partialité : « La légalité est une formule souvent arbitraire, destinée à régler les rapports des citoyens entre eux. Elle se distingue à la fois de la loi naturelle, donnée de la conscience et du droit positif, en ce qu'au point de vue politique on n'a pas pour l'établir à discuter le droit en lui-même, mais à démontrer qu'il est formulé de telle ou telle manière dans la législation en vigueur. Dans tous les siècles la légalité a été en butte aux invectives des philosophes. Au fait, la légalité officielle a toujours été l'écho des passions, des préjugés, des intérêts et des partis. Ce sont d'ordinaire les puissants qui règlent les actes de la communauté et ils obéissent généralement à des mobiles personnels. Voltaire fait parler en ces termes le Dieu dont la légalité exprime la volonté : « J'ordonne aux nègres et aux Cafres d'aller tout nus et de manger des insectes. J'ordonne aux Samoyèdes de se nourrir de peaux de rangifères et d'en manger la chair, tout insipide qu'elle est, avec du poisson séché et puant, le tout sans sel. Les Tartares du Thibet croiront tout ce que leur dira le dalaï-lama et les Japonais croiront tout ce que leur dira le daïri. Les Arabes ne mangeront point de cochon et les Westphaliens ne se nourriront que de cochon. Je vas tirer une ligne du mont Caucase à l'Egypte et de l'Egypte au mont Atlas : tous ceux qui habiteront à l'Orient de cette ligne pourront épouser plusieurs femmes ; ceux qui seront à l'Occident n'en auront qu'une. Si, vers le golfe Adriatique, depuis Zara jusque vers les marais du Rhin et de la Meuse, ou vers le mont Jura, ou même dans l'île d'Albion, ou chez les Sarmates ou les Scandinaves, quelqu'un s'avise de vouloir rendre un seul homme despotique ou de prétendre lui-même à l'être, qu'on lui coupe le cou au plus vite, en attendant que la destinée et moi, nous en ayons autrement ordonné. Si quelqu'un a l'insolence et la démence de vouloir rétablir une grande assemblée d'hommes libres sur le Mançanarès ou sur le Propontède, qu'il soit empalé ou tiré à quatre chevaux. Quiconque produira ses comptes suivant une certaine règle d'arithmétique, à Constantinople, au grand Caire, à Tafilet, à Delhi, à Andrinople, sera sur-le-champ empalé sans forme de procès; et quiconque osera compter suivant une autre règle à Rome, à Lisbonne, à Madrid, en Champagne, en Picardie et vers le Danube, depuis Ulm jusqu'à Belgrade, sera brûlé dévotement pendant qu'on lui chantera des *miserere*. Ce qui sera juste le long de la Loire sera injuste sur le bord de la Tamise ; car mes lois sont universelles, etc. ». Le tableau est malheureusement exact.

« Nous avons dit plus haut que la légalité est surtout l'expression des passions et des préjugés de chaque siècle. L'intérêt de ces passions et de ces préjugés peut seul justifier cet état de choses qui paraît devoir être indéfini. Il se rapporte à l'état particulier des mœurs de chaque pays, où il est un élément de nationalité. Si toutes les nations avaient les mêmes mœurs et les mêmes lois positives, la terre ne serait qu'une vaste république. Pufendorf cherche à expliquer la dissemblance profonde de la légalité dans chaque région et dans chaque siècle : « Ce sont, dit-il, en parlant des points de vue particuliers de la législation positive, certains modes que les êtres intelligents attachent aux choses naturelles ou aux mouvements physiques, en vue de diriger ou de restreindre la liberté des actions volontaires de l'homme, pour mettre quelque ordre, quelque convenance et quelque beauté dans la vie humaine. » Ainsi, le besoin d'ordre justifie toutes les fantaisies du législateur. Autant avouer que la justice n'existe pas et que le droit n'est qu'une codification de la volonté personnelle de quiconque a le pouvoir de mener les hommes à sa guise...

« Cet auteur n'ose appeler les choses par leur nom et convenir que la légalité officielle de chaque pays et de chaque époque s'appuie sur les passions et les préjugés en vogue, en d'autres termes sur l'opinion. Il n'y a pas deux cents ans qu'à chaque déclaration de guerre un héraut en cotte de mailles et à manches pendantes proclamait publiquement qu'il était enjoint à chacun de « courre » sus à tous les sujets du prince ennemi » (les injonctions d'aujourd'hui, de chaque côté des frontières, ont seulement changé de forme et de ton et modifié leur apparat : elles font, comme jadis, un *devoir* aux nationaux d'exterminer quiconque « a commis le crime de naître » au delà des lignes fantaisistes qui séparent des peuples qu'aucun différend ne divise). « Sous le régime féodal, la légalité se prêtait à des horreurs variées. Mais la centralisation monarchique fit de la légalité un joug peut-être encore plus lourd à porter. Quand les légistes des rois, sous prétexte de droit romain, eurent remis en vigueur le système fiscal inauguré dans l'ancien monde, l'Occident se couvrit d'officiers judiciaires chargés soi-disant de faire respecter la justice et, en réalité, de vivre aux dépens de tout le monde. Il n'y eut plus que des huissiers, des avoués, des notaires, des tribunaux ; une bureaucratie enva-

hissante s'implanta peu à peu dans les mœurs. Le mal était déjà grand à la fin du XVI^e siècle, et Sully le déplore dans ses *Mémoires* : « Ces officiers de toute espèce, dit-il, dont le barreau et la finance abondent et dont la licence aussi bien que l'excessive quantité sont des certificats sans réplique des malheurs arrivés à un Etat, sont aussi les avant-coureurs de sa ruine ». Cette situation désastreuse alla empirant en France durant le XVII^e et le XVIII^e siècle. Elle fut une des causes de la Révolution française. Le XIX^e siècle n'est pas exempt de cette lèpre de la légalité... « La légalité nous tue, disait un ministre de la monarchie de Juillet. Le fait est que plus on avance, plus la chose se complique, et que le moment peut venir où le réseau des lois positives sera devenu tellement inextricable que la société sera obligée, sous peine de mort, de se débarrasser de ce poids étouffant ».

C'est là un réquisitoire précis et caractéristique dans sa sévérité modérée. Et c'est en vain qu'essaient de le redresser (par cette méthode de juste-milieu qui est une concession à l'ambiance) des considérations sur les *garanties d'équité* indispensables qu'offre une légalité en concordance stricte avec la loi, et l'assurance, quelque peu dissonante après l'évocation de ses méfaits séculaires, que le mal de la légalité nous garde de l'arbitraire. Comme si l'arbitraire codifié épousait, sous le masque, les vertus de la justice et que nous dussions bénir la tyrannie qui invoque la sauvegarde de nos libertés ! Tout en reconnaissant, comme il convient, les différences de la légalité d'aujourd'hui avec celle du moyen âge, l'une plus brutale, l'autre plus envahissante — différences acquises grâce aux dénonciations persévérantes de la pensée inasservie et aux conquêtes douloureuses d'hommes courageux — tout en appréciant les adoucissements, plus réels dans la forme que dans le fond, arrachés à cette tourmenteuse des peuples qu'est la légalité, nous abandonnerons ici les légalistes quand même à leurs espérances inlassées (plusieurs milliers d'années d'expérience probante n'aboutiraient-elles, après une analyse à vif, qu'à cet acte de confiance obstiné) d'une légalité *bonne* en définitive. Nous la regardons comme un appareil néfaste, paralysant la marche de l'humanité dans un réseau de chaînes séculaires, et envisageons sa disparition comme une délivrance. Les hommes n'auraient pas eu si longtemps à batailler — la lutte dure encore — pour la « légalité meilleure » (une légalité que les dangers courus par le conservatisme fait, à toute période critique, se resserrer comme un étau sur les opposants) si les sociétés s'étaient délibérément débarrassées de ce fléau. Le décompte des services qu'on peut lui attribuer — car les institutions et les mœurs les plus oppressives ne sont jamais invariablement unilatérales et laissent toujours filtrer quelques menus bienfaits — montre avec plus d'évidence quelle somme de tracasseries malfaisantes et de malheurs sérieux la légalité a accumulés sous prétexte de protection. Combien illusoire et précaire fut le secours apporté par elle, à son corps défendant, à la véritable équité ! Avec les lois « multipliées, injustes, inutiles, obscures », nous répudions la légalité « pénible, inique, tracassière et incertaine » qui lui fait cortège. Nous nous rappelons le mot de Tocqueville et retenons que si les légistes invoquent souvent la liberté « ils placent la légalité bien au-dessus ». Nous constatons que, sous le prétexte de canaliser « harmonieusement » la vie sociale, la légalité nous étouffe ; plus encore, comme disait Viennet, que « la légalité nous tue ! » — LANARQUE.

LÉGALITÉ. Des lois, souvent mal connues mais inéluctables et contraignantes, président à l'écoulement des phénomènes soit physiques soit vitaux ; une nécessité interne relie, dans un ordre fatal, les causes et les effets. Pour commander à la nature l'homme commence par lui obéir ; le réseau serré d'un déterminisme inflexible retient l'universalité des faits étudiés par le savant. A +100 degrés l'eau bout, à — 1 elle se congèle sous la pression et dans les conditions ordinaires ; tout corps abandonné à lui-même tombe ; l'inoculation du microbe diphtérique provoque des effets connus. Dans les prétendus miracles que les religions diverses, du catholicisme à la théosophie, invoquent, il faut voir des phénomènes rares mais parfaitement naturels; quand il ne s'agit point de pures supercheries. Ainsi des règles fixent un ordre toujours identique à lui-même, contre lequel nos vouloirs se brisent commandent dans le monde physique en dernier ressort. L'association, qu'elle soit humaine ou même simplement animale, est-elle soumise pareillement à des lois inéluctables engendrées par la nature et qui contraignent du dedans ? Certains le pensent, d'autres le nient ; la sociologie commence seulement à balbutier son alphabet et chacun peut encore la faire parler comme il veut. Pour Schæffle et Spencer les sociétés sont des organismes véritables soumis à toutes les lois biologiques ; Tarde, au contraire, ne voit dans les événements sociaux que des phénomènes psychologiques commandés par la loi mentale d'initiation ; Dürkheim insiste sur ce fait que l'homme vivant en société possède des manières de penser, de sentir, d'agir, qu'il n'aurait pas s'il restait isolé. Préoccupés de garantir les intérêts des chefs et de l'aristocratie, nombre de sociologues visent, consciemment ou non, à légitimer l'état de chose actuel, à soutenir les prétentions des capitalistes et de l'autorité, à présenter comme naturels des faits qui résultent de l'arbitraire humain, à déclarer fatales les plus artificielles créations des privilégiés.

Au premier rang des faits sociaux, qui dépendent de vouloirs humains, se place l'ensemble des prescriptions promulguées par les gouvernants. Imitation grossière de ce qu'offre la nature, la loi décrétée par les chefs relie arbitrairement une manière d'être ou d'agir à des conséquences qu'elle ne comporte pas naturellement : au délit elle associera l'amende, la prison; au crime la réclusion, le bagne, la mort. Et l'intérêt des grands sert de norme souveraine lorsqu'on dresse le catalogue des peines infligées aux contrevenants ! Rien ici de la fatalité interne des lois physiques; la contrainte s'exerce du dehors, par le soin du gendarme et des agents de l'autorité ; elle disparaît dès qu'ils sont absents. Mais, pour en imposer à la naïveté populaire, les juristes identifient volontiers loi scientifique et loi sociale. « *Lato sensu*, écrit Baudry-Lacantinerie, le mot *loi* désigne toute règle qui s'impose. La matière a ses lois, les animaux ont leurs lois, l'homme a ses lois. Dans l'ordre des relations juridiques, la loi, en ce sens est large et synonyme de règle de droit. Les *lois* sont les règles de conduite obligatoires, dont l'ensemble constitue le *droit* ». Le même, il est vrai, a dû reconnaître, peu avant, que le *droit* « est l'ensemble des règles, dont l'observation est assurée *par voie de contrainte extérieure* à un moment et dans un pays donnés ». N'est-ce pas avouer que les lois promulguées par nos législateurs n'ont que le nom de commun avec les lois scientifiques ? N'est-ce pas reconnaître aussi leur caractère artificiel, puisqu'elles existent seulement en vertu d'une contrainte exercée par d'autres hommes ? Un coup d'œil sur l'histoire des législations, chez les divers peuples, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, suffirait à nous en convaincre. Ici on récompense ce qu'on punit ailleurs ; ce qui fut bien hier devient mal aujourd'hui. Et les institutions les plus fondamentales des états modernes : famille, propriété, impôt, armée, choix des chefs

n'échappent ni à ces changements ni à ces contradictions. De même que l'on modifie à volonté les règles du jeu de cartes, de même les autorités ont donné force de lois aux prescriptions les plus opposées, ne respectant pas toujours la nature. On croit rêver à la lecture des monstruosités admises par les codes, tant anciens que modernes, et religieusement pratiquées par des millions d'hommes.

Mais comment prit naissance cette légalité, faux pastiche du déterminisme physique ? Ses débuts coïncident avec l'avènement de la ruse, de l'habileté si l'on préfère, comme maîtresse du monde. « Aux premiers temps de l'humanité, ai-je écrit dans *Pour l'Ere du Cœur*, l'énergie corporelle fut souveraine ; certaines sociétés animales, asservies aux caprices du plus vigoureux, en fournissent des exemples. Les tarnans, chevaux sauvages d'Asie, vivent par groupes de plusieurs centaines, sous la conduite d'un mâle qui expulse impitoyablement les gêneurs. Dans des troupeaux de bovidés, on a vu des jeunes chasser le maître devenu vieux, puis surpris à leur tour et tués. Chez les peuples arriérés, et même chez nous, une stature dépassant la normale, une musculature puissante, la souplesse des mouvements, l'endurance à la fatigue continuent de désigner un homme à l'admiration générale. Mais presque partout le cerveau a vaincu le muscle, l'adresse a domestiqué la force. De bonne heure hiérophantes et magiciens fabriquèrent, à l'usage des masses crédules, des mythes sacrés, des conventions sociales, capables d'assurer le pouvoir à un homme, à une famille, à une caste ». La légalité fut un des moyens essentiels utilisés par les maîtres habiles afin d'asseoir définitivement leur domination. D'origine théocratique, elle apparaît au début comme une émanation directe de la volonté divine. A Rome, la loi des Douze Tables enveloppe le droit dans un ensemble de formules sacramentelles, de rites immuables ; c'est un recueil mystérieux dont les patriciens, postérité des dieux, ont seuls le secret et qu'ils peuvent seuls interpréter. Comme les obligations religieuses le droit (fatum) résulte de prescriptions célestes ; Dieu même intervient par l'entremise du magistrat, le tribunal est un temple, le supplice une immolation. D'où le caractère de fatalité inéluctable, de destin irrémissible que présente la loi romaine primitive. Avec des variantes résultant du milieu, la législation des Hébreux et celles de tous les peuples anciens offre le même aspect théocratique. Si Moïse n'est que l'envoyé du Très-Haut, dans bien des cas le maître, créateur ou interprète du droit, fut dieu personnellement. Le Pharaon en Egypte, l'Empereur à Rome, l'Inca au Pérou, le Roi au Mexique étaient des dieux vivants, comme le Mikado l'est encore au Japon. Plus tard, surtout après le triomphe du christianisme en Occident, beaucoup de souverains perdirent leur divinité pour devenir les représentants officiels et patentés du Père Tout-Puissant. Une vertu céleste continua d'habiter en eux ; et Louis XIV, orgueilleux autant que médiocre, croyait encore participer à la connaissance et à la puissance divines, encouragé, il faut le dire, par Bossuet, cet aigle aux ailes aujourd'hui mitées, dont les interminables phrases masquent mal l'absence de raisonnement profond.

De la sorte les ordres du roi, tout en émanant d'un homme, ne cessaient pas d'être des commandements divins ; obéir aux chefs, c'était, comme autrefois, se soumettre au Maître des cieux. Depuis, le pape a poussé l'audace jusqu'à se prétendre infaillible ; s'il n'est pas une incarnation nouvelle du Verbe, du moins le Saint-Esprit parle directement par sa bouche. Mais, devant la marée montante de l'incrédulité, le droit démocratique se substitue un peu partout au droit divin. Les chefs ne disent plus : « Tel est la volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ », ni même : « Tel est notre bon plaisir », mais ils parlent au nom de l'intérêt national dont ils s'affirment les représentants. La patrie, le devoir, l'honneur et vingt autres dieux, d'allure populaire, voire républicaine, ont remplacé le vieux Jahveh défunt. C'est d'eux, assure-t-on, et de la volonté des électeurs que s'inspire la légalité moderne. Si l'on vous brime et vous condamne, aujourd'hui, c'est au nom du peuple souverain ; si une injuste loi attente à votre liberté, c'est qu'ainsi l'a voulu la sacro-sainte majorité. Il est vrai que l'aristocratie capitaliste est experte dans l'art de faire parler à sa guise cette prétendue majorité et que la sottise populaire ne semble pas avoir sensiblement diminué depuis que tout citoyen est électeur. A l'heure actuelle la légalité s'avère le moyen preféré des forts pour satisfaire impunément, au détriment des faibles, leur volonté de jouissance et de puissance. En coulant les individus dans un moule identique, elle a rendu possible la centralisation étatiste dont nous sommes victimes sous la république comme nos pères l'étaient sous les rois. Seuls comptent en France les bureaux parisiens : grâce à un travail d'asservissement déjà fort avancé sous Richelieu, complété par la Révolution, puis par Bonaparte, le reste du pays n'est qu'un fief, une vache à lait que l'on veut traire jusqu'à épuisement. En inspirant programmes et méthodes scolaires la même légalité conduit l'éducateur à tuer l'individualité créatrice chez les enfants qu'on lui confie. De tout fonctionnaire elle tend, d'ailleurs, à faire un rouage dépourvu de conscience, une simple pièce de la machine gouvernementale, docile à l'impulsion venue d'en haut, impitoyable pour les subordonnés d'en bas. C'est elle encore qui met la force armée à la disposition du patron mécontent de ses ouvriers. Forgée par les riches elle livre toutes les ressources économiques à la bourgeoisie ; sous le nom de profit commercial elle légitime les vols quotidiens du financier, de l'industriel, du négociant. En vertu du droit d'héritage elle permet à des paresseux de vivre dans un luxe inouï sans faire œuvre utile de leurs dix doigts ; mais elle condamne à mourir de faim le malheureux tâcheron qui ne travaillerait pas pour cause de vieillesse ou de maladie. Enfin c'est elle qui vous oblige à tuer vos semblables quand il plaît au chef d'Etat de déclarer la guerre. Il faudrait des volumes pour énumérer les crimes commis, chaque jour, au nom de la légalité. Le citoyen moderne lui doit d'être habituellement une marionnette, taillée sur un modèle uniforme, et dont les exploiteurs tirent à volonté les ficelles. Pourtant les partis avancés rêvent, en général, de renforcer l'étatisme et de forger un réseau de lois qui ligotent encore plus étroitement l'individu. Avec Auguste Comte ils semblent admettre que l'homme compte seulement en tant que membre d'une collectivité, qu'il n'a aucun droit par lui-même mais de nombreux devoirs, et que ses droits découlent exclusivement de la fonction sociale qu'il remplit. Ils ne songent à détruire la légalité ancienne que pour en établir une autre « plus juste » qui soit au service de la classe laborieuse ; d'où l'idée de dictature prolétarienne chère au communisme, d'où la tendance ordinaire des socialistes à fortifier l'autorité. Pour eux la révolte n'est qu'un moyen ; plusieurs mêmes, les réformistes, voudraient une continuité évolutive, non une brusque coupure, entre la législation capitaliste et la législation ouvrière. Bolchévisme à rebours, orienté vers la conservation sociale, le fascisme veut lui aussi mettre l'individu en tutelle au profit de l'Etat.

Lénine mérite d'être admiré ; et la Révolution Russe, malgré ses fautes, marquera une étape importante de l'éternel devenir humain. Pas plus qu'aucun autre elle n'est définitive ; l'instinct de liberté demande-

ra satisfaction à son tour « Assurer à chacun le plein épanouissement de sa personnalité, dans l'ensemble harmonieux d'une cité devenue fraternelle pour tous », voilà ce que je réclamais dans *La Cité Fraternelle*. De même que le bonheur me semble la norme suprême de l'activité individuelle, de même la fraternité me paraît le vrai fondement de l'association. Mais une fraternité qui ne soit ni faiblesse ni duperie comme fut celle des prêtres, comme est encore celle de nos républicains hypocrites, une fraternité qui implique disparition des hiérarchies sociales et liberté. « Trop de profiteurs sans scrupules ont caché sous un masque d'hypocrite charité leurs usurières exploitations ; il est temps, pour le bien général, que l'on cesse d'associer la sottise et la bonté ». Naturellement cela répugne à ceux qui n'ont le mot fraternité à la bouche que pour mieux tromper le public imbécile. — L. BARBEDETTE.

LÉGENDE (latin *legenda*, choses à lire, de *legere*, lire). On désignait ainsi, à l'origine, les versets incorporés aux leçons des matines, puis le nom en fut étendu aux récits de la vie *des prophètes, des martyrs* et des saints qu'on devait lire dans les réfectoires des communautés (*quia legendæ errant*). « Quand on n'avait pas, dit l'historien Fleury, les actes d'un saint pour lire au jour de sa fête, on en composait les plus plausibles et les plus merveilleux qu'on pouvait. » Ces récits se perpétuaient à la manière des chants primitifs et populaires. « Il se formait ainsi, autour des hommes dont le christianisme avait fait ses héros, un ensemble de faits côtoyant ou épousant le surnaturel, que personne sans doute n'avait inventé tout d'une pièce, mais qui était peu à peu amplifiée par la tendance involontaire des imaginations à dénaturer et à embellir la tradition »... (Lachâtre.)

On a entrevu (aux mots *fable, histoire*), on verra (au mot *mythologie*) les rapports de la légende avec la fable et la mythologie d'une part et, d'autre part, avec l'histoire. La légende, en effet, récit merveilleux, bien antérieure dans sa forme au christianisme — qui, avec son sens des foules, en saisit de bonne heure la puissance et en tira un prodigieux parti — participe de toutes les créations ou des amplifications imaginatives qui enivrèrent, durant des siècles, l'humanité et qui continuent à ravir, pour le plus long appesantissement des religions et de tous les empires basés sur la superstition, les masses crédules et superficielles. La légende répond à ce besoin, qu'ont les faibles, impuissants à se redresser dans la vie, de s'évader des contingences vers des mondes imaginaires et d'opposer, au terre-à-terre d'une existence douloureuse et sans beauté, l'idéal flottant de paradis mystiques et compensateurs, encortégé d'équipées chimériques et de prouesses invraisemblables, pêle-mêle avec les vérités altérées du passé...

Si la légende peut provenir tout entière de la fantaisie créatrice de quelque imaginatif plus ou moins en communion avec les masses populaires, elle peut aussi sourdre dans l'inconscience de ces masses elles-mêmes et s'y propager. Les peuples enfants (et les petits des hommes en apportent le goût inné), séculairement avides de peintures saisissantes et d'évocations grandioses, toujours prompts à savourer sans contrôle les apports des charmeurs de foules et à se confier au mirage des Olympes anthropomorphistes, ont chéri de tout temps les légendes des bateleurs profanes et des magiciens religieux. « De là toutes les légendes qui encombrent les origines de l'histoire hébraïque, égyptienne, grecque, romaine, etc. L'histoire primitive n'est guère qu'une succession de légendes transmises, d'âge en âge, et auxquelles chaque siècle ajoute ou retranche. » Les mythes poétiques du Nord (*Sagas*), en France les *chansons de geste* et les *romans de chevalerie* sont de fond ou d'allure légendaire. « Les *Védas* sont le recueil de légendes aryennes et, par conséquent, le plus ancien de tous; presque toutes ces légendes sont cosmogoniques. De même, pour la Perse, le *Zend-Avesta*. La mythologie égyptienne, celle des Grecs et celle des Romains sont entièrement fondées sur des légendes, et chaque dieu, chaque demi-dieu, chaque héros a la sienne, et même les siennes, car ceux qui n'en ont qu'une seule sont bien peu nombreux. C'est ce qui fait qu'il est difficile de concilier tant de traditions diverses. Le christianisme, dont une partie au moins est fondée sur la crédulité robuste des masses, trouvait donc le terrain bien préparé par l'antiquité pour semer et faire fleurir, à son tour, la légende. Tous les recueils des vies des saints, qu'ils portent ou non le titre de légendes, en sont farcis, et l'on appelle plus souvent encore leurs auteurs des légendaires que des hagiographes. » (Larousse)... Pour donner un exemple suggestif de ce que les légendes peuvent, sur les âges, emporter d'absurdités monumentales, citons au passage cette légende des « onze mille vierges de Cologne », due à la méprise inepte d'un copiste. « Sainte Ursule ayant été martyrisée, ce qui n'est même pas bien sûr, avec sa suivante Undecimilla, le copiste crut comprendre qu'elle avait été menée au supplice avec ses onze mille suivantes, qui toutes, naturellement, étaient vierges. Cette bévue énorme fut si bien prise au mot, que l'on montre encore aujourd'hui les onze mille reliques »...

Obstacle au refoulement déjà difficile des préjugés religieux, dangereuse pour les progrès si lents de la raison, la légende ne l'est pas moins pour la marche des connaissances historiques. De toutes pièces inventées, ou considérablement grossies, les aventures qui constituent le fond des légendes populaires — comme des narrations sacrées —, enregistrées ou non par les écrivains successifs, sont aussi, nous l'avons aperçu, le milieu mouvant de l'histoire qui baigne avec elles dans l'irréel et l'hypothétique. Seules valent d'être recherchés, et retenus comme appoint véridique, dans la vie des saints ou des héros légendaires, dans les épopées glorieuses ou burlesques, les exploits épiques ou les interventions miraculeuses, les détails et les traits (qui sont l'accessoire du récit) par quoi se révèlent les mœurs d'une époque et qui n'ont servi au chroniqueur que de cadre et d'enjolivement, lui ont même souvent échappé par mégarde. A ce point de vue « l'école historique moderne a su tirer un excellent parti du recueil des Bollandistes et des récits des anciens hagiographes. » Et c'est en ce sens que Voltaire disait : « Il n'y a pas jusqu'aux légendes qui ne puissent nous apprendre à connaître les mœurs de nos nations. » Mais c'est assez dire avec quelle prudence les chercheurs d'authenticité doivent s'engager dans ce dédale aux richesses chatoyantes qui dansent sous le regard comme des feux-follets et s'évanouissent à mesure qu'on veut en saisir la substance; et que de fois ils passeront au crible critique la manne légendaire, aux abords partout séduisants. Si tant est, comme dit Renan, qu' « il n'est pas de grande fondation qui ne repose sur une légende et que le seul coupable, en pareil cas, soit l'humanité, qui veut être trompée » le sage et le savant, qui ne se satisfont d'apparence, ne peuvent en accepter, comme aurait dit Ibsen, la paix au prix d'un mensonge. Et des investigations besogneuses, sans cesse déçues et maintes fois reprises, leur seront nécessaires pour asseoir dans les temps disparus quelques certitudes provisoires !....

Au moyen âge, quand florissait le règne d'une thaumaturgie à l'apogée de sa fécondité, et qu'erraient, à travers les manoirs écrasés d'ennui, les troubadours porteurs de rires, de chants historiés, de contes et de récits rythmés, la légende envahit littéralement tous les domaines. En dehors des saints et des bienheureux aux attitudes surhumaines et aux miracles multipliés, les princes aventureux, les preux chevaleresques et les

guerriers nimbés de bravoure nourrissaient la légende de leurs prouesses brutales. Un halo d'audace, de maîtrise et de vigueur physique exceptionnelles leur faisait une renommée sans exemple et ils passaient, de la bouche déjà grisée des narrateurs aux propos rebondissants du vulgaire, comme parés d'une cuirasse magique et chevauchant l'invulnérable. Il suffit de rappeler ce que la légende a fait de Charlemagne, de ses douze pairs, de Roncevaux, d'Ogier le Danois, de Roland le paladin, d'Ollivier et de tant d'autres plus légendaires qu'historiques, si tant est que l'histoire s'affirme un jour en science exacte et puisse bâtir sur un roc où les remous de la tradition ne viennent ressaisir ses conquêtes. Des légendes particulières attachées aux Robert le Diable aux Mélusine, à la Reine Pédauque, etc., compliquaient l'écheveau des données errantes du populaire, étendaient la zône maîtresse des croyances. Pris à ces fictions familières qui, dans une atmosphère saturée d'invraisemblable, les pénétraient à vif, nos pères renonçaient à faire la part intelligente du possible et finissaient par délivrer brevet de vie à leurs inventions fabuleuses. Délassements inoffensifs, réjouissances aux éclats fugitifs, papillons fols au seuil des âmes, diront certains, enchantés seulement du tableau. Sans doute, pour maintes histoires privées, qui tenaient plus de la littérature et du spectacle, de la poésie ou de la farce qu'elles ne visaient au document durable et à la culture sérieuse. Mais, dans un monde de crédulité, ouvert à tous les courants de la foi, où l'absurde était souverain, elles garantissaient l'emprise de l'erreur et servaient de tremplin aux trompeurs intéressés des hommes.

Des légendes à foison répandues, bon nombre au reste s'attachaient en propre à l'histoire. Elles retraçaient les hauts faits des chefs et des grands, les entreprises des conquérants, les campagnes des rois. Et, en l'exaltant, elles déformaient, des uns et des autres, le caractère, défiguraient, pour les embellir, les situations; dans l'emportement de l'admiration, au souffle du dithyrambe les exploits les plus minces s'enflaient en prodiges, et gestes et personnes, naïvement boursouflés, devenaient méconnaissables. Autant que les assertions des livres sacrés, pour l'exégète, les conflits et les fragments héroïques, les étapes supposées des groupes humains, pour l'historien, s'adornent, à travers la légende, des couleurs de la féérie et posent, devant l'esprit averti, toutes les perplexités du doute. Emportée par les voies littéraires et campée sur l'écrit, après de folles chevauchées orales, la légende sert la faconde capricante des écrivains à la faveur des attachements invétérés du public. Elle trouble une pensée farcie d'idées désorbitées et de lieux communs généraux, empêtrée dans les détours et livrée aux vagues oratoires qui s'efforcent durement à la rectitude et à l'équilibre. Elle envahit toutes les formes d'expression, pénètre le dire et le style, sort des cadres imagés de la poésie et de l'art, où sa part d'influence, moins nocive et en principe reconnue, peut-être aussi délimitée, pour établir son règne jusque sur la science par d'habiles « arrangements » et des dogmes têtus, des expériences faussées d'occlusions mystiques, des divagations teintées de magie ou d'occultisme...

Qu'on ne regarde pas la légende comme une lointaine visiteuse dont le souvenir seul ramène jusqu'à nous quelques méfaits éteints. Tout près, les annales de la Révolution française fourmillent de ses amplifications. Le XIX^e^ siècle n'a-t-il pas vu, à quelques années des événements et dans l'enthousiasme des survivants médusés, la légende impériale faire du « Corse à cheveux plats » un nouveau Sabaoth? Ecrivains et poètes du premier romantisme — Hugo en tête — n'ont-ils pas, dès la troisième décade, magnifié le soudard qui traîna jusqu'à l'Oural ses bottes ensanglantées ? Et n'est-ce pas l'apothéose du « Grand » (prestigieux Prométhée dont « le vautour Angleterre », sur son rocher d'exil « rongea le cœur » invaincu) qui valut à la France le neveu Bonaparte, fantoche défait au prix du cancer alsacien ? Est-il besoin de plonger dans l'autre siècle pour voir à l'œuvre, dans les champs falsifiés de l'histoire, la légende aux ailes de nuit ? Qui, hormis quelques pionniers épars, des douteurs obstinés, des disséqueurs patients promène, à travers « la Grande Guerre » (supercherie si proche), la torche des vérités édificatrices ?

Autour des tumulus à peine affaissés, parmi les mobiles à point obscurcis, voltigent, grâce au secours des rescapés complices, les évocations erronées, s'amalgament, faisceau dénaturant, les stratégies truquées, les heureux à-propos, les faits d'armes propices, s'accréditent, comme invinciblement, les « causes » mensongères autour desquelles veillent de criminelles connivences. Sur les clartés lapidées, devant nos regards terrifiés de son envergure, s'essore ainsi et s'affermit la « grande parade », légende perfide, semence de carnage, pâture morbide du monde !

Depuis les prémices des échanges humains, la légende paralyse et fait se fourvoyer la vérité. Son baume anesthésiant retombe sur les simples en coulées de souffrance, en ténèbres sur les civilisations. Méfions-nous de ses lutins dansant au bord de nos veilles, de ses fantasmagories grisantes ou consolatrices, de ses on-dit pleins de traîtrises, des chars de triomphe abusants qu'elle ramène du passé.

Ses enchantements, qui enveloppèrent nos berceaux d'enfants, prolongent, adultes, nos périls. Sur les chemins qui montent au savoir ses séductions sont des pièges. Pernicieuse est, partout, pour qui s'y livre, la sécurité de ses joies. Il n'y aura de quiétude lucide (j'entends ici la paix en laquelle viennent mourir tous les maux évitables) dans l'univers pensant, que si les hommes, gardés enfin du récit, sceptiques à l'égard des rumeurs d'histoire, goûtent en la légende le charme seul des belles musiques qui scandent les reposantes rêveries, aux soirs lourds d'efforts véridiques...

*
* *

Des légendes écrites les plus fameuses, signalons : Le *Martyrologe* de Saint-Jérôme, source favorite des écrivains grecs ; les compilations de Simon le Métaphraste, dont l'Eglise continue à fêter tant de pieux ermites et de saints imaginaires ; *La Légende dorée* (proprement « légende d'or » : *legenda aurea*), vaste recueil de la Vie des Saints, publiée en latin par J. de Voragine et réimprimée plus de 50 fois pendant les XV^e^ et XVI^e^ siècles. (La Bibliothèque Nationale en possède neuf manuscrits). Attaquée de bonne heure, pour sa fantaisie, par les catholiques eux-mêmes, cet ouvrage est aujourd'hui en défaveur. Citons encore, parmi les recueils hagiographiques, les *Acta Martyrum* de dom Ruinart, les *Vitæ Patum* et *Fasti sanctorum* du P. Rosweid, les *Acta Sanctorum* de Bollandus et de son école, etc.

Notons, parmi les légendes populaires, celles du Juif Errant, de Geneviève de Brabant, la Légende des Quatre Fils Aymon et de leur cousin Maugis, etc. Parmi les légendes primitives, mentionnons les *Légendes Indiennes*, recueillies par C. Mathews (1854) chez les peuplades sauvages de l'Amérique. Elles nous montrent, dans un état de société déjà remarquable, des hommes industrieux, libres, serviables et doux, naïfs et modérément superstitieux, très différents des guerriers scalpeurs que les Cooper, les Aymar, les Mayne-Reid ont présenté au public européen...

Maints ouvrages portent d'ailleurs ce titre de légende et en renferment plus ou moins l'esprit. Dans *La Légende Celtique et la poésie des cloîtres* (1859), H. de La Villemarqué s'est proposé d'étudier « les traditions orales, poétiques, religieuses, symboliques, historiques qui

se sont développées à part dans l'Eglise d'Irlande, de Cambrie, d'Ecosse et d'Armorique ». *Les Légendes et Croyances de l'antiquité* (A. Maury, 1863), ouvrage scrupuleux et érudit, sont des Essais qui ont pour but « d'éclairer l'histoire des religions de l'Occident à l'aide de celles de l'Orient ». L'auteur y étudie avec sagacité le naturalisme des Aryas et regarde les religions aryennes comme le fond commun de toutes les religions indo-européennes (judéo-chrétienne y comprise). Il montre la part considérable de la légende dans la formation des cultes consacrés à la divinité. Citons encore, dans un ordre davantage littéraire, la *Légende de Montrose*, de Walter Scott et surtout la *Légende des Siècles* (de Victor Hugo) où l'auteur a tenté, dans un lyrisme souvent heureux et en larges fresques poétiques dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre, « d'exprimer — ce sont ses termes — l'humanité dans une espèce d'œuvre cyclique, de la peindre successivement et simultanément sous tous ses aspects : histoire, philosophie, religion, science, lesquels se résument en un seul et immense mouvement d'ascension vers la lumière ; de faire apparaître dans une sorte de miroir sombre et clair, cette grande figure une et multiple, lugubre et rayonnante, fatale et sacrée : l'homme... »

Parmi les légendes qui peuvent concourir à la formation de l'histoire, de la numismatique, etc., sont les inscriptions placées sur les monnaies, médailles, etc. D'abord brèves, puis plus explicites, « elles renfermèrent les noms et les titres honorifiques des divinités locales, des magistrats, des rois, quelques notions topographiques, etc. Les pièces consulaires romaines offrent les légendes les plus curieuses sur les principales familles de Rome, sur les hauts faits qui les avaient illustrées et sur les traditions auxquelles elles faisaient remonter leur origine. A ces *factums* généalogiques d'une aristocratie qui fut bientôt nivelée par le despotisme, succédèrent, après l'établissement du gouvernement impérial, les formules adulatrices de l'esclavage. Les *légendes monétaires* ne contiennent plus alors d'intéressant que les faits et les dates... Les légendes qui nous sont restées en langue celtibérienne, osque, samnite, étrusque, nous sont inconnues ; on explique même difficilement celles en caractères persans et sassanides » (Lachâtre). Les *légendes des jetons* (XV^e^ à XVII^e^ siècle), répandues dans les provinces, sont des inscriptions plus soumises encore aux caprices des temps : la galanterie elle-même s'y réfugiait, parmi les rappels bibliques et l'histoire. On trouve à la Galerie du Louvre un jeton figurant Charles IX, avec l'inscription : *Pietate et justitiâ*. On ne pouvait trouver, pour l'ordonnateur de la Saint-Barthélémy, plus flatteuse légende et qui donne mieux la mesure de tels documents. La proclamation dont s'enorgueillissent, en France, les républiques successives et qui pare encore de nos jours monuments et médailles, pièces et assignats, est d'une aussi riche ironie. « *Liberté, Egalité, Fraternité !* », attributs officiels du régime, appartiennent en effet à la pure légende; et la monnaie qui les porte est un socle digne de servir d'assise à l'histoire de ce temps. — S. M. S.

LEGENDE. — Tout récit où l'histoire est déformée par la tradition peut être appelée légendaire, qu'il s'agisse de narrer des actions guerrières, les hauts faits d'un chef d'Etat, les vertus d'un prétendu saint ou les gestes d'un quelconque bipède que l'on trouve avantageux d'ériger en idole après sa mort. Par l'élément historique, parfois minime, parfois considérable, qu'elle comporte, la légende se distingue de la mythologie et de la fable dont Stephen Mac Say a donné une étude pénétrante. On sait combien néfastes les récits militaires qui déforment intentionnellement ce qui concerne la guerre, cette plaie hideuse du genre humain. Les généraux à la Foch, à la Joffre, à la Mangin, les gradés canailles qui cimentèrent leur gloire avec le sang du simple troupier, y deviennent des héros, des demi-dieux exempts des faiblesses ordinaires ; leurs fautes sont passées sous silence et leurs plus douteuses entreprises sont érigées en action d'éclat. Ce travail d'embellissement, poursuivi sous nos yeux par les écrivains patriotards, soucieux d'obtenir le ruban rouge ou un fauteuil à l'Académie, nous renseigne sur la sincérité des louanges décernées depuis des siècles à la vertu guerrière. Même remarque concernant les prétendus mérites des chefs d'Etat à la Napoléon ou à la Poincaré ; grâce à d'habiles subterfuges de style, ces criminels ambitieux passent pour des bienfaiteurs de leur époque.

Mais c'est dans le domaine religieux que la légende revêt les proportions les plus fantastiques. Pour tromper les âmes simples, les prêtres ne reculent devant aucune exagération ; d'un malfaiteur public ils réussissent à faire un saint et dans les songes creux de malheureuses hystériques, ils trouvent moyen de découvrir le doigt de Dieu. Rien ne les arrête. Après avoir brûlé comme sorcière la pucelle d'Orléans, ils sont parvenus à faire admettre qu'elle était inspirée par le ciel! Parmi les saints du calendrier, soi-disant faiseurs de miracles, se trouvent des fous sanguinaires ; et pour édifier les dévots on fabrique miracles, grâces, faveurs célestes et l'on falsifie la vie du bienheureux devenu populaire. Saint François d'Assise s'est vu attribuer un pouvoir presque divin par des biographes dédaigneux de l'histoire et soucieux seulement de glorifier cette victime du mysticisme outré. Saint Martin de Tours devint célèbre grâce aux fables répandues à son sujet par les écrivains ecclésiastiques. On pourrait multiplier les exemples à l'infini, car dans les pays catholiques, chaque région, chaque bourgade possède sa relique de saint ou son lieu de pèlerinage. Au moyen âge surtout, alors que l'esprit critique n'existait plus, on se gargarisait des plus absurdes légendes ; les apparitions du diable ou de la Vierge étaient quotidiennes, les femmes se croyaient la proie des lutins, les moines conversaient avec des revenants ; entre la terre et l'au-delà les limites n'étaient pas nettes et les échanges étaient constants. Lorsque l'Eglise eut inventé le purgatoire et que le clergé vendit des messes à l'intention des défunts, les apparitions d'âmes qui réclamaient des prières devinrent nombreuses ; personne ne pourra dire quelle inestimable source de richesses, pour les moines, s'avéra cette innovation.

Les Evangiles eux-mêmes sont d'ailleurs, pour le moins, des écrits légendaires. De nombreux exégètes ne voient plus en Jésus (voir ce mot), qu'un mythe, qu'une création subjective de l'esprit halluciné des premiers chrétiens. Même ceux qui admettent son existence réelle doivent convenir que les écrits sacrés du Nouveau Testament contiennent une multitude de fables ineptes et qu'il serait vain de vouloir identifier le Jésus de la légende avec le Jésus de l'histoire. Mais lues sur un ton doucereux, avec des allures dévotes, les mensongères légendes chrétiennes, qu'elles datent d'hier ou de plusieurs siècles, déforment les cerveaux enfantins et les obnubilent parfois pour le reste de leur existence. Travail d'autant plus facile que l'esprit qui s'ouvre, par atavisme sans doute, est naturellement avide de merveilleux, épris de fantastique. Les religions, qui répondent à l'enfance de l'humanité, sont adaptées à la faiblesse des jeunes cerveaux ; aussi l'Eglise veut-elle s'en emparer à tout prix avant que la réflexion devenue plus forte permette de contrôler ses affirmations. On connait le mot d'un prêtre, rapporté par L. Barbedette : « Donnez-moi l'enfant jusqu'à l'âge de sept ans, et il demeurera l'enfant de l'Eglise pour le reste de son existence ». C'est à l'aide de légendes et de mensonges que ce prêtre enfonçait dans l'âme de ses élèves, les idées et les tendances chères aux Serfs du Vatican, dont parle Bon-

temps. Et parmi les dévotes, qui passent leurs journées à marmotter des prières, beaucoup sont plus impressionnées par les récits d'apparitions ou les vies de saints que par l'explication théologique du credo. Nous ne nions pas que certaines légendes présentent un caractère poétique et littéraire marqué ; elles ne peuvent faire oublier les maux sans nombre causés par l'amas de récits frauduleux qui entretiennent la religion dans les cerveaux faibles et les imaginations ardentes. Quand les hommes auront déserté définitivement les temples, quand les prêtres ne trouveront plus à qui vendre leurs drogues empoisonnées, les légendes, rendues inoffensives, pourront, quelquefois, être lues avec intérêt. On le constate déjà lorsqu'il s'agit de religions disparues ou étrangères à nos contrées ; mais tant que l'idole est debout et que les adorateurs ne manquent pas, il convient d'attaquer sans ménagement les légendes dont elle se pare. Rendons cette justice à l'époque moderne que les démolisseurs de fausses gloires religieuses, guerrières et autres, sont plus nombreux qu'autrefois. « Diffuser l'esprit critique c'est contribuer au bonheur tant des collectivités que des individus ». Là git pour les hommes le grand moyen de libération.

A côté des légendes intentionnellement fabriquées par les larbins de l'Eglise ou des classes possédantes, d'autres naissent spontanément de la naïveté populaire. Une déformation instinctive s'opère de toute action un peu lointaine dans le temps ou dans l'espace. Les vieillards voient leurs années d'enfance sous un aspect ensoleillé qu'elles n'eurent pas toujours et ceux qui reviennent de contrées perdues, dans un autre hémisphère, finissent aisément par imaginer qu'ils accomplirent là-bas des prouesses inégalées. On conçoit que l'exagération ne connaisse plus de limites lorsqu'il s'agit d'hommes morts depuis longtemps ou d'actions d'éclat qui s'accomplirent voici plusieurs siècles. Lorsqu'une nouvelle même véridique a passé par dix bouches, elle devient souvent méconnaissable ; comment un récit transmis de générations en générations, depuis un temps immémorial, pourrait-il contenir une forte dose d'exactitude ! Les historiens savent combien il faut se méfier des traditions orales et des dires populaires ; impossible d'ordinaire d'en tirer quelque renseignement précis sur le héros ou l'action qu'ils prétendent rappeler ; ils nous renseignent seulement sur la mentalité du milieu qui les vit éclore. Aussi ne peut-on faire état des légendes populaires lorsqu'il s'agit de vérité ; elles aussi sont menteuses, même lorsqu'elles paraissent touchantes et belles. — L. B.

LÉGISLATEUR [**TRICE**] n. et adj. (latin *legislator*, de *lex*, *legis*, loi et *fero*, sup. *latum* je porte). Celui qui fait, qui porte, qui donne la loi à un peuple. Parmi les législateurs antiques, dont la gloire apporte jusqu'à nous les vertus souvent légendaires, rappelons : Osiris chez les Egyptiens, Moïse chez les Juifs, Zoroastre chez le peuple zend, Confucius chez les Chinois, Minos en Crète, Zaleucus chez les Locriens, Lycurgue à Lacédémone, Solon à Athènes, Romulus et Numa à Rome, etc. Plus près de nous les Justinien, les Mahomet, les Charlemagne, les Jaroslaf de Russie, Louis IX, Charles IV, Cromwell, Louis XIV, la Constituante, la Convention, Napoléon Ier sont regardés, à des titres divers, comme des législateurs dont l'histoire enregistre les noms pour la postérité... Ils ont tous, plus ou moins, invoqué la justice et prétendu l'introduire dans leurs œuvres. Un regard sur les tables qu'ils ont laissées montre la fragilité de telles espérances. Et il apparaît, à côté des contradictions sur le principe même de leurs actes, combien précaires, iniques, et finalement en désaccord avec les mœurs du temps ou le bien même des hommes, sont les règles que les arbitres des peuples — sages ou despotes — essaient de fixer dans le cadre rigide des lois..

On appelle aussi législateur : personne qui trace les règles d'une science, d'un art : le législateur du Parnasse. — N. m. Pouvoir public qui a mission de faire des lois. — La loi en général : le législateur a voulu que... — Chacun des membres de ce pouvoir.

Quand la société est régie par la caste sacerdotale, la loi est proclamée au nom de Dieu. Dieu est le législateur par excellence, sa loi est éternelle et absolue. Nul ne peut la transgresser sans que la punition s'ensuive. Or, les actes mauvais et condamnés par la loi divine ont parfois des conséquences heureuses, bonnes pour le transgresseur. Il faut donc, de toute évidence que la justice soit rendue en d'autres lieux et époques que ceux où vit le jugé. D'où nécessité de créer un ciel et un enfer, corrigés d'ailleurs par un purgatoire. Nécessité également de donner à l'homme une âme immortelle, sur laquelle s'exercera la justice de Dieu, après la mort. Ce n'est pas par hasard que les religions appuient leur morale, leur loi sur un Dieu législateur; une âme éternelle qui reçoit la loi, obéit ou désobéit, appelle un monde adéquat où la justice distribue punitions ou récompenses. Tant que les hommes « croient » la règle, ne l'examinent pas, la domination du sacerdoce est assurée; l'ordre règne.

Mais l'examen est le propre de l'homme. Vient un moment où la règle est soumise à la critique. Pour empêcher cet examen, la crainte d'un lieu de souffrances éternelles n'est plus suffisante, la caste sacerdotale fait appel à la caste des guerriers. Le chef des guerriers, le Prince, sera législateur pour la société ; mais Prince de « droit divin », il est législateur de « droit divin ».

La loi est sauvegardée par la force. Tout examen est longtemps rendu impossible par l'inquisition. Il faut que des prêtres, des princes et des grands, gênés par la loi, l'attaquent eux-mêmes dans les principes, à savoir : la réalité du législateur, pour que le prince, oubliant sur quelles bases repose l'ordre social de son temps, puisse dire : l'Etat, c'est moi !

Quand la loi n'apparaît plus comme divine, quand le législateur n'est plus qu'un homme ou une caste, l'examen se donne libre cours; on peut transgresser la loi — pourvu que le législateur ne le sache pas. Le mal n'est plus dans la désobéissance, mais dans la faiblesse du révolté. Tout est bien pourvu que l'on soit fort. Mais la force est par définition : changement, mouvement. L'ordre social est dès lors instable et les révolutions ne tardent pas à faire sentir aux sociétés la nécessité de changer la règle.

L'accession au pouvoir des classes bourgeoises nous donne une autre catégorie de législateurs. La loi est encore l'expression de la force de la classe possédante. Mais le législateur tient compte de l'esprit de libre-examen des classes pauvres ou prolétariennes. La force seule est trop instable et partant, l'ordre. La force est masquée de sophisme et s'appelle : suffrage universel, volonté générale, intérêt général, loi des majorités. Le législateur, roi constitutionnel, parlement, etc..., fait la loi, établit la règle au nom de la majorité des individus. Ainsi chacun est censé être son propre législateur et la loi doit représenter la volonté de celui qui lui doit obéissance. De ce fait, s'il en était réellement ainsi, l'ordre serait indestructible.

Et cependant, le législateur opère de telle manière que la démocratie connaît aussi les révoltes et les révolutions. C'est que : la somme des volontés particulières qui est censée donner la règle n'est pas du tout en accord avec la volonté de chaque particulier. D'autre part, la manière dont s'établit la loi, dont se délègue le pouvoir, la souveraineté, au législateur, met un obstacle absolument infranchissable à l'instauration de l'ordre social définitif. (Voir *Suffrage universel*).

Ainsi : Théocratie, Royauté de droit divin, Démocratie, sont incapables de créer l'ordre par la loi. D'autres

législateurs peuvent-ils obtenir ce résultat, ou la loi, l'autorité, ne sont-elles génératrices que de misère et de désordres ? (Voir *Loi, Autorité, Légalité, Législation, Justice, etc.*). — A. LAPEYRE.

LÉGISLATIF [IVE] adj. Qui a le pouvoir de faire, qui fait des lois : Assemblée législative. Qui a rapport à la loi, à la confection des lois, qui en partage la nature ou le caractère : actes, mesures législatifs. Qui a droit de faire des lois : pouvoir législatif. « Les grands feudataires de la couronne exerçaient avec le roi le pouvoir législatif et constitutif pour les grandes sanctions de l'Etat. » (Saint-Simon.) « Le corps législatif, dit Montesquieu, ne doit point s'assembler lui-même, car un corps n'est censé avoir de volonté que lorsqu'il est assemblé »... C'est vers une détente de la tyrannie législative que tendait Royer-Collard lorsqu'il disait : « Il n'y a de nations politiquement libres que celles qui participent sans relâche et au pouvoir législatif et au pouvoir judiciaire ». Et Proudhon cherchait le fondement de la capacité législative ailleurs que dans l'arbitraire de la naissance et du règne, la suprématie du cens ou la fantaisie du suffrage, qui proclamait que « la puissance législative n'appartient qu'à la raison, méthodiquement reconnue et démontrée »... (Voir *législateur, loi*, etc.).

Assemblée législative. — Fut élue pour deux ans, en vertu de la Constitution de 1791, mais ne siégea même pas une année : du 1er octobre 1791 au 20 septembre 1792. Son histoire fut marquée par deux faits essentiels : La déclaration de la guerre à l'Autriche, le 20 avril 1792, laquelle détermina la suspension de Louis XVI (imposée par l'insurrection parisienne du 10 août 1792), prélude de l'abolition de la royauté. La suspension du roi, après sa tentative de fuite à Varennes et son emprisonnement au Temple, plaça l'assemblée devant des problèmes pour lesquels elle se sentait insuffisamment armée. Elle se sépara, cédant la place à la Convention.

Assemblée législative. — Elue le 13 mai 1849. Donna une majorité réactionnaire dite : du Parti de l'Ordre. En outre, un mois après, quelques-uns des députés républicains (33) furent emprisonnés. Aussi la législative s'employa-t-elle à restreindre les libertés conquises en 1848, et à préparer le retour de l'Empire. Elle vota notamment la « Loi Falloux » sur l'enseignement, accordant des droits exorbitants aux catholiques. Il faut noter que le « républicain » Thiers, le futur assassin de la Commune, était un des chefs de ce parti de l'ordre. La législative vota également le suffrage restreint.

L'Assemblée fut dissoute par le coup d'Etat du 2 décembre.

Corps législatif ; corps politique constitué en 1852 et dissous le 4 septembre 1870.

LÉGISLATION n. f. (latin *législatio*, de *lex, legis*, loi et *latus*, porté). Au sens ordinaire du mot, on entend par législation un ensemble de lois en vigueur à une époque et dans un pays donnés; ainsi l'on parle de législation ancienne et moderne, française, russe, américaine, de législation des loyers, commerciale, industrielle, etc. La fabrication des lois et règlements, conséquence du pouvoir de commander que s'arrogent les moindres actions des gouvernants, suivit l'institution de conseils d'anciens, puis de chefs, dans les tribus primitives; mais longtemps la volonté des maîtres ne fut pas codifiée de façon durable et systématique. Aujourd'hui d'innombrables prescriptions règlementent, jusque dans le détail, les « libres » citoyens d'Europe et d'Amérique; d'où l'énorme développement de législations qui sans cesse empiètent sur le domaine déjà si restreint de l'indépendance individuelle. En Grèce, Lycurgue donna à Sparte des institutions imitées de celles de Crète; impitoyables pour l'esclave et l'enfant, dures pour tous, elles visaient seulement à former des soldats. Plus humaines, celles que les Athéniens reçurent de Solon se modifièrent peu à peu; le peuple possédait le pouvoir législatif en principe avec de nombreuses restrictions dans la pratique. Mais c'est à Rome que les deux notions corrélatives d'état et de loi devaient acquérir leur plein développement; acceptées avec empressement par les despotes, elles se sont acclimatées depuis chez la généralité des peuples. Le droit romain fut complètement codifié sous l'empereur Justinien, au XIe siècle de notre ère, par des jurisconsultes qui réunirent les prescriptions édictées aux époques antérieures; déjà, au milieu du IIIe siècle, sous le règne des Sévères, il présentait ses lignes essentielles. *Coutume, loi, édits du préteur* constituaient sa triple source. Ensemble de règles écrites et transmises par la tradition, la *coutume des ancêtres* (*mos majorum*) était respectée autant que la loi écrite par les Romains; toutefois elle avait pour sanction la colère des dieux; non des châtiments infligés par le magistrat. La *loi* (lex) désignait à l'origine les engagements réciproques pris, les uns envers les autres, par les citoyens. C'était du Ve siècle avant notre ère que datait la *Loi des Douze Tables*, la première encore imprégnée d'esprit théocratique; elles devinrent innombrables. Si le pouvoir législatif appartenait au peuple, il ne pouvait l'exercer qu'avec la coopération d'un magistrat. Quant aux *Edits du préteur*, malgré leur caractère transitoire, ils tinrent une place considérable dans la législation romaine. Lorsqu'il entrait en charge, le chef suprême de la justice, le préteur urbain, faisait connaître les principes qui le guideraient dans la rédaction de ses arrêts; sans pouvoir contredire formellement la loi, il était libre d'innover et d'interpréter à sa façon. En droit son édit ne lui survivait pas, cessant d'être applicable lorsqu'il sortait de charge, au bout d'un an; en fait, les édits successifs se complétèrent en général, loin de se détruire, et leur ensemble fit partie intégrante du droit. A Rome la connaissance des lois fut toujours en honneur ; mais c'est durant les trois premiers siècles de l'Empire que la jurisprudence atteignit son développement maximum avec Labéon, Julianus, Gaïus, Papien, Ulquien, Paul. Ces juristes consacrèrent la toute-puissance du prince ; dans l'Etat, tout sujet, disaient-ils, devait obéir aveuglément au maître. Naturellement les empereurs chrétiens ne répudièrent pas ces idées ; en 426, la *Loi des Citations*, rendue sous Théodose II et Valentinien III, décida même que les écrits de Papinien, Paul, Gaïus, Ulpier, Modestin auraient force de loi ; en cas de partage on prendrait l'opinion qui avait pour elle le plus grand nombre de ces jurisconsultes, et si les suffrages se répartissaient en fraction égales, celle de Papinien. Le catholicisme, qui calqua sa constitution sur celle de l'empire, devait verser également dans les idées centralisatrices et autoritaires, inspirées du droit romain. Grâce à lui le *Corpus juris civilis* publié sous Justinien, et qui réunissait toutes les lois antérieures ou de l'époque dans divers ouvrages : *Code, Novelles, Institutes, Pandectes* continua d'être enseigné dans les Universités, au moyen âge. On connaît le rôle joué, en France, par les légistes dans l'établissement de la monarchie absolue ; la tradition qu'ils ont créée subsiste. Maintes fois le personnel gouvernemental a changé; aux Capétiens ont succédé les Bonapartes, ainsi que des ministres et présidents républicains ; les tendances autoritaires et centralisatrices ont persisté sous tous les régimes successifs. Un Richelieu, un Robespierre, un Napoléon, un Clemenceau professaient des idées différentes ; ils se ressemblent étrangement, dès qu'on observe leur caractère et leurs procédés de gouvernement.

Au point de vue législatif, l'ancienne France comprenait des pays *de coutume* et des pays *de droit écrit ;* les premiers étant situés au nord dans l'ensemble, les

seconds au midi. Fondé sur l'usage, le droit coutumier variait de province à province et même de localité à localité. On évaluait à plus de trois-cent-soixante le nombre des coutumes, soit générales, soit spéciales : les premières, une soixantaine, régissaient une portion considérable de territoire, les autres se restreignaient parfois à une ville ou même à un village. Ce qui faisait dire à Voltaire que, chez nous, le voyageur changeait de lois presque aussi souvent que de chevaux. Quand le juge ignorait la coutume et que les parties n'étaient pas d'accord à son sujet, on l'établissait, grâce à la déposition de deux *turbes* ou groupes de dix témoins : avant la rédaction écrite des coutumes, faite à la suite de l'ordonnance de Montil-les-Tours par Charles VII, en 1453. Le droit romain servait de base à la législation, en pays de droit écrit; mais les usages locaux et la jurisprudence des parlements l'avaient modifié plus ou moins profondément. En Bourgogne, en Franche-Comté, par exemple, il n'avait force de loi que sur les points non réglés par la coutume. Les ordonnances royales, applicables en principe à tout le pays, furent un élément d'uniformité; néanmoins certaines restèrent sans force, dans l'une ou l'autre région, par suite du refus d'enregistrement des parlements locaux. Au droit ancien succéda le droit révolutionnaire, collection des lois faites par la Constituante, la Législative, la Convention, le Directoire et le Consulat, du moins à ses débuts. Son ère s'ouvre le 17 juin 1789 et se clôt le 15 mars 1803; il s'inspirait des principes consacrés par la Révolution et visait à soumettre le pays à une législation uniforme. « Il sera fait un code de lois civiles communes à tout le royaume », dit un article de la Constitution de 1791; mais les assemblées révolutionnaires successives échouèrent dans cette entreprise. A côté des lois qu'elles édictèrent et qui furent appliquées sur l'ensemble du territoire, le droit ancien subsista avec son infinie variété pour tous les points non réglementés par les nouveaux législateurs. C'est de la rédaction du code civil, commencée en 1800 et terminée en 1804, que date le début de la législation actuellement appliquée en France. Un arrêté des consuls du 24 thermidor, an VIII, nomma une commission de quatre membres : Tronchet, Portalis, Bigot-Préameneu, Malleville, chargée d'établir les projets primitifs. Projets que l'on modifia d'après les observations de la cour de cassation et des tribunaux d'appel, pour les transformer en lois suivant les formes admises par la Constitution de l'an VIII, alors en vigueur. Rejeté une première fois par le corps législatif, à la suite d'un vœu défavorable du tribunat, le premier projet aboutit néanmoins, grâce à Bonaparte, qui tenait absolument à son adoption. Trente-six lois furent ainsi promulguées successivement, puis, en exécution de la loi du 21 mars 1804, réunies en un seul corps pour former le code civil. Ce code (voir ce mot), était divisé en trois livres : le premier, intitulé *Des personnes;* le second, *Des biens et des différentes modifications de la propriété;* le troisième, *Des différentes manières dont on acquiert la propriété.* Il comprenait trente-six titres, en tout, correspondant aux trente-six lois primitivement votées, et chacun se subdivisait en chapitres, sections et paragraphes. Une première édition officielle en fut donnée en 1804; une deuxième fut décrétée par la loi du 3 septembre 1807, sous le nom de code Napoléon; une troisième, en harmonie avec le gouvernement de la royauté, résulta d'une ordonnance de Louis XVIII, du 30 août 1816. Ce fut la dernière édition officielle, celle qui continue d'être en vigueur sous la troisième république. Naturellement le code civil, qui marquait cependant un progrès sur la législation antérieure, a consacré toutes les iniquités dont nous souffrons; il a garanti les propriétaires contre les plus équitables réclamations, placé la femme en tutelle par rapport au mari, méconnu les droits de l'enfant naturel, assuré le triomphe définitif du veau d'or. Son complément, le code de procédure civile, fut voté en 1806, et devint obligatoire à partir du 1er janvier 1807; le code de commerce, voté en 1807, devint obligatoire l'année suivante. Code pénal et code d'instruction criminelle datent, le second de 1809, et le premier de 1810; ils n'entrèrent en vigueur qu'en 1811; on y trouve la liste des infractions, les règles relatives à leur poursuite et les pénalités qui les frappent. D'autres codes ont paru depuis : forestier, de justice militaire, rural, du travail et de la prévoyance sociale.

A côté du code il y a place, dans la législation, pour des lois qui le complètent ou qui l'abrogent; leur nombre est tel qu'un seul individu ne parviendrait pas à les connaître toutes, même en étudiant sa vie entière. On voit combien plaisante la règle qui déclare : « Nul n'est censé ignorer la loi. » Cette dernière consiste dans la déclaration expresse d'une autorité compétente, d'après la Constitution, et qui règle d'une manière générale une série indéfinie de relations juridiques. Autrefois confondus dans les mains d'un monarque absolu, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont, d'ordinaire, confiés à des organes différents chez les peuples modernes. Montesquieu voyait dans cette séparation des pouvoirs une garantie contre l'arbitraire gouvernemental; nous constatons, hélas ! quotidiennement qu'elle n'arrête ni les ministres ni les juges dans leur lutte contre les esprits indépendants. Certaines autorités administratives disposent d'ailleurs d'un pouvoir réglementaire qui s'appellerait plus exactement pouvoir législatif ; enfin les actes gouvernementaux prennent parfois le titre significatif de décrets-lois. Œuvre de l'Assemblée Nationale, les lois constitutionnelles sont votées et abrogées par elle seule, en France; le pouvoir législatif ordinaire appartient au Sénat et à la Chambre des députés. Sauf en ce qui concerne les finances, un projet de loi peut être présenté en premier lieu devant l'une ou l'autre Assemblée indifféremment; mais les deux doivent le voter en termes concordants pour qu'il obtienne force légale. Pour devenir exécutoire la loi doit être promulguée par le président de la République; il est d'ailleurs obligé de le faire et peut seulement exiger une nouvelle délibération des Chambres. Cette promulgation est portée à la connaissance du public par l'insertion au *Journal officiel* ou au *Bulletin des Lois;* après expiration d'un délai prétendu suffisant pour que ces recueils parviennent aux mains des particuliers, la loi est désormais obligatoire. Elle sera abrogée, soit d'une façon expresse par une déclaration du législateur, soit d'une façon tacite lorsqu'elle s'avère incompatible avec une loi plus récente. Quant au pouvoir réglementaire, il est exercé par le maire dans sa commune, par le préfet dans son département, par le président de la République sur l'ensemble du territoire.

La coutume n'occupe qu'une place très effacée dans notre législation; elle ne crée de règles nouvelles que dans un domaine restreint, lorsqu'il s'agit de matières où l'on doit tenir compte de la diversité locale, et dans l'interprétation des conventions où les parties ne s'exprimèrent pas clairement. Mais l'ensemble des codes et des lois, décrétés par les gouvernements successifs, constitue un réseau aux mailles si serrées que l'individu est littéralement étouffé par ce monstrueux appareil. Après une période où la liberté fut, sinon bien comprise, du moins très prônée, l'Etat est redevenu le dieu par excellence, le souverain bien; l'individu n'existe qu'engrené, qu'intégré dans lui, son âme particulière ne doit être qu'un reflet de l'âme collective. Non seulement l'Etat peut faire tout ce qu'il veut, mais il doit tout faire et tout penser; c'est ainsi la société qui nous permet de devenir ce que nous sommes, des êtres instruits et civilisés, des hommes non des animaux, disait en substance Auguste Comte, aussi n'avons-nous à son

égard que des devoirs, alors qu'elle dispose contre nous de tous les droits. A la société obéissons donc, passivement, aveuglément, comme les membres obéissent au cerveau qui les commande et les dirige ; car l'individu n'est qu'une abstraction, seules existent les collectivités ! Izoulet fera même de ces dernières des animaux à part, les hyperzoaires ; et Durkheim, remplaçant le vieux Jahveh par l'Etat, proclamera que seul est moral ce qui est social. Naturellement les chefs deviennent les pontifes du nouveau dieu, et, comme ceux de Jésus, ils exigent le respect des multitudes prosternées. Inutile d'ajouter que les fidèles du culte sociologique se recrutent, en général, parmi les bien-casés ou parmi ceux qui espèrent l'être ; Durkheim trônait en Sorbonne, dictateur accrédité par la république pour la nomination des professeurs de philosophie dans les facultés. Cette superstition étatiste, elle est à la base du fascisme ; et, malheureusement aussi, du bolchévisme russe, que nous défendons bien volontiers contre les critiques intéressées du capitalisme, mais dont le mépris pour la liberté des individus ne cadre point avec l'idéal d'humaine fraternité, qui est nôtre. Elle constitue le côté faible des doctrines socialistes admises par beaucoup aujourd'hui; le législateur n'a point la toute-puissance qu'on lui prête, et c'est méconnaître la valeur des individus, de les réduire au rôle de rouages impersonnels dans une administration mécanique.

Très instructives à ce sujet paraissent les institutions du vieux Pérou; elles réalisèrent, sous des formes primitives assurément, un état social que nos capitalistes déclarent impossible et qui pourtant subsista, dans ce pays, jusqu'à l'arrivée des Espagnols. Pris en tutelle de la naissance à la mort, par un état despotique mais tutélaire, l'individu était à l'abri des accidents et du besoin, à condition d'obéir et de travailler. On ne l'accablait point, n'exigeant, même dans les mines, qu'un travail proportionnel à ses forces. Le sol, propriété de l'Inca, vivante incarnation de l'Etat, était divisé en trois parts, l'une pour les prêtres, l'autre pour l'Inca, la troisième, répartie chaque année en lots de même valeur, pour le peuple qui cultivait l'ensemble. Marié obligatoirement avec une parente, à l'âge de vingt ans, le jeune homme obtenait un lot qui grandissait ou diminuait avec le nombre des enfants. Défense de changer de séjour ou d'abandonner la profession héritée des parents ; on devait aider ses voisins et prendre part aux travaux d'utilité publique. Les ouvriers réquisitionnés par l'Etat étaient entretenus à ses frais ; les femmes tissaient des vêtements chauds pour les montagnards et d'autres plus légers pour les habitants des plaines. Crime capital, l'oisiveté n'était pas tolérée même chez les enfants ; les vieillards impotents entretenus par la collectivité, s'occupaient à de menues besognes. On n'abandonnait ni les infirmes, ni les veuves ; de grands dépôts de provisions garantissaient le peuple contre la famine ; des jours de fête bien répartis permettaient un repos suffisant. La loi de l'offre et de la demande était inconnue, il n'y avait ni impôts, ni commerce. A la base, la population était répartie en groupes de dix, surveillés par un dizainier ; cinq dizaines donnaient une cinquantaine, deux cinquantaines une centaine, puis venaient des groupes de cinq cents et mille habitants, tous dotés d'un surveillant responsable. Des districts cantonaux de dix mille âmes avaient à leur tête des parents de l'Inca ; enfin la capitale, Cazco, était divisée en quatre sections, orientées d'après les points cardinaux, et répondant à des circonscriptions qui englobaient l'ensemble de l'empire ; les quatre vice-rois chargés de leur administration formaient le conseil de l'Inca. Tout aboutissait au gouvernement central et tout en émanait ; le Pérou n'était qu'une immense usine surveillée par des contremaîtres ; aucune place, nulle part, pour la liberté individuelle. Le Mexique avait eu une organisation analogue, de nombreux vestiges l'attestaient ; mais l'avidité des rois, puis des nobles, lorsque le régime féodal eut succédé à la centralisation monarchique, finit par écraser les petits. Un fisc impitoyable vendait comme esclaves ceux qui ne pouvaient lui donner satisfaction ; les corvées devinrent excessives, le travail quotidien épuisant. Néanmoins une part des taxes en nature servait encore à l'entretien des vieillards et des pauvres. Ajoutons qu'au Paraguay les Jésuites imitèrent avec succès les institutions péruviennes ; mais, remplissant le rôle de l'Inca, ils en tirèrent d'énormes richesses pour leur congrégation. Une telle organisation n'est possible que chez des peuples jeunes, qui ignorent tout de la liberté ; la vie régulière, le confort qu'elle procure, ne sont point désirables, lorsqu'elles ont pour complément obligatoire une chaîne et un collier. Simples troupeaux que l'on parque et pousse à volonté, que l'on ménage parfois pour en tirer un plus grand profit, les peuples ne sont alors que des amas grégaires de bêtes domestiquées. Dépourvus d'initiative, habitués à obéir, Péruviens et Mexicains furent une proie facile pour les aventuriers venus d'Europe. Souhaitons que la Russie fasse une place suffisante à l'individualisme pour ne point subir le même sort ; et que ses guides, poussant au delà du marxisme, préparent l'avènement d'une ère de liberté. Sa législation contient des innovations heureuses ; rendons-lui justice, sans oublier que l'étape qu'elle représente, dans le devenir humain, doit nécessairement être dépassée. Comme celle de France et des autres pays, elle a d'ailleurs le tort de répondre seulement aux desiderata des dirigeants, rouges en Russie, roses en Angleterre, blancs en Italie, mais tous persuadés que le populaire leur doit obéissance. Fausse croyance, qui fonde leur empire, mais que dément la raison. Puisse un jour l'humanité devenue sage reléguer, au musée des antiquailles, l'attirail des lois immondes qui la ligotent depuis si longtemps. — L. BARBEDETTE.

QUELQUES OUVRAGES TRAITANT DE LA LÉGISLATION. — *De la législation* ou *Principe des lois* (abbé de Mably, 1776, un des précurseurs de la Révolution). Il voulait que la législation s'inspirât de l'égalité naturelle. Pour lui la propriété n'est point la cause de la réunion des hommes en société; la nature les invitait à la communauté des biens, et la communauté des biens fut la condition des premières sociétés humaines. Il s'attaquait à l'avarice et à l'ambition comme étant les plus grands obstacles à l'équité et rappelait qu' « on fait trop peu d'attention aux intérêts de cette multitude qu'on appelle la populace ». Selon lui des lois véritablement utiles s'affermiraient avec le temps, à l'encontre de celles qui consacrent le caprice ou le préjugé, « si la puissance législative ne concourait elle-même à les affaiblir par sa mauvaise conduite ». Mais la hardiesse théorique de Mably se fond, dans la pratique, en mesures timides et contradictoires, en vagues exhortations au législateur. — *De la science de la législation* (Filangeri, 1780) vaste ouvrage inachevé, qui traite des règles générales de la législation et des lois politiques et économiques, dans un esprit libéral et positif. Il se rencontre souvent avec Montesquieu (Voir loi : *Esprit des lois*). — *Législation primitive*, etc. (de Bonald, 1802). Le chef de l'école théologique au XIX^e^ siècle a écrit en épigraphe : « Un peuple qui a perdu ses mœurs en voulant se donner des lois écrites s'est imposé la nécessité de tout écrire, et même les mœurs ». Parmi des aperçus sur la philosophie et le droit, il essaie de fixer, en Dieu, la souveraineté générale et aboutit à accorder au clergé la prépondérance

dans le gouvernement des choses d'ici-bas. — *Traité de Législation* (Ch. Comte, 1826), dans lequel l'auteur, procédant analytiquement, s'attache à rechercher « quelles sont les causes qui font prospérer ou dépérir un peuple, ou qui le rendent stationnaire ». Il fait la démarcation entre les actions qui ont leur sanction intérieure de plaisir ou de peine et celles qui sont du ressort de la législation et, avec Bentham, dont il admet le principe de l'utilité, réduit, au profit de la morale, le domaine de la législation . « L'inégalité entre les individus, dont un peuple se compose, conclut-il dans son 4e livre, est une loi de leur nature ; il faut, autant qu'il est possible, éclairer les hommes sur les causes et les conséquences de leurs actions; mais la position la plus favorable à tous les genres de progrès est celle où chacun porte les peines de ses vices, et où nul ne peut ravir à un autre le fruit de ses vertus ou de ses travaux ». — *Traités de Législation civile et pénale* (d'après les manuscrits de J. Bentham par E. Dumont, 1830). Y sont étudiés les principes généraux de la législation, des codes civil et pénal, la promulgation et la raison des lois, l'influence des temps et des lieux en matière de législation, avec une vue générale d'un corps complet des lois. Bentham fixe les buts de la législation et délimite ses immixtions. Il y introduit son calcul des bien et des maux qui donne aussi, en matière pénale, le caractère du délit. Le principe de l'utilité ou de l'intérêt bien entendu, qui sert de base à sa morale (voir ce mot) s'applique aussi à la législation. L'auteur, par généralisation systématique, lui accorde quant au problème de la propriété, par exemple, un critérium abusif et justifie par lui l'iniquité : « Oter arbitrairement à celui qui possède pour donner à celui qui ne possède pas, dit-il, ce serait créer une perte d'un côté et un gain de l'autre ; mais la valeur du plaisir n'égale pas la valeur de la peine ». — *Histoire de la Législation française depuis Hugues Capet* (G. Schæffner, 1850), tableau érudit de l'état législatif de la France et de ses provinces, féodalité, royauté, etc , puis examen des sources du droit, de la procédure, etc. jusqu'aux codes de l'époque impériale.

LÉGITIME adj. (latin *legitimus*, de *legis*, loi). Qui a les qualités, les conditions requises par la loi; qui est fait conformément aux prescriptions des lois (voir *loi*). Ceux qui emploient ce terme y enferment souvent le sens de juste.

Chateaubriand dit : « Il n'y a point de pouvoir légitime sans liberté ». Il conçoit ainsi un pouvoir qui s'exerce seulement sur ceux qui l'acceptent librement. Or tout pouvoir s'impose à quelqu'un, au nom de quelqu'un ou de quelque chose. S'il y avait -- pour celui à qui on impose quelque chose -- réellement liberté, il n'y aurait pas de pouvoir, ou seulement, en l'occurrence, un emploi abusif du terme. D'ailleurs liberté suppose connaissance et conscience. En présence de ces deux facteurs se dessine justement la contestation de la légitimité du pouvoir. La reconnaissance du pouvoir et l'appui qui lui est donné s'entourent seulement des apparences de la liberté. De telles confusions ne sont au fond possibles que parce qu'on assimile, à tort, la loi à la justice.

Quand Taine dit : « Nulle autorité n'est légitime que par le consentement du public », s'il prend le public en bloc il peut certes s'exprimer ainsi, à la condition d'ailleurs d'identifier lui aussi légale et légitime et d'accorder à l'autorité des vertus de fait, sinon un blanc-seing de droit. Mais s'il entend : les individus composant le public, cette assertion s'effrite à l'analyse. D'une part, Taine, comme Chateaubriand, se contente ici de la fausse harmonie de l'acquiescement passif qui revêt parfois les dehors du vouloir éclairé. Et consentement ne peut être justification. Il est d'autre part évident qu'il y aura toujours, en fait, une minorité pour ne pas accepter cette autorité et, en justice, des arguments pour la condamner, d'où il appert qu'il n'y a pas, sur le terrain de l'équité et de la raison, d'autorité légitime. Trop souvent nous voyons comme disait Lamartine, « les forfaits couronnés devenus légitimes ». La force est par excellence celle qui légitime, et les préjugés et la peur soutiennent son empire. Chateaubriand, Taine et tant d'autres auraient pu méditer cette pensée de Boiste : « C'est tuer la justice avec son glaive que de dire : ce qui est établi est légitime ; il n'y a de *légitime* que ce qui est juste »...

Légitime se dit de l'union conjugale consacrée par la loi, et des enfants qui naissent de cette union : mari, époux légitime, fils légitime (voir *mariage*, *union libre*, etc.).

On voit ici, ce que le « légitime » a à voir avec la raison, la logique ou la liberté, ou le libre consentement public. Un homme et une femme, sont unis par leur amour et leur estime réciproques ; leur cerveau a les mêmes aspirations, leur chair appelle leur chair. Tout simplement, ils vivent l'un près de l'autre : *Leur union est illégitime.*

Mais le bonhomme est vieux, usé, pourri de vices, esprit vil et cœur de pierre. Il a des « sous ». Elle, est jeune, belle, mais pauvre ; ou bien elle a des besoins que sa fortune ne lui permet pas de satisfaire. Pour ses « biens » elle épouse le vieux, accepte ses caresses, lui vend son corps et son geste d'amour. Seulement, elle a pris une garantie, elle s'est mariée ; elle a été se faire inscrire à la mairie. Elle n'est pas en carte, mais en livret, le livret de mariage. Sans cette inscription, elle n'est qu'une « fille de joie » et il n'est qu'un « vieux marcheur »; leur union est illégitime et sévèrement jugée. Par contre, s'ils légalisent leur vie commune, leurs rapports fussent-ils monstrueux, disparate leur accouplement, leur liaison entachée de tares évidentes, leur union est *légitime*, la morale estompe leurs vices, la loi protège leurs « amours »...

Mais, du contact de ces deux êtres, des enfants sont nés. Pauvres petits êtres souvent indésirés que l'ignorance des parents a seule jetés dans la vie.

L'enfant de l'amour, appelé du fond de l'instinct, le fruit d'une tendresse réciproque, procréé dans les meilleures conditions de santé morale et physique : *enfant illégitime, bâtard.* Dès sa naissance, il est marqué au front : de père inconnu.

L'enfant du plus sordide marché, celui du deuxième couple, la société le reçoit avec tous les honneurs ; il est : *l'enfant légitime.* Celui-ci a un père et il portera son nom. Comme si l'enfant, quelle que soit sa naissance, n'avait pas toujours un père et une mère ! Vieux relents de christianisme qui empoisonnent encore le vingtième siècle....

De grands esprits, des penseurs généreux, ont proposé de rayer des lois « le péché originel » en faisant tous les enfants égaux et en leur donnant le nom de leur mère. Des cœurs se sont émus, d'autres se sont révoltés ; et contre la loi, en dehors des lois, la grande cause humaine de l'amour libre et de la libre maternité est partout entendue et sonnera bientôt le glas du mariage, cette prostitution officielle. Il n'y aura plus alors d'enfants légitimes ou illégitimes, mais des amants et des enfants aimés.

— Qui se fait régulièrement et naturellement : Tirer des conséquences légitimes des faits allégués...

— Juste, permis, licite, fondé en raison : Une colère légitime, un légitime espoir.

Quand les dictionnaires, pour définir un mot, accolent : *juste* à : « permis, licite, fondé en raison », sans souligner l'abus du langage courant, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de leur manque d'esprit critique

ou de leur servilisme vis-à-vis du pouvoir et des grands. En effet, si, en théorie, le licite, le permis, doit être toujours juste et fondé en raison, dans la pratique, ce qui est licite, permis, est toujours injuste envers quelqu'un, irraisonnable. Le prouvent d'ailleurs, ces citations du Larousse :

Le temps souvent a rendu légitime
Ce qui semblait d'abord ne se pouvoir sans crime.
(Corneille).

Quiconque a pu franchir les bornes légitimes
Peut violer enfin les droits les plus sacrés. (Racine).

La Vertu n'exclut point une ardeur légitime
Quel cœur est innocent si l'amour est un crime. (Gresset).

— *En politique :* Se dit en France des princes de la famille des Bourbons, que leurs partisans — légitimistes — considèrent comme ayant droit au gouvernement de la France. Avec les Orléanistes et les Bonapartistes, les légitimistes parlent encore le vieux langage des siècles écoulés. Paix à leurs cendres !

— *En jurisprudence* : légitime défense, droit de se défendre contre un agresseur, sans égard aux conséquences qui peuvent en résulter pour ce dernier.

— *Pathologie :* Se dit des maladies qui suivent le cours normal, prévu dans les traités médicaux : fièvre légitime.

— *Subst. masc.* : Ce qui est légitime : « Dans les sociétés bien constituées, le légitime se confond avec le légal, et la loi locale avec la loi générale » (de Bonald). Dans les sociétés bien constituées, c'est le légal qui devrait se confondre avec le légitime, mais nous savons que jamais le légal ne peut être : le juste.

— *Subst. fém.* : Portion que la loi donne à certains héritiers présomptifs dans des biens qu'ils auraient recueillis en totalité, sans les dispositions faites par le défunt à leur préjudice : Légitime des descendants, des ascendants. Ce terme du vieux droit français n'est plus guère usité et est remplacé par : *réserve.* — A. Lapeyre.

LÉGUMISTE. (Voir *végétarisme, végétalisme*, etc.)

LÉNINISME. (Voir *bolchevisme, communisme, marxisme, socialisme, soviets*, etc.).

LÉGISTE n. m. (de *lex, legis*, loi). Celui qui connaît, qui étudie des lois. « De leur application aux lois dont ils se firent un métier, ils furent appelés légistes » dit Saint-Simon. La multiplication des légistes atteste l'importance de l'appareil législatif, son étendue, sa complexité. Elle souligne quelle place occupent dans les sociétés humaines ces constructions superfétatoires, et nocives au surplus, que sont les législations successives. « Il n'y a pas, disait Piron, de marque plus certaine de la mauvaise constitution des cités que d'y voir beaucoup de légistes et de médecins ». En effet, comme l'hygiène à l'individu, une ordonnance logique manque au corps social, et tous deux réclament la charge de soins qui les tuent...

Les légistes ont joué un grand rôle dans l'affermissement du pouvoir royal. Ils en ont, par leurs justifications, légitimé le principe et consolidé les assises. Imitant les glossateurs de l'Ecole de Bologne qui, à ceux de l'ancienne Rome, assimilèrent les empereurs d'Allemagne, les légistes appliquèrent, chez nous, les mêmes textes au roi de France « empereur dans son royaume ». Ils détournèrent au profit du roi, « souverain fieffeux », certaines prérogatives féodales, en firent le représentant de l'intérêt supérieur du bien public... Autant par leur habileté que par le prestige des armes, du domaine et de la hiérarchie, l'autorité royale se trouva reconstituée vers la fin du XV^e^ siècle. Il n'y manquait plus que la couronne de « droit divin » que lui réservait l'Eglise.

LÉNITIF [**IVE**] adj. (lat. *lenitivus*, de *lenire*, adoucir). Un lénitif est ce qui calme et adoucit, ainsi le miel par exemple. Ce terme fort utilisé en médecine s'applique dans le langage courant, à tout ce qui pacifie, tout ce qui atténue les différends, amoindrit les susceptibilités ou met du baume sur les plaies soit physiques, soit morales. Certaines personnes exercent naturellement une influence lénitive, comme d'autres, sans même s'en rendre compte, blessent et irritent quiconque les approche. On recherche les premières, on fuit les secondes, vrais buissons épineux dont les fleurs mêmes sont entourées de piquants. Néanmoins gardons-nous des chattemites dont les gants de velours cachent des griffes bien aiguisées ; un ami, dont la franchise est brutale et déplaisante, vaut mieux qu'un flatteur qui, vous voyant côtoyer un gouffre, se garde de vous avertir. Eviter à autrui toute douleur inutile, mais sans vaine faiblesse et sans craindre la lutte lorsqu'elle est nécessaire, voilà probablement la meilleure attitude.

Comment n'être pas révolté par l'hypocrisie doucereuse du prêtre qui, par calcul, fait sienne la maxime de saint François de Sales : « On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre ». Assurément, les croyants sont des mouches de la plus sotte espèce généralement, et n'ayant aucun des mérites de l'abeille ; nous comprenons que le clergé les exploite, mais il nous répugne que ce même clergé place son exploitation sous l'enseigne du crucifié Jésus. Et notre indignation atteint son comble quand nous voyons les prêtres dresser des listes noires, qui seront communiquées discrètement aux patrons, aux propriétaires, aux politiciens bien pensants, à l'ombre du confessionnal, en persuadant les faibles d'esprit qu'ils iront rôtir en enfer s'ils ne dénoncent les mécréants. Pascal a flétri, dans les *Provinciales*, les procédés utilisés par les Jésuites afin de capter la confiance des souverains. Un père La Chaise n'hésitait pas à fournir de maîtresses Louis XIV, son royal pénitent, et presque tous les confesseurs des rois firent de même. Dieu, à les entendre, donnait toute licence aux têtes couronnées à condition qu'elles se laissent conduire par les disciples de Loyola. Défions-nous donc des gens qui, selon le proverbe populaire, sont trop polis pour être honnêtes. Ne soyons pas grincheux ; ne soyons pas flatteurs non plus. Ajoutons que les premiers sont plus nombreux que les seconds, en général, dans les milieux d'avant-garde.

LÉONIN [**INE**] adj. (latin *leoninus*, de *leo*, lion). Qui a rapport, qui appartient au lion, qui est de sa nature ou lui ressemble par quelque trait, par son caractère ou ses qualités : rugissements léonins; tête, vigueur, mœurs léonines. En jurisprudence, signifie abusif, fondé sur le seul droit de la force. Se dit d'un partage, d'un marché où quelque stipulation réserve à une ou à plusieurs personnes favorisées la part du lion (allusion à l'apologie des animaux vivant en société avec le lion). Cette expression n'est guère usitée que dans les locutions : société léonine, contrat léonin, part léonine, que la clause ou les conditions visées soient formulées ou seulement tacites.

Ce sont justement ces acceptions qui nous incitent à nous étendre ici davantage. En effet, ce n'est pas seulement au point de vue individuel que se pratiquent dans la plupart des cas, les contrats, les marchés, les partages léonins, mais c'est encore au point de vue collectif. L'organisation actuelle de la société n'est-elle pas basée sur l'accaparement léonin des richesses de la terre par une classe d'individus aux dépens d'une autre classe ?

C'est le contrat social qui est véritablement un contrat léonin. Tout le système de la propriété reposant sur l'exploitation de l'homme par l'homme s'apparente en son esprit avec, çà et là, des formes insidieuses, au raisonnement brutal du roi des animaux s'arrogeant, de par sa force, le droit à la proie la plus belle, au plus riche butin.

Il a donc fallu qu'à quelque moment, appuyés sur la ruse ou la brutalité, des hommes s'affublassent de la peau du lion pour persuader aux autres bêtes humaines qu'elles devaient s'incliner, trouver même équitable ce marché de maître à serviteur, un contrat de dupes. Mais à aucune époque les intéressés — esclaves, serfs, prolétaires — n'ont pu consentir en connaissance de cause et en toute liberté les conditions de travail et de vie qui comportent ce caractère léonin. Les nécessités vitales, compliquées de faiblesse et d'ignorance, l'absence d'une cohésion intelligente qui seule leur eût permis de résister à des empiètements tyranniques, leur ont fait à travers le temps une sorte d'obligation d'accepter des clauses qui consacrent leur infériorité. D'autre part la bourgeoisie, groupe social actuellement bénéficiaire de ce contrat, s'efforce d'en justifier l'existence, de l'abriter sous des principes moraux, de lui donner une armature légale inébranlable. Et c'est à en discuter la valeur, à en contester le principe, à en dénoncer l'arbitraire, à mettre en relief sa nocivité que visent les critiques socialistes, communistes, anarchistes.

Des utopistes ont opposé à ce système choquant par trop les principes les plus simples de liberté, d'égalité et de fraternité des systèmes plus en accord avec la justice sociale, sans parvenir à changer quoi que ce soit dans le désordre actuel des choses et dans le désaccord perpétuel des hommes entre eux. C'est qu'il est aussi difficile de faire admettre à un parasite, à un bénéficiaire de « l'ordre » social actuel, l'illégitimité de sa situation favorisée, qu'il est malaisé de faire lâcher prise au lion, campé sur son butin sanglant. Tout possédant, conscient ou non de la frustration qui est à la base de son bien quand ce bien est le résultat du travail de ses semblables, défend ce bien férocement. L'accapareur, le profiteur, l'exploiteur, en un mot le voleur du bien d'autrui, s'appuyant sur « le Droit, la Légalité, la Justice », repousse tout raisonnement et se cramponne à son morceau de roi. Il crie « à la garde ! » si on conteste le bien-fondé de ses prétentions à la propriété qu'une législation millénaire a habilement consacrées.

Avant la Révolution du Tiers-Etat, ce qu'avaient monopolisé Roi, Nobles, Clergé, était de toute évidence privilège et accaparement. Et la révolte des spoliés, consignant dans les *Droits de l'Homme* une reprise solennelle, était venue à point pour remettre les choses en place. Cela le bourgeois, héritier de 89, l'admet. Mais nanti à son tour de ce qui fut justement arraché à l'Ancien Régime, il n'admet pas qu'on lui dise aujourd'hui que sa classe doit rendre aussi ce qui ne lui appartient pas. Il ne veut pas croire (ou il feint d'ignorer) que la fortune acquise l'est toujours aux dépens du pauvre et que nul ne peut jouir de l'oisiveté sans que ce soit aux frais des besogneux.

Les « Lions » de la société actuelle devront tôt ou tard, bon gré mal gré, se rendre à l'évidence et accepter la résiliation du contrat léonin dont ils bénéficient. Les autres animaux que sont les producteurs exploités ne seront pas toujours obtus et résignés... Déjà, n'ont-ils pas osé discuter leur état. Il ne faudra qu'un sursaut de révolte collective comme en sont capables les travailleurs quand ils sont organisés et qu'ils ne suivent pas de mauvais bergers, pour arracher le contrat, le détruire et imposer une forme nouvelle de société basée sur la production équitablement organisée pour les besoins de tous. — G. Y.

LETTRE n. f. L'étymologie de ce mot est incertaine. Il viendrait de *littera* (caractère d'écriture), de *lictera* (du radical sanscrit *likh*, graver, écrire), de *linea* (ligne) ou de *linere, litum* (enduire). Il désigne chacun des caractères qui composent l'alphabet dans sa forme, sa dimension, sa couleur, chez ceux qui emploient ce mode d'écriture pour la représentation du langage articulé. L'emploi des lettres, pour écrire les mots, est guidé par l'orthographe. « Otez de notre écriture les lettres que nous ne prononçons pas, vous introduirez un chaos en l'ordre de notre grammaire, et ferez perdre la connaissance de l'origine de la plus grande partie de nos mots ». (Livet). Les caractères employés pour l'écriture du langage musical sont appelés *notes*.

Le mot *lettre* désigne aussi ce qui a un sens littéral, étroit, renfermé dans un texte. Considérer une chose *au pied de la lettre*, c'est la voir exactement dans le sens rigoureux du mot. *Jugez selon la lettre*, c'est s'en tenir à ce qui est écrit. *Aider à la lettre*, c'est interpréter en expliquant le sens. *Ajouter à la lettre*, c'est élargir le sens et aller au-delà. Suivant les circonstances, il convient de préférer l'esprit à la lettre. « La lettre tue et l'esprit donne la vie », a dit saint Paul, interprétant la prétendue loi divine ; mais lettre et esprit ont été si souvent falsifiés, surtout sur les questions divines et dans les buts les plus contradictoires bons et mauvais, qu'il est impossible de s'y reconnaître. Comme l'a dit Voltaire à propos de l'emploi des signes du langage : « L'univers fut abruti par l'art même qui devait l'éclairer. »

L'incertitude de l'étymologie du mot *lettre* est d'autant plus singulière que ce mot suppose en certains cas une absolue précision. Ce qui est non moins singulier, c'est que les hommes n'ont pas trouvé de nom à la réunion des lettres ou caractères du langage. « Comment s'est-il pu faire, a dit Voltaire, qu'on manque de termes pour exprimer la porte de toute les sciences ? La connaissance des nombres, l'art de compter, ne s'appelle point : *Un-deux.* » Les Grecs ont dit : *alpha, bèta*, etc... et du son des deux premières lettres de leur langue on a fait *alphabet*. Nous disons: l'*a. b. c.* Certains allant jusqu'à *d* ont fait *abécédaire*. On peut aller ainsi jusqu'à l'*oméga* des Grecs qui le *z* français. A défaut d'un mot ayant un sens, on a appelé *alphabet* la réunion des lettres d'une langue disposée suivant une énumération conventionnelle. L'alphabet est la première partie de la grammaire ; la connaissance des lettres qui le composent est l'élément essentiel de celle du langage.

Les lettres, ou signes du langage d'après l'énumération alphabétique, auraient été trouvées par les Phéniciens qui les auraient transmises aux Grecs. Du grec est dérivé l'alphabet des latins employé aujourd'hui par leurs descendants (France, Espagne, Portugal, Italie, Roumanie), par les Scandinaves, les Germaniques et quelques autres peuples dont les langues sont étrangèrés à la famille indo-européenne. Les Hébreux avaient reçu aussi des Phéniciens leur alphabet. Ils le transformèrent peu à peu pour composer l'*araméen*. L'ancien alphabet phénicien n'a été conservé chez eux que par les Samaritains, d'où son appellation actuelle d'alphabet *samaritain*. L'Inde possède des alphabets. Ils sont dérivés de l'araméen et du grec par l'*indo-bactrien*. La Perse a un alphabet sorti de même de l'araméen, où sont conservées des traces égyptiennes. L'araméen a également produit les variétés arabes. D'autres très nombreux alphabets se sont formés sous des influences plus ou moins obscures et mélangées. Il n'y en aurait pas moins de cinquante-sept pour écrire les seules langues turques.

La parenté des signes de l'écriture ne comporte nullement celle du langage ; mais comme les hommes ne peuvent émettre, quelle que soit leur langue, qu'un

nombre déterminé de sons, il en résulte que les mêmes signes pourraient, à peu de choses près, servir aux besoins de toutes les langues. L'alphabet a rendu extrêmement aisée l'expression écrite du langage en réduisant ses signes à vingt-deux lettres dans l'italien, vingt-quatre dans le grec, vingt-cinq dans le latin, vingt-six dans le français, l'anglais et l'allemand, vingt-sept dans l'espagnol. Les peuples qui n'ont pas d'alphabet et ont des signes pour chaque mot, ont une écriture extrêmement compliquée, dont la vulgarisation est à peu près impossible. C'est ainsi que ces signes dépasseraient chez les Chinois le nombre de quatre-vingt mille ! Dans l'ancienne Egypte, il y avait autant d'écritures que de castes. On comprend les difficultés linguistiques qu'il y a a pour s'entendre, non seulement entre ces peuples, mais aussi entre gens du même peuple.

Les lettres ont des formes très variées dans l'écriture. On les a beaucoup réduites depuis l'invention de l'imprimerie et l'usage courant de l'écriture développé par l'instruction. Mais aux temps où les livres n'existaient qu'en manuscrits, c'était un art important, chez leurs copistes, de multiplier la variété des lettres et de leurs ornementations. Il y avait les *lettres armoriées*, les *lettres en broderie*, les *lettres capitulaires*, les *lettres en chaînettes, en treillis ou en mailles*, les *lettres tressées, entrelacées, enclavées ou éparses*, les *lettres de forme*, de *marqueterie*; les *lettres onciales*, les plus anciennes, qui remontent au temps des premiers Ptolémée ; les *bénéventines*, les *pisanes*, les *lettres perlées, ponctuées, solides, tondues, barbues, tourneuses, tranchées*, et une foule d'autres oubliées. Aujourd'hui, l'imprimerie emploie les lettres *majuscules, capitales, ornées, blanches, grises, tranchées, à queue*, etc... Les lettres de l'écriture alphabétique ont des formes diverses propres à chaque peuple. La forme la plus courante en Europe est celle de l'écriture latine. Les Allemands ont encore la forme gothique qu'ils abandonnent peu à peu après les Scandinaves. Il y a en outre les écritures arabe, grecque, russe, asiatiques.

On appelle encore *lettre* une communication par écrit adressée dans certaines circonstances à des personnes éloignées : *lettre de faire-part, de condoléances, d'introduction, de recommandation, circulaire*, etc... Dans le commerce, on fait usage de la *lettre de change*, la *lettre de crédit*, la *lettre de gage*, la *lettre d'avis*, la *lettre de voiture*, la *lettre d'offre de service*, etc...

La *lettre* est aussi la correspondance particulière entre personnes, sous forme d'épître, de missive. Elle est le *genre épistolaire* dans les *Belles-Lettres*. (Voir ce mot).

Sous l'ancien régime d'avant 1789, un très grand nombre d'actes législatifs, de jurisprudence et de chancellerie, étaient appelés *lettres royaux* (de l'ancien pluriel *royaux* qui était le même pour le masculin *royal* et pour le féminin *royale*). Il y avait, entre autres, les *lettres de cachet* qui servaient à différents usages, mais surtout à envoyer les gens en prison, sans jugement, selon le bon plaisir des monarques ou de leurs favoris. Saint-Foix, montrant que les inventions malfaisantes ont été dues souvent à des gens d'église, a écrit dans ses *Essais historiques sur Paris* : « Un moine inventa la poudre à canon ; un évêque les bombes ; un capucin, le père Joseph, imagina les espions soudoyés par la police et les lettres de cachet ». Voltaire déplorait, que tant d'assassinats religieux et tant de lettres de cachet fussent le partage d'un peuple, celui de France, si renommé pour la danse et l'opéra-comique. Diderot a dit qu'on a pu compter quatre-vingt mille de ces lettres « décernées contre les plus honnêtes gens de l'Etat sous le plus doux des ministères ». D'après l'historien Montgaillard, on en lança plus de 150.000 pendant le règne de Louis XV. Michelet a dit qu'alors : « l'essence et la vie du gouvernement étaient la lettre de cachet ». Bien qu'abolies solennellement par la Révolution française, les lettres de cachet existent toujours sous des formes déguisées. En démocratie comme au temps de Mme de Maintenon, « on est persuadé qu'elles sont nécessaires » ! (Voir : *Liberté individuelle*). — Edouard Rothen.

LETTRES [BELLES-]. — On dit aussi les *Lettres*. Elles sont la *littérature* et, particulièrement, la *grammaire*, l'*éloquence*, la *poésie*. Ce sont les « arts de la parole » et valent par l'expression que l'art fait prendre aux mots. Cette expression s'inspire des sentiments plus que de la clarté et de la précision nécessaires aux sciences. Lorsqu'une part de sentiment se mêle aux sciences, elle les fait appartenir aux lettres. L'histoire, la philosophie, la linguistique sont à la fois des sciences et des lettres. Pendant que les sciences recherchent des connaissances nouvelles, les lettres s'occupent de répandre des connaissances acquises. Elles forment le jugement des hommes, leur servent à l'exprimer. Leur objet est tout intellectuel et moral; celui des sciences est tout expérimental.

Avoir des lettres, c'est posséder les connaissances que procure l'étude des livres. Descartes a dit : « J'ai été nourri aux lettres dès mon enfance, et, pour ce qu'on me persuadait que par leur moyen on pouvait acquérir une connaissance claire et assurée de tout ce qui est utile à la vie, j'avais un extrême désir de les apprendre. »

En littérature, on appelle *genre épistolaire* la correspondance littéraire. On dit que ce genre est le plus répandu parce que « tout le monde écrit des lettres ». C'est comme si on disait que tous ceux qui « mettent la main à la plume » font de la littérature. Leur étonnement serait aussi légitime que celui de Monsieur Jourdain apprenant qu'il faisait de la prose lorsqu'il disait : « Nicole, apportez-moi mes pantoufles et me donnez mon bonnet de nuit. » (Molière : *Le Bourgeois gentilhomme*). Pour être de la littérature, la correspondance doit avoir les qualités de l'art de la parole tant par l'emploi de la langue que par le choix des expressions et des sentiments. Le genre épistolaire réclame en particulier du naturel, du tact et de la concision. Plus qu'en tout autre genre, la concision est, dans la correspondance, l'art de bien écrire, c'est-à-dire d'énoncer clairement ce qu'on a bien conçu. Il y faut plus de temps que pour écrire longuement et obscurément. Pascal terminait ainsi une de ses lettres : « Je n'ai fait cette lettre-ci plus longue que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte. » La clarté et l'aisance de la pensée, l'élégance de l'esprit, sont nécessaires dans la correspondance autant que dans la conversation. La lourdeur pédante y est aussi mal venue que l'affectation précieuse. Les deux se rencontrent souvent dans les Lettres des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, bien qu'ils aient été la période la plus brillante de la littérature épistolaire. Malebranche remarquait qu' « il n'y a rien de plus ennuyeux et de plus désagréable que de philosopher par lettres ». Voltaire disait : « D'ordinaire, les savants écrivent mal les lettres familières comme les danseurs font mal la révérence ». On n'en « pédantisait » et on n'en « philosophait » pas moins par lettre. La correspondance, facilitée par le service des postes que Richelieu avait organisé pour les particuliers, était devenue à la mode et permettait à tout le monde d'être littérateur. Quelle joie n'était-ce pas pour les Sévigné de raconter à leurs filles éloignées en province, et par elles à la « bonne société » de leur ville, des histoires de cour dont la nouvelle ne mettait plus que huit jours pour parvenir jusqu'à Marseille ! Les commérages aristocratiques de Paris et de Versailles couraient sur toutes les routes de France. Dans les petits billets comme dans les longues épîtres, on dissertait de tout : amours, potins et scandales de la

cour et de la ville, littérature, religion, philosophie, sciences, etc.... Les Lettres de Mme de Sévigné et de Voltaire sont les modèles du genre épistolaire des deux siècles. Elles caractérisent le ton du badinage qu'on prenait devant tous les événements, les plus graves comme les plus insignifiants. Plus que jamais, en ce temps-là, le plaisir de dire un bon mot et d'avoir une réputation de bel esprit l'emportait sur toute autre considération. N'entendait-on pas Louis XV lui-même dire après la bataille de Rosbach où le prince de Soubise avait été battu : « Tiens, ce pauvre Soubise ! Eh bien, il ne lui manque plus que d'être content ». Louis XV, lui, était content de toutes les façons et il lui importait peu que la France fût ruinée par la guerre. Dans ces temps « aimables », où toutes les affaires de l'Etat tournaient à la galanterie, ce furent surtout les femmes qui illustrèrent le genre épistolaire. Ce furent avec Mme de Sévigné, Mmes de Scudéry, de Sablé, Ninon de Lenclos, de Lafayette, la présidente Ferrand, de Maintenon, du Châtelet, d'Epinay, Necker, et un grand nombre d'autres. Toutes les femmes de la cour écrivirent durant ces deux siècles, soit des Lettres, soit des Mémoires, dans le ton des « précieuses » d'abord, dans celui des « philosophes » ensuite. M. Jean Lemoine a publié en 1911-1913 les *Lettres sur la Cour de Louis XIV*, par le marquis de Saint-Maurice.

Au XIXe siècle, la vie nouvelle a tué peu à peu le genre épistolaire. La rapidité des communications, le télégraphe, le téléphone, les journaux qui concentrent et répandent les nouvelles du monde entier en quelques heures, ont supprimé les principaux motifs de correspondance. On est de plus en plus pressé, on a de moins en moins le temps d'écrire et surtout de bien écrire pour un échange désintéressé d'idées, pour le plaisir, et on écrit comme on vit, fiévreusement, en courant; cinq mots sur une carte postale, illustrée d'un monument ou d'un paysage qu'on n'a pas eu le temps de regarder et sur lequel on a l'opinion interchangeable de tous les acheteurs de la carte postale. La lettre n'est plus qu'une forme employée par les littérateurs comme le roman, la nouvelle, et encore est-elle bien délaissée. La correspondance des hommes notoires n'intéresse plus que pour les renseignements historiques ou biographiques qu'elle fournit, comme document et témoignage.

Bien des écrivains ne se sont fait connaître ou n'ont révélé leur véritable caractère que par leur correspondance. Le nom de Mlle Aïssé serait demeuré inconnu sans ses *Lettres Portugaises*. L'impersonnalité des œuvres de Flaubert aurait toujours laissé ignorer l'auteur et sa vie si sa *Correspondance* n'avait montré l'homme qu'il fut. A ce point de vue les lettres des hommes du XIXe siècle, plus personnelles, plus intimes, sont plus caractéristiques que dans les siècles précédents où l'on écrivait moins pour ses correspondants que pour le public.

On dut écrire beaucoup de lettres dans l'antiquité, mais il en est peu resté. Celles qui ont été conservées n'en ont que plus de valeur. Beaucoup sont malheureusement apocryphes ; on en a attribué faussement à Socrate, Diogène, Cratès, Pythagore, Eschine et d'autres. Parmi les Lettres tenues pour authentiques, les plus importantes sont celles de Cicéron, de Sénèque, de Pline. Elles nous renseignent sur l'histoire et les mœurs de leur époque. Les *Lettres d'Alciphron* renferment des détails curieux sur les différentes classes d'Athènes, celle des courtisanes en particulier. On a conservé, du IVe siècle, les *Aristaneti epistolæ* qui dépeignent la vie galante de ce siècle. Les Lettres de Synésius, de Libanius, de Symmaque, sont des documents importants sur les débuts du christianisme. Celles de Libanius contiennent de violentes accusations contre le vandalisme chrétien. Celles d'Ausone font connaître la vie de l'homme de lettres au IVe siècle. Celles de Sidoine Apollinaire présentent un tableau de la société gallo-romaine du Ve siècle. Il est resté des lettres d'empereurs romains, de Marc-Aurèle, de Trajan et surtout de Julien, dont l'édition complète et exacte n'a été produite qu'en 1924 par la « Collection des Universités de France ». Les lettres ont été la première forme de la littérature chrétienne. Elle a atteint immédiatement, avec celles de saint Cyprien et de saint Jérôme, une hauteur qu'elle n'a plus connue depuis. Saint Jérôme, en particulier, domine les temps troublés et barbares des premiers siècles du christianisme. Il en est peut-être le plus grand génie, sinon l'unique. Il a donné au christianisme la seule formule qui lui mérite de laisser un souvenir dans l'histoire des hommes, et cette beauté que des millions de parasites qu'il a fait vivre à travers les siècles ont traînée dans la boue mais n'ont pas réussi à effacer.

Après saint Jérôme, l'ignorance et la barbarie intellectuelle qui s'installèrent dans les mœurs supprimèrent généralement la correspondance ou la rendirent sans intérêt littéraire. Il faut arriver au XIIe siècle pour retrouver une véritable éloquence épistolaire. Les Lettres d'Abélard et d'Héloïse, de Suger, de saint Bernard, de Jean de Salisbury, de Pierre le Vénérable, de Pierre de Blois, sont celles de vrais érudits et pleines de l'effervescence d'une pensée trop longtemps comprimée. Cette effervescence se renouvela avec la Renaissance, particulièrement en Italie. Petris de Vincis et le Dante ont laissé des lettres politiques et littéraires. Les papes et les princes italiens, devenus des lettrés, avaient d'illustres correspondants. Souvent l'Arétin, « condottiere de lettres », écrivit pour eux ou contre eux. Léon X, Julien de Médicis, Lucrèce Borgia, correspondaient avec Bembo, Raphaël et Bibienne.

La Renaissance vit en France les lettres de Rabelais, de Calvin, de la reine de Navarre. En Allemagne, celles de Jean Huss que préfaça Luther. En Espagne, celles passionnément mystiques de Thérèse d'Avila.

Par la suite, les lettres se multiplièrent. Leurs auteurs et leurs sujets furent des plus divers. En France, on a la correspondance de Marie Stuart, Etienne Pasquier, Malherbe, Descartes, Voiture, Balzac, Gui Patin ; celle des littérateurs du XVIIe siècle, des philosophes du XVIIIe. Le développement des idées philosophiques fut dû surtout aux très nombreuses lettres que les encyclopédistes Voltaire, J.-J. Rousseau, Diderot, d'Alembert, Grimm, etc., échangèrent avec les plus grands personnages d'Europe.

Les hommes de la Révolution ont laissé peu de lettres. Ils ont plutôt écrit des Mémoires, quand les événements leur en ont laissé le temps. Les lettres de Mme Roland, publiées sous le titre : *Lettres de Mademoiselle Philipon aux demoiselles Cannet* et antérieures à la Révolution, sont dignes de ses *Mémoires* par le style et la noblesse des sentiments. M. G. Michon a édité, en 1924 et en 1926, la correspondance de Barnave et celle de Maximilien et Augustin Robespierre. Dans les correspondances du XIXe siècle, les lettres d'Edgar Quinet, de Michelet, de Carlyle, de Tolstoï et d'Elisée Reclus sont parmi les plus belles par l'élévation de la pensée.

En Allemagne sont remarquables les lettres de Herder, de Gœthe et de Schiller, de J. de Muller, de Humboldt.

En Angleterre, la correspondance est surtout politique et historique. On a celle, classique, de Bolingbroke, Chesterfield, Talbot, Franklin, Cromwell, Hyde, lady Montagne. Ensuite, les lettres de Thomas Moore, Hume, l'acteur Garrick, Horace Walpole, etc... Celles de lord Byron ont été traduites en français en 1911.

De nombreux ouvrages ont été écrits sous forme de lettres, tels les *Epîtres des hommes obscurs*, d'Ulrich Von Hutten, traduites par L. Tailhade ; les *Provincia-*

les, de Pascal ; les *Lettres spirituelles*, de Bossuet et de Fénelon ; les *Lettres persanes*, de Montesquieu, les *Lettres anglaises*, de Voltaire ; les *Lettres sur la musique* et la *Nouvelle Héloïse*, de J.-J. Rousseau; les *Lettres d'Italie*, du président de Brosses; les *Lettres de Jacopo Ortis*, d'Ugo Foscolo; les *Liaisons dangereuses*, de Laclos; les *Lettres à une inconnue*, de Prosper Mérimée, etc... — Edouard ROTHEN.

LETTRES (GENS de). Les gens de lettres, hommes et femmes, sont par définition les personnes « livrées à la culture des lettres » (Littré), celles « qui s'occupent de littérature, qui publient des ouvrages littéraires » (Larousse). Ce sont les littérateurs qui composent des ouvrages ou qui étudient ceux des autres. Mais, depuis que la littérature est devenue une industrie, le titre a été étendu à des gens vivant des besognes les plus singulières. Duclos disait déjà, au XVIII[e] siècle : « Les lettres ne donnent pas précisément un état ; mais elles en tiennent lieu à ceux qui n'en ont pas d'autre. » Elles sont arrivées à fournir un état surtout à des gens qui n'ont aucun rapport avec elles ou qui n'en ont que pour les déshonorer.

Sur l'homme de lettres véritable, Duclos disait : « Ce qui constitue l'homme de lettres n'est pas une vaine affiche, ou la privation de tout autre titre ; mais l'étude, l'application et la réflexion ». Voltaire ne reconnaissait comme hommes de lettres que les *lettrés*. Il disait : « Les gens de lettres qui ont rendu le plus de service au petit nombre d'êtres pensants répandus dans le monde sont les lettrés isolés, les vrais savants renfermés dans leur cabinet, qui n'ont ni argumenté sur les bancs des universités, ni dit les choses à moitié dans les académies ; et ceux-là ont presque tous été persécutés ». Par contre : « Faites des odes à la louange de monseigneur Superbus Fadus, des madrigaux pour sa maîtresse ; dédiez à son portier un livre de géographie, vous serez bien reçu », mais vous ne serez pas un véritable homme de lettres. Voltaire refusait aussi ce titre à celui qui « avec peu de connaissances ne cultive qu'un seul genre », et il ajoutait : « Celui qui n'ayant lu que des romans ne fera que des romans ; celui qui, sans aucune littérature, aura composé au hasard quelques pièces de théâtre, qui dépourvu de science aura fait quelques sermons, ne sera pas compté parmi les gens de lettres. » Il voyait dans l'homme de lettres le grammairien antique, dont les connaissances ne s'étendaient pas seulement à la grammaire mais embrassaient toutes les belles-lettres et même les sciences. On comprend que les voyant ainsi, il ait attribué aux gens de lettres les progrès de l'esprit humain, le développement de l'instruction, la destruction des préjugés et des superstitions. Ils étaient, à ses yeux, de son vivant, les philosophes encyclopédistes et il en séparait les « beaux esprits » dont la valeur est faite de qualité brillante plus que de connaissances.

Aujourd'hui, l'homme de lettre est devenu, comme « l'honnête homme », un personnage indéfini. Sa profession est non seulement celle des « plumitifs » de toutes sortes, mais elle s'apparente, en ce qu'elle est aussi vague et aussi louche, à celles d' « agent d'affaires », de « chargé de mission », d' « attaché à n'importe qui et n'importe quoi ». Elle s'agglomère particulièrement au *journalisme* et par lui à tous ceux qui en vivent. Si le *publiciste* — qui écrit sur le droit et la sociologie — a encore quelques rapports avec les lettres, le journaliste n'en peut avoir sans risquer de perdre son emploi où de n'y trouver qu'une vie misérable. La plupart des journalistes n'écrivent pas ; ils en seraient bien empêchés, et ce n'est pas leur fonction. La meilleure garantie de réussite dans cette profession est d'être illettré. L'homme de lettres qui s'y égare et qui ne rompt pas avec toute littérature, y demeure en situation inférieure et suspecte, même s'il occupe l'emploi de directeur de journal, la littérature qui se fait dans ces boutiques étant toujours subordonnée à des intérêts commerciaux qui lui sont contraires et ne se distinguent pas de ceux d'une entreprise de maçonnerie, d'une exploitation de tramways ou d'une maison de tolérance. La valeur d'un journal se juge non à la qualité de sa littérature, mais à son tirage, au cours de ses actions, à l'importance de sa participation aux fonds secrets et au rendement de sa publicité. Le métier d'homme de lettres est, grâce au journalisme, une fin pour une foule d'aventuriers, d'escrocs, de banqueroutiers, venus de tous les milieux sociaux. Sortis de prison ou ayant réussi à y échapper, ils installent une de ces cavernes où se fabrique l'opinion sous le titre le plus ronflant qu'ils peuvent trouver et les affamés ne manquent pas pour y faire toutes les besognes. L. Tailhade a dit : « Les jeunes hommes qui n'ont pas d'assez bonnes façons pour être valets de chambre et qui ont les mollets trop exigus pour devenir valets de pied se « mettent » journalistes. A condition d'ignorer le français, de n'avoir pas de scrupules, de ne posséder ni cœur, ni esprit, ni rognons, il n'est pas malaisé de conquérir là-dedans une soupe quotidienne. » Grâce au journalisme, la profession d'homme de lettres va de l'Académie aux salons où M. Philibert arbore les palmes académiques au milieu de ses pensionnaires. M. Lechat, devenu directeur de journal, appelle un Anatole France : « Mon cher confrère !... » Les lettres font l'ornement des plus illettrés comme la légion d'honneur fait celui des plus tarés. Les deux vont d'ailleurs de plus en plus ensemble, les lettres aristocratisant la Légion d'honneur et la légion d'honneur démocratisant les lettres.

Laïs et Corydon apportent au métier des lettres les aspects les plus imprévus. A côté des « bas-bleus », des « Centaures de la civilisation » (Chapus), des « Amazones », (Han Ryner), qui ne sont pas complètement dépourvues de littérature, il y a les dames de la galanterie active et retraitée. Aux temps de l'anarchisme intellectuel qui fleurissait au *Jardin de Bérénice*, il y avait les femmes botticellesques, échappées des brasseries et des ateliers, qui avaient appris l'esthétique en couchant, disaient-elles, avec Verlaine. On ne compte plus aujourd'hui celles qui sont deux fois de lettres, leurs amants les ayant enlevées à la machine à écrire pour les lancer au cinéma. Les retraitées prétendent continuer les traditions littéraires des Ninon de Lenclos et des Maintenon en publiant leurs *Mémoires* ; elles en confient la rédaction à des professeurs spéciaux qui ont appris à écrire en vidant leurs seaux de toilette.

De plus en plus, la caractéristique de la profession des lettres est d'être occupée par des illettrés. Déjà, dans son *Vicaire de Wakefield*, Goldsmith écrivait ceci : « Que dites-vous de débuter par être auteur, comme moi ? Vous avez lu dans les livres que les hommes de génie meurent de faim à ce métier ; mais je puis vous montrer par la ville une quarantaine de sots qui en vivent grassement ; tous honnêtes gens, trottant dans l'ornière d'un pas égal et lourd, écrivant de l'histoire et de la politique, et fort prônés ! Des hommes, Monsieur, qui, s'ils fussent nés savetiers, auraient toute leur vie raccommodé de vieux souliers sans jamais en faire un ».

Goldsmith ne soupçonnait pas l'immense variété de types que le progrès scientifique, à défaut du progrès social, et que l'instruction bourgeoisement distribuée, amèneraient à la profession des lettres. C'est ainsi qu'on a cette classe toute spéciale de ceux qui pillent les autres et, en particulier, travaillent dans le cinéma à désosser, vider de leur substance, tripatouiller, ridiculiser les œuvres dont ils s'emparent et de préférence les chefs-d'œuvre en raison de la célébrité qui leur est attachée.

On a vu de tout temps des rapetasseurs tirer, pour le roman-feuilleton, des *Mignon* et des *Roméo et Juliette* des œuvres de Gœthe et de Shakespeare, découper en tranches pour le théâtre des *Madame Bovary*, « corriger » Racine et Molière à l'usage des séminaires ; mais jamais on n'avait vu « adapter » sur une si vaste échelle en récrivant les textes, en changeant les caractères et les situations, en se livrant au pillage littéraire le plus éhonté avec une triomphale impudence (voir *Tripatouillage*). C'est devenu une industrie universelle, et les sociétés de gens de lettres, les syndicats d'écrivains protègent ça !... Poursuivis par la haine des pontifes et des ratés, les vrais hommes de lettres, les plus grands : Hugo, Balzac, Baudelaire, Stendhal, Flaubert, Zola, Becque, Mirbeau ; les plus purs : P.-L. Courrier, Tillier, Vallès, Cladel, Villiers de l'Isle-Adam, Gérard de Nerval, Verlaine, Ch.-L. Philippe et cent autres proscrits des lettres, sont livrés en pâture aux goujats qui gâchent le mortier de la sottise souveraine. Un parvenu littéraire, M. Clément Vautel, a écrit dans un article contre H. Becque : « Le travail qui fait vivre est toujours honorable ». M. Vautel a évidemment besoin d'être indulgent pour son propre travail ; mais le cambrioleur, le pick-pocket, le souteneur, vivent aussi de leur « travail » qui n'est pas, entre parenthèses, moins « honorable » que celui des pirates de la littérature, et il est plus dangereux. Dans sa haine du génie et de la pauvreté, M. Vautel n'a pas vu qu'il apportait l'adhésion la plus intégrale à l'illégalisme. A moins que l'illégalisme n'en soit plus lorsqu'il a pignon sur rue, de même que « le crime heureux fut juste et cessa d'être crime », comme l'a constaté Boileau. Dans une société où leur travail est « honorable », il est normal qu'un Becque ne laisse que des dettes à ses héritiers et qu'un Deubel en soit réduit à se jeter à la Seine.

Il faut donc distinguer parmi les gens de lettres, d'abord, ceux qui méritent véritablement ce titre par leurs connaissances : ce sont les lettrés. Ensuite, ceux qui servent les lettres par amour pour elles et n'en font un métier ou qui, s'ils en vivent, le font avec dignité et avec le respect de la pensée qu'ils ont l'honneur de servir. Car, quoi qu'en puissent dire les « prolétaires des lettres » qui gémissent à jet continu sur les « duretés de la vie littéraire » et importunent le monde de revendications saugrenues, personne n'est obligé de se faire écrivain. Si on ne voit pas dans l'art, comme dans les idées, un apostolat, si on n'est pas prêt à se dévouer à eux avec un amour absolument désintéressé, on sera plus utile à soi-même et à la société en se faisant maçon ou laboureur. J.-J. Rousseau écrivait à M. de Malesherbes : « Vos gens de lettres ont beau crier qu'un homme seul est inutile à tout le monde et ne remplit pas ses devoirs envers la société; j'estime, moi, que les paysans de Montmorency sont des membres plus utiles de la société que tous ces tas de désœuvrés payés de la graisse du peuple pour aller six fois la semaine bavarder dans une académie, et je suis plus content de pouvoir, dans l'occasion, faire quelque plaisir à mes pauvres voisins que d'aider à parvenir à ces foules de petits intrigants dont Paris est plein, qui tous aspirent à l'honneur d'être des fripons en place et que, pour le bien public comme pour le leur, on devrait tous envoyer labourer la terre dans leurs provinces ».

Seuls, ceux qui servent l'art et les idées avec désintéressement peuvent leur apporter cette liberté qui est leur première condition. Ceux qui en vivent s'en servent plus qu'ils ne les servent, et cela en raison directe du profit qu'ils en attendent. De là cette dualité des fonctions des gens de lettres comme de tous les artistes ou propagandistes. Il arrive que l'artiste sert l'art tout en rencontrant la faveur publique ; c'est exceptionnel, tant le goût public et l'intérêt de ceux qui le dirigent sont étrangers à l'art. M. M. Barrès disait : « La littérature donne parfois tout ce qu'elle a de plus beau au monde, elle ne donne jamais le pain et l'abri à ceux qui les demandent ; c'est tout ou rien. » Presque toujours l'artiste dessert l'art pour gagner la faveur publique ; il en résulte la corruption et l'asservissement de l'art livré à des charlatans qui n'ont de l'artiste que le titre. D'après Voltaire, le public de son temps se composait de 40 à 50 personnes pour un livre sérieux, de 400 à 500 pour un ouvrage plaisant, de 1.100 à 1.200 pour une pièce de théâtre. Aujourd'hui le nombre est resté à peu près le même pour l'ouvrage sérieux, livre ou pièce, c'est-à-dire pour la littérature et le théâtre qui sont de la pensée et de l'art. Le nombre a décuplé pour la gaudriole livresque et théâtrale. Jean-Jacques Rousseau disait : « J'ai toujours senti que l'état d'auteur n'était et ne pouvait être illustre et respectable qu'autant qu'il n'était pas un métier. » Et Flaubert : « Il n'y a rien de plus vil sur la terre qu'un mauvais artiste. Faire de l'art pour gagner de l'argent, flatter le public, débiter des bouffonneries joviales ou lugubres en vue du bruit ou des monacos, c'est là la plus ignoble des professions ». L'art, comme la religion, a ses apôtres et ses martyrs, mais il a surtout sa multitude de boutiquiers simoniaques qui en font des falsifications et un commerce impudent.

« Les lettres, pour qui en est digne, ne sont pas un métier, mais la vocation impérieuse de manifester sa pensée, avec la jouissance de lui donner sa forme la plus parfaite. » (G. d'Avenel). L'honneur de l'écrivain est d'être indépendant, de ne travailler à composer son œuvre que dans l'absolue liberté de sa pensée. On n'est pas indépendant lorsqu'on aspire à la richesse, à des décorations, à l'Académie. M. H. Rosny aîné se plaignait un jour qu'on décorait les littérateurs au compte-gouttes. Croit-il que les littérateurs ont encore trop de véritable dignité ? « Les honneurs déshonorent », disait Flaubert, et M. Gaston Chérau, qui refusa la Légion d'honneur, a écrit : « A voir l'usage qu'on a fait depuis longtemps de la Légion d'honneur, j'ai pensé que si un jour on me proposait de me comprendre dans une promotion, je refuserais l'honneur qu'on me ferait de me placer près de certains anciens, dans la compagnie de gens qui ne doivent leur ruban qu'à l'intrigue. » Mme Suzanne Després a répondu : « Garde ta mercerie ! » au ministre, M. Herriot, qui voulait la décorer. Mais pour certains qui se respectent et ont le respect de leur pensée, combien qui ne sont, bassement, que des valets ! On lit tous les jours des choses comme ceci dans des journaux où les gens de lettres mettent leur plume à l'encan : « L'administration des Finances obtiendra des écrivains ce qu'elle voudra, surtout si elle les traite, ce dont on ne veut pas douter, avec les égards dus à ceux qui dirigent l'opinion et qui sont naturellement des auxiliaires précieux pour le gouvernement dans toutes les initiatives et mesures d'ordre financier. » (*Comœdia*, 30 juillet 1925). Et ceux qui écrivent ces choses s'indignent, au nom de la morale, contre la prostitution qui s'étale effrontément et fait une publicité tapageuse !...

Stendhal voulait qu'un homme de lettres se contentât de six mille francs de revenu par an. En vingt-deux ans, ses œuvres ne lui rapportèrent pas dix mille francs. On gagne plus aujourd'hui en écrivant plus mal. Ces cinq cents francs par mois qui auraient suffi à Stendhal en font deux mille cinq cents de nos jours. Beaucoup qui savent rester libres ne les gagnent pas. Mais comment les hommes de lettres qui désirent la vie de « palace » s'en contenteraient-ils ? On comprend qu'ils préfèrent rester avec la bourgeoisie bien que, disent-ils, « ils n'en sont pas plus fiers pour ça ». Elle les nourrit mieux que ne ferait la révolution. Ils n'en gémissent pas moins sur la situation précaire des écrivains et des artistes.

Ils y trouvent l'occasion de dénigrer la « démocratie béotienne » et d'épancher leur aristocratisme en rappelant les temps où « les rois protégeaient les lettres et les arts », ce qui n'est pas une des moindres mystifications de l'histoire. (Voir *Plutarquisme*). Ils plaignent le sort de cette « pauvre et sublime noblesse », réduite à « apprivoiser le manant » depuis que ce vilain bougre a mis dans sa caboche de ne plus se laisser rosser, estropier et piller par elle, et à cultiver littérairement « l'art d'être pauvre » lorsque les héritiers des marchands de cochons de Chicago en ont assez d'entretenir son parasitisme armorié. Ils vont même jusqu'à trouver préférable à la condition d'écrivain celle des ouvriers de l'usine et des champs qui gagnent de « hauts salaires ». Que ne vont-ils à l'atelier et à la moisson les gens de lettres que leur état ne nourrit pas ? Mais on préfère les petits métiers des bars et des dancings, parmi les « gigolos » non seulement sans profession mais aussi sans sexe qui font l'ornement de ces établissements essentiellement moralisateurs ; ceux des journaux et de toutes les boîtes à potins et à scandales, ceux de flagorneur, d'écornifleur, de maître-chanteur, et nombre d'autres qui sont plus d'aventure que de lettres. C'est moins fatigant, mais est-ce plus digne ? M. Forain, de l'Institut, a représenté dans un dessin célèbre un ouvrier soulevant une « demoiselle » et disant à un valet de grande maison : « Hein ! c'est plus lourd qu'un pot de chambre. » — Oui, mais c'est encore bien plus lourd qu'une plume vénale. Un valet de chambre ne vend que les services de ses mains ; dans l'impassibilité de sa fonction, il peut garder sa pensée intacte et rester un homme. Un valet de plume vend sa pensée et sa conscience; il s'oblige à toutes les grimaces et n'est plus rien. Entre vider le pot de chambre de M. Lechat ou être son collaborateur, son « cher confrère », la question ne se pose pas lorsqu'on possède encore un peu de dignité. On choisit le pot de chambre. « Quelque infâme que soit, pour tout le monde, la vénalité, pour un écrivain elle l'est encore davantage », disait Claude Tillier. « Qui m'appartiendra donc si ma pensée n'est pas à moi ? » demandait L.-Sébastien Mercier. Il y a deux mille ans que l'Evangile dit : « A quoi vous servirait de gagner le monde si vous veniez à perdre votre âme ? » Depuis deux mille ans les « vendus » répondent en ricanant : « A en acheter une autre », et les boutiquiers de l'Evangile les entretiennent dans ce sentiment. Mais ils savent bien que l'âme, c'est-à-dire la liberté de la pensée, la dignité de l'individu, ne se perd pas impunément. Il faut bien qu'ils s'en aperçoivent lorsque après une vie de servilité, devant le néant de leur existence et en présence de la mort, ils demandent avec épouvante à un prêtre de leur rendre leur innocence première. Ceux qui ont défendu leur âme et bien accompli leur vie n'ont pas besoin de cette fallacieuse intervention d'un sorcier pour conserver une auguste sérénité à leur dernière heure.

On a entendu M. Maurice Rostand, qui mène une vie de cabotin élégant dans tous les lupanars à la mode, se plaindre que « la République n'avait rien fait pour sa famille ! » La République fit moins encore pour un Vallès, un Villiers de l'Isle-Adam, un Verlaine, un Deubel et tant d'autres, qui auraient mérité autrement que la famille Rostand qu'elle s'occupât d'eux, mais qui ne lui demandèrent rien, sachant qu'elle était incapable de leur donner la seule chose qu'ils désiraient : la gloire. M. Maurice Rostand ne comprendra jamais ce mot sublime de Villiers de l'Isle-Adam : « Celui qui, en naissant, ne porte pas dans sa poitrine sa propre gloire, ne connaîtra jamais la signification réelle de ce mot ».

La mendicité auprès des puissants et des riches révèle une bassesse de caractère qui ne peut ennoblir l'œuvre d'art. Si « ingrat » qu'ait été le « mendiant » Léon Bloy, son œuvre n'a pas gagné à sa mendicité. C'est Huysmans qui avait raison lorsqu'il écrivait sur L. Bloy : « Il a peut-être raison. Il croit que les gens riches sont uniquement créés et mis au monde pour aider les artistes. Il est d'accord avec ceux du XVIIe siècle qui mettaient leur orgueil à tirer, de leurs protecteurs, les plus larges subsides. Chacun son goût ! Je ne blâme pas ceux qui attendent tout des mécènes. Moi j'aime mieux me suffire avec mes appointements, aussi maigres soient-ils ».

> La dépendance est le salaire
> Des présents que nous font les cieux.

a dit J.-B. Rousseau. Jamais les mécènes n'ont fait un homme de génie. S'ils ont aidé parfois le génie, ils n'ont fait que des courtisans plus ou moins avilis par l'enchaînement de leur liberté. Napoléon aurait voulu faire un Corneille par ses libéralités ; il n'a fait que des Luce de Lancival. Le génie a besoin d'indépendance plus que d'argent ; il a été souvent écrasé par la privation de la liberté, il ne l'a jamais été par l'infortune. La « servitude volontaire » est la pire de toutes quand elle est celle de l'esprit. On peut être esclave, torturé, emprisonné et demeurer un Diogène, un Galilée, un Blanqui. On peut être comblé de richesses, d'honneurs, et n'être qu'un valet de plume, valet plus méprisable que celui qui vide des pots de chambre car on n'a pas l'excuse de la faim. Des hommes n'ont fait qu'une œuvre médiocre; ils sont au-dessus de tous les mépris parce qu'ils gardèrent leur indépendance d'individus et d'artistes. Ducis fut un des rares hommes de lettres qui refusèrent de se laisser acheter par Napoléon. Il préféra « porter des haillons que des chaînes », celles-ci fussent-elles dorées. L'orientaliste Anquetil résista lui aussi aux séductions impériales. Il n'avait que cinq sous par jour de revenu et trouvait moyen d'en donner deux à plus pauvre que lui. Lorsqu'on lui disait : « Louez l'empereur, comme tant d'autres ; vous avez besoin de lui pour vivre », il répondait : « Je n'en ai pas besoin pour mourir ». Béranger refusa même les faveurs de ses amis politiques arrivés au pouvoir en 1848, et il put dire fièrement : « A aucune époque de ma vie de chansonnier, je ne donnais droit à personne de me dire : Fais ou ne fais pas ceci; va ou ne va pas jusque là ». Tout le tapage que font les gens de lettres au nom de leur « dignité », lorsqu'ils se plaignent de leur condition, sonne aussi faux aux oreilles que ces cloches de couvents qui chantent, disait P.-L. Courier : « Donnez, donnez, donnez ! »

Les gens de lettres qui ont une dignité, ceux qui forment la véritable élite, savent qu'il n'y a rien à gagner d'honorable pour eux et pour leur œuvre dans le bruit de la « foire sur la place » où paradent les histrions et où l'on fait les poches aux badauds. Roucher nourrissait sa sensibilité dans la retraite. Il disait : « J'avoue que je suis encore à concevoir comment on a pu conseiller aux gens de lettres de se répandre dans le monde... ils y mettent beaucoup et n'en rapportent rien. Comment veut-on que le nombre des grandes idées s'augmente dans des cercles où presque personne ne pense faute d'idées; que le jugement devienne plus solide au milieu de la frivolité ?... Ce qu'on perd surtout dans le monde, c'est la sensibilité qui fait peut-être tout le génie des grands poètes. Elle s'évapore, pour ainsi dire, au milieu de la dissipation. » Ce qu'ils donnent surtout dans le monde c'est l'étalage de leur vanité, le spectacle de leurs querelles. Ces « cerveaux de la nation », ces « éducateurs de la démocratie », ces surhommes de qui la tête est voisine du ciel, comme celle du chêne de La Fontaine, ont les mêmes appétits que les bruyants tire-laine de la Bourse, les grippe-suffrages des réunions électorales. Bien qu'à la façon des héros d'Homère ils revêtent la chlamyde et chaussent les cothurnes pour « s'engueuler » académiquement, ils le font parfois dans des termes à faire rougir Mme Angot. De tout temps le

monde a été occupé de leurs querelles. Sans avoir pour cela plus de courage, ils ont l'épiderme extrêmement sensible. En outre, ils résistent difficilement au plaisir de faire un bon mot, d'être « rosses » même contre le meilleur de leurs amis. Volontiers, ils

Pissent au bénitier, afin qu'on parle d'eux.
(Mathurin Régnier).

Mais tous n'ont pas l'esprit qui animait les escarmouches des Voltaire et des Piron. Roucher disait : « Je suis désolé du spectacle qu'offrent les gens de lettres qui se déchirent entre eux. Les écrivains estimables par leur conduite et leurs talents devraient faire une association pour se défendre. J'ai l'âme flétrie en voyant la haine et les partis déchirer les succès et les membres les plus éclairés de l'humanité devenir des tigres en cultivant tout ce qui devrait adoucir les mœurs ». Huysmans avait les raisons suivantes de les éviter : « Fréquenter ces trabans de l'écriture et rester propre, c'est impossible. Il faut choisir : eux ou de braves gens ; médire ou se taire; car leur spécialité est de vous élaguer toute idée charitable, c'est de vous guérir surtout de l'amitié, en un clin d'œil. »

Ignorance, servilisme, puffisme ; voilà ce que nous représentent trop souvent les gens de lettres. Il n'y aurait qu'à hausser les épaules, et garder devant eux ce silence qu'ils redoutent tant, s'ils n'avaient une part si directe et si lourde de responsabilité à l'organisation de l'exploitation humaine, par l'influence qu'ils exercent sur la vie sociale, surtout, depuis la création et le développement de la *presse* (voir ce mot) qui leur a permis de donner leur avis sur toutes les questions publiques et d'exercer, on peut dire, une véritable dictature sur l'opinion. C'est d'eux que se servent les maîtres du monde chaque fois qu'ils ont un mauvais coup à accomplir contre les peuples, une guerre à préparer, une escroquerie à lancer, un poison à débiter en pilules ou en bouteilles. Ils sont les intermédiaires de tous les malfaiteurs qui exploitent la confiance publique, de tous les coquins qui s'engraissent de la naïveté des foules. Plus les mauvais coups sont importants plus la gendelettrerie haut placée y participe au lieu de s'y opposer. Les grands pontifes de la corporation sont comme ces ministres du roi de France qui, disait Barbier « ne devaient friponner que dans le grand, quand c'était leur caractère ». A l'occasion de la guerre de 1914, on a vu comment, dans tous les pays, les « grands intellectuels » se sont faits les Tyrtées de l'ignoble boucherie. M. Bergson est descendu des hauteurs philosophiques pour préfacer un livre de guerre du ministre Viviani. Dans l'indignité de leur avilissement, ils prétendirent accabler de leur mépris un Romain Rolland demeuré courageusement « au-dessus de la mêlée »; eux, à côté, présidaient à l'assassinat de millions d'hommes les plus obscurs. On les a vus remplir tous les emplois, les plus ténébreux et les plus honteux, pourvu qu'ils fussent « loin des balles ». Ils ont pullulé dans les services de la censure, de l'espionnage, du « moral », partout où le mensonge et la délation étaient devenus des exercices patriotiques. Ayant abondamment profité de la guerre, ils exploitent encore la « gloire » de ceux d'entre-eux qu'ils ont eu l'inconscience et la lâcheté de faire tuer, et ils préparent les prochaines hécatombes en refusant d'établir publiquement les véritables responsabilités de la « dernière », en entretenant les haines nationales qui séparent les peuples. G. Demartial a montré *Comment on mobilisa les consciences*, en 1914, les consciences sorbonistes, académiques, journalistiques. Dans un livre d'une portée plus vaste, *La Trahison des clercs*, M. Julien Benda a étudié le processus de barbarie intellectuelle et de décrépitude morale qui aboutit à cette mobilisation des gens de savoir et de pensée, religieux ou laïques, savants ou artistes, traîtres à l'esprit humain.

Dans la Grèce antique, celle qui fut grande et qui répandit sur le monde un rayonnement impérissable, les lettres n'étaient pas un métier et personne n'en vivait. Des magistrats, généraux, hommes d'Etat, de simples artisans étaient poètes, écrivains, orateurs, philosophes, historiens et ne recherchaient que la gloire : *Prœter laudem, nullius avari*, comme a dit Horace. Sophocle fut amiral; Cléanthe, poète stoïcien, fut porteur d'eau chez un jardinier. On ne faisait pas plus profession de génie que de vertu et le travail était honoré dans toutes les classes, selon la loi de Solon voulant que tout citoyen eût un métier. L'homme de lettres ne réclamait pas une existence privilégiée; il n'aspirait pas à vivre en escargot dans une « tour d'ivoire », d'où il ne sortirait « que pour se présenter à la caisse des pensions les jours d'émargements » (E. Despois), pas davantage au parasitisme cabotin des « hommes du jour ». Il n'avait pas encore découvert sa place parmi « les lis qui ne travaillent ni ne filent » de l'Evangile. Il méprisait le frelon qui dévore, sans rien faire, le miel des abeilles et, avec Hésiode, il le vouait à « la haine des hommes et des dieux ». Il était l'homme complet, le citoyen qui servait la cité de toutes les ressources de son intelligence et de son activité. Le repas gratuit du Prytanée et la place d'honneur dans les assemblées étaient réservés à la fois au plus grand poète et au meilleur artisan. Pas plus que l'artisan, le poète ne résignait sa dignité pour geindre sur sa misère; il ne réclamait pas alors de propriété littéraire. Thucydide offrait « l'éternelle propriété » de son œuvre à la postérité. La plus grande époque d'art et de pensée de l'humanité, celle de Périclès, ne fut pas le protectorat d'un tyran sur des flagorneurs, comme le furent celles d'Auguste, de Louis XIV, de Napoléon Ier. Périclès n'eut qu'un protégé, Anaxagore, et l'aventure réussit aussi mal à l'un qu'à l'autre. Les artistes et les poètes étaient libres, ne subissant pas plus les lois d'un Aristote que les caprices d'un Louis XIV et de sa cour; leur seul juge était le peuple, l'assemblée tout entière de la cité. On a évalué à 17 millions de livres françaises les sommes qui furent dépensées pour les monuments d'Athènes au temps de Périclès. Ces monuments étaient au peuple, élevés pour sa gloire et pour sa joie; ils n'étaient pas comme un Versailles l'image orgueilleuse de son écrasement et de sa misère. Il en fut ainsi tant que dura la liberté d'Athènes; les gens de lettres, parmi tous les citoyens, goûtaient et défendaient cette liberté. Les choses changèrent lorsque l'esprit de conquête et d'enrichissement amena l'esclavage et la corruption. On vit alors paraître les rhéteurs et les sophistes qui mirent leur plume au service des puissants et amenèrent, avec l'asservissement de la pensée, la décadence littéraire.

Le caractère prétorien de la puissance romaine empêcha la formation de véritables artistes. Le seul grand poète qui naquit à Rome, Lucrèce, fut plus grec que romain, admirant tout ce que détestait sa patrie et particulièrement la paix ! Rome n'aimait pas les lettres et méprisait comme étrangers (*hostis*, ennemis) et esclaves ceux qui les pratiquaient. Elle n'offrait aucune sécurité aux étrangers s'ils n'étaient pas protégés par des grands à qui ils s'attachaient. Ainsi s'établirent pour les gens de lettres les rapports de protégés (*clientis*) et de protecteurs (*patronus*). Même nés libres, ils se pliaient à cette domesticité. On doit attribuer à ces conditions serviles « la bassesse dont les plus grands écrivains et les meilleurs poètes latins n'ont laissé que de trop honteux monuments ». (Larousse.) Térence, protégé de Scipion, se vit contester sa gloire par son protecteur qui s'attribuait volontiers ses œuvres et finalement le laissa mourir de faim. Ennius, quoique homme libre, s'attacha à Sci-

pion et lui rendit l'hommage du « bon client » soumis au « bon patron ». Horace, dont on vante l'esprit indépendant, pratiqua « l'art de flatter délicatement » Mécène, à qui il disait : « Mets-moi au nombre des poètes lyriques et mon front superbe ira toucher les cieux ! » Virgile, que la guerre avait dépossédé de ses biens, chanta la gloire d'Octave et le proclama un dieu lorsqu'il lui eut fait rendre ses propriétés. Avec Horace, il flatta la mégalomanie d'Auguste; ils assurèrent ainsi leur sécurité et cette indépendance qui leur permit de vivre à l'écart de Rome. En ce temps-là, seul le théâtre pouvait fournir aux poètes des moyens d'indépendance dans l'exercice de leur profession. On connut alors des « droits d'auteur » supérieurs à ceux que touchèrent Corneille et Racine. Térence eût pu vivre de leur produit. Plaute, qui avait tourné la meule d'un moulin à farine avant ses succès d'auteur, réalisa au théâtre une véritable fortune; il la gaspilla et dut se remettre à travailler de ses mains. Les satiristes latins se sont bien vengés de la servilité où ils étaient tenus, bien qu'ils l'acceptaient parfois trop complaisamment, tel Martial « gueusant un écu pour un madrigal à l'adresse de Domitien ». Les plus grands : Perse, Lucain, Sénèque, Juvénal, Tacite, Suétone, etc..., résistaient mal parmi la tourbe des rhéteurs qui faisaient bassement leur cour aux Caligula et aux Néron et les flétrissaient après leur mort. Leur procédé est dépeint dans ces deux vers de Joseph Chénier :

Bravons les tyrans abattus
Et soyons aux gages des autres.

Les empereurs avaient trop besoin de flagorneurs pour ne pas employer à leur égard toutes les séductions et, au besoin, toutes les violences. Le stoïcien Pœtus Thraséa fut peut-être le seul qui resta digne. La profession d'homme de lettres permettait alors d'arriver aux fonctions publiques; elles rapportaient d'autant plus qu'elles réclamaient moins de vertu. Quintilien, qui fut consul, fut aussi nommé professeur d'éloquence par Domitien, qui lui alloua 100.000 sesterces (22.500 francs) d'appointements. Plus les gens de lettres arrivaient à la richesse et aux honneurs, plus la littérature s'affaiblissait pour s'éteindre dans des œuvres méprisables. C'est ce qui s'est produit à toutes les époques où les écrivains, abdiquant leur liberté, se sont faits les domestiques du pouvoir et les complices de la tyrannie.

La décadence latine se prolongeant dans le moyen âge avec les invasions barbares, et les travaux de la pensée étant rejetés officiellement par l'Eglise, cette époque ne connut guère les gens de lettres jusqu'à la pré-Renaissance. Il y eut alors les lettrés qui, dans une solitude prudente, réapprirent l'œuvre de la pensée humaine et préparèrent la Renaissance. En même temps parurent les poètes, trouvères et troubadours, amateurs aristocratiques ou professionnels populaires, ceux-ci plus ou moins jongleurs, ménestrels, saltimbanques, coquillards, trucheurs, coupeurs de bourses, crocheteurs, truands, goliards, vauriens amateurs de repues-franches, chevaliers de la Guille, arquins, etc... Déjà ils se plaignaient que le métier ne nourrissait pas son homme. « A gens de lettres honneurs sans richesses », disait un proverbe du temps. Si certains réussissaient, comme ce chevalier carcassonnais qui put acquérir la seigneurie de Myrevaux « au moyen de sa riche et belle poésie », ou menaient une douce vie dans les châteaux et les couvents, beaucoup étaient gueux, par indépendance de caractère, par malchance ou par débauche. Rutebeuf, qui a dit le plus éloquemment les misères de son temps, les a subies plus que quiconque. Il est le type du poète des gueux. Villon est celui des « mauvais garçons ». Si certains ménestrels recevaient 11.000 francs pour avoir joué au couronnement de Saint Louis, ou touchaient 5.700 francs d'appointements par an du comte de Roussillon, d'autres se plaignaient d'être pauvres comme Job, et le poète Deschamps avait toutes les peines à obtenir une houppelande du duc de Bourbon et un cheval du duc de Bar.

La Renaissance vit reparaître les gens de lettres plus ou moins attachés à des protecteurs. L'indépendance de Dante, de Pétrarque, de Rabelais, de Bonaventure des Périers, d'Erasme, et d'autres parmi lesquels les écrivains qui propagèrent la Réforme, fut pleine de périls. Pour ne pas écrire contre leur pensée, ils durent la déguiser, lui donner des formes allégoriques. C'est d'eux que Pascal a dit : « Vous cherchez un écrivain et vous trouvez un homme. » L'homme se cachait moins chez ceux qui vivaient de faveurs princières, tels Ronsard et Marot à la cour de France, Le Tasse et l'Arétin auprès des cours italiennes. Ronsard vivait en grand seigneur; il avait des pensions, une cure, deux abbayes, plusieurs prieurés, bien qu'il fut parfois fort dur pour les gens d'église. Marot, secrétaire de Marguerite de Valois, puis valet de chambre du roi, tirait 4.000 francs d'appointements de cet emploi. François Ier lui avait donné une maison au faubourg Saint-Germain et il avait reçu 13.000 francs de Charles-Quint pour sa traduction en vers des trente premiers psaumes. Mellin de Saint-Gellais détenait plusieurs charges importantes. Desportes tirait 50.000 francs de rente de ses bénéfices. Dorat, Budé, Baif étaient aussi de grands seigneurs. Par contre, Rabelais fut très pauvrement pourvu et ses œuvres, malgré leur succès, ne lui rapportèrent rien. Pas plus que Mathurin Régnier, cinquante ans après lui, il ne savait « sucrer sa moutarde » pour plaire aux grands. Régnier, qui eût pu devenir riche et important en héritant de la fortune et de la situation de son oncle Desportes, était un indiscipliné, disant :

Il m'est, comme aux putains, mal aisé de me taire.

Il demeura parmi les poètes pauvres dont il a dit :

Nous n'eusmes sur le dos jamais un bon manteau.
Aussi, lorsque l'on voit un homme par la rue,
Dont le rabat est sale et la chausse rompue,
Ses grégues aux genoux, au coude son pourpoint,
Qui soit de pauvre mine, et qui soit mal en point,
Sans demander son nom, on le peut reconnaître :
Car si ce n'est un poète, au moins il le veut estre.

Tant que les gens de lettres furent peu nombreux, la besogne fut facile à ceux qui vivaient des faveurs des grands. Leur multiplication et la concurrence qui en résulta les obligèrent à outrer leurs flagorneries. Au XVIIe siècle ils atteignirent à une servilité qui devint, dit Larousse, une « plaie sociale ». Le besoin de domination, de flatterie, d'une royauté de plus en plus absolue encouragea, à côté des gens de lettres, le pullulement et la bassesse de plumitifs parmi lesquels les vrais lettrés furent de moins en moins nombreux. La servilité fut d'ailleurs la caractéristique des mœurs du temps et atteignit son maximum sous Louis XIV. Elle passait bien avant le talent, quoi qu'on ait voulu dire en l'honneur de « Louis le Grand ». Louvois, son plus grand ministre, fut un des plus exécrables que la France ait eus; bien peu lui ont fait autant de mal, mais il était un parfait courtisan. Enrégimentés dans les académies, gens de lettres et artistes furent surtout des courtisans; aussi les plus plats furent les plus favorisés, tels les Colletet, Scudéry, Clavelet, auteur d'une *Lettre contre le sieur Corneille prétendu auteur du Cid*, l'abbé Cassagne, chapelain et nombre d'autres. Chapelain, qui se donnait modestement le titre de « plus grand poète français », mais que Boileau « décoiffa » si justement, était aussi avare que riche. Sa *Pucelle* lui avait procuré une vingtaine de mille francs d'éditions et une pension de 2.000 livres de la famille de Longueville en récompense des éloges décernés à Dunois, ancêtre de la maison. Une

pension royale de 3.000 livres lui fut payée jusqu'à sa mort. C'est lui qui appelait Corneille : « poète mercenaire », parce que Corneille prétendait tirer des droits d'auteur de ses œuvres et vivre de sa plume. On fit à Corneille la réputation d'un accapareur. Or, sans être tombé dans la misère dont on a parlé, il ne tira jamais de son œuvre qu'un revenu médiocre et ne reçut qu'une pension de 2.000 livres qui lui fut retirée dix ans avant sa mort. Il était plus pauvre à la fin de sa vie qu'au début de sa carrière. Chapelain, lui, laissa une fortune d'un million et demi. Voiture s'était assuré 75.000 francs de rentes. Guez de Balzac n'était pas moins favorisé. De médiocres et souvent ridicules auteurs, qui furent, pour la plupart, les premiers académiciens, les Colomby, Gombauld, Godeau, Porchères-Laugier, Saumaise, Dupuy, Conrart, Le Clerc, l'abbé Pure, Boyer, le père Lecointe, Godefroi, Huet de Caen, Charpentier, Sorbière, Cottin, Ogier, Vallier et maints autres, Dauvrier, « savant ès-lettres humaines », mais dont les œuvres sont à jamais oubliées, recevaient des pensions de 10.000 à 30.000 francs. A côté des faveurs dont jouissaient ces « grands hommes », La Fontaine n'avait que 3.250 francs de Fouquet. Boileau et Racine, tant qu'ils ne furent que poètes, n'atteignirent qu'à 4.000 francs. Ils ne participèrent véritablement aux faveurs que lorsqu'ils furent nommés historiographes du roi. Molière n'eut pas une pension plus élevée, mais il gagna une fortune au théâtre. Les pensions royales, médiocres quoi qu'on en ait dit, car elles ne dépassèrent pas pour les gens de lettres 400.000 francs par an, étaient parfois fastueusement complétées par les largesses des princes et des financiers qui puisaient scandaleusement dans les caisses de l'Etat pour des pensions cent fois supérieures. Les bénéfices ecclésiastiques allaient aussi largement aux gens de lettres. Au XVIIIe siècle, ces gens furent nombreux parmi les abbés de cour que la galanterie occupait plus que la religion. Ils vivaient de ces bénéfices en même temps que des subsides qu'ils tiraient des comédiennes dont ils étaient les greluchons, et l'on disait :

Ils dînent de l'autel et soupent du théâtre.

Voltaire jouissait d'une très grosse fortune due à des spéculations financières étrangères aux lettres. Il pouvait être ainsi un grand seigneur de la littérature généreux pour ses confrères. S'il affamait le peuple en participant au pacte de famine, il ne faisait pas payer ses écrits. Il travaillait ainsi doublement pour la Révolution. J.-J. Rousseau, dont on a raillé la prétendue âpreté au gain parce qu'il se défendit contre ses éditeurs ne leur demandait qu'une rente viagère de 3.600 francs, ce qu'il lui fallait strictement pour vivre. Il n'en obtint que 1.400. Les vingt-deux éditions que l'*Esprit des Lois* eut en dix-huit mois ne furent guère productives pour Montesquieu. *Gil Blas* et *Manon Lescaut* rapportèrent bien peu à Le Sage et à Prévost. Condillac ne vendit que 675 francs l'*Essai sur les connaissances humaines*. La traduction des *Géorgiques* produisit seulement 900 fr. pour Delille, et Bernardin de Saint Pierre fut très heureux de vendre son *Voyage à l'Ile de France* 2.250 francs. Dans le même temps, les éditeurs de l'*Encyclopédie* s'enrichissaient aux dépens de ses rédacteurs, et l'*Almanach Royal* procurait 65.000 francs de rente à l'éditeur Lebreton. (Voir *Livre*.)

Ce fut au XVIIIe siècle que les hommes de lettres, entrant directement en rapports avec le public, sans passer par des intermédiaires protecteurs, commencèrent à avoir une situation indépendante et à exercer une action sociale véritable. Les Encyclopédistes, en répandant la profession d'hommes de lettres lui firent prendre, sur l'opinion publique, une influence qui ne devait cesser de grandir. Certes, il ne faut pas s'exagérer leur indépendance. Il y eut beaucoup de courtisans parmi les écrivains du XVIIIe siècle. Il ne faut pas s'exagérer non plus leur servilité d'après leurs manifestations littéraires. A cette époque de fausses apparences, où rien ne se disait et ne se faisait simplement et où l'on enrubannait la nature, l'habitude de l'hyperbole, du grand, du noble, faisait perdre le sens des réalités et rendait excessive l'expression des sentiments. On l'a vu pendant la Révolution, où l'on fut plus romain que le furent jamais les Romains. Lorsque, par exemple, Duclos appelait Louis XV : « héros supérieur à la gloire même », l'exagération manifeste de ces mots en faisait une raillerie que seule le vaniteux monarque à qui ils étaient adressés pouvait prendre au sérieux. On ne pouvait, à cette occasion, taxer Duclos de flagornerie alors qu'il donna si souvent des preuves d'indépendance. L'intéressant est dans l'importance que les gens de lettres avaient prise. Ils occupèrent tellement le public qu'ils firent œuvre féconde en développant les idées qui étaient dans l'air et naissaient de l'état de la société. Elles les portaient, on peut dire, malgré eux. Un Beaumarchais, entre-autres, ne se doutait nullement de la portée révolutionnaire de ses pamphlets et de son *Mariage de Figaro*. Ils auraient été peut-être épouvantés s'ils avaient prévu l'aboutissement de leurs écrits dans les événements de 1789-93. Leur influence était si irrésistible qu'elle faisait désirer et surtout préparer la Révolution par ceux-là mêmes qui devaient en être les victimes. L'homme de lettres, échappant à la tutelle du pouvoir et tirant un profit légitime du travail de sa plume, pouvait devenir l'animateur d'un nouveau monde. Il était de toute façon une force redoutable. Comme disait alors Duclos : « Les hommes puissants n'aiment pas les gens de lettres; ils nous craignent comme les voleurs craignent les reverbères. » Malheureusement, les gens de lettres sont corruptibles, autant sinon plus que quiconque, et pour un Rousseau ou un Proudhon, qui préférèrent copier de la musique ou se faire imprimeur afin de conserver l'indépendance de leur pensée, des centaines d'autres la vendent pour en vivre le mieux possible. C'est ainsi que les réverbères sont éteints par les voleurs pour la réussite de leurs mauvais coups. Le mal n'a fait qu'empirer durant le XIXe siècle, et depuis, malgré le perfectionnement des réverbères. Sous Napoléon Ier, mégalomane encore plus excité que Louis XIV, tyran encore plus ennemi de la liberté et plus corrupteur, presque tous se laissèrent acheter, hors les seuls qui marquèrent l'époque de quelque lustre littéraire.

Jamais les écrivains n'ont gagné autant d'argent qu'aujourd'hui; jamais ils n'ont tant gémi sur leur sort. C'est qu'ils sont en France plus de six mille romanciers. Il y a autant d'auteurs dramatiques et on ne sait combien travaillent dans les autres genres. Alphonse Karr constatait, aux environs de 1848, que la littérature commençait à manger. Que dirait-il s'il la voyait si confortablement installée à la table des profiteurs de la Grande Guerre ? En réalité, comme de tout temps, ce sont les plus médiocres, mais les plus hardis, les moins scrupuleux qui, généralement, connaissent les plus gros tirages et gagnent le plus d'argent. Alors que Chapelain tirait 2.000 livres de la première édition de sa *Pucelle*, Boileau n'en avait que 600 de celle du *Lutrin* et Racine 200 de celle d'*Andromaque*. La Bruyère ne recevait pas un sou pour les *Caractères*, mais cet ouvrage procurait cent mille francs de dot à la fille de son éditeur Michallet. Si Chateaubriand vendit le privilège de ses publications 550.000 francs, Thiers réalisa, avec son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, plus d'un million. Stendhal retira exactement 9.260 francs de ses œuvres. George Sand vendit 600 francs son *Indiana* et *Madame Bovary* fut payée à Flaubert 400 francs pour dix ans d'édition après dix ans de travail. Dans le même temps, Castil-Blaze tirait mille écus de chaque vers de son *Robin des*

Bois, Alexandre Dumas un centime de chaque lettre de son roman le *San Félice* et Richebourg, pour qui Victor Hugo était « indigne de l'Académie Française », gagnait un million et demi avec ses infâmes feuilletons. Pendant que les Scribe, Dumas fils, Sardou et tous ceux qui ont « déshonoré » le théâtre de France, selon le mot de Villiers de l'Isle-Adam, sont devenus millionnaires, Henri Becque a vécu dans une gêne constante. Des écrivains qui ne servent que l'art, des poètes qui n'accordent pas leur luth au ton du snobisme, meurent toujours de faim, mais on n'a jamais vu tant de gros tirages et tant d'insanités triomphantes. Les cabotins des lettres arrivent à gagner autant qu'un fort ténor, un boxeur, un toréador, une danseuse nègre, une « gueule photogénique » de cinéma, et ces messieurs continuent à se plaindre !...

Plus que quiconque, l'homme de lettres est la proie de cette maladie de la personnalité qui crée l'histrionisme et qui a besoin, disait Barbey d'Aurevilly, « d'espaliers pour sa vanité ». Cette maladie a pris aujourd'hui une telle intensité qu'elle fait souvent des gens de lettres les plus encombrants et les plus ridicules des cabotins. Les « m'as-tu lu » en sont arrivés à dépasser les « m'as-tu vu ». Une lourde responsabilité pèse à ce sujet sur la mémoire de deux écrivains, les frères Goncourt. Leur fortune leur aurait permis, encore mieux qu'à un Flaubert, de conserver à la dignité de l'homme de lettres toute son intégrité ; mais l'aveuglement de leur vanité était plus forte que la clairvoyance de leurs scrupules. Ils l'ont révélé en écrivant dans leur *Journal :* « Notre plaie, au fond, c'est l'ambition littéraire insatiable et ulcérée, et ce sont toutes les amertumes de cette vanité des lettres où le journal qui ne parle pas de vous vous blesse et celui qui parle de vous vous désespère ». Ils souffraient du silence organisé « contre tous ceux qui veulent manger au gâteau de la publicité » ; ils voulurent assurer une publicité posthume moins à leur œuvre qu'à leur nom, et c'est à elle qu'ils consacrèrent leur fortune en fondant l'Académie et le Prix Goncourt. Ils n'ont réussi qu'à déterminer le courant de la plus malfaisante et scandaleuse exploitation littéraire qu'on ait jamais vue. Non seulement leur œuvre n'y a rien gagné, mais leur nom est de plus en plus compromis dans des aventures dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont loin de relever la dignité des gens de lettres. Le besoin qu'on parle d'eux est tel pour les gens de lettres que certains, ce fut le cas de Léon Bloy, préfèrent les injures au silence. Ils sont comme les femmes à qui les coups sont plus agréables que l'indifférence de leurs maris. Il y a dans ce besoin une sorte de sadisme qui s'apparente à celui de tous les individus que pousse l'ambition de *paraître* (voir ce mot) et qui les conduit aux pires excentricités, parfois jusqu'au crime. Que n'a pas fait contre l'humanité la mégalomanie de ses maîtres l'entraînant dans des guerres et la condamnant à toutes les misères ! Si ce besoin de la vanité ne conduit pas les gens de lettres jusqu'au crime, il leur fait perdre trop souvent toute fierté, tout sens du ridicule, tout scrupule et toute pudeur. Entre confrères, ils échangent publiquement la casse et le séné et, comme leurs travaux ne suffiraient pas à des motifs de congratulations assez fréquentes, ils entretiennent les badauds qui font leur clientèle de leurs histoires ménagères, de leurs amours, leurs maladies, leurs voyages, leurs chiens, le nombre de leurs maîtresses, la couleur de leurs chaussettes et la circonférence du bas de leur pantalon. Ils en attendent une notoriété qui est peut-être une condition de vie pour certains mais qui n'est, à coup sûr, d'aucun profit pour les lettres. Il en est parmi eux qui se disent « stendhaliens » ; que n'ont-ils les sentiments de Stendhal lorsqu'il disait : « Mes compositions m'ont toujours inspiré la même pudeur que mes amours. Rien ne m'eût été plus pénible que d'en entendre parler. » Il n'y a là rien de pénible pour eux ; au contraire. Gobineau écrivait à un ami : « Mon *Don Juan* va paraître dans quinze jours au plus tard... Pas un mot d'annonce et de réclame ne sera mis par moi dans les journaux; je n'en donnerai même pas un exemplaire à *La Quotidienne*, sinon par politesse à deux ou trois rédacteurs, avec prière de ne rien écrire sur mon livre. J'ai l'horreur de ce tripotage des journaux autour d'une œuvre d'art qui, à mon sens, ne saurait être jamais trop pudique ou trop orgueilleuse, comme tu voudras... Je crois qu'on ne fait sérieusement toute œuvre d'art qu'avec des sentiments détachés du monde et du désir de succès ». Les Gobineau sont de plus en plus rares. Un ministre, M. Léon Bérard, un jour qu'il discourait sur le musicien César Franck, s'étonnait de « l'étrange application » qu'il mit à ne pas faire parler de lui. On ne peut comprendre une telle application chez les affamés de publicité, chez les artistes et les gens de lettres en particulier. C'est tout juste si on ne l'accuse pas de dissimuler une monstruosité congénitale ou des vices contre nature. Comment des gens dont toute l'ambition est d'entretenir autour d'eux le bruit et l'adulation pourraient-ils admettre la discrétion de ceux qui fuient ces satisfactions aussi vaines que grossières ? C'est faire injure à leur vanité que de ne pas la partager.

Ch.-L. Philippe a écrit à propos du Prix Goncourt : « N'êtes-vous pas d'avis que nous devrions tous nous unir et faire quelque chose pour nous défendre contre l'Académie Goncourt, qui nous fait à tous le plus grand tort ? Nous devrions nous voir. Il ne s'agit plus aujourd'hui, pour les écrivains, d'avoir du talent, mais d'avoir le Prix Goncourt ». Or, les prix littéraires se sont multipliés depuis le Prix Goncourt. Des éditeurs ont vu quel moyen de réclame ils constitueraient auprès de la foule qui suit le snobisme. Mme Rachilde a dépeint ainsi la situation : « Si on connaissait comme moi — qui entends les cris et les réclamations des jeunes gens dupés — le fond vaseux que remue la trombe des prix littéraires, on serait absolument épouvanté du résultat obtenu. Ah! que ne les a-t-on laissés œuvrer en silence ! Et leurs éditeurs, crocodiles versant des larmes d'attendrissement quand ils n'ont pas édité... l'autre ! Quelle poussée de furoncles ! Quelle ruée de névroses et quelle mêlée de bandits au coin du bois sacré ! » Les éditeurs ont constitué des « écuries » d'auteurs qui sont leurs « poulains » et qu'ils font « courir ». C'est à celui qui arrivera le premier au poteau. Sur ce « turf » d'un nouveau genre, tous les maquillages, toutes les intrigues, tous les chantages, toutes les filouteries se pratiquent au nom de la littérature. On lance des « favoris », il y a des « handicaps » et des « outsiders » l'emportent pour la joie ou la colère des « parieurs ». Un bluff cynique est organisé. Des prospectus vantent des « chefs-d'œuvre » qui sont encore dans les limbes; les « génies » poussent comme les mauvaises herbes et encombrent la littérature de leur chiendent. Dans cette époque extraordinaire où nous vivons, les gens « unique au monde » sont plus nombreux que les simples mortels qui sont comme tout le monde, et ce n'est pas un des moindres miracles de la démocratie. Des sociétés en commandite se forment pour le lancement d'un « producteur » littéraire. On met des écrivains en « actions ». Les boutiques rivales se font la concurrence la plus déloyale. La littérature industrialisée se fabrique en série et se vend comme les produits interchangeables de la mécanique et de la pharmacie. Elle parcourt les routes et le ciel à des centaines de kilomètres à l'heure. Elle salit les paysages de ses poteaux réclames. Elle est taylorisée, stabilisée, revalorisée, rationalisée, contingentée, positionnée, compartimentée, stockée, warrantée suivant le jargon du jour et suivant toutes les formules que les mercantis, triom-

phants dans tous les domaines, ont inventées pour exploiter le travail humain et piper la clientèle.

Les jeunes gens de lettres, emportés dans ce mouvement qui leur vide le cerveau, le cœur et les entrailles, sont, disent-ils, « pour l'action ». Ils agissent suivant le courant du jour qui soumet un monde de plus en plus détraqué à l'exploitation capitaliste, à la dictature prolétarienne, à la pourriture politicienne et au gâtisme néo-catholique. Il leur faut des *réalisations*. Leurs syndicats veulent « réunir tous les moyens pratiques destinés à les *imposer* à l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics ». Dans l'industrie usinière, où l'on pratique l'exploitation du « matériel humain » suivant les méthodes américaines adoptées par le « collaborationnisme » syndicaliste, on n'accepte déjà plus de travailleurs au-dessus de quarante ans. Les vieux ouvriers n'ont plus qu'à « débarrasser le plancher » devant les jeunes qui les poussent. Dans l'industrie littéraire il en est de même. Un des « capitaines » actuels de cette industrie, M. Mauriac, a écrit : « Qu'attendre d'un homme de cinquante ans? Nous ne nous y intéressons que par politesse et nécessité. » La politesse est encore superflue, elle n'est plus que l'hypocrisie du *muflisme* (voir ce mot).

Voilà les « réalisations » de la « jeune industrie littéraire ». La plupart de ces messieurs ont vu leurs pères à l'œuvre, dans la cynique curée des profits de guerre; ils ont été à bonne école. Faire une œuvre d'art est aujourd'hui « une perte de temps, une erreur », et M. de Montherlant, qui dit cela, ajoute : « Balzac, Flaubert, nobles poussahs, vrillés à vos tables, vous avez manqué la vie. » Eux, paraît-il, ne la manquent pas, surtout lorsqu'ils tirent sur celle des autres. Réussir la vie, c'est être un « as » dans une des formes infinies d'escroqueries qui font la vie sociale. C'est bousculer, piller, être sans pitié et sans scrupules, c'est avoir du *tempérament* au lieu de conscience, de l'*estomac* au lieu de cœur; c'est savoir vaincre la raison par la brutalité, l'argument par le coup de poing. On verra, ce qu'elle aura été « leur vie » lorsqu'ils auront cinquante ans, si d'ici là ils n'ont pas fait la justicière culbute avec le vieux monde tourneboulé. Car ce n'est pas la première fois qu'on voit l'insolence d'une époque où la dictature du sabre, la fourberie politicienne, religieuse et mercantile, la stupidité de l'argent, s'imposent à toutes les formes de la vie et écrasent la pensée. On les a déjà vues ces choses dans le passé, et chaque fois elles se sont écroulées sur les « surhommes » qui les avaient produites, elles ont mis au tombeau les prétendues civilisations où elles s'étaient manifestées.

Les hommes qui sont ou veulent être d'action devraient méditer cette grande pensée de Gœthe : « Agir est facile, penser est difficile, agir selon sa pensée est encore plus difficile. » Il est toujours facile de faire des gestes sans conscience, des gestes d'hurluberlu ou d'automate; on n'a qu'à suivre le troupeau qui va aux urnes, à la messe, à l'abattoir. Il est moins facile de penser, surtout par soi-même, d'observer, de réfléchir, d'apprendre à donner personnellement une direction intelligente à ses actes. Et il est plus difficile d'accorder des actes avec sa pensée parce qu'il faut marcher à l'encontre du troupeau qui ne pense pas, lutter contre ceux qui font fonction de penser pour lui et contre lui Si chaque individu apprenait à penser avant d'agir, il accomplirait moins d'actes stupides et malfaisants dûs à l'habitude, l'ignorance, l'obéissance passive. Il comprendrait que la véritable action, productrice de bien-être et de bonheur, est en-dehors de ceux qui agissent sans penser ou en pensant d'après les autres. Si chacun pensait ainsi, il lui deviendrait plus facile d'agir selon sa pensée, car il trouverait dans celle solidaire des autres la volonté du bien-être et du bonheur de tous.

« La grandeur des actions humaines se mesure à l'inspiration qui les a fait naître », a dit Pasteur. Ce n'est pas pour rien que la religion interdit à l'homme de penser et de discuter, qu'elle exige une obéissance aveugle *perende ac cadaver*. Ce n'est pas pour rien non plus que la même soumission est imposée dans l'armée Un roi de Prusse disait, à la vue de ses soldats alignés : « Heureusement qu'ils ne pensent pas !... » C'est parce que religieux et soldats ne pensent pas qu'il est si difficile à ceux qui pensent d'agir selon leur pensée. Le jour où ils seraient capables de penser, ils comprendraient la malfaisance de leur rôle contre la pensée qui veut agir et ils rendraient l'action de cette pensée facile en jetant leurs souquenilles et leurs armes aux orties pour travailler avec elle à l'œuvre de libération humaine. Les gens de lettres ne peuvent trouver cette libération que dans la forme indiquée par Panaït Istrati, disant : « Fi de l'art payé ! L'art, cri du cœur, élan pur et généreux, la société l'offense en en faisant un objet mercantile... Lorsque chacun, comme il se doit, aura du pain et un logis, lorsque chacun, comme il se doit, travaillera quatre heures par jour à un travail bien rétribué, alors on connaîtra les vrais artistes, ceux qui écrivent, peignent, sculptent, composent, non pour le besoin de leur ventre, mais parce que l'art est en eux. » Il en sera ainsi le jour où, ayant appris eux aussi à penser, les gens de lettres agiront selon leur pensée. Ils apporteront alors aux lettres, non les grâces flétries et maquillées du putanat intellectuel, mais la véritable gloire. — Edouard Rothen.

LETTRES (Société des gens de). La fondation de cette société date de 1838 et avait été précédée de celle de la *Société des auteurs et compositeurs dramatiques*, en 1829. Les deux ont pour objet d'assurer aux auteurs la propriété de leurs œuvres, de percevoir leurs droits de représentation et de reproduction. Elles sont aussi des organisations de secours mutuels pour venir en aide à leurs membres et leur procurer une pension de retraite.

Dans un état social où l'art est détourné de sa véritable destination et considéré comme une marchandise soumise à la façon de toute autre à la loi de l'offre et de la demande, il paraît normal que ceux qui le produisent défendent leurs intérêts professionnels et veuillent s'assurer par lui la sécurité de leurs vieux jours ainsi que des boutiquiers ou des ouvriers. Il n'y aurait rien à redire dès lors à l'existence de ces sociétés si elles se cantonnaient dans les buts qu'elles se sont donnés. Mais elles sortent parfois de leur rôle pour des manifestations regrettables qui montrent trop leur défaut d'indépendance en face des puissances officielles et leur état de sujétion aux dispensateurs de finance et de notoriété. Elles aggravent ainsi la situation de l'art au lieu de la relever.

La Société des Gens de Lettres, comme l'Académie, prend trop souvent un parti peu reluisant pour elle dans les cas où l'honneur de la pensée en général, celui des lettres en particulier, exigerait plutôt le parti contraire, tout au moins l'abstention et le silence. Elle est trop préoccupée de flatter le pouvoir, de considérer le faux mérite à la place du vrai, de favoriser l'arriviste aux dépens du véritable artiste et de lancer le coup de pied de l'âne au lion malade.

Si elle ne suivit pas le grotesque Xavier de Montépin demandant la radiation de Victor Hugo parce qu'il avait offert l'hospitalité aux proscrits de la Commune, elle renia ceux de ses membres qui furent de ces proscrits : Razone, Paschal Grousset, Félix Pyat, Jules Vallès. Elle prit parti à sa façon, celle du pouvoir, dans l'affaire Dreyfus en examinant s'il n'y avait pas lieu de chasser Zola de son sein. Pudiquement, elle laissa

coller un pain à cacheter à l'endroit de la Légion d'honneur sur le portrait de l'auteur de : *J'accuse !...* Séverine a raconté ces choses et elle les a complétées par un jugement de Vallès où il a flétri comme il convient tant de domestiques et de tripoteurs de lettres au milieu desquels se trouvent de trop rares consciences. Nous en extrayons ces lignes à propos de sa réintégration dans la Société des Gens de Lettres, lorsqu'après l'amnistie officielle la Société ne risquait plus d'indisposer contre elle les dispensateurs de croix, et de faveurs. Elles complètent ce que nous avons écrit au sujet des gens de lettres : «... Vallès a été réintégré dans les cadres, Grousset le serait fin courant, s'il y tenait, et ils verraient accourir à eux, la lèvre souriante, ceux qui s'écartaient jadis en criant : Raca !

« C'est pour cela que je n'ai point pris aujourd'hui le chemin de la rue Geoffroy-Marie. Il est dur de refuser la main à de certaines gens; plus dur encore de l'accepter de certaines autres. Il y a des offres de raccommodement qui font rougir pour qui les tente. C'est celui-là même souvent qui fêla le verre du camarade exilé et cracha dedans. Il a beau, maintenant, essuyer du doigt et de la langue le verre rapiécé, je ne veux pas de ce verre-là pour trinquer... On est fier d'avoir excité tant d'envies, d'avoir provoqué tant de haines ! Il s'y mêle de la gaieté. Ceux qui ont commis une lâcheté doivent garder cela comme de la vermine sur la peau, comme les poux dans la couture des culottes. Ils se cachent pour se gratter ; mais on sent tout de même qu'ils ont le derrière en feu. Allons ! mieux vaut avoir été visé à la tête et avoir traîné une croix pesante sur un grand Calvaire. »... Oh ! oui ! comme concluait Séverine. — Edouard ROTHÈN.

LEVIER n. m. (rad. *lever*). La valeur du travail étant égale au produit de la force par le déplacement, on a cherché, à l'aide de machines simples, à transmettre l'action des forces de manière à rendre le travail plus aisé. Le levier, qui suppose essentiellement un point d'appui, une puissance et une résistance, est la principale de ces machines simples. On en distingue de trois genres, selon la disposition des éléments. Son importance est considérable en mécanique, qu'il s'agisse d'appareils primitifs ou d'appareils très compliqués ; les organismes vivants comportent eux aussi tout un ensemble de leviers.

Du domaine physique, le terme levier est passé dans le domaine moral où il désigne l'adjuvant fondamental, le ressort essentiel d'une entreprise ou d'une affaire....

On connaît l'exhortation fameuse de Danton : « Quoi ! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore soulevé le monde ? » L'inspiration, l'enthousiasme le sentiment, sont les puissants leviers des œuvres d'art et des actions généreuses : talents et vertus y trouvent, avec l'élan, des possibilités de réalisation et une puissance de pénétration multipliées... Ceux-là qui virent les jours naissants de la démocratie, et mirent en elles d'ardentes et loyales espérances, seraient aujourd'hui navrés de ses déviations et de ses chutes, du ravalement de son idéal à un étal grouillant d'affaires et d'exhibitions vaniteuses. Ils y verraient le peuple, levier primaire et qui devait sortir grandi, magnifié par son effort, redevenu l'inconscient pavois de castes nouvelles. Ils rediraient avec quelque mélancolie la proclamation, riche de promesses, mais qu'un demi-siècle a suffi pour jeter au tombeau, d'Anatole de La Forge : « La démocratie que nous servons n'a qu'un levier, le travail ; qu'un but, la liberté ». Ils trouveraient, sur le travail toujours enchaîné, la jouissance triomphante du parasite, encore roi !

La presse est devenue à notre époque le levier permettant de soulever l'opinion ; et ce levier malheureusement est réservé, dans l'ensemble, aux entreprises de réaction. L'église, l'école, les divers moyens de diffusion de la pensée en sont d'autres, aux mains de nos adversaires. Car l'or est devenu l'objet des convoitises universelles, et ceux qui le possèdent en abondance sont les vrais maîtres du monde contemporain. La chose est manifeste en Amérique où le confort matériel et la religiosité de mode cachent mal la royauté des milliardaires ; elle n'est pas moins certaine en Europe où elle se colore de patriotisme, de moralité et de mille prétextes inventés par les larbins des puissants Aucun des leviers du monde actuel n'est entre les mains d'esprits libérés ; ces derniers n'ont pour eux que la justice et la vérité, choses de peu de valeur aux yeux de nos potentats, mais qui possèdent assez de force latente espérons-le, pour vaincre les tortionnaires du genre humain dans un avenir lointain ou proche

LIBELLE n. m. latin *libellus*, diminutif de *liber*, livre. — On appelle ainsi un petit écrit, injurieux et diffamatoire. Cette caractéristique le distingue du pamphlet (voir ce mot) dont il n'a ni le désintéressement, ni l'envergure. Le libelle est toujours dirigé contre les personnes dont il attaque la vie privée, et il vise au scandale et à la déconsidération. Les Romains lui donnaient déjà ce sens que notre langue a conservé: il continue en effet à être pris en mauvaise part, et les qualités littéraires dont il peut s'orner, sa valeur satirique ne changent rien à son caractère et à la réprobation qui, d'ordinaire, l'accompagne. « Ce mot, dit Ch. Nodier, a un peu varié depuis le latin, où il signifiait communément *petit écrit ;* le *libellus famosus*, de Suétone ne signifie proprement qu' « une brochure qui a fait du bruit ». Tous les petits écrits ne sont pas essentiellement méchants et tous les écrits méchants ne sont pas essentiellement petits .. Ces mots *un gros libelle*, qu'on a souvent occasion d'employer, sont un solécisme étymologique, mais bien consacré par la langue »...

Depuis longtemps, les écrivains courageux et propres ont fustigé les faiseurs de libelles. Voltaire disait : « La vie d'un forçat est préférable à celle d'un faiseur de libelles ; car l'un peut avoir été injustement condamné aux galères, et l'autre les mérite ». Benjamin Constant voyait leur multiplication dans la condition de servitude où était tenue la presse. « C'est l'esclavage de la presse qui produit les libelles et qui assure leur succès », écrivait-il. Et encore : « Plus on aime la liberté de la presse, plus on méprise les libellistes »...

Mais l'amour-propre irritable des écrivains leur faisait assimiler parfois à la légère aux libellistes des critiques malins qui, lançant ouvertement leurs pointes, ne fuyaient pas la discussion, favorisaient même la riposte. D'autre part, les compressions de la pensée, plus pénibles encore sous l'ancien régime, et qui obligeaient à se cacher les écrivains audacieux, provoquaient ces aigres élans, exacerbés dans la concentration. Et l'atmosphère expliquait le pullulement du libelle si elle ne justifiait pas ses moyens. Le clergé n'était pas le dernier à user de ses flèches et le P Garasse est demeuré le type des libellistes cléricaux...

Les législations antiques poursuivaient les libelles avec sévérité. La loi des Douze-Tables à Rome, les assimilait aux délits punissables des derniers supplices. Tibère en fit un crime de lèse-majesté... Avant la Révolution, en France, des peines sévères atteignaient les libelles. Un édit de 1561 proclame : « Voulons que tous imprimeurs, semeurs et vendeurs de placards et libelles diffamatoires soient punis pour la première fois du fouet et pour la seconde fois de la vie ». Les libel-

les, néanmoins, foisonnaient à cette époque et leur vogue s'étendit jusqu'à la fin de la Fronde. Citons, comme exemples de châtiments infligés, celui qui frappa Chavigny, auteur du *Cochon mitré*, libelle dirigé en 1689, contre l'archevêque Le Tellier : arrêté, il fut, pendant trente ans, enfermé au mont Saint-Michel dans une cage de fer. En 1694, un imprimeur et un relieur furent pendus en place de Grève pour avoir imprimé et vulgarisé des libelles contre Louis XIV à l'occasion de son mariage avec Mme de Maintenon. Le XVIIIe siècle eut aussi de nombreux auteurs de libelles, malgré les lettres de cachets et la rigueur des lois. Les Fréron, les La Baumelle, les Linguet lui donnèrent même par leur talent une certaine célébrité. De nos jours, le libelle est passible des peines prévues pour la diffamation. Dans une humanité où l'hostilité et l'entredéchirement n'ont pas cessé d'illustrer les mœurs le libelle a la vie dure, comme la calomnie elle-même. L'envie, la haine, les passions, l'esprit de dénigrement, les rivalités et les rancunes politiques y cherchent toujours leur assouvissement. Et l'anonymat dont il use le plus souvent, s'il sert sa méchanceté et favorise ses desseins, ne grandit pas le libelle, arme perfide.

La théologie appelait *libelles des martyrs*, la requête par laquelle des martyrs, ayant souffert pour leur foi, suppliaient l'évêque de remettre au pécheur une partie de la peine qu'il devait subir. Par libelles, elle désignait aussi les certificats, attestant qu'ils avaient sacrifié aux dieux, à l'aide desquels certains chrétiens se mettaient à l'abri des persécutions. Ce nom s'étend aux ouvrages hérétiques écrits sur quelque matière relative à la foi catholique : libelle d'Arius, de Pélage, etc. Il s'applique même à tout acte, signifié par écrit, en matière ecclésiastique : libelle d'excommunication, d'absolution, de pénitence, etc.

En jurisprudence, le droit ancien donnait à libelle le sens de requête, de signification. On disait *libelle de fidélité*, serment écrit de fidélité ; libelle de proclamation : action intentée en justice pour obtenir réparation ; *libelle de divorce*, dans les pays de droit romain, pour l'acte par lequel un époux annonçait à l'autre son intention de divorcer, etc. — L.

LIBERALISME n. m. (du latin *liberalis*). Idées généreuses, tendance bienveillante au bonheur de toutes les classes de la société ; doctrine favorable aux libertés politiques, ensemble des opinions libérales, attachement aux idées libérales. « Les souverains sont persuadés que le libéralisme est un masque pour conspirer contre les autorités légitimes. — FOURIER ». — Ensemble de ceux qui professent des idées libérales : « Le libéralisme fera un pas et arrivera à la démocratie ».

Le libéral — à l'origine — était celui qui réclamait le progrès par la liberté et s'opposait à l'autorité plus ou moins absolue de la Royauté ou de l'Eglise.

Après la lassitude et l'épuisement qui suivirent la grande tourmente révolutionnaire et ramenèrent le despotisme de l'Empire, les principes de liberté proclamés en 1789, appliqués et suspendus alternativement pendant la Révolution, avaient disparu de la vie nationale. Eteinte la grande voix des précurseurs de la fin du siècle passé, noyées dans le sang les énergies créatrices qu'avait galvanisées une période de dévouement sans exemple à la cause du bien public, subjugués sous la crainte les esprits libres survivants, les publicistes rivés au silence, il fallut la chute de l'Empire pour délivrer les forces de liberté terrées ou assoupies et rendre son cours au grand mouvement qui avait tenté d'affranchir le monde et sur lequel un homme avait traîné ses bottes malfaisantes de conquérant...

Le parti libéral acquit toute son importance dans la première moitié du XIXe siècle, quand la Restauration ramena en France l'ancienne noblesse, avide de pouvoir, de richesses et de vengeance.

« La nation, qui se sentait jeune et forte, lutta courageusement contre ceux qui voulaient l'envelopper dans les haillons d'un régime décrépit. En face du parti théocratique et féodal de la cour, on vit s'élever un parti qui prit pour devise la liberté et reçut de ses ennemis mêmes le nom de libéralisme » (Lachâtre). Chansons d'abord, épigrammes, sociétés secrètes, inspirées du « carbonarisme » italien, courant d'opinion alimenté intellectuellement par les philosophes et les historiens sympathiques (les Guizot, les Villemain, les Cousin), lutte ouverte à la Chambre même contre le parti du pouvoir, telles furent les multiples formes de l'activité du nouveau parti. Guidés par des chefs valeureux, savants, éloquents, s'exprimant du haut des tribunes et par l'organe d'une presse brillante et combative, les libéraux furent le parti qui sut acquérir le plus de prestige et sauver quelques parcelles du patrimoine si meurtri de la Révolution.

Ils n'avaient que 6 députés à la Chambre de 1815, mais leur action s'appuyait sur la bourgeoisie commerçante et industrielle, et sur le peuple cherchant encore sa voix vers la liberté et l'égalité économique. Les ordonnances du 5 septembre 1816, brisèrent la Chambre ardente, d'où une nouvelle loi électorale plus large. Les chefs de l'opposition prennent alors le titre d' « indépendants ». Ce sont : Le général Foy, qui avait servi sous l'Empire. Benjamin Constant ; La Fayette, le père du libéralisme ; Dupont de l'Eure ; Casimir Périer ; Emile Jordan ; Royer-Collard; le banquier Laffitte, etc.

De brillants avocats (Dupin, Mauguin, Barthe, Berville, etc.) défendaient avec éclat les causes politiques. Des brochures véhiculaient les théories que les journaux, enchaînés par la censure, n'osaient imprimer. On revenait aux philosophes du XVIIIe siècle, on publiait de nouveau leurs œuvres. Pamphlets, livres, publications frondeuses trouvaient leur chemin dans un terrain propice. Le passage, après la mort de Louis XVIII, des rênes de l'Etat aux mains des ultra-royalistes, travaillés de leur côté par la Congrégation, accrut la popularité de l'opposition et précipita ses progrès. Déjà, à la Chambre, où ses forces grandissaient, le libéralisme s'appuyait sur des fractions influentes de la bourgeoisie et de la banque. La presse, le barreau, des hommes remuants des professions libérales et du monde des affaires, une jeunesse ardente, soutenaient activement ses campagnes.

Les chefs du parti libéral sentirent bientôt que, prises aux espérances de leurs diatribes enflammées, attirées dans le remous de leur mouvement passionné, des masses impatientes, agitées par des revendications inattendues, menaçaient de les entraîner au-delà de leurs buts modérés. Leurs aspirations n'avaient rien de révolutionnaire et un Martignac put un instant canaliser leurs vœux dans les cadres de la dynastie régnante. Une monarchie mitigée de libéralisme et faisant à la bourgeoisie sa part d'influence eût satisfait des intérêts qui redoutaient les perturbations des grandes vagues populaires. Leurs troupes cependant, accentuant, dépassant la portée d'une opposition parlementaire déjà vigoureuse, avancèrent leur évolution. Le libéralisme trouva dans le peuple un élément de victoire définitive aux « trois glorieuses de 1830 ». Les libéraux furent maîtres du pouvoir...

Ils y devinrent ce que leur position fait invariablement de ceux qui règnent sur les peuples. « Ils renièrent leur passé et, comme ils devaient à leur tour profiter des abus, ils mirent toute leur adresse à les maintenir ». Majorité, les opposants d'hier devinrent les pires conservateurs. Ils reprirent le sillage de la Restau-

ration, écartant et frappant ceux qui réclamaient le prix de quinze ans de lutte et des sacrifices de juillet, appuyant de leurs lois et de leur propagande l'état de choses établi. C'est l'heure où le socialisme élabore ses théories sociales, s'attaquant à la base même de l'ordre : la propriété individuelle. Et les masses, déçues, reporteront vers lui leurs espoirs....

Les économistes libéraux, dans tous leurs ouvrages d'Economie Politique, s'appliquent à disqualifier le socialisme, à soutenir le bien-fondé de l'ordre actuel. « Sa doctrine (Ecole libérale) est fort simple et peut se » résumer de la façon suivante :

» Les sociétés humaines sont gouvernées par des lois » naturelles que nous ne pourrions point changer, » quand même nous le voudrions, parce que ce n'est » pas nous qui les avons faites, et que du reste nous » n'avons point intérêt à modifier, quand même nous » le pourrions, parce qu'elles sont bonnes ou du moins » les meilleures possibles. Le rôle de l'économiste se » borne à découvrir le jeu de ces lois naturelles et le » rôle des hommes et des gouvernements est de s'ap» pliquer à régler leur conduite d'après elle.

» Ces lois ne sont point contraires à la liberté hu» maine : elles sont au contraire l'expression des rap» ports qui s'établissent spontanément entre les hom» mes vivant en société, partout où ces hommes sont » laissés à eux-mêmes et libres d'agir suivant leurs » intérêts. En ce cas il s'établit entre ces intérêts indi» viduels, antagoniques en apparence, une harmonie » qui constitue précisément l'ordre naturel et qui est » de beaucoup supérieure à toute combinaison artifi» cielle que l'on pourrait imaginer.

» Le rôle du législateur, s'il veut assurer l'ordre so» cial et le progrès, se borne donc à développer autant » que possible ces initiatives individuelles, à écarter » tout ce qui pourrait les gêner, à les empêcher de se » porter préjudice les unes aux autres, et par consé» séquent l'intervention de l'autorité doit se réduire à » ce minimum indispensable à la sécurité de chacun » et à la sécurité de tous, en un mot à *laisser-faire* ». — » Ch. GIDE (*Ec. Pol.*).

La Révolution de 1789 avait brisé le servage et le pouvoir absolu des rois. Elle avait donné tout ce qu'elle pouvait donner. Les principes qu elle avait jetés de par le monde pouvaient germer, la Révolution leur demeurerait étrangère. Le peuple avait cru trouver plus de liberté, plus de bien-être, plus d'égalité ; or, cela s'était traduit dans les faits par la liberté absolue d'exploitation, par l'enrichissement rapide de la bourgeoisie, par la naissance d'un prolétariat miséreux moralement et matériellement.

Les grands courants qui avaient soulevé le peuple, socialistes dans leur essence, étaient déjà bien indiqués dans la conspiration de Babœuf. « Une réforme est toujours un compromis avec le passé, elle se borne à le modifier plus ou moins ; tandis qu'une révolution plante toujours un jalon pour l'avenir : si petit qu'il soit, le progrès accompli par la voie révolutionnaire est une promesse d'autre progrès. L'une se retourne en arrière, l'autre regarde en avant et dépasse son siècle. Toute l'histoire est là pour le prouver, et c'est précisément ce qui arriva lors de la Révolution de 1789-93.

Si bourgeoise que fut cette révolution quant à ses résultats, c'est elle qui féconda le germe du communisme et de l'Anarchie au sein de la société moderne. Ceux qui veulent nous faire croire aujourd'hui que la Révolution n'avait d'autre but que d'abolir les derniers vestiges du féodalisme et de restreindre l'autorité royale, font preuve d'ignorance ou de mauvaise foi. Un peuple entier ne se soulève pas pour si peu de chose : il ne se met pas en révolte ouverte pendant quatre ans, avec le seul but d'abolir une institution moribonde ou de changer de gouvernement. Pour qu'une révolution aussi considérable que celle du siècle passé vienne à éclater, il faut qu'un flot d'idées nouvelles circule dans les masses, qu'un monde nouveau se dessine dans les esprits, basé sur des rapports nouveaux, une morale nouvelle, une vie nouvelle ». (P. KROPOTKINE. — *Un siècle d'attente*).

Avec Robert Owen, Fourier, Saint-Simon, etc le socialisme s'inscrit en lettres d'or au fronton du XIX^e^ siècle. (Voir *Familistère*). Les libéraux au pouvoir, maintiennent le suffrage restreint, s'essayent à consolider l'œuvre de la Révolution bourgeoise. Mais le peuple conscient de la duperie du nouvel ordre social, affirme de plus en plus son désir de justice distributive des richesses et de la liberté ; il se soulève en 1848 et chasse Louis-Philippe, roi libéral.

Un instant débordés, les libéraux se reprennent, font alliance avec la réaction et les Jésuites, et en juin massacrent les ouvriers parisiens, qui demandaient du pain, les ateliers nationaux venant d'être fermés par ordre du gouvernement libéral. Le général Cavaignac « républicain libéral », dont la mère était pénitente du Jésuite fameux, le R. P. de Ravignan, se chargea de cette odieuse répression.

A genoux devant l'Empire, les libéraux n'acceptèrent la République que lorsqu'ils furent assurés que leurs privilèges ne seraient pas touchés. C'est eux, avec Thiers, de sinistre mémoire, qui écrasèrent la Commune, en 1871, et massacrèrent 35.000 hommes, femmes et enfants.

Harcelés par les diverses écoles socialistes, syndicalistes et anarchistes, les libéraux, ne se distinguent plus des autres écoles de conservation sociale. Le temps a passé d'ailleurs des solutions ambiguës du libéralisme. Les préoccupations superficielles des monarchies constitutionnelles, voire des républiques démocratiques, aux retours décevants, les aspirations politiques, même teintées de socialisme utopique, se sont, dans le sang vain des émeutes et les tentatives avortées, révélées insuffisantes. La générosité du sentiment, jugulée par la hiérarchie tenace des conditions, s'est avérée impuissante à asseoir, par ses propres moyens, l'équité au conseil des peuples. Un souci plus profond, davantage averti — au contact de l'industrialisme — des maux qui rongent la société, va porter vers l'économie sociale l'attention des philosophes et des économistes. Et la sociologie fera ses premières études, sondera les causes du déséquilibre général, lancera ses premiers manifestes, proposera aux penseurs désintéressés et aux victimes permanentes du travail, la révision des valeurs sociales et le bouleversement d'une économie faussée à la base... Le libéralisme appartient au passé incapable et timide : il n'a plus qu'à mourir !

« Tout a été essayé, et tout a échoué dit Kropotkine dans *Un siècle d'attente*. C'est alors que renaît dans les esprits cette philosophie du XVIII^e^ siècle — germée dans les masses, énoncées par les penseurs anglais et français, essayée dans ses ébauches d'application par la France de 1793 — et qui, se développant depuis, s'élargissant, gagnant en profondeur, s'appelle aujourd'hui le communisme anarchiste.

« Ses principes sont bien simples : — Ne cherchez pas à baser votre bien-être et votre liberté sur la domination d'autrui ; en maîtrisant les autres, vous ne serez jamais libre vous-mêmes. Augmentez vos forces productrives en étudiant la nature : ses forces mises au service de l'homme sont mille fois supérieures à celles de toute l'espèce humaine. Affranchissez l'individu ; car, sans la liberté de l'individu, il n'est point de société libre. N'ayez confiance, pour vous émanciper, en aucune aide spirituelle ou temporelle : aidez-vous vous-mêmes. Et, pour y arriver, débarrassez-vous au plus

tôt de tous vos préjugés religieux et politiques. Soyez hommes libres, et ayez confiance en la nature de l'homme libre : ses plus grands vices lui viennent du pouvoir qu'il exerce sur ses semblables ou du pouvoir qu'il subit ».

L'Etat, qu'il soit de « droit divin » ou issu des majorités, est toujours le mécanisme d'oppression de la classe possédante. Il n'a d'autre but que de garantir l'exploitation des richesses et des individus par ceux qui se sont appropriés le sol et les instruments de travail.

La liberté du pauvre, du prolétaire, n'est que la liberté de crever de faim. L'égalité devant la loi n'est que la puissance policière et armée au service des possédants, ceux-ci faisant seuls les lois.

L'économie politique (V. *Leroy-Beaulieu*, *Bastiat*, etc.) étudiait les phénomènes de la production des richesses et de leur répartition en partant de ces prémisses « libérales » que cela est de droit naturel, que cela est très bien, et qu'il n'y a qu'à « laisser-faire »; devant l'absurdité de ces méthodes et le néant des résultats, devant le paupérisme moral et matériel persistant la science sociale est née, qui ne se contente pas d'étudier les phénomènes sociaux, mais qui en dénonce les erreurs et propose une nouvelle économie plus rationnelle, plus humaine, tendant à réaliser les aspirations vers le bonheur, qui propulsent l'effort des individus.

Contre le nationalisme des libéraux, la science sociale dresse l'internationalisme, l'antipatriotisme, faisant ainsi disparaître les guerres et annulant la grande dispute des « protectionnistes et libre-échangistes ». Face à l'appropriation individuelle du sol et des instruments de travail, source de privilège et d'oppression, elle propose l'appropriation collective du sol et des instruments de travail, laissant au producteur la libre disposition de ses produits. A la réglementation politique des nations, à l'Etat, elle entend substituer le libre contrat des individus, l'association. Enfin, aux vieilles métaphysiques, elle oppose la libre recherche des cerveaux dans tous les domaines : la science. « La civilisation qui naquit en Europe après la chute des civilisations imprégnées du despotisme asiatique, a mis quinze cents ans pour se débarrasser des entraves que l'Orient lui a laissées.

« Non seulement elle eut à repousser les invasions armées de l'Orient, à arrêter le flot des Huns, des Mongols, des Turcs et des Arabes qui envahissaient ses plaines et ses presqu'îles, elle eut aussi à combattre les conceptions politiques de l'Orient, sa philosophie, sa religion. Et, dès qu'elle commença à s'en affranchir, elle créa d'un bloc cette science moderne qui lui permit en un siècle de changer la face du monde, de centupler ses forces, de trouver la richesse dans le sol, de contempler l'univers sans crainte. Elle a brûlé les fétiches importés de l'Orient : Dieu, gouvernement, propriété privée, loi imposée, morale extérieure. La pensée affranchie ne les reconnaît plus.

« Reste maintenant à les brûler en réalité, après les avoir brûlés en effigie. Reste à démolir cet échafaudage qui étouffait la pensée, qui empêche encore l'homme de marcher à la liberté. Et ce problème, l'histoire nous l'a imposé, nous hommes de la fin du XIX^e^ siècle.

« Les siècles ont travaillé pour nous. Forts de leur expérience, nous pouvons, nous devons, nous montrer à la hauteur de notre tâche historique ». (Kropotkine, op. c.). — A. LAPEYRE.

LIBERTÉ n. f. (latin *libertas*, de *liber*, libre), DÉFINITIONS, ACCEPTIONS. Etat, condition d'une personne qui n'est pas la propriété de quelqu'un, d'un maître. « La liberté des personnes a déterminé la chute du régime féodal. » (Proudhon). Etat d'un peuple ou, plus exactement, jusqu'à nos jours, d'un Etat qui ne subit pas la domination étrangère. « Un millier de Grecs combattant pour la liberté, triomphèrent d'un million de Perses. » (Vergniaud). Etat de qui n'est pas captif, prisonnier : donner la liberté à un oiseau, rendre la liberté à un condamné, le libérer. Faculté d'agir qui n'est entravée ni par une autorité arbitraire ni par des lois tyranniques : c'est le sens courant du mot liberté dans le domaine politique. Nous verrons, nous avons vu déjà qu'il n'y a pas d'autorité sans arbitraire, de lois sans tyrannie, et que la liberté politique est un leurre au sein des systèmes qui demandent à ces principes et à ces formes leur justification et leur stabilité. Nous verrons aussi qu'il n'y a pas de liberté politique sans liberté sociale et sans liberté individuelle (voir ces mots) que la liberté, pour des hommes vivant en société, est un tout connexe et qu'il est vain de proclamer pour l'individu une liberté et des droits si les conditions qui les permettent ne sont pas réalisées; si le milieu social ne leur en garantit la possibilité de fait et ne leur en assure l'exercice : « l'empire de la raison publique est le vrai fondement de la liberté. » (J.-J. Rousseau). « La liberté d'agir sans nuire ne peut être restreinte que par des lois tyranniques. » (Turgot). « L'esprit soldatesque est la gangrène de la liberté. » (X. de Maistre). « L'esprit public, qu'on attend pour permettre la liberté, ne saurait résulter que de cette liberté même. » (Mme de Staël). « La plupart des peuples ont des libertés, mais peu jouissent de la liberté. » (Ch. Comte). « La liberté est le pain que les peuples doivent gagner à la sueur de leur front. » (Lamennais). « La liberté serait un mot si l'on gardait des mœurs d'esclaves. » (Michelet). Faculté spéciale d'accomplir des actes d'une certaine nature : liberté de la presse, des transactions, etc... « La liberté de l'enseignement est une garantie nécessaire de la liberté de conscience. » (Vacherot). Absence d'entraves, de contrainte. « Le sexe aime à jouir d'un peu de liberté; on le retient fort mal avec l'austérité. » (Molière). Indépendance de position, loisir : mes travaux ne me laissent pas assez de liberté. Absence d'obstacle qui gêne les mouvements : un ressort qui ne joue pas avec la liberté nécessaire. Franc parler, propos, action hardis ou d'une excessive familiarité : prendre avec quelqu'un des libertés. Faculté de l'âme par laquelle elle se détermine par son propre mouvement; liberté est ici synonyme de libre-arbitre. « La liberté est l'antagoniste de tout ce qui est fatal. » (Proudhon). « La liberté n'est que l'intelligence qui juge, qui délibère, qui choisit. » (Flourens). « La liberté de l'homme n'est que le pouvoir de vouloir, ce n'est pas la faculté d'agir. » (A. Garnier). Liberté naturelle, celle que l'homme possède de par sa nature, son origine, selon la thèse de certains philosophes « la liberté sort du droit de nature : l'homme est né libre ». (Chateaubriand). Liberté morale, celle qui est la base, la condition de la moralité : d'après Kant, pour satisfaire à l'obligation morale, la liberté est nécessaire. Liberté individuelle : garantie du citoyen de ne pas être inquiété quand ses actes sont en accord avec les lois du pays; au-delà de ce droit commence l'arbitraire que les gouvernants, gardiens officiels de la légalité, ne se font pas faute d'introduire dans les limites mêmes des lois quand ils jugent celles-ci insuffisantes pour leurs desseins : la liberté individuelle est encore aujourd'hui à la merci de la « légalité » souveraine du bon plaisir de nos maîtres. Liberté de conscience, des cultes, etc..., absence de contrainte dans le domaine des croyances, droit de pratiquer les rites de sa religion préférée, etc.. « La liberté de conscience, comme celle d'écrire, comme celle de commercer a eu son berceau en Hollande ». (E. Laboulaye). Liberté d'esprit : affranchissement des préoccupations qui gênent les fonctions de l'intelligence..., etc. — L.

LIBERTÉ (PHILOSOPHIE). Voir *déterminisme* et *libre-arbitre, volonté*, etc. OUVRAGES A CONSULTER : *Philosophie de la liberté* (Sécrétan); *Système de logique*, etc. (Stuart Mill) ; *La liberté* (Jules Simon) ; *L'homme est-il libre* (Renard) ; *Essai sur le libre-arbitre* (Schopenhauer) ; *La solidarité morale* (Marion) ; *Justice et liberté* (Goblot) ; *Psychologie, Essais de critique générale* (Renouvier) ; *Leçons de psychologie* (Rabier) ; *Raison pratique* Kant); *Critique philosophique* (Pillon); *Morale d'Epicure*, etc. (Guyau) ; *Les données immédiates de la conscience* (Bergson) ; *La morale* (Duprat) ; *Volonté et liberté* (Lutoslawski) ; *Le libre-arbitre* (Naville), etc..., ainsi que les ouvrages mentionnés à *déterminisme* et *volonté*.

LIBERTÉ. Le problème de la liberté est un des problèmes les plus difficiles à résoudre parce qu'il essaie de concilier la liberté de penser et de vouloir qui nous paraît absolue avec le déterminisme objectif qui paraît également absolu.

La liberté pourrait se définir ainsi : possibilité pour l'individu de réaliser totalement son déterminisme. Ce déterminisme ne se précise à notre entendement que par des pensées et des vouloirs, lesquels se traduisent et s'extériorisent par des actes modifiant le milieu conformément à notre volonté. Si le jeu de notre pensée, si nos réflexions, nos préférences, nos choix, nos jugements peuvent s'exercer en nous sans aucune limite apparente et nous donner l'impression d'une liberté intérieure absolue, la réalisation objective de nos volontés rencontre au contraire des obstacles nombreux réduisant considérablement notre liberté d'action. Cette résistance extérieure contraignant notre volonté, entravant notre action, constitue la limite même de notre liberté et par conséquent sa cessation.

Ainsi donc, d'une part, nous avons conscience d'une liberté intérieure absolue; de l'autre, nous avons également conscience que cette liberté se heurte à des difficultés s'opposant à son épanouissement... Pour concilier ces deux aspects du problème il est nécessaire de les étudier séparément, à seule fin de connaître la réalité même du moi volontaire, son origine, sa formation, ses attributs, ses manifestations; ensuite d'analyser les causes extérieures restreignant son expansion.

L'analyse introspective ne nous renseigne point sur la formation de notre moi. Nos plus lointains souvenirs se perdent dans l'inconscience du premier âge. L'étude objective nous permet au contraire de suivre la formation des êtres s'engendrant les uns les autres et de reconnaître quelques principes généraux s'appliquant à la détermination des phénomènes vitaux. C'est ainsi que l'observation nous montre l'hérédité et l'éducation jouant un grand rôle dans la formation des individus. Chaque espèce animale se reproduit suivant son type moyen et, comme l'on dit judicieusement, les chiens ne font pas des chats. Si les caractères physiques généraux des parents se reproduisent dans les enfants, les caractères psychiques s'y retrouvent également, quoique la fécondation croisée, mêlant l'hérédité du père et de la mère, crée un être nouveau différant quelque peu de ses parents. Mais il est facile de comprendre que le moi de l'enfant est inévitablement la conséquence des innombrables croisements ancestraux l'ayant précédé et qu'il ne peut pas plus choisir son caractère que la couleur de ses cheveux. Il est un produit, un résultat. Il en est de même de l'éducation. Subissant l'influence du milieu, il réagit contre ce milieu suivant ses facultés naturelles et héréditaires et toutes ses perceptions, ses souvenirs, actions et réactions subies dans l'espace et dans le temps constituent sa personnalité...

Le moi n'est donc pas quelque chose d'immuable, d'éternel, d'absolu, ni de sacré. Il est une forme physiologique et psychique momentanée de l'être sans cesse soumis aux lois de l'évolution et ses manifestations ne sont que l'expression de son acquis héréditaire et éducatif. Formuler une volonté c'est traduire une réaction esquissée probablement par un ancêtre lointain, complétée par une éducation subie suivant les hasards de la vie. S'accepter tel que l'on est, réaliser ses vouloirs sans réflexions profondes c'est peut-être obéir à la tyrannie d'un ancêtre, ou se courber sous une éducation mystique ou malfaisante qui nous a déformés.

Nous voyons donc que la conscience de notre liberté ne signifie rien, car le dément se croit aussi libre que l'homme sain. C'est le jugement, la raison, l'élévation exacte des choses qui doivent seulement nous guider et non pas notre fantaisie et notre bon plaisir; lesquels d'ailleurs peuvent être complètement opposés à notre bonheur véritable et à la conservation même de notre vie. La liberté pourrait alors s'exprimer comme la possibilité d'agir selon notre raison.

Même en ce cas les obstacles à notre déterminisme raisonné subsisteront et nous pouvons les étudier suivant leurs aspects différents; soit que ces obstacles soient naturels; soit qu'ils soient sociaux; soit enfin qu'ils proviennent de notre nature même, d'une erreur de jugement. Les obstacles naturels sont constitués par toutes les lois naturelles inévitables dont l'homme triomphe parfois par leur connaissance et leur compréhension. Ce n'est que par l'étude des propriétés de la substance et de l'énergie; c'est en se pliant aux nécessités objectives en harmonie avec les phénomènes vitaux que l'homme atteindra son maximum de puissance et de joie et non en suivant irrésistiblement ses penchants, produits lointains de l'ignorance et de l'animalité.

Les obstacles sociaux peuvent s'analyser au double point de vue présent et futur. Présentement les préjugés, les habitudes, les mœurs, les coutumes, les traditions, les lois, fruits mauvais de l'ignorance passée, constituent des entraves considérables à une liberté raisonnée. Nous devons détruire ces causes malfaisantes éternellement opposées à toute amélioration de la vie humaine. Mais toute société quelle qu'elle soit ne peut se réaliser qu'avec une certaine harmonie, un rythme, une coordination de l'activité humaine, assurant la cohésion des efforts et non leur dispersion. L'examen impartial des difficultés d'organisation sociale démontre les nécessités inéluctables inhérentes à toutes associations, à toutes collectivités et les obligations individuelles résultant du fait même de l'association. La conception religieuse et métaphysique de la liberté développe malheureusement dans l'esprit des humains une conception tendant à représenter la vie sociale comme une contrainte s'opposant à la liberté individuelle. C'est supposer, bien gratuitement, que l'homme est naturellement libre et que sans la dite société il le serait vraiment. Il suffit d'observer le fonctionnement du corps humain pour voir que ce corps est soumis à des nécessités physiologiques que notre caprice peut déséquilibrer, ou vouloir ignorer, mais que la sagesse nous conseille de satisfaire raisonnablement. Nous ne sommes pas libres, si nous voulons vivre dans la joie, de nous rendre malade, de nous faire du mal et d'en faire aux autres. Nous ne devons vouloir et désirer que ce que notre raison nous montre comme convenant à notre volonté d'harmonie.

Il en est de même au point de vue social. Si la vie collective présente des avantages et s'impose par la nécessité de lutter contre les forces naturelles; si l'homme augmente ainsi sa puissance et ses loisirs il n'est pas raisonnable de dire qu'elle est une contrainte puisqu'au contraire elle est une moindre contrainte que l'état naturel où l'homme est infiniment plus absorbé par la lutte pour la vie. L'association étant utile et nécessaire à l'homme nous devons conclure qu'elle augmente sa puissance d'action individuelle au lieu de la diminuer. Tout le reste est du mysticisme.

Cela ne veut pas dire que toutes les formes sociales soient bonnes. L'ignorance et la bestialité pèsent encore sur l'humanité et le passé héréditaire et traditionnel nous étreint de toutes parts. Les formes autoritaires actuelles nécessitées par les luttes d'autrefois s'opposent à la transformation des humains, à leur évolution progressive vers l'entente harmonieuse et fraternelle. Les meilleures formes sociales seront données par l'expérience, aidée par l'observation et le bon sens de chacun. C'est en laissant les individus se grouper selon leurs conceptions particulières, s'isoler même si cela leur convient, après partage du bien collectif et de l'héritage social, que les meilleures sociétés se réaliseront.

Ce n'est, il est vrai, que de l'empirisme social, mais cet empirisme est infiniment moins dangereux que de fausses sciences sociales, fabriquées artificiellement sur de courtes durées, selon des états sociaux transitoires et trompeurs. La vraie science sociale ne se créera que sur l'observation même de la vie; sur les manifestations profondes de l'activité humaine, par l'étude des conditions subjectives et objectives favorisant le développement des individus. Il est alors probable que la notion métaphysique de la liberté disparaîtra; que le bon plaisir tyrannique cessera pour faire place à un concept plus exact et plus fécond pour la vie individuelle et sociale : la volonté d'harmonie. Volonté d'harmonie individuelle : coordination raisonnée des pensées et des gestes individuels pour la réalisation de sa vie dans la joie. Volonté d'harmonie sociale : coordination raisonnée des gestes sociaux pour réaliser le bien-être et la fraternité.

Ainsi notre volonté d'action et les résistances objectives se trouveront conciliés par notre raison, par notre volonté d'harmonie. Mais n'oublions pas que toute volonté extérieure contraignant cette volonté d'harmonie est une tyrannie; que la seule détermination de l'homme doit être sa propre raison et que rien de durable et de bon ne se construit sur la violence destructrice de toute raison. — IXIGREC.

LIBERTÉ. Faculté de faire ce que l'on veut, et de se refuser à faire ce que l'on ne veut pas, sans que soient opposés, à la manifestation de la volonté, un obstacle ou une sanction quelconques.

La liberté de l'homme au sein de la nature est très limitée — si tant est qu'elle ne soit point complètement une illusion provenant de l'ignorance où nous sommes des causes déterminantes de la plupart de nos actions. — Nous sommes obligés de compter avec les lois naturelles et de nous adapter à leurs exigences, sous peine de souffrance, de maladie, et de mort. Les influences de l'hérédité et du milieu dans lequel nous avons été appelés à vivre, pèsent très lourdement sur notre constitution anatomique et physiologique, et sur nos caractéristiques intellectuelles. Nous ne pouvons supprimer le vieillissement consécutif à l'usure de nos organes. Il ne nous est pas loisible d'échapper au trépas final, quels que soient les efforts que nous ayons faits pour en retarder la venue. Enfin, le souci de nous assurer — non pas même le confort et les plaisirs auxquels nous sommes profondément attachés — mais simplement le minimum de ce qui est nécessaire pour nous alimenter et nous couvrir, nous contraint à des tâches journalières souvent pénibles, dangereuses ou rebutantes, qu'il nous faut assumer sans trêve si nous voulons conserver les avantages acquis par nous dans la lutte pour l'existence.

La liberté de l'homme au sein de la société humaine n'est, dans la plupart des cas, pas beaucoup plus avantagée. Durant la première enfance, notre faiblesse physique, et notre manque de jugement, nous placent sous la domination des personnes adultes de notre entourage. Un peu plus tard, lorsque notre intelligence s'éveille, c'est pour se heurter aux limites étroites imposées par le catéchisme et les programmes scolaires qui, loin de favoriser le talent personnel et les initiatives, semblent trop souvent vouloir les décourager à jamais. Puis c'est le régiment qui s'efforce, par ses méthodes, de briser les volontés individuelles, et d'amener le jeune soldat à une obéissance passive de tous les instants, « sans hésitation ni murmure ». Et voici qu'au moment où, ayant dépassé sa majorité, l'être humain semble devoir être libéré de la plupart de ses chaînes, d'autres servitudes s'annoncent. La pauvreté et l'autorité paternelle lui interdisent fréquemment de s'unir sous le signe heureux de l'amour partagé. Si la fortune ne lui a pas souri, il lui faut renoncer à la plupart des libertés accordées par les lois, renoncer presque totalement à vivre selon ses aspirations, s'atteler, de longues heures durant, à des travaux peu attrayants et mal payés, en attendant que la vieillesse, lui ayant progressivement fait perdre ses énergies pour le combat, fasse de lui définitivement un vaincu à la merci de tout le monde.

D'aucuns, en présence de telles constatations, paraissent surpris que l'on puisse encore, les admettant avec leurs conséquences, parler de libre-pensée, de libre examen, ou de système sociaux se réclamant de la liberté. C'est qu'ils ne font, souvent à dessein, qu'une seule et même chose du problème philosophique de la liberté par rapport au déterminisme, et du problème de la liberté personnelle dans l'état de société, alors qu'il s'agit de considérations sur deux plans bien différents. Alors que le premier a pour objet de rechercher si la cause de nos actions est dans un attribut de notre être spirituel : le libre choix, ou bien dans des circonstances extérieures à notre individu, le second a pour objet de supprimer le plus possible les entraves à la satisfaction de nos besoins raisonnables, comme de nos aspirations intellectuelles et sentimentales, que leur origine soit, ou non, dans le déterminisme ou le libre choix.

L'expérience démontre, d'ailleurs, que rechercher à ce dernier problème une solution toujours plus étendue n'est nullement utopique. Nous nous libérons un peu plus des contraintes naturelles chaque fois qu'une découverte scientifique appliquée à l'industrie, à l'hygiène, ou à la médecine, vient faciliter la production, réduire l'obstacle des distances, augmenter notre sécurité, ou nous prémunir contre la maladie. A mesure que s'accroît sa connaissance, l'homme, jadis jouet des forces physiques aveugles, et qui les avait divinisées, apprend à exercer sur elles sa puissance et à les faire servir, dociles esclaves, à son utilité. Nous pouvons prévoir le temps, historiquement proche, où une humanité d'ingénieurs, d'artistes, de techniciens et de savants, avec très peu d'efforts musculaires, et une durée de travail extrêmement réduite, sera à même de fournir à la collectivité le bien-être, et même le luxe : tout ce qui peut contribuer à intensifier l'existence, et à la rendre digne d'être vécue.

Il en est à peu près de même pour ce qui concerne les mœurs et coutumes, ou la législation, bien que, sous ce rapport, le progrès soit demeuré très retardataire sur ce qu'il a été dans le domaine des sciences appliquées. Quoi qu'en disent certains pessimistes, nous sommes assez loin des époques où le père de famille pouvait disposer de la vie de son fils, et le maître faire fouetter son esclave; où l'on pouvait être mis à la torture, pour n'avoir point salué une procession, ou bien avoir soutenu une thèse scientifique non reconnue par l'Eglise. Malgré certains accidents de la vie politique des nations, la tendance générale de la civilisation est vers la liberté. On vise à débarrasser les rapports sociaux des complications inutiles, à laisser l'individu faire ce qui lui convient dans sa vie privée, et même dans ses manifestations publiques, tant qu'il n'attaque point les fondements

mêmes de l'ordre établi. L'abandon des superstitions religieuses, le développement de l'instruction rationnelle, l'adoption d'une morale biologique basée sur les meilleures conditions d'une vie normale, et les avantages de l'entr'aide, permettraient de franchir avec rapidité les étapes.

Une humanité définitivement pacifiée, vivant en harmonie parfaite, sans qu'aucun de ses membres use de licences condamnables à l'égard de l'ensemble, sans que, par conséquent, la collectivité se trouve jamais dans la nécessité vitale de réagir par la violence contre des éléments de désagrégation et de mort, tel apparaît le résultat final de cette évolution, si l'on considère que le progrès étant indéfini, il n'est pas de motif de fixer à l'avance une barrière à l'acheminement humain, dans un domaine quelconque. Cependant un tel résultat suppose, pour être atteint, non pas seulement la disparition de certaines formes transitoires de tyrannie capitaliste, militariste, cultuelle, ou autre, mais encore la généralisation d'un état de conscience, et d'habitudes de discipline personnelle stricte, dont actuellement très peu d'humains sont capables de donner l'exemple. La disparition de l'autorité dans la cité universelle, suppose, en effet, la disparition préalable des compétitions de toute nature qui lui ont donné et lui donnent inévitablement naissance, sous les aspects et avec les caractères les plus différents, dans les circonstances les plus diverses de la vie, au service des idéologies, comme des besoins économiques, les plus opposées, qu'il s'agisse comme moyens de la police d'Etat, ou du lynchage anonyme et spontané.

Le but immédiat n'en demeure pas moins intéressant : Tendre sans cesse à réaliser pour tous et pour chacun le maximum de liberté individuelle compatible avec les nécessités de l'association, et les possibilités sociales obtenues. Ceci, tout en se souvenant, d'après la formule célèbre que, toutes choses égales d'ailleurs, les orages de la liberté sont d'ordinaire préférables à la trompeuse sécurité de la contrainte. — Jean MARESTAN.

LIBERTÉ. Le fait d'être libre, de ne dépendre de personne au point de vue physique, intellectuel et moral : la liberté est un idéal qui est loin d'être atteint.

Ce serait une erreur de chercher la liberté en arrière de nous dans la vie primitive. L'homme sauvage vit en troupes et de ce fait il est asservi. Des croyances superstitieuses en outre (totems, tabous, etc.) assujettissent son esprit ; il ne peut pas faire tel geste, manger telle chose, etc.

Dans la société actuelle les pauvres, qui forment la grande majorité des humains, ont très peu de liberté. Ils doivent sacrifier à la conquête du pain de chaque jour la plus grande part de leur temps. En outre les pauvres qui sont en général ignorants sont remplis de préjugés qui achèvent de les rendre esclaves. Chacun vit comme on lui a appris à vivre et comme vit son entourage. L'idée ne lui vient même pas de vivre autrement ce qui fait que, en quelque sorte, on pourrait le déclarer libre puisqu'il n'a pas de désirs.

En un sens, le riche est plus libre ; c'est pour cela qu'on appelle *situations indépendantes* celles que confère la fortune. Avec beaucoup d'argent on fait ce qu'on veut, on va où on veut. Néanmoins il ne faudrait pas croire que le riche soit en possession de la liberté absolue. Par son éducation et ses mœurs il est prisonnier de son milieu. Même quand il les réprouve, il se soumet à ses pratiques et à ses habitudes pour conserver une bonne réputation.

Car tous les milieux sont tyranniques. L'individu est dépendant jusque dans son vêtement pour lequel il doit suivre la mode, sous peine de passer pour un personnage ridicule, voire pour un fou.

La liberté de penser est aussi très relative, on est contraint de penser — ou de feindre de penser — comme son entourage autrement on n'est pas compris. L'individu — s'il entend demeurer dans la « normale » admise et comprise — ne peut innover que sur des points très restreints, pour lesquels il devra encore s'expliquer pour tâcher de convaincre. Celui qui est par trop différent des autres est qualifié *original* ce qui se prend en mauvaise part ; on ne l'aime pas et on fuit sa compagnie.

On peut donc dire qu'il n'y a de liberté nulle part. Cette tyrannie du milieu est-elle un bien ou un mal ? elle est à la fois l'un et l'autre. Elle est un bien pour les intelligences inférieures qui trouvent la vie toute préparée et qui seraient tout à fait désemparés si elles devaient l'ordonner elles-mêmes. Mais pour les intelligences supérieures, la tyrannie grégaire est un mal, car elle les force à se mettre à un niveau commun qui leur est inférieur. L'homme de génie, et même plus simplement l'homme supérieur, sont incompris et détestés; à moins que le succès et la fortune ne fassent pardonner leur originalité.

Les sociétés de l'avenir, plus raisonnables que les nôtres, donneront plus de liberté à l'individu. On comprendra qu'il faut permettre et même admettre tout ce qui n'est pas nuisible à autrui. Ainsi la liberté du costume. Il n'y a aucune raison pour uniformiser la façon de s'habiller ; chacun devrait se vêtir selon sa fantaisie et ses goûts. De même pour la liberté des idées, l'individu a le droit de penser ce qui lui plaît et d'exprimer sa pensée. Il est faux d'admettre la culpabilité morale, du moment qu'il n'y a pas ordre formel donné à un être faible, enfant ou déséquilibré mental. L'adulte est mal fondé à rejeter sur une tierce personne la responsabilité d'un acte, il pouvait ne pas se laisser influencer. Les lois seront, elles aussi, de moins en moins oppressives.

L'arsenal de la légalité actuelle sert avant tout à maintenir les déshérités dans la résignation à leur sort. Le communisme qui supprimera les classes sociales et rendra le travail léger à porter permettra d'accroître dans une large mesure la liberté de l'individu. — Doctoresse PELLETIER.

LIBERTÉ. Ce mot est si souvent employé dans tous les milieux qu'il semble que tout le monde soit d'accord sur sa signification. Il n'en est rien : Individu, groupement ou organisation, classe sociale, tous, parlant de liberté, ne comprennent par là que leur liberté propre, trop souvent assimilé à un « bon plaisir » ridicule. On arrive ainsi à fabriquer toute une série de libertés au nom desquelles on asservit les êtres humains. Pour citer quelques exemples frappants, rappellerai-je que c'est surtout au nom de la Liberté qu'on a fait, dernièrement, massacrer des millions d'hommes de tous les pays ? C'est au nom de la liberté de conscience que les porteurs de goupillons réclament à cor et à cri le droit d'abrutir les foules ignorantes pour arriver plus facilement à leurs fins d'asservissement et de domination. C'est au nom de la liberté du travail que le patron d'usine fait appel à la police et à la force armée pour maintenir, et parfois massacrer, les ouvriers qui réclament le droit à une existence meilleure. C'est au nom de la liberté commerciale que les mercantis de toutes sortes réclament le droit de rançonner le producteur et le consommateur, de les empoisonner au besoin avec des produits frelatés. C'est au nom de la liberté, de la justice et de l'ordre que, tous les jours, on construit des prisons et qu'on y enferme des malheureux, que l'on construit des engins de meurtre et... que l'on s'en sert ! C'est au nom de la liberté que... Mais je n'en finirais pas si je voulais énumérer tout ce qui se fait au nom de la liberté pour opprimer les hommes.

Le mot de liberté est donc, comme tant d'autres, dé-

tourné de son sens et utilisé à l'encontre de son caractère par les pires ennemis de la liberté. Devons-nous en conclure, comme certaines écoles communistes, que la liberté n'est qu'un mythe et que nous devons faire abandon de ce caprice imaginatif ?

Efforçons-nous de voir ce qu'il faut entendre par liberté. La définition donnée par Larousse me paraît assez juste dans sa brièveté : « La liberté est le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, de choisir ». En dehors du pouvoir, de la faculté d'agir ou de ne pas agir, il n'y a pas de liberté. Un paralytique n'a pas plus la liberté de marcher qu'un homme aux yeux bandés. C'est ainsi que dans notre société, on peut sans crainte nous accorder une foule de libertés... après nous avoir enlevé le pouvoir d'en jouir. Aucune loi ne défend au travailleur de visiter les sites agréables, de goûter les merveilles de la nature et celles de l'art, de se reposer lorsqu'il est fatigué, de vivre dans le confort et l'aisance, mais comme il ne possède pas la liberté économique, il est astreint, pour assurer sa subsistance et celle des siens, à de longues journées d'un travail assidu et régulier qui lui enlève précisément la possibilité de jouir des libertés qu'on lui reconnaît.

Si donc, la liberté n'est que le *droit*, elle est inopérante, c'est comme si elle n'existait pas : elle n'existe pas. Pour qu'elle devienne efficace, réelle, il faut qu'elle devienne le *pouvoir*. Nous n'avons nul besoin de liberté pour ce que nous ne pouvons pas faire. Prétendre nous l'accorder, c'est se moquer de nous, de même que c'est se moquer de lui que d'accorder au paralytique le droit de courir ou au moribond le droit de vivre.

La liberté est donc le pouvoir d'agir — ou de ne pas agir, de choisir. Et encore le pouvoir de ne pas agir est très limité pour tout être vivant. Il faut qu'il agisse, il ne peut s'en empêcher. Et dès qu'il agit, il ne peut plus choisir son action. Ainsi définie, la liberté est l'apanage exclusif des êtres vivants qui, seuls, ont le pouvoir d'agir par eux-mêmes, mieux, elle se confond avec la vie, elle est la vie elle-même. La vie devient alors inséparable de la liberté et inconcevable sans elle.

Mais le pouvoir d'agir, la faculté d'agir, étant limités pour tout être vivant, la liberté est aussi limitée elle-même : *il n'y a pas de liberté absolue*, il ne peut pas y avoir de liberté absolue pour personne. La liberté absolue supposerait un pouvoir personnel sans bornes et s'il en est qui ont cherché, s'il en est qui cherchent encore à réaliser ce rêve pour eux-mêmes, en utilisant pour leurs propres fins le pouvoir d'agir des autres ils ne sont jamais arrivés, ils n'arriveront jamais à leur but qui s'éloigne d'ailleurs à mesure qu'ils croient l'approcher. Même aux époques les plus sombres de l'histoire des peuples, jamais personne n'a pu connaître le pouvoir absolu et les plus grands monarques devaient encore compter non seulement avec leurs propres possibilités, mais même avec leurs sujets. Il restait pour eux des limites qu'ils ne pouvaient dépasser sans risquer de perdre leur couronne ou leur tête.

La liberté absolue, ou pouvoir absolu, suppose donc la toute-puissance que les hommes, ne pouvant l'atteindre, ont voulu donner à leurs dieux. Et ces dieux n'ont jamais pu manifester aux hommes autre chose que... leur impuissance ! La liberté absolue est donc une impossibilité, une absurdité. Notre liberté se trouve limitée par notre pouvoir d'agir et ne peut aller plus loin. La formule connue : « Fais ce que tu veux » ne peut entrer dans le domaine de la réalité qu'à la condition de ne vouloir que ce que l'on peut. Dès que nous voulons la dépasser pour des fins qui nous sont propres, nous empiétons sur le pouvoir d'agir des autres, sur leur liberté, nous faisons acte d'*autorité*. Et c'est ainsi que l'autorité se trouve être fille de la liberté ! J'admets qu'elle n'en est qu'une excroissance, mais elle n'en est pas moins produite par elle. C'est pour grandir sa liberté, son pouvoir d'agir, que l'ambitieux, l'orgueilleux, empiète sur la liberté, le pouvoir d'agir de ses semblables, qu'il veut les faire servir à ses desseins, etc. Voilà précisément où nous conduit l'excès en toutes choses, la recherche de l'absolu, alors que tout est relatif. Et voilà aussi pourquoi le mot de liberté peut donner lieu à des interprétations contradictoires et servir à l'étranglement de la liberté des autres !

Mais il n'en subsiste pas moins une question très épineuse, un problème délicat, pour ne pas dire presque insoluble, c'est lorsqu'il s'agit de délimiter où doit socialement finir la liberté de l'un et où doit commencer celle de l'autre. Je pose la question, mais n'ai pas la prétention de la résoudre. Celui qui trouvera une solution pratique de ce problème aura résolu la question sociale qui est à l'ordre du jour depuis l'origine des sociétés.

En dehors des cas bien définis, où l'individu exerce sa liberté sans aucune contrainte et sans empiètement sur autrui, et de ceux où il fait ou cherche à faire nettement acte d'autorité sur d'autres individus en les contraignant à agir pour ses buts à lui, il y a de multiples actions mal définies et telles que celui qui agit les peut considérer comme l'exercice de sa propre liberté, mais que ses voisins regardent comme une atteinte à la leur. De là naissent souvent des conflits entre individus, même ayant une conception à peu près semblable de l'exercice de la liberté. Il est très difficile de trouver une limite précise, incontestable entre le jour et la nuit, si l'on ne voit pas le coucher du soleil ou si on ne veut pas le prendre pour base, mais il est encore bien plus difficile de trouver le moment précis où la liberté devient autorité. Ce ne sera que lorsque les êtres humains auront acquis assez de sociabilité pour reconnaître aux autres les mêmes droits qu'ils revendiquent pour eux-mêmes, qu'ils arriveront à éviter ces heurts et préféreront laisser entre leur liberté et celle de leurs voisins une zone neutre — une marge de tolérance et de sagesse — qu'ils n'occuperont qu'après entente et momentanément. Dans certains cas, les limites entre la liberté de plusieurs individus sont réglées par ce qu'on appelle la politesse, lorsque celle-ci n'est pas une feinte hypocrite. Par exemple, avant de prendre certaines libertés, on demande aux voisins si cela ne les incommode pas. Et lorsqu'on omet cette précaution, les intéressés sont fondés à vous prier courtoisement d'éviter ce qui leur cause une gêne. Il est absolument indispensable que celui qui veut vivre en société, qui ne peut vivre qu'en société, acquière des habitudes de sociabilité.

Dans la pratique courante, il n'y a guère que des questions secondaires qui reçoivent cette solution. Il existe donc toujours entre les êtres humains, quand il s'agit de liberté, de nombreux points délicats, contestés et litigieux, chacun voulant pour soi l'exercice entier de la liberté, sans se rendre bien compte lorsqu'il porte atteinte à celle de son semblable. Si donc la part raisonnable de chaque individu est déjà difficile à délimiter entre hommes ayant la même conception de la liberté, elle l'est davantage, à plus forte raison, entre personnes qui pensent différemment sur ce sujet, lorsqu'il s'agit de gens, en particulier, qui entendent ramener à eux tous les avantages de la liberté. Pour augmenter, grandir leur pouvoir d'agir, nombreux sont ceux d'ailleurs qui tentent de sortir des cadres de leur liberté propre. A ces premiers pas imprudents, aux premières incursions arbitraires, se rattachent les premières manifestations de préjudiciable autorité pour celui qui accepte, de gré ou non, les empiètements antisociaux. La plupart du temps, pour des raisons complexes de naissance, de milieu, de circonstances, de bonté passive, de faiblesse, de crainte, etc., cette autorité est acceptée

par celui qu'elle atteint. Il s'y résigne tantôt bénévolement, tantôt parce qu'il se sent pris sous l'étreinte de la force et qu'il renonce à entamer une lutte où il craint d'être vaincu. Il efface même ses velléités de résistance, laissant le champ sans obstacle pour la récidive, donnant à l'acte nocif l'aspect dangereux d'un débordement légitime, à son abdication le caractère d'une soumission *naturelle*...

Vient un moment où cette autorité directe d'un ou de plusieurs individus sur leurs semblables apparaît trop brutale, trop dégradante, trop immorale, ou même elle lèse vitalement ses victimes. On arrive alors à l'abolir grâce à des coalitions circonstanciées. Mais ce progrès favorise, mais ces concertations prennent souvent pour appui une autre forme d'autorité qui paraît donner quelques garanties à ceux qui subissaient la première Cette autorité leur apparaît moins nocive parce qu'au-dessus des hommes, semble-t-il, et s'appliquant à tous, et d'apparence propre à servir le bien général; c'est l'autorité sociale. Et cette autorité a pu se faire accepter et même demander par les humains, parce qu'elle supprime cette zône neutre, dont je parlais tout à l'heure, qui se trouve placée entre la liberté de chaque individu. Elle arrive ainsi à éviter ou enrayer ces multiples conflits entre gens qui ne veulent pas s'entendre et se chicanent souvent pour des riens. Voilà bien la solution. Deux individus se contestant un droit quelconque font appel à une autorité au-dessus d'eux qui ne tarde pas à les mettre d'accord en leur enlevant à chacun le droit contesté et d'autres ensuite. C'est « l'huître et les plaideurs ». C'est ce qu'on appelle instituer le règne de l'ordre...

L'autorité — voir ce mot — a toujours revêtu deux aspects différents, mais tous deux indispensables à son maintien : l'autorité physique, matérielle, et l'autorité morale. Une partie des individus sont maintenus dans leur condition par la première, une autre partie par la seconde et le reste de l'humanité a, ou croit avoir, intérêt au maintien de ces deux aspects de l'autorité. Ce sont ces conditions qui font durer celle-ci depuis l'origine de l'histoire. L'autorité physique fut fondée par le brigand et est maintenant représentée par le gendarme, le policier et le militaire. L'autorité morale avait sa base dans les croyances et les religions monothéistes ou polythéistes (voir ces mots), avec leurs dieux uniques ou multiples auxquels seuls les gens simples demeurent encore attachés, mais qui sont remplacés, comme exerçant sur les masses une discipline favorable, par des entités métaphysiques ou sociales tout aussi fantômatiques que les anciens dieux, mais aussi puissants qu'ils l'étaient et qui sont le Bien, le Devoir, l'Opinion, l'Honneur, la Patrie, etc...

*
* *

Je ne veux pas approfondir ici la question de la liberté au point de vue biologique et physiologique; mais ici comme en sociologie nous ne possédons qu'une liberté relative, celle qui se confond avec la vie, qui en est la manifestation. Mais du fait que là aussi la liberté ne peut être totale, certains voudraient en déduire qu'elle n'est qu'une illusion. L'être vivant ne serait qu'une machine, qu'un automate, un jouet de la nature ayant l'illusion de la liberté et de la volonté, mais dont tous les actes seraient rigoureusement déterminés par des causes et des circonstances indépendantes de lui. Certes, je ne conteste pas plus l'importance du déterminisme biologique que celle du déterminisme social. L'individu est le produit de l'hérédité, du milieu, de l'éducation, etc..., et ses actes sont en rapport avec tous ces facteurs. Mais sommes-nous plus fondés à croire au déterminisme absolu qu'à la liberté absolue ?

Le déterminisme absolu serait le pur fatalisme. Il nous ferait envisager tous les événements naturels et sociaux, ainsi que tous les plus petits détails de notre vie individuelle avec une passivité complète et nous n'aurions, comme le musulman, que cette explication décourageante, article de foi et justification d'inertie : « C'était écrit, cela devait arriver. »

La science, les données actuelles sur la nature de notre être ne paraissent pas encore avoir donné force de vérité à ces thèses destructrices de la personnalité. et il nous semble, si nous faisons jouer certains éléments internes de choix et de décision, les déterminants volontaires et psychiques, qu'il reste assez de place à l'influence propre de l'être pour prononcer encore le mot de liberté. Notre liberté ne serait qu'une apparence s'il existait un Dieu tout-puissant et omniscient comme l'enseignent les religions, mais si Dieu n'existe pas, comme disait Bakounine, qui est-ce qui empêche la liberté de l'homme, si ce n'est l'autorité d'autres hommes ?

Je sais : l'homme qui agit est déterminé dans ses actes par la pression du milieu extérieur et par cette portion de son milieu intérieur qu'il a héritée de ses ancêtres et n'a pu modifier; quand il veut quelque chose, sa volonté est déterminée par des circonstances qu'il n'a pas toujours créées lui-même. Mais parce qu'il n'est pas lui aussi, dans sa sphère, créateur unique et tout-puissant, cela veut-il dire qu'il n'ait pas de domaine propre et qu'il ne possède aucune liberté ? Certes, si être libre consiste à pouvoir s'abstraire totalement de l'ambiance, à se détacher pour ainsi dire du milieu qui nous entoure, des conditions et obligations de la substance qui nous compose pour pouvoir agir sur les choses sans qu'elles ne puissent agir sur nous, nous connaissons assez l'étendue de notre faiblesse pour nous réclamer de cette liberté-là ! Mais, d'autre part, si l'homme et tous les êtres vivants subissent sans réaction possible l'emprise maîtresse de leurs milieux, si leur liberté n'est qu'apparence, il faut en conclure que la vie elle-même n'est qu'une illusion, et que, malgré notre faculté de mouvement, malgré nos sens, malgré notre cerveau, nous ne sommes que de la matière inconsciente à l'état de somnambulisme ! Cela est si vrai que la liberté — ou l'illusion de la liberté, si ce n'est qu'un mirage — nous apparaît comme la caractéristique de la vie organique tout au moins; son embryon est le point de départ entre la matière inerte et la matière dite « vivante »; elle se développe et grandit avec cet état pour disparaître avec lui. Et l'on peut ajouter que lorsque l'idée de liberté — relative bien entendu — aura disparu du cerveau de l'humanité, celle-ci ne survivra pas longtemps.. En attendant que la science nous ait apporté des preuves improbables, nous nous efforcerons de conserver, d'embellir, d'agrandir la vie — ou l'illusion de la vie — et la liberté — ou l'illusion de la liberté !

Pour bien étudier la liberté, faculté exclusive, — semble-t-il — des êtres vivants, il faut voir quels services ils lui demandent, quels bien ils en attendent. Nous ne tarderons pas à constater qu'ils l'emploient d'abord — et presque toujours, à moins d'anomalies déformantes — à conserver la vie, et ensuite à la développer, la grandir. Pour vivre, ils ont des besoins à satisfaire et c'est de servir l'assouvissement des besoins les plus impérieux qu'ils demandent à leur liberté. Mettez un bœuf au milieu du désert où il ne trouvera aucune nourriture, et montrez-lui alors une étable avec un râtelier garni de foin. Dès qu'il aura faim, il entrera de lui-même à l'étable et préférera se laisser enfermer que de périr. Certes, il souffrira de la captivité, car sa faim satisfaite, il a d'autres besoins. Mais enfermez-le dans un pré assez vaste pour le nourrir, où il trouvera de l'herbe à volonté et une certaine partie d'espace à franchir, il ne s'apercevra même pas que son parcours est limité, surtout s'il a des compagnons. Ne sommes-nous pas tous enfermés dans les limites de notre possibilité ? Et cela quelque rang que nous occupions dans l'échelle sociale ? Mais si

les bornes de notre horizon sont assez éloignées pour que nous ne puissions les toucher, pour qu'il n'y ait pas pour nous, vitalement, nécessité à les atteindre, nous en inférons, de ce que nous ne rencontrons pas l'obstacle, à notre liberté. On peut donc dire que, lorsque l'être vivant n'est pas contraint d'agir contre sa volonté, le maximum de liberté consiste pour lui dans la possibilité de satisfaire tous ses besoins et de jouir pleinement de l'existence.

La liberté qui n'a pas à la base les moyens de répondre aux exigences des besoins élémentaires, de ceux-là vers lesquels nous guide notre instinct, ne peut avoir de signification pour l'être humain. Aussi doit-elle nécessairement, pour être efficace, accompagner les transformations des besoins de l'homme aux divers âges de l'humanité. Nos besoins ne sont plus les mêmes que ceux de nos ancêtres. La possibilité de vivre comme ils ont vécu ne constituerait pas plus une liberté pour nous que n'en aurait constitué pour eux la possibilité d'existence qui nous satisferait aujourd'hui, laquelle, à son tour, ne pourra plus satisfaire nos descendants dans un certain nombre d'années ou dans quelques siècles.

En nous plaçant au point de vue social qui surtout nous intéresse ici, la question de la liberté est un problème infiniment complexe et difficile à résoudre, à cause de la diversité des goûts, des tempéraments, des caractères et des aptitudes individuelles. Nous avons vu plus haut que la liberté individuelle poussée à l'excès arrive à se transformer en autorité contre d'autres individus. Or, précisément, l'autorité est la fin de la liberté pour ceux qui la subissent. Il s'agit donc de trouver le point précis où doit s'arrêter la liberté pour ne pas devenir autorité. Certains répondent : « Là où commence la liberté du voisin. » Je dis : Non, car la liberté du voisin commence à la possibilité de satisfaire ses plus impérieux besoins et ce n'est qu'exceptionnellement qu'il y a contestation à cet endroit. C'est au contraire là où finit la liberté du voisin. Et si, ni le voisin, ni nous-mêmes ne voulons assigner de limites à notre liberté, il y aura conflit avec, pour corollaire, l'instauration probable de l'autorité du plus fort.

D'autre part, si quelqu'un en laisse bénévolement un autre entamer quelque peu sa propre liberté, l'intrus ne tardera pas à aller plus loin et à faire sentir également son autorité. Si la jouissance de la liberté pose devant l'aventureux un cas de conscience que la raison doit éclairer et qui le retient au seuil du domaine que l'autre ne défend pas, elle fait à tout homme obligation de connaître l'étendue de son bien et de ne point permettre qu'il soit foulé. Qu'à celui qui veut trop la raison ne dicte la retenue et n'établisse la mesure et c'est devant la carence du faible ou de l'ignorant, la prise de possession de la force avec son cortège d'injustices...

En effet, dans les deux cas envisagés ci-dessus, nous voyons l'abus de liberté se transformer en autorité et pourtant nous l'avons vu, la liberté est indispensable à l'être humain et c'est elle seule qui peut lui permettre de vivre une existence digne d'être vécue. Comment donc arriver pour nous et les autres à connaître la norme et à la faire volontairement, librement, accepter par tous ? Les anarchistes, qui ont fait de la liberté la base de leur doctrine s'essaient depuis des années déjà à solutionner la question ; ils devront y travailler encore longtemps, je crois, avant d'avoir trouvé les données de l'équilibre qu'elle exige. Il ne saurait être question de liberté sans frein comme certains pourraient le croire et le proclamer. Il s'agit d'assurer à chacun le maximum de liberté qui se confondra avec le maximum de bien-être. Comme ce problème comporte surtout, pour chaque individu, la possibilité de satisfaire ses besoins, il s'agit de rendre cette possibilité compatible avec la même possibilité pour autrui. Pour cela nous pouvons envisager trois cas différents :

1° Nos besoins et nos goûts sont trop différents pour se heurter. Les difficultés sont d'elles-mêmes résolues et nous pouvons sans nous nuire, jouir réciproquement de notre liberté.

2° Nos besoins, nos goûts, nos désirs sont à peu près semblables, portent sur les mêmes objets. Deux solutions sont à envisager : la lutte entre nous — avec tous ses aléas — pour conquérir les objets convoités, ou l'entr'aide, l'association — avec tous ses bienfaits — pour les produire en quantité suffisante pour tous avec, comme base de répartition, l'égalité pour tous les membres tant que la production reste en-dessous des besoins;

3° Nos besoins, nos goûts, nos désirs sont opposés et s'excluent mutuellement. Il y a impossibilité de satisfaire les uns et les autres. Voilà précisément les circonstances où l'abandon raisonné — à charge de revanche — de l'une des satisfactions escomptées peut garantir une paix précieuse au premier chef. Impérieuse est, d'ailleurs l'élimination, sans remplacement, de desiderata abusifs, de désirs violents, de prétentions absurdes. Par exemple si j'éprouve le besoin ou le caprice de me battre avec mon voisin pacifique, il n'y a plus de liberté pour lui de ce côté tant qu'il n'aura pas trouvé le moyen de me désarmer, de transformer mes instincts belliqueux en instinct de sociabilité. Ou alors, malgré lui, il doit se défendre contre mes prétentions ou se soumettre à ma domination ; quelquefois, il fera les deux. Mais on ne cherche à dominer, à soumettre, à exploiter que ceux que l'on considère comme inférieurs à soi, que ceux qu'on ne veut pas tenir pour ses égaux. Aussi la doctrine anarchiste qui n'admet pas d'archies, de chefs, de de supériorité oppressive, ni au point de vue social, ni au point de vue individuel, réserve, par ses résistances, la voie à la liberté, comme la doctrine libertaire la prépare par ses aspirations ; elles se rencontrent sur le terrain commun de l'égalité potentielle des individus, avec le critérium d'une mesure rationnelle, elles tendent à faire de la liberté possible une réalité sociale.

Comment donc pourrons-nous organiser la liberté dans une société anarchiste ? On a vu plus haut qu'il ne s'agit pas de proclamer à la cantonnade le « fais ce que veulx » dont les sages de l'Abbaye de Thélème ne prenaient d'ailleurs que la dose raisonnable. La liberté absolue est une impossibilité pour l'homme social comme pour l'homme seul et il faut tenir compte de la présence d'autrui, de la liberté de chacun si nous ne voulons retomber à l'écrasement du faible et aux tyrannies de la force. Comme la liberté essentielle réside dans la satisfaction des besoins primordiaux, il faut d'abord organiser la production des choses nécessaires en tenant compte des besoins actuels avec le maximum de liberté pour tous. La production nécessitant une certaine somme de travail, il est donc normal que tout groupe de production (Voir ce mot, voir aussi *communisme*, *familistère*, *socialisme*, etc.) réclame sa part de travail à qui lui réclame sa part de produits. Ce n'est que la conséquence d'une loi naturelle inéluctable. Celui qui ne peut se contenter des produits sauvages du sol doit apporter sa part de travail à leur transformation pour pouvoir jouir des produits du travail humain. La production pourra être soit collective, soit individuelle, suivant les goûts de chacun et suivant aussi les nécessités de cette production. L'essentiel est quelle soit organisée par les producteurs eux-mêmes et ne serve pas, comme de nos jours, à l'enrichissement de leurs maîtres et à la consécration de leur servitude.

Il est évident que de même qu'aujourd'hui, le cultivateur qui veut faire pousser du blé ou des pommes de terre doit mettre la semence en terre au moment voulu

et par là-même s'astreindre à une méthode, une discipline inévitables, de même le groupe de production ou le producteur individuel devront s'organiser de telle sorte que la production soit assurée, et demander à ses membres, une fois les principes et les règles de l'organisation adoptés, de les observer. Que l'on veuille ensemencer un champ, construire une maison, extraire du charbon, fondre du minerai, voyager en chemin de fer ou organiser une fête, il faut que chacun de ceux qui ont promis d'assurer un rôle dans l'organisation du travail ou du plaisir, après avoir accepté les nécessités de la situation, choisi suivant ses goûts et ses aptitudes, remplisse la fonction qui lui revient et en ait la responsabilité. Sans cela, il n'y a pas de production intelligente et, partant, pas de satisfaction possible pour les hommes dans la vie aux communes possibilités que nous essayons d'établir.

Lorsque l'anarchisme aura fortement implanté ses principes dans l'esprit et le cœur du peuple, lorsqu'il aura acquis assez de puissance, surtout morale, pour transformer la société, il réalisera l'égalité, non pas devant la loi mais devant la vie, et chaque individu se trouvera placé devant les mêmes possibilités d'existence. Plus de patrons arrogants, de chefs, ni de supérieurs devant lesquels il faut toujours plier pour ne pas perdre son gagne-pain, plus personne pouvant disposer ainsi de la vie ou tout au moins de presque toute la liberté d'autres hommes. Certes, je le répète, nous n'aurons pas, en société, cette liberté illimitée qui d'ailleurs n'existe nulle part dans l'état de nature. L'oiseau qui vole si librement dans les airs à ce qu'il nous semble, est cependant obligé de se lancer à la poursuite de sa nourriture : elle ne lui tombe pas dans le bec pendant qu'il chante sur la branche. Le propagandiste anarchiste qui dit à chaque individu : « Nul ne peut agir à tes lieu et place pour te libérer, c'est toi-même qui dois organiser ton mode de vie », s'inspire bien des principes ci-dessus en montrant à l'être humain qu'il sait faire un effort personnel pour obtenir ce qu'il espère. L'organisation anarchiste de la production n'est que l'application du même principe dans ce domaine.

D'ailleurs, la multiplicité des groupes de production, la facilité de choisir son groupe et d'en changer sans risquer de subir la misère, la facilité de produire isolément pour celui qui le voudra, en permettant à chacun de choisir le genre de discipline qui lui conviendra le mieux, nous donnera le maximum de liberté. Lorsqu'aucun être humain ne sera plus à la merci d'un employeur, d'une administration, d'une clientèle, d'une classe, ni des convenances pour assurer son existence et jouir pleinement de la vie, il goûtera réellement la liberté.

Peut-on, maintenant, parler de liberté lorsque nous n'avons même pas le droit à l'existence, que nos maîtres peuvent nous l'enlever quand cela leur fait plaisir? La condition de l'homme d'aujourd'hui, du moins de celui qui ne possède pas, n'est guère meilleure que celle de l'esclave d'autrefois, malgré tout ce qu'on chante sur la civilisation et le progrès, et nous pouvons répéter avec le poète ces tristes vers :

Ne parle pas de liberté :
La pauvreté, c'est l'esclavage.

Mais le jour où nous aurons réalisé l'égalité économique et sociale, où nous aurons fait disparaître des cerveaux humains la croyance à la supériorité d'individus faits pour commander et gouverner, le jour où les hommes naîtront et vivront réellement dans l'égalité devant le bien-être qui ne sera plus réservé à une partie seulement de l'humanité, nous aurons solutionné la question de la liberté sociale. Cette liberté sera relative, c'est entendu mais assez vaste pour nous suffire. Nous serons libres en ce sens que notre existence, notre condition de vie ne dépendront que de nous, de notre effort, de notre activité. Nous pourrons ce que nous voudrons parce que nous ne voudrons que ce que nous pourrons. Nous n'avons que faire de l'impossible liberté absolue, et s'il est des chasseurs de chimères qui veulent tenter de réaliser pour eux cette absurdité qui nous a valu des siècles d'esclavage et de souffrance, nous leur dirons : Non, restez, comme nous, des hommes, des hommes avec leurs imperfections, leurs faiblesses, leurs erreurs, leurs besoins, mais des hommes semblables en cela à d'autres hommes ; différents seulement, en plus ou en moins, de certaines qualités ou de certains défauts, de certaines capacités, mais ayant tous, vous plus que les autres peut-être, besoin de l'association et de la solidarité humaines. Nous ne voulons plus ni d'inspirés, ni de prophètes, ni d'anges, ni de surhommes, ni de dieux, ni de demi-dieux. Leur règne — si gros de peines pour la majorité des hommes — a assez duré. Ce fut le règne de l'autorité. — E. Cotte.

LIBERTÉ (Liberté de choix). Qu'est-ce que la liberté ? La question n'est pas si facile à résoudre qu'à poser. Le Dictionnaire encyclopédique Larousse fournit de la liberté, entre autres définitions, celle-ci : « Faculté d'agir qui n'est gênée ni par une autorité arbitraire, ni par des lois tyranniques ». Il ne s'agit là que de la liberté politique, bien entendu, mais qu'il s'agisse de la liberté politique ou de la liberté morale, toute définition de la liberté est nécessairement négative. On n'est pas libre, en effet, de faire *tout ce qu'on veut :* même si l'on supposait anéantis ou surmontés tous les obstacles s'opposant à la fantaisie ou au caprice, il y a des conditions biologiques dont l'individu ne peut pas s'évader.

Entendue au point de vue individualiste anarchiste, la liberté est un état où un individu *ne peut pas* être davantage forcé à faire ce qui ne lui plaît pas que contraint à ne pas faire ce qui lui plaît. Autrement dit, pour l'individualiste anarchiste, il y a autorité ou tyrannie chaque fois qu'on est obligé d'accomplir un acte indésiré ou qu'on est empêché d'effectuer une action désirée.

Les individualistes réclamant, revendiquant la pratique de leur conception de la liberté pour tout le monde, il s'ensuit que, pour eux, la liberté de chacun est inévitablement limitée par l'exercice de la liberté d'autrui. C'est le principe de « l'égale liberté » ou de la « réciprocité en matière de liberté ».

De sorte que, toute autorité est arbitraire ou tyrannique qui interdit à l'individu ou à l'association de faire ou ne pas faire, alors même que cette action ou cette inaction n'empièterait pas sur la façon de se comporter d'autrui.

Il n'y a pas de loi ou d'autorité qui ne soit arbitraire ou tyrannique, leur raison d'être étant d'intervenir dans l'action ou l'inaction de l'administré ou du citoyen, même quand ce dernier n'entend en aucune façon forcer autrui à faire ou ne pas faire comme lui.

C'est ainsi que l'Etat, forme concrète de l'autorité, puisqu'en possession des moyens de sanction, intervient dans la liberté de la presse, la liberté de parole, la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté de proposer ou d'expérimenter certains modes de vie, certains systèmes d'éducation — la liberté de critiquer certains préjugés, certaines entités, institutions sociales ou politiques. Il suffit que l'Etat juge que l'exercice d'une liberté donnée nuit à son existence, à sa morale, à son enseignement pour imposer silence à qui veut s'exprimer ou réaliser au nom de cette liberté.

Ainsi, en France, on ne peut pas, sous peine d'emprisonnement, recommander l'abstention du service mili-

taire, conseiller le refus de paiement de tel impôt, vendre les moyens d'éviter la grossesse, faire publiquement un cours d'érotisme pratique. Cependant, ceux qui accomplissent ces actions ne songent nullement à imposer leurs conseils, à contraindre qui que ce soit à venir les entendre.

Et la loi est tellement arbitraire qu'il y a des pays où on considère comme un délit de blasphémer (même en Italie), de danser le dimanche (certains Etats de l'Amérique du Nord), de manquer de respect à la Sainte-Vierge (Espagne), actions qui se peuvent faire en France et ailleurs. Par contre, en Russie soviétique, on peut colporter dans les rues et annoncer à pleins poumons des brochures anticonceptionnelles, ce qui serait sévérement réprimé en France, en Belgique, en Suisse, etc.

La liberté d'expression, d'expérimentation, de réalisation s'entend, pour les individualistes-anarchistes, hors de tout recours au dol, à la fraude, au mensonge, etc., mais ils se considèrent en état de légitime défense à l'égard de tout individu ou milieu qui refuse de traiter avec eux, après discussion loyale, sur la base du principe de l'égale liberté.

Le problème de la liberté présente bien d'autres aspects et je ne veux qu'effleurer ici son côté philosophique. Je ne sache pas que personne, scientiste ou philosophe, ait encore résolu le redoutable problème de « la liberté de l'homme ». L'homme est-il libre ? Combien ont échoué sur cet écueil ? Si l'homme est le résultat de la lignée longue et enchevêtrée de ses ancêtres, d'une part ; si, d'autre part, il est le produit de son ambiance tellurique — il n'est pas libre, il ne peut pas choisir, il est déterminé. L'hérédité et l'environnement ne sont pas tout cependant. Il est évident que l'unité humaine peut acquérir de nouvelles connaissances, faire des expériences qu'ignoraient ses antécédents ou que n'a jamais tentées son milieu. Ces connaissances, ces expériences peuvent l'amener à réfléchir, à modifier son mode de vivre, sa conception de la vie, à construire une éthique « autre », à être enfin une personnalité quelque peu différente de celle qu'il aurait été sans ces acquis nouveaux. Ce déterminisme nouveau et personnel (ce peut être un déterminisme d'association) peut logiquement dans certains cas, dans un grand nombre de cas peut-être, s'opposer au déterminisme social ou moral d'un ensemble, d'une époque. Cela explique les effets, l'influence que peuvent avoir une éducation, une propagande. Il peut y avoir conflit, lutte entre le déterminisme nouveau d'un individu, d'un groupe et le déterminisme coutumier du milieu où évolue cet individu ou ce groupe, etc. Bien entendu, cette opposition, ce combat ont lieu au-dedans des limites du déterminisme humain général, elles ne présentent rien d'extra-naturel. C'est dans cette bataille constante entre le déterminisme particulier, pour restreint qu'il soit, et le déterminisme global, malgré sa puissance, que j'aperçois la possibilité de choisir une conception de vie de préférence à une autre, voire de se créer une ligne de conduite « différente ».

Dans la pratique les hommes vivent sur l'illusion de la liberté. Celui qui peut aller ça et là, marcher, parler, courir, se mouvoir se dit libre par rapport à l'être astreint à la réclusion dans un bâtiment dont on ne peut sortir ni la nuit, ni le jour, soumis à l'observation de règlements restrictifs des mouvements individuels. L'homme qui n'est assujetti qu'à un nombre restreint d'obligations s'affirme indépendant par rapport à celui qui est l'esclave d'un grand nombre d'engagements. Et tout n'est pas qu'illusion dans cette appréciation relative de la liberté.

A un autre point de vue, on peut considérer les anarchistes comme une espèce d'humains que la réflexion a menés à considérer que la liberté, même avec les excès qu'elle implique, vaut mieux, d'une façon générale, que l'autorité, même avec les bienfaits qu'elle comporte. — E. ARMAND.

LIBERTÉ (et ORGANISATION). Ainsi que les êtres physiquement mal équipés pour la lutte, l'homme est doué d'instinct grégaire ; il n'a jamais vécu à l'état d'isolement. Que nos observations portent sur les primitifs encore existants ou même sur le monde préhistorique, toujours nous voyons l'homme associé à ses semblables pour former des groupes plus ou moins volumineux et complexes, hordes, clans, tribus, nations. Chez les espèces démunies d'armes offensives, telles que les herbivores, le besoin de s'unir pour la défense refoule toute autre tendance; il en eût été de même chez l'homme si son énorme développement cérébral n'eut fait de lui une créature d'exception dans la série animale, un être anormal dont l'équilibre est éminemment instable.

Avant d'avoir été enrichie par une longue expérience, d'avoir procuré aux hommes le moyen de dominer et de transformer la nature hostile, l'intelligence était plutôt pour eux une cause de faiblesse qu'un fondement de puissance. Il importait de contenir son activité car les notions qu'elle apportait sur le monde, la variété des impressions qu'elle recueillait, les inquiétudes mêmes qu'elle éprouvait étaient dans une certaine mesure personnelles et tendaient à différencier les esprits, à les individualiser, à dissocier le troupeau. Un conflit s'élevait fatalement entre l'appétit naissant de liberté et l'instinct grégaire. Pendant une longue période, il fut indispensable que ce dernier prévaille ; c'est un point que Bagehot, dans ses *Lois scientifiques du développement des nations*, a jadis mis en lumière. Rites et pratiques singulières qui offusquent aujourd'hui notre raison avaient alors leur justification dans la nécessité de maintenir un conformisme vital aussi bien pour le groupe que pour l'individu.

Cependant la tendance à l'individualisation ne pouvait être indéfiniment comprimée, car dès qu'un groupe avait réussi à la faire coexister avec des liens de solidarité moins étroits, et cela devenait possible lorsque l'isolement, l'abondance fortuite des ressources lui assuraient des conditions d'existence moins précaires, ce groupe différencié, stimulé par les initiatives particulières, capable de progrès, s'assurait une supériorité incontestable sur des rivaux attardés. Une structure sociale basée non plus seulement sur l'instinct, sur la peur, sur l'autorité, mais sur le consentement, si restreint et si peu conscient soit-il, caractérise le passage de la société grégaire à l'organisation sociale.

Ce passage ne pouvait d'ailleurs être que progressif ; mais l'histoire, si nous avions le loisir de la commenter, nous montrerait que le niveau de la civilisation s'élève dans la mesure où prédomine l'hétérogénéité sur l'homogénéité (contrairement à ce que pensait Spencer, le sens des transformations du monde inorganique est tout différent) l'individu sur le groupe, « le gouvernement de chacun par chacun, sur le gouvernement de chacun par tous », comme disait Proudhon, l'organisation volontaire sur l'Etat souverain, la liberté sur l'autorité.

L'organisation sociale, loin d'être exclusive de la liberté en est au contraire la condition même ; toutes deux progressent de conserve. Cependant cette proposition rencontre des résistances de deux côtés : de la part de ceux qui se font une idée fausse de la liberté et de la part de ceux qui regardent comme définitives des formes transitoires de l'organisation.

*
* *

Gravés dans notre innéité, des vestiges de la religiosité ancestrale nous portent à sentir en nous un principe d'action dont les relations avec le milieu nous paraissent arbitraires, car leur chaîne se prolonge au loin

dans le temps. Cependant notre raison se refuse à concevoir une âme sans support matériel, sans rapports constants avec le monde où elle se manifeste, la liberté n'est pas un absolu ; le sentiment de la liberté n'est que le reflet intérieur d'un état d'équilibre mobile. « Si on explique que le sentiment de la liberté est simplement une autre expression du fait que la chaîne causale est à l'intérieur de notre conscience, et que nous sentons les événements comme si nous en déterminions nous-mêmes le cours, contre cette conception il n'y a rien à objecter ». (Ostwald). L'homme est lié à ce qui l'environne, il y a action et réaction réciproques. Nous nous sentons libres quand les deux tendances sont en harmonie et cette conciliation dont nous pouvons être les artisans est la première condition de la liberté.

Il y en a une autre. Au point de vue biologique on a pu dire très justement : « La liberté consiste en une aptitude plus ou moins limitée des organismes les plus élevés à *empêcher* les actes instinctifs et non rationnels et à régler leur comportement sur les enseignements de l'expérience passée » (Conklin). Cette chaîne causale, ce flux de force qui a une partie de son cours en nous, nous ne les laissons pas s'extérioriser aussitôt, nous les composons avec d'autres, nous les emmagasinons pour dépenser l'énergie qu'elles représentent seulement au moment opportun. A cette organisation interne correspondent le besoin et le pouvoir d'organiser et d'approprier le milieu qui nous entoure.

Céder, sans considération de ce qui peut en résulter pour soi et pour autrui aux sollicitations du dehors ou de la vie végétative, s'abandonner sans faire intervenir le jugement aux suggestions de l'imagination, c'est abdiquer sa liberté. Au contraire, user du pouvoir de résister aux impulsions irréfléchies, de réfréner ou de détourner des réactions instinctives, savoir rectifier nos habitudes, discipliner nos gestes, organiser la société afin de substituer l'harmonie des actes à leur conflit, voilà le fondement de la liberté, mais voilà aussi autant d'obstacles à l'essor capricieux des volontés individuelles.

Nous ne devons donc pas confondre dans une même réprobation les limites qu'impose à nos actes notre nature humaine et celles que prétend leur opposer la volonté arbitraire des hommes. Mais les règles qui établissent l'ordre doivent découler de l'expérience et être sanctionnées par la raison de ceux qui sont appelés à s'y conformer. Sont-elle rédigées? Que leur texte, plutôt que de formuler des injonctions, fournisse des enseignements sur la conduite à tenir. Les clauses communes stipulant les justes conditions des relations sociales envisagées dans leur généralité doivent également faire place aux contrats exprimant l'accord des volontés particulières.

C'est à tort que le sociologue Tarde voyait dans le contrat un renoncement à la liberté. « Au moment où l'on me dit que ma propre volonté m'oblige, cette volonté n'est plus ; elle m'est devenue étrangère, en sorte que c'est exactement comme si je recevais un ordre d'autrui ». C'est réclamer le droit à l'inconstance. A ce compte les plus libres des hommes seraient des aliénés. C'est nier la caractéristique essentielle de tout être vivant, la tendance à persister dans son être, c'est-à-dire à maintenir la constance de sa personnalité. Et lorsque l'on admet la rupture de certains contrats, ce n'est pas sur l'instabilité des volontés que l'on se base, mais sur le fait que celles-ci ne sont pas encore solidement constituées (cas des mineurs), ou sont dégradées (aliénés) ou bien viciées par l'ignorance ou la contrainte (cas du dol ou des événements imprévisibles).

Ainsi la liberté ne paraît nullement incompatible avec l'organisation du milieu naturel et social au sein duquel l'homme vit, non plus qu'avec les engagements qu'il lui convient de souscrire avec des égaux. Il faut seulement que les volontés soient éclairées et pour cela que règles organiques ou pactes particuliers ne se rapportent qu'à des objets, des actes, des protestations, des buts nettement spécifiés et sans complexité.

*
* *

Que vaudrait pourtant cette conception d'une organisation compatible avec la liberté individuelle si le sens dans lequel évoluent nos sociétés en interdisait la réalisation ? Or, c'est précisément ce que prétendent les juristes réalistes qui se réclament des doctrines de Durkheim.

Cette école émet des idées qui, à première vue, sont faites pour nous séduire. Elle nie la souveraineté de l'Etat. Droit divin des rois et droit divin des peuples, comme le disait Auguste Comte, seraient également illusoires. Mais si la souveraineté de l'Etat est inexistante, la souveraineté de l'individu, ou son autonomie, dans laquelle les principes de 89 voyaient le contrepoids de la première, n'a pas davantage de réalité. L'homme n'échappe à la domination de l'Etat que pour tomber dans la sujétion de groupements, pour la plupart économiques, exerçant une fonction sociale. « L'homme n'a pas de droits, la collectivité n'en a pas davantage. Parler des droits de l'individu, des droits de la société, dire qu'il faut concilier les droits de l'individu avec ceux de la société, c'est parler de choses qui n'existent pas. Mais tout individu, a, dans la société, une certaine fonction à remplir, une certaine besogne à exécuter. Il ne peut pas ne pas remplir cette fonction, ne pas exécuter cette besogne, parce que de son abstention résulterait un désordre ou tout au moins un préjudice social ». (Duguit).

Chose grave, l'inégalité sociale est consacrée, les fonctions sont hiérarchisées. Les nations modernes tendent « à se donner une organisation fondée sur la coordination et la hiérarchisation des classes professionnelles ». « La Révolution pensait que, dans une société vraiment libre et vraiment nationale, il ne devait pas y avoir, il ne pouvait pas y avoir de classes sociales, mais seulement des individus libres et égaux. C'était une erreur. Il n'y a pas de société, il ne peut y avoir de société, où il n'y a pas de division du travail ». Si des déclassements sont fréquents, si beaucoup d'individus sont sur la frontière qui sépare deux classes voisines, celles-ci n'en sont pas moins une réalité inéluctable, elles sont « des groupements d'individus appartenant à une même société nationale, mais entre lesquels existe une interdépendance particulièrement étroite, parce qu'ils accomplissent une besogne de même ordre dans la division du travail social ». (Duguit).

Ces groupements ou Syndicats de classes coordonneraient leur action pour arriver à l'harmonisation de l'ensemble de l'Economie. Mais, on nous l'a dit, cette coordination serait une hiérarchisation... Et quelle hiérarchisation ? On a beau dire que les classes toutes également utiles sont égales en droit. Mais en fait ? Nos juristes admettent l'existence de la classe capitaliste qui a pour « mission de réunir les capitaux et de les mettre à la disposition des entreprises », et qui de ce fait aura la haute main sur toute la production, et même sur toute la vie sociale, car, que nos sociologues l'avouent ou non, confier la fonction de concentration et d'affectation des capitaux, et non pas la simple tâche de leur gestion à des individus associés ou non, c'est non seulement les rendre maîtres de tous les ressorts de l'industrie, c'est encore les mettre à même d'étendre au domaine civique le pouvoir exorbitant qui leur serait concédé dans la sphère économique.

Cependant une vue superficielle de nos sociétés semble donner raison à l'école réaliste. Qu'il s'agisse de syndicats, trusts, cartels patronaux ou de syndicats ouvriers la personnalité de l'adhérent subit des contraintes. Mais

cela tient principalement à ce que, de nos jours, les associations sont des formations de combat exigeant une discipline plus stricte que le demanderait une société pacifiée.

Lorsque, déduisant les conséquences de la division du travail, nos docteurs prétendent que « le groupe syndical tend naturellement à réduire l'action isolée de l'individu, sinon à l'annihiler », ne confondent-ils pas le groupe syndical, organe de lutte, avec le groupe coopérateur formé en vue de la réalisation d'une œuvre voulue et poursuivie en commun accord? Quand on considère la division du travail, on remarque d'ailleurs que le lien coactif est plutôt entre les groupes sériés exécutant des travaux parcellaires qu'entre les membres des groupes accomplissant des travaux similaires. L'ensemble des premiers a une structure fixe; les seconds sont interchangeables. Si l'Ecole réaliste attribue une valeur absolue à des prétentions autoritaires qui ne sont que des déviations contingentes afférentes à une période de déséquilibre, n'est-ce pas parce qu'elle cède aussi à des préjugés animistes, parce qu'elle considère l'homme comme un être spirituel, entité indivisible? Or l'homme psychique inséparable de l'homme physique est un être composite. Sans entrer dans des considérations biologiques, on doit penser que ses caractères de toute nature, s'ils ne sont pas absolument indépendants les uns des autres, ont une existence distincte et une activité qui leur est propre. Donner l'exclusivité à l'une de celles-ci c'est étouffer les autres, amoindrir l'ensemble. Si l'homme se laisse absorber tout entier par un groupe, il est certain que nombre de ses activités seront réfrénées et que sa personnalité sera tronquée. S'il n'associe, au contraire, avec d'autres animés d'un même vouloir, poursuivant un but défini, qu'une seule de ses facultés, il acquiert plus de puissance pour réaliser son désir, sans renoncer le moins du monde à l'exercice de ses autres dons naturels. Loin de diminuer sa valeur, il pourra la hausser à un niveau qu' il n'aurait pu atteindre en restant isolé. Il va sans dire qu'il ne s'agit là que de poser un principe dont l'application dans nos sociétés si complexes demandera maintes études : l'instruction intégrale, l'orientation professionnelle, la multiplicité des emplois, l'utilisation des loisirs....

La volonté de délimiter étroitement la portion de lui-même que l'homme engage dans chaque section de l'atelier social est sommairement indiquée dans la charte d'Amiens. L'adhésion au syndicat n'est tout d'abord envisagée qu'en qualité de travailleur salarié d'une catégorie déterminée; à mesure que le groupe s'élargit, s'incorpore à d'autres plus compréhensifs, le lien se relâche, les devoirs sont plus discutés. Enfin la liberté devient entière pour tout ce qui est étranger à l'action professionnelle.

La même tendance au maintien de l'autonomie se retrouve dans des groupements économiques autres que ceux de la classe ouvrière. Les entreprises capitalistes n'imposent à leurs propriétaires ou dirigeants d'autres obligations que celles qui concourent à atteindre le but des associations. Assurément les nécessités de la lutte les incitent à une certaine conformité intellectuelle et sentimentale, mais cette uniformité n'empêche pas de grandes divergences de principes et de conduite.

Aux formes d'organisation qui laissent à l'homme la faculté de participer au fonctionnement d'autant de groupes spécialisés que le comportent ses tendances et ses aptitudes, son instinct de sociabilité, on peut donner le nom de fédéralisme fonctionnel, dont le fédéralisme territorial n'est qu'un aspect particulier. Ce fédéralisme rend possible la conciliation de l'organisation et de la liberté. — G. Goujon.

LIBERTÉ POLITIQUE (et Autorité). « Deux faits antagonistes, dit Larousse, dominent la politique humaine et la résument tout entière : les nécessités sociales et les droits individuels ou, en termes plus précis, l'autorité et la liberté. » Inexacte est ainsi une définition qui enferme les *nécessités sociales* dans une *autorité nécessaire* et paraît les identifier. Des deux écoles qui, aux pôles opposés, se disputent l'influence en matière politique, l'une, l'anarchie, négatrice de l'autorité — voir ce mot — ne répudie pas la discipline sociale consentie et n'a jamais fait résider l'harmonie de la société dans l'entrechoquement de fantaisies individuelles qui sont, elle le sait, le chemin familier de la tyrannie. Elle reconnaît au contraire les bienfaits de l'entente entre les hommes et l'utilité du renoncement à des « libertés » excessives pour garantir une liberté individuelle *équitable* et qui dure; elle fait appel à l'entr'aide pour réduire l'empire des nécessités inéluctables qui, chaotiquement ou autoritairement assurées, briment, pour le seul profit de quelques-uns, la majorité des individus et empêchent leur liberté de s'épanouir. C'est en cherchant, hors de la contrainte autoritaire et de son cortège d'abus, la satisfaction des nécessités sociales qu'elle espère délivrer *pour chacun* la plus grande somme d'effective liberté. L'autre, le despotisme, doctrine paradoxale de la force, entend opérer la délivrance par la compression et confond le silence des peuples jugulés avec la paix heureuse des multitudes satisfaites. Il entend réduire l'homme à la passivité des choses et regarde comme un péril social — disons un trouble-règne — toute aspiration vers la liberté. Il n'a besoin que d'acceptation et prétend faire, contre elles-mêmes, le bonheur des masses... Aussi est-ce aujourd'hui dans les forces du peuple, demain dans les énergies conjuguées de l'humanité tout entière et dans leur jeu à la fois libre et sagace que nous cherchons les ressources propres à l'accomplissement des « nécessités sociales ». Comme nous y cherchons le rempart contre une autorité séculaire, toujours à l'affût de formes rajeunies d'oppression, plus que jamais parées des dehors de la générosité. Et que notre vigilance s'exerce à mettre sur pied des institutions de nature à en écarter l'emprise et à en prévenir le retour...

Larousse, esprit perspicace et passionné d'exactitude, reconnaît d'ailleurs que dans la lutte qui met aux prises les deux principes, l'autorité, jusque-là victorieuse, a toujours fait peser sur les hommes son fardeau malfaisant et il oriente ses espérances vers la liberté. Si son attention avait été davantage portée vers les maux qui découlent du despotisme social, il aurait constaté que les nécessités inhérentes à la vie en société et qui, plus encore dans les temps modernes, avec les besoins accrus, exigent la tâche concertée de tous, n'ont jamais été, sous le signe d'un privilège qui n'a pas désarmé, intelligemment satisfaites. Il apercevrait qu'une coordination logique des efforts en réduirait pour l'humanité l'assujettissement, en même temps qu'une juste distribution de ses avantages procurerait à tous les hommes, admis enfin, avec des droits égaux, au « banquet de la vie », une jouissance à la fois libre et méritée. Et ce scrupuleux publiciste eût cessé, nous le pensons, de demander la vérité à un compromis et de partager, à titre égal, entre la liberté et l'autorité, sa sollicitude. Il eût laissé ce soin aux Etats, qui ne font semblant de s'intéresser sympathiquement à la liberté — danger pour qui commande — que pour mieux masquer leurs entreprises de domination et, l'étouffant sous leurs embrassades hypocrites, s'emploient à anéantir dans l'œuf toute velléité d'indépendance...

« La liberté, dit Larousse, qui n'a pour elle que le droit, est presque toujours victime sur la terre de l'autorité, qui dispose ordinairement de la force et qui possède la ruse. La liberté, reconnue par tous les politiques

modernes *dignes de ce nom* comme un droit primordial de l'espèce humaine, n'a presque jamais existé ici-bas. Limite naturelle de l'autorité, elle s'est toujours offerte aux gouvernements comme un obstacle à leur ambition, une gêne intolérable à leur action... Il est donc naturel à tout gouvernement d'écarter de son chemin la liberté. » Mais, après ce clair aveu et cette dénonciation, il ne voit encore dans la liberté qu' « une digue contre les abus du pouvoir » (cette autorité pour lui « représentative de l'intérêt public »), non le milieu propre à en rendre l'appareil inutile, à débarrasser les individus de ses interventions paralysantes, habilement baptisées protectrices. Il n'aperçoit de l'anarchie que ses revendications utopiques, non les principes d'une organisation rationnelle de la liberté, partie enfin de la cellule jusque-là méprisée, apte à élever enfin les hommes vers la vie. D'une société avant tout économique, il n'a pas entrevu (la doctrine est trop jeune à l'époque) les groupements humains associés sur la base de leurs besoins et fédérant leurs efforts, affranchissant l'édifice social de ce dôme superfétatoire, l'Etat (voir ce mot), regardé jusque-là comme la clef de voûte de la société (voir les autres articles sur *liberté* et les mots *anarchie*, *communisme*, *organisation*, *société*, etc., où cet aspect de la question est plus particulièrement traité). Mais il sent confusément que c'est du côté de la liberté que viendra la solution attendue et que c'est elle qu'il convient de « défendre courageusement ». L'autorité, toujours portée à l'exagération, « saura bien, dit-il, se défendre elle-même, car elle n'est nullement habituée à jouer le rôle de victime ». Et déjà il s'oppose aux libéraux, indifférents à la forme d'un gouvernement qu'ils espèrent un jour dominer, attaque le pouvoir monarchique, lequel « préoccupé de sa durée éternelle, a pour tendance forcée d'assurer l'avenir et de faciliter le présent en étouffant toute opposition, c'est-à-dire la liberté ». Puis il s'aperçoit — et il n'est pas fort de notre expérience de cinquante ans de ploutocratisme « républicain », il n'a qu'entrevu, à peine échappée des mains de l'Empire et toute enluminée d'espérances, la belle fille que devaient pétrir les aventuriers de la politique alliés aux magnats de l'industrie et aux flibustiers de la banque — il pressent qu'un gouvernement, même démocratique, pourra être tyrannique, mais à un moindre degré et croit-il, sur un plus petit nombre de gens. La démocratie, malgré ses fautes passagères, ses lenteurs, ses traîtrises possibles, lui paraît renfermer le germe impérissable de la liberté naissante. Il n'a pas vu à l'œuvre le despotisme aux appétits multiples, ramassant, en quelques têtes souveraines, une autorité capable, en tenant les foules sous le charme d'habiles promesses, en les abusant par le mirage d'un « contrôle » et d'une « participation » appelée « suffrage universel » — voir ce mot — il n'a pas vu l'hydre vivace renaissant de ses cendres. Et il n'a pu, dégageant de constatations séculaires la leçon décisive, faire remonter jusqu'à l'Etat — incarnation politique de l'autorité — la cause d'un mal toujours renouvelé. Cette « liberté nécessaire » dont il admet enfin qu'elle est « la vraie base de l'ordre social » il ne sait pas que, dans le même cadre hiérarchisé, elle demeure, aujourd'hui comme hier, à la merci des ambitieux qui la faussent et des grands qui la déchirent...

Mais tournons-nous avec lui vers le passé, interrogeant les formules « absolues ou insuffisantes » qui, donnant à la liberté des caractères contradictoires, n'ont pu ni pénétrer ses vertus profondes, ni la faire sagement aimer, ni assurer son accès dans les mœurs, ni la défendre contre ses ravisseurs aux aguets... « Il y a un millier d'années, dit-il, Alcuin croyait avoir défini la liberté par ces deux mots : *innocentia vitæ*. Mais Alcuin enseignait plutôt la morale que la politique et son illustre élève, tout entier, comme tant d'autres monarques, au soin de satisfaire son ambition et d'asseoir sa dynastie, n'avait guère le temps de se préoccuper de liberté. Cependant l'innocente devise métaphysique du précepteur de Charlemagne a traversé les siècles; on la retrouve en substance, chez les puritains de la Nouvelle-Angleterre, qui, dans la loi de l'Etat de Massachusetts » — le même qui vient de rencontrer une « justice » pour martyriser d'abord, pour assassiner ensuite deux innocents magnifiques de grandeur morale, et une constitution pour couvrir ce crime de peur, de caste et d'Etat — donnent cette autre définition de la liberté : « Le droit de faire sans crainte tout ce qui est juste et bon ». Pour mieux faire ressortir l'esprit de cette maxime, nous y ajouterons un court passage de Vinthrop, l'un des législateurs gouverneurs de cet Etat. « Ne nous trompons pas, dit-il, sur ce que nous devons entendre par notre indépendance. Il y a, en effet, une sorte de liberté corrompue, dont l'usage est commun aux animaux comme à l'homme et qui consiste à faire tout ce qui plaît. Cette liberté est ennemie de toute autorité. Elle souffre impatiemment toutes les règles, et, par elle, nous devenons inférieurs à nous-mêmes. Elle est l'ennemie de la vérité et de la paix et Dieu a cru devoir s'élever contre elle. Mais il est une liberté civile et morale qui trouve sa force dans l'union et que la mission du pouvoir lui-même est de protéger : c'est la liberté de faire sans crainte tout ce qui est juste et bon. Cette sainte liberté, nous devons la défendre dans tous les hasards et exposer pour elle notre vie, s'il le faut ». Evidemment, les lois qui vont découler d'un pareil préambule pencheront plutôt vers l'intolérance que vers la liberté. Cette distinction de la liberté corrompue et de la liberté sainte ne serait pas désavouée par les docteurs de l'Eglise catholique qui, de leur côté, proclament la liberté de la vérité et proscrivent la liberté de l'erreur. Il va sans dire que, selon eux, la vérité est exclusivement dans leurs prédications et qu'eux seuls doivent être libres. Ils réclament, eux aussi, la liberté du bien, et comme ils se réservent le droit de définir le bien, ils ne demandent et n'approuvent que leur propre liberté. C'est ainsi que Rome a toujours compris la liberté. Personne n'a oublié, en France, l'ardeur que mirent autrefois les catholiques à réclamer la liberté de l'enseignement, ce qui voulait dire, dans leur bouche, le droit exclusif d'enseigner réservé aux évêques et aux frères ignorantins. Veuillot n'écrivait-il pas : « Je vous réclame la liberté au nom de vos principes et je vous la refuse au nom des miens », révélant dans cette apostrophe cynique l'insatiable autorité de l'Eglise. « Non, nous ne saurions nous accommoder d'une prétendue liberté, sainte ou non, qui punirait de peines sévères le blasphème et défendrait même, au besoin, de voyager le dimanche... Si le mal n'est que la violation des droits légitimes, nous ne reconnaissons à personne la liberté de le commettre; si c'est une atteinte aux lois de l'Eglise ou d'un décalogue, nous refusons à tout le monde le droit de l'empêcher. C'est ce droit de définir et de prescrire le bien moral et religieux qui, usurpé par l'Etat, a conduit Socrate à la ciguë et Jésus sur la croix ». Et c'est le même « droit » à définir le bien politique, à incorporer le bien humain dans le bien national qui, tourné vers le maintien de superstitions favorables au régime, conduit aujourd'hui les bénéficiaires de l'Etat à hisser devant les peuples des déités tabou, à créer des crimes de lèse-patrie, de lèse-armée, demain de lèse-autorité, contre ceux qui contestent leur prestige usurpé à un appareil monstrueux, à des entités néfastes à point magnifiés pour anéantir en leur nom, les libertés et les vies... « La liberté, dit encore Larousse, a nécessairement deux termes, en supprimer un, c'est tomber dans la niaiserie. » Et c'est nier en fait la liberté elle-même. « Affirmer la liberté du bien et refuser la liberté du mal, c'est dire qu'on

a la liberté de faire et non pas celle de s'abstenir ; par exemple, la liberté d'aller à la messe, mais non pas celle de rester chez soi pendant l'office. » C'est en réalité l'injonction déguisée, c'est l'apparence du « libre choix » derrière lequel les Eglises et les rois, les tenants de la démocratie ou les dictateurs du prolétariat — l'Etat en un mot — abritent une suprématie inamovible, c'est la « liberté » du citoyen abusé par l'éducation, prisonnier de l'économie, qui « choisit » les candidats que la presse et les maîtres lui désignent.

« Presque partout l'antiquité était régie par le principe de l'autorité à outrance, incarné soit dans un homme, soit dans une caste privilégiée. L'Asie tout entière était livrée aux caprices du despotisme et la volonté du prince y tenait lieu de législation ». Les institutions monarchiques de l'Egypte, quoique plus savantes, étaient non moins absolutistes. Dans les sociétés du temps, même les plus glorieuses, « l'esclavage civil et domestique faisait partie nécessaire de la constitution même ». Un des beaux génies de la Grèce, Platon, « méconnaît le caractère sacré de la femme et son égalité naturelle avec l'homme ; Aristote admet la légitimité de l'esclavage. « Nous ne parlerons pas de Sparte où personne n'était libre, où la raison d'Etat écrasait tellement les volontés individuelles que les citoyens les plus fiers n'auraient pas plus réussi à s'y soustraire que les îlotes esclaves. Qu'est-ce que les lois de Minos, sinon la volonté divine ou plutôt la fatalité en action ? Sur une population de deux cent mille âmes, Athènes comptait de quinze à vingt mille citoyens qui se disaient libres et qui l'étaient en effet », mais à qui il manquait « une notion claire et logique de la liberté. A Rome, enfin, la liberté n'a jamais existé, ni dans les lois, ni dans les mœurs », les institutions qui consacrent « l'existence d'une classe privilégiée étant incompatibles avec la liberté »...

« Pouvaient seuls se dire libres, au moyen âge, et l'étaient » si l'on veut — de cette « liberté » assise sur la misère et l'accablement — « les possesseurs de fiefs, qui ne relevaient d'autrui ni de personne et écrasaient toutes les volontés au-dessous d'eux. Mais, à part ce petit nombre de privilégiés, la masse des populations ne possédait aucun droit sérieux et subissait le joug d'un demi esclavage ». L'affranchissement des serfs, dont aucune législation ne garantissait la condition nouvelle demeurait quasi-nominal parmi des droits précaires dont rien ne garantissait l'exercice ni la durée. « Une sorte de liberté relative apparaît au XII[e] siècle, lors de l'émancipation des communes. C'est à cette époque que commence à se dégager la double notion de la liberté individuelle et de la souveraineté collective. Mais l'affranchissement partiel du peuple et de la bourgeoisie, qui fut, pour une monarchie en voie d'affermissement, un simple moyen de gouvernement, fut pour la nation une semence de liberté qui devait germer plus tard et donner des fruits inattendus. Les empires s'écroulent et les principes demeurent. A l'état latent ou virtuel, ils sont encore assez puissants pour effrayer les despotes sur leur trône et charger la mine des révolutions... ». Principes ou besoins, mais soif impérieuse et croissante, nous les voyons, en effet, menacer encore de nos jours l'encerclement des défenses...

Alors que les pères de la démocratie — philosophes, hommes d'action — qui jetèrent dans l'enthousiasme les premiers jalons d'une « république de progrès et d'évolution » croyaient avoir confié à une solide et définitive armature le dépôt précieux de « la liberté du monde née en 1789 » ; tandis qu'un à un, ces esprits généreux mouraient dans la foi d'une montée pacifique des idées de libération et des institutions de liberté, le dur étau des contraintes sociales, à peine adouci d'illusions politiques, se resserrait autour des masses déshéritées de la nation. Et « ces classes privilégiées dont l'existence est incompatible avec la liberté » réassujettissaient, dans les matérialités de la vie, un royaume que n'avaient point extirpé les proclamations. La souveraineté de la richesse, dont le char de l'Etat véhiculait la « légitimité », affermissait sa griffe dans la chair séculairement meurtrie du prolétaire et présidait à une nouvelle étape de la souffrance invétérée du peuple et de sa faim inapaisée. Le désaccord entre la jouissance et l'effort s'accusait dans les facilités d'une production industrialisée qui tire, au maximum, des bienfaits pour une couche unilatérale... D'un côté, la reconstitution patente, grosse de menaces, sur les ruines de la féodalité, d'une caste dont la propriété individuelle, inconsidérément départie, avait servi le développement. Et l'accaparement, foncier d'abord, puis industriel et financier (conséquence d'une capacité d'achat qu'amplifient encore l'héritage et les gains démesurés, le jeu parasitaire d'actions favorisées, de dividendes princiers, d'intérêts frôlant l'usure), qui porte toujours plus les biens entre des mains puissantes. De l'autre, un prolétariat réduit à la portion vitale et canalisé dans l'impasse du salariat, malgré quelques échappées abusantes, qui voit arracher de ses mains besogneuses des avantages normaux et se ramener à des affirmations ces droits que la Révolution de 1789 avait posé devant son activité courageuse. Une classe qui sent confusément, lorsqu'elle ne le comprend encore, qu'elle est frustrée des bénéfices du travail au profit d'une autre omnipotente. Et de nouveau, pour une croisade moins superficielle et qui vise à déraciner le mal, des penseurs, des sociologues, s'apercevant de la mainmise, sur l'Etat, des forces détentrices de la fortune, soulignent la *dépendance constante* de cet organisme et montrent l'inanité des efforts de redressement social qui laissent se reformer, sous les auspices d'une autorité invaincue, des groupes de favorisés dirigeants...

L'école libérale, qui proclamait, dans les vertus d'un laisser-faire où les faibles ne pouvaient qu'avoir le dessous, la toute-puissance de l'individu et ne voulait confier à l'Etat qu'une fonction arbitrale, a battu, de ce bélier, la monarchie de droit divin. Mais, installée au pouvoir, maîtresse de l'Etat, elle a, sinon effacé de la Constitution, au moins altéré le sens de cette liberté dont elle prétendait, la veille, faire un instrument de libération. Elle a pratiqué, comme avant et après elle toutes les écoles autoritaires, le *monopole de la liberté*. Elle a consolidé les prérogatives des détenteurs de la force, inscrivant dans sa Charte une « égalité devant la loi », dont les législateurs du siècle ont prodigué l'affirmation mensongère. Les lois issues des Assemblées de consultation restreinte, comme de celles qui déclarent tenir leurs mandats d'un suffrage « libre et général », ne cessent jamais d'être à l'égard de l'individu, « un contrat léonin dans ses clauses et vicié dans sa source », entaché de « condition potestative ». Elles sont restrictives de *la liberté nécessaire*. Avec elles, au lieu d'être dans le bon plaisir d'un homme, l'arbitraire est dans la loi même, et le sort de l'individu peut devenir pire qu'auparavant, en ce sens qu'on aura légalisé la servitude et qu'on l'aura rendue plus durable en lui donnant les apparences du droit...

N'oublions pas que « toutes les libertés sont solidaires et qu'elles ont, toutes ensemble, pour support l'égalité ; car toute liberté qui n'est pas dévolue également à l'universalité des hommes doit s'appeler, de son véritable nom, le privilège ». N'est pas la liberté, celle qui demeure l'apanage d'un petit nombre, la liberté que les institutions et les mœurs ne rendent pas, pour tous effective. N'est pas la liberté celle de la République patricienne, malgré le dévouement des Brutus et des Caton, le plaidoyer des Tacite et des Cicéron, ni celle de

l'Eglise malgré ses protestations, ni de la France consulaire malgré ses prétentions au libéralisme, ni celle des démocraties prometteuses, en dépit de la sincérité de ses protagonistes, ni celle des fausses républiques modernes que régentent les ploutocraties, ni celle des « républiques sociales » que façonnent les dictatures. Il n'y aura pas de liberté — politique ou sociale : libertés connexes — tant que la bourgeoisie « légataire universelle de la Révolution » n'aura pas restitué au peuple — dépossédé des instruments de travail (sol, outils, capitaux), éloigné en fait des affaires publiques et de l'organisation de la société — le lot et la place qui lui appartiennent. Mais il n'y aura pas non plus de liberté tant que le peuple, par son abdication et son ignorance, laissera se reformer, sur lui, sous l'égide de l'Etat, la coalition du césarisme politique ou économique, tant qu'il ne trouvera pas en lui-même, au lieu de les demander aux gouvernements, inévitablement agents des forts, les garanties de la liberté, tant qu'il ne s'opposera pas à ce qu'on l'emprisonne dans les lois positives. Il n'y aura pas de liberté réelle, tant que les individus prodigueront l'encens à un droit abstrait, « à une idole mutilée », il n'y aura pas de liberté vivante sans la conscience et la vigilance des intéressés... « La liberté n'est en somme que l'essor des facultés humaines, et l'amour qu'on lui porte est en raison directe de l'élévation de l'esprit et du cœur ». Avec leurs lumières s'élève le degré de liberté des hommes ; elle monte avec leur savoir et leur raison en pénètre le sens, l'équilibre et la marche. Leur volonté l'empêche de redescendre... — Stephen Mac Say.

Outre ceux cités plus haut, voir aussi les mots *fédéralisme, production, gouvernement, individualisme, socialisme*, etc.

LIBERTÉ (point de vue social). Léon Gambetta qui, s'il fut un tribun fameux, ne fut qu'un penseur médiocre et un piètre philosophe, n'a pas craint de dire un jour : « Il y a *des* questions sociales ; il n'y a pas *une* question sociale ». Il voulait certainement dire que l'étude de ce que de nombreux sociologues appelaient, dès cette époque, « le problème social » ne se posait pas sous une forme synthétique. Il voulait évidemment dire que, d'une part, chacune des questions se rattachant au problème social doit être étudiée séparément et aboutir à une solution isolée et que, d'autre part, il ne faut pas tenter d'établir entre ces multiples questions un lien d'interdépendance et de solidarité qui n'existe pas, dans le but d'apporter à celle-ci une solution d'ensemble, une solution unique. A l'exception des disciples — peu nombreux — que comptaient les diverses Ecoles socialistes et libertaires, tout le monde partageait, quand elle fut émise, l'opinion de Gambetta. L'Idée socialiste commençait son travail de pénétration dans l'opinion publique et, privée de tous moyens de diffusion, la propagande anarchiste n'avançait que lentement et péniblement. Depuis, la sociologie a fait de remarquables progrès ; elle a précisé les termes du problème à résoudre; remontant des effets aux causes, puis groupant et sériant les effets et les causes, les différentes écoles sont parvenues à rassembler tous les effets et à les faire remonter, de cause en cause, à une cause essentielle, fondamentale, unique. Actuellement, chaque école se flatte de posséder une doctrine ayant la vertu de contenir la solution de la question sociale toute entière et ce premier point est désormais acquis : « Il n'y a pas *des* questions sociales, mais *une* » question sociale. Le problème social doit être étudié » d'une façon synthétique ; il comporte une solution » d'ensemble, une solution qui découle d'un principe » fondamental déterminant les conditions d'existence » des collectivités et des individus, une solution qui » s'applique à tous les cas d'espèce ».

Je répète que ce point est définitivement acquis Mais, ici, la pensée parvient à une sorte de carrefour au delà duquel elle s'engage dans des voies différentes. Dans cet article qui, ne le perdons pas de vue, a trait à la Liberté, l'exposé, même en raccourci, de la doctrine propagée par les diverses écoles ne serait pas à sa place. (Voir *Sociologie*).

Je dois me borner présentement à faire observer que ces Ecoles se séparent et se différencient profondément : les unes proclamant intangible le contrat social actuel ; les autres, consentant à le conserver mais en y introduisant de sérieuses et multiples modifications ; les autres déclarant carrément que rien ne peut être accompli, — rien de positif, rien d'essentiel — sans que soit déchiré ce contrat social, son principe constitutif et ses articles fondamentaux étant la cause même qui donne naissance aux inégalités et aux antagonismes qu'il faut avant tout et à tout prix supprimer

Les écoles qui prétendent nécessaire le maintien du contrat social actuel, tel quel ou modifié, sont conservatrices ; celles qui tendent à sa suppression sont révolutionnaires. On comprendra que je ne m'occupe, ici, que de ces dernières. Depuis le commencement de ce siècle celles-ci ont rallié un nombre considérable d'adhérents ; dans plusieurs nations importantes, elles ont groupé des effectifs qui contrebalancent ceux des écoles de conservatisme social et il n'est pas déraisonnable d'avancer que le nombre des personnes conscientes de la nécessité d'une transformation vaste et profonde serait, d'ores et déjà, suffisant pour mettre à exécution leurs desseins si l'entente existait entre elles. Mais cette entente n'existe pas et j'ajoute qu'*elle ne peut pas exister.*

Quand des hommes se proposent le même but et que les divergences n'éclatent entre eux que sur la question des voies et moyens, l'accord est souvent long et difficile à se faire ; mais il reste toujours possible et, à la faveur de certaines circonstances, recherchées ou imprévues, il se réalise parfois. Mais lorsque cette opposition de tactique provient de l'opposition du point de départ et du but à atteindre, l'entente ne peut se produire; car, sur quelle base reposerait-elle ?

Imaginez une troupe d'individus devant effectuer le même voyage, c'est-à-dire partant du même lieu et se proposant d'arriver au même endroit ; il pourra surgir des discussions sur l'heure du départ, l'itinéraire à suivre, le moyen de transport à employer, mais il est à espérer qu'ils finiront par se mettre d'accord sur ces diverses questions et faire route ensemble.

Tandis que, si vous supposez des personnes ayant à effectuer non seulement des voyages différents, c'est-à-dire n'ayant ni le même point de départ, ni le même point d'arrivée, mais encore des voyages en sens inverse — les unes se dirigeant vers le nord et les autres vers le sud — il est de toute évidence qu'elles n'arriveront jamais à suivre la même voie.

Or, dans le grand mouvement social qui caractérise notre époque, les divergences de vue sont nombreuses ; quelques-unes sont de minime importance, mais d'autres tout-à-fait fondamentales. Ces dernières ont créé deux groupements bien distincts, absolument opposés l'un à l'autre, n'ayant pas la moindre affinité réelle et stable, malgré des *extériorités* qui, pendant quelques années, les ont fait se ressembler beaucoup et, même aujourd'hui, les font parfois confondre. Ces deux groupements correspondent à deux courants symétriquement opposés : le courant libertaire ou anarchiste et le courant autoritaire ou étatiste, entre lesquels toute conciliation est parfaitement irréalisable. Les divergences de détail ont amené, au sein du parti autoritaire, des querelles, — querelles de personnalités qui, se disputant l'avantage de diriger le dit parti, et de faire peser sur lui comme une dictature, ont fondé plusieurs chapelles

dans lesquelles chacun de ces grands Prêtres officie à son aise, — mais disputes qui n'empêchent pas parfois une entente momentanée, petite guerre qui comporte de fréquents armistices et qui peut — quand l'orgueil des *leaders* déposera — se terminer par un bon traité de paix. Par contre, entre les socialistes (collectivistes ou communistes) et les libertaires, toute conciliation est impossible. Les hostilités ne peuvent aller qu'en s'intensifiant et ne prendront fin que par la victoire complète et définitive des uns sur les autres.

C'est sur la véritable, l'unique cause de tous les maux relevant de l'organisation sociale que s'opposent les deux conceptions : socialiste et anarchiste. La lutte vient de là. Libertaires-anarchistes et Autoritaires socialistes et communistes déclarent volontiers, les uns et les autres, que cette cause, c'est l'organisation sociale; toutefois cette expression : « *l'organisation sociale* » est extrêmement vague; son sens exact demande à être précisé ; il y a plusieurs façons — parfois contradictoires — de comprendre ce terme et c'est lorsqu'on tente de le définir clairement et sans ambiguité que le désaccord naît soudain. Qu'on me permette une comparaison : Quand, afin de mieux étudier le corps d'un animal, le naturaliste en examine une à une chaque partie isolément, — comme si elle pouvait se séparer de l'ensemble — le fait ne peut se produire qu'à l'aide d'une abstraction qui n'existe que dans la pensée de l'opérateur mais que dément la réalité des choses. C'est par un procédé du même genre qu'on peut analyser successivement nos diverses institutions sociales ; mais il est bien certain que, en fait, les unes et les autres font partie d'un tout compact et homogène, dont il est impossible, autrement que par la pensée, de détacher les multiples éléments. Si les institutions économiques pèsent principalement et directement sur les besoins matériels de l'individu ; si les politiques atteignent plus spécialement ses besoins intellectuels ; si les morales frappent plus particulièrement ses besoins psychiques, affectifs et sexuels, l'indissoluble lien qui unit tous ces besoins chez l'être social, se retrouve dans ces diverses institutions. C'est que, au fond, et malgré ces adjectifs de distinction : économique, politique, morale, l'iniquité sociale est *une* comme l'individu est *un*. L'agencement des Sociétés contemporaines est extrêmement complexe; il comporte un outillage et des proportions gigantesques; il peut être comparé à un colosssal chantier comprenant les machines les plus diverses et les produits les plus variés. Ici, l'on travaille le fer ; là, le bois ; ailleurs, les tissus, etc. De formidables arbres de couche, reliés par des milliers de courroies, de tubes, d'axes, de cylindres, d'engrenages, à une multitude de mécanismes, communiquent le mouvement à ces derniers. Chaque appareil semble distinct, séparé, et pourtant tout se tient, se commande, s'enchaîne. La force motrice est une ; c'est elle qui distribue la vie à tous ces ouvriers métalliques. Que le moteur éclate et le silence se refera, le repos se produira.

Assourdi par le vacarme, distrait par la variété du spectacle qui s'offre à sa vue, perdu dans le nuage de poussière et de fumée qui l'enveloppe, le visiteur oublie facilement, dans cette inquiétante complexité, que tous ces appareils obéissent à la même force. Mais qu'il sorte de cette fournaise, qu'il gravisse la montagne voisine et là, dominant toute la région travailleuse, il sera frappé par cette admirable unité au sein d'une diversité dont les merveilles l'auront, une à une, ébloui. De même, pour bien envisager l'immense laboratoire où s'élabore la souffrance humaine, il faut que le penseur fasse l'ascension ; qu'il s'éloigne du fracas, s'isole, et se recueille après avoir vu et examiné. Ainsi regardées de haut et se présentant d'ensemble, les choses se simplifient étrangement. Le philosophe, alors, acquiert la certitude que l'organisation d'une société n'est que le développement nécessaire d'un principe primogéniteur ; qu'elle est la réalisation, dans le domaine des faits sociaux, d'une *idée-mère ;* que les diverses institutions reposent sur cette base unique ; qu'elles en dépendent en tout et pour tout ; que ce premier principe est aux institutions sociales ce que la force motrice est aux divers ateliers d'une usine, ce que le principe vital est aux organes d'un animal ; qu'en un mot c'est lui *et lui seul* qui les anime, les développe, les mouvemente, les met en action; qu'il en est la raison d'être ; que, sans lui, elles se pulvériseraient.

Observateur et doué d'une logique pénétrante, le monde socialiste a compris cette vérité ; il a constaté qu'ainsi, les institutions de toute nature : économiques, politiques, morales, ne sont en réalité, par rapport à la souffrance universelle, que *des causes dérivées ;* qu'il faut chercher, au dessus, la *cause première* de cette organisation ; que, celle-ci maintenue, toute la structure sociale garderait l'empreinte des mêmes vices ; que le seul moyen de remédier au mal, c'est d'en dénoncer l'origine et d'attaquer résolument celle-ci.

L'élément socialiste autoritaire voit cette origine dans le principe de « propriété individuelle »; l'élément libertaire la découvre dans le principe d' « autorité ». Ma conviction est que cette dernière opinion est fondée.

Je vais donc indiquer d'abord où gît l'erreur ; je justifierai ensuite mon appréciation. Cette question est de premier ordre, car c'est de sa solution que dépend tout le problème. Je répète les termes de celui-ci : L'humanité souffre, elle est accablée par la douleur. Quelle est la source de ce fleuve d'infortune ? C'est la *Propriété individuelle,* parce qu'elle fait « les uns riches et les autres pauvres », disent les socialistes autoritaires, et les libertaires de répondre : « C'est *l'Autorité,* parce que faisant » des uns des maîtres et des autres des serviteurs, elle » engendre toutes les oppressions, inégalités et compétitions, parce qu'elle s'oppose à la libre satisfaction de » tous les besoins : physiques, intellectuels et moraux, » satisfaction qui constitue, pour chaque individu, le » bonheur, tout le bonheur ! » Telles sont les deux réponses voyons quelle est la bonne ; examinons qui a tort, qui a raison.

Malgré les obscurités dont on semble s'être plu à envelopper cette question (comme si l'on appréhendait d'être fatalement poussé jusqu'aux conséquences révolutionnaires qu'entraîne un tel examen), il est assez simple d'y apporter la lumière. La cause réelle, première, unique de la mondiale adversité se reconnaît au caractère « *d'universalité* » qu'elle doit nécessairement revêtir. Toute cause qui ne portera pas ce trait distinctif devra être repoussée ; seule devra être acceptée pour telle, celle qui présentera ce « signe de reconnaissance ».

Mais comment distinguer ce cachet « d'universalité? »

En soumettant la cause présumée aux deux épreuves suivantes : 1° examiner si les souffrances humaines se rattachent *toutes* à cette cause et multiplier les expériences dans le domaine physique, intellectuel et moral pour arriver à une certitude *en remontant de l'effet à la cause ;* 2° contrôler le résultat de cette première constatation par la preuve inverse, c'est-à-dire *en descendant de la cause à l'effet* pour savoir si, en l'absence de la première, le second disparaît. On voit que rien n'est plus simple ni plus concluant. Ce critérium admis — et il me semble impossible de le contester — expérimentons-le en premier lieu sur la Propriété individuelle.

L'observation établit que la forme actuelle de la propriété — ce que j'appellerai *l'iniquité économique* — donne naissance aux inégalités les plus choquantes, à des compétitions sans nombre, à un épouvantable paupérisme. J'ai énuméré et décrit trop complaisamment (voir *Anarchie, Anarchisme* et la plupart des articles

publiés dans cet ouvrage sous ma signature), ces plaies sociales pour que vienne à l'esprit du lecteur la pensée de me reprocher d'avoir célé quoi que ce soit de ces tortures. J'ai déjà eu l'occasion de dire, et je ne saurais trop le répéter, qu'étant donnée la chaîne que forment les diverses institutions sociales, il est facile de trouver en chacune d'elles le stigmate de toutes les autres. Aussi n'éprouvai-je aucune difficulté à convenir que notre système du « *tout appartient à quelques-uns* » pèse, tant directement qu'indirectement, d'un poids énorme sur les conditions d'existence et les destinées de l'individu. Mais peut-on, quelle que soit la souffrance examinée et quel qu'en soit le sujet, soutenir que c'est l'application de cette unique formule qui la détermine ? Si l'individu n'avait que des besoins économiques à satisfaire, si, pour être et se sentir heureux, il suffisait de posséder bonne table, bon gîte, bon vêtement, si la joie de vivre se bornait aux jouissances dites matérielles, on pourrait hardiment répondre par l'affirmative. Sans doute, tout cela, c'est du bonheur ; c'est une partie du bonheur, je ne le nie pas ; mais ce n'est pas tout le bonheur L'homme n'est-il qu'un ventre ? N'est-il donc qu'un estomac qui digère? N'est-il qu'un composé de sens qui jouissent ou souffrent? Est-il heureux par le fait seul qu'il mange lorsqu'il a faim, boit quand il a soif, se repose lorsqu'il est fatigué, dort quand il a sommeil et... aime quand il est en rut ? L'être social du XIXe siècle ressent, parallèlement à ces besoins de nutrition, de vêtement, d'habitat, de reproduction, toute la gamme des besoins cérébraux et affectifs. Il pense, il sait, il veut, il aspire, il sympathise, il affectionne.

Si la suppression du travail excessif, de l'excessive privation et de l'insécurité du lendemain suffit à la joie de vivre, ainsi que semblent le croire les socialistes anti-propriétaires, comment se fait-il qu'ils ne soient pas [illegible]tement heureux, ceux qui, vivant dans l'opulence [illegible]abri des coups de la fortune, peuvent ne rien refuser à leur tube digestif, à leurs sens, à leur amour du bien-être, du confortable, du luxe ? Pourtant ces privilégiés connaissent, eux aussi, la douleur. Ils ignorent les angoisses des estomacs affamés des membres grelottants de froid, des bras tombant de harassement, c'est vrai ; mais ils sont en proie aux affres de la jalousie, aux déceptions de l'ambition, aux inquiétudes de la conscience, aux morsures de la vanité, aux tyrannies du « qu'en dira-t-on », aux sujétions du convenu, aux obligations familiales, aux exigences mondaines ; ils se débattent au sein des écœurements, des dégoûts, des indignations, des révoltes.

Ceux-là ne souffrent point, n'est-ce pas, de la forme d'appropriation individuelle consacrée par le régime capitaliste, puisqu'ils en accaparent personnellement tous les avantages? Et, cependant, ils sont malheureux, eux aussi, par le fait d'une organisation sociale, d'une éducation, des us et coutumes, des rivalités, des ambitions qui fréquemment leur interdisent de penser, d'aimer, d'agir comme ils le voudraient et les obligent à se conduire autrement qu'ils le désireraient. Voilà donc que sur ce premier point, nous trouvons en défaut la propriété individuelle considérée comme cause première et unique.

Il est vrai que les dialecticiens anti-capitalistes ne sont pas embarrassés pour si peu. Ils répondent que ceux dont je viens de parler ne souffrent pas *directement* de l'organisation économique, que, tout au contraire, ils en bénéficient : mais qu'ils en pâtissent *indirectement* parce que c'est la susdite organisation qui a fait naître et qui nécessite les institutions politiques et morales dont ils ont à se plaindre et qui jettent tant d'ombre dans la clarté de leur existence. Eh bien ! si l'on admet cette hypothèse — je me sers du mot hypothèse parce que cette opinion, même historiquement, n'est nullement démontrée — il suffit d'examiner si la transformation de la seule organisation économique suffirait à faire disparaître les tourments dont il est question. Si oui, c'est que la propriété individuelle est bien réellement la cause première et unique de tous les maux, puisque celle-ci supprimée, la souffrance universelle est conjurée. Si non, c'est que cette cause est ailleurs.

C'est précisément le second point de ma démonstration. Or, les socialistes qui dénoncent la propriété individuelle comme l'unique cause de la douleur sociale, sont partisans de l'autorité. Ils n'entendent en aucune façon briser toutes les entraves, toutes les contraintes. Croyant la réglementation nécessaire, ils se proposent, le pouvoir conquis, de le faire servir à l'application de leur système et de rétablir, sous l'euphémisme d' « administration des choses », un système étatiste — le quatrième Etat, l'Etat socialiste, l'Etat ouvrier — dont le rôle sera de gérer la richesse sociale, et, pour cela, d'élaborer des lois, de prendre des décisions d'ordre général et, conséquemment, de les faire respecter. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, cette conception particulière d'une société socialiste est la continuation de notre système gouvernemental. Car, pour être en mesure d'assurer l'exécution d'une décision quelconque et *a fortiori* d'un ensemble de décisions simultanées et successives embrassant la totalité des manifestations de la vie individuelle et collective, il est indispensable d'employer la contrainte, de recourir à la force. C'est donc le maintien fatal de ce formidable appareil répressif qui nécessite police, tribunaux et prisons ; c'est l'obligatoire perpétuation de cette écrasante hiérarchie qui va du pouvoir suprême au plus humble représentant du fonctionnarisme ; c'est enfin non moins forcément la compression douloureuse de tous les besoins matériels, intellectuels et psychiques, pour que les individus ne soient pas tentés d'enfreindre la nouvelle réglementation établie par les nouveaux législateurs.

Seraient-ils heureux, ceux qui comparaîtraient devant ces tribunaux et seraient plus ou moins longtemps détenus dans les nouvelles bastilles ; ou encore condamnés par la magistrature socialiste aux plus durs travaux ? Les rivalités s'exerceraient-elles moins violemment qu'aujourd'hui, entraînant à leur suite leur hideux cortège de haine, de rancune, d'envie, de calomnie, de bassesse, de flatterie, lorsque, le champ commercial, industriel et financier leur étant fermé, elles se livreraient bataille, pour les premières places dans la hiérarchie administrative ? Aurait-il plus que de nos jours, la possibilité de satisfaire tous ses besoins, c'est-à-dire de goûter le bonheur, l'individu dont tous les appétits seraient, comme aujourd'hui, plus qu'aujourd'hui peut-être, incessamment prévus, réglementés et mesurés ? Il est facile de concevoir une société dans laquelle n'existerait plus la propriété individuelle et survivraient pourtant, avec toutes leurs conséquences, les institutions politiques et morales de notre époque

La transformation de l'organisation propriétaire n'amènerait pas le moins du monde la suppression des iniquités politiques et morales. Ceux qui sont victimes du « *tous obéissent à quelques-uns* » continueraient à être sacrifiés. Donc, les socialistes autoritaires, une fois de plus, ont tort.

Dans une œuvre admirablement documentée, Emile de Laveleye — une de leurs autorités — en étudiant « *La propriété et ses formes primitives* », démontre que l'appropriation privée est de date relativement récente et que, en tous cas, elle a été, dans tous les pays, précédée d'une appropriation plus ou moins commune. S'il était exact que le malheur social provînt du seul « *Tout est à quelques-uns* », il faudrait conclure que les peuples primitifs durent connaître la vie heureuse. Or, l'histoire, la tradition et la science établissent qu'il n'en fut rien.

L'erreur des socialistes autoritaires gît dans ce fait que, exaspérés par l'iniquité qui accable le plus grand nombre et opprime les besoins les plus universels et les plus urgents à satisfaire : *l'iniquité économique*, ils n'ont vu que celle-là et, étudiant ses rapports avec les deux autres, constatant son évidente ingérence dans le domaine politique et moral, ils l'ont prise — à la légère — pour le point de départ de tous les crucifiements. Ce qui a contribué, plus que toute autre chose, à les faire verser dans cette ornière, c'est l'influence décisive de l'école socialiste allemande et des écrits de Karl Marx considérés comme l'Evangile du Parti, bien que sur mille membres de celui-ci, il n'y en ait pas cinquante qui les aient lus, pas cinq qui les aient compris. Je conclus en disant que les socialistes autoritaires se trompent : en prenant la propriété individuelle pour la cause unique de la douleur universelle, ils ont simplement pris la partie pour le tout.

Examinons maintenant la réponse des libertaires qui accusent l'Autorité de tout le mal, et procédons comme pour la propriété privée. Ici, j'ouvre une large parenthèse, car il me semble nécessaire de dire comme Voltaire : « Définissons ! » afin de bien préciser de quoi nous parlons. L'Autorité, considérée comme principe de l'organisation sociale, ne correspond pas seulement à l'idée de gouvernement. Il est évident qu'elle doit être envisagée ici dans son acception la plus large, et comme conséquence, dans ses résultats les plus variés. Le système gouvernemental n'est qu'une modalité particulière de l'Autorité, comme la propriété privée en est une autre, comme aussi la morale obligatoire. Propriété, gouvernement, morale, telles sont, au point de vue social, les trois grandes manifestations du principe d'Autorité. Celui-ci s'exerce : plus particulièrement sur les besoins matériels sous la forme « propriété individuelle »; plus spécialement sur les besoins intellectuels sous la forme « Etat » et plus directement sur les besoins psychiques sous la forme « Morale » Ce sont comme les doigts de fer d'une seule et même main ; tantôt c'est l'un, tantôt c'est l'autre qui pénètre plus avant dans les chairs meurtries de la pauvre humanité, attaquant tour à tour l'estomac, la tête et le cœur. La propriété tyrannise le ventre ; le gouvernement opprime le cerveau ; la morale broie la conscience.

L'Autorité, c'est la servitude, la contrainte pour tous les membres de la Société; non pas la servitude partielle comme celle qui peut résulter de l'iniquité économique seulement, mais totale, absolue, permanente ; celle qui saisit l'être tout entier, l'empoigne au berceau, le suit partout sans jamais lui laisser un instant de répit. substituant à sa volonté une volonté étrangère, faisant qu'il ne s'appartient plus et lui enlevant tout espoir d'émancipation possible. C'est la manie et — il faut bien le reconnaître — la nécessité, *une fois le principe admis*, de tout réglementer, d'indiquer en toutes choses ce qui est permis et ce qui est défendu ; de protéger ce qui est autorisé, de poursuivre et de condamner ce qui est interdit, d'exiger ce qui est prescrit. La propriété n'est pas autre chose, en fait, que l'autorité sur les objets, c'est-à-dire le pouvoir d'en disposer (*jus utendi et abutendi*) le gouvernement et l'éthique obligatoire ne sont pas autre chose, en réalité, que l'autorité sur les *personnes*, c'est-à-dire le pouvoir d'en disposer souverainement, *d'en user et d'en abuser*. Ne dispose-t-il pas souverainement de l'individu, l'Etat qui en fait simultanément ou successivement un citoyen, un contribuable, un soldat ? Ne dispose-t-elle pas arbitrairement de la conscience, cette Morale qui dicte à chacun ce qu'il doit faire ou éviter, séduisant les cupides par le miroitement de ses promesses, épouvantant les lâches par la crainte de ses menaces ?

Et qu'on m'entende bien : l'Autorité, ainsi conçue, est un principe absolument indépendant — au point de vue qui nous occupe — des personnalités qui le représentent. Que celles-ci soient religieuses ou athées, républicaines ou monarchistes, opportunistes, radicales ou socialistes, l'Autorité peut changer de mains constamment; mais elle reste identique à elle-même. Elle est ce qu'elle est, ses conséquences sont ce qu'elles sont, *toujours et quand même*. La grosse erreur de notre démocratie consiste à croire qu'il suffit de changer les hommes pour transformer les institutions ou en supprimer les duretés. Il n'en est rien. Les procédés de l'Autorité sont *fatalement* les mêmes. Les régimes autoritaires se suivent et se ressemblent *forcément* et il en sera *obligatoirement* ainsi. aussi longtemps que, en application *nécessaire* du principe d'Autorité il y aura : d'une part, des gens qui gouvernent et, d'autre part, des personnes qui doivent se soumettre, quelles que soient, au demeurant, celles-ci et celles-là.

On peut maintenant porter ses regards sur n'importe quel point de l'enfer social, on peut examiner le cas de n'importe quelle victime, il est certain que partout et chez toutes on retrouve l'estampille de l'autorité : Propriété, Etat ou Morale. D'où vient toute souffrance? D'un besoin privé de satisfaction ! D'où vient cette privation? D'une loi, d'un règlement, d'une menace, d'une contrainte matérielle ou morale ! D'où vient cette pression morale ou matérielle ? de l'Autorité. C'est simple comme deux et deux font quatre ; mais, dit Grove, « la con» ception la plus simple d'une chose est souvent celle » qui s'impose la dernière à la raison ».

Un être a faim : des fruits pendent aux arbres de la campagne ; des montagnes de denrées encombrent les magasins de la ville. Pourtant, il ne mange pas. Pourquoi ? parce que sa conscience lui représente que ces fruits et ces denrées ne lui appartiennent pas et qu'il serait mal de se les approprier : contrainte morale ; ou bien parce que la crainte de l'agent de police, du magistrat, de la prison l'emporte sur le besoin de se nourrir; contrainte matérielle. Un jeune homme sent toute la dureté de la loi qui l'enferme à la caserne, néanmoins, il fait son service militaire. Pourquoi ? parce qu'on lui a enseigné que tout homme valide *doit* apprendre le métier des armes pour contribuer à la sécurité ou à la grandeur de ce qu'on nomme Patrie : contrainte morale; ou bien parce que des conseils de guerre appliquent un code d'une sévérité féroce à tout coupable d'insoumission ou de désertion : contrainte matérielle. Deux jeunes gens sont pris d'un désir fou de se donner l'un à l'autre et ils se refusent ce bonheur. Pourquoi ? Parce que, malgré les éloquents appels de la nature en feu, ils s'imaginent qu'il serait contraire à *l'honneur* de passer outre au mariage : contrainte morale ; ou bien parce que, le consentement des parents leur étant refusé, on ne veut pas les unir : contrainte matérielle. Pourquoi la prostitution ? parce que de pauvres créatures sont poussées par l'intérêt ou la nécessité à trafiquer de leur corps. Pourquoi la jalousie ? Parce que nous introduisons dans les choses de l'amour l'idée de durée, d'obligation, de propriété, de contrat, d'exclusivisme. Pourquoi l'hypocrisie ? Parce que nous sommes poussés à dissimuler ceux de nos actes et de nos sentiments qui sont en contradiction avec la règle établie ou jugés sévèrement par l'opinion publique. Pourquoi la cupidité ? Parce qu'il est besoin d'argent pour se procurer l'objet le plus indispensable aussi bien que le plus superflu ; parce que la richesse confère tous les mérites et que la pauvreté les enlève tous. Pourquoi la guerre ? Parce que les peuples sont élevés dans la haine les uns des autres, qu'ils obéissent à leurs dirigeants qui les contraignent à s'égorger mutuellement. Pourquoi les prisons ? Parce qu'il y a des lois, que celles-ci sont perpétuellement violées et que toute infraction à ces lois né-

cessite une répression. Pourquoi le crime ? Parce que la passion trop et trop longtemps comprimée se satisfait à tout prix, même par le meurtre, même par l'assassinat. C'est la revanche de la nature outragée ou violentée. Pourquoi l'aplatissement de tout un peuple devant un tyran couronné ou un aventurier de la politique ou de l'armée ? Parce qu'on a tellement infusé dans nos veines le respect stupide de la force, que nous la subissons quand elle se montre dans la personne d'un gendarme ou d'un commissaire de police, et que nous l'acclamons lorsqu'elle se manifeste sous la forme d'un monarque, d'un ministre ou d'un général.

Je pourrais multiplier les points d'interrogation à l'infini, évoquer tous les morts, interroger tous les vivants, à tous demander le pourquoi de ce qu'ils ont souffert ; tous feraient entendre un « *parce que* » qui aboutirait à un scrupule, à un devoir, à une obligation, à une nécessité, à une servitude. Je défie qui que ce soit de découvrir une seule douleur d'*ordre social* qui ne découle pas d'une loi ou d'un préjugé, qui ne se rapporte pas à une tyrannie quelconque, qui ne corresponde pas à une contrainte, en un mot, qui ne puisse, en fin de compte, se résumer comme suit : « Je ne fais pas ce qui me plaît ; « je suis contraint de faire ce qui ne me convient pas ». La société ressemble à un immense bagne ; les individus n'y circulent que les membres brisés par les chaînes, alourdis par les entraves. Ils sont comme emprisonnés dans un de ces instruments de torture qu'on utilisait au temps de la question. Le corps y est étreint tout entier, les pièces diverses de l'appareil se rapprochant alternativement, serrant tantôt la tête, tantôt les pieds. Quel que soit le tourment subi, il vient de l'instrument de torture. Celui-ci n'est-il pas l'image de l'Autorité ?

Aussi, quand je vois des populations entières n'interrompre leurs gémissements que pour demander de nouvelles lois, il me semble que ce sont des condamnés à la question qui supplient le bourreau de se montrer doux et compatissant ou encore le conjurent d'écraser un peu moins l'estomac, dût-il se rattraper sur les jambes et le crâne. Insensés ! vous réclamez des lois ? Prenez toutes celles qui sont comme les pierres de ce monument colossal : le Code. Compulsez-les toutes · prenez-les une à une et vous n'en trouverez pas une seule qui n'afflige un certain nombre d'entre vous. Le sort d'une loi, quelle qu'elle soit, est de porter la douleur avec elle et si la souffrance est partout, c'est que la législation a tout envahi, tout réglementé, tout codifié. Elle a donné à toutes choses une allure méthodique et obligatoire qui leur enlève tout attrait quand elles en ont, et ajoute à leur désagrément lorsque, par avance, elles sont pénibles. Ignorez-vous donc que, comme le dit Rousseau, « *tou-* » *jours* ces noms spécieux de justice et de subordination » serviront d'instruments à la violence et d'armes à » l'iniquité ? »

Vous revendiquez plus de bonne foi, plus d'équité dans le contrat social ? mais il y a plus d'un siècle que Condorcet a écrit : « Quelle est l'habitude vicieuse, l'usage » contraire à la bonne foi, quel est même le crime dont » on ne puisse montrer l'origine, la cause première, » dans la législation, dans les institutions, dans les » préjugés ? » De nouvelles lois ? Mais, malheureux, ne vous rendez-vous pas compte que ces nouvelles lois engendreront de nouvelles infractions, et celles-ci de nouvelles incarcérations ? Or, dit Esquiros dans son ouvrage remarquable ayant pour titre « *Les Martyrs de la Liberté* », la liberté n'est pas conquise et elle ne le sera pas « tant que les prisons seront debout. Il fau- » dra les renverser et en jeter la clef dans l'abîme, quand » on voudra qu'elles ne s'emplissent plus des douleurs » du peuple ». Surtout ne dites pas : « *tant pis* pour ceux » qui ne respectent pas la loi et s'attirent les sévérités de la magistrature ! » Les prisons sont une menace pour tous. Nul ne peut affirmer qu'il ne se produira jamais de circonstances qui l'y fassent entrer. Elles s'emplissaient naguère de républicains ; ceux-ci se chargent aujourd'hui d'y envoyer leurs adversaires. Je plains celui qui peut regarder ces édifices en se disant : « Je ne serai jamais enfermé dans ces murs ! » Celui-là ne peut avoir ni dignité, ni passion, ni courage, ni conviction. Il est le plat valet des oppresseurs, prêt à se faire oppresseur lui-même.

Donc, dans l'ordre économique comme dans le politique et le moral, il n'est pas une affliction qui ne découle directement d'une servitude ou d'une contrainte, qui ne soit, par conséquent, le fait du principe d'Autorité. Voilà pour le premier point. L'examen est concluant si l'on va *des effets à la cause*. Il nous reste à tenter l'épreuve en sens inverse, c'est-à-dire en allant *de la cause aux effets*. Cette épreuve n'est, à la vérité, que le contrôle de la précédente. Lorsque, un peu plus haut, nous avons eu constaté que la propriété individuelle n'est pas la cause unique de toutes les adversités, nous n'avons eu aucune difficulté à reconnaître qe la disparition de cette seule iniquité n'entraînerait pas celle de toutes les autres. En ce qui concerne l'Autorité, s'il est admis que tous les tourments de la vie individuelle et sociale se greffent sur ce tronc unique, il va de soi que, celui-ci sapé, il ne restera rien de l'arbre néfaste, rien de ses feuilles, rien de ses fruits, qu'un amas de matières putrides bien vite dispersées par le souffle libertaire. Que disparaisse le principe autoritaire et aussitôt s'effondrent toutes les lois, conventions, règlements et préjugés qui, dans la société moderne, meurtrissent la personnalité humaine. Les besoins cessent d'être contrariés et trouvent ouvert devant eux l'horizon infini des saines satisfactions ; les appétences se donnent libre cours ; les facultés, rationnellement cultivées, se développent normalement ; les aspirations trouvent dans le grand Tout matériel, intellectuel et affectif, les assouvissements désirables ; les attractions et les répulsions se classent, se sérient, circulent à l'aise, associant ici, désagrégeant là.

Les groupements se forment, se multiplient, se fédèrent, sans autre lien que l'intérêt général étroitement et indissolublement réconciliés avec les intérêts particuliers ; l'humanité prend sa place dans la nature, combinant harmoniquement hommes et choses, suivant les seuls principes de la force et du mouvement, sans autres entraves que celles afférentes à chaque être, à chaque état, à chaque âge.

Un individu a faim et il mange ; pourquoi ? Parce qu'il a conscience que le droit de se nourrir ne peut lui être contesté : plus de contrainte morale ! Et, parce que l'arbitraire du *tien* et du *mien* n'existant plus, il n'a plus à redouter la sentence d'un magistrat : plus de contrainte matérielle! Deux jeunes gens s'aiment et ils cèdent, sans scrupule, aux désirs qui les jettent dans les spasmes enivrants; pourquoi ? Parce qu'ils n'ont à appréhender ni les reproches d'une conscience bêtement timorée, ni la déconsidération publique, ni les conséquences éventuelles d'une heure de volupté, parce qu'ils savent au contraire que le plaisir est bon par lui-même et qu'il devient vertu lorsque, en s'en procurant, on en donne à un autre : plus de contrainte morale ! Et parce que, n'ayant à subir l'autorité de personne ni d'aucune loi, il leur semblera on ne peut plus naturel et équitable de disposer d'eux-mêmes comme il leur plaît : plus de contrainte matérielle !

Il est impossible d'imaginer qu'une seule des infortunes *d'ordre social* signalées au cours de cet ouvrage puisse survivre à la suppression du principe d'Autorité. Dans une société privée des lois qui attribuent la richesse aux uns et laissent la misère aux autres, dépouillée de la force qui sanctionne l'accaparement des pre-

miers et la détresse des seconds, peut-on concevoir des hommes manquant du nécessaire à côté d'êtres gorgés de luxe ? Je ne le pense pas ! Dans une humanité débarrassée de l'outillage tyrannique des monarchies, des républiques parlementaires, des Etats, conséquemment des tribunaux, des prisons, des casernes, peut-on imaginer des maîtres qui commandent et des esclaves qui obéissent ? Pas davantage ! Peut-on enfin supposer, dans une société qui n'a pour toute règle de morale que le « *fais ce que veux* » de l'immortel Rabelais, des individus dépensant leur énergie, à châtier leurs plus naturelles et plus nobles passions, à vivre dans les transes d'une conscience terrorisée, à résister aux propulsions de la chair, aux turbulences inquiètes de la pensée, au désir de rechercher et de savoir ? Evidemment non !

Et la prostitution ? Et le vol ? Et la violence ? Et la guerre ? Et l'hypocrisie ? Et la cupidité ? Et la soif de domination ? Ces fléaux de notre époque mercantile et hiérarchique, n'est-il pas certain qu'ils disparaîtront plus ou moins rapidement quand ils ne trouveront plus à s'alimenter ?

Pourquoi la femme se prostituerait-elle, si elle ne trouvait aucun intérêt à se vendre et si rien : ni loi, ni famille, ni opinion publique, ni éducation, ni morale, ne lui reprochait de se donner ? Pourquoi volerait-il, celui qui n'aurait qu'à prendre *au tas* tout ce dont il aurait besoin ? Et si, atteint de kleptomanie, quelqu'un dérobait un objet à l'usage d'un autre, quel tort ferait-il à ce dernier qui pourrait remplacer l'objet soustrait, avec beaucoup moins de peine et d'ennui qu'il n'en prend aujourd'hui pour saisir d'une plainte le commissaire de police, déposer devant le juge d'Instruction et témoigner en justice ? Pourquoi la guerre, en l'absence de patries, c'est-à-dire d'agglomérations plus ou moins étendues vivant sous le même gouvernement et les mêmes lois, gouvernants et législateurs ayant été emportés avec l'Autorité qui les crée ? Il n'y aurait plus alors qu'une seule patrie : l'univers, et France, Allemagne, Angleterre, Russie, Etats-Unis, seraient de simples expressions géographiques représentant une partie de la planète, comme Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux sont aujourd'hui des expressions géographiques servant à désigner, en France, des points spéciaux. Pourquoi l'hypocrisie, lorsque la vérité n'aurait rien à perdre, la fourberie rien à gagner ? Qui donc consentirait à se souiller *sans profit* du mensonge ? Qui donc s'affublerait d'un masque pour le seul plaisir d'en être incommodé ? Pourquoi la rapacité, alors que billets de banque, actions et obligations ne seraient que de vulgaires chiffons de papier, et que, le commerce n'ayant plus sa raison d'être, point ne serait besoin, pour se procurer les choses utiles ou agréables, de posséder de l'or ou de l'argent ? Que deviendrait la soif de domination, parmi des hommes libres dont nul ne consentirait à obéir et dans une société dont seraient brisés à jamais tous les rouages hiérarchiques? Faute d'aliment, l'ambition de commander mourrait.

Je pourrais remplir des pages et des pages de points d'interrogations de ce genre ? A tous la réponse serait identique. Par elle-même la propriété individuelle n'est rien autre chose qu'une fiction. Elle ne devient réalité — et hélas réalité douloureuse ! — qu'en s'appuyant sur la Législation qui stipule les conditions dans lesquelles il est permis d'accaparer une part de l'avoir commun, d'en tirer profit, et sur la force armée, mise au service de cette législation tout en faveur des riches. Intrinsèquement, la morale n'est qu'un mythe et, malgré dogmes religieux, famille, éducation, bien faible serait son pouvoir sur les consciences, si toute dérogation au « *Devoir* » n'était punie par le législateur et sévèrement jugée par l'opinion publique. Il n'y a de réel, de tangible, de redoutable dans ces expressions : capital, gouvernement, morale, que le principe qui les anime et les fortifie : le principe d'autorité, lequel se traduit par des obligations et des entraves qui mettent les individus et les groupes dans la nécessité de renoncer à faire ce qui leur convient et à subir toutes les contraintes.

Ainsi, les deux épreuves auxquelles nous avons soumis le principe d'autorité se corroborent pleinement. De la première, il découle que toutes les afflictions humaines se rattachent directement à une quelconque des applications sociales du principe d'Autorité. De la seconde, il résulte que, ce principe abandonné, toutes les contraintes disparaissent et, avec elles, la douleur universelle.

J'insiste : je reprends et résume cette démonstration, car elle est d'une importance capitale :

A. — *Des effets à la cause* : l'homme est un composé de besoins extrêmement variés. La compression de ces besoins, voilà la douleur. J'aperçois clairement que la cause immédiate de cette compression — atteignant une partie quelconque de l'individu : ventre, cerveau ou cœur, organes correspondant à l'une quelconque des catégories de besoins : matériels, intellectuels ou moraux — est une quelconque de nos institutions sociales. Or, malgré la complexité de ses organes, l'individu est *un*. J'en infère que, en dépit de la variété corrélative de ses institutions, le superorganisme social pourrait bien être *un* également. Je cherche où peut se trouver cette *unité* et je la découvre dans un principe, un fait, une base : l'Autorité.

B. — De la *cause aux effets*. J'intervertis la marche de mes observations. Je constate que « *le principe d'Autorité* » comporte des organismes « manifestations » · que ceux-ci, causes dérivées, s'affirment par des sous-organismes qui agissent enfin directement sur le patient : l'individu.

Induction d'abord, déduction ensuite : les deux méthodes aboutissent au même résultat concluant, décisif, inattaquable : « *Dans le domaine social, l'Autorité est la cause unique de la douleur universelle !*

Le principe d'Autorité ! voilà donc le virus qui empoisonne toutes les institutions, tous les rapports humains, toutes les relations sociales !

Voilà, pour employer le langage du jour, le microbe qui engendre toutes les maladies dont agonise l'espèce humaine.

On a pu trouver trop longue cette démonstration et estimem trop touffus les développements qui précèdent. Je ne veux pas m'excuser de ces longueurs : elles m'ont paru nécessaires et, en vérité, je pense qu'elles étaient indispensables. Car, si je suis parvenu à établir que le Principe d'Autorité et ses inéluctables conséquences sont, sur le terrain social, la cause profonde, essentielle, fondamentale, *unique* des misères, des servitudes, des iniquités, des antagonismes, des vices et des crimes dont souffre le corps social, j'aurai, *ipso facto*, j'aurai *du même coup*, j'aurai *de plano* — j'insiste et me répète de propos délibéré — prouvé irréfutablement que le remède si laborieusement et si passionnément cherché par les philosophes sociologues se trouve dans le principe de Liberté.

Toutes ces choses, je les considère, depuis plus de quarante ans, comme des certitudes indiscutables, et, j'en ai administré la preuve il y a déjà trente-cinq ans dans mon livre : « *La Douleur universelle* ». Ces certitudes qu'on peut logiquement condenser dans cette formule limpide : « *Le principe d'Autorité, voilà le Mal Le principe de Liberté, voilà le remède !* » résument admirablement toute la Doctrine anarchiste. Les anarchistes tiennent l'Autorité pour la source empoisonnée d'où jaillissent toutes les iniquités sociales et la Liberté pour le seul contrepoison qui soit de nature à purifier l'eau de

cette source. Ils sont les ennemis irréductibles de l'Autorité et les amants passionnés de la Liberté ; c'est pourquoi ils se proclament *libertaires*.

Seuls,, ils ont la courageuse franchise de s'affirmer libertaires et de se déclarer loyalement pour la liberté contre l'Autorité. Et, cependant, le masque jeté, instinctivement et au fond d'eux-mêmes, tous les hommes sont, sinon théoriquement, du moins pratiquement épris de liberté. Etant donné que, depuis des temps immémoriaux, l'humanité a adopté cette forme sociétaire qui consacre la domination d'une collectivité ou d'une classe et la servitude de l'autre, il advient que, par la force même des choses, chacun tend à faire partie de la classe dominante, car il semble et il est en réalité plus avantageux et plus agréable de faire partie du groupe des maîtres que de se perdre dans la multitude des esclaves. Cette tendance à diriger, régenter, donner des ordres et gouverner répond en outre à une accoutumance héréditaire qui, se développant, en sens opposé, de génération en génération, a donné infailliblement naissance à deux races d'hommes : celle qui paraît faite pour porter la tête haute et ordonner et celle qui est appelée à courber l'échine et à obéir. L'observateur superficiel, s'appuyant sur cette constatation, conclut à la légère que, les uns étant destinés à exercer l'Autorité et les autres à la subir, celle-ci est le principe rationnel et la condition même de *l'Ordre* dans toute société. Cet observateur se laisse abuser ; il prend l'Effet pour la Cause et il attribue faussement à celle-ci ce qui appartient à celui-là. Sans avoir besoin de recourir à une argumentation subtile qui exigerait de délicats et longs développements, je puis aisément dissiper l'erreur qu'il commet. Ce n'est pas la Nature qui a institué d'office, et par anticipation, en raison de la différence des constitutions et des tempéraments, des maîtres et des esclaves ; c'est la Société. La Nature, elle, à des époques si éloignées de nous que nul encore n'est parvenu à en fixer le commencement, a ajouté un anneau à la chaîne innombrable des espèces animales : cet anneau, c'est l'homme. Je laisse aux spécialistes de cette branche particulière de la Science, le soin et l'honneur de nous enseigner tout ce qu'ils savent de l'existence précaire et misérable de l'animal « homme » en ces temps préhistoriques. Je ne sais, moi-même, sur ces temps obscurs, que ce que peut en savoir toute personne qui s'est quelque peu intéressée à cette partie spéciale des connaissances humaines. Ce que nul ne peut ignorer, c'est que l'homme primitif vécut très probablement dans l'état d'isolement, sans autre guides que l'instinct de conservation et le besoin de reproduction : le premier le poussant à chercher ses moyens d'existence et le second à se procurer l'accouplement indispensable à la satisfaction de ses besoins génésiques. C'est ainsi qu'à la première molécule humaine : l'individu, succéda peu à peu le premier noyau : la famille. Lorsque, beaucoup plus tard vraisemblablement, plusieurs familles se formèrent et se rencontrèrent, il paraît probable qu'elles luttèrent tout d'abord entr'elles et que les tués servirent de pâture aux survivants. Mais innombrables étaient, alors, les forces ennemies contre lesquelles nos lointains ancêtres avaient à se défendre et elles étaient de toutes sortes. Les familles furent insensiblement amenées à cesser de se faire la guerre et à se rapprocher, dans le but de se protéger mutuellement et d'être en état de se procurer moins difficilement et plus abondamment ce qui était nécessaire à leur vie. De la réunion de ces familles sortit la tribu. Nomades à l'origine, vivant de la chasse et de la pêche, ces tribus se fixèrent dans la contrée qui, au cours de leurs pérégrinations, leur offraient le plus de ressources et devinrent sédentaires. C'est alors, *alors seulement*, que ces tribus se multipliant, il est permis de dire que les individus qui les composaient vécurent en société et c'est alors, *alors seulement*, que l'Autorité fit son apparition dans la personne des chasseurs les plus adroits, des pêcheurs les plus heureux, des vieillards les plus expérimentés et les guerriers les plus redoutables.

Ce petit aperçu historique suffit à démontrer que ce n'est pas la Nature qui a engendré l'Autorité, mais la vie sociétaire, et que, conséquemment (la cause devant être nécessairement antérieure à l'effet) c'est à tort que certains prétendent que le principe d'Autorité est le principe primordial et la condition même de *l'Ordre* dans toute société. La vérité est exactement le contraire de cette assertion. La réalité historique est que, choisis pour la défense et la protection des plus faibles, les plus forts, devenus des Chefs, ne tardèrent pas à devenir des despotes ; qu'ils forgèrent peu à peu des coutumes et des règles ayant pour but de légitimer leur domination et qu'ils s'entourèrent graduellement d'un rempart de sanctions et de violences destinées à réprimer toute tentative de révolte. En sorte que, loin d'être, depuis la formation des sociétés humaines, un facteur d'ordre, un régulateur d'équilibre, d'entente, de justice et d'harmonie, l'Autorité fut, dès le commencement, une cause de désordre et d'iniquité dont les brigandages et les crimes se sont, de siècle en siècle, aggravés et multipliés.

« L'existence de l'Autorité se perd dans la nuit des » temps », disent la plupart des historiens. C'est exact. Mais on est en droit d'affirmer avec la même véracité que l'existence de la révolte, remonte à la même époque. Il y a concomitance entre celle-ci et celle-là ; car, du jour ou les chefs s'avisèrent de confisquer l'Autorité à leur profit, l'esprit de révolte prit naissance et la puissance des Maîtres ne parvint jamais à l'étouffer totalement ; à telle enseigne que l'histoire de tous les temps et de tous les peuples, fourmille de gestes d'insoumission, de complots, de conspirations, d'émeutes, d'insurrections, de soulèvements populaires; elle démontre, éloquemment et jusqu'à l'évidence, que la haine de l'Autorité et l'amour de la Liberté ont jeté dans la conscience humaine des racines si profondes que ni persécutions, ni massacres ne réussirent à les en extirper.

Quand, à l'instar des libertaires, on envisage l'histoire sous cet angle déterminé, on est conduit à constater que le processus humain se déroule, dans le temps et l'espace, sur le plan du conflit incessant entre l'esclavage et l'indépendance, de la bataille permanente livrée par les individus, les nations et les races contre tous les éléments : *naturels* et *sociaux*, qui les réduisaient à la servitude et entendaient les y maintenir. Ce processus historique n'est plus, alors, autre chose qu'une épopée gigantesque, un duel à mort dressant tragiquement l'un contre l'autre ces deux principes contradictoires, ces deux forces fatalement opposées : l'Autorité et la Liberté.

Je sais que des esprits généreux, des cœurs pavés — comme l'Enfer — d'excellentes intentions conçoivent l'irréalisable rêve de concilier ces deux forces ennemies, et d'amalgamer dans un dosage savant, ces deux principes irréductiblement contraires. Eh bien ! Supposez deux personnes dans une même salle. L'une veut absolument que la porte soit fermée ; l'autre veut non moins énergiquement que la porte soit ouverte. La discussion menace de s'éterniser et des paroles on va venir aux coups, lorsque s'introduit un troisième personnage qui, doucereusement, ne voulant se mettre à dos personne, ami de la chèvre et protecteur du chou, s'efforce d'amener la conciliation en proposant que la porte soit fermée, tout en restant ouverte, ou qu'elle soit ouverte tout en restant fermée. Le premier, l'autoritaire, veut que la porte soit fermée, c'est-à-dire que l'Autorité règne : le second, l'anarchiste, exige que la porte soit ouverte, c'est-à-dire que la Liberté soit. Et le troisième, ne voulant *ni de l'autorité qui va jusqu'à l'oppression, ni de la*

liberté qui va jusqu'à la licence, propose un système mixte, un régime qui assurerait la compatibilité dans la pratique de ces deux choses qui, en droit comme en fait, s'excluent absolument. Car l'autorité ne se fractionne pas plus que ne se morcelle la liberté. Elle est toute entière avec ses conséquences, ou elle n'est pas du tout.

Impossible de concevoir une société basée sur l'autorité, sans que la dite autorité ne se manifeste par un système gouvernemental quelconque, lequel système entraîne logiquement une hiérarchie, des fonctionnaires, des assemblées légiférantes et fatalement une police, une magistrature et des prisons. Au sein d'une pareille organisation sociale, les uns ont le pouvoir de commander et les autres le devoir d'obéir. Enclins, les premiers à abuser de leurs pouvoirs, les derniers sont incités à la désobéissance. Et pour étouffer la révolte, deux freins sont nécessairement mis en usage : 1° Les préjugés, soigneusement entretenus par les *classe-dirigeants* dans le cerveau des masses *dirigées ;* gouvernement, lois, patrie, famille, suffrage universel, morale, etc., c'est le frein *moral ;* 2° Magistrats, policiers, gendarmes, soldats, garde-chiourmes, c'est le frein *matériel*.

Toute autorité qui ne s'appuierait pas sur cette double force, la seconde venant sanctionner la première, n'aurait plus sa raison d'être, puisqu'on pourrait, sans inconvénient comme sans danger, ne s'y pas soumettre. La liberté, elle aussi, est intégrale ou n'existe pas. Elle ne supporte ni lois, ni gouvernements, ni contrainte. Elle ne s'accommode ni de policiers, ni de magistrats, ni de gardiens de prisons. L'homme qui ne fait pas ce qu'il veut, rien que ce qui lui plaît et tout ce qui lui convient, n'est pas libre. Cela ne se discute même pas. En conséquence, on peut affirmer que, *en droit comme en fait*, il est impossible d'admettre un système bâtard qui tiendrait à la fois du principe d'autorité et du principe de liberté. On peut, à son gré, se prononcer pour l'Autorité contre la Liberté *ou* pour la Liberté contre l'Autorité ; mais on ne peut être pour l'une *et* pour l'autre. Il faut opter. Les anarchistes se sont prononcés ; leur choix est fait ; ils sont contre l'Autorité, pour la Liberté. Et ils ne craignent pas d'affirmer que l'Humanité, elle aussi, implicitement tout au moins, s'est prononcé *évolutionnellement* — en faveur de l'indépendance contre la servitude c'est-à-dire pour la Liberté contre l'Autorité.

On comprend que les premiers échantillons de la race humaine qui parurent sur le globe durent être soumis à toutes sortes de servitudes. A peine sorti de l'animalité, faible et grossière ébauche de l'homme des civilisations avancées, l'être primitif se trouva sous la dépendance absolue de la nature. Exposés aux intempéries, à la fureur et aux caprices des éléments, incapables de s'orienter au travers des inextricables fourrés des régions vierges, arrêtés à tout instant par des cours d'eaux, des montagnes, des ravins, luttant parfois corps à corps avec les animaux féroces, sans autre nourriture que celle qu'ils réussissaient à se procurer par une chasse et une pêche souvent dangereuses et toujours exténuantes, victimes des maladies et des fléaux, nos premiers ancêtres durent connaître toutes les horreurs d'une existence passée à se défendre contre des forces aveugles, irrésistibles, mystérieuses. Terreur perpétuelle, déchirement de la faim, brûlure de la soif, morsure du froid, ignorance complète, tel fut le lot de l'humanité dans l'enfance. Ce qu'on a appelé « l'état de nature », la liberté primitive, fut donc en réalité une épouvantable servitude. Servitude *matérielle* à l'égard de la nature, servitude *intellectuelle* à l'égard de la science, l'être tout entier fut dans un état de complet esclavage. Mais peu à peu, avec des lenteurs et des arrêts dont notre siècle de rapidité ne peut se faire une idée précise, les liens se relâchèrent. Avec une opiniâtreté incroyable, l'homme mesura ses forces contre la nature. Enhardi par quelques succès et en possession de quelques outils rudimentaires, le genre humain s'appliqua à utiliser les produits naturels et chercha à en assurer la régulière production. La vie cessa d'être une perpétuelle et douloureuse pérégrination à travers les espaces stériles et encore inexplorés. Des groupements se formèrent, un langage se fonda, des idées s'échangèrent, des relations s'établirent. Le cerveau se dégagea peu à peu des originelles épaisseurs ; il y entra quelques lueurs indécises qui contenaient en puissance les clartés futures. Sans plan préconçu, sans méthode préméditée, par la seule force des choses, par le seul jeu des organes de mieux en mieux exercés, les facultés se développèrent.

Mais pendant que l'homme se soustrayait insensiblement à la tyrannie de la nature, le despotisme de l'homme sur l'homme faisait son apparition. Ce ne fut plus seulement la guerre de l'individu contre les forces coalisées de l'univers ; ce fut encore la lutte des individus entre eux, des collectivités entre elles.

Des populations entières furent condamnées à l'esclavage. Des castes et des classes divisèrent l'humanité, les unes dépouillant et opprimant les autres. La servitude *sociale* vint s'ajouter aux servitudes antérieures et il serait difficile de dire si les avantages que l'humanité remporta sur le globe et les progrès qu'elle réalisa dans le domaine scientifique compensèrent les inconvénients de ce nouvel état de choses. Je n'ai pas à relater longuement les efforts faits, les conquêtes obtenues, les admirables développements de l'esprit humain. D'autres ont raconté, mieux que je ne saurais le faire et avec une compétence qui me fait défaut, les étonnantes péripéties de cette lutte séculaire de l'homme contre tous les écrasements antiques. Aujourd'hui, les conditions respectives de l'humanité et de la planète sont interverties. Ce n'est plus celle-ci qui domine celle-là, c'est le contraire. Le sol est cultivé, le sous-sol livre ses richesses, les forces naturelles sont utilisées, la plupart des maladies vaincues, les ravages épidémiques atténués, les fléaux en partie conjurés, les éléments domestiqués, la matière asservie, l'homme n'est plus le jouet de l'Univers. Il a posé sur le globe terraqué qu'il peuple un pied vainqueur et s'y est assuré désormais la première et la meilleure place : la servitude *matérielle* ou pauvreté sociale n'existe donc plus et tous les maux qu'elle faisait naître sont ou peuvent être supprimés.

L'homme n'est plus cet être grossier, craintif et ignorant que le moindre phénomène étonnait. Il ne sait pas tout sans doute, mais il est mille choses qu'il n'ignore plus. Et les connaissances dont son cerveau s'est enrichi sont assez étendues, sûres et variées, pour que non seulement il échappe aux tourments de l'ignorance, mais encore goûte les joies du savoir; donc, la servitude *intellectuelle* ou ignorance sociale n'est plus qu'un triste souvenir et les douleurs qu'enfanta l'ignorance ancestrale font désormais partie de l'histoire du passé.

Reste la servitude *sociale*.

Après la double victoire que je viens de rappeler, sera-t-il dit que l'homme ne voudra pas ou ne saura pas s'affranchir de l'homme ? et qu'après avoir brisé les chaînes que la nature avait forgées contre lui, il ne pourra pas se débarrasser des entraves artificielles que lui imposa la force ou que consentit son ignorance ? Que de luttes pourtant, que d'héroïsmes, que de sang versé, que d'existences sacrifiées pour ce seul mot « Liberté » ! Tendance instinctive d'abord, aspiration vague par la suite, poussée nette, précise et formidable de nos jours, l'amour de la Liberté a, depuis des siècles, fait battre des milliards de cœurs et armé des milliards de bras. Il semble, tant est grande la force d'expansion et de résis-

tance de cet esprit de liberté, que celui-ci se soit accru de toutes les oppressions et que cette soif d'indépendance ait augmenté chez les asservis dans la même proportion que l'amour de la domination chez les maîtres.

L'histoire — non pas cette comédie dans laquelle monarques, ministres et grands capitaines sont seuls acteurs, mais ce drame d'un intérêt palpitant qui raconte la vie des peuples, les souffrances des déshérités, leurs aspirations et leurs révoltes — l'histoire n'est que l'écran sur lequel se développent les émouvantes péripéties de la lutte millénaire du principe de Liberté contre le principe d'Autorité. Il est dans la nature de l'Autorité de chercher constamment non seulement à conserver les positions acquises, mais encore à en conquérir de nouvelles ; cette tendance n'est pas moins dans la nature de la Liberté et comme le domaine de l'un ne peut s'étendre qu'au détriment de l'autre, l'essence même de ces deux principes diamétralement opposés est, je tiens à le redire, de se livrer un perpétuel combat. Or, toute la vie humaine depuis l'antiquité jusqu'à notre siècle est contenue dans les deux termes que voici : élimination progressive du principe d'autorité, affirmation graduelle et correspondante du principe de liberté. Chaque conquête de celle-ci est une défaite pour celle-là. L'immense cri de : « Liberté ! Liberté ! » retentit à travers les âges. Toutes les révoltes, toutes les revendications, toutes les révolutions ont ce mot d'ordre. Lisez la profession de foi de tous les candidats, parcourez le programme de tous les partis politiques : vous ne trouverez pas un manifeste qui ne revendique plus de liberté, pas un politicien qui ne se réclame de celle-ci. C'est que tout le monde sent et sait que sans liberté, il n'y a pas de bonheur, que, comme le dit L'Hôpital : « Perdre la li-» berté ! Après elle que reste-t-il à perdre ? La Liberté, » c'est la vie ; la servitude, c'est la mort ! » que, suivant » la belle parole de Proudhon : « La perfection » économique est dans l'indépendance absolue des tra-» vailleurs, de même que la perfection politique » est dans l'indépendance absolue du citoyen ». Pour » être complet.. Proudhon aurait dû ajouter que la perfection morale est dans l'indépendance absolue des consciences dégagées de tous préjugés, de tous dogmes. Emile de Girardin n'a-t-il pas écrit : « Dans » l'avenir, le progrès sera de rétrécir de plus en plus le » cercle des lois positives et, au contraire, d'élargir de » plus en plus le cercle des lois naturelles. Toute loi » naturelle est un principe qui se vérifie par la justesse » de ses conséquences. Toute loi positive est un expé-» dient qui se trahit par ses complications ». « On n'élève » pas les âmes sans les affranchir », dit Guizot dans un accès de franchise. En un langage d'une suave poésie, Marc Guyau prédit le prochain triomphe de la liberté : « Dans l'avenir, l'homme prendra de plus en plus l'hor-» reur des abris construits d'avance et des cages bien » closes. Si quelqu'un de nous éprouve le besoin d'un » nid où poser son espérance, il le construira lui-même » brin par brin, dans la liberté de l'air, le quittant quand » il en est las, pour le refaire à chaque printemps, à » chaque renouveau de sa pensée ». Guillaume de Greef s'exprime ainsi : « Le principe, aujourd'hui, n'est plus » contestable : la société n'a que des organes et des » fonctions ; *elle ne doit plus avoir de maîtres.* » « La » tendance pratique du matérialisme, dit l'éminent » auteur de *l'homme selon la science*, Louis Büchner, » est aussi simple, aussi unitaire, aussi claire et nette » que sa théorie ; et tout son programme pour l'avenir » de l'homme et de l'humanité, peut s'exprimer en » quelques mots contenant tout ce que l'on peut et doit, » théoriquement et pratiquement, revendiquer pour cet » avenir. Les voici : *Liberté*, instruction et bien-être » pour tous ! » « Ni Dieu, ni Maître ! » a dit Blanqui. Il est étrange de trouver les lignes que voici sous la signature d'un écrivain qui fut député, c'est-à-dire « *fabricant de lois* » ; mais les politiciens, comme la politique, sont pleins de ces contradictions · « *nulle dépendance,* » écrit M. Barrès, une vie aisée, l'entière harmonie » avec les éléments, avec les autres hommes et avec » notre propre rêve ; voilà quel besoin m'agite et le » satisfaire c'est toute ma conviction. » Voici enfin comment s'exprime un des savants les plus estimés, M. Letourneau, dans « *L'Evolution politique* » : « Au point » de vue sociologique, ce qui est particulièrement intéressant dans les républiques des fourmis et des abeilles, c'est le parfait maintien de l'ordre social avec » une *anarchie complète.* Nul gouvernement ; personne » n'obéit à personne et cependant tout le monde » s'acquitte de ses devoirs civiques avec un zèle infatigable ; l'égoïsme semble inconnu ; il est remplacé par » un large amour social ».

Assez de citations. Ce qu'il faut retenir de ces extraits, c'est que, de l'avis d'une foule de penseurs non moins que de la constatation des faits, il ressort que c'est dans le sens de la liberté que l'évolution se produit. C'est là une vérité en quelque sorte banale, tant elle est évidente par elle-même ; car nul ne peut supposer que l'humanité puisse se mouvoir dans le sens de la servitude. Je n'ai insisté sur ce point que pour montrer l'accord existant entre la théorie et les faits, et prouver que, si une étude impartiale et minutieuse de l'organisme social nous conduit à reconnaître que le principe d'Autorité est la cause unique de la souffrance qui nous étreint, l'humanité a, depuis longtemps, compris — inconsciemment, souvent même sans qu'il y paraisse — que le mal vient de là, puisque, depuis des milliers d'années, elle cherche à s'affranchir et ne cesse de combattre les esclavages multiformes qui la brisent.

Dans le domaine biologique et cosmique, l'élimination de la servitude ne sera jamais complète ; à ce point de vue, donc, la liberté humaine n'existera jamais à l'état absolu, il s'agit simplement de restreindre à son minimum l'asservissement et de pousser l'émancipation à son maximum.

Mais la domination de l'homme sur l'homme, l'exploitation de l'homme par l'homme, en un mot, l'esclavage social, d'ordre entièrement artificiel et transitoire, peut et doit être entièrement aboli. Pas de bonheur *espérable* sans cette porte brisée d'abord et s'ouvrant ensuite sur les perspectives heureuses de l'avenir. En dehors de la liberté sociale conquise par l'abolition de l'Autorité sociale, c'est la misère, l'oppression, la contrainte, la douleur, sans qu'il puisse y être porté remède. A ce point de vue, *l'élimination complète du principe d'Autorité, d'une part, l'affirmation intégrale du principe de Liberté d'autre part, voilà l'idéal !* Voilà, en même temps, le terme fatal de l'évolution à laquelle nous assistons.

L'esprit d'indépendance n'est plus aujourd'hui une aspiration nuageuse vers un Droit platonique ; il se pénètre de la conviction que l'exercice de la liberté est incompatible avec celui de l'Autorité. Tandis que les assoiffés de pouvoir, les inconscients et les peureux qu'affolent les symptômes du prochain bouleversement social rêvent de remettre à l'Etat la clef de toutes choses, celle des intérêts économiques comme celle des affaires politiques, il se forme, avec une vigueur qui fait présager les succès futurs, une humanité de plus en plus nombreuse, écoutée, résolue et consciente, bien décidée à laisser à l'Etat le moins de clefs possibles et même à le supprimer pour ne point lui en laisser du tout. Ceux que les vicissitudes présentes plongent dans l'admiration du passé ne cessent de répéter que la propriété privée, le gouvernement, la religion, la famille, la patrie, ont rendu à l'humanité les plus grands services ; à les entendre, ce sont ces principes et ces institutions qui firent naître et assurèrent tous les progrès réalisés. Peu importe !

L'observation établit que tout évolue. Propriété, gouvernement, patrie, religion, famille et toutes les institutions qui en découlent ont eu leur heure dans l'histoire. Adaptées aux développements de jadis, elles l'ont été, elles ont dû l'être nécessairement. Est-ce une raison pour qu'elles soient conformes aux développements d'aujourd'hui ? Le vêtement qui habille un enfant ne saurait être porté par un adulte. L'humanité fut cet enfant : Elle vagissait intuitivement vers la liberté. Aujourd'hui elle est adulte. Faudrait-il donc qu'elle supportât encore et toujours le maillot et les langes, sous prétexte que ceux-ci lui furent « utiles » autrefois ? Ses chairs sont fermes, ses membres robustes, ses muscles solides ; elle veut marcher seule, aller où bon lui semble, circuler selon sa fantaisie. Elle ne veut plus de maître, plus de tyran.

Elle commence à se rendre compte que toute société repose et ne peut reposer que sur la Force ou la Raison. Elle a subi la force brutale du guerrier, celle du sorcier, du prêtre et du monarque incarnant la Force mystérieuse de la croyance en la Divinité, celle de la Force anonyme et ondoyante du Nombre représentant la Force aveugle des Majorités ; elle fait présentement la douloureuse expérience de la Force personnifiant la Dictature d'une classe. Le jour approche ou, ayant parcouru tout le cycle, épuisé toutes les formes sociales reposant sur la Force, elle finira par concevoir que c'est sur la Raison, c'est-à-dire sur la Liberté que la Société doit être bâtie pour la félicité de tous et de chacun.

A travers les obstacles et les embûches que les détenteurs de l'Autorité et leurs soutiens — j'allais écrire « souteneurs » — multiplient sous ses pas, elle s'achemine vers la Liberté. Les résistances désespérées qu'on lui oppose ne décourageront pas les libertaires. Ceux que terrorise le pressentiment d'un bouleversement social plus ou moins prochain peuvent redoubler d'acharnement dans les mesures d'étouffement et de répression par lesquelles ils tentent de briser l'élan. Celui-ci est désormais irrésistible. Menaces et persécutions ne parviendront pas à abattre la foi de ceux qui ont — enfin ! — compris que l'Autorité c'est le Mal et que la Liberté, c'est le Bien. Derrière les générations qui montent, c'est l'Autorité vieille et chancelante, avec son escorte de brigandages de détresses matérielles et morales, d'ignorances et de guerres ; devant ces générations, c'est la Liberté resplendissante de jeunesse et de vigueur, avec ses horizons illimités de paix, de savoir, d'abondance, de joie et d'harmonie. C'est l'*Anarchie* apportant à tous les humains débarrassés à jamais de tous les Dieux et de tous les Maîtres, la possession de ces deux trésors qui les contiennent tous : le Bien-Etre et la Liberté. — Sébastien FAURE.

LIBERTÉ INDIVIDUELLE. On entend généralement par liberté individuelle « le droit de disposer librement de sa personne et d'obtenir protection ou réparation contre les arrestations illégales, violations de domicile, ou autres atteintes portées à la sûreté dont chaque citoyen doit jouir dans la société ». (Larousse). D'après Littré : « le droit que chaque citoyen a de n'être privé de la liberté de sa personne que dans les cas prévus et sous les formes déterminées par la loi ».

La liberté individuelle ainsi entendue n'est pas la *liberté naturelle* définie par Littré : « Le pouvoir que l'homme a naturellement d'employer ses facultés comme il lui convient », et par Larousse : « le droit que l'homme possède par nature d'agir à son gré, et non par une contrainte extérieure » ; elle est la *liberté civile*, pouvoir ou droit de « faire tout ce qui n'est pas défendu par les lois ». La jouissance des droits que donne la loi est la *liberté politique*.

Dans la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, sous la forme où on l'entend généralement et qui fut votée par l'Assemblée Constituante de 1789, la liberté est ainsi définie dans les articles 4 et 5 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de chacun n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint de faire ce qu'elle n'ordonne pas ».

Bescherelle dit : « Faire ce qui nous plaît est la liberté naturelle ; sans nuire aux autres est la liberté civile ». Il est certain que la liberté naturelle de l'individu doit être limitée, dans la vie en société, par la liberté des autres. C'est le principe qui doit régir la liberté civile, celui qui, de tout temps, a été à la base des protestations contre les atteintes à la liberté humaine et des revendications en faveur de la liberté individuelle. Il a sa base morale et sociale dans la maxime de la justice disant : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait ». Sans ce principe, il n'est pas de société possible, et il n'est pas d'homme doué de raison, fût-il le plus farouchement individualiste, qui puisse le contester. Quand Rabelais disait : « Fais ce que veulx », il s'adressait aux hommes sages de son abbaye de Thélème. La question est dans les limites que la sagesse humaine doit fixer à la liberté, d'elle-même et sans contrainte, pour faire que la liberté de chacun et de tous soit respectée. Est-ce la *loi*, comme on l'entend généralement, qui pourra fixer ces sages limites ? Nous répondons, sans aucune hésitation : Non.

On dit que les anarchistes sont des « utopistes » parce qu'ils prétendent que la liberté de chacun et de tous ne sera possible que dans une société où il n'y aura plus de lois. Il est encore plus utopique de prétendre faire des lois qui respecteront et feront respecter cette liberté. Le *Nouveau Larousse illustré*, qu'on ne saurait taxer de tendance anarchiste, dit ceci : « L'exercice normal de la liberté politique exige trois conditions : 1° il faut que le citoyen ne soit pas contraint de faire autre chose que ce que prescrit la loi ; 2° il faut que la loi soit l'œuvre de la volonté libre des citoyens ; 3° il faut que la loi, toujours modifiable, ne viole jamais la justice ».

Il est aussi difficile de faire des lois remplissant ces conditions que de vivre sans lois. Si les hommes sont capables de faire et d'observer de justes lois qui respecteront leur liberté, ils sont certainement capables de vivre sans lois. Pourquoi, alors, faire des lois, si ce n'est pour restreindre ou leur enlever leur liberté par des moyens plus ou moins brutaux ou hypocrites ? Et les lois n'ont jamais eu d'autres fins.

Examinons les trois conditions réclamées pour « l'exercice normal de la liberté politique ». D'abord, la loi ne doit pas contraindre les citoyens à faire autre chose que ce qu'elle prescrit. C'est la seule condition que la loi remplit ; elle suffit pour démontrer la nocivité de cette loi, car elle sanctionne une liberté arbitraire et immorale, celle de l'adage qui dit : « Tout ce que la loi ne défend pas est permis ». Les auteurs de la Déclaration des Droits de l'Homme n'ont pas vu la contradiction dans laquelle ils se mettaient en disant : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » et, plus loin : « Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché ». C'est précisément par le moyen oblique de ce qu'elle n'empêche pas que la loi autorise les pires attentats à la liberté, en soutenant le régime de l'exploitation humaine et en légitimant toutes

les turpitudes sociales. C'est par ce moyen que la loi sanctionne une liberté qui consiste à nuire à autrui plus qu'à ne pas lui nuire. En voici des exemples : La loi ne prescrit pas qu'un travailleur ne gagnera, durant toute sa vie, que des salaires de famine et que, devenu vieux, il sera jeté sur le pavé et réduit à mourir de faim par celui dont il aura fait la fortune ; mais la loi le permet. La loi n'oblige pas les êtres humains à se prostituer, à tomber dans l'alcoolisme, à croupir dans des taudis, à exercer des métiers ignobles ; mais la loi est l'armature d'un état social qui contraint des êtres humains à subir ces misères et elle en protège les bénéficiaires contre les victimes. La loi ne commande pas que la confiance publique sera exploitée par des imposteurs religieux, des filous financiers, des aventuriers politiciens; mais la loi laisse faire ces exploiteurs qui savent habilement se servir d'elle. Ainsi, la liberté de faire tout ce que la loi ne défend pas rend totalement inopérante l'obligation de ne pas nuire à autrui. La loi ne fait pas respecter la liberté de chacun et de tous ; elle n'empêche pas de nuire à autrui ; elle sanctionne le droit usurpé par certains de violer la liberté des autres, et elle met une rhétorique filandreuse au service de leur violence.

« *Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ?* » dit le loup à l'agneau qu'il voudrait convaincre de son droit de le manger, et à qui il ne manque que la toque de Perrin-Dandin. Aussi, lorsque le *Nouveau Larousse* ajoute : « Il faut que la loi soit l'œuvre de la volonté libre des citoyens » ; est-ce une dérision. C'est comme si on disait à un oiseau en cage qu'il a la liberté de s'envoler ; il n'a qu'à ouvrir sa cage ! Il n'y a pas plus de volonté libre pour les citoyens que pour les oiseaux qui se brisent les ailes dans leur prison ; toujours leur volonté est contrainte par les inégalités sociales et l'arbitraire qu'elles produisent. Même dans un pays de plébiscite comme la Suisse, un salarié, entre autres, ne peut exprimer sa volonté que dans la mesure où ses maîtres, le patron, le propriétaire, le curé ou le pasteur veulent bien le lui permettre. Enfin, il est encore plus impossible que « la loi ne viole jamais la justice », puisqu'elle est faite pour sanctionner l'injustice des plus forts qui se sont établis sur les plus faibles et ne consentent à être justes que dans la mesure où ils y trouvent leur intérêt.

Le *Nouveau Larousse Illustré* nous prouve tout cela lorsqu'il ajoute : « Les restrictions apportées à la liberté ne peuvent avoir pour cause que l'intérêt social. La difficulté est de savoir où commence et où finit l'intérêt social. On admet en principe la liberté de penser, de parler, d'écrire. En fait, il n'est pas de parti qui ne demande l'interdiction de l'expression publique de certaines doctrines. La *raison d'Etat* s'oppose à l'exercice normal de la liberté politique ». Que deviennent alors la volonté libre des citoyens et la justice? Et la loi *protectrice de la liberté*, n'est-elle pas une mystification ? Le *Nouveau Larousse* est ici aussi « anarchiste » que nous en faisant ces constatations, et il donne un nom à la volonté des plus forts qui est à la base de toutes les lois quelles qu'elles soient : *la raison d'Etat*. C'est la raison de tous les gouvernements sans en excepter aucun, cette raison qui est toujours « la meilleure » comme l'a montré La Fontaine, et dont l'arbitraire est tel qu'elle n'hésite pas, le cas échéant, à violer ses propres lois et à pratiquer l'illégalité lorsque l'intérêt des plus forts est en jeu. L'histoire est pleine des méfaits de la *raison d'Etat*. Elle a prétendu justifier, au nom de « l'ordre », tous les attentats contre les peuples et contre les individus. C'est elle qui a fait chasser les premiers hommes du paradis terrestre, — la raison d'un Elohim ou Jéhova qui est l'image primitive de tous les usurpateurs, — et c'est elle qui justifie l'illégalité d'un ministre républicain — M. Briand contre les cheminots, en 1910 — ou la mise hors la loi de tout un parti — M. Sarraut contre les communistes en 1928.

Voilà sur quelles bases fausses et arbitraires est établie la liberté civile ou politique dans la société. Ce sont les mêmes qui régissent la liberté individuelle ou liberté de la personne. Cette liberté n'existe pas si l'individu ne peut avoir l'entière disposition de ses facultés, aller et venir comme il lui plait, croire et penser comme il l'entend, exprimer tout ce qu'il pense sans qu'un pion : général ou imbécile, un dieu ou un gendarme, soit là pour le rappeler à une souveraine orthodoxie.

Homère a dit : « Le jour qui enlève à l'homme sa liberté lui ôte en même temps la moitié de sa vertu. » Et Voltaire : « Pourquoi la liberté est-elle si rare ? Parce qu'elle est le premier des biens ». Comment les hommes qui exercent la *raison d'Etat*, et dont la puissance n'est possible que par le maintien des autres hommes dans la dépendance et la démoralisation, accorderaient-ils à leurs victimes cette liberté qui est le premier des biens et qui fait la vertu ? Ce serait préparer eux-mêmes l'écroulement de leur puissance.

Pendant longtemps le mot *liberté* fut considéré comme subversif et banni du langage. L'individu n'était pas libre ; il devait obéissance à Dieu, au Roi, au Maître. On s'étonne toujours de voir parmi les sculptures de la cathédrale de Chartres, une statue de la *Liberté !* On continue à nier l'esprit libertaire, cet esprit toujours proscrit, qui inspira l'auteur de cette statue, comme on nie le même esprit dans les autres formes naturistes de l'architecture et de la littérature du moyen-âge. La symbolique religieuse s'efforce encore d'expliquer que la *Liberté* de Chartres, comme les représentations dans les sculptures des cathédrales de nonnes forniquant avec des moines, et les violences des fabliaux contre les prêtres, sont des manifestations de la foi et de l'humilité chrétiennes. Les libertaires ou partisans de la liberté, qu'on appelait jadis *libertins*, étaient comme aujourd'hui des hérétiques, traités en ennemis de l'ordre public. Confondus avec les accusés de « crimes d'exception », ils étaient jugés suivant des procédures spéciales qui aboutissaient le plus souvent à leur « assassinat légal ». Contre les criminels d'exception, les juges n'étaient pas obligés « aux communes et ordinaires procédures que le droit ordonne pour les autres ». Il ne s'agissait pas de rechercher s'ils étaient ou non coupables des faits qu'on leur reprochait. Accusation signifiait condamnation ; on sauvait seulement les apparences par un simulacre de procès. C'est par ces procédures exceptionnelles que furent condamnés et exécutés des milliers d'hérétiques mal pensants ou trop remuants.

Aujourd'hui, il n'est pas de mot plus galvaudé que celui de liberté. Il est dans tous les discours des politiciens, « baveux comme pots à moutarde », eût dit Rabelais. Il est dans tous les actes officiels ; il est même peint sur les murs des casernes et des prisons avec ceux d'égalité et de fraternité ! Mais l'hypocrisie démocratique qui s'en prévaut ne vaut pas mieux que l'absolutisme théocratique et monarchiste qui le bannissait, ou qui ne voulait la liberté qu'à son usage en l'interdisant aux autres. Si on n'écartèle et si on ne brûle plus publiquement les *libertins*, on n'en continue pas moins à leur appliquer des procédures spéciales et à les traiter en criminels d'exception. Il se commet aujourd'hui, au nom de la loi « protectrice de la liberté individuelle », autant d'attentats contre cette liberté qu'aux temps où régnait le « bon plaisir » des rois et de leurs satellites.

Abritée derrière les apparences d'une légalité émanée, dit-on, du « peuple souverain », la *raison d'Etat* est plus dangereuse qu'au temps du bon plaisir royal. S'il n'y a plus les *lettres de cachet*, il y a les pouvoirs discrétionnaires des représentants du gouvernement et

des magistrats. Dans la 140e édition du petit *Dictionnaire Larousse* (1905), ont peut lire ceci : « L'abus des lettres de cachet a été remplacé de nos jours par les longues détentions préventives ». Ce dictionnaire aurait pu ajouter : « et par les détentions définitives, sans jugement ». La maison Larousse a expurgé les éditions suivantes de cette constatation subversive. Le pouvoir discrétionnaire des agents du gouvernement et des magistrats n'en est pas moins toujours sans limites, car il dépend, non de l'application de la loi, mais de son interprétation qui est laissée à *leur conscience !...* On va loin avec une telle pratique. On connaît ce que fut, sous l'ancien régime, la conscience des Laubardemont, qui ont rempli la chronique judiciaire de leurs crimes. Sénac de Meilhan a parlé du sadique besoin de voir souffrir et de torturer qui faisait de certains magistrats de véritables monstres. On a vu à l'œuvre, pendant la « Guerre du Droit », les consciences des pourvoyeurs de poteau aussi féroces que lâches et stupides. Aujourd'hui, comme de tout temps, personne n'est sûr, en sortant de chez lui, d'y rentrer le soir et de coucher dans son lit. Personne ne sait si une quelconque raison d'Etat ou particulière — car, lorsqu'on dispose de l'arbitraire, il est facile d'en user pour soi et pour ses amis — ne fera pas qu'il sera arrêté, incarcéré, inculpé et peut-être condamné pour un délit ou un crime imaginaire auquel il ne comprendra rien. Très heureux si quelque exécuteur anonyme ne le raye pas brutalement et définitivement du « cadastre des humains », sans que les gens de justice se préoccupent de sa disparition.

Jadis, dans les procès de sorcellerie, on produisait contre les accusés, comme pièce à conviction, la copie « écrite par la main du démon du pacte fait avec lui et dont la minute était en enfer !... » Si on n'emploie plus ces témoignages écrits par le diable, on se sert d'autres qui ne valent pas mieux, fabriqués par la malveillance policière. On voit de notre temps des gens condamnés parce qu'on a trouvé chez eux, bien qu'ils n'y avaient jamais été, tels documents compromettants, voire des attirails de cambrioleurs ou de faux-monnayeurs. Plus d'un est allé mourir au bagne, condamné comme « anarchiste dangereux », sur des preuves de cette espèce, par douze imbéciles qu'aveuglaient la haine et la peur. En matière politique, le coup du complot, quoique pas mal éventé, est toujours une excellente ressource pour les gouvernants sans scrupules. L'histoire est pleine des récits de ces infamies, et notre époque démocratique n'en est pas exempte. On vit, en 1894, le *procès des Trente*. Pour discréditer l'anarchisme aux yeux des satisfaits et des timorés, on y inculpa pêle-mêle des théoriciens, philosophes, littérateurs, et des cambrioleurs ou faux-monnayeurs. On va plus loin encore, tant la haine de l'esprit de liberté obture certaines cervelles policières. En 1905, à Paris, une bombe faillit tuer le président Loubet et le roi d'Espagne. Les débats judiciaires établirent que l'attentat avait été l'œuvre des deux polices de France et d'Espagne, qui n'avaient pas craint de mettre ainsi en péril les existences des deux plus hauts personnages de leurs pays pour compromettre les anarchistes qu'elles avaient la scélératesse d'accuser !... Plusieurs histoires de complots ont été mises au compte de la Révolution Russe. On en a déjà vu en France. La plus odieuse de ces affaires est celle du complot bulgare appelé « communiste ». Grâce à de faux documents établis par un nommé Droujilovsky, le gouvernement bulgare réprima sauvagement, en 1925, une prétendue insurrection communiste et fit ainsi des centaines de victimes. Celles qui échappèrent à l'assassinat légal agonisent encore, en 1929, dans les prisons du roi Boris.

La liberté des individus est continuellement menacée par les mouchards, les délateurs, qu'encouragent les autorités et l'indifférence publique. L'inquisition, inspirée de la loi biblique contre les faux dieux, faisait une obligation aux parents de dénoncer leurs enfants et aux enfants de dénoncer leurs parents. Le pape Grégoire IX se réjouissait de ces dénonciations combien « chrétiennes ». Sous le règne de Louis XIV où la tartuferie s'installa dans les mœurs avec les « belles manières » et le « beau langage », les jésuites organisèrent officiellement le mouchardage et la délation à la Cour et dans les familles. La Société de Jésus et l'Intendant de police avaient leurs espions, souvent les mêmes, dans la domesticité de toutes les maisons. Il y avait toujours des « voyeurs » dans les appartements du roi comme chez les plus simples bourgeois. Cet espionnage n'a pas cessé : au contraire. La délation a poussé comme une fleur vénéneuse sur le fumier de la guerre. Elle a sévi terriblement, loin du front comme parmi les combattants, contre le voisin de palier, le camarade d'atelier ou de bureau, et même contre le compagnon de tranchée, chacun voulant sauver sa peau et livrant, pour cela, celle des autres. Dans les honteux procès du temps de guerre que des magistrats, pour justifier leur utilité loin du front, ont faits par une interprétation malveillante et odieuse de la loi du 2 août 1914 contre les indiscrétions de la presse, on a poursuivi et condamné : « non pas des journalistes pour des délits de presse, non pas des orateurs pour des délits de réunion, mais de simples citoyens et surtout de malheureuses femmes qui s'étaient rendues coupables de dire devant des amis, des voisins, des fournisseurs, des domestiques, ce qu'ils pensaient. » (*La Vérité*, 1er février 1918). Pendant la Commune, il y eut plus de 200.000 dénonciations ; combien y en eut-il de 1914 à 1918 ? Chaque guerre, en agitant la boue qui est au fond des âmes, apporte aux lèvres de la foule le goût de la délation avec celui du sang. La délation devient une vertu civique, une élégance littéraire, pour contribuer à cette « régénération » que M. P. Bourget attribue à la guerre. De tout temps, elle sévit administrativement par le « cabinet noir ». Le téléphone a permis d'y ajouter les « tables d'écoute ». Pour les mouchards officiels et officieux, l'article 187 du Code pénal qui protège, en principe, le secret des correspondances, n'existe pas; la *raison d'Etat* et les procédures exceptionnelles le rendent inopérant. Sous Napoléon Ier, le cabinet noir coûtait 600.000 francs par an. On saura ce qu'il aura coûté de notre temps si on publie, un jour, les détails des « fonds secrets » qui en paient les mystérieux offices.

Les délateurs sont, dans les affaires criminelles, les auxiliaires les plus précieux des magistrats qui ne cherchent qu'à condamner. On les emploie pour toutes sortes de provocations, pour de faux témoignages. Lors du procès Bougrat, à Aix-en-Provence, des repris de justice, vulgaires « moutons », étaient traités par les juges comme des collaborateurs avec une déférence complice, tandis qu'on bousculait sans aucune politesse des savants qui apportaient la vérité et montraient les mensonges de l'accusation. (*Cahiers des Droits de l'Homme*, 15 juin 1927). Le temps n'est peut-être pas loin où la délation sera une obligation légale et où tout réfractaire à cette immonde besogne sera puni pour « complicité morale », comme au temps de l'inquisition. Notons, en passant, que la délation fleurit surtout dans les moments d'impuissance révolutionnaire. Quand on n'est pas capable de défendre ses droits et sa liberté d'individu, on est facilement prêt à trahir ceux des autres.

Le pouvoir discrétionnaire des magistrats, la faculté qui leur est laissée d'appliquer la loi selon « leur conscience », permettent les abus les plus révoltants. La loi est comme l'Evangile qui a deux morales; elle a deux justices, pour permettre aux « consciences » de choisir. Ainsi, les prescriptions du Code d'instruction criminelle sont formelles en matières d'arrestation et de détention

dans ses articles 91 à 97 et 113 à 116, complétés par une loi du 8 décembre 1897 et précisés par des circulaires comme celle du 20 février 1900. Leur violation est punie par les articles 112, 114, 119 et 120 du Code pénal. Mais à côté, dans le même Code d'instruction criminelle, les articles 10, 49, 50, fournissent les moyens de violer les précédents en toute tranquillité, et la loi du 30 juin 1838 est là pour, le cas échéant, donner tous les apaisements aux « consciences » les plus « timorées ». Les articles du Code qui punissent les violations de la liberté individuelle et, en particulier, l'article 114 du Code pénal contre les « attentats » à cette liberté, restent à l'état de lettre morte. Non seulement les forfaiteurs peuvent procéder impunément, mais ils retirent souvent, comme récompense de leur forfaiture, des faveurs qu'attendent vainement les « timorés » dont la conscience s'encombre de scrupules. On a vu ainsi les bourreaux du capitaine Dreyfus demeurer dans leurs situations officielles, avec tous leurs profits, à côté de ses défenseurs. On comprend comment il est si difficile d'obtenir la réparation des erreurs judiciaires les plus manifestes et des violations de la loi les plus scandaleuses. Les « consciences » qui président à l'administration de la justice s'efforcent d'empêcher ou de retarder ces réparations par tous les moyens. Leur rêve : c'est de faire proclamer « l'irrévocabilité de la chose jugée ! » (H. Guernut, *L'Œuvre*, 30 octobre 1927). Ils voudraient nous ramener ainsi au temps de l'infaillibilité théocratique. Dieu ne peut pas se tromper; les imposteurs qui parlent en son nom sont par conséquent infaillibles. La Loi est souveraine; ceux qui l'appliquent partagent donc cette souveraineté et n'ont de comptes à rendre à personne. C'est simple et commode. Bon plaisir et forfaiture tiennent ainsi la justice en échec au temps des Droits de l'Homme comme au temps du droit divin; ils la manipulent à leur gré et sont assurés de l'impunité. Quelles sont les garanties de la liberté individuelle dans de pareilles conditions ?

Non seulement en cas de flagrant délit, mais sous le prétexte d'une dénonciation quelconque, des auxiliaires de police peuvent arrêter quelqu'un, perquisitionner et saisir ce qui leur plaît chez lui, l'incarcérer, l'interroger ou le tenir au secret, entendre des témoins, tout cela en-dehors de toutes les garanties de justice prévues par les articles 93, 97 et 113 du Code d'instruction criminelle. Plus de juge d'instruction et d'avocat. Le subalterne qui a fait l'arrestation remplace le juge. S'il s'est trompé en arrêtant, il cherchera peut-être, pour réparer son erreur, à obtenir des aveux. Tous les moyens sont bons, même la torture, dans ces « chambres des aveux spontanés » où le « coupable » est seul, sans défense devant des policiers qui « veulent l'avoir »... Par le moyen de la loi du 30 juin 1838, l'incarcération peut devenir une détention temporaire ou définitive dans un asile d'aliénés, ce, sans instruction judiciaire, sans jugement, sur les seuls rapports de médecins complices. Des gens importants et bien placés dans la hiérarchie sociale peuvent ainsi se débarrasser sans bruit de qui les gêne : maîtresse compromettante, enfant illégitime, tuteur sans complaisance, parent riche trop long à mourir, ouvrier ou employé dont on veut se venger, pauvre bougre dont la tête ne « revient pas » à un puissant, conjoint sans compatibilité d'humeur, locataire qu'on ne peut expulser légalement, etc... (Affaires Verlain, Haworth, Lemoine, Chateaubriand, Larcher, Boutet, Mayrargue, Daltour, d'Orcel, et cent autres). Malgré l'article 114 du C. P., il n'y a aucune réparation pour ces victimes. Heureuses sont-elles quand elles peuvent sortir vivantes des *in-pace* où les avait plongées le bon plaisir de leurs bourreaux. On voit que la suppression des lettres de cachet n'a rien supprimé du tout.

Tous les jours, des policiers, procèdent à des violations de domicile, à des perquisitions irrégulières, sans mandats de justice. Malgré l'article 113 du C. d'I. C. on incarcère préventivement, pendant des semaines et des mois, sous les prétextes les plus futiles, des gens ayant un foyer, des répondants honorables, alors que la détention préventive ne doit pas dépasser cinq jours lorsque le prévenu n'est passible que de la correctionnelle et d'une peine inférieure à deux ans de prison. On voit des choses comme ceci :

Le 1er septembre 1926, le tribunal de Marseille condamnait seulement à 16 *francs d'amende, avec sursis*, tant le délit était léger, sinon inexistant, une marchande qui avait vendu dans la rue et sans autorisation, quelques légumes. Cette femme avait préalablement subi 83 *jours de prison préventive*. Non seulement elle ne reçut aucun dédommagement du préjudice matériel et moral qu'elle avait souffert, mais encore, on lui réclama la somme de 174 francs pour frais de justice ! (*Cahiers des Droits de l'Homme*, 20 avril 1928).

On voit aussi des Procureurs de la République imposer à des *prévenus* qu'aucune condamnation n'a encore frappés, et qui sont mis en liberté provisoire, une interdiction de séjour prévue uniquement contre des condamnés récidivistes. (Affaire du professeur Platon). Dans cette affaire du professeur Platon, que la Ligue des D. de l'H. s'occupe de faire réviser, on a pu voir toutes les irrégularités, toutes les illégalités, tous les abus de pouvoir de la magistrature. Les condamnations ont été prononcées « par ordre » venus de politiciens puissants et de diffamateurs qui se trouvaient même dans le personnel du Ministère de la Justice. Tous les magistrats qui ont été mêlés à cette affaire, et devraient connaître les rigueurs de l'article 114 du C. P., ont eu de beaux avancements et ont été décorés de la Légion d'honneur, ainsi que des journalistes stipendiés, sans parler des profits récoltés par des politiciens, médecins et autres « honnêtes gens » pour qui cette affaire a été une véritable curée. (*Cahiers et brochures de la Ligue des Droits de l'Homme*).

Des raisons politiques, des intérêts particuliers, interviennent à tout propos dans l'administration de la justice pour supprimer toute liberté aux uns, pour l'accorder jusqu'à la licence aux autres. On étouffe certaines affaires, on fait une publicité scandaleuse à d'autres. On ménage les gens en place, les favorisés de la fortune. Leurs turpitudes trouvent toutes les indulgences, toutes les complicités; mais on sévit lourdement contre les petits. Il en est comme sous Louis XIV :

« Suivant que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ».

LA FONTAINE.

Pendant que des indigents subissent la « contrainte par corps » parce qu'ils ne peuvent pas payer le montant d'une amende, des gens riches échappent même à la prison à laquelle ils ont été condamnés. « M. Bourdon cite l'exemple d'un riche automobiliste condamné à huit mois de prison pour homicide par imprudence, qui a été libéré au bout de quinze jours. » (*Cahiers des Droits de l'Homme*, 10 janvier 1927). « Vous punissez celui qui est pauvre », disait Jules Favre aux législateurs impériaux de 1867. Ceux, républicains, de 1928 continuent.

A tous les abus contre la liberté individuelle s'ajoute la publicité qui déshonore les individus et les livre à la malignité publique avant toute preuve de culpabilité contre eux. La presse descend, dans cette besogne, au-dessous des policiers. L'article 38 de la loi du 29 juillet 1881 dit ceci : « Il est interdit de publier les actes d'accusation et tous autres actes de procédure criminelle ou correctionnelle avant qu'ils aient été lus en audience publique, et ce, sous peine d'une amende de 50 francs à 1.000 francs ». La loi veut que l'instruction judiciaire soit secrète, renfermée dans le cabinet du juge instructeur. Ce secret n'est respecté que suivant la qualité de

l'inculpé. Les magistrats sont « discrets comme des tombeaux », si discrets même que les affaires sont définitivement enterrées sans qu'on en parle jamais lorsqu'il s'agit de hauts personnages. Mais le plus souvent leur instruction se fait sur la place publique, surtout lorsque les passions sont soulevées et que des politiciens puissants, qui seront utiles à leur avancement, ont des intérêts dans l'affaire. L'inculpé, mis dans l'impossibilité de répondre publiquement, est à la merci des indiscrétions tendancieuses du juge d'instruction. Elles alimentent les romans-feuilletons des journalistes qui étalent, grossissent, défigurent les faits afin d'exciter la curiosité perverse et l'animosité de la foule. Un homme arrêté est ainsi jugé d'avance, condamné avant tout verdict. Même innocent, il restera l'homme qui a été en prison, dont tout le monde aura eu le droit de s'occuper pour fouiller dans sa vie, le salir, le déshonorer. Parfois il perd son travail et la possibilité d'en retrouver ; il est un suspect, car, dit-on, « il n'y a pas de fumée sans feu » ; il a sa fiche à l'anthropométrie et la police continue de le traquer chez ses employeurs. Elle traque même les membres de sa famille à qui elle fait perdre leur emploi. (Affaire Rabaté, juin 1926).

Ainsi, plus la société avance dans les formes dites « démocratiques » qui ont des apparences généreuses et étalent une vertu grandiloquente, plus elle rétrograde vers la barbarie et l'inhumanité par une sorte de cruauté et d'insensibilité collectives. De plus en plus les arrestations et les détentions s'accompagnent de mauvais traitements. Les violences du « passage à tabac » et des « chambres des aveux spontanés » sont courantes, admises par la veulerie publique comme par la « conscience » des magistrats. Un d'eux, M. Séb.-Ch. Leconte, écrivait dans *La Victoire* du 20 juin 1923 : « Le passage à tabac est une nécessité de nos mœurs, destiné à suppléer à l'insuffisance répressive de nos lois et à l'indulgence des tribunaux. » Par ces moyens de torture, on oblige, comme au temps de l'Inquisition, des malheureux à se reconnaître coupables de crimes qu'ils n'ont pas commis. (affaire Rémy et nombre d'autres). On ne proteste plus contre ces infamies, même lorsqu'on a été personnellement « bosselé » par les matraques policières, parfois estropié. M. Gustave Hervé, qui publie aujourd'hui les déclarations de M. Séb. Ch. Leconte, a oublié entre tant de choses l'affaire Liabeuf. On ne réagit pas davantage contre les diffamations du journalisme. On est demeuré tout aussi indifférent quand on a rétabli dans les prisons l'usage de la cagoule pour la promenade en commun des prisonniers. On admet parfaitement que des tortionnaires, parmi lesquels des médecins, ne craignent pas de se mêler, alimentent de force des prisonniers faisant la grève de la faim pour protester contre les abus dont ils souffrent. Il faut des événements particulièrement graves, des mutineries, des révoltes, pour que l'opinion publique porte attention aux mauvais traitements infligés à des prisonniers. Mais l'émotion est vite éteinte. La foule populaire, châtrée de tout raisonnement par la « blagologie » politicienne, de toute énergie par les saignées de la guerre, paraît avoir perdu jusqu'au sentiment des souffrances de sa propre chair, torturée dans ses enfants livrés à l'enfer des maisons de correction, des prisons centrales, de la Guyane et de « Biribi ». Il semble que tout besoin de justice et de liberté soit épuisé pour elle lorsque, de temps en temps, un « bourgeois » subit, tout à fait exceptionnellement, le sort qui est invariablement le sien. Elle ne se dit pas qu'il ne faudrait d'injustice pour personne; elle ne comprend pas que pour un « bourgeois » frappé injustement, mille des siens le seront davantage dans leur liberté et dans leur vie.

Le 15 septembre 1927, après avoir adressé au Ministre de la Justice un rapport lui signalant un nouvel attentat à la liberté individuelle, le Secrétaire général de la Ligue des D. de l'H. faisait les commentaires suivants : « Douze fois par an, au moins, la Ligue des Droits de l'Homme conte au ministre de la justice des anecdotes semblables. Et il y a vingt-sept ans que la Ligue existe ! Il faut croire que les ministres successifs de la Justice trouvent ça drôle ou amusant puisque ça continue. Le 16 décembre 1904, M. Clemenceau avait déposé à la Chambre un projet de loi qui avait pour effet de prévenir de tels accidents, de punir les coupables, d'indemniser les victimes. Devenu ministre, il l'a oublié... » (*Cahiers des Droits de l'H.*, 10 novembre 1927). Tous les ministres l'ont oublié ensuite comme oublient tous les politiciens sans vergogne, malgré les promesses faites à leurs électeurs. La question de la *liberté individuelle*, si imparfaitement réglée qu'elle aurait été par le projet de loi Clemenceau, demeure toujours en suspens. Devant la passivité du « peuple souverain » qui résigne le premier des droits de l'homme et du citoyen : la *liberté*, on est tenté de penser parfois que ce peuple, plus assez ignorant pour ne pas comprendre, mais trop lâche pour agir, n'a que « la liberté et les gouvernants qu'il mérite », comme disent ceux qui l'exploitent, le fouaillent et le méprisent.

On peut donc dire que socialement, légalement, en dehors de toutes considérations métaphysiques sur le libre-arbitre et le déterminisme, la liberté individuelle n'existe pas, et cela, non seulement comme liberté de la personne, dans l'exercice de ses facultés physiques et de ses mouvements, mais aussi dans la liberté de sa conscience et de ses opinions. Car toutes les libertés se tiennent entre elles; on ne peut attenter à l'une sans atteindre les autres, on ne peut en posséder une sans les posséder toutes, et c'est ce que nous allons voir dans leurs diverses formes.

1° *Liberté de l'enfant.* — Elle est à la base de la liberté individuelle. Un enfant emprisonné ne pourra faire un homme libre, pas plus qu'un avorton ne fera un géant. Confucius disait déjà, six siècles avant l'ère chrétienne : « Dès qu'un enfant est né, il faut respecter ses facultés. » Depuis Confucius, tous les pédagogues qui n'ont pas été des abrutisseurs ont tenu le même langage et se sont efforcés de l'appliquer; mais son principe est resté lettre morte. Un autre plus puissant, celui de l'autorité et de la violence contre les facultés de l'enfant, n'a pas cessé d'intervenir pour les plier à l'acceptation des préjugés sociaux, au respect des mensonges conventionnels, à une obéissance passive. (Voir *Instruction populaire*). Si les facultés de l'enfant résistent au « dressage » qui le soumettra au patronat, à la servitude militaire, à la loi des « majorités compactes », à l'adoration des idoles, des ventres solaires politiciens et des bondieuseries religieuses ou laïques, si elles protestent et veulent demeurer libres : interviennent alors les pensums et les corrections promis aux « mauvaises têtes ». Le *pater familias*, antique barbe descendue du droit romain, se dresse d'abord S'il n'a plus le droit de vie et de mort sur l'enfant, il lui reste celui de l'abrutir selon son caprice et cela, en requérant même contre l'indiscipliné les rigueurs de la loi. En cas d'absence ou de déchéance paternelle, la loi intervient automatiquement. Elle prétend protéger l'enfant et elle a fait pour lui ses textes du 23 décembre 1874 concernant le premier âge et les nourrissons, du 24 juillet 1889 et du 15 novembre 1921 sur les enfants maltraités ou moralement abandonnés; du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants et des filles mineurs dans l'industrie; du 11 avril 1908 relatifs à la prostitution des mineurs; du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée, etc... Malgré tant de mesures protectrices, l'enfant insoumis est abandonné à des patronages ou à des maisons de correction d'où il sort trop souvent contaminé de toutes les façons, physiquement et moralement, religieusement ou laïquement,

préparé à toutes les déchéances ou prêt à la révolte furieuse et inutile de fauves lâchés dans la jungle sociale. C'est ainsi qu'on a respecté ses facultés et procédé à ce qu'on appelle son « relèvement moral » !... On a souvent dépeint le sort des enfants livrés aux maisons de correction. « Tous, ou presque tous, terminent leur existence à la Guyane », a déclaré un directeur de ces maisons, ajoutant : « Si quelque génie du mal avait cherché la formule d'un bouillon de culture pour le microbe du vice et de la criminalité, il n'aurait pu trouver mieux que la maison de correction. » (Louis Roubaud : *Les enfants de Caïn*). On comprend qu'il faut tant de gendarmes, de magistrats, de garde-chiourmes, pour faire respecter la liberté selon la loi.

A la question de la liberté de l'enfant se rattache celle de la *liberté de l'enseignement*. On voit, par ce qui précède, qu'elle ne peut être que la liberté d'abrutir l'enfance suivant les dogmes laïques ou religieux qui dominent socialement.

2° *Liberté du travail.* — L'enfant, ainsi préparé à toutes les servitudes et devenu adolescent, est invité à se mettre au travail pour « gagner sa vie ». Les économistes ont longuement écrit sur la liberté du travail proclamée par la Révolution Française. La loi des 2 et 17 mars 1791 a été établie, disent-ils, pour « laisser à tout homme le choix de son travail », et des ministres, tel M. Herriot, viennent dire aux enfants, lors des distributions de prix : « Choisissez bien votre métier, on ne fait bien que ce que l'on aime ».... Quelle est la liberté de ce choix pour le jeune homme qui n'a pas eu la possibilité de développer ses facultés et a été pris, dès sa venue au monde, dans l'engrenage du *déterminisme social* ? Même s'il est capable de faire un choix, n'est-il pas empêché de le suivre dans la plupart des cas par la nécessité d'apporter sa quote-part au foyer familial où il a été jusque là une charge, et qui l'oblige à accepter, non à choisir, n'importe quel métier, pourvu qu'il soit lucratif ? Il n'est donc pas libre de choisir son métier, et il n'est pas davantage libre de discuter les conditions de son travail avec celui qui l'emploiera; il doit subir celles de l'employeur.

Certes, le travailleur n'est plus l'esclave antique, le serf féodal; il est libre de refuser les conditions d'un patron, mais qu'est cette liberté si elle ne lui laisse d'autre ressource que de ne pas trouver du travail et de mourir de faim ? Les économistes disent excellemment : « La liberté du travail est le seul moyen de donner à la puissance de l'homme le maximum qu'elle peut atteindre; elle détermine les goûts et les aptitudes, développe l'esprit d'invention, suscite l'initiative, assure l'énergie et la persévérance. Elle est le principe de la propriété qui permet à l'homme de jouir et de disposer des fruits de son travail et qui, en sollicitant les volontés, active et augmente la puissance productrice. Sans la liberté et la propriété qui sont unies d'une façon indissoluble, le travail perd ses principales forces, et la société s'immobilise dans l'inertie et dans la misère. » (Georges Bry : *Les lois du travail industriel et de la Prévoyance sociale*). Le point noir, c'est que ces beaux principes sont contredits par les faits suivants : la propriété est constituée non par le travail, mais par l'exploitation de celui des autres, et la propriété est l'ennemie de la liberté du travail. Aussi est-ce bien vainement qu'on a fait toute une législation du travail, sauf pour réglementer son esclavage. On a créé un Code spécial du Travail, des comités, des conseils supérieurs, des ministères du Travail dans chaque pays, et un Office International du Travail. On a tenu des Congrès du Travail, particulièrement à Washington, en 1919. Tout cela ne fait que mieux ressortir cette constatation qui est inscrite dans le Traité de Versailles du 28 juin 1919 : « ... Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant, pour un grand nombre de personnes, l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger, et attendu qu'il est urgent d'améliorer ces conditions... »

Telle est la situation reconnue et décrite par les basochiens officiels. Que devient la liberté du travail avec cela ? Aussi, est-ce en vain que les gouvernements, même avec le « collaborationnisme » — formule barbare d'une entreprise vaine — des patrons et des travailleurs, s'efforcent d'étayer par des lois un édifice qui s'écroule. L'organisme est vicié dans son propre sang par l'exécrable exploitation humaine qui est à la base de l'organisation du travail. Tant qu'il y aura salariat, il n'y aura pas liberté du travail. Il ne peut y avoir liberté quand il y a contrainte sous la menace de la faim et, dans cet état d'esclavage où la dignité du travailleur est méprisée, où l'effort de ses facultés est déprécié, le travail porte une souillure qui ne peut qu'en donner le dégoût à celui qui l'accomplit.

La loi reconnait pour les ouvriers comme pour les patrons le droit de coalition et le droit de grève. Mais qu'arrive-t-il quand les ouvriers usent de ce dernier ? Les conditions matérielles de la lutte sont d'une telle inégalité entre les deux parties que les ouvriers, réduits par la famine, sont bientôt obligés de se rendre. S'ils résistent trop longtemps, s'ils manifestent leur rancœur, leur besoin et leur volonté de justice, ils trouvent devant eux les fusils des « chiens de garde du Capital ». — « Vivre en travaillant, mourir en combattant ! » criaient dans leur désespoir les canuts loqueteux de l'insurrection lyonnaise en 1831. On n'est pas sûr de vivre en travaillant, on est plus sûr de mourir en combattant. A défaut de pain, il y a du plomb qui est distribué au nom de « l'ordre », et on ne regarde pas aux victimes. Les premières que firent les fusilleurs d'ouvriers de la IIIe République, à Fourmies, le 1er mai 1891, furent des femmes et des enfants dont une fillette de huit mois ! En 1867, le premier usage du chassepot avait été fait à Mentana par l'armée française au service du pape contre les républicains italiens. En 1891, ce furent des ouvriers en grève que tuèrent les premières balles Lebel. Depuis, on a fabriqué spécialement des « balles de grève » pour tirer sur les travailleurs. (Pierre Hamp : *Un nouvel honneur*).

La tendance, depuis la Grande Guerre qui a fait une consommation si effroyable de *matériel humain*, est de transformer de plus en plus les travailleurs en fonctionnaires, en automates, dans des cadres interchangeables où ils ne sont plus que des boulons, des manivelles. Ils y trouveront peut-être plus de sécurité économique, cette sécurité trompeuse qui fait l'égoïsme et crée l'inertie syndicaliste des corporations privilégiées, mais que deviendront dans tout cela la liberté du travail, le goût, les aptitudes, l'esprit d'invention, l'initiative, etc... ? On voit que les travailleurs ont encore de longues luttes à soutenir s'ils veulent connaître la liberté du travail inscrite si fallacieusement dans la loi. Elle ne sera possible que lorsqu'ils auront supprimé le salariat par leur action révolutionnaire.

3° *Liberté de la femme.* — Sauf dans les circonstances plutôt rares d'organisations sociales basées sur le *matriarcat*, la femme a toujours été sous la dépendance de l'homme. Considérée comme inférieure, elle a dû subir un tuteur. Aujourd'hui encore, le mariage tel qu'il existe et dont, dans son ignorance, elle croit avoir besoin pour sa défense, n'est toujours qu'une forme de cette dépendance. Le christianisme, qui prétend avoir libéré la femme, a fait peser sur elle la plus terrible malédiction. En adoptant le mythe païen de Pandore, qui fait porter à la femme la responsabilité des maux de l'humanité, il a encore exagéré, comme toujours, en matière d'imposture et de barbarie. Le Dieu de la Bible a dit à la fem-

me : « Tu enfanteras dans la douleur. Tes désirs se tourneront vers l'homme et il dominera sur toi. » Même lorsque ses désirs ne sont pas tournés vers l'homme, elle est toujours dominée par lui, et la société laïque d'aujourd'hui continue contre elle l'injustice des sociétés religieuses. En France, les « droits de l'homme » ne sont toujours pas ceux de la femme. Politiquement, elle n'existe pas. Si intelligente soit-elle, elle n'a pas ce droit de vote que possèdent les pires abrutis masculins. Civilement, socialement, elle n'existe que pour faire des enfants et supporter les plus lourdes charges de la famille, ou pour servir de bête à plaisir, d'animal de luxe. Même lorsqu'elle arrive par la séduction qu'elle exerce à dominer l'homme et à prendre alors sur lui ds revanches terribles, elle n'en est pas moins réduite à une honteuse quoique insolente prostitution.

Jésus et ses compagnons recevaient volontiers les faveurs des femmes; les apôtres encore davantage et, depuis, les ecclésiastiques ont toujours trouvé auprès d'elles les principales ressources de leur parasitisme. (Voir *Simonie*). L'Eglise n'en a pas moins la haine foncière de la femme. Jésus n'avait aucune considération pour sa mère. Le culte de la Vierge ne s'est formé que de la tradition populaire du culte de Vénus. Les prêtres cherchaient vainement à l'extirper et ils furent obligés de l'adopter; ils en firent alors l'idolâtrie de l'Immaculée Conception ! Pour Tertullien, la femme était « la porte du diable ». Il voulait qu'elle fût voilée dans les assemblées. Jean Chrysostome l'appelait : « Souveraine peste . dard aigu du démon ». Jean de Damas voyait en elle une « méchante bourrique... Un affreux tœnia qui a son siège dans le cœur de l'homme.../ une sentinelle avancée de l'enfer ». On n'en finirait plus d'énumérer ces aménités ecclésiastiques. Aujourd'hui encore, l'Eglise humilie la femme par la cérémonie des *relevailles* où elle fait amende honorable de sa maternité comme d'une chose honteuse !... La société civile, même laïque, n'est pas dégagée de ces sottises. Hypocritement, elle n'accorde sa considération à la maternité que dans le mariage !

La femme ne possède donc pas la liberté conventionnelle de l'être humain dans l'état social, et elle subit la forme la plus révoltante et la plus lâche de la loi de l'homme par l'esclavage de sa chair. La formule : « ton corps est à toi », qu'a répandue un roman de Victor Margueritte, est toujours considérée comme révolutionnaire. Le corps de la femme n'est pas à elle. Il est à l'homme qu'elle a « épousé » par ignorance, par préjugé, pour être une « femme honnête », et à qui la loi donne le droit de lui imposer le « devoir conjugal » malgré la répugnance qu'elle peut en avoir. Il est à la brute qui abuse d'elle dans un moment de faiblesse sentimentale. d'émoi de ses sens, et s'en va ensuite sans souci des conséquences de son acte. Il est à la société qui en exige la reproduction de l'espèce, à l'Etat qui lui réclame la multiplication des citoyens sans lui offrir les garanties d'une maternité de son choix. Si, menacée par la misère, affolée par l'idée du « déshonneur », ou simplement soucieuse de sa santé et pour ne pas porter seule le poids d'une « faute » commise à deux, elle supprime son enfant par un avortement ou un infanticide, la loi intervient pour la punir sévèrement avec ceux qui l'ont aidée de leurs conseils ou de leurs actes. (Article 317 du Code pénal et loi du 31 juillet 1920). Le séducteur, l'homme, n'est pas inquiété et peut continuer, selon son caprice, son rôle de fécondateur des femmes en émoi. La loi humaine s'abaisse ainsi au-dessous de la loi naturelle, car il est bien peu de ces espèces animales auxquelles l'homme prétend être si supérieur, chez qui le mâle ne partage pas avec la femelle la charge des enfants et s'en libère aussi cyniquement.

Quand la femme est devenue une « fille », une « putain » cataloguée et plus ou moins tarifée, son corps appartient alors à la débauche des « honnêtes gens », des « bons bourgeois », qui vont « jeter leur gourme » avant le mariage et se distraire, après, du « pot au feu conjugal » dans les maisons infâmes où ces malheureuses sont parquées. On est effaré lorsqu'on lit dans certains journaux les chroniques scandaleuses qui racontent les ébats extra-conjugaux de tant de dignitaires de « l'élite sociale », hauts personnages gouvernants, financiers, magistrats, militaires, gens du monde et d'église, tous professeurs de vertu, marchands de morale, champions des bonnes mœurs, pères et fils de « respectables » familles, et qui ne sont que de vieux et jeunes saligauds renouvelant l'immondice des lupanars où se vautrèrent Sodome, Babylone et Rome. Et ce sont ces gens-là qui font des lois pour la défense de la moralité publique !...

La prostitution est la tare la plus honteuse de la société, la forme la plus crapuleuse de l'exploitation humaine, et c'est la plus hypocrite, parce qu'on feint de l'ignorer. L'Etat, qui a une conception spéciale de la pudeur, refuse à la prostitution une existence légale ; mais il veille attentivement sur elle pour en percevoir la dîme. Il est comme ces papes qui condamnaient la débauche au nom de la religion, mais qui tenaient des lupanars où des femmes « travaillaient » pour eux et pour les cardinaux. L'Etat s'occupe de pourvoir les villes de garnison de « maisons de tolérance ». Avec l'estaminet et le marchand de tabac qu'il ravitaille, il procure ainsi au militaire les trois éléments de joie chantés dans le *Châlet :*

Vivent le vin, l'amour et le tabac !

qui achèvent de l'abrutir quand les exercices guerriers n'y suffisent pas. Dans sa sollicitude toute spéciale, l'Etat entretient ainsi, nationalement, des générations d'alcooliques, de syphilitiques et de fous. En 1912, un ministre ne disait-il pas aux marchands d'alcool : « Vous êtes le rempart de la dignité et de la prospérité nationales » ?... Il eût pu en dire autant à Mme Tellier et à M. Philibert. Actuellement, l'Etat retire plus de deux milliards par an de la vente du tabac et ses ministres disent à ceux qui le débitent : « Vous êtes à la fois des collaborateurs dévoués de l'Etat et les excellents serviteurs du public. » (M. Herriot, 21 octobre 1928.)

Une dame Zwiller a dit des prostituées : « Ce ne sont pas des femmes comme les autres; les prostituées sont des femmes d'une catégorie tout à fait inférieure, tout à fait en bas de l'humanité. Elles ne sont pas bonnes à autre chose; la prostitution, c'est leur vocation naturelle Elles sont très utiles, et si elles n'existaient pas, il faudrait les inventer. » (Cité par les *Cahiers des Droits de l'Homme*, 20 mai 1928). Heureuse cette dame qu'une situation privilégiée met sans doute à l'abri d'une telle « vocation » ! Mais si c'est là l'opinion des gouvernants, qu'ils le disent nettement et que la turpitude ne soit pas masquée de tartuferie. Pendant que la prostitution d'en haut trouve toutes les complaisances et participe aux élégances du régime, celle d'en bas est traquée avec la dernière rigueur. La loi, ne voulant pas connaître les prostituées, les abandonne à tous les abus de la « police des mœurs ». Sans autres motifs que des caprices policiers, sans avoir commis aucun délit prévu par le Code, elles sont arrêtées, incarcérées pour un temps plus ou moins long. La « mise en carte » en fait des esclaves à la merci des trafiquants, policiers et autres, qui les traitent comme une marchandise. Ces « reines du trottoir » n'ont pas la liberté de la circulation, même lorsqu'elles ne se livrent pas à leur métier. Elles sont sous la surveillance constante de la police et n'ont aucune des garanties de la liberté individuelle, même au sens de l'article 114 du Code Pénal.

Ce n'est pas seulement lorsque la femme a commis une « faute » qu'elle est livrée par l'hypocrisie sociale à

la prostitution. La faim et l'ignorance sont les grandes pourvoyeuses du trottoir et des maisons de tolérance. Les trafiquants guettent comme des oiseaux de proie la femme jeune, jolie et pauvre. Les professions sont très rares dans lesquelles elle peut gagner sa vie et s'assurer une indépendance économique lui laissant la liberté de son corps. Dans presque tous les métiers son travail est insuffisamment payé. L'infâmie capitaliste exploite sa situation. La jeune fille devra avoir un « ami », chercher « un vieux », pour parfaire l'insuffisance de son salaire, quand ils ne se présentent pas sous les traits d'un patron ou d'un contre-maître qui la priveront de travail si elle ne leur cède pas. Même la femme mariée devra recourir à de tels moyens si son mari n'apporte pas dans le ménage tout l'argent nécessaire. Il est peu de grands magasins où les directeurs, les chefs de service, graves personnages, pères de famille bien pensants et décorés, ne disent aux femmes qu'ils emploient : « Nous vous payons peu, mais vous êtes gentilles et vous pouvez vous faire des ressources au dehors ! » Il n'y a guère que des emplois de fonctionnaires qui procurent l'indépendance économique à la femme sans fortune pour s'établir dans le commerce ou dans une profession libérale. Elle peut y être relativement libre et tranquille; encore faut-il qu'elle ne soit pas sous la coupe de chefs qui lui jetteront le mouchoir.

Au théâtre, pendant longtemps, il fut impossible à la femme d'éviter la prostitution. Sous l'ancien régime, un engagement à l'Opéra était un « passeport de mauvaise vie et de mœurs ». Aujourd'hui, sauf dans les cas très rares où elle s'impose par un talent vraiment supérieur, une actrice est à peu près certaine de ne pas réussir, même dans les théâtres les plus subventionnés, si elle n'a pas de « commanditaires » financiers ou des « protecteurs » parmi des politiciens à qui les directeurs de théâtre ne peuvent rien refuser. La femme de théâtre est en outre la proie de tous les satyres du journalisme et d'autres entreprises de publicité qui exigent d'être payés « sur la pièce » et se livrant pour cela, sous le couvert de la critique théâtrale, aux plus sales chantages. Le « beuglant » fut longtemps le concert dans la maison de tolérance. Il l'est encore parfois, en province, malgré les énergiques interventions des syndicats du personnel des théâtres. La chanteuse n'était pas payée; après avoir chanté, elle faisait la quête dans les rangs du public et complétait son gain en faisant des « passes ». Les contrats les plus immoraux lui étaient imposés par des marchands de chair humaine appelés « agents lyriques » et la police des mœurs était là pour faire respecter ces contrats. Aujourd'hui, malgré toutes les apparences de liberté, la femme de théâtre échappe encore difficilement à une prostitution qui est sa plus grande chance de réussite et en est le moyen le plus à sa portée. Il en est de même dans toutes les professions féminines, et il en sera ainsi tant que la femme n'aura pas obtenu dans la société toutes les garanties de liberté individuelle qui doivent être celles de tous.

4° *Liberté de conscience et liberté d'opinion.* — La liberté de conscience n'est que la liberté d'opinion considérée en matière religieuse.

Dans une brochure intitulée : *La liberté d'opinion*, par E. Boudeville, cette liberté a été remarquablement définie et étudiée. Elle n'est pas seulement le droit d'avoir une idée et un sentiment personnels sur toute chose, elle est en outre et essentiellement : « le droit d'exprimer, d'expliquer, de commenter, de répandre publiquement, soit par la parole, soit par des écrits, ses opinions, ses conceptions, ses doctrines, et d'en proposer, à une fraction de la collectivité ou à la collectivité tout entière, l'application ou l'usage. » L'esprit, qui ne connaît aucune limite, aucune barrière à ses investigations, doit pouvoir s'exprimer avec la même liberté. Cette liberté est la première des conditions du progrès social. Ce progrès est impossible dans une société qui ne pratique pas, pour la manifestation des idées, la tolérance la plus absolue, la « liberté sans rivages », comme disait Jules Vallès.

On comprend l'intolérance et l'interdiction de la pensée dans les sociétés théocratiques et monarchiques. Aux hommes ignorants et méchants, Dieu a donné des guides éclairés et bons par qui ils doivent se laisser conduire. Ces guides, les prêtres, les princes, les chefs, pensent pour eux. Ils n'ont pas à penser par eux-mêmes, il leur est même interdit de penser pour ne pas risquer de tomber dans l'hérésie et la révolte. Ils n'ont plus qu'à croire et obéir.

Par contre, l'intolérance et l'interdiction de la pensée sont absolument incompatibles avec une société républicaine. La République, qui doit être le gouvernement du peuple tout entier, du « peuple souverain », n'est possible qu'avec le concours des lumières de tous. C'est non seulement un droit, c'est un devoir impérieux pour chaque citoyen d'exposer ses idées et ses conceptions, de formuler ses critiques, si vives soient-elles, pour que tous puissent les examiner, les discuter et, le cas échéant, s'y rallier dans l'intérêt commun. Comme dit Boudeville : « L'expérience collective ne peut se constituer, et la raison collective s'exercer, sans la liberté intégrale d'opinion. » Ceci admis, et nous ne voyons pas qu'on puisse le discuter, comment peut-on appeler : *République*, un Etat où cette liberté *intégrale* d'opinion n'existe pas ? Cette étiquette ne couvre alors qu'une caricature de république déguisant un régime théocratique ou monarchique plus ou moins odieux selon la gravité des abus cachés sous ses vocables pompeux mais vides.

Il n'est rien de tel, pour juger l'imposture d'un régime usurpant la qualité républicaine, que de voir l'étiage de la liberté qu'il laisse à l'opinion. Dans aucun cette liberté n'existe, parce qu'ils sont tous dominés par un gouvernement plus ou moins théocratique ou monarchique qui règne par la loi, c'est-à-dire la violence organisée, au nom d'une fallacieuse souveraineté du peuple. (Voir plus haut). Tout comme le gouvernement d'un Moïse ou d'un Napoléon, ces gouvernements dits républicains ne peuvent tolérer, sans danger pour eux-mêmes et pour les privilégiés dont ils représentent les intérêts, l'expression d'une pensée autre que la leur et susceptible d'inciter le peuple à vouloir une vraie république. La liberté d'opinion, qui serait le fondement et la sauvegarde de cette république, est considérée comme une calamité dans les républiques à l'envers, tout comme si elles avaient à leur tête ces dictateurs et ces papes qui jetaient l'anathème contre toute pensée n'émanant pas de leur « infaillibilité ». De l'aveu même de leurs bourreaux, Sacco et Vanzetti n'ont été exécutés, en Amérique, que parce qu'ils étaient anarchistes !

On a fait, contre la liberté d'opinion, les lois les plus antirépublicaines qui puissent être, les « lois scélérates » des 12 et 18 décembre 1893, 28 juillet 1894 et 31 juillet 1920, qui permettent les persécutions les plus sournoises et les condamnations les plus étendues. Lancé dans cette voie, on ne manquera pas d'en faire d'autres encore si on en voit le besoin, comme on a fait celle de 1920 vingt-six ans après les trois autres, lois de circonstances qui devaient être abrogées quelque temps après et qui sont de plus en plus férocement appliquées. Grâce à ces « lois scélérates », les garanties essentielles que donnait à l'expression de la pensée la loi sur la presse du 29 juillet 1881, sont sans effet. Ces lois permettent de faire poursuivre pour « propagande anarchiste » l'auteur de n'importe quel discours ou article de journal devant un tribunal correctionnel. « Donnez-moi deux lignes de l'écriture d'un homme, et je le ferai pendre », disent encore certains magistrats; on leur a donné les « lois scélérа-

tes » et ils étranglent la pensée. La loi de 1881 renvoyait les crimes ou délits d'opinion devant la cour d'assises; mais le jury ne condamnait pas assez au gré des gouvernants qui en étaient trop souvent pour le ridicule de leurs poursuites. En correctionnelle, c'est plus sûr; les condamnations tombent automatiquement et si, par hasard, un tribunal se refuse à cette besogne servile, les juges d'appel ou de cassation l'accomplissent à sa place pour que force, sinon prestige, reste au pouvoir. D'une déclaration faite le 10 janvier 1927, à la Chambre des Députés, par M. Barthou, il résulte que, du 1er janvier 1925 au 31 juillet 1926, les « lois scélérates » ont servi à faire prononcer 535 condamnations ! La presse appelée « républicaine », honteusement domestiquée, ne proteste pas. Elle approuve même, quand elle ne les réclame pas, les condamnations de plus en plus lourdes qui s'abattent sur telle ou telle catégorie de personnes, sur tel ou tel parti politique. Il faudrait avoir la vie de Mathusalem pour payer le nombre d'années de prison accumulées sur la tête de certains. Les larbins de presse s'amusent de ces « records »; ils les atteindront peut-être eux-mêmes, un jour, pour des chantages ou des escroqueries, mais certainement pas pour la défense d'une liberté qu'ignore leur servilité. Les condamnations sont prononcées en série. Les juges ne s'occupent pas du cas particulier de chacun. Il suffit que le dossier porte cette étiquette : « propagande anarchiste ». L'étiquette s'applique à toute opinion ou toute activité dite subversive : libertaire, communiste, syndicaliste, antimilitariste, antireligieuse, néo-malthusienne, etc... Tous ceux qui en sont accusés sont des malfaiteurs avérés; s'ils discutent, ils ne font que se compromettre davantage. Le ministre Constans disait : « Les anarchistes sont ceux qui m'em... ! » C'est ainsi que les « lois scélérates » sont employées contre tous ceux qui « em... » le gouvernement.

Cette répression ne suffit pas; elle est aggravée par tous les moyens. Le « régime politique », dans les prisons, la « libération conditionnelle », ont de moins en moins de règles. Ils dépendent des caprices des maîtres du jour. On met au régime politique des condamnés de droit commun : escrocs, diffamateurs, tripoteurs d'affaires, voleurs de Bourse, qui sont bien en cour. On refuse le régime aux condamnés pour délits d'opinion dont la fierté de caractère et de principes demeure hostile à l'immoralité dirigeante. Dans les « Santé » républicaines, remplaçant les « Bastille » royales, la haute pègre des inculpés et condamnés de droit commun coule des jours agréablement sustantés et arrosés de Pomard thermidor et de Haut-Brion, en attendant un non-lieu, prélude du ruban rouge, ou une évasion rocambolesque. Mais des condamnés politiques, qui ne sont que de « vagues humanités » pensantes et révoltées, subissent toutes les rigueurs du droit commun. Un Gaonach, instituteur condamné pour ses opinions, y subit sa peine jour pour jour. La libération conditionnelle d'usage lui fut refusée sous prétexte que ses amis avaient « manqué de déférence » à l'égard d'un ministre !... Gourmelon, phtisique arrivé au dernier degré d'épuisement, mais anarchiste impénitent, est mort après deux mois et demi de prison préventive pour un crime dont il était innocent !... On applique non moins arbitrairement la « contrainte par corps », aggravant ainsi des condamnations déjà excessives. On expulse sans aucune enquête, de la même façon qu'on interne abusivement les étrangers suspects. La même fantaisie préside à des extraditions pouvant coûter la vie à leurs victimes. Pour plaire à des gouvernements voisins, satisfaire des rancunes particulières, on ignore ou on viole ce « droit d'asile » que respectèrent jadis les pires tyrans.

Mais on va plus loin encore. En violation formelle des « lois scélérates » elles-mêmes, et ne les trouvant sans doute pas assez liberticides, on saisit et on confisque les publications suspectes. La loi n'admet que la saisie partielle, pour établir qu'il y a eu délit et motif de poursuite. Par la saisie préventive et totale, hypocrite application du principe : « il vaut mieux prévenir que guérir », on supprime le délit, on arrête la poursuite et on enlève à l'opinion toute possibilité de se répandre. C'est l'étranglement sans phrase de la pensée, la suppression pure et simple de la liberté d'opinion. On ne faisait pas mieux sous Napoléon Ier, qui se vantait de ne pas faire de procès de presse !... (Voir *Presse*). On arrête et on condamne non seulement des vendeurs de journaux interdits, mais aussi de journaux qui ne sont l'objet d'aucune poursuite ! On condamne des gérants pour des articles dont les auteurs n'ont jamais été poursuivis. Suivant la direction que le vent donne aux girouettes politiciennes, certains vieux articles ministériels, de M. Briand, par exemple, valent la prison à qui les reproduit. Les mêmes procédés d'interdiction et de répression sont employés contre la *liberté de réunion*. Les pouvoirs des préfets et des maires leur permettent d'interdire n'importe quelle réunion, sous prétexte d'éviter des troubles. On arrête même préventivement des manifestants « présumés ». (1.500 personnes à Ivry, le 5 août 1928. 1.200 autres à Vincennes, en octobre 1928. Manifestants de Breil (Alpes-Maritimes), le 30 octobre 1928. Féministes à Paris le 6 novembre 1928. Communistes dans toute la France le 1er août 1929, etc...). On voit ainsi, de plus en plus oppressive, la manifestation de la haine bourgeoise contre la liberté d'opinion, haine qui se traduisit pendant tout le XIXe siècle par des procès de presse comme par des fusillades et qui se concrétisait dans cette formule cynique : « Silence aux pauvres ! »

— « Il faut frapper à la caisse ! » déclare aujourd'hui la valetaille gorgée de sportule qui ose se dire républicaine et parler au nom de la liberté, comme la valetaille théocratique et monarchique parlait au nom de Dieu et du Roi. Tous les jours des saisies préventives et de lourdes condamnations pécuniaires ruinent de petits journaux, et des militants qui n'ont que leur cœur et leurs bras à donner à leur cause sont emprisonnés et condamnés à des amendes excessives. M. Painlevé, ministre de la guerre, a donné la formule devant la Chambre des Députés, et un avocat général à la cour de Poitiers l'a exprimée ainsi dans un réquisitoire : « L'homme que vous avez à juger n'est rien. Mais il appartient à une organisation disciplinée. C'est elle qu'il faut atteindre, et vous ne pourrez la frapper qu'en condamnant ses membres à de fortes amendes qu'elle paiera. » Quand une organisation ne paie pas, on use de la contrainte par corps contre les membres condamnés. Cette contrainte s'exerce même en faveur des particuliers qui acceptent de faire les frais de l'emprisonnement de leurs adversaires, cela en conformité de la loi du 22 juillet 1867. On a vu, au mois d'octobre 1928, appliquer la contrainte par corps à Martin, gérant du journal *Le Flambeau*, à la demande de l'évêque de Séez. On a remarqué à cette occasion qu'au temps de Saint Louis, roi de France, une ordonnance interdisait l'emprisonnement pour dettes autres que celles envers le roi. Il a fallu une loi de l'Empire, demeurée en vigueur dans la République laïque, pour permettre à l'épiscope de Séez de satisfaire contre Martin la vengeance qu'un saint, qu'il fait métier de vénérer, lui aurait refusée il y a 700 ans !...

— « Frappez à la caisse ! » rugissent, rageurs et baveux, les valets de plume banqueroutiers de la liberté et de l'honneur d'une presse dont ils ont fait un dépotoir. Pour ces vendus, l'expression d'une opinion indépendante est intolérable, comme pour les gouvernants. S'il est des circonstances atténuantes pour les criminels les plus endurcis, il n'en est pas pour ceux qui demeurent

tes » et ils étranglent la pensée. La loi de 1881 renvoyait les crimes ou délits d'opinion devant la cour d'assises; mais le jury ne condamnait pas assez au gré des gouvernants qui en étaient trop souvent pour le ridicule de leurs poursuites. En correctionnelle, c'est plus sûr; les condamnations tombent automatiquement et si, par hasard, un tribunal se refuse à cette besogne servile, les juges d'appel ou de cassation l'accomplissent à sa place pour que force, sinon prestige, reste au pouvoir. D'une déclaration faite le 10 janvier 1927, à la Chambre des Députés, par M. Barthou, il résulte que, du 1er janvier 1925 au 31 juillet 1926, les « lois scélérates » ont servi à faire prononcer 535 condamnations ! La presse appelée « républicaine », honteusement domestiquée, ne proteste pas. Elle approuve même, quand elle ne les réclame pas, les condamnations de plus en plus lourdes qui s'abattent sur telle ou telle catégorie de personnes, sur tel ou tel parti politique. Il faudrait avoir la vie de Mathusalem pour payer le nombre d'années de prison accumulées sur la tête de certains. Les larbins de presse s'amusent de ces « records »; ils les atteindront peut-être eux-mêmes, un jour, pour des chantages ou des escroqueries, mais certainement pas pour la défense d'une liberté qu'ignore leur servilité. Les condamnations sont prononcées en série. Les juges ne s'occupent pas du cas particulier de chacun. Il suffit que le dossier porte cette étiquette : « propagande anarchiste ». L'étiquette s'applique à toute opinion ou toute activité dite subversive : libertaire, communiste, syndicaliste, antimilitariste, antireligieuse, néo-malthusienne, etc... Tous ceux qui en sont accusés sont des malfaiteurs avérés; s'ils discutent, ils ne font que se compromettre davantage. Le ministre Constans disait : « Les anarchistes sont ceux qui m'em... ! » C'est ainsi que les « lois scélérates » sont employées contre tous ceux qui « em... » le gouvernement.

Cette répression ne suffit pas; elle est aggravée par tous les moyens. Le « régime politique », dans les prisons, la « libération conditionnelle », ont de moins en moins de règles. Ils dépendent des caprices des maîtres du jour. On met au régime politique des condamnés de droit commun : escrocs, diffamateurs, tripoteurs d'affaires, voleurs de Bourse, qui sont bien en cour. On refuse le régime aux condamnés pour délits d'opinion dont la fierté de caractère et de principes demeure hostile à l'immoralité dirigeante. Dans les « Santé » républicaines, remplaçant les « Bastille » royales, la haute pègre des inculpés et condamnés de droit commun coule des jours agréablement sustantés et arrosés de Pomard thermidor et de Haut-Brion, en attendant un non-lieu, prélude du ruban rouge, ou une évasion rocambolesque. Mais des condamnés politiques, qui ne sont que de « vagues humanités » pensantes et révoltées, subissent toutes les rigueurs du droit commun. Un Gaonach, instituteur condamné pour ses opinions, y subit sa peine jour pour jour. La libération conditionnelle d'usage lui fut refusée sous prétexte que ses amis avaient « manqué de déférence » à l'égard d'un ministre !... Gourmelon, phtisique arrivé au dernier degré d'épuisement, mais anarchiste impénitent, est mort après deux mois et demi de prison préventive pour un crime dont il était innocent !... On applique non moins arbitrairement la « contrainte par corps », aggravant ainsi des condamnations déjà excessives. On expulse sans aucune enquête, de la même façon qu'on interne abusivement les étrangers suspects. La même fantaisie préside à des extraditions pouvant coûter la vie à leurs victimes. Pour plaire à des gouvernements voisins, satisfaire des rancunes particulières, on ignore ou on viole ce « droit d'asile » que respectèrent jadis les pires tyrans.

Mais on va plus loin encore. En violation formelle des « lois scélérates » elles-mêmes, et ne les trouvant sans doute pas assez liberticides, on saisit et on confisque des publications suspectes. La loi n'admet que la saisie préventielle, pour établir qu'il y a eu délit et motif de poursuite. Par la saisie préventive et totale, hypocrite application du principe : « il vaut mieux prévenir que guérir », on supprime le délit, on arrête la poursuite et on enlève à l'opinion toute possibilité de se répandre. C'est l'étranglement sans phrase de la pensée, la suppression pure et simple de la liberté d'opinion. On ne faisait pas mieux sous Napoléon Ier, qui se vantait de ne pas faire de procès de presse !... (Voir *Presse*). On arrête et on condamne non seulement des vendeurs de journaux interdits, mais aussi de journaux qui ne sont l'objet d'aucune poursuite ! On condamne des gérants pour des articles dont les auteurs n'ont jamais été poursuivis. Suivant la direction que le vent donne aux girouettes politiciennes, certains vieux articles ministériels, de M. Briand, par exemple, valent la prison à qui les reproduit. Les mêmes procédés d'interdiction et de répression sont employés contre la *liberté de réunion*. Les pouvoirs des préfets et des maires leur permettent d'interdire n'importe quelle réunion, sous prétexte d'éviter des troubles. On arrête même préventivement des manifestants « présumés ». (1.500 personnes à Ivry, le 5 août 1928. 1.200 autres à Vincennes, en octobre 1928. Manifestants de Breil (Alpes-Maritimes), le 30 octobre 1928. Féministes à Paris le 6 novembre 1928. Communistes dans toute la France le 1er août 1929, etc...). On voit ainsi, de plus en plus oppressive, la manifestation de la haine bourgeoise contre la liberté d'opinion, haine qui se traduisit pendant tout le XIXe siècle par des procès de presse comme par des fusillades et qui se concrétisait dans cette formule cynique : « Silence aux pauvres ! »

— « Il faut frapper à la caisse ! » déclare aujourd'hui la valetaille gorgée de sportule qui ose se dire républicaine et parler au nom de la liberté, comme la valetaille théocratique et monarchique parlait au nom de Dieu et du Roi. Tous les jours des saisies préventives et de lourdes condamnations pécuniaires ruinent de petits journaux, et des militants qui n'ont que leur cœur et leurs bras à donner à leur cause sont emprisonnés et condamnés à des amendes excessives. M. Painlevé, ministre de la guerre, a donné la formule devant la Chambre des Députés, et un avocat général à la cour de Poitiers l'a exprimée ainsi dans un réquisitoire : « L'homme que vous avez à juger n'est rien. Mais il appartient à une organisation disciplinée. C'est elle qu'il faut atteindre, et vous ne pourrez la frapper qu'en condamnant ses membres à de fortes amendes qu'elle paiera. » Quand une organisation ne paie pas, on use de la contrainte par corps contre les membres condamnés. Cette contrainte s'exerce même en faveur des particuliers qui acceptent de faire les frais de l'emprisonnement de leurs adversaires, cela en conformité de la loi du 22 juillet 1867. On a vu, au mois d'octobre 1928, appliquer la contrainte par corps à Martin, gérant du journal *Le Flambeau*, à la demande de l'évêque de Séez. On a remarqué à cette occasion qu'au temps de Saint Louis, roi de France, une ordonnance interdisait l'emprisonnement pour dettes autres que celles envers le roi. Il a fallu une loi de l'Empire, demeurée en vigueur dans la République laïque, pour permettre à l'épiscope de Séez de satisfaire contre Martin la vengeance qu'un saint, qu'il fait métier de vénérer, lui aurait refusée il y a 700 ans !...

— « Frappez à la caisse ! » rugissent, rageurs et haveux, les valets de plume banqueroutiers de la liberté et de l'honneur d'une presse dont ils ont fait un dépotoir. Pour ces vendus, l'expression d'une opinion indépendante est intolérable, comme pour les gouvernants. S'il est des circonstances atténuantes pour les criminels les plus endurcis, il n'en est pas pour ceux qui demeurent

rebelles à l'orthodoxie officielle. L'Etat, même républicain et laïque, continue les traditions de l'Eglise qui « canoniserait Cartouche dévôt », comme disait Voltaire, mais qui a voué Socrate à une damnation éternelle.

Il y a toujours une pensée subversive ; il y en aura toujours une, tant que la vraie liberté, la « liberté sans rivages », n'existera pas. Et il est parfois aussi dangereux de penser et de s'exprimer librement en matière de science et d'art qu'en politique. Le savant et l'artiste qui ne se soumettent pas à l'orthodoxie sont suspects à l'opinion moutonnière. Elle les fait condamner, à la première occasion, sous des prétextes plus ou moins hypocrites. Un Oscar Wilde en a été la victime; « il fut traqué hors de la vie parce que ses péchés ne furent pas ceux de la classe moyenne anglaise ». (Frank Harris). Ferrer a été fusillé, en Espagne, à l'instigation des jésuites excités contre ses idées pédagogiques. L'Amérique, soumise à la Bible, n'autorise pas l'enseignement des théories de Darwin, et même en France, un professeur a fait l'expérience que Darwin est indésirable dans les collèges. (Affaire du profeseur Rietz, à Tourcoing). Selon les circonstances, on interdit dans les lycées certaines lectures, comme celle de la *Vision de Babouc*, de Voltaire. On n'y admet que des livres soigneusement expurgés. Victor Hugo lui-même y est châtré de son : *Déshonorons la guerre*, par des eunuques imbéciles qui font du patriotisme avec la peau des autres. Le mensonge patriotique est défendu par des gens qui prétendent représenter l'*honneur* parce qu'ils le portent à leur boutonnière, et qui excluent de leur rang un Demartial pour s'être permis de dire la vérité sur les responsabilités de la guerre. (Voir *Europe*, 15 juin 1928). On avait déjà vu la « Légion d'honneur » prendre la défense du faux patriotique contre la vérité que révélait Zola, lors de l'affaire Dreyfus. Au temps de Molière, siffler était un droit qu'au théâtre on payait en entrant. Aujourd'hui, on encourt d'abord un « passage à tabac » des policiers, puis une condamnation à quatre mois de prison sans sursis. (Affaire Roux, 10e Chambre correctionnelle de Paris, 4 janvier 1928). Au théâtre, comme partout, le « cochon de payant » doit se taire. Dans toutes les formes de la vie sociale, ainsi que l'a constaté Séverine, « le citoyen doit rester sourd, aveugle et par dessus tout muet ».

C'est ainsi que les caricatures de républiques ressemblent aux démocraties des César et des Octave où la « liberté sans rivages » était remplacée par ce que Naudet a appelé « la hiérarchie de la servitude ».

A la liberté d'opinion se rattache la *liberté de la presse*. (Voir le mot *Presse*).

5° *Liberté des fonctionnaires.* — Cette liberté n'est pas menacée seulement pour les femmes, par des chefs ou des politiciens jouant aux pachas; elle est livrée pour tous, hommes ou femmes, aux avatars de la politique. Parfois, on dit aux fonctionnaires : « Votre devoir est de vous mêler à la vie politique du pays » (Jules Ferry, 1881), ou bien : « Le fonctionnaire peut user du droit qui appartient à tous les autres citoyens de signer une affiche, un article, de prendre la parole dans une réunion publique. » (Barthou, 1909). D'autres fois, on leur conteste ces devoirs et ce droit ; on les poursuit, on les condamne et on les révoque s'ils passent outre. Ils sont en somme les jouets de la versatilité gouvernementale.

En principe, le fonctionnaire est un citoyen libre comme les autres. En fait, il ne possède de liberté que dans la mesure où l'Etat, qui est son employeur, veut bien la lui laisser, c'est-à-dire moins qu'aux autres. On lui reconnaît, ou on ne lui reconnaît pas, les droits des travailleurs ordinaires de se syndiquer, de penser ce qu'il veut et d'exprimer son opinion. Il est à la fois Dieu, table, cuvette... et moins encore. On lui dit : « Un fonctionnaire n'a pas le droit de critiquer le gouvernement qui le paie »; on oublie d'ajouter : « au dessous d'un certain chiffre d'appointements ». Car, les gens que le gouvernement paie le plus cher sont ceux qui peuvent le critiquer le plus impunément. Cela paraîtrait paradoxal dans une société bien équilibrée; c'est un phénomène normal dans « l'ordre » où nous vivons. Le degré de liberté d'un fonctionnaire est déterminé par la place qu'il occupe dans la hiérarchie administrative et par la nature de ses opinions. Un haut diplomate, un grand chef dans un ministère, un professeur de Sorbonne, un général, un amiral, peuvent vitupérer le régime qui les fait vivre grassement. Un commis, un cantonnier, un instituteur, un soldat, un matelot, doivent se taire s'ils ne pensent pas comme leurs chefs, surtout s'ils sont des républicains sincères et pas seulement des budgétivores. Sous le régime dit de « l'Ordre moral », que les républicains flétrissent avec indignation, les fonctionnaires servaient d'agents électoraux pour le succès des candidatures officielles. Aujourd'hui, ils ne reçoivent plus des « ordres »; le procédé est plus insinuatif, mais il n'est pas moins arbitraire. Dans l'arrondissement, la petite ville, le village, il est dangereux pour les fonctionnaires d'avoir des opinions personnelles et de se tenir en dehors des querelles de la sous-préfecture, de la mairie, du château, de l'église, de l'usine, qui règnent sur la vie économique et sur les consciences de la région. Chacune de ces puissances a son candidat en temps d'élection; chacune prétend mobiliser le fonctionnaire pour sa cause. Des prodiges d'équilibrisme ne le mettent pas toujours à l'abri des représailles. Suivant qu'il aura été favorable à tel ou tel, ou, ce qui est pire, s'il est resté neutre, il recevra de l'avancement, des faveurs, ou sera envoyé en disgrâce, croupira dans des postes déshérités et sera même brutalement révoqué sur la demande d'un tyranneau triomphant. Jadis, dans leurs domaines, les aristocrates couraient le vilain en même temps que le cerf. Aujourd'hui les grands propriétaires, hobereaux, financiers, politiciens, chassent le fonctionnaire en même temps que le lapin dans la garenne républicaine.

Les fonctionnaires sont à la merci des notes secrètes que des chefs malveillants introduisent dans leurs dossiers. Ce qui compte sur ces fiches, qui font tant crier lorsqu'elles concernent l'aristocratie prétorienne, mais contre lesquelles personne ne proteste lorsqu'elles visent des citoyens obscurs, ce ne sont pas les qualités professionnelles; ce sont les opinions. « Bon service apparent » veut dire : service bien fait mais caractère indépendant. La pire des notes administratives est : « trop intelligent ». Voilà le plus dangereux des certificats. Celui qui en est l'objet fait trop bien son service pour le public; il le fait mal pour l'administration qu'il critique sans complaisance, dont il dénonce l'incurie en raillant l'imbécillité galonnée et en refusant de se laisser domestiquer par elle. Ce fonctionnaire-là n'a qu'une chose à faire : quitter une administration où il s'est fourvoyé comme un écureuil dans un trou de taupe. Nous avons eu l'occasion de voir, dans le dossier d'un de ces milliers de procès dits « défaitistes » du temps de guerre, un rapport secret émanant d'une grande direction de province des P. T. T. Ce rapport était d'une telle bassesse policière que le Procureur de la République, écœuré, refusa de s'en servir dans son réquisitoire. On a cité dernièrement, dans *l'Œuvre* (29 janvier 1929), le cas d'un ancien gendarme condamné à un an de prison en vertu des « lois scélérates » parce qu'il osait réclamer une pension pour infirmité contractée en service !...

En somme, les fonctionnaires paient chèrement, aux dépens de leur liberté, le bien-être et la sécurité relatifs que leur procurent leurs fonctions. Leur situation est celle du chien de la fable :

... donner la chasse aux gens
Portant bâtons, et mendiants ;
Flatter ceux du logis, à son maître complaire ;
Moyennant quoi votre salaire
Sera force reliefs de toutes les façons,
Os de poulets, os de pigeons,
Sans parler de mainte caresse.

Et sans parler de ce collier qui fait fuir le loup, même affamé.

Dans la brochure de E. Boudeville sur la *Liberté d'opinion*, la situation des fonctionnaires est particulièrement étudiée.

6° *Liberté des indigènes coloniaux.* — Depuis plusieurs années, de très nombreuses plaintes ont jeté des lueurs dans le brouillard épais du régime des peuples conquis aux colonies.

Méprisés comme appartenant à des races inférieures, ils furent pendant longtemps regardés comme un vil bétail et soumis à toutes les servitudes et les déchéances de l'esclavage. A la clarté des idées du XVIII^e^ siècle, on commença à voir en eux des hommes comme les autres. La Révolution française répandit en leur faveur des idées plus fraternelles, et durant le XIX^e^ siècle, on arriva peu à peu à supprimer *officiellement* l'esclavage dans presque tous les pays coloniaux. Il subsiste encore dans certaines possessions comme les Indes anglaises. On apprend de temps en temps qu'un gouverneur de province rend la liberté à des esclaves. 3.350 furent ainsi libérés dans le gouvernement de Durma, en 1926, et ce fut un « vilain cadeau » pour eux, de l'avis de *L'Œuvre*, journal républicain (7 mai 1926). En 1927, 215 000 esclaves de Sierra-Leone ont recouvré leur liberté.

En principe, il est généralement admis que les indigènes, comme tous les hommes, doivent jouir des Droits de l'Homme. En fait, il n'en est rien. Ils restent des esclaves qu'on exploite et qu'on tue au nom de la liberté républicaine comme on les exploitait et les tuait au nom de cette « heureuse disposition de la Providence » qui les livrait au fouet des négriers. Henri Rochefort a raconté dans son roman : *L'Evadé*, comment se faisait le trafic des indigènes en Océanie, il y a un demi-siècle, et comment « la civilisation moderne a imprimé à la récolte et à l'écoulement de ce produit (l'indigène) son cachet ordinaire d'hypocrisie prudente ». Cinquante ans après Rochefort, un anglais, auteur des *Lettres des Iles Paradis*, a fait les mêmes constatations. Aujourd'hui, après la « Guerre du Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », — style officiel — on lit dans des journaux que cet odieux trafic se continue toujours. Trafic qui se fait dans toutes les colonies, sous des formes plus ou moins déguisées, et dont les échos sont de plus en plus nombreux, en même temps que se manifeste une indignation plus véhémente contre l'hypocrisie de bourreaux démocrates aussi odieux que ceux de droit divin.

Les Anglais, qui sont si jaloux de leur liberté individuelle et si fiers d'avoir, les premiers, introduit dans la législation « civilisée », leur *bill d'habeas-corpus*, sont les moins respectueux de la liberté des indigènes et donnent aux autres « colonisateurs » l'exemple de la plus féroce exploitation de ces malheureux vaincus. Leurs colons de la Rhodésie méridionale ont fait voter par leur parlement, en 1926, une véritable loi esclavagiste autorisant l'emploi d'enfants des deux sexes, sans limite d'âge, dans les mines et dans l'agriculture, et permettant contre ces enfants la flagellation, sans jugement, pour refus d'obéissance ou négligence. Aux Indes et dans les possessions européennes en Chine, femmes et enfants sont exploités dans les mines et les usines. 33 millions de femmes travaillent aux Indes pour les profits britanniques et dans des conditions telles que souvent, lors de la paie, ce sont elles qui doivent de l'argent à leurs employeurs !... La pudique Albion entretient à Bombay une demi-prison, gardée par sa police, où 900 femmes indigènes sont parquées pour servir au plaisir des blancs. (*Lansbury Labour Weekly*, juin 1926). Comme conséquence de l'exploitation féminine, les mères, obligées de laisser leurs enfants pour aller travailler, leur font prendre de l'opium pour qu'ils dorment en leur absence. 98 p. 100 des enfants sont ainsi empoisonnés. 666 sur mille meurent avant l'âge d'un an. La plupart de ceux qui survivent sont employés, dès l'âge de six ou sept ans, dans les mines, les usines, les plantations, pendant dix heures par jour. A Shang-Haï, dans les usines textiles anglaises et françaises, des enfants de *cinq ans* travaillent sans arrêt pendant douze heures par jour !...

L'administration de la justice est en rapport avec cette exploitation humaine. Les colonies ont des tribunaux et des législations spéciales. Le principe est que l'indigène a toujours tort devant le blanc. Magistrats, comme tous autres fonctionnaires, disposent, on peut dire à leur gré, de la liberté et de la vie de l'indigène; on ne lui doit aucune explication. Voici un exemple caractéristique entre mille. En 1927, à Alger, au centre de la colonie française la plus « civilisée », une petite Mauresque, nommée Ourdia, a été enlevée à sa mère par un médecin français. Malgré ses plaintes en justice, la mère n'a pu se faire rendre sa fille et le ravisseur, demeuré impuni, a gardé sa proie. (Brochure du *Comité de Défense de l'Enfance d'Algérie*).

L'indigène n'est pas plus maître de ses biens que de sa personne. Tous les jours il est exproprié par les concessions qui sont accordées à des privilégiés parmi les vainqueurs. S'il n'est pas chassé, il est exploité dans le travail qu'il fournit sur sa propre terre au profit de ses usurpateurs. La liberté d'opinion est livrée au même arbitraire. Des journaux indigènes sont interdits par simple décision administrative. Le fait de former un syndicat de travailleurs spoliés de leurs biens, d'avoir une opinion politique, d'écrire dans un journal, de tenir une réunion publique et de prononcer un discours rend passible d'inculpation de « complot contre la sûreté intérieure de l'Etat » et d'internement administratif dans la colonie ou dans une autre plus ou moins éloignée. Les indigènes ne sont d'ailleurs pas électeurs. Ils sont citoyens pour être soldats, recrutés malgré eux pour défendre la « mère patrie », payer des impôts plus élevés que ceux des conquérants qui exploitent leur travail ; mais ils ne le sont pas pour voter et manifester leurs desiderata. Ainsi se continuent sous les apparences du libéralisme verbal créé par une Déclaration des Droits de l'Homme qui n'est pas appliquée, les crimes et les abus qui furent de tout temps ceux de la colonisation. Aussi, les conséquences demeurent les mêmes : travail surhumain, abrutissement des individus, maladie, mortalité, épuisement et extinction des peuples indigènes. Dans toutes les colonies, la civilisation arrive un jour à ne plus régner que sur les ossements blanchis de races disparues. Le drapeau de la *liberté* flotte victorieusement sur le domaine de la mort.

7° *Liberté des aliénés.* — Lorsqu'on pense que la loi du 30 juin 1838 sur le régime des aliénés sert aussi à attenter à la liberté des gens considérés comme sains d'esprit, comment pourrait-on demander que la liberté des aliénés fût respectée ?

Dans l'antiquité, en Egypte par exemple, et aujourd'hui encore chez certains peuples, les mahométans en particulier, la folie à l'état calme était généralement regardée comme « une maladie sacrée, don mystérieux de la divinité, et plus digne de respect et d'égards que de répugnance ». (J. Duval). Les fous vivaient libres parmi les populations. On ne prenait certaines précautions contre eux que s'ils se montraient furieux, et c'est ce qu'on voit encore chez les musulmans, en Turquie,

en Algérie, au Maroc. Les chrétiens, qui prétendent avoir apporté au monde l'amour du prochain, virent en eux des possédés du démon; ils les enfermèrent, les isolèrent, les enchaînèrent et leur imposèrent des sévices de toutes sortes quand ils n'allèrent pas jusqu'à les brûler comme sorciers. Ainsi s'établirent, pour exister encore aujourd'hui, les maisons d'aliénés, qui sont « des prisons et non des hôpitaux », où les fous traînent une existence de pauvres bêtes en cage. Il a fallu arriver à la fin du XVIII[e] siècle, au temps de la Révolution, pour que le savant Pinel « éleva l'insensé à la dignité de malade » et s'efforça d'apporter quelque douceur dans le traitement des aliénés sur qui régnaient des belluaires plutôt que des infirmiers. Mais les aliénés sont toujours internés, traités plus ou moins en bêtes fauves, et l'odieuse loi du 30 juin 1928 a resserré encore plus sur eux le cercle infernal en permettant de faire partager leur sort à des gens sains d'esprit mais encombrants pour la « confrérie des puissants » !...

Il n'y a pas encore un siècle que la science officielle a découvert dans la Campine, en Belgique, un village où, depuis un millier d'années, des aliénés venus de tous les côtés du monde, forment une colonie libre, mêlée à la population. Ils y trouvent tous les égards que mérite leur état; ils y reçoivent tous les soins pouvant leur rendre l'intégrité de leur personnalité. Ils sont soutenus, réconfortés, dans leurs moments de lucidité, par cette impression qu'ils ne sont pas retranchés de la communion humaine. L'histoire de ce milieu, de son organisation, des résultats remarquables et émouvants qu'il a produits, a été racontée par M. Jules Duval, ancien magistrat, dans un ouvrage intitulé : *Gheel, ou une colonie d'aliénés vivant en famille et en liberté.* (Hachette, 1867). L'expérience faite à Gheel depuis si longtemps est décisive; elle devrait inspirer les administrations compétentes. Mais l'état social où règnent tant de prétentieux ignorants aussi vides de cœur qu'encroûtés de fausse science, a autre chose à faire qu'à s'occuper des aliénés, de leur liberté, du bonheur qu'on pourrait leur donner en faisant qu'ils ne soient plus une charge pour la collectivité. Comme l'écrivait Jules Duval : « Gheel, création des siècles et des mœurs, est trop beau pour être imité par voie administrative; il y faut trop de dévouement, trop de bonté, trop de cœur en un mot, et aussi trop de liberté pour une organisation purement officielle... C'est un exemple, un modèle, qui rayonne sur le monde par chacun de ses principes et de ses bienfaits ».

La question est la même pour les aliénés que pour ceux appelés « criminels » que l'on astreint, dans les prisons, à une existence improductive et dont on achève la démoralisation. Pour tous, comme pour tous les disgraciés, les faibles, les exploités, les vaincus, il n'y aura de bonté et de liberté que dans une société où l'on ne subira plus l'injustice et la violence de malfaiteurs subtils et de brutes sanguinaires.

8° *Liberté des animaux.* — Après tant de constatations lamentables sur les conditions de la liberté humaine, peut-on parler de la liberté des animaux sans exciter le rire et les sarcasmes ? Nous devons d'autant plus en parler que l'œuvre poursuivie ici est de protestation contre la sottise qu'engendre l'ignorance et la lâcheté complices de la violence. Nous devons être d'autant plus affirmatifs et énergiques que nous flétrissons un état social que nous voulons voir disparaître, qui disparaîtra quand la raison humaine saura lui en substituer un autre où la liberté ne sera plus un mot mais un fait. Et nous ne méprisons pas assez les hommes, même ceux d'aujourd'hui, pour ne pas leur demander d'avoir pour les animaux certains égards; ils pourraient par la même occasion, les avoir aussi pour eux-mêmes.

Nous ne discuterons pas du sacrifice des animaux qui est une nécessité vitale pour l'homme, obligé à se nourrir et à se défendre comme toutes les espèces qui sont dans la nature. Le sort de tous les êtres est d'être à la fois dévorateurs et dévorés; c'est la loi du transformisme, c'est-à-dire de la vie, en incessant mouvement et dont Shakespeare a montré le cercle dans cette image : « le poisson mange le ver, l'homme mange le poisson et le ver mange l'homme ». Les mystiques eux-mêmes, qui seront mangés un jour malgré leurs prétentions à une vie surnaturelle, et ne mangent pas de viande « pour ne pas tuer », sont aussi meurtriers que ceux qui en mangent. La salade dont ils se nourrissent a autant de droits à la vie que le mouton qu'ils épargnent, et ils ne s'interdisent pas de détruire, à chacun de leurs mouvements respiratoires qui se répètent de quatorze à dix-huit fois par minute, des millions d'animalcules ayant tout autant qu'eux droit à la vie. Mais ce qui n'est d'aucune nécessité, c'est d'ajouter au sacrifice inévitable des animaux l'exploitation et la privation de la liberté pendant le temps qu'on les laisse vivre, quand ce n'est pas le plaisir immoral et odieux de les faire souffrir.

L'exploitation et la souffrance imposées aux animaux participent des mêmes méthodes d'injustice et de violence qui poussent l'homme à se faire souffrir lui-même. Si les animaux domestiques sont arrivés par une accoutumance héréditaire à s'accommoder de la privation de liberté, c'est en échange de garanties de développement et de sécurité que l'homme leur a données et qu'il n'est nullement nécessaire d'accompagner de mauvais traitements. On s'indigne à la lecture de récits d'anthropophagie disant que les « sauvages » ont le soin d'engraisser leurs victimes avant de les mettre en broche. Les « civilisés » en font autant par les gavages barbares qu'ils imposent aux animaux de basse-cour. Il n'est pas d'exploitation plus cruelle que celle imposée par l'homme à sa « plus noble conquête », le cheval, dont il a fait le martyre de la rue, le martyre du cirque, le martyre de la mine, le martyre des étangs à sangsues. Et l'homme qui frappe le plus durement sur les flancs de la bête épuisée est celui que le patronat exploite le plus férocement, de même qu'il est le plus incapable de s'entendre avec les autres exploités pour changer son sort. Inconscience, lâcheté, sournoise satisfaction de venger sa misère sur plus misérable que soi: il y a trop souvent ces choses-là dans les souffrances imposées aux animaux ! .. Des hommes, des prolétaires, des chairs à travail et à mitraille, vont se réjouir aux spectacles des chasses à courre, des combats de coqs ou de chiens, des « corridas de toros », où l'animal est poursuivi, traqué, torturé, assassiné avec des raffinements sadiques. Ils vont applaudir dans des ménageries les exploits de belluaires grotesques acharnés à faire passer leur propre férocité chez de vieux fauves neurasthéniques, abrutis par les supplices qui accompagnent leur captivité. Ils vont admirer des « animaux savants » à qui on a appris à être aussi sots que l'homme, à coups de fouet, en les faisant marcher sur des plaques métalliques chauffées, en leur enfonçant des clous dans les pieds, quand ce n'est pas en leur crevant les yeux comme aux pinsons « pour les faire mieux chanter » !...

Tant qu'on assistera à l'indifférence des misérables devant la souffrance de plus misérables, l'état social demeurera le même enfer pour tous. Les hommes ont besoin d'acquérir le véritable sens de la liberté en respectant celle des plus faibles. La liberté est inséparable de la justice qui veut la liberté de tous. Lorsqu'ils auront appris le respect des plus faibles, les hommes seront alors capables de l'exiger des plus forts. Tant qu'ils attenteront à la liberté des faibles, vieillards, femmes, enfants, animaux, ils ne seront eux-mêmes que des esclaves, car ils n'auront pas su trouver dans la solida-

en Algérie, au Maroc. Les chrétiens, qui prétendent avoir apporté au monde l'amour du prochain, virent en eux des possédés du démon; ils les enfermèrent, les isolèrent, les enchaînèrent et leur imposèrent des sévices de toutes sortes quand ils n'allèrent pas jusqu'à les brûler comme sorciers. Ainsi s'établirent, pour exister encore aujourd'hui, les maisons d'aliénés, qui sont « des prisons et non des hôpitaux », où les fous traînent une existence de pauvres bêtes en cage. Il a fallu arriver à la fin du XVIIIe siècle, au temps de la Révolution, pour que le savant Pinel « éleva l'insensé à la dignité de malade » et s'efforça d'apporter quelque douceur dans le traitement des aliénés sur qui régnaient des belluaires plutôt que des infirmiers. Mais les aliénés sont toujours internés, traités plus ou moins en bêtes fauves, et l'odieuse loi du 30 juin 1928 a resserré encore plus sur eux le cercle infernal en permettant de faire partager leur sort à des gens sains d'esprit mais encombrants pour la « confrérie des puissants » !...

Il n'y a pas encore un siècle que la science officielle a découvert dans la Campine, en Belgique, un village où, depuis un millier d'années, des aliénés venus de tous les côtés du monde, forment une colonie libre, mêlée à la population. Ils y trouvent tous les égards que mérite leur état; ils y reçoivent tous les soins pouvant leur rendre l'intégrité de leur personnalité. Ils sont soutenus, réconfortés, dans leurs moments de lucidité, par cette impression qu'ils ne sont pas retranchés de la communion humaine. L'histoire de ce milieu, de son organisation, des résultats remarquables et émouvants qu'il a produits, a été racontée par M. Jules Duval, ancien magistrat, dans un ouvrage intitulé : *Gheel, ou une colonie d'aliénés vivant en famille et en liberté.* (Hachette, 1867). L'expérience faite à Gheel depuis si longtemps est décisive; elle devrait inspirer les administrations compétentes. Mais l'état social où règnent tant de préjugés ignorants aussi vides de cœur qu'encroûtés de fausse science, a autre chose à faire qu'à s'occuper des aliénés, de leur liberté, du bonheur qu'on pourrait leur donner en faisant qu'ils ne soient plus une charge pour la collectivité. Comme l'écrivait Jules Duval : « Gheel, création des siècles et des mœurs, est trop beau pour être imité par voie administrative; il y faut trop de dévouement, trop de bonté, trop de cœur en un mot, et aussi trop de liberté pour une organisation purement officielle... C'est un exemple, un modèle, qui rayonne sur le monde par chacun de ses principes et de ses bienfaits ».

La question est la même pour les aliénés que pour ceux appelés « criminels » que l'on astreint, dans les pénitenciers, à une existence improductive et dont on achève la démoralisation. Pour tous, comme pour tous les disgraciés, les faibles, les exploités, les vaincus, il n'y aura de bonté et de liberté que dans une société où l'on ne verra plus l'injustice et la violence de malfaiteurs subalternes et de brutes sanguinaires.

3° *Liberté des animaux.* — Après tant de constatations lamentables sur les conditions de la liberté humaine, peut-on parler de la liberté des animaux sans exciter le rire et les sarcasmes ? Nous devons d'autant plus en parler que l'œuvre poursuivie ici est de protestation contre la sottise qu'engendre l'ignorance et la lâcheté complices de la violence. Nous devons être d'autant plus affirmatifs et énergiques que nous flétrissons un état social que nous voulons voir disparaître, qui disparaîtra quand la raison humaine saura lui en substituer un autre où la liberté ne sera plus un mot mais un fait. Si nous ne méprisons pas assez les hommes, même ceux d'aujourd'hui, pour ne pas leur demander d'avoir pour les animaux certains égards; ils pourraient par la même occasion, les avoir aussi pour eux-mêmes.

Nous ne discuterons pas du sacrifice des animaux qui est une nécessité vitale pour l'homme, obligé à se nourrir et à se défendre comme toutes les espèces qui sont dans la nature. Le sort de tous les êtres est d'être à la fois dévorateurs et dévorés; c'est la loi du transformisme, c'est-à-dire de la vie, en incessant mouvement et dont Shakespeare a montré le cercle dans cette image : « le poisson mange le ver, l'homme mange le poisson et le ver mange l'homme ». Les mystiques eux-mêmes, qui seront mangés un jour malgré leurs prétentions à une vie surnaturelle, et ne mangent pas de viande « pour ne pas tuer », sont aussi meurtriers que ceux qui en mangent. La salade dont ils se nourrissent a autant de droits à la vie que le mouton qu'ils épargnent, et ils ne s'interdisent pas de détruire, à chacun de leurs mouvements respiratoires qui se répètent de quatorze à dix-huit fois par minute, des millions d'animalcules ayant tout autant qu'eux droit à la vie. Mais ce qui n'est d'aucune nécessité, c'est d'ajouter au sacrifice inévitable des animaux l'exploitation et la privation de la liberté pendant le temps qu'on les laisse vivre, quand ce n'est pas le plaisir immoral et odieux de les faire souffrir.

L'exploitation et la souffrance imposées aux animaux participent des mêmes méthodes d'injustice et de violence qui poussent l'homme à se faire souffrir lui-même. Si les animaux domestiques sont arrivés par une accoutumance héréditaire à s'accommoder de la privation de liberté, c'est en échange de garanties de développement et de sécurité que l'homme leur a données et qu'il n'est nullement nécessaire d'accompagner de mauvais traitements. On s'indigne à la lecture de récits d'anthropophagie disant que les « sauvages » ont le soin d'engraisser leurs victimes avant de les mettre en broche. Les « civilisés » en font autant par les gavages barbares qu'ils imposent aux animaux de basse-cour. Il n'est pas d'exploitation plus cruelle que celle imposée par l'homme à sa « plus noble conquête », le cheval, dont il a fait le martyre de la rue, le martyre du cirque, le martyre de la mine, le martyre des étangs à sangsues. Et l'homme qui frappe le plus durement sur les flancs de la bête épuisée est celui que le patronat exploite le plus férocement, de même qu'il est le plus incapable de s'entendre avec les autres exploités pour changer son sort. Inconscience, lâcheté, sournoise satisfaction de venger sa misère sur plus misérable que soi: il y a trop souvent ces choses-là dans les souffrances imposées aux animaux ! .. Des hommes, des prolétaires, des chairs à travail et à mitraille, vont se réjouir aux spectacles des chasses à courre, des combats de coqs ou de chiens, des « corridas de toros », où l'animal est poursuivi, traqué, torturé, assassiné avec des raffinements sadiques. Ils vont applaudir dans des ménageries les exploits de belluaires grotesques acharnés à faire passer leur propre férocité chez de vieux fauves neurasthéniques, abrutis par les supplices qui accompagnent leur captivité. Ils vont admirer des « animaux savants » à qui on a appris à être aussi sots que l'homme, à coups de fouet, en les faisant marcher sur des plaques métalliques chauffées, en leur enfonçant des clous dans les pieds, quand ce n'est pas en leur crevant les yeux comme aux pinsons « pour les faire mieux chanter » !...

Tant qu'on assistera à l'indifférence des misérables devant la souffrance de plus misérables, l'état social demeurera le même enfer pour tous. Les hommes ont besoin d'acquérir le véritable sens de la liberté en respectant celle des plus faibles. La liberté est inséparable de la justice qui veut la liberté de tous. Lorsqu'ils auront appris le respect des plus faibles, les hommes seront alors capables de l'exiger des plus forts. Tant qu'ils attenteront à la liberté des faibles, vieillards, femmes, enfants, animaux, ils ne seront eux-mêmes que des esclaves, car ils n'auront pas su trouver dans la solida-

rité des êtres la seule force qui soit capable de faire respecter leur propre liberté. — Edouard Rothen.

Nota. — Les questions examinées dans notre article ont fait, pour la plupart, l'objet des études et des protestations de la *Ligue des Droits de l'Homme*. On les trouvera dans ses *Cahiers* notamment dans les suivants :

Rapports de police, 25 avril 1924. — *Justice sociale et liberté*, 10 janvier 1925. — *Réforme judiciaire*, 25 octobre 1926. — *Liberté individuelle*. Compte rendu du Congrès National de 1923. — Cahiers des 10 juin 1928, 28 février et 20 mars 1929. — *Affaire du professeur Platon*, 10 février, 10 juillet, 5 décembre 1926, 25 avril, 15 octobre 1927, 20 mai 1929. — *Affaire Sacco et Vanzetti*, 10 et 25 avril, 1er octobre, 10 novembre 1927. — *Affaire Bougrat*, 15 juin 1927. — *Droit d'expulsion et réforme de l'extradition*, 20 janvier 1925, 25 février, 1er octobre, 10 décembre 1927. — *Affaire Ascaso, Durutti et Jover* (extradition), 10 mai 1927. — *Affaire Viretto* (expulsion), 20 mai 1928. — *Lois scélérates*, 25 décembre 1927, 10 juin 1928. — *Arrestations préventives*, 10 octobre, 10 décembre 1928, 20 janvier, 1er août 1929. — *Secrets de l'instruction*, 30 janvier 1929. — *Contrainte par corps*, 10 avril, 10 juin, 20 décembre 1927, 10 janvier, 10 juin, 10 septembre 1928, 10 février 1929. — *Droits de l'enfant*, 10 mars, 10 novembre 1927, 30 mars, 20 mai, 20 novembre 1928, 10 janvier 1929. — *Liberté et droits de la femme*, 15 octobre 1927, 30 avril, 20 mai, 30 octobre 1928, 30 janvier 1929. — *Liberté de réunion*, 10 et 30 septembre 1928. — *Liberté et droits des fonctionnaires*.

Compte rendu du Congrès National de 1923. Cahiers des 10 juin, 30 juillet, 30 août, 10 octobre 1928, 10 et 28 février 1929. — *Affaire Allard* (droits des fonctionnaires), 20 novembre 1928. — *Affaire Rombeau* (innocent condamné), 20 septembre 1928. — *Affaire Adam* (innocent condamné), 10 janvier 1929. — *Mutineries de Calvi*, 10 septembre 1928, 10 février 1929. — *Affaire Boutrois*, 20 novembre, 30 décembre 1928, 10 janvier 1929. — *Affaire Morelli et officiers espagnols* (extradition), 30 novembre 1928. — *Affaire Balloni* (extradition), 20 février 1929. — *Objection de conscience*, 20 février, 10 mars 1929. — *Liberté et droits des indigènes colouiaux*, 15 octobre 1925, 25 mars, 30 avril, 15 mai 1926, 10 janvier, 10 et 25 mars, 10 et 25 avril, 25 juin, 10 et 25 novembre, 10 décembre 1927, 20 janvier, 20 février, 10 juin, 30 août, 30 septembre, 10 et 30 novembre, 10 décembre 1928, 10 et 28 février 1929.

LIBERTÉ (Education). L'éducation impartiale de l'enfant apparaît au premier abord difficultueuse parce qu'elle essaie de satisfaire diverses tendances métaphysiques dont nous ne parvenons pas toujours à nous libérer.

C'est ainsi que les droits de l'enfant, sa liberté, le souci de respecter sa personnalité arrêtent dès le début l'éducateur sincère et profondément individualiste. Comme précisément le but de l'éducation consiste à former et développer la personnalité de l'enfant, il y a une certaine contradiction apparente entre le fait de respecter une personnalité et le fait de la former. Si on veut respecter l'enfant et sa liberté, on doit le laisser tel qu'il est ; si on l'influence que devient le principe d'impartialité et de neutralité !

En réalité la personnalité naissante de l'enfant a déjà été déterminée lors de la fécondation de l'ovule maternel et si ses parents ne se sont point souciés de lui assurer une bonne hérédité physiologique et psychique, il sera toujours un produit malchanceux et taré entre les mains de l'éducateur. Même conçu sainement, l'enfant est inévitablement déterminé par les lois de l'hérédité et respecter strictement sa personnalité c'est respecter une combinaison physico-chimique représentant le terme d'une longue série d'expériences évidemment intéressantes puisqu'elles ont triomphé du milieu, mais dont quelques-unes peuvent influencer fâcheusement le caractère de l'enfant. C'est dire que le caractère d'un enfant ne saurait être quelque chose de sacré et que ses anomalies psychiques ne sont pas plus admirables que ses malformations physiques.

D'autre part l'être humain est modifié, modelé par la succession des évènements qu'il subit depuis sa naissance jusqu'à sa mort et cela constitue véritablement une éducation. Comme cette éducation peut être néfaste à l'enfant qui ignore précisément les causes de vie et de mort, l'éducateur représente le résultat d'une longue évolution, d'une longue expérience de la vie transmises par le savoir spécifique, héréditaire ou traditionnel évitant à l'enfant les expériences douloureuses des ancêtres.

Donc, au lieu de partir de considérations métaphysiques sur le moi de l'enfant, il vaut mieux observer l'évolution et le fonctionnement de la vie. Nous voyons que l'être est en perpétuelle réaction contre le milieu ; que ces réactions suivent un certain ordre logique dans l'espace et dans le temps et qu'un bon équilibre de toutes ces réactions est nécessaire pour la vitabilité même de l'individu. Nous voyons également que la succession de tous les phénomènes s'effectue invariablement dans un ordre précis constituant un enchaînement de nécessités universelles, et que l'inversion de cet ordre et les erreurs en résultant restreignent l'activité vitale et détruisent la vie. Le but de l'éducateur ne peut être que l'adaptation intelligente de l'enfant à ces nécessités universelles, assurant sa durée vitale et son bonheur. Développer l'acuité des sens, la précision des mouvements, l'habileté tactile, l'endurance physique, l'esprit d'analyse et d'observation, la compréhension de l'enchaînement des choses, le jugement, la volonté, l'énergie créatrice ; voilà le véritable terrain impersonnel de l'éducation. Parallèlement à l'évolution de ces facultés, l'éducation devrait développer les conséquences logiques de l'amitié, de l'association, de l'entr'aide, de la fraternité imposées aux hommes par les nécessités naturelles. Ainsi comprise, l'éducation objective et impersonnelle n'imposerait point à l'enfant l'immoralité des intérêts de tel individu, groupe, chapelle, parti ou nationalité, mais l'harmoniserait avec les nécessités universelles faites de la solidarité de tous les éléments.

La personnalité de l'enfant se formerait et s'harmoniserait d'elle-même par le développement et l'équilibre intérieur de toutes ses facultés et la compréhension de son propre fonctionnement. La connaissance des causes déterminant les choses et les êtres, jointe à une vie saine et un fort développement de la volonté feraient plus pour l'amélioration ou l'évolution de son moi que tous les traités de morale de l'univers.

L'éducateur ne doit jouer qu'un rôle accélérateur. Il doit faciliter les expériences, permettre à l'enfant de trouver lui-même le secret des choses et lui laisser la joie des découvertes et des réalisations. Il ne doit pas être un maître qui impose, ordonne, récompense ou punit. Ce sont les résultats mêmes des actes qui doivent punir ou récompenser l'enfant en lui enseignant le jeu des causes et des effets. L'éducateur ne peut être qu'un grand ami qui sait beaucoup de choses.

Le but essentiel de cette éducation ne consisterait point à faire de l'enfant un citoyen, un partisan, un enrôlé, une fraction d'homme, admirateur de ses parents, de sa tribu ou de sa nation, mais au contraire un individu fort, ayant sa fin en lui-même, sa conception particulière de la vie, sans obligation à venir envers le milieu qui lui doit la santé, le savoir et l'aisance. Sa seule raison d'association doit être un avantage démontré, une supériorité évidente d'une activité sur une autre

et sa raison doit suffisamment le déterminer pour lui permettre de concevoir, conclure et tenir des engagements amplifiant sa vie.

L'éducation ne saurait donc être libre c'est-à-dire exercée par n'importe qui, soumise à la fantaisie, à l'ignorance ou la malfaisance des éducateurs politiques ou religieux. Nous voyons les résultats de cette éducation et nous en connaissons les méfaits. L'éducation doit être impersonnelle, scientifique et objective et résulter d'une étude profonde de la vie.

Tous nos efforts doivent tendre à faire admettre ces conceptions par les progéniteurs, lesquels, comprenant enfin leur lourde responsabilité favoriseront la création de milieux éducatifs rationnels, seules sources possibles de transformations sociales profondes et durables. — IXIGREC.

LIBERTÉ (EDUCATION). Nous avons déjà parlé de la liberté aux mots *Education* et *Enfant*. Nous sommes *libres*, disions-nous, dans la mesure du facteur *personnel* de la décision. Autrement dit, il n'y a liberté que s'il y a personnalité. Mais *la personnalité* n'est pas quelque chose d'inné ; elle se forme peu à peu et *résulte* en définitive : *de l'hérédité* — le jeune enfant a des tendances, les instincts qu'il doit à ses ancêtres ; de l'influence *du milieu* sur l'individu — adaptation du tempérament individuel aux exigences du milieu social ; *de l'expérience individuelle*. « Cette expérience individuelle vient se surajouter à l'expérience ancestrale et à l'expérience collective pour déterminer le caractère de l'individu et conditionner son comportement ». (Vermeylen.)

Ainsi donc il y a évolution dans la formation de la personnalité ; tout d'abord, de très bonne heure apparaît la notion du « *mien* ». « Le « *mien* », c'est non seulement l'enfant lui-même... mais tout ce qui l'entoure et qui lui sert. Il ne se distingue pas encore des vêtements qui l'habillent, des bras qui le portent, du sein qui le nourrit ». (Vermeylen). Peu à peu l'enfant devient capable de faire cette distinction et acquiert la notion du « moi ». Cette « notion s'établit progressivement sans qu'on puisse lui attribuer des limites fixes. Vers l'âge de trois ans elle n'est pas encore nettement assise. Lorsque, par jeu, on fait semblant de prendre l'enfant pour une autre personne, on le voit parfois s'inquiéter comme si la chose restait malgré tout pour lui possible ». Prenant conscience du mien et du moi, de ce qu'il a été, de ce qu'il est, de ce qu'il sera, l'enfant acquiert enfin la notion du « je », mais jusqu'au moment de la puberté, ce « je » reste très peu personnel; l'enfant est avant tout un imitateur. « Au cours de l'adolescence, au contraire, le sentiment personnel s'hypertrophie souvent de façon exagérée et entre en lutte avec le milieu ».

Tout autant que les contraintes des parents ou des éducateurs, l'insuffisance du développement de la personnalité rend la liberté des enfants toute relative. La relativité de la liberté est d'ailleurs admise pour les adultes aussi bien que pour les enfants :

1. *Liberté matérielle.* — Il faut reconnaître qu'il existe quelque chose comme une liberté matérielle..., découlant de la possession de l'argent, d'une bonne santé, de la puissance. Sa limitation s'exprime par la pauvreté, la maladie, les conventions ;

2. *Liberté émotive.* — Nous sommes tous esclaves de nos émotions sous une forme ou sous une autre; nous ne sommes pas libres...

3. *Liberté mentale.* — Peu de gens ont été capables de s'élever au-dessus des limitations des doctrines politiques, des credos, du sentiment national. Beaucoup d'entre nous sont liés par leur point de vue et ne sont pas libres au point de vue mental ;

4. *Liberté spirituelle.* — On ne peut donner que ce que l'on possède. « A moins d'être relativement libres, nous ne pouvons transmettre la liberté à nos élèves. Un des plus graves problèmes éducatifs est donc celui de la libération spirituelle du maître » (Béatrice Ensor).

Mais même si le maître était libéré spirituellement, il ne pourrait accorder le même degré de liberté à tous les enfants. Le degré de liberté qui peut être accordé à un enfant varie suivant l'âge et le type d'enfant

1° *L'âge.* — « Ainsi on peut tolérer des actes et des réactions chez un enfant de trois ans qu'on n'admettra plus à six ans, et de même à six ans qu'on ne permettra plus à douze ans et ainsi de suite. Et il est bien entendu qu'il s'agit de l'âge mental bien plus que de l'âge réel ».

2° *Le sexe.* — Les garçons moins dociles demandent une main plus ferme. Il y a d'ailleurs des exceptions.

3° *Le facteur physiologique.* — Les enfants vigoureux dépassent plus facilement les limites permises.

4° *Les instincts.* — Instinct combatif, groupal, etc qui modifient le comportement.

5° *L'état sensoriel et émotif.* — » Chez l'enfant sourd ou aveugle, la discipline est rendue beaucoup plus difficile du fait que l'élève reste isolé du milieu social et ne subit que faiblement l'influence du groupe et de l'éducateur ».

6° *L'intelligence et les aptitudes.* — « Un enfant arriéré ne comprenant pas la nécessité de l'ordre et de la règle troublera la classe entière ».

7° *Les habitudes acquises dans la famille.* — L'enfant unique est souvent indiscipliné et l'on est souvent obligé de restreindre sa liberté à l'entrée à l'école.

8° *Les connaissances de l'enfant.* — « S'il a fait lui-même certaines expériences fâcheuses ou s'il a vu d'autres en faire, il s'adapte plus rapidement que l'enfant qui a été tenu à l'écart de ces mêmes expériences » (D'après le Dr Decroly).

Cependant si, dans l'intérêt même des enfants, on ne peut accorder à ceux-ci une liberté entière, il faudrait au moins que les restrictions apportées à cette liberté le soient *dans l'intérêt des enfants* et non pour satisfaire l'égoïsme des adultes.

« Dans la majorité des familles des lieux où les adultes vivent avec les enfants, tout est prévu pour que les grands aient leurs heures de relâche, de détente, leurs aises; les locaux, les horaires sont organisés en vue de ne pas gêner les grands, et en fait les entraves à la liberté des petits sont très souvent dues à l'égoïsme des grands....

« Le facteur dominant, conscient ou inconscient, c'est ce qu'on appelle la loi du moindre effort, et comme le grand est le plus puissant, il s'arrange, avec la meilleure foi du monde d'ailleurs, pour que le cadre où il doit vivre avec le petit soit approprié à ses propres besoins, à ses goûts à lui d'abord, à ceux de l'enfant ensuite, s'il le peut et s'il y songe. » (Dr Decroly.)

Cependant la liberté de l'enfant n'est pas moins utile aux éducateurs, parents ou maîtres, qu'aux élèves Pour agir efficacement sur le développement d'un enfant il faut connaître cet enfant, ses actions, ses réactions, ses intérêts, et comment connaître cela si on ne l'observe pas en liberté. Dans l'école oppressive c'est pendant les récréations, c'est-à-dire pendant les moments de liberté, que les maîtres apprennent le mieux à connaître leurs élèves.

***

Le problème de l'éducation pour la liberté, de la libération de l'enfant se pose d'abord dans la famille Il se pose ensuite à l'école et y est d'autant plus difficile à solutionner que la plupart des écoles ont des externats,

ce qui n'est pas un mal à tous points de vue mais qui, dans ce cas, risque de soumettre l'enfant à deux régimes tout à fait différents. Il ne sert de rien d'adopter à l'école le régime le plus favorable à la libération de l'enfant si dans la famille cet enfant se trouve soumis à un régime opposé, soit que la licence, soit que l'excès d'autorité règne à la maison. Par suite, il est nécessaire de travailler à réaliser un accord entre la famille et les maîtres de l'école afin que la famille et l'école collaborent efficacement à la libération de l'enfant.

Dans l'esprit des adversaires de la liberté de l'enfant, cette liberté-là aboutit à supprimer toute réaction de la part des adultes à l'égard des activités désagréables, nuisibles, dangereuses ou instinctives de l'enfant, à ne pas s'opposer à tout ce que ses tendances étroitement égoïstes, et ses impulsions défensives inférieures, le poussent à faire ou à ne pas faire...

Mais les adversaires n'envisagent en fait qu'un côté du problème, celui où la tolérance est accordée aux actes et manifestations défavorables. Or, laisser l'enfant libre, c'est aussi lui permettre de manifester ses tendances favorables, le laisser libre de « bien faire ». Cette liberté-là a, certes, autant de poids que l'autre. Permettre à l'enfant d'expérimenter, de débrouiller les énigmes dont il est entouré, c'est lui permettre d'exprimer, par les divers moyens dont il dispose, les pensées qui l'occupent et qu'il désire communiquer; c'est lui aider à formuler ses inquiétudes, ses curiosités, ses désirs et ses peines; c'est réaliser les conditions les plus favorables pour qu'il prenne peu à peu conscience de lui-même et de son milieu en vue d'une adaptation plus rapide et plus parfaite.

Et c'est non seulement lui permettre de manifester ses tendances favorables, c'est encore lui aider à découvrir le monde, à faire des expériences à propos de ce qu'il rencontre, à essayer ce qu'il imagine, à construire ce qu'il invente. C'est également organiser le cadre naturel et humain, le milieu des choses et des êtres, l'ambiance des événements et des faits, de manière à lui suggérer ces expériences, ces découvertes, ces fantaisies, ces inventions.

Or, « il est incontestable qu'il faut restreindre la liberté, lorsqu'elle se manifeste sous le premier aspect, il faut, au contraire, l'encourager dans le second cas. » (Dr Decroly).

Ainsi, le premier rôle de l'éducateur consiste à préparer pour l'enfant un milieu tel qu'il ait des occasions d'agir conformément à sa nature, sans danger pour lui et de telle façon que son action, comportant le maximum possible d'initiative, favorise le développement de sa personnalité. « Laisser les tout-petits enfants libres de faire ce qu'ils veulent, ce n'est donc point leur donner des jouets qu'ils n'aient qu'à voir ou à tenir dans leurs mains, mais leur fournir des occasions d'agir, de faire mouvoir des choses, de les transformer, de les construire, de les démolir, de les reconstruire. Les parents avertis savent que les petits enfants jouent avec des objets très simples à condition que ces objets permettent une action, un rudiment de construction : paniers à remplir et à vider, boîtes à fermer et à ouvrir, cubes à assembler et à défaire. Ces matériaux une fois en sa possession, l'enfant peut être laissé libre sans le moindre inconvénient, il peut faire ce qu'il veut, puisque ce qu'il veut est précisément à la fois conforme à la nature de son activité et à la nature des objets sur lesquels elle s'exerce. » (Cousinet).

Une telle liberté restera encore longtemps impossible à l'école car les programmes d'études y sont établis sans souci des intérêts enfantins; or tant que le maître ne pourra pas motiver, aux yeux des enfants, les exercices et les travaux scolaires il devra les imposer.

En second lieu l'éducateur — père, mère, instituteur — doit suggérer à l'enfant des buts, accessibles pour lui et pouvant lui donner l'occasion de réfléchir, de faire preuve d'initiative et de persévérance. En troisième lieu, il doit suggérer les moyens d'atteindre ces buts, lorsque l'enfant est incapable de trouver ces moyens à lui seul. En ce cas il doit limiter autant que possible son intervention : il n'est pas mauvais que l'enfant se trompe parfois ou même tâtonne dans la recherche des moyens ; il suffit d'éviter l'excès afin qu'il n'y ait point une perte trop grande de temps et de forces.

Enfin l'éducateur doit être le modèle raisonnable que l'enfant imite tout naturellement et à l'exemple duquel il rapporte ses actions. (Voir à ce propos : 1° *Education*, p. 638, 2e col.; 2° *Enfant*, pp. 684 et 685. — *Errata :* p. 684, avant-dernière ligne, lire : *Ainsi* d'un côté... et non *Admis* d'un côté...)

*
* *

Si l'on ne tenait compte que de l'évolution de l'enfant, c'est-à-dire du développement de sa personnalité, de l'accroissement de ses connaissances et de son expérience on admettrait qu'il faut accorder de plus en plus de liberté à l'enfant. Par suite, un enfant de douze ans devrait jouir, à l'école primaire, de beaucoup plus de liberté qu'un enfant de quatre ou cinq ans à l'école maternelle. En réalité c'est actuellement l'inverse qui est la règle. La raison en est qu'on ne se préoccupe guère d'instruire l'enfant de quatre à cinq ans tandis qu'au contraire *le souci d'instruire l'enfant plus âgé prime celui d'assurer son développement.*

Il en résulte que les pédagogues se sont ingéniés afin de créer un matériel de jeux éducatifs pour les jeunes enfants (matériel Montessori, matériel Decroly, matériel de l'Institut Jean-Jacques Rousseau, etc.), qui donne satisfaction aux besoins et aux intérêts de ces petits tout en favorisant leur développement. Mais les enfants plus âgés, à l'école primaire comme à l'école secondaire, ont des programmes et des examens. Faut-il supprimer programmes et examens, ce qui ne serait pas supprimer toute étude mais fixer les travaux suivant les intérêts et les désirs des enfants ? Ce serait parfait si ceux-ci étaient capables de choisir et de déterminer les connaissances et les capacités qui leur seront nécessaires. « C'est à nous, adultes, à faire ce choix, plutôt qu'aux enfants, car les instincts et les intérêts naturels nés d'un passé biologique ne peuvent être un guide certain pour l'enfant dans son choix des connaissances et des capacités que demande notre civilisation moderne industrielle, si artificielle et si complexe ».

Et l'âge de la scolarité, la condition des enfants du peuple, dépendant d'un état social qui précipite l'acquisition des connaissances en même temps qu'il en dénature le chemin, entraînent l'école officielle à orienter précocement le savoir vers des formes définies. D'autre part, si l'enfant ne peut fixer lui-même ses programmes, il faut ajouter que les adultes qui fixent ou appliquent ces programmes le font trop souvent sans réfléchir à toutes les questions qui doivent se poser à nous à ce sujet : Qu'est-ce que l'enfant devenu adulte aura besoin de connaître ? Qu'est-ce que la vie apprendra à l'enfant ? Qu'est-ce que l'enfant, une fois grand pourrait apprendre seul ? Qu'est-ce que le futur adulte a le désir d'apprendre pendant son enfance ? Qu'est-ce que l'enfant peut apprendre aux divers stades de son développement ?

Examinons successivement ces questions.

Qu'est-ce que l'enfant devenu adulte aura besoin de connaître ? Nous n'avons évidemment pas l'intention de faire apprendre aux écoliers tout ce qui pourrait leur être utile plus tard, mais nous voulons bien plu-

tôt faire un choix parmi les connaissances utiles. Il est regrettable que ce choix soit fait uniquement ou presque par des spécialistes de l'enseignement qui « accordent parfois une importance exagérée à des choses qui n'en ont aucune pour le reste des mortels. . »

Qu'est-ce que la vie apprendra à l'enfant ? — Il est inutile d'apprendre à l'enfant, à neuf ou dix ans, sur les bancs de l'école ce que l'on est assuré qu'il apprendra un ou deux ans plus tard dans sa famille.

Qu'est-ce que l'enfant devenu adulte pourrait apprendre seul ? — Nous ne nous désintéressons pas de ces connaissances dont certaines auront dans la vie leur utilité ou leur agrément, mais l'écolier doit *d'abord* acquérir les connaissances les plus propres à favoriser *l'auto-instruction* et l'*auto-éducation* de l'adulte (apprendre à lire intelligemment, à se servir d'un dictionnaire, etc.) et former son esprit.

Qu'est-ce que le futur adulte a le désir d'apprendre pendant son enfance ? — Si nous avons à choisir entre deux connaissances également utiles au futur adulte nous préférerons enseigner celle qui intéresse le plus l'enfant parce que nous avons beaucoup plus de chances de la lui voir acquérir.

Qu'est-ce que l'enfant peut apprendre aux divers stades de son développement ? Il s'agit 1° de limiter les connaissances à acquérir en tenant compte des possibilités enfantines comme aussi de la nécessité des loisirs et d'une part de temps à réserver aux activités libres individuelles ou collectives ; 2° de faire acquérir ces connaissances au moment le plus favorable, ni prématurément — comme on le fait trop souvent — ni trop tard, autrement dit d'établir un bon échelonnement des difficultés.

Les questions qui précèdent ont pour but de fixer des programmes qui permettent : 1° de limiter, autant que possible, les études qui doivent être imposées aux enfants dans l'intérêt des futurs adultes ; 2° d'acquérir ces connaissances imposées au meilleur moment et dans l'ordre le plus favorable à une acquisition rapide; 3° d'accorder plus de temps aux travaux éducatifs propres à développer la personnalité, l'initiative, la volonté et aux travaux libres, individuels ou collectifs. Alors que, dans nos écoles actuelles, presque tous les travaux sont imposés par les adultes, dans les écoles de l'avenir la plus grande partie du temps sera consacrée à des travaux libres, vraiment libres : soit qu'ils soient suggérés aux élèves par le milieu et le matériel mis à leur disposition dans les meilleurs cas; soit qu'ils aient été entrepris à la suite de la suggestion du maître, aussi discrète que possible.

Mais bien que le travail-corvée disparaisse peu à peu, bien que les pédagogues s'efforcent de plus en plus de motiver les travaux scolaires, il restera encore sans nul doute des connaissances à acquérir dont l'étude ne sera pas désirée mais imposée par les adultes. Cependant, de ce côté encore, de gros progrès sont en cours de réalisation. Dans les écoles qui travaillent selon le « Dalton-Plan » c'est encore l'adulte qui fixe le travail à l'élève mais ce dernier jouit d'une certaine liberté, d'une certaine initiative dans l'exécution du travail, il le fait où il veut et quand il veut L'enfant a une fiche de travail mentionnant les travaux qu'il doit accomplir en une semaine et sur laquelle il indique, au fur et à mesure, les travaux faits. A Winnetko, les fiches sont remplacées par des livres de buts soigneusement gradués mais la méthode est analogue : les enfants peuvent s'entr'aider, travailler en groupe, interroger le maître. Les pédagogues s'efforcent d'autre part de réduire autant que possible l'intervention de celui-ci, soit grâce à l'emploi d'un matériel auto-correcteur, soit par une bonne graduation des difficultés.

La graduation des difficultés qui convient à un élève intelligent ne convient plus à un élève moyen et, à plus forte raison, à un élève faible ; aussi on s'efforce de plus en plus — en Amérique surtout — d'individualiser l'enseignement et l'individualisation de l'enseignement est ainsi favorable à la libération de l'enfant puisqu'elle limite l'intervention du maître.

Mais si l'individualisation de l'enseignement est favorable à la libération de l'enfant, parce qu'elle lui permet d'acquérir le savoir, et en particulier les techniques (lecture, écriture, calcul), en marchant à son pas, il n'en faudrait pas croire que les travaux individuels sont seuls favorables à cette libération, ce serait oublier l'importance du milieu pour la formation de la personnalité. Actuellement les pédagogues novateurs s'efforcent de remplacer la concurrence (compositions, etc.) par la coopération ; de là, des travaux collectifs dont le but est fixé le plus souvent par les adultes en coopération avec les enfants, mais parfois par les enfants eux-mêmes.

En résumé, on s'efforce : 1° de limiter les travaux imposés grâce à un meilleur choix et à une meilleure gradation du contenu des programmes ; 2° de motiver tous les travaux scolaires ; 3° de tayloriser l'enseignement pour valoriser l'éducation en accordant une plus large place aux activités spontanées et aux travaux libres (individuels ou collectifs) ; 4° d'accorder le maximum de liberté possible dans l'exécution des travaux imposés ; 5° de faire place aux travaux collectifs qui permettent à l'initiative des enfants de s'exercer et les prépare à la vie sociale.

Il faut convenir que nous sommes encore loin d'avoir atteint tous ces buts.

Ceci ne sera d'ailleurs possible qu'à la condition de se préoccuper également du problème du choix et de la formation des maîtres. Tous les individus, même fort instruits, n'ont pas les aptitudes qui conviennent à la libération de l'enfant. Les meilleurs à cet égard sont les maîtres actifs, qui fournissent ainsi un modèle à l'enfant, et les maîtres intuitifs qui devinent ce qui convient à l'enfant et savent user de la suggestion plutôt que de l'ordre ou de la défense. L'aptitude du maître peut aussi être perfectionnée, non pas seulement par les connaissances qu'il acquiert pour se rendre de plus en plus capable de remplir son rôle de guide, mais aussi par l'observation des modèles. Il serait désirable que tous les maîtres, à tour de rôle, pussent aller observer la vie d'une école où les enfants jouissent d'une plus grande liberté, pour se rendre compte, par eux-mêmes des moyens de parvenir à ce résultat.

Enfin, rappelons qu'il reste aussi à se préoccuper de l'éducation des parents et d'une meilleure collaboration de l'école et de la famille. — E. Delaunay.

LIBERTICIDE (adj. lat. *libertas*, et *cœdere*, tuer, détruire). Qui attente à la liberté, qui la détruit. L'appareil des lois, l'organisation de la justice, les prérogatives gouvernementales sont, dans notre société, les cadres permanents d'un système politique éminemment liberticide. L'autorité, qui est leur fondement, est par essence liberticide et, s'ils n'en pénètrent la nocivité et n'en proscrivent les institutions, les hommes aspireront en vain vers la liberté.

Socialement, le capitalisme, qui soumet l'ouvrier aux maîtres des usines et aux possesseurs de la terre, à tous ceux qui, dispensateurs de la besogne quotidienne, sont en même temps les arbitres du salaire dont dépend son existence (sans parler des répercussions indirectes) le capitalisme est une forme liberticide.

Sur les méfaits des uns et des autres, nous ne nous étendrons pas davantage ici. Nombreux sont les mots

où ils seront explicitement, et à leur place, vigoureusement dénoncés.

LIBERTINS n. et adj. (lat. *libertinus*, affranchi). A le sens de dégagé de la contrainte, du dogme, de la discipline. Cette désignation s'est étendue à tout sujet qui s'écarte des règles, les transgresse ou les répudie. De l'impatience de tout frein à la facilité dissolue, du vagabondage de l'esprit à la fantaisie butineuse des sens, l'appellation de libertin s'est davantage fixée de nos jours dans la désignation de ce qui a trait à l'indépendance des mœurs en matière sexuelle.

Le mot *Libertin* a d'abord signifié affranchi de la discipline de la foi, indépendant dans ses croyances. C'est le sens que lui donnaient le protestant d'Aubigné, les catholiques Bossuet et Bourdaloue.

Le qualificatif de libertins a été donné à deux groupes de protestants bien différents : l'un résidant dans les Pays-Bas, l'autre se trouvant à Genève. Les libertins des Pays-Bas avaient à leur tête Antoine Pecques, Chopin et surtout le picard Quintin, un tailleur d'habits. Ils niaient les anges, le paradis, l'enfer, l'immortalité de l'âme, la révélation, la responsabilité individuelle. Puisque les hommes ne sont responsables de rien, ils ne sauraient, en toute justice, être blâmés ou punis, lorsqu'ils commettent le mal. La seule préoccupation de l'homme doit être de faire de la terre un paradis terrestre en vivant sans contrainte.

On peut considérer les libertins de la Hollande et du Brabant comme des précurseurs directs des libertaires actuels. Ils furent poursuivis avec une rigueur extrême selon les ordres de l'altière et superstitieuse Marguerite d'Autriche. Quintin fut brûlé à Tournai en 1530

Tout en demeurant attaché à la Réforme, dans son esprit plutôt que dans sa lettre, les Libertins de Genève combattaient le joug intolérable de Calvin qui, on le sait, s'exerçait à la fois sur la religion et sur les mœurs. Un des libertins les plus fameux d'alors fut Sébastien Castellion, originaire du Bugey, latiniste et humaniste distingué, « très excellent personnage », au dire de Montaigne. Pédagogue de grand mérite, directeur du collège de Rive à Genève, Castellion eut le tort de vouloir entreprendre une traduction du Nouveau Testament en français, puis de différer d'opinion avec Calvin au point de vue théologique. Il dut se réfugier à Bâle, où il édita Xénophon, Homère, finalement la Bible (1555), en français et en latin. Dans son introduction, il soulevait la question de l'inspiration des Ecritures, ce qui déchaîna contre lui l'ire de Calvin et de De Bèze. Là-dessus survint, à Genève, le supplice du médecin espagnol Michel Servet (à qui on a attribué la découverte de la circulation du sang), coupable d'avoir nié le dogme de la Trinité. Calvin se montra, en l'occurence, cruel et cynique, raillant sa victime jusque sur le bûcher, ce que n'aurait pas fait un Torquemada. Il y eut une protestation universelle contre ce supplice et il parut simultanément à Lyon et à Bâle, en français et en latin, un « *Traicté des hèrectiques, à savoir si on les doit persécuter* » s'appuyant sur toutes sortes de citations, et qui démontrait précisément le contraire. Ce Traité était précédé d'une magnifique préface, plaidoyer en faveur de la tolérance, dont la paternité fut attribuée par Calvin et de Bèze à Castellion, cela va sans dire. « C'est comme s'ils disaient, rétorquait Théodore de Bèze, qu'il ne faut punir des meurtres de père et mère, vu que les hérétiques sont infiniment pires ». L'Eglise Romaine n'a jamais été plus loin. Castellion, d'un côté, Calvin et De Bèze, de l'autre, continuèrent ainsi à batailler jusqu'à ce que, à 48 ans, le premier nommé eût succombé au surmenage et aux privations « C'est un précurseur de Bayle et de Voltaire, un précurseur qui ne leur a laissé rien à dire sur le grand sujet de la tolérance religieuse et de la liberté de conscience. » (Jules Janin).

Castellion avait pu mourir dans son lit. Mais à Genève la vie était insupportable. Les dictatures d'un Robespierre ou d'un Lénine paraissent jeux d'enfants auprès de celle de Calvin, alors que sa république n'était menacée d'aucune attaque extérieure. Visites domiciliaires fréquentes, interrogations officielles sur l'orthodoxie des habitants, lois somptuaires, réglementation de la forme des vêtements et des chapeaux, interdiction des habits de soie et de velours aux génevois de basse condition, défense aux hommes de porter des cheveux longs, aux femmes de se friser, que sais-je encore ? Et il y avait des châtiments prévus pour les écarts de conduite et de langage. Les chefs des Libertins payèrent cher leur révolte contre l'intolérance calviniste. Jacques Gruet, Jean Valentin Gentilis, Monnet, Antoine d'Argillières furent condamnés à mort. Denis Billonnet fut marqué au front d'un fer chaud, Du Bois dut faire amende honorable, en chemise, nu-pieds, torche au poing ; Antoine Norbert eut la langue percée d'un fer chaud. Que d'autres, condamnés à l'amende, au bannissement, à l'emprisonnement. Un jour, Clément Marot, venu à Genève pour fuir la persécution catholique qui sévissait en France, se permit de jouer au tric-trac avec un sien ami, lequel fut cité incontinent par devant le Consistoire, ce que voyant, le poète du « doux nenni » s'en alla ailleurs planter sa tente.

Au début du XVII^e^ siècle, on a dénommé « libertins » ceux qui réclamaient au nom de l'indépendance de la pensée, le droit à l'incrédulité, ainsi que les « épicuriens ». Libertins étaient le philosophe Gassendi, le voyageur Bernier, les poètes Chapelle et Th. de Viau, le littérateur Saint-Evremond et tous ceux que la libertine Ninon de Lenclos réunissait dans son salon. Les libertins forment la transition entre les grands sceptiques du XVI^e^ siècle, les Montaigne et les Charron, et les philosophes athées du XVIII^e^. Fontenelle fut l'un des derniers libertins.

Aujourd'hui on applique le mot de « libertins » à celles et à ceux qui s'insoucient des règles conventionnelles ou légales en fait de bonnes mœurs, qu'il s'agisse d'actes ou d'écrits. Le libertin n'est pas un débauché, car la débauche est un abandon inconscient, irraisonné, immesuré aux besoins, aux appétits, aux passions sexuelles ou érotiques. Le libertin reste conscient de ce qu'il veut et ne verse pas dans l'inconscience. Plusieurs des Encyclopédistes et de leurs amis furent des libertins et non des débauchés. Le libertinage n'est pas non plus de la prostitution, ce n'est pas pour de l'argent que la libertine ou le libertin est à la recherche de plaisirs de l'ordre sexuel ; ni l'un ni l'autre ne sont des professionnels de la volupté, des marchands et des acheteurs de jouissances charnelles. Ce qu'étaient jadis les libertins par rapport au dogme religieux, les libertins le sont aujourd'hui par rapport au dogme d la moralité : des hérétiques ou des hétérodoxes. — E. ARMAND.

LIBRAIRE, LIBRAIRIE (lat. *librarius*, de *liber*, livre). Le libraire est celui qui tient boutique de livres (voir ce mot) qui fait commerce d'imprimés. C'est aussi (libraire-éditeur) celui qui achète leurs manuscrits aux auteurs pour les faire imprimer et vendre. Dans l'antiquité (nous nous bornerons ici à un bref historique), les libraires dictaient aux copistes le texte des ouvrages et offraient ensuite ces manuscrits aux amateurs. D'abord assez restreint, leur nombre augmenta, tant à Rome qu'à Athènes, à mesure que les matériaux furent moins rares, et les boutiques des libraires devinrent le rendez-vous des chercheurs et des gens cultivés. Avec le chris-

tianisme, la copie des ouvrages — sacrés d'abord, puis profanes — gagna les couvents. Les invasions, les troubles des guerres successives y tinrent concentré le travail de transcription des œuvres intellectuelles et les entreprises extérieures disparurent... Elles se réveillèrent peu à peu avec la sécurité renaissante.

En 1275, une première ordonnance règlementa le commerce de la librairie. *Stationarii* (copistes), *librarii* (vendeurs de livres) étaient, avec les relieurs et parcheminiers, incorporés à l'Université dont le contrôle s'étendait au prix comme à la forme et au fond des ouvrages. Les libraires prêtaient serment, pour être admis à l'exercice. Longtemps, leur nombre, à Paris ne dépassa pas trente. La découverte de l'imprimerie transforma la librairie et favorisa merveilleusement son essor. De Louis XII datent les *privilèges* de la corporation (1509). C'est l'âge florissant des Frellon, des Ant. Virard et des Estienne. Mais avec la prospérité et les facilités de la propagation naquirent les inquiétudes du pouvoir royal et se manifestèrent ses tracasseries et ses rigueurs. L'Université, la Faculté de théologie et le souverain en dernier ressort régnaient, — trinité soupçonneuse — sur la corporation. Brocards, pamphlets et libelles couraient cependant le public sous la Ligue et la Fronde, malgré que la pendaison fut parmi les peines qui atteignaient les infractions aux édits...

En 1618 se constitua le syndicat de l'imprimerie et de la librairie. Sous Louis XIV, la confrérie, reconstituée en corps savant, exigea que les libraires fussent « congrus en langue latine » et sussent « lire le grec ». Et elle put citer avec orgueil les Vitré, les Cramoisy... Restrictions diverses, visa, obligation de dépôt, etc. puis, en 1723, mise sous la férule du lieutenant de police et des intendants, la librairie connut la dépendance et les difficultés jusqu'à la Révolution de 1789 qui en proclama libre le commerce... Liberté précaire, comme tant de conquêtes de l'époque. La censure préalable était, en effet, dès 1811, restaurée. Les régimes successifs, tremblant pour leur stabilité, surveillèrent jalousement la librairie, l'entourèrent de mesures vexatoires et tyranniques. Il fallut le 10 septembre 1870 pour rétablir « la profession libre ». Depuis la loi de 1881, la vente est affranchie de l'autorisation et du contrôle, mais le libraire-éditeur ou imprimeur demeure astreint à l'obligation de dépôt et passible de poursuites. Son commerce est assujetti aux dispositions répressives qui frappent les imprimés « délictueux ». (Voir imprimerie, livre, etc.). Mais la librairie, par contre, participe aujourd'hui des mœurs du capitalisme. Elle a, elle aussi, ses lancements sensationnels et souvent malpropres, et la fortune dore le blason de ses boutiquiers. Formidable est la production imprimée qui entretient la prospérité sur ses marchés. Du livre au périodique et aux journaux foisonnent les publications où s'alimente, beaucoup plus que l'élite cultivée et les gens désireux d'accroître intelligemment leurs connaissances, la démocratie nourrie du faux savoir de l'instruction populaire. Aliment, en général d'ailleurs, de nature à fourvoyer les esprits plus qu'à les libérer et davantage apparenté au ragot scandaleux qu'à la littérature ; mais c'est à son « rapport » que se jaugent aussi les qualités de la « marchandise » imprimée...

Comme on l'a entrevu au mot *lettre*, comme on le reverra à littérature, livre, etc., depuis longtemps il est autrement lucratif de faire commerce des ouvrages de l'esprit que de pâtir de longues veilles pour en accoucher. Et Voltaire déjà pouvait dire : « Les libraires hollandais gagnent un million par an parce que les Français ont de l'esprit ». Et Etienne :

Mais, hélas! je n'ai fait que changer de corsaires,
Après les procureurs j'ai connu les libraires !

Depuis des siècles, en définitive, les écrivains ont été *aux gages* des libraires. Avec la position de la librairie moderne, cette sujétion n'a fait que s'accentuer (depuis quelques décades on voit des auteurs payer les éditeurs pour qu'ils daignent tenter profit avec leur effort en jetant leurs œuvres dans la circulation). Les plus beaux fruits de la réussite vont aux trafiquants du papier noirci (voir *lettres*). Et cela est dans la logique de l'économie immorale de notre temps qui veut que ceux qui font métier d'intermédiaires monnaient la sueur de ceux qui peinent sur la production.

Des libraires ont été, à diverses époques, d'audacieux serviteurs de la pensée et ont subi de ce fait des persécutions. Certains ont apporté aussi jusqu'à des temps proches de nous un amour éclairé des travaux dignes d'affronter la curiosité publique. Tels les Poulet-Malassis ou les Reinwald, ils furent assez souvent des lettrés et des savants et leur discernement a plus d'une fois sauvé de l'obscurité des œuvres valeureuses. Mais plus que jamais le négoce envahit la carrière et, avant les ouvrages qui méritent, sont patronnées, par les hommes d'affaires de la librairie, *les médiocrités qui rapportent.* « Le libraire est trop souvent l'exploiteur de l'homme de lettres. A un excellent livre d'un auteur sans réputation, le libraire, marchand avant tout, préfère un mauvais livre d'un auteur célèbre ». Incapable d'ailleurs, trop souvent, d'apprécier de nos jours les vertus d'une œuvre inconnue, il trouve plus pratique de se confier au tapage prometteur de l'opinion. Son ignorance et son escarcelle y trouvent leur satisfaction.

LIBRE ARBITRE. Par *libre arbitre* s'entend la liberté du vouloir, c'est-à-dire la décision entre deux possibilités opposées appartenant exclusivement à la volonté de l'individu, sans que, pour rien, puissent influencer sur cette décision la pression du milieu extérieur et la lutte intérieure des divers motifs et mobiles. Malebranche (*De la recherche de la vérité*, 1712, I, p. 1), définit le libre arbitre : *la puissance de vouloir ou de ne pas vouloir, ou bien de vouloir le contraire.*

Et Bossuet (*Traité du libre arbitre*, 1872, C. II) : *plus je recherche en moi-même la raison qui me détermine, plus je sens que je n'en ai aucune autre que ma seule volonté; je sens par là clairement ma liberté, qui consiste uniquement dans un tel choix.*

Pour ceux qui admettent le libre arbitre comme possibilité *concrète*, et ceux qui l'admettent seulement comme possibilité *abstraite*, c'est-à-dire entre indéterministes et déterministes, la lutte est séculaire. Kant a rompu la traditionnelle conception du libre arbitre (spontanéité absolue, liberté d'indifférence, exception au principe de causalité) en le présentant comme *autonomie* de la raison, de laquelle la volonté dépend. Pour Kant l'autonomie du vouloir est : « cette propriété du vouloir pour lequel il est une loi à lui-même. » (Krit. d. Prolt. Vern., 1878, I. S. 8; *Grundl. Z. Met d. Sitt.* 1882, p. 67.)

Pour l'Ardigò, l'autonomie est spécialisation et indétermination d'action qui rentre dans la loi Universelle de la causalité. L'autonomie du végétal est la vie; celle de la brute, le *cerveau;* de l'homme, *l'idée*, autonomie maximum, formation naturelle plus complexe qui se superpose aux formations inférieures en les dominant. L'autonomie est libre arbitre : *arbitre*, en tant que forme spéciale d'activité qu'elle possède en elle-même la raison d'être et qui domine les inférieures; *liberté* parce qu'elle n'est pas l'unique possibilité de l'étéronomie, mais elle est un nombre indéterminé de possibilité. (*La morale dei positivisti*, 1892, pp. 118 et suiv.).

Pour Bergson (*Essais sur les données imm. de la conscience*, 1904, p. 167), la liberté est le même pouvoir par où le fond individuel et inexprimable de l'être se manifeste et se crée dans ses propres actes, pouvoirs desquels nous avons la conscience comme d'une réalité

immédiatement sentie. S'appelle liberté le rapport du moi concret avec l'acte qu'il accomplit et ce rapport est indéfinissable précisément parce que nous sommes libres.

Le déterminisme volontaire, qui n'est qu'une espèce du déterminisme universel, énonce que toutes les actions de l'homme sont déterminées par ses états inférieurs. Les actes volontaires sont déterminés par le pouvoir impulsif et inhibitoire des représentations : le choix dépend de la représentation qui possède une plus grande impulsion. Si l'on pouvait connaître — écrivit Kant — toutes les impulsions qui meuvent la volonté d'un homme et prévoir toutes les occasions extérieures qui agiront sur lui, on pourrait calculer la conduite future de cet homme avec la même exactitude que celle avec laquelle on calcule une éclipse solaire ou lunaire.

Il y a diverses formes de déterminisme volontaire : le théologique, l'intellectuel, le sensitif, l'idéaliste

Selon le déterminisme volontaire *théologique* nos actions sont un produit de l'action divine, de la prédestination, de la grâce, de la providence. Le prédéterminisme théologique se concilie avec la théorie catholique du libre arbitre dans la *doctrine de la science moyenne*, doctrine avec laquelle Molinos (et les jésuites en général) soutient que Dieu connaît ce qui est actuel et possible, mais qu'il y a aussi ce qui est conditionnellement possible, c'est-à-dire ce qui est entre la pure possibilité et l'actualité. La connaissance divine de cette troisième catégorie de faits est science moyenne ou conditionnelle. Dieu a prévu les actions humaines de cette troisième espèce (conditionnellement possibles) : malgré cela elles sont libres.

Le déterminisme volontaire *intellectuel*, dit aussi *psychologique*, remet l'action déterminative dans l'intelligence, faisant de tout acte la conséquence pure d'un jugement, cependant que le déterminisme *sensitif* ou *sensuel* fait des sensations l'unique cause nécessaire des actes, et que le déterminisme *idéaliste* considère l'idée en soi, absolue, comme la déterminante des actes humains, sans aucun lien avec la réalité matérielle.

Il ne faut pas confondre le déterminisme avec le *fatalisme*. Ici les événements sont prédéterminés *ab œterno* d'une manière nécessaire par un agent extérieur, pendant que là la nécessité est immanente et se confond avec la nature même. — C. Berneri.

LIBRE ARBITRE. De l'examen des croyances et des religions passées et présentes il est facile de dégager que le problème du Libre Arbitre est un de ceux qui furent réellement situés dans leur vrai sens, avec ses deux aspects subjectif et objectif, depuis la plus haute antiquité, par tous ceux qui cherchèrent à s'expliquer le fonctionnement humain. L'homme s'interrogeant constata le libre jeu de sa volonté, le commencement absolu de ses décisions, sa liberté de choix. Mais, d'autre part, il vit qu'objectivement tout était déterminé dans la nature par des causalités inéluctables imposant aux humains des nécessités, des conditions de vie déterminant cette volonté. De là cette antinomie irréductible entre l'affirmation de la liberté de l'âme et les commandements quels qu'ils soient limitant et par conséquent détruisant, cette liberté. De là ce dualisme insoluble entre la liberté de l'être sans cesse affirmée, et toutes les nécessités extérieures, y compris Dieu, heurtant et modifiant la volonté individuelle. Mais si tous les penseurs ont nettement compris les deux aspects de la question et leurs caractères contradictoires on peut dire que tous ont échoué dans leurs tentatives de conciliation de ces deux aspects.

Quelle est la cause de cette impuissance ? Elle paraît résider uniquement dans l'emploi de la méthode subjective, la seule usitée jusqu'ici pour étudier la volonté et le choix. Or, la seule investigation possible de nous-même ne s'effectue qu'à l'aide de la conscience, et cette conscience ne paraît être que la faculté de connaître nos pensées et nos vouloirs mais nullement de les former. La conscience ne précède pas les volitions, pas plus que la forme d'un triangle ne précède la formation du triangle; elle n'apparaît qu'avec chaque manifestation psychique et n'indique qu'un état de fait. Elle n'est qu'un résultat du fonctionnement physiologique mais ne nous renseigne en rien sur ce fonctionnement lui-même et nous n'avons aucune connaissance subjective du jeu même de nos cellules. La conscience n'apparaît que comme une lumière éclairant notre personnalité intérieure formée d'innombrables souvenirs, de désirs, de besoins physiologiques, de tendances, d'aspirations multiples, etc. Jamais l'analyse subjective ne nous révèlera l'origine des vouloirs parce qu'en dernière analyse nous ne trouvons plus d'autres motifs déterminants qu'une pure faculté de choix, déterminée par une soi-disant pure raison soustraite à toutes influences extérieures connues directement par la conscience. C'est à cette ignorance des causes physiologiques déterminant nos vouloirs qu'est dû le concept du libre arbitre.

De nombreux psychologues modernes ont essayé de rajeunir le concept de la liberté et du libre-arbitre, entres autres William James, Pierre Janet, Fouillée, Bergson.

Pour Willam James la conscience n'est pas impuissante, elle est créatrice ; car, tandis que l'acte réflexe et instinctif est inconscient, l'acte volontaire n'est accompli qu'après une représentation consciente de cet acte et un jugement décidant de sa convenance au but recherché.

Pierre Janet, après de longues expériences sur les diverses altérations de la personnalité, conclut à la liberté de l'homme par le fait que, si les mouvements sont déterminés par des images sensorielles, l'acte volontaire, et principalement l'acte génial, n'est ni donné, ni contenu dans les sensations reçues ; que le jugement est quelque chose d'absolument nouveau, une création, un phénomène mécanique (sensations) et que par rapport à eux il est indéterminé et libre. Il n'y a rien de plus libre, dit-il, que ce qui est imprévisible et incompréhensible pour nous.

Fouillée, plutôt adversaire du libre-arbitre, ne conclut point pour la liberté, mais introduit dans le déterminisme humain l'influence de l'idée de liberté ; car, dit-il, les idées sont des forces et l'idée de liberté est une idée force nous orientant vers la liberté idéale

Enfin Bergson pense que les causalités extérieures se produisant dans un milieu homogène peuvent se reproduire et se formuler par une loi, tandis que les faits psychiques ne se présentant qu une fois à la conscience et ne reparaissant plus, échappent aux phénomènes de causalités.

Toutes ces raisons prennent leur source dans la métaphysique mais non dans l'observation des faits. En effet, tout jugement quel qu'il soit ne peut établir un rapport de convenance qu'après expérience ; et le rapport des choses entre elles, qui n'est que l'ordre logique des faits, ou enchaînement de causalités, est tout ce qu'il y a de plus déterminé. S'il n'en était ainsi, rien ne serait intelligible dans l'univers et les plus profonds penseurs devraient s'abstenir d'écrire et de penser puisque cela n'aurait aucun sens pour autrui. L'observation nous montre que l'objectif précède le subjectif ; que l'enfant ignore tout des causalités extérieures ; qu'il apprend lentement le fonctionnement universel et que son jugement est l'expression même de sa compréhension du déterminisme objectif. En fait rien n'est plus éloigné du caprice, de l'incertain, de la fantaisie,

du bon plaisir, de l'imprévu qu'un raisonnement rigoureux, un jugement bien établi ; telles les démonstrations géométriques.

L'imprévisibilité, pas plus que la variabilité ne détruisent le déterminisme humain ; elles ne font que révéler notre ignorance. Aucun mathématicien de génie ne peut prévoir à l'avance le parcours apparemment capricieux de la foudre. D'autre part la variation individuelle démontre l'instabilité du moi et le déterminisme inévitable des humains les acheminant inexorablement vers la mort, malgré leur désir de vie. D'ailleurs l'évolution du moi, depuis l'enfance jusqu'à l'extrême vieillesse, s'effectue suivant des normes rendant possible une vie sociale et une certaine prévision de l'activité humaine, base de toutes sociétés.

En réalité un être ne pourrait être libre qu'à la condition qu'aucune cause passée, présente ou future ne le modifie en rien ; que son moi soit en dehors de toutes influences, pressions, contraintes, menaces, promesses ou déterminations de quelque nature que ce soit. Ce concept métaphysique est en contradiction avec toutes les données de l'expérience. Que la prévision exacte des pensées et gestes d'un humain soit impossible cela n'enlève rien au déterminisme de ses actes, c'est-à-dire qu'il agit toujours en vertu d'un motif, lequel est inclu dans tous les phénomènes biologiques, lesquels, à leur tour, sont déterminés par de multiples lois mécaniques que le savoir humain essaie de découvrir tous les jours.

La méthode objective basée sur l'examen de la vie même et sur d'innombrables expériences démontre la détermination rigoureuse des phénomènes vitaux. Parmi les multiples études effectuées dans ce domaine la phylogénie, l'autogénie, la biologie et la pathologie éclairent suffisamment les faits pour en comprendre le développement. La phylogénie étudie l'évolution progressive des êtres depuis les formes les plus imparfaites se confondant presque avec le règne minéral, jusqu'aux derniers mammifères et constate les déterminations physico-chimiques (tropisme) des premiers ; l'évolution progressive et prodigieuse des organismes et des organes, surtout du système nerveux, parallèlement au développement de l'intelligence et la complication des actes volontaires. L'autogénie suit l'être depuis l'œuf fécondé jusqu'à son complet épanouissement. Là aussi il est facile de constater que la physico-chimie détermine les premières manifestations vitales, presque identiques chez tous les animaux, surtout les vertébrés. Dans l'espèce humaine le nouveau-né et le jeune enfant démontrent par leur vie animale, réflexe et instinctive l'absence des vouloirs raisonnés et conscients. Le moi se forme lentement sous l'influence des phénomènes extérieurs, enrichissant la mémoire de faits perçus dans l'espace et dans le temps. La biologie nous montre le phénomène vital étroitement lié à la physico-chimie, obéissant à des lois d'accroissement, d'assimilation, d'élimination, d'équilibre, d'imitation, d'habitude, d'hérédité, d'éducation, etc. L'être vivant paraît être un accumulateur et un transformateur chimique d'énergie puisqu'il est entièrement formé de substance et d'énergie qu'il conquiert dans le milieu. La vie ne peut se passer d'oxygène, de carbone, d'azote, etc., et la physiologie agrandit chaque jour ses investigations sur le fonctionnement physiologique des organes. Mais c'est surtout la pathologie mentale qui révèle quelques-uns des secrets de notre moi. Les maladies de la mémoire, de la volonté, de la personnalité observées par de nombreux psychiâtres démontrent le rôle secondaire de la conscience. Les malades suggestionnés pendant leur sommeil somnambulique croient faire à leur réveil ce qu'ils veulent consciemment et n'ont aucune connaissance de l'origine réelle et objective de leurs volitions, ni de la multiplicité de leur moi La volonté est impuissante devant la perte progressive de la mémoire, les changements, les désagrégations de la personnalité et cela démontre suffisamment l'erreur du libre arbitre.

Même pour un être sain, il est absolument impossible de penser et d'improviser un discours de mille mots et de vouloir ensuite le répéter textuellement sans se tromper. Une volonté qui ne peut vouloir celà n'est point omnipotente et ne fait point ce qu'elle veut.

La volonté n'apparaît donc point comme un principe unique dirigeant l'individu mais plutôt comme une synthèse de toute son activité cérébrale physiologique, et la conscience comme la connaissance de certains seulement de ces processus mentaux.

Les conséquences sociales de l'absence du libre-arbitre sont considérables et permettent tous les espoirs en justifiant les efforts de tous ceux qui œuvrent pour l'amélioration des humains. Comment en effet concevoir une transformation individuelle et sociale si les processus de causalités sont inapplicables aux hommes ? Si leurs gestes, leurs actions sont indéterminés, imprévisibles ? Non seulement le libre arbitre détruit les possibilités de déterminations, de modification et d'amélioration mais encore il détruit toute coordination, entente, convention, et partant toutes sociétés, puisqu'il n'y a plus de nécessités, ni de causes déterminant obligatoirement les hommes selon un ordre logique des faits s'enchaînant dans l'espace et dans le temps. Le libre arbitre supprime également toute responsabilité et l'utilité de toute critique, de tout effort éducatif, car toute critique n'est formulée que pour influencer et modifier autrui ; ce qui a un caractère nettement déterministe. Critiquer serait d'ailleurs une contradiction, car on ne peut vouloir déterminer quelqu'un et affirmer qu'il est indéterminé.

L'étude de la vie permet d'ignorer ces contradictions métaphysiques. Les hommes étant déterminés nous pouvons construire une meilleure société en réalisant les conditions nécessaires à son avènement. La vie ne se manifeste point dans l'incohérence, mais elle n'est possible qu'en accord avec les phénomènes objectifs et elle dépend comme eux de l'ordre et de la succession des choses dans l'univers. Savoir comment on est déterminé c'est mettre en soi un grand nombre d'éléments de détermination, lesquels s'équilibreront avec les lois naturelles et les nécessités objectives, en nous permettant de vivre et de durer.

Quant à la responsabilité elle ne peut s'entendre que comme recherche et évaluation des causes déterminantes possédées par l'homme, non pour le récompenser ou le punir, mais pour situer exactement sa valeur sociale et préciser les modifications subjectives à effectuer pour améliorer le présent et l'avenir. Etablir les responsabilités ce n'est donc pas reprocher un acte à quelqu'un, c'est reconnaître simplement quelles ont été les causes qui l'ont déterminé à agir, de manière à faire entrer l'expérience passée dans le déterminisme à venir, ce qui doit le modifier dans le sens d'une meilleure adaptation et de son intérêt vital.

Quant aux erreurs et méfaits occasionnés par l'individu, le milieu social en est entièrement responsable puisqu'il a précédé et formé cet individu. On ne saurait donc lui reprocher d'être ce qu'il est. Tout au plus doit-on chercher à le modifier dans un sens fraternel et harmonieux.

Remarquons enfin que suivre son bon plaisir ou suivre aveuglément son déterminisme signifie exactement la même chose, puisque le bon plaisir est lui-même déterminé par l'hérédité et l'éducation. C'est pourquoi la réalisation de l'harmonie individuelle et sociale ne peut aucunement se baser sur la fantaisie libre-arbitriste,

ou le déterminisme du dément, mais sur les lois biologiques déterminant cette harmonie, lesquelles ne peuvent être établies que par la raison basée sur l'expérience et l'observation. — IXIGREC.

LIBRE ARBITRE. Le problème du *libre arbitre* (ou de *franc arbitre*) est l'un des plus importants dans le domaine des sciences humanitaires : de la philosophie générale, de la métaphysique, de la morale, de la jurisprudence, de la psychologie, de la sociologie. Il est, en outre, étroitement lié aux problèmes de la croyance et de la religion. Il joue, enfin, un assez grand rôle dans certaines manifestations de la vie de tous les jours : action éducatrice, réaction contre la criminalité, activité sociale, etc.

A certains points de vue, son importance est capitale. On pourrait dire qu'il se trouve au centre ou, au moins, au carrefour décisif de tous les problèmes ayant trait à l'existence, à l'évolution ou à l'activité humaines. Il n'est pas ici une seule question plus ou moins considérable et vaste qui ne dépende, dans telle ou telle mesure, de la solution — intime et instinctive ou théorique et motivée — de celle du libre arbitre.

Cependant, c'est un des problèmes les plus obscurs, les plus difficiles, compliqués, embrouillés. On est loin d'avoir trouvé sa solution définitive. Pis encore : son interprétation même, la façon de la formuler ne sont point nettes ni uniformes.

Ne pouvant pas nous occuper, dans un bref article de dictionnaire, de *tous* les aspects de la question en détail, — ce qui exigerait un ouvrage spécial, — nous nous bornerons à exposer ici l'*essentiel* de la controverse, en tenant compte de la perspective historique.

Dans sa forme primitive, élémentaire, brutale, le problème du libre arbitre se pose comme suit :

L'homme a la sensation intime de pouvoir opter librement pour telle ou telle action, prendre tel parti plutôt que tel autre. Il a la conscience immédiate du *libre choix*. Sa *volonté* paraît être indépendante dans ses fonctions ; elle semble avoir la puissance de choisir, de se déterminer, d'être juge suprême des actes de son porteur. (Ce ne sont que les passions violentes et les actes inconscients qui lui échapperaient.)

S'il en est ainsi, si cette liberté de la volonté n'est pas une simple illusion, alors les actes humains ne sont nullement déterminés à l'avance, c'est-à dire, ils se trouvent en dehors de toute causalité.

Mais, d'autre part, l'homme, *avec sa volonté et ses actes*, est soumis aux lois générales de la nature, à la causalité universelle ainsi qu'aux conditions, aux lois et aux influences de son hérédité, de sa constitution anatomique et physiologique, de l'ambiance sociale, du milieu, de l'entourage, du passé historique, du niveau de culture, etc., etc... qui, dans leur ensemble, *déterminent en dernier lieu et à l'avance*, le caractère, le tempérament, toute la psychologie et, par conséquent, *le fonctionnement de la volonté et les actes mêmes* de tout être humain. Nul ne pourrait y échapper Nul ne pourrait se placer, ou placer sa volonté en marge de toutes ces déterminantes, de la causalité naturelle générale qui ne peut pas être rompue.

S'il en est ainsi, alors la liberté de notre volonté n'est qu'une illusion explicable par l'ignorance de toutes les causes qui mènent nécessairement, *fatalement* à tel ou tel acte de volonté. Dans ce cas, toute décision, toute action humaines seraient absolument déterminées à l'avance par une suite de causes étroitement enchaînées, irrésistibles, et le libre arbitre n'existerait pas.

Si la pensée humaine s'en tenait opiniâtrement, dans cette controverse brutale, à l'un de ces deux pôles extrêmes du problème : arbitre libre (ou *indéterminisme*) absolu — ou bien *déterminisme* absolu, alors le problème serait insoluble.

En effet :

1° L'argumentation détaillée de chacune des deux thèses paraît à peu près également solide. Ici et là, on trouve des arguments *irréfutables ;*

2° En se tenant aux extrémités, les deux thèses s'excluent mutuellement, sont irréconciliables ;

3° L'adoption intégrale de l'une d'elles mène, cependant, à une *absurdité éclatante*

Cette situation des choses prédispose déjà elle-même à l'abandon des extrémités et à la recherche de leur réconciliation possible devant se rapprocher plus ou moins de la réalité, de la vérité.

Comment donc ce problème fut-il traité à travers les siècles ? Quelle est sa situation actuelle ?

Remarquons, tout d'abord, qu'il fut l'objet des études approfondies d'un très grand nombre de penseurs et d'érudits dans toutes les branches des sciences humanitaires et de l'activité humaines. Cela se comprend aisément. Il est facile de voir, en effet, que la solution d'une quantité de questions, non seulement purement philosophiques, mais aussi psychologiques, morales, juridiques, pédagogiques, sociales et autres, — questions ayant souvent une importance pratique immédiate, — dépend de la solution du problème traité. Habituellement, on ne s'en rend pas compte, car on s'intéresse peu, dans la vie quotidienne, aux sciences ou à la pensée philosophique. On se contente d'avoir la conscience intuitive de *pouvoir, vouloir et choisir librement* (à part les cas d'irresponsabilité), et on s'y base. Et puis, il est bien connu qu'on a l'habitude d'accepter docilement, sans réfléchir, de façon trop simpliste, les faits, institutions, coutumes, lois, tels qu'ils se présentent. Mais aussitôt qu'on se donne la peine de regarder les choses de plus près, de les approfondir quelque peu, on voit bien que telle ou telle question est beaucoup plus compliquée, et que sa solution véritable gît dans celle du problème d'arbitre libre.

Si, par exemple, tous mes actes étaient *absolument prédéterminés* par des forces et motifs se trouvant en dehors de moi-même, si ma liberté de choix n'était qu'une illusion, alors ma responsabilité morale, juridique, sociale, tomberait à zéro ; car je ne serais au fonds, dans ce cas, qu'un instrument aveugle des éléments que je ne pourrais même pas connaître

Si, au contraire, ma volonté avait *la puissance absolue* de s'élever au-dessus de toute causalité, si mon choix était absolument libre, alors ma responsabilité personnelle serait aussi absolue, entière, illimitée.

Si, enfin, ma volonté était *relativement* et *partiellement* indépendante ; si mes actes n'étaient prédéterminés qu'*en partie ;* si mon choix était, *ne serait-ce que relativement*, libre, dans ce cas ma volonté, mon choix, tout mon « moi » et ma responsabilité personnelle seraient engagés aussi *partiellement, relativement :* notamment, dans la mesure de ma liberté de vouloir, de choisir, d'agir. Il faudrait donc, dans ce cas, analyser et établir, autant que possible, cette mesure : la proportion de ma responsabilité réelle.

On voit ainsi que l'un des problèmes les plus graves de la vie sociale de l'homme, *celui de sa responsabilité morale ou autre envers ses semblables*, est étroitement lié au problème de l'arbitre libre. On voit aussi que la solution plus ou moins *juste* du problème de la responsabilité est extrêmement délicate et compliquée sinon impossible.

Le problème de *l'efficacité de l'éducation*, par exemple, ainsi que *le choix des méthodes éducatives*, dépendent beaucoup de la façon de concevoir la question du libre arbitre.

Il en est de même avec plusieurs autres problèmes.

Les philosophes les plus anciens connaissaient déjà la controverse traitée et s'en occupaient. Nous trou-

vons surtout son analyse assez approfondie, bien qu'un peu naïve, chez plusieurs philosophes de l'antiquité, tels que : Socrate (468-400 av. J.-C.), Platon (429-347 av. J.-C.), Aristote (384-322 av. J.-C.), Epicure (341-270 av. J.-C.), Carnéade (219-126 av. J.-C.). Les penseurs antiques penchaient vers la reconnaissance du libre arbitre absolu. L'idée de la causalité naturelle, telle que nous la concevons aujourd'hui, leur était encore étrangère et ne les gênait pas beaucoup.

La philosophie scolastique du Moyen-Age s'occupe aussi du problème. En conformité avec le caractère général de l'époque, elle se confond avec la pensée religieuse. Car la religion, de même que plus tard la science laïque, s'est trouvée en face des contradictions et difficultés logiques analogues, avec cette différence qu'il s'agissait pour elle non pas de la prédétermination naturelle, mais de la prédestination et de la prescience de Dieu. En effet, si le libre arbitre existe, que reste-t-il de la prédestination divine ? Si, au contraire, le libre arbitre n'existe pas et que tout est prédestiné, comment expliquer alors l'apparition du mal, puisque Dieu est bon, et le monde l'œuvre de sa bonté infinie ? La pensée théologique moyenâgeuse et postérieure (Erigène, env. 830-880 ; Abélard, 1079-1142) ; Thomas d'Aquin, 1226-1274; Bacon, 1214-1294; Bossuet, 1627-1704, et autres) déploya pas mal d'énergie pour atténuer la contradiction flagrante et trouver un élément de réconciliation entre les deux points extrêmes. Cet élément fut trouvé tant bien que mal. Il constitue un des dogmes fondamentaux de la théologie chrétienne, en vigueur jusqu'à nos jours. La prédestination existe. Mais le libre arbitre existe aussi, le bon Dieu ayant doté l'homme d'une liberté relative de volonté, de choix et d'action, sous condition toutefois d'obéissance à certains préceptes du Père-Créateur. Or, l'homme désobéit, c'est-à-dire, son libre-arbitre, qui ne devait se mouvoir que dans le sens du bien, se détacha de l'élément divin ; la possibilité du mal, l'apparition du mal en fut le résultat. Cette formule donnait, il est vrai, aux dominateurs de tous temps et de toute marque, religieux ou non, la faculté de persécuter, de torturer, d'exterminer les hérétiques et les « mauvais sujets », détachés de Dieu et du bien, engagés irrévocablement sur le chemin du mal. Mais déjà Bossuet dut avouer dans son « Traité du libre arbitre » qu'on n'aperçoit pas bien le lien qui doit unir les deux bouts désunis : la prédestination divine et la liberté humaine

En ce qui concerne la pensée et la science laïques dans leur essor des temps nouveaux, leurs représentants — les philosophes et les savants des siècles derniers — se divisèrent, tout d'abord, et pour une assez longue durée, en deux camps diamétralement opposés : celui des partisans du libre arbitre ou « indéterministes », et celui des « déterministes » irréconciliables. Mais avec le développement des sciences et l'accumulation de l'expérience, le problème du libre arbitre abandonna les hauteurs de la pure philosophie spéculative. Il devint l'objet des études très variées et plus concrètes des psychologues, des moralistes, des juristes, etc. Les résultats obtenus, les données acquises permirent, depuis quelques dizaines d'années déjà, de rechercher *la conciliation possible des deux thèses opposées*. Ces recherches aboutirent à des conclusions intéressantes.

Généralement, il est admis par la science moderne que : 1° l'homme comme tel, avec sa volonté, avec son « caractère », avec sa personnalité tout entière, est un *chaînon autonome* dans la chaîne causale aboutissant à tel ou tel autre acte humain ; et 2° bien que la personnalité humaine, qui devient ainsi l'une des déterminantes libres de l'action, soit elle-même déterminée par de nombreuses influences, — *la personnalité, c'est précisément l'homme lui-même* ; — il ne peut, évidemment, s'agir que de sa dépendance (ou indépendance) *de quelque chose d'autre que lui-même ;* il serait un non-sens, de s'occuper de son indépendance de lui-même ; donc, si l'homme est un chaînon autonome dans la suite des motifs déterminant l'acte, alors son sentiment de liberté n'est nullement une illusion. On admet donc, de cette façon l'existence d'une *causalité psychique spécifique* qui introduit dans la chaîne des causes générales un anneau « sui generis », un facteur indépendant, dans une certaine mesure.

Mais cette constatation est encore loin de pouvoir éliminer toutes les difficultés du problème et amener sa solution définitive. On pourrait, en effet, y faire cette objection : l'homme ne saurait être effectivement libre *que s'il avait la puissance de surmonter, de rompre*, quant à son existence ici bas, au moins dans une certaine mesure, *la fatalité, la causalité psychique elle-même*, déterminée, elle, par des forces et facteurs en dehors de sa volonté. Cette dernière n'est, non plus, qu'un produit de ces forces fatales, bien que l'homme ne s'en aperçoive pas. En réalité, il n'est donc pas libre. Sa liberté n'est, au fond, qu'une illusion, car il ne crée pas sa volonté, et sa volonté ne crée rien. En admettant même la causalité psychique autonome (ce qui n'est pas encore absolument démontré ni accepté par tous), on ne saurait considérer l'homme comme effectivement libre qu'à condition qu'il puisse *créer de nouvelles valeurs psychiques qui l'auraient élevé au-dessus de ses qualités fatales*. Ce n'est qu'alors qu'on pourrait vraiment parler de son libre arbitre et de sa responsabilité, Or, cette puissance créatrice, est-elle possible chez l'homme ?

C'est ainsi que l'on s'approche d'un *nouveau problème*, infiniment intéressant et d'une importance vraiment primordiale pour toutes les questions concernant l'homme. *C'est le problème de la création*, de la *capacité créatrice* chez l'homme, de l'*énergie créatrice* en général, de son *essence* et de son *rôle* dans l'évolution générale et humaine.

C'est là la véritable clef de toute la question

Or, c'est un problème qui, non seulement n'est pas encore résolu, mais n'est même pas encore dûment posé scientifiquement.

Ainsi surgit une nouvelle difficulté théorique considérable, sans parler d'une quantité de difficultés pratiques déjà signalées : celle, par exemple, d'établir *la proportion exacte* où l'homme pourrait porter une juste responsabilité vis-à-vis de ses semblables.

En tout cas, l'aspect théorique moderne du problème du libre arbitre n'est plus ni religieux, ni celui, purement métaphysique, de savoir si c'est le libre arbitre absolu ou la prédétermination absolue qui dirige la conduite des hommes ; c'est bien celui, plus scientifique, d'établir *en quel sens et dans quelle mesure les actes humains peuvent être reconnus libres malgré l'existence d'une certaine causalité fatale par rapport à sa conduite.*

Et quant à la vie pratique (qui, souvent, devance les recherches et les résultats théoriques), elle se meut, depuis assez longtemps déjà, dans le même sens que celui pris actuellement par le problème abstrait du libre arbitre. Dans le domaine de la vie normale ainsi que dans celui du droit ou de l'éducation, on s'efforce de trouver la mesure dans laquelle la volonté, la responsabilité, l'influence de l'homme seraient engagées.

Naturellement, tous ces efforts, rendus difficiles par l'état actuel, toujours assez primitif, des sciences humanitaires, enrayés et défigurés, de plus, par la monstrueuse organisation sociale moderne, sont aujourd'hui encore maladroits, peu efficaces, parfois déplacés. Mais en comparaison avec les siècles lointains, c'est du

progrès. Le chemin est bon. Il ne reste qu'à le déblayer de toutes sortes d'obstacles et à le poursuivre activement.

Remarquons pour conclure que la voie sur laquelle le problème du libre arbitre semble s'engager actuellement et définitivement, nous paraît être, non seulement la voie juste, menant vers le résultat définitif, mais aussi celle qui doit intéresser tout particulièrement les *anarchistes*. Car ce sont eux qui s'intéressent le plus aux questions de l'*énergie créatrice*. C'est précisément, la notion de la *puissance créatrice de l'homme :* des masses, des groupements, des individus, qui se trouve au centre de leur conception, qui en est l'âme même. Et c'est, peut-être, à la pensée anarchiste qu'appartiendra un jour le mérite d'avoir éclairé le mystère et trouvé ainsi la clef de tant de problèmes passionnants. VOLINE.

NOTA. — 1° La littérature se rapportant au problème du libre arbitre est, depuis plus d'un siècle, tellement abondante et, surtout, dispersée à travers toutes les branches des sciences humanitaires, qu'il est impossible de la désigner ici *utilement*. Celui qui voudrait élargir et approfondir ses connaissances dans ce domaine, n'aurait qu'à consulter les divers traités de philosophie, de physiologie, ainsi que plusieurs œuvres de moralistes, de juristes, etc..., se rapportant au sujet traité; 2° Voir aussi les mots : *Déterminisme, Fatalisme, Liberté, Volonté,* et les ouvrages qui y sont désignés.

LIBRE-ÉCHANGE. Pour définir le libre-échange on ne peut mieux faire que se référer aux paroles que prononçait à la Conférence internationale de Londres, en 1920, le président de la Ligue qui s'est vouée à sa propagation. Yves Guyot disait alors :

« Qu'est-ce que le libre-échange ? C'est la non-intervention de l'Etat dans les contrats d'échange, à l'intérieur et à l'extérieur, entre particuliers : c'est la liberté et la sécurité des contrats privés.

« Qu'est-ce que le protectionnisme ? C'est la substitution, dans la direction des échanges, de la volonté des gouvernants à la volonté des particuliers. L'impérialisme économique est le protectionnisme agressif. »

Après ces précisions, notre choix pourrait-il rester un instant douteux ? Devons-nous tolérer les restrictions que le protectionnisme prétend imposer à la liberté des contractants, les entraves que mettent les Etats à la circulation des produits ? Que sert de parquer ces paisibles brebis qui circulent à leur guise, se répartissant fraternellement le pâturage ? Renversons bien vite ces barrières. Aussitôt, grande liesse au camp des loups. Les rétablir ? C'est donner toutes facilités au maître pour tondre le troupeau ou le conduire à l'abattoir. Or loups et bouchers foisonnent dans notre société. Avant de nous prononcer, il convient donc d'y regarder de près.

Nous n'avons pas à envisager ici les transactions bénévoles, manifestations de générosité, non susceptibles de mesure, mais les échanges effectués sur les marchés nationaux et internationaux dans lesquels entre en jeu l'équivalence des services échangés ou des matières qui les représentent (nous n'insisterons pas sur la notion de valeur; l'adjonction du terme « service » est d'ailleurs une indication du sens que nous lui attribuons). De plus nous resterons dans le plan de la société actuelle, les remarques que nous ferons ayant simplement pour but de mettre en lumière des principes applicables à une société plus parfaite. Examinons donc les arguments que l'on peut apporter pour ou contre ce que les économistes appellent la liberté des échanges, pour ou contre le laisser-faire, laisser-passer.

La jouissance de la liberté dépend, à la fois, de la position relative des échangeurs et de la possibilité d'établir des rapports exacts entre la nature et la quantité des marchandises livrées. Sur les marchés mondiaux, les échangeurs sont-ils placés sur un pied d'égalité, toute contrainte ouverte ou masquée est-elle éliminée, aucune méprise n'est-elle possible sur la valeur incorporée aux denrées offertes ? Non certes ! D'abord, les nations, pas plus que les individus, ne sont d'égale force. Si l'on a pu (bien à tort d'ailleurs) alléguer que la loi des grands nombres établissait, un certain équilibre entre les prétentions d'une multitude d'individus, l'assertion est manifestement inexacte lorsqu'il s'agit des nations. Leur nombre est limité, leur superficie très inégale et, eu égard à la complexité de la vie moderne, peu d'entre elles peuvent se suffire à elles-mêmes. Tandis que grâce à l'étendue, aux contrastes et aux ressources de leurs domaines, certaines peuvent, à la rigueur, s'enfermer dans leurs frontières, la majorité est dans la dépendance des plus favorisées. Sans doute elles peuvent constituer une union douanière assez vaste pour se libérer de l'emprise des monopoles. Mais s'engager dans cette voie c'est se résigner à une phase préalable de restriction des échanges, circonscrits au sein de trois ou quatre grands groupements, vivant à l'écart les uns des autres, bientôt hostiles — Etats-Unis d'Europe contre Etats-Unis d'Amérique. Le défaut d'équilibre entre les Etats est un empêchement à la liberté des échanges.

Considérons la valeur des objets échangés. La plupart d'entre eux ont employé, au cours de leur fabrication, à la fois du travail humain et de l'énergie issue des forces naturelles et cela dans des proportions dépendant des climats, de la configuration du sol, de sa richesse en matières premières et en puissance motrice. Si le producteur étranger ne prétendait qu'à la rémunération de sa propre peine, sans faire état d'un travail qu'il n'a pas fourni, la justice serait aisément satisfaite; la cession gratuite de ce que la nature a donné gratuitement compenserait l'infériorité de celui que le sort a desservi et les services étant simplement payés de services égaux, l'échange serait effectivement libre. Mais les choses ne se passent pas ainsi Le spéculateur, abusant de ses avantages, cherche à tirer de sa marchandise le profit maximum. Il réclame de son partenaire un prix aussi proche qu'il se peut du prix de revient au lieu d'importation, retenu seulement par deux considérations : ne pas décourager l'acheteur éventuel, ne pas constituer de stocks trop importants qui déprécieraient son avoir dans son propre pays. En un mot, en abusant de facilités de production dont il n'est pas l'auteur, le trafiquant étranger, contre ce qui représente deux unités de travail, en exigera trois ou davantage au lieu de livraison.

Un pays d'antique civilisation produit, par exemple, du blé à 120 fr. l'hectolitre, tandis qu'un pays neuf, dont le sol n'a pas été épuisé, ou encore présente assez de disponibilités pour une culture extensive, peut le livrer à 100 francs. Les négociants de ce dernier ne demanderont pas les 100 francs qui rémunéreraient leur travail, mais 114 francs, 115 francs, chose facilitée, à notre époque par les cartels qui suspendent l'effet de la concurrence.

Cela est précisément, réplique-t-on, un des bienfaits du libre-échange. Le pays mal placé n'a qu'à abandonner une production pour laquelle il n'est pas fait et à en entreprendre quelque autre qui lui permettra de dominer, à son tour l'adversaire. Renonciation équivaut à asservissement s'il s'agit d'une denrée de première nécessité. En outre, des populations entières ne peuvent s'outiller du jour au lendemain pour de nouveaux travaux ; le retour à l'équilibre économique causera maintes souffrances. Au surplus, les richesses du sol ne sont pas inépuisables en une contrée, la primauté passe de

l'une à l'autre, les forces naturelles sont souvent sujettes à des variations périodiques ; la nécessité de revenir aux industries délaissées peut un jour se faire sentir. Quelle peine pour équiper à nouveau les métiers abandonnés, pour réadapter la main-d'œuvre ! Un droit d'entrée de 20 francs dans le cas que nous avons supposé, éviterait ces conséquences funestes, garantirait le maintien d'une culture essentielle et limiterait le tribut que veut lever sur les travailleurs le producteur-importateur plus favorisé.

Il faut remarquer encore que si l'activité productrice d'un pays se spécialise trop étroitement, son niveau intellectuel et moral sera déprimé. Il en est des peuples comme des individus, ils déclinent si certaines fonctions sont développées au détriment des autres.

Les inégalités naturelles ne sont pas les seules en cause. Il en est d'autres qui rendent difficile jusqu'à la constitution des Unions douanières. Tous les pays, en raison de leur passé diffèrent, ne supportent pas les mêmes charges budgétaires ; la différence des prélèvements opérés sur le fruit du travail influe sur les prix. Un produit affiché chez nous 15 francs contiendra 10 francs de travail et 5 francs d'impôts. Un voisin plus heureux, grevé seulement de 2 francs pourra offrir le même produit à 12 francs, il nous déposséda d'une industrie et nous éliminera des marchés extérieurs. L'industriel capitaliste voudra se tirer d'affaire par une exploitation plus intensive de la main-d'œuvre, à moins que l'Etat, animé d'impérialisme économique, ne pratique le Dumping, c'est-à-dire ne restitue au fabricant sous forme de prime à l'exportation, les 3 francs afférents à la différence des impôts. Mais comme l'Etat vit en parasite, c'est sur la généralité des consommateurs nationaux qu'il récupérera cette prime.

Proudhon a fait justement remarquer qu'en France, l'abolition des douanes intérieures n'avait été réalisé qu'après que la Révolution eut unifié les charges fiscales. Certes il subsistait à l'intérieur des disparités naturelles, mais on s'efforçait d'y remédier par divers moyens, classification des terres en vue de l'impôt foncier, diminution des frais de transport en raison des distances... etc. Avant de jeter bas les barrières entre les nations des révolutions sont nécessaires.

Pour un pays qui n'est pas principalement adonné au commerce, qui ne joue pas, comme l'Angleterre il y a peu d'années encore, le rôle de commissionnaire des peuples, le fait de trop recourir à l'importation pour la satisfaction de ses besoins, quelque soit l'avantage momentané qu'il y trouve, expose à un grave danger. Les produits s'échangent contre des produits, si la valeur des entrants dépasse celle des sortants on dit que la balance du commerce est défavorable. Lorsque ce fléchissement devient chronique, Proudhon qu'il faut encore citer, nous avertit qu'un pays solde ses dettes en se vendant lui-même (c'est aujourd'hui notre cas). Cela ne nous importerait guère sans doute, si l'acquéreur n'était pas un maître qui, s'il se garde d'anéantir le client débiteur exproprié, ne se fait pas faute de l'exploiter rigoureusement. Comment se défendre contre cette exploitation, quand le spoliateur trouve son point d'appui à l'extérieur? Si la contrée asservie est favorable au tourisme, les hommes s'y transforment en valets, les femmes en courtisanes ; la production des objets de luxe, s'y développe au détriment du nécessaire, l'inégalité y est portée à son comble avec la démoralisation pour conséquence.

***

On fait au protectionnisme des objections qui ne sont pas moins fondées.

Aux barrières l'étranger oppose des barrières A la prohibition de ses produits fabriqués, il réplique par le refus de ses matières premières et, pour les utiliser, développe chez lui des industries dont le rival vivait ; il le supplante peu à peu sur les marchés mondiaux.

Le protectionnisme se retourne contre celui qui y a recours, il cause le renchérissement de la vie, et, en fin de compte, fermer sa porte aux denrées que d'autres obtiennent avec moins de peine, c'est s'infliger à soi-même une privation inutile. Il n'est pas exact de dire que les droits de douane retombent uniquement sur l'importateur. Reprenons notre exemple du blé (avec les mêmes chiffres fictifs). Si notre production est de 80 millions de quintaux et le supplément importé de 10 millions, en frappant ce dernier d'une taxe même de 19 francs, nous percevons 190 millions, que l'Etat s'adjuge d'ailleurs sans que le consommateur en profite. Mais l'apport extérieur devenant moins abondant les 80 millions restants dont le prix eut baissé à 115 francs resteront à 119 ou 120 (ou davantage si les droits d'entrée sont nettement prohibitifs), grevant le consommateur de 320 millions. Encore pourrait-on faire ce sacrifice si le prélèvement revenait bien au véritable travailleur-producteur et rétablissait un équilibre faussé à son détriment dans l'ensemble de l'économie nationale. Mais il n'en est rien ; le relèvement des cours n'enrichit que le propriétaire oisif ou l'agioteur.

On nous dit encore que la protection est obligatoire lorsqu'il faut assurer des débouchés à une industrie naissante, en relever d'autres qui périclitent, empêcher leur émigration là où la main-d'œuvre est à vil prix, qu'on garantit ainsi le travailleurs contre l'avilissement des salaires et le chômage. Cela n'est vrai que dans une faible mesure. D'abord, il s'en faut que toutes les industries nouvelles méritent des encouragements. Pourquoi favoriser celles qui pourvoient au luxe ruineux des classes riches ? D'autres encore répondent à des besoins trop peu essentiels pour qu'on les développe inconsidérément ou même qu'on fasse effort pour les maintenir sur son territoire. Nous avons accru hâtivement la superficie de notre vignoble et pour le faire fructifier nous nous privons de l'appoint de nos colonies d'Afrique, tandis que les indigènes qui les peuplent, s'ils ne se résignent pas à une existence misérable, doivent venir concurrencer les nôtres dans nos usines. On voit par là ce qu'il faut penser de la garantie du salaire rémunérateur.

Mais, de tous les reproches que l'on peut faire au protectionnisme, voici le plus sérieux, car il ne repose pas seulement sur des arguments, toujours discutables, mais sur l'observation des faits. Dès qu'un peuple d'ancienne civilisation en arrive à s'enfermer dans un réseau de douanes, les industriels favorisés par des élévations de tarifs perdent tout intérêt à l'amélioration de leur technique et de leur outillage. Patrons et ouvriers se laissent aller à une routine de plus en plus incurable. Si l'on objecte que, grâce à la protection, nos agriculteurs ont pu faire les frais d'un outillage plus parfait, sélectionner leurs semences et ainsi accroître les rendements, nous répondrons que ce n'est pas seulement à une mesure, peut-être momentanément justifiée, qu'ils ont dû leur relvèment, mais au fait qu'en raison de la répercussion qu'entraîne la hausse de certaines denrées alimentaires, les droits d'entrée n'ont jamais pu être exagérés au point de fermer à l'étranger le marché national et supprimer tout stimulant. Le protectionnisme ne laisse place au progrès que dans la mesure même où il tempère sa rigueur ; aucune nation n'a pu l'appliquer intégralement. Au temps ou les corporations se disputaient jalousement leurs monopoles et se défendaient contre toute intrusion, l'évolution industrielle n'a guère été possible que grâce aux fa-

veurs que le pouvoir royal a accordées à des manufactures soustraites à la règle dépressive et grâce à l'appel à des techniciens et ouvriers étrangers.

Il est donc vrai de dire que la protection est l'ennemie du progrès.

Ainsi, ni le laisser-faire-laisser-passer, ni le protectionnisme n'apportent une solution acceptable au problème des échanges mondiaux. L'un et l'autre favorisent tantôt l'une tantôt l'autre des catégories des classes possédantes, toujours au préjudice du producteur laborieux. Au poids des iniquités qui le chargent à l'intérieur du pays ils ajoutent celui des inégalités naturelles ou artificielles que caractérisent les diverses nations. Ce qu'il faut c'est une organisation qui nivelle ces différences.

Cet équilibre on a cherché à le réaliser par deux procédés. Les Etats se sont engagés dans la voie des traités de commerce. Pour chaque catégorie de matières et de produits, besoins, moyens de satisfaction, charges, possibilités de développement sont soigneusement examinés ; il en résulte une tarification qui vise à harmoniser les intérêts des parties contractantes, au lieu de les opposer, à faciliter l'expansion économique de chacune d'elles au lieu de l'entraver. Aux caprices des gouvernements, aux revirements de leur politique se substitue la fixité des conventions commerciales. Mais, à peine ces traités sont-ils conclus que l'âpreté des appétits des gros producteurs de chaque nation les pousse à s'y soustraire par des subterfuges : épizooties supposées, par exemple, suspendant le transport du bétail, spécialisation minutieuse d'un produit restreignant les facilités primitives. La guerre de tarifs reprend, avivée par d'autres gouvernements lésés par l'accord partiel conclu trop souvent à leur détriment. Bientôt elle entraîne des conflits plus redoutables.

Les grands cartels internationaux sont une tentative d'organisation d'une tout autre portée. Se partager à l'amiable les matières premières, se répartir les zones à desservir, contingenter la production pour l'adapter à la demande, tout cela constitue incontestablement une œuvre utile. Malheureusement ce n'est pas l'utilité générale qui est prise en considération mais l'intérêt d'une minorité avide. Néanmoins les résultats obtenus dans le sens de la rationalisation devront être retenus pour être mis au service d'une autre cause.

Tant que les services ne s'échangeront pas uniquement contre des services équivalents, tant que des privilégiés pourront trafiquer des matières et des forces gratuites dont la propriété usurpée donne le pouvoir de frustrer de ses droits le travailleur démuni, la liberté des échanges est un leurre, la protection un danger. Mais, une fois ces conditions remplies, le problème de l'organisation demeure. Fixer les règles qui devront présider à la concession, à l'utilisation, à la répartition des richesses dont le capitalisme monopolise aujourd'hui l'usage, voilà la tâche pressante qui s'impose à nous, car, telle est notre mollesse atavique, que des transformations sociales qui intéressent notre vie matérielle inspireront des craintes à la masse tant que le régime nouveau n'aura pas été, sinon défini avec une précision que les événements rendraient vains, du moins assez nettement esquissé pour incliner les esprits à son acceptation. — G. Goujon.

LIBRE EXAMEN. On appelle Libre examen une certaine méthode de recherches et d'investigation applicable à tous les problèmes qui sollicitent l'attention des hommes — et quel que soit le domaine de l'activité humaine qu'ils intéressent — laquelle méthode repose sur un examen rationnel et impartial de toutes les questions qu'elle approfondit, un examen libéré de toute considération « aprioristique », c'est-à-dire ne tenant aucun compte des dogmes, préjugés, conventions, institutions ou traditions, de quelque ordre que ce soit.

La méthode de libre examen peut, en ce qui concerne certaines questions controversées, aboutir à une conjecture ou à une hypothèse. En effet, il manque à l'homme force connaissances, non seulement pour se faire une idée exacte des mouvements, des énergies, des forces cosmiques mais encore — par ignorance de tous les éléments déterminants — pour porter des jugements exempts d'inexactitude, soit sur des phénomènes d'ordre purement tellurique, soit sur la marche de l'évolution des milieux ou des individus. Or, la caractéristique de la méthode de libre examen, c'est qu'elle conduit, en pareil cas, quiconque s'en sert loyalement, à présenter ses déductions ou ses opinions pour ce qu'elles sont : des hypothèses ou des conjectures que l'avenir confirmera ou infirmera.

Il peut même arriver que la méthode de libre examen n'aboutisse pas, pour une même question posée à plusieurs personnes, à une solution identique. Il y a, en effet, dans la sphère de l'abstrait, de l'intellect, des mœurs, voire dans la sphère économique, des problèmes dont la solution dépend du tempérament, des connaissances, des aspirations de l'individu qui entreprend de les résoudre. Scrutées à la lumière du libre examen, il est des questions qui comportent plusieurs réponses.

La méthode appliquée ordinairement par les hommes d'Etat ou les hommes d'Eglise à l'examen des questions que pose l'évolution humaine est limitée au contraire par les dogmes, les préjugés, les conventions, les institutions d'ordre religieux ou laïque, moral ou légal, intellectuel ou éducationnel, etc. que leur réponse ne peut jamais transgresser. C'est pourquoi l'enseignement étatiste ou ecclésiastique ne peut jamais être un enseignement basé sur le libre examen. — E. Armand.

LIBRE-PENSÉE. Le mot composé libre-pensée, employé constamment, est assez récent. Il ne se trouve pas dans Littré, qui contient trois grandes colonnes sur le mot libre. Cependant il y eut toujours des libres-penseurs, selon le sens qu'on attribue généralement à ce mot, mais on leur donnait des noms divers. On les appelait incrédules, incroyants, infidèles, payens, athées, même quand ils croyaient en un Dieu créateur. Au XVIIIe siècle, les libres-penseurs étaient dénommés philosophes, déistes, théistes, voltairiens, esprits forts, sceptiques.

Le distingué historien anglais contemporain, John M. Robertson, dit que le mot libre-penseur est une traduction de l'anglais freethinker, qui avait été appliqué, vers 1667, à quelques membres de la Royal Society (académie des sciences de Londres). Mais le terme n'était pas employé dans le sens actuel du mot, car il existe une brochure publiée vers 1692, où il est question d'une secte nommée : Fraternité des libres-penseurs. C'était probablement un groupe de croyants non orthodoxes.

La première fois qu'on trouve le mot dans l'acception d'incrédule, c'est dans une lettre de l'écrivain *Molyneux* au philosophe *Locke*, en 1695. Lauteur, parlant de *Toland*, dont un ouvrage sceptique avait été brûlé à Dublin par le bourreau, appelle cet auteur un *candide libre-penseur.*

C'est en 1713 que le déiste *Collins* donna pour la première fois le mot libre comme synonyme de déiste dans son *Discours sur la libre-pensée*, à propos de la naissance et des progrès d'une secte nommée Libres-Penseurs.

Une revue hebdomadaire non sceptique fut fondée en 1718, sous le nom de The Freethinker (Le libre-penseur), mais ce n'était qu'une publication d'avant-garde politique. *Swift*, le célèbre pasteur, auteur des *Voyages de Gulliver*, avait publié en 1714 ses *Libres Pensées* sur l'*Etat actuel des affaires.* Ce n'était pas un ouvrage

antireligieux. Peu à peu la question religieuse devint le sujet des discussions, la libre-pensée fut une sorte de réaction contre certaines phrases des doctrines traditionnelles en religion, et bientôt ce fut un synonyme du mot déiste, à la façon de Voltaire. Un grand nombre de penseurs anglais repoussant les superstitions chrétiennes, comme *Thomas Paine*, auteur de l'*Age de raison*, mordante satire de la Bible, étaient des déistes convaincus. Ils croyaient en un Dieu créateur, mais cet esprit n'intervenait pas dans les affaires du monde.

Paine avait conservé les idées de son jeune âge sans approfondir celles de création, de gouvernement du monde. Ses ennemis eurent tôt fait de l'appeler athée, ce qu'il n'était pas. Encore à présent, en Amérique, on parle sans cesse de Paine, l'un des fondateurs de la Constitution des Etats-Unis, et la majorité des citoyens ont une sorte de sainte horreur du célèbre publiciste, ancien membre de la Convention Nationale à Paris, parce qu'on l'accuse encore d'athéisme. Roosevelt l'a appelé un sale petit athée, trois expressions absolument fausses. Paine n'était pas petit, il était extrêmement soigneux de sa personne, et il n'était pas athée. C'était un libre-penseur resté déiste.

En Angleterre, bien que le mot libre-penseur fût né dans ce pays, on appelait les non-croyants des athées, des payens, des infidèles, mot d'insulte qui est resté en usage jusqu'à ces dernières années. A présent, outre Freethinker, titre d'un journal qui ne cache pas ses idées matérialistes et athées, les libres-penseurs revendiquent surtout le titre de rationalistes, de sécularistes (c'est donc de ceux qui s'occupent du présent et ne pensent pas au ciel).

Le célèbre physiologiste *Huxley*, propagateur ardent du transformisme, ne voulant pas être appelé athée, inventa le nom d'agnostic, du grec *a-gnosco* (je ne sais pas). Mais cette espèce de pyrrhonisme n'est pas éloigné de l'athéisme, car les athées n'affirment pas qu'il n'y a pas de Dieu, mais seulement qu'ils ne comprennent pas ce qu'est un Dieu, être ou esprit que nul n'a jamais pu définir clairement. *Herbert Spencer*, philosophe, dont les œuvres très célèbres en Russie, sont plus connues en Angleterre par leurs titres que par leur contenu, admet une philosophie de l'inconnaissable, qui n'est qu'une sorte d'athéisme ou d'agnosticisme, sauf l'affirmation d'inconnaissable, terme peu philosophique, puisque nul ne peut savoir ce que l'avenir réserve à la science. L'inconnu d'aujourd'hui sera peut-être admis demain par tous les savants.

En Russie, jusqu'à la révolution, on les appelait aussi boussourmans (corruption de Musulmans), voltairiens, puis ce furent des nihilistes, comme le Bazarov de Tourguénev, mais le nom de libre-penseur ne leur était pas donné. Encore à présent, le mot libre-penseur (*svobodno mouslitel*), n'est guère employé que par les littérateurs; le peuple se sert plutôt du terme bezbojniki (les sans Dieu) pour appeler les libres-penseurs qui sont protégés par le gouvernement bolcheviste. Il paraît à Moscou un très beau journal caricaturiste, nommé *Le Bezbojnik* ou *Stanka*. Un autre journal hebdomadaire du même genre est l'organe de l'Union des athées, à l'établi, et est très répandu. Une revue mensuelle, *L'Anirelighiosnik* (l'Antireligieux) contient des articles très sérieux sur la philosophie, sur les sciences, sur les sectes si nombreuses dans le pays et dont quelques-unes sont franchement révolutionnaires, tandis que d'autres sont dégoutantes, comme les khlisti et les eunuchs.

En Ukraine, depuis la révolution, la libre-pensée a fait de grands progrès. Les libres-penseurs y sont appelés *Bezverniki* (les sans religion), c'est le titre d'une magnifique revue illustrée, publiée à Kharkov.

Tant que la Croatie fut soumise à la Hongrie, l'Eglise catholique était toute puissante; mes étudiants à l'Académie de Susvak (prononcez *Sonchack*) étaient obligés d'aller à la messe, quoique la plupart me déclarassent qu'ils ne croyaient à rien. Même les professeurs croates étaient tenus d'assister aux cérémonies, ce dont ils se plaignaient car la plupart étaient libres-penseurs. Depuis que le pays fait partie de la Yougoslavie, royaume des Serbes, Croates et Slovènes, la politique absorbe tous les esprits et la libre-pensée est un peu mise de côté.

Cependant une belle revue était publiée à Zagreb (capitale de la Croatie) sous le titre de *Slobodna Missao* (Libre-Pensée). Je ne sais si cette publication paraît encore. En Bohême, où le mouvement est très puissant, on appelait Hussites ceux qui rejetaient les dogmes catholiques. Un Congrès international de la Libre-Pensée a siégé à Prague et chaque année on célèbre, au pied de la statue de Huss, la commémoration de ce martyr.

Le principal journal libre-penseur tchèque s'appelle *Volna Myslenka* (Libre-Pensée). Le président de la république Mazarik est libre-penseur. On publie aussi de très nombreux volumes libres-penseurs et des journaux comme *Volna Skola* (*Ecole libre*) *Havlitchek*, nom d'un des plus actifs journalistes libres-penseurs anciens.

Les Allemands de Bohème très actifs aussi, publient un hebdomadaire *Freie Gedanke* (Libre-Pensée). Ils font de la propagande dans tous les districts allemands, malheureusement ils ont une tendance nettement marxistes.

L'Allemagne est actuellement le pays où il y a le plus de libres-penseurs organisés, probablement plus d'un million. On y publie de nombreux journaux libres-penseurs, et des ouvrages qui sont souvent confisqués comme par exemple *L'Eglise en caricature*, dont, après un long procès, la justice vient enfin d'autoriser la vente. Des Congrès qui comptent plusieurs centaines de membres ont siégé dans certaines villes.

Cependant anciennement les vrais libres-penseurs étaient rares. Les Allemands trop longtemps occupés de querelles entre les protestants et les catholiques romains, avaient peur du nom de libre-pensée, même lorsque Frédéric II se montra incroyant au christianisme. Au XVIII^e^ siècle les plus avancés étaient dénommés par le peuple Gottlos, sans Dieu, mais les athées étaient presque introuvables. Peu à peu on a appelé philosophes, Kantiens, Hégeliens, Schopenhauériens, ceux qui se fondaient sur les principes de ces écrivains qui, eux, niaient les dogmes chrétiens, sans s'appeler libres-penseurs.

A présent cela a bien changé. On se nomme sans crainte Freidenker ou même astheist. Un ancien moine Hans Ammon se proclame athée dans son journal *Lichtbringer* (Le porteur de lumière).

Avant la guerre il y avait à Nuremberg un *Atheist*, journal plutôt anti-belliciste qui fut supprimé pendant les hostilités. Un autre nom appliqué à la libre-pensée est (*Geistesfreiheit*. Il y a encore une société dénommée *Freie-Religiöse* Gesellschaft (libre société religieuse).

Cette organisation a des pasteurs qui donnent des leçons de morale aux écoliers dont les parents ont déclaré qu'ils sortaient de l'Eglise. Pour donner ces leçons dans plusieurs Etats, il faut une autorisation du gouvernement. Le titre donné aux libres-penseurs qui sont sortis des églises est confessionslos (sans confession), mais ce sont des libres-penseurs, même s'ils ne font partie d'aucune organisation de libre-pensée. On les compte par centaine de mille. Donc Confessionslos est une définition de la libre-pensée en Allemagne.

En Autriche, depuis la république, la libre-pensée, les athées, les Confessionslos ont fait de grands progrès.

L'Association de propagande libérale de Montevideo

a publié plus d'une centaine de brochures, entre autres ma plaquette espagnole : *Mythe ou réalité Jésus est-il un personnage historique ?* (épuisée en français) et mes *Curiosités du Culte des Saints* (inédites en français). Ce sont des œuvrettes nettement libres penseuses. En *Argentine* et dans d'autres républiques de l'Amérique du Sud, les libres penseurs sont des libéraux.

Comme avant toutes choses il faut s'entendre sur les mots qu'on emploie, il est nécessaire de commencer par citer les définitions qu'on a données ou qu'on donne encore de la Libre-Pensée.

La libre-pensée est selon moi, la doctrine anarchiste appliquée aux croyances religieuses. Comme les libertaires n'admettent aucune autorité, ils ne sauraient admettre de dogme qui les oblige à croire quoi que ce soit. Ils n'admettent aucune affirmation *à priori ;* ils ne peuvent croire que ce que la science expérimentale a démontré et encore ils pensent que ce qui passe pour vrai à présent, peut très bien être renversé par les progrès de la science, comme nous l'avons vu dernièrerement à propos de l'unité de la matière donc, pour moi, la libre-pensée est la libre étude des sciences au moyen de la raison ; ainsi libre-pensée c'est le rationalisme appliqué aux superstions religieuses.

Le professeur *Gabriel Séailles* a donné, au Congrès de Genève en 1902, la définition suivante : « La libre-pensée peut se définir : le droit au libre examen. Elle exige que toute affirmation soit un appel de l'esprit à l'esprit, qu'elle se présente avec ses preuves, qu'elle se propose à la discussion, qu'aucun homme par suite ne prétende imposer sa vérité aux autres hommes au nom d'une autorité extérieure et supérieure à la raison.

Est donc libre-penseur quiconque, quelles que puissent être, d'ailleurs, ses théories et ses croyances, ne fait appel pour les établir qu'à sa propre intelligence et les soumet au contrôle de l'intelligence des autres.

La Libre-Pensée n'exclut ni l'hypothèse, ni l'erreur ; elle est même par excellence la liberté de l'erreur ; car refuser à l'homme le droit de se tromper, c'est se croire naïvement en possession de la vérité absolue, se déclarer infaillible, se conférer à soi-même sa petite papauté. La Libre-Pensée est une *méthode*, elle n'est pas une doctrine, car elle ne se donnerait pour une doctrine qu'en se niant au moment même où elle s'affirme.

Séailles dit encore : « Libre-Pensée signifie libre examen, libre usage de la raison à ses risques et périls...

» La pratique des méthodes de la science nous interdit de faire repérer le connu sur l'inconnu. Nous ne pouvons plus prendre pour mobile de nos actes l'attente de sanctions futures. Nous refusons de rêver la justice dans une cité céleste, en nous résignant au mal ici-bas ; nous entendons la réaliser dans les rapports réels des hommes et nous ne comptons que sur notre effort pour y réussir. ».

Séailles, bien que non-anarchiste, montre que la Libre-pensée devrait être l'application de la morale anarchiste.

En novembre 1902, au Congrès où l'on fonda à Paris, l'Association nationale des Libres-Penseurs de France, on nota la déclaration suivante :

... L'Association a pour but de protéger la liberté de penser contre toutes les religions et tous les dogmatismes quels qu'ils soient, et d'assurer la recherche libre de la vérité par les méthodes de la raison.

Au même Congrès, Ferdinand Buisson, président de l'Association, a dit : « Un libre penseur ne veut sous aucun prétexte se laisser imposer ni Dieu, ni Maître, il ne veut rien croire *a priori.* »

Voici une autre définition, celle-ci par Jules Carrara, poète suisse, professeur à l'Ecole Normale de Lausanne et qui a perdu sa chaire à cause de ses idées libres-penseuses. « La Libre-Pensée, c'est avant tout, ce devrait être exclusivement, une méthode scientifique, un moyen de connaître, un moyen d'arriver à la Vérité, donc au Progrès, et par conséquent au Bonheur ».

Vérité, Progrès, Bonheur, voilà les trois étapes que doit franchir l'humanité et que doit franchir d'abord chacun de ceux qui la composent.

(Mais qu'est-ce que la Vérité ? ajouterai-je ? La Vérité absolue n'existe pas. Vérité pour l'un, fausseté pour l'autre, etc.).

Carrara dit encore (dans *Découvrir la Vérité*), nous avons notre raison... si ce moyen n'est pas infaillible, il est encore le meilleur de tous ; et le seul indispensable.

A moins d'être complètement privé de raison, c'est-à-dire fou, tout homme est plus ou moins, doué de raison, capable de raisonner, raisonnable.

La raison est de toutes nos facultés, la seule dont on peut dire qu'elle est par essence, commune à tous les hommes, indispensable à tous.

La raison est la faculté maîtresse et modératrice des autres, le balancier que nul ne rejette sans perdre l'équilibre. Ayons donc confiance en notre raison et soyons *rationalistes.*

Le rationalisme est la seule méthode scientifique, la seule philosophie, la seule mentalité favorable à la découverte de la vérité. Un libre-penseur est un homme qui prend sa raison pour guide et pour juge, pour qui sa raison est comme un crible qui retient les vérités et laisse passer les erreurs, qui soumet au contrôle de sa raison toutes les apparences, toutes prépositions, tous les postulats, toutes les affirmations, toutes les prétentions, et qui n'en conserve que ce que sa raison lui a confirmé être vrai.

Le rationalisme, ce n'est pas autre chose que la Libre-Pensée, c'est le libre exercice de cette faculté qui nous permet de comparer, de juger, de penser, de connaître, de *savoir.* Le *rationalisme* s'oppose à la *révélation,* il oppose la *science* à la *croyance* et la *raison* à la Foi.

La Libre-Pensée... empêche la stagnation, l'encroûtement, la coagulation, la paralysie des intelligences. Depuis une année, le journal *La Libre-Pensée Internationale,* de Lausanne, est rempli de discussions sur le sens et la portée du mot Libre-Pensée.

Un membre de la Fédération romande, de libre-pensée, M. le professeur de chimie Pelet veut absolument que la Libre-Pensée soit une religion. Quoiqu'il ait été pendant bien des années membre actif de nos groupements, il prétend que la génération actuelle sent le besoin d'une religion, même sans dogme. Il a écrit un volume à ce sujet et il a jeté la zizanie parmi les libres-penseurs de la Suisse romande. Il n'a guère été approuvé que par des pasteurs libéraux, cependant il continue.

Le principal sujet discuté au Congrès des libres-penseurs de la Suisse romande, à Neuchâtel, au mois de mai 1928 a été celui-ci : la libre pensée est-elle en train de devenir religieuse ? La résolution suivante a été votée à l'unanimité moins trois voix :

« Le congrès de la Fédération romande de la Libre-Pensée, réuni le dimanche 26 mai 1928, à la Maison du Peuple, à Neuchâtel, après avoir discuté sur la question « Libre Pensée et Religion », formule les déclarations et résolutions suivantes :

» 1. La Religion a été, dès son origine à nos jours, une attitude essentiellement mystique basée sur la croyance au surnaturel.

» 2. A la lumière de l'histoire, elle s'est révélée surtout comme un instrument de domination spirituelle et par là de soumission envers les puissances temporelles.

» 3. La Libre Pensée est la force de libération qui s'est opposée à la puissance de domination de la Religion. Elle se place sur le terrain naturel et dès lors elle ne

peut approuver l'attitude mystique. Elle est irréligieuse

» 4. Cependant, la Libre Pensée n'entend en aucune circonstance empêcher les individus d'adopter et de pratiquer les croyances qui leur plaisent. Mais elle se dresse contre les collectivités religieuses toutes les fois que celles-ci veulent employer leur force numérique, économique et traditionnelle pour défendre et perpétuer leur domination.

» Elle vise au contraire à la réalisation d'une société ou ni le fait de croire, ni le fait de ne pas croire, ne soient pour personne une cause de dommage ou de privilège.

» 5. La Libre Pensée est idéaliste. Elle ne nie pas que la Religion puisse l'être à sa manière. Mais elle sait que cette tendance n'est pas caractéristique de la foi religieuse, puisque le fondement essentiel de la Religion est un absolu mystique.

» Il n'est donc pas nettement exact de dire que la Religion, ce soit l'idéal que l'homme se propose.

» D'ailleurs, la Libre Pensée ne proclame aucun absolu. Son idéal n'est pas la vérité « absolue », ni la justice « absolue », ni la liberté « absolue ».

» Elle écarte ces notions métaphysiques qui se sont avérées comme trop commodes pour justifier précisément la renonciation à la poursuite d'un idéal inatteingible.

» La Libre Pensée, restant au contraire dans le domaine de l'action et des possibilités, veut d'avance anéantir tout prétexte à une telle renonciation, en proclamant pour maximes :

Toujours plus de vérité,
Toujours plus de justice,
Toujours plus de liberté,

pour réaliser toujours plus d'entente et d'amour entre les hommes.

» 6. Si la Libre Pensée, en tant que doctrine, est irréligieuse, en tant qu'organisation, elle ne ferme cependant pas ses portes aux hommes de bonne volonté, quand même ceux-ci persisteraient à appeler religion l'idéal de la Libre Pensée. »

ESQUISSE D'HISTOIRE DE LA LIBRE PENSÉE. De tout temps il y eut des hommes qui, se servant de leur raison, ont repoussé les superstitions des milieux où ils vivaient. Ces rationalistes inconscients, même parmi les sauvages, se contentaient de garder pour eux leurs idées; ils ne voulaient pas se créer des ennemis, car l'homme ordinaire, persuadé que ce qu'il croit est la vérité entière, trouve mauvais qu'un individu ne pense pas comme lui-même.

A mesure que la peur des phénomènes physiques incompréhensibles pour l'esprit des êtres créait les religions et que les hommes qui se distinguaient par leur force s'emparaient du pouvoir et voulaient avoir à leur dévotion d'autres hommes peut-être plus intelligents, les dogmes se formaient, des rites s'imposaient et ce fut presque un crime que de ne pas admettre les théories des prêtres. Les rationalistes n'avaient pas exposé leurs idées, pour ne pas être exposés à l'assassinat. Voilà pourquoi les noms des anciens libres-penseurs nous sont presque inconnus.

Aux Indes, en Perse, les négateurs étaient nombreux ; la multiplicité des dieux devaient naturellement démontrer que ces êtres divins n'étaient que de pures inventions. *Gautama Sakya Mouni*, le Bouddha était un libre-penseur qui ne croyait pas à la trinité brahmanique, et niait l'existence d'un Dieu suprême. Sa raison lui montrait que tous les récits des brahmines, leurs légendes n'étaient que des fables. Mais il croyait à une entité spirituelle, l'âme, et c'est sur cette croyance qu'il basait ce qu'on a appelé la religion bouddhiste, puisque lui-même voulut seulement exposer *a priori* une morale mal fondée sur l'amour du prochain.

Gautama fut un des premiers libres-penseurs dont les théories nous soient parvenues, bien qu'elles aient été déformées par des milliers de disciples plus ou moins fidèles. Kong-Futse en Chine, qui ne croyait pas à une vie future peut-être regardé comme un libre-penseur Mithra, dont on a voulu faire un dieu, un des prototypes de Jésus, était un libre-penseur de son temps, un réformateur social.

Ce n'est pourtant que vers l'an 600 avant notre ère, que parurent, en Grèce, des libres-penseurs bien réels, les philosophes qui, pendant plus de 500 ans, cherchèrent à pénétrer les secrets de la nature, sans s'occuper des dogmes de leur temps, en écartant la période religieuse, poétique et gnomique, représentée par Orphée et les mystères, la théogonie d'Hésiode et les sept sages

La philosophie grecque, qu'on peut faire remonter jusqu'à *Thalès*, s'est développée jusqu'à l'arrêt de Justinien, qui ferma, en 529, les écoles de philosophie.

La première école de cette philosophie libre-penseuse, l'école ionienne, commence par Thalès, de Milet (639-549). Le caractère commun à tous les philosophes de cette école est de chercher l'origine de l'univers dans un élément matériel, *unique* chez les uns et produisant toutes choses par dilatation et instruction (dynamisme), multiple chez les autres qui considèrent tous les êtres comme le résultat des combinaisons diverses de ces éléments.

Les principaux représentants de l'école ionienne sont *Anaximandre* (610-546), *Héraclite* d'Ephèse, *Anaxagore*, *Diogène, d'Anallonie, Arhélaüs* et *Empédocle.*

Toutes sortes de légendes sur les idées d'Héraclite sont connues parmi nous, mais il ne faut pas s'y arrêter. On l'a opposé à Démocrite, sous les noms de Jean qui pleure et Jean qui rit, c'est-à-dire en faisant de l'un un pessimiste pleurnicheur, de l'autre un sceptique moqueur; qualificatifs erronnés.

L'école *italique* ou *pythagoricienne* qui suivit l'époque de l'école ionienne (de 584 à 370), s'attache principalement au côté mathématique de l'univers, tandis que l'école ionienne s'était surtout préoccupée du côté physique. Les nombres sont l'essence de toutes choses et l'unité, ou monade, est le principe des nombres. L'âme est un nombre qui se meut de lui-même. Le retour à l'unité constitue la vertu. Pythagore admettant l'âme parle aussi de la métempsychose. Toutes les théories de Pythagore et son ascétisme sont plutôt nuageuses pour nous, mais ce philosophe était libre de toute idée théologique. Lui et ses disciples n'admettaient que la raison individuelle, c'étaient donc de vrais libres-penseurs. Parmi ses élèves il faut citer *Théano*, sa fille, *Aristée*, son gendre ; *Philolaüs* (450-395) *Anhisas* de *Tarente*, *Aliméon*, de Crotone, etc.

L'école atomistique a précédé la science moderne, la ricien s'applique d'une manière exclusive au principe métaphysique de l'univers, c'est-à-dire à l'idée de substance et combat par la dialectique les deux écoles antérieures. Dans les éléates il n'y a pas de milieu entre l'être absolu et le néant ; l'idéal d'un être multiple est pleine de contradictions. Il n'y a que l'un, l'infini et le nécessaire qui existe : tout le reste n'est qu'apparence. Parmi les Eléates nous citerons : *Xénophane de Colophon* (617-510)ç *Parménide* d'Elée (530-455); *Mélissus*, de Samos ; *Zénon* d'Elée (vers 500).

L'école atomistique a précédé la science moderne, la théorie atomistique de *Würtz*, *Gebhard* et de tous les physiciens actuels. L'école atomistique quoique ne possédant pas les moyens d'investigation dont nous disposons à présent, observait et raisonnait librement.

Les philosophes de cette écple reconnaissaient un nombre infini d'atomes, de formes diverses et doués

d'un mouvement éternel. L'âme est composée d'atomes ronds et ignés, qui impriment le mouvement au corps. La connaissance résulte du choc des atomes extérieurs sur l'âme (premier essai de psychologie sensualiste). Parmi les sensualistes, on trouve surtout Démocrite d'Abdère (480-407), Diagoras, Nessus, Anaxargue, Nausiphane, maître d'Epicure.

Les *sophistes* ne sont pas les inventeurs d'absurdités comme le sens actuel du mot pourrait le faire croire. C'étaient des sceptiques à l'égard des théories mises en avant par les philosophes d'alors. Ils ont été utiles en vulgarisant les données de la science et en indiquant les contradictions des systèmes. Ils ont pavé la voie à l'école socratique.

Parmi les sophistes, nous nommerons *Gorgias* de *Leontium, Protagoras* d'Abdère, *Critias* d'Athènes.

Jusqu'alors les philosophes s'étaient surtout occupés de la nature, de la physique, ils n'avaient pas fait une étude spéciale de l'homme et de ses facultés, ce fut le mérite de Socrate de s'être limité à la sphère morale Il ne proscrivait pas la spéculation dont s'étaient servies les anciennes écoles, car lui-même a parlé d'un Dieu unique, simple assomption qu'on ne peut prouver. Il regardait ce Dieu comme le bien.

L'âme, selon Socrate, se rapproche de Dieu par l'exercice de la raison et de la liberté, c'est-à-dire par la pratique de la vertu :

METHODE SOCRATIQUE

procédés principaux.

1° Ignorance simulée, hypothèses admises comme vraies et leur fausseté mise à nu par l'absurdité de leurs conséquences (ironie socratique) ; 2° analyse des notions complexes, développement graduel des germes de vérité continus dans l'esprit humain ; induction.

Tout notre enseignement philosophique jusqu'au XVIIIe siècle découle des principes socratiques, malgré leur base arbitraire, peu scientifique, principes qui nous ont été transmis par Platon (dans ses nombreuses œuvres), et par Xénophon, etc.

Socrate, accusé de corrompre la jeunesse, c'est-à-dire de parler contre les dieux adorés par le peuple, fut condamné à boire la ciguë. Ce fut un martyr de la libre-pensée.

Quoique les anciens Grecs n'aient jamais été si intolérants que les chrétiens le furent plus tard, et surtout l'atroce religion de Jéhovan, qui fit exterminer tous les Cananéens et les autres peuplades qui n'adoraient pas le Dieu d'Israël, on parle d'autres martyrs de la libre-pensée en Grèce. *Diagoras* de l'île de Mélos, surnommé l'*Athée* fut, dit-on, condamné à mort à cause de ses violentes diatribes contre la religion de ses concitoyens, mais on ne sait rien de certains sur sa mort. Diagoras avait été, croit-on, esclave, puis il fut disciple de Démocrite. On raconte que vers 412 avant notre ère, il s'enfuit d'Athènes par crainte de la ciguë parce qu'il raillait ouvertement et constamment les mystères religieux et leurs initiés. Il n'aurait pas péri victime de l'intolérance, puisqu'on lui doit les sages lois qu'il édita pour Mantinée.

La mort de Socrate n'effraya pas les libres-penseurs de son temps. En effet, plusieurs écoles philosophiques continuèrent à faire abstraction des dogmes polythéistes..

L'Ecole *cyrénaïque*, dont le principal protagoniste était *Aristippe*, de Cyrène (nord de l'Afrique) déclarait que le bien consistait dans la volupté et le mal dans la douleur. Comme au XVIIIe siècle l'enseignait *Condillac*, selon Aristippe les sens sont les seuls juges de ce qui est vrai, beau et utile.

L'école *cynique*, ne professait rien de ce que nous appelons cynique (du grec *kuon*, chien)

Le plus fameux représentant de cette école fut Diogène, sur qui l'on raconte maintes anecdotes plus ou moins apocryphes. *Antisthène*, Cratès, *Hipparchie*, enseignaient que le bien est dans la vertu et que celle-ci consiste à vivre selon la nature, sans que les sages s'inquiètent du qu'en dira-t-on ou d'observer les mœurs courantes. Le cynique jugeait toutes choses d'après ce qu'il considérait comme sa raison.

Euclide, fondateur de l'école de Mégare, est plus connu comme mathématicien que comme philosophe. On lui attribue l'invention de la géométrie et son nom en Angleterre est devenu le synonyme de géométrie plane. Les élèves dans les écoles anglaises disent toujours : « J'apprends l'arithmétique, l'euclide, l'algèbre, etc. Cependant, comme philosophe libre-penseur il a eu une grande importance. Selon lui, la raison doit être le seul guide, son objet est l'universel, l'absolu qui seul existe; le bien c'est la raison, le mal n'est qu'une apparence. Parmi les partisans de cette philosophie, il faut nommer *Médème* et *Phédon;* celui-ci étant l'objet d'un des dialogues de Platon.

La libre-pensée est par nature sceptique, puisqu'elle n'admet aucun dogme. Le représentant de ce doute universel fut *Pyrrhon*, fondateur du Pyrrhonisme. Selon lui toute prétendue science repose sur des hypothèses. La vertu seule est précieuse. La science elle-même ne conduit à aucun résultat positif. On a prétendu que l'essence même de la philosophie de Montaigne, de La Boëtie, de Charron, venait du pyrrhonisme ce qui est très discutable.

Le *scepticisme* eut de nombreux partisans, comme *Enésidème*, de Crête (contemporain de Cicéron), Agrippa (vers 70 avant notre ère). Sextus Empiricus (vers 230 après J.-C.).

Les principaux arguments des sceptiques sont les suivants : 1° La raison ne pouvant se prouver à elle-même sa propre légitimité, toute affirmation est une hypothèse gratuite ; 2° La raison est condamnée par sa nature à des contradictions insolubles.

Le vaste système de *Platon* a pour centre la théorie des idées. Ce disciple de Socrate a fondé l'école dite *Académie* qui attira des disciples de tout le monde hellénique. Platon est encore commenté, discuté ou attaqué par tous les philosophes modernes surtout parce qu'il croit en un Dieu unique qui a modelé la matière éternelle comme lui. Peut-on considérer Platon comme un libre-penseur ? La croyance en un Dieu, croyance *a priori* me semble opposée à la libre-pensée; bien que des déistes comme Voltaire, Paine, doivent nécessairement être regardés comme des libre-penseurs.

Aristote, de Stagyre, en Thrace, de 384 à 322, a joui pendant des siècles d'une dictature intellectuelle sans exemple dans l'histoire. Attaquant vigoureusement dans sa base la théorie de son maître, Platon, il refuse aux idées une existence substantielle, il ne voit en elles qu'un élément distinct de la sensation, mais impuissant à procurer la connaissance sans cette dernière. Aristote a cherché un milieu entre l'idéalisme et le sensualisme. On est loin d'être d'accord sur ce point.

Les œuvres d'Aristote, qui étaient restées presque inconnues en occident, jusque vers 1200 de notre ère furent enfin popularisées par des traductions de l'arabe. Les musulmans et les Juifs comme Maimonide, Averroès étaient devenus d'enthousiastes aristotéliens, leur philosophie était presque exclusivement dérivée des œuvres du fondateur du *Lycée* ou école *péripatéticienne* (école d'Aristote). Les Maures d Espagne introduisirent en Europe les idées du maître d'Alexandre le Grand et bientôt elles dominèrent tous les esprits au moyen-âge, à un tel point que l'Eglise catholique fit de nombreuses victimes parmi les hommes qui n'étaient point assez orthodoxes au point de vue aristotélien.

La renaissance des lettres et les œuvres des philosophes grecs qui furent apportées de Grèce dans les originaux, ébranla l'influence du péripatétisme, mais il y a encore des esprits qui s'attachent à l'aristotélisme. *Sylla* fut un des premiers Romains à apporter à Rome quelques-uns des écrits d'Aristote. Un des principaux mérites d'Aristote a été sa classification des sciences, de même qu'au XIXe siècle la réputation d'Auguste Comte est d'abord venue de sa classification des sciences. Cette classification d'Aristote s'appuie sur les trois principaux modes de développement de l'esprit humain : *savoir, agir, produire.* Il classifie les sciences théoriques en physique, mathématique, métaphysique ; les pratiques en morale, économie, politique, artistique, poétique, rhétorique, logique.

Bien que l'Eglise catholique ait pendant des siècles imposé l'aristotélisme, le philosophe lui-même, repoussant les religions de son temps doit être considéré comme un libre-penseur.

Les deux principaux ouvrages d'Aristote qui nous restent sont l'*Organon*, ou logique en six traités, et la *Métaphysique* ou Philosophie première, en 14 livres. Bacon fondant sa philosophie sur l'étude *a posteriori*, a intitulé son œuvre le *Novum Organon.*

Epicurisme. Epicure (337-270) est probablement le philosophe grec qui a été le plus calomnié par les écrivains modernes. Le mot épicurien est devenu le synonyme de goinfre. On a été jusqu à appeler ses disciples « le troupeau des pourceaux d'Epicure », quoique la morale d'Epicure fût plutôt stoïque. Il recommandait à ses disciples la vertu, la tempérance qui seule pouvait conserver la santé. Il est vrai qu'il a dit que le but de l'homme devait être le bonheur, mais ce bonheur, il le mettait dans l'équilibre parfait de la vie, dans le repos, la méditation.

On ne peut atteindre au bonheur que par la connaissance de soi-même et du monde. Sa philosophie est l'atomisme de Démocrite modifié. Sa logique admet deux éléments dans l'intelligence, les sensations et les anticipations, notions généralisées par l'entendement. La sensation est le critérium de la certitude. Epicure eut de nombreux disciples, et sa philosophie fut adoptée par la plupart des écrivains romains : *Lucrèce*, dans sa *Natura rerum, Cassius, Pomponius Athicus, Lucullus, Crassus, Horace.*

Les Romains n'eurent pas de grands philosophes originaux, ils empruntaient aux Grecs leurs théories. Pourtant il faut citer Epictète, Marc Aurèle, Brutus, Caton d'Utique, Sénèque qu'on peut classer parmi les stoïciens. De la Grèce, la philosophie avait passé à Alexandrie d'Egypte. Le néo-platonisme d'Alexandrie avait la synthèse comme méthode, son but était d'associer dans un vaste éclectisme l'esprit oriental, mais déjà le christianisme faisait sentir sa funeste influence sur l'esprit humain. Aussi vit-on saint Cyril exciter ses partisans contre la grande savante libre-penseuse Hypathie, qu'on mit à mort, en lui enlevant ses vêtements et en déchirant son corps avec des coquilles d'huîtres en 415.

L'édit de l'empereur Justinien, en 529 fermant les écoles de philosophie, fut le signal de la décadence de l'intelligence. En Europe, la libre-pensée est écrasée sous les persécutions. Quelques philosophes comme saint Erigène (vers 856) tentèrent d'appliquer au dogme chrétien les formes logiques de l'*Organon* d'Aristote, traduit par Boëce. L'obscurité s'étend partout, la religion étouffe toute activité d'indépendance de la pensée. La philosophie de la scolastique n'est plus que l'humble esclave de l'Eglise.

Le bûcher, les tortures atroces menaçaient quiconque osait élever des doutes sur les dogmes catholiques. Ce fut une époque de cauchemar pour ceux qui ne pouvaient croire implicitement. Au lieu de la liberté grecque, le monde civilisé n'avait plus que l'esclavage du cerveau, le catholicisme faisait reculer la civilisation de presque mille ans.

La réformation, sortie de la renaissance des lettres, osa secouer les chaînes de la pensée, mais pourtant Berthelier, le libertin, c'est-à-dire libre-penseur, fut mis à mort à Genève, où à présent s'élève sa statue. Servet, le célèbre médecin espagnol, qui avait osé nier la divinité de Jésus fut condamné par l'Eglise catholique ; fuyant Vienne (France) où on allait le brûler, il se réfugia à Genève, où Calvin fit exécuter la condamnation papale. A présent une statue de Servet orne une place d'Annemasse (Haute-Savoie), Genève n'ayant pas voulu accorder un emplacement pour y élever la statue, résultat d'une souscription internationale. La ville de Genève s'est contentée d'ériger un monolithe à l'endroit même où, à Chavapel, fut brûlé le martyr. A Paris une statue de Servet se trouve dans le square de la mairie du XIVe arrondissement. Le protestantisme ne croyait plus à certains dogmes catholiques, par exemple à la transsubstantiation (l'hostie changée en corps et en sang de Jésus), aux indulgences, aux prières pour les morts etc , mais ayant la Bible comme fétiche, il était aussi loin de la liberté de la pensée que le catholicisme autoritaire.

La renaissance des études grecques a produit, en Italie, le renouvellement de la libre-pensée. Toute une pléiade de penseurs ont, au péril de leur vie, exprimé leur amour de la liberté intellectuelle. Le chroniqueur *Villani* parle de nombreux épicuriens opposés à l'orthodoxie. *Brunetto Latini*, maître de Dante, dans son *Tesoretto*, fait de la nature le pouvoir universel, laissant la divinité de côté. *Cecco d'Ascolo*, professeur de philosophie et d'astrologie, à Bologne, périt sur le bûcher en 1327, parce qu'il avait écrit que Jésus avait vécu en poltron, en paresseux avec ses disciples.

On peut considérer Dante, Boccace, Pétrarque, comme des libres-penseurs de leur temps, bien que l'Eglise ait biffé de leurs ouvrages tous les sentiments anticléricaux.

Pulci, grand poète de la Renaissance, échappe à l'Inquisition malgré ses satires anticléricales ; mais, à sa mort, on refusa à son cadavre un enterrement en terre consacrée. Gabriele de Salo (en 1497) avait osé dire que Jésus avait trompé le monde par sa ruse, et que peut-être il était mort sur la croix à cause de ses crimes ; ce médecin bolonais fut protégé par ses patrons, contre l'Inquisition. Georges de Novarra fût brûlé en 1500 pour avoir nié la divinité de Jésus.

Parmi les écrivains libres-penseurs, il faut surtout mentionner Pomponace (1462-1525), dont on a dit qu'il avait réellement initié la philosophie de la Renaissance italienne. Il niait l'immortalité de l'âme, la réalité des miracles ; mais il prétendait se soumettre à l'Eglise, ce qui lui sauva la vie.

Pendant que de nombreux italiens se distinguaient par leur scepticisme à l'égard des dogmes, la France, l'Espagne, la Scandinavie, pliées sous le joug de l'Eglise romaine, ne produisaient aucun esprit indépendant du moins aucun qui ait laissé un nom. En Bohême, Jean Huss, ayant osé parler librement, fut condamné par le concile de Constance et brûlé vif (1413) malgré le sauf-conduit de l'empereur Sigismond. Le disciple de Huss, Jérôme de Prague, un peu plus tard, eut le même sort que son maître. La guerre des Hussites qui s'en suivit et qui dura longtemps, fut un drame politique, qui détourna en Bohème et en Moravie, l'esprit public des questions de libre-pensée.

Aux Pays-Bas, Koornhert (1522-1590), fut banni de Delft, à cause de ses ouvrages hétérodoxes. L'histoire des Pays-Bas, par Liewe van Aitzema, fut supprimée pour athéisme; les Exercitationes Philosophicae de Gorlaens eurent le même sort. Un Kverbogh qui, en 1668, avait

publié un dictionnaire de la langue hollandaise où se trouvaient des définitions libres-penseuses, dut fuir d'Amsterdam, fut poursuivi pour blasphème, condamné à 10 ans de prison et 10 ans de bannissement. Il mourut en prison.

Nous voyons donc que même les pays qui avaient adopté la réforme n'étaient pas exempts d'intolérance quand un libre-penseur avait exprimé ses idées. A l'époque même où Calvin établissait son pouvoir à Genève et faisait de la Bible le guide infaillible de ses partisans et par là renonçait à toute liberté de penser véritable, il y avait en France un philosophe sceptique qui eut une énorme influence sur les esprits cultivés, je veux parler de Montaigne (Michel Eyquem de) (1533-1592), dont les Essais sont encore le livre de chevet d'un grand nombre de penseurs. Ces Essais sont composés sans plan, ils forment un recueil de pensées et d'observations. Montaigne repousse toute doctrine imposée, toute théorie admise. Il veut penser par lui-même et doute de tout ce qu'il n'a pas reconnu comme vrai. On l'a appelé pyrrhoniste, mais il n'a pas dit, comme Pyrrhon, dit-on : ce que je sais, c'est que je ne sais rien. Montaigne s'abstient de toute affirmation. Les *Essais* de Montaigne sont fréquemment réédités. Une traduction anglaise qui avait été supprimée par la censure comme athée, a reparu et eut un grand succès.

L'ami de Montaigne, Etienne de La Boétie (1530-1563), a laissé un petit ouvrage, *La Servitude volontaire*, où l'on a voulu voir des prémisses de l'anarchie.

Pierre Charron (1541-1603), autre ami de Montaigne, qui mourut dans ses bras, fut d'abord prédicateur catholique, mais dans son ouvrage le plus connu, *Traité de la Sagesse*, il est disciple de Montaigne et cherche à démontrer l'incertitude et l'impuissance de la raison, il condamne toutes les religions. Il choqua tout d'abord les croyants en disant que si l'homme à une âme, les animaux en ont une aussi. Le *Traité de la Sagesse* fut poursuivi pendant la vie de l'auteur et après sa mort.

Un contemporain italien de Montaigne et Charron, Giordano Bruno, fut un des plus grands savants de son temps. On trouve dans ses œuvres l'idée du transformisme développée au XIXe siècle par Lamarck et Darwin. Né vers 1548, il entra dans l'ordre des Dominicains, mais ses doutes sur la religion et ses violentes attaques contre les moines le poussèrent à quitter l'Italie vers 1580. Il se rendit à Genève, espérant y trouver la liberté de pensée, mais il vit bientôt que la liberté y était aussi peu connue que dans les pays catholiques. Il alla à Paris où, à la Sorbonne, il attaqua l'aristotélisme à la mode, puis il partit pour l'Angleterre, où il défendit le système de Copernic contre les professeurs d'Oxford Ensuite il parcourut l'Allemagne, excitant partout une grande opposition, car il attaquait les thèses mêmes du catholicisme; il publia des ouvrages scientifiques, plutôt panthéistes. Ayant été invité par un ami à aller à Venise, où il lui promettait la liberté de ses opinions, il fut trahi par cet ami même, qui le livra au pape. Enfermé par l'inquisition de Rome, il gémit pendant sept ans dans les cachots, puis il fut brûlé vif le 17 février 1600. Cet audacieux penseur est devenu un héros pour la libre-pensée européenne, une statue lui fut érigée par souscription internationale à l'endroit même où fut allumé le bûcher où il périt. Un grand *palazzo* (belle maison) de la société Giordano Bruno s'élevait à Rome vis-à-vis du Vatican. On allait la reconstruire pour en faire le point central des sociétés de libre-pensée, mais la prêtraille veillait. Le traître Mussolini, ce presque anarchiste, lorsqu'il était ouvrier à Lausanne, devenu le dictateur tout puissant et malfaisant, a fait démolir ce palazzo, sous le prétexte de faire passer une rue sur l'emplacement, mais la rue ne sera jamais faite. Les fonds de la Giordano Bruno ont été confisqués par le gouvernement fasciste.

Les ouvrages de G. Bruno ont été traduits en allemands en plusieurs volumes.

Le XVIIe siècle vit naître deux écoles de philosophie qui ont certainement des bases dans la libre-pensée, ce sont les écoles de Bacon en Angleterre et le cartésianisme ou école de Descartes en France.

Les travaux de Bacon (François) (1561-1626) ont un double objet : 1° la réforme et le progrès des sciences; 2° la classification raisonnée des connaissances humaines. Selon lui les procédés que la science doit suivre se réduisent à trois : 1° prendre la nature sur le fait et enregistrer les purs phénomènes, sans chercher d'abord à les expliquer; 2° construire des tableaux où les phénomènes soient classés dans un ordre facile à saisir; 3° s'élever à la connaissance des lois au moyen de l'induction, dont il analyse minutieusement les procédés. Les principes posés par Bacon, que l'activité intellectuelle ne s'exerce que sur un fond primitivement fourni par les sensations sont développés et appliqués à la psychologie et la morale par ses disciples immédiats (*Hobbes*, 1588-1679; *Gassendi*, 1592-1655; *Locke*, 1632-1704) et par l'école sensualiste du XVIIIe siècle. Les idées libérales de Bacon n'influencèrent guère les événements de son temps. Les persécutions continuèrent. En 1619 le savant libre-penseur *Lucilio Vanini*, fut brûlé vif à Toulouse après qu'on lui eût arraché la langue avec des tenailles rougies au feu. (Une statue devait être érigée à Vanini à Lecce, sa ville natale, mais la guerre et le fascisme ont empêché l'érection de ce monument).

Marie Tudor (Mary la sanglante comme on l'appelle en Angleterre), fit brûler ou décapiter des centaines de protestants; sa sœur Elisabeth massacra des catholiques. Le fils de Marie Stuart, Jacques Ier d'Angleterre, fit brûler le dramaturge *Kyd*, le savant *Bartholomew Legate* (1611), et la même année *Wightman*. Après ce dernier autodafé, on ne brûla plus les libres-penseurs, on se contenta de les mettre en prison pendant de longues années. Une loi punit encore aujourd'hui d'emprisonnement les blasphémateurs. Il y a trois ou quatre ans, un orateur en plein air, Gott, fut condamné pour avoir employé des mots un peu violents contre la trinité. Il est mort en prison. Chaque année une pétition est présentée au Parlement par des personnages distingués en faveur de l'abrogation de cette loi, relique du moyen âge, mais le gouvernement s'oppose à cette mesure libérale.

La philosophie de René Descartes (1590-1650), opposée à la réforme de Bacon, a dominé toute philosophie depuis le milieu du XVIIe siècle jusque vers 1750 et encore à présent elle a de nombreux partisans.

Descartes peut être dénommé libre-penseur pour la raison que dans le Discours sur la Méthode il fait abstraction — table rase — de toutes les idées préconçues, de tous les dogmes et ensuite il reconstruit par l'observation des faits internes, il fonde ainsi la psychologie, d'où il tire la logique, l'éthique ; mais, par une étrange aberration, venant peut-être de la peur des persécutions auxquelles il avait déjà été exposé en Hollande, il remonte jusqu'à Dieu, qui n'a absolument rien à faire avec la logique ou la psychologie. Cette théodicée lui fut probablement imposée par les mœurs de son temps.

Parmi les représentants les plus autorisés de son école, nous verrons *Mallebranche* (1638-1715), *Arnauld*, *Nicole*, *Bossuet*, *Fénelon*, etc., et au XIXe siècle, *Royer Collard*, *Gérando*, *Cousin* et toute l'école éclectique. *Spinoza* qui fut disciple de Descartes se sépara de son maître et construisit un système de panthéisme. Il était

libre-penseur, fut banni de la synagogue à cause de cela.

Au milieu du XVIIIe siècle, en Angleterre, le déisme prit une grande extension, malgré les persécutions du clergé protestant. Un garçon de 18 ans, *Thomas Arkenhead* fut pendu comme déiste et pour avoir appelé l'Ancien Testament les Fables d'Esdras, *Jacob Ilive*, qui avait nié toute révélation divine fut attaché trois fois au pilori (1753) et condamné aux travaux forcés pour trois ans ; un vieillard de 70 ans, *Peter Annet* qui s'était moqué des histoires du pentateuque (les cinq ouvrages attribués à Moïse), fut aussi attaché au pilori et envoyé aux travaux forcés pour une année.

Cependant on peut s'étonner qu'il n'y ait pas eu plus d'ouvrages défendant le déisme; on n'en compte guère qu'une cinquantaine, et pourtant la plupart des hommes remarquables de cette époque, étaient déistes, ils n'allaient pas jusqu'à douter de l'existence d'un Dieu, ce Dieu était le créateur rien de plus. Ils ne se demandaient pas où ce Dieu avait pris la substance de la création, celle-ci, d'après la genèse n'ayant été que la mise en ordre du chaos; mais qu'était ce chaos ? etc.

Voltaire qui fut le roi intellectuel du XVIIIe siècle était un déiste. Ayant dû fuir la France, il avait pendant son séjour en Angleterre étudié les écrits des déistes, il en absorba tout le suc et il expliqua dans un style impeccable bien supérieur à celui des Anglais les idées des déistes.

La vie et les écrits de Voltaire sont trop connus pour qu'on ait besoin de les dépeindre ici. Son influence n'est pas diminuée, bien que ses tragédies, ses comédies, ses poèmes épiques ne soient plus lus, mais le nom de Voltaire a encore une force très grande. Il n'est pas de jour où je ne voie ce nom cité par les journaux américains, anglais, allemands, russes, tchèques, polonais, ukrainiens. Les cléricaux ont beau faire rage, inventer calomnies sur calomnies, Voltaire reste roi de la pensée anti-religieuse.

Son *Dictionnaire philosophique*, *Candide*, et d'autres contes sont traduits et lus dans toutes les langues et dans tous les pays. C'est la bête noire des cléricaux.

Voici un paragraphe que j'ai lu aujourd'hui dans le journal anglais *The Literary Guide :*

« Voltaire : Philosophe, dramaturge, historien ; le châtieur des hypocrites, l'exposeur des faussetés, l'ennemi acharné, infatigable de la superstition, le protecteur du travailleur, le vengeur de Colas et de Sirven, Voltaire qui le premier fit de la plume une puissance, devant le nom de qui les papes et les potentats apprirent à ramper; qui bannit Jéhovah du ciel et l'Enfer de l'autre monde, le génie qui a tant fait (pour l'humanité)... Voltaire et Napoléon sont symboliques comme Ahriman et Osmuzd, de la mythologie perse, ils sont comme les principes du conflit du bien et du mal, de la Raison et de la Force, principes toujours en guerre, guerre incessante, etc. » (La suite de l'article est un éloquent discours contre la guerre). On y trouve encore cette phrase : « J'espère, j'ai confiance qu'un jour viendra où hommes et femmes n'offriront plus un culte aux restes de Napoléon, et qu'ils trouveront en Voltaire leur instituteur et leur inspirateur ».

Ainsi la haine des catholiques n'a pu ronger le piédestal sur lequel l'humanité moderne a érigé l'idéal du philosophe.

Autour de Voltaire, nous voyons une foule d'hommes de talent, même de génie, aller plus loin que lui et se proclamer athées. *La Mettrie, d'Argens, d'Holbach, l'abbé Meslier, Dumarsais, d'Alembert, Mably, Naigeon, Dupuis.* Ces hommes dont les œuvres ont eu une influence colossale sur le progrès de la libre-pensée et de l'histoire mériteraient des notices spéciales dans notre Encyclopédie, mais l'espace manque. Rappelons seulement que l'*Encyclopédie* fondée et rédigée par *Diderot* et dont l'introduction par d'Alembert est devenue une œuvre classique, est constamment citée, quoique la partie scientifique ait été laissée en arrière par les découvertes modernes. C'est le sort inévitable de toutes les encyclopédies. *Condorcet*, grand savant, fondateur de la théorie du progrès, avocat du Droit des femmes, mérite notre admiration.

Après la mort de Voltaire et des principaux encyclopédistes, la libre-pensée devint le mot d'ordre de presque tous les écrivains et les penseurs. Quand la Révolution éclata presque tous les leaders étaient imbus des idées de Voltaire et de ses disciples, ou de celles de J.-J. Rousseau qui, malgré ses palinodies, fut toujours plus ou moins libre-penseur. On fut étonné dès la Constituante de voir des évêques, des prêtres, comme *Talleyrand* ou *l'abbé Grégoire* renoncer à leur vocation et se proclamer libres-penseurs.

Danton, Marat, Mirabeau, étaient des libres-penseurs convaincus. Marat, abominablement calomnié par la plupart des historiens était un grand savant et un homme intègre, *Robespierre*, l'incorruptible Maximilien, a fait du mal à la Révolution et au monde par ses idées théistes et la réintroduction de la religion en France ; mais quand on compare la vie et l'intégrité de Robespierre avec la vie et les actions de nos hommes d'Etat, on est forcé d'admirer cet homme malgré sa mauvaise influence contre la libre-pensée. *Saint-Just, Lebas, Couthon* étaient des héros aux idées plus avancées que leur leader. *Hébert*, le rédacteur du *Père Duchesne*, se servait du langage grossier de certaines couches populaires pour convertir ces hommes aux idées révolutionnaires et athées. *Barras* et les réactionnaires qui ont renversé le régime de Robespierre n'étaient pas libres-penseurs. C'étaient des arrivistes à la façon de nos parlementaires, de nos ministres, beaucoup étaient des hommes vicieux restés chrétiens.

Nous avons oublié de parler d'hommes qui ont eu une grande importance comme *Helvétius*, dont les volumes : *De l'Esprit*, et *du Bonheur*, sont franchement athées.

Pendant la période révolutionnaire parurent des ouvrages importants pour la libre-pensée, par exemple *Les Ruines des Empires*, par *Volney*, publiées en 1791; elles ont été souvent rééditées. L'énorme ouvrage de *Dupuis, Origine de tous les cultes*, qui porta des coups formidables aux théories chrétiennes, date de 1795 ; *Sylvain Maréchal*, auteur du fameux dictionnaire des athées, publia en 1797, son *Code d'une Société d'hommez sans dieu* ; en 1798, les *Libres-Pensées sur les Prêtres ;* en 1799, les six volumes de son ouvrage athée *Voyage de Pythagore*. Le *Dictionnaire des athées* ne parut qu'en 1800. Il a été agrandi par le grand astronome athée *Lalande*.

Parmi les plus grands savants de l'époque révolutionnaire et napoléonienne, nuls noms ne mériteraient plus d'être loués que ceux de *Lamarck*, fondateur du transformisme (1744-1829) et de *Laplace* (1749-1827). Celui-ci a dit : « Il n'est aucun besoin de l'hypothèse Dieu ».

Tandis qu'au XVIIIe siècle en France, la libre-pensée prenait conscience de sa force; en Angleterre, il y avait quelques esprits puissants, comme l'historien, philosophe et sceptique *Hume* (prononcer Youme 1711-1776), qui avait brisé les chaînes qui tenaient l'esprit humain attaché au christianisme et plus tard au déisme. Hume avait même influencé Voltaire dans sa jeunesse ; mais il n'y avait pas de mouvement libre-penseur prononcé en Grande-Bretagne.

Un autre écrivain *Gibbon* (prononcez Ghibene), 1737-1794, grand historien, élevé à Lausanne, y subit l'influence de Voltaire et dans son énorme ouvrage *Dé-*

clin et chute de Rome, il fouailla les crimes du christianisme et montra la futilité de cette religion. Gibbon est encore lu par tous les intellectuels de langue anglaise, son œuvre devenue classique et souvent réimprimée a actuellement une influence heureuse sur les universitaires.

Robert Owen (prononcez Roberte Oenne), réformateur social né en 1771, ne se fit connaître par ses ouvrages qu'en 1810. Nous parlerons de lui parmi les libres-penseurs du XIXe siècle. Il en sera de même du très grand poète athée Shelley, né en 1792.

En Allemagne, le protestantisme au nord et le catholicisme au sud avaient empêché tout progrès de la libre-pensée, mais *Frédéric II, de Prusse*, voltairien dès sa jeunesse, voulut, une fois sur le trône, empêcher la libre-pensée de se répandre parmi le peuple, il fit supprimer des livres allemands à tendance sceptique, comme un ouvrage de Gébbhard attaquant les miracles de la Bible; il fit emprisonner un jeune homme *Rüdiger* pour la même offense, mais quand il fut persuadé qu'il était assez fort pour résister à la poussée anti-religieuse révolutionnaire il appela à sa cour des incrédules notoires comme La Mettrie, qui mourut à Berlin, le marquis d'Argens, *Robinet* (1735-1820). (Il ne faut pas confondre ce Robinet avec le positiviste Robinet). Au XIXe siècle, cet écrivain peu connu était un ex-jésuite, qui en 1776, publia un ouvrage libre-penseur : *De la Matière*.

Il y eut alors un réveil de l'esprit public, mais la plupart des écrivains restaient déistes, comme *G. Schade*, *Edelmann*, *Bœhrd*, *Basedow* (1723-1790), réformateur de l'éducation : *Reimans*, *Moses*, *Mendelssohn*.

Le plus grand poète dramatique allemand, *Schiller* (1759-1805), auteur des drames *Les Brigands*, *Guillaume Tell*, etc., et de l'*Histoire de la Guerre de trente ans*, était rationaliste, quoiqu'il n'ait pas laissé d'œuvre traitant spécialement le sujet de la religion et de l'anti-religion.

Kant (1724-1804), célèbre philosophe qui effectua une révolution dans la philosophie allemande par ses œuvres : *Critique de la Raison pure : la Religion dans les limites de la Raison pure*, était un rationaliste qui eut une très grande influence. Il y a bien des critiques qui le considèrent encore comme le représentant le plus remarquable de la philosophie en Allemagne, qu'il a laissé dans l'ombre *Schelling*, *Fichte*, *Hegel* et l'énorme liste de philosophes allemands dont la plupart sont des libres-penseurs timides.

Gœthe, le plus grand poète allemand (1749-1832) était résolument rationaliste. Il a écrit que ce qu'il haïssait le plus c'était la croix (le christianisme) et les punaises. Dans une lettre à l'écrivain suisse *Lavater*, Gœthe a écrit : « Jamais rien ne pourra me convaincre, fût-ce une voix prétendue divine, que l'eau peut brûler, que le feu peut étancher la soif, qu'une femme peut concevoir sans l'aide d'un mâle, qu'un mort peut ressusciter, etc. ». En politique, en histoire, en roman, son influence a été immense. Il commence sa carrière dramatique par la pièce révolutionnaire *Gœtz von Berlichingen*, puis vinrent *Egmont*, où il décrit le noble caractère de la victime Egmont luttant contre la tyrannie catholique des Espagnols dans les Pays-Bas. Dans *Faust*, on voit le diable faire un pari avec Dieu, tous deux de tristes sires, Gœthe était un savant qui admirait les idées de l'évolution propagées par *Geoffroy Saint-Hilaires*, *Lamarck*, etc. Après *Gœthe* la libre-pensée eut de grands représentants en Allemagne, *Buchner*, *Feuerbach*, *von Hartmann*, *Schopenhauer*, *Nietzche*, *Karl Marx*, *Engels* et toute l'école socialiste de 1848.

Les Allemands du Nord, moins fanatiques que les Bavarois et les habitants des bords du Rhin étaient plus indifférents, vraiment libres-penseurs, tandis qu'en Bavière le cléricalisme était et est encore tout puissant. Les rationalistes étaient pourtant groupés en plusieurs grandes associations qui n'ont cessé de lutter contre le clergé.

Je donnerai avant de terminer un tableau succinct des organisations qui englobent les libres-penseurs et je parlerai de leur presse.

En *Autriche*, sous l'empire, le cléricalisme était le maître. Il n'y avait aucune liberté pour les libres-penseurs excepté en Bohème, où la lutte contre le catholicisme se poursuit activement.

Avant la guerre mondiale, il y avait à Prague trois journaux libres-penseurs, *la Volna Myslenka* (La Libre-Pensée), *la Volna Skota* (Ecole libre) et *Havlicek*, nom d'un grand écrivain tchèque libre-penseur. Mais peu après 1900, le gouvernement impérial interdit toute propagande, ferma les sociétés rationalistes et s'empara de leur argent. Il va sans dire que tous les libres-penseurs tchèques haïssaient le gouvernement autrichien. A peine la république fut-elle proclamée qu'un libre-penseur qui avait souffert pour ses idées. *M. Massaryk*, fut élu président de la république. Lors du Congrès international de la libre-pensée, M. Massaryk reçut favorablement les membres du Congrès. Depuis lors, il y a eu parmi les libres-penseurs une scission dont je ne comprends pas la portée. Un vieux lutteur *Bartosek* a été exclu parce qu'il voulait faire de la propagande communiste.

Les libres-penseurs tchèques sont très actifs, leur propagande est prospère, ils publient de nombreux volumes.

En France, les guerres de Napoléon, qui absorbaient toute l'énergie du pays empêchèrent les progrès de la libre-pensée parmi le peuple. La Restauration, le règne de Charles X et les mesures réactionnaires retardèrent aussi le mouvement. Mais déjà on voyait poindre une renaissance des idées sociales. Fourier (1772-1837) créateur de la théorie phalanstérienne qui eut de nombreux et distingués disciples était libre-penseur, mais il croyait à la transmigration des âmes. On peut faire remonter à lui l'idée de la coopérative de production, tandis que celle de consommation peut-être attribuée à Robert Owen (dans son ouvrage *Nouvelles vues sur la Société*, *Essais sur la Formation du Caractère* 1810-1815). Le réformateur écossais était un ennemi acharné du christianisme et un grand partisan de la réforme scolaire. On venait de tous les pays voir ses écoles et ses établissements où il avait su transformer la nature de ses ouvriers corrompus, en d'utiles travailleurs. Toutefois ses essais de communautés en Amérique (New-Harmony) et en Angleterre firent fiasco.

Son fils *Robert Dale Owen*, mort en 1877, fut un des aides de son père à New-Harmony, et un libre-penseur convaincu dans ses nombreux écrits. Devenu citoyen américain, il fut chargé d'affaires à Naples. Pendant la guerre civile, il défendit l'affranchissement des esclaves. Après 15 ans d'efforts au Parlement de Washington, il réussit à faire accorder aux femmes de l'Indiana, le droit de posséder en leur nom.

En France, Cabet, sous Louis-Philippe, était resté chrétien, mais avec une forte teinte d'idées communistes, qui le conduisirent à la fondation de la commune d'Icarie qui exista dans l'Iowa jusque vers 1900.

Auguste Comte (1778-1857), fondateur du positivisme, théorie philosophique qui n'admet que les vérités prouvées par les sciences, développa ses idées philosophiques dans son grand ouvrage *Cours de Philosophie positive* (1830-1842) qui renversa toutes les idées de philosophie *a priori;* mais plus tard, déjà touché par la folie, il écrivit sa *Politique positive*, sorte de religion athée avec toute une hiérarchie calquée sur le catholi-

cisme. La Philosophie de Comte eut surtout pour disciples Littré, Wyroubov, etc. L'organe de Littré et de Wyroubov *Revue de Philosophie positive*, parut de 1867 à 1883.

A partir de 1848, le rationalisme a pris une extension remarquable. On peut dire que la philosophie de Littré, etc. s'est imposée. A part quelques esprits conservateurs, tous les savants, tous les écrivains remarquables ont abandonné les vieilles fables religieuses. *Proudhon*, le propagateur de l'anarchie, ne mâchait pas ses mots. Ses œuvres contiennent des attaques furibondes contre le christianisme. Tous ses partisans étaient des libres-penseurs ardents. Il fut suivi par *Bakounine*, *Kropotkine*, les *Reclus*, *J. Grave*, *Malato*, *Séb. Faure* qui dénonça, à travers le pays, en paroles ardentes, les « Crimes de Dieu », en un mot par tous les libertaires. Il y eut une autre école aussi négative que la philosophie de Proudhon, c'est celle du baron Colins, auteur d'énormes volumes indigestes, dont une vingtaine ont été publiés par ses disciples Hugontobler, A de Potter, Poulain, Frédéric Bordes, etc., et par leur organe *La Philosophie de l'Avenir*. Cet « avenir » n'a pas admis les théories de Colins, le fondateur du « socialisme rationnel ». Colins avait dit : « L'idée d'un dieu est aussi raisonnable que celle d'un bâton avec un seul bout ».

Blanqui, le fameux révolutionnaire qui passa une grande partie de sa vie en prison, est l'auteur de la devise : « Ni Dieu, ni Maître », qui fut le titre d'un journal de ses partisans. Tous les blanquistes, ces jacobins modernes étaient aussi d'ardents libres-penseurs.

La Commune de Paris en 1871 était dirigée par des Jacobins comme Félix Pyat, Vermorel, Delescluse, etc. qui tous auraient bien voulu anéantir la puissance de l'Eglise tout en installant une nouvelle forme d'Etat fédéraliste. La minorité plus socialiste que les chefs n'était pas moins opposée à la religion, toutefois on ne peut attribuer aux idées anti-religieuses la mort de l'archevêque de Paris, du Président Bonjean, des fusillés de la rue Haxo. Ces fusillades étaient le résultat de haines politiques qui n'avaient rien à voir avec le mouvement rationaliste. Les massacres par les Versaillais, les torrents de sang versé par les valets de Thiers, de Galiffet, etc. n'arrêtèrent pas le progrès de la libre-pensée. Au contraire, les réfugiés qui avaient échappé aux hécatombes portèrent à l'étranger avec les idées d'affranchissement des peuples, l'idée de liberté de la pensée. Le rationalisme étouffé en France quelque temps reprit de plus belle. Malheureusement les chefs socialistes, par esprit politique, pour ne pas offusquer les électeurs non encore débarrassés des vieilles superstitions, ont proclamé le principe que la religion était une affaire individuelle. Ils ont fermé les yeux sur les progrès énormes que fait le cléricalisme ; les écoles laïques créées avec tant de peine dans le dernier quart du XIXe siècle sont ébranlées par l'influence des femmes. Les maîtresses laïques sont mises à l'index dans certaines provinces, les écoles n'ont presque pas d'élèves, car les parents menacés par les partisans de l'Eglise craignent de perdre leur situation, leur gagne-pain. Les socialistes, aveugles volontaires, ne veulent pas voir qu'en abandonnant la libre-pensée, ils ouvrent la voie à la réaction la plus noire, ce qu'on voit en Italie, en Espagne et dans les départements où la libre-pensée n'a pas d'influence. Gare à la civilisation si le cléricalisme ou même le sociallsme officiel viennent à être victorieux !

Pourtant les recherches scientifiques à la Sorbonne et dans d'autres laboratoires font progresser la science et démontrent l'absurdité des théories théistes. Si quelques savants comme *Pasteur*, *Lapparent*, *Branly*, sont restés chrétiens, c'est que, absorbés par leurs recherches, ils n'ont jamais tenté d'aller plus loin, et de plus, les Branly et les Lapparent, professeurs dans les universités catholiques, auraient pu perdre leurs places s'ils avaient dit qu'ils étaient libres-penseurs; ils ont trahi leurs idées libres-penseuses par politique.

Malheureusement nous avons vu de notre temps des palinodies honteuses : les Briand, les Millerand, etc. Après avoir prêché la grève générale ils ont fait arrêter ceux qui avaient mis en pratique leurs méthodes. Millerand fut le premier à envoyer une ambassade au Vatican. Nous voyons le résultat de ces honteuses manœuvres, le cléricalisme sera le maître de la situation. Déjà les Jésuites, les frères ignorantins, ont de longues processions d'élèves qu'ils abrutissent et dont ils feront les soutiens de l'Etat bourgeois et obscurantiste

Au XXe siècle la situation a empiré. Les ouvriers occupés de leur gagne-pain, ne pensent plus à leur cerveau, ils élisent des députés, des sénateurs et ne voient pas les nuages noirs qui vont fondre sur la pensée humaine.

En France, il n'y a presque plus de sections organisées de la Libre-Pensée. La presse se réduit à un ou deux petifs journaux, comme le *Libre-Penseur de France*. Une Union fédérale des Libres-Penseurs révolutionnaires de France existe, paraît-il, mais son programme est strictement marxiste, donc assez éloigné de la lutte antireligieuse. La Fédération nationale des Libres-Penseurs de France (dont Lorulot est le propagandiste officiel) est influencée par les tendances libertaires de l'*Indée Libre*, organe qui consacre à la propagande rationaliste un effort suivi et des pages intéressantes.

En Suisse, il y a une Fédération romande de la Libre-Pensée, dont l'organe est la *Libre-Pensée internationale*. Cette Fédération a quelques sections, mais elle ne fait guère de recrues. Les jeunes gens ne pensent plus qu'aux sports et ne lisent rien. Le journal anarchiste *Le Réveil de Genève*, et sa partie italienne *Il Risveglio*, sont de bons défenseurs de la libre-pensée.

Dans la Suisse allemande ou alémanique, il y a une fédération assez active et un journal *Der Freidenker*, publié à Bale, et fort bien rédigé. Les libres-penseurs des deux langues assistent aux congrès internationaux. En Allemagne le mouvement montre une énergie très heureuse, mais entachée d'idées marxistes en politique

Les libres-penseurs organisés comptent au moins un million d'adhérents. Ils publient de nombreux journaux et d'intéressantes et savantes revues, comme *Les Cahiers mensuels monistes*, organe officiel de la Ligue moniste allemande, qui a des sections dans presque toutes les villes, lesquelles donnent un grand nombre de conférences scientifiques. Mais l'Association la plus nombreuse, c'est l'Union pour la Libre-Pensée et la crémation qui, en 1928, comptait 550.261 membres payants. Cette Union a publié, en 1928, une grosse brochure de 100 pages, in-8°, sur son activité, plaquette intitulée : *Notre travail, Nos critiques*, illustrée de nombreuses photographies, l'Hôtel de la direction des automobiles pour la distribution des journaux, les salles de réception, de fiches, de dépôt de livres, de séances, de la bibliothèque, de composition typographique, etc. La fortune accumulée est de près de 2 millions de marks or. Avec de telles ressources on peut publier force journaux, revues, livres; on peut venir au secours des libres-penseurs malheureux, bâtir des crématoires, faire donner des conférences un peu partout. Il n'y a pas, en Europe, d'installations pareilles à celle des libres-penseurs à Berlin. Il y a à côté de l'Union des libres-penseurs prolétariens et autres, d'autres organisations, comme celles qui publient la revue scientifique *Urania*

et le journal *Der Atheist*. Un ancien moine, Hans Ammon, devenu un éloquent propagandiste de la libre-pensée, publie un petit journal appelé *Des Lichtbringen* (le porte-lumière ou Lucifer). Sa propagandande se fait sentir en Bavière, son pays natal, où il a été exposé à de dures persécutions.

En Tchécoslovaquie paraît en allemand un bon journal allemand, le *Freie Gedanke*, où écrivent des hommes de talent comme le professeur Drews (auteur du Mythe de Jésus) et le professeur Hartwig de Bruno en Moravie. Ainsi l'Allemagne dame le pion à la libre-pensée des autres pays.

L'Autriche qui, sous l'empire des Habsbourg, était soumise au joug de l'Eglise romaine, se relève à présent. Un journal *Der Freidenker* (qu'il ne faut pas confondre avec les journaux du même nom publiés à Berlin et en Suisse), paraît à Vienne et fait une propagande remarquable. Il en est de même de *Der Atheist*. Les anarchistes ont un organe excellent *Erkenniniss und Befreinug*, à tendances franchement libres-penseuses. Il publie de beaux ouvrages antimilitaristes, etc. La Ligue libre-penseuse d'Autriche s'occupe trop de politique, selon moi, et nuit ainsi à la cause de la libre-pensée. Néanmoins, l'activité des organisations de la libre-pensée en Allemagne et en Autriche est surtout dirigée vers le mouvement de *Confessionslos* (des sans confession ou mieux sans religion). En Allemagne, en Autriche et même à Zurich, en Suisse, quiconque cesse de vouloir appartenir à une Eglise, doit faire officiellement la déclaration de sa sortie de l'Eglise. Il y a déjà eu plus d'un million de ces renonciations à la religion. Il va sans dire que les autorités locales font tout ce qu'elles peuvent pour empêcher ce mouvement qui diminue les recettes du clergé. Grâce à ce mouvement, les enfants des Confessionslos ne sont plus forcés d'assister aux leçons de religion, excepté dans quelques Etats allemands.

En Angleterre il y a trois grandes associations : l'*Association de la Presse rationaliste*, qui a pu, grâce aux legs généreux qu'elle a reçus, acheter une grande maison en plein district des libraires et y publier un grand nombre de livres libres-penseurs à bon marché, sans parler de son journal *The Literary Guide*. Son activité littéraire se fait sentir dans tous les pays où l'on parle anglais. *The National Secular Society*, fondée par le remarquable propagandiste libre-penseur, Foote, continue la publication du *Freethinker* (Le Libre-penseur), journal plus énergique que le *Literary Guide*. Son rédacteur en chef *Chapman Cohen* a publié de nombreux volumes comme *Essais en libre-pensée* dont trois tomes ont paru. *Le Matérialisme réexposé*, etc., etc. *Le Freethinker* organise dans toutes les grandes villes des conférences, des colloques entre croyants et rationalistes. La National Secular League avait, il y a quelques années, des roulottes où des propagandistes allaient par toute l'Angleterre, s'arrêtant sur les places publiques des villes et des villages pour faire des conférences contradictoire sur la religion. De très nombreux adhérents à la libre-pensée ont été gagnés de cette façon.

L'*Ethical Society* (Société éthique) a des orateurs de choix qui s'adressent plutôt aux classes intellectuelles, aux instituteurs qu'au peuple même. Les Comtistes qui ont eu des écrivains de premier ordre comme *Congreve*, *Frédéric Harrisson*, etc., font moins parler d'eux depuis la mort de ces leaders. Il existe pourtant une église de l'humanité où l'on fait des discours sur la politique positiviste, etc. Mais ce groupement a peu d'influence.

Aux Etats-Unis le mouvement libre-penseur est très énergique. Les organisations comme l'Association rationaliste américaine, l'A. A. A. A., association américaine pour l'avancement de l'athéisme, la ligue rationaliste de Washington, etc., etc., luttent avec force contre l'obscurantisme qui, dans certains Etats, a fait voter des lois interdisant sévèrement d'enseigner la théorie darwinienne de l'évolution. Dans l'Etat d'Arkansas, l'un de ceux qui possédaient le système de l'initiative emprunté à la Suisse, le peuple a voté une pareille loi défendant d'exposer les théories scientifiques modernes qui peuvent ébranler la foi à la création d'après la Bible. Le président des A. A. A. A. a été emprisonné en 1928, avant même le vote de la loi, pour avoir ouvert une boutique où l'on aurait vendu des ouvrages libres-penseurs. Auparavant un grand orateur, Ingersoll, a pu publier une attaque contre la création sous le titre *Les Erreurs de Moïse*. On a élevé une statue à Ingersoll qui fut même candidat à la présidence des Etats-Unis. A présent on emprisonne un athée parce qu'athée ! Un des plus remarquables journaux libres-penseurs qu'il y ait au monde est le *Trussi Seeker*, qui a célébré, il y a quelques années, le cinquantenaire de sa fondation.

En Hollande, où pendant longtemps l'ex-pasteur Domela Nieuwenhuys rédigea le *Dageraad* (l'*Aurore*), le mouvement s'est un peu ralenti, mais il compte encore des représentants de valeur. Les Flamands publient à Anvers *De Fribuun* (la *Tribune*), un bon journal. En Belgique où est le bureau central de la Fédération internationale, il y a quatre journaux : *La Pensée*, *La Raison*, *Le Penseur*, et *Le Matérialiste*, organe de l'Association prolétarienne. — G. Brocher.

M. J.-M. Robertson vient de publier une monumentale histoire de la Libre-Pensée au XIXe siècle (*History of Freelhought in the nuntcenth Century*, chez Wath et Co, à Londres). Aucun ouvrage de cette envergure n'existe dans d'autres langues. De très beaux portraits des principaux libres-penseurs ornent ce remarquable volume. On y trouve entre autres les portraits des écrivains suivants, avec des études sur leurs œuvres. Bentham, Thomas Paine, Laplace, Strauss, Herbert Spencer, Colenso, G. Holyoake, Darwin, Bradlaugh, Renan, Huxler, Shelley, A. Comte, Proudhon, Rob. Owen, Grote, Ch. Lamb, Emerson, Geddes, Baur, Feuerbach, Büchner, Bain, H. Martineau, George Eliot, Leopardi, Heine, Haeckel, Fylor, Morley, Ingersoll, Guyau, Kuenen, Taine, Lange, etc. Cette liste embrasse la plupart des noms connus sur le continent. Il en est d'autres dont la réputation est limitée aux pays anglo-saxons.

L'ouvrage de Robertson fera bien comprendre le mouvement libre-penseur dans tout le monde au XIXe siècle.

Un chapitre très intéressant est consacré à Thomas Paine, un peu oublié en France, quoique son *âge of Reason*, commencé dans sa prison à Paris, où il avait été arrêté à cause de ses idées antireligieuses, ait eu malgré son déisme, une immmense influence. Ce livre est constamment réédité. Sa tombe, à New Rochelle aux Etats-Unis, est un lieu de pèlerinage pour les libres-penseurs.

Robertson s'étend sur la vie et l'activité sociale de Robert Owen, de même que sur la pléiade d'écrivains éminents qui, depuis le commencement du siècle, ont illustré la pensée libre en Angleterre et en Amérique.

Le 5e chapitre, avec la belle gravure de Laplace, est consacré aux sciences naturelles avant Darwin, tant en France, qu'en Allemagne et en Angleterre, puis nous lisons la critique biblique jusqu'à Baur, la réaction en Allemagne et en France; Feuerbach, L. Büchner, ouvrent de nouvelles voies à la pensée philosophique dans leur pays. Herbert Spencer profond philosophe, anarchiste bourgeois, est aussi un grand libre-penseur.

A partir de 1840, la libre-pensée fait de grands progrès en Amérique, l'influence panthéiste de R. Owen se dépasse et Kneeland, fondateur du plus ancien journal de libre-pensée le *Boston Investigator* (1831), fut condamné en 1833 à deux mois de prison. — G. BROCHER.

LIBRE-PENSÉE. De même que je considère avec inquiétude — du point de vue de l'avenir humain comme de la *pureté* de nos connaissances ultérieures — toute sociologie qui vise au système et s'y emprisonne, toute idéologie qui tend au culte et s'y réduit, de même toute « libre-pensée » me met en alarme et m'apparaît céler quelque tare ou quelques faiblesses invaincues, qui laisse le plus petit domaine en dehors de son investigation.

La libre-pensée est avant tout — sinon elle retourne à l'Église — effort vers la *pensée libre*. Et se situe en marge d'une activité d'esprit qui m'intéresse sympathiquement *quiconque* (et avec lui toute modalité intellectuelle) *refuse à notre examen et met à l'écart de son propre contrôle* soit une idée, soit une institution, une hypothèse philosophique, une solution sociale, un élan du sentiment ou une édification de la raison, bref dérobe quelque matière ou quelque forme à l'analyse ou n'admet pas, après une première interrogation, qu'elle reste soumise à une permanente vérification. Que ce soit paresse, passivité, parti-pris ou lâcheté humaine, la personnalité abdique ou s'amoindrit qui abrite des « vérités » toutes faites en un tabernacle intangible. Que quelqu'un dresse un autel à des notions *tabou* et s'effondre entre nous le pont des recherches communes. Pas de réserves dévotes et de respects à genoux bas, à regards clos. Pas de régions sacrées interdites à nos pénétrations. Pas de grottes où l'on n'entre pas ; nous voulons voir !

Et la croyance, et le dogme, et la révélation qui muent *à priori* l'invérifié en certitude, le momentané en immuable, l'inconnu en surnaturel et les soustraient à notre dissection d'abord, à notre révision ensuite, qui, des *impénétrés* provisoires — impénétrables peut-être — font des inconnaissables *certains* aux « explications » divines, hissent un mur d'ombre devant nos pas et sont par essence incompatibles avec cet esprit critique qui est à la base de la connaissance et la condition d'un libre-examen sans obstacle, d'une libre-pensée avertie et totale.

Mais par cela même — et c'est d'ailleurs la marque de son audace et de sa virilité, la garantie aussi de sa fécondité — la libre-pensée se doit de tout étudier, d'approcher hardiment de toute zône obscure avec l'espérance de quelque vérité. Le *sentiment anticipateur*, que d'aucuns nomment religieux (appellation impropre et équivoque, car à la religion se rapportent toutes les « solutions » stagnantes, toutes les données « célestes », soustraites à la démonstration, toutes les impulsions d'acceptation, et nous ne pouvons sans danger laisser appliquer cette terminologie à l'hypothèse, excitant scientifique de l'expérience) le sentiment anticipateur, ancré au cœur de l'homme depuis l'enfance de l'humanité est un des moteurs humains soumis à notre interrogation ouverte et large et l'écarter — à plus forte raison le condamner — sans l'entendre est une faute et un danger. Car tel ostracisme révèlerait une restriction de la méthode et comme le tracé d'un cordon de peur autour de nos curiosités enrichisseuses.

Ce sentiment n'est peut-être que l'impatience puérile de la faculté de savoir. Par les chemins proprement religieux, il mène à la foi aveugle — cette paralysie de la recherche — mais par les aspirations ardentes et vaillamment questionneuses d'une haute avidité humaine, il engendre un idéalisme singulièrement fécond. Il témoigne d'ailleurs d'une assez saisissante vitalité pour que nous nous penchions sur lui hors du sarcasme desséchant et que nous tâtions ses téméritès, ses erreurs, ses déviations, ses velléités, aussi ses promesses. Mais le religieux qui vient à nous fermé n'est pas le frère critique du libre-penseur L'est seulement celui, quelque emprise que conserve encore sa croyance, qui s'ouvre et dit : « Ensemble, *nous qui cherchons toujours*, regardons au fond de nous-même comme des choses... » Il n'est pas (et cela, promptement, va nous garder de l'équivoque et des taquineries intestines), il n'est pas un adepte des religions établies ou des cultes en gestation, qui nous tiendra ce langage de la prudence et du doute et qui, activement, jettera dans le crible les absolus de son cerveau ou les enseignements *définitifs* de ses prêtres. Mais, par contre, qui fait ce pas loyal vers la lumière est — des vocables seuls encore nous éloignent — virtuellement déjà des nôtres...

L'accueil que nous offrons ainsi à l'adepte des théocraties classiques, nous le tenons prêt pour l'illuminé des filiales rajeunies du déisme. Mais si sympathique en apparaisse l'allure, si voisines de nos espérances en soient parfois les gestes familiers, si orientée vers la liberté ressorte leur attitude pratique, nous ne pouvons regarder sans défiance les courants dont l'esprit ramène à la superstition. Quels que soient leur figure moderniste, leurs vêtements et leur adaptation scientifique — voire certaines de leurs attaches — nous attendons, sans adhésion précipitée (quoique disposés à promener nos flambeaux droits parmi les arcanes nouvelles), les invitations et les éclaircissements du spiritualisme et de ses dérivés (théosophie, occultisme, magie, astrologie, etc.) comme de toutes les tendances et des réactions (sentimentales pour la plupart) qui accordent à la foi plus de place qu'à la preuve et n'établissent de liaison avec « l'au-delà » (Dieu ou Cosmos) qu'à la faveur de la supercherie ou de la suggestion et n'apportent à nos questions inquiètes d'autre réponse qu'un credo...

De même nous demeurons sceptiques à l'égard des systèmes — sociaux ou autres, et arborassent-ils l'étiquette libertaire — pour lesquels leurs protagonistes refusent d'attendre le baptême des faits et la consécration de l'expérience et vis-à-vis desquels la critique, bien qu'animée d'un loyal souci de réformation, est accueillie avec une impatience hostile et des manifestations d'intolérance. Qui ne supporte dès aujourd'hui la discussion de ses constructions favorites sera, dans l'avenir, si les événements lui répondent, le gardien sectaire d'une forme périssable et l'ennemi d'un mieux attendu. La libre-pensée ne peut s'enfermer dans le champ préconçu des doctrines. Elle a besoin de confronter et de mettre en balance, de ne donner aux solutions qu'on lui apporte qu'une adhésion révisable, de tenir ouverte à « l'élément nouveau » sa confiance et sa raison. Elle ne peut — ce serait sa condamnation et sa perte — s'adapter à la mentalité fermée du partisan, ni épouser l'esprit de corps des organisations et des clans.

C'est assez dire que nous ne pouvons nous approcher sans réserves de ceux — hommes ou groupes — qui, cantonnés dans un anticléricalisme « homaisien », témoignent, par leurs actes essentiels, de la persistance d'une inquiétante religiosité. Ils sont encore prisonniers du passé et libres-penseurs seulement d'intention les militants qui poursuivent les pratiques des religions régnantes et n'ont pas affranchi leur propre pensée et leur vie, des habitudes de fanatisme et de crédulité. Autour de leur esprit rôdent et se reforment les conspirations de l'intolérance et du dogme. Si les préjugés et le

parti-pris se sont retirés d'une fraction de leurs opinions, la méthode en demeure dépendante et d'autres conceptions, persistantes ou prochaines, révéleront la nécessité de leurs victoires et en attesteront la limitation. D'hostiles timidités et des préventions insurmontées les retiennent au seuil des critiques viriles. Là où nous situons la table rase préalable et le qui-vive permanent s'installent encore en maîtresses des croyances de remplacement... D'autre part, nombreuses sont toujours, parmi les sociétés qui se réclament de la libre-pensée, celles qui s'agitent dans le sillage, trompeusement démocratique, du pouvoir et ne s'élèvent que faiblement au-dessus des associations politiques, celles aussi qui s'avèrent, avec plus ou moins de franchise, les succursales des comités électoraux. Aux uns et aux autres il manque cette audace et cette volonté d'examen, et cette indépendance de mouvement sans lesquelles la pensée n'est qu'une mineure en tutelle

La libre-pensée qui veut vivre ne s'effraie ni des similitudes égarantes, ni des apparences, ni des mots. Ce fut le vice et la courte vue de celle d'il y a quelque vingt ans encore (et elle est loin d'en être partout libérée) et une des causes de sa stagnation et de son étiolement, que de s'être rétrécie à l'anticléricalisme superficiel, à la dénonciation plus qu'à la réfutation, à la localisation religieuse, à la pâle sociologie réformatrice, à d'indignes et illogiques mesures sociales, de s'être confinée dans un matérialisme trop concret et comme fini, encadrée dans des principes stabilisés et au seuil de cette rigidité pleine de contradictions dont est mort, par ailleurs, le positivisme religiosâtre. Une sorte de suffisance doctorale y trônait sur des aphorismes simplistes et laissait se réinstaller dans les mœurs un dogmatisme paradoxal. Et la science dont elle se réclamait, débordait de toutes parts ses cloisonnements, ses proscriptions sectaires mêlées d'hésitations quasi rituelles, et soulignait l'enfantillage et l'aridité de ses anathèmes... La libre-pensée (que cet esprit et cette volonté animent ses groupements comme ses individualités) doit être forte, mais expansive, hardie et vivante, et aller au-devant de toutes les forces mystérieuses encore de la vie. — S. M. S.

LICENCE. « D'accord avec vous — me disait un jour un bourgeois libéral et sympathique — la liberté, toute la liberté, mais pas la licence ». Mais vous vous gardiez bien, ô bourgeois sympathique et libéral, de définir ce que vous entendez par « liberté » et quelle signification vous donnez à « licence » !... Je n'ignore pas malgré votre silence, les allures et les démarches de « votre » liberté : on peut se promener avec elle sans crainte de se faire remarquer ni risquer de se faire taxer de ridicule. « Votre » liberté est une personne bien élevée, qui jouit de ressources avouables, qu'on emmène avec soi en visite, qui ne dit mot avant qu'on l'ait priée de parler et qui justifie si bien qu'on puisse se passer de gendarmes, de garde-chiourmes et de bourreaux que, dans les derniers salons où l'on cause, l'autorité est la première à lui offrir une tasse de thé. « Votre » liberté est comme « votre » anarchie : à l'usage des honnêtes gens et des gens comme il faut. L'essence de « ma » liberté, c'est justement la « licence », autrement dit tout ce qui, dans la liberté, vaut la peine d'être vécu, car somme toute — pour m'en tenir à la définition de « vos » dictionnaires — ce n'est point être libre que de n'user que « modérément » d'une faculté concédée, que d'être astreint à une conduite « réglée », que de se contraindre à des paroles et à une conduite « convenables ». L'autorité est toute disposée à me « concéder » tout cela et même quelquefois un peu plus. « Ma » liberté implique la faculté d'user immodérément des « droits » que j'arrache, d'avoir une conduite « irréglée », de parler et d'écrire de façon « inconvenante » et de me comporter de même. Etant entendu que je n'entends point, isolé ou associé, me ou nous imposer à autrui, autrement dit amener autrui à faire comme je le fais, comme nous le faisons, à nos risques et périls, si cela ne lui agrée point.

Si nous passions contrat pour habiter sous le même toit, sur le même terrain, temporairement ou durablement, dans une maison commune, dans une colonie, par exemple, réunissant plusieurs groupes, ce serait à la condition *sine qua non* que personne n'intervînt dans la salle, la partie du logement ou la parcelle de terrain occupée par nous, pour entraver ou critiquer notre façon « licencieuse » de vivre notre vie « en liberté ». Sinon, je me sentirais, nous nous sentirions aussi esclaves que dans le milieu dont nous voulons nous évader, justement parce qu'il veut émasculer la liberté en en éliminant la licence, c'est-à-dire selon notre définition, l'élément dynamique, virilisateur. Et ces dernières lignes pour jeter un peu de clarté sur l'éthique de l'associationnisme tel que le comprennent les individualistes anarchistes. — E. ARMAND.

LIGUE (bas-latin *liga* et italien *lega*, de *legare*, lier). Au cours des siècles, on qualifia ligues maintes confédérations et alliances de princes ou d'Etats, maintes associations fondées dans un but quelconque, et même de simples cabales. Sans remonter aux Ligues Achéenne, Etolienne et autres, fameuses chez les anciens, on trouve plus près de nous : la Ligue du Bien Public qui groupa les seigneurs contre Louis XI en 1465 ; la Sainte-Ligue dirigée par le pape Jules II contre Louis XII ; la Ligue du Rhin fondée en 1680 pour garantir le maintien du traité de Westphalie, Louis XIV en fut le protecteur ; la Ligue d'Augsbourg conclue en 1686 contre ce dernier roi ; la Ligue de Neutralité Armée qui opposa la Russie et la Suède, en 1800, puis la Prusse et le Danemarck à l'Angleterre. On a donné aussi le nom de Ligue à l'entente des villes hanséatiques d'Allemagne, associées à partir de 1241, pour la protection de leur commerce et la défense de leurs franchises, ainsi qu'à la Confédération des peuplades helvétiques qui devait aboutir à la formation de la Suisse. Mais, du point de vue historique, la Ligue par excellence, ce fut la Sainte-Ligue, fondée sous Henri III, par les catholiques ; son caractère profondément religieux lui donne un intérêt tout spécial.

Dès 1507, Lefèvre d'Etaples avait constitué en France un groupe de réformateurs dont les doctrines s'apparentaient à celles que le protestantisme devait bientôt professer avec tant d'éclat. Malgré la Faculté de théologie de Paris et le Parlement, malgré l'autorité royale devenue persécutrice après 1534, les idées nouvelles, et particulièrement celles de Calvin, se répandirent rapidement ; propagées au début par des moines et des prêtres, outrés de voir les riches prébendes ou les hautes fonctions aux mains des nobles ignares et crapuleux. Humbles desservants, religieux lettrés firent défection en grand nombre, heureux de fuir une Eglise qui ne rappelait en rien celle des chrétiens primitifs ; entre catholiques et protestants, l'abîme, d'ailleurs, était moins profond que celui qui sépare, à notre époque, les libres-penseurs des croyants. L'ordre des Augustins en particulier fournit des apôtres à la Réforme, comme le prouve le long martyrologe de ceux qui souffrirent pour la nouvelle foi ; ils trouvèrent des imitateurs dans les autres congrégations et parmi les séculiers. Un carme est poursuivi à Clermont en 1547, et un dominicain est brûlé à Castres ; sur quatre hérétiques condamnés au feu par le Parlement de Bordeaux, en 1551, il y avait deux prêtres ; un théologien est exclu de la Faculté de Paris, en 1552 pour avoir pris part à la cène protestante ;

en 1555 le cordelier Rabec est condamné au feu pour crime d'hérésie ; en 1557 l'abbesse de Saint-Jean de Bonneval, qui entretenait des relations épistolaires avec Calvin, doit se réfugier à Genève, ainsi que huit de ses religieuses ; et la même année on réglemente la prédication à Paris, tant le nombre des prêtres favorables à la Réforme s'était révélé grand, à l'occasion des sermons du Carême. Maîtres d'école et régents de collège favorisèrent également la diffusion du protestantisme ; on les surveilla de près, leur enjoignant de mener leurs élèves à la messe sous peine de la hart. Un étudiant, coupable d'avoir brisé des images saintes, fut exposé trois jours au pilori, puis, malgré sa jeunesse, condamné à l'emmurement définitif dans un monastère. Son cachot, spécifièrent les juges, n'aura qu'une fenêtre garnie de barreaux permettant de passer la nourriture, « il finira ses jours et consommera le reste de sa vie au dit lieu, en lamentation, douleur et desplaisance desdits crimes et délitz ».

La répression catholique fut sans pitié. De décembre 1547 à janvier 1559, la Chambre Ardente prononça au moins 500 arrêts en matière d'hérésie ; les victimes furent nombreuses, les supplices effroyables. Après avoir été mis à la question, fouettés de verges, essorillés, tenaillés, les suspects étaient jetés dans des prisons sans jour sur l'extérieur, où l'eau croupissait parfois et qui, dans d'autres cas, ne permettaient de se tenir ni entièrement debout, ni entièrement couché. Le Grand Châtelet contenait des cachots d'où, selon la rumeur publique, personne ne sortait vivant. La peine du feu était courante. Si le condamné s'engageait à ne point parler au peuple, il était quelquefois, par mesure de bienveillance, étranglé avant d'être brûlé ou « après avoir un peu senty le feu » ; mais s'il refusait de se taire on lui coupait la langue avant le supplice. Prêtres et magistrats redoutaient l'impression faite sur la foule par l'inébranlable conviction des martyrs. En réalité, les persécutions eurent pour résultat d'accélérer la diffusion du protestantisme qui s'organisa d'abord en église et, plus tard, en parti politique. L'ère des combats et des traités succéda à l'ère des martyrs ; la Réforme perdit peu à peu l'exaltation mystique qui avait brillé sur son berceau. Intolérant dans les régions où il fit la loi, le calvinisme gardera en France le rôle de persécuté, généralement ; la Saint-Barthélémy, en 1572, sera le signal d'un massacre global des huguenots. A Paris il y eut 2.000 victimes environ, 800 à Lyon, 1.000 à Orléans; à Meaux deux cents personnes arrêtées le 25 août furent égorgées le 26 : à Bordeaux, les autorités organisèrent méthodiquement la tuerie ; à Toulouse, deux conseillers au Parlement guidaient les assassins. Des manifestations miraculeuses entretinrent la rage homicide : une madone parisienne pleurait sur les impiétés des hérétiques. Le pape fit allumer des feux de joie et frapper une médaille en l'honneur de cette mémorable journée ; en son nom et au nom du Sacré-Collège, le cardinal Orsini vint féliciter Charles IX et Catherine de Médicis proclamés les plus fermes appuis du catholicisme.

Mais les calvinistes relevèrent la tête ; et, en 1576, leurs adversaires, se jugeant abandonnés par le roi, formèrent une association puissante, la Ligue, qui se chargea d'assurer le triomphe des doctrines anciennes. Préparée de longue date, elle acheva de prendre forme en Picardie, quand le gouvernement et les habitants de Péronne refusèrent de livrer cette place forte au protestant Condé. Les calculs d'Henri III et de la maison de Lorraine lui permirent bientôt de s'étendre à l'ensemble du pays. Henri de Guise, dont on portait la vaillance aux nues et qui savait capter le cœur des foules, fut son chef réel. Contre les réformés la Ligue commandait la guerre; contre les neutres elle usait de « toutes sortes d'offences et molestes », tenant pour adversaire quiconque refusait de s'enrôler. Ses affiliés étaient poursuivis en leurs corps et biens s'ils venaient à se dédire ; ils juraient « prompte obeyssance et service au chef qui sera député », se promettant de plus aide et appui mutuel. Aux Etats-Généraux de Blois, les députés, presque tous ligueurs, déclarèrent ne vouloir dans le royaume « qu'une foi et qu'une loi ». En conséquence Henri III, qui était suspect aux catholiques mais se donnait comme chef de la Ligue, abolit l'Edit de Beaulieu jugé trop favorable aux protestants. Survinrent la sixième et la septième guerre de religion qui rétablirent les affaires des réformés ; la Ligue disparut. Elle se reconstitua lorsque la mort du duc d'Anjou, en 1584, fit de Henri de Navarre l'héritier présomptif de la couronne; cet huguenot, converti une première fois lors de la Saint-Barthélémy pour redevenir calviniste en 1576, ne pouvait recevoir l'huile de la sainte ampoule, ni jurer de défendre l'Eglise catholique. Les Guise conçurent de hauts desseins ; et de complaisants généalogistes établirent qu'ils descendaient de Charlemagne. Mais, pour ménager les transitions, ils mirent en avant la candidature au trône du vieux cardinal de Bourbon, que le pape devait délier de ses vœux et qui, en mourant, cèderait la couronne à Henri de Guise. Philippe II d'Espagne promit son concours et le pape déclara Henri de Navarre et le prince de Condé déchus de leurs droits. A Paris, les premiers ligueurs, constitués en société secrète, choisirent un conseil dirigeant qui avait la haute main sur tout, sans paraître nulle part. Conduite avec prudence, la propagande se faisait d'homme à homme ; et l'affiliation n'avait lieu qu'après enquête. De la bourgeoisie moyenne le recrutement s'étendit dans le monde du Parlement et de l'Université, ainsi que parmi les ouvriers des corporations et les travailleurs des ports, halles et marchés.

Des émissaires furent envoyés en province ; en juin 1587 les ligueurs de Paris avaient déjà contracté un accord avec ceux de Lyon, Toulouse, Orléans, Bordeaux, Nantes, Bourges, et d'un grand nombre d'autres villes. Des prédicateurs fanatiques tonnaient dans les chaires ; ils prenaient leur mot d'ordre près de Mme de Montpensier, la sœur des Guise, qui se vantait de faire plus avec leurs sermons que ses frères avec leurs armées.

En mai 1588, le duc de Guise, entré à Paris, malgré les ordres du roi, fut acclamé par la foule ; une émeute éclata, des barricades surgirent et Henri III dut solliciter l'intervention du chef de la Ligue pour apaiser le tumulte. Mais, le 23 décembre suivant, ce dernier, appelé au Louvre, fut tué par les quarante-cinq bretteurs de la garde royale, dans la chambre de Henri III ; le cardinal de Guise fut massacré le lendemain. Alors la haine contre le roi monta jusqu'au délire ; pour les ligueurs parisiens il ne fut plus qu'un « assassin, antéchrist, cafard, Sardanapale » ; des moines décapitèrent sa statue ; on envoûta son image sur les autels ; des enfants porteurs de cierges les éteignirent en demandant à Dieu d'éteindre ainsi la vie des Valois ; et les prédicateurs s'étendirent longuement sur la légitimité d'un régicide. Frère Clément, jeune religieux de vingt-deux ou vingt-trois ans, se chargea de punir le coupable. Encouragé par un théologien, il pria, mortifia sa chair, eût des visions et entendit des voix célestes qui le fortifièrent dans sa résolution. Des âmes pieuses lui remirent une soi-disant lettre de recommandation pour le roi ; introduit près d'Henri III sans défiance, il le frappa d'un coup de poignard au ventre. Puis, debout, les bras

étendus en croix, Clément attendit la mort, sûr de monter au ciel. Pour commémorer cet assassinat, le Parlement de Toulouse décréta qu'il y aurait des réjouissances publiques le 1er août ; les autres Parlements témoignèrent de sentiments identiques. A Paris, les duchesses de Nemours et de Montpensier glorifièrent le meurtrier dans les églises et sur les places publiques : le peuple but, chanta, dansa « avec des voix d'allégresse poussées au ciel ». Grégoire XIV fit tout pour détacher la noblesse et le clergé du nouveau roi Henri IV ; ses desseins furent secondés par un groupe de ligueurs intraitables, les Seize, qui devinrent l'âme de la résistance catholique. Groupant plus de 30.000 adhérents, prêtres ou laïques, ils tenaient Paris grâce au réseau serré de leur police, surveillaient les suspects, poussaient dans les charges ceux dont le zèle s'affirmait, et rayaient impitoyablement ceux dont le dévouement semblait s'amoindrir. Après des péripéties nombreuses où les succès suivirent les revers, la Ligue fut mortellement atteinte, en 1593, par l'abjuration d'Henri IV qui estima que Paris valait bien une messe. A genoux, devant l'archevêque de Bourges, ce prince renonça au protestantisme et jura de vivre et mourir dans la religion catholique ; puis, toujours à genoux, il entendit la messe, réitéra son serment et communia. Ceci se passait le 25 juillet, dans la Basilique de Saint-Denis ; pourtant lui-même déclarait que sur bien des points : l'autorité du pape, l'existence du purgatoire, le culte des saints en particulier, il ne pouvait admettre les affirmations de l'Eglise romaine. Il paraît qu'il fit néanmoins des miracles, après son sacre : sur cinq ou six cents scrofuleux qui touchèrent ses mains sanctifiées par le divin chrême, quelques-uns parvinrent à guérir. On cria au prodige et la Sorbonne, qui l'avait âprement combattu, se porta garant de son orthodoxie. N'est-il pas vrai que les comédies de l'histoire sont riches en précieux enseignements ? Miracles et visions furent prodigués par Dieu en faveur d'une cause que les catholiques eux-mêmes condamnent aujourd'hui ; la Vierge aux pleurs de la Ligue précéda celle de Marie Mesmin ; les extases du moine Clément évoquent celles de fanatiques contemporains. Et l'on voit combien de crimes furent commis au nom de Jésus ; et quel caractère intéressé présentent d'ordinaire les croyances des grands ou des rois. Puis il apparaît que les choses n'ont guère changé, quand on observe ce qui se passe aujourd'hui.

Si du XVIe siècle nous descendons à l'époque contemporaine, il convient de signaler plusieurs Ligues dont l'action s'est exercée en sens divers : Ligues belge et française de l'Enseignement ; Ligue des Droits de l'Homme ; Ligue des Patriotes, etc. Fondée en 1864, par un groupe de libéraux, la Ligue belge de l'Enseignement eut, dès l'origine, un caractère à la fois politique et pédagogique. Elle lutta pour l'abrogation de la loi de 1842 sur l'enseignement primaire ; ouvrit en 1876 l'*Ecole Modèle* de Bruxelles, pour expérimenter les nouvelles méthodes ; puis, tout en conservant son indépendance, acquit un caractère presque officiel après les élections de 1878, qui donnèrent, pour un temps, la majorité aux libéraux. Jean Macé assista au deuxième Congrès qui se tint à Liège en 1866 ; il fut le fondateur de la Ligue française de l'Enseignement. « Ce n'est pas de la Belgique, a-t-il déclaré par la suite, qu'il a rapporté son idée, c'est au contraire cette idée préconçue qui l'y a fait aller ». Né en 1815, directeur du bureau de la Propagande socialiste, de novembre 1848 à juin 1849, il devint après 1859, professeur dans un pensionnat de jeunes filles, à Beblenheim en Alsace et après 1870 à Monthiers ; élu sénateur inamovible en 1883, il mourut le 13 décembre 1894. Jean Macé fait remonter à 1861 la date de ses premières tentatives ; il s'intéressa d'abord aux bibliothèques populaires; enfin le 25 octobre 1866, il demandait dans *l'Opinion Nationale* qu' « une coalition s'organisât, dans tous les départements, entre tous les hommes de bonne volonté, qui ne demandent qu'à travailler à l'enseignement du peuple ».

Le premier bulletin de la Ligue paraissait le 15 décembre de la même année ; mais c'est en 1881 seulement, au Congrès de Paris, qu'elle fut constituée sous son titre définitif de « Ligue française de l'Enseignement ». Trois hommes du peuple répondirent au premier appel : en 1867 on comptait déjà 5.000 membres ; en février 1870, il y en avait plus de 17.800. Et les progrès s'accentuèrent, puisqu'en 1902 elle compta 2.787 sociétés affiliées, ce qui représentait deux millions d'adhérents. Dans le projet de statuts, rédigé par Macé en 1867, on lisait : « Art. 1. — La Ligue de l'enseignement a pour but de provoquer par toute la France l'initiative individuelle au profit du développement de l'instruction publique. — Art. 2. — Son œuvre consiste : 1° à fonder des bibliothèques et des cours publics pour les adultes, des écoles pour les enfants, là où le besoin s'en fera sentir ; 2° à soutenir et faire prospérer davantage les institutions de ce genre qui existent déjà ». Par crainte des prohibitions gouvernementales, le fondateur restait prudent dans l'exposé de ses desseins ; au fond, il entreprenait une campagne en faveur de l'instruction obligatoire, gratuite et laïque.

Mais il eut beau répéter « qu'il n'y avait rien dans son entreprise qui pût porter ombrage à qui que ce soit », l'autorité religieuse se dressa menaçante. Mandements épiscopaux, sermons des prêtres, calomnies des dévotes tombèrent dru sur l'œuvre nouvelle ; Jean Macé fut appelé « un assassin d'âmes ». Pourtant ses idées étaient loin d'être révolutionnaires. Il croyait en Dieu et garda jusqu'à sa mort une religiosité profonde. « Notre corps, écrivait-il, est un temple où Dieu réside, non pas inactif et dérobant sa présence, mais vivant et sans cesse agissant, veillant à l'accomplissement des lois qui régissent les mouvements des organes de la digestion dans le corps de l'homme, avec autant de soins qu'à celles qui conduisent le soleil et les étoiles ». Dans ses livres, les inepties de ce genre abondent. S'adressant aux instituteurs, il leur dira de développer « la grande idée de la patrie, l'amour et l'honneur du drapeau », leur enjoignant par ailleurs de ne jamais faire le procès des opinions arriérées ou des croyances superstitieuses : « C'est l'enseignement confessionnel seulement qu'il s'agit de renvoyer à l'Eglise. Quant à ce fonds commun de religion universelle qui s'impose à tous et qu'élargissent d'âge en âge les progrès de la conscience humaine, il ne saurait être bon certainement de le rayer du programme de nos écoles ». En 1886, il insiste, au Sénat, pour qu'on ne remplace pas trop rapidement le personnel congréganiste par un personnel laïc, dans les écoles primaires. Puis l'instruction lui paraîtra surtout un « apprentissage électoral » ; il oubliera le bonheur et la dignité des individus pour ne songer qu'à faire des citoyens. Disons à sa décharge que, malgré la timidité de ses conceptions, il fut maudit par tous les bien-pensants de l'époque, et que sa Ligue contribua puissamment à diffuser l'instruction. Après le 24 mai 1873 et le 16 mai 1877 on menaça de peines disciplinaires les instituteurs qui en étaient membres ou en recevaient quelque chose ; certains préfets allèrent jusqu'à fermer les cercles locaux ; et l'on doit reconnaître que Macé lutta jusqu'à la fin pour la gratuité de l'enseignement. La Ligue, du moins à l'origine, fut une école de décentralisation. « Il y a quelque chose de trop en France : c'est Paris ! », disait son fondateur, indigné de voir la capitale prétendre au mono-

pole intellectuel. « Réveillez-vous, belle endormie ! criait-il à la province. Cela vous déplaît que la poste vous apporte vos opinions toutes faites. Eh bien! faites-les vous-même, et renvoyez-les au besoin au maître d'école dont vous êtes lasse ». Dans sa pensée, la nouvelle Association ne devait être ni dominée par un Comité directeur, ni liée par des règles uniformes ; elle devait seulement consister en une Fédération de sociétés libres. Aujourd'hui la Ligue française de l'Enseignement est presque une puissance officielle, une sorte de ministère hors cadre de l'instruction; cajolée par les gouvernants, elle dispose des faveurs administratives. Transformation malheureuse, peu propre à garantir son impartialité et son indépendance. Ainsi finissent les associations qui, parties du peuple oublient leur but premier pour devenir de simples rouages du pouvoir.

Une Ligue dont l'action fut malfaisante, dès l'origine, c'est celle des Patriotes. Le 18 mai 1882, Paul Déroulède rappela, dans un discours, qu'on avait fondé une Ligue de la Délivrance en 1872. Il proposa de reprendre cette idée ; on l'applaudit vigoureusement et un Comité provisoire jeta les bases de la Ligue des Patriotes. Le but avoué de la nouvelle Association était d'unir les nationalistes français, sans distinction de parti politique, pour propager l'éducation militaire et le culte de la patrie. Grâce aux ressources, qui affluèrent dès le début, elle couvrit l'ensemble du pays d'un réseau de filiales et de Comités. Bientôt elle eut son journal, *Le Drapeau*, qui se donnait pour mission de vulgariser les idées les plus chauvines. Paul Déroulède, grand animateur de la Ligue et chansonnier patriote, d'ailleurs dépourvu de talent, fut nommé président d'honneur. Mais la discorde éclata au sein du Comité directeur ; certains membres plus honnêtes ou plus naïfs voulaient, conformément aux statuts, s'abstenir de toute action politique; Déroulède et ses amis entendaient au contraire se livrer à une intense agitation électorale. Après des luttes assez violentes, ce fut l'influence des seconds qui finalement l'emporta. Sous prétexte d'aider « les hommes et les idées favorables à la défense nationale », la Ligue des Patriotes fit une large propagande en faveur de Boulanger, général d'opérette qui jouait au dictateur ; elle assura son succès à Paris, lors des élections du 27 janvier 1889. A la fin d'avril 1888, les sociétaires hostiles à la politique boulangiste avaient constitué un groupe schismatique, l'Union patriotique de France ; mais, incapables de s'organiser, ils sombrèrent bientôt dans l'oubli. Poursuivis à l'occasion d'une souscription, Déroulède et son Comité directeur furent accusés « d'avoir fait partie d'une Association non autorisée, d'avoir fait partie d'une société secrète ». La 8e Chambre correctionnelle de Paris se borna à leur infliger 100 francs d'amende, comme faisant partie d'une Association non autorisée ; la Ligue des Patriotes fut dissoute. Ce qui la mit pour un temps hors de combat, ce fut l'effrondrement de Boulanger. Elle devait se reconstituer plus tard, sous la présidence de son fondateur, puis de Barrès à partir de 1914. Préparer la revanche de 1870, reprendre l'Alsace et pour y réussir, favoriser la politique la plus réactionnaire, devint son programme avoué ou secret. L'hécatombre de 1914-1918 fut en partie son œuvre et marqua son triomphe ; ses idées inspirèrent les dirigeants d'alors ; et l'on ne saurait oublier le rôle ignoble d'un Barrès encourageant les autres à mourir, puis se hissant sur leurs cadavres pour atteindre aux suprêmes honneurs. Son influence n'a pas disparu ; elle subsiste dans les hautes sphères religieuses, administratives, universitaires ; les *Nouvelles Littéraires*, publication vénale par excellence, toutes les revues, tous les journaux bien pensants s'emploient de leur mieux à faire connaître écrivains ou hommes d'action qu'anime son chauvinisme dangereux. Dans le monde militaire, elle règne en maîtresse, cela va sans dire ; et l'Académie réserve ses sourires les plus gracieux aux barrésiens de sacristie.

D'autres Ligues encore mériteraient de nous retenir : la *Ligue contre la loi des céréales* (anti-corn-law league) qui, en Angleterre, au début du XIXe siècle, joua un rôle considérable dans l'établissement du libre-échange ; la *Ligue Agraire* (land league), association politique irlandaise fondée par Michell Davitt et dont Parnell fut l'animateur le plus remarquable ; la *Ligue des Droits de l'Homme*, dont nous parlerons peu, parce que les lecteurs pourront se reporter au mot « Droits de l'Homme », dans le présent ouvrage pour trouver ce qui les intéresse sur ce sujet. Ses origines se rattachent à l'affaire Dreyfus. Cet officier, faussement accusé de trahison, fut condamné, sur la production d'une pièce écrite, en réalité, par le commandant Esterhazy, ancien zouave pontifical passé dans l'armée française. Cléricaux et patriotes firent preuve d'une mauvaise foi insigne ; la *Croix*, l'organe du clergé français, rédigé par les Assomptionnistes, la *Libre Parole* journal attitré des antisémites, les feuilles inspirées par la camarilla militaire, toute la presse bien pensante firent chorus contre un malheureux dont l'innocence était manifeste. Félix Faure, de qui la fille épousera Goyau, l'insignifiant et dévot académicien, ne songeait qu'à faire risette à la réaction ; Boisdeffre, chef de l'état-major était manœuvré comme un pantin par l'astucieux père Du Lac, supérieur des Jésuites parisiens. Mais des hommes courageux protestèrent ; et l'idée d'une Ligue pour la défense des Droits de l'Homme naquit à cette occasion, en 1898... Depuis, sur la base des principes de la « Déclaration des Droits », la Ligue a combattu pour le respect de la liberté individuelle et de la liberté d'opinion, pour les garanties du citoyen livré aux fantaisies de l'appareil judiciaire. Son action, cependant, s'est souvent ressentie d'une conception de la justice retenue au cadre des lois, et nous eussions aimé, qu'issue de la Révolution, elle évoluât vers un esprit plus vaste que les textes. Il serait injuste, certes, de méconnaître les bienfaits de son activité et de ne pas rendre hommage à la persévérance de ses campagnes — suivies souvent de résultats positifs — en faveur des victimes des déni de justice et de la répression du pouvoir. Mais il faut noter sa tendance marquée — et croissante, dans la régression générale — à compter davantage sur la bienveillance des gouvernements que sur la conscience avertie de l'opinion. Et elle porte, dans son passé, cette tache d'avoir tenté de justifier la dernière guerre en la plaçant sous les auspices du « droit » et d'avoir pris parti, dans la mêlée, contre la pensée demeurée libre et le pacifisme indéfectible...

Il y eut aussi la Ligue, d'assez facétieuse mémoire, *contre la licence des rues*, fondée par le sénateur Bérenger et qui, avec la prétention de sauvegarder une pudeur blessée par les publications pornographiques, s'attaquait aux manifestations les plus libres de l'art.. En 1867, Frédéric Passy, fonda la Ligue internationale et permanente de la paix, etc. Au XIXe siècle, un grand nombre de ligues devaient surgir : politiques, religieuses, morales, économiques, pacifistes, surtout après la guerre de 1914-1918. En 1908, Ferrer, fondateur de « l'Ecole Moderne », créa, pour en vulgariser le principes, la *Ligue internationale pour l'éducation rationnelle de l'enfance*, dont l'organe : *l'Ecole rénovée* fut une remarquable revue de pédagogie nouvelle, attachée au développement de la personnalité de l'enfant. (Dans un ordre d'idées analogues, la Ligue internationale pour l'éducation nouvelle publie aujourd'hui : *Pour l'Ere nouvelle*)... Citons encore, parmi les ligues actuelles qui nous intéressent davantage, nous excusant d'en oublier qui nous sont cependant sympathiques : la Ligue

anticatholique, la Ligue antialcoolique, la Ligue contre le tabac, etc., la Ligue pour la nationalisation du sol, pour la réforme foncière, pour la terre franche, etc., les Ligues des réfractaires à la guerre, de la volonté de Paix, de l'objection de conscience, etc. (Voir ces divers mots). L'énumération des Ligues modernes, nées pour la défense des intérêts et des opinions, remplirait à elle seule plusieurs pages et déborderait notre cadre. Chaque jour en voit éclore de nouvelles dans les domaines les plus variés. Assurément les Ligues d'avant-garde n'ont pour elles ni l'argent, ni l'oreille de la presse et des autorités. Beaucoup font néanmoins d'excellent travail, grâce au dévouement inlassable de ceux qui les propagent et les soutiennent. Regrettons que leur multiplication excessive divise parfois des efforts qui auraient intérêt à s'associer. Le manque de coordination dans la lutte contre l'adversaire commun, l'émiettement en chapelles, clans et sous-clans infimes, la dispersion à l'extrême des bonnes volontés qui s'offrent, voilà une des causes principales de la faiblesse actuelle des mouvements individualistes et libertaires. Non qu'il faille aboutir à la centralisation, ni à l'uniformité : un accord volontairement consenti entre les différentes tendances suffirait ; l'ardeur de chacun cessant de s'affaiblir en querelles intestines, il deviendrait possible à tous de diriger leurs armes contre l'ennemi du dehors. Evitons aussi d'être injuste envers les hommes et les groupements, qui, sans nous donner satisfaction entière, contribuent à réaliser en pratique quelques-unes de nos opérations ; n'éloignons pas, sous prétexte de rigide orthodoxie, ceux qui nous témoignent une franche sympathie et acceptent de seconder notre action. Lorsqu'on répudie contrainte, mensonge, hypocrisie, il faut s'élever assez haut pour rendre justice à tous indistinctement. — L. BARBEDETTE.

LIMITE n. f. (lat. *limes, limitis*, chemin de traverse, puis lisière, frontière de *limus*, oblique). Tout ce qui borne, tout ce qui marque la fin, le point extrême d'une activité, d'un sentiment, d'une pensée, d'une action, d'une influence, tout ce qu'on ne peut dépasser, dans un domaine quelconque, s'appelle limite. D'où les innombrables sens attachés à ce mot et son emploi continuel dans le langage courant, et dans la politique, les sciences, etc. (ligne commune, démarcation entre deux Etats, deux propriétés, deux zônes, etc. ; en mathématiques : grandeur limite, méthode des limites, en algèbre : limite des racines d'une équation ; en arithmétique : limites d'un problème, en astronomie : points limites, etc.). Il est des limites qui semblent imposées par la nature; ni le corps, ni l'esprit, ne sont capables d'un effort continu, d'une tension que ne coupe aucun repos; la vie si longue soit-elle comporte des limites ; il n'est pas jusqu'à la joie qu'une possession trop prolongée ne transforme en ennui. Notre science a des limites et encore très rapprochées malheureusement ; de même notre puissance d'action. Mais comme disait Mme Neck, « les limites des sciences sont comme l'horison, plus on en approche, plus elles reculent ». Dans le domaine de la pensée et de l'examen critique des choses, nos moyens sont les seules limites dont nous ne connaissions la légitimité. Pour nous, « la raison n'est pas la raison quand on lui impose des limites ». (T. Delord).

Cependant, aux limites que nous oppose la nature, la société en ajoute d'autres innombrables ; la masse des lois n'est dans l'ensemble qu'un vaste réseau de prohibitions, de défenses, un véritable répertoire de « gestes, limites », qui visent à ne permettre aux individus qu'une activité mentale et physique amoindrie, diminuée, toujours soumise aux caprices des autorités. Sans parler du bagnard, du prisonnier, de tous les enchaînés, que l'on a réduit à n'être que des morts vivants. Les frontières, les patries, les douanes, etc. (voir ces mots) autant de limites, inventées pour le seul profit de ceux qui commandent. Et une morale, qui est souvent le comble de l'immoralité, prétend ligoter les consciences et régenter nos plus secrets désirs. Prêtres et gendarmes s'associent pour que les chefs soient obéis, pour que les travailleurs continuent de produire sans répit, pour que les peuples se déchirent, parce qu'il a plu aux maîtres d'établir des classes sociales, des frontières que la nature ignore et que la raison condamne Mais le troupeau est si aveugle qu'un long temps s'écoulera sans doute avant qu'il comprenne et se décide à briser les clôtures dérisoires où ses exploiteurs l'ont parqué.

Ne point nuire à la légitime activité d'autrui, ne point créer de douleur inutile, voilà les seules limites, que le sage reconnaisse et qu'il assigne à son activité. Ni opprimé, ni oppresseur, ni esclave, ni maître, telle est sa maxime. Il respecte les pensées indépendantes, les volontés libres de ceux qui l'entourent. « Loin de condamner l'énergique affirmation d'un moi qui veut vivre et se parfaire, nous y voyons le secret ressort de bien des existences utiles et la condition du progrès. Etre plus et mieux telle est déjà l'inconsciente mais suprême règle du moindre animalcule, telle doit être la loi voulue de l'activité humaine. Plus fort que le raisonnement, l'instinct de conservation l'impose, et le suicide même est une sanglante preuve de notre invincible besoin d'être heureux.

Mais pourquoi accumuler les ruines, pourquoi de la souffrance d'autrui faire la rançon de notre propre joie ? Dans la cité humaine, comme dans le monde des plantes, l'harmonie totale n'est-elle pas rendue possible par la seule diversité individuelle et collective ? Et pour chacun l'union librement voulue ne serait-elle pas souvent préférable à la lutte ? La réponse n est pas douteuse : pour enrichir son être et le parfaire nul besoin d'écraser les autres... L'impuissance à sortir de l'horizon borné du moi, à briser ses étroites barrières pour comprendre la vie universelle et sympathiser avec elle, voilà croyons-nous la racine cachée de l'égoïsme qui paralyse et appauvrit. » (*La Cité Fraternelle*). Mais naturellement ce n'est pas des stériles batailles politiques que l'homme peut attendre la suppression des limites artificiellement dressées par les chefs, ce n'est pas de son impuissant bulletin de vote que le citoyen doit espérer rien de pareil. Une longue éducation des esprits, une lente formation des volontés aboutiront seules à libérer les cerveaux. Et que chacun travaille, pour lui-même et en lui-même d'abord, à démolir les murailles de la prison où la société prétend l'enfermer ; qu'il apprenne à n'avoir d'autre maître que son propre esprit, ouvert enfin à la lumière des vérités supérieures que cachent soigneusement ceux qui instruisent les enfants ou les hommes pour le compte des Eglises et des Etats. « Libération sociale et morale sont affaires de volonté ; égoïsme des chefs, veulerie du troupeau voilà les pourvoyeurs des ergastules anciennes ou modernes. A chacun de se sauver lui-même et d'aider au salut de ses frères, autant qu'il est en son pouvoir. Pour briser les barreaux de la cage où la nature nous enferma, un effort plus ardu semble exigé des hommes ; car l'acier des lois cosmiques est dur et la lime de nos connaissances a souvent besoin d'être réparée. » (*Par delà l'Intérêt*). Cependant même lorsqu'il s'agit de la nature, ne parlons pas trop rapidement des limites qui s'imposent à notre savoir ou à notre vouloir. Lumières magiques, tapis volant, vision ou audition lointaine, élixir de longue vie, transmutation des métaux, etc. tous les vieux contes qui charmèrent nos ancêtres, la science les réalise graduellement. « Où s'arrêtera notre espèce dans sa prodigieuse ascension ? écrit L. Barbedette, dans *Face à l'Eternité*. Maîtresse de notre globe, elle en mo-

difiera les conditions à son gré, pour peu que tardent les causes, et rien ne les montre prochaines, de sa propre disparition. Après les chaleurs des tropiques, elle a vaincu les glaces polaires ; desséchant les marais, irriguant les déserts, creusant des ports, perçant des isthmes, elle est devenue la suprême dominatrice et de la terre et des océans. Ni les entrailles du sol, ni les hautes régions atmosphériques n'échappent à ses investigations ; vapeur, électricité, machines de toutes sortes la servent avec docilité. C'est une incomparable odyssée que la sienne ; ne doutons pas de son triomphe final sur les éléments. Progressive diminution de la lumière et de la chaleur solaire, manque d'air ou d'eau, absence de ressources alimentaires ne la trouveront point désarmée. Physique, chimie, mécanique réaliseront, d'ici quelques millénaires, des prodiges supérieurs à ce que conçoit la plus délirante imagination. Et devant la biologie, à peine adolescente, s'ouvrent des espoirs illimités ; contre les gaz toxiques, les poisons, l'asphyxie, le feu peut-être, on prémunira aussi facilement qu'on vaccine contre la maladie. Sans parler des races surhumaines que fera sortir de la nôtre soit la science eugénique, soit l'évolution spontanée ». Les forces humaines sont infiniment supérieures à ce que nous croyons, mais pour que les peuples se résignent à leur triste sort, les pontifes et savants officiels ne cessent de répéter que notre science comme notre action ne sauraient franchir certaines limites imposées par le créateur. Ils humilient notre volonté et notre raison, pour encourager les faibles à se soumettre aux ordres des puissances surnaturelles, qui parlent par la bouche des chefs naturellement.

LIQUIDATION n. f. (de liquider, rad. liquide). L'action de liquider, de fixer ce qui est indéterminé et incertain de toute espèce d'affaires et de comptes prend le nom de liquidation.

Les opérations auxquelles donne lieu la cessation d'un commerce prennent aussi le nom de liquidation. On désigne aussi, sous ce vocable, la vente à bas prix de certaines marchandises ou produits en vue de terminer rapidement une situation qu'on a hâte de liquider, de mettre au net.

Le règlement, en bourse, des négociations par livraison de titres achetés, ou bien le paiement des différences constituent une liquidation.

La liquidation est un terme employé en jurisprudence visant la propriété générale. Elle a pour but de fixer les droits qui appartiennent soit à des particuliers, soit à des collectivités par rapport à certaine richesse possédée en commun et qu'il importe d'attribuer respectivement aux destinataires légaux.

Toute société après sa cessation, sa dissolution, doit être nécessairement liquidée.

En sociologie il s'agit souvent aussi de liquidation — théorique pour le moins — de la société actuelle et de son remplacement par une organisation nouvelle de liberté, de propriété et de justice.

La liquidation, à travers les âges, est toujours du domaine de l'actualité et s'y rapporte selon l'état de connaissance de l'époque. — E. S.

LISIÈRE n. f. (Il aurait, selon Diez le sens de *lisière*, de *liste*, bande, bordure). Le bord d'un objet, d'une chose, voilà sa lisière ; ainsi l'on parle de la lisière d'un champ, d'une forêt, d'une étoffe. Et, par extension, ce terme désigne, au moral, la partie soit initiale soit terminale d'un système philosophique, social, religieux, politique ou autre ; dans le même sens, il s'applique au monde des sentiments, des désirs, des passions, des habitudes de l'activité réfléchie ; on dira d'un homme qu'il est à la lisière de la sagesse ou de la folie ou du crime. Mais ce vocable peut encore désigner les frontières que codes et décalogues prétendent tracer entre le bien et le mal, entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Singulière prétention qu'ont les autorités sociales et religieuses ; une duperie de mots au demeurant. « Parce que les dirigeants rêvaient de prestige ou de rapine, n'a-t-on pas vu récemment des millions d'hommes s'entre-tuer, au nom de l'honneur national et de la liberté ? Dans la bouche des autorités qui commandent aux consciences, les ambitions de la Haute Banque ne se transforment-elles pas chaque jour en devoir moral ? Une savante alchimie du langage suffit à rendre vertueuse une action coupable et mauvaise une action généreuse : houille, fer, pétrole, acquièrent un prix surnaturel et qui meurt pour leur conquête reçoit la couronne des héros ou des saints; mais c'est un affreux gredin celui qui sème, parmi les hommes, des idées de fraternité. Comme le changement de couleur des verres de lunette modifie l'aspect d'un objet, les louanges ou le blâme dont on les couvre, font varier pour nous la physionomie d'un sentiment et d'une action ». (*Le Règne de l'Envie*). Tracer des lisières artificielles, qu'il est interdit de franchir, s'avère le travail préféré des moralistes officiels, des législateurs, et aussi des éducateurs que les pouvoirs publics chargent de préparer des générations obéissantes et aveugles.

Cette triste besogne, Stephen Mac Say en donne un véridique et saisissant tableau dans *La Laïque contre l'Enfant*. « Il n'existe pas, en dépit des tirades démocratiques, d'atelier laïque où se ferait l'apprentissage de la liberté, mais des prisons dont les geôliers n'ont point la licence de laisser grandes ouvertes les portes et se permettent tout juste le risque d'allonger d'un « oubli » la promenade. Et si les instituteurs abandonnent à l'entrée le fouet du dompteur et veulent, en grands frères, éveiller un à un ces petits êtres, le désordre de la cage aura tôt fait de les dénoncer à la vindicte des chefs... L'esprit ne peut se mouvoir que dans le cadre fermé, exclusif, de cette salle de classe, milieu factice et claustral qui comprime, refoule vers les sources, sous la pesée écrasante de son silence, toute la vie bouillonnante qui entre... Enchaîner sous prétexte de délivrance, les instituteurs seront, qu'ils le veuillent ou non, les complices de ce paradoxe criminel. Ils ne feraient pas impunément l'expérience de rendre cet essaim vibrant à la vibrance du dehors. Et ce sont les programmes enjoignant, dans leur détail même, les matières, stipulant les haltes permises, les insistances nécessaires et ne souffrant pas qu'on porte atteinte au déroulement préconçu. Et l'emploi du temps les secourt, fige la dernière élasticité, qui prescrit jusque dans les heures de chaque jour la science obligée du répertoire immuable. Les instituteurs n'auront guère entamé le code du savoir parce qu'ils auront osé l'omission d'un passage plus nocif ou bousculé l'ordre du spectacle. Et ce petit jeu de passe-passe et d'interversion n'ira pas loin d'ailleurs. Car toute une hiérarchie de chefs est là qui surveille leurs évolutions. Ce sont d'abord les directeurs dont ils ont à subir le contrôle immédiat et que, d'ordinaire, l'âge et l'intérêt ne prédisposent guère à tolérer qu'on sorte de l'ornière. Ensuite les inspecteurs primaires, les « commis-voyageurs en pédagogie », aux apparitions espacées quelquefois mais dont la visite possible est toujours une menace ; les inspecteurs «hargés, disent les textes officiels, de renseigner l'inspecteur d'Académie sur la façon dont les programmes, les règlements sont appliqués et dont les divers enseignements sont dirigés ». Ils assistent à la classe, questionnent les enfants — leurs interrogations portent sur l'ensemble du programme. — Et comme il leur faut un moyen de contrôle rapide, ils tablent sur la quantité et se prononcent sur des apparences. C'est en effet sur

les réponses obtenues, sur l'aspect de l'école et l'attitude du maître qu'ils étayent leurs rapports. Gare aux négligences, aux lacunes voulues, découvertes ou soupçonnées, qu'au besoin même révélera l'élève ! De l'impression qu'emportent les inspecteurs dépend le jugement des hauts dignitaires. L'avancement en est influencé, les récompenses en découlent... comme aussi le blâme et la mise à l'index ». Pour étayer la vérité de ce qu'affirme Stephen Mac Say, la « Fraternité Universitaire » pourrait sortir des dossiers effroyables, relatant le martyre des éducateurs laïques qui voulurent faire vibrer leur classe à l'ambiance des préoccupations les plus hautes de la conscience humaine.

En tous domaines, dans celui de la pensée comme de l'activité sociale, ce ne sont que lisières, dressées intentionnellement par la société afin de domestiquer les individus. Ne soyons pas étonnés que les pouvoirs publics pourchassent tout esprit d indépendance, même et surtout chez les membres de l'enseignement... Mais nous ne pouvons, quant à nous, accepter qu'on légitime les lisières qui retiennent les hommes en tutelle, de l'enfance au tombeau : « Emile n'aura ni bourrelets, ni lisières » disait J.-J. Rousseau. Mais l'éducation générale et les mœurs les tiennent prêts pour l'enfant dès sa naissance. Il reprend avec eux le sentier de la tradition, de l'esclavage et de l'impuissance. Des lisières sans nombre canalisent sa vie vers l'obédience et l'esprit de groupe. Et tout se ligue autour de lui, tout conspire ensuite pour l'y maintenir... Ecartons du jeune âge les lisières, ouvrons-lui les voies fécondes de l'expérience et de la liberté, c'est la pressante besogne de ceux que l'individualité soucie.....

LITTÉRATURE, n. f. On entend aujourd'hui, par *littérature*, « la science qui comprend la grammaire, l'éloquence et la poésie et qu'on appelle autrement *belles-lettres*. » (*Dictionnaire de l'Académie Française*). C'est la définition scolaire, celle de tous ceux qui ne voient dans la littérature qu'une forme relative et spéciale de la pensée. Voltaire, plus largement et avec plus de raison, voyait en elle « ce qu'était la grammaire chez les Grecs et les Romains », la connaissance de tout ce qui était écriture, depuis l'art d'en tracer les caractères jusqu'à la pensée que ces caractères fixaient ou pouvaient fixer dans toutes les branches du savoir. C'est le sens du mot latin : *litteratura*.

Bonald a appelé la littérature « l'expression de la société ». Avec plus d'étendue il faut voir en elle « la manifestation intellectuelle de l'humanité » (Larousse), si on veut comprendre son véritable caractère, ne pas s'en faire une idée fausse, incomplète et se perdre dans des considérations bornées et trop particulières. Pour Villemain elle était fort justement « une science expérimentale au plus haut degré, qui s'étend, se renouvelle, se rajeunit suivant tous les accidents de la pensée humaine ». Chaque peuple a ou a eu sa littérature particulière ; mais toutes n'ont été et ne sont que des rameaux de l'arbre immense de la pensée universelle, l'héritage commun à tous les hommes et dont on ne peut détacher des tronçons sans qu'ils soient voués à un rapide épuisement. L'étroite notion de patrie est fatale à la littérature comme à tout ce qu'elle sépare du fond commun de l'humanité et, dans cette forme de l'esprit comme dans toutes les autres, elle « ne contente plus un individu d'intelligence quelque peu développée ». (Ibsen).

Il est aussi faux de prétendre qu'une littérature est née spontanément, à une certaine époque et sur un certain territoire, qu'il est faux de croire à la création du monde selon la Bible. La pensée humaine est comme le monde, le produit d'une très longue et discontinue élaboration qui a commencé avec la vie elle-même et dont on ne peut se rendre compte qu'en recherchant ses développements dans le passé, en remontant aussi loin que possible aux origines de l'humanité. L'évolution de la pensée a été celle de l'espèce. La littérature est née lorsque « l'esprit de l'ordre universel » a fait trouver à l'homme son premier bégaiement, lorsque s'est manifestée en lui « l'âme diffuse à l'origine des temps, dissoute dans l'éclosion printanière du monde, l'âme qui, d'audace et de foi virile devait construire une arche allant de la matière à la source de l'être ». (Ibsen, *Brand*). Elle s'est formée, développée avec l'art et la civilisation, et elle a été toute l'activité intellectuelle. Il n'y a pas plus eu, à un moment quelconque de l'humanité, de littérature toute formée qu'il n'y a eu de langue originelle parlée par un premier homme. (Voir *Langage* et *Langue*). Il a fallu des milliers d'années pour que l'homme, découvrant peu à peu des idées, apprît à parler pour les exprimer. On n'a aucune notion exacte de ce que put être le langage humain jusqu'au moment où il fut fixé par l'écriture. On estime à des milliers de siècles le temps écoulé entre l'apparition de l'homme et la première forme de l'écriture. Celle-ci est encore inconnue ; peut-être ne la retrouvera-t-on jamais. On la suppose d'après les plus anciens documents idéographiques découverts : dessins, peintures, ornements, hiéroglyphes, qui ne remontent pas à plus de dix mille ans.

Jusqu'à la découverte de l'écriture, les manifestations intellectuelles et leur transmission furent toutes verbales. Celui qui avait une idée la communiquait à d'autres ; ils la discutaient et la faisaient connaître à de plus nombreux, la modifiant, l'amplifiant, la complétant suivant la pensée de chacun. Ainsi se sont formés collectivement, pendant une longue suite de siècles, les récits légendaires d'où sont sorties les premières formes littéraires connues. Grossis de milliers d'alluvions, ils sont devenus la littérature de peuples et de continents entiers. Ils ne sont de personne particulièrement et ils sont de tous, chacun ayant apporté la part de son observation, de ses goûts, de son imagination, suivant son caractère et son milieu. Ils sont comme ces énormes masses géologiques que le temps et les éléments ont composées avec les matériaux les plus différents venus des régions les plus diverses. La littérature est ainsi comparable à la géologie. On peut d'autant plus l'appeler la *géologie de l'esprit humain* qu'elle est sous une dépendance étroite de la nature, comme l'homme qui l'a produite. Les hommes, quoi qu'ils fassent pour être de « purs esprits », ne peuvent s'abstraire des forces telluriques et il y a toujours un rapport direct entre ces forces et leur pensée. L'homme est sorti de la terre à laquelle il retourne ; il est le produit de son milieu, selon le principe formulé par Hippocrate il y a plus de deux mille ans, et il ne fut jamais, même dans ses manifestations les plus spirituelles, que « la nature prenant conscience d'elle-même. » (E. Reclus). C'est la pensée de l'homme qui lui permet d'être cette conscience de la nature. Elle est « une force éternellement active qui brave les temps et les distances, résiste à la force brutale » (Ph. Chasles), force de plus en plus intelligente, active et bienfaisante dans sa marche vers la vérité et que ne peuvent arrêter, quoi qu'ils fassent, les puissants (gouvernants) et les sophistiqueurs (prêtres). Depuis le premier souffle de l'homme elle marche avec lui et avec la vie. Aussi, l'étude de la littérature ne peut-elle se séparer de celle de toutes les formes de la vie. On a rapetissé, méconnu la littérature en la renfermant dans les belles-lettres, en en faisant une branche de « l'art pour l'art ». Dans le temps même où elle avait sa signification la plus vaste, dans l'antiquité grecque, les sophistes la confinèrent dans l'abstraction rhétoricienne. Ce fut le temps

où commença, pour elle comme pour tous les arts, le règne de l'individualisme tyrannique qui s'imposerait, pour substituer l'intérêt particulier et les formes aristocratiques aux grands et libres courants populaires et anonymes, chaque fois qu'ils n'auraient pas la force de lui résister ou se laisseraient détourner par ses artifices. Les sophistes rendirent les études littéraires inutiles et sans profit en les écartant de la recherche de ces grands courants humains. Ils en firent une occupation de mandarin, de dilettante qui se renferme dans une époque, un genre, une école et dont le travail est d'autant plus suspect qu'il suit les directives d'une caste ou d'un parti. Philarète Chasles disait : « Pour étudier à fond la littérature, il faut étudier la politique, la religion, la société même... Il faut chercher les matériaux de *l'histoire intellectuelle*, non ceux de *l'histoire littéraire* ». Il voulait qu'on recherchât dans les livres non seulement la phrase et la diction mais aussi l'âme pour découvrir « la merveille de communication électrique qui renouvelle les sociétés en fécondant les esprits », pour voir comment « toutes les intelligences sont enchaînées dans une parenté étroite et dans une miraculeuse harmonie ». Ce qu'il voulait trouver chez les écrivains, c'était non « des régulateurs du style et des dictateurs de la phrase », mais « des propagateurs de la civilisation universelle ». C'est par les études littéraires ainsi comprises qu'on peut voir à travers les siècles l'œuvre ininterrompue de la pensée suivre cette filiation du génie chez qui V. Hugo disait qu'elle a atteint « sa complète intensité ». Indépendamment de ces génies, « quiconque a jeté dans le monde une idée a semé un germe immortel ». (Ph. Chasles).

Au début de l'humanité, l'homme désarmé et ignorant fut porté, comme toutes les espèces, à rechercher dans ce qui l'entourait des influences et des concours sympathiques. Dans cette recherche, d'abord toute instinctive puis de plus en plus raisonnée, il ne pouvait manquer de se créer des certitudes par des explications plus ou moins illusoires sur les phénomènes dont les causes lui échappaient. Son esprit avait tout naturellement tendance à admettre le merveilleux. L'orgueil de son propre effort ne pouvait qu'exciter encore cette tendance. Il se créait ainsi des légendes qui mêlaient intimement sa vie à celle de l'univers et ne devaient se transformer, sinon disparaître, qu'avec l'acquisition de connaissances lui apportant des certitudes positives. De ces légendes, des imposteurs devaient s'emparer pour en faire des religions et changer la fantasmagorie imaginée par l'ignorance primitive en dogmes mensongers et immuables. L'imposture a ainsi dressé contre la vérité l'œuvre maléfique de l'autorité qui pèse toujours sur la pensée humaine.

Avant que s'accomplit cette œuvre, l'homme trouva les premiers éléments de sa pensée dans son milieu et dans ses rapports avec lui. C'est ainsi que la première humanité fut *naturiste*. (Voir *Naturisme*). On le constate à l'origine de tous les mythes dont l'âme humaine a été bercée. Toute la littérature n'est, dans l'infinité de ses modes, que la transformation, la transposition et l'adaptation de ces mythes à travers le temps et l'espace.

Autant les légendes devinrent, par les adaptations cléricales, terrifiantes, sanguinaires et stupides avec leurs mystères incompréhensibles à la raison, autant elles durent être, dans leurs conceptions primitives, aimables, poétiques, inspirées par tout ce qui était bienfaisant et agréable dans la nature. Plutôt que de terreur et d'imploration désespérée, elles devaient être des hymnes de joie et de reconnaissance à toutes les forces qui animaient et embellissaient la vie. Elles exprimaient pour l'homme « l'amour qui le portait vers tout ce monde extérieur vivant d'une vie analogue à la sienne, vers les sources et les ruisseaux, vers les arbres et les rochers, vers les monts et les nuages, vers le ciel resplendissant, l'aurore, le crépuscule, le large soleil et tous les astres disséminés dans l'espace ». (E. Reclus). Avant de devenir « des concentrations de vie nationale, des réservoirs profonds où dorment le sang et les larmes des peuples » (Beaudelaire), elles ont dû être l'expression universelle de la joie humaine éclatant devant la vie.

Les animaux, en qui les hommes voyaient des frères, des égaux pourvus d'une âme toute semblable à la leur, avaient leur belle place, parfois la première, dans ces légendes. Elle y était si importante que nombreuses sont les religions dont les dieux sont des animaux. Le christianisme lui-même dut les accueillir, bien qu'il leur refusa une âme, et adopter nombre de mythes comme celui orphique du « bon berger ». Il a vainement tenté de donner le change, par les explications d'un symbolisme abracadabrant, sur l'inspiration naturiste des tailleurs de pierres des cathédrales qui ont couvert ces monuments de représentations d'animaux et de plantes. (Voir *Symbolisme*). Aussi, les traditions « du temps que les bêtes parlaient » sont considérables dans la littérature. Elles sont nées des longs et multiples rapports entre les hommes et les animaux rapprochés par des nécessités communes et qui les faisaient se comprendre. L'homme avait trop de choses à apprendre des animaux pour qu'il n'y eût pas entre eux des relations constantes dans l'intimité d'une véritable association d'intérêts et de sentiments, jusqu'au jour où, par son industrie, l'homme commença à devenir dangereux et malfaisant pour l'animal. Cette intimité était telle qu'elle ne disparut jamais complètement et, lorsque la sottise humaine imagina de s'ériger en puissance supérieure aussi cruelle que stupide sur tout ce qui l'entourait, l'inépuisable bonté de l'animal et sa sociabilité, se pliant à la domesticité, rendirent encore possible le rapprochement avec un maître orgueilleux. Les traditions des rapports avec les animaux sont demeurées les plus vivantes parce qu'elles sont les plus près de la nature et qu'elles éveillent toujours le plus de fibres insoupçonnées. Elles sont à la base de la littérature, mêlées à celles qu'inspirèrent tous les génies primitifs de l'air, de la terre, des eaux transformés en héros magnifiques ou en personnages familiers. Elles n'ont fait, en se perpétuant, que répéter les sentiments primitifs et éternels de la nature toute entière : l'amour, la joie et la douleur.

On découvre ainsi, en recherchant dans le temps, cette unité de pensée qui fait que « le genre humain n'a qu'un petit nombre d'idées qu'il renouvelle éternellement ». (Ph. Chasles). Du culte naturiste, du communisme primitif avec les animaux, puis de la vie patriarcale, naquirent les traditions populaires des contes, fables, énigmes, proverbes qui se sont en grand nombre maintenus textuellement par la transmission orale d'une génération et d'un peuple aux autres. A la base de toutes les littératures il y a le *folklore*, la masse des dits populaires répandus chez les peuples et qui est : « le trésor des idées et des imaginations non point créées par le peuple, mais acceptées par lui, la plupart depuis un temps immémorial, conservées par lui et recueillies de nos jours sur ses lèvres. » (L. Sudre). Les contes, les récits populaires, se retrouvent chez tous les peuples, avec le même fond et la même forme, a dit aussi M. Sudre. (*Les Sources du Roman de Renart*) ; on y perçoit seulement des différences venues d'influences psychologiques et sociales propres à chaque peuple.

Elisée Reclus a constaté que « les légendes voyagent

avec les peuples. » Celles dont notre esprit est toujours nourri ont voyagé avec nos lointains ancêtres descendus, il y a cent ou cent-cinquante siècles, des plateaux de l'Iranie pour se répandre, à l'est jusqu'au Pacifique, à l'ouest jusqu'à l'Atlantique, et apporter chez tous les peuples appelés aujourd'hui indo-européens cette communauté de pensée qu'on retrouve de Gibraltar à Yokohama et qu'atteste la parenté de leurs langues. Du sanscrit elles sont passées dans le persan, l'arabe, le grec, l'hébraïque, l'arménien, le latin, le saxon, le celte et tous leurs dérivés modernes. La transmission orale des légendes s'est faite par les récits d'homme à homme, de la mère à l'enfant, des vieillards aux jeunes gens, et répandue de peuple à peuple par les migrations. Lorsqu'ils étaient fixés sur un territoire, les peuples les recevaient des conteurs étrangers. Ceux-ci mettaient plus ou moins d'art dans leurs récits. Non seulement ils ne répétaient pas toujours strictement ce qu'ils avaient appris et ajoutaient ou retranchaient suivant leur invention, mais ils modifiaient selon le goût de leurs auditeurs. Les récits prenaient de la sorte des versions plus ou moins poétiques jusqu'au jour où les récitants furent de véritables poètes. Ils devinrent alors les aèdes et les rapsodes homériques, les prophètes hébreux, les chamanes finnois, les scaldes scandinaves, les files irlandais, les scops anglo-saxons, les bardes celtiques et germaniques, les jongleurs gallois et armoricains, les trouvères et les troubadours des pays romans, etc... La diversité de l'interprétation poétique renouvelait les récits et les chants au point qu'on ne démêlait plus leur origine. Il n'est pas jusqu'aux copistes des manuscrits qui n'apportaient leur part de fantaisie en reproduisant plus ou moins fidèlement les textes qu'ils recopiaient. Ils y mêlaient parfois des inventions personnelles, faisaient des corrections selon leur goût, modifiaient même la langue encore incertaine. La même œuvre, chanson de geste ou fableau du moyen âge, devenait picarde, bretonne, lyonnaise ou provençale suivant la langue du copiste. « Mais l'imbroglio n'est pas indéchiffrable ; la comparaison attentive et minutieuse de toutes les formes d'un récit aboutit presque toujours à la découverte de la forme première, de l'archétype d'où tout le reste est sorti. » (Sudre).

Les contes de la Mère Grand qui font toujours la joie des enfants, les proverbes qui sont demeurés l'expression du bon sens populaire, se retrouvent dans l'*Avesta*, vieux de trente siècles, qui est le plus ancien ensemble de livres sacrés, et ils venaient déjà de loin dans les traditions iraniennes. Depuis, ils ont été recomposés à l'infini, notamment par des mages au IIIe siècle de notre ère. Les conteurs arabes ont adouci ou compliqué leur rudesse et leur naïveté originelles par les enchantements et la subtilité des ruses qui sont dans les récits des *Mille et une Nuits*. Ils n'en ont pas moins eu les apparences de la nouveauté quand parurent les *Contes* de Perrault, et ils ne cessent pas d'être adaptés par les écrivains modernes. Dans le même temps où Perrault écrivait ses contes, un moine bouddhiste composait, d'après la fable de la *Belle au Bois Dormant*, un mystère qui a été découvert récemment dans la littérature thibétaine sur laquelle les Européens commencent seulement à avoir quelques lueurs.

Le même fond de contes, d'histoires de fées a fourni le sujet des livres sacrés de l'Inde et des romans ou fableaux du moyen âge. Certains auteurs contemporains qui les renouvellent encore dans la forme, ne les présentent pas moins comme étant de leur crû. Lorsque Le Grand d'Aussy, au XVIIIe siècle, exhuma les vieux fableaux français oubliés depuis quatre cents ans, on imagina qu'ils avaient été la création spontanée du moyen âge. Il fallut les études linguistiques qui étendirent le champ des découvertes littéraires pour révéler l'antiquité de ces fableaux. Au XIIIe siècle, un auteur français qui traduisit de l'espagnol le roman de *Flore et Blanchefleur* ignorait non seulement l'antiquité de ce sujet, mais aussi que l'auteur espagnol l'avait pris dans la littérature française du moyen âge. De même *Parthénopeu de Blois*, traduit du castillan, était un roman français du XIIe siècle et on y retrouve la fable antique de Psyché. Plusieurs fableaux dont les prototypes sont ceux de *Sire Hain et dame Hanieuse*, de la *Dame qui fut corrigée* ou de la *Male Dame*, ont leurs aînés dans un conte persan de Kisseh-Khum et divers récits qui leur sont apparentés. Leur sujet a servi ensuite aux nouvellistes italiens : Boccace, Sansovino, Pécorone, etc... puis à Shakespeare dans la *Mégère apprivoisée*. Tout cela n'empêcha pas la *Correspondance secrète, politique et littéraire* de présenter en 1776, comme une chose inédite, la comédie de la *Peau de Bœuf*, imprimée à Valenciennes en 1710, qui était inspirée du même fond, et lorsque nous aurons dit que *Sgivanel*, le conte de Villiers de l'Isle Adam, en a été aussi tiré, nous n'aurons pas fini de citer tous les ouvrages qui en sont sortis. *Le Marchand de Venise* de Shakespeare est dans le *Dolopathos* d'un moine de Hauteselve et fut avant dans un conte oriental. Le fableau du *Chevalier au Chainse* a été traité successivement par des conteurs allemands du XIVe siècle, par Brantôme, Schiller, et par Ludovic Halévy dans sa comédie des *Sonnettes*. La *Matrone d'Ephèse* nous est venue de l'Inde en passant par le *Ludus Sapientium*, par Pétrone, Apulée, et par le *Dolopathos* pour arriver au conte de La Fontaine dont la présidente Ferrand a fait un commentaire imprévu dans sa *Correspondance*. On a fait grand bruit, il y a quatre ou cinq ans, autour de la « rentrée dans le domaine classique » de *l'Homme de cour* de Baltasar Gracian. plus ou moins répandu ou oublié depuis sa publication en Espagne, en 1647, et M. Rouveyre l'a présenté comme « un des textes fondamentaux de l'ancien Régime humaniste et classique ». Or, l'espagnol Baltasar Gracian n'a fait qu'adapter le *Livre du courtisan* de l'italien Balthazar de Castiglione paru un siècle et demi avant pour apprendre au monde « jusqu'où on peut mentir, flatter, être perfide et assassiner avec politesse, sans brutalité violente. » (Ph. Chasles). Avant Gracian, un autre espagnol, Guevara, s'était servi de l'œuvre de Castiglione. Elle a encore été le modèle des *Lettres*, de Chesterfield; de *l'Art de plaire*, de Moncriff; de l'*Aristippe*, de Balzac, et d'autres ouvrages.

Les fables et les contes de La Fontaine furent récités il y a des milliers d'années aux asiatiques. Ils nous sont venus d'eux en passant par Pilpay, les traducteurs arabes, Esope, Phèdre, Marie de France, Boccace et nombre d'autres. (Voir *Fable*).

Le *Roman de Renart* en France, le *Reinhart Fuchs* en Allemagne, le *Reineart flamand*, sont l'aboutissant épique des histoires d'animaux transformées et mulitipliées par les besoins des temps de tyrannie où les hommes ne pouvant s'exprimer librement donnaient allégoriquement la parole à leurs « frères inférieurs ». Selon les régions, d'autres animaux occupent la place du renard ; c'est le loup ou l'ours dans les pays du Nord, le chacal dans l'Inde, le lapin, le lièvre ou la tortue ailleurs. Les *Bestiaires* du moyen âge sont l'adaptation des récits d'animaux à la symbolique religieuse.

On n'en finirait pas de rechercher la filiation et les transformations de tous les thèmes qui se sont répétés dans tous les genres de la littérature. Baudelaire remarquant la parenté des mythes de l'Eve biblique, de la Psyché antique et de l'Elsa de *Lohengrin*, victimes toutes trois de leur curiosité, a signalé « la frappante

analogie morale qui marque les mythes et les légendes éclos dans différentes contrées ». Il en voyait la source dans « l'origine commune des êtres ». M. Bédier a écrit : « Chaque recueil de contes a sa physionomie propre. Les mêmes contes à rire, qui ne sont chez nous que des gaillardises, étaient jadis des exemples moraux qu'un brahmane faisait servir à l'instruction politique des jeunes princes. A ces mêmes contes gras, les italiens ont ajouté des épisodes de sang qui en augmentent l'intérêt dramatique. Chaque version d'un même conte exprime, avec ses mille nuances, les idées de chaque conteur et celles des hommes à qui le conteur s'adresse ».

Les légendes héroïques qui forment la matière épique de chaque peuple ont les mêmes origines multipliées. L'esprit de révolte, qui s'est certainement manifesté dès les premiers abus d'autorité, a eu de nombreux symboles avant d'arriver au plus magnifique de tous, celui de Prométhée personnifiant dans toute sa plénitude la volonté de l'individu irréductiblement tendue vers la liberté. Prométhée avait eu son aîné iranien dans Zohak enfermé dans une caverne du Demanved ; il eut son cadet dans Encelade écrasé sous l'Etna. Il a des multitudes de frères et de descendants dans toutes les mythologies qui contèrent les luttes des hommes pour échapper à la tyrannie des dieux, dans l'histoire de tous les héros célèbres ou obscurs mis à la torture et livrés au supplice par les homuncules grotesques qui ont pris la place des dieux, depuis les Césars maîtres des grands empires anciens jusqu'aux Soulouques modernes qui régentent les démocraties d'îlotes. Par-delà le bien et le mal sur lesquels les religions échafaudaient leurs dogmes étouffants, Prométhée ignorait la terreur et l'humilité d'Adam chassé du paradis terrestre, se courbant sous la malédiction divine, acceptant la « bonne souffrance » avec l'opprobre éternel, et implorant lâchement la miséricorde de son bourreau. Il était le révolté superbe, la voix de l'univers entier par qui « le viol de la justice crie toujours vengeance ». (E. Reclus). Il disait aux hommes, à l'encontre des prêcheurs de résignation : « Je vous promets la réforme et la réparation, ô mortels, si vous êtes assez habiles, assez vertueux, assez forts pour les opérer de vos mains! » Il rendait au roi du ciel anathème pour anathème. « On le cloue sur les rocs. La foudre, le châtiment, le supplice, l'isolement ne le domptent pas ; il s'enorgueillit de sa torture ; il sait qu'elle sera féconde. » (Ph. Chasles). Elle l'a été en effet et l'est toujours, comme animatrice de la forme la plus vivante et la plus belle de la littérature : la révolte de l'esprit humain.

Il y a encore beaucoup de choses à découvrir sur l'origine et la transmission des récits de tous genres qui composent la littérature. Leur recherche ne peut se faire que conjointement à celles de l'archéologie et de la linguistique ; mais dès maintenant, l'origine de ces récits dans leur unité, et leur transmission sans solution de continuité, paraissent établies par les plus anciens monuments qu'on a découverts.

L'idée fondamentale de la pensée humaine et universelle, sa manifestation éternelle, sont dans la célébration de la vie, des forces qui la produisent et de celles qui l'entretiennent. Les multiples aberrations apportées par les religions n'ont rien pu changer à ce principe Elles ont seulement semé la confusion dans l'esprit des hommes assez faibles pour les suivre et elles n'ont fait que leur malheur. La vie et la pensée sont nées de la puissance doublement fécondante du soleil, de sa chaleur et de sa lumière. Dans le culte du soleil résident l'unité et la discontinuité de la pensée. Ce culte fut celui du premier homme qui éprouva la chaleur et ouvrit les yeux à la lumière de l'astre bienfaisant ; les religions elles-mêmes ont dû l'adopter pour se faire admettre par l'humanité. Toute la littérature en est imprégnée, inspirée, qu'elle soit celle du croyant ou de l'athée, du maître ou de l'esclave, du civilisé ou du barbare, du chrétien, du juif, du mahométan, du bouddhiste, ou des plus primitifs Esquimaux ou Océaniens. Jésus, comme Bouddha, Osiris, Mithra, Dionysos, Saturne, et les milliers d'autres dieux, ne pouvait naître qu'au solstice d'hiver, ce moment étant pour tous les hommes quels qu'ils soient celui du retour à la chaleur, à la lumière, à la vie. Pour tous il est : « Noël ! ». C'est dans la gravitation commune de la terre et de la pensée humaine autour du soleil que l'homme réalise la conscience de la nature. Tous les héros épiques et tous les dieux protecteurs et amis des hommes sont des personnifications du soleil qui lutte contre les forces mauvaises. Les rois, tel Louis XIV, ne faisaient, en se comparant au soleil, que renouveler le vieux mythe païen pour s'assurer l'affection de leurs sujets.

Pour les Européens comme pour les Asiatiques, et peut-être pour la terre entière depuis les temps historiques, c'est des plateaux de l'Iran que se sont répandus, avec toutes les semences de la civilisation les récits légendaires adoptés par les peuples. L'idée d'un « âge d'or » qui fut connu des ancêtres dans une région d'élection d'où ils partirent pour peupler la terre, naquit sur ces plateaux. Elle se répandit et devint un jour le « paradis terrestre » des Hébreux. Elle exprimait les aspirations indéfinies au bonheur, l'espoir d'un sort meilleur qui stimulait l'effort de l'homme, excitait sa volonté et ses facultés pour une reconstitution perpétuelle du monde. Aussi, « chaque race, chaque peuple, chaque tribu eut ainsi ses paradis. L'histoire géographique nous en fait retrouver des centaines, brillant comme des clous d'or sur le pourtour de la planète, depuis les montagnes du Nippon jusqu'à la ville de Los Cesares, dans les vallées de la Patagonie septentrionale. » (E. Reclus). La belle légende qui inspirait la pensée et l'activité humaines n'était pas encore devenue par les artifices d'exploiteurs malintentionnés la source de toutes les terreurs, de toutes les folies et de toutes les déchéances qu'amènèrent les religions anthropomorphiques faisant succéder au culte de la nature celui d'un Dieu unique et réduisant l'âme universelle à celle de l'homme fait à l'image de ce Dieu.

Les traditions du déluge, non moins connues que celles du paradis terrestre, naquirent et se répandirent bien avant la *Bible* dans les régions basses qu'avaient dévastées de grandes pluies, des inondations de fleuves ou des invasions de la mer. Les hommes qui avaient pu y échapper avaient transmis à leurs descendants le souvenir terrifiant de ces cataclysmes et l'imagination avait tiré de ces récits la légende du « déluge universel ». Cette légende passa de l'Iranie en Chine, dans l'Inde, en Egypte, en Occident et même en Amérique. Chaque région a eu sa « montagne de Noé » ; de nombreux sommets de l'Asie portent ce nom, l'Ararat dans le Caucase, l'Argée, les monts Olympe de Thessalie et de Bythinie, un rocher du Hadjar Taous en Afrique et « jusque dans nos Pyrénées, le puy de Brigne, le Canigou, sont dits par les bergers roussillonnais porter encore à leur cime les anneaux de fer qui retenaient l'arche sacrée ». (E. Reclus).

Les annales écrites iraniennes, dans lesquelles on retrouve toutes ces légendes, ne remontent pas à plus de six mille ans, c'est-à-dire à une époque où s'étaient établies, depuis longtemps, les puissances théocratiques organisatrices de l'esclavage humain qui n'a pas cessé de se perpétuer. La littérature a subi tous les sorts de

la condition humaine, elle a été soumise à toutes les déformations et restrictions, livrée à toutes les prostitutions de la pensée. De même que les grands courants de la vie et de l'humanité, elle a été détournée de sa voie dans les chemins des intérêts particuliers aux classes dominantes. Au lieu d'être une stimulatrice de la vie générale, la manifestation de la pensée universelle, elle n'a été le plus souvent, dans le morcellement de ses milliers de formes et d'usages particuliers, que l'expression sénile d'un état social qui descendait peu à peu à la décomposition intellectuelle et morale atteinte aujourd'hui.

Philarète Chasles a divisé l'histoire de la pensée humaine, représentée par la littérature, en quatre périodes : l'ère théocratique, l'ère du polythéisme, l'ère chrétienne, l'ère actuelle éminemment critique et analytique. Les trois premières, après avoir préparé et précipité la décadence et la disparition de tant de civilisations anciennes, ont substitué la suprématie des aristocraties à la liberté naturelle, établi la domination des dogmes sur les esprits et l'arbitraire individuel contre le droit collectif. L'époque actuelle, que Ph. Chasles observait il y a quatre-vingts ans et qu'il qualifiait d'éminemment critique et analytique, aurait dû, semble-t-il, opérer le redressement nécessaire. Elle n'a abouti jusqu'ici, malgré toutes ses audaces et malgré tous les concours que pouvaient lui apporter les esprit éveillés à la liberté par la Révolution, qu'à aggraver la décomposition par des sophistications qui sont d'impudents défis à la vérité et à la raison. Au lieu de balayer toutes les scories du passé, elle a employé son temps à les refondre dans l'espoir insensé d'en faire du pur métal. Pour ne pas faire du nouveau avec une vérité qu'on redoute, on s'est efforcé, et on continue, à galvaniser des choses qui, depuis des siècles, étaient déjà mortes avant d'avoir vécu. Il faudrait remplir de gros volumes pour montrer l'œuvre de perpétuel attentat contre la pensée poursuivie depuis six mille ans dans la littérature au service de l'autorité. Elle transparaît, si dissimulée qu'elle soit sous les fleurs de rhétorique, dans les multiples ouvrages écrits sur les littératures particulières, aussi, comme le disait Bazalgette : « Il n'est guère de lecture qui vous laisse une impression plus désolante, plus desséchante que celle d'une histoire de la littérature d'un pays, quel qu'il soit. Tout ce qu'elle prétend contenir d'œuvres et d'hommes s'y réduit à cette chose navrante entre toutes : de la *lit-té-ra-tu-re*. Alors qu'une de ces œuvres, à la supposer forte et originale, vous enveloppe de toute sa vie, vous enrichit et vous exalte, la juxtaposition d'un millier de noms, l'exposé des influences, la place trop belle faite aux médiocres, finalement réduisent ce qui devrait être une merveilleuse histoire à une morne succession d'écoles... » Cette *lit-té-ra-tu-re* que Bazalgette n'aimait pas, c'est celle qui faisait dire à Ph. Chasles : « J'ai peu d'estime pour le mot *littérature*. Ce mot me paraît dénué de sens ; il est éclos d'une dépravation intellectuelle. » Cette dépravation, il la voyait dans ce secret de bien parler sur tout et sur tous que des professeurs enseignaient contre argent, en Grèce, et qui produisait les sophistes, « parasites qui tuent l'arbre et paraissent l'orner ». Ils perdirent la Grèce puis ils allèrent à Rome où ils se multiplièrent à mesure que l'organisation sociale s'affaiblit. Aujourd'hui ils sont des légions qui entretiennent cette « blagologie », comme disait Taine, dont le vieux monde est en train de mourir. Il est préférable de voir la littérature dans l'effort de « l'action contre la réaction », dans les manifestations de la pensée vivante, novatrice, considérée comme hérétique et persécutée parce qu'elle a été à l'avant-garde et s'est refusée aux honteuses capitulations. C'est cette littérature militante qui a produit et transmis à travers les siècles, dans ses formes les plus belles, la volonté d'indépendance et les espoirs de bonheur toujours profonds au cœur de l'homme. De cette littérature, nous indiquerons ici quelques grandes lignes et nous renverrons pour plus de renseignements aux mots : *Poésie, Prose, Roman, Théâtre, Histoire, Critique*, etc...

Parmi les peuples qui occupaient les régions de la Chaldée, les Akkadiens sont considérés comme les véritables pères spirituels de la civilisation par l'hégémonie qu'ils exerçaient intellectuellement. C'est chez eux que les sémites, qui auraient été des Arabes d'où sortirent les Hébreux, trouvèrent les diverses légendes qu'ils se sont adaptées, selon leurs convenances particulières et souvent maladroitement, pour faire les récits bibliques. Les préoccupations intellectuelles des Akkadiens sont attestées par leur légende du déluge. Il y est dit que leur dieu, aussi soucieux de sauver les trésors de la pensée que de perpétuer les hommes et les animaux, recommanda à Zisuthros (Noé) de mettre à l'abri du cataclysme, en les enfouissant sous la ville du Soleil, Sippara, le commencement, le milieu et la fin de tout ce qui avait été écrit. On cherche vainement les traces d'une préoccupation semblable dans la légende biblique. Ce qui avait été écrit chez les Akkadiens était considérable dans tous les genres. « Chaque cité rivalisait d'orgueil comme centre littéraire... Chargina avait fondé une bibliothèque à Nippur. C'est là qu'Assurbanipal fit copier la plupart des textes destinés aux annales du palais de Ninive, et dont le contenu couvrirait dans le format in-quarto des livres modernes, plus de cinq cents volumes de cinq cents pages. » (E. Reclus). C'est dans les restes de cette bibliothèque d'Assurbanipal qu'on a découvert douze plaquettes racontant l'épopée de Gigalmés dont l'histoire du déluge est un épisode.

Les premiers documents qui ont fixé l'expression de la pensée humaine et qui ont été laissés par ces peuples intellectuels présentent le plus grand intérêt pour l'étude des races, des langues, de l'histoire et des mœurs. Encore insuffisamment déchiffrés, les plus anciens révèlent l'esprit pacifique des premières populations par la ressemblance des mots qui manifestent cet esprit dans toutes les langues sorties du langage primitif aryen, tandis que les mots de caractère belliqueux n'apparaissent que dans des langues de formation postérieure. Un immense héritage nous est venu du monde iranien tant de ses découvertes de vie pratique que de sa production littéraire. Ses conceptions philosophiques sont à la base de la pensée humaine tout comme ses poèmes, mythes, récits, chants, pour former une chaîne sans fin par le parallélisme des différentes philosophies de l'Orient et de l'Occident et les influences littéraires dont la compénétration a présidé aux métamorphoses des idées.

Dans les temps les plus éloignés, à la civilisation chaldéenne a correspondu celle d'Egypte presque aussi ancienne. D'après le « Papyrus de Turin », dix mille ans environ s'écoulèrent depuis l'établissement du gouvernement théocratique qui précéda les rois. Bien avant les Hébreux, les Egyptiens eurent leur *Bible* qui fut le *Livre des Morts*. Plus près de nous, il y a 2.500 ans, le parallélisme se produisait entre les philosophies de la Chine et celles de la Grèce. Lao-Tsé, Confucius, Meng-Tsé, qui donnèrent à la Chine sa morale et aussi son organisation sociale, avaient les idées d'un Socrate. « Le malheur d'un seul être est une défectuosité qui empêche le bonheur de l'univers d'être complet et parfait », dit cette morale. Les quatre livres ou *Sse-chu* de Meng-Tsé, sont toujours en usage dans les écoles. Ils enseignent l'égalité entre les hommes et la révolte contre les oppresseurs. Le *Chu-King*, dans lequel Confucius réunit les annales, est d'un esprit rationaliste qui a toujours mis le peuple en garde contre les superst-

tions répandues par les prêtres. Confucius disait : « Comment prétendre savoir quelque chose du ciel puisqu'il est déjà si difficile de nous faire une idée nette de ce qui se passe sur la terre? » Encore plus près, la révolution qui a produit le bouddhisme aux Indes a correspondu à celle qui, en Occident, a amené le christianisme. Confucius et Socrate, Bouddha et Jésus ont ainsi marqué, aux confins oriental et occidental du monde l'identité de la pensée aryenne dans ses évolutions. Les lois de Confucius, les enseignement de Socrate, les édits et sermons bouddhistes gravés sur les tables du roi Prayadesi, montrent que les hommes n'ont pas attendu le christianisme pour découvrir « la plus belle des morales ».

Même parallélisme entre les polythéïsmes brahmanique, égyptien, grec et nordique, ensuite, entre les monothéïsmes persan, hébraïque, chrétien et musulman. La chronologie biblique et celle des rois égyptiens ont été inspirées de celle de la mythologie brahmanique qui remonte à cinq mille ans. On l'observe par leur concordance. L'origine chaldéenne des légendes bibliques et du culte hébreu est visible même dans le nom de Yaveh donné à Dieu. Abraham, « père de la race », est le roi chaldéen Orkham dont Ovide a parlé dans ses *Métamorphoses*. Les récits fantastiquement exagérés de *l'Exode* et des prétendues guerres du petit peuple palestinien, que l'antiquité n'avait pas connu avant le christianisme, ne sont que les échos maladroitement adaptés des légendes recueillies par ses ancêtres, les nomades arabes qui s'étaient fixés dans « la cavité du Jourdain ». Le mythe grec des Argonautes donne une idée autrement vaste du monde que la *Genèse*. Alors que les Hébreux, rédacteurs du récit du déluge, n'avaient jamais vu la grande mer et ignoraient la construction des navires, comme le démontre leur description de l'arche, les Argonautes avaient parcouru en tous sens la Méditerranée, ils étaient allés jusqu'aux colonnes d'Hercule (Gibraltar), avaient parcouru la mer Adriatique et le Pont Euxin (Mer Noire) au-delà de l'Hellespont. Ce n'est que sous le règne de Josias, au VIe siècle avant J.-C. que les Hébreux prétendirent être « le peuple de Dieu », imaginèrent le personnage de Moïse et les fallacieuses histoires du *Pentateuque* complètement inconnu jusque-là et qu'ils mêlèrent aux vieux livres juifs pour en faire la *Bible*. Le judaïsme suivait ainsi l'exemple du brahmanisme en fabriquant l'histoire et les dogmes pour mettre les traditions de la foi à la place de la vérité et la religion au-dessus de la morale. C'est l'œuvre d'imposture qui devait être continuée au nom du christianisme et dont le principe est ainsi formulé dans le *Zend-Avesta*, la bible persane : « Le bien et le mal ne sont pas dans la conscience, ils sont dans l'obéissance ou la révolte à la parole du prêtre. » A l'encontre de ces insanités souveraines, on trouve dans les mêmes livres la voix de la véritable humanité. Les prêtres n'ont pu enlever à la *Bible* la beauté païenne, toute imprégnée de la vie et de la poésie orientale, du *Cantique des Cantiques*, ni déchirer les pages de *Job*, « premier cri de la douleur humaine dans la poésie, première apparition du doute, première atteinte portée au fatalisme, au servile optimisme oriental, première réclamation connue contre le malheur des honnêtes gens, le triomphe des mauvais et le gouvernement du monde. » (Ph. Chasles). Ils n'ont pas davantage étouffé les imprécations des prophètes « dont la puissance d'expression est commune à tous ceux qui cherchent le vrai et qui font partie du trésor littéraire de l'humanité. » (E. Reclus).

Mais c'est dans l'immense étendue de la littérature hindoue qu'on peut le mieux suivre une évolution qui a été celle de la pensée chez tous les peuples appelés « civilisés ». L'Occident a commencé à connaître l'Inde à l'époque où les Grecs d'Alexandre traversèrent l'Indus. On fait remonter à 3.700 ans, approximativement, la descente des Aryens dans l'Inde. Le *Vendidad*, chapitre de l'*Avesta* iranien, a raconté leur établissement dans ce pays. Accueillis avec un respect mystérieux, ils apportèrent la plupart des idées qui firent le *Rig-Veda*, le premier et le plus ancien des livres religieux, puis l'*Avesta* persan. Ces livres établissaient, depuis les fleuves de l'Inde jusqu'à la mer Caspienne, une unité de langage que les migrations répandirent avec les chanteurs errants et les poètes voyageurs. Leurs récits primitifs disaient les charmes de la nature, la joie des hommes et des animaux. Ils étaient profondément imprégnés d'un naturisme que les prêtres n'avaient pas encore édulcoré pour en faire des prières et des incantations. On retrouve ce naturisme dans *Sakountala* du poète Calidasa, qui est le poème merveilleux du mariage célébré selon la nature, sans prêtres ni magistrats, dans le *Ramayana*, qui se récitait dès le VIIIe siècle avant J.-C. et chantait la Montagne Mérou avec ses quatre animaux mythiques : lion, cheval, vache, éléphant, symbolisant les quatre fleuves coulant vers les quatre points cardinaux. De ces symboles, les brahmanes devaient faire les archétypes des quatre castes. La transformation religieuse se fit peu à peu avec celle des mœurs, quand les aryens pasteurs devinrent conquérants. Elle a été décrite dans les autres *Védas* puis dans le *Mahabharata* et les *lois de Manou*, après que les prêtres et les guerriers eurent fait triompher le brahmanisme contre la religion naturelle d'abord, contre le bouddhisme ensuite. L'*Atharva-Véda* a été l'expression définitive du brahmanisme triomphant. L'Inde du Nord a encore dans ses *Védas* une littérature ancienne où sont recueillis les chants des immigrants iraniens. Celle du Sud, chez les descendants des Dravidiens du Maisur et du Coromandel, a une littérature très riche en chansons, contes, proverbes.

Le bouddhisme inspira une belle époque d'art et de littérature. Il portait en lui les éléments d'une révolution plus profonde et qui posaient plus nettement la question sociale que le christianisme. La langue sanscrite était au moment de sa plus éclatante floraison lorsque le grammairien Pânini lui avait donné des règles littéraires au IVe siècle avant J.-C. Le *Mahabharata*, immense épopée de plus de 200.000 vers, recueillit tous les récits épiques et fut l'*Illiade* de l'Inde. On y trouve, avec la force et la fraîcheur de la sagesse et de la poésie primitives, la douceur infinie de la poésie bouddhique en même temps que la fureur et la duplicité des dieux. « Les mondes se heurtent et une fleur sourit à l'enfant qui passe. Les Titans dévorent l'univers, et une femme armée d'une paille les extermine de sa main. » (Ph. Chasles). « Yudichtira force les dieux à admettre son chien dans le séjour des bienheureux... Dans sa merveilleuse puissance de bonté libératrice, il arriva à faire descendre les dieux du ciel pour illuminer les ténèbres de l'enfer et changer en jouissances les supplices des méchants. » (E. Reclus). On voit que les « charitables » chrétiens qui « se réjouissent de voir les souffrances des damnés » (Thomas d'Aquin), ont encore fort à apprendre du bouddhisme dans les voies de la charité

Il y a identité entre la légende grecque de la Guerre de Troie et celle, hindoue, de l'histoire d'Hastinapura contée dans le *Mahabharata*. On n'est pas certain qu'il n'y en ait pas entre le Krichna brahmanique, antérieur à Bouddha, et le Christ. Les drames de Bavhabouti, de Boudraka, de Calidasa correspondent de leur côté à ceux d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide et en ont la grandeur. Manou, le penseur, l'homme libre qui se renouvelle dans des incarnations successives, se retrouve dans Parsifal, l'innocent, le pur des légendes de Graal. Les chansons de geste et les romans fabuleux du moyen âge remontent au *Mahabharata* en passant par

l'*Illiade* grecque et les épopées scandinave et germanique. L'épopée de l'Inde est le premier monument de la littérature héroïque; elle a peuplé le monde de ses héros. En même temps, la poésie et les récits populaires de l'*Avesta* formaient le trésor des fables indoues, assyriennes, égyptiennes, grecques. Enrichies par l'imagination des conteurs de toutes les régions, multipliées par la variété de leurs idées et de leurs mœurs, ils alimentaient le *Pantcha Tantra* des Indous, le *Javidan Khirad* des Perses, la poésie du désert arabe et des délices des jardins enchantés des contes des *Mille et une nuits*, pour se transmettre dans tout l'Occident et provoquer la floraison de la poésie populaire du moyen âge, jusque dans l'Amérique du Nord où Erik le Rouge et ses compagnons norvégiens portèrent la poésie de leur pays au x^e^ siècle. L'influence de l'Inde s'était répandue en Indo-Chine avant que cette région fut soumise à la Chine. La civilisation Khmer, dont l'œuvre artistique est si admirée aujourd'hui, fut d'origine indoue. Les Malais eurent par leurs navigateurs une influence prépondérante sur toutes les terres océaniques et leur apport fut plus grand dans les contes des *Mille et une nuits* que celui des Indous, des Cinghalais et des Arabes.

La connaissance des langues indo-européennes a bien établi aujourd'hui l'unité de la pensée aryenne dans la littérature de ces langues. Il y a encore à découvrir si des rapports n'existent pas entre cette pensée et les vieilles civilisations d'autres langues disparues, particulièrement en Amérique. Au Mexique, on retrouve une des plus belles langues, le *Kahuath*, dont la richesse en termes abstraits montre un très haut développement intellectuel. (E. Reclus). Les Maya (Yucatan) avaient une littérature attestée par les bibliothèques que les inquisiteurs catholiques brûlèrent. Les Quichué du Guatémala ont laissé un livre d'histoire, le *Popol Vuh* que l'ignorance de leur langue n'a pas encore permis aux Européens de traduire. En Colombie on a retrouvé la grammaire et le lexique de la langue *chuintante* que les Muysca et les Chilcha, aujourd'hui disparus, parlaient encore au XVIII^e^ siècle. Les Incas, qui occupaient la plus grande partie de l'Amérique du Sud, eurent une langue et une littérature épique dont les souvenirs sont demeurés dans les chants des indigènes opprimés. Morelly a célébré, dans sa *Basiliade*, les mœurs communistes de ces peuples qui furent victimes de leur douceur et de leur passivité devant les violences des « civilisateurs » qui prétendaient les tirer des « ténèbres de l'idolatrie !... »

La connaissance de plus en plus exacte de la formation et du développement de la pensée humaine, de l'origine et de l'étendue de ses manifestations, a pour utile résultat de mettre les idées et les hommes à leur vraie place. A mesure que les idées se découvrent et se précisent dans leurs origines, les hommes sous les noms desquels elles étaient présentées perdent de plus en plus de leur prestige personnel. Le prétendu créateur n'est plus qu'un adaptateur plus ou moins génial ou quelconque et apparaît souvent comme un imposteur quand il n'est pas un personnage mythique. Aussi, importe-t-il de moins en moins que les Moïse, les Zarathoustra, les Jésus, les Orphée, les Homère, les Ossian, les Shakespeare et la multitude de tous ceux qui peuplent les légendes aient ou non existé. Vrais ou mythiques, ils ne sont que la personnification d'états de la pensée humaine. Ce qui importe, c'est l'action que cette pensée a exercée sur la masse des hommes, car c'est peut-être de cette masse qu'est sortie, anonymement, ce qu'elle a produit de plus beau et de plus fécond. Comme l'a écrit Gorki : « L'éternité manque à ces littérateurs dont les noms ne sont pas distinctement gravés dans la mémoire séculaire. Mais c'est eux qui créent la « littérature » au sens le plus large du mot ; et ils ressemblent à ces maçons anonymes qui construisaient les cathédrales miraculeuses du moyen âge ». Trop souvent la déification des individus quels qu'ils furent n'a été qu'une déviation malfaisante de la pensée dans ses fins universelles. Il importe peu aussi que l'œuvre attribuée à Shakespeare ait été celle de Bacon ou d'autres, que *Don Juan*, *Tartufe*, le *Misanthrope*, soient de Corneille et non de Molière, comme l'a soutenu Pierre Louys. Si Shakespeare est « le plus purement humain de tous les grands artistes » (Oscar Wilde), c'est par l'œuvre qui porte son nom, ce n'est pas par une existence individuelle dont il n'est resté aucune trace certaine. Si Molière prenait son bien où il le trouvait, comme il le déclarait lui-même, la seule chose importante est que ce bien ait mérité l'admiration des hommes.

Il n'est pas d'homme « créateur » dans le vrai sens du mot ; il n'est que des hommes qui ont su se servir de la pensée formée avant eux et ils ne sont plus ou moins grands que dans la mesure où ils ont fait servir cette pensée pour tous les hommes. L'œuvre individuelle a été utile pour apporter de l'ordre dans le chaos de la pensée collective et pour lui donner plus d'art. Suivant les temps et les circonstances qui ont plus ou moins favorisé le génie de ces hommes, leur œuvre a été plus ou moins utile à l'humanité. Par contre, l'œuvre individuelle a trop souvent fait perdre à la pensée son caractère général et véritable. C'est par elle que se sont établies toutes les formes arbitraires et spéciales de la littérature ; c'est par elle que la pensée perdant son indépendance s'est faite la servante des puissances et a été transformée en moyen d'exploitation. La pensée, et toutes les manifestations de son domaine, ne sont véritablement utiles à tous qu'en fonction de la liberté.

Les afflux désordonnés et tumultueux du passé trouvèrent en Grèce leur expression et leur grâce suprêmes dans l'harmonie de la pensée et de la forme réalisant la plus haute et la plus universelle beauté. Homère marqua la fin du désordre épique dont la substance avait été recueillie dans les expéditions des Argonautes, des Héracléides et des Théséides, et le commencement de cette harmonie dont si souvent les temps modernes durent rechercher les exemples. Elle a, de toute la matière de l'antiquité, forgé la matrice d'où est sortie une vie nouvelle, aussi est-ce bien à tort qu'on a fait commencer l'ère moderne à une date arbitrairement fixée au temps d'Auguste. Rome d'abord, le christianisme et les temps modernes ensuite, n'ont eu et n'ont encore de grandeur que dans leur rapport avec la pensée grecque qui a condensé et purifié l'esprit humain. Socrate, Eschyle, Phidias, ne sont pas une fin ; ils sont un commencement et ils sont l'éternité de la beauté spirituelle et plastique. Avec eux, Hésiode, Pindare, Platon, Aristote, Sophocle, Aristophane, Démosthène, Hérodote, Thucydide, ont continué et achevé l'œuvre d'Homère. Ils ont donné à la poésie, à la philosophie, au théâtre, à l'éloquence, à l'histoire, ces formes éternelles auxquelles toutes les époques qui ont suivi, et la nôtre en particulier, ont dû revenir pour se souvenir que la pensée humaine eut des sources pures. C'est bien en vain qu'on cherche à donner le change en prétextant qu'il faut à la vie actuelle d'autres modes de pensée ; on rejette le meilleur de l'héritage antique, mais on en conserve le pire. Cette ère véritable commença avec l'histoire écrite, au temps où Phédon faisait frapper les premières monnaies. Trois siècles après, Pisistrate faisait recueillir les textes des chants homérides qui formèrent l'*Illiade*. C'était il y a environ 2.700 ans, époque qui correspond aux premières Olympiades. L'adoption de l'ère des Olympiades eût été plus justifiée que celle de l'ère d'Auguste qui prévalut uniquement par flatterie pour la puissance romaine et dont on a fait cinq cents

ans plus tard l'ère chrétienne. On pourrait appeler cette période plus exactement « l'ère de l'impérialisme », car c'est elle qui a inauguré en Occident, par le triomphe parallèle de l'empire romain et du monothéisme, cette forme odieuse d'attentats permanents contre les peuples que, depuis deux mille ans, l'orgueil imbécile et criminel des chefs d'Etats et d'Eglises n'a pas cessé d'entretenir. Si cet impérialisme eut une certaine grandeur au temps de Rome, où il s'accompagna d'une œuvre vraiment civilisatrice, il perdit complètement, depuis, cette grandeur pour descendre à la honteuse dégradation que l'humanité a atteinte aujourd'hui dans les guerres entre nations et les entreprises coloniales. Le christianisme n'a pas mérité de donner son nom à l'ère qui le porte parce qu'il a provoqué et favorisé un véritable progrès humain, mais il l'a bien mérité par les lourdes et terribles responsabilités qui lui incombent dans le développement de la barbarie impérialiste, responsabilités que toutes les sophistications historiques ne pourront effacer. Il suffit de voir ce que les représentants du christianisme font aujourd'hui pour se rendre compte de ce qu'ils purent faire hier.

Dans le domaine de la pensée, Rome ne sut que s'inspirer de la Grèce. « Rome, dans ses temps d'austérité conquérante, n'avait pour poésie que des chants guerriers et des lois oraculaires ». (Ph. Chasles). Les vaincus lui apprirent à penser à autre chose qu'aux conquêtes et aux pillages. Esclaves méprisés sous le nom de « Grécules », les Grecs lui apportèrent une langue, une philosophie, une littérature, un théâtre qui ne possédèrent quelque beauté qu'en étant aussi peu romains que possible. Quand Rome perdit la rigidité de ses mœurs, ce fut pour tomber dans la pire corruption politique et la plus criminelle débauche, malgré les efforts de quelques hommes supérieurs à qui elle confia parfois son destin. Certains de ces hommes firent de l'époque de « la paix romaine » une des plus grandes de l'humanité. Un Lucrèce s'inspira d'Epicure dans sa *Nature des choses* et donna à la littérature latine les grandeurs humaines de la pensée grecque. Un Sénèque, qui avait pour patrie « l'enceinte de l'univers », continua l'œuvre des Socrate, Zenon et Epicure. Un Marc Aurèle la porta jusqu'au trône des empereurs. Cicéron, Tite-Live, Horace, Virgile, Ovide, Properce, Catulle, Tibulle, Plaute, Térence, les Pline, Lucien, Martial, Pétrone, Juvénal, Perse, Tacite, etc... furent tous d'esprit grec plus que romain. Les plus romains furent les moins dignes, ceux qui se firent les « clientis » flagorneurs des « patronus » et célébrèrent les dépravations de la décadence. On a vanté le génie de César ; les plus grandes réserves sont à faire à son sujet. Il y avait autour de lui trop de flatteurs et il y a dans son histoire trop de *plutarquisme* (voir ce mot).

Avant la décadence romaine, une renaissance scientifique, philosophique et littéraire s'était produite, d'abord en Egypte où s'étaient réfugiés savants et lettrés grecs ; elle s'était étendue à l'ancienne Grèce, puis à Rome. Cette renaissance fut savante, mais ses écrivains furent trop souvent des sophistes aux conceptions alambiquées et à l'expression obscure. Les idées s'usaient chez les peuples, les paroles devenaient « hargneuses », comme a dit Montaigne. Les plus connus de ces écrivains sont, à des degrés de valeur très divers : les poètes, Stace, Aratos, Callimaque, Lycophron, Théocrite, Apollonius de Rhodes ; les prosateurs, philologues, grammairiens, critiques littéraires, Zénodote, Aristarque, Cratés, Denys de Thrace, Apollonius le sophiste, Zoïle, Plutarque, Julien ; les historiens, Hérodien, Arrien ; etc... Ce que cette renaissance eut de plus remarquable, c'est qu'elle coïncida avec un mouvement vaste et profond des esprits, qui avait de nombreux foyers en Orient et s'étendait jusqu'à l'Inde d'où lui venait l'influence du bouddhisme. Ce mouvement se manifestait partout où fermentait le besoin de justice et de transformation sociale. Ils portaient les espoirs d'une révolution universelle que les prophètes juifs appelaient fougueusement et que les chants sibyllins annonçaient dans ces termes : « La terre sera le bien de tous. On ne la divisera pas par des limites ; on ne la fermera pas en des murailles. Il n'y aura plus de mendiant, ni de riche, de maître ni d'esclave, de petit ni de grand, plus de rois, plus de chefs ; tout appartiendra à tous... » Ce fut là la première littérature chrétienne et, de l'effervescence qu'elle créa, est sorti le christianisme. Le mouvement dépassait singulièrement les imposteurs religieux, particulièrement hébraïques, ignorants de tout ce qui appartenait à l'univers, qui se sont servis du personnage mythique de Jésus pour en faire un nouveau Mithra, un nouvel Apollon, un nouveau Bouddah, après en avoir fait le Messie vers lequel se levaient les éternels espoirs des hommes éternellement dupés. Il ne fut qu'un de plus parmi tous les messies qui devaient venir abolir la loi ; il ne vint que pour « l'accomplir ». (Saint Mathieu). Des dieux s'en allaient, comme l'a constaté Renan, pour faire place à d'autres ; les hommes étaient une nouvelle fois écartés de « l'unité primitive » et du « culte de tout ce qui est l'homme, la vie entière sanctifiée et élevée à une valeur morale ».

L'Ecole d'Alexandrie, qui représentait le plus activement la nouvelle Grèce, fut le foyer intellectuel du mouvement préparateur du christianisme. Philon et les Thérapeutes ou « Guérisseurs », précédèrent les chrétiens de l'école judéo-grecque ; « ils furent des chrétiens avant le Christ, et c'est très justement qu'Eusèbe de Césarée, l'historien de l'Eglise primitive, vit en eux des fidèles de son culte ». (E. Reclus). M. Havet a vu en Philon, inspirateur de Paul de Tarse et de l'auteur de l'Evangile dit de Jean, « le premier père de l'Eglise ». Plus tard, les discussions furent vives entre les néoplatoniciens parmi lesquels furent Plotin, Porphyre, Jamblique, et les orateurs ou écrivains de la nouvelle foi. Tout s'éteignit avec la disparition de l'Ecole d'Alexandrie, un quart de siècle après la destruction de la bibliothèque de cette ville en 390, et après le meurtre d'Hypathie. Les derniers savants se réfugièrent alors à l'Ecole d'Athènes ; un siècle après, la renaissance grecque était finie quand Justinien fit fermer cette école. Le christianisme triomphait de l'humanité dans toute l'Europe.

Les « Pères de l'Eglise » qui fondèrent le christianisme dans sa morale primitive et non dans ses dogmes, furent les orateurs et écrivains les plus remarquables de la littérature chrétienne. Les plus grand d'entre-eux, Jérôme en Occident, Jean Chrysostome en Orient, sont oubliés sinon reniés de l'Eglise au profit de tous les métaphysiciens qui ont fabriqué son impénétrable casuistique. La plupart de ces « pères » mirent un enthousiasme profond et sincère au service de la pensée nouvelle qui aurait dû amener la plus magnifique révolution. La passion de la rhétorique en égara plus d'un dans les voies perfides dont l'Eglise a profité pour s'établir solidement, tel Augustin, ergoteur subtil. On vit Cyprien, philosophe et homme politique, Salvien, orateur élégiaque, Sidoine Apollinaire, rhétoriqueur bel esprit qui apportait dans le christianisme le dilettantisme de la décadence. A côté de Jean Chrysostome, dont la véhémence oratoire faisait trembler le trône de Byzance, Jérôme, ascète farouche et le plus grand de tous par la puissance de ses écrits « poussait toute sa force à l'anéantissement de l'ordre social... Pendant qu'Attila frappait les hommes, Jérôme tuait les idées. » (Ph. Chasles). Il était aussi violent contre les premiers abus des chrétiens que contre ceux du paganisme agonisant. « Puissant et terrible satirique », c'est dans son œuvre

« qu'il faut étudier les peintures les plus cruelles des mœurs du temps ». (id). Il y a en lui l'ardeur et les accents des anciens prophètes qui élevaient la morale au-dessus de la religion et faisaient passer la question sociale avant la loi pour revendiquer les droits de la justice.

La pensée chrétienne perdit vite cette grandeur âpre et sauvage lorsque le christianisme ne posséda plus son esprit de révolte, qu'il ne fut plus la clameur de l'humanité appelant la vérité, la justice et la liberté. Au *kalon* des Grecs, qui confondait le beau et la vertu en exaltant la vie, elle allait substituer l'abnégation et le malheur qui sanctifient la souffrance. Elle tomba aux disputes dogmatiques des gens d'église et à la casuistique entortillée par laquelle ils s'adaptaient au monde. Le christianisme ennemi de l'art ne pouvait produire des poètes. Il ne pouvait faire chanter un Homère ou un Virgile alors qu'il brûlait leurs œuvres. La première poésie chrétienne fut d'une lamentable médiocrité. Elle fut représentée par de tristes et pauvres productions de vagues rhéteurs, des Prudentius, des Vigilantius, qui voulant « appliquer aux dogmes chrétiens le rythme des poésies païennes s'épuisèrent dans ce labeur stérile. » (Ph. Chasles). Leurs successeurs ne réussirent pas mieux ; ils ne furent grands que dans la mesure où ils furent humains et non chrétiens, tels un Racine, un Lamartine, et lorsqu'ils exprimèrent, tel un Lammenais, la révolte de l'esprit de liberté contre les dogmes.

Malgré le système d'envoûtement, de terreur et de mort que l'Eglise faisait peser sur la pensée, celle-ci ne pouvait mourir. Pendant dix siècles elle prépara dans les masses populaires son nouvel enfantement. Tout en se formant peu à peu en nationalités, ces masses se firent des langues à elles qui éliminèrent ou absorbèrent celles des vainqueurs pour être celles de leur terroir. Elles se créèrent des moyens nouveaux d'expression pour parvenir à définir et à extérioriser tout ce qui bouillonnait en elles. Et ces dix siècles de laborieuse gestation aboutirent, malgré le christianisme, parfois avec lui parce qu'il était redoutable, souvent contre lui parce qu'il ne pouvait détruire l'instinct humain, à la magnifique éclosion d'une littérature et d'un art en qui furent exaltées une fois de plus toutes les vieilles légendes du ciel, de la terre, des eaux qui demeurèrent de tout temps au cœur des hommes. On assista alors dans la plus grande partie de l'Europe, mais particulièrement en France, à l'épanouissement de ce XIIIe siècle qui fut peut-être, en littérature, le plus beau de tous parce qu'il apporta les magnificences d'un renouveau qui n'eut jamais plus, depuis, des sources aussi fraîches et aussi pures. La pensée humaine s'évadait des catacombes, des cryptes, des couvents, elle échappait aux massacres et aux autodafés, elle s'envolait au-dessus des in-pace et des cimetières vers la lumière, la liberté et la vie. Car il n'est pas vrai que le moyen âge, sur lequel l'Eglise régnait si lourdement comme puissance temporelle plus que spirituelle, ait été soumis. « Aucune société n'a été plus dominée par la violence et l'intérêt », a écrit M. Sartiaux. Il n'est pas exact non plus que le moyen âge fut une époque de grande foi ; les arts de la pierre, de l'écriture, de la parole l'attestent par les cathédrales, les livres, les sermons. « Les témoignages surabondent à toutes les époques du moyen âge, en France, que les libres-penseurs de tout genre n'ont pas manqué. » (Ch.-V. Langlois). Il en était de même dans toute la « chrétienté ». En Italie l'incrédulité se manifestait jusque chez les papes. La cour de Frédéric II, en Sicile, était au XIIIe siècle « le centre le plus brillant de culture et le plus hardi de pensée ». (Sartiaux). D'après Benvenuto d'Immola « plus de cent mille nobles pensaient, comme leur capitaine Farinata et comme Epicure, que le paradis ne doit être cherché que dans ce monde. » Des savants affrontaient hardiment les discussions scolastiques, malgré les menaces ecclésiastiques. L'Université retentissait des échos des débats qu'apportaient dans les chaires les Jean Scot, Tanchelm, P. de Bruys, Eon de l'Etoile, H. de Lausanne, Arnaud de Brescia, les érudits de l'Ecole de Chartres, etc... Adelhard de Bath, qui mettait la raison au-dessus de l'autorité, disait : « Qu'est-ce que l'autorité ? Sinon une corde qui sert à conduire les bêtes. » Joachim de Flore, Amauri de Bène, Ortlieb, les averroïstes, parmi lesquels Siger de Brabant fut le plus célèbre, furent aussi de ces libres discuteurs. Les hérésies se multipliaient : « La plupart n'ont aucun caractère dogmatique ; presque toutes constituent un vaste mouvement de révolte contre l'Eglise. » (Sartiaux). L'art des cathédrales montrait chez les artistes des préoccupations plus naturistes que religieuses et le peuple n'aimait tant ces monuments que parce qu'ils étaient ses « maisons communes », où il discutait de ses affaires et se réjouissait aux jours de fêtes publiques, plus que les « maisons de Dieu ». Le jour où l'on ne voulut plus l'y admettre que pour le culte, lorsqu'il n'y fut plus chez lui, qu'on lui interdit d'y chanter et danser, d'y célébrer ses fêtes de l'Ane, des Fous, des Cornards et autres joyeusetés dont des ecclésiastiques eux-mêmes étaient les principaux animateurs, il s'en désintéressa, et on finit de construire des cathédrales.

La même liberté de l'esprit se manifestait dans toute la littérature. Jamais elle ne fut plus libre, plus variée, plus riche de pensée et d'expression. Elle ne fut d'aucune école et elle fournit des modèles à toutes celles qui naquirent dans les siècles suivants. Les esthètes compliqués qui ont mené de notre temps un combat qu'ils croyaient audacieux pour « l'art pour l'art », la « poésie pure », le « vers libre », n'ont rien inventé, pas plus que les romantiques, les naturalistes, les réalistes, les symbolistes, les surréalistes et autres *istes* plus ou moins bruyants. Leurs revendications montrent seulement tout ce que l'autorité des cuistres d'académies, la discipline du « bon goût » restrictif et hypocrite, établies pour le service des classes dirigeantes, ont fait perdre à l'esprit humain depuis le moyen âge et tout ce que cet esprit a à reconquérir.

A côté des ouvrages des clercs qui opposaient l'incrédulité au dogme ou discutaient de sa légitimité, tels les *Quatre Ages de l'Homme*, de Philippe de Novare, les *Vers de la Mort*, de Hélinant, le *Livre de Mandevie* et une foule d'autres, les *fableaux* montraient une incrédulité frondeuse, parfois jusqu'à la cruauté, en affirmant dans la littérature française ce qu'on a appelé « l'esprit gaulois ». La littérature courtoise des chansons de geste, des romans, de la poésie lyrique, composée par des poètes devenus officiels auprès des grands et destinée à la distraction de ceux-ci, était plus soumise à l'Eglise. Malgré ce, les traits y étaient nombreux d'une indépendance vivace que les formes du respect n'atténuaient qu'en apparence et, lors de la Croisade des Albigeois, les troubadours protestèrent avec la plus grande violence contre les crimes de l'Eglise et de la royauté qui tuaient leur langue et leur littérature en massacrant les hérétiques. La littérature bourgeoise des romans moraux, des contes d'animaux, celle du *Roman de la Rose*, du *Roman de Renart*, du théâtre profane, jusqu'aux contes plus ou moins dévôts, aux *Mystères* joués dans ou devant les églises, aux sermons gaillards débités par des moines de haulte-graisse, tout cela avait la plus libre allure et manifestait parfois une incrédulité profonde et agressive. On y trouve les échos des conflits nombreux entre les administrations communales, la féodalité, le roi, l'Eglise, et des disputes scolastiques où l'Université prenait une indépendance trop oubliée aujourd'hui. A côté de l'œuvre collective, anonyme, qui fut immense et

qui est perdue pour la plus grande partie, le moyen âge littéraire vit éternellement dans les œuvres des Marie de France, Chrétien de Troyes, Villehardouin, Guillaume de Lorris, Jean de Meung, Joinville, Rutebeuf, Froissart, Oresme, Gerson, Charles d'Orléans, Coquillart, Villon et des nombreux auteurs qui ont alimenté du x^e^ au xvi^e^ siècles les poésies lyriques et dramatiques, les romans d'aventures et antiques, les fableaux, les littératures didactique, morale et religieuse, l'histoire et tous les autres genres. C'est ce magnifique héritage, méprisé sottement par Boileau au nom de Malherbe, que depuis cent ans la France a retrouvé, qu'elle étudie et dont elle est encore loin d'avoir épuisé le fond.

Avant de terminer avec le moyen âge, il est indispensable de voir rapidement comment l'épopée universelle, chant héroïque de l'humanité, se retrouve dans les traditions des différents peuples modernes. Les mêmes sources, encore obscures, d'où était sortie l'épopée aryenne, sont à l'origine de toutes les mythologies qui prirent des caractères particuliers avec la formation des nationalités. Ces mythologies ne furent pas moins riches dans les pays du Nord européen que dans ceux du voisinage méditerranéen plus directement soumis à l'imprégnation gréco-latine. Les unes et les autres, malgré les modifications profondes qu'elles reçurent des milieux où elles se développèrent, n'en conservèrent pas moins un air de famille révélateur de la source commune : le mythe solaire, engendreur des héros aimés des hommes.

Dès les temps les plus lointains, les récits apportés par les poètes voyageurs ont trouvé des concordances dans la matière intrinsèque de chaque région et s'y sont adaptés. Chaque peuple a eu sa mythologie, héritage merveilleux des époques panthéistes où la pensée des hommes s'harmonisait avec la nature. Il en a gardé un souvenir plus ou moins vivace. Les mythologies des peuples du Nord, qui ont moins subi les déformations des disciplines chrétiennes, sont demeurées beaucoup plus vivantes et ont entretenu chez ces peuples un esprit de liberté, un respect de la personnalité humaine de plus en plus effacés dans les pays gréco-latins. C'est le norvégien Ibsen qui a apporté dans la littérature contemporaine la volonté la plus ferme, la raison la plus lucide, le courage le plus héroïque, à la défense du *moi humain*, à l'effort de l'individu pour s'associer à tous les hommes dans une communion harmonieuse, contre les tendances du *moi-égoïste*, de l'individu écraseur qui s'érige en maître sur la collectivité asservie. Ibsen, dans sa conception de l'individualisme, a exprimé le vieil instinct que sa race n'a jamais perdu, cette « révolte de l'âme humaine » dont il a ravivé la flamme avec une puissance désormais inoubliable. La voix qui prononce ces paroles : « Dieu est charité », à la fin de *Brand*, « est celle de l'être universel, de la nature une et indivisible dans laquelle Brand — le brandon qui porte l'incendie pour mettre le feu aux âmes — s'est enfin absorbé. » (Prozor). C'est la voix millénaire d'un paganisme resté, dans les glaces hyperboréennes, plus ardemment animateur des âmes, excitateur des esprits, que sous le brûlant soleil de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne. Depuis la nuit des temps, il fait galoper l'imagination de Peer Gynt et de la vieille Aase vers les fêtes du château de Soria-Moria, il berce leur naissance et leur mort de la chanson de Solveig.

Odin, le « marcheur », fut le chef des caravanes qui apportèrent en Scandinavie, avec les marchandises précieuses, les légendes de l'Orient. Les Vikings, chasseurs et pirates du Nord, en firent leur dieu, celui des conquérants, le « maître des gibets », et lui donnèrent pour séjour le « Val holl », le « palais des égorgés », où il réunissait après leur mort les héros tués dans les combats et qui lui étaient sacrifiés. Ils revivaient auprès de lui pour des fêtes éternelles. Les *Eddas* sont les chants de l'épopée sur laquelle régna Odin après avoir détrôné Thor, « l'homme au marteau », protecteur des esclaves. Ces Eddas sont à l'origine de l'épopée germanique des *Nibelungen* qui ont ouvert à Wagner le trésor des légendes nationales allemandes. Wagner leur a donné une illustration grandiose dans sa *Tétralogie de l'Anneau du Nibelung* où l'on trouve les symboles d'une philosophie profondément libertaire, ceux de la corruption des dieux, puis des hommes, par la possession de l'or. Le *Ragnaraka* ou *Ragna-Rokur* scandinave est le « crépuscule des dieux ». Wotan, « le voyageur », est le sosie d'Odin ; Loge « le feu » est celui de Surt ; Siegfried, Gunther, Brunhild, Gutrune, sont les Sigurd, Gurnar, Hjœrdis, Dagny scandinaves, les personnages des *Guerriers à Helgeland* d'Ibsen. Les héros de l'Edda rejoignent ainsi ceux de l'*Heldenbuch* germanique (Livre des héros) par l'épopée plus moderne des Nibelungen. Les *Nornes*, présidant aux destinées des héros scandinaves et germaniques, sont les *Maïrai* des Grecs, les *Parques* des Romains. Dans la mythologie scandinave, encore plus que dans celle de Germanie, la femme occupe un rang aussi élevé et aussi respecté que celui de l'homme. Elle n'est jamais tombée, dans les pays du Nord, au degré d'abaissement où la mirent le judaïsme, le christianisme, le mahométisme, ou seulement à l'état d'infériorité où elle est encore tenue dans les pays latins. Elle y est demeurée l'égale de l'homme, même sous l'influence chrétienne, aussi a-t-elle, dans l'épopée du Nord, une place autrement importante que dans les autres. Le christianisme, qui ne modifia jamais profondément le caractère scandinave, établit seulement quelques analogies entre Odin-Wotan et Dieu le père, entre Thor et Jésus, entre Alfadir, le « Père universel » des Islandais et Dieu. Lorsqu'il pénétra en Islande, il eut de bons rapports avec l'ancienne religion. Le prêtre islandais Sœmond Sigfusson commença, vers l'an mil, le recueil des récits et chants de l'Edda appelés de la « vieille grand mère ». Snorri Sherleson le continua entre 1178 et 1241. Le christianisme aurait vainement tenté, en Scandinavie, l'œuvre de destruction qui fut la sienne en pays latins.

Les vieilles traditions ont été perpétuées en pays scandinaves par les *Sagas*, récits composés pour la plupart en Islande, du xii^e^ au xiv^e^ siècle. Le *Flateyjarbok* norvégien en est un recueil. On y retrouve l'évolution des chansons de geste par le mélange d'éléments étrangers, et des sagas redirent les légendes de Tristan et Yseult, de Parsifal, qui appartiennent à une des épopées les plus importantes, celle des Celtes. Ces peuples étaient particulièrement curieux de connaissance nouvelle et de poésie. Dans le clan celtique, l'homme riche ne l'emportait pas sur le lettré dans la considération générale. Il y avait plusieurs classes de lettrés. Les bardes celtiques, les « porteurs de torches », étaient nombreux et actifs, répandant la pensée de leur race dans l'Europe entière. Ils chantèrent les plus belles légendes qui alimentèrent la production épique, celle si humaine de Tristan et Yseult, la plus admirable des légendes d'amour, et celles des *lais* qui sont à l'origine de la poésie courtoise. Cette poésie se rattache aux sagas irlandaises dont les auteurs étaient des druides ou files, et au cycle de *Finn* ou *Find*, appelé *Fingal* par Macpherson qui en a donné, a dit Ph. Chasles, une « parodie ». L'épopée irlandaise chantait les guerriers d'Erin. Ossian, cité comme son principal poète, fut un personnage plus ou moins mythique.

L'épopée galloise, apparentée à la précédente et plus mystique, donna naissance, lorsqu'elle fut en contact avec le christianisme, au cycle de Merlin ou de la poésie bretonne. On y trouve combinés les cultes de Mi-

thra et de Jésus avec les idées druidiques.

L'épopée anglo-saxonne fleurit à côté des épopées scandinave, germanique et celte. Le poème de *Beowulf*, roi du Jutland, fut une de ses principales œuvres. Du XII^e^ au XV^e^ siècle, l'Angleterre chanta les ballades de Robin Hood, le héros saxon mis hors la loi, qui symbolisait la résistance contre les envahisseurs normands et qui est devenu Robin des Bois dans la traduction française du *Freychutz*, l'opéra de Weber.

Les rapports de ces épopées avec la mythologie générale se retrouvent dans celle de Finlande. Les chants populaires sont demeurés vivaces chez les Finnois plus qu'en toute autre région. Le *Kantelatar*, où ces chants sont réunis, le *Kalevala*, ensemble de l'épopée finnoise, le *Loitsurunot*, collection de chants magiques, ont été recueillis directement de la bouche du peuple par Elias Lönarot, auteur de ces ouvrages, dans la première moitié du XIX^e^ siècle.

En Russie, les chansons appelées *bylines* se sont aussi transmises dans le peuple depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. On y trouve des souvenirs scandinaves et tartares, mais elles prirent de bonne heure un caractère religieux inspiré des écrivains byzantins. La Serbie a aussi conservé la vieille poésie populaire de ses *pesmés*. Les Hongrois ou Magyars apportèrent avec eux une poésie lyrique plus particulière à leur race et qui a gardé longtemps son originalité populaire. Comme le finnois, le hongrois appartient au groupe des langues ouralo-altaïques ; il s'est beaucoup modifié aux contacts européens. L'ancienne littérature est demeurée non moins vivante dans la poésie arabe qui a conservé les contes, proverbes, apologues des livres de Calila, de Bidpaï, des *Mille et une nuits*, du roman d'*Antar*, et qui a connu un magnifique épanouissement au temps des califes Abassides, Aaroum-Al-Raschid et Al-Mamoun. Les Arabes ont répandu leur poésie avec leur civilisation dans tous les pays où ils sont passés. Ils ont formé, avec la poésie persane que les religieux Soufis firent à la fois sensuelle et dévote, la littérature turque.

Les épopées française, germanique, anglo-saxonne, s'influencèrent mutuellement. Les chansons de geste françaises sont d'inspiration franque. Commencées sans doute pour célébrer la gloire des premiers rois francs, leurs héros principaux, Roland et surtout Charlemagne, furent les sujets d'une littérature épique aussi importante en Allemagne qu'en France. L'épopée des Nibelung devint française en devenant burgonde et certains y rattachèrent l'histoire de la reine Frédégonde. Albérich, un des Nibelung, se retrouve dans l'Auberon de *Huon de Bordeaux*, roman français. Les jongleurs gallois et bretons fournirent la matière du cycle appelé armoricain auquel se rattachent les *Lais* de Marie de France, les légendes de Tristan et du Graal, celles de toute la chevalerie de la Table Ronde avec Arthur pour principal personnage. Adaptées par Chrétien de Troyes dans son *Tristan* et son *Perceval*, ces légendes passèrent en Allemagne. Elles y eurent de nombreuses versions dont Wagner se servit pour faire son *Tristan et Yseult*, son *Lohengrin* et son *Parsifal*. Au mélange singulier des divers cultes adoptés par le druidisme, les Francs et les Germains ajoutèrent l'empreinte de leur rudesse. Toute la matière épique qui remplit le moyen âge fut inspirée du génie septentrional. De ce génie sont nés « cet amour de la nature, cette contemplation mélancolique, ce culte des femmes et cette méditation tendre, abstraite, souffrante, que le génie oriental repousse, et qui a donné un caractère nouveau à la littérature et aux arts chrétiens ». (Ph. Chasles).

La littérature chevaleresque française influença fortement l'Espagne et le Portugal. L'Espagne eut son héros aussi populaire que Roland dans le personnage du Cid. Lorsque les « barbares du Nord », comme Stendhal a appelé ceux qui firent la Croisade des Albigeois, eurent tué la poésie provençale en France, cette poésie se réfugia dans la Catalogne et l'Aragon. Bien avant Louis XIV, il n'y avait plus de Pyrénées entre le Languedoc et la Catalogne. Ce sont les Catalans qui ont eu l'honneur de conserver vivante la langue d'oc et avec elle l'esprit méridional de révolte qu'ils n'ont pas cessé d'opposer à la puissance doublement oppressive des rois et de l'Eglise. L'Italie reçut l'influence provençale marquée de son côté par les Arabes. La langue d'oc contribua à la formation de la langue italienne. La littérature des troubadours provençaux fut familière à Dante, à Pétrarque, à Boccace, qui portèrent cette langue à sa perfection. C'est dans l'œuvre de Dante que la pensée chrétienne a trouvé son expression la plus vaste et la plus humaine. Cette œuvre est comparable à une cathédrale.

Tel est le tableau, rapidement esquissé, du vaste mouvement littéraire, de source et de formation populaires et collectives qui remplit quinze siècles dans l'Europe en gestation de ses différentes nationalités. La Renaissance allait changer les choses. A la pensée de source populaire issue des bouleversements de cent siècles de migrations dont l'Europe était le produit, elle substituerait celle de formation savante née de la stabilisation des civilisations indoue, égyptienne, grecque, romaine et arabe. A la vie sociale collective qui réunissait les individualités dans un même ensemble de pensée et d'activité formé par l'esprit et la solidarité corporatifs, elle allait faire succéder l'esprit individualiste et la concurrence qui diviseraient les hommes. La littérature imprimée succéderait à la littérature orale. La production collective, transmise par les poètes errants, s'épuiserait privée de voix et de renouvellement. Il ne resterait, pour le peuple illettré et retranché de la communion intellectuelle des hommes, que des baladins inférieurs incapables d'élever son âme et qui ne pourraient que l'abaisser par leur vulgarité. Ceux qui auraient quelque talent écriraient des livres pour les riches qui pourraient les acheter sinon les lire. Bien plus qu'au moyen âge, la nuit se ferait autour du peuple, la nuit de l'esprit dans laquelle il serait plongé systématiquement pour tomber au niveau de cette bête humaine qu'il serait à la veille de 1789 en attendant qu'on lui donnât les lumières fallacieuses qui en feraient le « matériel humain » d'aujourd'hui. Le manant, qui n'avait été inférieur au seigneur que par la différence de condition sociale, allait devenir la « canaille » qu'on mépriserait encore plus pour son ignorance. Dans la société hiérarchisée plus rigoureusement et contenue par des pouvoirs plus forts, les classes seraient de plus en plus séparées et hostiles, les individus plus divisés par la multiplicité des intérêts. L'art et la littérature prendraient des formes individuelles et un caractère aristocratique étrangers au peuple. Les classes ne parleraient plus la même langue. La véritable invention littéraire serait tarie en perdant le contact de la vie générale au point qu'on créerait une nature artificielle. On donnerait plus de perfection à des formes anciennes de la pensée, on en renouvellerait d'oubliées, on en redécouvrirait de perdues, mais la véritable sève, celle de la vie populaire, de la vie de tous, leur manquerait le plus souvent. Les poètes, réduisant leur inspiration à la matière livresque, chercheraient en vain, comme André Chénier plus tard, à faire « des vers antiques sur des pensers nouveaux » ; tout ce qu'ils pourraient, et ce qui donnerait tant d'importance aux superfluités de l'art pour l'art, serait de faire des vers nouveaux sur des pensers antiques. Ils se renfermeraient toujours plus dans des

conventions étroites et fausses d'écoles, de chapelles, de boutiques littéraires ; ils s'isoleraient de la vie commune par une vanité de caste, des superstitions séniles que la vie déborde tous les jours. Le goût immodéré de la forme les pousserait à ces « désordres monstrueux et inconnus » constatés par Beaudelaire. Certes, il y en a eu, il y en a encore, sachant s'évader de cette cage et mériter l'attention reconnaissante de tous les hommes. Mais combien a été plus nombreuse la foule bruyante et encombrante, quand elle n'était pas malfaisante, des parasites qui n'ont pas plus inventé qu'ils n'ont pensé, la multitude des rhéteurs ne se comprenant pas eux-mêmes, des surhommes qui n'ont été que d'orgueilleux imbéciles, des goujats qui se sont pris pour des maîtres, des mystificateurs et des hurluberlus qui ont voulu élever.

« *des poissons dans les airs,*
A l'aide des vautours ouvrir le sein des mers ».

(A. CHÉNIER).

Sur ceux-là, qui ne firent que moudre du vent et furent ces littérateurs qui n'étaient aux yeux de Malherbe « pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de boules », nous disons : Paix à leurs cendres, et que leur règne finisse !...

Nous passons sur la pré-Renaissance qui se manifesta à plusieurs reprises à l'occasion des premières rencontres de l'Occident et de l'Orient.

La Renaissance proprement dite naquit en Italie dès le milieu du XIVe siècle ; elle s'y développa durant le XVe pour se répandre à l'étranger au XVIe. Des hommes comme Pétrarque et Boccace avaient nourri leur esprit de l'antiquité mutilée ; ils commencèrent à la ressusciter en même temps que les philosophes et les artistes. L'épuration du latin employé par les savants provoqua celle des langues nationales. Les littératures particulières, mises en rapport direct avec la pensée antique par des études critiques de plus en plus dépouillées de scolastique médiévale, se replongèrent aux sources de la vraie beauté classique. Cette révolution « humaniste » aurait pu avoir les conséquences les plus humaines si elle n'avait pas été détournée de ses véritables voies par l'esprit individualiste et aristocratique d'une part, la Réforme religieuse d'autre part, pour l'empêcher de présider à un ordre nouveau favorable à tous les hommes. La Réforme fut la principale cause d'avortement. Au lieu de briser définitivement le vieux moule des règles religieuses qui craquait de toute part, elle établit, en prétendant s'appuyer sur le libre examen et la liberté de conscience, des disciplines nouvelles plus étroites et plus lourdes. Alors que la Renaissance « profondément humanitaire tendait à l'émancipation complète de l'esprit, à la destruction des sottes croyances du christianisme, à l'émancipation des masses populaires du joug nobiliaire et princier, le mouvement de la Réforme, fanatiquement religieux, théologique et, comme tel, plein de respect divin et de mépris humain, devait nécessairement devenir l'ennemi irréconciliable et de la liberté de l'esprit et de la liberté des peuples. » (Bakounine). Après avoir entraîné les peuples, particulièrement les paysans d'Allemagne qui s'étaient levés au cri de : « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières ! » contre l'Eglise et les princes, la Réforme contribua à les soumettre à un joug plus écrasant lorsqu'elle se fut fait sa place parmi les puissances gouvernantes. Luther, « théologien plus soucieux de la gloire divine que de la dignité humaine » (Bakounine), trahit la révolution qu'il avait soulevée, et Munzer put lui dire avec raison: « Tu as fortifié le pouvoir des scélérats impies, sot moine, et tu as perdu le peuple ! » Entreprise pour ramener le christianisme à des mœurs plus pures, « la révolution protestante ne tint aucun compte de la personnalité humaine qui avait été le pivot même de la grande révolution chrétienne. » (Delacour). Elle n'aboutit qu'à apporter des formes nouvelles à l'esclavage.

Si grand que fut le mouvement de pensée provoqué par la Renaissance, il n'eut donc pas toutes les conséquences qu'on en pouvait attendre. Dans le domaine littéraire, il engendra les premières grandes œvres modernes; elles sont demeurées parmi les plus belles de tous les temps.

En Italie, la grande époque littéraire a été le siècle du *Trecento*, le XIVe. Dante y acheva le moyen âge en lui donnant son expression la plus magnifique. Pétrarque et Boccace y commencèrent la Renaissance qui devait rapidement se corrompre en « précipitant les mœurs italiennes de la barbarie dans la mollesse. (Ph. Chasles). Après un XVe siècle qui fut surtout d'érudition et dont la plus remarquable figure fut Savonarole, fanatique adversaire des mœurs nouvelles, l'Italie connut au XVIe tout l'épanouissement de la Renaissance européenne. Ce fut le siècle de l'Arioste, du Tasse, de l'Arétin et surtout de Machiavel.

En Espagne, les *cantares de gesta* et les *cronicas* avaient donné naissance au *romancero* qui prolongea dans ce pays, à partir du XVe siècle, la poésie populaire et constitua la véritable littérature espagnole. La Renaissance y fut d'inspiration profondément catholique dans la survivance du roman chevaleresque qui alla jusqu'à Cervantès, mais demeura arabe dans la poésie lyrique. Durant le moyen âge, les Arabes avaient enseigné à l'Espagne leur art et leur littérature ; ils lui avaient communiqué la violence et la passion de leur poésie. La liste des poèmes arabes qui est conservée à l'Escurial ne comprend pas moins de vingt-quatre volumes. De Cervantès à Calderon, la Renaissance espagnole se manifesta surtout au théâtre. Elle donna aussi un grand développement à l'histoire et à la littérature mystique; Calderon fut le plus grand poète catholique. La grandeur politique de l'Espagne alors maîtresse du monde et qui ne voyait pas le soleil se coucher sur son empire, favorisa cette brillante période littéraire. Dans le pays voisin, en Portugal, Camoëns écrivait les *Lusiades*, « la plus neuve et la plus grandiose des épopées modernes ». (Ph. Chasles).

Jusqu'au XIVe siècle, l'Angleterre n'eut, d'une part que les *ballades* populaires qui manifestaient la résistance anglo-saxonne à la conquête normande, d'autre part les imitations de la poésie française que les trouvères avaient apportée avec les conquérants. La Renaissance coïncidant avec la fixation de la nouvelle nationalité anglaise aida à l'éclosion d'une littérature nationale qui fut particulièrement vivante et variée lorsque la langue, longtemps influencée par les éléments les plus disparates, eut ses formes définitives. Chaucer, au XIVe siècle, fut le premier grand poète anglais. Deux siècles après Spenser et nombre d'autres donnèrent à la poésie un vif éclat. Tout un mouvement dramatique se créa qui aboutit à Shakespeare. Le philosophe et historien François Bacon fut l'Aristote du XVIe siècle. Tous firent de la seconde partie du XVIe siècle appelé « siècle d'Elisabeth », la plus glorieuse époque de la littérature anglaise.

En Allemagne, le développement intellectuel avait été longtemps retardé par les luttes féodales. La formation de la langue fut longue. Perfectionnée par Luther qui traduisit la Bible, cette langue n'atteignit sa forme définitive qu'avec Gœthe. Le XIIIe siècle avait été, comme en France, une belle période littéraire avec les *minnesinger*, trouvères et troubadours allemands. Il sortit d'eux, au XIVe siècle, les associations bourgeoises de *meistersinger* (maîtres-chanteurs) qui s'organisè-

rent dans tout le pays. Leur art se prolongea en se momifiant de plus en plus jusqu'au commencement du XIXe siècle. Wagner, dans ses *Maîtres-Chanteurs de Nuremberg*, a fait un tableau saisssant, à la fois noble et satirique, du caractère de ces associations et de la vie populaire qu'elles entretenaient. Hans Sachs en fut, au XVIe siècle, le plus grand des animateurs; il fit une œuvre considérable qui aida beaucoup au progrès de la Réforme. La Renaissance proprement dite eut ses penseurs et ses lutteurs avec Erasme, Reuchlin, Ulrich von Hutten, Ascolampade, Zwingli. Nulle part elle ne créa un mouvement social aussi profond, ne fut plus hardie de pensée et d'action, plus généreusement inspirée par l'esprit de liberté pour donner un caractère révolutionnaire au soulèvement des masses ; nulle part aussi elle ne vit se dresser contre elle une réaction plus féroce, celle de la Réforme triomphante qui accabla le peuple avec autant d'inhumanité que le faisait l'Eglise romaine.

En France, la Renaissance se manifesta surtout dans les arts et la littérature à la suite des expéditions guerrières qui permirent de découvrir la Renaissance italienne, bien qu'elles fussent faites dans des buts moins nobles. Les guerres religieuses que la Réforme provoqua ne furent que des luttes de partis ; il s'agissait de savoir seulement qui l'emporterait au gouvernement des Valois, des Guise ou des Bourbon. On faisait beaucoup de bruit et d'excentricité, on versait beaucoup de sang, répandait beaucoup d'encre et de furieuse éloquence, mais sans créer un mouvement profond. Le peuple, partisan malgré lui, demeurait sceptique sinon indifférent devant ces luttes dont il lui resterait à payer les frais. Sauf quelques exceptions farouches, comme celle d'Agrippa d'Aubigné, les chefs réformés pensaient comme Henri IV que « Paris valait bien une messe », et ils devinrent « bons catholiques » en même temps que lui. Le véritable esprit du temps était celui de Montaigne qui s'appuyait sur « le mol oreiller du doute », plus que celui des prédicateurs enflammés dont la virulence satirique excitait à l'assassinat. Cet esprit était aussi celui du libertaire intellectuel Rabelais qui, deux cent cinquante ans avant Beaumarchais, s'empressait de rire pour ne pas avoir à pleurer. Homme de science et de conscience, après avoir bouleversé les institutions et passé la sottise humaine au crible de la satire la plus savante et la plus véhémente, il se réfugiait dans son abbaye de Thélème et se retrouvait avec tous les « utopistes » que la *République* de Platon et les anticipations des arabes Avempace et Avicenne avaient plus ou moins inspirés. Contemporain de Thomas Morus, auteur d'*Utopia*, précurseur du Tasse de l'*Amiata* et du *Campanella de la Cité du Soleil*, il réveillait dans la forme littéraire de son temps le vieux rêve naturiste de l'humanité.

Plus que le roi François Ier, appelé par flatterie le « protecteur des arts » mais qui voulait supprimer l'imprimerie, sa sœur, Marguerite d'Angoulême, favorisa les débuts de la Renaissance littéraire en France. Celle-ci commença dans la poésie avec Clément Marot et se continua avec Ronsard et la Pléiade. Cette poésie fut par trop tributaire d'un esprit savant et d'exagérations qui la gâtèrent, même chez Ronsard dont le génie a produit une œuvre admirable ; mais, si elle a défiguré souvent la nature par parti-pris « savantissime », du moins elle ne l'a pas ignorée comme devait le faire le classicisme. La prose fut mieux servie par Rabelais, Calvin, Despériers, les d'Estienne, La Boétie, Amyot, Pasquier, l'Hôpital, Montluc, Montaigne et Charron. Ils remplirent le XVIe siècle, si fécond par la pensée et les progrès de la langue française, et occupèrent le commencement du XVIIe, avant que le classicisme coupât définitivement les ailes à l'esprit de la Renaissance et aussi à l'esprit de la vieille France qui allait être volontairement écarté, au mépris du vrai caractère national, pour en faire un autre qui serait tout de convention.

Ainsi, la Renaissance a produit de grandes œuvres, signées de grands noms, mais elle est arrivée à fermer pour le plus grand nombre des hommes le monde de l'art et de la pensée auquel ils avaient patricipé avant elle, et elle a ouvert la voie au *classicisme*.

Dans la période de transition qui s'écoula avant le classicisme, d'Aubigné, Mathurin Régnier, Théophile de Viaud défendirent le vieil esprit français en l'alliant à la Renaissance. Les philosophies de l'épicurien Gassendi, et de Descartes qui le combattit, furent les dernières manifestations, ou plutôt l'aboutissant, de l'humanisme. Le cartésianisme est la suprême expression de la Renaissance et ce qu'elle a produit de plus définitif. Il est le pont qui réunit cette période au XVIIIe siècle. Il fut suspect au classicisme avant qu'il l'adoptât pour en faire le rempart de la philosophie d'ordre conservateur lorsque le XVIIIe siècle commença à saper cet ordre. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la Sorbonne lança ses décrets contre Descartes au nom de la vieille scolastique persistante.

Malherbe marque officiellement en France le moment où les « beaux esprits » entreprirent de « dégasconner », de « débarbariser » le pays et de réaliser le « grand monde purifié » de Chapelain. « Enfin, Malherbe vint... » devait dire Boileau. Il vint pour établir, non les règles de la langue dont faisaient usage tous les Français, mais celles du « bon usage » qu'en faisaient les « beaux esprits ». Ceux-ci commencèrent par oublier dédaigneusement la vieille littérature française, vouant au même sort le bon et le mauvais, la *Chanson de Roland*, le roman de *Tristan*, ceux de *Renart* et de *la Rose*, et la foule des pauvres imitations dont on avait été saturé. Rutebeuf, Villon, Charles d'Orléans, Ronsard, furent délaissés comme Chrétien Legouais, Martin Lefranc, Martial d'Auvergne et cent autres moins dignes de l'immortalité. Aujourd'hui encore, la plupart des anthologues ignorent un Coquillart dont l'œuvre, a dit d'Héricourt, est « le monument le plus important de l'histoire politique et littéraire de la fin du moyen âge ». Les « beaux esprits » furent les « précieux » de l'Hôtel de Rambouillet, les « intellectuels » de la cour, les « mondains » de la ville, qui voulaient parler et écrire « noblement ». De ces cénacles sortit l'Académie Française dont ils firent partie pour la plupart. Précieux et académiciens « débarbarisèrent » si bien la langue qu'à la fin du XVIIe siècle ils en avaient fait ce que le P. Bouhours a appelé « le type accompli de la délicatesse intellectuelle et de l'inaptitude artistique de la société polie ». Cette langue, où les termes de chasse, de blason et de guerre dominaient, mais où manquaient les mots techniques et ceux nécessaires à la vie pratique, était devenue « trop savante pour l'usage des honnêtes gens » qui parlaient et vivaient comme tout le monde. Elle n'était plus que le langage d'une aristocratie sans intelligence, sans imagination et sans entrailles. Cœurs secs et cervelles vides qui ne connaissaient plus, en fait de nature, que les décors d'opéras et de ballets et de règles de pensées que celles de la cour. Tous les jours, les quelques centaines de courtisans qui représentaient la France et en détenaient les destinées réglaient leur existence sur l'humeur du roi ; quand il avait daigné sourire, la France était heureuse. Pour faire croire qu'un tel monde avait une sensibilité, les littérateurs allèrent lui en chercher une chez les Grecs et les Romains. On fit rugir Oreste sous les canons de Mascarille et on mena Iphigénie au sacrifice sous les atours de Mme de Montespan. Cette littérature fut la majestueuse et froide parure de l'étiquette qu'Henri III avait introduite en France et qu'un duc de Richelieu s'obstinait

à défendre à la veille de la Révolution. Le prodige est que la pensée ait résisté et que, dans une pareille société, un Racine et un Molière aient pu encore exprimer des sentiments humains.

L'indigence de pensée à laquelle le classicisme était réduit aurait vite arrêté sa carrière sans les influences étrangères qui créèrent des modes et lui donnèrent des aspects nouveaux qui le prolongèrent. Depuis la Renaissance, les littératures européennes ont tourné dans le cercle de leurs influences réciproques, résultat de relations plus faciles et plus fréquentes sinon plus amicales. Pendant que les princes se faisaient la guerre aux dépens des peuples, ils échangeaient entre eux ces politesses dont V. Hugo a parlé. Ces influences montraient plus de désordre que de renouvellement et de progrès dans une pensée qui demeurait conventionnelle et n'avait que de lointains échos dans l'âme populaire. Nous allons voir quelles ont été les principales, celles qui ont déterminé des courants littéraires.

Dès le moyen âge, la France avait été une intermédiaire entre les littératures du Nord et du Midi. L'Italie, puis l'Espagne, exercèrent leur influence dans la formation de ce que M. Lanson a appelé « la première génération des grands classiques ». Les générations suivantes du classicisme devaient influencer à leur tour le Nord et le Midi.

On accueillit avec faveur, en France, les affectations précieuses du *concetto* italien, du *gongorisme* espagnol qui marquèrent la fin du roman chevaleresque épuisé. Elles fleurirent dans les productions des d'Urfé, Scudéry, Voiture. L'Espagne avait *Don Quichotte*, la France n'eut que l'*Astrée* et des imitations du *roman picaresque* dont les plus heureuses furent celles de Scarron, mais qui ne devaient trouver leur exemplaire français le mieux réussi qu'un siècle plus tard, dans le *Gil Blas de Sentillane* de Le Sage. Le génie espagnol ne passa pas les Pyrénées ; on n'en eut que la caricature hypocrite, car l'Espagne importa en France ce respect des grands et des prêtres que le moyen âge et la Renaissance avaient ignoré. Tartufe, et cent ans plus tard Bazile, sont de ses produits. Elle garda les couleurs, la passion et la profonde humanité que recouvrait l'ironie d'un Cervantès pour n'exporter que la noirceur d'âme de ses moines et la crasse de sa noblesse cagote. C'est au théâtre que l'influence espagnole se fit le plus sentir. (Voir *Théâtre*).

Celle du jansénisme vint des Pays-Bas. Elle fut un mélange épuré du catholicisme et du protestantisme opposé au jésuitisme dont la morale favorisait l'irréligion en accommodant la foi aux mœurs du siècle. Pascal et les maîtres de Port-Royal, véritables savants et écrivains supérieurs, furent les saints de cette nouvelle église, à la fois orthodoxe et mondaine, qui avait sur l'autre cette supériorité de ne pas s'opposer au développement de la pensée et d'élever la controverse religieuse à la hauteur philosophique. Peut-être leur doit-on l'émulation qui anima alors les érudits bénédictins dans les recherches scientifiques et littéraires.

Le triomphe de la royauté absolue, marqué par l'avènement de Louis XIV en 1660, inaugura le règne du *classicisme* qui prétendit établir l'équilibre du fond et de la forme pour dire bien de bonnes choses. Le défaut du classicisme, comme de toutes les écoles, fut de s'attacher surtout aux règles qui caractérisent la forme et de leur sacrifier trop souvent le fond. Non seulement la forme brillante cacha un fond sec et aride, mais elle favorisa les sophistiqueurs de la pensée dont Bossuet, panégyriste de l'esclavage, de l'intolérance et de la persécution, fut le plus parfait modèle. Le classicisme ne fut grand que dans les œuvres où le fond ne le céda pas à la forme ; dans les autres, il ne fut qu'un somptueux décor. Il fut ainsi servi, à des degrés de valeur différents, par les La Rochefoucauld, Retz, Sévigné, Corneille, Boileau, Racine, Molière, La Fontaine, Bossuet, Bourdaloue et tous les écrivains ou orateurs qui ont appartenu à ce qu'on a appelé fort improprement « le siècle de Louis XIV ». (Voir *Plutarquisme*). Ce qu'il y avait d'artificiel, de pompeusement vide, apparut dans le classicisme lorsque, ces grands écrivains étant disparus, il ne resta que des J.-B. Rousseau, des Campistron, des Lagrange-Chancel. La tragédie ne se releva pas de la mort de Racine, même avec Crébillon et Voltaire. La comédie fut plus heureuse, sans doute parce qu'elle était plus près de la vie ; elle eut Regnard, Dancourt, Le Sage, puis Marivaux.

Au XVIIIe siècle, le classicisme ne fut plus qu'une façade. L'armature craquait avec celle du pouvoir absolu et tous deux devaient succomber ensemble. La querelle des Anciens et des Modernes lui porta les premiers coups. Perrault et Fontenelle avaient pris la défense de la raison moderne contre l'imitation de l'antiquité. Ce qu'il y avait de meilleur chez les écrivains classiques était ce qu'ils avaient de moderne. Boileau, qui fut le plus brillant champion des Anciens, dut en convenir. La querelle eut pour résultat de faire revenir à une pensée et une forme que le classicisme avait écartées, d'ouvrir la voie au cartésianisme et de retrouver le rationalisme humaniste. L'humanité y gagnerait ce que l'esthétique y perdrait. Deux grands écrivains en offrirent la démonstration dès le début du XVIIIe siècle : La Bruyère et Fénelon. Ils mirent l'homme à sa place dans la littérature et dans la vie ; ce faisant, ils dénoncèrent les turpitudes de leur temps, la misère du pays tout entier sacrifié au luxe et aux plaisirs de Versailles. Seul, jusque-là, Vauban avait osé dépeindre au roi la ruine du pays et lui dire qu'il devait avoir de la considération pour ses sujets. La Bruyère et Fénelon sont des précurseurs des Encyclopédistes.

Comme toutes les époques, le XVIIIe siècle ne fut grand que dans la mesure où il se rapprocha de la nature et d'une humanité comprenant tous les hommes. Laborieusement, mais audacieusement, il apporta la vie et l'air dans la pensée. La Révolution n'aurait qu'à donner son coup d'épaule pour faire écrouler le classicisme avec les institutions qu'il soutenait.

Mais avant, le classicisme avait influencé l'Europe entière. Il s'était répandu, grâce à la réaction politique amenée par la Réforme dans les pays du Nord, grâce à une discipline plus sévère, du moins en apparence, adoptée par le catholicisme qui s'était vu en danger de mort dans ces pays et fortement ébranlé dans ceux où il était souverain. L'Angleterre, influencée par la France au XVIIe siècle, agit sur elle au XVIIIe Après la brillante période du XVIe siècle, elle n'avait eu comme comme grand poète au cours du suivant que Milton, « le Dante de l'épopée protestante ». (Ph. Chasles). Le même siècle vit Locke dont la philosophie sociale est encore à la base de toutes les constitutions républicaines. Le XVIIIe anglais fut plus éclatant dans tous les genres. La politique libérale anglaise exerça une action prépondérante dans la formation de la pensée encyclopédique française, celle de Montesquieu et de Voltaire en particulier. La mode tourna à l'anglomanie qui ne cessa pas depuis de se manifester et qui sévit aujourd'hui dans les formes les plus ridicules en dehors de la littérature. Le romantisme eut des prémices communes dans les deux pays. (Voir *Romantisme*). Du côté anglais se manifestèrent Addison, Pope, Richardson, Sterne, Thomson, Young, Macpherson, Swift. On fit en France des traductions de Milton et on commença celles de Shakespeare.

En Allemagne, la Guerre de Trente Ans avait appor-

té de tels malheurs que jusqu'au milieu du XVIIIe siècle le pays n'eut plus de pensée propre et que sa littérature ne vécut, malgré des efforts isolés, que des influences étrangères : italienne, espagnole puis française. L'imitation italo-espagnole, marquée de concetti et de gongorisme, fit créer des académies de gens bien intentionnés mais trop souvent ridicules. Un Weckerlin, médiocre imitateur français, se vantait de n'écrire que pour les seigneurs et de parler comme eux « parce qu'ils sont les dieux de la terre et que la poésie doit parler le langage des dieux. » Après Madrid, Versailles devait donner le ton des « beaux esprits » aux Allemands. L'influence française s'accentua encore pour devenir plus sérieuse et ouvrir la voie à l'esprit encyclopédique, quand l'Allemagne accueillit les protestants chassés par la révocation de l'édit de Nantes. Opitz et quelques autres avaient tenté une certains résistance pour demeurer d'esprit allemand, mais ils s'étaient perdus dans les théories d'un pédantisme saugrenu. Le désordre où la langue était tombée depuis Luther avait découragé les savants, tel Leibnitz, qui s'étaient remis à enseigner et à écrire en latin. Le classicisme, tel qu'il se manifesta en France au XVIIe siècle, n'inspira aucun grand écrivain en Allemagne. Gottsched fut un pâle copiste de tragédies antiques, mais de sa lutte pour le classicisme français contre l'anglomane Bodmer sortit le réveil de la pensée allemande qui devait trouver son expression chez Klopstock, Lessing et Wieland d'abord, puis, de plus en plus dégagée du classicisme, pour faire refleurir le vieux lyrisme populaire dont la souche plongeait dans les Eddas scandinaves et arriver au romantisme en passant par Herder, Gœthe, Schiller et Jean-Paul Richter. Les Encyclopédistes influencèrent fortement cette Allemagne nouvelle, J.-J. Rousseau surtout qui trouvait des échos nombreux dans sa sentimentalité. Ce fut Voltaire qui révéla Shakespeare à Lessing. Wieland était appelé le Voltaire allemand. On doit à Napoléon cette double calamité : d'abord, l'enchaînement de la Révolution en France et son avortement en Europe, ensuite, la transformation du lyrisme allemand sentimental et idéaliste en volonté nationaliste et impérialiste. Beethoven devait déchirer sa dédicace de la *Symphonie héroïque* à Bonaparte, héros de la Révolution, quand il eut la douleur de constater que ce héros n'était qu'un homme, moins encore : un empereur ! Alors que le républicain Schiller, ami de l'humanité, avait été proclamé « citoyen français » par la Convention, toute la jeunesse généreusement fraternelle qui avait recueilli son héritage intellectuel allait se dresser non seulement contre le nouveau César, mais aussi contre la France aux appels furieusement guerriers de Kœrner ! Il n'est pas, dans toute la littérature, d'exemple plus caractéristique du revirement de la pensée de tout un peuple passant de la spéculation idéologique à l'action pratique, de l'amitié à la haine, sous la malfaisante influence d'un tyran. Siegfried se remettait « en quête d'exploits nouveaux » pour finir cent ans plus tard dans Guillaume II ! C'est à Napoléon qu'on le doit avec toutes les turpitudes subséquentes.

En Italie, le classicisme lutta en vain contre les affectations précieuses pour réveiller une véritable poésie. L'œuvre littéraire la plus sérieuse des XVIIe et XVIIIe siècles italiens fut dans la critique. A la fin du XVIIIe, sous l'inspiration de Molière, Goldoni réforma la *Commedia dell'arte*. Molière eut une influence non moins heureuse sur Holberg, fondateur du théâtre danois.

En Espagne, toutes les formes littéraires étaient devenues *afrancesados*. Il n'y avait plus de littérature espagnole depuis Cervantès et Calderon.

L'Autriche, demeurée catholique à côté de l'Allemagne protestante, s'était dégagée de celle-ci dès le XVIe siècle au point de repousser la langue littéraire formée de la Bible de Luther et s'était tournée vers l'Italie, l'Espagne, puis la France. Elle ne retrouva une pensée commune avec l'Allemagne qu'au XVIIIe siècle dans l'acceptation de la culture et des mœurs françaises. De même qu'à Berlin, sous le règne de Frédéric II et à Saint-Pétersbourg sous celui de Catherine, on était plus français qu'en France à Vienne, à la cour de Joseph II et de Marie-Thérèse. Wieland, le premier écrivain allemand qui réconcilia la littérature de son pays avec l'Autriche, n'y fut accueilli qu'à la faveur de cet engouement. Malgré les aventures napoléoniennes et l'attitude du César à l'égard de l'Autriche, l'influence française y demeura très grande pendant tout le XIXe siècle. Depuis la Guerre de 1914, la France semble s'acharner à détruire la sympathie plusieurs fois séculaire de ce pays qui représente la culture scientifique et artistique la plus développée d'Europe.

Ce qui caractérisa les écrivains français du XVIIIe siècle, ce fut l'esprit encyclopédique qui étendait ses investigations non seulement à tous les genres littéraires, mais aussi à toutes les sciences. La littérature fut militante. Elle eut encore le souci des belles formes, mais elle eut surtout celui des idées. Les écrivains de ce siècle ne sont pas moins grands que ceux du XVIIe dans l'expression de leur pensée ; ils ont été souvent plus grands par leur pensée elle-même et l'universalité qu'elle a atteinte. Ils ne furent plus les chefs d'écoles littéraires, ils furent des philosophes et politiques passionnés de toutes les sciences de la vie et de toute la vie des hommes. Bayle, apôtre de la tolérance à une époque où il y en avait si peu, avait été leur précurseur avec son *Dictionnaire historique et critique*, à la fin du siècle précédent. Uniquement préoccupé de la vérité, il l'avait présentée, quelle qu'elle fût, avec une objectivité vigoureuse. dépouillée de tout préjugé.

La lutte des idées fut ardente avec Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert, Buffon, Vauvenargues, Condillac, Grimm, Helvétius, Mably, Condorcet, d'Holbach, Mirabeau, Turgot, Marivaux, Beaumarchais. Dans la philosophie morale et sociale, les sciences naturelles, la critique, le théâtre, tous ces écrivains apportèrent, avec des talents divers, la plus grande variété littéraire. Les lettres proprement dites furent moins heureuses, la poésie en particulier. Les règles artificielles du classicisme, de l'art pour l'art, de la poésie pure, s'accordaient de moins en moins avec le besoin d'action et de vérité qui se manifestait ; mais elles imposaient encore leurs conventions au sentimentalisme et au naturalisme de la plupart des productions. *Manon Lescaut*, de l'abbé Prévost, *Paul et Virginie*, de B. de Saint-Pierre, la *Nouvelle Héloïse*, de J.-J. Rousseau, parmi les plus célèbres, sont de médiocres romans que les *Contes* de Voltaire dépassent de beaucoup ; ils ont pourtant fait retrouver à la littérature l'éternité des sentiments humains. La poésie, qui demeurait pompeusement vide, n'ayant plus à chanter, avait perdu tout lyrisme et ignorait la vraie nature. les dieux d'un Olympe de carton et les nymphes des pièces d'eau de Versailles, elle avait à redécouvrir les bois et la campagne, la montagne et la mer, la vie et les hommes.

Le XVIIIe siècle prépara, en même temps que la Révolution politique de 1789, la révolution littéraire de 1830, appelée romantique. Durant la période de bouleversement et de rétablissement autocratique qui va de 1789 à 1815, le désarroi fut complet dans le domaine de la pensée. Le classicisme avait eu pour résultat de jeter un voile d'incompréhension aussi étendu sur la vie antique que sur la vie contemporaine. Le « retour à la nature » du XVIIIe siècle n'était pas moins ignorant de la vie naturelle. La « Raison universelle » ne savait

si elle devait nier Dieu ou se rallier à un Etre Suprême. Les idées de liberté et de gouvernement se confondaient dans un mélange de communisme primitif célébré par Mably, de libéralisme anglais et de républicanisme américain. Il y avait dans l'air, comme au temps de la Renaissance, tous les éléments d'une révolution totale de la pensée humaine et, comme conséquence, des sociétés ; mais il y avait aussi une confusion, une indécision de cette pensée qui pouvaient faire craindre les pires turpitudes si des aventuriers s'imposaient à ces hésitations. C'est ce qui arriva.

Dès avant 1789, les recherches archéologiques avaient déterminé un engouement pour l'art gréco-latin. Il se manifesta par des résultats parfois heureux dans les arts, avec David dans la peinture, Soufflot dans l'architecture. En littérature, il produisit le *Voyage du Jeune Anacharsis*, de Barthélémy, qui n'est plus guère lisible, et l'œuvre d'André Chénier qui servit mieux la poésie du XVIIIe siècle en la dégageant des fadeurs des J.-B. Rousseau, Lebrun, Dorat, Parny, Saint-Lambert, Roucher, Gilbert, Delille et Lefranc de Pompignan, mais ne réussit pas, malgré ce, à mettre des « pensers nouveaux » dans des « vers antiques ». Cet engouement créa chez les hommes de la Révolution une sorte de « plutarquisme » qui leur fit trop souvent perdre le sens des réalités en les faisant plus romains que n'avaient été les Romains eux-mêmes. De là, nombre d'erreurs, de fautes, aboutissant au point de vue constitutionnel et législatif au Code Napoléon, pilier de la réaction sociale encore régnante aujourd'hui. Dans le domaine littéraire ce « plutarquisme » suggéra une abondante production de médiocre valeur où seules méritent l'attention les formes militantes du journalisme et de l'éloquence politique complétées de Discours écrits, de Mémoires et de Correspondances.

Pendant la période révolutionnaire s'était préparé l'avènement du *romantisme*, un beau titre donné à un nouvel avortement. Ce romantisme fut l'expression artistique et littéraire du Tiers-Etat victorieux non seulement de l'ancien régime mais aussi de la Révolution. Il triompha avec ce Tiers-Etat sous la royauté de Louis-Philippe. (Voir *Romantisme*). Ce qui demeura alors du classicisme ne fut plus que la manifestation de plus en plus sénile d'une noblesse qui ne subsistait encore qu'en se mésalliant, en attendant de participer aux coups d'Etat des renégats républicains et aux escroqueries financières. Mais ce classicisme allait passer au service de la bourgeoisie heureuse de se frotter à des ducs et de leur donner son argent avec ses filles. Il deviendrait la formule « juste milieu » — « ni réaction ni révolution » — « modération réfléchie et réflexion modérée » — du nouvel ordre social que le romantisme inquiéterait parce qu'il se joindrait parfois au peuple pour faire des barricades. Bourgeoisie conservatrice et romantisme s'entendirent pourtant si bien que les révolutionnaires littéraires allèrent finir pour la plupart à l'Académie et au gouvernement, tel ce M. Thiers, prototype le plus complet du renégat révolutionnaire et du bourgeois florissant. Les gens de lettres qui se déshonorèrent en jetant l'injure aux héros vaincus de la Semaine Sanglante furent moins que romantiques, et ceux qui font aujourd'hui du classicisme dans les voies d'un néo-catholicisme engraissé des dépouilles de la guerre et des filouteries de l'après-guerre, le sont bien moins encore.

Des hommes généreux parmi lesquels on retient en littérature les noms de Michelet, Quinet, P.-L. Courier, Claude Tillier, Lamennais, Proudhon, voulurent réaliser un romantisme de fait qui eût été la conséquence logique de la Révolution, mais ils furent impuissants et ne purent qu'aider au développement des idées socialistes. Celles-ci donnèrent naissance au *naturalisme* (voir ce mot) qui fut, comme le romantisme, un avortement au point de vue social, malgré les audaces de pensée qu'il portait en lui. V. Hugo, Balzac, G. Sand, Flaubert, Sainte-Beuve, Stendhal, Taine, Renan, furent les intermédiaires entre le romantisme et le naturalisme; Baudelaire et Leconte de Lisle reliè rent les romantiques aux *parnassiens*. Les poètes du Parnasse, par réaction contre le naturalisme, revinrent à l'art pour l'art. (Voir *Poésie*). Depuis, le *symbolisme* (voir ce mot) et les écoles décadentes n'ont fait que multiplier la confusion de la pensée individualiste et aristocratique ; une foule d'avatars futuristes, algébristes, larvaires, en démontrent la complète déliquescence. L'accord d'une pensée collective, populaire et humaine est devenue complètement impossible avec la mégalomanie furieuse et criminelle des classes dirigeantes qui ne se maintiennent plus dans leur puissance que par les abus de la force.

Le XIXe siècle a été marqué par les efforts nationaux pour la constitution d'unités intellectuelles de même que politiques, mais ces efforts n'ont pu empêcher l'envahissement d'un cosmopolitisme douteux, dans les mœurs d'abord, dans la littérature ensuite, et qui n'a rien de commun avec une pensée universelle largement humaine. Il a aussi été marqué par une régression indiscutable de la liberté de la pensée, régression qui a été inversement parallèle à la montée sociale de la bourgeoisie triomphante. Cette bourgeoisie a commencé, dès l'époque napoléonienne, par interpréter faussement les idées du XVIIIe siècle pour ensuite les sous-estimer et les dénigrer. L'Académie et Loriquet s'entendirent sur le dos des Rousseau, Voltaire, Diderot, comme des Marat et Robespierre. On en fit des caricatures pour mieux les combattre au nom d'une prétendue critique indépendante, et on continue aujourd'hui avec un succès qui montre combien la pensée des philosophes encyclopédistes est toujours suspecte et subversive cent cinquante ans après la Révolution dont malgré ce on se réclame. En 1913, M. Barrès n'eut qu'à parler au nom du conservatisme réactionnaire devant le Parlement de la France appelée républicaine, pour qu'on décidât de ne pas fêter nationalement le deuxième centenaire de la naissance de Diderot.

Ce que le XIXe siècle a fait de plus remarquable dans l'ordre de la pensée, est dans ses travaux critiques. Grâce aux découvertes de la linguistique, grâce au nouvel esprit scientifique qui ne se contentait plus d'affirmations *a priori* mais recherchait des documents et des certitudes, on a battu en brèche et fortement ébranlé le règne despotique de la science livresque opposée à la science expérimentale. Il n'y avait plus qu'à descendre de leur piédestal tous les bonzes qui représentaient et défendaient encore cette science livresque pour en finir avec elle. Mais il eût fallu que la critique fût exercée par des gens indépendants, ne se tenant ni au-dessus ni au-dessous des œuvres qu'ils jugeaient selon que les auteurs étaient des hommes plus ou moins considérables. Il eût fallu que la critique fût dépouillée de ses préjugés de classe, de ses habitudes d'école, qu'elle ne se considérât pas comme un des piliers d'un ordre social qu'il fallait respecter, qu'elle n'eût d'autre souci que de découvrir la vérité où qu'elle fût et de la dire, qu'elle ne fût plus l'apanage de « clercs qui trahissent » et qu'elle déclarât, comme un Romain Rolland de nos jours : « Ma tâche est de dire ce que je crois juste et humain. Que cela plaise ou que cela irrite, cela ne me regarde plus ». Ce sentiment du devoir intellectuel qui faisait dire à Renan : « Il n'est pas permis au savant de s'occuper des conséquences qui peuvent sortir de ses recherches », manque

trop souvent à la critique. M. Brunetière disait de la critique qu'elle a « empêché le monde d'être dévoré par le charlatanisme ». Cela a été l'œuvre bienfaisante de l'esprit critique propre à l'humanité, l'œuvre à la fois de son instinct et de sa raison. Certains hommes qui ont fait profession de critique ont particulièrement exprimé cet esprit, mais le plus grand nombre a favorisé le charlatanisme plus qu'il ne l'a combattu. Ils lui ont donné les explications nouvelles par lesquelles il s'est maintenu et dit toujours aux hommes : « Demain, on rasera gratis ! » Ils ont fait ainsi œuvre de sophistication plus que de vérité, et ce n'est pas la besogne si nettement rétrograde de la critique d'aujourd'hui, indifférente devant les pires atteintes à la pensée, qui démontrera le contraire.

Depuis le moyen âge qui la vit se former, la science livresque n'a pas cessé de s'opposer au libre développement de la vie, à barrer la route aux esprits apportant des connaissances nouvelles, s'obstinant dans les mêmes erreurs, répétant inlassablement les mêmes sottises. Elle fut inventée par les gens d'église, par haine de la nature et du libre développement de la pensée. Dans de lourdes et ténébreuses compilations, la métaphysique aidant la théologie, ils tissèrent le réseau scolastique dans lequel notre temps étouffe encore. Leur méthode fut adoptée par l'académisme dont la sotte vanité prétendit donner à l'esprit humain des formules lapidaires intangibles en dehors desquelles tout ne serait que désordre. Si un Albert le Grand écrivait au XIII^e^ siècle que les mouches avaient huit pattes, les académiciens français ne savent pas encore aujourd'hui lequel du chameau ou du dromadaire a deux bosses. Au XIX^e^ siècle, il y a eu encore des instituteurs enseignant que la terre était le centre du monde et que le soleil tournait autour d'elle ; il n'est pas certain qu'il n'y en ait plus. Chaque fois que l'Eglise a dû reconnaître une vérité, elle ne l'a fait qu'en la tripatouillant pour la mettre d'accord avec la foi. Chaque fois que les pontifes académiques sont dans l'obligation de s'incliner devant un fait indiscutable, ils ne l'admettent qu'en le faisant accorder avec les convenances sociales qui constituent le « mensonge immanent des sociétés ». La méthode livresque s'est traduite, particulièrement en littérature, en formules toutes faites qui imposent les traditions, les opinions dogmatiques des « gens qualifiés » et dont ne savent que rarement se dégager même ceux qui se donnent la peine ou le plaisir d'aller aux sources pour se faire une idée personnelle. Or, l'histoire et la critique littéraire ne remplacent pas la littérature, la pensée originale. Elles peuvent aider à sa connaissance, elles ne peuvent dispenser de son contact direct. On s'imagine trop qu'on connaît la littérature parce qu'on a lu une anthologie plus ou moins copieuse et les commentaires qui l'accompagnent. « La littérature n'est pas objet de savoir : elle est exercice, goût, plaisir. On ne la *sait* pas, on ne l'*apprend* pas : on la pratique, on la cultive, on l'aime ». (Lanson). Ce n'est que par la lecture directe des œuvres littéraires qu'on peut trouver toutes ces satisfactions. Combien d'hommes les ignorent encore ! Combien, même parmi les plus savants, dédaignent toujours, par exemple, sur la foi du sot arrêt de Boileau, la magnifique littérature du moyen âge si savoureuse, si pleine de sève et qui semble avoir gardé le secret du véritable lyrisme de la poésie française depuis qu'elle ne vibre plus dans l'âme populaire! Combien de pontifes disent encore que le *Roman de la Rose* entre autres, qu'ils n'ont pas pris la peine de lire, est une œuvre ennuyeuse.

La littérature a tout dit depuis qu'elle a produit ses premiers balbutiements. Il lui reste à retrouver le cœur des hommes pour redevenir l'expression de la pensée de tous. Ses destins ont toujours été liés étroitement au fait social. L'homme, qui ne vit pas que de pain, vit encore moins du seul esprit. De tout temps la pensée, qui va plus vite et plus loin que l'action, a été arrêtée et détournée de ses voies par le fait social. Le naturisme a été éliminé par l'anthropomorphisme qui détruisit l'égalité primitive et favorisa l'exploitation de l'homme par l'homme que le monothéisme a aggravée pour atteindre les formes actuelles. Les grands courants de révolte et de liberté qui amenèrent le christianisme furent endigués par ce christianisme même qui les souilla d'imposture et les noya dans le sang. La Renaissance avorta dans la Réforme qui opposa au large esprit de l'humanisme des sujétions nouvelles et plus étroites à l'autorité. La Révolution qu'avait préparée le XVIII^e^ siècle fut captée, monopolisée par la bourgeoisie triomphante et défigurée pour servir ses intérêts, avec autant d'astuce et de mauvaise foi qu'en avait employées l'Eglise pour dominer le monde au moyen âge. Aujourd'hui, la pensée subit le sort du « matériel humain ». Elle est « rationalisée », mobilisée, passée à tabac, envoyée à la guerre, déchirée et pillée au nom de patries soumises à des syndicats de mercantis spéculateurs et de financiers banqueroutiers. Elle est tenue dans la servitude par le capitalisme et le militarisme, livrée à la prostitution pour le plaisir d'aventuriers qui pèsent, achètent, vendent un livre ou une œuvre d'art comme un chargement de guano ou un lot de femmes destinées à des maisons publiques, de noirs ou de jaunes recrutés pour des concessions coloniales. Elle est enfin toujours l'objet des sophistications religieuses renouvelées des artifices médiévaux. Les dieux n'ont pas encore cessé de ronger le cœur ardent de Prométhée.

Que peut être et que peut devenir la pensée humaine dans un tel monde et sous les formes de la littérature ? Que peuvent y trouver les hommes qui recherchent une véritable activité intellectuelle, de véritables joies morales et rêvent toujours d'un perfectionnement social? Quel levier peut-elle fournir à la masse humaine sacrifiée pour soulever le poids de son esclavage ? On a envisagé souvent de former à côté de l'art et de la littérature « bourgeois » un « art du peuple », une « littérature prolétarienne ». Les nombreuses tentatives de ce genre n'ont abouti qu'à de lamentables échecs. Car elles sont inopérantes, sinon funestes, à l'art et au peuple, à la littérature et au prolétariat. Quels sont ceux qui entreprendront de faire un art populaire, une littérature prolétarienne ? Le peuple ne peut avoir d'art et de littérature que ceux qu'il produit lui-même, dans une harmonie heureuse de sa pensée et de son activité sociale. Il y a alors un peuple qui est l'ensemble de tous les hommes et il n'y a plus de prolétaires. Lorsque le peuple ne produit rien, c'est qu'il est dans la situation calamiteuse du servage social et d'étouffement de la pensée qui fait le prolétariat. Soumis à des conditions de vie anormales, il lui manque les rapports nécessaires avec la nature et les autres hommes pour exalter son âme, il est privé de la joie et de la liberté indispensables pour produire l'art. Le prolétariat n'est pas une condition normale des hommes ; il est un état monstrueux dont ils doivent vouloir la disparition dès que possible. Il ne peut donc être question de donner une pensée à cette monstruosité, encore moins de lui trouver une expression qui la rendrait supportable, sinon aimable, à ceux qui la subissent. Il ne peut y avoir de littérature prolétarienne ; il ne peut y avoir qu'une littérature pour la suppression du prolétariat

Cette littérature, elle existe. Les hommes l'ont faite comme ils ont fait dans le domaine de la pensée tout ce qu'elle pouvait produire de viable. Elle est celle de la révolte. Son œuvre est innombrable, depuis les im-

précations des prophètes se terminant par le rêve édenique d'un temps où le fer des lances sera fondu en socs de charrues, jusqu'à la justicière *Internationale* qui conduira aux *Heureux Temps*. Tout ce que le prolétariat peut vouloir réaliser comme action sociale lui a été dit dans ces vers lapidaires :

Ouvrier, prends la machine,
Prends la terre, paysan.

Tout ce qu'il peut rêver dans l'espoir lumineux d'une fraternité qui ne peut être qu'universelle lui a été chanté par Beethoven dans son *Hymne à la Liberté*. Il ne s'agit pas d'opposer une « littérature prolétarienne » à la « littérature bourgeoise », une classe à une autre classe, une haine à une autre haine. Il s'agit de supprimer toutes les classes et toutes les haines. Les hommes ont plus de littérature qu'il ne leur en faut pour se décider à passer à l'action. Il est inutile d'augmenter le nombre des sophistes. Non seulement ils sont déjà assez nombreux pour « affaiblir la société », mais ils sont trop qui contrarient et paralysent la volonté d'action prolétarienne par leurs sophismes malfaisants. Lorsque les hommes auront su établir une harmonie sociale en supprimant toutes les classes, le besoin naîtra tout naturellement en eux et chez tous d'une littérature nouvelle qui dira leur joie du bien-être et de la liberté conquis. Jusque là, il sera plus noble et plus utile aux hommes d'agir que d'ajouter aux millions de volumes dans lesquels ils ont répandu de tout temps leurs rêves impuissants.

Lorsqu'on ajoute au mot « littérature » un qualificatif et qu'on parle de littérature philosophique, religieuse, bourgeoise ou prolétarienne, on ne fait qu'en indiquer l'esprit, la tendance, on ne peut dire qu'elle est à l'usage des philosophes, des religieux, des bourgeois ou des prolétaires. La littérature, quelle qu'elle soit, est pour tous les hommes ; c'est à eux à lui faire un sort. Une littérature est toujours le reflet de son temps. A toutes les époques, « la marque infaillible de la civilisation a été dans le degré de loisir qu'a eu un peuple pour se créer une littérature. » (Larousse). L'esclavage, la misère, la souffrance, n'élèvent pas les sentiments humains et n'excitent pas le travail de l'esprit. Sauf de rares exceptions, se rencontrant de moins en moins dans la vie moderne qui tue plus rapidement que jamais l'individu désarmé, la dépendance, la privation, la douleur annihilent les facultés humaines. L'homme absorbé par la nécessité du pain quotidien n'a pas le temps de s'instruire. L'organisation sociale est faite de telle sorte qu'elle l'empêche de penser, même quand il s'amuse. Aussi, ne peut-il y avoir une littérature prolétarienne faite par des prolétaires.

Il y a une littérature aristocratique et bourgeoise, parce que l'homme riche a le temps de cultiver son esprit, de réfléchir et d'exprimer sa pensée dans des directions qu'il a la liberté de choisir. Cette littérature intéresse généralement tous les privilégiés ; ils y trouvent l'expression de leurs sentiments et s'y voient vivre agréablement. Elle est la manifestation de la béatitude de leur égoïsme, mais aussi de leur inquiétude devant l'incertitude d'un bonheur illégitimement fondé sur le malheur d'autrui. De là, cette tendance chez elle vers cette hyper-analyse qui est, a dit Barbusse, « un des signes de la décadence artistique actuelle ». Mais il n'y a pas de littérature prolétarienne parce que rien dans la vie du prolétaire n'exalte ses sentiments et qu'il n'aime pas se voir vivre. Il a besoin, il a hâte d'échapper, au moins par l'imagination, à sa misère, au travail sale, laid, meurtrier, auquel il est condamné et qu'il fait sans goût, au foyer sans confort où son repos est sans joie. Celà explique les échecs répétés de toutes les tentatives littéraires qui ont prétendu lui faire aimer sa condition. Cela explique aussi la facilité avec laquelle il s'abandonne à l'usage des poisons que ses maîtres ont inventés pour lui procurer un peu de rêve qui l'anesthésiera davantage et dont les formes « littéraires » sont la chanson de café-concert, le roman-feuilleton, le cinéma. En dix ans, le cinéma a plus fait pour l'abrutissement du prolétariat que cent ans de littérature religieuse, patriotique et politicienne.

Est-il rien de plus triste que les roulades d'un oiseau en cage, la mélopée d'un esclave tournant la meule, le chant d'un prisonnier ? Seuls, des esthètes malades, à qui il faut de la souffrance, surtout celle des autres, pour faire de la beauté, peuvent aimer ces appels du désespoir adressés à la vie et à la liberté. Quand les hommes auront l'énergie de faire leur vie libre et belle, la pensée refleurira sur leurs lèvres pour des poèmes et des chants immortels, et la littérature ne sera plus le produit morbide de leurs turpitudes. — Edouard Rothen.

LIVRE. Ce mot vient du latin *liber*, du nom de l'enveloppe membraneuse de certain roseau sur laquelle on écrivait et qui était le papyrus. Bien avant d'employer le papyrus, on avait écrit sur la pierre, la brique, l'ivoire, le plomb, le bois, particulièrement celui de cèdre que l'amertume de sa substance préserve de la destruction des vers ; ensuite, sur des peaux préparées dont on était arrivé à faire le parchemin, et sur des toiles de lin. Le livre proprement dit a été le recueil des papyrus ou des parchemins qu'on enroulait sur eux-mêmes et qu'on appelait *volumes* (de *volvere*, enrouler), puis des feuillets carrés réunis ensemble dans un morceau d'étoffe ou un étui en bois.

Le premier livre de l'homme a été la pierre, avant même qu'il la couvrît d'inscriptions. V. Hugo a écrit : « Depuis l'origine des choses jusqu'au xvᵉ siècle inclusivement, l'architecture est le grand livre de l'humanité, l'expression principale de l'homme à ses divers états de développement, soit comme force, soit comme intelligence. » L'architecture commença cette expression par l'utilisation de la pierre, dont elle fit le premier alphabet, en lui donnant différentes positions, en la groupant de diverses manières. « On retrouve la *pierre levée* des Celtes dans la Sibérie d'Asie, dans les pampas d'Amérique. » Le menhir, le dolmen, le cromlech, le tumulus, le galgal, sont des mots et des phrases. Les pierres de Karnac sont tout un livre sinon une bibliothèque. Les cathédrales furent la suprême expression de l'écriture architecturale. Celle-ci fut tuée par l'imprimerie au xvᵉ siècle. « Ceci tuera cela. » (V. Hugo : *Notre Dame de Paris*).

Les pierres écrites les plus anciennes qu'on a retrouvées étaient en Iranie. La stèle de Hourin-Cheihk-Khan, près de Kalman, avait été déjà restaurée il y a 56 siècles. On voit au musée du Louvre l'obélisque du roi Manichtuou sur lequel est gravé un titre de propriété datant de 57 siècles. Sur une autre pierre, le code des lois du roi Hammurabi est vieux de 40 siècles. Les négriers qui exploitent « l'empire colonial » de « l'Europe civilisée » pourraient y apprendre à traiter humainement les esclaves, et les féministes y trouveraient des arguments pour leur propagande. Les stèles quadrilingues de Bisutun, en écriture cunéiforme, qui disent la gloire de Darius, le « roi des rois », ne remontent qu'à 500 ans avant J.-C. et paraissent modernes à côté des milliers de tablettes écrites que les savants ont retrouvées dans les décombres des monuments écroulés et sur lesquelles ils cherchent à démêler les origines de la civilisation des régions du Tigre et de l'Euphrate. On a découvert parmi ces rui-

nes, dans les fouilles de Ninive, une partie de la bibliothèque qu'Assurbanipal constitua sept siècles avant J.-C. d'après les textes akkadiens réunis il y a sept mille ans à la bibliothèque de Nippur.

Les pierres écrites d'Egypte ne sont pas moins nombreuses et importantes pour l'histoire de l'humanité. Tous les monuments, temples et tombeaux, de ce pays constituaient, par leurs inscriptions et leurs peintures, de véritables bibliothèques qui ont été stupidement détruites.

Les manuels scolaires chinois disent que dans la haute antiquité, on écrivait en nouant des cordes. L'écriture idéographique chinoise se modifia avec les matériaux employés et fut plutôt de la peinture sur des fragments de bambou, sur des écorces et des pellicules, sur le papier. Les Chinois employèrent l'imprimerie et le papier bien avant que les Européens les découvrissent. Ils abandonnèrent les caractères mobiles trop peu pratiques au moment où l'Europe les adopta. Depuis le XIIIe siècle, ils usent de la reproduction xylographique. Le résultat en est qu'il n'est pas de pays où il paraisse autant de livres, sur de si bon papier et à meilleur marché qu'en Chine. (A. Ular. *Revue Blanche*, 1er septembre 1899).

Les *runes* des peuples nordiques étaient gravées sur la pierre ou le bois, et leurs signes paraissent dérivés d'un ancien alphabet dont on retrouve les traces apportées par les Scandinaves jusqu'en Asie Orientale. Les anciens Mexicains peignaient leurs hiéroglyphes sur les feuilles des « arbres à papier », le maguey ou autres, et les gravaient sur le bois ou la pierre.

La Grèce reçut l'écriture alphabétique des Crétois et des Cadméens. Les Crétois gravaient leurs lois sur des tables de bronze. Les lois romaines des Douze Tables furent écrites sur l'airain. Grecs et Romains écrivirent sur des tablettes de bois, enduites de cire, avec un stylet, puis sur le papyrus au moyen de l'encre. Ils délaissèrent le papyrus pour le parchemin. Les deux prévalurent pour la commodité qu'ils présentaient d'être enroulés en volumes qui tenaient moins de place que les tablettes de métal ou de bois. Les rayons d'une bibliothèque de volumes enroulés présentaient l'aspect de ceux d'une boutique de papiers peints ; une inscription sur la tranche, ou front, indiquait le titre du livre. Déjà, en ce temps là, les Chinois fabriquaient du papier avec de la soie. Les Arabes en firent avec du coton ; ils en apportèrent la fabrication et l'usage en Espagne, au XIe siècle. Mais l'emploi du papier pour le livre ne fut réellement adopté qu'avec l'*imprimerie*. (Voir ce mot et aussi Ph. Chasles : *Le Moyen Age, l'atelier de Gutenberg*).

Le véritable art du livre s'est formé et développé avec l'usage du manuscrit sur papyrus et sur parchemin. Pour les livres sur parchemin, à peu près les seuls qui soient parvenus jusqu'à nous, cet art consistait d'abord dans la préparation des peaux d'animaux. Le mot *parchemin* vient du nom de Pergame, ville d'Asie-Mineure où cette préparation atteignit sa plus grande perfection. Les parchemins étaient de trois couleurs : blancs, jaunes ou pourprés. Leur fabrication ne fut pas toujours assurée selon les besoins qui devinrent considérables en Europe lorsque l'Egypte ne lui fournit plus de papyrus, à partir du VIIe siècle. Le résultat fut désastreux pour les lettres antiques, car on se mit à gratter les anciens manuscrits pour y transcrire les textes nouveaux. Cela explique la rareté des manuscrits antérieurs au VIIe siècle qui subsistent encore. Les manuscrits grattés furent appelés *palimpsestes* par les Grecs qui, les premiers, se livrèrent à cette détestable besogne. (Voir *Vandalisme*). Les manuscrits palimpsestes sont reconnaissables à ce qu'ils portent des traces de la première écriture.

L'industrie et la vente du parchemin prirent une très grande extension. Jusqu'au moment où l'imprimerie adopta le papier, la fabrication du parchemin n'arriva pas à satisfaire les besoins. Aussi, était-il cher. LUniversité surveillait le commerce de la corporation des parcheminiers qui ne devinrent indépendants qu'en 1545, lorsque le papier commença à concurrencer leur marchandise.

On ne peut préciser l'époque des premiers manuscrits. Il en a été écrit un nombre incalculable pendant des siècles ; il n'en est resté qu'un nombre infime. Le peu de soins qu'on en a encore aujourd'hui, malgré la vénération dont on les entoure, fait qu'ils disparaissent peu à peu, surtout dans des incendies. Il n'y a que quelques mois, le 23 avril 1929, le feu a détruit à la bibliothèque de Dunkerque un manuscrit du *Trésor* de Brunetto Latini du XIVe siècle, ainsi que plusieurs autres des XVIe et XVIIe siècles. Les odieuses reliques de la guerre et de la puissance criminelle des despotes sont mieux gardées et préservées dans les musées que les trésors de l'art et de la pensée humains. Les vieux manuscrits, qui sont parfois uniques, ne pourraient-ils pas être conservés à l'abri du feu, dans des coffres, comme les titres de propriété du premier « bourgeois » venu ?...

Les plus anciens manuscrits encore existants sont des papyrus égyptiens qui ont plus de trois mille ans. Il en reste bien peu de l'antiquité. Leur disparition a eu des causes diverses, mais la guerre a toujours été la principale, guidée par la haine sauvage des sectaires religieux plus acharnés contre la pensée que contre les hommes eux-mêmes. On a conservé de plus nombreux manuscrits du moyen âge, mais leur nombre est loin de compenser la qualité de pensée des livres anciens à jamais détruits. Ce sont presque tous des ouvrages religieux, des copies des lourds produits de la métaphysique scolastique que les moines répandaient avec autant de zèle qu'ils en avaient mis à détruire la pensée profane. Le travail des manuscrits se fit uniquement dans les couvents jusqu'au jour où des corporations laïques de maîtres-écrivains se formèrent pour les besoins de la nouvelle littérature.

La besogne des copistes des manuscrits se complétait de celle des *enlumineurs*. Lorsqu'elle était bien exercée, elle faisait des manuscrits, non de simples reproductions de textes, mais des œuvres d art précieuses. Les enlumineurs décoraient les manuscrits d'ornements coloriés, entre autres de *miniatures* qui ont été la première forme de la peinture moderne, celle-ci ayant été pratiquée par les primitifs selon les procédés des miniaturistes. Les Grecs se livraient déjà à l'ornementation des livres et semblent l'avoir apprise des Egyptiens. A Rome, l'art des enlumineurs atteignit une véritable magnificence pour décliner pendant la décadence. Il retrouva un grand éclat dans l'empire byzantin et se développa ensuite en Europe selon le goût propre à chaque peuple. L'amour des beaux livres qui se manifesta à la fin du moyen âge fut certainement dû à leur ornementation. La plus belle époque des enlumineurs fut le XVe siècle. Leur art déclina peu à peu devant le développement de l'imprimerie pour disparaître ensuite. Il a été remplacé par la gravure et les autres procédés de ce qu'on appelle aujourd'hui *l'illustration* du livre.

La production du papier fit naître une industrie encore plus importante que celle du parchemin. Les usages de plus en plus nombreux qu'on en fit dépassèrent de beaucoup l'art du livre, et l'avilissement où sa qualité tomba arriva à faire employer pour le livre un papier dont un épicier n'aurait pas voulu pour envelopper ses cornichons. Le papier de coton et de chiffons de lin ou de chanvre a été de plus en plus

remplacé par celui de bois qui tombe en poussière au bout d'un certain temps. (Voir plus loin). Mais tout se tient. Les facilités de l'imprimerie firent produire le livre bon marché. Celui-ci fut assez bien présenté tant que la composition fut moins chère que le papier ; on se rattrapa sur celui-ci quand la composition se fit plus chère, sans être pour cela mieux faite, au contraire.

Après la reproduction manuscrite ou imprimée, l'art du livre comporte le *brochage* et la *reliure*. Le brochage par lequel on réunit ensemble les différentes feuilles d'un livre, est un procédé tout mécanique qui ne nécessite aucune recherche d'art. Par contre, la reliure est un art véritable dans lequel se sont distingués de remarquables artistes, comme dans l'enluminure. Les premiers brocheurs ou relieurs, qui collaient ensemble les feuilles de papyrus ou de parchemin étaient appelés dans l'antiquité *glutinatores*. Les feuilles étaient ensuite roulées en volumes. Le véritable métier du relieur commença avec les livres carrés. Dès le IVe siècle, on relia des livres avec un grand luxe, en revêtant leurs couvertures d'ornements et de pierres précieuses. Les couvertures étaient de bois, pour les ouvrages d'un usage fréquent, puis de plus en plus d'étoffe et de cuir. Presque tous les livres étaient reliés pour mieux les conserver en raison de leur valeur. Un inventaire de la bibliothèque du Louvre, fait par Gilles Malet au XIVe siècle, donne des renseignements très intéressants sur ce qu'était la reliure à cette époque. Elle fut de plus en plus variée et riche d'ornements et de matières précieuses, mais elle n'a guère été modifiée depuis par les inventions de la main-d'œuvre.

Le travail et le commerce du livre se font par l'intermédiaire des *éditeurs* et des *libraires*. Avant l'imprimerie on ne faisait pas d'éditions, c'est-à-dire de tirages d'un nombre plus ou moins grand d'exemplaires d'un ouvrage. Editeurs et libraires étaient, dans l'antiquité, les écrivains et transcripteurs des livres qui les lisaient aux amateurs et les leur vendaient. On les appelait *amanuenses* à Rome. Les libraires furent exclusivement des marchands quand le livre se multiplia pour les besoins des études. Rome et Alexandrie eurent leurs quartiers des libraires qui exercèrent leur profession dans des conditions à peu près les mêmes que celles d'aujourd'hui. Au moyen âge, cette profession n'exista pas tant que l'art du livre fut renfermé dans les couvents. La littérature laïque la fit renaître. Dès le XIIIe siècle, les écrivains de manuscrits sortirent des couvents et fournirent leurs ouvrages aux libraires. Le commerce de la librairie fut organisé en 1275 sous le règne de Philippe le Hardi. La corporation des gens du livre se composait, en 1292, de 24 copistes, 17 relieurs et 8 libraires. Ceux-ci ne mettaient les livres en vente qu'après les avoir soumis au contrôle de l'Université qui fixait même les prix de vente et de location. L'Eglise et le Parlement exerçaient aussi leur censure. Au XIVe siècle, rien qu'à Paris, plus de six mille personnes vivaient de la librairie. Elle prit une importance de plus en plus considérable avec l'invention de l'imprimerie. Dès la fin du XVIe siècle, on avait imprimé plus de 13.000 ouvrages qui représentaient environ quatre millions de volumes. L'imprimerie, d'abord favorisée par Louis XII, parut si menaçante au pouvoir royal que François Ier ordonna la fermeture de toutes les librairies, sous peine de mort. C'est à cette époque qu'Etienne Dolet fut brûlé vif pour avoir imprimé deux *Dialogues* de Platon. Henri II renchérit encore sur les ordonnances de François Ier ; il obligea Robert Estienne à briser ses presses et à s'exiler pour éviter le bûcher. Les librairies ne furent autorisées de nouveau qu'à la condition de ne mettre en circulation que des ouvrages dont les idées seraient agréables au pouvoir. L'Eglise était là pour exciter le zèle royal contre les livres, au cas où il se serait refroidi. On comprend quelle ennemie l'imprimerie trouva dans l'Inquisition qui avait été établie pour faire la guerre à toute pensée s'écartant de l'orthodoxie. L'imprimerie était d'autant plus dangereuse qu'elle pouvait répandre cette pensée à l'infini. Aussi, l'Eglise établit-elle, en 1565, la congrégation de l'*Index* chargée de tenir la liste des livres jugés préjudiciables à la Foi et, jusqu'à la Révolution, cette congrégation put faire brûler les livres qu'elle condamnait quand elle ne brûlait pas les auteurs eux-mêmes. En Espagne, après que les Arabes eurent été chassés, à la fin du XVe siècle, l'Inquisition fit détruire les collections de manuscrits. L'inquisiteur Ximenès procéda à Grenade à un autodafé de 8.000 de ces écrits. En 1611, à Toulouse, l'inquisiteur Pierre Girardet ordonnait, au nom du Saint-Siège et du roi, à tous les libraires de lui soumettre tous les livres qu'ils avaient en leur puissance, sans en excepter aucun, sous peine d'excommunication majeure outre la confiscation des biens, des livres et les amendes ordinaires. Ce n'est qu'à partir de 1826 que l'*Index* autorisa la publication de livres disant que la Terre tourne autour du Soleil. Depuis la Révolution, si l'Eglise n'eut plus les mêmes pouvoirs, elle inspira encore trop les décisions de la censure officielle, tant les intérêts ecclésiastiques et dirigeants demeurèrent communs, même en régime républicain et laïque, contre la libre expression de la pensée. Napoléon Ier inaugura le système hypocrite qui consiste à empêcher les publications désagréables au pouvoir pour n'avoir pas à les poursuivre et pour se vanter ensuite de ne faire jamais de procès de presse. Tous les gouvernemnts suivants ont plus ou moins usé de ce système, et il est regrettable de voir que la IIIe République l'emploie de plus en plus par la saisie préventive des publications. (Voir *Liberté* et *Presse*). L'*Index* existe toujours, en marge de la censure républicaine, pour condamner les livres non orthodoxes.

Au XVIIe siècle, sans remonter plus haut, Gui Patin accusait déjà les libraires d'être des « fripons, coupeurs de bourse, sots, menteurs, ignorants », et Boileau se plaignait que les mauvais livres trouvâssent toujours :

Un marchand pour les vendre et des sots pour les lire.

Les choses n'ont guère changé. La pornographie, les romans sans littérature et les bas feuilletons trouvent toujours des éditeurs pour les imprimer et des libraires pour les vendre, alors que les ouvrages sérieux par leur caractère scientifique et littéraire ne se publient et ne se répandent qu'avec peine. Par exemple, les écrits de Max Nettlau, qui ont une importance capitale pour l'histoire de la philosophie et du mouvement anarchiste, attendent toujours un éditeur qui en publiera une édition française. On trouve difficilement des éditions complètes et à la portée des petites bourses des plus grands écrivains de tous les genres, depuis Ronsard jusqu'à Proudhon.

Pendant longtemps, les éditeurs furent des lettrés. Cette qualité donnait à leurs éditions des garanties d'exactitude de textes et de soins dans la présentation qui manquent trop chez les marchands de papier imprimé lorsque l'auteur n'est plus là pour surveiller ce qui s'imprime sous son nom. Les Alde, Estienne, Elzevir, Didot et d'autres furent de véritables savants soucieux d'une présentation scrupuleuse et artistique des œuvres qu'ils éditaient et dont ils faisaient un choix sévère. Mais le nombre des éditeurs incapables de choisir des ouvrages dignes de la presse et ne recherchant que le succès s'est multiplié. Certains sont

même complètement illettrés. Le mal qu'ils font est considérable en répandant des mauvais livres « qu'on ne lit pas impunément », disait V. Hugo, et des traductions d'œuvres étrangères absolument dénaturées dans leur texte et leur esprit par des traducteurs ignorants et sans scrupules. La chronique du livre est pleine des falsifications de tous genres commises par des éditeurs. Le XVIII[e] siècle en particulier vit leur effronterie. Des éditions falsifiées de Voltaire, Rousseau, Diderot et tous les philosophes furent publiées à la faveur de l'interdit qui obligeait ces auteurs à se faire imprimer à l'étranger et souvent sous l'anonymat. Schiller disait, à propos de Kant et de ses éditeurs : « Voyez combien un seul riche nourrit de mendiants. Quand les rois bâtissent, les charretiers ont de la besogne ». Les éditeurs-charretiers ne distinguent pas, le plus souvent, entre les rois et la valetaille. Ne les voit-on pas aujourd'hui découvrir tous les matins un nouveau génie parmi des gens chez qui un insolent puffisme tient lieu de talent, et à qui ils s'associent pour la plus odieuse exploitation mercantile, celle de la pensée ?

En marge de la librairie sont les *bouquinistes*. Ils ne sont pas les moins intéressants parmi ceux qui vivent du livre. On se donne l'air, assez souvent, de les dédaigner sinon de les mépriser, surtout lorsque leur boutique est un capharnaüm noir et malodorant qui sent la friperie, ou plus simplement un étalage dans la rue ou une boîte sur les quais. L'un d'eux, Antoine Laporte, répliqua assez vertement à un homme de lettres qui les avait malmenés, dans une brochure intitulée : *Les bouquinistes et les quais de Paris tels qu'ils sont*. (Paris, 1893). On considère davantage celui enrichi dont la boutique s'intitule : « Librairie ancienne et moderne ».

Les bouquinistes font le commerce des *bouquins*, c'est-à-dire des vieux livres regardés, comme sans valeur mais qui en ont parfois beaucoup au contraire, ce que nous verrons au sujet de la bibliographie. Ils sont plus souvent des savants que les éditeurs et ils ont besoin de connaissances bibliographiques autrement étendues que celles des libraires s'ils veulent prospérer dans leur profession. Le plus célèbre fut le flamand Verbeyst, dans la première moitié du XIX[e] siècle. Sa « boutique » était une maison de plusieurs étages où il possédait près de 300.000 volumes tous anciens, tous rares, dont il renouvelait incessamment le fond par ses achats de bibliothèques particulières.

La science du livre est la *bibliographie*. L'amour du livre est la *bibliophilie*. D'autres termes qui ont plus ou moins de rapports avec ces deux mots se rattachent à eux par leur origine commune qui est dans le grec *biblion*, venu de *biblos* dont le sens est exactement celui de *liber* dont on a fait *livre*. *Biblion* a produit les différents mots qui désignent les sciences et les usages du livre. La *Bible* est « le livre par excellence ». On a fait de ce mot le titre de nombreux livres religieux, celui des Hébreux entre autres, et de divers ouvrages. « L'humanité dépose incessamment son âme en une Bible commune. Chaque grand peuple y écrit son verset... » a dit Michelet dans sa *Bible de l'humanité*.

La *bibliographie* est la science des livres dans les formes matérielles de leurs diverses éditions, et surtout la connaissance de tous les ouvrages parus sur des sujets déterminés. C'est la science de tous les livres, c'est-à-dire de toutes les connaissances humaines écrites. Ceux qui s'en occupent ne peuvent évidemment que se cantonner dans certaines branches de ces connaissances. Une *Bibliographie Universelle*, qui serait établie avec le concours de bibliographes de tous les pays, formerait un précieux catalogue de ces connaissances en ce qu'il en empêcherait la dispersion et l'oubli et permettrait de voir tout ce qui a été écrit sur un sujet quel qu'il soit. On a fait de nombreux travaux dans cette voie en composant des bibliographies particulières, nationales ou spéciales, relatives aux différentes branches des sciences.

Le métier de l'éditeur a su varier la présentation du livre pour le rendre plus agréable et surtout pour augmenter sa valeur marchande. Il a ainsi développé, sinon créé, à côté de la bibliographie la *bibliomanie*. « De tout temps les bibliophiles ont recherché les anciennes et belles éditions, mais les bibliomanes apprécient surtout les éditions rares, et surtout l'édition où il y a la faute », a dit Du Rozoir. Pons de Verdun faisait dire à un bibliomane :

Oui ! c'est la bonne édition,
Car voilà, pages quinze et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

La « bonne édition », pour le bibliomane, n'est pas celle du beau livre sans fautes, c'est celle du livre qui a des verrues. Pour le bibliophile le livre le plus précieux sera d'une édition à la fois la plus ancienne et la plus soignée d'un chef-d'œuvre de grand écrivain. Pour le bibliomane ce sera un *Pastissier François* du XVII[e] siècle parce qu'il sera le plus rare des livres.

Les éditions les plus recherchées sont les *incunables* publiées dans les premiers temps de l'imprimerie et les *princeps*, premières éditions imprimées d'un auteur ancien. Beaucoup d'incunables sont des princeps. La valeur des éditions anciennes varie beaucoup suivant leur époque, leur éditeur et les caractéristiques bonnes ou mauvaises de chacune d'elles. Les prix subissent les mêmes fluctuations que ceux des œuvres d'art ; ils sont soumis aux mêmes caprices de la mode. Depuis la Grande Guerre, le snobisme est au livre cher ; il fait la fortune des libraires et des bouquinistes. Des ouvrages se paient des centaines de mille francs. Un manuscrit de *La Nouvelle Héloïse*, entièrement écrit, a-t-on dit, de la main de J.-J. Rousseau, a été vendu il y a quelque temps 273.000 francs. Infortuné Rousseau qui enrichit les « charretiers » alors qu'il bâtissait dans la misère ! Combien d'autres ont connu son sort !... Les catalogues abondent en ouvrages qui se vendent couramment 10.000 francs. Des éditions du XVI[e] siècle du *Roman de la Rose*, d'Alain Chartier, de Jean Bouchet, de Clément Marot, des poètes de la Pléiade, se débitent comme des petits pains entre 15.000 et 30.000 francs. C'est à croire qu'on en fabrique encore et que c'est une industrie comme celle des faux Rembrandt. On fait un grand commerce des éditions appelées *originales*, qui sont le premier tirage de tout ce qui s'imprime, particulièrement des romans à la mode. Certains éditeurs réservent ces éditions pour des abonnés à tout ce qu'ils font paraître

La *bibliophilie* est le goût, l'amour du livre pour lui-même, pour la pensée qu'il renferme comme pour sa présentation. Le bibliophile est heureux de posséder et de lire une belle œuvre dans un beau livre dont la présentation est digne de la pensée qu'il contient. Il s'attache toutefois plus à la substance du livre qu'à son aspect extérieur. C'est pourquoi il y a tant de sympathie entre le bibliophile et le bouquiniste qui lui procure le bouquin introuvable en librairie, dont la vieillesse, l'usure, parfois la crasse ne le rebutent pas. Il découvre dans l'antre poudreux livré aux microbes et aux vers, l'ouvrage ancien qui ne fut plus réédité, celui qui est oublié au point que sa réapparition sera une nouveauté ; et ce sont pour lui des joies toujours nouvelles, inconnues des philistins.

Le véritable ami du livre dit avec affection : « mes bouquins » ; il ne dit pas avec une vanité ridicule : « mes livres... ma bibliothèque », à la façon des gens « comme il faut » pour qui une bibliothèque n'est qu'un meuble, comme la baignoire dont ils ne se servent pas et le piano dont ils ne jouent pas. Il préfère à tous les livres neufs, trop neufs parce que personne ne les ouvre, le vieux livre de travail fatigué par l'usage, avec lequel il a passé des heures. Il a pour lui les tendresses de Bérenger pour le vieil habit qu'il brossait depuis dix ans. Il sait qu'il ne peut avoir de compagnons plus agréables, d'amis plus fidèles que ses bouquins, et il ne s'en « débarrasse » pas en les vendant ou en les reléguant dans un grenier pour faire place au luxe conjugal de la chambre Louis XV et de la salle à manger hollandaise, le jour où il se met en ménage.

Tous les lettrés sont des bibliophiles. Ils aiment les livres qui ont été pour eux « le sel de la terre », qui les ont nourris spirituellement. Le roi d'Egypte Osymandias, qui forma 2.000 ans avant J.-C. une des premières bibliothèques, avait fait écrire à l'entrée ces mots : « Trésor des remèdes de l'âme ». Bien antérieurement, le respect de la pensée du livre avait été manifesté dans les récits chaldéens du déluge. (Voir *Littérature*). Cléopâtre est citée parmi les bibliophiles célèbres pour l'intérêt qu'elle porta à la Bibliothèque d'Alexandrie.

On lit dans le *Roman de Renart* ces deux vers

A desenor muert a bon droit
Qui n'aime livre ne ne croit.

(Celui-là meurt à bon droit déshonoré qui n'aime pas les livres et ne croit pas en eux). C'est grâce aux bibliophiles que les livres condamnés ont pu être sauvés tant dans l'antiquité que dans les temps modernes. Jamais le livre n'eut tant d'ennemis que dans les premiers siècles du chistianisme ; jamais il n'eut de plus ardents défenseurs. Les derniers philosophes grecs le transportèrent en Asie lorsque la persécution chrétienne s'acharna contre lui. C'est là que les Arabes retrouvèrent la pensée antique mutilée et qu'avant les humanistes de la Renaissance ils la recueillirent pour la rapporter en Europe. Les bibliophiles n'ont pas seulement sauvé le livre, ils ont rendu aussi le service immense de former des bibliothèques et de réunir des collections complètes et raisonnées des différentes époques et des divers genres.

Il ne faut pas confondre les bibliophiles avec les *bibliomanes*, maniaques qui aiment le livre uniquement pour le posséder et en tirer vanité. On a raillé, non sans raison, le bibliomane qui thésaurise le livre comme l'avare entasse de l'argent ; le plus souvent il ne le lit pas et il en prive ceux à qui il serait utile car, bien entendu, il le prête encore moins qu'il ne le lit. Lucien envoyait un de ses opuscules : « A un ignorant qui formait une bibliothèque ». Dans la *Nef des fous*, Sébastien Brandt a fait figurer les fous bibliomanes. La Bruyère les a raillés dans son chapitre de « La Mode », des *Caractères*. Voltaire disait des beaux livres collectionnés par des ignorants de son temps :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche.

Saint-Simon a parlé d'un comte d'Estrées qui ne lisait jamais et possédait 52.000 volumes réunis en ballots ! Il y a, parmi les bibliomanes, de nombreuses variétés de maniaques, ceux qui volent les livres, ceux qui les mutilent ou qui corrigent l'auteur en écrivant leurs réflexions dans les marges. Une espèce abondante est celle des *obscénophiles* qui recherchent l'obscénité dans les livres. La librairie fait un commerce important et particulièrement lucratif des spécialités réclamées par ces malades.

C'est l'exploitation de la bibliomanie qui fait le livre cher et le met hors de la portée des travailleurs. La bibliomanie est, par ses conséquences, un des abus les plus odieux de la société capitaliste en ce qu'elle prive des bienfaits de la pensée contenue dans les livres ceux qui ne peuvent les acheter. Pendant que les bibliomanes accumulent chez eux des livres qui ne servent à personne, des hommes d'étude en sont dépourvus et ne peuvent travailler. Dans un ordre d'idée semblable, Wagner a raconté qu'étant à Paris, pendant de nombreux mois il n'avait pu disposer d'un piano, les dix francs nécessaires à la location mensuelle de cet instrument lui ayant fait défaut Mais des milliers de pianos restaient sans usage, quand ils n'étaient pas employés à faire de la musique « le plus odieux de tous les bruits » chez le propriétaire ou chez la concierge de Wagner !... Les bibliomanes répondront que les travailleurs ont à leur disposition les bibliothèques publiques. Sans compter qu'il n'est pas facile de travailler dans une de ces bibliothèques, on n'y trouve pas toujours, surtout en province, tous les livres dont on a besoin et que pour quelques francs, sinon pour quelques sous, on devrait pouvoir se procurer. Dans les premiers temps de l'imprimerie, alors qu'elle était loin d'avoir atteint les perfectionnements pratiques d'aujourd'hui, le livre se vendait à un bon marché tel qu'il était à la portée des plus pauvres. Un inventaire fait en 1523 indique qu'on pouvait avoir les livres classiques pour quelques sols. Ajoutons qu'ils étaient imprimés sur du papier solide. Aujourd'hui, le livre dit « à bon marché » ne coûte pas moins de dix à vingt francs. Il est de plus imprimé sur du papier d'aspect misérable, sans consistance, vite jauni et qui tombera en poussière avant vingt ans. La pensée humaine est ainsi plus menacée par des éditeurs avides de s'enrichir qu'elle ne le fut par les gratteurs de manuscrits de l'antiquité et du moyen âge.

Du grec *biblion* sont encore sortis nombre de mots le plus souvent inusités. La *bibliognosie* est la connaissance des livres au point de vue de leur valeur marchande. La *bibliologie* traite des règles et des termes de la bibliographie La *bibliatrique* ou médecine du livre, est l'art de le restaurer. La *bibliopégie* est le travail du relieur. La *bibliolâtrie* est l'attachement excessif à un texte en même temps que l'amour exagéré des livres. Le *bibliotacte* est celui qui les range, les classe, et le *bibliopole* est celui qui les vend. Enfin, le *bibliotaphe* est celui qui enterre les livres en ce sens qu'il ne les prête à personne. Il n'est pas toujours ridicule et son attitude est fort souvent justifiée par l'inconscience ou le défaut de scrupules des gens qui rendent les livres mutilés, souillés de traces de doigts sales ou qui même ne les rendent pas. C'était une question très grave, avant l'imprimerie, que de prêter des livres, alors qu ils étaient chers et surtout rares au point que des exemplaires étaient uniques. On ne les prêtait qu'avec les plus grandes précautions, et encore n'était-on pas toujours à l'abri des voleurs et des destructeurs. Isidore de Péluse se plaignait au Ve siècle et comparaît aux accapareurs de blé, les possesseurs de livres qui ne les prêtaient pas ; mais n'avait-on pas trop souvent affaire à des dissipateurs lorsqu'on les prêtait ? Eustache Deschamps, au XIVe siècle, a exprimé amèrement, dans une *balade*, sa rancœur contre ceux à qui il avait trop facilement prêté les siens et racontait comment il était arrivé à faire ce serment :

Plus ne prestray livre quoy qui aviengne.

En 1471, la Faculté de Médecine de Paris exigeait un gage de 12 marcs d'argent et 20 sterlings pour prêter au roi Louis XI un manuscrit de Rasés, médecin arabe du Xe siècle. Les bibliothèques publiques ont tou-

jours été particulièrement éprouvées, tant par les vols commis par des gens « distingués » à qui elles ont prêté leurs livres en faisant confiance à leur réputation, que par les actes de vandalisme, commis dans leurs salles mêmes, par de véritables malfaiteurs qui arrachent des pages des livres ou les souillent d'encre et d'expectorations.

Il nous reste à parler des *bibliothèques*. L'homme qui avait eu le souci de fixer la pensée par l'écriture, devait avoir aussi celui de conserver les monuments et objets sur lesquels il avait écrit. Aussi, constitua-t-il des bibliothèques bien avant qu'il eût composé des livres proprement dits. Les légendes babyloniennes de la création du monde disent qu'à Eridu les observatoires furent établis et les tablettes furent recueillies avant que « la graine d'humanité ne fut semée ». (Elisée Reclus). Il y eut des bibliothèques dans plusieurs villes de la Chaldée il y a six ou sept mille ans. Celle de Nippur fournit à celle qu'Assurbanipal fit constituer à Ninive la matière de plus de 500 volumes de 500 pages dans le format in-quarto moderne. (E. Reclus) Les temples égyptiens étaient des bibliothèques par leurs inscriptions murales. Leurs « pierres éternelles » parlaient pour les temps à venir. On s'en rend compte par un bas relief du grand temple de Medinat Habu que les vandales ont épargné et dont les inscriptions constituent une véritable encyclopédie des connaissances de l'ancienne Egypte.

La première bibliothèque qui réunit des manuscrits aurait été celle d'Osymandias, en Egypte. Elles furent nombreuses dans cette contrée où l'on eut un culte si grand de la pensée et de l'étude. La plus importante et la plus célèbre fut celle que fonda Ptolémée et qui devint la Bibliothèque d'Alexandrie. Elle compta jusqu'à 700.000 volumes répartis en deux monuments, le Bruchion, le plus ancien, et le Sérapéion. Le Bruchion fut détruit avec ses 400.000 volumes quand César conquit Alexandrie. Le Sérapéion, qui s'était augmenté de la bibliothèque de Pergame donnée par Antoine à Cléopâtre, fut saccagé avec ses livres en 390 par les chrétiens que l'évêque Théophile excitait. Une légende tenace, répandue entre-autres par Mennechet dans son *Cours de littérature grecque*, a attribué aux Arabes la destruction de la Bibliothèque d'Alexandrie en 641. La vérité est que le fanatique Amrou, dont l'esprit concordait si peu avec celui de sa race, ne détruisit que les restes de la bibliothèque du Sérapéion. Il y a des témoignages indiscutables de la destruction accomplie par les chrétiens, celui entre-autres du prêtre Orose, ami de saint Augustin, qui a vu à la fin du IVe siècle les ruines du Sérapéion et a déploré dans son *Histoire Universelle* la dévastation de la bibliothèque.

Pendant le moyen âge barbare, acharné à détruire les bibliothèques grecques et romaines, ce furent les Arabes qui s'employèrent à sauver les documents de la pensée humaine et à les reconstituer. Ils fondèrent des bibliothèques dans tout l'empire musulman. Celle de Fez, au Maroc, réunissait 100.000 volumes. Celle de Cordoue en possédait 600.000 richement reliés. L'Espagne comptait 70 bibliothèques publiques et de nombreuses collections privées. Au Xe siècle, à la bibliothèque des Fatamites, au Caire, il y avait deux millions et demi de volumes, avant que la ville fut pillée par les Turcs.

Les bibliothèques publiques et privées se sont multipliées depuis l'invention de l'imprimerie ; jusque-là elles furent rares hors des couvents. La première que l'on vit en France fut celle de Charles V réunie au Louvre et qui était à la disposition des savants. Elle comptait environ 900 volumes dont Gilles Malet dressa l'inventaire. Dispersée ensuite, la bibliothèque royale fut rétablie par Louis XI et considérablement augmentée par Charles VIII. Après diverses aventures, la bibliothèque du roi fut définitivement constituée sous Louis XIV. Au commencement du XVIIIe siècle, elle possédait 70.000 volumes. Un arrêt du 31 mai 1689 obligea les imprimeurs à lui fournir deux exemplaires de tout ce qu'ils imprimaient. Cette bibliothèque s'enrichit ainsi de tout ce qui parut et aussi de l'apport de nombreuses et précieuses collections particulières. La Révolution de 1789 lui apporta les trésors d'un grand nombre de bibliothèques des couvents et des émigrés. Demeurée bibliothèque royale et privée jusque-là, elle devint la Bibliothèque Nationale publique. Cette bibliothèque est la plus importante de France et peut-être du monde. A côté d'elle d'autres spéciales sont rattachées aux différents ministères et corps savants. En province, il est peu de villes qui n'aient leurs bibliothèques publiques où sont parfois des ouvrages anciens de la plus grande valeur.

La première grande bibliothèque publique fut en France celle de Mazarin, appelée aujourd'hui la *Mazarine*. Il l'ouvrit au public en 1643. Elle fut la quatrième en Europe qui n'était pas fermée, après celles de Milan, d'Oxford et de Rome.

Les plus célèbres bibliothèques d'Europe sont, avec celles de Paris, où la Bibliothèque Sainte-Geneviève tient la seconde place, celle du Vatican, la plus ancienne, avec ses archives de la papauté, celle de Munich qui possède 12.000 incunables, celle du British Museum à Londres, celle de l'Escurial à Madrid, fondée par Charles Quint, celles de Milan, de Vienne, de Saint-Pétersbourg. La bibliothèque des Birmans, aux Indes, est la plus ancienne de celles existant actuellement. Elle renfermait déjà 370.000 volumes en 502. Leur nombre doit être aujourd'hui prodigieux.

Toutes les bibliothèques sont ou devraient être accessibles aux travailleurs soucieux de s'instruire ou seulement de se distraire intelligemment. Malheureusement, trop souvent l'incurie administrative les ferme à ces travailleurs. Les bibliothèques ne sont ouvertes parfois qu'à des heures où ils ne peuvent y aller. Certaines sont fermées le soir pour manque de personnel ou même d'éclairage ! Ajoutons toutefois que les procédés routiniers de l'administration ne sont que la conséquence de l'indifférence du public. Si les travailleurs voulant fréquenter les bibliothèques étaient plus nombreux, il leur serait facile, par quelques protestations, de faire modifier des règlements désuets. Une longue expérience nous a montré que, sauf certains ronds-de-cuir abrutis et hargneux qu'il ne serait pas impossible de ramener dans les voies de la civilité, le personnel des bibliothèques ne demande qu'à faciliter le public. Les *bibliothécaires*, gardiens des bibliothèques publiques, sont généralement des bibliographes et des bibliophiles sinon toujours savants, du moins amis des livres et accueillants à ceux qui les aiment. Suivant que les bibliothécaires sont plus ou moins instruits, intelligents et actifs, les bibliothèques sont des centres intellectuels clairs et vivants mis à la portée de tous les travailleurs, ou des capharnaüms poussiéreux, abandonnés aux rats et aux filous qui découragent toute volonté de travail

Il y a aussi des bibliothèques populaires. A Paris, un ouvrier lithographe, Girard, en eut la première idée et s'occupa de la première réalisation. Elles se formèrent et se développèrent dans tous les arrondissements parisiens et elles sont nombreuses en province. Elles ont pour les travailleurs l'avantage du prêt du livre. Ils peuvent l'emporter chez eux et l'ont ainsi à leur portée aux moments de loisir. Actuellement, Paris compte 83 bibliothèques populaires municipales. Elles ont prêté en 1927 un million et demi de livres. Ce chiffre, qui paraît considérable, est ridicule

comparé à celui de la population ouvrière ; il ne représente pas un volume par personne et par an. Si cette « consommation » du livre est mise en regard de celle de l'alcool qui est, annuellement, de vingt litres par tête de Français, on est plutôt porté à faire de tristes réflexions.

On discute souvent de la production du livre et du goût public à son égard. Y a-t-il ou non « crise du livre » ?... Lit-on plus ou moins que jadis?... demande-t-on dans les journaux. Il est certain qu'on lit plus dans les époques où l'on est plus instruit ou plus avide de s'instruire et qu'on en a plus le loisir. « Les illettrés ne lisent pas », dirait La Palisse. On devrait plutôt demander : Que lit-on ?... Car la qualité des lectures d'un peuple fait juger de sa civilisation plus que leur quantité. Or, on lit surtout des journaux ; les neuf dixièmes des gens n'ont pas d'autre pâture intellectuelle. Si on regarde ce que lit presque tout l'autre dixième, les livres qui se vendent par centaines de mille et atteignent parfois le million d'exemplaires, on a une idée plutôt lamentable du niveau intellectuel et moral des uns et des autres, lecteurs de journaux et lecteurs de livres. Nourris de pareilles lectures, on comprend qu'ils sont incapables de former autre chose que cette « majorité compacte » sur laquelle les gouvernants s'appuient en toute sécurité pour commettre leurs méfaits. — Edouard Rothen.

LOGEMENT n. m. La pièce, le gîte qu'une personne ou une famille habitent prend le nom de *logement* Ce mot, quoique ayant pour valeur *appartement*, sert à désigner, dans une maison, la partie la plus modeste. Alors que les appartements se composent de plusieurs pièces et sont situés dans des immeubles plus ou moins modernes et confortables, les logements (qui, dans les villes, se situent dans les mansardes ou les maisons de rapport de second et de troisième ordre et, dans les campagnes dépendent des chaumières et des bâtisses médiocres et usagées) servent de gîte aux classes laborieuses toujours déshéritées.

Ainsi, dans la pratique, et quoique le mot logement ait une valeur analogue — en théorie — à celle d'appartement, la différence s'établit par le genre d'occupants et l'aspect des lieux.

Aussi, même le langage courant désignera sous le vocable *logement* des pièces soit restreintes, soit peu en harmonie avec les règles d'une hygiène modeste, tandis que par *appartement* le même langage s'appliquera à des locaux mieux aménagés pour l'habitation et qui donnent à ceux qui les occupent des commodités et des satisfactions qu'un simple logement ne comporte pas.

Selon que l'homme habite une chaumière ou une mansarde, ou qu'il loge dans des appartements réduits ou vastes, aérés et aménagés pour la commodité de l'existence, cet homme éprouve de la joie ou de la tristesse parce qu'il se sent tributaire de son logement dans les questions de maladie et de santé. La question du logement, de l'habitation, se pose à la société comme une question d'hygiène et de moralité.

Beaucoup de logements, en France, remontent encore à des époques reculées. Autrefois les constructions qui servaient d'abri à la plèbe, aux serfs et aux travailleurs en général se faisaient au petit bonheur et la prévoyance des besoins était bien faible pour ne pas dire nulle. Les classes privilégiées ne témoignaient pas, non plus, d'une grande connaissance de l'hygiène ; mais les moyens dont elles disposaient suppléaient aux aptitudes des propriétaires de l'époque. Ce n'est guère que depuis le milieu du siècle écoulé que les constructions d immeubles se sont effectuées dans des conditions meilleures que par le passé et en harmonie avec la science.

Dans certains départements montagneux et de faibles ressources, les constructions rurales surtout, remontent à des époques relativement lointaines, ce qui implique des habitations malsaines et dangereuses. Il est encore des hameaux, des villages où la famille cohabite avec le bétail qu'elle élève. Les « chambres de veillées », en Beauce, qui ne sont qu'une portion de l'étable, et où les animaux font profiter les gens de la chaleur dégagée... et du reste, demeurent, à ce point de vue, caractéristiques. Aujourd'hui encore, le *couchage* des ouvriers de ferme s'inspire toujours de la même économie et bénéficie des mêmes émanations ; la tuberculose en profite pour ses râfles sournoises...

Le gouvernement démocrate (que secondent, pour le profit, d'habiles sociétés privées) après avoir constaté et déploré l'exode des paysans vers les grandes villes, a pensé que la question méritait plus que des jérémiades sur le dépeuplement des campagnes. Il vient d'inscrire à son budget — accaparé sans vergogne par les œuvres de mort — quelques préoccupations touchant la vie. Il a décidé de consacrer quelques centaines de millions pour édifier, aux champs comme à la ville, un réseau de maisons, dites... à bon marché, afin de pallier, dans une certaine mesure, à l'insuffisance générale des logements. Précautions excellentes en principe, mais lamentablement impuissantes en face d'un mal profond, étendu et poignant... Les travailleurs aisés, dont les salaires se prêteront à la saignée, continueront d'engloutir dans les « maisons ouvrières » leurs économies et à hypothèquer un avenir d'efforts et de privations. Leurs groupes s'étageront vers cette bourgeoisie conservatrice à laquelle ils auront l'illusion de s'incorporer et ils mettront l'amour du gîte au service des institutions rétrogrades. Quant aux masses miséreuses elles attendront que le Pactole qui coule vers l'armée s'avise de rénover les lépreuses maisons où le travail enterre ses détresses, ses amours et ses tares...

« Notre » gouvernement républicain (d'autres gouvernements démocrates et ploutocrates ont, depuis la guerre, entrepris l'amélioration de l'habitation pour les masses laborieuses), se doit en effet de suivre l'exemple donné par les institutions conservatrices d'autres pays où les *gildes* ont contribué avec succès aux entreprises. Il s'occupera des logements ouvriers (il feindra surtout de s'en occuper) par intérêt, par démagogie et parce que l'attention qu'il semblera prendre par là aux maux du peuple sera un excellent tremplin politique. Il ne peut éviter d ailleurs d'apporter au moins des projets et d'amorcer quelques réalisations. L'existence des taudis, dans les grandes villes, est d'autant plus dangereuse et, par suite, révoltante, que la misère confine aux splendeurs de l'opulence. Le contraste est trop frappant et la société bourgeoise cherche à en *atténuer* l'effet.

En résumé, la question du logement tient à la santé générale, à la probité et aux mœurs de la Société. Elle mérite, de tous ceux qui comprennent la question du logement, comme une question de justice pour tous, la plus grande attention, car il ne faut pas oublier que sous la domination du capital, la Société ne se résoud à réaliser quelque amélioration que quand elle ne peut plus en différer l'exécution. — Elie Soubeyran.

LOGEMENT. Depuis son apparition sur la planète l'abri, le logement ont tenu une place considérable dans les préoccupations de l'homme. L'existence leur a été maintes fois subordonnée et, quand il n'a pas joué un rôle capital et exigeant, le logement est cependant resté étroitement lié aux influences de site, de climat, ainsi qu'aux mœurs, au genre de vie de ceux qui l'ont rencontré ou conçu. Il a accompagné l'évolution des races et des grandes branches humaines, fixé souvent leurs traits persistants et leurs conquêtes incertaines.

Leur capacité d'initiative, leur discernement, leur esprit inventif, la gamme de leurs découvertes ont marqué le caractère et l'étendue de ses réalisations, servi ses audaces, permis ses progrès... Le sujet n'ayant été qu'effleuré au mot *habitation* (voir ce mot, voir aussi *architecture*, *ville*, etc.) nous donnerons ici, en bref, un historique du logement dont les stades, parfois dépouillés d'art, portent à travers les époques, et chez les peuplades de civilisation rudimentaire, l'empreinte d'une enfance simpliste et obstinée, millénaire souvent et parfois contemporaine de nos savants édifices...

« L'excès en froid ou en chaud de la température, la présence de fauves dangereux ont conduit les hommes à chercher un refuge dans les grottes et les cavernes. Ce furent les habitations des hommes quaternaires. Les Lapons, Samoyèdes, Ostiaks et autres habitants de régions sibériennes bâtissent des huttes, le plus souvent coniques, avec des perches assemblées par le sommet et couvertes d'écorce d'arbre et de mottes de gazon. Quand elle n'est pas formée de blocs de glace et de neige tassée, chez les Kamchadals, les Esquimaux et autres peuplades boréales, la hutte d'hiver est creusée en terre et couverte d'un tumulus de terre gazonnée. Mentionnons les *cités lacustres* ou villages bâtis sur pilotis, dans les eaux tranquilles d'un lac ou d'une rivière, et les habitations construites sur les grands arbres de l'Afrique centrale. »

« Avant la conquête romaine, les peuples de la Gaule habitaient ordinairement des huttes cylindriques ou rectangulaires dont les parois étaient constituées par un clayonnage revêtu d'argile ou par des pierres brutes jointoyées avec du mortier de terre et couvertes en chaume. La case cylindrique et en forme de ruche est aujourd'hui la caractéristique des villages nègres de toute l'Afrique et d'une partie de l'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie. Une partie de la population du nord de l'Afrique et de l'Asie était nomade et avait besoin d'abris facilement transportables; elle en a trouvé dans la tente en écorce, en peau, en feutre ou en étoffe. Certaines peuplades, de nos jours encore, n'ont aucun abri permanent... »

« Avec la civilisation apparaît la véritable habitation, construite avec des matériaux plus durables : la pierre et la brique. En Orient, aussi bien dans l'antiquité qu'aujourd'hui, les relations sociales, à cause de la polygamie surtout, étaient restreintes dans d'étroites limites. La vie intérieure s'y dérobait et s'y dérobe encore au public. D'où les dispositions intérieures de ses maisons antiques et modernes. Une seule porte d'entrée ouvre sur l'extérieur, de rares ouvertures aux divers étages, soigneusement grillagées. A l'intérieur, une cour sur laquelle prennent le jour et l'air toutes les pièces de l'habitation. Celles-ci sont nettement divisées en deux parties : l'une, proche de la porte d'entrée, la plus publique, est destinée aux hommes; l'autre est réservée aux femmes, qui occupent souvent les étages supérieurs, couverts par une terrasse, où, loin des regards, elles jouissent de quelque liberté. Cette disposition était celle des maisons de la Chaldée, de la Perse, de l'Egypte ancienne. Elles apparaissent jusqu'à certain point dans la Grèce antique, où les femmes, sans être cloîtrées, se mêlaient peu à la vie publique. Dès la fin de la république et le commencement de l'empire, les Romains adoptèrent les arts, l'architecture et les mœurs des Grecs. Eux qui s'étaient longtemps contentés de modestes cabanes, assez semblables à celles des Gaulois, ils se construisirent des demeures décorées d'un péristyle à la grecque, qui s'ouvrait sur un vaste *atrium* et où le *gynécée* tint une place importante. Mais cependant la partie destinée au public, où le *patron* pouvait recevoir ses nombreux *clients*, était plus développée qu'en Grèce. L'architecture byzantine ne change que peu de choses à ces dispositions romaines.

« On ne rencontre le pittoresque, c'est-à-dire la fantaisie, que dans les demeures du Moyen-Age. C'était l'époque où la guerre régnait; tout le monde tenait à être fortifié. Il en résultait que faute de terrain dans l'intérieur des fortifications, on se trouva obligé d'accroître la hauteur des maisons. Par suite des circonstances économiques, le rez-de-chaussée fut bâti en pierre, les étages supérieurs le furent en bois et s'avancèrent souvent en encorbellement sur la rue. Pour ne rien oublier, signalons les élégantes constructions en bois de la Norvège, de la Suède et de la Suisse, et les *isbas* des *moujiks* russes. La Renaissance modifia surtout l'extérieur des maisons. A partir du XVII^e^ siècle, l'influence de plus en plus prépondérante de la classe bourgeoise dans la société, éloigna les préoccupations d'art des demeures particulières au profit du confortable. »

« En Chine, au Japon, et dans les pays de l'Extrême-Orient, les habitations se distinguent extérieurement par leur mode de construction original. Leur plan intérieur présente généralement un quadrilatère plus ou moins vaste, divisé en un certain nombre de chambres par des cloisons mobiles qui permettent d'agrandir les chambres quand le besoin s'en fait sentir. Là aussi, le maître de maison cherche à s'isoler du contact extérieur... » (Larousse).

***

Aux diverses périodes, seuls les princes, les seigneurs, les riches, les gens aisés, la bourgeoisie marchande et industrielle ont connu les demeures somptueuses, robustes et vastes, plaisantes et protectrices, bref les habitations les meilleures du temps. Quant aux logements (cabanes, chaumières, galetas), où le peuple fut contraint toujours d'abriter sa vie précaire, ils ont été invariablement un défi au sens commun, à la dignité de l'espèce, à l'équité. Ils sont aujourd'hui encore une insulte permanente à l'hygiène et aux conditions élémentaires de la vie. Cette situation poignante devant laquelle les esprits justes et les cœurs sensibles ne peuvent rester indifférents a, dès le XIX^e^ siècle (avant 1789 nul n'en prenait souci, les serfs étant à peine regardés comme des hommes), préoccupé économistes et philanthropes et parfois même les autorités, quand un courant d'opinion en portait l'écho jusqu'aux assemblées. « Après la révolution de 1848, on fit de nombreuses enquêtes sur la situation des ouvriers. Il faut lire les rapports de Villermé, Blanqui, Frégier, Lestiboudois, Kolb-Bernard, Ebrington, H. Robert et Grainger pour se faire une idée des conditions épouvantables dans lesquelles vivait une grande partie de la population ouvrière... Les ouvriers, disaient-ils, surtout dans les grands centres comme Paris, Lyon, Lille, Rouen, Reims, Amiens vivent fréquemment dans des logements non aérés, parfois dans des caves humides, au milieu de véritables foyers pestilentiels et dans des conditions hygiéniques désastreuses. Ceux qui logent à la nuit, dans les garnis, ne sont pas mieux partagés. « Un tiers seulement, disait le rapport du conseil général de salubrité en 1848, est dans des conditions à peu près supportables ; le reste est dans l'état le plus affreux. 40.000 hommes et 6.000 femmes logent, à Paris, dans des maisons meublées qui sont, pour la plupart, de vieilles masures humides, peu aérées, mal tenues, renfermant des chambres garnies de *huit* ou *dix* lits pressés les uns contre les autres, et où plusieurs personnes couchent encore dans le même lit ». Les plaintes soulevées par un tel état de choses devinrent telles que, en 1849, l'Assemblée législative, sur l'initiative de M. de Melun, vota la loi du 13 avril 1850, qui s'occupa des logements insalubres (nous y reviendrons tout à l'heure)... En 1852, un décret affecta dix millions à l'amélioration des logements d'ouvriers et une partie de cette somme fut accordée à diverses compagnies de Mar-

seille, de Mulhouse, de Paris, qui firent construire des cités ouvrières. » (*Larousse Universel*)...

Melun, dans ses *Annales de la Charité*, a tracé un tableau typique des grandes misères de la population indigente du 12e arrondissement. « Il est une partie de la ville, dit-il, qui paraît avoir échappé à la loi du mouvement et n'avoir jamais eu rien à perdre. Malgré l'aspect misérable et fangeux du faubourg Saint-Marceau, on ne trouve chez lui aucune trace de décadence ; ses rues resserrées et à pic, ses passages en planche, ses carrefours dépavés n'ont jamais pu porter de voitures, et on dirait que ses maisons, si hautes et si sombres, avec le nombre de leurs étages, la raideur de leurs escaliers, l'humidité de leurs chambres, ont été bâties pour des gens qui ne devaient pas payer leurs loyers. Dans ces demeures malsaines, sur cette paille qui souvent sert de lit, ne demandez pas de la fraîcheur et de la santé à l'enfant, de la force à l'ouvrier, de la verdeur au vieillard. Les scrofules, seul héritage que se transmettent les familles, nouent les ressorts et arrêtent les développements de la vie ». Et, outre le pèle-mêle, plus hideux encore qu'ailleurs, le prix de ces bouges, où on logeait au jour, à la nuit et à l'heure, était exorbitant Sans doute, ce tableau a vieilli et les tons s'en sont un peu éclaircis. Des trouées ont amélioré ce quartier et quelques soins ont tenté de rendre ces repaires moins lugubres. Mais les vices généraux n'en ont point disparu. Là, comme en bien d'autres coins de misère, la cupidité des logeurs continue à entasser les malheureux dans des pièces de quelques mètres carrés. Et la tradition de *faire suer le logement* continue à être la méthode sacrée de M. Vautour...

Quant à l'attention périodique des pouvoirs publics et aux interventions des philanthropes, elles n'ont apporté, depuis plus d'un demi-siècle, que de telles peintures ont pu être tracées sur le vif, que des adoucisements superficiels et des relèvements insuffisants. Le mal reste aujourd'hui singulièrement grave et étendu. Il est trop profond d'ailleurs et rattaché à trop de raisons connexes pour qu'il puisse être guéri par des bonnes volontés isolées et quelques saignées empiriques, par les aumônes de la bienfaisance et les crédits à retardement des administrateurs officiels. Seul un régime nouveau, situant sur son vrai plan, qui est d'ensemble social et non fragmentaire, le problème de l'habitation, pourra, s'y attaquant résolument et sans ménagements, dresser sur les ruines des masures actuelles des abris sains pour ceux qui travaillent. Seul aussi, il pourra, faisant litière des cloisonnements et des classes, ouvrir à tous les humains, un accès équitable aux demeures édifiées... Malgré des privilèges subsistants, des partialités de distribution manifestes, malgré surtout la tendance à favoriser son armée de fonctionnaires civils et militaires et sa corporation d'ouvriers qualifiés, la Russie soviétique a fait un effort notable dans le domaine du logement. D'avoir réduit, dans les immeubles existants, le nombre excessif de pièces affectées autrefois aux familles de la bourgeoisie pour y abriter des travailleurs sans logis ; d'avoir, dans les châteaux princiers et les vastes parcs où la camarilla tsariste noçait et chassait à la santé du peuple, installé pour celui-ci des maisons de repos et de retraite, des établissements pour les malades et pour l'enfance, constitue un fait nouveau, l'esquisse pratique d'une économie populaire (sinon pleinement révolutionnaire) encore inédite, qu'il serait injuste de passer sous silence...

Il est évident en effet que, au moins autant que d'insuffisance, nous souffrons, en matière de logement, d'une mauvaise répartition. De vastes immeubles, des habitations de 14 à 20 pièces (sans compter les dépendances utilisables) sont limités à « l'usage » d'une ou deux personnes. D'autres ne sont occupés — et encore partiellement — que quelques mois, parfois quelques semaines dans l'année. Nombreuses sont dans les maisons les pièces d'apparat, les chambres de réserve ou « d'amis » qui jamais n'ont abrité quiconque ou rendent de fallacieux services. J'en appelle — pour accuser cette disproportion dans l'affectation et souligner l'arbitraire, d'ailleurs patent, de la jouissance — au témoignage peu suspect d'un statisticien bourgeois. En 1908, le Dr Jacques Bertillon écrivait dans le *Journal* : « Il y a dans les maisons de Paris environ 2.250.000 pièces (hôtels et habitations collectives telles que hospices, casernes, etc., non compris). Ainsi il y a presque autant de pièces que d'habitants et l'on pourrait imaginer que chaque habitant pourrait avoir une chambre pour lui tout seul. Naturellement, il n'en est pas ainsi : les uns ont plusieurs pièces à leur disposition, et beaucoup d'autres sont loin d'en avoir autant ». Et il ajoutait — constatation sévère derrière le laconisme tolérant — « Sur 1.000 habitants de Paris (de tout âge et de tout sexe), il y en a près de la moitié exactement 482) qui sont assez spacieusement logés, à savoir 266 qui disposent d'une pièce par personne, et dont le logement peut passer pour *suffisant*, 138 qui ont plus d'une pièce, et 78 plus de deux pièces à leur disposition et qui sont *largement* ou *très largement* logés ; l'autre moitié est moins bien partagée : 363 vivent dans des logements dits *insuffisants*, où il n'y a pas une pièce par personne, et enfin 149 sont logés à raison de plus de deux personnes par pièce. Les logements de ces derniers sont dits *surpeuplés*. Six habitants sur mille ont des logements indéterminés (bateau, voiture, écurie, magasin, etc.) »...

Il ne s'agit pas là d'une crise ou d'une infériorité nationales. Comme tous les maux qui frappent les classes pauvres, la pénurie et l'inique conditionnement du logement ne connaissent pas de frontières. Berlin, Vienne, Budapest, pour citer les plus caractéristiques parmi les capitales étrangères, sont aussi mal partagées et des gens y vivent aussi dans les caves et les sous-sols. Et ils ont leus *Schlafleûte*, « les gens qui louent une *portion* de chambre ou de lit »... Si l'on considère d'autre part le territoire français dans son ensemble, on note, en prenant les mots dans leur acceptation ci-dessus qui révèle un criterium d'indulgence bourgeoise manifeste, que à l'époque dont parle Bertillon, sur 1.000 personnes, 260 vivaient en logements surpeuplés, 360 en logements insuffisants, 168 disposaient d'une pièce par individu, autrement dit que près de 800 *souffraient*, à des degrés divers, d'une solution mauvaise du problème de l'habitation.

Arrêtons-là les citations. Entrer dans le détail des villes et des communes rurales plus ou moins favorisées, opposer l'une à l'autre cités et provinces n'éclairerait pas davantage notre documentation générale. Les chiffres sont probants et Bertillon pouvait conclure : « Un logement encombré » est aussi nuisible à la santé physique qu'à la santé morale. Que de déchéances, que de ruines même sont dues à la promiscutité causée par un logement trop étroit ! » Que viendront faire, en face de cette calamité, les remèdes doucereux de la charité, les mesures, toujours hésitantes, d'amendement public ? Qui, bénévolement, parmi ceux qui bénéficient d'un scandaleux déséquilibre, se résignera aux abandons nécessaires, quels favorisés feront la nuit du 4 août des locaux inutiles ? Quelle législation, dans le champ fermé de l'économie capitaliste, fera les prélèvements efficaces, groupera, sans en faire retomber la charge sur les misérables et mettra utilement en œuvre, les lourds crédits indispensables ? Non, le logement *du pauvre* ne disparaîtra qu'avec le paupérisme... .

Nous avons vu que les municipalités, urbaines notamment, ont constitué des commissions d'hygiène ayant,

dans leurs attributions, le contrôle des locaux d'habitation. Voici comment leur rôle est défini par la loi de 1850. « Elles visitent les lieux signalés comme insalubres mis en location ou occupés par d'autres que le propriétaire, l'usufruitier ou l'usager ; elles déterminent l'état d'insalubrité et en indiquent les causes, ainsi que les moyens d'y remédier. S'il est reconnu que les causes d'insalubrité dépendent du fait du propriétaire, l'autorité municipale lui enjoint d'exécuter, sous peine d'amendes que détermine l'article 9 de la loi, les travaux jugés nécessaires. S'il est reconnu que le logement n'est pas susceptible d'assainissement et que les causes d'insalubrité sont inhérentes à l'habitation elle-même, l'interdiction de location à titre d'habitation peut être prononcée, sous les sanctions pénales prévues par l'article 10 de la loi. Enfin, si l'insalubrité est le résultat de causes extérieures et permanentes, ou si ces causes ne peuvent être détruites que par des travaux d'ensemble, la commune a la faculté d'acquérir, par expropriation, la totalité des propriétés comprises dans le périmètre des travaux » (*Nouveau Larousse*). Depuis la loi de 1902, la mise en mouvement des moyens de coercition qui ne pouvait se produire lorsque l'occupant était le propriétaire lui-même, l'insalubrité atteignît-elle les voisins, peut avoir lieu à l'égard de « tout immeuble dangereux pour la santé des occupants, quels qu'ils soient, ou pour la santé des voisins ». D'autre part, l'action légale atteint non seulement les logements et leurs dépendances, mais « les immeubles entiers, y compris les parties non bâties ».

Il y a là évidemment, au nom de la santé publique, le principe d'une immixtion heureuse de l'autorité sociale dans l'état des lieux habités. Il porte atteinte aux droits souverains de la propriété et en restreint l'arbitraire meurtrier. Mais tous ceux qui connaissent le fonctionnement des commissions d'hygiène savent dans quelles circonstances elles se déplacent. Et les malheureux qui habitent les maisons que leur passage, suivi d'effet, « assainirait », peuvent goûter une fois de plus l'ironie des lois de sauvegarde et attendre que les pouvoirs publics daignent s'appuyer sur elles pour enjoindre la réfection des quartiers inhabitables. A plus forte raison pourront-ils — s'ils en connaissent — épingler comme un événement révolutionnaire, l'expropriation pour cause d'insalubrité !

On se garde le plus souvent de porter le regard — et encore moins la pioche ! — dans les taudis existants. Tout au plus s'inquiète-t-on, assez distraitement, d'exiger que les constructions neuves réalisent certaines conditions élémentaires de salubrité. Les « villes tentaculaires », qui aspirent et précipitent dans leur tourbillon les populations abusées ou économiquement infériorisées des campagnes, souffrent avec acuité d'une crise du logement que la dernière guerre a accrue et accélérée. Et elles cachent encore dans leurs flancs — stigmates qui sont la honte d'un régime et suffiraient à le condamner — des milliers d'infects chenils qui sont l'habitation obligée du pauvre... Les soupentes tour à tour glaciales et surchauffées qu'aère une maigre lucarne et où croupissent des familles entières dans une promiscuité malsaine et révoltante, les vagues « pièces » superposées dans les cours noires et empuanties de tous les effluves des cuisines et des water-closets, avec leurs boyaux d'accès où règne une éternelle demi-nuit et auxquels on a eu le cynisme de donner le nom de rues, continuent, dans un Paris surpeuplé et dans les vieux quartiers de la plupart des grandes agglomérations de province (où le visiteur admire leur « couleur » historique et leur originalité), à servir d'abri et déjà de tombeau aux nichées laborieuses...

***

Quelques passages d'un document officiel d'avant 1914 — loin de les réduire, le cataclysme destructeur a accentué les vices dénoncés et les tares se sont étalées et approfondies — souligneront, de leurs traits et de leurs chiffres précis, les peintures que nous esquissons et accuseront leur modération. Elles éclaireront d'un jour cru la lèpre que représentent en plein vingtième siècle les habitations des hommes...

« En 1891, il y avait à Paris 72.705 logements surpeuplés, c'est-à-dire habités par plus de deux personnes par pièce : 331.976 personnes occupaient ces logements. En 1901, on comptait encore 69.901 de ces logements, habités par 341.041 personnes; 15.432 familles n'avaient qu'une pièce pour quatre personnes. Il faut, en outre, tenir compte des 190.000 personnes qui logeaient en garni : en 1896, il y avait là 2.783 groupes de quatre personnes et plus logeant « sous la même clé ». Les recensements ultérieurs 1906, 1911, se sont bien gardés de refaire le dénombrement du « bétail humain » ainsi entassé. Mais « à défaut de statistique précise, on peut voir un indice de l'aggravation de la crise dans l'augmentation croissante du nombre des ouvertures de garnis, qui s'est produite dans les arrondissements périphériques. Le nombre des chambres contenues dans ces garnis — refuges ouverts à toutes les inquisitions de propriété et de police — est passé de 671 en 1907 et 804 en 1908 à 1.649 en 1909, 2.216 en 1910 et 4.600 en 1911. D'après les relevés de la Préfecture de police, il y avait, en 1908, 189.177 locataires dans les garnis et 196.925 en 1911. Or, il ne faut pas perdre de vue que l'hôtel meublé, dans les quartiers ouvriers, est souvent le refuge des familles qui ne peuvent plus se loger dans les maisons particulières et qui en sont réduites à s'entasser dans une chambre garnie, dont le loyer est payé à la semaine. »

« D'autre part, des enquêtes auxquelles ont procédé des hygiénistes comme les docteurs Mangenot et Boureille ou des œuvres philanthropiques telles que « l'Amélioration du logement ouvrier » ont montré dans quelles épouvantables conditions d'insalubrité vivaient de nombreuses familles ouvrières : c'est, à Grenelle, *huit* personnes logées dans une pièce de 36 m. cubes; rue Falguière, *six* personnes couchant dans une chambre de 29 m. cubes où ne pénètre jamais le soleil ; dans le 19e arrondissement, *sept* personnes habitant *une* pièce dont l'unique fenêtre donne sur une courette sombre qui sert de réceptacle à toutes les immondices de la maison, etc.

Dans ces recoins humides, sans air, ni lumière, la tuberculose, maladie de l'obscurité, du surpeuplement et du surmenage, règne en maîtresse sur les travailleurs et leurs enfants... Les familles nombreuses (malgré les exhortations officielles à la procréation : de même que Dieu bénit les nombreuses familles mais ne les nourrit pas, la patrie demande des enfants sans s'inquiéter de leur gîte et de leur pâture), sont particulièrement frappées et sont non seulement les premières victimes des taudis, mais celles de la crise elle-même. On cite un père de dix enfants ayant visité, à l'époque (on peut multiplier aujourd'hui les chiffres de ces courses stériles) « 33 logements sans être accueilli ». Une autre, avec neuf enfants, a passé trois nuits à la belle étoile. D'autres mettent leurs meubles au garde-meubles et les vendent peu à peu pour payer la chambre d'hôtel où on a consenti à les héberger avec leurs sept enfants : plusieurs se construisent des baraques en planches ou en carreaux de plâtre sur des terrains qu'ils *louent* parfois des prix exorbitants ». (Rapport de la commission des habitations au Conseil municipal de Paris).

Tant que le logement fera partie du système de « revenu privé » qui est la caractéristique de l'économie actuelle, le mal subsistera, plus ou moins étendu, plus ou moins douloureux. Et les propriétaires, arbitres intéressés, pourront, dans la logique de l'affaire que repré-

sente pour eux un loyer, faire aux déshérités cette réponse souveraine à savoir qu' « ils ne sont pas obligés de faire de la philanthropie à leurs dépens ». Le problème du logement est un problème social, lié à tous ceux que le capitalisme tient en suspens sous sa griffe obstinée... Toutes les mesures qui ne sont pas d'appropriation sociale et de transformation fondamentale, toutes les tentatives, gouvernementales ou privées, en vue de corriger la situation ne sont que des palliatifs insuffisants et trompeurs et de paresseuses solutions d'attente...

***

Des maisons futures quelles seront les formes et les dispositions générales, quels seront leurs agencements essentiels ? De quelles conceptions hygiéniques s'inspireront-elles ? Elles seront influencées à la fois par les progrès de la science physiologique et ceux de la technique constructive, sous le contrôle artistique de l'esthétique dominante. Mais les habitations seront affranchies de tous les facteurs d'exiguïté, d'insécurité et d'insalubrité qui en font aujourd'hui les antichambres parfois précipitées de la mort. Délivrés des malfaçons et des sabotages *de rapport* des entreprises actuelles, les groupes constructeurs iront aux matériaux et aux procédés appropriés à des fins de résistance et de bien-être. Mais, ouvert à la lumière bienfaisante, baigné d'air et ensoleillé, spacieux et pratique, le logement devra constituer le milieu quotidien, à la fois riant et normal, où « il fait bon vivre »...

Déjà le ciment, le béton armé, remarquable pour ses qualités de cohésion, d'incombustibilité et de résistance aux intempéries, est devenu d'une utilisation courante. Il a permis, depuis quelques années à peine que sa vogue s'est affirmée, de réaliser d'audacieux et puissants édifices ; il a inspiré même une architecture nouvelle et parfois originale, entraîné de souples adaptations de l'art décoratif, en particulier sculptural, donné naissance çà et là à quelques formules hardies et vigoureuses. Et voilà que la technique constructive s'oriente vers les immeubles en acier édifiés comme il est pratiqué pour la coque d'un navire cuirassé. « Grâce à un dispositif intérieur, les maisons ne seraient ni plus chaudes en été, ni plus froides en hiver que celles réalisées en maçonnerie, et leur solidité, leur durée seraient aussi certaines »...

Sur les suggestions de l'Office public des habitations dites « à bon marché », la Ville de Paris se propose, la faveur de la loi de juillet 1928 (loi Loucheur) de procéder à une tentative qui porterait sur une quarantaine de pavillons et coûterait un million environ. Les avantages les plus marquants du nouveau principe seraient l'introduction d'une industrialisation particulièrement poussée dans le domaine du bâtiment. La possiblité d'usiner en série les différentes pièces ferait baisser dès maintenant le prix de revient et assurerait une rapidité et une simplicité d'exécution dont les sociétés de l'avenir tireraient un intéressant profit. Amenées sur leurs emplacements, ces constructions seraient facilement et promptement assemblées. D'ores et déjà des expériences, faites à l'occasion d'expositions récentes, ont montré qu'une semaine pouvait suffire pour édifier une maison du type envisagé. Et ce n'est pas là le dernier mot de la technique de la fabrication et du montage.

Les constructions de demain seront-elles dispersées dans les bocages, au gré de la fantaisie poétique ou uniront-elles à l'instar des familistères ébauchés (voir *familistère*), ce maximum d'avantages généraux que favorise la synthèse ? Les deux sans doute auront leurs favoris et se verront recherchées selon les préférences de chacun. Tarbouriech (*La Cité future*) a imaginé « un cadre de la vie privée comportant un groupe d'habitations, auquel un ensemble de services administratifs et économiques au moins rudimentaire, constitue une individualité propre quant à la consommation. Ce groupe d'habitations, auquel il a donné le nom générique d'*habitat*, peut être isolé ou former une partie d'une agglomération urbaine plus ou moins importante. En campagne, il est constitué par des maisons simples, mais élégantes, plus ou moins grandes selon l'importance des familles, entourées chacune d'un jardinet et s'alignant le long d'allées plantées d'arbres, une place égayée par des parterres et dont les côtés seront constitués par les bâtiments des services généraux : Maison commune avec bureaux, salles de commissions, salles des fêtes, école, dispensaire, économat, hôtel-restaurant, qu'on pourrait réunir aux habitations par des galeries, un parc où les enfants joueront, où les vieux se promèneront ».

« En ville, c'est un grand carré qui constituera un vaste parc accessible de la rue par des passages coupant les bâtiments en bordure de la voie publique A ces bâtiments s'en ajouteront d'autres répandus dans l'intérieur et dont Tarbouriech fixe, pour Paris, l'orientation nord-sud, comme étant la plus convenable au climat. Ces constructions, dont les façades pourront être agréablement variées, artistement décorées, comprendront, en principe, un rez-de-chaussée élevé de un mètre à deux au-dessus du sol et de deux ou trois étages, pas davantage. Inutile, en effet, d'entasser des pierres les unes sur les autres jusqu'à des hauteurs invraisemblables, alors que le terrain ne coûte rien et que la terre est si grande. Au centre du carré se trouveront, en des constructions plus belles, les services généraux et des galeries intérieures ou extérieures permettant à tous les habitants de chaque *habitat* d'aller, à l'abri des intempéries, au cercle, à la salle de réunions, à l'économat ou à l'école ; des wagonnets électriques roulant le long de ces galeries assureront le service de distribution à domicile. Le grand charme de ces quartiers sera dans leurs parcs. Les jardins publics seront ainsi étroitement réunis aux habitations et on s'y promènera comme chez soi, en tenue d'intérieur, etc. Ainsi, avec des services généraux organisés de façon à ce qu'il se suffise à lui-même, quant aux nécessités courantes de la consommation, l'*habitat* apparaît à l'auteur comme devant concilier le maximum de communisme compatible avec notre mentalité et le maximum de liberté individuelle que l'on puisse désirer et mettre chaque citoyen dans une situation telle qu'il puisse, à son gré, ou se replier dans un isolement farouche ou goûter tous les charmes de la vie sociale la plus raffinée. » (Résumé emprunté à *l'Encyclopédie socialiste.*)

Edward Bellamy, dans son évocation de « l'an 2.000 », dépeint avec couleur les habitations séduisantes, et enrichies d'un confort enfin socialisé, de la société transformée. Dans *Travail*, Zola envisage la disparition de toute conglomération d'habitations. Pour lui « dans le régime social futur, les villes auront une étendue considérable, car la maison à logements multiples de nos grandes villes aura disparu et seule existera l'habitation servant à une unique famille, enfouie dans un jardin qui la séparera de toute autre habitation. Si la liberté individuelle trouve mieux son compte dans cette conception » (ajoutons que « la vie de famille » se sera, comme la famille elle-même, sans doute profondément modifiée) « rien n'empêcherait d'ailleurs le citoyen épris de sociabilité et tenant au commerce quotidien de ses semblables, de donner satisfaction à ses goûts, car, pour être prévus moins nombreux, moins à la portée de la main, les services généraux imaginés par Zola n'en sont pas moins accessibles et n'en sont que plus grandioses »... (*Encycl. social.*)

Nos cités de l'avenir — si l'appellation de cité con-

vient encore à leur physionomie — cesseront de dresser des gratte-ciel de multiples étages sur des rues de corridor. « Il nous sert peu, dit le Dr Bridou, d'accélérer nos moyens de communication, si nous continuons à nous entasser stupidement comme les cloportes sous des masses ténébreuses de moëllons ». Les constructeurs futurs feront litière, nous l'espérons, de l'absurde faculté de « bâtir à toutes les hauteurs, en masquant la lumière aux malheureux qui logent en bas ou en arrière de ces bâtisses ». Ils feront aussi généreuse que possible la part du soleil afin que tous aient accès à ses caresses et à ses pénétrations bienfaisantes. Ils sauront qu'il « doit égayer chaque logis familial pour en écarter à la fois la tristesse, la laideur et les autres maladies dont nous cherchons à réduire les méfaits trop coutumiers ». Ils ne sépareront pas d'ailleurs la préoccupation du logement des conditions générales de la vie. Ils les associeront harmonieusement en vue de l'essor vers le maximum de satisfactions. Pénétrés de « l'indivision foncière de tous les éléments qui contribuent au progrès civilisateur des sociétés », ils se garderont d'oublier que « quand on sépare l'hygiène physique de l'esthétisme et de la moralité sociale, on dissocie le développement de l'existence humaine... »

Bref, nous verrons (nous en caressons l'espoir) les cités décongestionnées et les avantages de la ville, grâce aux communications rapides du temps, les possibilités accrues de pénétration et une organisation enfin rationnelle de la répartition, transportées jusqu'au fond des campagnes. Puisse le bruit, qui fait si souvent cortège aux inventions modernes et ponctue désagréablement les avances de la civilisation, ne pas rendre illusoires — pour ceux qui l'aimeront encore — toute possibilité de retraite et de recueillement, et la nature conserver quelques-uns de ses charmes primitifs et profonds... Il est à présumer que « la plupart des ateliers et fabriques installés sur des emplacements trop exigus, dans les grandes villes, se disséminеront à travers le pays et seront établis un peu partout dans les communes rurales et dans les conditions les plus parfaites pour que le travail y soit commode, agréable et sain. et l'activité industrielle proprement dite se réunira ainsi à celle des agriculteurs, qui, d'ailleurs, s'industrialise chaque jour davantage...

Ainsi, la vie à la campagne, en gardant ses avantages propres, acquerra ceux jusque-là réservés aux grandes villes, sans en prendre les inconvénients ; car bientôt seront transportées à la campagne toutes les choses nécessaires à l'état de civilisation auquel la population urbaine est habituée : les musées, les théâtres, les salles de concert » (les émissions radio-électriques porteront demain, au domicile privé de chacun, grâce à la téléphoto et au film sonore, le cinéma parlant, et ressusciteront le charme des spectacles et des auditions vécues) « les cabinets de lecture, les établissements d'instruction, les lieux de récréation, etc., sans compter que la multiplication des moyens de transport en commun et leur gratuité, donneraient toute facilité à l'habitant de la campagne de venir pour ainsi dire autant qu'il le désirerait, participer aux amusements et distractions plus nombreux que la ville pourrait encore offrir. » (*Encycl. social.*)

Encore une fois, les modalités de l'habitation future et sa situation seront fixées, en leur temps, par les générations intéressées et en accord avec les mœurs et les ressources d'alors. Et nos recherches et les projets que nous pouvons faire à cet égard seront regardés peut-être par nos descendants comme un dessin désuet ou des injonctions utopiques. Ils peuvent y trouver, cependant, de profitables suggestions... Mais, à moins que la chimie biologique ne bouleverse nos données actuelles sur les milieux et les éléments organiques ou que d'ingénieuses découvertes ne permettent, d'ici là, de régénérer pour ainsi dire spontanément nos tissus menacés et ne rendent caduques nos connaissances et nos précautions d'hygiène, il est des considérations primordiales qui devront guider l'homme de l'avenir dans l'établissement de ses locaux de séjour, dans ses ateliers comme dans ses maisons de repos : c'est qu'il doit fournir incessamment à ses poumons un air aussi pur que possible, et pour cela éloigner de ses habitats les gaz toxiques et les microbes qui s'accumulent ou se développent dans une atmosphère confinée et soustraite, par surcroît, à l'action des rayons solaires. Et c'est que la recherche du bien-être et la protection contre le froid ne peuvent le dispenser de maintenir son corps en état de résistance par un entraînement et une activité appropriés...

Des mesures générales favoriseront la réunion de ces conditions : ne pas accoler les maisons les unes aux autres et surtout ne pas placer à proximité des habitations les établissements industriels qui répandent dans l'air des émanations dangereuses... Entourer toute habitation humaine d'une étendue suffisante de terrain couvert de végétation qui l'isole de sa voisine. Non pas seulemen l'éloigner des usines, tenir celles-ci à l'écart des régions habitées, mais obtenir que l'industrie brûle ou neutralise complètement les sous-produits, de façon à ne laisser sortir sous forme de gaz ou de liquides, que des produits non dangereux... Les situer à la campagne ne suffit pas ; il faut que les maisons aient des chambres vastes et lumineuses et que le souci d'y entretenir, l'hiver, une tiédeur confortable n'incite pas à leur conserver une herméticité dangereuse. Ne pas emprisonner l'humidité dans ses murs et, surtout, empêcher qu'elle y pénètre...

Voici les grandes lignes d'un plan d'habitation saine établi par Michel Petit : « Orientation à l'Est ou au Midi dans nos régions » (en attendant que les maisons sur pivot se présentent à leur gré au soleil). Construction de la maison de façon à n'avoir, autant que possible, d'ouvertures que sur une face ; si la maison offre un grand et un petit côté, sur deux faces, si elle est carrée ou, ce qui est préférable, si elle est bâtie en équerre. Qu'il y ait une ou deux façades, exposées comme il est dit, ces façades doivent être, en tous cas, presque entièrement vitrées sur toute leur hauteur et leur largeur ».

« Mais il n'est pas nécessaire que tous ces vitrages soient mobiles. Ils sont destinés à laisser pénétrer le soleil beaucoup plus qu'à l'aération. C'est pourquoi, dans une grande fenêtre, il suffit qu'une portion puisse s'ouvrir... L'aération continue peut se faire par divers procédés qui en reviennent tous, comme principe, à des prises d'air établies en différents points de la façade de l'habitation et à des tuyaux de sortie de cet air établis au sommet de la maison, en sorte que l'air extérieur pénètre constamment et que l'air usé soit constamment évacué, et cela sans procurer de courant d'air froid. On évite cet inconvénient en faisant passer l'air extérieur entre deux cloisons et, en hiver, au contact d'un tuyau rempli de vapeur d'eau à basse pression, avant qu'il pénètre dans les appartements. Il y a bien d'autres moyens, je me borne à signaler celui-là pour montrer que la difficulté peut être résolue ».

« Dans l'aménagement intérieur de l'habitation, il y a de grandes lois à observer. Etablir le moins de petites pièces possible ; n'encombrer les pièces que le moins possible, et supprimer totalement tapis, rideaux, tentures, meubles couverts en étoffe surtout des pièces où l'on couche. Comme type de maison je proposerais : une grande pièce, comprenant à elle seule presque la moitié de l'habitation, et dans laquelle les habitants passent leurs journées : c'est la pièce où l'on vit. Elle s'ouvre directement, ou par un court vestibule, au dehors et

offre des portes d'accès avec les autres pièces de la maison consistant en cuisine, chambres à coucher et, s'il y a lieu, bureau ou autre pièce spéciale. Cette maison ne comporte qu'un rez-de-chaussée. Si on le préfère, on peut n'avoir, au rez-de-chaussée, que la grande salle et la cuisine et mettre les chambres à coucher au premier étage. Mais ce qu'il faut toujours, c'est que chaque pièce soit largement ajourée et que l'air y circule, par quelques procédés que ce soit... »

Comme le vêtement, qu'il complète ,le logement doit être au service de notre vitalité et de notre expansion. Et il ne peut favoriser nos joies que fugacement s'il nous enserre de jour morose et d'espace exigu, s'il prive nos organes, nous épuise et nous diminue... — Stéphen Mac Say.

LOGIQUE adj. et subs. fém. (grec *logikos*, de *logos*, discours, raison). D'interminables et vaines querelles ont mis aux prises les philosophes pour savoir si la logique est un art ou une science. Elle suppose la connaissance des opérations supérieures de l'entendement, se rapproche par là de la psychologie et, sous cet angle, apparaît comme une science. Mais, alors que la psychologie décrit ce qui est, la logique fixe ce qui doit être; elle apprécie et son caractère normatif la rapproche singulièrement de l'art. « Science des sciences » ou « art de penser », elle se donne pour but d'orienter l'esprit dans la recherche du vrai, d'établir les règles de la pensée normale et scientifique. Deux parties la composent : la logique formelle, dont l'objet est l'accord de la pensée avec elle-même, la logique appliquée ou méthodologie qui vise à l'accord de la pensée avec son objet.

Longtemps la logique formelle garda une place prépondérante. Au IVe siècle avant l'ère chrétienne, Aristote la porta presque à sa perfection; au Moyen-Age, avec les scolastiques, elle devint le cœur de la philosophie; l'ambition suprême des doctes fut alors d'argumenter « en forme ». Les humanistes d'abord, puis les empiristes anglais et les rationalistes cartésiens réagirent heureusement contre cet excès. Sous le nom de logistique, elle fut approfondie, à la fin du XIXe et à l'époque contemporaine, par des philosophes qui ont élargi et modifié l'œuvre d'Aristote, restée presque immuable jusque-là. Quant aux néo-scolastiques, pompiers sans esprit ou farceurs à la Maritain, ils en parlent avec onction, mais n'insistent plus autant que leurs chicaniers ancêtres.

A la suite du Stagirique, la logique formelle classique porte principalement sur le concept, le jugement, le raisonnement. Mais elle ne s'attarde ni aux opérations qu'ils exigent, ni à leurs rapports avec les données de l'expérience ; elle s'intéresse exclusivement à leur validité intrinsèque, à la présence ou à l'absence de contradiction. C'est dire qu'elle est entièrement et uniquement commandée par le principe d'identité, loi souveraine de toute pensée raisonnable. Le concept, dont le terme est la traduction verbale, suppose un ensemble de qualités, c'est sa compréhension; il s'applique à un ensemble d'êtres ou d'individus, c'est son extension. Réunion de deux termes, sujet et attribut, au moyen du verbe « être », la proposition est l'énoncé d'un jugement. Elle est universelle ou particulière d'après l'extension du sujet; affirmative ou négative selon qu'elle pose ou exclut un terme par rapport à l'autre; analytique ou synthétique selon que l'attribut fait ou ne fait pas partie de la compréhension du sujet. Le raisonnement peut être immédiat, c'est-à-dire résulter de la seule confrontation des prémisses et des conclusions; ainsi dans la « conversion » et « l'opposition ». Il est médiat quand il suppose un ou plusieurs intermédiaires entre la proposition d'où l'on part et la proposition où l'on arrive. De tous les raisonnements médiats le syllogisme est le plus fameux, celui que les scolastiques ont particulièrement étudié. C'est, dit Aristote, « un discours dans lequel, certaines choses étant posées, une autre chose en résulte nécessairement, par cela seul que celles-ci sont posées ». Les trois propositions, dont il est formé, impliquent seulement trois termes; celui qui sert d'intermédiaire disparaît dans la conclusion.

Tout homme est mortel ;
Or Socrate est homme ;
Donc Socrate est mortel.

Le syllogisme n'est légitime que s'il remplit certaines conditions longuement débattues au Moyen-Age et résumées, par les scolastiques, dans huit règles : les deux premières définissent le syllogisme, les six autres interdisent de dépasser dans la conclusion ce qui a été posé dans les prémisses, aussi bien en ce qui concerne les termes qu'en ce qui concerne les propositions. Ce sont des applications du principe d'identité qui permettent de passer du même au même et du plus au moins, jamais du moins au plus. La transgression de ces règles rend le syllogisme captieux : la rigueur de la déduction n'est plus qu'apparente et la conclusion devient vicieuse. En voici deux exemples :

« J'ai ce que je n'ai pas perdu;
or je n'ai pas perdu de cornes;
donc j'ai des cornes. » Et
« Les nègres sont hommes;
or les nègres sont noirs;
donc les hommes sont noirs. »

Dans les premier cas on joue avec l'amphibologique expression « je n'ai pas perdu »; dans le second on donne au terme « hommes » une extension plus large dans la conclusion que dans les prémisses. Les syllogismes diffèrent entre eux soit par le « mode », qui dépend de la nature des propositions, soit par la « figure » qui dépend de la place du moyen terme. Il existe encore des syllogismes hypothétiques, dont la majeure renferme une condition, des syllogismes disjonctifs, dont la majeure énonce une alternative :

Le temps est beau ou mauvais;
or il est beau;
donc il n'est pas mauvais.

Mentionnons, parmi les variétés de raisonnements médiats, l'enthymème, l'épichérème, le sorite, le polysyllogisme :

Cette rivière fait du bruit;
Ce qui fait du bruit remue;
Cette rivière remue.
Ce qui remue n'est pas gelé;
Cette rivière remue;
Cette rivière n'est pas gelée, etc.

A côté de l'ancienne logique formelle, celle des propositions d'attribution, les *logisticiens* modernes veulent créer une logique nouvelle, sorte d'algèbre qui englobe les propositions de relation. Comme l'algèbre, elle use de symboles, qui diffèrent malheureusement avec les auteurs ; les règles logiques se démontrent par théorèmes et corollaires. Et de même que l'on construit des machines à calculer, de même l'anglais Jevons a fabriqué une machine à raisonner. Son *piano logique* exécute mécaniquement les opérations logiques essentielles, grâce à un système de touches représentant soit les divers rapports possibles, soit un concept ou sa négation. Pourtant beaucoup ne voient dans la *logistique* qu'une sténographie fort subtile. Elle réduit en formules mathématiques des combinaisons d'idées, négligées par le Stagirique, mais il est douteux qu'elle puisse devenir

l'art infaillible que certains espèrent.

Le Moyen-Age fit un extraordinaire abus de la logique formelle et du syllogisme. Considérée non seulement comme un bon procédé d'exposition, mais comme l'instrument par excellence de la recherche scientifique, la méthode scolastique dégénéra en arguties insensées ; elle devait régner en maîtresse, dans les écoles, jusqu'en plein XVII[e] siècle. Aristote devint l'oracle souverain dont la parole n'était jamais mise en doute ; le professeur suivit servilement le texte de ses livres et la formule : « *Magister dixit :* le Maître a dit » fut l'argument suprême qui permit de sortir victorieux dans toutes les disputes. Or les exercices scolaires se bornaient, pour l'élève, à la soutenance « en forme », selon des procédés invariables et séculaires, de thèses fixées d'avance. Il y avait des termes rituels, des phrases consacrées, dont l'omission pouvait rendre un examen nul ; la Faculté de Paris faillit annuler une thèse de Bossuet parce qu'il avait passé un mot dans la formule de compliment prescrite au début. Nos sorbonards, dont la sottise parfois déconcerte, ont de qui tenir on le voit ! Qu'on traitât de philosophie, de théologie, de droit, de médecine de physique, l'assaillant « disputans » et le candidat « respondens » déroulaient interminablement, selon des règles inflexibles, syllogismes, enthymèmes, etc. ; et les « concedo », les « nego », les « distinguo » pleuvaient au cours de la discussion ; le Diafoirus de Molière emploie tous les termes scolastiques avec une parfaite convenance. Ajoutons qu'on s'exprimait en un latin barbare, et qu'on s'en tenait en général à des jeux de mots, à des subtilités frivoles, négligeant le fond des problèmes. Sans jamais recourir au contrôle de l'expérience, même en physique, on prétendait vider le réel de son contenu tout entier, grâce à d'interminables raisonnements *a priori*, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils étaient d'ordinaire parfaitement déraisonnables. Depuis Descartes on a compris que le syllogisme ne pouvait servir qu'à exposer ce qu'on savait déjà; ce n'est pas un instrument de découverte puisqu'il se borne à passer du général au particulier, du contenant au contenu. Plusieurs l'accusent encore d'être un cercle vicieux, dont la vérité de la conclusion est nécessaire à la vérité des prémisses.

L'Eglise, ce monstrueux éteignoir, toujours désireuse d'étouffer la pensée libre, se devait de ressusciter la scolastique tombée dans un juste discrédit. Elle le fit dans la seconde moitié du XIX[e] siècle. Dès son avènement au pontificat, en 1878, Léon XIII recommandait le retour au thomisme et, l année suivante, par une Encyclique qui provoqua la démission de nombreux professeurs, il imposait son enseignement dans les Universités catholiques. Ce pape trouva un auxiliaire dans l'abbé Mercier, le futur cardinal, qui fut chargé en 1880 d'enseigner la philosophie thomiste à l'Université de Louvain. J'ai lu ses livres : ce sont d'indigestes mélanges, sans originalité, où le fatras d'une érudition peu profonde remplace le talent. Bientôt les scolastiques devinrent tout-puissants dans les séminaires et les écoles catholiques. Ils n'ont atteint le public que plus tard, grâce à des charlatans, dont Maritain est un beau spécimen présentement. Applaudis par la bourgeoisie, que ses intérêts ont converti à une religion de façade, ils ont vu leurs élucubrations insanes couronnées par l'Institut, propagées par les grands périodiques, et favorisées même par les universitaires. Ayant voulu présenter une thèse en Sorbonne où je malmenais le thomisme, à la fin de 1918, un professeur israélite me fit savoir que l'heure était par trop mal choisie, alors surtout que j'avais contre moi de n'être ni décoré de la croix de guerre, ni même simplement soldat. Peu après deux badernes philosophiques de Gand, admiratrices du Divin Thomas, devaient s'indigner non moins fortement devant l'audace de mes conclusions. Malgré journaux et revues pseudo-littéraires, malgré les complaisances des éditeurs pour les écrivains catholiques, la vogue néo-scolastique, sera sans lendemain; les livres des Maritain sont promis à l'oubli.

Mais, à côté de la logique formelle, il y a place pour la logique appliquée ou méthodologie. Presque inconnue au moyen-âge, cette dernière s'est beaucoup développée au cours du XIX[e] siècle; elle suit le progrès des sciences particulières et constitue l'une des branches essentielles de la philosophie contemporaine. Son but est de fixer les procédés requis pour connaître scientifiquement les divers objets étudiés par l'esprit. Or tantôt nous créons un monde abstrait, dégageant les règles idéales de toutes choses réelles ou possibles, tantôt nous observons le monde sensible et précisons les lois que l'expérience y découvre. D'où les sciences mathématiques d'une part et, d'autre part, les nombreuses sciences qui, de la physique à la sociologie, se partagent l'étude de l'univers observable. Les premières ont une méthode déductive et *a priori*, la démonstration ; les secondes, malgré les variations résultant de la diversité de leur objet, ont en commun une méthode *a posteriori*, expérimentale, inductive.

Négligeant la qualité, les mathématiques s'en tiennent à la seule quantité, soit continue soit discontinue, figures et nombres ; elles étudient les lois de variations corrélatives entre les grandeurs. A l'origine leur méthode fut tributaire des données sensibles : c'est l'expérience qui révéla aux anciens la mesure de la circonférence par le diamètre, la valeur, toujours égale à deux droits, de la somme des angles d'un triangle quelconque, etc. Mais aujourd'hui les mathématiques, devenues sciences exactes, ne procèdent que déductivement, par démonstration. Partant des définitions des nombres et des figures, créations de l'esprit suggérées par l'expérience, elles tirent par raisonnement et sous le contrôle d'axiomes évidents mais indémontrables, toute la splendide floraison de lois rigoureuses qui constituent leur domaine. Le principe d'identité s'avère l'ossature de leurs constructions ; leur vérité consiste dans un constant accord de la pensée avec elle-même. Sur l'origine des nombres et des figures, purement expérimentale selon les uns, purement rationnelle selon d'autres, à la fois l'une et l'autre d'après beaucoup, les logiciens discutent ; de même sur la valeur exacte des définitions et sur le rôle des axiomes. Les plus graves dissentiments concernent les postulats, propositions spéciales à la géométrie, synthétiques, indémontrables, d'une évidence moins immédiate que les axiomes, avec lesquels ou les a confondu parfois. On connaît celui d'Euclide : « Par un point pris hors d'une droite, on ne peut mener qu'une parallèle à cette droite ». Lowatchewski l'a nié, puis a construit une géométrie non moins cohérente, non moins logique, non moins vraie, du point de vue de l'identité, que l'ancienne. On peut mener, par un point, une infinité de parallèles à une droite donnée, parallèles qui se rencontrent à l'infini ; et les trois angles d un triangle sont inférieurs à deux droits. Riemann, d'autre part, a imaginé un espace ne possédant pas trois dimensions, largeur, hauteur, profondeur, comme le nôtre, mais un nombre de dimensions moindre ou plus grand, 1, 2, 4, 5, n, dimensions. On a encore contesté l homogénéité de l'espace et son uniformité. De nombreux *métagéomètres* ont travaillé dans ces diverses directions et les théorèmes qu'ils ont déduit n'ont rien d'absurde. Seule l'expérience nous apprendra laquelle de ces géométries est physiquement vraie, c'est-à-dire s'accorde avec l'univers observable. Il semble, en tout cas, que certains animaux, souris japonaises, lamproies par exemple, perçoivent un espace ayant moins de dimensions que le nôtre. Et des expériences répétées font croire que nos

trois dimensions correspondent aux trois canaux semi-circulaires de l'oreille.

Aussi peut-on se demander si les lois mathématiques sont les lois du monde réel, si elles constituent un invariable plan de l'univers. Descartes le croyait ; arithmétique et algèbre, écrivait-il, « règlent et renferment toutes les sciences particulières ». Il admettait une conformité absolue entre les lois de la raison et les lois des choses. Beaucoup en doutent aujourd'hui, sans apporter, d'ailleurs, d'arguments décisifs en faveur de leur conception. Dans les sciences expérimentales, l'esprit ne déduit pas les lois *a priori* comme en mathématiques, il les dégage des faits. On examine d'abord les phénomènes pour en avoir une connaissance objective et précise : soit que l'on étudie sans idée directrice ceux qu'offre la nature, c'est l'observation; soit qu'une hypothèse nous guide et qu'on les reproduise intentionnellement, c'est l'expérimentation. Puis des faits nous passons aux lois, grâce au raisonnement qui parvient à distinguer les successions causales des successions accidentelles et grâce à la généralisation inductive du rapport nettement établi entre l'antécédent-cause et l'antécédent-effet. Ainsi la méthode expérimentale suppose une collaboration de l'esprit et des choses : sans une constante interrogation de la nature, nous risquons de tomber dans une vaine et illusoire scolastique; mais seul l'entendement peut dégager les lois du fatras des phénomènes enchevêtrés. Nos sens perçoivent des successions, nullement le lien de causalité, et la diversité des antécédents déguise la cause productrice ; impossible, par ailleurs, de réaliser un vide où chaque antécédent serait isolément introduit. C est par des artifices de raisonnement, dont Bacon puis Stuart Mill ont précisé les méthodes, que la pensée aboutit à la coïncidence solitaire, preuve infaillible du rapport causal.

Ce rapport le savant l'universalise d'emblée ; de quelques cas observés, parfois d'un seul, il conclut à tous les cas présents, passés, futurs et déclare que, dans de telles conditions, tel antécédent sera toujours suivi de tel conséquent. Quel principe garantit cette affirmation inductive ? Dans la déduction, le principe d'identité suffit parce que l'esprit va du général au particulier, du genre à l'espèce et que les prémisses contiennent en totalité la conclusion. Ici nous tirons, au contraire, l'universel du particulier, nous allons du moins au plus, de quelque à tous. Par ailleurs les savants se défient trop de la finalité, faussement étendue au monde physique quoiqu'en pense Lachelier, pour qu'on l'invoque en faveur de cette généralisation. On ne peut légitimer l'induction que grâce au principe d'universel déterminisme ; en assurant que « dans les mêmes circonstances les mêmes causes produisent les mêmes effets », ce dernier permet d'ériger en lois les rapports de succession reconnus essentiels. Pour le savant, qui se refuse à dépasser le monde sensible afin de pénétrer dans la chimérique région des choses-en-soi, la cause n'est d'ailleurs rien d'autre que l'antécédent nécessaire et suffisant du phénomène-effet.

Si le passage de la constatation des faits à l'affirmation des lois s'opère de même façon dans toutes les sciences expérimentales, méthodes et procédés d'observation ou d'expérimentation varient beaucoup selon qu'on étudie la matière inorganique, les manifestations de la vie ou les phénomènes mentaux. Physiciens et chimistes disposent d'une foule d'instruments de précision, souvent enregistreurs automatiques, qui rendent faciles les mesures exactes et ne gardent des phénomènes que les éléments quantitatifs. Aussi ont-ils pu aboutir, fréquemment, à des lois assez parfaites pour être traduites en formules mathématiques. Le biologiste a besoin d'instruments d'un genre différent, microscope et scalpel ; mais la complexité des faits observés lui permet rarement d'arriver à des lois très précises. Botanistes et zoologues doivent s'occuper en outre de classer plantes et animaux d'après leurs caractères essentiels. En psychologie il faut joindre l'introspection interne ou observation par la conscience à la méthode objective ; et l'expérimentation s'avère plus difficile encore qu'en biologie. Sans parler des objections que beaucoup élèvent contre l'idée de loi psychologique. Aussi ne s'étonnera-t-on pas que peu de phénomènes mentaux soient parfaitement expliqués. Quant à la sociologie, dont la statistique sera le procédé le plus fécond, elle trouve d'utiles indications dans l'étude comparée des sociétés de toutes époques et de tous genres, mais l'expérimentation lui reste interdite lorsqu'il s'agit des problèmes vraiment fondamentaux. L'histoire, même devenue scientifique, est une connaissance d'un type très différent. Peut-être parviendra-t-elle dans l'avenir à dégager des lois, mais aujourd'hui elle se borne à reconstituer les faits disparus, en partant des vestiges laissés par eux.

Parler d'expérimentation serait un non sens ; il conviendrait, par contre, que l'histoire cessât d'être au service des prêtres et des dirigeants, pour devenir strictement impartiale. Dans toutes les sciences d'observation des hypothèses générales ou théories, qui visent soit à schématiser seulement les phénomènes, soit à faire connaître leurs vraies causes, résument un ensemble parfois considérable de faits et de lois particulières. Citons l'hypothèse de Laplace en astronomie, celles de l'unité des forces en physique, de l'unité de la matière en chimie, du transformisme en biologie, de l'associationisme en psychologie. Des découvertes nouvelles conduisent à les remanier, ainsi a-t-on fait de celle de Laplace ; quelquefois à les abandonner presque totalement, c est le cas pour l'associationisme. En histoire on cherche à dégager une philosophie ; le matérialisme historique de Karl Marx a le mérite de mettre en lumière l'importance du facteur économique, mais il se trompe en déniant toute valeur aux sentiments et aux idées. La loi des trois états, d'Auguste Comte, est une hypothèse historique plutôt qu'une loi sociologique ; elle offre un très grand intérêt. Si l'histoire n'est pas encore au stade des larges synthèses, j'ai confiance qu'elle y parviendra et qu'un jour nous connaîtrons, par elle, le sens du devenir humain. Quant à l'hypothèse d'Einstein (dont il est moins question car on a reconnu qu elle repose sur une erreur d'expérimentation), à la fois physique et mathématique, elle est un essai de synthèse de l'espace et du temps. Elle mérite de retenir l'attention à ce titre ; quelques-uns de ses arguments gardent aussi leur valeur, lorsqu'il s'agit de la relativité, cette doctrine mi-philosophique, mi-scientifique qui, elle, découle d'incontestables observations.

Mais que valent nos lois les plus certaines, même en physique ou en chimie ? Aucune d'elles, en pratique, n'offre une rigueur totale ; jamais l'application n'est le décalque exact de la formule théorique. Ingénieurs, praticiens, expérimentateurs le savent ; toujours ils laissent une marge pour les causes d'erreurs possibles. Et si du monde inorganique on passe à celui de la vie puis à celui de la pensée, les lois, nous l'avons dit, deviennent de plus en plus imprécises. Pourquoi ? C'est répondra Bergson, que le devenir est essentiellement créateur, qu'il y a dans le monde constante apparition de nouveauté et que, si notre intelligence peut encore se mouvoir disément parmi les solides, elle s'avère incapable de comprendre la vie. C'est, prétendra Boutroux, que la réalité, surtout la réalité vivante, reste foncièrement contingente, indéterminée. Nos lois scientifiques indiquent le sens habituel de la succession phénoménale; comme le lit du fleuve détermine l'écoulement ordinaire de ses eaux ; mais il arrive que la nature échappe au

réseau de nos formules, comme parfois le fleuve sort de son lit. D'où les erreurs, constatées si fréquemment par l'expérimentation, dans le domaine de la vie, et plus encore dans celui de la pensée. Contre ces interprétations la majorité des savants s'élève avec vigueur, car une double cause explique parfaitement la marge constatée entre la théorie et son application. D'une part la cause n'est pas simple, les antécédents sont extrêmement nombreux et compliqués, surtout dans le monde organique ; il est donc impossible que nos dosages soient rigoureusement identiques et que la qualité des antécédents reste la même dans tous les cas. D'autre part les sciences expérimentales, et la biologie et la psychologie en particulier, sont à leur début ; des recherches extrêmement longues seront nécessaires avant que nous parvenions à connaître, fut-ce en gros, la cause des principaux phénomènes. La complexité du réel et notre ignorance suffisent à rendre compte de toutes les erreurs d'expérience. Ne constatons-nous pas que plus la science progresse, plus l'imprévisible et l'indéterminé disparaissent ; une analyse très poussée permet aussi de réduire l'importance des erreurs possibles. Ces arguments militent de même en faveur du déterminisme universel, base essentielle des lois expérimentales. S'il n'est qu'une hypothèse commode, convenons que cette hypothèse acquiert une singulière probabilité du fait que chaque découverte scientifique la confirme. Et nous pouvons dire que le miracle, entendu au sens religieux du mot, est inexistant ; il a sa source dans les lacunes de notre savoir, nullement dans la puissance divine. La foudre, la tempête, dues aux caprices de divinités particulières, étaient des miracles pour les anciens ; la brusque guérison d'un paralytique, le dédoublement de la personnalité l'étaient encore au début du XIXe siècle. Pour quiconque a étudié, ce sont des faits naturels aujourd'hui. Déjà l'on découvre comment s'opère la guérison rapide de certaines maladies organiques ; les phénomènes de télépathie semblent très naturellement possibles, etc. Toute conquête de la science marque un recul pour l'action divine et pour l'intervention des entités de l'au-delà. Un atavisme millénaire rend seul compte de la crédulité sympathique qui accueille les faiseurs de miracles, toujours nombreux dans les religions les plus opposées. — L. BARBEDETTE.

OUVRAGES A CONSULTER. — *La Logique, l'Organon* (Aristote). — *La Logique de Port-Royal* (Arnauld et Nicole, 1662). — *La Logique, l'Art de penser* (Condillac). — *Système de logique ; Philos. de Hamilton* (St. Mill). — *Logique* (Hegel, 1861). — *Novum organum* (Bacon). — *Discours de la méthode* (Descartes). — *Recherche de la Vérité* (Malebranche). — *Essai sur l'entendement* (Locke). — *Critique de la Raison pure, Logique* (Kant). — *La Logique d'Aristote* (Th. Reid). — *La Logique* (D. de Tracy, 1825). — *Logique* (Bossuet). — *Essai de logique objective* (J. Tissot). — *Nouveaux essais* (Leibniz). — *Essais de logique* (Waddington). — *Logique* (Renouvier). — *De l'Intelligence ; Les Philosophes classiques* (H. Taine). — *De natura syllogismi, du fondement de l'induction* (Lachelier). — *Théorie du jugement, du syllogisme*, etc. (P. Janet et G. Séailles). — *Logique ; les logiciens contemporains ; Les Définitions géom. et empiriques* (Liard). — *La méthode dans les sciences du raisonnement* (Duhamel). — *Leçons de philosophie, logique* (Rabier). — *La synthèse chimique* (Berthelot). — *La philosophie en France au XIXe siècle* (Ravaisson). — *Logique* (Bain). — *Introduction à la médecine expérimentale* (Cl. Bernard). — *Logique de l'hypothèse* (Naville). — *De l'espèce et de la classification* (Agassiz). — *La philosophie zoologique* (Meunier). — *De la méthode sociologique* (Durkheim). — *La logique de S. Mill ; l'Erreur* (Brochard). — *L'évolution des idées générales* (Ribot). — *Les illusions des sens et de l'esprit* (J. Sully). — *Psychologie du raisonnement* (Rignano). — *L'évolution psychologique du jugement* (Th. Ruyssen), etc.

LOGOMACHIE (n. f. (de *logos*, discours et *machê*, combat). La logomachie est une querelle, une dispute de mots, c'est-à-dire sur les mots. C est, dans l'équivoque, un échange vain de propos à faux qui n'éclairent les questions débattues ni n'enrichissent l'esprit. Cette manière de psittacisme est beaucoup plus fréquente qu'on ne le pense généralement et Proudhon accusait avec raison la philosophie de n'être « souvent qu'une logomachie ».

Les milieux d'avant-garde sont la proie de ces joutes pointilleuses ou désaxées qui piétinent au seuil de la discussion profitable. Les systèmes y sacrifient, comme les individus et la base et le caractère véritables en sont souvent oubliés parmi de fumeuses et stériles controverses. Maints économistes et sociologues sont tombés dans la logomachie... L'impropriété des termes, l'à peu-près des dénominations, la fantaisie des définitions : autant d'obstacles au progrès des sciences exactes ; et Buffon pouvait dénoncer comme logomachie « ces créations de mots nouveaux à demi-techniques, à demi-métaphysiques, qui ne représentent nettement ni l'effet, ni la cause ».

A une époque où le verbe est tout-puissant et où la démocratie n'est en fait qu'un aéropage de bavards encombrant le forum, la politique ne pouvait manquer de s'annexer ce travers et d'en illustrer ses jongleries.

LOI n. f. (Etymologie présumée : latin *lex, legem*, qui se rattacherait à *ligare*, ce qui lie, lier, plutôt qu'à *legere, lire*). La loi est un acte par lequel une puissance quelconque impose à un milieu, quel qu'il soit, des dispositions conformes à sa volonté. Les mots : décret, règlement, ordonnance, constitution, encyclique, etc...., servent à désigner des modalités de la loi.

La croyance en un Dieu tout puissant, créateur du ciel et de la terre, a fait désigner sous le nom de « lois naturelles » les conditions déterminantes des phénomènes qui, sous nos yeux, se reproduisent invariablement chaque fois que sont réunies les circonstances favorables à leur apparition. Que l'apparition de ces phénomènes ne soit pas due au caprice d'une législateur suprême, mais simplement à des coïncidences toutes physiques, rend quelque peu impropre, en l'occurrence, l'utilisation du mot « loi », mais ne modifie point le résultat, quant à notre situation d'hommes, du jeu des forces dont notre vie est issue, et auxquelles notre existence demeure subordonnée.

Les grandes lois d'évolution des sociétés humaines sont le prolongement et la conséquence, dans le domaine qui nous intéresse, de lois naturelles préexistant à notre apparition sur le globe terrestre, et dont le règne animal eut, avant nous, à supporter les effets. Les instincts de conservation personnelle et de procéation, d'une part, et, d'autre part, la disproportion considérable existant entre notre faculté naturelle d'accroissement et nos possibilités d'augmentation des moyens de subsistance, fut et demeure génératrice de combats meurtriers, d'émigrations et de rivalités de toutes sortes, pour la possession, d'abord, et la conservation ensuite, des meilleurs territoires. L'inégalité des aptitudes devait déterminer, au sein des groupes, des différences de traitement, et favoriser la reconnaissance de chefs, en raison de l'importance exceptionnelle de certains individus pour le salut commun. De l'insuffisance naturelle des biens et de la nécessité de défendre contre les pillards ceux péniblement acquis par la spoliation ou par le travail, est née la propriété, à laquelle ne sont indifférents ni l'hirondelle travailleuse, défendant son nid contre le martinet fainéant son cousin germain, ni le scarabée sacré défen-

dant, contre les congénères sans scrupules, la pilule qu'il s'évertue à parfaire. La féroce lutte dont les grandes cités sont le théâtre, et qui ont pour objet, non seulement le bien-être et la sécurité matérielle, mais encore la satisfaction de besoins de luxe toujours plus nombreux,, et l'exemption des travaux exténuants, est la continuation, avec des mobiles plus complexes, de celle qui, dans la forêt primitive, faisait s'entredéchirer les mâles pour la saillie des femelles, ou le rapt des morceaux les plus savoureux, et dont la jungle nous fournit le spectacle. La loi individuelle du plus fort par les muscles, ou du plus habile en statagèmes, a été dépassée par l'organisation collective en vue de l'application de la loi écrite due, tantôt à l'autorité d'un seul agréé par le nombre, tantôt à l'initiative de minorités dirigeantes, en vue de la conservation de l'ordre établi, et de la défense de certains privilèges, dans les associations de plus en plus nombreuses où, il faut le reconnaître, le rationnel tend à se substituer progressivement, dans tous les domaines, à l'arbitraire aveugle et tyrannique, sous la pression des agitateurs et des philosophes, sans que, pourtant, le combat pour la vie, avec ses inévitables suites, ait disparu de la scène du monde.

Quelles que soient ses conceptions morales, ce n'est que dans la mesure où l'humanité acquiert, par le développement des sciences appliquées, la possibilité de se soustraire à la fatalité des lois naturelles, et de les faire servir à ses desseins, qu'il lui devient loisible de s'organiser sur d'autres bases, de se débarrasser de certaines tares, et de fournir à ses aspirations idéalistes des solutions pratiques.

Sans la connaissance des lois de la reproduction humaine, et l'invention des procédés qui permettent à la femme de limiter sa progéniture; sans la tendance naturelle des humains les plus éclairés à opérer, d'eux-mêmes, cette limitation, l'espoir d'un paix universelle ne serait qu'une utopie généreuse. Car, si le règne de la loi du plus fort entre les nations avec, pour sanction, la puissance des armes, ne peut disparaître, en fait, de manière définitive, qu'à la condition que soit abandonné le système de la production capitaliste privée, génératrice de conflits, il n'en demeure pas moins que la condition primordiale, pour la persistance d'un tel résultat, est que l'augmentation de la population, au sein des nations associées, ne dépasse jamais les ressources alimentaires acquises par elles. S'il n'est pas très difficile, en effet, de disposer à l'harmonie des consommateurs autour d'une table d'hôte copieusement servie, il serait chimérique d'espérer obtenir. des mêmes gens, qu'ils se sacrifiassent volontairement au profit du voisin, sur quelque radeau de « La Méduse ».

L'abandon de toute législation ou, ce qui est tout un, de toute contrainte, sous une forme quelconque, à l'égard de la production et de la consommation; l'application de la formule communiste intégrale : « De chacun selon ses forces, à chacun suivant ses besoins », supposent, préalablement réalisées, deux conditions essentielles : d'abord une surabondance telle des produits de toute sorte qu'il puisse être fourni, sans rationnement ni réserves, à des demandes sans limitation; ensuite, un progrès industriel suffisant pour que cette surabondance puisse être, d'une façon permanente, entretenue sans qu'il soit nécessaire d'exiger des citoyens plus que la tâche qu'ils sont disposés à remplir bénévolement.

L'abandon de toute législation, comme de toute sanction, sous une forme quelçonque, à l'égard des actes de violence, ou d'intolérance, envers autrui, suppose une adhésion quasi universelle à l'ordre nouveau ou, du moins, une suffisante rareté dans les attentats, pour que la sécurité publique, c'est-à-dire la persistance de l'ordre nouveau, n'en soit point gravement compromise. Et c'est, à nouveau, inévitablement, sous une forme quelconque, le retour à des conflits, à des luttes. finalement à l'autorité du plus fort, en raison de cette loi naturelle, physiologique, qui fait que les organismes sociaux, de même que les corps vivants, réagissent toujours, par instinct de conservation, contre les éléments de désagrégation et de mort surgis en eux, et ne cessent de réagir, sous peine de mort pour eux-mêmes, que lorsque ces éléments destructeurs ont été expulsés, anéantis, ou réduits à l'impuissance, par un moyen plus ou moins brutal ou bénin.

Que ces conditions soient réalisées, ce qui peut nous reporter à une échéance lointaine, mais non illusoire cependant — le progrès humain ayant, depuis l'âge des cavernes, réalisé bien d'autres merveilles ! — et l'humanité se trouvera libérée des principales entraves qui nuisaient à son bonheur et retardaient sa marche. Il ne restera plus aux humains que l'obligation, dans leurs accords en vue de l'hygiène de l'espèce, et d'une production collective aux exigences de plus en plus réduites, de se conformer à un petit nombre de règles biologiques, justifiées par l'expérience et consacrées par la nécessité. — Jean Marestan.

LOI. A) *Loi naturelle.* Prenons un exemple classique. Je place sur la paume de ma main une pierre; je retourne ma main, la pierre tombe. Autant de fois, je répéterai cette expérience, autant de fois la pierre tombera. Je conclus de mes constatations que la pierre, en tombant, obéit à une loi, — à une loi de la nature.

Toute cause permanente ou identique produit des effets identiques; le mot *loi* exprime en ce cas la nécessité de cette genèse, et je sens bien que l'équilibre du système auquel je suis assujetti exige l'invariabilité du phénomène : l'effet doit se produire quand la cause se renouvelle ou persiste. Si la pierre livrée à elle-même ne tombait pas, le satellité ne serait plus asservi à la planète, l'attraction des masses et la gravitation des monde seraient déréglées.

Il est très important de ne point se laisser prendre à de vaines apparences, quand on prétend codifier les lois naturelles. En 1846, 56, 66 la Loire a débordé. Maintes gens ont prétendu qu'elle sortait constitutionnellement de son lit tous les dix ans. Ils s'étaient trop hâtés d'admettre la constance de l'événement. Il faut, en outre, rattacher à leur véritable cause les effets observés. La balle n'est point projetée hors du fusil, parce que le percuteur a frappé la douille, cette cause ne serait pas suffisante, mais parce que cette percussion a fait jaillir l'étincelle qui a enflammé le fulminate et la force de propulsion est produite par l'expansion des gaz. La balle qui sort du fusil obéit à la loi de la dilatation, l'inventeur de l'outil a eu recours à cette loi mystérieuse que décèle l'observation : le choc, c'est-à-dire le mouvement contrarié engendre la chaleur, symptôme d'un travail moléculaire qui peut aller jusqu'à la combustion.

Dire que la nature a des lois, ce n'est pas dire qu'elle a eu un législateur en la personne d'un créateur omnipotent ni qu'elle soit à elle-même son propre législateur, ni qu'elle soit un créateur indépendant. Je m'explique. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Cette discipline contente notre idée d'ordre et satisfait notre raison. Nous en concluons qu'un être doué de raison a organisé, a sérié, a relié cette gamme naturelle. Mais il peut très bien se faire que les choses soient ainsi parce qu'elles sont ainsi, ce qui leur a permis d'être. Les ice-bergs qui dérivent dans le détroit de Behring n'ont pas eu d'architectes, et leur vague ressemblance avec des édifices leur donne seule à nos yeux une particularité qui nous les signale comme plus remarquables qu'un champ de glaçons disloqués. Lorsque la terre incandescente s'est refroidie et a pris de la consistance, la vie est devenue possible à sa surface et la vie y est apparue. Mais ce n'est point pour que la vie s'y montrât,

pour que l'homme s'y levât, qu'une main éternelle (puérile et grossière image !) a refroidi la nébuleuse en fusion.

La vérité c'est que la science, de jour en jour davantage, nous montre l'erreur où nous tombons quand nous imaginons la matière dense, compacte, continue. La matière, ainsi comprise, n'existe pas. Il n'y a que des systèmes stellaires d'atomes, soumis à la gravitation dans des cycles distincts. Les forces différentes que nous connaissons dans notre monde ou dans le monde sont les apparences diverses sous lesquelles se manifeste à nous une force unique, quand sa condition change ou quand son intensité se modifie. Les découvertes les plus récentes permettent de croire que les rayons lumineux sont des rayons X amortis, atténués, et devenus perceptibles pour notre œil; les vibrations du son n'influencent plus notre oreille, quand elles dépassent une certaine fréquence; les ondulations de la lumière n'influenceraient plus notre rétine, au-delà d'une certaine puissance. Nous savons que l'énergie arrêtée dans son mouvement, contrariée, refoulée produit la chaleur. Il est permis de penser qu'une force dégagée par la brusque abolition ou la transformation soudaine d'un système moléculaire, traverse et bouleverse de proche en proche d'autres systèmes moléculaires et que ce frissonnement qui se propage est l'électricité. Mais ce qui est la force unique, essentielle, nous n'en savons rien. Elle existe... Que parlons-nous de création ? Toute force ou toute source de force ne peut être engendrée ou constituée que par une force, ce qui recule l'origine de la force vers l'infini.

Ne nous laissons pas abuser par cette idolâtrie grandiose qui élève la nature au rang d'une bête fabuleuse et la consacre comme une divinité de fait. On enseignait, il n'y a pas cent ans, que la nature avait horreur du vide, et ainsi, commodément, on expliquait ce que devait amener à comprendre la théorie des pressions. Refusons-nous à un panthéisme religiosâtre. La nature n'est pas cette gigantesque marmotte en boule qui, digérant les Univers dans son ventre, aurait un instinct à défaut d'un esprit et créerait ses lois au rythme de son souffle.

Le mot *loi*, quand il désigne la loi naturelle, ne doit avoir qu'un sens : ce mot exprime que la relation d'une cause *a* avec ses effets *m*, *n*, *r*, etc. reste constante lorsque la cause subsiste ou se renouvelle. Pour le mot *loi* dont nous nous servons, nous indiquons que dans l'enchaînement des phénomènes nous savons discerner la cause de l'effet, nous proclamons que le plan de la réalité matérielle est conforme au plan mathématique de notre intelligence et que la déduction qui s'opère : l'effet engendré par la cause, était obligée, nécessaire.

B) *Loi artificielle, loi écrite.* La loi de la nature, avons-nous dit, est indispensable au maintien, à l'équilibre d'un système, le système auquel l'existence nous assujettit. Sans doute, nous nous sommes adaptés aux conditions matérielles dans lesquelles nous sommes obligés de vivre, mais il n'est pas douteux que notre existence serait impossible, et la vie telle, du moins, que nous la concevons de tous les êtres également si les lois naturelles n'existaient plus. Supposons abolie la loi que nous appelons loi de l'attraction, l'air ne serait plus maintenu à la surface du globe, nous ne serions plus adhérents au sol, et nous ne serions plus même des corps constitués puisque les molécules de notre corps ne seraient plus associés, puisque le sang qui ne serait plus du sang, ne serait plus contenu dans nos artères évanouies.

La loi artificielle, la loi fabriquée par l'homme, devrait être semblable à la loi naturelle. Nulle loi ne peut être excusable ou ne peut sembler légitime que si elle est nécessaire au maintien, à l'équilibre du système vital qui permet à l'individu de subsister au milieu de ses congénères.

L'esprit public est imprégné de cette idée que la loi est un bien. La loi est un mal, car toute loi restreint la liberté. « La loi n'atteint la licence qu'en frappant la liberté ». Qui a dit cela ? Un révolutionnaire ? pas précisément. L'auteur de cette pensée est celui qui, à la formule célèbre de Danton : « l'audace, et puis l'audace et encore l'audace » opposait cette devise : « la justice, et puis la justice et encore la justice ». Ce téméraire tribun s'appelait Royer-Collard. Sa sentence qui frappe au front la loi n'a pas jailli d'un nuage orageux : elle a brillé comme une lueur d'aurore sur les pentes d'un génie moyen couvert de lauriers un peu fanés, mais que le vernis de l'histoire empêchera longtemps de se flétrir.

Voyons comment s'est formée la loi. (Voir *droit, code, légalité, législation, justice,* etc.) Le droit primordial de l'homme, c'est le droit à la vie. Le devoir primaire de l'homme envers lui-même, c'est de défendre et de protéger son existence.

On a dit qu'il fallait vivre d'abord, philosopher ensuite : « primum vivere, deinde philiosophari. « Nous dirons, en modifiant cet adage bien connu : Vivre d'abord, c'est le principe essentiel de la philosophie; c'est l'axiome du droit individuel et du droit social. »

Imaginons un paysage biblique. Un homme se dresse sous les cieux resplendissants mais impassibles, dans une plaine luxuriante mais sauvage et inculte. Les cratères en éruption s'empanachent au-dessus de sa tête. Eperdu d'effroi à l'idée de son isolement, tremblant d'angoisse à la vue de son péril, il se nourrit de racines et se protège contre les éléments. Le soleil neuf est ardent, l'homme veut boire...

Près de la source où il va se désaltérer, un autre homme, son semblable a surgi. La source murmurante occupe un étroit entonnoir... Si le trou d'eau, comme disent les explorateurs, n'est ni assez large ni assez riche pour se prêter au désir des deux bouches qui veulent humer l'onde bienfaisante, rien n'y fera. Le plus fort des deux compétiteurs tuera le plus faible, ou le plus agile le moins leste. Le vainqueur boira, courbé sur le cadavre du vaincu.

Mais que l'eau soit accessible et d'un débit suffisant, part à deux ! *Primus*, pour parler le langage juridique, prend conscience de cette vérité élémentaire : que son droit à la vie peut marcher de pair avec le droit identique de *Secundus*. Primus et Secundus boiront ensemble ou l'un après l'autre. L'accord s'établit, ou le compromis se réalise.

Peu à peu, notre clairière édénique se peuple de colons involontaires; ils n'ont pas demandé à venir au monde : ils sont nés cependant. Si l'un d'eux est plus faible ou malingre, il peut être sacrifié; l'audace et la convoitise rompront à son détriment l'équité. Mais un clan se forme. Le disgrâcié, le déshérité de naissance trouve des défenseurs parmi ses compagnons de la prairie. Ces protecteurs égoïstes redoutent pour eux-mêmes la contagion du mauvais exemple, la prédominance de la force brutale, sur la notion du partage ou de la jouissance collective. Il se font les défenseurs du droit individuel pour le salut du droit commun.

La présence des femmes et la survenance des enfants complique la question sociale primitive. Les femmes, qui doit les défendre, et qui doit les posséder ?

Un fait est certain : pour tous les biens, dont le principal est l'aliment, les appétits doivent être réfrénés, s'ils ne peuvent se débrider en même temps; ils doivent se tempérer ou se restreindre quand devient plus rare ou moins facilement accessible la « masse » nécessaire aux besoins de tous. Et quand un bien est affecté au besoin d'un individu, ce bien appartient à cet individu. Ainsi se dégage le principe de la propriété dont la notion est donnée à l'homme par la possession de son corps.

C'est sur ces assises primitives que s'est formée la

loi; l'équité réside dans l'exactitude avec laquelle la restriction imposée, ou acceptée, correspond à la nécessité de sauvegarder le droit identique du voisin; la morale consiste dans la reconnaissance spontanée et dans l'observation bénévole de l'équité. Le monde ancien a vécu de cette morale dont le symbole est une équation : l'équation des droits, et qui se résume en deux formules : « il ne faut pas entamer injustement le droit d'autrui » « neminem lœdere »; que chacun soit maître de ce qui lui appartient et reçoive ce qui lui revient « suum cuique tribuere. » Et les civilisations rudimentaires ou primitives ont sanctionné la loi de justice par un châtiment fondé sur l'équivalence de la pénalité ou de la réparation avec le dommage.

La loi romaine des douze tables taillait dans le débiteur vivant une livre de chair en représentation du poids de numéraire non payé, et l'ancien droit pénal, pour employer ces mots modernes qui s'appliquent mal aux époques reculées, a connu la peine du talion, cette vindicte qui subsiste encore dans l'usage oriental et ne semble devoir s'y dissoudre qu'à la longue.

Œil pour œil, dent pour dent.

Le cadre de cette étude nous restreint. Nous ne saurions exposer ici, nous mentionnons seulement que le Christianisme a tenté de fonder une morale sur une idée nouvelle. Cette idée que la Cité antique ne pouvait concevoir, c'est l'amour du prochain; un tel altruisme suppose le sacrifice joyeux, spontané, tout ce que le désir de faire le bonheur ou d'apaiser la souffrance peut mettre d'abnégation et d'élan dans ce mot dont la doctrine épurée prétendait rajeunir l'étymologie grecque : le mot de Charité.

*
* *

La loi fixe la règle; la loi opère sur les ambitions une compression, impose aux appétits une restriction, conditionne le droit individuel afin d'assurer l'exercice du droit collectif, ou afin de permettre à tous les individus l'usage suffisant de leur droit particulier.

Mais qui fera la loi ? qui discernera dans quelle mesure et de quelle manière la compression doit se produire, la restriction être imposée ? Car la loi ne peut sortir automatiquement de la nécessité sociale. La machine sociale ne règle pas elle-même l'introduction ou l'expulsion de la vapeur, comme ces mécaniques modernes qui assurent par leurs propres organes le libre jeu nécessaire à leur rendement.

C'est à ce point que la loi artificielle, oscillant entre ces deux pôles : le bon plaisir et le bon sens, bifurque et se sépare nettement de la loi naturelle, ou loi de la nature. Quelles que soient les révolutions qu'aient subies les nations, les constitutions gouvernementales se ramènent et se ramèneront toujours à trois types : La monarchie, l'aristocratie ou oligarchie, la démocratie. Montesquieu, sur ce sujet, et pour cette classification, se rencontre avec Aristote.

Dans une analyse qui a pour thème le mot : loi, on s'étonnerait que Montesquieu ne fût pas nommé, que *l'Esprit des lois* ne fût pas cité.

L'Esprit des lois est une œuvre considérable, qui est assurée d'une gloire éternelle. Cet heureux destin se perpétue pour les ouvrages consacrés, que les bibliothèques opulentes ou simplement traditionnalistes se doivent à elles-mêmes d'accueillir, mais qu'une main fervente ou fureteuse ne vient plus troubler dans la paix définitive de leur asile.

L'Esprit des lois est une œuvre dont la trame est forte, mais brochée de soies très disparates, où les considérations anecdotiques traversent la thèse doctrinale. Vous apprendrez que les Tartares étaient obligés de mettre leur nom sur leurs flèches, afin que l'on connût la main qui les lança, et ce chapitre est intitulé : « Des lettres anonymes ». L'auteur vous entretiendra de Gelon, roi de Syracuse, et des Bactriens « qui faisaient manger leurs pères vieux à de grands chiens » avant d'écrire ces chapitres imposants et graves qui ont pour titre : « Combien il faut être attentif à ne point changer l'esprit général d'une nation » (thèse discutable), ou bien encore : « De la tolérance en fait de religion » (sujet périlleux pour l'époque et trop prudemment abordé). Dans *l'Esprit des lois* on peut reconnaître à la curiosité de son esprit personnel l'auteur des « Lettres persanes ». Le goût de l'érudition exotique bariole ce classique traité, la fantaisie plante des panaches inattendus sur la masse sévère du monument.

Combien Aristote est plus simple, plus beau, moins varié mais plus complet dans sa *Politique !* Quelle surprise de constater que la politique, en tant que science sociale, ait si peu changé depuis qu'il y a des hommes, et qui oppriment !

Il va de soi que, sous tous les régimes, où le pouvoir est centralisé entre les mains d'un maître ou d'une caste le fait du prince, pour parler comme les juristes, se rapproche de l'arbitraire. La loi favorise des privilégiés ou une classe de privilégiés, et pour voiler sa tyrannie ou dissimuler son exaction, elle se réclame hypocritement de l'intérêt public. Elle sacrifie des droits individuels, non pour assurer l'équitable répartition de la liberté entre tous les citoyens, mais pour frustrer le nombre au profit de bénéficiaires qui cumulent. Elle fait une fixation frauduleuse de la réduction à opérer sur la liberté plénière sous prétexte de conférer à chaque ayant droit son prorata de liberté. Elle fait une banqueroute perpétuelle, mais musèle ses créanciers. Le seul contrepoids qui modère la tyrannie et l'arrête dans son audace, c'est la crainte de la révolution qui jetterait bas la pyramide au sommet de laquelle trône la tyrannie. Contre l'excès avéré de la loi, la résistance est un devoir; il importe seulement de ne pas se tromper quand on prétend que dans sa balance la légalité a mis de faux poids, qu'elle a fait pencher le plateau vers le favoritisme au détriment du droit populaire. Tous les gouvernements déloyaux se sont réclamés de l'ordre public, quand ce n'était pas de l'ordre moral, et toutes les scélératesses royales, impériales ou dictatoriales ont été baignées de douces larmes : « le prince » s'attendrissait en songeant au sacrifice salutaire qu'il allait offrir sur l'autel de la Loi à la cause de l'ordre et à la religion du bien public.

Il ne faut pas croire que les démocraties n'aient pas aussi leur tyrannie. Leur formule : « tous pour un, un pour tous » ne garantit pas l'homme libre contre la pire des servitudes : celle qui peut l'enchaîner à l'Etat. La lecture de l'histoire romaine m'a enlevé tout regret de n'avoir pas vécu à l'époque la plus brillante des Quirites, au plus beau temps des consuls. Un frisson m'agite comme au sortir d'un songe, lorsque je vois combien était entière et intraitable cette « res publica », dans quel esclavage cette entité collective, formidable et sacrée, faisait vivre les citoyens. Elle faisait bon marché de leur vie. Eternelle, massive, écrasant sous sa roue ardente tous les obstacles, elle était un de ces chars augustes qui se préoccupent peu des êtres qu'ils portent. Le char divinisé sacrifiait tout à sa solidité, à sa splendeur et à sa route. La République, entité idéale, avait un intérêt supérieur, préférable à l'intérêt de la collectivité qui la composait. Les hommes, de nos jours, admettent encore cette fiction monstrueuse de l'Etat, Moloch impersonnel, statue creuse, statue d'airain pareille à ces idoles qu'on remplit de victimes. Louis XIV disait au moins, en despote : « l'Etat c'est moi »; nous disons : « l'Etat c'est nous », mais nous faisons de l'Etat une carapace distincte de nous, et dont notre chair meurtrie doit épouser la rigueur. Il y a toujours quelqu'un pour exiger que cette armure soit renforcée : Nous demandons en soupirant ou en gémissant : quel Dieu le veut ? Il y a toujours un oracle pour répondre : l'in-

térêt public. C'est bientôt dit. Et l'étui se blinde, et l'étreinte se resserre. Pour ce traître travail, il se trouve toujours un ingénieur bien outillé, des auxiliaires commodément installés, des spéculateurs, des arrivistes. Ici un rivet, là une bande d'acier : c'est bientôt fait.

Lorsque l'autorité entreprend de fabriquer à sa manière et par ses moyens le bonheur du peuple, elle a le choix entre deux systèmes : trancher ou concilier. Elle a rarement le courage d'aiguiser sa hache et d'abattre des chênes pour ouvrir une éclaircie. Elle ménage l'arbre et la liane. Quand les intérêts s'affrontent, se heurtent et menacent de s'effondrer en se ruinant les uns par les autres, la loi se multiplie, incohérente, hâtive, innovatrice, contradictoire, parfois inapplicable. On voit alors les partisans de la liberté se chercher, essayer de se joindre et de s'unir pour former un Etat dans l'Etat.

Si les mœurs influent sur les lois et les lois sur les mœurs, c'est que la loi légitime devrait sortir du consentement de tous ceux qui sont appelés à s'y soumettre, connaissance prise des intérêts à satisfaire et du retranchement à subir par contribution. Cette délibération collective, cette consultation permanente sont impossibles. Le législateur légifère. Les mœurs s'adaptent à la loi, c'est-à-dire que la collectivité intéressée se plie avec souplesse à la réforme acquise. Les mœurs, au contraire, modifiées par l'expérience, par le déclin d'une croyance, par le succès d'une invention, par la nécessité de la vie courante, par la péremption des usages peuvent provoquer l'avènement de la loi: c'est qu'une atmosphère s'est créée à laquelle le législateur a été sensible. Il a été averti d'une discordance entre le désir ou la récrimination des intérêts en malaise, et le statut ancien qui s'est trouvé soudain les desservir. Le système du suffrage universel aboutit à l'élection d'un mandataire auquel ses mandants font confiance sur le vu de sa couleur et qui, pour le renouvellement de son mandat se tient en communion d'idées ou de tendances avec ses électeurs les plus puissants ou les plus nombreux. A notre époque, le peuple se flatte facilement d'être souverain alors qu'il est dominé par le capitalisme et maté par la finance. Volontiers il se satisfait des ballons rouges que ses représentants légaux gonflent à son intention et lui mettent en mains au bout d'une ficelle, comme des articles de réclame. Il se laisse séduire par la rondeur de l'objet que la ploutocratie saura dégonfler à coups d'épingles. Il admire le vermillon qui fait reluire son jouet : cette couleur lui est chère. Ces ingénieux aérostats qui tendent vers le ciel et semblent vouloir le conquérir sont fabriqués en série par la Chambre lorsque, périodiquement, elle arrive à son déclin. Jamais les mœurs électorales n'ont eu plus d'influence sur la loi !

*
* *

La loi a eu beaucoup de peine à devenir une et indivisible, comme la République, à réunir sous son faisceau digne des licteurs tous les sujets d'un même Etat. C'est que la diversité des climats, des traditions, des habitudes et des besoins crée dans un pays qui, politiquement, constitue une patrie, des intérêts différents ou même contraires. Au mot « Droit » nous avons exposé brièvement la genèse de la Loi, nous avons montré que la loi avait été formée par l'amalgame des coutumes propres à chaque province, ou, en cas de conflit, par la prédominance accordée aux unes sur les autres. La Loi est sortie, armée et casquée, du génie de la Révolution. Son empire a été dessiné par le Tribunat et consacré par Napoléon 1er.

Au fur et à mesure que le monde se civilise, que la pénétration réciproque des Etats augmente, que leurs communications se multiplient et se perfectionnent, les Etats, comme jadis les provinces, éprouvent le besoin de régler leurs rapports et ceux de leurs nationaux avec les étrangers, — ou vice-versa, — par une législation internationale. Nous voyons se développer deux Droits internationaux : le Droit international public qui règle les rapports des nations entre elles, le Droit international privé qui détermine les principes d'après lesquels certains actes passés dans un pays peuvent être considérés comme valables par les autorités d'un autre pays, et qui fixent la condition civile d'un étranger dans le pays où il passe, séjourne ou s'établit. Nous réduisons la question à sa plus simple expression.

Le plus ancien droit international semble bien avoir été constitué par les lois de la guerre, — triste origine — et par les règles admises pour la navigation.

Peu à peu, sous la pression des nécessités économiques, les Etats se sont mis d'accord par des conventions au moins partielles sinon universelles pour les tarifs du télégraphe et de la poste; pour les tarifs douaniers, des traités interviennent de puissance à puissance. Des traités ou des conventions, surtout celles de la Haye, ont ouvert aux ressortissants des puissances contractantes la libre pratique des tribunaux institués par l'une ou par l'autre.

L'étranger hors de son pays conserve la condition civile que sa nationalité lui confère, ce qu'on appelle son statut personnel. Exemple : un Italien épouse une Française qui devient Italienne par son mariage et il se fixe en France. Sa femme l'actionne en divorce. L'action est irrecevable, car la loi du défendeur n'admet pas le divorce.

Nous ne ferons qu'effleurer ce vaste sujet. Le système métrique sera plus facilement généralisé que le Code international complet, forgé, approuvé, édicté. La diversité des races s'opposera-t-elle longtemps à l'adoption d'une langue universelle ?

La loi réduite au minimum, par l'exercice conscient et raisonné de la liberté; l'internationalisation des peuples, l'espacement des frontières par la pénétration réciproque des intérêts correspondants; voilà un bref résumé pour une étude !... voilà un magnifique programme pour des siècles de lutte, de foi, de ferveur... de persécution et de progrès. — Paul Morel.

LOI. *a)* LOIS NATURELLES. L'établissement des lois naturelles par l'homme représente une évolution remarquable de l'intelligence humaine se libérant de l'explication mystique primitive pour se rapprocher de l'explication déterministe basée sur l'observation et l'expérience.

Par lois naturelles nous devons entendre la connaissance exacte des rapports invariables et précis se succédant dans un ordre inéluctable entre les différents aspects des choses impressionnant notre subjectivité.

Cet ordre et cette invariabilité étant niés par certains philosophes, il est nécessaire de savoir comment on peut affirmer ou nier l'existence de ces lois et en quoi consiste la connaissance proprement dite.

Connaître quelque chose c'est se faire de ce quelque chose une représentation, une image ou une série d'images dans l'espace et dans le temps. Toute image dans l'espace et dans le temps repose sur une sensation ou plutôt sur un ensemble de sensations, lesquelles, simultanées ou successives, ont précisément pour résultat de créer en nous les idées d'étendue et de mouvement. Otons de notre sensibilité toutes les sensations et notre connaissance sera nulle. Si donc nous entendons par connaissance toutes sensations perçues par la conscience et si nous ne pouvons supposer, ni imaginer une autre sorte de connaissance, nous sommes bien obligés d'admettre que l'affirmation ou la négation des lois naturelles repose sur le sens particulier que nous donnons au mot connaître qui peut tantôt signifier les représentations sensuelles, tantôt indiquer une représentation psychique de l'objectif hors de toute sensation. Ce qui cons-

titue la recherche stérile de la chose en soi, sorte de casse-tête et de passe-temps métaphysique issus de l'ignorance et du verbalisme pur.

En effet la recherche de la chose en soi peut se comprendre, soit comme la représentation ultime des choses hors de l'étendue et de la divisibilité, hors des rythmes et des vibrations, c'est-à-dire hors de l'espace et du temps qui sont des données essentiellement sensibles, et on se demande ce qu'une telle représentation peut signifier pour l'intelligence humaine; soit comme une représentation sensuelle, une attribution des modalités synthétiques de l'objectif sensuel à l'extra-sensuel analytique et insaisissable.

Ces deux conceptions aboutissent à deux absurdités manifestes. La première vient de l'impossibilité de sortir de soi-même et de séparer de nos représentations l'élément sensuel ou image, ce qui reviendrait à faire de l'imagination sans image. La deuxième vient de cette proposition qui suppose que le tout est semblable à la partie, les corps synthétiques égaux à leurs éléments analytiques; ce qui égale l'affirmation que chaque cellule du corps humain ressemble à un homme.

Si nous voulons alors comprendre la nature de notre connaissance sensuelle et ce que l'on peut entendre par réalité et même par explication, nous devons chercher tout d'abord ce qu'est la vie elle-même, car la vie précède toute connaissance et toute explication.

L'observation d'un œuf vivant nous montre ce germe formé d'éléments chimiques connus empruntés au milieu, soumis aux mêmes phénomènes physico-chimiques que tous les autres corps, mais réagissant selon les caractéristiques de toute matière vivante qui est l'assimilation et l'accroissement. Chaque cellule vivante possède sa formule chimique et son ou ses rythmes, ses résonances, lesquelles conquièrent, lorsqu'elles le peuvent, les autres substances susceptibles de vibrer selon leur propres modalités et, modifiées à leur tour par cette assimilation, se trouvent en équilibre avec les autres phénomènes physico-chimiques du milieu ambiant. Ce milieu n'étant nullement homogène mais, au contraire, hétérogène, présente des conditions d'existence très variables, parfois opposées au fonctionnement vital et à sa durée. Nous voyons qu'entre la substance vivante et le milieu il y a une étroite dépendance puisque l'être vivant est formé de la substance et de l'énergie de ce milieu, qu'il en subit tous les phénomènes et se comporte comme un transformateur de substance et d'énergie. Nous pouvons admettre même que les sensations viennent uniquement de l'influence du milieu sur l'être vivant et que les sens correspondent à une réaction spéciale de la substance vivante déterminée par un état particulier du milieu objectif. Nos sens ont donc été créés par le milieu et leur diversité indique la diversité des phénomènes objectifs.

Les variations du milieu influent donc inévitablement sur l'être vivant, accélérant son rythme, le ralentissant ou le détruisant. Tout être vivant actuel est le descendant d'ancêtres dont les réactions ont été favorables à leur conservation, à côté de maintes autres réactions fatales à d'autres espèces ou individus.

La sélection est donc le résultat final de ces rythmes qui se heurtent, s'harmonisent ou se détruisent, ne laissant précisément subsister que ceux dont les successives modifications ont rendu la coexistence possible. Il ne faut pas entendre autrement l'adaptation sous peine de tomber dans un finalisme spiritualiste et mystique.

Tout être vivant lutte donc sans arrêt et, lorsqu'il ne meurt pas immédiatement, conserve les traces, les souvenirs de ses luttes ou de ses victoires. Ces souvenirs représentent les variations du milieu et les réactions particulières du survivant. Chaque variation du milieu, bonne ou mauvaise, ne se présente jamais brutalement mais avec une intensité et une durée variables, de telle sorte que les souvenirs antérieurs, liés les uns aux autres et mis en action par les phénomènes objectifs, déclenchent l'action compatible avec la conservation de la vie. Comme celle-ci est la résultante précisément de cette double action du milieu sur l'individu et de l'individu sur le milieu, créant une suite ininterrompue d'équilibres et de déséquilibres, nous voyons qu'il est absolument nécessaire, pour que les réactions de l'être vivant soient favorables à sa conservation, que les variations du milieu correspondent à des variations connues antérieurement ou peu différentes. Toute variation, même nouvelle, contient donc une part de connu déterminant une réaction pouvant être en équilibre ou en déséquilibre plus ou moins néfaste avec la part d'inconnu; il peut en résulter une modification avantageuse ou nuisible, mais si toutes les variations objectives se présentaient de telle sorte qu'elles ne pussent correspondre à aucun souvenir, à aucune classification connue dans l'espace et dans le temps, la vie serait impossible par difficulté d'adaptation de l'être vivant au milieu.

Cet exposé rapide nous fait voir que nous ne sommes vivants que parce que les variations du milieu présentent une certaine constance dans l'espace et dans le temps.

C'est uniquement cette constance qui pour nous constitue la réalité. Qu'il s'agisse de la substance elle-même classée en corps simples ou de ses modifications engendrant des phénomènes physico-chimiques, nous cherchons toujours à retrouver, pour affirmer un fait, une constance, une ressemblance, un souvenir rattachant ou identifiant le fait présent au fait antérieur.

L'ordre, la régularité, la succession, la durée, la nature des phénomènes se sont imposés aux êtres vivants, les ont déterminés et façonnés de telle sorte que les survivants des réactions ancestrales portent dans leur système nerveux les seules réactions en équilibre avec ces phénomènes, ce qui constitue la connaissance du milieu. L'évolution cérébrale de l'homme s'effectuant surtout vers le développement des facultés associatives et abstractives, cette particularité psychique s'est caractérisée chez lui par des représentations symboliques de cette constance dans l'espace et dans le temps. Les lois naturelles sont donc des représentations symboliques déterminées par la constance des phénomènes objectifs s'imposant à tous les êtres vivants. Comme nous savons que nos sens corerspondent à des états différents de l'objectif, nous recherchons dans chaque canton sensuel cette constance favorable à notre adaptation et notre curiosité — issue de la nécessité de projeter les repréesntations du passé dans le présent et d'en imaginer l'avenir pour lutter contre le soudain — nous fait étendre les divers rapports de chaque canton sensuel aux autres cantons pour trouver entre eux une relation, un lien logique satisfaisant notre désir d'explication. Celui-ci apparaît donc comme une nécessité psychique de décomposer les synthèses sensuelles fournies par nos sens pour en connaître les éléments sensuels particuliers et leur ordre de groupement et de succession, en supposant que la dernière analyse nous donnera une constance dans l'espace (représentation qualitative de la chose analysée) et dans le temps (représentation dynamique d'ordre et de mouvement). Expliquer quelque chose, c'est en somme faire connaître les différentes qualités des éléments composant cette chose (en les comparant à des éléments déjà connus) et l'ordre, l'agencement, le dynamisme particulier de ces éléments se comportant selon des mécanismes également connus. De la sucession de deux faits, de l'antériorité de l'un et de la postériorité de l'autre, nous déduisons les relations de causalité et d'effet, lesquelles engendrent inévitable-

ment, par la reversibilité des faits, les concepts d'équivalence et de conservation ou de constance des éléments constituant les faits. S'il n'en était ainsi, si l'effet ne se proportionnait, ni ne se relativait point à la cause rien ne nous paraîtrait cohérent dans l'univers et tout y serait imprévisible et chaotique. Le concept d'équivalence s'impose donc de lui-même et nous pouvons dire que la mentalité humaine issue du fonctionnement des choses n'est qu'une résonance subjective des phénomènes objectifs. Nous n'inventons ni lois naturelles, ni raisonnement, ni logique, ni mathématique, car toutes ces choses se trouvent incluses dans les rapports des éléments entre eux et nous ne faisons que les constater et les découvrir par l'expérience et l'observation.

On peut alors se demander, s'il en est ainsi, pour quelles raisons l'explication mystique a précédé l'explication objective et même pourquoi celle-ci ne s'est pas uniquement imposée à l'entendement humain. La cause de cette interprétation erronée des faits paraît provenir de la faculté d'analyse intérieure fournie par la conscience, laquelle ne nous fait rien connaître des causes antérieures subjectives ou objectives déterminant nos vouloirs. Ceux-ci nous apparaissent alors hors du déterminisme objectif. Les conséquences de cette analyse introspective et consciente sont considérables, car l'absence de nécessité déterminante et la constatation d'actes volontaires apparemment inexplicables ont imprimé aux premières explications abstraites, dépassant le cadre immédiat de l'expérience vitale, un caractère mystique excluant les nécessités mécaniques qui apparaissent dans toute observation.

De là, ce mélange curieux, chez les peuples primitifs et chez nombre de nos contemporains, de connaissances réellement positives et pleines de bon sens concernant la plupart des actes usuels de la vie, et adaptant celle-ci aux nécessités objectives, et d'absurdité et de fétichisme concernant les modifications des choses dans l'espace et dans le temps, hors des possibilités fournies par l'expérience et la réalité observable.

C'est en se débarrassant de cet état d'esprit mystique, qui imprègne malheureusement la plupart des théories sociales, que nous pourrons connaître les conditions réelles déterminant les phénomènes individuels et sociaux.

Dans le domaine purement spéculatif les sciences établissent des représentations assez satisfaisantes du fonctionnement universel. L'analyse minutieuse des phénomènes paraît, à première vue, nous transporter hors du sensuel, dans le domaine chicanier de la métaphysique; mais il n'y a pas de science sans observation et toute observation repose sur des sensations. Aussi loin que nous poussions nos recherches, nous finissons par trouver une limite au-delà de laquelle il n'y a plus de sensuel. Le sens qui nous sert le mieux en la circonstance est celui de la vue. L'odorat permet bien de déceler des quantités infimes et des rapports très subtils des substances entre elles, mais il se prête très mal à des mesures quantitatives.

Comme l'étude objective effectuée par la vue et le tact conduit à la conception mécanique et cinétique de l'univers, Alfred Binet trouve illogique cette déformation représentative de l'objectif, qui pourrait, dit-il, être aussi bien olfactive ou auditive. Son point de vue serait exact si l'univers pouvait en effet se comprendre et s'expliquer aussi bien et même mieux de cette façon, mais non seulement il faut voir dans l'explication mécaniste une commodité, comme le pensait Henri Poincaré, mais encore nous devons penser que cette représentation psychique n'est produite en nous par le milieu que parce qu'elle correspond à quelque chose de permanent dans tous les phénomènes, c'est-à-dire le mouvement. Si en définitive nous trouvons toujours du mouvement dans tout ce qui vient à notre contact, s'il nous paraît toujours exister dans la lumière, l'électricité, la radioactivité, la chaleur, le son, le parfum, la sapidité, etc., alors que souvent quelques-unes de ces caractéristiques font défaut dans notre preception de l'objectif, il est tout naturel d'en déduire qu'il est la cause des différentes sensations que nous percevons.

Si nous constatons que des vibrations, des rotations, des ondulations, des chocs se produisant à des vitesses, des amplitudes, des fréquences, des déplacements précis, correspondent à des perceptions sensuelles précises, nous aurions tort d'aller chercher ailleurs la cause de ces sensations qui ne sont que les réactions de la matière vivante contre ces divers mouvements. Il est alors compréhensible que des mouvements différents, pris synthétiquement, soient irréductibles entre eux dans leur synthèse, ce qui est le cas pour le son et la lumière par exemple qui ne peuvent s'expliquer, ni se comprendre sensuellement, l'un par l'autre, puisque ces deux mouvements ne se produisent point à la même échelle. Les vibrations lumineuses s'effectuent à raison de 500 millions de milliards par seconde, tandis que celles du son varient entre 35 et 75.000. Vouloir les percevoir par le même sens reviendrait à peu près à vouloir regarder en même temps un grain de sable et une montagne.

Si nous ajoutons que l'étendue n'est qu'une propriété synthétique de la substance impressionnant nos sens et la divisibilité notre faculté d'analyse s'exerçant sur cette étendue, nous voyons qu'au-delà du sensuel il nous est interdit d'employer les mêmes images et les mêmes processus analytiques, car nous ignorons totalement, nous l'avons déjà vu, ce que sont les choses hors de nos sens.

Et c'est une faute d'expression que d'avoir baptisé *Ether* une sorte de nécessité explicative des choses extra-sensuelles. Les soi-disant contradictions de cet éther, de cette nécessité sans masse mais, paraît-il, plus rigide que l'acier, sont évidentes lorsqu'on suppose que cet inconnu, cet élément analytique a les mêmes propriétés que les corps synthétiques connus. Si, au contraire, nous admettons que ce qui est hors de nos sens à des propriétés absolument différentes, comparables à rien de connu ; si nous admettons même que le fait de nous représenter un millimètre cube d'hydrogène avec ses 36.000.000 de milliards de molécules ne correspond à rien de précis pour notre imagination sensuelle ; si nous continuons à admettre que chacune de ces molécules est encore un monde extrêmement compliqué dont chaque élément peut aussi se décomposer en systèmes également complexes, nous éviterons d'appliquer comme cause, à ce monde inconnu, les propriétés matérielles et cinétiques qui en sont au contraire les effets.

Mais notre méconnaissance de l'au-delà sensuel ne nous autorise en rien à douter de notre connaissance sensuelle. Si la nature ultime du mouvement et de la subtance nous sont inconnues, nous en constatons les effets et leur déterminisme absolu. L'enchaînement des phénomènes, l'équivalence énergétique, la constance des lois naturelles nous permettent d'utiliser usuellement toutes les formes de mouvement depuis la vieille énergie mécanique et la chaleur millénaire jusqu'à la radio-activité, les ondes hertziennes, les rayons X, sans oublier l'électricité, le magnétisme, la lumière et la mystérieuse pesanteur, source peut-être de toutes les autres énergies.

Par des observations extrêmement ingénieuses, par des mesures, des calculs, des raisonnements déductifs et inductifs, des humains parviennent à trouver et découvrir le fonctionnement, les relations, l'ordre, les équivalences, les constances des mouvements de la substance constituant l'espace et le temps. De ce que cette connaissance, à notre échelle, est exacte, pouvons-nous en déduire que les explications déterministes sont de nature à satisfaire toutes les curiosités ? Nous savons déjà que

ceux qui recherchent la chose en soi ne seront pas satisfaits; mais en dehors de ces métaphysiciens, on peut se demander si les lois naturelles sont immuables, si notre petite durée n'est pas insuffisante pour oser se représenter et comprendre à notre échelle le fonctionnement universel lui-même. A ceux qui doutent et tremblent ainsi devant ces problèmes formidables, il est bon d'opposer le spectacle réconfortant des innombrables esprits positifs cherchant à situer la position de l'homme dans la nature. Si l'on compare alors les misérables explications animistes des peuplades primitives, les sottes et dangereuses explications mystiques et religieuses des peuples soi-disant semi-civilisés, avec les magnifiques conquêtes de la méthode objective, on trouve une sorte d'abîme intellectuel entre ces deux représentations mentales de l'ordre des choses.

Avec la méthode objective tout apparaît cohérent, lié dans l'espace et dans le temps. Le transformisme situe et explique une évolution compréhensive des formes animales liées aux évolutions géologiques. Tout se tient, tout se coordonne, toutes les sciences concourent par leurs observations à la connaissance du fonctionnement universel.

La chimie, la physique, la géologie, la météorologie, l'astronomie, la paléontologie, la philogénie, l'ontogénie, la physiologie apportent leurs documents précieux et, par sa méthode déductive et inductive, l'homme remonte dans le temps, étend sa durée minuscule dans un passé prodigieusement éloigné, mesure des espaces stellaires et dans toutes ces investigations retrouve toujours les mêmes manifestations de la substance et du mouvement.

Il y a évidemment des cycles énormes dépassant la durée des êtres vivants et l'univers peut ainsi présenter des aspects tendant à fausser une compréhension trop étroite des phénomènes liés à ces cycles évolutifs. Ainsi en est-il du phénomène d'eutropie, lequel consiste en une sorte de perte consolante et inévitable de la tension énergétique se transformant en chaleur dans la manifestation des phénomènes. Comme la chaleur est un mouvement qui tend précisément à se diffuser, à perdre sa différence de tension, source et cause de tout phénomène, pour tendre à l'uniformité, l'on en déduit qu'il y a une évolution universelle vers l'immobilité.

Il est probable qu'il y a là une évolution dynamique en rapport avec la sénilité des systèmes stellaires faisant partie des cycles gigantesques où naissent et disparaissent des univers entiers. Notre vie n'étant peut-être compatible qu'avec cette dernière partie du cycle évolutif, où s'effectue l'entropie, on en déduit la fin et l'immobilité définitive du monde. Si, par contre, notre vie s'était manifesté au début du cycle évolutif, nous aurions probablement trouvé un accroissement progressif de l'énergie et déduit une tendance au déséquilibre et à l'instabilité perpétuelle.

Puisque rien ne se perd dans ces diverses transformations et que la quantité d'énergie reste la même, la quantité et la vitesse des mouvements doit également rester invariable et seule la direction de ces mouvements varie, rendant alors impossibles certains phénomènes jusqu'au nouveau cycle où se modifient ces directions.

Si l'humanité vieillit suffisamment dans sa voie expérimentale, accumulant observations et découvertes, elle connaîtra, peut-être, bien des enchaînements et des relations que nous ne soupçonnons point. Ces observations, ces découvertes, ces lois naturelles contrôlées, expérimentées, critiquées, transmises d'une génération à l'autre, soumises aux nécessités éliminatoires de l'utilisation pratique, constitueront le seul savoir humain; car écartant le coefficient individuel d'erreurs sensuelles ou psychiques par la participation de tous les hommes, elles permettront aux humains, dépouillés de tout mysticisme, d'adapter leur espèce aux meilleures conditions vitales, lesquelles sont incluses dans les lois biologiques, fractions elles-mêmes des lois naturelles, manifestations inéluctables du déterminisme universel.

b) (DE CRÉATION HUMAINE). L'examen impartial des lois créées et subies par les hommes offre quatre sujets d'études qu'il est intéressant d'approfondir avant de se prononcer pour ou contre leur utilité ou leur nocivité et, d'autre part, la connaissance de l'origine et de l'évolution de ces lois peut aider à la compréhension des formations sociales et à l'amélioration des relations entre les humains. Ces quatre sujets peuvent se formuler ainsi :

1° Pour quelle raison les hommes ont-ils stabilisé leur activité sous l'aspect de formules rigides et invariables, appelées lois, alors que la vie est si manifestement en perpétuelle évolution ?

2° Pourquoi ces lois sont-elles si différentes, si en opposition ou en contradiction d'un peuple à un autre ?

3° Comment se fait-il que certains hommes seulement, semblables aux autres et faillibles comme eux, peuvent être considérés comme seuls capables d'élaborer des principes supérieurs et d'où ces hommes faillibles tirent-ils l'infaillibilité de leurs lois ?

4° Enfin pourquoi les hommes jugés, ou se jugeant incapables de se conduire selon leur propre volonté personnelle obéissent-ils finalement à la volonté également personnelle d'un autre homme ? Ou, si l'on préfère, pourquoi des hommes ayant conçu des directives ont-ils besoin de se les faire imposer par d'autres hommes et placent-ils le motif de leur détermination dans la décision d'un autre homme plutôt qu'en eux-mêmes et pourquoi faut-il qu'ils extériorisent leurs désirs sous forme de lois intransigeantes et générales pour s'y conformer ensuite plutôt que de satisfaire leurs désirs directement et personnellement sans les objectiver ?

Avant tout examen de ces questions il paraît bien évident que les lois n'ont pas toujours existé et que des formes de vie très rapprochées de la vie animale ont précédé les groupements plus évolués. Si donc l'état primitif de ces pré-hommes ignorait la loi, celle-ci n'a pu se créer que sous l'influence des nécessités liées à l'évolution même des groupements humains et il est puéril et vain d'en nier le fait ou la nécessité, tout comme il est oiseux de s'élever contre l'utilisation du feu ou la création du vêtement. L'observation des sociétés encore primitives nous permet de saisir quelque peu la source de ces complications vitales bien que ces sociétés soient en réalité très éloignées des débuts véritables et des formes beaucoup plus simples des premiers groupements humains. Ce qui caractérise ces hommes primitifs, c'est une sorte de sens pratique, une appréciation très souvent exacte des faits tombant immédiatement sous les sens, avec une assez grande ingéniosité, jointes à un mysticisme explicatif sur l'origine, la cause ou les relations plus ou moins lointaines de ces faits.

Alors que l'esprit rationnel de l'homme évolue, cherche l'enchaînement des faits, la succession logique des phénomènes et que, par l'observation et l'expérience, il acquiert la connaissance du déterminisme universel, l'homme primitif reste dominé par la crainte de l'inconnu et des puissances invisibles qui animent toutes choses et causent par leur volonté toutes sortes de biens ou de maux. L'intelligence humaine, beaucoup plus développée que celle des autres animaux, saisissant très facilement les rapports des choses sensuelles entre elles, ne pouvait aller au-delà du sensuel et les représentations mentales, associant entre eux des faits sans relations objectives véritables, firent dépendre quantité d'événements de causes qui leur étaient totalement étrangères. L'homme ayant conscience de ses vouloirs dota toute la nature de semblables vouloirs bienveillants ou hostiles et les rêves ou les hallucinations créant d'une part un monde fantomatique, certains phénomè-

nes naturels et redoutables tels que le gel, la foudre, l'obscurité, ou bienfaisants tels que le soleil ou la lumière furent, d'autre part, la source de croyances anthropomorphiques pleines de conséquences ultérieures pour les agissements de l'espèce.

Pour le primitif, toute chose devint animée d'une volonté et la lutte pour la vie prit pour lui un caractère très différent de ce qu'elle était pour tout autre animal. D'autre part, les subsistances ne furent presque jamais proportionnées au nombre des humains et ce déséquilibre, aggravé par l'esprit conquérant de l'homme, accentua encore davantage la lutte entre les êtres vivants. La vie est un ensemble de mouvements conquérants, transformant indifféremment et inlassablement toutes substances assimilables selon ces divers mouvements. Or, si ces mouvements peuvent se conserver, s'engendrer et se multiplier à l'infini, la substance assimilable, nécessaire à l'existence de ce dynamisme particulier, est nettement limitée. Il y a donc lutte entre ces mouvements vitaux pour conquérir la substance, et tour à tour le végétal et l'animal se consomment dans des cycles sans fin. L'homme participe inévitablement à cette lutte, soit qu'il dispute la substance à ses congénères, quand il ne les mange pas directement, soit qu'il la dispute aux autres animaux. Cette lutte développa certainement son intelligence, mais elle nécessita l'association. Ces premières associations, semblables aux autres associations animales, ne connurent vraisemblablement aucune hiérarchie organisée, parce que la coordination chesz les animaux s'effectue par l'initiative des plus forts et des plus courageux et par l'imitation. Les besoins étant très limités chez eux, les actes individuels se différencient par des actes sociaux et la sélection éliminant les espèces dont l'activité ne s'adapte point aux circonstances, les survivants sont précisément ceux chez qui le comportement individuel se confond avec la conservation de l'espèce ; ce qui ne peut avoir lieu que par une certaine homogénéité psychique des types individuels.

Mais l'évolution de l'intelligence humaine compliqua cette coordination primitive. Tandis que le crâne de l'homme de Néanderthal nous indique un psychisme assez réduit, une écorce cérébrale partagée entre les fonctions sensitivo-motrices et celles de la pensée véritable, le cerveau de l'homme évolué indique une prépondérance énorme de la faculté associative puisqu'elle en occupe les deux tiers de la surface totale. Or, l'homme de Néanderthal était lui-même bien supérieur aux autres animaux. Les conséquences de cette évolution intellectuelle furent précisément d'individualiser l'être humain, lequel différencié de ses congénères par ses facultés personnelles et sa sensibilité particulière, s'écarta de ce fait de la coordination primitive issue de l'homogénéité psychique de l'espèce. Ces différenciations auraient amené la disparition des groupements humains, car, divisés par leurs concepts particuliers, les hommes se seraient trouvés en infériorité devant les espèces mieux armées pour la lutte. Mais, d'une part, leur nature animale les détermina selon la coordination primitive, c'est-à-dire que les plus forts et les plus valeureux entraînèrent les autres par imitation et devinrent des chefs ; et, d'autre part, les mêmes phénomènes, inexplicables pour eux, créèrent les mêmes croyances et l'arrivisme primitif fut la plus universelle des religions.

Nous voyons que, d'un côté, l'imagination humaine créait inévitablement des divergences et des divisions tendant à affaiblir la coordination animale primitive autour du chef, et, d'un autre côté, le mysticisme naissant créait un nouveau lien par l'unité des croyances issues des mêmes réactions psychiques en face des phénomènes objectifs et subjectifs inexplicables. La vie en commun révéla probablement des aptitudes et des qualités assez différentes chez les différents membres du groupement. Les plus expérimentés, les plus rusés ou les plus habiles, sinon les plus forts et les plus courageux, furent la cause de nombreuses victoires, durement mais profitablement acquises. Ces chefs, plus intelligents que les autres, furent sans doute, pour la même raison, davantage égarés par leur imagination explicative. Pendant des millénaires, ces associations mentales ne furent que d'obscures abstractions transmises par des traditions mêlées de réalisations pratiques, utiles et avantageuses, au point qu'elles firent partie de l'expérience ancestrale, de l'activité individuelle ou collective, et se mêlèrent intimement à la réalité.

Mais tandis que cette interprétation mystique des choses imprégnait la mentalité humaine, les nécessités véritables, beaucoup plus anciennes et découlant directement des circonstances mêmes de la lutte pour la vie, façonnaient également cette mentalité selon un processus conforme au triomphe des plus aptes et des mieux doués. C'est ainsi que se formèrent lentement les instincts sociaux favorables à la durée des individus et par conséquent de l'espèce et que les notions de bien et de mal s'objectivèrent sous la forme d'une morale vague liée au triomphe de la vie sur la mort, de la joie sur la douleur.

Il est difficile de se représenter exactement les premières explications mystiques ainsi que les premiers groupements humains ; mais cette double activité peut encore s'observer par des mœurs et des croyances qui nous paraissent étranges et absurdes, telles que le totémisme, le tabou, le fétichisme, la sorcellerie, etc. etc...

La vie sociale ayant créé une coordination particulière, celle-ci s'effectua sous les nécessités les plus impérieuses, variant avec chaque latitude, selon les ressources locales, la nécessité ou les dangers menaçant les individus; mais, sous des apparences diverses, ces nécessités objectives s'imposèrent dans des conditions assez semblables pour tous les humains et la coordination ne put s'effectuer autrement que par une sorte d'unification des vouloirs, des désirs, des gestes plus ou moins adaptés réellement au but poursuivi. Si donc chaque tempérament individuel amenait une variation dans les mœurs sociales, l'ensemble du groupement, essentiellement déterminé dans sa coordination par ce qui pouvait être commun et spécifique, restait soumis aux grandes nécessités biologiques et conservait ainsi une structure d'autant plus solide qu'elle était mieux adaptée aux faits généraux intéressant tous les membres de ce groupement.

Comme la cohésion et l'orientation ne pouvait s'effectuer sans une personnification humaine prenant l initiative et la direction de l'action, il est compréhensible que cette personnification, exigeant des qualités particulières, créerait une sorte de supériorité du chef ou du sorcier sur les autres individus. Le développement et l'importance des groupements, la spécialisation et la division du travail accentuèrent encore les différences individuelles et les croyances, les traditions, l'expérience ancestrale ainsi que les pratiques mystiques longtemps communes furent progressivement transmises, conservées et pratiquées par ceux que les circonstances déterminèrent à jouer ce rôle directif et coordinateur.

Ainsi, d'une part, la lutte pour la vie matérielle contraignait l'homme à l'association et cette association ne put être fructueuse que par l'entente et la coordination créant le fond moral commun aux humains. D'autre part, sa curiosité développée par le besoin de prévoir et favorisée par son intelligence, créa l explication mystique commune aux primitifs et ces deux activités engendrèrent la hiérarchie des chefs et des sorciers, lesquels devinrent, par suite de l'évolution des groupements, les hommes d'église et d'Etat. Il est donc naïf de croire que ceux-ci inventèrent l'Etat et la religion.

La plupart des humains sont encore mystiques et la raison purement objective, scientifique et expérimentale n'est qu'un acquis récent de l'humanité. Les hommes ne purent unifier leurs vouloirs que sur des choses communes, et ce qui leur fut le plus commun, ce furent la faim, la peur, le besoin d'explication et plus tard l'amitié.

Actuellement encore, ils s'unifient beaucoup plus sous les appels impérieux de la faim et du mysticisme que sous l'appel de la raison et le fétichisme est à peine dissimulé. Les mouvements de masse sont sentimentaux et s'effectuent en vertu de l'ancestrale morale héréditaire, source de la solidarité humaine, faisant responsable tout le clan de l'acte individuel.

Avant la loi écrite il y eut donc la loi non écrite, presque plus impérieuse et plus tyrannique que l'autre, car elle était écrite au fond de chaque conscience et ne permettait aucune dérogation. La tyrannie du tabou est d'ailleurs encore telle qu'on a vu maints primitifs l'ayant enfreint, plus ou moins volontairement, se laisser mourir de faim, terrorisés par l'ignorance, la peur et la superstition. S il est parfois possible de tourner, plus ou moins, les lois écrites, il est presque impossible, en certaines régions, de heurter la coutume, les mœurs ou les traditions, car chaque membre social en est le gardien, l'observateur et le conservateur intransigeant et l'opinion publique est la plus incessante des tyrannies.

L'invention de l'écriture ne fit qu'attacher un caractère encore plus fétichiste à la tradition orale, déjà solidement matérialisée par tous les objets des cultes et des hiérarchies sociales, donnant un caractère mystique et sacré à toutes sortes de choses ou de matières, mortes ou vivantes, et une valeur toute conventionnelle à des attributs décoratifs et distinctifs, indiquant la supériorité ou lui suppléant largement.

Il serait sot d'affirmer que l'humanité ne pouvait évoluer autrement, mais il serait vain de soutenir que, cette évolution s'étant effectuée dans certaines conditions, elle pouvait s'accomplir autrement.

Nous pouvons maintenant répondre à nos quatre questions.

1° Si les hommes ont semblé stabiliser leur activité sous formes de lois, alors que la vie est mouvement, c'est que toute société présente la double activité d'une vie commune et de vies individuelles. La vie commune, déterminée par les nécessités collectives et les grandes lois biologiques, présente peu de variations parce qu'en fait, à travers tous les âges, les hommes furent toujours déterminés par les mêmes besoins physiques et psychiques, et que les lois naturelles peu variables dans leur ensemble ont modelé les hommes suivant un type collectif et spécifique. La lutte pour la subsistance, le déséquilibre entre les désirs conquérants et les moyens de les satisfaire créèrent toujours des méfaits identiques dans leurs résultats.

La vie est faite de conservation et de durée et il est tout naturel que l'expérience triomphante des anciens soit transmise aux jeunes générations. Mais chaque humain a son tempérament particulier ; son évolution personnelle de l'enfance à la vieillesse est beaucoup plus rapide que celle de son groupement et son activité propre peut osciller très rapidement d'une direction à une autre. De là cette impression de dynamisme, de variabilité, de vitalité opposés à la stabilité collective. Un milieu composé de gens de tous âges, de tempéraments très différents et d'activités très dissemblables ne peut présenter une continuité et une durée certaine que par une homogénéité déterminée par l'hérédité spécifique qui leur est commune, issue de l'adaptation de l'espèce aux lois naturelles.

Toute société présentera donc toujours des nécessités collectives susceptibles d'obligations ou de contrats variant selon l'importance et la durée de l'œuvre sociale envisagée; mais, en même temps, chaque individualité conservera son activité personnelle par impossibilité d'association, ou son unicité. Si donc nous prenons tantôt l'activité individuelle, tantôt l'activité sociale, nous trouvons inévitablement une opposition entre le contrat (ou la loi) et l'évolution de la vie. Ce qui aggrave cette opposition, c'est la fixation, la cristallisation définitive de conventions momentanées, à caractère personnel et par conséquent transitoire et fortuit, se prolongeant dans le temps, hors des causes les ayant nécessitées. La vie est faite, nous l'avons vu, d'acquisition et de conservation et les sociétés ne peuvent vivre qu en conservant une certaine continuité dans leurs directives, mais la vie est également faite d'élimination, de renouvellement et l'esprit trop conservateur, l'inertie, la passivité, la tendance au moindre effort des humains perpétuent des mœurs que nous savons néfastes, créées par l'ignorance, la peur et la bestialité !

Le caractère fétichiste des lois et leur intangibilité prolongent la torpeur intellectuelle des individus, entravent l'initiative et la responsabilité, nivellent les activités personnelles, s'opposent à toute transformation profonde et bienfaisante.

Tout contrat social devra donc éviter cet écueil malfaisant, cette cristallisation mortelle et résoudre le double problème, apparemment paradoxal, de conserver l'acquis social et de faciliter l'évolution indéfinie des individus, ce qui ne pourrait être résolu que par l'étude de ces nécessités biologiques délimitant le commun et le durable, du personnel et du fortuit.

2° La différence des lois et leurs contradictions sont évidemment les résultats des premiers efforts de l'imagination ayant contribué à l'explication mystique des choses et des difficultés vitales particulières à chaque habitat. L'imagination associant plus ou moins heureusement, comme nous le savons, des faits observés, peut varier à l'infini et il est tout à fait compréhensible que la diversité des croyances et des lois en soit résultée. L'important pour les hommes, c'était d'avoir un motif quelconque de coordination et tous les emblèmes de ralliement, indépendamment de leurs formes et de leurs couleurs, remplissent également bien cette fonction. Les croyances les plus utiles à ce but, et conséquemment les plus fidèlement transmises par la tradition, furent précisément celles dont l'impossibilité de vérification expérimentale permit les plus ineptes affirmations. Que ce soit le culte du totem, celui des ancêtres, de l'autel de la Patrie, de l'avenir du Prolétariat sinon celui de l'Humanité, les foules sentimentales auront longtemps encore, sinon toujours, besoin, pour les grandes coordinations (à défaut de sagesse et de raison) d'un emblème dépassant le cadre immédiat de leur activité, laquelle conduit, nous l'avons vu, à la divergence et à l'unicité.

Mais les étrangetés et les diversités mêmes des lois prouvent l'indifférence de leurs formes et le caractère artificiel de leur aspect exotérique. Sous ces apparences contradictoires et absurdes on retrouve toujours, chez les divers peuples, les nécessités vitales créatrices d'associations matérielles et l'explication mystique créatrice de liens psychologiques. Ici encore, si nous opposons les unes aux autres les formes presque toujours déraisonnables des lois, nous ne trouverons qu'absurdité et incohérence, inharmonie avec les conditions présentes de la vie. Plus l'individu évolue hors du mysticisme et de la bestialité primitive et plus l'écart s'agrandit entre le formalisme archaïque des lois et la raison. Celle-ci ne reconnaît que quelques règles de vie très simples, dictées par les nécessités objectives qui furent communes aux hommes pendant des millénaires et façonnèrent

identiquement leur conscience spécifique. Tout le fatras fantasmagorique des lois, imaginé par le mysticisme et l'esprit de conquête, mais commandé et fixé par le besoin de coordination, se désagrège sous l'influence de la raison. Seules les nécessités matérielles proportionnées au nombre et au désir de consommation des groupements humains exigeront des contrats en rapport avec les difficultés de coordination et de production.

3° L'infaillibilité des lois, créées par des hommes faillibles, ne se soutient plus actuellement puisqu'elles sont sans cesse remaniées par chaque parti au pouvoir, mais ce caractère sacré se justifiait aisément lorsque la loi civile et la loi religieuse ne faisaient qu'un, comme cela existe encore chez quelques peuples fanatiques. Le sorcier primitif et redouté, entouré d'une crainte superstitieuse, était le dispensateur de calamités que l'on évitait par une obéissance rémunératrice et généreuse. L'infaillibilité de l'église catholique et de son chef est universelle et cette sorcellerie savante émet encore la prétention de représenter la divinité et de nous courber sous son joug despotique. Si ces vieilleries périmées ne justifient plus leur infaillibilité, les lois humaines modernes, équilibrant les intérêts opposés des partis et des individus, ne justifient pas davantage la leur; mais leur création par des hommes semblables aux autres et leur caractère quasi-sacré vient, d une part, de l'esprit encore mystique et fétichiste des hommes, et de l'autre, de l'inévitable dificulté de coordination inhérente à tout groupement humain, en l'absence des directives de sagesse et de raison, et que l'on peut formuler ainsi :

Tout groupement humain doit coordonner ses efforts par une discipline volontaire ou involontaire. Si la discipline est volontaire, c'est sagesse et raison. Si la discipline est involontaire, c'est tyrannie et violence. L'une conduit au contrat volontaire ; l autre à la loi imposée.

Comme les humains ont encore une mentalité de bête conquérante et mystique, ils ont recours à la violence. La loi n'est donc plus le produit infaillible d'hommes faillibles, elle est le triomphe d'un intérêt sur un autre intérêt, d'une nécessité sur une autre ou d'un esprit de conquête sur un autre esprit de conquête, quand ce n'est pas sur d'équitables esprits. Ce triomphe ne peut s'assurer que par l'application intransigeante de la loi et c est le moindre mal que peuvent obtenir des hommes déraisonnables. Parfois des hommes de bon sens en bonifient l'esprit, sinon la lettre ; parfois d'autres personnages en aggravent la malfaisance dans les deux sens; mais, de toutes façons, elle est la manifestation d'une nécessité sociale, parfois momentanée, intransigeante elle-même en ses exigences et qui fait que volontairement ou involontairement les actes sociaux doivent se coordonner et les désirs conquérants se limiter et s'équilibrer sous peine de désagrégation des milieux sociaux.

4° Tout ce qui précède explique aisément l'obéissance de l'homme; mais si, autrefois, les attributs du sorcier ou du chef en faisaient des personnages sacrés, les chefs actuels ne représentent plus qu'un élément indif férent, bien que très désavantageux, de coordination et une sorte de canalisation et de spéculation de l'esprit de conquête des individus en leur propre faveur. La fable de l'huître et des plaideurs est admirablement vraie et repose sur une base psychologique très profonde. Deux intérêts opposés, deux concepts conquérants ne peuvent qu'entrer en lutte, se détruire réciproquement ou se soumettre à un arbitrage plus ou moins onéreux. Peu de groupements et d'individualités même échappent à cette belliqueuse ou humiliante détermination. Si les hommes ont préféré l'arbitrage de la loi plutôt que la lutte ouverte et permanente, c'est parce que, en réalité, cela correspondait mieux à leur nature artificieuse, prudente et spéculative et à l'intérêt général mieux satisfait par la ruse que par la violence perpétuelle. Mais il y a autre chose de plus profond dans l'objectivation d'un concept général tel que celui du droit ; il y a une abstraction tendant à exprimer une sorte de rapport universel entre individualités, à exclure des réactions humaines les points divergents pour ne laisser subsister que ce qui constitue le lien spécifique et fraternel commun à tous les humains. Cette tendance à formuler ainsi ces concepts généraux est une conquête de l'esprit positif, substituant progressivement au pouvoir personnel et arbitraire des conquérants et des sorciers de tout acabit, une sorte de directive sociale impersonnelle imposée uniquement par les nécessités déterminant tous les êtres vivants.

Ainsi la coordination humaine présente une curieuse constance dans son évolution. Alors que l'indifférence individuelle des premiers hommes rendait cette coordination facile dans le clan primitif par la solidarité des besoins et des croyances l'intelligence, se libérant de cette étroite servitude et tendant à détruire toute coordination par son individualisation excessive, retrouve précisément dans la raison, basée sur l'instinct social héréditaire, une cause plus efficace de cohésion et d'homogénéité humaine par l'universalisation de ses concepts et l'impersonnalisation de ses directives sociales.

Mais ce n'est que par l'éducation de leur volonté et de leur raison que les hommes se débarrasseront de l'humiliant, du dégradant et malfaisant arbitrage légal et du fétichisme judiciaire. Ils reconnaîtront alors l'utilité d'une discipline volontaire pour la limitation de leur esprit de conquête et l'élaboration et l'observation des contrats assurant un minimum de conservation au milieu social, lequel mieux coordonné, permettrait, contrairement à l'affirmation des esprits encore embrumés de mystique, un bien meilleur développement de l'unité individuelle. — IXIGREC.

LOI. *a*) LOIS NATURELLES (*leur portée, leur contingence*). — C'est parce que les phénomènes se répètent, nous donnent l'impression de similitudes, de concordances, que nous nous mouvons avec sécurité dans le monde qui nous environne. « Nous sentons qu'il y a un rapport entre l'expérience actuelle et certaines expériences antérieures ». Par là nous est rendue possible la prévision, base de toute organisation de la vie.

Nous pourrions nous borner à dresser un répertoire des faits passés et des particularités corrélatives que nous aurions relevées parmi eux, catalogues et recettes qui inspireraient notre comportement. Mais quelle cervelle humaine saurait retenir la multitude des faits, quelle bibliothèque serait capable d'en conserver la trace, si l'homme ne s'ingéniait à soulager la mémoire en reliant les faits les uns aux autres par quelque lien logique ? Ce qui importe à tout instant « c'est de trouver en soi l'indication de tous les phénomènes extérieurs possibles en se reportant au minimum de données observées ». (Le Dantec).

Le procédé d'inventaire qui se borne à noter les phénomènes sans les interpréter, sans les codifier par une synthèse, constitue *l'empirisme*. Nul n'a jamais pu le pratiquer dans toute sa rigueur ; la faveur qu'ils lui accordent n'a jamais servi qu'à dissimuler l'étroitesse de vues de ceux qui s'en réclament.

L'homme de science, au lieu de se borner à dresser un répertoire de faits, emploie sa raison à les expliquer, à les encadrer dans un groupe plus vaste duquel il les rapproche, à discerner, sous leur complexité naturelle, des composants plus simples laissant apparaître des similitudes, entre lesquelles on pourra établir des relations et dont il sera facile de suivre les variations dans l'espace et dans le temps.

Le savant exprime le résultat de son travail dans une *formule ou loi* qui résume ce qu'il y a d'essentiel dans

un ensemble d'expériences passées et permet de prévoir le plus grand nombre possible de faits à venir. « La meilleure loi naturelle est celle qui condense le plus de faits ». (Le Dantec). Un exemple : Les petites oscillations d'un pendule sont d'égale durée, et chacun a pu observer que celle-ci s'accroît avec la longueur de l'instrument. On aurait pu s'en tenir à rédiger des tables numériques donnant, pour chaque lieu du globe et pour chaque longueur, la durée du battement. La science fait mieux, elle nous dote d'une brève formule de quatre lettres et de trois signes qui, grâce à trois opérations élémentaires, nous permet de connaître le temps cherché pour tel appareil que l'on voudra.

Opérant sur ces lois particulières comme il a opéré sur les faits, l'esprit a élevé à des lois de plus en plus générales et à des principes en nombre toujours plus restreint, qui suffisent à condenser tout notre savoir et à vivifier toute notre industrie. La formule de l'attraction universelle, due à Newton, d'une concision égale à la précédente, ne nous explique pas seulement les mouvements du système solaire ; elle nous permet d'aborder une foule d'autres problèmes concernant par exemple, les actions électrostatiques et magnétiques, la capillarité, etc...

Mais nous sommes sujets à une illusion. Cette loi, qu'au prix de longs efforts nous avons tirée de la connaissance des faits passés, qui n'est en somme qu'un moyen de classification indispensable, nous sommes aussitôt portés à lui attribuer une valeur absolue, à croire qu'elle s'impose *fatalement* à l'avenir. Nous regardons comme une loi inhérente à la nature, inéluctable, divine, ce qui n'est en définitive qu'une loi de notre esprit ou, si l'on préfère, le reflet dans notre esprit de phénomènes dont l'essence nous demeure impénétrable. Les lois physiques expriment « non pas l'activité de la nature, mais les relations entre cette activité et celle de l'homme ». (Le Dantec). On a pu se demander si elles sont des lois éternelles. « En toute simplicité, on doit répondre que nous n'en savons rien. Pour qu'elles fussent nécessaires, éternelles, il faudrait que la justification d'un corps de doctrine reposât sur une autre base que sa convenance au réel, telle que nous l'avons étudiée. Tout ce que nous pouvons dire, c'est : tel symbole convient aux faits réels sur lesquels on a expérimenté jusqu'ici. Mais nous n'avons rencontré nulle part quoi que ce soit nous permettant d'affirmer en augures : tel symbolisme conviendra éternellement aux faits réels de l'avenir... On dit parfois que nous arrivons à connaître, non les choses, mais les rapports des choses. C'est encore un leurre. Nous ne parvenons qu'à formuler des relations *entre les symboles des choses*. La différence est formidable entre les deux prétentions ; gardons-nous de confondre l'image scientifique que nous nous faisons du monde avec le monde lui-même ». G[l] Vouillemin).

b) Lois sociales. Les lois qui gouvernent les sociétés, tout comme celles qui règlent les phénomènes de la nature, sont empreintes de relativité. Elles le sont même à un plus haut degré puisqu'elles définissent les rapports de l'homme avec un milieu qui se modifie sous l'action de l'homme. Nous ne sommes plus en présence d'un équilibre quasi stabilisé par la lenteur de l'évolution de l'un des facteurs, le facteur cosmique, mais d'une relation entre des termes, individus et groupes, dont les changements, s'ils ne sont ni simultanés, ni identiques, sont sous la dépendance d'une même cause, le psychisme humain et par suite du même ordre de grandeur.

Aux deux sens civil et moral « *les lois sont des produits naturels, ce sont des produits des phases particulières du développement humain.* Ce développement est lui-même capable d'être traité par la méthode scientifique, et *la suite de ses degrés* peut être exprimée par des formules scientifiques ou bien par des lois naturelles, si l'on considère la loi civile et la loi morale comme des phénomènes objectifs ».

Envisagées sous cet angle, les lois sociales seraient de simples guides nous servant à orienter notre conduite dans la compagnie de nos semblables, de même que les lois scientifiques guident notre action dans l'ensemble du monde naturel; elles nous avertiraient des réactions que nos actes doivent susciter chez ceux qui nous entourent. Malheureusement, au cours des âges, le milieu social ne s'est pas organisé spontanément par le concours d'instincts sensiblement équilibrées ; des volontés particulières et collectives y ont prédominé. Les lois ne sont pas seulement explicatives, mais impératives ; elles prétendent contraindre au lieu de conseiller. Cependant certains indices de leurs fonctions naturelles sont parfois visibles. Sous l'ancien régime, à côté des ordonnances promulguées d'autorité, par le pouvoir, existaient des lois qui n'étaient que des coutumes rédigées. Et ce souci de rédaction était justifié. Rien de plus tyrannique que les exigences d'un groupe inconstant, obéissant à des impulsions irréfléchies, imprévisibles. Un texte est une garantie contre l'interprétation abusive d'un usage mal défini. La jurisprudence, à son tour, adapte à la vie des formules trop immuables.

D'un autre point de vue, légitime est le souci que nous avons d'influer sur l'évolution de cette partie du milieu vital qui relève plus directement de notre volonté. Dans ce cas, la loi abdiquant son caractère de contrainte exercée de l'extérieur, devra se réduire à une obligation ressentie par les consciences individuelles, trouvant son point d'appui dans leur commune volonté de progrès. Quels seront la source et le champ d'application d'une telle législation ?

Lorsqu'elle visera la manifestation des tendances morbides ou perverses unanimement réprouvées, elle ne différera guère, sinon dans sa formule ,du moins dans son effet, de celle qui nous régit aujourd'hui. Mais pour tout ce qui concerne les rapports politiques ou économiques entre les hommes elle ne sera rien plus que l'expression des conditions afférentes à la réalisation d'un idéal consciemment poursuivi par les membres d'une collectivité. Cela ne sera possible qu'autant que les liens qui les uniront n'engloberont que la part de leur activité appliquée à la poursuite d'un but exactement spécialisé. Les tendances humaines sont trop hétérogènes pour que les statuts d'un groupe puissent les confondre dans un seul bloc, sans en écraser le plus grand nombre sous le poids d'une discipline trop uniforme.

Dès l'instant qu'il se livre tout entier à un groupe, l'être abdique sa personnalité. Dans une sphère délimitée, au contraire, l'individu accroît ses moyens d'action en joignant sa propre force à d'autres semblables dirigées dans le même sens. Comme l'a fait remarquer Durckeim (nullement libertaire d'ailleurs), c'est au sein de groupes issus de la similitude des activités et des œuvres que s'élaborent les lois morales, « car il est impossible que des hommes vivent ensemble, soient régulièrement en commerce, sans qu'ils prennent le sentiment du tout qu'ils forment par leur union, sans qu'ils s'attachent à ce tout, se préoccupent de ses intérêts et en tiennent compte dans leur conduite. Or, cet attachement à quelque chose qui dépasse l'individu, cette subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général (nous dirions plutôt à l'intérêt qui a motivé l'accord) est la source même de toute activité morale. Que ce sentiment se précise et se détermine, qu'en s'appliquant aux circonstances les plus ordinaires et les plus importantes de la vie il se traduise en formules définies, et voilà un corps de règles morales en train de se constituer. »

Les sentiments et les usages qui, dans chaque sphère d'activité, maintiennent l'accord entre les participants,

auront un fond commun qui, généralisé à l'ensemble du milieu social, en assurera l'harmonisation. C'est à ces règles qu'une pratique journalière aura gravées dans toutes les consciences que, dans des sociétés exemptes des tares qui corrompent celles d'aujourd'hui, se réduira le code des lois. — G. Goujon.

LOISME (et *Loïstes*). Toute l'histoire du Moyen-Age et nous reviendrons sur la question lorsque nous étudierons la Réforme et ses précurseurs, est caractérisée par l'existence de sociétés ou mouvements communistes, plus ou moins anarchisants, prétendant pratiquer le christianisme primitif en interprétant à leur façon l'enseignement évangélique. C'est surtout de ceux qui se développèrent dans les Flandres que nous connaissons le mieux les faits et gestes : hérésie de Tanchelin, « vanderie », hommes de l'intelligence, turlupins (qui se dénommaient entre eux : la fraternité ou la société des pauvres), adamites, etc. Ces ébauches finirent par constituer un mouvement révolutionnaire des plus importants à l'époque de Luther, qui ébranlera jusqu'en ses fondements l'Allemagne du Nord ; je fais allusion ici aux Anabaptistes, dont la révolte fut étouffée dans le sang par les princes luthériens et dont le chef, Jean de Leyde, périt dans d'inconcevables supplices, après la prise de Munster.

La chute du boulevard de l'Anabaptisme fut le signal d'une persécution générale des anabaptistes, qui ne les fit pas disparaître. Ils se cachèrent avec plus de soin. C'est chez ceux qui restaient que durent se recruter les Loïstes, hérésiarques connus aussi sous le nom de « Libertins d'Anvers » auxquels un écrivain belge renommé, Georges Eekhoud, a consacré de vivantes pages (dans les *Libertins d'Anvers*, édité par *Le Mercure de France*, ouvrage épuisé).

Le prophète des Loïstes fut un couvreur du nom d'Eloi ou Loïet Pruystinck, connu sous le nom de Loïs le Couvreur. Tout illettré qu'il fût — il ne savait pas lire — Loïs possédait une telle mémoire qu'il retenait et récitait par cœur ce qui avait été lu une seule fois devant lui. Il composait de petits traités fleuris comme des poèmes qu'il dictait à Dominique d'Uccle, l'un de ses partisans, qui les imprimait pour les besoins de sa cause. L'influence qu'il exerçait sur les siens est presque inimaginable. A Anvers — et où ailleurs qu'en la ville des enfants de Priape le Loïsme aurait-il pu prospérer ? — quand il sortait, la foule se prosternait sur son passage et lui faisait une escorte, renouvelant ce qui s'était passé du temps de Tanchelin. Sa bonne mine, sa voix musicale, sa parole enjolivée lui attiraient d'innombrables prosélytes. De beaux enfants lui servaient de pages, les fillettes jonchaient de fleurs la voie que foulaient ses pieds, ses « garde du corps » étaient recrutés parmi les portefaix, les *Kraankinders* (débardeurs), les porteurs de tourbe, les abatteurs et les bateliers les plus décoratifs.

Pruystinck avait gardé la coupe dégagée et gaillarde de son costume de maçon, jusqu'aux nuances et aux cassures incluses, mais l'étoffe en était aussi précieuse que celle des habits de grand seigneur. Dans ces brocarts et ces velours mordorés, de savantes déchirures, d'ostensibles rapiéçages simulaient l'usure, la trace des accidents, les cicatrices et les stigmates de rigueur sur les sayons et les braies des va-nu-pieds ; tel des costumes de parade de Loïs était calqué, mais avec des draps d'or et des pierreries, sur d'authentiques guenilles. C'était sa façon de tourner en dérision le luxe et la richesse égoïstes. A vrai dire, une pensée profonde se cachait sous cette pratique biscornue... Aujourdhui Loïs portait de vrais haillons et le lendemain, il endossait leur reproduction en matières plus coûteuses que celles d'un manteau impérial... Un jour, le prophète était réellement maculé de boue, de sang, d'écume, de bave; le surlendemain, cette friperie sordide ne représentait qu'un trompe-l'œil et ces prétendues guenilles eussent payé un trône. C était son disciple, un certain bijoutier parisien du nom de Christophe Hérault qui lui confectionnait ces vêtements dont les frais étaient supportés par les Loïstes riches, lesquels, en s'affiliant au loïsme, versaient, à en croire la légende, leur fortune entre les mains du prophète.

Mais, au fait, en quoi consistait donc la doctrine loïste ? Sans nul doute, au point de vue économique, mise en commun des richesses. Parmi les Loïstes se rencontraient, en effet, et des gueux et des richards.

Loïs s'appliquait à nouer des liens d'amitié fraternelle entre vagabonds et gentilshommes, ribauds et clercs. D'un côté, d'opulents facteurs Anversois, de riches directeurs de factoreries, de comptoirs étrangers — lombards, florentins, hanséatiques — s'empressaient de répudier ce que leur avaient enseigné leurs prêtres ou leurs « dominés » et de se rallier à ses maximes épicuriennes. De l'autre côté, ces mêmes maximes lui attiraient la soi-disant lie de la population, tout ce monde amphibie des barques et des bouges de l'Escaut, plus ou moins pillard d'épaves, garçons d étuves, coureurs de grèves, ramasseurs de moules, naufrageurs professionnels furtifs et prolifiques. Pour réunir les uns et les autres, il avait inventé des rites bizarres, mais touchants, somme toute. Au cours de la cérémonie d'initiation, il appariait le gentilhomme et le manant, l'opulent et le gueux, substituant les haillons de l'un à la somptueuse défroque de l'autre. Les nobles troquaient leurs noms historiques et vénérés contre les sobriquets des enfants trouvés.

Au point de vue éthique et religieux « Pruystinck prêchait l'amour libre, la polygamie, la polyandrie, les rapprochements sexuels sans entraves, ce qu'il appelait l'affranchissement complet des âmes et des corps : ni pénitences, ni jeûnes, ni mortifications. A chacun de réaliser de son mieux son paradis sur la terre, sous la seule réserve de ne pas empiéter sur la liberté du prochain ».

...« Loïet prêchait encore que l'être entier, impérissable, retourne à la nature, au grand Tout, que les religions bibliques appellent Dieu et dont émane chaque créature. La mort nous replonge dans l'éternel creuset d'où sortent toutes les formes et toutes les pensées. Une seule chose importe : vivre avec gratitude, avec ardeur, mais avec lucidité, se réjouir en la plus extrême bonté de la beauté et de l'excellence de la Création; jouir de la chair et des fleurs, des livres et des fruits, de l'art et de la lumière, de l'esprit et du soleil, de Tout... »

On comprend que l'hérésie de Loïs, qui se confondit d'abord avec la réformation luthérienne, s'en soit bientôt disjointe. Rien de commun, d'ailleurs entre la doctrine froide, dogmatique, compassée, du solitaire bourru de Wittenberg et les aspirations vers la vie — la vie ample, intense, ardente — qui formaient le credo des amis du Couvreur.

« Religion de volupté. Oui, certes, mais d'autant plus belle. La volupté n'est-elle pas l'amour intelligent, l'enfant de l'Amour et de Psyché, la rencontre sublime de la Chair et de l'Ame, la fille de cette union merveilleusement chantée et célébrée par tant de poètes, de peintres, de musiciens, depuis les Mystères orphiques, les Fables milésiennes et Aulée jusqu'à Prud'hon et César Franck en passant par Le Corrège et le divin Raphaël ? »

Des bruits calomnieux se répandirent bientôt sur Loïet et ses disciples. Des femmes abandonnées par leurs maris à cause de leur jalousie, des époux répudiés par leurs femmes pour le même motif, des parents tyranniques reniés par leurs enfants; tous imbéciles, méchants, dépités, colportèrent des rumeurs fantaisistes et attribuèrent à Loïet et aux Loïstes les pires extravagances.

S'il comptait autant de pauvres que de riches dans sa communauté, il y eut autant de pauvres que de riches pour le diffamer et conspirer contre lui.

Quelle pire accusation porter contre lui que celle de magie ? Ne fallait-il pas être un sorcier pour amener de jeunes gentilhommes, des fils de famille, des héritiers d'opulents facteurs à fraterniser avec des loqueteux dont ils se seraient autrement détournés avec dégoût ? C'était à ne pas y croire. Comment expliquer cette fraternité entre des hommes que séparaient des abîmes d'incompatibilité morale, de préjugés sacro-saints, politiques, sociaux, religieux ? Il fallait bien qu'ils fussent la proie d'un charme.

Ce ne fut pas tout. On accusa les Loïstes de se livrer toutes les nuits à des sabbats où, préparés par des prêches, des danses, des hymnes, ils exaltaient la guenille humaine dans tous ces détails, finissant par l'exposer dans ce qu'ils appelaient tous sa triomphale et radieuse nudité. Les armes qui avaient servi contre les Templiers, les Vaudois, les Hommes de l'Intelligence n'étaient point émoussées. Tout ce que que peut inventer la malveillance d'une populace grossière, dépourvue de goût et de culture fut attribuée à ces précurseurs : viols, abus de mineurs, infanticides. On trouva des voisins qui affirmèrent que les Loïstes s'employaient jusqu'au matin à chanter, à boire, à des pratiques abominables dont la moindre consistait dans le sacrifice des enfants. Ils étaient couronnés de fleurs, nus comme les mauvais anges et les faux dieux. On les avait vus, au cours de cérémonies luxurieuses, s'agenouiller devant une statuette de Priape.

Doctrine à part, il aurait suffi de moindres accusations pour les conduire au bûcher. Eussent-ils échappé à Marie de Hongrie, la vice-reine des Pays-Bas, que les hommes de Luther, eux, n'auraient pas laissé glisser entre leurs mains ces hommes dont le rêve avait été « d'affranchir la Volupté, l'enfant sublime de l'Ame et de l'Amour ».

Deux incidents de l'histoire des Loïstes nous arrêteront quelques intants.

Le premier est l'abjuration d'Eloi Pruystinck et de neuf de ses compagnons, alors que poursuivis une première fois par l'Inquisition. Georges Eeckoud explique cette attitude en nous dépeignant son héros comme une âme bonne et généreuse, mais nullement héroïque ou stoïque. « Comme les païens, comme les Grecs, Loïet — écrit-il — estimait l'existence terrestre, le bien le plus rare et le plus précieux. Il pensait devoir le défendre et le prolonger coûte que coûte, fût-ce au prix d'une apparente palinodie et d'une attitude humiliante... Il voulait vivre et jouir le plus longtemps possible. Pareille conduite s'accorde avec tout ce qu'il prêcha. Il fut parfaitement logique. Cet apôtre de la joie charnelle n'avait pas les nerfs grossiers qui conviennent aux martyrs, et s'il finit par subir le supplice, la mort lui fut d'autant plus cruelle qu'il n'avait jamais rêvé d'autre ciel que le paradis terrestre »... « Les puritains de toutes confessions sont donc mal venus de jeter la pierre à cet épicurien, parce qu'il céda avant tout à l'instinct de la conservation ».

On peut dire à sa décharge que les peines effroyables dont étaient alors passibles les hérétiques justifiaient l'emploi de la ruse. Son attitude, d'ailleurs, ne porta préjudice à aucun des siens. Une fois la tourmente quelque peu calmée, tous reprirent leur propagande.

Le second incident a trait à l'application même de la doctrine prêchée par Le Couvreur. Il aurait bien admis la polygamie en ce qui le concernait, mais n'aurait pu supposer que son amante préférée, Dillette, entretînt commerce avec d'autres que lui. Eeckhoud, en son livre, établit une distinction entre un point de vue qu'il voudrait être celui de Loïet (lequel, fidèle à sa nature exigeante, avait entretenu un commerce amoureux avec nombre des affiliées au loïsme), soit donc : l'amour libre facultatif, la communion amoureuse réciproque — et celui de Cousinet (présenté comme le mauvais disciple, le traître) et de son parti, proclamant le communisme charnel obligatoire, général et réciproque, sans que nul ne puisse se refuser au désir qu'il ou elle inspire. On sent le vieil homme se réveiller chez Eloi lorsque Cousinet — son point de vue ayant triomphé — réclame Dillette pour sa compagne d'une nuit. Après une scène déchirante avec son amant bien aimé, la malheureuse se livre, se sacrifiant pour Loïet et le loïsme, puis s'empoisonne.

Sa mort ne sauva ni l'un ni l'autre.

Ce drame est une légende ou se rapporte à un fait démesurément grandi, sans doute. Ce qu'il y a d'établi, ce sont les divisions intestines qui perdirent la secte, à la suite de rivalités personnelles. Le bûcher consuma les plus en vue des Loïstes — dont Eloi Pruystinck (voir note) et Christophe Hérault — les autres s'en allèrent en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, plus loin encore, conservant en leur esprit la vision d'un Paradis tangible, palpable, où il leur avait été donné d'habiter quelque temps et d'où ils avaient été chassés non par le glaive de l'Ange exterminateur, mais par les dissensions et l'intolérance orthodoxe et politique. — E. ARMAND.

NOTE. — Le 25 octobre 1544. La tradition veut que ses bourreaux se soient acharnés sur lui et que — à l'exemple de Jacques de Molay — au moment de succomber, Loïet ait prédit au chef de ses tourmenteurs, Gislain Géry, que non seulement il mourrait vingt ans plus tard, torturé et mutilé comme lui, de la main de son confrère de Bruxelles, mais que son fils, obligé de lui succéder dans son abominable office, agoniserait plus affreusement encore que lui. La tradition veut que les deux prophéties se soient littéralement accomplies. — L'hérésie avait pris un tel développement que les prisons ne suffisaient pas à contenir les « coupables », dont les principaux n'étaient pas toujours brûlés; c'est ainsi que Davion, Brousseraille, van Hove furent décapités; enfin, beaucoup furent bannis.

LONGÉVITÉ n. f. (latin *longævitas*). C'est là un mot du langage courant qui désigne le fait de *vivre vieux*, mais la relativité de cette définition saute aux yeux. Si les mots utilisés font illusion, la plupart du temps, il s'en faut de beaucoup que les objets qu'ils désignent soient précis.

Il faudrait pour que *longévité* ne fût pas un terme de convention, que l'on fût fixé, physiologiquement, sur la durée normale de la vie, tant des animaux et de l'homme, que des végétaux. Or, de même que la *vie* est un processus inconnu dans son essence et dans son évolution, de même la date de la *mort*, autrement dit la longévité, est inconnue.

Nous dissertons sur un terrain de pure approximation. On est toujours le longévite de quelqu'un comme on est le brévivite de quelque autre. Il serait vain, du reste, d'attendre plus de précisions. Pourquoi ?

Parce que le processus vital relève dans sa marche de causes multiples dont la variété est infinie et livrée à tous les hasards. Ces causes sont intrinsèques et extrinsèques.

Causes intrinsèques. — Elles sont telles quand elles visent l'élan vital dont l'individu est possesseur en arrivant au monde et qu'il tient de deux autres facteurs : l'hérédité immédiate (la sienne) et l'hérédité éloignée (celle de la race). Longévité est dans un rapport étroit avec le processus de la dégénérescence qui a raison des races les plus vigoureuses, mais dont la fatalité s'étend sur un nombre indéfini de générations selon le déplacement intercurrent des forces de résistance que l'espèce

sait ou peut mettre en œuvre. Faire l'histoire de la décadence d'une race, d'une nation, d'une famille, c'est faire indirectement le procès de la longévité puisque tout processus de régression aboutit obligatoirement à la stérilité, c'est-à-dire à zéro, en passant par une période de longévité progressivement diminuée.

Causes extrinsèques. — Voici maintenant les causes extrinsèques qui finissent, grâce à une accumulation prolongée par modifier l'espèce et par se confondre avec les causes intrinsèques ci-dessus mentionnées.

Les influences extérieures subies par l'individu sont inhérentes aux *milieux*. L'individu ne naît que pour mourir et sa vie se passe à lutter contre la mort. La vie n'est qu'une lutte constante du point de vue psychologique et social et du point de vue organique.

La vie, dans sa plénitude, comme la longévité, ne sera qu'une résultante de facteurs qui s'entremêlent, s'entrechoquent, s'excitent mutuellement ou se contrarient au détriment de la victime qui est l'Homme. Il n'y a guère d'exemple que l'homme ait jamais triomphé des causes de destruction, ce qui prouve que la vie de l'espèce ne sera qu'une perpétuelle défense ; les conquêtes ne sont que temporaires et toujours fertiles en déceptions. Si l'individu s'insurge parfois et attaque au lieu de subir passivement, s'il parvient à jeter de la poudre aux yeux en modifiant les milieux grâce à son industrieuse intelligence, on ne saurait dire, historiquement parlant, qu'il ait jamais vaincu. Le *Væ Victis* a toujours pesé sur l'individu, et l'on comprend les velléités d'indépendance qui se manifestent chez les hommes conscients qui s'efforcent de diminuer les causes de misère auxquelles on a succombé à travers les temps. C'est une sorte de sauve-qui-peut qui seul produira une sélection, laquelle se traduira par une plus grande résistance et par suite par une plus grande longévité.

C'est en vain que l'on objectera que les progrès humains s'échelonnent sur un nombre énorme de générations et que c'est le résultat final qu'il faut envisager pour nos descendants lointains. Là encore, les faits contredisent : car il advient que les progrès allégués ont toujours comporté jusqu'ici de tels abus que ces progrès sont douteux en fait et qu'ils n'ont procuré la longévité qu'à une toute petite exception. Le reste, c'est-à-dire les hommes dans leur ensemble ont toujours marché au gouffre.

L'idée de sélection jaillit tout de même de cet exposé, et c'est toujours à la loi de Darwin qu'il en faut revenir pour comprendre cet important problème de biologie. Elle s'exprime par l'élimination progressive des moins aptes au profit des forts et des habiles. La longévité, comme la dégénérescence, s'entendra donc toujours par rapport aux générations les plus prochaines.

Si, dans une famille on constate qu'un bon nombre de sujets ont vécu plus longtemps que les précédents, on en conclura leur longévité et on la déduira des preuves, faciles à découvrir, des efforts qu'ils ont su réaliser pour surnager dans la dérive.

Si, dans une nation l'on constate que l'âge moyen de la vie a augmenté, on en conclura qu'elle est mieux organisée pour la lutte que les précédentes générations et qu'elle a une plus grande longévité comme rançon de son habile résistance. Les facteurs peuvent du reste s'inverser aussi bien chez l'individu que dans l'espèce. A une période de prospérité relative peut succéder une période de déclin. Telle est la loi du rythme.

Il faudrait des volumes pour rappeler les causes extérieures de diminution de la durée de la vie. Elles sont d'ordre économique, moral, social, politique et pathologique.

La misère engendre des souffrances, physiques et morales, qui s'expriment par une grosse mortalité. Les époques de disette et de famine sont célèbres. C'est par millions que nos frères en humanité, dans les Indes et ailleurs, ont été décimés par la cupidité des conquérants. L'Inde est tristement célèbre, l'opium y a remplacé le blé. Cette mortalité, le plus souvent précoce, abaisse la moyenne de la durée de la vie. Et ce n'est pas la multinatalité qui est capable de relever ce niveau. Cette multiplicité des naissances ne fait que grossir le bloc des victimes de la vie.

Dans les pays d'apparence plus libre et plus civilisée, le résultat n'est pas moins frappant. La pseudo-aisance que le capital est censé distribuer aux forçats du travail, et dont ils acceptent trop souvent les chaînes, n'empêche point le taux de la vie chère de monter effroyablement et de baisser le ressort physique et moral. Personne n'ignore que la France se dépeuple surtout parce qu'on y meurt trop. Trop mourir, c'est abaisser la moyenne générale de la vie et par suite diminuer la longévité.

Les points de vue moral, social et politique se confondent en somme, parce qu'ils y aboutissent fatalement, avec le point de vue économique. Tout ce qui diminue la puissance intellectuelle et morale d'un sujet le dispose à mourir prématurément. Les chagrins minent jusqu'aux sources de la résistance.

Mais je ne saurais passer sous silence le grand facteur de brévivité que sont les guerres, les immondes hécatombes que l'or et l'instinct de possessivité provoquent périodiquement, sans que les candidats à la boucherie aient été capables jusqu'ici de les détourner. La guerre de cent ans a anéanti des millions d'hommes. Les guerres de l'Empire dont tant de sadiques politiciens affichent pompeusement l'admiration, a saigné le pays et l'Europe aux quatre veines. La race ne s'en est jamais relevée et le niveau moyen de la durée de la vie n'a fait que décliner depuis lors. Comment en serait-il autrement quand on sème sur les champs de bataille les meilleurs étalons et que la sélection ne peut plus être l'œuvre que des résidus échappés à l'holocauste pour raison primordiale de faiblesse ?

Mais que dire du massacre de millions d'hommes qui pourrissent encore autour de nous depuis 1914 et de l'état moral collectif qui en fut la conséquence ? Il faut être voué à la cécité pour n'y pas voir la cause la plus puissante de notre désorganisation sociale, de notre affaiblissement organique et de notre dépression morale.

Un dernier mot sur les causes pathologiques de la brévivité. Les maladies contagieuses, endémiques, constitutionnelles, qui s'abattent sur les individus, comme la tuberculose, la syphilis et l'alcoolisme, qui provoquent la mort prématurée et inutile d'un demi-million de nos compatriotes chaque année, précipitent la décadence. Quelles que soient les améliorations, plus apparentes que réelles, plus incohérentes que logiques, dont les discours politiques font chaque jour étalage pour éblouir la masse moutonnière.

Rien ne montre mieux la relativité trompeuse de la longévité que la répétition inlassable des mêmes statistiques mortuaires, si décourageantes que puissent paraître les courbes (la tuberculose par exemple). Car il faut saigner la nation, c'est-à-dire le travailleur, de ses plus chers deniers pour maintenir l'apparence de tels résultats ! Et il en sera de même jusqu'au jour où l'on consentira à classer les causes pathogènes par ordre d'importance et à porter l'effort régénérateur là où l'égoïsme humain s'est réfugié.

On voit que le problème de la longévité est tout un monde. Seul, le philosophe peut l'envisager sous son angle véritable. Il est clair qu'il se résume en ces mots : On ne meurt pas, on se tue ou l'on est tué. « L'homme qui ne meurt pas de maladie accidentelle, dit Buffon, vit partout 90 ou 100 ans ». Metchnikoff a démontré que la vieillesse est une maladie. Ce n'est pas cent années

que l'homme devrait vivre (car bien qu'il lui appartienne en bonne partie de conduire sa vie beaucoup plus loin, il ne saurait pourtant résister indéfiniment aux causes accumulées de décadence), mais beaucoup plus que cent ans. L'hygiène générale devrait et pourrait enseigner à bien vivre et à mourir noblement. C'est un art en même temps qu'une science.

Chacun est l'artisan de sa vie comme il l'est de son bonheur, de sorte que le dernier mot du problème de la longévité s'appelle l'Hygiène, qu'il faut entendre du point de vue moral comme du point de vue physique.

Toutes les fautes d'hygiène sont une prime à la maladie et par suite à la mort. Mais il est curieux de constater qu'il semblerait y avoir une contradiction dans les faits envisagés de ce point de vue : l'Hygiène est une science moderne ; elle est loin à coup sûr d'avoir dit son dernier mot. Elle est née de façon sérieuse depuis un siècle, depuis Claude Bernard avec ses vues hautes sur la biologie générale et depuis Pasteur avec les lumières qu'il a projetées sur l'origine des maladies parasitaires. Le XIXe siècle aura vu la première œuvre de l'hygiène individuelle sérieuse, mais aussi et surtout celle de l'Hygiène dite sociale.

L'idée de faire supporter au milieu ambiant l'énorme part de responsabilité qui lui revient dans la genèse et l'entretien des maux humains devait jeter un jour frappant sur l'avenir et faire germer de grands espoirs dans l'esprit des hommes pour qui vivre vieux est un postulat intéressant.

Or, peut-on dire que ce grand mouvement des idées se soit traduit par des résultats palpables ? Il y a comme une malice dans les événements qui se chargent cyniquement de détruire les plus belles chimères. Jamais l'Homme considéré dans sa masse n'a pratiqué, semble-t-il, plus qu'aujourd'hui, les moyens de se détruire. L'homme succombe moins qu'avant à la tuberculose, mais l'aviation, l'automobilisme, multiplient les causes de décès. Aujourd'hui la mortalité par accident occupe une rubrique de première grandeur parmi les autres causes de mort. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a signalé l'illusion du progrès et la relativité encore de ce processus. Ce qu'on dénomme ainsi un peu abusivement n'est parfois qu'une cause intense de régression, de sorte que l'on se demande parfois s'il y a quelque avantage à se porter en avant si l'on ne veut pas ajouter aux causes banales de découragement celles que l'on doit à son propre effort.

Comme tout se tient dans l'histoire de l'Humanité ! Et ce que j'ai dit du mal physique est vrai aussi du mal moral. L'Hygiène dite morale qui balbutie ses premières règles, qui réalise pour l'individu une facile découverte capable d'enrichir sa pensée, d'élever son idéal n'a-t-elle pas aussi pour effet de multiplier ses besoins, de lui imposer par ricochet de nouvelles épreuves s'il se heurte à un milieu mal disposé à favoriser l'évolution de l'Individu.

L'Hygiène mentale, branche de l'Hygiène morale est aussi à ses débuts. Ouvrant des jours nouveaux sur les causes d'amoindrissement cérébral, offrira-t-elle à l'Individu des moyens sérieux de défendre sa vie et par suite d'accroître sa longévité ?

Autant de problèmes qui s'accrochent les uns aux autres et qui montrent tout un monde d'idées se cachant derrière ce petit mot de longévité.

La longévité est-elle du reste une question bien posée sur le terrain de l'Individu ? Est-il intéressant du point de vue de l'Unité de vivre vieux ? J'entends surtout que la question n'est intéressante que par la diminution de la douleur qu'elle fait entrevoir à quiconque a des lueurs en matière d'Hygiène. C'est beaucoup, à coup sûr, mais ne convient-il pas d'élever le problème à des hauteurs où il devient plus large, plus séduisant, plus poétique, sans cesser d'être réaliste et pragmatique ?

N'oublions pas que la vie et la mort sont deux phénomènes étroitement liés. L'homme qui ne voit que sa propre mort, et par suite *sa* propre vie n'a que des vues étroites.

Je partage la pensée du philosophe pour qui la vie n'est autre chose que l'art de bien mourir, parce que bien mourir c'est préparer la vie heureuse de nos survivants c'est-à-dire de nous-mêmes réapparaissant dans la race.

L'Individualiste a outrance n'a que des vues bornées s'il n'attend de son effort que des jouissances limitées à sa personne et s'il ne conçoit pas que les disciplines qu'il sait s'imposer, si elles limitent sa liberté, peuvent accroître celle des camarades qui naîtront plus tard, et à qui seront attachées de terribles fatalités.

Diminuer leurs chances de souffrir n'est-ce pas augmenter notre propre élan vital ? Tout s'harmonise, considéré sous cet angle.

On le voit donc :

A l'abri du bourreau social, l'Individu peut encore faire œuvre de conservation utile et intéressante, à condition qu'il connaisse les bonnes règles de la vie. Concourir au suicide collectif par négligence ou désintérêt est une absurdité, car l'abandon de soi-même n'est productif que de misères et de souffrances, sans compter qu'il n'est point digne de l'Homme doué d'un cerveau pensant et d'un bras qui travaille. — Dr LEGRAIN.

LOTISSEMENT n. m. Dans la société générale, le lotissement, qui est l'action de lotir, revêt une importance sociale de premier plan et constitue une opération d'économie politique.

Ainsi, dans une liquidation ou succession, attribuer à certains, en accord avec lui, un objet, un meuble, une terre, une maison, etc., c'est faire du lotissement. Et les lots, suivant l'espèce d'organisation sociale sous laquelle on vit, sont déterminés : soit par les moyens dont disposent les classes possédantes, soit par les moyens de *tous* qui sont d'une égalité relative.

A notre époque de domination du capital et du développement des intelligences en rapport de la fortune, il est impossible à la généralité des travailleurs de pouvoir déterminer le lot auquel ils ont droit par le travail et le mérite.

La naissance assigne, en général, la part de facilités ou d'obstacles que chacun doit rencontrer dans la vie. C'est sous un régime de privilèges et de monopoles que se font les lotissements.

En résumé, dans notre société bourgeoise et d'exploitation des masses, le lotissement *dessert* toujours le travail à l'avantage du capital. — E. S.

LOUP n. m. (du latin : *lupus*), fém. louve. Espèce animale du genre chien, qui peuplait il n'y a pas encore bien longtemps, les grandes forêts de l'Europe, mais qui en a à peu près disparu aujourd'hui. On en rencontre beaucoup en Russie, en Sibérie, et dans le nord de l'Asie, ainsi qu'en Amérique septentrionale.

Le pelage du loup est d'un fauve grisâtre, mais varie selon les climats, en roux ou blanchâtre. Plus grand, plus robuste que le chien, cet animal n'en diffère pas cependant très sensiblement et d'ailleurs des accouplements peuvent avoir lieu et les hybrides obtenus restent indéfiniment féconds, ce qui prouve un voisinage de race assez intime. En deux ouvrages absolument remarquables de vie et d'observation : *L'appel de la forêt* et *Croc Blanc*, l'écrivain américain Jack London, présente : là un chien de trait, retournant auprès des loups, ses ancêtres, à l'appel de la forêt ; et ici le fils du chien, redé-

venu loup, se faisant chien par nostalgie de la société des hommes.

Les loups vivent solitaires, dans les steppes, les fourrées des grandes forêts, les ravins. Ils se reposent le jour, et la nuit entrent en chasse ; l'hiver, ils se réunssent en bandes et, pressés par la faim, s'attaquent aux bêtes les plus robustes, aux bœufs, aux chevaux, aux moutons, et aussi, aux hommes; mais « une fois le besoin ou le danger passé, ils se séparent et retournent en silence à leur solitude. C'est en hiver que les louves deviennent en chaleur ; plusieurs mâles suivent la même femelle et se la disputent cruellement : ils grondent, ils frémissent, ils se battent, ils se déchirent, et il arrive souvent qu'ils mettent en pièces celui d'entre eux qu'elle a préféré. Ordinairement, elle fuit longtemps, lasse tous ses aspirant, et se dérobe pendant qu'ils dorment, avec le plus alerte ou le préféré. Le loup n'aboie pas, il hurle; il a l'ouïe très bonne, la vue perçante et l'odorat exquis; il chasse, portant partout le nez au vent, avec plus d'avantage que le chien. Toujours en garde contre les surprises, l'expérience lui a appris à se défier des hommes, et si l'on ne prend des précautions pour lui dérober le sentiment des pièges, si la moindre odeur d'homme ou de fer vient frapper son odorat, il évite les embûches. Fort et vorace, il attaque les animaux plus gros que lui. Naturellement poltron, il ne brave le danger que lorsqu'il est pressé par la faim. Il emploie la ruse pour approcher des troupeaux, saisir des moutons, des chèvres, des vaches, des chevaux. Le loup a beaucoup de force, surtout dans les parties antérieures du corps, dans les muscles du cou et de la mâchoire ». (Buffon).

Le loup fossile existe dans le diluvium des trois continents où il vit encore aujourd'hui, avec des formes variables mais suffisamment rapprochées de celles des espèces actuelles.

Outre le loup ordinaire, les naturalistes distinguent un assez grand nombre d'autres espèces : *le loup noir, le loup odorant, le loup des prairies, le loup rouge, le loup du Mexique, le loup de Java, le culpeu, le Koupara ou chien crabier, le petit Koupara, le corsac, le Karagan et le Kenlic.*

Nombreux dans les forêts du centre de la France et de l'Est, les loups, destructeurs des troupeaux, furent combattus comme un véritable fléau. Sous la royauté, leur destruction était confiée à l'un des grands officiers de la couronne, qui prenait le nom de *Grand-louvetier*. Cette charge disparut avec la monarchie et des primes importantes furent attribuées aux chasseurs pour chaque tête de loup. Le *Dictionnaire universel* de Lachâtre, nous donne les prix suivants : 18 francs pour une louve pleine, 15 francs pour une louve non pleine, 12 pour un loup, 6 pour un louveteau. Il est à noter que c'est là à peu à peu près le seul profit que les chasseurs retiraient de leur travail, car la chair du loup est immangeable et dégage une odeur insupportable. Seule, la peau peut être utilisée pour faire des fourrures chaudes et durables, mais grossières.

« Le loup joue un grand rôle dans la fable et les traditions des peuples. Chez les Egyptiens, il était particulièrement adoré à *Lycopolis* (vile du loup), ce qui n'empêchait pas d'employer la figure de cet animal dans les hiéroglyphes comme le signe du voleur. Les Grecs voyaient dans le loup Lycaon, transformé par Jupiter en bête féroce. Chez eux, cet animal était consacré à Appollon; chez les Romains, il l'était au dieu Mars ; Romulus et Rémus, fils de ce Dieu, avaient été allaités par une louve. Il y a, au musée du Capitole, un groupe dit : *louve de Romulus*, représentant selon la légende, une louve allaitant Romulus et Rémus exposés au pied du Palatin. Ce groupe avait été placé sur le Palatin, en 296 av. J.-C.

Le loup est le personnage le plus sympathique d'une des meilleures fables de La Fontaine, *Le loup et le chien*, où le grand fabuliste (voir *fable*), oppose l'amour de la liberté, même dans l'incertitude du lendemain, à la sécurité et l'abondance dans la servitude :

« Attaché ! dit le loup : vous ne courez donc pas
Où vous voulez ? — Pas toujours : mais qu'importe ?
— Il importe si bien que de tous vos repas
Je ne veux en aucune sorte,
Et ne voudrais pas même à ce prix un trésor. »
Cela dit, maître loup s'enfuit, et court encore .

Le puissant écrivain, poète et philosophe : A. de Vigny, a consacré un de ses plus beaux morceaux à *La mort du loup*, et l'on connaît la fermeté hautaine et l'ultime fierté de l'apostrophe qui le clôture :

« Gémir, pleurer, prier est également lâche
Accomplis jusqu'au bout ta longue et lourde tâche
Dans la voie où le sort a voulu t'appeler,
Puis après, comme moi, souffre et meurs sans parler.

Loup, est employé métaphysiquement dans nombre de locutions familières : *Il fait un froid de loup :* un froid très rigoureux. *Marcher à pas de loup :* silencieusement, et à dessein pour surprendre. *Connu comme le loup gris, ou blanc :* être bien connu de tout le monde. *Entre chien et loup :* sur le soir, au moment du crépuscule, pendant lequel on entrevoit encore les objets sans pouvoir les distinguer. *Se jeter dans la gueule du loup :* s'exposer, de soi-même, à un péril évident, qu'on pouvait éviter. *Enfermer le loup dans la bergerie :* mettre, laisser quelqu'un dans un lieu, dans un poste où il peut faire beaucoup de mal. Signifie aussi : laisser se refermer une plaie avant qu'il en soit temps, ou faire rentrer un mal qu'il fallait faire sortir au dehors. *La faim fait sortir le loup du bois :* la nécessité contraint à faire bien des choses pour se procurer de quoi vivre. *La lune est à l'abri des loups :* dans les rangs élevés de la société on n'a rien à craindre des personnes de « basse condition ». *A chair de loup, sauce de chien :* il faut traiter les gens selon leur mérite. *Quand le loup est pris, tous les chiens lui lardent les fesses :* symbole de la lâcheté générale ; quand un homme fort, ou redouté est tombé, tous ceux qui s'aplatissaient bassement à ses genoux et encensaient sa puissance sonnent l'hallali et se précipitent sur lui comme des chiens à la curée. Les hommes indépendants frappés par le pouvoir, les victimes des erreurs judiciaires connaissent cette lapidation morale et parfois physique de la foule avilie. *Le loup mourra dans sa peau :* il ne faut pas s'attendre à voir les méchants s'amender. *Hurler avec les loups :* s'accommoder aux manières ,aux mœurs, aux opinions de ceux avec lesquels on vit ou avec lesquels on se trouve, quoiqu'on ne les approuve pas entièrement et faire chorus avec eux. *Les loups ne se mangent pas entre eux :* les méchants ne font pas de mal aux méchants cette locution trouve sa justification dans l'état social actuel, où les maîtres évitent de se dévorer les uns les autres, même lorsque d'idées opposées, ils paraissent le plus se combattre. Quand il s'agit de duper ou d'exploiter le peuple, tous les politiciens se mettent d'accord.

L'homme est un loup pour l'homme : (Homo homini lupus) pensée de Plaute (250-184 av. J.-C.; Asinaria, II, 4, 88) reprise et illustrée par Bacon et Hobbes, et qui revient à dire que l'homme fait beaucoup de mal à son semblable. Avec l'organisation actuelle de la propriété et l'Etat qui en est la conséquence nécessaire, l'homme est, en effet, un loup pour l'homme. La Fraternité est un mot vain, quand les produits du travail des multitudes peuvent être appropriés par quelques-uns ; car les possédant doivent pour conserver leurs privilèges, sans cesse lutter contre la tendance révolutionnaire des

non possédants ; ceux-ci, pour pouvoir seulement subsister, doivent lutter aussi sans un instant de répit contre les exigences du maître toujours et nécessairement insatiable, d'où un état d'instabilité permanent, de drames affreux, de douleurs sans cesse renouvelées, où succombe le plus faible, souvent le meilleur. L'homme est un loup pour l'homme ! Pour que l'homme s'élève à son expression véritable d'homme, il faut qu'il renonce à dominer ses pareils et qu'au lieu de chercher à les assujettir à son autorité, il leur tende une main solidaire.

Loup : demi-masque de velours ou satin noir, que mettaient autrefois les dames lorsqu'elles sortaient, et qu'on met encore aujourd'hui au bal masqué, en temps de carnaval. — Faute, erreur dans un travail. Agglomération de matière mal fondue qui se forme dans le minerai en fusion. — Constellation australe, comprenant 51 étoiles ; certaines se voient à l'ouest et au-dessous du Scorpion. — A. LAPEYRE.

LOYAUTÉ, n. f. Franchise, bonne foi, fidélité à ce que l'on a librement promis, voilà les éléments dont est faite la loyauté. C'est assez dire qu'elle tient peu de place dans notre société où le mensonge, la fourberie, le faux-semblant règnent en maîtres. Masque trompeur qui, sous une illusoire bienveillance cache souvent de très noirs desseins, la politesse n'est qu'un ensemble de formules consacrées, de gestes rituels vides de tout sens profond. A la sympathie qu'affirment les lèvres, le cœur ne souscrit pas; la fraternité des attitudes contredit la froideur des sentiments. Le système pédagogique, en usage dans nos écoles, incite d'ailleurs l'enfant à tromper les autres avec impudence; car distancer les concurrents, voilà l'essentiel, bien faire reste accessoire. Aussi de quelles fourberies l'élève devient-il capable, lorsqu'il s'agit d'être premier ou dans un bon rang : copiage discret sur des notes microscopiques, faux renseignements glissés au voisin, insidieuses démarches pour connaître d'avance les sujets de composition. Savants, artistes, écrivains donnent l'exemple. Certaines sommités secrètent la jalousie comme l'abeille distille le miel; seules leurs idées sont bonnes et malheur au téméraire qui se permet d'en douter. On prodiguera les insinuations malveillantes, quand il s'agira d'un égal, et l'on n'hésitera pas à briser sa carrière si l'on est en présence d'un inférieur; puis tous les détenteurs de prébendes officielles se dresseront sournoisement contre le jeune dont ils devinent le talent. Dans les salons mondains, potins, cancans, intrigues sont monnaie courante; devant la personne, on multiplie politesses et mots flatteurs, à peine s'éloigne-t-elle que chacun daube férocement sur son dos. Alors pleuvent les allusions perfides, les coups sournois; dans ces luttes au poignard certaines femmes excellent. « Cérémonies religieuses, soirées de bienfaisance servent de prétexte à des rendez-vous galants; et les quêtes charitables concèdent aux demoiselles le droit de mettre en relief nichons et mollets. Aux jeunes mâles liberté totale de faire la noce en lutinant les femmes; mais des vieux l'on exige que, en ons soutiens de l'ordre, ils cachent leurs débordements, car le peuple trop simpliste ne comprendrait pas. Pour jouer un rôle politique, il suffira qu'à leurs anciens vices ils joignent l'hypocrisie; presse, église, haute administration, dont leur caste s'assure la complicité, se chargeront de les travestir en vertueux citoyens. » (Le Règne de l'Envie). La franchise brutale du peuple est préférable. Chez lui disparaît ce vernis des convenances qui, sous des apparences honnêtes, dissimule les pires dépravations. Pour cacher ses amours aux regards indiscrets, il ne dispose ni d'hôtels confortables ni de jardins soigneusement clos; et ses ribotes, tapageuses comme l'auberge où elles s'étalent, ne peuvent prétendre au silence tarifé des boîtes où le champagne coule à flots. Par la crudité d'un langage étranger à l'art de feindre, il offense la pudeur de belles dames, indignées dès qu'on veut traduire en paroles ce qu'elles accomplissent si volontiers en action. Du moins les humbles ne connaissent pas les calculs hypocrites de la dévote ou de l'homme politique; dans l'ensemble, il y a chez eux plus de loyauté vraie que chez les riches, les intellectuels et les gens d'église. Cependant qui ne déplore de rencontrer parfois dans les milieux d'avant-garde, une discordance fâcheuse entre les déclarations doctrinales et la façon de se comporter pratiquement ? Quelle force obtiendrait le mouvement de libération, entrepris par ceux qui n'acceptent d'être « ni maîtres, ni esclaves », s'ils joignaient toujurs l'exemple à l'enseignement ! C'est à leurs procédés charitables, autant qu'à leurs croyances, que les premiers chrétiens durent de triompher des persécutions de la Rome impériale. N'avons-nous pas, comme eux, à lutter contre toutes les puissances humaines coalisées ? Aux buissons épineux du chemin, aux durs cailloux de la route, ne laissons-nous pas des lambeaux de notre chair ? N'est-ce pas à des traces sanglantes, que se reconnaît le passage des meilleurs de nos frères ? Hélas ! pourquoi faut-il que les embûches soient tendues, parfois, par ceux-là mêmes qui se disent nos amis; pourquoi faut-il qu'aucune main ne s'offre pour soutenir le voyageur qui tombe épuisé ? Alors surtout que nos doctrines ont cet avantage sur beaucoup d'autres de n'exiger aucune révolution générale, aucune transformation de la société actuelle pour pouvoir être vécues, du moins par quelques-uns, ceux, encore rares, qui les comprennent. « Lorsqu'elles s'accompagnent de sincérité, les plus graves divergences d'idées s'harmonisent aisément dans une mutuelle et respectueuse estime ». Pour une doctrine, pour un mouvement, l'absence de discussions serait, non un signe de vitalité, mais la preuve d'un dangereux arrêt. Toute marche en avant demande que l'on secoue le poids des conceptions qui paralysent, que l'on brise la chaîne des traditions qui rivent au passé. Mais pourquoi supposer que recherches et discussions sont exclusives de l'esprit de fraternité ? « L'humble savoir de la raison a définitivement vaincu l'orgueilleuse prétention des dogmes immuables : énoncer des vérités définitives n'est qu'une preuve de vanité ou d'ignorance ». Le jour où les milieux d'avant-garde opposeraient l'exemple de leur loyauté à la fourberie ambiante, où pratiquement ils réaliseraient, autant qu'il est possible à l'époque actuelle, des foyers de libre fraternité humaine, ce jour-là le triomphe de leur idéal n'apparaîtrait plus aussi lointain. Par contre, quel mal font à l'idée ceux qui ne la soutiennent théoriquement que pour la contredire en fait ! — L. BARBEDETTE.

LUCIDITÉ n. f. (de *lucidus*, lucide). Que la claire vue de l'esprit soit troublée, qu'un nuage l'obnubile, qu'un prisme déformant s'interpose entre ses yeux et le réel, voilà qui arrive aux cerveaux les plus sains. Dans un essai que je viens d'écrire, *Par delà l'intérêt*, j'ai voulu mettre en lumière combien nous sommes aveugles lorsqu'il s'agit de nous-mêmes, combien perspicaces à l'égard des vices ou travers d'autrui. Dupe de lui-même, de ses craintes, de ses désirs, l'homme se joue la comédie et, par des raisonnements fallacieux, arrive à croire vrai ce qui est manifeste erreur. Vous supposez sans prétention à la beauté, cette malitorne bancale, rouge et borgne ? Dix fois par jour elle demande au miroir de la renseigner sur des charmes, jalousés fortement, elle le soupçonne du moins. Qui, dans son entourage, n'a rencontré de ces éternels grincheux, dogues toujours prêts à mordre, tyrans dans leur maisons, sans cesse en dispute avec les voisins ? Ils s'indignent en observant qu'on les fuit, mais impossible de leur faire comprendre qu'ils

sont cause de cet éloignement. Mille bonnes raisons légitiment leur fureur continuelle : négligence du laitier, ton hautain de la concierge, impolitesse du locataire d'en face qui ne les ayant pas vus n'a pu les saluer, audace d'un chien qui les regarde sans sourciller, et la pluie quand ils voudraient du soleil, et la gaieté des passants lorsqu'ils broient du noir. En semblable occurence, avouez qu'un accès de colère est tout indiqué : on n'est pas femmelette que diable ! chacun doit apprendre qu'on se pique en vous touchant. N'insinuez pas qu'une telle attitude engendre l'isolement, ni qu'on a tort d'avoir perpétuellement raison ; vous seriez jugé, de suite, tête sans cervelle ou faux ami. Car l'homme reste de bonne foi en s'illusionnant avec des arguments frelatés ; dans son for intérieur, il s'attribue d'éclatants mérites, insoupçonnés même de ses intimes ; et, pour se disculper d'évidents méfaits, sa conscience a la subtile adresse du plus retors des avocats. Juge sans bienveillance lorsqu'il s'agit des autres, nous devenons, quand nous sommes en cause, celui qui plaide éternellement non-coupable. L'égoïsme s'avère créateur d'illusions plus profondes ; les prêtres le savent qui promettent l'immortalité bienheureuse au fidèle qui les sert. Et leurs dupes sont nombreuses tant leur vaine assurance répond aux désirs secrets de beaucoup. Notre moi chéri disparaître, se fondre dans l'ensemble, devenir un impersonnel élément du tout ! Volonté de vivre, instinct de conservation se révoltent contre pareille éventualité ; notre amour de nous-même ne peut s'y résigner. Que les personnages anciens dont parlent les livres, que les indifférents de notre entourage soient morts définitivement, nous le croirions sans peine; nous croyons ainsi l'animal à jamais disparu. Mais que parents, amis, que notre moi s'éparpillent anonymes dans l'immense univers, voilà qui contredit trop notre égoïsme foncier. Aussi, comme il avait fait de dieu le résumé de nos ignorances, le théologien prévoyant *concrétisa* notre infini besoin de vivre dans la notion d'immortalité. Et la raison chercha des arguments pour légitimer nos désirs : le résultat posé d'abord, une logique illusoire imagina de prétendues démonstrations.

Par contre notre esprit devient d'une lucidité incroyable s'il s'agit de découvrir les faiblesses d'autrui. Sur ce point les enfants mêmes sont extrêmement adroits ; rapidement ils savent ce qui, chez leurs parents, provoque colère ou sourire et, avec une candeur qui n'exclut pas la rouerie, ils évitent les points douloureux ou jouent de la corde sentimentale. L'homme diffère de l'enfant par une méchanceté accrue, ainsi que par un plus large emploi du mensonge, mais les méthodes restent identiques au fond. Ces graves messieurs, vautours de la finance, de la politique ou de l'académie, crâne chauve et l'œil cerclé d'un monocle d'or, épient sans douceur les faiblesses de leurs partenaires : celui-ci n'est qu'une outre gonflée de vent, celui-là sert de caniche à une maîtresse acariâtre, ce troisième d'intelligence redoutable est à vendre au plus offrant. Et, tandis que les bouches n'ont que miel à répandre, quand de partout s'élèvent des congratulations naturelles et générales, chacun songe au meilleur moyen de frapper celui qu'il encense. Avec les attitudes différentes exigées par le milieu, paysans madrés ou maquignons apoplectiques cherchent, eux aussi, les faiblesses de l'adversaire. Ils savent le pouvoir de l'alcool ou du vin sur les têtes légères, l'importance d'un cadeau fait à point, comment on gagne les bonnes grâces de la fermière, comment on amadoue les vieux. Pour capter l'héritage d'un oncle resté garçon, le neveu de campagne n'est pas inférieur à celui de la ville ; et l'accorte soubrette, pourvu qu'il soit généreux, a vite fait de savoir où le bât blesse chez le galant soit rustre, soit policé. Ce gandin, qui donne du « cher maître » aux badernes falotes de Sorbonne ou de l'Institut, attend le succès de leur vanité satisfaite, non de ses mérites personnels ; ce mignon lieutenant, qui fait la roue dans le boudoir de la générale, sait que les galons, souvent, s'acquièrent dans d'amoureux combats. Par les dames, ses ouailles de prédilection, l'Eglise est quasi toute-puissante, même dans les Etats catalogués anticléricaux : l'une d'elles, épouse, cousine ou maîtresse, extorquant sans peine au ministre nominations et décrets conformes aux vœux de leurs chers curés. Elles devinent ce qu'on cache, entendent ce qu'on ne dit pas et dament le pion au plus rusé diplomate ; le prêtre aura des triomphes faciles tant qu'elles resteront ses alliés.

La passion, l'intérêt, voilà les causes ordinaires qui font perdre à l'homme normal sa lucidité. Tout contrôle rationnel est alors écarté. « Logique et clairvoyance s'en vont, comme j'écrivais dans *A la recherche du bonheur;* chez l'être aimé tout devient adorable : s'il est prodigue c'est générosité, s'il est avare c'est prudence. Le raisonnement se subordonne au but fixé d'avance, l'idée n'est qu'un prétexte, la critique un complément d'illusion. Un travail de même genre, quoique moins profond, s'observe dès que s'interpose l'intérêt. Quelle ingéniosité déploie la mère pour se tromper sur son enfant, le malade sur sa situation ! Certains littérateurs trouvent moyen de légitimer les pires injustices actuelles; Aristote fit de même pour l'esclavage antique... Des contes de nourrices se muent ainsi en histoires authentiques, des lampions font figure de soleils; l'athée devient clérical, le possédant réacteur. Doctrine commode pour harmoniser croyances et intérêts, mais philosophie de snobs et de petits maîtres, aussi absurde que superficielle. Prendre ses désirs pour la réalité; fermer les yeux en folâtrant sur le bord d'un gouffre, danser sur un navire qui coule, n'épargne ni ne retarde un malheur. Amour et lumière résument le bonheur; la raison en est l'indispensable artisan conjointement avec le cœur. » La partialité dont les historiens font habituellement preuve, les incroyables erreurs dont fidèles et politiciens se gargarisent, les coutumières aberrations de l'esprit de parti, ont également leur source dans un intérêt souvent mal compris.

*
* *

Chez le dément, chez l'individu atteint de troubles mentaux graves ou légers, la lucidité devient sujette à des éclipses passagères ou définitives. Quand l'esprit est malade, idées, sentiments, volitions n'obéissent plus aux lois normales de la pensée. Sans paralysie des cordes vocales, et malgré ses efforts, le patient ne pourra dire un mot dans l'aphémie; dans la surdité verbale, il lira, écrira, mais ne comprendra plus le sens des paroles entendues; dans l'agraphie sa main refusera d'écrire; au contraire il parlera, écrira, sans pouvoir se relire ni comprendre la signification des lettres, dans la cécité verbale. D'après Charcot le malade conserverait parfois un jugement intact dans les diverses formes d'aphasie; on admet aujourd'hui qu'elles s'accompagnent toujours d'une démence plus ou moins profonde et qu'elles répondent à des lésions temporales et pariétales du cerveau. Certains aliénés sont incapables soit de former, soit de remémorer un souvenir. Rarement l'oubli s'avère total dès le début : en premier lieu il atteint les souvenirs récents et les noms propres, pour s'étendre graduellement aux anciens souvenirs et aux noms communs. Le vieillard qui radote narre avec précision les récits de son enfance, mais il répète indéfiniment la même chose parce qu'il oublie de suite ce qu'il vient de dire. Parfois l'amnésie porte simplement sur un *système de souvenirs :* une veuve ne sait plus rien de son mari défunt, un ouvrier de son métier, un musicien de son art, un savant de ses études. Elle peut englober toute une période ; à l'état de veille, le sujet

ignore ce qu'il fait et dit pendant les crises de somnambulisme ou d'hypnose. Résultat de chutes, de blessures, de peurs, elle rétrograde sur un temps plus ou moins long, proportionnel à l'importance du choc perturbateur : un officier tombé de cheval perd les souvenirs des trois dernières journées et ne les recouvre que graduellement. Un trouble profond peut même supprimer la remémoration des souvenirs récents : pendant plus de quatre ans une dame ne garde pas trace, dans son esprit, des plus graves événements qui surviennent en sa présence ou l'affectent personnellement. Nombreuses aussi les maladies de la personnalité, parfois bénignes, mais qui d'ordinaire aboutissent à la désagrégation de l'esprit. Unité, identité, pouvoir d'initiative ne sont pas des propriétés primitives de la vie mentale; ce sont des résultats acquis et toujours fragiles, que la maladie a vite fait de détruire. Alors que certains ignorent, même dans un âge avancé, la vieillesse psychologique, les débiles mentaux gardent toujours une personnalité infantile; le grand nombre s'arrête au stade du moi égoïste et menteur. Dans les démences séniles ou la dégradation de la personnalité, on constate un retour des formes supérieures aux formes inférieures. La médiumnité, si prisée des amateurs de sciences occultes, consiste dans une altération de l'activité psychologique, faible dans le cas des tables tournantes, déjà forte s'il s'agit d'écriture automatique, très anormale et dangereuse quand elle va jusqu'à l'altération ou au dédoublement de la personnalité. Chez l'homme ordinaire, le contrôle rationnel intervient dès qu'une action implique des conséquences sérieuses; chez le médium, comme chez le somnambule, l'activité inconsciente, ou du moins subconsciente, prend un développement exceptionnel. Certaines personnes sont sincères en affirmant qu'elles n'ont pas remué la table, qu'elles n'ont rien écrit; pourtant c'est leur main qui a fait mouvoir la table, qui a tracé les lettres, mais inconsciemment en dehors de toute intervention volontaire et réfléchie. Les messages reçus ne viennent pas d'une mystérieuse entité, ils ne doivent rien aux morts, même en l'absence de supercherie; ils dérivent de l'activité subconsciente d'individus vivants. Et, dans ses manifestations les plus extraordinaires, je m'en suis convaincu par une enquête approfondie, la fameuse lucidité médiumnimique requiert seulement des forces humaines, absolument dépourvues de tout caractère surnaturel. Sans parler des jongleries, monnaie courante dans le monde du spiritisme, de l'occultisme et de la théosophie. Pas plus qu'au christianisme je n'ai trouvé de base sérieuse à ces religions, dont les adeptes sont parfois sympathiques.

Parmi les altérations graves de l'activité mentale, citons : l'asthénie, trouble des sensations musculaires et viscérales; la dépersonnalisation qui fait dire au patient : « j'ai perdu mon individualité, ce n'est plus moi qui parle, ce n'est plus moi qui marche, je suis mort »; les transformations de la personnalité : une femme se croit changée en lionne, un jeune homme se figure être général, roi, dieu. Dans l'égotisme le malade étale inlassablement sa personnalité, ne parle que de lui, du rôle qu'il prétend jouer; le résultat est identique qu'il s'agisse de la folie des grandeurs ou des délires d'humilité. Le trouble psychique peut aller jusqu'à une division de la personnalité. Mary Reynolds a son existence partagée en deux états distincts sans communication entre eux : dans l'état un, elle est triste et lente, dans l'état deux vive et joyeuse; dans le premier état elle ignore tout du second, dans le second tout au premier. Une personne ou un objet doit lui être présenté dans les deux états successifs pour qu'elle en garde une notion continue. Chez Félida, observée par le docteur Azam, de Bordeaux, la division entre les deux personnalités successives est moins profonde : dans ses états premiers elle se rappelle toute sa vie antérieure. Au lieu d'être successives, les personnalités peuvent être simultanées, se manifester en même temps : les prétendues possessions démoniaques rentrent dans cette catégorie. Ce sont des soins médicaux, non de l'eau bénite, qu'il faut pour ces malades.

L'hallucination, perception sans objet, qu'il ne faut confondre ni avec l'erreur ni avec l'illusion des sens, est l'indice d'un état pathologique permanent ou passager. Chez les hommes sains d'ordinaire, les hallucinations de la vue sont les plus fréquentes; chez les déséquilibrés celles de l'ouïe occupent le premier plan, dans bien des cas. Quand elles se multiplient et que le malade devient incapable de distinguer entre eux : perceptions, souvenirs, conceptions imaginaires, il y a folie. Désordre partiel ou total des facultés, la folie présente des formes extrêmement nombreuses qui peuvent être classées de bien des manières. Il paraît impossible d'établir une ligne de démarcation nette entre l'esprit lucide et celui qui ne l'est pas, lorsque les troubles mentaux sont légers. Beaucoup de familles en profitent pour faire interner, avec la complicité d'un médecin, des hommes excentriques mais dont le cerveau reste parfaitement sain.

A l'heure des dissolutions finales, quand la mort arrive, la lucidité mentale disparaît chez beaucoup; la raison perd tout contrôle; habitudes et croyances enfantines reviennent à la surface. L'Église en profite, aidée par les parents, les femmes, ou une autre personne aimée du moribond, pour arracher des rétractations dont elle devrait rougir, puisqu'elles émanent d'un cerveau en décomposition. Et, sur le cadavre de son ennemi terrassé, elle multiplie signes de croix et bénédictions. Comment imaginer spectacle plus écœurant, lorsqu'on réfléchit ! — L. Barbedette.

LUCIDITÉ (pathologie). C'est en psychiatrie que le problème de la lucidité trouve sa place.

Il est sous la plume du neuro-psychiâtre à tout instant, car la pathologie a délimité des états où l'aliénation mentale n'est pas incompatible avec la lucidité. La contradiction n'est qu'apparente si l'on conçoit que l'unité de l'âme n'est qu'une billevesée de scholastique et qu'il en est des multiples fonctions de la personnalité, ce qu'il en est d'autres fonctions complexes.

Le cerveau est pour l'observateur moniste sur le même plan que le foie ou les reins. On peut donc concevoir l'automatisme de certains centres nerveux tels que d'autres centres, préposés au contrôle, y assistent, de façon lucide, mais impuissants.

Tous les aliénistes connaissent des fous lucides qui apparaissent comme psychiquement dédoublés. Prenons pour exemple le kleptomane qu'il ne faut pas confondre avec le voleur. Cet obsédé qu'un appétit formidable entraîne vers la possession urgente et immédiate d'un objet qui n'est pas son bien propre, a la parfaite notion qu'il n'a point le droit de prendre, que son appétit est parfaitement déplacé, qu'en prenant, il va risquer sa réputation, et encourir des sanctions pénales. Il le sait, il le déplore, il veut et ne veut pas simultanément. La lutte qui s'engage en lui témoigne de sa lucidité. Il cherche à apaiser une impulsion qu'il sait immotivée, car l'appétit qui l'étreint ne rime à aucun besoin réel.

Et pourtant il sent qu'il va succomber. Il succombe et aussitôt, malgré le regret qui le hante, il éprouve une satisfaction organique qui n'a aucun rapport logique avec la possession d'un objet sans intérêt.

Au lieu du kleptomane prenons le dipsomane qu'il ne faut pas confondre avec le buveur. Ce dipsomane est pris d'une soif morbide qui le pousse à absorber des boissons qu'il sait dangereuse et dont au fond il ne veut point. Il jouit d'une parfaite lucidité, se gourmande, supplie même qu'on lui lie les mains. Et pourtant il

succombe et il succombera de nouveau tant que durera l'accès.

En pathologie mentale, *lucidité* ne marche pas de pair forcément avec *conscience*. On peut être conscient d'un état sans porter sur cet état un jugement conforme à la vérité. Voici un aliéné qui s'expose avec tout le comportement d'un potentat ou d'un grand de la terre. Il a une conscience tellement nette de son cas qu'il en discute avec une puissance curieuse de raisonnement. Il accumulera toutes les raisons, bonnes et surtout mauvaises, de vous convaincre qu'il est milliardaire quand il n'a pas un sou ; il étalera sa puissance à l'aide de mille signes extérieurs. Il est conscient mais il n'est pas lucide, car il se trompe et vous seul le savez.

Sur le terrain de la psychologie normale les deux vocables conscience et lucidité sont du reste en parfaite concurrence. Car personne n'est en possession de la vérité qui est toujours relative, et le signe de la certitude est toujours introuvable.

Il y a chance seulement d'effleurer un peu plus de vérité, si l'on se soumet à la discipline très dure qui consiste à objectiver ses jugements. Le malheur est que la plupart des hommes qui tout naturellement naissent subjectifs, restent fidèles à la méthode subjective et s'en rapportent à eux comme étalons de vérité. C'est burlesque et cette façon de raisonner entraîne chaque jour les plus étranges conflits.

Pour être lucide, ou tout au moins, pour être sur la voie d'un peu plus de lucidité, il faut rechercher une commune mesure si conventionnelle qu'elle puisse être un type étalon, auquel on rapporte ses jugements Où sont les critères, où est la collection de critères qui permettront à l'homme de se rapprocher de l'absolu ? Il y a encore du travail pour les psychologues. — Dr Legrain.

LUMIERE n. f. (du latin *lumen*, rad. *lux*, même sens, ou bas latin *luminaria*). Agent qui produit chez les animaux pourvus d'yeux, la sensation de la vision ; cause de la visibilité et de la coloration des corps. Eclat particulier des corps incandescents qui permet de distinguer les objets placés dans leur rayonnement ; la lumière des astres, de l'électricité, etc. Flambeau, jour (expression métaphorique qui prend ici la cause pour l'effet). Désigne aussi, poétiquement, la vie « Pourquoi, s'écrie Châteaubriand, la lumière a-t-elle été donnée à un misérable, et la vie à ceux qui sont dans l'amertume du cœur ? ».

Au figuré, il caractérise l'éclat physique ou moral, et surtout « intelligence, clarté, savoir, connaissance, et, en général, tout ce qui éclaire ou dirige l'esprit « On distingue les lumières naturelles et les lumières acquises ». Il n'y a que deux choses dit Bastiat, qui puissent sauver la société : « la justice et la lumière ». L'ignorance est le milieu familier de la servitude. Eclairer les esprits, c'est surtout en préparer la conscience, en rythmer intelligemment les élans... Aux ténèbres de la foi, qui paralysent l'essor de l'homme, le maintiennent dans la peur et l'obéissance doivent succéder les lumières de la raison, qui l'émancipent et agrandissent son domaine.

On dira, pour marquer que sa personnalité a brillé sur son temps par quelque qualité rare, par son éloquence, par ses connaissances ou son génie, qu'un écrivain, un savant fut une lumière du siècle, un avocat, une lumière du barreau, etc. Pour caractériser leur aisance, leur beauté, leur compréhension spontanée, on qualifie de lumineux tel esprit, idée, pensée ou discours...

LUMIERE n. f. (bas latin *luminaria*). Newton admit que les corps lumineux émettaient des particules matérielles, animées d'une grande vitesse, dont le choc sur la rétine produisait l'impression visuelle ; et il tenta d'expliquer tous les phénomènes optiques par le mouvement de ces particules, que l'on supposait pointues par un bout, arrondies à l'autre et douées d'un mouvement de rotation sur elles-mêmes. Quand elles rencontraient un obstacle par leur partie arrondie, il y avait retour en arrière ou réflexion ; si la rencontre avait lieu par la pointe, il y avait pénétration et réfraction ; ce dernier phénomène s'expliquait par une différence de vitesse dans les divers milieux. Les expériences de Foucault démentirent la théorie de l'émission ; Young mit en relief les analogies qui existaient entre le son et la lumière, analogies confirmées ensuite par les travaux de Fresnel Aussi croit-on présentement que la lumière résulte du mouvement vibratoire d'un milieu infiniment élastique et répandu partout, l'éther : c'est la théorie des ondulations. Un écueil a surgi depuis qu'Einstein a développé sa doctrine de la relativité. Selon ce dernier, et contrairement aux conclusions des adeptes, à la fois, de Newton et de Fresnel, la lumière ne se propage pas en ligne droite. Sur ce point trois faits expérimentaux confirmeraient la doctrine du grand théoricien : le déplacement du périhélie de Mercure, la déviation de la lumière des étoiles par le Soleil et le déplacement des raies solaires vers le rouge. L'anomalie constatée dans le mouvement de Mercure s'explique, dans la thèse classique, en donnant au Soleil une forme très peu différente d'une sphère ; dans la thèse d'Einstein le déplacement de 43" par siècle, dans le sens voulu, est normal et n'exige aucune explication complémentaire. Selon Einstein, il y aurait déviation du rayon lumineux qui passe au voisinage d'un corps de grande masse ; déviation qui l'incurverait, tel la trajectoire d'un projectile lancé au voisinage de la terre. Une expérience tentée lors d'une éclipse totale du Soleil aurait donné des résultats presque d'accord avec la théorie einsteinienne. Enfin les mesures effectuées auraient vérifié dans l'ensemble le déplacement des raies spectrales solaires vers le rouge, par rapport aux raies produites sur la terre, comme le veut la même théorie.

D'autre part l'éther, agent de transmission des ondes lmumineuses, subit-il un entraînement comme il arrive dans le milieu propagateur des ondes sonores ? D'après Fireau l'éther éprouverait un entraînement total ; d'après Fresnel un entraînement partiel seulement. Et, contrairement à Newton qui supposait implicitement des actions instantanées, ce dernier physicien tenait compte de la durée de transmission des ondulations qui se propagent de proche en proche dans un milieu adéquat ; il appliquait les idées de Newton à la théorie de Huygens. Lorsqu'il s'agit de déplacement, il faut introduire une nouvelle variable : le temps. Or les calculs tout théoriques de la doctrine relativiste concorderaient aussi avec les résultats expérimentaux; de plus l'interprétation relativiste présenterait l'avantage d'être purement cinématique et de n'exiger aucune hypothèse sur la constitution de l'éther. Appliquée à l'étude de l'influence du déplacement de la terre par rapport à l'éther supposé immobile, la doctrine einsteinienne a fait l'objet d'une confrontation expérimentale basée sur les phénomènes interférentiels, à l'aide du dispositif de Michelson et Morley. Les résultats furent négatifs. Est-ce parce qu'il s'agit de grandeurs de l'ordre du cent millionième, non mesurables expérimentalement, ou parce que la source lumineuse, le dispositif optique et l'observateur sont entraînés dans le mouvement de la terre ? Les partisans d'Einstein le prétendent ; mais ses adversaires ne le croient pas.

A côté de la lumière visible des sept couleurs de l'arc-en-ciel qui par leur superposition donnent la lumière blanche et dont chacune répond à une longueur d'onde différente, il existe des radiations obscures qui n'impressionnent pas du tout la rétine. Les plus connues

sont les rayons infra-rouges, c'est-à-dire en-de-ça du rouge dans le spectre solaire, et les rayons ultra-violets, c'est-à-dire au-delà du violet. Les premiers ont une grande action calorique, mais une action chimique négligeable; les seconds, au contraire, provoquent de multiples actions chimiques mais ne déterminent pas d'élévation thermométrique sensible. Maxwell, dont les vues théoriques, furent confirmées par les expériences de Hertz, a fait rentrer la lumière dans la série des ondes électro-magnétiques. On sait que les ondes lumineuses vont d'une fréquence de 400 billions par seconde et d'une longueur d'onde de 0,75 micron, dans le rouge, à une fréquence de 800 billions et à une longueur d'onde de 0,35 micron, dans le violet. Elles constituent la partie perceptible par l'œil de la gomme électro-magnétique, qui se continue, d'un côté, par l'infra-rouge et les ondes herziennes, pouvant atteindre des kilomètres d'amplitude, et, d'un autre côté, par l'ultra-violet, suivi d'ondes de plus en plus courtes mais de plus en plus rapides, puisque ces deux éléments sont toujours inversement proportionnels. Les ondes des rayons X et Y sont les plus courtes que nous connaissions à l'heure actuelle. Toutes les ondes électro-magnétiques comportent d'ailleurs un spectre, se réfractent et se dispersent ; comme la lumière, elles résultent de sources vibrantes, les électrons, dont les effets sont comparables à ceux du diapason dans le monde sonore. Par l'étude des séries de lignes qui suivent au-delà de l'ultra-violet on arrive à connaître la structure de l'atome ; optique, électro-magnétisme, étude des rayons cathodiques et de la radio-activité aboutissent, pris séparément, aux formules mathématiques de la thèse ondulatoire.

Descartes croyait à la propagation instantanée de la lumière ; mais Rœmer en 1676 reconnut l'erreur à la suite d'observations sur les satellites de Jupiter. Fizeau avec la méthode de la roue dentée, Foucault avec celle du miroir tournant ont permis de préciser la vitesse de cette propagation ; elle est de 300.000 kilomètres par seconde environ. Ce problème a conduit Einstein à transformer les anciennes conceptions de l'espace et du temps. Vitesse limite, celle de la lumière ne pourrait être dépassée, ni même atteinte par aucun corps matériel. D'après la relativité, la durée du battement d'une horloge, animée d'une vitesse égale à celle de la lumière, serait infinie parce qu'elle serait proportionnelle à cette vitesse. En fait, on constate que les particules émises par les corps radio-actifs n'atteignent jamais la vitesse de la lumière bien qu'elles en approchent beaucoup. En astronomie, les distances sont si énormes qu'on les calcule souvent en années-lumière : l'année-lumière représentant la distance franchie par la lumière au cours d'une année. Ainsi, Centaure, l'une des étoiles les plus proches, est à 4, 3 années-lumière ; la plupart ont une distance au moins égale à 100 années-lumière ; il en est dont les années-lumière se comptent par centaines ou par milliers.

On a beaucoup étudié ces derniers temps, l'action chimique des radiations ultra-violettes et suivantes. Action variable avec les longueurs d'onde ; c'est ainsi que l'ozone, généré de l'oxygène sous telle longueur d'onde, sera détruit sous telle autre. Certaines radiations sont destructives de la matière vivante ; elles tuent promptement champignons, microbes et spores, d'où l'action bienfaisante de la lumière solaire. Les rayons ultra-violets peuvent déterminer des conjonctivites très douloureuses et les rayons X ont causé trop de victimes pour qu'il soit nécessaire d'insister. Phénomènes de fluorescence, de résonance optique et d'ionisation dans certains gaz, sont actuellement l'objet de nombreuses recherches. Grumbach a découvert récemment que ces radiations modifiaient la tension superficielle des liquides fluorescents. A Luxeuil, grâce à M. Royet, qui poursuit des expériences approfondies sur ce sujet, j'ai pu apprécier la valeur de ce nouveau domaine ouvert aux physiciens. Ce dernier a montré que les liquides les plus sensibles présentent une fluorescence marquée et que la tension superficielle était d'autant plus modifiée que la longueur d'onde des radiations employées était plus courte, ouvrant ainsi la voie à des recherches nouvelles sur les rayons X. L'optique n'est certes pas la partie la moins avancée de la physique ; mais beaucoup reste à faire, car la science ne prétend pas nous donner, du premier coup, des vérités définitives ; plus modeste que le dogme, parce que moins imaginaire, elle est heureuse dès qu'une découverte lui permet d'abandonner de vieilles erreurs et d'avancer d'un pas dans la connaissance de l'univers. — L. B.

LUNE n. f. (latin *luna*). La lune qui réfléchit la 618.000e partie de la lumière solaire n'est qu'à 384.436 kilomètres, distance franchie par le rayon lumineux en une seconde un quart. Elle marche à raison de 1 kil. 17 mètres par seconde sur son orbite longue de 2.400.000 kilomètres et tourne autour de la terre en 27 jours 7 heures 43' 11" en lui montrant toujours la même face, la force centripète tendant à l'emporter sur la centrifuge à la petite distance qui nous sépare d'elle. Mais comme, pendant l'accomplissement de sa révolution sidérale, la terre a continué son mouvement de translation autour du soleil, la lunaison, intervalle entre deux nouvelles lunes, se trouve être de 29 jours 12 heures 44' 3".

Le volume de la lune est 49 fois plus petit et son poids 81 fois plus léger et se calcule par la part qui lui revient dans l'action qu'elle exerce avec le soleil sur les marées qui lèvent l'eau de l'Océan deux fois par jour. Le diamètre de la lune vaut moins que le quart de celui de la terre et sa surface qui est à peine la 14e partie de celle de la terre est de 38 millions de kilomètres carrés. Mais comme l'astre qui éclaire nos nuits nous montre constamment le même côté, nous ne connaissons que 21.833.000 kilomètres carrés de sa superficie totale.

Les phases de la lune sont déterminées par sa position relativement au soleil. Lorsqu'elle passe entre lui et nous, nous ne la voyons pas, parce que son hémisphère non éclairé est tourné vers la terre : c'est la nouvelle lune. Lorsqu'elle forme un angle droit avec le soleil, nous voyons la moitié de son hémisphère éclairé ; c'est le premier ou le dernier quartier et lorsqu'elle est à l'opposé du soleil, c'est la pleine lune et nous voyons toute sa surface éclairée.

La superficie de l'hémisphère de notre satellite que nous voyons au moment d'une pleine lune est constituée aux trois-quarts par des montagnes et pour l'autre quart par des plaines, anciennes mers desséchées.

Parmi les montagnes les plus rayonnantes nous citons Tycho, Copernic, Kepler, Aristarque et parmi les sommets les plus élevés ce sont les monts Leibniz et Dœrfel qui atteignent 7.600 mètres. Pour établir ici une comparaison entre ces altitudes et celles des plus hautes montagnes de la terre, ces dernières doivent être mesurées, non du niveau de la mer, mais des plus grands creux de l'Océan ce qui, au lieu de 8.800 mètres donnerait environ 18.000 pour les plus hautes cimes de l'Himalaga.

A toutes ces curiosités la topographie lunaire ajoute, un phénomène bien extraordinaire dans ces régions polaires, où les sommets des montagnes restent perpétuellement éclairés par le soleil. Ce caractère physique, surprenant, s'explique par ce fait que, par suite de la position de la lune dans l'espace, le soleil ne descend jamais que de 10 1/2° au-dessous de l'horizon de l'un ou l'autre pôle lunaire et qu'en raison de la petitesse de la lune une élévation de 600 mètres suffit pour voir au-

dessous de l'horizon vrai. Or, il y a, juste à la place du pôle boréal et austral, des montagnes de 2.800 à 4.000 mètres.

Citons encore avant de quitter notre satellite ses éclipses qui se produisent au même moment *physique*, c'est-à-dire, par exemple, à minuit à Paris et à 7 heures du soir, à New-York, quand il entre, en partie (*éclipse partielle*) ou complètement (*éclipse totale*) dans le cône d'ombre de la terre. Ce cône d'ombre se termine en pointe à une distance de 108 fois et demi la longueur du diamètre de la terre.

A la distance moyenne de la lune, l'ombre de la terre est encore 2,2 fois plus large que la lune, ce qui fait que la plus longue durée d'une éclipse totale de la lune peut être de 2 heures. L'éclipse de lune a toujours lieu au moment de la pleine lune et est visible au même instant dans tous les pays, où la lune se trouve au-dessus de l'horizon. Mais, grâce à la réfraction des rayons solaires, la lune ne disparaît presque jamais complètement dans les éclipses totales. Elle n'est absolument devenue invisible que pendant les éclipses de 1642, 1761, 1816 et celle du 12 avril 1903.

Mais ce qui différencie le plus la lune de notre terre et des planètes de notre système solaire, c'est son absence totale d'air qui ressort de la constatation qu'il n'y a pas de crépuscule sur la lune et qu'on trouve une égalité parfaite entre le calcul et l'observation lorsqu'une étoile disparaît derrière le disque.

Ce manque d'atmosphère entraîne l'absence du son, du crépuscule et des aurores et seule la lumière zodiacale annonce sur ce monde lugubre l'arrivée du soleil, qui met une heure au lieu de deux minutes un quart comme chez nous, à se lever.

La lumière cendrée que nous voyons n'émane pas de la lune, elle n'est que de la lumière terrestre, c'est-à-dire le reflet d'un reflet qui va frapper la lune. C'est grâce à elle, qui reflète parfois les contours du continent australien, que Castelli, l'ami de Galilée, a pu deviner en 1637, l'existence de l'Australie longtemps avant sa découverte.

Vue de la lune, où le manque d'atmosphère permet aux étoiles de continuer à briller le jour comme la nuit dans un ciel noir et profond au milieu de l'éternel silence, notre terre présente un premier croissant pendant le jour, un premier quartier au couchant du soleil, la pleine terre au milieu de la nuit, son dernier quartier au lever du soleil et son dernier croissant le matin. Lorsque nous avons nouvelle lune il fait pleine terre sur la lune et les parages de notre satellite sont alors éclairés d'une intensité égale à 14 fois notre pleine lune...

... Darwin a dit quelque part qu'il y a 54 millions d'années que la lune était née des entrailles alors ignées de la terre, d'où il s'ensuivrait que notre planète aurait environ 200 millions d'années et le soleil 22 milliards. Nos connaissances actuelles nous permettent d'affirmer que ces chiffres sont bien au-dessous de la vérité et que quelques milliards d'années ont dû s'écouler depuis que le soleil a accouché de ce qui est devenu notre incohérente planète sublunaire.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'actuellement la lune est inhabitée dans le sens que nous donnons à ce mot, parce que l'analyse spectrale atteste que l'eau et l'air font absolument défaut sur notre satellite. Si maintenant nous envisageons ce qui se passe sur la planète Mars, notre sosie dans l'espace, mais où la vie organique paraît à son déclin, nous tirons de l'unité constitutive de l'univers, la conclusion, ou plus modestement l'hypothèse présente, que toutes les planètes qui peuplent l'infini des mondes solaires sont, ont été ou seront habitées, mais que la vie simultanée sur les planètes d'un même système solaire doit être assez rare.

La lune plus jeune, plus petite et plus vite refroidie que notre terre, est aujourd'hui un cadavre. Elle était animée et à son apogée quand notre terre était un petit soleil, mais maintenant, privée de feu, d'eau et d'atmosphère, elle est le pays au sol ravagé de crevasses, rides de vieillesse, de désagrégation et de silence sans fin et où des nuits glaciales, longues de plus de 300 heures terrestres, alternent avec des jours brûlants, au-dessus duquel les étoiles brillent nuit et jour, sans scintiller, dans un ciel sombre de velours noir.

La lune est aujourd'hui ce que notre terre apparaît devoir être elle-même dans un lointain futur... avant de se dissoudre pour retourner à l'éther et renaître sans doute quelque jour, comme le phénix de la légende égyptienne, à une vie analogue, renouvelée et rajeunie... — Frédéric Stackelberg.

LUTTE, s. f. (du latin *lucta*, dérivé de *luere*, pris dans le sens de *solvere*, *laxare*, parce que, dans la lutte, il est question de relâcher les liens dont les membres de l'antagoniste enveloppent le lutteur). Combat corps à corps et sans armes, de deux hommes qui cherchent à se renverser. C'était un des principaux exercices des anciens et leur spectacle favori. Ils connaissaient trois sortes de luttes : la lutte perpendiculaire (*érecta*), la lutte horizontale et l'acrochisme. Dans la première, la plus pratiquée, on se proposait de renverser l'adversaire et de le terrasser. « Pour arriver à ce résultat, la ruse et la force étaient également employées par les athlètes, qui s'empoignaient réciproquement les bras, se tiraient en avant, se poussaient et se renversaient en arrière, s'enlaçaient les membres, se prenaient au col, se serraient la gorge jusqu'à s'ôter la respiration, se pliaient obliquement sur les côtés, se soulevaient en l'air, se heurtaient le front comme des béliers. Le croc-en-jambe était admis. Enfin l'un d'eux se laissait renverser; alors commençait la lutte horizontale (*volutatis lucta* : la roulée sur le sable). Dans cette seconde phase de lutte, les deux adversaires combattaient courbés sur la terre, roulant l'un sur l'autre et s'entrelaçant de mille façons, jusqu'à ce que l'un des deux prît le dessus et forçât l'autre à crier merci. Dans l'acrochisme, les athlètes ne se prenaient que par l'extrémité de la main et par les poignets, se les tordaient et tâchaient de se renverser ainsi. »

Avant la lutte, les athlètes se faisaient frotter le corps d'huile, ce qui contribuait à donner de la souplesse aux membres. Mais comme ces onctions, en rendant la peau trop glissante, leur ôtaient la facilité de se prendre au corps avec succès, ils remédiaient à cet inconvénient, tantôt en se roulant sur la poussière du palestre, tantôt en se couvrant réciproquement d'un sable très fin, réservé pour cet usage dans les xystes, ou portiques des gymnases. Les combats de la lutte remontent à la plus haute antiquité. » Chez les Grecs, les vainqueurs étaient chantés par les poètes et représentés par les sculpteurs. (A Rome, la lutte fut beaucoup moins pratiquée et ne figure dans les jeux que par exception.) Homère a célébré, dans l'*Iliade*, la lutte d'Ajax et d'Achille; Ovide celle d'Hercule et d'Achéloüs dans ses *métamorphoses;* Lucain, celle d'Hercule et d'Antée ; Itare, celle de Tydée et d'Agilée... *Les Lutteurs*, groupe statuaire que l'on voit à Florence, au palais des Offices, attribué à Céphissodote, sont parmi les plus belles des sculptures antiques qui exaltent la lutte et sa plastique...

Parmi les jeux qui font appel à la force physique, la lutte, confrontant des athlètes aux puissantes musculatures, conserve quelques indéniables beautés d'attitude et de rythme. Mais elle a vu, depuis quelques décades surtout, sa vogue décroître rapidement. Pratiquée encore un peu partout, mais sans conviction, elle est regardée comme un sport trop « mou », mièvrement courtois et désespérément inoffensif, par les spectateurs modernes, revenus au goût des émotions violentes et au

« sport » de domination. Le public a cessé de se passionner pour un Constant le Boucher ou un Laurent le Beaucairois. Il ne trépide plus qu'aux carnages du ring, lorsque des brutes échangent ces coups d'assommoir qui tuméfient les chairs et font, en quelques rounds « palpitants » s'écrouler les corps comme des masses anéanties. Les Carpentier, les Dempsey, les Tunney, encensés d'ailleurs par les trompettes « littéraires » de la démagogie journalistique sont — selon la réussite du *droit* ou de *l'uppercut* — ses idoles du jour. Et la boxe, burinement bestial, est parée pour lui du nom d' « art » !...

Le *jiu-jitsu* est un système particulier de lutte importé du Japon, qui permet le triomphe de l'adresse et de l'agilité sur la force brutale. Le lutteur s'emploie à atteindre, avec plus ou moins de violence, certaines parties du corps plus particulièrement sensibles, dans le but de mettre l'adversaire hors de combat : coups du tranchant de la main à la tête, au cou, à l'avant-bras; coups de coude à la figure, à l'estomac; coups de genou au bas-ventre; pressions douloureuses de la carotide; torsion des jambes, des avant-bras, des poignets, des doigts, etc.

Par extension : Rixe dans laquelle on se prend corps à corps.

Figuré : Combat, guerre, dispute, controverse, conflit : sa vie entière fut une lutte et il fut infatigable. La douleur me tuerait; il y a trop de *lutte* en moi contre elle (Mme de Staël). La doctrine de Luther occasionna une *lutte* violente entre les théologiens (Besch). La *lutte* du bon et du mauvais principe : Ormusd et Ahriman, dans le Zend-Avesta de Zoroastre...

Faire quelque chose de bonne lutte : la faire honnêtement, franchement. *Emporter quelque chose de haute lutte :* Venir à bout de quelque chose par force, par autorité. *La lutte amoureuse :* ébats et plaisirs de l'amour.

Lutte de classes : v. classe.

Lutte universelle : Titre d'un ouvrage très intéressant, de Félix le Dantec, qui porte en exergue : « Etre c'est lutter, vivre c'est vaincre », et qui établit d'une manière remarquable que la vie universelle n'est qu'une façon de traduire la lutte universelle, et vice-versa.

« C'est, en effet, dans des phénomènes qui peuvent être ramenés à des luttes, à des « corps à corps » que se rencontrent toutes les particularités auxquelles on s'est adressé pour déclarer que les corps bruts sont vivants; pour raconter ces « corps à corps », il faut naturellement douer de personnalité tous les objets qui nous entourent. Ce n'est là, sans doute, qu'un artifice de langage, mais qu'est-ce qu'un système philosophique sinon une manière de s'exprimer ? »

« L'idée de lutte est tirée de l'observation des hommes, ou, tout au moins, des animaux; quand deux hommes ou deux animaux luttent ensemble, c'est pour conquérir un certain avantage; la notion de lutte est inséparable de la notion d'avantage, de bénéfice, notion qui ne saurait elle-même se passer de l'idée d'individu, de personne. Si donc l'on veut étendre à tous les corps de la nature une manière de parler primitivement réservée aux animaux, il faut douer de personnalité, d'individualité, les corps bruts aussi bien que les corps vivants. »

« L'idée de lutte résultant de l'observation des animaux, c'est chez les êtres vivants que nous devons essayer d'abord d'en préciser la signification. Il faudra d'ailleurs, dès le début, faire intervenir des corps bruts dans la question, car le phénomène *immédiat* de la lutte se passe entre l'individu et son ambiance, bien plus souvent qu'entre l'individu et un autre individu. On peut même définir la vie : « l'envahissement du milieu par l'être vivant » ou tout au moins « la résistance de l'être vivant aux actions destructives du milieu ». C'est là une lutte au sens rigoureux du mot. »

« Surtout dans les espèces dépourvues de squelette, la vie apparaît nettement comme une lutte de tous les instants entre l'hérédité gardienne des formes ou des propriétés individuelles et les actions extérieures destructives. La conservation de la vie établit le triomphe de l'hérédité, mais ce triomphe n'est jamais complet ; l'être vivant évolue. *La vie est un compromis entre la tradition conservatrice et les influences révolutionnaires;* c'est ce compromis que l'on désigne d'un mot : « l'habitude »; vivre c'est s'habituer.

« Si l'on passe de la vie individuelle à la vie spécifique, l'évolution, la transformation de l'espèce, empêchent également de considérer comme complet le triomphe des corps vivants sur les corps bruts; l'hérédité rigide est corrigée par la transmission des caractères acquis. Il y a toujours lutte, il y a toujours victoire, tant que la lignée n'est pas interrompue, mais cette victoire ne s'obtient qu'au prix de concessions inévitables.

« Ainsi, l'étude des êtres vivants, si elle fait naître immédiatement en nous l'idée de lutte, nous montre aussi que cette lutte n'entraîne jamais un triomphe absolu. L'évolution enlève fatalement à l'hérédité ce que celle-ci a de trop précis; l'hérédité n'est qu'une loi approchée. »

Alors que les autres animaux, hormis des circonstances exceptionnelles, pratiquent le respect de l'espèce, la lutte, au sein de l'humanité, jette les uns contre les autres individus et peuples, parfois pour le besoin, le plus souvent par convoitise avide et passion de lucre. Au lieu de diriger hors de l'espèce, pour garantir leur existence, des efforts conjugués et intelligents, les hommes s'entredéchirent, se ravissent entre eux jusqu'aux biens vitaux, accumulent et thésaurisent sans but, poussent l'illogisme imbécile et criminel jusqu'à laisser périr de famine des provinces entières, alors que les denrées salutaires pourrissent, amoncelées, dans les docks des accapareurs.

A la « lutte pour la vie » (pour la non-disparition), naturelle et normale, qui met aux prises les espèces, est venue s'ajouter, chez les humains, (la déformant et l'exacerbant, en décuplant la violence, sournoise ou brutale) la lutte pour le privilège et la prépondérance, pour la mainmise sur les richesses et le pouvoir sur les hommes. Dans cette lutte, les anarchistes ont leur place marquée sous le signe d'une logique équité. Ils sont avec le faible contre le fort, avec le pauvre contre le riche; ils sont contre les institutions et les mœurs qui consacrent un antagonisme absurde, douloureux et tenace. Ils s'efforcent de développer dans la conscience des opprimés la notion d'un droit primordial identique et de hausser leur volonté à une attitude en accord avec ces convictions intimes. A la lutte inter-humaine, ils tendent à substituer une entr'aide avisée, une lutte commune pour le développement et le bonheur des hommes.

Dans l'*Initiation individualiste anarchiste*, E Armand, considère ainsi le problème :

« La réaction au sein du milieu ou la rupture d'équilibre en un milieu donné constitue très probablement la forme élémentaire de la vie, dans tous les cas sa manifestation incontestable. Dans un milieu donné, répétons-nous, que nous supposons idéalement uniforme, apparaît un bouillonnement, une agitation, une fermentation. C'est un signe de réaction, le symptôme d'une forme de vie autre que celle du milieu : il y a rupture d'équilibre. Or, cette vie s'affirmera dans et par la lutte qui va désormais se livrer entre l'ambiance réfractaire, apathique, et cette activité nouvelle. Ne l'oublions pas, en effet, vivre c'est combattre, c'est batailler, c'est s'af-

firmer et là où la lutte cesse, la vie et le mouvement cessent aussi. »

Et enfin, voici pour conclure, du même ouvrage, une page qui vaut pour tous les anarchistes :

« *Leur* lutte, c'est celle d'une poignée d'hommes — car les individualistes anarchistes ne sont qu'un petit nombre — contre le reste des hommes c'est à la lutte que s'expose quiconque fait profession d'idées individualistes, quiconque s'efforce un tant soit peu de les mettre en pratique.

« L'individualiste se tient autant à distance des discoureurs édulcorants et des orateurs miel-et-sucre que des agents provocateurs; les uns et les autres font œuvre d'émasculation et de superficialité, quand ils n'émargent pas aux mêmes fonds secrets.

« L'individualiste, pour commencer, est combattu au sain de sa propre famille il n'est pas toujours compris de ses camarades; il est mal vu de son patron, de ses voisins; il jouit de la déconsidération générale. il en prendra son parti, voilà tout.

« La prison le guette à tous les pas. Il est toujours plus ou moins sous la surveillance de la police. Les mouchards le font souvent jeter à la porte de l'emploi qu'il occupe. S'avise-t-il de faire un peu de propagande agressive : poursuites et années d'isolement.

« Et la rébellion contre les préjugés moraux ? A commencer par la jeune fille que, de son plein gré d'ailleurs, l'individualiste initiera aux premières caresses, acte naturel entre tous et qui l'exposera à de ridicules poursuites pour détournement de mineure. A continuer par la menace constante d'être jeté sur le pavé s'il affecte ou se contente de mener silencieusement une vie qui jure plus ou moins avec les idées reçues en matière de respectabilité, s'il se permet de porter des vêtements peu à la mode ou de fréquenter des gens qui déplaisent à sa concierge. A finir par être renié de tous, considéré comme l'opprobre du monde, comme le rebut de ce qui respire.

« Point de possibilité de conciliation entre l'individualiste et une forme quelconque de société reposant sur l'autorité, qu'elle émane d'un autocrate, d'une aristocratie, d'une démocratie, d'une dictature de classe. Point de terrain d'entente entre l'anarchiste et tout milieu réglementé par les décisions d'une majorité ou les vœux d'une élite.

« Contre lui se dresse la société tout entière. Lutte pour la liberté d'exposer son opinion, lutte pour la liberté de la vivre, lutte pour le pain, lutte pour le savoir; une lutte, certes, qui ne se poursuivra pas sans joies profondes et au cours de laquelle il aura l'inappréciable satisfaction de voir tomber quelque pierre angulaire et peut être vaciller l'édifice social, mais lutte quand même.

On voudrait que l'individualiste conclue une trêve, qu'il concède quelques points, se montre moins intraitable, moins acharné, moins intransigeant dans son œuvre de critique, qu'il ait pitié de ceux qui détiennent en leurs mains la puissance administrative, ou intellectuelle, ou monétaire. On lui propose de jouer un rôle de dupe et, en échange de sa tranquillité relative, de se faire le complice de gens intéressés au maintien de la société actuelle.

« L'individualiste n'accepte pas. Sa vie sera une lutte, soit. Sa grande préoccupation désormais, c'est de la faire durer le plus long temps posisble. » — A.LAPEYRE.

LUXE (du latin : *luxus*). Le luxe est caractérisé par la surabondance et la somptuosité dans les biens. Il représente l'extrême opposé du dénument, qui implique la privation totale. On emploie fréquemment le mot luxe comme synonyme de superflu, qui représente ce qui est au-delà du nécessaire. Cependant, entre les deux termes, existe une légère différence de signification, qui mérite d'être signalée : Le superflu n'est pas forcément coûteux; le luxe n'est pas forcément inutile. Un bibelot encombrant, qui n'est même pas beau, et dont on ne se servira jamais dans un intérieur, parce qu'il déparerait la pièce est du superflu, même s'il fut acheté à bas prix. Mais un manteau de coupe impeccable et d'étoffe précieuse, pour être un article de luxe, n'en demeure pas moins fort utile lorsqu'il s'agit de se préserver du froid.

La limite entre ce que l'on désigne couramment par ces mots : « l'utile » et « le superflu » n'est pas très aisée à établir de manière satisfaisante pour tout le monde. Elle varie selon les individus, leurs habitudes, leur éducation. Ordinairement chacun décrète qu'est utile ce qui satisfait ses besoins, et superflu ce qui ne lui convient point, sans tenir compte de l'extrême variété des goûts chez ses contemporains. J'ai vu, une fois, un ouvrier morigéner sa fille parce qu'elle s'était permis de coudre après sa pauvre robe quelques menus ornements. Mais lui ne jugeait pas superflu de bourrer une pipe après les repas. Pour nous-même il arrive que le point de vue change avec les années. Certaines satisfactions, dont nous ne faisons pas état, parce que nous n'avions guère eu l'occasion de les apprécier, deviennent par la suite, avec l'accoutumance, des éléments non-négligeables de notre félicité, alors que d'autres, jugées plus grossières, perdent notre estime.

Le seul moyen de nous mettre d'accord serait de reconnaître cette vérité : Est, sinon du superflu, du moins un luxe, tout ce qui n'est pas indispensable à la conservation de notre existence. Nos ancêtres les plus éloignés, qui logeaient dans des cavernes, buvaient l'eau des sources, se nourrissaient d'aliments crus, et ignoraient la vêture, ne possédaient certainement aucun luxe. Celui-ci a été une conséquence de la recherche du beau et de l'agréable. Il est né lorsque les femmes ont commencé à parer de fleurs et de coquilles leurs chevelure, lorsque les hommes ont pris souci d'agrémenter le gîte familial d'images gravées dans la pierre; lorsque l'on a connu la douceur du vêtement, le réconfort du feu, la saveur de quelques apprêts culinaires.

Grâce au progrès scientifique et industriel, tout ceci s'est considérablement développé au cours des âges, et pas seulement pour le profit de quelques privilégiés, mais aussi pour l'ensemble de la population, quoique avec des inégalités choquantes, et de scandaleuses injustices dans la répartition. Non seulement pour la classe riche et la classe moyenne, mais encore pour quantité de travailleurs manuels et d'ouvrières aux ressources modestes les parures, les spectacles, l'esthétique du vêtement, et un certain confort dans l'ameublement, représentent des avantages acquis dont ils ne pourraient plus aisément se passer, parce qu'ils contribuent, dans une notable proportion, à rendre la vie digne d'être vécue.

Le goût du luxe — tout au moins d'un luxe relatif et non malsain — est trop ancré dans les mœurs, et depuis trop longtemps, pour que l'on puisse songer à le faire disparaître. A part un très petit nombre d'ascètes naturistes — dont il n'y a d'ailleurs pas lieu de se moquer, et qui ne dédaignent pas totalement les bienfaits de la civilisation — personne n'éprouve le désir de revenir à la vie primitive. Rien n'est plus de nature à éloigner les foules modernes d'un idéal collectiviste ou communiste que cette sorte de monasticisme laïque dont ont fait preuve tant d'auteurs, influencés sans doute par les enseignements religieux de leur enfance. Présenter, comme tableau du futur, l'existence d'une famille nombreuse de travailleurs dans ce qu'elle a de plus parcimonieux; jeter l'anathème sur toute fantaisie, presque toute distraction n'ayant pas un but sociologique; attendre des femmes qu'elles renoncent aux jolies toilettes et aux bijoux, et des hommes qu'ils jettent à terre

lurs dernières cigarettes, c'est se condamner « à prêcher indéfiniment l'absolu de sa doctrine devant l'absolue indifférence du grand nombre.

Le peuple n'aspire aucunement, en plein XXe siècle, à vivre dans des phalanstères prolétariens, à réminiscences de casernes ou de couvents, une existence terne de petit fonctionnaire à retraite assurée. Ce qui le séduit comme perspective, c'est l'aisance moyenne actuelle, dans un *home* convenable, en échange d'une tâche modérée; et les superbes monuments, les vastes avenues, les grandioses réjouissances publiques, ne lui déplaisent point. Avec une organisation plus rationnelle que la nôtre, il pourrait, dans un proche avenir, bénéficier de tout ceci, et il n'y aurait pas à lui en faire grief. Le luxe n'est à proscrire que lorsqu'il comporte d'avilissantes débauches. Il n'est blâmable que lorsqu'il s'alimente de la misère des faibles. Il n'y a pas lieu de rééditer à son égard les hypocrites imprécations de l'Eglise, mais d'en généraliser, dans toute la mesure du possible, les agréments, en même temps que l'on en modifiera, dans un sens plus intellectuel et plus social, le caractère et l'inspiration. — Jean MARESTAN.

LYNCHAGE (du mot anglais : *Lynch*). Ce que l'on nomme aux Etats-Unis « la loi de Lynch », d'où le terme français « lynchage », est une forme de justice sommaire et primitive, non reconnue par la législation officielle, mais qui est demeurée jusqu'à présent dans les mœurs populaires de la grande république américaine. La foule saisit le coupable — ou présumé tel — le juge, le condamne, et l'exécute séance tenante, ordinairement par pendaison, à moins qu'elle ne le fasse brûler vif, lorsqu'il s'agit d'hommes de couleur accusés de meurtre, ou de cet attentat particulièrement grave qu'est le viol d'une femme blanche. Voici quelques exemples de lynchage tels qu'ils ont été rapportés dans la presse :

Le 1er décembre 1927, une centaine d'automobiles, bondées d'hommes armés, s'arrêtent devant la prison de Whitesburg, dans le Kentucky, où se trouvait incarcéré le noir Léonard Woods, accusé d'avoir assassiné un blanc. Les portes de la prison sont enfoncées; le noir, tiré de son cachot, est ligoté et traîné sur la place public. Là, il est arrosé de pétrole et transformé en torche vivante, devant une foule énorme « qui couvrait de ses vivats les hurlements du supplicié ».

Le 30 juillet 1928, à Brookhaven, dans l'Etat de Mississipi, la foule se rue à l'intérieur de la prison, dans laquelle se trouvaient deux nègres, deux frères, qui avaient blessé à coups de revolver un créancier blanc. L'un d'eux est attaché par le cou derrière une automobile, et traîné jusque dans la banlieue, où il est pendu à un arbre, tandis que son frère était pendu à un ponceau des environs.

Le 2 janvier 1929, à Clarksdale, dans l'Etat de Mississipi également, un nègre nommé Shepherd, ayant enlevé une jeune fille blanche, sous menace de mort, après avoir tué d'une balle le père de cette jeune fille, qui tentait de la défendre, la foule s'empare du meurtrier, le lie à un poteau, au sommet d'un énorme bûcher, et s'exerce, tout d'abord, à tirer sur lui, en prenant grand soin de ne pas le tuer. Puis il est arrosé de pétrole, et le feu est mis au bûcher, mais de telle manière que la mort ne vînt qu'avec lenteur. Deux mille personnes assistaient à ce spectacle.

Les Etats-Unis se sont fait, de nos jours, une triste spécialité de ce genre d'exécutions, perpétrées avec des raffinements de révoltante cruauté, et la complicité, ou presque, des forces de police. Mais les scènes de violence, dans des conditions analogues, sont de tous les temps et de tous les pays. En France même où, à l'ordinaire, les mœurs sont relativement douces, il est des circonstances où la foule exaspérée lynche, ou tente de lyncher, des coupables, alors même qu'ils sont déjà entre les mains de l'autorité judiciaire.

Le 16 novembre 1927, l'égorgeuse de Saint-Thégonnec, Marie-Jeanne Pouliguen, transférée à Brest sous escorte de gendarmerie, fut, dans toutes les gares, l'objet de manifestations hostiles, auxquelles ses gardiens eurent beaucoup de peine à la soustraire. A Landerneau, notamment, la foule essaya de s'emparer d'elle pour la lancer, vivante, dans le foyer de la locomotive !

Le 9 juin 1929, à Paris, un soldat déserteur nommé Imbard, étant entré, en plein jour, dans un café de la rue Cadet, pour obliger, sous la menace du revolver, le propriétaire de l'établissement à lui remettre le contenu de son tiroir-caisse, la foule mit en lamentable état ce malheureux, qui n'avait même pas osé faire usage de son arme, et elle l'aurait probablement tué sans l'arrivée des agents.

Ces faits ne sont malheureusement pas très-rares, surtout dans les périodes de surexcitation publique et de fièvre. Au début de la guerre furent commis, un peu partout, à l'égard des étrangers et des suspects, des actes immondes, et cela de la part d'individus appartenant à toutes les classes de la société.

Ces quelques exemples suffisent à montrer que l'autorité, dans ce qu'elle présente d'injuste et de barbare, n'est pas seulement en fonction de l'existence du policier, du juge et du bourreau. Avec leur suppression peut coïncider la mort d'une certaine forme d'autorité jusque là consacrée. Mais, si subsistent entre les hommes des motifs de compétition, elle persiste sous l'influence déterminante des événements, quoique dans des conditions qui peuvent être différentes de celles du passé. Pour ne point se présenter avec l'appareil classique de Thémis, la tyrannie n'en conserve pas moins force et vigueur là où se substitue à un pouvoir judiciaire défaillant le régime de l'arbitraire individuel et de la violence anonyme.

Aux excès qui résultent de ceux-ci, il est un remède : l'éducation. On devrait enseigner, principalement à l'enfance, en y insistant, qu'il ne faut jamais se hâter de porter sur autrui des jugements téméraires et que, s'il est légitime de se défendre, il est honteux, par contre, d'infliger à l'ennemi vaincu d'inutiles souffrances. — Jean MARESTAN.

LYRISME. Le mot lyrisme vient de lyre. La lyre dont la fable attribue l'invention à Orphée est encore de nos jours, malgré l'invasion du jazz-band, l'emblème commun de la poésie et de la musique, ces deux sœurs qui vont si rarement de pair. La poésie fléchit quand elle est accompagnée de la musique, et la musique quand elle veut régler son vol sur celui de la poésie. La lyre symbolique élevée par un génie vers le ciel, domine le faîte de notre Opéra.

Les poétesses sentimentales qui se recrutent encore sous les charmilles des jardins ou des parcs en province se montrent à nous, les doigts sur leur lyre et les yeux tournés vers leur Muse. Avec cet indipensable instrument, et sous l'aile de cette inspiratrice, souvent rebelle et parfois bossue, elles sont de la phalange. La lyre n'en est pas moins démodée, de même que sa variante : le luth. Le lyrisme reste le plus noble et le plus beau record de l'inspiration. Il est rare, car il est difficile.

Une foule, accourue de toutes parts sur le passage d'un héros, attend son grand homme qui tarde à se montrer. Elle frémit, elle acclame et l'acclamation ne lui suffisant plus, elle chante.

Un avion roule sur le terrain de l'aéro-port, la vitesse de sa course, la puissance vibrante de son moteur font qu'il s'enlève. A cet instant précis où le sol est quitté, où le terre-à-terre finit, où l'attraction du normal est vaincue, le lyrisme commence. Son essor assure un libre

champ à ses ébats. Factice, le lyrisme est odieux. Qu'il soit ivre de sa liberté, mais fou et tibulant dans les airs, il est ivrogne, et combien de fois, incapable d'un vol soutenu, il tombe en vrille et s'écrase sur le terrain plat. Boileau a écrit ce vers didactique et qui ne casse rien :

« Souvent un beau désordre est un effet de l'art. »

Retenons de ce précepte indirect que le poète, même lyrique, ne doit pas perdre le contrôle de son altimètre, ni jouer imprudemment avec son gouvernail de profondeur.

Le mot lyrisme n'a pas exactement le même sens dans la musique et dans la poésie. L'œuvre musicale est dite lyrique quand elle est descriptive de sentiments qui agitent l'âme, et ne se modèle pas sur le thème d'une action. Ainsi l'hymne, la cantate. L'expression : théâtre lyrique, plus éloignée encore de la source dont elle dérive, désigne un théâtre qui joue des pièces revêtues de musique.

La prose même a son lyrisme : témoin Chateaubriand. Ce lyrisme tient à l'enthousiasme de l'auteur quand son style bout, ou lorsque, sur la surface d'une eau tranquille il porte comme un fleuve des idées généreuses ou des idées générales; il n'est pas un cours d'eau de plaisance; j'oserai dire qu'il irrigue avec une véhémence tranquille et sûre d'elle-même le domaine qui est le patrimoine de l'humanité. Le diminutif de ce lyrisme est l'éloquence : son écueil est l'emphase. Emile Zola atteint au lyrisme quand il décrit dans *Germinal* l'émeute de la grève et le déchaînement des travailleurs courroucés.

Séparant les poètes des musiciens, nous placerons ici, dans des médaillons trop étroits, les bustes des poètes lyriques les plus justement célèbres.

TYRTÉE. Il était né en Grèce, dans la petite ville d'Aphide, au VII^e^ siècle avant notre ère. Les Lacédémoniens, en guerre pour la seconde fois avec les Messéniens, avaient interrogé l'oracle pour le succès de leurs armes. « Demandez un général aux Athéniens », répondit le Dieu. Athènes, par dérision, offrit à Lacédémone Tyrtée. Mais les oracles sont infaillibles, pourvu qu'on interprète avec astuce leur sens caché ou qu'on s'en remette aveuglément à leur sagesse qui prend le masque de la folie.

Ce boiteux, cet homme de petite taille, disgrâcié et contrefait — il louchait par surcroît — fut un Esope d'une autre trempe. Il enflamma les combattants par ses harangues; il les éleva au-dessus d'eux-mêmes par ses chants. Il arracha du ciel la Victoire. Il fallut Epaminondas, il fallut les batailles sanglantes de Leuctres et de Mantinée pour briser le joug de l'hégémonie spartiate.

Tyrtée n'est pas mort tout entier, il reste de lui quelques fragments que les hellénistes ont recueillis. Horace le cite et le place aux côtés d'Homère. Le nom de Tyrtée est resté populaire, il est classique. Il est tant d'auteurs célèbres dont la gloire est d'autant plus solide qu'on ne les lit plus !

PINDARE. Pindare, né à Cynocéphales en 521 av. J.-C., domine toute la série des poètes lyriques. Le XVII^e^ siècle était à genoux devant lui. Pourtant, nous ne pouvons lire de son œuvre que le recueil le plus spécial, celui qui s'intitule : Epinicia. Les Epinicia sont des Odes qui célèbrent les athlètes vainqueurs dans les Jeux. L'antiquité classique fut sportive, comme nous dirions aujourd'hui. C'est presque un miracle de la justice immanente que le poète soit illustre, et que la renommée triomphale des champions victorieux se soit fanée comme se sont desséchés leurs lauriers.

Toute l'histoire atteste le sublime génie de Pindare, la beauté de ses évocations, l'audace heureuse de ses fictions et de ses images, la richesse, la pompe même et l'ordonnance de la composition et de son décor.

HORACE. Horace a le privilège d'attirer à lui tous ceux qui sont versés dans les lettres latines et tous ceux qui, pour aimer les charmes de la grâce, pour se plaire à l'étincellement de l'esprit, ne se croient pas obligés de savoir le latin. Mais pour ceux qui peuvent aborder dans son texte une œuvre immortelle et délicieuse, pour ceux qui pénètrent facilement le mécanisme agencé de ces vers dont chaque mot est le mot juste avec sa nuance exacte, d'un coloris inimitable, quelle joie ajoutée à l'agrément de la lecture !

Horace ne s'attarde pas : pour employer une expression de Victor Hugo, sa flèche jouterait avec l'éclair. Sa malice sourit, sa philosophie s'illumine, sa rhétorique s'affine et son élégance patricienne s'affirme sous la plénitude du bon sens et sous le couvert d'une santé morale, toute romaine. Qu'il regimbe devant Mécène, qu'il défende son indépendance, qu'il revendique son droit de descendre vers la mer si les champs albins se poudrent de neige, qu'il flâne sur ce boulevard de son temps qu'était la voie sacrée, qu'il se laisse faire la leçon par son pendard de valet, je veux dire par son esclave, il se révèle à nous comme le plus brillant et le plus aimable des parisiens avant la lettre.

Ses odes sont sages, mais étincelantes, non pas à jet continu, mais par de soudaines émissions radieuses, elles sont grandioses, souvent, quoique elles semblent faites avec rien d'un main négligente. Elles empruntent leur grandeur à la majesté des traditions de Rome, à sa légende sacrée, à son histoire primitive, à la mythologie qui entoure ses dieux. Elles commémorent et surtout quand il s'agit de Mécène, dont le ancêtres étaient des rois, elles répondent au désir ou à la nécessité d'une délicate flatterie. La Fontaine qui s'était teinté d'Horace, mais dont le naturel avait survécu à ce traitement pédagogique, avait cependant retenu la manière de tourner la fable en allégorie et d'honorer l'Olympe pour exalter les grands.

A l'Horace des Odes, la postérité préfère, à juste titre, l'Horace des Epîtres et des Satires.

Le Romantisme est né des audaces de la Révolution et des platitudes de la Restauration. La grande rénovation mondiale a suscité, tant en Allemagne qu'en France, les plus grands poètes modernes, et à la fois ou presque ensemble dans un espace de cent ans.

S'il est difficile de considérer *Goethe* et *Schiller* comme des poètes lyriques, à proprement parler, on ne peut traiter du lyrisme sans s'incliner devant Faust, et des poèmes qui ne sont pas des odes : *le Chant de la Cloche*, par exemple, sont des œuvres lyriques de grande beauté.

VICTOR HUGO est-il un poète lyrique ? Par les Odes des *Odes et Ballades*, il réclame ce titre, mais on peut dire que son lyrisme est ailleurs ou, pour parler plus exactement, qu'en lui il est partout. Lorsque l'auteur des *Contemplations* et des *Feuilles d'Automne* célèbre les premiers jours du monde :

Des avalanches d'or s'écroulaient dans l'azur

Lorsqu'il s'adresse à son cœur :

Que t'importe, mon cœur, ces naissances des rois ?...

lorsqu'il nous montre les cloches et les canons éclatants à la fois en volées et « la nuit, dans le ciel des villes en éveil » fait monter les gerbes étoilées, quel poète lyrique a porté plus haut le lyrisme ?

N'a-t-il pas, dans les *Orientales*, fait s'écrouler devant nos yeux les cités impures si voluptueusement étendues dans leur mollesse avant que ne passât la nuée aux flancs noirs :

Et le vent, soupirant sous le frais sycomore,
Allait, tout parfumé, de Sodome à Gomorrhe.

La gloire de Victor Hugo ne saurait s'obscurcir, et pour comprendre la grandeur du monde de poésie qu'il

a créé, il faut se rappeler ce qu'était la poésie avant lui. Elle en était à Delille, à ses exploits de virtuosité sur les cordes d'un violon ronronnant et phtisique, à la traduction des *Georgiques* au poème *des Jardins*. Elle en était aux poètes académiciens que Rostand a raillés dans Cyrano.

Il est évident toutefois que cette gloire du « Maître » du « Dire », n'ensoleille plus notre siècle comme le sien. Le nom d'Hugo resplendit au firmament, mais son œuvre semble se détacher de son nom et glisser dans la constellation des vieilles lunes. Ce qui la démode comme l'intérieur d'un palais ancien, cette œuvre, c'est son ameublement : ces draperies opulentes aux fenêtres monumentales, ces ors sur les colonnes, ces peintures dans les caissons qui plafonnent les moindres pièces, tandis que, dans leurs âtres, brûlent, jetant des flammes vives, les arbres entiers fournis par la forêt profonde.

Nous avons le goût des appartements clairs, un peu nus, sans ornements, des meubles en bois précieux mais terminés par des arêtes vives, des vitres claires et sans rideaux à long plis.

La Muse d'Hugo (ancien style) a pour cheveux tous les rayons de l'aurore du jour et du crépuscule. Depuis Sarah, « belle d'indolence » la chevelure des femmes et même celle des Fiérides s'est raccourcie.

Il n'en est pas moins vrai que, passent les soleils et meurent les étoiles, Hugo demeure :

Entre les plus beaux noms son nom est le plus beau.

HENRI-AUGUSTE BARBIER. Que la plus large place lui soit donnée parmi les poètes inspirés ! L'indignation a fait son vers, la Liberté l'a pris dans ses bras, une liberté qui n'était pas une duchesse du noble faubourg Saint-Germain, mais une prolétaire aux fortes mamelles : le jour où le soleil chauffait les grandes dalles, il a chanté

la grande populace et la sainte canaille.

Il les a vues « se ruer à l'immortalité ».

Il exhale en imprécations, fougueuses et en cris de triomphe cette pitié, cette tendresse humaine, ces « pensers nouveaux » qu'ANDRÉ CHÉNIER a répandus en vers antiques d'une admirable douceur et d'une adorable pureté Mais Chénier, de par ses Elégies et ses Idylles n'est pas un lyrique. Est-il bien certain cependant qu'à ce point spontané et jaillissant sous les coups du malheur, le sentiment n'atteigne pas aux sphères extra-terrestres du lyrisme ?

LAMARTINE. Le cygne de Mantoue, c'est Virgile. Je ne sais quel mauvais épigraphiste affubla de ce surnom le poète magnifique salué par ses contemporains d'un autre nom : les délices du peuple. L'épigraphiste bel esprit aurait pu appeler Lamartine le Cygne du Lac, car *le Lac* de Lamartine et la *Tristesse d'Olympio*, le poème d'Hugo, sont deux sommets dans la chaîne ininterrompue et sans fin de la production poétique, depuis qu'il y a des hommes et qui souffrent, et qui chantent nos douleurs. L'amour est la floraison de ces montagnes altières, une floraison si vite recouverte par des neiges éternelles. On ne dira pas la défroque de Lamartine comme on a dit la défroque d'Hugo; Lamartine est plus proche de l'Harmonie sans floritures, et ses *Méditations*, plus que les *Contemplations* s'agenouillent, sans coussin de velours, sur le prie-dieu devant la fragilité de l'homme et l'infini de l'Univers.

Lamartine est un cygne, mais qui de ses ailes puissantes et cadencées, loin de s'attarder aux barcarolles, franchit des espaces d'azur, à travers les mélodies éoliennes.

Le lyrisme, comme les grandes pensées, ne doit pas venir du cerveau mais du cœur. — Paul MOREL.